



HAL
open science

Définir la "langue bretonne" : discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons

Malo Morvan

► To cite this version:

Malo Morvan. Définir la "langue bretonne" : discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons. Linguistique. Université Sorbonne Paris Cité, 2017. Français. NNT : 2017USPCB118 . tel-01941128v2

HAL Id: tel-01941128

<https://theses.hal.science/tel-01941128v2>

Submitted on 30 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

École Doctorale 180, "Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés"

CERLIS

Définir la "langue bretonne"

*Discours concurrentiels d'origination et d'identification
dans les paratextes des dictionnaires bretons*

Par Malo MORVAN

Thèse de doctorat en Sciences du langage

Dirigée par

Cécile CANUT (Université Paris Descartes)
et Yves DÉLOYE (Science Po Bordeaux)

Présentée et soutenue publiquement le 28 mars 2017

Devant un jury composé de :

Ronan CALVEZ	Professeur des universités	Université de Bretagne Occidentale
Cécile CANUT	Professeure des universités	Université Paris Descartes
Yves DÉLOYE	Professeur des universités	Science Po Bordeaux
Jean-Michel ÉLOY	Professeur émérite des universités	Université de Picardie-Jules Verne
Alexandra JAFFE	Professor	California State University

Remerciements

Ce travail de recherche n'aurait pas pu voir le jour sans un certain nombre de personnes. Qu'elles en soient ici remerciées.

Tout d'abord, merci à mes directeurs Cécile CANUT et Yves DÉLOYE pour avoir accepté de prendre cette thèse sous leur direction, leur disponibilité et réactivité, et pour leur suivi attentif et patient. Merci également aux membres du jury, Ronan CALVEZ, Jean-Michel ÉLOY, et Alexandra JAFFE, d'avoir pris le temps de lire ce long travail.

Merci à Gilles BOUCHERIT (bibliothèque section breton de Rennes 2), Marie-Rose PRIGENT (CRBC de Brest), Anne-Sophie TRAINÉAU-DUROZOY (BU d'Angers), le personnel du 6^e étage de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes, le département des manuscrits de la bibliothèque de Rennes 1 Centre, et les autres personnels de bibliothèques rencontrés pour m'avoir donné accès à divers documents, ainsi que de précieuses informations.

Merci à Martial MÉNARD, Mikael COIC, Herve AR BIHAN pour les informations fournies et les documents mis à ma disposition. Merci à Jean-Michel LE BOT pour les articles dont il m'a indiqué l'existence. Merci également à David AR GALL et Fulup KERE de m'avoir fourni des informations et témoignages instructifs dans le cadre de ma recherche sur la *skrivadeg* en breton.

Merci à Aude ÉTRILLARD et James COSTA pour leur invitation à une collaboration qui, j'espère, n'en est qu'à ses débuts. Merci également à Manon HIM-AQUILI pour son soutien moral et son enthousiasme communicatif dans nos échanges sur la vie de doctorant.

Merci à Yann AN DAVAY, pour son compagnonnage amical et intellectuel de longue date, et plus généralement à tous mes amis médiationnistes de l'époque du "club Med".

Merci à Kevin LAINÉ pour m'avoir fait découvrir les discussions entre les archéologues contemporains, et pour son aide pratique efficace ; ainsi qu'à Julien VRIGNEAU pour nos conversations sans fin autour des questions de culture, d'authenticité, et de tradition.

Merci à Mathias BAYON pour m'avoir rappelé de m'intéresser à L^AT_EX, et pour son diagnostic informatique au plus mauvais moment, ainsi qu'à la communauté des développeurs de L^AT_EX et des contributeurs de <http://tex.stackexchange.com/> pour leur rapidité, efficacité, et dévouement incroyables.

Merci à Marie-Armelle CAMUSSI-NI pour avoir accompagné mes débuts dans l'enseignement supérieur, et pris en compte mes contraintes de doctorant dans l'organisation des enseignements, ainsi qu'à Mathieu PLAS et Caroline ATALLAH pour avoir accepté une répartition de cours qui m'a aidé à terminer ma thèse.

Un merci tout particulier à Adrien PÉQUIGNOT, pour son soutien amical depuis de longues années, et sa relecture patiente et minutieuse de cette thèse.

Merci au chocolat et au fromage, carburants efficaces et soutiens moraux infaillibles.

Enfin, à Anaïs, merci pour tout, et pour tout le reste.

À Jacques LAISIS
pourfendeur de certitudes.

Sommaire

Sommaire	iii
Préambule : je n'ai jamais parlé le bon breton	v
Introduction	xi
I Cadre théorique et protocole méthodologique	1
1 De la langue aux discours d'identification	3
2 Discours des origines	40
3 Justification des choix de corpus	56
II La quête des origines	108
4 L'émergence du discours celtomane	111
5 Louis Le Pelletier : de l'étymologie à la morale	158
6 Les Celtes dans le discours conservateur	212
7 Le celtisme différentiel	254
8 Celtes atlantiques et interceltisme	319
9 Disciplines et circulations	380
10 Diachronies bretonnes contemporaines	422
III Des conflits de légitimation	503
11 Un cadre de colinguisme religieux	506
12 Politisation et modernisme au xix ^e siècle	599
13 Transition et polarisation	711
14 Le discours fondateur	778
15 Le discours continuiste	884
Conclusion	946
Annexes	956
Table des Matières	1318

Bibliographie	1346
Noms de personnes	1377
Index général	1388
Index des archéonymes	1393
Formes lexicales citées	1395

Préambule : je n'ai jamais parlé le bon breton

le bon breton, celui que tout le monde comprend, ce n'est jamais le vôtre, [...] et le *barzh difazier*, le "barde correcteur" ne manque jamais d'apparaître au fond de la salle pour corriger vos fautes.

GUYONVARC'H 2000 : 5

Né à Saint-Brieuc, j'étais mal parti pour pouvoir un jour revendiquer connaître un breton "authentique" et "légitime" depuis ma plus tendre enfance : il s'agit d'un territoire de Haute-Bretagne, le vernaculaire qu'on y parle est le gallo. N'ayant pas de famille bretonnante, je n'aurai pas le privilège de pouvoir plus tard me targuer d'avoir appris un breton "véritable" et "vivant" dans un environnement "naturel" et "populaire".

Scolarisé dans le réseau Diwan de 1990 à 2004, j'y appris donc le breton par la voie scolaire : tableaux des verbes et des mutations, catégories grammaticales, étude de livres en breton. Lorsque enfant je souhaitais tenter de converser en breton avec des adultes dont je savais qu'ils l'avaient appris dans leur enfance, j'essayais toujours des réticences : « N'eo ket memes brezhoneg » (ce n'est pas le même breton), me disait-on. C'est dans ces échanges que j'appris qu'en fait la langue que l'on m'avait enseignée était un breton "chimique", "littéraire", ou "unifié". C'était aussi un breton "de nulle part" : langue d'un locuteur de zone gallophone, qui a fait sa scolarité dans le trégor puis le poher, formé des enseignants tour-à-tour bigoudennophones, vannetophones, léonophones, centrebretonnophones, ou de nulle-part-ophones, comme leurs élèves.

*Pourtant, ces élèves parlant un breton que l'on disait "sans saveur", "sans caractère", voire "artificiel", pouvaient eux-mêmes se venger en répétant moqueusement et sans trop de recul quelques jugements qu'ils entendaient par certains adultes : tel enseignant était surnommé "tcheu-tcheu" parce qu'il parlait le breton vannetais, de tel autre on pouvait rire lorsque, devant donner la traduction de *gingembre*, il ne pouvait trouver que le mot — évidemment "français" — *jiñjambrenn*. Les élèves s'amusaient alors à parodier ce "breton FAVEREAU", comme l'appelaient les enseignants, en appliquant par dérision la méthode à tous les mots commun : "table" devenait *tablenn*, et "chaise" *chezenn*, pour rigoler¹. Lorsqu'un enseignant nous apprenait que, si nous avions appris que l'infinifitif avait une forme comme *kanañ*, les locuteurs de certaines régions disaient plutôt *kano*, *kaniñ*, *kaneu*, ou *kaneiñ*, alors, incrédules face à ce relativisme qu'on nous présentait, et toujours par un sens de la dérision qui semblait aux élèves être une des marques suprêmes d'intelligence, fusai-ent de nouvelles formes parodiques, *kanu*, *kanou*, *kanoï*, etc., toujours pour défendre par l'absurde la forme de breton à laquelle l'école nous avait formés.*

En dehors de l'école, on s'entendait dire que l'on avait un mauvais accent, un accent français, que n'em eus ket gallet ober ne doit pas se prononcer comme galette au beurre (forme

1. Yann LE DAVAY raconte la même expérience dans son mémoire, au sujet du dictionnaire de Francis FAVEREAU : « Un nouveau souvenir personnel issu de mes années au lycée Diwan de Carhaix illustrera bien le traitement réservé à ce genre de proposition : ce dictionnaire, parmi d'autres, était bien sûr présent à la bibliothèque. Lorsque nous cherchions à traduire un mot en breton, nous ne l'ouvrons pas, préférant nous en moquer en inventant la réponse qu'il pourrait nous en toute caricature : par exemple "ordinateur ? Ordinateurenn !". En d'autres termes, nous nous sentions véritablement étrangers à son projet. » (LE DAVAY 2011 : 18).

*pourtant authentiquement bretonne s'il en est). Nous avons aussi une mauvaise syntaxe, employant la forme "sujet-verbe-complément", comme en français, alors que le génie de la langue bretonne avait une approche infiniment plus subtile, complexe, et expressive, en mettant le mot important en début de phrase, et en réorganisant le reste en conséquence. Parfois nous avons aussi un mauvais lexique, disant *moustachoù* pour la moustache alors que cela désignait d'autres types de poils, *batimant* pour un édifice alors que cela ne pouvait désigner qu'un navire en breton, *botoù* pour des bottes alors que le véritable mot était *heuzoù*, forgeant l'affreux *chaosonoù* alors que nos ancêtres les Celtes portaient quant à eux des *kofignonoù*, etc. Il nous fallait alors surveiller en permanence notre langage, traquer le risque d'une néfaste "erreur" témoignant de notre influence française, et aller chercher les mots "véritables" et "authentiques" auprès d'autorités qui, heureusement pour nous, étaient assez serviables pour se présenter d'emblée comme telles.*

*Lorsque nous posions une question en breton, il arrivait souvent qu'au lieu d'y répondre, un adulte nous fasse remarquer que nous avons fait une mauvaise mutation, mal formé un pluriel, etc. La phrase d'accroche pour faire connaissance entre bretonnants était souvent « ha te, plec'h t'eus desket brezhoneg ? » (et toi, où as-tu appris le breton ?). Dans nos copies d'histoire et de géographie, on nous enseignait qu'il fallait désigner les toponymes étrangers dans leur prononciation autochtone, et non les adapter, mauvaise habitude française : il fallait donc dire *London* et *Köln* pour éviter de reproduire cet impérialisme français qui adaptait tout à son image — par contre *Bordeaux* devait se dire *Bourdel*, et *Marseille*, *Marsilha*...*

Lorsque les élèves, pour éviter ces incessantes cogitations et incertitudes métalinguistiques, et croyant naïvement qu'ils pouvaient parler entre eux la langue qu'ils entendaient autour d'eux, s'exprimaient en français, nous avons généralement le droit à une leçon de morale, il fallait alors baisser la tête en s'entendant dire gravement que la survie de la langue dépendait de nous, et que nous serions les responsables de sa mort si nous continuions. Il m'est même arrivé d'avoir des signalements dans mon carnet de correspondance. Nous nous faisons aussi la morale entre nous, du moins les plus "conscients" de leur rôle important dans la "préservation" de notre "patrimoine".

*Lorsque, élève zélé, je réalisai que mon lexique était mauvais, truffé qu'il était de mots français, je passais le temps des interours à chercher les "bons" et "vrais" mots dans le dictionnaire de René LE GLÉAU — forcément fiable car il était le plus gros, et car aucun de ses mots ne ressemblait au français — et dans ceux de Preder pour le vocabulaire vraiment technique. Mais voilà que, lorsque je mentionnais fièrement ma fonction *argemvac'hek* dans une copie de physique, mon beau vocable pur et celtique se trouvait biffé par mon enseignant, qui disait que seul *eksponantel* me permettrait de me faire comprendre après le bac.*

*Découvrant internet au début des années 2000, je cherchai avidement des espaces pour pouvoir échanger en breton avec d'autres locuteurs sur mes centres d'intérêt. Mais souvent, peu importe le sujet, le débat tournait en une discussion métalinguistique sur la pertinence de tel ou tel lexème, ou telle construction syntaxique. Les forums de Kervarker (<http://www.kervarker.org>), site consacré au breton, dont le nom était un hommage au vicomte auteur du Barzaz Breiz, furent fermés, ayant été infestés de *marmouzien*, les ancêtres des actuels trolls de l'internet. J'eus néanmoins le temps d'y apprendre quelques vérités importantes, comme le fait que les utilisateurs de telle graphie étaient complices d'anciens nazis ; et leurs opposants, qui tenaient à un accent local, des passésistes n'acceptant pas que le breton se modernise, et donc responsables de sa mort.*

*Ayant entendu que je parlais un breton de nulle part, je me fis la résolution, vers la fin de mon adolescence, de tenter de lui donner une couleur "locale", "authentique". Mais quel breton parler ? Ayant apprécié mon séjour collégien dans le trégor, je me résolus à adopter ce breton : je travaillais alors mes syncopes, apocopes, amuïssements, nasalisations, sandhis, suppression de la mutation *d* → *z*, etc., pour réussir à avoir un breton de caractère. Je m'entraînais chez moi pour tenter de parler ce breton de quelque part avec l'air le plus naturel possible, sans donner l'impression de trop réfléchir. Après que j'aie répondu « à Diwan » à la question d'accroche des bretonnants, certains catégorisaient d'emblée mon breton, sans même m'avoir entendu parler,*

ne me laissant alors même pas la possibilité d'exhiber fièrement le fruit de mon entraînement. Il était alors impossible d'engager la conversation en breton, et je sentis que j'avais été rangé dans la case des usurpateurs du titre de bretonnant authentique. Lorsqu'au contraire je tentais de pratiquer ce breton avec mes anciens camarades d'école, sûr de ne pas être jugé, je n'étais pas toujours compris, et je me devais de redévelopper, comme on les écrit, les mots que je m'étais donné tant de mal à compacter. Parfois, je tombais sur plus fort que moi, un jeune de mon âge qui parlait un breton encore plus local, soit parce qu'il avait eu le privilège d'être né dans une famille de locuteurs authentiques, pouvant ainsi s'arroger le titre glorieux de locuteur "natif", soit parce qu'il avait étudié la dialectologie à l'université de Brest. On me faisait alors sentir que mes efforts solitaires avaient été vains et surtout, "artificiels" : après tout, de quel droit pouvais-je me permettre de prétendre parler un breton authentique alors que je n'avais pas passé des heures à enregistrer des nonagénaires me conter la nostalgie de leur jeunesse, le battage des foins, le tassage de la terre battue, les veillées et les charrues, que je ne connaîtrais jamais, puis à répéter chacune de leurs phrases, comme les jazzmen qui pensent apprendre à improviser lorsqu'ils jouent note sur note un solo de Charlie PARKER ? Les jazzmen d'aujourd'hui ne sont pas Charlie PARKER, et je ne suis pas un nonagénaire ayant vécu dans les années 50. Pour certains la pratique du breton ne peut donc plus être qu'un doux rêve au goût d'anachronisme.

À l'Université, celle de Rennes, j'appris que les bretonnants de Diwan avaient encore d'autres lacunes. Cette fois, ce n'était plus le lexique impur, la syntaxe SVO, ou la prosodie de la pénultième qui étaient en cause : nos erreurs étaient grammaticales. Combinatoire des prépositions, sémantique verbale, je trouvais encore de nouveaux lieux où débusquer cet "esprit français" qui, décidément, avait infesté le breton dans toutes ses dimensions. Docilement, je réappris (encore) à bien parler. J'appris que je ne devais pas dire *dizoloïñ* pour désigner la découverte d'une personne ou d'un lieu, car sa formation morphologique en *di-* préfixe de négation, et *-zolo-* de *golo* "couverture", signifiait littéralement "enlever ce qui recouvre", et donc désignait en fait, sans qu'on le sache, le fait de "déshabiller" (les francophones ont la chance de ne pas avoir ce problème avec *découvrir* qui se décompose aussi en *dé + couvrir*). De la même manière, au fil des exercices de constructions de phrases, je dus apprendre à faire des distinctions : en confondant *kejañ gant* et *kejañ ouzh*, je risquais, voulant dire que j'ai rencontré quelqu'un, de mentionner en fait que j'avais eu une relation sexuelle avec elle ; en mélangeant *kaout c'hoant debriñ* et *c'hoant da zebriñ*, je ne séparais pas la "volition" du simple "besoin naturel" ; et si je ne différenciais pas *diwall ar vugale* et *diwall ouzh ar vugale*, alors je ne "surveillais" pas que les enfants vont bien, mais, en fait je les "guettais" comme une menace prête à m'attaquer, etc.. Au milieu des arguties sémantiques, j'appris un principe métaphysique important concernant le sens des mots, et proprement enivrant : lors même que je pensais dire quelque chose à un interlocuteur qui croyait, tout aussi naïvement que moi, que c'était bien ce que je lui disais, il se trouvait en fait que je lui disais autre chose : il fallait ainsi imaginer, au sein de chaque conversation, une troisième paire d'oreilles, celle de l'Essence de la Langue Bretonne, qui, elle, savait toujours ce que les gens disent vraiment. Si Dieu voit tout et connaît toutes nos pensées, l'Essence de la Langue Bretonne, quant à elle, entend tout et connaît le Sens Caché de toutes nos phrases. J'étais alors fasciné de découvrir toutes les significations "véritables" qui préexistaient déjà dans les mots avant même leur emploi, comme un sens uni consubstantiellement à un son depuis la nuit des temps et dans un fixité diachronique à toute épreuve, en vertu d'une signification authentifiée par une autorité dont je ne m'étais à l'époque jamais posé la question de savoir d'où elle tenait une telle vérité.

À la même époque, étudiant, je rédigeais des articles pour une revue bretonne rennaise et sa cousine en-ligne. Commencant à revenir de la démarche puriste datant de ma période lycéenne, me disant que dans une revue grand-public (relativement au microcosme des lecteurs du breton, bien entendu), il valait mieux éviter certaines inventions néologiques difficiles à comprendre qui auraient obligé le lecteur à buter régulièrement sur les mots, et à devoir les chercher dans des dictionnaires (mais pas n'importe lesquels !), je souhaitais transiger un peu par rapport à ma rigueur celtique précédente, et m'autorisais parfois l'usage de quelques mots

qui avaient le malheur de ressembler au français, mais dont j'espérais le bénéfice qu'au moins ils soient compris. C'était sans compter sur la vigilance éditoriale, qui devait s'assurer qu'une revue bretonne et de qualité ne soit pas envahie de mots populaires et étrangers (que dis-je, des mots "de l'envahisseur"). Je retrouvais donc finalement, publiés sous mon nom, des articles où mes locutions impures avaient été remplacées par des formes jugées plus acceptables au milieu rennais de la promotion du breton, sans que l'on n'en m'ait informé et donc que j'eusse pu en discuter. Cela avait au moins pour avantage, chose qui n'arrive pas souvent, de me faire apprendre de nouvelles choses en lisant mes propres articles : termes techniques et tournures périphrastiques, cette fois garantis authentiquement autochtones, sans élément étranger. Mais cela avait sûrement l'inconvénient d'obliger les lecteurs à faire de même, se détournant encore une fois du contenu de l'article pour remettre le nez dans leurs dictionnaires. Lorsque certaines censures et réécritures frisèrent l'énormité, j'arrêtai cette mascarade.

Petit à petit, j'avais appris à ruser. J'en étais devenu capable de détecter, sur la base de quelques indices, à quelle orientation se rattachait mon potentiel interlocuteur, en quelle dimension de la langue il considérerait que se trouve son "génie" qui ne doit pas être confondu avec le français. Je disposais généralement de plusieurs registres : ma prononciation apprise à Diwan si je conversais avec un intellectuel ou un littéraire, mon pseudo-trégorois si je m'adressais à un défenseur des cultures vivantes locales (et non à un bretonnant de naissance ou à une personne âgée, ceux-là refusent généralement de parler en breton avec les moins de 30 ans) ; un mot celtique issu d'un dictionnaire de l'emsav² pour l'un, un mot ressemblant au français et accentué sur l'antépénultième pour l'autre. Cela ne m'ôtait pas mon sentiment d'insécurité linguistique, mais au moins cela me permettait-il d'éviter les remontrances, les digressions sur une question linguistique, et espérer peut-être pouvoir parler en breton de quelque chose, plutôt que de passer son temps à ne pouvoir parler que du breton, du bon et du mauvais. Il est arrivé que l'on me fasse la remarque que je parlais un assez bon breton, mais même alors, cela signifiait que mon interlocuteur se montrait sensible, non pas à ce que je disais, mais plutôt à la manière dont je le disais.

Puis j'ai étudié la sociolinguistique.

J'ai appris l'hétérogénéité des usages, le fait qu'ils sont liés aux conditions de socialisation de leurs locuteurs. J'ai découvert que la norme d'un "bien parler" devait s'imposer par un processus politique, où des institutions œuvraient à faire accepter aux locuteurs que tel usage était meilleur que tel autre, simplement parce que c'était celui de ceux qui ont le pouvoir de le définir. Mais si l'analyse valait pour le français, son Académie, son système scolaire et tous ses outils de coercition linguistique, qu'en était-il du breton ? Le breton était un champ de bataille. Personne ne disposant du pouvoir, chacun était libre de tenter d'ériger son propre usage comme le seul, le bon, le véritable, l'authentique. Libre à lui de jouer suffisamment des coudes pour parvenir à convaincre un petit auditoire, c'est toujours cela que n'aura pas la faction concurrente. La tâche était facilitée par le fait que le public des locuteurs du breton, généralement façonné par le discours normolinguistique français, est déjà persuadé qu'il existe quelque chose comme un bon, ou véritable usage. Il ne reste alors plus qu'à lui démontrer, le ton assuré, les arguments tout prêts pour discréditer l'opposant comme parlant un breton francisé, que c'est celui-ci ou celui-là. Je me réjouis d'avoir fait cette découverte à un âge où j'avais commencé à accumuler suffisamment de connaissances pour pouvoir me sentir légitimé à entrer dans le groupe des donneurs de leçons. Il m'aurait suffi de choisir mon camp, de mettre en avant un critère (pureté étymologique, syntaxe, phonologie-phonétique-prosodie, grammaire) et de négliger tous les autres, d'accumuler des références, et j'aurais moi aussi pu prendre ma revanche sur tant d'années où je m'entendais dire que, pour une raison ou pour une autre, je parlais mal. Mais le destin a voulu que plutôt que de m'engager moi-même au sein de ces conflits de légitimation, j'en vienne à les étudier. C'est une autre forme de revanche, moins revancharde je l'espère.

2. "emsav" est un terme breton qui signifie littéralement "se lever soi-même", et désigne le mouvement de militantisme en faveur de la langue bretonne, à partir de la fin du XIX^e ou du début du XX^e siècle.

Si ces analyses ont modifié mon rapport au breton, cela ne m'a pas ôté tout sentiment d'insécurité linguistique pour autant : aujourd'hui encore, je ne parle presque plus breton. Lorsque cela m'arrive à l'occasion d'une conversation, je me contente d'adopter, de manière quelque peu désabusée et sans grande conviction, le parler dont j'estime qu'il déplaira le moins à mon interlocuteur, en fonction des convictions que je lui impute. Lorsque, dans le cadre de mes recherches sur la skrivadeg, j'ai souhaité poser quelques questions sur des forums internet consacrés à la langue bretonne, la question s'est posée : comment les membres du forum vont-ils me catégoriser en fonction de l'orthographe que je choisis et de mes choix lexicaux, de quelle manière cela risque-t-il d'orienter, éventuellement négativement, leur conception de qui je suis, de mes intentions, et peut-être engendrer une hostilité de leur part qui m'empêcherait d'avoir les bonnes réponses ? Sur les forums de la tendance que l'on simplifiera en "scripturale-scolaire"³ et nationaliste, je n'avais pas de soucis, les partisans de l'unification défendaient un certain usage partagé. Mais sur ceux de la tendance valorisant la diversité dialectale et la pratique "vivante" et "orale", alors les risques d'indexicalisation étaient beaucoup plus grands. Je me résolus finalement à poser ma question en français, et j'obtins généralement des réponses en français. Aujourd'hui, j'ai toujours du plaisir à parler breton, mais à pas même trente ans, je suis déjà fatigué par toutes ces querelles de clochers, corrections permanentes, interprétations normatives et politiques qui empêchent de s'exprimer spontanément, naïvement, mais obligent à se surveiller en permanence, et toujours chercher à parler le breton qui appellera le moins de rappels à l'ordre, selon chaque interlocuteur. Lorsqu'il n'est plus possible de parler sans la menace constante d'un procès pour inauthenticité linguistique, même après tant d'efforts pour se corriger au son de tous les clochers, on finit par se décourager, et adopter par défaut l'usage le moins polémique, celui qui permettra éventuellement d'échanger au sujet d'un contenu⁴ : le français.

Là n'était pas le bout de mes peines, pourtant. Il a fallu recroiser mes anciens camarades, toujours aussi pétris de leurs convictions normatives, quel que soit leur camp. Au fil des discussions, d'abord un léger sentiment de décalage, puis un malaise abyssal, se fit jour⁵. Je nourris toujours une certaine sympathie, voire un attachement affectif, pour le "breton" que j'ai appris (et ce, j'espère, pas uniquement en raison de l'endoctrinement de ma jeunesse), et pourtant je ne peux plus partager les présupposés et les évidences si diffusées dans le milieu du militantisme breton. Je n'ai pas encore résolu cette contradiction — la résoudrai-je un jour ? Quoi qu'il en soit, j'ai dû mettre fin à plus d'une conversation et ai perdu quelques amis.

Pire, je me rendis compte que le fait de ne plus partager les convictions des militants m'exposait au risque d'être catalogué comme un ennemi, faisant le jeu du français. On me dit que les militants bretons ne pouvaient pas se permettre d'être relativistes (être sociolinguiste se réduit-il si rapidement à n'être qu'un relativiste linguistique ?), qu'il fallait s'unir autour d'un principe commun pour lutter, que l'état de la langue bretonne ne permettait pas que l'on questionne à tout-va les grands principes. Dit plus élégamment, dans le langage universitaire, je « tirais sur une ambulance » (j'avais plutôt l'impression de voir un corbillard)⁶. J'entendis que je reprenais la rhétorique linguicide des français selon laquelle le breton n'était "pas une vraie langue" mais seulement un amas d'usages variés, alors qu'au contraire il fallait prouver qu'il

3. LAHIRE 1993

4. Il semble qu'on trouve le même genre de lassitude chez Mikael MADEG, exprimée sans son ouvrage « *Fin din skriva e brezoneg ?* » ("Vais-je arrêter d'écrire en breton ?", MADEG 2009).

5. Il semble que l'on trouve une évolution proche chez Yves LE BERRE, qui écrit : « *Parallèlement, une longue pratique des instruments de musique populaire — le binioù et la bombarde — m'introduisait dans un mouvement breton où me retinrent longtemps de chaudes amitiés, mais aussi d'où m'éloignèrent toute une série de postulats idéologiques généralement reçus dans ce milieu, en contradiction avec mes propres observations de la situation réelle. Cette tension finit par aboutir à une rupture fondamentale, parfois polémique.* » (LE BERRE 1998 : 6)

6. Dans une situation similaire, Simon JAMES mentionne que les archéologues britanniques remettant en question la notion de "Celts" à partir des vestiges et de leurs interprétations récentes se voient régulièrement accusés de « *génocide* » (JAMES 1999 : 16), ou bien que leurs positions sont simplement renvoyées à celles de nationalistes anglais terrifiés par les menaces que représentent les territoires voisins et l'intégration européenne pour l'identité anglaise (ibid. : 141).

existe une vraie norme pour être reconnus. Et je passe sur quelques procès d'intentions. Par ailleurs, cette remise en question se fit pendant la décennie polémique qui suivit la parution du Monde comme si⁷, et mon patronyme devait favoriser les amalgames.

Lorsque je commençai les enquêtes pour ma thèse, ces remarques m'envahirent et me posèrent quelques cas de conscience : étais-je un traître lorsque j'interrogeais un ami sur ses convictions à propos du breton, me donnant ses informations de bonne foi et ne se doutant de rien, pour finalement analyser son discours comme véhiculant des présupposés identitaires, élitistes, ou autres, qui seront ici parfois présentés sous un angle critique ? Étais-je un opportuniste en faisant une thèse qui m'apporterait peut-être le titre prestigieux de "docteur", écrite en récoltant les contradictions dans les discours de militants pourtant convaincus et de bonne foi, s'épuisant à lutter pour un breton qui disparaît de jour en jour ? On (encore un universitaire) me demanda : « et ta thèse, elle va servir à quoi pour la promotion du breton ? ». Si certaines de ces questions se dissolvent dès lors que le recul sociolinguistique empêche de partager certains présupposés, toutes les contradictions ne disparaissent pas pour autant, notamment celles qui relèvent plus de la relation humaine et de l'affect que de l'analyse. Ces questions ont stimulé chez moi un constant scrupule, et s'accompagnent d'un profond respect pour les auteurs des discours que j'étudie dont je sais qu'ils sont convaincus de bonne foi d'agir au mieux pour une cause qu'ils estiment noble. Ces préoccupations ne sont sûrement pas non plus étrangères au fait que cette thèse n'ait été inscrite ni à Rennes ni à Brest mais hors de Bretagne, et que je me sois finalement tourné vers un corpus écrit, rédigé pour partie par des auteurs déjà morts.

Quels que soient les écarts que cette thèse manifeste envers la doxa de l'emsav, j'espère sincèrement qu'aucun militant breton ne se sentira lésé ou trahi dans cet ouvrage. Ces écarts doivent être perçus comme une autocritique de l'intérieur du milieu du militantisme breton (dont j'estime encore faire partie malgré tout), comme une tentative d'introduire un regard décalé, qui permettrait je l'espère d'inventer de nouvelles manières de militer sans devoir dévaloriser pour autant un groupe concurrent de locuteurs : le militantisme breton auquel j'aspire en sera un qui laisse les gens parler, qui ne projette ni désirs d'édification nationale sur les élèves de maternelle dans les écoles bilingues, ni nostalgie de la disparition de la vie rurale du XX^e siècle sur ceux qui ont eu le malheur d'apprendre par l'écrit. C'est un militantisme qui arrête de percevoir les ressemblances envers le français comme le spectre menaçant d'une déculturation, et qui accepte que les circulations linguistiques constituent un phénomène incontournable étant donné que la quasi-totalité des locuteurs du breton d'aujourd'hui est aussi francophone, un phénomène général puisque les sociolinguistes observent et théorisent ces échanges partout dans le monde, et enfin un phénomène qui ne témoigne nullement d'un quelconque "déclin récent de la langue", comme la lecture de quelques pages de brezhoneg beleg en annexe suffira à s'en convaincre.

Enfin, j'ai tenté de prendre toutes les précautions nécessaires pour que les analyses présentées ici, dans la mesure où elles divergent de certains postulats admis du militantisme breton, ne puissent pas pour autant être instrumentalisées par les opposants au mouvement breton (qui généralement se contentent d'appliquer ces mêmes postulats à une autre échelle), ce serait là la dernière de mes intentions.

Introduction

Genèse et évolution du projet de recherche

Bien qu'ayant été immergé dans les débats sur la langue depuis des années, c'est véritablement en 2008 que j'ai commencé à envisager un travail de recherche concernant les conflits sur la définition du breton. Entre le projet de recherche originel et le résultat ici proposé, on peut noter trois changements importants :

Le rapport à l'histoire : mon objectif de départ était d'étudier des débats relativement contemporains, se déroulant au début du XXI^e et à la fin du XX^e siècle. Or, dans mes lectures, je me trouvais constamment gêné par la notion de "Celtes", qui semblait avoir cette propriété magique de conférer automatiquement une validité par garantie d'authenticité à tout discours portant sur la langue. Tous ceux qui en faisaient usage semblaient savoir tellement bien ce qu'elle signifie qu'il paraissait inutile de la définir, et pourtant, les portraits des "Celtes" étaient bien divergents selon les approches. Certains discours donnaient comme synonymes les mots "Celtes" et "Gaulois", d'autres les distinguaient radicalement. Les localisations plaçaient les "Celtes" alternativement dans les îles britanniques, en Gaule, ou en Europe de l'Est. Les caractérisations raciologiques en donnaient les portraits soit de grands roux aux cheveux longs, soit de petits bruns brachycéphales. Au fur et à mesure que grandissait ma perplexité, la lecture de plusieurs ouvrages (TANGUY 1977, JAMES 1999, RIO 2000, CHARTIER-LE FLOCH 2013, BRUNAUX 2014) me fit atteindre une conclusion : la notion de "Celtes" désignait tout ce que l'on voulait bien qu'elle désigne. Plus exactement, elle constituait l'instrument pratique qui servit aux uns et aux autres, à travers les époques, à se distinguer de leur voisin en s'affublant des propriétés ancestrales décrites comme remontant aux "Celtes". Progressivement, j'ai donc remplacé la question visant à savoir « *ce que "Celtes" veut dire* » par « *ce que "parler des Celtes" veut dire* ». Il m'est donc apparu comme nécessaire de proposer, dans le cadre restreint de la lexicographie bretonne, une généalogie (au sens foucauldien du terme) de la généalogie des langues (au sens des discours établissant des "langues filles" dont le "celtique" serait "langue mère"). Il s'agit donc d'étudier plus particulièrement l'apparition de cette notion et les reconfigurations sémantiques successives de son contenu dans leur rapport aux contextes socio-historiques et aux nécessités de positionnement différentiel qu'ils impliquent. C'est ainsi que ce qui ne fut au départ qu'une tentative de clarification conceptuelle en vint à constituer la deuxième partie de cette thèse (ainsi que le chapitre 2 de la première partie). La question des Celtes en vint à se trouver traitée non plus seulement dans l'optique d'éclairer les débats sur la langue, mais bien comme domaine d'investigation à part entière, où se jouent des processus discursifs que nous nommerons

plus loin d'"origination". Cette réorientation impliqua un changement d'échelle historique qui me vit plonger à des époques beaucoup plus anciennes que le projet de départ.

L'orthographe : dans le milieu du militantisme pour la langue bretonne, les débats sur le lexique et ceux sur l'orthographe ont bien souvent été associés, les seconds ont par ailleurs été les plus virulents, visibles, et étudiés que les premiers. L'objectif initial de cette thèse était de les étudier conjointement, afin de pouvoir montrer les solidarités qui existaient dans les positionnements sur ces deux questions. Pour des raisons de temps et de place, il a fallu abandonner le projet de traiter ces deux questions dans le cadre de la présente thèse, et les débats sur les orthographe devront donc être renvoyés à des travaux de recherche ultérieurs. N'ont été mentionnés ici que les éléments strictement nécessaires à la compréhension des débats portant sur le lexique. Cette réorientation explique la présence, en annexe, de nombreux passages portant sur l'orthographe, mais qui n'ont pas été exploités. Nous devons sur ce point nous contenter de renvoyer pour l'instant à des travaux récents⁸.

Le corpus : les débats concernant la définition du breton se manifestent sur une pluralité de supports : revues militantes et savantes (bien souvent militantes-savantes), livres, livrets, *newsgroups* et forums sur internet, etc. S'il était prévu au départ de prendre en compte la multiplicité de ces sources d'information, il est apparu progressivement que les dictionnaires constituaient un terrain d'observation particulièrement privilégié (pour des raisons qui seront expliquées au chapitre 3), et pouvant constituer par ailleurs un ensemble relativement délimitable quoique luxuriant. L'analyse s'est donc progressivement resserrée sur ce corpus précis, les quelques ajouts qui nous ont semblé pertinents (essentiellement des articles de presse sur les dictionnaire, et des manuels) étant justifiés en 3.5.

Objectifs

Plutôt que de prendre la définition de la notion de "langue" comme étant déjà donnée d'avance, ce travail de recherche vise à analyser les différentes caractérisations qui en furent fournies dans le lexicographie bretonne entre 1499 et 2015. Il apparaît alors que les portraits donnés de "la langue bretonne" varient fortement en fonction des contextes sociaux, historiques, et politiques de leur énonciation. Plus que par l'évolution théorique des connaissances linguistiques, ces écarts s'expliquent plutôt bien souvent par des nécessités de positionnement concurrentiel en contexte polémique. Celui-ci s'exprimera envers une langue française dont il s'agira de se démarquer à tout prix à partir du XIX^e siècle, mais aussi entre les militants eux-mêmes à partir du XX^e siècle, où l'on verra s'opposer différents projets pour la langue. Portrait du locuteur idéal, hiérarchisation des formes jugées relever du "bon" et du "mauvais" breton, articulation entre

8. La source d'informations la plus complète à ce jour au sujet des débats concernant les orthographe est WMFFRE 2007. On trouvera quelques informations intéressantes dans les thèses récentes suivantes : HUPEL 2010 : 232–242 et CARNEY 2014 : 703–713. L'approche que je souhaitais proposer de ces débats était néanmoins sensiblement différente sur trois points : **premièrement**, il s'agissait, en conformité avec la constitution du corpus, de prendre en compte également les débats antérieurs au XX^e siècle, portant certes sur l'orthographe, mais aussi sur l'alphabet et l'ordre alphabétique ; **deuxièmement**, il s'agissait d'articuler les différentes positions défendues au sujet de l'orthographe sur la typologie des positions élaborée pour rendre compte des débats lexicaux (présentée en 13.4.3.2) ; **troisièmement**, il s'agissait de s'appuyer sur le cadre d'analyse linguistique élaboré par Nina CATACH, notamment sa distinction entre "phonogrammes", "morphogrammes" et "logogrammes" (CATACH 1973, CATACH 1978, CATACH 1986), à notre connaissance non encore appliqué au breton, pour l'articuler avec une analyse sociolinguistique (GOODY 1979, LAHIRE 1993, WYNANTS 1997, JAFFE et al. 2012).

les pratiques linguistiques et le contexte social de leur usage constitueront autant de motifs de divergence qui s'exprimeront dans des propos parfois virulents.

Ces positionnements conflictuels impliqueront de profonds remaniements dans la définition de ce qu'est la langue elle-même : en particulier, au sein de la diversité des formes pratiquées, celles qui se trouveront décrites comme particulièrement représentatives d'un "génie" ou d'un "esprit" breton, celles des évolutions historiques qui se verront présentées comme des "dégradations" (généralement sous l'influence du français), voire celles qui seront considérées comme ne méritant pas d'être prises en compte. Les différentes formes linguistiques se trouvant ainsi sélectionnées, mises en avant, et hiérarchisées, formeront autant de portraits qui évolueront selon les convictions de leurs descripteurs.

Mais il ne s'agit pas de s'en tenir à constater que les définitions de la langue sont influencées par les époques et les contextes, il faut encore analyser ce que les descripteurs cherchent à faire par leurs descriptions. Les différentes descriptions de la langue ont en effet une dimension *performative*, en ce que les descripteurs se positionnent face à des descriptions précédentes qu'ils tentent de reconduire, infléchir, détourner, négocier, subvertir, contester, etc., ainsi que par rapport à un public dont ils tentent d'emporter l'adhésion, ceci étant renforcé dans le contexte d'ouvrages comme les dictionnaires, qui visent à véhiculer un discours d'autorité sur la langue. C'est ainsi que les dictionnaires ne sont pas seulement révélateurs de clivages sociaux préexistants, mais, par leurs capacités à influencer durablement la représentation (au sens d'une représentation publique et politique) de la langue, ils constituent également des jalons et des points de référence venant alimenter, et parfois reconfigurer, les discours sur la langue. Encore faut-il pour cela qu'une autorité leur soit conférée, et la lutte pour l'accès au statut de référence constituera également un des enjeux de la rhétorique conflictuelle : par la surenchère du nombre d'entrées, la remise en question des critères de sélection ayant présidé à l'élaboration des ouvrages précédents, il s'agira aussi de discréditer les dictionnaires concurrents afin d'imposer le sien comme incarnant la définition correcte de la langue.

C'est pourquoi, plutôt que de prendre pour acquis l'évidence d'une définition de "la langue bretonne", nous l'aborderons comme l'objet d'une perpétuelle renégociation dans cette arène qu'est le champ éditorial de la lexicographie bretonne. Notre objectif sera alors de voir comment la définition d'"une langue" constitue l'enjeu de débats qui dépassent largement le domaine de la linguistique : non seulement la manière dont les différents lexicographes la caractérisent est déterminée par les préoccupations d'un contexte intellectuel donné, mais de plus, en cherchant à définir la langue, c'est bien généralement une définition de *soi-même*, dans son rapport aux autres, que l'on tente de proposer. En nous focalisant sur les discours polémiques, nous centrerons notre analyse sur les *intérêts* qu'ont les différents locuteurs à proposer telle ou telle définition de la langue contre telle autre, et les *fonctions* qu'exercent ces caractérisations dans des débats plus larges, où se définissent l'identité et l'unité politiques d'un groupe de personnes, ou les hiérarchies entre les différents groupes de locuteurs. Parler de la langue constitue en effet bien souvent une manière d'aborder des débats politiques sous un prétexte linguistique : présenter des locuteurs comme partageant "la même langue" (quel que soit ce que cela signifie) fournira une justification pour les classer comme constituant "le même peuple", et décrire certaines pratiques linguistiques comme relevant de *dégradations* d'une pratique supposée préalablement plus correcte permet de s'ériger soi-même comme détenteur de *la bonne* manière de parler, contre des locuteurs parlant différemment. Lorsque de telles différences linguistiques se trouveront

associées dans les discours à des comportements moraux ou à des positionnements politiques, on observera alors que les *discours sur la langue* constituent un simple *point d'entrée* de débats portant plus largement sur *la définition d'une moralité* ou sur *la figure du locuteur ou du citoyen idéal*. Les conflits pour définir "la bonne langue bretonne" seront donc analysés, non seulement comme *révélateurs* de dissensions sociales plus larges, mais aussi comme *tentatives de reconfigurer les catégorisations sociales* à travers la démarcation entre un "bien parler" et un "mal parler". L'approche sociolinguistique ayant depuis longtemps remis en cause la pertinence descriptive d'un classement décrivant une manière de parler comme "meilleure" ou "moins bonne" qu'une autre, il s'agit ici de se demander *ce que les différents descripteurs cherchent à faire* lorsqu'ils produisent de telles évaluations.

Présentation

Dans un premier temps, il s'agira de revenir sur le cadre théorique relativement récent en sociolinguistique qui, remettant en cause la pertinence explicative de la notion de "langue", propose de revenir de manière critique sur les discours visant à définir des usages linguistiques comme étant des "langues", en interrogeant leurs présupposés, tant sur le plan épistémologique que politique. Nous verrons qu'un tel retournement peut tout autant s'effectuer sur les discours portant sur *l'origine des langues* : après avoir remis en cause l'idée selon laquelle le renvoi d'une langue à ses "origines" constitue un bon moyen d'expliquer l'évolution historique des manières de parler, nous pourrions semblablement nous retourner sur les présupposés de telles descriptions pour y voir des *discours d'origination* visant à justifier des classifications portant sur les locuteurs actuels en les renvoyant à tel ou tel ancêtre distinctif. Ceci étant fait, le cadre méthodologique d'analyse sera posé, qui nous permettra, après une présentation du corpus et des critères qui ont présidé à son élaboration, de nous lancer dans l'analyse des discours sur la langue.

Dans un premier temps, il s'agira d'étudier les discours portant sur *l'histoire* de la langue bretonne, plus particulièrement ses origines, et les connotations axiologiques attribuées à ses évolutions sous l'effet des contacts avec la langue française. Nous commencerons par situer les conditions historiques au sein desquelles est apparue l'attribution d'"origines celtiques" à la langue bretonne : dans la querelle des origines entre les différentes nationalités, les "Gaulois" ou "Celtes" sont présentés comme le peuple originel fondateur de toutes les autres cultures européennes : c'est l'époque du "panceltisme", où les étymologistes cherchent dans le breton armoricain l'origine de tous les termes des langues antiques. Un tel discours ne vise pas uniquement à promouvoir une origine glorieuse en concurrence avec d'autres nationalités, il fournit également le fondement à un discours moralisateur qui prône la simplicité des mœurs dans l'optique de soutenir une politique conservatrice. Nous observerons alors que le XIX^e siècle marque un tournant dans le régime des originations bretonnes : alors qu'auparavant "Celtes" et "Gaulois" étaient tenus pour synonymes, désignant un même peuple présenté comme à l'origine de toutes les cultures européennes, dont la française, les descripteurs du breton au XIX^e siècle, sous l'influence d'une caractérisation antagoniste entre la Bretagne et la France qui émerge à partir de la Révolution, modifient radicalement la signification et la portée du terme. "Celtes" et "Gaulois" se trouvent radicalement différenciés : c'est l'apparition d'un régime d'originations que l'on pourra nommer le "celtisme différentiel" permettant à la revendication naissante d'une spécificité bretonne de s'affirmer

cf. 1.1

cf. 2

cf. 3

cf. 4

cf. 5

cf. 6

cf. 7

comme radicalement distincte des "origines" françaises. Là encore, le discours d'origination ne visera pas uniquement à justifier des identifications ethniques en les renvoyant à des souches tenues pour originellement distinctes, mais il servira aussi un discours politique réactionnaire : la spécificité d'un "esprit celtique", s'incarnant particulièrement dans la langue bretonne, est décrit comme un rempart contre l'invasion des idées républicaines et rationalistes qui viendraient causer un désordre social en Bretagne et dénaturer une culture originellement pure. Le discours du "celtisme différentiel" ne prônera pas uniquement une différenciation envers la France, mais il mettra également en avant une fraternisation envers un certain nombre d'îles et de péninsules situées au Nord-Ouest de l'Europe : c'est le discours conjoint de l'"interceltisme" qui justifiera une politique de circulation lexicale, notamment entre les langues bretonne et galloise. Une telle mise en perspective des conditions socio-historiques d'apparition du discours sur les "Celtes", et de celles de ses renouvellements nous fournira l'occasion d'une réflexion critique plus générale sur les usages savants de la notion de "Celtes", et les présupposés théoriques sur lesquels elle repose. Plus particulièrement, il deviendra possible d'étudier et de discuter les discours contemporains (du XX^e siècle) concernant la langue bretonne, ses origines, son évolution : on y verra alors que la linguistique bretonne est restée globalement influencée par une perspective différentialiste visant à accuser la frontière entre "langue bretonne" et "langue française", et qu'elle ne peut dès lors généralement décrire les évolutions diachroniques du breton en situation de contact avec le français que sous la forme d'une "dégradation" liée à l'influence néfaste ou oppressive d'une entité extérieure. Encore aujourd'hui, la linguistique bretonne est bien souvent l'héritière d'une nostalgie de la pureté perdue qui rend difficile l'analyse des circulations linguistiques entre langues bretonne et française hors de tout discours de la décadence ou de l'invasion.

cf. 8

cf. 9

cf. 10

Dans un second temps, nous aborderons des caractérisations plus synchroniques de la langue, bien que se reposant sur les précédentes pour leur justification. L'observation des premiers dictionnaires, allant du XV^e au XVIII^e siècle, soit avant l'apparition du cadre d'originations du "celtisme différentiel", témoigne d'un rapport à la langue où les appropriations lexicales issues de formes françaises et latines ne sont pas considérées comme problématiques : les auteurs de cette époque sont eux-mêmes des religieux, formés aux humanités classiques, qui voient dans la langue bretonne un moyen pour aller à la rencontre d'une population rurale alors généralement monolingue. De ce rapport essentiellement pragmatique à la langue émerge une description peu normative, que ce soit par rapport à la diversité dialectale ou à l'intégration de formes issues du français. Nous caractériserons cette période comme étant celle d'un "colinguisme prosélyte" dont le rapport à la langue repose essentiellement sur un "relativisme pragmatique". C'est la Révolution française qui change la donne : les rapports GRÉGOIRE et BARÈRE y caractérisent les idiomes régionaux, dont la langue bretonne, comme des obstacles à la pénétration des thèses révolutionnaires, comme le terreau du cléricisme, rendant impossible toute modification du tissu social. La lexicographie bretonne du XIX^e siècle sera essentiellement l'œuvre de notables conservateurs qui tenteront de convertir sous un angle positif cette description, en présentant la langue bretonne comme une saine protection contre la pénétration d'idées impies visant la désorganisation du tissu social. Il s'agira alors d'affirmer la particularité de la langue bretonne, d'exclure tous les termes témoignant d'une influence visible du français, présentée comme l'altération d'une pureté primitive. Un tel positionnement, introduisant également une volonté de rationalisation, d'unification, et un rapport prescriptif à la langue, pour éviter d'être cantonné au domaine de la réaction passiste, fera également émerger un discours valorisant la modernité

cf. 11

cf. 12

d'une langue bretonne capable de tout dire en se passant du français : on observera alors l'émergence d'une double valorisation de la langue bretonne, à la fois par son passé et par son présent. La situation se modifiera à nouveau au XX^e siècle lorsque la reconfiguration économique des campagnes bretonnes engendrera leur francisation progressive. Cette situation verra émerger un clivage entre un profil de locuteurs ruraux abandonnant progressivement des usages oraux, locaux et quotidiens du breton, et le groupe émergent d'intellectuels se réappropriant une langue, généralement en accord avec des convictions nationalistes. Ces nouveaux locuteurs tiendront un discours que nous nommerons "refondateur" par rapport à la langue : constatant que les usages linguistiques sont en cours d'abandon, ils émettront le diagnostic selon lequel c'est l'image rurale de la langue, et son utilisation dans un cadre rural et domestique devenu limité face aux nouvelles conditions de pratique ayant émergé, qui est responsable d'un tel désamour. Leur objectif sera alors de refondre le breton de fond en comble, afin de forger une langue moderne, capable d'arpenter les domaines intellectuels les plus ardues, dont la diversité dialectale et les relations envers le français auraient totalement disparu. Mais un tel réformisme ne fera pas l'unanimité parmi les militants bretons, et l'on verra bientôt émerger un groupe de descripteurs se faisant les défenseurs des formes orales et quotidiennes des locuteurs ruraux. Ces militants, que nous nommerons "continuistes", s'attacheront à défendre une langue au sein du contexte rural de sa pratique : s'opposant à l'élitisme de leurs concurrents, ils érigeront la figure du "locuteur natif" comme garant d'une "authenticité" face à des usages décrits comme "artificiels" ou "chimiques". Tout au long de ces débats, nous observerons que les théorisations savantes, influencées par les engagements militants, viendront en retour les appuyer, dans une relation de connivence qu'il nous faudra interroger.

*cf. 13**cf. 14**cf. 15*

Conventions de présentation

Les évolutions technologiques récentes ont instauré de nouveaux modes d'écriture et de lecture, que nous nous sommes efforcés de prendre en compte, tout en les conciliant avec une présentation traditionnelle. Conscients qu'un ouvrage d'une telle longueur est rarement lu linéairement du début à la fin, et qu'un lecteur, trouvant ce document sous sa forme numérisée après une recherche sur internet, peut commencer sa lecture à partir d'un point aléatoire, ou ne chercher qu'une information précise, nous nous sommes efforcés de multiplier les passerelles, sous forme de renvois internes, et avons apporté un soin particulier à l'élaboration des index. La possibilité d'intégrer des liens hypertexte cliquables au sein d'un document permet de naviguer d'un point à un autre, et peut mener à le concevoir comme une toile d'araignée davantage que comme un rouleau ; elle permet en particulier un accès rapide au corpus constitué par tous les paratextes de dictionnaires, de manuels, et les articles de presse sélectionnés, intégrés dans le document et accessibles en un seul clic. Pour autant, ces nouvelles possibilités de navigation ne doivent pas venir contrarier la progression linéaire qui constitue la condition de cet exercice scriptural si caractéristique qu'est une thèse de doctorat, ni dérouter d'éventuels courageux qui décideraient de s'attaquer à la lire de bout en bout, sous une forme imprimée où l'hypertexte ne fonctionne plus. Nous espérons être parvenus à une conciliation de ces deux modes de lecture, par la présence discrète de nombreux renvois internes, apparaissant sous forme de liens cliquables dans la version numérique, et sous une forme plus traditionnelle dans le cas d'une impression

papier⁹.

Par ailleurs, nous accordons une certaine importance théorique à l'usage des guillemets sur lesquels il convient d'attirer l'attention. Dans ce document sont distingués,

D'une part, l'usage des guillemets dits "anglais droits", auxquels nous conférons les fonctions suivantes :

- Expliciter les usages métalinguistiques que nous faisons de certains termes (ce qui permet d'éviter des confusions : le mot suivant / le mot "suivant", la notion d'origine / la notion d'"origine", le statut de référence / le statut de "référence", etc.). Une police de caractère spécifique marque également la rapport métalinguistique à un élément lexical, indexé lorsqu'il est en breton : le mot doux / le mot doux (parfois : le mot "doux").
- Marquer une prise de distance envers l'usage d'un mot (notamment lorsqu'il s'agit de reprendre des catégories circulant dans l'interdiscours mais envers lesquelles une distance critique nous incite à témoigner d'une prévention). Les notions de "langue", de "français" et de "breton" auraient dû, en toute rigueur, être soumises à de tels guillemets, mais cela aurait considérablement alourdi la lecture tant elles sont omniprésentes : étant entendu qu'après le premier chapitre le lecteur connaîtra les réserves que nous y mettons, nous n'utiliserons de tels guillemets que pour des notions qui apparaissent moins fréquemment.
- Lorsque nous présenterons une construction idéaltypique des profils tant de locuteurs que de descripteurs du breton à partir du XX^e siècle, nous ferons usage des guillemets pour maintenir la distance critique que procure la caractérisation idéaltypique par rapport à une classification traditionnelle : étant entendu qu'il n'existe aucune personne réelle correspondant entièrement à ces descriptions idéalisées construites *a priori*, nous emploierons systématiquement les notions de "bretonnant", "bretonnantiste", "brittophone", "refondateur", et "continuiste", entre guillemets.
- Un certain usage des guillemets permet parfois de s'autoriser des formulations inattendues : nous avons tenté d'éviter cet usage.

cf. p. 763

D'autre part l'usage des guillemets français (« ») ne servant que pour les citations, et dont les références seront données à la suite.

Des guillemets dits "anglais courbes" peuvent se trouver lorsqu'une citation en contient une autre (« *il m'a dit* "ceci" »).

*

* *

Le monde des dictionnaires bretons est un environnement fascinant où s'observent des spécimens inattendus. À la lecture de cet ouvrage, on apprendra peut-être qu'il existe en breton un dictionnaire de psychanalyse (ÉTIENNE 1983), que le premier dictionnaire imprimé en français est non seulement un dictionnaire breton, mais même trilingue (LAGADEC 1499), que certains dictionnaires s'accompagnent d'un catéchisme (MAUNOIR 1659), d'autres d'un

9. Tous les liens vers des sites internet ont été vérifiés en janvier 2017.

« *Projet d'une Réforme raisonnable à l'Orthographe Française* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744), d'une biographie de la grand-mère de l'auteur (GROS 1970), quand d'autres encore mentionnent plutôt les les 3 600 premières décimales de π ou la liste des 855 nombre premiers plus petits que 6620 (MAROT 2002). On y découvrira un dictionnaire dont la préface est deux fois plus longue que la partie consacrée à la liste de mots (V. ROUDAUT 1872), un autre dont le nombre de pages avoisine le nombre d'habitants de la commune à laquelle il est consacré (LE DÛ 2012¹⁰), ou encore un dictionnaire du breton de Cornouaille rédigé en Martinique (LE SCAO 1945). On trouvera un dictionnaire du dialecte de Vannes rédigé par un auteur ne croyant ni dans la notion de "dialecte" ni dans l'intérêt des formes dialectales (AR MENTEG 2007), et plusieurs autres, nommés *Lexique complémentaire*, car ils contiennent essentiellement des mots que personne n'utilise, en espérant qu'ils entrent un jour en usage (EWAN 1996, EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000). On observera un grand nombre de dictionnaires publiés par bribes dans des revues, dont un allant de <L> à <T> (HEMON 1963), un autre s'arrêtant au ras du mot *paquerette* (LE DÛ et LE BERRE 1975), et un autre dont l'élaboration complète aurait dû durer 370 ans, mais qui s'arrêtera finalement à l'entrée *Amleal* (GUYONVARC'H 1973). Malgré le caractère insolite de tels ouvrages à première vue, tous sont élaborés par des auteurs pour des raisons qui sont bonnes à leurs yeux, et dont il s'agira de rendre compte, afin d'entrer, le plus respectueusement possible malgré la nécessaire distance, dans leur démarche.

Au-delà des dictionnaires, on découvrira que des phénomènes comme la diffusion de la cérémonie du vin le long du Rhône, la forme des maisons en Angleterre à l'âge de Fer, la redécouverte de TACITE par les Allemands, la réhabilitation des Francs par BOULAINVILLIERS, une colonie galloise en Patagonie, ou encore la prise de Pâques à Dublin en 1916, ont eu une influence sur la manière dont s'écrit l'histoire de la langue bretonne. On abordera le récit des exploits du héros BRUTUS, des histoires de femmes aux langues coupées, des interprétations audacieuses du mythe de Babel, et des dialogues où les élèves font la leçon à leurs maîtres. On entendra dire que les Dieux grecs tiennent leurs noms des mots bretons, et les Barbares le leur du pain (*bara bara*) qu'ils demandaient en Grèce. On observera des lexicographes apprendre le breton en une semaine grâce à une prière à la vierge Marie, et des druides inventer une cérémonie à partir d'un poème de LAMARTINE. Bref, c'est la vie humaine, dans ses miracles et ses remous, que l'on croiera à la lecture des débats sur la langue dans les dictionnaires bretons.

10. L'ouvrage est publié en deux tomes de 500 et 538 pages, et Plougrescant comptait 1284 habitants au recensement de 2012.

Première partie

Cadre théorique et protocole
méthodologique

L'objectif de cette première partie est de présenter l'angle d'analyse à partir duquel seront abordés les éléments du corpus.

Le premier chapitre rend compte des évolutions récentes de certains courants de sociolinguistique au sein desquels s'inscrit cette démarche. Le point de départ consiste à constater les insuffisances théoriques d'une notion comme celle de "langue" pour rendre compte des usages linguistiques, dans la mesure où elle masque leur hétérogénéité, leurs circulations, et leur articulation avec l'ensemble des autres pratiques sociales. Si certaines classifications alternatives ont été proposées pour prendre ces dimensions en compte, elle donnent bien souvent l'impression de reproduire les présupposés véhiculés par la notion de "langue" à une échelle plus restreinte, alors que la complexité n'a pas disparu au simple motif que l'on a changé d'échelle d'observation. C'est donc la démarche même visant à *catégoriser les manières* de parler au sein d'ensembles que l'on construirait comme intérieurement homogènes, aux frontières extérieures bien délimitées par rapport à d'autres, qu'il nous faudra ici interroger. Mais si une approche descriptive ne peut pas se contenter de telles catégories, en revanche elle se doit de prendre en compte le fait que *les locuteurs opèrent des catégorisations*. Il devient alors possible de se retourner sur les processus mêmes par lesquels les usages linguistiques se trouvent sélectionnés, mis en valeur, négligés, identifiés les uns aux autres, ou distingués les uns des autres, regroupés, et séparés, dans les discours. On passe alors d'une approche qui *prenait les catégories linguistiques pour argent comptant* à une autre, qui *étudie les processus de leur élaboration*.

Le second chapitre applique un raisonnement plus ou moins analogue à la notion d'"origine" : après avoir constaté les apories conceptuelles qu'engendre une description historique qui mobilise la notion d'"origine" (notamment dans le cas des "langues"), il s'agit de s'interroger sur les présupposés qui guident une telle explication. On observera alors que des catégories encore diffusées aujourd'hui de la linguistique diachronique se sont relativement peu affranchies d'un cadre d'explication religieux qui cherchait à retrouver un état linguistiquement pur avant une évolution décrite comme une dégradation. Il sera alors possible de revenir sur *ce qui se joue* dans le processus visant à *attribuer des origines* à "un peuple" ou à "une langue". Le regard se retournera alors vers une analyse des *discours d'origination* qui observera la manière dont le renvoi à des ancêtres décrits comme communs ou distincts permet de justifier un *discours d'identification* actuel en le projetant dans le passé.

Le troisième chapitre possédera une double fonction : il vise à justifier la sélection du corpus, ainsi qu'à en présenter et contextualiser rapidement le contenu. Dans un premier temps, il s'agira de se demander pour quelles raisons l'étude des dictionnaires possède un intérêt particulier par rapport à celle d'autres supports de discours sur la langue, en s'interrogeant sur les enjeux sociaux qui conditionnent leur élaboration et leur diffusion. Puis nous présenterons la notion de "paratexte", qui rend compte des discours *environnant* le strict contenu d'un dictionnaire (ses articles), au sein desquels les auteurs justifient les choix qui ont présidé à son élaboration par une explicitation de leur définition de la langue. Enfin, nous présenterons, dans la longue liste des dictionnaires bretons, ceux qui ont retenu notre attention, et les critères sur lesquels nous avons sélectionné et écarté les différents ouvrages, tout en expliquant l'ouverture du corpus à quelques supports qui ne constituent pas à proprement parler des dictionnaires, mais dont nous avons jugé utile la prise en compte.

Chapitre 1

De la langue aux discours d'identification

Oui ça m'a toujours étonné les Bretons ne se comprenaient pas quelquefois entre eux. Alors je sais pas mais on veut parler d'une langue et puis, ils sont en train de se battre à leur niveau, alors c'est une polémique. À Vannes, on ne parle pas le même breton que dans le Nord Finistère. Quand tout le monde sera d'accord, alors à ce moment-là on sort une langue.

extrait d'entretien, INSEE 1990 : 36

Dans ce chapitre, nous commencerons par retracer brièvement les raisons pour lesquelles nous suivons certains contemporains de la sociolinguistique dans la remise en question de la notion de "langue" en tant que concept explicatif. Nous expliquerons ainsi de quelle manière cette notion voile un certain nombre de complexités observables dans la répartition, la circulation, et l'adaptation des pratiques linguistiques, avant d'examiner rapidement quelques solutions de substitution qui peuvent être proposées. Nous en retiendrons qu'un certain nombre de catégorisations alternatives de la sociolinguistique visent essentiellement à reproduire les présupposés de la notion de "langue" sur une échelle plus restreinte : c'est alors *l'opération même de catégoriser* dont il faudra interroger la pertinence théorique.

En revanche, si la *catégorisation linguistique* ne peut plus être tenue pour une description acceptable des manières de parler, il sera possible d'observer la manière dont les locuteurs eux-mêmes *produisent* de telles catégorisations, et ce que celles-ci signifient. Si les catégories linguistiques ne sont plus mobilisées directement par le chercheur, celui-ci peut néanmoins observer les conditions de leur élaboration et de leur évolution. Après une discussion des notions proposées pour rendre compte des *propos tenus au sujet des manières de parler*, nous mettrons en avant quelques processus discursifs dont l'application s'avérera utile pour étudier les discours sur la langue bretonne. Dans la mesure où l'analyse du discours accorde de l'importance à la contextualisation des énoncés analysés, il nous faudra nous demander quelles spécificités il est nécessaire de prendre en compte dans l'analyse des discours spécifiques qui sont les nôtres : des discours polémiques et des discours d'intellectuels et militants. L'établissement d'un cadre d'analyse nous permettra alors de relire le paratexte des dictionnaires bretons en centrant l'analyse sur la manière dont les différents auteurs y *construisent* des définitions *antagonistes* de la langue.

1.1 La notion de langue et ses présupposés

Alors que plusieurs ouvrages, dans les dernières années, ont abouti à remettre en question l'usage de la notion de "langue", nous voudrions pour notre part prendre cette remise en question comme *point de départ* de notre recherche, et non comme ligne d'arrivée. Il s'agira de voir quel potentiel d'application le domaine des dictionnaires bretons offre à ces analyses qui ne font plus usage de la notion de "langue", et quel est le potentiel de renouvellement que celles-ci proposent pour l'étude du terrain breton. Sans vouloir reprendre ici dans le détail l'étendue des raisons qui a poussé à remettre en question cette notion, dans la mesure où cela a déjà été fait précédemment¹, nous nous contenterons de rappeler quelques unes des grandes lignes de l'argumentation qui serviront par la suite à notre étude.

1.1.1 Une notion difficile à définir

Si l'on part d'une définition commune de la notion de "langue" telle que "usage linguistique répandu au sein d'une communauté de locuteurs", alors on en constate plusieurs lacunes :

Comment se définit cette communauté ? À chaque critère que l'on peut avancer, il est possible de trouver des contre-exemples parmi des langues très répandues : cette communauté ne peut être étatique puisque diverses langues officielles peuvent coexister au sein d'un même État, et que plusieurs "langues" (notamment celles de la colonisation) voient leur pratique diffusée bien au-delà des limites d'un seul État. Pour cette raison elle ne peut pas non plus être simplement associée à un simple territoire géographique, puisque plusieurs "langues" peuvent coexister sur un même territoire, et une même "langue" dépasser largement les frontières d'un territoire donné.

Comment définit-on que cet usage est le même ? Le critère de l'intercompréhension n'est pas suffisant pour rendre compte de la communauté d'un usage, puisque d'une part des locuteurs étiquetés comme pratiquant des "langues" différentes peuvent se comprendre entre eux (c'est le cas pour le danois et le norvégien, le serbe et le croate, etc.), d'autre part car des locuteurs censés parler la même "langue" peuvent ne pas se comprendre entre eux (c'est le cas par exemple en français lorsque des non-spécialistes sont confrontés à des textes techniques de droit, de médecine, ou autre, pourtant écrits "en français").

1. L'ouvrage fondateur sur la question est sûrement *Ce que parler veut dire*, de Pierre BOURDIEU (1982). Il en est depuis paru une version complétée et augmentée (BOURDIEU 2001). Si *La langue introuvable* de Michel PÉCHEUX et Françoise GADET constitue également un jalon important (PÉCHEUX et GADET 1981), les raisons invoquées par les auteurs pour cette critique ne sont pas du même ordre que celles que nous mentionnerons ici. Quelques remarques chez Marina YAGUELLO vont également dans ce sens (YAGUELLO 1988), sans que l'on puisse pour autant parler de critique systématique. Jean-Michel ÉLOY est également allé assez loin dans la remise en question de la notion de "langue", bien qu'il lui ré-attribue finalement une certaine consistance à la fin de son ouvrage (ÉLOY 1997). Certains ouvrages d'Henri MESCHONNIC peuvent également aller dans ce sens (MESCHONNIC 1997, MESCHONNIC 2000). Les distinctions proposées par Jean LE DÛ et Yves LE BERRE (badume / standard / norme) à partir du cas breton, seront discutées dans cette recherche. Dans un ouvrage datant de 2004, Louis-Jean CALVET a également interrogé la notion (CALVET 2004). Un article résume assez bien ces différents acquis : OLIVEAU-STATIUS 2006. Pour notre part, notre analyse sera plus fortement inspirée des analyses de Jacques LAISIS, peu publiées, pour la critique systématique de la notion, ainsi que de celles de Cécile CANUT qui s'intéresse plus particulièrement à son instrumentalisation au sein de discours identitaires (CANUT 2007, CANUT 2008, CANUT, BODOUROVA et CAROLI 2009). Patrick SÉRIOT publie également des analyses allant dans ce sens (SÉRIOT 2010). Par ailleurs, bien que les courants américains d'anthropologie linguistique fournissent des éléments particulièrement stimulants pour ces analyses, ils ne sont pas mentionnés ici car la différence d'aire sémantique couverte par le terme "*language*" (à la fois "langue" et "langage") occasionne des différences sur les questions de définition. Cf. toutefois MAKONI et PENNYCOOK 2006.

Une autre difficulté survient dès que l'on tente de comparer entre elles les différentes notions utilisées pour décrire les usages linguistiques : qu'est-ce qui fait la différence entre une "langue" et un "dialecte", un "patois", un "argot", un "créole" ? D'un point de vue purement descriptif porté sur les formes linguistiques, si, pour reprendre un raisonnement cher aux philosophes, nous formulons l'expérience de pensée dans laquelle un linguiste serait confronté à des usages qui lui sont inconnus et dont il ne connaît pas le cadre social de pratique, celui-ci ne pourrait pas, à partir d'une étude portant uniquement sur leurs propriétés phonologiques, sémantiques, morphologiques, ou syntaxiques, déterminer si les usages en question constituent plutôt "de la langue", "du dialecte", "du créole", etc. SAUSSURE remarquait déjà que l'« [...] *on ne peut pas plus établir de frontières entre langues parentes qu'entre dialectes ; l'étendue du territoire est indifférente.* » (SAUSSURE 1916 : 278). Et pour cause : la raison de ces catégorisations n'est pas à chercher dans les propriétés formelles des usages, qui sont organisés selon des principes comparables, mais seulement dans les catégorisations sociales projetées par les locuteurs à leur sujet.

Ainsi, la difficulté des notions de "langue", "dialecte", "créole", etc., est qu'elles amalgament en permanence la question de la systématité d'une forme linguistique telle qu'elle peut être décrite à partir d'analyses phonologiques, sémantiques, morphologiques, syntaxiques, etc., et celle, sociologique, de la répartition et de la communauté des usages². Cette deuxième dimension, toujours présente en contrebande dans les analyses linguistiques, n'est donc que rarement traitée pour elle-même, puisque l'argument de la systématité linguistique est avancé pour justifier à l'avance une communauté des usages postulée, ce qui prive alors les chercheurs de la possibilité de proposer une réelle analyse sociologique portant sur les répartitions, catégorisations, et hiérarchisations associées aux usages linguistiques.

Pour résoudre ces différentes apories conceptuelles soulevées par la notion de "langue", il convient de s'intéresser aux présupposés qu'elle véhicule. Nous en mettrons ici deux en valeur :

D'une part, le fait que les changements et usages linguistiques soient susceptibles d'une explication immanente à la discipline "linguistique" elle-même, et ce indépendamment de toute considération proprement sociologique quant à la nature des échanges qui

2. Une tradition récente, sous l'influence d'une certaine lecture de BAKHTINE / VOLOCHINOV, voudrait faire porter au "structuralisme" le poids de cette confusion. Pourtant, si l'on s'en tient à une définition simple de la notion de "structure" comme un "système au sein duquel les éléments se définissent d'une manière oppositionnelle et non en fonction de leur contenu", alors on constate que la question, toujours pertinente, d'une définition oppositionnelle des éléments linguistique (traits phonologiques, paires minimales, sèmes, etc.), est entièrement indépendante de celle, sociale, de la répartition des usages. Cette assimilation entre le "structuralisme" et une sociologie implicite qui postulerait une communauté des usages donnés sur tout un territoire, poussant certains à attribuer à SAUSSURE un holisme durkheimien reconduisant la distinction individu / société (DOROSZEWSKI 1969) semble d'autant plus injuste que, dans les pages de *linguistique géographique* et de *linguistique rétrospective* de la 4^e et 5^e partie du *Cours*, presque jamais lues, posent les jalons d'une critique des catégorisations des usages en entités homogènes et clairement délimitées (SAUSSURE 1916 : 261–289, « [...] *la notion de dialecte naturel est en principe incompatible avec celle de région plus ou moins étendue.* » (ibid. : 276)) ou de leur instrumentalisation aux fins d'analyses ethnocentristes (ibid. : 295–317) : les notions qu'il y développe de « *force d'intercourse* » et d'« *esprit de clocher* » semblent rappeler bien plutôt une conception sociologique proche de la dialectique simmélienne de la porte et du pont que de la réification du groupe qu'on lui attribue (cf. pp. 414, 488). Cette critique repose à nos yeux sur une confusion entre une approche centrée sur la question, *logique*, du rapport des éléments entre eux et celle, *sociologique* de la répartition des usages, qui semble inéluctable dès lors que l'on mélange, au sein d'une même discipline nommée (socio)linguistique, les deux registres d'explication. En distinguant, à partir d'une approche clinique, les deux approches, et en nommant "glossologie" celles où la description du rapport logique entre des éléments se définissant oppositionnellement est pertinente, bien distincte d'une "sociologie" où les usages linguistiques seraient étudiés avant tout *comme des usages parmi d'autres*, le modèle théorique dit "de la médiation", proposé par Jean GAGNEPAIN, nous permet de comprendre les raisons de telles équivoques (GAGNEPAIN 1994).

influencent ces usages et leurs variations,

D'autre part, la sociologie implicite qu'elle véhicule malgré tout, à savoir une présentation des pratiques linguistiques comme bien homogènes sur le territoire de la "langue", et connaissant des frontières nettement découpées par rapport aux autres "langues".

1.1.1.1 Le présupposé de l'immanence du linguistique

Ce que nous nommons "présupposé de l'immanence du linguistique" décrit une attitude des linguistes selon laquelle les évolutions de la langue pourraient s'expliquer par des raisons proprement linguistiques³. Ainsi, ce serait *dans les caractères intrinsèques* des formes linguistiques qu'il faudrait chercher les raisons de l'évolution et de la répartition des usages.

SAUSSURE avait déjà montré la faiblesse de ces conceptions purement linguistiques (SAUSSURE 1916 : 202–208) et semblait opter pour une approche qui « [...] *assimil[ait] les changements phonétiques aux changements de la mode* » (ibid. : 108), cherchant alors à établir un parallélisme envers les lois de l'imitation sociale⁴. Étudiant l'action du temps sur la différenciation des usages au sein de différents territoires, il en déduisait que la linguistique seule était incapable d'en rendre raison, pour conclure que « *les langues [pas plus que] les dialectes n'ont [...] de limites naturelles* » (SAUSSURE 1916 : 275,278).

Supposons en effet que sur un territoire étendu un certain phone [a] soit émis, puis qu'au bout de quelques siècles, ce phone soit devenu [e] sur une partie du territoire, [ae] sur une autre, et resté [a] sur une troisième. Alors peut-on vraiment dire que c'est dans les propriétés constitutives du phonème /a/ que se trouvaient les raisons qui ont présidé à son évolution historique en différents phones ? Si c'est le cas, pour quelles raisons une telle évolution s'est-elle différenciée selon les territoires ? La linguistique seule est incapable de rendre compte de l'apparition d'une telle hétérogénéité si jamais elle ne prend pas en compte que, les mots ne voyageant pas tous seuls mais bel et bien avec leurs interlocuteurs, les changements linguistiques sont avant tout des *changements d'usages*, résultant de situations de rencontres, contacts, isolements, etc., et pouvant être mis en rapport de manière cohérente avec d'autres types d'usages (vestmentaires, culinaires, architecturaux, etc.).

C'est ce principe qu'appliquait déjà le dialectologue breton François FALC'HUN lorsqu'il mettait en rapport, dans ses analyses, l'évolution des usages linguistiques avec les ports (notamment Morlaix), villes (notamment Carhaix), et routes de commerces qui déterminent la

3. La "loi du moindre effort", longtemps invoquée pour rendre compte par des propriétés *purement linguistiques* de l'évolution des usages, en est un bon exemple : elle postule que les formes linguistiques iraient en se simplifiant avec le temps. On s'étonne alors de ne pas encore s'exprimer par monosyllabes. Elle avait déjà fait l'objet d'une critique par SAUSSURE (cf. p. 415), et nous aurons l'occasion de voir qu'elle ne constitue que l'hypothèse symétrique de la théorie de Paul PEZRON concernant l'augmentation progressive du nombre de syllabes (cf. p. 140), qui connut une longue postérité en linguistique bretonne.

4. La critique de SAUSSURE qui s'appuie essentiellement sur les pages 29 à 31 du *Cours* pour insister sur une conception simpliste l'opposition "langue" / "parole" qui se contenterait de reproduire celle entre "individuel" et "collectif" provenant de DURKHEIM, gagnerait à prendre en compte également les passages dont les descriptions se rapprochent des thèses de Gabriel de TARDE, notamment concernant les « *causes des changements phonétiques* » (SAUSSURE 1916 : 202–208). C'est ce que fait Witold DOROSZEWSKI lorsqu'il mentionne : « *F. de SAUSSURE — je le sais de source certaine — suivait avec un profond intérêt le débat philosophique engagé entre DURKHEIM et TARDE [...] l'ensemble de la doctrine saussurienne apparaît alors comme une curieuse tentative, entreprise par un linguiste de génie, pour concilier les doctrines opposées de DURKHEIM et de TARDE. Dans l'opposition de la "langue" à la "parole" on entrevoit l'opposition de l'idée durkheimienne à celle de TARDE. Le rigorisme de la notion de "langue" est durkheimien, les concessions faites au facteur individuel, à la "parole" tiennent des idées de TARDE.* » (DOROSZEWSKI 1969 : 108).

plus ou moins grande pénétration de nouveaux usages, ou au contraire certaines fixités liées à une situation d'isolement relatif (FALC'HUN 1951 : 69–110), et lorsqu'il mettait en rapport l'évolution des usages linguistiques avec la répartition géographique des coiffes, ce qui le menait à considérer que « *Par tous ces traits, la mode vestimentaire rappelle les faits linguistiques, parce que reflétant les mêmes influences économiques et sociales.* » (ibid. : 193).

C'est également ce que remarquait Yannick GUIN à propos des costumes, lorsqu'il mentionne :

« *Ainsi demeurent vivaces [au début du XX^e siècle] les différences dialectales, les costumes, les danses, les usages et les habitudes. Le costume, par exemple, est fort significatif de la structure hiérarchique de la société : il exprime le métier, le rang dans la société rurale, parfois même la situation familiale, éventuellement les opinions politiques ou religieuses, quelquefois l'âge. Enfreindre le code strict des règles vestimentaires de sa paroisse susciterait la réprobation, voire le scandale et la risée.* » GUIN 1982 : 165

Il nous semble qu'il suffise ici de remplacer « *le code strict des règles vestimentaires* » par celui des "usages linguistiques" pour que l'analyse soit directement transposable. Cela vaut également pour les conditions socio-historiques qui ont engendré le déclin du costume (ibid. : 189), qui nous semblent également analogues à celles que nous mentionnerons à propos de la pratique du breton ⁵.

cf. 13.1

1.1.1.2 Le présupposé de l'homogénéité

Ce que nous nommons "présupposé de l'homogénéité" est la raisonnement implicite tendant à associer à un usage linguistique un groupe de locuteurs bien défini, dont les variations internes sur le territoire considéré pourraient être considéré comme négligeables, et dont les frontières vis-à-vis de l'extérieur seraient nettement délimitées.

Si la dialectologie et la sociolinguistique ont œuvré pour montrer qu'il n'était pas possible de délimiter un usage qui soit entièrement commun à un groupe étendu de locuteurs que l'on subsume généralement sous la catégorie d'une même "langue", en revanche, le problème n'a pu être que déplacé lorsqu'il s'est agi de proposer des notions de remplacement :

Pour rendre compte de l'hétérogénéité des usages, les notions de "dialecte" ne font que réduire l'échelle sur laquelle s'applique le raisonnement homogénéiste, tout en le reconduisant. Or cette homogénéité ne se trouve pas plus sur un territoire, celui-ci fût-il restreint : en effet l'acquis principal de la dialectologie est le constat de la *non-superposition des isoglosses* : s'il est possible de tracer, par exemple pour une entrée lexicale prise isolément ("comment dit-on "abeille" chez vous?"), ou une prononciation spécifique, une frontière déterminant la répartition géographique des différents usages (celle-ci est nommée "isoglosse"), les différentes frontières obtenues dès que les questions se multiplieront ne se superposeront que rarement, morcelant ainsi le territoire en un ensemble de transitions progressives que l'on nomme "*continuum linguistique*". Par ailleurs,

cf. p. 417

5. Une autre raison pour laquelle on ne pourrait pas séparer l'étude des usages linguistiques de celle des interactions sociales a été formulée à la suite de BAKHTINE / VOLOCHINOV : toute locution étant avant tout interlocution, il est nécessaire de prendre en compte les projections des locuteurs sur la réception qu'ils anticipent d'avoir, et les modulations qu'ils produisent de leur message en fonction de la réponse anticipée, ainsi que des discours précédents qu'il a repris et intériorisés (BAKHTINE 1929). Cette détermination permanente des phénomènes linguistiques par des processus sociaux n'implique par pour autant qu'il soit *méthodologiquement impossible* d'étudier séparément l'un et l'autre : quels que soient l'usage socialement localisé ou la situation d'interlocution dans lesquels se trouvent différents aphasiques de BROCA, leurs productions linguistiques pourront néanmoins s'expliquer, d'un point de vue *glossologique* (cf. note 2 p. 5), en vertu d'un même principe d'analyse, centré sur leur mise en œuvre (ou non) d'une rationalité logiquement oppositionnelle, distincte de leur analyse

la prise en compte de la variation des usages uniquement sous son aspect géographique (ce que l'on nomme "variation diatopique") néglige les croisements inéluctables avec d'autres facteurs de variation : les *Atlas Linguistiques* s'élaborent sur la base d'une réponse par village qui se trouvera projetée sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, la démarche même de leur élaboration empêchant de prendre en compte qu'il pourrait exister des réponses différentes *au sein même* du village, selon les générations ("variation diachronique"), les milieux sociaux ("variation diastratique"), ou les contextes d'énonciation ("variation diaphasique"). Par conséquent que la notion de "dialecte" souffre de lacunes analogues à celles de la notion de "langue". Il en va de même dès que l'on tente de catégoriser des usages propres à des milieux sociaux (des "sociolectes"), des pratiques professionnelles (les "technolectes") ou à des générations de locuteurs (les "chronolectes") plutôt que des usages géographiques : là encore on postule une homogénéité qui n'est qu'une construction théorique pratique pour le linguiste. Dans la mesure où toute situation de parole se trouve entrecroisée par différents facteurs de variation (elle est tous les "-lectes" en même temps), il semble que la mise en valeur au sein d'une catégorie spécifique de l'un oblige à négliger les autres.

De même, des notions comme celle de "diglossie", bien qu'ayant pour mérite de mettre en avant une hétérogénéité de usages et de leur répartition sociale au sein d'un même territoire, ne peut pas être maintenue lorsqu'elle en vient à uniformiser et réifier à nouveau les variantes qui sont alors mises en confrontation⁶ : ce que l'on nomme "variété H (high)" d'une situation diglossique recouvre des réalités aussi hétérogènes que des usages juridiques de la langue, des formes poétiques, ou une écriture journalistique, de même que la variété dite "L" (low) recoupe, sous couvert de "populaire", des usages foncièrement différents (BOURDIEU 2001 : 132–151).

Pour rendre compte de la porosité des catégories proposées, on a eu recours à des notions évoquant le mélange : "créole", *code-switching*, etc. Mais ces notions non plus ne sont pas satisfaisantes, notamment parce qu'elles laissent penser que les entités ainsi mises en contact étaient préalablement pures de tout mélange (CANUT 2007 : 18–19), alors qu'elles-mêmes constituaient déjà une forme de "créole" ou de "*code-switching*", et qu'il est impossible de remonter à une pureté originelle⁷.

Quelle que soit l'échelle à laquelle on réduit les catégories utilisées, les difficultés demeurent tant que l'on reste dans le même cadre de présupposés. Ainsi, même la notion d'"idiolecte", avancée pour décrire un usage linguistique qui serait celui d'une seule personne, doit-elle être remise en question dès que l'on constate qu'un même locuteur dispose d'une pluralité de répertoires d'expression qu'il mobilise à chaque fois de manière différente en fonction de la connaissance qu'il possède des contextes d'interlocution et ce qu'il anticipe de ses attentes⁸.

sociologique spontanée.

6. Par ailleurs, son application à la situation bretonne pose d'autres problèmes liés aux intérêts militants que son usage mobilise, cf. p. 508. Il en va de même pour les descriptions qui mobiliseraient la notion de "diglossie enchâssée", cf. p. 756.

7. Ici aussi, les usages spécifiques de la comparaison créole chez les lexicographes bretons manifestera tout autant le fantasme d'une pureté linguistique originelle déjà donnée (cf. p. 510) que la volonté d'aligner la description du breton sur celle d'une situation coloniale, conférant ainsi un gain de légitimité à l'entreprise militante (p. 858).

8. Ce phénomène, déjà remarqué par Roman JAKOBSON (JAKOBSON 1952 : 32–33), est devenu un point d'ancrage des analyses qui remplacent la description des pratiques linguistiques en termes de langue par une approche prenant en compte les interactions et le contexte, quelle que soit par ailleurs la distance théorique qui

À la suite de ces propositions, la notion de "langue minoritaire" nous semble également entrer dans ce curieux paradoxe : si l'épithète "minoritaire" a justement pour fonction d'exprimer l'existence de sous-groupes hétérogènes au sein du cadre des locuteurs, le substantif "langue" implique encore de reconduire la conception homogénéisante au sein de ce groupe de locuteurs. Philippe BLANCHET a certes cherché à définir plus précisément la notion, et celles associées, en distinguant plusieurs dimensions au sein des processus (BLANCHET 2005) :

La dimension quantitative d'une diminution numérique du nombre de locuteurs, qu'il propose de marquer par le terme "minorisation",

La dimension qualitative des différentes dévaluations symboliques associées à ces pratiques, qu'il nomme "minoration" (le terme "minoritarisation" renverrait à l'interaction entre ces deux dimensions).

L'analyse qu'il propose de ces phénomènes « complexes », à partir d'un cadre épistémologique reposant sur les théories d'Edgar MORIN, et distinguant les différentes dimensions des "pratiques", des "représentations", et des "institutionnalisations", permet certes d'appréhender les phénomènes d'une manière plus précise et systématique, mais elle repose encore sur le présupposé selon lequel les usages qu'il décrits, que ceux-ci soient "minorisés", "minorés", ou "minoritarisés", peuvent être considérés comme homogènes⁹. Ainsi, ce gain de précision théorique, pour profitable qu'il soit, ne permet pourtant pas de reconfigurer complètement les présupposés à la base même de la démarche par laquelle les linguistes s'autorisent à décrire des usages comme communs.

Abandonner les catégories qui circonscrivent des "groupes" ? Si toutes ces tentatives de catégorisation des usages subissent les mêmes difficultés, c'est parce qu'elles reposent sur la même démarche : dans tous les cas, il s'agit de tenter de définir des groupes de locuteurs, aussi restreints soient-ils, qui pourraient rentrer au sein de catégories linguistiques. Mais l'entrecroisement des différents facteurs de variation ("diatopique", "diastratique", "diachronique", etc.) ainsi que l'adaptation permanente de locuteurs choisissant, parmi la diversité des répertoires dont ils disposent, ceux qui leur semblent adaptés au contexte, mettent à mal toute tentative qui viserait à délimiter une fois pour toute une zone de parole homogène. Ces constats dirigent vers des analyses où les usages linguistiques ne sont plus attachés à des groupes, quelle que soit leur taille, comme des propriétés qui leur seraient consubstantielles, mais comme des ressources à disposition d'acteurs qui se situent dans des interactions et mobilisent ces dernières dans une réappropriation et une re-négociation permanente.

Par ailleurs, cette critique de l'homogénéité que l'on prête à la notion de langue s'inscrit dans la continuité d'une critique des conceptions homogènes de "l'identité" ou de "la culture" (WAGENER 2015), toutes conceptions que nous associerons comme raisonnant selon le même

sépare les différents auteurs sur d'autres points : ainsi est-elle au centre de la conception dialogique de BAKHTINE / VOLOCHINOV (BAKHTINE 1929), des approches interactionnistes (GOFFMAN 1987, GUMPERZ 1989), ou alors de la conception de l'interlocution comme un « marché » au sein duquel le locuteur anticipe les "prix" et les "profits" (BOURDIEU 2001). Bien qu'il soit essentiellement exploité dans les approches s'intéressant aux interactions orales et pratiques conversationnelles, nous verrons, en reprenant la notion d' "ethos" à Ruth AMOSSY (cf. p. 33), qu'elle peut s'appliquer également dans le contexte argumentatif et polémique des controverses écrites, moyennant certaines adaptations (AMOSSY 2010).

9. Dans la discussion de son intervention, Freddy RAPHAËL remarque également que « le contexte politique, économique, des enjeux de pouvoir, le poids de l'histoire, toute la contextualisation qui donne sens à cette dynamique et à ces rapports différentiels à travers le temps, se trouve [...] mise, pour les besoins de la cause, entre parenthèses » (ibid. : 48), ce qui correspond assez bien au "présupposé de l'immanence du linguistique" que nous avons présenté plus haut (cf. p. 6).

présupposé "groupiste" (BRUBAKER 2006). Au-delà de la simple question des usages linguistiques, c'est donc la logique qui définit attribue des "identités" à des "groupes" en se reposant sur des pratiques culturelles (dont "la langue" est un avatar parmi d'autres : religion, musique, alimentation, etc.) qui est ici remise en question par la lorgnette de la langue.

Les conditions historiques de production d'un discours critique : Si une partie du travail critique d'analyse des présupposés groupistes consiste à re-situer leur diffusion dans le contexte politico-historique de l'émergence des nationalismes, il convient également de ne pas être dupes des conditions politico-historiques qui ont elles-mêmes contribué à la remise en question de ces présupposés. Ainsi, l'archéologue Simon JAMES, qui utilise les acquis récents de l'anthropologie et de la sociologie pour remettre en question un usage ethnociste et culturaliste de la notion de "Celtes", a-t-il le mérite de considérer qu'une telle remise en question est tout autant le produit de son temps que celles qu'il étudie. En effet, la critique d'une conception désignée par les divers noms de "culturalisme", "groupisme", "conceptions homogénéisantes des groupes sociaux", "essentialisme culturel", que la tradition anglo-saxonne nomme conception "*cookie-cutter*" des cultures, a elle-même émergé dans un contexte socio-politique particulier, qui est celui des années 1960, et qui se caractérise par :

- une distanciation envers les excès de racialisme dans les théories qui ont été défendues pendant la Seconde Guerre Mondiale,
- la décolonisation, et l'émigration afférente des anciennes colonies vers les métropoles, augmentant la prise de conscience de la multiplicité culturelle
- le constat, aux États-Unis que le *melting-pot* ne signifiait pas un abandon total de leurs mœurs d'origine par les populations migrantes
- etc.

L'ensemble de ces conditions historiques déterminent un climat intellectuel au sein duquel l'adéquation entre la population administrative d'un État et des pratiques culturelle partagées de manière homogènes sur le territoire correspondant en vient à être remise en question. Néanmoins, ce climat intellectuel qui est celui qui nous influence, étant lui-même le produit de son temps, pourra être remis en question dans les prochaines décennies, comme tous les précédents l'ont été.

Pour l'archéologie, un tel contexte aura des conséquences sur l'analyse théorique portée sur les vestiges trouvés :

- D'une part,** une remise en cause de l'adéquation selon laquelle un changement culturel dans l'histoire est forcément dû à une migration massive,
- D'autre part,** un regard critique rétrospectif sur une tradition historique qui découpait les populations du passé en entités closes et nettement délimitées (JAMES 1999 : 62–65).

cf. p. 399

En ce sens, en analysant les instrumentalisation politiques du passé propres aux processus d'identification, nous n'en sortons pas pour autant, puisque le mouvement de déconstruction historique des identités se situe lui-même dans le cadre socio-politique plus large de notre époque (ibid. : 139–143) : celui des sociétés post-coloniales, de ce que l'on nomme "multiculturalisme", de l'augmentation de la rapidité, de la fréquence, et de la distance dans les migrations ou la circulation des biens et des informations, etc. Sommes-nous en mesure de critiquer les identifications nationalistes parce que l'échelle d'identification nationale est en voie d'être dépassée ? C'est aux historiens des prochains siècle qu'il reviendra de répondre à cette question.

1.1.2 Les conditions de constitution et d'institution de la langue

Le constat de l'hétérogénéité des usages et de la porosité des catégorisations ne doit pas nous mener vers une position complètement relativiste, au sein de laquelle on ne trouverait que des usages épars et diffus. La prise en compte de l'hétérogénéité est essentielle dans une description, mais une trop grande insistance sur ce phénomène en viendrait à donner l'impression de pratiques totalement fragmentées et incommensurables d'un locuteur à son voisin ; de même, s'il est important d'insister sur le fait que la porosité et la compénétration permanente des usages s'opposent aux tentatives de les enfermer dans des catégories rigides, il faut malgré tout pouvoir expliquer les situations dans lesquelles des locuteurs ne se comprennent véritablement pas. Par conséquent, s'il a été important méthodologiquement d'insister sur l'hétérogénéité et la porosité des usages, il devient également nécessaire de prendre en compte les processus par lesquels se constituent des socles plus ou moins communs de répertoires sur un territoire, et ceux par lesquels s'exacerbent des différences d'usage d'un lieu à un autre.

Une telle prise en compte n'implique pas de revenir théoriquement en arrière vers les conceptions fixistes et homogénéisantes de la langue présentées plus haut : il s'agit plutôt de concevoir les usages (linguistiques ou non) comme pris au sein d'un jeu *dialectique* au sein duquel se jouent des forces opposées¹⁰ :

D'une part, certains processus œuvrant socialement à l'émergence d'hétérogénéités dans les usages, c'est-à-dire à des phénomènes de différenciation ou de distinction progressives.

D'autre part, un autre ensemble de processus sociaux qui concourent au contraire à des phénomènes d'homogénéisation des usages, qui vise alors à les rapprocher.

Si nous réintroduisons donc la question de l'homogénéité au sein des usages linguistiques, ce n'est pas au sens où celle-ci serait *déjà donnée*, mais bien plutôt comme résultant d'un *processus d'homogénéisation*, se retrouvant lui-même en conflit permanent avec les processus qui engendrent de l'hétérogénéité.

Si l'étude de la situation bretonne nous mettra en prise directe avec ces processus à l'œuvre, nous pouvons déjà esquisser quelques unes des directions qui en déterminent le fonctionnement. D'une part, l'homogénéisation sur un territoire peut provenir d'une situation de mise en *contact* de populations qui, au sein de ce territoire, avaient préalablement des usages différents. Mais la situation de mise en contact n'est pas suffisante en elle-même pour créer de l'homogénéisation, puisqu'elle peut aussi bien engendrer des réactions d'exacerbation des différences entre les populations se rencontrant ainsi (et de jugements de valeur concernant les usages différents). Aussi faut-il généralement que, pour que des personnes acceptent de conformer leurs usages à un autre, qu'ils perçoivent un *intérêt* ou une *raison* à le faire : ceux-ci peuvent aller de la simple curiosité du voyageur à la volonté d'établir des échanges commerciaux (donnant naissance à ce que la tradition sociolinguistique avait dénommé *sabirs* et *pidgins*), ou bien des espoirs

cf. p. 512

10. Une telle conception des usages pris entre des forces contraires de différenciation et de mise en commun pourrait s'inspirer des distinctions proposées par SAUSSURE entre "force d'intercourse" et "esprit de clocher", ou de Georg SIMMEL concernant la "porte" et le "pont" : « *Qu'il s'agisse du sens immédiat ou symbolique, du sens corporel ou spirituel, nous sommes à tout instant des être qui séparons ce qui est lié ou qui relions ce qui est séparé.* » (SIMMEL 1903). Pour une application plus spécifique à la sociolinguistique contemporaine, indépendante des références précédentes, cf. CANUT 2000. Pour une explication sur la conciliation possible entre **d'une part**, une telle approche dialectique concernant les phénomènes d'homogénéisation et d'hétérogénéisation et **d'autre part**, une approche "structuraliste" centrée davantage sur la thèse d'une définition oppositionnelle des éléments que sur la promotion d'une "structure" close et fixe, cf. J.-C. QUENTEL 2007, DARTIGUENAVE, LE BOT et J.-F. GARNIER 2012.

d'ascension sociale, en fonction de la répartition des positions entre les différents interlocuteurs.

Enfin, il importe de prendre en compte le résultat des *politiques linguistiques*, et notamment l'effet des *institutions* sur l'homogénéisation des usages. On pourrait en ce sens dégager un certain nombre d'institutions qui influenceraient les usages linguistiques dans le sens d'une homogénéisation : l'École, l'Académie, l'orthographe officielle, l'article 2 de la Constitution, etc.¹¹. Bien que n'étant pas des institutions à proprement parler, au sens d'*organisations*, relevant d'un *service public*, employant un personnel de fonctionnaires organisés selon une *hiérarchie* bien déterminée, certaines publications peuvent néanmoins en partager quelques caractéristiques, en particulier leur capacité d'*objectivation* des pratiques que leur attribue Jacques LAGROYE :

« Tout concourt ainsi à faire de l'institution une "réalité" apparemment extérieure aux individus qui en sont membres et à ceux qui ont affaire à elle, qui la rencontrent sur leur chemin. Ils la perçoivent comme un corps de règles à apprendre et à respecter, comme un ensemble de savoirs à assimiler, comme une somme de routines qu'il faut maintenir pour préserver la cohérence de l'institution, et comme un répertoire de rôles dans lesquels on doit se tenir. L'institutionnalisation, qui fait exister cet univers de pratiques sur le mode d'un objet extérieur aux individus, est donc une forme de l'objectivation. On peut entendre par objectivation, d'une manière générale, l'ensemble des processus qui contribuent à situer des relations sociales, et les règles habituellement appliquées dans ces relations, dans l'ordre d'une "réalité objective", perçue comme allant de soi, s'imposant aux êtres humains et régissant leurs comportements. [...] L'ordre institutionnel atteint à l'objectivité en ce qu'il est vécu comme doté d'une force propre ; vécu, et pas seulement pensé comme tel. » LAGROYE 1997 : 157–158

Lorsque certains outils d'origine privée sont utilisés de manière massive et homogène et qu'ils sont dotés d'une crédibilité reconnue presque unanimement, (pensons aux *Bescherelle*, *Bled*, *Grévisse*, pour la langue, mais aussi aux *Dalloz* ou *Vidal*, etc.), ils acquièrent une valeur de référence qui reproduit le phénomène d'objectivation qui s'observe dans les institutions publiques. On peut ici proposer une distinction entre *les organismes* dont les actions ont pour conséquence de véhiculer des usages linguistiquement homogènes (ce qui n'implique pas qu'une telle homogénéisation fasse partie de leurs fonctions explicitement déclarées (ibid. : 159–164)) et les *contenus* qui peuvent se trouver véhiculés aussi bien par le canal de ces mêmes organismes que par d'autres : ainsi, l'orthographe ou le "sens" des "mots" sont édictés par l'Académie et enseignés par l'École, mais leur usage se trouvera diffusé en dehors de ces cadres, tout en conservant le statut *objectivé* que lui confèrent son élaboration et sa diffusion dans les *institutions*. Les dictionnaires privés, mais aussi les média diffusés à l'échelle nationale, peuvent contribuer à une telle diffusion¹² sans être eux-mêmes des institutions publiques, tout autant que des individus dont les discours reprennent une définition de "ce qui se dit" et "ce qui s'écrit", au sens de ce qui est institutionnellement décidé.

En ce sens, il est possible de conférer à nouveau une certaine consistance conceptuelle à la notion de "langue", distincte de la précédente, puisque l'homogénéité des usages ne serait

11. Pour la langue bretonne, il est possible qu'après des décennies marquées par les conflits que nous étudierons ici, l'O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne) (anciennement *Ofis ar brezhoneg*) soit en passe d'acquiescer un tel statut. L'Office joue déjà le rôle de conseiller et référent pour toutes les initiatives officielles. Mais sa consécration véritable en tant qu'institution régulatrice dépendra également de son degré d'acceptation dans le milieu des éditeurs, enseignants, etc. Ces derniers, dont l'influence sur les nouveaux apprenants n'est pas négligeable, peuvent en effet exprimer des réactions de désaccord envers sa politique (j'ai plusieurs fois entendu l'expression « *Polis ar brezoneg* »).

12. Des chroniques comme « *Les expressions à bannir au bureau* » existant dans le *Figaro*, ou celles du « *champion du monde d'orthographe* » Bruno DEWAELE dans plusieurs journaux locaux, peuvent y contribuer en se faisant les relais directs du discours de la correction linguistique, mais le fait plus simple d'*écrire dans l'orthographe officielle* contribue déjà par lui-même à en diffuser l'usage.

plus considérée comme *donnée d'avance*, mais comme ce qui peut survenir dans certaines situations spécifiques de contact dans des conditions qui fournissent un intérêt à l'apprentissage d'usages éloignés, et surtout *ce qu'une institutionnalisation tend en permanence à produire et à maintenir*. Néanmoins cette homogénéité, qui n'était pas donnée d'avance, n'est jamais non plus complètement acquise, dans la mesure où d'autres forces sociales tendant à l'hétérogénéisation des usages (émergence de nouveaux contextes de pratique ou de nouvelles stratifications sociales, stratégies de démarcation, apports de l'extérieur, etc.) viendront partiellement contrebalancer le résultat obtenu.

1.2 Vers les discours sur la langue

Après avoir montré les apories auxquelles menait l'usage traditionnel de la notion de "langue" comme postulant une communauté déjà donnée d'usages linguistiques homogènes, aux frontières bien délimitées, et descriptibles d'une manière entièrement indépendante de leur usage social, nous avons proposé d'envisager la notion comme désignant ce *au nom de quoi* se mènent des politiques d'homogénéisation linguistique. En ce sens, les mobilisations et instrumentalisation rhétoriques qui se trouvent être faites de la notion au sein des différents positionnements sociaux constituent elles-mêmes un nouvel objet d'étude, et il se trouve possible de réintroduire la notion de "langue" dans notre analyse, non en s'en servant pour décrire les usages, mais en interrogeant ce que les locuteurs en disent, et les enjeux sociaux qui se jouent derrière ces positionnements.

1.2.1 Un retournement de perspective

Si nous avons dû nuancer la critique initiale de la notion de "langue" qui s'appuyait sur le constat de l'hétérogénéité et des circulations perpétuelles des usages, en prenant en compte les processus qui produisent aussi leur homogénéisation, il faut encore ajouter une nuance supplémentaire à l'approche précédente : à l'heure actuelle, *seuls les sociolinguistes*, ou presque, prennent vraiment l'hétérogénéité et les circulations au sérieux. Ainsi, dans la mesure où la plupart des descriptions communes reposent sur le présupposé d'usages homogènes et clos sur eux-mêmes, nous risquerions de passer à côté d'une dimension fondamentale des positionnements sur la langue si nous oublions de prendre en compte qu'à défaut d'être homogènes, les usages linguistiques sont néanmoins *tenus pour tels* dans la plupart des discours. Négliger ce phénomène mènerait à la posture que Pierre BOURDIEU nomme le « *relativisme savant* », qui s'empêche de prendre en compte le fait que certains usages sont tenus pour plus diffusés ou plus corrects que d'autres :

« Ainsi, faute d'apercevoir et la valeur spéciale qui est objectivement reconnue à l'usage légitime de la langue et les fondements sociaux de ce privilège, on se condamne à l'une ou l'autre de deux erreurs opposées : ou absolutiser inconsciemment ce qui est objectivement relatif et, en ce sens, arbitraire, c'est-à-dire l'usage dominant, en omettant de chercher ailleurs que dans des propriétés de la langue elle-même telles que la complexité de sa structure syntaxique le fondement de la valeur qui lui est reconnue, en particulier sur le marché scolaire ; ou n'échapper à cette forme de fétichisme que pour tomber dans la naïveté par excellence du relativisme savant, qui oublie que le regard naïf n'est pas relativiste, en refusant le fait de la légitimité, par une relativisation arbitraire de l'usage dominant, qui est socialement reconnu comme légitime, et pas seulement par les dominants. » BOURDIEU 2001 : 81

Ce serait alors occulter une dimension fondamentale dans cette étude que de ne pas se demander *pourquoi* ces usages sont ainsi perçus comme homogènes alors qu'ils ne le sont pas, *comment* cette perception de l'homogénéité en est venue à s'implanter, *qui a intérêt* à ce qu'elle domine et *pour quelles raisons*. Ce nouveau champ de questions implique de s'intéresser moins à *la manière dont les gens parlent* que celle dont *ils décrivent leurs usages linguistiques* et *ce qu'ils disent* à propos de ces usages. On constate alors que, pour erronée qu'elle soit d'un point de vue descriptif, la description homogénéisante des pratiques linguistiques remplit des fonctions sociales spécifiques dans les discours au sein desquels elle est répandue.

1.2.2 Un instrument politique efficace

Répudier purement et simplement la notion de "langue" obligerait à occulter un grand nombre de phénomènes intéressants : le fait qu'elle ne nous permette pas une description adéquate des usages n'empêche en rien des générations de locuteurs de l'invoquer, de se positionner par rapport à elle, et de la mobiliser comme point de départ pour des classifications, évaluations, hiérarchisations des manières de parler. En ce sens, la notion de "langue" prise comme *topos* joue un rôle qu'il n'est pas possible de négliger.

cf. p. 29

Pourtant, loin de réintroduire la notion de "langue" avec le même regard que précédemment, nous analysons ici bien plutôt *l'usage qui en est fait* en tant que lieu commun dans les discours, et ce en quoi elle permet de justifier des conceptions et des pratiques allant dans le sens du présupposé d'homogénéité tel que nous venons de le formuler¹³. C'est en effet au nom de cette homogénéité présupposée qu'il devient possible de dénigrer les usages qui ne s'y conforment pas, ou de justifier une politique pour leur unification en invoquant une communauté à retrouver.

Les analyses critiques concernant la notion de "langue" ne se contentent donc généralement pas de souligner son insuffisance théorique, mais elles s'intéressent également à la manière dont elle est mobilisée et instrumentalisée, ainsi que les rôles politiques qu'elle peut jouer. Pour rendre compte sommairement des différentes orientations que prennent les usages politiques les plus courants de la notion, il est possible de souligner deux directions principales :

Dans les processus de hiérarchisation des usages, l'idée selon laquelle il existe *un seul* usage commun propose une forme d'étalon à l'aune duquel il devient possible de juger de la conformité des usages en fonction de leur proximité avec celui qui se voit instauré comme officiel. Puisqu'il ne doit y avoir qu'une manière de parler commune à tous les membres d'un groupe, ceux qui parleraient autrement pourraient être considérés comme des membres inférieurs du groupe ainsi défini. On passerait alors d'une conception *horizontale* ou *relativiste* des usages linguistiques, où toutes les différentes manières de parler se trouveraient mises sur un même niveau, à une conception *verticale*, ou *hiérarchique*, dans laquelle le haut du pavé serait tenu par l'instance officiellement promue, et toutes les autres productions seraient placées plus ou moins haut, selon le degré de proximité qu'elles témoignent par rapport à cet usage légalisé.

cf. p. 673

13. C'est la même démarche dont fait preuve l'archéologue Simon JAMES dans sa critique de l'ethnonyme "Celtes" pour désigner des populations du passé, ayant notamment vécu dans les îles et péninsules de l'Ouest de l'Europe (cf. p. 392) : **certes**, la notion entre en contradiction avec les données archéologiques observées permettant de rendre compte de la répartition des populations à l'âge de Fer et dans les époques ultérieures, **néanmoins** cette notion garde une validité, dans la mesure où il importe d'expliquer historiquement dans quelles conditions est apparue une identification de différents territoires sous la même bannière de "Celtes" à partir du XVIII^e siècle, et à quels enjeux politiques et identitaires renvoie l'adoption récente de cet ethnonyme.

Dans les processus de construction du sentiment d'une appartenance commune,

l'idée selon laquelle tous les membres d'un groupe partageraient un usage qui leur serait commun peut servir à souder une population autour de discours de cohésion nationale ou identitaire. En insistant sur ce qui ferait la particularité d'un groupe précis, elle permet également de délimiter plus facilement les frontières le séparant de ceux qui doivent en être considérés comme "étrangers", c'est-à-dire ceux qui n'en partagent pas "la langue". Le *continuum linguistique* résultant de la *non-superposition des isoglosses* se trouve ainsi nié au profit d'une description simpliste où les manières de parler s'alignent sur les frontières administratives des États¹⁴. À la limite de ce type d'usages, on trouve la langue servant de prétexte à l'exaltation de pratiques culturelles communes au sein de discours ethnocentristes ou identitaires.

Ces deux usages possibles de la notion de langue sont ici présentés de manière schématique, mais nous aurons l'occasion d'entrer plus en détail dans leur articulation au moment de l'étude du cas breton. On pourra alors percevoir que l'élitisme et le nationalisme vont généralement de pair, et que c'est justement le mythe d'un usage partagé par tous au sein d'une communauté (la seconde des facettes distinguées ici) qui permet de masquer le caractère élitiste des conceptions hiérarchiques (la première dimension).

1.2.3 Les catégories pour décrire les propos sur la langue

Un tel retour sur les usages de la notion de "langue" implique alors de s'interroger sur les notions qui permettraient de rendre compte de *ce que les locuteurs disent sur leur langue* plutôt que *la manière dont ils parlent*. Depuis le milieu du XX^e siècle, les différents courants de sociolinguistique se sont intéressés, non seulement aux usages des locuteurs, mais également aux rapports que ceux-ci entretenaient envers ceux-ci : des notions comme "attitudes linguistiques", "sécurité / insécurité linguistique", ou "hypercorrection" visaient à rendre compte de ces phénomènes affectifs de valorisation, de honte, attachés aux manières de parler. Par ailleurs, inspirés par les travaux d'autres disciplines au sein des sciences sociales, sont apparues des notions visant à rendre compte de ces phénomènes : la notion de "représentations sociales" des langues sous l'influence de la psychologie sociale dans les années 1980 (MOSCOVICI 1961, JODELET 1989), celle d'"imaginaire linguistique" portée par Anne-Marie HOUEBINE-GRAAUD à partir des années 1990 sous l'influence de la psychanalyse lacanienne et castoriadienne (HOUEBINE-GRAAUD 2002), ou celle d'"idéologies linguistiques", lancée par les courants américains d'anthropologie linguistique¹⁵. Ces différentes propositions ont engendré un grand nombre de débats et de positionnements concernant les questions de définition et de méthodologie sous-jacente à chacune des approches. Sans prétendre régler définitivement la question¹⁶, nous souhaitons ici mettre en

14. SAUSSURE proposait dans son cours des schémas pour rendre compte de cette opposition entre différentes manières de voir : à une image comportant plusieurs petites figures géométriques nettement séparées les unes des autres (SAUSSURE 1916 : 276), il proposait de substituer des cartes où la superposition d'isoglosses non parallèles délimiterait une toile complexe faite de degrés de proximité plus ou moins adjacents. Par ailleurs, Louis-Jean CALVET se sert de l'analogie entre "analogique" et "digital" pour représenter cette opposition entre des transitions continues ou des sauts entre unités discrètes (CALVET 2004 : 31-55).

15. Pour quelques jalons, cf. SILVERSTEIN 1979, WOOLARD 1992, SHIEFFELIN, WOOLARD et KROSKRITY 1998, KROSKRITY 2009. Pour une application au breton, cf. par exemple TIMM 2000, TIMM 2001-2011, ADKINS 2013, HORNSBY et G. QUENTEL 2013. Notre positionnement par rapport à ces études sera en partie divergent, cf. note 54 p. 743.

16. « *Mieux vaut ne pas oublier qu'on a souvent la théorie de son corpus, au moment où l'on prétend ériger ses résultats en thèse générale...* » (RABATEL 2013 : 4)

avant plusieurs exigences méthodologiques induites par la particularité du corpus étudié :

La dimension agissante d'un discours d'autorité : En particulier lorsqu'il s'agit d'ouvrages comme les dictionnaires qui visent, comme nous l'avons vu, *l'objectivation* des formes linguistiques présentées, c'est-à-dire leur *adoption* comme étant naturellement *les bonnes*, on ne peut pas se contenter d'aborder les propos sur la langue comme se contentant de *représenter* des idées qui seraient au départ purement *internes au psychisme*, et se trouveraient ensuite extériorisées par la parole. Il faut au contraire prendre en compte que de tels propos visent à acquérir un statut d'autorité et influencer ainsi les pratiques linguistiques des locuteurs à venir, autant que leurs propres catégorisations et hiérarchisations¹⁷.

Ceci implique de rompre avec un dualisme qui opposerait les "représentations" ou "mentalités", purement subjectives, mentales, et inefficaces, aux "pratiques" concrètes qui seules seraient à même de modifier les configurations sociales. Nous devons donc prendre en compte que ces divers positionnements concernant les usages linguistiques, ainsi que leur expressions, sont déjà doués en eux-mêmes du pouvoir d'agir sur les structures sociales, en reconfigurant les hiérarchies implicites et intériorisées, et les comportements qui en résultent (inhibition, confiance, acceptation ou refus des hiérarchies sociales et des conditions matérielles qui les accompagnent, etc.).

Un tel repositionnement peut s'opérer de plusieurs manières. Par exemple, en reprenant une terminologie foucauldienne, on peut se proposer de « [...] *traiter, non pas des représentations qu'il peut y avoir derrière les discours, mais des discours comme des séries régulières d'événements* » (FOUCAULT 1971a : 61), ce qui nous introduit à leur « *matérialité* ». La reformulation en "pratique discursive" permettra d'approfondir encore davantage l'insistance sur les effets concrets que peuvent jouer "de simples descriptions". Il s'agit alors de considérer le discours non comme une simple "émanation" d'opinions qui seraient simplement extériorisées par la parole, mais plutôt comme une action, voire une tentative de prise de pouvoir visant à faire accepter une description différente de la configuration sociale, et notamment de la répartition entre les usages déclarés "bons" ou "mauvais" (et donc, leurs usagers) : on considérera alors que « *le discours n'est pas seulement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer.* » (ibid. : 12).

On peut aussi mentionner la dimension agissante des propos sur la langue en reprenant la notion de "performativité", moyennant quelques renouvellements par rapport à son sens initial¹⁸.

17. Cela fait notamment partie des critiques adressée à la notion de "représentations" (sociales) que de ne pas permettre la prise en compte d'une dimension effective ou pratique sur la vie sociale "concrète". Il existe néanmoins des propositions pour revaloriser le potentiel heuristique de la notion de "représentation" dans l'étude du social, que ce soit en historiographie (KALIFA 2010) ou en sociolinguistique (COSTA, LAMBERT et TRIMAILLE 2012).

18. Cette notion fut introduite par le philosophe AUSTIN dans son ouvrage marquant « *How to do things with Words* » (AUSTIN 1962), traduit en français sous le titre « *Quand dire, c'est faire* », et considéré comme fondateur d'un courant de philosophie du langage dite "pragmatique", dont John SEARLE fut également un contributeur important. La notion de "performatif" fut ainsi d'abord introduite pour montrer que parler ne consiste pas uniquement à décrire une réalité préexistante, mais peut aussi constituer une *action efficiente sur le monde*, dès lors que la parole est suivie d'effets (les exemples courants d'AUSTIN sont les conséquences très concrètes et directes d'une promesse, d'un baptême, de la déclaration de mariage par le maire, etc.). La notion de performativité a été discutée par les sociologues, considérant que leur caractère performatif ne serait pas une

La fluidité des réappropriations : notre corpus est constitué d'ouvrages qui seront progressivement considérés comme des références au fil des siècles ultérieurs : il est difficile à un lexicographe du XX^e siècle de ne pas se positionner par rapport à Julien MAUNOIR, Louis LE PELLETIER, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, ou Jean-François LE GONIDEC, qui ont été pour ainsi dire canonisés dans la lexicographie bretonne. Pour autant, à chaque fois la figure du prédécesseur se trouve reconstruite, la réappropriation de son héritage, et le positionnement par rapport à lui diffèrent. Il importe donc de prendre en compte qu'un discours initial circulera selon une grande variété de reprises. De même que pour une description des usages, il faut donc pouvoir prendre en compte à la fois la relative force que le statut de "référence" confère à certaines positions, sans négliger pour autant les marges de manœuvres disponibles dans les différents lieux où elles circulent : ces marges de manœuvre peuvent s'appliquer aussi bien dans les possibilités dont disposent les descripteurs ultérieurs pour s'approprier, subvertir, parodier, contredire, réorganiser, les propos qui circulent autour d'eux, que dans celles de faire émerger des contre-propos entrant en concurrence avec les premiers.

La plasticité et la modularité des combinaisons : enfin, nous observerons, dans la circulation des discours sur des longues durées, des évolutions sélectives et localisées. Certains descripteurs, réagissant à des propos précédents, pourront n'en reprendre qu'une partie, initialement intégrée à un ensemble cohérent de thèses, pour l'intégrer dans un raisonnement global différent au sein duquel elle jouera un autre rôle. Dans certains débats, nous observerons des positions dépassant les descriptions dichotomiques : alors que certains éléments du discours concurrent sont repris comme relevant de l'évidence, d'autres sont retournés de manière symétrique, et parfois ce seront les présupposés mêmes rendant possible le discours initial qui se trouveront remis en cause. Pour toutes ces raisons, il nous faut un ensemble qui évite de rendre compte des propos de l'un ou de l'autre comme un bloc monolithique qui serait, en son entier, à prendre ou à laisser¹⁹.

propriété constitutive de certains énoncés, mais répondrait en fait à des conditions sociales d'énonciation (cf. par exemple GOFFMAN 1987 : 205–271 BOURDIEU 2001 : 107–113, 159–173). Cette précaution prise, on en observe aujourd'hui des usages élargis dans certains courants d'analyse du discours, pour désigner tous les phénomènes par lesquels un discours tente d'*agir* sur ce qui est dit. Par exemple pour notre cas, lorsqu'un locuteur *décète* que tel usage linguistique constitue *la bonne manière de parler*, un tel décret peut, en fonction de l'autorité que lui confèrent ses auditeurs, les amener à *tenir* que telle manière de parler est *effectivement la meilleure*.

19. Une notion comme celle d'"idéologie", impliquant un ensemble entier de thèses cohérentes, nous semble peu convenir, à ce titre. Par exemple, Madeleine ADKINS considère que les locuteurs perçoivent le breton à travers le prisme de l'idéologie académique française (ADKINS 2013). Bien que notre étude ne porte pas sur les mêmes supports (elle a interrogé des personnes âgées), une étude historique concernant les reconfigurations et réappropriations des discours nous permettra de percevoir qu'un tel phénomène est plus complexe, et passe par une diversité de processus discursif, où certains présupposés du discours révolutionnaires se trouvent repris, d'autres retournés symétriquement, et d'autres enfin contestés littéralement (cf. p. 629). Par ailleurs, elle a le défaut d'impliquer un positionnement marquant généralement une désapprobation : c'est toujours l'autre qui est dans l'idéologie, décrit par quelqu'un qui se prétend hors de l'idéologie, comme le faisait remarquer Louis ALTHUSSER : « *Nous pouvons ajouter : ce qui semble se passer ainsi en dehors de l'idéologie (très précisément dans la rue) se passe en réalité dans l'idéologie. Ce qui se passe en réalité dans l'idéologie semble donc se passer en dehors d'elle. C'est pourquoi ceux qui sont dans l'idéologie se croient par définition en dehors de l'idéologie : c'est un des effets de l'idéologie que la dénégation pratique du caractère idéologique de l'idéologie, par l'idéologie : l'idéologie ne dit jamais "je suis idéologique". Il faut être hors de l'idéologie, c'est-à-dire dans la connaissance scientifique, pour pouvoir dire : je suis dans l'idéologie (cas tout à fait exceptionnel) ou (cas général) : j'étais dans l'idéologie. On sait fort bien que l'accusation d'être dans l'idéologie ne vaut que pour les autres, jamais pour soi (à moins d'être vraiment spinoziste ou marxiste, ce qui, sur ce point, est exactement la même position). Ce qui revient à dire que l'idéologie n'a pas de dehors (pour elle), mais en même temps qu'elle n'est que dehors (pour la science, et la réalité).* » (ALTHUSSER 1970). On en observera de tels usages visant le discrédit dans certains propos étudiés (cf.

1.2.4 La langue : objet ou prétexte ?

La notion de "discours", quoique très générale et connaissant un grand nombre de réappropriation, nous semble pouvoir remplir ces différentes conditions²⁰. Si le point de départ de notre étude a consisté à se concentrer spécifiquement sur des discours tenus à propos de la langue²¹, la fréquentation de notre corpus nous a conduit à élargir la perspective pour une approche moins spécifiquement linguistique : en effet, dans le paratexte des dictionnaires bretons, le propos sur la langue est toujours articulé à un grand nombre d'autres questions politiques, auxquelles il sert de support. Pour ne prendre que quelques exemples :

- En décrivant la langue bretonne comme issue de la plus ancienne des souches linguistiques, à l'origine de toutes les autres langues d'Europe, Julien MAUNOIR articule la description linguistique avec une narration historique. Mais l'objectif est avant tout celui d'un prosélytisme religieux : son historiographie s'ancrant elle-même dans le récit biblique, il s'agit pour lui d'exploiter l'attachement des Bretons à leur langue pour introduire chez eux un intérêt envers le propos de la Bible, qui se trouvera décrite comme racontant leur antériorité sur les autres. cf. p. 133
- En présentant le breton vannetais comme à la source même du français, Claude CILLART DE KERAMPOUL vise en fait à renverser la répartition des rôles entre les deux puissances politiques, son objectif étant de renouveler l'orthographe du français en faisant renoncer aux graphèmes issus d'une étymologie grecque ou latine. Les discours sur la pureté du breton vannetais ne peuvent donc se concevoir que dans un leur relation avec une reconfiguration des schémas de filiation historique, et la réclamation d'une reconnaissance institutionnelle qui se manifesterait non dans le breton, mais dans l'orthographe française. cf. p. 150
- En associant la langue bretonne de son temps à celle de la population babélonienne avant la chute, Louis LE PELLETIER lui attribue un caractère d'humilité et d'innocence, qui vise en fait à exhorter la population rurale à la simplicité des mœurs, dans un discours typique de la prédication religieuse de son époque. L'association entre la langue et le caractère d'une "simplicité primitive" n'est alors que le pivot d'un discours moralisateur plus général, qui s'appuie tout autant sur des hypothèses portant sur l'histoire et la caractéologie des populations ou l'exégèse de la Bible. cf. p. 158
- Une telle association entre langue ancienne et préservation d'une simplicité morale initiale pourra se trouver reprise et reconfigurée dans un *Vocabulaire nouveau* qui s'en saisira cf. p. 191

p. 908), d'où une réserve de notre part à la mobiliser ici. Une telle remarque n'a pas la prétention de remettre en question l'ensemble du courant des "idéologies linguistiques", mais plutôt certaines des applications que nous en avons observées au breton. Des ponts seraient à construire envers ce courant théorique, notamment à partir des travaux issus de Michael SILVERSTEIN concernant la sémiotique de l'indexicalité.

20. Le champ de l'"analyse du discours" est particulièrement hétéroclite aujourd'hui, nous prendrons ce terme dans les significations données dans AMOSSY 2012 : 40–47 et MAINGUENEAU 2014 : 17–29.

21. On peut parler en ce sens de "discours épilinguistiques". Le préfixe "épi-", repris à la description d'une "activité épilinguistique" (CULIOLI 1968), vise à se distinguer d'un "méta", entendu comme construction consciente de la part des savants : l'"épi" désignerait alors un ensemble plus large de positionnements sur la langue, dont le discours explicite méta-linguistique ne serait qu'une forme parmi d'autres (cette distinction repose néanmoins sur une caractérisation encore assez floue de ce que l'on met sous le mot "méta" : par exemple, la distinction, classique en philosophie depuis Alfred TARSKI, entre les énoncés du langage et ceux du métalangage, permettant de sortir de dilemmes logiques comme le paradoxe du menteur, n'a à peu près rien à voir avec les phénomènes qui préoccupent la linguistique de l'énonciation). Quoi qu'il en soit, son articulation avec la notion de "discours" reconfigure en partie déjà le sens du mot "épilinguistique", qui ne désigne plus une activité cognitive interne qui s'extérioriserait dans la parole, mais en vient à désigner plutôt un ensemble de positionnements par rapport à des propos précédents, perpétuellement renégo-ciés selon les situations interlocutives (CANUT 1998, CANUT 2000).

surtout pour accentuer une différenciation politique entre mondes rural et urbain, sagesse paysanne et savoirs scolaires, connaissance de sa place et *hybris* sociale, qui aura pour conséquence de faire des discours sur la langue un support parmi d'autres au sein d'une stratégie réactionnaire plus générale. Mettre en rapport les discours sur la langue avec ceux concernant le commerce, les voyages, le respect de l'autorité religieuse et familiale constituera un mode d'analyse qui pourra donner l'impression d'évacuer la dimension proprement linguistique des discours concernés, mais visera en fait à mieux les situer dans leur cohérence par rapport aux éléments auquel le descripteur les associe.

- Des slogans comme « *Ar brezhoneg hag ar feiz a zo breur ha c'hoar e Breizh* » ("le breton et la foi sont frère et sœur en Bretagne"), véhiculés par des notables contre-révolutionnaires au XIX^e siècle, visera à associer la langue à un ensemble plus large de mœurs (religion, organisation sociale, moralité, patriarcat, etc.) qu'il serait contre-productif d'isoler les uns des autres, au risque de ne plus pouvoir comprendre pour quelles raisons la langue bretonne en vient à être décrite comme un "rempart" ou une "digue" contre l'invasion des idées républicaines et rationalistes. cf. p. 629
 - Ou encore, dans la construction des discours du "celtisme différentiel" ou de l'"interceltisme", la description des langues se reposera sur une identification des "peuples", une narration de l'histoire de leurs relations (décrits en insistant particulièrement sur événements présentés comme une guerre perpétuelle, ou des échanges commerciaux, une fraternité, des migrations, etc.), en même temps qu'elle viendra conforter ces mêmes descriptions historiques et ethnologiques. La proximité lexicale observée entre certains mots bretons et gallois viendra ainsi soutenir l'hypothèse d'une "origine" commune suivie d'une migration, cette même description historique venant en fin de compte renforcer une politique d'enrichissement lexical se reposant sur des appropriations entre breton et gallois, à la préférence d'appropriations issues du français pourtant déjà attestées chez les locuteurs. De même, c'est la réécriture de l'histoire par LA VILLEMARQUÉ sous la forme anachronique d'une guerre perpétuelle entre deux blocs figurant déjà la Bretagne et la France du XIX^e siècle, ou le développement au XX^e siècle d'une historiographie comparant la Bretagne à une colonie française, qui viendront justifier des politiques de purisme lexical décrites comme la reconquête par les opprimés de leur souveraineté linguistique. cf. 7
 - Etc. cf. 8
- On le voit, les discours sur la langue s'entremêlent en permanence à ceux sur l'identification des populations, leur histoire, leurs mœurs, la concurrence des puissances politiques. Nous avons constaté qu'évacuer ces associations pour nous centrer uniquement sur des discours concernant la "langue", sa qualité, sa pureté, ne permettait pas de rendre raison des conditions d'existence de tels discours, et de leur fonction globale dans le positionnement de leurs auteurs. C'est ainsi que notre corpus nous a progressivement poussé à réorienter notre analyse, en passant des *discours sur la langue* vers *ce dont ils sont le prétexte*. Dans la mesure où la description synchronique des langues se repose sur une caractérisation diachronique de son histoire et de son évolution, et que celle-ci est en interaction permanente avec une histoire plus générale, les préoccupations de l'historiographie sont venues se mêler à celles de l'analyse du discours et la sociolinguistique ²². cf. p. 286
- Etc. cf. p. 510

On le voit, les discours sur la langue s'entremêlent en permanence à ceux sur l'identification des populations, leur histoire, leurs mœurs, la concurrence des puissances politiques. Nous avons constaté qu'évacuer ces associations pour nous centrer uniquement sur des discours concernant la "langue", sa qualité, sa pureté, ne permettait pas de rendre raison des conditions d'existence de tels discours, et de leur fonction globale dans le positionnement de leurs auteurs. C'est ainsi que notre corpus nous a progressivement poussé à réorienter notre analyse, en passant des *discours sur la langue* vers *ce dont ils sont le prétexte*. Dans la mesure où la description synchronique des langues se repose sur une caractérisation diachronique de son histoire et de son évolution, et que celle-ci est en interaction permanente avec une histoire plus générale, les préoccupations de l'historiographie sont venues se mêler à celles de l'analyse du discours et la sociolinguistique ²². cf. 10

22. Il s'agit davantage ici de reprendre une approche de longue durée et de réflexions historiographiques, en les intégrant au sein d'une démarche initialement linguistique, que de prétendre proposer une approche historique qui se nourrirait de l'analyse de discours (GUILHAUMOU 2007). Ma formation initiale en philosophie n'est sûrement pas étrangère à la place qu'a prise Michel FOUCAULT dans cette analyse, et a sûrement guidé, pour le meilleur ou

Nous en sommes donc venus à nous autoriser un *élargissement* des discours étudiés *au-delà* des propos visant *directement* la langue, afin de les mettre en rapport avec l'ensemble plus large de positions auquel ils sont associés. Il nous faut alors prendre en compte que la relation va dans les deux directions : les propos sur la langue *s'appuient sur* d'autres propos, autant qu'ils *contribuent à les justifier*. C'est de cette circulation permanente des relations de justification qu'il nous faudra rendre compte, notamment au sujet de la notion de "Celtés", où se télescopent allègrement des descriptions issues d'un grand nombre de disciplines qui, quoi que fortement divergentes, en viennent néanmoins à s'appuyer l'une sur l'autre, selon des processus discursifs qu'il nous faudra analyser.

cf. 9

Nous en sommes donc venus progressivement à abandonner une classification des discours qui portent sur le *domaine* abordé (discours "sur" la langue, l'histoire, la religion, les mœurs, etc.), dans la mesure où notre intérêt porte sur leur entrecroisement perpétuel, et à désigner les différents discours selon deux grandes modalités :

Leurs fonctions : conformément aux processus discursifs que nous mettrons en avant plus loin, nous parlerons régulièrement de "discours d'identification", "de différenciation", d'"origination", etc. Les différents processus ainsi mis en avant pourront porter conjointement ou indifféremment sur des groupes de personnes, des usages linguistiques, d'autres types d'usages, des entités politiques, etc. Nous aurons régulièrement l'occasion de percevoir que l'"identification" d'un "peuple" et celle d'une "langue" peuvent aller tellement de pair qu'ils ne sont pas clairement distingués par les descripteurs étudiés : l'histoire du breton définit celle des Bretons, et inversement.

Leur ancrage socio-historique : plusieurs chapitres seront centrés autour de certains ensembles de thèses qui cristallisent des évidences et associations d'idées au sein de certains contextes sociaux et historiques spécifiques²³ : nous parlerons ainsi des "discours du panceltisme", du "celtisme différentiel", de "l'interceltisme" pour ce qui concerne les originations, ou des discours "refondateur" et "continuiste" pour les identifications de la langue. Il ne s'agira pas de prétendre que de tels "discours" forment de grands ensembles clos, homogènes, et cohérents (ils le sont aussi peu que les "langues"), et, à ce titre, nous aurons l'occasion d'insister sur leurs nuances, reconfigurations internes, et ambivalences, néanmoins, nous nous efforcerons de justifier, pour chaque cas, ce qui nous permet de parler d'ensembles d'évidences relativement cohérents, et correspondant à des contextes d'énonciation bien précis.

pour le pire, certaines méthodes d'analyse employées ici. On regrettera de ne pas avoir pu mobiliser pleinement (essentiellement pour des raisons de temps) d'autres apports théoriques qui auraient permis les rapprochements entre analyse de discours et histoire, notamment Michel PÊCHEUX, Jacques GUILHAUMOU, ou, pour d'autres raisons, Michel de CERTEAU, n'aient pas pu être intégrées ici. C'est à réserver pour des travaux ultérieurs. Une telle intégration aurait néanmoins nécessité une certaine prudence et plusieurs adaptations, dans la mesure où les cadres d'analyse proposés par PÊCHEUX et GUILHAUMOU manifestent plusieurs divergences avec ceux de Dominique MAINGUENEAU (le clivage principal oppose une approche qui revendique une vocation critique pour l'analyse de discours, par opposition à une autre se voulant plus objectivante et consensuelle) On percevra bien cette divergence dans les discussions concernant la notion de "formation discursive" (GUILHAUMOU 2004, MAINGUENEAU 2011).

23. On pourrait se risquer à parler de "formation discursive", mais tant le flou entourant la définition initiale d'une telle notion (FOUCAULT 1969 : 52-53) que la diversité, voire la conflictualité, de ses réappropriations ultérieures (GUILHAUMOU 2004, MAINGUENEAU 2011) obligeraient à une grande prudence dans son maniement.

1.2.4.1 Précaution sur un fonctionnalisme du discours

Si la notion de "langue", et les différents contenus dont elle est investie, se trouve effectivement mobilisée dans des discours plus largement politiques qu'elle contribue à justifier, une prudence est de mise lorsqu'il s'agit de décrire les modalités d'une telle utilisation. Si notre démarche vise à renvoyer telle ou telle caractérisation de la langue aux *fonctions* qu'elle joue dans un discours politique plus large, ou aux *intérêts* qu'à tel descripteur à proposer telle description spécifique, il ne faudrait pas pour autant considérer que la description de la langue (ou de l'histoire, du "peuple" et de ses caractéristiques, etc.) est *consciemment faite pour servir* telle ou telle position²⁴. Il faut plutôt concevoir que les différents domaines descriptibles (langue, histoire, caractérologie d'un "peuple", etc.) constituent autant de *ressources* disponibles dans la *doxa* d'une époque et d'un milieu spécifique, au sein desquelles il est possible de s'appuyer à titre de *topos* pour mettre en avant une position spécifique. Dire que telle caractérisation de la langue remplit une *fonction* n'implique donc pas qu'elle soit *forgée de toute pièce*, uniquement pour servir l'intérêt externe d'un descripteur, même si par ailleurs celui-ci puise dans un ensemble de thèses qui se trouvent articulées au sein d'une certaine argumentation de manière à produire un propos globalement favorable à sa position.

cf. p. 29

Mais mentionner que les descripteurs ne construisent pas *délibérément et de toutes pièces* une description de la langue dans le *seul but* de conforter une position plus générale n'implique pas pour autant de considérer les descripteurs comme construisant de manière *aveugle* des propos qu'ils *croient* véritables alors que l'analyste montrerait que ces propos servent *en fait* des intérêts plus large. Une telle description, flatteuse pour le chercheur qui se place dans la position de *dévoiler* des intérêts *cachés* dans le discours, implique de considérer les descripteurs comme *inconscients* de leur position, leurs intérêts, et les effets de leurs propos.

Nous pensons qu'une analyse détaillée des différents discours recontextualisés permet d'éviter l'une et l'autre de ces deux descriptions : le caractère polémique de plusieurs textes montre que les descripteurs sont conscients de la place qu'ils occupent au sein du jeu des oppositions, et si la bataille est aussi ardue pour valoriser leurs dictionnaires contre d'autres, c'est parce qu'ils sont également conscients du rôle qu'exercent ces derniers en tant qu'outils de formation de nouveaux locuteurs et de définition d'une norme. Les descripteurs sont conscients des enjeux et de leur place dans le débat, néanmoins ils raisonnent au sein d'un certain nombre d'*évidences* liées à des constructions théoriques plus larges, elles-mêmes dépendantes d'un contexte socio-historique. La reconstruction du réseau des évidences, associations d'idées, et justifications mutuelles, qui peut s'opérer lorsque l'on propose une mise en perspective sur le long terme des conditions de formation de telle ou telle position, conduit alors à un regard plus distant, où les évidences n'en sont plus : on perçoit alors, au-delà des enjeux dont les descripteurs étaient conscients, des relations et des évolutions plus larges et plus nombreuses qui explicitent davantage le jeu des divers intérêts.

Les auteurs étudiés ne proposent leurs définitions de la langue ni par pur calcul d'intérêt, ni dans la pure inconscience des enjeux du débat, mais ils s'appuient sur un nombre de contenus

24. C'est en accord avec cette précaution théorique que nous avons progressivement abandonné la notion de "stratégie" dans nos descriptions, qui donne l'impression que les descriptions de la langue servent les intérêts politiques de leur descripteur d'une manière *consciente* et *délibérée*. Si les descripteurs sélectionnent, dans la profusion des pratiques linguistiques, les supports de description qui *confortent leur position*, ils ne le font pas pour autant en vertu d'un *calcul machiavélique*.

discursifs préexistants qu'ils reconfigurent en fonction de leurs positions, et lorsque le regard historiquement et épistémologiquement distancié ôte à ces contenus le statut d'"évidence", les fonctions remplies par leurs reconfigurations n'en deviennent que plus visibles.

1.3 Les processus discursifs retenus

Si nous avons souligné qu'un des intérêts de la notion de "discours" réside dans la possibilité de concevoir la description d'usages comme une activité ayant des effets concrets dans les reconfigurations qu'elle peut proposer des classements généralement acceptés, encore nous faut-il montrer par quels procédés précis ces reconfigurations peuvent être pratiquées.

Bien que ce soit essentiellement en se confrontant progressivement aux extraits de corpus étudiés que nous aurons l'occasion de dégager les différents mécanismes à l'œuvre au sein des controverses, puisque ce n'est qu'après une mise en contexte précis qu'il est vraiment possible de les comprendre, nous pouvons déjà proposer ici une typologie sommaire (mais non exhaustive) d'un ensemble de procédés récurrents que nous aurons l'occasion d'observer dans les propos que nous étudierons.

1.3.1 Reprises

Nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, les discours ne constituent pas des atomes isolés mais s'expriment toujours en rapport à d'autres qui les précèdent, que ce soit pour les contester, les prolonger, les détourner, etc. Cette référence permanente à des propos précédents peut être explicite, comme lors d'une polémique où un auteur en cite un autre pour critiquer ses thèses, tout comme elle peut également passer inaperçue, notamment dans le cas où les auteurs véhiculent des lieux communs sans même s'en rendre compte.

Ces phénomènes doivent également intégrer l'anticipation par le locuteur, au moment de sa production, d'objections non encore formulées mais prévues à l'avance pour pouvoir leur donner d'emblée une réponse : « *Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc.* » (BAKHTINE 1929 : 105)²⁵.

1.3.2 De négociation en retournement

Il nous faudra également prendre en compte que les positionnements d'un même locuteur peuvent fluctuer en fonction de l'analyse qu'il porte sur les situations d'interlocution et notamment des contraintes qu'il imagine peser sur ce qu'il est possible ou non de dire (degré de connivence, de confiance, de liberté par rapport aux obligations liées à la hiérarchie sociale, de possibilité que le discours puisse être accepté, etc.). Cette fluctuation peut être volontaire, pour

25. Ces différentes questions ont été traitées à l'aide de concepts comme ceux d'"interdiscours", formés à la suite des notions d'"intertextualité" issus de la critique littéraire. L'apport du "dialogisme" de BAKHTINE / VOLOCHINOV semble également déterminant sur ce point (BAKHTINE 1929). Pour ce qui est de la reprise des "lieux communs" au sein d'une argumentation (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014), nous aurons plus loin l'occasion d'appliquer et d'exploiter la notion de "*topos*" telle qu'elle a été reformulée par Ruth AMOSSY afin d'expliquer avec précision le rôle qu'elle peut jouer dans les polémiques du type de celles que nous étudions (cf. p. 29).

des raisons stratégiques, ou résulter d'adaptations inconscientes que le locuteur opère sans s'en rendre compte, mais qu'il est possible de déceler en suivant la continuité des positionnements sur la durée²⁶.

1.3.3 Identification / différenciation

Au-delà de ces deux premiers phénomènes communs à tous les types de discours, nous pouvons entrer maintenant dans des opérations qui peuvent être plus spécifiques aux sujets abordés par ceux que nous allons étudier.

L'opération dite d' "identification / différenciation" est simplement celle par laquelle un locuteur désigne différentes manifestations comme rattachables à une entité identique, similaire (ce qui sera marqué par -), ou au contraire, renvoyant à des réalités distinctes (marqué par |). L'opération d'identification / différenciation ne peut avoir lieu qu'en renvoyant à chaque fois à un critère sous-jacent (marqué $C(x)$) qu'il nous reviendra de présenter à chaque fois²⁷.

Il pourrait se formuler ainsi :

$$C(x) : A - B | C, \text{ ce qui signifie :}$$

"à l'aune du critère x , les éléments A et B sont identifiés l'un à l'autre, et distingués de C."

Prenons un exemple simple : soit trois objets :

A est un grand cercle rouge

B est un grand carré vert

C est un petit cercle vert

Il sera donc possible de formuler leurs relations de différentes manières :

$$C(\text{taille}) : A - B | C$$

$$C(\text{forme}) : A - C | B$$

$$C(\text{couleur}) : B - C | A$$

26. Une telle dimension sera importante dans l'analyse que nous porterons sur Louis LE PELLETIER (cf. ch. 5) : alors que l'on peut encore lire aujourd'hui que le raccourcissement de son dictionnaire édité en 1752 par rapport au manuscrit de 1716 résulterait d'une perte de ce dernier, on sait depuis 1981 qu'il n'en est rien : en 1716, LE PELLETIER, considérant le breton armoricain comme à l'origine de l'hébreu, avait mis dans son dictionnaire un grand nombre de comparaisons entre les deux langues pour prouver son hypothèse. Bernard de MONTFAUCON se fit le relais de la désapprobation hiérarchique de telles thèses, dont on peut aisément imaginer les conséquences théologiques, à travers sa correspondance (cf. p. 170). LE PELLETIER dut donc remanier son ouvrage sous la forme du manuscrit dit "de Lesquiffiou", et ses thèses seront encore réadaptées au moment de son édition posthume par un Charles TAILLANDIER dont les références théoriques n'étaient pas exactement les mêmes que celles de son prédécesseur (cf. p. 196). La comparaison entre les paratextes des trois versions, ainsi que la correspondance avec MONTFAUCON, fournit ainsi de beaux exemples de tels remaniements. On pourra aussi penser, dans un registre tout autre, aux raisons qui inciteront Roparz HEMON à rejeter vigoureusement les propositions d'unification orthographique en 1936, pour les accepter en 1941 (cf. p. 842).

27. Nous avons d'abord élaboré une formalisation de ces processus dans le cadre de l'analyse du discours antispéciste, et des identifications / différenciations opérées entre animaux humains et non-humains (M. MORVAN 2016). La discussion des critères y est alors beaucoup plus prégnante que dans le cas des discours que nous étudions ici.

Lorsque de telles opérations s'appliquent non plus à des formes géométriques, mais à des groupes de personnes²⁸, ou dans toute autre analyse plus complexe, alors il sera possible de remonter d'un niveau, pour que soit discutée la pertinence de tel critère plutôt que tel autre par rapport aux identifications ou distinctions proposées. Dans ce cas, nous obtiendrons une formule de type :

$$Q(\alpha) : C(x) > C(y), \text{ ce qui signifie :}$$

"Eu égard à la question α qui nous concerne, le critère $C(x)$ est plus pertinent pour proposer une classification que le critère $C(y)$ ".

Pour reprendre l'exemple précédent, nous pourrions alors voir s'opposer des propos formalisables ainsi :

$$Q(\text{rangement}) : C(\text{forme}) > C(\text{taille})$$

$$Q(\text{rangement}) : C(\text{taille}) > C(\text{forme})$$

Le premier énoncé indiquerait la chose suivante : "eu égard à la question du rangement des objets, le critère d'identification par leur forme est plus pertinent que celui d'identification par leur taille", et le second dirait l'inverse.

Nous aurons par la suite l'occasion de montrer que de telles opérations basiques peuvent être perçues comme constituant la logique sous-jacente à certains des discours que nous étudierons, lorsque ceux-ci témoignent d'une volonté de classer des groupes de population en fonction de critères en rapports éventuels de concurrence²⁹.

1.3.4 Valorisation / dévalorisation

L'opération de valorisation / dévalorisation, relativement simple à la base, consiste à présenter un élément comme supérieur à un autre ($A > B$), elle a déjà été présentée lorsque nous avons évoqué les discussions pouvant porter sur les critères d'identification / différenciation ou d'unification / multiplication ($C(x) > C(y)$).

1.3.4.1 Accrochage à un *topos*

Néanmoins, nous aurons l'occasion de voir ce processus se complexifier de plusieurs manières : ainsi, lorsque nous aborderons la question des *topoi* ou lieux communs, nous pourrions conjuguer

cf. p. 29

28. Un tel processus est à l'œuvre dans l'engendrement des stéréotypes raciaux ou de collectivités : « Dans ce processus, le groupe acquiert une physionomie spécifique qui le différencie des autres. Cette uniformité s'obtient par la mise en relief, voire l'exagération des similitudes entre membres du même groupe. Les variables individuelles sont minimisées dans une démarche qui va jusqu'au refus ou à l'incapacité de les percevoir. » (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014 : 45). Cette « incapacité de [...] percevoir [les variables individuelles] » pourrait être mise en relation avec les processus de "gommage" tels qu'ils sont développés par Judith IRVINE et Susan GAL (GAL et IRVINE 1995, IRVINE et GAL 2000, IRVINE 2001), de même qu'il faudrait alors mobiliser leur notion d'"iconisation" pour la rapprocher de ce que nous nommons ici la sélection d'un critère dictant les identifications / différenciations.

29. Cette analyse pourra s'appliquer en particulier dans deux cas. **Premièrement**, lorsque Taldir JAFFRENOU justifie les raisons pour lesquelles il souhaite intégrer la Galice à l'ensemble interceltique, il se trouve obligé de remplacer les critères qui justifient habituellement l'identification en tant que "Celtes", notamment celui de la langue (cf. p. 372). **Deuxièmement**, il s'appliquera au discours "continuiste", qui relativisera l'importance de l'étymologie et du lexique pour la caractérisation de ce qui constituerait la spécificité d'une langue, et y substitue la syntaxe, la phonologie, la phonétique, et la prosodie (cf. p. 917).

les deux processus pour observer de quelle manière une valorisation proposée par un locuteur (ici $A > B$), en concurrence avec une autre valorisation ($B > A$), pourra tenter de s'*accrocher* à une hiérarchisation répandue ou tenue pour admise (figurant parmi les lieux communs escomptés du public projeté par le locuteur) ($\text{top.C} > \text{top.D}$, où "top" signifie ici "appartenant à un lieu commun (ou *topos*)"), pour *identifier* l'élément qu'il défend au pôle valorisé, et lui faire bénéficier par contagion du prestige de ce dernier :

$$A - \text{top.C} > \text{top.D} - B$$

Au sein d'une polémique où se confrontent différents points de vue, plusieurs types de stratégies (non exclusives l'une de l'autre) pourront être observées : soit il pourra simplement s'agir, pour l'opposant, de faire jouer une valorisation répandue concurrente ($\text{top.E} > \text{top.F}$) parmi les *topoi* existants pour y accrocher également la sienne ($B - \text{top.E} > \text{top.F} - A$) ; soit, selon un mécanisme plus complexe, il s'agira de *convertir* le propos précédent en inversant le critère d'identification, pour *renverser* la valorisation finale de A et de B tout en se reposant sur la même valorisation répandue $\text{top.C} > \text{top.D}$.

$$B - \text{Top.C} > \text{Top.D} - A$$

Un tel renversement peut s'effectuer, comme nous l'avons vu, par un remplacement de critère ($C(x)$). Le résultat d'un tel processus consistera à placer B du côté des éléments valorisés sans pour autant avoir remis en question le lieu commun qu'est la valorisation $\text{top.C} > \text{top.D}$.

1.3.5 Conversion

Dominique MAINGUENEAU a proposé, pour l'étude des polémiques, un cadre théorique et méthodologique d'analyse du discours qui consiste à reconstituer le système implicite d'associations d'idées et de significations qui donne leur valeur aux termes employés dans le débat (MAINGUENEAU 1983). Étudiant le conflit entre le courant de pensée nommé "humanisme dévot" et le courant janséniste au début du XVI^e siècle, il rend compte du système de présupposés de chacun des camps à partir de la fréquence des termes présents, de ceux auxquels ils sont associés, et de leur valorisation.

Pour prendre un exemple parmi tant d'autres : le mot "doux", à l'intérieur du cadre de pensée de l'humanisme dévot, renvoyant à un carrefour sémantique qui mêle à la fois les dimensions de l'agréable, de l'éloignement envers les extrêmes, de l'absence d'irrégularités ou soubresauts, et d'un tempérament sociable, ne peut qu'être valorisé, puisqu'il cristallise des valeurs parmi les principales à être défendues par ce courant (ibid. : 47–55). Au contraire, repris par le courant janséniste, qui valorise une ascèse menant à l'isolement envers le monde et ses plaisirs, le terme "doux" ne pourra avoir le sens que d'une compromission, d'une flatterie de notre concupiscence (ibid. : 55–56).

Une telle approche a donc l'intérêt de souligner les processus de *conversion* issus le l'*appropriation* sémantique des termes au sein de cadres implicites d'association d'idées et de valorisations différents qui leur donnent leur portée effective au sein du discours.

Malgré l'intérêt de ce cadre d'analyse que nous mobiliserons à notre manière dans l'étude des polémiques sur le breton, nous serons obligés de procéder à des adaptations pour deux raisons :

D'une part, car, s'opérant à l'échelle du "mot", ce cadre d'analyse ne permet pas forcément de rendre compte de la *progression* d'une argumentation qui se déploie au fil des paragraphes. Nous aurons évidemment l'occasion de mettre en exergue des termes particulièrement représentatifs dans notre démonstration, mais nous tenterons d'éviter une analyse de discours devenue « *réduit lexicologique* » (GUILHAUMOU 2007 : 184–185) pour nous concentrer sur des argumentations qui ne peuvent s'observer qu'à l'échelle plus large. C'est ce qui justifiera par ailleurs notre pratique de la *citation extensive* de certains textes.

D'autre part, MAINGUENEAU revendique une étude sémantique de ces cadres de pensée qui ne vise pas à mettre en rapport les discours avec leurs conditions socio-historiques de leur production (MAINGUENEAU 1983 : 9–12) ou plus spécifiquement de l'histoire des idées (tâche qu'il renvoie au « *spécialiste* [...] à l'affût des « *influences* », des « *filiations* », des « *emprunts* »... » (ibid. : 190)), ni même des nuances liées aux individualités de chaque auteur (ibid. : 20–23). Il dit ainsi : « [...] nous avons adopté une démarche de pure sémantique, sans nous préoccuper d'articuler cette dernière sur les réalités historiques qui lui sont contemporaines. » (ibid. : 189), même s'il mentionne « *fugacement* » des mises en relation possibles entre la genèse du jansénisme et l'évolution des idées cosmologiques ou du contexte politique, en conclusion (ibid. : 189–193).

La manière dont MAINGUENEAU décrit et formalise les processus de conversion sémantique constitue néanmoins un bon point de départ pour l'étude qui est la nôtre. Il s'agit cette fois, lorsque les deux camps (ici **camp1** et **camp2**) s'affrontent sur un sujet précis, de jouer sur les potentialités sémantiques de la connotation de ce sujet (**S**) pour en attribuer les connotations positives (**S+(camp1)**) à son camp et celle négatives au camp opposé (**S-(camp2)**).

Il est possible de prendre un exemple qui anticipera sur les analyses de discours que nous présenterons plus loin : lorsqu'il s'agit de comparer les mérites respectifs de deux propositions concurrentes (correspondant ici à **camp1** et **camp2**) en les examinant sur la question du rapport au temps, alors il sera possible de constater que :

cf. p. 647

- La valeur "Présent" (**PR**) peut être connotée de différentes manières :
 - **PR+** : actuel, moderne
 - **PR-** : inventé, artificiel, inauthentique
- Il en va de même pour la valeur "Passé" (**PA**) :
 - **PA+** : authentique, vénérable
 - **PA-** : désuet, dépassé, archaïque

Ainsi, le processus discursif de conversion désignera les différentes transitions que pourra opérer le locuteur de **camp1** à propos des usages de son camp ou du camp opposé :

$PR(\text{camp2}) \rightarrow PR-(\text{camp2})$, signifiant :

"les productions du camp opposé sont en réalité inventées, artificielles, inauthentiques"

$PA(\text{camp2}) \rightarrow PA-(\text{camp2})$, signifiant :

"les productions du camp opposé sont en réalité désuètes, dépassées, archaïques"

$PR(\text{camp1}) \rightarrow PR+(\text{camp1})$, signifiant :

"les productions de notre camp correspondent à la vie moderne, elles sont actuelles"

PA(camp1) → PR+(camp1), signifiant :

"les productions de notre camp sont ancrées dans une longue et authentique tradition"

Comme nous aurons l'occasion de le voir, c'est au XIX^e siècle qu'apparaissent des argumentations spécifiques qui permettent de défendre *en même temps* la valorisation d'un **passé** et celle d'un **présent**, et ce sans apparence de contradiction : les discours vantant à la fois l'authenticité et l'actualité d'une proposition lexicale, et rejetant la concurrente à la fois dans l'archaïsme et l'artificialité se diffuseront alors jusqu'à aujourd'hui. Il nous appartiendra alors de comprendre par quelles élaborations argumentatives ces deux polarités antagonistes peuvent se trouver articulées entre elles.

cf. p. 647

*
* *

Ces différents processus constituent la matrice formelle des argumentations qui retiendront principalement notre attention dans cette étude. Nous aurons l'occasion de présenter des formalisations du type de celles produites ici, mais l'analyse de discours spécifiques nous poussera bien souvent à nous contenter de les évoquer, pour aborder de manière plus détaillée la façon dont ces cadres généraux s'actualisent dans chaque situation. Il faudra encore y ajouter les processus d'origination que nous développerons dans le chapitre suivant.

cf. p. 55

1.4 Des discours spécifiques : les polémiques de savants-militants

Bien qu'ayant proposé un cadre d'analyse qui pourrait déjà sembler opératoire en lui-même, il nous semble important de pouvoir l'affiner en l'adaptant particulièrement aux types de propos que nous allons étudier. Puisqu'il s'agit de polémiques menées par des intellectuels bretons à propos d'une langue pour laquelle ils militent, il nous faudra donc au préalable répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui caractérise précisément le type spécifique du discours polémique par rapport à d'autres ?
- Quelles conséquences surviennent du fait que les participants aux débats sont des intellectuels ?
- Quelles sont les caractéristiques principales d'un milieu comme celui du militantisme breton, qui pourraient influencer le type de discours produit ?

1.4.1 L'analyse des polémiques

Nous présenterons ici quelques notions qui nous permettent de rendre compte plus spécifiquement du fait que les discours étudiés se situent dans un cadre généralement polémique.

1.4.1.1 La polémique : connivence tacite ou incompréhension radicale ?

On pourrait considérer que la littérature traditionnelle sur la polémique propose deux lectures complètement opposées du phénomène :

Deux lectures opposées :

D'un côté, on peut considérer qu'un ensemble d'auteurs ne peuvent proposer des réponses concurrentes à une question que s'ils sont d'accord sur un ensemble de présupposés, à savoir les termes mêmes dans lesquels la question est posée. En ce sens il ne faudrait pas minorer, dans l'étude de la polémique, l'accord fondamental qui fonde le débat et rend possible la discussion, dans la mesure où les différents camps sont d'accord pour échanger à propos du même objet, répondre à une même question, en lui donnant simplement des réponses différentes.

« *C'est une des propriétés génériques des champs que la lutte pour l'enjeu spécifique y dissimule la collusion objective à propos des principes du jeu ; et, plus précisément, qu'elle tend continuellement à produire et à reproduire le jeu et les enjeux en reproduisant, et d'abord chez ceux qui s'y trouvent directement engagés, mais pas chez eux seulement, l'adhésion pratique à la valeur du jeu et des enjeux qui définit la reconnaissance de la légitimité. Qu'advierait-il en effet de la vie littéraire si l'on en venait à disputer non de ce que vaut le style de tel ou tel auteur, mais de ce que valent les disputes sur le style ? C'est est fini d'un jeu lorsqu'on commence à se demander si le jeu en vaut la chandelle. Les luttes qui opposent les écrivains sur l'art d'écrire légitime contribuent, par leur existence même, à produire et la langue légitime, définie par la distance qui la sépare de la langue « commune », et la croyance dans sa légitimité.* » BOURDIEU 2001 : 89

De l'autre, on peut considérer que la condition de la polémique n'est pas le désaccord mais une *incompréhension fondamentale*, présente au sein de chaque échange, mais renforcé et explicité dans ceux-ci. Ce qui fait durer la polémique n'est donc pas que les belligérants n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une solution commune, mais plutôt un dialogue de sourds au sein duquel, raisonnant chacun au sein d'un système de présupposés, d'implicites, et d'évidences, irréductible à celui de son opposant, ils ne parviennent pas à s'en décentrer, et sont donc voués à *convertir* (selon le procédé présenté plus haut) en permanence les énoncés de leur opposant au sein de leur propre système de compréhension, au sein duquel ceux-ci deviendront forcément négatifs.

« [...] nous rencontrons ici une incompréhension réciproque parfaitement régulière, et à laquelle aucun dictionnaire ni aucune hygiène du langage ne peuvent remédier. Si sur le plan de la langue chacun des protagonistes discursifs peut croire qu'il "comprend" les énoncés de l'autre, il n'en va pas de même sur le plan du discours, où s'exercent des contraintes historiques irréductibles. Chacun ne fait que traduire les énoncés de l'autre dans ses propres catégories ; les mots circulent bien d'un pôle d'échange à l'autre, mais avec les "mêmes" mots ils ne parlent assurément pas de la même chose. Derrière les mots il y a le système dans lequel ils sont pris, et les deux systèmes s'excluent, ne vivent que de cette exclusion réciproque. L'incompréhension n'est pas un raté du système d' "échanges" , elle en est la condition de possibilité [...] On ne peut guère s'assigner d'autre ambition que d'explicitier les règles de ce processus de traduction indéfini par lequel chacun convertit les énoncés de l'autre en son propre négatif. » MAINGUENEAU 1983 : 23-24

Les *topoi* : une troisième voie ? Faut-il en rester à une telle opposition entre une collusion sur les termes du débat et une incompréhension fondamentale ? Nous pensons pour notre part que ces deux approches de la polémique, pour opposées qu'elles soient, ne sont pas incompatibles mais bien complémentaires. En effet, deux systèmes de pensée reposant sur des cadres implicites d'associations d'idées et de valorisation incompatibles entre eux doivent, s'ils veulent faire accepter leurs positions tant à leur opposant qu'à un public plus élargi, *s'appuyer* sur des associations et valorisations elles-mêmes plus répandues à leur époque, dotées d'une valeur plus

consensuelle, sur lesquelles ils pourront *accrocher* leurs propres thèses dans le but qu'elles soient comprises et acceptées dans un cadre qui dépasse leur propre camp.

En ce sens, si la donnée fondamentale est peut-être l'incompréhension réciproque entre les différents camps, il reste que la situation de polémique, mettant les auteurs dans la nécessité de comparer leurs thèses entre eux, et de convertir leur propos hors de leur propre système pour le présenter à un public plus large, crée une *nécessité de convergence*, à laquelle les auteurs doivent se plier s'ils veulent être entendus hors de leur cercle (qu'il s'agisse de leur opposant ou d'un public plus large). Il leur importe alors de pouvoir convertir leur propre propos tout comme celui de leur opposant pour être en mesure de les évaluer à l'aune de critères communs et compréhensibles par les deux camps.

Ainsi, en supplément à l'étude de « *ce processus de traduction indéfini par lequel chacun convertit les énoncés de l'autre en son propre négatif* » mentionné par MAINGUENEAU, nous devons nous attacher à un autre processus, qui est celui d'une *traduction de son propre propos dans un positif partagé*, afin de le rendre accessible et consensuel. Dans notre analyse, nous nous attacherons donc également à remarquer de quelle manière les auteurs *identifient leurs propres positions à des thèses qu'ils tiennent comme valorisées par un certain consensus*, se reposant ainsi sur des valeurs plus répandues afin de faire accepter leurs positions, aboutissant alors à l'accord implicite mentionné par BOURDIEU.

Cette approche est justement celle qu'applique Ruth AMOSSY dans le cadre d'analyse de discours qu'elle propose à propos de l'argumentation (AMOSSY 2012), de la polémique (AMOSSY 2014), et de l'usage des lieux communs dans le discours (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014). Reprenant la notion de "*topos*" ou "lieu commun" à la rhétorique grecque et à sa reformulation par Jean-Claude ANSCOMBRE et Oswald DUCROT (ANSCOMBRE 1995, ANSCOMBRE et DUCROT 1983), elle le définit à leur suite comme un ensemble de certitudes tenues pour répandues au sein d'un milieu donné et auxquelles les interlocuteurs peuvent associer leur propre thèse pour bénéficier de leur crédit. Nous avons déjà eu l'occasion de formaliser un tel processus.

cf. p. 24

« *Dans la perspective pragmatique, les topoi se définissent comme des "principes généraux qui servent d'appui aux raisonnements mais ne sont pas des raisonnements. Ils ne sont jamais assertés, en ce sens que leur locuteur ne se présente jamais comme en étant l'auteur (même s'il l'est effectivement), mais ils sont utilisés. Ils sont presque toujours présentés comme faisant l'objet d'un consensus au sein d'une communauté plus ou moins vaste [...]."* [citant ANSCOMBRE 1995 : 39]

Les topoi apparaissent donc comme les "croyances présentées comme communes à une certaine collectivité" qui garantissent l'enchaînement argumentatif [citant ibid. : 86]. » AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014 : 97

AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT décrivent alors, à la suite d' ANSCOMBRE et DUCROT, plusieurs des propriétés des *topoi* :

Ils sont généraux : c'est-à-dire qu'ils ont prétention à énoncer une vérité qui ne vaut pas simplement pour le cas particulier de l'énonciation, mais qui est plus large.

Ils sont scalaires : c'est-à-dire qu'ils se situent sur une échelle graduée, polarisée en valeurs positives et négatives, et permettant ainsi plusieurs *formes topiques* dans l'association des différentes polarités : ainsi, la combinaison des éléments P : **être un film intellectuel** et Q : **avoir du succès** peut donner les formes +P -Q ("plus un film est intellectuel, moins il a du succès") ou -P -Q ("moins un film est intellectuel, moins il a de succès") (ibid. : 97).

Ils peuvent être contradictoires : ainsi, les idées suivantes sur l'amour peuvent être tout aussi répandues : "plus on aime quelqu'un, plus on croit en lui" / "plus on aime quelqu'un, plus on est suspicieux et jaloux", ou bien "qui se ressemble s'assemble" / "les contraires s'attirent" (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014 : 98)³⁰.

Ils sont relatifs à un milieu social, au sens où ils dépendent des convictions partagées par (ou attribuées à) un groupe social. « *Ainsi, dans le Sud, on trouverait plutôt après : "Il fait chaud", "restons à la maison" que "allons à la plage".* » (ibid. : 99).

Enfin, il faut distinguer entre les *topoi* **intrinsèques** et ceux qui sont **extrinsèques** : les premiers sont contenus dans les virtualités sémantiques d'un sème, alors que les seconds constituent des associations d'idées non contenues dans le sens premier du terme. À titre d'exemple, la forme topique **+riche +pouvoir d'achat** est un *topos* intrinsèque, puisque l'idée de "possibilités d'acheter" est contenue dans celle de "richesse", alors que la forme **+riche -généreux** constitue un ajout extrinsèque à la notion de "riche"³¹.

Cette notion de "*topos*" nous permet donc de dépasser une alternative un peu trop tranchée entre polémique perçue comme connivence cachée ou comme incompréhension radicale, pour nous permettre d'analyser, selon une approche plus dynamique, les phénomènes d'allers-retours proposés par les protagonistes des débats, par lesquels ils tentent de convertir leurs propos circonstanciés en énoncés plus largement acceptables en les accrochant à des associations d'idées ou valorisations tenues pour répandues dans un milieu donné.

1.4.1.2 Les processus de constitution des camps

Dichotomisation et polarisation : Une autre question dont il importe de rendre compte dans l'analyse d'une polémique est de savoir comment une multiplicité personnes ayant chacun des parcours, positions, pratiques, et intérêts divergents au sein d'un maillage social des plus complexes en vient souvent à se cristalliser, sur une question donnée, en une alternative entre deux solutions. Autrement dit, comment s'opère cette simplification spectaculaire par laquelle la complexité du tissu social se voit réduite à une opposition pour / contre ?

Ruth AMOSSY a proposé de rendre compte de ce phénomène à partir d'une analyse concrète de plusieurs cas de polémiques,³² (AMOSSY 2014). Ainsi, dans le premier cas mentionné, comment peuvent se réunir, sous la même bannière d'une opposition à ce que l'État légifère sur la *burqa*, à la fois des musulmans certes, mais également des défenseurs des libertés individuelles, associations antiracistes, mouvements féministes, sociologues, etc. ? De tels regroupements d'ensembles ayant

30. Comme dit plus haut, nous aurons l'occasion de voir de tels discours contradictoires dans les valorisations temporelles qui émergent au XIX^e siècle et se reposent aussi bien sur le pôle PR+ / PA- que sur PA+ / PR- (cf. p. 647).

31. Cette distinction schématique est intéressante, mais elle implique de postuler que quelqu'un connaîtrait la totalité des virtualités sémantiques de chaque sème, et son application à des cas concrets peut à ce titre être assez délicate. Ainsi, pour reprendre les associations que nous avons proposées pour les valeurs "Passé" et "Présent" en PA+ : **authentique, vénérable**, PA- : **désuet, dépassé, archaïque**, PR+ : **actuel, moderne**, PR- : **inventé, artificiel, inauthentique** (cf. p. 24), nous voyons bien qu'il est difficile de déterminer quelles associations seraient *intrinsèquement* liées à la signification des mots, et lesquelles résulteraient d'un ajout extérieur. Une telle distinction repose sur ce que nous nommerons un "fixisme linguistique", que nous aurons l'occasion de remettre en question au profit d'une prise en compte des processus de resémantisation (cf. 10.5).

32. Notamment : le débat sur la *burqa* en France dans les années 2009/2010, la question de la place accordées aux femmes dans l'espace public par la communauté ultraorthodoxe en Israël en 2011, et les réactions provoquées par le versement de *bonus* conséquents à des dirigeants d'entreprises déficitaires et licenciant des employés suite à la crise des *subprimes*.

habituellement des positions et intérêts très divergents sont une constante de la polémique, et il importe de pouvoir en rendre compte.

Pour cela, elle propose de mettre en avant deux processus constitutifs de ce type particulier d'échanges qu'est une polémique : la dichotomisation et la polarisation.

La dichotomisation : cette notion, empruntée à Marcelo DASCAL, désigne une description du débat en cours qui le réduit à deux alternatives jugées incompatibles, se situant même dans un écart irréductible (AMOSSY 2014 : 55–58) .

La polarisation : cette notion, empruntée quant à elle à Andrew KING & Floyd Douglas ANDERSON, désigne le regroupement des différents acteurs du débat au sein d'une opposition entre deux groupes qui prendra discursivement la forme de la mise en scène de deux actants : le Proposant et l'Opposant (face à un Tiers). Ce faisant, la complexité des facettes de chacun des acteurs du débat est partiellement éludée au profit d'un positionnement qui n'en retient que sa position d'actant : c'est ce qui permet à des groupes très hétéroclites de communier, le temps d'un débat, contre un Autre commun contre lequel ils ont des raisons communes de s'opposer (ibid. : 58–61)³³ .

Ces deux processus, bien qu'allant de pair, doivent être distingués l'un de l'autre : le premier désigne la manière dont s'organise la présentation du débat en deux alternatives, le second désigne la manière dont les acteurs sociaux se regroupent en différents camps :

« [La dichotomisation] *exacerbe les oppositions jusqu'à les rendre inconciliables ; elle relève d'une opération abstraite.* [La polarisation] *effectue des regroupements en camps adverses entre les participants ; elle n'est pas d'ordre purement conceptuel, mais social. En effet, la polarisation ne présente pas seulement une division en blanc / noir, gauche / droite, elle pose aussi un "nous" face à un "ils" .* » ibid. : 59

Nous verrons que c'est ce processus qui s'appliquera au moment du passage d'une opposition entre différentes catégories de locuteurs du breton (que nous nommerons "bretonnants", "bretonnantistes", "brittophones") à une opposition entre deux approches du militantisme breton, chacune regroupée autour de son propre réseau d'associations (que nous nommerons approches "continuiste" et "refondatrice") .

cf. p. 773

La séparation des canaux de communication et l'ignorance réciproque : Nous aurons l'occasion de voir que ces deux opérations, de dichotomisation des options du débat et polarisation des acteurs en deux camps d'actants, se trouvera encore accentuée par le fait que les différents membres mettent en place des canaux de communication spécifiques, internes à chaque tendance constitue, ce qui ne leur permet pas toujours de communiquer entre eux. Ruth AMOSSY constate ce phénomène lorsqu'elle étudie la polémique concernant la place à donner aux femmes dans la vie publique en Israël, et observe que les membres de la minorité ultraorthodoxe ne consultent généralement pas les grands médias nationaux généralistes, puisqu'ils souhaitent se protéger de leur influence jugée corruptrice et ont donc leur propre presse. Celle-ci, par ailleurs relativement confidentielle, n'est généralement pas consultée par le reste de la population. Ainsi, chacun des camps disposant de son propre canal de diffusion, les arguments des uns et des autres n'ont pas vraiment l'occasion de circuler : plus qu'à convaincre l'Opposant, ils servent alors plutôt à

33. **Précaution terminologique :** nous aurons aussi l'occasion de parler de "polarisation" dans certains cas lorsqu'il s'agira d'investir certaines valeurs, comme **Présent** ou **Passé**, de "polarités" positives ou négatives (cf. p. 647). Les deux significations de ce terme doivent être nettement distinguées.

souder la communauté autour d'un argumentaire commun, voire à s'adresser à un Tiers au cas où il ne se sentirait pas concerné (AMOSSY 2014 : 105–139).

« *La polémique sur l'exclusion des femmes se déploie dans l'espace public à travers deux ensembles de discours monogérés — celui des laïques et des religieux modérés et celui des ultraorthodoxes. Dans chacun d'eux, les locuteurs s'adressent principalement aux leurs et travaillent à persuader ceux qui pensent comme eux. Ce faisant, ils exacerbent de part et d'autre un regroupement, voire un repliement identitaire autour de la défense de leurs valeurs propres. On aura noté que les acteurs divers, globalement regroupés en deux parties, se font pendant jusque dans leur total désaccord.* » *ibid.* : 136–137

Bien entendu, cette tendance générale ne doit pas cacher que les situations de polémiques sont justement des moments propices pour que des personnes qui n'auraient jamais échangé dans un autre contexte en viennent à prendre connaissance d'un argumentaire opposé au leur : dans le cas étudié par l'auteure, quelques ultraorthodoxes ont pu publier des tribunes dans les journaux généralistes, et des discussions ont lieu sur internet.

Dans la situation bretonne, le cloisonnement des canaux de diffusion entre les différentes orientations du mouvement n'est certes pas total, et il existe notamment un certain nombre de personnages ayant circulé d'un milieu à un autre ou publié dans diverses maisons d'éditions ou revues, ainsi que des événements qui visent à regrouper l'ensemble des militants. Néanmoins, comme on le verra, il s'est constitué dans l'après-guerre un ensemble de deux réseaux nettement distincts, et chacune des institutions nécessaires au fonctionnement du militantisme breton s'est ainsi trouvée dédoublée pendant quelques décennies³⁴.

Ainsi, contrairement à une conception commune de la polémique qui voudrait que les membres soient en contact permanent pour s'opposer l'un à l'autre, nous voyons qu'il convient de ne pas négliger *l'ignorance réciproque* qui peut exister entre différents camps en cas de désaccord. Un ensemble de phénomènes s'y nourrissent mutuellement : l'absence d'une connaissance exacte des positions adverses (et de leurs éventuelles forces) et l'omniprésence d'une description caricaturale au sein d'une communication interne que l'Opposant ne vient que rarement démentir entraîne un désintérêt pour ces thèses, qui lui-même n'incite pas à en prendre plus fortement connaissance, etc.

Dans ce cas, il convient alors également de s'interroger sur le rôle du chercheur dans la reconstruction éventuelle de la polémique comme une situation symétrique alors qu'elle est généralement vécue de manière unilatérale par ses participants : « *Dans ce sens, c'est seulement en reconstruisant les argumentaires des deux camps et en explicitant les oppositions et les divisions qu'on donne l'impression d'un débat — lequel n'a en fait pas lieu sur le terrain.* » (*ibid.* : 211).

1.4.2 Le champ des intellectuels militant pour le breton

Si nous disposons maintenant d'une théorisation plus complète pour analyser les phénomènes discursifs qui se jouent plus spécifiquement dans les situations de controverses, il nous reste à

34. Ce dédoublement s'applique aux fédérations militantes (*Emgleo Breiz* vs. *Kuzul ar Brezhoneg*, maisons d'édition (*Ar Falz / Skol Vreiz* (puis *Skol Vreizh*) vs. *An Here / Al Liamm*, *Mouladurioù Hor Yezh*), revues (*Brud* puis *Brud Nevez*, *Bleun-Brug*) vs. *Al Liamm*, *Al Lanv*), cours par correspondance (*Ar Skol dre Lizer* vs. *Skol Ober*), revues de linguistique (*La Bretagne Linguistique* vs. *Hor Yezh*), voire orthographes (*skolveurieg* vs. *peurunvan*), ainsi que, comme nous le verrons, les dictionnaires, pères fondateurs et héros, etc.. Il faut y ajouter les productions des groupes issus de *SADED* : *Preder* et *Imbourc'h*, *Aber*, la revue "*Lavar*", qui se rattachent au courant "refondateur", mais sans une acceptation unanime de la part de ce dernier.

porter notre attention sur deux dimensions qui influencent encore plus spécifiquement notre champ d'études : **d'une part**, le fait que ces polémiques opposent ici des intellectuels (linguistes, écrivains, se contredisant mutuellement dans les différentes revues savantes, préfaces d'ouvrages, etc.), **d'autre part**, le fait qu'ils se situent dans une démarche de militantisme envers le type d'usages linguistiques qu'ils tentent de défendre. Bien souvent, ces deux dimensions sont à ce point associées que des expressions composées comme "linguiste-militant" ou "intellectuel-militant" nous sembleront les plus appropriées.

1.4.2.1 Des discours savants

Du fait que les énonciateurs étudiés sont à la fois des universitaires, produisant une connaissance sur le terrain de la langue bretonne, et des parties prenantes des conflits qui nous intéressent, cela induit une ambiguïté constitutive dans l'usage qui est fait de leurs textes, et notamment le statut qui leur est accordé, de "source primaire" ou de "source secondaire" : tantôt tel auteur sera mentionné comme une référence pour ses analyses, tantôt un paragraphe où il exprime son opinion sera analysé et étudié à titre de corpus significatif ou révélateur d'une position particulière dans les conflits³⁵.

La présentation de soi : Depuis Erving GOFFMAN, la question de la manière dont les acteurs anticipent l'image que l'on aura d'eux et tentent de la maîtriser en conséquence (GOFFMAN 1973) s'est trouvée placée, à juste titre, au centre de plusieurs champs d'études, notamment celles qui concernent les interactions verbales.

Cette question nous concernera également, puisque les locuteurs intervenant dans les différentes polémiques tentent également de maîtriser l'image d'eux qui émane de leurs relations. Pourtant, le cadre d'étude suggéré par GOFFMAN, reposant essentiellement sur des interactions orales, sous l'observation directe d'autres participants, ne permet pas forcément de rendre compte des phénomènes qui se jouent dans les situations qui nous intéressent, où les débats sont silencieux, par livres et articles interposés, et dans lesquels les auteurs disposent de tout le temps nécessaire pour soupeser et retravailler leur expression. Elle ne rend pas compte non plus de ces conditions très particulières d'exposition de ces auteurs, dont les pratiques discursives sont à la fois potentiellement publiques, car disponibles en théorie à tous ceux qui liraient leurs écrits, et concrètement souvent confidentielles, tant sont peu nombreux les lecteurs des revues et ouvrages de l'*emsav*.

Ainsi nous faut-il à la fois prendre en compte les mécanismes décrits par l'approche interactionniste, souvent déterminants pour comprendre les raisons de certains positionnements, tout en étant en mesure de les appliquer à ce type de pratiques particulier que sont les polémiques par écrit. Nous nous appuyerons ici aussi sur les travaux de Ruth AMOSSY, qui a retravaillé dans la notion d'*ethos* les problématiques soulevées par GOFFMAN, et proposé, comme nous le verrons, un cadre théorique qui l'élargit suffisamment pour l'adapter aux types de pratiques qui

35. Cette ambivalence sera particulièrement explicite au sujet de Jean LE DÛ et Yves LE BERRE (ainsi que Fañch BROUDIC), qui, en même temps qu'ils ont produit des analyses sociolinguistiques importantes pour comprendre la situation bretonne, ont aussi pris parti dans les débats, et proposé notamment leur propre dictionnaire (LE DÛ et LE BERRE 1975). Il en va de même pour la thèse de Gwennole LE MENN, qui constitue à la fois une mine d'informations factuelles incontournable dans l'histoire des dictionnaires bretons (LE MENN 1981), et dans certains cas un bon représentant des positions "refondatrices" de l'auteur (cf. 10.2, et plusieurs passages du chapitre 15).

seront nos objets d'étude (AMOSSY 2010).

1.4.2.2 Le champ du militantisme breton

C'est avant tout lorsque nous présenterons la dimension historique de l'évolution des pratiques du breton que se dessinera progressivement la particularité du milieu militant breton. Bien qu'il semblerait effectivement absurde de vouloir en proposer une caractérisation *a priori* qui ne repose pas encore sur la prise de connaissance de données empiriques, il demeure néanmoins pertinent de s'interroger sur ce qui distingue spécifiquement les mouvements militants défendant certaines pratiques culturelles, comme le milieu du militantisme breton, d'autres types de cercles dont les revendications et les modalités d'action sont différents (syndicalisme, partis politiques, groupes libertaires, etc.).

Sur la revendication d'une reconnaissance : On pourrait situer globalement le militantisme pour "la langue bretonne au sein des discussions récentes qui ont émergé dans le champ de la philosophie politique autour de la notion de "reconnaissance". Un tel terme a par exemple été mis en avant par Charles TAYLOR pour tenter de reconfigurer le débat politique entre "libertariens" et "communautariens" qui avait émergé, principalement en Amérique du Nord, à partir des thèses de John RAWLS (TAYLOR 1992). L'objectif de TAYLOR est d'aborder l'injonction politique paradoxale entre la nécessité de concevoir une *égalité de droit* théorique entre tous les citoyens et celle de *respecter les différences* des groupes qui y résident³⁶. Le problème se pose dans le cadre de sociétés dites "multiculturelles", où les pratiques spécifiques de certains groupes (qu'ils correspondent à des particularités locales, convictions religieuses, ou pratiques d'une *diaspora*) peuvent exiger des adaptations légales spécifiques, qui peuvent être perçues comme une atteinte au principe d'égalité par le reste des citoyens. La notion de "reconnaissance" apparaît alors en réclamant la *présomption a priori d'une égale valeur* dans les diverses productions culturelles. La clause de "présomption *a priori*" est importante, puisqu'elle n'exige pas de considérer effectivement que "toutes les cultures ont la même valeur", mais bien plutôt qu'*avant d'examiner une pratique culturelle*, les citoyens et les législateurs n'ont pas à *présumer* de son infériorité, ou du fait qu'elle n'aurait rien à apporter à "une culture" dite "répandue".

Si la contribution de TAYLOR constitue un jalons historiquement important pour comprendre prise en compte politique des questions de diversité culturelle, au sein desquelles se situe un mouvement comme celui du militantisme en faveur de la langue bretonne, elle suppose néanmoins un certain nombre de points problématiques.

Premièrement, la formulation même du "multiculturalisme" implique de considérer les "cultures" comme des entités stables et closes, correspondant à des groupes homogènes bien définis, négligeant tant leur hétérogénéité interne, les circulations qu'elles connaissent, que les capacités des acteurs à mobiliser des pratiques différenciées et perpétuellement renégociées selon les contextes d'interaction. Nous avons rejeté de tels présupposés

36. Un des exemples de TAYLOR, intéressant pour la sociolinguistique, est celui des lois qui restreignent l'accès aux écoles anglaises dans le Canada francophone, ou qui imposent que les contrats commerciaux soient signés en français. Le débat qui a suivi de telles lois opposait une position revendiquant, au nom de la liberté, la possibilité d'inscrire des enfants dans l'école de son choix ou d'écrire des contrats dans la langue de son choix, et une autre position qui mettait en avant la nécessité pour la communauté francophone de préserver l'usage de sa langue.

concernant la notion de "langue", dans une argumentation qui peut s'appliquer par analogie à toutes les notions reposant sur des présupposés analogues, notamment "peuple" et "culture" (cf. BRUBAKER 2006, WAGENER 2015).

Deuxièmement, en inscrivant sa conception du multiculturalisme dans l'optique d'une « *survivance* », TAYLOR encourt le risque de diffuser une conception des pratiques culturelles analogue à celle de propriétés biologiques définissant des espèces menacées qu'il s'agirait de préserver dans une optique patrimonialiste (HABERMAS 2003)³⁷.

À ce titre, la conceptualisation par Axel HONNETH des phénomènes de "lutte pour la reconnaissance" (HONNETH 1992) nous semble s'adapter davantage au propos qui est le nôtre : non seulement parce qu'elle n'implique pas de reprendre les présupposés multiculturalistes, mais parce qu'elle permet même de rendre compte d'une telle lutte *au sein* des mouvements militants. Un des points de départ possibles pour entrer dans les thèses de l'auteur réside dans son constat qu'un grand nombre de mouvements de revendication ne pourraient tout simplement pas être compris si l'on demeurait dans une conception strictement économiciste des rapports sociaux, qui n'expliquerait les conflits que par la volonté des acteurs de voir augmenter leurs conditions matérielles de vie, autrement dit leur situation économique.

« le concept même de style de vie, de "culture quotidienne" présente désormais un nouveau contenu : il ne désigne plus simplement les formes d'expression symboliques des stratégies d'action à l'aide desquelles les différentes catégories professionnelles essaient d'établir leur supériorité vis-à-vis d'autres groupes sociaux, il comprend aussi les formes de vie culturelles par lesquelles les groupes sociaux cherchent d'abord à préserver leur identité collective. » HONNETH 2013a : 234

Ainsi, dans un environnement où les pratiques culturelles se trouveraient partagées entre celles d'une minorité favorisée, et celles de groupes défavorisés, si la seule préoccupation des membres appartenant aux groupes défavorisés était l'ascension sociale, alors ils choisiraient d'adapter leurs propres usages culturels à ceux des groupes favorisés, puisque cela pourrait leur être opportun d'un point de vue strictement utilitaire.

« Seul ce deuxième emploi du terme explique ce qui dans la perspective d'une poursuite généralisée de l'intérêt propre devait rester inexpliqué : pourquoi les groupes sociaux concourent pour les "signes distinctifs", comme dit BOURDIEU, pourquoi ils essaient de faire valoir leurs propres critères d'autoreprésentation culturelle contre ceux de tous les autres groupes. Car si nous ne présupposons pas que les groupes sociaux voient dans leur propre style de vie, non seulement un moyen d'améliorer leur position, mais avant tout l'expression symbolique de leurs valeurs, il paraît absurde d'imaginer une concurrence entre les styles de vie collectifs — dans ce cas, en effet, tout groupe social serait amené, dans le souci de ses intérêts bien entendus, à adapter simplement sa culture quotidienne aux styles de vie dominants. On ne comprend pas, dans le modèle d'explication utilitariste suggéré par BOURDIEU, la singulière obstination avec laquelle les groupes se cramponnent, par-delà toutes les transformations historiques et les évolutions sociales, à leurs goûts et à leurs formes de vie spécifiques. » ibid. : 235

Or le fait que certains groupes militent, non pas tant pour adopter les pratiques des milieux favorisés, mais pour faire accepter les leurs comme telles, montre que le désir d'ascension sociale ne peut être considéré comme la seule motivation qui les gouvernerait. Il faut alors accepter l'idée que les affrontements politiques n'ont pas seulement lieu pour des raisons économiques,

37. Il se peut qu'une telle critique ne s'applique qu'à la formulation initiale donnée en 1992 de la « *politique de reconnaissance* », qui a été depuis reconfigurée dans un sens accordant moins d'importance à cette question de la « *survivance* » (CHÉNIER 2003).

mais également pour revendiquer ce qu'HONNETH nommera alors "reconnaissance", c'est-à-dire un droit de cité institutionnalisé pour des pratiques rejetées comme marginales.

« Alors que la lutte économique pour la répartition des ressources est une confrontation entre des adversaires uniquement préoccupés de leur propre intérêt, la lutte morale-pratique représente un conflit dans lequel chaque adversaire lutte pour obtenir l'approbation normative de l'autre partie. » HONNETH 2013a : 236

Nuances : Si ces remarques pertinentes d'HONNETH ont pour intérêt de mettre en valeur l'existence d'un type spécifique de luttes au sein desquelles les acteurs réclament plus une prise en considération ou une acceptation de pratiques auxquelles ils sont attachés qu'une amélioration matérielle de leurs conditions de vie, il demeure que la critique qu'il propose des conceptions qu'a BOURDIEU de la culture peut être nuancée sur quatre points :

Premièrement, car le modèle théorique proposé par BOURDIEU prévoit effectivement la possibilité que des groupes sociaux dévalorisés adoptent les usages de groupes valorisés, ces derniers modifiant en contre-partie leurs propres usages de départ, ce qui constitue le mouvement perpétuel des pratiques de distinction³⁸.

Deuxièmement, car en formulant son argument se demandant "comment se fait-il que les milieux défavorisés ne se conforment pas d'eux-mêmes aux usages les plus valorisés pour espérer en tirer les bénéfices?", Axel HONNETH laisse entendre que cette mise en conformité relèverait d'une simple formalité dès lors que le choix en aurait été fait, ce qui néglige fortement plusieurs questions, notamment : la manière dont les usages sont perçus au sein des milieux défavorisés³⁹ et l'ensemble des conditions nécessaires pour qu'une telle transition puisse être opérée, qu'il s'agisse des apprentissages ou des conditions matérielles.

Troisièmement, car, comme nous aurons l'occasion de le voir pour la situation bretonne à partir des analyses de Fañch BROUDIC, le passage d'un usage socialement dévalorisé à un usage semblant offrir de meilleures opportunités professionnelles et possibilités de migrations géographiques est effectivement un des facteurs qui a déterminé la substitution massive du français au breton au cours du XX^e siècle, la "lutte pour la reconnaissance" n'étant le fait que d'un petit nombre de militants, en rupture avec leur entourage, dont il faudra isoler les conditions historiques et biographiques d'attachement à la langue pour comprendre pour quelles raisons ils n'ont pas répondu aux sirènes de la langue française.

cf. 13.1

cf. 13.2

38. Ce faisant, BOURDIEU ne fait que reprendre à William LABOV ses analyses concernant la dynamique de l'hypercorrection, s'appliquant par exemple dans la stratification du [r] dans les magasins new-yorkais : alors que la petite bourgeoisie, se sentant peu en confiance quant à son identification sociale, se dépêche d'adapter la prononciation du [r], qui est la nouvelle mode, la haute bourgeoisie, sûre de sa position, peut se contenter d'un certain relâchement (correspondant en fait à la forme anciennement valorisée), qui lui permettra de se distinguer de la quête angoissée des formes valorisées par la petite bourgeoisie, sans risquer pour autant d'être confondue avec les locuteurs plus démunis, qui ne prononcent pas non plus le [r], mais pour d'autres raisons (William LABOV 1972). En reprenant une telle « dynamique » qu'il resitue dans le cadre plus large de sa théorie de la « distinction » (BOURDIEU 1979), il n'est d'ailleurs pas sans mentionner le phénomène de la « reconnaissance » (BOURDIEU 2001 : 94–98).

39. Pensons à ce titre à la manière dont BOURDIEU met en avant la construction d'un contre-cadre de légitimation au sein des milieux dits "populaires", où la valorisation des usages linguistiques reposerait sur la virilité dont ils témoignent, ce qui permet à un maçon de rejeter d'un revers de la main le parler des présentateurs de télévision en déclarant : « tous des pédés ! » (ibid. : note 16, pp. 142–143). C'est par un processus analogue que nous observerons le courant "continuiste" élaborer un contre-cadre de valorisation opposé à celui des "refondateurs", mettant en avant des usages préalablement dévalorisés, en invoquant, non leur virilité, mais la quotidienneté de leur utilisation à l'oral (cf. p. 898).

Quatrièmement, car toute description mettant en avant la simplicité et le caractère "populaire" de certaines pratiques linguistiques ne vise pas forcément à l'émancipation sociale des catégories concernées. Nous aurons au contraire l'occasion de voir, avec Louis LE PELLETIER autant que dans le *Vocabulaire nouveau*, que la valorisation apparente des parlers les plus simples vise au contraire un discours des plus conservateurs : il s'agit, en donnant aux locuteurs modestes et ruraux des raisons d'apprécier leur langage contre l'attrait de la ville et de ses nouveautés, de les encourager à conserver la position modeste qui est la leur. Dans le sens tout à fait inverse, l'expression par la tendance "refondatrice" d'un militantisme en faveur de la langue bretonne ne passera pas par une revendication de reconnaissance des locuteurs ruraux âgés, mais par un véritable discours de dénigrement à leur égard qui permettra de se positionner soi-même par distinction⁴⁰.

cf. p. 191

cf. p. 235

cf. p. 796

Application au breton : Ces nuances étant acceptées, le modèle théorique de la "lutte pour la reconnaissance" proposé par Axel HONNETH a néanmoins le mérite de nous fournir une meilleure compréhension théorique de la particularité de luttes comme celle en faveur du breton, par rapport à d'autres types de luttes sociales.

En particulier, pour son application au cas breton, elle nous semble parallèle aux questionnements d'un auteur comme Hugues PENTECOUTEAU, qui, s'intéressant aux raisons pour lesquelles certains locuteurs en sont venus à vouloir apprendre le breton, alors que cette langue ne leur ferait espérer aucun bénéfice de promotion sociale, et que l'apprentissage d'autres langues pourrait conférer aujourd'hui un bénéfice instrumental largement supérieur du point de vue des opportunités économiques (PENTECOUTEAU 2002), mobilise des pistes d'analyses similaires à celles évoquées par HONNETH.

« Nous retenons donc l'expression de l'héritage manqué comme l'indicateur d'un défaut de production et de reconnaissance sociale de l'identité individuelle et collective, produisant une souffrance véritable, vécue parfois comme transmise par la génération de l'acculturation, souffrance que permet de lever ou d'alléger le devenir-bretonnant. [...] Pour les nouveaux locuteurs, apprendre le breton est souvent présenté comme une activité "désintéressée" avec l'idée, très présente, qu'il pourrait y avoir un don de soi, qui devrait être glorifié. [...] L'intérêt ne se justifie pas forcément dans une analyse centrée autour de l'étude des rapports de force, des violences symboliques, et dont la conclusion serait de dire que devenir-bretonnant est une forme de distinction, de classement social. » *ibid.* : 237

Il se démarque ainsi d'« une analyse plus objectiviste » qui analyserait l'apprentissage du breton en termes de « *sens instrumental* », d'« *investissement* » ou de « *placement rentable* » dans un « *capital culturel* » (*ibid.* : 72). Il exprime l'idée que l'apprentissage du breton ne peut pas être expliqué si l'on se limite des considérations relevant de l'intérêt économique, mais qu'il se joue autre chose dans ce choix, qui s'explique en renvoyant aux récits biographiques singuliers des personnes interrogées, et à la valeur symbolique qu'ils accordent au breton au sein de leur propre vécu⁴¹. « *Faire le projet de devenir bretonnant consiste pour partie [...] à produire une demande de reconnaissance sociale. Une reconnaissance comme membre du groupe, mais dans sa différence.* » (*ibid.* : 23).

40. Un tel phénomène pourra s'expliquer historiquement : on perçoit, à partir de Louis LE PELLETIER, l'apparition d'une description qui aborde *la langue pour elle-même*, indépendamment de ses locuteurs ou situations d'interlocution (cf. 12.1). Ceci lui permettra de valoriser davantage *la langue bretonne* que *ses locuteurs* (cf. p. 195). Une telle approche, savante et décontextualisée de ces usages se trouvera alors reprise jusqu'à par les militants du XX^e siècle, pour qui *la langue* comptera davantage que *ceux qui la parlent* (cf. p. 796).

41. Sur la place que PENTECOUTEAU accorde à la reconnaissance, cf. aussi pp. 91, 109 (note 4), 170, 203, 237.

Dans le cas spécifique du militantisme pour le breton, il nous faudra enfin souligner que cette "lutte pour la reconnaissance" ne se pratique pas uniquement dans la relation des locuteurs du breton envers ceux de français, mais également *au sein des différences* qui existeront entre ces différents locuteurs du breton. C'est d'ailleurs cette dernière dimension qui nous intéressera davantage ici.

La notion de "processus paradoxal" : Au sein des analyses qu'il développe à propos de la lutte pour la reconnaissance, HONNETH insiste sur une notion qui nous semble également pertinente pour notre terrain : il s'agit de celle de "processus paradoxal". La définition précise qu'il donne à ce terme, par ailleurs très large, est la suivante :

« Il est possible de parler d'un processus paradoxal par rapport à des développements sociaux lorsqu'une — et la même — transformation faisant apparaître des progrès moraux, juridiques ou culturels, menace ces apports normatifs à travers les mêmes mécanismes, parce que le cercle de celles et ceux qui profitent effectivement de ces derniers se réduit simultanément sur le plan structurel. Ainsi, un processus de développement social est toujours paradoxal lorsqu'il promet une émancipation, une extension de libertés ou un gain matériel, dont la jouissance effective est en même temps systématiquement empêchée pour un nombre toujours croissant de membres de la société. » HONNETH 2013c : 285

Le développement des analyses quant à la situation bretonne nous mettra face à des processus de ce type : alors même que, par une institutionnalisation, une scolarisation, une unification, et un gain de visibilité dans l'espace public, la pratique "du breton" a pu, de la seconde Guerre Mondiale à aujourd'hui, bénéficier de conditions institutionnelles plus clémentes (par le développement de lieux et supports d'apprentissage, d'associations regroupant les militants souhaitant pratiquer la langue, d'organismes chargés de promouvoir son usage), sur la même période, une diminution drastique du nombre de locuteurs s'est produite. Le propos n'est pas ici de constater seulement la diminution quantitative du nombre de locuteurs (que les militants pourraient simplement interpréter en termes de moyens insuffisants), mais une certaine forme d'exclusion de certains locuteurs du breton des formes autorisées *par ces mêmes changements* institutionnels : les locuteurs ruraux, n'écrivant pas le breton, ou ceux ne l'écrivant selon l'orthographe *peurunvan*, ceux dont les usages sont très localisés, etc. ont en effet trouvé de plus en plus difficilement leur place dans cette définition d'un breton, qui certes, permet sa reconnaissance institutionnelle, mais marginalise par-là même leurs usages. Ainsi peut-on dire, à la suite d'HONNETH, que l'« *émancipation* », l'« *extension des libertés* », ou le « *gain matériel* », acquis comme résultats du militantisme pour le breton, ont « *en même temps* » constitué des bénéfices dont la jouissance a été empêchée pour la partie des locuteurs à se trouver exclue de la définition que cette nouvelle condition en donnait.

On observera une application précise de tels processus dans les débats que nous étudierons, lorsque les militants "refondateurs" considéreront que la revalorisation de *la langue* bretonne doit passer par une redéfinition du profil de son locuteur-type en figure d'un locuteur urbain et cultivé, excluant de fait des locuteurs plus anciens et nombreux qui se trouvent relégués dans le tableau d'un archaïsme indépassable. C'est ce même mouvement qui engendra la réaction des militants "continuistes", visant à réhabiliter, contre la description des précédents, la figure des locuteurs âgés de milieu rural, utilisant le breton dans leurs conversations quotidiennes. La situation du militantisme breton au sein d'un tel "processus paradoxal" fournira donc une piste stimulante pour comprendre les désaccords et retournements discursifs qui s'y observent.

cf. 14.1

cf. 15

*
* *

Nous sommes donc passés progressivement d'une définition de la langue comme un ensemble clos, homogène et défini à l'avance d'usages linguistiques propres à une "communauté" vers une analyse qui s'intéresse aux enjeux politiques de son élaboration théorique par des descripteurs qui sont à la fois des intellectuels et des militants. Ce qui nous intéressera dans cette étude n'est donc pas tant de savoir *comment se parle la "langue" bretonne* que *la manière dont les descriptions sur cette langue s'entremêlent* avec d'autres discours (visant à définir "un peuple", "son histoire", "ses ancêtres"), etc.

Or, dans la mesure où les discours étudiés mobiliseront régulièrement des relations de définition réciproque entre la langue et l'histoire (une description linguistique sert à justifier une hypothèse historique, tout en s'appuyant sur cette dernière), il nous faut maintenant proposer le même travail de prise de distance préalable, permettant une étude des usages discursifs, appliquée à une notion historique particulièrement importante dans le discours sur les langues : celle d'"origine".

Chapitre 2

Appropriations de l'histoire, discours des origines

Le généalogiste a besoin de l'histoire pour conjurer la chimère de l'origine, un peu comme le bon philosophe a besoin du médecin pour conjurer l'ombre de l'âme.

FOUCAULT 1971b : 140

Parmi tous les événements qui surviennent chaque jour à chacun d'entre nous, comment retient-on ceux qui seront dignes de figurer dans les ouvrages et manuels d'histoire ? Pour quelles raisons retient-on ce fait plutôt que celui-ci ? Qu'est-ce que les historiens s'autorisent à considérer comme des "sources" historiques ? Comment les conceptions portant sur *ce qui doit être raconté*, et plus encore sur la *manière* de les raconter, sont-elles elles-mêmes déterminées par les contextes sociaux au sein desquels vivent les historiens, et leurs propres trajectoires personnelles ?

Toutes ces questions, aujourd'hui courantes au sein des réflexions sur les historiographies¹, ont en commun de nous montrer que l'histoire, en tant que *récit des événements passés*, repose sur une *sélection* de certains événements, certaines sources, certains témoins du passé. Ceux-ci sont réagencés au sein d'un discours qui est en fait doublement historique, puisqu'il ne se contente pas de *parler d'histoire*, mais il est lui-même *déterminé par l'époque* où vit l'historien. Chaque démarche d'écriture se situe ainsi dans un climat intellectuel, comprenant notamment les connaissances empiriques, cadre théoriques, et préoccupations politiques d'un auteur donné, appartenant à un milieu donné, au sein d'une époque donnée. Les historiens sont ainsi dépendants des notions qui figurent dans la *doxa* de leur époque pour opérer leurs descriptions ; par ailleurs ils peuvent écrire au sein d'une période où une actualité politique rend certaines préoccupations plus centrales que d'autres ; ou suggérer des analogies qui ne seraient pas venues à l'esprit sous d'autres conditions. Le présent est ainsi toujours le seul prisme possible à travers lequel on peut observer le passé.

C'est ainsi qu'il est possible de s'orienter vers une *histoire de l'histoire* : observer de quelle manière des événements apparaissent ou disparaissent, au fil des décennies et des siècles, dans les récits des historiens, ou bien l'évolution de l'interprétation apportée à certains événements, selon les époques où écrivent les historiens eux-mêmes. Des événements hautement symboliques,

1. Voir parmi tant d'autres les réflexions concernant les "régimes d'historicité", amorcées par Reinhart KOSELLECK concernant l'"espace d'expérience" et l'"horizon d'attente" (KOSELLECK 1990, KOSELLECK 1997), et remaniées par François HARTOG (HARTOG 2002, HARTOG 2010).

comme la Révolution Française ou la Commune de Paris par exemple, seront ainsi interprétés différemment sous NAPOLÉON, sous la Troisième République, sous l'Occupation, pendant Mai 1968, ou en ce début de XXI^e siècle par exemple, en fonction non seulement des climats intellectuels propres à chaque époque, mais aussi des *rôles* ou fonctions que chacun fait jouer, consciemment ou non, à son invocation.

cf. p. 21

Car l'invocation de l'histoire possède également une dimension *performative* : ce que l'on dit du passé peut être un outil pour agir sur le présent. Un discours d'approbation ou de réprobation de certains comportements du passé peut être directement orienté par une volonté, consciente ou non, d'influencer ceux du présent et de l'avenir. Ainsi, pour prendre un exemple que nous étudierons, lorsque Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ décrit l'histoire de la Bretagne comme une succession d'assauts et de stratégie malhonnêtes de la part des Français ou de leurs ancêtres pour détruire la langue bretonne, son historiographie crée un récit de continuité historique qui ne peut que pousser à l'analogie avec l'époque de rédaction de son *Essai* : c'est ainsi que sa narration *construit* un ensemble de propos, qui, par des processus d'identification, de différenciation, de (dé)valorisation, seront supposés fournir au lecteur une image de la France comme celle d'un envahisseur hostile et intrigant. De même, lorsque les auteurs du courant celtomane décriront la langue bretonne comme à l'origine de toutes les autres, non seulement ils produiront un discours visant à réhabiliter un ensemble d'usages linguistiques qu'ils estiment dévalorisés, mais ils produiront également une exhortation à la fixité des usages qui servira de support pour un discours globalement conservateur.

cf. p. 16

cf. p. 288

cf. p. 22

cf. 6

Ainsi, de la même manière que pour le *discours sur les langues*, est-il possible de s'intéresser aux *discours sur l'histoire*, et particulièrement à la manière dont la sélection, la mise en avant, l'interprétation, ou la mise en relation de certains événements visent à orienter des positionnements politiques, et donc à *produire* des effets sur le lectorat. Bien entendu, c'est le croisement entre ces deux type de discours qui nous intéressera : quels sont les conditions et les fonctions des discours qui définissent la langue bretonne comme issus de la descendance de NOÉ ou de la tour de Babel ? Quelles conséquences cela a-t-il sur nos catégorisations et hiérarchisations linguistiques que de décrire l'histoire des langues par l'usage d'une métaphore biologique, soit comme les "rameaux" et "branches" d'un "arbre généalogique", soit comme "langues-filles" issues de "langues-mères" ? Quelles interprétations historiques totalement différentes, et quel investissement moral ou politique, confère-t-on à l'observation de ressemblances linguistiques entre le breton et le gallois, ou entre le breton et le français ? En fonction de quel réseau d'hypothèses historiques en vient-on à traiter si différemment les ressemblances linguistiques du breton avec l'un et l'autre ?

cf. p. 413

Parmi les différents usages possibles d'un discours historique, nous nous intéresserons particulièrement à la manière dont la mobilisation d'un passé vise à *construire ou renforcer un sentiment d'appartenance*. La manière dont se définissent les sujets d'aujourd'hui dépend de celle dont leurs ancêtres sont définis, et il semble constant que nous ayons besoin d'entendre *d'où nous venons* pour pouvoir dire *qui nous sommes*. Il n'est donc pas étonnant que les récits historiques se voient mobilisés dans les situations où il importe de reconfigurer les définitions identitaires de certains groupes de la population. Le récit d'un passé commun, avec ses ancêtres, ses héros, ses épreuves, ses ennemis, peut en effet permettre à un groupe de se définir au sein d'un cadre narratif commun, la connivence sociale passant ainsi par le fait de *partager les mêmes histoires*. Conscients des effets d'une telle narration sur la constitution, ou la redéfinition des

identifications partagées, les historiens, politiciens, ou autres (parmi lesquels les lexicographes), peuvent ainsi en venir à construire de véritables *récits d'édification collective* visant à souder une communauté autour d'un patrimoine d'événements tenu pour partagé. Par ailleurs, tous ces récits décrivent les continuités et les ruptures, les conflits et les alliances, les migrations et les conquêtes, par lesquels les schèmes d'identifications sociale du présent s'ancrent et se justifient dans la narration d'événements du passé².

2.1 À l'origine de l'origine : le processus d'origination

Si l'on souhaite maintenant rentrer plus précisément dans le contenu que nous étudions, nous observerons des discours au sein desquels les auteurs de dictionnaires attribuent différentes origines à la langue bretonne, parmi lesquelles : langue issue de GOMER, fils de JAPHET et petit-fils de NOÉ, de Babel, de l'Hébreu, ou des Celtes, ces derniers étant d'abord associés aux Gaulois (et parfois à beaucoup d'autres populations), avant d'en être progressivement dissociés. Notre démarche consistera à analyser, pour chaque cas, la configuration socio-historique qui rend pertinente la mobilisation de tel ou tel discours des origines, et la *fonction*, le rendement rhétorique, ou la dimension performative d'une telle attribution d'origine au sein du contexte donné. Il ne s'agira nullement d'entrer nous-mêmes dans le débat des origines, dont nous considérerons qu'il s'agit d'une *question mal posée*.

Aussi, pour pouvoir étudier correctement les débats sur les origines, nous semble-t-il important de revenir un instant sur la notion d'"origine" elle-même : en mettant au jour les présupposés que véhicule un discours des origines, nous souhaitons montrer la manière dont cette notion oriente le discours linguistique, ainsi que l'efficacité de son rendement performatif dans la définition des identifications de groupe. Aussi faudra-t-il demander : au sein de quelle conception du temps et du déroulement des événements historiques l'explication par l'"origine" tient-elle sa validité ? Quels présupposés concernant l'histoire des populations mentionnées, leur identité, sont véhiculés par une telle démarche ? Autrement dit : quelle conception implicite du "peuple" ou de la "langue", ou de l'histoire elle-même, permettent de supposer que la notion d'"origine" rend correctement compte des évolutions historiques ?

2.1.1 Les présupposés de la quête d'une "origine"

Dans un article brillant consacré à la critique par NIETZSCHE de l'histoire traditionnelle, et l'esquisse d'une approche « *généalogique* » de l'histoire qu'il reprend à son compte (FOUCAULT 1971b), Michel FOUCAULT s'intéresse particulièrement à la notion d'"origine". Après avoir distingué entre différents sens dont NIETZSCHE fait usage (*Ursprung*, *Entstehung*, et *Herkunft*), et en tentant d'articuler les différentes dimensions de l'origine avec les trois conceptions de l'histoire (histoire « *monumentale* », « *antiquaire* », « *critique* ») développées par NIETZSCHE dans la seconde de ses *Considérations intempestives* ou "*inactuelles*"³, FOUCAULT s'intéresse aux implications historiographiques, métaphysiques, et identitaires implicites véhiculées par une conception de l'histoire qui fait usage de la notion d'"origine". Nous reprendrons ici, en

2. Parmi les références biographiques principales sur cette question : HOBBSAWM et RANGER 1983, ANDERSON 1983, CITRON 1987, THIESSE 1999. Pour une application au breton, voir entre autres : GUIOMAR 1992b.

3. Publiée en 1874, elle a pour titre « *De l'utilité et des inconvénients de l'histoire pour la vie* ».

les développant, les arguments qui s'adaptent à l'application d'une quête de l'"origine" pour l'identification de groupes et pour les pratiques culturelles, et notamment la "langue".

2.1.1.1 Essentialisme, continuisme et téléologie

La première difficulté mentionnée par FOUCAULT, à la suite de NIETZSCHE, à l'encontre de la notion d'"origine", réside dans le fait qu'elle suppose une conception de l'histoire comme *déploiement, dans le temps, d'un programme univoque qui était déjà donné d'emblée* : il y aurait, entre l'origine et les données actuelles, le rapport qui existe entre une graine et les fruits issus de l'arbre qu'elle a donné, au sens où nous ne serions que le résultat de la destinée à laquelle celle-ci nous vouait.

« [...] on s'efforce d'y recueillir l'essence exacte de la chose, sa possibilité la plus pure, son identité soigneusement repliée sur elle-même, sa forme immobile et antérieure à tout ce qui est externe, accidentel et successif. Rechercher une telle origine, c'est essayer de retrouver "ce qui était déjà", le "cela même" d'une image exactement adéquate à soi; c'est tenir pour adventices toutes les péripéties qui ont pu avoir lieu, toutes les ruses et tous les déguisements; c'est entreprendre de lever tous les masques, pour dévoiler enfin une identité première. Or, si le généalogiste prend soin d'écouter l'histoire plutôt que d'ajouter foi à la métaphysique, qu'apprend-il? Que derrière les choses il y a "tout autre chose" : non point leur secret essentiel et sans date, mais le secret qu'elles sont sans essence, ou que leur essence fut construite pièce à pièce à partir de figures qui lui étaient étrangères. [...] Ce qu'on trouve, au commencement historique des choses, ce n'est pas l'identité encore préservée de leur origine — c'est la discorde des autres choses, c'est le disparate. » FOUCAULT 1971b : 138

Une telle conception de l'évolution de productions culturelles à partir de leur origine repose sur trois présupposés concernant le déroulement des événements historiques : une conception de l'histoire selon un schème *téléologique* et *continuiste*, et une conception de l'identité comme une *essence*.

Téléologie : La téléologie désigne ici une conception de l'histoire comme succession d'événements orientés vers un but prédéterminé. Au sein d'une telle conception, l'évolution, par exemple, de pratiques culturelles, ne s'explique pas par un ensemble d'aléas, de rencontres, de hasards, et de réappropriations, mais comme l'expression dans le temps d'une orientation qui était inscrite, dès le départ, dans le programme de l'origine. Si les « *péripéties* », « *ruses* » et « *déguisements* » de l'histoire sont tenus pour « *adventices* », c'est parce qu'on les interprète uniquement en fonction du *telos* qui dirigeait la maturation culturelle, de son origine jusqu'à son état actuel.

La notion de *finalisme* est également invoquée régulièrement pour rendre compte de cette conception de l'histoire. Évidemment, pour qu'il soit possible de concevoir l'histoire comme orientée par un but, il faut poser l'existence d'une entité qui fixe un tel but. C'est la raison pour laquelle, à l'approche téléologique ou finaliste de l'histoire est régulièrement associée la thèse d'une Providence divine, le providentialisme étant défini ici comme une conception de l'histoire comme progression dans le sens d'un dessein fixé par une entité divine.

cf. p. 47

Continuisme : Une conception téléologique de l'histoire nécessite de faire abstraction des soubresauts. Pour que les promesses de l'origine puissent se déployer tranquillement, il faut postuler que l'histoire n'est qu'un lent processus où, progressivement, des usages et pratiques

maintiennent leur orientation de départ malgré les événements, qui ne sont perçus que comme un changement de décor. Les éventuelles réappropriations, réaménagements, et adaptations ne sont pas pris en compte dans une conception qui perçoit avant tout *le même* peuple, *la même* langue, se déployer au fil du temps, de son "origine" à son état actuel.

Ainsi par exemple, que les conditions d'une identification politique aient pu changer entre l'Antiquité et une époque contemporaine marquée par l'accélération des échanges et le développement de médias nationaux ne doit pas compter au sein d'une telle conception : il faut faire comme si une identification comme celle de "Celtes" pouvait avoir quelque valeur avant même le développement historique des schémas d'identification ethniques et politiques issus du modèle de l'État-Nation, y compris à une époque reculée où l'échelle de la cité (*civitas*) semblait être la seule pertinente. L'*anachronisme* est l'analyse inéluctablement produite par le continuisme, puisqu'elle ne scrute le passé que pour y trouver *déjà* des traces de *ce que nous sommes*.

cf. p. 404

cf. p. 112

Toute dimension d'une rupture, d'une discontinuité, d'un changement de cap, d'une rencontre, (« *tout ce qui est externe, accidentel, successif* ») doit alors être évacuée d'une telle conception de l'histoire qui ne voit que la lente croissance de populations qui continuent foncièrement à déployer le même programme depuis leur naissance (selon leur « *forme immobile et antérieure* »).

Rattacher une population actuelle à une autre, plus ancienne, perçue comme son "origine", c'est donc postuler une *identité foncière* entre les différents groupes, à travers le temps. Cela implique de considérer que, dans le fond, la population *n'a pas vraiment changé* depuis l'époque de son "origine", et c'est ce qui fait que l'on considère pertinente la comparaison : les caractères que l'on décèlerait dans le passé pourraient servir à définir les descendants actuels concernés (ils donneraient « *une image exactement adéquate à soi* »), et de même, il est possible d'imaginer à quoi ressemblaient nos ancêtres à partir des attributs qui seraient les nôtres aujourd'hui. Tous les changements historiques survenus entre-temps (modes de vie, religion, technologie, mobilité, etc.) sont considérés comme des contingences par rapport à un caractère qui resterait, *dans le fond*, le même : ce caractère est une essence.

Il n'y a alors rien d'étonnant à ce que de telles approches historiques en viennent à tenter de justifier du postulat de cette continuité, en invoquant une souche biologique partagée par une communauté "ethnique", ou en insistant sur les ressemblances (profondes ou superficielles, historiques ou fortuites) entre des productions linguistiques présentes et anciennes. C'est par la même démarche qu'une histoire biologisante produira des explications centrées sur la *perpétuation des caractères génétiques*, et que le comparatisme linguistique cherchera, dans l'ethnonyme "Barbares", ou dans les noms des dieux grecs, des traces du breton de son époque.

cf. p. 175

cf. p. 143

Essentialisme : La notion d' "essence" est explicitement présente plusieurs fois dans le passage cité de FOUCAULT (« *l'essence exacte de la chose* », « *leur secret essentiel et sans date* », « *le secret qu'elles sont sans essence, ou que leur essence fut construite pièce à pièce* »), de même que l'idée qui y est associée d'une identité qui se préserverait intacte malgré les péripéties de l'histoire (« *son identité soigneusement repliée sur elle-même* », « *dévoiler enfin une identité première* », « *l'identité encore préservée de leur origine* »). Ainsi, comme le remarque l'auteur, formuler en termes d'"origine" le rapport entre une population passée et une actuelle, c'est postuler qu'il existe entre elles un lien de continuité qui s'est préservé par le maintien d'une "identité" qui reste commune. La conception de l'"identité" qui est ici véhiculée est celle d'une propriété intrinsèque et profonde, qui constitue l'âme des peuples, unit ses possesseurs et demeure la même tout au

long de l'histoire.

Parmi les termes utilisés par NIETZSCHE pour désigner la dimension de l'"origine", c'est *Herkunft* qui désigne plus particulièrement le type d'origination identitaire auquel renvoie notre objet d'étude :

« *Herkunft* : c'est la souche, la provenance ; c'est la vieille appartenance à un groupe — celui du sang, celui de la tradition, celui qui se noue entre ceux de même hauteur ou de même bassesse. Souvent, l'analyse de la *Herkunft* met en jeu la race ou le type social. » FOUCAULT 1971b : 140

Nous sommes donc ici en plein au sein d'une conception de l'identité comme une "essence" ou comme une "substance" (une conception « *métaphysique* »), et non d'une conception processuelle où l'identité se définirait relationnellement en fonction des différents contextes, et se re-négocierait en permanence. C'est au contraire, sur ces processus, qu'insistera la démarche "généalogique" au sens foucauldien du terme.

« *La recherche de la provenance ne fonde pas, tout au contraire : elle inquiète ce qu'on percevait immobile, elle fragmente ce qu'on pensait uni ; elle montre l'hétérogénéité de ce qu'on imaginait conforme à soi-même.* » *ibid.* : 142

Analyser le rapport de l'actuel à l'ancien en termes d'"origine", cela revient ainsi à concevoir l'histoire selon une modalité finaliste et continuiste, et l'identité d'une manière essentialiste. Contestant les présupposés de cette démarche, FOUCAULT propose de suivre NIETZSCHE sur la voie d'une approche nommée « *généalogie* ». Celle-ci déconstruit les identités en montrant à la fois la succession d'événements qui les constituent, et l'hétérogénéité dont elles procèdent à la base : on y apprend qu' « *elles sont sans essence* », ou bien que celle-ci est « *construite pièce à pièce à partir de figures qui lui étaient étrangères* », on s'y montre attentif à « *la discorde des autres choses* », au « *disparate* ».

2.1.1.2 Perfection originelle et dénaturation historique

La seconde particularité attachée à une démarche historique perçue comme quête des origines réside dans sa conception implicite de l'état premier comme une perfection de départ, l'évolution, depuis l'origine, ne pouvant que prendre la forme d'une altération.

« [...] *on aime à croire qu'à leur début les choses étaient en leur perfection ; qu'elles sortirent éclatantes des mains du créateur, ou dans la lumière sans ombre du premier matin. L'origine est toujours avant la chute, avant le corps, avant le monde et le temps ; elle est du côté des dieux, et à la raconter on chante toujours une théogonie. Mais le commencement historique est bas. Non pas au sens de modeste, ou de discret comme le pas de la colombe, mais dérisoire, ironique, propre à défaire toutes les infatuations [...].* » *ibid.* : 139

La pureté originelle : Si l'"origine" est l'objet d'une quête si intense, c'est notamment parce que l'on s'attend à y trouver, au sein d'un état précédant une situation actuelle, une première version qui renfermerait des qualités ayant disparu entre-temps. Que les origines soient "celtiques" ou d'un autre ordre, on cherche dans une population ancienne des qualités premières que l'on croit depuis diluées.

Parmi ces "qualités" que l'on attribue aux états plus anciens, se trouve celle de la "pureté". Les recherches concernant la langue primitive, l'*Ursprache*, ont souvent ce point commun de vouloir reconstituer un état premier d'une langue, pur de tout mélange. Les évolutions linguistiques dues à l'histoire se trouvent alors perçues comme dénaturation d'une perfection de départ, comme

l'intégration de matières étrangères qui viennent brouiller la cohérence et l'unicité données à l'origine.

Nous avons déjà vu que la conception de langues actuelles comme résultant de "créoles" ou de "métissages" ne pouvait avoir de valeur qu'à condition de présupposer que les éléments qui se trouvent mélangées n'étaient pas eux-mêmes le résultat de mélanges antérieurs, sans quoi la notion implique une régression à l'infini. La seule raison qui permet d'attribuer une pureté aux langues anciennes connues semble être en fait l'absence de données écrites concernant les usages qui les ont précédé et les mélanges dont elles sont issues.

Enfin, attribuer un caractère fondateur à des idiomes parlés il y a au plus 2 000 à 3 000 ans semble historiquement quelque peu dérisoire en rapport de l'apparition de l'humanité il y a quelques centaines de milliers d'années, cela reviendrait à supposer que les mouvements de population et d'échanges que nous constatons depuis que les traces écrites nous donnent un accès à l'histoire n'auraient pas existé pendant les dizaines de millénaires qui ont précédé⁴.

On retrouvera un tel raisonnement explicitement appliqué au breton dans le *Sacré Collège de Jésus* (MAUNOIR 1969), du père Julien MAUNOIR⁵ :

« *Tout ce qui est produit immédiatement de Dieu sans le concours des Créatures a un éclat, qui surpasse en dignité les effets, à la production desquels les causes secondes & instrumentales sont admises : c'est pour cette raison que l'Ange est plus noble que l'homme, l'âme raisonnable que le corps, l'ordre de la grâce que celui de la nature, les habitudes infuses & surnaturelles, que les naturelles & acquises, & les langues primitives que celles qui ont été inventées par l'industrie des hommes* [nous soulignons]. *Ce raisonnement me donne entrée dans l'excellence de la Langue Armorique qui a ce passe droit aussi bien que la Grecque & les autres primitives de ne reconnoître autre principe immédiat que le Créateur du Ciel & de la Terre.* » *ibid.* : 10–11

La langue primitive est la langue créée directement par Dieu, sans avoir connu d'interventions humaines qui ne feraient que l'altérer. La quête d'une telle langue originelle constitue donc une purification, un retour à la source, et si l'on parvenait à établir, comme l'envisage MAUNOIR, que la langue bretonne est une forme conservée intacte de cette langue primitive, alors elle sera aux autres langues ce que l'Ange est aux humains, langue divine parmi les langues entachées d'humanité.

Une conception négative du changement et de l'échange : Une autre implication d'une conception de l'histoire se référant aux origines est que tout changement y est perçu comme une dénaturation progressive par rapport à cet état premier qui était considéré comme parfait et auquel on s'efforce de remonter, au moins par la connaissance⁶. Ceci résulte du fait que tout apport venant d'un lieu identifié comme "extérieur" y sera perçu comme une *altération* (au double sens de "dégrader" et de "rendre autre"). La rencontre et ses effets linguistiques sont

4. La primauté attribuée à des époques de 2 000 à 3 000 ans, assez récentes en regard du développement de l'Humanité, s'explique sans doute par l'influence souterraine préservée de cette période où les conceptions de la philologie se devaient d'être articulées sur la datation de la Bible, qui admettait alors des échelles de temps beaucoup plus resserrées que les données de l'archéologie (cf. pp. 50, 119) : on aurait alors conservé l'habitude de percevoir comme "originaire" un usage daté de 2 000 ou 3 000 ans.

5. Cf. p. 964 concernant le problème de la pagination chez MAUNOIR. On trouve un propos analogue à la p. 16 du *Sacré Collège*.

6. L'interprétation augustinienne de la notion même de "temporel" par opposition à la cité Divine manifeste en ce sens que, depuis AUGUSTIN (*La cité de Dieu*), les évolutions se situant *dans le temps* ne peuvent être qu'une forme imparfaite par rapport aux productions divines.

cf. p. 8

cf. p. 133

cf. p. 964

alors perçus comme la perte d'un caractère primitif, comme une dilution qui ôterait aux langues leur caractère propre⁷.

Des objets préexistant à leurs interférences : En accord avec les implications de la notion d'"origine" déjà présentées et supposant une conception continuiste et téléologique de l'histoire ainsi qu'un essentialisme identitaire, on y perçoit la thèse implicite selon laquelle les langues actuelles préexistaient déjà aux interférences dont elles sont issues. Par exemple, dire que "le français" a pour origine "le latin", c'est présupposer qu'il y a un sens à considérer qu'il existait déjà, au sein "du latin", le germe qui aurait donné naissance "au français", et ceci bien avant la situation de mélange avec le substrat gaulois, les apports germaniques, les appropriations médiévales des termes de l'arabe savant, etc., qui ont donné lieu à ce qu'aujourd'hui nous nommons "le français". Selon une telle conception qui trace une progression continue entre "l'origine" et l'usage actuel, "le français" devait déjà exister au sein "du latin", rien qu'à titre programmatique et virtuel : on ne prend donc pas en compte que ce que l'on nomme "le français" a justement émergé d'une rencontre entre tous ces différents apports (ni que les résultats auraient pu être autres si d'autres configurations politiques s'étaient présentées), on fait comme si l'un des constituants avait dû jouer un rôle plus décisif, plus définitoire, dans l'identité de l'idiome qui s'est perpétuée au fil des ans.

cf. p. 43

L'influence de la religion : Plusieurs termes dans le passage cité de FOUCAULT renvoient à une dimension religieuse (les « *mains du créateur* », « *la chute* », « *du côté des dieux* », « *à la raconter on chante toujours une théogonie* »). Ces passages peuvent s'expliquer si l'on se réfère à la conception providentialiste de l'évolution historique, qui a influencé les penseurs jusqu'à l'époque contemporaine. Cette conception, fortement solidaire des dimensions continuiste et téléologique déjà évoquées, est celle selon laquelle un Dieu bienveillant oriente de manière invisible le déroulement des événements selon un plan allant vers une progression de l'Humanité. Au sein de cette perspective, les éléments du passé ne sont que des annonces de leur développement à venir, et au fil du temps ils déploieront naturellement le programme qu'ils contenaient déjà en germe.

cf. p. 43

Souvent entreprise dans le cadre d'une démarche de théodicée (entendue au sens d'une justification de la puissance et de la bonté divines malgré les malheurs observés), une telle conception de l'histoire fait fi des hasards et des retournements pour proposer une lecture rétrospective du cours des événements qui montre qu'ils étaient orientés dans un sens, et progressaient selon un dessein cohérent. En particulier, les malheurs y sont lus comme une simple nécessité pour les conséquences positives qu'ils engendreront indirectement par la suite, et les aléas sont interprétés comme ne relevant jamais du fortuit, mais comme appelés par une nécessité dictant le cours des événements.

L'évolution comme perversion ? Le passage de FOUCAULT évoquant le fantasme d'une pureté originelle comporte également une forte dimension morale : la mention de « *la chute* » et du « *corps* » peuvent évoquer le péché adamique. Dans notre cas, le rapprochement s'avère particulièrement pertinent, puisque comme le remarque Maurice OLENDER, la philologie s'est

cf. p. 50

7. Ici aussi, le raisonnement sur les langues retrouve les présupposés historiographiques de celui sur les races que l'on trouvait dans le discours d'un Arthur de GOBINEAU.

au départ constituée pour tenter de répondre à la question de savoir quelle était la langue adamique parlée avant le premier péché. On pourrait multiplier ainsi les questions évoquant des épisodes de péchés bibliques menant à la perte d'une langue originaire : sachant que les noms des grandes familles de langues (sémitiques, chamiques, japhétiques) proviennent, encore aujourd'hui, directement des noms donnés aux trois fils de NOÉ, quelle langue parlait-on donc avant le Déluge ? Si la philologie parvenait à reconstruire la langue commune à ces trois grandes familles, atteindrait-elle la langue que parlait le seul humain vertueux avant la condamnation de l'humanité ? Ou encore : quelle langue parlait-on avant la tour de Babel ? Les trois récits bibliques qui influenceront les premières spéculations sur l'origine des langues (la langue adamique, le Déluge, la tour de Babel) sont le récit d'un châtement divin après que les humains aient fauté : l'étude de l'évolution linguistique place ainsi dès le départ la diversité des usages dans la perspective d'une déchéance après une faute morale. Dans les théories du déclin linguistique que nous étudierons, chez Louis LE PELLETIER ou dans le *Vocabulaire nouveau* de la version de Vannes, nous percevons le maintien de cette interprétation moralisatrice, où la pratique de l'idiome celtique primitif est décrite comme le comportement vertueux, et l'adoption d'influences provenant du français interprétés comme mus par des vices tels que l'ambition, la vanité, etc. Une telle interprétation moralisatrice de l'évolution linguistique se perpétuera au XIX^e siècle, dans le discours d'un LA VILLEMARQUÉ, où la langue bretonne est à la fois celle des Celtes, ancêtres originaires, et le garant d'une moralité traditionnelle rurale contre l'invasion des idées rationalistes et républicaines en Bretagne⁸.

cf. p. 189

cf. p. 212

cf. p. 645

À nous rappeler que les commencements historiques, lorsqu'ils ne correspondent pas aux fantasmes des origines, sont « *bas* » au sens de « *dérisoire, ironique, propre à défaire toute infatuation* », FOUCAULT s'oppose à une histoire qui théorise implicitement la grandeur des Anciens, depuis lesquels les évolutions n'auraient eu le sens que d'une dépravation morale.

2.1.1.3 Vérité du départ et fausseté des résultats historiques

Enfin, la quête de l'origine repose également sur une épistémologie sous-jacente. Elle implique qu'expliquer historiquement un événement, c'est le renvoyer à son premier état donné, qui contiendrait la vérité de son être.

« [...] elle [l'origine] serait le lieu de la vérité. Point absolument reculé, et antérieur à toute connaissance positive, c'est elle qui rendrait possible un savoir qui pourtant la recouvre, et ne cesse, dans son bavardage, de la méconnaître ; elle serait à cette articulation inévitablement perdue où la vérité des choses se noue à une vérité du discours qui l'obscurcit aussitôt et la perd. Nouvelle cruauté de l'histoire qui contraint d'inverser le rapport et d'abandonner la quête "adolescente" : derrière la vérité, toujours récente, avare et mesurée, il y a la prolifération millénaire des erreurs. » FOUCAULT 1971b : 139

Remonter à la source ? À partir du moment où l'on tient pour vrai que c'est toujours la même essence qui se développe dans le temps depuis son "origine", selon une progression continue, ordonnée et régulière, et que les évolutions sont des synonymes de dénaturations ou de perversions, alors il semble logique de ne pouvoir concevoir l'explication historique que comme un retour à l'origine, qui renfermerait la vérité première. La quête des états antérieurs renferme

8. Les citations présentées par LA VILLEMARQUÉ ou Aurélien de COURSON en p. 645 tissent explicitement le lien entre la « *langue d'or de nos aïeux* », le « *monument [...] resté debout* » et la préservation contre « *l'irréligion et la corruption* », elle qui « *sait conserver parmi les Bretons et les nobles croyances et les fraîches inspirations d'un autre âge* ».

donc une validité explicative, selon un raisonnement pour lequel rendre raison d'un phénomène historique, c'est chercher son plus lointain ancêtre.

Dans cette optique, il s'agit de rejeter les réappropriations, détournements, contestations, rencontres, transformations, recontextualisations, et autres processus (alors qu'ils seront justement du plus grand intérêt pour l'approche généalogique), pour les considérer en bloc comme la perte de transparence d'un principe explicatif qui ne se montrera dans sa splendeur qu'en son tout premier état historique. Nous avons déjà remarqué qu'au sein d'une telle optique continuiste, on en vient à se permettre d'expliquer, par exemple les mœurs des Bretons actuels par l'invocation de celles que l'on projette sur les anciens Celtes à partir de quelques bribes de vocabulaire, à l'interprétation incertaine : on considère alors que, derrière ces hypothèses reconstruites à partir de fragments linguistiques issus de gloses ou d'inscriptions, on aura accès à une vérité sur l'essence de l'être des Bretons, d'une manière beaucoup plus explicite que si l'on observait les comportements des populations actuelles.

Une vérité ? Pour comprendre pleinement ce dernier passage cité de FOUCAULT, il faudrait, en le comparant à d'autres de ses ouvrages, le re-situer au sein d'une démonstration plus générale selon laquelle c'est la notion de "vérité" elle-même qu'il souhaite remettre en question. Sans aller aussi loin, il nous semble important de remarquer que FOUCAULT dénonce aussi le mythe selon lequel les pratiques culturelles seraient douées d'un usage premier et "authentique" (une « *vérité des choses* »), c'est-à-dire antérieur à toute réappropriation et adaptation, qui seraient toutes perçues comme des falsifications (l'autre vérité, celle « *du discours qui l'obscurcit aussitôt et la perd* », du « *bavardage* » qui « *recouvre* » la première vérité).

La quête de l'origine se lie donc à une rhétorique de l'authenticité sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. On y valorise l'état le plus ancien, percevant toute « *traduction* » comme une « *trahison* », selon la formule italienne (*traduttore, traditore!*), toute actualisation comme une perte des caractères originaires, ancestraux. On sait pourtant, depuis l'ouvrage fondateur d'HOBBSAWM & RANGER, *L'invention de la tradition*, à quel point les rhétoriques se revendiquant d'une tradition ou d'une ancestralité réinventent en fait en permanence leurs pratiques culturelles, de manière à les adapter au cadre de pensée et de valorisations d'une époque (HOBBSAWM et RANGER 1983).

Or, en valorisant exclusivement le premier état originel, et en rejetant successivement les avatars ultérieurs d'une pratique comme autant de dénaturations, on encourt le risque de ne pas prendre au sérieux les processus de réappropriations perpétuelles, qui sont pourtant le lieu commun de l'évolution des usages historiques (puisque, quels que soient le lieu et l'époque, on ne peut comprendre un usage autre qu'en l'intégrant au sein de son propre schéma de compréhension, qui dépend lui-même de nos inscriptions sociales et historiques). Nous aurons l'occasion de percevoir les applications linguistiques très concrètes d'un tel raisonnement, sous la forme de ce que nous nommerons "fixisme linguistique", à savoir un raisonnement qui ne juge de la validité des usages linguistiques qu'en les rapportant à une forme plus anciennement attestée, négligeant ainsi les diverses formes de réappropriations (parmi lesquelles, la resémantisation) qui permettraient de rendre compte des usages actuels *pour eux-mêmes*.

Dans l'approche que nous proposerons, nous aurons au contraire à cœur de montrer comment, à chaque époque, certains éléments du passé ont été sélectionnés, reconfigurés, recompris, réadaptés, pour être rendus compatibles avec un ensemble de préoccupations, de valeurs, de

cf. p. 40

cf. 10.5

lieux communs, propres à un milieu donné au sein d'une époque donnée.

« Plaçant le présent à l'origine, la métaphysique fait croire au travail obscur d'une destination qui chercherait à se faire jour dès le premier moment. La généalogie, elle, rétablit les divers systèmes d'asservissement : non point la puissance anticipatrice d'un sens, mais le jeu hasardeux des dominations. » FOUCAULT 1971b : 143

*
* *

Bien entendu, il y aurait encore à dire sur le mode de pensée qui charpente une démarche historique tournée vers la quête de l'origine⁹. Néanmoins, cette explicitation rapide de quelques présupposés partagés par une certaine orientation historique nous semble ici suffisante pour pouvoir comprendre les récits d'origination que nous présenterons par la suite, et esquisser quelques directions pour une conception alternative de l'évolution dans le temps des pratiques culturelles, notamment linguistiques, et des sentiments d'appartenance.

« L'histoire, généalogiquement dirigée, n'a pas pour fin de retrouver les racines de notre identité, mais de s'acharner au contraire à la dissiper ; elle n'entreprend pas de repérer le foyer unique d'où nous venons, cette première partie où les métaphysiciens nous promettent que nous ferons retour ; elle entreprend de faire apparaître toutes les discontinuités qui nous traversent. » *ibid.* : 154

2.1.2 Une généalogie de la "généalogie des langues"

Cette quête de l'origine a elle-même été particulièrement présente dans la réflexion sur les langues : elle a orienté, à la période comparatiste, des discours qui tentaient de retrouver un accès à une langue projetée dans le passé, à partir de la comparaison entre les points communs observés dans des productions actuelles. Reposant sur de simples constats de ressemblances entre certains termes, s'autorisant à percevoir comme des dénaturations toutes les consonnes ou voyelles qui ne soutenaient pas la comparaison avec un état originel postulé, ce mode de pensée a produit un mode d'analyse qui passait pour la seule possible tant que l'on ne s'était pas doté des méthodes de la philologie moderne. Mais, plus important pour notre propos que la question méthodologique, il est possible de revenir sur les présupposés théoriques qui orientaient une telle démarche pensant pouvoir ainsi remonter à une langue "originale".

Alors que les méthodes des comparatistes ont été abandonnées depuis l'émergence d'une linguistique plus rigoureuse (il est ainsi symboliquement intéressant de remarquer que la Société de Linguistique de Paris, dans ses statuts en 1866, mentionnait dans son article 2 : « *La Société n'admet aucune communication concernant, soit l'origine du langage soit la création d'une langue universelle.* »¹⁰), nous pouvons revenir sur l'imaginaire qui charpente une telle démarche, d'autant plus que celui-ci n'a pas encore complètement disparu et continue à influencer des conceptions contemporaines sur le langage¹¹.

9. Parmi les difficultés théoriques à traiter, il faudrait se demander ce qui permet, dans ce mode de pensée de percevoir sans contradiction **d'une part** l'histoire comme un déroulement téléologique, orienté généralement vers l'accomplissement progressif d'un but selon le modèle de la Providence, et **d'autre part**, l'évolution entre l'origine et l'état actuel comme une décadence.

10. Les statuts de 1866 sont disponibles sur le site de la Société, toujours existante : <http://www.slp-paris.com/102.html> (consulté le 20/12/2014).

11. Un exemple parmi d'autres en est l'ouvrage populaire de Merritt RUHLEN concernant l'origine des langues RUHLEN 1994 : l'auteur, en comparant des langues du monde entier, tente de remonter à certaines syllabes primitives.

C'est en ce sens que Maurice OLENDER, dans son ouvrage *Les langues du Paradis*, souligne à quel point la philologie puis la linguistique comparatiste, ont puisé leurs questions et outillages conceptuels dans des schémas hérités de questionnements théologiques (OLENDER 1989, DROIXHE 2007). La philologie émerge dans un contexte où il s'agit de retrouver le "sens primitif" d'une Bible d'abord écrite en hébreu, où les voyelles n'étant pas transcrites, la graphie des seules consonnes engendre des ambiguïtés sémantiques (OLENDER 1989 : 39–57) ; ou bien lorsque l'on se demande quelle langue parlaient ADAM et ÈVE au Paradis : à l'hypothèse de l'hébreu, longtemps admise (ibid. : 13–20), succède, à partir de la fin du XVIII^e siècle et la découverte du *sanskrit*, celle de l'"indo-européen" (ibid. : 20–26). Émergent alors chez différents auteurs du XIX^e siècle différentes théories où l'on tente de comparer la contribution respective de l'hébreu et de l'indo-européen, au sein d'une quête d'un peuple primitif et fondateur passant par une caractérologie des "peuples" ainsi projetés dans le passé.

« *Ce souci du primordial n'a cessé d'alimenter le développement des premières recherches linguistiques et, en particulier, des études indo-européennes. Longtemps confinées dans les domaines théologiques, les querelles sur les origines — du langage, de la religion, de la société, de la civilisation — ont pu, en se laïcisant, susciter d'innombrables disputes lorsque les sciences humaines prennent leur essor au XIX^e siècle. [...] Otages des questions qu'ils se posent — comme nous le sommes sans doute aujourd'hui —, les auteurs du siècle dernier, tout en se dégageant de vieilles interrogations théologiques, demeurent attachés à leurs visions d'une histoire providentielle. Empruntant les techniques positives de l'érudition, s'inspirant des méthodes mises au point par les sciences de la nature, adoptant les nouveaux savoir-faire du comparatisme, ils n'en sont pas moins tributaires des a priori bibliques qui confèrent à leurs œuvres un sens finalisé.* » ibid. : 37

C'est ainsi que Johann Gottfried von HERDER, au XVIII^e, puis d'autres auteurs au XIX^e siècle (Ernest RENAN, Friedrich Max MÜLLER, Adolphe PICTET), à partir d'une comparaison entre l'hébreu, les langues européennes, et le *sanskrit*, en viennent à proposer une caractérisation des "peuples" et des "cultures" des Sémites et des Indo-Européens (aussi nommés "Indo-Germains" ou "Aryens"), notamment dans le but de rendre compte de l'émergence du monothéisme (ibid. : 59–141). La comparaison entre les langues de l'époque permet alors de forger l'hypothèse d'une langue indo-européenne, et l'étude d'un tel idiome antique reconstitué est censée nous fournir des informations concernant le caractère originel de ce "peuple" propulsé fondateur de la culture européenne, son mode de vie, ses valeurs. La conception implicite de l'histoire est celle d'un peuple originairement de haute culture, doué d'une grande sagesse, qui n'aurait fait que se dégrader dans le temps, et avec lequel les reconstitutions historiques nous permettraient de renouer : la quête d'une telle pureté originelle vient en fin de compte établir lesquels des "peuples" actuels en seraient les plus fidèles représentants¹².

« *Attente [de filiation] qui recèle également le désir d'une société dont le rêve est de se régénérer en découvrant ses propres sources intactes. Ce rapport à un ancêtre fondateur,*

12. On trouvera quelques traces, à la fin du XIX^e siècle, de tentatives d'inscription des originations bretonnes dans le cadre de l'opposition Aryens / Sémites ici présentée par OLENDER. Pourtant, elles seront contradictoires, et peu courantes. Outre une tradition de rapprochements du breton à l'hébreu que l'on observera chez John DAVIES (cf. p. 138), Louis LE PELLETIER (cf. p. 164), et Claude CILLART DE KERAMPOUL (cf. p. 150), on trouvera encore chez Jean MOAL, en 1890 (cf. p. 1071), une traduction mot-à-mot du sacrifice d'ABRAHAM, visant à montrer la proximité de la syntaxe dans les deux langues, présentée comme « *Une page d'Hébreu littéralement traduite en Breton pour montrer l'intime connexion du génie Celtique et du génie Sémitique.* » (MOAL 1890 : 94). Mais on trouvera également des rapprochements opposés : ainsi le frère CONSTANTIUS, de son vrai nom Jean-Marie APPRIOUAL, mentionnera, dans l'*Avant-Propos* de son manuel breton (cf. p. 1078) : « *La science a suffisamment prouvé que la langue bretonne a le droit de figurer sans honte à côté des autres langues d'origine aryenne.* » (APPRIOUAL 1900 : v). Pourtant, ces comparaisons seront relativement marginales, le flou de la notion de "Celtés" lui permettant de servir d'autres rapprochements (cf. 9).

dont on se veut l'héritier tout en souhaitant s'affranchir du passé qu'il représente, ne cesse de tracasser les auteurs du XIX^e siècle que nous avons approchés. [...] On repousse alors ce qui est ancien pour s'identifier à une histoire neuve qui demeure cependant très attentive à ce passé devenu annonce de l'avenir. Les rêves de pureté ne manquent pas à ce temps qui aspire au renouvellement de toutes les valeurs. » OLENDER 1989 : 178

Ce cadre de pensée est fortement inspiré par le christianisme : après l'abandon des réflexions où les auteurs tentaient de concilier les observations linguistiques avec le récit des origines tel qu'on le trouvait dans la Bible, on conserve néanmoins une orientation dans laquelle on cherche à remonter à une population première, et d'où l'on fait découler une caractérisation des "peuples" à partir de comparaisons linguistiques. Certaines conceptions du rapport entre "langue", "origine", et "groupes culturels", ont pu continuer à influencer les réflexions ultérieures, d'une manière plus ou moins explicite, même lorsque les méthodes, qui mêlaient l'exégèse biblique, la comparaison linguistique, et les spéculations sur les "génies" ou "esprits" des différents "peuples", ont été abandonnées au moment de l'émergence des sciences du langage dans leur forme contemporaine.

« Tout en reconnaissant le rôle effectif tenu par la linguistique dans le développement des sciences de l'humanité au XIX^e siècle, il ne faut pas minimiser l'impact de cet horizon biblique que partagent les savants et les théologiens. [...] Ces savoirs novateurs paient un lourd tribut à un passé dont les savants demeurent souvent, à leur insu, les héritiers. Sans doute, pour se projeter dans l'avenir, l'Occident devait-il un instant encore se comprendre dans cet ensemble d'éléments complexes que constitue nécessairement tout imaginaire de la filiation. » *ibid.* : 179

Cette démarche d'une quête de la filiation a débordé sur bien d'autres disciplines, puisque les auteurs raisonnant dans ce cadre de pensée ont pu convoquer tour à tour des biologistes, des archéologues, historiens des religions, ethnomusicologues, et autres, pour fonder leurs imaginaires de pureté et de continuité. Cela a amené notamment certains archéologues contemporains, dont Jean-Louis BRUNAUX ou Simon JAMES que nous suivrons au chapitre 9, à s'intéresser non seulement aux interprétations actuelles qu'ils donnent des vestiges trouvés, mais à leur instrumentalisation, aux imaginaires de filiation projetés sur ces vestiges au fil des siècles, en s'interrogeant sur les conceptions implicites qui influencent nos interprétations des données archéologiques.

cf. p. 380

« Comment restituer une filiation, au long de plusieurs millénaires, en interrogeant tantôt une forme de céramique, tantôt une arme, ou une manière de traiter les morts ou encore les langues ? C'est pourtant l'exploit que des savants se proposent de réaliser. On pourrait avoir la tentation ou la faiblesse de les laisser à leur enfantillage, si celui-ci était anodin. Mais il ne l'est pas. Ces recherches qui se réclament de la science, et qui n'en ont que les outils à défaut de l'esprit, visent toutes le même but : découvrir le plus ancien ascendant identifiable. Comme ce dernier ne peut que leur échapper, elles se contentent de désigner quelques artefacts censés être créés par lui. Car ce qui est attendu de telles investigations n'est pas la découverte de l'identité culturelle de ce groupe humain mais plutôt l'établissement, à partir de celui-ci, d'une descendance qui semblera directe. Du même coup, la filiation paraîtra elle aussi étonnamment pure. À cela, rien d'étonnant : pour fonctionner, ce type d'enquête doit exclure de son champ l'observation du métissage, de l'acculturation et du simple regard de l'autre. Or, ce sont précisément ces aspects qui nous paraissent seuls dignes d'intérêt : la recherche de l'origine première revient toujours à une forme de racisme. » BRUNAUX 2014 : 13

2.2 De l'origine à l'origination

Si cette analyse théorique sur les présupposés de la notion d'"origine" nous aidera à comprendre le cadre conceptuel au sein duquel raisonneront un bon nombre d'auteurs étudiés, et

à en dégager l'efficacité performative, elle explique aussi pourquoi nous ne pouvons plus avoir recours nous-mêmes à cette notion. Ce constat nous mènera à deux questions :

D'une part, comment s'engager dans une recherche sur le passé qui ne constitue pas une "quête des origines" ? Nous proposerons ici une démarche inspirée de la généalogie foucauldienne qui s'intéresse davantage aux émergences, mélanges, ruptures, réappropriations, qu'à une tentative d'établir une filiation entre des "peuples".

D'autre part, de quoi cette insistance sur les origines est-elle révélatrice ? Est-il possible de déceler, dans la "quête des origines", en partie lorsqu'il s'agira des langues, des modes de réflexion invariants qui nous informeraient quant à des positionnements politiques, stratégies de définition identitaire, révélateurs des processus que nous souhaitons étudier ?

En ce sens, au lieu de nous engager nous-mêmes dans une démarche de quête des origines, nous tenterons de proposer une analyse des processus d'*origination*, tels qu'ils sont mis en place par les locuteurs successifs que nous présenterons, c'est-à-dire, d'analyser le discours consistant à *s'attribuer des origines* comme un processus social de *positionnement politique et identitaire* par l'établissement d'une filiation envers un ancêtre projeté dans le passé. Derrière la fantaisie et l'imaginaire par lesquels divers locuteurs, à différentes époques historiques, se sont perçus comme descendants de tels ou tels ancêtres, toujours prestigieux, nous tenterons donc de percevoir des raisons historiques qui rendent pertinente, à telle époque et pour tel groupe donné, la mention de tel ou tel fondateur.

Parallèlement à l'étude des identifications et distinctions, dans une même époque donnée, entre différents groupes de locuteurs, nous souhaitons ébaucher ici une analyse des originations ou filiations comme identifications, dans le temps, de locuteurs actuels, à d'autres groupes du passés, définis ou non comme leurs ancêtres.

2.2.1 Origination et archéonymie

Pour analyser les processus d'origination lorsqu'ils s'appliquent à des "populations" ou à des "langues", nous proposons d'introduire la notion d'"**archéonyme**", ainsi que celles que l'on peut en dériver. Cette notion est formée sur la base du grec ἀρχέ, **arché**, désignant le début, la fondation, l'autorité, et du suffixe **-onyme**, de ὄνομα ou ὄνομα désignant le nom : on peut donc la comprendre comme "le nom du point de départ". Plus précisément, il s'agit du *nom donné, au sein d'un discours, à l'entité que l'on situe comme l'origine d'un groupe de personnes ou d'un ensemble de pratiques culturelles*. Cette origine a pu être *une seule personne* à l'époque des récits mythiques (l'archéonyme se confond alors avec un **patronyme** : nom du père, entendu dans un sens qui n'a rien à voir avec le sens lacanien : "FRANCUS" ou "FRANCION" pour les Français, "BRUTUS" pour les Bretons, etc.), ou bien un *groupe de personnes* désigné comme un "peuple" (l'archéonyme est alors aussi un **ethnonyme** : "les Francs", "les Gaulois", "les Celtes", etc.). L'archéonyme peut être proche de l'ethnonyme du groupe qui s'en sert, il est alors aussi **éponyme** (le nom des français actuel se retrouve dans "FRANCUS" et dans "les Francs", de même on a vu une proximité entre "BRUTUS" et "les Bretons"), renforçant alors l'identification par le processus sémantique de la paronymie¹³, ou bien il peut ne pas s'y rapporter (les noms de

13. On nomme "paronymie" en sémantique un processus par lequel la proximité phonologique de deux signifiants peut en venir à induire un rapprochement de leurs significés : **imbriqués** et **intriqués**, **perpétuer** et **perpétrer**, etc.

"CONAN MERIADEC", "ÉNÉE", "les Gaulois" et "les Celtes" n'ont pas de proximité phonologique apparente avec les groupes qui s'en revendiquent).

Le principal intérêt de la notion d'"archéonyme" est de renverser la perspective concernant la conception des rapports de filiation linguistique. Les données tant de l'histoire que de l'anthropologie aujourd'hui ayant suffisamment séparé les phénomènes culturels des phénomènes biologiques pour nous faire saisir qu'une question comme "de quel peuple le nôtre descend-il ?" n'a aucun sens (pour au moins deux raisons : ce que voudrait dire "un peuple", et ce que signifierait "descendre de", d'un point de vue purement culturel, distinct de la perspective biologique), il nous faut désormais aborder la question *dans l'autre sens*, comme nous y invitent les réflexions de l'historiographie et l'étude des mythes des origines. Reprenant alors la perspective selon laquelle "les mères sont filles de leurs filles" (puisque c'est la naissance du premier enfant qui fait apparaître concomitamment le statut de "parents", GAGNEPAIN 1972 : 217–218), nous nous poserons la question dans l'autre sens : *dans quelles conditions socio-historiques, dans le cadre de quels jeux d'oppositions politiques, un groupe de personnes éprouve-t-il le besoin de s'attribuer un fondateur ou d'en renouveler le nom, et comment cette nouvelle attribution d'ancêtre procède-t-elle à partir des ressources culturelles partagées par le groupe en question, ou d'une "invention de la tradition" ?*

cf. p. 523

Le processus qui nous intéresse plus particulièrement ici concerne les discours de filiation entre "langues-mères" et "langues-filles" : nous souhaitons observer la manière dont des locuteurs situent leurs manières de parler au sein d'un discours d'origination des langues¹⁴. Mais on perçoit que le processus est plus large, et que la notion d'"archéonyme" peut être utilisée dans d'autres domaines, pour autant que les locuteurs y désignent un ancêtre fondateur.

La dénomination d'"archéonyme" pourrait être trompeuse, en ce qu'elle donnerait l'impression d'un état stable et acquis. Or c'est justement *le processus de nomination* ou d'"archéonymie" qui nous intéresse. C'est la raison pour laquelle nous prêtons ici une attention particulière aux moments où les locuteurs passent de la reconstitution d'une certaine filiation à une autre (des "Troyens" aux "Celtes"), modifient la définition de leur ancêtres (d'une identification entre "Celtes" et "Gaulois" à leur opposition), en nous demandant quelles conditions sociales, historiques, politiques, nécessitent une telle redéfinition des filiations, et quelles fonctions une telle création d'ancêtre peut remplir. On pourrait ainsi étudier plus spécifiquement les différentes composantes du processus d'archéonymie, qui nécessite au moins les éléments suivants :

cf. p. 21

- un récit des origines,
- une reconstitution des "filiations",
- un événement perturbateur, responsable de la désorigination (désigné comme une "corruption", "déchéance", ou l'émergence d'un "mélange"),
- une explication conciliant à la fois la différenciation d'envers l'archéonyme (nous ne sommes plus nos ancêtres) et le maintien de caractères communs (nous avons gardé quelque chose d'eux),
- la définition d'un groupe opposé dont on se distingue, ayant lui aussi son **antarchéonyme** (archéonyme opposé ou antagoniste)¹⁵.

14. En analysant les processus de nomination des langues, Andrée TABOURET-KELLER avait déjà abordé des questionnements de ce genre. Voir parmi d'autres : TABOURET-KELLER 1979, TABOURET-KELLER 1989. Cf. LE DÛ et LE BERRE 1997 pour une application de ces questions au breton.

15. Il serait fructueux de s'interroger sur les possibles articulations entre de tels récits d'originations et l'étude structurale de la narration des contes telle que l'a proposée Vladimir PROPP, ou ses remaniements par GREIMAS,

2.2.2 Formalisation des configurations ethno- et archéonymiques

De même que nous avons formalisé au chapitre précédent quelques processus discursifs d'identification ou de différenciation linguistiques, il nous semble possible ici de dégager une structure commune aux processus d'origination par mobilisation de l'archéonyme¹⁶.

Le processus le plus commun consiste à élaborer une dissociation entre deux archéonymes (alors désignés comme "**archéonyme**" et "**antarchéonyme**") pour fonder une distinction actuelle ; si l'élément actuel auquel est rattachée la filiation est un groupe de personnes, alors on peut proposer par analogie une distinction entre "**l'ethnonyme**", groupe auquel s'identifie généralement le descripteur, et "**l'antethnonyme**", celui dont il se différencie :

ethnonyme		antethnonyme
archéonyme		antarchéonyme

Une autre configuration possible consiste à mobiliser l'archéonyme pour justifier une *identification*. On pourra alors nommer "**homoethnonyme**" le groupe auquel on s'identifie, et "**homoarchéonyme**" celui auquel on regroupe son archéonyme :

ethnonyme	-	homoethnonyme
archéonyme	-	homoarchéonyme

Bien entendu, on peut opérer les deux processus en même temps, donnant une configuration un peu plus complète :

ethnonyme	-	homoethnonyme		antethnonyme
archéonyme	-	homoarchéonyme		antarchéonyme

Nous verrons que ces "structures élémentaires du discours sur la parenté des populations" s'appliqueront, au fil des discours d'origination étudiés, à diverses époques et diverses populations, mais gardera toujours une analogie formelle avec les cadres présentés ici. Néanmoins, un tel cadre demeurera suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à différentes configurations (identifications ou différenciations multiples, originations enchassées) : il suffira, le cas échéant, de complexifier ce schéma initial.

*
* *

Dans un raisonnement relativement analogue à celui tenu sur la "langue", nous nous sommes donc dirigés progressivement d'une critique de la notion d'"origine" à l'analyse de ses présupposés, et de celle-ci à un retournement visant à analyser les processus discursifs à l'œuvre dans les discours d'attribution d'origines.

par exemple.

16. Cette "structure commune" est présentée ici avant toute véritable analyse de contenu, mais le constat de points communs dans les processus d'origination et d'archéonymie a émergé inductivement à nos yeux par la comparaison entre leurs mobilisations successives chez les différents auteurs étudiés, dès lors que la notion d'"archéonyme" était devenue suffisamment claire à nos yeux.

Chapitre 3

Justification des choix de corpus

Il va de soi que les mots écartés du *Dictionnaire superflu à l'usage de l'élite et des bien nantis* ne l'ont pas été arbitrairement, mais à la suite d'un choix réfléchi et en étroite collaboration avec les plus hautes autorités morales, politiques et religieuses qui se puissent rencontrer dans mon bureau, c'est-à-dire moi et mon chat sur les genoux car octobre est frisquet.

Pierre DESPROGES,
Dictionnaire superflu à l'usage de l'élite et des bien nantis

3.1 La langue des dictionnaires

Nous avons tous un jour cherché une définition dans un dictionnaire¹, aussi savons-nous qu'il s'agit du *lieu des définitions*². Mais parmi les définitions données par les dictionnaires, il en est une qui passe généralement inaperçue, bien qu'étant peut-être la plus importante : c'est celle de *la langue elle-même*. En effet, les usages linguistiques varient dans une propension qui touche à l'infini : aux classiques facteurs d'**hétérogénéité** que l'école variationniste nomme "diachronique" (variation dans le temps), "diatopique" (dans l'espace), "diastratique" (relative aux différents milieux sociaux), et "diaphasique" (relative aux contextes d'élocution), qui s'entrecroisent entre eux (chaque locuteur étant *en même temps* de tel moment (ou génération), tel lieu, telle condition sociale, et dans telle situation d'interlocution), s'ajoute le **renouvellement** permanent des formes linguistiques : influences de l'extérieur, introduction de nouveaux objets, évolution des modes de vie, effets de mode, renouvellement des notions théoriques, sans compter la **créativité** des locuteurs : réappropriations, détournements, parodie, hypercorrection, invention littéraire, incertitudes, etc. Un dictionnaire, quels que soient sa taille et la fréquence de ses renouvellements,

1. Le terme "dictionnaire" s'entend généralement de deux manières : en un sens **restreint**, il s'agit d'une liste d'éléments lexicaux, généralement classés selon l'ordre alphabétique ; en un sens plus **large**, il s'agit d'une suite thématique d'articles généralement encyclopédiques, les sujets auxquels ils correspondent étant classés selon l'ordre alphabétique. Le seul point commun aux deux types d'ouvrage est le critère de classement. Notre corpus porte sur des dictionnaires selon le *sens restreint* du terme, même si nous mentionnerons quelques ouvrages qui débordent en partie ce cadre (cf. p. 99).

2. Il est possible qu'un certain nombre des propos de ce chapitre présente des références aux débats bretons qui seront obscures pour les non-initiés qui n'ont pas encore lu la thèse (nomination des différentes orthographes, présentation de la place de certains auteurs dans le champ d'un débat qui ne sera balisé qu'aux chapitres suivants, etc.). Pour éviter des lourdeurs et des répétitions ou anticipations de ce qui sera développé plus tard, nous resterons relativement succincts ici, comptant sur l'utilité des renvois en marge. Il est également possible de ne lire ce chapitre qu'à *la fin*, soit après avoir pris connaissance des débats au sein de la thèse.

ne peut contenir *toutes* les formes parlées que *tous* les locuteurs prononcent à chaque instant, et ce n'est d'ailleurs généralement pas sa vocation. Alors qu'il limite son propos à la seule variation diatopique, Francis FAVEREAU témoigne bien de cette impossibilité lorsqu'il écrit : « [...] *il est bien difficile d'embrasser la totalité des usages dialectaux qui existent ou ont pu exister, chez un demi-million de bretonnants, ensemble (d'usages) qui tend vers l'infini!* » (FAVEREAU 1992 : x). C'est ainsi que les dictionnaires, même les plus gros, circonscrivent un usage : ils délimitent, sélectionnent, et écartent³.

Un autre bon exemple en est un passage de la *Kentskrid* ("Préface") au *Geriadur istorel ar brezhoneg* (*Dictionnaire historique du breton*) de Roparz HEMON : alors qu'il s'agit d'une des entreprises lexicographiques les plus vastes de l'auteur, et sûrement de l'histoire des dictionnaires bretons au XX^e siècle, HEMON en manifeste bien la tension existante entre son projet (un dictionnaire exhaustif qui recense *toutes* les formes historiques du breton) et les possibilités :

« *Pal ha stern ar geriadur*

Pal ar Geriadur eo reiñ pep ger eus ar yezh, gant skouerioù tennet diouzh ar skridoù, en doare da ziskouez ar stummoù hag ar furmoù, ar sterioù, hag an implijoù pennañ anezho.

Ken ec'hon eo ar pal-se, ne c'hell ket bezañ tizhet gant un den hepken, na zoken gant ur bagad tud o labourat a-gevret.

Ha pa vefe tizhet, embann ur seurt geriadur a vefe hogos dic'hallus. Ret eo eta prederiañ ervat evit dibab hag embann da gentañ-holl, ar pep retañ, ar pep talvoudekañ hepken. »

(HEMON 1979–1998 : 5)

But et cadre du dictionnaire

L'objectif du Dictionnaire est de donner chaque mot de la langue, avec des exemples tirés des écrits, de manière à en montrer les types et les formes⁴, les sens, et les utilisations principales.

Cet objectif est si vaste, qu'il ne peut être atteint par une personne seule, ni même par un groupe de personnes travaillant ensemble.

Et quand bien même il serait atteint, publier un tel dictionnaire serait quasiment impossible. Il faut par conséquent réfléchir pour sélectionner et éditer en premier lieu, seulement le plus nécessaire, ce qui a le plus de valeur.

(nous traduisons)

Une partie de ce travail d'élagage au sein du foisonnement de la parole vivante est soumis à des contraintes matérielles :

La place : elle est déterminée non seulement par le nombre de pages mais aussi par le contenu que l'on souhaite donner aux articles : à *nombre de pages égal*, un dictionnaire qui propose des explications, exemples, informations étymologiques, produira des articles plus longs et devra posséder *moins d'entrées* qu'un autre se contentant de donner un mot pour un autre.

Le temps : la rédaction d'un dictionnaire est une œuvre chronophage s'il en est. Nombre de leurs auteurs mentionnent y avoir passé plusieurs décennies. Aussi, lorsqu'il faut se résoudre à mettre un point final⁵, beaucoup doivent accepter de n'avoir pas consigné tous les termes qu'ils auraient voulu⁶.

3. Parmi les jalons historiques importants de la réflexion sur ce qu'implique d'élaborer un dictionnaire, on trouvera : QUEMADA 1968, J. DUBOIS 1971, REY 1977.

4. Par *stummoù* et *furmoù*, HEMON distingue entre, **d'une part**, les différentes graphies (on peut imaginer aussi, prononciations) d'"un même mot" dans les différents ouvrages, **d'autre part**, les variantes allomorphes, nous rendons ici cette distinction par "types" et "formes".

5. Le dictionnaire manuscrit de Louis LE PELLETIER mentionne, après le dernier mot : « *Fin. Le plus agréable mot de tout l'ouvrage.* » (LE PELLETIER 1716 : 1332) Cela ne l'empêchera pas de travailler à un nouveau dictionnaire vers 1728 (cf. p. 170).

6. Celui d'Amable Emmanuel TROUDE et son supplément par Jean MOAL portent en page de titre l'avis « *Un dictionnaire n'est jamais fini. Avis aux travailleurs.* » (TROUDE 1842, cf. p. 1057, MOAL 1890, cf. p. 1071). Le dictionnaire étymologique de Christian Joseph GUYONVARCH (GUYONVARCH 1973, cf. p. 1159) donna, entre

L'argent : financer l'impression d'un ouvrage aussi volumineux, généralement en un grand nombre d'exemplaires, coûte cher, et les contraintes budgétaires peuvent limiter les auteurs à un volume parfois restreint.

Ces facteurs sont d'autant plus importants dans le cas des dictionnaires bretons : leur public est restreint, les auteurs rédigent généralement leur ouvrage en parallèle d'un autre métier, et les moyens des maisons d'édition sont souvent limités : peu de temps, peu d'argent, donc pas toujours autant de place qu'on le voudrait. Mais d'autres facteurs jouent également, nous intéressant davantage, qui résident dans les critères sur lesquels les lexicographes déterminent ce qui est « *ar pep retañ, ar pep talvoudekañ* » ("le plus nécessaire, ce qui a le plus de valeur"), selon le mot de HEMON :

D'une part, quelle langue pratique l'auteur ? De quelle région est-il, de quelle génération, en quel endroit a-t-il appris à parler, et dans quels contextes pratique-t-il ? Dans la diversité des situations possibles, quelques invariants existent : les auteurs de dictionnaires sont, par la force des choses, des gens qui savent écrire leur langue. Plus que cela, ils ont fait un travail d'enquête et un effort de documentation (que celui-ci porte sur le recueil d'usages oraux, la recherche d'exemples dans les textes littéraires, celle de l'étymologie dans les textes anciens, ou celle lexicale dans d'autres dictionnaires) qui généralement les place dans une position différente de celle du lecteur ordinaire. Par exemple, dans le cas du français (nous verrons que celui du breton est plus complexe), les auteurs, faisant partie d'un milieu intellectuel, connaissent-ils seulement les usages en vigueur dans les milieux ruraux, les quartiers défavorisés, etc. ? Cet ancrage social de l'auteur laisse forcément des traces dans le choix lexical proposé, qu'ils perçoivent plus ou moins consciemment (dans quelle mesure un lexicographe qui ne consigne pas les usages des milieux ruraux ou quartiers défavorisés mentionnés a-t-il conscience ou considère-t-il qu'il exclut des usages de la langue ?).

D'autre part, quelle vision de la langue les auteurs ont-ils, ou veulent-ils promouvoir ? Un lexicographe peut choisir de se positionner de manière normative, ou inclusive, en fonction de ses convictions sur la langue. Faut-il inclure les mots d'usage récent ou attendre qu'ils soient utilisés depuis quelques années ? Et ceux qui ne sont plus en usage, faut-il les ôter, ou bien les conserver comme un certain patrimoine linguistique ? Quelle attitude adopter face aux mots qui se trouveront catégorisés comme issus d'une appropriation à partir d'une langue dite "étrangère" ? Faut-il faire une place à la diversité dialectale ? À quels endroits, et selon quels critères, seront apposées les remarques "soutenu", "relâché", "courant", "vulgaire"⁷ ? etc.

C'est justement sur ce dernier point que les auteurs sentiront généralement le besoin de justifier des choix dans leurs préfaces. Celles-ci se trouvent alors être les lieux où sont explicitées les convictions linguistiques profondes qui ont guidé ces passionnés assez fous pour s'engager dans une telle œuvre, et font donc de ces textes un lieu d'observation privilégié pour quiconque

1973 et 1975, 6 fascicules, allant jusqu'à l'entrée *Amleal*. Gwennole LE MENN calculait en 1980 qu'à ce rythme, l'ouvrage constituerait 19 500 pages, 256 fascicules, et attendrait la fin de l'alphabet au bout de 370 ans, soit en 2350 (LE MENN 1981 : l. 13, p. 48). L'ouvrage n'alla finalement pas plus loin.

7. Nous aurons ainsi l'occasion de nous interroger sur la signification de la mention "livresque" (cf. p. 904), et le positionnement conflictuel sur lequel elle repose envers une pratique concurrente, notamment dans un dictionnaire comme celui de Jean LE DÛ et Yves LE BERRE (LE DÛ et LE BERRE 1975, cf. p. 1165).

est à la recherche de propos clairs, complets, et explicites, par des personnes très engagées, concernant les entreprises visant à définir la langue.

3.1.1 Ce que produit socialement un dictionnaire

C'est souvent un rôle particulier que le public accorde à son dictionnaire : celui d'une source d'information fiable, dont on ne questionne que rarement les conditions dans lesquelles les connaissances qu'il présente ont été élaborées, ou les choix qu'en ont donné les auteurs. De la même manière qu'un article de loi ou qu'un théorème de mathématiques, où s'effacent les circonstances de leur création et parfois jusqu'à leur auteur même, la définition d'un dictionnaire ne garde plus que le statut d'une vérité assurée par le prestige du volumineux ouvrage. Car les dictionnaires ont un prestige : que leurs auteurs jouissent déjà d'une certaine notoriété avant leur élaboration, ou qu'ils la tiennent de l'ouvrage lui-même, leurs ouvrages seront considérés comme des références par des générations de lecteurs (si ce constat s'applique assez bien aux dictionnaires français, nous verrons que la situation bretonne est plus complexe, ce qui fera son intérêt). Il n'est pas rare de se demander si tel mot, que l'on vient pourtant de prononcer, "existe", ou "se dit", et d'y chercher dans le dictionnaire s'il a droit de cité. Les lexicographes peuvent être conscients de cet effet lorsqu'ils choisissent d'intégrer ou non par exemple des termes comme *boloss* ou *kiffer*, pour le français d'aujourd'hui : car les y intégrer leur accordera une certaine reconnaissance, la légitimation d'avoir été accepté au sein d'un ouvrage de référence. Les médias ne s'y trompent pas non plus, qui font tous les ans leurs choux gras des termes qui entrent et sortent du *Robert* ou du *Larousse*. C'est par ce biais que se constitue le processus d'objectivation propre aux dictionnaires, au sens que nous en avons donné plus haut.

cf. p. 12

En tant que tel, un dictionnaire produit également des effets plus concrets : en disant aux apprenants ce qui se dit et ce qui ne se dit pas, il est amené à façonner les usages de générations de locuteurs qui y ont recours pour chercher une définition, ou une explication. Les définitions des dictionnaires ont toutes un effet performatif : une fois instituées, elles rentreront dans l'usage, et les locuteurs qui les emploieront pourront se justifier par le fait qu'ils auront suivi une autorité. Ne s'y trompent pas non plus les néologistes, et auteurs d'ouvrages destinés aux enfants, qui connaissent l'influence qu'un discours d'autorité entendu dans l'enfance, à l'école, aura sur les habitudes linguistiques des générations à venir. Louis LE PELLETIER, par exemple, était bien conscient des effets linguistiques que son dictionnaire allait produire, lorsqu'il écrivait :

cf. p. 16

cf. p. 182

« Et l'on mavoüera que de tous les livres, un Dictionnaire est le plus capable de produire ce bon effet ["conserver" la langue contre les "altérations"] : pour deux raisons : La première, c'est qu'il renferme la langue toute entière, le corps et même les moindres parties, le general et le particulier, les mots, les phrases, les liaisons &c. Tout ce qui peut, en un mot, représenter la langue en entier : ce que ne peut faire aucun autre livre ; parcequ'on ne parle pas de tout dans un autre ["livre" est barré] ouvrage, et qu'on n'y emploie ["pas" est barré] des mots et des manieres de parler, que ce qui vient à son sujet. La seconde raison est qu'aucun autre livre qu'un Dictionnaire ne marque la signification de tous les mots qui y sont employez, et que cependant elle est la principale partie d'une langue, et comme l'ame de ce corps. » LE PELLETIER 1716 : 3-4

3.1.2 Le dictionnaire : un enjeu de pouvoir

Ainsi, puisqu'il sélectionne, au sein de la langue, certains usages qui seront promus et reconnus, en fonction des connaissances et convictions linguistiques de l'auteur, et puisqu'il

exercera le rôle d'une référence institutionnelle des termes consacrés, influençant ainsi les usages des générations à venir, un dictionnaire est forcément un lieu où peuvent se cristalliser des conflits quant à la définition que l'on souhaite donner de la langue qu'il consigne.

L'acceptation d'un dictionnaire comme référence n'est pas un effet automatique de sa publication : il faut qu'il se soit doté de l'apparat suffisant pour présenter une image de légitimité (police d'écriture à empattements, vocabulaire technique, remarques critiques, présentation des sources), que le public et les professionnels l'estiment d'une "qualité" suffisante (quel que soit ce que ce terme peut ici désigner selon les locuteurs) pour y avoir recours, etc. Lorsqu'une situation de concurrence met en prise différents courants de définition et de promotion de la langue, chacune mettant en avant son réseau éditorial et son dictionnaire, comme ce sera le cas du breton après la Seconde Guerre Mondiale, on pourra alors observer une surenchère concurrentielle dans les marques visant à obtenir, auprès du public, le statut de référence. Cela pourra passer par des considérations quantitatives (présenter les dizaines de milliers d'entrées, de définitions, les milliers de pages, les décennies de travail, comme un argument choc qui le rendent supérieur aux ouvrages de la concurrence), ou par des considérations qualitatives : les dictionnaires publiés jusqu'ici connaissaient tel gros défaut, l'auteur de tel ouvrage concurrent avait fait tel choix idéologique qui avait biaisé sa définition de la langue, etc.

Le paratexte introductif des dictionnaires en devient alors une véritable arène, où chaque lexicographe défend la légitimité de sa propre approche, et tente de discréditer les ouvrages de ses opposants. L'enjeu à la clé est la possibilité de voir son propre dictionnaire consacré comme l'ouvrage de référence, ici sur la langue bretonne, celui auquel devront avoir recours tous les écoliers, écrivains, et autres, et dont la reconnaissance du statut de référence institutionnelle sera unanime.

3.2 Le paratexte

Nous allons donc nous intéresser ici non au contenu des articles de dictionnaire, mais à tous les textes qui les environnent, en commentent et légitiment la démarche. Ces lieux d'expression ont un statut particulier : **sous un certain aspect**, ils font partie de l'ouvrage, dont ils introduisent la lecture, qu'ils commentent, prolongent, etc., **sous un autre**, ils n'en font pas vraiment partie, puisque les choses sérieuses ont leur place entre la lettre A et la lettre Z. C'est ainsi que, **d'un côté**, l'ajout ou la suppression d'une introduction, lors d'une réédition par exemple, n'a pas pour conséquence qu'il s'agira pour autant d'*un autre* ouvrage, mais **d'un autre côté**, ce même ajout ou cette suppression peuvent être décisifs dans la réception, l'appropriation, et les usages de l'œuvre⁸.

8. Notre approche, influencée par l'analyse de discours, est forcément incomplète dans la mesure où elle prend peu en compte le *contenu* même des articles de dictionnaires. La comparaison des articles de différents ouvrages est forcément plus longue et fastidieuse, elle n'est possible que sur la base d'un corpus plus restreint. On consultera donc avec intérêt ROTTEF 2014, ou bien les recherches en cours d'Erwan LE PIPEC concernant les différentes propositions dans le vocabulaire des mathématiques en breton (intervention du 16/12/2016 au séminaire "*La Bretagne Linguistique*", non encore publiée), comme un utile complément à notre étude, d'autant plus que leur approche converge globalement avec celle-ci. Néanmoins, il nous semble important de ne pas centrer le débat uniquement sur la forme lexicale, qui implique déjà un rapport au langage caractéristique d'une approche savante et décontextualisée : c'est pourquoi nous avons également pris en compte les discours qui relativisent l'importance du lexique au profit d'une approche davantage centrée sur la syntaxe, la phonologie, phonétique et prosodie (cf. p. 917).

3.2.1 Définition, distinctions, sélections

Pour définir ces éléments textuels particuliers au *seuil* d'une œuvre, Gérard GENETTE a introduit la notion de "**paratexte**" (GENETTE 1987)⁹. Le paratexte peut lui-même se subdiviser en catégories : le **péritexte**, désignant tous les éléments textuels se trouvant *autour* de l'œuvre elle-même (nom donné à l'auteur, titre donné à l'ouvrage, prière d'insérer, dédicaces, épigraphes, "préfaces", intertitres, notes, etc.)¹⁰, et l'**épitexte**, désignant les éléments qui, ne figurant pas dans l'objet matériel qu'est l'ouvrage, le présentent, le commentent et le prolongent néanmoins. Ce dernier peut être public : textes parus sur l'ouvrage, brochures promotionnelles, revue de presse, entretiens, colloques et débats, etc. ; ou privé : correspondance, confidences, journaux intimes, etc..

3.2.1.1 Sélections dans le péritexte

Présentons ici ce que nous avons écarté au sein des éléments paratextuels des dictionnaires :

Les titres donnés à l'auteur : Il arrive que, dans certains ouvrages, le nom de l'auteur soit orné d'une mention présentant sa fonction ou son statut : « *colonel en retraite* » pour TROUDE, « *barde* » pour Loeiz HERRIEU, « *membre de l'Académie Bretonne* » pour Frañsez VALLÉE, etc. Si ces éléments sont importants pour construire l'*ethos* de leur auteur au moment de leur publication, on peut considérer qu'au fil des décennies, c'est un autre *ethos* rétrospectif qui se constitue au sein de la filiation des lexicographes. Pour ces raisons, nous ne mentionnerons de tels *titres* que lorsque nous considérerons qu'ils ont pu avoir une influence sur le long sentier des débats lexicographiques à travers les siècles, et non uniquement à l'époque de la publication de l'ouvrage.

Les commentaires très techniques : Nous n'avons pas reproduit en entier les pages de comparaisons linguistiques de Louis LE PELLETIER dans son *Traité de la valeur & du changement des lettres*, le commentaire détaillé de tous les préfixes et suffixes donné par Frañsez VALLÉE dans son dictionnaire de 1931 (VALLÉE 1931), la justification des 128 choix terminologiques, sur 27 pages, du *dictionnaire multilingue des mathématiques* (MAROT 2002 : 21–48) de Jean MAROT, et généralement un certain nombre de précisions relevant de la phonologie et de la phonétique dans les dictionnaires récents : ces passages auraient alourdi une annexe déjà très longue. En revanche, nous en avons relevé quelques passages à nos yeux significatifs, et donné parfois un exemple qui explicite un raisonnement que les auteurs répètent ensuite sur plusieurs pages. Comme mentionné dans l'introduction, dans la mesure où le projet de départ impliquait également l'étude du débat sur les orthographes, le corpus contient un certain nombre de descriptions techniques détaillées à ce sujet.

Les introductions trop longues : Nous avons été contraints d'écarter quelques textes, qui, bien que passionnants, étaient trop longs pour être entièrement reproduits ici et

9. L'auteur avait en fait déjà défini la notion dans *Palimpsestes* (GENETTE 1981), mais c'est véritablement dans *Seuils* qu'il en propose le traitement le plus complet et détaillé.

10. Il faut ajouter avec l'auteur que le format de l'ouvrage, la maison d'édition et la collection auxquels il appartient, la présentation de la couverture et de la page de titre, les procédés d'impression, contribuent tout autant à influencer en amont la réception d'un ouvrage. C'est ainsi que, pour Gwennole LE MENN, la belle facture du dictionnaire de 1752 de Louis LE PELLETIER (couverture en veau, dessins d'hermines, frontispice, etc.) n'est pas étrangère au fait qu'il en soit conservé un plus grand nombre d'exemplaires aujourd'hui dans les bibliothèques que d'autres de ses contemporains (LE MENN 1981 : l. 8, p. 54).

analysés de manière aussi détaillée que les autres : par exemple, l'« *étude récréative et sérieuse* » de Vincent ROUDAUT, qui fait 69 pages, en introduction d'un dictionnaire qui en fait 38 (V. ROUDAUT 1872). Nous avons néanmoins présenté la démarche générale de l'auteur, nous réservant la possibilité de fournir une analyse plus détaillée de l'*étude* dans un travail ultérieur. De même, l'« *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* », de Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, qui introduit la réédition qu'il donne en 1847 du dictionnaire de Jean-François LE GONIDEC : l'ouvrage, important, sera certes mentionné à plusieurs reprises, mais pour sa reproduction ainsi qu'une analyse très complète des conceptions de LA VILLEMARQUÉ et de son entourage, nous renvoyons à la belle édition critique qu'en a donnée Bernard TANGUY au tome 2 de son ouvrage « *Aux origines du nationalisme breton* », sur 100 pages + notes et annexes (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847).

cf. p. 1070

cf. p. 303

Les listes d'ouvrages déjà parus, qu'il s'agisse des celles nommées « *Du même auteur* », ou du catalogue de l'éditeur. Nous n'en faisons mention que pour Frañsez VALLÉE, la liste contenant certaines œuvres non publiées qui sont instructives quant à la démarche néologiste de l'auteur.

cf. p. 816

Les listes de sources utilisées : certaines sont utiles dans la mesure où elles permettent de voir comment les lexicographes revendiquent des filiations envers certains et négligent de consulter les autres, ce qui contribue à établir des courants au sein de la lexicographie. Mais les listes d'ouvrages précédentes présentées dans les dictionnaires sont pourtant généralement fastidieuses, et peu instructives pour notre propos : surtout lorsque les dictionnaires récents mentionnent les passages obligés que sont LAGADEUC, MAUNOIR, GRÉGOIREGRÉGOIRE DE ROSTRENEN, LE PELLETIER. Aussi mentionnerons-nous, lorsque c'est utile, telle référence mise en avant, ou telle autre négligée, mais sans recopier systématiquement les inventaires complets des œuvres utilisées.

cf. p. 31

Les listes des abréviations : elles servent simplement à aider la consultation de l'ouvrage. Nous ne les mentionnons que dans les rares cas où la liste elle-même contient une occurrence ou une absence qui appelle à un commentaire, comme la présence de la mention "livresque", déjà mentionnée, dans le dictionnaire *Dictionnaire pratique français-breton* (LE DÛ et LE BERRE 1975). L'usage de telles appréciations, avec les jugements dont elles témoignent, est généralement instructif d'un point de vue sociolinguistique, mais leur analyse implique de s'intéresser au corps des ouvrages, ce qui n'est pas l'orientation choisie ici.

cf. p. 904

Les remerciements : ils concernent en général les amis et la famille, et sont peu instructifs pour notre propos. Nous avons simplement relevé quelques rares cas où la mention d'un mentor permettait d'établir la revendication d'une filiation au sein d'une tradition lexicographique.

Les errata : en tant que simples listes techniques d'erreurs et de coquilles, ils ne nous concernent pas, d'autant plus qu'ils portent sur le corps des articles et généralement non sur le paratexte¹¹.

11. Il n'est néanmoins pas inintéressant pour autant de noter certains changements d'une édition à une autre, opérés pour des raisons moins techniques. Ainsi, le dictionnaire *An Here*, dans son édition de 1995, contenait plusieurs phrases qui ont été considérées comme hostiles à l'État Français (AN HERE 1995). Après une polémique

Les quatrièmes de couverture : elles contiennent généralement soit un prière d'insérer, soit un extrait du paratexte introductif, et rarement un texte que l'on ne retrouve pas sous une forme plus complète et détaillée à l'intérieur de l'ouvrage. Là aussi on ne les mentionnera qu'exceptionnellement, comme lorsque la photographie de la mère de l'auteur, Jean LE DÛ, nous semble un fait significatif sur la quatrième de couverture de son dictionnaire du *breton à Plougrescant* (LE DÛ 2012).

cf. p. 1306

Généralement, nous mentionnons dans les "remarques" qui, en annexe, précèdent la reproduction de chaque texte, les éléments paratextuels qui n'auraient pas été intégrés, ainsi que leur pagination, en donnant selon les cas quelques raisons à cela, ou une description sommaire des textes ou passages non reproduits.

3.2.1.2 Sélections dans l'épitéxte

La distinction entre "péritexte" et "épitéxte" est parfois difficile à faire dans le cas de certains dictionnaires bretons : ainsi, plusieurs d'entre eux ont d'abord paru par séries d'articles, ou sous formes de numéros spéciaux, au sein de revues¹², certains ont parfois été ensuite compilés en un volume, d'autres n'arrivant jamais à leur terme. Nous avons donc, dans ces situations, été amenés à intégrer au sein du corpus des articles tirés des revues correspondantes.

Les passages de presse évoquant les dictionnaires auraient constitué un corpus fort utile, mais immense et très dispersé dans toutes les revues de l'*emsav* et ailleurs, aussi n'en avons-nous reproduit que très rarement, en voici la liste :

- le compte-rendu du *Journal de Trévoux*¹³ à propos du dictionnaire de LE PELLETIER de 1752, cf. p. 1022
- un article publié par Jean-Michel LE BOT dans *Brud Nevez* à propos du dictionnaire de psychanalyse par Guy ÉTIENNE aux éditions *Preder* (ÉTIENNE 1983), et notamment à propos de la traduction bretonne du mot "psychanalyse" (LE BOT 2000), cf. p. 1187
cf. p. 1186
- deux articles de presse à propos du dictionnaire *An Here* de 1995 : le premier, paru dans *Le Canard Enchaîné*, le 26 avril 2000, sous le pseudonyme Jérôme CANARD, relève des citations nationalistes et « *anti-françaises* » dans l'ouvrage, et mentionne les activités collaborationnistes de certains membres de l'équipe de rédaction (CANARD 2000). Le second est le droit de réponse de Martial MÉNARD, responsable de la publication du dictionnaire.
- Les articles de Roparz HEMON relèvent d'un cas particulier : non seulement ses ouvrages ont constitué une référence pour le courant que nous nommerons "refondateur", mais leur péritexte est généralement très peu bavard. C'est en fait dans les revues du militantisme breton, et principalement dans *Gwalarn*, que l'on trouvera les positions les plus explicites concernant les dictionnaires et débats sur la langue. Pour ces raisons, nous avons intégré cf. 14
cf. p. 1101

avec la revue *Le Canard Enchaîné* (CANARD 2000), ces exemples furent ôtés dans l'édition de 2001 (AN HERE 2001). De même, nous pourrions voir observer l'évolution des étymologies que donne Louis LE PELLETIER à propos de *bara* (pain), entre son dictionnaire de 1716 et celui de 1752 (cf. p. 175).

12. C'est le cas pour la plupart des dictionnaires de Roparz HEMON (principalement dans *Gwalarn* cf. p. 1101), du *Dictionnaire étymologique* de GUYONVARCH déjà cité et publié dans la revue *OGAM-Celticum* (GUYONVARCH 1973, cf. p. 1159), du *Brezhoneg ar mor* de Loeiz ANDOUARD, d'abord paru dans *Hor Yezh* n° 95 (ANDOUARD 1973, cf. p. 1161), du *Dictionnaire pratique* de LE DÛ & Yves LE BERRE paru dans la revue *Studi* (LE DÛ et LE BERRE 1975, cf. p. 1165), des dictionnaires d'esperanto d'Erwan AR MENGA parus dans *Hor Yezh* nn.° 118, 118*, et 118** (AR MENGA 1978, cf. p. 1178), et en partie des dictionnaires d'*Imbourc'h*.

13. Voir note 29 p. 191 pour une présentation de la revue.

au corpus un certain nombre d'articles que nous avons jugés importants¹⁴.

Pour prendre la pleine mesure de tous ces débats, il aurait en effet fallu suivre les publications dans un bon nombre de revues bretonnes¹⁵. L'ampleur du corpus déjà constitué a pour conséquence que de tels apports devront être réservés à des travaux de recherche ultérieurs.

Nous avons intégré très peu de ce qui relève de l'épitéxte privé, uniquement la correspondance entre Louis LE PELLETIER et Bernard de MONTFAUCON dans le but d'examiner le rapport que le lexicographe établissait entre le breton et l'hébreu, ainsi que deux lettres très critiques de Meven MORDIERN à l'encontre du dictionnaire de Taldir JAFFRENNOU publié en 1914 (JAFFRENNOU 1914). Nous avons repris cette correspondance de sa reproduction dans la thèse de Gwennole LE MENN (LE MENN 1981, livre 9 pour la correspondance de LE PELLETIER, et l. 13, pp. 55–56, 59–62 pour les lettres de MORDIERN).

cf. p. 987

cf. p. 170

cf. p. 1096

3.2.1.3 "Préface" et autres noms

Lorsque nous évoquons des situations générales, nous emploierons parfois par commodité des hyperonymes comme "paratexte introductif", "instances préfacielles" (plus rarement, c'est la formulation qu'en donne GENETTE), ou simplement "préface", à propos d'un ensemble de textes dont les titres réels sont parfois très variés ("Préface", "Introduction", ou "Avertissement" sont parmi les plus fréquents, on trouve aussi d'autres dénominations : "Avis", "Note", "Remarque" de l'auteur ou de l'éditeur, "Au lecteur", ou bien "Présentation", voire "Contexture de l'ouvrage", certains titres bretons se traduiraient par "un mot avant de commencer", enfin certains textes s'ouvrent sur un titre directement thématique : « *De l'excellence de la Langue Armorique* », etc.), ou absents. Dans tous les cas nous donnons bien entendu le titre précis lorsque nous présentons un texte.

Par ailleurs, certains éléments du paratexte peuvent être rapidement regroupés parmi les *préfaces* alors qu'ils se trouvent ailleurs : entre deux dictionnaires pour un ouvrage bilingue qui donne les traductions dans les deux sens (cela concerne souvent des notes sur la langue ou les conventions de transcription, phonétiques ou orthographiques), ou en fin d'ouvrage (c'est généralement le cas pour les *Permissions, Approbations, Autorisations*, ou Privilèges du Roi pour les ouvrages du XVIII^e). Les "remarques" présentes en annexe avant la reproduction du texte, visent à resituer ces différents paramètres.

3.2.2 Fonctions de l'instance préfacielle

Dans son ouvrage consacré au paratexte et déjà mentionné, Gérard GENETTE présente, dans un chapitre, les « *fonctions* » qu'il perçoit dans les préfaces¹⁶. Si la liste de ces "fonctions" est

cf. p. 21

14. La revue *Gwalarn* a été numérisée et est donc accessible sur le site des archives du Finistère : <http://mnesys-portail.archives-finistere.fr/>.

15. Notamment : *Al Liamm, Al Lanv, An Oaled, Ar Bed Keltiek, Ar Bobl, Ar Falz, Arvor, Ar Vro, Ar Vuhez Kristen, Bleun-Brug, Breiz, Breiz Atao, Breiz Dishual, Bremañ, Brittia, Brud, Brud Nevez, Brug, Buhez Breiz, Celta, Dihunamb, Emsav, Feiz ha Breiz, Galv, Gwalarn* et ses satellites, *Hor Yezh* (par exemple le n° 215), *Imbourc'h, Kannad, Kannad Sant-Frañsez, Kened, Kornog, Kroaz ar Vretoned, La Bretagne, La Bretagne Fédérale, La Pensée Bretonne, Lavar, Le Courrier du Finistère, L'Hermine, L'Heure Bretonne, Liziri Breuriez ar Feiz* et autres variantes diocésaines, *Nidiad, Sav, Skol Vreiz, Spered ar Vro, Sterenn, Studi hag Ober, Stur, Tír na n'Óg, War-du ar pal, Ya!*, etc.

16. Valoriser l'ouvrage (la contrainte de modestie empêchant généralement les auteurs de valoriser leur propre travail, ils se rabattent souvent à défaut sur le *sujet* de l'ouvrage), expliquer son importance, le situer en continuité ou en rupture envers une tradition, insister, dans le cas d'un recueil, sur la cohérence des éléments regroupés, défendre la bonne foi de l'auteur, se protéger à l'avance contre certaines critiques anticipées, expliquer les

intéressante et présente effectivement quelques caractéristiques communes avec les ouvrages que nous étudions, on y observe en revanche un décalage, du fait que GENETTE se donne surtout pour but d'analyser des œuvres littéraires, par exemple de fiction ou de poésie. Dans le cas des dictionnaires, le rôle des préfaces s'en trouvera en partie déplacé, du fait des usages différents de ce type d'ouvrage.

Aussi allons-nous plutôt tenter de dégager quelques procédés rhétoriques récurrents qui fournissent une sorte de structure générique pour nos préfaces. Cette ébauche de "structure générique" a été établie sur la base de la lecture répétée des différents paratextes introductifs de nos dictionnaires, où nous avons pu percevoir progressivement quelques points communs, qui ont ensuite été dégagés par induction. Il est bien évident qu'une telle structure se contente de dégager des articulations très générales que nous avons trouvées dans plusieurs préfaces étudiées, et qu'elle ne prétend pas constituer un quelconque "mode d'emploi", ni même valoir pour toutes les préfaces. On observerait ainsi les points récurrents suivants :

Doléance : l'auteur y dresse un constat pessimiste sur l'état de la langue bretonne. Cela peut passer par une évaluation de sa **qualité**, jugée mauvaise, au sein d'un groupe donné de locuteurs.

Objectif : l'auteur présente ce qu'il veut faire en publiant ce dictionnaire. Ce point peut être articulé au précédent s'il présente son ouvrage comme une **solution** par rapport au problème formulé dans sa doléance.

Critique des ouvrages précédents : dans un contexte concurrentiel où d'autres dictionnaires ont déjà été publiés, il est nécessaire pour l'auteur de *justifier* son entreprise présente en insistant sur le fait que, malgré tout, *il manquait* un dictionnaire d'un certain genre, qui est précisément celui qu'il a produit. Cela passe donc par un constat de l'**insuffisance** de ce qui avait été publié jusqu'à présent, pour une raison ou pour une autre, et présente là aussi l'ouvrage comme une **solution** à celle-ci. Cela peut passer par une critique en bonne et due forme d'un ouvrage nommé et pris pour exemple, ou si l'on souhaite plus diplomatiquement valoriser son dictionnaire sans dénigrer par exemple ceux des prédécesseurs auxquels on se rattache, on se contentera de les présenter comme certes de grande qualité, mais **dépassés** car publiés il y a trop longtemps, et demandant donc à être **actualisés**.

Place de la langue bretonne : l'auteur y définit la conception qu'il a de ce que la langue bretonne devrait être, ce à quoi elle devrait servir : outil pour la transmission de la religion, substrat culturel devant souder un peuple dans la prise de conscience d'une identité commune, patrimoine à préserver des assauts de la modernité (passant bien souvent par une influence néfaste attribuée à la langue française), langue d'usage du quotidien ou langue promise à un grand avenir intellectuel, etc.

Définition du public : l'auteur explique soit à qui s'adresse ce dictionnaire, soit quels types de locuteurs du breton il souhaiterait contribuer à former par l'intermédiaire de son ouvrage.

conditions de réalisation de l'ouvrage, délimiter un public, expliquer le titre, introduire un cadre fictionnel, donner des conseils sur l'ordre de lecture, situer un ouvrage au sein des autres œuvres de l'auteur, présenter l'intention de l'auteur, situer l'ouvrage au sein d'une classification de genres, se justifier d'écrire une préface ou s'y dérober (GENETTE 1987 : 199-239). Ces différentes "fonctions" concernent la première préface d'une première édition, l'auteur traitant à part les préfaces liées à des rééditions, des collections, etc. (ibid. : 240-296).

Bien entendu, aucun de ces "points de passage" n'est un élément obligatoire d'une préface de dictionnaire : certains paratextes peuvent contenir tous ces points, d'autres, seulement certains voire aucun, et la plupart contiennent bien d'autres propos qui sortent d'une telle classification. Pour ces raisons, nous ne tenterons pas de plaquer mimétiquement une structure sur chaque paratexte étudié, mais lorsque nous percevrons que le discours de l'auteur se range dans ce schéma fonctionnel, alors nous indiquerons, **en gras**, l'un des mots clés des différentes rubriques présentées ici (qui varieront parfois selon l'expression, ainsi "il **déplore**" est assimilé à la doléance, "but" renvoie à "**objectif**", etc.).

3.2.2.1 Prendre en compte la rhétorique commerciale

Si la possibilité de dégager de tels propos récurrents nous semblera surtout utile pour expliciter et analyser les convictions linguistiques des différents auteurs, et la manière dont ils se situent au sein de la polémique linguistique, on ne peut néanmoins négliger qu'une telle rhétorique répond aussi à des raisons autres que militantes, notamment d'ordre éditorial ou **économique**. En effet, même si les engagements des lexicographes constituent ce que nous mettrons en avant, on ne publie pas un dictionnaire *uniquement* pour défendre des convictions militantes quant aux choix lexicaux, mais aussi pour qu'il soit vendu : quand bien même l'argent ne serait pas la raison principale de la démarche des lexicographes (l'amplitude du lectorat breton les prémunit envers toute vénalité), il faut au moins que l'ouvrage se vende un minimum, pour rembourser les frais d'impression, voire pouvoir financer de nouvelles éditions. Ainsi tenterons-nous de ne pas surinterpréter la critique des autres dictionnaires, ou bien les discours du type "avant l'édition de cet ouvrage, il n'y avait rien". Ceux-ci peuvent aussi constituer de simples incitations à l'achat qui montrent à un lecteur ayant déjà chez lui plusieurs dictionnaires, que l'achat de ce dernier ouvrage n'est pas superflu. On en trouve un très bon exemple dans un article de *Gwalarn* où Roparz HEMON annonce la parution d'un petit dictionnaire français-breton, alors qu'était déjà paru le grand dictionnaire de Frañsez VALLÉE en 1931 :

« *Ouspenn unan, moarvat, e-touez hor c'houmananterien, o lenn emaomp war-nes embann eur « Geriadur Gallek-Brezonek », a lavaro : prenet em eus Geriadur Bras F. VALLÉE ; n'em eus ezomm ebet bremañ eus unan bihanoc'h.*

Eur fazi eo, a gredan.

Geriadur Bras F. VALLÉE, hag heñ talvoudus-dreist, kalz talvoudusoc'h eget ma vo hor geriadurig-ni, a zo fall e-keñver eun dra : ne ro ket start a-walc'h geriou ar yez unvan gant o doare-skriva resis ; re a furmou trefoet ha rannyezhel a zo ennañ, evit ar brezoneger boutin, da vihana. »

(HEMON 1938e : 99–100)

Plus d'un, j'imagine, parmi nos lecteurs, en lisant que nous sommes sur le point d'éditionner un *Dictionnaire Français-Breton*, se dira : j'ai acheté le Grand dictionnaire de F. VALLÉE ; je n'ai maintenant aucun besoin d'un autre plus petit.

C'est, je le crois, une erreur.

Le Grand Dictionnaire de F. VALLÉE, quand bien même il est d'une très grande valeur, valeur bien plus grande que ne le sera celle de notre propre dictionnaire, est mauvais sur un point : il ne donne pas assez fréquemment les mots de la langue unifiée avec leur orthographe précise ; il contient trop de formes issues du jargon et des dialectes, pour le bretonnant commun, tout du moins.

(nous traduisons)

Dans un tel texte, l'idée d'une critique reposant sur des convictions linguistiques est exclue : Frañsez VALLÉE est, avec Meven MORDIERN, un des mentors de Roparz HEMON. Aussi l'auteur prend-il soin de présenter l'ouvrage de son maître comme « *d'une très grande valeur* » (« *talvoudus-dreist* »), à grand renfort de superlatifs, et il va même jusqu'à mentionner que

la comparaison donnerait gagnant le dictionnaire de VALLÉE. Si ces propos permettent de se prémunir d'une mauvaise réception de la part de VALLÉE lui-même, ou de ses autres disciples, cela ne risque pas d'inciter à l'achat le lecteur dubitatif du premier paragraphe. Aussi faudra-t-il malgré tout marquer deux insuffisances : la première, concernant l'orthographe, la seconde, concernant des formes dialectales et de jargon (« *trefoed* »). Ces deux critiques sont en fait très habiles : **la première**, parce que Frañsez VALLÉE avait fait partie des signataires et promoteurs de l'accord orthographique de 1907/1908¹⁷, par conséquent lui demander de mieux unifier sa prononciation, c'était simplement se montrer "plus royaliste que le roi", ce à quoi un roi peut difficilement s'opposer sans se contredire lui-même, **la seconde**, car HEMON trouve en fait le moyen de formuler un reproche par l'intermédiaire de ce qui peut aussi s'apparenter à un compliment ; ainsi le dictionnaire de VALLÉE est complet, trop complet même, et c'est seulement la clause finale, « *pour le bretonnant commun, tout du moins* » (« *evit ar brezoneger boutin, da vihana* »), qui permet de concilier critique et louange : ce qui peut être un propos élogieux pour l'auteur du dictionnaire ("votre dictionnaire est complet") se retrouve être aussi un reproche possible *pour un autre destinataire*, dans la figure construite d'un "bretonnant commun". HEMON montre que son propre dictionnaire est utile malgré celui de VALLÉE, sans avoir trop égratigné son maître au passage¹⁸.

cf. p. 1091

3.3 Brève présentation et classification des dictionnaires choisis

Nous allons classer et présenter ici rapidement les ouvrages examinés, en explicitant pour chaque catégorie les critères par lesquels nous avons retenu certains dictionnaires et exclu d'autres. Nous mentionnerons à l'occasion certains ouvrages appartenant à la catégorie concernée qui n'ont pas été retenus ou dont nous n'avons extrait qu'une ou quelques courtes citations, et pour quelles raisons¹⁹.

Dans la mesure du possible, nous avons cherché à faire le tour de tous les dictionnaires publiés en breton. Les recenser relève du défi, tant on découvre des ouvrages inattendus en cours de route, parfois par le biais du hasard²⁰. Si Gwennole LE MENN a fortement avancé le

17. En 1938, l'autre tentative d'unification intégrant le vannetais n'avait pas encore abouti, et HEMON s'y opposait fortement, suivant ses maîtres (cf. p. 842, et WMFFRE 2007 : 33–63).

18. Si l'on voulait aller plus loin, on remarquerait malgré tout les présupposés qui permettent à HEMON de distinguer quelles formes appartiennent au « *trefoet* » ("jargon"), et lesquelles n'en sont pas, de considérer la présence de formes dialectales comme objet d'un reproche possible ; on remarquerait encore la construction de la figure d'un « *brezhoneger boutin* » dont on se demanderait à quoi il ressemble (ou devrait ressembler) aux yeux de HEMON. La critique repose donc sur un ensemble de positions qui correspondent à ce que nous nommerons le discours "refondateur" (cf. ch. 14).

19. La présentation des différents ouvrages retenus et écartés sera l'occasion d'explicitier les différents critères qui rendent compte de notre sélection. Néanmoins, un des critères parmi les plus importants n'y est pas explicité : les ouvrages en question doivent *porter sur la langue bretonne*. Ainsi, un ouvrage comme les *Mémoires sur la langue celtique, contenant l'histoire de cette langue et un dictionnaire des termes qui la composent* (1754), de Jean-Baptiste BULLET, pour passionnant qu'il soit, et révélateur de la tendance "celtomane", n'a pas été intégré, dans la mesure où le dictionnaire y recoupe, en tant que "celtiques", certains termes certes identifiables comme bretons, mais l'ouvrage agglomère essentiellement des termes venus d'un peu partout.

20. C'est ainsi que nous avons trouvé, dans les cartons d'un bouquiniste ambulant à Rennes, une brochure de 64 pages intitulée « *Geriaoueg Diasez Brezhoneg-Galleg* » ("Vocabulaire de Base Français-Breton", POBL VREIZH 1975), publiée par le groupe *Pobl Vreizh* ("le peuple de Bretagne"), en 1975, dont nous n'avions lu aucune mention dans les bibliographies ni dans les catalogues de bibliothèques. Cette brochure est pourtant d'un intérêt historique non négligeable, puisqu'elle a été publiée à l'époque des commissions d'ententes orthographiques, dans la graphie qui était en train d'émerger à ce moment-là, même si l'entente n'alla pas jusqu'au bout et si la démarche aboutit finalement à l'émergence d'une troisième orthographe, *l'etrerannyezhel*, en plus des deux autres (WMFFRE 2007 : 253–314). La page 2 de la brochure indique ainsi : « *Ce petit lexique a été réalisé afin de faciliter la compréhension*

travail de recherche historique sur les dictionnaires bretons dans sa magistrale thèse en 15 livres (LE MENN 1981), il ne mentionne pas tous les dictionnaires pour autant. Nous ne prétendons pas avoir trouvé tous les dictionnaires bretons existants, certains sont peut-être encore cachés quelque part, non mentionnés dans les études et bibliographies. Par ailleurs, certains n'existent que sous forme manuscrite, et sont conservés en certains endroits où ils sont donc difficiles d'accès. Nous mentionnerons ceux que nous n'avons pas pu consulter. Néanmoins, nous avons pu fortement bénéficier du récent essor de la numérisation d'ouvrages (et de revues), ce qui a pu faciliter notre recherche²¹.

Des informations plus précises sur chaque dictionnaire seront données en lieu voulu, ainsi que dans les "remarques" qui précèdent généralement les transcriptions de paratexte au sein de l'annexe. Certains ouvrages peuvent être mentionnés deux fois, dans la mesure où les classements retenus peuvent se croiser (ainsi, un même dictionnaire peut à la fois être élaboré par un auteur se situant dans l'une ou l'autre des tendances, que nous avons nommées "refondatrice" ou "continuiste", et être l'étude d'un parler local, par exemple). Dans ces cas, nous avons mentionné l'ouvrage dans les diverses rubriques où il était pertinent, en raccourcissant certaines mentions et en optant pour un système de renvois, afin d'éviter les répétitions.

3.3.1 La période des ouvrages religieux

Pour éviter de trop anticiper sur la caractérisation de cette époque et des ouvrages concernés, définissons-le sommairement ainsi : il s'agit des dictionnaires, allant du XV^e au XIX^e siècle, écrits par des religieux.

cf. 11

Le *Catholicon*, de Jehan LAGADEUC : Ce tout premier dictionnaire du breton a d'abord été manuscrit en 1464. Il s'agit d'une adaptation du *Catholicon* (datant du XII^e, imprimé en 1466) de Jean BALBI, dominicain génois, aussi connu sous les noms de GÊNES et JANUENSIS. Il a connu une première impression, en 1499, à Tréguier, par Jehan CALVEZ, ce qui en fait un incunable. L'auteur étant semble-t-il décédé avant 1499, l'édition passa par l'intermédiaire d'Auffret COATQUEVERAN, qui fut donné comme l'auteur (au moins partiel) de l'ouvrage jusqu'au XIX^e siècle. Il connut une autre édition en 1501 par Jehan CORRE à Tréguier, puis en 1521 par Yvon QUILLÉVERÉ, à Paris. Auffret COATQUEVERAN a donné une introduction à l'édition de 1499, dans un latin très difficile à comprendre, que Pierre TRÉPOS ne se risque pas à traduire et que nous ne reproduisons pas ici. Yvon QUILLÉVERÉ donne aussi une introduction à son édition de 1521, il s'agit d'une apologie de la Bretagne, ayant pour titre « *Leonigeus in laudes Britannie* » ("Un léonard à la gloire de la Bretagne"). Nous ne la reproduisons pas ici, car elle ne parle pas de

cf. p. 960

de la réforme orthographique, dans l'attente de l'édition de dictionnaires complets. » (POBL VREIZH 1975 : 2), et les pp. 56–64 se composent d'un article nommé « *Doare-lenn ar brezhoneg* », "Méthode de lecture du breton", qui expose les points de conciliation alors obtenus. On pourra mettre cette brochure en relation avec la publication, à la même période, l'*Assimil* de Fañch MORVANNOU (MORVANNOU 1975, cf. p. 100). Il est possible que cette brochure émane de l'U.D.B. (Union Démocratique Bretonne), dans la mesure où ce groupe soutenait la graphie interdialectale, et l'utilisait notamment dans sa revue *Le Peuple Breton*, dont *Pobl Vreizh* serait d'ailleurs la traduction littéraire.

21. Nous avons puisé dans les sites suivants : *Gallica*, le site de la BNF, *Les Tablettes Rennaises*, site de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes (notamment pour le manuscrit du dictionnaire de Louis LE PELLETIER datant de 1716, cf. p. 969), *Hermine*, autre site dépendant des Champs Libres et d'autres institutions bretonnes (où est déposé l'énorme manuscrit de Pierre-Joseph de COËTANLEM, cf. p. 1024), le site de l'I.D.B.E. (Institut de Documentation Bretonne et Européenne), le site de l'évêché de Quimper (où nous avons trouvé le dictionnaire manuscrit de Jean LE SCAO, 1945, cf. p. 1148), et *Google® Books*.

la langue, mais on pourra la consulter, ainsi que sa traduction du latin, en annexe de l'article de TRÉPOS (P. TRÉPOS 1964 : 545–548).

Parmi les rééditions modernes, mentionnons (sans prétendre être exhaustifs) celle de René-François LE MEN, parue en 1867, dans un contexte polémique puisque l'auteur souhaitait s'en servir comme pièce à charge contre Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ lors du Congrès Celtique International de Saint-Brieuc, en octobre 1867 (LAGADEC 1867, cf. P. TRÉPOS 1964 : 516–517). Ainsi, cette édition est-elle opérée à la hâte, et ne sera pas considérée comme exacte par les lexicographes et philologues ultérieurs (notamment TRÉPOS et LE MENN). Néanmoins, la présentation qu'en donne l'éditeur est intéressante pour notre propos par son contenu polémique, et notamment par les méthodes lexicographiques de LA VILLEMARQUÉ qu'elle met en lumière.

cf. p. 961

Plus récemment, notons celle de Christian Joseph GUYONVARC'H en 1975, et reprise en 2005 (GUYONVARC'H 1975) ; celle, critique, de l'abbé Jean FEUTREN en 1977 (mais elle est difficile d'accès) ; et celle faite par Gwennole LE MENN aux éditions *Skol* en 2001. Ces différentes éditions sont intéressantes pour leur appareil critique et leur contextualisation historique. Celle de GUYONVARC'H en particulier contient également ses positionnements explicites habituels. Nous aurons l'occasion de les retrouver dans d'autres paratextes de dictionnaires. Nous n'avons pas reproduit ces paratextes ultérieurs car ils portent en général plutôt sur des considérations philologiques à propos des manuscrits, erreurs de transcription, etc., ou de points généralement techniques

cf. 10.4

Le *Sacré Collège de Jésus*, de Julien MAUNOIR, jésuite, paru en 1659 (MAUNOIR 1659). L'ouvrage contient un catéchisme, le dictionnaire (français-breton et breton-français), puis une grammaire (comprenant une "syntaxe"). Gwennole LE MENN émet l'hypothèse que l'ouvrage aurait pu être simplement compilé par MAUNOIR à partir d'un dictionnaire, mentionné mais perdu, de Guillaume THOMAS, autre jésuite plus âgé. Il en a donné une réédition aux éditions *Skol* (MAUNOIR 1996).

cf. p. 964

Les Dictionnaires de Louis Le Pelletier (LE PELLETIER 1716, manuscrit de Lesquiffiou, LE PELLETIER 1752). Nous présenterons ailleurs de manière détaillée la situation éditoriale complexe de ces ouvrages. Nous en avons réécrit la *Préface*, le traité *De l'étymologie*, et le début du *Traité des Lettres et de leur Changement* à partir du manuscrit de 1716, les passages du manuscrit de Lesquiffiou reproduits dans la thèse de LE MENN (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 32–35), ainsi que le paratexte introductif de la version éditée en 1752, dont l'Épître et la Préface sont de Charles TAILLANDIER.

cf. p. 159

cf. p. 969

cf. p. 990

cf. p. 1011

Le *Dictionnaire Breton-François*, de Pierre de CHÂLONS, publié après la mort de l'auteur par François BERTHO et Claude CILLART DE KERAMPOUL, en 1723 (CHÂLONS 1723). L'auteur de l'*Avertissement* n'est pas connu, mais dans la mesure où il diffère fortement du propos de CILLART dans son propre dictionnaire, nous penchons plutôt pour l'hypothèse selon laquelle il s'agirait de BERTHO. Sa réédition en 1895 par Joseph LOTH ne présente pas d'intérêt pour nous, la préface de LOTH n'étant qu'une présentation biographique de CHÂLONS²².

cf. p. 994

Le *Dictionnaire François-Celtique ou François-Breton*, (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN

22. Il existe un second dictionnaire de Pierre de CHÂLONS, « *françois-breton* », à l'état de manuscrit, conservé à la bibliothèque de Bilbao. Nous ne l'avons pas consulté.

1732). Parmi les rééditions qu'il a connues, nous avons repris un passage de celle, donnée en 1834 par Benjamin JOLLIVET (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1834), où l'auteur explique pour quelles raisons il n'a pas apporté certaines corrections au dictionnaire de GRÉGOIRE. cf. p. 995

Le *Dictionnaire François-Breton ou François-Celtique du dialecte de Vannes*, publié en 1744 sous le nom de « *Monsieur l'A**** », renvoyant au pseudonyme de "L'ARMERYE" (avec quelques variantes graphiques, et sans que l'on sache d'où venait ce nom), c'est-à-dire Claude CILLART DE KERAMPOUL, qui fut recteur²³ à Arradon, Noyal-Pontivy et à Grand-Champ, dans l'actuel Morbihan (CILLART DE KERAMPOUL 1744). Il fut présenté comme ayant été imprimé à Leyde, mais l'a été à Vannes, l'objectif était avant tout de pouvoir être publié sans demander d'approbation. Une seconde édition est donnée en 1756, mais sans réel changement pour ce qui nous concerne. L'anonymat, ainsi que certaines corrections apportées à l'ouvrage par l'intermédiaire de "cartons" qui y furent collés, résultaient surtout des conflits personnels que l'auteur se permettait de régler avec son entourage, par l'intermédiaire du dictionnaire (LE MENN 1981 : l. 10, pp. 60–63), et non de questions en rapport avec la langue. Dans le paratexte du dictionnaire figure un « *Projet d'une réforme raisonnable à l'ortographe française* », dont nous tenterons d'expliquer la présence en le rapportant aux conceptions celtomanes de l'auteur concernant l'histoire des langues. cf. p. 1006

Idéalement, il aurait aussi fallu traduire du latin la longue préface du dictionnaire gallois de DAVIES, tant elle aura une influence décisive sur les lexicographes bretons du XVIII^e siècle en forgeant leurs conceptions celtomanes (DAVIES 1632). Par ailleurs, une telle classification, regroupant "les ouvrages d'avant le XIX^e siècle écrits par des religieux", est un peu simpliste : nous aurons l'occasion, en avançant dans cette étude, de la reformuler en catégorie des ouvrages s'inscrivant dans une démarche de "colinguisme", et témoignant généralement d'originations celtomanes. À ce titre, même si nous considérerons que la parution du dictionnaire de Jean-François LE GONIDEC en 1821 constitue un tournant dans l'évolution de la lexicographie, les auteurs de dictionnaires n'ont pas tous été affectés par sa publication, tant les discours ne se diffusent pas de manière immédiate et homogène : on observera donc quelques ouvrages ultérieurs qui s'expliquent mieux comme la continuité de ceux-ci qu'en les renvoyant à leur époque. On pourrait ainsi trouver des proximités envers les ouvrages de cette rubrique au sein du « *Supplément aux dictionnaires bretons* » de Vincent ROUDAUT, même si l'auteur réagit dans son « *étude récréative et sérieuse* » aux propositions des disciples de LE GONIDEC, qu'il n'ignore donc pas (V. ROUDAUT 1872). On pourrait même aller jusqu'à placer le dictionnaire manuscrit de Jean LE SCAO (1877–1953), rédigé en 1945 à la Martinique (LE SCAO 1945) dans cette catégorie, comme nous le proposerons. Nous prendrons en compte également quelques manuels scolaires rédigés par des religieux à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, qui s'inscrivent à nos yeux dans une tentative de réactualisation de la position colinguiste au sein d'un environnement nouveau. cf. p. 138

3.3.2 Les ouvrages du XIX^e siècle

Nous expliquerons en lieu voulu pour quelles raisons nous considérons que la publication cf. p. 151

23. En Bretagne, le terme "recteur" est fréquemment employé pour désigner un prêtre ayant charge d'âmes, c'est-à-dire un "curé". cf. p. 11
cf. 4.4
cf. p. 597
cf. p. 570

du dictionnaire de Jean-François LE GONIDEC en 1821 marque une rupture par rapport aux traditions précédentes. Pour le dire ici rapidement, cet auteur témoignera d'une forte volonté de s'éloigner des formes bretonnes proches du français, et choisira alors de les écarter en composant de nouveaux termes sur la base de racines "celtiques". Si le phénomène n'est pas entièrement récent, puisque nous avons mentionné que les lexicographes religieux du XVIII^e se réfèrent régulièrement à John DAVIES pour trouver ou renforcer une proximité entre le breton et le gallois, et Louis LE PELLETIER témoigne déjà d'un certain rejet des mots identifiés comme "français", néanmoins la démarche de LE GONIDEC se situera dans un contexte politique différent, elle influencera par ailleurs une multitude de disciples (parmi les lexicographes, principalement Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Amable Emmanuel TROUDE, Gabriel MILIN, Jean MOAL, jusqu'à Frañsez VALLÉE) qui reprendront et prolongeront sa démarche, en politisant souvent le discours dans le vue d'une différenciation marquée envers le français. Un autre trait caractéristique de ce nouveau courant est la revendication de *modernité* affichée par ses membres, et qui ne semblait pas préoccuper les auteurs de la période précédente : il faut pouvoir montrer que la langue bretonne permet de dire le monde actuel. Par ailleurs, LE GONIDEC est l'auteur d'une orthographe par laquelle il entend rationaliser la graphie du breton, et qui la distingue des graphies inspirées du français ou du latin en usage chez les lexicographes précédents. Parmi les ouvrages de cette période, notre corpus contient :

cf. p. 601

cf. p. 646

Le dictionnaire breton-français de Jean-François Le Gonidec : Après sa première édition (LE GONIDEC 1821) on en verra plusieurs, revues et complétées par ses disciples : en 1850 par LA VILLEMARQUÉ (LE GONIDEC 1850), en 1860 par Amable Emmanuel TROUDE (LE GONIDEC 1860), et jusqu'en 1919 par Frañsez VALLÉE (LE GONIDEC 1919). À l'avertissement, relativement sobre et précautionneux du premier s'ajoutent progressivement des ajouts paratextuels au fil des rééditions par ses disciples, ce qui nous donnera l'occasion de saisir les reconfigurations de son *ethos* au fur et à mesure de sa patrimonialisation mais aussi de ses réinterprétations par ses successeurs²⁴.

cf. p. 1046

cf. p. 1052

cf. p. 1054

Son dictionnaire français-breton : non édité du vivant de LE GONIDEC, celui-ci sera publié en 1847 par les soins de LA VILLEMARQUÉ, qui y aura apporté quelques unes de ses propres contributions (LE GONIDEC 1847). Le dictionnaire se verra précédé d'un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* de LA VILLEMARQUÉ, que nous ne reproduisons pas en raison de sa longueur, mais qui a connu une édition critique par Bernard TANGUY (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847), à laquelle nous renvoyons.

Le dictionnaire d'Amable Emmanuel Troude : il connaîtra trois publications : 1842, 1869, et 1886. TROUDE n'est pas un partisan des néologismes comme LE GONIDEC ou d'autres de ses disciples, néanmoins il marque sa déférence envers son maître, notamment dans l'orthographe qu'il lui reprend, ainsi que dans ses notes grammaticales. TROUDE étant décédé en 1885, la troisième édition de son ouvrage sera préparée par les soins de son collaborateur et ami, Gabriel MILIN.

cf. p. 1057

cf. p. 1058

Le Supplément de Jean Moal : en 1890, l'aumônier Jean MOAL publie un *Supplément lexico-grammatical*, au dictionnaire de TROUDE (MOAL 1890). Celui-ci comporte un

cf. p. 1071

24. VALLÉE reprendra par ailleurs la préface de sa réédition de 1919 pour l'établissement du sien propre en 1931, la seule différence réside en ce qu'il cite, dans sa réédition de LE GONIDEC, un article de Georges DOTTIN qui ne sera que mentionné dans son propre dictionnaire. Pour cette raison, nous ne reproduisons que la citation de DOTTIN (cf. p. 1055).

long paratexte de remarques linguistiques, notamment grammaticales, où nous n'avons puisé que ce qui concernait l'orthographe ou les « *mots importés* ». Il contient également une liste de proverbes, toujours révélatrices du moralisme religieux, dont nous avons sélectionné seulement un petit nombre.

Le dictionnaire breton-français d'Henri du Rusquec : l'auteur, notable du léon, a publié un dictionnaire français-breton en 1883 (RUSQUEC 1883), qui, ne possédant pas de paratexte, n'est pas reproduit ici, et un autre breton-français en 1895 (RUSQUEC 1895). Dans la préface de ce second ouvrage, il affiche clairement son obédience dans la continuité de la tradition inaugurée par LE GONIDEC et ses successeurs.

cf. p. 1076

3.3.3 Les dictionnaires français-breton et breton-français des xx^e et xxi^e siècles

Le xx^e siècle témoigne d'un lot de bouleversements qui ne seront pas sans conséquence sur la lexicographie bretonne. Si l'on connaît certes un petit dictionnaire par Taldir JAFFRENOU en 1914, et la réédition de LE GONIDEC par Frañsez VALLÉE en 1919 (JAFFRENOU 1914, LE GONIDEC 1919), on peut considérer que c'est lorsque ce dernier publiera son propre dictionnaire, en 1931, que s'observera une véritable transition dans la lexicographie bretonne (VALLÉE 1931). VALLÉE y théoriserait une méthode de néologisme reposant sur l'isolement des racines et des affixes : ne se contentant plus de reprendre tels quels certains mots venant, par exemple du gallois ou de réactiver des vocables désuets du Vieux- et du Moyen-breton, il devient possible de créer de nouveaux termes par combinaison. Sous la houlette de Roparz HEMON, ce courant, que nous nommerons "refondateur", reprend aux précédents la volonté de distinction envers le français, ainsi que le discours moderniste, mais il le politise davantage, le faisant entrer dans un cadre de pensée marqué par le nationalisme et par un certain élitisme. On peut considérer que les ouvrages publiés par la suite par Pêr DENEZ ou Martial MÉNARD prolongent cette tendance, la démarche de VALLÉE, d'HEMON, voire parfois de LE GONIDEC étant généralement revendiquée par ces auteurs.

cf. p. 876

cf. 14

À partir de l'après-guerre émergera une tendance concurrente, que nous nommerons "continuiste". Constatant que les parlers locaux du monde rural sont en voie de disparition, elle tendra à les consigner et à les préserver ; celle-ci prendra appui sur un autre ouvrage fondateur : le *Trésor du breton parlé* de Jules GROS. On observera alors une situation conflictuelle entre le courant des auteurs valorisant l'édification d'un breton unifié à destination de nouveaux locuteurs cultivés, et un autre mettant en avant la diversité dialectale et la continuité envers les parlers des locuteurs ruraux, qui constitue la trame des derniers chapitres de cette thèse.

cf. 15

cf. p. 104

3.3.3.1 La tendance "refondatrice"

Le Grand Dictionnaire français-breton de Frañsez VALLÉE, écrite en collaboration avec Émile ERNAULT et Meven MORDIERN, peut être considéré, comme nous l'avons dit, comme un des ouvrages fondateurs de cette tendance (ibid.). Son *Introduction* marquera la lexicographie bretonne en établissant des listes de morphèmes, principalement des affixes, en caractérisant le sens de chacun, et en expliquant les possibilités de dérivation morphologique que permet leur combinaison. Malgré l'influence de cette *Introduction*, nous ne la recopierons pas dans l'intégralité de ses 26 pages, dans la mesure où les listes de

cf. p. 876

commentaires sur chaque préfixe ou suffixe nous semblent plus techniques que révélateurs quant à notre propos : nous nous contenterons d'une sélection de quelques passages où l'auteur explicite sa démarche en termes plus généraux.

Cet ouvrage sera l'objet de critiques de la part des contemporains de VALLÉE, qui lui reprocheront « *de n'avoir pas suffisamment utilisé les sources populaires, et de négliger le vannetais* » (VALLÉE 1948 : v). Pour cette raison, il publie en 1948 un *Supplément* à son premier dictionnaire, où il intègre ces éléments (ibid.). Celui-ci sera l'occasion d'un texte nommé « *Grammaire française et grammaire bretonne* », où l'auteur explique ce qu'il considère être définitoire des particularités de la langue bretonne par rapport à la française, à partir de points grammaticaux, ce sur quoi nous nous attarderons. Les deux ouvrages seront regroupés dans une édition donnée en 1980 (VALLÉE 1980).

cf. p. 1130

L'œuvre de Roparz Hemon : ses propos polémiques tout comme son œuvre lexicographique sont abondants et protéiformes. Nous aurons l'occasion d'en donner une description précise par la suite. L'auteur marquera le militantisme breton au XX^e siècle, encore plus fortement que VALLÉE son mentor, dans la mesure où il en politisera fortement le discours (le propos de l'*Introduction* de VALLÉE reste toujours assez sobre, et ne s'aventure que rarement en dehors du terrain de la description de formes linguistiques), où il lancera un grand nombre d'initiatives (parmi lesquelles, la revue *Gwalarn*), et produira une œuvre prolifique, tant lexicographique que portant sur d'autres domaines linguistiques, et également littéraire.

Pourtant, ce n'est pas dans le paratexte de ses dictionnaires que nous trouverons le plus d'informations : ceux de ses dictionnaires *français-breton* et *breton-français* n'explicitent pas vraiment les positionnements de l'auteur, sans doute car leur format réduit incite à écarter tout propos un peu général au profit d'une dimension plus pratique. De même, son *dictionnaire historique*, que nous commenterons plus loin, contient peu de propos engageant les convictions politico-linguistiques de l'auteur, **d'une part** en raison du caractère spécialisé de l'ouvrage, **d'autre part** en raison de la volonté affichée, dans ce dictionnaire en particulier, d'intégrer toutes les locutions attestées sans opérer de tri reposant sur des conceptions normatives²⁵.

cf. p. 83

Les propos concernant les projets linguistiques seront plus assumés dans des articles percutants publiés au sein de revues militantes, à destination d'un public supposé déjà partager certaines thèses (par sa démarche d'adhésion et de lecture volontaire de la revue), que dans le paratexte de dictionnaires, supposés être des ouvrages plus généralistes, consultables par un public plus large. HEMON illustrera bien ce décalage en publiant dans *Gwalarn* un texte intitulé « *Danvez evit kentskrid eur geriadur* » ("Matériau pour la préface à un dictionnaire") dont il précise bien qu'il ne le publiera jamais dans un véritable dictionnaire, pour éviter de choquer son lectorat :

25. On trouvera néanmoins quelques uns des courts paratextes qui nous ont semblé significatifs dans les "bribes" de l'Annexe : cf. p. 1313 pour le breton-français (HEMON 1928b), et p. 1315 pour le français-breton (HEMON 1970). La revue publiait également des feuilles volantes ronéotypées, intitulées « *Buhez ar Yez* » ("la vie de la langue") ou « *Deskomp ar Yez* » ("Apprenons la langue"), qui contenait les mots jugés difficiles correspondant à chaque numéro de la revue. Fait intéressant, pour résoudre le problème de la reconnaissance des mots lié aux mutations consonantiques initiales qui ne permettent pas forcément de retrouver facilement les mots dans l'ordre alphabétique, HEMON y proposa un classement qui prenait pour point de départ la *première voyelle* du mot. Pour le reste, nous n'avons pas trouvé, dans les documents consultés, d'indications nous incitant à les faire figurer dans le corpus.

« *Ne vo staget ar pennadou-man ouz geriadur ebet. Ne vint ket staget ouz ar geriadur a embannin er bloaz-man. Aon am befe da sponta tud vat, na c'houlennont digand al levriou a brenont nemet ar pezh a glaskont enno. Ar pennadou-man am eus savet evit lennerien "Gwalarn" nemetken, o c'hortoz ma vo barrek ar re all ivez da gompren.* » (HEMON 1927d : 3)

Ces articles ne seront attachés à aucun dictionnaire. Ils ne seront pas attachés au dictionnaire que j'éditerai cette année. J'aurais peur d'effrayer de bonnes gens, qui ne demandent aux livres qu'ils achètent que ce qu'ils y cherchent. J'ai fait ces articles pour les lecteurs de "*Gwalarn*" uniquement, en attendant que les autres soient aussi capables de comprendre. (nous traduisons)

C'est donc généralement plutôt dans les articles consacrés à ses dictionnaires, ou à des questions linguistiques un peu plus larges, comme la place du vannetais ou l'unification linguistique, que nous irons puiser. Ceci, d'autant plus qu'un bon nombre de ses dictionnaires a d'abord paru sous la forme de séries, ou de numéros spéciaux, au sein de revues, et notamment *Gwalarn*. Notons que nous avons quand-même reproduit le *Kentskrid de Teñzor ar Gwenedeg*, qui avait paru comme supplément à la revue *Gwalarn* en 1935, et du *Geriadurig an troioù-lavar poblel*, qui fut réédité à part.

Les dictionnaires d'*Imbourc'h* : *Imbourc'h* (que l'on pourrait traduire par "Rechercher" ou "Enquêteur") est à la fois une revue et une maison d'édition publiant, entre autres, des dictionnaires (parfois comme numéros de la revue elle-même). Le groupe assez proche de *Preder*, pour ce qui est de ses convictions et pratiques linguistiques, à savoir l'édition de dictionnaires de néologismes puisant dans les formes anciennes du breton et les langues "celtiques" pour éviter les appropriations à partir de termes français. Sans rentrer dans le détail, les différences principales résideraient sûrement d'une part, dans l'ancrage chrétien d'*Imbourc'h*, d'autre part, dans le fait que ce groupe se propose de publier des ouvrages relativement généralistes (souvent nommés "dictionnaires du breton moderne"), alors que *Preder* publie des dictionnaires plus spécialisés. C'est Youenn OLIER qui en a constitué historiquement la figure directrice, le groupe ayant publié un dictionnaire breton-français (IMBOURC'H 1980) ainsi qu'un autre français-breton (IMBOURC'H 1983). Jil EWAN est également un auteur et lexicographe prolifique au sein du groupe, qui a publié un *lexique complémentaire* (EWAN 1996). Ce dernier est particulièrement intéressant du fait de son paratexte fourni et explicite, où l'on trouve même une tentative de quantification de degré d'acceptabilité des vocables en fonction des critères d'*Imbourc'h*. Notons enfin que le groupe a déposé sur internet, en 2000, un autre *lexique complémentaire* (EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000). Les propos tenus dans les paratextes de ces différents ouvrages sont généralement développés et explicites, et nous serviront de source privilégiée pour expliciter les positions de la tendance que nous nommons "refondatrice"²⁶.

Les dictionnaires de *Preder*, parus de 1983 à aujourd'hui, en grande partie sous l'impulsion de Guy ÉTIENNE et Yann-Baol AN NOALLEG, constituent également des ouvrages très révélateurs de la tendance refondatrice, nous leur consacrons une présentation détaillée un peu plus loin.

26. Le groupe a également publié un dictionnaire d'économie en 1973, en tant que n° 39 de la revue (IMBOURC'H 1973), ainsi qu'un dictionnaire gallois-breton en 1986. Nous n'avons malheureusement pas pu y avoir accès, il ne se trouve dans aucune des bibliothèques que nous avons fréquentées. Nous avons également examiné un dictionnaire des rimes (ROHAN-CHABOT 1983) et un dictionnaire cornique-breton (SAUNDERS 1989) que nous n'avons pas pris en compte, le paratexte du premier parlant de versification, celui du second du cornique.

Le *Dictionnaire élémentaire de Mouladurioù hor yezh* ("Éditions de notre langue", KADORED, DESBORDES et D. KERVELLA 1994) peut être considéré comme appartenant à cette tendance, bien que d'une manière moins nettement affirmée que dans les ouvrages précédemment présentés. Il a été élaboré sur la base du *brezoneg eeun*²⁷ de Roparz HEMON, réactualisé par Frañsez KERVELLA. Il en sortit un *Dictionnaire élémentaire breton-français* en 1984, après un remaniement par Iwan KADORED (Frañsez KERVELLA et KADORED 1984). L'*avertissement* de ce court ouvrage, par Pêr DENEZ, n'a pas été retenu car il présente seulement l'histoire de l'élaboration du dictionnaire. On n'en mentionnera que la dernière phrase : « *Ce modeste ouvrage est dédié au souvenir de l'infatigable enseignant du breton que fut Roparz HEMON.* » (ibid. : 4), qui, marquant bien la filiation à laquelle se rattachent les auteurs, justifie notre classement dans cette rubrique. Le concours de Yann DESBORDES mènera à l'édition de 1994, qui connut plusieurs réimpressions en raison de son succès. cf. p. 1211

L'ouvrage tolère certaines formes lexicales identifiables comme proches du français, et propose aussi des créations néologiques issues des précédents auteurs. Son but étant d'être un ouvrage *élémentaire*, nous ne croyons pas qu'il ait innové en forgeant des mots²⁸.

Nous n'en avons sélectionné que quelques extraits qui témoignent à notre sens de cette filiation : les remarques sur la phonétique marquent une certaine prise en compte des grands traits de quelques variantes dialectales, mais manifestent aussi une volonté de proposer des formes unifiées, et la reprise des listes de préfixes et suffixes, ainsi que les propos sur la dérivation morphologique, montrent bien à nos yeux la continuité par rapport à la démarche inaugurée par VALLÉE. cf. p. 876

Gerioù evit komz bemdez ("mots pour parler tous les jours", MONFORT 1998, MONFORT 2001) est un dictionnaire thématique proposant uniquement des termes issus d'une tradition de néologismes celtiques, pour le vocabulaire quotidien et à destination des débutants, écrit par Alan MONFORT. La première édition de 1998 contient essentiellement des considérations d'ordre technique, que nous n'avons donc pas reproduites, en revanche, celle de 2001 contient une préface par Gwenhael AR MENTEG, et celle-ci est tout à fait explicite concernant les orientations linguistiques de l'auteur et leur dimension identitaire. cf. p. 1237

Le *Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred* de Turiaw AR MENTEG : il s'agit d'un ouvrage particulier, à première vue paradoxal, comme le souligne l'auteur lui-même au tout début de son paratexte introductif : en effet celui-ci, bien que défendant l'unification linguistique, présente un dictionnaire du breton "vannetais" (AR MENTEG 2007)²⁹. Nous comprendrons en fait, en analysant sa préface, qu'il se situe dans une tradition classique au sein du courant "refondateur"³⁰ : faire l'inventaire des "richesses" de chaque usage local pour que ceux-ci puissent venir contribuer ensemble à l'édification d'un usage commun. C'est ainsi que l'auteur s'intéressera au "vannetais" principalement dans le cf. p. 1284

27. "Breton simple". Cela désignait une liste d'environ un millier de mots, établie par Roparz HEMON, qui devait recouvrir les besoins rudimentaires en communication des locuteurs : cf. p. 837.

28. Seule une analyse détaillée de ses articles pourrait le confirmer ou l'infirmier.

29. Il revient par ailleurs, à juste titre, sur la catégorisation de la variation diatopique en "dialectes", censés se superposer aux frontières des évêchés, raison pour laquelle il se montre critique envers l'usage du mot "vannetais" ("*gwenedeg*") lui-même.

30. Nous en trouverons une première formulation chez Erwan AR MOAL (cf. p. 842), elle sera reprise également par Roparz HEMON dans son *Teñzor ar Gwenedeg* ("Trésor du breton vannetais", HEMON 1935i, cf. p. 845).

but d'y chercher des particularités et des archaïsmes qui auraient disparu ailleurs, sous l'influence du français.

Le *dictionnaire français-breton* de Martial MÉNARD, paru en 2012, où l'auteur situe sa démarche au sein d'une tradition historique et lexicologique qui le précède, se plaçant clairement dans la continuité de Roparz HEMON, et revendiquant la volonté de proposer un dictionnaire de breton moderne qui emprunte assez peu au français (MÉNARD 2012). L'auteur n'est cependant pas entièrement exclusif, et la question plus large des "emprunts internationaux", et de leur adaptation en breton, est discutée. cf. p. 1302

3.3.3.2 La tendance "continuiste"

Le *Trésor du breton parlé* de Jules GROS : il s'agit d'un ouvrage inaugural, au même titre qu'a pu l'être le dictionnaire de LE GONIDEC en 1821, ou celui de VALLÉE, mais c'est une toute autre tradition intellectuelle qu'il ouvre : celui du recueil des parlers populaires, et de leur valorisation³¹. Nous expliquerons plus loin pourquoi nous avons choisi d'intégrer tous les tomes du *Trésor* (GROS 1966 sur le langage figuré, GROS 1970, dictionnaire des expressions figurées, GROS 1974, sur "le style populaire"), et pas uniquement le second, qui est le seul dictionnaire, ainsi que les suppléments, rééditions, etc. (GROS 1993, GROS 2010, GROS 1989, GIRAUDON 2010, GIRAUDON 2014). La plupart des auteurs que nous classons au sein de "la tendance continuiste" feront référence à Jules GROS comme un inspirateur et un modèle à suivre. cf. p. 1150

Le *dictionnaire pratique* de Jean LE DÛ et Yves LE BERRE (LE DÛ et LE BERRE 1975) : Ce dictionnaire est paru par bribes, au sein de la revue *Studi*. Le tome 1, comportant la préface qui nous intéresse, correspond au n° 4 de la revue. La suite du dictionnaire paraîtra dans les numéros 7, 12, 22, 28, 31, soit jusqu'à septembre 1986. Le tome VI, du numéro 31, s'arrête à l'entrée *Pâquerette*. La revue cessera de paraître à partir du numéro 32, le projet de dictionnaire fut par conséquent inachevé. Les auteurs avaient manifesté le désir d'établir un dictionnaire relativement simple du breton usuel, tel qu'ils se le figurent dans l'usage des locuteurs ruraux, ce qui impliquait notamment d'y faire figurer les termes ressemblants au français, mais pas ceux d'une tradition de lexicographie qu'ils jugent intellectuelle et élitiste. L'ouvrage fut sévèrement jugé par Gwennole LE MENN dans sa thèse, si bien que nous avons trouvé utile de reproduire l'extrait où il mentionne ce dictionnaire au sein de notre corpus. cf. p. 104

Le *Garnier* : Les dictionnaire *Garnier* est un des rares ouvrages, avec le monolingue d'*An Here*, à résulter d'une équipe de travail et non d'un seul auteur (GARNIER 1986). Ses entrées montrent une certaine acceptation envers des formes identifiables comme proches du français. Sa préface est écrite par Pierre-Jakez HÉLIAS, et l'auteur y revendique l'authenticité des vocables et tournures qui s'y trouvent en insistant sur le fait que ces cf. p. 1165

31. À ce titre, il est révélateur que, depuis Jules GROS, les ouvrages portant le nom "trésor" se sont multipliés. La maison d'éditions *An Alarc'h* a même ouvert une collection nommée « *teñzor ar brezhoneg* » ("le trésor du breton"), dont font partie quelques dictionnaires portant sur des parlers locaux ou "populaires" (D. KERVELLA 2003, PONDAVEN 2009, CHAPALAIN 2010, FAGON et RIOU 2015). Le terme "trésor" avait déjà été utilisé en 1935 par HEMON pour son ouvrage sur le breton vannetais (HEMON 1935i), et il renvoie à une longue tradition discursive de conception patrimoniale et collectiviste de la langue qui remonte au moins à Auguste COMTE (BOURDIEU 2001 : 67).

formes sont issues de travaux de collectage sur le terrain, auprès de locuteurs "natifs", et non d'une tradition livresque ou néologiste.

Le Dictionnaire du Breton Contemporain : Il s'agit d'un ouvrage important publié par Francis FAVEREAU, qui connut plusieurs rééditions³², dont certaines en diminuèrent le volume pour en faire des dictionnaires plus usuels (FAVEREAU 1999, FAVEREAU 2001b). Nous le classons au sein de la "tendance continuiste", **d'une part** car son point de départ repose sur les enquêtes menées par l'auteur dans la région de Poullaouen, **d'autre part** parce que l'on y trouve une certaine acceptation de mots identifiables comme proches du français, ce qui n'est pas (ou peu) le cas des ouvrages de la tendance que nous considérons comme opposée. Pourtant, il faut remarquer que l'auteur a manifesté une certaine volonté de conciliation, intégrant des termes issus de la tradition lexicographique antérieure, et surtout, en proposant la première édition de son dictionnaire dans les trois orthographes qui étaient alors en concurrence³³. Le paratexte introductif, nommé « *Présentation du dictionnaire* », que nous reproduisons, témoigne d'une certaine appréhension envers la polémique, plutôt que d'une volonté d'y participer, mais on y trouvera néanmoins un grand nombre de propos instructifs, parmi quelques envolées romantiques à la gloire du breton vivant des campagnes. cf. p. 1204

Les travaux de Jean-Yves Plourin : ce ne sont pas vraiment des ouvrages de lexicologie, mais nous expliquerons plus loin les raisons pour lesquelles nous trouvons pertinent de les intégrer (PLOURIN 2000, PLOURIN 2005). Dans la lignée de Jules GROS, l'auteur situe plutôt la particularité du breton sur la stylistique que sur l'étymologie. Chacun des deux ouvrages dispose par ailleurs d'une préface de Christian Joseph GUYONVARCH, qui explicite particulièrement le point de vue que nous appelons "continuiste" dans les débats lexicaux. cf. p. 1244
cf. p. 104
cf. p. 1244

Ar Geriadur : De ce dictionnaire paru en 2009 sous le nom d'Andreo AR MERSER³⁴, nous avons simplement retenu les propos se situant entre les parties breton-français et français-breton, où l'auteur prend la défense de l'orthographe "universitaire" (AR MERSER 2009). Nous expliquerons en lieu voulu pourquoi nous considérons que cette orthographe peut être rattachée à ce courant. cf. p. 1281
cf. p. 1293
cf. p. 842

Le Trégorrois à Plougrescant : Il s'agit d'un gros dictionnaire en deux volumes, élaboré par Jean LE DÛ, à propos du breton parlé à Plougrescant, petite commune du Trégor de 1 300 habitants (LE DÛ 2012). L'auteur y marque sa filiation envers Jules GROS ainsi que sa volonté de restituer un breton tel qu'il y est parlé, y compris lorsque celui-ci cf. p. 1306

32. Nous nous appuyons sur la première (FAVEREAU 1992). Nous connaissons au moins les rééditions de 1993, 1995, 1997. L'auteur a publié une version plus complète et informatisée de son ouvrage sur internet (<http://geriadurbrasfavereau.monsite-orange.fr/>), son mode de consultation étant sûrement amené à évoluer sous peu. L'ouvrage est actuellement en accès restreint, nous avons pu le consulter, mais il ne contient aucun paratexte.

33. Cet esprit de conciliation ne lui fut pourtant pas très profitable, puisqu'il fut sommé de présenter les prochains uniquement dans l'orthographe *peurunvan* s'il souhaitait obtenir les subventions pour les éditions suivantes.

34. En réalité, l'examen du contenu des articles montre que cet ouvrage consiste en une reprise du dictionnaire Garnier (GARNIER 1986), auquel il a été fait quelques compléments. Étonnamment, nous n'avons pas trouvé mention de ce fait dans le paratexte de l'ouvrage lui-même, ce qui a pour conséquence qu'un lecteur ne s'étant pas donné la peine de vérifier pourrait attribuer à un seul auteur le travail d'une équipe qui a seulement été retouché. Au contraire, la quatrième de couverture mentionne : « *Pour élaborer ce dictionnaire, il a tiré parti de sa parfaite connaissance du breton parlé et écrit.* », et la p. 5, mentionnant les « *Principaux collaborateurs* », le mentionne sous la rubrique « *Direction et rédaction* ». Une petite équipe est certes mentionnée, mais elle est beaucoup moins complète que celle présentée à la p. 2 du Garnier. Le procédé nous semble discutable.

contient des formes syntaxiques identifiables comme proches du français. La préface de Jean-Pierre CHAUVEAU a le mérite de resituer l'ouvrage au sein du cadre général des études de parlers locaux, sur une échelle plus large que celle de la Bretagne.

On pourrait également mentionner quelques ouvrages qui se situent à la marge de cette tendance, et qui marquent les limites de toute classification :

Le dictionnaire multilingue des mathématiques de Jean MAROT. Cet ouvrage (MAROT 2002) propose certes, à l'encontre de ceux rédigés par *Preder* sur le même domaine, un bon nombre de termes dont la ressemblance avec le français est frappante, et fait par ailleurs régulièrement référence au *Dictionnaire du Breton Contemporain* de Francis FAVEREAU. Pourtant, les raisons d'une telle présence ne sont pas les mêmes : il ne s'agit pas pour lui d'accepter des termes ressemblant au français parce que c'est ce que feraient les derniers "locuteurs natifs" du breton ; bien plutôt il considère les mots en question comme "internationaux", et revendique que seul leur usage permettra à l'apprenant des mathématiques en breton de pouvoir échanger au sein d'une discipline marquée par des siècles d'histoire ayant pour résultat que beaucoup de mots mathématiques sont aujourd'hui dérivés du latin, du grec, et de l'arabe, et communs dans un grand nombre de langues.

cf. p. 1255

cf. p. 939

Les études de parlers locaux, que nous présenterons un peu plus loin, pourront assez souvent être situées au sein de cette démarche "continuiste", visant à récolter et patrimonialiser les manières de parler de locuteurs âgés d'une petite localité, avant que ces usages linguistiques ne disparaissent totalement. Il faudra néanmoins être vigilant car certains auteurs se rattachant plutôt à la tendance "refondatrice", ou défendant des convictions politiques nationalistes, ont aussi proposé des études de ce type (DENEZ 1980, HEUSAFF 1996, AR MENTEG 2007). Il sera alors intéressant, comme nous l'avons déjà souligné pour le cas de Turiaw AR MENTEG, de se demander comment de tels auteurs concilient une volonté d'unification et de rénovation linguistique à une étude de parlers locaux et en pleine disparition. Nous verrons alors que l'on peut étudier un même genre d'objet en se donnant différentes démarches : **pour les uns**, il peut s'agir de préserver la mémoire d'une époque et d'un cadre social perdus, et **pour les autres**, d'extraire, à partir des parlers locaux, des tournures et formulations qui ne marquent pas d'influence de la part du français, et qui pourraient être appliquées dans le cadre de l'édification d'une langue nationale.

Enfin, on mentionnera la récente publication des manuscrits de recherche établis par Frañsez VALLÉE sur les usages oraux du Trégor et du Goëlo à son époque (VALLÉE 2014). Ce dernier avait rédigé un grand nombre de notes manuscrites concernant un travail de collectage effectué principalement dans la région du Trégor. Il les avait confiés à Roparz HEMON qui les avait lui-même remis à Yvette GALBRUN avant son départ en Irlande. Celle-ci les a transférées à Gwennole LE MENN, qui avait confié à Herve SEBILLE KERNAUDOUR le soin de son édition. L'intérêt de cet ouvrage est de montrer une facette inconnue de Frañsez VALLÉE, plus connu comme un des premiers néologiste qu'en tant que collecteur de sa région. Néanmoins, nous aurons l'occasion de voir que ce n'est pas cette dimension de l'*ethos* de VALLÉE qui sera mise en avant par la préface, forcément posthume, qu'en donne Martial MÉNARD, où la figure du grand rénovateur du breton se

cf. p. 1311

trouve recadrée dans la postérité que lui avait donnée la tradition post-HEMON, et ceci dans une opposition significative avec le contenu même de l'ouvrage ainsi préfacé.

3.3.4 Vers d'autres langues

Entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, sont apparus un certain nombre de dictionnaires proposant des traductions du breton vers une autre langue que le français. On peut y observer un certain nombre de points communs qui permettent de dégager une certaine tendance à cette époque : la plupart sont publiés par *Mouladurioù Hor Yezh* ("les Éditions de Notre Langue"), sont préfacés par Pêr DENEZ, et témoignent, dans leur paratexte d'un certain vœu que les bretonnants qui souhaitent apprendre d'autres langues puissent le faire sans passer par l'intermédiaire du français.

cf. p. 867

Deskomp esperanteg : (AR MENGA 1978). Cet ouvrage est paru dans trois suppléments à la revue *Hor Yezh*. Le n° 118* présente une grammaire de l'esperanto (ainsi que le paratexte introductif, sans titre, de Pêr DENEZ, que nous reproduisons), le n° 118**, un dictionnaire esperanto-breton, et le n° 118***, un dictionnaire breton-esperanto³⁵.

cf. p. 1178

Le dictionnaire breton-anglais de Raymond DELAPORTE a connu plusieurs éditions. En 1979 paraît un dictionnaire "élémentaire" (« *elementary* ») breton-anglais, qui sera réédité en 1986, 1990, et 1995 (DELAPORTE 1995), avec le même paratexte plus une remarque de Pêr DENEZ concernant l'orthographe (DELAPORTE 1990). L'auteur sort par ailleurs un ouvrage plus volumineux en plusieurs tomes, le paratexte se situe dans le premier, en 1986 (DELAPORTE 1986), il semble que ce dictionnaire n'ira que jusqu'au troisième tome, soit la fin des mots commençant par G, publié en 1993, l'auteur étant décédé en 1990³⁶.

cf. p. 1193

cf. p. 1191

Le dictionnaire breton-irlandais : son auteur, Loeiz ANDOUARD, décéda en 1985, soit avant la publication de l'ouvrage (ANDOUARD et Ó CIOSÁIN 1987). Alors que Pêr DENEZ, l'éditeur, demanda à l'irlandais Éamon Ó CIOSÁIN de corriger le dictionnaire, celui-ci souhaita également le compléter. L'ouvrage contient ainsi plusieurs préfaces correspondant à ces différents acteurs de la publication : ANDOUARD, Ó CIOSÁIN et DENEZ.

cf. p. 1197

Les dictionnaires breton-gallois : les échanges des Bretons avec les Gallois ont été plus forts qu'avec d'autres pays, et ce depuis le XVIII^e, où les lexicographes bretons étaient influencés par le dictionnaire de John DAVIES. Pour ce qui est des ouvrages, récents, on en trouve de deux sortes³⁷ :

cf. p. 138

Ceux de Rita WILLIAMS, parmi lesquels on trouve un dictionnaire breton-gallois, qui est paru à la fois en Bretagne, chez *Mouladurioù Hor Yezh* (R. WILLIAMS 1984), et au pays de Galles, chez *Canolfan Astudiaethau Cymreig a Cheltaidd* (R. WILLIAMS 1990). Son

cf. p. 1189

35. Notons que Roparz HEMON lui-même avait déjà proposé un lexique breton-esperanto en 1930 (cf. p. 869).

36. Le paratexte évoque sobrement une des circonstances particulières dans lesquelles ce dictionnaire a été rédigé : ayant participé aux groupes paramilitaires collaborationnistes pendant la Seconde Guerre Mondiale, DELAPORTE fut contraint à l'exil à la Libération. C'est donc en Irlande qu'il apprend l'anglais. Sur ces questions très controversées, cf. CARNEY 2014. Alan HEUSAFF, lui aussi ancien collaborateur exilé, rédigera dans des circonstances analogues son dictionnaire sur le breton de Saint-Yvi (HEUSAFF 1996).

37. Les dictionnaires gallois-breton ou breton-gallois auxquels nous avons eu accès ont été élaborés à partir de lexiques plus restreints à destination d'étudiants (à l'Université d'Aberystwyth) ou d'élèves dans des stages de breton (*Skol Ober* notamment). Nous n'avons pas trouvé ces ébauches originales et ne les avons consultés qu'une fois qu'ils ont été édités en tant que véritables dictionnaires. Toutefois, il est rare qu'un paratexte trop important accompagne les documents de travail diffusés sur photocopies à tirage restreint.

dictionnaire gallois-breton est présenté sans date de publication, mais qui pourrait être de 1994³⁸ (R. WILLIAMS 1994).

Par ailleurs, Rhisiart HINCKS a lui aussi publié un dictionnaire gallois-breton, qui connut deux éditions (HINCKS 1991, HINCKS 1997). Sa préface est intéressante sous plusieurs aspects, notamment en ce qu'elle retrace l'histoire des échanges entre les langues bretonne et galloise depuis le XVII^e siècle, mais *du côté gallois*³⁹. Ceci nous offre un angle de vue complémentaire concernant notre propos sur l'interceltisme. La préface de 1997 contient quelques corrections par rapport à celle de 1991, ainsi que des passages communs, nous avons donc recopié les ajouts de celle de 1997, et précisé quels passages n'avaient pas changé.

cf. p. 1200

cf. p. 342

Par ailleurs, les deux ouvrages permettent de comparer les débats linguistiques en Bretagne et au Pays de Galles. Dans les deux cas, les auteurs semblent s'excuser auprès des bretonnants d'avoir introduit des mots non purement celtiques, ressemblant soit au français, soit à l'anglais.

cf. p. 874

Les dictionnaires breton-allemand de Gérard CORNILLET. L'auteur a d'abord publié un ouvrage dans le sens breton-allemand (CORNILLET 1993), puis un allant dans les deux sens (CORNILLET 2000).

cf. p. 1213

Nous avons examiné, mais n'avons pas intégré, les dictionnaires suivants

Le dictionnaire breton-cornique déjà mentionné, de Tim SAUNDERS, paru chez *Imbourc'h* (SAUNDERS 1989).

Le dictionnaire espagnol-breton / breton-espagnol de Fulub JAKEZ (JAKEZ 1996) s'ouvre sur des remerciements, un « *Kemenn d'al lennerien* » (annonce aux lecteurs, p. 1), et un « *Rakskrid* » (Préface, p. 3). Le premier texte raconte l'histoire de l'élaboration et l'édition du dictionnaire, le second porte principalement sur la manière dont l'auteur a pris en compte la diversité géographique des terrains où l'espagnol est parlé. Ces deux textes sont intéressants, mais pas pour notre propos, ainsi ne sont-ils pas pris en compte. On y trouve aussi une carte des territoires où l'espagnol est parlé (p. 2), une liste des abréviations (pp. 6–8).

Le dictionnaire breton-basque : Il s'agit d'un petit ouvrage réalisé par Padrig AN HABASK, édité en 2015 (AN HABASK 2015). Il contient un texte d'introduction qui présente la langue bretonne en basque, et un présentant la langue basque en breton. Il faudrait traduire le texte basque pour voir s'il présente un intérêt.

38. La dernière référence bibliographique qu'elle cite datant de 1990, nous pouvons en déduire qu'il a été publié à partir de cette année. La préface de l'autre dictionnaire le mentionne comme n'étant pas encore paru (« *Graet zo bet ganin dija ur geriadurig Kembraeg-Brezhoneg. Salv ma teuio hennezh er-maez hepdale.* » (R. WILLIAMS 1990 : VI)), mais cela ne permet pas de mieux dater celui-ci, car la préface date de 1982, alors que l'ouvrage a été édité en 1990 : le « *hepdale* » ("sans délai") est-il à comprendre par rapport à 1982 ou à 1990 ? La bibliographie de la seconde édition du dictionnaire de Rhisiart HINCKS mentionne un dictionnaire gallois-breton de Rita WILLIAMS datant de 1994 (HINCKS 1997 : LXIII) : il se pourrait que ce soit celui-ci, mais sans certitude car HINCKS ne donne pas beaucoup d'informations, et notamment l'éditeur n'est pas nommé. Remarquons quand-même que l'année de parution est notée « [1994] » entre crochets, alors qu'elle l'est sans crochets pour les autres ouvrages : HINCKS aurait pu avoir connu les mêmes difficultés de datation, et finalement avoir trouvé une date, les crochets marquant alors une incertitude.

39. Il y montre, en retraçant l'histoire de la question au pays de Galles et en commentant le rôle de John MORRIS-JONES, les raisons qui ont poussé les Gallois à se montrer, semble-t-il, plus ouverts aux apports anglais que les Bretons. Il a par ailleurs publié une étude spécifique à ce sujet, en gallois : HINCKS 1993.

Les microdictionnaires : aux ouvrages mentionnés, il faut ajouter une série de dictionnaires récents vers plusieurs langues, de très petite taille, publiés chez *Yoran Embanner*⁴⁰. En raison de leur format, ces petits ouvrages ne peuvent pas contenir de paratexte significatif.

3.3.5 Les ouvrages spécialisés

Dans cette rubrique, nous présentons à part des ouvrages qui n'ont pas prétention à être généralistes et ne visent pas à fournir une présentation exhaustive du lexique quotidien et contemporain : dictionnaires historiques et étymologiques, ouvrages portant sur des territoires restreints, vocabulaires de domaines spécifiques, dictionnaires pour enfants. Dans la mesure où leurs auteurs destinent ces ouvrages à des usages spécifiques, il convient de restituer les fonctions qui y sont investies pour contextualiser l'interprétation de leur paratexte.

3.3.5.1 Les dictionnaires étymologiques

Nous étudierons les dictionnaires étymologiques du breton en prêtant attention à leur particularité :

D'une part, par rapport à d'autres dictionnaires de l'usage courant et actuel, ils ont pour intérêt de théoriser le rapport de la langue à son histoire, ce qui demande aux auteurs de se positionner sur un certain nombre de questions : que signifie-t-il de dire qu'"une langue" "descend" d'une autre ? À quels endroits marque-t-on les limites qui séparent les époques entre elles, la plus importante étant celle qui sépare le "présent" du "passé", les états jugés en usage de ceux qui sont estimés abandonnés ou "désuets" ? Est-il possible de rétablir l'histoire d'un usage à partir d'une forme non attestée, mais reconstruite par comparaison, jusqu'à reconstruire par hypothèse des langues entières ? Plus spécifiquement pour le breton : quel est le rapport du breton actuel à ce que l'on nomme "langues celtiques", "romanes", et autres ? Ces questions, nous le verrons, se situent dans la continuité des processus d'origination de la langue bretonne établis depuis le courant celtomane, qu'il s'agisse pour les auteurs d'aujourd'hui de les prolonger ou de les remettre en cause.

D'autre part, ces ouvrages ne prétendent pas fournir une image de la langue actuelle, en synchronie. Par conséquent, la question de la sélection des usages à mettre en avant ne se pose pas tellement pour eux : ils sont censés se contenter d'en montrer l'histoire. Pourtant la réalité n'est pas si simple, car même si ces ouvrages n'ont pas la même fonction prescriptive que les dictionnaires de la langue actuelle, il faut bien sélectionner les usages d'aujourd'hui dont on veut dresser l'histoire : ainsi, inclut-on "ar jardin" parmi les mots bretons, en expliquant qu'il provient du français "jardin", ou bien décrète-t-on qu'il "ne s'agit pas" d'un mot breton mais d'un mot "français" repris par certains bretonnants ? Ainsi, même si les dictionnaires étymologiques ne prétendent pas fournir de cliché synchronique de la langue, la question de la sélection des entrées lexicales se pose néanmoins toujours pour eux.

40. On trouve ainsi des dictionnaires breton-français (par Treveur LEZERNAN), breton-irlandais (par Loïg CHEVEAU), breton-allemand (par Gwenn OSTER), breton-anglais (par David AR ROUZ), breton-espagnol (par Fulub JAKEZ et Dora VARGAS), breton-italien (par Job LE RUDULIER), breton-néerlandais (par Jan DELOOF), breton-portugais (par Fulup TRAVERS), breton-gallois (par Rhisiart HINCKS), breton-catalan (par Nuria GARCIA I VENTURA).

Enfin, nous verrons que certains auteurs peuvent revendiquer la dimension historique pour faire des propositions concernant l'usage actuel : nous observerons ainsi chez Christian Joseph GUYONVARCH, et surtout chez Albert DESHAYES, un raisonnement consistant à récuser certaines formes actuelles, en mentionnant qu'elles auraient dérivé "d'une mauvaise manière" par rapport à ce qu'elles signifiaient il y a plusieurs siècles ou décennies : et de proposer des usages actuels alors "conformes" aux significations anciennes. Albert DESHAYES formulera même des propositions orthographiques à partir de ses considérations étymologiques (DESHAYES 2003, voir aussi DESHAYES 2013 : 345–474).

cf. 10.5

Voici ceux que nous avons intégrés :

Le *lexique étymologique* de Victor HENRY : l'auteur, alsacien, était un comparatiste réputé de son époque, professeur de sanskrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes, à l'Université de Paris. Il passait régulièrement ses vacances en Bretagne, où il eût l'occasion d'apprendre quelques mots et de réfléchir à leur filiation. Il mentionne avoir écrit un ouvrage relativement modeste et sans trop de prétentions, portant sur le vocabulaire usuel de l'époque (V. HENRY 1900). L'intérêt de cet ouvrage pour nous aujourd'hui réside surtout en ce qu'il nous donne un aperçu du raisonnement comparatiste appliqué au breton, mentionnant ses filiations de langues dont on peut dresser des arbres généalogiques, etc.

cf. p. 1084

cf. 10.1

Le projet de Christian Joseph Guyonvarc'h : Nous avons déjà mentionné qu'il s'agissait d'un projet monumental, mais dont la publication ne dépassa pas l'entrée AMLEAL. L'introduction que donne l'auteur à son *Dictionnaire étymologique* (GUYONVARCH 1973) n'a pas pu être reproduite ici car elle est trop longue : 52 pages grandes et compactes. Nous ne reproduirons donc que les préfaces de Jean GAGNEPAIN et de Léon FLEURIOT à son dictionnaire. L'introduction est néanmoins intéressante à plusieurs égards, notamment parce que l'auteur revendique, en tant qu'étymologiste, de prendre en compte la porosité qui a toujours existé entre le français et le breton, et s'oppose ainsi vivement aux constructions étymologiques qui rejettent la dimension romane au sein de la langue bretonne. Nous en donnerons une présentation détaillée en lieu voulu ; par ailleurs, pour comprendre entièrement la démarche de l'auteur, nous ajouterons à l'étude un chapitre qu'il rédigea dans un ouvrage collectif au sujet de l'histoire de la langue bretonne (GUYONVARCH 1987), ainsi que les deux préfaces qu'il donna aux ouvrages de Jean-Yves PLOURIN (GUYONVARCH 2000, GUYONVARCH 2005).

cf. p. 1159

cf. p. 448

Le *Geriadurig etimologel* d'Arnaud DELANOY : il s'agit du tome 1, qui va de A à K ; (DELANOY 1995, il ne semble pas que l'auteur soit allé plus loin), qui contient essentiellement des considérations techniques. Si nous ne pouvons bien évidemment pas nous prononcer quant à ses étymologies, on constate que le paratexte introductif (pp. 3–13) manifeste une salutaire prudence à l'égard des classifications en usage (ainsi de l'opposition simpliste latin – français | celtique), notamment en raison du fait que l'auteur se montre sensible à l'hétérogénéité des usages, tant d'un point de vue dialectologique que plus traditionnellement sociologique. Nous aurons simplement l'occasion d'en toucher deux mots.

cf. p. 501

Le *Dictionnaire étymologique* d'Albert DESHAYES : il s'agit d'un des rares ouvrages sur ce sujet à être assez complet (DESHAYES 2003), il dispose d'une belle édition, et nous

cf. p. 1266

aurons l'occasion d'analyser en détails la manière dont l'auteur mobilise l'histoire de la langue pour élaborer quelques propositions concernant l'usage actuel, ce qui nous permettra de nous interroger sur les présupposés inhérents à un tel raisonnement.

cf. p. 477

Les ouvrages de langue ancienne : Bien qu'ayant pris en compte des dictionnaires étymologiques, nous n'avons pas intégré les ouvrages suivants, spécifiques à des questions portant sur l'histoire de la langue :

Le dictionnaire étymologique du moyen-breton d'Émile ERNAULT, l'introduction (pp. III–XII) porte essentiellement sur *le Mystère de Sainte-Barbe* (texte moyen-breton édité en même temps que le dictionnaire) et sur la rime intérieure (ERNAULT 1887).

Le *geriadurig brezonek krenn* publié par ABEOZEN au sein de la revue *Sterenn* : par ailleurs, il ne contient pour tout paratexte qu'une liste des abréviations (ABEOZEN 1941).

le *Dictionnaire du vieux breton* de Léon FLEURIOT, qui porte sur la question spécifique des gloses du Moyen-Âge (FLEURIOT 1964 et éditions suivantes). Il y est avant tout question de philologie des manuscrits. Nous excluons également le dictionnaire du vieux breton que l'auteur a publié en 1985 avec Claude EVANS (FLEURIOT et EVANS 1985).

Le cas particulier du *Geriadur istorel* d'Hemon : Ce monumental ouvrage a une histoire assez compliquée, dans sa rédaction comme dans sa publication. Rédigé entre 1958 et 1979, l'ouvrage est inégal car HEMON a élargi ses sources au fur et à mesure de la rédaction, en prenant de plus en plus en compte d'autres grammaires et dictionnaires au fil de la progression de l'alphabet, ce qu'il n'avait pas souhaité faire au début de l'ouvrage⁴¹. La lettre A est d'abord parue aux éditions *Al Liamm* sous le titre de « *Dafar geriadur istorel ar brezhoneg* » (HEMON 1958, "matériaux pour le dictionnaire historique du breton", traduit par "contribution à un dictionnaire historique du breton" sur la page de titre), puis la suite paraît sous la forme de cahiers ronéotypés, par les éditions *Preder*, entre 1959 et 1976, puis de livrets imprimés jusqu'à 1979. Ensuite, les éditions *Preder* éditent progressivement le dictionnaire historique en quatre volumes : ils commencent par le tome IV (Pouazh - Zouav), qui correspond aux livrets imprimés parus de 1976 à 1979, puis reprennent la publication à partir du tome I (1979–1981), II (1983–1994), et III (1995–1998). Les éditeurs mentionnent alors que le souhait d'HEMON aurait été de tout refaire depuis le début pour homogénéiser et compléter l'ensemble, mais cela n'étant plus possible en raison de son âge et de son état de santé, ils se sont contentés de présenter dans leur édition quelques ajouts et corrections à partir de notes d'HEMON retrouvées après sa mort⁴².

Il s'agit d'un immense travail de recherche, considéré comme une source fiable et complète d'informations étymologiques par un grand nombre de lexicographes, quelles que soient par ailleurs leurs positions par rapport à Roparz HEMON. Le *Dafar* de 1958 propose une préface nommée *Kentskrid* en breton (pp. 3–13), suivie d'une courte *Préface* en français (pp. 15–16)

41. On notera, à ce titre, l'existence d'un paratexte introductif dans le second cahier du *Geriadur istorel*, celui paru après le *Dafar* de 1958, où HEMON mentionne qu'on lui a reproché de ne pas utiliser suffisamment de sources, et prévoit donc de les multiplier dans les prochains ouvrages. Ce texte, intéressant du point de vue de l'histoire de la lexicologie mais pas pour notre propos, n'a pas été reproduit.

42. LE MENN propose une présentation détaillée des différentes éditions, des sources utilisées, et une liste de comptes-rendus, dans sa thèse (LE MENN 1981 : l. 12, pp. 51–59, 86–88), mais celle-ci ayant été rédigée en 1980, elle ne pouvait pas présenter les éléments les plus récents.

qui en résume quelques points, puis la liste des abréviations (pp. 17–25). L'ensemble est repris au tome I de l'édition de *Preder* (la *Kentskrid*, notamment, s'y trouve reproduite à l'identique pp. 5–14, et la *Préface* française, pp. 17–18), auxquels s'ajoutent une « *Notenn an embanner* » (note de l'éditeur, pp. 3–4 en breton, résumée en français p. 15), qui résume les circonstances rédactionnelles et éditoriales présentées plus haut.

Pour savoir si un tel ouvrage doit être pris en compte dans le corpus, deux considérations sont à prendre en compte. **D'une part**, dans la mesure où il s'agit d'un dictionnaire historique, la *Kentskrid* d'HEMON porte avant tout sur des questions de méthodologie propres à la recherche dans les formes anciennes de la langue. **D'autre part**, l'auteur marque nettement sa volonté, dans cet ouvrage en particulier, d'en faire un dictionnaire du "tout venant", c'est-à-dire qui intègre toutes les formes ayant été attestées à un moment dans des textes, sans préjuger *a priori* d'une quelconque validité linguistique qu'on leur attribuerait. Il se positionne ainsi dans une démarche radicalement différente de celle de ses écrits militants de la période *Gwalarn*. Dans un passage qui a le mérite d'explicitier les procédés de sélection lexicale des dictionnaires présentés plus haut, il se démarque ainsi d'autres ouvrages, parmi lesquels on peut situer en tout premier lieu *ses propres dictionnaires*, ceux qu'il édite dans d'autres circonstances :

cf. p. 1101

« *Ur melezour eus ar yezh*

Ur Geriadur Istorel a dle bezañ ur melezour eus ar yezh. Ne deo ket graet da verkañ pezh a zo "reizh". Ur furm pe ur stumm, ur ster pe un implij a zo bet. Marteze n'en deus ket bet asant PELLETIER, GONIDEG, pe VALLÉE. Ne vern. Marteze n'en devo ket asant chaseourien "euzhadennou" hon amzer. Bernout a ra nebeutoc'h c'hoazh.

Amañ emañ an diforc'h bras etre ar Geriadur istorel ha geriadurioù graet da heñchañ. E broioù 'zo, Bro-C'hall da skouer, eo bet ar c'hiz dastum er geriadurioù pezh a zo "ar boaz", da lavarout eo boaz ar skrivagnerien wellañ — pe ar re brudet da vezañ ar re wellañ. Ar skrivagnerien-se, anat eo, ne implijont ket ar gerioù evel ar re all; hag ouzhpenn, techet e vez an dastumerien da blaouiañ war gement ger pe implij rouez hag iskis a c'hellont dizoleiñ. O "Geriadur ar boaz" a zo kentoc'h ur "Geriadur an divoaz". »

(HEMON 1979–1998 : 10)

Un miroir de la langue

Un Dictionnaire Historique doit être un miroir de la langue. Il n'est pas fait pour marquer ce qui est "correct". Un type ou une forme⁴³, un sens ou un usage ont existé. Peut-être qu'ils n'ont pas eu l'assentiment de Louis LE PELLETIER, Jean-François LE GONIDEC, ou Frañsez VALLÉE. Il n'importe. Peut-être qu'il n'aura pas l'assentiment des chasseurs de "monstruosités" de notre époque. Cela importe encore moins.

C'est ici que se situe la grande différence entre le Dictionnaire historique et les dictionnaires faits pour prescrire. Dans certains pays, la France par exemple, il a été à la mode de recueillir dans les dictionnaires ce qui relève de "l'usage", c'est à dire l'usage des meilleurs auteurs — ou ceux réputés être les meilleurs. Ces auteurs, c'est évident, n'utilisent pas les mots comme les autres ; et, de plus, les collectionneurs ont tendance à se jeter sur tel mot ou usage rare et singulier qu'ils peuvent trouver. Leur "dictionnaire de l'usage" est plutôt un "Dictionnaire du non-usage".

(nous traduisons)

Pour ces deux raisons, nous ne reproduirons pas la *Préface* de cet ouvrage important, mais seulement quelques extraits. Ces passages sont reproduits dans les "bribes" de l'Annexe.

cf. p. 1314

3.3.5.2 Les études de parlars locaux

Nous avons inclus dans cette étude certains dictionnaires portant sur un parler localisé qui peut être celui d'un "dialecte", d'un canton ou d'une commune. Le nombre de ces travaux étant vraiment très grand, nous ne les avons pas toutes intégrés, et avons sélectionné ces œuvres selon

43. Sur "furm" et "stumm", cf. la note 4 p. 57.

trois critères :

D'une part, le fait que l'objet de leur étude soit d'ordre lexical (et non grammatical, syntaxique, etc.),

D'autre part, que l'ouvrage soit suffisamment conséquent pour que l'on puisse parler d'un "dictionnaire" (et non d'une simple liste de lexique ou de vocabulaire),

Enfin, que le paratexte témoigne d'une prise de position concernant les débats qui nous intéressent, et non uniquement une présentation de la région ou du mode de collecte des informations⁴⁴.

Étonnamment, les ouvrages de la tendance "refondatrice", qui revendique une unification linguistique, y trouvent une bonne place, nous l'expliquons par le fait que, dans ce cas, les auteurs sentent le besoin d'expliquer, au sein d'une préface ou d'une introduction, comment se concilient l'étude d'un parler local et le travail en vue de l'unification linguistique, les autres se contentant parfois du paratexte technique mentionné plus haut.

Teñzor ar gwenedeg de Roparz HEMON : cet ouvrage est assez particulier pour plusieurs raisons : d'une part, il fut édité au sein des suppléments de *Gwalarn* (« *Liesskrivadurioù Gwalarn* »), qui avait assez peu d'abonnés en 1935, par conséquent il est très difficile d'accès aujourd'hui. D'autre part, s'il s'agit bien d'une étude sur le breton vannetais, elle n'est pas du même genre que celle menée par d'autres, puisque HEMON, conformément à sa pratique et à ses convictions concernant le breton, a puisé dans les sources écrites, c'est-à-dire la littérature, pour en extraire des termes du vannetais. Par ailleurs, son objectif n'est pas de promouvoir ou préserver le breton vannetais par lui-même, mais plutôt de permettre ainsi à cet usage dialectal de venir enrichir l'élaboration d'une langue commune.

cf. p. 1143

cf. p. 845

Le *Trésor du breton parlé* de Jules GROS, déjà présenté plus haut et dont nous reparlerons plus loin dans ce chapitre, dont nous nous contentons ici de mentionner qu'il fût élaboré principalement sur la base d'enquêtes sur les usages oraux de la commune de Trédrez-Locquémeau et de ses environs.

cf. p. 104

La thèse de Pêr Denez : cet auteur, qui deviendra un des successeurs de Roparz HEMON, notamment dans sa promotion de l'orthographe *peurunvan*, a réalisé une thèse sur le breton de Douarnenez, qui sera publiée par cahiers entre 1980 et 1985. Seul le premier cahier de 1980 comporte un intérêt pour notre étude (DENEZ 1980). Tout comme chez HEMON, c'est ici un promoteur de l'unification linguistique qui propos l'étude d'un parler local : DENEZ a relevé en bonne partie un vocabulaire technique, celui des pêcheurs et plus généralement des habitants de la côte⁴⁵ : cela lui permet donc d'envisager là aussi une contribution à un usage plus commun à partir de ce vocabulaire spécifique.

cf. p. 1179

Brezhoneg Sant-Ivi : il s'agit d'une étude sur le breton de Saint-Ivy (HEUSAFF 1996) par

cf. p. 1233

44. Parmi tant d'autre exemples, « *Plougastell, torret e ziouaskell!* », sous-titré *Le "Plougastell tel qu'on le parle"*, de Lan ROZMOAL, s'ouvre sur des remarques essentiellement phonologiques et phonétiques (ROZMOAL 1995). De même, le « *Geriadur an Arvor* », de Pêr PONDAVEN, s'ouvre sur un texte racontant la vie de son auteur, décédé peu avant l'édition du dictionnaire (PONDAVEN 2009). De même *Geriadur ar brezhoneg komzet (Goueloù, Treger, ha Kerne-Uhel)*, le "Dictionnaire du breton parlé" (CHAPALAIN 2010), contient des remerciements et introductions, mais on n'y trouve pas de positionnement.

45. Les thèmes des cahiers sont : poissons ; oiseaux ; le temps, le vent et la mer ; construction de navires ; voilure, mâts, accastillage ; techniques de pêche.

Alan HEUSAFF. L'auteur, exilé en Grande-Bretagne à cause de son passé collaborationniste, tente d'y restituer les bribes du breton qu'il y entendait parler dans l'entre-deux-guerre.

Le *Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred*, de Turiaw AR MENTEG : nous avons déjà mentionné que l'apparent paradoxe de cet ouvrage n'en était pas tout à fait un, puisque l'auteur, comme HEMON avant lui, mais ne se reposant pas exclusivement sur des sources écrites, souhaite surtout trouver dans le vannetais des traits archaïques et particuliers qui pourraient être généralisés au sein d'un breton unifié qu'il trouve trop influencé par le français sous certains aspects (AR MENTEG 2007). cf. p. 1284
cf. p. 75

Brezhoneg ar Skorf : Le Scorff est une rivière qui part du centre-Bretagne, au nord du morbihan, pour rejoindre le Blavet dans la rade de Lorient. Herri AR BORGN a choisi d'étudier les locutions des communes se situant le long de cette rivière (AR BORGN 2011), et revendique une continuité envers la démarche de Jules GROS. cf. p. 1301

Le *Trégorrois à Plougrescant*, de Jean LE DÛ, déjà mentionné, est un gros dictionnaire en deux volumes (LE DÛ 2012) concernant le breton parlé dans cette petite commune du Trégor, où l'auteur a effectué plusieurs décennies de recherches sur les usages oraux, au sein de l'entourage de sa mère notamment, à la manière de Jules GROS. cf. p. 77
cf. p. 1306

Les travaux de recherche de Frañsez Vallée, portant sur le breton du Trégor mais aussi de quelques zones limitrophes, publiés en 2014 sous la forme d'un dictionnaire par Herve SEBILLE KERNAUDOUR (VALLÉE 2014) : nous avons aussi déjà eu l'occasion de mentionner que, bien que cet ouvrage ne cadre pas avec l'*ethos* de VALLÉE tel que les militants bretons en ont reconstruit l'héritage, ce décalage est vite recadré dans la préface, instructive à ce titre, qu'en donne Martial MÉNARD. cf. p. 78
cf. p. 1311

Trésors bretons de l'Île de Sein : il s'agit d'un dictionnaire publié en 2015 par Christian FAGON et Yann RIOU (FAGON et RIOU 2015). Les différents paratextes portent essentiellement sur le passé des auteurs, les conditions de constitution du dictionnaire (on y apprend que les deux auteurs ont interrogé une demi-douzaine de sénans, qu'ils ont anonymisé leurs noms), quelques particularités phonétiques de l'île de Sein et l'explication de certains proverbes ou locutions. Nous en retenons juste un extrait, où FAGON mentionne l'intérêt qu'il y a à aller interroger les locuteurs âgés, extrait recopié dans les "bribes" de l'Annexe. cf. p. 1317

Nous n'intégrons pas ici le *Dictionnaire du Breton Contemporain* (FAVEREAU 1992), car bien qu'il ait d'abord reposé sur l'étude des usages oraux de Poullaouen, l'auteur en a par la suite élargi les sources pour élaborer son dictionnaire.

3.3.5.3 Les vocabulaires spécialisés

Quelques ouvrages portent sur un vocabulaire spécifique. Dans ce cas, le choix de les intégrer ou non reposait d'une part sur leur volume, d'autre part sur le contenu du paratexte : en effet plusieurs des vocabulaires spécialisés n'ont pas de paratexte au sein duquel les auteurs prendraient parti au sein des débats que nous étudions. Voici ceux qui restent :

Le *manuscrit de Brezal* : il s'agit d'un vocabulaire concernant les outils du milieu rural cf. p. 1044

(LE THOMAS 1814), il aurait été rédigé par un certain J.-M. LE THOMAS⁴⁶, sur lequel il n'y actuellement pas d'information biographique, au début du XIX^e siècle, au château de Brezal en Pont-Christ (29). Il aurait été offert à Frañsez VALLÉE par l'« abbé E. BRÉBEL », de Pleudihen, qui en a repris des éléments pour le sien. Le manuscrit est gardé à la Bibliothèque Universitaire de Rennes 1. André CROGUENNEC⁴⁷, l'avait consulté et en avait reproduit le texte sur son site internet. Nous sommes partis de cette reproduction plus commode, que nous avons complétée par la consultation du manuscrit pour des informations complémentaires, notamment la pagination.

Mentoniez : il s'agit d'un ouvrage de géométrie (LAINÉ 1934a) publié par Célestin LAINÉ, cf. p. 1133 auquel fut joint un petit livret de vocabulaire de 16 pages (LAINÉ 1934b), dont nous avons recopié les deux premières sections, ainsi que certains articles de presse qui en faisaient mention, à partir des références données dans la thèse de Sébastien CARNEY concernant les militants de *Breiz Atao* (CARNEY 2014 : 408–411).

Brezhoneg ar mor : ("Le breton de la mer"). Loeiz ANDOUARD, l'auteur de cet ouvrage cf. p. 1161 a d'abord été marin avant de travailler au sein de diverses administrations concernant la pêche. Il donna une première version de ce vocabulaire au sein de la revue *Hor Yezh* (ANDOUARD 1973), avant d'en proposer une complétée sous la forme d'un ouvrage (ANDOUARD 1983). Dans son paratexte introductif, il mentionne le développement de la marine de plaisance, marque sa volonté de voir se développer une école de navigation qui serait entièrement bretonnante. Alors qu'il s'était d'abord fixé pour objectif de ne créer aucun néologisme dans son premier vocabulaire, il se voit contraint d'introduire quelques mots hors d'usage dans le second, pour élargir le champ lexical, mais il présente alors les règles strictes auxquelles il s'est tenu, ce qui rend le texte intéressant.

Alc'hwez bras ar baradoz vihan : ("la grande clé du petit paradis", MÉNARD 1995). Il s'agit d'un dictionnaire portant sur les termes érotiques du breton. On y trouve une préface intéressante de Pêr DENEZ au sein de laquelle celui-ci marque une rupture envers la tradition du "*brezhoneg beleg*" sur un point différent de ceux mentionnés habituellement : le tabou et la licence verbaux. L'ouvrage est ainsi présenté comme allant à rebours cf. p. 1222 de la prude bigoterie des écrits précédent le mouvement de revendication linguistique. L'introduction de Martial MÉNARD, quant à elle, porte plutôt sur les particularités du vocabulaire érotique et les conditions de constitution de l'ouvrage. cf. p. 551

Le Glossaire cryptologique : En 1999, Gwennole LE MENN fait rééditer un ensemble cf. p. 1239 d'articles publiés entre 1883 et 1902 par Émile ERNAULT dans la revue *Κρυπταδία* ou *Kryptadia*, et consacrés au vocabulaire érotique et scatologique breton. Il complète ces recherches par d'autres apports. Cet ensemble est publié sous le titre de *Glossaire cryptologique breton* (LE MENN 1999).

Le Dictionnaire multilingue des mathématiques : Nous avons déjà mentionné cet ouvrage (MAROT 2002) qui retiendra particulièrement notre attention en raison de la position particulière défendue par l'auteur. En effet, alors qu'il est possible de dégager deux cf. p. 1255

46. C'est André CROGUENNEC qui donne cette lecture du nom, nous lisons plutôt « J.M. LETHOMAN » sur la page de titre.

47. Il s'agit d'un informaticien qui, depuis sa retraite, s'est passionné pour l'histoire locale, notamment celle de Pont-Christ Brézal (29, entre Landivisiau et Landerneau), sur laquelle il tient un site internet très documenté. La page consacrée au document : <http://andre.croguennec.pagesperso-orange.fr/dicobrezal.htm>.

grandes lignes d'opposition que nous avons décrites comme une tendance "refondatrice" et une autre "continuiste", Jean MAROT présente dans cet ouvrage un argumentaire qui défend certes un résultat proche de celui des positions "continuistes", mais pour des raisons toutes différentes : c'est l'histoire des mathématiques, ainsi que sa pratique internationale, qui sont ici invoqués, pour défendre l'adoption d'un vocabulaire technique en mathématiques qui témoigne d'une proximité, non avec le français, mais avec ce que l'auteur nomme usages "interlangues", ou internationaux. À ce titre, il propose aussi des comparaisons avec l'anglais, l'allemand, et le russe, pour défendre l'adoption de termes à base de racines grecques et latines bien souvent. Notons aussi que l'auteur, en mathématicien, discute de la pertinence théorique de certains termes bretons proposés avant lui. Le paratexte de l'ouvrage est fort long, il contient notamment la justification de 128 choix terminologiques, qui ne pourront être étudiés en détails.

cf. p. 939

Geriaoueg luc'hajoù ar brezhoneg ("Vocabulaire des argots du breton", D. KERVELLA 2003). Dans cet ouvrage, Divi KERVELLA regroupe des usages spécifiques à certains milieux professionnels et certaines régions, qui sont nommés "argots" ou "*luc'hajoù*" en breton. La démarche consistant à regrouper en un seul volume des usages aussi variés est déjà révélatrice de pratiques qui n'auraient sûrement pas été celles de la tendance "continuiste", qui aurait insisté davantage sur les particularités locales. Par ailleurs, l'auteur mentionne qu'il présente ces locutions afin qu'elles servent aux locuteurs d'aujourd'hui. Notons aussi que l'on y trouve un des rares passages de notre corpus où l'auteur met en avant une certaine créativité ou fantaisie linguistique au lieu de présenter une défense normative reposant sur des usages déjà existants⁴⁸. Les "argots" sont ainsi présentés à titre de répertoire ou de source d'inspiration.

cf. p. 1277

Geriadur ar brederouriezh ("Dictionnaire de la philosophie", KALVEZ 2010). Dans le paratexte de cet ouvrage, l'auteur explicite les raisons et positionnements qui l'ont guidés dans l'élaboration de ce vocabulaire de la philosophie. On y voit certes une certaine prudence envers une tendance entièrement néologiste, mais néanmoins une nette préférence accordée, en fin de compte, aux termes dotés de racines "celtiques" plutôt que latines ou grecques. Fait intéressant, dans le but de se montrer accessible malgré un vocabulaire qu'il sait n'être pas d'emblée compréhensible par tous, l'auteur marque par une étoile les termes qui lui semblent difficile, et donne, à la fin de son introduction nommée « *kinnigadur* », une liste des mots difficiles employés dans le paratexte lui-même, que nous reproduisons donc.

cf. p. 1295

Bien qu'ayant inclus ce que nous nommons des "études lexico-stylistiques" (principalement GROS 1966, GROS 1970, GROS 1974, PLOURIN 2000, PLOURIN 2005), ce dont nous expliquons les raisons, il ne nous a pas semblé utile néanmoins de consigner et d'analyser attentivement les nombreux recueils de proverbes, d'expressions populaires⁴⁹, injures (MÉNARD 2006, LOSSEC 2014), expressions relatives à la fête (MÉNARD 2008), etc. existant en breton⁵⁰. Beaucoup de ces ouvrages tirent souvent leurs exemples des recherches d'Auguste BRIZEUX et de Louis-Ferdinand SAUVÉ, réalisées au XIX^e siècle. Nous avons simplement extrait au besoin une petite

cf. p. 104

48. Cf. note 35 p. 937.

49. Une liste qui ne se prétend pas exhaustive : LE DÛ et LE BERRE 1985, CAMBY 1994, MÉNARD 1997, ABALAIN 2001, LE HENOG 2003, MÉNARD 2007.

50. Il faudrait ajouter à cette liste la quasi totalité des travaux de Daniel GIRAUDON.

phrase ou un court passage de leur paratexte, sans les consigner pour autant dans le corpus.

cf. p. 812

Nous n'avons pas non plus pris en compte les dictionnaires des noms propres, comme les dictionnaires des prénoms, noms de familles, noms de lieux, d'animaux, de bateaux, etc. Nous n'avons donc pas non plus ajouté au corpus le dictionnaire des auteurs et linguistes bretons (RAOUL 1992), bien qu'il nous ait fourni de précieuses indications biographique et bibliographiques⁵¹. Nous avons également exclu des ouvrages encyclopédiques sur la Bretagne ayant pour seul points communs avec les dictionnaires étudiés ici d'organiser leurs propos selon l'ordre alphabétique (Dictionnaire du patrimoine breton, du militantisme breton, etc.).

Par ailleurs, l'O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne), et plus particulièrement sa commission *TermBret*, a publié plusieurs petits lexiques spécialisés sous la forme de brochures⁵², qui en raison de leur taille et de l'absence de paratexte significatif, n'ont pas été retenus. De même, depuis la création des écoles *Diwan* e, 1977, un certain nombre de commissions se sont tenues, dans les années 1980 et 1990, pour réfléchir à la terminologie des disciplines dans l'enseignement secondaire. Les différents groupes de travail, dans lesquels Lukian KERGOAT, notamment, avait été très actif, ont donné lieu à des documents de travail, ou vocabulaires photocopiés à destination des enseignants. Nous avons consulté quelques uns de ces ouvrages, sans prétendre en avoir fait une revue exhaustive, mais du fait des conditions particulières de leur élaboration (lexiques essentiellement destinés à une diffusion restreinte parmi les enseignants du réseau, imprimés avec peu de moyens), nous n'y avons pas trouvé de paratexte vraiment significatif. Notons néanmoins que les options terminologiques semblaient relativement proches de celles de Jean MAROT, c'est ainsi que dans un « *Geriaoueg fizik* » (vocabulaire de physique) de *Diwan*, datant de juin 1994, on trouve les premières entrées suivantes (p. 5) :

BREZHONEG	GALLEG
alkan-où	alcane
allotropek	allotropique
allotropiezh-où	allotropie
almajest	almageste
almanak-où	almanach
alternadenn-où	alternance
alternañ	alterner
alternator-ien	alternateur
alterniñ	alterner
alternus	alternatif

On perçoit donc une certaine préférence accordée aux racines grecques et latines. Le reste

51. Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur les prises de positions de Lukian RAOUL, qui mêle très souvent, au sein des notices biographiques, des jugements concernant la qualité du breton de tel auteur, l'engagement militant de tel autre, etc. Les vies et œuvres des auteurs en sont ainsi très souvent jugés à l'aune de ses propres convictions, que l'on pourrait rattacher au courant nationaliste, à la défense de l'unification et de la purification linguistiques. Cet ouvrage mériterait une étude spécifique à lui seul.

52. Parmi ceux toujours disponibles aujourd'hui, en version papier ou en téléchargement gratuit sur le site de l'Office, on trouve les thèmes suivants : jeux de cartes, éducation, les temps, les champignons, la banque, l'alimentation, le vélo, la musique, le golf, l'informatique, la petite enfance, les civilités, l'environnement, le matériel de bureau, les vêtements, les voitures, les poissons de mer, le football, les jeux de plateau, "*bemdez ur frazenn ouzhpenn*" (chaque jour une phrase supplémentaire), "l'indispensable en Bretagne". Mais de tels vocabulaires existent depuis les années 1990, et un certain nombre d'entre eux avait été édités, bien qu'ils ne soient plus disponibles aujourd'hui, et relativement difficiles à trouver. Parmi ceux-ci, nous connaissons au moins le vocabulaire des bibliothèques (TERMBRET 1996) : il s'agit de la première brochure éditée par la commission, et son paratexte introductif n'est pas totalement inintéressant, bien que nous ne l'ayons pas retenu.

du vocabulaire présente globalement les mêmes particularités⁵³. On peut considérer néanmoins que l'orientation linguistique se modifiera à partir du moment où le matériel pédagogique sera édité par *TES (Ti-Embann ar Skolioù)*, la "Maison d'Édition des Écoles", créée en 1994, et dont l'orientation linguistique sera plutôt celle d'un éloignement envers les formes linguistiques identifiables comme proches du français⁵⁴.

3.3.5.4 Le cas des dictionnaires de *Preder*

La maison d'édition *Preder* ("réflexion") a publié un grand nombre de dictionnaires de néologie dans des domaines spécialisés. Ce groupe d'auteurs peut être considéré comme issu de *SADED (Strollad An Deskadurezh Eil Derezh)*, "Groupe de l'Enseignement du Secondaire", groupe formé dans les années 1960, et proche de *KIS (Kreizenn Imbourc'h Sturyezhoiezh)*, "Centre de Recherche en Néologie", *Imbourc'h*, etc., se situant dans une tendance parmi les plus marquées du nationalisme, de la différenciation lexicale envers le français en allant puiser dans l'ancien breton et les autres langues "celtiques" pour isoler radicaux et affixes, et ainsi créer de nouveaux lexèmes par dérivation morphologique.

Nous avons consulté ces ouvrages et leurs différents paratextes introductifs. Nous avons choisi de ne pas les consigner dans leur totalité, et avons sélectionné celle du dictionnaire de psychanalyse (ÉTIENNE 1983) : s'il ne s'agit pas du tout premier dictionnaire de la maison d'édition⁵⁵, en revanche elle semble avoir joué un certain rôle fondateur : ainsi le dictionnaire de l'informatique (ÉTIENNE 1995) y renvoie directement, et les préfaces des ouvrages suivants sont souvent longues d'une à deux pages seulement. Parmi ceux-ci, on trouve à ce jour :

Un "Dictionnaire de l'économie politique, du commerce et des finances" en 1995, sous la direction de Yann-Baol AN NOALLEG (Y.-B. AN NOALLEG 1995),

Un "Dictionnaire de l'informatique" en 1995, rédigé par Guy ÉTIENNE (ÉTIENNE 1995),

Un "Dictionnaire de l'anatomie" en 1999, rédigé par Guy ÉTIENNE (ÉTIENNE 1999), réédition d'une première mouture en 1960.

Un "Dictionnaire des média" en 2000, rédigé par Guy ÉTIENNE, à partir du lexique cinéma-vidéo français-anglais de Pascal LE MOAL (ÉTIENNE et LE MOAL 2000),

Un "Dictionnaire des mathématiques" en 2003, rédigé par Yann-Baol AN NOALLEG (Y.-B. AN NOALLEG 2003),

Un "Dictionnaire de la navigation" en 2004, rédigé par Gab CHEREL et Alan AR BERR (CHEREL et AR BERR 2004),

Un "Dictionnaire de la physique" en 2006, rédigé par Yann-Baol AN NOALLEG (Y.-B. AN NOALLEG 2006),

53. On trouve aujourd'hui une présentation des tels travaux sur le site <http://www.brezhoneg21.com>. La page de présentation, rédigée par Lukian KERGOAT (<http://www.brezhoneg21.com/pivomp.php>), n'est pas inintéressante pour notre propos, mais elle n'a pas été retenue.

54. On trouvera une expression claire des désaccords entre les deux tendances concernant la terminologie dans une lettre adressée par Yann GERVEN à *TES (Ti-Embann ar Skolioù)*, le 1/12/2000, dont on trouve une copie sur le site d'*Ar Falz / Skol Vreizh* : http://www.skolvreizh.com/ar_falz/lizher_rener_cddp.html.

55. Cf. la préface de la première édition du dictionnaire de l'anatomie, datant de 1960, et reproduite dans l'édition de 1999 (ÉTIENNE 1999 : 7-10).

Un "**Dictionnaire de la chimie**" en 2008, rédigé par Yann-Baol AN NOALLEG (Y.-B. AN NOALLEG 2008),

Un "**Dictionnaire de la cuisine**" en 2011, rédigé par Chantal et Yann-Baol AN NOALLEG (Y.-B. AN NOALLEG et C. AN NOALLEG 2011),

Un "**Dictionnaire de la médecine**" publié en plusieurs tomes depuis 2007 par Guy ÉTIENNE (ÉTIENNE 2007 pour le tome 1). Ce dernier, décédé en 2015, n'a pas pu terminer son édition : il était arrivé au tome 9, jusqu'à Polyvalent. L'édition des tomes suivants est reprise par les autres membres de *Preder* à partir de ses notes.

Dans les paratextes de ces différents ouvrages, on trouve généralement, outre quelques remarques relatives aux particularités de chaque domaine traité, la référence à des œuvres communes : SADED, les revues *ΣKIANI*T et *Emsav*, parfois Roparz HEMON, Goulven PENNAOD et Frañsez VALLÉE, ainsi que quelques autres précurseurs selon les domaines considérés. Les positions de *Preder* s'expriment par ailleurs dans la revue *Lavar* ("Dire"), dont l'étude constituerait un complément nécessaire pour une analyse complète des positions du groupe⁵⁶. Nous avons néanmoins relevé, dans les préfaces des dictionnaires des mathématiques (Y.-B. AN NOALLEG 2003) et de la physique (Y.-B. AN NOALLEG 2006), le même passage, que nous avons repris dans les "bribes" de l'Annexe.⁵⁷

cf. p. 1316

La maison d'édition a aussi re-publié le *Dictionnaire historique du breton*, de Roparz HEMON (HEMON 1979–1998), ainsi que bien d'autres ouvrages en breton. Parmi ceux-ci, on constate une forte volonté de renouveler certains usages établis, c'est ainsi que dans *Gramadeg ar verb* ("*Grammaire du verbe*", SADED 2010), les auteurs remplacent les notions usuelles servant à définir les temps verbaux (la notion même de "temps", ainsi que "passé", "présent", "futur"), et, dans ses manuels de mathématiques à destination du secondaire, la désignation des dizaines.

cf. p. 881

3.3.5.5 Les dictionnaires pour enfants ou pour débutants

Nous avons consulté un certain nombre d'ouvrages lexicaux à destination des enfants ou des apprenants, mais y avons généralement trouvé peu de choses concernant notre propos, ce qui se comprend assez bien. Les ouvrages examinés sont :

Le premier vocabulaire breton (JOUIN 1983) : l'introduction présente des rudiments du breton à destination des débutants.

Kentan geriadur Eflamm ha Riwanon (AN HERE 1984) : il s'agit d'un dictionnaire illustré pour enfants ne contenant pas de propos sur la langue.

Le "1 000 mots" : La tradition des ouvrages de "1 000 mots" (livres pour enfants, faits d'une grande planche dessinée, et contenant dans les marges les mots bretons pour les objets

56. Pour ne prendre qu'un exemple de l'intérêt de cette source pour notre propos : une brochure publicitaire annonçant la parution prochaine du n° 19 de la revue *Lavar*, reçue par courrier, annonce des « réponses de Guy ÉTIENNE et Yann-Baol AN NOALLEG aux questions posées par Martial MÉNARD concernant la rédaction de son Dictionnaire français-breton paru en 2012. », « des travaux de Guy ÉTIENNE pour poursuivre le Dictionnaire de Médecine », « les questions de Yann-Baol AN NOALLEG à Guy ÉTIENNE pour achever le Dictionnaire de Chimie publié en 2008. », et « Yann Varc'h THOREL, [...] demande des précisions traitant de différents sujets linguistiques, toujours dans un but d'unification ».

57. il faut aussi noter une phrase intéressante du dictionnaire de médecine, où Guy ÉTIENNE mentionne les difficultés auxquelles il a fait face dans l'établissement de son dictionnaire. Parmi elles, « l'absence d'une institution universitaire bretonne consacrée aux sciences humaines et, en premier, la paresse des bretonnants pour mener une vie intellectuelle dans leur langue. » (« [...] ezvezañs ur framm skolveurel brezhonek gouestlet da skiantoù an den ha, da gentañ, diegi ar vrezhonegerien da ren ur vuhez kefredel en o yezh. » (ÉTIENNE 2007 : 7)).

qui s'y trouvent) a été adaptée en breton par Lukian KERGOAT (AMERY, CARTWRIGHT et KERGOAT 1995). Cet ouvrage à succès dans les écoles a connu des rééditions et rennovations. Bien que ce genre d'ouvrages ne se prête pas à de longs discours sur la langue, nous avons simplement reproduit, dans les "bribes" de l'Annexe, quelques phrases des différents paratextes introductifs qui peuvent éventuellement être significatives pour notre propos.

cf. p. 1315

Le *Geriadurig ma c'hlas* : il s'agit aussi d'un dictionnaire illustré pour enfants édité par TES (*Ti-Embann ar Skolioù*), la "maison d'édition des écoles"), qui ne contient pas de paratexte significatif (TI EMBANN AR SKOLIOÙ 2006).

Mon premier dictionnaire breton-français Il s'agit là aussi d'un dictionnaire illustré dont l'adaptation en breton est l'œuvre de Martial MÉNARD (MÉNARD 2010), et dont le paratexte ne porte pas sur le propos de notre enquête.

3.3.6 Le monolingue breton

Un dictionnaire ne trouve pas sa place au sein des catégories précédemment établies, bien qu'il soit d'une certaine importance : il s'agit du dictionnaire monolingue breton. Roparz HEMON avait déjà formulé le vœu d'un tel dictionnaire en 1963, et la revue *Ar Bed Keltiek* ("Le Monde Celtique", HEMON 1963) en avait publié des bribes, mais celui-ci était resté incomplet, allant de <L> à l'entrée *Teiresker*. C'est dans les années 1990 que la maison d'éditions *An Here* mobilisa une équipe pour rédiger un tel dictionnaire, entièrement en breton (AN HERE 1995). L'ouvrage fit l'objet d'une polémique en 2000, où le journal *Le Canard Enchaîné* publia un article, signé sous le pseudonyme de Jérôme CANARD, qui reprenait un certain nombre de citations données en exemple, hostiles à l'État Français (CANARD 2000). Martial MÉNARD y répondit, et ces citations furent ôtées dans la seconde édition, qui en doublait par ailleurs le nombre d'entrées (AN HERE 2001). Nous avons déjà mentionné qu'il n'est pas toujours facile, dans le cas d'une réédition, de savoir si nous avons affaire à deux dictionnaires, ou bien à un seul ouvrage, profondément remanié. Dans ce cas-ci, nous avons consigné les éditions de 1995 et de 2001 comme des dictionnaires différents, malgré leurs composants communs.

cf. p. 1149

cf. p. 1215

cf. p. 1218

cf. p. 1248

3.4 Les ouvrages non intégrés dans le corpus

Nous présentons ici à part les ouvrages qui n'ont pas été intégrés dans le corpus, et qui n'appartiennent pas aux catégories proposées plus haut. Pour plus de clarté, divisons ces ouvrages en plusieurs rubriques :

Les ouvrages perdus : ceux-ci sont mentionnés par d'autres lexicographes, par des historiens ou des philologues, mais il n'en existe plus aujourd'hui de manuscrits connus⁵⁸,

Ceux que nous avons examinés, mais qui, **soit**, ne contiennent pas de paratexte, **soit** dont celui-ci ne contient que des mentions techniques, pratiques, ou circonstanciées et non des propos sur la langue, ou la démarche du dictionnaire,

Ceux que nous n'avons pas pu consulter : il s'agit principalement de manuscrits conservés en des lieux où nous n'avons pas (encore) pu nous rendre, et qui n'ont pas (encore) été numérisés,

58. Gwennole LE MENN leur a consacré le livre 6 de sa thèse.

Ceux dont nous ignorons s'ils existent ou non : ce sont des ouvrages mentionnés ailleurs, mais dont nos recherches n'ont donné aucune trace, sans pour autant permettre d'affirmer entièrement qu'ils n'existent pas,

Les ouvrages annoncés : ils sont présentés comme à paraître par les auteurs ou par des brochures publicitaires, certains semblent proches de la publication au moment où nous écrivons ceci, d'autres sont annoncés depuis tellement longtemps que l'on ne peut être certains qu'ils paraîtront un jour,

Ceux, déjà mentionnés, qui sont **trop long** pour avoir été recopiés en Annexe, mais qui ont été exploités malgré tout.

cf. p. 61

3.4.1 Les dictionnaires perdus

Il s'agit essentiellement d'ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles :

- Un "*Traité des origines*" par un certain Nicolas de TROGOFF. Le manuscrit est perdu et l'auteur est décédé en 1651 (LE MENN 1981 : l. 6, pp. 5–6).
- Des travaux concernant la langue bretonne, réalisés par le père ANASTASE DE NANTES, décédé en 1642, et dont on n'a connaissance que par l'intermédiaire d'une correspondance émanant de PEIRESC (ibid. : l. 6, pp. 7–14).
- Des projets de dictionnaires élaborés respectivement par "le chanoine THOMAS" et par Dom RAGUIDEAU, vers la fin du XVII^e (ibid. : l. 6, pp. 15–20).
- Celui de Robert HARINQUIN, qui a servi d'inspiration tant à GRÉGOIRE DE ROSTRENEN qu'à Louis LE PELLETIER (ibid. : l. 6, pp. 21–30). Il aurait été achevé en 1699. Gwenmole LE MENN en a donné une reconstitution partielle, éditée en 1979, à partir des mentions qui y sont faites dans le manuscrit de LE PELLETIER datant de 1716. Si un tel travail est intéressant pour les lexicographes qui souhaitent isoler la contribution d'HARINQUIN par rapport à celle de LE PELLETIER, en revanche elle ne ressuscite pas l'ouvrage original, notamment son paratexte.
- De même, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN mentionne avoir fait usage du dictionnaire d'un certain Christophe HUCHET, religieux de l'ordre des Recollets, décédé en 1732 (ibid. : l. 6, pp. 31–44).
- Enfin, LE PELLETIER mentionne avoir utilisé l'ouvrage d'un certain Guillaume ROUSSEL, auteur décédé en 1707. Un manuscrit, possédé par Gabriel MILIN sur l'île de Batz, racheté par Émile ERNAULT à la mort de celui-ci, et déposé à la Bibliothèque Universitaire de Poitiers, a longtemps été considéré comme correspondant à ce dictionnaire de ROUSSEL, mais en 1916, Émile GINOT, conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers, révèle que les filigranes du papier portent le nom du fabricant BLANCHARD, et la mention « *En Poitou, 1779* » (GINOT 1916). Par conséquent, il est possible que le manuscrit en question soit celui d'un dictionnaire ultérieur à celui de LE PELLETIER, dont il se serait inspiré, et non qu'il s'agisse de celui de ROUSSEL, ayant servi d'inspiration à LE PELLETIER (LE MENN 1981 : l. 6, pp. 47–54). Il faudra finaliser ce point de philologie avant toute tentative d'analyse⁵⁹.

59. Daniel LE BRIS mentionne quant à lui : « *Émile ERNAULT pensait l'avoir retrouvé parmi les ouvrages de Gabriel MILIN. ERNAULT s'est malheureusement trompé. Après vérification, le manuscrit qu'il cite a vraisemblablement été composé vers la fin XVII^e - début XVIII^e et son auteur est, d'après les formes dialectales citées, du Bas-Léon.* » (LE BRIS 2009 : 185) Sa datation ne correspond pas au filigrane de GINOT.

Selon les indications qui nous ont été fournies par Anne-Sophie TRAINÉAU-DUROZOY, responsable du manuscrit de Poitiers, le document conservé commençant à Chu, l'absence des premières pages empêche de savoir s'il contenait ou non un paratexte introductif. Elle nous indique par ailleurs : « À la fin, après la lettre Z, on trouve une copie (partielle) du “Dictionnaire du père GRÉGOIRE DE ROSTRENEN capucin imprimé à Rennes en 1732” avec une introduction et, pour certaines des lettres de l'alphabet, quelques mots. ».

Nous avons consulté le manuscrit se trouvant à la bibliothèque de Rennes 1, sous la cote Msc 192-194. Il s'agit de trois petits cahiers, dont les deux premiers sont à colonnes comme les cahiers de comptes. On n'y trouve pas, à proprement parler, de paratexte introductif, même si, au début et à la fin des cahiers, le copiste a noté, en désordre, des informations diverses. Gwennole LE MENN donne ce manuscrit comme étant une copie par Gabriel MILIN (LE MENN 1981 : l. 6, p. 52), ce qui semble tout à fait probable, puisque l'un des cahiers est un cahier de comptes de la Marine de Brest, et que MILIN y était comptable.

3.4.2 Paratexte absent ou seulement technique et pratique

Le *Nomenclator* de Guillaume Quiquer, datant de 1633 (dont Gwennole LE MENN a donné une réédition savante, QUIQUER 1633) : il s'agit d'une adaptation bretonne de l'ouvrage d'Adrian JUNIUS, datant de 1577, il présente des liste de vocabulaire rangées par thèmes, mais ne contient pas vraiment de paratexte.

Le *Dictionnaire français-breton* d'Henri du RUSQUEC (RUSQUEC 1883) : il ne contient pas de préface. En revanche, son dictionnaire breton-français (RUSQUEC 1895) en contient une, que nous avons reprise. cf. p. 1076

Le dictionnaire de Augustin Guillevic & Pierre Le Goff : Bien que ses deux auteurs aient apporté une contribution importante par ailleurs dans la codification graphique du breton vannetais, en utilisant l'orthographe élaborée par Louis-Marie JÉGOUZO dans leur grammaire de 1902, son paratexte n'est pas significatif pour notre propos : l'édition de 1907 contient une préface, mais qui porte sur la genèse du dictionnaire et la question du genre des mots (GUILLEVIC et LE GOFF 1907).

Les dictionnaires d'Émile Ernault : Les éditions récentes ne présentent pas de paratexte. Qu'il s'agisse du *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes* (ERNAULT 1904, réédité en 1919) ou du *Geriadurig brezoneg-galleg* (réédité par Emgleo Breiz en 1984). En revanche, l'édition originale du *Geriadurig*, de 1927, en contient une (ERNAULT 1927), que nous reproduisons en annexe⁶⁰. Le *Supplément* de Pierre LE GOFF (réédité en 1991 par Brud Nevez) n'en contient pas non plus. On consultera avec intérêt le nouveau supplément donné par Gwennole LE MENN et 11 collaborateurs, paru aux éditions Skol (ERNAULT 2008), dont nous avons retenu uniquement un passage concernant l'ambiguïté de la relation des auteurs à l'orthographe, la démarche de vouloir éditer un ouvrage vannetais dans la graphie *peurunvan* n'étant pas sans créer quelques paradoxes dont il cf. p. 1118

60. Nous l'avons reproduite essentiellement pour son intérêt historique, et parce que l'édition originale de 1927 est difficile d'accès, mais nous ne l'avons pas exploitée dans les débats, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ERNAULT se positionnait essentiellement sur des questions d'étymologie et demeurait plus circonspect quant à l'expression de ses convictions. cf. p. 1316

faut alors se justifier.⁶¹

Les matériaux de Gaston Esnault Le *Danvez Geriadur* ou *Matériaux pour compléter les dictionnaires français-breton* de Gaston ESNAULT, dont une première version avait été publiée (ESNAULT 1913), puis que l'auteur a par la suite complété par l'intermédiaire de la revue *Hor Yezh*, ne contiennent pas de paratexte.

Le dictionnaire de Taldir (JAFFRENNOU 1914) : l'ouvrage, très petit, ne contient presque pas de paratexte, sauf une phrase à la fin du dictionnaire. En revanche, nous avons recopié des lettres de Meven MORDIERN, très critiques à l'encontre de cet ouvrage, qui étaient reproduites dans la thèse de LE MENN (LE MENN 1981 : l. 13, pp. 55–56, 59–62).

cf. p. 1096

Mots français et bretons classés d'après le sens (VALLÉE 1936b), qui est un petit lexique thématique. On notera néanmoins l'existence d'un « *Supplément* » nommé « *Notes pour un résumé de l'histoire de la philosophie ancienne et de la scolastique* » (pp. 93–106), par lequel l'auteur souhaite donner un exemple d'emploi possible du breton dans un domaine spéculatif et abstrait.

cf. p. 804

Les dictionnaires bilingues de Roparz Hemon : malgré le poids de leur auteur dans les conflits et positionnements sur le breton, et malgré l'importance, tant quantitative (nombre de rééditions)⁶² que qualitative (influence sur d'autres lexicographes), force est de constater que les dictionnaires d'HEMON sont souvent peu bavards pour ce qui est du paratexte. Ainsi, le *geriadur gallek-brezhonek* ne contient qu'une mention que nous avons reprise dans les "bribes" de l'Annexe. Les diverses éditions du *geriadur brezhonek-gallek* ne contiennent pas de préface pertinente pour le propos qui nous concerne⁶³. On peut expliquer ce silence relatif par deux considérations : d'une part, le fait que l'auteur avait exposé ses positions dans bien d'autres tribunes, d'autre part, le fait que ces dictionnaires, de petite taille, visaient un rôle pratique, ce qui ne se prête pas à les rallonger par des considérations trop générales. Dans la mesure où les positions d'HEMON ont néanmoins été très influentes sur l'évolution du militantisme breton, nous avons préféré ajouter au corpus des articles qu'il a publiés dans différentes revues, et principalement *Gwalarn*.

cf. p. 1315

cf. p. 1101

Les "evezhiadennoù" : Frañsez KERVELLA a publié, dans la revue *Skol*, des « *Evezhiadennoù war c'heriadur Roparz HEMON* » (remarques sur le dictionnaire de Roparz HEMON), qui reposent sur l'édition de 1943 du dictionnaire d'HEMON (Frañsez KERVELLA 1962, Frañsez KERVELLA 1963). Les remarques en question sont d'ordre grammatical et lexical. Le premier des deux numéros de la revue consacrés à ces remarques est introduit par un petit paratexte nommé « *Ur ger a-raok* » ("un mot d'abord") (p. 1), ainsi qu'une liste

61. Ce passage se trouve au niveau du « *mode d'emploi du présent ouvrage* », et en explique donc les conventions graphiques. À noter qu'on le retrouve mot pour mot, p. 64, dans le « *Rappel du mode d'emploi du présent ouvrage* ».

62. Du vivant de l'auteur, Gwennole LE MENN dénombre les éditions suivantes : breton-français : 1928, 1943, 1948, 1964, 1970, 1973, 1978 ; français-breton : 1938–1939, 1941, 1950, 1965, 1970, 1974, 1978. Les tirages et le nombre d'entrée ont progressivement augmenté, mais pas à chaque édition (LE MENN 1981 : l. 12). Après la mort d'HEMON, ses dictionnaires ont été actualisés et augmentés par Ronan HUON, avant qu'*Al Liamm* ne refasse un dictionnaire entièrement nouveau.

63. on y trouve des « *renseignements d'ordre pratique* » : notamment : « *L'alphabet breton* », « *la prononciation* », « *les substantifs* », « *les verbes* », « *les prépositions* », « *comment lire un texte breton* », le « *tableau des suffixes et terminaisons diverses* », le « *tableau des principaux préfixes* », et les « *abréviations* ». Le paratexte semble être le même dans toutes les éditions que nous avons consultées, y compris, celles, plus récentes, actualisées par Ronan HUON (par exemple, HEMON et HUON 2005, qui est la 11^e édition).

des abréviations (p. 2). Nous n'avons pas jugé utile de reproduire en annexe ce court texte, qui donne simplement quelques informations factuelles sur ces remarques.

Le Stephan-Séité : La première édition du *Lexique breton / français : français / breton* (SÉITÉ et STÉPHAN 1956) de Laurent STÉPHAN et Visant SÉITÉ date de 1956. L'ouvrage s'est bien vendu et a été plusieurs fois réédité. Il en était en 2011 à sa « 29^e édition, revue et augmentée », et les différentes éditions totalisent plus de 110 000 ventes. Mais il ne contient pas de paratexte concernant notre propos.

Le Dictionnaire français-breton vannetais (M. HERRIEU 1981, M. HERRIEU 1999) de Meriadeg HERRIEU, dont les pages introductives (intitulées « *Lisez d'abord ceci* ») contiennent essentiellement une description grammaticale des particularités du vannetais. La réédition chez *Emgleo Breiz* (M. HERRIEU 2011) ne change pas le contenu du paratexte, elle le déplace simplement entre le dictionnaire breton-français, et le français-breton⁶⁴.

Les « enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme » (P. TRÉPOS 1982) de Pierre TRÉPOS : l'introduction porte sur la méthode de recueil des données et surtout sur la présentation des résultats.

Le dictionnaire classique de René LE GLÉAU : un ouvrage monumental en 10 tomes (LE GLÉAU 1983–1994). L'auteur s'inscrit dans la lignée de VALLÉE et HEMON, notamment dans le privilège qu'il donne aux racines bretonnes ; il a pour particularité d'illustrer les entrées par des exemples issus de la littérature bretonne. Mais son paratexte est très court et uniquement technique.

Le Grand dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes (GUILLOUX 1984) de Gabriel-Louis GUILLOUX : sa préface porte seulement sur des points techniques.

Le Geriaoueg ha notennoù yezh (AR GOW 2000) : il s'agit d'une réédition posthume de quelques travaux linguistiques de l'auteur par Herve AR BIHAN et Divi KERVELLA. La présentation porte sur Yeun AR GOW et sur les modalités de l'édition de son œuvre.

Le nouveau dictionnaire Breton / Français, Français / Breton, publié par Al Liamm (AL LIAMM 2014), dont les propos introductifs sont surtout terminologiques.

3.4.3 Manuscrits et documents de travail non consultés

Pierre de CHÂLONS avait rédigé un dictionnaire manuscrit « *françois-breton* ». Celui-ci, semblait prêt à être imprimé, comme son dictionnaire breton-français (CHÂLONS 1723), puisqu'il semble qu'il contienne des approbations. Il est conservé, en 4 volumes, à la BNF⁶⁵, et une copie en existe à la bibliothèque de Bilbao, mais il y manque un tome. Son titre entier est « *Dictionnaire françois-breton du dioceze de Vannes,...composé par feu M. DE CHALONS, recteur de la paroisse de Sarzeau, grand vicaire de... Vannes. Revu et corrigé depuis la mort de l'auteur* », et il est daté de 1723. Joseph LOTH en avait recopié quelques extraits dans sa réédition du dictionnaire

64. En revanche, son *Supplément*, reprenant le lexique du *Breton usuel* qui avait été élaboré par son père Loeiz HERRIEU, contient la mention suivante : « *Dans ce dictionnaire, nous avons laissé en blanc des espaces et même des pages entières pour que les amateurs de la langue bretonne puissent noter les mots modernes et surtout les termes et expressions populaires qu'ils liront ou entendront. Un dictionnaire n'est jamais achevé, et le trésor du breton parlé est loin d'être inventorié à fond.* » (M. HERRIEU 1981 : 181).

65. Il se situe au Département des manuscrits sous la cote **Celtique et basque 67-70**, porte un *ex-libris* « *Ex libris Touzée de Grand'Isle, socii Sorbonici. 1774.* », et il a appartenu à Éloi JOHANNEAU, avant d'entrer à la Bibliothèque en 1873.

de 1723 en 1895, ceux-ci furent corrigés par Émile ERNAULT, qui utilisa le manuscrit dans son *Glossaire moyen-breton* et dans son *dictionnaire du breton vannetais* (LE MENN 1981 : l. 10, pp. 28–41). Nous ne savons pas s’il contient ou non un quelconque paratexte.

Louis LE PELLETIER avait rédigé, probablement entre 1725 et 1728, le manuscrit d’un autre dictionnaire, d’où il avait enlevé, sous la demande de Bernard de MONTFAUCON, les comparaisons à l’hébreu que l’on trouvait dans celui de 1716. Ce manuscrit a sûrement servi de base à Charles TAILLANDIER pour l’édition posthume du dictionnaire de LE PELLETIER en 1752. Il est conservé au château de Lesquiffiou, Gwennole LE MENN avait pu le consulter et en avait reproduit des extraits dans sa thèse (ibid. : l. 8, pp. 32–35). À défaut d’avoir pu nous-mêmes consulter le manuscrit de Lesquiffiou ou une version numérisée, nous avons dû nous contenter des extraits donnés par LE MENN⁶⁶.

cf. p. 170

De même, le missionnaire protestant Hugh ROBERTS avait commencé à rédiger un dictionnaire bilingue breton-anglais, en se reposant sur celui de LE PELLETIER. Il n’alla pas plus loin que l’entrée *bouc’hal*, son manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale du Pays de Galles, nous ne l’avons pas consulté.

Henri d’ ARBOIS DE JUBAINVILLE avait élaboré un projet de dictionnaire manuscrit sous forme de fiches, qui sont stockées à la Bibliothèque Universitaire de Rennes 1. Nous ne les avons pas consultées, mais il semblerait qu’elles ne contiendraient pas de paratexte.

Un autre dictionnaire manuscrit est conservé à la BNF, sous la cote *Celtique et basque* 10, il date de 1745⁶⁷.

Enfin, Pierre-Jakez HÉLIAS avait rédigé un *Geriadur Godell* ("Dictionnaire de Poche"), manuscrit de 48 feuilles, conservé au CRBC de Brest, que nous n’avons pas consulté. Nous avons néanmoins une vision explicite des positionnements d’HÉLIAS par la préface qu’il donne au dictionnaire *Garnier* (GARNIER 1986).

cf. p. 1195

3.4.4 Les ouvrages annoncés

Plusieurs dictionnaires sont par ailleurs annoncés comme à paraître sous peu et n’ont pas pu être pris pour objet de la présente étude : le *Geriadur Meur*, de Francis FAVEREAU⁶⁸, version complétée par rapport à son dictionnaire de 1992, et un « *Dictionnaire Pratique de Théologie, d’Exégèse, de Liturgie et d’Ecclésiologie* », par Turiaw AR MENTEG, à paraître aux éditions *Preder*.

Il existe également quelques dictionnaires dont l’annonce avait été faite, et dont nous ne savons pas s’ils seront un jour publiés, comme le dictionnaire des argots bretons de Jean-Marc LECOCQ,

cf. p. 1277

66. Le manuscrit d’un Abrégé de son dictionnaire est aussi conservé à la BNF, sous la cote *Celtique et basque* 42 au Département des Manuscrits, qui ne contient que les mots *A - Bale*.

67. La description qu’en donne la BNF est la suivante : « *A la fin (f.146 v°), la date 1745, et l’ex-libris : "A Mre Jaouha Gabriel Joseph DIVERRÉS, prêtre de la Congrégation de la Mission." — Au verso du premier feuillet de garde, cette autre note : "A Marseille, 1722, après la peste. — A Mre DIVERRÉS, un travail de 6 mois dans ses quarts d’heures indifférentz.". On a ajouté à la suite : "Lettre d’un théologien au R. P. de GRAZAC, où on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin." (5 lettres imprimées ; s. 1. n. d., 1737-1738, in-4°).* ». Nous n’avons pas d’information sur le lazariste DIVERRÉS, il est difficile de savoir s’il est l’auteur ou le dédicataire de l’ouvrage. Quant au Révérend Père "GRAZAC", il s’agit sûrement d’André GRAZAC, capucin. L’ouvrage est mentionné par Christian Joseph GUYONVARCH qui note simplement parmi ses sources : « *DIVERRÉS (français-breton) manuscrit 1745 (mais copié sur un manuscrit plus ancien)* » (GUYONVARCH 1973 : 23), et par Jean MEYER, mais sans aucune référence (MEYER 1987 : 273).

68. Nous avons déjà mentionné qu’une version numérique en est disponible (<http://geriadurbrasfavereau.monsite-orange.fr/>). La parution d’une version papier semble pour l’instant subordonnée à des questions de financement.

annoncé depuis 1992.

Par ailleurs, dans le paratexte de son dictionnaire breton-espagnol (JAKEZ 1996), l'auteur mentionne qu'il a découvert, en cours d'élaboration, qu'un autre dictionnaire breton-espagnol était en préparation : il serait entré en contact avec son auteur, qui se serait montré peu conciliant. Il ne donne pas le nom de cet auteur, peut-être pour cette raison. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas trouvé d'autre dictionnaire breton-espagnol que celui de JAKEZ.

3.4.5 Les ouvrages sur internet

Plusieurs dictionnaires importants sont parus récemment sur internet, où se reconfigure la pratique de l'édition et de la consultation. Les ouvrages peuvent être complétés au fur et à mesure, voire être améliorés par les contributions des utilisateurs ou par de robots d'indexation automatique, et ils peuvent être consultés en tapant un mot dans un moteur de recherche. Certains métadictionnaires (par exemple *Lexilogos*) peuvent automatiser une recherche dans les bases de données des dictionnaires recensés sans avoir à consulter ceux-ci directement. Ces éléments ont pour conséquence que l'on ne trouve plus vraiment de textes de présentation correspondant à la solennité d'une édition faite pour demeurer dans les rayons de bibliothèques pendant des années. Au contraire, s'y ajoutent des indications concernant les méthodes de recherche, ou la constitution de la base de données. Par ailleurs, les sites peuvent apparaître et disparaître de manière plus aléatoire que des livres, qui doivent être physiquement détruits. Pour ces raisons, nous n'avons pas pris en compte ces ouvrages au sein du corpus. Mentionnons néanmoins quelques sites importants en 2017 :

- <https://fr.glosbe.com/fr/br/> : il s'agit d'un dictionnaire participatif et automatisé reposant sur les relevés d'occurrences.
- http://www.lexilogos.com/breton_dictionnaire.htm : il s'agit d'un métadictionnaire permettant de chercher dans des bases de données référencées. Contient une liste de liens complète et mise à jour.
- <http://www.freelang.com/dictionnaire/breton.php> : dictionnaire élaboré par Tomaz JACQUET.
- <http://www.brezhoneg21.com/pivomp.php> <http://brezhoneg21.pagesperso-orange.fr/> : ouvrages comportant le vocabulaire des disciplines enseignées dans le secondaire, de la commission *Brezhoneg 21* présidée par Lukian KERGOAT.
- <https://brezhoneg-digor.blogspot.fr/2012/04/diskioner-kreis-breizh.html>, le « *Diksionêr Kreis Breizh* » de Gurvan LOZAC'H, pourrait se situer résolument dans la tendance "continuiste".
- <http://dico.parlant.breton.free.fr/> : constitue un ensemble de recueils lexicaux locaux, avec des enregistrements pour la prononciation.
- <http://guythomas.free.fr/php/lexique.php> : un vocabulaire rudimentaire élaboré par Guy THOMAS.
- <http://geriadurbrasfavereau.monsite-orange.fr/> : le nouveau dictionnaire de Francis FAVEREAU, pour l'instant en accès restreint. Des dictionnaires ont également été mis en ligne à partir de l'édition de 1992 (<https://abp.bzh/cgi-bin/dico.cgi>, <http://www.arkaevraz.net/dicobzh/>), mais il ne s'agit pas d'une initiative de l'auteur.

- <http://www.preder.net/r/geriadur/geriadur.php> : un moteur qui permet de chercher dans les différents dictionnaires de *Preder*. cf. p. 90
- L'O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne) met à disposition plusieurs types de ressources : *Meurgorf* (<http://meurgorf.brezhoneg.bzh/>) est un dictionnaire historique, *TermOfis* (<http://www.fr.brezhoneg.bzh/36-termofis.htm>), une base de données recensant les termes du vocabulaire spécialisé. Il existe également un traducteur automatique : <http://www.fr.brezhoneg.bzh/42-traducteur-automatique.htm>.
- <http://www.devri.bzh/> : il s'agit d'un dictionnaire historique et étymologique très complet, présenté par Martial MÉNARD peu avant son décès. Le site propose aussi un dictionnaire spécialisé dans le moyen-breton.
- Celui de Gérard CORNILLET : https://www.brezhoneg.org/sites/default/files/documents/ger._bzh-gal-klok.pdf. On en trouve certes une présentation (<https://www.brezhoneg.org/fr/blog/dictionnaire-breton-francais>).

3.5 Quelques ouvrages ajoutés au corpus

Nous avons intégré au sein du corpus un ensemble de textes qu'il nous semblait important de prendre en compte, bien qu'il ne s'agisse pas de dictionnaires à proprement parler. Si certains ouvrages s'en rapprochent dans la forme (les "colloques") ou dans la visée (les manuels), d'autres constituent des brochures, articles et manifestes où les convictions des auteurs se trouvent explicitées.

3.5.1 Les textes relatifs aux orthographes

Comme dit en introduction, cette thèse visait initialement à inclure également les débats sur l'orthographe. À ce titre, nous avons déjà commencé à constituer un corpus, avant de resserrer l'étude sur le paratexte des dictionnaires. Cette précision de l'orientation a permis d'alléger la thèse sur certains points⁶⁹, certains des matériaux amassés alors ont néanmoins été conservés dans le corpus final, **soit** parce que nous estimons que leur difficulté d'accès justifie de les recopier dans un ouvrage actuel, **soit** parce que nous leur caractère essentiellement centré sur l'orthographe ne leur a pas empêché de connaître des applications concernant les débats vers lesquels nous nous sommes orientés. Nous trouvons parmi ceux-ci :

- Les différents textes introductifs au recueil d'histoires *Pipi Gonto*, d'Erwan AR MOAL, notamment au sein des première (AR MOAL 1908) et troisième (AR MOAL 1925) éditions : il s'ouvre sur une description précise des décisions et modalités de l'entente orthographique de 1907/1908, et reproduit plusieurs témoignages qui y sont favorables. Par ailleurs, alors que l'auteur rédige en un style marqué par un usage que l'on identifierait comme "trégorois", il formule un projet d'une progressive fusion des différents usages dialectaux, de manière à ce que chacun vienne enrichir une langue unifiée à venir ; ce discours connaîtra une certaine postérité au sein de la tendance nationaliste du mouvement⁷⁰. cf. p. 1091
- L'introduction d'une brochure de Roperzh AR MASON intitulée "*Le vannetais unifié*" (AR cf. p. 842
- cf. p. 1147

69. Outre les différents auteurs constituant un cadre théorique pour une analyse de l'orthographe, nous avons écarté notamment les archives de François FALC'HUN conservées au CRBC à Brest, consultées en 2012, et des articles de revues.

70. C'est d'ailleurs Martial MÉNARD qui m'a signalé l'intérêt de cet ouvrage, merci à lui.

MASON 1943), où l'auteur propose des consignes aux auteurs vannetais pour appliquer l'orthographe *peurunvan*, adoptée en 1941.

- L'introduction et la "note sur l'orthographe du breton" issus de l'ouvrage "*Le breton sans peine*" de Fañch MORVANNOU, dans la collection des méthodes *Assimil*. En effet, lors des négociations concernant les orthographe dans les années 1970, la graphie "*etrerannyezhel*" était en cours de discussion lorsque cet ouvrage parût, qui en adoptait un certain nombre de principes⁷¹. Au-delà de la question de la graphie, les positions abordées au sein de cette introduction nous ont fourni des propos représentatifs de la tendance que nous nommerons "continuiste".
- La brochure d'Andreo AR MERSEUR : elle s'intitule « *Les orthographe du breton* », et propose de faire un point sur la différence entre les systèmes concurrents. Elle a connu plusieurs publications, nous en avons consulté deux (AR MERSEUR 1990, AR MERSEUR 1999).⁷² En 38 pages, l'auteur y présente et compare les différentes orthographe du breton. S'il donne quelques éléments historiques importants, et s'il présente assez clairement la dimension sociologique et politique sous-jacente à ces débats, la démarche est fortement orientée en faveur de l'orthographe *skolveurieg*, dans laquelle l'auteur a lui-même édité un dictionnaire (AR MERSEUR 2009), et très critique contre la *peurunvan*⁷³.

cf. p. 844

cf. p. 1174

cf. 15

3.5.2 À la marge des dictionnaires

Certains ouvrages, bien que n'étant pas à proprement parler des dictionnaires, ont avec eux des points communs, dans la mesure où ils fournissent des listes lexicales et des observations linguistiques. Selon les cas, nous avons pu juger pertinent de les introduire :

3.5.2.1 Les "colloques", vocabulaires, et conversations

On appelle "colloques" une tradition d'ouvrages bretons qui présentent des conversations sur deux colonnes se faisant face, l'une en breton, l'autre en français. Ils sont généralement précédés de listes de vocabulaire, établies par ordre thématique. Ce ne sont pas des dictionnaires mais comme eux ils comparent les deux langues. Leur visée est généralement plus didactique et pratique. Le premier de ces ouvrages est l'œuvre de Guillaume QUIQUER et date de 1626, par la suite, on en connaîtra plusieurs versions, jusqu'au début du XX^e siècle : pour un certain nombre d'entre eux, l'auteur est incertain voire inconnu, comme nous allons l'exposer. Pour les apprenants, leur intérêt est d'informer sur la formulation des phrases, et non de donner uniquement des mots isolés ; ces ouvrages leur permettent également de connaître des phrases toutes faites concernant ce que leurs auteurs estiment être les besoins principaux d'un locuteur⁷⁴.

Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse de conversations agrmente ces ouvrages d'une dimension

71. Il est difficile de savoir si MORVANNOU a publié cet ouvrage parce que les négociation étaient déjà dans une impasse, si la publication prématurée a nui au maintien de l'équilibre précaire des discussions, ou bien s'il a constitué un bon prétexte aux mécontents pour faire scission. Toujours est-il que cet ouvrage constitue une étape importante sur le point particulier des orthographe : à la fois la première publication en *etrerannyezhel* et l'ouvrage qui sonna la fin des négociations visant la conciliation entre partisans du *peurunvan* et du *skolveurieg*.

72. Il ne serait peut-être pas inutile d'en comparer les différentes éditions pour y chercher des différences, nous n'en avons pas trouvé d'apparentes entre ces deux-ci.

73. On y trouve notamment une copie des lettres envoyées par Roparz HEMON à Meven MORDIERN, où il mentionne l'ingérence de Leo WEISGERBER dans l'adoption de la graphie de 1941 (cf. p. 843).

74. Les différences observées entre ce que les auteurs estiment être les propos qu'il est vital de savoir exprimer seront fort intéressantes d'un point de vue sociolinguistique, encore faut-il réussir à en identifier les auteurs.

thématique que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires : il devient alors possible d'aller chercher, non plus dans le paratexte, mais dans le texte lui-même, des propos sur la langue. C'est ce que nous ferons pour certains d'entre eux : ainsi avons-nous ajouté à notre corpus le quatrième dialogue du « *Vocabulaire nouveau* » dit "version de Vannes", figurant une discussion entre un écolier et son maître d'école concernant la langue bretonne, et le trente-troisième dialogue des « *Nouvelles conversations* » d'Amable Emmanuel TROUDE et Gabriel MILIN, portant sur la langue bretonne. Le premier nous permettra de percevoir une transition dans l'invocation des Celtes au sein d'un contexte où l'antagonisme politique envers la France commence à se creuser, et le second illustrera une volonté de rupture de la part des successeurs de Jean-François LE GONIDEC par rapport aux usages précédents de l'édition en breton.

cf. p. 1034
cf. p. 1041
cf. p. 212
cf. p. 635

Nous pouvons donner les quelques informations dont nous disposons concernant ces différentes versions et leurs auteurs :

Guillaume Quiquer : ses premiers colloques (QUIQUER 1626) étaient la traduction en breton de ceux de Noël de BERLAIMONT, dont le premier exemplaire fut publié en 1530 à Anvers ; cet ouvrage connut alors un grand succès dans toute l'Europe puisque René VERDEYEN en aurait dénombré 148 éditions, dans 8 nations, dont 47 avaient déjà paru avant la première édition de QUIQUER en 1626 (LE GOAZIOU 1950 : 9–10). Le statut professionnel de l'auteur reste inconnu, tout comme la graphie exacte de son nom (donné parfois comme <QUIQUER>, <QUICQUER>, <QUIQUIER>). Certaines éditions lui donnent le titre de "Maître". Il est possible qu'il ait été marin, ou marchand. Quoi qu'il en soit, son ouvrage témoigne plutôt d'une visée pratique à destination des voyages et échanges professionnels. Les réimpressions allèrent, semble-t-il jusqu'à 1759 (LE MENN 1981 : l. 3).

cf. p. 1027

La série de 1717 : Elle est donnée sans nom d'auteur, la première version est éditée chez l'écuyer et imprimeur Paul de PLOESQUELLEC, à Morlaix. La formule « *j'ai formé le dessein de produire ce nouveau [colloque]* » (PLOESQUELLEC 1717 : 3) fait dire à Adolphe LE GOAZIOU que PLOESQUELLEC pourrait aussi en être l'auteur, mais il n'exclut pas qu'il puisse également s'agir de l'abbé Charles LE BRIS (LE GOAZIOU 1950 : 14–15). L'avis « *de l'imprimeur au lecteur* » critique le colloque précédent (on suppose que c'est celui de QUIQUER) comme « *étant d'un style grossier & indigne d'être exposé à la politesse des personnes de ce temps* » (PLOESQUELLEC 1717 : 3). Les rééditions, connaissant plusieurs réaménagements, iront, semble-t-il, jusqu'à 1893.

cf. p. 1030

La "version de Vannes" : les premières éditions sont données sans nom d'auteur et sans date, la première version serait située approximativement entre 1791 et 1800. Elle repose sur la série de 1717, à partir de laquelle elle a été profondément remaniée. Pierre LE GOFF a émis l'hypothèse selon laquelle l'auteur pouvait être Jean MARION (1759–1824, prêtre de l'île d'Hoëdic, cf. LE GOFF 1924 : 12), en se reposant sur le constat selon lequel l'ouvrage semble ne pas tenir compte de la Révolution, et en émettant l'hypothèse que cela pourrait s'expliquer par l'isolement géographique propre au statut d'insulaire de l'auteur⁷⁵. LE

cf. p. 1032

75. Cette hypothèse pourrait être nuancée par deux remarques : **premièrement**, Christian Joseph GUYONVARCH observe un grand nombre d'archaïsmes historiques (références à des situations dépassées) qui ne sont pas modifiées d'une édition à une autre, et c'est justement ce qui fera l'objet des moqueries envers les colloques traditionnels dans celui de TROUDE & MILIN (GUYONVARCH 1987 : 204–210, TROUDE et MILIN 1857 : xi–xiv). **Deuxièmement**, si l'on trouve dans les *Nouvelles conversations* des références à la cour du Roi, il n'est pas certain qu'elle néglige l'apport de la Révolution pour autant, comme en témoigne le 4^e dialogue, que nous étudierons plus particulièrement, mettant en scène la figure de l'instituteur (cf. p. 215). La mise en place de ces

GOAZIOU présente avec une certaine réserve cette hypothèse (LE GOAZIOU 1950 : 27–28). On a pu aussi lui donner pour auteur Joachim GUILLOME, ce qui est peu probable puisque ce dernier est né en 1797. Quoi qu'il en soit, l'auteur est, presque à coup sûr, un religieux : on lit, au fil des dialogues, un ton très moralisateur, une apologie de la vie chrétienne, une critique du désir d'ascension sociale, des leçons sur la consommation d'alcool, les chicanes (procès d'honneur), d'étranges conseils d'hygiène, etc. Nous consacrerons un chapitre à la manière dont cet ouvrage mobilise l'archéonyme de "Celtes" et reconstruit une historiographie à des fins de défendre des positions conservatrices, et nous mettrons les discours épilinguistique en rapport avec un cadre discursif politiquement plus large, et fortement conservateur. Ces dialogues furent réédités, semble-t-il, jusqu'à 1911.

cf. 6

cf. p. 235

Les "Nouvelles Conversations" de 1857 : L'ouvrage est donné sans nom d'auteur, mais l'« avis des éditeurs » du dictionnaire d'Amable Emmanuel TROUDE, dans son édition de 1869, en attribue la paternité à TROUDE et Gabriel MILIN, ce que le propos de l'ouvrage laissait déjà deviner : en effet, les auteurs, disciples de LE GONIDEC, s'y opposent au "brezhoneg beleg" ou "breton mixte" et à un contenu thématique des conversations qu'ils estiment dépassé, et défendent par-là un breton peu ressemblant au français, et des conversations au contenu thématique plus moderne. Leur ouvrage n'ayant pas connu le succès (on le trouve toujours au catalogue de l'éditeur en 1931), les auteurs s'engagent à partir de 1860 à reprendre la version de 1717, et à en moderniser le breton : cette reprise se vend bien mieux puisqu'elle est rééditée dès 1863 ; elle connaîtra plusieurs rééditions, jusqu'à 1915 (ibid. : 32–34).

cf. p. 1038

Le manuscrit d'Edward Lhuyd : Daniel LE BRIS mentionne que le linguiste et antiquaire gallois Edward LHUYD a utilisé le manuel de conversations français-anglais de Claude MAUGER (*Grammaire Française*, 1853)⁷⁶ comme base pour ses recherches de terrain : à partir de la colonne française, il aurait sûrement interrogé des bretonnants sur la traduction bretonne de chaque phrase, lors de son voyage en Bretagne en 1701, et retranscrit les réponses qu'il entendait (LE BRIS 2006) : cela donne donc un colloque supplémentaire, intéressant pour l'histoire de la langue, mais qui ne nous concernera pas puisqu'il s'agit d'un simple document de travail de LHUYD, sans paratexte.

On mentionnera par ailleurs que l'ouvrage *Le Breton Usuel*, de Loeiz HERRIEU, présente quelques conversations en fin de volume (L. HERRIEU 1912 : 192–249, L. HERRIEU 1934b : 330–372). Nous avons recopié le paratexte de l'ouvrage entier, mais n'avons pas mis cette partie dialoguée particulièrement en avant.

cf. p. 1312

Depuis le premier ouvrage de ce genre, par Guillaume QUIQUER (1626), les "colloques", "vocabulaires" ou "conversations", souvent estampillés "nouveaux", paraissent donc en grand nombre : de nombreuses rééditions⁷⁷, généralement sans nom d'auteur, comportant des écarts plus ou moins grands par rapport à d'autres dont ils sont dérivés ou adaptés, allant de simples derniers pourrait résulter directement du rapport BARÈRE.

76. On remarque que les conversations de la *Grammaire Française* présentés par LE BRIS dans son article ont des points communs avec celles de la série de 1717 : on comparera par exemple le troisième dialogue, entre un gentilhomme et un écolier qui apprend le breton. MAUGER s'est-il inspiré d'un ouvrage breton, ou les colloques de PLOESQUELLEC et de MAUGER ont-ils puisé à une source commune ? Nous ne connaissons pas assez le contexte de la *Grammaire française* pour y répondre, mais la ressemblance paraît devoir être notée à destination des historiens et des philologues.

77. Adolphe LE GOAZIOU dénombrerait ainsi : 17 éditions certaines pour les colloques de QUIQUER, + 5 hypothétiques, au moins 35 pour celle de Paul de PLOESQUELLEC, et au moins 11, pour ce que nous nommons

corrections, un renouvellement de l'orthographe, ou la modification de certains propos, jusqu'à une réorganisation totale. La conséquence en est un labyrinthe que même les plus vaillants philologues ne parviennent pas à démêler entièrement. La liste du nombre total de toutes les éditions, la localisation des différents manuscrits, et les auteurs de chaque version ne sont pas établis avec certitude⁷⁸.

Pour ces raisons, nous ne prendrons ici qu'une édition de référence de chaque type disponible. Chaque exemplaire a été sélectionné sur la base de considérations purement pratiques, concernant ceux qui nous étaient les plus faciles d'accès : nous ne prétendons pas attribuer à l'édition sélectionnée une valeur canonique par rapport aux autres :

La version de Guillaume Quiquer, dont le premier exemplaire date de 1626 (QUIQUER 1626) : nous avons utilisé une édition de 1679 à Quimper, chez Romain MALASSIS.

La série de 1717, depuis Paul de PLOESQUELLEC (PLOESQUELLEC 1717) : nous avons utilisé une édition non datée, à Quimper, chez Yves Jean Louis DERRIEN. Nous y avons ajouté le paratexte d'une édition de 1884 chez P. LE LOUREC, qui n'appellera qu'une remarque brève.

cf. p. 1031

La "version de Vannes" (ANONYME 1790–1800) : nous avons utilisé une édition de 1835, à Vannes, "chez J.-M. GALLES"⁷⁹.

les *Nouvelles Conversations* de Amable Emmanuel TROUDE et Gabriel MILIN : l'ouvrage ayant eu peu de succès, il semble qu'il ne connut qu'une édition en 1857, chez Ludovic PRUD'HOMME, à Saint-Brieuc, ce qui nous facilite le travail.

3.5.2.2 Les manuels

Le Rudiment du Finistère de Tanguy LE JEUNE est avant tout un manuel scolaire pour l'apprentissage du français (LE JEUNE 1799–1800). Comme les colloques, l'ouvrage est divisé en deux colonnes, l'une en français, l'autre en breton. Les chapitres sont organisés selon les catégories grammaticales (« *Le nom* », « *L'article* », « *L'adjectif* », « *Du pronom* », etc.), chacun mêle quelques considérations grammaticales et des listes de mots. Nous n'en reproduisons qu'un court passage de l'« *Avis, ou Instruction aux Maîtres & Maîtresses d'École Rurale* » : cet « *Avis* » porte essentiellement sur l'apprentissage du français, mais il contient quelques paragraphes concernant le breton qui nous ont semblé d'un certain intérêt.

cf. p. 1043

la "version de Vannes", dont des changements importants dans celles de 1863 et 1911, par ailleurs, TROUDE et Gabriel MILIN en proposent une nouvelle version en 1857, après son échec commercial, ils relancent l'édition de PLOESQUELLEC dans un breton "modernisé" en accord leurs convictions, pour au moins 7 éditions. On en connaîtrait donc environ 70 éditions. LE MENN mentionnera : « *TOTAL : 73 éditions connues. Et il en existe certainement d'autres!!!* » (LE MENN 1981 : L. 2, P. 5), avant de se consacrer uniquement à ceux de QUIQUER. Remarquons aussi que ces différents ouvrages furent imprimés à Morlaix (le 1^{er} QUIQUER en 1626, et le 1^{er} PLOESQUELLEC en 1717), Brest, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Landerneau, Rennes, Caen, voire une édition hypothétique à Londres. Ces différents lieux d'impression ont pour conséquence, d'une part des adaptations locales dans la graphie, d'autre part, une difficulté pour les historiens d'en faire la somme.

78. Un travail de clarification de tous ces ouvrages serait l'objet d'une thèse, voire d'un travail plus long. Parmi les études que nous connaissons à ce sujet, seule celle d'Adolphe LE GOAZIOU, qui date de 1950, a fourni un peu d'ordre dans l'analyse de ces ouvrages (LE GOAZIOU 1950). Les livres 2 et 3 de la thèse de Gwennole LE MENN offrent aussi une étude détaillée, mais qui ne porte que sur les colloques de Guillaume QUIQUER, dont il tente de recenser toutes les éditions.

79. Les initiales donnent plusieurs possibilités pour identifier l'imprimeur : cela pourrait être Jean-Baptiste-Marc-Joseph GALLES, imprimeur à Vannes et parfois appelé "Jean-Marc", ou son fils, Jean-Marie GALLES, né en 1789, et qui dirigea l'imprimerie à partir de 1810. LE GOAZIOU émet l'hypothèse qu'il pourrait aussi s'agir de la veuve de Jean-Baptiste-Marc-Joseph, qui pourrait avoir conservé la raison sociale de son mari après son décès (LE GOAZIOU 1950 : 24).

Autre manuel scolaire organisé sur deux colonnes, celui de Joseph-Marie TOULLEC, nommé *cf. p. 1061*
 « *Manuel breton français classé par ordre des matières* » (TOULLEC 1865). Celui-ci est plus
 intéressant que le précédent, pour plusieurs raisons : alors que l'auteur se plaint, dans son
 « *Avertissement* » / « *Kelennadurez* », que les élèves ne parviennent pas à appliquer dans la vie
 courante les connaissances acquises à l'école, il considère que cela provient du décalage linguistique
 entre la langue bretonne de leur quotidien et celle, française, de l'école. L'« *Avertissement* »
 est publié sur deux colonnes, mais en fait elles ne sont pas la traduction l'une de l'autre, et
 l'auteur propose des solutions différentes dans le texte en breton et dans celui en français, qui
 se font pourtant face, et pourraient donner l'impression au lecteur non bilingue qu'ils sont la
 reproduction l'un de l'autre. Cette particularité a attiré notre attention, et nous en proposerons
 donc une analyse. Par ailleurs, l'organisation des chapitres, qui sont des listes de vocabulaire
 dans la première partie de l'ouvrage, est thématique, ce qui nous donne une idée sur l'ordre
 des priorités établi par l'auteur. Nous avons donc reproduit le premier chapitre, contenant
 essentiellement du vocabulaire religieux, ainsi que la table des matières de l'ouvrage, pour
 donner une idée des priorités lexicales qui existaient aux yeux d'un instituteur du milieu du
 XIX^e siècle. *cf. p. 575*

Nous avons également proposé une analyse de la "méthode de Landivisiau", par un auteur
 se faisant appeler "frère CONSTANTIUS", et dont le patronyme est Jean-Marie APPRIOUAL.
 Nous avons exploité essentiellement le "livre du Maître" (APPRIOUAL 1900), ainsi qu'une courte
 partie du "livre de l'élève" (APPRIOUAL 1899). Un abrégé en a été donné à Saint-Brieuc, par
 un groupe plus proche des convictions militantes que de la démarche des religieux (COMITÉ
 DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899). Nous analyserons un tel manuel comme
 témoignant d'un mouvement de transition entre le rapport des religieux à la langue, que nous
 caractériserons comme un "colinguisme" ; et une démarche plus militante voulant voir la langue
 introduite dans les écoles⁸⁰. *cf. p. 580*
cf. p. 516

Nous y ajoutons la méthode *Assimil* de Fañch MORVANNOU, déjà mentionnée. *cf. p. 1174*

3.5.2.3 Les études lexico-stylistiques

Au sein du courant qui s'attache à représenter et à préserver les parlers des locuteurs ruraux
 dont les changements du XX^e siècle amorcent le déclin, se sont trouvés des ouvrages dont les
 auteurs n'ont pas traité uniquement de lexicologie. C'est ainsi le cas du *Trésor du breton parlé*
 de Jules GROS : cette monumentale somme a été publiée en trois tomes⁸¹ dont seul le second
 est un dictionnaire. Néanmoins nous avons pris en compte le paratexte des trois tomes (et
 les préfaces allographes ultérieures ajoutées dans les rééditions) car cet ouvrage nous semble
 important à plusieurs égards :

80. Il nous faut mentionner les manuels de Jacques PERROT, curé à Taulé, que nous n'avons pas intégrés mais
 qui possèdent un certain intérêt. Le *livre du Maître* (J. PERROT 1863) contient un paratexte intitulé « *À Messieurs
 les instituteurs* » ainsi que des « *Observations sur l'orthographe bretonne* » (sans pagination) qui ne sont pas
 inintéressants. Le *livre de l'élève* contient notamment un *Dictionnaire abrégé* (au moins à partir de la troisième
 édition, que nous avons consultée) constituant une grande partie de l'ouvrage (J. PERROT 1865 : 87–180). Son
 petit paratexte introductif, intitulé « *D'ar vugale divar ar meas* » (ibid. : 7–8, "Aux enfants de la campagne"),
 illustre les rôles respectifs que l'auteur attribuait aux langues bretonne et française. La datation de ces deux
 ouvrages est approximative, nous avons consulté deux exemplaires présentés comme « *troisième édition* », sans
 mention de date, mais le paratexte *livre du Maître* est daté du 18 juin 1863. Voir aussi le *lexique français-breton*
 (1902) de Jean-Marie NORMANT.

81. GROS 1966, GROS 1970, GROS 1974, auquel on pourrait ajouter un "quatrième tome" qui consiste dans des
 notes de Jules GROS compilées et publiées par Daniel GIRAUDON : GROS 1989, GIRAUDON 2014.

D'une part, car il constitue un ouvrage véritablement fondateur qui servira de référence pour toute une tradition de lexicographes ultérieurs de la même tendance : l'œuvre de Jules GROS est mentionnée avec révérence par Daniel GIRAUDON, Pierre-Jakez HÉLIAS dans l'introduction du dictionnaire *Garnier* (GARNIER 1986), Francis FAVEREAU, Jean LE DÛ, Jean-Yves PLOURIN, et bien d'autres.

D'autre part, car nous aurons l'occasion d'expliquer pourquoi la relativisation de l'importance du lexique est au centre de la position du courant dit "continuiste". Dans la mesure où ces auteurs visent à rendre compte des paroles telles qu'elles sont pratiquées en contexte, c'est-à-dire des phrases entières, prononcées oralement, ils en viendront à insister davantage sur des propriétés relevant de la syntaxe, la stylistique. Les dimensions liées à la prononciation (phonologie, phonétique, prosodie) seront également valorisées, et jusqu'à des phénomènes extra-linguistiques comme un "humour" qui se trouvera décrit comme caractéristique d'un certain "esprit" des populations bretonnantes.

cf. p. 911

Notons par ailleurs que le dictionnaire breton-français des expressions figurées de Jules GROS (GROS 1970) a été inversé par Andreo AR MERSER, qui en a fait également un dictionnaire français-breton (GROS 1993).

C'est dans le même esprit que Jean-Yves PLOURIN a publié deux études qui, si elles ne ressemblent que de loin aux dictionnaires traditionnels, sont néanmoins au centre de nos préoccupations : dans son *Initiation au breton familier et argotique* (PLOURIN 2000), l'auteur présente une introduction dans laquelle il s'intéresse aux procédés linguistiques de formation des usages de la langue dite "familier" et "argotique". Nous en avons ôté les descriptions techniques⁸², et en avons gardé uniquement les passages témoignant de prises de positions concernant les débats que nous étudions, où l'auteur argumente et se positionne au sein de la tradition lexicographique bretonne. Cet ouvrage, comme son *Tammou Gwaskin* de 2005, sont tous deux préfacés par Christian Joseph GUYONVARCH dont les propos, à défaut d'être consensuels, ont le mérite d'être tout à fait explicites concernant les débats qui nous intéressent : rien qu'à ce titre, ils méritent une bonne place au sein de ce corpus.

cf. p. 1244

cf. p. 1244

cf. p. 1281

3.5.2.4 Quelques autres textes d'intérêt à mentionner

Nous mentionnons ici l'existence de quelques textes qui nous semblent pertinents pour l'analyse des débats étudiés, que nous avons consulté, mais auxquels nous ne nous référerons pas de manière aussi systématique que le paratexte des dictionnaires :

Un paratexte introductif de l'*Imitation hor salver* JESUS-CHRIST (MARIGO 1756), de Claude-Guillaume MARIGO. L'ouvrage est quelque chose comme un manuel d'édification religieuse, mais il s'ouvre sur une petite liste de vocabulaire représentatif de ce qui sera nommé "*brezhoneg beleg*" ("breton de curé"). Nous analyserons les traductions qui y sont données pour tenter d'en dégager quelques éléments permettant de comprendre le contexte social de rédaction des écrits religieux au XVIII^e, dont les productions furent jugées de manière relativement expéditive comme relevant d'un mauvais mélange de

cf. 11.3

82. Elles concernent la formation du langage figuré, ou le croisement entre des variations phonétiques et des changements de sens ou de connotation. Ces considérations nous ont néanmoins semblé assez novatrice dans l'angle d'approche qu'elle propose des parlers dits "populaires", par rapport à d'autres travaux très descriptifs.

breton et de français dû à l'ignorance des scripteurs. Les passages analysés ont été reproduits directement dans le corps de la thèse, et non en annexe.

Un texte de Yann Gerven, qui a pour titre « *Eus ar brezhoneg beleg d'ar brezhonegou lennegel* » (GERVEN 2002, "du breton de curé aux bretons littéraires")⁸³ : l'auteur y analyse l'influence du "*brezhoneg beleg*" (ou "breton de curé") dans la littérature bretonne du XX^e siècle, tente d'en dégager les caractéristiques, et de distinguer entre les auteurs qui en ont gardé les structures et ceux qui ont puisé dans un breton oral décrit comme "vivant" ou "populaire"⁸⁴. L'intérêt de l'étude est double : **d'une part**, d'un point de vue linguistique, l'auteur tente de proposer une caractérisation moins simpliste du "*brezhoneg beleg*" que celle qu'on lui donne habituellement (souvent réduit à la présence de locutions appropriées du français, et l'utilisation des interrogatifs *pehini* et *pere* pour servir de pronoms relatifs, suivant par-là une homophonie existante en français), en mettant en avant d'autres phénomènes qui le caractérisent à ses yeux⁸⁵, **d'autre part**, d'un point de vue sociolinguistique, il reconduit une frontière entre un breton qu'il déprécie, influencé par le français par l'intermédiaire des écrits religieux, et un autre qu'il valorise, qui est celui des usages oraux dans les bars et les cafés, chez les ouvriers et dans le monde rural.

La brochure de Jean-Claude Le Ruyet intitulée « *Bien prononcer le breton d'aujourd'hui* » (LE RUYET 2012, le titre constituant déjà tout un programme), il s'agit de conseils pratiques que l'auteur a dégagés à partir de sa thèse (LE RUYET 2009), où il avait analysé les phénomènes phonétiques de la liaison en breton (parmi lesquels le *sandhi*), observé qu'elle ne se pratiquait plus chez les élèves scolarisés en breton, sous l'influence croissante de la liaison française, et proposé des modifications orthographiques correspondantes (qui dans certains cas, ne sont pas sans rappeler des propositions de la graphie *skolveurieg*). La brochure résume ainsi le propos de la thèse à destination d'un public plus large.

Le site internet "*peurunvan nevesaet*" ("l'orthographe *peurunvan* renouvelée", <http://peurunvan.nevesaet.free.fr/presentation.html>), qui découle en partie du point précédent, puisqu'il est initié par Jean-Claude LE RUYET et Tugdual KALVEZ, regroupés dans le collectif *Dazont ar brezhoneg* ("l'avenir du breton") et proposé en hommage à Albert BOCHÉ : il présente des propositions de renouvellement de la graphie *peurunvan* de manière à répondre, entre autres, au phénomène des liaisons décrit par LE RUYET dans sa thèse.

83. Le texte correspond à une intervention orale donnée par l'auteur à Plomeur le 17 février 2002. Comme il n'avait pas eu le temps d'aller au bout de son texte, il a déposé celui-ci sur internet, le texte est daté du 28 avril 2002. Il avait alors été déposé sur une plateforme *geocities*[®], qui à l'époque permettait facilement de créer des pages web personnelles, mais le service a disparu, et les pages qu'il hébergeait avec elles. On en trouve néanmoins une reproduction ici : http://www.oocities.org/yann_gerven/pennadou2.html. Une version remaniée de ce texte a été publiée dans la revue *Al Liamm* : GERVEN 2003.

84. Il y classe, du côté de ceux influencés par le *brezhoneg beleg*, et donc par un certain "esprit français", Roparz HEMON, Xavier LANGLEIZ, Youenn OLIER, Pêr DENEZ, Anaig RENAULT, Anna MOURADOVA ; et du côté de ceux qui ont puisé dans un esprit plus breton, "populaire" et "vivant", Jakez RIOU, Jakez KERRIEN, Youenn DREZEN, Francis FAVEREAU, Fañch PERU, Fulup OILLO.

85. Traduction systématique des participes français par la forme *o + infinitif*, ordre des mots dans la phrase, utilisation d'adjectifs pour les cas qu'il nomme "pseudo-adjectif" et qui appelleraient plutôt un nom en breton (ce n'est pas un exemple mentionné par GERVEN, mais le choix que fait Roparz HEMON de traduire "*expressions populaires*" par "*troioù-lavar poblel*" (HEMON 1935i), plutôt que "*troioù-lavar ar bobl*", soit "expressions du peuple", en est un exemple significatif), recouvrement de la portée sémantique de certains termes français ou latins par leur traduction bretonne, ainsi que le manque d'interjections, onomatopées, termes crus, humour, etc.

*
* *

Si l'on devait résumer les finalités qui ont guidé la constitution du corpus, on dirait donc que nous avons sélectionné des discours visant à *définir ce qu'est le breton*, à se présenter comme *faisant autorité*. Les chapitres suivants viseront, en recontextualisant socio-historiquement les conditions de production de ces discours de définition de la langue, à rendre compte de leur double relation avec l'environnement social : **d'une part**, en ce qu'ils sont directement le produit d'un contexte intellectuel propre à une époque et un milieu donné, **d'autre part**, en ce que la définition qu'ils donnent agit, ou vise à agir, sur les pratiques et les catégorisations linguistiques de leurs lectorats anticipés.

Dans chaque cas, nous renverrons alors les descriptions données de *ce qu'est la langue* ou de *son histoire* à des nécessités fonctionnelles au sein desquelles celles-ci sont mobilisés au sein de positionnements politiques plus générales : il s'agira de voir comment la *définition de la langue* se trouve mobilisée, au sein de contextes discursifs spécifiques, dans un jeu de relation envers d'autres disciplines, dans des discours qui concernent par exemple la définition et la délimitation des populations, ou les hiérarchies sociales.

Deuxième partie

La quête des origines

Les différents chapitres de cette partie s'intéresseront plus particulièrement aux *discours d'originations* tels qu'ils ont été définis au chapitre 2. Il s'agira de rendre compte de l'évolution sur le long terme des thèses, associations d'idées, et évidences, qui rendent compte des relations de filiation entre Bretons contemporains et figures ancestrales projetées dans le passé, tout en les mettant en relation avec la situation historique au sein de laquelle ils sont apparus. Dans cette analyse, les discours sur l'origine des "langues" s'entremêleront à ceux sur les origines des "peuples", tout comme d'autres pratiques culturelles qui se trouveront parfois abordées, de même qu'ils viseront une articulation théorique avec d'autres cadres formant les *topoï* de l'époque : récits bibliques, puis hypothèses historiques plus larges, se nourrissant elles-mêmes de la biologie ou l'archéologie, par exemple. Dans un même mouvement, les théories linguistiques viendront renforcer ces mêmes hypothèses en fournissant des analyses ayant valeur de preuves. La contextualisation de tels discours au sein des débats et conflits propres à chaque époque et chaque milieu permettra de dégager les *fonctions* politiques plus larges. Ceux-ci se dégageront **tant** au niveau des nécessités d'*identification* de certaines communautés politiques dans un contexte de rivalités (il s'agira alors de se doter d'un ancêtre plus prestigieux que le groupe auquel on s'oppose), **que** dans le cadre des problématiques liées aux structures hiérarchiques (en rattachant une population rurale défavorisée à un ancêtre prestigieux dont elle serait le descendant quasi-intact, il s'agit de promouvoir un conservatisme social par l'appel à demeurer proche du modèle ancien que l'on a ainsi forgé).

cf. p. 29

cf. p. 21

Dans un premier temps, il s'agira pour nous d'une prise de distance avec l'archéonyme "Celtés", utilisé pour originer tant langue que la population bretonne : nous aurons alors l'occasion de constater que son apparition est relativement *récente* dans l'histoire des siècles, et qu'elle répond à des préoccupations modernes, liées à la reconfiguration des schèmes d'identification survenue à la Renaissance et à l'apparition progressive de la forme moderne de l'État-Nation. Cette apparition sera re-située dans une progression plus longue qui va des ethnonymes utilisés en Armorique dans l'Antiquité jusqu'au récit médiéval mentionnant les origines troyennes des Bretons par l'intermédiaire des figures de BRUTUS et de CONAN MERIADEC. Nous verrons alors comment apparaît progressivement un discours que l'on nomme "celtomane" ou "panceltiste", au sein duquel les Bretons sont déclarés les représentants préservés d'une population ancienne nommée "Celtés", qui aurait été elle-même à l'origine de toute la civilisation occidentale. Par l'intermédiaire du paratexte fourni des dictionnaires successifs du bénédictin Louis LE PELLETIER, nous aurons ainsi l'occasion d'observer de quelles manières s'articulent une théorie de la méthode étymologique, des comparaisons linguistiques concrètes, une histoire des populations, et l'exégèse du mythe de Babel, pour en venir finalement à proposer une théorie qui mobilise la notion de "Celtés" pour défendre un maintien de la simplicité rurale traditionnelle. Cet usage conservateur du discours sur les "Celtés" s'observera plus explicitement dans un recueil de conversations ou "colloque" publié à Vannes, vers la fin du XVIII^e ou le début du XIX^e siècle : la langue bretonne et l'histoire des Celtes se trouvent alors mobilisés pour défendre la figure du brave paysan qui sait résister à l'éducation scolaire, aux volontés d'émancipation sociale, et à l'attrait de la ville, pour préserver intacte la moralité de ses ancêtres.

cf. 4

cf. 5

cf. 6
cf. p. 100

On observera un brusque changement du cadre d'originations au XIX^e siècle, que nous interpréterons comme une conséquence de divers changements politiques introduits par la Révolution française. En premier lieu, dans la mesure où les Français adoptent eux-mêmes, pour plusieurs raisons, l'archéonyme "Gaulois" pour se définir eux-mêmes, et que s'instaure un

cf. 7

clivage politique marqué entre la Bretagne et la France, les intellectuels bretons du XIX^e siècle ne peuvent plus tenir les termes "Celts" et "Gaulois" pour synonymes. On observe alors une resémantisation du terme, en accord avec une description historiographique qui insiste plus sur la dimension insulaire que continentale des Celtes, et qui décrit l'histoire de la Bretagne et de la France comme ayant relevé d'une guerre permanente. La séparation des deux termes permet donc aux intellectuels bretons de reprendre celui de "Celts" pour se définir par différenciation envers des Français renvoyés à leurs ancêtres "Gaulois". Optant pour des origines qui les distinguent des Français, les Bretons se trouvent néanmoins rapprochés d'autres territoires qui feront un usage analogue du termes "Celts", mais pour s'opposer quant à eux aux archéonymes angles, normands ou saxons qui avaient défini l'origination des Anglais. Bretagne, pays de Galles, Irlande, Écosse, et parfois bien d'autres territoires se découvrent une fraternité sous la commune dénomination de "Celts" : on assiste à la naissance du discours de l'interceltisme. Certaines proximités linguistiques observées entre les différentes langues viennent alors renforcer un tel discours des origines communes, en même temps que ce dernier stimule une politique d'appropriations lexicales mutuelles, entre le breton et le gallois notamment.

cf. 8

À la fin de cette partie, il s'agira de porter une interrogation plutôt épistémologique et méthodologique sur les constitution théorique de tels discours sur les Celtes, et leurs postérité dans les analyses linguistiques d'aujourd'hui. Dans un premier temps, il s'agira d'observer de quelles manières la notion de "Celts" s'est construite à l'interaction de plusieurs caractérisations disciplinaires qui compensaient chacune ses lacunes théoriques par un appel à justification au sein d'une autre discipline. Nous analyserons aussi quelles argumentations ont pu être proposées pour tenter de concilier des caractérisations antagonistes des "Celts" en fonction des disciplines, et quelle influence de tels raisonnements ont pu continuer à avoir dans la linguistique bretonne d'aujourd'hui, à rebours de principes de linguistique générale bien établis depuis un siècle. Dans un second temps, nous analyserons quelques exemples de discours sur l'histoire de la langue bretonne, particulièrement sous sa dimension lexicale, pour observer par quelles élaborations théoriques se construit un discours insistant avant tout sur la quête d'une pureté linguistique originelle, une volonté de différenciation envers la langue française, et une description de l'évolution comme dégradation. On observera alors que la redéfinition saussurienne de la linguistique a relativement peu pénétré les études bretonnes, qui reposent encore en bonne partie sur les présupposés du comparatiste du XIX^e siècle tels que nous les avons exposés au chapitre 2, si ce n'est qu'il s'y ajoute également une volonté de démarcation du breton envers la langue française, répondant à des motivations politiques.

cf. 9

cf. 10

Chapitre 4

L'émergence du discours celtomane

Interroger sa propre langue, établir son origine, son histoire, devint matière à comparaison, à dispute linguistique, avec souvent en arrière-plan, un enjeu nationaliste. Les comparaisons philologiques débouchaient sur une appréciation des peuples.

RIO 2000 : 200

Un des traits caractéristiques des discours circulant dans le paratexte des dictionnaires entre le XVIII^e et le XIX^e siècles réside dans la présentation de la langue bretonne, langue des "Celts" ou "Gaulois", comme la plus ancienne du monde, la plus originaire, source de toutes les autres langues. Ce discours est souvent perçu comme une simple fantaisie de l'époque, aujourd'hui un peu pittoresque, à laquelle il n'y aurait pas lieu de prêter attention¹.

Pourtant, comme nous le verrons, ils représentent la manière dont, au sein d'une configuration historique donnée et des contraintes qu'elle exerce sur les discours, les auteurs tentent de configurer le récit historique en un sens qui valorise leur position, tout en restant compatible avec les possibilités offertes à l'époque. On ne peut pas comprendre ces discours sans les re-situer au sein d'un temps historique plus long : cette perception de la langue bretonne comme "langue mère" de toutes les autres, par l'intermédiaire des Celtes, peuple fondateur de civilisations, que l'on a nommé "panceltisme" ou "celtomanie", résulte de longues évolutions historiques concernant la manière dont on a nommé les "peuples", les "ancêtres", et les "langues". Aussi, avant de revenir à nos dictionnaires, faut-il les situer dans une question plus large : comment les noms du territoire (toponymes), des populations (ethnonymes), des langues (glossonymes), et des ancêtres (archéonymes) de l'actuelle Bretagne évoluèrent-ils dans le temps, en fonction des contraintes discursives propres à chaque époque ?

À notre époque, la question de la langue bretonne et celle des Celtes semblent se recouper, tant nous avons intériorisé à titre d'évidence le discours sur "l'origine celtique" de la Bretagne, des Bretons, et du breton. Pourtant, nous verrons qu'il y a lieu de les aborder séparément : en effet, dans l'Antiquité, ce sont des noms tout autres que "Celts" que l'on donnait aux résidents de l'actuelle "Bretagne", et lorsque cet ethnonyme était utilisé, il désignait des populations

1. Cf. par exemple Pierre-Roland GIOT qui considère qu'« *il faut se garder, comme c'est parfois à la mode, de chercher des poux idéologiques dans la tête des érudits et des chercheurs, précurseurs d'autrefois et d'antan* » (GIOT 1999 : 304–305), et préfère aborder la question « *comme une plaisante investigation du pittoresque de ces érudits fort sympathiques, qui croyaient sans doute à ce qu'ils racontaient, et qui nous donnent souvent l'occasion de bien rire.* » (ibid. : 291). Malgré ce décalage, l'auteur souligne de manière convaincante, l'incertitude historique qui caractérise les sources sur lesquelles reposent les différentes hypothèses, et propose parfois des mises en relation entre les positions concurrentes des historiens et leurs positionnements politiques ou religieux.

très différentes. Il nous faudra alors décrire le moment où ces deux éléments se sont rejoints, et expliquer l'apparition de ce *topos* en le mettant en rapport avec les conditions historiques, sociales, politiques, mais aussi religieuses de son émergence. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions vraiment expliquer ces discours d'origination bretonne et celtique, la manière dont ils sont déterminés par le climat théorique de leur époque, et ce qu'ils tentent d'infléchir dans la définition et la comparaison des populations.

À partir d'études récentes concernant les textes protohistoriques (ÉVEILLARD 2013) ou l'archéologie armoricaine (LECERF 2014), nous observerons que la notion de "Celts" ne semble pas historiquement appropriée pour désigner les populations antiques ayant vécu dans ce qui se nommait alors l'Armorique.

Par la suite, nous étudierons, en suivant les analyses de Joseph RIO, la manière dont la question des origines bretonnes a été prise pour objet d'appropriations politiques (RIO 2000) : à la fable selon laquelle les Bretons étaient issus du troyen BRUTUS succède progressivement la thèse selon laquelle ils descendent des Celtes, au moment même où les Français abandonnent aux-mêmes les origines troyennes pour s'en donner de nouvelles.

C'est alors que nous verrons le discours sur les "Celts" approprié dans les premiers dictionnaires bretons, où l'histoire des populations et la description linguistique sont encore étroitement mêlés à un cadre explicatif issu des récits bibliques et mythologiques, que les lexicographes bretons tentent d'adapter aux nouvelles cadres d'identification qui sont alors apparus.

4.1 La désignation des peuples armoricains dans l'Antiquité

Une première remarque, importante, nous pousse à suivre les historiens actuels de l'Antiquité lorsqu'ils mentionnent que les textes antiques, et CÉSAR en particulier, désignent par "*civitas*" ce que nous appelons aujourd'hui "populations" ou "peuples" : or la traduction en est généralement malheureuse car elle projette ainsi notre conception moderne d'un sentiment d'appartenance communautaire sur un terme qui, au départ, ne semble désigner que des modalités de gestion administrative d'un territoire rattaché à une "cité". De plus, nous verrons avec Simon JAMES que les sentiments d'appartenance se sont progressivement élargis dans le temps : **si** les moyens de transport et de communication actuels nous permettent de nous percevoir au sein de communautés larges comme les "Nations", ou plus larges aujourd'hui encore ; **en revanche**, dès que l'on prend en compte la lenteur des trajets et les connaissances géographiques de l'Antiquité, on perçoit alors que des identifications à une échelle aussi large ne pouvaient qu'être peu communes sinon inexistantes, et que les premiers ethnonymes furent très locaux. Aussi n'est-il pas surprenant de voir que, lorsque l'on observe la manière dont les populations de l'actuelle Bretagne sont désignées dans les textes de l'Antiquité, le terme de "Celts" n'apparaît jamais².

cf. p. 404

2. En mentionnant que la notion de "Celts" n'était pas utilisée pour décrire les populations bretonnes à l'Antiquité et au Moyen-Âge, il ne s'agit pas pour nous de *rétablir une vérité historique* contre une approche décrite comme fautive : une telle démarche ne consisterait qu'à entrer dans le débat des originations, alors que notre objectif est de l'étudier. Il s'agit plutôt de retracer l'histoire de la lente évolution des schèmes d'identification et d'origination, en les mettant en rapport avec les conditions socio-historiques au sein desquels ils évoluent, et les enjeux auxquels ils se trouvent associés.

4.1.1 La protohistoire armoricaine

Jean-Yves ÉVEILLARD, qui a récemment publié un recueil regroupant la totalité des textes antiques mentionnant la péninsule armoricaine, dans leur version originale, et qui en propose des traductions et commentaires, mentionne : « *Peut-être est-il nécessaire de préciser, à notre époque où l'on place la Bretagne aux premiers rangs des pays celtiques — mais c'est une vision moderne —, que les écrits qui se rapportent aux Celtes n'ont pas été retenus.* » (ÉVEILLARD 2013 : 6). En effet, son critère de sélection reposait sur le principe suivant : « [...] *seuls ont été sélectionnés les textes qui contiennent le nom de l'Armorique ou une particularité géographique (fleuve, île, cap, peuple, ville) dont on est assuré qu'elle en faisait partie.* » (ibid. : 6). Or, parmi les textes antiques, il n'est possible d'associer aucune description mentionnant des "Celtes" à une autre caractérisation topographique localisable en Armorique.

Ainsi, jusqu'à l'Antiquité tardive, on constate que les différents auteurs partagent des dénominations, dont le nom des "Celtes" ne fait pas partie : la péninsule est désignée sous le nom d'"Armorique"³. Lorsque des dénominations localement plus précises sont mentionnées, on trouve les noms des "Osismes" (pour la partie Ouest de la Bretagne, un peu plus étendue que le Finistère actuel), "Vénètes" (*Venetes*) pour la côte Sud entourant Vannes, "Coriosolites" sur un territoire correspondant à peu près aux Côtes d'Armor actuelles, mais plus étendues sur le sud et dont le chef-lieu était Corseul, les "Riedones" aux alentours de l'actuelle Rennes, et les "Namnètes" (*Namnètes*) autour de l'actuelle Nantes.

Par exemple, dans *La Guerre des Gaules*, publiée quelque 50 ans avant JÉSUS-CHRIST, CÉSAR mentionne à plusieurs reprises les populations vivant au bord de l'Océan, vers l'Ouest. L'épisode le plus détaillé est celui de la bataille contre les Vénètes en 56 avant JÉSUS-CHRIST (livre III, § VII–XVI) : ceux-ci sont décrits comme un peuple puissant en raison de son monopole dans le commerce par bateau sur les zones de l'Océan (ibid. : 14–21). Le fait qu'ils soient aidés dans leur révolte par d'autres cités maritimes semble témoigner de l'influence des Vénètes et de la force des relations qu'ils entretenaient avec l'extérieur : CÉSAR y mentionne l'aide fournie par des populations proches (§ IX) : les Osismes (Finistère actuel), les Namnètes (Nantes actuelle) et les Diablintes (environs de Laval actuel). D'autres populations côtières sont aussi mentionnées, comme les Lexoviens (Lisieux), les Morins, et les Ménapes (Pas-de-Calais), et les Bretons de l'île. Les "Ambiliates", aussi mentionnés, sont difficiles à localiser. Ce récit et les éléments de localisation concordent avec la description qu'en donnera plus tard DION CASSIUS dans son *Histoire Romaine* au second ou III^e siècle, (ibid. : 67–73), et sera également repris par OROSE dans ses *Histoires (contre les païens)* au V^e siècle (ibid. : 115–118).

C'est au livre V de *La Guerre des Gaules* que le terme d'"Armoricains" apparaît pour la première fois, dans des conditions particulières :

D'une part, il est rattaché à la notion de "*civitas*", dont nous avons vu qu'elle ne renvoyait pas forcément à notre conception moderne de la notion de "peuple",

D'autre part, il est mentionné au sein d'une tournure métalinguistique : « *ces civitatum que l'on nomme "Armoricains"* » (*civitatum, quae Aremoricae appellantur*, V, LIII, ibid. : 25).

3. Mais son extension est imprécise en raison de l'état des connaissances géographiques et de la qualité des descriptions à l'époque : vers l'Est, la péninsule peut aller jusqu'aux lieux actuels du Mans ou d'Angers, inclure ou non la Normandie

Pourtant, le référent exact de la notion d'"Armoricains" chez CÉSAR demeure flou puisque, lorsqu'il y décrit ailleurs la composition exacte, il y inclut certes les Coriosolites, les Redons, et les Osismes, mais également les Ambibariens, les Calètes, les Lémovices, et les Unelles, ce qui en étend le territoire jusqu'aux actuels Caen et Lille, voire Limoges pour les Lémovices⁴. Par ailleurs, la formulation métalinguistique est encore présente, puisque la formule employée est « *l'ensemble des peuples qui bordent l'Océan, et qui se donnent le nom d'Armoricains* » (*universis civitatibus quae Oceanum attingunt quaeque eorum consuetudine Aremoricae appellantur*, VII, LXXV, ÉVEILLARD 2013 : 26–27). Comme le remarque Pierre-Roland GIOT :

« *En fait, dans tous ces textes antiques, on se trouve devant une approximation ou une incertitude considérable pour ce qui est de la signification géographique précise des termes "Armorique" et "Armoricains". Celà [sic] dépasse de beaucoup le Massif Armoricaïn des géologues et des géographes modernes, puisque cela va de la Seine à la Gironde, et qu'il n'y a jamais de terme pour la péninsule extrême [...]. Autrement dit quand on parle de révolte des Armoricains, de participation de troupes Armoricaines, on ne sait jamais où cela se passe ou qui c'est, car c'est bien peu probable qu'il s'agit de tous les Armoricains au sens large.* » GIOT 1999 : 284–285

STRABON, désignant la Gaule entière sous le nom de « *la Celtique* » y situe également les peuples armoricains, notamment les Osismes qu'il nomme "Ostimniens" (*Géographie*, I,4,5). Néanmoins, sa géographie est assez surprenante, puisqu'il identifie par ailleurs les Vénètes aux « *peuples belges* » et les considère comme les fondateurs des « *établissements de l'Adriatique* », c'est-à-dire qu'il reconnaît un lien de parenté entre les Vénètes de Vannes et ceux du Nord de l'Italie, tenus pour archéonymes de la ville de Venise (*Géographie*, I,4,5, ÉVEILLARD 2013 : 31–41).

À la suite de STRABON (*Géographie*, IV,4,6), quelques auteurs du premier siècle (DENYS LE PÉRIÉGÈTE et ses continuateurs, POMPONIS MELA) mentionnent l'existence de prêtresses vivant sur une île armoricaine, pourtant les données sont imprécises, et c'est au culte du dieu grec DIONYSOS qu'elles sont renvoyées, et non à une appartenance "celtique" (ibid. : 42–49).

Lorsque PLINE L'ANCIEN mentionne dans son *Histoire Naturelle* la péninsule côtière de l'Ouest de la France, au premier siècle, il la rattache à la « *Lyonnaise* » (sans doute parce qu'elle était rattachée administrativement à la Gaule Lyonnaise sous CÉSAR), dans laquelle il inclut un très grand nombre de populations, et associe le nom d'"Armorique" à l'Aquitaine. Il rattache la *civitas* des Vénètes à la Lyonnaise, mais les îles vénétiques à l'Aquitaine (ibid. : 50–54).

Les quelques récits de voyages ou documents d'itinéraires de l'Antiquité entre le second et le VI^e siècles, comme la *Géographie* de PTOLÉMÉE (ibid. : 59–66), la table de PEUTINGER (ibid. : 74–81), l'itinéraire d'ANTONIN (ibid. : 82), le *Périple de la Mer extérieure* de MARCIEN D'HÉRACLÉE (ibid. : 102–103), outre leur caractère parfois peu précis, ne mentionnent pas de présence celte en Armorique, mais bien, pour les deux premiers, les traditionnels termes de "Vénètes", "Osismes" et "Coriosolites". AVIENUS, au IV^e, mentionne bien l'existence des Celtes dans ses descriptions côtières, mais les indices qu'il donne quant à la localisation des « *îles Oestrymnides* » ne permet pas de les situer en Armorique, les interprétations récentes penchant plutôt pour la péninsule ibérique (ibid. : 96–101). Il en va de même pour les listes de provinces de l'Empire Romain comme la *Notice des dignités* ou la *Notice des Gaules* rédigées au début du V^e, qui mobilisent encore les ethnonymes des "Osismes", "Vénètes", "Namnètes" (ou "Samnites") pour

4. À moins qu'il ne s'agisse d'une faute de réécriture visant à désigner en réalité les Lexoviens de l'actuelle Lisieux

la première, auxquels s'ajoutent les "Coriosolites" et les "Redones" pour la seconde : ces textes soulignent que ces cités sont administrativement rattachées à la province nommée "Lyonnaise troisième" dans le découpage de l'Empire Romain (ÉVEILLARD 2013 : 104–112).

Quelques auteurs du v^e siècle (OROSE, RUTILIUS NAMATIUS, MÉROBAUDE, HYDACE, SIDOINE APOLLINAIRE) ou du vi^e comme ZOSIME, mentionnent l'Armorique dans leur chronique des soulèvements des paysans nommés "bagaudes", et des invasions par les peuples venus de Germanie, notamment les Goths (ibid. : 118–130, 145–147) : on constate alors à cette époque un relâchement du pouvoir romain, sous la double pression des invasions barbares et des soulèvements locaux, ceci engendrera des mouvements de reprise en main de la part de Rome. CONSTANCE DE LYON mentionne un épisode dans lequel le saint GERMAIN protège l'Armorique des troupes d'Alains menées par leur chef GOAR, sur l'ordre du patrice romain AÉTIUS, ainsi que des soulèvements de paysans à l'image des bagaudes (ibid. : 131–135).

4.1.1.1 L'apparition de la "Bretagne" et des "Bretons" sur ce territoire

Le terme de "Bretagne" sert pour la première fois à désigner la péninsule continentale dans un texte dont la date et l'auteur sont inconnus : celui-ci est consigné dans la *Cosmographie du Ravennate*, une compilation en latin faite par un moine de Ravenne, à partir de textes antérieurs, remontant peut-être jusqu'au v^e siècle (ibid. : 136). La péninsule y est pour la première fois décrite sous le nom de « *Bretagne des marais* » (*Britannia in paludibus*). La cité de Vénètes y est mentionnée. Jean-Yves ÉVEILLARD commente :

« *Le passage entérine le nom de Bretagne (Britannia) apparu au vi^e siècle pour désigner la partie de la péninsule armoricaine occupée par les Bretons. Les Annales royales à la date de 786 précisent Britannia cismarina pour la distinguer de la Britannia insula (la Grande-Bretagne) et vers 884 les Annales de Saint-Bertin donnent Britannia minor.* » ibid. : 137

On trouve par la suite la signature d'un « évêque des Bretons », nommé MANSUETUS parmi ceux des différentes cités, dans les Actes du Concile de Tours tenu en 461. Pierre-Roland GIOT met pourtant en garde : « *ne parlons pas de MANSUETUS (évêque de quels Bretons ?) au concile de Tours de 461, ce peut être un "touriste" de passage.* » (GIOT 1999 : 285). Une lettre de menaces formulée par les évêques de Tours, d'Angers, et de Rennes, qui aurait été rédigée entre 509 et 521, blâme deux prêtres, dont les noms, LOVOCATUS et CATIHERNUS, sont « *incontestablement bretons* » (ÉVEILLARD 2013 : 144), de mettre en place de nouvelles pratiques religieuses dans leurs missions d'évangélisation, notamment l'usage de "tablettes" (des autels portatifs) et la participation de femmes aux missions d'évangélisation. Constatant que ces usages ne constituent pas « *une nouveauté inouïe* » dans les pratiques du clergé, Jean-Yves ÉVEILLARD commente : « *Il faut donc comprendre que, plutôt que des usages ecclésiastiques différents, c'est l'empiètement de prêtres étrangers sur son territoire qui a entraîné la réaction du clergé gallo-romain.* » (ibid. : 144). Là aussi, Pierre-Roland GIOT souligne : « *La lettre de remontrances [...] ne mentionne pas expressément leur ethnie, que nous déduisons philologiquement de leurs noms.* » (GIOT 1999 : 285).

Enfin, on trouve au milieu du vi^e siècle un passage de PROCOPE DE CÉSARÉE où il mentionne l'émigration des Bretons sur « *la terre des Francs* », sans donner plus de détails, sinon que les Francs permirent aux Bretons d'habiter « *la partie de leur territoire qu'ils estiment la moins peuplée* » : si l'émigration bretonne est donc un fait attesté, il est difficile de savoir quelle partie

exacte de « *la terre des Francs* » elle concerne. Les "vies des Saints", si fréquentes, peuvent également difficilement faire figure de preuve, tant elles relatent de miracles et doivent avant tout être prises comme des œuvres d'édification religieuse composées longtemps après les périodes concernées (GIOT 1999 : 286)⁵.

Ces différents passages témoignent donc de la réalité d'une émigration de l'île vers la Gaule, même s'il est difficile de savoir exactement quelle est son ampleur et combien de personnes elle a touché.

4.1.2 L'archéologie armoricaine

L'archéologie contemporaine remet également en question l'affirmation concernant l'existence de populations "celtiques" en Bretagne. Dans un ouvrage récent (LECERF 2014), Yannick LECERF nous présente les conceptions actuelles concernant les populations ayant vécu dans la péninsule armoricaine jusqu'à la conquête romaine. L'auteur se rattache au courant de "l'archéologie expérimentale", qui tente de recréer certains objets de l'époque pour réfléchir sur les outils et conditions techniques et sociales nécessaires à leur confection. Contrairement aux positions d'autres archéologues que nous mobiliserons, comme Jean-Louis BRUNAUX et Simon JAMES, il accorde quant à lui une réalité à la notion de "Celts", en suivant les thèses de Venceslas KRUTA. Néanmoins, il démontre que ce que l'on nomme, au sein de ce courant théorique, "Celts", sur la base des vestiges de La Tène et de Hallstatt, comme des rituels funéraires, des objets, ou de l'architecture des *oppida*, ne se trouve pas sur le territoire de l'actuelle Bretagne : il considère donc que le terme, auquel il continue à accorder une consistance, renvoie donc à d'autres territoires.

cf. p. 387

4.1.2.1 Avant les Celtes : déjà des circulations et échanges

Les premiers vestiges témoignant d'une présence des humains dans notre région seraient datés d'environ 500 000 ou 600 000 ans avant notre ère (ibid. : 14–15), et jusqu'au Néolithique (qui commence vers 5 000 ans avant JÉSUS-CHRIST), les vestiges montrent que les populations sont nomades et non sédentarisées (ibid. : 19–44, notamment pp. 30–31 et 41) : par conséquent il est délicat de vouloir caractériser une typologie des groupes sur une base géographique⁶.

À ce moment déjà, l'étude des motifs présents sur les poteries témoigne de la pénétration croissante d'une culture fondée sur l'agriculture et l'élevage, importée à partir du "croissant fertile" (les environs de l'actuelle Turquie), qui peut s'expliquer davantage comme un phénomène de rencontres et contacts que comme une migration massive. C'est à cette époque, entre le VI^e et le III^e millénaire avant JÉSUS-CHRIST environ, que se dressent les mégalithes (ibid. : 54–66), que tant de fantasmes rattacheront aux Celtes, alors que ceux-ci leurs sont bien ultérieurs. Leur fonction reste difficile à connaître, mais il semble qu'elle soit plus associée à une dimension

cf. p. 284

5. L'ouvrage récent de Mickaël GENDRY, que nous n'avons eu que peu le temps de lire, défend néanmoins la possibilité de faire un usage rigoureux des hagiographies à condition de faire preuve d'une posture de critique historique (GENDRY 2016).

6. Ce premier constat pourrait suffire à lui seul à invalider toutes les spéculations concernant le "caractère primitif" des populations et toutes les tentatives de conjecturer un "état originel" des populations actuelles, puisque la sédentarisation n'apparaît progressivement qu'au Néolithique. En l'associant à la remarque concernant la signification de "*civitas*" (cf. p. 112), et la taille plus restreinte des échelles d'identification par rapport à aujourd'hui (cf. p. 404), on perçoit tout l'anachronisme qui sous-tend une conception continuiste voulant rattacher un groupe actuel à une population du passé (cf. p. 43).

commémorative et mémorielle qu'à un culte des astres comme on a pu le penser à partir de Stonehenge. Par ailleurs, la construction de certains "champs de menhirs" s'étant étendue sur une période de 2 000 ans, il n'est pas certain que les personnes qui en terminaient la construction l'investissaient des mêmes fonctions que ceux qui l'avaient amorcée.

La localisation géologique des roches dans lesquelles étaient taillées certains objets de l'époque montre qu'il existait déjà des échanges et circulations, puisque l'on a retrouvé en Bretagne des roches provenant de « *la chaîne alpine ou des Balkans* » (LECERF 2014 : 68), ainsi que des pierres bretonnes jusqu'aux « *premiers contreforts des Pyrénées et sur les bords du Rhin.* » (ibid. : 68). Comme le dit LECERF :

« *Ces déplacements constatés sur toute la séquence néolithique mettent en évidence des pratiques d'échanges voire commerciales entre des communautés circulant sur de vastes territoires. [...] On peut alors évoquer les premiers vrais échanges économiques. Ces contacts favorisant le transfert culturel expliquent certaines évolutions.* » ibid. : 68

Mais c'est fondamentalement à partir de l'âge de Bronze que ces échanges augmentent : l'arrivée d'outils en bronze modifie les rapports sociaux en spécialisant la fonction de fabricant, et oblige à nouer des relations de commerce et d'itinérance pour l'extraction, la circulation des matières premières, des moules, etc. (ibid. : 80–81).

4.1.2.2 Une présence "celtique" en Armorique ?

Si jamais, malgré les précautions à prendre envers l'ethnonyme "Celtes" que nous présenterons ultérieurement, nous souhaitons malgré tout leur accorder une certaine réalité archéologique en raccordant le terme à ce qui est généralement désigné sous le nom de "culture de Hallstatt" et de "La Tène", alors on constate que les vestiges propres à ces localisations n'ont pas pénétré en Armorique.

cf. 9

cf. p. 387

Précisant bien qu' « *il n'y a pas d'ethnie celte, donc pas de caractère anthropologique spécifique* » (ibid. : 92), LECERF observe que ceux que l'on a nommés "Celtes" à partir des vestiges d'Europe centrale, auraient migré vers le Nord, dans les îles aujourd'hui britanniques, et vers le Sud, en Ibérie, mais n'ont pas laissé de traces dans cette péninsule éloignée qu'était l'Armorique (ibid. : 90–93). Néanmoins, les populations nourrissent entre elles des échanges commerciaux (sur lesquelles CÉSAR insistait lui-même lorsqu'il mentionna les Vénètes).

Dans une argumentation finalement assez proche de celle de Simon JAMES, mais pour ce qui concerne l'Armorique, LECERF mentionne des éléments de plusieurs ordres qui substituent à l'hypothèse d'une migration de masse celle de certains usages culturels importés et appropriés par le biais de relations commerciales :

cf. p. 392

La poterie : Comme le mentionne l'auteur, il ne suffit pas que des similarités soient présentes dans les motifs ornant certaines poteries pour en déduire une forte présence celte, d'autant plus lorsque ces ressemblances ne témoignent que d'un air de famille général :

« *Si certaines découvertes archéologiques (bijoux, poterie, incinération, etc.) confirment des influences culturelles venues du monde celtique, elles doivent être relativisées. En effet, la qualité des poteries graphitées aux décors estampés parfois complétés d'ornementations peintes ne doit pas occulter l'importante production des potiers armoricains. Admettons cependant qu'elle accrédite certaines relations avec nos voisins de l'est. Mais faut-il pour autant se laisser emporter par l'un de ces fragments ornés de svastikas, qui n'est qu'une pâle copie des cratères helléniques découverts dans les grandes tombes princières, éparpillées de*

l'Europe centrale à la Bourgogne ? Les ornements en forme de palmette ou d'animaux stylisés présentes sur les poteries tournées peuvent aussi bien résulter d'échanges que de la production locale. » LECERF 2014 : 94

Les pratiques culturelles : Au-delà des éléments qui peuvent s'expliquer par des échanges économiques, on constate également l'absence, en Armorique, d'un grand nombre de phénomènes qui auraient pu témoigner de la persistance d'usages "celtiques" si ces populations s'y étaient installées :

« Par ailleurs, l'organisation sociétale très hiérarchisée, le système économique, la dissémination territoriale des populations, la surprenante rareté des grands sanctuaires, l'absence de certains rituels funéraires comme les riches tombes à char, la modestie de nos forgerons armoricains face à la grande maîtrise sidérurgique reconnue aux Celtes, sont autant de données affirmant la réticence de ces derniers à vouloir s'enfermer dans ce territoire du bout du monde. » ibid. : 94

La monnaie : Parmi les éléments qui montrent clairement que les attributs propres à une culture venue de l'est et nommée "celtique" n'ont été l'objet que d'une lente appropriation, on peut se référer à l'usage de la monnaie : celle-ci n'apparaît chez les Vénètes qu'au milieu du II^e siècle avant JÉSUS-CHRIST, et à la fin de ce siècle pour les Osismes, les Riedones, et les Namnètes. Pourtant, elle avait été imposée dès le VI^e siècle avant notre ère par CRÉSUS, roi des Lydiens, et adoptée rapidement par les populations dites "celtiques", dans la mesure où elles voyageaient et commerçaient beaucoup (KRUTA 2012 : 51–56). D'autres populations de la Gaule comme les Arvernes, les Parisii et les Ambianes l'adopteront un siècle avant les populations armoricaines (LECERF 2014 : 94, 104).

L'architecture : Alors qu'un certain consensus attribue à la notion de "Celtes" cette particularité architecturale présente en Europe de l'Est pendant quelques siècles avant notre ère, que sont les villages fortifiés nommés "*oppidum*" (au singulier, *oppida* au pluriel), LECERF constate que l'on n'en trouve aucune trace en Bretagne actuelle :

cf. p. 389

« En Bretagne, malgré leur étendue et aussi par l'absence véritable d'investigation archéologique, le camp d'Aruts au Huelgoat (29) et celui du Poulaillet à Fougères (35) peinent à se faire reconnaître comme des oppida. Le camp Péran à Plédran (22), souvent considéré comme une preuve de la présence celte, s'est révélé, après sept années de fouilles menées entre 1983 et 1990, être une fortification carolingienne du X^e siècle. Vouloir porter au crédit des Celtes toutes les constructions et aménagements encore non datés ne relève pas d'une démarche scientifique. » ibid. : 92–93

4.1.2.3 Une attribution rétrospective

Ainsi, pour plusieurs raisons, on constate que, quand bien même on souhaiterait accorder une réalité à la notion de "Celtes", il serait difficile de trouver des traces de ce que les archéologues mettent sous ce terme sur le territoire armoricain. Les vestiges témoignent plutôt d'une continuité envers les pratiques des populations présentes aux périodes précédentes, ainsi que d'une influence issue de relations commerciales :

« On peut donc, sans risque, avancer que les emprunts à la culture celte n'affirment en rien une relation génétique avec ces peuples venus de l'est. Les Bretons d'Armorique, issus des peuples de l'âge du Bronze sont les héritiers des cultures néolithiques dont les traces d'implantation restent multiples dans nos paysages. Ils ont, certes, bénéficié d'un héritage culturel incontestablement venu d'Europe centrale dont certains se revendiquent à juste titre.

Mais restons mesurés dans nos relations avec le monde celte. Et, pour temporeriser l'impact des influences extérieures, observons notre siècle. La forte présence actuelle de l'électronique ou de véhicules asiatiques en nos régions doit être placée à son juste niveau afin qu'elle ne puisse un jour être interprétée comme autre chose qu'une simple relation commerciale! » LECERF 2014 : 96

Mais alors, pourquoi les Bretons s'accordent-ils des origines celtiques et pourquoi « *ces arguments intangibles sont[-ils] trop souvent écartés par les tenants d'une Bretagne celtique* » (ibid. : 94) ? LECERF se rattache ici aux analyses que nous présenterons plus loin en détails : constatant que la dénomination de "Celts" avait complètement disparu au Moyen-Âge, il explique son retour, non comme une meilleure connaissance du passé, mais par un contexte historique ayant favorisé l'émergence d'une revendication identitaire : de l'OSSIAN de James MACPHERSON à la fondation des *bagadoù* après la Seconde Guerre Mondiale, en passant par l'Académie Celtique ou l'image des Celtes forgée par CHATEAUBRIAND (ibid. : 96–97, 114)⁷.

cf. 7

4.2 L'époque des origines troyennes : Brutus et Conan Meriadec

Si les témoignages de CÉSAR nous instruisent sur les dénominations qui avaient cours dans l'Antiquité concernant les populations armoricaines, on constate qu'à partir du Moyen-Âge, certains historiens commencent à décrire les Bretons comme issus de la ville de Troie, par l'intermédiaire d'un héros fondateur.

Les historiens bretons n'inventèrent rien, puisque Troie constituait l'archéonyme pertinent dans le cadre de l'Europe de l'époque, où c'est l'ascendance grecque qui permet aux États naissants de rivaliser en prestige. Dans les rivalités entre États pré-modernes du Moyen-Âge, chaque communauté politique se dota alors d'un héros troyen à invoquer pour se donner des origines :

Les Italiens pouvaient évoquer la figure mythique d'ÉNÉE, qui avait fui Troie pour fonder Rome,

Les Français avaient quant à eux trouvé le personnage de FRANCION ou FRANCUS, lui aussi ayant fui Troie pour aller fonder la ville de Sycambre (RIO 2000 : 27–32),

Les Bretons mentionnaient BRUTUS, l'arrière-petit-fils d'ÉNÉE, qui quant à lui avait fui Rome pour fonder la Bretagne insulaire.

Cette origine troyenne était aussi celle que s'étaient donnés les Arvernes et les Éduens, suite à l'aide militaire qu'ils avaient fournie aux Romains contre HANNIBAL (BRUNAUX 2014 : 150, 178).

À cette époque, il ne sera donc pas choquant pour les historiens bretons de revendiquer un héritage grec et latin, car cela permet de s'opposer aux Français, alors décrits comme issus des

7. Dans l'absolu, constater que rien n'atteste une présence "celtique" en Armorique à l'antiquité ne contredit pas tout discours d'origination sur les Celtes, dans la mesure où celui-ci évoque bien souvent l'hypothèse d'une migration de Celtes insulaires à partir du v^e ou du vi^e siècles. Ces arguments seront discutés plus loin (cf. p. 392), à l'occasion d'une analyse épistémologique plus globale concernant la notion de "Celts". On se contentera ici de constater que, discutant les hypothèses de Léon FLEURIOT sur ce point, Jean-Yves ÉVEILLARD mentionne : « *C'est donc l'épineuse question des migrations bretonnes qui est ici posée. L'archéologie, en l'état actuel, ne confirme pas indubitablement de tels transferts de populations; seules quelques anomalies dans les séries d'objets amènent à s'interroger sur l'origine de leurs utilisateurs.* » (ÉVEILLARD 2013 : 128).

Francs. Ce n'est que lorsque l'origination française évoluera vers l'hypothèse gauloise que les Bretons seront obligés de se doter d'une ascendance concurrente renouvelée, comme nous le verrons ultérieurement.

cf. 7

4.2.1 De l'ethnogénèse biblique à la revendication troyenne

Au Moyen-Âge, une des sources principales mobilisée pour rendre compte de la genèse des nations était VIRGILE. Celui-ci disait que la ville de Rome avait été fondée par ÉNÉE, qui avait fui Troie en flammes après la mise à sac par les Grecs. Certains clercs bretons eurent alors la démarche d'imaginer une fondation analogue pour la Bretagne (à l'époque, le terme "Bretagne" désignait autant la zone continentale que celle insulaire). Ils la trouvèrent dans la figure de BRUTUS, arrière-petit-fils d'ÉNÉE, qui aurait fui Rome à 15 ans après avoir tué son père. La proximité entre les noms (BRUTUS — Brito) aurait facilité le rapprochement, par un phénomène de paronymie. Ceci permettait aux Bretons de se distinguer des Barbares, et de revendiquer eux aussi une origine noble car romaine (JAMES 1999 : 74, RIO 2000 : 23–25).

L'*Historia Brittonum*, d'auteur inconnu⁸, écrite au IX^e siècle, présente deux versions différentes de la généalogie bretonne (ibid. : 35–38) :

La première, inspirée par la Bible, renvoie chacun des peuples aux descendants de JAPHET, fils de NOÉ : celui-ci aurait eu pour fils ALAIN, qui lui-même aurait eu trois fils. Parmi ceux-ci, NEGUE et ARMENON auraient donné naissance aux peuples barbares, alors qu'HESITIO aurait eu quatre fils fondateurs des peuples civilisés : FRANCUS, ROMANUS, BRITTO, ALAMANIUS.

La seconde, reprenant le mythe troyen, considère BRUTUS comme le petit-fils d'ÉNÉE.

Par la suite, au XII^e siècle, Geoffroy de MONMOUTH donna une version plus complète du mythe troyen, dans laquelle BRUTUS connût des victoires militaires en Grèce et à Tours, qu'il fonda, avant de débarquer dans l'île d'Albion, de lui donner son nom (Bretagne), et d'y établir les lois de la paix (ibid. : 45–52).

« Dans ces siècles qui valorisaient plus que tout l'arbre généalogique, se réclamer de tels héros antiques conduisait à une légitimation certaine. Premier roi de la souche bretonne, BRUTUS plaçait symboliquement Troie et Rome aux origines de l'histoire de la Bretagne et captait à son profit ce double héritage. L'élaboration de ce légendaire par les clercs et/ou les laïques répondait d'abord à cette finalité politico-culturelle. » ibid. : 56–57

4.2.2 Une opposition aux Francs renforçant la revendication romaniste

Dans la mesure où il était plus politiquement plus pertinent pour les Bretons de se revendiquer issus de Rome que cousins des Francs et des Allemands, la généalogie biblique disparut progressivement au profit de celle issue de VIRGILE (ibid. : 56). Une certaine ambiguïté dans les captations des origines soit troyennes soit romaines des Bretons pouvait être exploitée à profit par l'historiographie bretonne de l'époque : puisque ÉNÉE avait fui Troie pour fonder Rome, et que BRUTUS avait lui-même fui Rome pour fonder le royaume breton (insulaire), alors, selon le degré d'ancienneté appliqué, il était possible de revendiquer soit une origine troyenne, soit une origine romaine (ibid. : 60–63).

8. Elle a longtemps été attribuée à NENNIUS qui pourrait n'en être que soit le compilateur soit un prête-nom commun pour plusieurs auteurs, ou à GILDAS (RIO 2000 : 34).

« *Les Bretons, en effet, avaient montré depuis longtemps leur appartenance à la culture romaine. Dans les Excerpta de Libris Romanorum et Francorum, ils étaient encore appelés Romani jusqu'au milieu du VI^e siècle. La religion chrétienne, celle de CONSTANTIN et de THÉODOSE, les renforça encore dans leur romanité; elle fut pour eux, dès les V^e et VI^e siècles, un signe d'identité contre les Barbares païens, d'abord contre les Francs, puis ensuite contre les Saxons que combattirent les Bretons de l'île pendant plus d'un siècle.* » RIO 2000 : 61

Si l'on recontextualise historiquement les conditions de l'émergence de cette revendication romaniste des bretons à partir du IX^e siècle, on constate qu'elle s'inscrit dans une époque de conflits permanents avec les Francs de la dynastie carolingienne : il est donc possible d'expliquer cette origination comme venant appuyer historiquement une opposition politique (ibid. : 63–70), notamment envers des antagonistes s'originant dans la figure de FRANCUS / FRANCION.

4.2.3 Conan Meriadec et la fondation de l'Armorique

La fable troyenne de BRUTUS permet certes aux historiens de l'époque d'expliquer la fondation de la Bretagne insulaire, mais pas celle de sa partie continentale, l'Armorique. Pour rendre compte de cette situation, c'est le personnage de CONAN MERIADEC qui apparaît alors. S'il est difficile de déterminer la date exacte de l'apparition de ce personnage au sein des historiographies bretonnes, notamment en raison des difficultés de datation des manuscrits, il est clair que c'est l'œuvre de Geoffroy de MONMOUTH, au XII^e siècle, qui la diffuse plus massivement.

CONAN MERIADEC y est présenté comme un contemporain de MAXIME, l'empereur des IV^e–V^e siècles, soit son compagnon soit son rival, selon les histoires de l'époque (ibid. : 72–75). Il serait venu de la Bretagne insulaire jusqu'en Armorique pour y fonder une colonie par la guerre et par l'épuration ethnique. La fable qui se répand à partir du XII^e raconte ainsi qu'il aurait tué tous les hommes vivant sur les terres armoricaines de l'époque, et fait couper la langue de toutes les femmes autochtones pour éviter que leur manière de parler ne contamine celle des bretons insulaires qu'il aurait fait venir en nombre : 100 000 hommes et 30 000 guerriers, 11 000 jeunes femmes nobles et 60 000 de basse extraction (ibid. : 70–87).

Une telle description historique renforce ainsi la thèse de l'unité ethnique entre Bretagnes insulaire et continentale. Par ailleurs, la mention faite de la langue coupée aux femmes qui étaient déjà présentes sur place avant l'arrivée de CONAN MERIADEC (alors que les hommes étaient, quant à eux, tous tués) pour éviter toute influence d'un parler gaulois ou franc (ibid. : 80, 83, 143–145) est également intéressante en ce qu'elle souligne que l'idée d'une langue pure, non influencée par un substrat local était déjà perçue comme un facteur d'identification important pour les auteurs d'alors⁹.

4.2.3.1 La concurrence des ancêtres troyens

Au Moyen-Âge, l'origine troyenne dotait d'un certain prestige les pays s'en revendiquant. Aussi, les Bretons n'étaient-ils pas les seuls à s'en doter : si nous avons vu qu'ils en avaient repris l'argumentation à partir de l'origination des Romains, il s'avère que, du côté français, l'origination franque n'était pas incompatible avec la troyenne, puisque la figure mythique de

9. Joseph RIO remarque que Geoffroy de MONMOUTH ne reprend pas à son compte l'histoire des langues coupées, mais qu'il n'en est pas moins très concerné par les rapports entre langue et identité politique (RIO 2000 : 84).

FRANCUS / FRANCION permettait d'incarner le chaînon manquant : ce héros qui avait fui Troie pour fonder le peuple des Francs.

Cette thèse de l'origine troyenne des Français fût d'abord développée au XII^e siècle par RIGORD, historien de Philippe AUGUSTE, et reprise par PRIMAT pour LOUIS IX, mais ces histoires restaient des récits de cour, et ce n'est qu'avec les *Grandes Chroniques de France* (aux XIII^e–XIV^e siècles), qu'elles commencèrent à se diffuser (RIO 2000 : 91–94), sous des versions concurrentes et imprécises (ibid. : 94–99), la topique troyenne figurera alors comme une constante dans la littérature médiévale (ibid. : 99–105).

« Une historiographie bretonne résolument nationaliste se mit alors en devoir de rivaliser avec l'historiographie française, s'insurgeant principalement contre Les Grandes Chroniques de France qui ne prenaient pas en compte les grands noms de l'histoire bretonne. Différent chroniqueurs, notamment l'ANONYME du *Chronicon Briocense*, Pierre LE BAUD et Alain BOUCHART, se firent un devoir de produire un discours breton des origines qui confortait la spécificité culturelle du duché. » ibid. : 92

Alors que BRUTUS et CONAN MERIADEC avaient disparu de l'historiographie bretonne lorsque la Bretagne était sous le règne des Plantagenêts et des Capétiens, ils réapparurent à la fin du XV^e siècle, sous les MONTFORT, au moment de la guerre de succession de Bretagne, dans un contexte politique troublé où les notables bretons se voyaient menacés par l'expansionnisme français. Les historiens Pierre LE BAUD, en 1480, et Alain BOUCHART, en 1514, reprenant une description du passé dans laquelle la Bretagne existait déjà comme État indépendant avant CLOVIS, défendaient ainsi la légitimité de la possession des ducs, qu'ils fréquentaient par ailleurs (ibid. : 105–112).

« En l'occurrence, il nous faudra apprécier la fonction de ces historiographes bretons. S'ils étaient payés par les ducs, "ce n'était pas pour léguer aux historiens du futur, comme le remarquait BOSSUAT, des renseignements exacts" (BOSSUAT 1958 : 187–197), mais bien pour servir la cause de l'État breton au moment où le duché était de plus en plus convoité par l'État français. Ils devaient contrer le pouvoir idéologique de l'historiographie et des féodaux profrançais au sein du duché. Une conception nouvelle de l'histoire se dessinait donc dans cette période d'épanouissement politique et culturel de la Bretagne. La fonction des textes n'était pas tant de créer un imaginaire de divertissement que d'entretenir le sentiment d'un particularisme breton, de catalyser, d'exciter un sentiment national. L'histoire se faisait militante. BRUTUS, CONAN MERIADEC devenaient les champions idéologiques de la souveraineté de la Bretagne contre FRANCION. Le développement de cette mythologie allait-il occasionner des tensions politiques, des polémiques, entre Bretons et Français ? » RIO 2000 : 93

En 1402 avait déjà eu lieu une cérémonie spectacularisée de couronnement d'un acteur interprétant BRUTUS : mais les attributs royaux qu'il vêtit lors de cette représentation (la couronne en particulier) irritèrent la royauté car la Bretagne devait n'être qu'un duché qui ne pouvait avoir nulle prétention à la couronne (ibid. : 113–115).

Par ailleurs, à la fin du XV^e siècle, Jean II de ROHAN revendiqua une filiation directe avec CONAN MERIADEC en se reposant sur un certain nombre de documents historiques qu'il fournit : son objectif était ainsi d'appuyer ses prétentions à gouverner le duché de Bretagne, notamment contre celles du comte de LAVAL. Nous verrons par la suite que cette filiation sera revendiquée jusqu'au XVIII^e siècle par la lignée des ROHAN, qui fera donc pression auprès des historiographes dom LOBINEAU et dom MORICE pour qu'ils continuent à présenter comme véridique l'existence de CONAN MERIADEC.

cf. p. 132

4.2.4 La langue bretonne décrite comme issue du grec

Dès l'apparition de la figure mythique de CONAN MERIADEC au XII^e, la question de la langue fut centrale dans l'affirmation identitaire des Bretons face aux Francs, comme on l'a vu avec l'épisode relatant que CONAN MERIADEC, ayant tué les hommes présents en Armorique pour y installer ses populations insulaires, avait épargné les femmes, mais en leur coupant la langue, pour éviter qu'elles ne contaminent le breton par leur parler gaulois ou franc. La langue bretonne pouvait alors être présentée comme directement issue des populations anciennes qui vivaient à Troie, et donc comme une branche du grec.

cf. p. 121

Aux XV^e et XVI^e siècles, même si la noblesse ne parlait déjà plus breton, elle tirait néanmoins gloire de l'ancienneté de la langue, à nouveau considérée comme issue du troyen, donc comme une forme dérivée de grec, non mélangée et plus pure, contrairement au français et à l'italien. Quelques étymologies étaient alors présentées pour expliquer des mots bretons par le grec, et la frontière linguistique était expliquée par la partie du récit dans laquelle CONAN MERIADEC fit venir des femmes en bateau de l'île de Bretagne : celles-ci avaient accosté à l'Ouest, et c'était donc des habitantes armoricaines antérieures à cette croisade qui s'étaient trouvées à l'Est. De ce récit, on occultait alors l'épisode des langues coupées par CONAN MERIADEC (RIO 2000 : 142–148).

Les originations bretonnes évoluèrent à partir du XVI^e siècle sous l'effet du contexte international : la Renaissance et les reconfigurations politiques eurent pour effet une disparition des mythes médiévaux partout en Europe, et l'introduction des "Gaulois" comme peuple fondateur de référence pour les Français et pour d'autres. Bertrand d'ARGENTRÉ fut le vecteur qui capta ces changements et les appliqua à l'échelle bretonne, renouvelant les mythes fondateurs bretons, et remplaçant les Troyens par les Gaulois.

4.3 Réapparition des Gaulois à la Renaissance

Lorsqu'à la Renaissance, les textes antiques connurent une plus grande diffusion, notamment *La Guerre des Gaules* de CÉSAR, il n'était plus possible d'invoquer de tels personnages imaginaires, et il était nécessaire de prendre en compte les ethnonymes mentionnés dans les textes antiques : les "Romains", "Gaulois" et "Celts" remplacèrent les héros troyens, en Italie, en France, puis chez les historiens bretons (*ibid.* : 158–163), notamment sous l'influence de l'historien franco-italien Paolo EMILIO ou "Paul ÉMILE".

cf. p. 126

4.3.1 L'articulation biblique des originations

Mais ces peuples ne pouvaient pas eux-mêmes être considérés comme étant sortis de nulle part, et c'est dans la Bible qu'il fallut alors chercher leur origine : s'élabora alors un courant de pensée qui tentait de raccrocher les noms des peuples de l'Antiquité aux récits bibliques. Malheureusement, le Livre Sacré n'avait pas donné de filiation après SEM, JAPHET, et CHAM, les trois fils de NOÉ. Les historiens de l'époque se reposaient alors sur les *Antiquitatum variarum volumina XVIII* (NANNI 1498), un ouvrage publié en 1498 par Annius de VITERBE (Giovanni NANNI de son vrai nom), un savant dominicain qui prétendait avoir reçu de deux moines arméniens des manuscrits chaldéens, égyptiens, et romains, anciens et inédits, dans lesquels se trouvait mentionnée la postérité de JAPHET, CHAM, et SEM, et qui permettait, par un heureux hasard,

de relier leur descendance aux noms des peuples anciens et actuels : ainsi, JAPHET aurait-il eu pour enfants COMERUS, MEDUS, MAGOGUS et SAMOTES, celui-ci donna naissance à MAGUS et SARO, qui eût lui-même pour enfants DRUIDES, BARDUS, LONGO, BARDUS LE JEUNE, et CELTES. Ces noms propres montrent toute la part d'imaginaire qui entourait ces mystérieux manuscrits, mais leur proximité avec les ethnonymes en cours de revalorisation permettait à l'époque d'ancrer la généalogie des peuples dans la Bible.

Une telle généalogie a pu être reprise avec plus ou moins de liberté. Ainsi, par exemple, Guillaume POSTEL mit-il ces analyses au profit d'un nationalisme français exacerbé (RIO 2000 : 175–178). Ou encore, Jean LEMAIRE DE BELGES, qui plaçait CELTES à la neuvième génération après JAPHET et en faisait le père de GALATÉE, qui épousa HERCULES pour donner naissance à GALATES, lui-même futur ancêtre de FRANCUS (ibid. : 169–171). Cette reprise permettait un retournement par lequel le peuple celte devenait l'ancêtre du peuple gaulois : CELTES n'était plus issu de Troie, mais il l'avait fondée, avant de retourner en Gaule donner naissance à FRANCUS, père des Francs (ibid. : 178–180, BRUNAU 2014 : 181–184).

Par ailleurs, cette nouvelle histoire des origines dut passer par une réécriture du stéréotype du Gaulois, de l'autochtone rustre et conquis par les Troyens, au conquérant cultivé ayant fondé tous les autres peuples : l'époque se prêtait ainsi à la "gallomanie" (RIO 2000 : 158–184).

4.3.2 Une origination française dans un contexte de rivalités

En parallèle de la redécouverte des Antiquités propre à la Renaissance, la configuration politique se modifie entre les États-Nations modernes naissants. Les différentes nations d'Europe cherchent alors à se fonder en invoquant une histoire, et dans un climat concurrentiel, les ancêtres sont mis à l'encan :

« L'antagonisme politique des États européens et l'éclatement de la religion chrétienne font se replier chaque nation sur ses frontières. On cherche en soi-même sa propre grandeur et en soi encore l'explication de la grandeur des autres. Il y a une forme nationale d'égoïsme qui consiste à tout ramener à son pays, et devant l'évidence de l'égalité ou de la supériorité des autres, à inventer ou à rétablir de vieilles légendes. » C.-G. DUBOIS 1972 : 28, cité par TANGUY 1977 : 250

C'est ainsi que l'origination gauloise en France peut s'expliquer entre autres par une double rivalité politique :

4.3.2.1 Envers l'Italie

Une fois dépassée l'époque où chaque royaume se donnait un héros troyen, la période de la Renaissance favorisait l'Italie par l'évocation des prestigieux Romains. Les historiens français (Jean LEMAIRE DE BELGES, Guillaume POSTEL) réhabilitèrent alors les Gaulois - Celtes (alors généralement identifiés les uns aux autres) ; et, en les rattachant aux descendants de NOÉ, pouvaient ainsi leur conférer une antériorité plus grande que les Romains et les Troyens, et même s'en prétendre les fondateurs.

4.3.2.2 Envers l'Allemagne

La fonction politique de l'archéonyme "Franc" : Depuis les Grandes Invasions puis l'installation des dynasties mérovingiennes à partir du v^e siècle, les clercs et les notables français se déclaraient descendants des Francs, peuple conquérant : cela leur permettait de justifier leurs

possessions envers le peuple, qui était alors assimilé aux Gaulois, les perdants de cet épisode historique (FOUCAULT 1976). Cette description n'était nullement incompatible avec le mythe troyen, puisqu'elle pouvait, par l'intermédiaire de FRANCUS, attribuer à ces mêmes Francs une origine troyenne.

cf. p. 119

Renouvellement conflictuel à la Renaissance : Or, cette généalogie hautement politique se trouva mise en difficulté à partir de la Renaissance, lorsque l'édition et la diffusion en Allemagne de *La Germanie* de TACITE eût pour effet que les Allemands se retrouvèrent dans une filiation auprès des Germains qui y étaient alors décrits de manière élogieuse¹⁰. Les Francs étant considérés comme issus des Germains, chacun des deux peuples se donnait les mêmes ancêtres, ce qui n'était pas sans poser problème.

Par rapport aux formalisations que nous avons proposées des processus d'origination, on dira qu'apparaît l'origination suivante :

cf. p. 55

Allemands
||
Germains

Celle-ci, associée à l'identification Francs - Germains, produisait le résultat suivant, incompatible avec le contexte de rivalités :

Français - Allemands
|| ||
Francs - Germains

Autrement dit, dans la mesure où l'archéonyme "Francs" se trouvait tout à coup associé à un homoarchéonyme "Germains", alors, par le jeu des identifications, les Allemands se trouvaient assimilés au statut d'homoethnonymes des Français : dans une situation de rivalité où l'Allemand constituait une des figures de l'antethnonyme, une telle identification des rivaux n'était pas supportable, car elle portait en elle le risque de justifier une assimilation politique. Particulièrement du côté français, dans la mesure où les Germains, considérés comme plus originels que les Francs qui en étaient issus, étaient valorisés par cette assimilation, la formule devenait :

cf. p. 24

Français < Allemands
|| ||
Francs < Germains

C'est alors qu'émergèrent des discours symétriques et concurrents qui tentèrent de reconfigurer cette organisation. Il s'agissait soit de se distinguer nettement de l'antethnonyme, soit de retourner la configuration de manière à pouvoir s'en prétendre le fondateur. Ainsi, sur le fond de la rivalité entre les royaumes de France et d'Allemagne apparaissait alors une guerre des originations, mobilisant les historiens nationaux, chacun se donnant pour but de trouver à son pays l'origine la plus ancienne et la plus prestigieuse.

10. Magali COUMERT a particulièrement insisté sur les relectures nationalistes *a posteriori* de TACITE, et les présupposés tant d'homogénéité que de continuité linguistique et culturelle sur lesquels elle reposa (COUMERT 2016b).

« La recherche de l'origine de la nation était avant tout une quête d'identité. Et elle était d'autant plus pressante que l'identité d'un peuple était mal assurée : nobles et religieux pressentaient bien que le troupeau d'âmes dont ils avaient la charge n'était pas aussi homogène qu'ils voulaient le croire. Une même ascendance, surtout si elle était prestigieuse, pouvait redonner corps à des communautés dispersées et disparates. Il fallait donc chercher parmi les civilisations anciennes les plus brillantes celles à qui serait attribué le rôle d'ancêtres. » BRUNAUX 2014 : 176

Du côté pro-germain, Guillaume PALADIN défendait en 1542, dans un ouvrage nommé *De antiquo statu Burgundiae*, la thèse de l'origine germanique des Gaulois, tout comme Beatus RHENANUS en 1551,

Du côté pro-français, Guillaume POSTEL qui défendait, en 1552 dans *l'Apologie de la Gaule contre les malevoles escrivains, qui d'icelle ont mal ou negligemment escript, et en apres les tres anciens droictz du peuple Gallique, et de ses princes*, l'idée selon laquelle ce sont plutôt les Germains qui descendent des Gaulois, que soutiendra aussi Jean BODIN en 1566.

La réintroduction des Gaulois ajoute un nouvel ancêtre, encore plus ancien, dans le jeu des relations. Il faut aussi reconfigurer l'origination française conséquemment en assimilant les Français aux Gaulois.

Français	→	Français
Francs	→	Gaulois

Le retournement stratégique de POSTEL et BODIN permettait alors aux Français de dire que c'était sur leur sol que se trouvait le plus lointain ancêtre (TANGUY 1977 : 251–252, BRUNAUX 2014 : 184–190). La formule précédent se modifie donc de manière à accorder à nouveau une supériorité aux Français, issus des Gaulois plus prestigieux que les Germains :

Français	>	Allemands
Gaulois	>	Germains

Du point de vue non de l'origine mais des opérations d'identification / différenciation, certains historiens défendaient alors une théorie qui distingue les Gaulois des Germains mais les rapproche des peuples insulaires et notamment des Gallois¹¹, produisant une configuration différente : **Germains | Gaulois - Gallois**.

L'apparition des Celtes : Les Celtes firent leur apparition au sein de ce débat lorsque Paolo EMILIO ou "Paul ÉMILE" publia sa monumentale *Histoire de France* en dix tomes en 1539, à partir de textes grecs (notamment de STRABON et de DIODORE DE SICILE) dont il avait pris connaissance entre-temps : il identifiait les Celtes aux Gaulois, dont il donnait le berceau en Scythie. Cette fraction des Scythes se serait selon lui d'abord installée en Gaule, d'où elle aurait envahi toute l'Europe et l'Asie Mineure. Il en fit ainsi un des peuples les plus anciens de

11. Il s'agit principalement de Beatus RHENANUS en 1531, Pierre de LA RAMÉE dit RAMUS en 1559, François HOTMAN DE LA TOUR en 1573 (cf. BOURDÉ et MARTIN 1983 : 92–93, 95–97), William CAMDEN en 1586, Marcus Zuerius von BOXHORN en 1654 (TANGUY 1977 : 252–253).

l'Antiquité et un peuple colonisateur au territoire étendu, allant même jusqu'à les présenter comme les fondateurs de Troie (RIO 2000 : 165–166, BRUNAUX 2014 : 190–194).

Ainsi, le remplacement de l'origination Français - Francs par celle Français - Gaulois, associée à l'identification Gaulois - Celtes, pouvait-elle servir de rempart, mettant les Français à l'abri des prétentions d'un Guillaume PALADIN ou d'un Beatus RHENANUS qui voulaient en faire des descendants des Germains.

Français		Allemands
Gaulois - Celtes		Germains

Différenciation ou identification ? Mais cette distinction Gaulois | Germains, passant par un rapprochement de ces Gaulois avec les populations insulaires nommées "Celtes", ne pouvait pas être politiquement acceptable partout en France à l'époque. En effet, l'assimilation entre Gaulois et Germains pouvait être stratégiquement retournée du côté français pour devenir une justification aux prétentions du Roi de France à gouverner l'Allemagne. La vision officielle de l'histoire était en effet celle de François Eudes de MÉZERAY, historiographe du roi LOUIS XIV, qui défendait l'assimilation Gaulois - Germains, ce qui permettait de justifier les visées expansionnistes du roi. Dans la même veine, Antoine AUBÉRY publiait en 1667 un ouvrage au titre évocateur : « *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire* », où il démontrait, sur la base d'arguments historiques, pourquoi la totalité de l'ancien Empire devait appartenir au Roi de France (TANGUY 1977 : 253–254). Les historiens soutiens du Roi défendaient alors la configuration suivante :

Français	-	Allemands
Gaulois	-	Germains

L'intérêt politique pour ces questions était tel que l'abbé de VERTOT, fervent soutien du roi, n'hésita pas à dénoncer et faire emprisonner l'historien Nicolas FRÉRET, qui défendait la thèse de la distinction entre les Francs (qu'il décrivait comme une ligue au sein des Germains) et les Gaulois. Il usera par ailleurs de procédés similaires, ainsi que d'écrits critiques envers l'historien dom Guy-Alexis LOBINEAU, car celui-ci défendait dans son *Histoire de Bretagne* l'idée que la Bretagne n'était pas sujette à la monarchie française avant le traité d'union de 1532, puisque les Bretons insulaires s'étaient établis en Armorique en 460, donc avant CLOVIS, qui ne régna qu'à partir de 481 (ibid. : 256–259, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 21).

cf. p. 131

La situation de rivalité politique entre France et Allemagne à l'époque souligne ainsi l'ambiguïté dans laquelle se trouvaient les tentatives de caractérisation des peuples s'appuyant sur un passé historique, puisqu'elle se trouvait en effet prise entre deux feux :

D'un côté, une volonté de distinction politique et un refus d'assimilation poussaient certains auteurs à rejeter l'identification Français - Francs - Germains, et à revendiquer une différenciation sur la base d'un rapprochement avec les populations insulaires, le retour des "Celtes" et des "Gaulois" tombant alors à point nommé.

D'un autre côté, les historiens officiels, soutenant les vellétés expansionnistes de LOUIS XIV, défendaient cette même assimilation, qui justifiait selon eux les prétentions du Roi à

régner sur l'Allemagne.

4.3.3 Les effets de ces renouvellements sur l'histoire bretonne

Alors que les auteurs du Moyen-Âge connaissaient l'existence de Gaulois en Bretagne, aucun ne pensait en faire le peuple originaire de l'Armorique, les descriptions mythiques leur étaient plutôt hostiles en évoquant leur éradication par les Bretons insulaires venus de Troie. Cette conception se modifiera dans un contexte intellectuel où la réhabilitation italienne des Romains, et celle, allemande, des Germains, incite à celle, française, des Gaulois : c'est alors qu'émergent les thèses de Bertrand d'ARGENTRÉ, qui applique à la Bretagne ce rejet des origines troyennes et un renouvellement concomitant des originations¹².

4.3.3.1 Bertrand d'Argentré : l'invocation des Gaulois pour se distinguer des Français

Contemporain de la Renaissance du XVI^e, l'historien Bertrand d'ARGENTRÉ a pu bénéficier du progrès des méthodes historiques de l'époque, et s'en sert ainsi pour rejeter le personnage mythique de BRUTUS. Pourtant, son historiographie reste fortement prise au sein de conflits identitaires, non seulement envers les Français et les ancêtres Gaulois qu'ils commencent alors à se donner, mais aussi envers les Anglais, avec lesquels il ne souhaite surtout pas être confondu. Il s'agit là encore d'un trait commun aux ouvrages d'histoire de l'époque :

« Parce qu'elle est le fait d'historiographes, qu'ils soient du duc, du roi, ou des États de Bretagne, elle est le véhicule de grands conflits politiques archaïques. L'histoire est recherche de preuves pour asseoir des droits dans un contexte féodal : droit du roi à recevoir l'hommage des ducs de Bretagne, droit des princes de Rohan au titre de princes étrangers, droit des États à défendre "les antiques libertés de la province". » BERTHO 1980 : 46

Nous avons vu que les Gaulois à l'époque de d'ARGENTRÉ sont l'objet de luttes d'appropriation entre Français et Allemands. Lui-même voudra y identifier les Bretons, renvoyant les Français aux Francs.

L'évolution du rapport à la France : Deux types d'éléments contextuels rendent compte de l'émergence des thèses de Bertrand d'ARGENTRÉ concernant les origines gauloises et/ou celtiques du breton :

D'une part, la modification des originations que se donnaient les Français, qui abandonnaient les Troyens pour se dire Gaulois :

« Mais ces mythes médiévaux ne se révélèrent plus opératoires au XVI^e siècle quand la Bretagne fut devenue une province française. Les origines historiques du duché et sa politique ne pouvaient être acceptées par les théoriciens du pouvoir royal qui s'attachaient désormais à définir la monarchie absolue. Une exigence historique plus grande, le contexte d'États-Nations modernes en quête de légitimation, obligeaient à reconsidérer, à reconstruire ce passé inapproprié. Confronté aux productions historiques françaises qui découvraient les origines territoriales et le peuplement gaulois de la France, l'historiographie bretonne fut contrainte d'innover dans de nouvelles tensions politiques. L'historien Bertrand d'ARGENTRÉ (1519–1590) commença par renvoyer BRUTUS dans son royaume

12. Voir KERHERVÉ 1987 pour situer les innovations de d'ARGENTRÉ par rapport aux chroniqueurs du XV^e, notamment Pierre LE BAUD et Alain BOUCHART, plus particulièrement les pp. 257–261 pour l'opposition que soulèvera son *Histoire de Bretagne*. MEYER 1987 évoque aussi la question, qu'il articule avec la lexicographie et les recherches historiques qui seront menées plus tard par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

insulaire et s'ingénia à démontrer que la Bretagne, elle aussi, était gauloise, qu'elle avait existé bien avant BRUTUS et même que, nouvelle pesanteur existentielle, la langue bretonne qu'on y parlait était le "vray Gaulois". » RIO 2000 : 19–20

D'autre part, l'intégration de la Bretagne à la France en 1532, qui eût pour effet de modifier la configuration politique des rapports avec celle-ci :

« Dès 1540, [Bertrand d'ARGENTRÉ] développe la thèse que la Bretagne était autrefois indépendante et qu'elle n'est devenue française qu'à la fin du XV^e siècle. En 1577, les États de Bretagne contestent les nouveaux impôts décidés par la pouvoir royal. À leur demande, d'ARGENTRÉ rédige une Histoire de Bretagne entre 1580 et 1582. L'ouvrage est saisi et censuré par Henri III pour "faits contre la dignité de nos rois, du royaume et du nom français". » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 26

Ce renouvellement des conditions politiques appela donc à une nouvelle forme d'insistance sur la distinction entre origines bretonnes et françaises, ainsi que sur la défense d'une antériorité des Bretons sur les Français. La forme des originations se modifie donc pour épouser la nouvelle donne des conflits politiques.

Les Bretons, des Gaulois continentaux : Les thèses historiques défendues par d'ARGENTRÉ s'opposent à la fable troyenne de BRUTUS (RIO 2000 : 185–187), bien qu'il défende l'existence de CONAN MERIADEC, qui lui permet de fonder la thèse d'une royauté bretonne indépendante avant son annexion en 1532. Pour cette raison, son livre déplait aux autorités ; il est remis en question par Nicolas VIGNIER, l'historiographe d'HENRI III, qui fait dater l'annexion bretonne de l'époque des Mérovingiens ; et est condamné par le Parlement de Paris¹³. Ce n'est alors que le point de départ d'une controverse qui se continuera dans les débats portant sur la "mouvance de Bretagne" : la Bretagne était-elle indépendante avant 1532, ou faisait-elle déjà partie du royaume français ?

cf. p. 131

Par ailleurs, d'ARGENTRÉ défend une identification Bretons - Gaulois : sa thèse est que les Gaulois armoricains auraient envahi l'île de Bretagne dans l'Antiquité avant de revenir en Armorique par la suite. Cette antériorité revendiquée des Armoricains sur les insulaires vaut également pour le toponyme, qui n'aurait pas été selon lui importé de l'île de Bretagne, mais plutôt apporté par les gaulois continentaux (RIO 2000 : 187–194).

Son objectif était celui d'une démarcation envers les Anglais, celle-ci ne pouvait passer que par une différenciation entre Celtes insulaires et continentaux pour éviter de les doter d'ancêtres communs, et par le rejet de tout apport insulaire dans la constitution de la Bretagne actuelle. Définissant les Bretons comme seuls descendants restants des Gaulois, cela justifiait à ses yeux une différenciation tant envers les Français, romanisés, qu'envers les Anglais (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 26–27).

La référence aux Gaulois jouait un rôle relativement ambigu dans le rapport d'opposition envers la France, puisque d'ARGENTRÉ revendiquait les mêmes origines, mais les interprétait différemment dans le but de défendre une indépendance vis-à-vis de la France. Les Français invoquaient les Gaulois pour concurrencer les Italiens et leurs ancêtres romains, ou les Allemands et leurs ancêtres germains, produisant comme nous l'avons vu le jeu d'originations suivantes :

13. RIO 2000 : 194–198, 265. Le titre de l'ouvrage de VIGNIER est significatif : *Traité de l'ancien état de la Petite Bretagne et du droit de la couronne de France sur elle, contre les faussetés et calomnies des deux Histoires de Bretagne composées par le sieur Bertrand d'ARGENTRÉ*. Celui-ci ne paraîtra qu'en 1619 (cf. KERHERVÉ 1987 : 261).

Français		Allemands		Italiens
Gaulois		Germanis		Romains

Lorsque d'ARGENTRÉ attribuait quant à lui des origines gauloises aux Bretons, c'était pour se différencier des Français, qu'il assimilait aux Francs :

Bretons		Français
Gaulois		Francs

En plus de la distinction que cette identification établissait, cela permettait également d'établir une supériorité des Bretons, dans la mesure où ils étaient issus d'un peuple, les Gaulois, décrit comme plus ancien que les Francs. « *Il en fait un usage "subversif", dans la mesure où il utilise la matière celtique dans le sens provincial, face à ceux qui l'utilisent dans le sens royal.* » (BOURDÉ et MARTIN 1983 : 99). Une telle valorisation ne pouvait par ailleurs fonctionner que si elle reposait implicitement sur le *topos* d'une association ancien > récent, donnant ici Bretons - Gaulois > Francs - Français.

cf. p. 24

« *Antifrançaise, la mythologie de d'ARGENTRÉ montrait l'indépendance d'esprit des Bretons qui, expliquait-il, étaient bien antérieurs aux Francs sur ce territoire. Là, se nouaient les divergences idéologiques entre les versions française et bretonne de la légende gauloise. L'une, en établissant une généalogie gauloise biblique, avait pour finalité de préciser, en lui donnant un ancêtre collectif, l'identité dynastique de la France, et de marquer son hégémonie sur les autres nations européennes, notamment sur les pays germaniques. L'autre manifestait sa "dissidence" politique dans ce dessein culturel unitaire. En revendiquant pour son pays une origine gauloise, d'ARGENTRÉ, s'inscrivait, paradoxalement, dans le schéma français, mais en le subvertissant. C'étaient les Bretons, antérieurs aux Francs sur le territoire du royaume, qui avaient surtout recueilli cet héritage. Ils avaient conservé dans la langue bretonne l'ancien et pur idiome gaulois.* » RIO 2000 : 223–224

Si d'ARGENTRÉ a bénéficié de l'amélioration des méthodes de recherche historiques, rejeté la fable troyenne et ses personnages fictifs (ainsi BRUTUS et le roi ARTHUR), il n'en reste pas moins pour autant prisonnier d'un certain cadre de pensée, du fait de son insistance idéologique pour se démarquer des Anglais, ce qui le pousse à réintégrer des éléments tout aussi fantasmagoriques dans ses thèses historiques :

« *La critique des fables — et des "fabuleux" — des origines, si bien entamée par d'ARGENTRÉ, se révèle finalement décevante, car il tomba dans les travers qu'il dénonça. Sa démonstration historique témoigne certes de l'acquisition de méthodes critiques modernes (utilisation abondante de textes latins ou grecs, de l'étymologie, de la morphologie, de l'archéologie, etc.), mais remplacer BRUTUS par BRITANNUS, invoquer sa fille CELTINE et son petit-fils CELTES, fils d'HERCULE, pour se libérer de la tradition britto-anglaise, démontre que la recherche des origines restait, malgré tous les acquis historiques de la Renaissance, soumise à des structures de pensée héritées du passé.* » *ibid.* : 194

La caution du comparatisme linguistique : Alors que les changements initiés par la Renaissance valorisaient le substrat gaulois comme une forme ancienne et prestigieuse de passé, plusieurs savants européens élaborèrent des thèses pour tenter de rattacher les Gaulois à leur propre peuple. Bertrand d'ARGENTRÉ avait connaissance de tous ces débats (*ibid.* : 198–199), et lutta sur tous les fronts pour défendre que les Bretons étaient bel et bien les véritables descendants des Gaulois. L'absence de traces écrites en gaulois pouvait nourrir toutes les

cf. p. 125

spéculations et rapprochements étymologiques souhaités, et les "démonstrations" linguistiques furent alors mises à profit pour défendre diverses assimilations de la langue des Gaulois :

Au grec : selon une filiation reprise par Jean PICARD, Jean BODIN, Guillaume POSTEL, et bien d'autres auteurs (RIO 2000 : 200–202),

Au flamand : selon des comparaisons proposées par Johannes GORUPIUS BECANUS (ibid. : 202–204),

Au germanique : selon des thèses défendues notamment par Beatus RHENANUS (ibid. : 204–206).

Dans ce concert des appropriations linguistiques, d'ARGENTRÉ défendait que seule la langue bretonne actuelle constituait une forme pure et non mélangée du gaulois (ibid. : 207–212). Il faisait reposer son argumentation sur des considérations étymologiques assez rigoureuses pour son époque, et inaugura également les comparaisons entre breton armoricain et langues insulaires (ibid. : 212–216), ce qui sera repris par la suite, notamment par Joseph Juste SCALIGER.

4.3.3.2 Conan Meriadec au centre de conflits politiques

En 1707, dom Guy-Alexis LOBINEAU publie une *Histoire de Bretagne*, dans laquelle il renouvelle la description du passé breton : la figure de CONAN MERIADEC y est répudiée comme une invention mythique, comme le sont celle d'ARTHUR et de BRUTUS.

L'origine des bretons s'explique alors autrement : si des insulaires ont bien pénétré en Armorique aux v^e–vi^e siècles, en revanche cette même Bretagne insulaire avait été précédemment peuplée par un peuple continental : les Gaulois (ou les Celtes, puisque les deux termes étaient alors identifiés). Dom LOBINEAU, tout comme dom MORICE et dom TAILLANDIER, rejetait donc la thèse d'un peuplement insulaire, associée à la fable de CONAN MERIADEC, au profit de celle d'une origine continentale, gauloise, celtique. Ces auteurs constataient une proximité linguistique avec les parlers insulaires, notamment le gallois, et admettaient à la fois une origine commune et l'existence de relations entre les deux populations : par contre, ce sont les Gaulois / Celtes continentaux qu'ils considéraient comme le peuple originel (ibid. : 269–271). À la suite de Paul PEZRON, LOBINEAU commençait à appuyer ses thèses sur des démonstrations étymologiques.

cf. p. 140

« Mais la recherche sur les origines gauloises n'eut pas le même sens pour les Français et pour les Bretons. Pour les premiers, elle porta sur la constitution de la nation française — et non plus, comme au xvi^e siècle, sur l'antiquité de la dynastie monarchique, ou sur sa généalogie. Pour les seconds, elle fut plus une quête d'une représentation distincte, une spéculation sur des origines antérieures, différentes et complémentaires de celles de la nation française ; l'identité particulière des Bretons devant fonctionner comme un code culturel spécifique établi par eux et pour eux. » ibid. : 229

La "mouvance de Bretagne" : Dans le contexte historique et politique au sein duquel écrit LOBINEAU, la figure de CONAN MERIADEC et la question de son existence étaient également au cœur de la querelle dite de la "mouvance de Bretagne" : si ce personnage historique avait vraiment existé, alors on pouvait dire que la Bretagne avait eu son propre roi avant l'unification de la France sous CLOVIS au v^e siècle. Par conséquent, elle pourrait revendiquer le statut de royaume indépendant. Cette question avait déjà excité les passions à l'époque de d'ARGENTRÉ, en raison de ses implications politiques, mais elle prenait ici une autre dimension : l'abbé de

cf. p. 129

cf. p. 127

VERTOT défendait que la Bretagne avait été donnée en 912 par CHARLES LE SIMPLE à ROLLON, par conséquent qu'elle n'avait déjà plus son indépendance à l'époque (RIO 2000 : 265–269).

L'intérêt des Rohan : La question du maintien ou de l'éviction de CONAN MERIADEC n'est pas uniquement associée à celle de l'indépendance de la Bretagne, mais également à celle de la légitimité de certains nobles bretons dans leurs prétentions à gouverner. C'est ainsi que la dynastie des ROHAN avait fait avec le héros troyen ce que la noblesse française faisait avec FRANCUS : elle avait en partie fondé ses prétentions politiques sur la thèse d'une filiation envers CONAN MERIADEC, voyait d'un mauvais œil sa remise en cause, et œuvra donc pour son maintien.

Au XVII^e siècle, l'histoire s'était orientée essentiellement vers la généalogie, sous l'impulsion de la noblesse, car plusieurs parmi les nobles, s'inquiétant de la montée des "parvenus", souhaitent justifier l'ancienneté des lignées dont ils sont issus : c'est l'époque de la "grande Réformation" (MEYER 1987 : 276–277). Ainsi, lorsque dom Guy-Alexis LOBINEAU publie son *Histoire de Bretagne* en 1707, il défend la thèse d'une installation des insulaires en Armorique, sans conquête guerrière, et dans une région quasi-déserte. Sa réfutation du personnage de CONAN MERIADEC fâche la dynastie des ROHAN, qui s'en déclarait descendante, ce qui lui permettait d'afficher une ancienneté plus grande que les dynasties Mérovingiennes, et d'afficher son droit à un certain nombre de privilèges, tels qu'un droit de préséance aux États, et le titre de "prince étranger" à la Cour. Malgré des pressions sur LOBINEAU, celui-ci ne remit pas en question son histoire et continua à contester l'existence de CONAN MERIADEC.

À sa mort, la famille des ROHAN chargea son successeur chez les historiens mauristes, dom Pierre-Hyacinthe MORICE, de les réhabiliter dans son histoire (parue en 1750, puis en 1756 après avoir été retouchée par dom Charles TAILLANDIER) en leur attribuant à nouveau une généalogie passant par CONAN MERIADEC : ils lui payèrent pour cela une forte rente et mirent des documents à sa disposition (RIO 2000 : 256–265, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 27–28).

Bien que de manière plus indirecte que les ouvrages d'histoire, les dictionnaires ont également pu être pris au sein de ce genre d'influences. C'est ainsi que GRÉGOIRE DE ROSTRENE, dans son *Épître à NOSSEIGNEURS des États de Bretagne*, mentionne : « *Plusieurs y véront avec plaisir dans l'éthimologie des mots, & des noms propres, des preuves de l'antiquité de leurs Noms, & de leurs Maisons.* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 7).

cf. p. 995

4.4 La celtomanie : les Celtes, ancêtres primitifs

Comme nous l'avons vu, c'est lorsqu'est abandonnée, lors de la Renaissance, l'idée d'une origine troyenne des différents peuples européens, que les Celtes ou les Gaulois reviennent sur le devant de la scène. En Bretagne, c'est Bertrand d'ARGENTRÉ qui rejette, non sans tensions et enjeux politiques, l'ancien mythe de la fondation d'une Bretagne insulaire par BRUTUS et celle de la Bretagne armoricaine par CONAN MERIADEC. Alors que les Gaulois / Celtes sont quasiment absents des historiographies française et bretonne au XVII^e siècle (RIO 2000 : 231–232), se développe à partir du XVIII^e siècle une nouvelle approche des origines qui attribue aux "Celtes" le rôle d'un peuple fondateur pour les Bretons, mais également pour un ensemble beaucoup plus large de populations : plus qu'une simple hypothèse linguistique, il s'agira d'un véritable mouvement de pensée, qui, sous le nom de "panceltisme", fera des Gaulois / Celtes le berceau

cf. p. 123

cf. p. 128

de tous les peuples.

Bien qu'il n'y ait pas d'unanimité dans les définitions données aux termes "celtomanie" et "panceltisme", que leur extension puisse varier d'un auteur à l'autre, et qu'ils soient parfois utilisés de manière interchangeable par certains, nous pourrions proposer la définition suivante :

La celtomanie est un courant de pensée qui a découvert et valorisé des ancêtres "Celts" ou "Gaulois" (les deux ethnonymes étant parfois tenus pour équivalents, parfois pris comme renvoyant à des peuples distincts), en concurrence avec les Grecs, les Romains, les Germains, etc.

Le panceltisme serait une hypothèse plus restreinte au sein du courant celtomane, selon laquelle toutes les langues actuelles auraient eu des origines celtiques et pourraient être expliquées par l'intermédiaire de la langue bretonne, qui serait une trace actuelle non altérée de cette langue originelle¹⁴.

Nous allons maintenant pouvoir observer la manière dont de telles thèses peuvent s'appliquer dans les préfaces des dictionnaires parus aux XVII^e et XVIII^e siècles. Alors que chez Julien MAUNOIR, diverses références issues du discours celtomane visent à appuyer le caractère ancien et divin de la langue bretonne pour finalement intéresser son lectorat à la lecture religieuse, l'apparition des thèses de Paul PEZRON et John DAVIES constituera une source d'inspiration importante pour les dictionnaires du XVIII^e : on verra par exemple GRÉGOIRE DE ROSTRENEEN reprendre les thèses de PEZRON et tenter d'articuler tant bien que mal différentes références bibliographiques ayant toutes en commun de montrer l'antiquité du breton, et Claude CILLART DE KERAMPOUL s'en servira quant à lui pour proposer une réforme de l'orthographe du français à partir du l'argument du droit d'aïnesse de la langue bretonne sur la française.

4.4.1 Julien Maunoir : la langue bretonne produite directement de Dieu

Le court paratexte introductif du *Catholicon* ne contenant aucun discours d'origination, c'est donc au *Sacré Collège de Jésus* (1659) de Julien MAUNOIR que revient le statut d'être le premier dictionnaire à aborder la question de l'origine de la langue. En s'appuyant sur l'interdiscours celtiste dont nous avons observé la formation, il situe la langue bretonne représentée par son dictionnaire dans le cadre du récit biblique, en s'appuyant sur une archéonyme celtique lui-même rattaché à une descendance japhétique. Montrant alors non seulement que les Celtes sont un des peuples fondateurs, mais aussi que la langue bretonne de son époque en constitue un état préservé intact, il parviendra donc à caractériser cette dernière comme étant directement issue de la création divine. Néanmoins l'objectif d'une telle démonstration sera chez lui moins de promouvoir un positionnement d'identification ou de valorisation dans un conflit des appartenances, que de s'appuyer sur une telle filiation pour appuyer son entreprise de missionnaire catholique.

cf. p. 960

4.4.1.1 Valoriser l'ancien par le divin

Dans le *Sacré Collège de Jésus*, contenant son fameux dictionnaire, MAUNOIR présente un paratexte introductif nommé « *De l'excellence de la Langue Armorique* », au sein duquel il tente

cf. p. 964

14. On trouve régulièrement les termes "panceltiste" ou "panceltisme" utilisés, dans le cadre du discours interceltiste, pour désigner la relation existant entre les pays regroupés. Pour notre part, nous préférons distinguer trois formations discursives : panceltisme, celtisme différentiel (cf. 7), et interceltisme (cf. 8, ces deux dernières étant associées l'une à l'autre), et utiliser la notion de "panceltisme" dans le sens plus restreint défini ici.

de démontrer deux thèses :

Premièrement, « que la langue ancienne des Gaulois estoit vne des primitiues, qui furent apportés en Europe au temps de la confusion des langues »,

Deuxièmement, « que l'idiome Armorique est le mesme que l'anciẽ Gaulois » (p. 11)¹⁵.

Il se repose sur un ensemble d'axiomes déjà évoqués, qui a des airs de néoplatonisme chrétien à la PLOTIN : ce qui est issu directement de la divinité est supérieur à ce qui en découle indirectement ; ainsi, si l'on parvient à prouver que la langue bretonne est issue de manière directe, et non indirecte, de la Création divine, on montrera par-là sa supériorité sur les autres.

cf. p. 42

« Tout ce qui est produit immédiatement de Dieu sans le concours des Creatures a vn éclat, qui surpasse en dignité les effects, a la production desquels les causes secondes & instrumentales sont admises : c'est pour cette raison que l'Ange est plus noble que l'homme, l'ame raisonnable que le corps, l'ordre de la grace que celui de la nature, les habitudes infuses & surnaturelles, que les naturelles & acquises, & les langues primitiues que celles qui ont esté inuentées par l'industrie des hommes. Ce raisonnement me donne entrée dans l'excellence de la Langue Armorique qui a ce passe-droit aussi bien que la Grecque, & les autres primitiues de ne reconnoistre autre principe immediat que le Créateur du Ciel & de la Terre. » MAUNOIR 1659 : 10

La première étape du raisonnement consiste à reprendre un *topos* en usage dans le cadre de pensée religieux, selon lequel tout ce qui est divin est forcément valorisé par rapport au terrestre. On peut alors établir une hiérarchie des êtres selon que leur origine soit plutôt divine ou terrestre :

Divin > terrestre

Par ailleurs, on peut opérer un *accrochage* entre cette valorisation et un *topos* qui consisterait en une association d'idées selon laquelle ce qui est ancien est plus proche du moment de la Création divine, alors que ce qui a émergé plus récemment a été engendré terrestrement :

cf. p. 24

ancien - Divin > terrestre - récent

À partir de là, si l'on parvient à démontrer qu'un usage linguistique est ancien, alors on montre en même temps qu'il est issu de manière plus directe de la divinité, donc supérieur aux usages récents, élaborés sur Terre :

langue ancienne - langue divine > langue terrestre - langue récente

Le raisonnement peut lui-même se retrouver simplifié pour en venir à établir une *valorisation de l'ancienneté* (PA+) qui s'appuie sur le fondement biblique :

langue ancienne > langue récente

4.4.1.2 Les Celtes dans le récit biblique

Il ne reste plus à MAUNOIR qu'à compléter la démonstration en insérant la langue bretonne dans ce réseau de valorisations et d'identifications, pour accrocher la pratique du breton au *topos* biblique :

15. Concernant la pagination du *Sacré Collège*, cf. p. 964.

« *Saint AUGUSTIN, Saint HIEROSME & la plus commune opinion des Theologiens tiennent qu'a la confusion des langues, Dieu donna autant de langues qu'il y auoit de generations descenduës des enfans de NOË. SEM eut 31 generations qui peuplerent l'Asie, CAM 27. qui passerent en l'Affrique, & IAPHET 14. qui descendirent en Europe, & y apporterent 14. langues, du nombre desquelles est l'Armorique, ce que ie prouue d'un argument demonstratif & philosophique. La Langue des anciens Celtes ou Gaulois estoit vne des primitiues, que les enfans de IAPHET apporterent en Europe; La Langue des Bretons Armoriques est la mesme que celle des anciens Gaulois; tirons la consequence infaillible, quelle est vne des 14. primitiues d'Europe.* » MAUNOIR 1659 : 10–11

Cet accrochage a lieu, nous l'avons dit, en deux temps. **Le premier moment** de son raisonnement consiste à montrer que « *la Langue Armorique* » est bien une des langues primitives issues de la création divine. Pour cela, bien qu'il mentionne la « *confusion des langues* » qui évoquerait l'épisode de Babel, c'est en fait à la descendance de NOÉ que MAUNOIR va se rattacher, comme le veut la tradition de l'époque depuis Annius de VITERBE (NANNI 1498) :

cf. p. 123

« *Le cosmographe MERULA tient que ce langage est celuy qui fut apporté des Enfans de IAPHET lors que les 72. familles se diuiserent & disperserent en diuerses parties du Monde. Il y a deux sortes de langues, les vnes sont primitiues comme l'Hebreu, & les 72. desquelles nous auons parlé, les autres sont composées des primitiues* » MAUNOIR 1659 : 11

Son objectif est alors de montrer qu'entre NOÉ et CÉSAR, qui donne le premier témoignage historique sur les armoricains, la langue d'Armorique *n'a pas changé*. Il se repose alors sur des témoignages issus de *La Guerre des Gaules*, qui visent à montrer deux thèses : **d'une part**, que la langue des Armoricains n'avait pas évolué ou été influencée par une autre avant l'arrivée des Romains (« *Les Celtes, que les Romains appelloient Gaulois par excellence, tinrent bon a leur langue Celtique iusques a la venuë de CÆSAR.* » (ibid. : 11)), **d'autre part** qu'elle n'était assimilable à aucune autre langue européenne de l'époque.

« *Lors que CÆSAR arriva dans les Gaules le langage des Gaules estoit un langage particulier distinct de tous les autres, qui entouroient & qui pour lors estoient en usage, & les dictions des Celtes n'estoient deriuées d'aucune langue de celles desquelles on s'est serui iusques a present en Europe.* » ibid. : 11–12

Cette absence de point commun avec d'autres langues de l'époque suffit à MAUNOIR pour dire que la « *Langue Armorique* » était parmi les plus anciennes.

« *L'ancien gaulois n'est ny Grec, ny Latin, ny Alleman, ny Sclauon, ny Espagnol, ny composé de ces langues : il faut donc auoüer que c'est un langage particulier, & primitif, s'il y en a de reste en Europe.* » ibid. : 12

On peut facilement imaginer la reconstitution des étapes du raisonnement ici éludées : si la langue gauloise des Armoricains n'est pas ressemblante à d'autres langues, alors c'est qu'elle n'en est pas dérivée ; si elle n'en est pas dérivée, alors c'est qu'elle est originelle.

Parmi les différentes langues auxquelles MAUNOIR refuse des points communs, on trouve la langue française :

« *Ce n'estoit la langue Françoisse, de laquelle on se sert maintenant, veu qu'elle a commencé longtemps apres CÆSAR estant composée de Latin corompu, d'Allemand, est [sic] de vieu Gaulois, & de siecle en siecle iusques a present a changé tellement de face, qu'il est presque impossible d'entendre quelques liures escrits en françois depuis 800. ans comme est l'Histoire de nostre Dame de Chartres, & autres escrits, qui approcherent plus de la terminaison Latine que de la françoise, dont on se sert a present.* » ibid. : 13

De cette comparaison factuelle, on déduit une comparaison axiologique : la langue française est *récente* alors que la bretonne est *ancienne*, elle est issue d'un *mélange* alors que la bretonne

est *pure*, elle est *changeante* en permanence alors que la bretonne est si *fixe* qu'elle est restée la même depuis le déluge. En reprenant le cadre de valorisation construit à partir du lien à la création divine, on perçoit ainsi à quel point la reconstitution de l'histoire, les processus discursifs appliqués, et les *topoi* mobilisés ont pour effet de renverser le rapport hiérarchique et de présenter la langue bretonne comme supérieure à la française.

4.4.1.3 Le breton, resté langue fixe

Le **second moment** de l'argumentation de MAUNOIR vise à démontrer que la langue bretonne parlée à son époque est restée tout aussi fixe par rapport à celle décrite par CÉSAR, et que les Bretons d'aujourd'hui parlent le même idiome qu'à l'époque de la *Guerre des Gaules*.

Son argumentation repose sur deux leviers :

D'une part, le recours classique à l'*argument d'autorité*, par lequel il mobilise des auteurs prestigieux ayant soutenu des thèses apparentées,

D'autre part, un ensemble de *comparaisons linguistiques* entre des noms de lieux, ou des noms cités dans l'Antiquité, et des formes linguistiques bretonnes de son époque.

Parmi les auteurs mentionnés par MAUNOIR, on retrouve les protagonistes des débats d'origination présentés plus haut, notamment Beatus RHENANUS, François HOTMAN DE LA TOUR, William CAMDEN, Pierre de LA RAMÉE. On perçoit aussi que MAUNOIR se réfère aux descriptions antiques de STRABON, malgré les imprécisions que nous y avons vues.

cf. p. 114

« Entre les modernes le premier que ie produis c'est le Sieur Bertrand d'ARGENTRÉ historiographe de Bretagne, il pouroit estre recusé de quelques vns, s'il n'estoit appuyé de MERULA Cosmographe fort entendu dans la science des langues, & en ce qui touche l'antiquité. Le Pere Philippe BRIET¹⁶ de la Compagnie de IESUS dans sa Geographie est de mesme sentiment, comme aussi RHENANUS, CONRADUS GESNERUS¹⁷, HOTOMANNUS, RAMUS, Pierre DANIEL¹⁸, & par dessus tous CAMBDENUS qui raporte plusieurs dictiones de l'ancien Gaulois, qui sont les mesmes que nous usurpons dans l'Armorique. Entre les anciens historiographes STRABON auteur Grec, qui viuoit du tēps de nostre Seigneur dit que de son temps la lāgue des Gaulois & des Anglois estoit la mesme. » MAUNOIR 1659 : 14

Une des particularités des auteurs ici mobilisés est qu'ils furent parmi les premiers à constater des proximités entre les usages linguistiques armoricains et insulaires, et à défendre la thèse d'une origine commune aux différentes populations (TANGUY 1977 : 252–253). C'est ainsi que MAUNOIR lui-même se sert de cette proximité nouvellement défendue comme une preuve supplémentaire de l'antiquité de la langue bretonne : si ces deux zones ont des parlars communs malgré l'arrivée des Saxons chez les uns, des Romains chez les autres, c'est parce que les deux territoires ont gardé la pureté de leur idiome nonobstant les invasions.

cf. p. 126

« La langue dont se seruoient les Anglois en ce temps la, est demeurée dans vne partie de l'Angleterre, & les Bretons de la grande & petite Bretagne s'entendent fort bien & trafiquent ensemble sās truchemens, encore qu'ils soient de diuers Royaume. Ce qui monstre euidentmēt que le reste de la langue Celtique est demeurée dans ces deux parties de ces deux Royaumes. Encore que les Saxons ayent tasché d'abolir la langue des Anglois qui estoit celle des Gaules, ils ne l'ont peu faire entierement, il en est demeuré quelques vestiges dans les noms propres. » MAUNOIR 1659 : 14

16. Jésuite français (1601–1668) ayant publié des ouvrages de géographie et de chronologie.

17. Conrad GESSNER (1515–1565), naturaliste suisse ayant publié un ouvrage de philologie en 21 volumes nommé *Mithridates* en 1555.

18. Il pourrait s'agir de Pierre-Daniel HUET (1630–1721), membre de l'Académie et évêque d'Avranches.

Dans le passage précédent, la proximité linguistique avec d'autres usages était considérée comme le signe d'une influence, et donc d'une perte de la pureté originelle. Dans cette nouvelle configuration, c'est une propriété toute opposée que l'auteur peut déduire d'une autre forme de proximité linguistique : cette fois, elle est le signe du maintien d'une pureté originelle. La proximité entre langues bretonne et française n'est donc pas interprétée sur le même pied que celle entre celles des « *grande & petite Bretagne* » : l'une se situe déjà implicitement dans une historiographie du déclin par le contact, alors que l'autre s'interprète dans un récit de la survivance malgré les adversités.

MAUNOIR justifie également sa thèse à partir de quelques proximités observées entre des noms de lieux, ou des noms communs, et des usages bretons de son époque :

l'île Avalon, abondante en pommes	avalou, pommes
penbroc'h	« teste de tesson » (tête de blaireau)
Hourdonne	dour don, eau profonde
Rhodanus, vite	redec, courir
Araris, la Saône,	arar, charrue, « peut estre parce que le cours de cette riuere ressemble au train d'une charruë » (p. 15)
Landiuy dans le Maine,	St Ivy en Bretagne « est vn oyseau qui naist des bois pourris d'un nauire, pren signifie bois, nasche vient du mot latin nascor c'est a dire, oyseau qui naist du bois » (pp. 15–16)
Brenasche	
tribar (objet mis sur la tête des cochons)	tri trois, baz, bâton, trois bâtons.

Certaines de ces comparaisons sont appuyées par le témoignage d'auteurs antiques ou modernes, ce qui permet à l'auteur de montrer que ces mots, *déjà attestés dans l'Antiquité, se retrouvent dans le breton actuel*, preuve s'il en faut de la fixité du breton, donc de son ancienneté, et de sa pureté.

CÉSAR	armor	ar mor, la mer,
SERVIUS	sco CÆSAR	« frappe CÉSAR »
PAUSANIAS	trimarchie (ordre de cavalerie où chaque maître est accompagné de deux cavaliers)	tri marc'h (trois chevaux)
CAMBDENUS	queirc'h, avoine	querc'h
POMPONIUS MELA	Lénes, femme ne voulant pas se marier	Léanes religieuse

La conclusion de MAUNOIR est limpide quant à ses intentions :

« Concluons enfin & apres vne si grande multitude de tesmoins anciens & modernes, concluons que la langue Armorique a ce passedroit d'estre la mesme que celle des anciens Gaulois, & qu'elle a au dessus de l'Italienne, de la Françoise & de l'Espagnole le bon-heur d'auoir esté composée de Dieu mesme, estant vne des 72. lāgues, qui furent données aux 72. familles des enfans de NOË. » MAUNOIR 1659 : 16

4.4.1.4 Une démonstration à visée prosélyte

Il est néanmoins important de remarquer que la fonction qu'attribue MAUNOIR à de tels

cf. p. 21

raisonnements semble viser davantage l'évangélisation des Bretons que la participation à des conflits d'identification. Dans un *Sacré Collège de Jésus* où le dictionnaire côtoie un catéchisme, et dont le paratexte introductif contient également une adresse « *aux missionnaires, recteurs, & autres personnes zelées de la doctrine de IESUS-CHRIST* » ainsi que des « *Industries pour instruire et reglervne Paroisse* », le point final du raisonnement de ce prosélyte zélé (MORVANNOU 2011) insiste ainsi sur la permanence de la foi en Bretagne :

« *Mais le plus grand honneur qu'elle a [la langue bretonne], c'est d'auoir esté l'espace de treize cent ans fidelle a confesser la foy de IESUS-CHRIST : Dieu soit beny iusques a la fin du monde dans cette langue. Nous l'esperons par l'assistance des 7. Saints de Bretagne, qui planterent en cette langue dans le Royaume Armorique la connoissance de IESUS-CHRIST. Il est porté dans la vie de S. TENENAN qu'estât en Angleterre il fut aduertit d'un Ange de se transporter en l'Armorique, ou la foy deuoit durer iusques a la fin du môde : pour cooperer avec la grace de Dieu i'ay ramassé ce que i'ay peu de la langue Armorique, a ce que iusques a la derniere venuë de IESUS-CHRIST nous puissions chanter, Meulomp Doue, meulomp Iesus, meulomp Mari, Meulomp Ioseph, ha Caurintin, caromp Doue, caromp Iesus, caromp Mari, caromp Ioseph, ha Caurintin. [louons Dieu, Jésus, Marie, Joseph, aimons Dieu, Jésus, Marie, Joseph]* » MAUNOIR 1659 : 16

Si l'on perçoit bien le lien entre les démonstrations d'antiquité et les rivalités identitaires, quel peut-il être avec la démarche de prosélytisme ? On peut formuler deux hypothèses, non exclusives :

Par rapport aux religieux, auxquels s'adresse le livre, il pourrait s'agir d'un message les enjoignant à ne pas se désintéresser d'une langue bretonne qui serait perçue comme un "patois" : en soulignant son antiquité et sa divinité, MAUNOIR peut ainsi espérer attirer l'intérêt de ses coreligionnaires sur cet idiome, ce qui peut les inciter à l'apprendre, pour une meilleure diffusion de la foi auprès d'une population rurale alors massivement monolingue.

Auprès de potentiels autres lecteurs, la démarche pourrait avoir lieu en sens inverse : si des locuteurs pratiquent déjà la langue bretonne, ne serait-il pas possible d'exploiter leur attachement envers la langue pour les inciter à s'intéresser aux récits bibliques qui expliquent sa supériorité sur les autres ?

Bien qu'il ne s'agisse là que d'hypothèses, il est important de remarquer le décalage entre la démarche de MAUNOIR et des mentions ultérieures d'une antiquité de la langue bretonne qui viseront davantage à répondre à un besoin de revalorisation identitaire. Ce serait, nous semble-t-il un anachronisme que de percevoir déjà cette dimension chez MAUNOIR, et cela ne mettrait pas suffisamment en valeur l'intense volonté d'évangélisation de la Bretagne qui marquait toutes les actions de ce missionnaire zélé qui choisit d'aller évangéliser les Bretons à défaut d'avoir pu atteindre les Hurons du Canada, et qui déclara avoir appris la langue bretonne en une semaine grâce à une prière adressée à la vierge Marie.

cf. p. 526

4.4.2 L'essor de la celtomanie

Si MAUNOIR pouvait déjà mobiliser certains auteurs du XVI^e siècle comme Beatus RHENANUS (1531), Pierre de LA RAMÉE (1559), François HOTMAN DE LA TOUR (1573), William CAMDEN (1586), pour défendre sa thèse selon laquelle le breton était une des langues originaires, ce qui montre que le substrat de la celtomanie était déjà en place, il se trouve que le courant de pensée

va s'affirmer plus nettement et se développer dans le courant du XVII^e et jusqu'au début du XVIII^e.

« Aussi ces pseudo-celtisants bâtirent-ils des systèmes linguistiques pour établir la parenté du breton avec l'hébreu, le grec, le latin et l'allemand. Leur approche de phénomènes était plus que sommaire mais la science philologique n'était pas encore née ; on ne tint pas compte des règles élémentaires (morphologie, évolution sémantique, etc.), ni même des mutations consonantiques du breton. L'imagination travailla. L'étymologie érigée en indicateur historique disait l'origine et l'antiquité de la nation bretonne. On se persuada que le breton remontait à l'origine des temps, qu'il était une langue mère ! » RIO 2000 : 277

On trouvait déjà, en 1637, sous la plume d'un certain Pierre BIRÉ, l'affirmation selon laquelle c'est NOÉ qui aurait fondé la ville de Nantes (LE MENN 1981 : l. 6, p. 9). Le lexicographe et grammairien gallois John DAVIES publia en 1632 un dictionnaire gallois-latin et latin-gallois nommé *Antiquæ Linguae Britannicæ* (DAVIES 1632) : il disposait d'un *Catholicon* publié dans l'édition QUILLEVERÉ de 1521, d'où il avait noté dans son dictionnaire des équivalents bretons. Son dictionnaire fut d'une grande importance pour les lexicographes bretons : il figure parmi les sources de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, sera abondamment cité et utilisé par Louis LE PELLETIER, et Jean-François LE GONIDEC mentionnera lui aussi en faire usage. Par ailleurs, DAVIES défendait la thèse selon laquelle le gallois provenait de l'hébreu, thèse dont on peut penser qu'elle aura influencé LE PELLETIER même si, en bon celtomane, c'est le breton qu'il décrira comme origine de l'hébreu.

cf. p. 995

cf. p. 164

Le hollandais Marcus Zuerius von BOXHORN utilisera également le dictionnaire de DAVIES dans son *Originum gallicarum liber* posthume, paru en 1654 (il en présentera même un extrait en annexe de son livre) : dans cet ouvrage, il généralise la méthode comparatiste linguistique à l'échelle européenne et est le premier à émettre l'hypothèse d'un groupe linguistique qu'il nomme "celtique" ou "scythique" (TANGUY 1977 : 253, RIO 2000 : 218–221, DROIXHE 2007 : 55–74 BRUNAUX 2014 : 204–205). Il reprit l'histoire de Paul ÉMILE et la renforça par des arguments linguistiques : Les Gaulois-Celtes étaient pour lui issus des Scythes, peuple originaire ayant conquis l'Europe ; sur ce point il s'oppose à DAVIES, qui voyait dans l'hébreu les origines du gallois. De "scythique" à "celto-scythique", puis à "celtique", le glissement lexical opérera chez les auteurs germanis (Philippe CLUVIER (en 1616), Andreas JÄGER (en 1686)), et restera l'hypothèse d'un groupe linguistique homogène inaugurée par BOXHORN. Gottfried Wilhelm LEIBNIZ (en 1699, puis en 1717) diffusera lui aussi cette idée d'une langue celtique commune et primitive. Si les notions de "Celtes" et "Gaulois", ainsi que le comparatisme linguistique, pouvaient alors également servir aux auteurs allemands à renforcer une autorité germanique, dans le contexte du conflit des originations avec la France (RIO 2000 : 216–223), le cadre que posèrent ces penseurs allemands influença les catégorisations ethniques, historiques et linguistiques des bretons.

cf. p. 126

cf. p. 125

Un autre gallois, Edward LHUYD, qui contribua par son ouvrage *Archæologia Britannica* à la redéfinition de la notion de "Celtes" en tant qu'archéonyme (LHUYD 1707), influença également les lexicographes bretons : il fit un voyage en Bretagne en 1701, d'où il ramena des ouvrages en breton et les résultats d'une maigre enquête linguistique ("maigre" car elle ne put durer que 15 jours du fait que l'auteur, pris pour un espion anglais, fut emprisonné), par ailleurs il était en relation avec Guillaume ROUSSEL (LE BRIS 2009), (auteur d'un dictionnaire perdu et informateur que Louis LE PELLETIER cite avec révérence). LHUYD traduit en gallois un ouvrage décisif dans l'affirmation du courant celtomane : celui de Paul PEZRON.

cf. p. 338

cf. p. 93

4.4.2.1 Paul Pezron et la théorie des syllabes

C'est en effet à partir de la publication de l'ouvrage *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes autrement appelez Gaulois* (PEZRON 1703) par l'abbé Paul PEZRON que les thèses celtomanes se constituèrent plus nettement à partir des matériaux amassés jusque-là (RIO 2000 : 228, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 28–29).

Les descendants de Noé parlaient breton : Celui-ci, originaire de Hennebont, défendait l'idée que les Celtes étaient les pères de tous les peuples, reprenant la thèse de leur origine biblique, comme issus de GOMER, fils de JAPHET, soit petit-fils de NOÉ. Il justifiait leur ancienneté en déclarant qu'en réalité, c'étaient les mêmes Celtes (ou Gaulois, l'un et l'autre étant alors identifiés) que l'on retrouvait sous des noms aussi différents que Scythes, Gomarites, Gomariens, Saces, Saques, et Titans. Dans son système, le breton aurait été la forme demeurée pure de cette langue celtique originaire : en étudiant le breton de son temps, il était donc possible de remonter à l'origine des langues antiques. Cet ensemble d'hypothèses (antériorité absolue du "celtique" sur toutes les autres langues ; identité du breton actuel avec ce substrat dont il n'aurait que très peu dévié), constituera l'armature d'un discours amené à se développer sous le nom de "celtomanie" :

« *On mythifia l'idiome breton qui devint l'objet de toutes les attentions linguistiques. On établit que cette langue que certains traitaient volontiers de jargon ou de "baragouin", avait une origine orientale et qu'elle pouvait être comparée avec la langue biblique, la langue sacrée, l'hébreu ; cela conférait aux Bretons une ancestralité tout à fait inattendue, acquise au berceau du genre humain, et une culture antique indéniable ! La langue celto-bretonne fit son entrée à la cour des langues nobles. Son étude échauffa les esprits, suscita des hypothèses et des systèmes ingénieux et extravagants, ensemble d'idées que l'on appelle la "celtomanie".* » RIO 2000 : 229

Le discours de PEZRON connaîtra un certain succès, il sera repris et systématisé par Simon PELLOUTIER qui tentera, autant que faire se peut, de l'articuler à un raisonnement historiquement rigoureux, en critiquant notamment la référence biblique (PELLOUTIER 1740, cf. RIO 2000 : 246–250), et d'une manière plus fantaisiste par Dom Jacques MARTIN (ibid. : 250–252). Parmi les lexicographes, PEZRON exercera une influence décisive sur GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, qui en reprendra presque littéralement les affirmations, sans distance critique. Louis LE PELLETIER se montrera critique envers PEZRON dans le traité *De l'étymologie* de son manuscrit de 1716¹⁹, mais le manuscrit n'étant pas publié, cette critique passera inaperçue, et lorsque son dictionnaire sera enfin édité en 1752, son préfacier Charles TAILLANDIER y aura ajouté sa propre formulation des thèses celtomanes, reprenant la thèse gomarite de PEZRON.

cf. p. 142

cf. p. 164

cf. p. 202

Une étymologie des syllabes : PEZRON propose ainsi un comparatisme étymologique qui explique l'existence des mots grecs et latins comme issus du celtique, en les comparant au breton de son époque et en constatant des ressemblances. Par exemple, il donne l'étymologie de Titan, désignant les personnages mythiques de la Grèce antique, en la faisant reposer sur tit = terre, négligeant ainsi volontairement le fait que c'est tir, et non tit, qui désigne un terrain en breton (RIO 2000 : 233-238, voir le terme actuel tiriad pour désigner une territoire). Ainsi

19. Même s'il adopte les thèses celtomanes, nous verrons qu'il ne les fait pas reposer sur les mêmes références, cf. p. 977, LE PELLETIER 1716 : 24–26.

pour lui, « la langue Celtique ou Gauloise, qu'on peut maintenant appeler la Bretonne, est [...] une langue Matrice » (PEZRON 1703 : 330, cité par TANGUY 1977 : 267) :

Méthodologiquement, il justifiait ses rapprochements étymologiques par une théorie des syllabes : plus une langue serait ancienne, plus ses syllabes seraient courtes :

« On voit à l'œil que les mots celtiques que je viens de produire sont plus simples que les mots Grecs puisque la plupart ne sont que d'une syllabe ; et quand cela est ainsi, les autres, j'entends les Grecs, qui en viennent sont de deux syllabes. Que si les mots celtiques sont de deux syllabes, ce qui n'est pas si fréquent, l'on voit alors que les autres en ont trois. Il est donc tout visible, que les mots Grecs ont été pris à la langue des Celtes. Car c'est une règle assez générale dans presque toutes les langues, que les mots les plus longs et les plus étendus, viennent des mots les plus courts et les plus simples. » PEZRON 1703 : 229, cité par TANGUY 1977 : 266–267

Bien que cette équation simpliste entre l'ancienneté d'une langue et la brièveté de ses mots relève d'une argumentation rudimentaire, elle n'en gardera pas moins une influence sur Jean-François LE GONIDEC dans son dictionnaire de 1821, sur les analyses de Charles NODIER, qui cherchait au début du XIX^e siècle à reconstruire une langue originelle sur la base d'onomatopées²⁰, ou encore sur Victor HUGO (TANGUY 1977 : 267).

cf. p. 264

4.4.3 Grégoire et l'application des thèses de Pezron

Le discours sur le breton présent dans le dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732), qu'il décrit comme « un dictionnaire de la langue Primitive de nos Bretons » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 6), a été influencé par les mouvements de pensée que nous venons de décrire : le Dictionnaire (1632) et la Grammaire (1621) de DAVIES, ainsi que l'*Antiquité* de PEZRON sont ainsi cités dans la « Liste de la plupart des Auteurs, des Livres, ou Manuscrits, dont je me suis servi pour composer ce Dictionnaire » de GRÉGOIRE. Il y mentionne également « Un livre latin, où il se trouve beaucoup de Breton Gallois, imprimé à Cologne chez Jean BIRCKMANN, l'an 1572, qui traite de la Nation, & de la Langue Bretonne, & qui est intitulé : Commentarioli Britannicae descriptionis fragmentum, author Hunfredo LHUYD²¹ Denbyghiense Cambro-Britanno. » (ibid. : 16–17).

cf. p. 995

Cette influence marque ainsi une forte évolution par rapport à la tendance que l'on observait chez MAUNOIR : si celui-ci affirmait l'ancienneté de la langue bretonne et la rattachement au *topos* biblique, on peut considérer que GRÉGOIRE DE ROSTRENEN va néanmoins bien plus loin dans cette direction :

cf. p. 133

D'une part, MAUNOIR se contentait de placer la langue bretonne parmi les « 14 primitives d'Europe ». Une fois le courant celtomane affirmé, la démarche institue la langue bretonne comme la plus ancienne. Ainsi, alors que MAUNOIR se contentait de défendre la langue bretonne au sein d'une concurrence avec d'autres langues de son époque, la démarche post-PEZRON ira jusqu'à en faire la source de langues comme le latin et le grec. Le statut d'antériorité qui lui est attribué est donc fortement accentué.

D'autre part, nous avons vu que l'objectif de MAUNOIR, en défendant l'ancienneté de la langue bretonne, était encore avant tout inféodé à ses intentions prosélytes. Ici, l'insistance

cf. p. 137

20. NODIER est cité par Marina YAGUELLO dans son ouvrage *Les fous du langage* (YAGUELLO 1984 : 180–182), comme un des derniers auteurs à avoir défendu la théorie onomatopéique de l'origine du langage. Et PEZRON aurait tout à fait sa place parmi les auteurs de « *Reconstructions fantasmatisques de la langue primitive* » (ibid. : 183–195) que sont l'abbé O'DONELLY, Armand de VERTUS, Charles CALLET (qui cite des mots bretons dans son

de plus en plus grande donnée à la présentation des Gaulois-Celtes-Scythes comme peuple originel affirme plus pleinement la dimension identitaire. Si l'ensemble du raisonnement demeure fortement marqué par la religion, l'impératif de conversion ne semble plus être la raison principale de tenir un discours celtomane.

4.4.3.1 L'influence revendiquée de Paul Pezron

GRÉGOIRE mentionne explicitement son allégeance aux thèses de PEZRON :

« *Si le Lecteur a quelque doute touchant ces choses, dont je n'avance la plus grande partie qu'après le R.P. Dom Paul PEZRON, natif de Hennebond au Diocèse de Vannes, Religieux de l'Ordre des Cisteaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Abbé de la Charmoye; il ne faut que se donner la peine de lire son Livre intitulé, Antiquité de la Nation, & de la langue des Celtes, autrement appellez Gaulois, imprimé à Paris ruë St. Jacques chez Prosper MARCHAND & Gabriël MARTIN, l'an 1703. là il prouve fort au long, mais évidemment & invinciblement, ce que je viens de rapporter ici brièvement. Là il cite de très-anciens Auteurs Grecs & Latins, Pheniciens & Juifs : [suite une longue liste d'auteurs antiques cités par PEZRON]. Après tant d'autoritez rapportées par ce R. Pere, aussi exacte dans ses Citations, que sçavant dans les Lettres, il me paroît que l'on ne peut pas sans temerité, revoquer en doute ce qu'il dit au sujet de la Langue Celtique, dont il s'est fait une étude particuliere.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 11–12

La référence ou révérence de GRÉGOIRE a des airs intimidants qui semblent prémunir contre toute contestation : « *il prouve* », « *évidemment & invinciblement* », « *Après tant d'autoritez [...] il me paroît que l'on ne peut pas sans temerité, revoquer en doute ce qu'il dit au sujet de la Langue Celtique, dont il s'est fait une étude particuliere.* ». Les laudatifs (« *aussi exacte dans ses Citations, que sçavant dans les Lettres,* »), tout comme le rappel de tous les titres de PEZRON (« *le R.P. Dom Paul PEZRON, natif de Hennebond au Diocèse de Vannes, Religieux de l'Ordre des Cisteaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Abbé de la Charmoye* ») renforcent la dimension d'autorité dans l'*ethos* que GRÉGOIRE produit de son mentor. GRÉGOIRE semble anticiper une possible objection quant à ses thèses de la part de lecteurs de son époque (« *Si le Lecteur a quelque doute touchant ces choses* ») : est-ce simplement parce que les idées qu'il avance sont encore peu diffusées à l'époque, ou craint-il des objections plus politiques, comme celle par laquelle la dynastie des ROHAN s'opposait à l'histoire de dom LOBINEAU ? Quoi qu'il en soit, il s'abrite derrière PEZRON comme derrière un paravent (« *ces choses, dont je n'avance la plus grande partie qu'après le R.P. Dom Paul PEZRON* »), non sans en avoir auparavant renforcé l'autorité du mieux qu'il pouvait pour contrer toute objection possible. Enfin, la mention du fait qu'« *il ne faut que se donner la peine de lire son Livre* » semble produire rhétoriquement deux effets : **d'une part**, la mention de la « *peine* » permet de renvoyer, contre toute contestation, le reproche selon lequel le lecteur n'aurait pas fait l'effort de lire un ouvrage si noble²², **d'autre part**, elle présente l'ouvrage comme tellement limpide et les vérités

ouvrage *Les mystères du langage*, datant de... 1929!), Jean-Pierre BRISSET, etc.

21. Il s'agit de Humphrey LLWYD (1527–1568), cartographe et antiquaire gallois, à ne pas confondre avec Edward LHUYD.

22. Cette construction de l'*ethos* d'un potentiel lectorat critique car non-instruit relève d'un type d'argumentation assez fréquent chez GRÉGOIRE ; on lit ainsi plus loin : « *Cette Langue Celtique, ou Bretonne, sur laquelle je me suis beaucoup étendu en cette Préface, en faveur uniquement de ceux qui ne sont pas suffisamment fournis de Livres, [...]* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 12). De même, concernant la critique des formes lexicales présentées dans l'ouvrage, l'auteur revendique (à juste titre) une certaine connaissance dialectologique qu'il oppose à des lecteurs peu savants à ce sujet : « *Entre ces critiques, je m'attends particulièrement d'y trouver ceux qui s'imaginent posséder entierement la langue Bretonne, parce qu'ils la savent bien de la maniere qu'on la parle chez eux, ou au plus à cinq ou six lieux au tour du lieu de leur naissance.* » (ibid. : 8). Enfin, concernant la

qu'il contient comme tellement incontestables et évidentes qu'il *suffirait de le lire* pour en être automatiquement convaincu.

Outre l'autorité revendiquée, on retrouve dans sa préface deux des traits les plus marquants de la démarche de PEZRON : **d'une part**, la thèse selon laquelle, moins un mot contiendrait de syllabes, plus il serait ancien, **d'autre part**, l'étymologie du mot Titan. Concernant le premier point, on pourra facilement comparer le passage de sa préface où GRÉGOIRE mentionne les syllabes à celui de PEZRON :

« [...] dans le Grec, dans le Latin, dans le Teuton, ou l'Alleman, & dans les autres Langues d'Europe,

il se trouve une infinité de mots Celtiques qui sont plus simples que les leurs ;

puisque la plûpart ne sont que d'une syllabe, & que ceux des Grecs & des Latins qui en viennent (pour ne rien dire des autres) sont de deux.

Que si les mots Celtiques sont de deux syllabes, ce qui n'est pas si fréquent, l'on voit alors que les autres en ont trois.

Et c'est une règle assez générale dans presque toutes les Langues, que les mots plus longs & plus étendus viennent des plus courts & des plus simples, qui en sont par conséquent les racines & les primitifs. »

(GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 10)

On voit à l'œil que les mots celtiques que je viens de produire sont plus simples que les mots Grecs

puisque la plupart ne sont que d'une syllabe ; et quand cela est ainsi, les autres, j'entends les Grecs, qui en viennent sont de deux syllabes.

Que si les mots celtiques sont de deux syllabes, ce qui n'est pas si fréquent, l'on voit alors que les autres en ont trois.

Il est donc tout visible, que les mots Grecs ont été pris à la langue des Celtes.

Car c'est une règle assez générale dans presque toutes les langues, que les mots les plus longs et les plus étendus, viennent des mots les plus courts et les plus simples.

(PEZRON 1703 : 229,
cité par TANGUY 1977 : 266-267)

Les maigres différences entre ces deux passages montrent surtout que GRÉGOIRE étend la démarche de PEZRON : alors que ce dernier n'appliquait sa théorie des syllabes qu'à une comparaison entre le breton et le grec, GRÉGOIRE, quant à lui, généralise au cas des autres langues : « dans le Grec, dans le Latin, dans le Teuton, ou l'Alleman, & dans les autres Langues d'Europe, », « ceux des Grecs & des Latins qui en viennent (pour ne rien dire des autres) ». La seconde différence consiste en une simple insistance de la part de GRÉGOIRE sur les conséquences qu'ils souhaite tirer de sa démonstration, mentionnant que les mots bretons « sont par conséquent les racines & les primitifs » des grecs.

Outre la méthode d'analyse en syllabes, c'est également la démarche de donner une étymologie bretonne aux noms des personnages mythiques de l'Antiquité grecque que reprend l'auteur :

« Ce n'est donc pas merveille si après tant de belles actions qu'ont fait les Titans, & s'être fait une reputation aussi glorieuse dans le monde, les Poëtes, & après eux les Peuples, ont fait des Dieux de leurs Chefs URANE, SATURNE, JOU, ou JUPITER, DIS, THEUTAT, ou MERCURE. Noms qui étans tous pris de la Langue des Celtes, & même celui des Titans, [...]

Que les noms des Chefs de cette Nation fameuse soient Celtiques ou Bretons, comme

valeur de la langue bretonne elle-même : « Jugez delà quel état on doit faire des discours peu censez de quelques personnes ; disons mieux, de certains malins, ou plutôt ignorans, qui apellent la langue Bretonne, un Jargon, parce qu'ils ne l'entendent point, ou qu'ils n'en connoissent pas le merite : Hi autem quæcunque quidem ignorant, blasphemant. » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 11). Une telle rhétorique peut effectivement avoir un statut protecteur pour l'auteur, elle est néanmoins aussi assez périlleuse en ce qu'elle peut finir de braquer un lecteur, se voyant décrit comme ignorant, alors que l'objectif initial demeure de remporter son adhésion.

j'ai avancé, il est clair & évident : car Titan ou Titèn, Τιτᾶνες, & Τιτῆνες²³, viennent de *Tît*, terre, & de *Ana*, mere ; & alors *tît-an* seroit, la terre-leur mere : ou *titèn*, de *Tît*, terre, & de *Dèn*, homme ; & ainsi *tît-dèn* seroit, de terre-homme, ou hommes de la terre, né de la terre, enfant de la terre : les Titans, les enfans de la terre, ou nez de la terre. *ACMON*, ou *ABMAN*, pere d'*URAN*, ou d'*UREN*, c'est-à-dire, fils de *MANE* ; de *ac*, ou *ab*, fils, & de *Mon* ou *Man*, homme : parce qu'en effet quelques Historiens regardent *MANÉ* comme le pere d'*URAN*, & le Bisaïeul de *SATURNE*. *Uran*, ou *Uren*, signifie homme du Ciel, de *ur* homme, qu'on prononçoit *our*, & de *en* Ciel. D'où les Grecs ont apelé le Ciel, [... ?]²⁴, *SATURNE* fils d'*URANE*, ou *SATORN* & *SADORN*, appellé [sic] *CRONE* par les Grecs, veut dire, puissant guerrier. *JOU*, ou *iou*, c'est-à-dire, Jeune, qui detrôna son Pere *SATURNE*, & que les Romains ont depuis apellé *JUPITER*, c'est-à-dire *Jou-pater*, *Jou-pere*. *DI*, ou *DIS*, frere de *JOU*, signifie lumiere, jour : il nous est plus connu sous le nom de *PLUTON*, qui en grec signifie Riche ; aussi l'a-t-on regardé comme le Dieu des richesses, tant chez les Grecs que chez les Latins. *MERCURE* fils de *JOU*, veut dire, homme de commerce : *Mercur*, de *merc*, marchandise, de *Ur*, homme. On l'a nommé aussi *THAUTAT* ; c'est-à-dire, pere du Peuple ; de *teut*, ou *tud*, Peuples, & de *tat*, ou *tad*, pere : parce qu'il donna des loix à ses Peuples qui ne respiroient que la guerre, pour adoucir par là leur humeur feroce & barbare, & pour leur inspirer l'amour de la paix, de la tranquillité, l'application au commerce, & aux Arts. En Italie on l'appella *FAUN*, Dieu des Bois. Ce nom est encore breton ; puisqu'il y a toute apparence qu'il vient de *Fauën*, pluriel, *Fau*, hêtre, qui est le bois le plus commun dans les forêts. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 9–10

4.4.3.2 Des accrochages acrobatiques

Nous avons observé de quelle manière GRÉGOIRE renforçait l'*ethos* de PEZRON afin de s'en servir comme caution et d'élargir encore ses analyses linguistiques. Or, tout comme PEZRON et beaucoup d'auteurs à l'époque, c'est auprès d'une multiplicité d'autorités que l'auteur cherche des cautions. Mais la justification du rapport n'est pas toujours évidente d'emblée. Ainsi, lorsqu'il tente de se rattacher au récit biblique :

« Mais pour vous donner quelque'idée de la langue Celtique dont plusieurs ne connoissent que le seul nom : il faut d'abord suposer ce que Saint JEROME, Saint AUGUSTIN, & les Théologiens tiennent communément ; qu'au tems de la construction de cette fameuse Tour, à laquelle on a donné le nom de Babel, qui veut dire en Hebreu, confusion : parce que Dieu pour châtier l'orgueil & l'impiété des hommes, mêla & confondit alors le seul langage qu'il y avoit eu au monde depuis sa création jusqu'à ce tems-là : Erat autem terra labii unius, & sermonum eorundem. Ils soutiennent, dis-je, qu'en un moment Dieu forma dans l'esprit des hommes autant de langues qu'il y avoit de générations descenduës des enfans de NOË. Or son fils ainé SEM eût trente & un generations qui peuplèrent l'Asie, CAM le second vingt-sept qui passèrent en Affrique, & JAPHET le troisième en eût quatorze qui descendirent en Europe, & y aportèrent quatorze langues, du nombre desquelles est la Celtique, qui après la revolution de plus de quatre mille ans s'est conservée jusqu'à nous chez les Armoricaïns, & chez les Gallois, autrement dits, Cymbres wallés, ou wallons, dans la partie Occidentale de la Grand'Bretagne. » *ibid.* : 8

Dans le même passage, GRÉGOIRE mobilise et le récit de la tour de Babel (« au tems de la construction de cette fameuse Tour, à laquelle on a donné le nom de Babel, qui veut dire en Hebreu, confusion : parce que Dieu pour châtier l'orgueil & l'impiété des hommes, mêla & confondit alors le seul langage qu'il y avoit eu au monde depuis sa création jusqu'à ce tems-là ») et celui de la descendance de NOË (« autant de langues qu'il y avoit de générations descenduës des enfans de NOË. Or son fils ainé SEM eût trente & un generations qui peuplèrent l'Asie, CAM le second vingt-sept qui passèrent en Affrique, & JAPHET le troisième en eût quatorze qui

23. Les caractères grecs sont difficiles à lire dans l'ouvrage, en raison de leur taille plus petite et de leur impression grasse, ce qui souvent ne donne que des silhouettes peu précises. C'est le cas ici, particulièrement pour l'avant-dernier caractère qui pourrait être un ο (Τιτᾶνος, Τιτῆνος), ainsi que pour les prochains mots grecs.

24. Illisible. Sûrement οὐρανός, ou bien un nom en rapport avec χρόνος.

descendirent en Europe, & y apportèrent quatorze langues, du nombre desquelles est la Celtique »). La conciliation semble bien difficile, car il faut admettre, **soit** qu'il y avait déjà une diversité de langues après le Déluge, **soit** qu'il n'y en avait qu'une au moment de la construction de la tour, et qu'elles se diversifièrent par la suite. C'est la seconde option que choisit GRÉGOIRE : « *Dieu pour châtier l'orgueil & l'impiété des hommes, mêla & confondit alors le seul langage qu'il y avoit eu au monde depuis sa création jusqu'à ce tems-là* ». Mais alors, que faire des descendants de NOÉ ? Comment est-il possible de mobiliser le récit du déluge si les constructeurs de la tour étaient unilingues ? GRÉGOIRE se sort de cette difficulté non sans une certaine pirouette : il faut admettre que le châtement divin a consisté à intégrer *rétrospectivement* dans l'esprit des humains, « *autant de langues qu'il y avoit de générations descenduës des enfans de NOË* ». On comprend donc que la descendance de NOÉ n'avait aucune conséquence linguistique avant Babel, et que c'est cet épisode qui transforma la simple relation de parenté (et les groupes ethniques que les auteurs définissaient à partir de ceux-ci) en une véritable "confusion des langues".

Pourtant, cette réinterprétation du Déluge comme réinvesti d'une dimension linguistique après l'épisode de Babel n'est elle-même pas compatible avec les sources antiques laïques, que GRÉGOIRE mobilise également :

« *C'est donc une des Langues primitives que GOMER fils aîné du Patriarche JAPHET a transmis à ses descendans les Gomariens, desquels les Celtes ou Gaulois ont pris leur origine, selon CALLIMAQUE, selon JOSEPH²⁵ dans ses Antiquitez Judaïques, & après eux EUSTATHE D'ANTIOCHE, les Grand St. JERÔME, St. ISIDORE DE SEVILLE, le Cosmographe MERULA, & quelques autres.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 8–9

Si en effet GOMER, « *fils aîné du Patriarche JAPHET* » (donc petit-fils de NOÉ) « *a transmis à ses descendans* » « *une des Langues primitives* », c'est donc que la différenciation linguistique s'opérait déjà avant l'épisode de Babel, ce qui contredit l'hypothèse de descendants de NOÉ monolingues qui auraient été rendus plurilingues à partir de la construction de la tour, en fonction de leur descendance. C'est ainsi assez laborieusement qu'il tente d'articuler les deux récits bibliques antagonistes avec la description de l'histoire qu'il propose :

« *On voit donc bien par toutes ces remarques, que la langue des Celtes établie dans les Gaules, & qui a prêté tant de mots aux autres langues, a été dès les premiers siècles la langue des Gomariens postez originairment dans la haute Asie, vers l'Hyrcanie & la Bactriane ; & la langue dès Gomariens a sans doute été celle de Gomer : il faut donc qu'elle soit une de celles qui sont nées dans la confusion, ou multiplication des langues arrivée au païs de Sennaar, ou Babylone. Toutes ces inductions qui me paroissent suivies & naturelles, trouvent leur appui, & leur confirmation dans la Ste. Ecriture : car MOÏSE après avoir fait au dixième chapitre de la Genese, le dénombrement des enfans de JAPHET, & de quelques uns de leurs descendans, à la tête de tous lesquels il place Gomer, dit peu après : ce sont eux qui se sont dispersez en divers païs dans les Isles des Nations, & chacun y a eu sa langue, ses familles & ses peuples : "ab his, dit MOÏSE, q. Divisæ sunt insulæ Gentium in regionibus suis, unusquisque secuncum linguam suam & familias suas in nationibus suis." Par les Isles des Nations, selon le langage des Hebreux qui est si commun dans les écritures, on entend proprement les Provinces & les Regions Maritimes ; c'est-à-dire, tous les Païs où l'on va par mer : comme la petit Asie, la Grèce, la Syrie, l'Italie, Grand'Bretagne, l'Espagne, & autres lieux semblables.* » *ibid.* : 10–11

Autre source que GRÉGOIRE, à la suite de PEZRON, n'a pas peur de concilier avec les précédentes, la mythologie grecque :

« *Il est vrai qu'avant d'avoir le nom de Langue Celtique, qu'elle n'a eu proprement que dans les Provinces de l'Europe qui sont vers l'Occident, elle a été dans l'Asie premierement la*

25. Sûrement Flavius JOSÈPHE.

langue des Gomariens ou Gomarites, que quelques auteurs appellent Comariens & Gamarites, pendant qu'ils habitèrent cette Province : & puis des Saques ou Saces, c'est-à-dire, larrons ; nom qu'on leur donna lorsque par la force des armes & sans aucun titre légitime, ils envahirent le Pais des Parthes. En troisième lieu elle s'appella la langue des Titans, nom qu'ils se donnèrent eux-mêmes pour se faire craindre & respecter par les autres peuples, & qui signifie, fils de la terre, ou nez de la terre, dans la Capadoce, dans la Phrygie, dans la Grece, dans la Thrace, ou Romanie, & dans l'Isle de Crète, aujourd'hui Candie, qu'ils conquièrent ensuite ; & où cinq à six generations consecutives de ces Titans regnèrent pendant l'espace d'environ trois cens ans, du tems de NACHOR, de THARE²⁶, d'ABRAHAM & des autres Patriarches [...] » GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 9

L'incompatibilité entre le récit biblique et la figure des Titans dans la mythologie grecque est néanmoins ici moins gênante d'un point de vue théorique, puisque GRÉGOIRE, en bon chrétien, n'a pas besoin d'accorder de crédit au système polythéiste qui le soutient : au contraire, il lui suffit de reprendre un nom, et de mentionner que ceux que les Grecs percevaient fautivement, du fait de leur mythologie, comme des personnages surnaturels, étaient simplement les ancêtres des Bretons. Nous avons vu, lorsque GRÉGOIRE reprenait à PEZRON son étymologie du mot Titan à partir du breton, qu'il ira plus loin encore en analysant les noms des Dieux grecs à partir de termes du breton contemporains, dont il les dit dérivés :

cf. p. 143

« Ce n'est donc pas merveille si après tant de belles actions qu'ont fait les Titans, & s'être fait une reputation aussi glorieuse dans le monde, les Poëtes, & après eux les Peuples, ont fait des Dieux de leurs Chefs URANE, SATURNE, JOU, ou JUPITER, DIS, THEUTAT, ou MERCURE. Noms qui étans tous pris de la Langue des Celtes, & même celui des Titans, qu'elle vaut mieux elle seule que l'autorité de plusieurs anciens qui le disent en termes précis [...] » ibid. : 9

C'est ainsi que GRÉGOIRE, en tentant de conforter les thèses qu'il reprend à PEZRON auprès de sources si variées, encourt le risque des incompatibilités entre certains des fondateurs mobilisés²⁷. La multiplication des ethnonymes censés désigner un même peuple ("Armoricains", "Cymbres", "Wallons", "Celtes", "Gaulois" (p. 8), "Gomariens" ou "Gomarites" (ou "Comariens" ou "Gamarites"), "Saces" ou "Saques", "Galates", "Géants", "Titans", "Bretons" (p. 9), "Barbares" (p. 10))²⁸ permet aussi de capter des sources hétérogènes en les rangeant sous la même bannière par un argument bien pratique : les divers textes, sacrés ou profanes, anciens ou modernes, qui mentionnaient ces différents noms, désignaient en fait le même peuple, sans que les auteurs eux-mêmes ne s'en rendent compte²⁹. Il ne s'embarrassera pas de tenter d'expliquer pourquoi ce peuple, dont il considère que la langue est restée fixe et immuable du Déluge jusqu'au breton parlé par ses contemporains, aurait déjà eu une quinzaine de noms propres rien que pour se désigner lui-même dans l'Antiquité.

26. Nous pensons qu'il s'agit de NAHOR et THERA, respectivement grand-père et père d'ABRAHAM d'après le *Livre de la Caverne des trésors* d'ÉPHREM LE SYRIEN.

27. On pourrait ajouter que, dans sa *Grammaire Française-Celtique* (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : viii-ix), il comparera les grammaires bretonne et hébraïque : faut-il en déduire qu'il souhaite aussi agréger la composante hébraïque des récits d'origination ?

28. Nous avons vu également l'importance accordée aux "Scythes" depuis BOXHORN, qui se retrouveront dans la préface de LE PELLETIER, (cf. LE PELLETIER 1716 : 6), celui-ci mentionnera également les "Phéniciens" et les "Syriens", qui utilisent le mot **bara** pour demander du pain (cf. p. 175), et nous verrons aussi apparaître le nom des "Phrygiens" chez TAILLANDIER (cf. p. 205).

29. C'est par une logique analogue que Jean-Baptiste BULLET pourra rédiger un ouvrage intitulé *Mémoires sur la langue celtique, contenant l'histoire de cette langue et un dictionnaire des termes qui la composent*, dont les termes, regroupés comme "celtiques", renvoient à une grande variété de langues, passées ou présentes.

4.4.3.3 Un peuple de géants conquérants

Comme nous l'avons vu lorsque GRÉGOIRE mobilise le nom des Titans grecs, il présente le peuple fondateur des Bretons comme celui de valeureux guerriers, de grande stature et forts au combat.

« [...] on les nomma aussi Κελτοί, Γαλλοί, Γαλάτες³⁰ Celtæ, Galli, Galatæ, termes synonymes qui tous signifient, puissants, valeureux, vaillans guerriers. En effet tous les anciens Auteurs qui en ont parlé, témoignent qu'ils étoient d'une taille si robuste & si avantageuse, ou plutôt d'une grandeur si extraordinaire qu'on les apelloit des Géans, desquels le Prophète ISAÏE a dit autre fois "Gigantes terræ dominati sunt", que les anciens Géans avoient dominé sur toute la terre, & qu'ils avoient chassé de leurs trônes les Rois des nations. Ce sont les mêmes Géans que JUDITH apelle les enfans des Titans. Ils sont assez souvent nommez dans la Sainte Ecriture, & principalement dans la Version des Septantes Interprètes : Γίγαντες, les Géans, Τιτάνες les Titans, [...] ?³¹ nez de la terre, ou enfans de la terre. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 9

Outre le caractère directement avantageux qu'il y a à se donner comme ancêtres ces peuples dont les noms « signifient, puissants, valeureux, vaillans guerriers », « d'une taille si robuste & si avantageuse, ou plutôt d'une grandeur si extraordinaire qu'on les apelloit des Géans », on peut considérer qu'il y a d'autres bénéfices à tirer pour GRÉGOIRE de cette mention : en effet, il faut pouvoir expliquer pour quelles raisons cette population en particulier a pu se diffuser sur l'ensemble de l'Europe. Ici, la mention de sa supériorité à la guerre permet de les présenter comme un peuple de conquérants qui a étendu son territoire au fil de ses victoires au combat.

« Que si après tout cela on est curieux de savoir comme ces grands hommes ont passé dans l'Occident, SERVIUS & Julius FIRMICUS & un grand nombre d'autres nous aprennent que, sous le nom de Celtes & de Gaulois, qu'on leur avoit donné dans la Grece, une de leur Colonies passa en Italie, [...]. Et de toutes ces différentes demeures & possessions de Païs, ou comme les autres Conquerans, ils introduisoient leurs loix, leurs coutumes, leurs mœurs & leur Langue ; vient que dans le Grec, dans le Latin, dans le Teuton, ou l'Alleman, & dans les autres Langues d'Europe, il se trouve une infinité de mots Celtiques [...]. » *ibid.* : 10

Si le fait qu'ils étaient grands et forts explique leurs conquêtes, cela légitimera aussi l'entreprise de comparaison linguistique : si l'on peut comparer aujourd'hui autant de langues au breton de GRÉGOIRE, c'est parce que ce peuple, à l'instar des Romains mais bien avant eux, a diffusé sa culture et ses usages linguistiques au fil des victoires.

Mais si l'on considère qu'un peuple s'est diffusé dans toute l'Europe, il faut encore expliquer pourquoi il n'y est pas resté. Ce sont encore les conquêtes guerrières, mais celles ultérieures des Romains, puis des Francs, qui remplirent cette fonction : elles ont diffusé à travers l'Europe de nouvelles pratiques culturelles et linguistiques, et celles issues des Celtes furent alors progressivement remplacées, sauf dans quelques enclaves où elles purent survivre intactes :

« Si vous me demandez à present par quel hasard, & de qu'elle maniere la Langue des Celtes qui se parloit dans toute la Gaule Cétique, ne s'y parle plus, & se trouve depuis quelques siècles reduite à deux recoins de France & d'Angleterre ? il me semble qu'il est aisé de vous satisfaire, & qu'il suffit pour l'apprendre, de remarquer premierement ce que dit STRABON qui vivoit 50. ans après CÆSAR, & lors que le Sauveur du Monde étoit sur la terre. Cet Auteur qui étoit Grec de naissance, & qui avoit beaucoup voïagé, dit dans sa Geographie, livre troisième, que de son tems la Langue des Celtes ou Gaulois, & des habitans de la

30. Les caractères grecs sont très imprécis dans les différentes versions consultées. Nous reproduisons ici ces mots par déduction, à partir de la conjonction de ce qui est reconnaissable dans les silhouettes floues, et des termes généralement en usage.

31. Même remarque pour les instructions précédentes. La troisième est proprement illisible du fait que les caractères de la fin de la ligne sont plus gras.

Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, étoit la même. Il faut remarquer en second lieu que JULES CÉSAR après avoir conquis les Gaules, y avoit introduit sa Langue Latine, mais qui n'y fit pas un assez grand progrès pour en éteindre la langue naturelle : l'effet que cette introduction produisit, fut de faire dans le pays un mélange du Gaulois & du Latin. Et delà il paroît que les Gaulois ne quitterent entièrement leur langue Celtique, que lorsqu'au commencement du cinquième Siècle les Francs venus des environs du Rhin, établirent leur monarchie dans la Gaule Celtique, & s'y firent une langue, comme disent communément les Auteurs, composée de Teuton, de Latin, & de Gaulois. Et alors de même que l'ancien Espagnol, qui est une langue matrice, a été confiné dans le pays des Basques & de Bearn, la Langue Celtique se resserra aussi dans la Bretagne Armorique ; aussi-bien que dans la Cambrie, ou wall, ou Galles, lorsque les Saxons envahirent l'Angleterre : & ût alors le nom de Langue Bretonne, du nom des habitans de la grande, & de la petite Bretagne. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 11

4.4.3.4 La dimension linguistique de cette construction historique

Nous avons déjà vu que GRÉGOIRE reprenait à PEZRON sa théorie concernant la possibilité de mesurer l'ancienneté d'une langue au petit nombre de syllabes que contiennent ses mots, ainsi que ses étymologies comme celle de **Titans**, et qu'il est même allé plus loin en donnant une étymologie bretonne aux noms des Dieux grecs de l'Antiquité. Effectivement, le point d'aboutissement de la démonstration de GRÉGOIRE sera de pouvoir affirmer que la langue bretonne est une des langues primitives, à la source de toutes les autres, y compris celles de l'Antiquité : « *De tout ce que nous avons dit jusqu'ici nous pouvons à bon droit conclure avec Paul MERULA dans sa cosmographie, & avec tous les savans dans les langues, que la Celtique, ou si vous voulez, la Bretonne, est une langue-matrice, ou une langue-mère.* » (ibid. : 11).

cf. p. 143

Ce statut de "langue-mère" implique notamment qu'elle a fourni des éléments lexicaux à toutes les autres langues (« *On voit donc bien par toutes ces remarques, que la langue des Celtes établie dans les Gaules, & qui a prêté tant de mots aux autres langues, a été dès les premiers siècles la langue des Gomariens postez originiairement dans la haute Asie, vers l'Hyrcanie & la Bactriane [...]* » (ibid. : 9)), et par conséquent qu'il sera possible d'en donner des étymologies en les cherchant dans le breton :

« *Les Grecs & les Latins avoient franchement qu'ils ont pris beaucoup de mots des Barbares : car c'est de ce nom qu'ils appelloient les Celtes, & tous les autres peuples qui n'étoient pas policez comme eux. PLATON Philosophie Grec, & plus jaloux qu'un autre de l'honneur de sa langue, tombe d'accord, dans son CRATYLE, vers le milieu, que les Grecs ont pris plusieurs mots des Barbares : "Reor equidem multa nomina Græcos à Barbaris habuisse" ; & ainsi que c'est en vain qu'on recherche l'étymologie de ces noms dans la langue des Grecs. DENIS D'HALICARNASSE dit le même des Romains : leur langue, dit-il, n'est ni entièrement Barbare, remarquez ce mot ; ni entièrement Grecque, mais elle est mêlée de l'une & de l'autre,* » ibid. : 10

Bien qu'il reconnaisse que le terme de "**Barbares**" servait avant tout à désigner n'importe quel peuple non grec, il les assimile néanmoins aux Celtes, on note ainsi la belle ambiguïté de la phrase suivante « *car c'est de ce nom qu'ils appelloient les Celtes, & tous les autres peuples qui n'étoient pas policez comme eux.* ». Certes, « *tous les autres peuples* » y sont mentionnés, mais c'est en définitive aux Celtes qu'il faudra se référer pour l'étymologie des mots grecs.

GRÉGOIRE, écrivant en pleine époque du *brezhoneg beleg*, où un grand nombre de termes religieux sont appropriés directement à partir du français, ne peut pas sans contradiction affirmer que c'est la langue bretonne qui a fourni une bonne part de son lexique aux autres : il est alors obligé d'accepter une concession, par laquelle il reconnaît des appropriations récentes du breton

cf. p. 695

envers le français. Celles-ci se justifient facilement à ses yeux, puisqu'ils portent sur la religion chrétienne, alors que les Celtes-Gaulois-Gomariens-etc. étaient païens.

« La première preuve de cette vérité est qu'outre qu'elle est une des primitives, donnée de Dieu à Japhet & à ses descendants, & non inventée & composée par les hommes, comme plusieurs autres langues, elle a encore actuellement, non seulement la plupart, mais presque tous ses mots de son propre fonds ; je dis presque tous, pour excepter en premier lieu les termes d'Arts, dont plusieurs ont été inventé fort tard : en second lieu plusieurs termes de dévotion, qui effectivement manquent à nôtre langue, & qu'elle a empruntés du latin : parce que les Celtes ont été pour la plupart, païens jusqu'environ le quatrième Siècle ; & à la fin du sixième le Paganisme regnoit encore dans plusieurs quartiers de la Bretagne Armorique. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 11

4.4.3.5 La revalorisation du breton

Alors que la démonstration que donnait MAUNOIR de l'antiquité du breton visait avant tout des fins d'évangélisation, l'objectif final a changé chez GRÉGOIRE, puisqu'il s'agit alors de rehausser la valeur de la langue bretonne. Dans l'*Épître aux États de Bretagne*, il s'adresse ainsi aux dirigeants à qui il demande protection : « Toutes les Nations ont tant de zèle pour conserver leur ancien Idiome, la nôtre en auroit-elle moins pour perpetuer sa première & si ancienne langue ? » (ibid. : 7). La démonstration d'antiquité doit donc permettre de s'opposer aux railleurs qui dévalorisent le breton :

cf. p. 137

« Jugez delà quel état on doit faire des discours peu censez de quelques personnes ; disons mieux, de certains malins, ou plutôt ignorans, qui apellent la langue Bretonne, un Jargon, parce qu'ils ne l'entendent point, ou qu'ils n'en connoissent pas le merite : Hi autem quæcunque quidem ignorant, blasphemant. » ibid. : 11

On retrouve encore une telle justification, cette fois dans la *liste des abréviations* donnée par l'auteur. GRÉGOIRE a en effet inséré des termes gallois qu'il a repris du dictionnaire de DAVIES bien qu'ils ne soient pas utilisés en Bretagne (il inaugure par-là une longue tradition de la lexicographie bretonne qui sera reprise et systématisée à partir de l'émergence d'un courant nationaliste). L'auteur ne désigne pas ces termes comme provenant du gallois, mais plutôt, conformément à ses théories historiques, comme ayant autrefois été utilisés en Bretagne puis abandonnés, mais demeurant toujours d'usage dans le rameau insulaire issu de la même langue de départ. C'est l'histoire des origines que GRÉGOIRE établit à partir de PEZRON qui lui permet de présenter comme termes d'ancien breton ceux qui sont issus d'une langue proche contemporaine. Ces termes sont ainsi mentionnés par l'abréviation **Als.** pour **Alias**. Pourquoi les faire figurer s'ils ne sont pas d'usage en Bretagne ? C'est pour revaloriser la langue bretonne en montrant son ancienneté :

cf. p. 355

« Als., c'est-à-dire, alias, autrefois. Cette abreviation se met pour faire entendre que le mot suivant a été d'usage, & ne l'est plus que je sache, en la Bretagne Armorique, quoiqu'il le soit dans la Galle, comme je l'ai vu dans le Dictionnaire, & dans quelques autres Livres Bretons de ce pays-là. On met cependant cet als. non-seulement pour faire voir que nôtre langue n'a pas toujours été si stérile en expressions qu'on veut nous le faire accroire, mais de plus pour faire connoître la racine de plusieurs mots tant bretons que françois, qui en sont surnoms, & de noms de très anciennes Maisons. » ibid. : 16

GRÉGOIRE reprend donc, lui aussi, la valorisation PA+ des formes linguistiques, où leur ancienneté suffit pour être gage de leur qualité. Sa tentative pour concilier diverses sources hétéroclites témoigne en ce sens d'une recherche tous azimuts de légitimité qui passe forcément par la proclamation d'antiquité.

4.4.4 Claude Cillart de Kerampoul

Claude CILLART DE KERAMPOUL, auteur facétieux d'un dictionnaire vannetais, reprendra également le discours panceltiste, mais en l'adaptant à sa volonté de promotion d'un usage très particulier du breton : celui de Vannes. En considérant le breton de Vannes comme fondateur du français, il ne se positionnera pas dans une optique de différenciation, mais ira au contraire jusqu'à réclamer que l'Académie Française modifie son orthographe de manière à prendre en compte une origine bretonne.

cf. p. 1008

4.4.4.1 L'ancienneté pour valoriser le breton de Vannes

CILLART défendait la supériorité du breton de Vannes sur les autres : non seulement sur celui des autres diocèses, mais également sur les variantes dialectologiques extérieures à Vannes au sein du diocèse. Cette supériorité affichée se voit justifiée par des considérations celtomanes. C'est ainsi que, dans le passage de sa préface où il critique le dictionnaire de GRÉGOIRE, en mentionnant notamment l'absence de notation des genres, masculin et féminin, dans les rubriques, il lui reproche également d'avoir méconnu le plus pur des bretons :

« [...] ce Gros Dictionnaire n'est d'aucune utilité pour ceux qui veulent apprendre le Breton de Vannes : Breton de Vannes le-plus ressemblant à l'Hébreux, le-moins embarrassé, le-plus énèrgique, & dont le François a emprunté une grande partie de sès mots ; sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens : Par conséquent, Breton de Vannes, le meilleur de tous les Bretons ; l'ancienne, la véritable langue Cèltique. » CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v

Dans le but de présenter le « *Breton de Vannes* » comme « *le meilleur de tous les Bretons* », on perçoit que l'argument de l'ancienneté (« *Breton de Vannes le-plus ressemblant à l'Hébreux* », « *dont le François a emprunté une grande partie de sès mots* », « *l'ancienne, la véritable langue Cèltique* ») se trouve mêlé à d'autres considérations plus esthétiques (« *le-moins embarrassé, le-plus énèrgique* », « *sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens* »). CILLART mentionne également, parmi les avantages de ce Breton sur les autres, sa proximité phonologique, phonétique et prosodique avec le français, critiquant ainsi les bretons de Cornouaille, Léon, et du Trégor, il dit : « *On ajoute que ce Breton donne dès règles sûres pour la prononciacion ou lès inflexions, de la pénultième, &c ; Mais en s'habituant à chanter ainsi tous sès mots, ne se metteroit-on pas dans l'impossibilité de parler poliment le François ? Avantage que le Vannetois & le Blésois, possèdent sur leurs Voisins* » (ibid. : v–vi). Un tel positionnement constitue ce que nous nommerons plus loin le "purisme sans différenciation" de CILLART : "purisme" car il considère le breton de Vannes comme une forme restée fixe depuis l'antiquité, qu'il ne faudrait pas altérer, mais sans "différenciation" car, considérant que ce même breton de Vannes est à l'origine de la langue française, la proximité linguistique entre les deux usages n'est pas blâmable à ses yeux.

cf. p. 565

Par ailleurs, le fait que cette mention de l'antiquité passe par une comparaison à l'hébreu (« *le-plus ressemblant à l'Hébreux* ») montre une certaine distance avec GRÉGOIRE, qui mobilise quant à lui plutôt des sources bibliques, grecques et romaines à la suite de PEZRON : ici, c'est vraisemblablement John DAVIES et son dictionnaire gallois-latin (DAVIES 1632), où l'auteur fait naître les Celtes des Hébreux, qui sert de référence. Cette distance montre qu'un même *topos* peut ainsi circuler par différentes voies où il se fonde sur des autorités distinctes : ici l'**une**, à la suite de PEZRON, que l'on pourrait nommer "diluviale" ou "gomarite", dans la mesure où

PEZRON s'appuie sur la filiation réinventée de NOÉ par Annius de VITERBE (NANNI 1498), qui désigne GOMER comme descendant de JAPHET³², **l'autre**, par l'intermédiaire de DAVIES, à tendance plutôt hébraïque³³. Cette distinction ne doit cependant pas être exagérée tant la tendance au syncrétisme (frisant parfois l'œcuménisme chez ces auteurs chrétiens) est grande à l'époque, comme nous l'avons vu auprès de GRÉGOIRE. Notons que, malgré les apparences, les deux traditions permettent l'accrochage au *topos* biblique : l'une, par le récit du Déluge, l'autre, par le fait qu'à cette époque l'hébreu était généralement considéré comme la langue adamique (OLENDER 1989 : 13–20). ADAM n'est cependant nommé ni chez CILLART ni chez LE PELLETIER.

cf. p. 123

cf. p. 144

Par ailleurs, les positions normatives que CILLART est l'un des premiers à formuler s'articulent directement sur ces conceptions de l'origine : en effet la défense et la valorisation du breton de Vannes a pour but de protéger la pureté qu'il a gardée de l'Antiquité contre la corruption qu'engendreraient les formes de breton influencées par d'autres origines. Au sein du diocèse vannetais, ce constat vaut *urbi et orbi*, en effet, l'auteur souhaite défendre autant la protection du dialecte vannetais envers ceux des autres diocèses (« *En Quimpèr, Léon & Tréguér, qui ont chacun leur Dialecte différent; & qui vont s'unir pour la cause commune, on a, dit-on, beaucoup adouci lès finales. Quoi! on auroit changé la Langue Mère! Comment l'a-t'on pu sans la corrompre?* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v–vi)) que l'influence du breton de la ville de Vannes par les usages « *limitrophes* » du reste de l'évêché qui témoignent déjà d'une influence des trois autres dialectes (« *L'Auteur, qui a voulu éviter le mélange de Dialécte, si fatal aux Langues Matrices, a du uniquement s'attaché au vrai Breton, qui est celui de Vannes [...]* » (ibid. : vi)).

cf. p. 565

Mais comment l'auteur concilie-t-il ses deux arguments, **l'un**, valorisant le breton de Vannes en raison de sa pureté et de son absence de mélanges depuis l'Antiquité, **l'autre** mettant aussi en avant sa proximité (notamment phonétique) avec le français (nous avons vu le passage où il mentionne l'« *Avantage que le Vannetois & le Blésois, possèdent sur leurs Voisins* » qui est qu'ils permettent de « *parler poliment le François* »)? N'est-il pas contradictoire de défendre en même temps ces deux positions? La réponse ne fait pas de difficulté pour l'auteur si l'on admet que c'est le breton de Vannes qui a donné sa prononciation à la langue française : « *Breton de Vannes [...]* dont le François a emprunté une grande partie de sès mots; sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens » (ibid. : v). Si le vénérable breton de Vannes permet de si bien parler le français, c'est donc parce qu'il en est à l'origine.

4.4.4.2 Un argument pour la reconnaissance institutionnelle du breton

Si les discours d'origination de CILLART visent à valoriser le breton de Vannes, l'auteur défend aussi qu'ils permettent de faire reconnaître une certaine légitimité du breton auprès des institutions françaises. Ainsi dit-il, dans son Épitre À Monseigneur de la Brisse : « *Votre Nom, MONSEIGNEUR, à la tête du Dictionnaire François-Breton d'une seule Dialécté, il èst vray; mais de la-plus étenduë et de la-plus pure, redoublera l'afféccion dès Savans pour une Langue qui languit dans un tristë et pèrniceux oubli.* » (ibid. : iv). Le fait que le breton de

32. On pourrait éventuellement aussi la dire "hellénique", car elle mobilise un grand nombre de références grecques et PEZRON y explique par le breton les théonymes grecs.

33. On constate ainsi que, si Louis LE PELLETIER mobilise force comparaisons à l'hébreu (cf. p. 164), en revanche il ne mentionne pas une seule fois les archéonymes de NOÉ, JAPHET ou GOMER (cf. p. 184).

Vannes soit le dialecte « *l[e] plus pur* » semble donc être tenu pour un argument à même de « *redoubler* » l'afféccion dès Savans » à son égard. Cette démarche semble répondre à une situation sociale **déplorée** par l'auteur, puisqu'il mentionne qu'elle « *languit dans un tristë ét pèrniciëux oubli* ». Cela ne l'empêche pas, dans sa préface, de se féliciter des situations où les institutions françaises reconnaissent, d'une manière ou d'une autre, la langue bretonne : « *La France surprise apparamment de l'inaction sur l'un des plus beaux monumens de l'Antiquité, a paru le souhaitter.* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v), c'est ainsi qu'il mentionne une déclaration du Roi, en 1742, selon laquelle la maîtrise de la langue bretonne serait nécessaire pour « *lès Cures Bretonnes* », et la participation des États de Bretagne au financement de l'impression du dictionnaire de GRÉGOIRE.

Si les deux constats (celui du « *tristë ét pèrniciëux oubli* » et celui des quelques initiatives de reconnaissance) ne sont pas contradictoires, c'est avant tout parce que CILLART attend plus de reconnaissance de la part des francophones à l'égard du breton : en effet il s'agit d'une langue pure et ancienne, à l'origine même de la française (« *[...] peut-on disconvenir que la Langue Cèltique, qui s'èst conservée pure dans un canton de la Bretagne Armorique, n'ait sèrvi de bazë au Gaulois, dès mots de laquelle il ètòit tout rêmpli? Le François n'a point d'autre fondemënt; èt n'a pas rejetté un seul de ses mots Cèltiques.* » (ibid. : ix)), qui quant à elle résulterait d'un mélange. Ainsi mentionne-t-il dans son *Projet d'une Réforme raisonnable à l'Orthographe Française* (qui fait partie du paratexte de son dictionnaire breton) :

« *[...] Que le Grammaïrien François se glorifië d'avoir pris de tout coté, particulièrement dans lès Langues Savantes, le Grèc èt le Latin; pèrsonne ne lui disputera cèt avantage. Le Monde sait, sans le trouver à redire, que la Langue Françòise d'au-jour-d'hui èst un composé de Cèltique, de Grèc, de Latin, de Teuton, d'Italien, d'Éspagnol, Èc. On a dit d'au-jour-d'hui; car l'ancien François, Romance ou Gaulois; (supposé que le Cèltique eut été pèndant un certain tèm la Langue dominante d'Occidènt,) n'ètòit qu'un Cèltique corrompu par un mëlange de mauvais Latin; l'Italien Èt l'Éspagnol, sont postérieurs au François mème.* » ibid. : ix

Pour quelles raisons un « *Projet d'une Réforme raisonnable à l'Orthographe Française* » figurerait-il dans un dictionnaire du breton de Vannes ? L'auteur se plaint certes de certaines situations graphiques propres aux locuteurs du français, et critique ainsi les grammairiens de l'Académie qui favorisent une orthographe étymologique et peu évolutive par rapport à une autre qui rendrait compte de la prononciation des locuteurs. Néanmoins c'est dans la question des *originations* que se situe selon lui la difficulté : si la "langue Française" résulte d'une composition d'éléments notamment celtiques et latins, la **doléance** que formule CILLART sur la question de l'orthographe française réside en ce qu'elle a favorisé le substrat latin au détriment du celtique :

« *Suivons : A èntèndre parlér ce Grammaïrien³⁴ dès racines, de l'analogie, dès raports èt de la justesse, dès mots François; de la nécessité de leur Ortografe, si souvènt diffèrènte de la prononciacion (suremènt par vénèracion èt reconnoissance) on diròit qu'au boulvèrsemènt de la Langue Cèltique dans lès Gaules; èt de l'établissèment de la Romance; èt à la destruccion de celle-cy pour la Gauloise ènsuite la Françòise, il y avòit dez-lors dans le Royaume, telle qu'on la voit maintenant à Paris, une nombreusè Acadèmië, autorisée du Souverain èt de la Nacion, pour rangér ainsi savammènt tous ces nouveaux langages èt que lès Mèmbers de cète Compagnië faisoiènt, pour l'ènrichir, de pénibles Èt fréquèns voyages, èn Allemagne, èn Grèce, èn Sirie, Èc.*

34. Cela ne désigne pas **un** grammairien bien précis, mais plutôt la **figure** introduite dans le passage précédent par « *le Grammaïrien François* ». Dans la note d'un passage non reproduit ici, CILLART précise : « *L'auteur désigne ici particulièrement l'Académie Françòise* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : vii).

Le rênvèrsemênt dès Monarchies, qui confond lès Victorieux avec lès Vaincus; ét qui entraîne, comme nécessairement, l'altération dès Langues, présentë à l'ésprit une idée bien différentë. » CILLART DE KERAMPOUL 1744 : IX

Si le passage n'est pas très facile à comprendre (du moins pour nous), on perçoit malgré tout la mention du « *boulvèrsemênt de la Langue Cèltique dans lès Gaules; ét de l'établissémênt de la Romance; ét à la destruccion de celle-cy pour la Gauloise ênsuite la Françòise* », ceci devant être opposé aux constats faits par l'auteur selon lesquels c'est la langue celtique qui a donné ses sources au français. On en déduit (non sans une prudente réserve) que la mention de l'antiquité du breton, et le rappel de son statut de fondateur pour la langue française, devrait, aux yeux de CILLART, avoir pour conséquence d'inciter les Académiciens à prendre en compte les origines bretonnes dans l'orthographe du français. Par ailleurs, les francophones n'auraient pas de raison d'user d'une orthographe étymologique qui renvoie à des usages anciens pour lesquels il n'existe plus de locuteurs (comme c'est le cas du latin et du grec), alors qu'ils pourraient marquer étymologiquement l'origine d'une de leurs langues sources, qui, quant à elle, est toujours parlée sur le territoire :

« Il me sêmble donc que lès Grècs ét lès Latins, étant morts, ce seroit aux Cèltes, êncorë vivants dans lès Bretons, qu'il faudroit tachër de témoigné sa gratitude. Je veuX dire qu'un bon Françòis pourroit être le très-humble serviteur de cès Illustres Défunts sans êstropiér pour eux son Ortografe. » ibid. : IX

Si l'on résume le raisonnement, c'est à partir du caractère ancien du breton actuel que CILLART demande au locuteur francophone de « *témoigné sa gratitude* » aux « *Cèltes, êncorë vivants dans lès Bretons* ». La mention des « *Illustres Défunts* » nous semble désigner les anciens locuteurs du grec et du latin, par opposition aux bretonnants encore vivants : par conséquent nous pensons qu'il ne va pas jusqu'à demander aux francophones de se faire « *le très-humble serviteur* » des bretonnants. Quoiqu'un peu obscure, la dernière phrase nous semble pouvoir être interprétée ainsi : on peut être « *un bon Françòis* » et marquer son respect aux ancêtres Latins et Grecs sans pour autant continuer à faire figurer les étymologies latines et grecques dans l'orthographe française, puisque cela ne sert pas à de quelconques locuteurs actuels du latin ou du grec, alors qu'au contraire, parmi les fondateurs du français, il s'en trouve une partie qui pratique encore une "langue vivante" dans la figure des Bretons, et c'est donc en leur direction qu'il faudrait adapter l'orthographe française. On perçoit donc que ce n'est pas la seule antiquité du breton qui légitime une demande de reconnaissance de la part de CILLART, mais aussi le fait que, contrairement au latin et au grec, le breton soit la seule langue à la fois antique et actuelle. Nous retrouverons cette association des deux valeurs PA+ et PR+ dans les discours portant sur des changements à faire au sein du breton lui-même, à partir du XIX^e siècle.

cf. p. 647

4.4.5 Les alphabets celtiques

Cette période d'émulation autour de la figure des Celtes s'accompagne de spéculations concernant l'existence d'un "alphabet celtique". Dans la lexicographie bretonne, c'est Julien MAUNOIR qui consigne le premier un tel ensemble de caractères dans son *Sacré Collège de Jésus*, à partir d'une inscription sur un calice de l'abbaye de Landévennec³⁵.

cf. p. 964

Louis LE PELLETIER, dans son manuscrit de 1716, en présentera différentes versions. Tout

cf. p. 969

35. L'alphabet en question se trouve après les deux dictionnaires, et avant la grammaire. Dans l'édition numérisée de la BNF et disponible sur *Gallica*, il s'agit de la p. 318.

d'abord celle qu'il reprend à MAUNOIR, mais il déclarera également qu'un tel alphabet se trouvait déjà chez DAVIES³⁶, et en reproduira une version, sans être toutefois dupe quant à sa véracité (« *Toutes ces différences me font douter de la vérité de ces deux pièces, et cependant je donnerois la preference à la seconde.* » (LE PELLETIER 1716 : 29)).

Charles TAILLANDIER reproduira ces deux alphabets dans l'édition posthume qu'il donne aux dictionnaires de Louis LE PELLETIER, non sans mettre en garde contre leur caractère douteux :

cf. p. 1011

« *J'ai fait graver d'après la copie qu'il en a laissée deux Alphabets Bretons; mais je ne dissimulerai pas que les caracteres dont ils sont composés paroissent fort suspects aux Auteurs de la nouvelle Diplomatique. Après un Examen sérieux, ces deux Religieux, Juges compétens en cette matiere, ont cru que ces Alphabets étoient l'ouvrage de l'imagination, & qu'on ne pouvoit vérifier leur origine par aucun monument authentique.* » LE PELLETIER 1752 : IX

Bien que, contrairement à l'alphabet oghamique, ceux-ci ne soient pas attestés historiquement, il demeure que leur reproduction dans le paratexte des dictionnaires est révélateur d'une certaine fascination envers un usage qui plongerait dans la plus haute antiquité. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, par exemple, interprétera l'existence d'un tel alphabet comme une preuve de l'antériorité des Celtes sur les autres peuples :

« *Une seconde preuve que la langue Celtique, ou Bretonne est une langue-mere, c'est qu'elle avoit dans les tems anciens, & jusqu'à ce que CESAR se rendît maître des Gaules, ses caracteres propres, au nombre de vingt-quatre lettres, & de deux autres doubles, entierement differentes des lettres Romaines, des Arabiques, des Grecques, & des Hebraïques, comme on le peut voir au mot, Alphabet.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 11

Ces alphabets, bien que non utilisés ultérieurement³⁷, ont pu donner corps et fournir un argument supplémentaire aux affirmations d'ancienneté de la langue bretonne.

*
* *

Nous avons vu de quelle manière la mise en avant d'une origine "celtique" est apparue historiquement, succédant aux dénominations locales de l'antiquité et aux héros troyens. Cette thèse répond directement à un contexte plus global de reconfiguration des identifications postérieur à la Renaissance. Dans un tel discours, les comparaisons linguistiques se trouvent associées à des questions d'exégèse biblique et de caractérisation des peuples. Comme nous aurons l'occasion de le voir, les données historiques permettant d'accorder un contenu précis à la notion de "Celtes" sont difficiles à rassembler d'une manière cohérente, néanmoins, l'émergence du discours à leur sujet peut être historiquement établie et recontextualisée. Si les évocations des Celtes ne sont pas parmi les plus abondantes chez MAUNOIR, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, ou CILLART, en revanche, nous aurons l'occasion de trouver des discours plus développés qui nous permettront d'interroger les usages discursifs de l'archéonyme "Celtes", notamment chez Louis LE PELLETIER ou dans le *Vocabulaire nouveau* de Vannes.

cf. p. 380

36. Après une courte recherche, nous ne l'avons trouvé ni dans sa grammaire (1621) ni dans son dictionnaire (DAVIES 1632). LE PELLETIER reproduira également des caractères apocryphes se trouvant sur les inscriptions de Plouvin (cf. p. 985) et de Saint-Michel-en-Grève (p. 986).

37. Le seul usage que nous en connaissons figure dans l'Épître dédicatoire à Fant de l'ouvrage *Ar Farvel Göapäer* par Pascal de KERENVEYER (fin XVIII^e) : il s'agit d'une utilisation que l'on pourrait dire "ludique", où l'alphabet celtique est utilisé pour coder un message.

ALPHABET DES ANCIENS

*Bretons Armoriques tiré partie d'un ancien
Calice de l'Abbaye de Landeucnec, partie
de quelques anciens bastiments & mo-
numents de la Bretagne.*

A B C D E F G H I K L



M N O P Q R S T



FIGURE 4.1 – L'alphabet celtique de Julien MAUNOIR

*Alphabet des Anciens Bretonnes
Armoriques tiré partie d'un ancien Calice
de l'Abbaye de Landevenec, partie de
quelques anciens bastiments et
monuments de la Bretagne. —*

A B C D E F G H I K L

□	□	□	λ	□	π	z	α	X	H	□
M N O P Q R S T										
□	□	□	□	7	H	E	○			
V X Y Z & KH ZZ										
□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□

FIGURE 4.2 – L'alphabet de Julien MAUNOIR repris dans LE PELLETIER 1716 : 28

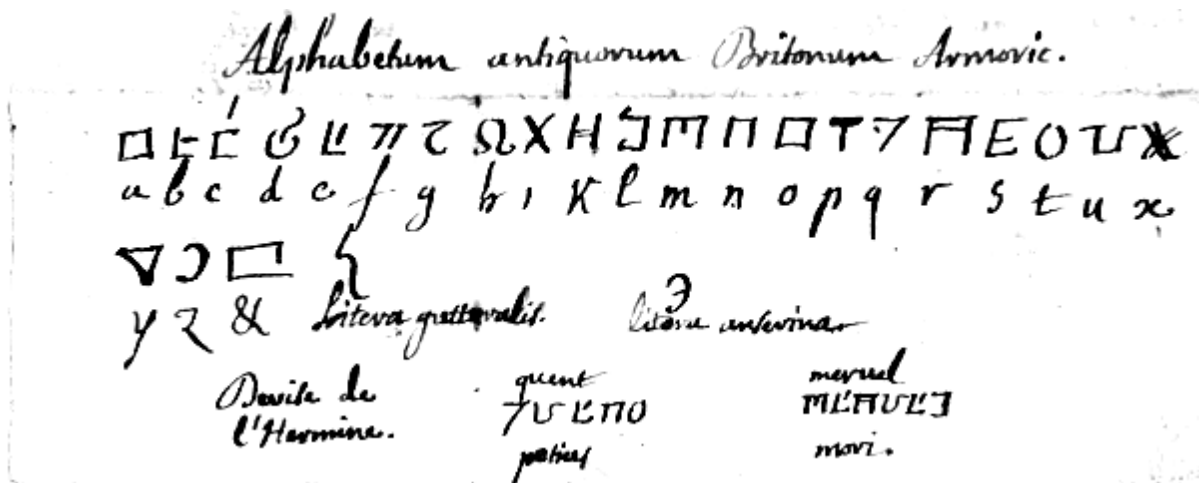


FIGURE 4.3 – L’alphabet de John DAVIES repris dans LE PELLETIER 1716 : 29

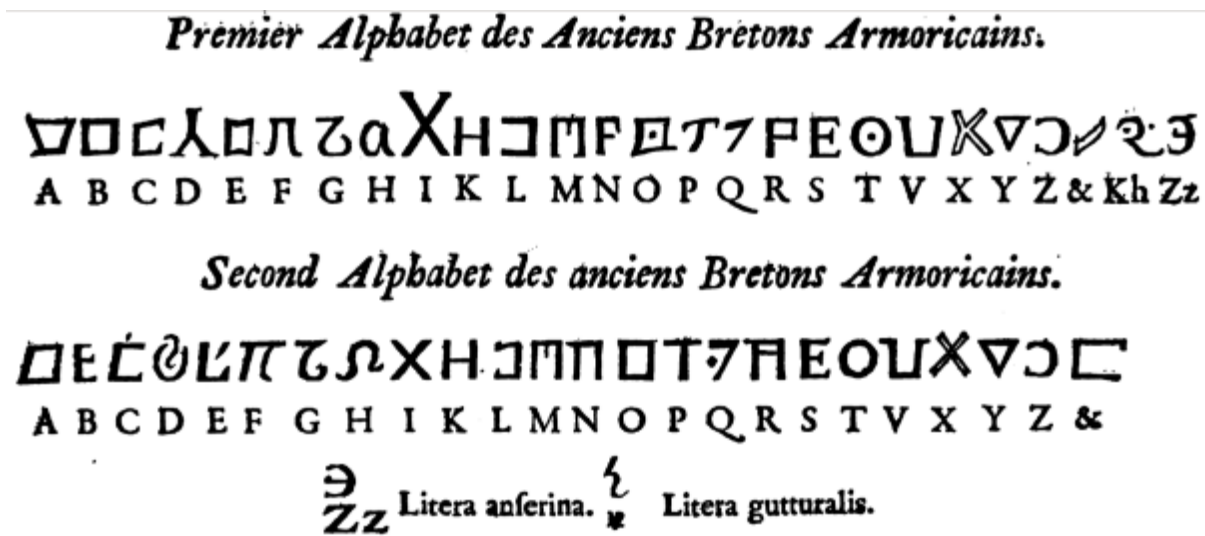


FIGURE 4.4 – L’alphabet celtique dans LE PELLETIER 1752 : 1752

Chapitre 5

Louis Le Pelletier : de l'étymologie à la morale

Nos Bas-Bretons n'ont point songé à tout cela. Réduits à la Campagne & aux soins de l'Agriculture, ils n'ont pas imaginé que leur Langue fût bonne à autre chose qu'à lier le Commerce nécessaire, soit dans leurs familles, soit dans les Cantons voisins. Toujours ils sont demeurés fidèles à la terre qui les avoit vû naître [...]. Il y a peut-être, dans le fonds de cette Bretagne Armorique, une tradition de Philosophie, comme de langage : car le bonheur de l'homme suppose-t-il la connoissance de ce qui se passe au loin ? & ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, & qui exclut les frivolités du bel esprit ? [...]. En vain chercheroit-on, dans cette Nomenclature, les mots qui supposent le luxe, ou qui en expliquent les raffinements. Cette Langue est comme celle des premiers Habitants de la Terre, courte, simple, modeste, point jalouse des autres, & ne formant jamais un objet de jalousie.

ANONYME 1754 : 1064–1067

Nous allons maintenant aborder de manière plus précise les articulations existant entre discours sur la langue, exégèse biblique, récits historiques, et positionnements politiques, à partir d'un support où elles sont particulièrement explicites : les dictionnaires de Louis LE PELLETIER (1663–1733). Outre le fait que l'abondance de son paratexte permet des analyses plus détaillées, on trouve également dans son œuvre des thèses qui marqueront fortement les conceptions ultérieures du breton et de son histoire. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

Premièrement, malgré un fort ancrage dans le courant celtomane, les analyses étymologiques de l'auteur sont reconnues par les lexicographes ultérieurs comme moins fantaisistes. Il fait en effet preuve d'un certain esprit critique (notamment envers les étymologies de PEZRON, comme nous le verrons), et d'une analyse relativement documentée et rigoureuse pour son époque¹.

1. Cela est dû en grande partie au fait qu'il était un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Ces religieux ont élaboré un grand nombre de travaux historiques rigoureux et bien documentés tout au long du XVIII^e siècle. Plusieurs grands historiens de l'époque appartiendront à cette congrégation : Dom MABILLON, Dom Bernard de MONTFAUCON (cf. p. 170), Dom MORICE, Dom LOBINEAU, etc. Dom Charles TAILLANDIER, qui éditera en 1752 le dictionnaire de LE PELLETIER après la mort de celui-ci, en faisait également partie, et c'est lui qui achèvera aussi l'édition de l'*Histoire de Bretagne* commencée par Dom MORICE (cf. BOURDÉ et MARTIN 1983 : 135–140, MEYER 1987 : 277–281). Parmi les travaux des mauristes, LE PELLETIER participera notamment à la réédition du Glossaire de Charles du FRESNE (LE MENN 1981 : t. 7, pp. 12–14). Charles du FRESNE dit "DU CANGE"

Deuxièmement, Gwennole LE MENN mentionne que les conditions matérielles de l'impression de son dictionnaire de 1752 ont dû contribuer à sa bonne préservation : l'ouvrage, doté d'une couverture en veau et illustré d'un frontispice, est un bel objet et s'est bien conservé dans les bibliothèques, à l'inverse des dictionnaires précédents dont les exemplaires sont rares.

Troisièmement, bien que son ouvrage soit rédigé dans le cadre de ce que nous nommerons plus loin "colinguisme", et que ses raisonnements soient typiques de l'esprit celtomane de l'époque, il inaugure néanmoins, sur certains points (notamment le purisme linguistique et le rejet des mots ressemblant au français), des positions qui seront reprises par la tradition ultérieure issue du courant nationaliste, qui pourra le revendiquer comme un précurseur.

cf. p. 516

Après une rapide présentation du matériau, ainsi que des conditions dans lesquelles il a été rédigé, publié, et reçu, nous commencerons pas nous attacher à la manière dont il théorise l'investigation étymologique : ses analyses sur la langue bretonne reposent en effet sur une réflexion plus large portant sur la méthode à suivre dans l'analyse étymologique, notamment dans le paratexte intitulé « *De l'étymologie* » au sein de son manuscrit de 1716. S'il présente les conditions nécessaires pour faire œuvre rigoureuse à ses yeux, et critique des rapprochements qu'il estime fantaisistes, ses propos demeurent néanmoins influencés par un nombre d'axiomes portant sur l'histoire des peuples et des langues, qui fournissent à l'avance les interprétations à trouver. Nous en observerons une application particulière dans la manière par laquelle il théorise les rapports entre le breton et l'hébreu : alors qu'il semble à plusieurs reprises émettre l'hypothèse selon laquelle des mots de l'hébreu s'expliqueraient par le breton contemporain, il se trouvera néanmoins contraint d'euphémiser son propos, dont les conséquences théologiques auraient pu être subversives. La question de la conformité entre hypothèses diachronique et exégèse biblique se trouvera effectivement au centre de ses préoccupations : c'est ainsi que l'analyse globalement pessimiste qu'il donnera de l'évolution de la langue bretonne, présentée comme un déclin, reposera elle-même sur une certaine interprétation du mythe de Babel. L'exégèse du récit babélien fournira à LE PELLETIER l'occasion d'une interprétation qui reliera les usages linguistiques à des considérations plus générales sur la moralité : en présentant la perte du substrat celtique comme lié à l'attrait envers les villes et l'ambition, faisant disparaître la pureté de mœurs d'un peuple primitif, il utilisera ainsi une description linguistique dans le sens de la promotion d'un conservatisme².

cf. p. 161

cf. p. 164

cf. p. 180

cf. p. 183

cf. p. 191

5.1 Contextualisation de la rédaction et de l'édition

Un des intérêts de l'étude de LE PELLETIER est l'abondance de sa production, sur plusieurs décennies, qui témoigne d'une évolution de sa pensée, et contient une grande quantité de

(1610–1688) était un historien, philologue, étymologiste reconnu du XVII^e, son glossaire, paru en 1678, portait sur le latin médiéval, et servait notamment aux historiens de l'époque pour comprendre les textes du Moyen-Âge. Par ailleurs, plusieurs membres de cette congrégation pouvaient se trouver relativement proches des positions jansénistes, ce qui se percevra notamment chez LE PELLETIER (cf. p. 549).

2. Dans la mesure où nous ne traitons ici que des discours d'origination, nous n'analyserons ici qu'une partie des propos de LE PELLETIER. Nous retrouverons plus loin une analyse de la place qu'il accorde au rapport entre breton et gallois, ou les autres langues "celtiques" de Grande-Bretagne, dans le chapitre consacré à l'interceltisme, (cf. 8.1.2 p. 323). De même, nous verrons de quelle manière il inaugure une approche de la langue qui la sépare des pratiques communicationnelles pour l'envisager réflexivement comme un patrimoine (cf. 12.1 p. 601).

matériaux paratextuels. On possède ainsi de lui :

Un premier dictionnaire manuscrit, généralement daté de 1716³, retrouvé en 1924 par Fañch GOURVIL, qui fut reproduit en 1975 puis numérisé récemment par la Bibliothèque municipale de Rennes (qui s'appelle maintenant "Les Champs Libres") et déposé sur le site consacré à ses documents numérisés : "Les Tablettes Rennaises".⁴ On y trouve, en fin d'ouvrage, une Préface manuscrite de 16 pages, ainsi qu'un texte intitulé « *De l'étymologie* », de 10 pages, que nous avons retranscrits. cf. p. 969

Un second manuscrit, conservé au château de Lesquiffiou, lui aussi retrouvé par GOURVIL. Gwennole LE MENN l'a consulté et en a reproduit des extraits dans sa thèse (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 32–35), malheureusement il a coupé des passages sûrement intéressants, mentionnant laconiquement : « *(suit une longue dissertation sur la place du celtique dans les différents ouvrages de linguistes)* ». Il date approximativement l'ouvrage entre 1725 et 1728 (ibid. : l. 8, pp. 21–30), et sa préface de 7 ans après celle du manuscrit 1716 : cette première préface daterait donc d'entre 1718 et 1721. cf. p. 990

Le dictionnaire imprimé posthume, LE PELLETIER est mort en 1733, et après une circulation bien compliquée⁵, le dictionnaire qu'il avait laissé est finalement publié en 1752 par les soins de Charles TAILLANDIER, qui produit une partie du paratexte introductif⁶. cf. p. 1011

Louis LE PELLETIER déclarait en fait avoir achevé un dictionnaire dès 1709–1710, et sa correspondance montre que la version de 1716 est déjà un remaniement d'une version précédente. Il mentionne en effet, dès 1719, qu'il avait d'abord entrepris son dictionnaire en suivant la méthode de « *plusieurs savans du dernier siecle* », sous l'influence d'« *un habile P. de l'Oratoire* » (LE MENN pense qu'il s'agit du Père PASSAVANT), avant de modifier son raisonnement. La méthode de départ consistait à donner des étymologies grecques, latines, et surtout hébraïques, pour les mots des langues modernes. Il se serait ensuite tourné vers une approche étymologique plaçant le breton comme source de la plupart des autres langues, et notamment l'hébreu. Mais, au fil de sa correspondance avec Bernard de MONTFAUCON (reproduite par LE MENN au livre 9 de sa thèse), ce dernier parvient à le convaincre d'ôter les explications de l'hébreu par le breton. C'est ce remaniement qui explique la décroissance de volume entre la version de 1716 et celle de 1752, où les mentions à l'hébreu sont fortement diminuées (elles l'avaient déjà été dans le manuscrit de Lesquiffiou). cf. p. 170

Par ailleurs, dans la mesure où son dictionnaire est édité de manière posthume, en 1752, par Charles TAILLANDIER, nous aurons l'occasion de nous intéresser à la manière dont celui-ci réoriente le propos de son prédécesseur dans une préface allographe, tout en en reconduisant cf. p. 196

3. Gwennole LE MENN remarque que la date de fin d'une première version pourrait être "1710", modifiée par la suite en "1716" (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 6–7), par ailleurs la préface pourrait être postérieure au manuscrit.

4. Les deux volumes sont respectivement aux adresse <http://www.tablettes-rennaises.fr/app/photopro.sk/rennes/detail?docid=47240> et <http://www.tablettes-rennaises.fr/app/photopro.sk/rennes/detail?docid=48002>.

5. Son manuscrit passe alors entre les mains d'un certain « *M. de SAINT-GERVAIS* », dont l'identité n'a pu être établie par les historiens jusqu'ici, puis par dom MORICE, l'historien, pour arriver finalement auprès de Charles TAILLANDIER qui s'occupera de le faire éditer en 1752 (cf. ibid. : l. 8, pp. 45–49 pour une version détaillée des conditions mouvementées de la circulation de l'ouvrage et de sa publication après la mort de l'auteur).

6. La préface de TAILLANDIER fit l'objet d'un certain nombre de critiques, que nous ne reproduisons pas car elles portent essentiellement sur un propos de l'auteur selon lequel la langue bretonne ne se prêterait pas à la poésie (cf. cependant ibid. : l. 8, pp. 66–68).

l'interprétation moralisatrice. Mentionnons enfin que son dictionnaire servira de support à d'autres lexicographes, ainsi le chevalier Pierre-Joseph de COËTANLEM (1749–1827) qui rédigea un dictionnaire manuscrit de 9 000 pages à partir de l'édition 1752 de celui de LE PELLETIER, auquel il ajoutera ses propres commentaires, ou bien le missionnaire protestant Hugh ROBERTS (1841–1916) qui s'en servit aussi pour rédiger un dictionnaire manuscrit breton-anglais⁷. cf. p. 1024

5.2 Une théorie de la méthode étymologique

Bien que situant ses théories étymologiques dans le cadre des hypothèses celtomanes, Louis LE PELLETIER n'en est pas moins un auteur plus rigoureux que d'autres de son temps : outre une grande érudition classique, la connaissance de l'hébreu, du latin et du grec, il fait preuve d'un certain esprit critique et d'un sens de la méthode. On percevra ce sens critique en abordant les critiques qu'il formule à l'encontre des thèses de Paul PEZRON (et par conséquent, de GRÉGOIRE qui l'a suivi). Quant au discours de la méthode, il se trouve exposé dans un traité de 10 pages ayant pour titre *De l'étymologie*, et qui suit (ou clôt) la préface de son manuscrit de 1716. cf. p. 164

On y trouve des réflexions sur la définition même de l'étymologie, et sur les préceptes à suivre dans cette discipline : décomposer le mot (on dirait aujourd'hui : dégager les morphèmes en relation de dérivation), en retrancher la terminaison (isoler le radical des désinences flexionnelles), prendre en compte les relations de communication entre les groupes de locuteurs et la diversité dialectale, prendre en compte les noms propres en étant attentif aux changements phonétiques qu'ils subissent en diachronie, bien distinguer la dimension écrite de l'orale. Il y critique plusieurs auteurs d'étymologies fantaisistes (dont Louis THOMASSIN et Gilles MÉNAGE qu'il tourne en ridicule). C'est ainsi que la prise en compte du breton dans l'étymologie apparaît avant tout comme un précepte de *méthode*, reposant certes sur une *histoire présumée* au sein de laquelle le peuple des Gaulois-Celtes est à la fois plus ancien que les autres et toujours vivant parmi les Bretons⁸. cf. p. 977

5.2.1 Pour l'intégration du breton dans les étymologies classiques

LE PELLETIER loue ceux de ses prédécesseurs qui ont accordé au breton la place qui lui revenait (« *La plupart des savans et les plus celebres de ces derniers tems ont rendu un grand témoignage à l'antiquité de la langue Bretonne, en la déclarant la même que celle de Gaulois ou plustost des Celtes.* » (LE PELLETIER 1716 : 5)), et exprime sa volonté d'influencer à son tour les recherches des linguistes ultérieurs en leur montrant l'antériorité du breton, et les usages qu'ils peuvent faire de cette découverte pour leurs propres recherches (« *j'ai continué mon travail avec plaisir, [...] pour répondre aux vœus des savans, leur fraier le chemin aux découvertes, et leur en faciliter [mot barré] le travail; je puis ajouter qu'il étoit tems d'y parler.* » (ibid. : 2)). Son

7. Ces deux ouvrages restèrent manuscrits et ne furent pas publiés. Celui de COËTANLEM fut numérisé en 2006 et déposé sur le site internet d'*Hermine*, (l'URL est actuellement (en janvier 2017) : http://83.145.86.201/masc/portal.asp?INSTANCE=INCIPIO&PORTAL_ID=INCIP_IFRAME_HTML.xml&IFRAME_HTML=/hermine/Dico_Coetanlem/html/presentation_FR.html) et celui de ROBERTS, qui ne va que jusqu'à l'entrée *bouc'hal*, demeure à la Bibliothèque Nationale du Pays de Galles. Le manuscrit d'un Abrégé de son dictionnaire est aussi conservé à la BNF, sous la cote *Celtique et basque 42* au Département des Manuscrits, qui ne contient que les mots *A - Bale*.

8. Pour re-situer le climat intellectuel environnant des auteurs comme SCALIGER, CLUVIER, VOSSIUS, BOXHORN, THOMASSIN et MÉNAGE, qui produisent les analyses à partir desquelles se positionne LE PELLETIER, on se référera utilement à DROIXHE 2007.

objectif est de montrer au savant que le recours au breton permet d'éclairer des étymologies qui ne se comprenaient pas autrement :

« *Le nouveau VARRON [il s'agit de MÉNAGE] les savoit bien⁹, mais il en ignoroit une, qui est la Bretonne, la quelle lui auroit servi plus que la Basse-Latinité qui n'a servi que de passage à un grand nombre de mots François venus des Gaulois. Cet Auteur n'a donc pas cherché assez loin l'origine des diction : et n'en a pas, par consequent trouvé la veritable etymologie ou la premiere et simple etyme.* » LE PELLETIER 1716 : 21

C'est sur le ton d'un rigoureux conseil historique que se formule ainsi la thèse de l'auteur, qui considère que les étymologistes précédents se sont arrêtés au grec et au latin, négligeant des langues antérieures ou voisines d'où ils auraient pourtant puisé des mots¹⁰ :

« *Si les Grecs et les Latins avoient bien voulu reconnoître que leurs langues ne sont pas nées chez eux ni parmi eux de leur tems, ils auroient mieux réussi dans leurs etymologies. Et les Latins en particulier auroient pû trouver dumoins autant de leur mots empruntez des Celtes que de reçus des Grecs. Il n'avoient [sic] qu'a rechercher dans le langage des Sabins, des Tusques, des Osques et des Celtes.* » LE PELLETIER 1716 : 21

C'est William CAMDEN¹¹ qui est mobilisé pour cette critique, celui-ci citant un passage du CRATYLE de PLATON où le philosophe reconnaît que les Grecs ont emprunté plusieurs mots des "Barbares".

Par ailleurs, la critique méthodologique est en fait double : si certains étymologistes ont négligé les langues les plus anciennes, d'autres s'en sont tenus uniquement à ces langues anciennes et n'ont pas comparé entre elles les langues récentes.

« *Entre les modernes il y en a eu qui ont fait tout le contraire, au moins en partie. Quelquesuns ont plus étudié le Grec et l'Hebreu que les langues moins anciennes : et se sont ingerez mal à propos de donner des etymologies du François, prétendant que celui-ci venoit du Grec, aulieu de le chercher dans le Latin dans l'Alleman et dans le Breton ; ne prennant pas garde que plusieurs mots d'une langue ont affinité [mot barré ; au-dessus : "ou"] quelque ressemblance avec quelquesuns des autres : et pourtant les uns ne viennent pas des autres.* » *ibid.* : 22

5.2.2 Des présupposés historiques

Ce traité de l'étymologie est donc intéressant à plusieurs égards, en ce que LE PELLETIER y concilie, plus qu'une simple rhétorique de la scientificité, une véritable rigueur méthodique dans ses analyses, avec des thèses celtomanes. Mais si la méthode de réflexion et les préceptes proposés sont effectivement relativement rigoureux pour leur époque, comment alors peut-on en venir à défendre la thèse selon laquelle les mots bas-bretons du XVIII^e fournissent l'explication de ceux grecs et latins de l'Antiquité ?

Ce sont en fait les postulats historiques, non explicités mais constants dans tout le discours celtomane, qui en détournent l'analyse. Ceux-ci sont de deux ordres :

9. Il s'agit des langues étrangères, juste avant le passage est citée une phrase de Joseph Juste SCALIGER disant « *Suepe labitur VARRO ignoratione peregrinaorum linguarum.* », ce que nous pouvons traduire approximativement par "VARRON ignorait les langues étrangères".

10. On trouvera le même genre de remarques dans la *Grammaire Celto-Bretonne* de GRÉGOIRE DE ROSTRENE, où l'auteur revient sur les étymologies qu'il a exposées dans son dictionnaire (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732), et les juge « *loin d'être inutiles aux Messieurs de l'Academie Française* », car « *à leur faveur & par leur moien, ils trouvent dans notre Langue, celles de plusieurs mots François qu'ils cherchoient auparavant en vain, tantôt dans le Latin & dans le Grec, tantôt dans l'ancien Teuton, dans l'Arabe & dans d'autres Langues* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1738 : xv).

11. William CAMDEN (1551–1623) fut surtout connu pour son ouvrage *Britannia*, qui connut plusieurs rééditions et augmentations de 1586 à 1707, où il décrivait l'histoire et la géographie de chaque canton de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il publia également des *Annales* sur le règne d'ELISABETH 1^{re}, et d'autres ouvrages d'histoire.

- l'antériorité du Gaulois-Celtique sur toutes les autres langues,
- la fixité du Gaulois-Celtique-Breton de l'Antiquité à nos jours,

C'est parce que LE PELLETIER considère que le breton est toujours la trace vivante de l'ancien celte que son raisonnement peut fonctionner : ainsi, en cherchant dans le breton d'aujourd'hui, on pourrait trouver des termes qui correspondaient en fait à la langue ancienne d'où les Grecs et les Latins avaient puisé la leur. C'est le postulat de la fixité du breton, depuis NOÉ jusqu'à LE PELLETIER, que MAUNOIR avait déjà cherché à établir, qui lui permet ainsi d'articuler entre elles ces deux démarches méthodologiques : le breton, n'ayant pas changé depuis l'Antiquité, il est à la fois une langue ancienne et une langue récente. C'est ainsi que le breton du XVIII^e sera tenu pour fournir les sources du latin et du grec.

cf. p. 136

5.2.3 Une méthode comparatiste appliquée au breton

Le *Traité de la valeur & du changement des lettres*¹² constitue un paratexte introductif qui résume bien la démarche appliquée par l'auteur : celui-ci y compare systématiquement le breton à un grand nombre d'autres langues. Le raisonnement est répétitif et fastidieux, il égrène des listes de mots qui se ressemblent. Le plus souvent, LE PELLETIER n'y déduit pas de quelconque relation de filiation : ce sont des analyses qu'il laisse à ses textes plus généraux. On trouvera en annexe un exemple de ce raisonnement comparatif pour la lettre <M>, qui est, avec , <C>, et <X>, l'une de celles où le plus grand nombre de langues sont mobilisées, ainsi qu'un ensemble de passages choisis pour les autres lettres.

cf. p. 1017

Si nous ne commenterons pas en détail les comparaisons, on peut en revanche observer à quelle fréquence y sont mobilisées les différentes langues au fil des articles consacrés à chaque lettre. On obtient ainsi le tableau suivant¹³ :

n.	langue	caractères concernés																			
17	latin	a	b	c	d	e	g	h	k	l	m	n	o	p	s	t	u/v	x			
15	gallois		b	c	d	e	f				m		o	p	r	s	t	u/v	w	x	z
14	hébreu	a	b	c		f	g	h	k		m	n		p	r	s	t				z
12	français		b	c	d	f		h		l	m	n			r	s		u/v			z
6	grec		b	c			g				m				s						x
4	espagnol			c			g			l											x
3	italien									l		n			r						
2	syriaque		b								m										
2	chaldéen											n									z
1	allemand															t					
1	turc																				x
1	écossais																				x

TABLE 5.1 – Tableau des comparaisons entre les langues dans le « *Traité de la valeur & du changement des lettres* » de Louis LE PELLETIER (LE PELLETIER 1752 : 1–12)

Ce tableau appelle seulement quelques remarques :

12. Notre étude repose sur la version du *Traité* publiée dans l'édition de 1752. On pourrait faire une étude minutieuse pour établir la liste des différences avec celui du manuscrit de 1716, les considérations qui s'y trouvent étant généralement très techniques, un tel travail intéressera surtout des philologues et lexicographes.

13. Dans le tableau, nous reprenons sous la rubrique "gallois" les références à John DAVIES ; de même, les renvois au latin se font par référence très fréquente à VOSSIUS. Les références au français, souvent exprimées par un « nous », sont parfois ambiguës et ont pu être sous-estimées. Nous ne comptons qu'une comparaison par rubrique de lettre, y compris lorsqu'une langue est mentionnée plusieurs fois pour une même lettre, parfois pour des raisons différentes.

- On peut être surpris que ce soit le latin, et non le gallois ou l'hébreu, qui soit le plus comparé au breton. À notre avis, cela peut s'expliquer moins par une quelconque volonté de démonstration de l'auteur que par sa formation classique au sein de la Congrégation de Saint-Maur, où le latin avait forcément bonne place, alors que plusieurs des autres langues qu'il mentionne doivent ne l'être que de manière indirecte (notamment le gallois, qui passe par le dictionnaire de DAVIES).
- L'hébreu figure certes en bonne place, notamment par rapport au grec, mais on perçoit (à peu de chose près cependant) qu'il se trouve supplanté par le gallois et le latin : il serait cependant la langue la plus comparée par LE PELLETIER si l'on y assimile le chaldéen et le syriaque.
- La bonne place du gallois, reflétant l'influence de DAVIES montre que le panceltisme, même si ce n'est pas alors sa préoccupation principale, fournit l'ossature qui servira de support au discours de l'interceltisme. cf. p. 320
- Pourtant, bien que l'irlandais ou gaélique d'Irlande apparaisse mentionné à plusieurs reprises dans les textes de LE PELLETIER, on ne le perçoit pas dans ce tableau¹⁴, et l'écosse n'apparaît qu'une fois. cf. p. 323
- Enfin, la germanisation ultérieure de LE PELLETIER par TAILLANDIER est flagrante quand on voit qu'il ne mentionne ici *qu'une* comparaison à l'allemand. cf. p. 204

5.3 La tendance hébraïque de la celtomanie bretonne

Nous avons remarqué, en comparant les références mobilisées par GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et par CILLART DE KERAMPOUL, que les celtomanes bretons semblaient se diviser en deux tendances : cf. p. 150

L'une, à la suite de Paul PEZRON, que l'on pourrait nommer "**gomarite**", dans la mesure où elle se réfère à la descendance de NOÉ (elle contient également une forte tendance hellénique), et à laquelle se rattachait GRÉGOIRE,

L'autre, à la suite de John DAVIES, que l'on pourrait nommer "**hébraïque**", dans la mesure où elle insiste sur les proximités du breton avec l'hébreu, et que CILLART semblait reprendre à son compte.

LE PELLETIER serait une bonne illustration de cette dichotomie et rentrerait franchement dans la tendance "hébraïque" : en effet, s'il mobilise abondamment le dictionnaire de DAVIES et la comparaison à l'hébreu, il est également critique envers PEZRON, notamment dans ses étymologies du nom grec des "Titans".

5.3.1 La critique des thèses de Pezron

Dans les dernières pages du traité nommé « *De l'étymologie* » qui suit (ou constitue la fin cf. p. 977

14. Dans la mesure où TAILLANDIER déclare en sa Préface, que « *Cette même conformité que les Sçavans ont apperçue entre le Breton & l'Allemand, l'Auteur de ce Dictionnaire l'a trouvée dans l'Irlandois, à quelque altération près. L'on en trouvera tant d'exemples en cet Ouvrage, qu'il n'est pas possible de ne pas reconnoître cette ressemblance.* » (LE PELLETIER 1752 : III), on peut émettre l'hypothèse selon laquelle le *Traité de la valeur & du changement des lettres* reposerait sur la version du manuscrit de 1716, et ce serait lors de son remaniement de 1725–1728 que LE PELLETIER aurait ajouté les éléments de comparaison avec l'irlandais, à partir du dictionnaire qu'il mentionne dans son manuscrit de Lesquiffiou (« *j'ai eu un petit Dictionnaire de cette dialecte [GLM : irlandais], où j'ai reconnu de bons restes, quoi que trop rares, de l'ancien Breton.* », reproduit dans LE MENN

de) la Préface du manuscrit de 1716, LE PELLETIER semble avoir ajouté, après la rédaction, un texte critique à l'égard des thèses de Paul PEZRON. Il y démontre ici un certain esprit critique et des raisonnements rigoureux, ce qui ne l'empêchera pas de défendre malgré tout des thèses celtomanes ailleurs. Mais elles seront appuyées sur d'autres fondements, notamment la comparaison avec l'hébreu. LE PELLETIER reprend ici point par point les arguments principaux de PEZRON.

5.3.1.1 L'étymologie de "Titans"

Si l'étymologie que donne PEZRON du mot **Titans**, et que GRÉGOIRE lui reprend, joue un rôle important dans sa démonstration, on remarqua rapidement qu'elle reposait sur une mauvaise lecture, où le mot breton **tir**, désignant la terre, fut transformé en **tit** par PEZRON. LE PELLETIER remarque ce fait dans sa préface.

cf. p. 143

« Tout ce système que ce R. Pere établit sur ces deux points n'est pas bien fondé. Car pour ce qui est des noms des Princes et Princesses, il n'est nullement constant qu'ils soient pris de la langue des Celtes. Bien loin de cela, on peut faire voir que tous, ou presque tous, n'en viennent pas. Le principal, qui est Titan est mal dérivé de Tit pour Tir, c'est à dire d'un mot mal écrit et qui en cet état de Tit ne signifie rien, et n'est pas connu en ce qui nous reste de Breton. [en marge : טיט tit en Hébreu est de la boüe, de la terre détrempee.] On ["en" barré] verra une origine plus naturelle [au-dessus : "de Titan"] dans ce Dictionnaire au mot Tan, où je ne lui donnerai pas une si haute antiquité. » LE PELLETIER 1716 : 25

Néanmoins, ce n'est pas le principe de fournir une étymologie bretonne à un nom antique qui est contesté par LE PELLETIER, puisque **d'une part** celui-ci fera la même chose avec les noms des Dieux romains, et que **d'autre part** il propose une autre étymologie à **titan**, à partir de **ti**, maison, et **tan**, feu. L'entrée **Tân** de son dictionnaire manuscrit de 1716 donne ainsi :

cf. p. 193

« En bon Breton Ti-tan signifie à la lettre Maison de feu, d'où les anciens Celtes, et après eux les Latins et autres pourroient avoir donné le nom de Titan au Soleil. [...] Cela ne s'accomode pas au système du R. P. Dom Paul PEZRON, qui trouve ou croit trouver le nom Titan dans la terre, qu'il croit être signifiée par Tit qu'il pretend être Breton. Mais je crains bien qu'il n'ait lû Tit pour Tir chez DAVIES ou BOXHORN. Nous pouvons revoir ce Tir dans la suite. » ibid. : 1251

À l'entrée **tir** :

« Tir n'est plus en usage que dans les noms propres de lieux dont il fait partie, et même on disoit Tiri dont on a composé le nom de la paroisse de Ploudiri pour Plou-tiri, laquelle est près de Landerneau. [...] »

Le R.P. D. Paul PEZRON a, je croi, fondé son système de l'antiquité des Celtes sur le mot Tit, pour en faire venir les Titans, aiant lû dans BOXHORN Tit pour Tir, comme DAVIES l'a fort bien écrit. Tit en Hébreu signifie de la boüe, de la terre détrempee. » ibid. : 1278

Entre les deux articles, on constate une légère différence : alors que dans le premier, LE PELLETIER émet l'hypothèse que PEZRON a commis son erreur en recopiant BOXHORN ou DAVIES, en revanche, à l'article suivant, il remarque que c'est en recopiant BOXHORN, et que DAVIES avait signalé l'erreur. L'entrée **tir** survenant après celle de **tan**, on peut supposer que LE PELLETIER a vérifié ses sources entre-temps.

Par ailleurs, dans une lettre datée du 30 septembre 1719 à Dom Bernard de MONTFAUCON, il écrit :

« Je n'avois garde de suivre le P. PEZRON, n'ayant pas le même dessein que lui, et dont le système est presque uniquement fondé sur un mot Grec mal entendu, et sur un mot Breton mal écrit ou mal lu. Le premier est le composé Grec ὑψιγύ...¹⁵ de CALLIMAQUE ; que je laisse à votre examen, et l'autre est *Tir* qu'il a trouvé quelque part écrit <Tit>, pour en faire les Titans nez de la terre signifiée par le Breton *Tir*, dont on ne formera jamais les Titans. Il auroit pû se méprendre en prenant pour un nom Breton l'Hebreu ...¹⁶ fange, boüe, qui est de la terre détrempee. Ce savant Abbé a commis quantité d'autres fautes à l'égard du Breton, dont il semble qu'il n'avoit pas plus de connoissance que FURETIERE et MÉNAGE, qui sont excusables n'étant pas, comme lui, nez ni elevez en Basse-Bretagne. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 20

Il est intéressant de voir qu'au-delà de la question proprement étymologique ou lexicographique, LE PELLETIER se considère comme « n'ayant pas le même dessein que lui », alors que les deux auteurs seraient aujourd'hui classés dans la liste des "celtomanes" ou "panceltistes". Il est possible que la différence vienne, comme nous en avons émis l'hypothèse, de la place que LE PELLETIER, à la suite de DAVIES, accorde à l'hébreu.

Enfin, on constate que la critique des étymologies de PEZRON pousse LE PELLETIER à formuler des principes critiques non dénués de bon sens quant à la méthode de l'étymologie : ressemblance ne signifie pas filiation, et lorsque "filiation" il y a, encore faut-il justifier en quel sens elle fonctionnerait.

« Deplus, tout ce que l'Auteur peut prouver par les petites listes de mots Grecs, Latins et ["Bretons" est barré] Teutons, est que plusieurs mots Bretons ressemblent à ceux-là, et non pas qu'ils en sont l'origine. Il auroit mieux vullu renverser l'ordre de ces tables ; et les mots Grecs, Latins et Teutons seroient dans leur rang d'originiaux de plusieurs mots Bretons mal choisis par le R. Pere pour servir d'exemple. » LE PELLETIER 1716 : 25

Il avait déjà exposé cette précaution méthodologique dans son traité de l'étymologie : « plusieurs mots d'une langue ont affinité [mot barré ; au-dessus : "ou"] quelque ressemblance avec quelquesuns des autres : et pourtant les uns ne viennent pas des autres. » (ibid. : 22). Pourtant, cela n'empêchera pas LE PELLETIER lui-même de reconduire le même raisonnement dans ses comparaisons avec l'hébreu, qu'il donnera comme issu du breton, ou dans ses étymologies des dieux romains.

cf. p. 193

5.3.1.2 Des Géants nés de la Terre ?

Autre étymologie contestée par LE PELLETIER, celle de l'expression ὑψιγόννοι τιτῆνες que PEZRON reprend à CALLIMAQUE, et qui lui permet de décrire les Titans comme "nés de la Terre". Pour LE PELLETIER, il s'agit plutôt de dire que CALLIMAQUE comparait ce peuple aux anciens titans du fait de leurs actions guerrières, et donc que leur nom signifiait plutôt "les Titans récents".

cf. p. 147

« Quant au passage de CALLIMAQUE, qui est le seul capable en apparence d'appuier ce système, le R. Pere PEZRON s'est plustost trompé, je croi, qu'il n'a voulu tromper le public, en expliquant ces deux mots Grecs ὑψιγόννοι τιτῆνες des descendans, ou de la race des

15. Le dernier ou les deux derniers caractères grecs ont ici été transcrits à la main par LE MENN dans sa thèse, et ils ne ressemblent à aucun caractère grec que nous connaissions. En confrontant à la préface de 1716 (p. 25), nous déduisons ὑψιγόννοι τιτῆνες.

16. Même remarque que plus haut : la transcription manuscrite par LE MENN du dernier caractère (en commençant par la droite) ne permet pas de déceler un caractère hébreu existant. Son caractère ressemble à un <U>, nous n'en connaissons aucun en hébreu ayant cette forme. Par rapport au propos tenu, les différentes possibilités seraient vraisemblables : ט, ה, ו, ע. Il pourrait aussi avoir considéré un ש comme deux caractères distincts. Seule la consultation des manuscrits de LE PELLETIER à la Bibliothèque Nationale (fds.fr.17709 f.176-177) permettrait un éclaircissement.

Titans; ce qui ne veut dire que les Titans nez tard, c'est à dire des hommes, qui dans les derniers tems vivoient, et faisoient la guerre de la même maniere que les Titans, qui estoient usurpateurs des terres des autres peuples : et les Gaulois ou Celtes faisoient cela longtems après dans la Grece. CALLIMAQUE avoit donc raison de nommer ceuxci les Titans modernes, ou des derniers tems. PLATON ne dit pas plus ce que le P. PEZRON veut lui faire dire. » LE PELLETIER 1716 : 25

5.3.1.3 La théorie des syllabes

Nous avons vu que PEZRON avait formulé quelque chose comme une principe méthodologique en étymologie, selon lequel moins un mot comportait de syllabes, plus on pouvait le nommer ancien. Ce principe sera repris par un bon nombre d'auteurs ultérieurs dont GRÉGOIRE. Contre cette hypothèse, c'est le principe de l'épenthèse que formule ici LE PELLETIER en remarquant à juste titre que certains mots récents sont plus longs que ceux dont ils proviennent étymologiquement.

cf. p. 140

cf. p. 143

« Page 239. C'est une regle assez generale dans presque toutes les langues que les mots plus longs et plus etendus viennent des plus courts et des plus simples. Cette reponse est solide, dit l'Auteur qui la donne. / Si cette regle estoit si generale, les Grecs auroient obligation, et encore plus les Latins, aux François, aux Italiens et aux Espagnols de plusieurs termes de leur langues [sic] qui sont plus longs et plus etendus que dans celles là où ils ont la même signification. Par exemple Bonus viendroit du François Bon, en Espagnol Buen; Malus de Mal, en Esp. Malo; Facere de Faire; et grand nombre d'autres, qu'il seroit inutile de placer ici. » ibid. : 26

On perçoit que l'argumentation par l'absurde de l'auteur (si PEZRON disait vrai, alors le français serait la source du latin) manifeste une certaine volonté de tourner en ridicule l'argumentation de PEZRON, et non la sobre contestation d'un point technique. Par ailleurs, LE PELLETIER, décrivant un phénomène qui va à la fois dans le sens d'une complexification et dans celui d'une simplification des formes linguistiques, produit un raisonnement analogue à celui par lequel SAUSSURE s'opposera à la thèse de la « loi du moindre effort » (SAUSSURE 1916 : 204–205).

cf. p. 415

5.3.1.4 Les emprunts aux Barbares

GRÉGOIRE avait mentionné l'emprunt des Grecs et Latins aux "Barbares" pour justifier l'origine gauloise-celtique-gomarienne de ces langues, et nous avons alors remarqué que, s'il avait conscience que le mot "Barbares" peut potentiellement désigner n'importe quel peuple non-grec, il pratiquait néanmoins un certain glissement par lequel il identifiait finalement uniquement les Celtes à ces "Barbares". C'est ce travers de raisonnement, dont PEZRON semblait être lui-même l'auteur, que dénonce ici LE PELLETIER :

cf. p. 148

« Page 243. De ces paroles de PLATON (in CRATYLO) mises en Latin : "Reor equidem multa nomina Græcos à Barbaris habuisse" : Il ne s'ensuite pas, comme l'Auteur de l'Antiquité &c. le prétend, que les Grecs aient pris beaucoup de mots des Gaulois, y aiant dans ces anciens tems comme à present plusieurs autres peuples barbares plus voisins de la Grece, par exemple tous ceux de l'Orient, tels que les Hebreux, les Caldéens, les Syriens, Pheniciens, Arabes, Persans, Armeniens, Assyriens, Egyptiens, Ethiopiens et autres, dont on ne peut nier que les Grecs n'aient emprunté quantité de diction, et aussi quelques unes des Gaulois, comme on le verra en ce Dictionnaire. » LE PELLETIER 1716 : 26

Il se trouve que LE PELLETIER s'était lui-même référé à un passage du CRATYLE de PLATON, rapporté par William CAMDEN, pour défendre une théorie similaire. Mais il est vrai qu'il élargit les provenances possibles à donner à "Barbares" :

cf. p. 162

« Si les Grecs et les Latins avoient bien voulu reconnoître que leurs langues ne sont pas nées chez eux ni parmi eux de leur tems, ils auroient mieux réussi dans leurs etymologies. Et les Latins en particulier auroient pû trouver dumoins autant de leur mots empruntez des Celtes que de reçus des Grecs. Il n'avoient [sic] qu'a rechercher dans le langage des Sabins, des Tusques, des Osques et des Celtes. » LE PELLETIER 1716 : 21

Dans son dictionnaire, LE PELLETIER avait certes donné une étymologie de "Barbares" qui passait par la répétition du mot breton *bara bara* (pain pain). Néanmoins, il précisait dans son article : « La fréquente répétition de *Bara, Bara*, si nécessaire au Celtes pour demander le plus pressant besoin de la vie, aura fait donner à ceux qui le prononçoient le nom de *Barbares* ; qui de là se sera étendu à tous les peuples, étrangers aux Grecs et aux Romains. » (LE PELLETIER 1752 : 40). Ainsi, l'étymologie bretonne n'est pas incompatible avec la désignation d'une diversité de populations, puisque les Grecs et Romains, par extension sémantique, auraient généralisé par la suite la signification du terme. Cette nuance (qui n'est présente que dans le dictionnaire de 1752, mais pas dans celui de 1716, qui contient la même étymologie) permet ainsi à LE PELLETIER de maintenir une origine bretonne au terme tout en s'opposant à la restriction sémantique opérée par PEZRON.

cf. p. 175

5.3.1.5 Le langage des enfants

Le dernier argument par lequel LE PELLETIER manifeste son opposition à PEZRON renvoie à un passage où celui-ci, comme beaucoup d'auteurs ayant réfléchi sur l'origine du langage, tenta de comparer les premières langues avec les balbutiements de l'enfant¹⁷. Ce n'est pas ici le principe d'une telle comparaison que conteste LE PELLETIER, mais plutôt les exemples sur lesquels elle repose, et l'on observe par ailleurs ici aussi une certaine volonté de tourner PEZRON en dérision :

« Page 344. ligne dernière. Comme font les enfans qui commencent à demander du pain et du vin / Les enfans des Bretons voiant tres rarement du vin chez eux ne se font pas une habitude d'en demander : et quand ils en cherchent au cabaret, ils ne sont plus enfans. Lors même qu'ils sont tout petits enfans, il [sic] ne demandent pas du pain ; mais seulement du lait, ou tout au plus de la bouillie : et c'est d'où viennent les premières paroles qu'ils prononcent, savoir *Mam*, mere, et *Pab* ou *Pap* et *Tat* et *Ioud*, mots que j'explique en leur rang. Cependant le R.P. PEZRON veut que les enfans, dès qu'ils commencent à parler demandent du vin. » LE PELLETIER 1716 : 26

5.3.1.6 La rhétorique de Pezron

D'une manière générale, c'est la méthode désinvolte et le ton assuré de PEZRON que lui reproche LE PELLETIER.

« Je ne m'arête pas à refuter les autres noms propres en détail ; etant persuadé que tout lecteur, qui aura une connoissance mediocre du Breton, qui sera un peu Etymologiste, et

17. Cette comparaison, parallèle à la thèse selon laquelle "l'ontogenèse récapitule la phylogenèse" en biologie de l'évolution, semble être une constante des réflexions sur le sujet. « On connaît l'histoire du pharaon qui fit élever un bébé sans contact avec le langage pour savoir quelle langue il allait parler spontanément. L'enfant ayant prononcé un son proche du mot qui désigne le pain en phrygien, le pharaon en conclut que c'était la langue-mère de l'humanité » (YAGUELLO 1984 : 28). Charles NODIER présentera des comparaisons de ce genre au XIX^e siècle (ibid. : 180–182). C'est un autre rôle que leur fera jouer aujourd'hui Merritt RUHLEN, le nouveau défenseur médiatique de l'origine unique des langues, qui, discutant l'interprétation de Roman JAKOBSON, dans la section « *mama, papa, kaka* » de son chapitre « *sur les traces de la langue-mère* », présente la proximité entre les mots enfantins de par le monde comme signe qu'ils proviennent tous de la même langue commune (RUHLEN 1994 : 179–181).

jugera sainement des choses, pourra voir les défauts tant en general qu'en particulier de cet ouvrage, où l'on fait grande parade de quelques passages des Anciens mal expliquez ou mal appliquez au dessein de l'Auteur, et quantité de mots, tels : et cela avec tant de confiance que l'on veut en être crû sur sa seule parole, sans citer les Auteurs, ou les livres, d'où l'on a tiré ces [caractère barré] mots. » LE PELLETIER 1716 : 25

L'usage qu'en faisait GRÉGOIRE lui-même assénait ses vérités d'une manière intimidante plutôt qu'il ne les justifiait par des analyses détaillées (et pour cause). On percevra au contraire chez LE PELLETIER un souci du détail qui le poussera par exemple à citer *in extenso* de longs passages qu'il emprunte, en donnant les références des ouvrages auxquels il se réfère, ainsi qu'une certaine vigilance sur les questions étymologiques et philologiques.

cf. p. 142

La rhétorique critique de LE PELLETIER est bien rodée, et l'auteur peut ainsi insinuer que les propos de PEZRON sont truffés d'un nombre de fautes encore beaucoup plus grand, mais qu'il ne peut se donner la peine de relever que les plus flagrantes.

« Il y a quantité d'autres fautes dans cet ouvrage que je n'ai ni le tems ni l'envie de reprendre ; mais j'en remarquerai quelques unes, telles que sont celles-ci, seulement afin de faire voir qu'il n'y a point de si habile homme qui ne manque en quelques occasions. » ibid. : 25–26

On observe que l'attitude de LE PELLETIER oscille entre une certaine révérence malgré le désaccord, dès qu'il présente l'auteur d'une manière générale (« *il n'y a point de si habile homme qui ne manque en quelques occasions* »), et un certain plaisir à le tourner en ridicule dès lors que l'on rentre dans les démonstrations de détail.

5.3.1.7 Pezron ou Grégoire ?

Nous avons certes mentionné que GRÉGOIRE reprenait à PEZRON des arguments que LE PELLETIER critiquait. Néanmoins, c'est bien PEZRON et non GRÉGOIRE qui est critiqué. Sur ce sujet on peut ainsi faire trois remarques :

Premièrement, GRÉGOIRE est régulièrement mentionné par LE PELLETIER comme un de ses informateurs (tout comme Guillaume ROUSSEL, cf. *ibid.* : 5) : le ton en est toujours élogieux, LE PELLETIER admirant la grande connaissance qu'à ce dernier des formes dialectales dans leur variété. Les deux hommes ont entretenu une correspondance, et les remarques que fait LE PELLETIER concernant la variété des dialectes (*ibid.* : 12–15) proviennent directement de GRÉGOIRE.

Deuxièmement, dans la mesure où le traité de l'étymologie a été rédigé en 1716 ou un peu plus tard, il ne peut pas mentionner le dictionnaire de GRÉGOIRE paru en 1732, et notamment sa préface où sont repris les arguments de PEZRON. Néanmoins, LE PELLETIER évoque dans sa préface de Lesquiffiou savoir que GRÉGOIRE préparait un dictionnaire, et qu'il était terminé.

Troisièmement, LE PELLETIER, mort en 1733, possédera, annotera, et critiquera un exemplaire du dictionnaire de GRÉGOIRE, mais les remarques que l'on y trouve portent essentiellement sur la querelle du jansénisme dans laquelle LE PELLETIER s'était engagé à la fin de sa vie¹⁸.

cf. p. 549

18. LE MENN reproduit ces remarques (LE MENN 1981 : l. 7, pp. 9-11). Malheureusement il ne dit pas où il a pris connaissance de l'ouvrage de GRÉGOIRE annoté, ni si ces notes sont les seules, ou si la préface l'est aussi.

5.3.2 Le rapprochement avec l'hébreu

Si le rapprochement entre le breton et l'hébreu semble *a priori* surprenant aujourd'hui, elle entre tout à fait dans la logique celtomane de l'époque, l'hébreu étant souvent considéré comme la langue originelle par excellence avant d'être détrôné par l'"indo-européen" après la découverte du *sanskrit* à partir de la fin du XVIII^e (OLENDER 1989 : 13–26). Par ailleurs, la théorie d'un peuple très ancien et ayant conquis tant de territoires rendait possible ce genre de comparaisons.

« *Si, au Moyen-Âge, on écrivit que la langue bretonne était du "grec boiteux" (curvum græcum) dérivé de la langue troyenne arrivée dans l'île avec BRUTUS, au XVIII^e siècle, on expliqua que le breton avait des racines proches de celles de l'hébreu parce que les Celtes provenaient des régions du Caucase, d'Arménie ou de la Bactriane... ! Historiens, clercs, linguistes voulurent prouver, dans une surenchère consensuelle, l'origine continentale de la nation bretonne, ses liens avec la langue biblique, les ressources étymologiques "illimitées" que celle-ci présentait, sa parenté avec l'hébreu, le grec, le latin et l'allemand !* » RIO 2000 : 20

C'est ainsi que l'hébreu jouera un rôle central dans les démonstrations de LE PELLETIER. Si LE PELLETIER s'oppose à l'origination des Bretons par GOMER, petit-fils de NOÉ faite par PEZRON, c'est l'hébreu qui lui permet de ne pas se détacher complètement du récit biblique : cette langue était en effet considérée comme le meilleur candidat pour être celle que parlaient ADAM et ÈVE au paradis dans les recherches philologiques de l'époque (OLENDER 1989 : 13–20). Notons pourtant que LE PELLETIER ne mentionne à aucun moment la figure adamique.

cf. p. 159

Nous avons déjà mentionné que c'est Dom Bernard de MONTFAUCON (1655–1741)¹⁹ qui influencera LE PELLETIER en vue d'une diminution des comparaisons entre l'hébreu et le breton, ce qui explique la diminution de volume des deux dictionnaires suivants par rapport à celui de 1716. L'examen plus détaillé des lettres successives de LE PELLETIER à MONTFAUCON, reproduites dans la thèse de LE MENN, permet de voir plus clairement les conceptions de l'auteur et les raisons de ce changement.

le 30 septembre 1719 :

« *Vous souhaitez, Mon R. Pere que je me serve d'une autre methode que celle que plusieurs savans du dernier siecle ont suivie, lesquels ont dabord eté louez, et en suite méprisez. Je vous avoüe ingenuement que je m'étois fait un merite d'imiter ces vrais savans, que je ne croiois pas pouvoir s'egarer : et un habile P. de l'Oratoire m'avoit fait prendre cette route. Mais il fallut refondre mon ouvrage il y a plus de 12. ans, j'en pris une autre qui m'a conduit à la source naturelle et veritable de la plus grande partie des mots purement Bretons ; c'est à dire, à leur simplicité originale, que je croi avoir trouvée dans le langage des Celtes, où je suis persuadé que les Bretons tant de la G^{de}. que de la P^{te}. Bretagne ont pris le leur, qui quoique alteré est encore connoissable, sur tout dans les termes de la maison rustique. VARRON le MÉNAGE de son tems, comme MÉNAGE est dit le VARRON de notre siecle, tous deux mauvais Etymologistes : VARRON, dis je, m'a beaucoup aidé à découvrir plusieurs de ces vieux mots Celtiques, sous les noms de Celtes, ou Gaulois, ou Sabins, Samnites, Osques Etrusques &c. Les découvertes que j'ai faites, assez heureusement, comme je m'en flate, peut être trop vainement, chez cet Ancien, et chez d'Autres Auteurs*

19. Également bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans la lignée des études historiques de Jean MABILLON, il avait publié des œuvres de saint ATHANASE en 1698, la *Paléographie grecque* en 1707, ouvrage considéré comme fondateur de la discipline, des fragments d'ORIGÈNE en 1714, et des travaux de saint JEAN CHRYSOSTOME en 1718. Il voyagea à Rome où il fut reçu chaleureusement par le pape INNOCENT III. En 1719, son prestige était donc déjà grand, ce fut l'année de sa nomination à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, et celle où commencera la publication de *l'Antiquité expliquée en figures* en 19 tomes. Plus tard, il publiera un ouvrage historique important sur les *Monuments de la Monarchie Française* (1729–1733) (BOURDÉ et MARTIN 1983 : 136–137).

posterieurs, pourront surprendre les savans de nos jours. Et si ces grands Etymologistes qui cherchoient tout dans l'Hebreu et croioient l'y trouver, vivoient encore, et voioient ce que j'ai decouvert, ils auroient honte d'avoir fondé des etymologies sur leur seule imagination. Le P. de l'Oratoire qui m'avoit le premier fait prendre la fausse route, m'a sù bon gré, ainsi qu'il me l'a écrit fort serieusement de ce que je l'avois quitée pour en prendre une plus sûre.

Mais, M.R.P. vous ne me blamerez peut être pas de ce que je n'ai point si absolument abandonné l'Hebreu quant aux etymes du Breton, que j'aie aussi negligé de montrer dans les rencontres que les dictionnaires originales ou racines Bretonnes les plus simples ont affinité, du moins en apparence, avec d'autres de la langue S^{te}. et que je mette en parallele des mots de ces deux langues, lesquels, chacun chez soi, ont entre eux de la ressemblance quant aux lettres, et conformité de signification avec ceux de l'autre idiôme.

[L'auteur donne quelques exemples de ressemblances pour les mots bretons *tan*, *den*, *Mab-al-lagad*, *gour*, et *gourez*.]

Je me suis particulierement appliqué à donner des explications toutes nouvelles d'un grand nombre d'endroits de l'Ecriture, tant du v. que du n. Test. Le seul article du nom *Ioud*²⁰ en contient plus de trente, qui conduisent à l'intelligence d'un plus grand nombre. J'ai aussi, dans un traité de la valeur et du changement des lettres, montré combien les Bretonnes sont semblables en son et en force aux Hebraïques, ce qui met dans le chemin des origines des mots Hebreux. Il y a plus de 9. ans que je mis à mon Dictionnaire le mot *Fin* le plus agreable de tout l'ouvrage. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, pp. 19–20

Le 14 octobre 1725 :

« J'ai enfin entrepris de refondre mon Dictionnaire ; et cela par votre bon conseil, j'en retranche beaucoup de choses qui vous y déplaisoient, surtout quantité d'Hebreu. Avec ces retranchements, je n'ai pû diminuer moins que de 134. pages où j'en suis à 113. c'est à dire environ d'un cinquième. Il est vrai que j'ay inséré quelques additions qui faisoient un supplément. Je croi qu'à présent il y a moins de superflu, et qu'il vous déplairoit moins qu'auparavant. » cité par *ibid.* : l. 9, p. 30

Le 10 janvier 1726 :

« Comme vous voulez bien, Mon R. Pere, me témoigner que le changement que j'ai fait du plan de mon Diction. Bret. vous contente, j'y trouve aussi mon propre contentement : car en retranchant les Etymologies Hebr. qui me paroissoient bonnes prévenu que j'étois que cela seroit du goût des savants ; j'ai cherché des origines plus naturelles et moins douteuses : et Dieu benissant ma soumission à votre bon conseil, m'a fait trouver la clef de plusieurs lehiettes Gauloises et l'origine de quantité de mots faits du cri du ton et du chant des hommes et de plusieurs especes d'animaux.

[L'auteur donne quelques exemples]

En voila assez, Mon R. Pere, et peut être trop, pour vous montrer que je me suis corrigé, par votre conseil : et si vous trouvez encore à redire à ceci, faites le moi, s'il vous plait connoitre, et je retrancherai ce qui vous deplaira. vous ne trouverez pas mauvais que je cite quelques mots Hebreux, non comme racines du Breton, mais pour servir d'exemples. Pardonnez moi si je rapporte des verbes Grecs et Latins avec des significations que je distingue moi même sur la difference du son des actions signifiées ou à signifier. Si vous me blâmez je l'aurai merité, et je le supporterai patiemment. » cité par *ibid.* : l. 9, pp. 31–32

Le 12 juin 1726 :

« Vous m'en avez donné une autre [il s'agit d'une correction] generale pour tout mon Diction. Breton, la quelle j'applique presque par tout, et cela par le retranchement des origines Hebraïques, ce qui racourcit beaucoup. Je vous en suis tres redevable, voiant clairement que le reste en sera meilleur. » cité par *ibid.* : l. 9, p. 34

20. Désigne la bouillie d'avoine en breton. Le dictionnaire de 1716 y consacre un très long article (LE PELLETIER 1716 : 425–432).

Le 9 septembre 1728 :

« Enfin par votre bon conseil j'ai retranché presque toutes les *Etymologies Hebraïques*, et généralement toutes les *Greques*, aiant été assez heureux pour en trouver [la fin de ce mot est barrée ainsi qu'un mot "d'autres" ?] toutes naturelles; et Autochtones, si on peut leur donner ce nom. Je marque dans ma préface les obligations que je vous ai à l'égard de ce nouveau dessein et plan que vous m'avez fait prendre et je ne dois pas manquer de vous en remercier, ce qui est le principal but de cette lettre. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 40

Bilan : La première lettre, de 1719, montre que LE PELLETIER avait déjà changé une fois son approche de l'étymologie avant son échange avec MONTFAUCON : sous l'influence d'« un habile P. de l'Oratoire » (sûrement Jean PASSAVANT), il avait adopté la méthode « que plusieurs savans du dernier siecle ont suivie ». Quelle était cette méthode ? Nous pouvons penser qu'il s'agissait de l'explication des mots bretons par ceux grecs, latins, et hébreux. Après son abandon, la démarche suivante fut « trouvée dans le langage des Celtes ». Cette nouvelle méthode lui permet de critiquer des étymologistes reconnus comme VARRON ou Gilles MÉNAGE. Fier de ces nouveaux résultats, LE PELLETIER d'abord réticent à ôter ses étymologies comme MONTFAUCON semble le demander. Entre 1725 et 1728 pourtant, il manifeste à plusieurs reprises son allégeance à son supérieur. Une question demeure pourtant :

5.3.2.1 Dans quel sens allaient les étymologies ?

LE PELLETIER donnait-il le breton pour origine de l'hébreu, ou l'inverse ? Cette question simple n'est pourtant pas si évidente si l'on observe que les formulations de l'auteur sont ambiguës, et que les exemples concrets qu'il propose (que nous n'avons pas reproduits) se contentent de souligner la proximité entre les couples de mots, l'un hébreu et l'autre breton, sans généralement s'avancer sur une interprétation.

En faveur du breton comme origine de l'hébreu, la correspondance contient plusieurs passages :

- La lettre de 1719 mentionne bien que la nouvelle démarche étymologique dont LE PELLETIER se félicite renvoie à « la source naturelle et véritable de la plus grande partie des mots purement Bretons ; c'est à dire, à leur simplicité originale, que je croi avoir trouvée dans le langage des Celtes, où je suis persuadé que les Bretons tant de la G^{de}. que de la P^{te}. Bretagne ont pris le leur ». Non seulement elle mentionne les Celtes, et non les Hébreux, à l'origine, mais de plus elle pourrait faire rougir « ces grands *Etymologistes* qui cherchoient tout dans l'*Hebreu* et croioient l'y trouver » : l'hébreu est donc clairement mentionné comme **n'étant pas** l'origine première des étymologies.
- LE PELLETIER y dit également : « Les découvertes que j'ai faites [...] pourront surprendre les savans de nos jours. ». Alors que l'hébreu était à l'époque classiquement tenu pour langue originelle, le donner pour source du breton n'aurait finalement pas de quoi surprendre les contemporains de l'auteur, alors que la thèse opposée serait beaucoup plus innovante pour l'époque.

En faveur de l'hébreu origine du breton, — Les formules « en retranchant les *Etymologies Hebr.* qui me paroissoient bonnes » (lettre du 10 janvier 1726) et « le retranchement des origines Hebraïques » (lettres du 12 juin 1726 et du 9 septembre

1728) suggèrent que l'auteur présentait des étymologies *par* l'hébreu, mais la formule n'exclut pas la possibilité qu'il s'agisse des étymologies *de* l'hébreu.

- On lit aussi « *vous ne trouverez pas mauvais que je cite quelques mots Hebreux, non comme racines du Breton, mais pour servir d'exemples.* » (lettre du 10 janvier 1726). L'interprétation de cette phrase est délicate, puisque certes l'auteur mentionne la possibilité de concevoir les mots hébreux « *comme racines du Breton* », mais la présence du « *non* » et la mention de leur rôle alternatif, ne permettent pas de connaître clairement les intentions de LE PELLETIER. D'autant plus que ce passage ne concerne pas les mots que LE PELLETIER a *déjà retranchés*, mais ceux qu'*il compte laisser*.
- Le fait qu'il mentionne les avoir remplacées par d'autres « *toutes naturelles; et Autochtones* » (lettre du 9 septembre 1728), laisse à penser que LE PELLETIER avait bien commencé à donner une origine hébraïque, ou du moins non-bretonne à certains mots bretons avant de les remplacer par d'autres provenant du breton lui-même ou du "Celtique", ce qui justifierait l'appellation d'"autochtone".

En l'état, les échanges épistolaires permettent donc difficilement de trancher. On en retient qu'ils mentionnent **deux changement de direction** sans préciser quel était leur contenu de départ. Le paratexte des dictionnaires propose des formulations plus explicites, mais encore faut-il situer celles-ci par rapport aux inflexions de l'auteur.

5.3.2.2 La réponse des dictionnaires

Dans la préface du manuscrit de 1716 (qui pourrait dater d'entre 1718 et 1721), donc avant les lettres où LE PELLETIER accepte de revenir une seconde fois sur sa démarche, on voit qu'il s'oppose à la thèse selon laquelle l'hébreu fournirait l'origine des mots bretons :

« *Voilà donc cette ancienne et venerable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages, et bientôt bannie toutafait de ce monde, après y avoir été pendant tant de siecles regardée comme la plus etendue et la plus ancienne de toutes, si on en excepte la mere des autres, qui est la Canaanéenne ou ancienne Hebraïque, d'où les savans [rajouté en haut : "font"] descendent quantité des mots Bretons connus aujourd'hui, dequoi je ne conviens pas toutafait.* » LE PELLETIER 1716 : 10

Il s'en explique dans son traité *De l'étymologie* qui suit sa préface :

« *Entre les modernes il y en a eu qui ont fait tout le contraire, au moins en partie. [La démarche critiquée dans le passage précédent était celle par laquelle les auteurs comparaient entre elles des formes récentes sans connaître les langues anciennes.] Quelquesuns ont plus étudié le Grec et l'Hebreu que les langues moins anciennes : et se sont ingerez mal à propos de donner des etymologies du François, prétendant que celui-ci venoit du Grec, aulieu de le chercher dans le Latin dans l'Alleman et dans le Breton; ne prennant pas garde que plusieurs mots d'une langue ont affinité [mot barré; au-dessus : "ou"] quelque ressemblance avec quelquesuns des autres : et pourtant les uns ne viennent pas des autres. C'est ce qu'a remarqué CASANBON²¹ (libr. de Satyra, car. 4) "Enim verò (dit ce savant Critique) est invenire in omnibus linguis similes voces, quorum alteram ab altera originem habuisse, facile sibi persuadent, qui levioribus conjecturis dui amant. At qui matudius judicium adhibent, et harumaerum majorem retum, aliter sentiant. סוֹתֵר Soter, Hebræis est, qui tegit : Græcis σωτήρ, totidem [favè] literis, qui protegit et servat. Et tamen nullâ originis communione jungi has voces, ratio utriusq; linguæ ostendit" Cette reflection si judicieuse m'a fait changer de point de vüe. Je m'étois dabord mis dans l'esprit que le Breton venoit, pour la plus grande*

21. Il s'agit d'Isaac CASAUBON (1559–1614), érudit protestant auteur d'un *De satyrica graecorum poesi et romanorum satira libri duo* ou "Traité de la satire chez les Romains et les Grecs" en 1605.

partie, de l'Hebreu : j'en suis maintenant dissuadé ; et prennant une autre route, j'ai cherché, avec toute mon application, le Breton en lui même : en sorte que si je n'ai pas toujours réussi, c'est parceque la simplicité des monosyllabes ne permet pas qu'on trouve leur origine qu'ils sont eux mêmes. On verra cependant assez souvent que j'ai trouvé ["de" est barré, "à" est au-dessus] ces mots originaux leurs semblables dans l'Hebreu : n'osant pas ["cependant" est barré, "néanmoins" au-dessus] les proposer comme tels que sous un peut-être, qui, diton, empêche de mentir, et montre plus de timidité que de temerité. » LE PELLETIER 1716 : 22

L'impossibilité que les mots bretons viennent de l'hébreu est justifiée par l'épisode de Babel : si l'hébreu faisait partie des langues primitives, alors il a dû subir la confusion après la dispersion des constructeurs de la tour. Les locuteurs y auraient perdu leur idiome, n'en gardant que les quelques mots qui désignent le corps, les vêtements, le sac, le pain, et peut-être les bêtes de somme : ce seraient donc les seuls termes pour lesquels on pourrait concevoir une origine hébraïque aux mots bretons :

« J'ai donc étudié particulièrement les racines Bretonnes, c'est à dire les mots les plus simples : et me rendant au systeme de CLUVER [sûrement "CLUVIER", mais il n'y a pas de <i>] qui fait remonter le Celtique, qu'il est persuadé comme moi que c'est la mere des deux principales dialectes Bretonnes, ["et" est barré] jusques à la Confusion des langues à la construction de Babel ; j'ai fait reflexion que Dieu aiant tellement confondu cette premiere langue, ou plustost, l'aiant tellement divisée en plusieurs par la dispersion des temeraires constructeurs de cette superbe tour, qu'ils ne s'entendoient plus reciproquement ; j'ai cru que ces gens séparez les uns des autres ne se souvinrent que des termes de la premiere langue qu'ils avoient les plus en usage auparavant : vu même qu'ils ne retinrent que les noms des choses qu'ils emporteroient, comme chacun son corps et ses [mot barré, commençait par <p>, au-dessus : "habits"], son sac et son pain dedans, et peut-être les noms des bêtes de charge chargées de leurs provisions et outils, qui n'étoient pas nombreux. Ce sont àpeuprés ces noms que je reconnois dans mon Dictionnaire se trouver assez visiblement dans l'Hebreu, qui lui-même ne pouvoit guere avoir conservé plus des anciens termes que les autres langues de la dispersion, après la quelle ["un" est barré] chaque peuple en se multipliant forma une nouvelle langue et peu à peu des dialectes differentes, en se séparant derechef pour s'étendre hors les terres qui ne pouvoient les contenir ni les nourrir. » ibid. : 23

Enfin, le *Traité des Lettres et de leur Changement* renforce cette thèse en critiquant encore une fois, non pas la démarche de VARRON et MÉNAGE, mais celle de John DAVIES et Samuel BOCHART, qui cherchent des origines hébraïques à des mots dont c'est le breton qui fournit la source.

« Si DAVIES, BOCHART et autres avoient eu cette [mot barré, au-dessus : "methode"], et eussent voulu s'en servir, ils n'auroient pas fait tant de chemin pour trouver dans les langues Orientales cequ'ils pouvoient aisément ["trouver" est barré] rencontrer dans le Breton même. » ibid. : 27

On constate ici avec intérêt une critique de DAVIES par LE PELLETIER, qui s'y réfère pourtant abondamment comme une source fiable, pour des comparaisons avec le gallois, mais aussi pour bien d'autres comparaisons étymologiques. Or DAVIES donnait effectivement l'hébreu pour origine du celtique (regroupant le gallois et le breton), ce qui lui sera reproché par BOXHORN. Si DAVIES semble ainsi avoir mis LE PELLETIER sur la voie du comparatisme celtique et du rapprochement envers l'hébreu, celui-ci s'en détachera lorsqu'il inversera le rapport d'origination.

Dans sa lettre du 9 septembre 1728, LE PELLETIER mentionne : *« Je marque dans ma préface les obligations que je vous ai à l'égard de ce nouveau dessein et plan que vous m'avez fait prendre »*. On peut donc penser que la préface du manuscrit de Lesquiffiou est contemporaine de cette lettre, et le passage où LE PELLETIER marque son changement d'orientation pourrait être celui-ci :

« Après tout, mon dessein n'a pas été de composer un simple Dictionnaire Breton et François. C'est le travail, que je croi achevé, du R.P. GREGOIRE dont je viens de parler.

Mais c'est un canevas sur le quel je brode diverses fleurs, fruits et autres figures, savoir des interpretations singulieres et nouvelles de la S^{te}. Ecriture, des explications de plusieurs passages d'Auteurs profanes &c. On y verra, entre autres nouveautez, quantité d'etymologies des autres langues [et] particulièrement de la Françoisise et de la Latine. Et comme j'ai changé de plan, quant aux etymologies, que j'avois crû devoir tirer de l'Hebreu et du Grec : j'ai été, si je ne me trompe, assez heureux, pour en trouver un tres grand nombre dans le Breton même, et qui sont, sans contredit, plus naturelles, et apparemment les veritables. Je suis allé plus loin : car depuis que j'ai connu par quelques anciens Romains, qu'il s'est introduit quantité de verbes et de noms Gaulois ou Celtes dans leur langue, je n'ai pas craint de trop avancer, en dérivant un tres grand nombre de mots Latins du Breton, comme etant un reste de cette ancienne langue, d'où il paroissent venir tres naturellement : et ma regle est que tout ce qui ne peut venir dans le Latin ni du Phenicien ni du Grec, doit être emprunté du Celtique. » cité par LE MENN 1981 : l. 8, p. 34

On remarque pourtant que, contrairement à ce qu'affirme la lettre, MONTFAUCON n'est pas mentionné dans ce passage. Il faudrait consulter la totalité du manuscrit de Lesquiffiou, dont LE MENN n'a donné que quelques extraits, pour voir s'il l'est ailleurs.

5.3.2.3 Un exemple de changement, le barbare affamé

Dans la mesure où LE PELLETIER mentionne le vocabulaire du pain et du sac comme étant centraux dans sa réinterprétation du mythe de Babel, il est intéressant de consulter, une fois n'est pas coutume, une entrée du dictionnaire, celle de **bara** (pain). Sans reproduire la totalité de l'article, on s'arrêtera sur deux passages.

Dans le premier passage, après des comparaisons entre des mots bretons, grecs et hébreux, LE PELLETIER s'interroge sur la relation d'origine. Le manuscrit de 1716 donne :

*« On aura moins de peine à croire que le Breton **bara** vienne de l'Hébreu, lorsqu'on feroit reflexion que ce mot doit être de l'ancien Celtique, et que les peuples du Nord l'ont diversifié en Brot, Brout, Breude, Bret, Broot, &c. selon leurs differentes dialectes, d'où nous pouvons avoir fait nos mots Brouter et Broutage. »* LE PELLETIER 1716 : 50

Le passage de l'édition de 1752 :

*« On peut croire que **Bara** est un ancien mot Celtique, d'où sont venus dans les langues du Nord Breade, Bret, Brot, Broot, Brout &c qui signifient la même chose. »* LE PELLETIER 1752 : 40

Le premier passage pose toujours la difficile question du rapport entre breton et hébreu, auquel il semble ici répondre par une origination à deux étages : « le Breton **bara** vien[t] de l'Hébreu », qui viendrait du celtique (« ce mot doit être de l'ancien Celtique »). Le passage est encore relativement peu explicite et seul l'épithète « ancien » accolé à « Celtique » nous donne une piste (incertaine) selon laquelle LE PELLETIER place le celtique comme plus primitif que l'hébreu, donc à l'origine de ce dernier.

Mais le plus intéressant réside moins dans cette question de filiation, toujours ambiguë dans les propos de l'auteur, que dans la pure et simple disparition de l'hébreu dans le passage de 1752. Le mot breton « est un ancien mot Celtique », tout simplement. Ce changement maintient le prestige associé à l'antériorité d'une langue, sans courir le risque diplomatique de prétendre assimiler la langue sainte.

Dans le second passage, l'auteur donne l'étymologie du mot grec βαρβαρος, Barbares, par le breton. La version de 1716 donne :

« Et je ne doute presque point que le terme βαρβαρος chez les Grecs, et barbarus chez les Latins, pour marquer un étranger à leur égard, c'est à dire tout homme ou ["parole" est

barré] *langage des autres nations : que ce mot, disje, ne soit venu de l'Hébreu ou Celtique **Bara**. Et voici comment. Un homme Phénicien ou Syrien se trouvant parmi les Grecs ou parmi les Romains sans savoir leurs langues, commence par demander à manger, et dit **Bara**, et comme il ne se fait pas entendre ["de" est barré] la première fois, il repete **Bara bara**, pain pain. Les autres, ou par dérision ou autrement, en ont fait **Barbar**, et le terminant à leur manière, ont fait βάρβαρος et **barbarus**.* » LE PELLETIER 1716 : 50

On retrouve une étymologie analogue dans le dictionnaire édité en 1752, mais avec un changement notable :

« *C'est de là peut-être qu'est venu le **Barbarus**, des Latins & le βαρβάρος des Grecs ? La fréquente répétition de **Bara, Bara**, si nécessaire au Celtes pour demander le plus pressant besoin de la vie, aura fait donner à ceux qui le prononçoient le nom de **Barbares** ; qui de là se sera étendu à tous les peuples, étrangers aux Grecs et aux Romains.* » LE PELLETIER 1752 : 40

Si la méthode n'a pas changé, LE PELLETIER donnant toujours l'explication du terme grec "Barbares" par la répétition du **bara bara** breton, néanmoins la dénomination de celui qui en fait usage a changé : d'un « *homme Phénicien ou Syrien* » (auxquels il faut supposer une assimilation hébraïque) qui demandait à manger aux Grecs ou aux Romains, on est passé « *au Celte* ». La première version est intéressante en ce qu'elle montre qu'aux yeux de LE PELLETIER, un voyageur Phénicien ou Syrien de passage en Grèce devait s'exprimer en breton. On comprend alors mieux la réticence d'un MONTFAUCON ou d'un HUET face au caractère provocateur des affirmations de LE PELLETIER : la langue que parlaient les Hébreux, Syriens, et Phéniciens dans l'Antiquité (sûrement aussi les Chaldéens) était en fait du breton ! Le remplacement par l'archéonyme "Celte" dans l'édition de 1752 maintient l'armature du raisonnement, mais le présente de manière plus consensuelle : plutôt que d'une assimilation bretonne des Hébreux, elle laisse supposer l'existence d'un peuple certes *primitif*, mais néanmoins *distinct* des prestigieux Hébreux.

Le fonctionnement des changements opérés est le même dans les deux cas : ôter la référence à l'hébreu pour éviter d'éventuels reproches, et proposer une origination simplifiée où le breton vient du celtique, ce qui en maintient l'antériorité sans prise de risque.

On formaliserait le changement par le passage d'un jeu d'originations incertain et risqué :

cf. p. 55

breton		breton
hébreu	ou :	
		celtique - hébreu,
celtique		

par une origination plus simple, consensuelle, et tout aussi efficace, d'où l'hébreu aura disparu, ce qui évitera les incertitudes concernant sa place :

breton
celtique

5.3.2.4 La mention des réticences

Dans les courriers comme dans le paratexte de ses dictionnaires, LE PELLETIER mentionne régulièrement des oppositions, réelles ou appréhendées, à la thèse selon laquelle le breton pourrait

être étymologiquement la source des mots hébreux. Celle du 30 septembre 1719 en évoque de deux sortes, la première portant sur « *plusieurs savants du dernier siècle* », la seconde anticipant une éventuelle surprise quant à la nouvelle démarche de LE PELLETIER :

« *Vous souhaitez, Mon R. Pere que je me serve d'une autre methode que celle que plusieurs savans du dernier siecle ont suivie, lesquels ont dabord eté louez, et en suite méprisez. Je vous avoüe ingenuement que je m'étois fait un merite d'imiter ces vrais savans, que je ne croiois pas pouvoir s'egarer : et un habile P. de l'Oratoire m'avoit fait prendre cette route.*

[...]

Les découvertes que j'ai faites, assez heureusement, comme je m'en flate, peut être trop vainement, chez cet Ancien, et chez d'Autres Auteurs posterieurs, pourront surprendre les savans de nos jours. » Lettre du 30 septembre 1719

LE PELLETIER anticipe que la critique pourrait venir de MONTFAUCON lui-même :

« *Mais, M.R.P. vous ne me blamerez peut être pas de ce que je n'ai point si absolument abandonné l'Hebreu quant aux etymes du Breton, que j'aie aussi negligé de montrer dans les rencontres que les dictionnaires originales ou racines Bretonnes les plus simples ont affinité, du moins en apparence, avec d'autres de la langue S^{te}. et que je mette en parallele des mots de ces deux langues, lesquels, chacun chez soi, ont entre eux de la ressemblance quant aux lettres, et conformité de signification avec ceux de l'autre idiôme.* » Lettre du 30 septembre 1719

La formule pleine de doubles négations « *vous ne me blamerez peut être pas de ce que je n'ai point si absolument abandonné* » peut s'interpréter comme signifiant que LE PELLETIER a gardé quelque comparaisons, qui semblent aller dans le sens de l'hébreu origine du breton « *l'Hebreu quant aux etymes du Breton* ». Ces quelques cas correspondent-ils au vocabulaire du corps, des outils, du sac, du pain, et des montures, que mentionnait l'auteur dans son traité de l'étymologie ? C'est une possibilité ; nous réexaminerons plus loin le rôle que pourrait jouer ce vocabulaire issu des migrants de Babel.

cf. p. 186

Par ailleurs, on constate une certaine prudence lorsqu'il mentionne les rapprochements qu'il opère entre breton et hébreu : « *les dictionnaires originales ou racines Bretonnes les plus simples **ont affinité, du moins en apparence**, avec d'autres de la langue S^{te}.* », « *je mette en parallele des mots de ces deux langues, lesquels, **chacun chez soi**, ont entre eux de la ressemblance quant aux lettres, et conformité de signification avec ceux de l'autre idiôme* ». Si LE PELLETIER prend la précaution de ne mentionner que des *affinités apparentes*, des *ressemblances*, et de se protéger par la clause du *chacun chez soi*, c'est, nous le pensons, qu'il appréhende que MONTFAUCON lui reproche d'aller trop loin dans la comparaison entre le breton et l'hébreu. Nous ne connaissons pas la lettre de MONTFAUCON à laquelle LE PELLETIER répond par celle-ci, mais, au vu de la réponse, on perçoit clairement qu'elle émettait de nettes réserves face à ces comparaisons, et incitait LE PELLETIER à les ôter, comme ce sera le cas dans les lettres suivantes également.

La lettre du 14 octobre 1725 mentionne ainsi : « *j'en retranche beaucoup de choses qui vous y déplaisoient, surtout quantité d'Hebreu. [...] Je croi qu'à présent il y a moins de superflu, et qu'il vous déplairoit moins qu'auparavant.* ». La suivante mentionne également le « *goût des savants* » : « *en retranchant les Etymologies Hebr. qui me paroissoient bonnes prévenu que j'étois que cela seroit du goût des savants* ». Cette phrase est ambiguë car on peut penser que ce sont les « *Etymologies Hebr.* » qui étaient « *au goût des savants* », mais nous pensons plutôt que c'est leur *retranchement* qui l'est, et que LE PELLETIER remercie MONTFAUCON de l'avoir « *prévenu* » que les savants accepteraient mieux son dictionnaire s'il contenait moins de rapprochements avec l'hébreu. Mais pourquoi les savants rejetteraient-ils une comparaison étymologique avec

l'hébreu, alors que celui-ci était consensuellement donné comme source des autres langues ? La seule possibilité par laquelle LE PELLETIER aurait pu fâcher les savants serait justement celle de la thèse inverse : où il donnerait le breton comme source de l'hébreu.

LE PELLETIER expose encore plus nettement sa réserve dans son traité de l'étymologie :

« Cette réflexion si judicieuse m'a fait changer de point de vue. Je m'étois d'abord mis dans l'esprit que le Breton venoit, pour la plus grande partie, de l'Hebreu : j'en suis maintenant dissuadé; et prenant une autre route, j'ai cherché, avec toute mon application, le Breton en lui même : en sorte que si je n'ai pas toujours réussi, c'est parceque la simplicité des monosyllabes ne permet pas qu'on trouve leur origine qu'ils sont eux mêmes. On verra cependant assez souvent que j'ai trouvé ["de" est barré, "à" est au-dessus] ces mots originaux leurs semblables dans l'Hebreu : n'osant pas ["cependant" est barré, "néanmoins" au-dessus] les proposer comme tels que sous un peut-être, qui, diton, empêche de mentir, et montre plus de timidité que de temerité. » LE PELLETIER 1716 : 22

Ce que nous comprenons de ce passage est qu'après avoir d'abord cru que l'hébreu donnait l'origine du breton, LE PELLETIER en vient à percevoir que les mots bretons ont leur origine en eux-mêmes, dans leurs propres monosyllabes. Lui vient alors l'hypothèse qu'ils pourraient également être la source de l'hébreu, mais, dans la mesure où il se rend compte du caractère extravagant d'une telle affirmation, il ne peut la proposer qu'entourée des précautions nécessaires. Cette oscillation entre la satisfaction d'une hypothèse nouvelle et la peur de fâcher les autorités instituées est manifestée encore plus nettement un peu plus loin :

« Quand j'ai dit cidessus que je suis maintenant dissuadé que le Breton vienne de l'Hebreu, je n'ai pas eu dessein de contredire, et encore moins de condamner les savans qui l'ont crû et travaillé à prouver que le Gaulois, qui est notre Breton en sa pureté, vient du Phenicien ou de l'Hebreu. J'estime trop M^r. BOCHART dont les ecrits m'ont beaucoup servi, et M^r HUET cidevant Evêque d'Avranches dont l'erudition est presque infinie, pour ôser contester avec eux. Mais j'ai crû que sans perdre l'honneur qu'il y a à suivre de si grands hommes; j'aurois la permission de fonder un quai [ou "quai" ?] qu'ils n'ont ni connu ni tenté d'y passer. » ibid. : 23

On voit ici à quel point l'auteur tente avec difficulté de composer avec les tenants de l'origine hébraïque. Pierre-Daniel HUET, évêque d'Avranches et académicien, que LE PELLETIER cite toujours avec force révérence, constitue une autorité redoutable qu'il peut difficilement contester. Son supérieur Dom Bernard de MONTFAUCON finira de faire pression sur lui pour lui faire ôter cette hypothèse.

Tous ces passages expliquent en partie les formulations floues de LE PELLETIER : en bon celtomane, il pense pouvoir établir que le breton est source de l'hébreu, mais une telle affirmation ne pourrait convenir aux autorités religieuses peu concernées par la revalorisation de la langue bretonne. Pour cette raison, LE PELLETIER ne pourrait formuler cette hypothèse qu'à demi-mots, toujours avec beaucoup de précautions. Il doit ainsi souvent se contenter de comparer le breton et l'hébreu, les rapprocher, ou mentionner leur proximité : l'observation d'une telle ressemblance laisse alors la porte ouverte à deux interprétations possibles pour ce qui est des originations : l'une, qui conviendra aux autorités, l'autre, à LE PELLETIER.

Si, comme nous le pensons, LE PELLETIER s'oblige à un certain flou pour éviter que certaines de ses thèses ne soient mal perçues, alors la démarche semble avoir bien fonctionné puisque le chevalier Pierre-Joseph de COËTANLEM, dans le dictionnaire manuscrit qu'il rédige à partir de celui de LE PELLETIER, commente ainsi le travail de son mentor :

« on ne peut lui Sçavoir mauvais gré d'avoir comparé, comme il l'a fait, les mots Bretons aux mots Latins, Grecs, Syriaques ou hébreux, il en résulte souvent des observations curieuses ou des éclaircissements utiles ; mais il n'est pas entièrement à l'abri de reproche à cet Egard, puisqu'il Semble conclurre de ces rapprochements que La Langue Celtique se seroit formée ou auroit été dérivée de ces langues, quoiqu'il soit démontré que Son antiquité ne le Cède à aucune autre, Et qu'au contraire la Grecque et la Latine et la plûpart des Langues modernes lui ont emprunté une grande quantité de mots, dont elles Se Sont enrichies. Dom PELLETIER lui-même en est convenu quelquefois, malgré sa prévention, et plusieurs sçavants Etrangers, aussi-bien que nationaux en ont donné des preuves incontestables. Si on veut connoître ces auteurs on les trouvera indiqués dans les préfaces De Dom TAILLANDIER du P. GRÉGOIRE, Du P. MAUNOIR, et Dans nos historiens. on peut consulter Surtout Le Livre de l'antiquité de la nation et de La Langue des Celtes, par Dom Paul PEZRON. » COËTANLEM 1820 : 1–2

En disant de LE PELLETIER qu'« il Semble conclurre de ces rapprochements que La Langue Celtique se seroit formée ou auroit été dérivée de ces langues », COËTANLEM lui attribue manifestement une position qui n'est pas la sienne. Mais on ne saurait le lui reprocher : non seulement nous venons de voir à quel point LE PELLETIER restait évasif sur la teneur exacte des rapports qu'il percevait entre le breton et l'hébreu, mais de plus, COËTANLEM ne pouvait avoir eu connaissance ni du dictionnaire manuscrit de 1716 et de sa longue préface où LE PELLETIER explicite ses positions, ni du manuscrit de Lesquiffiou (encore moins de la correspondance de l'auteur). Aussi ne pouvait-il le connaître que par la préface de TAILLANDIER, le *Traité de la valeur & du changement des lettres*, et des articles du dictionnaire : or la première introduit les remaniements de l'éditeur, et les deux derniers éléments, discutant à chaque fois techniquement de tel ou tel exemple linguistique, ne replacent pas les comparaisons dans le cadre plus général des présupposés linguistiques, méthodologiques, historiques, et politiques, qui leur donnent sens. Notons que COËTANLEM ne semble pas totalement certain de la position à attribuer à LE PELLETIER, puisqu'il fait usage d'un modalisateur (« il Semble conclurre ») et d'une concession (« Dom PELLETIER lui-même en est convenu quelquefois »)²².

cf. p. 196

COËTANLEM conseille la lecture de GRÉGOIRE et de PEZRON, sans savoir semble-t-il que LE PELLETIER a non seulement pris connaissance de ces auteurs, mais s'est opposé à leurs positions et a souligné plusieurs insuffisances de leur argumentation : ce n'était pas pour autant afin de s'opposer à la thèse celtomane, mais, comme nous en avons formulé l'hypothèse, afin de lui substituer une approche celtomane concurrente.

5.3.2.5 Conclusion

À la suite de ce long examen concernant les déclarations de LE PELLETIER, parfois floues et donnant l'impression d'être contradictoires, nous pouvons parvenir au résultat suivant :

- Jusqu'à 1707 (la lettre de 1719 mentionne : « il fallut refondre mon ouvrage il y a plus de 12. ans »), l'auteur, sous l'influence probable de Jean PASSAVANT, avait adopté la démarche classique des auteurs de son époque, consistant à expliquer l'étymologie de breton par celle du grec, du latin et de l'hébreu. Il a pu s'appuyer pour cela sur l'explication de certains mots gallois et bretons par l'hébreu que donnait John DAVIES. Nous n'avons pas de trace du premier manuscrit de dictionnaire où l'auteur aurait appliqué cette démarche, que LE MENN nomme « manuscrit A » (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 2,4).

22. La « prévention » mentionnée pourrait laisser croire à une prudence attribuée à LE PELLETIER envers les rapprochements, mais ce n'est pas le cas, puisque le terme apparaît dans une formule un peu plus complète, quelques lignes avant cet extrait : « Sa prévention en faveur des langues étrangères » (COËTANLEM 1820 : 1).

- Par la suite, il modifie son approche étymologique, trouvant dans le breton lui-même ses propres sources : cela implique qu'il postule l'existence d'une langue celtique d'où proviennent les mots bretons actuels. Cette démarche le séduit à tel point qu'il croit pouvoir retourner sa perspective précédente, et se servir ainsi du breton pour expliquer des mots hébreux.
- Pourtant, cette démarche risque de susciter des désapprobations. LE PELLETIER se heurterait alors à l'autorité d'un grand nombre d'auteurs donnant l'hébreu comme langue première (parmi ceux-ci Pierre-Daniel HUET), par ailleurs une telle hypothèse pourrait éventuellement être considérée comme incompatible avec les écrits religieux. Sous les instances de Dom Bernard de MONTFAUCON, il reformule son manuscrit de 1716 pour le réduire en ôtant toutes les comparaisons avec l'hébreu. Le résultat, le manuscrit de Lesquiffiou (1725–1728), qui servira de support au dictionnaire posthume édité en 1752, contient encore quelques rares comparaisons avec l'hébreu²³, mais l'auteur doit alors se contenter de constater des ressemblances, et laisse le lecteur en déduire les originations correspondantes.

Louis LE PELLETIER était un auteur rigoureux, dont l'érudition et l'esprit méthodique ont peu à voir avec les fantaisies d'un PEZRON. Il se peut qu'il ait lui-même perçu le caractère hasardeux, ou osé, dans le fait de proposer une étymologie bretonne des mots hébreux, et qu'il ait oscillé entre la tentation du celtomane et la prudence du savant (ce que l'on perçoit lorsqu'il critique les étymologies bretonnes des Dieux grecs de PEZRON, mais en produit lui-même pour les Dieux romains). Quoi qu'il en soit, l'examen des éléments précédents donne à penser qu'il était convaincu que le breton pouvait être donné comme source de l'hébreu, et que ce n'est que sous la contrainte qu'il dut, par prudence et révérence, sinon ôter complètement ces originations, du moins les réduire fortement et demeurer ambigu dans leur formulation.

5.4 Une théorie du déclin

Nous verrons, en abordant les conceptions normatives de CILLART et de LE PELLETIER sur la langue bretonne, que ce dernier se plaignait des mélanges linguistiques qu'il observait : ces deux auteurs étaient donc parmi les premiers à critiquer ce que l'on nommera plus tard le "*brezhoneg beleg*", pratiqué par leurs prédécesseurs et contemporains. Ces conceptions concernant le breton de son époque devaient en fait s'ancrer sur une vision historique plus large de l'évolution des manières de parler, valorisant leur fixité. De même, la conception fixiste qui sera ici défendue repose sur un purisme, c'est-à-dire une prévention contre les mélanges linguistiques, perçus comme des corruptions d'une pureté originelle :

cf. p. 608

« On sait que [mot barré] toutes les choses de ce monde sont changeantes, et le langage des hommes tout comme le reste : et que si le monde n'en change pas, comme les forest de feuilles, selon l'expression d'HORACE : au moins faut-il convenir, qu'une langue vivante ne demeure pas long-tems au même état ; et qu'insensiblement à force de s'éloigner de son origine, et de changer orthographe, terminaisons, prononciation, significations, elle devient

23. Celles-ci sont facilement repérables dans le corps du dictionnaire par le changement de graphie : un rapide sondage en donne un peu moins d'une par page dans l'édition de 1752. L'hébreu continue en revanche à tenir une meilleure place dans le *Traité de la valeur & du changement des lettres*, cf. p. 163. Est-ce parce que ce traité reprend celui du manuscrit de 1716, TAILLANDIER n'étant plus exposé en 1752 à la désapprobation que rencontrait LE PELLETIER en 1725–1728 ? Cela reste à établir par une comparaison minutieuse entre le *Traité* manuscrit de 1716 et celui de 1752.

[mot barré] *tellement une autre langue, témoin la notre propre, que comme nous n'entendons pas aujourd'hui nos premiers Ecrivains François, aussi ne nous entendraient'ils pas, s'ils revenoient au monde. Les uns appellent cela se perfectionner, les autres se corrompre. Quoiqu'il en soit, le fait n'est que trop vrai, encore plus dans les villes qu'à la campagne, où l'on trouve l'ancien langage plus entier et plus approchant de sa véritable origine. A peu près comme l'écrit du Grec un célèbre voyageur dans son Athenes ancienne et moderne, qu'il l'a trouvé plus pur et plus élégant en certains lieux, à proportion qu'ils étoient plus éloignés des villes et du commerce avec les étrangers.*

Si cela est vrai d'une langue chérie du Prince, qui la parle et la fait parler, environnée, comme d'autant de corps de garde, d'Académies, qui veillent à sa conservation, gravée sur le marbre de la Mémoire : que deviendra une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossière ; sans Prince qui l'honore, sans Académie qui la défende de la corruption, [mots barrés] sans inscriptions, sans actes publics, sans Auteurs ni livres anciens, et par dessus tout cela devenue un sujet de honte à ceux mêmes dont elle est la langue maternelle ?

Telle est aujourd'hui cette vénérable langue de nos pères, la langue Celtique reléguée au fond de la ["Basse" est barré, remplacé par "Petite"] Bretagne, et en quelques coins de la Grande. » LE PELLETIER 1716 : 2

On peut commencer par noter que LE PELLETIER fait preuve d'une certaine prudence et d'un recul face au phénomène de l'évolution linguistique : **d'une part**, il la présente comme un fait général (« *On sait que toutes les choses de ce monde sont changeantes, et le langage des hommes tout comme le reste* »), **d'autre part**, il n'y manifeste pas une hostilité inconditionnelle, et montre que l'on peut comprendre ce phénomène de plusieurs points de vue (« *Les uns appellent cela se perfectionner, les autres se corrompre.* »). La description qu'il donne de cette situation pour le français ne se veut pas alarmiste et se contente de constater le changement. Pourquoi alors blâme-t-il le déclin du breton en particulier ?

La première raison nous semble liée à la préoccupation pour l'**origine** : LE PELLETIER mentionne ainsi à plusieurs reprises ces changements linguistiques comme le fait de « *s'éloigner de son origine* » (« *à la campagne, où l'on trouve l'ancien langage plus entier et plus approchant de sa véritable origine* »). Si l'évolution du français ne semble pas choquer LE PELLETIER, c'est peut-être qu'il la considère déjà comme un mélange de diverses autres langues (le latin, le gaulois, l'apport des invasions germaniques, etc.). Au contraire, il aurait plus de raisons de s'inquiéter de ce qu'une langue *ancienne*, donc restée *proche* d'une certaine origine, s'en éloigne. On perçoit ainsi tout le vocabulaire de la conservation patrimoniale qui désigne le changement de ces deux langues, contrairement au français « *l'ancien langage plus entier* », « *plus pur et plus élégant* », « *corps de garde* », « *qui veillent à sa conservation* », « *gravée sur le marbre de la Mémoire* », « *qui la défende de la corruption* », etc.

cf. p. 42

La seconde raison nous semble **circonstancielle**, c'est-à-dire qu'elle dépend de la particularité du cas breton. La langue bretonne ne dispose pas des institutions qui permettraient de la protéger contre une quelconque corruption : LE PELLETIER l'oppose en cela à la française qui dispose de son arsenal de protecteurs (« *une langue chérie du Prince, qui la parle et la fait parler, environnée, comme d'autant de corps de garde, d'Académies, qui veillent à sa conservation, gravée sur le marbre de la Mémoire* »). Non seulement elle ne dispose pas de ces institutions actuelles, mais elle n'a pas non plus les gages d'ancienneté qui seraient nécessaires à sa préservation : « *sans inscriptions, sans actes publics, sans Auteurs ni livres anciens* ». Pire, l'auteur se montre très dévalorisant envers les locuteurs ruraux du breton, « *une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une*

populace ignorante et grossiere », « *devenue un sujet de honte à ceux mêmes dont elle est la langue maternelle* ».

Ainsi l'évolution linguistique, que LE PELLETIER ne semble pas condamner dans l'absolu, se trouve-t-elle être plus fâcheuse dans le cas de la langue bretonne, non seulement parce qu'il s'agit d'une langue ancienne, proche de l'origine, donc d'un patrimoine à conserver, mais également parce que sa situation actuelle ne permet pas sa conservation, et peut même, à terme, mener à sa disparition :

« Une langue ainsi dépourvue de tout ce qui peut la faire passer à la postérité, ne peut manquer de périr pour toujours, si on vient à cesser de la parler. Et cela ne peut beaucoup tarder, le François étant déjà la langue vulgaire nonseulement dans les villes, mais aussi dans les bourgs, bourgades, passages et auberges, » LE PELLETIER 1716 : 3

Notons que ce constat du déclin se concilie aux yeux de l'auteur sans contradiction apparente avec le postulat de la fixité qui permet ses comparaisons étymologiques.

cf. p. 161

On retrouve dans ce simple passage les premiers éléments de l'armature rhétorique relativement courante que nous croyons observer dans nombre de préfaces de dictionnaires :

cf. p. 65

Doléance : LE PELLETIER déplore l'évolution du breton qui l'éloigne de son origine et lui fait perdre sa pureté,

Constat d'un manque : la langue bretonne ne possède actuellement aucune institution ni attestation d'ancienneté qui permettrait de la préserver dans le temps,

Objectif : pouvoir aider à la protection de la langue bretonne contre la corruption (venant des villes et du commerce),

Solution : un dictionnaire permet de fixer une langue par plusieurs effets.

Si le passage concernant le déclin présente les premiers éléments, "doléance" et "constat d'un manque", les éléments suivants se trouvent d'une manière assez explicite un peu plus loin. Ainsi de l'**objectif** :

« C'est ce déclin sensible de cette ancienne langue qui m'a fait entreprendre le travail que je donne au public : sachant bien que les langues sont sujettes, comme toutes les autres choses de ce monde, au changement et à la corruption, aiant [mot barré] cependant cette prérogative de se mieux conserver lorsqu'elles sont ensevelies dans les livres comme dans un tombeau, où elles ne souffrent plus d'alteration par le caprice des hommes. » *ibid.* : 3

Pour ce qui est de la **solution**, LE PELLETIER présente le dictionnaire comme l'institution par excellence permettant de cristalliser et de fixer une langue, d'une part en raison de son *exhaustivité*, d'autre part par les informations qu'il donne :

« Et l'on mavoüera que de tous les livres, un Dictionnaire est le plus capable de produire ce bon effet : pour deux raisons : La première, c'est qu'il renferme la langue toute entière, le corps et même les moindres parties, le general et le particulier, les mots, les phrases, les liaisons &c. Tout ce qui peut, en un mot, représenter la langue en entier : ce que ne peut faire aucun autre livre ; parcequ'on ne parle pas de tout dans un autre ["livre" est barré] ouvrage, et qu'on n'y emploie ["pas" est barré] des mots et des manieres de parler, que ce qui vient à son sujet. La seconde raison est qu'aucun autre livre qu'un Dictionnaire ne marque la signification de tous les mots qui y sont employez, et que cependant elle est la principale partie d'une langue, et comme l'ame de ce corps. » *ibid.* : 3-4

On le voit ainsi clairement : LE PELLETIER présente son dictionnaire étymologique comme une solution au problème du déclin de la langue.

5.4.1 Le déclin dans les toponymes

On observe une autre forme de la théorie du déclin chez LE PELLETIER lorsqu'il analyse les noms de lieux en Bretagne. Dans une lettre du 14 mai 1729, adressée à l'historien Dom Hyacinthe MORICE, il restitue ainsi quelques formes bretonnes dans des toponymes où elle ne se perçoit plus :

« Vous avez apparemment, Mon R. Pere, remarqué dans vos recherches, que les noms propres d'hommes et de lieux sont fort alterez et obscurcis. J'en vois quantité d'exemples dans l'Histoire de Bretagne : et quant on a voulu les Latinizer on les a encore plus défigurez : et cela est arrivé sur tout dans la Haute Bretagne, où le Breton n'est pas d'usage, et où les Ecrivains des anciens actes suivoient la prononciation corrompüe, sans attention à l'originale ni à l'orthographe. Qui diroit par exemple, que Tournemine est Tour-an maën, ou Mein, Tour de la pierre, ou des pierres : Broerec, Bro-Gweroc, Rennes de Raözon ou Roazon, en Latin Rhedones. Vannes de Guenet, Latinizé Venetia. Quimper et Quimperler, de Compar Latin ou en Breton Kenpar. Henbon [avec un e au-dessus du mot] de Hene pont, vieux pont, Carantoy de Ker-an toer : et grand nombre d'autres qui ne sont pas nécessaires à votre dessein. Ces changements sont ordinaires en tous païs, comme vous le savez. Une consequence que l'on peut tirer de ces noms autrefois usitez en Haute-Bretagne est que le Breton y etoit [mot de 2 ou 3 lettres barré] en usage, et même dans toutes les Gaules, ce que j'ai tâché de prouver. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, pp. 43-44

Si le commentaire laconique *« Ces changements sont ordinaires en tous païs, comme vous le savez. »* permet difficilement de savoir comment se positionne l'auteur, en revanche la description de cette évolution, venant de ce que *« les Ecrivains des anciens actes suivoient la prononciation corrompüe, sans attention à l'originale ni à l'orthographe »*, ainsi que les formules *« les noms propres d'hommes et de lieux sont fort alterez et obscurcis »* et *« quant on a voulu les Latinizer on les a encore plus défigurez »* montrent bien que le phénomène n'emporte pas son adhésion. Tout comme pour les observations précédentes, ce constat semble en contradiction avec le fixisme linguistique breton qu'il faut par ailleurs présupposer pour comparer une forme du XVIII^e à des mots de latin, de grec antique, ou d'hébreu. Faute de mieux, cela permet au moins à LE PELLETIER d'avancer que l'on parlait déjà breton en Armorique avant cette romanisation des noms.

cf. p. 182

5.5 Une réinterprétation du mythe de Babel

Nous l'avons vu, dans le cadre généralement religieux qui est celui des premières réflexions sur les langues, et particulièrement dans la situation bretonne où les auteurs sont tous membres du clergé, les récits bibliques, et notamment le Déluge et la tour de Babel, constituent des étapes incontournables. La langue adamique ou les miracles de la Pentecôte sont ici moins présents. Quoi qu'il en soit, ces récits religieux doivent être conciliés **à la fois** avec les connaissances historiques qui commencent à s'établir et à les contredire de plus en plus fortement, **et** avec les orientations qu'ils souhaitent défendre. Ces nécessaires adaptations donnent parfois des contorsions discursives permettant l'intégration d'un mythe biblique dans un cadre discursif qui lui est extérieur. Ce processus permet aussi, comme nous l'avons vu, l'accrochage à un *topos*, c'est-à-dire qu'en établissant une identification entre son propre discours et un discours déjà existant et tenu pour valorisé, un auteur peut espérer parvenir, par contagion, à bénéficier du prestige du premier discours. Nous avons déjà analysé les adaptations que GRÉGOIRE DE ROSTRENEN fait subir au mythe de Babel pour parvenir à le concilier tant avec le déluge qu'avec

cf. p. 24

cf. p. 144

l'histoire grecque : cela l'oblige à postuler que les enfants de NOÉ étaient d'abord monolingues, et que ce n'est qu'à partir de Babel que Dieu aurait rétrospectivement implanté différentes langues en chacun en fonction de leurs filiations.

Les mentions que fera LE PELLETIER du mythe de Babel l'adapteront dans d'autres directions :

D'une part, il tentera d'adapter le mythe aux connaissances et raisonnements dont il dispose en l'analysant comme un fait historique qui aurait véritablement existé. Il en tentera alors une explication factuelle, en imaginant les conditions matérielles des constructeurs de la tour, leurs différentes professions, leurs attitudes au moment de la chute, et essaiera de l'articuler sur quelques considérations lexicales et étymologiques²⁴.

D'autre part, pour pouvoir concilier le mythe avec ses hypothèses celtomanes, il lui faudra expliquer pourquoi et comment les Bretons ont réussi à échapper à la confusion des langues ; il se reposera pour cela sur des considérations morales liées à l'humilité : Dieu a divisé les langues pour châtier les humains de leur orgueil, mais les Bretons ont toujours été humbles, donc ils n'ont pas été touchés par le châtement.

5.5.1 L'interprétation rationaliste

La première adaptation que LE PELLETIER fait subir au mythe de Babel est une tentative pour l'expliquer *rationnellement*, comme s'il s'agissait d'un phénomène contemporain.

5.5.1.1 Le souci terminologique

On peut commencer par remarquer que LE PELLETIER s'interroge sur la définition même de l'événement de Babel, et la dénomination qu'il convient d'en donner. Il remarque que l'expression commune de "confusion des langues" n'est pas correcte, car elle semble présupposer la préexistence de *plusieurs* langues avant même l'événement, celles-ci s'étant par la suite trouvées confondues. Puisqu'avant Babel il n'y avait *qu'une seule langue*, nous dit l'auteur, il vaudrait mieux parler de *destruction* de cette première langue et *formation* de plusieurs autres à sa suite :

« Il me vient une autre pensée à ce sujet. C'est que cette première langue fut aussi elle-même, ou, pour mieux dire, elle seule [mot barré, commençant par <f>] confondüe, c'est à dire oubliée ensorte que ces hommes ne s'entre-entendaient plus dutout, selon qu'il est dit dans l'Écriture, cequi seroit mieux exprimé par les termes Suppression, destruction, abolition, que par celui de confusion qui suppose, contre l'Histoire sacrée, qu'il y ait eu plusieurs langues confondües, au lieu qu'il n'y en a [au-dessus : "eu"] qu'une abrogée, selon la force de l'Hebreu. On ne doit donc pas dire la confusion des langues, mais la destruction d'une langue primitive, et la formation de plusieurs, qui ont succede. Le miracle de cette abolition de langage est de la Providence ordinaire de Dieu, qui resiste aux superbes. » LE PELLETIER 1716 : 23–24

Si LE PELLETIER insiste sur le fait qu'il n'y avait qu'une seule langue avant Babel, cela n'engendre pas chez lui la contradiction que GRÉGOIRE DE ROSTRENEN s'était senti obligé de résoudre avec l'épisode du Déluge : en effet, LE PELLETIER ne fait mention de NOÉ, JAPHET, ou GOMER, à *aucun moment* dans les textes que nous avons consultés (Charles TAILLANDIER les mentionnera en revanche au début de la préface qu'il donne en 1752 du dictionnaire de LE PELLETIER). Ce constat nous semble renforcer l'hypothèse selon laquelle le courant celtomane aurait connu *deux* tendances : **la première**, à la suite de Paul PEZRON, se référant abondamment

cf. p. 144

cf. p. 1011

cf. p. 150

24. Il est difficile de savoir comment LE PELLETIER aurait apprécié la comparaison, mais il se montre finalement assez spinoziste dans cette démarche.

au récit diluvien en mobilisant fortement l'archéonyme "Gomariens" et "Gomarites", issus du nom donné au petit-fils de NOÉ depuis le COMER des filiations réinventées par Annius de VITERBE (NANNI 1498), **la seconde**, s'intéressant plutôt aux origines hébraïques, au sein de laquelle s'inscrit LE PELLETIER.

cf. p. 123

5.5.1.2 L'événement de Babel

Mais c'est surtout dans l'interprétation narrative des événements de Babel que celui-ci innove et tente d'appliquer une approche explicative. L'histoire forgée par l'auteur est la suivante : lorsque les hommes voulurent construire la tour de Babel, ils durent se disperser dans un grand nombre d'ateliers et de chantiers, sur une grande étendue. En ces lieux, chacun imagina le vocabulaire nécessaire pour décrire les matériaux et outils dont il avait besoin. Lorsque les différents ouvriers se rencontrèrent enfin au moment d'assembler leurs productions sur la tour, ils ne purent pas se comprendre, chacun ayant forgé son propre jargon professionnel. Constatant qu'ils n'avaient pas les mêmes mots, ils en furent découragés et se séparèrent. Chacun alors prit simplement quelques objets nécessaires à son voyage : ce sont ces mots de départ qui expliquent les proximités linguistiques observables aujourd'hui. Lorsque chacun se fut installé dans un pays différent, chaque territoire inventa le complément de vocabulaire nécessaire pour décrire le reste de la vie courante. On trouve cette hypothèse dans une lettre datée du 13 mars 1720 à Dom Bernard de MONTFAUCON :

« Sans prétendre me mesurer avec vous, je vous proposerai une difficulté que j'ai sur votre système des langues meres. Vous attribuez la Maternité à la langue des Celtes : vous ne voulez apparemment pas dire qu'elle soit mere sans être fille ; et que par prérogative elle se soit mise au monde elle même ; mais qu'ayant pris naissance en Orient, et passé une partie de sa jeunesse au païs de Sennaar, elle a changé de païs et est venue s'établir et s'étendre dans l'Occident. En son premier âge elle avoit peu de mots en usage, comme les enfans : et en son entreprise de Babel elle tomba en confusion par la difference des dialectes qui s'y formerent par la nécessité d'inventer des noms et des termes des differents arts mecaniques, materiaux et machines dont il falloît se servir dans une si grande etendue de travaux et d'ateliers, ou tant de gens etant occupez chacun à son ouvrage autour d'une grande ville ; lorsqu'ils se réunirent à la tour qui en est représentée le centre, ils commencerent à ne se plus entendre ; parce qu'ils n'étoient pas convenus des term[es] de l'Architecture et du massonnage, et se separerent, ab urbe ad orbem, chacun prennant son sac, son pain et ses outils s'en alla en quelque region où il porta de son langage les mots les plus communs pour le ménage et la société avec sa famille. Le reste s'est formé peu à peu dans le païs d'établissement, à mesure qu'il se trouvoit des sujets anonymes qu'il falloît nommer pour les faire connoître aux autres. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 23, qui fait les corrections

Finalement, c'est une forme d'explication socio-linguistique que propose l'auteur : les corps de métier élaborent un jargon spécialisé, que les sociolinguistes nomment parfois "technolecte", or s'ils sont dispersés sur un grand territoire, ces technolectes peuvent être soumis à la variation diatopique. Bien entendu, rapprocher l'interprétation de LE PELLETIER de quelques notions contemporaines ne suffit pas à établir la consistance de cette explication, qui serait considérée comme insuffisante à bien des égards si l'on choisissait de l'interpréter au pied de la lettre (peut-on vraiment réinventer un vocabulaire technique le temps de la construction d'un bâtiment ? Les ouvriers abandonnent-ils vraiment un chantier lorsqu'ils constatent qu'ils ne parlent pas de la même manière ? etc.). Mais ce qui nous semble devoir en être retenu est l'effort de LE PELLETIER pour donner au mythe de Babel une explication *crédible*, non-mythique, et rationalisable.

LE PELLETIER avait donné une formulation plus détaillée de cette hypothèse dans son traité

de l'étymologie :

« Ces hommes vains voulant se faire un nom celebre et perpetuel sur la terre, s'assemble[au-dessus : "nt"] pour bâtir une ville et une tour, apparemment au milieu de la ville, l'une et l'autre sous leur nom, ce qui n'arriva pas selon leur dessein. Ils commencere[fin de mot barrée, "nt" au-dessus] probablement par bâtir la ville, où ils inventerent des outils, des machines et autres ustensiles, aux quels il fallut donner des noms aussi nouveaux que les choses, qu'ils nommoient en s'en servant differemment en chaque atelier : et ensuite etant parvenus à la construction de la tour et se rapprochant les uns des autres, en dev[fin de mot barrée, "en" au-dessus] moins nombreux ou [au-dessus : "moins"] pressez, ils ne connoissoient pas les noms que les autres avoient imposez à ces choses et ne pouvoient les fournir à ceux qui en ayant besoin les demandoient sous un nom à eux inconnu, et se découragerent d'une entreprise vaine et criminelle, parcequ'elle offensoit Dieu, qui leur resista. » LE PELLETIER 1716 : 24

5.5.1.3 De Babel aux Bretons

Le second élément nécessaire à LE PELLETIER est de pouvoir assurer une transition entre cette explication rationalisante de Babel et la thèse celtomane de la pureté de la langue bretonne. C'est ainsi que continue la lettre du 13 mars 1720 :

« Ces mot[s] nouveaux etablis de concert dans l'Europe par le Patriarche et ses descendans sont la langue autochtone des Celtes, et ce qu'on peut y trouver de mots ressemblans à autant d'Hebraïques sont venus de l'Orient. C'est sur ce pié là que je croi la langue ancienne des Bretons, Gaulois et Celtes une langue mere. Ces pelerins avoient conservé et apporté leur sac, leurs victuailles et quelques outils dont ils n'oublioient pas les no[ms] ce qui a causé l'universalité de celui de sac en presque toutes les langues de l'orient et d[e] l'occident, ceux de ברה²⁵ manger, de ברוך²⁶ aliment, de Bara en Breton, de Bret e[n] Anglois, de Brot, de Brout &c. pour dire du pain. Le Celtique sera donc une langu[e] mere née chez elle, où elle a trouvé en naissant un sac, du pain et quelques autres necessitez les plus pressantes venues d'ailleurs. Après cela si je rencontre en mon chem[in] quelque mot qui ait rapport avec l'Hebreu, je ne decide point de l'origine de ce prem[ier] mais je fais seulement remarque [sic] l'affinité qu'il a, ou semble avoir avec une telle ou telle diction, sans vouloir le prouver, si ce n'est que souvent j'ai apporté des passages de l'Ecrit[ure] à dessein de montrer plus clairement cette affinité, et toujours par conjecture et sans entes [fin du mot caché]. » cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 23, qui fait les corrections

Ici aussi, le traité de l'étymologie avait déjà exposé cette hypothèse :

« [...] à la Confusion des langues à la construction de Babel; j'ai fait reflexion que Dieu ayant tellement confondu cette premiere langue, ou plustost, l'ayant tellement divisée en plusieurs par la dispersion des temeraires constructeurs de cette superbe tour, qu'ils ne s'entendoient plus reciproquement; j'ai cru que ces gens séparez les uns des autres ne se souvinrent que des termes de la premiere langue qu'ils avoient les plus en usage auparavant : vu même qu'ils ne retinrent que les noms des choses qu'ils emporteroient, comme chacun son corps et ses [mot barré, commençait par <p>, au-dessus : "habits"], son sac et son pain dedans, et peutêtre les noms des bêtes de charge chargées de leurs provisions et outils, qui n'étoient pas nombreux. Ce sont àpeuprés ces noms que je reconnois dans mon Dictionnaire se trouver assez visiblement dans l'Hebreu, qui lui-même ne pouvoit guere avoir conservé plus des anciens termes que les autres langues de la dispersion, après la quelle ["un" est barré] chaque peuple en se multipliant forma une nouvelle langue et peu à peu des dialectes differentes, en se séparant derechef pour s'étendre hors les terres qui ne pouvoient les contenir ni les nourrir. » LE PELLETIER 1716 : 23

25. La réécriture manuelle peu précise de LE MENN ne permet pas de savoir si le second caractère (en partant de la droite) est un ך ou un ך, voire un ך. La comparaison des langues citées par LE PELLETIER tend à favoriser le ך.

26. *Idem.* L'écriture manuelle de l'auteur est ici trop imprécise, et plusieurs confusions sont possibles. Les seuls caractères à peu près certains sont les בר du début du mot, en raison de comparaisons que fait LE PELLETIER avec les autres langues. On pourrait aussi en ce sens faire l'hypothèse d'un ך final, bien que la graphie de LE MENN soit plus proche du ך.

Comment s'articulent le breton, l'hébreu, et l'épisode de Babel au sein de cette narration ? On retrouve bien ici les précautions habituelles par lesquelles LE PELLETIER se refuse à expliciter directement un éventuel lien de filiation, et surtout la direction qu'il aurait : « *si je rencontre en mon chem[in] quelque mot qui ait rapport avec l'Hebreu, je ne decide point de l'origine de ce prem[ier] mais je fais seulement remarque [sic] l'affinité qu'il a, ou semble avoir avec une telle ou telle diction, sans vouloir le prouver* ». Au 13 mars 1720, LE PELLETIER a déjà eu l'occasion de lire les réticences de MONTFAUCON quant à ses thèses sur l'hébreu, comme le montre la lettre qui datait du 30 septembre 1719. Il se peut donc qu'il s'agisse d'une précaution de l'auteur face à d'éventuelles nouvelles remontrances de son correspondant : certes, il propose encore ici des comparaisons entre le breton et l'hébreu, mais il n'y a pas à craindre qu'elles impliquent un renversement de la filiation traditionnelle.

Nous n'avons ainsi qu'un certain nombre d'affirmations, qu'il faut ensuite pouvoir réorganiser entre elles :

- il y a des ressemblances entre les mots celtiques-bretons et ceux de l'hébreu : « *la langue autochtone des Celtes, et ce qu'on peut y trouver de mots ressemblans à autant d'Hebraïques* », « *Ce sont àpeuprés ces noms que je reconnois dans mon Dictionnaire se trouver assez visiblement dans l'Hebreu* »
- « *Ces mot[s] [...] sont venus de l'Orient* »
- « *la langue ancienne des Bretons, Gaulois et Celtes une langue mere* », voire « *une langu[e] mere née chez elle* »
- L'hébreu n'aurait, pas plus que les autres langues, été épargné de la dispersion des langues à Babel : « *l'Hebreu, qui lui-même ne pouvoit guere avoir conservé plus des anciens termes que les autres langues de la dispersion* »

À partir de ces différentes affirmations, on peut reconstruire une hypothèse qui expliciterait ce que LE PELLETIER entend démontrer par ce récit de l'exil post-babélien : puisque l'hébreu a lui aussi été concerné par la confusion de Babel, alors il ne peut être une langue mère, ou alors l'est-il au même niveau que toutes celles qui en sont nées²⁷ ; l'hébreu doit donc avoir un statut égal aux autres langues auxquelles il est comparé. Par ailleurs, LE PELLETIER constate entre plusieurs langues des proximités quant à un vocabulaire rudimentaire, ce qu'il interprète comme le noyau restant de langue commune avant que les ouvriers ne se dispersent. Si l'on s'en tient au principe précédent, ce noyau commun ne provient ni *de* l'hébreu ni *du* breton, mais de la langue prébabélienne qui a été supprimée pour tout le reste, et qui aurait laissé ces mêmes éléments rudimentaires aux ouvriers une fois partis. Ce serait *à partir de* ces mots de base que chaque pèlerin en son pays aurait forgé sa propre langue : chez les uns, l'hébreu, chez d'autres, le breton, etc. Si alors LE PELLETIER peut décrire le breton comme *langue-mère*, ce ne serait pas au sens d'une langue source de toutes les autres, mais plutôt en celui d'une de celles qui ont

27. Dans l'absolu, certaines remarques de LE PELLETIER sont incompatibles entre elles : « *l'Hebreu, qui lui-même ne pouvoit guere avoir conservé plus des anciens termes que les autres langues de la dispersion* » implique que l'hébreu, comme d'autres langues, *préexistaient* à la confusion de Babel, alors que la redéfinition par LE PELLETIER de "confusion" en "suppression-formation" avait justement pour but d'établir que, s'il y avait eu une langue mère avant Babel, celle-ci n'aurait pas survécu, et toutes les autres auraient émergé par la suite. Nous pouvons interpréter cette incompatibilité non comme une contradiction de l'auteur, mais comme une tension entre la thèse *déjà reçue*, qu'il essaie d'infléchir (antériorité de l'hébreu sur toutes les autres langues), et celle *qu'il tente d'introduire* (naissance différenciée de l'hébreu en même temps que les autres langues après Babel). Dans la mesure où il faut bien se reposer sur une thèse déjà connue du lectorat pour pouvoir en introduire une nouvelle (cf. p. 29), on n'est jamais à l'abri d'un risque d'interférence entre celle *que l'on conteste, mais sur laquelle on doit s'appuyer*, et celle que l'on présente.

émergé dans l'immédiat après-Babel. L'observation des proximités avec l'hébreu ne viserait alors effectivement pas à établir une filiation de l'une envers l'autre, mais plutôt à montrer leur même commune naissance à partir du reliquat pré-babélien : dans la terminologie de LE PELLETIER, on parlerait alors de "langues sœurs".

5.5.1.4 Bilan sur le rapport du breton et de l'hébreu

En comparant ces passages sur Babel avec les propos tenus plus haut sur le rapport entre breton et hébreu, notamment à partir de la correspondance avec MONTFAUCON, on constate deux relations différentes : **soit**, comme nous l'avons dit plus haut, LE PELLETIER est passé d'une conception de l'hébreu comme source du breton à celle d'une relation dans un sens opposé, mais il a dû la maintenir implicite en raison de son décalage envers la *doxa* de l'époque et les risques de censure encourus, **soit** il n'établissait pas de rapport de filiation entre les deux langues et les considérait toutes deux comme nées en même temps après Babel. À partir de l'observation de ce décalage, nous pouvons formuler deux hypothèses, entre lesquelles nous nous garderons de trancher :

cf. p. 164

Dans le premier cas de figure, LE PELLETIER pense bel et bien que le breton est la langue source de l'hébreu. Mais il sait ne pas pouvoir exprimer aussi franchement sa position à Montfaucon, aussi se repose-t-il sur une interprétation de Babel comme sur un *topos* faisant figure d'autorité, pour infléchir à tout le moins une des thèses de la *doxa* de l'hébreu langue originaire : si le mythe de Babel est vrai, alors aucune langue ne peut être plus ancienne que d'autres, pas même l'hébreu, qui au mieux peut être contemporaine au breton²⁸.

Dans le second cas de figure, le mythe de Babel ne constitue pas pour LE PELLETIER un simple *topos* auquel s'accrocher rhétoriquement pour bénéficier de son prestige, mais désigne bel et bien la réalité de l'histoire des langues. Il pensera alors que l'hébreu et le breton sont nés en même temps, ce qui expliquera d'une autre manière les raisons pour lesquelles il ne mentionne presque jamais de rapport de filiation dans un sens ou un autre, et se contente de les rapprocher.

Chacune de ces deux hypothèses prend en compte d'une manière différente la quasi-absence de mention d'origine d'une langue vers l'autre, ce qui nous oblige à proposer un long et incertain travail d'exégèse : **la première** explique cette absence par des **contraintes externes**, relatives à la *doxa* de l'époque qui valorise l'hébreu comme langue-mère, à la crainte d'une censure, et au contenu supposé des lettres de MONTFAUCON. **La seconde** l'explique par des **contraintes internes**, relatives au système des idées de l'auteur : s'il y a si peu de mentions de filiation, c'est parce qu'il pense qu'il n'y a pas de filiation, car les deux langues sont nées en même temps.

On ne peut bien sûr exclure totalement une troisième hypothèse, qui serait celle de l'*inconstance* des positions d'un auteur, qui pourrait défendre une thèse à un moment et une autre dans une autre situation. Il s'agit d'une situation quotidienne qui arrive à tout le monde. Mais s'arrêter là serait tout à fait insatisfaisant d'un point de vue explicatif, puisqu'il faudrait alors demander d'expliquer *pourquoi c'est telle* thèse qui est défendue à tel moment,

28. On trouvera un raisonnement similaire chez Vincent ROUDAUT qui se servira astucieusement du mythe de Babel pour court-circuiter toute tentative de recherche d'une langue primitive, puisque toutes les langues seraient nées en même temps (V. ROUDAUT 1872, cf. p. 303, p. 1070).

et telle autre en une autre circonstance ; autrement dit, il faudrait établir les *contraintes* — qu'elles soient *internes* à l'économie conceptuelle de l'auteur dans un raisonnement donné, ou *externes* et liées à la relation d'interlocution — qui pèsent pour choisir préférentiellement telle thèse à tel moment. Il nous semble que l'analyse de ces processus de modulation déterminée des discours est dans l'absolu plus intéressante et instructive que la question de savoir si finalement LE PELLETIER voyait la langue bretonne comme la "mère" de l'hébreu ou comme sa "sœur".

Ainsi, quelle que soit la conviction intime de LE PELLETIER, qu'il a sûrement emportée dans sa tombe, on dégage malgré tout de cette analyse croisée plusieurs constats instructifs, quant à la manière qu'a l'auteur de composer face à l'adversité d'une thèse implantée, et les aménagements correspondants qu'il fait subir à un *topos* bien implanté et valorisé. Qu'il l'ait rehaussé au statut de langue source de l'hébreu ou simplement à celui de sa contemporaine, le point commun des deux discours est qu'il a tiré de cette comparaison avec l'hébreu, comme du récit biblique, les éléments d'une *revalorisation* du breton. On perçoit plus manifestement la fonction du mythe de Babel chez LE PELLETIER dans une de ses remarques incidentes, constituant une seconde interprétation possible du lien entre l'épisode de la tour et le parler des bas-Bretons, reposant cette fois sur la dimension morale.

5.5.2 L'interprétation morale

Quelques passages du traité *De l'étymologie* donnent une valeur moins factuelle qu'allégorique au mythe religieux, et réoriente LE PELLETIER, d'une tentative d'explication rationaliste, vers une interprétation moralisante. Dans la mesure où Dieu punit l'orgueil, il implanta la diversité des usages chez les orgueilleux, mais comme les Bretons sont humbles, ils ne furent pas touchés par le châtement :

« Ces hommes vains voulant se faire un nom celebre et perpetuel sur la terre, s'assemble[au-dessus : "nt"] pour bâtir une ville et une tour, apparemment au millieu de la ville, l'une et l'autre sous leur nom, ce qui n'arriva pas selon leur desseïn [...] et se découragerent d'une entreprise vaine et criminelle, parcequ'elle offensoit Dieu, qui leur resista. Et ce même Dieu qui renverse les desseïns des superbes, et qui [au-dessus : "les"] humilie ["les superbes" est barré] pour leur salut, et pour sa plus grande gloire, a voulu que les pauvres, simples et humbles Bretons aient conservé leur langue depuis cette grande dispersion, mieux que ne feront jamais les gens du grand monde, qui sont les premiers à corrompre leur langage, en voulant le perfectionner, cequi vient de ceque les hommes sont trop esclaves des dames de cour, les quelles parlent souvent sans savoir ce qu'elles disent, et veulent que l'on révère jusques à leurs défauts, ceque les courtisans font fort volontiers. » LE PELLETIER 1716 : 24

« *Les superbes* », pour LE PELLETIER, ce sont les hommes qui veulent dépasser leur statut social et se mettre au niveau de Dieu. Cette *hybris* se manifeste ici dans la construction d'une tour, mais on la trouve aussi dans toute autre tentative pour se hausser au niveau de Dieu. Ainsi, lorsque LE PELLETIER émet son hypothèse que la "confusion" fut bien plutôt une "destruction-formation", il se pose la question de savoir de quelle manière on peut expliquer un tel processus, ce à quoi il répond : « *Le miracle de cette abolition de langage est de la Providence ordinaire de Dieu, qui resiste aux superbes.* » (ibid. : 24). Les voies du Seigneur sont impénétrables, que ce soit par l'érection d'une tour ou par l'entendement, et prétendre y accéder reviendrait à déroger de son statut.

5.5.2.1 Une allégorie de l'ambition

L'intérêt de ce passage nous semble moins se trouver dans l'hypothèse que les Bretons, étant humbles, n'ont pas été touchés par un châtement qui ne touche que les orgueilleux (le « *depuis* » dans « *les pauvres, simples et humbles Bretons aient conservé leur langue depuis cette grande dispersion* » montre bien que l'interprétation morale vise moins le moment de Babel que sa suite), à laquelle il est possible que l'esprit rationaliste de LE PELLETIER ne croie pas plus que cela, qu'à la valeur parabolique qu'il confère par là au mythe de Babel : l'épisode de la tour devient une métaphore de notre quotidien, et la comparaison avec les salons mondains permet de dégager une maxime générale : *ceux qui veulent s'élever au-dessus de leur statut en sont punis par la corruption de leur langage*. Des « *superbes* » aux « *précieuses* », il semble qu'il n'y ait qu'un pas, et que LE PELLETIER se serve de la parabole babélique pour nous exhorter à l'humilité.

5.5.2.2 Un retournement axiologique de la simplicité rurale

Par ailleurs, une telle démarche consisterait en un habile retournement des stéréotypes attachés au breton : d'un personnage présenté comme étant rustre et encore sauvage (description que LE PELLETIER reprend lui-même en partie lorsqu'il mentionne le « *caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossière* » (LE PELLETIER 1716 : 2) et « *cette ancienne et vénérable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages* » (ibid. : 10)), la situation d'isolement et de vie simple du breton en devient finalement un avantage, puisqu'elle évite la corruption des langues par la préciosité. Véritable retour du stigmate (GOFFMAN 1975), la simplicité rurale se trouve ainsi tout à coup devenue l'usage valorisé, et la supériorité généralement attribuée aux instruits, mondains, et citadins, est réinterprétée sous la forme d'une vanité menant à la corruption de la langue. Cette interprétation est cohérente avec un autre épisode mentionné par l'auteur :

« *Quoiqu'il en soit, le fait [de la corruption linguistique] n'est que trop vrai, encore plus dans les villes qu'à la campagne, où l'on trouve l'ancien langage plus entier et plus approchant de sa véritable origine. A peu près comme l'écrivit du Grec un célèbre voyageur dans son Athènes ancienne et moderne, qu'il l'a trouvé plus pur et plus élégant en certains lieux, à proportion qu'ils étoient plus éloignés des villes et du commerce avec les étrangers.* » LE PELLETIER 1716 : 2

L'épisode du voyageur grec appelle lui-même une interprétation plus détaillée, et cohérente avec notre propos, dans le manuscrit de Lesquiffiou :

« *Ainsi, on peut en dire ce qu'un Voyageur savant dans l'Antiquité Grecque [GLM : en marge : Guilletière Athènes ancienne et moderne] a remarqué dans le pays Attique : c'est que les paysans parlent plus purement l'ancien Grec à proportion qu'ils sont plus éloignés de la Ville d'Athènes, où fleurissoit autrefois l'élégance et la pureté de cette langue des Savants. [...] Il est tout naturel que pour s'accommoder aux étrangers on ajuste son langage au leur, en faisant de tems en tems quelque échange de termes et d'expressions : et principalement ceux qui veulent apprendre les façons de parler de la cour du souverain, qui passe toujours pour le centre de la politesse, et l'est en effet. Quoique nos Villageois n'aient pas cette vue, ils ne laissent pas de recevoir et introduire dans leurs discours plusieurs paroles étrangères ; soit par ce qu'il s'agit de choses dont l'usage ne leur est pas ordinaire, ni le nom usité en leur langue propre ; soit qu'ils aient honte de leur langage rustique, qui passe pour un patois.* » reproduit par LE MENN 1981 : l. 8, p. 32

Ce passage relie entre eux les différents éléments, puisqu'il associe le désir de parler comme à la cour avec la corruption linguistique propre aux villes, et la pureté linguistique des campagnes

avec une absence de cette ambition. Cela peut également permettre de résoudre une difficulté mentionnée plus haut, lorsque nous remarquons que la théorie du déclin de LE PELLETIER semblait difficilement compatible avec le fixisme linguistique qu'il présuppose dans le parler des Bretons depuis l'Antiquité. En effet, LE PELLETIER pourrait considérer comme caractéristique principale de la figure du Breton que d'être « *pauvres, simples et humbles* » (quand ce n'est pas « *une populace ignorante et grossière* »), et présenter un discours catastrophiste lorsqu'il perçoit que les Bretons, comme les constructeurs de Babel et les courtisans, tentent d'outrepasser leur statut en adoptant un usage tenu pour valorisé. cf. p. 180
cf. p. 182

5.5.2.3 Un conservatisme politique ?

Mais qu'y-a-t-il derrière un discours qui exhorte les bretonnants à ne pas sortir de leur statut ? S'agit-il de ne pas être attiré par les sirènes de la ville, les usages de la mode, le prestige des hautes classes, l'ouverture vers l'extérieur, ou le désir d'acquérir des connaissances ? N'est-ce pas finalement le *désir d'ascension sociale*, véhiculé par l'intérêt que suscite le français, qui est ici fustigé ? En montrant à ses lecteurs bretons la figure dissuasive du courtisan, appartenant aux « *gens du grand monde* », qui perd la pureté de sa langue en voulant s'attirer les bonnes grâces des dames de la cour, LE PELLETIER ne les incite-t-il pas à se satisfaire de leur condition rurale, de leur simplicité, leur isolement, leur pauvreté ? Après tout, c'est le meilleur garant pour garder sa langue comme en son origine divine ! Surtout que rien n'évolue, que les locuteurs ne souhaitent pas changer de statut ou de situation en tentant d'intégrer les mots nouveaux d'un monde plus prometteur. L'historien gramsciste Yannick GUIN remarquait à juste titre au fil de ses pages que les discours faisant l'apologie de la simplicité rurale sont surtout ceux qui exhortent les pauvres à rester pauvres et à s'en satisfaire, émanant des favorisés qui resteront favorisés et s'en satisferont aussi (GUIN 1982). On trouvera aussi, dans les septième et huitième dialogues du *Vocabulaire nouveau* dans leur édition de Vannes, un premier dialogue « *entre deux frères* » (ANONYME 1790–1800 : 145–152) : l'un ayant voyagé dans le monde, il n'a fait que s'appauvrir et se corrompre, son frère au contraire, resté travailler à la maison, a pu mener une vie vertueuse. Le second dialogue « *entre un Seigneur et un de ses Vassaux* » (ibid. : 153–160), où la morale reprochera finalement au fermier ou métayer d'avoir tenté de marier ses filles à des hommes de plus haut statut pour leur éviter le même état que lui, et d'avoir ainsi négligé de payer son seigneur, qui le congédie. Ici aussi, la morale est claire : pourquoi vouloir sortir de son rang ? cf. p. 235

Le compte-rendu dans le *journal de Trévoux*²⁹ du dictionnaire de LE PELLETIER (dans son édition de 1752) reprend cette apologie d'une façon tout à fait explicite : cf. p. 1022

« *Nous traitons ici d'une langue très-ancienne, très-énergique, mais très-pauvre.*

[l'auteur fait le constat de l'absence d'écrits anciens en breton.]

Elles sont aussi fort bornées dans le pays de Galles ; mais on y a des Livres de la Bible traduits en cette Langue, avec une Grammaire imprimée dès l'an 1592. Ce qui prouve qu'on

29. Les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, couramment nommé *Journal de Trévoux*, est une revue de critique des ouvrages littéraires, scientifiques, et autres, sortis au XVIII^e. Il fut rédigé par les Jésuites de la principauté alors autonome de Dombes (dans l'actuel Ain) à partir de 1701 et jusqu'à leur disparition en 1762, et connut ensuite diverses tentatives de reprises et réhabilitations jusqu'à sa disparition définitive en 1782. La critique des ouvrages était souvent l'occasion pour les Jésuites de défendre leurs positions religieuses, et notamment de polémiquer avec les protestants, pour ces raisons le *journal* fut au centre de nombreux débats souvent houleux.

a pris soin de fixer des règles, & qu'on n'a pas abandonné ce langage au caprice de ceux qui le parlent.

Nos Bas-Bretons n'ont point songé à tout cela. Réduits à la Campagne & aux soins de l'Agriculture, ils n'ont pas imaginé que leur Langue fût bonne à autre chose qu'à lier le Commerce nécessaire, soit dans leurs familles, soit dans les Cantons voisins. Toujours ils sont demeurés fidèles à la terre qui les avoit vû naître ; & pour ceux que les cas imprévus ou les ordres du Prince ont expatriés, le comble du malheur a souvent été de ne plus voir leurs foyers domestiques, & de porter dans le Pays Etranger une Langue que personne n'entendoit. Il y a peut-être, dans le fonds de cette Bretagne Armorique, une tradition de Philosophie, comme de langage : car le bonheur de l'homme suppose-t-il la connoissance de ce qui se passe au loin ? & ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, & qui exclut les frivolités du bel esprit ?

[...]

En vain chercheroit-on, dans cette Nomenclature, les mots qui supposent le luxe, ou qui en expliquent les raffinements. Cette Langue est comme celle des premiers Habitants de la Terre, courte, simple, modeste, point jalouse des autres, & ne formant jamais un objet de jalousie. » ANONYME 1754 : 1064–1067

L'auteur de ce compte-rendu vante cette tradition de simplicité des bas-Bretons dont il va jusqu'à faire une « *philosophie* », dont les maximes sont plutôt simples : pour « *être heureux* », pas besoin de « *la connoissance de ce qui se passe au loin* », il suffit de « *se content[er] d'une Langue qui dit le nécessaire* », et « *qui exclut les frivolités du bel esprit* ». Le stéréotype du breton rustre et ignorant se trouve ainsi retourné en un portrait qui se présente comme flatteur : le Breton n'a jamais eu besoin que de parler des sujets rudimentaires, il est triste dès qu'il s'éloigne de chez lui, ne connaît pas le luxe, ni le raffinement. Mais finalement, puisque ce comportement témoigne d'une « *philosophie* » qui permet d'« *être heureux* », pourquoi en vouloir un autre ? Cette apologie de la simplicité rurale se repose sur la thèse d'une pauvreté et d'un archaïsme lexicaux pour nous délivrer une leçon : que le Breton n'essaie pas de s'ouvrir à l'extérieur, ou d'améliorer sa condition sociale, il est déjà très heureux comme il est. Les Jésuites de Trévoux trouvent ainsi l'occasion de tirer, à partir de considérations lexicales, des conclusions de l'ordre du conservatisme politique.

Nous avons ainsi mentionné que l'interprétation parabolique et morale du mythe de Babel, tout comme celle du voyageur grec, pouvait servir à une revalorisation indirecte du breton par un retour du stigmate qui promouvait la simplicité rurale, gage du maintien d'un langage pur. Certes, mais il ne faut pas négliger l'ambivalence d'un tel discours : dire aux pauvres et simples paysans qu'ils peuvent être fiers de ce qu'ils sont, c'est aussi dire que le plus souhaitable est qu'ils restent à jamais pauvres et simples.

5.6 Une étymologie des noms propres

Bien que LE PELLETIER ait pu critiquer les étymologies que PEZRON donnait aux noms des Dieux grecs, et que GRÉGOIRE lui reprenait, nous avons vu que ce n'était pas le principe même de la comparaison qu'il remettait en question. C'est ainsi qu'il proposait de remplacer l'étymologie de Titan = tit (en fait tir) + an en Titan = ti + tan, autrement dit, des "enfants de la terre" à la "maison de feu". Nous avons pourtant remarqué que la critique de PEZRON était l'occasion pour l'auteur de revenir de manière pertinente sur un point de méthode : ressemblance linguistique n'implique pas filiation ethnique (identification tout à fait nécessaire à la rhétorique panceltiste comme à tout discours sur les origines mobilisant la linguistique, et qui continue de servir de postulat implicite à bien des conclusions contemporaines).

cf. p. 164

« *Deplus, tout ce que l'Auteur peut prouver par les petites listes de mots Grecs, Latins et ["Bretons" est barré] Teutons, est que plusieurs mots Bretons ressemblent à ceux-là, et non pas qu'ils en sont l'origine. Il auroit mieux vullu renverser l'ordre de ces tables ; et les mots Grecs, Latins et Teutons seroient dans leur rang d'originaires de plusieurs mots Bretons mal choisis par le R. Pere pour servir d'exemple.* » LE PELLETIER 1716 : 25

Pourtant, cette précaution, si salutaire, ne l'empêcha pas de s'adonner lui-même à des rapprochements analogues, et d'en tirer des conséquences similaires. Si ce n'est pas à PEZRON qu'il se réfère, il peut trouver de la matière à ces rapprochements chez bien d'autres auteurs, et notamment Philippe CLUVIER (pp. 5–6), "HOTOMAN" (pour François HOTMAN DE LA TOUR), Gérard VOSSIUS, "CAMDENUS" (pour William CAMDEN), Samuel BOCHART (p. 9). Ses thèses donnent le breton comme antérieur même à la rédaction de la Bible, puisqu'il défend la thèse que le nom Rheda, d'usage dans les Évangiles, viendrait du breton Red ou Ret (p. 6). Il donne aussi quelques étymologies de noms de Dieux latins par le breton :

« *Une autre marque de l'antiquité de la langue Celtique est que les Latins en ont hérité de plusieurs noms propres et appellatifs. Ceux de plusieurs de leurs faux Dieux ne peuvent trouver leur origine plus naturellement qu'en cette langue Bretonne. Par exemple MERCURE est Marc'hawr, Cavalier, et c'étoit le Cowier [incertain] des Dieux. MARS, Mars ou Meurs, d'où viennent apparemment Marsoll et Morsoll, marteau, comme ce dernier est fait de Martellus du Latin, Mars, Martial. NEPTUNE est Nep-doûn, quelque profondeur que ce soit. VULCAIN, Poull-can, ar Foulcan et Voulcan, la fosse brillante. VENUS, Guen (d'où vient Santés Ven, Sainte Blanche Mere de S^t. GWENOLÉ, laquelle est reverée à Landevennec) VIRGILE Eneide 8.*

At Venus, oetherios inter Dea candida nimbos.

Plusieurs noms des premiers Romains les plus illustres peuvent encore trouver leur origine dans le Breton, tels que sont APPIUS, d'Ap, fils, voiez Map ou Mab dans ce Dictionnaire : CAIUS de Caë, ou Kaë pour Kai, haye, Quay. CNEIUS ou CNAIUS, de Cnaif, toison, tonture ; ou de Cnan, noix. MARCUS de Marc'h, cheval. TATIUS, de Tat, pere : TULLUS et TULLIUS de Toull ou Twll, trou, troué, percé. &c.

[...]

Voilà le mot Caseus interprété par les Romains, et par leur plus célèbre Orateur, Ancien : et les Bas-Bretons disent Cos, vieil, ancien, dont Caseus peut être le redoublement un peu altéré dans la prononciation ou seulement dans l'écriture : et signifieroit vieux-vieux, c'est à dire, tres vieux, les plus anciens. » *ibid.* : 6–8

Pour justifier le curieux rapprochement entre un nom propre et les noms communs bretons qu'il propose, dont certains sont par exemple ceux d'animaux, il doit se justifier en supposant que les Romains baptisaient leurs enfants par des noms de bêtes, les appelant ainsi Cochon ou Cheval dans le latin de leur époque...

« *Et nous ne devons pas douter que ces Anciens, dans leur simplicité, ne donnassent des noms de bêtes à leurs enfans, après que nous arons lû ce que dit un savant en telles antiquités [En marge, en caractères difficiles à lire, on trouve : "Cavul Sigonius", de nominibus Romanos.] : "A quadrupedibus (dit-il) etiam multas gentes nuncupatas esse, idoneos testes habemus PLUTARCHOM et VARRONEM. PLUTARCHUS in Poplicula ita : Quia pecudibus omnia bona constabant, iccirco fibiis hus ejusmodinomina imposurent, est Porcios. Et VARRO, lib. II de ve rustica, nomina multa habemus ab utroque pecore. A minore Porcisu, uvinius &c. A majore Equitius &c." Ce dernier vient non [ajouté en haut de ligne : "immédiatement"] d'Equns, cheval, mais d'Eques, equatis, chevalier ou cavalier. Marcus auroit mieux servi d'exemple, mais cet Ecrivain ne savoit pas qu'en vieux Gaulois Marc'h est un cheval, ou bien il n'y faisoit pas reflexion.*

[...]

Catus, qui se trouve en tant de langues, est Sabin d'origine, ainsi que le même VARRON l'a reconnu. Nos Bretons prononcent Cas, et DAVIES, pour les sens, l'écrit <Cath>, un chat. » *ibid.* : 7–8

Il mentionne également (dans une lettre à MONTFAUCON du 14 novembre 1731, citée par LE MENN 1981 : l. 9, p. 49) : « *J'ai fait voir par tout mon Dictionnaire Breton que les Latins ont emprunté grand nombre de mots Gaulois ou Celtiques, qui sont encore vivans et en usage dans notre Breton, sur tout les termes de ceremonies et de la religion des Romains paiens.* » Par ailleurs, ces rapprochements sont donnés comme de simples exemples qui permettent de montrer l'ancienneté du breton et plaident en faveur de sa prise en compte par les étymologistes :

« *On pourra trouver encore d'autres pareils noms etymologizez dans cet ouvrage : et pour cequi est des noms appellatifs et des verbes qui sont formez du Celtique ou Gaulois, et ont leur origine encore aujourd'hui dans notre Breton : on peut les voir dans une table qui sera jointe à ce Dictionnaire : non que je prétende les y avoir tous marquez ; mais comme un echantillon de ceque ["peut" est barré] le Breton peut servir à ceux qui voudront travailler sur cette matiere après le savant VOSSIUS, qui auroit été plus heureux en ses découvertes des origines Latines, s'il avoit eu connoissance du Breton et voulu s'en servir.* » LE PELLETIER 1716 : 7

Pour justifier des rapprochements entre des langues si éloignées et pouvoir élargir son panel d'exemples, LE PELLETIER doit bien postuler des changements linguistiques (du type de l'épenthèse, la métathèse, l'amuissement, etc.), ce qui lui permettra de rapprocher des éléments éloignés : c'est ainsi que postuler un changement P → K (ou Qu) permet de rapprocher *Petora* et *Pezwar* de *Quatre*, les interrogatifs bretons en p- (*piou*, "qui", *pet* "combien", *pe* "quel") des latins en qu- (*quis*, *quid*, etc.), le rapprochement avec l'hébreu permettant par ailleurs de constater que l'interrogatif "où" se prononce ou bien אִיכָה, *aykoh*, ou bien אִיפָה, *aypho*) :

« *Les Latins disoient *Petoritum* pour exprimer un charriot à quatre roües ; les Osques *Petora* pour le nombre de quatre. Nos Bretons disent *Pezwar*, quatre, et DAVIES écrit <*Pedwar*>, quataor. SCALIGER et BUMAN³⁰ ont observé que ces mêmes Osques prononçoient *Pis* au lieu du Grec τίς, quis : *Pit* pour τί, quid : et *Pitpit* pour Quidquid. Nos Bretons se servent de *Piou* ? qui ? le quel ? *Pet* ? pour dire combien ; et *Pe* ou *Pez*, lequel, ainsi qu'on le voit en *Pe-hini* en ["Pere" est barré] *Pezre* et ailleurs. Les Latins ont employé *Qu* au lieu de *P*, et les Hebreux se servent presque indifferemment de אִיכָה et de אִיפָה *aicho* et *aipo* ou *aipho*, où ?*

Cette conformité de termes et de regles du changement de ces lettres entre les Osques et autres anciens, et nos Bretons, nous convaincra que ceuxci ont [au-dessus : "conservé"] la langue des Celtes, qui estoient le peuple de presque toute l'Europe. » *ibid.* : 8

Contrairement à d'autres chercheurs d'origines qui recourent abondamment à ces transformations de phonétique diachronique sans se donner la peine de les présenter ou de les justifier, LE PELLETIER, toujours dans sa démarche rationaliste, en choisit un et tente de le fonder en raison en le donnant comme systématique : puisque les Osques disaient P ce que les Latins dirent Qu, alors, non seulement le rapprochements entre différents mots pourra être toléré dès lors que la différence porte sur une opposition P / Qu, et de plus, cela prouvera l'origine du breton sur le latin dès que l'on observera un cas de ce genre (mot en P en breton et en Qu) en latin. Double bénéfique dans cette réflexion, puisque non seulement elle autorise à négliger une différence en l'expliquant comme une évolution, ce qui élargit le champ des comparaisons possibles, mais de plus elle peut être donnée pour preuve du fait que le breton est ancêtre du latin.

30. Il doit s'agir du philologue Pieter BURMAN ou BURMANN (1668–1741) dit "l'ancien", pour le distinguer de son neveu, également philologue.

5.7 Revalorisation du breton ou des Bretons ?

Si l'on dresse le bilan de la place des ancêtres dans les discours de LE PELLETIER, que faut-il retenir ? La langue bretonne doit être considérée comme plus ancienne que le latin, auquel elle a fourni ses racines ; si sa relation avec l'hébreu est plus difficile à déterminer (sont-elles nées ensemble à Babel ou bien le breton peut-il aussi être une source de l'hébreu ?), toujours est-il que, dans la moins forte des hypothèses, elle est déjà placée à égalité avec la langue sainte. Cette antériorité, du fait qu'elle signifie une proximité avec la création divine, est un signe de supériorité : c'est ainsi qu'il faudrait reconsidérer la valeur du breton en lui donnant de plein droit la place qui lui revient en tant que langue archaïque. Cette demande de revalorisation vise au moins deux publics différenciés :

cf. p. 164

Du côté du peuple, cela implique que les bretonnants pourraient se sentir fiers de parler non seulement une langue ancienne, mais la langue de l'humilité et la simplicité même, qui, pour cette raison a été épargnée par Dieu de la dégénérescence après Babel. Mais cela implique également qu'ils doivent continuer à en faire la langue de la pureté et de la simplicité, et ne pas chercher à sortir de leur rang en adoptant le français, ce qui corrompt la pureté originelle de cette langue archaïque. Nous avons ainsi remarqué l'ambivalence de ce retour du stigmate chez LE PELLETIER qui semble surtout justifier un discours conservateur.

cf. p. 189

cf. p. 191

Du côté des savants, si l'on prend en compte l'antériorité du breton, alors cela implique, méthodologiquement, d'expliquer les langues antiques par leur comparaison avec le breton moderne, que l'on arrêtera de percevoir comme un simple "jargon" pour lui conférer pleinement le statut qui lui revient.

cf. p. 161

On observe par ailleurs que c'est plus la langue elle-même qui compte aux yeux de LE PELLETIER, que ses locuteurs. Il mentionne ainsi volontiers que c'est séduit par la langue qu'il a continué son travail de recherche :

« Je l'ai trouvée si respectable pour son antiquité, si belle pour sa simplicité, si douce à l'oreille et si sonante par l'accent et la délicatesse de la prononciation : et surtout si noble par son origine et ses alliances ; que j'ai continué mon travail avec plaisir, [...] pour assurer à notre France une mere langue si ancienne et si étendue [...] ; je puis ajouter qu'il étoit tems d'y parler. » LE PELLETIER 1716 : 2

Les locuteurs du breton, eux, ne sont pas forcément désignés par des termes aussi flatteurs :

« que deviendra une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossière [...] ? » *ibid.* : 2

« Voilà donc cette ancienne et vénérable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages, et bientôt bannie toutafait de ce monde, après y avoir été pendant tant de siècles regardée comme la plus étendue et la plus ancienne de toutes [...] » *ibid.* : 10

Ce qui intéresse LE PELLETIER, c'est donc *la langue* et non *ses locuteurs*. S'il fait l'apologie de la simplicité rurale, ce n'est pas tant pour la promouvoir en elle-même que pour maintenir à la langue sa pureté et son ancienneté. Ainsi, on peut considérer la démarche de l'auteur comme celle d'un savant nourrissant une passion pour la langue qu'il étudie, mais pas comme celle d'un militant œuvrant pour la reconnaissance de la population de ses locuteurs. Cette démarche n'arrivera que plus tard. La seule chose que demande LE PELLETIER, c'est que les savants

prennent en compte le breton, et que le peuple ne change pas de manière de parler en voulant adopter des usages au-dessus de leur niveau.

Nous avons déjà constaté que le compte-rendu du dictionnaire de LE PELLETIER paru en 1754 dans le *Journal de Trévoux* convergeait avec LE PELLETIER dans ce portrait du breton simple et rural qui surtout doit rester comme il est. On trouve la même proximité d'orientation dans le fait que ce compte-rendu souligne la valorisation de la langue elle-même, bien plutôt que celle de ses locuteurs, seulement évoqué par un « *relegué [...] dans les Campagnes* » aussi allusif que peu gratifiant :

« *On convient assez aujourd'hui que la Langue Bretonne est un Dialecte de l'ancien Celte : il ne faudroit que cette raison pour faire estimer le Dictionnaire que nous annonçons. Tout ce qui contribue à perpétuer ces beaux restes d'Antiquité, doit être précieux aux Gens de Lettres. Si le Breton est rélégué présentement dans les Campagnes, il faut penser que son origine n'en est pas moins noble.* » ANONYME 1754 : 1059

cf. p. 191
cf. p. 1022

5.8 Une postérité par l'intermédiaire de Charles Taillandier

L'œuvre de LE PELLETIER marquera fortement les esprits, au point que l'on connaît au moins deux dictionnaires, celui de Pierre-Joseph de COËTANLEM vers 1820 et celui de Hugh ROBERTS à la fin du XIX^e siècle, qui, bien que jamais publiés, reposent sur celui de LE PELLETIER, l'un y ajoutant un certain nombre de remarques, l'autre le traduisant en anglais. Mais ni le manuscrit de 1716, ni celui de Lesquiffiou, découverts en 1924 par Fañch GOURVIL, ni la correspondance de l'auteur avec MONTFAUCON n'étaient connus du public aux XVIII^e et XIX^e siècles. Par conséquent, c'est par l'intermédiaire de l'édition posthume de 1752 que se construit l'*ethos* de l'auteur au sein de la *doxa*. Or celle-ci devra passer par l'intermédiaire de Charles TAILLANDIER, éditeur et préfacier de la version de 1752.

cf. p. 158

Gérard GENETTE remarque que les fonctions d'une préface allographe diffèrent en partie de celles d'une préface autographe (GENETTE 1987 : 265–278), et encore plus particulièrement lorsqu'elle est posthume. Dans la sienne, TAILLANDIER se charge de plusieurs missions : outre une présentation de la langue bretonne, sa diversité dialectale et son histoire (LE PELLETIER 1752 : i–vii), qui aurait également pu être faite par LE PELLETIER, il présente l'auteur et sa vie (ix–x), la démarche qu'il a voulu suivre dans ce dictionnaire (vii–viii), vante les mérites tant de l'auteur que de l'ouvrage (viii–ix, ce que la contrainte d'afficher au minimum une certaine modestie empêche généralement les auteurs de faire dans les préfaces de leurs propres ouvrages), lui soumet quelques critiques (ix), fruit d'un œil distant et des plus de 20 ans qui séparent la fin de l'ouvrage de sa publication, et présente les retouches qu'il a lui-même effectuées dans le cadre de la publication (ix). TAILLANDIER, bénédictin comme LE PELLETIER, partage les mêmes convictions que l'auteur de l'ouvrage qu'il édite (notamment sa celtomanie et son purisme linguistique), et sa démarche est essentiellement celle de prolonger et promouvoir l'œuvre de son prédécesseur. La préface valorise doublement l'ouvrage :

Dans sa fonction : « *Par ce que je viens de dire du plan de cet ouvrage, l'on sent assez que Dom PELLETIER n'a pas prétendu donner un simple vocabulaire. C'est proprement l'Histoire de la Langue Bretonne, de son origine, des altérations qu'elle a essuyées, & des secours qu'elle a prêtés aux autres Langues.* » (ibid. : VIII) (TAILLANDIER perçoit ici un phénomène qui pourrait en fait s'appliquer à tous les dictionnaires).

Dans son contenu et sa méthode : « *Il conçut le projet d'un Dictionnaire qui fut plus exact & plus intéressant que ceux que l'on avoit donnés jusqu'alors. Et pour le rendre d'une utilité plus étendue, il crut qu'il devoit donner l'étymologie de chaque mot. Persuadé que la connaissance de nos antiquités tient à celle de la Langue Celtique, il remonte presque toujours à l'origine des mots qui la composent.* » (LE PELLETIER 1752 : VII)

Pourtant, on observe quelques légers décalages, dus en partie aux lectures différentes des deux auteurs : TAILLANDIER a lu non seulement Paul PEZRON, qui l'influença, mais aussi les auteurs allemands tenants de la thèse celtiste dans le cadre de leur opposition avec la France. Ceci aura pour effet, malgré une prolongation de la démarche qui demeure globalement similaire à celle de LE PELLETIER, de colorer l'empreinte du lexicographe par l'ajout de deux nuances : une filiation envers PEZRON et la thèse des descendants de GOMER, et une germanisation des références³¹.

cf. p. 125

5.8.1 Un Le Pelletier continué

Reprenons point par point les thèses par lesquels TAILLANDIER manifeste son accord avec LE PELLETIER :

5.8.1.1 Une quête des origines

Dans son Épître aux États de Bretagne, qui votèrent l'achat de 300 exemplaires du dictionnaire, ce qui permit d'en financer l'impression, Charles TAILLANDIER justifie l'intérêt de l'ouvrage, en remarquant que LE PELLETIER est un des rares auteurs à avoir traité la langue bretonne selon la considération qu'elle mérite, en tant que langue originelle :

« *L'ETUDE de la Langue Bretonne n'est pas une spéculation frivole. Cette Langue, la plus ancienne peut-être de celles que l'on parle aujourd'hui dans l'univers, nous conduit à la connoissance de nos origines ; elle nous fait remonter jusqu'aux premiers habitans des Gaules, & elle est elle-même le monument le moins équivoque de l'antiquité de la Nation Bretonne. C'est sous ce point de vue que l'a envisagée l'Auteur du Dictionnaire Etymologique.* » *ibid.* : 1-2

L'importance de la langue bretonne se voit réhaussée : plutôt que d'être simplement la plus ancienne des langues d'Europe, ou du monde, elle est propulsée plus ancienne de l'univers. Deux éléments viennent nuancer cet enthousiasme : le modalisateur « *peut-être* », et la mention du fait qu'elle n'est ancienne que par rapport à « *celles que l'on parle aujourd'hui* » dans cet univers ; mais ces nuances disparaissent dans la préface où l'on trouve une formule similaire : « *La Langue Celtique, qui subsiste encore aujourd'hui dans le Breton Armoricain & dans le Breton du pays de Galles, est l'une des plus anciennes Langues de l'Univers.* » (*ibid.* : 1). Par ailleurs, ce que TAILLANDIER perçoit de valorisant dans l'étude du breton est qu'elle « *nous conduit à la connoissance de nos origines* », elle permet d'y « *remonter* ». On retrouve ici la même valorisation de la langue bretonne par l'accrochage au *topos* de l'origine, telle qu'elle fut inaugurée par MAUNOIR avec sa formule : « *Tout ce qui est produit immédiatement de Dieu sans le concours des Creatures a vn éclat, qui surpasse en dignité les effects, a la production desquels les causes secondes & instrumentales sont admises : c'est pour cette raison que l'Ange*

cf. p. 133

31. Nous traiterons à part la manière dont TAILLANDIER théorise le rapport entre le breton et le gallois, en 8.1.3, p. 328.

est plus noble que l'homme, [...] & les langues primitives que celles qui ont été inventées [...]. » (MAUNOIR 1659 : 10)

cf. p. 964

Si la langue bretonne est directement issue des origines, encore faut-il pouvoir le montrer par une étude qui permet d'établir et de rétablir cette ancienneté : outre le « remonter » de l'Épître (que l'on trouve aussi dans la préface « *En suivant cette méthode de remonter toujours à l'origine, il restitue aux Celtes un grand nombre de mots que les Latins, les François & même les Grecs ont emprunté d'eux* » (LE PELLETIER 1752 : VII)), la démarche de LE PELLETIER est ici présentée comme permettant de « rapprocher de leur source » les mots bretons d'aujourd'hui.

« Une étude suivie pendant vingt-cinq ans, l'a voit mis à portée de connoître le génie de cette Langue, de fixer la signification des mots qui la composent, de les rapprocher de leur source, de les comparer avec ceux de toutes les Langues connues, & de faire voir qu'il n'en est pas une seule qui n'ait emprunté du Breton une partie de ses richesses. » ibid. : 2

Cette recherche étymologique n'est pas vaine puisque non seulement elle établit l'ancienneté du breton, mais de plus elle informe sur l'histoire des autres langues.

5.8.1.2 Une démarche patrimoniale

Dans ce que nous avons nommé la "théorie du déclin" de LE PELLETIER, nous avons remarqué qu'il exhortait les Bretons à garder leur langue intacte, et mettait en avant son dictionnaire comme un moyen de contenir ces changements linguistiques qu'il assimilait à des corruptions depuis l'origine première. Dans le même sens, TAILLANDIER présente la langue bretonne elle-même comme un patrimoine (« *Persuadé avec les plus Sçavans Hommes des derniers siècles, que le Bas-Breton est un dialecte de la Langue des Celtes, il en a rassemblé les restes précieux, pour les consigner dans un Ouvrage qui pût les transmettre à la postérité.* » (ibid. : 2)), et le dictionnaire comme un moyen de sa préservation (« *C'est pour conserver à la postérité ce monument précieux de la Nation & de la Langue Celtique, que ce Dictionnaire a été entrepris.* » (ibid. : VII)). Dans la mesure où LE PELLETIER avait manifesté sa volonté d'influencer les prochains étymologistes en les incitant à prendre en compte la place du breton dans ses étymologies, on peut considérer les propos laudatifs de TAILLANDIER dans sa préface comme une démarche de patrimonialisation portant directement sur le dictionnaire lui-même.

cf. p. 180

cf. p. 161

5.8.1.3 L'antiquité des Celtes et des Bretons

Par suite à ce qui vient d'être dit, c'est donc tout naturellement que TAILLANDIER partage avec LE PELLETIER le postulat de l'époque selon lequel le breton actuel est *resté le même* depuis ce Celtique originel que l'on projette avant le latin et le grec :

« La Langue Celtique, qui subsiste encore aujourd'hui dans le Breton Armoricaïn & dans le Breton du pays de Galles, est l'une des plus anciennes Langues de l'Univers. Son antiquité tient à celle des Celtes, & l'origine de ces peuples remonte jusqu'aux siècles les plus reculés. » ibid. : 1

Bien entendu, cette antiquité du breton actuel ne se donne pas d'emblée en raison du déclin qu'il a connu, et il faut donc une certaine méthode descriptive, ainsi que certains postulats historiques, pour parvenir à rétablir un lien existant, mais difficile à percevoir, entre le latin ou le grec, et le bas-breton du XVIII^e siècle :

« En suivant cette méthode de remonter toujours à l'origine, il restitue aux Celtes un grand nombre de mots que les Latins, les François & même les Grecs ont emprunté d'eux : &

*la règle qu'il établit pour fixer l'étymologie du Latin, c'est que tous les mots de cette Langue qui ne viennent ni du Phénicien, ni du Grec, viennent nécessairement du Latin*³². » LE PELLETIER 1752 : VII–VIII

5.8.1.4 Une réorientation de l'étymologie

Après tant de postulats partagés, TAILLANDIER ne peut que reconduire la reformulation de la méthode étymologique que LE PELLETIER avait formulée, consistant à placer les termes du breton actuel comme explication de ceux du grec et du latin :

cf. p. 161

« Enfin nous osons dire que les Latins ont emprunté du Celtique une quantité de mots, dont ils ont formé & enrichi leur langue. Il ne faut, pour s'en convaincre, que se souvenir que la Langue Latine a été formée, outre le Grec, des dialectes des Aborigènes, des Sabins, des Ombriens & des Osques : tous ces Peuples étoient Celtes. Il n'est donc pas surprenant si l'on trouve dans le Latin un si grand nombre de mots Celtiques. Le docte VARRON qui a écrit plusieurs Livres d'étymologies, faute de sçavoir la Langue des Celtes, a fait d'inutiles efforts, pour découvrir l'origine de plusieurs mots de sa Langue. C'est par la même raison que PLATON a si peu réussi en ce genre : il auroit été plus heureux, s'il avoit sçû une Langue qu'il regardoit comme un dialecte barbare. C'est cependant de ce jargon que sont dérivés tant de mots Grecs, dont on chercheroit inutilement ailleurs l'origine & la source. » *ibid.* : III

5.8.1.5 Un purisme linguistique

Nous verrons qu'il est possible de considérer CILLART DE KERAMPOUL et LE PELLETIER comme les premiers lexicographes bretons à tenir des discours assimilables à une forme de purisme linguistique : alors que le premier se justifie de présenter en son dictionnaire uniquement les parlers de Vannes, car tous les autres, y compris au sein du diocèse, résultent d'une corruption, le second fustige les comportements par lesquels les locuteurs s'approprient des mots français en pensant qu'ils gagneront par-là une quelconque chance de promotion. Chez LE PELLETIER, ce purisme était indissociable de positions concernant l'histoire de la langue, notamment sa théorie du déclin, et sa réinterprétation morale du mythe de Babel au sein de laquelle c'est l'ambition individuelle et la volonté de sortir de son rang qui amènent, par l'adoption des usages de la cour, les mélanges linguistiques qui dénaturent la pureté originelle du breton. Une telle approche se trouvera naturellement reconduite chez son successeur TAILLANDIER :

cf. p. 601

cf. p. 608

cf. p. 180

cf. p. 189

« Persuadé que la connaissance de nos antiquités tient à celle de la Langue Celtique, il remonte presque toujours à l'origine des mots qui la composent. C'est par cette méthode qu'il dépouille les mots Bretons des ornemens qui leur sont étrangers, qu'il les rapproche de leur source, & qu'il donne le moyen de connoître ceux qui sont vraiment Bretons d'avec ceux qui ont usurpé ce titre. » *ibid.* : VII

Ce passage présente véritablement la méthode de LE PELLETIER comme une démarche d'épuration. Les éléments à retirer ainsi sont désignés comme « étrangers » et comme « usurp[ateurs]

32. Il y a visiblement une étourderie ici de la part de l'éditeur, il faut lire "Celte" ou au "Celtique". On le remarque en comparant ce passage avec la p. 6 (« Si l'on y regarde de près, l'on y retrouve encore une quantité de mots Celtiques. C'est dans cette classe qu'il faut ranger ceux dont l'origine n'est ni Latine, ni Tudesque ; ces restes de la Langue Gauloise se sont encore mieux conservés dans le jargon des Provinces. ») ou avec le manuscrit de Lesquiffou : « Je suis allé plus loin : car depuis que j'ai connu par quelques anciens Romains, qu'il s'est introduit quantité de verbes et de noms Gaulois ou Celtes dans leur langue, je n'ai pas craint de trop avancer, en dérivant un tres grand nombre de mots Latins du Breton, comme etant un reste de cette ancienne langue, d'où il paroissent venir tres naturellement : et ma regle est que tout ce qui ne peut venir dans le Latin ni du Phenicien ni du Grec, doit être emprunté du Celtique. » (cité par LE MENN 1981 : l. 8, p. 34). La confrontation des deux passages laisse supposer que TAILLANDIER avait eu connaissance d'un manuscrit de LE PELLETIER, dont il se serait inspiré pour sa préface.

». Par ailleurs, leur comparaison avec des « *ornemens* » présente une certaine résonance morale : les précieux Bretons, qui ornent leur langage des atours de Paris, sont les responsables de ces usurpations.

Ce positionnement d'épuration des éléments étrangers implique de ne pas sélectionner, au sein du dictionnaire, un certain nombre d'éléments que l'on ne trouve qu'en français, et notamment les termes du *brezhoneg beleg* pour désigner les réalités religieuses, morales, et abstraites. Si LE PELLETIER exclut certains termes jugés non bretons, il ne se situe pas encore dans une démarche de création néologiste, qui n'apparaîtra qu'à partir de Jean-François LE GONIDEC (et surtout son disciple LA VILLEMARQUÉ), et connaîtra une approche systématique essentiellement à partir de Frañsez VALLÉE³³ : jusqu'ici, le purisme se contente d'exclure. Mais cela pose un problème car cela diminue le nombre d'entrées au dictionnaire, ce dont TAILLANDIER doit s'expliquer s'il veut éviter le reproche selon lequel LE PELLETIER aurait fourni un ouvrage incomplet :

« Quelques Lecteurs seront peut-être surpris que ce Dictionnaire n'ait pas plus d'étendue qu'il n'en a : mais la Langue Bretonne, telle qu'on la parle aujourd'hui n'est pas fort abondante. Les termes d'Arts, de Science, de Commerce, de Politique & de la plûpart des Métiers lui sont inconnus. Renfermée dans les campagnes, elle ne met en œuvre que les termes de la maison rustique, & ceux qui servent à donner les notions les plus communes de la vie civile. Il est vrai qu'elle paroît riche en synonymes : l'on trouve quelquefois cinq ou six mots pour exprimer la même chose ; mais si l'on y regarde de bien près, ces richesses ne sont qu'empruntées. Ce ne sont bien souvent que des mots François ou Latins accommodés au goût, au génie & à la prononciation Bretonne. Ces termes ne sont pas originellement Celtiques ; ils ne sont Bretons que par adoption, & loin d'enrichir la Langue, ils ne servent qu'à corrompre & altérer sa simplicité. Il me seroit facile de mettre ici sous les yeux du Lecteur une liste de ces mots intrus & faux Bretons ; mais il n'y a qu'à consulter le Dictionnaire du Pere GRÉGOIRE, l'on trouvera à l'ouverture du livre la preuve de ce que j'avance. » LE PELLETIER 1752 : VIII

Dans ce passage très riche, l'argumentation se déploie dans plusieurs dimensions :

Une définition des cadres d'usages du breton : Charles TAILLANDIER décrète ici que la langue bretonne ne se pratique que dans un nombre restreint de contextes : « *la maison rustique, & [...] les notions les plus communes de la vie civile* ». Si ce constat n'est sans doute pas tout à fait faux d'un point de vue sociolinguistique (ce n'est pas un hasard si les religieux ont dû s'approprier des termes provenant du latin et du français pour aborder des domaines plus abstraits), il ne faut néanmoins pas négliger sa dimension **performative** : par ce constat, se situant dans le cadre d'un dictionnaire amené à servir de référence pour plusieurs décennies, l'auteur déclare, d'une position d'autorité privilégiée, que le breton ne se pratique pas dans certains domaines (« *Les termes d'Arts, de Science, de Commerce, de Politique & de la plûpart des Métiers lui sont inconnus.* »). Autant qu'elle délimite un état de fait existant, une telle affirmation décrète également comme vérité générale un propos qui sera amené à être repris par la suite : *le breton ne se pratique pas hors du foyer*, incitant par-là même les lecteurs, si certains de cette vérité qu'ils auront lue dans un ouvrage prestigieux à continuer d'orienter leurs pratiques linguistiques selon ce constat qui semble aller de soi.

33. Il serait possible de considérer GRÉGOIRE DE ROSTRENEN comme pratiquant le néologisme si l'on considère qu'il intègre des mots gallois issus de John DAVIES dans son dictionnaire, néanmoins nous pensons que la démarche n'est pas exactement comparable, dans la mesure où il se contente de les intégrer tels quels, en adaptant simplement la graphie. Au contraire, les auteurs ultérieurs commenceront par dégager des morphèmes (radicaux et affixes), pour les réagencer entre eux par des procédés de dérivation morphologique (préfixation, suffixation, composition, etc.). La différence reviendrait à la distinction classique entre "emprunt" et "néologisme", bien que nous ayons des occasions de revenir sur l'emploi de ces notions (cf. p. 680).

Si ce constat *agit* donc autant qu'il *constate*, on perçoit que c'est dans la continuité de cette exhortation à la simplicité rurale déjà avancée par LE PELLETIER, et si bien reprise par les Jésuites de Trévoux : « *Nos Bas-Bretons n'ont point songé à tout cela. Réduits à la Campagne & aux soins de l'Agriculture, ils n'ont pas imaginé que leur Langue fût bonne à autre chose qu'à lier le Commerce nécessaire, soit dans leurs familles, soit dans les Cantons voisins. [...] le bonheur de l'homme suppose-t-il la connoissance de ce qui se passe au loin ? & ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, & qui exclut les frivolités du bel esprit ?* » (ANONYME 1754 : 1065–1066)

cf. p. 191

Une démarcation entre le vrai et le faux breton : De la même manière, par une certaine affirmation d'autorité, TAILLANDIER trace ici une limite entre *ce qui est du breton* et *ce qui n'en est pas* : certains usages, en effet, ne sont « *qu'emprunté[]s* ». Ils ne sont pas simplement « *emprunté[]s* », ils « *ne sont qu'* » empruntés : la négation exceptive dévalorise ici le statut de ces termes, au cas où la simple mention de leur caractère "emprunté" ne suffirait pas à susciter cette réaction chez le lecteur. Le « *ne... que* » les restreint à cette catégorisation : ce ne sont pas des mots bretons, ce sont des emprunts, et *seulement* cela. Ceci implique qu'un mot ne puisse pas être à la fois breton et "emprunté" : il faut être l'un ou l'autre, et si l'on est emprunté, on *n'est que* cela. On perçoit ainsi comment TAILLANDIER trace la frontière. Contrairement à l'affirmation précédente, qui, bien qu'aussi performative, reposait néanmoins sur un phénomène constatable (les gens parlent-ils d'arts et de sciences en breton au XVIII^e?), ici, dans le domaine de la catégorisation des usages linguistiques, l'affirmation de TAILLANDIER ne constate pas mais elle *construit* : elle délimite, elle institue, elle nous apprend quel statut il faut désormais accorder à ces termes omniprésents dans le breton du XVIII^e (comme LE PELLETIER le constatait — ou le déplorait — lui-même).

La provenance des usurpateurs (« *Ce ne sont bien souvent que des mots François ou Latins* ») est démasquée, dès lors qu'on les déshabille de leurs ornements (« *accommodés au goût, au génie & à la prononciation Bretonne* »), par une formule qui, au passage, ne manque pas de réaffirmer un « *génie* » propre à la langue bretonne. Ces étrangers assimilés ne sont bientôt plus adoptés puisqu'ils deviennent bien rapidement des « *intrus* », ayant ainsi le double tort non seulement de ne pas être bretons, mais aussi de se faire passer pour tels (« *faux Bretons* »).

On les dissocie de l'archéonyme (« *Ces termes ne sont pas originellement Celtiques* »), et l'on montre qu'ils contreviennent au *topos* reposant sur la métaphore biologique de la filiation des langues entre elles (« *ils ne sont Bretons que par adoption* »), qui se trouve lui aussi réaffirmé au passage, et l'on utilise le vocabulaire moral (« *corrompre* »), qui s'explique, comme on l'a vu, par la construction d'un réseau d'association d'idées et de distinctions : **humilité - pureté | corruption - ambition**, ici rappelé par la mention d'une « *simplicité* », dont l'ambivalence permet de désigner à la fois la vertu morale de l'homme simple, et le caractère rudimentaire de l'idiome originel.

Une critique des ouvrages concurrents : La démarche de TAILLANDIER vise également à protéger le dictionnaire de LE PELLETIER contre l'accusation de ne pas avoir fait figurer des mots qui étaient en usage. En rappelant d'abord l'éventualité de cette position (« *Il est vrai qu'elle paroît riche en synonymes : l'on trouve quelquefois cinq ou six mots pour*

exprimer la même chose »), TAILLANDIER argumente, de la manière que nous avons vue, afin de montrer que ces mots *qui semblent exister* ne sont en fait qu'une illusion : si en effet « *elle paroît* » avoir plusieurs synonymes, la langue bretonne comporte en fait beaucoup moins de mots « *si l'on y regarde de bien près* », c'est-à-dire, si on les exclut. À travers la construction d'une opposition **apparence** | **réalité**, la seconde dimension se marquant par le caractère affirmatif des déclarations et l'absence de modalisateurs de nuances, TAILLANDIER construit la défense du dictionnaire qu'il présente : celui-ci ne contient que les mots qui *existent vraiment* en breton, et non ceux qui donnent cette impression car, comme nous l'avons vu, ce sont des usurpateurs vêtus des ornements des mots bretons.

Plus qu'une simple position défensive, TAILLANDIER peut opérer un retournement stratégique de son argumentation : si l'apparente richesse lexicale du breton résulte d'une usurpation linguistique, alors les auteurs de dictionnaire qui les y font figurer sont coupables de ne pas l'avoir perçue, ayant introduit alors dans des institutions consacrées de la définition du breton des mots « *intrus* » et « *faux Bretons* ». Cela permet collatéralement à TAILLANDIER de remplir une autre des fonctions canonique d'une préface de dictionnaire : mentionner qu'avant *ce* dictionnaire, ce qui s'était publié témoignait de graves **lacunes**, raison pour laquelle le nouvel ouvrage n'est pas une redondance superflue, mais constitue au contraire une **solution** aux problèmes linguistiques précédents. Conséquence sûrement non négligeable : puisque les dictionnaires précédents sont si mauvais, et puisque celui-ci n'en constitue pas une simple répétition, mais bel et bien la correction de leurs défauts, alors son achat est recommandé, même (et surtout) à ceux qui possèdent les dictionnaires précédents. Si GRÉGOIRE est ici visé, cela peut être certes en raison des antipathies de l'auteur, mais aussi en raison de sa position de concurrent direct dans le champ éditorial et commercial de l'époque : le dictionnaire de MAUNOIR (1659) est trop ancien, ceux de CHÂLONS (1723) et CILLART (1744), plus récents, sont propres au domaine vannetais.

cf. p. 66

On voit ainsi à quel point TAILLANDIER prolonge et promeut la démarche de LE PELLETIER sous tous ses aspects. Voyons maintenant les inflexions qu'il y introduit.

5.8.2 Un Le Pelletier gomarisé

Lorsque nous avons comparé les discours celtomanes de Grégoire de Rostrenen GREGOIRE DE ROSTREMENT de CILLART DE KERAMPOUL, nous avons observé deux réseaux de références divergents : l'un, évoquant la descendance de NOÉ, son fils JAPHET et petit-fils GOMER, sous l'influence de Paul PEZRON, et remontant à ANNIUS DE VITERBE, l'autre, mobilisant des rapprochements avec l'hébreu, sous l'influence de John DAVIES. Cette hypothèse de deux tendances différentes s'est renforcée par l'étude de LE PELLETIER : en effet, celui-ci donne à l'hébreu une place centrale, quoiqu'ambiguë, dans sa démonstration, il ne mentionne pas la descendance de NOÉ, cite régulièrement DAVIES, et critique PEZRON. Par ailleurs, LE PELLETIER fut contraint d'atténuer ou de reformuler ses comparaisons avec l'hébreu, comme en témoigne sa correspondance avec MONTFAUCON. Or, quand on lit la préface de l'édition de 1752 par TAILLANDIER, on observe l'invocation de la filiation de NOÉ :

cf. p. 150

cf. p. 123

cf. p. 164

cf. p. 164

cf. p. 170

« GOMER, *fils aîné de JAPHET est regardé par les plus habiles Critiques comme le pere*

des Celtes, & la tige d'où sont sortis ces essains innombrables de peuples, qui sous le nom de Celtes ont peuplé successivement une partie de l'Asie, & presque tout l'Occident.

JOSEPH, *cet Historien si bien instruit des Antiquités de sa Nation, & des premiers âges du monde dit nettement, que GOMER, est le pere des Gomariens, Que c'est lui qui a établi & fondé ces peuples, que les Grecs appellent Galates ou Gaulois. Ce sentiment de JOSEPH est appuyé par le témoignage d'EUSTATHE D'ANTIOCHE, par l'autorité de S. JERÔME & de la Chronique Paschale, qui tous font descendre de GOMER les Gaulois, Celtes ou Galates. S. ISIDORE DE SEVILLE n'est pas moins précis sur la descendance des Celtes : Nous sçavons, dit ce Saint, que JAPHET a eu sept fils ; le premier est GOMER, duquel sont venus les Galates. Filii autem JAPHET septem numerantur. GOMER ex quo Galatœ, idest Galli. Ce texte si clair fait évanouir toutes les difficultés que l'on pourroit former sur l'identité des Galates & des Gaulois.*

Cette origine qui fait remonter les Celtes jusqu'à la dispersion des peuples après le Déluge, démontre l'antiquité de la Langue Celtique. Les Gomariens s'étant multipliés prodigieusement, ces descendans de JAPHET, sous le nom de Celtes, chercherent de nouvelles habitations ; ils se répandirent dans l'Europe, où ils portèrent leur Langue, leurs Loix & leurs Coûtumes. » LE PELLETTIER 1752 : I

Si PEZRON n'est cité nulle part dans la préface de TAILLANDIER, c'est bien sa reformulation gomarite du panceltisme qui est ici reprise. Le dictionnaire de GRÉGOIRE, qui reprend les formulations et références de PEZRON, en revanche, est mentionné à plusieurs reprises, même si c'est généralement d'une manière peu flatteuse, comme nous venons de le voir. Il serait donc tout à fait possible que TAILLANDIER ait renforcé ses références celtomanes en puisant dans les mentions faites par GRÉGOIRE. JOSEPH (probablement Flavius JOSÈPHE), EUSTATHE D'ANTIOCHE, ISIDORE DE SEVILLE, sont en effet des autorités mentionnées dans la préface de GRÉGOIRE (avec CALLIMAQUE et Paul MERULA, cf. GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 9 par exemple), mais elles sont absentes des textes de LE PELLETTIER. Il est donc permis d'émettre l'hypothèse que TAILLANDIER, malgré ses critiques régulières contre le dictionnaire de GRÉGOIRE, se soit néanmoins inspiré de sa préface pour la formulation de sa thèse celtomane.

Ce faisant, TAILLANDIER gomme l'opposition à la tendance peyroniste que l'on pouvait trouver dans les écrits de LE PELLETTIER : il ne fait pas mention des critiques que lui adresse LE PELLETTIER aux dernières pages de son traité *de l'étymologie*. Mais TAILLANDIER connaissait-il seulement ce traité, et donc les réserves de LE PELLETTIER à l'encontre de PEZRON ? Plus généralement connaissait-il la version de 1716 de son dictionnaire, remplie de comparaisons à l'hébreu ? LE MENN a montré, à partir d'une comparaison des contenus de quelques articles, que c'est le manuscrit de Lesquiffiou qui semble avoir servi de base à l'édition de 1752 (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 25–26, ce point semble également appuyé par au moins un passage de la préface de 1752 qui reprend presque à la lettre un des extraits connus de la préface de Lesquiffiou, cf. note 32 p. 199). Or nous avons vu que ce manuscrit résulte d'un remaniement de LE PELLETTIER sous les instances d'un MONTFAUCON qui lui demandait précisément de gommer cette tendance hébraïque de son panceltisme, vraisemblablement car elle devait entrer en conflit avec les thèses reçues à l'époque, qui donnaient l'hébreu comme langue originaire. Ainsi, si TAILLANDIER ne disposait que de la version de Lesquiffiou, issue d'un remaniement, il se peut qu'il n'ait pas perçu la tendance hébraïque du celtisme de LE PELLETTIER, ni son opposition à la tendance gomarite de PEZRON, n'ayant pas pu se reposer sur la longue préface de 1716 ni sur le traité de l'étymologie : il est alors tout à fait probable qu'il n'ait pas perçu d'incompatibilité dans le fait de puiser chez GRÉGOIRE des références visant à défendre LE PELLETTIER. Bien que toutes ces hypothèses aient un air de vraisemblance, l'établissement de l'intégralité de la préface de

cf. p. 977

cf. p. 170

Lesquiffiou permettra d'éclairer ces questions³⁴. Une telle source d'inspiration dut sembler à TAILLANDIER d'autant moins improbable que LE PELLETTIER citait toujours GRÉGOIRE avec révérence pour ses connaissances dialectologiques, et que s'il s'y est opposé, c'est dans le cadre de la querelle du jansénisme, et non, semble-t-il, de la formulation de ses thèses celtomanes³⁵.

cf. p. 169

cf. p. 549

Il conviendrait ici de ne pas interpréter cette introduction de GOMER comme une forme de "trahison" envers une quelconque "intention première" de LE PELLETTIER : **d'une part**, car l'existence de deux courants n'est qu'une hypothèse que nous avons lancée ici et qui resterait à consolider ; **d'autre part**, car même si elle était avérée, elle n'impliquerait pas de séparation tranchée, tant les auteurs puisent les uns chez les autres et multiplient les autorités dans une forme de syncrétisme pour renforcer toujours leurs thèses. Il faudrait plutôt la percevoir comme la manière dont des discours circulent et connaissent des reconfigurations au fil des réappropriations, dépendant de la situation de leurs repreneurs successifs, ici des connaissances éventuelles d'un TAILLANDIER quant à un désaccord LE PELLETTIER / PEZRON. On résumera donc la "gomérisation" de LE PELLETTIER en disant : TAILLANDIER, ne connaissant que la préface de Lesquiffiou ou des écrits antérieurs où la place accordée à l'hébreu était diminuée, n'a pas vu d'incompatibilité à intégrer dans sa propre préface des références issues du pezoniste GRÉGOIRE.

5.8.3 Un Le Pelletier germanisé

Nous avons vu qu'au sein des débats d'origination postérieurs à la Renaissance, alors que "Celts" et "Gaulois" n'étaient pas encore différenciés mais seulement considérés comme deux manières différentes, l'une grecque, l'autre latine, de désigner une même population, certains auteurs allemands (comme Guillaume PALADIN et Beatus RHENANUS au XVI^e siècle) ont pu défendre une identification des Gaulois (donc des Celtes) aux Germains, remis au goût du jour depuis la relecture de TACITE. Si les Français y répondirent d'une manière ambivalente (soit défendre une nette séparation **Gaulois** | **Francs** et une origination envers les Gaulois, pour se détacher d'une assimilation germanique, qui reposait quant à elle sur l'association **Francs** - **Germains** ; soit au contraire, maintenir cette association **Gaulois** - **Francs**, pour justifier les vellétés expansionnistes du Roi), toujours est-il que ces auteurs allemands constituèrent une source d'inspiration et de référence à laquelle les celtomanes bretons allèrent puiser³⁶.

cf. p. 124

5.8.3.1 La place des auteurs allemands chez les celtomanes

En Bretagne c'est par l'intermédiaire de l'historien Bertrand d' ARGENTRÉ que s'opérera, non sans heurts, l'abandon de la mythologie troyenne et la remobilisation des Gaulois-Celtes. Ainsi, si Beatus RHENANUS figure bien parmi les références de Julien MAUNOIR, c'est noyé parmi

cf. p. 128

cf. p. 136

34. On y chercherait ainsi si l'on y trouve des passages critiques envers PEZRON similaires à ceux de 1716, qui auraient permis à TAILLANDIER d'avoir connaissance du désaccord, ou d'autres passages que celui mentionné dont TAILLANDIER se serait inspiré pour sa propre préface.

35. Ce qui ne pourrait être vérifié absolument qu'en retrouvant et consultant l'exemplaire du dictionnaire de GRÉGOIRE annoté par LE PELLETTIER, dont LE MENN reproduit quelques gloses (LE MENN 1981 : l. 7, p. 9-11) mais sans en donner la référence ni la localisation.

36. D'une manière générale, plutôt que de penser que les auteurs bretons y puisèrent en vertu de la maxime « *les ennemis de mes ennemis son mes amis* », nous pensons que cela résulte plutôt de l'esprit d'éclectisme régnant à l'époque, au sein duquel toutes les références sont bonnes pour justifier l'ancienneté des Bretons. Ce n'est qu'à partir de LE GONIDEC et surtout de ses disciples, que les originations bretonnes se situeront vraiment dans un cadre d'antagonisme envers celles de la France, et c'est seulement alors que l'on assistera à la dissociation des

divers auteurs qui défendent également des identifications opposées. GRÉGOIRE reprend plutôt les références gomarites et helléniques issues de PEZRON, et CILLART ne cite pas d'autorité pour défendre ses positions.

LE PELLETIER mentionnera bien Marcus Zuerius von BOXHORN³⁷ et Philippe CLUVIER³⁸ ; si le second sert de référence, le premier est critiqué.

5.8.3.2 La reconfiguration allemande de Taillandier

Dans ce contexte, on peut considérer que la préface de TAILLANDIER témoigne d'une certaine augmentation des références allemandes, là où LE PELLETIER n'avait, par exemple, mobilisé l'allemand pour comparaison qu'une seule fois dans la totalité de son *Traité de la valeur & du changement des lettres*. Il n'est pas impossible que TAILLANDIER ait été influencé par la publication, en 1740, de l'*Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains* par Simon PELLOUTIER, celui-ci, reprenant et développant la thèse pezroniste, y déclarait que « la langue Allemande est un reste de l'ancienne langue des Celtes » (PELLOUTIER 1740 : 273, cité par TANGUY 1977 : 268 et par RIO 2000 : 248–249), mais **d'une part**, l'auteur n'est pas mentionné dans la préface de TAILLANDIER, **d'autre part**, PELLOUTIER, tout comme VOLTAIRE, s'opposait à une explication de l'histoire du breton par la Bible (ibid. : 276–280).

cf. p. 163

Quoi qu'il en soit, la démonstration de TAILLANDIER se fait en plusieurs étapes : premièrement, il s'agit de souligner les origines orientales du breton, en rattachant le celtique à un autre archéonyme, le phrygien ; ensuite, on donne l'allemand comme issu de phrygien, et enfin on compare les mots allemands et bretons. Un tel remaniement s'opère par l'ajout de deux nouvelles autorités allemandes : Johann Georg WACHTER (1673–1757, philologue allemand) et Jean-Pierre SÜSSMILCH (1707–1768 (ou 1778 ?), pasteur protestant à Berlin, conseiller au Grand Consistoire, membre de l'Académie de Berlin à partir de 1745 (LE MENN 1981 : l. 8, p. 30)), qui fourniront tant les récits des originations que les comparaisons linguistiques.

5.8.3.3 L'archéonyme phrygien

La première étape de l'argumentation de TAILLANDIER consiste à fournir une origine orientale à la langue "celtique". Après quelques errements, où l'hébreu, puis l'arménien, passent comme candidats potentiels à une telle origination, c'est finalement le "phrygien" auquel il est assimilé (on ne saura pas vraiment si l'hébreu et l'arménien sont aussi assimilés au phrygien, ou s'ils figureraient simplement sur la liste des candidats possibles)

« *Quelle que fut cette Langue, il paroît qu'elle sortoit de l'Orient. Les mots qui la composent, la maniere de les prononcer, le tour des phrases & le tissu du discours ont un rapport frappant, & une convenance marquée avec les Langues Orientales. Samuel BOCHART & bien d'autres ont prétendu qu'elle descendait de l'Hébreu.* BAXTER³⁹ a trouvé dans la

archéonymes Celtes - Gaulois → Celtes | Gaulois (cf. 254).

37. « *Quand à BOXHORNIIUS, il n'a donné qu'une copie tres infidele de DAVIES.* » (LE PELLETIER 1716 : 10)

38. Préface : « *Le savant CLUVIER dans son excellent ouvrage intitulé Germania Antiqua, li. 1, cap. 7., fait voir assez clairement, par une infinité de mots et de noms propres àpeuprés ressemblants les uns aux autres, que les premiers habitans de l'Espagne, de l'Angleterre, des Gaules, de l'Allemagne et de l'Illyrie, n'étoient que des branches et des portions de la nation des Celtes, qu'il fait descendre d'ASKENEZ comme du pere commun.* » (ibid. : 5), cf. aussi plusieurs mentions p. 6. *Traité de l'étymologie* : « [...] *me rendant au systeme de CLUVER [sûrement "CLUVIER", mais il n'y a pas de <i>] qui fait remonter le Celtique, qu'il est persuadé comme moi que c'est la mere des deux principales dialectes Bretonnes, ["et" est barré] jusques à la Confusion des langues à la construction de Babel [...]* » (ibid. : 23).

39. Il s'agit sûrement de William BAXTER (1650–1723), antiquaire et philologue anglais.

Langue Arméniene une quantité de mots Celtiques, & il a cru qu'en bien des occasions il n'étoit pas possible d'entendre les Langues Orientales sans le secours du Breton. Aussi ce Sçavant regarde-t-il les Phrygiens comme les peres de la nation Celtique. Il assure que ces peuples parcoururent toute l'Europe jusqu'aux Colonnes d'Hercules; qu'ils ont été les maîtres de l'Espagne, de la Bretagne Insulaire, de toutes les Gaules & de l'Allemagne. Il est aisé de reconnoître dans ces traits les caracteres propres qui distinguent les Celtes; WACTER⁴⁰ qui a discuté si profondément l'origine & l'antiquité de la Langue Allemande a adopté le même sentiment, & il appuye ce système par la comparaison qu'il fait des mots Celtiques avec ceux de la Langue Phrygienne.

M. SULSMICH⁴¹ de l'Académie des Sciences de Berlin a cru trouver dans la Langue Phénicienne des traits de ressemblance avec notre ancien Celtique. Ce Sçavant qui joint à une grande étendue de connoissances, la politesse & l'urbanité, inséparables du vrai mérite, m'a envoyé une liste de mots Phéniciens, tellement analogues au Breton, qu'ils semblent sortir de la même source. » LE PELLETIER 1752 : II

Si l'on souhaite formaliser l'opération à partir des structures dégagées précédemment, nous aurions, à partir d'une identification : **Celtes - Phrygiens**, la possibilité de remplacer l'origination

cf. p. 55

Bretons

||

Celtes

par la suivante :

Bretons

||

Celtes - Phrygiens

5.8.3.4 Le celto-phrygien ancêtre de l'allemand

Une fois l'association **Celtes - Phrygiens** opérée, il reste à montrer en quoi cet archéonyme désigne en fait une origine commune à tous les peuples et langues d'Europe, dont l'allemand :

« Sans discuter ici à laquelle des Langues Orientales la Celtique doit son origine, il résulte de toutes ces observations que l'Asie a été son berceau & que c'est de là qu'elle s'est répandue dans l'Europe, avec les Nations qui ont peuplé cette partie du monde : Ainsi l'on peut dire en quelque sorte qu'elle a été la Langue commune de tout l'Occident. En effet nous la retrouverons dans presque tous les dialectes de l'Europe. » ibid. : II

Cette deuxième étape nous donne l'origination suivante :

Allemands

||

Phrygiens

5.8.3.5 La comparaison breton-allemand

La dernière étape de la démonstration consiste à exposer la ressemblance entre les mots bretons et allemands. TAILLANDIER mobilise alors à nouveau WACHTER et SÜSSMILCH pour les rapprochements qu'ils ont opérés entre les deux langues contemporaines.

40. Il s'agit sûrement de Johann Georg WACHTER (1673–1757), philologue allemand.

41. Il s'agit de Jean-Pierre SÜSSMILCH (1707–1768 ou 1778 ?), pasteur protestant à Berlin, conseiller au Grand Consistoire, membre de l'Académie de Berlin à partir de 1745 (LE MENN 1981 : l. 8, p. 30).

« L'Allemand que l'on peut regarder comme la mere de toutes les Langues du Nord, de la Flamande & de celle des Hollandois, a un si grand nombre de mots Bretons, & une si grande affinité avec le Celtique, qu'il est évident que ces deux Langues n'en faisoient qu'une autrefois. WACTER en a trouvé plus de deux cens qu'il a insérés dans son Glossaire Germanique.

M. SULSMICH, dont je viens de parler, a poussé bien plus loin ses recherches à cet égard : il a composé un petit Dictionnaire Britanno-Germanique, dans lequel il a ramassé près de mille mots Allemands, qui pour le son, la formation & le sens ressemblent fort au Breton. J'ai cru devoir en enrichir ce Dictionnaire : ainsi tous les mots Allemands qui s'y trouvent, je les dois à la politesse de ce sçavant, qui a bien voulu me permettre d'en faire usage. J'ai rangé les mots Allemands à côté des mots Bretons, qui ont le même son & la même signification, afin que le Lecteur puisse appercevoir d'un coup d'œil la conformité qui se trouve entre ces deux Langues ; mais comme je n'ai reçu le Lexicon de M. SULSMICH, que lorsque l'impression étoit déjà bien avancée, je mettrai à la fin de cette Préface, ce que je n'ai pu placer dans le corps de l'ouvrage. » LE PELLETIER 1752 : II-III

Nous reproduisons ici la lettre A du tableau que donne TAILLANDIER à la fin de sa préface. Celui-ci est intitulé « *Liste des mots Allemands analogues au Bas-Breton, qui n'ont pu être insérés dans le corps de l'Ouvrage* » :

BRETON	FRANÇOIS	ALLEMAND
A	A	A
Abat.	Abbé.	Ab.
Aër, Aher, Aezr.	Coulevre, Serpent.	Adder, Otter.
Ael, Hael.	Aissieu de charrette.	Achse.
Alusen, Alusun.	Aumône	Almosen.
Ankenia.	Chagriner, Contrister.	Aengstigen.
Anken.	Angoisse.	Angst.
Archet, Arched.	Coffret.	Arche.
Armel.	Armoire.	Armel. Il est hors d'usage
Argadi.	Irriter.	Aergern.
Argarz.	Détestable.	Aergerlich.
Arrés.	Arrhes, Gages.	Erre. Hors d'usage.
Askell.	Aîle d'oiseau.	Achsel.
Avarl.	Pomme.	Apffel.

TABLE 5.2 – LE PELLETIER 1752 : x

La boucle est ainsi bouclée, et TAILLANDIER a pu démontrer que le breton, issu du celto-phrygien qui est lui-même à l'origine de l'allemand, entretient donc une proximité envers celui-ci. L'ensemble des opérations d'identification et d'origination permet de construire la configuration complète :

Bretons	-	Allemands
Celtes	-	Phrygiens

Nous aurions donc, dans le vocabulaire proposé plus haut, la construction des Allemands comme "homoethnonymes" à partir de la mobilisation d'un "homoarchéonyme" en la figure des Phrygiens.

cf. p. 55

Si l'on suit, avec Maurice OLENDER, l'hypothèse selon laquelle la réflexion sur l'origine des langues s'est développée sur la base d'un antagonisme fondamental entre deux constructions archéonymiques nommées "Aryens" et "Sémites" (OLENDER 1989), alors on dira que la préface

de TAILLANDIER finit de renverser la démarche de LE PELLETIER : après un échange avec MONTFAUCON où il avait dû retirer ses correspondances entre le breton et l'hébreu, l'auteur connaît une réédition posthume où se voit ajoutée une comparaison systématique entre les mots bretons et allemands⁴².

5.8.4 Un récit détaillé des "altérations"

Dans son récit des origines celtiques, TAILLANDIER doit, comme tous les celtomanes bretons, se charger de répondre à l'éventualité d'une objection qui risque de toucher cette théorie, et que GRÉGOIRE s'était déjà attelé à traiter : pourquoi et comment les Celtes, jadis si prospères et puissants, conquérants de l'Europe entière, en sont-ils venus à n'être plus relégués que dans la péninsule bretonne et dans les îles britanniques ? De plus, comment se fait-il qu'en Bretagne même, la langue Celtique perde aujourd'hui sa place ? La réponse à cette question est l'occasion pour TAILLANDIER de formuler un certain nombre de précisions historiques qui ne se trouvaient pas dans les discours de LE PELLETIER. S'il mentionne, comme le fait GRÉGOIRE, la conquête romaine, il propose un récit plus complet de l'histoire linguistique de la Bretagne.

cf. p. 147

5.8.4.1 Les mélanges de proximité

Le premier facteur ayant contribué à faire perdre à la langue celtique son unité et sa diffusion fut la proximité d'autres populations, qui y mélangèrent leurs idiomes.

« Dès le tems de CÉSAR, cette altération de la Langue Celtique étoit déjà sensible dans les Gaules : car quoiqu'il soit vraisemblable que les Gaulois avoient alors une langue commune, cependant il y avoit de la diversité dans le langage. Comme les Germains les avoisinoient au Nord & à l'Orient, & qu'ils touchoient aux Espagnols au Midi, ces deux Nations pénétrèrent dans les Gaules ; elles se mêlèrent avec les naturels du pays, & elles apportèrent dans ces deux extrémités, des mœurs, des loix, & une langue différente de celle que l'on parloit dans les Gaules. » LE PELLETIER 1752 : III-IV

On remarque le terme « *altération* » dont l'ambivalence sémantique permet de désigner en même temps le fait de *rendre autre* et celui de *dégrader*. La mention des Germains semble montrer que TAILLANDIER ne les considère effectivement pas comme des ancêtres des Allemands : en effet comment aurait-ils pu modifier la langue des Celtes s'ils avaient eu la même origine ? Ainsi, la mention des Germains comme élément extérieur semble renforcer l'origination des Allemands aux Phrygiens, qui, quant à eux, avaient des usages communs aux Celtes et n'en auraient donc pas « *altéré* » la langue.

5.8.4.2 La conquête romaine

Si TAILLANDIER, tout comme GRÉGOIRE, mentionne le rôle des Romains dans le déclin de la langue et de la population celtiques, on constate qu'il en donne une description détaillée, au sein de laquelle il prend en compte le rôle de l'écrit, des institutions, et de la puissance militaire.

cf. p. 147

« La conquête que firent les Romains de toutes les Gaules, & d'une partie de la Bretagne Insulaire, est l'époque d'une révolution fatale à la Langue Celtique. Ce peuple vainqueur réduisit bientôt les Gaulois & les Bretons à la nécessité d'entendre, & de parler le Latin. Tous les actes publics se rédigeoient en Latin ; les loix du pays furent abrogées, pour faire place au

42. Cette tentative d'articuler les thèses de LE PELLETIER et TAILLANDIER sur le cadre théorique d'OLENDER doit être faite avec prudence, notamment parce que les Allemands n'étaient pas alors aussi systématiquement rattachés aux Aryens qu'ils le furent par la suite.

droit Romain; les soldats qui composoient les armées, les Officiers qui les commandoient, ne parloient point d'autre Langue, que la Latine : cette Langue en un mot étoit celle des Gouverneurs de Provinces, des Magistrats, & des Tribunaux où l'on rendoit la justice. Les Gaulois furent donc forcés, pour commercer avec les Romains, pour recourir à leurs Tribunaux, & pour tous les détails de la vie, d'oublier leur Langue, pour apprendre celle de leurs maîtres. » LE PELLETIER 1752 : IV

TAILLANDIER inaugure ici un récit du déclin du breton qui sera amené à faire date : elle n'est pas uniquement la langue venue de l'extérieur, mais celle d'une puissance **hiérarchique** (« les Officiers qui les commandoient », « cette Langue [...] étoit celle des Gouverneurs de Provinces, des Magistrats, & des Tribunaux », « celle de leurs maîtres »), imposée par la **force** (« conquête », « ce peuple vainqueur réduisit bientôt les Gaulois & les Bretons », « Les Gaulois furent donc forcés »), qui contraindra les Bretons à abandonner leur langue. Dans les discours ultérieurs, ce sont les Français qui remplaceront les Romains, mais le rôle du tyran qui impose sa langue aux opprimés est ainsi créé : il prendra une nouvelle envergure à partir des écrits d'Augustin THIERRY.

cf. p. 309

5.8.4.3 La diffusion du christianisme

« Une autre raison de la décadence de la Langue Gauloise ; fut la prédication de l'Evangile, qui suivit bientôt la conquête des Romains. Les Apôtres venoient de Rome ; les instructions, la Liturgie, les prières, tout se faisoit en Latin. C'est en cette Langue qu'écrivirent les premiers Apologistes de la Religion Chrétienne, pour la défendre contre ses ennemis. Il falloit donc bien que les Gaulois que l'Eglise recevoit dans son sein, sçussent le Latin, pour assister à ses assemblées, entendre ses dogmes, & se soumettre à ses loix & à sa discipline. » ibid. : v

Dom TAILLANDIER, bénédictin, ne peut pas, bien entendu, critiquer directement le christianisme. En revanche il est possible de voir dans cette mention un écho d'une critique du *brezhoneg beleg*, c'est-à-dire de la francisation du breton par l'intermédiaire des écrits religieux, ce à quoi TAILLANDIER s'est opposé en suivant LE PELLETIER, dans le cadre d'un purisme linguistique partagé, qui s'exprime notamment par la critique du dictionnaire de GRÉGOIRE.

cf. p. 199

5.8.4.4 La tradition orale des druides

« Mais ce qui contribua le plus à accélérer la chute de la Langue Gauloise, c'est la coutume où étoient ces peuples de ne rien écrire. Les dogmes de leur Religion, les loix du pays, l'Histoire de leurs Ancêtres n'étoient pas conservés dans les livres, comme chez les autres Nations. Les Druides même n'écrivoient rien, ils donnoient leurs leçons de vive voix, & ils ne croyoient pas qu'il fût permis de les confier à l'écriture. Itaque, dit CÉSAR, nonnulli annos vicanos in disciplina permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare⁴³. Il n'est pas surprenant qu'une Langue qui n'étoit consignée dans aucun monument écrit, se soit perduë avec tant de rapidité. Par une raison toute contraire, la Langue des Grecs a résistée à toute la puissance des Romains, & elle a échappée au naufrage des tems. » ibid. : v

TAILLANDIER avait repris dans sa préface (ibid. : viii) les remarques de LE PELLETIER concernant le peu d'écrits anciens existant en breton, ainsi que la liste qu'en donnait le lexicographe (LE PELLETIER 1716 : 2,16 ; ms. Lesquiffiou, p. 33 dans LE MENN 1981 : l. 8) ; ces observations furent elles-mêmes reprises dans le compte-rendu du journal de Trévoux (ANONYME

cf. p. 1022

43. La citation provient de *La Guerre des Gaules*, VI, 14. La traduction de la phrase complète est : « Là, dit-on, ils apprennent un grand nombre de vers, et il en est qui passent vingt années dans cet apprentissage. Il n'est pas permis de confier ces vers à l'écriture, tandis que, dans la plupart des autres affaires publiques et privées, ils se servent des lettres grecques. ».

1754 : 1063–1064). On peut dégager deux intérêts dans l'insistance sur l'absence de documents écrits :

D'une part, cela renforce en passant la caractérisation d'une culture spécifique aux Gaulois ou aux Celtes en invoquant la figure, toujours un peu fantasmatique, des druides ; et conforte ainsi une description des Bretons comme issus d'une tradition antique, mais qui n'est ni grecque ni latine.

D'autre part, en présentant la figure du **manque**, cela remplit un des rôles canoniques de la préface de dictionnaire qui est d'insister sur la présence d'un **besoin** que cet ouvrage viendra alors combler. LE PELLETIER lui-même avait présenté l'absence de traces écrites en breton comme une des causes contribuant à son déclin, et présenté son dictionnaire comme une **solution** dans la mesure où elle venait consigner et fixer par écrit des usages, qui, dès lors, auraient moins de chances de s'évanouir.

cf. p. 182

5.8.4.5 L'invasion des Francs

Dernier épisode des changements linguistiques dans la Gaule : les invasions germaniques. Ce sont celles-ci qui contribuèrent à forger la langue française, à partir de la jonction entre le substrat gaulois, la première vague romaine, et enfin les parlers des envahisseurs francs :

« *Les Francs qui firent la conquête des Gaules après les Romains, apportèrent avec eux une nouvelle Langue. Cette Langue qui étoit la Tudesque, étoit celle des conquérants, du Prince, de la Cour, & des Grands. Il n'est pas douteux qu'elle ne fit de grands progrès parmi le peuple, & il paroît qu'au neuvième siècle elle étoit Langue vulgaire, avec celle qui s'étoit formée du mélange du Celtique avec le Latin.* » LE PELLETIER 1752 : v

Si les Romains sont décrits par TAILLANDIER comme ayant imposé avec violence leurs usages aux Gaulois, on constate que c'est une autre situation qui se présente après l'arrivée des Francs : la dimension **hiérarchique** se conserve, mais pas celle de la **violence**. La langue tudesque, devenant « *celle des conquérants, du Prince, de la Cour, & des Grands* », instaure, dans le récit de TAILLANDIER, une situation que certains sociolinguistes d'aujourd'hui décriraient volontiers sous le nom de "diglossie" : d'une part la langue tudesque du côté de la Cour, d'autre part le gaulois et le latin au sein du peuple. TAILLANDIER donne par ailleurs une interprétation dynamique à cette situation, dans la mesure où les locuteurs populaires adoptent progressivement les usages en vigueur à la cour. Il sera alors facile d'articuler ce récit historique sur le discours déjà construit par LE PELLETIER et repris par TAILLANDIER : apologie de la simplicité rurale qui conserve la pureté du langage, critique du désir d'ascension sociale qui pousse à adopter des usages en français qui corrompent la langue :

cf. p. 191

cf. p. 199

« *Toutes ces causes défigurèrent la Langue Gauloise ; mais ce qui acheva de la rendre méconnoissable, fut ce déluge de barbares qui désolèrent les plus belles Provinces de l'Empire. Tous ces peuples avoient leurs idiomes : il étoit bien difficile que la Langue Gauloise déjà altérée, & presque subjuguée par la Latine, pût se conserver dans cette confusion générale. Il ne faut pas croire cependant qu'elle se soit éteinte tout d'un coup ; ces révolutions ne se font que par degrés, & par des déclins insensibles. Il est vraisemblable que le peuple des Gaules parla encore longtems la Langue Celtique. Nous la voyons encore en usage du tems de Sulpice SÉVERE, qui vivoit au commencement du cinquième siècle. Ce pieux & sçavant Ecrivain nous fait entendre qu'on la traitoit alors de grossiere & de rustique. Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen, ut Gurdonicum hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem.... tu verò, inquit POSTHUMIANUS, vel Celticè, aut si mavis,*

Gallicè loquere, dum modò MARTINUM loquaris⁴⁴. Voilà donc le Celtique encore en usage au commencement du cinquième siècle, & si le Latin étoit la Langue vulgaire des honnêtes gens, il paroît que la Langue Celtique n'avoit point encore cessée de l'être parmi le peuple, & parmi ceux qui ne se piquoient pas de politesse. » LE PELLETIER 1752 : v

Ainsi, la langue celtique, encore en usage « parmi le peuple, & parmi ceux qui ne se piquoient pas de politesse », était considérée par les autres comme « grossière » et « rustique » : on retrouve l'opposition entre le breton qui sait rester simple et qui conserve ainsi la pureté de son idiome celtique, et celui qui cède aux sirènes de la précieuse « politesse » (LE PELLETIER disait « la superbe ») pour adopter des usages qui « achev[èrent] » de « rendre méconnaissable » l'idiome celtique.

cf. p. 189

*
* *

On peut donc considérer que la théorie concernant la méthode étymologique, tout comme les récits historiques et rapprochements avec d'autres ethnies (Hébreux pour LE PELLETIER, Phrygiens pour TAILLANDIER), renvoient à une *fonction* politique plus large. Il s'agit de dresser le portrait idyllique d'un peuple vertueux dans son innocence primitive, et sa description élogieuse en renforce la valeur de passéité. Face à cet état originel valorisé, les évolutions de l'époque peuvent être réévaluées : tout changement de mœurs correspond à un éloignement envers cette précieuse source. En s'intéressant à la langue des villes, les bretonnants des campagnes reproduisent au quotidien le péché de Babel : par orgueil, ils dénaturent la langue originellement pure. Valorisation du passé et condamnation du changement construisent donc un discours essentiellement moralisateur et conservateur, pouvant s'appuyer sur la langue à titre de support.

cf. p. 21

Une telle tendance, visant à instrumentaliser une description de la langue et un récit des originations au service d'un positionnement conservateur se trouvera encore plus fortement marquée dans le *Vocabulaire nouveau*, publié quelques décennies plus tard, que nous allons maintenant étudier.

44. La citation est tirée des *Dialogi* de Sulpice SÉVERE (I, 26). La traduction serait la suivante : « Mais, lorsque je pense que moi, Gaulois, je vais parler devant des Aquitains, je crains d'offenser vos oreilles délicates par, mon langage peu soigné. Écoutez-moi donc comme un homme grossier, simple et sans fard dans son langage. Car si vous m'accordez d'être disciple de Martin, permettez-moi, à son exemple, de mépriser un style vainement orné et fleuri. — Parlez celtique ou gaulois si vous l'aimez mieux, dit POSTUMIANUS, mais du moins entretenez-nous de MARTIN [...] ».

Chapitre 6

Les Celtes dans le discours conservateur

La recherche se donne dès les années 1800 comme pure curiosité érudite que justifie le phantasme de la disparition des coutumes. Phantasme, le terme a sa place ici, non qu'il soit inexact que les habitudes rurales changent et que certaines disparaissent, mais parce que leurs traits constitutifs sont perçus par les observateurs comme un stock constitué une fois pour toutes dans les temps reculés et dont la trace irait en s'affaiblissant tous les jours. Les usages ruraux ne sont nullement considérés comme des réalités évoluant à aussi juste titre que les modes urbaines ou les habitudes des notables. Au contraire, elles sont conçues comme un précieux dépôt — c'est le terme employé — légué par les ancêtres et que des héritiers ignorants de la valeur du magot dilapideraient par négligence. L'entreprise érudite des notables folkloristes a dès lors une justification : sauver ce « *trésor* », qui la dispense d'autres interrogations.

BERTHO 1980 : 47

Nous aurons l'occasion de voir que le contexte post-Révolutionnaire modifiera le discours sur les origines bretonnes : créant une situation d'antagonisme plus marqué entre la Bretagne et la France que ce que l'on observait chez les religieux ou même leurs successeurs, ainsi qu'une politisation du rapport à la langue (le français deviendra langue d'introduction des idées républicaines et rationalistes, le breton le "rempart" de la foi et de la tradition), les Celtes y seront progressivement différenciés des Gaulois, auxquels les Français seront identifiés, ce qui permettra de revendiquer deux origines distinctes.

cf. p. 615

cf. p. 254

On peut déjà percevoir les prémices d'un tel rapport d'opposition, même s'il ne prend pas encore exactement la forme qu'il aura chez les disciples de LE GONIDEC, dans un dialogue des "colloques" dans leur "version de Vannes". Celui-ci oppose un écolier, peu enclin à l'apprentissage du français, à son enseignant, incarnant l'introduction de la langue de la République. L'étude de ce dialogue montre bien de quelle manière l'invocation des Celtes sera progressivement l'objet d'une politisation dans le cadre d'une accentuation des antagonismes entre valeurs françaises et bretonnes dans des discours qui se reposent pour cela sur la langue. Rappelons que la "version de Vannes" est rédigée par un auteur anonyme (des hypothèses donnent Jean MARION, recteur d'Hoëdic), la première édition daterait de la fin du XVIII^e, et l'ouvrage sera réédité jusqu'à 1911,

cf. p. 1034

cf. p. 100

avec des variantes et adaptations comme c'est souvent le cas pour les colloques. Nous nous sommes ici reposés sur une édition de 1835¹.

6.1 La personnification des valeurs politiques

Le quatrième dialogue met aux prises deux interlocuteurs : l'élève et le maître. Si l'on prend en compte quelques phrases du troisième dialogue qui introduisent la situation du suivant, il faut y ajouter le gentilhomme. Par ailleurs, quelques personnages sont mentionnés par les interlocuteurs : le grand-père de l'élève, qui fera figure d'autorité pour l'introduction des connaissances sur les Celtes, des marins qui parlent un breton proche du français, une servante, un prédicateur, et la mère de l'élève. Chacun de ces personnages incarne un certain nombre de valeurs qui dépassent la simple pratique linguistique, mais la comprennent et l'expliquent. En présentant le rôle que l'auteur fait jouer à chacun des personnages, on perçoit mieux le processus discursif de retournement des valeurs établies qu'il opère.

6.1.1 L'élève ou le "vrai breton" : intelligence, simplicité, caractère

6.1.1.1 Intelligent mais désintéressé

L'élève semble de prime abord présenté comme un cancre, qui n'aime pas l'école. Ainsi, lorsqu'il rencontre le gentilhomme, lui manifeste-t-il son antipathie pour l'apprentissage du français :

« [-] <i>Bonjour, jeune homme.</i>	[-] Déuéh mad d'id, dén youanq
[-] <i>Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer</i>	[-] Eutru, en inour e mès d'hou saludein.
[-] <i>Que fais-tu là ?</i>	[-] Petra e rès-té azé ?
[-] <i>Je ne sais trop ce que je fais.</i>	[-] Ne ouian quet rai petra e ran.
[-] <i>Qu'étudies-tu ?</i>	[-] Petra e studiès-te ?
[-] <i>Une langue qui ne me plaît guère.</i>	[-] Il langage péhani ne hait quet paud gueneign.
[-] <i>Mais tu te moques, je crois : le français est, à mon avis, la plus belle langue du monde.</i>	[-] Mæs goab e rès, mé gred : er gallec e zou, d'em change, er haëran langage ag er bed.
[-] <i>Je ne pense pas comme vous, monsieur. »</i>	[-] Ne mès quet er memb change gueneoh, eutru.
(ANONYME 1790–1800 : 102)	(texte bilingue)

Pourtant, on perçoit progressivement que ce n'est pas l'intelligence qui l'empêche d'apprendre, mais bien plutôt l'intérêt pour la langue française :

« [-] <i>Mais tu n'as pas perdu tout ton tems, parce que tu parles français passablement ; tu le prononces bien.</i>	[-] Mæs ne hès quet collet ol ha ç'amzér, rac te gonze gallec ne huit quet ; t'er prononce reih.
[-] <i>Je ferais encore mieux, si je voulais m'appliquer. »</i>	[-] Mé rehai hoah gùel pe garehen studial.
(ibid. : 103)	(texte bilingue)

L'image du cancre est donc remise progressivement en question au profit du portrait d'une personne *intelligente*, mais qui ne s'intéresse pas au français et à ce qu'il apprend à l'école. Ainsi, lors de sa conversation avec le maître, alors que l'élève lui a récité avec brio des connaissances sur les Celtes, qu'il tient de son grand-père, son enseignant le lui fait remarquer :

1. Dans les extraits qui suivent, nous avons ajouté des tirets marquant le changement d'interlocuteur pour plus de clarté.

« *Je ne comprends pas, mon ami, comment vous avez pu me dire, quand je vous demande compte de vos leçons, que vous n'avez point de mémoire; vous n'avez pas oublié ce que vous avez appris de votre grand-père. C'est apparemment la volonté qui vous manque.* » (ANONYME 1790–1800 : 126–127)

Ne gomprenan quet, m'ami, penaus en e hoès éellet laret deign a pe oulennan gueneoh cont a hou leçonieu, ne hoès quet a vimoër; ne hoès quet ancoéheit er péh e hoès desquet guet hou tadiou. Merhad é ma er volanté e vanq deoh. (texte bilingue)

Le fait qu'un individu intelligent puisse se désintéresser du savoir scolaire, et notamment de l'enseignement du français, pousse à s'interroger sur les raisons pour lesquelles il n'apprécie pas cet apprentissage : cela aura pour effet de mettre en valeur les raisons qu'il invoque en défaveur du français.

6.1.1.2 Simplicité

Parmi ces raisons, on percevra que l'élève associe le français au prestige social, et, intelligent qu'il est, il préfère garder la position qui est la sienne plutôt que de prétendre à s'élever socialement. « *J'aimerais bien mieux être chez mon père à la queue de la charrue, que d'être en ville à apprendre à faire des compliments.* » (ibid. : 103), dira-t-il au gentilhomme qu'il croise en chemin, et à son maître : « *Je sais qu'on parle français dans toutes les Cours de l'Europe; mais que m'importe? jamais je n'irai à la Cour.* » (ibid. : 119).

6.1.1.3 Caractère

Par ailleurs, l'élève est déterminé, et sait ce qu'il veut. Il a du répondant et n'hésite pas à remettre ses interlocuteurs à leur place, y compris lorsqu'il s'agit d'un gentilhomme ou de son enseignant. Ainsi, lorsque le gentilhomme insiste en posant des questions sur l'enseignement du français :

« [-] *T'explique-t-il les règles de la langue française?*
[-] *Que vous importe, monsieur? Je vous trouve trop curieux.*
[-] *Sache, mon fils, que les gens de mon rang n'aiment point être refusés.* »
(ibid. : 104)

[-] Expliquein e ra ean d'id er régleu ag er gallec?
[-] Petra e vern deoch, eutru? M'hou cav rai gurius.
[-] Goui, me mab, penaus en dut ag er rang gueneign ne vourrant quet bout refuset.
(texte bilingue)

De même, après que l'élève ait pris son maître au piège de son propre raisonnement, le dialogue se termine ainsi :

« [-] *Je vois que vous êtes un bon drôle : vous savez déjà rétorquer largement [sic], (se servir du raisonnement d'un autre contre lui). [...] Allez-vous-en, mon ami; vous êtes un babillard.*
[-] *Ah, mon maître! à bon chat, bon rat. Je m'en vais donc. A demain.* »
(ibid. : 130)

[-] Mé uél é hoh ur pautr mat : goud e ret déjà hum chervige à zéviz un aral inemb dehou. [...] Quêrhet hou c'hènt, m'ami, ur haquettour-oh.
[-] Ah, me mæstr! de gah mat, rah haval. É han enta me hènt. Beèd arhoah.
(texte bilingue)

C'est donc l'élève qui est mis en valeur dans tout ce dialogue : personnage intelligent qui sait mettre en difficulté son enseignant, opposé au français, qu'il considère comme la langue des « *compliments* » et de « *la Cour* », il n'a pas peur des conventions sociales et sait se défendre face aux grands.

6.1.2 Le maître, fonctionnaire étranger et ignorant

Le maître d'école apparaît ouvert d'esprit et disposé à écouter les arguments de son élève, mais celui-ci semble le tenir en peu d'estime. Ainsi, lorsque le gentilhomme lui demande le nom de son enseignant, l'élève répond :

« [-] <i>Comment s'appelle ton maître d'école ?</i>	[-] Péh hanhue e rér a ha væstr a scol?
[-] <i>Les uns l'appellent monsieur tout chaud ; d'autres, monsieur tout froid ; mais moi, je l'appelle monsieur gosier sec. »</i> (ANONYME 1790–1800 : 103)	[-] Led en hanhue en eutru <i>tuèm-scaud</i> ; lod-aral, en eutru <i>yein-sclass</i> ; mæs en eutru <i>goug-séh</i> e ran-mé a nehou. (texte bilingue)

S'il est difficile de savoir à quoi renvoient exactement les sobriquets « *tout chaud* » (« *tùem-scaud* ») et « *tout froid* » (« *yein-sclass* »), en revanche on comprend bien l'expression « *gosier sec* », qui désigne en Bretagne (et peut-être ailleurs), un individu porté sur la boisson, qui a besoin de boire régulièrement pour hydrater son cou dans lequel il sent une sécheresse.

6.1.2.1 La figure du fonctionnaire ?

Un autre élément sur lequel l'élève ne semble pas tenir son maître en haute estime est la conscience professionnelle de celui-ci. En effet, en discutant avec le gentilhomme, l'élève mentionne que son enseignant fait peu de cas de son apprentissage :

« [-] <i>En quel tems étudies-tu ?</i>	[-] Pegource é studiès-té ?
[-] <i>En tout tems.</i>	[-] Da bep cource.
[-] <i>Mais tu joues aussi quelquefois ?</i>	[-] Mæs te hoari ehué mar a uéh ?
[-] <i>Je joue plus souvent que je n'étudie.</i>	[-] Mé hoari liessoh eit ne studian.
[-] <i>Ton maître ne doit pas te faire bonne mine, quand tu ne sais pas ta leçon.</i>	[-] Ha væstr ne zeli quet gobér min mat dohid, a pe ne ouïès quet ha leçon.
[-] <i>Mon maître s'embarrasse fort peu, pourvu qu'il soit payé au bout du mois. »</i> (ibid. : 104)	[-] Ma mæstr ne ra quet paud a gas, meit ma vou païet é pèn er mis. (texte bilingue)

On ne peut que saisir le contraste entre ce maître, uniquement intéressé par son salaire (pour hydrater son gosier ?), et l'élève, qui quant à lui préférerait être « *à la queue de la charrue* », plutôt que de s'ennuyer en classe. On perçoit ici aussi une valorisation implicite du travail. À la fin de la conversation entre le maître et l'élève, nous avons vu que le premier laisse partir le second : est-ce que la conversation a tenu lieu d'une journée d'école ?

6.1.2.2 Venu de l'extérieur

On sent par ailleurs que le maître n'est pas breton : il désigne les bretons par « *vous* » et « *vos ancêtres* » (ibid. : 123), et l'on voit qu'il ne comprend pas le breton. Ainsi, lorsqu'il entend parler des marins, qui mêlent leurs mots de français, dit-il :

« <i>L'autre jour, j'entendis deux marins discourir ensemble, et j'aurais presque deviné ce qu'ils se disaient l'un à l'autre. »</i> (ibid. : 125)	En dé-aral me gleuas deu-vartelod é teviz assambl, ha m'em behai burhut divinet er péh e lareint en eil-d'éguilé. (texte bilingue)
--	--

Et lorsque sa servante s'exprime en breton en disant « *couchiet, couchiet* », il ne la comprend pas, et pense qu'elle tient des propos malséants (p. 128).

6.1.2.3 Ignorant

Enfin, le maître ne connaît pas l'histoire de la Bretagne ni de la langue bretonne : c'est ainsi l'élève qui la lui apprendra, à partir de ce que lui a dit son grand-père. L'enseignant posera des questions naïves (« *Mais comment ce quartier de la Bretagne a-t-il conservé seul la langue celtique ?* », « *Comment pensez-vous que les Bas-bretons aient altéré la langue celtique ?* » (ANONYME 1790–1800 : 124)), auxquelles l'élève répondra doctement et avec pédagogie, citant rien moins qu'ISIDORE DE SEVILLE et un certain "JOSEPH" (sûrement Flavius JOSÈPHE).

*
* *

On perçoit donc que la présentation de ces deux protagonistes principaux *retourne* complètement les conceptions habituelles sur la répartition du savoir :

Du côté de l'enseignant, un savoir valorisé, mais superficiel, transmis sans enthousiasme, et déconnecté du territoire où il travaille.

Du côté de l'élève, un dilettantisme qui n'est qu'apparent : l'élève n'apprécie pas l'école car il sait où sont les vraies valeurs (« *derrière la charrue* », et non « *à la Cour* »), et parce qu'il connaît déjà l'histoire de sa langue et de son pays qu'il peut même enseigner à son maître.

L'éloquence est mise du côté de l'élève, et le maître est tourné en dérision : on voit ainsi comment la construction discursive des personnages véhicule un message plus implicite, donnant le privilège au travail, aux savoirs ruraux traditionnels, et non à ceux transmis par la République dans des conditions qui apparaissent douteuses (un enseignant au gosier sec, s'inquiétant surtout pour sa paye, et connaissant mal l'histoire du lieu où il se trouve).

6.1.3 Le gentilhomme, attaché aux apparences

La figure du gentilhomme est moins importante au sein des dialogues : le personnage sert en fait surtout de prétexte, après quelques échanges de banalités, pour la récitation d'une leçon de français, qui constitue la majeure partie du troisième dialogue. Néanmoins, l'homme qui fait l'apologie du français, s'inquiète de son enseignement, et improvise finalement un cours sur le bord de la route, possède quelques facettes qui le rendent intéressant. Tout d'abord, son sobriquet : si celui de l'enseignant est connu dans le dialogue avec le gentilhomme, celui de ce dernier est connu après coup, lorsque l'élève rentre en classe :

« *Je me disposais à venir chez vous à neuf heures, quand je rencontrai monsieur de kær-fraud, surnommé léger d'argent, qui allait se promener à la campagne.* » (ibid. : 118)

E hoen don hum zisposein de zonnet d'hou ti de nau ær, a pe gavezan en eutru kærfraud, lishanhuet scant a argeant, péhani e yai de bromén ar er mæzeu. (texte bilingue)

Le rapport du gentilhomme à la richesse est ainsi tourné en dérision, le voilà présenté comme potentiellement malhonnête ("monsieur de Kêr-fraude"), et dépensier (« *surnommé léger d'argent* »). L'homme, on l'a vu, tient par ailleurs à son rang, c'est ainsi qu'il manifeste son mécontentement à l'enfant qui lui répond :

« [-] *T'explique-t-il les règles de la langue française ?*

[-] *Que vous importe, monsieur ? Je vous trouve trop curieux.*

[-] *Sache, mon fils, que les gens de mon rang n'aiment point être refusés.* »

(ANONYME 1790–1800 : 104)

[-] Expliquein e ra ean d'id er régleu ag er gallec ?

[-] Petra e vern deoch, eutru ? M'hou cav rai gurius.

[-] Goui, me mab, penaus en dut ag er rang gueneign ne vourrant quet bout refuset.

(texte bilingue)

Sans que l'on puisse en déduire des éléments aussi précis que pour les autres personnages, on perçoit malgré tout que la promotion de la langue française se trouve associée à des caractères de vénalité et à un attachement aux règles de bienséance, ce qui correspond à la valorisation de la simplicité rurale associée à la langue bretonne que l'on trouvait déjà chez Louis LE PELLETIER, reprise par le *Journal de Trévoux*, et mise en opposition avec une pratique de la langue française qui serait celles des préciosités de courtisans, que LE PELLETIER nommait « *superbes* », et TAILLANDIER « *politesse* ». Face à ce personnage, un enfant simple, aux valeurs vraies (c'est-à-dire traditionnelles et conservatrices), qui laisse le notable réciter sa leçon mais continuera à préférer la charrue et le breton.

cf. p. 191

cf. p. 210

6.1.4 Le grand-père, sagesse de la tradition

La figure du grand-père permet à l'auteur du *Vocabulaire nouveau* de mettre en scène une autre source d'érudition venant concurrencer celle de l'enseignant. Il faut pour cela légitimer un savoir non-académique, qui viendra finalement supplanter celui de l'enseignant dans un retournement des plus habiles :

« [-] *J'ai ouï dire à mon grand-père, qui avait étudié dans sa jeunesse, et qui se plaisait à lire les vieux livres, que le breton est une des plus anciennes langues de l'univers.*

[-] *Votre grand-père aura trouvé cela dans quelque histoire fabuleuse.*

[-] *Il ne se contentait pas de le lire ; il citait des gens savans et dignes de foi, particulièrement saint ISIDORE DE SEVILLE, et JOSEPH, historien Juif.*

[-] *Et que disent ces gens respectables ?* » (ibid. : 120–121)

[-] Mé mès cleuet guet me zadieu, péhani en doai studiet én é youantis, ha péhani e vourrai é leine é hoh livreu, é ma er breton unan ag el langageu cohan ag er bed.

[-] Hou tadiou en doai cavet quement-cé én un histoër-benac forget.

[-] Ne gavai quet guet-ou é hoai erhoal el laret ; ean e hanhuai tud abil hac e vérit bout credet, é spécial Sant ISIDOR A SEVIL, ha JOJEB, histoërouer Juif.

[-] Ha petra e lar en dut respectabl-hont ? (texte bilingue)

Le grand-père incarne une figure ambivalente, puisque **d'une part** il représente une transmission orale du savoir, dans un cadre familial (« *J'ai ouï dire à mon grand-père* »), et que **d'autre part**, il doit pourtant pouvoir témoigner d'une érudition suffisante (il « *avait étudié dans sa jeunesse* » et « *se plaisait à lire les vieux livres* »), pour pouvoir résister à une éventuelle tentative de discrédit de la part du savoir officiel, incarné par le maître (« *Votre grand-père aura trouvé cela dans quelque histoire fabuleuse.* »).

Ce qui entérinera le retournement, c'est l'événement inattendu par lequel le grand-père (et plus étonnamment encore, son cancre de petit-fils), en réfère à des autorités déjà mentionnées par Grégoire de Rostrenen GREGOIRE DE ROSTRENET TAILLANDIER : ISIDORE DE SEVILLE et (on imagine) Flavius JOSÈPHE. Ces « *gens savans et dignes de foi* » permettent non seulement d'asseoir le savoir partagé du grand-père et de son petit-fils, mais aussi de souligner l'ignorance du maître, qui semble-t-il ne connaît pas ses classiques. Il semble en convenir lui-même en demandant : « *Et que disent ces gens respectables ?* ». Cette question ouvre la porte à la réponse

de l'élève, en position retournée de fournir une connaissance légitimée à un maître ignorant qui n'a rien du JACOTOT de RANCIÈRE.

Le grand-père apparaît encore un peu pour continuer à légitimer la connaissance apportée par l'élève à un maître (et peut-être à un lecteur) un peu sceptique :

« [-] *Vous voudriez donc me persuader que toutes les langues de l'Europe ont hérité du breton.*

[-] *Où, monsieur, mon grand-père me l'a assuré, et il ajoutait que plusieurs savans ont perdu leur tems à chercher l'étymologie de beaucoup de mots de ces langues, faute de savoir le breton.* »

(ANONYME 1790–1800 : 122)

[-] *Falein e rehai deoh enta me lacat da gredein en en dès quement langage zou én Europ héritet d'er breton.*

[-] *Ya, eutru, me zadiou en dès en assuret deign, hac ean e larai hoah en en dès calz a dut abil collet ou amzér é clasq er ourien a boud a irieu ag el langageu-zé, manq a oud er breton.*

(texte bilingue)

Progressivement, la voie indirecte qui fournit les connaissances s'estompe (« *j'ai entendu dire qu'il y a en latin beaucoup de mots qui ont leur étymologie dans le breton* » (ibid. : 122), « *on regarde, avec raison, le breton de Vannes comme le meilleur* » (ibid. : 123)), et l'élève profère progressivement ses affirmations en son nom propre : « *Il y a eu un tems où ils n'en avaient aucun, non plus que nous* », « *Non ; avant l'établissement du Christianisme, ce peuple était dans la coutume de ne rien écrire* » (ibid. : 123).

Par ailleurs, si l'on se demande quels sont les « *vieux livres* » que le grand-père se plaisait à lire, on peut postuler que les dictionnaires de LE PELLETIER en faisaient partie, tant la formule « *plusieurs savans ont perdu leur tems à chercher l'étymologie de beaucoup de mots de ces langues, faute de savoir le breton* » ressemble à certaines du lexicographe. On lit ainsi, dans la Préface donnée par Charles TAILLANDIER en 1752 (les autres ouvrages que nous avons étudiés étant sûrement inconnus à l'époque) :

« *Il n'est donc pas surprenant si l'on trouve dans le Latin un si grand nombre de mots Celtiques. Le docte VARRON qui a écrit plusieurs Livres d'étymologies, faute de sçavoir la Langue des Celtes, a fait d'inutiles efforts, pour découvrir l'origine de plusieurs mots de sa Langue. C'est par la même raison que PLATON a si peu réussi en ce genre : il auroit été plus heureux, s'il avoit sçû une Langue qu'il regardoit comme un dialecte barbare. C'est cependant de ce jargon que sont dérivés tant de mots Grecs, dont on chercheroit inutilement ailleurs l'origine & la source.* » LE PELLETIER 1752 : III

Le grand-père incarne donc le personnage familial, transmettant ses connaissances à l'oral dans le cadre de la famille, et vient ainsi concurrencer la transmission institutionnelle auprès d'un élève qui préfère la charrue, tout en ayant l'autorité suffisante pour pouvoir lui faire concurrence et retourner ainsi le rapport de supériorité reposant sur le savoir, par le fait de ses lectures et des références que lui et son petit-fils peuvent invoquer. De plus, le grand-père fait figure de transition qui vient garantir comme authentiquement autochtone une connaissance classique provenant d'ISIDORE DE SEVILLE et de Flavius JOSÈPHE, qui aurait pu sinon être suspectée en raison de son caractère allogène. Le grand-père est donc le levier qui permet de basculer le rapport de force, et d'engendrer une situation où c'est l'élève qui dicte doctement sa leçon à son maître : situation aussi peu improbable que celle d'un gentilhomme qui improvise un cours de grammaire sur le bord de la route, mais ce n'est pas ce qui importe, puisqu'elle permet à l'auteur de retourner le rapport de force, d'une valorisation du français vers celle du breton, du savoir académique vers le savoir indigène, et plus largement de la République vers les valeurs traditionnelles.

6.1.5 Les personnages secondaires

Si la figure de l'élève, du maître, ou du grand-père semblent personnifier assez massivement un ensemble de valeurs et de stéréotypes qui pourront ainsi être confrontés l'un à l'autre dans la narration, d'autres personnages sont évoqués, qui jouent certes un rôle moins crucial dans la caractérisation des valeurs, mais qui permettent à l'auteur d'opérer un certain nombre de retournement des valorisations qu'il tient pour établies.

6.1.5.1 Les marins et la mode

Les marins sont mentionnés à un moment du dialogue entre l'élève et son maître où le rapport de force a déjà été retourné. Alors que les deux personnages abordent le thème du déclin de la langue, nous avons vu que le maître, ignorant du breton, mentionne avoir « *presque deviné* » ce que deux de ces marins se disaient l'un à l'autre :

« [-] *Comment pensez-vous que les Bas-bretons aient altéré la langue celtique ?*

[-] *En voulant l'astreindre aux règles et aux tournures de la langue française, ils ont habillé à la bretonne une infinité de mots français.*

[-] *Ne craignez-vous pas que la même chose ne vous arrive ? [...] L'autre jour, j'entendis deux marins discourir ensemble, et j'aurais presque deviné ce qu'ils se disaient l'un à l'autre.*

[-] *Vous avez raison ; les gens de pays maritimes se glorifient de mieux parler que ceux de pleine terre ; et, pour étaler leur bâtarde éloquence, ils mêlent, par je ne sais quelle vanité, tant de mots français dans leurs discours, qu'on aura de la peine bientôt à savoir quelle langue ils parlent : c'est la mode surtout à Rhuis, à l'Île-d'Arz, à l'Île-aux-Moins, à Pennerf, &c. »*

(ANONYME 1790–1800 : 124–126)

[-] *Penaus é chonget-hui en en dehai er Va-bretonnet goaheit er breton ?*

[-] *Ê clasq er pléguein de régleu ha de droyeu er gallec, ind ou dès gusquet é quis breton un afin a irieu gallec.*

[-] *Ne zouget-hui ne arrihuehai er memb gueneoh ? [...] En dé-araal me gleuas deuvartelod é teviz assambl, ha m'em behai burhut divinet er péh e lareint en eil-d'éguilé.*

[-] *Ræson e houès ; en arvoris e hum hlorifi é conzant gùel eit en argoædis, hac eit displéguein ou loquance bastard, ind e gaige, dré n'un quet péh vanité, quement a irieu gallec én ou deviz, ma vou poén a-brest é hout péh langage e gonzant : er mod-é surtout é Rhuis, én Arh, én Izenah, é Pèn-arh, &c.*

(texte bilingue)

La figure des marins est-elle redondante par rapport au gentilhomme déjà existant ? Nous ne le pensons pas, car il est probable que le gentilhomme ne s'exprime qu'en français. Ici, les marins incarnent des personnes de moins noble extraction, et dont la langue de départ est le breton. Néanmoins, ils y mêlent du français, et nous voyons quelles motivations leur prête l'auteur pour cela : ils « *se glorifient de mieux parler* », souhaitent « *étaler leur bâtarde éloquence* », font preuve de « *je ne sais quelle vanité* », pour suivre « *la mode* ». On retrouve là encore toute la caractérisation qu'attribuaient LE PELLETIER et TAILLANDIER aux courtisans, aux prétentieux, et aux ambitieux dans le déclin de la langue bretonne : là où l'*hybris* chez les Grecs est synonyme de perversion morale, la démesure à la bretonne engendre la corruption de la langue. Là encore, on peut penser que, derrière le message moraliste annoncé, c'est un constat politique, qui voudrait avoir la force performative d'une mise en garde, adressé aux locuteurs du breton : n'ayez pas la prétention de sortir de votre rang, ou vous dénaturerez la langue des Celtes.

cf. p. 191

cf. p. 210

Mais l'actuelle mise en scène des protagonistes donne un nouveau relief à ce *topos* breton : alors qu'il n'était question, chez LE PELLETIER et TAILLANDIER, que de garder la pureté du

breton, la situation de ce dialogue présente un antagonisme envers la langue française, incarnée par une institution intrusive qui empêche les enfants de travailler à la ferme pour leur enseigner une langue de cour et de compliments. Cette nouvelle conflictualité politique, dont le maître est l'incarnation, n'implique plus seulement la préservation d'une pureté de la langue bretonne, mais également la protection face à ce qui s'annonce comme une invasion, venant de l'extérieur. Que le maître, antagoniste dans cette histoire, mentionne qu'il a « *presque deviné ce qu'ils se disaient l'un à l'autre* » fait planer un nouveau risque sur la langue bretonne : celle-ci ne se contente pas de perdre sa pureté, elle s'approche de la langue française, celle de l'école, des institutions républicaines.

La mise en scène des marins permet donc à l'auteur de représenter tous ceux qui, par vanité et ambition, non seulement dénaturent la pureté celtique, mais en viennent ainsi, pour ainsi dire, à pactiser avec l'opposant, car ils y espèrent sûrement la part de promotion sociale attachée à la pratique du français.

6.1.5.2 Une servante vulgaire ?

L'incapacité du maître à comprendre le breton possède une autre conséquence dans le dialogue : lorsque sa "servante" parle en breton, il ne la comprend pas et se méprend sur ses intentions :

« *Vous me donneriez presque envie d'apprendre le breton : mais vous avez des mots qui choquent les oreilles : j'entends ma servante dire souvent, couchiet, couchiet... J'aurais honte de vous dire quelle idée cela me fait naître dans l'esprit.* » (ANONYME 1790–1800 : 128)

Quasi ne reheoh deign hoant de zesquein er breton ; mæs hui e hoès guirriou péré e of-fance en discoharn ; me gleu me matéh e laret liès, couchiet, couchiet... Méh em behai é laret deoh péh change e zegasse quement-cé ém speret. (texte bilingue)

On peut commencer par remarquer que *l'existence même* d'une servante renforce les associations d'idées préétablies : ce n'est pas une voisine, ou une commerçante, que le maître entend parler ainsi, mais bien *sa servante*, c'est ainsi que ce locuteur du français, qui comme nous l'avons vu ne se soucie que de sa paye, connaît une situation assez favorable pour pouvoir embaucher une servante. Langue française exclusive du côté du maître (entendu cette fois au sens politique), langue bretonne exclusive chez les domestiques, le dialogue reproduit bien là une situation qui, pour être sûrement proche des usages de l'époque, correspond aussi à la répartition qu'il souhaite mettre en scène.

Par ailleurs, il est possible que ce passage ait pour fonction d'exorciser un certain stéréotype associé à la langue bretonne, parfois décrite comme "vulgaire" : « *vous avez des mots qui choquent les oreilles* ». Le breton, langue des ruraux à l'hygiène douteuse, est-elle, par contagion, sale elle-même dans sa prononciation ?

Cette association d'idées sera remise en question par une démonstration par l'absurde, assez longue (pp. 128–130), où l'enfant raisonne ainsi : le curé du village, dans un sermon récent, a prononcé, dans le *brezhoneg beleg* qui est le sien, la formule « *louamb Doué* » (pour : "louons Dieu"), « *er Sant el loue ehue* » ("les Saints le louent aussi"), ce qui aurait profondément choqué les paroissiens, persuadés que le prédicateur leur contait des obscénités : en effet, *louein* (ou *louañ* ou *loufañ*) signifie en breton quelque chose comme "lâcher sans bruit des pets malodorants", alors que, bien entendu, il parlait du fait de tenir un discours laudatif. Par un raisonnement symétrique, on obtient donc : si un bretonnant est choqué par l'emploi du verbe

louein parce qu'il n'en comprend pas le sens en français et y applique celui de sa propre langue, alors, lorsqu'un francisant est choqué par l'emploi du verbe *couchiein*, c'est également car il ne comprend pas le sens de ce verbe en breton, qui signifie "salir", et y projette l'interprétation sémantique de sa propre langue. Ainsi, la servante n'est pas plus vulgaire que ne l'est le curé, elle ne fait pas plus de proposition malhonnête à son employeur que le religieux ne propose de flatuler pour Dieu : au détour d'une petite gauloiserie, l'auteur aura pu tourner en dérision et retourner le stéréotype du breton langue vulgaire. Nous ne commenterons pas ici l'humour de l'auteur, que chacun pourra juger selon ses propres goûts, mais mentionnerons que l'auteur peut sûrement espérer par-là obtenir plus facilement la sympathie de ses lecteurs.

Bien entendu, si la servante n'a pas tenu de propos vulgaire, c'est que la langue bretonne toute entière ne l'est pas, en raison du rôle symbolique de personnification qu'incarnent ici les personnages et les situations. Mais la démonstration de l'élève est en réalité plus subtile et plus complexe que ce que nous en avons exposé en présentant la seule servante : dans la mesure où elle fait intervenir deux autres personnages, elle joue deux autres rôles. En mentionnant le curé, qui dit *louein* au lieu du « *mot breton qui répond à louer* » (ANONYME 1790–1800 : 130), elle égratigne et ridiculise au passage le *brezhoneg beleg*, et de même, en mentionnant, parmi les paroissiens choqués, la mère de l'enfant, elle permet un retournement symétrique qui discréditera encore davantage la figure de l'enseignant.

6.1.5.3 Le "breton de curé" et sa réception

Le fait que le curé, exhortant ses paroissiens à louer Dieu, leur fasse entendre en message tout autre parce que son breton comporte des mots "français" non compris par les paroissiens, peut être perçu comme une mise en scène burlesque permettant une critique plus profonde du phénomène qu'est le *brezhoneg beleg*. Par un jeu de questions et réponses entre l'élève et son maître, l'auteur montre que la compréhension linguistique du curé, même lorsqu'il prêche en breton, se situe au même niveau que celle de l'enseignant francophone et venu de France :

- | | |
|---|--|
| <p>« [-] <i>Aidez-moi un peu, s'il vous plaît, monsieur.</i></p> <p>[-] <i>Je ne demande pas mieux que de vous rendre service.</i></p> <p>[-] <i>Je m'en prends à votre beau verbe louer : changez l'r en in ; que trouvez-vous ?</i></p> <p>[-] <i>Je trouve louein.</i></p> <p>[-] <i>Au lieu d'ein, mettez amb, et ajoutez-y Dieu, que trouverez-vous ?</i></p> <p>[-] <i>Je trouve louamb Dieu.</i></p> <p>[-] « Mes frères, dit ce Prédicateur semi-breton bourdé à la fin d'un beau sermon, les Saints le louent aussi. » <i>Qu'en pensez-vous ?</i></p> <p>[-] <i>Je pense qu'il avait bien dit.</i></p> <p>[-] <i>Il pensait comme vous, et cependant les bonnes gens qui l'entendaient en furent scandalisés.</i></p> <p>[-] <i>Mais qu'y avait-il de scandaleux dans ce qu'avait dit ce Prédicateur ?</i></p> <p>[-] <i>Rien du tout pour un Français, et beau-coup pour un Breton. »</i></p> | <p>[-] Secouret-mé un tamiq, mar plige gue-neoh, eutru.</p> <p>[-] Ne oulennan quet gùel eit gobér plija-dur deoh.</p> <p>[-] Me hum guemér doh hou verb caër louer : changet en r én in ; petra e gevet-hui ?</p> <p>[-] Me gav louein.</p> <p>[-] E léh ein lakeit ambn ha guet-ou la-queit hoah Doué ; petra e gavehait-hui ?</p> <p>[-] Me gav louamb Doué.</p> <p>[-] « Mem bredér, e laras er Perdégour-hont hantér-breton bourdet én achemand ag ur Perdég caër, er Sænt el loue ehué. » Petra-é hou change ?</p> <p>[-] Me gav gueneign en en doai laret mat.</p> <p>[-] Ean e chogei èl oh ; ha neoah en dut vad péré er cheleuai, e oai bet scandalet e guement-cé.</p> <p>[-] Mæs petra e oai a scandalus ér péh en doai laret er Perdégour-hont ?</p> <p>[-] Nitra a-grén eit ur Gal, hac hilleih eit ur Breton.</p> |
|---|--|

(ANONYME 1790–1800 : 128–129)

(texte bilingue)

Dans la mesure où c'est l'enseignant qui donne la réponse aboutissant au *louamb Doué* effectivement prononcé par le prêtre, cela construit un parallélisme qui peut tout autant se renverser : si le maître a construit sa phrase comme le curé, c'est que le curé construit ses phrases comme le maître, c'est-à-dire comme un francophone. Cet accord se trouve renforcé par des marques d'acceptation de la part du maître (« *Je pense qu'il avait bien dit.* »), qui n'ont rien ici d'un argument d'autorité, bien au contraire. Le propos de l'élève lui-même renforce cette identification (« *Il pensait comme vous* »). Une fois le curé et l'enseignant mis du même côté, il ne reste plus qu'à nommer ce côté auquel ils appartiennent, en le différenciant bien de celui de l'élève et des paroissiens : « *Rien du tout pour un Français, et beaucoup pour un Breton.* ». Ainsi, alors que le discours précédent avait déjà construit une figure dévalorisante du maître en l'associant au côté français, ce nouveau passage, par un processus d'*accrochage*, y associe celle

cf. p. 29

du curé, qui introduit une langue française dans ses sermons. Au-delà de cette association, ce passage ridiculise le phénomène du *brezhoneg beleg* ou "breton de curé" en montrant que les prédicateurs, s'ils pensent être compris et appréciés de la population (« *Je pense qu'il avait bien dit. - Il pensait comme vous* »), tiennent en fait des propos ridicules.

« [-] Le mot *louer* a donc une signification choquante pour les oreilles d'un Breton ?

[-] C'est plutôt pour son nez ; ce mot, traduit à la lettre en breton, signifie lâcher sans bruit des flatuosités, puer.

[-] Ainsi ces bonnes gens devaient penser que le Prédicateur voulait leur dire des sottises.

[-] Ma mère, qui ne sait que le breton, s'imagina qu'il disait : « lâchons des flatu à Dieu, mes frères ; les Saints en lâchent aussi ». »

(ibid. : 129)

[-] Er guir *louer* en dès enta ur senefication offançus eit discoharn ur Breton ?

[-] Eid é fri-é quêntoh : er guir-zé laqueit lettren ha lettren é breton, e senefi *lausquein loueu, fal-vlazein*.

[-] Èl-cé er gueih tud-hont e zeliai chongéal é falai d'er Perdégour laret sotisseu dehai.

[-] Me mam, péhani ne ouair meit er breton, e chongéas guet-hi é larai : « *lausquamb loueu guet Doué, mem bredér, er Sænt e lausq ehué* ».

(texte bilingue)

Ici, bien plutôt que le caractère éventuellement offensant de tels propos pour un esprit de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, nous pensons que c'est le caractère ridicule qui est mis en avant : le curé prêchant dans sa chaire dans un usage que LE VILLEMARQUÉ qualifiera plus tard de « *breton mixte* » ne se rend pas compte de l'absurdité de ses propos : il est autant compris de ses ouailles que le Roi de la fable n'est habillé. On retrouve d'ailleurs cette caractérisation du curé lorsqu'il est présenté comme « *ce Prédicateur semi-breton bourdé² à la fin d'un beau sermon* ».

6.1.5.4 Une mère d'aussi peu d'esprit que le maître ?

Nous venons de voir la mère de l'élève mentionnée, et on perçoit que son rôle est également celui d'une charnière ou d'un levier permettant le basculement des positionnements. Le passage complet la mentionnant est le suivant :

« [-] Ma mère, qui ne sait que le breton, s'imagina qu'il disait : « lâchons des flatu à Dieu, mes frères ; les Saints en lâchent aussi ». »

[-] Me mam, péhani ne ouair meit er breton, e chongéas guet-hi é larai : « *lausquamb loueu guet Doué, mem bredér, er Sænt e lausq* ».

2. Le TLFi donne pour *bourder* plusieurs significations, en précisant qu'il s'agit d'ancien français : mentir, raconter des histoires ou des plaisanteries, ou dire des "bourdes", c'est-à-dire des gaffes. C'est sûrement ce second sens qui doit nous concerner. La traduction bretonne en *bourdet* ne nous éclaire pas forcément.

[–] *Mais, vous me feriez presque croire que votre mère n'est pas beaucoup spirituelle.*

[–] *Ma mère en pourrait dire autant d'un Français qui serait choqué du mot **couchiein** (salir).*

[–] *Je vois que vous êtes un bon drôle : vous savez déjà rétorquer largement [sic], (se servir du raisonnement d'un autre contre lui). Quel est donc le mot breton qui répond à **louer**, qui a une si belle signification en français ?*

[–] *C'est **mêlein**, monsieur ; et si notre Prédicateur s'en fût rappelé, il n'aurait pas gâté son Sermon. »*

(ANONYME 1790–1800 : 129–130)

ehué ».

[–] *Mæs, hui em laquehai quasi de gredein nen dé quet peud ispridet hou mam.*

[–] *Me mam e éellehai laret quement-aral ag ur Gal péhani e véhai offancet ag er guir **couchiein**.*

[–] *Mé uél é hoh ur pautr mat : goud e ret déjà hum chervige à zéviz un aral inemb dehou. Péhani-é enta er guir breton e rescond de **louer**, péhani en dès ur senefication quer bràu é gallec.*

[–] *Mêlein-é, eutru, ha pe vezai bet deit chonge d'hur Perdégour a nehou, nen dehai quet couchiet é Berdêg.*

(texte bilingue)

Le procédé de retournement s'opère en deux temps : d'abord, en raison de la phrase équivoque du curé, la mère, « *qui ne sait que le breton* », s'en offense en imaginant que celui-ci a tenu des propos malséants, ce qui fait dire à l'enseignant que la mère en question « *n'est pas beaucoup spirituelle* ». En réalité, voulant faire de l'esprit, c'est lui qui s'est ainsi laissé piéger, ne se rendant pas compte de l'exacte symétrie entre la relation de la mère au propos du curé, et la sienne propre face à ceux de sa servante. Ainsi, en vertu d'une analogie de type : $\frac{\text{mère}}{\text{curé}} = \frac{\text{maître}}{\text{servante}}$, le maître tend lui-même le bâton pour son retour : « *Ma mère en pourrait dire autant d'un Français qui serait choqué du mot **couchiein** (salir).* ». La symétrie n'est toutefois pas entièrement exacte, et elle est plutôt défavorable à l'enseignant : certes celui-ci s'est offensé, comme la mère, d'un propos qu'il ne comprenait pas, mais il ne perçoit pas l'analogie des deux situations, alors que la mère, elle, la percevait (« *Ma mère en pourrait dire autant* »). Si elle connaît donc une lacune linguistique symétrique à celle du maître, en revanche elle lui est supérieure en ce qu'elle perçoit cette symétrie. Il est aussi possible que l'auteur ait fait mettre ce propos, non dans la bouche de l'élève, mais dans celle de sa mère, pour éviter d'attribuer à l'enfant un propos trop impertinent (de type "je pourrais en dire autant d'un Français qui serait choqué du mot **couchiein**", ce qui revient, si l'on remplace le "autant" par son équivalent : "je pourrais dire que vous n'êtes pas beaucoup spirituel") qui aurait éventuellement nui à la réception de l'argument, en vertu de la déférence que les lecteurs peuvent manifester envers la figure du maître.

C'est finalement l'élève qui a le dernier mot dans ce dialogue, en donnant le véritable sens de **couchiein** et la "traduction bretonne" de **louer** en **mêlein**, plutôt que **louein**. Notons que la version bretonne du dialogue contient une subtilité qui ne se trouve pas dans celle française, et qui renforce le sentiment d'un argument ingénieux au sein duquel la boucle est bouclée, puisque ce qui est donné en français par « *il n'aurait pas gâté son Sermon* » l'est en breton par « *nen dehai quet couchiet é Berdêg* », où l'on retrouve ainsi le fameux **couchiet** du départ : on sait maintenant que cela signifie bien que le curé n'aurait pas *salé* son sermon, et non pas qu'il ne l'aurait pas *couché*.

6.1.6 Le parallélisme des filiations

Si, comme nous l'avons vu, chaque personnage incarne donc un rôle clé au sein de la mise en avant des convictions politiques, on peut percevoir que certains personnifient encore une autre forme de représentation, celle des ethnonymes, ou des langues. On aurait donc deux schémas

parallèles :

élève		maître	Bretons		Français
		est parallèle à			
grand-père			Celtés		

On peut ainsi considérer que

L'élève représente une certaine incarnation des stéréotypes du breton, ou de celles que l'auteur souhaite construire (un personnage fort en caractère, ne s'embarrassant pas des conventions sociales, attaché au travail et à la tradition ancestrale, ce qui ne l'empêche pas d'être intelligent puisqu'au contraire c'est la marque de son intelligence),

Le maître représente la vision qu'il veut donner du français, venant imposer de l'extérieur un ensemble de pratiques qui mettent en péril les usages traditionnels,

Le grand-père est quant à lui l'incarnation des Celtes : la tradition ancestrale qui vient fournir une légitimité concurrente à celle imposée par la France, du fait de son caractère ancien, autochtone, et de sa transmission vivante.

6.2 La caractérisation du français

Au-delà des fonctions discursives propres à la construction des personnages, on observe que les mentions faites de la langue française induisent aussi leur lot d'associations d'idées à dimension morale ou politique que l'auteur contribue par-là à construire. Nous avons déjà remarqué que la conversation avec le gentilhomme résumait ainsi les rôles respectifs de chacune des langues : « *J'aimerais bien mieux être chez mon père à la queue de la charrue, que d'être en ville à apprendre à faire des compliments.* » (ANONYME 1790–1800 : 103), mais cette caractérisation est présentée avec plus de détails dans la conversation avec le maître.

6.2.1 La langue de la noblesse

Lorsque l'élève rapporte à son maître qu'il était absent la veille car il a croisé en chemin un gentilhomme qui l'a exhorté à la pratique du français, son enseignant répond :

« [-] <i>Il avait raison; le français est une belle langue, et tout le monde est curieux aujourd'hui de le savoir.</i>	[-] Ræson en doai; er gallec e zou ul langage caër, hac en ol zou curius hinihue-en-dé a er goud.
[-] <i>Pour moi on aura beau me dire, je ne m'en soucie pas.</i>	[-] Eid on-mé, caër e vou laret deign, ne hum sourcian quet a nehou.
[-] <i>Cependant toutes les personnes de qualité parlent français.</i>	[-] Neoah ol en dut a galité é gonz gallec.
[-] <i>Je sais qu'on parle français dans toutes les Cours de l'Europe; mais que m'importe? jamais je n'irai à la Cour.</i> »	[-] Mé ouair é conzér gallec é Courd quemment Roué zou én Europ; mæs péh forh e ran-mé? jamæs ne yein de Balæs er Roué.
(ibid. : 119)	(texte bilingue)

On perçoit donc que les arguments attribués au maître évoquent le prestige social dont jouit le français : « *tout le monde est curieux aujourd'hui de le savoir* », « *toutes les personnes de qualité parlent français* ». En évoquant une valorisation sociale du français qu'il réprouve, l'auteur semble pouvoir la conjurer, puisqu'il attribue à l'élève, plus sage que son maître comme on l'a vu, un désintéret pour ces milieux sociaux. Le « *jamais je n'irai à la Cour* » peut interroger :

s'agit-il du constat désabusé d'un enfant qui aurait bien souhaité y aller, ou bien plutôt d'une déclaration d'intention ? La suite du dialogue fera pencher pour la seconde option : l'élève, en adoptant la position de sagesse que valorisent LE PELLETIER, TAILLANDIER, autant que l'auteur de cet ouvrage, manifesterà qu'il ne veut pas s'élever socialement.

6.2.2 La langue de l'ambition

En effet, l'enseignant semble inciter son élève à avoir de l'ambition, et à viser haut, ce pour quoi l'apprentissage du français est une condition nécessaire :

« [-] *Ne perdez pas courage, mon ami : vous êtes jeune, et si vous ne vous mettez pas à présent en état de faire vous-même vos affaires dans la suite, vous vous en repentirez.*

[-] *Pour mes affaires, je n'aurais besoin que de la langue que ma mère m'a apprise sans tant de cérémonies.*

[-] *Vous voulez apparemment me vanter votre breton ; mais jusqu'où irez-vous avec ce jargon qui n'est usité que parmi des paysans ? »*

(ANONYME 1790–1800 : 119–120)

[-] *Ne gollet quet calon, m'ami : youanq-oh ; ha ma ne hum laquet quet bermen ér stad d'ober hui-memb hou ç'affærieu én amzér de zonnnet, hui hou pou quæ.*

[-] *Eit m'affærieu, n'em bou dobér meit ag el langage en dès me mam desquet deign hemb quement-cé a cérémonieu.*

[-] *Merhad é fal deoh mêlein deign hou preton ; mæs beéd mèn é herhait-hui guet er gregage-cé péhani nen dé pratiquet meit é mesq paysantet ?*

(texte bilingue)

L'enseignant lui-même manifeste ainsi que, si le français était la langue de « *toutes les personnes de qualité* », en revanche le breton « *n'est usité que parmi des paysans* ». Cela semble gênant pour l'enseignant qui tient la position de paysan en peu d'estime, et souhaiterait que son élève manifeste le désir de choisir d'autres orientations professionnelles qui correspondront à une élévation sociale à ses yeux, mais ne l'est nullement pour l'élève qui semble satisfait de sa situation de paysan. On perçoit ce décalage dans le sens que donnent chacun des personnages à l'expression ambiguë qui désigne les « *affaires* » : pour l'enseignant, il semble que le français soit la langue qui permette de "faire des affaires", alors que pour l'élève, il s'agit simplement de "s'occuper de ses affaires".

Si un tel discours peut sembler une simple répétition des exhortations à la simplicité que l'on trouvait déjà chez LE PELLETIER et chez TAILLANDIER, il prend néanmoins un sens plus profond dans le contexte de l'après-Révolution et du XIX^e siècle : la société s'industrialise, les ruraux fuient les campagnes pour espérer trouver du travail à la ville. Le tissu social qui profitait alors au clergé et à la noblesse se désorganise, introduisant des pratiques et des valeurs sur lesquels ils ne peuvent plus exercer le même contrôle. La seule riposte possible réside alors dans un discours conservateur, qui incite les agriculteurs à rester ce qu'ils sont, comme ils sont, là où ils sont : les ouailles et les ouvriers que les prêtres et les nobles connaissent bien et sur lesquels les outils traditionnels de contrôle social fonctionnent encore bien (GUIN 1982 : 97–117, 154–160). Dans ce discours de résistance des religieux et des élites face aux changements sociaux, économiques et culturels introduits par l'industrialisation et l'urbanisation, la langue se trouve investie en tant qu'enjeu précieux : elle se trouve alors placée au centre de débats dont les implications la dépassent. Derrière la question de l'apprentissage ou non du français, on perçoit bien ici que c'est une autre alternative qui se joue : la « *queue de la charrue* » ou bien les « *personnes de qualité* »³.

cf. 12.3

3. Cette tentative d'interprétation du discours épilinguistique par le contexte socio-historique pourrait se trouver contredite par la mention de « *la Cour* », et plus généralement quelques passages qui donnent l'impression

6.2.3 La langue de la nouveauté

Cette mobilisation de la langue pour promouvoir le maintien des usages traditionnels face aux changements politiques, économiques, et sociaux, se perçoit bien dans une autre dimension que l'auteur rattache à la langue française : celle de la nouveauté, de la mode, opposée à l'authenticité monolithique d'un breton ancestral, dont la dimension "celtique" viendra justement offrir une garantie. Dans le dialogue, la nouveauté que l'élève attribue au français se construit selon deux axes :

<p>« [-] <i>Qu'appellez-vous jargon, monsieur ? Ce nom convient mieux à votre français, que je compare à un habit fait d'un échantillon de chaque pièce d'étoffes qui se trouvent dans une grande boutique.</i></p> <p>[-] <i>J'en conviens ; mais cependant le français est devenu la langue universelle.</i></p> <p>[-] <i>Parce qu'on court toujours après la nouveauté.</i></p> <p>[-] <i>Vous croyez donc que le breton est ancien. »</i></p> <p>(ANONYME 1790–1800 : 120)</p>	<p>[-] <i>Petra e hanhuet-hui gregage, eutru ? En hanhue-zé e jauge guèl doh hou callec, e gomparagean doh ur saï groeit ag ur retailen a bep péh-mihér e hum gav én ur voutiel bras.</i></p> <p>[-] <i>Mé avoué quement-cé ; mæs neoah er gallec zou deit de vout el langage general.</i></p> <p>[-] <i>Rac ridêq e rér attàu arlerh en treu neué.</i></p> <p>[-] <i>Hui e gred enta é ma ancién er breton.</i></p> <p>(texte bilingue)</p>
---	--

D'une part, la comparaison du français à un habit d'Arlequin repose, on peut le supposer, sur sa dimension *étymologique*, dans le temps long. Il faut supposer que l'élève, s'il ne sait pas encore très bien parler français, en connaît néanmoins déjà l'histoire (peut-être l'a-t-il apprise aussi de son grand-père ?), et en décrit ainsi la langue comme un composé de ses éléments gaulois, latin, et franc. Le second élément du rapport d'opposition n'est pas explicité ici, il le sera seulement un peu plus loin, mais on peut déjà l'anticiper : le breton, au contraire, provient uniquement d'un celtique à l'ancienneté, sinon antédiluvienne, du moins diluvienne, puisque l'on retrouvera la descendance de NOÉ évoquée un peu plus loin.

D'autre part, dans un temps plus court, le français est associé à l'effet de *mode*, à la volonté de se distinguer en allant chercher de nouveaux usages pour les opposer à ceux qui sont établis : « *on court toujours après la nouveauté* ». Dans cette seconde dimension, on sent bien plutôt l'immédiateté politique évoquée plus haut, la nécessité pour l'auteur de cet ouvrage de remettre en cause les changements sociaux, et sa volonté de promouvoir une fixité sociale qui prendrait appui sur le prestige résultant du caractère ancien de la langue bretonne.

Si ces deux dimensions peuvent être distinguées dans l'analyse, on perçoit bien que leur mention en quelques phrases produit un effet d'identification, par lequel le temps long vient au secours du temps court : le fait que le breton soit décrit comme ancien dans l'histoire des siècles vient renforcer la revendication d'usages qui restent les mêmes sur le temps présent. On assiste là à un processus de conversion, d'une valorisation tenue par l'auteur comme relevant d'un

cf. p. 25

que la Révolution n'avait pas été prise en compte par l'auteur de cet ouvrage, ce qui était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Pierre LE GOFF pouvait émettre l'hypothèse selon laquelle l'auteur aurait été Jean MARION, qui, en son état d'insulaire, n'aurait entendu parler que plus tard des événements révolutionnaires (LE GOFF 1924 : 12). Pourtant, la figure de l'instituteur nous semble bien incarner une réalité post-révolutionnaire. Et quand bien même cela serait possible au moment de la rédaction, il ne faut pas oublier que ce "vocabulaire nouveau" a connu des réimpressions *jusqu'à 1911* au moins, ce qui signifie que l'on a perçu un intérêt à le rééditer tout au long du XIX^e siècle.

topos : "PR+ : récent, à la mode", vers la valorisation de la dimension opposée : "PA+ : ancien, authentique", à partir d'un *topos* concurrent que l'auteur tente de mettre en avant, reposant sur l'ancienneté de la langue bretonne (dont la présentation sera analysée plus loin).

cf. p. 24

cf. p. 228

6.2.4 La langue de la complexité inutile

Dans le troisième dialogue, on observait une autre caractéristique rattachée à la langue française : celle de l'intellectualisme inutile des salles de classes. Ainsi, lorsque le gentilhomme interroge l'élève sur ce qu'il apprend à l'école, celui-ci répond :

« Eh bien, pour vous plaire, je vous dirai que mon maître me casse la tête de mots barbares de nom substantif et adjectif, de pronom, de verbe, de tems, de participe, d'adverbe, de préposition, de conjonction, d'interjection, d'article, de degrés de comparaison, de nombre, de singulier, de pluriel, de personne, de nominatif, de cas ou régime du verbe... Et quoi encore ? de genre masculin et féminin : en un mot, le diable et ses cornes... »

(ANONYME 1790–1800 : 104–105)

Hama, eit pligein deoh, me larou deoh é tor me mæstr me fèn guet guirieu barbar a nom substantif hac adjectif, a pronom, a verbe, a tems, a particip, a adverb, a préposition, a conjonction, a interjection, a articl, a bazenneu a gomparage, a nombr, a singulier, a pluriér, a person, a nominatif, a cas pe regim ar verb... Ha petra hoah ! a genre masculin ha féminin : én ur guir, en diaul hac é guern...

(texte bilingue)

Ici, le discours métalinguistique savant est rattaché au français, et plus particulièrement aux modalités de son apprentissage. Cette manière de présenter l'apprentissage du français par une liste de notions techniques que l'on devine absconses, finalement résumée par « *le diable et ses cornes* » construit une autre dimension de la présentation du français : langue de la complexité, de l'intellectualité, du discours savant, auquel le simple paysan (même ce cancre intelligent qu'est l'élève) se montre imperméable. La réaction de l'enfant doit-elle être prise pour une symbolisation de la réaction de tout breton ?

On retrouve cette présentation du français comme marqué par une complexité inutile dans la confrontation entre les deux orthographe au sein du quatrième dialogue, dans des considérations qui rappelleront celles de CILLART :

[-] *Je ne comprends pas, mon ami, comment vous avez pu me dire, quand je vous demande compte de vos leçons, que vous n'avez point de mémoire ; vous n'avez pas oublié ce que vous avez appris de votre grand-père. C'est apparemment la volonté qui vous manque.*

[-] *Vous n'êtes point un flatteur, monsieur. A dire le vrai, l'orthographe française me répugne au cœur.*

[-] *Que trouvez-vous de répugnant dans l'orthographe française ?*

[-] *Par exemple, je suis fâché que vous épeliez d'une façon, et que vous prononciez d'une autre. Combien de fois devant <n> et <m> prononcez-vous l'<e> comme s'il y avait un <a> ? Pourquoi, dans les verbes, à la troisième personne du pluriel, trouve-t-on une <n> et un <t>, que vous ne prononcez jamais ?*

[-] *L'orthographe bretonne est donc moins*

[-] Ne gomprenan quet, m'ami, penaus en e hoès éellet laret deign a pe oulennan gueneoh cont a hou leçonieu, ne hoès quet a vimoër ; ne hoès quet ancoéheit er péh e hoès desquet guet hou tadiou. Merhad é ma er volanté e vanq deoh.

[-] Nen doh quet ur flourettour, eutru. Eit gùir laret, er fæçon de scrihue er gallec e ra dongér d'em halon.

[-] Petra e gavet-hui dongerus ér fæçon de scrihue er gallec ?

[-] Par exampl, fache-é gueneign ma hapellet én ur mod, ha ma prononcet én un aral. Peèd gùéh é raug <n> hac <m>. é prononcet-hui en <e> èl pe vehai un <a> ? Perac, ér verbeu, én drivet person pluriér, é cavér at-tàu un <n> hac un <t>, ne brononcet jamæs ?

[-] Er fæçon de scrihue er breton e zou

cf. p. 151

embarrassante ?

[–] *Oui, il n’y a pas une lettre inutile, et nous prononçons tout comme en latin, excepté l’<e> que nous rangeons en trois classes, comme vous, et que nous distinguons par des accens.*

[–] *Vous me donneriez presque envie d’apprendre le breton [...] »*

(ANONYME 1790–1800 : 126–128)

enta dilouyoh ?

[–] Ya, nen dës quet ul lettren ne chervige, ha ni e brononce just èl é latin, nameit en <e> e lacamb é tri-rang èl-oh, hac e zifforhamb dré tirædeu.

[–] Quasi ne reheoh deign hoant de zes-quein er breton [...]

(texte bilingue)

On retrouve ici plus que jamais l’ambivalence du personnage de l’élève : désintéressé par le savoir scolaire, et pourtant très érudit. Cette ambivalence pourrait sûrement être considérée comme une contradiction par une analyse littéraire s’attachant à la cohérence narrative des personnages au sein du récit, elle n’en est pas une si l’on s’intéresse aux *fonctions discursives* que remplit leur construction dans la stratégie de retournement de l’auteur : si l’élève est ignorant des dimensions les plus simples liées au français (savoir le parler), ce n’est pas par manque d’intelligence, c’est parce qu’il *incarne le désintéret des Bretons* envers le français que l’auteur tente de manifester ou de construire. Le fait qu’il dispose d’une érudition supérieure à son enseignant, concernant l’analyse orthographique, mais aussi l’histoire de la langue et l’étymologie comme nous l’avons déjà mentionné, permet à ce personnage de réaliser le *retournement* des valorisations, par lequel le savoir autochtone et traditionnel se trouvera revalorisé face à un savoir nouveau, que l’auteur présentera comme arrivé de l’étranger, récent, et rattaché à une flatterie et une ambition mal placées. Ainsi, lorsqu’un élève, plus savant que son maître, lui dit que « *l’orthographe française me répugne au cœur* », et que celui-ci lui répond finalement « *Vous me donneriez presque envie d’apprendre le breton* », ce n’est évidemment pas le réalisme narratif qu’il faut chercher, mais le rôle stratégique qu’incarnent ces personnages au sein d’un débat qui, bien que prenant la langue pour objet, s’inscrit en fait dans le cadre plus large de l’opposition d’un courant traditionaliste face aux changements politiques, économiques et sociaux de l’époque⁴.

6.3 L’historiographie implicite du *quatrième dialogue*

Une des dimensions les plus intéressantes du *quatrième dialogue*, et que nous n’avons pas encore mentionnée, est la mention par l’auteur de l’histoire de la langue. On y trouve repris les *topoi* celtomanes forgés par les lexicographes précédents : la filiation envers les enfants de NOÉ, le breton source des autres langues, dont le latin et le français, la perte de la pureté celtique en raison des mélanges linguistiques avec les envahisseurs, etc. Nous avons déjà mentionné que le grand-père, mentionnant que « *plusieurs savans ont perdu leur tems à chercher l’étymologie de beaucoup de mots de ces langues, faute de savoir le breton* » (ibid. : 122), reprenait une des affirmations favorites de LE PELLETIER, et nous avons vu que la confrontation des orthographes manifestait une proximité avec les thèses de CILLART (qui est d’ailleurs mentionné dans l’*Avertissement* de l’ouvrage). Nous verrons ici que la mention de la descendance de NOÉ par JAPHET et GOMER rappellera soit GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, soit TAILLANDIER dans sa réécriture de LE PELLETIER, et que la thèse d’une plus grande pureté du breton de Vannes par rapport au "bas-breton" rappellera également les affirmations de CILLART.

cf. p. 1032

cf. p. 142

cf. p. 202

cf. p. 150

4. On pourrait aussi se demander s’il y a lieu de mettre en parallèle la *simplicité* orthographique attribuée au breton, et la *simplicité* des mœurs que l’auteur y rattache.

6.3.1 Les Celtes et la filiation gomarite

Nous avons mentionné le rôle que jouait le grand-père dans la construction discursive du *Vocabulaire nouveau*, mais n'avons pas encore examiné le contenu de ses affirmations, qui introduit en fait le discours celtomane :

« [-] *J'ai ouï dire à mon grand-père, qui avait étudié dans sa jeunesse, et qui se plaisait à lire les vieux livres, que le breton est une des plus anciennes langues de l'univers.*

[-] *Votre grand-père aura trouvé cela dans quelque histoire fabuleuse.*

[-] *Il ne se contentait pas de le lire ; il citait des gens savans et dignes de foi, particulièrement saint ISIDORE DE SEVILLE, et JOSEPH, historien Juif.*

[-] *Et que disent ces gens respectables ?*

[-] *Ils disent que GOMER, fils aîné de JAPHET, fils de NOÉ, est le père des Celtes qui, après le déluge, ont peuplé une partie de l'Asie et toute l'Europe. »*

(ANONYME 1790–1800 : 120–121)

[-] Mé mès cleuet guet me zadiou, péhani en doai studiet én é youantis, ha péhani e vourrai é leine é hoh livreu, é ma er breton unan ag el langageu cohan ag er bed.

[-] Hou tadiou en doai cavet quement-cé én un histoër-benac forget.

[-] Ne gavai quet guet-ou é hoai erhoal el laret ; ean e hanhuai tud abil hac e vérit bout credet, é spécial Sant ISIDOR A SEVIL, ha JOJEB, histoërouer Juif.

[-] Ha petra e lar en dut respectabl-hont ?

[-] Ind e lar penaus GOMÈR, mab cohan JAPHET, mab de NOÉ, e zou tad er Vretonet péré goudé en déluge, en dès poblet lod ag en Asi hac ol en Europ.

(texte bilingue)

Ici aussi, on retrouve dans la formulation du grand-père une référence presque directe à la première phrase de l'Épître dédicatoire que donnait TAILLANDIER au dictionnaire de LE PELLETIER : « *Cette Langue, la plus ancienne peut-être de celles que l'on parle aujourd'hui dans l'univers, nous conduit à la connoissance de nos origines* » (LE PELLETIER 1752 : 1), ainsi que dans sa préface : « *La Langue Celtique, qui subsiste encore aujourd'hui dans le Breton Armoricaïn & dans le Breton du pays de Galles, est l'une des plus anciennes Langues de l'Univers.* » (ibid. : 1). C'est ensuite la référence à NOÉ et à ses descendants qui se présente naturellement. De cette affirmation procédera, presque naturellement, celle de l'antériorité du breton et de son caractère fondateur sur les autres langues européennes, parmi lesquelles le latin et le français :

« [-] *Vous voudriez donc me persuader que toutes les langues de l'Europe ont hérité du breton.*

[-] *Oui, monsieur, mon grand-père me l'a assuré, et il ajoutait que plusieurs savans ont perdu leur tems à chercher l'étymologie de beaucoup de mots de ces langues, faute de savoir le breton.*

[-] *Pensez-vous que le latin et le français soient aussi redevables du breton ?*

[-] *Oui, j'ai entendu dire qu'il y a en latin beaucoup de mots qui ont leur étymologie dans le breton ; et quoique je ne sache pas beaucoup de français, je m'aperçois déjà qu'une grande partie de ses mots a été empruntée du breton, et que les Français sont redevables au breton de Vannes surtout, de leur aimable prononciation sans mauvais accens. »*

(ANONYME 1790–1800 : 122)

[-] Falein e rehai deoh enta me lacat da gredein en en dès quement langage zou én Europ héritet d'er breton.

[-] Ya, eutru, me zadiou en dès en assuret deign, hac ean e larai hoah en en dès calz a dut abil collet ou amzér é clasq er ourien a baud a irieu ag el langageu-zé, manq a oud er breton.

[-] Ha hui e change en en dehai ehué el latin hac er gallec obligation d'er breton ?

[-] Ya, cleuet e mès laret é hès é latin paud a irieu e zou er ourien a nehaj ér breton ; ha penaus-benac ne ouyan quet calz a gallec, mé spurmant déjà é ma bet queméret ul lod vad ag eu guirieu a nehou ag er breton, hac en en dès er Galleuet obligation de vreton Guénet drès pep-tra, ag ur fæçon amiabl de zéviz hemb ton erbed displeit.

(texte bilingue)

On retrouve ici encore une fois l'ambivalence propre au personnage de l'élève dans la construction de l'auteur : il sait à peine parler français, mais peut déjà en donner l'étymologie. L'auteur semble ici se rendre compte du risque de contradiction, et présente une forme de

concession qui semble tenir lieu de justification (« *quoique je ne sache pas beaucoup de français, je m'aperçois déjà qu'une grande partie de ses mots a été empruntée du breton* »). Que celle-ci soit crédible ou non, encore une fois, n'est pas le plus important ici, puisque c'est cette ambiguïté constitutive de la position de l'élève, entre savoir et non-savoir, qui permet à l'auteur d'opérer son retournement, en dévalorisant un savoir valorisé socialement au profit d'un autre savoir présenté comme indigène.

Le retournement des valorisations est ainsi opéré, dans la lignée des grands celtomanes précédents : après CILLART, qui préconisait de réformer l'orthographe française en prenant en compte celle du breton, plus simple, arguant que « *lès Grècs ét lès Latins, étant morts, ce seroit aux Cèltes, êncorè vivants dans lès Bretons, qu'il faudroit tachér de témoigner sa gratitude* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : IX), notre élève dit quant à lui : « *les Français sont redevables au breton* ».

6.3.2 La valorisation du breton de Vannes

La continuité avec les thèses de CILLART ne s'arrête pas là. On se souvient de l'apologie qu'il dressait du breton de Vannes :

« [...] *le-moins embarrassé, le-plus énergique, É dont le François a emprunté une grande partie de sès mots ; sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens : Par conséquent, Breton de Vannes, le meilleur de tous les Bretons ; l'ancienne, la véritable langue Cèltique.* » *ibid.* : v

Nous venons de voir que l'élève abonde dans le même sens, lorsqu'il dit que « *les Français sont redevables au breton de Vannes surtout, de leur aimable prononciation sans mauvais accens.* » (ANONYME 1790–1800 : 122). La commune mention de l'absence d'un « *mauvais accent* » marque bien la filiation, mais c'est surtout sur la plus grande pureté du breton de Vannes, par rapport aux autres usages en basse-Bretagne, qu'insistera l'auteur :

« [-] <i>Vous mettez donc une différence entre le breton de Vannes et le bas-breton.</i>	[-] Hui e laq enta quèmb itré breton Gùenet hac er babreton.
[-] <i>Oui, on regarde, avec raison, le breton de Vannes comme le meilleur, comme l'ancienne et véritable langue celtique : les Bretons des autres quartiers n'en sont que des dialectes.</i> »	[-] Ya, seëllet e rér, guet ræson, Breton Gùénet, èl er gùellan, èl er hoh ha gùir langage breton : er Breton ag er hantonieu-aral nen dé meit langageu troiet.
(<i>ibid.</i> : 123)	(texte bilingue)

Ici aussi, le parallélisme est flagrant entre le « *Breton de Vannes, le meilleur de tous les Bretons ; l'ancienne, la véritable langue Cèltique* » de CILLART et « *le breton de Vannes comme le meilleur, comme l'ancienne et véritable langue celtique* » du quatrième dialogue, et la source d'inspiration n'est pas difficile à établir. Mais d'une certaine manière, l'auteur du *Vocabulaire nouveau* va plus loin que CILLART : non seulement celui-ci n'aurait peut-être pas osé aller jusqu'à dire que « *les Bretons des autres quartiers n'en sont que des dialectes* » (ce qui semble pousser jusqu'à son comble la stratégie de retournement opérée par l'auteur en permanence), mais de plus, l'élève fournira au maître une explication quant aux raisons de cette différence, ce dont se dispensait CILLART :

« [-] <i>Comment pensez-vous que les Bas-bretons aient altéré la langue celtique ?</i>	[-] Penaus é chonget-hui en en dehai er Va-bretonnet goaheit er breton ?
[-] <i>En voulant l'astreindre aux règles et aux tournures de la langue française, ils ont</i>	[-] Ê clasq er pléguein de régleu ha de droyeu er gallec, ind ou dès gusquet é quis

habillé à la bretonne une infinité de mots breton un afin a irieu gallec. français. »

(ANONYME 1790–1800 : 124)

(texte bilingue)

L'infériorité linguistique des bas-Bretons sur les vannetais s'expliquera donc par leur faute morale : ils ont voulu mêler leur breton de français. Or nous avons vu toutes les interprétations morales que l'auteur associait à cette intromission du français dans le breton : flatterie, ambition, volonté de distinction sociale, etc. La situation dégradée des bas-Breton fait aussi office de leçon ou d'exemple à ne pas suivre pour les vannetais : voyez ce qui arrive lorsque l'on veut suivre la mode, on dégrade la pureté de sa langue. Le maître ne s'y trompera pas puisque, on le verra, la question qu'il posera immédiatement après sera : « *Ne craignez-vous pas que la même chose ne vous arrive ?* » (ibid. : 124).

6.3.3 Le déclin par le mélange

De la même manière que GRÉGOIRE et LE PELLETIER avant lui, l'auteur doit tenter de résoudre les contradictions inhérentes au discours celtomane : si le celtique était parlé dans toute l'Europe, comment expliquer qu'il ne le soit plus aujourd'hui qu'en Bretagne ?

cf. p. 147

cf. p. 182

« [-] *Mais si cela était vrai, tous les peuples de ces contrées devraient encore parler Breton ; et cependant cette langue n'est plus connue que dans certains coins de la Bretagne.*

[-] *Il est vrai qu'originellement ils avaient tous la même langue, les mêmes lois et les mêmes coutumes ; mais les établissements qu'ils ont formés dans des régions éloignées les unes des autres, et le commerce avec les autres peuples qui se mêlèrent avec eux, ont introduit insensiblement dans plusieurs cantons des dialectes différents qui ont tous conservé quelques traits de la langue primitive. »*

(ibid. : 121–122)

[-] *Mæs pe vehai gùir quement-cé, quement pobl zou ér hantonieu-zé e zelièhai hoah conz breton ; ha neoah nen dé moi hanàuet el langage-cé meit é maragornad a Vretagn.*

[-] *Gùir-é ou doai ol a gommance er memb langage, er memb lézenneu hac er memb custumeu ; mæs en établissemanteu ou dès format é broyeu pèl en eil-doh-éguilé, hac en darempred guet er bobleu aral péré e hum gaigeas én ou mesq, en dès a nebediguèu degasset é paud a gantonieu fæçonieu dihaval de gonz péré en dès ol conservet un dréh-bénac ag el langage quettan.*

(texte bilingue)

De même que GRÉGOIRE et TAILLANDIER mentionneront les Romains et les Francs, et que LE PELLETIER résoudra la contradiction par une interprétation moraliste du déclin linguistique, ce sont ici les relations avec les indigènes de leurs colonies (« *les établissements qu'ils ont formés dans des régions éloignées les unes des autres, et le commerce avec les autres peuples qui se mêlèrent avec eux* ») qui sont mobilisées pour venir à bout de la difficulté. Une telle évolution n'empêche cependant pas de percevoir la parenté, comme le souligne l'élève, qui prend soin de préciser que les différentes langues européennes (nommées ici « *dialectes* », ce qui en diminue l'écart) « *ont tous conservé quelques traits de la langue primitive* ».

6.3.3.1 Le rôle de l'écriture

Une autre contradiction propre au discours celtomane est : comment peut-on à la fois affirmer l'antériorité absolue du breton sur toutes les autres langues, et constater pourtant son évolution dans le temps ? Nous avons vu que l'auteur du *Vocabulaire nouveau* y répond en partie en reprenant à CILLART ses thèses sur l'opposition entre le breton de Vannes, plus ancien et plus pur, et le reste des usages bas-Bretons, compromis par le mélange avec le français. Cette

dichotomie sera à nouveau mobilisée lorsqu'il s'agira de rendre compte d'une cause adjacente du déclin linguistique de la langue bretonne : l'écriture.

« [-] *Ils [les bas-Bretons] ont cependant plus de livres que vous n'en avez.*

[-] *Il y a eu un tems où ils n'en avaient aucun, non plus que nous; et c'est peut-être l'envie d'en avoir qui a été le principe de cette altération de la langue primitive parmi eux.*

[-] *Comment! vos ancêtres ne vous ont pas, comme les autres peuples, transmis leur histoire par écrit!*

[-] *Non; avant l'établissement du Christianisme, ce peuple était dans la coutume de ne rien écrire: les Prêtres mêmes des Idoles, qu'on appelait druides, ne croyaient pas qu'il fût permis de mettre par écrit les dogmes de leur cruelle religion.»*

(ANONYME 1790–1800 : 123–124)

[-] *Ind ou dès neoh mui a livreu eit ne hoès-hui.*

[-] *Bout-zou bet un amzér n'ou doai hannî, na hi ehué; ha marcé é ma en hoant d'en devout e zou bet pëncaus d'er fallahèn-zé ag er hettan langage én ou mesq.*

[-] *Petra! hou courdadieuer n'ou dès quet, èl er bobleu-aral, laqueit itréhou teourn ou histoér dré scrihue!*

[-] *Naren; quënt en établissemant ag er Grecheneah, er bobl-zé nen doai quet custom de scrihue nitra: Bêlean-memb en Idolet, en hanhuait druid, ne gredient quet é vezai permettet scrihue en articleu a ou religion cruel.*

(texte bilingue)

L'élève mentionne ainsi clairement une des causes du déclin de la langue en basse-Bretagne : « c'est peut-être l'envie d'en avoir qui a été le principe de cette altération de la langue primitive parmi eux ». Là où LE PELLETIER percevait au contraire l'absence de livres comme une des causes possibles de l'évolution linguistique, et proposait son dictionnaire, qui fixe les usages dans le marbre, comme une solution pour en résoudre le problème, ici c'est le rôle contraire qui est attribué à l'écrit, celui de cause du déclin. Peut-on expliquer cette différence? À nos yeux elle s'explique assez bien, si on la situe dans la continuité du raisonnement de l'auteur du *Vocabulaire nouveau*, et dans le contexte différent au sein duquel il se situe : si nous avons déjà mentionné les changements sociaux propres à l'industrialisation et à l'urbanisation, nous avons peu insisté encore sur ceux de l'alphabétisation, dont les effets peuvent être grossièrement schématisés dans au moins deux directions :

cf. p. 182

D'un point de vue politique, on sait que les Révolutionnaires voulaient mettre un instituteur dans chaque paroisse⁵, qu'il faisait partie de leurs objectifs que les citoyens puissent savoir lire et écrire, pour pouvoir comprendre la législation, participer à la délibération, et se libérer de la tutelle de ceux qui leur donnaient accès aux usages écrits. Aussi le développement de la littérature était-il en-soi porteur d'une dimension subversive qui ne pouvait que gêner ceux auxquels la situation précédente accordait le privilège d'être les seuls lettrés : le clergé, les professions juridiques et notariales, etc.

D'un point de vue religieux, on sait aussi qu'une des particularités du protestantisme fut de vouloir mettre la Bible entre toutes les mains, que les paroissiens la lisent par eux-mêmes, et s'approprient à leur manière le message divin, plutôt que d'être dépendants de la tutelle du prédicateur qui pouvait l'interpréter dans un sens qui lui était favorable.

5. Le « Décret relatif à l'établissement d'instituteurs de langue française dans plusieurs départements » du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) stipule : « Art. 1^{er}. — Il sera établi, dans les dix jours, à compter du jour de la publication du présent décret, un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, et dans la partie de la Loire-inférieure dont les habitants parlent l'idiome appelé bas-breton. », « Art. 4.- Ils seront tenus d'enseigner tous les jours la langue française et la déclaration des droits de l'homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes, que les pères, mères et tuteurs sont obligés d'envoyer dans les écoles publiques. Les jours de décade, ils donneront lecture au peuple et traduiront vocalement les lois de la république, en préférant celles qui sont analogues à l'agriculture et aux droits des citoyens. ».

Là aussi, la généralisation de la lecture et de l'écriture, en émancipant la population et en lui permettant de lire par elle-même, devait s'avérer particulièrement menaçante pour le clergé, ce qui pouvait fournir une raison suffisante pour tenter de s'y opposer en mentionnant le désir de livres comme une des causes du déclin d'une pureté originelle.

C'est non seulement l'écriture en général, mais aussi plus spécifiquement l'œuvre de certains auteurs qui se voit critiquée dans le *Vocabulaire Nouveau*. Ainsi, nous avons vu que l'élève avait théorisé la supériorité du breton vannetais sur les autres, celui-ci étant plus pur que le breton de basse-Bretagne, résultant déjà d'un mélange avec le français. Lorsqu'inévitablement, le maître demandera à son élève si le breton vannetais ne risque pas de prendre la même voie, celui-ci répond par l'affirmative, en mentionnant l'influence des écrivains :

« [-] *Ne craignez-vous pas que la même chose ne vous arrive ?*

[-] *Nous nous en apercevons déjà : les auteurs parmi nous ne cherchent qu'à se faire entendre, et quand ils trouvent un mot usité parmi le peuple, ils l'emploient sans examiner s'il est originairement breton ou non.* »

(ANONYME 1790–1800 : 124–125)

[-] *Ne zouget-hui ne arrihuehai er memb tra gueneoh ?*

[-] *Déjà é spurmantamb quement-cé : er ré e scrihue Livreu én hur mesq, ne glasquant meit ma veint antandet, hac a pe gavant ur guir pratiquet é mesq er bobl, ind en implé hemb ewaminein hac ean zou breton ér ourièn pé nen dé quet.*

(texte bilingue)

Un tel passage peut d'abord surprendre : l'auteur du *Vocabulaire Nouveau* est lui-même un écrivain, et on peut imaginer que, comme tous les autres, il cherche non seulement à se faire comprendre, mais aussi à ce que son ouvrage soit diffusé. Pourquoi alors semble-t-il considérer cette volonté de « *se faire entendre* » comme une cause de l'immixtion répréhensible de vocables impurs dans la langue ? Cette apparente contradiction semble se lever, si l'on perçoit que ce n'est pas la volonté de « *se faire entendre* » qui est directement la cause de l'intégration de vocabulaire identifiable comme approprié récemment du français, mais qu'elle engendre une absence de vigilance (« *sans examiner* »), de la part d'auteurs qui voudraient faire primer leur désir d'être compris sur toute autre considération, fût-ce celle d'une certaine "qualité de la langue". On perçoit par ailleurs que les auteurs ne sont pas les premiers introducteurs de ces vocables identifiés comme impurs, puisque ceux-ci sont d'abord « *usité[s] parmi le peuple* ». On peut donc se demander si l'objet du reproche de l'auteur n'est pas plutôt le fait que les écrivains *suivent le peuple* (au lieu de le guider ?), et que par-là ils manqueraient d'esprit critique, dans l'examen des formes linguistiques notamment. Cette explication semblerait cohérente avec la volonté de guider les usages du peuple que l'on trouve dans tous les dialogues du *Vocabulaire Nouveau*, non seulement sur la question de la langue, mais aussi sur des considérations de l'ordre de la morale, la bienséance, la piété, l'hygiène, etc. Par ailleurs, une telle remarque n'évacue pas pour autant toute contradiction dans le propos de l'auteur, dans la mesure où il écrit lui-même dans un breton qui pourrait être qualifié de "*brezhoneg beleg*", reprenant des formes lexicales et syntaxiques identifiables comme récemment appropriées du français. Nous verrons un peu plus loin que, sûrement conscient de cette contradiction, il y trouve une habile parade par un ultime retournement, mais celui-ci ne lèvera pas non plus toutes ses contradictions.

6.3.3.2 La continuité politique des « *dominations* » ?

Si, comme nous l'avons vu, l'auteur théorise le contact avec le français comme responsable d'un déclin linguistique faisant perdre au breton sa pureté originelle, on peut constater qu'il

rattache lui-même ce déclin à des situations de conquêtes politiques, annonçant d'une certaine manière Augustin THIERRY :

cf. p. 309

« [-] *Mais comment ce quartier de la Bretagne a-t-il conservé seul la langue celtique ?*

[-] *Ce peuple, situé et comme relégué à l'extrémité de la Gaule occidentale, s'est presque toujours soustrait à la domination des Romains et des Francs, qui se sont successivement emparés des Gaules, et y ont répandu leur langue et leurs coutumes.* »

(ANONYME 1790–1800 : 124)

[-] *Mæs penaus en en dès er haton-men a Vretagn é hunan conservet er breton ?*

[-] *Er bobl-zé, diazéet hac èl forbanet ér pèn ag er Gal doh er huh-heaul, en dès quasi attàu hum dennet a zan berh er Romænet hac er Francision, péré en dès lerh-oh-lerh hum lancet ér broyeu Gal, hac en dès streàuet én-ai ou langage hac ou hustumeu.*

(texte bilingue)

Ainsi, si la basse-Bretagne a préservé pur l'idiome des ancêtres, c'est parce que son éloignement géographique la mettait à l'abri de « *la domination des Romaines et des Francs* ». Quand on sait que les Français sont alors théorisés comme descendant des Romains et des Francs, on ne peut que se demander : cela signifie-t-il que les Bretons d'aujourd'hui, pour maintenir la pureté de leur langue bretonne, doivent se soustraire à leur domination ? L'analogie semble ici être suffisamment facile à deviner pour ne pas penser qu'elle est implicitement suggérée.

6.3.4 L'habile retournement des originations

Nous avons perçu plus haut que l'auteur se situait dans une certaine contradiction lorsque, **d'une part**, il valorisait la pureté lexicale d'une langue bretonne rattachée à ses origines celtiques, et **d'autre part**, il ne se contentait pas de constater l'existence d'un "*brezhoneg beleg*", mais en faisait lui-même usage. Il s'emploie à y répondre par un retournement des plus audacieux parmi ceux qu'il a mobilisés jusqu'ici : il n'y a en fait pas de difficulté à ce que le breton emprunte au français, car si le français vient du celtique, alors le breton, dans ce cas, s'emprunte à lui-même !

« [-] *Mais si votre langue est si ancienne que vous le dites, vous êtes souvent obligé de recourir au français pour exprimer bien des objets qui n'étaient pas connus des anciens.*

[-] *Oui, monsieur, il n'y a point de doute que notre langue ne soit très-ancienne, et qu'il n'existe dans le grand monde bien des choses dont nos pères, tous élevés dans les campagnes, n'avaient pas la moindre teinture ; mais quel mal trouvez-vous que nous empruntions des Français des mots nouveaux pour nous, dont nous leur avons peut-être fourni les étymologies ?* »

(ibid. : 126)

[-] *Mæs mar dé quer coh hou langage èl ma laret, requis vai deoh liès goulen secour guet er gallec eit exprimein calz a dreu péré ne oent quet hanàuet guet en dut coh.*

[-] *Ya, eutru, nen dès quet a arvar nen dé forh coh hun langage, ha nen dé é mesq en dut vras paud a dreu a béré hun tadeu, ol dessaùet ar er mæzeu, n'ou doai quet en disterran hanàuédigueah ; mæs péh droug e gavet-hui ma quemérehemb guet er Galleuet guirieu neué eit omb, a béré en hun nès marcé pourvaïet dehai er gouriad ?*

(texte bilingue)

La force de cet argument est qu'il se contente de développer ce que les affirmations précédentes du discours celtomane ont maintenant établi comme un ensemble de présupposés : le breton est la forme conservée (presque) intacte du celtique, qui est lui-même à l'origine du latin, du grec, et donc du français. Si toutes ces langues sont issues de la même origine, alors les emprunts du l'une à l'autre sont concevables, puisque l'on reste alors "en famille".

Si une telle argumentation est très habile, on constate néanmoins que, loin de résoudre toutes les contradictions, elle en engendre de nouvelles : en effet, si l'on peut dire qu'"il n'y a pas de mal" à emprunter du français car il puise lui-même ses origines au sein du celtique,

cela n'invalide-t-il pas totalement la théorie du déclin présentée précédemment par l'auteur, sa critique des mélanges linguistiques interprétés comme perte d'une pureté originelle de la langue ?

On peut ici penser que l'auteur, conscient de la contradiction par laquelle il fustige les mélanges avec le français, tout en en faisant lui-même usage, manifeste, par cet argument, le véritable statut qu'il accorde à la question de la pureté du breton : il semble en réalité en faire peu de cas puisque l'on peut, *selon les besoins de ce qu'il y a à défendre*, la mettre en avant, ou au contraire former un argument qui permet de se détourner de la question. Si ce dernier retournement de l'auteur montre que ce n'est pas la pureté linguistique qui le préoccupe dans l'absolu, alors cela renforce notre interprétation selon laquelle la question de la pureté de la langue bretonne est seulement un *vecteur* par lequel l'auteur peut faire passer son message moraliste et conservateur. Autrement dit, la question du mélange entre le breton et le français ne serait ici qu'un *prétexte*, prétexte qui peut se trouver court-circuité par une petite pirouette rhétorique lorsqu'il devient gênant, et qui permet surtout à l'auteur d'avoir de bonnes raisons pour fustiger des comportements par lesquels les paysans tentent d'outrepasser leur statut social, de participer à l'ébranlement des structures sociales traditionnelles.

Dans les dialogues portant sur la dimension linguistique, on perçoit déjà des prises de position annexes concernant le statut des fonctionnaires, la scolarisation, la littératie. On perçoit bien également que les idées et pratiques associées à la langue française dépassent largement la question linguistique : il s'agit de défendre des usages ruraux traditionnels, rattachés à des valeurs d'humilité et d'authenticité, par opposition à l'apprentissage d'une langue qui ne sert qu'à flatter la noblesse. La question de la pureté de la langue semble elle-même être devenue un écran, ou un *topos* auquel les discours réactionnaires peuvent se raccrocher pour promouvoir des valeurs et pratiques décrites comme "traditionnelles", "ancestrales", "immuables", etc., et s'opposer ainsi aux bouleversements politiques en cours.

6.4 Un conservatisme généralisé

Si, comme nous le pensons, l'invocation de l'ancienneté de la langue bretonne n'est qu'une manière parmi d'autres pour l'auteur de défendre un discours conservateur, et si l'on perçoit déjà dans les propos épilinguistiques des critiques contre la volonté d'ascension sociale, la scolarisation, la littératie, etc., alors il semble cohérent d'aller chercher dans d'autres des *dialogues* des marques de telles prises de position. On trouve en effet dans le *Vocabulaire nouveau* de la version de Vannes un ensemble de prises de positions cohérentes les unes par rapport aux autres, et il ne nous semble pas possible de comprendre complètement l'invocation d'une pureté linguistique, et la mobilisation associée de la figure des Celtes, si l'on n'a pas au moins évoqué rapidement le cadre discursif plus large au sein duquel ces éléments prennent place. La question linguistique ne touche que les troisième et quatrième dialogues parmi les vingt existant, et on y lit ailleurs des prises de positions avec lesquelles elle concorde : l'appel à respecter la hiérarchie, la piété, la famille, les traditions, la pudeur, à rester lié à la terre en reprenant la ferme familiale, la mise en avant de la supériorité morale d'une vie simple de pauvre travailleur sur celle du riche oisif, de la simplicité vestimentaire sur la recherche d'une belle parure, etc. Si nous avons déjà éprouvé, avec LE PELLETIER, TAILLANDIER, ou le *Journal de Trévoux*, que la valorisation d'une pureté linguistique ancestrale servait un message politique conservateur plus large, cette connexion peut être perçue de manière bien plus explicite dans ces *dialogues*, dont la dimension thématique

nous permet d'observer une diversité de positionnements.

Dans la mesure où les positionnements présentés ici s'éloignent de la dimension linguistique, nous nous contenterons de les présenter sommairement, sans les analyser de manière aussi détaillée que les troisième et quatrième dialogues, uniquement dans le but de percevoir la cohésion d'ensemble qui lie les différentes positions défendues par l'auteur. Les éléments rapides d'analyse insisteront davantage sur ce que l'auteur de la version de Vannes *cherche à créer* par ce discours, c'est-à-dire l'influence qu'il souhaite avoir sur les conceptions morales de ses lecteurs, que sur une mise en avant de ses "représentations". Par rapport à cet angle d'analyse, nous pourrions classer les dialogues en trois catégories :

cf. p. ??

Premièrement, ceux qui seront indifférents à notre propos, dans la mesure où ils aborderaient des thèmes légers ou pratiques : c'est le cas des dialogues nn.^o 1 « *Entre deux Amis* », 10 « *Entre un Paysan et un Bourgeois* », 16 « *Entre deux Amies* ».

Deuxièmement, ceux dont la narration contient quelques éléments significatifs, mais sur lesquels il n'est pas nécessaire de s'appesantir :

- n^o 2, « *Entre deux petites Filles* » (ANONYME 1790–1800 : 97–102), où l'une des enfants reprend son amie qui ne parle pas de ses parents avec le respect nécessaire, on y trouve donc une leçon sur le respect filial,
- n^o 9 « *Entre deux compères* » (ibid. : 160–168), où l'un des hommes raconte à l'autre le malheur que lui cause son alcoolisme, ce qui sert de leçon de morale,
- n^o 11 « *Entre un Avocat et un Chicaneur* » (ibid. : 174–179), où l'avocat dissuade un client de se lancer dans un procès d'honneur (ce que l'on nomme "chicane") : l'attachement du client à sa réputation est ainsi tourné en dérision,
- Les dialogues nn.^o12 « *Étant dans une Auberge* », (ibid. : 179–183), 13 « *Parlant à un Ouvrier* » (ibid. : 183–187), et 14 « *Étant dans une Boutique* » (ibid. : 187–191), où les clients demandent la pièce la plus luxueuse, mais souhaitent en payer le prix le plus bas possible : on pourrait y voir une manière de tourner en ridicule les prétentions au luxe, mais il est possible que le dialogue soit tourné ainsi simplement pour présenter les phrases nécessaires au marchandage sur les prix, les deux fonctions n'étant par ailleurs pas mutuellement exclusives,
- n^o 15 « *Entre un Gentilhomme et son Laquais* » (ibid. : 191–195), où le gentilhomme demande à son laquais d'effectuer beaucoup de tâches, alors que lui-même reste dormir, ce qui donne des catégories supérieures l'image de personnes oiseuses et exigeantes,
- n^o 17 « *Entre un Breton et un Parisien* » (ibid. : 198–202), où le parisien ne souhaite pas payer la totalité du trajet à son cocher breton qui s'en plaint,
- Les dialogues nn.^o 18 « *Entre deux Commères* » (ibid. : 202–206), 19 « *Entre un Chirurgien et un Malade* » (ibid. : 207–201), et 20 « *Entre un Médecin et un Convalescent* » (ibid. : 207–211), qui sont des prétexte pour des leçons sur l'hygiène (qui paraissent par ailleurs fort étranges aujourd'hui).

Troisièmement, ceux qui manifestent des propos explicitement cohérents avec l'analyse que nous en avons proposée, dont il sera utile de citer quelques extraits. Ceux-ci se situent par ailleurs à proximité immédiate des deux dialogues déjà étudiés, le troisième entre un enfant et un gentilhomme, et le quatrième entre ce même enfant et son maître, puisqu'il

s'agit des dialogues nn.^o 5, 6, 7, 8⁶.

En présentant quelques extraits des dialogues de notre troisième catégorie, nous percevons que le discours moralisateur de l'auteur à propos du déclin linguistique se situe en fait en cohérence avec un certain nombre de leçons fournies par les dialogues sur un domaine plus largement religieux et politique. Ces leçons véhiculent un message conservateur de maintien des hiérarchies établies, et présentent la précarité matérielle des paysans comme le signe d'une vie vertueuse, dont il ne faudrait ainsi surtout pas chercher à s'émanciper de peur de déroger aux bonnes mœurs et à la religion.

6.4.1 Respecter la hiérarchie

Les « *Propos familiers entre une maîtresse et sa servante* » (ANONYME 1790–1800 : 74–93), qui se situent entre les listes de vocabulaire et les dialogues, ne sont pas des discussions suivies, mais plutôt une suite de phrases présentes dans les situations courantes, du moins telles que se les représente l'auteur de l'ouvrage. On y trouve parfois cinq à six phrases d'affilée ayant un lien entre elles et formant une bribe de conversation, puis la discussion passe à un autre sujet. Parmi des propos plus anodins échangés entre la maîtresse et la servante, on trouve ainsi des ordres (« *Éveillez-vous. Éveillez-le.* » (ibid. : 74), « *Habillez-vous, et puis vous me cherchez mes coiffes.* », « *Peignez ma fille* », « *Allez tirer les vaches* » (p. 75), etc.), des réprimandes (« *Vous dormez trop.* » (ibid. : 74), « *Que ne vous dépêchez-vous ?* », « *Recommencez, s'il vous plaît.* », « *Vous ne lisez pas bien* », « *Vous allez trop vite.* », « *Vous n'apprenez rien.* », « *Vous n'observez rien.* », « *Vous n'étudiez pas.* », « *Vous êtes paresseuse, et votre frère est studieux.* » (p. 75), « *Cela n'est pas bien* », « *Il ne vous convient pas de faire des grimaces quand je vous parle.* », « *La viande n'est pas cuite* » (p. 76), etc.). On y trouve aussi un propos révélateur de la situation sociolinguistique de l'époque : « *Pourquoi me parlez-vous breton ? Parlez toujours français.* » (ibid. : 75–76). On ne trouve par ailleurs aucun compliment dans les 20 pages de phrases. L'échange qui clôt ces « *Propos familiers* » résume assez bien la situation sociale :

« [-] *Ah! je bâille; je serais mieux dans mon lit qu'ici.*

[-] *Vous ne pensez qu'à dormir.*

[-] *Vous n'avez rien fait qui vaille aujourd'hui.*

[-] *Si vous n'êtes pas contente de moi, payez-moi mes gages, et demain vous serez sans servante.*

[-] *Je ne serais guère embarrassée quand vous me quitteriez; avec mon argent je me ferai servir.*

[-] *Vous vous mordriez les doigts, si je sortais de votre maison.*

[-] *Faites votre paquet, et demain je vous compterai ce qui vous revient.* »

[-] *Ah! badaillad e ran; caërroh vehai deign ém gulé eit amen.*

[-] *É vai attàu hou change guet er hous-quæd.*

[-] *Ne hoès groeit nitra e tal er boén hiniue.*

[-] *Ma nen doh quet coutant a hanan, payet deign men gobr, ha arhoah é vehait hemb matéh.*

[-] *Nen don quet calz poéniet hac en em huiteheoh; guet m'argant mé reï me chervige.*

[-] *Hui a zantehai hou piziet, pe yehen ér mæz ag hou ti.*

[-] *Paquet hou tillad, hac arhoah me gon-tuo deoh er péh e zegouéh deoh.*

6. De cette classification sommaire, on peut donc dégager un plan thématique au sein du *Vocabulaire Nouveau* de la version de Vannes : les dialogues 2 à 11 présentent des leçons à caractère moral (dont les 3 à 8 ont une dimension politique plus marquée qui nous les rend plus intéressants), les dialogues 12 à 15 présentent des propos nécessaires lors de certains échanges commerciaux ou ordres aux domestiques, les dialogues 18 à 20 portent sur l'hygiène et la santé. L'ensemble est agrémenté de quelques dialogues (1, 10, 16, 17) de dimension plus légère et non explicitement porteurs d'une leçon (ou alors, d'une que nous n'avons pas perçue).

(ANONYME 1790–1800 : 93)

(texte bilingue)

Voici donc ce qu'il en coûte aux servants de se rebeller contre leurs maîtres. Ce passage n'est pas le seul dans l'ouvrage, on observe même qu'à chaque fois que surgit un motif de désaccord, le puissant renvoie son serviteur. Ainsi, dans le huitième dialogue, entre un propriétaire terrien et un agriculteur cultivant la terre du premier dans le cadre du métayage, et qui n'a pas payé ses dettes à son seigneur, lit-on :

« [-] *Mais, il serait de votre honneur de me remettre quelque chose de ce que je vous dois.*

[-] *Je le ferais volontiers, si tu étais un honnête homme ; mais je suis impitoyable pour ces mauvais Chrétiens, qui savent tout et qui font tout, excepté leur devoir.*

[-] *Sans me vanter, je crois être aussi bon Chrétien que vous : je ne manque pas d'aller à la Messe les Dimanches et les Fêtes ; je fais mes Pâques tous les ans. . .*

[-] *Tant pis : il vaudrait mieux pour toi ne les avoir jamais faites ; tu aurais moins de comptes à rendre à Dieu.*

[-] *Vous me prenez donc pour un ennemi de Dieu ?*

[-] *Je te prends pour ce que tu es, c'est-à-dire, un homme qui n'a que le nom de Chrétien, qui se moque de la Religion, qui ne cherche qu'à tromper son prochain, qui a plus de soin de ses bestiaux que de l'éducation sainte de ses enfans ; en un mot, un homme que je ne veux plus pour mon métayer.*

[-] *Mais, si je vous payais sur-le-champ, ne changeriez-vous pas de langage ?*

[-] *Je ne changerai de langage que quand tu auras changé de conduite. Va-t'en. »*

(ibid. : 158–160)

[-] Mæs, hou ç'inour e oulennehai ma pardonneheah un dra-benac ag er péh e zelian deoh.

[-] M'er groéhai a volanté vat, pe vehès un dén a fæçon ; mæs didruhé-on doh er fal Grechénion-zé, péré e ouair tout hac e ra tout nameit ou devær.

[-] Hemb hum vantein, me gred é hon quer clous Crechén èl-oh : ne vanquan quet a monet d'en Overen d'er Sulien ha d'er Gouillieu ; me ra me Fasq pep plai. . .

[-] Goah arzé : gùel vehai d'id n'hé pehai biscoah er groeit ; bihannoh a gont hé pehai de rantein de Zoué.

[-] Hui em hemér enta eit un anemis de Zoué ?

[-] M'ha quemér eit er péh ma hous : de laret-é, un dén nen dès meit en hanhue a Grechén, e ra goab ag er Religion, ne glasq meit trompein é Nessian, en dès mui a sourci ag é lonnet, eit a zessàu santélemant é vugalé ; én ur guir, un dén ne fal quet deign ma vou quin meitour deign.

[-] Mæs p'hou payehen ar en tache, ne changeheoh quet-hui a langage ?

[-] Ne changein a langage, meit a p'hé pou changet a comportemant. Quai ha ç'hent.

(texte bilingue)

Le ton des dialogues est ainsi toujours favorable aux possédants, et ceux qui sont pris en faute sont généralement les serviteurs qui travaillent pour eux, qui se trouvent renvoyés pour n'avoir pas fait leur travail, accusés de faire preuve de vices moraux. Le seul échange dans lequel un dialogue dans une situation hiérarchique nous semble aller en faveur de la personne en position basse, est celui que nous avons étudié, entre le maître et l'élève. Nous avons vu pourquoi en rendant compte des fonctions d'incarnation de la figure des Bretons jouée par l'élève, et de l'image dépréciative donnée à l'instituteur, figure du fonctionnaire venu de l'extérieur, ignorant et peu dévoué à la tâche. Ces dialogues, en même temps qu'ils donnent aux maîtres francophones les phrases pour congédier leurs serviteurs, apprennent aux lecteurs populaires quel est le ton des échanges, avec pour leçon à retenir que, dans le cas d'un désaccord, c'est le serviteur qui est en tort.

Notons que de tels dialogues, donnant raison aux possédants, ne sont pas incompatibles avec les images dévalorisantes données de ceux-ci par ailleurs, comme celle du gentilhomme que nous avons présentée dans le troisième dialogue, ou celle qui en est donnée au n° 15. En effet, si, comme nous le pensons, ces dialogues remplissent une fonction politique visant à persuader les milieux populaires de garder leur condition, alors il est pertinent, pour répondre à un tel

objectif, de montrer la figure du possédant sous le jour dévalorisant d'une personne avilie par le luxe et l'oisiveté, et ceci n'empêche pas pour autant de montrer que ces possédants doivent néanmoins être respectés.

6.4.2 Le bonheur est dans la pieuse frugalité

Dans ce cinquième dialogue « *Entre un Hermite et un Berger* » (ANONYME 1790–1800 : 131–137), dont on ne sait pas tellement, par ailleurs, qui est l'ermite et qui le berger, l'auteur nous propose une leçon sur le bonheur. La morale est simple : pour être heureux, il suffit de croire en Dieu, l'argent ne fait pas le bonheur, la pauvreté n'est pas source de malheur, le travail est nécessaire à la vie, et l'on se doit de fuir la ville corruptrice. On retrouve donc ici tous les éléments du discours conservateur qui incite le sujet à rester dans la piété, la pauvreté, et la vie traditionnelle du monde rural.

6.4.2.1 Ataraxie et théodicée

Le personnage qui fera figure de sage dans ce dialogue, qu'il s'agisse de l'ermite ou du berger, présente à son interlocuteur la solution du bonheur, qui montre quelques ressemblances envers la théodicée leibnizienne :

« [-] <i>Je vous souhaite le bon jour.</i>	[-] Déuéh mat deoh a zesiran
[-] <i>Je vous en remercie, mais je n'ai jamais eu de mauvais jour.</i>	[-] Hou trugairécad e ran : mæs biscoah goal zéuéh ne mès bet.
[-] <i>Vous m'étonnez : comment, depuis que vous êtes au monde, vous n'avez à vous plaindre d'aucun mauvais jour ! Votre état est cependant bien triste.</i>	[-] Souhet-on doeh : pe tra, a oudé ma hoh ér bed ne hoès de hum glêm a oal zéuéh er bet ! Forh trist-é neoah hou vacation.
[-] <i>Je vous réponds que j'ai toujours été heureux ; et jusqu'à présent, grâce à Dieu, rien n'a troublé la paix de mon ame.</i>	[-] Me rescond deoh é hon bet attàu eurus ; ha beèd bermen, trugairé Doué, nitra nen dès troublet er peah ém inean.
[-] <i>Que faites-vous pour conserver constamment un paix si précieuse ?</i>	[-] Petra e ret-hui eit conservein dlah-mat ur peah quer precius ?
[-] <i>Voici ce que je me dis à moi-même : le bon Dieu règle tout en ce monde ; il est notre maître et notre père ; il ne nous veut que du bien. Ainsi, dans tout ce qui arrive, je regarde sa sainte volonté, et je m'y conforme en tout ; et en conformant ainsi ma volonté à celle de Dieu, je suis toujours heureux. »</i>	[-] Chetu er péh e laran deign mé hunan : en Eutru Doué e règle tout ér bed-men ; ean é hur mæstr hac hun tad ; quin meit vad ne zesir demb. El-cé, é quement tra e arrihue, me seèl volanté Doué, ha me hum hroa doh-t'hi é pep tra, hac é jaugein èl-cé me volanté doh hani Doué, me zou perpet eurus.
(ibid. : 131–132)	(texte bilingue)

La mention de la Providence divine permet ainsi à l'auteur de faire passer le bonheur par l'intermédiaire de la pratique religieuse.

Le devoir : On lit de même cette invitation :

« [-] <i>Ah ! mon ami, que vous êtes heureux !</i>	[-] Ah ! m'ami, nac eurussed oh-hui !
[-] <i>Que chacun fasse son devoir, et tout le monde sera heureux. »</i>	[-] Groéet peb-hunan é zevér, hac en ol e vou eurus.
(ibid. : 133)	(texte bilingue)

Ce court passage inféode le bonheur à une pratique vertueuse, et au maintien de chacun en son rang : ce n'est pas une question de condition, de richesses, de chance, ou de santé, car le

bonheur dépend uniquement du devoir. Corollaire inévitable : qui sont ceux qui ne sont pas heureux ? Ce sont ceux qui n'ont pas fait leur devoir. Ce lien entre vertu et bonheur, constitutif de toute position moralisatrice, a ainsi pour effet de neutraliser les éventuelles protestations des personnes malheureuses : si quelqu'un est malheureux, c'est avant tout parce qu'il n'a pas effectué son devoir.

6.4.2.2 « *Les richesses empêchent souvent d'être heureux* »

À l'attention des pauvres qui penseraient naïvement que les riches sont plus heureux qu'eux, et souhaiteraient éventuellement le devenir eux-mêmes, notre sage a la bonté de préciser qu'il est inutile de s'intéresser à la richesse, et que les riches sont bien plutôt des personnes à plaindre en raison de l'ennui qui les prend, et de l'envie perpétuelle et intarissable qu'aucun argent ne saurait combler.

« [-] *Pour être heureux, il ne suffit donc pas d'être bien riche ?*

[-] *Non ; les richesses empêchent souvent d'être heureux. Les riches ont presque tous la folie d'être toujours mécontents.*

[-] *Quand j'étais jeune, il me semblait que, si j'eusse été riche, j'aurais bien mangé et bien bu, je me serais bien divertie, et qu'ainsi j'eusse été heureux.*

[-] *Vous vous trompiez ; après un divertissement on en désire un autre ; on désire toujours, et jamais on n'est content. »*

(ANONYME 1790–1800 : 133–134)

[-] Eit bout eurus, nen dé quet erhoalh enta bout pihuiq-bras ?

[-] Naren ; en danné e vir liès ne vér eurus. Quasi ol en dut pihuiq en dès er folleah de vout attàu malgoutant.

[-] A pe oèn youanc, haval oai gueneign, pe vezen bet pihuiq, en em behai daibret hac ivet men goalh, hum zivertisset a vod, hac é vezen bet eurus èl-cé.

[-] Hum drompein e reoh : goude un deværrance é tésirér un aral, désirein e rér attàu, ha jamæs coutant ne vér.

(texte bilingue)

On perçoit par ailleurs que les riches ne sont pas uniquement décrits comme malheureux, c'est-à-dire comme des personnes qu'il est inutile d'essayer d'imiter, mais aussi comme faisant preuve d'une certaine forme de morale défectueuse (« *Les riches ont presque tous la folie d'être toujours mécontents.* »). Il y aurait donc une raison supplémentaire de ne pas souhaiter tendre vers la richesse, dans la mesure où cela reviendrait à adopter un comportement que la morale et l'Église réprouvent.

6.4.2.3 La pauvreté n'est pas un malheur

Si l'argent ne fait pas le bonheur, peut-on aller pour autant jusqu'à dire que les pauvres seraient heureux ? Nier totalement les souffrances et difficultés qu'engendrent les privations serait peut-être indécent, néanmoins il est possible d'encourager les pauvres à ne pas être trop insatisfaits de leur situation, à l'aide d'une fine subtilité sémantique :

« [-] *Il m'a toujours semblé que c'est un grand malheur que d'être pauvre.*

[-] *Non ; ce n'est pas un grand malheur, mais c'est un grand mal.*

[-] *Quelle différence trouvez-vous entre un grand malheur et un grand mal ?*

[-] *Un grand mal ne dit qu'un seul mal ; au lieu que le mot malheur dit un ensemble de maux. »*

(ibid. : 134)

[-] Haval-é bet gueneign perpet é ma ur malheur bras bout peur.

[-] Non pas, nen dé quet ur malheur bras, mæs un droug bras-é.

[-] Péh quèmb e gavet-hui itré ur malheur bras hac un droug bras ?

[-] Un droug ne ra d'antand meit un droug é hunan ; é léh ma senefi er guir malheur un tolp a zrougueu.

(texte bilingue)

On peut sûrement y comprendre que les pauvres connaissent certes la difficulté d'être pauvres.

Néanmoins, ce souci peut, s'ils le souhaitent, être le seul qu'ils connaissent, pour autant qu'ils se conforment aux préceptes qui rendent heureux, c'est-à-dire la piété, et l'accomplissement de son devoir.

6.4.2.4 Travail, divertissement, et vertu

Si en revanche il est difficile de nier la peine que l'on peut éprouver au travail tout comme la tentation de l'oisiveté, c'est une autre consolation que nous offrira l'auteur : certes le travail est un mal, mais il s'agit d'un mal nécessaire, on ne peut s'en passer, pour des raisons tant morales que pratiques.

« [-] *Mais, être contraint de travailler est, à mon avis, un des plus grands malheurs ; et les pauvres sont tous condamnés au travail.*

[-] *Il n'y a au monde personne qui ne soit tenu de travailler [sic] de quelque façon ; et quiconque ne travaille pas, ne doit pas manger, dit Saint PAUL.*

[-] *Quoique tout le monde doive travailler, je ne vois pas que tout le monde travaille.*

[-] *Ceux qui ne s'occupent point sont dévorés de l'ennui qui les fatigue plus qu'un travail bien réglé.*

[-] *On dit que ce ne sont pas ceux qui travaillent le plus qui mangent les meilleurs morceaux.*

[-] *Et moi je dis que ce ne sont pas ceux qui travaillent le moins qui sont les plus vertueux. »*

(ANONYME 1790–1800 : 134–135)

[-] Mæs, bout contraignet de labourat e zou, d'em change, unan ag er malhurieu brassan ; hac er beurerion e zou ol condamnet d'el labour.

[-] Nen dès ér bed dén nen dé obliget de labourat én ur mod benac ; ha pihue-benac ne labour quet, ne zeli quet daibrein, emé Sant PAUL.

[-] Deustou mei deliet den ol labourat, ne uélan quet é labour en ol.

[-] Er-ré be hum laquant d'obér nitra e zou daibret guet en annæ, péhani ou fatig mui eit ul labour réglet mat.

[-] Larein e rén nen dé quet er-ré e labour er muihan e zaibr en tameu gùellan.

[-] Ha mé mé lar nen dé quet er-ré e labour bihannan e zou er-ré vertussan.

(texte bilingue)

C'est non plus LEIBNIZ mais bien Blaise PASCAL qui semble ici convoqué au service de la défense du travail : on y constate effectivement que ceux qui ne travaillent pas s'ennuient, et sont obligés de se chercher un divertissement, ce qui, nous l'avons vu, faisait tout le malheur des riches. Et si l'intérêt pratique du travail est tenu pour peu de choses face à des nécessités autrement plus directes, alors c'est l'argument indiscutable de la vertu qui sera mis en avant.

6.4.2.5 La ville, lieu des perversions

Autre dimension visée par le discours conservateur : l'urbanisation, décrite comme la cause d'une perversion morale.

« [-] *Allez-vous quelquefois en ville.*

[-] *Je ne fréquente les gens de ville que le moins que je puis.*

[-] *Qu'en pensez-vous ? J'aurais envie de conseiller à votre père de vous envoyer au collège, c'est-à-dire, à l'école publique.*

[-] *Je ne demande pas mieux que d'apprendre le latin ; mais je craindrais de devenir un fainéant, et peut-être un libertin, comme bien d'autres.*

[-] *Vous croyez donc que le commerce des villes est dangereux pour les jeunes gens de la campagne ?*

[-] Monet e ret-hui mar-a-ùeh é kær ?

[-] Ne hantan en dut a guær meit bihannan ma éellan.

[-] Petra-é hou change ? Hoant en behai de gonsellein d'hou tad hou cass d'er hollége, de laret-é, d'er scol publiq.

[-] Ne oulenman quet gùel eit desquein el latin ; mæs mé zougéhai a zonnet de vout ur féneant, ha marcé ul libertin, èl paud aral.

[-] Hui e gred enta é ma dangerus en darempred ag er hærieu eit en dut youanq diar er mæzieu ?

[-] *Oui sûrement, j'en suis persuadé; et je sais que de soixante qui courent la même classe, à peine y en a-t-il dix qui ne perdent pas le tems à jouer, à se promener, à courir les rues, et à faire les grands messieurs en ville.* »

(ANONYME 1790–1800 : 135–136)

[-] Ya sur, mé gred quement-cé; ha goud e ran penaus a dri-uguënt péré e rid ér memb sclass, a boén é vai dèc péré ne gollant quet en amzér é hoari, é promén, é ridèq dré er ruyeu, hac é taillein en duchentil vras é kær.

(texte bilingue)

Face à une tendance croissante de l'exode rural et de la fuite vers les villes, les élites rurales n'ont d'autre choix que d'inciter les populations à rester vivre à la campagne en diabolisant l'image de la vie urbaine.

6.4.3 La vraie piété est humilité

Dans le sixième dialogue, « *Entre un jeune Homme et une Demoiselle* » (ibid. : 137–144), le jeune homme mentionne n'être pas venu voir la jeune femme car il avait senti que celle-ci l'appréciait moins qu'auparavant, ce dont elle s'explique par l'immoralité du garçon ⁷ :

« [-] *Si mon amitié pour vous s'est refroidie, ne vous en prenez qu'à votre mauvaise conduite.*

[-] *Que trouvez-vous de blâmable dans ma conduite ?*

[-] *Vous n'avez point de religion; vous méconnaissiez vos parents; vous faites une dépense exorbitante; on vous prendrait pour un grand monsieur, tandis que vous n'êtes que le fils d'un paysan.*

[-] *Pourquoi me reprochez-vous de n'avoir pas de religion? Je vais à la Messe comme les autres.*

[-] *C'est justement là où j'ai remarqué que vous faites peu de cas de Dieu et de sa loi : vous allez à l'Eglise comme les autres, c'est-à-dire, pour y rire, pour causer, pour voir et être vu; en un mot, parce que c'est la coutume.*

[-] *Si vous cherchez un mari qui soit un saint à l'Eglise, vous ne le trouverez pas sitôt.*

[-] *J'en veux un qui soit saint partout.* »

(ibid. : 137–141)

[-] Mar dé yeinnet me haranté doh-oh, ne hum gueméret meit doh hou fal gomportemant.

[-] Petra e gavet-hui e vérit bout blamet ém homportemant ?

[-] Ne hoès quet a religion, hui e zishanàu hou quérent ; hui e hra un dispign divusul ; queméret vehoh eid un eutru bras, durant n'en d'oh meit mab d'ur paysant.

[-] Perac é temallet-hui d'ein ne mès chet a religion ? Mé ya d'en Overen èl er réral.

[-] Azé, juste en e mès remerquet é hret bihan a gas a Zoué hac a é lézen : hui e ya d'en Ilis èl er réral, de larèt-é, eit hoarhein inou, eit devis, eit guèlét ha bout guélet ; én ur guir, rac m'en dé er gustum.

[-] Mar clasquet ur prièd péhani e vou ur sant én Ilis, n'er havehet quet quentéh.

[-] Mé fal d'ein unan péhani e vou santel partout.

(texte bilingue)

Ce premier passage marque une leçon importante : pour être un bon chrétien, il ne faut pas se contenter de se rendre à l'Église, encore faut-il vivre pieusement dans toutes les situations de la vie quotidienne. Dans la progression du dialogue, un reproche se fait plus pressant : alors que le jeune homme vient de la campagne, il prétend aujourd'hui imiter le style des personnes aisées de la ville, au lieu de rester fidèle à son milieu d'origine, allant jusqu'à prétendre ne pas reconnaître sa propre famille dans la rue pour éviter qu'on ne connaisse ses origines paysannes :

« [-] *En quoi trouvez-vous que je méconnaissais mes parents ?*

[-] É pétra é cavet-hui é tishanàuan-mé me hérent ?

7. Le document de l'édition de 1835 que nous avons consultée était abîmé entre les pages 137 et 141. Nous le reprenons ici à partir d'une édition de 1856, mais sans donner la pagination de 1856, qui n'est pas la même, pour éviter les confusions. Nous donnons donc pour ces pages l'intervalle large dans lequel elles se trouvent dans celle de 1835, et non la page exacte.

[-] *L'autre jour vous vites votre père et votre frère venir au-devant de vous dans une rue, et parce qu'ils n'étaient pas si bien habillés que vous, vous détournâtes du chemin, pour n'être pas obligé de les saluer publiquement.*

[-] *Le reproche que vous me faites n'est point sans fondement; mais vous devez penser qu'il serait honteux pour moi de faire voir à tout le monde que j'appartiens à de pauvres campagnards.*

[-] *Voilà une chose que je ne puis pas supporter, qu'un homme, parce qu'il demeure en ville, ait honte de la profession de ses parents, parce qu'ils demeurent à la campagne. Vous devriez plutôt avoir honte d'être habillé autrement qu'eux.*

[-] *Voulez-vous que je me morfonde parmi un tas de gens grossiers, qui ne sont pas plus polis que les animaux avec lesquels ils vivent.*

[-] *Voilà la monnaie dont les faquins paient ordinairement ceux qui ont eu la peine de les élever. Ils ne considèrent pas que la profession des laboureurs est la plus noble de toutes, et que c'est elle qui nourrit les orgueilleux habitants des villes. »*

(ANONYME 1790–1800 : 137–141)

[-] En dé aral hui e huéla hou tad hac hou prér é tonnèt ér arben a han-ah én ur ru, ha rac ne oent quet gusquet quer bràu èl oh, hui e zistroas ag en hent, eit ne vehoh quet bet obliget d'ou saludein é public.

[-] En temal e hret d'ein n'en dé quet hemb ræson; mæs hui e zeli chongéal é vehé méhus eid on discoein d'en ol é on sàuet a gueih tud diar er mæzeu.

[-] Chetu un dra n'hellan quet andur, m'en dès un dén, rac ma chom é kér, méh a vacation é guérent, rac ma chomant ar er mæzieu. Hui e zeliché quêntoh hou pout méh ma oh gusquet dishaval doht-hai.

[-] Hà falein e hra d'oh ma hum vorfondein é misq ur yoh tud rustaud, péré n'en d'int quet graciussoh eid el lonnèd guet péré é vihuant?

[-] Chetu er monney guet péhani é pai ordinæremant en haillevaudèd er ré en dès bet er boén d'ou dessàu. Ne gonsiderant quet é ma vacation el labourision en noplan e zou tout, hac é ma hi e vâgue en habitanted orgueillus ag er hérieu.

(texte bilingue)

Le jeune homme, décrit comme un « *faquin* », incarne une perspective immorale de tout changement social : les parvenus en deviennent méprisants et ingrats, ils oublient leurs véritables origines. La phrase « *Vous devriez plutôt avoir honte d'être habillé autrement qu'eux.* » est instructive quant aux intentions de la morale de l'auteur : c'est effectivement le fait d'avoir quitté sa condition qui est la première source de reproche, le mépris envers les origines rurales devenant une condition quasi-mécanique du phénomène de l'exode rural, face auquel l'auteur met le lecteur en garde, par l'intermédiaire de la pieuse et vertueuse jeune femme. De même, l'apologie du métier d'agriculteur témoigne d'une ambivalence que nous avons déjà observée

cf. p. 191

cf. p. 210

6.4.4 Rester chez soi et reprendre la ferme

C'est toujours à la tentation de quitter son lieu d'origine que s'oppose le septième dialogue, « *Entre deux Frères* » (ibid. : 145–152), mais cette fois-ci, pour aller voyager. Outre les déprava-

tions causées par la ville, que nous avons vues décrites par l'ermite ou le berger, et incarnées par le faquin, le fait de quitter sa terre d'origine produit d'autres effets indésirables : l'abandon des parents vieillissants, qui se meurent de chagrin et de remords, un appauvrissement, et l'on en retient finalement très peu de choses.

6.4.4.1 On ne retire rien de bon des voyages

« [-] Hé bien, mon frère ! qu'avez-vous appris en quittant la maison paternelle pour aller courir le pays ?

[-] Je n'ai appris rien qui vaille ; j'étais un âne quand je vous ai quitté, et je suis revenu âne.

[-] Comment diable avez-vous pu retourner chez des gens que vous méprisiez autrefois ?

[-] Le malheur m'a toujours suivi ; la fortune m'a toujours fui ; la misère m'a toujours accompagné ; le chagrin m'a accablé ; la honte m'a fait rougir ; le repentir m'a fait penser, et l'espérance m'a fait revenir.

[-] Vous êtes arrivé deux jours trop tard ; nous venons d'enterrer notre père qui est mort de chagrin de vous avoir laissé trop de liberté dans votre jeunesse.

[-] A-t-il fait son testament avant sa dernière maladie ?

[-] Qui n'a rien en propre, est exempt de tester.

[-] Notre père avait cependant du bien ; qu'en a-t-il donc fait ?

[-] Il en a dépensé la plus grande partie ; et il a laissé plus de dettes que vous ne lui avez vu de bien.

[-] Que ferai-je donc aujourd'hui ? Je n'ai pas le sou ni aucun moyen pour vivre : que je suis malheureux !

[-] C'est ordinairement le sort de ceux qui aiment mieux courir le pays qu'assister leurs père et mère dans leur vieillesse.

[-] Ayez du moins pitié de moi ; logez-moi chez vous, et je tâcherai de travailler.

[-] Je crains que vous ne ressembliez à beaucoup de jeunes gens que je connais, lesquels, après avoir fait les petits maîtres dans les villes, sont revenus à la campagne avec des manières hautaines, scandaleuses et dangereuses pour ceux qui les fréquentent.

[-] Ne craignez rien ; si j'ai imité l'enfant prodigue dans ses égarements, je veux aussi l'imiter dans sa pénitence : ainsi je m'attends que vous n'aurez pas à vous plaindre de moi. »

(ANONYME 1790–1800 : 145–147)

[-] Hama, mem brér ! petra e hoès-hui desquet é quittat ti hun tad, eit monet de ridêq bro ?

[-] Ne mès desquet nitra e tal er boén : un azèn-oen a pe mès hou quitteit, hac azèn on deit én dro.

[-] Penaus diall e hoès-hui credet retourn devat tud a zispriseoh guéhara !

[-] Er malheur en dès attàu me héliet ; et fortun en dès perpet téhet ém raug ; er misér en dès attàu quèrhet gueneign ; er chagrin en dès men discomfortet ; er méh en dès groeit deign rûein ; er hæ en dès me laqueit de chongal ; hac en espérance de dès men douguet de zonnet én dro.

[-] Arrihuet-oh deu-zé rai zehuéhat ; é tamb a interrein hun tad péhani zou marhue guet chagrin en dout lausquet gueneoh rai a liberté én hou youanquis.

[-] Groeit en dès-ean é destamant quént é zehuéhan clinhuet ?

[-] En-nemb nen dès nitra dehoul é human, e zou quît a destamandein.

[-] Hun tad en deoai neoah danné ; petra en dès-ean groeit a nehail ?

[-] Dispignet en dès en darn muihan a nehail, ha lausquet en dès mui a zelé eit ne hoès guélet a zanné dehoul.

[-] Petra e rein-mé enta hinihue ? Ne mès quet ur blanq na moyant erbet eit bihuein : na malhurusset on-mé !

[-] Hnnéh-é ordinæremant partage er-ré e vai guèl guet-ai ridêq bro, eit assistein ou zad hac ou mam, a pe veint coh.

[-] Hou peèt ahoel truhé doheign ; reit-teign logeris én hou ti, ha mé assaiou labou-rat.

[-] Dougein e ran ne havaleoh doh paud a dut youanq e hanàuan, péré goudé ou dout tallet ou mæstr ér hærieu, e zou retournet ar er mæzieu guet modeu rondonus, scandalus ha dangerus eit er-ré ou hant.

[-] Ne zouget nitra ; mar e mès héliet er mab prodig én é dauleu folleah, mé vèn ehue quemér scûir ar é bénigen : èl-cé me-zou ingorto n'èou pou quet de hum glem a hanan.

(texte bilingue)

Dans ce dialogue, on perçoit que le frère est *revenu* de ses errements aux deux sens du terme,

puisqu'outre le fait d'être rentré chez lui, il prétend s'être remis en question : il est toutefois difficile de donner une trop grande crédibilité au personnage, puisqu'à l'annonce de la mort de son père, celui-ci ne semble pas s'émouvoir outre mesure, mais demande plutôt s'il a laissé de l'argent en héritage. Par ailleurs, lorsqu'il demande hébergement à son frère, il mentionne qu'il « tâchera[] de travailler » (« mé assaiou labourat » en breton, soit "j'essaierai" de travailler). Quoi qu'il en soit, le bilan des voyages est suffisant pour décourager les vocations : on n'y apprend rien, et l'on en sort pauvre, vénal, corrompu, et difficilement capable de travailler.

6.4.4.2 Paris, ville de tous les vices

Par la suite, alors que le frère fait le récit de son voyage, est abordée la ville de Paris :

« [-] <i>Paris doit être une ville immense ?</i>	[-] Paris e zeli boud ur guær forh vras ?
[-] <i>Paris est la plus belle ville que j'aie vue, quand on a de l'argent, on n'y manque de rien ; mais il ne faut pas y aller chercher l'île de la vertu.</i>	[-] Paris zou er guær caërran em behai gùélet ; ne vanq nitra inou d'en-nemb en dès argant ; mæs ne faut quet monet d'inou de glasq inis er vertu.
[-] <i>Voulez-vous dire qu'on fait peu de cas de la piété dans une ville si célèbre ?</i>	[-] Ha hui e vèn laret ne rér quet paud a gas ag en dévotion én ur guær quer mêlet ?
[-] <i>A dire le vrai, Paris, comme presque toutes les villes, est le séjour du libertinage et du luxe. »</i>	[-] Eit gùir laret, Paris, èl quasi ol er hærieu, e zou dameurance el libertinage hac el lux.
(ANONYME 1790–1800 : 149)	(texte bilingue)

Cette description se situe ainsi dans la continuité du discours dissuadant envers l'émigration rurale, si ce n'est qu'elle se fixe plus précisément sur la ville la plus prisée par les apprentis BÉCASSINE, dont elle souligne l'immoralité.

6.4.4.3 Le "luxe" répand ses ravages dans les campagnes

C'est alors que le frère apprend que Paris n'est pas le seul lieu de la frivolité, de l'ostentation et de la débauche, puisque les vices du monde urbain se sont déjà répandus en Bretagne :

« [-] <i>Qu'entendez-vous par ce mot luxe ?</i>	[-] Petra e antandet-hui dré er guir-zé lux ?
[-] <i>J'entends toutes sortes de dépenses au-delà de la vie simple et honnête ; comme de se nourrir splendidement, de se vêtir superbement, et de se piquer de suivre les nouvelles modes.</i>	[-] Méantand pep sort dispigneu mui eit er vuhéguëah simpl hac honest ; èl mein hum vaguein guet train ha dispign caër ; hum usquein magnifiq, ha bout jalous a héli er modeu neué.
[-] <i>Si cela est, tout le luxe n'est pas dans les villes ; il y en a aussi à la campagne. En vérité, on ne sait plus à quel Saint se vouer.</i>	[-] Mar dé èl-cé, nen dé quet ol le lux ér hærieu ; bout zou ehué ar er mæzeu. É gùirioné ne ouyér mui de béh Sant hum brovein.
[-] <i>J'ai bien remarqué je ne sais quel changement parmi le peuple, en arrivant en Bretagne.</i>	[-] Mé mès erhat remerquet n'un quet péh changemant é mesq er bobl, én un arrihue é Bretagn.
[-] <i>Vous serez surpris bientôt de voir des enfans de bonne famille courir de Paroisse en Paroisse, habillés comme des seigneurs, fainéans comme des chiens, jurant comme des possédés, s'en prenant à tout le monde, corrompant les personnes du sexe, sans aucun respect pour la religion dont ils parlent à tout moment, &c.</i>	[-] Souhet vehait quënt pël é uélet bugalé a diegueah mad é ridêq ag en eil Parræs d'éguilé, gusquet èl tuchentil, féneandet èl chass, é touyet èl ré positet, doh hum gumér doh en ol, é couchi er merhet, hemb respet erbet eit er religion a béhani é conzant de bep momant, &c.
[-] <i>Comment les pères et mères peuvent-ils souffrir cela ?</i>	[-] En tadeu hac er mameu penaus é ééllant-int andur quement-cé ?

[-] *Nous sommes dans un temps où les pères et mères ne sont plus les maîtres.* »
(ANONYME 1790–1800 : 149–150)

[-] É homb én un amzér e péhani en tadeu hac er mameu nen dint quet mui er væstr.
(texte bilingue)

Du fait que ces comportements ont déjà été présentés comme existant à Paris, une telle succession dans les deux descriptions engendre l'impression d'une causalité : ainsi les vices qui se trouvaient à Paris se trouvent maintenant dans les paroisses de la campagne, et l'on peut penser que c'est de la grande ville qu'ils y sont venus. On se remémore alors la mention des jeunes gens qui, « *après avoir fait les petits maîtres dans les villes, sont revenus à la campagne avec des manières hautaines, scandaleuses et dangereuses pour ceux qui les fréquentent* », et l'on apprend alors que toute circulation d'un lieu à un autre aura forcément un effet corrompteur sur les mœurs rurales, la solution la plus simple semblant alors être de ne surtout pas s'éloigner de son bourg pour éviter toute contamination.

6.4.4.4 Tout se perd, rien ne va plus

Le récit du voyage du frère se trouve ainsi l'occasion pour l'auteur de fustiger l'évolution des mœurs dans le village lui-même, et notamment les pratiques de la jeunesse :

« [-] *Et les personnes du sexe, comment se conduisent-elles ?*

[-] *Ah, mon ami ! quoi qu'en dise le Catéchisme, la fréquentation des jeunes gens de différent sexe n'est plus regardée comme une occasion prochaine de péché, qu'on soit absolument tenu d'éviter.*

[-] *Bon Dieu ! que de Chrétiens sans Christianisme !*

[-] *Cela est bien vrai : on ne voit plus dans les cabarets que des jeunes garçons et des jeunes filles : les vieillards n'y trouvent plus leur place.*

[-] *En ce cas-là, les aubergistes devraient faire fortune aux dépens des sots et des sottés.*

[-] *Les marchands de draps, d'indiennes, de dentelles et de mousselines n'en font pas moins : à présent nos jeunes filles ne s'étudient qu'à enchanter par leur parure ; c'est à qui brillera le plus, et il n'est pas rare de voir des servantes sacrifier leurs gages pour s'habiller à la mode, tandis que leurs père et mère mendient leur pain de porte en porte.*

[-] *Je croyais que j'avais été le seul à faire des sottises ; mais j'ai lieu de me consoler.*

[-] *Repentez-vous des vôtres, et ne vous réjouissez pas de celles des autres... Il est midi : allons dîner.* »

(ibid. : 151–152)

[-] Hac er merhet, penaus en hum gomportant-int ?

[-] Ah, m'ami ! deustou d'er péh e lar er Hatechén, en hantis a dut youanq pautret ha merhet nen dé quet mui seëllet èl un occasion tostan a behet, doh péhani é vehér absolument obliget de bëllat.

[-] Doué a vadeleah ! na guet a Greghénion hemb Crecheneah !

[-] Gùir erhoal-é quement-cé : ne uèlér mui én tavarneu meit pautret ha merhet youanq : en dut coh ne gavant quet mui a léh én-ai.

[-] Ér gont-zé, en davarnision e zeliehai gobér fortun diar goust er sodet hac er sodellet.

[-] Er varhadision mihér, indién, dantelle ha mousselin ne rant quet bihannoh : bermen hur merhet youanq n'ou dès quin studi meit a chalmein guet ou bragueris ; é mant parivi pihue e ziffædou muihan, ha nen dé quet gloihue gùelet matéhïon é lacat ou gobreu de hum usquein revé er guis, durant m'en dé ou zad hac ou mam é clasq ou zameu a zor-de-zor.

[-] Me gredai ne oai meiton en deoai greoit sotisseu ; mæs léh e mès de hum gonsolein.

[-] Hou peèt quæ a hou ceré, ha ne hum rejouisset quet a ré er ré-ral... Creisté-é : damb d'er viren.

(texte bilingue)

On perçoit ainsi à quel point le dialogue d'un récit de voyage entre deux frères sert surtout à l'auteur de prétexte pour un discours moralisateur qui s'en prend à tous les changements sociaux de son époque, et prône le repli sur soi et l'immobilisme, en décrivant pour cela toutes les pratiques et habitudes observées comme impies.

6.4.5 Ne pas chercher à sortir de sa condition

Le message est encore plus explicitement politique dans ce huitième dialogue « *Entre un Seigneur et un de ses Vassaux* » (ANONYME 1790–1800 : 153–160), où le métayer, endetté depuis l’an précédent, demande au seigneur de ne pas avoir à payer sa dette, car il est trop pauvre et n’a rien à manger :

« [-] *Tu n’as donc pas fait une bonne récolte ?*

[-] *C’est le tout si j’ai rentré ma semence.*

[-] *Moins de babil, mon ami, il faut que je sois payé : voilà mon dernier mot.*

[-] *Vous dites assez, monsieur ; il faut payer les rentes au seigneur ; il faudra en outre payer les impôts ; et si après cela je n’ai pas de quoi vivre, il me faudra aussi aller tendre la main de porte en porte : en seriez-vous bien aise ?*

[-] *Vraiment c’est un grand déshonneur pour un seigneur, quand ses vassaux sont toujours à court ; mais il faut avouer que la plupart ne sont pauvres que parce qu’ils sont paresseux.*

[-] *Pour moi, je travaille jour et nuit, et au bout du compte, il ne me reste point le sou. »*

(ibid. : 154)

[-] Né hès quet enta chairret un æst-caër ?

[-] En ol-é mar e mès tennet me had.

[-] Bihannoh a gacquêt, m’ami ; l red-é ma vein payet : hennéh-é men guir dehuéhan.

[-] Hui e lar erhoalj, eutru ; red-é payein é ranteu d’en eutru ; ret vou open payein en drougueu ; hac arlerh quement-cé, ma n’em bai quet er moaynt de vihuein, ret vou deign ehue monet d’asten men dourn a-zor-de-zor : countant veheon-hui ag en dra-zé ?

[-] Égùirioné un disinour bras-é eit un eutru, a pe vai attàu berrêq guet é sujeté ; mæs red-é avouéein penaus en darn-muihan nen dint peur meit rac m’en dit paressus.

[-] Eit on-mé, me labour dé ha noz, hac é pèn er gont, ne chom quet un dinær gueneign.

(texte bilingue)

La phrase « *la plupart ne sont pauvres que parce qu’ils sont paresseux* » résume bien le propos. Si cette bribe de dialogue peut donner envie de prendre partie pour le métayer en considérant le seigneur comme injuste, la suite du propos donne raison à ce dernier, en montrant que le premier est immoral. Qu’a-t-il commis de mal ? Il a voulu marier ses filles à des personnes plus élevées que lui dans l’échelle sociale, pour espérer ainsi sortir sa famille de sa condition sociale :

« [-] *Tout beau, mon Jean : s’il s’agissait de marier tes filles, tu ne te mettrais pas si bas ; tu trouverais bien de l’argent pour les doter : quand tu n’aurais point cinq sous valant, tu ferais retentir le cabaret que tu donnes six cents francs à chacun de tes enfants.*

[-] *Pardonnez-moi, monsieur ; je ne suis pas homme à mentir : je parierais cent contre un que je suis le plus misérable de vos métayers.*

[-] *Que dis-tu ? misérable ! Je ne connais point dans le canton de filles qui donnent dans le grand ton comme les tiennes, les Dimanches et les Fêtes ; ce n’est pas là un signe que leur père soit dans la misère.*

[-] *À votre avis, ce n’est pas une marque de misère ; et je vous assure que c’est le principe de tous mes maux.*

[-] *Comment cela ?*

[-] *L’envie d’élever mes enfants au-dessus de leur condition, m’a fait contracter des dettes que je ne pourrai jamais rembourser.*

[-] *Que j’ai pitié de toi ! il faut que tu sois*

[-] Douciq, me Yehan : pe vehai question a ziméein ha verhet, ne hum laquehès quet quen izellêq-cé ; te gavehai argant erhoalh eit ou argouvrein ; ha n’hé pehai quet talvouédigueah pemb planq, te rehai den davarn dassonein é rès deugand scouéd guet peb hani ag ha vugalé.

[-] Pardonnnet-deign, eutru ; nen don quet capabl de laret ur gueu : me laquehai é coustelé cand doh unan é hon er miséraplàn a hou meiterion.

[-] Petra e larés-té, miserabl ! Ne hanàuan quet ér hanton a verhet e vrag èl ma ra ha ceré d’er Sulieu ha d’er Gouilieu : quement-cé nen dé quet ur merche é ma ou zad é misér.

[-] D’hou chonge, nen dé quet quement-cé ur merche a visér ; ha me assur deoh é ma er pèn-caus a me ol poénieu.

[-] Penaus en dra-zé ?

[-] En desir de sehuel mem bugalé ihuelloh eit ou stad, en dès me laqueit de guemér delé ne vein capabl birhuiquin d’aquùttein.

[-] Gued a druhé e mès-mé dohid ! red-é

<i>fou. Pauvre imbécile ! et à quel rang veux-tu donc élever tes enfants ?</i>	ma hous fol. Quêah amouæd ! ha de béh rang e fal did enta sehuel ha vugalé ?
<i>[-] Si je parvenais à bien les établir, je m'assurerais mon bonheur pour la vieillesse.</i>	<i>[-] Pe zehen de bèn a obér chanceu mat guet-ai, me vehai sur a vout eurus ém hohoni.</i>
<i>[-] Tu t'abuses, mon ami : un enfant mal élevé est toujours ingrat. »</i>	<i>[-] Hum drompein e rès, m'ami : ur hroai-dur fal-dessàuet e vai attàu ingrat.</i>
(ANONYME 1790–1800 : 155–156)	(texte bilingue)

Ce dernier passage nous fournit une explication plus politique au sujet de la condamnation de la pompe par l'auteur de ces dialogues : lorsque les jeunes s'habillent avec faste, ils peuvent espérer être admis dans des milieux plus favorisés que celui d'où ils viennent, et ces recherches vestimentaires peuvent ainsi témoigner d'une volonté d'ascension sociale malvenue. Ce dialogue donne la leçon sur le fait qu'une telle volonté est contre-nature, et que ceux qui la transgressent en sont punis en retour : le métayer se trouve endetté au-delà de ce que sa condition lui permettra jamais de gagner, ses filles sont devenues fières et ingrates. Le dialogue continue sur une leçon à propos de la bonne éducation à donner aux enfants, et la sévérité nécessaire pour éviter qu'ils ne se corrompent plus tard. Le métayer endetté, ainsi coupable d'avoir voulu émanciper ses enfants de sa condition, est renvoyé.

cf. p. 238

6.5 Synthèse sur le discours celtomane

Dans ces trois chapitres, nous avons présenté et analysé l'émergence et les raisons du discours celtomane. Avant d'aborder, dans les deux suivants, les reconfigurations qu'il connaîtra au sein d'un contexte politique renouvelé, aboutissant à l'émergence de deux discours concomitants, celui du "celtisme différentiel" (ch. 7) et celui de l'"interceltisme" (ch. 8), nous pouvons dresser le bilan des points déjà acquis.

6.5.1 Reprise

Alors que dans l'Antiquité, les habitants de l'Armorique se désignaient essentiellement en rapport avec les cités auxquelles ils appartenaient ("Coriosolites", "Vénètes", "Osismes", "Namnètes", "Riedones", on parle alors de *civitas*), on voit apparaître au Moyen-Âge une reconstruction de l'histoire qui les relie à des héros fondateurs : BRUTUS et CONAN MERIADEC, ceci en accord avec les récits européens de l'époque. Après la Renaissance, la redécouverte des œuvres antiques tout comme l'émergence de formes étatiques modernes modifie les originations dans toutes l'Europe ; la France se donne alors des archéonymes qui oscilleront en fonction des opportunités, des configurations et des jeux d'oppositions : Francs, Gaulois (elle insiste aussi parfois sur son héritage latin). C'est l'historien breton Bertrand d'ARGENTRÉ qui capte et adapte ce renouvellement, remplaçant, non sans débats, les patronymes médiévaux par des ethnonymes : c'est ainsi que disparaissent progressivement BRUTUS et CONAN MERIADEC, et que les Gaulois prennent leur place. À l'époque, Gaulois et Celtes sont encore assimilés les uns aux autres, et ces peuples antiques nouvellement redécouverts et à l'extension floue engendrent, partout en Europe, des conflits de réappropriation historique, où chacun souhaite pouvoir ériger ses ancêtres en fondateurs des autres peuples, ou du moins ne pas se voir assimilé par eux. Par ailleurs, dans une période très marquée par la religion, il faut pouvoir articuler ces originations aux récits sacrés. Parmi ceux-ci, la langue adamique joue un rôle important pour les hébraïsants, mais mineur pour les autres, où ce sont le Déluge et la tour de Babel qu'il faut pouvoir raccrocher

cf. p. 112

cf. p. 121

cf. p. 125

cf. p. 128

à ses ancêtres. Pour le premier épisode, les savants se reposent sur Annius de VITERBE, qui fournit une généalogie fictive (mais présentée comme antique) entre la descendance de NOÉ et les archéonymes alors en vigueur.

cf. p. 123

Dans ce cadre, Julien MAUNOIR (1659), le premier lexicographe breton à parler des origines (LAGADEUC n'en avait rien dit dans son *Catholicon*) dispose déjà d'un bon matériau pour pouvoir défendre que la langue bretonne est originelle, directement issue de Dieu, et est donc à ce titre plus estimable que ses contemporaines, émergées récemment. Il donne les Bretons comme descendant de JAPHET, un des trois fils de NOÉ, et présente déjà quelques comparaisons linguistiques confrontant des noms anciens avec des locutions bretonnes de son époque : les proximités qu'il y perçoit sont interprétées comme preuve d'une origine bretonne de ces noms.

cf. p. 133

Pourtant, c'est vraiment à partir de la diffusion en Bretagne du dictionnaire gallois de John DAVIES (1632) et de *l'Antiquité de la nation et de la langue des Celtes autrement appelez Gaulois* de Paul PEZRON (1703) que la celtomanie bretonne se dotera des références et des axiomes lui permettant de se développer. Les dictionnaires bretons témoignent de cette tendance, ainsi GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732) reprendra-t-il presque à la lettre les formulations de PEZRON, faisant descendre comme lui les Bretons de GOMER, petit-fils de NOÉ, et Claude CILLART DE KERAMPOUL (1744) défendra le rapprochement entre le breton de Vannes et l'hébreu, déclarant qu'il s'agit de la langue la plus ancienne et la plus pure de toutes.

cf. p. 140

cf. p. 142

cf. p. 150

C'est vraiment Louis LE PELLETIER (1716, 1725–1728, 1752) qui nous permettra le mieux de comprendre le phénomène : par le volume du paratexte que constituent ses trois dictionnaires et sa correspondance, par son effort pour établir rationnellement et démontrer les thèses celtomanes qu'il défend, il produit une argumentation passionnante car révélatrice des enjeux qui s'y jouent à l'époque.

cf. 5

La celtomanie dans le discours des lexicographes du XVIII^e nous a semblé scindée en deux tendances : l'une reprenant plutôt le récit diluvien (MAUNOIR invoquant JAPHET, puis GRÉGOIRE suivant PEZRON sur la trace des Gomarites, fils de GOMER), l'autre tentant de rapprocher le breton de l'hébreu (CILLART, LE PELLETIER). Il n'est pas certain que cette séparation ait toujours été nettement perçue, notamment du fait que CILLART ne s'embarrassait pas à vouloir démontrer ses thèses ou à invoquer une quelconque autorité, et LE PELLETIER était manifestement ambigu dans le rapport qu'il établissait entre le breton et l'hébreu, sûrement en raison d'une désapprobation de ses supérieurs envers ces rapprochements, dont Bernard de MONTFAUCON se fit le porte-parole dans sa correspondance entre 1719 et 1728.

cf. p. 170

6.5.2 Le discours celtomane

Au-delà des divergences et évolutions mentionnées, le discours celtomane repose sur un ensemble de thèses tenues pour acquises à titre de présupposé, et qui en fondent la possibilité, de même qu'il remplit un certain nombre de rôles au sein des débats de positionnements politiques de son temps.

6.5.2.1 Postulats

Le raisonnement celtomane chez les lexicographes bretons reposait sur les postulats suivants, que nous avons déjà relevés à l'occasion :

- Bien qu'il n'existe pas de documents, on peut **postuler l'existence d'une langue très ancienne** que l'on nommera "celtique", datant d'avant même l'Antiquité grecque ;
- le celtique était par ailleurs considéré comme **à l'origine** du grec, du latin, de l'allemand, etc. ;
- la langue bretonne est considérée comme **la version actuelle** de cette ancienne langue, elle a **très peu changé** depuis cette époque ;
- c'est ainsi que l'on peut **retrouver l'origine** des langues anciennes et actuelles, en les **comparant** à ce breton actuel, resté fixe depuis l'ancien celtique ;
- lorsque l'on observera une **différence** entre une locution bretonne et celle à laquelle on la compare, cela signifie que **la langue en question a évolué** et été altérée depuis son origine celtique, ainsi le changement ne vient jamais du breton puisqu'il est resté fixe.

Un tel ensemble d'idées pouvait produire des **contradictions**. Celles-ci pouvaient être **internes** au système des idées, ou entrer en conflit avec des thèses reçues **de l'extérieur**. Ainsi, parmi les contradictions internes, nous avons trouvé :

- la nécessité de pouvoir **concilier** entre elles **toutes les références** mobilisées, notamment lorsqu'elles sont divergentes (nous avons vu ainsi que GRÉGOIRE doit entrer dans un certain nombre de subtilités pour pouvoir concilier simplement le mythe du Déluge et celui de Babel : les constructeurs de Babel parlaient-ils une seule langue, ou observait-on déjà les différences issues des différentes filiations de NOÉ ?), les auteurs pouvaient alors utiliser des figures d'articulations comme la généalogie fictive fournie par Annius de VITERBE qui avaient la fonction de concilier les patronymes de la descendance de NOÉ aux ethnonymes de la mythologie grecque. cf. p. 144
- Une variante de cette contradiction de la conciliation des sources consiste à pouvoir mobiliser, pour une même thèse, des auteurs parlant de populations tout à fait différentes. Nous avons vu chez GRÉGOIRE une manière de la résoudre en identifiant une quinzaine d'ethnonymes sous la même entité, et en déclarant que ce sont les noms différents d'une même population. Ce procédé n'est pas spécifique à l'auteur, tant nous avons croisé d'autres ethnonymes rattachés aux Celtes par les uns ou par les autres : "Armoricains", "Cymbres", "Wallons", "Celtés", "Gaulois", "Gomariens" ou "Gomarites" (ou "Comariens" ou "Gamarites"), "Saces" ou "Saques", "Galates", "Géants", "Titans", "Bretons", "Barbares", "Scythes", "Phéniciens", "Syriens", "Phrygiens" etc. Il est clair que, dès lors que l'on a associé tous ces noms comme désignant aux mêmes Celtes, il est plus facile de trouver ces derniers dans tous les textes antiques, et ainsi de les déclarer peuple fondateur. cf. p. 146
- Louis LE PELLETIER devait quant à lui parvenir à articuler en même temps le postulat de la **fixité** linguistique du breton depuis l'Antiquité, nécessaire pour pouvoir justifier les comparaisons celtomanes, et sa théorie du **déclin** linguistique, par laquelle le breton se perd petit à petit, sous l'effet conjugué de l'absence de trace écrite et de l'influence du français. Il s'en sort de deux manières : **premièrement** en théorisant une méthode étymologique, qui permet, par-delà les changements, d'atteindre à nouveau les vocables originaires, **deuxièmement** en fournissant une interprétation morale (voire politique) à ce fameux "déclin", en imputant la cause à une volonté d'ascension sociale déplacée chez des locuteurs qui abandonnent progressivement l'idiome originel pour suivre la mode de la Cour et de la « *superbe* ». cf. p. 182
- Enfin, le *Vocabulaire nouveau* que nous venons d'analyser, qui pourrait être accusé de

manifester une contradiction entre la valorisation des usages anciens qu'il présente et le nombre de formes lexicales et syntaxiques appropriées du français qu'il contient, y répond par un argument qui mobilise complètement l'ensemble des thèses panceltistes, mais que les positions puristes d'un CILLART ou d'un LE PELLETIER ne pouvaient pas formuler : si la langue celtique est à l'origine de toutes les autres, alors en empruntant au français nous empruntons à une langue celtique, par conséquent nous ne perdons pas la pureté linguistique. Cette réponse, qui met l'auteur à l'abri d'éventuels reproches concernant le breton dont il fait usage, engendre néanmoins de nouvelles contradictions par rapport aux passages où il défend lui-même des positions puristes qu'un tel argument devrait également invalider.

La principale des contradictions externes que nous avons rencontrées réside dans la filiation à opérer entre le breton et l'hébreu, que nous avons longuement discuté tant elle est source de difficultés chez LE PELLETIER.

cf. p. 164

6.5.2.2 Fonctions

Alors que beaucoup d'études antérieures ont décrit le discours celtomane simplement comme un ensemble de positions ridicules révélatrices de l'esprit du temps avant que ne se constitue une linguistique plus rigoureuse, nous avons préféré l'analyser comme un ensemble de tentatives stratégiques de repositionnement et de valorisation au sein d'une période où des schèmes d'identification qui avaient longtemps été fixes se trouvaient en renégociation radicale du fait des bouleversements politiques.

L'accrochage au *topos* biblique : En ce sens, les tentatives de rapprochement avec la Bible et l'hébreu témoignent bien du phénomène d'accrochage à un *topos* valorisé que nous avons présenté en première partie : il s'agit de construire discursivement une identification entre l'entité que l'on souhaite soi-même valoriser et celle qui est déjà tenue pour valorisée au sein de discours répandus au sein d'un "lieu commun", pour pouvoir bénéficier, par contamination, du prestige accordé à ce lieu valorisé. Si le fait de construire une filiation avec des origines bibliques nous semble aujourd'hui une démarche intellectuellement insolite, en revanche il est clair que cela constituait une des options les plus stratégiques pour des religieux des XVII^e et XVIII^e siècles : la reconnaissance accordée à la religion et à la langue originelle pouvait alors directement se transférer au breton.

cf. p. 24

« [...] derrière ces "fantaisies" on découvre non seulement les préoccupations intellectuelles et le savoir d'une époque, mais aussi la portée idéologique de cet imaginaire linguistique. Dom PEZRON, LA TOUR D'Auvergne et les autres, avaient retissé le fil d'Ariane qui reliait le bas-breton à la langue sacrée de la Bible. C'était, d'une part, valoriser la langue de leurs ancêtres, en dévoilant sa grande antiquité, et d'autre part, rétablir les Bretons, descendants privilégiés des Gaulois, sur la liste des nations méritant attention. Cette filiation, pour les mentalités de l'époque, donnait du prestige à la Bretagne. La celtomanie ne se caractérise pas seulement par une recherche linguistique débridée aux méthodes d'investigation insensées, mais fut aussi une mythomanie de la survalorisation. » RIO 2000 : 294

Un retournement de la valeur "passé" : Cet accrochage au cadre de valorisation de l'époque passait aussi par un retournement stratégique de la passivité attribuée au breton : de synonyme d'une forme d'atavisme dépassé (PA-), le breton pouvait se prévaloir d'une forme d'ancienneté devenue prestigieuse (PA+). La figure du rural archaïque pouvait être réinterprétée :

l'absence de changement n'était plus perçue comme le signe d'une arriération, mais au contraire comme garantissant une authenticité, une pureté, une préservation contre les altérations du temps depuis la période de pureté originelle. On retrouve par ailleurs encore pleinement ici les présupposés présentés par FOUCAULT quant à la notion d'"origine", tant sur la dimension téléologique et essentialiste que sur le cadre de pensée religieux qui sous-tend la quête de l'origine. Dans les termes que nous avons présentés en première partie, nous pourrions parler d'une conversion d'une forme dévalorisée du passé (PA- → PA+) comme "archaïsme" ou "isolement" vers une forme valorisée telle que "pureté originelle", ou "authenticité".

cf. p. 43

cf. p. 47

cf. p. 25

Plutôt que de s'opposer à la thèse dévalorisante d'une absence d'évolution historique chez les Bretons, il s'agit plutôt pour ces auteurs de s'appuyer sur celle-ci comme sur un *topos*, un lieu commun tenu pour acquis, et de la retourner en faisant des Bretons les garants immarcescibles d'une tradition ancestrale, renvoyant à la Création divine elle-même, par-delà les contingences historiques qui auraient mené à une évolution des autres langues perçue comme leur décadence. L'archaïsme attribué aux Bretons peut alors être retourné, comme un retour du stigmate (GOFFMAN 1975) et brandi comme le prétexte à une revalorisation, dès lors qu'il a été accroché au cadre de pensée religieux qui permettait une telle valorisation de l'ancien.

« Ainsi le celtique, tout au long du siècle, promu comme parent des langues les plus nobles, ou, tout au moins, des plus considérées, renforça sa mythologie de langue primitive essentielle à la compréhension de toutes les autres langues. La croyance en son origine biblique donna une linguistique bien créative. Peu importaient les approximations — la parenté phonétique et/ou sémantique décidait toujours à sens unique dans leur linguistique limitée. Le breton était une langue matrice. Cet héritage des Celtes était la gloire des Bretons. Il rejaillissait sur leur petite patrie. Revanche des "barbares", des "baragouins", compensation du mépris enduré silencieusement au cours des siècles de la part des nobles ou des "parleurs" de français ? » RIO 2000 : 299

Valorisation du passé ou conservatisme ? Mais cette revalorisation de la figure du breton rural, simple, qui continue à vivre comme ont toujours vécu ses ancêtres, et qui préserve par-là une pureté originelle qui a traversé les époques, peut aussi, comme nous l'avons vu, servir de support à un discours fondamentalement plus conservateur : en voulant « éviter le mélange de *Dialecte*, si fatal aux *Langues Matrices* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : VI), CILLART s'oppose à toute évolution des usages linguistiques de la ville de Vannes, et donc aux circulations et rencontres que supposent ces évolutions. En désignant comme cause du déclin du breton, depuis sa pureté originelle, les « *superbes* » qui insèrent des mots français dans leur discours pour tenter d'être bien vus des couches sociales favorisées, LE PELLETIER condamne la volonté d'ascension sociale des locuteurs bretons, et les exhorte à surtout bien garder leur place, leurs coutumes, et leur langue, puisque ce sont ceux qui préservent la pureté du langage des anciens Celtes. TAILLANDIER, dans son récit de l'invasion des Francs, reprendra ce discours, expliquant le déclin du breton par ceux qui, « *se piquoient [...] de politesse* » (LE PELLETIER 1752 : v) et voulaient ainsi imiter les usages de la Cour. Les Jésuites de Trévoux feront de même, en louant les bretons « *demeurés fidèles à la terre qui les avoit vû naître* » (ANONYME 1754 : 1065), faisant preuve par-là d'« *une tradition de Philosophie* » qui mène au « *bonheur* », et concluant ainsi : « *car le bonheur de l'homme suppose-t-il la connoissance de ce qui se passe au loin ? Et ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, Et qui exclut les frivolités du bel esprit ?* » (ibid. : 1066).

cf. p. 150

cf. p. 191

cf. p. 210

Cette mobilisation politique de la figure des Celtes culmine dans le *quatrième dialogue* que

nous venons d'étudier : en le replaçant dans le cadre plus général des positionnements de l'auteur du *vocabulaire nouveau*, on perçoit que leur invocation permet d'établir une source de légitimation concurrente à celle qui émerge au sein d'un nouveau cadre économique et social engendrant des changements dans les usages, notamment chez les jeunes. Parmi ceux-ci, l'adoption du français n'est qu'un élément, certes hautement significatif, mais s'intégrant dans un ensemble plus large de pratiques sociales en plein renouvellement, notamment sous l'effet d'un exode rural massif en Bretagne. Nourris par l'espoir d'une vie moins pauvre et moins retirée, certains jeunes vont vivre en ville, tentent d'aborder de nouveaux métiers, modifient leurs habitudes en conséquence, et apprennent notamment le français. Une telle volonté d'émancipation ébranle les structures sociales traditionnelles en intégrant de nouvelles valeurs, pratiques, et risque à terme de modifier la configuration socio-politique des pouvoirs. Pour cette raison, l'élite possédante et lettrée tente de présenter ces nouvelles pratiques comme un simple attrait envers les mirages d'une mode dépravatrice, et met en avant les pratiques telles qu'elles ont toujours été, conformes à la loi de Dieu et au bon ordre social. Parmi ceux-ci, la possibilité d'avoir recours à un archéonyme plongeant ses racines jusqu'à l'Antiquité, et que l'on peut décrire comme plus prestigieux, car plus pur, que les usages français qui n'en seraient que des formes dégradées, constitue un levier rhétorique puissant au sein d'une démarche de valorisation du passé, et du maintien de ce qui a toujours été.

Chapitre 7

Le celtisme différentiel

Pour la première fois on voit en effet des ouvrages entiers consacrés à définir et illustrer l'âme de la Bretagne, sa vérité, son essence... Preuve s'il en était besoin que désormais la chose existe ou du moins qu'on la cherche.

BERTHO 1980 : 48

Alors qu'au sein des textes étudiés jusqu'ici, "Gaulois" et "Celtes" étaient généralement tenus pour synonymes, on observe qu'ils seront progressivement distingués les uns des autres, à partir de la Révolution, et jusqu'à aujourd'hui, les premiers étant généralement tenus pour archéonymes des Français, et les seconds pour ceux des Bretons. Comment et pourquoi s'est opérée cette transition ?

Nous verrons qu'elle émerge dans un contexte politique où les Français eux-mêmes, après la Révolution, abandonnent les archéonymes des Francs et des Latins pour se doter de ceux des Gaulois. Dans la mesure où la situation révolutionnaire exacerbera aussi les antagonismes entre le projet national républicain et les résistances régionales, et où cette situation passera par une opposition linguistique envers les langues régionales et "patois" (CERTEAU, JULIA et REVEL 1975), que l'on observe notamment au sein des fameux rapports BARÈRE et GRÉGOIRE, une telle situation mènera à une augmentation des volontés de démarcation dans certains milieux de la population bretonne. Cette distinction se marquera par une séparation plus nette des archéonymes respectifs des Français et des Bretons, afin d'affirmer leur position d'antethnonymes, et donc d'éviter leur assimilation en tant qu'homoethnonymes.

cf. p. 615

cf. p. 629

Les Français s'étant attribués une origination gauloise, et la configuration post-révolutionnaire rendant nécessaire une distinction plus nette envers eux, on assistera alors dans ce contexte à la transition d'une identification **Gaulois - Celtes** vers une distinction **Gaulois | Celtes**. En quelques dizaines d'années, le discours se modifiera, et l'on assistera à une reconfiguration des catégorisations, notamment sous l'impulsion de LA VILLEMARQUÉ, Arthur de LA BORDERIE, et Aurélien de COURSON : ceux-ci se tournent progressivement vers une différenciation plus nette entre "gaulois" et "celtique", donnant à celui-ci un sens plus restreint de "celtique insulaire", et défendant l'idée d'une grande part insulaire au sein du breton (TANGUY 1977 : 313-315). Nous nommerons "celtisme différentiel" ce nouveau discours, dans la mesure où il confère à l'archéonyme "Celtes" un contenu plus restreint, non plus identifié aux Gaulois et à tous les autres ethnonymes de l'Antiquité, mais bien plutôt distinct d'eux, et gage d'une originalité culturelle différente des grandes cultures classiques européennes.

Les promoteurs de cette différenciation se doteront d'un organe institutionnel : l'Association Bretonne, où la description linguistique, l'archéologie et l'histoire antique se mêleront pour promouvoir le celtisme breton. Pourtant, cette nouvelle description de la Bretagne comme reposant essentiellement sur un apport celtique insulaire ne sera pas sans soulever de vifs débats, notamment face à des historiens ne partageant pas les positions nationalistes de LA VILLEMARQUÉ, de COURSON, ou LA BORDERIE, et défendant quant à eux la thèse d'une forte influence de l'empire Romain en Bretagne comme ailleurs en France.

7.1 Du panceltisme au celtisme différentiel : quelques figures de la transition

Une des particularités du discours celtomane tel que nous l'avons étudié jusqu'ici est qu'il identifiait les archéonymes de "Gaulois" et de "Celtes", tenus pour désigner un même "peuple", en conformité avec la fameuse première phrase de Jules CÉSAR dans *La Guerre des Gaules* (I, 1, 1.) :

<p>« <i>Gallia est omnis diuisa in tres partes [...] tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.</i> »</p>	<p>L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties, [...] la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte et, dans la nôtre, Gaulois</p>
--	--

On trouve reprise cette identification chez tous les auteurs étudiés (c'est nous qui soulignons les passages en gras) :

- Julien Maunoir** : Il entend démontrer que « *La Langue des anciens **Celtes ou Gaulois** estoit vne des primitiues* » (MAUNOIR 1659 : 10), et que « *s'il est resté quelqu'une des primitiues, qui furent infuses au temps de l'entreprise de la bastisse de la tour de Babel, **la Celtique, ou Gauloise** est vne de celles la* » (ibid. : 13), et il rattache très clairement ces deux langues à la bretonne : « *la langue Armorique est la mesme que l'ancienne **Celtique ou Gauloise**, dont on se seruoit dans les Gaules soixante ans deuant la venuë de nostre Seigneur* » (ibid. : 14), les mots bretons qu'il donne dans ses étymologies sont présentés comme des mots « *Gaulois* » cf. p. 964
- Paul Pezron**, comme l'indique le titre même de son ouvrage : *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes autrement appelez Gaulois* (PEZRON 1703). cf. 4.4.1
- Louis Le Pelletier** : Il salue les auteurs qui « *ont rendu un grand témoignage à l'antiquité de la langue Bretonne, en la déclarant la même que celle **des Gaulois ou plustost des Celtes*** » (LE PELLETIER 1716 : 2), et ceux qui « *l'antiquité de la langue Bretonne, et sa conformité avec **la Gauloise et la Celtique*** » (p. 9). De même, il donne le mot Marc'h comme « *vieux Gaulois* » (p. 7), et fournit une table « *des verbes qui sont formez du **Celtique ou Gaulois**, et ont leur origine encore aujourd'hui dans notre Breton* » (p. 7). Même lorsque, dans sa démarche pré-interceltiste, il décrit la proximité entre le breton et le gallois comme le lien entre « *deux sœurs filles de [au dessus : "la"] langue des **Celtes ou Gaulois*** » (p. 11). Et encore lorsqu'il critique PEZRON, en considérant que le mot Titans peut simplement signifier que le peuple en question était constitué de guerriers, il mentionne : « *les **Gaulois ou Celtes** faisoient cela longtems après dans la Grece* » (*De l'étymologie*, p. 25). Les suites de dessins qu'il donne sont présentées comme un alphabet « *Breton ou Gaulois* » (p. 30). Nous ne multiplions pas les exemples, mais l'on retrouvera cf. p. 323
- cf. p. 164

encore ces équivalences dans sa correspondance avec MONTFAUCON, et la préface du manuscrit de Lesquiffiou.

Grégoire de Rostrenen : On lit chez lui : « *C'est donc une des Langues primitives que GOMER fils aîné du Patriarche JAPHET a transmis à ses descendants les Gomariens, desquels les Celtes ou Gaulois ont pris leur origine* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 8), « *sous le nom de Celtes & de Gaulois, qu'on leur avoit donné dans la Grece, une de leur Colonies passa en Italie* » (p. 10), « *On voit donc bien par toutes ces remarques, que la langue des Celtes établie dans les Gaules, [...] a été dès les premiers siècles la langue des Gomariens postez originaiement dans la haute Asie* » (p. 10), « *la Langue des Celtes ou Gaulois, & des habitans de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, étoit la même* » (p. 11), etc. cf. p. 995

Claude Cillart de Kerampoul : La situation est moins simple pour lui : il distingue "Celtique" et "Gaulois", considérant le premier comme plus ancien, mais les lie par un rapport d'origination, considérant que les Celtes sont à la source des Gaulois : « *peut-on disconvenir que la Langue Cèltique, qui s'est conservée pure dans un canton de la Bretagne Armorique, n'ait servi de bazë au Gaulois, dès mots de laquelle il étoit tout rêmpli ?* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : IX) cf. p. 1008

Charles Taillandier : Il fait plutôt référence aux Gaulois qu'aux Celtes, mais les identifications qu'il propose sont assez explicites pour montrer qu'il tenait les termes pour équivalents : il se réfère ainsi, à titre d'autorité, à des auteurs, qui « *tous font descendre de GOMER les Gaulois, Celtes ou Galates* » (LE PELLETIER 1752 : I), et identifie clairement les langues entre elles : « *Cette Langue commune à toutes les Gaules, étoit celle que l'on parloit dans la Bretagne Insulaire* » (p. iv), et continue sa démonstration d'identité, reprenant la phrase de Jules CÉSAR, y ajoutant l'autorité de TACITE, et William CAMDEN pour conclure que « *les deux Langues Bretonne & Gauloise n'étoient pas fort différentes* » (p. iv) cf. p. 1011

Chez quelques auteurs de la fin du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècle, on trouvera encore une identification de ce type : ainsi chez Jacques LE BRIGANT, Théophile-Malo LA TOUR D'Auvergne-Corret, dit "LA TOUR D'Auvergne", et même encore chez Jean-François LE GONIDEC, qui incarnera le mieux la transition entre les propos des celtomanes et le nouveau régime d'originations que nous allons présenter. cf. p. 263

Le passage du panceltisme des lexicographes précédents à ce que l'on peut nommer "celtisme différentiel" ne s'est pas opéré subitement, et l'on observe, entre le dernier grand dictionnaire breton du XVIII^e qu'est celui de LE PELLETIER (1752) et l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, publié par LA VILLEMARQUÉ en 1847, où la rupture est consommée, un certain nombre de figures du panceltisme qu'il faut nommer au moins parce qu'elles serviront de référence, à suivre ou à rejeter, pour le courant différentiel du celtisme :

Jacques Le Brigant incarne les excès du panceltisme dans ce qu'il aura de plus risible (LE BRIGANT 1779) : le personnage figurerait à bon droit parmi les "fous du langage" (YAGUELLO 1984). Sa figure ne sera cependant pas sans utilité, puisqu'elle incitera les tenants ultérieurs du celtisme à revendiquer rigueur et méthode dans leurs analyses, pour se démarquer de ses fantaisies : qu'ils soient ou non parvenus à l'atteindre est une autre

question, toujours est-il qu'il a obligé à cultiver une certaine rhétorique scientifique, là encore pour entériner une distinction.

Théophile-Malo La Tour d'Auvergne-Corret, dit "LA TOUR D'Auvergne", défendra encore, dans ses "*Origines gauloises*" (LA TOUR D'Auvergne-Corret 1792) une thèse dont le titre du livre annonce tout le programme. Il revendiquera une démarche rigoureuse, mais ses étymologies ne seront finalement qu'un prolongement de la démarche syllabique de PEZRON. Malgré quelques distances, le personnage incarnera un certain rôle de figure tutélaire pour les membres de l'Académie Celtique : mort en 1800, il en sera ainsi nommé Président d'Honneur à titre posthume lorsque celle-ci sera fondée en 1804.

Jean-François Le Gonidec, enfin, incarne au mieux cette transition : si certaines de ses positions le situent encore dans le prolongement des thèses celtomanes (origination gauloise des Bretons, étymologies bretonnes données à certains mots grecs), sa démarche de rénovation linguistique sera pourtant celle qui fournira son point de départ au courant du celtisme différentiel. Notamment, LA VILLEMARQUÉ se reposera en grande partie sur les écrits de son maître, non sans quelques réorganisations notables.

cf. p. 355

7.1.1 Les facéties de Jacques Le Brigant

Parmi les successeurs des thèses de PEZRON, un des personnages les plus hauts en couleurs est sans doute Jacques LE BRIGANT. Dans un ouvrage de 1779 nommé *Éléments de la langue des Celto-gomérîtes ou Bretons : introduction à cette langue et par elle à celle de tous les peuples connus* (LE BRIGANT 1779), celui-ci prétend que le breton serait à l'origine de toutes les autres langues (TANGUY 1977 : 272, BRUNAU 2014 : 224–226). Il clamait ainsi à qui voulait l'entendre qu'ayant étudié le breton, il en était devenu capable de comprendre et d'expliquer toutes les autres langues du monde, et avait pour devise : « *Celticâ negatâ, negatur Orbis, Ar hentan langach ar Brézonnec* » (celui qui nie le Celtique, nie la Totalité, le breton est la première langue) (RIO 2000 : 299–307).

Lui aussi reprend à PEZRON sa méthode de découpage des mots en monosyllabes (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 30). Il tente de convaincre les milieux intellectuels de France, mais provoque des réticences dans les salons parisiens. Pour ridiculiser ses prétentions linguistiques, il est victime d'au moins deux mises en scène :

cf. p. 140

« À La Haye, il rencontre VOLTAIRE qui massacre ses théories du celtique universel. Dans les salons parisiens, il fait rire. Il est ainsi victime d'un méchant canular : on lui propose de servir d'interprète à un jeune Tahitien qui n'est en fait qu'un gamin des rues prononçant des sons gutturaux. Évidemment, LE BRIGANT tombe dans le piège et affirme le comprendre, provoquant l'hilarité et les moqueries de l'assemblée... » *ibid.* : 31

Outre cette anecdote du tahitien (cf. aussi RIO 2000 : 304) : on lui donna un texte à traduire en mentionnant qu'il était d'origine inconnue et que personne ne le comprenait, mais qu'il s'agissait sûrement d'un *Pater* (il existait au XVI^e siècle une tradition, initiée par Conrad GESSNER, de comparatisme linguistique reposant sur la traduction des *Paters*). LE BRIGANT en donna une traduction confirmant qu'il s'agissait d'un *Pater* : le texte avait en fait été complètement inventé par un académicien hostile au celtomane (*ibid.* : 305).

7.1.2 La paronomasie de La Tour d’Auvergne

Au-delà des excès d’un LE BRIGANT, d’autres auteurs tentèrent de reprendre et développer les thèses celtomanes. Parmi eux, Théophile-Malo LA TOUR D’AUVERGNE-CORRET publie en 1792 un ouvrage nommé *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l’Europe puisées dans leur vraie source* (LA TOUR D’AUVERGNE-CORRET 1792).

7.1.2.1 Les Bretons, héritiers des Dieux grecs

À la suite de PEZRON, il y défend la thèse selon laquelle les bretons sont les descendants directs des Dieux et Titans de l’Antiquité, par l’intermédiaire des Scythes (TANGUY 1977 : 268–272, RIO 2000 : 271–276, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 32–34) :

« Mais parmi tout cela, ce qu’il y aura de plus étonnant est qu’on fera voir que ces princes qui ont eu autrefois tant d’éclat et de nom et qu’on a souverainement vénérés comme les Dieux des Grecs et des Romains, je dis plus, comme les Dieux tout-puissants du ciel et de la terre, ont été de la même race et des mêmes peuples, desquels dans la suite sont venus les Gaulois. Ce qui est si vrai qu’on découvrira et par les noms des Dieux prétendus et par d’autres preuves, qu’ils n’ont point eu d’autre langue que celle des Celtes, qu’on parlait dans les Gaules du temps de CÉSAR : langue que l’on conserve encore aujourd’hui de nos jours en Bretagne... “Ce sont eux (les Bretons d’aujourd’hui) qui ont l’honneur d’avoir conservé la langue des descendants de GOMER, fils aîné de JAPHET et neveu de SEM, la langue de ces princes qui ont été regardés comme les grands Dieux de l’Antiquité”. » LA TOUR D’AUVERGNE-CORRET 1792, cité par KERVAREC 1908 : 187–188

7.1.2.2 Une étymologie par comparaison au breton

Son hypothèse s’appuie sur une analyse étymologique dans laquelle il voit, dans chaque mot ancien, grec, latin, toponyme, etc., une correspondance avec un mot breton aujourd’hui existant. Ainsi, comme le relève Jean BALCOU, Pour LA TOUR D’AUVERGNE, ADAM et ÈVE sont des mots purement celtiques puisque « par le mot *eva nos enfants demandent à boire et par adam, ils demandent à manger* [Evañ signifie "boire" en breton, et adam pourrait s’apparenter à "un tamm", soit "un morceau".] » (BALCOU 2001 : 306–307, citant LA TOUR D’AUVERGNE-CORRET 1792 : 104 dans son édition)¹. De même, "Titan" s’expliquerait par les mots bretons *ti* (maison) et *tan* (feu) (LA TOUR D’AUVERGNE-CORRET 1792 : 147 dans l’édition BALCOU) :

« Les Gaulois, par exemple, adorèrent dans les Gaules BELENUS. Or ce mot est formé de trois mots celtiques *Bel-en-us* : “leur véritable sens en breton est loin au-dessus de nous”² — Voici le mot TITAN : *Ti-tan*, “dans la langue des Bretons veut dire un réceptacle de feu, un foyer de lumière”³. Le mot DIANE est formé par abréviation du celtique *Di-a-nos*, c’est-à-dire le jour et la nuit. “parce que la lune, la même que DIANE, paraît à deux époques” ; VÉNUS s’explique par le primitif “Celto-Breton” : *Ven* : blanc⁴ ; le latin *Sol* vient du celtique *Sul* ; [etc.] » KERVAREC 1908 : 188

Pour établir de telles étymologies, il reprend et affine la méthode monosyllabique de PEZRON

cf. p. 140

1. Maurice OLENDER remarque que les étymologies des noms Bibliques constituaient un passage obligé des réflexions sur l’histoire des langues, y compris aux débuts du comparatisme, c’est ainsi qu’Ignaz GOLDZIEHER, publiant en 1876 un ouvrage nommé *Le Mythe chez les Hébreux et son développement historique* analyse les noms bibliques en fonction de mythes qu’il attribue aux anciens Hébreux, ainsi d’ADAM, « dont l’étymologie évoque les lueurs rouges du soleil » (OLENDER 1989 : 161), alors que Friedrich Max MÜLLER y voyait « un terrien » dans son ouvrage *Le monothéisme sémitique* en 1860 (ibid. : 161).

2. On peut imaginer que LA TOUR D’AUVERGNE pense à *Pe11* signifiant "loin" et *a-us* signifiant "au-dessus"

3. *Ti* veut dire "maison" et *tan* signifie "feu". On remarque que LA TOUR D’AUVERGNE reprend une étymologie de LE PELLETIER et non celle de PEZRON, qui le décomposait en *tit* + *an* cf p. 164.

4. Voir aujourd’hui *Gwenn*, blanc. Ici aussi l’étymologie est commune à LE PELLETIER, cf. LE PELLETIER 1716 : 7.

qu'il nomme alors "paronomasie" (LA TOUR D'Auvergne-Corret 1792 : 55, dans l'édition de BALCOU). Henri KERVAREC, dès 1908, explicitait avec clairvoyance les présupposés linguistiques, historiques, et méthodologiques sur lesquels se reposait LA TOUR D'Auvergne :

« *Puisque les Celtes sont les ancêtres de tous les peuples, le celtique est la langue mère de toutes les langues. La démonstration est aussi simple que l'affirmation elle-même. Il suffit d'ignorer l'existence des lois phonétiques et de croire que les langues n'évoluent pas [...]* "il passe pour constant, écrit-il lui-même, après Dom PEZRON et d'autres, que, lorsque dans deux langues étrangères l'une à l'autre, des mots se correspondent, ont la même forme, le même son et la même signification, ces mots semblent devoir appartenir de préférence à celle de ces langues qui est la moins chargée d'éléments : or la langue celtique ou bretonne, étant plus monosyllabique [que la grecque], plus voisine par là de l'origine du monde, il est évident que si l'une de ces langues est redevable à l'autre, ce n'est pas la celtique." ⁵ *En s'appuyant sur ce principe, par épenthèse, aphérèse, abréviation, allongement et autres procédés, il n'est pas un mot de quelque langue qu'il provienne qui ne puisse être expliqué par le breton. D'autant plus que, quand le breton ne suffit pas, LA TOUR D'Auvergne fait appel à une langue au sujet de laquelle il ne s'explique pas : le celto-breton primitif. À la faveur de cette antique et vénérable autorité, les rapprochements, même les plus lointains, peuvent être aisément effectués.* » KERVAREC 1908 : 188–189

Il est intéressant de remarquer que les rapprochements fantasques de LA TOUR D'Auvergne se doublent d'une rhétorique scientifique, d'une incitation à la prudence et à l'esprit critique dans la présentation des résultats de recherche et hypothèses. Alors même que sa méthode de "paronomasie" nous rappelle la très sérieuse invocation du « *Calembour comme principe explicatif* » chez un Jean-Pierre BRISSET (YAGUELLO 1984 : 191–195) ⁶, elle semble, à cet auteur, premier grenadier de France et ne disposant pas des méthodes propres à une reconstitution philologique rigoureuse, être un exercice de rigueur spirituelle. Son incapacité à expliquer les raisons des changements phonétiques entre les mots qu'il compare (ainsi, *Belenus* et *pell en a-us*, *Venus* et *Gwenn*, etc.), à justifier de son hypothèse selon laquelle le breton serait la seule langue à ne pas avoir évolué au contraire des autres, ne sont même pas visibles à ses yeux, convaincu qu'il est que la comparaison du nombre de syllabes y suffit. Il ne peut pas percevoir comme une pétition de principe son affirmation sur l'existence d'un celto-breton primitif précédant le grec, seule hypothèse permettant de conclure d'une ressemblance relative constatée à un caractère fondateur du breton, tant il est certain de l'existence de cette entité qu'il avance.

7.1.2.3 Une valorisation du paysan authentique breton

On retrouve chez LA TOUR D'Auvergne, comme c'était le cas chez Louis LE PELLETIER, cette valorisation d'une population simple qui aurait préservé le langage dans sa pureté.

« *Il est à remarquer que, dans sa description des Bretons, LA TOUR D'Auvergne procédait à un choix sociologique inattendu. Il ne considérait que le paysan breton ; lui seul était l'héritier des Gaulois et des Celto-Scythes. C'était marquer une rupture essentielle dans la finalité qu'avaient assignée au mythe d'origine les historiographes et érudits des siècles précédents. Il n'allait plus servir les élites politiques, les familles nobles, mais le peuple paysan assimilé au peuple gaulois, le peuple parlant breton, qui avait conservé depuis des siècles cette langue mère primitive, pure et sans tache !* » RIO 2000 : 273

De même que nous l'avons déjà exposé, un tel discours est fondamentalement ambigu : en

cf. p. 191

5. On comparera avec intérêt ce passage à la reprise que nous avons déjà observée chez GRÉGOIRE de la formule de PEZRON (cf. p. 143).

6. La comparaison s'arrête là tant la démarche de BRISSET est singulière, lui chez qui l'origine n'a rien de chronologique, et dont la méthode consiste en variations à l'infini autour de la paronymie (FOUCAULT 1984).

même temps qu'il peut témoigner d'un renversement des valorisations établies, donc d'un retour du stigmate (GOFFMAN 1975), de la part d'une partie de la population d'abord dévalorisée qui se trouve tout à coup portée en avant, il peut également avoir comme effet collatéral d'inciter les pauvres paysans bretons à garder leur vie et leurs usages ruraux et modestes, critiquant par exemple toute volonté d'apprendre le français comme une forme d'ambition personnelle malvenue qui dénature la pureté de l'idiome primitif, véhiculant par-là même un message conservateur pour que chacun reste à sa place.

7.1.3 Jean-François Le Gonidec : entre le panceltisme et l'Académie Celtique

On peut considérer que Jean-François LE GONIDEC (1775–1838) fait office de charnière dans la transition entre les deux régimes d'originations. Reprenant certaines des affirmations du courant celtomane qui le précède, il s'en démarque néanmoins par une approche qu'il revendique comme plus précautionneuse et rigoureuse⁷.

Par ailleurs, il fait le tri au sein des affirmations des celtomanes, dont il reprend l'identification des Gaulois et des Celtes, ainsi qu'une revendication d'ancienneté du breton, mais sans aller jusqu'à en faire la langue primitive et fondatrice de toutes les précédentes.

Enfin, il reconfigure l'usage de l'archéonyme celtique : alors que celui-ci servait aux auteurs précédents à prouver l'antiquité du breton par l'observation de ressemblances tous azimuts, ici au contraire LE GONIDEC mobilise les Celtes pour tenter de caractériser particularisme breton qu'il nomme son « *organisation* », ou encore la « *Physionomie de la Langue Celto-Bretonne* » (ibid. : XIV), et dont il cherche les traits dans la grammaire et la prononciation ; il leur fait donc plutôt jouer un rôle de définition d'une spécificité par différenciation, envers le français notamment.

7.1.3.1 Une volonté de revalorisation du breton

La figure d'un discours potentiellement critique envers le breton semble hanter LE GONIDEC, qui revient à trois reprises dans le court *Avertissement* de son dictionnaire de 1821 sur des personnages désignés comme « *quelques esprits prévenus, ennemis prononcés de toutes recherches* », « *quelques mal-intentionnés* », et « *des personnes instruites* » qui « *avaient pu se laisser prévenir contre la langue Celto-Bretonne* » ; il présente alors son ouvrage comme une manière de rehausser la considération des savants pour le breton :

« *Si, pour quelques esprits prévenus, ennemis prononcés de toutes recherches, la langue Celto-Bretonne n'est qu'un jargon grossier, elle offrira toujours aux véritables savans une abondante moisson d'observations curieuses, soit par son caractère d'antiquité qui respire dans toute son organisation, soit par la solidité de cette organisation qui a résisté aux coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans.* » ibid. :

V

Outre une construction qui relègue très classiquement les détracteurs du breton parmi des opposants au savoir (« *ennemis prononcés de toute recherche* »), par opposition à la figure des « *véritables savans* », qui sauront quant à eux forcément apprécier la valeur du breton, on observe que ce sont deux caractéristiques que l'auteur souhaitera mettre en avant pour la réhabiliter :

7. Il l'est en effet, notant par exemple, « *Toutes les fois que l'origine d'un mot m'a semblé douteuse, je l'ai fait précéder d'un astérisque et d'un point interrogatif.* » (LE GONIDEC 1821 : XII), marque de prudence que LA VILLEMARQUÉ enlèvera lorsqu'il rééditera le dictionnaire.

d'une part, « son caractère d'antiquité », d'autre part, « la solidité de cette organisation » de la langue. Notons que ces deux dimensions sont étroitement entremêlées, puisque le caractère d'antiquité « respire dans toute son organisation », et cette même organisation témoigne d'une logique antique qui « a résisté aux coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans ». Distinguées mais entremêlées, l'antiquité du breton et sa logique spécifique ou « organisation » se soutiendront mutuellement : on expliquera les particularités de l'« organisation » de la langue, par son antiquité, et on justifiera les allégations d'antiquité en mettant en avant cette « organisation » particulière de la langue, dans un raisonnement circulaire où les présupposés historiographiques et les méthodes d'analyse linguistique se justifieront l'un l'autre.

cf. p. 401

Ces deux dimensions seront néanmoins défendues aussi chacune pour son compte. **Premièrement**, son ancienneté, que l'auteur défend sans vouloir pour autant rentrer tout à fait dans le débat :

« Quelques mal-intentionnés contestent à la langue Bretonne son droit de légitimité comme fille de la langue Celtique. Pour moi, sans entrer dans une discussion à ce sujet, je me contenterai d'avoir établi les titres qu'elle a conservés. Je laisse à de plus instruits que moi le soin de les débrouiller. » LE GONIDEC 1821 : v

La stratégie rhétorique ambiguë de l'auteur construit la filiation comme un phénomène tellement évident que l'on peut se contenter de le tenir pour acquis et qu'il n'est même pas la peine de vouloir le démontrer. Le fait qu'ici la figure du détracteur ne soit présentée ici ni comme « esprits prévenus » ni comme « personnes instruites », mais simplement comme « mal-intentionnés » vient renforcer l'idée qu'il faut témoigner d'une certaine ignorance pour pouvoir nier une filiation aussi bien établie, selon un procédé rhétorique déjà aperçu chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN.

cf. p. 142

Deuxièmement, son « organisation », ici définie plus précisément, outre par sa particularité, comme témoignant d'un caractère « réguli[er] » et « méthodique » :

« Si des personnes instruites avaient pu se laisser prévenir contre la langue Celto-Bretonne, pour n'en avoir pas connu l'organisation, je me flatte qu'après en avoir lu avec attention la Grammaire, après en avoir parcouru le Dictionnaire, elles reconnaîtront dans ce prétendu jargon, une langue aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes et vivantes, et elles renonceront, de bonne foi, à leur injuste prévention. » ibid. : vi

Le message de LE GONIDEC semble donc être : le breton est une vraie langue. Si "ancienneté" et "organisation" sont ce qui la définit, on peut en déduire en creux les caractères qui au contraire constituent le « jargon grossier » (p. v) ou le « prétendu jargon » dont il prétend distinguer le breton : absence d'ancienneté et absence d'organisation donneraient une langue récente, dérivée d'une autre, qui aurait perdu de celle-ci une certaine rigueur analogique et en serait devenue anarchique. Il reprend donc un cadre de valorisation du passé (PA+) que l'on trouvait déjà tant chez MAUNOIR que CILLART ou LE PELLETIER. La question de l'"organisation" de la langue permettra une articulation avec le projet de rénovation linguistique qu'il entreprendra par ailleurs : c'est bien parce que "organisation" et "ancienneté" sont étroitement associées qu'une réforme linguistique qui déclare s'appuyer sur une telle "organisation" peut éviter d'être considérée comme relevant du "récent" ou de l'"artificiel" (PR-). Nous aurons ainsi l'occasion de voir que LE GONIDEC présentera ses innovations comme la simple exhumation d'une rationalité ancestrale demeurée implicite dans la langue.

cf. p. 137

cf. p. 151

cf. p. 657

7.1.3.2 La critique des ouvrages précédents

C'est aussi d'une manière tout à fait classique que LE GONIDEC présente son ouvrage par rapport aux précédents, qu'il estime insuffisants :

cf. p. 66

« On a imprimé sur cette Langue un assez grand nombre d'ouvrages. Sans parler de quelques Vocabulaires incomplets qui ont paru jusqu'à ce jour, je citerai comme les plus importants, les Dictionnaires de Jean DAVIES, du P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et de Dom LE PELLETIER. » LE GONIDEC 1821 : VI-VII

Il est intéressant de remarquer que le dictionnaire *gallois-latin* de DAVIES figure au sein de cette liste des ouvrages : ceci nous montre que LE GONIDEC applique une identification assez extensive dans sa définition du « *Celto-Breton* », puisqu'il y intègre, sans aucune mise en garde, un ouvrage de gallois. Dans la suite du passage, DAVIES et GRÉGOIRE seront critiqués, comme nous le verrons, pour avoir adopté une orthographe reprise d'une langue exogène, à savoir l'anglais, éloignant ainsi le breton d'une graphie qui lui serait plus « *naturelle* » (p. vii). Si l'orthographe de LE PELLETIER est épargnée par cette critique, son ouvrage est considéré comme insuffisant sur un autre point :

« Malheureusement, il n'a donné qu'environ la vingtième partie des mots de la Langue. Sans cela, et malgré quelques petites inconséquences, cet ouvrage pourrait être considéré comme un chef-d'œuvre d'érudition. Si cet auteur avait étendu ses recherches et ses observations sur tous les mots de la Langue, je me dispenserais aujourd'hui d'offrir au public un nouveau Dictionnaire Celto-Breton.

Malgré ce que je viens de dire, je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait que LE PELLETIER. Outre que je suis loin de posséder ses connaissances, je ne me suis pas trouvé dans une situation aussi avantageuse que lui, pour donner à mon travail tous les développemens dont il était susceptible. » *ibid.* : VII

Est-il vraiment possible que l'ouvrage massif de LE PELLETIER, considéré comme une référence par bien des lexicographes ultérieurs, n'ait donné qu'un vingtième des mots de la langue? Ceci mérite éclaircissement. Comme nous l'avons vu, l'hétérogénéité et la créativité linguistiques sont tels que l'idée même de compter le nombre total de "mots" d'une langue semble absurde au linguiste contemporain, aussi les lexicographes doivent-ils décider de critères à l'aune desquels ils opéreront la sélection lexicale leur permettant d'établir leur ouvrage. Il est ici dommage que LE GONIDEC ne précise pas en vertu de quels critères il peut décréter que le lexique de LE PELLETIER ne constitue qu'un vingtième de celui du breton. Néanmoins, on peut tenter de reconstruire ces critères à partir des pratiques de LE GONIDEC : son dictionnaire est l'un des premiers à pratiquer le *néologisme*, si l'on entend par-là non la simple reprise d'un item lexical provenant par exemple du gallois, mais bien le procédé consistant à isoler des racines et des affixes pour ensuite les recombinaison à l'envi par le procédé que la morphologie nomme "dérivation"⁸. La pratique d'un tel procédé, associée à une définition du « *Celto-Breton* » suffisamment large pour y inclure le gallois, permet à l'auteur d'être parmi les premiers à proposer un dictionnaire qui *invente des mots* pour répondre aux besoins de locution de ces nouveaux intellectuels (à peu près) laïcs qui émergent au XIX^e siècle. Par rapport à une telle démarche, il semble donc relativement normal que les dictionnaires précédents, se contentant d'inventorier l'existant, aient semblé pauvres à ce premier réformateur de la langue.

cf. p. 56

cf. p. 656

LE GONIDEC reprend aussi une critique qu'adressait CILLART à ses contemporains, bien

cf. p. 150

8. Nous reprenons ici provisoirement la notion de "néologisme", que nous aurons l'occasion de remettre en question (cf. p. 680) au profit de celle d'"appropriation" (cf. p. 682).

qu'il ne le mentionne pas, qui est que les dictionnaires précédents avaient omis de mentionner le genre des mots, qui peut pourtant différer de celui qui leur est donné en français :

« On sera peut-être étonné d'apprendre qu'aucun des lexicographes cités plus haut n'a indiqué le genre des mots. J'ai voulu suppléer à cette omission ; mais je dois prévenir que, faute de secours et de guide (depuis 17 ans, j'ai quitté la Bretagne), je me suis vu forcé plusieurs fois d'indiquer les genres par simple analogie. » LE GONIDEC 1821 : VII

7.1.3.3 Un ensemble d'identifications

La place charnière qu'occupe LE GONIDEC se perçoit sûrement le mieux dans le fait que, malgré son rôle de réformateur de la langue et la postérité que lui donneront ses successeurs, il continue néanmoins, à l'instar des discours celtomanes qui le précèdent, d'identifier les Celtes aux Gaulois, et de se référer pour cela à la fameuse première phrase de *La Guerre des Gaules* :

cf. p. 254

« A ceux qui nient l'identité de la langue des Celtes et des Gaulois, il suffira de répondre par cette première phrase des Commentaires de CÉSAR (*Guerre des Gaules*). Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. “Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, et la troisième par ceux qui se nomment Celtes dans leur propre langue, et que nous appelons Gaulois dans la nôtre.” » ibid. : V

Dans sa *Grammaire Celto-Bretonne*, il poussera l'identification jusqu'à considérer que l'origine des Bretons « semble se confondre avec celle des Français et des peuples de la Gaule », ce qui montre qu'il est alors moins préoccupé par la question de la différenciation que par celle de valoriser l'ancienneté de la langue :

« L'antiquité de la Langue des Celtes et son identité avec l'idiome Armorique, dit Bas Breton, sont deux faits tellement notoires, que les mots cités comme Celtiques par une foule d'auteurs Grecs ou Latins se retrouvent tous, et avec la même signification, dans la bouche des peuples de notre Armorique Française. La liste de ces mots se grossit chaque jour, et offrira constamment les mêmes résultats aux véritables savans disposés à écarter tout préjugé défavorable à un idiome, dont on peut se servir pour répandre le plus grand jour sur des monumens précieux à l'archéologie en général, et à l'histoire particulière d'une nation dont l'origine semble se confondre avec celle des Français et des peuples de la Gaule. » LE GONIDEC 1807 : VII–VIII

Sa démonstration s'étayera dans la *Préface* à la seconde édition de sa *Grammaire*, publiée juste avant sa mort, qui commence ainsi :

« Après les savantes recherches des archéologues français et étrangers sur l'origine de la langue celto-bretonne, après les dissertations de dom PEZRON, des p. GRÉGOIRE, des TAILLANDIER, des LE PELLETIER, des LATOUR-D'Auvergne, de l'abbé MAHÉ, des MIORCEC DE Kerdanet⁹ et autres, pour ne citer que les modernes, j'ai cru inutile d'en faire de nouvelles. Mais comme il est encore beaucoup de personnes qui n'ont jamais consulté les auteurs que je viens de citer, j'ai fait un extrait succinct de leurs ouvrages, qui me paraît suffire pour faire connaître l'importance de notre langue. » LE GONIDEC 1838 : V

Dans la suite du texte, LE GONIDEC cite STRABON qui « dit positivement que les habitans de la Gaule-Belgique et de la Celtique usaient d'une langue commune » (ibid. : VI), ainsi que le témoignage de CÉSAR repris par TAILLANDIER, et de Sulpice SÉVERE, et quelques autres.

cf. p. 210

9. Daniel Louis Olivier MIORCEC DE Kerdanet, docteur en droit, était un historien, archéologue et biographe, qui fut aussi bibliothécaire de la ville de Rennes sous la Restauration et maire de Lesneven. Il est notamment l'auteur d'un ouvrage intitulé *Histoire de la langue des Gaulois, et par suite de celle des Bretons, pour servir à l'Histoire générale de France* (1821). Son père, Daniel Nicolas MIORCEC DE Kerdanet, était avocat, juge, administrateur et député très royaliste de la région de Lesneven.

Il y déclare que « *le celto-breton paraît avoir été l'idiome d'une grande partie de l'Espagne* » (LE GONIDEC 1838 : VII–VIII), et compare les Vénètes de Vannes à ceux de « *l'embouchure du Pô* », comme le faisait STRABON. Suivant CLUVIER et TAILLANDIER, il y déclare encore que « *les nations qui peuplèrent l'Illyrie, l'Espagne, les Gaules, l'Allemagne et la Bretagne insulaire, étaient des Celtes qui parlaient tous la même langue* » (ibid. : VIII). Cette volonté de comparer les langues entre elles pour souligner un berceau commun qui permettrait de valoriser l'ancienneté d'un breton tenu pour ayant gardé un lien privilégié avec sa source "celtique" culmine dans un passage que n'auraient pas renié les auteurs des siècles précédents :

cf. p. 114

« *Il paraît incontestable que la langue bretonne a eu l'Asie pour berceau, et que de là elle s'est répandue dans l'Europe, avec les nations qui ont peuplé cette partie du monde : ainsi elle a pu, dans un temps, être la langue commune de tout l'Occident ; aussi en trouve-t-on des traces bien reconnaissables dans presque tous les dialectes de l'Europe. L'allemand renferme un si grand nombre de mots bretons, identiques pour le son, la forme et le sens, qu'ils semblent sortir de la même source. Cette même conformité se retrouve dans le grec et dans le latin, sans parler des divers dialectes qui étaient encore en usage en Angleterre il y a peu d'années, et qui heureusement nous ont été conservés dans des dictionnaires que l'on peut consulter avec fruit.* » ibid. : VIII–IX

On le perçoit, contrairement à ses successeurs, LE GONIDEC n'est pas encore préoccupé par la volonté d'une différenciation de la culture bretonne par rapport aux autres grands pans de l'Occident. Sur ce point, c'est surtout son disciple LA VILLEMARQUÉ, ainsi qu'Arthur de LA BORDERIE et Aurélien de COURSON, qui insisteront sur leur différenciation, dans le contexte que nous verrons.

7.1.3.4 Comparatisme et précautions sur les origines

Dans un article qu'il publia en 1809 au sein des *Mémoires de l'Académie Celtique*, LE GONIDEC marque encore une certaine continuité avec la démarche comparatiste des celtomanes, puisque, à l'instar de Charles TAILLANDIER, il publie un « *Tableau des mots celto-bretons analogues au grec* » (LE GONIDEC 1809 : 434–439) et un « *Tableau des mots celto-bretons analogues à l'allemand* » (pp. 440–444). Nous reproduisons ici les comparaisons de l'auteur pour la lettre <A> :

cf. p. 206

CELTO-BRETON	GREC	FRANÇAIS
Aez. (vapeur)	Aazô.	j'aspire, je souffle.
Aiou.	Iou.	Cri de douleur.
Aluzen.	Eléémôsuné.	Aumône.
Anaout. (connaître)	Gnotos.	Connu.
Aot.	Akté.	Rivage.
Avel. (vent)	Aella.	Tempête.

TABLE 7.1 – Tableau des mots celto-bretons analogues au grec, lettre <A>, LE GONIDEC 1809 : 434

On note dans ce tableau que les termes **aluzen**, **anken**, **argad**, et **aval** sont communs au tableau de TAILLANDIER. Les deux tableaux sont suivis d'un court article intitulé « *Observations générales sur les Vocabulaires suivants* », que nous reproduisons ici en entier :

cf. p. 1017

« *Sans prétendre assigner à la langue celto-bretonne un rang d'antériorité sur les langues grecque et allemande, je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence, par les deux tableaux ci-dessus, qu'il existe entre le grec et le breton, entre l'allemand et le breton, des traits de*

CELTO-BRETON	ALLEMAND	FRANÇAIS
Aluzen.	Almosen.	Aumône.
Anaf.	Napf.	Jatte.
Añken	Angst.	Inquiétude.
Argadi.	Argern.	Irriter, chagriner.
Arc'h.	Arche.	Arche.
Aval.	Apfel.	Pomme.
Azen.	Ezel.	Ane.

TABLE 7.2 – Tableau des mots celto-bretons analogues à l'allemand, lettre <A>, LE GONIDEC 1809 : 440

ressemblance si frappants, qu'on ne peut se refuser, sans mauvaise foi, à reconnaître dans les peuples qui se sont servis de ces langues, sinon une origine commune, au moins des rapports bien marqués, dûs soit au commerce, soit à diverses transmigrations.

*Je laisse aux savans, amateurs de langues anciennes, à décider laquelle des deux langues comparées a dû faire des emprunts à l'autre. Je remarquerai seulement, que de deux mots analogues de son et de sens, celui qui se trouve isolé doit appartenir à la langue qui possède la famille entière du mot. Le mot *reiff*, gelée blanche, par exemple, est absolument sans suite dans l'allemand. Dans le breton, au contraire, on lui trouve une famille très-étendue. *Ref*, *rév* ou *réd*, gelée blanche; *révi* geler; *révadur* action de geler; *révuz*, sujet à geler; *riou*, froid, froidure; *riva*, froidir, amasser du froid; *rividik*, frileux, etc. Je pense donc que ce mot appartient plutôt à la langue bretonne qu'à la langue allemande.*

*Je ferai observer encore, qu'un mot de plus d'une syllabe, doit nécessairement être dérivé de celui qui est monosyllabique. Les Grecs ont donc formé κάμπυλος¹⁰ du breton *Kamm*; κυκλος de *Kelec'h*; χῶρος de *Ker*; κίσση [incertain, les caractères sont peu précis] de *Kést*; γράϊα de *Grach*; μάμηη de *Mamm*, etc.*

*On trouvera dans le tableau comparatif des mots allemands, quelques termes étrangers et à l'allemand et au breton. Je ne les ai portés, que pour faire voir que les deux langues ont puisé à la même source les mots qui leur manquaient à l'une et à l'autre. Parmi ces mots, l'on peut distinguer le breton *aluzen*, et l'allemand *almosen*, qui certainement viennent du grec ἐλεημοσύνη; le mot breton *ofern*, messe, et l'allemand *opfer*, sacrifice, qui viennent du latin *offerre*, etc.*

Je suis loin d'avoir présenté ici tous les mots celto-bretons d'une origine commune avec le grec et l'allemand, mes occupations ne m'ayant pas permis de donner mon tems à un examen scrupuleux des vocabulaires de ces deux langues; mais j'espère un jour être dans le cas d'offrir aux savans, la liste complète de ces mots.

La même raison m'a forcé de remettre à un autre moment, la recherche des rapports plus frappants encore, peut-être, qui existent entre un grand nombre de mots latins et celto-bretons. » LE GONIDEC 1809 : 445–446

Le positionnement de LE GONIDEC, dans ses précautions, marque bien la transition douce d'un discours qui reprend des éléments aux comparaisons celtomanes sans prétendre le reproduire pour autant : ainsi il « démontre jusqu'à l'évidence [...] qu'il existe [...] des traits de ressemblance [...] frappants », mais ne souhaite pourtant pas « assigner à la langue celto-bretonne un rang d'antériorité sur les langues grecque et allemande ». L'auteur semble botter en touche lorsqu'il « laisse aux savans » le soin de trancher l'épineuse question. Néanmoins, ses deux démonstrations dirigent vers la conclusion de l'antériorité du breton :

Par rapport à l'allemand, son argument consiste à dire à peu près que si un mot est isolé dans une langue, mais est en rapport avec d'autres dans une autre langue, alors il doit venir de celle où il en existe plusieurs. Si l'on passe sur la justification théorique d'un tel précepte, comment LE GONIDEC construit-il « la famille entière du mot » ? Variété

10. LE GONIDEC emploie le caractère <ω> pour π.

dialectale ou orthographique (Ref, rév, réô), dérivation morphologique (révi, révadur, révuz) et proximité phonétique ne garantissant pas une proximité lexicale (riou, riva), constituent les observations mobilisées pour construire la « famille » des mots bretons.

Par rapport au grec, LE GONIDEC reprend ici le fameux principe pezronien concernant le décompte des syllabes, que LE PELLETIER avait ridiculisé (dans un manuscrit certes non connu à l'époque), lui faisant dire que les mots grecs pris en exemple proviennent du breton car il possède plus de syllabes.

cf. p. 140
cf. p. 167

Même si ces deux raisonnements inscrivent LE GONIDEC dans un cadre de pensée qui montre sa continuité avec celle du panceltisme, on perçoit déjà un propos plus nuancé, puisqu'il admet volontiers quelques contre-exemples, mentionnant notamment que **aluzen** ("aumône") et son "correspondant" allemand doivent provenir du grec, et **ofern** ("messe") du latin.

Mais outre ce discours plus nuancé, ce qui nous intéressera principalement ici réside dans le fait que LE GONIDEC, dans cet article de 1809, ne manifeste pas encore l'optique différentialiste qui voudra que les Celtes soient surtout différents des Grecs, des Romains, ou des Allemands, puisqu'il propose encore des identifications avec deux langues, et annonce « *des rapports plus frappants encore* » avec le latin. C'est surtout sur ce point que l'on peut dire que LE GONIDEC, bien que sorti d'un panceltisme échevelé, ne se situe pas encore au sein de l'approche différentialiste du celtisme. Bien entendu, on ne peut pas non plus exclure l'éventualité d'évolutions personnelles de l'auteur lui-même entre 1809 et 1821.

7.1.3.5 Une reprise prudente des proclamations d'antériorité

Si LE GONIDEC reprend aux celtomanes l'identification qu'ils opèrent entre "Gaulois" et "Celtes", il ne les suit pas pour autant complètement, et témoigne d'un positionnement assez sélectif quant à ce qu'il leur reprend et ce par quoi il s'en distingue :

« *On ne se permettra pas ici d'assigner à la langue Celto-Bretonne, telle qu'elle se parle aujourd'hui, un rang d'antériorité par rapport aux langues mortes, à l'Hébreu, au Grec, au Latin. Rien ne serait plus facile cependant que de démontrer que, possédant un assez grand nombre de termes analogues pour la forme et pour le sens, dont souvent les racines appartiennent à la langue Celto-Bretonne, celle-ci ne doit pas le céder pour l'ancienneté aux autres langues citées plus haut. Mais si l'on s'abstient de lui donner une origine aussi reculée, on ne taira pas du moins son droit d'aînesse sur toutes les langues vivantes de l'Europe.* » LE GONIDEC 1821 : V-VI

Sa position se veut donc relativement nuancée : s'il refuse de considérer avec eux le « *Celto-Breton* » comme une langue *plus ancienne* que celles de l'Antiquité, il se repose pourtant sur eux afin d'affirmer que le Breton est une langue ancienne, plus que toutes les langues *actuelles* de l'Europe. Cette stratégie est doublement payante : si **d'une part** elle permet de bénéficier de l'autorité des auteurs appartenant au courant celtomane, elle en propose **en revanche** une critique qui permet, non seulement de se protéger contre les éventuelles accusations dont ces thèses feraient l'objet, mais **également** d'affirmer sa propre démarche comme plus raisonnable et rigoureuse. Ainsi, s'il ne prétend plus faire descendre la langue bretonne de NOÉ dans un contexte où les progrès de l'histoire ne rendaient plus possible une telle affirmation, il parvient néanmoins à conserver l'essentiel, à savoir la revendication de « *son droit d'aînesse sur toutes les langues vivantes de l'Europe* », tout en se présentant comme un auteur plus scrupuleux.

La méthode d'analyse linguistique qu'il mobilise pour dater l'ancienneté des langues repose sur les considérations syllabiques de PEZRON, comme ce fut le cas pour GRÉGOIRE, LA TOUR

cf. p. 140
cf. p. 143

D'Auvergne et pour bien d'autres lexicographes.

cf. p. 258

« Si l'on demande à quels caractères on peut reconnaître la, haute antiquité de la langue Celto-Bretonne, je répondrai, en rappelant un principe assez généralement reçu sur cette matière : "que les mots dans lesquels il entre le moins d'éléments, doivent être regardés comme les plus près de leur source". Or, dans son origine, cette Langue était toute monosyllabique : ses mots composés ne sont formés que de deux, de trois, ou au plus de quatre syllabes. » LE GONIDEC 1821 : VI

Tout comme il le faisait pour la filiation celtique, l'invocation ici d'« un principe assez généralement reçu » semble faire suffisamment autorité pour dispenser l'auteur de tenter d'en justifier la validité. S'autorisant par ailleurs à considérer que le nombre de quatre syllabes est toujours garant d'une simplicité linguistique au sein des mots composés, il donne de ses observations un critère de validation presque *infalsifiable* (POPPER 1934), c'est-à-dire qu'étant donnée la rareté des mots de plus de quatre syllabes, surtout dans une langue où l'ajout d'affixes par dérivation morphologique n'en est alors qu'à ses débuts, il se donne lui-même peu de chances d'observer une situation qui mettrait en danger sa théorie.

À cet argument qui démontre le caractère originaire du breton par son peu de syllabes viendra s'en adjoindre un autre, reposant sur l'incapacité à établir des étymologies expliquant les mots bretons : « Combien d'ailleurs pourrait-on citer de Langues qui, comme celle-ci, ne reconnaissent ni leur origine, ni la langue-mère dont elles descendent ? » (LE GONIDEC 1821 : VI). Là où la circonspection demanderait de ne voir qu'une pauvreté de documentation liée à l'absence de documents écrits, LE GONIDEC voit dans cette absence une preuve positive : si l'on ne peut donner les origines étymologiques de mots bretons, alors c'est que le breton n'a d'autre origine que lui-même. **De même** que l'on avait remarqué, lorsque LE GONIDEC reprochait au dictionnaire de LE PELLETIER de ne contenir qu'un vingtième des mots du breton, qu'il n'avait pas défini le critère sur lequel il définissait et dénombrait les mots faisant partie de la langue ; **de même** ici, on peut se demander si l'opération préalable consistant à rejeter comme n'étant pas bretons tous les termes visiblement proches du français (notamment le "*brezhoneg beleg*") est vraiment sans effet sur l'impossibilité constatée par la suite d'observer des ressemblances avec d'autres langues.

cf. p. 656

Enfin, LE GONIDEC propose entre le breton, l'hébreu et le grec, une comparaison assez intrigante, dont on se demande ce qu'elle permet de prouver : « Comme dans l'Hébreu, comme dans le Grec, on reconnaît quatre dialectes dans le Celto-Breton. » (ibid. : VI). Il est difficile de croire que la simple présence commune de "quatre dialectes" permettrait de justifier l'affirmation d'une antiquité partagée, et pourtant on ne voit pas pourquoi la comparaison serait mentionnée si l'auteur n'y voyait aucun intérêt : de là à croire qu'un tel point commun serait tenu pour significatif par LE GONIDEC, c'est quelque chose que l'on peut croire, mais sans l'affirmer totalement.

7.1.3.6 La caractérisation d'un "esprit celtique"

Nous avons déjà mentionné que, si LE GONIDEC reprenait certains des éléments du discours celtomane de ses prédécesseurs, il modifiait en revanche la fonction du recours aux Celtes : ceux-ci ne sont plus mobilisés comme un ancêtre commun par lequel on perçoit des ressemblances avec d'autres langues, mais au contraire comme le gage de l'origine particulière d'un peuple qui se distingue de ceux des grandes traditions connues en Europe. Nous avons aussi déjà abordé la

mention faite par LE GONIDEC de l'« *organisation* » de la langue bretonne, ce qui renvoie aux règles et régularités de sa grammaire, qu'il mettait en avant à la fois comme signe d'une logique distinctive du breton par rapport aux autres langues, mais aussi comme la simple présence d'une logique tout court, comme réponse face à d'éventuelles critiques qui n'y verraient qu'un « *jargon* » informe et désorganisé. Dans son *Avertissement*, il mentionnera deux autres points qui particularisent la langue « *Celto-Bretonne* » : son orthographe et les « *Celticisms* ».

L'orthographe : Dans sa *Grammaire celto-bretonne* de 1807, LE GONIDEC avait proposé une réforme « *philosophique* » de l'orthographe du breton, dont les grands principes seront rappelés dans ce dictionnaire de 1821. S'il aborde ici la question de l'orthographe, ce n'est pas tant pour elle-même que pour ce en quoi elle permet d'exprimer ou de masquer plus ou moins les particularités du breton. C'est ainsi qu'il critique les choix graphiques de DAVIES :

« DAVIES a calqué son orthographe sur l'orthographe anglaise, ce qui contribue à masquer ou à dénaturer la plupart des racines de la Langue. Son affection pour les lettres doubles ou pour les lettres étrangères, rend presque toujours le Celto-Breton méconnaissable dans son Dictionnaire. » LE GONIDEC 1821 : VII

Les remarques qu'il fait, sur le fait que cette orthographe « *contribue à masquer ou à dénaturer* » ou à rendre « *méconnaissable* » la langue montrent qu'il se réfère implicitement à une conception d'une langue qui serait *préexistante* à l'orthographe, celle-ci n'étant alors qu'une couche supplémentaire qui correspondrait plus ou moins bien à cette essence de départ. La mention qu'il fait par ailleurs des « *lettres étrangères* » montre également que cette dimension préexistante témoigne d'un caractère d'autochtonie. De DAVIES, la critique se diffuse à GRÉGOIRE, présenté comme ayant suivi le gallois :

« Dans le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, chaque article commençant par le mot Français, cet ouvrage ne peut être utile que pour traduire le Français en Breton. D'ailleurs, en adoptant plusieurs idées de DAVIES, l'auteur y a joint beaucoup d'erreurs, qu'il pouvait d'autant moins éviter, qu'il avoue lui-même que son Breton naturel, celui qu'il avait appris dans son enfance, était fort mauvais, et peu intelligible hors de son canton. » *ibid.* : VII

Nous tiendrons assez peu de compte des critiques adressées à GRÉGOIRE qui nous semblent relever du régime rhétorique commun des préfaces de dictionnaires, nécessitant un certain dénigrement des ouvrages précédents pour pouvoir justifier l'intérêt du sien propre, et que nous avons déjà vue à l'œuvre de la part de LE GONIDEC sur le dictionnaire de LE PELLETIER. Ce qui nous intéresse ici, c'est plutôt la filiation qu'il reconstruit : GRÉGOIRE aurait suivi DAVIES dans ses erreurs orthographiques, contribuant à donner au breton une graphie peu « *naturelle* », d'autant moins que le « *Breton naturel* » du capucin était présenté comme « *fort mauvais* »¹¹. La question n'est pas tellement pour nous de savoir si cette critique *ad hominem* est justifiée, alors que les connaissances que l'on nommerait aujourd'hui "dialectologiques" de GRÉGOIRE étaient louées par d'autres lexicographes, dont LE PELLETIER, et que la description que donne

cf. p. 66

cf. p. 169

11. Le passage en question, dans le paratexte du dictionnaire de GRÉGOIRE, se situe dans la liste des ouvrages utilisés, où il mentionne : « *Un recueil de mots bretons des differens quartiers de tous les Diocèses où l'on parle la Langue de nos Ancêtres, que je faisois depuis l'an 1700. m'y trouvant en Station, en Mission, ou de Communauté, mais par la seule raison que mon breton naturel étoit fort mauvais, & peu intelligible sinon dans l'Eveché de Vannes, où j'avois passé mes premières années.* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENE 1732 : 17) GRÉGOIRE admet donc que son breton était « *fort mauvais* » en 1700, soit 32 ans avant l'édition de son dictionnaire et tous les voyages qu'il fit en Bretagne, puisqu'il fut semble-t-il nommé au moins à Saint-Paul-de-Léon, Quimperlé, Morlaix, et Roscoff. LE PELLETIER en fera l'éloge en disant : « *Il possède si parfaitement la langue Bretonne et ses différentes dialectes, qu'on le croit être né et élevé dans chaque diocèse où il prêche.* » (LE PELLETIER 1716 : 5).

LE GONIDEC lui-même de la variété dialectale dans la seconde édition de sa *Grammaire celto-bretonne* (LE GONIDEC 1838 : ix–xi) est assez proche de celle de GRÉGOIRE et pourrait en être inspirée ; ce qui nous intéresse est plutôt la mention d'un caractère « naturel » de la langue, qui est, selon LE GONIDEC, respectée ou non par l'orthographe. On la retrouvera dans le propos plus élogieux qu'il tient sur l'orthographe suivie par LE PELLETIER :

« Dom LE PELLETIER n'a pas partagé toutes les erreurs de DAVIES et du P. GRÉGOIRE ; son orthographe est plus naturelle, et son Dictionnaire se distingue par la critique la mieux raisonnée. » LE GONIDEC 1821 : VII

On peut se demander : si, pour la langue galloise, c'est l'orthographe anglaise qui « masque[] », « dénature[] » ou rend « méconnaissable » la nature de la langue par l'ajout de « lettres étrangères », quelle est celle qui peut bien jouer ce rôle pour la langue bretonne ? LE GONIDEC nous fournit une réponse qui ne surprendra pas : « [...] comme aucun des mots Celto-Bretons n'a de sons muets, ses radicaux et leurs composés ne se trouveront pas défigurés par les irrégularités de l'orthographe française. » (ibid. : VIII). L'orthographe qu'il adopte, bien que néanmoins inspirée par celle du français, rendra compte de certaines articulations, qui là aussi témoignent d'une particularité, voire d'une irréductibilité, de la langue celtique : « [...] il est facile de lire et de prononcer tous les mots de cette Langue, à l'exception de quelques termes qui se présentent avec une articulation gutturale ou nazale, absolument étrangère à la Langue française, et qu'aucune explication ne saurait indiquer d'une manière précise. » (ibid. : VIII). Ce n'est donc pas tant l'orthographe elle-même qui témoigne à ses yeux du particularisme celtique, mais elle doit être adoptée de manière à rendre compte fidèlement de ces prononciations qui en marquent, quant à elles, la particularité, étant à tel point « absolument étrangère[s] à la Langue française » qu'« aucune explication » ne pourrait les expliquer à des non-bretonnants.

Les Celticismes ou « *Physionomie de la Langue Celto-Bretonne* » : LE GONIDEC consigne sur huit pages de paratexte introductif un « *Tableau des Celticismes, ou physionomie de la Langue Bretonne* » (ibid. : XIV–XXI). Ce qu'il nomme « *Celticisme* » consiste en un certain nombre de locutions qui sont intraduisibles mot-à-mot en français, et qu'il considère pour cela comme typiques d'un esprit celtique. On peut ainsi citer, parmi les exemples de la première page : *Lakaad évez*, qui traduit "faire attention" mais pour lequel une traduction mot-à-mot donnerait "mettre attention" ; *Rei péoc'h*, qui désigne le fait de "se taire, faire silence", mais se traduirait littéralement par "donner paix", ou encore *Dindan évor*, qui signifie "par cœur, de mémoire", et se traduirait mot-à-mot par "sous mémoire", etc. Lorsqu'il présente ce tableau à la fin de son *Observation sur les lettres*, il le donne comme témoignant des « *traits caractéristiques* » de la langue "celto-bretonne" : « *Persuadé que rien n'est plus important pour les savans, amateurs des Langues, que de pouvoir en consulter les traits caractéristiques, j'ai réuni en un Tableau un certain nombre de Celticismes, avec leur traduction et leur sens littéral.* » (ibid. : XII).

7.1.3.7 Les marques de la fixité dans les noms des mois et des jours

Si LE GONIDEC reprend l'affirmation de l'origine celtique et l'hypothèse de l'ancienneté de la langue bretonne, c'est comme nous l'avons vu, non pour y voir des points communs avec toutes les autres langues de l'Europe, mais au contraire pour marquer la singularité de l'idiome

celtique. Ainsi, lorsqu'il retrouve des formes lexicales estimées anciennes, c'est avant tout pour souligner la singularité de la langue bretonne :

« Enfin, j'ai cru faire plaisir aux savans, en terminant cette introduction par deux petits Tableaux renfermant les noms des mois et ceux des jours de la semaine. Le peuple Breton est peut-être le seul qui ait conservé dans sa Langue, aux sept jours de la semaine, sans distinction et sans altération, les noms qui leur ont été imposés dans les temps les plus reculés, en l'honneur des sept astres reconnus longtems comme les seules planètes de notre système. » LE GONIDEC 1821 : XIII

Il est également possible ici, mais sans certitude, que la mention des astres renvoie pour l'auteur aux cultes païens qu'attribueront aux anciens Celtes les auteurs bretons du XIX^e siècle. Quoi qu'il en soit, la mention de ces mots anciens lui permet d'affirmer un domaine au sein duquel le peuple breton est « *le seul* » à avoir perpétré un usage ancien « *sans distinction et sans altération* ». On remarque que dans ces tableaux (p. xxiii), pour les jours de la semaine, l'auteur ne donne pas, par exemple **lun**, **meurs**, **merc'her**, etc., qui désignerait simplement les jours, mais **dilun**, **dimeurs**, **dimerc'her**, etc., qui désigne plutôt soit "lundi, mardi, mercredi prochain", soit "lundi, mardi, mercredi venant de passer". On peut s'interroger sur les raisons d'un tel remplacement : si l'on consulte les articles du dictionnaire pour connaître les positions de LE GONIDEC à propos de ces formes lexicales, l'explication étymologique la plus détaillée se trouve à l'article **disul**, où l'on lit :

cf. p. 285

« *Disûl*, pour *Deiz-sûl.*, s. m. *Dimanche*, un des jours de la semaine. Mot-à-mot, "jour du soleil". Ce mot est hybride, étant formé du Breton *deiz*, jour, et du latin *sol*, soleil. Peut-être même est-il latin dans ses deux parties, et vient-il tout simplement de *dies solis*. Pour moi, je ne doute pas que ce nom, ainsi que celui de tous les autres jours de la semaine, ne nous viennent des Romains. » *ibid.* : 174

Ainsi, ce n'est pas tellement une quelconque pureté étymologique qui est mise en avant (il mentionne d'ailleurs « *les noms qui leur ont été imposés* »), et l'on perçoit bien que LE GONIDEC se distingue bien ici d'un courant celtomane qui aurait déduit sans plus de formalités que ce sont les noms latins des planètes qui viennent de l'ancien celtique à partir de leur comparaison avec un breton actuel qui en aurait été décrit comme la forme demeurée fixe. Le tableau, et sa mention dans le paratexte, n'est donc pas mobilisé pour revendiquer une quelconque antériorité, mais plutôt pour mettre en avant la *fixité* du breton, qui aurait gardé les usages traditionnels « *sans distinction et sans altération* » depuis « *les temps les plus reculés* ». Ce caractère de fixité linguistique était déjà mis en avant par le discours celtomane précédent, et il sera repris avec force par les disciples de LE GONIDEC, parmi lesquels LA VILLEMARQUÉ en premier chef. Mais là encore son rôle est reconfiguré dans le discours du "celtisme différentiel" : il ne s'agit plus d'un *postulat méthodologique* justifiant la comparaison entre des formes grecques ou latines de l'Antiquité et d'autres du bas-breton contemporain des auteurs, mais plutôt d'une propriété considérée comme témoignant d'un usage culturel caractéristique de la Bretagne, qui a évité les mélanges et métissages, et a su garder les caractères anciens qui faisaient sa grandeur. Le régime d'historicité propre au XIX^e siècle se caractérisant notamment par l'émergence d'un rapport patrimonialisé au passé, la fixité linguistique sera alors mise en avant comme une forme de préservation d'un caractère antique, de même que les mégalithes, chansons et contes populaires qui auraient traversé les âges en demeurant *intacts*, là où la France, faisant subir à sa culture les assauts de la modernité, aurait dilapidé le trésor de ses ancêtres.

C'est ce qui permet à LE GONIDEC d'interpréter positivement même ce qu'il considère comme une lacune de vocabulaire : « *La langue Celto-Bretonne a peu de mots pour exprimer des*

idées abstraites et métaphysiques. On ne doit pas s'attendre à trouver dans le Dictionnaire, des termes pour désigner des objets appartenant à des arts nouvellement découverts. » (LE GONIDEC 1821 : VI)¹². Une telle affirmation, après près de deux siècles où des auteurs bretons exprimaient, certes en *brezhoneg beleg*, les « *idées abstraites et métaphysiques* » correspondant à leur message prosélyte, explicite bien le critère que mobilise LE GONIDEC dans la sélection lexicale qu'il opère pour déterminer le lexique d'une langue. Dans l'absolu, on pourrait tout à fait considérer qu'il existe un vocabulaire breton pour désigner ces réalités, mais voilà, les mots en question ressemblent à ceux du français ou du latin, d'où ils proviennent : tout dépend alors, en fonction des convictions de chacun, si l'on décide d'attribuer ou non ces mots à la "langue bretonne", ou bien de les considérer comme des mots "étrangers" qui sont simplement "empruntés". En déclarant qu'un tel vocabulaire n'existe pas en breton, LE GONIDEC montre à quelle position il se rattache. Mais surtout, ce qui nous intéresse, c'est que par ce constat d'absence, il parvient à *convertir* une lacune lexicale ainsi proclamée en une *marque d'ancienneté* : si le breton ne possède pas de termes pour désigner les « *objets appartenant à des arts nouvellement découverts* », c'est justement en vertu de son caractère archaïque, et du peu d'évolutions qu'il a connues par la suite. Contrairement au français qui a évolué pour s'adapter au monde moderne, et a ainsi enrichi son fonds originel d'éléments exogènes qui ne permettent plus d'en saisir les éléments constitutifs de départ, le breton est resté quant à lui tout aussi *intact* et préservé des « *coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans* » (LE GONIDEC 1821 : V).

cf. 11.3

Il fallait qu'un tel discours fût défendu dans un des premiers dictionnaires à proposer des mots *inventés* par l'auteur. Mais là encore, ce n'est pas une contradiction pour lui, puisque la méthode de dérivation morphologique qu'il emploiera, ne reposant que sur des radicaux et des affixes qui auront été authentifiés comme "celtiques", ne sera pas considérée comme un type d'évolution qui *modifie* ou *altère* la langue, mais tout au plus comme une exploitation de ses potentialités intrinsèques, qui permet de l'adapter à la modernité tout en en préservant l'« *organisation* » ou la « *physionomie* » propre.

cf. p. 657

*

* *

On perçoit ainsi maintenant pour quelles raisons il est possible de considérer la figure de LE GONIDEC comme relevant d'une transition entre le panceltisme des lexicographes du XVIII^e et l'exaltation romantique d'un particularisme propre aux "cultures populaires", dans le XIX^e siècle, que nous allons maintenant présenter : il reprend une partie de l'historiographie celtomane, jusqu'à l'identification *Gaulois-Celtes*, mais la réorganise : les Celtes ne sont plus décrits comme plus anciens que les Grecs, les Romains, voire les Hébreux dont ils seraient la source, ils sont simplement *aussi anciens* qu'eux, et surtout ils en sont fondamentalement *distincts*. Par conséquent, il ne cherchera plus chez les Celtes des *points communs* avec les autres populations et langues de l'Antiquité, mais au contraire des *signes distinctifs*, qui les en démarquent, et témoignent de l'esprit propre à cette population, encore présent chez les Bretons d'aujourd'hui.

12. Voir aussi dans sa *Grammaire Celto-Bretonne* : « *On s'apercevra facilement que ces mots se bornent aux plus simples moyens de communication et aux arts connus anciennement. On ne doit donc pas s'attendre à y voir figurer les termes techniques appartenans [sic] à des découvertes modernes ou à des usages récents.* » (LE GONIDEC 1807 : VIII).

Bien que la démarche, à partir de LA VILLEMARQUÉ, s'orientera dans le sens de la différenciation, on trouvera encore chez certains des successeurs de LE GONIDEC des descriptions qui proposent des comparaisons envers d'autres langues, dans la continuité de la démarche celtomane. Par exemple, Amable Emmanuel TROUDE, proposera, dans la première édition de son « *dictionnaire français et celto-breton* », un « *Tableau des expressions communes au Celto-Breton et à d'autres Langues* » (TROUDE 1842 : XLIV–L), structuré en 7 colonnes : Celto-Breton, Grec, Latin, Allemand, Anglais, Français, Langues Orientales (LATOURE-D'Auvergne)¹³.

cf. p. 1057

On en observera une continuité jusqu'en 1895, où Henri du RUSQUEC écrit encore :

cf. p. 1076

« Rien n'est stable en ce monde, les langues ont un passé dont il importe de se souvenir, un présent qu'il faut constater, et un avenir que l'on doit prévoir. L'idiome breton a un passé qui se perd dans la nuit des temps, puisque, d'après le dire de tous nos savants, il a une origine celtique ; nous trouvons, en effet, répandus sur la surface presque générale de l'Europe, même en Asie et en Afrique, des mots qui ont des rapports singuliers avec la langue bretonne, que nous parlons encore dans la presque île armoricaine. » RUSQUEC 1895 : I

À la suite de cet extrait, il proposera des comparaisons reposant essentiellement sur des toponymes de divers lieux, rapprochés du breton, dont le **douar** en arabe et en breton, **MORPHÉE** expliqué par le verbe **morfila** ("dormir"), **Titan** par "maison de feu", etc. Du RUSQUEC situera quant à lui le berceau de l'humanité dans l'Himalaya (la seule montagne assez haute pour avoir été protégée du Déluge ?), et donnera le sanskrit et le "celte" comme les deux langues originaires.

Mais malgré ces quelques continuités, on peut considérer que la démarche de LE GONIDEC est destinée à servir de transition entre le comparatisme celtomane et le différentialisme de ses successeurs. Elle fournira l'autorité nécessaire à ses disciples (LA VILLEMARQUÉ, MILIN, MOAL, etc.) et à quelques historiens (Aurélien de COURSON et Arthur de LA BORDERIE) pour achever le retournement de la fonction discursive accordée à l'archéonyme "Celts". Pour comprendre totalement ce renversement, il est nécessaire de présenter les évolutions historiques dont LE GONIDEC est le contemporain, et qui continueront de marquer l'historiographie des langues, cultures, et populations nommées "celtiques".

7.2 Les Gaulois au cœur d'un nouveau débat politique en France

Au début du XVIII^e siècle, sous Louis XIV, la question des origines du peuple français allait prendre une nouvelle dimension politique. Alors qu'au Moyen-Âge, comme nous l'avons vu, la référence à des ancêtres Francs était mobilisée par le clergé et la noblesse pour justifier leurs possessions, puisqu'elle leur permettait de se présenter comme les dignes héritiers des conquérants, et alors qu'au XVIII^e siècle une partie de la noblesse eut l'impression d'avoir perdu certaines de ses prérogatives, l'argument des origines franques fut réintroduit par des nobles issus d'un courant qui fut nommé "germaniste", dont la figure de proue était le comte de BOULAINVILLIERS : celui-ci espérait ainsi asseoir une nouvelle légitimité politique à la noblesse par la mention d'un peuple de vainqueurs qui aurait conquis de droit les richesses du territoire (FOUCAULT 1976).

cf. p. 124

Mais, la configuration historique et politique ayant changé, cet argument ne pouvait pas agir comme une simple reprise de ce lieu commun médiéval : il fut notamment l'objet de contestations

13. La présence du nom de LA TOUR D'Auvergne indique sûrement que TROUDE a puisé ses comparaisons envers les langues orientales au sein des « *Origines Gauloises* » de ce dernier (LA TOUR D'Auvergne-CORRET 1792).

par les membres d'un courant qui fut nommé celui des "romanistes" (dont furent l'abbé du BOS, ainsi que VOLTAIRE et l'abbé SIEYÈS, notamment dans son ouvrage *Qu'est-ce que le tiers-État ?*, TANGUY 1977 : 260–261). Celui-ci défendait que l'arrivée des Francs / Germains n'avait pas détruit les structures sociales issues de la conquête romaine, et que la dynastie Mérovingienne se trouvait donc en continuité avec la structure sociale qui la précédait (RIO 2000 : 238–241).

« La conception germaniste, dès le début du XVIII^e siècle, rompt en effet avec les acquis antérieurs de l'histoire qui avait eu pour finalité de valoriser l'unité et la continuité de la "race" française. Ce rappel des origines franques mettait sérieusement en question le premier consensus sur l'origine gauloise des Français. Elles justifiaient biologiquement, selon le principe racial, les hiérarchies sociales, le maintien des privilèges nobiliaires et la société d'ordres ; la polémique du comte de BOULAINVILLIERS était inacceptable ! » ibid. : 240

Dans cette nouvelle configuration, la reprise par la noblesse de sa mention des origines franques se trouvait donc investie d'une nouvelle dimension : le camp des "germanistes" revendiquait une certaine forme d'analogie entre la répartition sociale et celle des origines, selon une formule : $\frac{\text{Francs}}{\text{Gaulois}} = \frac{\text{nobles}}{\text{roturiers}}$. Les romanistes, quant à eux, négligeant l'apport germain, revendiquaient une continuité historique et défendaient un discours d'unité nationale.

« La recherche historique sur les origines gauloises de la France eut donc aussi pour fonction de combattre le mythe des Francs troyens qui, pendant des siècles, avait légitimé la monarchie et l'aristocratie. Il fut contesté et remplacé par le nouveau mythe national républicain destiné à fonder une nouvelle unité et une solidarité entre les régions et les groupes sociaux, contre la parenté et la solidarité du sang. Le droit du sol vécu remplaçait le droit du sang. » ibid. : 241

La Révolution leur donnera finalement raison, la thèse romaniste se trouvant plus en accord avec le mouvement d'unité nationale qu'elle mettait en place qu'une position germaniste qui naturalisait les inégalités en les ancrant dans un peuple de conquérants :

« [...] la querelle entre germanistes et romanistes permettait leur réhabilitation [celle des Gaulois]. Elle représentait un enjeu historico-politique prometteur : la noblesse, en rejetant l'héritage gaulois, allait permettre au tiers état de prendre l'avantage. Des groupes sociaux émergents s'efforçant de trouver leur place dans la société revendiquèrent le modèle gaulois pour définir de nouvelles valeurs culturelles et politiques. La fracture entre les deux ordres servit la mémoire populaire moderne. Ce que reconnut la Révolution, soucieuse d'intégrer tout le monde au sein de la Nation. » ibid. : 256

En France, ce courant put ne pas insister autant que ne le feront certains auteurs bretons sur la distinction entre "Gaulois" et "Celts", à tel point qu'émergera un courant celtophile chez certains révolutionnaires (GUIOMAR 1992a). Qu'il s'agisse de mettre en avant des Celtes ou des Gaulois, l'essentiel était de lutter contre une conception exogène et associée à l'ancien régime inégalitaire, en mettant en avant un archéonyme qui ne fût pas un antarchéonyme.

« Ce ne sont pas des considérations de politique extérieure qui les animent [les courants celtophiles de l'époque de la Révolution], mais bien une vision du peuple français lui-même dans sa nature et son histoire propre : ce peuple, dans sa grande masse rurale, est celte, et il a été très peu concerné par les effets de la conquête germanique comme il avait été peu touché par la romanisation. Telle est l'idée centrale.

[...] Romanisation et conquête germanique étaient les éléments fondateurs de la structure politique par laquelle la monarchie, l'aristocratie et l'Église avaient édifié leur pouvoir politique et leur domination sociale et culturelle. Exalter la Gaule comme origine du peuple français, c'est donc confirmer par l'ethnologie, la linguistique, l'archéologie, l'histoire, à quel point la Révolution a balayé tout ce qui n'était pas "français" d'origine et permis de fonder une vision entièrement nouvelle du passé national. » ibid. : 79

Mais ce changement d'origines que les Français s'attribuèrent ne fut pas sans conséquence, notamment en Bretagne : en effet, alors que la particularité des Bretons pouvait bien s'expliquer par un substrat Gaulois-Celtique lorsque les Français se décrivaient eux-mêmes comme issus des Romains ou des Francs, comment continuer à marquer une spécificité et une différence lorsque ceux-ci s'approprient les ancêtres gaulois ? On peut considérer que c'est pour réaffirmer cette différence envers des Français nouvellement décrits comme descendants des Gaulois que fut mobilisée la différence entre "Celts" et "Gaulois", alors que ces termes, comme nous l'avons vu, étaient souvent utilisés auparavant d'une manière indifférenciée chez les celtomanes.

7.2.0.1 Formalisation de la transition

Si l'on souhaite formaliser le processus de transition, nous dirons que le passage s'opère en plusieurs étapes, et qu'il repose là aussi sur des nécessités distinctives :

cf. p. 55

Dans un premier temps, les Français rejettent l'origination reposant sur le schéma d'un clivage socio-politique naturalisé par l'opposition entre archéonyme franc et antarchéonyme gaulois :

nobles		roturiers
Francs		Gaulois

Ils la remplacent par une origination permettant mieux de revendiquer l'unité et l'égalité au niveau national :

Français
Gaulois

Alors, les Bretons ne peuvent plus faire usage de l'homoarchéonyme "Gaulois" identifié à leur archéonyme "Celts" :

Bretons
Celts - Gaulois

En effet, par le nouveau jeu des identifications qui associe désormais les Français aux Gaulois, ils se trouveraient sinon eux-mêmes associés en tant qu'homoethnonymes aux Français :

Bretons	-	Français
Celts	-	Gaulois

Or, la Révolution ayant également eu pour effet d'exacerber les dissensions entre l'unité nationale républicaine qu'incarne la langue française, et les postures conservatrices accordées aux "patois" locaux, une telle assimilation en devient d'autant moins acceptable au sein d'un contexte post-révolutionnaire, et oblige ainsi une frange des auteurs bretons à abandonner l'homoarchéonyme "Gaulois" au profit d'une nouvelle différenciation qui le place comme antarchéonyme. On passe alors du schéma précédent d'originations bretonnes à celui du "celtisme différentiel" :

cf. p. 615

Bretons		Français
Celtés		Gaulois

Une telle différenciation n'aboutira pas pour autant à couper la Bretagne et la langue bretonne de tout cousinage, puisque, comme nous le verrons au chapitre suivant, elle prendra appui sur les proximités linguistiques constatées par les auteurs précédents entre breton et gallois, mais aussi gaéliques d'Irlande et d'Écosse, voire le cornique (de la Cornouailles insulaire) ou le manxois (de l'île de Man), pour construire de nouvelles identifications : si la figure des Celtes distingue désormais les Bretons des Français, elle les rattache aux Gallois, Irlandais, Écossais, Cornouaillais, et Manxois, auxquels elle permet également de se distinguer des Anglais. Ces identifications permettront aussi à des auteurs comme LA VILLEMARQUÉ d'aller puiser dans d'anciens textes gallois pour écrire l'histoire de la Bretagne.

cf. 8

7.3 Un contexte européen d'intérêt pour les "antiquités nationales"

Parallèlement à ces changements politiques qui influenceront les processus d'origination, on observe, partout en Europe, un mouvement international d'intérêt pour les « *antiquités nationales* », en Islande, Autriche, Allemagne, Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande, etc. (TANGUY 1977 : 263–264). En pleine émergence du romantisme on s'extasie dans les salons pour tout ce qui témoigne d'une forme de pittoresque ou d'authenticité : découvertes archéologiques, traditions populaires, chansons, contes, etc.. La Renaissance a été bien consommée, les références de l'Antiquité grecque et romaine n'ont plus le même intérêt, le cadre de valeurs judéo-chrétien s'effrite progressivement, et l'on cherche d'autres formes d'ancienneté : c'est la période de l'"invention des traditions" (HOBSBAWM et RANGER 1983). Par ailleurs, des catégories sociales émergent, notamment la bourgeoisie, qui cherche des cadres de légitimation alternatifs à ceux que mobilisait la noblesse (comme l'était la figure des Francs), qui contribueraient à la reconnaissance de pratiques culturelles alternatives à celles des grandes villes, et donc à la visibilité de nouveaux types d'identifications culturelles pour ces milieux émergents :

« *La période qui s'étend de la parution des poèmes d'OSSIAN à celle de l'essai de RENAN n'est pas indifférente. Les royautés sont alors contestées. Les révolutions réveillent les consciences régionales ; elles font aussi apparaître de nouveaux acteurs de la vie politique et sociale, qui, pour se démarquer de la noblesse et du clergé, rejettent la culture élitiste qui leur était imposée, celle que n'avait cessé d'engendrer la civilisation gréco-romaine. Le celtisme tombe à point nommé pour offrir aux bourgeois, aux petits fonctionnaires, aux élites provinciales un nouvel univers spirituel qui ne doit rien, ou presque, à celui auquel ils se croyaient condamnés à tout jamais, celui du judéo-christianisme.* » BRUNAUX 2014 : 232

7.3.1 L'influence d'Ossian

Parmi les premiers et plus retentissants exemples de cette nouvelle valorisation d'un "génie populaire", on trouve le recueil des poèmes d'OSSIAN, publié en 1760 par l'écossais James MAC-PHERSON, et les *Iolo Manuscripts* (MORGANWG 1848) en 1848 au pays de Galles. En Bretagne, c'est le *Barzaz Breiz*, publié par Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ en 1839, qui jouera

cf. p. 281

ce rôle.

La publication de l'épopée poétique attribuée à un barde du III^e siècle nommé OSSIAN, et en réalité inventée par James MACPHERSON, à partir de 1760, a donné son essor à l'intérêt pour les productions populaires. Celui-ci avait repris des ballades irlandaises, et déplacé en Écosse le lieu de leur déroulement, avant de discréditer les chansons sur lesquelles il s'était appuyé en les désignant comme des inventions récentes. Même si l'épopée d'OSSIAN semble témoigner davantage de l'influence d'HOMÈRE qu'elle ne repose sur des données historiques fiables à propos d'une quelconque "civilisation celtique", elle n'en a pas moins été tenue pour fondatrice d'un mouvement de pensée fasciné par ces ancêtres imaginaires (RIO 2000 : 323, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 19–20, BRUNAU 2014 : 215–223).

7.4 La réaction de différenciation bretonne

Ce double contexte, marqué à la fois par l'introduction des ancêtres gaulois en France nécessitant une nouvelle différenciation bretonne, et par l'émergence d'un intérêt envers des pratiques culturelles populaires projetées dans un passé fondateur, est à la base du renouveau celtique en Bretagne. Celui-ci investira l'archéonyme "Celtes" d'un nouveau contenu en accord avec cette nouvelle configuration : progressivement, il n'est plus ce synonyme de "Gaulois" désignant un peuple qui tire sa descendance d'une filiation envers NOÉ ou de la tour de Babel, et que l'on affuble de ses prétentions cosmopolites et impérialistes pour en faire le fondateur des Hébreux, des Grecs, et des Romains. L'archéonyme désigne progressivement un peuple original, distinct des racines gauloises, latines, normandes, helléniques ou hébraïques, qui a vécu dans les îles et péninsules du Nord-Ouest, à l'abri des échanges culturels, pour y maintenir ses habitudes propres. La proscription de l'écriture chez les druides, mentionnée dans les textes antiques, peut alors être interprétée en plusieurs directions :

D'une part, elle permet de définir un peuple antique qui se trouvait totalement à l'extérieur de la culture des humanités classiques dont les textes remontèrent à la Renaissance ;

D'autre part, elle fournissait le support à tout ce que l'on voulait bien inventer, puisqu'aucun document ne venait contredire les éventuelles élucubrations sur les Celtes ;

Enfin, elle permettait d'établir une continuité par rapport aux traditions orales existant à l'époque¹⁴.

Une telle transition prendra d'ailleurs plusieurs décennies, et ne pourra avoir lieu qu'après d'âpres débats. Aussi n'est-il pas rare de trouver à cette époque des fluctuations dans les dénominations. Pourtant, le résultat sera là : au début du XIX^e siècle, on identifie "Celtes" et "Gaulois", au début du XX^e siècle, ils sont distingués l'un de l'autre.

« Malgré le caractère bon enfant qu'elle peut prendre lors de vastes manifestations collectives, la théorie des Celtes contemporains n'est pas exempte d'une lourde idéologie, jamais clairement affichée mais assez transparente pour qui s'extrait de l'empathie que produisent les fêtes, musiques, et danses dites "celtiques". Elle n'est pas en effet une pure spéculation, gratuite et divertissante, elle sert un but : ceux qui la partagent cherchent avant tout — même si c'est souvent inconsciemment — à se trouver une origine qui remonte

14. C'est ainsi par exemple que LA VILLEMARQUÉ voit, dans une chanson de son époque, un rite d'initiation druidique formé par la répétition de formules incantatoires, qu'il nomme « *Ar Rannoù* » (les séries) : ses critiques ultérieurs, comme René-François LE MEN, défendront que « *loin d'avoir une importance historique ou une portée philosophique quelconque, elle n'est qu'une réunion de phrases banales et sans liaison* » (LAGADEC 1867 : XII).

à la nuit des temps. La haute ancienneté d'une telle ascendance leur permet d'échapper à la paternité judéo-chrétienne et même, paradoxalement, à celle des Gaulois, considérés comme des lointains avatars des Celtes primitifs. En cela, ce ne sont plus les valeurs de la civilisation gréco-latine qui sont honorées, mais des vertus attribuées aux peuples du nord : le tempérament guerrier, le courage, le sens de l'honneur, le respect des traditions ancestrales pour ne citer que les plus avouables. » BRUNAUX 2014 : 19–20

Cette démarche de différenciation se dotera de différents organes : **institutionnels**, comme l'Académie Celtique ou l'Association bretonne, et plus **symboliques**, comme le *Barzaz Breiz*, l'attribution des mégalithes à la civilisation Celtique, le renouvellement du rite druidique, etc.

7.4.1 L'Académie Celtique

L'Académie Celtique, fondée en 1804 par Jacques CAMBRY et son ami Éloi JOHANNEAU, tenant ses premières séances en 1805, et qui durera jusqu'en 1814 (RIO 2000 : 308, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 21–22, BRUNAUX 2014 : 225–226, 285), contribue alors à regrouper et diffuser les thèses de ces auteurs chez qui l'archéologie et la linguistique viennent renforcer un imaginaire celtique. Bien que souhaitant marquer un tournant par rapport à la démarche exaltée des celtomanes précédents, elle ne parviendra pas vraiment à s'en distinguer. Elle ne durera pas plus de dix ans avant d'être remplacée par la Société Royale des Antiquaires de France, en raison du caractère excessif de ses étymologies et des circonstances politiques.

7.4.1.1 Un début de transition

On perçoit cette difficulté à marquer radicalement le pas par plusieurs aspects : il est par exemple significatif que LA TOUR D'Auvergne, décédé sur le champ de bataille en 1800, en soit déclaré Président d'Honneur à titre posthume, ou que LE GONIDEC, en ait fait partie.

cf. p. 260

On perçoit bien également la transition qu'elle incarne dans les buts que lui assigne Joseph LAVALLEE¹⁵ dans le *Discours préliminaire* qui ouvre les *Mémoires* de l'Académie, en 1807 :

« 1° reproduire l'histoire des Celtes, rechercher leurs monuments, les examiner, les discuter, les expliquer ; 2° étudier et publier les étymologies de toutes les langues de l'Europe, à l'aide du celto-breton, du gallois et de la langue erse que l'on parle encore dans sa pureté primitive dans les montagnes de l'Irlande. » cité par CERTEAU, JULIA et REVEL 1975 : 263

On perçoit que si l'Académie ajoute à son champ d'investigation l'étude des « monuments », elle demeure encore, du point de vue linguistique dans un panceltisme qui ne contient pas encore la thèse du celtisme différentiel. Par ailleurs, l'Académie identifie encore les Gaulois et les Celtes, et en s'intéressant à ces derniers, ce sont donc les origines gauloises de toute la France (et au-delà) qu'elle souhaite retrouver. L'Association Bretonne, issue de la génération ultérieure, témoignera quant à elle d'une position où la différence se verra déjà exacerbée.

7.4.1.2 Un échec qui ne doit pas décourager

Tout comme pour LE BRIGANT et LA TOUR D'Auvergne, le désaveu que subira l'*Académie Celtique* ne sera pas pour ses successeurs l'occasion d'une remise en question, mais il pourra

15. Celui-ci défendait par ailleurs l'idée selon laquelle, si les auteurs grecs et latins n'avaient pas mentionné les Gaulois ou les Celtes, c'était parce que ces derniers éclipsaient le prestige des premiers ; or, la France étant la source de la plupart des vestiges qui ne sont ni grecs ni latins (d'un point de vue autant archéologique que linguistique), elle serait donc le berceau des Celtes (TANGUY 1977 : 264–265).

plutôt être utilisé comme un repoussoir permettant de revendiquer soi-même une plus grande rigueur. C'est ainsi que LA VILLEMARQUÉ, la mentionnant dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, en dit :

« *La plupart, amis de LE BRIGANT et de LATOUR-D'Auvergne, avaient, comme ces deux archéologues, plus d'enthousiasme que de science et de critique, et l'Académie celtique, qui revit aujourd'hui sous le nom de Société des Antiquaires de France, dut mourir de ses propres excès.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 72

Il présentera les démarches de sa propre génération comme beaucoup plus rigoureuses :

« *Ceux-ci ont profité des leçons de leur maître et des fautes qui ont perdu l'Académie Celtique. Plus modestes que leurs devanciers, plus sévères pour eux-mêmes, dégagés des liens d'un certain patriotisme puéril et maladroit, n'aimant pas moins que leurs pères leur histoire, leur langue et leur littérature nationales, mais alliant cet esprit à toutes les grandes idées nouvelles, fidèles à la petite patrie, sans cesser de l'être à la grande, passionnés pour la vieille civilisation celtique, si je puis employer ce mot, mais aussi pour les progrès de la haute civilisation moderne, prenant dans leurs travaux l'histoire et les faits pour seuls guides, et non les feux-follets de leur imagination, ils suivent les sentiers sûrs qui mènent à la vérité.* » *ibid.* : 73

Beaucoup d'auteurs qui ont souligné le très grand nombre d'inexactitudes historiques, et de détournements volontaires de l'auteur à des fins de captation pour son discours d'exaltation romantique de la patrie, pourraient voir comme une provocation ce passage où l'auteur se décrit lui-même comme « *plus modeste*[] », « *plus sévère*[] *pour* [lui]-*même*[] », et surtout « *dégagé*[] *des liens d'un certain patriotisme puéril et maladroit* » que ses prédécesseurs. Nous préférons, quant à nous, nous intéresser à la manière dont leur échec est ici retourné dans l'optique d'une rhétorique de la scientificité, et lui permet finalement de se distinguer en valorisant la rigueur de sa démarche. Que cette rigueur soit toute déclarative, et dans les faits peu différente de celle de ses prédécesseurs, c'est une autre histoire : ce passage montre au moins que LA VILLEMARQUÉ, à défaut de l'avoir lui-même appliqué, savait décrire ce qu'aurait été une enquête historique rigoureuse.

7.4.2 Une réaction à la philologie romane

Après les exagérations celtomanes et le discrédit de l'Académie Celtique, qui disparaît en 1814, la France est marquée par le développement de la philologie des romanistes, dont la figure la plus connue est François RAYNOUARD : celui-ci défend la thèse d'une influence quasi-exclusive de la conquête romaine sur les pratiques culturelles françaises, et va jusqu'à décrire le breton comme un patois français né au XV^e siècle (TANGUY 1977 : 317–318).

Certains intellectuels bretons réagissent alors en fondant à Nantes la revue "*Le Lycée Armoricaïn*" (BERTHO 1980 : 52–53), qui réhabilite le mythique CONAN MERIADEC ou la colonie grecque, qui semblaient avoir été abandonnés depuis d' ARGENTRÉ. Après sa disparition, la revue sera remplacée en 1831 par la *Revue de l'Ouest*, dirigée par Émile SOUVESTRE. Dans le même mouvement de réaction se créent, en 1826, la Société Polymathique du Morbihan¹⁶, et la *Revue de Bretagne* en 1833 (TANGUY 1977 : 318–320).

cf. p. 121

cf. p. 123

16. Cette société, avant tout spécialisée dans les fouilles archéologiques ou le recueil de vestiges trouvés dans la région, ouvrira un musée archéologique à Vannes en 1853, dont la collection, impressionnante, s'enrichit encore aujourd'hui ; la Société étant toujours en activité (LE PENNEC 2011).

Par ailleurs, dans ses ouvrages d'histoire publiés en 1840, 1843, 1846, Aurélien de COURSON défend la thèse selon laquelle les Bretons auraient pour origine des Gaulois ayant échappé à l'Empire Romain, pour plusieurs raisons :

D'une part, parce que la province bretonne était trop éloignée pour que les Romains s'y installent,

D'autre part, parce qu'elle n'avait pas eu recours à l'esclavage, qui, faisant venir des esclaves de tous horizons, les obligeait à adopter une *koinè* commune¹⁷.

Enfin, car le substrat gaulois aurait été « *revivifié* » par l'immigration des bretons insulaires au v^e siècle, originaires gaulois eux aussi, revenant en Armorique pour y fuir les invasions normandes.

Ces différentes instances, en s'opposant à l'assimilation des romanistes, contribuent à orienter la quête des antiquités vers des marques qui témoignent d'une spécificité bretonne, démarche qui sera reprise, tant par la publication du *Barzaz Breiz* que par l'œuvre de l'Association Bretonne.

7.4.3 L'Association bretonne, organe de l'affirmation celtique

En 1843 se crée l'Association Bretonne¹⁸. Celle-ci a d'abord pour objectif l'amélioration de l'agriculture bretonne, mais rapidement, une classe d'archéologie se crée, autour de l'historien Arthur de LA BORDERIE, visant à répondre à la question des origines de la Bretagne. Elle sera dissoute en 1859, et réapparaîtra en 1973 jusqu'à nos jours. On peut la considérer comme un mouvement précurseur ou lanceur de l'interceltisme (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 50–51), comme en témoigne cette invitation de LA VILLEMARQUÉ au Congrès de Quimper : « *Le discours d'ouverture prononcé par LA VILLEMARQUÉ annonçait pour l'année suivante un "congrès national et archéologique" où se trouveraient réunis les "compatriotes" gallois, les "frères" cornouaillais insulaires et même les "cousins" écossais et irlandais avec les Bretons de France. Ainsi allait se réaliser, disait-il, "la prédiction audacieuse que fit, il y a douze cents ans, un barde des peuples bretons [qu'] « un jour, en Armorique, les Irlandais et les Écossais, les Cambriens, les Cornouaillais et les Armoricaïns s'associeront par une ferme alliance, sociabunt foedere firmo »*. » (TANGUY 1977 : 343, l'auteur se réfère aux *Comptes-Rendus et Procès Verbaux* du Congrès de Quimper, p.32)

Si l'historiographie que défendait Arthur de LA BORDERIE s'opposait aux mythes du fondateur CONAN MERIADEC et à l'idée d'une fondation de la Bretagne au moment de la colonie de MAXIME, c'était pour mieux défendre NOMINOË comme figure du héros national (ibid. : 343–351). Définissant l'histoire comme « *une science patriotique par excellence* », il publie un article ayant pour titre *Caractère national de la race bretonne dans l'Histoire*, où il la définit essentiellement par ses propriétés de stabilité, de résistance, notamment à l'invasion étrangère (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 51–52).

cf. p. 121

17. de COURSON empruntait cette thèse de l'influence de l'esclavage sur l'unification linguistique à SIMONDE DE SISMONDI (TANGUY 1977 : 334–335, 378–380)

18. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la conjuration royaliste du même nom qui eût lieu pendant la Révolution, sous l'impulsion d'Armand TUFFIN DE LA ROUËRIE, entre 1790 et 1793.

7.5 À la recherche des antiquités bretonnes

Dans l'ébullition de ce renouvellement des originations, se manifeste chez les intellectuels un nouvel intérêt pour tout ce qui peut témoigner d'une quelconque ancienneté au sein des territoires de province, milieux ruraux, et pratiques orales : on se passionne alors pour le *folklore* populaire, chansons, danses, fêtes, coutumes, contes, croyances ; on redécouvre les mégalithes et les alignements de pierres de la côte atlantique, auxquels on attribue des origines celtiques en télescopant les époques, et on réinvente les rites druidiques et bardiques.

7.5.1 Les chansons et traditions populaires

En 1807, l'Académie Celtique diffuse un questionnaire dans différentes communes de France, afin de collecter des informations concernant la persistance de pratiques anciennes dans les usages populaires et régionaux¹⁹. L'objectif annoncé du questionnaire est le suivant :

« Pour suppléer au défaut de l'histoire, porter de nouvelles lumières sur les ténèbres qui couvrent le berceau des Gaulois ; pour rassembler des matériaux qui puissent éclaircir enfin les antiquités nationales, et servir à recomposer la langue, l'histoire et la mythologie celtique, l'Académie a résolu d'associer à ses travaux les observateurs, les savants nationaux et étrangers, et de les inviter à répondre aux questions suivantes. »

le document comporte en tout 51 questions, qui sont organisées en 4 sections :

- « §1. — Questions sur les usages qui résultent des diverses époques ou saisons de l'année. »
- « §2. — Questions sur les usages relatifs aux principales époques de la vie humaine. »
- « §3. — Questions sur les monuments antiques. »
- « §4. — Questions sur d'autres croyances et superstitions. »

Les deux premières sections portent sur des rites et superstitions qui pourraient témoigner de la persistance de croyances païennes anciennes au sein des populations rurales, la troisième essentiellement sur des pierres auxquelles sont confiées le rôle de sépulture : leur architecture, les pratiques et discours circulant à leur sujet, ou sur des lieux considérés comme miraculeux par les populations. La quatrième section mélange, en vrac, des questions sur des sujets divers²⁰. Parmi celles-ci, deux portent sur des sujets linguistiques :

« 39. Y-a-t-il un argo ["sic" des historiens] ou langage des gueux ? Quelles en sont les expressions les plus remarquables ? Dans quel pays a-t-il lieu ? [...] »
47. Quelles sont les injures particulières que le peuple s'adresse ? Quels sont les sobriquets que se donnent les habitants des différents lieux, les dictons ou proverbes relatifs à ces lieux ? »

Ce questionnaire est un exemple parmi d'autres qui a le mérite d'éclairer l'émergence d'un goût des savants pour tout ce qui s'oppose à une certaine culture classique. Ceux-ci se mettent à entretenir une fascination pour ce qui relève de l'*oral*, du *local*, du *païen* et *superstitieux*, du *rural*, du *populaire*, etc. On pourrait établir une opposition trait pour trait envers les figures de la connaissance classique, marquées par les caractéristiques de la culture *écrite*, *centralisée*, *chrétienne*, *urbaine*, *savante*, etc. Dans la diversité et la complexité de toutes les pratiques

19. Celui-ci est repris en annexe de l'ouvrage de Michel de CERTEAU, Dominique JULIA et Jacques REVEL : *Une politique de la langue. La Révolution Française et les patois* (CERTEAU, JULIA et REVEL 1975 : 263–270). C'est de cette reproduction que nous tirons les citations suivantes. Voir aussi TANGUY 1977 : 272–273 pour la rédaction du questionnaire en 1805.

20. Notamment : musique, danse, rébus, proverbes, vénération de certains lieux, contes de fées ou d'autres personnages surnaturels, saints locaux, usages de sorcellerie, interprétations des phénomènes naturels et météorologiques, existence de confréries, cérémonies, toponymie, superstitions concernant la santé, les animaux, foires, costumes, etc.

culturelles, ces notables fascinés, issus pour la plupart eux-mêmes d'une bourgeoisie urbaine et lettrée, projettent ce qu'ils y cherchent : les signes d'une "culture populaire". L'existence d'usages locaux ne peut pas être interprétée comme un phénomène ayant émergé récemment ou ayant été importé suite à des échanges : la culture rurale est considérée comme ayant été *préservée* des contacts avec l'extérieur que l'on trouve dans les villes, ce qui permet d'interpréter toutes les observations comme relevant d'une *ancienneté* immémoriale qui se serait transmise sans altération. En allant interroger les paysans des divers villages, on espère ainsi pouvoir reconstruire, pièce par pièce, la culture des Celtes de l'Antiquité.

7.5.1.1 Le *Barzaz Breiz*, une véritable fondation nationale

En Bretagne, une tradition de collectage de chants populaires avait déjà commencé à émerger timidement, notamment par l'intermédiaire de Jacques CAMBRY et son *Voyage dans le Finistère* publié en 1799 (RIO 2000 : 324), mais c'est vraiment la publication du *Barzaz Breiz* en 1839 par Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ qui marquera l'époque : elle y jouera un rôle assez proche de celle des poèmes d'OSSIAN et donnera lieu à des polémiques similaires quant à sa véracité²¹.

La filiation ossianique : Nous avons vu que la publication au XVIII^e de l'épopée ossianique par l'écossais James MACPHERSON avait lancé un véritable mouvement d'intérêt envers les antiquités celtiques, avant d'être discrédité quelques décennies plus tard lorsque l'on découvrit la supercherie du procédé de l'auteur. Non seulement LA VILLEMARQUÉ revendiqua une similarité entre les poèmes ossianiques et les chants du *Barzaz Breiz*, mais ses détracteurs considéreront aussi la comparaison comme pertinente lorsqu'il s'agira de s'interroger sur l'authenticité des chants recueillis.

cf. p. 276

LA VILLEMARQUÉ déclara ainsi en 1835 avoir retrouvé « dans une sacristie de paroisses des Montagnes Noires (Finistère), les précieuses poésies ossianiques du barde GUI-CLO [lire GUINCLAN] qu'on croit être le fameux MERLIN, si célèbre dans plusieurs romans. »²².

Par ailleurs, fin 1838, le Comité historique de la langue et de la littérature françaises refuse de cautionner la publication du *Barzaz Breiz*, se justifiant par « l'extrême difficulté, l'impossibilité même d'en constater la date, l'origine, ce qui est le point essentiel, et combien il serait fâcheux pour le Comité de couvrir de son crédit la fraude de quelque MAC-PHERSON inconnu », ce qui n'empêchera pas LA VILLEMARQUÉ d'écrire, dans les remerciements figurant au préambule de

21. Sans prétendre reconstruire ici l'exhaustivité des débats, notons qu'ils commencent dès René-François LE MEN (LAGADEUC 1867, cf. p. 961). François-Marie LUZEL, collecteur également, mais moins mis en valeur, lira en 1872 devant l'Association Bretonne un communiqué déclarant que ces chants sont faux. Henri d' ARBOIS DE JUBAINVILLE publia également quelques articles mettant en doute la véracité de certains chants, tout comme François FALC'HUN, qui s'intéressera surtout à la place du nationalisme dans cette élaboration. Fañch GOURVIL publiera une thèse à charge contre le travail de collectage, en montrant les imprécisions (GOURVIL 1960). Le débat concernant l'authenticité sera en partie clos après la thèse de Donatien LAURENT, qui montre à partir des cahiers de collecte retrouvés que, si LA VILLEMARQUÉ a fortement réarrangé certains chants, il a néanmoins véritablement effectué un travail de collectage (D. LAURENT 1989). Ce sera alors l'occasion d'un travail d'analyse, reposant non plus sur l'authenticité factuelle des données qui s'y trouvent, mais sur leur usage au sein de la constitution d'un sentiment d'appartenance nationale (GUIOMAR 1992b, BLANCHARD 2006).

22. Cité par TANGUY 1977 : 48, qui le reprend à DUJARDIN 1949 : 102, lui-même reprenant le Compte-Rendu de la sixième séance du Congrès historique européen tenu en 1835. Nous n'avons consulté que la mention qu'en donne Bernard TANGUY. Prosper MÉRIMÉE, alors Inspecteur Général des Monuments Historiques, se rendit sur place pour les récupérer. Alors que plusieurs journaux bretons accusaient MÉRIMÉE de s'être approprié la trouvaille du jeune breton, l'Inspecteur n'ayant jamais reçu le document, réalise la supercherie, et une explication houleuse avec LA VILLEMARQUÉ s'ensuivit en janvier 1836 (TANGUY 1977 : 48-50, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 46).

son œuvre : « à MM. les membres du comité historique de la langue et de la littérature françaises, qui ont trouvé ce recueil digne de paraître sous leurs auspices »²³.

Enfin, plusieurs auteurs n'hésitèrent pas à comparer directement LA VILLEMARQUÉ à James MACPHERSON, qui n'était alors plus vraiment reconnu en ce milieu de XIX^e siècle, par exemple Alphonse de LAMARTINE n'hésitant pas à le situer entre « *l'Homère du Midi* » et « *l'Homère du Nord* » (qui était le surnom donné à MAC-PHERSON), d'autres évoquant « *le MAC-PHERSON de la Basse-Bretagne* » (TANGUY 1977 : 72-74).

La fonction du *Barzaz Breiz* : Au-delà des discussions concernant l'authenticité des chants en question, ce qui nous intéresse est le rôle que ces éditions ont contribué à jouer dans les identifications et originations culturelles locales : qu'il s'agisse du *Barzaz Breiz*, des éditions de MAC-PHERSON ou de Iolo MORGANWG qui le suivra, ces ouvrages ont tous servi à fournir les monuments servant de gages d'antiquité dont le celtisme différentiel naissant avait alors besoin pour ancrer la figure de ses nouveaux archéonymes. Ces chants, poèmes, etc., marquaient l'existence d'une culture qui n'avait rien de grecque, latine, hébraïque, ou autre : mais leurs auteurs les projetant dans l'Antiquité, ils donnaient des preuves de l'existence d'ancêtres distincts à ces intellectuels qui voulaient accuser leur propre distinction culturelle : il s'agissait d'« *une fiction pour s'inventer* » (BLANCHARD 2006), qui entraînait elle-même tout à fait dans le cadre des « *traditions inventées* » (HOBSBAWM et RANGER 1983).

cf. p. 285

Par ailleurs, un ouvrage comme le *Barzaz Breiz* permettait aussi de se différencier de la démarche assimilationniste des auteurs panceltistes précédents, qui voyaient des traces des Celtes jusqu'à chez les Grecs, les Hébreux, et parfois encore plus loin : il reconfigurait la signification de l'archéonyme "Celtes" comme désignant davantage une population ancienne bien spécifique, que l'on ne trouvait plus que dans les Bretons d'aujourd'hui (et leurs cousins Celtes insulaires), mais qui n'avait surtout plus rien à voir avec les autres peuples européens. On perdait alors le bénéfice de pouvoir s'en revendiquer l'origine, mais pour gagner celui de pouvoir mettre en avant une origine bien à soi, pour ainsi dire *sui generis*.

Au-delà de la dimension strictement identitaire, il importe également de prendre en compte le fait que la plupart de ces auteurs étaient politiquement conservateurs : anti-révolutionnaires, anti-républicains, fervents défenseurs de la piété traditionnelle²⁴. La revendication d'une particularité bretonne servait également la volonté de ne pas voir progresser en Bretagne les thèses républicaines, rationalistes, et de maintenir en place le système favorable à la noblesse traditionnelle, pouvant aller jusqu'à la revendication d'une Nation distincte qui n'aurait pas à se soumettre à ce renouvellement politique, puisqu'elle était ancrée dans ses propres traditions immémoriales qui étaient, par un heureux hasard, très proches du régime féodal²⁵. On lit par

23. La réserve du Comité historique est citée par TANGUY 1977 : 64, qui la reprend à GOURVIL 1960 : 64 ; le remerciement de LA VILLEMARQUÉ provient du *Préambule* de l'édition de 1839, t. I, p. V, cité par TANGUY 1977 : 67. Ici aussi nous n'avons consulté que l'ouvrage de TANGUY.

24. Dans la *Notice sur LE GONIDEC* qu'il donne en ouverture de la seconde édition de la *Grammaire Celto-Bretonne* (LE GONIDEC 1838 : 1-27), Auguste BRIZEUX présente l'auteur comme un héros de la lutte contre-révolutionnaire, ayant échappé de peu à la guillotine, et s'étant par la suite caché pour éviter la mort de la part des révolutionnaires. S'il est vrai qu'il fut emprisonné à Brest en septembre 1793 et Carhaix en décembre 1794, il est difficile de savoir quel rôle il joua exactement, dans cette période trouble, pendant laquelle certains passages de la vie de LE GONIDEC restent peu renseignés (cf. DUJARDIN 1949). Quelle que soit la part de réalité et celle d'exagération, il reste significatif qu'une telle histoire puisse être passée à la postérité et constituer, pour la génération de ses descendants, un motif de louange et de révérence.

25. Parmi les ouvrages que nous connaissons, les travaux de Bernard TANGUY et de Yannick GUIN sont ceux qui mettent le mieux en valeur cette dimension réactionnaire et anti-républicaine de la revendication

exemple chez Arthur de LA BORDERIE :

« Dans la nuit du 4 août, les provinces mêmes, sans excepter la Bretagne, renoncèrent à leurs franchises, à leur existence. Et cependant vous, Association Bretonne, que faites-vous ? Sans cesse vous exaltez le sentiment et le patriotisme breton, sans cesse vous agitez le drapeau de la Bretagne. » LA BORDERIE 1876 : 59, cité par TANGUY 1977 : 384–385

Nous verrons que LA VILLEMARQUÉ lui-même présentera la Révolution comme ayant désorganisé les solidarités territoriales de la Bretagne en remplaçant les diocèses par des départements, et l'organisation sociale en détruisant l'aristocratie et l'Église. C'est ainsi qu'il présente le règne de NAPOLÉON 1^{ER} :

cf. p. 288

« L'ordre renaissait alors en France : le premier consul, qui aimait la bravoure bretonne, qui avait appelé la résistance armée de l'Ouest une guerre de Géants, et qui, d'autre part, admirait beaucoup les poèmes celtiques attribués à OSSIAN, encouragea la création d'une académie ayant pour but d'étudier les antiquités nationales et particulièrement la langue et les usages des Gaulois. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 72

Enfin, il n'est sûrement pas anodin à ce titre que la présentation du *Barzaz Breiz* par LA VILLEMARQUÉ au sein de son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* le place dans une liste où figurent également les chansons d'édification religieuse de dom Michel LE NOBLETZ, publiés par Jean-Guillaume HENRY, et le recueil des « chants religieux et nationaux bretons nés sous l'influence des orages révolutionnaires » (ibid. : 75) publié par Alain DURAND.

cf. p. 295

Sa mobilisation historique : Le *Barzaz Breiz* se situe à la fois dans la démarche de distinction envers les Gaulois, après que l'historiographie de la France post-révolutionnaire se les soit appropriés, et dans la droite continuité de la réaction bretonne face à l'assimilation des philologues romanistes : elle permet de mettre en avant un "génie celtique" qui soit distinct et des Gaulois et des Romains. « C'est bien, en effet, avec l'interposition du prisme du *Barzaz Breiz* que se modifient et se radicalisent les conceptions de la nouvelle école historique sur le problème crucial des origines bretonnes. » (TANGUY 1977 : 329). Les chants recueillis montreront ainsi que les Bretons possèdent une culture dont l'origine n'a rien de celle des Français.

cf. p. 278

D'une manière plus empirique, ces chants pourront se trouver mobilisés comme des sources historiques, et fournir ainsi aux historiens les données nécessaires à la refonte distinctive de l'historiographie bretonne. Par exemple, Aurélien de COURSON, l'un des chefs de file de ce mouvement d'opposition aux thèses romanistes et de revendication d'une particularité bretonne, trouvera dans le *Barzaz Breiz* les arguments nécessaires à la construction de son positionnement identitaire, écrivant ainsi :

« La publication des chants populaires de l'Armorique, recueillis et traduits par M. de LA VILLEMARQUÉ a porté le dernier coup aux accusations sans fondement des calomnieux de la vieille province catholique. [...] Aux extrémités de la France un peuple [...] semble former une race à part au milieu des types effacés et des mœurs abâtardies d'une civilisation matérielle. » Aurélien de COURSON, *Histoire des peuples bretons*, t.II, p.360, cité par ibid. : 323

Il s'appuiera par ailleurs sur les chants de guerre du *Barzaz Breiz* pour proposer sa caractérisation du « caractère national de la race bretonne » (ibid. : 296–301, 323–326, 382–383), et tout particulièrement « sa haine vivace, inextinguible contre les oppresseurs étrangers » (ibid. : 326–328), thème qui était déjà classique dans la revue "*Le Lycée Armoricain*" (ibid. : 320–321).

identitaire bretonne (TANGUY 1977, GUIN 1982). Certains travaux de Jean-Yves GUIOMAR iraient aussi dans ce sens (GUIOMAR 1987), mais nous les avons moins mis à contribution jusqu'ici.

Ce rôle de source aura aussi des conséquences lexicologiques, puisque LA VILLEMARQUÉ, dans les augmentations qu'il intégrera au sein de ses éditions posthumes des dictionnaires de LE GONIDEC en 1847 (français-breton, LE GONIDEC 1847) et 1850 (breton-français, LE GONIDEC 1850) y ajoutera... des éléments issus du *Barzaz Breiz* qu'il avait lui-même réarrangés. Ceci lui permettra de prétendre plonger bien plus profondément dans l'histoire de la langue bretonne que ne l'avait fait LE GONIDEC lui-même, qui s'en était tenu aux textes existants.

7.5.2 L'investissement celtique des mégalithes

Les usages linguistiques n'étaient pas les seuls éléments à entrer en compte au sein des reconstitutions historiques de ces auteurs celtomanes : les vestiges archéologiques, par leur mystère et la force qu'ils pouvaient exercer sur les imaginaires, fournissaient également le support idéal pour toutes les projections. C'est ainsi que, si la thèse qui liait leur origine aux cérémonies druidiques des Celtes témoignait d'un large anachronisme historique, elle se diffusa rapidement en raison de son fort pouvoir de séduction.

cf. p. 387

Les mégalithes avaient déjà connu une interprétation dans le cadre du panceltisme, où certains auteurs enthousiastes y voyaient matière à comparaison entre des cultes antiques de Bretagne et d'ailleurs²⁶, mais à partir de l'émergence du celtisme différentiel, les monuments sont plus fortement rattachés aux Celtes et en particulier aux druides ; c'est même LA TOUR D'Auvergne qui invente les noms bretons "dolmen" et "menhir" pour les désigner²⁷.

Le lien établi entre les mégalithes et les Celtes ou les druides ne reposait sur aucune preuve solide, mais ces édifices énigmatiques constituaient un fort stimulant pour l'imagination, et ils ne ressemblaient en rien aux monuments de l'Antiquité classique. Les projections opérées sur les vestiges archéologiques suivaient donc un axiome assez simple : « *Dans cette première moitié du XIX^e siècle, on se croyait autorisé à qualifier de "celtique" tout ce qui ne reflétait pas l'influence de la civilisation gréco-romaine [...].* » (BRUNAU 2014 : 227).

Mais une telle identification fut progressivement remise en cause, dès que l'archéologie se dota de moyens de datation plus précis, qui montrèrent alors que les mégalithes étaient largement antérieurs dans le temps à l'époque où les textes antiques mentionnent les "Celtes". Le comte de CAYLUS, de l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, avait déjà défendu au milieu du XVIII^e siècle que les mégalithes étaient beaucoup plus anciennes que l'époque des Gaulois relatée par CÉSAR (RIO 2000 : 245), tout comme Prosper MÉRIMÉE au XIX^e siècle, mais c'est à la suite des travaux d'archéologues danois, dont WORSÆ, que l'on acceptera vraiment une datation des mégalithes renvoyant au néolithique, donc largement antérieure aux écrits portant sur les Celtes (JAMES 1999 : 20). Outre la confusion des époques historiques, cette hypothèse druidique niait également le fait géographique que de tels mégalithes se trouvent sur tous les rivages atlantiques ainsi qu'en Méditerranée.

26. Armand MAUDET DE PENHOÛËT, au début du XIX^e siècle, voit dans les mégalithes de Carnac un culte du serpent, ce qui lui fait émettre l'hypothèse d'un lien entre breton et phénicien, et chercher des traces de cultes égyptiens dans le Morbihan (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 35). Ou encore, le chanoine Joseph MAHÉ, collecteur de musique bretonne et fondateur de la Société Polymathique du Morbihan, défend dans son *Essai sur les antiquités du département du Morbihan* « *que le breton fut jadis parlé en Perse, en Espagne, en Italie et en Germanie, les "Estions" (Prussiens), parlant aussi une variante du bas breton. Il va jusqu'à soutenir que le breton était une langue autrefois couramment parlée jusqu'au cœur de l'Afrique...* » (ibid. : 35).

27. TANGUY 1977 : 261–263, RIO 2000 : 317–321, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 53–55, BRUNAU 2014 : 224–227. Les bretonnants emploient plus généralement le terme "peulvan" (BROUDIC 2007b : 38, note 20).

7.5.3 L'essor du druidisme

L'intérêt pour les druides avait en fait commencé à refaire surface à partir du début du XVI^e siècle²⁸, et des sociétés druidiques sont créées en Grande-Bretagne dès le début du XVIII^e²⁹. La figure fascinante de savants ésotériques qui était la leur put alors être mise à contribution par les constructeurs de la figure d'une culture celtique antique et distinctive, dans la lignée des poèmes d'OSSIAN.

C'est au pays de Galles que ce renouveau eut d'abord lieu, où un auteur du nom de Edward WILLIAMS mais se faisant appeler Iolo MORGANWG, se déclarait « *dernier barde celtique* » et fit publier les *Iolo Manuscripts* (MORGANWG 1848), un ensemble de poèmes et de récits qu'il attribuait à un poète gallois du XIV^e siècle du nom de Dafydd AB GWILYM. Tout comme les poèmes d'OSSIAN ou le *Barzaz Breiz*, l'ouvrage connut un grand succès avant que l'on ne se rende compte, au début du XX^e siècle, qu'il avait été entièrement inventé par l'auteur (BRUNAUX 2014 : 241–246). Iolo MORGANWG est à l'origine du premier rassemblement druidique gallois nommé *Gorsedd*, en 1792, qu'il rattachera bientôt aux rassemblements culturels, les *Eisteddfodau*. Le *Gorsedd* gallois inspirera la création d'un *Gorsed* breton en 1901, qui lui demande son patronage afin de bénéficier du prestige lié à son ancienneté, et d'un autre en Cornouailles en 1928 (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 17–19, 144–149).

Le néo-druidisme breton jouera un rôle fondateur dans l'*emsav* (le mouvement breton) de la fin du XIX^e et du début de XX^e siècles, notamment mené par les figures d'Yves BERTHOU dit "KALEDVOULC'H" et Jean LE FUSTEC (LE STUM 1998). Après une coupure due à la Première Guerre Mondiale en 1914, il sera relancé en 1923 sous la lancée de Taldir JAFFRENNOU. Le *Gorsed*³⁰ breton continue à exister aujourd'hui encore, et à mettre en place des cérémonies annuelles. Plusieurs des militants et des symboles aujourd'hui répandus du mouvement breton émanent de personnes qui en ont été membres³¹.

Jean-Louis BRUNAUX, archéologue et protohistorien auteur d'ouvrages sur les druides et les Gaulois, note que l'association des mégalithes aux rites druidiques ne se contentait pas de fournir une datation anachronique des monuments, mais qu'elle réorganisait également l'image donnée aux druides par rapport à celle des textes antiques : alors que ces derniers les décrivent comme pratiquant une activité théorique sur le plan religieux et politique chez les Gaulois, l'interprétation celtiste leur attribua un rôle équivalent à celui de prêtres pour les Celtes. D'un point de vue territorial, alors que BRUNAUX considère la fonction sociale des druides comme éminemment gauloise, on leur attribua une extension géographique sur tout le territoire de l'interceltisme naissant, en se reposant essentiellement sur deux autorités : une phrase de CÉSAR

28. Ils sont mis en avant notamment par des auteurs comme Julius BEBELIUS (1514), Jean LEFÈVRE écrivant son ouvrage *Fleurs et antiquitez des Gaules, où il est traité des anciens philosophes gaulois appelez Druides* (1532), Noël TAILLEPIED et son *Histoire de l'estat et république des Druides* (1585), ou Jean GUENEBALD et son *Réveil de Chyndonax* (1621) (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 16–17).

29. On trouve ainsi la société secrète du *Mont Haemus*, ou le *DO (Druid Order)*, fondé en 1717 autour de personnalités comme John AUBREY ou John TOLAND. Un autre mouvement druidique, le *AOD (Ancient Order of Druids)*, se crée à Londres en 1781, et, suite à une scission, l'*UAOD (United Ancient Order of Druids)* apparaît en 1833 (ibid. : 17–19).

30. Selon son site internet (<http://www.gorsedd.fr> consulté le 16/01/2016), le mouvement se dénomme maintenant *la Gorsedd*, au féminin, et reprenant digramme <-dd> du gallois.

31. Ainsi Taldir JAFFRENNOU, auteur de l'hymne breton *Bro gozh ma zadoù* (ancien pays de mes ancêtres), adapté à partir d'un chant gallois (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 133–135), Morvan MARCHAL, concepteur du *guenn-ha-du*, le drapeau breton, et un grand nombre d'auteurs et de militants : ABEZEN, Yann-Bêr KALLOC'H, Émile ERNAULT, Fañch GOURVIL, Jules GROS, Loeiz HERRIEU, Charles LE GOFFIC, Pêr MOKAER, etc.

dans *La Guerre des Gaules* selon laquelle « la doctrine des druides serait née dans l'île de Bretagne et [...] pour cette raison ceux qui voulaient mieux la connaître se rendaient là-bas » (VI, 13, 11) et une description de l'île de Mona par TACITE.

7.6 *l'Essai sur l'histoire de la langue bretonne*

L'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* de LA VILLEMARQUÉ est sans doute un des paratextes de dictionnaire breton qui exprime le mieux l'émergence du celtisme différentiel dans son rapport avec les questions linguistiques, notamment en ce qui concerne le lexique et l'orthographe. Il fut publié par l'auteur comme introduction à l'édition posthume au dictionnaire français-breton de LE GONIDEC, qu'il a pris le soin d'augmenter (LE GONIDEC 1847 : v–lxvi). Nous n'avons pas pu le reproduire en annexe de cette thèse en raison de sa longueur (61 pages dans l'édition serrée du dictionnaire, 100 dans celle qu'en donne Bernard TANGUY). Il est pourtant relativement facile d'accès puisque Bernard TANGUY en a donné une édition critique au tome 2 de son ouvrage *Aux origines du nationalisme breton*, qui sera celle à laquelle nous nous référerons donc pour la pagination³².

Une autre raison pour nous de ne pas avoir inclus cet *Essai* en Annexe est qu'il se situe à la limite du paratexte : non seulement l'indication générique de son titre, « *Essai* », qui pourrait mener à le présenter comme un ouvrage à part (bien qu'il n'ait pas, de notre connaissance, eu de tirage à part du vivant de l'auteur), mais aussi sa situation de "préface allographe posthume", pour reprendre la classification de Gérard GENETTE, qui lui confère un rôle tout différent par rapport à des préfaces publiées par les auteurs au moment de la première édition de leur ouvrage, par exemple. GENETTE en donne ainsi une caractérisation qui semble convenir à la situation :

« Reste que la dimension critique et théorique de la préface allographe l'entraîne manifestement vers la frontière qui sépare (ou plutôt vers l'absence de frontière qui ne sépare pas nettement) le paratexte du métatexte, et plus concrètement la préface de l'essai critique.

[...]

[...] il arrive aussi que le préfacier, fort de la position dominante que lui confère généralement sa notoriété, et toujours le fait de répondre à une demande, et donc certain de pouvoir à peu près "tout se permettre", profite des circonstances pour déborder quelque peu l'objet prétendu de son discours au profit d'une cause plus vaste, ou éventuellement toute différente. L'œuvre préfacée devient alors simple prétexte à un manifeste, à une confidence, à un règlement de compte, à une divagation. » GENETTE 1987 : 273–274

L'ouvrage est structuré selon l'histoire de la langue que propose LA VILLEMARQUÉ, en quatre époques ; chacune de celles-ci présente des éléments relativement constants, bien que leur place ne soit pas fixe : situation historique, orthographe, lexique, grammaire, liste d'ouvrages pour l'époque. Nous en avons donné le plan en annexe, et allons reprendre ici principalement les propos correspondant à la "situation historique" des quatre grandes périodes qu'il distingue. Nous présenterons ailleurs d'autres extraits de l'essai, notamment en ce qui concerne la construction

cf. p. 1050

cf. p. 353

32. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847. L'édition de TANGUY a pour intérêt de fournir un appareil critique de 394 notes, sans compter le tome 1 de son ouvrage qui présente bien le contexte de rédaction de l'*Essai*. La grande érudition de l'éditeur lui permet de fournir les informations historiques nécessaires pour situer les propos de LA VILLEMARQUÉ, et de corriger ses nombreuses extrapolations, exagérations, et déformations : elle en assure ainsi une lecture informée. Néanmoins, la volonté affichée par TANGUY de s'opposer à « l'idéologie nationaliste » donne souvent l'impression que ses notes cherchent en permanence à reprendre et corriger l'auteur ; or cette volonté de dénoncer quasi-systématiquement le propos de LA VILLEMARQUÉ nous semble nuire à la possibilité d'expliquer son discours. TANGUY semble ainsi bien souvent vouloir prendre part au débat avec LA VILLEMARQUÉ plutôt que d'analyser les conditions d'un tel débat.

de l'interceltisme (8.3.1), le purisme lexical qui se dégage de ce celtisme différentiel (12.5.3), et ses jugements sur l'orthographe des lexicographes précédents.

cf. p. 687

Dans cette analyse, notre perspective ne sera pas de souligner les éventuelles imprécisions, incertitudes, incohérences, et exagérations historiques dont fait pourtant preuve LA VILLEMARQUÉ, ce que nous laissons à l'étude critique de Bernard TANGUY qui l'a déjà fait magistralement. Nous chercherons plutôt à prendre le discours de l'auteur pour lui-même, en analysant les identifications, différenciations, valorisations, et originations qu'il tente de construire.

7.6.1 Les Celtes au service de la différence

L'introduction de l'*essai* commence sur la mention significative d'un « *fait curieux* » :

« *L'étranger qui voyage en France s'étonne, à mesure qu'il s'avance vers la mer, à l'ouest, d'entendre parler une langue différente de celle du reste du pays, et n'offrant pas même avec elle aucune espèce d'analogie. [...] S'il passe la mer et va en Angleterre, il est témoin d'un phénomène bien plus extraordinaire encore : ici, ce n'est plus seulement une province dont les habitants ne parlent pas la langue nationale, ce sont trois grandes divisions du pays, savoir : la principauté de Galles, d'Irlande et la Haute-Écosse ; et, chose singulière, les populations qui les forment, étrangères par l'idiome à la masse du peuple anglais, s'entendent entre elles, quoique séparées, et peuvent comprendre à la rigueur les habitants de la péninsule armoricaine.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 9

Cette ouverture nous semble marquer d'emblée l'intention de l'auteur : différencier les Bretons des Français, et les rapprocher des Gallois, Irlandais, et Écossais. Cette définition des relations d'identification et de différenciation prend pour point de départ les usages linguistiques contemporains à l'époque de l'*essai*, et présenteront l'approche historique comme une tentative pour expliquer ce phénomène singulier. L'historiographie sera donc mise à profit, non seulement pour une conception différentialiste entre Bretons et Français, mais aussi pour la construction d'un discours interceltiste. La différence s'expliquera ainsi par *les origines*. Si le breton est présenté comme tellement différent du français qu'il n'offre « *pas même avec elle aucune espèce d'analogie* », ce sera donc en raison de ses origines celtiques, distinctes de celles du français, renvoyé par l'auteur à sa dimension romaine et franque. De même si les habitants des îles et péninsules d'Armorique et de Grande-Bretagne peuvent se comprendre entre eux, ce sera parce qu'ils sont issus du même berceau celtique, qu'ils « *appartiennent de plus ou moins près à une même famille primitive* » (ibid. : 10). Si nous reviendrons plus loin sur l'affirmation —

cf. p. 353

exagérée — de l'intercompréhension entre les langues "celtiques" et le rôle qu'elle joue dans la construction de l'interceltisme, ce qui nous intéresse pour l'instant est de voir que les Celtes sont mobilisés d'une toute autre manière qu'ils ne l'étaient par un MAUNOIR, un GRÉGOIRE, un LE PELLETIER, ou un TAILLANDIER : le rôle de l'archéonyme "Celtes" n'est plus de proposer des comparaisons avec d'autres langues d'Europe pour en démontrer une parenté commune, mais au contraire, de marquer une différence, en revendiquant *une origine distincte*, qui expliquerait l'hétérogénéité des usages linguistiques.

C'est ainsi que la description de la « *première époque* » dans l'histoire de la langue bretonne (de l'Antiquité au ^ve siècle) s'attache à montrer deux phénomènes :

L'antiquité de la langue bretonne : LA VILLEMARQUÉ mobilise pour cela des termes cités dans les textes de l'Antiquité, qu'il rapproche de certains du breton actuel. Il mentionne en avoir dénombré plus de 700, ces termes étant donnés comme « *gaulois* »

par les auteurs auxquels il les emprunte (pp. 12–14)³³.

Si la pratique de la comparaison entre termes du bas-breton et des langues anciennes est, comme on l'a vu, monnaie courante chez les lexicographes, les auteurs précédents s'en servaient pour déduire que *les langues en question ont une origine bretonne ou "celtique"*. LA VILLEMARQUÉ, quant à lui, leur fait dire autre chose, à savoir que *les actuels Bretons parlaient déjà leur propre langue dans l'Antiquité*. À procédés proches, conclusions différentes³⁴.

La proximité entre les "langues celtiques" : LA VILLEMARQUÉ observe que plusieurs points de grammaire (pp. 22–25), et particulièrement l'usage des déterminants et des mutations consonantiques initiales sur lesquelles il insiste (pp. 17–20), ainsi que des proximités dans le lexique (pp. 20–21) démontrent une commune origine des langues "celtiques". Là encore, au-delà de la construction de l'interceltisme, on observe une démarche différente dans l'invocation des Celtes, puisque l'objectif est désormais de témoigner d'une singularité partagée par un petit nombre de territoires, et qui les distinguerait du reste de l'Europe, préoccupation qui semble finalement opposée à celles des auteurs qui cherchaient dans le breton un noyau commun à toutes les autres langues.

7.6.2 Une histoire d'assauts et de résistances

Ce qui frappe à la lecture de *l'essai*, c'est la constance de la construction discursive, quelles que soient les époques : la Bretagne était un lieu isolé, mais des étrangers mal intentionnés qui voulaient l'envahir, soit les Français soit leurs ancêtres, ont mis au point des stratégies malhonnêtes pour discréditer la langue et franciser les usages. La figure de l'antarchéonyme ou l'antethnonyme venant corrompre la langue est récurrente à travers les époques :

Les Francs les premiers, envahirent ainsi la Bretagne régulièrement entre le VIII^e et le XII^e siècle, faisant disparaître l'unité linguistique entre petite et grande Bretagnes, et la pratique du breton en Haute-Bretagne :

« *L'unité de langage dont nous parlons, dura aussi longtemps que les Bretons armoricains eurent à leur tête des chefs libres et de leur propre race ; mais il était facile de deviner par où elle devait être attaquée, et quelle portion de territoire se verrait enlever un jour l'idiome national. Évidemment c'était celle où un acte du VIII^e siècle nous montre le dialecte gaël parfaitement distinct des dialectes bretons voisins, celle que sa position limitrophe exposait le plus aux influences étrangères, et qui, passant perpétuellement des Bretons aux Francs et des Francs aux Bretons, et sans cesse exposée aux incursions des uns et des autres, perdait insensiblement toute physionomie celtique, c'était les évêchés de Dol et de Saint-Malo, et toute la partie de ceux de Saint-Brieuc et de Vannes, avoisinant la Rance ou la Vilaine.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 28-29

Les Normands, à la même époque, contraignent les nobles Bretons à l'exil dans différentes régions de France pendant plus de cinquante ans, ce qui les obligera à apprendre le français, qu'ils ramèneront chez eux à leur retour (pp. 28–29).

33. Les notes critiques de Bernard TANGUY montrent non seulement que le nombre en est exagéré, mais aussi que certains termes ne sont pas donnés comme gaulois dans les textes antiques, ou encore que certaines étymologies renvoient en fait à des termes grecs ou latins. Si ces remarques concernant leur exactitude historique ont leur importance, il nous intéresse plus ici d'observer quel rôle LA VILLEMARQUÉ fait jouer à ces comparaisons.

34. S'il pouvait sembler moins hasardeux de chercher simplement des traces de l'ancêtre du breton dans des mots donnés comme non latins ou non grecs que de vouloir donner le breton comme origine de ces langues, les multiples corrections étymologiques de TANGUY montrent que la méthode des comparaisons de LA VILLEMARQUÉ n'est pas moins cavalière que les précédentes. Il développe par ailleurs sa démonstration en étendant également les comparaisons aux noms de lieux (pp. 14–16), et de personnes (p. 17).

Les Romains furent ceux qui défigurèrent l'orthographe bretonne : alors que celle-ci était parfaite lorsque les Bretons utilisaient la graphie grecque, qui ne connaît que des caractères simples et dont les <χ>, <θ> et <δ> étaient adaptés aux prononciations bretonnes, l'adoption de la graphie romaine engendra des lettres doubles et des confusions (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 32–36). Ils furent aussi les responsables de la romanisation du breton, qui lui ôta son caractère celtique³⁵ :

« Leur commerce avec les Romains et leurs rapports avec l'Église romaine, continuatrice de l'œuvre de ceux-ci, ont amené, plus que toute autre cause, les modifications dont je parle. En apprenant, bien que d'une manière imparfaite et seulement comme idiome savant, la langue de leurs vainqueurs et de leurs missionnaires, et tout en conservant la leur pour les relations ordinaires, ils subirent en partie la domination la plus forte à laquelle une nation puisse être soumise ; avec elle, Rome, soit païenne, avec son administration, soit chrétienne, avec l'Église et ses écoles, leur imposa autant qu'elle put son caractère, son esprit et ses pensées. De là tant de mots bretons empruntés au latin. Si du moins, pour peindre les fruits nouveaux de la civilisation, ceux qui les recevaient avaient toujours, comme ils le devaient, créé des termes en se rapportant à quelque chose de connu d'eux, des termes dérivés de radicaux celtiques et non pris dans la langue étrangère ! Mais non, du V^e au XII^e siècle, un préjugé bien naturel en faveur de la langue de Rome, mais bien funeste pour celle des Bretons, leur fit rechercher ce qu'ils appelaient l'urbanité romaine, ils craignirent de blesser les oreilles polies, d'exciter le rire par un langage rustique ; on leur disait que ce langage était inculte, fastidieux, odieux, qu'il avait une écaille dont les gens bien élevés devaient le dépouiller ; on alla jusqu'à l'excommunier comme barbare ; ils le crurent tel ; et, chose inouïe, dès le IX^e siècle, un d'eux le nommait jargon confus, fatigant, un langage inusité et intolérable pour les gens d'étude. Ils adoptèrent donc sans examen les mots étrangers avec les idées nouvelles qu'ils leur suggéraient et rendirent par les mêmes termes celles que faisaient naître les habitudes de la civilisation, le luxe, les monuments, les belles-lettres, les beaux-arts, les usages romains, et celles qu'apportait avec elle la théologie chrétienne. » ibid. : 36–38

Les nobles angevins et normands à partir du XII^e, convoitaient la Bretagne et se l'approprièrent en mariant leurs enfants à la noblesse bretonne :

« Attirés par leurs compatriotes régnants, Normands et Angevins des hautes classes envahirent la Bretagne, et y portèrent les mœurs et la langue de France. L'avidité avec laquelle les étrangers, qui s'appelaient les uns les autres, se jetèrent sur cette proie, fut telle que les bardes bretons du temps, dans leur énergique et rustique langage, les comparent à des vaches et à des taureaux qui s'attirent mutuellement par leurs mugissements dans de grasses prairies. » ibid. : 44

Aux xiii^e et xiv^e siècles, ce sont, d'une part les Croisades, qui attirent la noblesse bretonne à quitter la région, puis les guerres civiles qui remplacent les nobles bretons par des francophones :

« la croisade de 1247 et les suivantes, où la noblesse trégorroise, cornouaillaise et léonaise se jeta en masse, [...] et surtout la sanglante querelle d'un demi-siècle entre les de BLOIS et les MONTFORT, qui fit, cent ans après, de la Bretagne, le champ-clos des prétentions françaises et anglo-normandes, furent les deux grandes brèches par lesquelles le français s'introduisit en Basse-Bretagne : ces guerres multiplièrent les rapports entre les Bretons bretonnants et les étrangers, les mêlèrent aux Bretons-Gallos, ruinèrent l'existence d'un grand nombre de familles nobles de la Basse-Bretagne, qui furent expropriées, bannies ou tuées et remplacées par des Normands, Anglo-Normands, Angevins, Poitevins et Manceaux, tous parlant français, ainsi que leurs vassaux et serviteurs ; si bien que les

35. Si l'on peut s'étonner que les Romains apparaissent après les Francs et les Normands dans l'histoire de LA VILLEMARQUÉ, cela peut s'expliquer par deux raisons : **d'une part**, il défend que sous l'Empire romain, c'était encore une langue celtique commune aux Armoricaains et aux insulaires qui se parlait ; **d'autre part**, c'est plus l'influence de l'Église Romaine au Moyen-Âge qu'il décrit vraiment ici.

Bas-Bretons des classes supérieures, comme le haut clergé, les barons et les notables des villes, sans cesser de parler leur langue maternelle, se virent insensiblement forcés, pour communiquer avec les nouveaux venus, d'apprendre la langue de France. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 46–47

La royauté française à partir du XV^e siècle, voulait envahir la Bretagne et y introduire le français, ce qui aboutit au mariage d'ANNE DE BRETAGNE en 1499³⁶ :

« [...] un grand événement qui eut lieu à la fin du siècle suivant [soit au XV^e], lui fit [à la langue française] de nouveaux progrès dans ce pays : je veux parler du passage des Bretons sous l'autorité immédiate des rois de France, par leur union au royaume en 1499. La politique ordonnait de gagner doucement, une à une, les bonnes villes de Bretagne, et voulait en renouveler ou du moins en mêler assez la population, pour que la langue et les idées françaises, qui y avaient déjà pénétré, y dominassent [...]. » *ibid.* : 54

Au sein de cette période, LA VILLEMARQUÉ perçoit plusieurs manœuvres mesquines du pouvoir français visant à déposséder la noblesse et y introduire la langue : l'attribution de charges de noblesse hors de la Bretagne aux nobles bretons, et la création de collèges destinés aux jeunes Bretons pour l'apprentissage du latin et du français. « *Les habitants de la Basse-Bretagne n'étant pas, disait-on, confirmés bons Français, on voulut détruire leur langue et on l'attaqua de tous côtés.* » (*ibid.* : 56).

Les Révolutionnaires, enfin, qui démembrement l'organisation territoriale et sociale en Bretagne. Ils remplacèrent les anciens diocèses par des départements :

« *Mais, à la fin du siècle [...], une grande révolution éclatait. La Bretagne qui, devenue province française, avait cependant su maintenir, avec une administration distincte de celle de la France, les restes de ses anciennes libertés, perdait jusqu'à son nom. Elle se voyait enfermée dans des limites arbitraires, et divisée administrativement en cinq départements [...].*

En même temps, la vieille société aristocratique se dissolvait ; les prêtres, violemment expulsés des presbytères et des églises, étaient cachés ou en exil ; le culte était détruit ; la défense de l'autel et du foyer armait les populations bretonnes, comme toujours rebelles au joug, qu'il vînt des rois ou des tribuns. » *ibid.* : 70–71

Cette dernière phrase nous mène vers le second élément récurrent de l'historiographie de LA VILLEMARQUÉ : heureusement, quelques vaillants Bretons ont défendu leur patrimoine et marqué leur résistance, soit par leurs chants, leur piété, ou leur travail d'épuration de la langue.

D'abord les seigneurs du Léon, ce qui permettra comme nous le verrons de justifier la plus grande pureté attribuée au breton de ce diocèse, *cf. p. 299*

Les bardes et poètes, qui décriront toujours dans leurs chansons les invasions étrangères comme une calomnie, faisant preuve d'un patriotisme qui se diffusait vertueusement dans les campagnes bretonnes,

la Ligue en vient même à être présentée comme un mouvement linguistique (*ibid.* : 58–60)³⁷,

Dom Michel Le Nobletz, prédicateur et auteur de chants en breton : le personnage est *cf. p. 297*

36. Comme le rappelle Bernard TANGUY en note : ANNE DE BRETAGNE se maria d'abord à CHARLES VIII en 1490, puis à LOUIS XII en 1499, et mourut en 1513. Sa fille Claude, épouse de FRANÇOIS 1^{ER}, lui céda le duché en 1515. Ce n'est qu'en 1532 que fut signé l'acte d'union de la Bretagne à la France.

37. Bernard TANGUY resitue le cadre de la Ligue : « *Rappelons que la Sainte Union Catholique, appelée la Ligue par ses adversaires, fut formée en 1576 dans le but de défendre la religion catholique contre les menées protestantes. Très vite cependant elle fut l'expression des visées politiques de la maison de Lorraine : HENRI DE GUISE se dressant contre le roi HENRI III, favorable aux protestants, celui-ci le fit assassiner et s'entendit avec HENRI DE NAVARRE, le futur HENRI IV. La guerre civile éclata. Le duc de MERCŒUR-PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE,*

présenté comme ayant galvanisé les foules populaires, mais subi des manœuvres mesquines de discrédit de la part d'autorités religieuses jalouses de son succès et du réveil de l'esprit breton, suspicieuses envers des chants dont elles ne comprenaient pas les paroles (pp. 61–64). « *Jamais, en effet, pareil homme n'avait donné pareil élan à la langue et aux idées en Basse-Bretagne.* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 64). Un portrait globalement similaire est également donné de Julien MAUNOIR, présenté comme le successeur de LE NOBLETZ, les deux religieux seront donnés comme ayant œuvré toute leur vie « *au triomphe de la foi et de la langue nationales* » (ibid. : 68) (l'expression « *le mouvement de jour en jour plus général, en faveur de la langue nationale* », apparaît aussi p. 69).

La démonstration de la répétition des situations par-delà les temps ne peut manquer d'inciter le lecteur à une analogie avec la situation à l'époque de l'ouvrage : aujourd'hui encore, des Français mal intentionnés veulent discréditer la langue bretonne, franciser les usages, et introduire de nouvelles habitudes politiques et religieuses, mais heureusement, LE GONIDEC et ses disciples font œuvre de résistance à l'invasion en veillant à en receltiser et purifier le langage. En effet, toute la description du passé est orientée en fonction de la mise en scène d'une opposition frontale entre, **d'une part**, les Français, ou leurs avatars historiques, qui souhaitent détruire les traditions ancestrales pour envahir la Bretagne, et, **d'autre part**, les Bretons, qui doivent résister en permanence pour maintenir leurs traditions, parmi lesquelles se trouvent la langue, mais aussi la foi et l'organisation sociale traditionnelle. La situation de l'époque de l'*essai* ne pourra donc qu'être interprétée à travers ce prisme, c'est-à-dire dans la continuité des conflits qui ont été précédemment dessinés : entre **d'une part**, la France post-révolutionnaire, républicaine, souhaitant instaurer des usages nouveaux au détriment de l'organisation traditionnelle en Bretagne, et **d'autre part**, les Bretons qui résistent vaillamment, notamment la génération des successeurs de LE GONIDEC qui réhabilite la tradition ancestrale de la langue bretonne en en receltisant le lexique et l'orthographe, et en les purgeant des éléments témoignant d'une influence française³⁸.

7.6.3 Le traitement des lexicographes

Les lexicographes précédents ne pourront par conséquent qu'être interprétés au sein de cette histoire dessinée comme conflictuelle entre la France et la Bretagne : à Jehan LAGADEUC seront attribuées des intentions d'avoir écrit un dictionnaire pour franciser les Bretons, Julien MAUNOIR

prince lorrain cousin de HENRI DE GUISE, devenant gouverneur de Bretagne, les hostilités s'ouvrirent en Bretagne dès 1585. Bien que le danger calviniste y était dérisoire, elles devaient durer douze ans. En prêtant un rôle indépendantiste aux Ligueurs, LA VILLEMARQUÉ déforme la perspective. Le but était, en effet, de barrer la route au futur HENRI IV et de restituer aux provinces leurs anciennes franchises. » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 208, NOTE 203).

38. Si le phénomène est très explicite chez LA VILLEMARQUÉ, il ne lui est évidemment pas spécifique, et on peut considérer que l'interprétation du récit des faits passés à travers le prisme des convictions politiques présentes de l'historien est un phénomène dont il est souvent délicat de savoir dans quelle mesure l'historien lui-même en est conscient. Jean KERHERVÉ observe le même type d'élaboration chez les chroniqueurs du XIV^e au XVI^e siècles : « *L'histoire se prêtait d'ailleurs fort bien à l'insidieux objectif recherché : il était toujours possible de montrer à travers elle, sinon la préfiguration de la situation politique contemporaine tacitement dénoncée, — la "juste querelle" de NOMINOË victime de l'oppression franque en est l'exemple —, du moins des analogies si flagrantes avec cette dernière qu'elles ne pouvaient échapper au lecteur. La morale même volait au secours de l'insinuation, dénonçant la force qui prime le droit, car ce que par force et violence est acquis n'est par aucun possédé justement [NdA : réponse d'ARTHUR aux Romains venus lui réclamer tribut et soumission dans la deuxième chronique de Pierre LE BAUD]. L'audace verbale et politique se déguisait habilement sous la couverture de l'histoire.* » (KERHERVÉ 1987 : 253).

et GRÉGOIRE DE ROSTRENEN seront au contraire perçus comme des figures de la résistance à l'invasion du français, et Louis LE PELLETIER aura le bénéfice d'être présenté comme un précurseur de la restauration linguistique que parachèvera LE GONIDEC.

7.6.3.1 Le *Catholicon*, un instrument de la propagation du français ?

Lorsque LA VILLEMARQUÉ mentionne le lexicographe Jehan LAGADEUC, auteur du *Catholicon* (LAGADEUC 1499), il réécrit complètement le propos du tout premier lexicographe breton, afin d'en faire l'instrument de la progression du français en Bretagne :

« [...] un de ses membres [au clergé], après un long séjour en France, voulant apprendre le français à ses compatriotes, composa le premier grand dictionnaire breton-français qui ait été fait, et, dans sa préface, il donna pour raison "qu'il faut que les *clercs* sachent le français". » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 55

Comme nous le verrons, s'il y a bien une volonté d'apprentissage de la langue dans le dictionnaire de LAGADEUC (les auteurs de dictionnaires les destinent-ils à autre chose ?), la *Préface* du *Catholicon* présente un discours plus subtil, et qui ne porte en aucun cas la trace d'impérialisme politique décrite par LA VILLEMARQUÉ. Enfin, c'est bien plus l'apprentissage du latin qui intéresse LAGADEUC :

« *Quoniam quidem multi scolares adhuc in limine gymnasii, non habentes periciam latinitatis trahunt vocabula latina ad sensum extraneum et extortum squamas avibus et plumas piscibus apponentes alii quippe de novo latinum fingunt ac alii barbarizant. Eciam quia quamplures britones multum indigent gallico, Idcirco Ego Iohannes LAGADEUC, parrochie de ploegonven diocesis trecorensis, in artibus et decretis bachalarius quamvis indignus ad utilitatem pauperum clericulorum britanie, vel rudium in pericia latinitatis hoc opusculum composui.* » (P. TRÉPOS 1964 : 506)

Aussi, étant donné que de nombreux écoliers, encore sur le seuil du collège, et ne possédant pas la connaissance du latin, veulent donner aux mots latins une interprétation erronée et arbitraire, eux qui, mettant des écailles aux oiseaux et des plumes aux poissons, font en latin, les uns des néologismes, les autres des barbarismes ; et, de plus, étant donné que de très nombreux bretons ont une connaissance très imparfaite du français, pour toutes ces raisons, moi, Jean LAGADEUC, de la paroisse de Plougonven, du diocèse de Tréguier, bachelier en arts et décrets, j'ai composé, tout indigne que je suis, ce modeste ouvrage, pour rendre service aux pauvres clercs de Bretagne ou à ceux qui n'ont que des rudiments dans la connaissance du latin. (traduit par *ibid.* : 543)

cf. p. 524

cf. p. 960

7.6.3.2 Les autres dictionnaires bretons, outils de la préservation linguistique

Julien MAUNOIR, est présenté comme un héros de la prédication, de la chanson pieuse, et de la rebretonnisation des campagnes, en bon successeur de dom Michel LE NOBLETZ (pp. 64–69). Le dictionnaire de GRÉGOIRE est également présenté dans la continuité de cette renaissance linguistique.

LE PELLETIER, quant à lui, est présenté comme un précurseur de la renaissance linguistique. Ainsi, bien que TAILLANDIER soit blâmé pour « *ses vues étroites, fausses et peu patriotiques* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 70)³⁹, LA VILLEMARQUÉ avait bien senti l'annonce de

cf. p. 297

39. Il est possible que ce reproche repose sur l'affirmation de TAILLANDIER selon laquelle « [...] nous ne voyons pas que nos Bretons Armoricaains ayent cultivé la poésie, & la Langue telle qu'ils la parlent, ne paroît pas pouvoir se plier à la mesure, à la douceur & à l'harmonie des vers » (LE PELLETIER 1752 : IX), qui fut à l'origine de plusieurs contestations à l'époque de la parution de l'ouvrage (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 66–68), et dont on comprend qu'elle puisse déplaire à l'auteur du *Barzaz Breiz*.

la démarche des refondateurs chez LE PELLETIER lorsqu'il mentionne :

« Dom LE PELLETIER, le premier, avec l'autorité que lui donnait sa qualité de Bénédictin, introduisit un peu d'ordre et de méthode dans l'étude, jusque-là confuse et sans critique, de la langue bretonne. Il a ouvert l'ère nouvelle et préparé les voies aux travaux supérieurs et parfaits de LE GONIDEC [...]. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 70

Qu'il s'agisse de l'orthographe (pp. 87–90) ou du lexique (p. 95), le discours de LA VILLEMARQUÉ à propos de LE PELLETIER restera le même : le bénédictin avait senti la nécessité de réformer le breton, et commencé le travail, mais ne l'avait pas mené jusqu'au bout, et c'est LE GONIDEC qui en perfectionnera la démarche⁴⁰.

cf. p. ??
cf. p. 687

Là encore, l'œuvre de LE GONIDEC, dont l'*essai* est l'introduction, est présentée comme le parachèvement d'une démarche de rénovation et de réhabilitation de la langue, par l'analyse de ses caractéristiques profondes et essentielles, ainsi que par l'épuration des éléments étrangers au profit de ceux qui témoignent d'une essence véritablement celtique.

7.6.4 La grammaire, essence de la langue

Nous retrouvons chez LA VILLEMARQUÉ une contradiction que nous avons déjà observée chez les celtomanes qui prétendaient défendre **en même temps** la fixité des usages, depuis l'Antiquité jusqu'au bas-breton de leur époque, justifiant leur démarche comparatiste, **et** une reconstitution de la langue reposant sur la thèse de son déclin depuis sa pureté originelle. Ici, de la même manière, comment défendre que le breton du XIX^e siècle ait encore quelque chose de "celtique" s'il a subi les influences "étrangères" en permanence depuis l'Antiquité romaine ? Nous avons vu que l'historiographie linguistique de LA VILLEMARQUÉ se présentait comme une succession d'assauts contre la langue bretonne, qui à chaque fois en augmentaient la dénaturation sous un certain aspect. Comment, dans ces conditions, continuer à défendre la thèse d'une essence celtique préservée dans le breton depuis l'Antiquité ? LA VILLEMARQUÉ résout la difficulté en minimisant le rôle de l'évolution lexicale, seule vraiment soumise à l'influence étrangère, par rapport à la grammaire, qui, constituant ce qui définit le plus intimement la langue, serait quant à elle restée fixe entre le VI^e et le XIX^e siècles :

« Heureusement, il n'en est pas ainsi de la grammaire : les différences de dialectes n'altèrent pas la forte organisation de la langue bretonne ; nous la retrouvons dans tous ; le temps même, nous l'avons vu, ne l'a pas changée davantage : elle est au XIX^e siècle, dans ses lois générales, ce qu'elle était au XV^e, au XII^e et au VI^e siècle. Je ne pourrai donc pas faire l'histoire de ses variations, comme j'ai fait celle du vocabulaire. » *ibid.* : 100

Ainsi, la succession des assauts, malgré la décadence linguistique qu'elle aurait introduite, n'aurait finalement pas vraiment touché le cœur de la langue bretonne, puisque celui-ci réside dans sa grammaire, qui, quant à elle, n'aurait pas été altérée :

« Mais, après tout, les mots ne sont que l'accidentel du langage ; je les comparerais volontiers aux menues branches et aux feuilles d'un arbre sans cesse remplacées et renouvelées : le temps a moins de prise sur le fonds, l'essence, la constitution de la langue. Sous ce rapport, comme je l'ai déjà fait observer, le breton est resté identique et invariable de V^e au XII^e

40. Il est possible que ce soit parce qu'il sentait une incohérence entre son discours d'une hostilité perpétuelle des institutions envers la langue bretonne et le fait que les États de Bretagne aient financé l'impression du dictionnaire de LE PELLETIER datant de 1752, qu'il se sentit obligé de préciser que « [...] certains membres Hauts-Bretons [des États de Bretagne], trompés par le titre, se méprirent sur les intentions purement nationales et philologiques de l'auteur [...] » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 70). Cela pourrait aussi relever d'une autre polémique ayant eu lieu à l'époque que nous ne connaissons pas.

siècle, dans les lois générales que j'ai exposées en traitant des origines. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 39

On perçoit qu'un tel passage permet **en même temps** à l'auteur d'asseoir la métaphore biologique dans l'usage des langues, en la comparant à un arbre, **et** de caractériser un « *fonds* », une « *essence* », ou une « *constitution* » au sein de sa grammaire. On note ainsi avec intérêt que dans la succession des dénaturations linguistiques que décrit l'*essai*, pas une seule mention n'est faite en 100 pages des phénomènes que l'on nomme aujourd'hui "calques syntaxiques", soit une traduction mot-à-mot d'une phrase française en breton, qui garde alors la syntaxe du français, ce qui constituait, avec la dimension lexicale, une caractéristique importante du *brezhoneg beleg* ou "breton de curé"⁴¹. Est-ce parce qu'il ne perçoit pas cette dimension de la circulation linguistique ayant existé entre le breton et le français, ou parce qu'il n'a pas intérêt à la mentionner ? Nous ne nous hasarderons pas à proposer des hypothèses, mais l'absence d'un phénomène aussi notable parmi tant d'autres descriptions de l'influence du français sur le breton mérite d'être remarquée. Il donne néanmoins, en deux pages (pp. 100–102), une description sommaire de l'évolution grammaticale de la langue, bien qu'elle semble porter davantage sur une dimension stylistique :

« Au contraire, à partir du XIII^e siècle, le style devient de plus en plus diffus, de plus en plus prolixe ; les lieux communs, les inutilités, les phrases de pur remplissage y abondent, et les liens du discours, principalement les adjectifs servant d'adverbes, y sont multipliés sans nécessité et sans mesure, jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Alors il commence à se régler un peu ; il se débarrasse graduellement de ses richesses d'emprunt, luxe inutile et incommode ; et aujourd'hui, sans avoir la concision souvent exagérée des premiers siècles, il montre autant de netteté, de précision et de solidité qu'il en avait peu précédemment, et qu'en ont toujours eu ces beaux chants traditionnels composés et répétés d'âge en âge par les rustiques dépositaires du vrai breton. » ibid. : 101

On y retrouve une opposition entre les « *beaux chants traditionnels composés et répétés d'âge en âge par les rustiques dépositaires du vrai breton* » et la décadence d'un style provenant de l'étranger (« *d'emprunt* »). Cette dichotomie reprend les caractérisations classiques du rôle exercé par le français au sein des théories du déclin linguistique des auteurs précédents :

Entre simplicité et complexité : la dimension de la simplicité est décrite de manière détaillée dans le passage précédent celui-ci, notamment comme « *l'absence fréquente de liaison grammaticale* » et « *un laconisme et une concision extrêmes* », et simplement rappelée anaphoriquement ici par « *la concision souvent exagérée des premiers siècles* » ; celle qui s'y oppose est désignée par « *prolixe* », « *pur remplissage* », « *multipliés* ».

Entre le nécessaire et l'inutile : la première dimension est ici aussi rappelée par les caractères « *de netteté, de précision et de solidité* », et la seconde est caractérisée par des termes comme « *les inutilités* », « *sans nécessité* », « *inutile* ».

Entre l'humilité et le faste d'apparat : la première dimension renvoie aux caractères « *traditionnels* » et « *rustiques* » des chants, la seconde à ce qui « *abonde[]* », au « *sans mesure* », aux « *richesses* », « *luxe* ».

41. L'exemple le plus caractéristique en est sûrement l'usage abondant des *pehini* et *pere* qui s'y voient accordés un rôle de pronom relatif, reprenant ainsi l'homophonie existante en français pour les *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, qui sont à la fois des interrogatifs (*Lequel de ces mots est le meilleur ?*) et des pronoms relatifs (*Ces différents mots, lesquels sont des pronoms, peuvent être homophones*). Cette particularité sera perçue par Vincent ROUDAUT (cf. p. 307). Yann GERVEN présente d'autres caractéristiques du *brezhoneg beleg*, comme la généralisation du gérondif *o* + *infinitif*, l'utilisation des adjectifs, la surface sémantique accordée aux différents lexèmes, etc. (cf. p. 106).

Une telle répartition dans la caractérisation des différents types de grammaires renvoie à plusieurs dimensions discursives que l'on a déjà mentionnées précédemment, qu'il s'agisse, depuis LE PELLETIER et dans le *Vocabulaire Nouveau* de la version de Vannes, de défendre une simplicité rustique comme une valeur morale face aux attraits de l'ambition et aux frivolités du grand monde, ou dans le discours de LA VILLEMARQUÉ, de l'introduction par les étrangers français d'éléments qui viennent dénaturer la constitution originaire du breton. On perçoit encore une fois l'ambivalence de la notion de "simple", exploitée ici à propos, puisqu'elle désigne à la fois une propriété logique du discours (son absence de complexité) et une qualité morale, associée à la modestie ou l'humilité.

cf. p. 191
cf. p. 235

Néanmoins, une des particularités introduites par l'auteur du *Barzaz Breiz* dans ces considérations est que, pour être simple et rustique, la tradition populaire n'en est pas moins sensible et délicate. Ce que l'on percevait dans la valorisation romantique de la poésie populaire de son recueil se trouve ici aussi appliqué à la caractérisation de la grammaire :

« Quant aux constructions régulières des phrases, à l'arrangement des mots selon les règles de la syntaxe, et à leurs relations mutuelles, les auteurs des chants dont je viens de parler, uniquement guidés par un sentiment exquis, naturel aux paysans des montagnes, où la plupart ont été faits, étaient presque les seuls, depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'à la renaissance du XVII^e, dont les œuvres satisfissent complètement un goût délicat : les solécismes, les tournures vicieuses ou hétéroclites, les gallicismes, les incorrections de tout genre qui déparent le plus grand nombre des livres de la décadence, se joignirent aux causes que nous avons dites pour engager le P. MAUNOIR à publier les principes de la grammaire bretonne. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 101–102

Ainsi la rusticité n'est-elle pas incompatible avec un « un goût délicat », au contraire, puisque le « sentiment exquis » est « naturel aux paysans des montagnes », et réciproquement la recherche d'un style luxueux qui gonfle le discours d'inutilités, telle qu'elle est décrite plus haut, peut elle aussi tout à fait s'accompagner de « solécismes », « tournures vicieuses ou hétéroclites », « incorrections », etc. L'intégration des « gallicismes » comme un élément parmi d'autres au sein de cette liste montre que c'est effectivement l'introduction du français qui sera la cause de la « décadence » linguistique, et l'élaboration d'une grammaire bretonne (quoique jugée imparfaite) au XVII^e siècle par MAUNOIR, héros de la prédication et de la chanson religieuse en breton, qui en enclenchera la « renaissance », dont l'œuvre de LE GONIDEC constituera l'achèvement.

7.6.5 Les chants rebelles

Si les considérations sur le style sont l'occasion de voir la mise en valeur de la simplicité des chants « traditionnels » des « rustiques dépositaires du vrai breton », on observe que la dimension du chant et de la poésie est très souvent mise en valeur au sein de l'*essai*, ce qui ne surprend pas de la part de l'auteur du *Barzaz Breiz* ; qui plus est, ceux-ci se verront investis d'une valeur politique, décrits à la fois comme le gage d'un esprit celtique, et comme le signe de résistance des Bretons face aux menaces étrangères. On les trouve ainsi décrits à toutes les époques de la vie sociale du breton : d'abord les chants des bardes, qui cimentaient la société des Celtes, puis ceux des poètes qui maudissaient les envahisseurs étrangers, également les chants religieux des prédicateurs bretons qui soulevaient une ferveur populaire mal perçue des autorités, et enfin, en toute logique, les chants contre-révolutionnaires.

7.6.5.1 Les « colonnes de l'existence sociale »

Après avoir décrit les caractéristiques du vieux-breton, LA VILLEMARQUÉ rappelle qu'alors les populations celtiques de la Petite et de la Grande-Bretagne étaient cimentées par les chansons des bardes :

« *Tels sont les caractères généraux de l'orthographe du vocabulaire et de la grammaire des Bretons du V^e au XII^e siècle. Il n'en est pas un seul qui ne soit commun aux peuples jumeaux du pays de Galles et de l'Armorique, formant alors une seule famille gouvernée par des chefs de leur sang et de leur langue, et élevée à l'école de leurs bardes nationaux, ces colonnes de l'existence sociale, comme les appellent les vieilles lois bretonnes, législateurs à la fois et jurisconsultes de l'état littéraire, et conservateurs de l'idiome celtique.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 41–42

On perçoit l'importance que leur accorde l'auteur, présentés comme à la fois formateurs (« *élevée à l'école de leurs bardes nationaux* »), autorités linguistiques (« *législateurs à la fois et jurisconsultes de l'état littéraire* »), et acteurs de sa préservation (« *conservateurs de l'idiome celtique* »). Dans la caractérisation de cette période fondatrice, le chant des bardes est donc placé au centre de la langue, mais aussi de la société (« *ces colonnes de l'existence sociale* », mis en exergue par l'auteur). Une telle caractérisation joue deux fonctions :

Par rapport au *Barzaz Breiz*, elle renforcera les interprétations possibles de la présentation des chants : le fait que cet essai historique les ait présentés comme vestiges anciens du passé pourra notamment renforcer les datations fantaisistes qu'il attribue aux pièces qui s'y trouvent.

Par rapport au reste de l'ouvrage, elle institue comme propriété caractéristique, présente dès les origines ou presque, la centralité du chant dans la vie sociale et le lien intrinsèque qu'il noue avec l'esprit breton, ce qui n'en légitimera que d'autant plus la présentation des époques ultérieures où le chant sera présenté comme moyen de résistance et d'affirmation de leurs convictions chez les Bretons (dont LA VILLEMARQUÉ mettra en avant principalement les dimensions d'hostilité aux Français et au changement). Comme il le dira plus loin de la poésie populaire : « *elle continuait à jouer un grand rôle dans toutes les affaires du pays ; pas un événement de quelque importance qui ne fût annoncé, loué ou blâmé par les poètes nationaux ; pas un sentiment dont ils ne se fissent l'organe dès sa naissance* » (ibid. : 59).

7.6.5.2 Les chants indépendantistes

Après l'union de la Bretagne à la France qu'il rattache à la date de 1499, LA VILLEMARQUÉ mentionne que, si quelques citoyens se contentaient d'une telle situation, d'autres continuèrent de s'y opposer, et parmi eux, les bardes ou leurs successeurs :

« [...] *aussi voyons-nous les poètes populaires bretons du temps poursuivre de leurs malédictions les habitants des villes, "ces gentilshommes nouveau", comme ils les appellent, "ces aventuriers gaulois, ces bâtards étrangers qui ne sont pas plus Bretons", font-ils observer dans leur langage poétique et original, "pas plus Bretons que n'est colombe la vipère éclore au nid de la colombe".* » ibid. : 54–55

En présentant ses propres convictions sous le paravent protecteur des bardes bretons, LA VILLEMARQUÉ semble s'autoriser à aller plus loin dans l'invective, notamment dans la mention des « *bâtards étrangers* » et la comparaison à la vipère. La mention des « *gentilshommes nouveaux* »

n'étonnera pas non plus tant elle se situe dans la continuité des condamnations déjà observées chez les auteurs précédents concernant les motifs du passage au français : volonté malvenue d'ascension sociale et attrait pour les nouvelles modes. Les urbains qui se convertissaient progressivement aux usages français se voyaient donc décrits non seulement comme n'étant pas bretons, mais aussi comme relativement usurpateurs ou menaçants⁴².

« *Le mépris qu'affectaient pour leurs coutumes nationales des Français venus en Bretagne, ou les Bretons infidèles à la langue du pays, et les efforts qu'ils faisaient pour les avilir, redoublèrent l'opiniâtreté que mirent les Bretons bretonnants à les maintenir. Comme nous l'avons vu, la poésie populaire prêtait son appui constant aux sentiments patriotiques, en maudissant la vipère gauloise éclore au nid de la colombe armoricaine. Toujours sur la brèche, l'arme au bras, l'œil éveillé, l'oreille au guet, prête à crier qui vive et à lancer sa flèche à l'ennemi, elle continuait à jouer un grand rôle dans toutes les affaires du pays; pas un événement de quelque importance qui ne fût annoncé, loué ou blâmé par les poètes nationaux; pas un sentiment dont ils ne se fissent l'organe dès sa naissance; leurs chants, circulant rapidement de manoir en manoir, de bourgade en bourgade et de chaumière en chaumière, faisaient l'office de papiers publics; et partout où la langue du berceau était celle de la famille, le peuple, regrettant les jours de son indépendance, répétait cet énergique refrain qui devait être le cri de guerre des ligueurs bretons : Jamais, non, jamais, la génisse ne s'alliera au loup..* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 59

On retrouve ici l'opposition entre les Bretons « *infidèles à la langue du pays* », décrits aussi comme « *l'ennemi* » cherchant à « *avilir* » la langue bretonne, et ceux « *regrettant les jours de son indépendance* », doués de « *sentiments patriotiques* ». La poésie populaire ou la chanson en viennent ici à en être littéralement personnifiées dans un climat de *guerilla* : « *Toujours sur la brèche, l'arme au bras, l'œil éveillé, l'oreille au guet, prête à crier qui vive et à lancer sa flèche à l'ennemi* ».

Par ailleurs, est-il besoin de préciser que les métaphores animales que l'auteur attribue à ces résistants médiévaux sont extraits... du *Barzaz Breiz*⁴³ ? Nous avons vu plus haut que, parmi les rôles qu'avait joués le *Barzaz Breiz*, celui consistant à fournir des "sources" pouvant servir de caution à des interprétations bellicistes de l'histoire était d'une certaine importance, notamment chez Aurélien de COURSON. On retrouve ici cet aller-retour des justifications mutuelles dans l'écriture de cette nouvelle histoire du conflit breton : les chants du *Barzaz Breiz* viennent appuyer, à titre de sources, le récit historique, qui les soutient lui-même en fournissant la caution d'une datation et d'une contextualisation historiques. Bien évidemment, une telle justification circulaire ne fonctionne jamais aussi bien que lorsque c'est la même personne qui produit les documents et en écrit l'histoire, comme c'est le cas ici.

cf. p. 283

7.6.5.3 Les chants religieux

Autres types de chants que LA VILLEMARQUÉ met en avant dans son histoire de la langue bretonne : les chansons religieuses élaborées par les missionnaires Michel LE NOBLETZ (ibid. : 61–64), présentés comme « *l'homme illustre qui devait étendre et diriger le mouvement national* » (ibid. : 60), puis Julien MAUNOIR (ibid. : 64–69). Nous avons vu plus haut que ces deux

42. La métaphore de « *la vipère éclore au nid de la colombe* » ne nous semble pas immédiate dans son interprétation : la vipère tentera-t-elle de manger ou piquer la colombe ? la mère qui en a déposé l'œuf a-t-elle voulu qu'il fut pris pour celui d'une colombe ? ou bien n'est-ce qu'une manière simple de caractériser le bien et le mal par la métaphore animale de deux espèces qui y sont rattachées par stéréotypes, sans qu'il faille pousser plus loin l'interprétation ?

43. La métaphore de la vipère est extraite de la pièce nommée *Les jeunes hommes de Plouïé*, et celle du loup du chant nommé *Les Ligueurs*.

personnages furent présentés comme des héros de la prédication religieuse. Afin de montrer leur succès, LA VILLEMARQUÉ surenchérit d'exagérations :

« Ils devinrent si populaires, qu'on n'entendait autre chose à la campagne, parmi les cultivateurs et les pâtres, dans les maisons, parmi ceux qui travaillaient ensemble à faire des filets, et sur la mer parmi les mariniers; ils étaient si goûtés, qu'on voyait accourir une multitude de personnes de quinze et vingt lieues à la ronde, pour les apprendre. Dans les îles, comme la plus grande partie des habitants étaient occupés à la pêche, le saint barde les suivait au large, où il les trouvait réunis en grand nombre, et, montant sur le plus élevé de leurs bateaux, il charmaient leurs travaux par ses chants. Lorsque l'œuvre de Dieu était accomplie dans un évêché, et que la Providence l'appelait ailleurs, le désespoir des habitants était tel, et il s'élevait de tels cris, qu'on eût jugé que ce pauvre peuple perdait tout son bonheur et toutes ses espérances. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 62

Un tel succès populaire et réveil de l'esprit breton ne pouvait pas manquer d'attiser les suspensions :

« Alors, c'était ordinairement la calomnie, l'envie ou un esprit d'opposition anti-nationale à la culture du breton qui chassaient le pieux missionnaire. » *ibid.* : 62

On perçoit ici à quel point cette narration associe la langue bretonne à la religion, dans un discours tout à fait caractéristique de l'investissement politique dont étaient l'objet les langues française et bretonne dans le contexte post-révolutionnaire. Cette association se prolongera dans la suite de la narration puisque la raison pour laquelle un prélat condamna l'œuvre de LE NOBLETZ fut qu'il n'en comprenait pas la langue. Dans un récit qui tient du miracle, LA VILLEMARQUÉ raconte :

cf. p. 615

« [...] on entendit une pauvre paysanne, qu'on menaçait de la mort, s'écrier, avec un accent sublime : "Nous ne chantons que la doctrine de JÉSUS-CHRIST; qu'on nous crucifie comme on l'a crucifié, et nous chanterons encore sur la croix!". Étonné de cette opiniâtreté, l'évêque se fit traduire quelques-uns des chants dénoncés, et les trouva si beaux et si édifiants, qu'il leva publiquement le blâme dont il les avait frappés, condamna les calomnieux du saint prêtre, encouragea l'auteur, les chanteurs et les auditeurs, et même apprit la langue bretonne. » *ibid.* : 63

On trouve la même abondance de superlatifs et la même présentation d'une hostilité des autorités pour la biographie du lexicographe MAUNOIR, et l'on y observe tout autant l'association des « chants » ou des « cantiques pieux » à la « renaissance nationale » :

« Ses succès furent pareils. Sur les montagnes, dans les vallées, aux bois, aux champs, sur les rivages et en pleine mer, on n'entendait qu'une voix qui répétait ses chants. Comme vers Michel LE NOBLETZ, on courait vers lui de toutes parts, de près et de loin, des quatre évêchés bretonnants, par tous les chemins, de toutes les petites villes, des bourgades, et principalement des îles d'où la population arrivait dans mille bateaux, chantant en cadence, en ramant, les cantiques pieux de son prédécesseur; si bien que les ennemis de la renaissance nationale l'accusaient comme lui [...]. » *ibid.* : 65

7.6.5.4 Les chants conservateurs du XIX^e siècle

LA VILLEMARQUÉ en arrive progressivement à la présentation des chants de son époque. De même que lorsqu'il s'agissait d'écrire un récit de la langue bretonne comme traversée par une succession d'assauts, ici, après une telle démonstration historique sur la fonction sociale, religieuse et politique du chant dans l'histoire des Bretons, il est facile de percevoir celle qu'accorde LA VILLEMARQUÉ aux chants collectés dans son *Barzaz Breiz* : l'interprétation historiographique a construit une continuité dans le temps qui ne peut qu'inciter le lecteur à l'analogie avec la situation de son époque. C'est ainsi tout naturellement que les chants de son propre *Barzaz*

Breiz seront présentés au sein d'une liste où figure la collection des chants de dévotion de Jean-Guillaume HENRY, et celle des chants contre-révolutionnaires d'Alain DURAND :

« *La collection et la publication des textes devait aussi appeler leur attention [celle des successeurs de LE GONDEC] : l'un deux, au retour d'une fête de famille donnée par les Bretons du pays de Galles à leurs frères d'Armorique, a fait imprimer un choix de chants mythologiques, héroïques, historiques, domestiques et religieux de la Bretagne, conservés par la tradition et appartenant à tous les dialectes, à toutes les époques, depuis le V^e siècle jusqu'à nos jours ; un autre a réédité, avec discernement, les plus beaux chants sacrés composés par Michel LE NOBLETZ, MAUNOIR et leurs successeurs dans l'apostolat ; un troisième enfin s'est borné aux chants religieux et nationaux bretons nés sous l'influence des orages révolutionnaires.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 74–75

Il offrira également une élogieuse présentation du recueil de chants *Telenn an Arvor* ("la harpe d'Armorique", 1844), d'Auguste BRIZEUX :

« *Mais aucune de ces publications n'avait encore été faite que déjà la harpe nationale d'Armorique, retrouvée par le poète des Bretons et si souvent maniée depuis avec tant d'éclat et de talent, résonnait en l'honneur du pays natal : elle y ranimait l'art savant des vieux bardes, aujourd'hui en pleine culture, prenant toujours comme eux, pour sujet de ses chants, l'éloge des saintes croyances, des mœurs patriarcales, des usages vénérables, des traditions de gloire et de loyauté, des costumes pittoresques et de la langue du pays, ou la satire des innovations ridicules et intempestives.* » *ibid.* : 75

Ce dernier passage résume admirablement la continuité établie par LA VILLEMARQUÉ dans un récit qui permet d'attribuer aux chants une fonction sociale spécifique : l'ancrage dans « *l'art savant des vieux bardes* », la défense des positions conservatrices, où se mêlent la religion (« *l'éloge des saintes croyances* » : les bardes celtes faisaient-ils déjà l'apologie du christianisme ?), les valeurs traditionnelles (« *des mœurs patriarcales, des usages vénérables, des traditions de gloire et de loyauté* »), et la critique des innovations (« *la satire des innovations ridicules et intempestives* »), au sein desquels les pratiques culturelles (« *des costumes pittoresques et de la langue du pays* ») forment un ensemble cohérent. Dans ce jeu d'associations, le passage au français est perçu comme faisant partie des « *innovations ridicules et intempestives* », dans la mesure où il est associé aux changements sociaux, politiques et économiques, et au contraire, la langue bretonne se situe du côté de l'inaltérable civilisation celtique et des traditions ancestrales qui ont vocation à demeurer fixes.

7.6.6 Le Léon : territoire plus protecteur donc mieux préservé

Un autre élément récurrent au sein de l'histoire racontée par LA VILLEMARQUÉ est la place qu'il confère au breton du diocèse de Léon : il donne une interprétation historique de ce territoire comme ayant été celui d'une lutte plus féroce des Bretons pour la préservation de leur culture traditionnelle face aux assauts des Français et de leurs ancêtres. Cette capacité à mieux se protéger justifiera à ses yeux la supériorité linguistique qu'il accordera au "dialecte" de ce diocèse par rapport aux autres, dans la mesure où les Léonards seront parvenus, mieux que les autres, à préserver la pureté de l'idiome celtique. Cette opiniâtreté se manifestait déjà face aux invasions des Normands dans la période allant du V^e au XII^e siècle :

« *Quant aux hommes du comté du Léon, défendus par leurs chefs et leur position territoriale, ils n'abandonnèrent pas leurs pays et conservèrent, avec leur liberté, les bonnes traditions du langage. Telle est sans doute la cause de la supériorité reconnue de leur dialecte sur les autres ; voilà pourquoi il est le dialecte classique des Bretons ; comme dans le nord du pays de Galles, il est plus orné, plus délicat, plus élégant, parce qu'il a été moins en rapport avec les langues étrangères.* » *ibid.* : 30

cf. p. 670

Ce passage est très révélateur de la mobilisation de l'histoire pour justifier une valorisation du présent. Le jugement tout esthétique (« *il est plus orné, plus délicat, plus élégant,* ») de LA VILLEMARQUÉ quant à la supériorité du breton léonard se voit ainsi liée par un rapport de causalité (« *Telle est sans doute la cause* », « *parce qu[e]* ») à la pratique, par les ancêtres, des positions que valorise LA VILLEMARQUÉ : le conservatisme (« *conservèrent, avec leur liberté, les bonnes traditions du langage* ») et la xénophobie (« *il a été moins en rapport avec les langues étrangères* »). Cette supériorité se trouvera ailleurs renforcée par des considérations géographiques (« *leur pays devait à sa position géographique* ») et ethnocistes (« *la concentration de ses habitants de pure race celtique* »), mais qui serviront toujours le même conservatisme (« *avait sauvé [...]* *sa liberté et sa langue classique* ») et la même xénophobie (« *lutter avantageusement contre la domination étrangère* », « *les indigènes la repoussèrent* »).

« [...] *leur pays devait à sa position géographique et à la concentration de ses habitants de pure race celtique, de pouvoir lutter avantageusement contre la domination étrangère; les indigènes la repoussèrent, ayant encore à leur tête des chefs de cette terre privilégiée de Léon, qui avait sauvé, grâce à ses anciens souverains, sa liberté et sa langue classique, lors de l'invasion normande; et ils maintinrent une seconde fois l'une et l'autre dans les pays de Tréguier, de Léon et de Cornouaille.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 45–46

7.7 Les conflits d'originations bretonnes

Si nous avons dit que la transition du panceltisme vers le celtisme différentiel s'opère progressivement, et non sans ambiguïtés, transitions et revirements, il faut mentionner également qu'elle ne fera pas forcément l'unanimité. Elle sera contestée sur deux fronts : **d'une part**, par des intellectuels français se rattachant à la tendance romaniste, que l'on pourrait considérer comme les successeurs de RAYNOUARD, **d'autre part**, par des auteurs internes au mouvement breton, qui n'approuvent pas forcément les positions nationalistes de la tendance des successeurs de LA VILLEMARQUÉ. Ces oppositions se manifesteront notamment au sein des congrès de l'Association Bretonne.

cf. p. 278

7.7.1 Le débat entre "bretonistes" et "antiquaires romanistes" en 1857

La question des origines du peuple breton fera partie des préoccupations principales de l'Association Bretonne, déjà présentée. Ainsi, la question débattue au Congrès de Saint-Brieuc en 1856, était la suivante : « *Quelle a été l'importance de l'émigration des insulaires bretons dans notre péninsule aux V^e et VI^e siècles ? Doit-on admettre, avec quelques auteurs, qu'elle a pu être absorbée dans la masse des indigènes armoricains ou gallo-romains ?* » (*Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1857, vol. VI, pp. 51–52, cité par TANGUY 1977 : 361). Lors du Congrès de Redon en 1857, les débats sont vifs à propos de la XI^e question portant sur « *les divers systèmes auxquels a donné lieu l'émigration des Bretons insulaires en Armorique* », deux camps s'opposent l'un à l'autre :

cf. p. 279

D'une part, le camp des "bretonistes", notamment Aurélien de COURSON et Arthur de LA BORDERIE, qui défendent que l'Armorique était presque désertique au moment des migrations bretonnes, et que celles-ci ont été massives, par suite de quoi la population bretonne aurait une origine principalement insulaire (ibid. : 365–370)⁴⁴,

44. La thèse défendue par les bretonistes n'est cependant pas neuve, puisque LA BORDERIE se référera aux

D'autre part, le camp des "antiquaires romanistes", parmi lesquels on trouve Louis-Jacques-Marie BIZEUL, Alfred LALLEMAND, et Eugène HALLÉGUEN, qui soutiennent la thèse d'une Armorique plus peuplée et déjà romanisée avant les invasions bretonnes.

7.7.2 Le Congrès explosif de 1867

Mais c'est en fait lors du Congrès Celtique International de Saint-Brieuc en 1867 qu'une discussion décisive eût lieu concernant la doctrine de l'origine du peuple breton (TANGUY 1977 : 389–402, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 84–93). Celui-ci avait été organisé par les bretonistes, dont Charles de GAULLE, dans le but de voir triompher les thèses de l'interceltisme, même si l'issue des débats ne fut pas forcément celle que ses organisateurs avaient imaginé. LA VILLEMARQUÉ, de COURSON, et LA BORDERIE y défendaient la thèse d'une émigration bretonne en Armorique dès le tout début du V^e siècle, soit avant les invasions normandes en Bretagne insulaire. Selon eux, l'Armorique avait alors été peu romanisée et était donc restée assez celtique pour que les deux populations puissent se comprendre. Elle était en outre peu peuplée, et les migrants insulaires furent bien accueillis car considérés comme "frères" des armoricains⁴⁵. HALLÉGUEN, quant à lui, critiquera cette thèse, défendant la vision d'une Armorique plus peuplée, romanisée, et déjà indépendante avant les invasions bretonnes insulaires. Sa position avait comme conséquence que la culture armoricaine, jusqu'au XII^e siècle, était en fait plus romane que bretonne (TANGUY 1977 : 394–402).

cf. p. 358

Il y a en fait deux questions à distinguer au sein du débat :

D'une part la question des taux respectifs d'Armoricains et de Bretons insulaires au moment des invasions de ces derniers : selon les versions, l'Armorique était déjà bien peuplée ou au contraire désertique, les Bretons sont venus en nombre modéré ou de manière massive,

D'autre part la question du degré de romanisation précédant cette arrivée : pour les uns, l'Armorique était déjà acquise à la culture et à l'organisation politique romaines, et les invasions bretonnes y auraient simplement apporté une touche celtique ; pour les autres, il existait déjà un substrat gaulois (c'est-à-dire celtique continental) bien constitué et peu influencé par la culture romaine, au sein duquel les bretons insulaires se seraient simplement fondus du fait de pratiques culturelles proches dues à une commune origine.

On perçoit que ces questions renvoyaient en fait à celle de la définition de l'archéonyme : la thèse d'insulaires venus nombreux dans sur une terre presque déserte et peu romanisée permettait d'ériger ces mêmes Bretons insulaires, donc Celtes, en archéonymes, ce qui devait permettre la construction suivante :

Bretons armoricains	-	Gall., Irl., Éc., etc.		Français
Celtes insulaires	-	Celtes insulaires		Romains

analyses de dom Guy-Alexis LOBINEAU, dom Antoine-Paul LE GALLOIS et dom Denis BRIENT, et revendiquera son opposition aux thèses de dom Pierre-Hyacinthe MORICE (TANGUY 1977 : 367–368), tout comme le fera Aurélien de COURSON.

45. TANGUY 1977 : 391–394. C'est aussi la position exposée par LA VILLEMARQUÉ dans *l'essai sur l'histoire de la langue bretonne* que nous avons étudié, lorsqu'il décrit la « première époque » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 10–26).

La thèse opposée, en augmentant la population déjà présente sur place, et en diminuant le nombre de migrants, ne permettait plus de considérer la migration comme suffisante pour pouvoir établir les Celtes insulaires comme des archéonymes, elle neutralisait donc le schéma précédent. Par ailleurs, en présentant la présence romaine comme importante en Bretagne, elle définissait une origination concurrente, où les Bretons actuels se voyaient assimilés aux Romains, et donc, par le partage d'un homoarchéonyme, aux Français, ce qui en venait à nier l'affirmation différentialiste des nationalistes bretons, et valoriser la revendication d'unité nationale française.

Bretons armoricains	-	Français		Gall., Irl., Éc., etc.
Romains	-	Romains		Celtes insulaires

Comme le dit Erwan CHARTIER-LE FLOCH, à l'issue de ce Congrès, « *L'histoire de Bretagne, et dans une moindre mesure, l'interceltisme deviennent des enjeux politiques ; deux visions nationalistes, l'une française et l'autre bretonne s'affrontant.* » (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 93). Par ailleurs, l'intérêt de ce débat réside en ce que la figure des Gaulois ne semblait pas mobilisée, ce qui montre la régularité des processus d'originations différentielles y compris lorsqu'ils doivent changer de contenu en fonction des contextes où a lieu le débat.

7.7.3 Des conséquences plus larges

La remise en question, inattendue en 1867 autant que crédible, d'HALLÉGUEN avait une autre conséquence : en considérant les migrations celtiques insulaires comme négligeables, elle empêchait les bretonistes de pouvoir revendiquer une culture "bretonne" ou "celtique" spécifique qui aurait existé dès le VI^e siècle. Or, si la culture bretonne actuelle avait des sources beaucoup plus récentes que ce que décrivaient les bretonistes, alors la datation des chants du *Barzaz Breiz*, que LA VILLEMARQUÉ décrivait comme remontant jusqu'aux premiers siècles de notre ère, devait également être remise en question. Or il se trouve que le Congrès de 1867 est aussi celui pour lequel l'archiviste René-François LE MEN avait publié une réédition du *Catholicon* de Jehan LAGADEUC dans laquelle il montrait toutes les altérations que LA VILLEMARQUÉ avait fait subir au premier dictionnaire breton lorsqu'il en intégra des entrées dans ses rééditions des dictionnaires de LE GONIDEC. Il insérait notamment dans le paratexte introductif de sa réédition un tableau (reproduit en annexe) qui confrontait les articles du *Catholicon* et ceux de LA VILLEMARQUÉ, rendant ainsi flagrantes les déformations de l'auteur, qu'il commente ainsi : « *Il est inutile de pousser plus loin cette comparaison. Ceux qui voudront la continuer pourront s'assurer que les autres citations de M. de LA VILLEMARQUÉ sont presque toutes inexactes sous le rapport de l'orthographe ou même de la signification des mots* » (LAGADEUC 1867 : X).

cf. p. 961

On y trouvait également une longue note incendiaire où l'archiviste remettait en question la rigueur historique de l'auteur du *Barzaz Breiz* :

cf. p. 963

« *Les citations Galloises et Corniques qui enrichissent cette édition ne sont pas plus exactes que les citations empruntées au dictionnaire de LAGADEUC. Il s'y trouve en outre bon nombre de mots bretons dont M. de LA VILLEMARQUÉ serait bien en peine de justifier l'accueil et l'emploi, et de donner des exemples tirés de l'usage ou d'auteurs bretons. Mais l'on regrette surtout d'y rencontrer des exemples tirés du BARZAZ-BREIZ, recueil dont le succès fait le plus grand honneur à l'imagination de son auteur, mais qui n'a pas la moindre authenticité au point de vue littéraire ou historique. Des pièces qui le composent, en effet, celles qui sont relatives à GWENC'HLAN, à la ville d'Is, au Vin des Gaulois, à ARTHUR, à LEZ-BREIZ, à*

NOMENOË, etc, etc., ne peuvent être regardées que comme le produit du génie inventif de M. de LA VILLEMARQUÉ. On en chercherait vainement des traces en Bretagne. Quant à celles qui existent réellement dans nos campagnes, elles ont été si habilement transformées par l'éditeur dans le but de leur donner un cachet d'antiquité (la grande préoccupation de M. de LA VILLEMARQUÉ), qu'elles sont devenues presque méconnaissables. C'est ainsi que la ballade de Sylvestrik, simple épisode d'embauchage militaire au 18^e siècle est devenue, sous l'inspiration poétique de l'ingénieur écrivain, le Retour d'Angleterre, qui a obtenu à Paris un si beau succès, au début de la carrière littéraire de notre auteur. De même la pièce du Barzaz-Breiz, intitulée Héloïse et Abeilard, n'est autre chose que la complainte très-populaire de Jannedik-ar-Zorseres (Jeannette la sorcière). Ailleurs on retrouve sous les traits du fier Vassal de DUGUESCLIN le petit marchand Iannik ar Bon garçon prosaïquement dévalisé dans une auberge. Quant à la pièce qui, sous le titre de Ar-Rannou (les Séries), ouvre le recueil de M. de LA VILLEMARQUÉ, et a la prétention d'en être la plus importante, nous en avons recueilli plus de dix versions dans les diverses régions de la Bretagne bretonnante, et j'affirme : 1° Que le véritable titre de cette pièce est Gousperou-ar-Raned (Vêpres des Grenouilles) ; 2° Qu'il n'y est question ni des Druides, ni de leur doctrine, ni de la ville de Vannes ; 3° Que loin d'avoir une importance historique ou une portée philosophique quelconque, elle n'est qu'une réunion de phrases banales et sans liaison. Au reste le texte de ces versions sera publié prochainement, car il importe d'établir la valeur véritable d'un document auquel M. de LA VILLEMARQUÉ a su donner une importance trop facilement accueillie par quelques écrivains. Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Evoquez les Bardes, évoquez même les Druides, si cela vous amuse, mais ne transportez pas vos fantaisies dans le domaine de l'Histoire. » LAGADEUC 1867 : X–XII

LE MEN met ainsi le doigt sur un vice de raisonnement qui touchera beaucoup d'autres productions du celtisme différentiel : Aurélien de COURSON, Augustin THIERRY, ou LA VILLEMARQUÉ lui-même dans ses rééditions de dictionnaires comme dans son *essai*, avaient tous utilisé le *Barzaz Breiz* comme une source documentaire, qui venait fournir la preuve empirique de leurs constructions : si le fondement était branlant, c'est tout l'édifice historique reposant dessus qui devait s'écrouler. Tous les chants anciens présentés comme fondateurs de l'histoire bretonne, et révélateurs d'un antagonisme congénital envers le Français et ses avatars passés, devaient perdre le prestige de l'antiquité qui leur était attribuée. En dévoilant que « le but de leur donner un cachet d'antiquité » était « la grande préoccupation de M. de LA VILLEMARQUÉ », LE MEN mettait également à jour le processus rhétorique fondateur du discours du celtisme différentiel.

cf. p. 309

C'est ainsi que cette vive discussion fut aussi le point de départ d'un mouvement de remise en question de l'authenticité du *Barzaz Breiz*, menant à une polémique qui durera quelques décennies⁴⁶

7.8 Vincent Roudaut : un hérétique du celtisme différentiel

Au sein du siècle où émerge le celtisme différentiel, tous les auteurs ne partagent pas les positions de LE GONIDEC et de ses successeurs. Ainsi, Vincent ROUDAUT entrera en conflit avec les partisans de l'école néo-bretonne. Si le désaccord portera en premier lieu sur la question de l'orthographe, nous verrons que celle-ci est en fait tout à fait rattachée à des questions portant sur l'histoire de la langue. En effet, ce que ROUDAUT nommera « l'analogie des langues » désignera le constat de proximités entre le breton, le français et le latin ; ceci, non afin d'en tirer des conséquences en termes de filiation, comme le faisaient les celtomanes (l'auteur s'empêchera de penser une filiation des langues par un retournement habile du mythe de Babel), mais plutôt pour remarquer les influences que des langues en contact à travers les âges ont exercé les unes

46. Sur le congrès de 1867 : TANGUY 1977 : 402–406, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 91–92. Sur les débats à propos du *Barzaz Breiz*, cf. note 21 p. 281.

sur les autres. Ce sont ces positions qui l'inciteront à s'opposer à une orthographe qui marque la différenciation envers le français (dont le rejet du <qu> au profit du <k> est sûrement le phénomène le plus évocateur), et à exprimer sa préférence pour celles du XVIII^e siècle, qui s'en rapprochaient.

cf. p. ??

7.8.1 Présentation

L'« étude récréative et sérieuse » de Vincent ROUDAUT constitue un cas à part dans le courant de pensée de l'époque. En 1872, l'auteur publie un « *Supplément aux dictionnaires bretons* » de 38 pages (V. ROUDAUT 1872), précédé d'une introduction « *aux amis des traditions* » (pp. v–VIII) ainsi que d'une « étude récréative et sérieuse » de 69 pages (pp. 1–69), portant sur les domaines suivants : « *histoire, physiologie linguistique, vocabulaire, etc.* ». Cet ouvrage original est publié sous pseudonyme, la page de titre indique ainsi « *par le traducteur breton du Mensis Marianus du P. JACOLET, et de l'Avenue du Ciel, Bali an Eê.* »

Bien que la partie dictionnaire ait été utilisée par des auteurs ultérieurs, notamment TROUDE et son successeur Jean MOAL, Frañsez VALLÉE ou encore les rédacteurs du dictionnaire d'*An Here* de 1995, généralement l'« étude » a été peu citée et commentée. Gwennole LE MENN, dans sa monumentale thèse de 1981, y consacre un livret, le n^o 11. Il s'agit du plus court de ses livrets, puisqu'il fait 32 pages, dont 11 consacrées aux ouvrages précédents de ROUDAUT⁴⁷. Son « étude » est trop longue pour être reproduite en annexe, nous n'en donnons que la table des matières. Par ailleurs, son positionnement singulier dans ce débat, et les développements de son argumentation font que son propos méritera une étude détaillée, à part. Nous devons ici nous contenter d'une présentation et d'un résumé des grandes lignes de son positionnement.

cf. p. 1070

Le § 1 de l'« étude » mentionne les raisons de sa rédaction : lors d'un débat concernant l'orthographe du breton provoqué en 1867 à l'initiative de la revue *L'Océan*, ROUDAUT voulut expliquer les raisons pour lesquelles il préférerait les graphies du XVII^e siècle, telles celles du père MAUNOIR ou de Guillaume MARIGO (auteur de « *Buez ar Saent* », la vie des Saints, ouvrage qui fut très diffusé), à celle, plus récente, proposée à partir de 1821 à la suite de Jean-François LE GONIDEC et ses continuateurs. Comme il le dit alors, « *Le débat n'aboutit pas, parce que, à défaut d'arguments, on fit appel aux injures.* » (V. ROUDAUT 1872 : 1). L'auteur souhaite alors profiter de son « étude » pour développer et expliquer son point de vue. Ses positions sur l'orthographe impliquent des positionnements annexes sur des questions comme l'histoire de la langue, l'unification des différences dialectales, le conflit entre une approche centrée sur l'étymologie ou la morphologie lexicale et une autre centrée sur la syntaxe et le langage figuré, etc. Bref, autant de questions qui anticipent les débats du XX^e siècle.

7.8.2 Un regard décalé

Par ailleurs, la position de l'auteur est particulièrement intéressante : il ne rentre dans aucun des courants existant à l'époque. On pourrait le percevoir comme anticipant sur certains points les positions qui seront celles de la tendance que nous nommerons "continuiste" ou "probretonnante", dont on trouvera par la suite des exemples dans le courant incarné par Jules GROS, Pierre-Jakez HÉLIAS et l'équipe du dictionnaire *Garnier*, Francis FAVEREAU, Jean-Yves PLOURIN,

cf. p. 711

47. Cf. LE MENN 1981 : l. 11, pp. 29–31 pour une bibliographie chronologique et commentée des auteurs ayant mentionné ROUDAUT.

Jean LE DÛ, etc., même si l'auteur raisonne bien entendu dans les catégories de son temps (il faudrait aussi nuancer cette comparaison en remarquant que l'auteur n'est pas vraiment sensible à la variété dialectale, qu'il considère en partie comme relevant de contingences ou variantes locales ne devant pas cacher l'unité et la systématisme de l'idiome breton). Pourtant une étude détaillée montrerait que, même si l'auteur fait appel à des expressions comme « *le génie de la langue bretonne* », si certains de ses paragraphes ont pour titre « *Influence fâcheuse des écrivains français* » ou « *Essence organique de la langue bretonne* », ses positions sont généralement documentées et réfléchies⁴⁸. Émile ERNAULT considère que son travail contient « *d'énormes hérésies philologiques* » (cité par LE MENN 1981 : l. 11, p. 29), Charles de GAULLE qualifie l'« *étude* » de « *longue causerie de 69 pages, un peu décousue* », c'est ce titre de « *longue causerie* » que reprendra régulièrement Gwennole LE MENN pour présenter l'*étude* ; cet historien des dictionnaires mentionne par ailleurs que ROUDAUT n'a pas eu connaissance des gloses en ancien breton (ibid. : l. 11, p. 28), ce que l'on constate en lisant ses commentaires concernant la graphie <-aff>. Il est vrai que cet auteur n'avait pas la même érudition que d'autres lexicographes. Il revendique lui-même une connaissance du breton provenant de la pratique orale (il a été curé à Plouvien de 1842 à 1851, puis à Plouziri jusqu'à 1885). Cela le situe en décalage envers les positions de son époque et celles qui suivront : si nous avons vu qu'il lui manque l'érudition "celtique" des lexicographes bretons, cela ne l'empêche pas de critiquer avec discernement plusieurs étymologies fantaisistes ; de plus il cite un nombre considérable d'auteurs classiques (cf. ibid. : l. 11, pp. 19–20), quelques auteurs ayant traité du breton, et les dictionnaires précédents, par rapport auxquels il se positionne. Par ailleurs, son propos montre une certaine connaissance de la phonétique diachronique alors émergente, ainsi que des analyses morpho-syntaxiques rigoureuses pour l'époque : certains de ses exemples montrent ainsi une sensibilité à des phénomènes d'homophonie, d'allomorphisme, ou d'amalgame (sans les nommer ainsi ni en donner une analyse systématique), qui ont piégé bon nombre d'auteurs avant et après lui à propos du breton, ceux-ci étant principalement lexicographes et grammairiens avant d'être linguistes. En tant qu'ouvrage théorique, l'« *étude* » présente donc des qualités et des défauts, néanmoins il est permis de penser qu'il y a peut-être d'autres raisons pour lesquelles elle est soit peu étudiée, soit dépréciée : l'auteur y affirme des positions bien particulières, en totale opposition avec celles du mouvement breton naissant à partir de LE GONIDEC et ses successeurs (notamment LA VILLEMARQUÉ), comme avec celles de l'*emsav* à venir (on peut déjà y voir une anticipation de la démarche de morphologie lexicale de VALLÉE dans le rôle qu'il fera jouer à certains préfixes et suffixes pour la composition de mots nouveaux). Présentons rapidement ces positions.

7.8.3 Babel pour court-circuiter les filiations linguistiques

Les paragraphes i à viii sont consacrés à l'histoire comparée des langues. Si l'auteur reprend le mythe de Babel, il en fait un usage original : le récit racontant que plusieurs langues sont nées en même temps par une opération divine, ROUDAUT en déduit qu'une telle situation invalide la démarche consistant à vouloir chercher une langue originelle ou plus ancienne que

48. Ainsi, l'auteur emploie certes le terme d'« *organique* », mais celui-ci sert souvent à désigner un ensemble rationnel où tout se tient et où des règles d'analogie peuvent s'appliquer. S'il serait anachronique d'y voir un précurseur du saussurianisme, on constate malgré tout que la notion n'est pas utilisée au sens habituel de la métaphore biologique de la filiation des langues, que l'on trouve ailleurs.

d'autres. Pour cette raison, l'auteur ne prête que peu d'intérêt à la question de l'ancienneté ou de l'authenticité de la langue. S'il considère que le breton armoricain est demeuré sans influence romaine, il ne lui accorde pourtant pas un privilège de ce fait. Les datations et les références de l'auteur seraient certes contestées aujourd'hui dans la mesure où elles se reposent sur la Bible, néanmoins le raisonnement de l'auteur demeure intéressant en ce qu'il rejette la quête d'une origine, et d'autant plus original qu'il se sert pour cela du mythe de Babel.

Le fait que l'auteur semble avoir quelques connaissances dans le domaine encore naissant de la phonétique diachronique⁴⁹ a pour conséquence que, lorsqu'il compare la proximité ou les changements phonétiques entre deux formes linguistiquement proches, il les renvoie généralement à des processus généraux et communs d'évolution phonétique (même s'il ne mentionne pas explicitement des processus comme l'amuïssement, l'épenthèse, ou autre), plutôt que de décréter d'emblée la forme bretonne comme originaire, et les autres comme en étant dérivées.

7.8.4 La prise en compte des relations breton-français

Ces considérations sont complétées par différents passages, aux §§. XVIII–XIX concernant les rapports entre le breton, le français, et le latin. L'auteur plaide pour des rapprochements entre ces trois langues. Il montre un certain nombre d'exemples qu'il considère comme témoignant de l'influence du breton sur le français, ou de systèmes de flexions communs au latin et au breton. Son objectif n'est pas de prouver l'ancienneté ou la supériorité de telle langue en particulier, mais plutôt de s'opposer aux thèses qui voudraient séparer radicalement le breton du français et du latin : en cela il s'oppose aux tenants du celtisme différentiel autant qu'aux celtomanes.

Son raisonnement concernant l'histoire des langues repose sur des comparaisons parfois hasardeuses. Il est néanmoins à remarquer que l'auteur a conscience que certaines proximités peuvent provenir de coïncidences, et surtout qu'il n'inscrit pas ces rapprochements dans une perspective qui serait celle d'établir des filiations entre les langues : il mentionne « *l'influence* » des langues les unes sur les autres, et non une quelconque parenté (puisque son interprétation du mythe de Babel le prémunit contre la recherche d'une première origine unique).

7.8.5 Orthographe et histoire de la langue

Les paragraphes ix à xvii portent sur l'orthographe. L'auteur y discute le système graphique de LE GONIDEC et de ses continuateurs, et y oppose l'orthographe de MAUNOIR ou MARIGO. Il prend position contre l'idée selon laquelle l'orthographe devrait être le reflet de la prononciation, et prend pour support la diversité dialectale, qu'aucune orthographe phonographique ne saurait concilier. Méthodologiquement, les arguments qu'il propose montrent une sensibilité à des phénomènes que les analyses post-saussuriennes de l'orthographe, notamment celles de Nina CATACH, mentionneront concernant la non-coïncidence de l'oral et de l'écrit⁵⁰.

cf. p. ??

Au-delà de l'analyse linguistique de l'auteur, ses positions concernant l'orthographe sont associées à celles concernant l'histoire des langues. En effet, il défend que certaines graphies permettraient de mettre en lumière ce qu'il nomme « *l'analogie des langues* », c'est-à-dire les

49. L'abbé Antoine FAVÉ mentionne que ROUDAUT « *conservera fidèlement de précieuse amitiés à la Faculté des lettres de Rennes, avec MM. H. MARTIN, DUPUY, etc., et notamment des relations d'affection spéciale et de collaboration suivie avec le vénéré M. MORIN* », cf. LE MENN 1981 : l. 11, pp. 31.

50. En particulier, certaines de ses propositions préfigurent ce que nous appellerions aujourd'hui des "morphogrammes" et "logogrammes".

rapprochements entre le breton et divers langues latines. L'auteur accuse ainsi les promoteurs de la graphie de LE GONIDEC d'accentuer les graphies qui permettraient de différencier le breton du français, ce qui masque la proximité existant entre ces usages.

7.8.6 Syntaxe et stylistique contre lexicologie et étymologie

Les paragraphes xx à xxvi concernent des questions de description et de caractérisation de la langue bretonne. L'auteur s'oppose encore au courant incarné par les disciples de LE GONIDEC, souhaitant donner un mot breton pour chaque mot français, et créant ainsi un certain nombre de néologismes par la dérivation lexicale. Ce que l'auteur défend comme constituant « *l'essence organique de la langue bretonne* » consiste ainsi plutôt en une particularité liée au raisonnement syntaxique et à l'usage figuratif de certains termes communs.

Il critique alors certains phénomènes de calques syntaxiques du français au breton dans certaines traductions de son temps, notamment l'usage fréquent de *pehini* (qui pourrait traduire *lequel*) dans les propositions subordonnées relatives. Il y oppose plusieurs constructions syntaxiques qu'il considère comme plus proches du « *génie de la langue* » et qui s'éloignent de l'agencement du français. Il présente également des particularités telles que le phénomène dit du "nom verbal" en breton⁵¹ afin de montrer qu'une connaissance des potentialités syntaxiques dont il regorge éviterait ce qu'il considère comme une multiplication intempestive du lexique. Les usages figuratifs jouent le même rôle dans son argumentation.

Cela le mène à une réflexion sur les objectifs et la qualité d'une traduction, qui ne doit pas, selon lui, reprendre mot pour mot le texte à traduire, mais doit pouvoir s'autoriser des périphrases et des tournures syntaxiques étrangères à la langue d'origine si elles permettent une expression spontanée et fluide dans la langue de destination.

*
* *

Cette rapide présentation nous donne un aperçu des positions de l'auteur. Sous des tournures de phrases souvent moqueuses et frondeuses, ROUDAUT s'oppose vigoureusement aux positions des premiers intellectuels militants commençant à apparaître à l'époque. On sent chez l'auteur une opposition à une démarche qui souhaiterait dénier toute proximité entre breton et français ou latin, et par conséquent aux originations séparatistes qui mentionneraient le "celtique" comme une source différente. Cela le mènera à inaugurer un certain nombre de positions qui seront reprises par les tenants de l'approche "continuiste" ou "pro-bretonnante" par la suite : notamment l'opposition à une vision de la langue centrée sur l'étymologie et la morphologie lexicale, qu'il considère comme l'œuvre d'intellectuels se désintéressant de la parole vivante et fluide, l'insistance par opposition sur les phénomènes syntaxiques, stylistiques, figuratifs de la langue, considérés comme représentatifs d'une certaine créativité populaire. Ces positions, associées à des connaissances factuelles parfois légères de l'auteur (notamment concernant l'histoire et l'étymologie), et peut-être également l'anonymat sous lequel était paru le *Supplément*, ont eu pour conséquence que l'essai de l'auteur sera rarement mentionné ou traité sérieusement.

cf. p. 884

51. Il s'agit de l'utilisation d'un infinitif dans la position syntaxique d'un nom, notamment précédée par un déterminant, comme par exemple "ar skrivañ".

Pourtant, nous espérons avoir esquissé quelques raisons d'en fournir une étude plus approfondie, qui devra être réservée à un travail ultérieur.

7.9 La postérité de la démarche différentielle

Si les débats de 1867 ébranlèrent en partie certains symboles importants de l'école des successeurs de LE GONIDEC, ils n'annulèrent pas pour autant l'utilisation de l'archéonyme "Celtés" à des fins de différenciation entre les Bretons et les Français, qui s'était bien implantée. Ainsi retrouve-t-on toujours aujourd'hui cette différence parmi les lieux communs ou *topoi* à propos de la Bretagne, des Bretons, et de la langue bretonne. Cette insistance sur les différences prendra plusieurs formes :

Chez certains intellectuels, elle tentera de s'appuyer sur une caractérisation biologique et ethniciste des différentes "races". Ces thèses pourront se prolonger jusqu'à l'extrême lorsqu'elles croiseront les conceptions politiques raciales du début du XX^e siècle.

Dans l'opinion publique, il demeurera quelque chose comme l'idée d'une différence dans les habitudes de vie et de raisonnement, caractéristique d'un certain "esprit celtique", dont on trouvera des traces, par exemple, dans les propos d'apprenants de la langue.

Chez les lexicographes, enfin, elle justifiera une volonté de démarquer le breton du français. Même lorsque le rapport entre les langues ne sera plus investi du même cadre politique que celui établi par LA VILLEMARQUÉ, il restera que, bien souvent, l'adoption d'une forme française, ou identifiée comme telle, pourra être perçue comme témoignant d'une "faute" de langue, ou la marque d'une ignorance concernant la manière dont une notion s'exprimerait *vraiment* en breton. De même, dans les reconstitutions de l'histoire de la langue, si l'influence du français ne sera plus forcément perçue comme résultant d'une manœuvre mesquine de l'envahisseur, comme c'est le cas chez LA VILLEMARQUÉ, il demeurera bien souvent l'idée qu'une telle situation de contact linguistique constitue quelque chose comme une "dénaturation" de la langue, une perte de son caractère spécifique.

Nous étudierons plus tard ce dernier point, car comme nous le verrons, il rencontrera un certain nombre d'oppositions : si la plupart des auteurs bretons au XX^e siècle considéreront négativement l'influence du français, on observera des divergences assez marquées dans la sélection du critère à partir duquel on observe s'il y a ou non influence du français : lexicologie et étymologie pour les uns, phonologie, phonétique et prosodie, ou syntaxe et stylistique pour les autres. Pour l'instant, observons déjà la manière dont le discours de la différenciation se prolonge, à la fois dans ses versions ethnicistes et plus communes.

7.9.1 L'ethnicisation des différences

La démarche visant à affirmer une nette séparation entre Bretons et Français, ou entre Celtes et (selon les situations) Gaulois, Romains, Francs, etc., tentera de s'appuyer sur plusieurs disciplines et savoirs établis à l'époque. Nous avons déjà vu comment l'exégèse des textes bibliques et antiques, un comparatisme linguistique rudimentaire reposant sur le comptage du nombre de syllabes, ou l'histoire de la langue pouvaient être mobilisés à cet effet. Nous verrons plus loin les usages possibles de l'archéologie à cette fin, et les questions qu'ils soulèvent. Un

autre tentative d'*accrochage* du discours différentialiste à un savoir établi et considéré comme doté du prestige scientifique résidera dans la mobilisation de la biologie pour tenter de proposer une caractérologie des races où les Celtes seraient présentés comme *naturellement* distincts de ceux dont on voulait se différencier.

C'est ainsi qu'Augustin THIERRY développait alors, dans les premières décennies du XIX^e siècle, des thèses historiques fondées sur un antagonisme fondamental entre deux races : **l'une**, autochtone, envahie, dominée ; **l'autre**, race conquérante d'envahisseurs, les deux populations devant cohabiter sur une même territoire. Ces thèses avaient été élaborées sur la base de l'histoire de l'Angleterre avant d'être généralisées et de trouver une application en Bretagne (TANGUY 1977 : 277–296, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 39–45). Augustin THIERRY avait des affinités théoriques avec LA VILLEMARQUÉ, qu'il a influencé, il avait par ailleurs utilisé quelques chants de guerre du *Barzaz Breiz* comme sources historiques pour asseoir ses théories du conflit entre les races (TANGUY 1977 : 296–301).

La caractérisation raciale des peuples proposée par Augustin THIERRY s'appuyait sur les thèses de son frère Amédée, qui reconstituait son histoire des Celtes sur la base de ce que l'on nommait alors "ethnologie" et qui consistait en l'étude des caractères physiques des personnes vivant dans différentes régions ; reposant sur le postulat d'une pureté des populations originelles, cette démarche visait à reconstituer l'histoire des peuples par une typologie de leurs caractères physiques. Identifiant encore les Celtes aux Gaulois, Amédée THIERRY défendait l'idée qu'il existerait deux races de Celtes, ayant des liens avec les "Celtes atlantiques" : **d'une part**, ceux qu'il nommait "Gaëls" ou "Galls", habitants primitifs de la Gaule, **d'autre part** ceux qu'il appelait les "Kymris", originaires du Nord (ibid. : 304–313). Ses hypothèses purent être reprises dans une perspective influencée par les théories de Johann Friedrich BLUMENBACH qui mobilisait la craniométrie pour comparer différentes populations et proposer une théorie de la dégénérescence des races humaines. Ainsi le médecin William Frédéric EDWARDS crût-il trouver des représentants des anciens Gaëls et Kymris en Bretagne, en se reposant sur l'analyse des caractères physiques et de tempéraments (ibid. : 307–308, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 45 BRUNAUX 2014 : 257–261).

Ces auteurs se reposaient également sur les rapprochements étymologiques proposés par l'approche comparatiste (TANGUY 1977 : 306, 308, 310–312), notamment dans la désignation des archéonymes, bien que les rapprochements en question fussent hasardeux : Bernard TANGUY remarque ainsi que les termes de "Gaëls" et de "Kymris" forgés par Amédée THIERRY provenaient d'un rapprochement abusif, **d'une part** entre les "Göidels" et les Gaulois, **d'autre part** entre les "Cymris" et les Cimbres, peuplade germanique (ibid. : 311).

Une illustration de ces imaginaires projetés sur les Celtes se trouve dans l'article « *La poésie des races celtiques* » d'Ernest RENAN (RENAN 1854) : l'auteur y présente une caractérisation des Celtes qui ne repose pas sur des données de civilisation ou des documents, mais sur la manière dont il imagine cette « *race* », caractérisée par une « *puissante individualité* » et une « *haine de l'étranger* »⁵².

52. La conception qu'avait RENAN des origines bretonnes était assez ambiguë et contradictoire, puisque si **d'une part** il se plaisait à rattacher les Celtes aux Indo-Européens qu'il considérait comme leurs ancêtres, **d'autre part** il se proposa de « *rapprocher bretons de son enfance des anciens Hébreux* » (OLENDER 1989 : 108, NOTE 69) et proposa quelques comparaisons entre certaines légendes talmudiques et le folklore breton. Pourtant, dans son origination, les Hébreux et les Indo-Européens constituaient deux peuples originaires que tout opposait (ibid. : 75–111).

Bernard TANGUY commente ainsi le climat intellectuel de ces démarches :

« *La recherche de la parenté génétique des langues et celle de la parenté des races tendent donc à se confondre dans la même démarche, — confusion favorisée par l'imprécision d'un concept qui recouvre aussi bien des données biologiques que culturelles. Et il est symptomatique de voir STENDHAL associer la pureté de la langue à celle de la race. Linguistique et ethnographie vont de pair.* » TANGUY 1977 : 311–312

7.9.1.1 L'exacerbation des antagonismes

L'association de trois éléments, à savoir **d'une part** la théorie des races que nous venons de présenter, **d'autre part** l'optique différentialiste bretonne qui avait émergé au XIX^e siècle, et **enfin** la montée du fascisme au début du XX^e siècle, donna un cocktail explosif qui se manifestera en Bretagne par une exacerbation de la xénophobie anti-française, et la promotion de la celtitude comme un caractère génétique gage d'une supériorité⁵³.

C'est ainsi que dans un contexte où le nationalisme breton se durcit au début du siècle, la référence à la civilisation celtique permet de cristalliser une opposition envers une culture considérée comme antagoniste : en fonction des auteurs (ou des besoins de l'argumentation), celle-ci pourra être caractérisée de deux manières :

Ou bien elle sera définie d'une manière tout aussi essentialiste que la "civilisation" ou la "race" "celtiques", incarnée dans la figure d'un ennemi séculaire qui cherche à envahir la Bretagne depuis l'Antiquité ; c'est ce dont témoigne par exemple un article de Morvan MARCHAL intitulé « *Le Celtisme et l'âme bretonne* », publié dans la revue *Breiz Atao* en octobre 1919⁵⁴ :

« *Il n'y a là pas moins qu'une lutte acharnée de la civilisation et de l'esprit latin pour repousser, réduire à néant, l'esprit de la civilisation celtique, encore vivante en Bretagne. Latins contre Celtes, là est toute la question. [...] Les Celtes, dans les brumes de l'antique Hibernie ou sur le sol âpre et gris de l'Armorique, ont créé toute une civilisation, œuvre du génie de la race. [...] Pour sauver l'esprit de la race, il nous faut sauver le génie celtique ; pour sauver l'âme bretonne, il nous faudra lutter contre la latinisation sous toutes ses formes, il nous faudra receltiser, renationaliser la Bretagne. Et notre œuvre doit s'exercer dans tous les domaines de la pensée.* » MARCHAL 1919, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2013

Ou bien l'archéonyme est jalousement gardé par des auteurs qui revendiquent ainsi une pureté raciale face à un antagoniste accusé d'avoir connu tous les mélanges.

« *Que les Français, peuple de Métis, à la civilisation détachée du tronc populaire, reviennent à une conscience plus juste de leurs origines ethniques diverses ; que dans l'Est et le Nord, ils se sentent germaniques, dans le Sud, latins, sarazins [sic] ou tout ce qu'ils voudront, voire gaulois en Anjou, c'est leur affaire et nous n'y voyons rien à redire. Mais que ces bâtards, renégats par goût et vocation de tous les peuples dont ils sortent, ennemis séculaires*

53. Il est toujours délicat, dans les écrits portant sur la Bretagne, de faire référence aux tendances extrêmes qui ont émergé en cette première moitié de vingtième siècle. Si certains auteurs ont pu mettre en avant des écrits xénophobes et antisémites d'une certaine part de l'*emsav*, dans le but de discréditer la totalité du mouvement breton par un raisonnement à coup de métonymies, d'arguments de la pente savonneuse, et d'amalgames, d'autres, parmi les militants bretons, ont en retour tenté de nier massivement ces discours et événements. Aussi faut-il bien circonscire l'usage que nous faisons de ces propos. En conformité avec la démarche *explicative* que nous tentons de suivre, il s'agit pour nous de présenter des propos qui *ont existé* et résulté de la conjonction entre un discours de différenciation préexistant et un contexte politique, en se gardant **à la fois** de toute visée téléologique (de type : "le discours de LA VILLEMARQUÉ contenait en germe l'adhésion au nazisme", LEDUC 2010 : 713–715) **et** casuistique (de type : "il s'agit d'un hasard", "d'une exception", "les Bretons étaient manipulés", etc.). Ces propos ont existé *parmi d'autres*, et ne doivent à ce compte **ni** être érigés comme représentatifs de la totalité des positions du mouvement breton, **ni** subir de tentative de dénégation ou de justification.

54. Pour cette citation et les suivantes, nous nous fions principalement à CHARTIER-LE FLOCH 2010 et CHARTIER-LE FLOCH 2013, d'où nous avons repris les citations, sans avoir pour l'instant pris le temps de consulter le texte original.

de la Bretagne celtique que tous, moines, évêques, rois, princes, philosophes, gouvernants, professeurs, historiens, ils ont tout fait en mille ans pour conquérir, écraser, niveler, exploiter, morceler, disperser, pourrir, que ces gens-là osent maintenant prétendre que ce sont eux les Celtes et que nous devons les suivre ? » MORDREL 1936–1937 : 84–85, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 435

On pourrait percevoir que ces discours marquent une continuité avec des propos déjà perçus, le premier semblant relativement cohérent par rapport à la description très continuiste d'un LA VILLEMARQUÉ décrivant l'histoire de la Bretagne comme une succession d'invasions françaises, le second trouvant déjà une annonce dans la réplique de l'élève à son maître au sein du quatrième dialogue du *Vocabulaire nouveau* dans sa version de Vannes : « *Qu'appellez-vous jargon, monsieur ? Ce nom convient mieux à votre français, que je compare à un habit fait d'un échantillon de chaque pièce d'étoffes qui se trouvent dans une grande boutique.* » (ANONYME 1790–1800 : 120). On perçoit néanmoins l'ampleur de la reconfiguration que la radicalisation politique leur fait subir. Il faut enfin remarquer que ces deux caractérisations (un ennemi héréditaire depuis la nuit des temps, ou bien une France "impure" qui aurait le défaut d'être composée d'une multitude d'"origines ethniques") ne sont pas forcément incompatibles dans les propos des auteurs, qui peuvent tout à fait reconstruire des histoires conciliant l'image d'un opposant séculaire se voyant en permanence redéfini par de nouveaux apports de populations issus des conquêtes ou des migrations, face à une Bretagne qui, quant à elle, serait demeurée ethniquement pure depuis la nuit des temps et aurait lutté pour ne pas partager ces métissages. La référence à un "peuple français" toujours reconstitué peut jouer d'autant mieux son rôle d'antethnonyme que l'on peut en proposer une caractérisation qui en fait *l'incarnation même du métissage*.

cf. p. 288

cf. 6

7.9.1.2 L'entremêlement des caractérisations

Ce contexte où la différence d'usages culturels, à travers une classification linguistique qui devient elle-même le support pour des projections racialistes, connaîtra encore une réorientation lorsqu'il sera mobilisé par ce militantisme breton alors très vindicatif du début XX^e siècle. On verra alors émerger des discours qui essentialiseront la définition de l'identité et de la langue bretonnes en l'ancrant dans une « *race* », ou, plus sobrement dans une simple « *nationalité* », dont la figure latine figurera l'antagonisme. Plusieurs dimensions seront alors mobilisées dans la construction de cette caractérisation ethnique : là où l'on lira chez Morvan MARCHAL une définition invoquant à la fois « *race* », « *pensée* », « *esprit de la race* », et « *génie* » (« *La latinisation de la Bretagne, c'est LA MORT DE LA PENSÉE BRETONNE ; C'EST L'ABRUTISSEMENT DE LA RACE [...] pour sauver L'ESPRIT DE LA RACE, il nous faudra LE GÉNIE CELTIQUE.* », MARCHAL 1919 : 1, cité par HUPEL 2010 : 119), on lira ailleurs un mélange de déterminations par la « *nationalité* », le « *droit* », et un jugement de morale civilisationnelle invoquant une « *décadence* » :

« 1. *La Bretagne est une nationalité. Elle est incorporée à la France contre le droit. La domination sur la Bretagne de la France latine et décadente, nous est fatale de tous points de vue.* » BREIZ ATAÛ 1922 : 242, cité par HUPEL 2010 : 113

Le lexicographe Frañsez VALLÉE lui-même ira jusqu'à s'aventurer à des caractérisations qui mobilisent à la fois les figures déjà mentionnées de la « *race* » et de la « *nationalité* », mais aussi plus spécifiquement l'articulation entre une « *hérédité* » biologique et une « *façon de sentir et de*

penser » spirituelle, toutes ces dimensions formant au sein de ce discours un tout cohérent⁵⁵ :

« *Le breton est la langue de notre Nationalité, c'est-à-dire qu'à son existence est liée l'existence de la Bretagne, c'est, de plus, la langue de notre Hérité, c'est-à-dire que, formée par l'esprit de la Race, seule de toutes les langues du monde, elle constitue l'expression naturelle de notre façon de sentir et de penser.* » VALLÉE 1921 : 4, cité par HUPEL 2010 : 114

Quels que soient les traits invoqués, ils ont comme point commun de fournir un ancrage aux positionnements de différenciation : les différentes dimensions mobilisées viendront se renforcer mutuellement dans un tableau qui figurera, aux yeux des auteurs concernés, cohérence et unité. Dans son esprit, son génie, son hérédité, son droit, sa race, sa langue, sa nationalité, etc., peu importe ; ce qui compte avant tout est que puisse être mise en avant la figure d'un Breton qui, non seulement n'a rien de Français, mais de plus est menacé par celui-ci.

7.9.1.3 Un appel à la receltisation de la Bretagne

Dans un discours où domine aussi fortement la figure de l'antethnonyme venant menacer la pureté raciale des Celtes et de leurs descendants, il était logique que se développe un discours prônant la receltisation de la Bretagne. C'est ainsi qu'Olier MORDREL, rédacteur de la revue *Breiz Atao*, théorise « *les Avantages du panceltisme* » :

« - *Les Bretons sont impuissants à se réaliser parce qu'ils ne savent pas distinguer ce qui, dans leur pays, est à eux de ce qu'il y a été apporté du dehors.*

Au contact des Celtes insulaires, ils pourront éliminer de leur esprit, de leur culture, de leurs mœurs, les scories latines qui en rompent l'harmonie et en amoindrissent la force.

- *Les Bretons veulent opposer à l'envahissement de la civilisation étrangère leur tradition propre : mais ils n'en possèdent que des vestiges mutilés et trop rares.*

Le panceltisme nous remettra en possession des richesses de culture, d'art, de langue qu'à travers les nécessités de son histoire, la Bretagne a perdues et que nos frères ont conservées. Greffée d'éléments nouveaux et vivaces, la civilisation bretonne pourra se reprendre à vivre, espoir qui lui est interdit dans son isolement.

- *Les Bretons ont perdu le sens des choses de leur pays, la notion de la destinée de leur race.*

Le panceltisme nous fera sortir de notre ambiance pétrifiée, il nous plongera dans un courant de vie intense qui réveillera un génie, une sensibilité et un caractère endormis, abrutis par une trop longue servitude. Il fera de nous des Celtes intégraux, c'est-à-dire des hommes faisant figures d'hommes et capables d'accomplir sur terre, sous le regard de Dieu, œuvre humaine. » MORDREL 1923a, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 324

Notons qu'au passage, la notion de "panceltisme" est complètement reconfigurée par MORDREL, et en vient à désigner à peu près le contraire de la démarche des celtomanes : alors que, comme nous l'avons vu, les mouvements de pensée étiquetés "panceltistes", considérés comme une variante extrême du discours celtomane, consistaient à prôner l'*identification intégrale* de toutes les populations aux Celtes originaires, défendant par-là que les bas-Bretons pouvaient être désignés comme les ancêtres de tous les autres peuples d'Europe, l'usage qu'en fait MORDREL lui fait au contraire jouer un rôle de *différenciation intégrale*, puisqu'il s'agit, en restant *entre Celtes*, de se préserver des mélanges envers d'autres populations. La resémantisation du terme joue sur les effets de sens du préfixe **pan-**, désignant "tout" : pour les premiers, il est utilisé dans un discours *quantitatif* disant quelque chose comme : "ils sont **tous** Celtes, autant qu'ils

cf. p. 132

55. Nous verrons plus loin de quelle manière VALLÉE mobilisera également des propriétés de la grammaire bretonne comme caractéristiques à ses yeux d'un certain esprit celtique distinct de l'esprit latin (cf. p. 14.6.2.1).

sont". Pour MORDREL, l'analyse se situe sur l'axe *qualitatif*, et il lui fait dire : "nous serions tout celtiques", paraphrasable par "entièrement celtiques"⁵⁶.

Dans la mesure où ce "néopanceltisme" repose sur une caractérisation essentiellement biologique des pratiques culturelles, une conséquence logique d'un tel discours sera de s'opposer à ce que MORDREL nommera « *l'immigration française* » en Bretagne (désignation qui instaure, à titre de présupposé, la distinction territoriale entre la Bretagne et la France), et donc de promouvoir une endogamie raciale ; on lit ainsi dans un article intitulé « *Pour sauver la race, remplaçons l'immigré français par l'immigré de Grande-Bretagne* » :

« *Nous ne pouvons pas empêcher l'immigration française. Nourrie par le fonctionariat, nous la subirons tant que nous serons territoire français. Nous ne pourrions pas davantage songer à expulser nos immigrés, d'abord parce que nous ne le pouvons pas, ensuite parce que ce serait la plupart du temps inhumain. [...] Il ne nous reste qu'un moyen pratique de rétablir chez nous la pureté du sang et l'homogénéité de la population, c'est de faire appel à l'immigration de Grande-Bretagne. Répliquons à la famille franco-bretonne par la famille celto-bretonne. Faisons entrer sous nos toits des jeunes filles d'Irlande et de Galles au lieu des Parisiennes et Bordelaises qu'y ont fait pénétrer nos pères. Associons à nos luttes et à nos entreprises des jeunes gens de la Grande-Bretagne et marions-les à nos sœurs que les massacres de la guerre ont condamnées en si grand nombre au célibat.* » MORDREL 1923b : 378, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 169

7.9.1.4 Des Celtes aux Aryens, il n'y a plus qu'un pas

Dans ces conditions, certaines associations s'opéreront tout naturellement entre ce courant le plus radical du militantisme breton et les promoteurs du nazisme pendant la Seconde Guerre Mondiale, MORDREL pouvant en venir à dire : « *À nos yeux, il y a moins de déshonneur à se rapprocher des gentlemen d'outre-Manche ou des hobereaux de Prusse que des rastaquouères de Valachie et des mulâtres brésiliens que Paris accueille en enfants prodiges!* » (MORDREL 1936–1937 : 77, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 435). On pourra percevoir plusieurs dimensions dans ce rattachement.

Une dimension stratégique : les Allemands figurant un antagoniste des Français auxquels les Bretons s'opposaient, ils pouvaient, en vertu du principe selon lequel « *les ennemis de mes ennemis sont mes amis* », en venir à incarner un certain soutien stratégique :

« *Mais le Reich nous attirait pour d'autres raisons. Dans la lutte que nous avions entreprise, tout seuls dans notre coin, contre la domination du latinisme, nous avions besoin de coéquipiers. Le pays qui était le berceau du réveil de la conscience nordique et qui, contrairement à la France, avait reconnu la valeur et la mission des bases ethniques pour une renaissance culturelle, pouvait en être un d'une exceptionnelle efficacité.* » MORDREL 1973 : 212, cité par GUIN 1982 : 219

À ceci, il faut ajouter la fascination des militants bretons pour les événements de Pâques 1916 en Irlande, et le fait que les nationalistes irlandais avaient reçu un soutien de l'Allemagne alors en pleine Première Guerre Mondiale, en vertu du principe « *England's difficulty is Ireland's opportunity* », ce qui avait pu décider certains Bretons à faire de même pendant la Seconde, quand bien même les Allemands de 1939 n'étaient plus exactement les mêmes que ceux de 1914.

cf. p. 362

56. Cette distinction entre les axes "quantitatif" et "qualitatif" renvoie à ce que Jean GAGNEPAIN et ses successeurs distinguent comme les dimensions "taxinomique" et "généralité" du signifié, cf. GAGNEPAIN 1994.

Une dimension ethnique : Non seulement les Allemands avaient cultivé la théorie des races, mais la description qu'ils donnaient alors des Aryens comme de grands blonds aux yeux clairs pouvait être mise en accord avec les stéréotypes raciaux attribués aux Celtes, pour peu que l'on rapproche le roux du blond, et que l'on écarte une caractérisation raciale concurrente des Celtes qui les donnait au contraire comme petits, bruns, et brachycéphales (au cou large) :

cf. p. 398

« Les anthropologues, à leur tour, avaient à faire avec nous. Leur classification des Bretons dans la même catégorie que les Auvergnats, sous prétexte de brachycéphalie, nous la rejetions. Par la clarté dominante du teint et des yeux, par la blondeur de la grande majorité des enfants à leur naissance, les Bretons se rapprochent des Nordiques. » MORDREL 1973 : 94 cité par GUIN 1982 : 202

Une telle comparaison pouvait continuer à valoir après la Seconde Guerre Mondiale, d'autant plus qu'après les excès de la valorisation des Germains par une archéologie allemande qui s'était mise au service du nazisme (notamment par Wolfgang KIMMIG et Wolfgang DEHN), les Celtes furent ressortis du chapeau après-guerre en Allemagne, dans la mesure où ils permettaient de préserver le cadre théorique qui précédait, tout en offrant un archéonyme plus politiquement correct que ceux de "Germains" et d'"Aryens", qui avaient été compromis⁵⁷.

cf. p. 389

Fait intéressant, bien qu'on présente la période de la Seconde Guerre Mondiale comme celle des théories les plus extrêmes, on perçoit que l'identification opportune des Celtes à la figure homoarchéonymique des Aryens ne s'écartait finalement pas de la structure commune que nous avons dégagée au sein des processus d'origination :

Bretons	-	Allemands		Français
Celtes	-	Aryens		Gaulois-Romains

Bien entendu, un tel schéma ne pouvait fonctionner qu'à condition d'avoir écarté définitivement la figure des Francs comme archéonymes des Français, car ceux-ci, en venant s'identifier aux Germains, donc aux Allemands, seraient à nouveau venus brouiller les cartes.

cf. p. 125

7.9.2 La caractérisation d'un "esprit breton"

Au-delà des postures extrêmes que nous venons de présenter, l'appel aux Celtes pour soutenir une différenciation entre Bretons et Français a conservé une postérité jusque dans les discours communs d'aujourd'hui. Sans prétendre fournir une caractérisation exhaustive des usages actuels de l'archéonyme "Celtes" en Bretagne (sans même être certain de savoir ce que signifierait une telle caractérisation), on peut présenter quelques témoignages qui manifestent cette conscience d'une différence dans les discours communs.

⁵⁷. *« Il suffisait d'utiliser les travaux des prédécesseurs de DEHN et KIMMIG, qui avaient cru démontrer que les Celtes n'étaient que les descendants des Indo-Germains et les parents proches des Germains, en en changeant les conclusions. On considéra désormais que Germains et Celtes étaient tous deux descendants des Proto-Celtes, sans rappeler, comme le voulait l'ancienne théorie, que les premiers avaient une quelconque supériorité sur les seconds. Et surtout on décida qu'ils formaient un même ensemble. » (BRUNAUX 2014 : 306)*

7.9.2.1 L'influence des histoires locales

Parmi les ouvrages influents dans la diffusion d'une conception différentielle, voire conflictuelle, de la relation entre Français et Bretons, on peut compter les livres d'histoire de la Bretagne, dont certains, œuvres d'enthousiastes, sont de véritables manuels d'édification nationaliste dans la droite lignée de l'*essai* de LA VILLEMARQUÉ, et entrent directement en concurrence avec l'instruction nationaliste des manuels scolaires de la III^e République comme le "*petit LAVISSE*" (BOURDÉ et MARTIN 1983 : 199–205). Ceux-ci ne sont pas sans effets dans la constitution d'une posture militante chez certains, qui racontent après coup à quel point ils en ont été marqués. Ainsi, Roparz HEMON mentionne l'effet décisif qu'exerça sur sa vocation la lecture d'un ouvrage d'histoire pendant son adolescence :

« Le *détonateur* avait été un vieil ouvrage de PITRE-CHEVALIER⁵⁸, "*Bretagne et Vendée*", qui dormait dans la bibliothèque du collège. Les premiers chapitres, consacrés à l'histoire de la Bretagne jusqu'à la Révolution, m'avait révélé mon identité jusque-là insoupçonnée. Aux vacances suivantes, je copiai des pages des "*Quarante leçons*" de VALLÉE et j'achetai un petit vocabulaire et deux courtes synthèses en breton. Avec ce bagage rudimentaire je commençai à m'initier à notre langue pendant les rares moments de loisir. » TYMEN 1990 : 167, cité par PENTECOUTEAU 2002 : 75

De même, L. BIHANNIG, collaborateur de la revue *Al Liamm*, raconte l'effet qu'eurent sur lui les cours d'histoire de la Bretagne qui lui étaient dispensés au collège Saint CHARLES à Quimper, par l'abbé KERBIRIOU, à partir du livre de DANIO :

« *Sabatuet e voen o tizoleiñ tremened va bro. Raksantout a raen ne oamp ket Gallaoued evel ar re all hag aze ec'h adkaven va gwir vro, bamet gant Istor hon hendadou : donedigezh ar Vrezhonez a Vreizh-Veur da Vreizh-Vihan, ar Sent kozh, ar stourmadou a-enep d'ar Franked.* » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 27)

Je fus étonné de découvrir le passé de mon pays. J'avais pressenti que nous n'étions pas des Français comme les autres et là je retrouvai[s] ma patrie avec l'histoire de nos ancêtres : Emigration des Bretons de Grande-Bretagne en Armorique, nos vieux saints, les luttes contre les Francs.⁵⁹ (texte bilingue)

Il est vrai que l'ouvrage de Jeanne COROLLER-DANIO, intitulé « *Histoire de notre Bretagne* », illustré par Jeanne MALIVEL dans l'esprit des *Seiz Breur*, met l'historiographie au profit d'un nationalisme exacerbé, et mériterait à lui seul une longue étude, tant il présente, de part en part, l'histoire de la Bretagne comme celle d'un territoire ayant subi constamment les assauts malhonnêtes de la France (COROLLER-DANIO 1922), et ce dans la droite ligne du récit belliciste de LA VILLEMARQUÉ. Fait intéressant, le lexicographe Frañsez VALLÉE donnait en 1922 une préface à cet ouvrage d'histoire, qu'il signe de son pseudonyme druidique ABHERVE, sous le titre de « *Drouiz ar Gorsedd* » ("druide du *Gorsedd*"), et dans laquelle il racontait le récit de la trahison des nobles bretons par HENGIST, roi des Saxons, qui les invita à un banquet désarmés avant de les faire félonieusement poignarder. Il conclut ainsi sa préface :

58. De son vrai nom Pierre-Marie-François CHEVALIER, l'auteur était historien, rédacteur en chef du *Figaro*. Son ouvrage intitulé *Bretagne et Vendée. Histoire de la Révolution française dans l'ouest*, publiée en 1845 et 1848, peut être considéré comme une histoire conservatrice et contre-révolutionnaire.

59. Soit l'auteur a rédigé le texte dans les deux langues, soit le traducteur est anonyme. Quoi qu'il en soit, la traduction nous semble euphémisée sur plusieurs points : « *Sabatuet* » a été traduit par « *étonné* » alors qu'« *ébahi* » aurait mieux convenu. « *va gwir vro, bamet gant Istor hon hendadou* » a été traduit par « *ma patrie, avec l'histoire de mes ancêtres* », alors qu'il aurait été plus fidèle de traduire : "mon vrai pays, illuminé par l'Histoire de nos ancêtres". Par ailleurs, le parallélisme en breton « *Breizh-Veur* » / « *Breizh-Vihan* », n'est pas rendu par l'opposition « *Grande-Bretagne* » / « *Armorique* » mais l'aurait été davantage avec le couple « *Grande-Bretagne* » / « *Petite-Bretagne* », car cela permet à l'auteur d'opérer une identification avec la Grande-Bretagne qui justifie la revendication de n'être « *pas des Français comme les autres* ».

« *Kenvroïz, banvez HENGIST a bad bepred! Nemet, e lec'h kontilli "saxes", e ra an enebourien gant kontammou, tri c'hontamm ar gwasas : Dismegans, Geveriez, Mousterez.*

Ha ni, Breiziz, moredet gwasoc'h-gwas hor spered d'eomp ha yenaet hor c'halon ouz hor "Gwir-Vro", e laoskomp da goueza dounoc'h-douna.

En Dizanaouedegez, el Leziregez, en Dizunaniez, hor c'has prim-ha-prim d'ar maro. Ha neket e-kreiz emgann ha taoliou-kaer evel hini EIDIOL, e kreiz ar vezusa digasted an hini eo, siouaz!

Mil bennoz-Doue, eta, da neb a ra, evel oberourezel al levr-man, d'hon divoredi!

Ra zeuio o istor, — ha kalz a re-all a vo savet, d'e heul, moarvat, e yez ar Vro, — d'hol lakaat, kenvroïz ker, da anaout hor Broadelez, — ha dre hec'h anaout d'he c'harout, — ha dre he c'harout d'en em uani holl kenetrezomp evit he difenn!

(COROLLER-DANIO 1922 : 15)

Compatriotes, le banquet d'HENGIST dure toujours pour nous. À défaut du poignard des Saxons, nos ennemis emploient le poison, les trois pires poisons qui soient : l'outrage, le mensonge, l'oppression.

Et nous, Bretons, l'esprit de plus en plus obscurci par le sommeil, le cœur amolli par la résignation, nous laissons tomber notre Patrie toujours plus bas.

L'ignorance, la paresse, la désunion nous mènent à la mort, et non pas à la mort glorieuse d'EIDIOL⁶⁰, mais à la mort des lâches, que nous prépare cette honteuse indifférence où nous semblons, hélas! nous complaire.

Bénis soient donc ceux qui, à l'exemple des auteurs de cette Histoire (auteur du texte et auteur des gravures), cherchent à nous réveiller!

Que ce livre — et beaucoup d'autres à sa suite, dont certains, écrits sans doute en notre langue — nous fasse mieux connaître notre nationalité — et, la connaissant mieux, la mieux aimer, — afin que, l'aimant mieux, nous nous unissions pour la défendre.

(COROLLER-DANIO 1922 : 21)

Au-delà de chez les intellectuels, ces discours ne peuvent pas manquer de se diffuser jusqu'à ceux qui, aujourd'hui, apprennent le breton dans une démarche engagée. C'est ainsi qu'Hugues PENTECOUTEAU, ayant dans son ouvrage « *Devenir bretonnant* » interrogé les motivations des apprenants, met en avant des discours de différenciation se reposant sur des écritures de l'histoire⁶¹ :

« *Joseph se dit être un Breton (donc de culture celtique) et il essaie de montrer, à partir de la langue, qu'il y a des traits de la personnalité spécifiques aux Bretons. Il a été frappé par les différences qui existent entre le monde celtique et le monde latin, et il produit une version de l'Histoire qui, bien que très différente de celle que l'on trouve dans certains manuels, a l'intérêt de remplir une fonction essentielle : elle lui permet de construire une Histoire qui va dans le même sens que la personnalité de base à laquelle il croit. Il établit une distinction culturelle, entre le Français et le Breton et entre les Celtes et les Latins, qui lui semble toujours d'actualité : "C'est que le monde latin et français, il est marqué par l'esprit romain, un peu impérialiste et puis légal. Le Breton ce n'est pas ça, ni les Celtes non plus. Et c'est la raison pour laquelle ils ont été battus tout le temps."* » PENTECOUTEAU 2002 : 124

60. EIDIOL est décrit dans le récit comme un des nobles bretons qui résista vaillamment en empoignant une pièce de bois et en frappant les traîtres, ayant tué trente des lâches assassins avant de mourir lui-même.

61. Sur la manière dont les nouveaux apprenants mobilisent l'imaginaire celtique dans leurs discours, cf. PENTECOUTEAU 2002 : 123–127. On trouve aussi dans l'ouvrage des analyses intéressantes concernant l'ambiguïté de certains discours de néolocuteurs lorsqu'il s'agit pour eux de définir ce que signifie "être breton" (ibid. : 127–137). Alors que certains valorisent parfois un droit du sol ou un droit du sang dans leurs premières réponses, ils rejettent néanmoins la définition qu'ils en ont donnée dès qu'on aborde des contre-exemples qui mettraient en lumière des implicites racistes dans une telle définition (exemple : "et si un japonais voulait apprendre le breton et son histoire, ne serait-il pas breton?"). Sur la réinvention sélective des origines par des apprenants récents pour mettre en place une nouvelle identification par filiation, cf. ibid. : 137–142. On trouverait également ce genre de discours dans les entretiens réalisés par dans « *L'identité bretonne* » (LE COADIC 1998), mais l'analyse qu'en donne PENTECOUTEAU nous semble plus sensible aux processus discursifs dans leurs renégociations permanentes (ceci étant sûrement dû à l'ancrage interactionniste revendiqué de l'auteur), alors que LE COADIC donne souvent l'impression de vouloir faire émerger une "identité bretonne", par un discours performatif où les entretiens, pris comme argent comptant, en fournissent la caution empirique, ce qui peut mener à un discours de type : "l'identité bretonne existe, la preuve, je l'ai rencontrée, elle se trouve dans mes entretiens" (voir J.-F. SIMON et LE GALL 2012).

7.9.2.2 Une démonstration dans la langue

Si l'histoire est mobilisée pour justifier ce discours de la différence, la langue l'est également, aussi les apprenants mentionnés par PENTECOUTEAU vont-ils chercher, dans la grammaire du breton, quelques propriétés grammaticales qui seront érigées comme des traits particulièrement significatifs de la spécificité d'une logique bretonne ou celtique de la langue, par rapport à celle du français :

« On va dire par exemple en breton *eur c'hi, daou gi, tri c'hi*, etc. Mais pourquoi est-ce que ça reste au singulier ? On devrait se poser la question. La différence est que le breton regarde directement la réalité, la nature telle qu'elle est. Si je dis *Tri c'hi*, j'appuie sur l'individu. Un cheval, un autre cheval, un autre cheval, en tout ça fait trois mais un cheval, un cheval, un cheval. Tandis que des chevaux, combien ? *tri, tri a gezeg*. L'individu ne compte pas là, c'est le groupe. En français, vous n'avez rien de correspondant à cela. Le breton comme d'autres langues celtiques, a des caractéristiques que ne possède pas l'anglais non plus. Le breton n'est pas parfait, aucune langue n'est parfaite. [...]

Et le singulier, c'est pas un singulier, c'est un individu tiré d'un groupe : *Gwenanenn*. Et en disant *Gwenanenn*, il n'y a rien à faire, dans votre esprit vous posez *Gwenan*. Vous avez l'individu qui se pose mais sur un fonds collectif, tandis que pour *Ti*, il n'y a pas de fonds collectif. C'est ça qui fait une richesse et qui fait que c'est intraduisible dans une autre langue. En apprenant ça, je me dis "c'est très bien, mais le français il doit avoir d'autres qualités !" Alors c'est merveilleux à trouver. Encore autre chose : le Français, il a une espèce de schéma dans la tête : toujours sujet-verbe-complément. En breton, c'est pas ça, on met en tête ce qui frappe l'esprit [...]

Le breton est proche de la réalité, c'est la raison pour laquelle aussi en français on dit *j'aime mon enfant* et *j'aime les carottes* — en breton non, *me gav mat ar c'harotez* : je les trouve bonnes, c'est pas *me gar*. Il y a une distinction très forte qui s'est faite là. Ce qui m'émerveille, moi, c'est de voir que ces distinctions ont été faites par le peuple, sans qu'il y ait d'école — quelle donc peut être la source ? Et c'est là que sans doute il y a eu autrefois le travail des druides, qui réfléchissaient. Vous le trouvez dans tous les coins, en vannetais aussi. Et sans qu'il y ait de communication entre les gens. On voit que c'est le résultat de milliers d'esprits qui se sont penchés là-dessus, et c'est ma famille. C'est là que je suis le plus à l'aise. C'est pas pour m'opposer aux autres du tout, c'est pour, me goûtant, goûter les autres aussi... » PENTECOUTEAU 2002 : 125

Ainsi, ce locuteur, en instituant « *les druides* » comme auteurs des particularités grammaticales qui particularisent selon lui le breton, reprend tout à fait le jeu des identifications que le discours du celtisme différentiel au XIX^e siècle avait contribué à créer, ce qui montre son efficacité performative.

Bien entendu, un tel discours s'est aussi diffusé chez les savants linguistes et lexicographes, et influencera leurs descriptions linguistiques. Nous présenterons plus loin Frañsez VALLÉE, qui, dans le paratexte intitulé « *Grammaire française et grammaire bretonne* » au supplément de 1948 à son dictionnaire de 1931, caractérise lui aussi « *la nature différente des deux langues : le breton langue celtique, et le français langue néo-latine* » (VALLÉE 1948 : VII) en les faisant reposer sur des propriétés grammaticales. Une telle dichotomie pourra en fait être investie de n'importe quel contenu, et reprise à toutes les sauces, y compris de grandes considérations moralistes et civilisationnelles comme chez Léon FLEURIOT :

« C'est dans le domaine de l'esprit que notre monde moderne a le plus besoin des Celtes. Notre civilisation organisée, industrielle, technique est sans conteste l'héritage de deux grands peuples, les Latins et les Germains, qui ont su introduire audace et entreprise dans une organisation rigoureuse.

Mais les excès deviennent évidents, oppressants. La place des religions a été prise par des systèmes philosophiques qui se veulent basés sur la raison, comme si la raison était la seule partie valable de l'être humain. Ces nouvelles religions ont pris aux anciennes ce qu'elles

cf. p. ??

avaient de plus implacable et souvent de plus borné : l'intolérance, la référence constante aux textes sacrés, la répétition monotone de formules vides.

Il serait temps de revenir à l'homme, de retrouver quelques-unes des qualités et même quelques uns des défauts des Celtes.

L'esprit celtique est tradition. Profondément intégré dans son clan, la grande famille, le Celte a souvent été un continuateur, un mainteneur. » FLEURIOT 1973, cité par GUIN 1982 : 325-326

*

* *

À travers les réappropriations, conflits, revirements, négociations, que nous avons présentés concernant le rapport des Celtes avec l'histoire de la langue, tout au long du XIX^e siècle, on décèle une lente évolution : alors que l'usage de l'archéonyme chez les celtomanes servait à rehausser le prestige de la langue bretonne en la situant dans une position fondatrice par rapport à toutes les autres (et, corollairement, à défendre une fixité des usages en se reposant sur le *topos* de cette antiquité ainsi construite), à la fin du XIX^e siècle, sous l'effet du celtisme différentiel, l'archéonyme servira plutôt à revendiquer une distinction. Le milieu qui donne naissance à ce discours est celui d'intellectuels se réinventant une tradition dans la "culture orale populaire" qu'ils investissent comme une source concurrente de légitimité antique face à celles du classicisme ; c'est en même temps celui des notables, opposés au cadre révolutionnaire au sein duquel ils perçoivent une subversion de l'ordre social, religieux, et culturel établi. La mise en avant des Celtes fournira là aussi une figure valorisée du passé pouvant être invoquée dans un monde de changement que l'on décrira comme des invasions étrangères et des dénaturations. La caractérisation distinctive des Celtes continuera, bien après LE GONIDEC, LA VILLEMARQUÉ, de COURSON, et LA BORDERIE, de marquer les discours concernant l'identité et la langue bretonnes, elle fournira même le nouveau *topos* au sein duquel s'inscriront les positions des lexicographes bretons. L'influence du français sera perçue comme dénaturation d'un caractère primitivement celtique de la langue bretonne, quand ce ne sera pas un assaut volontairement perpétré par les autorités. Ce nouveau cadre d'analyse, en dénigrant systématiquement la porosité linguistique inhérente à toute situation de contact de langues, se privera du moyen d'*analyser* socio-historiquement la circulation des usages entre français et breton, dans la mesure où elle devra se contenter de la *dénigrer* par des jugements normatifs, reposant sur la caractérisation des langues et des populations ayant émergé dans le terreau de l'inspiration romantique et d'un cadre discursif conservateur et xénophobe.

Mais la différenciation entre Français et Bretons ne sera pas le seul acquis de cette époque : c'est à ce moment qu'émergera également une caractérisation plus nette des relations que l'on dira "interceltiques", c'est-à-dire la théorisation d'un rapport de parenté entre les populations de Bretagne, du pays de Galles, d'Irlande, d'Écosse, et parfois de quelques autres territoires. C'est à ces nouveaux processus d'identification qu'il faut maintenant s'intéresser.

Chapitre 8

Celtes atlantiques et interceltisme

Il y a quelques années, un intellectuel breton déclarait que l'interceltisme, ça n'avait jamais existé, il avait sans doute raison mais l'histoire s'écrit chaque jour et maintenant, l'interceltisme existe, nous l'avons rencontré.

PICHARD 2012 : 177

Si nous avons abordé dans le chapitre précédent la transition par laquelle les Celtes passent du statut d'ancêtres communs à tous les peuples d'Europe (discours que nous avons nommé "panceltisme"), à une définition différentielle au sein de laquelle ils ne désignent plus qu'une souche ethnique distincte de celle des Français (le "celtisme différentiel"), il nous faut encore aborder l'émergence d'un discours corollaire et contemporain à leur sujet : celui qui théorise par leur intermédiaire une proximité entre différentes populations se trouvant dans les îles péninsules des côtes de l'Atlantique : il s'agit de l'"interceltisme". En suivant Erwan CHARTIER-LE FLOCH, on peut en donner la définition suivante : « *L'interceltisme moderne repose sur le souvenir, plus ou moins mythifié et souvent exalté, de la civilisation celtique antique et de ses multiples résurgences au Moyen-Âge. Il pose comme postulat la persistance d'une unité culturelle celtique à l'époque moderne.* » (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 14) ¹.

De la même manière que le celtisme différentiel, l'interceltisme puise dans un certain nombre de matériaux élaborés à l'époque du panceltisme. Nous verrons ainsi que des rapprochements entre Bretons, Gallois, Irlandais, et Écossais, avaient déjà été opérés par Louis LE PELLETIER ou Charles TAILLANDIER, mais ces auteurs se situant dans un cadre qui identifiait comme descendant des "Celtes" un ensemble de populations beaucoup plus large, ces proximités n'avaient pas alors la signification qu'elles auront au sein du discours panceltiste. Néanmoins, elle fourniront un support dont pourra s'emparer le celtisme différentiel pour retraduire ces ressemblances comme le signe d'une origine commune qui est surtout distincte de celle des autres peuples d'Europe. La nécessité d'une différenciation n'étant pas une particularité bretonne, nous verrons que l'interceltisme émerge comme *la conjonction des démarches différentialistes combinées d'un ensemble de territoires* qui cherchent tous à se démarquer d'un État plus étendu, et qui trouveront dans l'archéonyme "Celtes" un support pratique pour une commune ré-identification et ré-origination. Edward LHUYD, au pays de Galles, marquera une étape importante dans cette

1. En comparant le discours interceltiste à d'autres cadres de pensée proches, comme des formes de pannationalisme, CHARTIER-LE FLOCH constate qu'à la différence du pangermanisme ou du panslavisme, l'interceltisme n'a pas de velléités politiques expansionnistes mais repose davantage sur l'idée d'une solidarité entre différents territoires périphériques au sein desquels certains membres ont des désirs d'autonomie (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 8-13).

définition d'une proximité (LHUYD 1707), les thèses interceltistes auront une influence sur les pratiques lexicales d'auteurs gallois qui puiseront dans le lexique breton pour enrichir leur langue de termes ne ressemblant pas à l'anglais. Du côté breton, c'est là encore LA VILLEMARQUÉ qui jouera un rôle important, non seulement en théorisant l'unité originelle des Celtes dans ses récits historiques, mais aussi en enrichissant le lexique breton d'apports provenant du gallois, et en élaborant dans son *Barzaz Breiz* un ensemble de matériaux qui pourront venir renforcer la thèse d'une telle proximité au titre de sources historiques. L'interceltisme ne se contentera pas d'être un discours puisqu'il donnera naissance à un ensemble de pratiques concrètes, de "traditions inventées" autour des ancêtres celtiques : alors que les druides du XIX^e siècle inventeront un rituel de fraternisation britto-gallois, l'interceltisme du XX^e siècle verra éclore des actions de coopération politique entre les différents mouvements nationalistes dans les territoires concernés, ainsi que l'émergence de pratiques culturelles revivifiées qui s'accrocheront l'étiquette "celtique".

8.1 Les proximités linguistiques des celtomanes

Parmi les lexicographes reprenant le discours panceltiste, on trouve déjà quelques comparaisons entre le breton armoricain et les usages linguistiques insulaires, notamment chez MAUNOIR, GRÉGOIRE, LE PELLETIER, et TAILLANDIER². Leurs sources d'inspiration ou d'autorité principales sont alors les constats historiques de William CAMDEN³, et le dictionnaire de DAVIES. Pourtant, il est important de bien différencier le rôle que jouent ces comparaisons dans le discours panceltiste de celui qu'elles joueront dans celui du celtisme différentiel. On pourrait définir ainsi les principales caractéristiques de l'invocation des usages insulaires chez les lexicographes celtomanes :

Un cousinage parmi d'autres : nous avons vu qu'une des conditions de fonctionnement du discours panceltiste était l'identification à tout-va des archéonymes, ce qui permettait aux auteurs de justifier leurs propos par la mobilisation de sources antiques, où chaque mention d'un peuple ancien (les Gomarites, Scythes, Titans, Phéniciens, Phrygiens, etc.) pouvait être rattachée aux Celtes. Dans cette configuration, les proximités revendiquées entre les Armoricains et les populations insulaires (Gallois, Irlandais, Écossais, principalement) se trouvaient diluées au sein d'un cadre de pensée où tous les peuples étaient des cousins, puisque tous issus des Celtes.

Un rapprochement non différentiel : dans la mesure où le discours de l'époque identifiait encore les archéonymes de "Celtes" et de "Gaulois", les Gallois et les Irlandais étaient considérés comme des descendants de ces Gaulois, tout autant que les continentaux. Il ne s'agissait pas, comme ce sera le cas pour le celtisme différentiel, de revendiquer une particularité qui permettrait de détacher des groupes ethniques de certains autres, puisque non seulement un tel discours tendait à identifier tous les peuples européens aux Celtes, mais ces mêmes Celtes, insulaires ou continentaux, aux Gaulois.

Un simple partage d'ancienneté : Quel était alors véritablement le rôle de la mention des Gallois, Irlandais, ou Écossais dans un tel discours ? Celui-ci semble résider davantage

2. Le dictionnaire de Pierre de CHÂLONS ne contient aucun discours d'origination. Par ailleurs, bien que CILLART reprenne les positions celtomanes (cf. p. 150), on n'observe pas chez lui de comparaisons entre breton et gallois ou avec d'autres langues insulaires.

3. Cf. note 11 p. 162.

dans le partage revendiqué d'une propriété de *fixité des usages dans le temps*, que ces auteurs leurs conféraient du fait d'une position géographique située aux extrémités du Nord et de l'Ouest de l'Europe. Si point commun il y avait entre Bretons, Gallios, Irlandais et Écossais, c'était surtout parce que, Celtes comme tous les autres européens, ces peuples avaient été moins influencés par les conquêtes romaine et germanique du fait de leur isolement, et avaient donc perpétué une forme plus intacte des anciens usages antiques. Ces différentes populations étaient donc décrites comme ayant en commun d'avoir évolué plus lentement dans l'histoire, et donc conservé plus de traits antiques des Celtes.

8.1.1 Les premiers rapprochements dans les dictionnaires

Le premier dictionnaire où l'on semble trouver une comparaison entre les usages linguistiques de Grande et de Petite Bretagne est le *Sacré Collège de JÉSUS*, de Julien MAUNOIR. S'appuyant sur l'autorité de William CAMDEN et de STRABON, il observe des proximités entre trois types d'usages : le Celtique ancien, le breton armoricain, et les usages linguistiques insulaires : sa conclusion en est que « *le reste de la langue Celtique est demeurée dans ces deux parties de ces deux Royaumes* ». Quelques-unes des comparaisons linguistiques qu'il propose se donnent pour but de consolider cette affirmation d'identité, mais, comme nous l'avions vu, celles-ci ne seront que les premiers éléments d'une série plus longue qui comparera également le breton aux toponymes de la Saône, du Maine, et des locutions attribuées aux Gaulois dans les textes antiques :

cf. p. 137

« *Et par dessus tous CAMBDENUS qui raporte plusieurs diction de l'ancien Gaulois, qui sont les mesmes que nous usurpons dans l'Armorique. Entre les anciens historiographes STRABON auteur Grec, qui viuoit du tēps de nostre Seigneur dit que de son temps la lāgue des Gaulois Et des Anglois estoit la mesme. La langue dont se seruoient les Anglois en ce temps la, est demeurée dans vne partie de l'Angleterre, Et les Bretons de la grande Et petite Bretagne s'entendent fort bien Et trafiquent ensemble sās truchemens, encore qu'ils soient de diuers Royaume. Ce qui monstre euidemmēt que le reste de la langue Celtique est demeurée dans ces deux parties de ces deux Royaumes. Encore que les Saxons ayent tasché d'abolir la langue des Anglois qui estoit celle des Gaules, ils ne l'ont peu faire entierement, il en est demeuré quelques vestiges dans les noms propres. Il y a vne Isle dans l'Angleterre qui s'apelle iusques en ce temps, Avalonia, parce qu'elle est abondante en pommes, *avalou* en langue Armorique signifie pōmes. Il y a vne terre Et seigneurie qui s'apelle *penbroc'h*, ce mot signifie teste de tesson en langue Bretonne. CÆSAR dans ses commentaires fait mention d'un mot Gaulois *armor*, ce mesme mot est en usage dans la Cornoüaille d'Angleterre Et dans toute l'Armorique Et signifie la mer.* » MAUNOIR 1659 : 14–15

De même, lorsque GRÉGOIRE DE ROSTRENEN évoque la Grande-Bretagne dans son récit historique, c'est d'abord comme une destination parmi d'autres de ces descendants de NOÉ qui se sont diffusés dans toute l'Europe :

« *MOÏSE après avoir fait au dixième chapitre de la Genese, le dénombrement des enfans de JAPHET, Et de quelques uns de leurs descendans, à la tête de tous lesquels il place GOMER, dit peu après : ce sont eux qui se sont dispersez en divers païs dans les Isles des Nations, Et chacun y a eu sa langue, ses familles Et ses peuples [...]. Par les Isles des Nations, selon le langage des Hebreux qui est si commun dans les écritures, on entend proprement les Provinces Et les Regions Maritimes ; c'est-à-dire, tous les Païs où l'on va par mer : comme la petit Asie, la Grèce, la Syrie, l'Italie, Grand'Bretagne, l'Espagne, Et autres lieux semblables.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 10–11

Il rend compte des proximités observables en son époque par les conquêtes des Romains et des Francs, qui poussèrent les anciens Celtes à se retrancher dans des péninsules reculées où les envahisseurs avaient moins d'influence :

« Si vous me demandez à present par quel hasard, & de qu'elle maniere la Langue des Celtes qui se parloit dans toute la Gaule Cétique, ne s'y parle plus, & se trouve depuis quelques siècles reduite à deux recoins de France & d'Angleterre ? il me semble qu'il est aisé de vous satisfaire, & qu'il suffit pour l'apprendre, de remarquer premierement ce que dit STRABON qui vivoit 50. ans après CÆSAR, & lors que le Sauveur du Monde étoit sur la terre. Cet Auteur qui étoit Grec de naissance, & qui avoit beaucoup voyagé, dit dans sa Geographie, livre troisième, que de son tems la Langue des Celtes ou Gaulois, & des habitans de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, étoit la même. Il faut remarquer en second lieu que JULES CÆSAR après avoir conquis les Gaules, y avoit introduit sa Langue Latine, mais qui n'y fit pas un assez grand progrès pour en éteindre la langue naturelle : l'effet que cette introduction produisit, fut de faire dans le païs un mélange du Gaulois & du Latin. Et delà il paroît que les Gaulois ne quitterent entièrement leur langue Celtique, que lorsqu'au commencement du cinquième Siècle les Francs venus des environs du Rhin, établirent leur monarchie dans la Gaule Celtique, & s'y firent une langue, comme disent communément les Auteurs, composée de Teuton, de Latin, & de Gaulois. Et alors de même que l'ancien Espagnol, qui est une langue matrice, a été confiné dans le païs des Basques & de Bearn, la Langue Celtique se resserra aussi dans la Bretagne Armorique ; aussi-bien que dans la Cambrie, ou wall, ou Galles, lorsque les Saxons envahirent l'Angleterre : & ût alors le nom de Langue Bretonne, du nom des habitans de la grande, & de la petite Bretagne. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 11

Dans cette reconstitution historique, le point commun observable entre les « deux recoins de France & d'Angleterre » réside avant tout dans une situation géographique qui, préservant les anciens Celtes des nouvelles influences culturelles qui traversèrent l'Antiquité et le Moyen-Âge, a pu leur garantir une *fixité* des pratiques jusqu'à aujourd'hui. D'abord le latin qui « n'y fit pas un assez grand progrès pour en éteindre la langue naturelle », puis, à l'arrivée des Francs, « la Langue Celtique se resserra aussi dans la Bretagne Armorique ». L'analogie avec le basque a pour intérêt de présenter la situation comme relevant d'un processus général : lors des invasions, les anciens usages se rétractent dans les péninsules et sont ainsi préservés, que ce soit pour le basque, le breton, ou le gallois. GRÉGOIRE mentionne par ailleurs, dans la liste des ouvrages utilisés, qu'il s'est servi d'« *Un Dictionnaire Breton selon qu'on le parle chez les Gallois, ou dans la Principauté de Galles en Angleterre, qui contient aussi le latin & l'Anglois ; fait par Jean DAVIES, imprimé à Londres l'an 1632* » et d'« *Une Grammaire Bretonne Galloise, par le même DAVIES, imprimée à Londres l'an 1612* » (ibid. : 16). La mention de ces ouvrages, aussi bien que l'expression « *Breton selon qu'on le parle chez les Gallois* », montrent effectivement que GRÉGOIRE y perçoit une proximité plus grande qu'avec d'autres langues dont il n'utilise pas les dictionnaires, à tel point qu'il peut décrire les deux usages comme relevant du « *Breton* ». Néanmoins, l'absence de commentaire supplémentaire sur le rôle qu'il fait jouer à cet ouvrage, simplement cité au sein d'une longue liste d'une page et demie, ne permet pas de considérer qu'il situe le gallois et le breton comme tous deux issus d'une souche distincte des autres langues : en accord avec le passage de sa *Préface*, il faut plutôt penser que ces deux langues seraient les seules à avoir gardé intacts les traits d'un idiome antique commun à toute l'Europe (voire plus), que le temps aurait modifié ailleurs.

8.1.2 Louis Le Pelletier : les derniers vestiges du celtique ancien

Le volume plus conséquent de paratexte chez Louis LE PELLETIER nous offre une présentation plus complète et explicite de la manière dont l'approche panceltiste pouvait se figurer les rapports entre le breton et le gallois ou les gaéliques insulaires : s'il importe à ce titre de commencer par souligner que ces comparaisons se situent d'abord dans un cadre beaucoup plus large d'identifications opérées sur d'autres langues d'Europe et jusqu'à l'hébreu, point qui différencie le panceltisme du celtisme différentiel qui le suivra, on constate néanmoins que LE PELLETIER établit un rapport privilégié entre ces deux langues, qu'il explique par leur capacité commune à s'être soustraites à des influences linguistiques ultérieures⁴. Allant jusqu'à considérer le breton armoricain et « *le Breton d'Angleterre* » comme deux dialectes différents, il en tire des conséquences sur la méthode à suivre dans le cadre d'une comparaison étymologique.

8.1.2.1 Des identifications à large échelle

Il nous semblerait délicat de nous intéresser à l'identification qu'opère LE PELLETIER entre les usages linguistiques de la Petite et de la Grande-Bretagne sans les replacer dans le contexte de rapprochements généralisés qui était celui du panceltisme. S'il y a bel et bien, comme nous le verrons, constat d'une proximité, celui-ci se trouve partiellement dilué dans un ensemble d'autres rapprochements qui lui confèrent un caractère largement moins exclusif et privilégié que l'usage que feront jouer les tenants du celtisme différentiel à ces proximités interceltiques, et il y aurait un risque d'anachronisme à percevoir les lexicographes des XVII^e et XVIII^e siècles comme des "précurseurs" de la pensée interceltiste telle qu'elle émerge au XIX^e siècle, dans la mesure où la signification et la fonction discursive tout à fait différentes de l'archéonyme "Celtés" dans les deux cadres discursifs modifie radicalement le contenu et le rôle de telles proximités observées.

On perçoit ce phénomène dès la première mention que fait LE PELLETIER de ces proximités, lorsqu'il mentionne une requête qui lui fut adressée par Jean PASSAVANT :

« *En ce même tems un savant Prêtre de l'oratoire nommé le Pere PASSAVANT, [...] m'écrivit [...] pour me prier de lui dire si je trouvois véritablement quelque affinité entre le langage des Bas-Bretons, et l'Hebreu, le Grec, le Breton de la Grande Bretagne, l'Irlandois &c.* » LE PELLETIER 1716 : 1

Nous pensons qu'ici l'expression « *le Breton de la Grande Bretagne* » doit être entendue comme désignant le gallois, et non la totalité des langues "celtiques" insulaires, puisque « *l'Irlandois* » est mentionné par la suite. Si ces rapprochements entre breton et gallois ou gaélique d'Irlande se trouvent déjà dès le départ associés également à une tentative de rapprochement envers l'hébreu et le grec, on les voit par la suite littéralement noyés dans le jeu des identifications qui s'opèrent dès que LE PELLETIER mentionne des sources historiques concernant l'Antiquité :

« *Le savant CLUVIER dans son excellent ouvrage intitulé Germania Antiqua, li. 1, cap. 7., fait voir assez clairement, par une infinité de mots et de noms propres àpeuprés ressemblants les uns aux autres, que les premiers habitans de l'Espagne, de l'Angleterre, des Gaules, de l'Allemagne et de l'Illyrie, n'étoient que des branches et des portions de la nation des Celtes, qu'il fait descendre d'ASKENEZ comme du pere commun. [...] On pourroit ajouter à ces regions celles de la Thrace, de la Macedoine et des païs voisins où les Gaulois sous BRENNUS et son successeur leurs Chefs firent des conquêtes et y communiquèrent, du moins en partie, leur langage [...]* » *ibid.* : 5-6

4. Voir le chapitre 5 p. 158 pour une présentation plus générale de l'approche de LE PELLETIER.

On doit d'ailleurs rappeler que LE PELLETIER défendait surtout, quoique de manière ambiguë, un rapprochement entre le breton et l'hébreu, et qu'il donna des explications des noms de dieux romains par le breton (LE PELLETIER 1716 : 6–8). Par la suite, en comparant différents changements phonétiques, il théoriserait également un rapprochement avec les Osques : « Cette conformité de termes et de règles du changement de ces lettres entre les Osques et autres anciens, et nos Bretons, nous convaincra que ceux-ci ont [au-dessus : "conservé"] la langue des Celtes, qui étoient le peuple de presque toute l'Europe. » (ibid. : 8)

cf. p. 164

cf. p. 193

Enfin, dans le tableau relevant le nombre de comparaisons à différentes langues au sein du « *Traité de la valeur & du changement des lettres* » de 1752, nous observons que c'était le latin qui arrivait en tête (17 comparaisons), suivi de près certes par le gallois reposant sur la référence à DAVIES (15 comparaisons), puis par l'hébreu (14). Parmi les autres langues mobilisées, on trouvait le grec, l'espagnol, l'italien, le syriaque, le chaldéen, l'allemand, et le turc. L'"écossais" n'était mentionné qu'une fois, à la lettre <x>⁵, et l'"irlandais" ne s'y trouvait pas.

cf. p. 1017

cf. p. 163

8.1.2.2 Des échanges pour fuir les conquérants

Bien que les langues celtiques insulaires soient une source de comparaison *parmi d'autres*, cela ne les empêche pas néanmoins d'être aussi tenues pour une source de comparaison *privilegiée* par rapport à certaines autres, si l'on excepte la place tout à fait particulière que LE PELLETIER accorde à l'hébreu. Dans son récit historique, ce rapport privilégié s'est manifesté sous deux aspects.

Un repli commun dans les territoires inaccessibles : Le premier point qui rapproche le breton des langues celtiques insulaires aux yeux de LE PELLETIER réside en ce qu'elles ont en commun, subissant une commune menace, notamment de la part des envahisseurs germaniques (si l'on regroupe dans cette catégorie les Francs pour les uns, et les Saxons pour les autres), de s'être réfugiées dans des territoires difficiles d'accès : îles, péninsules et montagnes situées aux extrémités de l'Europe (« *Telle est aujourd'hui cette vénérable langue de nos pères, la langue Celtique reléguée au fond de la ["Basse" est barré, remplacé par "Petite"] Bretagne, et en quelques recoins de la Grande.* » (LE PELLETIER 1716 : 2)). Ceci eut pour conséquence que l'ancienne langue celtique se préserva dans ces territoires, protégés des contacts avec l'extérieur :

« *Voilà donc cette ancienne et vénérable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages, et bientôt bannie toutafait de ce monde, après y avoir été pendant tant de siècles regardée comme la plus étendue et la plus ancienne de toutes, si on en excepte la mère des autres, qui est la Canaanéenne ou ancienne Hébraïque, [...].* » ibid. : 10

Si LE PELLETIER semble ici déplorer cet état de fait, c'est également cette situation qui permet à ses yeux que se soit préservé cet usage antique à la fois en Bretagne et dans les territoires celtiques insulaires, d'où il percevra une proximité entre leurs usages linguistiques du fait de cette fixité commune, ainsi qu'un intérêt historique en tant que langues qu'il considère comme vestiges d'un usage antique prestigieux.

5. Citant un passage de l'histoire de l'Écosse (BUCHANAN 1582) par George BUCHANAN, LE PELLETIER en déduit : « *Ce passage est une preuve que les Écossais parloient Breton, & le parlent encore sur les montagnes : car Drix est notre Dreis, ronce : & Brix, Bresk, fragile* » (LE PELLETIER 1752 : 11), avant de comparer les Écossais aux Espagnols.

Des circulations et des échanges : Suite à ce repli, les différentes populations auraient conservé des échanges qui auraient revivifié la proximité linguistique :

« *Presque au même tems les Saxons envahirent la plus grand partie de l'Angleterre, ce qu'il faut voir dans les histoires. Les Bretons Insulaires, qui étoient Chrétiens, fuyant la barbarie de ces usurpateurs passèrent la plupart en Armorique sous le regne de CHILDEBERT PREMIER, Roy de France : et il est marqué dans l'ancienne vie de S^t. MAGLOIRE Evêque de Dol en Haute Bretagne, [ajouté en haut de ligne : "et né en Angleterre"] que ce saint prêcha à ces Armoricains qui parloient la même langue que lui*⁶ "Et ad prædicandum populo ajurdem linguæ in Occidente consistenti mare transfertarit, properans finibus territori Dolensis." Ces paroles sont tirées de l'ancienne vie de S^t. MAGLOIRE insérée dans les Actes des SS. Benedictins. CAMDEN rapporte un pareil endroit de la Vie de S^t. GWENOLÉ en parlant de l'invasion des Saxons, qui contraignirent un grand nombre des Bretons Insulaires de quitter leur païs et se refugier en France. » LE PELLETIER 1716 : 10–11

8.1.2.3 « De bons restes »

Cette situation commune qui permet aux locuteurs de trouver refuge dans des lieux à l'abri des envahisseurs, et par conséquent, selon LE PELLETIER, de toute évolution linguistique, eut pour effet que seuls ces quelques lieux d'Europe purent préserver intacte l'ancienne langue des Celtes : c'est ainsi que lorsque LE PELLETIER s'intéresse à l'irlandais ou à l'écossois, c'est pour savoir s'ils conservent « *de bons restes* » de cette langue primitive :

« *Et comme, selon la plus commune opinion, les Irlandois sont descendus des anciens Ecossois ou Pictes, j'ai voulu savoir [en haut de ligne : "si"] la langue de ceux là avoit gardé quelques bons restes de celle de leurs ancêtres*⁷ : et pour cet effet j'ai eu un petit abrégé de Dictionnaire Irlandois, qui m'a fait regretter cette dialecte des Celtes, et souhaiter de connoître aussi le langage des Montagnards d'Ecosse que l'on m'a dit parler fort differemment de ceux du plat païs et des villes. On voit cependant pour les noms propres des lieux marquez sur les Cartes de Geographie et dans la Description que CAMDEN en a faite, que ces deux peuples, ou ce peuple partagé en deux, ont parlé bon et vrai Breton ou Celte. » LE PELLETIER 1716 : 9

Bien entendu, la possibilité d'identifier de tels « *bons restes* » repose sur l'ensemble de postulats tenus pour acquis dans le discours celtomane, à savoir : le breton étant considéré comme fixe depuis la nuit des temps, l'observation d'une quelconque proximité avec cette langue actuelle sera tenue pour signe d'une préservation linguistique des usages anciens. C'est à partir de ce cadre théorique, présenté précédemment, que LE PELLETIER peut, en observant une carte de géographie, décréter que les Irlandais et les Écossois « *ont parlé bon et vrai Breton ou Celte* ». Par ailleurs, la mention des « *Montagnards* » d'Écosse semble cohérente avec le cadre d'interprétation historique de l'époque, puisque la vie dans les montagnes peut également constituer une source d'isolement géographique venant renforcer celle d'une île ou d'une péninsule.

cf. 4

8.1.2.4 Deux dialectes de l'ancien celtique

Le double caractère de maintien commun d'usages anciens en raison de l'isolement géographique, et des circulations entre les différents territoires, ont pour conséquence que LE

6. On retrouve la même idée dans le manuscrit de Lesquiffiou (reproduit dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 34) : « [...] nous lisons dans la vie de S^t MAGLOIRE Evêque de Dol en cette province qu'il prêcha aux Armoricains qui parloient le même langage que lui, qui étoit venu d'Angleterre son païs natal. »

7. Ici aussi, on trouve une phrase équivalente dans le manuscrit de Lesquiffiou (reproduit dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 34) : « Pour cet effet j'ai eu un petit Dictionnaire de cette dialecte [GLM : l'irlandais], où j'ai reconnu de bons restes, quoi que trop rares, de l'ancien Breton. »

PELLETIER va jusqu'à considérer le breton et le gallois comme « *deux dialectes* » d'une même langue celtique originaire :

« le Breton d'Angleterre et l'Armoricaïn different en plusieurs points, à la verité peu considerables, mais qui cependant sont cause que les uns peuvent difficilement entendre les autres, de sorte que ce sont deux dialectes éloignées et subdivisées chaconne en plusieurs autres plus prochaines. On y voit ["les" est barré] la plus grande partie des mots assez semblables avec quelque alteration dans la maniere de les ecrire et de les prononcer; à peu près comme dans les trois langues Romanses le François, l'Italien et l'Espagnol descendües du Latin et mêlées de plusieurs mots étrangers : et demême que dans les langues orientales l'Hebreu, l'Arabe, le Caldéen et le Syriaque. » LE PELLETIER 1716 : 11

En redéfinissant en tant que "dialectes" ce que l'on catégorise comme "langues", LE PELLETIER opère une réorientation qui renforce la proximité des différents usages. Bien que l'époque où se situe LE PELLETIER n'avait pas vraiment vu naître et se diffuser les théories phylogénétiques des "arbres" ou "familles de langues", il est intéressant de remarquer que son érudition de bénédictin lui permet d'en voir comme une préfiguration dans les regroupements qu'il opère. La mention de la proximité entre les langues « *Romanses* » et « *orientales* » construit ainsi une analogie qui fournit le cadre au sein duquel la proximité des langues celtiques peut se définir. Notons néanmoins que ce parallélisme ne s'appliquerait pas forcément jusqu'au bout, puisque LE PELLETIER ne va pas jusqu'à dire que le français et l'italien sont des dialectes du latin.

La proximité que LE PELLETIER établit entre breton et gallois est telle qu'il en vient à les décrire métaphoriquement comme deux langues sœurs :

« Ces deux principales dialectes Bretonnes sont comme deux sœurs filles de [au-dessus : "la"] langue des Celtes ou Gaulois, les quelles ont [mot barré] chacune quelques traits du visage de leur Mere, l'une a ses yeux, l'autre sa bouche, l'un a sa couleur et son tain, l'autre a sa taille, son port, ses gestes, sa contenance. Elles ont herité et partagé entre elles ce que leur Mere a laissé, les habits, les meubles, les fonds mêmes, si bien que [mot illisible, sûrement "l'une"] a reçu pour son partage une petite portion des Gaules et l'autre un coin de l'Isle qui est triangulaire. Toutes deux sont placées à l'occident [au-dessus : "et à des extremitez de terre"] comme pour presage de leur fin prochaine. Leurs voisins leur font de petits présents de tems en tems de quelques mots qui contribuent peu à peu à leur perte, par le mélange qui cause la corruption. Si donc on réunit ces choses partagées, on trouvera que tous les traits &c. représentent la Mere au naturel et tout le reste est ce qu'elle possedoit. Ainsi, pour sortir de l'allegorie ou de la comparaison, Ces deux principales dialectes peuvent se vanter d'avoir toutes deux conservé la langue Celtique, autant que l'usage a pû le permettre. Je dis l'usage; parceque chaque peuple ne parle que de ce dont il se sert chez lui, ou dont il a [au-dessus : "une"] connoissance commune à tous : car ce que les savans enseignent de nouveau, et ce qui est apporté des païs étrangers a des noms étrangers, qui doivent toujours passer pour tels. » ibid. : 11-12

Cette métaphore représente bien la conception qu'il se fait du rapport entre les deux langues : en particulier lorsqu'il mentionne que « *tous les traits &c. représentent la Mere au naturel et tout le reste est ce qu'elle possedoit* » ou que « *Ces deux principales dialectes peuvent se vanter d'avoir toutes deux conservé la langue Celtique* », on perçoit bien que la proximité établie repose sur le postulat selon lequel les usages des extrémités de l'Europe auraient été préservés des évolutions linguistiques engendrées par le contact du latin et des langues germaniques, ce qui leur conférerait ce point commun d'être les deux derniers représentants d'un usage originel. La métaphore des « *petits présents* » de « *leurs voisins* », qui « *contribuent peu à peu à leur perte, par le mélange qui cause la corruption* » est en ce sens cohérente avec la théorie du déclin linguistique de LE PELLETIER que nous avons déjà abordée, tout comme l'est le « *presage de leur fin prochaine* ». Tout ceci nous instruit sur un point : si l'on peut observer chez LE PELLETIER

quelque chose comme une annonce des conceptions interceltistes, on perçoit que celle-ci se situe encore dans le cadre de la recherche d'une pureté originelle perdue peu à peu par le contact des langues, qui caractérisait l'historiographie linguistique de l'époque. Par conséquent il faudra encore bien des remaniements avant que de telles comparaisons ne puissent se transposer dans une conception plus moderne de l'interceltisme.

Par ailleurs, une conséquence de la recatégorisation opérée par LE PELLETIER, où les "langues" deviennent des "dialectes", est que les usages qui étaient nommés "dialectes" dans les langues en question deviennent eux-mêmes des "dialectes de dialectes" :

« Ces deux grandes dialectes en engendrent de plus petites. DAVIES en cite deux ou trois, qui sont celles des Venedoti, des Demetæ, l'Occident et le Nord de la Principauté de Galles. On pourroit hardiment y ajouter les montagnes d'Ecosse, l'Irlande et peut-être quelques Isles adjacentes⁸. » LE PELLETIER 1716 : 12

Application à la méthode étymologique : La proximité entre breton et gallois, en tant que conception de l'histoire, aura des conséquences sur les rapprochements étymologiques opérés par LE PELLETIER. Ainsi, lorsque, dans son traité *De l'étymologie*, il théorise les règles de la méthode étymologique, il mentionne l'importance, pour l'étude d'une langue, de la comparer à ses « dialectes », et prend à titre d'exemple les étymologies qu'il a tirées du breton à partir du gallois et de l'irlandais :

cf. p. 977

« Enfin les dialectes sont d'un grand secours : et il seroit bon de les avoir toujours présentes en l'esprit, je l'entend des langues dont il s'agit. Par exemple, à l'égard de l'Hebreu, les autres langues orientales aideroient beaucoup, etant toutes des dialectes différentes de l'Hebraïques [sic], ou de cette ancienne mere des langues seule connue avant la Confusion de Babel. C'est par cette voie que j'ai découvert, peut-être assez heureusement, quantité d'origines de mots Bretons dans la dialecte d'Angleterre et dans l'Irlandois. » *ibid.* : 17

Par ailleurs, il avait mentionné dans sa *préface* son intention de souligner la proximité entre le breton et le gallois, en s'appuyant pour cela sur le dictionnaire de DAVIES et l'histoire de William CAMDEN : « Une grande partie de mon dessein est de montrer que cette conformité par tout cet ouvrage, enquoï DAVIES et CAMDEN m'ont été d'un grand secours. » (*ibid.* : 9–10).

L'articulation entre conceptions historiques et pratiques étymologiques va en fait dans les deux sens, puisque LE PELLETIER reprend par ailleurs le propos d'un article de la *République des Lettres*, qui mentionne que l'étymologie permet de connaître l'histoire des populations :

« Cela est cause qu'un autre savant a dit : (dans la *Republ. des Lettres de l'an 1702. mois de May page 489.*)

[...]

2°. Mais il y en a un second [un usage que l'on peut tirer de l'étymologie], qui n'est pas moins important ; c'est que par leur moien on peut découvrir quelle est l'origine des peuples, et d'où ils sont venus : et il est sûr, par une infinité d'exemples que les savans en ont alleguez, que l'Asie a été comme l'atelier du genre humain, d'où les hommes se sont répandus dans tout le reste de l'univers ; puisque toutes les langues que nous connoissons tirent leur

8. Un tel propos sera repris presque mot pour mot dans la préface que donne TAILLANDIER en 1752 : « Par tout ce que nous avons dit jusques ici, É parce que nous dirons dans la suite, il paroît que la Langue du pays de Galles É celle des Bas-Bretons sont deux dialectes de la même Langue. Ces deux dialectes en ont produit d'autres : DAVIES fait souvent mention des dialectes qui sont propres à ceux qu'il appelle Venedoti É Demetæ, ce sont les peuples qui sont à l'Occident É au Nord de la Principauté de Galles. Il auroit pu y ajouter l'Ecosse, l'Irlande, É peut-être les Isles adjacentes. » (LE PELLETIER 1752 : 12). Il n'est pas certain que TAILLANDIER ait eu accès au manuscrit de 1716, mais nous avons vu à deux reprises, dans les extraits précédents, que LE PELLETIER avait repris des passages de sa préface de 1716 dans celle du manuscrit de Lesquiffiou, ceux qui furent coupés par Gwennole LE MENN comme une « longue dissertation sur la place du celtique dans les différents ouvrages de linguistes ». Voir aussi note 32 p. 199.

origine de celle que parloient les hommes, qui sont demeurez dans les lieux que l'Histoire S^{te}. suppose avoir été les premiers habitez ; ce qui sert merveilleusement à confirmer la verité de cette Histoire, et à établir la certitude de la Creation du monde &c. » LE PELLETIER 1716 : 18–20

Bien entendu, faire reposer ses conceptions historiques sur des rapprochements étymologiques, qui s'appuient eux-mêmes sur des présupposés quant à l'histoire des peuples, n'est pas sans faire courir un risque de circularité dans le raisonnement, difficulté récurrente dans toutes les démarches étudiées ici, et sur laquelle nous reviendrons.

cf. p. 401

8.1.3 Charles Taillandier : prolongation et diffusion

Charles TAILLANDIER préfaçant l'édition posthume du dictionnaire de LE PELLETIER, il semble assez normal que son discours témoigne d'un bon nombre de similarités envers celui-ci⁹. Mais nous avons vu qu'il reconfigurerait également un certain nombre de thèses du lexicographe, et que c'est essentiellement par son intermédiaire que le discours de LE PELLETIER se transmettra à la postérité, les manuscrits de 1716 et de Lesquiffiou n'ayant été découverts qu'en 1924 et uniquement été étudiés depuis par quelques chercheurs. Aussi, pour éviter les répétitions, nous concentrerons-nous essentiellement ici sur les points par lesquels TAILLANDIER diffère de LE PELLETIER, le prolonge, ou réoriente son discours.

cf. p. 196

8.1.3.1 Une diffusion dans les comparaisons

Si, chez LE PELLETIER comme dans la totalité du discours panceltiste, les Celtes sont au centre d'un nombre d'identifications plus large qu'ils ne le seront dans celui du celtisme différentiel, on constate que TAILLANDIER accentue encore cette tendance, en élargissant, plus que celui qu'il publie, le cercle des populations identifiées aux Celtes. Cela s'explique par les deux réorientations que nous avons observées du lexicographe à l'éditeur :

La reprise des théories gomarites : alors que LE PELLETIER adoptait plutôt des origines hébraïques que celles issues des thèses de Paul PEZRON, qu'il critiquait explicitement, nous avons vu que TAILLANDIER reprenait l'hypothèse de la filiation celtique par l'intermédiaire de NOÉ, son fils JAPHET, et son petit-fils GOMER, hypothèse qui provient directement des théories de PEZRON. Cette nouvelle influence aura pour effet de réorienter vers « *l'Orient* » ou « *l'Asie* » certains des rapprochements ethniques et linguistiques qu'il opérera.

cf. p. 164

cf. p. 202

La germanisation des références : nous avons vu également que l'une des réorientations importantes que TAILLANDIER fait subir aux thèses celtomanes de LE PELLETIER consiste à y ajouter des références d'auteurs allemands, qui soutenaient le caractère ancien des Celtes essentiellement dans le cadre de leur opposition avec l'historiographie française. Cette seconde dimension aura ainsi pour conséquence une augmentation des comparaisons entre le breton et l'allemand.

cf. p. 204

9. Jusqu'à des passages qui en semblent presque repris mot pour mot, comme nous l'avons vu par exemple : « *Par tout ce que nous avons dit jusques ici, & parce que nous dirons dans la suite, il paroît que la Langue du pays de Galles & celle des Bas-Bretons sont deux dialectes de la même Langue. Ces deux dialectes en ont produit d'autres : DAVIES fait souvent mention des dialectes qui sont propres à ceux qu'il appelle Venedoti & Demetæ, ce sont les peuples qui sont à l'Occident & au Nord de la Principauté de Galles. Il auroit pu y ajoûter l'Ecosse, l'Irlande, & peut-être les Isles adjacentes.* » (LE PELLETIER 1752 : 12).

Une langue venue de l'Orient : Si LE PELLETIER avait certes trouvé un grand nombre de proximités entre le breton et l'hébreu, et classait celui-ci parmi les « *langues orientales* » (LE PELLETIER 1716 : 17), il nous semble que ce soit à un tout autre « *orient* » que se réfère TAILLANDIER¹⁰ : celui-ci reprenant à son compte la filiation des descendants de NOÉ plutôt que la comparaison hébraïque, y fait naître les Celtes de GOMER, et considère que ses successeurs seraient ensuite passés par l'Asie avant de se trouver en Europe : « GOMER, *filis aîné de JAPHET est regardé par les plus habiles Critiques comme le pere des Celtes, & la tige d'où sont sortis ces essains innombrables de peuples, qui sous le nom de Celtes ont peuplé successivement une partie de l'Asie, & presque tout l'Occident.* » (LE PELLETIER 1752 : 1). Pour ces raisons, il ne discutera pas des rapports entre langues celtique et hébraïque, mais proposera plutôt un récit historique donnant un foyer asiatique au celtique : « [...] *l'Asie a été son berceau & que c'est de là qu'elle s'est répandue dans l'Europe, avec les Nations qui ont peuplé cette partie du monde : Ainsi l'on peut dire en quelque sorte qu'elle a été la Langue commune de tout l'Occident.* » (ibid. : II). En conformité avec les pratiques de l'époque où comparaison linguistique et postulats historiques venaient se renforcer mutuellement, il considère que cette origine asiatique du celtique se perçoit dans la comparaison du breton avec les « *Langues Orientales* » :

« *Quelle que fut cette Langue, il paroît qu'elle sortoit de l'Orient. Les mots qui la composent, la manière de les prononcer, le tour des phrases & le tissu du discours ont un rapport frappant, & une convenance marquée avec les Langues Orientales. [...] BAXTER¹¹ a trouvé dans la Langue Arménienne une quantité de mots Celtiques, & il a cru qu'en bien des occasions il n'étoit pas possible d'entendre les Langues Orientales sans le secours du Breton.* » ibid. : II

Une langue proche de l'allemand : Nous avons vu par ailleurs que TAILLANDIER avait germanisé les références historiques, en mobilisant notamment l'archéonyme des "Phrygiens", qu'il identifiait aux Celtes en tant qu'homoarchéonyme, et que les auteurs allemands établissaient comme leurs propres ancêtres, ce qui eut pour effet une identification de la langue bretonne à l'allemande, qu'il chercha à consolider par une « *Liste des mots Allemands analogues au Bas-Breton, qui n'ont pu être insérés dans le corps de l'Ouvrage* », reprise à Jean-Pierre SÜSSMILCH (qui employait quant à lui plutôt l'archéonyme "Phéniciens").

cf. p. 204

cf. p. 1017

Les insulaires parmi d'autres : Dans un tel système, les langues que l'on nomme aujourd'hui "celtiques insulaires" sont donc elles aussi représentées, mais il importe de garder en tête que les identifications s'insèrent dans tout ce réseau de proximités déjà existantes, auxquelles TAILLANDIER ajoute les "langues orientales" et l'allemand. Généralement, lorsque les territoires de Grande Bretagne sont cités, ils le sont pêle-mêle au sein d'une liste qui en comprend bien d'autres :

« CLUVIER a prétendu, que les Nations qui peuplerent l'Illyrie, l'Espagne, les Gaules, l'Allemagne & la Bretagne Insulaire étoient des Celtes qui parloient tous la même Langue. Il

10. La notion d'"Orient" ne définissant, après tout, que la figure fantasmée par les occidentaux de toutes les propriétés oppositionnelles qu'ils projettent dans les terres inconnues (SAÏD 1980). C'est ainsi qu'un certain John WEBB pourra aussi chercher la langue primitive dans le "chinois" (sûrement le mandarin), en considérant qu'il est probable que NOÉ ait construit son arche en Chine. Certains auteurs scolastiques chercheront les endroits ayant pu échapper au déluge comme les montagnes, voire la lune, et qu'un certain Georges de DUBOR, pour expliquer la diversité linguistique, dit encore, dans son ouvrage *les langues et l'Espèce humaine*, paru en 1884, que le déluge n'aurait pas atteint les populations d'Amérique, d'Afrique et d'Asie (YAGUELLO 1984 : 28-29).

11. Il s'agit sûrement de William BAXTER (1650-1723), antiquaire et philologue anglais.

est difficile de se refuser aux preuves de cet habile Critique ; mais il auroit pu ajoûter à ces Pays où s'introduisit la Langue Celtique une partie de l'Italie, l'Irlande, l'Ecosse & les Isles adjacentes. En effet les mots Celtiques que l'on apperçoit encore dans toutes ces Langues après la révolution de tant de siècles, décelent une origine commune, & font connoître que la plûpart des Idiomes de l'Europe sont autant de branches qui sortent du Celtique, comme de leur tige. » LE PELLETIER 1752 : I-II

Cette identification entre toutes les langues repose elle-même sur l'histoire qu'il établit des migrations de la population celtique depuis GOMER. C'est ainsi que, reprenant les théories de William BAXTER concernant les Phrygiens (qu'il identifie aux Celtes), il déclare : « *Il assure que ces peuples parcoururent toute l'Europe jusqu'aux Colonnes d'Hercules ; qu'ils ont été les maîtres de l'Espagne, de la Bretagne Insulaire, de toutes les Gaules & de l'Allemagne.* » (ibid. : II). On peut dire que TAILLANDIER consacre la dilution panceltiste des comparaisons, puisqu'il mettra les rapprochements entre breton et gaélique d'Irlande sur le même niveau que ceux qu'il avance avec l'allemand, juste avant de mentionner le latin et une myriade de ses archéonymes (les « *Aborigenes* », « *Sabins* », « *Ombriens* », « *Osques* »), à propos desquels il prend la peine de préciser que « *tous ces Peuples étoient Celtes* » :

« Cette même conformité que les Sçavans ont apperçue entre le Breton & l'Allemand, l'Auteur de ce Dictionnaire l'a trouvée dans l'Irlandois, à quelque altération près. L'on en trouvera tant d'exemples en cet Ouvrage, qu'il n'est pas possible de ne pas reconnoître cette ressemblance. Enfin nous osons dire que les Latins ont emprunté du Celtique une quantité de mots, dont ils ont formé & enrichi leur langue. Il ne faut, pour s'en convaincre, que se souvenir que la Langue Latine a été formée, outre le Grec, des dialectes des Aborigenes, des Sabins, des Ombriens & des Osques : tous ces Peuples étoient Celtes. Il n'est donc pas surprenant si l'on trouve dans le Latin un si grand nombre de mots Celtiques. » ibid. : III

8.1.3.2 Conquêtes, isolements, et circulations

Si le rapport entre petite et grande Bretagne constitue donc encore plus fortement chez TAILLANDIER une simple ressemblance parmi d'autres, l'explication historique qu'il donne de leurs points communs est globalement similaire à celle de LE PELLETIER : elle repose sur l'isolement des populations qui les a moins fortement soumises à l'adoption de nouvelles pratiques culturelles au moment des conquêtes romaines.

On peut néanmoins noter quelques inflexions dans l'historiographie de TAILLANDIER par rapport à celle de son prédécesseur :

La mention des "Belges" : On trouve chez TAILLANDIER une curieuse mention des "Belges", dont on peut se demander quel rôle elle joue :

« Cette Langue commune à toutes les Gaules, étoit celle que l'on parloit dans la Bretagne Insulaire, Il est vraisemblable que cet Isle a été peuplée par les Gaulois ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la partie méridionale, avoit été conquise par les Belges. CÉSAR nous apprend que ces derniers, après avoir soumis cette partie de l'Isle, s'y établirent, & s'occupèrent à la culture des terres. Et bello illato, ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt. Les Belges y auront sans doute porté leur Langue. Mais indépendamment de cette raison, CÉSAR nous fournit des preuves plus décisives de la conformité des deux Langues. » ibid. : IV

La question est de savoir si TAILLANDIER leur attribue plutôt un rôle d'antarchéonyme (où ils figureraient alors les premiers envahisseurs venant dénaturer la langue des populations autochtones, avant même les Romains) ou d'homoarchéonyme (auquel cas "Belges" désignerait

une population identifiée aux Celtes). Nous défendrons la seconde hypothèse, mais sans absolue certitude, pour des raisons que nous allons maintenant exposer.

L'autorité de CÉSAR est mentionnée, et celui-ci dit, dans la première phrase de *La Guerre des Gaules* (I, 1, 1) que « *Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, et la troisième par ceux qui se nomment Celtes dans leur propre langue, et que nous appelons Gaulois dans la nôtre.* ». Cette phrase est d'une remarquable ambiguïté¹² :

Ou bien l'on se réfère au passage « *Toute la Gaule est divisée en trois parties* », et alors "Gaule", et par conséquent "Gaulois", constituent un hyperonyme qui comprend trois sous-entités : Belges, Aquitains, Celtes. Dans ce cas, "Belges" est un hyponyme de l'ensemble "Toute la Gaule", au même titre que "Celtes" et "Aquitains", qui en constituent une division.

Ou bien l'on se réfère au passage « *que nous appelons Gaulois* », et "Gaulois" désigne un hyponyme de l'ensemble "Toute la Gaule", qu'il ne recouvre pas puisqu'il n'en désignerait qu'un tiers, et serait opposé aux "Belges" et aux Aquitains. Dans ce cas, "Belges" est opposé à "Aquitains" et à "Celtes - Gaulois"¹³.

Si le rappel de la citation de CÉSAR ne permet pas de trancher entre les deux alternatives, l'hypothèse selon laquelle "Belges" serait inclus dans "Toute la Gaule" semble plus cohérente par rapport au propos général de TAILLANDIER, notamment dans le passage qui précède immédiatement celui-ci, où il relativise la diversité constatée par CÉSAR :

« *Mais malgré cette diversité d'idiomes, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître une Langue qui fut commune à toutes les Gaules. Tous les cantons qui composoient le corps de la Nation, avoient entre eux des relations nécessaires pour la guerre, pour le commerce, pour l'administration de la Justice. Ils combattoient sous les mêmes étendarts, & ils obéissoient aux mêmes Chefs : ils tenoient de tous les endroits de la Gaule des assemblées générales, où l'on discutoit des intérêts de la Nation & ceux des particuliers ; il falloit pour ces opérations, une Langue qui fût connue de tous. Ainsi ce que dit CÉSAR de la diversité des Langues alors en usage dans les Gaules, ne doit s'entendre que de la variété plus ou moins grande dans les dialectes. C'est ce que semble insinuer STRABON, lorsqu'il dit : eâdem non usquequaque Linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.* » LE PELLETIER 1752 : IV

Si la langue des Belges constitue donc une simple variété dialectale d'un Gaulois homogène sur toute la Gaule¹⁴, alors, lorsque TAILLANDIER mentionne que les Belges ont conquis l'île

12. La phrase en latin n'apporte pas plus de clarté : « *Gallia est omnis divisa in tres partes, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur.* ».

13. Il semble que ce soit l'interprétation qu'avait donné Julien MAUNOIR à ce passage de CÉSAR lorsqu'il dit : « *CÆSAR remarque dans son Commentaire, qu'il a fait de la guerre des Gaules, que lors, qu'il y entra, l'estat des Gaules estoit divisé en trois parties. Ceux qui habitoient les frôtières de de [sic] l'Allemaigne s'appelloiët Belges ; ceux qui aprochoient des Pyrenées portoient le nom d'Aquitains, & ceux qui estoient au milieu s'appelloient Celtes, les Romains leur donnoient le nom de Gaulois. CÆSAR rapporte que ceux qui habitoient ces trois cantons differoiënt de langage lors qu'il entra dans les Gaules, les Aquitains prirent le langage d'Espagne a cause de leur voisinage, les Belges avoient quitté leur langage & pris celui des peuples Germaniques, & y ont tenu bon iusques a present.* » (MAUNOIR 1659 : 11).

14. Cette hypothèse semblerait d'autant plus cohérente qu'elle est celle qu'en donnait LE PELLETIER lui-même : « *CLUVIER n'a pas ignoré ce que CESAR écrit au commencement de ses Commentaires : que les Belges, les Aquitains et les Celtes estoient trois peuples des Gaules differens entre eux par leur gouvernement et leurs langues : ce qu'on prétend confirmer par un passage de STRABON livre 4. le quel porte que les Gaulois [...] ne parloient pas la même langue, mais un peu differente. CLUVIER (li. 5) répond en ces termes à STRABON, cequi doit servir également à expliquer CESAR : En παραλλάττειν, ait, ἐνίος ταῖς γλώτταις μικρόν, id est, nonnihil, sive parum, atque exiguum quosdum linguâ differre, son diserepare. Quod idem de omnibus in universum Celtis. Il ne faut donc l'entendre, cette diversité, que des dialectes, telle qu'elle est encore aujourd'hui dans les quatre Evêchez où le Breton est en*

qui deviendra la Grande-Bretagne, cela ne désigne pas une invasion d'un peuple étranger ou "antarchéonyme" venu dénaturer la pureté originelle de Celtes qui s'y seraient déjà trouvés, mais plutôt le récit du moment où les "Belges", ou "Gaulois", ou "Celtes", alors tous identifiés entre eux, s'y sont rendus pour la première fois. On peut donc imaginer que lorsque TAILLANDIER mentionne l'arrivée des "Belges" sur l'île de Bretagne, il entend par là la fraction des Gaulois-Celtes qui se trouvait au plus près de la Manche, donc les plus propres à effectuer un tel trajet.

Par conséquent, en mentionnant cet épisode de la conquête de l'île de Bretagne par les Belges, TAILLANDIER fournirait le récit par lequel une population qu'il rattacherait aux Gaulois et aux Celtes aurait peuplé pour la première fois ce territoire. Il ne mentionne pas de population autochtone vivant déjà sur l'île et doit donc supposer qu'elle était déserte du temps de CÉSAR, et il établit donc l'identité entre ces populations — et, plus tard, les langues distinctes que l'on y trouvera — par ce récit d'une première migration.

Dans la chronique qu'il donnera du dictionnaire de LE PELLETIER, le *Journal de Trévoux* se montrera inspiré en certains passages par les propos de TAILLANDIER, mais résoudra le problème d'une manière plus simple :

cf. p. 1022

« On sçait que les Gallois d'Angleterre & nos Bas-Bretons parlent la même Langue : ce qui prouve aussi, ou que ces deux peuples sont de toute antiquité dans le pays qu'ils habitent, ou que l'un des deux est une Colonie de l'autre ; mais il est vraisemblable que les Bretons Insulaires sont venus des Bretons du Continent : telle est la marche ordinaire des établissements de Colonies. Les Isles ne sont peuplées qu'après la terre ferme, parce qu'il faut des vûes & du courage pour s'exposer aux événements d'une Navigation. » ANONYME 1754 : 1060

Il est vrai que les Jésuites de Trévoux ne voyaient pas forcément la question du même point de vue que les celtomanes bretons¹⁵.

La majoration du rôle des conquêtes : L'historiographie de TAILLANDIER semble se distinguer par un autre point de celle de LE PELLETIER, qui est qu'elle semble présenter les conquêtes des Romains et des Francs comme plus destructrices envers la langue des Celtes que ne le faisait celle son prédécesseur :

« La conquête que firent les Romains de toutes les Gaules, & d'une partie de la Bretagne Insulaire, est l'époque d'une révolution fatale à la Langue Celtique. Ce peuple vainqueur réduisit bientôt les Gaulois & les Bretons à la nécessité d'entendre, & de parler le Latin. » LE PELLETIER 1752 : IV

Cette description est donnée comme parallèle entre les Bretagnes armoricaine et insulaire, présentant la situation comme si les conquérants avaient fait disparaître la langue celtique dans les deux endroits.

« Tandis que la Langue Celtique se perdoit peu à peu dans les Gaules, elle s'éteignoit insensiblement dans la Bretagne insulaire. Les Romains d'abord, & ensuite les Saxons, qui domptèrent & assujettirent les Bretons, causerent dans la Langue de cette Isle la même révolution que les Barbares avoient causée dans celle des Gaules. » *ibid.* : VI

Dans la version de TAILLANDIER, seule une petite partie des Gallois alla s'abriter dans les montagnes (archétype du lieu retiré que l'on trouvait déjà chez LE PELLETIER) et protégea ainsi sa langue :

usage : car on peut également dire que les Vannetois parlent autrement que ceux de Leon, les quels ne s'entendent presque pas, quoique les uns et les autres parlent Breton, prononcé diversement. » (LE PELLETIER 1716 : 6).

15. Voir note 29 p. 191 pour la présentation du *Journal de Trévoux*.

« *Ceux d'entre les Bretons qui se soumirent aux Saxons, reçurent les loix & la Langue de leurs maîtres; d'autres jaloux de leur liberté, se retirèrent dans les montagnes du pays de Galles, où ils ont conservé, & parlent encore aujourd'hui la Langue de leurs Ancêtres.* » LE PELLETIER 1752 : VI

Cette préservation sera similaire en Bretagne Armoricaïne, à propos de laquelle il dira : « *Situé, & pour ainsi dire acculé à l'extrémité de la Gaule Occidentale, ce peuple n'avoit eu que très peu de commerce avec les Romains, & il fut longtems sans en avoir avec les François.* » (ibid. : VI)

La minoration du rôle des circulations : LE PELLETIER avait présenté la migration des Gallois en Armorique au moment des invasions Germaniques comme un des facteurs venant renforcer la proximité linguistique entre les idiomes. Si TAILLANDIER relate également cet épisode (« *Une troisième partie passa la mer, pour se mettre à l'abri des fureurs des Saxons, & fut chercher un azyle dans l'Armorique, qui reçut de ces nouveaux habitans le nom de petite Bretagne.* » (ibid. : VI)), il minimise son rôle en mentionnant que, les Armoricains parlant encore un langage celtique à l'époque, les Gallois auraient apporté peu d'éléments nouveaux, mais seraient arrivés dans un terrain où ils se faisaient déjà comprendre :

cf. p. 325

« *Mais il ne faut pas croire pour cela que les Armoricains aient reçu la Langue qu'ils parlent encore aujourd'hui, des Bretons Insulaires; ils avoient comme ceux-ci conservé leur langage. Situé, & pour ainsi dire acculé à l'extrémité de la Gaule Occidentale, ce peuple n'avoit eu que très peu de commerce avec les Romains, & il fut longtems sans en avoir avec les François. Ainsi lorsque les Bretons se réfugièrent parmi eux, ils trouverent un peuple ami, qui parloit la même Langue.* » ibid. : VI

Ainsi, malgré la conception plus défaitiste de TAILLANDIER concernant le rôle des conquêtes romaine et germanique, il considère malgré tout que les Armoricains avaient « *conservé leur langage* », là aussi pour des raisons d'isolement géographique. TAILLANDIER semble vouloir polémiquer avec les tenants d'une thèse selon laquelle l'usage du breton en Bretagne armoricaïne proviendrait principalement de l'apport insulaire :

« *Ceux qui prétendent que la Langue Celtique avoit été abolie dans l'Armorique, & qu'elle n'y fut rapportée que par les Bretons insulaires, ne font pas attention que si ceux-ci ont pu conserver leur Langue, malgré la domination des Romains, les Armoricains ont pu également conserver la leur.* » ibid. : VI

Si nous n'avons pas pu identifier à quel opposant potentiel pense TAILLANDIER (s'il y en a un), notons que cette discussion constituerait une certaine forme d'anticipation des débats du Congrès Celtique International de 1867.

cf. p. 301

Du point de vue des récits historiques venant étayer cette thèse, TAILLANDIER reprend à LE PELLETIER l'histoire selon laquelle saint MAGLOIRE serait venu du pays de Galles en Bretagne et aurait été compris lorsqu'il prêchait :

cf. p. 325

« *S. MAGLOIRE Evêque de Dol, qui étoit venu de la Bretagne insulaire avec ceux qui fuyoiēt la persécution des Saxons, prêcha aux Armoricains : or ces peuples, selon l'Auteur de la Vie du Saint, parloient la même Langue que lui. Et ad prædicandum populo ejusdem linguæ, in Occidente consistenti, mare transfretavit, properans finibus territorii Dolensis. Comment le Saint auroit-il pu se faire entendre des Armoricains, s'il n'avoit pas parlé la même Langue, que celle qui étoit en usage dans l'Armorique. D'ailleurs l'Auteur de sa vie assure nettement que ces deux peuples étoient ejusdem linguæ.* » ibid. : VI

Il y ajoute également d'autres autorités, notamment un témoignage repris à CÉSAR selon lequel les druides armoricains allaient se former en Bretagne insulaire, ainsi que les comparaisons de William CAMDEN :

« Si nous nous en rapportons au témoignage de cet Auteur, les Gaulois qui vouloient s'instruire parfaitement de la doctrine & de la discipline des Druides, passoient dans la Bretagne : or comme les Druides n'écrivoient rien, & qu'ils ne se servoient point de livres ; il falloit, pour donner leurs leçons, qu'ils eussent une Langue commune avec les Gaulois, qui venoient s'instruire auprès d'eux. Aussi TACITE assure-t-il que les deux Langues Bretonne & Gauloise n'étoient pas fort différentes. Britannorum Gallorumque sermonem haud multò esse diversum. Mais ce qui prouve évidemment cette conformité, c'est la comparaison qu'a fait CAMDEN, des mots Celtiques conservés dans les anciens Auteurs, avec ceux de la Langue Bretonne. Il résulte de cet examen que ces deux Langues différentes, peut-être dans les dialectes, étoient pour le fond, une seule & même chose. » LE PELLETIER 1752 : IV

8.1.3.3 Aussi proches de l'origine

De même que chez LE PELLETIER, l'interprétation que fournira TAILLANDIER à la proximité entre breton et gallois résidera dans le fait que, les locuteurs de ces deux langues ayant vécu dans des territoires isolés des apports romains et germaniques, ils en ont gardé un idiome proche de l'ancien celtique : « La Langue Celtique, qui subsiste encore aujourd'hui dans le Breton Armoricain & dans le Breton du pays de Galles, est l'une des plus anciennes Langues de l'Univers. » (ibid. : I). « La Langue Celtique » est donc toujours vivante, d'une certaine manière, dans ces langues actuelles. TAILLANDIER considère par ailleurs que le gallois est plus proche de la pure forme celtique originelle :

« Comme cette Langue est plus altérée dans notre Armorique, qu'elle ne l'est dans le pays de Galles, il rapproche les mots Armoricains de ceux d'Angleterre. Il se sert pour cela de l'excellent Dictionnaire de DAVIES ; & la comparaison qu'il en fait a le double avantage de fixer la signification des mots, & de prouver d'une manière évidente l'identité des deux dialectes Bretons & Gallois. » ibid. : VII

Cette conception selon laquelle le breton et le gallois seraient les deux seules langues actuelles à avoir gardé une trace d'un ancien celtique qui, par ailleurs, était partagé par tous les peuples d'Europe, poussera effectivement TAILLANDIER à insister sur leur similarité : non seulement il va jusqu'à affirmer leur intercompréhension réciproque (ce qui est excessif dans la mesure où les quelques éléments partagés ne permettent pas l'intercompréhension), mais il se montre par ailleurs conscient du rôle performatif que joue la consignation parallèle des différents usages par LE PELLETIER dans son dictionnaire pour renforcer la perception d'une telle similarité.

« La Celtique n'est donc pas une Langue morte, mais une langue vivante qui subsiste encore aujourd'hui dans les deux dialectes Breton & Gallois : & quoiqu'ils paroissent différens au premier coup d'œil, ils sont tellement les mêmes, que nos Bretons & les Gallois s'entendent, & se parlent sans interprètes, comme l'avoit remarqué SCALIGER, il y a plus de cent ans. S'il pouvoit rester le moindre doute sur ce point, ce Dictionnaire le feroit évanouir ; puisque les mots du Breton d'Angleterre sont toujours mis à côté de ceux de notre Bas-Breton, & qu'il paroît visiblement par ce parallèle, qu'ils appartiennent à une même langue. » ibid. : VII

8.1.3.4 Une comparaison des littératures

Un dernier point sur lequel TAILLANDIER innove par rapport à LE PELLETIER réside dans la comparaison qu'il opère entre les littératures ou ouvrages linguistiques en Bretagne et en pays de Galles :

« C'est pour conserver à la postérité ce monument précieux de la Nation & de la Langue Celtique, que ce Dictionnaire a été entrepris. Les Anglois semblent avoir senti plus vivement que nous la nécessité de consigner dans des ouvrages durables les mots qui la composent. Guillaume de SALISBURI¹⁶, CAMDEN, BOXHORN, DAVIES & BAXTER ont dressés d'amples Lexicons du Breton, tel qu'on le parle aujourd'hui en Angleterre. » LE PELLETIER 1752 : VII

Il se pourrait que la présentation de tels ouvrages rentre simplement au sein d'une rhétorique commerciale consistant à constater un manque, dont nous avons vu qu'elle constituait une des topiques récurrentes des paratextes de dictionnaires. Si tel est le cas, remarquons que la comparaison avec un *alter ego* breton lui offre une configuration intéressante puisque l'auteur n'est alors pas obligé de dénigrer d'autres ouvrages pour promouvoir le sien : les dictionnaires mentionnés sont certes décrits comme portant sur le « *Breton, tel qu'on le parle aujourd'hui en Angleterre* », pourtant ils ne sont pas directement utilisables par des lecteurs intéressés par le breton de basse-Bretagne. Le dédoublement de la langue leur permet à la fois d'être du breton et de ne pas en être : c'est ainsi que leur mention, même exhaustive et élogieuse, ne produira pas sur le lecteur le sentiment de l'inutilité de l'ouvrage présenté, comme ce serait le cas si la liste portait sur les dictionnaires du breton armoricain (TAILLANDIER aurait pu citer, par exemple : LAGADEUC, MAUNOIR, CHÂLONS, GRÉGOIRE et CILLART) puisque les ouvrages mentionnés ici sont non seulement inaccessibles mais également inapplicables à l'étude du breton continental. La rhétorique du manque se construit donc ici d'une autre manière : la présentation de l'existence de deux bretons appelle à une symétrie des situations, qui n'est pas remplie (du moins dans la présentation qu'en donne TAILLANDIER), puisque les uns possèdent un grand nombre d'ouvrages, et nous, apparemment non. Or un tel manque se trouve fort heureusement compensé par le présent ouvrage, qui vient rétablir l'équilibre : on perçoit bien que la comparaison ici suscite l'émulation, si ce n'est la compétition, et qu'elle est finalement bénéfique au dictionnaire de LE PELLETIER. Une telle rhétorique pourra d'ailleurs s'appliquer fructueusement à d'autres domaines que l'édition de dictionnaires :

cf. p. 66

« Il paroît que les Bretons d'Angleterre sont plus riches en ce genre : ils ont au moins traduits en leur Langue les livres sacrés. Il semble aussi qu'ils ont pris plus de soin de l'assujettir à des règles fixes & certaines. Car outre les excellens Dictionnaires dont j'ai parlé, j'ai actuellement sous les yeux une Grammaire Galloise, fort étendue imprimée à Londres en 1592. L'Auteur ne se contente pas de donner les règles générales & particulières de la Grammaire & de la Syntaxe, il donne encore une idée de la poésie & des différentes espèces de poèmes usités alors dans le pays de Galles. » *ibid.* : VIII-IX

On sent ici aussi que la comparaison cache peu un appel à ce que les bretons-d'ici imitent les bretons-de-là-bas sur certaines œuvres : traduction de la Bible¹⁷, élaboration d'une grammaire, poésie¹⁸. Le *Journal de Trévoux* (ANONYME 1754) reprendra par ailleurs ces déclarations de TAILLANDIER dans sa comparaison entre les ouvrages gallois et bretons pour en déduire que

cf. p. 1022

16. On risquerait ici une confusion : "Guillaume de SALISBURI" est un nom donné à plusieurs générations de comtes de Salisbury au XII^e siècle, dont "GUILLAUME DE LONGUE-ÉPÉE" fut le plus connu. Mais nous pensons qu'ici c'est William SALESBURY, auteur gallois du XVI^e siècle et défenseur tant de la purification linguistique du gallois que de son rapprochement avec le breton, que TAILLANDIER a en tête.

17. Il s'agit en réalité d'un sujet très sensible d'un point de vue religieux, puisque la traduction de la Bible dans les vernaculaires semble être fortement associée à la démarche de la Réforme protestante, quand l'Église Catholique a tenu bon pendant longtemps pour que la seule Bible diffusée soit la vulgate latine. Cf. p. 642.

18. Sur ce sujet, il ne semble pas qu'il y ait de la part de TAILLANDIER un appel aussi grand, dans la mesure où il déclare un peu plus loin que « [...] nous ne voyons pas que nos Bretons Armoricaïns ayent cultivé la poésie, & la Langue telle qu'ils la parlent, ne paroît pas pouvoir se plier à la mesure, à la douceur & à l'harmonie des vers » (LE PELLETIER 1752 : IX), ce qui ne manquera pas de susciter une levée de boucliers chez les promoteurs du breton (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 66-68).

les Gallois, contrairement aux Bretons, ont « *pris soin de fixer des règles, & qu'on n'a pas abandonné ce langage au caprice de ceux qui le parlent.* » (ANONYME 1754 : 1065), mais les jésuites de Trévoux ne pouvaient bien évidemment pas appeler à une traduction bretonne de la Bible¹⁹.

*
* *

Si les lexicographes jusqu'à LE GONIDEC avaient bien perçu des proximités entre breton et gallois, on voit que celles-ci se trouvaient encore prises dans le cadre discursif du panceltisme : ces rapprochements étaient seulement noyés au sein de beaucoup d'autres, et la raison invoquée pour théoriser une proximité privilégiée entre breton et gallois ne passait pas par la construction d'une filiation linguistique, culturelle, ou ethnique (puisque celle-ci identifiait en fait tous les peuples comme descendants des Celtes), mais elle expliquait plutôt cette proximité par un isolement géographique commun qui, mettant les Celtes à l'abri des influences ultérieures, aurait permis aux usages linguistiques de demeurer fixes et de préserver ainsi en partie leur pureté originelle. Si un tel discours ne peut donc pas exactement être considéré comme précurseur de l'interceltisme moderne, il fournira en revanche un certain nombre de matériaux dans lesquels le celtisme différentiel viendra puiser pour modifier progressivement la présentation de ces proximités pour faire des "Celtes" une souche ethnique distincte des populations européennes, et particulièrement des Français et des Anglais.

8.2 La parenté celtique dans l'émergence des nationalismes

L'évolution de la situation intellectuelle et politique, en Bretagne mais aussi dans toute l'Europe, aura pour conséquence une reconfiguration du discours sur les Celtes, qui prendra au moins deux dimensions :

Une actualisation : alors que "Celtes" était généralement utilisé en tant qu'archéonyme, c'est-à-dire pour désigner un ancêtre, on aperçoit progressivement l'apparition de son usage en tant qu'ethnonyme, pour désigner une population actuelle. Il devient même plus précisément un "**hyperethnonyme**", c'est-à-dire une dénomination ethnique qui regroupera plusieurs populations qui s'y reconnaîtront : Bretons, mais aussi Gallois, Écossais, Irlandais, et parfois d'autres.

Une restriction : progressivement la notion ne désigne plus un ancêtre commun à tous les peuples existants ou presque, comme c'était le cas au sein du discours panceltiste, mais il lui apparaît un usage différentiel au sein duquel elle sert principalement à désigner une souche ethnique *spécifique*, et *distincte* d'autres populations européennes.

Voyons maintenant comment s'opère cette transition, en exposant, d'une part, le contexte socio-historique au sein duquel apparaissent les vellétés différenciatrices des différents territoires concernés, et l'émergence de pratiques, dans la lexicographie et dans le druidisme notamment, qui viennent renforcer, voire construire, le rapprochement entre les différents territoires concernés.

19. Voir note 29 p. 191.

8.2.1 Le contexte historico-politique

Si nous avons vu dans quel contexte émergeait le celtisme différentiel en Bretagne et quelles formes il prenait, il importe, pour prendre en compte le phénomène de l'interceltisme, d'avoir au moins un bref aperçu des conditions historiques qui influenceront l'émergence de positionnements analogues dans les autres territoires qui revendiqueront progressivement une appartenance "celtique", à partir des XVIII^e et XIX^e siècles.

cf. 7

En Écosse, après la défaite de la révolution jacobite lors de la bataille de Culloden en 1746, le rapport à l'Angleterre évolue sous plusieurs aspects : une perte de vivacité de la culture populaire rurale, et une augmentation de la coopération économique entre les deux pays ont pour effet de diminuer l'aspect menaçant de la culture écossaise pour les londoniens. Cette situation, accompagnée du romantisme alors régnant, offre les conditions d'une folklorisation de la culture écossaise, qui se trouve de plus en plus perçue comme inoffensive et pittoresque : dans cette construction, on applique alors à l'Écosse entière les attributs des populations vivant dans les Highlands. C'est dans ce cadre que James MACPHERSON publie l'épopée d'OSSIAN en 1760, et que les écrits de Walter SCOTT diffusent une image caractéristique de l'Écossais typique. (TREVOR-ROPER 1983, JAMES 1999 : 127–128).

Au pays de Galles, c'est dans les années 1790 que, dans un contexte d'industrialisation, de migration massive des campagnes vers les villes, et de réaction romantique, se développe, sous l'impulsion de Iolo MORGANWG, une "redécouverte" des anciens druides (MORGANWG 1848), et une conception de l'histoire où le pays de Galles se voit présenté comme victime d'un oppresseur anglais. C'est alors que se fonde un ordre de bardes nommé le *Gorsedd*, et les réunions annuelles nommées les *Eisteddfodau*²⁰.

cf. p. 285

En Irlande, alors que des revendications nationalistes émergent dans les années 1840, la terrible crise de la famine liée au mildiou de la pomme de terre, entre 1845 et 1852, reconfigure complètement le pays, en engendrant une émigration de masse, un grand nombre de morts, et un ressentiment persistant pour l'Angleterre qui avait maintenu sa politique d'exportation de denrées alimentaires alors que des centaines de milliers d'Irlandais mourraient de faim. Le conflit religieux s'ajoute aux revendications séparatistes naissantes : le Nord, majoritairement protestant, défend une politique de maintien de l'union avec l'Angleterre, alors que le Sud, catholique, défend la séparation. C'est en 1893 qu'émerge la *Gaelic League*, et le soulèvement de la Poste de Dublin à Pâques 1916 marquera fortement les mémoires : alors que les populations n'étaient pas forcément favorables à la revendication séparatiste, la violence de la répression qui suivit le mouvement eût un effet décisif dans le retournement de l'opinion publique (JAMES 1999 : 129–131).

cf. p. 362

8.2.2 L'adoption du nom "Celtés"

Alors qu'aucun locuteur insulaire n'aurait pensé à se désigner lui-même comme "Celte" avant 1700 (ibid. : 17), on commence, à partir du XVIII^e siècle, à regrouper différents peuples (Écossais, Gallois, Corniques, Bretons, Irlandais) sous l'appellation commune de "Celtés atlantiques", en

20. JAMES 1999 : 129–131, CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 17–19, 144–149, BRUNAUX 2014 : 241–246. Cf. P. MORGAN 1983 pour une contextualisation plus large.

référence à des ancêtres supposés communs ; cette conception s'est répandue au cours des trois derniers siècles.

8.2.2.1 L'apport d'Edward Lhuyd

On considère généralement que c'est Edward LHUYD qui inaugure et diffuse l'appellation de "Celtés" pour désigner en commun les populations de l'Ouest de la Grande-Bretagne et d'Armorique. Il reprend à l'histoire de l'Écosse de George BUCHANAN²¹ son hypothèse de migrations des Gaulois en Angleterre, et se repose également sur les écrits de Paul PEZRON²². Dans son propre ouvrage (LHUYD 1707), il en fait néanmoins un usage moins universaliste que PEZRON : en comparant entre eux les parlers gaéliques d'Irlande et d'Écosse, le mannois, le breton, et le cornique, il conclut à un lien de parenté général entre les différents peuples présents sur l'île.

cf. p. 140

Après sa mention par LHUYD, le terme se diffuse très rapidement au début du XVIII^e siècle. Là encore, la naissance des thèses de l'auteur et le succès qu'elles connurent peuvent s'expliquer si on les re-situe dans le contexte politique de l'époque : la parution de l'ouvrage de LHUYD était contemporaine de l'Acte d'Union de 1707, qui mit fin à l'indépendance de l'Écosse et augura la naissance du Royaume-Uni, au sein duquel les Anglais disposaient de plus de pouvoir et de représentation. Une telle situation engendra de la part des petits territoires assimilés une crainte de la fusion qui incita à marquer plus nettement la différenciation.

8.2.2.2 "Celtés" ou "Gaulois" ?

Mais, alors que BUCHANAN fait usage de l'archéonyme "Gaulois", et que PEZRON identifie "Gaulois" et "Celtés", LHUYD ne fait pas mention des Gaulois. Pour quelles raisons ? Là encore, le renouvellement de l'ethnonyme répond à un besoin de différenciation dans le cadre d'une nouvelle situation politique : à cette époque en Angleterre, les "Gaulois" sont assimilés aux Français, perçus comme les rivaux. Par conséquent, s'appeler eux-mêmes "Gaulois" aurait mené les Gallois ou les Anglais à se donner le nom des ennemis. Profitant de la présence du terme "Celtés" proche de celui de "Gaulois", notamment dans le texte de CÉSAR, et de leur relative indistinction, l'auteur opte donc pour celui-ci.

« *But why did LHUYD choose the name "Celtic" at all? [...] he could hardly have called it the "Gallic" family, since the term was identified with France, the perennial enemy, but according to the venerated writings of Julius CAESAR most of the Gauls were called Celtae, and "Celtic" was not politically compromised.* » (JAMES 1999 : 46)

Mais pourquoi LHUYD choisit-il le nom "Celtique" ? [...] il pouvait difficilement l'appeler famille "Gauloise", puisque le terme était identifié à la France, l'ennemi ancestral, mais selon les écrits vénérés de Jules CÉSAR la plupart des Gaules étaient nommées *Celtae*, et "Celtique" n'était pas politiquement compromis. (nous traduisons)

21. BUCHANAN 1582. Celui-ci défend l'idée, à partir de l'étude des sources antiques mentionnant l'immigration des Belges dans le Sud de l'Angleterre et de comparaisons entre toponymes gaulois et britanniques, d'une origine gauloise des Scots, bien qu'il ne fasse pas mention des "Celtés". Nous avons vu qu'il avait déjà influencé également TAILLANDIER dans son récit de la migration des "Belges" (cf. p. 330).

22. Il avait traduit en gallois et en anglais l'*Antiquité de la nation* de PEZRON (PEZRON 1703). Le titre de sa traduction contient d'ailleurs un ajout intéressant : alors que l'ouvrage de PEZRON s'intitule *Antiquité de la nation et de la langue des Celtés appelez autrement Gaulois*, la traduction donnée par LHUYD a pour titre : *The Antiquities of Nations, More particularly of the Celtae or Gauls, Taken to be Originally the same People as our Ancient Britains* (nous soulignons).

8.2.2.3 Formalisation

On peut donc proposer une formalisation du processus d'origination et d'archéonymie analogue à celles que nous avons déjà observées. Dans la configuration de la Grande-Bretagne où les "Français" représentaient l'antethnonyme, et où leur était attribué l'archéonyme "Gaulois", celui-ci faisait donc figure d'antarchéonyme pour les Anglais et les Gallois :

cf. p. 55

Anglais - Gallois		Français
... - ...		Gaulois

Par conséquent, si les Gallois reprenaient un archéonyme qui jouait déjà un rôle d'antarchéonyme, celui-ci devenait également leur homoarchéonyme, ce qui avait pour conséquence de les assimiler à leur antethnonyme :

Gallois	-	Français
Gaulois	-	Gaulois

Pour éviter une telle assimilation inconfortable, il valait mieux adopter pour archéonyme le nom que les Anglais ne rattachaient alors pas aux Français : l'adoption de "Celtés" permettait une telle différenciation :

Gallois		Français
Celtés		Gaulois

Un élément particulièrement remarquable de cette situation d'origination est l'ambivalence du rapport aux Anglais : l'adoption de l'ethnonyme Celtés s'opère d'abord sur une *commune opposition* des Gallois et des Anglais envers les Français, mais il permettra ensuite de les différencier mutuellement. Pourtant, à cette étape, bien que les Gallois souhaitent se distinguer des Anglais, ils se trouvent pour l'instant *soudés* dans leur opposition aux Français, qui leur empêche l'adoption de l'archéonyme "Gaulois". On perçoit ainsi la versatilité des rapports d'identification et de différenciation au sein d'un même processus d'origination. Comment s'opérera alors la différenciation des Gallois envers les Anglais ? Elle reposera sur l'adoption, par le pouvoir anglais, du nom "British", qui fournira l'occasion de la distinction.

8.2.2.4 La différenciation envers les Anglais

Si l'adoption de l'archéonyme "Gaulois" n'était pas possible car il impliquait une assimilation à l'antethnonyme Français, encore fallait-il se démarquer des Anglais. Parmi les archéonymes disponibles, outre "Gaulois", on trouvait aussi "*Britons*", mais celui-ci n'était pas plus pratique que le précédent : en effet, il avait été utilisé par les Anglais qui, étendant leur royaume, avaient donné naissance à la "*Great Britain*". Ainsi le terme "*British*" portait en germe le risque d'une dissolution des populations périphériques dans une identification **british - english** (l'association étant encore fréquente même aujourd'hui).

« *I believe that the state usurpation of the name "Briton" was a key reason for the*

Je pense que l'appropriation étatique du nom "Briton" a été une des raisons clés pour le succès et la rapidité de l'adoption de l'éti-

success and speed of uptake of the label "Celtic" during the eighteenth century and its subsequent establishment in popular culture. It also had the key advantage of including that other people whose identity was under threat, the Irish, which "British" never had. »
(JAMES 1999 : 48)

quette "Celtique" durant le XVIII^e siècle et de son implantation ultérieure au sein de la culture populaire. Elle avait également l'avantage décisif d'inclure cet autre peuple dont l'identité était menacée, les Irlandais, ce que [le nom] "British" n'avait jamais permis.
(nous traduisons)

Si cette adoption de l'archéonyme "Britons" n'était pas possible, empêchant la nomination d'un cousinage qui aurait relié la Grande-Bretagne et la Petite Bretagne, il pouvait néanmoins être mobilisé à profit pour un autre usage. En effet, il devait être rejeté en tant qu'archéonyme pour éviter de servir d'homoarchéonyme aux anglais :

Gallois	-	Anglais
Britons	-	Britons

Néanmoins, s'il était attribué aux seuls Anglais, et si l'on pouvait trouver un archéonyme opposé pour soi-même, il pourrait alors figurer l'antarchéonyme, et c'est ici que l'archéonyme "Celts" intervient :

Gallois		Anglais
Celts		Britons

L'adoption de l'archéonyme "Celts" permettait donc une double opposition, envers les Français et les Anglais, et, dans le jeu des oppositions et des originations de l'époque, elle offrait la possibilité de compléter un tableau où chacun se trouvait à sa place :

Gallois	-	Bretons		Français		Anglais
Celts	-	Celts		Gaulois		Britons

Et c'est ainsi que, dans cet habile jeu des retournements, des originations et des identifications, ceux qui auraient pu, dans un autre contexte, se nommer également Bretons pour souligner leur parenté avec la Bretagne armoricaine, en vinrent plutôt à taguer « *Brits out* » sur les murs d'Irlande et du pays de Galles, et « *Scots not Brits* » en Écosse²³...

8.2.2.5 Une ethnicisation progressive

Le nom "Celtic" offrait d'autres avantages, puisqu'il permit, outre l'identification qu'il opérait entre Bretons et Gallois, d'inclure également les Écossais, et même les Irlandais, au sein de ce groupe qui leur offrait une légitimité contrastant avec le pouvoir anglais (ibid. : 47-48, BRUNAUX 2014 : 238-241). D'un archéonyme stratégique choisi avant tout en raison de l'impossibilité de se décrire comme "Gaulois" ou comme "Britons", et permettant de regrouper des populations se trouvant dans des situations politiques analogues par rapport à l'Angleterre, le terme en vient progressivement à signifier l'idée d'une parenté ethnique entre des peuples contemporains :

23. Notons que les Bretons, qui se sont décrits entre la Renaissance et le XIX^e siècle comme descendants des Gaulois, n'ont pas encore eu l'idée d'écrire « *les Gaulois dehors* » sur nos murs, slogan qu'il faudrait peut-être suggérer à *Adsav* et ses épigones.

il devenait ainsi progressivement un ethnonyme qui les regroupait, soit ce que l'on pourrait appeler un "hyperethnonyme" :

« *Such eponymous ancestors led to the idea that the named peoples involved are kin-related, sharing the same "blood", and are likely to be thought of as distinctly bounded, homogeneous entities.* » (JAMES 1999 : 52)

De tels ancêtres éponymes introduisent l'idée que les populations ainsi nommées avaient un lien de famille, qu'elles partageaient le même "sang", et qu'elles étaient susceptibles d'être pensées comme des entités homogènes aux frontières bien définies. (nous traduisons)

Cette nouvelle identité celtique tombait à point nommé à un moment où les différents territoires concernés se trouvaient politiquement mis en situation de périphérie, par la naissance de la Grande-Bretagne, ou par le développement de l'État français pour la Bretagne. Elle permit une identification alternative qui plongeait dans une authenticité rassurante ces nouveaux parents pauvres des États-Nations naissants, recalées au rang de provinces. On assistait alors à une éclosion tous azimuts mais cohérente de « *traditions inventées* » (HOBSBAWM et RANGER 1983) : ainsi, en Écosse, c'est à cette époque que naissent les *Highlanders* et leurs kilts (TREVOR-ROPER 1983).

« *Pour autant, les Celtes atlantiques tenaient de l'utopie. Leur identité ne reposait que sur l'enthousiasme du revival. Les populations se redécouvraient avec ravissement et naïveté une double patrie : on était à la fois Écossais, Gallois ou Breton et, à un niveau supérieur, plus spirituel, on était Celte, sans trop savoir ce que signifiait cette nouvelle entité. La force de cette croyance tenait à la facilité qu'il y avait d'en obtenir la matérialisation et donc de se persuader de sa réalité. Il suffisait de parler la langue "celtique" régionale, de revêtir les costumes traditionnels, de connaître quelques chants et quelques musiques et de savoir les danses qui les accompagnent. Il n'était point besoin de répondre à des questions plus existentielles, sur la généalogie des Celtes par exemple.* » BRUNAU 2014 : 252

Les théories du XIX^e siècle viennent renforcer la tendance identitaire ainsi lancée, et l'opposition "Celtés" / "Anglo-Saxons" se présente alors de plus en plus fortement sous une caractérisation raciale (JAMES 1999 : 49), notamment par l'intermédiaire d'Augustin THIERRY qui décrira l'histoire de la Grande-Bretagne comme marquée par un conflit permanent entre conquérants dominants et autochtones dominés. Si le terme "races" commence à céder la place à celui de "cultures" dès la fin du XIX^e siècle, et si la tendance s'accélère après les usages excessifs du premier pendant la Seconde Guerre Mondiale, il demeure que les conceptions ayant recours à la notion de "culture" continuent en fait bien souvent à véhiculer les présupposés inhérents à celui de "race" (ibid. : 59–60), et ce jusqu'à aujourd'hui :

« *However, the idea of groups as "cultures" carried over many presuppositions from the previous three centuries, not least a continuing expectation that human societies can be defined in terms of clear "boundedness" and essential internal homogeneity. There was a presumption that anthropological "cultures", which in the present were generally equated with named peoples, would tend to have distinctive languages or dialects, and characteristic ways of life, including social organization, beliefs, rituals and traits of "material culture", from details of house layout and construction to mods of dress and ways of decorating pottery. These characteristics,*

Quoi qu'il en soit, la perception de groupes comme relevant de "cultures" prolongeait un bon nombre de présupposés des trois siècles précédents, notamment un espoir maintenu de pouvoir définir les sociétés humaines en termes de frontières nettes et d'homogénéité interne essentielle. On présumait que les "cultures" anthropologiques, qui actuellement sont généralement associés à des peuples identifiés par un nom, auraient eu tendance à avoir leurs propres langues ou dialectes, et des habitudes de vie caractéristiques, parmi lesquelles : une organisation sociale, des croyances, des rituels, et des traits de "culture matérielle", allant de certains détails dans la disposition et la construction

which marked out one culture as different from neighbouring cultures, were expected — indeed usually presumed — to share common, well-defined boundaries. » (JAMES 1999 : 60)

des maisons à des manières de s'habiller et de décorer des poteries. De ces caractéristiques, qui distinguaient une culture des cultures voisines, on espérait — et, bien souvent, on présumait — qu'elles partageraient des frontières communes et bien délimitées. (nous traduisons)

8.2.3 Les rapprochements lexicaux du côté gallois

Dans ce cadre, un certain nombre d'*actions sur la langue* viendront renforcer la proximité qui s'établit entre les langues que l'on catégorise alors comme "celtiques" :

Du côté breton, on avait déjà observé des rapprochements linguistiques avec le gallois chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN ou Louis LE PELLETIER, mais les auteurs du XIX^e siècle marqueront un tournant dans cette démarche : Jean-François LE GONIDEC, en raison du lien qu'il établira entre breton et gallois, intégrera dans son dictionnaire quelques mots provenant du gallois. Mais c'est surtout LA VILLEMARQUÉ qui en ajoutera un bon nombre. Sa démarche sera poursuivie par Frañsez VALLÉE au début du XX^e siècle, puis par un grand nombre de lexicographes de la tendance néologiste au XX^e siècle qui percevront le gallois et d'autres langues celtiques comme un réservoir où puiser pour forger de nouveaux termes²⁴. Certains auteurs du XX^e siècle préféreront puiser dans l'Ancien- et le Moyen-breton, redécouverts entre-temps, notamment par l'intermédiaire d'un travail philologique sur les gloses, plutôt que dans le gallois (cf. p. 855).

cf. p. 149

Du côté gallois, on prendra aussi quelques termes provenant du breton pour enrichir le lexique.

La première dimension de ces échanges sera traitée en détail plus loin, nous souhaitons ici simplement mentionner rapidement la seconde. C'est une étude entière et distincte qui serait nécessaire pour savoir de quelle manière les gallois ont, de leur côté, intégré des éléments lexicaux du breton dans le contexte de l'interceltisme. Si nous n'avons pas les moyens de la mener ici, nous pouvons utiliser comme un bon point de départ la mention que donne Rhisiart HINCKS de relations entre Bretagne et pays de Galles dans la préface à ses dictionnaires gallois breton (HINCKS 1991, HINCKS 1997).

cf. p. 355

cf. p. 1200

8.2.3.1 Des appropriations galloises de termes bretons

John DAVIES le premier disposait d'un exemplaire du *Catholicon* de LAGADEUC dans l'édition donnée par Yvon QUILLÉVERÉ en 1521, qu'il utilisa pour intégrer des mots bretons dans son *Dictionarium Duplex* (DAVIES 1632)²⁵. Dans son dictionnaire de 1688, Thomas JONES manifestait déjà une forme de purisme, mettant entre guillemets les termes du gallois trop visiblement proches de l'anglais, et considérant qu'« *il ne convient pas plus aux Gallois d'emprunter des*

24. Voir HEMON 1930b pour une classification et une liste de certains de ces mots, l'article est reproduit en annexe à la page 1105.

25. Notamment *canhwyllyr*, à partir de *kantolor* breton. Au XVI^e siècle, le grammairien Gruffydd ROBERT avait déjà proposé *alsolfen* à partir de *absolvenn* ; William SALESBURY défendait déjà des positions puristes à propos du gallois, mais il n'intégra pas de mots du breton ou du cornique, qu'il considérait comme des langues déjà fortement dénaturées par les influences extérieures.

mots anglais qu'aux anglais de singer les Français »²⁶, et il enrichit lui-même le lexique du gallois à partir de termes provenant du breton²⁷. Edward LHUYD s'intéressera à la langue bretonne, il obtiendra une traduction du *Sacré Collège de Jésus* (MAUNOIR 1659) de MAUNOIR par l'intermédiaire de Moses WILLIAMS, et se rendra lui-même en Bretagne en 1701 pour recueillir des éléments sur le breton, même si, pris pour un espion et emprisonné, il ne disposera pas d'autant de temps qu'il l'aurait souhaité pour en étudier la langue (LE BRIS 2009). Son ouvrage *Archæologia Britannica* (LHUYD 1707) contiendra ainsi quelques éléments de breton. Les termes provenant tant de DAVIES que de LHUYD seront repris dans le dictionnaire gallois de Thomas RICHARDS (1753). Iolo MORGANWG lui-même opérera de nouveaux emprunts au breton²⁸, et il semble bien qu'il appliquera des méthodes similaires à celles de LA VILLEMARQUÉ puisque, par exemple, il attribue au barde ancien Ieuan RUDD le vers « *a chasoni a drygioni a drwg anian* » (en breton : *ha kasoni, ha drougiezh ha drouganien*), contenant le terme *casoni* qu'il a lui-même forgé à partir du breton *kasoni*. De la même manière, Lewis MORRIS, en réécrivant au XVIII^e siècle un manuscrit de William LLÛN datant du XVI^e, y ajoutera des mots pris du breton²⁹. PUGHE reprendra ces entrées prises du breton dans son grand dictionnaire de 1803, et en ajoutera encore quelques unes³⁰.

HINCKS constate que certains de ces termes seront repris par les lexicographes jusque dans les dictionnaires du XX^e siècle, même si leur diffusion dans les usages oraux n'est pas forcément garantie. Quelques lexicographes gallois enrichiront également la langue en créant, par dérivation, des termes composés à partir de racines monosyllabiques de la langue ancienne³¹ ; cette démarche étant inspirée de la théorie des monosyllabes de PEZRON qui avait été diffusée au pays de Galles par l'intermédiaire de LHUYD et PUGHE, et connaîtra également des applications en Bretagne, à partir de LE GONIDEC, avant d'être généralisée et systématisée par Frañsez VALLÉE.

cf. p. 140

cf. p. 876

Toutefois, HINCKS remarque que la lexicographie galloise ultérieure sera moins fortement marquée par l'approche puriste et néologiste, en raison de l'influence du grammairien John MORRIS-JONES qui, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, insista plutôt sur la valorisation de la syntaxe du gallois et accorda moins d'importance à la pureté lexicale des termes qu'à leur usage parmi les locuteurs. MORRIS-JONES sera à l'origine d'une codification de l'orthographe et d'une réhabilitation partielle des termes perçus comme récemment appropriés de l'anglais, au détriment des inventions lexicales du purisme celtique.

26. Nous traduisons à partir de la traduction bretonne qu'a donné Rhisiart HINCKS de la phrase en gallois : « [...] *er nad oedd reittiach i'r Cymrŷ fentyccio geiriau o'r Saesnaeg, nag oedd i'r season sic fyned yn Eppauod i'r ffraingeig-wŷr* [...] ». Il en donne la source : HINCKS 1993 : 6.

27. HINCKS mentionne : *awen* (de : *aven*), *caluedd* (de : *kalvez*), *ceginwr* (de : *keginer*), *clugar* (de : *klujar*), *cudon* (de : *kudon*), *cyffniden* (de : *kevnidenn*), *dibr* (de : *dibr*), *gad* (de : *gad*), *glastennen* (de : *glasten(n)enn* / *glastannenn*), *gwengolo* (de : *wengolo*), *gwerbl* (de : *gwerbl*), *gwerthidigaeth* (de : *gwerzhidigezh*), *ien* (de : *yen*), *pilig* (de : *pillig*), *rhedyneg* (de : *radeneg*), *toc* (de : *tok*). Il donne les termes bretons dans leur forme contemporaine (notamment dans l'orthographe *peurunvan* et non dans celle qu'ils avaient à l'époque).

28. HINCKS mentionne : *anefal* (de : *aneval*), *argant* (de : *argant*), *bros* (de : *brozh*), *caleden* (de : *kaledenn*), *calonwst* (de : *kalonad*), *cawan* (de : *kaouenn*), *clugo* (de : *klujañ*), *coff* (de : *kof*), *corelwi* (de : *koroll*), *ffresg* (de : *fresk*), *ffwyn* (de : *foenn*), *gwyddogaeth* (de : *gouiziegezh*), *mesberen* (de : *mesberen*), *nigiaw* (de : *nijal*), *sawrai* (de : *saourea*). Voir note précédente sur la graphie des mots bretons.

29. HINCKS mentionne : *awenad* (de : *avenad*), *cyffniden* (de : *kevnidenn*) *chwiben* ou *chwibon*, *gwerbl*.

30. HINCKS mentionne : *clopn* (de : *klopenn*), *cornicell* (de : *kornigell*), *ffwyn* (de : *foenn*).

31. HINCKS mentionne parmi les inventions lexicales : *amgueddffa* "musée", *darlith* "discours", *diddorol* "intéressant", *ffaith* "fait", *ffrwydro* "exploser".

8.2.3.2 Quelle interprétation de ces appropriations ?

L'objectif de ces constats n'est pas de nier qu'il ait pu exister une certaine proximité entre breton et gallois, en dehors de ces ajouts. Il s'agit simplement de remarquer que la proximité entre breton et gallois ne repose pas *uniquement* sur des données préexistantes, quelles qu'elles soient, mais que l'évolution des conceptions portant sur les populations, les langues, et leur histoire, s'est accompagnée d'effets très concrets dans la transformation du lexique (même s'il reste à mesurer quelle fut la diffusion exacte de ces créations), dans les deux sens, en vue de renforcer dans la langue une proximité perçue dans l'histoire. Le lecteur d'aujourd'hui qui comparerait les deux langues sans s'être instruit de l'histoire de la lexicographie dans ses rapports avec les discours identitaires, *des deux côtés de la Manche*, pourrait ainsi percevoir des proximités qu'il attribuerait à une commune origine celtique, ne sachant pas que bon nombre d'éléments lexicaux communs sont apparus au sein de ce cadre très particulier aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ou alors, il pourrait identifier les appropriations que le breton a opérées à partir du gallois, mais non celles qui vont dans le sens inverse, ou inversement. Les quelques repères historiques que nous avons pu recueillir dans les préfaces des dictionnaires de Rhisiart HINCKS (utilisés, pour une fois, plutôt comme référence que comme corpus, ou comme "source secondaire" plutôt que "source primaire") montrent ainsi tout l'intérêt qu'il y aurait à étudier ces phénomènes sur une échelle plus large que le territoire breton, même si ce genre de travail implique sûrement une collaboration internationale sur le long terme.

Par ailleurs, même sans nier une proximité linguistique entre le breton et le gallois, indépendamment de ces enrichissements lexicaux, l'observation de ces pratiques nous interroge sur *l'interprétation historique* qu'on leur donne. Ici, dans un raisonnement circulaire, le postulat d'une origine celtique commune vient autoriser des circulations lexicales, qui en retour viennent renforcer le récit historique et lui servir de preuve, faut-il pour cela maquiller d'un voile d'antiquité quelques inventions récentes (HOBBSAWM et RANGER 1983), comme lorsque LA VILLEMARQUÉ ajoute dans les dictionnaires de LE GONIDEC (LE GONIDEC 1847, LE GONIDEC 1850), des mots du gallois provenant des chants du *Barzaz Breiz* qu'il a datés du Moyen-Âge, lorsque Iolo MORGANWG fera la même chose avec le mot *casoni*, ou encore lorsque Lewis MORRIS ajoutera des mots bretons dans sa transcription du manuscrit de William LLÛN. Aujourd'hui encore, l'interprétation la plus répandue concernant la proximité entre le breton est le gallois (ceci vaudrait aussi pour les gaéliques et le cornique), indépendamment de tout ce qui résulte des ajouts que nous venons de mentionner, est qu'il s'agit de langues "celtiques".

cf. p. 401

D'autres facteurs qui pourraient expliquer une telle proximité, comme le fait que les deux territoires ont connu des conquêtes romaines et germaniques, ou la présence prolongée des Normands en Angleterre dès le XI^e siècle, ne sont jamais mentionnés. On ne cherche pas plus à savoir si les termes proches dans les deux langues pourraient l'être en raison d'une commune étymologie issue de termes latins, germaniques, ou autres.

Mais surtout, les différentes proximités linguistiques dont témoignent chacune de ces langues sont traitées de manières *totalelement différentes* : celle du breton envers le français, ou du gallois envers l'anglais, sont généralement dévalorisées, considérées comme des dénaturations, emprunts récents, résultats de manœuvres de l'envahisseur, etc., alors que dans un même temps celles qu'entretiennent entre eux breton et gallois sont mises en avant. Non seulement on ne s'est jamais occupé de mesurer l'apport respectif du français et du gallois au sein du breton, par exemple, ou

de l'anglais et du breton au sein du gallois³², mais surtout, la seule justification concernant ce traitement opposé des différentes influences repose sur un postulat historiographique concernant les "langues celtiques" que l'on ne se donne jamais la peine de démontrer, si ce n'est dans un raisonnement totalement circulaire qui prend justement appui sur les proximités linguistiques dont il est censé fonder l'analyse.

Ainsi, au-delà de la question historique de savoir *ce qui s'est factuellement passé*, qui est celle des historiens, se pose celle du *cadre théorique des identifications et originations* sous-jacentes par lesquelles les données factuelles se trouvent interprétées, et plus précisément ici du *rôle des catégorisations linguistiques* (en "langues", mais aussi en "familles de langues") au sein de la construction de ce cadre théorique. Il n'est donc pas question ici d'entrer sur le débat des *faits historiques*, mais cela ne doit pas nous empêcher d'interroger l'ensemble des présupposés qui leur donnent sens, en soulignant notamment les conditions historiques et politiques au sein desquelles ces présupposés ont émergé, et la fonction d'identification qu'ils ont alors pu jouer.

8.2.4 La fraternisation druidique

Nous avons abordé le phénomène du druidisme au chapitre précédent. Or, loin de constituer simplement l'invocation d'une ancienneté alternative dans le cadre des revendications de nationalités périphériques, la pratique des assemblées druidiques a aussi fortement œuvré à diffuser l'image d'une commune famille celtique. En reprenant et réinventant des rites qu'elle projetait dans un passé antique, elle fournissait le cérémonial propre à la célébration de l'Antiquité, de la Tradition, du Patrimoine. La figure des druides (ainsi que celle des bardes et ovates) permettait d'associer tous ces éléments au sein d'une construction ethnique, puisque l'on en fit les guides spirituels propres aux Celtes, et qui n'existaient dans nulle autre population de l'Antiquité.

cf. p. 285

Par ailleurs, alors que certains celtomanes avaient placé la langue bretonne au fondement de toutes les autres, le druidisme permettra à certains de tenir le même raisonnement à propos des croyances religieuses, leur attribuant des conceptions absolument antérieures à toutes les autres, et fondatrices de plusieurs religions, comme le fera par exemple Jacques CAMBRY, dans son *Voyage dans le Finistère*³³ :

« Il est démontré que toute idée métaphysique depuis l'athéisme jusqu'au système qu'ils professaient publiquement, était familière à nos Druides, et que les Étrusques, les Mages, les Gymnosophistes, et la secte de Pythagoriciens ne firent que commenter, que chercher à comprendre les systèmes qu'ils avaient créés [...]. » CAMBRY 1794 : 172, cité (dans l'édition LEFOURNIER de 1836) par LE STUM 1998 : 18

Nous nous intéresserons ici à quelques éléments significatifs pour notre étude : d'abord, la manière dont la fraternité brito-galloise se trouve consacrée par un rituel inventé : le mariage

32. Il est vrai qu'une telle démarche poserait de véritables problèmes méthodologiques trouvant leur source dans des questions épistémologiques et politiques : dans *quel* breton ou gallois irait-on mesurer ces apports ? Comment définirait-on ce que serait "l'apport" d'"une langue" à une autre, et selon quel cadre de présupposés s'autoriserait-on à établir des filiations ? Imaginons par exemple que l'on observe un terme commun en breton et en français, cela suffit-il pour déclarer qu'il provient du français, ou ne peut-il pas être venu, du latin par exemple, et avoir été intégré différemment dans l'une et l'autre langues ? Le relevé des premières dates d'apparition de chacun des termes semble une manière bien sommaire de trancher la question tant les données écrites sont lacunaires, pour le breton avant le *Catholicon* (1499), notamment.

33. Jacques CAMBRY (1749–1807), alors Commissaire des Sciences et des Arts, avait été chargé en 1794–1795 de visiter le Finistère pour faire l'observation des biens confisqués ou détruits pendant la Révolution. Il en produira un ouvrage en 3 tomes qui fourmille d'observations ethnologiques encore intéressantes aujourd'hui, concernant le monde rural de la fin du XVIII^e. Cf. MATHAN 2008.

du glaive, puis la manière dont les rituels druidiques consolident la caractérisation d'un esprit national et celtique, notamment à travers d'un code de bonne conduite au sein duquel il sera intéressant d'étudier la place accordée à la langue, et pour finir nous nous intéresserons à la manière dont le discours druidique contribue à offrir une caractérisation ethnique, voire raciale, de la celticité. Nous nous reposerons essentiellement ici sur deux documents : une brochure intitulée « *Qu'est-ce que le Gorsedd ?* » (BERTHOU 1927), ainsi que le règlement intérieur du *Gorsedd* breton³⁴, nommé *Gorsedd Barzed Gourenez Breiz-Izel; Reizadur a Ziabarz* (GORSEDD DE BRETAGNE 1909). Ces deux documents ont été reproduits en annexe de l'ouvrage *Le néo-druidisme en Bretagne* LE STUM 1998 : 277–279, 280–288, le second a été traduit par Dominique LE PAGE.

8.2.4.1 Le mariage du glaive : une tradition inventée

Parmi les plus beaux exemples de ce que les historiens HOBBSAWM et RANGER ont nommé "traditions inventées" (HOBBSAWM et RANGER 1983), on trouve sûrement la cérémonie du glaive, qui se réalise à l'occasion d'un *Gorsedd* (assemblée) druidique lorsque sont présents à la fois des Bretons et des Gallois, et qui doit symboliser la fraternité et la réunion d'un même peuple qui fut jadis séparé. L'histoire commence par l'invitation du poète Alphonse de LAMARTINE à l'*Eisteddfod* de 1838 à Abergavenny. Celui-ci ne s'y rendit pas, mais il composa un poème, au sein duquel il imaginait les ancêtres gallois et bretons se réunissant autour d'un glaive qu'ils devaient reconnaître³⁵ :

« *Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive,
Dont chacun d'une gardait la symbolique part.
"Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme,
Fibre à fibre se rejoint-il ?"* »

C'est ce poème qui inspirera à Jean LE FUSTEC (de son nom de druide "LEMENIK") l'idée de mettre en place la cérémonie du glaive. Après quelques décennies pendant lesquelles l'interceltisme des druides avait été mis en sommeil, une délégation bretonne est à nouveau invitée au pays de Galles pour l'*Eisteddfod* de Cardiff en 1899. Jean LE FUSTEC part avant ses compatriotes bretons, et, inspiré par la poésie de LAMARTINE, il fait forger sur place un glaive amovible en deux morceaux, qui servira à la cérémonie druidique : les gallois présenteront une moitié du glaive, et les bretons une autre, qui se trouveront réunies le temps que dure le *Gorsedd*, puis chaque délégation repartira à nouveau avec sa moitié.

Dans la description du *Gorsedd* donnée par Yves BERTHOU (son nom druidique étant "KALEDVOULC'H") en 1927, celui-ci lui confèrera la signification suivante :

« *Le Mariage du Glaive. S'il est venu une délégation bardique soit du Continent sur l'Île soit de l'Île sur le Continent, on célèbre le Mariage du Glaive. Il s'agit ici du glaive fragmenté et non du glaive gorseddique. Un barde breton présente à l'Archidruide la moitié*

34. On a pu écrire <Gorsedd> pour différencier l'assemblée druidique bretonne de celle du pays de Galles, mais ce n'est pas le cas dans ces documents.

35. Ce poème est intitulé « *Toast porté dans un banquet national des Gallois et des Bretons à Abergavenny, dans le pays de Galles* », et sera publié dans *Recueils poétiques* en 1839 (LE STUM 1998 : 20–21).

bretonne du glaive (moitié dont la garde est confiée à la France) et un barde gallois présente la moitié galloise (dont la garde est confiée au Pays de Galles).

Les deux moitiés sont jointes par l'Archidruide et nouées par des rubans aux trois couleurs bardiques. Les deux moitiés restent ainsi réunies jusqu'au départ de la délégation. C'est la reconstitution du glaive rompu à l'époque de la Grande Émigration. » BERTHOUS 1927, reproduit dans LE STUM 1998 : 278

Le druide a donc bien omis de préciser que le rituel était issu d'une poésie inventée moins de 90 ans auparavant, il en fait le symbole d'une séparation beaucoup plus ancienne, « à l'époque de la Grande Émigration », soit, faut-il penser, entre les V^e et VII^e siècles après JÉSUS-CHRIST. Ce rituel contribuera ainsi à renforcer, chez ces intellectuels, un cousinage entre deux populations, en ancrant dans un passé ancien une affirmation, toute récente, de proximité.

D'autres éléments du règlement intérieur du *Gorsedd* viendront renforcer ce cousinage, en instituant aux bardes de chaque *Gorsedd* le statut de "barde d'honneur" dans l'autre assemblée, ainsi que des règles pour la reconnaissance mutuelle des mêmes fonctions druidiques des deux côtés de la Manche. Parmi celles-ci, on trouvera l'affirmation de l'autorité absolue de l'Archidruide gallois sur toutes les autres assemblées, et donc sur tous les "Grands-Druides" de chaque pays, notamment la Bretagne :

« Art. XII — L'Archidruide, nommé par le Gorsedd des Bardes de l'Île de Bretagne (Gorsedd Beirdd Ynys Prydain) (mère de tous les Gorsedds), est chef du vrai (rener evit gwir) pour tous les Gorsedds du monde et tous les Grands-Druides lui doivent obéissance en ce qui concerne le Barzaz, pour que tous les Gorsedds soient maintenus sur le chemin du royaume (glad) bardique, pour toujours. » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 282

8.2.4.2 La consécration d'un "esprit celtique"

Les assemblées druidiques contribueront à réorienter la signification des mots "Celtés" et "celtique" en faveur de la désignation d'une particularité culturelle, d'un « esprit » propre à une communauté spécifique, et non forcément partagé ailleurs.

« Art. XXXVII — La confrérie des Bardes a été créée pour entretenir, défendre, faire renaître et conserver l'esprit celtique; œuvrer en faveur de la langue, de la littérature, et des originalités bretonnes; maintenir un lien entre la Bretagne et tous les pays celtiques; instaurer la paix³⁶ et l'unité entre les Bretons. » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 286–287

La suite de verbes de cette déclaration est particulièrement riche, et montre les présupposés par lesquels un tel « esprit celtique » est conçu ; tous le présentent comme un patrimoine devant être au pire simplement préservé, au mieux vivifié, mais en y introduisant un certain nombre de nuances :

« **entretenir** » et « **conserver** » semblent relativement synonymes, si ce n'est que le second présente une dimension plus statique et fixiste, alors que le premier semble présenter l'objet de l'action, à savoir l'« esprit breton », comme quelque chose dont la préservation est dynamique, et implique un certain nombre d'actions, comme le fait de nourrir un être vivant.

« **défendre** » outre qu'il présente également l'idée d'une conservation, introduit celle d'une menace : contre qui ou quoi faut-il « défendre » l'« esprit breton » ? La réponse ne semble pas difficile à deviner.

36. Il s'agit d'une conception originale de la paix, puisque son symbole est l'épée d'ARTHUR, « représentant la Paix par la Force » (art. XII).

« *faire renaître* » est peut-être la construction verbale qui insiste le moins sur la dimension conservatrice. Elle pourrait signifier, de la part des druides, une conscience du caractère tout à fait récent de leurs rituels, mais ce n'est pas forcément le cas, car on peut faire *renaître à l'identique* un état ancien, aussi les mentions de "renaissances" en tous genres (y compris celle avec un <R> majuscule) semblent-elles souvent marquer plutôt l'idée de continuité envers l'usage ancien que l'on fait *renaître*, que celle du caractère récent de ce qui *renaît*.

Le règlement stipule par ailleurs en son article XL que « *Les Bardes doivent, en Bretagne et même dans les autres contrées, soutenir les associations fondées sur l'esprit breton* », et précise dans le suivant :

« Art. XLI — *Les Bardes doivent chercher autour d'eux des gens de tout état et de tout métier*³⁷, *ayant l'esprit assez élevé pour devenir des Bardes. Il leur faudra être avisés dans leurs recherches, afin d'éviter d'accueillir des personnes légères, trop jeunes d'esprit ou capables de devenir hostiles au pays.* » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 287

Ainsi, si aucune caractéristique ne vient vraiment définir l'« *esprit breton* » (et pour cause), les critères de sélection préalables formulés à l'égard impétrants montrent une relation entre des qualités intellectuelles, morales, et un certain patriotisme, puisque le fait d'être « *capables de devenir hostiles au pays* » semble constituer un critère rédhibitoire. De quel « *pays* » s'agit-il exactement ? Il semble que ce ne soit pas celui ou ceux contre le(s)quel(s) il faut « *défendre* » l'« *esprit breton* », puisqu'en effet les blagues chauvines à l'égard des Anglais semblent tolérées, voire encouragées dans les assemblées galloises :

« *En Galles on ne se prive pas de railler les Anglais qui, présents, ne comprennent mot, mais qui partagent la joie générale quand on leur traduit les paroles qui ont déchaîné la gaieté.* » BERTHOU 1927, reproduit dans LE STUM 1998 : 279

Espérons que les Anglais concernés ne seront pas considérés par leurs propres autorités comme « *hostiles au pays* ».

8.2.4.3 Une discipline patriotique

Comme tout ordre initiatique à prétention "spirituelle", le druidisme repose sur l'exigence d'une rigueur de comportement, et incite les disciples à progresser en vue d'une certaine moralité. Mais là où certains ordres religieux feront reposer cette discipline sur des capacités d'ascèse ou de méditation, on constate que l'ordre druidique institue le patriotisme parmi les qualités requises, la fidélité envers le pays pouvant constituer tant un critère d'intégration que de radiation : ainsi l'article XXXIX du règlement stipule-t-il qu'« [...] *Il leur est interdit, à tout moment de leur vie, d'oublier qu'ils sont Bardes, et de demeurer sans penser en toute chose au bien du pays.* » (GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 287). Par ailleurs, dans la description du cérémonial druidique, « *l'amour de son pays* », la « *fidélité à sa race* » ou à

37. La mention de « *tout état et de tout métier* » semble être relative dans les faits lorsque l'on regarde la hiérarchie sociale instaurée entre les trois ordres, puisque celui des Druides, « *le plus honorable* » (art. V) est constitué de professions « *parmi les professeurs, les écrivains étudiant la théologie, l'âme et la spiritualité, etc.* », les Bardes « *sont choisis parmi les poètes ou romanciers, les peintres, sculpteurs, musiciens, les enseignants populaires, etc.* », et les Ovates « *parmi les pharmaciens, les ingénieurs, les paysans, les voyageurs sur mer et sur terre* » (art. VII), sélection assez révélatrice de la sociologie spontanée du *Gorsed* breton, ainsi sûrement que de sa composition sociale.

« *L'Esprit celtique [...], les esprits des ancêtres et [...] la grandeur de la Race* », constituent également un critère important de sélection, et ceux à qui il arriverait de les « *trahir* » seraient alors marqués du « *mépris* » du Grand-Druide :

« Cérémonie du gui. *La plante symbolique amenée dans un linge immaculé est placée dans la Corne Hirlas (Corne d'Abondance), de laquelle nul barde ne doit approcher ses lèvres si son cœur n'est plein de l'amour de son pays.*

La Réception des nouveaux bardes et des disciples. *Le Grand-Druide les appelle et les présente au public en énumérant leurs titres. Il les fait agréer par acclamations par le Collège Bardique. Chaque nouveau barde prononce un discours, prête serment de fidélité à sa race la main sur le glaive, et revêt la robe dont la couleur correspond à l'ordre dans lequel il entre. À défaut de robe, un ruban de la couleur requise ou une écharpe en tient lieu. . .*

Lecture du procès-verbal. *Le Grand-Druide donne lecture du procès-verbal de la réception des nouveaux bardes. Ceux-ci sont proclamés membres du Gorsedd, "attendu qu'ils ont bonne renommée, qu'ils ont juré fidélité au Gorsedd, à la Vérité (ou Droit), au Pays, aux coutumes et à l'Esprit celtique devant la Lumière divine, les esprits des ancêtres et à la grandeur de la Race". Il prie les assistants de recevoir leur serment afin de les marquer de leur mépris s'il leur arrive de le trahir.* » BERTHOU 1927, reproduit dans LE STUM 1998 : 279

La langue, élément de la discipline : Au sein des exigences morales du *Gorsedd* breton, la langue bretonne figure en bonne place. C'est ainsi qu'elle constitue l'une des qualités nécessaires, parmi d'autres, pour pouvoir y être intégré au titre de novice :

« Art. XXIV — *Pour être reçu comme awenez, il faut : avoir un esprit celtique ; savoir parler, lire et écrire le breton ; avoir donné l'exemple d'une bonne vie ; montrer un extrait de casier judiciaire ; avoir travaillé pour le renouveau de la Bretagne par l'écrit, la parole, ou par d'autres œuvres ; adresser une demande par écrit au barde-héraut avant le premier avril.* » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 284

A *fortiori* le breton devra-t-il être connu pour intégrer le conseil restreint, (« *Pour être membre du Pouellgor, il faut parfaitement parler la langue bretonne.* », art. XVII), et il s'agira également de la langue d'usage lors des cérémonies publiques :

« Art. XXII — *Seul le breton est employé, au gorsedd secret comme au gorsedd public. Cependant dans les régions où l'on ne parle pas une langue celtique, on pourra utiliser la langue du peuple, devant le peuple durant le gorsedd public.* » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 284

Néanmoins il ne suffira pas de la connaître, il faudra également en faire usage. Sa non-pratique constituera ainsi, parmi les absences prolongées, cotisations non payées, ou actions déshonorantes qui pourraient nuire à l'image de l'assemblée, un critère d'exclusion :

« *Seront exclus du Gorsedd, après jugement du Pouellgor :*

1° — *L'awenez, le Barde, l'Ovate ou le Druide qui se montreront hostiles aux lois bardiques.*

2° — *Celui qui aura compromis sa réputation dans le pays, soit par sa mauvaise langue, soit par une mauvaise vie.*

3° — *Celui qui n'a pas un casier judiciaire vierge, à moins qu'il ait été condamné pour une chose qui ne salisse pas son honneur.*

[...]

6° — *Celui qui parlera une autre langue que le breton au gorsedd-kuz, ou au gorsedd public, malgré l'interdiction du Druide organisateur.*

Le barde qui s'opposerait ainsi serait aussitôt prié de quitter l'assemblée. » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 285

8.2.4.4 La valorisation de la race

L'institution du renouveau druidique breton ne se contente pas d'exalter la fraternité avec le pays de Galles, l'« *esprit breton* », le patriotisme, ou la pratique de la langue, elle contribue aussi à théoriser différemment les pratiques culturelles inventées qu'elle met en œuvre, en les présentant notamment sous l'effigie ethnique, voire raciale. Si nous avons déjà vu que le rituel d'intronisation impliquant que l'impétrant « *prête serment de fidélité à sa race la main sur le glaive* », voire plus largement, « *au Gorsedd, à la Vérité (ou Droit), au Pays, aux coutumes et à l'Esprit celtique devant la Lumière divine, les esprits des ancêtres et à la grandeur de la Race* », nous constatons que cette dimension figure dans la définition même de ce qu'est le *Gorsedd* breton. C'est ainsi que ses statuts, déposés en préfecture en 1908, le définissent comme « *Un groupement ethnique* », « *fondé en Bretagne sous le nom de Gorsedd des Bardes de la Presqu'île de Bretagne* » (LE STUM 1998 : 288–289), et que le principe de « *faire communier la race avec les temps passés* » figure parmi les deux fonctions essentielles attribuées à la cérémonie :

« Art. XX — *La confrérie des Bardes tient gorsedd :*
 1° — *Pour honorer l'esprit celtique, faire communier la race avec les temps passés. [...]*
 2° — *Pour tenir conseil, autant de fois que cela sera nécessaire, sur toute chose utile pour soutenir le pays et l'esprit bardique ; [...].* » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 283

C'est donc tout naturellement que la connaissance de « *l'origine, le génie et les créations de notre race* » figurera aussi parmi les critères qui permettront d'instituer les prétendants aux fonctions supérieures de la confrérie :

« Art. XXVIII — *Les Awenizien qui désireraient devenir Druide, Barde ou Ovate enverront leur demande au Barde-héraut avant le 1^{er} avril. [...]* Si [la réponse] est favorable, le candidat viendra au premier gorsedd-kuz suivant, devant l'assemblée du Pouellgor, et il sera interrogé sur l'origine, le génie et les créations de notre race. Il devra obtenir l'unanimité des voix du Pouellgor. » GORSEDD DE BRETAGNE 1909, reproduit dans LE STUM 1998 : 284–285

8.2.4.5 Contradictions ?

À lire les écrits du néo-druidisme, on ne peut pas manquer d'être surpris par le nombre de tensions qui en émaillent le discours :

La Bretagne ou la France ? Alors que l'exhortation nationaliste et la promotion du patriotisme breton sont inscrits au cœur des textes qui en définissent la démarche, on lit un certain nombre de passages qui montrent ses tentatives de rattachement avec les institutions françaises. Ainsi, commentant le fait que les druides se changent à l'Hôtel de Ville avant les cérémonies, Yves BERTHOU dit par exemple « *Ceci ne doit point surprendre quand on songe que le bardisme est si intimement mêlé à la vie nationale.* » (BERTHOU 1927, reproduit dans LE STUM 1998 : 277). On lit aussi : « *s'il s'agit d'une cérémonie au Pays de Galles ou même en Angleterre, les fonctionnaires municipaux y figurent revêtus des uniformes traditionnels en usage dans les cérémonies officielles.* ». Et lorsque la cérémonie commence, « *L'Archidruide ouvre la série des discours, ayant bien garde d'oublier d'adresser ses vœux au chef du Gouvernement de la Nation.* ». Les élus politiques peuvent aussi prendre la parole pendant la cérémonie, et même dans certains cas se faire attribuer le rang de « *Bardes d'honneur* » (GORSEDD DE BRETAGNE 1909,

art. XXX, dans LE STUM 1998 : 285)³⁸.

Chrétien ou païen ? Alors que le néo-druidisme se veut une renaissance de la religion des gaulois, soit une religion païenne qui précéda la christianisation par l'Église Romaine, la prière du *Gorsedd* commence par « *Accorde-nous, Dieu, ta protection* » (BERTHOU 1927, reproduit dans LE STUM 1998 : 278), et l'article II du règlement intérieur stipule que « *La croyance en Dieu et en l'immortalité de l'esprit a toujours été la croyance des Bardes.* ». On perçoit ainsi une tension permanente entre un ensemble de pratiques et d'objets symboliques qui semblent vouloir réactiver des croyances antiques fantasmées (l'épée d'ARTHUR, le glaive brito-gallois, la corne d'abondance, le cor soufflé aux quatre points cardinaux, les costumes et les insignes, etc.), et des traces de christianisme.

Breton ou celtique ? le *Gorsedd* semble osciller, dans sa définition même, entre une conception localiste, centrée autour de la défense d'un « *esprit breton* », et une tendance plus internationaliste, où la relation avec le pays de Galles et l'invocation des Celtes préfigurent l'idée d'une généralisation de la doctrine en des territoires plus éloignés³⁹.

On pourrait aborder ces apparentes contradictions en tentant de les résoudre : il serait par exemple possible de considérer que **la révérence aux institutions** nationales vise uniquement à ne pas froisser les autorités, et n'est qu'un positionnement stratégique pour ne pas se présenter comme hostile. Le **rapport à la religion** chrétienne est plus difficilement analysable, car il semble que les positions ne soient pas homogènes au sein du *Gorsedd*, certains membres, par ailleurs catholiques, l'investissant plutôt d'un rôle spirituel ou culturel non-incompatible avec le maintien de leurs convictions religieuses, quand d'autres souhaiteraient y investir également un ensemble de croyances et de pratiques néo-païennes. Quant à l'apparente contradiction entre **localisme et internationalisme**, on pourrait considérer qu'elle se résorbe justement dans un celtisme qui deviendrait le moyen de propager un certain « *esprit breton* » bien en-dehors de la Bretagne.

On pourrait aussi considérer que ces contradictions sont le signe que le contenu doctrinal n'est pas ce qui importe vraiment dans la démarche du druidisme : les contradictions deviennent moins dérangeantes si l'on perçoit ce mouvement essentiellement comme témoignant d'une volonté d'affirmation identitaire dans un contexte où le pouvoir politique de la France et de la Grande-Bretagne se renforce. Dans ce cas, il s'agit avant tout d'exhiber des symboles distinctifs, de recréer un folklore qui permet de ne pas se trouver absorbé au sein d'une culture nationale que

38. Une telle ambiguïté culmine lorsque les druides ont une demande à adresser aux autorités françaises, ce qui peut les pousser à revenir à l'identification **Gaulois - Celtes** d'avant le celtisme différentiel. Ainsi, au moment où le *Gorsedd* breton nouvellement créé souhaite, sous l'impulsion d'Yves BERTHOU, pouvoir obtenir le château de Kerjean, à Saint-Vougay, dans le Finistère, récemment acquis par l'État, il modifie son discours de manière à se détacher d'une U.R.B. (Union Régionaliste Bretonne) qui aurait pu paraître trop menaçante pour les autorités : pour montrer que l'organisation des druides et bardes n'a aucune velléité séparatiste, les Gaulois sont réintroduits dans son discours : « *Pour faire avancer ce projet et donner des gages aux autorités, le Gorsedd breton opère aussi un virage « gaulois ». Les néodruides bretons se souviennent que la France est l'héritière de la Gaule et que les Français peuvent également être associés, d'une certaine manière, au mouvement panceltique. Dès 1906, Taldir JAFFRENNOU développait sur le thème de la France gauloise : « la France n'existe que sur le papier : ce pays eut nom et doit avoir nom encore la Gaule ; malgré les invasions et malgré les mélanges, le peuple qui habite et travaille sur son sol est d'origine celtique, et non pas franque et non pas romaine : les vrais Français de France, quels sont-ils ? Les Francs-Maçons d'une part et d'autre part les leudes féodaux que nous amena l'invasion germanique. Les Latins n'existent qu'à l'état embryonnaire au point de vue de race, encore qu'ils soient nombreux par le langage, les mœurs et les religions, mais nous maintenons que les deux tiers des Français sont des gaulois. »* » (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 148, citant JAFFRENNOU, *ar Bobl*, 7 avril 1906).

39. Voir l'article XIII, commenté plus haut, qui déclare l'Archidruides « *chef du vrai pour tous les Gorseddus du monde* ». Un *Gorsedd* se créera également en Cornouailles, et un autre aux États-Unis.

l'on considère comme menaçante, et peu importe si cette affirmation doit être conciliée de temps en temps avec des pratiques déjà acquises ou avec un discours plus officiel, pour des raisons stratégiques. Cette seconde hypothèse permettrait d'expliquer également comment des hommes cultivés peuvent en venir à se prendre au jeu de leurs propres inventions, à prendre au sérieux les noms qu'ils se sont donnés, les costumes qu'ils ont forgés, et tous les rituels qu'ils ont mis en place. Si le contenu n'est qu'un prétexte, alors on comprend pourquoi ces érudits peuvent croire à ce folklore avec une conviction qui semble parfois égaler celle des jeux d'enfants : en réalité, la véracité historique est de peu d'importance, et l'on n'est pas toujours dupe quant à l'ancienneté de telles créations, tant qu'elles permettent de renforcer une affirmation différentielle.

LA VILLEMARQUÉ fut à ce titre sûrement un des meilleurs exemples de ce phénomène d'autosuggestion par lequel il en venait à proférer des affirmations qui auraient heurté n'importe quel esprit critique, à commencer par le sien. C'est ainsi qu'après avoir été consacré "barde" lors de sa participation à l'*Eisteddfod* d'Abergavenny en 1838 (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 60–66), il écrit à son père : « *Car je suis barde maintenant [...] et j'ai été reçu selon les anciens rites des V^e et VI^e siècles, qui se sont transmis jusqu'à nous* » (cité par TANGUY 1977 : 64–65 et LE STUM 1998 : 23). Il tentera de faire valoir ce titre comme autorité au sein de la *Breuriez Breiz* (Confrérie Bretonne) pour asseoir sa position hiérarchique. Lors du dîner de l'*Eisteddfod*, il avait entamé un chant en breton, et raconta que les Gallois présents en avaient compris les paroles et reconnaissaient la mélodie, ce que commente Erwan CHARTIER-LE FLOCH :

« *Il paraît étonnant que les Gallois ont entièrement compris les paroles en breton du chant de LA VILLEMARQUÉ. Sans doute ont-ils pu être sensibles à certains mots, communs aux deux langues. Mais en laissant croire que les deux langues sont presque similaires, LA VILLEMARQUÉ contribue à lancer un mythe qui va durablement s'ancrer concernant l'interceltisme moderne, l'intercompréhension linguistique, comme facteur d'union entre les différents peuples brittoniques modernes.* » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 63

Voyons maintenant comment il contribuera, par son travail historiographique et lexicographique, à renforcer une telle proximité.

8.3 La Villemarqué ou la création de la proximité britto-galloise

Nous avons déjà analysé en partie l'*essai sur l'histoire de la langue bretonne*, que donne LA VILLEMARQUÉ en paratexte introductif à son édition posthume du *Dictionnaire français-breton* (LE GONIDEC 1847) de LE GONIDEC, en insistant sur la manière dont cet *essai* contribua à investir la notion de "Celts" d'une dimension différentielle, se démarquant par là de l'extension universaliste que lui donnaient les lexicographes précédents lorsqu'ils n'étaient pas encore préoccupés par le besoin de se différencier d'une population française s'étant accaparée l'archéonyme "Gaulois". Mais l'*essai*, ainsi que les ajouts que fit LA VILLEMARQUÉ au dictionnaire de son maître, exercèrent un autre rôle fort important pour l'avenir des conceptions sur la langue bretonne : ils contribuèrent à renforcer la thèse d'une proximité entre langues bretonne et galloise.

cf. p. 286

L'auteur, qui revendiquait une filiation avec les auteurs du renouveau gallois (William OWEN dit "PUGHE", ou Edward WILLIAMS dit "Iolo MORGANWG") et considérait comme parallèles les situations bretonne et galloise, œuvra pour cela en plusieurs sens :

Dans son récit historique, il décrira le breton et le gallois comme issus d'une souche

commune, ayant connu bon nombre d'échanges pendant un âge d'or celtique, avant de devoir se différencier sous la menace de l'envahisseur extérieur.

Dans son travail lexicographique, il fera du côté breton ce que nous avons présenté du côté gallois, en enrichissant le dictionnaire de son prédécesseur d'un grand nombre de termes appropriés à partir du gallois.

Dans le *Barzaz Breiz*, il réécrira certains chants populaires en vue d'y ajouter des témoignages d'une fraternisation brito-galloise.

8.3.1 L'unité originelle dans l'histoire de La Villemarqué

L'*essai sur l'histoire de la langue bretonne* construit l'unité interceltique de trois manières : il commence par présenter l'intercompréhension entre les idiomes de Bretagne, du pays de Galles, d'Irlande, et d'Écosse comme un fait⁴⁰, puis il prétendra qu'il serait facile de reconstituer l'idiome celtique primitif à partir des points communs présents dans les différentes langues. Par ailleurs, dans sa description des événements historiques, il présentera la situation jusqu'au XI^e siècle comme un âge d'or que les invasions étrangères seraient venues troubler.

8.3.1.1 Le « fait curieux » de l'intercompréhension celtique

Nous nous souvenons que l'*essai* s'ouvre, dans son introduction, sur le constat d'un « fait curieux » :

« L'étranger qui voyage en France s'étonne, à mesure qu'il s'avance vers la mer, à l'ouest, d'entendre parler une langue différente de celle du reste du pays, et n'offrant pas même avec elle aucune espèce d'analogie. [...] S'il passe la mer et va en Angleterre, il est témoin d'un phénomène bien plus extraordinaire encore : ici, ce n'est plus seulement une province dont les habitants ne parlent pas la langue nationale, ce sont trois grandes divisions du pays, savoir : la principauté de Galles, d'Irlande et la Haute-Écosse ; et, chose singulière, les populations qui les forment, étrangères par l'idiome à la masse du peuple anglais, s'entendent entre elles, quoique séparées, et peuvent comprendre à la rigueur les habitants de la péninsule armoricaine. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 9

Si nous avons analysé plus haut ce passage en montrant la manière dont il introduisait une conception différentielle des Celtes, on peut maintenant en observer la deuxième dimension, à savoir l'affirmation d'une intercompréhension entre les populations de langues "celtiques". LA VILLEMARQUÉ commente en ces termes cette proximité :

« La science philologique et historique a cherché la cause de ce fait curieux, et elle a trouvé que les Bretons de France, les Gallois, les Irlandais et les montagnards de l'Écosse, appartiennent de plus ou moins près à une même famille primitive, dont chaque rameau parlait un dialecte d'une langue commune, qui, à travers les siècles et avec des variations inévitables, est arrivée jusqu'à nous. » *ibid.* : 9–10

L'air de famille que l'époque panceltiste percevait entre toutes les langues d'Europe n'est plus attribué par LA VILLEMARQUÉ qu'à une sélection restreinte de populations : « les Bretons de France, les Gallois, les Irlandais et les montagnards de l'Écosse ». Bien entendu, "les Français" ne font pas partie de la « famille primitive », puisque le voyageur a bien perçu que la langue bretonne n'offrait « aucune espèce d'analogie », et les Anglais non plus. On retrouve chez LA VILLEMARQUÉ la recatégorisation de "langues" en "dialectes" déjà opérée par LE PELLETIER

cf. p. 287

cf. p. 325

40. Bernard TANGUY mentionnera dans son étude critique que ce n'est pas le cas, et nous en verrons plus loin des exemples (*cf. p. 370*).

et que lui reprenait TAILLANDIER, qui permet d'en minimiser l'écart en les renvoyant à une « *langue commune* ». Cette catégorisation se trouve même ici renforcée par l'autorité de « *la science philologique et historique* » : alors que nous voyons à quel point LA VILLEMARQUÉ construit un récit historique, des rapprochements et datations étymologiques, pour *engendrer* cette proximité, il présente ici bien entendu les disciplines en question comme constatant, *après coup*, un phénomène empirique *déjà donné* comme « *fait curieux* » et dont elles doivent se contenter de « *cherch[er] la cause* » : avant l'autorité de la science, il y a donc l'autorité des *faits*, qui s'imposent d'eux-mêmes, incontestables, même lorsqu'ils sont « *curieux* ». Mais lorsque la « *science philologique et historique* » en vient à postuler l'existence d'une telle « *langue commune* », peut-on l'apercevoir avec la même évidence ?

8.3.1.2 Un idiome primitif à reconstruire

Pour LA VILLEMARQUÉ, une telle observation « *ne serait pas difficile assurément* », puisqu'« *on pourrait [...] composer un vocabulaire dont chaque expression appartiendrait à chacun des idiomes celtiques en particulier et à tous en général* », et de même pour la grammaire :

« [...] *les locutions gauloises données par les écrivains de l'antiquité, ainsi que plusieurs des dénominations primitives de la Gaule et de l'île de Bretagne, s'expliquent par les dialectes de cette île et du continent, et, en rapprochant et comparant les vocabulaires actuels de notre Bretagne française, du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande, on voit qu'ils offrent une telle multitude de mots semblables exprimant la même idée, qu'on pourrait, à l'aide des dictionnaires bretons et gaëls composer un vocabulaire dont chaque expression appartiendrait à chacun des idiomes celtiques en particulier et à tous en général. Quant à leurs grammaires, elles présentent les mêmes caractères fondamentaux, et il ne serait pas difficile assurément d'en écrire une commune à toutes les branches de la famille celtique.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 11–12

Témoignant de l'influence du comparatisme de son époque, LA VILLEMARQUÉ proclame la possibilité de reconstruire l'idiome celtique originaire comme on reconstruirait l'indo-européen. Pourtant, la démarche comporte une différence de taille : en rupture avec le panceltisme qui prétendait pouvoir atteindre le celtique primitif en cherchant dans toutes les langues connues ou presque, à rebours également de l'indo-européen qui permit de *s'élargir* des seules langues d'Europe lorsque l'on découvrit le *sanskrit* qui offrait de nouvelles perspectives de comparaison, la langue que LA VILLEMARQUÉ affirme pouvoir reconstituer sans difficulté repose là encore sur une sélection restreinte de quelques idiomes. Si le celtisme différentiel est passé par là pour couper court à l'élargissement des rapprochements, son corollaire l'interceltisme renforce leur valeur en les donnant comme proximités au sein d'une fratrie linguistique soudée.

Par ailleurs, une telle affirmation n'engage en rien l'auteur, qui peut se contenter de dire qu'« *il ne serait pas difficile assurément d'en écrire une commune à toutes les branches de la famille celtique* », tant le lexique présente « *une telle multitude de mots semblables exprimant la même idée* » et la grammaire « *les mêmes caractères fondamentaux* », affirmations généralistes qui, pas plus qu'il ne prendra la peine de les démontrer⁴¹, ne pourront non plus être remises en cause en l'état, tant elles sont vagues.

41. Il mentionnera quelques points de grammaire (pp. 22–25), dont l'usage des déterminants et les mutations consonantiques initiales (pp. 17–20), et présentera en note quelques proximités lexicales (pp. 115–122), il n'en donnera ni explication ni étymologie. Voici par exemple les premières comparaisons de la note *cu* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 115) : « LE CIEL. *Gaël-écoss., néam. Gallois, nev. Breton, nev, nenv et néan. LE SOLEIL. Gaël. soillse (pron. hoïlh). Gallois, hëül. Breton, héol. LA TERRE. Gaël, tîr. Gallois tîr. Breton tîr. LES FORÊTS. Gaël, koïlt. Gallois, koet. Breton, koet, ancienn. koït.* ».

8.3.1.3 Des échanges stoppés par les invasions étrangères

Dans la suite de son récit, la description qu'il donne de la « *seconde époque* », « *la période la plus brillante de la langue bretonne* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 26), sera celle de migrations et d'échanges incessants à partir du V^e siècle entre la Grande-Bretagne et l'Armorique, qui deviendra par conséquent progressivement "Bretagne" (ibid. : 27), jusqu'au VIII^e siècle où les invasions des Francs et des Normands détruisent l'unité linguistique (pp. 28–29), et au XI^e siècle où cessera tout échange (p. 43). Pour toute cette période, il s'autorise ainsi à utiliser des documents gallois pour établir l'histoire bretonne, considérant qu'ils partagent une même histoire⁴². Il y explique l'unité linguistique des Celtes d'alors par des raisons religieuses et politiques (p. 28), qui disparaîtront sous l'invasion des Francs.

cf. p. 288

Une telle présentation, situant l'âge d'or dans une période où les usages circulaient entre pays celtiques, et le déclin au moment où les ancêtres des Français et des Anglais en envahissent les territoires, intègre ainsi l'interceltisme que construit LA VILLEMARQUÉ au sein de son histoire comme une succession d'assauts : elle divise entre un étranger sympathique car fraternel et ethniquement apparenté, et un étranger antipathique car venu détruire l'unité celtique originelle. Ce sera donc aux successeurs des Francs et des Normands d'aujourd'hui qu'il reviendra de porter la responsabilité d'une difficulté à percevoir cette unité affirmée si fort.

cf. p. 288

On perçoit par ailleurs méthodologiquement que c'est le postulat historique d'une unité primitive qui autorise LA VILLEMARQUÉ à utiliser des documents gallois pour écrire l'histoire bretonne jusqu'au XI^e siècle, utilisation qui, bien entendu, ne pourra que venir renforcer le principe historique ainsi énoncé.

8.3.2 Le renforcement de la proximité linguistique par l'apport lexical gallois

Outre sa théorisation de l'histoire de la langue qui reconfigure les rapports entre breton, gallois, et gaéliques, sous la forme d'une parenté issue d'une langue commune reconstructible, la contribution importante de LA VILLEMARQUÉ à la construction d'un interceltisme linguistique réside dans son travail d'édition posthume des dictionnaires de son maître LE GONIDEC. Après la mort de ce dernier, LA VILLEMARQUÉ fit paraître son dictionnaire français-breton en 1847, ainsi qu'une nouvelle édition du breton-français en 1850. Les deux ouvrages ont alors un sous-titre qui marque bien l'apport du disciple : le premier (LE GONIDEC 1847) est « *enrichi d'additions et d'un Essai sur l'Histoire de la Langue Bretonne, par Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ* », et le second « *précédé de sa grammaire bretonne, et enrichi d'un avant-propos, d'additions et des mots gallois et gaëls correspondants au breton, par Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ* »⁴³.

LE GONIDEC avait déjà proposé quelques ajouts de ce type, mais ceux-ci étaient beaucoup moins nombreux, et il agissait avec prudence, notant par exemple d'un astérisque ou d'un point d'interrogation les formations incertaines (LE GONIDEC 1821 : xii). LA VILLEMARQUÉ enlèvera ces diacritiques de réserve, contribuant ainsi à donner comme une certitude des inventions

42. « *Cette identité nous a autorisé à regarder comme la propriété des Bretons de France, tout aussi bien que de leurs frères de Galles, les documents de philologie bretonne fournis par les temps que nous venons de traverser, et à en faire usage dans la présente esquisse historique* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 43).

43. Les différents ajouts de LA VILLEMARQUÉ ont été analysés et critiqués d'un point de vue étymologique, philologique et sémantique d'une manière détaillée par Bernard TANGUY au chapitre V de son ouvrage *Aux origines du nationalisme breton* (TANGUY 1977 : 193–245). Nous ne revenons donc pas sur le détail de toutes ses pratiques lexicales, nous contentant simplement de relever que, sous les proclamations de rigueur historique, elles regorgent d'inventions et de détournements non annoncés.

lexicales que son prédécesseur présentait à titre hypothétique. Dans sa réédition du dictionnaire de LE GONIDEC, il expliquera ainsi avoir ajouté un certain nombre de termes, de manière à remplir un des objectifs « *capitaux* » de cet ouvrage, qui est de « *mettre en évidence* » les « *degrés de parenté* » entre les langues celtiques :

« *En revanche, toutes les fois qu'une expression bretonne est commune aux dialectes de la même famille, parlés dans l'île de Bretagne, ou qu'elle existe seulement en breton et dans l'un d'eux, j'ai tâché de l'indiquer. Les degrés de parenté du breton avec le gallois, et avec le gaël, soit écossais soit irlandais, auront par là même été constatés, et un des objets capitaux de la présente édition est de les mettre en évidence.*

*Afin d'y parvenir j'ai eu recours aux Dictionnaires les plus complets de ces trois derniers dialectes, et particulièrement à ceux de DAVIES et d'OWEN, pour le pays de Galles, d'O'BRIEN, pour l'Irlande, de l'Highland society of Scotland, pour l'Écosse*⁴⁴. *Cf. aussi HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 108, note a, où ces sources sont présentées comme celles qui servent de point d'appui aux comparaisons linguistiques présentes dans l'Essai. LA VILLEMARQUÉ y ajoute Robert Archibald ARMSTRONG, l'auteur d'un dictionnaire écossais nommé A Gaelic Dictionary, in two parts — I. Gaelic and English, II. English and Gaelic — in which the words, in their different acceptations, are illustrated by quotations from the best Gaelic writers, publié en 1825, qui reprenait les termes présents dans les poésies d'OSSIAN.* » LE GONIDEC 1850 : X–XI

On retrouve ici très classiquement la reconfiguration des différents usages, qui deviennent non plus des langues mais des « *dialectes de la même famille* », observé depuis LE PELLETIER, ainsi qu'une métaphore globale de la « *parenté* » comme mode d'explication des degrés de proximité entre les usages. L'identification des idiomes entre eux autorisant méthodologiquement un tel élargissement des sources se perçoit bien lorsque la grammaire galloise de John DAVIES (1621) se trouve décrite comme « *l'excellente grammaire nationale des Bretons-Gallois, écrite par DAVIES* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 102), formule qui montre bien que les Gallois sont désormais intégrés à la "nation", et qu'une grammaire du gallois au XVIII^e peut en venir à être identifiée comme celle des « *Bretons-Gallois* », reliés par un trait-d'union éminemment symbolique. La circularité est ici flagrante entre les présupposés historiques et la pratique linguistique : c'est l'identification au sein d'une même « *famille* » qui justifie une intégration de termes issus de ces langues, et celle-ci pourra alors venir renforcer l'hypothèse d'une filiation des peuples par l'observation d'usages linguistiques, qui, par le force des choses, se seront trouvés rapprochés. Mais le fonctionnement d'un tel raisonnement n'est pas perçu par LA VILLEMARQUÉ qui, présentant ses ajouts lexicaux, mentionnera avoir fait preuve de circonspection, en recherchant la véritable authenticité :

« *J'ai recueilli les premiers dans les livres bretons-armoricains composés depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours; les derniers, soit de la bouche des paysans de Léon, de Tréguier, de Vannes, et surtout des montagnards cornouaillais, qui sont, selon dom LE PELLETIER, les dépositaires du plus pur breton; soit dans leurs chants populaires dont j'ai écrit des milliers sous leur dictée, pendant quinze années de recherche; soit enfin dans mes conversations avec des Bretons de Galles voyageant en Armorique, et particulièrement avec les ouvriers mineurs du pays, qui viennent travailler dans nos usines, ou avec les habitants mêmes de la principauté, durant mon séjour parmi eux. Toutefois, en ce dernier cas, qui est rare, je n'ai admis que les mots gallois formés de mots armoricains usuels, facilement entendus de ce*

44. John O'BRIEN était un évêque de Cork et Cloyne, auteur d'un dictionnaire irlandais-anglais nommé *Focaloir Gaoidhulge-Sax-Bearha*, publié en 1768. La *Highland society of Scotland* publiera quant à elle un dictionnaire intitulé *Dictionarium scoto-celticum : a dictionary of the Gaelic language : comprising an ample vocabulary of Gaelic words, as preserved in vernacular speech, manuscripts, or printed works, with their signification and various meanings in English and Latin, illustrated by suitable examples and phrases, and with etymological remarks, and vocabularies of Latin and English words, with their translation into Gaelic : to which are prefixed, an introduction explaining the nature, objects and sources of the work, and a compendium of Gaelic grammar* en 1828.

côté-ci du détroit, et toujours en indiquant leur origine. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ
1847 : 97–98

Bernard TANGUY commentera ces déclarations, en montrant que la mention des « *milliers* » de chants populaires « *pendant quinze années de recherche* » est exagérée, puisque les carnets d'enquête du *Barzaz Breiz* analysés par Donatien LAURENT contiennent 184 pièces, et que le travail de collectage semble avoir débuté entre 1833 et 1834, pour un ouvrage publié en 1838 (ibid. : 244, note 383). Et, plus en rapport avec notre propos, concernant la prudence dont il affirme avoir fait preuve dans les ajouts gallois, TANGUY commentera : « *L'examen des additions permet de mesurer la distance qui sépare ces principes de leur application.* » (ibid. : 244, NOTE 384). Mais une chose (nécessaire) est d'analyser, comme le fait Bernard TANGUY, les déformations opérées par LA VILLEMARQUÉ, une autre en est de se demander ce que sa rhétorique de la rigueur contribue à produire : en présentant comme précautionneusement vérifiés par un usage breton les ajouts lexicaux qu'il opère à partir du gallois, LA VILLEMARQUÉ renforce non seulement leur légitimité auprès des futurs usagers du dictionnaire, mais son affirmation va jusqu'à lui faire déclarer que ces termes étaient déjà en usage en Bretagne : « *je n'ai admis que les mots gallois formés de mots armoricains usuels, facilement entendus de ce côté-ci du détroit* ». Aussi cette précaution ne se contente-t-elle pas de légitimer les nouveaux termes introduits, elle déclare qu'ils étaient déjà en usage en Bretagne, se gardant bien de répondre à la question : si les termes gallois en question sont « *formés de mots armoricains usuels* », et « *facilement entendus* » en Bretagne, alors pourquoi le prendre du gallois ? Et même la géographie n'échappe pas à la volonté réformatrice de l'auteur : elle aussi est soumise à une nouvelle description qui minimise l'écart entre Bretagne et pays de Galles, la Manche en devenant un simple « *détroit* ».

8.3.3 La réécriture interceltique d'une chanson traditionnelle

L'œuvre de LA VILLEMARQUÉ ne porta pas uniquement sur l'histoire et la langue bretonnes, mais également, par la publication du *Barzaz Breiz*, sur les chants populaires. Aussi n'est-il pas étonnant d'y trouver également des remaniements qui témoignent de sa volonté de mettre en avant une proximité britto-galloise, comme en témoigne une modification qu'il fera subir au chant de *La bataille de Saint-Cast* dans la deuxième édition du *Barzaz Breiz*. À partir d'un chant lui ayant été envoyé par un certain Joseph de CALAN concernant une bataille entre Français et Anglais où des soldats bretons et gallois participèrent de chaque côté, il ajoute un passage dans lequel les Gallois, entendant les Bretons chanter, refusèrent de prendre les armes contre leurs confrères, et sympathisèrent ensemble sur le champ de bataille :

« *À partir d'un premier texte bien réel perçu comme lacunaire, il a ajouté des compléments en intégrant notamment les couplets sur la fraternisation britto-galloise, dont il a lu et entendu le récit à plusieurs reprises, et qui correspond pleinement à sa conception d'une Bretagne armoricaine ayant conservé une tradition littéraire et musicale commune avec les peuples celtiques insulaires.* [Concernant la mélodie jointe aux paroles par LA VILLEMARQUÉ et que le collecteur n'avait pas fournie] *il ne faut toutefois pas exclure la possibilité que LA VILLEMARQUÉ ait effectivement repris un air gallois pour conforter son discours de fraternité panceltique.* [La réécriture de la pièce va] *dans le sens d'une glorification romantique de la nation bretonne et de ses liens fraternels avec les autres peuples celtiques.* » GUILLOREL et D. LAURENT 2007 : P. 8, OU § 10

Par ailleurs, LA VILLEMARQUÉ qui avait obtenu une bourse du gouvernement français pour aller étudier la langue et la littérature galloises au moment de son voyage en 1838, correspondant

à l'*Eisteddfod* d'Abergavenny, rédigera un « rapport sur la littérature du pays de Galles », au sein duquel il considérera que certains chants gallois, difficilement compréhensibles aux Gallois eux-mêmes, le seraient en revanche très facilement pour des paysans bretons qu'il aurait interrogés : d'un tel "constat" , il déduira l'hypothèse d'une origine armoricaine aux chants gallois (TANGUY 1977 : 88–89).

*
* *

On le voit, qu'il s'agisse de l'histoire de la langue, de son lexique ou de ses chansons, l'œuvre de LA VILLEMARQUÉ fut dirigée certes dans le sens d'une différenciation envers les Français, mais aussi dans celle d'un rapprochement avec les Gallois, et par extension les Irlandais, Écossais, Cornouaillais, etc., soit la théorisation d'une fraternité celtique. Le celtisme différentiel n'aboutissait donc pas à un isolement de la Bretagne, puisque les Bretons avaient leurs frères, vivant une situation politique analogue, dont les pratiques témoignaient d'une même antiquité distincte de la culture classique européenne. Cette proximité permettait aussi aux Bretons d'aller puiser dans des sources supplémentaires : un lexique par lequel on pouvait enrichir celui de breton, n'étant pas suspect d'être celui de l'"étranger" ou de l'"envahisseur" puisqu'il appartenait à une langue que l'on avait classée comme cousine, ainsi qu'une mythologie et un ensemble de chansons que l'on pouvait reprendre puisque l'on avait théorisé l'unité originare des deux populations.

8.3.4 Charles de Gaulle, successeur de la promotion interceltique

La démarche de LA VILLEMARQUÉ aura ses continuateurs, le *Barzaz Breiz* inspirant de véritables vocations celtiques. Parmi les plus notables d'entre eux, on peut noter Charles de GAULLE, grand-oncle de l'homme politique, qui prolongera le discours interceltiste jusqu'à vouloir élaborer une langue interceltique, ainsi qu'une colonie où les Celtes pourraient enfin se retrouver.

8.3.4.1 La conservation du « caractère celtique »

Né à Valenciennes, Charles de GAULLE découvre le breton à la lecture d'ouvrages d'histoire sur la Chouannerie, il se met à l'apprendre, et intègre la *Breuzie Breiz* sous le nom de BARZ BRO-C'HALL ("le Barde de France") (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 75–84). Il perçoit les relations interceltiques comme une manière de protéger les spécificités culturelles du breton face au français : « Pour conserver plus complètement à notre langue son caractère celtique, nous ferons de préférence nos emprunts dans notre propre famille » (GAULLE 1865, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 165) ; et sera un des principaux organisateurs du Congrès Interceltique de 1867. En 1870, il lancera en compagnie du comte Hyacinthe de CHARENÇAY et d'Henri GAIDOZ, une pétition pour favoriser l'enseignement et l'étude des « langues provinciales » dans les écoles, des examens pour les maîtres et maîtresses, et la création de chaires dans les lycées, collèges d'État, et Facultés. Le projet ne fût pourtant pas proposé aux services publics, il sera simplement publié en 1903 où il n'aura aucune retombée (BROUDIC 1995 : 378–379). Au sein de cette démarche

cf. p. 301

militante, l'interceltisme joue pour lui le rôle de creuset au sein duquel il est possible d'aller puiser pour moderniser la langue bretonne tout en la préservant de l'influence française, jugée étrangère, comme le commente Erwan CHARTIER-LE FLOCH :

« *En ce milieu de XIX^e siècle, la langue bretonne est encore très liée à la civilisation rurale traditionnelle. Pour Charles de GAULLE, il faut donc l'unifier, créer une langue littéraire dotée d'un vocabulaire moderne, de néologismes à même de traduire les avancées de la science et la société contemporaine. Aussi prône-t-il de se tourner vers les autres langues celtiques : "Il nous faut nous servir d'abord des racines de notre langue pour informer des composés nouveaux, et ensuite, comme ce moyen ne saurait suffire, emprunter aux autres idiomes celtiques, — au gallois et au gaélique de préférence, et, autant que possible, prendre des mots communs au gallois et au gaélique afin de tendre à rapprocher ces branches sorties d'un même tronc, mais qui s'écartent de plus en plus avec les siècles."* » CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 165, citant GAULLE 1865 : 347

De GAULLE se montre ainsi dans la pleine continuité de la démarche de LA VILLEMARQUÉ, et il explicite les pratiques qui seront celles des lexicographes du XX^e siècle. Le recours aux autres langues « *celtiques* » est considéré comme la source de renouvellement qui évite le risque d'une dénaturation bretonne, puisqu'il considère que les emprunts proviendront alors d'une même famille. Alors que LA VILLEMARQUÉ décrivait les langues celtiques comme issues d'« *une même famille primitive, dont chaque rameau parlait un dialecte d'une langue commune* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 9–10), de GAULLE reprendra la métaphore biologique de l'arbre en les donnant comme des « *branches sorties d'un même tronc* ».

8.3.4.2 L'élaboration d'une langue commune

Charles de GAULLE milite par ailleurs pour une « *union celtique* » qui se caractériserait entre autres par une politique d'édition de textes linguistiques et historiques en commun. Néanmoins, la publication se ferait d'abord en français (« *il ne peut en être autrement pour une publication d'un intérêt aussi général* », dit-il (cité par CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 81)), avant que ne soit créé un "espéranto celtique" :

« *Le vocabulaire se composerait, par ordre de préférence, de tous les mots communs aujourd'hui encore aux quatre dialectes, de ceux qui leur étaient communs à une époque antérieure, de mots artificiellement formés de racines communes et d'affixes communs. En général, les formes les plus anciennes et montrant mieux l'étymologie devraient être préférées. Lorsqu'une idée nécessaire serait exprimée par deux mots entièrement différents dans le gaélique et le kymrique, on les admettrait tous les deux comme synonymes. La grammaire, aussi large et compréhensive que possible, se composerait de l'ensemble des lois philologiques communes et serait exempte d'irrégularités et d'exceptions.* » GAULLE 1865 : 354, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 167

Dans ce passage intéressant, on perçoit que de GAULLE reprend la démarche, apparue chez LE PELLETIER, et reprise par TAILLANDIER et LA VILLEMARQUÉ, consistant à recatégoriser les idiomes "celtiques", de "langues" en "dialectes", minimisant ainsi leurs écarts. Mais ici, l'objectif est différent, puisqu'il s'agit de créer une langue nouvelle. La création n'est pas ici le signe d'une dangereuse dénaturation, pour autant qu'elle se repose sur des usages appartenant à « *une époque antérieure* », constituant « *les formes les plus anciennes* ». Une telle langue n'aurait par ailleurs sans doute rien d'artificiel à ses yeux tant elle reposerait sur tout ce qui est "commun" aux différents "dialectes" (« *tous les mots communs aujourd'hui* », « *ceux qui leur étaient communs à une époque antérieure* », « *formés de racines communes* », « *d'affixes communs* », les « *lois philologiques communes* »). L'"ancien" et le "commun", voilà donc les deux caractéristiques

cf. p. 325

cf. p. 353

qui garantiront la pertinence et l'intérêt d'une telle langue pour les Celtes qui pourront ainsi retrouver les racines de leur arbre linguistique, et ainsi communier à nouveau. La manière de pouvoir accéder à la modernité sans perdre son « *caractère celtique* » réside donc pour de GAULLE dans la création d'une langue celtique. On perçoit par ailleurs que, reprenant les catégorisations entre "Gaëls" et "Kymris" d'Augustin THIERRY, de GAULLE ancre son interceltisme dans les théories ethnicistes et conflictualistes de ces derniers.

cf. p. 309

Autre dimension bien pratique d'une telle création : tant qu'à inventer une nouvelle langue, autant la faire « *exempte d'irrégularités et d'exceptions* ». De GAULLE place ainsi son projet d'une nouvelle langue dans la droite lignée de l'orthographe rationnelle, « *philosophique* » de LE GONIDEC, l'inscription « *reizer ar brezoneg* » ("correcteur du breton") ayant été inscrite sur la tombe du linguiste justement parce qu'il en avait chassé les irrégularités. Elle se situe aussi en continuité avec LE GONIDEC grammairien, qui souhaitait unifier les désinences verbales et chasser les suffixes irréguliers, et inaugurer le réformisme linguistique du groupe *Preder* qui souhaitera fournir une description entièrement systématique de la numération et des temps verbaux en breton. Une telle démarche s'inscrit également dans une optique plus large, au sein d'un courant de réforme linguistique qui, de la langue entièrement rationnelle des LEIBNIZ ou DESCARTES, à la langue mathématique de Gottlob FREGE, en passant par les différentes inventions linguistiques comme l'espéranto, l'ido, le volapük, et quelques autres, souhaitent faire fi de l'évolution historique des usages pour recréer un nouveau système rationnel qui reposera davantage sur l'analogie que sur l'arbitraire du signe et l'allomorphisme (YAGUELLO 1984).

cf. p. ??

cf. p. 881

8.3.4.3 Le projet de colonie celtique

Autre marque de l'enthousiasme interceltique chez de GAULLE, il rêve que soient créées des « *colonies celtiques* », où les émigrés des différents pays celtiques pourraient se retrouver sans mélanger leurs sangs, et s'enthousiasme à ce titre pour la colonie galloise établie en Patagonie (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 82–83). En effet, alors que plusieurs pays "celtiques" souffraient au XIX^e siècle de difficultés économiques développant l'émigration, un groupe de militants nationalistes gallois s'était installé en Patagonie à partir de 1865. De GAULLE avait été informé du projet et a plusieurs fois formulé sa volonté de voir des Bretons s'y joindre afin de former une colonie celtique, malgré les éventuelles tensions religieuses entre des bretons catholiques et des gallois protestants :

« Il y a plus de deux ans, j'ai lu dans un journal français qu'un groupe de patriotes gallois avait décidé d'établir une colonie en Patagonie, afin d'y conserver ses caractéristiques nationales et de vivre plus librement ses mœurs, menacées en Grande-Bretagne, ainsi que d'y parler seulement la langue galloise. [...] »

La confrérie pense depuis longtemps qu'il serait souhaitable que l'excédent de population de nos frères de sang, les Celtes, se réunît dans quelque pays vacant et qui leur convienne, plutôt que de se disperser aux États-Unis, en Australie, etc. afin d'y préserver nos particularités les plus appréciées. Nous croyons qu'en Patagonie, ils pourront préserver leurs mœurs nationales, développer leurs qualités et cultiver leur chère langue sans oppression ni danger de la perdre. [...]

Les bretons n'ont pas montré jusqu'ici une forte tendance à l'émigration — et nous aimerions qu'ils ne changent pas — mais, si le jour arrive, nous souhaiterions les voir s'unir à leurs frères de sang et de langue, en Patagonie. [...] Très vite, ils parleraient correctement le gallois et seraient d'un renfort nationaliste réciproque. [...]

Si les Gallois et les Bretons étaient décidés à conserver leurs langues nationales, nul ne pourrait s'y opposer. Et si jamais la langue galloise ne prospérait pas parmi les Gallois dégénérés, elle survivrait pendant des siècles, sinon pour toujours, au pied des Andes et dans

les plaines de Patagonie, des rivages du Rio Negro au détroit de Magellan, dans la terre où la nouvelle nation galloise-bretonne a commencé à s'établir. » Lettres de Charles de GAULLE, citées par CORONADO 2003 : 37 et reprises par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 185–187

Ces extraits montrent à quel point l'interceltisme a abouti à une conception ethnicisée, où les Gallois « *frères de sang* » sont opposés aux « *Gallois dégénérés* », probablement en raison d'un mélange avec les Anglais. La langue est devenue partie prenante de cette association, les Gallois étant définis à la fois comme « *frères de sang et de langue* », et la colonie permettant en même temps de « *préserver leurs mœurs nationales, développer leurs qualités et cultiver leur chère langue* ».

Il est par ailleurs sûrement typique du discours colonial de l'époque que de présenter la démarche uniquement sous l'angle de ce qu'elle apportera aux colons : la Patagonie est en effet joliment décrite comme un « *pays vacant* » : est-il donc inhabité ? Dans une telle entreprise, bien entendu, les victimes de la conquête sont bien... les Bretons et les Gallois, repoussés hors de leurs frontières, dont les mœurs sont « *menacées en Grande-Bretagne* » et la langue victime d'« *oppression* ».

Enfin, de même que dans le cas de la création d'une nouvelle langue, c'est étonnamment la dimension d'une *préservation* qui est mise en avant, bien plus que celle d'une création, d'une conquête ou de l'établissement d'une nouveauté (« *conserver* » et « *préserver* » apparaissent deux fois, on trouve aussi « *survivrait* »). Le projet de colonie est ainsi décrit comme une situation qui ne nuirait nullement aux autochtones, et qui ne témoignerait d'aucune velléité expansionniste mais répondrait seulement à un besoin de défense ou de préservation face à un environnement décrit comme menaçant en Europe.

8.4 Les évolutions de l'interceltisme

À partir du XX^e siècle, l'interceltisme prend son essor : il ne s'agit plus uniquement d'un ensemble de présupposés guidant une classification linguistique, ou d'une certaine manière de présenter l'histoire des populations, ni même des rites druidiques auxquels s'adonnent quelques notables. L'idée que Bretagne, pays de Galles, Irlande, Écosse, et quelques autres territoires sont des pays "celtiques" est alors suffisamment entrée dans les discours pour qu'en émerge un ensemble de pratiques plus concrètes. Ceux-ci ont été étudiés en détails dans la thèse d'Erwan CHARTIER-LE FLOCH, et l'ouvrage qui s'en est suivi (ibid., CHARTIER-LE FLOCH 2013) : nous nous contenterons ici d'en ébaucher les quelques traits qui permettront de situer les pratiques des lexicographes contemporains. On peut considérer que l'interceltisme contemporain se développera dans deux dimensions :

Celle d'une collaboration politique entre différents territoires qui se décrivent comme "celtiques" et comme ayant en commun d'être opprimés par un État à l'échelle supérieure.

Celle de l'émergence de pratiques culturelles folklorisées : alors que le XX^e siècle manifeste l'abandon progressif de pratiques culturelles liées à un mode de vie rural et local, émerge parallèlement un intérêt des nouveaux milieux urbains pour ce qui se décrit comme un "patrimoine" culturel. L'interceltisme est alors mobilisé pour la création de nouvelles pratiques culturelles qui revendiqueront un héritage commun partagé depuis la nuit des temps⁴⁵.

45. On pourrait ajouter celle, évoquée par CHARTIER-LE FLOCH, de la coopération économique, sur laquelle

8.4.1 Un ralliement politique des "minorités"

Après le pseudo-échec du Congrès de Saint-Brieuc en 1867, la mobilisation du celtisme au sein d'un différentielisme exacerbé, tel qu'elle était véhiculée par LA VILLEMARQUÉ, de COURSON, ou LA BORDERIE, ne pouvait plus avoir cours en l'état, et il fallut attendre 1899 pour que les relations interceltiques reprennent véritablement, à partir l'*Eisteddfod* de Cardiff, au Pays de Galles, où se rendit une importante délégation de bretons⁴⁶. Le mouvement s'organise autour de la revue *Celtia* en 1901 (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 107–108), et les Congrès celtiques reprirent alors à un rythme régulier⁴⁷, avant de connaître à nouveau un certain déclin. Celui-ci s'explique en partie par le fait que les Irlandais commencèrent à manifester un désintérêt si ce n'est une opposition aux relations interceltiques sous cette forme, pour au moins deux raisons : **d'une part**, en raison des incompatibilités religieuses entre catholiques et protestants, **d'autre part**, car il s'y développait un mouvement nationaliste plus radical sur le plan politique dont les visées séparatistes n'étaient plus vraiment compatibles avec l'inoffensif régionalisme folklorique de notables qui se pratiquait dans ces rencontres. Une telle évolution du militantisme s'observera aussi au début du xx^e siècle en Bretagne, ce dont témoigneront notamment l'apparition des revues *Breiz Atao* et son supplément *Gwalarn*. Dans sa thèse sur le mouvement linguistique et littéraire qui a émergé à partir de *Gwalarn*, Erwan HUPEL caractérise ainsi le nouveau rôle attribué aux Celtes :

cf. p. 301

« Il s'agit [...] d'intégrer de nouveaux ensembles linguistiques et identitaires qui, suivant les circonstances et les opportunités, peuvent accueillir la nation aspirante et donc l'aider à s'émanciper un peu plus. [...] [Le celtisme] concentre les aspirations de l'"emzao" à un âge d'or qui, s'il n'est plus arthurien sera désormais antique et dès lors, malléable à volonté. » HUPEL 2010 : 130–132

Cette nouvelle tendance ne répudiera pas pour autant toute forme d'interceltisme, mais elle l'investira d'un nouveau contenu : Irlande, Bretagne, Écosse et pays de Galles seront considérées par ces militants comme des territoires en proie à une oppression étatique et devant lutter pour obtenir leur indépendance. Ce sera alors plutôt l'analogie des situations politiques qui permettra les échanges. En Bretagne notamment, l'engagement des Irlandais fascinera une génération de militants bretons.

8.4.1.1 L'exemple irlandais et la convergence des luttes

Le lundi de Pâques 1916 vit éclore à Dublin une insurrection de militants irlandais (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 151–165). Après le relatif échec de la démarche, les militants sont fortement réprimés, puisque les chefs de l'insurrection seront fusillés (ibid. : 153). Cette attitude choque

nous n'insisterons pas ici : Polig MONJARRET avait été sponsorisé par la compagnie maritime *Brittany Ferries* pour développer les jumelages entre la Bretagne et l'Irlande. Pour un état des lieux actuel sur la situation des jumelages "celtiques", cf. RIVALLAIN 2012. Le port en eaux profondes de Roscoff, dont la construction est décidée en 1968 sous l'impulsion de l'entrepreneur agricole Alexis LE GOURVENNEC, contribue à l'exportation des produits agricoles bretons vers le Royaume-Uni sans passer par l'intermédiaire des centrales parisiennes (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 308–309). C'est dans le même esprit que se sont développés, dans les dernières décennies, les accords économiques interrégionaux entre zones atlantiques (ibid. : 406–411). Les régions ont également profité du développement de l'Union Européenne qui permet souvent des échanges directs en court-circuitant l'échelon étatique (ibid. : 411–417).

46. On y trouvait entre autres Frañsez VALLÉE, Jean LE FUSTEC, Charles LE GOFFIC et Taldir JAFFRENOU (ibid. : 103–107).

47. À Dublin en Irlande en 1902 (ibid. : 107–109), à Caernarvon en Cornouailles en 1904 (ibid. : 113–116), à Édinburgh en Écosse en 1907 (CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 116–118).

l'opinion irlandaise, et en conséquence, le parti *Sinn Féin* ("nous seuls") obtiendra 70% des voix aux élections de décembre 1918. Le breton Louis-Napoléon LE ROUX s'était rendu en Irlande dès 1916 et avait publié en 1932 une biographie de Patrick PEARSE, un des leaders de l'insurrection de Pâques. Cet ouvrage fut considéré comme constituant une référence pour une génération de militants s'inscrivant en rupture envers le premier *emzao* :

« La Vie de Patrick PEARSE a eu sur un grand nombre de jeunes Bretons et Bretonnes d'entre les deux guerres infiniment plus d'influence que le Barzaz Breiz. Qui fut pour beaucoup d'entre nous un véritable livre de chevet et qui les a menés loin, à la prison, à l'exil, au peloton d'exécution ; c'est-à-dire à l'engagement total pour la patrie bretonne. » BOUËSSEL DU BOURG 1984 : 24, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 159

Plus que la patrie des frères ou des cousins celtes, l'Irlande est alors perçue comme un exemple à suivre en termes de mouvements politiques de libération. À l'Irlande ancestrale et romantique des bardes se substitue « l'image d'une Irlande rebelle, insoumise et généreuse », « [...] une Irlande exemplaire qui marque profondément les militants bretons [...]. » (ibid. : 162).

Suite à cet exemple marquant qui a nourri les imaginaires bretons, la figure de l'interceltisme peut prendre, pour les militants nationalistes bretons issus du second *emsav* et de la génération *Gwalarn*, un nouveau tournant : celui d'une collaboration politique entre différents groupes nationalistes se définissant comme appartenant à des "minorités" ayant en commun de subir une tutelle, qu'elle soit française ou anglaise, dont ils souhaitent se libérer (ibid. : 165–172). C'est dans ce sens que la revue militante *Breizh Atao* développe un supplément lié aux relations entre minorités celtiques militantes : *Panceltia*.

Dans sa préface au dictionnaire irlandais-breton de Loeiz ANDOUARD, Pêr DENEZ résume bien cette fascination que nourrissent les bretons des années 1920 envers l'Irlande :

« Er mare-hont, e Breizh oc'h adsevel, e veze sellet ouzh Iwerzhon evel ouzh ur vro-skouer. Perak e souezher ? Ar vro gentañ e kornog Europa eo bet Iwerzhon o c'hounit he frankiz, zoken mar doa un damfrankiz hepken, diwar goust brasañ impalaeriezh ar bed — an impalaeriezh hag he doa, evel ma kane KIPLING, livet kartenn vras ar bed — an impalaeriezh a oa o paouez trec'hñ, gant skoazell an U.S.A. anat eo, war galloudoù Kreizzeuropa. Ha, ne oa ket ganto, gant Iwerzhoniz emsavet, evel gant ar stourmerien a vremañ, skoazell o tont a-vern, arc'hant, armoù, tud, diouzh an diavaez : nemet e vije bet, hag en un doare dister a-walc'h e-keñver an ezhommoù, diouzh o breudeur en Amerika. Dre ar galonegezh, ar feiz, ar youl, an emaberzh o doa trec'het. Ken-se ez eas emsaverien 'zo da welout a-dostoc'h ar re o doa lakaet impalaeriezh Breizh-Veur da blegañ. Lod ne rejont nemet tremen : gant fiziañs ha gouiziegezh e teujont en-dro avat. Unan a chomas du-hont da veañ : diwezhatoc'h, e mare an enkadenn veur, e voe talvoudus e sikour. Lod all c'hoazh a zeskas ar yezh : peogwir n'heller ket anavezout ur vro da vat anez gouzout he yezh. »

À cette époque, dans la Bretagne en train de se reconstruire, on percevait l'Irlande comme un pays exemplaire. Pourquoi s'étonnait-on ? L'Irlande avait été le premier pays de l'Ouest de l'Europe à gagner sa liberté, même s'il s'agissait seulement d'une semi-liberté, au prix du plus grand empire mondial — l'empire qui avait, comme le chantait [Rudyard] KIPLING, colorié la grande carte du monde — l'empire qui venait de vaincre, avec l'aide des U.S.A. évidemment, sur les pouvoirs d'Europe centrale. Et ces Irlandais insurgés n'avaient pas, comme nos militants d'aujourd'hui, de l'aide en quantité, de l'argent, des armes, des gens, provenant de l'extérieur : à moins que ce ne soit, et de manière dérisoire par rapport aux besoins, par leurs frères d'Amérique. C'est par le courage, la foi, la volonté, le sacrifice qu'ils ont vaincu. C'est ainsi que des militants allèrent voir de plus près ceux qui avaient fait plier l'empire de Grande-Bretagne. Certains ne firent que passer : mais ils revinrent confiants et conscients. Un resta vivre là-bas : plus tard, à l'époque de la grande crise, son aide sera utile⁴⁸. D'autres encore apprirent la langue :

cf. p. 1197

48. Il s'agit bien entendu de Louis-Napoléon LE ROUX.

(ANDOUARD et Ó CÍOSÁIN 1987 : A-B)

parce que l'on ne peut pas bien connaître un pays sans en connaître la langue. (nous traduisons)

8.4.1.2 Deux interceltismes en conflit

Parallèlement, l'interceltisme druido-régionaliste de l'ancienne mouvance, bien qu'en déclin, continue son existence dans l'entre-deux guerres ; c'est ainsi que naissent des revues comme *Buhez Breiz* (la vie de la Bretagne) sous l'impulsion de Pêr MOKAER en 1919 ou *An Oaled* dirigée par François JAFFRENNOU (qui prendra "TALDIR" comme nom de barde, et signera souvent sous le nom de "Taldir JAFFRENNOU"), et que les Congrès celtiques continuent à avoir lieu, ainsi que les rencontres druidiques du *Gorsed* breton (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 173–191).

La coexistence de deux versions de l'interceltisme reposant sur des bases politiques antagonistes ne manquera pas de susciter des conflits, qui se manifesteront notamment lors du Congrès de Quimper en 1924 (ibid. : 186–190). Les militants nationalistes y reprochent aux organisateurs une cérémonie en l'honneur de LA TOUR D'Auvergne, qui, s'il était celtisant, était également "premier grenadier de France", et, plus généralement, l'adoption d'un ton qui souligne la volonté des régionalistes de ne pas effrayer les autorités françaises par des velléités séparatistes. À la sortie d'une conférence où les militants nationalistes diffusaient des tracts, une rixe naît entre les deux courants, et ceux-ci répondent aux insultes proférées contre eux par un « *Bec'h d'ar c'hallaoued!* » (Sus aux français!).

cf. p. 258

cf. p. 350

8.4.1.3 Interceltisme contre internationalisme ?

Alors que le discours de l'interceltisme se voit progressivement approprié par les militants bretons et qu'une teneur plus engagée que celle des *Eistaddfodau* lui est donnée, cette réappropriation ne va pas sans difficultés, dans la mesure où les tendances de droite et de gauche n'y projettent pas la même signification, ce qui se percevra dans l'éclatement du P.A.B. (Parti Autonomiste Breton) en 1931. Ce parti, fondé en 1927, avait déjà contribué à l'adoption de symboles nationaux, puisqu'il adopta le *gwenn-ha-du* (drapeau noir et blanc, inventé par Morvan MARCHAL entre 1923 et 1925) et le *triskell* comme emblèmes nationaux bretons. À la faveur d'une confusion politique alimentée par sa revendication « *ni droite, ni gauche, breton d'abord* » (qui était en fait, de manière peu étonnante, un slogan masquant des positions globalement très droitières), des membres de gauche s'y rallient : Maurice DUHAMEL, Yann SOHIER, Morvan LEBESQUE. Ceux-ci tentent d'orienter le parti vers une ligne politique plus à gauche en 1931, mais ils en sont alors évacués, ce qui fera éclater le P.A.B. en deux orientations distinctes :

D'un côté, une tendance plutôt orientée à gauche, dont les leaders sont Maurice DUHAMEL, Goulven MAZEAS, Morvan MARCHAL, leur orientation et leurs centres d'intérêt vont plutôt vers le fédéralisme, et plus vers un internationalisme que vers un interceltisme, qui mènera à la fois à la création de la Ligue Fédéraliste de Bretagne et du P.N.R.B. (Parti National Révolutionnaire Breton) qui fondera la revue *La Bretagne Fédérale* .

De l'autre, une tendance nationaliste orientée à droite, menée par Olier MORDREL, Célestin LAINÉ, et Frañsez DEBAUVAIS, qui ira vers la création du P.N.B. (Parti National Breton) et reprend le titre de la revue *Breiz Atao*.

La revue *Breiz Atao*, qui y était rattachée, semble alors proposer deux formes distinctes de caractérisation des rapports entre la Bretagne et l'extérieur :

« *L'une, de sensibilité de gauche, semble plus intéressée par le fédéralisme européen, voire la question des nationalités en URSS que par un éventuel resserrement des liens panceltiques. La seconde, nationaliste, voit se développer en son sein une tendance national socialiste et raciale. Pour ses idéologues comme Olivier MORDRELLE, l'interceltisme et le celtisme seraient alors en passe de devenir le moyen de lier Celtes et Germains, par des solidarités raciales "nordiques", augurant du rapprochement futur de certains nationalistes breton avec l'Allemagne nazie.* » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 207

8.4.1.4 Dans la Guerre et l'après-Guerre

La Seconde Guerre Mondiale, période où toutes les reconfigurations sont permises, verra des usages assez opposés de l'interceltisme :

- Les militants nationalistes partisans du rapprochement avec l'Allemagne peuvent alors difficilement le revendiquer, quand bon nombre d'Écossais et de Gallois servent dans les troupes alliées ; alors qu'Olier MORDREL, collaborateur patenté, tente un rapprochement entre celtisme et germanisme (ibid. : 252), un tel rapprochement sert aussi parfois à asseoir un discours anglophobe (ibid. : 260).
- Certains militants fascinés par l'exemple irlandais perçoivent la possibilité d'établir un parallélisme avec le soutien que reçut l'Irlande de la part de l'Allemagne et contre l'Angleterre pendant la Première Guerre Mondiale (ibid. : 252–253). Du côté allemand, l'*Abwehr* (le service de renseignements de l'État allemand) finance un sous-groupe chargé de soutenir les mouvements séparatistes et d'insurrection pour affaiblir les États de l'Alliance : de même que des soutiens sont proposés en Bretagne, les Allemands avaient également pensé à soutenir l'*I.R.A.* pour unifier l'Irlande indépendante et reprendre l'Irlande du Nord aux Anglais (ibid. : 253–254).
- Du côté des Alliés, un grand nombre de bretons rejoint la Grande-Bretagne et les forces alliées rencontrent certains Gallois et Écossais : la notion de "Celts" permet alors un front commun contre l'Allemagne, des sympathies interceltiques et résistantes se nouent autour de l'association *Sao Breiz* (debout la Bretagne, ibid. : 270–273).
- Par ailleurs, certains nationalistes gallois et écossais revendiquent une "neutralité" au sein du conflit et ne souhaitent pas participer au combat de leur "occupant", ce qui leur sera reproché comme témoignant d'un soutien indirect aux Allemands, ou du moins un refus de s'y opposer (ibid. : 268–270).

La proclamation d'une proximité peut donc être réaménagée en fonction de toutes les opportunités possibles. L'interceltisme sera en revanche d'une utilité beaucoup plus concrète directement après la guerre, en permettant à plusieurs anciens collaborateurs de s'exiler en Irlande ou au pays de Galles pour fuir leur condamnation par l'État (ibid. : 274–277). Une commission de Gallois sera même nommée pour vérifier si l'État ne profite pas du prétexte de la collaboration pour opprimer tout militant breton, et ses conclusions agaceront les autorités françaises (ibid. : 277–281).

Dans les décennies qui suivent, les nouveaux mouvements politiques seront plus intéressés par une comparaison entre les méthodes des différents mouvements locaux de revendication : ils intégreront alors des exemples venant de la Corse, de la Catalogne, du pays Basque, etc. Il ne s'agira alors plus tellement de se chercher des "origines" communes que d'une mise en commun

de revendications et de modèles alternatifs. Ces courants pourront aller jusqu'à une forme d'internationalisme pour les mouvements de la gauche communiste (comme l'U.D.B. (Union Démocratique Bretonne)) et la défense de principes communs : contestation du colonialisme, de l'impérialisme, etc. (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 339–363).

8.4.2 La folklorisation des pratiques culturelles

Malgré la survivance relative évoquée d'une invocation interceltique dans les milieux politiques après la Seconde Guerre Mondiale, les relations interceltiques suivent globalement l'histoire du militantisme breton dans cette période : discrédité dans sa dimension politique, il se tourne un temps vers la valorisation de pratiques "culturelles" dont feront majoritairement partie la musique et la danse. Dans un contexte où, parallèlement, les modes de vie ruraux liés aux professions agricoles disparaissent progressivement en raison des changements économiques dans les méthodes de culture, d'élevage, et dans les circuits de commercialisation, émergent chez les nouvelles populations urbaines des pratiques culturelles "folklorisées" : nous entendons par là que les usages musicaux n'étant plus ancrés dans un vécu quotidien (GUILCHER 1963, CLÉRIVET 2013 : 21–56), ils sont dorénavant mis en scène par une génération soucieuse de préserver un "patrimoine" des ancêtres. Ce nouveau rapport à la culture entretenu par les nouvelles populations urbaines, que Jean-Michel GUILCHER nommera "revivaliste", avec une pointe de pessimisme, correspond au phénomène plus général d'"invention de la tradition" (HOBSBAWM et RANGER 1983). Dans une telle logique, le *fest-noz*, inventé en 1954 par Loeiz ROPARS, entre au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2012, et concomitamment à la disparition des veillées dans les campagnes apparaissent de nouvelles manières de pratiquer la "culture bretonne" : cercles celtiques, *bagadoù*, festivals et défilés, etc. C'est dans ce nouveau cadre d'interprétation de pratiques culturelles que bon nombre de mélodies et de danses de Bretagne, issues des branles et des danses de cour pratiquées un peu partout en France (GUILCHER 1963), se voient progressivement attribuer l'étiquette "celtique", et sont ainsi rapprochées des musiques et danses d'Irlande et d'Écosse, principalement.

8.4.2.1 La musique celtique

L'idée d'une musique "celtique" partagée entre les îles et péninsules atlantiques est une conséquence directe de l'émergence du discours interceltiste au XIX^e siècle. Parallèlement aux positionnements sur la langue, un certain nombre de recatégorisations s'opèrent, et sont suivies d'effets par un nombre d'actions culturelles qui viendront sérieusement renforcer la thèse de l'origine "celtique" de ces différentes pratiques, à tel point qu'il s'agit d'un lieu commun aujourd'hui. Les actions sur la musique ont pour intérêt, par rapport à celles sur la langue, d'être plus spectaculaires et plus visibles : d'une part parce qu'on ne les observe pas uniquement dans le silence des grammaires et dictionnaires, mais qu'elles s'affichent dans la rue, d'autre part parce qu'il est sûrement plus facile de tout réinventer rapidement, en apprenant ou en forgeant un style musical, alors que les changements dans la langue ne peuvent pas bouleverser aussi rapidement les usages déjà acquis et répandus. Par conséquent, l'évocation, même succincte, de ces entreprises, dans le domaine de la musique, nous fournit un lieu d'observation de phénomènes amplifiés par rapport à ceux, analogues, qui se pratiquent dans la langue.

L'importation d'instruments : Un des exemples les plus frappants de la tournure que prend l'interceltisme après la Seconde Guerre Mondiale est la diffusion d'instruments. La cornemuse écossaise ou "*bagpipe*" apparaît en Écosse vers le XII^e ou le XIII^e siècles (comme le commente Armel MORGANT : « *On est déjà bien loin de l'Antiquité celtique !* » (MORGANT 2005 : 22)), elle est d'abord un instrument soliste avant que les *pipers* ne se rassemblent en *pipe bands* à partir de 1850. La première cornemuse écossaise serait arrivée en Bretagne vers la fin du XIX^e siècle par l'intermédiaire de Charles LE GOFFIC, mais c'est à partir de 1928 qu'elle fait une entrée significative dans le milieu des militants bretons, sous l'impulsion d'Hervé LE MENN et Gildas JAFFRENNOU, le père de François dit TALDIR (ibid. : 21–24).

La "harpe celtique", quant à elle, est découverte par les bretons au moment des *Eisteddfodau* de 1867 et 1899, c'est par Gildas JAFFRENNOU et Georges COCHEVELOU (le père du musicien Alan STIVELL) qu'elle sera introduite en Bretagne durant les années 1930, et c'est la harpiste classique Denise MÉGEVAND qui forme une génération de musiciens, dont Alan STIVELL ou Kristen NOGUÈS, à Paris (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 288–291).

Plus tard, la flûte traversière en bois et le *uilleann pipe* viendront enrichir la panoplie bretonne d'instruments "celtiques" en donnant naissance à la nouvelle musique bretonne émergeant après-guerre. La dimension linguistique ne sera pas absente de ce phénomène, puisque le *bagpipe* écossais sera baptisé "biniou bras" ("grand *biniou*"), dénomination qui viendra l'apparenter à la cornemuse bretonne nommée "biniou", qui deviendra alors "biniou kozh" ("vieux *biniou*") pour se distinguer du premier.

Les orchestres celtiques : En Bretagne naîtront alors des orchestres de cornemuses, qui apparaîtront pendant voire avant la Seconde Guerre Mondiale⁴⁹ mais ne connaîtront une véritable diffusion qu'après celle-ci : des groupes apparaissent à Paris (le *bagad Bleimor* est d'abord issu d'une formation scout) chez les militaires de Dinan ou les cheminots de Carhaix, puis dans la plupart des villes bretonnes ; la lutherie et la formation musicale se mettent progressivement en place, ainsi qu'une codification du costume et des règles concernant le parc instrumental et le style musical. Celles-ci deviennent rapidement très contraignantes, refusant tout apport de mélodies, d'instruments, ou d'arrangements qui ne seraient pas conformes à l'idée d'une certaine "tradition"⁵⁰ :

« *Les statuts de la B.A.S. (bodadeg ar sonerion) de 1943 stipulent, dans l'article 2, que : "la BAS n'accepte comme membres actifs que les Bretons de race." Le mot "race" sera remplacé, en 1946, par "de naissance". Le compositeur Jeff LE PENVEN est nommé "censeur musical". En effet le règlement intérieur précise que "le censeur a le pouvoir d'interdire tout air non celtique".* » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 285

C'est seulement quelques années après la Seconde Guerre Mondiale, lorsque le mauvais souvenir des *bagadoù stourm*, les milices collaborationnistes, s'amenuise, que le terme "*bagad*" lui-même succède à celui de "clique".

49. Le premier regroupement de musiciens jouant de cette cornemuse apparaît en 1932, lorsqu'Hervé LE MENN fonde à Paris la *K.A.V. (Kenvreuriez ar Vineaouerien)*, soit la "confrérie des sonneurs de biniou". Mais cette association ne dure pas et ne se répand pas. En Bretagne, c'est en 1942 ou 1943 que se crée *B.A.S. (bodadeg ar sonerion)*, qui fait sa première représentation au Congrès celtique présidé par Roparz HEMON (MORGANT 2005 : 24–25).

50. Une telle rigueur de sélection reposant sur l'idée d'une "tradition celtique" se trouve toujours aujourd'hui dans les différents concours de musique et de danse en Bretagne, comme au Festival Interceltique de Lorient, au *Kan ar Bobl* (le chant du peuple) de Pontivy, aux concours de cercles celtiques, etc.

Ces nouvelles pratiques musicales se développent parallèlement à la forte diminution de celles liées à la vie rurale précédant la révolution agricole bretonne (comme les veillées après les foins ou les battages, où se pratiquent le *kan ha diskan* ou chant à répondre, et le jeu en couple biniou-bombarde) : pour les nouvelles populations urbaines, l'interceltisme permet la projection dans un imaginaire ancestral alternatif face aux pratiques dont ils se sont coupés.

« *C'est en réalité un phénomène de nature urbaine qui allait s'imposer : le bagad. Un phénomène de toute évidence lié pour une bonne part à la période de reconstruction vécue par la France des années d'après-guerre.* » MORGANT 2005 : 25

Les rassemblements interceltiques : Bien que les *eisteddfodau* et congrès celtiques déjà mentionnés aient parfois été le lieu de prestations musicales, ils s'adressaient pourtant majoritairement à un public de notables et d'érudits qui s'y rendaient avant tout pour assister à des conférences ; en revanche, le phénomène s'amplifie fortement après la Seconde Guerre Mondiale, et de nombreuses manifestations publiques très diffusées viendront ancrer par la musique cette idée d'un air de famille "celtique" dans les pratiques culturelles⁵¹. Le militant Polig MONJARRET fut un des acteurs essentiels de ce mouvement, puisqu'il fut à l'origine d'un grand nombre d'institutions ou d'événements de l'après-guerre appliquant l'interceltisme⁵². Parallèlement se tissaient aussi des échanges autour des pratiques sportives revivalisées (EPRON 2008)⁵³.

La théorisation d'une "musique celtique" : Bien des musiciens contribueront à la diffusion de l'idée d'une parenté "celtique", dont un des principaux est sûrement le chanteur et harpiste Alan COCHEVELOU, qui prendra le nom d'Alan STIVELL, fils de Georges COCHEVELOU, qui importa la harpe à Paris dans les années 1930. Celui-ci mentionne : « *Vous savez peut-être que je jouais en public à la harpe celtique, dès mes 10 ans, des thèmes autant irlandais, gallois que bretons.* » (STIVELL 2012 : 218). Le mélange de ces différents thèmes sur scène, ainsi que des instruments considérés comme emblématiques d'une "musique celtique", la harpe et la cornemuse, avec la guitare électrique contribuèrent à son succès, jusqu'à son triomphe à l'Olympia en 1972. Dans certains textes, celui-ci s'efforce de justifier une parenté celtique dans l'architecture des maisons (ibid. : 222–223) ou dans des propriétés musicales des morceaux joués⁵⁴. La difficulté d'une telle caractérisation réside dans le fait qu'outre le critère de la langue, un bon nombre de

51. Le premier festival interceltique organisé en août 1927 à Riec-sur-Belon constitue en ce sens un tournant puisqu'il est le premier événement à s'adresser à une population élargie sur la base d'échanges essentiellement musicaux, et de jeux festifs (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 179, 182, 194–198), et sera suivi par d'autres manifestations de ce type (ibid. : 198–200). Le concours des cornemuses de Brest s'inaugure en 1953, organisé par la fédération *B.A.S. (bodadeg ar sonerion)*, avant de devenir le "festival international des cornemuses", puis de déménager à Lorient à partir de 1971 où il devient le "Festival Interceltique de Lorient" (ibid. : 330–334), aujourd'hui une des plus grandes manifestations de France, de renommée internationale, et attirant des centaines de milliers de spectateurs (800 000 visiteurs en 2010).

52. *B.A.S. (bodadeg ar sonerion)* (le "groupement des sonneurs"), mais aussi *Kendalc'h* ("continuation"), la fédération des cercles celtiques en 1950, le Festival Interceltique de Lorient à partir de 1970, le concours de musique nommé *Kan ar Bobl* ("le chant du peuple", reposant sur le modèle irlandais) en 1973, ainsi que de nombreux jumelages entre communes bretonnes et irlandaises, mission dont il était chargé par la compagnie maritime *Brittany Ferries*.

53. Alors que la lutte bretonne ou *gouren* a été codifiée et revivifiée au début du XX^e siècle, le premier tournoi de lutte interceltique s'organise en 1928 par le comité de Quimperlé, et les rencontres sportives interceltiques continueront à avoir lieu régulièrement depuis lors (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 200–205). De même, la pratique du "football gaélique" se diffuse partiellement en Bretagne (ibid. : 372–374).

54. Il mentionne notamment comme propriétés caractéristiques à ses yeux de la musique celtique : interactions entre langue et musique, gammes déficientes, échelles à tempérament inégal, importance du *rubato*, tuilage entre les phrases, ambiguïté de la distinction binaire / ternaire, structures simples, timbres mettant en valeur les aigus et les harmoniques, importance des bourdons (ibid. : 224–225).

caractères qu'il présente seraient communs avec différents types de *maqâms* orientaux ou de *râgas* indiens. Cela semble en outre ignorer l'histoire de la musique bretonne, qui montre que les danses ou la pratique musicale de couple de sonneurs résultent d'une appropriation locale de danses diffusées partout en Europe (GUILCHER 1963).

D'autres spectacles musicaux et chanteurs à succès contribueront à la diffusion de l'idée d'une "musique celtique", ainsi de Gilles SERVAT, barde, membre du *Gorsed* breton, qui se sert de chants anciens dans ses chansons (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 322-326), ou le spectacle "l'Héritage des Celtes" en 1995, l'album *Panique Celtique* du groupe *Manau*, vendu à à 1 million d'albums et 2 million de singles. D'autre part, la musique irlandaise devient un répertoire fortement apprécié des musiciens bretons (ibid. : 326-328).

*
* *

Si l'on souhaite dresser le bilan de ce qu'a été l'interceltisme atlantique en tant que construction historique, on pourrait dire que les quelques ressemblances observées par les lexicographes que leur adhésion au discours panceltiste faisait diluer dans un ensemble d'identifications beaucoup plus large ont ensuite été reprises au XIX^e siècle par les partisans d'une conception différentialiste des Celtes dans un cadre d'opposition envers les pouvoirs français et anglais. La figure des "Celtes" permettait alors autant de distinguer les Bretons, Gallois, Irlandais, et Écossais, des Français et des Anglais, que de les relier entre eux dans la perspective d'une lutte de libération commune. L'œuvre de LA VILLEMARQUÉ lui confère du contenu dans la nouvelle écriture de l'histoire qu'elle propose, et des sources dans les chants du *Barzaz Breiz* présentés comme gages d'une proximité très ancienne, que l'invention du néo-druidisme vient renforcer en créant des rituels qui peuvent être interprétés comme ceux des Celtes antiques. De son côté comme de celui des intellectuels gallois s'opèrent des circulations lexicales marquées par l'émergence d'un rapport puriste à la langue qui perçoit progressivement les apports français comme des formes d'invasion, dans une conception cohérente avec le développement des antagonismes nationalistes qui apparaissent alors : l'emprunt au breton pour les uns, au gallois pour les autres, permet aux auteurs et lexicographes de renouveler le lexique de leur langue en puisant dans un matériau qu'ils considèrent comme non menaçant pour sa pureté, puisqu'ils en ont préalablement théorisé la parenté linguistique. L'articulation avec des théorisations biologiques permet progressivement d'ethniciser le discours en passant de la proximité culturelle à la parenté des filiations. Alors que cette idée des "Celtes" comme ancêtres communs s'ancre peu à peu, le discours s'étoffe et se diffuse progressivement au XX^e siècle, en prenant deux nouvelles directions : **d'une part**, un renforcement des relations de collaboration politique entre différents mouvements, la question des origines s'amointrissant alors pour accueillir d'autres luttes de libérations locales, **d'autre part**, une formation culturelle, essentiellement musicale, reposant sur l'idée de liens de parenté entre certains styles musicaux. Pourtant, le discours de l'interceltisme n'est pas dénué d'ambiguïtés quant à son contenu, et il est possible de revenir sur au moins deux questions délicates qui ont pu en agiter les milieux : **d'une part**, celle de la langue d'usage dans les relations interceltiques, **d'autre part**, celle de l'extension et des limites à assigner aux territoires regroupés sous la bannière "celtique".

8.5 Les Celtes dans la brume

La thèse de l'"origine celtique" partagée des Bretons, Gallois, Irlandais, et Écossais est aujourd'hui à ce point diffusée qu'elle relève d'une sorte d'évidence qu'il semble incongru, voire mal intentionné de vouloir remettre en question⁵⁵. Pourtant, lorsque l'on interroge l'ensemble de présupposés qui en fonde le discours, ce sont avant tout des approximations et fuites en avant que l'on observe :

« Il est par ailleurs étonnant, lorsqu'on questionne les acteurs de l'interceltisme, de noter qu'ils n'ont en général aucune définition claire à apporter sur la ou les réalités que revêt ce concept. Plusieurs nous ont même donné l'impression de fuir toute tentative de classification, comme si un certain flou, une "brume toute celtique", se révélait fort commode plutôt que d'affronter les réalités d'un mouvement pourtant aujourd'hui plus que centenaire et aux aspects très divers, mais propice, il est vrai, aux mythes et aux légendes. » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 5

Ces incertitudes se manifestent en particulier sur deux points :

La question de la langue : alors que l'interceltisme a pu prendre appui sur les comparaisons et proximités constatées par les linguistes des deux côtés de la Manche entre des usages linguistiques, qui vinrent se renforcer par une politique d'enrichissement lexical que nous avons présentée, on constate néanmoins que ces proximités ne suffisent pas pour nouer des échanges dans le cadre des relations interceltiques.

L'extension du groupe celtique : par ailleurs, au cours du XX^e siècle, d'autres territoires ont pu revendiquer une appartenance "celtique", bien que le critère linguistique pouvait encore moins en fonder la légitimité. La volonté de les intégrer mena à des réaménagements des critères d'identification, où le rôle de la langue se trouva tout à coup minimisé au profit de nouvelles analogies constatées, qui porteront alors sur de nouveaux supports néanmoins assez glissants.

8.5.1 Quelle langue pour les relations interceltiques ?

Les quelques proximités observées par les linguistes furent loin d'être suffisantes pour garantir une intercompréhension mutuelle entre les locuteurs lors des rassemblements celtiques : elles portent essentiellement sur quelques mots du lexique de l'une et l'autre langues (que les lexicographes amplifieront par leur politique d'enrichissement lexical), mais ne permettent pas pour autant une compréhension aisée de phrases complètes prononcées avec fluidité, et ce malgré les proclamations d'intercompréhension que l'on trouve affichées dès LA VILLEMARQUÉ : ainsi lorsqu'il se vante que son chant breton avait été compris par les gallois lors de l'*Eisteddfod* de 1838, il semble, comme le remarquait Erwan CHARTIER-LE FLOCH, qu'il s'agisse soit d'une exagération de sa part, soit d'une politesse de la part des gallois (ibid. : 63). C'est ainsi qu'une des difficultés récurrentes soulignées dès les premières relations interceltiques est celle de savoir quelle langue sera utilisée. En Bretagne, peu d'érudits connaissent le gallois, mis à part Frañsez VALLÉE ou Taldir JAFFRENNOU, et ailleurs, parmi les militants gallois, écossais, irlandais, etc., peu disposent d'une langue commune pour échanger entre eux. Aussi faut-il parfois passer par l'anglais ou le français, au grand dam des principaux concernés.

cf. p. 353

cf. p. 352

55. Simon JAMES mentionne que les archéologues britanniques qui remettent aujourd'hui en question la pertinence théorique de la catégorisation "celtique" des vestiges se voient accusés de « génocide », et sont promptement catalogués comme des nationalistes anglais (JAMES 1999 : 16, 141).

Face à cette difficulté, on rencontra plusieurs positionnements différents :

- Charles de GAULLE défendait l'idée de commencer par utiliser le français dans les relations interceltiques, avant de créer un espéranto celtique. cf. p. 358
- Frañsez VALLÉE maîtrisait bien l'anglais, mais il avait refusé d'en prononcer un seul mot lors de sa traversée de l'Angleterre pour se rendre à l'*Eisteddfod* de Cardiff en 1899 (CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 104).
- Roparz HEMON professeur d'anglais, s'exprimait dans cette langue lors des rencontres, et il mentionne qu'un certain Lord ASHBOURNE⁵⁶ s'était fâché contre lui à ce sujet (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 190–191).
- Au congrès de Truro (en Cornouailles), en 1932, les différents membres rassemblés lors du banquet ont essayé d'échanger chacun dans sa langue afin de tester la possibilité d'établir un idiome commun aux différentes "langues celtiques" : il fallut malgré tout résumer les conversations en anglais à la fin du repas (ibid. : 227).

Ainsi, quelles que soient les différentes options choisies, le problème reste entier : malgré les proclamations d'une parenté, les locuteurs des différents pays "celtiques" étaient généralement incapables de se comprendre entre eux lorsqu'il s'agissait de parler dans les langues dont ils défendaient l'usage.

8.5.2 Des questions de délimitations

Le problème se trouva encore accru lorsqu'il fut question d'intégrer, au sein du groupe des nations "celtiques", des territoires où les usages linguistiques ne manifestaient même pas une telle proximité. Les négociations au sujet de leur intégration furent alors l'occasion d'une discussion intéressante des critères d'identification au sein du groupe "celtique", et les caractéristiques avancées (analogie des situations politiques dans le rapport à un État plus puissant, pratiques instrumentales communes) sont à ce titre significatives de l'élargissement que nous avons présenté des supports associés à l'interceltisme à partir du XX^e siècle, intégrant progressivement la dimension d'un militantisme nationaliste commun et celle des pratiques culturelles, notamment musicales. cf. 8.4

8.5.2.1 La Cornouailles ?

Une des premières difficultés de délimitation remonte à la fin du XIX^e siècle, lorsque se posa la question de savoir si la Cornouailles⁵⁷ devait ou non être intégrée au sein des relations interceltiques, dans le mouvement des "*Eisteddfodau*" : la dernière locutrice ayant eu le cornique pour langue maternelle était décédée en 1795, et les locuteurs du cornique se comptaient en nombre vraiment restreint. Ainsi, si l'on s'en tenait au critère de la langue, la Cornouailles ne pouvait pas être intégrée aux relations interceltiques, ce que mentionnaient alors plusieurs militants contre une telle intégration. Elle le fut pourtant, sur la base d'arguments invoquant une parenté ancienne, et sur le constat de la détermination de certains militants cornouaillais cf. p. 362

56. Il s'agit de William GIBSON (1868–1942), connu pour son engagement dans le nationalisme irlandais et son intransigeance linguistique.

57. Comme il est d'usage, nous écrivons <Cornouaille> pour désigner la zone dialectale de Bretagne correspondant à l'usage de l'écrit dans l'évêché de Quimper, et <Cornouailles>, avec un <-s> final bien qu'au singulier, pour désigner la péninsule du Royaume-Uni où se parlait le cornique.

(CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 111–113). Le critère d'inclusion reposant sur la proximité des usages linguistiques pour délimiter le groupe "celtique" en vint ainsi à être remis en question.

8.5.2.2 La Galice ?

À partir des années 1920 et 1930, c'est la Galice qui se propose d'intégrer le groupe des "pays celtiques". Bien que la langue qui y est pratiquée ait plus de proximité avec les langues latines qu'avec le breton ou le gallois, plusieurs raisons furent invoquées pour justifier ce rapprochement : la pratique de la *gaita*, cornemuse locale, et le statut de petite province péninsulaire atlantique appartenant à un État plus grand, l'Espagne (ibid. : 214–220).

Un rapprochement visant surtout la distinction : Pour les Galiciens comme pour tous les autres, le recours à une ascendance celtique est avant tout une manière de revendiquer une parenté distincte de celle de l'État dont elle fait partie, à savoir l'Espagne. Ainsi, l'hymne national galicien, composé par Eduardo PONDAL, mentionne-t-il parmi ses paroles :

*« Nous sommes des Alains
Nous sommes des Celtes et des Suèves
Mais pas des Castellans
Nous sommes des Galiciens »*

(CALO LOURIDO 1996 : 24, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 389)

Erwan CHARTIER-LE FLOCH commente ainsi le recours à l'ascendance celtique :

« Pour se forger une légitimité, suivant un processus déjà connu, ce dernier cherche donc des ancêtres prestigieux aux Galiciens et ils [sic] les trouvent chez les Celtes. Ainsi que le souligne Francisco CALO LOURIDO : "L'Espagne était pleine d'Ibères, si la Galice veut être différente, si elle veut avoir une personnalité authentique, elle doit être celte. En plus, elle sera apparentée racialement avec la Bretagne, l'Irlande, l'Écosse, le pays de Galles... , c'est-à-dire avec des peuples bien différenciés, ayant des cultures et des langues propres et qui, depuis des siècles, furent exploités et opprimés par d'autres (Espagne, France, Angleterre, ...). L'atlantisme sera défendu face à la « décadente Méditerranée »." » ibid. : 389, citant CALO LOURIDO 1996 : 25

Les négociations du critère de la langue : Ici non plus, le rapprochement celtique ne peut pas reposer sur une proximité linguistique des usages actuels, bien que pour des raisons différentes de la Cornouailles : ce n'est pas parce que l'usage en a été abandonné, mais parce qu'il est plus proche des langues romanes. Là également, on observe donc des stratégies de contournement qui modifient temporairement les critères d'intégration pour remettre en cause la préséance accordée au linguistique :

« Certes, nous avons perdu l'antique langue celte, et maintenant nous parlons un dialecte néolatine dont le portugais est la forme officielle et que nous devons préserver de la puissante intromission de l'espagnol qu'on impose à la chaire, à la cour, à l'école. Mais la perte de ce lieu est-elle suffisante pour que trois millions de Celtes soient pour les autres des inconnus ? » Courrier de Vicente RISCO, cité par JAFFRENOU 1929 : 698, et repris par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 392

Un tel retournement peut également être formalisé : nous avons vu en effet que les opérations d'identification et de différenciation reposaient implicitement sur des critères, et que dans certains cas, une remontée en généralité permettait de discuter de la pertinence des critères mêmes. On peut ainsi constater que la mobilisation du critère de langue ne permettant pas une identification :

C(langue) : Br. - Gall. - Irl. - Éc. | Cornouailles, ou :

C(langue) : Br. - Gall. - Irl. - Éc. | Galice

Dans ce cas, c'est la pertinence du critère qui en vient à être remise en question pour proposer une nouvelle identification, reposant par exemple, comme nous allons le voir, sur un parallèle perçu entre les situations politiques, ou sur certaines pratiques musicales :

C(sit. pol.) : Br. - Gall. - Irl. - Éc. - Corn. - Gal, ou :

C(musique) : Br. - Gall. - Irl. - Éc. - Galice

Mais, pour remplacer un tel critère par un autre, encore faut-il tenir un discours qui minimise l'intérêt du critère initial et valorise plutôt celui que l'on souhaite mettre en avant :

Q(Celtes) : C(sit. pol.) > C(langue), ou :

Q(Celtes) : C(musique) > C(langue)

Aa sein de cette négociation du critère d'identification, l'absence de langue commune pourra en fait être retournée en avantage, puisque bien entendu, ce n'est pas qu'il n'y a pas de langue celtique en Galice, c'est qu'il n'y en a *plus*, pas même une seule trace, et ce en vertu d'une situation qui constitue son véritable point commun avec les autres Nations celtiques : l'oppression étatique dont elle est victime.

L'absence de langue celtique renforçant la proximité politique : On perçoit ainsi qu'à partir du moment où la parenté est déjà tenue pour acquise, la différence de langue peut, pour cette fois-ci, être vue comme une contingence historique, où une situation politique a mené à l'oubli d'une « *antique langue celte* » dont l'existence est affirmée avec certitude. Si ce discours subvertit le schéma précédent selon lequel la parenté celtique s'établissait par l'observation de proximités entre les usages linguistiques actuels, c'est en se reposant sur la nouvelle caractérisation de l'interceltisme émergeant au XX^e siècle, à savoir une proximité perçue dans les situations politiques, ce qui permet de transformer la cause en effet : puisque nous sommes des Celtes, alors nous devons forcément avoir eu une langue celtique.

L'évacuation de la langue comme critère de regroupement pourrait être un pari risqué, puisqu'elle aurait potentiellement comme conséquence de pouvoir faire rentrer n'importe quelle communauté dans le groupe des "Celtes", mais ce risque est ici évacué, à la fois par un raisonnement qui présuppose d'emblée une appartenance, et par l'évocation de ressemblances dans les situations politiques.

La disparition de cette "langue celte" présumée peut même, par un retournement, venir renforcer l'appartenance celtique, puisqu'elle est interprétée, non comme inexistante depuis le départ, mais comme le résultat d'une oppression politique de « *l'espagnol* » (dont on peut supposer qu'il s'agit du castillan) qui est « *impos[é]* » à ses locuteurs. La disparition présumée d'un usage linguistique tenu pour ayant existé, bien qu'on n'en observe aucune trace, vient donc en fait *renforcer* la proximité établie entre les différentes communautés : comme les Bretons, comme les Irlandais, les Écossais et les Gallois, les Galiciens sont des victimes opprimées par

un État plus grand, qui, leur imposant une autre langue, contribue à la disparition des usages originels dont on est certain qu'ils doivent exister. Les locuteurs du Galicien devenu un « *dialecte néolatin* » doivent même lutter sur deux fronts pour voir leur originalité préservée : **d'une part** contre le portugais qui est devenu « *la forme officielle* » de leur manière de parler, **d'autre part** contre cet "espagnol" « *que l'on impose à la chaire, à la cour, à l'école* ».

L'oppression par une culture nationale : un destin de tous les Celtes ? Dès lors que l'appartenance commune de toutes ces communautés au groupe des "Celtes" est tenue pour acquise, la mention de similarités dans leurs situations politiques en vient à donner une impression de destin commun, comme s'il était consubstantiel à la définition même de tous les Celtes de se trouver dominés par un État plus grand. Le rapport est donc retourné : il ne s'agit plus de dire que, sur la base d'une situation politique contemporaine proche, on aurait regroupé différentes régions en utilisant pour cela l'ethnonyme de "Celtes" ; bien plutôt, ce discours qui présuppose un tel regroupement en vient à utiliser ce parallélisme dans les situations politiques actuelles comme une confirmation d'un destin commun partagé par un groupe préétabli. On en vient alors à croire qu'une obscure prédétermination téléologique destinait dès le départ tous les descendants d'un même peuple de l'Antiquité, quels que soient les lieux où ils auraient émigré, à se trouver sous le joug d'États politiques plus grands.

cf. p. 43

Ainsi, si l'on observe les critères invoqués par Taldir JAFFRENNOU pour justifier de l'appartenance celtique des Galiciens, on constate qu'ils sont pour le moins différents de ceux qui étaient invoqués habituellement, notamment pour justifier le rapprochement Bretagne-Irlande-Écosse-Pays de Galles :

« *Ils s'appellent eux-mêmes dans le dialecte, O Poble Gallego, c'est-à-dire Ar Bobl Galleg (le Peuple Gallique), et ils ont une littérature, un art, une archéologie qui n'est ni espagnol ni mauresque mais celte. La caractéristique de leur race est la saudade, disent-ils, c'est-à-dire d'être sauteuse, frondeuse, légère, comme il est coutume de représenter les Celtes. Ils se rapprochent beaucoup des Bretons par leur christianisme primitif. Autrefois, expose l'un de leurs leaders, Vicente RISCO, la Galicie était indépendante, et depuis cinquante ans, un parti s'est constitué chez elle qui réclame l'autonomie intégrale.* » JAFFRENNOU 1929 : 699, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 392

On perçoit ici que l'auteur légitime son regroupement simplement par exclusion, en ce sens qu'il suffit de n'être « *ni espagnol ni mauresque* » pour que cela confère à des productions culturelles les attributs propres aux Celtes. Il semble pourtant évident pour l'auteur qu'un tel critère exclusif ne permettrait pas d'identifier toutes les populations mondiales n'étant « *ni espagnol[es] ni mauresque[s]* » parmi les Celtes : ce n'est donc pas tellement la précision descriptive de cette caractérisation qui compte ici que la possibilité qu'elle offre de se percevoir un point commun dans une non-appartenance partagée à ce qui serait identifié comme des "cultures dominantes" : les Galiciens auraient alors en commun avec d'autres Celtes de n'être « *ni espagnol[s] ni mauresque[s]* », de même que les Bretons seraient décrits comme "ni gaulois ni latins", et les Irlandais, Gallois, ou Écossais, comme "ni anglais ni saxons".

La mention de la perte d'indépendance politique de la Galice est elle aussi évocatrice, tant elle permet de voir se télescoper allègrement les échelles temporelles : le « *depuis cinquante ans* » de la perte d'autonomie venant servir de caution à la thèse d'une identité vieille de plusieurs siècles. Un tel rapprochement semblerait simplement anachronique si on ne le mettait pas en rapport avec les présupposés continuistes et téléologiques qui fondent les discours d'origination,

cf. p. 43

et qui justifient la pertinence de telles mises en rapport aux yeux de leur auteur.

Une étymologie bien opportune : L'étymologie de JAFFRENNOU est par ailleurs fantaisiste, tant pour *saudade*, qui désigne la nostalgie en portugais, que pour *Gallego*. À suivre les étymologies et raisonnements de JAFFRENNOU, la chanteuse cap-verdienne Cesaria EVORA, qui a donné ses lettres de noblesses au chant de la *saudade*, aurait aisément pu intégrer les relations interceltiques. Concernant les *Gallego*, le terme semble proche du breton à JAFFRENNOU car le mot breton *gall*, désigne l'appartenance française (Bro C'hall : la France ; *galleg* : la langue française ; *gallaoued* les Français, etc.). Son rapprochement est hasardeux pour deux raisons :

D'une part, parce qu'il sert justement à désigner les Français, et non les Bretons ou un autre peuple "celtique",

D'autre part, parce que proximité ne signifiant pas filiation, la ressemblance entre ces deux mots s'explique bien plus probablement par la réappropriation du *Galli* latin que par une quelconque ascendance celtique commune.

Le recours aux stéréotypes nationaux : Outre l'approximation étymologique, JAFFRENNOU justifie son rapprochement par une caractérologie stéréotypique des peuples (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014 : 43–47) : dans son cas, les Celtes sont désignés comme « *saut*[eurs], *frond*[eurs], *lég*[ers] ». Au-delà de la question consistant à savoir ce que peut bien signifier le fait qu'un peuple soit « *saut*[eur] », et comment l'on observe si un hypothétique gène du saut s'est transmis ou non dans toutes les "populations celtiques", on constate qu'une telle caractérisation, bien qu'étant présentée comme relevant de la « *coutume* », est aussi arbitraire que peu répandue, d'autres spéculations sur le "caractère des Celtes" leur attribueront au contraire le trait d'être graves, silencieux, têtus, hospitaliers, etc., la liste n'étant pas close, variant autant selon la fantaisie des auteurs que selon les nécessités contextuelles de ce qu'une telle caractérologie doit servir à prouver.

Par ailleurs, le christianisme et la revendication politique d'autonomie, pour très éloignés qu'ils soient des attributs d'éventuels ancêtres de l'Antiquité, sont néanmoins pertinents aux yeux de l'auteur, au sein d'un raisonnement qui tient toute *ressemblance actuelle*, quelque soit ce sur quoi elle porte, comme gage d'une *filiation partagée*.

Un christianisme devenu gage de celticité ? On peut pourtant penser que le christianisme et la revendication politique d'autonomie n'ont pas ici le même statut, puisque la seconde est ce qui justifie l'intérêt mutuel que se portent des militants de différentes régions, alors que le christianisme semble n'être qu'une ressemblance fortuite érigée en prétexte pour une identification commune, comme peut l'être aussi l'usage de la cornemuse.

La mention du christianisme est par ailleurs particulièrement intéressante en ce qu'elle souligne à quel point l'intérêt que ces militants portent au celtisme est plus lié à une politique actuelle qu'à un quelconque souci de fidélité historique : en effet, non seulement le christianisme ne peut évidemment pas être considéré comme définitoire d'une quelconque appartenance celtique, auquel cas le cercle de ses pratiquants devrait s'élargir largement plus que par l'intégration des Galiciens, mais il aurait même tendance à servir de contre-argument pour une identification celtique aux yeux de ceux qui associeront le celtisme au paganisme, et notamment au druidisme.

Mais nous avons vu qu'y compris au sein de la tendance néo-druidique, dont le druide TALDIR faisait partie, il existait une certaine ambiguïté dans le rapport au christianisme.

cf. p. 350

*
* *

Ce premier texte de JAFFRENNOU en faveur d'une intégration de la Galice n'eut pas forcément beaucoup d'écho en son temps. Néanmoins, à la faveur du développement des échanges interceltiques, surtout dans leur dimension musicale, la question s'est à nouveau posée après-guerre. Ainsi, en 1976, elle est intégrée par le Festival Interceltique de Lorient au sein des pays celtiques, celui-ci adoptant alors la devise « *Seiz bro, un ene* » (sept pays, une âme) (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 332).

cf. p. 366

Aujourd'hui, l'appartenance de la Galice à l'ensemble des pays "celtes" reste une question ouverte : si la réponse semble évidente à certains musiciens ou organisateurs de festivals qui peuvent y promouvoir la double logique, à la fois du "métissage" et de l' "air de famille", l'implantation d'un tel regroupement n'est pas forcément évidente. À ce titre, le musicien Dan AR BRAZ témoigne admirablement du caractère performatif de l'affirmation celtique, lorsqu'il relate son rapport aux Galiciens au moment de son spectacle "l'Héritage des Celtes" :

« *Le travail de préparation de ce disque m'a aussi permis de mieux comprendre la Galice celtique et d'approfondir ma relation avec mon pays. Les gens avaient peur de se dire celtes en Galice. Il y avait un mouvement anti-celtique très fort. Moi, plus j'avancais, plus j'étais convaincu qu'il y avait quelque chose.* » RIVALLAIN 2003 : 47, cité par CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 557–558

8.5.2.3 Asturiens, Australiens, Basques, Berbères, etc. ?

De même que pour la Galice, Erwan CHARTIER-LE FLOCH remarque que les Asturies ont récemment été intégrées au sein de l'ensemble des "pays celtiques", ce qui a soulevé des questions au sein même des militants, dans la mesure où aucune langue considérée comme "celtique" n'y est parlée. La raison invoquée, comme pour la Galice, est que l'on y joue de la cornemuse. Mais si l'on intègre comme "pays celtique" les zones de langue latine où se joue la cornemuse, alors faudrait-il « *dès lors intégrer des pays comme, par exemple, l'Auvergne, l'ancien territoire des Gaulois arvernes, où l'on joue aussi bien de la cornemuse et où on parle une langue romane que le galicien [sic]* » (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 6) ? À ce rythme, c'est non seulement la cabrette auvergnate, mais aussi la *gaiïda* bulgare, le *mezoued* tunisien, ou toutes les cornemuses utilisées en Normandie, Bourgogne, Vendée, et autres, qui pourraient permettre d'élargir la zone des Celtes.

Dans les années 1990–2000, le festival intègre également l'Australie ou l'Acadie, présentées comme pays d'une forte diaspora celtique. « *Cette extension celtique [...] en laisse parfois plus d'un dubitatif.* » (ibid. : 333) :

« *En souhaitant intégrer de pays de forte immigration « celtique » comme les États-Unis, l'Australie, le Canada, l'ancien directeur du festival interceltique de Lorient, Jean-Pierre PICHARD a lui-même entretenu une certaine confusion sur les limites déjà bien fluctuantes de la Celtie moderne.* » ibid. : 6

Détaillant la démarche qui a mené à l'orientation du Festival de Lorient à partir de 1970, celui-ci assume justement pleinement la dimension politiquement et économiquement opportune que l'on pouvait trouver dans un interceltisme teinté d'imaginaire que le festival a contribué à renforcer (PICHARD 2012) :

« Le choix du concept "interceltique" semblait évident, la Bretagne était isolée au bout de son hexagone dans un pays qui affichait deux siècles de centralisation. Les cultures des pays celtiques n'étaient pas ce qu'elles sont devenues mais l'Irlande était indépendante, le pays de Galles et l'Écosse avaient le statut de nations. L'idée était de s'enrichir mutuellement et de faire émerger la Bretagne en s'appuyant sur des pays qui avaient une existence reconnue. La Bretagne devait palier ses faiblesses par une plus grande imagination. [...] »

Moins d'un siècle après l'anéantissement des clans et de leur culture, on a réinventé, dans l'ombre du château de Balmoral, des coutumes anciennes et des tartans que les Highlanders n'avaient jamais portés. Aucun des instruments dits celtiques n'était d'origine locale, la cornemuse venait du bassin méditerranéen, la harpe avait des ancêtres en Afrique, le violon venait d'Italie, les uilleann pipes descendaient de la musette de cour française, l'accordéon avait été inventé en Autriche et la batterie des pipe bands venait des États-Unis. [...] »

Nous avons donc essayé de trouver une équation la moins floue possible entre l'atlantique, l'histoire, la langue et le sentiment d'appartenance à ce monde imaginaire à inventer. [...] » ibid. : 171–177

La liste des territoires potentiellement celtisables peut encore s'allonger : Taldir JAFFRENOU considérait également la Catalogne et le pays Basque comme des terres celtiques (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 219), et au Congrès Celtique d'Édimbourg en Irlande, en 1907, un certain George MACCKAY émit l'hypothèse selon laquelle les Berbères du Maroc pourraient être considérés comme celtes, du fait d'une ressemblance entre les structures sociales des différentes communautés (ibid. : 118). De même, un congrès interceltique fût organisé en 1910 en Belgique, bien qu'il connût peu de participants (ibid. : 119–120).

Bref, on le voit, les critères d'identification à l'ensemble des "pays celtiques" sont perpétuellement mouvants et renégoiés selon les opportunités : alors que celui de la langue a été mis en avant pour justifier d'un rapprochement entre Bretagne, Pays de Galles, Irlande, et Écosse, d'une manière qui n'était déjà pas sans interroger, il était plus fortement compromis dès qu'il s'agit d'intégrer la Cornouailles, où le cornique n'était plus pratiqué, et encore plus fortement pour la Galice et les Asturies. Les critères de substitution alors proposés rendent possibles toutes les extensions imaginables à l'ensemble des pays "celtiques". Malgré les approximations historiques et culturelles des critères sur lesquels reposent ces identifications, on constate néanmoins qu'elles n'opèrent pas au hasard et ont généralement une pertinence avant tout politique aux yeux de leurs auteurs : le "celtisme" est avant tout un signe de ralliement pour les représentants de pratiques culturelles locales qu'ils estiment étouffées par une culture étatique dominante. En ce sens, montrer la fluctuation de ces critères ne vise pas tant à discréditer l'affirmation celtique qu'à tenter de la mettre en rapport avec les évolutions historiques : au sein d'un XX^e siècle voyant se développer un interceltisme reposant sur un engagement militant et l'émergence de pratiques culturelles folklorisées, il n'est pas étonnant que le critère de la langue en vienne à être remis en question au profit de dimensions nouvellement tenues pour pertinentes.

8.6 Un retour à l'ethnonyme

Une autre transformation importante opérée par l'interceltisme, et sur laquelle nous avons peu insisté, réside dans le changement de rapport au temps dans l'usage des termes "Celts"

et "celtique" : si le terme était un ethnonyme à l'époque des commerçants phocéens puisqu'il désignait des populations qui leur étaient contemporaines, sa remobilisation depuis la Renaissance en avait fait un archéonyme, puisque les auteurs se disaient alors *issus des Celtes*, population de l'Antiquité. Or, l'usage de la notion de "Celtés" dans le discours interceltiste a également eu pour conséquence un déplacement de sa fonction : d'archéonyme, le terme est progressivement redevenu ethnonyme, puisqu'un bon nombre de locuteurs peuvent aujourd'hui dire non seulement qu'ils sont *issus des Celtes*, mais bien qu'ils *sont des Celtes*. Plus précisément qu'ethnonyme, le discours interceltiste confère à la notion de "Celtés" un usage que l'on pourrait nommer d'"hyperethnonyme", dans une conception télescopique des identifications : de même que l'on est également de sa paroisse et de Bretagne ou d'Irlande, on est, à plus large échelle, "Celte", caractérisation qui ne s'oppose pas aux précédentes, mais qui les englobe (on peut bien sûr remonter encore en degrés de généralité, et descendre en précision). Cette modification, relativement importante, a pour conséquence que "Celtés" ne désigne plus uniquement un *discours d'origination*, mais construit bel et bien un *discours d'appartenance*. Si "origination" et "appartenance" sont bien entendus articulés, puisque la seconde puise souvent ses justifications dans la première, on peut néanmoins les distinguer. La mobilisation nouvelle de la notion de "Celtés" comme hyperethnonyme dans la construction d'un sentiment d'appartenance n'annule d'ailleurs pas son usage en tant qu'archéonyme au sein d'un discours d'origination, puisque l'on peut dire que l'on *est Celte parce que l'on vient des Celtes*. Alors que Louis LE PELLETIER ne se disait pas lui-même "Celte", on perçoit que le celtisme différentiel ainsi que l'interceltisme ont engendré, sur la base des originations, un *nouveau régime d'identification*, qui montrera son efficacité dans les grandes manifestations contemporaines du celtisme folklorisé.

Ce caractère différentiel pourra également connaître un certain nombre d'exploitations économiques relevant du marketing territorial, dans l'affirmation rassurante d'une "identité" pittoresque et singulière venant servir de valeur ajoutée au sein d'un contexte global effrayé par l'image d'une "mondialisation" (J.-F. SIMON et LE GALL 2012).

*
* *

Au sein de ce chapitre et du précédent, nous avons observé l'apparition de deux discours concomitants venant remplacer les identifications généralisées du panceltisme : **d'une part**, une restriction de la définition de "Celtés" dans l'optique d'une démarche de différenciation envers les Français ou les Anglais, **d'autre part**, le développement de thèses concernant une origine, voire une souche ethnique, communes à différents territoires qui se regroupent alors sous la bannière des "Celtés". Ces conceptions se diffuseront sous la forme d'évidences partagées au sein des lexicographes postérieurs à LA VILLEMARQUÉ⁵⁸, avec généralement peu de recul.

C'est ainsi que la définition du breton comme "langue celtique" et que la thèse d'une relation privilégiée avec d'autres langues "celtiques" insulaires — théorisable par analogie avec le modèle biologique des filiations — écrasera de son statut d'évidence la quasi-totalité des travaux de linguistique, et lexicologie. Nous verrons que cette invocation celtique prendra deux formes différentes dans un XX^e siècle marqué par un conflit entre des approches du breton, mais

58. Roparz HEMON, dans son bilan concernant l'apport du gallois à la langue bretonne (HEMON 1930b, cf.

bien que chacun des discours en investira les présupposés d'un contenu différent, ils maintiendront néanmoins l'injonction d'une différenciation envers le français, et le respect envers une tradition ancestrale celtique, comme des invariants de leur démarche. La caractérisation des Celtes dont nous avons ici présenté l'émergence constituera donc le fonds commun à partir duquel auront lieu les discussions à propos du breton, jusqu'à aujourd'hui.

C'est justement ce que nous nous proposons d'aborder dans les deux chapitres qui suivent : comment ce discours sur les Celtes, qui s'est construit dans les conditions politiques que nous venons de décrire, a-t-il influencé les conceptualisations contemporaines des langues, et quelles traces a-t-il laissé dans les conceptions scientifiques ? Le chapitre 9 abordera cette question d'un point de vue méthodologique et épistémologique, en interrogeant les catégories et raisonnements mobilisés par les chercheurs jusqu'à aujourd'hui pour pouvoir parler des Celtes, notamment dans l'optique de pouvoir concilier entre elles les différentes caractérisations qui en sont données en fonction des disciplines. Le chapitre 10 analysera quant à lui des dictionnaires étymologiques du *xx^e* siècle, ainsi que quelques débats sur l'histoire de la langue, à l'aune de cet examen méthodologique concernant le rôle conféré aux Celtes.

p. 1105), situe effectivement LA VILLEMARQUÉ parmi les initiateurs de l'enrichissement lexical par emprunt au gallois, à juste titre selon nous.

Chapitre 9

Questions de méthode : disciplines et circulation des discours

Il est clair que c'est toujours la question des origines qui est à l'œuvre : les tenants de la thèse indo-européenne et de son expression celtique sont, en réalité, obnubilés par leur souci de légitimation et d'identité.

BRUNAUX 2014 : 272

Pour clôturer cette partie concernée aux différents usages discursifs que les lexicographes bretons ont fait jouer à la notion de "Celtes", nous souhaiterions proposer dans ce chapitre une réflexion méthodologique sur les conditions d'une telle mobilisation : si nous nous sommes intéressés jusqu'ici à l'historiographie ou à la sociolinguistique spontanées des auteurs étudiés dans leur dimension politique et notamment identitaire, nous voudrions maintenant analyser l'ensemble de présupposés épistémologiques et méthodologiques qui permettent aux différents auteurs de faire reposer leurs conceptions concernant la langue, ses locuteurs, et son histoire, en les faisant reposer sur la légitimité de disciplines établies.

Dans cette analyse, nous procéderons du plus général au plus précis : nous rappellerons d'abord les différentes définitions attribuées à la notion de "Celtes" en fonction des disciplines, en soulignant leur écart, puis nous examinerons de manière critique les types de raisonnement qui semblent permettre de les articuler. Nous aborderons alors leur application à la question plus précise de "l'origine celtique" des langues, avant de nous concentrer plus spécifiquement sur la manifestation de ces modes de raisonnement dans les théories concernant l'histoire de la langue bretonne.

9.1 Autant de Celtes que de disciplines ?

Lorsque l'on observe les mentions faites aujourd'hui des Celtes dans les travaux de différentes disciplines, on est saisi par leur hétérogénéité :

La proto-histoire montre que l'ethnonyme était alors attribué par les commerçants grecs aux populations vivant au Nord de Marseille, et avec lesquelles ils avaient établi des relations commerciales¹.

1. La proto-histoire est l'étude de populations qui n'ont pas laissé de traces écrites (comme les Celtes ou les Gaulois) à partir des écrits de celles qui les mentionnaient à la même époque (les Grecs, les Romains).

L'archéologie les désigne plutôt comme une population originaire d'Europe centrale, à partir d'un ensemble d'objets découverts dans les cultures dites de "La Tène" (en Suisse actuelle) et Hallstatt (en Autriche actuelle).

La comparaison linguistique du moins celle qui correspond au courant interceltiste que nous avons étudié, en fait un ensemble de populations résidant dans les îles et péninsules au Nord-Ouest de l'Europe, au bord de l'Atlantique.

C'est ainsi que Paul BROCA, plus connu pour ses travaux de neurologie, s'intéressa dans une étude d'anthropologie aux usages de la notion de "Celtés", et remarqua qu'elle couvrait plusieurs disciplines (BROCA 1873, cité par BRUNAUX 2014 : 261–264) :

- Les « *Celtés de l'histoire* » : c'est-à-dire les populations de Gaule centrale décrites par CÉSAR²,
- Les « *Celtés de la tradition* » : ceux qui sont mentionnés par les auteurs ultérieurs³,
- Les « *Celtés de l'archéologie* » : parmi lesquels on peut distinguer ceux dont on a trouvé des objets datant de l'âge de bronze, et ceux que l'on avait, à une époque, associés aux mégalithes,
- Les « *Celtés de la linguistique* » : ceux dont les langues sont considérées comme appartenant à une origine commune dite celtique en raison des ressemblances dont elles témoignent,
- Les « *Celtés de la craniologie* ».

D'un tel désordre, il concluait :

« *J'expliquai [...] comment le nom de Celtés, dépouillé par cette extension illimitée de toute valeur historique, et n'exprimant dès lors qu'une idée vague, avait paru commode aux auteurs modernes pour remplacer les noms inconnus des peuples préhistoriques ; que chacun s'était servi pour étiqueter sa théorie.* » BROCA 1873 : 579–580, cité par BRUNAUX 2014 : 262

Aujourd'hui, le diagnostic demeure le même, et nous nous trouvons rapidement face à une situation paradoxale : si les différentes disciplines mobilisées (proto-histoire, histoire, archéologie, linguistique, génétique) sont loin de donner un portrait similaire des "Celtés", elles se trouvent néanmoins entremêlées dans un rapport au sein duquel elles se justifient mutuellement, par des raisonnements qui ont tenté d'en négliger les différences ou de les concilier⁴. On peut encore interroger la mobilisation de la notion de "Celtés" au sein de chacune des disciplines :

La proto-histoire est justifiée à faire mention des Celtés, car ils apparaissent en tant qu'ethnonyme dans les textes grecs et latins de l'Antiquité, mais, alors que leur mention disparaît totalement après les Romains, quelle est la pertinence théorique des descriptions

2. Dont il avait la précaution de dire (BROCA 1873 : 579–580 cité par BRUNAUX 2014 : 263) : « *Il se pourrait encore que les peuples confédérés au temps de César sous le nom collectif de Celtés ne fussent qu'un groupe politique et non pas un groupe anthropologique.* ».

3. À leur sujet il mentionne : « *je leur faisais encore trop d'honneur, car ils méritaient plutôt d'être appelés les Celtés de l'ignorance* ».

4. Parmi les linguistes bretons, nous avons trouvé une seule note de bas de page, au sein d'un mémoire déposé par Émile ERNAULT à la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, où celui-ci semblerait envisager de remettre en question l'usage de l'ethnonyme "Celtés" en raison d'une discordance entre les différents tableaux historiques qu'elle recouvre. « *J'ai gardé la nomenclature usitée jusqu'ici en philologie. D'après des travaux historiques de M. LEMIERE⁵ et le système adopté depuis par la Commission de topographie des Gaules, il faudrait réserver cette dénomination de celtique à une race différente des Gaulois, et qui les a précédés sur notre sol. Il ne resterait plus que les mots de gaulois, néo-gaulois, pour désigner la famille de langues indo-européennes dont fait partie le breton.* » (ERNAULT 1877 : 1). Dans la mesure où l'auteur continuera à « *gard[er] la nomenclature usitée jusqu'ici en philologie* », cette précaution sera peu suivie d'effets.

qui les remobilisent et les investissent d'un contenu nouveau dont nous avons vu à quel point il répondait à des nécessités politiques ?

L'archéologie trouve et date des objets. Mais par quels raisonnements les attribue-t-elle à des populations nommées "Celts" ? Quels sont les présupposés à l'œuvre dans le fait même de cataloguer un ensemble d'objets comme renvoyant à une "culture" (comme celle de La Tène ou de Hallstatt), ou à une "civilisation", "population", etc. ?

La linguistique observe des proximités et des différences entre certaines manières de parler. Mais sur quel ensemble de prémisses passe-t-on de tels constats à l'élaboration de catégorisations et de filiations qui retrouveront de conceptions ethniques homogènes et closes sur elles-mêmes ?

Une difficulté liée à l'examen de ces questions est qu'elle déborde un ensemble de disciplines assez large, or on est rarement suffisamment spécialiste de chacune d'elles pour pouvoir en discuter pleinement tous les principes réunis. C'est pourquoi nous nous reposerons ici en bonne partie sur les réflexions menées par Jean-Louis BRUNAUX et Simon JAMES en ce qui concerne la proto-histoire et l'archéologie (JAMES 1999, BRUNAUX 2014) : ces deux auteurs, inspirés par les recherches récentes dans les sciences sociales, ont en commun un recul envers les processus de catégorisation ethnique, d'où ils tirent un ensemble de réflexions méthodologiques et épistémologiques, ce qui ne nous semble pas présent chez des auteurs qui servent actuellement plus souvent de référence, notamment Venceslas KRUTA. Par ailleurs, nous tâcherons d'entrer dans les discussions techniques et factuelles propres à chaque discipline uniquement pour ce qui nous semblera le plus nécessaires, et tenterons d'orienter la discussion vers les principes épistémologiques et méthodologiques communs qui sous-tendent des processus de catégorisation partagés par toutes les disciplines concernées⁶.

9.1.1 Les Celtes de la proto-histoire, au Nord de Marseille

Historiquement, l'ethnonyme "Celts" est d'abord employé par les Grecs, à la suite de celui d'"Hyperboréens", pour désigner les populations vivant au Nord et à l'Ouest, qu'ils connaissent par quelques voyages et relations de commerce (en particulier, pour les commerçants phocéens installés à Massalia, l'actuelle Marseille), et qu'ils situent d'une manière très approximative. Le terme sera par la suite abandonné sous l'empire Romain, sauf sur quelques occurrences.

9.1.1.1 Des populations entretenant des relations commerciales avec les Grecs au Nord de Marseille

Lorsque les Grecs du premier millénaire avant notre ère évoquent des habitants se situant au Nord-Ouest de chez eux, ils parlent d'abord des "Hyperboréens", caractérisés comme accueillants envers eux, aimant jouer de la musique, adorer les Dieux et notamment APOLLON. HÉCATÉE D'ABDÈRE, au VI^e siècle avant JÉSUS-CHRIST, les situe dans une île « *en face de la Celtique* » (BRUNAUX 2014 : 46–47), leur localisation exacte demeurant très floue en raison du caractère très hasardeux des connaissances géographiques à l'époque, la cartographie ne prenant naissance qu'au cinquième siècle avant notre ère (ibid. : 39–49). Le récit de la fondation de Massalia (l'actuelle Marseille) par les Phocéens dans les environs du VII^e siècle avant JÉSUS-CHRIST évoque

6. Voir aussi CALVET 2004 : 75–101 pour approche critique des reconstitutions de l'origine des langues dans son recours à plusieurs disciplines.

un mariage avec la fille des dirigeants autochtones, mais ceux-ci étaient nommés « *Ségobriges* » dans les récits de TROGUE POMPÉE et d'ARISTOTE (BRUNAUX 2014 : 51–53), ce qui semble montrer que l'on n'associait pas alors l'ethnonyme "Celtés" aux habitants de ce territoire. HÉCATÉE DE MILET décrira effectivement la ville comme se situant en « *Ligurie* », « *près de la Celtique* », et HÉRODOTE, en décrivant l'emplacement des Celtes, les localisera près des Pyrénées (ibid. : 54–62), tout comme ARISTOTE (ibid. : 65). Bien que PLATON et ARISTOTE décrivent les peuples de l'extrême occident comme des peuples guerriers (ibid. : 62–66), plusieurs autres les présentent comme un peuple raffiné et philhellène, appréciant les relations commerciales et culturelles avec les Grecs, bien qu'un certain flou demeure dans leur dénomination. Par ailleurs, comme on le voit, « *la Celtique* » ou la "Celtie" peuvent être utilisées à titre de toponyme, ce qui n'implique pas forcément toujours une catégorisation parallèle des peuples correspondants.

Par la suite, l'analyse de la propagation des céramiques grecques servant à la cérémonie du vin dite "*symposion*" (amphores, cratères, coupes à boire) montre que des relations commerciales existaient, d'abord avec les Étrusques au VI^e siècle avant notre ère, puis avec les Phocéens installés à Massalia, notamment pour se procurer l'étain disponible au Nord et à l'Ouest, principalement en Grande-Bretagne (ibid. : 77–80). Les céramiques retrouvées à Vix (actuelle Côte d'Or, en Bourgogne) et notamment au Mont Lassois montrent qu'à partir du deuxième quart du VI^e siècle, les Massaliotes diffusaient en Gaule leur propre vaisselle et leur propre vin (ibid. : 81). BRUNAUX considère que les autochtones n'auraient pas pu se montrer intéressés par le commerce et curieux envers des mœurs culturelles comme le "*symposion*" s'ils n'avaient pas déjà eux-mêmes fait preuve d'une civilisation assez raffinée (ibid. : 82–85)⁷. La distance jusqu'à laquelle ces céramiques se retrouvaient montre que les relations commerciales entre les autochtones et les Phocéens installés à Massalia s'étaient développées jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres au Nord et à l'Ouest de l'actuelle Marseille. Parcourir une telle distance à l'époque nécessitait forcément que soient mises en place des conditions qui le permettaient : des voies aménagées pour le passage des convois de commerce puis entretenues, un réseau d'intermédiaires locaux pour les montures, une coordination pour autoriser les convois à passer, une forte puissance armée pour dissuader le brigandage, etc. (BRUNAUX 2014 : 86–89). BRUNAUX émet donc l'hypothèse que ces échanges commerciaux étendus supposaient une infrastructure politique dans laquelle les différents chefs locaux devaient pouvoir s'entendre pour mettre en place les conditions favorables au commerce avec les Grecs (ibid. : 89–95). De telles relations entretenues ne pouvaient pas se réduire à une simple colonisation grecque (ibid. : 105–109), et par ailleurs le soutien militaire que les Celtes fournissaient aux Grecs par les mercenaires mis à disposition nécessitait également une coordination entre des peuples répartis sur différentes régions de la Gaule (ibid. : 109–114).

« Des façons de vivre ensemble — l'établissement des voies commerciales, la diplomatie, les alliances guerrières par exemple — existèrent certes, mais elles n'étaient pas exclusives à des communautés humaines strictement cantonnées à un territoire reconnu par la géométrie [sic] puis par une première forme d'administration fiscale et sacralisée par la religion, et

7. BRUNAUX emploie fréquemment des expressions quant au caractère "plus raffiné", "plus développé" ou "plus civilisé" de certaines populations antiques. De telles hiérarchisations pourraient être interrogées, notamment du point de vue des acquis de l'anthropologie depuis plus d'un demi-siècle (LÉVI-STRAUSS 1952), et de la vision téléologique de l'histoire qu'il suppose (on décrit une population comme "civilisée" lorsque ses mœurs s'approchent enfin des nôtres) : BRUNAUX mentionne d'ailleurs que c'est ainsi que les Grecs l'entendent. Cette catégorisation pourrait alors être maintenue lorsqu'il est explicite qu'elle relève d'un discours rapporté ou indirect libre, et sinon avantageusement remplacée par les propriétés auxquelles il semble les rattacher : un certain pacifisme, une organisation politique, un goût pour les pratiques importées des Grecs comme la nourriture fine, la musique et la poésie.

qu'on pourrait appeler "les Celtes". Très tôt, on voit ces peuples requérir les services de leurs voisins, ces populations dites galates ou ibères et, plus tard, bretonnes. Les liens qu'ils entretiennent avec les autres peuvent être conjoncturels et momentanés, ils peuvent être aussi solides et devenir pérennes. » BRUNAUX 2014 : 161

Il convient alors de remarquer à quel point la notion de "Celtes", utilisée avant tout pour désigner les résidents d'un territoire qui appréciaient d'avoir des relations commerciales avec les Grecs, ne portait pas alors toutes les implications ethnologiques qu'on lui fit jouer par la suite : elle ne désignait pas forcément "un peuple" homogène ni clos sur lui-même, mais simplement un réseau de lieux où s'établissent des échanges commerciaux, et l'ébauche d'organisation institutionnelle qu'on doit leur supposer pour les rendre effectifs⁸.

« Les Celtes, peuples divers, répartis entre le Lauragais et les Cévennes aux VII^e et VI^e siècles avant notre ère, ne sont évidemment pas une race, telle qu'on croyait pouvoir la définir il y a à peine plus d'un demi-siècle. Ils forment des communautés d'origines diverses, déjà métissées, parmi lesquelles se trouvent des individus originaires de groupes plus lointains, eux-même caractérisés d'Ibères ou de Ligures. Le seul lien qui les unit est leur réaction positive et constructive à l'intrusion sur leurs terres d'étrangers porteurs de richesses, de technologies jusqu'alors inconnues et surtout peut-être d'une nouvelle mentalité. C'est lorsque toutes ces populations indigènes prennent conscience des changements qui se produisent dans leur propre culture que naît chez eux le sentiment d'une identité commune. Elles finissent par l'exprimer par le nom générique qu'elles se donnent, celui de Celtes. » ibid. : 97

Malgré toutes ces informations, il reste difficile de savoir à quoi renvoient les noms de "Celtes" et de "Celtie" entre le VI^e et le I^{er} siècle avant notre ère (ibid. : 114–118) : les habitants de la zone entre les Pyrénées et le Rhône étaient décrits parfois comme "Celtes", parfois comme "Galates" (ou "Gaulois"), parfois les deux peuples sont assimilés l'un à l'autre, comme par Jules CÉSAR dans *La Guerre des Gaules*, parfois ils sont distingués l'un de l'autre. Lorsque c'est le cas, la distinction entre "Celtes" et "Galates" repose **soit** sur des critères simplement culturels, comme c'est le cas par exemple chez POSEIDONIOS D'APAMÉE, les premiers étant considérés comme raffinés et philhellènes, les seconds comme de simples guerriers brutaux, **soit** elle est conçue en termes d'ethnie. TITE-LIVE, décrivant les migrations celtiques vers l'Italie et vers l'Europe centrale à la fin du V^e siècle avant JÉSUS-CHRIST, menées par AMBIGAT, décrit les Celtes comme une confédération regroupant des Bituriges (Berry), les Arvernes (Auvergne), les Éduens (Morvan), les Ambarres (Bugey), les Carnutes (Beauce), et les Aulerques (Maine). Cette grande extension géographique contraste avec les environs de Massalia auxquels les cantonnait HÉRODOTE au siècle précédent. STRABON localise la Celtique sur la Gaule entière, et ARTÉMIDORE nomme le territoire « *Celtogalatia* ». La diversité et le flou de ces dénominations doivent donc nous enjoindre à la prudence et nous rappeler que le degré de connaissances géographiques de l'époque n'avait rien à voir avec le nôtre.

Pour toutes ces raisons, selon BRUNAUX, la seule chose que l'on peut affirmer avec certitude à propos de ceux alors nommés "Celtes" est qu'ils étaient organisés politiquement, et d'une culture relativement "développée" : la différenciation envers les "Galates" ou gaulois aurait alors consisté à ethniciser ces différences culturelles :

« Interpréter le nom de Celtique en terme de pays est donc excessif. L'espace géographique auquel il s'appliquait était, par nature, illimité. Une confédération n'est jamais un ensemble fermé : elle est susceptible — et c'est d'ailleurs sa vocation — de s'étendre à des peuples voisins ; elle est aussi perpétuellement menacée de perdre un ou plusieurs de ses membres. [...] Néanmoins le "Celticon", comme ils devaient le nommer dans leur langue, s'est imposé

8. Voir à ce sujet ce que nous avons mentionné à propos de la notion de "civitas" à l'époque romaine (p. 112).

aux esprits non seulement de ceux qui s'en réclamaient les occupants légitimes mais aussi de leurs voisins. Or la conception d'un territoire plus spécialement attaché aux Celtes ne se justifiait que par la différence qu'elle imposait entre ses sujets et ceux de l'extérieur, principalement les Galates. [...] Il est certain — et l'archéologie depuis plus d'un siècle le confirme — que les Celtes jouissaient d'une civilisation supérieure à celle de leurs voisins septentrionaux et orientaux. [...] Se reconnaître comme des Celtes pour ceux qui les premiers furent qualifiés de ce nom entre les VII^e et I^{er} siècles avant notre ère participait donc déjà d'une idéologie. Il s'agissait assurément d'une revendication culturelle, mais peut-être pas seulement. À cette époque — et les Grecs nous en donnent de nombreux exemples — les différences de culture ne pouvaient être comprises qu'en termes de différences ethniques. Les Celtes avaient certainement appris des Grecs cette classification de l'humanité et, à leur tour, ils avaient fini par persuader les Grecs eux-mêmes qu'ils se différenciaient nettement par le physique, les mœurs et les traditions de leurs voisins galates. Mais ces subtiles distinctions allaient vite devenir incompréhensibles aux yeux des Grecs puis des Romains qui s'apprêtaient à dominer l'Occident. » BRUNAUX 2014 : 117–118

Cette notion de "Celtes" avait alors une validité historique dans un cadre très restreint et circonscrit : c'est le nom que donnaient les commerçants grecs installés à Marseille lors des VII^e et VI^e siècles avant JÉSUS-CHRIST aux populations du Nord avec lesquelles ils commerçaient. Cette limite historiquement très circonscrite était directement dépendante du regard des Grecs, et donc de leur civilisation :

« Les voyageurs grecs ont forgé la matière de l'identité celtique : le privilège de travailler avec eux, de leur parler, de recevoir d'eux des produits inconnus jusqu'alors et la possibilité de les imiter et de les utiliser à la manière des Grecs. Identité culturelle en quelque sorte, qui n'était possible que dans la mesure où elle était cautionnée par ceux qui l'avaient insufflée. À moins de s'affermir suffisamment par ses propres ressources, cette idéologie des origines ne pouvait durer que le temps des échanges étroits avec les Massaliotes et le reste de la Grèce. » ibid. : 162

C'est ainsi que l'ethnonyme fut progressivement abandonné. Ce n'est que bien plus tard qu'il sera réhabilité pour un tout autre propos, dans les circonstances politiques que nous avons présentées.

9.1.1.2 Le remplacement progressif des "Celtes" par les "Gaulois" chez les Romains

Les Romains allaient en effet remplacer les termes grecs *Keltoi* ("Celtes") et "Galates" par "Galli" (désignant les gaulois), notamment dans la description des invasions de la Gaule cisalpine (aujourd'hui Italie de Nord) et allant jusqu'à Rome aux III^e et IV^e siècles avant JÉSUS-CHRIST. Ils n'évoqueront alors plus les Celtes, ou seulement pour les assimiler aux Gaulois, comme le fait Jules CÉSAR dans *La Guerre des Gaules* au premier siècle avant Jésus-Christ (ibid. : 125–131), identification qui sera reprise par nos auteurs bretons jusqu'à environ LA VILLEMARQUÉ. Pour ce qui est des Grecs, les narrations des invasions gauloises en Grèce au III^e siècle étaient imputées non à des "Celtes" mais à des "Galates", PAUSANIAS donnant des informations précieuses sur la dénomination :

cf. p. 254

« Ces Galates habitaient les confins de l'Europe sur les rives d'une mer immense, et dont on ne peut, en bateau, atteindre les extrémités. [...] C'est tardivement que le nom de Galates a prévalu ; car aussi bien chez eux que chez les autres on les nommait autrefois Celtes. » ibid. : 120–124, CITANT Description de la Grèce DE PAUSANIAS

À l'époque, on mentionnait donc principalement des "Gaulois", que ce soit sous le nom de "Galli" chez les Romains ou de "Galates" chez les Grecs ; néanmoins la mention de "la Celtique"

ou des "Celtes" connu malgré tout quelques usages périphériques chez les historiens, **soit** dans un souci de continuité envers les descriptions de leurs prédécesseurs qui avaient fait usage du terme (BRUNAU 2014 : 139–142), **soit** pour distinguer les Gaulois présents dans la partie occidentale de l'Europe par rapport aux Galates qui s'étaient étendus jusqu'en Asie Mineure, comme c'est le cas chez STRABON (ibid. : 142–144).

« *L'examen de l'usage, pendant huit siècles, des termes de Keltoï, Keltiké, Galatas, Galatia, Galli, et Gallia montre avec une évidence constante que les notions sur lesquelles ces noms ont été posés furent toujours floues. [...] On en prend conscience, quand on constate que des néologismes ambigus se répandent un ou deux siècles avant notre ère : Celtibères, Celtoligures, Gallo-Grèce. Il semble que ces appellations mixtes répondent à un besoin d'explication ethnographique qu'elles ne parviennent cependant pas à satisfaire. Qui étaient ces populations souvent situées en marge, à des confins territoriaux ? se demandent les historiens et géographes grecs. Ce sont, répondent-ils, à la fois des Celtes et des Ibères, des Celtes et des Ligures, des Galates et des Grecs. Mais alors que signifie ce "à la fois" ? Qu'est-ce qui lie ces grands ensembles ethniques parfois très différents ? La réponse n'est jamais donnée, parce qu'elle obligerait les utilisateurs de ces formules passe-partout à revenir sur les notions de Celtes, d'Ibères, de Ligures et révélerait leur faiblesse en termes d'analyse ethnographique.* » ibid. : 145–146

Alors que les Grecs ne décrivent la généalogie de leur propre peuple qu'en recourant à une mythologie évoquant un accouplement entre Dieux et héros, il aurait été surprenant qu'ils disposent à l'époque de cadres d'analyse plus développés pour décrire et classer des peuples qui leur sont étrangers, et qu'ils semblent peu intéressés à décrire en détail. La seule raison pour laquelle les Celtes n'étaient pas rangés sous la dénomination généraliste de "Barbares" et méritaient un qualificatif qui leur était propre réside dans le fait qu'ils leur semblaient plus "civilisés", c'est-à-dire ouverts à la culture grecque, et qu'ils entretenaient ensemble des liens commerciaux. (ibid. : 145–155).

« *Ces légendes, ces mirabilia, ces choses vues ou prétendues telles avaient pour but de rendre les Celtes respectables et possibles les échanges de toute nature avec eux. Celtes et Celtique étaient, en fait, une véritable construction idéologique de la part des Grecs : les fondements objectifs de ces notions, nous l'avons vu, étaient moins évident qu'ils ne paraissent ; ils étaient flous, dans leur délimitation chronologique et spatiale. C'est pourquoi la découverte physique des Galates au début du III^e siècle avant notre ère déstabilisa profondément les Grecs. [...] Bientôt, on ne sut plus très bien qui étaient [les Celtes].* » ibid. : 154–155

"Celtes" était donc associé à "civilisation", celle-ci s'évaluant par la proximité et l'intérêt envers les pratiques grecques, et c'est ce qui rendait compte aux yeux des Grecs de leur différence envers les Galates. En ce sens, toute acculturation des Galates pouvait être décrite par les Grecs comme une celtisation (ibid. : 155–160). Cette manière chez les Grecs de décrire les habitants d'un territoire à partir d'une minorité avec laquelle ils échangeaient ne s'appliqua pas qu'aux Celtes : ils l'appliquèrent également aux Ibères et aux Thraces. Dans leur cas également, à partir de la population avec laquelle les Grecs étaient en contact, le nom s'est ensuite généralisé pour s'appliquer à un territoire beaucoup plus étendu. Et de même qu'il était difficile pour les Grecs de justifier de la distinction qu'ils établissaient entre Celtes et Galates, de même ils avaient du mal à rendre compte de la différenciation qu'ils opéraient entre Thraces et Illyriens. Pourtant, ces ethnonymes, contrairement à celui de "Celtes", disparurent progressivement pour faire place à d'autres : « *l'Ibérie fut remplacée par l'Hispanie et les Ibères disparurent de la scène politique. Aux Thraces, tantôt confondus avec des Scythes, tantôt avec les Illyriens, furent substitués les Gètes et les Daces. Les Celtes n'ont pas connu le même sort.* » (ibid. : 169–171).

On peut sûrement considérer que l'absence de traces écrites, due au fait que les druides interdisaient l'usage de l'écriture, fournit le support possible à toutes les élucubrations, qui ne pouvaient pas être contredites, et donc à toutes les réappropriations ultérieures :

« [...] *les druides en interdisant l'usage de l'écriture avaient, du même coup, empêché toute histoire populaire [...]. L'absence de témoignage attribuable directement à ces hommes eût dû être un handicap pour ceux qui voulaient défendre leur image. Elle devint, au contraire, une formidable opportunité. Elle se prêtait à la projection sur eux de tous les fantasmes du temps : la contestation du pouvoir royal, l'aspiration au retour à un ordre naturel, la vision idyllique de la religion des druides. Marionnettes entre les mains de théoriciens de toute nature, les Celtes pouvaient incarner le désir à la fois d'une autre religion et d'une justice indépendante des pouvoirs politiques. [...]. Dès leur redécouverte tardive, les Celtes furent cette matière malléable aspirant toutes les utopies et toutes les illusions. C'est pour cette raison qu'ils devinrent si chers à ceux qui s'en réclamaient les descendants.* » BRUNAUX 2014 : 173

*
* *

Les Celtes que nous venons d'aborder sont les seuls pour lesquels la désignation se justifie historiquement par l'usage d'un ethnonyme attesté dans les textes⁹. L'archéologie et la linguistique en effet feront usage de la notion de "Celtes", cette fois à titre d'archéonyme puisque les populations désignées n'en seront plus contemporaines, sans qu'il soit possible de trouver un quelconque support qui justifie un tel étiquetage. On déterre des objets, on compare des formes lexicales, mais la désignation des populations n'est pas un objet directement observable pour ces disciplines¹⁰. Plus que cela, les usages qu'en feront ces disciplines donneront des "Celtes" un portrait divergent de celui de la proto-histoire, pourtant la seule discipline où l'usage du terme peut citer ses sources. Enfin, cette caractérisation des Celtes comme populations ayant commercé avec les Grecs est généralement la moins citée des discours d'aujourd'hui, et notamment totalement absente de l'interceltisme moderne qui construit la figure des Celtes atlantiques.

9.1.2 Les Celtes de l'archéologie, en Europe centrale

Alors que le manque de connaissances archéologiques permettait aux celtomanes CAMBRY et JOHANNEAU d'attribuer aux druides les *menhirs* et *dolmens*, cela ne fut plus possible à partir du milieu du XIX^e siècle, où l'on se rendit compte que les mégalithes dataient d'époques

cf. p. 284

9. « [...] *pour la discipline historique [le concept de Celtes] ne vaut que pour une époque limitée dans le temps (entre les VI^e et I^{er} siècles av. J.-C.) et surtout pour un espace géographique étroit (la Gaule centrale et méridionale)* » (BRUNAUX 2014 : 331). On pourrait bien sûr aussi considérer que les Celtes mobilisés ultérieurement sont tout aussi susceptibles d'une étude historique, telle que nous tentons de la proposer, des lors que des auteurs en font mention et qu'il est possible d'étudier leurs usages. Cette affirmation doit donc se comprendre, à propos d'une comparaison non entre les époques, mais entre les disciplines, puisque l'archéologie et la linguistique que nous allons aborder maintenant ne peuvent pas, contrairement à la proto-histoire, mettre en avant l'usage attesté d'un ethnonyme dans les discours.

10. La linguistique peut bien entendu se donner un ethnonyme comme objet d'étude, mais la construction théorique qu'elle en fera le videra de sa dimension référentielle pour en faire, tour à tour, une suite de phonèmes, une forme lexicale, un morphème ou ensemble de morphèmes en relation, l'élément d'une construction syntaxique, etc. (SAUSSURE 1916 : 23–32). La sémantique pourrait revendiquer aborder un ethnonyme dans sa dimension référentielle, mais elle devra pour cela le replacer dans le système plus large des relations du signifié, où la dimension proprement sociologique de la désignation se perd au profit d'une analyse qui en inclut la valeur sémiologique dans un ensemble de relations oppositionnelles d'ordre *logique* (GAGNEPAIN 1994 : 33–74).

beaucoup plus anciennes que les populations nommées "Celtés". Le développement de l'archéologie comme discipline ne permit pas pour autant de dissiper tous les flous théoriques entourant les catégorisations des populations, ni leurs instrumentalisation politiques.

« [...] l'archéologie a usé des Celtés comme les autres disciplines l'ont fait. Il y eut peu d'authentiques théories tout d'abord ; ce fut plutôt des croyances. Et les conceptions ont considérablement évolué au cours du temps. Constructeurs des mégalithes, ensuite porteurs des premières armes en métal, pour être finalement les représentants du second âge de fer, les Celtés de l'archéologie, tout d'abord sans origine géographique, ont vu leur berceau originel situé tantôt vers l'Orient propre aux migrations indo-européennes, tantôt au pied des Alpes. Quant aux terres qu'ils sont censés avoir occupées, leurs limites n'ont cessé non plus de mouvoir. [...] les positions actuelles reposent le plus souvent sur des thèses qui ont, par la suite, été définitivement abandonnées. On verra alors que les Celtés de l'archéologie sont une statue aux pieds de sable. » BRUNAU 2014 : 284

9.1.2.1 Évolution des théories archéologiques sur les Celtés

Lorsque des datations précises montrèrent qu'il n'était plus possible de leur associer les mégalithes, différents auteurs émirent des hypothèses pour tenter de rattacher les Celtés des témoignages historiques aux vestiges archéologiques, en imaginant des populations "pré-Celtés". Parmi ceux-ci, Alexandre BERTRAND défendit la thèse de trois vagues d'émigration successives qu'il nommait "peuplement mégalithique", "peuplement celté", et "peuplement galatique", mais leur articulation restait délicate. Camille JULIEN voulait quant à lui rattacher les Celtés aux Ligures, théorisant un groupe "italo-celtique" au prix de plusieurs approximations historiques. Joseph DÉCHELETTE, de son côté, émettait l'hypothèse que les peuples dont on avait trouvé des armes en fer forgé, cimetières, villages dans la culture de La Tène (en Suisse actuelle) étaient les descendants de ceux dont on trouvait des armes en fer, bijoux, objets de luxe importés de Méditerranée, et sites fortifiés dans celle de Hallstatt (en Autriche actuelle) (JAMES 1999 : 56–57), bien que certains vestiges hallstattiens tardifs soient contemporains d'autres laténiens précoces, et bien que cela ne corresponde pas avec la localisation donnée aux Celtés dans les témoignages antiques (BRUNAU 2014 : 284–291).

Alors que les différentes théories précédentes furent peu reprises, celles d'Henri HUBERT connurent une plus grande postérité. Il émit l'hypothèse selon laquelle des groupes de Celtés se seraient séparés à plusieurs reprises en migrant dans différentes régions d'Europe, à partir de l'Est en direction de l'Ouest (avant parfois de se retrouver après des migrations ultérieures), ce qui justifiait la reprise du groupe primitif "italo-celtique" avant l'époque des Celtés, et la séparation en deux sous-groupes, l'un goïdelique ou irlandais, et l'autre brittonique en Gaule, distinction toujours en vigueur aujourd'hui. Cette théorie a gardé un certain crédit jusqu'à aujourd'hui, même si certains éléments dans la description de HUBERT ne correspondent plus aux connaissances actuelles¹¹.

HUBERT parvenait à donner corps à la notion de "Celtés" en rassemblant des sources de diverses origines (archéologie, comparaison linguistique, témoignages historiques de l'Antiquité sur les Gaulois, étude de la mythologie irlandaise plus récente), même si le fait de télescoper

11. « [La théorie d'Henri HUBERT] n'a jamais été remise en cause de façon systématique, même s'il est apparu assez tôt que des parties entières de sa démonstration étaient totalement dépassées par le progrès des disciplines qu'elle sollicitait. C'est particulièrement vrai pour ce qu'il dit des langues. Plus personne aujourd'hui ne parle des Goidels ni des Brittons. Mais cela vaut aussi pour la partie archéologique : aucun chercheur n'essaie plus d'établir un lien entre des types de céramiques néolithiques et les formes et les décors des objets dits celtiques. » (BRUNAU 2014 : 293)

ainsi des informations hétérogènes dans la constitution d'un même objet soulevait quelques questions de méthodologie qui l'ont peu dérangé : le problème de l'anachronisme tant les époques comparées sont éloignées et pourtant rapportées les unes aux autres, ou celui de la réification d'une entité culturelle à partir de données hétéroclites. De plus, la sélection qu'il opérait dans le crédit qu'il apportait à telle source plutôt que telle autre semblait relever davantage de la partialité que de la critique historique ; ainsi, lorsqu'il discrédite les témoignages antiques évoquant des trajets migratoires opposés à ses hypothèses, alors qu'il se fie entièrement à la mythologie irlandaise, ou lorsqu'il associe aux Celtes des descriptions d'organisation culturelle et politique que les auteurs antiques attribuaient aux Gaulois (BRUNAUX 2014 : 284–291).

Au début du ^{xx}e siècle, l'archéologie allemande repose sur des bases nationalistes, et Gustaf KOSSINA théorise une description selon laquelle les Germains auraient été un peuple originel s'étant ensuite répandu dans toute l'Europe de par sa force guerrière, en perdant progressivement de la pureté à mesure qu'il s'éloignait de l'Allemagne, et gardant une relation de cousinage avec les Celtes (JAMES 1999 : 61). Ses théories reposent sur le présupposé selon lequel les productions culturelles se transmettent au fur et à mesure des générations de la même manière que les caractères biologiques. Ses thèses furent reprises et développées par Wolfgang KIMMIG et Wolfgang DEHN, qui s'impliquèrent explicitement dans le régime nazi et voulurent mettre l'archéologie au service des thèses du III^e Reich. Après la Seconde Guerre Mondiale, alors que la thèse raciale de l'origine des Germains avait été discréditée par les abus qu'en avait fait le nazisme, l'archéologie allemande ne pouvait plus faire usage de la catégorie des "Germains". L'hypothèse précédente, selon laquelle les Celtes étaient des descendants des Germains, fut alors modifiée, et ceux-ci furent propulsés au berceau de l'Europe à la place des premiers :

« Il suffisait d'utiliser les travaux des prédécesseurs de DEHN et KIMMIG, qui avaient cru démontrer que les Celtes n'étaient que les descendants des Indo-Germains et les parents proches des Germains, en en changeant les conclusions. On considéra désormais que Germains et Celtes étaient tous deux descendants des Proto-Celtes, sans rappeler, comme le voulait l'ancienne théorie, que les premiers avaient une quelconque supériorité sur les seconds. Et surtout on décida qu'ils formaient un même ensemble. » BRUNAUX 2014 : 306

Sous l'influence du courant théorique de la *New Archaeology*¹², cette approche archéologique s'autorisait à ne pas accorder d'importance aux témoignages proto-historiques des textes de l'Antiquité, et revendiquaient ainsi la possibilité d'élaborer des théories sur les Celtes indépendantes de ce qu'en avaient dit CÉSAR ou STRABON.

Dans la lignée de DEHN, un courant dirigé par Venceslas KRUTA regroupa alors les vestiges de villages fortifiés trouvés çà et là sous le nom commun d'"*oppidum*", émettant l'hypothèse d'une origine des Celtes en Europe de l'Est bien avant qu'ils ne soient décrits par les textes antiques (BRUNAUX 2014 : 296–321).

Cet ensemble d'hypothèses sur les Celtes émergeant juste après la Seconde Guerre Mondiale continue généralement aujourd'hui à faire autorité concernant la description usuelle des Celtes, avec d'autant plus de force que ces thèses offrent un soutien aux conceptions substantialistes des cultures par la matérialité des vestiges qu'elles mettent à jour.

12. Il s'agit d'un courant positiviste qui émergea après 1968 en revendiquant le titre de discipline propre pour l'archéologie, sous l'impulsion notamment de David Leonard CLARKE, Lewis R. et Sally R. BINFORD. Il s'agissait de s'opposer à une perception de la discipline comme simple auxiliaire ou périphérie de l'histoire, et de défendre la positivité des matériaux et méthodes face à une histoire alors reléguée au statut de "discours subjectif" (PROST 2010 : 62–64).

9.1.2.2 Questions de méthode en histoire

Jean-Louis BRUNAUX perçoit plusieurs difficultés théoriques et méthodologiques dans les conceptions archéologiques courantes sur les Celtes :

D'une part, un passage rapide de quelques ressemblances constatés entre des objets disséminés en Europe à l'hypothèse d'une civilisation et d'une culture homogènes :

« [...] d'une manière générale, on assiste à une assimilation radicale entre les notions archéologiques de "hallstattien" et de "laténien" et la dénomination purement historique de "Celtes". À ce jeu, les Ombriens, les Picéniens et même les Romains qui ont adopté des modèles d'armes laténiennes pourraient tout aussi bien être comptés au nombre des Celtes. On le sait, les armes gauloises, leurs outils et leurs bijoux ont voyagé dans toute l'Europe dans des modalités très diverses : cadeaux à des dynastes, à des voyageurs, à des intermédiaires ; paiement en échange de marchandises ou de services ; pertes lors des déplacements ; prises de guerre ; offrandes à des divinités, etc. La présence de quelques objets, même caractéristiques d'une civilisation, ne permettra jamais de prouver que la région fut conquise par les porteurs de cette même civilisation. » BRUNAUX 2014 : 317

D'autre part, un traitement peu clément des sources antiques :

« Ainsi le discours des historiens anciens est tantôt valorisé dans le cadre d'une question précise, tantôt dévalorisé sur un sujet voisin. Aucune hiérarchie n'est faite entre les sources, et l'information originale (l'exemple le plus courant est POSEIDONIOS D'APAMÉE) n'est jamais évoquée. Les termes et les propos des auteurs antiques ne sont pas respectés. Systématiquement les Galli des auteurs latins deviennent des Celtes sous la plume des archéologues. Le contenu général des discours antiques [...] n'est même pas rappelé pour mémoire comme la thèse que les archéologues veulent combattre. L'explication peu convaincante d'Henri HUBERT sur le sens des migrations qui seraient allées de l'Est vers l'Ouest est reprise à l'envi, mais cette fois comme un fait définitivement acquis. On ne parle même plus de l'origine unique de tous ces mouvements de population, telle qu'elle est donnée par tous les auteurs antiques, à savoir la Gaule ; on considère seulement le cadre géographique de l'Europe centrale et sa périphérie. » *ibid.* : 317–318

Enfin, elle élargit à ce point la notion de "Celtes" qu'elle semble diluer sa précision descriptive :

« Dans les écrits de ces archéologues, l'adjectif *celtique* est devenu synonyme de l'âge du fer ; il est employé pour tous les peuples européens de l'âge du fer, à l'exception de ceux qui possèdent une forte identité historique : les Ibères, les Thraces, les Daces, les Scythes, les Vénètes¹³ et autres Italiques. Mais cette utilisation outrancière des termes de "Celtes" et de "celtique" se retourne finalement contre ceux qui l'ont promue : elle finit par ne plus rien exprimer et engendre plus de confusion que de clarté chez le lecteur.

Ainsi l'archéologie finit par manquer la mission qui lui avait été confiée par la linguistique, le comparatisme indo-européen et la mythologie : elle ne parvient, pas plus que ces dernières, à donner chair aux Celtes et matière à leur cadre de vie. Elle nous replonge dans l'illusion d'une réalité antique. Parce qu'à être trop vastes, les catégories deviennent inopérantes. » BRUNAUX 2014 : 320–321

13. Il est intéressant que l'auteur mentionne ici les Vénètes comme population qui n'est pas identifiée aux Celtes, dans la mesure où c'est justement ainsi que sont nommées dans la *La Guerre des Gaules* les populations armoricaines qui résistèrent à CÉSAR (cf. p. 113), et qui pourraient donc vraisemblablement aussi être décrites comme "ancêtres" des actuels bretons. De même, les "Scythes" y seront identifiés par certains auteurs du courant celtomane, à partir des théories de Paul ÉMILE (cf. p. 126) reprises par BOXHORN (cf. p. 139), et que l'on retrouvera jusqu'au dictionnaire de LE PELLETIER (LE PELLETIER 1716 : 6) et chez LA TOUR D'Auvergne (cf. p. 258).

9.1.2.3 Une archéologie nourrie des sciences sociales

Bien que le courant archéologique ici mentionné continue à être influent, notamment hors du milieu des archéologues, un autre paradigme a émergé au sein de l'archéologie à partir des années 1960, sous l'effet de deux poussées :

D'une part, un contexte politique et historique propice à la remise en question des conceptions unifiantes des rapports entre populations et pratiques culturelles,

cf. p. 10

D'autre part, la prise de connaissance, par certains archéologues, de théories provenant de l'anthropologie, de la sociologie, pratiquant la déconstruction des identifications.

Un certain nombre d'archéologues se sont alors emparés de conceptions qui figurent aujourd'hui parmi les lieux communs des sciences sociales :

- une attention portée aux processus d'identification opérés par les sujets plutôt qu'à une "identité" perçue comme déjà donnée d'avance,
- un abandon d'une conception de l'"identité" comme définissable de la même manière qu'un objet, et son remplacement par des conceptions où les "identifications" peuvent être multiples, enchâssées, contrastives, contextuelles et négociables, etc.,
- le constat que, parmi les pratiques culturelles, certaines plus que d'autres seront mises en avant par les sujets comme plus pertinentes pour une identification, selon les nécessités de la situation,
- l'observation du fait que les communautés reconstruisent en permanence la définition de leur passé pour fonder leurs identifications actuelles,
- etc. (JAMES 1999 : 67–77)

cf. p. 23

Ces principes théoriques influenceront alors à nouveaux frais le travail des archéologues : les mêmes vestiges ne seront plus identifiés comme appartenant à des "groupes homogènes" se définissant par une parenté biologique, une uniformité de leurs pratiques culturelles, et des frontières bien délimitées envers les voisins ; il faudra au contraire accepter une incertitude beaucoup plus forte concernant les identifications que les sujets pratiquaient aux époques concernées, et par conséquent une prudence exacerbée dans le maniement des ethnonymes.

D'une part, les archéologues de la mouvance à laquelle appartiennent Jean-Louis BRUNAUX ou Simon JAMES sont conscients du risque d'anachronisme qui réside dans le fait de nommer comme "celtiques" des populations que ne se sont jamais désignées elles-mêmes sous ce terme (notamment en raison de la moindre extension des échelles d'identifications à l'Antiquité),

cf. p. 404

D'autre part, ils analysent les raisons pour lesquelles des théories récentes, depuis le XVIII^e siècle, ont voulu rétrospectivement attribuer de tels ethnonymes à des personnes du passé.

« The traditional emphasis on the presumed essential cultural similarity between the insular Iron Age peoples, then, may well be highly misleading ; it is largely an expectation derived from general patterns of thinking and specific notions about Celts, explored above, which led earlier generations of archaeologists to look for it in ways which produced the right kinds of results. But once this implicit expect-

L'insistance que l'on porte traditionnellement à la présumée similarité culturelle essentielle entre les peuples insulaires de l'âge de Fer, alors, devrait s'avérer hautement trompeuse ; il s'agit largement d'une attente dérivée de modèles généraux de pensée et de notions spécifiques à propos des Celtes, présentées plus haut, qui ont amené des générations d'archéologues à la chercher, de manière

tation is highlighted, it becomes apparent that the evidence can be understood in quite different terms : of essential difference, of multiple, autonomous traditions, whose similarities, undoubted but not universal, arose from mutual contact and convergence, not from inherited commonalities of shared roots. The archaeological evidence strongly suggests that a "multiple traditions" perspective is viable, and may prove a more useful description than the traditional "normative" one. » (JAMES 1999 : 79–80)

à produire le résultat attendu. Mais lorsque cette attente implicite est mise en lumière, il devient apparent que les données peuvent être comprises dans des termes assez différents : ceux d'une *différence* essentielle, de traditions multiples et autonomes, dont les singularités, non mises en doute mais non universelles, ont émergé à partir de contacts et *convergences* mutuels, et non de points communs hérités de racines partagées. Les données archéologiques suggèrent fortement qu'une perspective en termes de "traditions multiples" est viable, et pourrait s'avérer une description plus efficace que la perspective "normative" traditionnelle. (nous traduisons)

Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'existence, la datation, ni les méthodes de recueil des données issues de l'archéologie, ce que notre ancrage disciplinaire nous empêcherait largement de faire. Il s'agit plutôt de constater, à la suite de ces archéologues contemporains, que les vestiges ont été interprétés par une tradition archéologique au sein d'un cadre de pensée (une certaine "sociologie spontanée") qui *présupposait* déjà des *catégorisations* ethniques, linguistiques, culturelles, dont les fondements théoriques eux-mêmes ont entre-temps été remis en question et analysés par l'anthropologie et la sociologie, cette critique ayant permis de renouveler partiellement l'approche de l'archéologie.

Ainsi, au-delà de la question de savoir quelles données l'on trouve, se pose également celle de savoir *à qui l'on attribue* les objets trouvés, *de quelle manière sont catégorisés* les groupes au sein desquels ces objets sont répartis, et quels sont les *présupposés*, tant théoriques que politiques, à l'œuvre dans ces processus d'attribution ethnique des objets trouvés. Or, l'approche des sciences sociales permet une discussion avec l'archéologie qui porte sur des questions communes et non les spécialités factuelles ou techniques de chaque discipline. Comme le remarque Simon JAMES :

« *The assumption that Ancient Celts had existed in Britain and Ireland before the Romans was already taken for granted before anyone had discovered how to identify with confidence traces belonging to the period. Thus, when systematic archaeology developed in Britain, finds were classified and labelled in terms of a predetermined Celtic framework.* » (ibid. : 56)

L'hypothèse selon laquelle les Anciens Celtes avaient existé en Grande-Bretagne et en Irlande avant les Romains était déjà tenue pour acquise avant même que l'on ne découvre comment identifier avec certitude des traces appartenant à cette période. Ainsi, lorsqu'une archéologie systématique s'est développée en Grande-Bretagne, les résultats furent classés et étiquetés dans les termes d'un canevas celtique pré-établi. (nous traduisons)

Si, dans un sens, le cadre théorique *préexistait* aux découvertes archéologiques et leur a donné leur sens, le raisonnement est également vrai dans le sens inverse : ces vestiges ont contribué, par leur matérialité, à renforcer les idées préexistantes sur les "Celtes", perçus comme un peuple homogène aux frontières bien définies, celles-ci ayant émergé à partir d'une exégèse nationaliste des textes bibliques (ibid. : 59).

9.1.3 Les Celtes atlantiques

Dans cette section, nous suivrons l'argumentation de Simon JAMES concernant la validité théorique et les conditions politiques de l'usage de la notion de "Celtes atlantiques" (ibid.). Par

ce dernier terme, nous désignons un discours qui regroupe les habitants de différentes îles et péninsules de l'Ouest de l'Europe. Simon JAMES en justifie l'usage par les raisons suivantes :

D'une part, pour distinguer cet usage du mot "Celtes", servant à postuler une parenté entre des populations vivant en Écosse, Irlande, Pays de Galles, Bretagne (et parfois d'autres), d'un certain nombre d'autres usages qui en sont faits¹⁴.

cf. p. 371

D'autre part, pour rendre compte du sentiment d'appartenance partagé par des populations qui ont migré sur le continent américain : aux États-Unis (particulièrement les Irlandais à l'époque de la Grande Famine de 1845–1852), au Canada (où l'on trouve beaucoup d'Écossais), en Patagonie pour les Gallois, etc.

cf. p. 360

La notion de "Celtes atlantiques" correspond en extension à celle du discours interceltiste que nous avons étudié, on trouve néanmoins des raisons de les différencier : l'objet d'étude de JAMES est essentiellement un ensemble de présupposés théoriques en archéologie, alors que ce que nous avons présenté comme "interceltisme" consiste en une caractérisation reposant sur des pratiques culturelles actuelles (langue et musique principalement) et ayant des ramifications politiques. Cette différence n'implique nullement une incompatibilité, puisque l'interceltisme comme *discours* à forte diffusion sociale peut se reposer sur les "Celtes atlantiques" en tant qu'*ensemble de thèses* propres à l'histoire et l'archéologie.

Il est difficile de trouver une véritable cohérence entre cet usage qui est fait de la notion de "Celtes" et celui qu'en ont les historiens de l'Antiquité ou les archéologues. En effet, BRUNAUX remarque que cette notion de "Celtes atlantiques" est utilisée presque à rebours des autres spéculations qui ont été proposées en Europe à propos des Celtes, et qu'elle en contredit les présupposés, sans pourtant que cette incompatibilité ne semble généralement poser problème à ses promoteurs :

« Mais cette construction théorique entre en contradiction avec les témoignages historiques antiques qui font venir les Britanni (habitants de l'Angleterre) de populations belges du Nord de la Gaule. Elle se heurte tout autant aux considérations des linguistes qui veulent faire dériver les langues celtiques d'une racine celtique, elle-même découlant d'un indo-européen originaire des régions nord-orientales de l'Europe. Elle est contraire enfin aux conceptions archéologiques du XX^e siècle [...] qui font des Celtes des envahisseurs venus d'Europe centrale. Pourtant, et contre toute attente, au cours des trois derniers siècles, aussi bien les linguistes que les archéologues ont admis ce concept de "Celtes atlantiques", pourtant contraire à leur théorie générale sur les "Celtes européens". » BRUNAUX 2014 : 236

9.1.3.1 La conception commune

Commençons par rappeler les conceptions historiques communes, relativement partagées, qui constituent la *doxa* des dernières décennies concernant les "Celtes" dans leur définition atlantique, du moins dans les milieux où l'analyse critique de cet ethnonyme n'a pas été diffusée (JAMES 1999 : 26–33) :

On situe actuellement le berceau des "Celtes" entre ce que l'on nomme la "culture de La Tène" (en Suisse actuelle) et celle de Hallstatt (en Autriche actuelle), où l'on a trouvé un grand nombre d'armes en fer, de bijoux, de sites fortifiés, etc. Les "Celtes" sont donc d'abord considérés

cf. p. 387

14. Parmi les autres usages que mentionne JAMES : la désignation des populations vivant dans l'actuelle Turquie, il y a plus de 2000 ans, sa mobilisation au sein de reconstructions nationalistes d'histoires en France (par l'association Celtes-Gaulois) ou en Espagne (cf. p. 125), ses usages plus récents par les promoteurs de l'Union Européenne pour promouvoir une identité partagée en mentionnant un peuple d'ancêtres communs.

comme une population ayant son berceau en Europe centrale, entre environ 800 et 600 ans avant notre ère. Vers les années 400 avant JÉSUS-CHRIST, ces populations auraient mené des raids sur Rome, et auraient été rejetées en "Gaule cisalpine" (dans la vallée de Pô). En 279 avant JÉSUS-CHRIST, ils auraient mené un raid sur Delphes, à la suite duquel une partie d'entre eux aurait été refoulée dans les Balkans, et une autre en Turquie, allant fonder le peuple des Galates. D'autres, migrant dans l'actuelle Espagne, fondèrent une population que l'on nomma les "Celtibères".

À partir de points communs constatés dans les usages linguistiques et sur certains motifs de vestiges archéologiques entre l'île de Grande-Bretagne et le continent, s'est opérée la déduction d'une invasion massive des îles par les populations "celtiques" continentales à l'âge de Fer. La conception d'un peuple de même origine et d'usages culturels unis (existence des druides, bardes, langues, musique, etc.), de l'Irlande à la Turquie a alors pu émerger.

L'expansion romaine, à partir de 200 avant JÉSUS-CHRIST, aurait abouti, en Europe, à une diminution de la "culture celtique" suite à une romanisation progressive de l'Europe, notamment sur le plan linguistique : ce phénomène se serait produit moins fortement dans les îles et péninsules du Nord et de l'Ouest où serait demeuré un particularisme culturel "celtique". Aux III^e et IV^e siècles, le déclin de l'Empire Romain aurait vu la poussée des Pictes (en Écosse) et des Scots (venus d'Irlande), mais les invasions germaniques auraient repoussé ces mêmes populations vers l'Ouest. Sous la pression germanique, les populations "celtiques" auraient migré en Armorique (la péninsule continentale actuellement connue sous le nom de "Bretagne"), et les populations venues d'Irlande, sous le nom de Scots seraient alors arrivées en Écosse, où elles seraient entrées en conflit avec les Pictes déjà présents sur place, jusqu'à leur union en 843.

Par la suite, l'Irlande devint un lieu influent de diffusion du christianisme. La Bretagne armoricaine serait restée indépendante jusqu'à 1532, le pays de Galles jusqu'à 1536–1543 sous HENRY VIII, et l'Écosse jusqu'à 1745–1746. L'Irlande, quant à elle, aurait connu des invasions de Vikings dès 795, puis d'Anglo-Normands à partir du XII^e siècle. Devenue une colonie anglaise, elle aurait subi la répression de l'Angleterre protestante sur le catholicisme qui y était alors répandu, et les famines du XIX^e siècle auraient poussé nombre d'Irlandais à émigrer en Amérique.

À partir du XIX^e siècle, ces différentes populations se seraient redécouvert un passé commun, et auraient entamé une lutte pour leur indépendance.

9.1.3.2 Ses présupposés

JAMES remarque qu'une telle conception repose sur un certain nombre de présupposés, qui pourront être questionnés (JAMES 1999 : 35) :

- Il existe un peuple clairement identifiable sous le nom de "Celtés" en Europe continentale aux V^e et VI^e siècles avant JÉSUS-CHRIST,
- Nous pouvons aujourd'hui définir la nature de ces "Anciens Celtés" : leur langue, religion, art, culture, organisation sociale, etc.
- Même si aucune source antique ne le mentionne, il existerait des éléments pour supposer une colonisation celtique dans les îles : la proximité de certains usages linguistiques et la ressemblance de certains motifs sur des objets datant de l'âge de Fer¹⁵,

15. La justification archéologique des "Celtés atlantiques" invoque principalement un bouclier et un casque retrouvés dans la Tamise, ainsi que la découverte de fortifications (*hillforts*) datant de l'âge de Fer témoigneraient d'un lien entre la "culture de La Tène" et les populations insulaires (JAMES 1999 : 58).

- Il y aurait eu une rupture fondamentale entre cette société celtique et les populations vivant sur l'île aux époques précédentes aux âges de Pierre et de Bronze : les populations autochtones auraient donc été soit déplacées, soit tuées, soit assimilées, « *often they are not discussed at all, but just vanish* » (JAMES 1999 : 35) (souvent elles ne sont pas du tout mentionnées, elles ont simplement disparu).
- En revanche, il existerait une continuité et une identité forte entre les migrants d'alors (les "Anciens Celtes") et les populations vivant aujourd'hui en Grande-Bretagne.

Outre les présupposés relevant d'une certaine "sociologie spontanée" relativement répandue ailleurs, ces présupposés comportent aussi quelques points qui méritent d'être discutés *spécifiquement*, notamment en ce qu'ils relèvent de *choix* qui pré-déterminent la narration historique. Notamment, elle néglige des observations archéologiques qui montreraient **d'une part**, une continuité d'usages insulaires depuis les âges de Pierre ou de Bronze jusqu'à celui de Fer, **d'autre part**, le maintien d'une différence envers ceux du continent après l'époque des migrations supposées : par exemple, les formes des maisons (rondes et ovales sur les îles, rectangulaires sur le continent), ou les différences dans les rituels funéraires (on trouve très peu de personnes enterrées sur les îles à cette époque, contrairement au continent). L'historiographie commune des Celtes atlantiques repose donc sur un certain nombre de *sélections* dans les données mises en valeur venant renforcer le postulat préétabli d'une migration des Celtes continentaux sur les îles, et d'une *mise à l'écart* de ce qui l'infirmait, que l'on pourrait résumer par les orientations suivantes :

- insister sur certains faits (des motifs observés sur des armes, permettant l'articulation avec les Celtes continentaux) mais en négliger d'autres (les formes des maisons ou les rituels funéraires, qui marqueraient à la fois une différence avec les pratiques continentales et une continuité avec des pratiques insulaires précédant les migrations supposées),
- tenir certains continuités pour acquises (celle qui relie les hypothétiques migrants celtes aux Britanniques d'aujourd'hui) tout en en négligeant d'autres (celle qui relierait les populations antérieures, déjà présentes sur ces îles aux âges de Pierre et de Bronze, aux suivantes).

Or, la prise en compte des observations archéologiques ainsi négligées par la théorie des Celtes atlantiques mène JAMES à envisager une autre histoire possible de l'île de Bretagne.

9.1.3.3 Une autre proposition pour l'histoire insulaire

Il ne s'agit pas ici de remplacer un récit historique par un autre récit historique concurrent auquel on accorderait une plus grande vérité, dans l'optique de participer au débat des origina-tions. L'objectif d'une telle proposition est en fait double : **d'une part**, éviter de se contenter d'une critique de la notion de "Celtes" (atlantiques ou insulaires) qui ne proposerait par ailleurs aucune réflexion constructive ; **d'autre part**, se contenter de montrer, en construisant un récit parallèle, que d'autres narrations sont possibles que celle qui est la plus diffusée, peu importe celle qui se révélera en définitive reçue par les historiens à venir. Il s'agirait alors de rendre un récit commun moins *central* car *évident*, en le confrontant à ses possibles alternatives, sans prétendre trancher en faveur de l'une ou l'autre, tâche qui revient aux historiens¹⁶.

16. Pour reprendre une notion qui suscite aujourd'hui beaucoup de débats en historiographie, on pourrait parler d'une "histoire contrefactuelle" à opposer à un récit des événements (cf. KOSELLECK 1990). Néanmoins, il ne s'agit pas vraiment de tenter de *réinventer ce qui aurait pu se passer*, mais bien plutôt de *multiplier les récits possibles*

Les usages anciens : homogénéité ou hétérogénéité ? De l'âge de Bronze tardif jusqu'au milieu de l'âge de Fer (entre 1 000 et 150 avant JÉSUS-CHRIST), la diversité des vestiges d'un lieu à un autre donnent plutôt l'impression de petites communautés très locales, majoritairement autosuffisantes, ayant donc peu d'échanges avec l'extérieur, sauf pour quelques personnes et pour le commerce de certaines denrées comme le sel ou le métal (JAMES 1999 : 87–90).

« *There is, then, every reason to reject a blanket, quasi-ethnic label for the peoples of either islands — we should not speak of the "Ancient Irish" or the "Ancient Britons", let alone insular "Celts". Even as a general cultural description rather than an ethnic term, "Celtic" is to be rejected because it brings an expectation of a single, universal, normative cultural model which does not fit the diverse evidence; and it also usually implies mass migrations which simply are not to be seen. Cultural similarity cannot be presumed, but must be demonstrated. Rather, we should think and speak of "peoples of Britain and Ireland".* » (ibid. : 90)

Il y a, alors, toutes les raisons de rejeter une étiquette générale, presque ethnique pour les peuples de l'une ou l'autre des îles — nous ne devrions pas parler des "Anciens Irlandais" ni des "Anciens Grand-Bretons", encore moins de "Celtes" insulaires. Même en tant que description culturelle générale plutôt que comme un terme ethnique, "Celte" doit être rejeté car il véhicule l'attente d'un modèle culturel unique, universel, et normatif, qui ne correspond pas à la diversité des données ; et il implique également des migrations de masse qui simplement n'ont jamais été observées. La similarité culturelle ne peut pas être présumée, mais doit être démontrée. À la place, nous devrions parler des "peuples de Grande-Bretagne et d'Irlande". (nous traduisons)

Des usages partagés : migration de masse ou circulations culturelles ? Entre la fin de l'âge de Fer et la période précédant l'invasion romaine (jusqu'à 43 après JÉSUS-CHRIST), on trouve des objets en métal qui témoignent d'une influence de la "culture de La Tène". Mais les conditions de leur diffusion et les milieux sociaux auxquels on peut attribuer ces objets donnent plutôt l'impression d'une diffusion de schémas culturels auprès de l'élite locale naissante et d'une appropriation locale des usages en question, que d'une migration massive. Un tel processus s'est déroulé de manière similaire partout en Europe, l'exemple le plus frappant en étant l'influence de la culture grecque importée sur les Romains, que l'on peut comprendre sans avoir besoin de théoriser pour autant un migration de masse des Grecs à Rome. Par ailleurs, les disparités géographiques et la persistance d'objets témoignant des usages plus anciens montrent que cette influence laténienne ne s'est pas diffusée partout sur les îles : socialement, il semble que ce soit plutôt parmi les couches aisées, et géographiquement, plutôt au Sud-Est de l'Angleterre (ibid. : 90–96).

cf. p. 387

Juste avant les invasions romaines (en 55–54 avant JÉSUS-CHRIST), on trouve déjà des amphores romaines, ce qui montre que la noblesse locale commençait alors à s'identifier à ce nouvel Autre prestigieux qui prenait progressivement le pas sur les usages de La Tène. Les ethnonymes de l'époque semblent calqués sur les noms des chefs locaux : ce seraient les rois qui auraient créé leurs peuples, et non l'inverse (ibid. : 96–100).

L'influence romaine : une diffusion homogène ou différenciée ? Les vestiges de l'époque de la colonisation romaine montrent que celle-ci semble avoir été plus facile au Sud de l'île, JAMES émet l'hypothèse selon laquelle cela proviendrait de ce qu'il y existait déjà une organisation hiérarchique qui facilitait l'intégration romaine, et les nobles locaux auraient trouvé un intérêt

pour en souligner la relativité.

dans une colonisation romaine qui n'a pas détruit les structures hiérarchiques alors en place, à la fois car ils pouvaient gagner la citoyenneté romaine et bénéficier de sa puissance militaire : ces considérations montreraient qu'il n'y avait pas encore de mentalité "nationaliste" à cette époque (JAMES 1999 : 100-105). En Irlande et dans le Nord de l'île, cette absence de notables locaux (on ne trouve pas de vestiges luxueux pour cette époque) aurait rendu plus difficile la romanisation des structures sociales, et aurait eu pour conséquence une moindre pénétration de la culture romaine. Il est cependant possible que leur présence ait déjà contribué à faire émerger une définition identitaire oppositionnelle commune, même si les vestiges donnent encore l'impression de communautés autonomes dispersées. Les noms des "Pictes" en Écosse, et "Scots" (*Scotti*) en Irlande apparaissent au moment du déclin de l'Empire Romain vers le IV^e siècle (ibid. : 105-107), mais aucun texte de l'époque romaine n'associe les "Celttes" aux populations insulaires, les descriptions insistant plutôt sur l'hétérogénéité des populations (ibid. : 52-53). Par ailleurs, les vestiges de cette époque témoignent d'une augmentation des inégalités sociales : on trouve une influence romaine dans les villas, bains, mosaïques, services en argent, destinés à la noblesse, mais dans les zones plus rurales et modestes, on constate peu d'influence de la culture romaine : les maisons ont toujours leur forme ovale, les méthodes agricoles évoluent peu, etc. (ibid. : 107-109).

Le nationalisme : une donnée originelle ou une émergence progressive ? Il en va de même pour les invasions germaniques (du V^e au VIII^e siècles) : l'archéologie montre plutôt des appropriations culturelles, des flux de population limités, et une continuité avec des usages précédents qu'une invasion massive accompagnée de massacres ou d'un exode des populations locales (ibid. : 109-114). Au Moyen-Âge, les usages religieux semblent plus influents dans la catégorisation des populations que des appartenances "ethniques" ou "nationales" qui n'apparaîtront que plus tard (ibid. : 115-116).

C'est vraiment sous la menace des Vikings (entre la fin du VIII^e et le XII^e siècles) que les gouvernants locaux s'unissent et donnent naissance aux constructions politiques nationales actuellement connues : les Écossais naissent de l'alliance conflictuelle des Pictes locaux, et des populations gaéliques venues d'Irlande et nommées Scots, de même s'unissent les Anglais, et les Gallois. L'Irlande est alors moins fortement marquée par ce phénomène. Ce ne serait qu'à partir d'une telle union politique face à un Étranger menaçant que se forgerait alors progressivement un sentiment d'appartenance nationale (ibid. : 116-120).

Ces différents sentiments nationaux seront renforcés par la domination des Normands francophones puis la guerre contre la France allant du XII^e au XVI^e, mais on ne trouverait pas alors encore un sentiment d'une appartenance commune entre les différentes populations insulaires (ibid. : 121-123). À partir du XVI^e siècle, on constate différents mouvements successifs d'intégration de l'Écosse, du pays de Galles, et de l'Irlande au sein de l'Angleterre, sur fond de conflit religieux en Irlande, la majorité des irlandais, catholiques, étant malmenés par le pouvoir royal, protestant : il semble qu'à cette époque ce soit encore la religion qui constitue la principale source d'identification et de clivage des populations. C'est pourtant cette lente intégration politique qui constitue le contexte au sein duquel émergeront les idées d'Edward LHUYS au début du XVIII^e.

9.1.4 Plus on est de Celtes, ...

À ces trois grandes manières de caractériser les Celtes, et de les situer respectivement au Nord de Marseille pour la proto-histoire, en Europe Centrale pour l'archéologie, ou dans les îles et péninsules atlantiques, on pourrait encore en ajouter d'autres, correspondant à divers usages qui ont été faits de la notion :

- la désignation de populations ayant vécu dans l'actuelle Turquie il y a plus de 2 000 ans (JAMES 1999 : 19),
- ce que l'on nomme "art celtique", qui renvoie à une tradition d'enluminures et de lettrines trouvés dans des livres religieux aux débuts du christianisme irlandais, et rapportés aux motifs trouvés à La Tène (ibid. : 21–22),
- la caractérisation qui en est donnée par la philologie comparatiste, telle celle d'Adolphe PIC-TET (OLENDER 1989 : 128), qui, en 1837, rattache le celtique au *sanskrit*, dans une étude couronnée par l'Institut, et dont Ferdinand de SAUSSURE soulignait déjà les apories à 21 ans (ibid. : 135–137)¹⁷,
- les Celtes de la caractérisation biologique que tentèrent de leur donner les frères THIERRY à partir des théories de BLUMENBACH, et dont le docteur EDWARDS crut trouver des représentants en Bretagne¹⁸,
- aujourd'hui, c'est le parti d'extrême-droite italien la Ligue du Nord, qui, revendiquant l'indépendance de la Padanie, s'attribue une origine celtique (ibid. : 329–331),
- etc.

cf. p. 309

Une telle évocation suffit à montrer que les Celtes sont partout, mais toujours sous un visage différent : ils sont en fait ce dont on peut faire à peu près ce que l'on veut. Pourtant, non seulement les caractérisations pour le moins antagonistes qui en sont données n'arrêtent pas leur usage, mais elles se servent mutuellement de support, pour parvenir à puiser chez l'une ce qui manque chez l'autre. Si la notion de "Celtes" semble consistante, c'est parce que les différentes descriptions mobilisées tentent de s'articuler entre elles par des procédés qu'il nous faut maintenant démêler.

17. La linguistique comparative procède avec la "langue celte" comme elle le fait avec l'"indo-européen" : elle postule l'existence d'une entité en l'absence de toutes données mais par simple comparaison entre des langues encore existantes, en venant à réifier ce qui n'est au départ qu'une simple hypothèse. Il n'existe donc aucun document écrit dans une telle langue, ni aucun texte qui la décrirait ou en ferait mention. Les écrivains grecs et romains de l'époque évoquaient plutôt les parlers "gaulois", que ce soit pour décrire leur division dialectale, leur diffusion en Europe, ou leur présence dans les vocabulaires grec et romain (BRUNAUX 2014 : 196–199). « *Mais ce n'est là qu'un postulat, qui, de surcroît, n'a aucun caractère historique. Car la langue-mère n'a laissé d'elle-même aucune trace directe, c'est-à-dire écrite, ou indirecte par le biais du témoignage de quelque auteur antique. On ne connaît pas non plus les hommes porteurs de cette langue et on en sait encore moins sur leur civilisation. [...] Ce qui aurait dû n'être qu'une précaution typologique — donner un nom neutre à un groupe de langues présentant entre elles des convergences — est devenu présumé théorique. Le qualificatif de "celtique", qui aurait dû être réservé aux seuls peuples de l'Antiquité reconnus comme des Celtes par leurs voisins et par eux-mêmes, a été promu comme le nom générique d'un ensemble indéterminé dont il n'est qu'une faible partie.* » (ibid. : 210–212).

18. Les tentatives de caractérisation biologique des Celtes furent elles-mêmes marquées par une forte tension entre deux portraits différents, l'**un** les donnant comme grands et blonds aux yeux clairs, qui inaugurerait d'éventuels rapprochements avec les Aryens chez les militants bretons les plus extrêmes (cf. p. 313), l'**autre** les présentant comme petits, bruns, et brachycéphales (au cou large). Dans ce débat, Paul BROCA dont nous avons présenté la prudence (cf. p. 381) se laissa lui-même aller à adopter la seconde caractérisation des Celtes (ibid. : 261–264).

9.2 Articulations et justifications entre les disciplines

Lorsque ces différentes caractérisations des Celtes tentent de s'articuler au sein des discours scientifiques, elles procèdent par un raisonnement dont nous pouvons souligner trois difficultés :

L'hypothèse de la migration de masse : pour pouvoir expliquer en quoi une population de "Celtes" a pu se trouver, à une époque en Europe centrale, une autre en Gaule, et dans les îles et péninsules atlantiques en un moment différent (mais cela vaudrait aussi pour les hypothèses qui en donnent le berceau en Asie, ou voient des Celtes en Europe du Nord), un argument pratique est apparu, qui consistait à imaginer qu'*une population entière* pouvait migrer, par dizaines ou centaines de milliers de personnes, d'un territoire à un autre. Nous verrons qu'un tel argument repose essentiellement sur une incapacité à concevoir les pratiques culturelles et leurs circulations autrement que comme les habitudes de groupes homogènes.

Des raisonnements circulaires : pour compenser le manque de données empiriques, plusieurs raisonnements sur les Celtes se contentent d'avancer un certain nombre d'hypothèses, qui se justifient en se renvoyant les unes aux autres, soit au sein d'une même discipline, soit de l'une à l'autre, ce qui donne l'impression d'un raisonnement solide, alors qu'en fait chaque postulat compte sur l'autre pour se voir vérifié.

L'anachronisme des catégorisations : alors que tout laisse à penser que les schèmes d'identification devaient connaître une échelle restreinte en une époque où les modes de circulation des personnes et des informations étaient soumis à une certaine lenteur, et les connaissances géographiques rudimentaires au-delà d'un territoire connu relativement restreint, et alors que l'histoire montre que les sentiments d'appartenance nationale n'émergent lentement qu'à partir de la période moderne, les différents usages de la notion de "Celtes" n'ont pas peur de projeter dans l'Antiquité une échelle d'identification supra-nationale.

Si ces différents types de raisonnements peuvent simplement sembler symptomatiques d'une difficulté à articuler entre elles différentes descriptions et disciplines évoquant les Celtes, ce n'est pas leur seule caractéristique, puisqu'ils véhiculent tous, d'une manière ou d'une autre, un ensemble de présupposés sociologiques concernant les manières de catégoriser les populations, sur lesquels il importe également, au-delà de la question méthodologique, de revenir.

9.2.1 Une tentative d'articulation : l'argument de la migration de masse

Pour articuler entre elles, par exemple, l'idée que des Celtes ont vécu dans les îles britanniques et les vestiges trouvés à La Tène ou Hallstatt, il faut supposer que, vers l'âge de Fer, des populations d'Europe centrale auraient massivement migré vers l'actuelle Angleterre. Or, nous avons vu qu'une telle hypothèse reposait sur une sélection des données renforçant l'éventualité de cette migration, notamment le bouclier de la Tamise ou les fortifications, ainsi qu'une mise à l'écart de celle, comme la forme des maisons ou les rites funéraires, qui pouvaient l'infirmier en montrant au contraire une continuité dans les pratiques insulaires au travers des époques, alors qu'il semble du moins théoriquement envisageable de construire un récit historique sans ces migrations.

cf. p. 394

Par ailleurs, JAMES remarque que, pour être *ressemblants*, les motifs situés sur certaines armes n'en sont pas *identiques* pour autant, ce qui pose la question de l'interprétation d'une telle ressemblance. Or, on pourrait tout à fait considérer, comme le font les anthropologues depuis des décennies, que les facteurs de changements au sein d'une société ne résultent pas seulement de *migrations massives* par des populations *entières*, mais qu'ils peuvent provenir également d'*évolutions internes* au groupe considéré, ou de simples *contacts* et échanges plus ponctuels mais influents, dont les relations commerciales sont sûrement un des cas les plus fréquents (JAMES 1999 : 39–40). Bref, on pourrait substituer la complexité des rapports sociaux à une hypothèse sinon aussi massive que celle des migrations qu'elle suppose. JAMES considère ainsi que cette impossibilité de concevoir des changements culturels dans l'Antiquité autrement qu'en les associant à une migration de masse renvoie à l'héritage d'une conception moderne où les "primitifs" n'évoluent pas par eux-mêmes et ne nourrissent aucun contact avec l'extérieur, et où par conséquent tout changement serait forcément du à une influence extérieure :

« *Because of these supposed close and neat equations of material culture and a named people, when it was established that La Tène art, especially, found its genesis in the fifth century in eastern France and the Rhine basin and had spread west, it was widely assumed that this neatly reflected Celtic migrations. The alternative possibility — that it was cultural traits, fashions, habits which were being transmitted, not entire "peoples" moving — was not considered, although such cultural transmissions were the everyday experience of Europe at the time. This was largely because "primitive" peoples were thought to be incapable of significant "progress", so that such innovations must mean migrations.* » (ibid. : 57)

En raison de ces équations supposées exactes et précises entre "culture matérielle" et un peuple délimité par un nom, lorsqu'il fut établi que l'art de La Tène, en particulier, avait trouvé sa source au cinquième siècle dans l'Est de la France et dans le bassin du Rhin et s'était étendu vers l'Ouest, il fut largement accepté que [*ce mouvement*] reflétait nettement les migrations celtiques. La possibilité alternative — selon laquelle certains traits culturels, modes, et habitudes se diffusaient, sans déplacements de "peuples" entiers — n'était pas prise en compte, alors même que de telles diffusions étaient l'expérience quotidienne de l'Europe à cette époque. Ceci est principalement dû au fait que les peuples "primitifs" étaient tenus pour être incapables de "progrès" significatif, par conséquent de telles innovations devaient correspondre à des migrations. (nous traduisons)

Ainsi, tout changement culturel au sein de ces anciennes populations ne pouvait être compris que comme une "acculturation" des populations "primitives" au contact d'autres plus "civilisées". Une telle conception s'est également appliquée à la circulation des objets matériels, ne prenant pas en compte leur réappropriation possible, tant dans la possibilité d'en reproduire et adapter des motifs que dans celle de faire jouer de nouveaux usages à un même objet.

« *Such a view assumed that artefacts and other cultural traits have fixed meanings; if people adopt them, and use them differently, it is because they fail to understand them properly, and so may look incompetent. It does not allow that the recipients may be reinterpreting foreign traits intelligently, in terms of their own cultural values.* » (ibid. : 60)

Une telle conception considèrerait que les artefacts et autres traits culturels ont des significations fixement établies ; si des personnes les adoptent, et les utilisent différemment, c'est parce qu'elles ne parviennent pas à les comprendre exactement, et elles doivent donc sembler incompétentes. [*Cette conception*] ne permet pas que les destinataires puissent réinterpréter intelligemment des traits étrangers, dans les termes de leurs propres valeurs culturelles. (nous traduisons)

On voit ainsi que l'hypothèse des migrations de masse, exposée ici entre La Tène et l'île de

Bretagne, mais que l'on trouve en d'autres occasions du discours sur les Celtes¹⁹, ne constitue pas seulement une hypothèse *ad hoc*, peu probable d'un point de vue historique, et simplement symptomatique d'une difficulté à articuler entre elles différentes conceptions sur les Celtes : elle repose aussi sur un ensemble de caractérisations implicites de ce que sont les pratiques culturelles. Si l'on suppose que l'adoption d'un certain type d'objets implique un déplacement de plusieurs dizaines de milliers de personnes, c'est parce que l'on est incapable de théoriser anthropologiquement la circulation des pratiques culturelles, en mentionnant par exemple des intérêts commerciaux, effets de mode, situations de pouvoir économique d'un groupe sur un autre, volontés d'ascension sociale, ou autre.

Derrière cette approche, c'est l'adéquation fondamentale entre "un peuple" et "une culture" qui est posée : il ne peut y avoir de changement dans "la culture" que par un déplacement concomitant des populations. Le troisième terme n'est pas loin, puisque la "langue" se voit tout autant intégrée dans ce jeu d'analogies, par lequel on interprétera, au sein d'un raisonnement parallèle, toute proximité linguistique comme le signe d'une migration massive de populations en une époque reculée, négligeant là aussi tous les effets vécus quotidiennement par lesquels, par exemple, nous apprenons l'anglais aujourd'hui en France sans que cela n'implique de colonisation du territoire par les populations anglaise ou américaine.

De même, c'est par un raisonnement historiquement marqué par la téléologie et l'essentialisation des pratiques culturelles à travers le temps que l'on ne peut concevoir les adaptations correspondant à ces appropriations que comme des dénaturations de l'acte originel, par lesquelles on « *fail to understand them properly* » et « *may look incompetent* ». Là encore, si l'on interprète toute appropriation ou adaptation comme déformation d'une pratique originelle, c'est parce que l'on ne se donne pas les moyens de penser théoriquement les phénomènes sociaux d'appropriation culturelle par lesquelles chacun intègre des pratiques nouvelles au sein d'un cadre de connaissances déjà acquises, les négocie en fonction des situations d'interaction, les réinvente pour les faire correspondre à de nouveaux contextes d'usage, etc. Faute de pouvoir penser avec subtilité ces pratiques sociales qui sont pourtant les nôtres au quotidien et en expliquent les évolutions, le regard historique rétrospectif doit se contenter de juger si les usages sont "bons" ou "mauvais" par rapport à un état initial fixé comme intangible.

cf. p. 43

9.2.2 La circularité des justifications

Pour se figurer ce en quoi consiste un raisonnement circulaire, il suffit de se rappeler l'histoire du baron de Münchhausen, qui, pris avec son cheval dans les sables mouvants, s'en extirpa en se tirant lui-même par les cheveux. Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de mentionner en passant des raisonnements reposant sur un principe analogue :

Le Pelletier se repose sur une histoire des populations pour considérer le breton et le gallois comme deux "dialectes" d'une même langue originelle commune, en même temps qu'il mentionne l'étymologie comme moyen permettant de reconstruire une telle histoire des populations.

cf. p. 327

19. Nous avons vu par exemple Yannick LECERF remettre en question de manière similaire un tel raisonnement à propos d'une hypothétique présence celtique en Armorique (cf. p. 118), en proposant un parallélisme avec la situation actuelle : « *La forte présence actuelle de l'électronique ou de véhicules asiatiques en nos régions doit être placée à son juste niveau afin qu'elle ne puisse un jour être interprétée comme autre chose qu'une simple relation commerciale !* » (LECERF 2014 : 96).

Le Gonidec associe le « *caractère d'antiquité* » de la langue à « *la solidité de [son] organisation* », considérant que l'antiquité « *respire dans toute son organisation* », et que l'organisation est antique car ayant « *résisté aux coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans* », faisant ainsi reposer les présupposés historiographiques sur les méthodes d'analyse linguistique, et réciproquement.

cf. p. 260

La Villemarqué et les auteurs du renouveau lexical gallois justifieront une politique d'emprunts mutuels entre breton et gallois par l'hypothèse de l'appartenance à une même famille linguistique, ceux-ci venant à leur tour créer la ressemblance justifiant le postulat de départ.

cf. p. 344

On le perçoit, le raisonnement qui justifie A par B et B par A semble relever de la constante dans le discours sur les Celtes. On peut en réalité dégager deux grandes familles de raisonnements circulaires à l'œuvre, dont ceux que nous avons présentés sont des applications :

Au sein d'une discipline, entre ses présupposés : il s'agit dans ce cas de faire deux grandes notions se justifier mutuellement au sein d'un même système d'idée. On pourrait la nommer "circularité interne".

Entre les disciplines : il s'agit pour chaque discipline de pallier à ses propres insuffisances en tenant le résultat manquant pour acquis dans une autre discipline, qui fait de même dans l'autre sens. On pourrait la nommer "circularité externe".

Abordons chacun de ces grands types, en nous concentrant sur les présupposés linguistiques.

9.2.2.1 Les circularités internes à la linguistique

Elle mobilise deux grandes propriétés que l'on attribue à la langue et qui se justifient mutuellement. C'est par exemple le cas pour celles d'« *antiquité* » et d'« *organisation* » chez LE GONIDEC : l'organisation de la langue montre à quel point elle est antique, et l'antiquité est ce qui explique l'organisation. On la trouve aussi dans le cas d'un raisonnement qui passerait, par exemple, de l'observation d'une proximité entre deux langues à la thèse de leur origine commune :

D'un côté, le raisonnement à l'œuvre s'autorise à regrouper des langues témoignant de certaines ressemblances, en se justifiant par l'hypothèse d'une langue commune primitive.

D'un autre côté, l'hypothèse de cette langue primitive repose elle-même sur le regroupement d'un certain nombre de langues dû à leurs relations de proximité.

Jean-Louis BRUNAUX remarque ainsi qu'Antoine MEILLET définit le groupe des "langues indo-européennes" par la référence à leur origine commune, l'"indo-européen", et ce dernier est défini lui-même par le point commun qu'établit le regroupement de ces langues (BRUNAUX 2014 : 210)²⁰ :

« La théorie d'une langue celtique-mère présente donc l'étrange particularité, qui est aussi un paradoxe, d'avoir participé, pour une part essentielle, à l'élaboration du comparatisme des langues indo-européennes et d'être maintenant justifiée par lui. Le celtique, pas plus que l'indo-européen, n'est un fait objectif reconnu. Il est un postulat, une théorie explicative dans laquelle, ainsi qu'on vient de le voir, ce ne sont pas les faits linguistiques qui commandent mais d'autres thèses concernant cette fois la prétendue origine des peuples et leur tout aussi présumée diffusion. » ibid. : 211

20. Nous en verrons également un bel exemple au chapitre suivant dans le raisonnement étymologique de Victor HENRY, cf. p. 428.

Dans le cas de la démarche néologiste de LA VILLEMARQUÉ et de ses correspondants gallois, on pourrait même parler d'une circularité *agie* puisque ce ne sont pas des postulats qui viennent en renforcer d'autres, mais bien une pratique d'enrichissement lexical qui vient créer ou renforcer une ressemblance linguistique entre deux langues, ce qui était le point de départ guidant et autorisant un tel enrichissement ²¹.

9.2.2.2 Les circularités entre les disciplines

Elles apparaissent lorsqu'une discipline se sert d'une autre afin de tenir pour acquis un certain nombre de résultats, tout en servant elle-même de caution à la discipline au sein de laquelle elle puise. Dans les cas qui nous concernent, elles associent des descriptions linguistiques (étymologies, rapprochements lexicaux) à des théories concernant l'histoire des populations, ou leur classification.

C'est par exemple celle que nous avons observée chez LE PELLETIER : s'il s'autorise à classer le breton et le gallois comme deux "dialectes" d'une même langue primitive, c'est en vertu d'une histoire de la langue déjà tenue pour acquise avant la description linguistique. Mais, sur quelles bases sera établie une telle histoire de la langue ? Sur des comparaisons linguistiques.

cf. p. 325

Cette forme de circularité peut s'appliquer également dans le cas de la classification des populations dans des groupes ethniques, menant à élaborer des "familles de langues" parallèlement à la sociologie spontanée par laquelle on découpe les populations : **d'une part** on regroupe des populations sous l'ethnonyme "Celts" à partir d'une comparaison entre leurs langues, et **d'autre part** on s'autorise à regrouper ces langues proches dans la famille des "langues celtiques" en raison de l'hypothèse émise quant à l'existence d'un tel "peuple celte" (JAMES 1999 : 18, 82).

« Les comparatistes ont, en effet, depuis la naissance de leur discipline confondu en un même objet d'étude les faits linguistiques eux-mêmes et les explications anthropologiques et culturelles censées les expliquer. De ce fait, la recherche en ce domaine fonctionne selon une perpétuelle pétition de principe. » BRUNAUX 2014 : 209

Le risque de circularité vaut également pour l'usage de la génétique : alors que les données génétiques concernant les populations du passé sont trop lacunaires et ont été trop mal conservées pour pouvoir actuellement fournir des résultats fiables, les généticiens prennent comme point de départ le génotype des populations actuelles, et se fient, pour leur reconstruction des filiations, sur les suppositions des historiens et archéologues, qui eux-mêmes utilisent ces hypothèses génétiques pour "confirmer" leurs propres théories (JAMES 1999 : 84–85).

Remarquons enfin que, dans ce cas aussi, la circularité peut être renforcée par l'intermédiaire d'un petit coup de pouce, comme lorsque LA VILLEMARQUÉ fait reposer sa thèse historique d'un antagonisme séculaire entre Bretons et Français, ou de la fraternité britto-galloise, sur les chants qu'il a inclus dans le *Barzaz Breiz*, et fait reposer leur datation sur sa périodisation historique. De même du côté gallois, lorsque Iolo MORGANWG ajoute ses néologismes forgés à partir du breton dans un chant qu'il attribue au barde ancien Ieuan RUDD, ou Lewis MORRIS, dans le manuscrit de William LLŶN.

cf. p. 296

cf. p. 357

cf. p. 342

*

* *

21. Nous en trouverons également un exemple dans le comparatisme d'HENRY, qui travaillera à partir de données linguistique déjà triées selon les classifications qu'elles doivent venir appuyer (cf. p. 437).

Tant qu'il n'est pas détecté, un raisonnement circulaire peut faire illusion et fournir une impression de justification en faisant appel à une garantie qui est elle-même sous caution. Par ailleurs, cela augmente la cohérence au sein d'un système d'idées et le rend plus difficilement falsifiable (POPPER 1934) en diminuant le risque d'une confrontation envers des données empiriques qui pourraient éventuellement le remettre en question. Mais justement, lorsque l'on réalise que le système ne repose que sur le jeu des hypothèses entre elles, qui ne se voient pas ancrées dans une donnée empirique, alors il donne l'impression d'un château de cartes, chacune reposant sur l'autre, et qu'il brise peut faire s'écrouler. Dans le cas d'un discours commun, cela n'appellerait d'une démarche qui se veut relever des sciences humaines aucune critique, mais une simple analyse de la manière dont les systèmes d'idées se font et se défont. En revanche, lorsque les théories en question se présentent encore aujourd'hui comme relevant d'un raisonnement scientifique, alors il y a lieu de relever la circularité du raisonnement comme un vice de méthode.

9.2.3 Un anachronisme des identifications

Autre condition pour que puissent être articulés entre eux des portraits des Celtes aussi hétérogènes que ceux que nous avons donnés, et notamment pour que l'on puisse postuler une continuité entre les Celtes projetés dans un lointain passé (ceux de l'archéologie ou de la proto-histoire), et ceux d'aujourd'hui (issus de la comparaison linguistique ou d'une caractérisation biologique), il faut que les catégories considérées comme pertinentes pour l'identification d'un groupe de personnes au sein d'une "population" soient demeurées les mêmes à travers les âges. Une telle nécessité incite alors à une caractérisation historiquement anachronique en ce qu'elle néglige le fait que les critères d'identification ont eux-mêmes évolué dans le temps, parallèlement aux changements des configurations politiques.

Ainsi, si l'on souhaite se demander à quelles échelles s'appliquent les sentiments d'appartenance dans l'Antiquité, il faut resituer cette question dans le contexte de l'époque : celui où les personnes et les informations ne circulent pas plus vite que ce que permettent les pieds, où l'on connaît très peu de choses sur les territoires et populations dépassant quelques dizaines de kilomètres, et où aucune institution ne vient définir ou promouvoir des usages communs. Dans un tel contexte, quelle peut être la pertinence de projeter sur les populations d'alors un sentiment d'appartenance qui dépasse les frontières d'aujourd'hui ? Nous avons d'ailleurs vu, en présentant les désignations des peuples armoricains dans l'Antiquité, que c'étaient des catégories locales qui prévalaient : Osismes, Coriosolites, Vénètes, Namnètes, Redones, etc., dénominations qui renvoyaient d'ailleurs à des modalités de gestion politique (*civitas*) et non à des ethnonymes, l'échelle la plus large alors étant celle des Armoricains.

cf. p. 113

On sait que l'émergence du sentiment d'appartenance à l'échelle nationale apparaît à l'époque moderne, se forge lentement à partir d'un travail de communication de la part des institutions étatiques, et se renforce à mesure que se développent les moyens de transport qui déplient le territoire, et les médias qui permettent de diffuser des informations de plus en plus largement et rapidement²². On perçoit donc à quel point la catégorisation de populations de l'Antiquité par des étiquettes si larges résulte de la projection de nos propres schèmes d'identification sur une

22. Sur cette question, et pour une application au sentiment d'appartenance breton, on trouve une réflexion stimulante de Jean-Michel LE BOULANGER, dans une conférence qui re-situe l'évolution et la complexification des sentiments d'appartenance en fonction de l'évolution historique, notamment celle des moyens de communication et de transport (LE BOULANGER 2012).

époque où l'on ne pouvait que penser autrement.

9.2.3.1 Une homogénéisation politique progressive

JAMES considère que, si des catégorisations à une échelle plus large que celle de la localité ont pu exister, elles devaient provenir essentiellement des élites gouvernantes, qui non seulement avaient une connaissance plus élargie du territoire, mais également un certain intérêt à faire accepter le discours d'une territorialité partagée, afin d'asseoir leur gouvernance ; en revanche cela n'implique pas qu'elles se soient pour autant bien diffusées au sein de populations qui vivaient au jour le jour sur un territoire restreint (JAMES 1999 : 132–135) :

« *We tend to envision the named groupings which arose during the last 2000 years as being like those of our own world, where secular national identities predominate; this is how we organize our wider societies and our politics, as nation-states with national broadcasting networks and newspapers. But before the nineteenth century, how "real" were all these units in terms of mass engagement, of popular participation outside the groups with power? How far were they the artificial impositions of the ambitious, and how far expressions of the cultural consciousness of the self-aware peoples?* » (ibid. : 132–133)

Nous avons tendance à percevoir les regroupements et leurs dénominations qui ont émergé lors des 2 000 dernières années comme si elles ressemblaient à celles de notre propre monde, où les identités nationales séculières prédominent ; c'est de cette manière que nous organisons nos sociétés plus larges et notre politique, en tant qu'États-Nations ayant un réseau national d'informations et de journaux. Mais avant le XIX^e siècle, quelle "réalité" avaient tous ces regroupements en termes d'engagement des masses, de participation populaire en dehors des groupes disposant du pouvoir ? Dans quelle mesure étaient-ils l'imposition artificielle des ambitieux, et dans quelle mesure s'agissait-il de l'expression d'une conscience culturelle de la part de peuples conscients d'eux-mêmes ? (nous traduisons)

On serait donc plutôt amené à penser que les sentiments d'appartenance résultent de discours institutionnels qui sont repris plus ou moins rapidement et exactement par les populations concernées : répondant d'abord à la nécessité d'une gouvernance administrative et aux besoins du pouvoir, ce n'est que progressivement qu'ils se voient investis d'un contenu à partir duquel on créera une stéréotypie territoriale en déclarant un certain nombre d'usages culturels comme "typiques" d'une identité. On peut alors concevoir l'émergence des sentiments d'appartenance comme s'élargissant parallèlement à l'évolution des échelles de l'exercice du pouvoir et au développement des institutions politiques, du village au canton, puis à la région et à l'État, pour se reconfigurer encore autrement aujourd'hui avec l'apparition de l'Union Européenne.

9.2.3.2 Une simplification quelle que soit l'époque

L'élargissement des échelles d'identification que nous avons mentionné ne doit pas pour autant être pris pour une homogénéisation écrasante et unilatérale, dans la mesure où nous percevons aujourd'hui la coexistence de plusieurs échelles qui s'emboîtent les unes dans les autres et sont mobilisées en fonction des nécessités contextuelles, pour ce qui relève tant des manières de se définir que des usages linguistiques, par exemple. Aussi, si l'hypothèse d'une large échelle d'identification à l'époque de l'Antiquité semble inadéquate, elle l'est *a fortiori* dans le contexte historique que nous avons mentionné, mais elle est en fait tout autant réductrice pour rendre compte de la complexité des identifications et des pratiques actuelles :

« We tend to see the past, too, as consisting of neatly bounded identity groups (city-states, tribes, etc.) which echo the supposed sharp edges of our own familiar nation-states. But since such images are actually poor description even of modern nations, we should not assume that "peoples" in the past were necessarily any more clearly defined. » (JAMES 1999 : 53-54)

Nous avons tendance à percevoir le passé aussi comme constitué de groupes dont l'identité est nettement délimitée (cités-États, tribus, etc.) qui renvoient aux supposées frontières nettes des États-Nations dont nous sommes familiers. Mais, dans la mesure où ces images sont déjà de piètres descriptions de nos nations modernes, nous ne devrions pas considérer que les "peuples" dans le passé seraient forcément mieux définis. (nous traduisons)

En ce sens, l'émergence d'échelles nationales d'identification, ou d'usages culturels pouvant être partagés de manière plus commune sur un territoire élargi, ne suppriment pas l'hétérogénéité, ils complexifient bien plutôt l'état des usages en multipliant les répertoires mobilisables, de l'usage local à un usage élargi, selon les situations, en passant par une palette d'états intermédiaires et de mélanges possibles.

9.2.3.3 Une appartenance liée au territoire ?

Par ailleurs, au delà de l'élargissement territorial des échelles d'identification, il faut interroger la relation entre la manière de définir son appartenance à une communauté et une zone géographique. Nous avons notamment mentionné que ce que nous prenons aujourd'hui comme ethnonymes dans les textes de l'Antiquité romaine renvoient en fait à des *civitas*, c'est-à-dire des modalités politiques de gouvernance des territoires qui n'impliquent pas pour autant le partage d'un sentiment d'appartenance commun au sein des populations vivant sur le territoire concerné. Autrement dit, ce n'est pas parce que les Romains nomment "Coriosolites" les habitants d'une zone de la province que cela implique nécessairement un quelconque sentiment de solidarité, "ethnique" ou autre, de la part des populations ainsi désignées. Même beaucoup plus tard, dans le conflit qui opposa l'Irlande à l'Angleterre, le clivage religieux entre Protestants et Catholiques semble avoir joué un rôle plus important que la dimension "ethnique" qui y fut surtout projetée rétrospectivement.

cf. p. 112

L'usage de ce qui est regroupé aujourd'hui sous la notion d'"ethnonyme" n'implique pas lui-même que l'auteur qui en fait usage ait en tête des considérations de l'ordre de l'ethnicité : nous avons vu, en étudiant le quatrième dialogue du *Vocabulaire nouveau*, à quel point l'auteur investissait les "Celts" d'un discours moralisateur et conservateur. La catégorie, dans ce cas, n'est qu'un prétexte à la projection de valeurs toute autres, et n'implique pas que l'auteur du *Vocabulaire nouveau* perçoive lui-même les "Celts" comme relevant d'une unité "culturelle", ou "ethnique".

cf. 6

9.2.3.4 Prendre au sérieux l'hétérogénéité des vestiges

Ces considérations sur l'anachronisme des échelles et des supports d'identification ont des effets autrement plus concrets, notamment dans la pratique scientifique. JAMES remarque ainsi que le présupposé de l'homogénéité d'une population "celtique" sur les îles britanniques incite souvent les archéologues à considérer la variété locale des usages comme un phénomène à la marge, ou un simple écart par rapport à une culture supposée commune et partagée :

« *Iron Age variation and diversity need not be seen as "epiphenomena" — divergences of secondary importance from a "real" universal norm — but may be the true underlying "reality". The archaeological evidence may be interpreted as meaning that there was no universal social or cultural norm, but, rather, many different local cultural formations which, to varying degrees, shared and exchanged traits and perhaps in time increasingly converged in certain aspects — just as the societies of medieval and modern Europe have done, while always retaining their different, multiple local cultures and identities.* »
(JAMES 1999 : 41)

La variation et la diversité à l'âge de Fer ne doivent pas être vues comme des "épiphénomènes" — des divergences d'importance secondaire par rapport à une norme universelle qui serait "réelle" — mais pourrait être la véritable "réalité" sous-jacente. Les données archéologiques devraient être interprétées comme signifiant qu'il n'y avait *pas* de norme sociale ou culturelle universelle, mais, plutôt, plusieurs formations culturelles locales différentes qui, à des degrés différents, partageaient et échangeaient des caractéristiques et peut-être convergeaient progressivement sous certains aspects — exactement comme les sociétés de l'Europe médiévale et moderne l'ont fait, tout en maintenant toujours de multiples cultures et identités locales. (nous traduisons)

L'abandon d'un tel postulat inciterait au contraire à accorder un rôle plus important à l'hétérogénéité observée dans les vestiges de l'âge de Fer, et à modifier les classifications en conséquence. La remise en cause du postulat d'homogénéité des populations antiques aurait aussi pour conséquence de faire reconsidérer les effets d'une éventuelle migration, en évitant la conception simpliste d'un peuple qui aurait imposé ses usages sur tout le territoire de manière homogène en arrivant, et en prenant en compte une certaine variété territoriale dans les degrés de pénétration et d'influence d'éventuels nouveaux usages (ibid. : 40–41).

9.2.3.5 La nostalgie d'une homogénéité perdue

Un dernier élément nous semble important à examiner dans l'hypothèse d'une population celtique, ou plus largement l'affirmation de groupes ou d'usages culturels et linguistiques homogènes dans l'Antiquité : alors que l'on ne peut que constater l'hétérogénéité des usages actuels, ceux qui la considèrent comme un mal ne peuvent qu'être tentés d'imaginer un état antérieur d'homogénéité de la population et des usages linguistiques. L'évocation d'un "peuple" ou d'une "langue" anciennement homogènes fait alors figure d'âge d'or, et l'hétérogénéité actuelle se trouve alors décrite comme une dégradation, vécue généralement sous l'effet de l'oppression étrangère.

Nous avons déjà perçu une telle description chez LA VILLEMARQUÉ, qui décrit les Celtes comme un peuple originel, puis les Bretons et les Gallois ayant dû être séparés de force sous les assauts de Francs et des Normands (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 26–29). On trouvera le même raisonnement appliqué par divers historiens de la langue à propos de la diversité dialectale bretonne : celle-ci sera décrite comme une fragmentation récente d'un usage anciennement unique sous l'effet délétère de l'affaiblissement politique du breton face au français.

Par exemple, Joseph LOTH s'intéressant dans sa *Chrestomathie bretonne* à d'anciens textes publiés en breton défend, au détour d'une étude sur un « *formulaire de prône en breton de Vannes* », l'idée selon laquelle le dialecte vannetais serait apparu tardivement : « *ce dialecte, d'après les chartes, ne commence à prendre des formes bien accusées qu'au XVI^e–XVII^e siècle.* » (LOTH 1890 : 327). Les « *chartes* » qu'il mentionne sont celles du Cartulaire de Redon, recueil de textes juridiques et de droits de propriété du VIII^e au XII^e siècle, publié en 1863 par Aurélien de COURSON. Cette conception lui permettrait donc d'imaginer un breton assez homogène avant

cf. p. 355

cette époque²³. Pour Léon FLEURIOT, il est plus récent :

« *L'Église, les foires, les pèlerinages, maintenaient une vie de relations entre les gens de différents dialectes. Les campagnes étaient parcourues de marchands, de colporteurs et toute cette vie sociale freinait une fragmentation dialectale qui ne s'est accentuée que tout récemment. Une sorte de koinè existait, mais elle a été frappée plus tôt que les dialectes et sous-dialectes quand le breton a perdu ses positions dans le commerce, l'artisanat, l'Église, la presse.* » FLEURIOT 1982a : 263, cité par BROUDIC 1995 : 177, note 14

On en trouverait encore une formulation contemporaine dans le dictionnaire récent de Martial MÉNARD :

« *D'autres [langues], comme le breton, font partie des langues auxquelles les vicissitudes de l'Histoire n'ont pas permis de se développer de la même manière. Pour n'avoir pas eu de destin national, elles sont restées à la traîne, aux marges de l'Histoire. Elles vivent dans une quasi-exclusion de la vie publique, n'ont que peu d'accès aux médias, sont peu enseignées voire pas du tout, et encore plus rarement langues d'enseignement. Au gré des modes, elles se voient donner le nom de langues dominées, langues minoritaires, petites langues ou, pour donner dans l'euphémisme de bon ton, de langues de moindre diffusion... Elles ont été le plus souvent combattues par les autorités et se sont trouvées marginalisées, reléguées aux métiers traditionnels et confinées dans l'enceinte familiale. Le temps faisant son œuvre, l'émiettement dialectal s'est fait jour.* » MÉNARD 2012 : 10

En général, ces descriptions présentent la dialectalisation comme le résultat d'un affaiblissement politique de la Bretagne après une situation d'inféodation envers la France : on les trouve donc souvent associées au regret d'une indépendance de la Bretagne, et à une description historique au sein de laquelle la langue aurait subi une dégradation suite à une situation de rapprochement envers la France.

cf. p. 439

Sur quelles données et quels raisonnements reposent de telles affirmations ? En l'absence de données systématiques et précises concernant la diversité dialectale avant l'*Atlas Linguistique de Basse-Bretagne* (LE ROUX 1924–1963), qui donne un aperçu du breton parlé au début du XX^e siècle, on ne peut se reposer que sur les jugements formulés par quelques auteurs des siècles précédents, qui dépendent de leur degré de connaissance de la variété dialectale ainsi que de leur orientation par rapport à celle-ci. Et si l'on souhaite remonter avant le *Catholicon* (LAGADEC 1499), alors l'obscurité des gloses permet effectivement de soutenir à peu près ce que l'on veut. Pour ce qui est du raisonnement sur lequel il repose, on peut faire trois remarques méthodologiques à propos de l'interprétation des textes anciens en faveur de l'hypothèse d'une homogénéité ancienne :

cf. p. 556

D'une part, l'interprétation historique de texte à une époque où la littérature était peu diffusée oblige fortement à prendre en compte le *statut social* de ceux qui, étant les seuls à avoir alors accès à l'écriture, nous donnèrent accès aux documents dont nous disposons aujourd'hui : pour une bonne part des religieux formés aux humanités classiques, ou bien des professions favorisées comme les notaires ou équivalents si l'on étudie les cartulaires et autres actes administratifs²⁴.

23. Christian Joseph GUYONVARCH s'opposera à cette thèse en mentionnant le témoignage d'un voyageur allemand, Arnold von HARFF, en 1499 qui constate qu'« *au XV^e siècle, le breton parlé dans le Sud de la Bretagne est dialectal et vannetais [témoignage qui a le] mérite insigne de ruiner définitivement la très ancienne communis opinio qui fait du moyen breton une langue sans dialectes.* » (GUYONVARCH 1975 : lxxix, cf. aussi ibid. : lxxi, et surtout GUYONVARCH 1984). Nous aurons pourtant l'occasion de voir que GUYONVARCH déplore une certaine dialectalisation du breton, mais uniquement celle de sa norme écrite, qu'il distingue des usages oraux, dont il valorise la diversité (cf. p. 469).

24. Par un raisonnement analogue, l'historien Edward Hallet CARR mentionne que nous croyons généralement

D'autre part, dans une époque où n'existait pas d'enseignement écrit de la langue bretonne, ces auteurs orthographiaient à partir des systèmes graphiques auxquels ils avaient été formés, principalement latin et français, ce qui ne sera pas sans conséquence quant à la notation phonographique.

Enfin, il faut bien se garder de confondre la question de l'*existence d'une diversité dialectale* et celle de sa *perception* : l'amélioration des moyens de transport, et l'élargissement concomitant de l'échelle des relations d'échange se développant aux XIX^e et XX^e siècles ont pu augmenter effectivement la *conscience* d'une diversité dialectale chez des populations qui découvraient des locuteurs de plus en plus éloignés. Le fait que la micro-mobilité précédente (POUSSOU 2002) permettait plus difficilement d'observer une différence envers des populations avec lesquelles les contacts avaient été moindres n'implique pas pour autant l'inexistence d'une telle hétérogénéité (BROUDIC 1995 : 411–413)²⁵.

Qu'il s'agisse des Celtes ou d'époques plus récentes, on perçoit que l'hypothèse d'une homogénéité passée des usages est non seulement improbable d'un point de vue *historique*, si l'on accepte de mettre en relation l'homogénéisation linguistique (toujours relative) avec les phénomènes mentionnés (institutionnalisation, développement de moyens de transport et d'information) qui sont caractéristiques de la modernité, mais aussi fortement discutable d'un point de vue *méthodologique*, quant à l'interprétation des données écrites qu'elle suppose. On peut enfin percevoir les *implicites* qui la déterminent, au moins dans deux dimensions : **d'une part**, une valorisation de l'homogénéité des usages, l'hétérogénéité actuelle étant perçue comme une dégradation après un âge d'or où tous les locuteurs auraient parlé de la même manière; **d'autre part**, la reprise de tous les présupposés que la notion d'"origine" fait jouer à l'approche historique, notamment l'idée d'une perfection originelle qui ne peut que se désagréger dans le temps.

cf. p. 45

*
* *

L'examen de ces trois modes de raisonnement, l'argument de la migration de masse, le raisonnement circulaire, et la projection anachronique de catégories actuelles sur des périodes historiques passées, ne prétend pas être une analyse exhaustive de la totalité de l'armature théorique qui conditionne le recours à la notion de "Celtes". Il ne prétend pas non plus contester les historiens sur la question empirique des *faits* : l'existence des vestiges et des textes, leur

que tout le monde au Moyen-Âge était profondément religieux, simplement car c'est essentiellement par les textes que nous avons un accès aux convictions de l'époque, or la plupart des scribes d'alors étaient des religieux (CARR 1996 : 59–60). Ne disposant d'aucun document sur les convictions de la majorité, illettrée, du peuple, nous ne pouvons que projeter sur l'ensemble d'une population ce que nous savons sur les seuls informateurs disponibles, quelle que soit par ailleurs leur représentativité du reste de leur société ou leur éloignement envers celle-ci. De même dans notre cas, la formation à l'écriture étant centralisée par les institutions à l'échelle de l'évêché qu'étaient les collèges et les séminaires, la perception de la dialectologie bretonne a longtemps théorisé une répartition en quatre "dialectes", aux frontières quasi-parallèles aux diocèses, sous l'effet de l'homogénéité *graphique* issue de la centralisation que ces institutions produisaient *sur les pratiques écrites*. Il y a donc ici une influence du manque de matériau empirique sur les catégorisations, qu'il s'agisse de religion ou de dialectologie.

25. Il ne s'agit pas non plus de tomber dans la thèse d'un fixisme et d'un isolement totaux avant le XX^e siècle. On pourrait notamment prendre en compte le rôle des foires et marchés dans la mise en contact des populations rurales, celui des marchands ambulants, maquignons et mendiants, des déplacements dans certaines professions, notamment le clergé, etc. Cf. p. 721 pour une discussion plus précise sur la question de la mobilité.

datation. Mais puisque ces faits ne se présentent jamais hors d'un cadre théorique qui leur confère leur signification, il est possible de montrer que le raisonnement qui projette un peuple de Celtes dans le passé repose lui-même sur une approche de l'historiographie datée dans sa méthode, tant elle n'a pas pris en compte les acquis des sciences sociales dans les dernières décennies, qui nous instruisent sur la complexité des phénomènes d'identification, de circulation et d'appropriation des usages culturels. Il s'agit donc aussi d'un appel vers une histoire qui, à l'instar de la sociolinguistique et de l'analyse de discours, puisse intégrer dans son objet d'étude une complexité qui se présente sous plusieurs dimensions :

- l'**hétérogénéité** géographique des territoires enclos dans une catégorie unifiante,
- les **discontinuités** historiques des pratiques lorsque surviennent de nouvelles conditions de leur usage,
- les **antagonismes** sociaux qui déterminent l'élaboration de pratiques et de discours dans un cadre oppositionnel,
- et les **négociations** des usages et discours mobilisés en fonction du cadre interactionnel.

La prise en compte de chacun de ces types de complexité (qui correspondent à ce que la sociolinguistique variationniste nomme variations "diatopique", "diachronique", "diastratique", et "diaphasique") permettrait de remettre en question la notion de "peuple", et celles corollaires de "culture" et de "langue", en contestant chacun des présupposés qui en déterminent l'usage :

- l'**homogénéité** de pratiques culturelles ou de liens de parenté tenus pour *partagés à l'identique* sur la totalité d'un territoire,
- la **permanence** de pratiques que l'on considérerait comme étant *restées les mêmes* quand les circonstances historiques en auraient renouvelé les contextes d'usage,²⁶
- la **positivité consensuelle** de pratiques et de discours que l'on aborde avant tout comme *constitutifs d'une population* et non dans leur valeur socialement *distinctive*,
- et l'**essentialité** d'usages qui ne seraient pas réinventés à chaque mobilisation en fonction du contexte, mais pourraient connaître une définition absolue *hors des usages* multiples que l'on en fait.

Dans cet examen sur les présupposés des constructions théoriques portant sur les "origines celtiques", nous avons jusqu'ici abordé en même temps le cadre commun de thèses qui permettait de parler de "peuple", de "culture", et de "langue" celtiques, tant il est vrai que ces notions sont unies par un même lot de principes explicatifs. Or ces théories prennent aussi une dimension spécifique lorsqu'elles abordent plus précisément la question des usages linguistiques en analysant leur application à la théorisation d'une "langue celtique".

9.3 L'histoire des langues dans un héritage d'évidences

Lorsque nous avons analysé les présupposés des notions de "langue" ou d'"origine", nous avons

cf. 1.1
cf. 2

26. C'est par un tel *fétichisme historique* que l'on considère par exemple qu'une messe de BACH demeure *la même* entre l'époque où elle fut composée, créée dans un édifice religieux pour soutenir un sentiment de dévotion, et la nôtre, où elle peut être écoutée avec un casque sur la tête dans les transports en commun ; qu'un château demeure *le même* entre l'époque où il servait à repousser des invasions et celle où un rapport patrimonialisé en fait le lieu de visites touristiques ; ou que les danses bretonnes sont restées *les mêmes* entre l'époque des veillées paysannes où elles servaient à battre la terre ou à un autre usage, et celui des manifestations spectacularisées où des musiciens jouent sur une scène et sont sonorisés pour faire danser des personnes venues en voiture et qui ont payé leur entrée. Certes, dans tous ces cas, les notes, les pierres, et les pas demeurent à peu près les mêmes, mais le postulat d'identité repose sur une vision qui ne prend en compte que la *matérialité empirique* des

dû les présenter en bloc, comme s'ils étaient tous arrivés en même temps que l'usage du terme. Or, l'évolution historique des catégorisations que nous avons présentée nous montre ces présupposés comme les substrats d'une époque antérieure qui viennent progressivement se sédimenter pour enrichir les connotations de ces notions. Ainsi est-il maintenant possible d'observer la manière dont ces présupposés résultent d'une certaine permanence de conceptions plus anciennes sur la langue, qui n'ont pas forcément disparu dans nos descriptions contemporaines.

« *Les linguistes qui cèdent à cette tentation ne font qu'une fois encore retomber dans le "généalogisme" des historiens du Moyen Âge et de la Renaissance que nous venons d'évoquer. Ils n'imaginent la transmission des mots et, derrière eux, des concepts qu'en termes de descendance. Ils utilisent, de plus, une démarche interprétative qu'on sait aujourd'hui largement erronée, selon laquelle à chaque langue correspondrait un peuple propre. De ce fait, ils retombent dans le vieux rêve des idéologues allemands de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle : rechercher la langue des origines, l' "Ursprache", pour pouvoir retrouver le peuple originel, l' "Urvolk" et déterminer le berceau géographique de la civilisation qu'il y a fondée, l' "Urheimat".* » BRUNAU 2014 : 211

Il faut donc admettre que les catégorisations contemporaines ont gardé quelque chose des modes de pensée religieux, puis romantique, qui ont déterminé les premières réflexions sur les langues (OLENDER 1989) : si cela est évident dans le maintien des catégories de langues "sémitiques", "chamiques" (ou "chamliques" ou "chamitiques") et "japhétiques", qui renvoient aux enfants de NOÉ, et qui sont encore d'usage aujourd'hui pour désigner les trois "rameaux" les plus "primitifs" de la linguistique comparatiste, cela le demeure dans ces dimensions que nous venons d'exposer, et qui influencent de manière moins flagrante les réflexions contemporaines sur la langue. On a beau considérer avec un certain étonnement les thèses d'un GRÉGOIRE ou d'un LE PELLETIER qui articulent leur histoire de la langue au récit du déluge ou à la tour de Babel, il demeure qu'ils nous ont légué un certain nombre d'idées qui subsistent encore implicitement à l'état d'évidences dans notre emploi de notions comme "langue", "origine", et "Celts". Nous distinguerons trois dimensions de ces évidences d'aujourd'hui héritées des spéculations anciennes, en nous attardant plus spécifiquement sur la troisième qui n'a pas été déjà présentée dans les premiers chapitres :

Premièrement, la démarche visant à remonter à une seule langue originelle,

Deuxièmement, l'adéquation entre "une langue" et "une population",

Troisièmement, la description des langues en termes de "filiation" selon une métaphore biologique.

À titre d'exemple, les arbres phylogénétiques reconstruisant les "familles de langues", encore mentionnés aujourd'hui, incarnent entièrement la conjonction de ces trois dimensions du comparatisme linguistique :

La quête de l'origine unique s'y manifeste par la possibilité affichée de pouvoir remonter à un "tronc" commun, quand ce n'est pas aux "racines" des langues,

L'adéquation entre langues et populations se manifeste par la possibilité de situer chaque extrémité contemporaine de l'arbre sur un territoire bien défini, et de fournir leur *dernier ancêtre commun* comme on le fait en génétique évolutive,

La métaphore biologique y est filée, les langues devenant des "branches" s'organisant en "rameaux".

manifestations, et non leurs *investissements* et *appropriations* par les sujets d'une autre époque.

9.3.1 Une origine unique

Si l'on peut aujourd'hui considérer avec amusement les celtomanes qui cherchaient à établir une source unique de toutes les langues, qu'ils renvoyaient soit à l'événement biblique du Déluge, soit à celui de Babel, est-on vraiment sorti de ce cadre de pensée ? La linguistique comparative repose toujours sur le principe selon lequel une diversité d'usages aujourd'hui ne peut provenir que de l'hétérogénéisation progressive d'un usage anciennement unique : qu'il s'agisse de reconstruire le foyer indo-européen, ou moins profondément, le "rameau celtique", le raisonnement procède toujours en renvoyant les différences d'aujourd'hui à un état antérieur supposé homogène. Une telle thèse ne peut se soutenir que par deux raisonnements possibles, dont nous avons tenté de montrer les limites :

Soit l'hypothèse d'une homogénéité passée des usages sur un territoire étendu, qui implique une catégorisation anachronique par rapport aux conditions historiques permettant de postuler une telle homogénéité, qui sont essentiellement celles de l'époque moderne,

cf. p. 404

Soit celle d'un foyer unique, d'où seraient ensuite parties les différentes populations par un phénomène de migration de masse.

cf. p. 399

L'argument du foyer unique de la population, "celtique" ou autre, semble n'être qu'une version laïcisée de l'histoire de NOÉ ou de Babel : il faut toujours qu'il n'y ait eu qu'un seul ancêtre, qu'une seule origine, à partir de laquelle tout se serait ensuite différencié²⁷.

cf. p. 40

« Toutes ces recherches hasardeuses prenant les directions les plus diverses ont pourtant un point commun. Leur objet demeure toujours le même : il s'agit d'établir des liens de parenté entre les langues et de remonter à une langue-mère. L'obsession de l'origine demeure présente. Aucun des auteurs ne peut concevoir que les langues [...] n'aient connu entre elles que des rapports de proximité se traduisant par des emprunts ou des échanges. Les langues doivent nécessairement provenir d'une source unique. » BRUNAUX 2014 : 202–203

Une telle approche où l'évolution linguistique ne va que dans le sens d'une différenciation place en permanence la ressemblance comme phénomène antérieur, et la différence comme ultérieur. Il lui semble impossible de concevoir que deux usages linguistiques aient pu, par exemple, commencer par être différents, puis acquérir *ensuite* des points communs, par des phénomènes d'échanges, de conquêtes, etc.. Une telle approche est associée à la description des "créoles" comme un phénomène à part, et exceptionnel dans l'histoire de la linguistique, comme si la "créolisation" n'était pas une des conditions constantes de toute évolution linguistique.

9.3.2 L'adéquation langue = peuple

Faire remonter l'histoire d'une langue comme le breton à une population projetée dans le passé comme le sont les Celtes repose encore sur un autre ensemble de présupposés qui associe étroitement "langue", "peuple" et "culture" dans une conception bien tranchée :

- il existerait quelque chose comme un lien essentiel entre les rapports de parenté définissant les "populations" et les usages culturels, notamment linguistiques,
- les manières de parler doivent être partagées de manière homogène par toute une population,
- une population serait généralement monolingue,

27. Voir aussi CALVET 1987 : 15–42 où l'auteur défend la thèse d'origines multiples du langage, en discutant les présupposés et les méthodes de celle de l'origine unique.

— les frontières linguistiques seraient étanches et correspondraient aux délimitations entre les territoires des différentes populations,

On y décèle en fait deux types de conceptions entremêlées :

D'une part, une description du monde social faite d'entités bien homogènes aux frontières nettement délimitées, ce que la littérature anglophone nomme une conception "*cookie-cutter*" des identités et des cultures. Une telle approche oblige à négliger toutes les complexités que la sociolinguistique observe dans les usages : hétérogénéité et porosité des pratiques verbales, superposition de différents registres linguistiques, etc.

cf. p. 7

D'autre part, une association intrinsèque entre des pratiques relevant de l'ordre du social, désignées comme des "cultures", et des schémas biologiques de filiations, eux aussi simplifiés sous l'étiquette de "peuples". En concevant la langue comme une propriété constitutive des populations qu'elle délimite, elle en fait un attribut ethnique, où les manières de parler seraient inscrites constitutivement dans l'appartenance nationale, voire biologique, des locuteurs.

Concevant les "langues", les "cultures" et les "peuples" comme des entités congruentes et closes sur elles-mêmes, une telle approche nie les échanges et influences réciproques que les locuteurs nourrissent en permanence entre eux, pour les renvoyer uniquement à une position de descendants d'un héritage associé à une hérédité et dont la pureté originelle s'altérerait au fil du temps. Cette démarche linguistique reconduit donc une conception implicite du social faite d'identifications homogénéisantes et simplistes, et d'une naturalisation des productions culturelles, et notamment linguistiques, cette dernière dimension se trouvant encore plus fortement marquée par l'usage de la métaphore biologique.

9.3.3 La métaphore biologique

Pour comprendre les descriptions biologiques qui comparent les usages linguistiques soit à des organismes, comme la métaphore de l'arbre, soit à des relations de filiation, il nous semble nécessaire de les situer d'abord dans le cadre plus large des discours tentent de proposer une justification des inégalités sociales ou des différenciations en les ancrant dans la biologie, qui leur fournirait une matérialité et un déterminisme incontestables. Si l'on peut trouver dès l'apparition de la linguistique structurale des raisons d'abandonner un cadre de pensée hérité du comparatisme linguistique et qui reprenait lui-même des discours bien antérieurs, on constate que la comparaison s'est néanmoins maintenue jusqu'à aujourd'hui, ce qu'il faudra expliquer en en cherchant les fonctions.

9.3.3.1 La naturalisation des relations sociales

L'usage d'une comparaison à la biologie pour l'explication des phénomènes culturels et sociaux est un discours répandu qui a connu plusieurs applications²⁸ : elle sert entre autres à

28. Au-delà des usages que nous allons mentionner, il faut prendre en compte l'existence d'une dimension *épistémologique*, importante mais qui nous intéressera moins ici, selon laquelle l'émergence d'un modèle explicatif en biologie a pu susciter des analogies qui semblaient heuristiques à leurs auteurs, de la même manière que la philosophie du XVII^e pouvait comparer Dieu à un horloger ou que FREUD empruntait aux concepts de la théorie naissante de l'électricité pour concevoir l'économie du système psychique.

justifier les inégalités sociales, depuis le mythe des trois types d'âmes chez PLATON²⁹ jusqu'aux tentatives modernes de caractériser génétiquement le succès économique, en passant par les théories de BOULAINVILLIERS qui s'appuyaient sur une hérédité antagoniste entre Francs et Gaulois (FOUCAULT 1976).

cf. p. 272

Mais la mention d'une hérédité sert également à tenter de fonder ou justifier des discours de différenciation reposant sur une localisation géographique ou des pratiques culturelles partagées qui se voyaient alors alignés sur des constructions de relations de parenté, comme on l'a vu à partir des frères THIERRY dont les bases parentales servent à fournir une caractérisation ethnique des Celtes qui fut reprise par les militants bretons les plus radicaux. Dans un tel contexte, les manières de parler, caractérisées en "langues", ne pouvaient-elles mêmes pas échapper à une telle métaphore biologique : qu'il s'agisse de l'analogie avec l'arbre, que nous venons de mentionner, ou bien d'une conception qui théorise l'évolution linguistique en termes d'une filiation entre des "langues mères" et les "langues filles"³⁰.

cf. 7.9.1

Un des effets de l'emprunt d'un modèle biologique sera de présenter l'évolution linguistique comme *soustraite* aux changements politiques et sociaux, et ancrée dans un ordre *naturel*, par conséquent incontestable (qui irait contester ou critiquer l'évolution des espèces ?). Si les théories liant langue et race articuleront vraiment linguistique et biologique, d'autres se contenteront d'invoquer la biologie uniquement pour détacher les phénomènes linguistiques d'une explication sociale, et les présenter comme relevant d'une logique *immanente* :

cf. p. 6

« [...] les langues, comme les espèces humaines et animales, obéissent aux lois de l'évolution : les langages primitifs, au gré des générations, donneraient naissance à de nouvelles espèces, en l'occurrence les langues. Les liens entre elles seraient donc de nature parentale. » BRUNAUX 2014 : 269

9.3.3.2 Les mises en gardes de Saussure

Les limites de la comparaison pouvaient pourtant être perçues dès l'émergence d'une linguistique plus rigoureuse que celle du courant comparatiste, et l'approche structurale notamment en montrait les insuffisances. SAUSSURE avait ainsi déjà saisi cet ensemble de présupposés organicistes dans l'interprétation de l'évolution historique des langues, contre lequel il mettait en garde³¹ :

« Tout en reconnaissant que SCHLEICHER faisait violence à la réalité en voyant dans la langue une chose organique qui porte en elle-même sa loi d'évolution, nous continuons, sans nous en douter, à vouloir en faire une chose organique dans un autre sens, en supposant

29. *République*, livre III, 415a. Au moins PLATON avait-il la clairvoyance et l'honnêteté d'affirmer que l'hérédité des positions sociales relevait d'un mensonge, que l'on raconterait sous la forme d'un mythe aux populations pour éviter les velléités d'émancipation sociale : si certains sont en haut de l'échelle, c'est parce qu'ils ont reçu une âme d'or, leur dira-t-on, et si vous êtes en bas, parce que vous avez reçu celle de plomb. Oserait-on aller se plaindre contre une attribution divine ? Il faut encore lui concéder qu'il concevait néanmoins des possibilités d'une rupture dans l'hérédité des âmes, des parents de plomb pouvant exceptionnellement produire une âme d'or chez leur enfant, et inversement.

30. Cf. TABOURET-KELLER 1979, TABOURET-KELLER 1989, MESCHONNIC 1997 : 351–352. Hugues PENTECOUTEAU montre qu'on trouve également une telle métaphore biologique, cette fois à l'échelle de l'individu, dans les discours des apprenants qui déclarent vouloir se rapprocher de leurs « racines » en apprenant le breton, et filent une « analogie entre hommes et arbres » (PENTECOUTEAU 2002 : 157).

31. Cf. aussi CALVET 2004 : 58–62, où l'auteur reprend et discute, dans une optique assez proche de celle-ci, des déclarations explicites de SAUSSURE contre la métaphore biologique, prononcées dans une conférence à Genève en novembre 1891 (publiée dans SAUSSURE 2002 : 163–173), métaphore que CALVET reprendra pourtant en partie, quoique d'une manière différente, en décrivant les langues comme des "espèces parasites" et en plaidant « pour une écologie des langues du monde » (titre d'un ouvrage paru en 1999).

que le "génie" d'une race ou d'un groupe ethnique tend à ramener sans cesse la langue dans certaines voies déterminées. » SAUSSURE 1916 : 317

La continuité linguistique : Et rappelant le principe de bon sens — pourtant oublié dès que l'on théorise les changements linguistiques en terme de filiation entre les langues — selon lequel personne ne s'est couché un soir en parlant latin, et levé le lendemain matin en parlant français, il mobilise la continuité linguistique comme principe s'opposant à la thèse des filiations entre les langues :

« On peut d'abord penser à l'origine première, au point de départ d'une langue ; mais le plus simple raisonnement montre qu'il n'y en a aucune à laquelle on puisse assigner un âge, parce que n'importe laquelle est la continuation de ce qui se parlait avant elle. Il n'en est pas du langage comme de l'humanité : la continuité absolue de son développement empêche d'y distinguer des générations, et Gaston PARIS s'élevait avec raison contre la conception de langues filles et de langues mères, parce qu'elle suppose des interruptions. » ibid. : 295–296

La séparation du linguistique et du biologique : Il appelait alors à la séparation radicale entre catégories biologiques et culturelles (notamment linguistiques) et refusait que l'analyse linguistique puisse venir servir une classification raciale³² :

« D'abord la race : ce serait une erreur de croire que la de communauté de langue on peut conclure à la consanguinité, qu'une famille de langues recouvre une famille anthropologique. La réalité n'est pas si simple. [...] la consanguinité et la communauté linguistique semblent n'avoir aucun rapport nécessaire, et il est impossible de conclure de l'une à l'autre [...]. » ibid. : 304–305

Les causes du changement linguistique : Lorsque, dans son chapitre consacré aux changements phonétiques, SAUSSURE s'interrogeait sur les causes possibles permettant de les expliquer, il examina tour-à-tour un certain nombre d'explications possibles :

La "race" : L'hypothèse est rejetée pour un bon nombre de raisons :

« On a dit que la race aurait des prédispositions traçant d'avance la direction des changements phonétiques. Il y a là une question d'anthropologie comparée : mais l'appareil phonatoire varie-t-il d'une race à l'autre ? Non, guère plus que d'un individu à un autre [...]. De plus, quand on se sert d'expressions telles que "l'organe italien" ou "la bouche des Germains n'admet pas cela", on risque de transformer en caractère permanent un fait purement historique ; c'est une erreur [...] Il y a sans doute une direction générale des phénomènes phonétiques à une époque donnée chez un peuple déterminé [...]; mais on trouverait des courants généraux analogues dans l'histoire purement politique, sans que leur caractère purement historique soit mis en doute et sans qu'on y voie une influence directe de la race. » ibid. : 202–203

L'adaptation aux conditions du sol et du climat : l'hypothèse est contredite en mentionnant un bon nombre de contre-exemple entre les prononciations des différentes langues et celles que l'on prétendrait associer à tel ou tel climat.

32. Il faut néanmoins remettre ces thèses dans le contexte de leur époque : SAUSSURE semble croire à la possibilité de caractériser biologiquement une "race", et s'il rejette l'association **langue-race**, c'est pour mettre en avant celle entre langue et « *ethnisme* ». Mais ce qu'il définit par "ethnisme" (SAUSSURE 1916 : 305–306) réside en fait dans le partage institué de pratiques culturelles par des populations biologiquement non apparentées : il prend l'exemple de la conquête romaine ayant fait partager un même "ethnisme" à différentes "races". On lira avec intérêt la totalité de la cinquième partie du *Cours*, où il présente par ailleurs les précautions nécessaires à la pratique d'une linguistique comparatiste (ibid. : 295–303), et réfute les thèses qui voudraient assigner aux langues des caractères essentiels permanents (ibid. : 313–317).

La loi du moindre effort : SAUSSURE remarque que les changements phonétiques vont tant dans le sens d'une simplification que dans celui d'une complexification, par ailleurs qu'un moindre effort articulatoire peut s'accompagner d'un plus grand effort psychologique, et qu'il est ainsi impossible de dégager un mouvement de simplification générale des usages³³.

Les habitudes phonétiques de l'enfance : la progressive amélioration de la prononciation étant un fait commun, on ne perçoit pas pour quelles raisons elle produirait une différenciation progressive

La situation politique : Face à une hypothèse qui propose un parallélisme entre l'évolution des prononciations et les changements politiques d'une communauté, SAUSSURE ne manifeste pas une opposition absolue, mais mentionne un certain nombre de nuances « *pour ne pas s'égarer* ». Parmi celles-ci, on perçoit qu'il accorde un rôle aux institutions dans la stabilisation des usages linguistiques :

« *L'immobilité, la fixation relative d'un idiome peut provenir de faits extérieurs à la langue (influence d'une cour, de l'école, d'une académie, de l'écriture, etc.), qui à leur tour se trouvent favorisés positivement par l'équilibre social et politique.* » SAUSSURE 1916 : 206–207

Le "substrat linguistique antérieur" : cette hypothèse, reprise et développée ultérieurement par les créolistes, désigne l'influence d'une population autochtone se trouvant déjà sur place sur la langue des conquérants. Au détour d'un exemple, il mentionne : « *Ainsi la différence entre la langue d'oc et la langue d'oïl correspondrait à une proportion différente de l'élément celtique autochtone dans deux parties de la Gaule* » (ibid. : 207). Il mentionne par ailleurs qu'une telle hypothèse n'explique rien en elle-même, car elle semble simplement renvoyer aux précédentes : qu'est-ce qui explique la diversité pré-existante du "substrat linguistique" ?

« *veut-on dire qu'en adoptant la langue nouvelle, les populations antérieures y ont introduit quelque chose de leurs habitudes phoniques ? Cela est admissible et assez naturel ; mais si l'on fait appel de nouveau aux facteurs impondérable de la race, etc., nous retombons dans les obscurités signalées plus haut.* » ibid. : 207–208

La mode : L'hypothèse semble d'abord rejetée puisque SAUSSURE mentionne qu'elle « *ne mérite guère [le] nom* » d'explication. Pourtant, la raison du rejet est simplement que le phénomène de la mode lui-même n'est pas expliqué : « *on sait seulement qu'ils dépendent des lois d'imitation, qui préoccupent beaucoup les psychologues* ». Ainsi, après le premier rejet lit-on malgré tout que cette hypothèse aurait « *l'avantage de le faire rentrer [le problème des changements phonétiques] dans une autre [explication] plus vaste* ». Ainsi, la difficulté qui gêne SAUSSURE est surtout que le phénomène de l'imitation n'est pas encore expliqué, mais à condition qu'il le soit, les phénomènes phonétiques pourraient être assimilés à ceux de la mode dans un cadre explicatif plus large : « *voilà le mystère,*

33. On perçoit que la loi du moindre effort constitue l'antithèse de la théorie peyronienne des syllabes (cf. p. 140). Pourtant, elle repose sur la commune démarche de vouloir expliquer la totalité des changements linguistiques dans leur complexité, par un processus *unilatéral* (simplification uniquement, ou complexification uniquement). Ainsi l'argument saussurien, montrant que les phénomènes vont dans les deux sens, rétablit-il en fait le même degré de complexité que ne le faisait LE PELLETIER lorsqu'il s'opposait à la thèse de PEZRON (cf. p. 167), même si les arguments vont en fait dans les deux sens opposés, puisque SAUSSURE conteste que les mots n'aillent qu'en se réduisant dans le temps, là où LE PELLETIER conteste qu'ils n'aillent qu'en augmentant.

aussi bien pour les changements phonétiques que pour ceux de la mode » (SAUSSURE 1916 : 208). Or, il n'est sûrement pas anodin à ce titre que le sociologue qui, à l'époque, tentait d'expliquer les phénomènes de mode en invoquant des lois de l'imitation n'était autre que Gabriel de TARDE, dont on sait par DOROSZEWSKI que SAUSSURE suivait ses travaux avec attention (DOROSZEWSKI 1969 : 108). Il affirmera d'ailleurs le parallélisme avec la mode sur un ton plus affirmatif un peu plus loin (p. 281), comme nous allons bientôt le voir.

Dans cet examen systématique de sept types d'explications possibles aux changements phonétiques dans le temps, on peut considérer que SAUSSURE accorde un statut différent aux premières et aux dernières éventualités. Les quatre premières (race, climat, moindre effort, enfance), semblent rejetées de manière assez systématiques, et leur examen est ponctué, à la fin de la quatrième hypothèse, par un argument rétrospectif qui semble les invalider collectivement :

« En outre, pourquoi le phénomène a-t-il réussi à percer cette fois-ci plutôt qu'une autre ? Cette observation s'applique d'ailleurs à toutes les causes précédentes, si leur action est admise ; l'influence du climat, la prédisposition de la race, la tendance au moindre effort, existent d'une façon permanente ou durable ; pourquoi agissent-elles d'une manière intermittente, tantôt sur un point et tantôt sur un autre du système phonologique ? Un événement historique doit avoir une cause déterminante ; on ne nous dit pas ce qui vient, dans chaque cas, décl[e]ncher un changement dont la cause générale existait depuis longtemps. C'est là le point le plus difficile à éclaircir. » SAUSSURE 1916 : 206

Alors que ces premières options avaient toutes en commun un ancrage naturaliste auquel SAUSSURE oppose l'historicité pour les contredire, on perçoit bien que les trois explications suivantes (situation politique, substrat politique, mode) tissent un lien vers un cadre plus général des pratiques sociales, et sont donc plus facilement susceptibles de se voir conciliées avec l'histoire. SAUSSURE ne les embrasse pas pleinement, mais les objections qu'il leur formule semblent relever plutôt de distinctions et de nuances à y apporter « *pour ne pas s'égarer* » ou pour être certain qu'elles ne renvoient pas en fait implicitement à un principe explicatif naturaliste (« *si l'on fait appel de nouveau aux facteurs impondérable de la race, etc., nous retombons dans les obscurités signalées plus haut* »), ou qu'elles ne se contentent pas d'avancer un principe que l'on serait ensuite incapable d'expliquer. La sociolinguistique n'existe pas encore, mais SAUSSURE semble manifester — avec toute la prudence qui le caractérise — une préférence pour les explications qui ôtent les phénomènes linguistiques d'un ordre naturel et les articulent à un cadre plus large (« *l'avantage de le faire rentrer dans une autre plus vaste* ») qui serait celui des pratiques sociales, même s'il se montre insatisfait quant à la valeur explicative des théories de ce genre à son époque. C'est d'ailleurs le type d'explication qu'il tentera de proposer dans la « *linguistique géographique* » de sa quatrième partie.

Des ondes contre les arbres C'est effectivement dans les passages où SAUSSURE se propose d'expliquer non plus l'histoire des langues, mais leur diversité, que l'on trouvera présentée plus explicitement une conception qui le rattache au social. L'analyse s'ouvre sur une mise en garde qui distingue ici aussi les dimensions linguistique et biologique :

« Le terme d'idiome désigne fort justement la langue comme reflétant les traits propres d'une communauté [...]. Il y a là une idée juste, mais qui devient une erreur lorsqu'on va jusqu'à voir dans la langue un attribut, non plus de la nation, mais de la race, au même titre que la couleur de la peau ou la forme de la tête. » ibid. : 261–262

Si ce passage marque nettement la non-réductibilité des faits linguistiques aux traits de caractériologie raciale de ce que l'on nommait alors "ethnologie", on pourrait lui reprocher une conception très collectiviste des usages linguistiques, comme rapportés à une « communauté » au sein de laquelle ne serait pas perçue d'homogénéité. En réalité, SAUSSURE nuancera dans les chapitres suivants cette première affirmation, examinant dans les « complications de la diversité géographique » (SAUSSURE 1916 : 265–269) des phénomènes comme le bilinguisme sur un même territoire, ou l'opposition entre « langue littéraire et idiome local » (anticipant ce que la sociolinguistique nommera "diglossie" après FERGUSON), et prenant en compte le principe de non-superposition des isoglosses à partir de l'Atlas de GILLIÉRON & EDMONT³⁴, allant ainsi jusqu'à affirmer que ni les « langues », ni même les « dialectes n'ont [...] de limites naturelles » (ibid. : 275–280)³⁵. Commentant les rares cas où quelques isoglosses se superposent et forment ainsi une certaine homogénéité, il en donne une explication sociale :

« Quand ces concordances sont suffisamment nombreuses, on peut par approximation parler de dialecte. Elles s'expliquent avant tout par des faits sociaux, politiques, religieux, etc., dont nous faisons totalement abstraction ici ; elles voilent, sans jamais l'effacer complètement, le fait primordial et naturel de la différenciation par aires indépendantes. » SAUSSURE 1916 : 278

Si SAUSSURE « fai[t] totalement abstraction » des dimensions relevant d'un autre ordre, nous pensons que c'est pour les raisons méthodologiques liées au déconstructionnisme qu'il a exposées au début de son ouvrage (ibid. : 23–35), mais non parce qu'il les exclut en tant qu'explications causales : c'est d'ailleurs le parallélisme avec la mode, examiné plus haut à titre d'hypothèse, qu'il affirmera ici avec force : « La propagation des faits de langue est soumise aux mêmes lois que n'importe quelle habitude, la mode par exemple. » (ibid. : 281). Pour rendre compte de la répartition géographique des usages linguistiques, dans leurs divergences comme dans leurs parties communes, ce sont bien des principes sociologiques qu'il invoquera, sous les noms de « force d'intercourse » et « esprit de clocher » : la première désignant une tendance à l'homogénéisation des usages, la seconde celle, opposée, au maintien des particularismes linguistiques³⁶. La nécessité de deux forces sociales opposées est expliquée par un principe de bon sens : la première seule aurait pour conséquence que nous parlerions tous de la même manière, la seconde seule, chacun différemment ; il faut donc admettre que la part de commun et de divergent dans nos usage résulte d'une conjonction des deux.

34. On nomme "isoglosse" la frontière qu'il est possible de tracer à partir d'un *Atlas Linguistique* lorsque les locuteurs sont interrogés sur une question, et que l'on souhaite ensuite tracer les zones où des réponses similaires sont regroupées. Les *Atlas* comportent généralement des centaines de cartes, et pour chaque question, et lorsque l'on superpose les zones dessinées par les isoglosses de chacune, on constate qu'elles ne se recoupent pas : la conséquence théorique, généralement nommée "continuum linguistique" en sociolinguistique, a pour conséquence qu'il est impossible d'enclorre des zones où les usages sont homogènes, puisque les frontières découpent le territoire en tous les sens. Ces phénomènes se complexifient encore lorsque l'on prend en compte d'autres facteurs de variations (diachronique, diastratique et diaphasique), qui, se superposant à celle diatopique, ruinent toute prétention à délimiter des usages homogènes. SAUSSURE préfère par ailleurs l'expression « lignes isoglossématiques » à celles d'"isoglosses".

35. Alors que beaucoup de sociolinguistes après BAKHTINE / VOLOCHINOV ont reproché à SAUSSURE d'avoir essentialisé la langue, nous considérons que ces reproches reposent essentiellement sur quelques extraits décontextualisés dans les seules deux premières parties du *Cours*, négligeant totalement tant les passages que nous citons ici, que la parution des *Écrits de linguistique générale* (SAUSSURE 2002) ou celle des notes brutes de ses étudiants sans les remaniements de BAILLY et SÉCHEHAYE, qui marquent une pensée autrement moins réductrice.

36. On retrouve, à la même époque, le même genre de caractérisation des forces sociales antagonistes d'homogénéisation et d'hétérogénéisation chez SIMMEL, qu'il métaphorisera en mentionnant la « porte » et le « pont » (SIMMEL 1903).

On remarque dans les pages où il définit le phénomène quelques expressions comme « *contagion* », « *propagation* », et « *foyer d'innovation* », qui présentent un parallélisme avec les descriptions épidémiologiques, comme on le trouvait là encore dans les thèses de TARDE, mais c'est bien plutôt à une autre métaphore que SAUSSURE aura recours : celle des « *ondes linguistiques* ». La description est empruntée à Johannes SCHMIDT (SAUSSURE 1916 : 277, 285–288), et prétend décrire les changements linguistiques selon un principe simple : lorsqu'une innovation apparaît, en fonction de sa « *force d'intercourse* », elle sera adoptée sur un territoire plus ou moins large, pouvant se voir bornée par l'« *esprit de clocher* » des territoires où elle n'est pas adoptée, qui peut lui-même se voir reformulé en « *force d'intercourse* » de l'usage qui demeure. Au-delà de la métaphore en elle-même, son intérêt est qu'elle fournit une explication invoquant des forces sociales, qui se positionne en concurrence directe avec les reconstructions de la linguistique comparative évoquant un foyer originel et des migrations de populations entières³⁷ :

« *C'est l'erreur qu'ont commise les premiers indo-européanistes. Placés devant une grande famille de langues devenues très différentes les unes des autres, ils n'ont pas pensé que cela pût s'être produit autrement que par fractionnement géographique. L'imagination se représente plus facilement des langues distinctes dans les lieux séparés, et pour un observateur superficiel c'est l'explication nécessaire et suffisante de la différenciation. Ce n'est pas tout : on associait la notion de langue à celle de nationalité, celle-ci expliquant celle-là ; ainsi on se représentait les Slaves, les Germains, les Celtes, etc., comme autant d'essaims sortis d'une même ruche ; ces peuplades, détachées par migration de la souche primitive, auraient porté avec elles l'indo-européen commun sur autant de territoires différents.*

On ne revint que fort tard de cette erreur ; en 1877³⁸ seulement, un ouvrage de Johannes SCHMIDT : Die Verwandtschaftsverhältnisse der Indogermanen, ouvrit les yeux des linguistes en inaugurant la théorie de la continuité ou ondes (Wellentheorie). On comprit que le fractionnement sur place suffit pour expliquer les rapports réciproques entre les langues indo-européennes, sans qu'il soit nécessaire d'admettre que les divers peuples eussent quitté leurs positions respectives ; les différenciations dialectales ont pu et dû se produire avant que les nations se soient répandues dans les directions divergentes. Ainsi la théorie des ondes ne nous donne pas seulement une vue plus juste de la préhistoire de l'indo-européen ; elle nous éclaire sur les lois primordiales de tous les phénomènes de différenciation et sur les conditions qui régissent la parenté des langues. » *ibid.* : 286–287

Tant que l'on ne se coupe pas du social : Le résultat de cette présentation des thèses peu citées de SAUSSURE vise avant tout à montrer que, dès le début du XX^e siècle, la linguistique structurale (qui se voit pourtant parfois accusée d'avoir produit une approche désocialisée de la langue) offrait une critique sévère de la métaphore biologique dans la description de l'histoire des langues, ainsi qu'une alternative invoquant des phénomènes sociaux (prise en compte du rôle des institutions (*ibid.* : 206–207), analogie envers la mode (pp. 208, 281), forces antagonistes d'homogénéisation et d'hétérogénéisation (pp. 281–282)) bien qu'encore balbutiante. Dans ses formule analogues aux thèses des sociologues qui étaient ses contemporains comme TARDE et SIMMEL, ou dans les métaphores qu'il emprunte à SCHMIDT, on sent qu'il tente de formuler les rudiments d'une approche sociologique du langage qui ne le satisfait pourtant pas complètement, et les passages mettant en cause les catégorisations linguistiques de "langues" et

37. SAUSSURE mentionne malgré tout à titre de nuance que cette théorie des ondes ne vise pas à nier l'existence de toute migration, qui a pu exister en parallèle et produire ses effets propres. Par ailleurs, elle ne permet pas de rendre compte de la différenciation en des territoires isolés (comme l'établissement sur une île) : l'expression « *branche distincte séparée du tronc* » (SAUSSURE 1916 : 289) réapparaît alors d'une manière fort intéressante, mais pour un tout autre usage qu'habituellement, puisqu'elle désigne uniquement ces *rare situations d'isolement* où les ondes ne peuvent diffuser leur force d'intercourse, et où les idiomes connaissent alors effectivement une évolution qui leur est propre, et par laquelle ils se singulariseront alors.

38. L'ouvrage de SCHMIDT date en fait de 1872.

de "dialectes" (pp. 275–280) cohabitent avec d'autres où les catégories sont plus positivées. Mais au lieu de continuer et d'approfondir les pistes lancées par SAUSSURE, les courants linguistiques continueront longtemps à faire usage des catégorisations et des schèmes d'origination biologisants, sans doute plus aptes tant à s'articuler aux descriptions des "Celtes" données par les autres disciplines qu'à fonder un sentiment identitaire.

Il ne s'agit pas de s'attacher particulièrement à la thèse de SAUSSURE en elle-même, plusieurs autres explications peuvent être envisagées, qui décriront l'évolution linguistique avant tout comme un changement d'*usage* parmi d'autres *usages*, plutôt que d'en donner une explication biologique³⁹ :

- pour le cas du breton, on rappellera la démarche intéressante de François FALC'HUN qui mettait en rapport la diffusion des changements linguistiques avec le poids des villes et des routes de commerce, selon un modèle qui s'appliquerait également à l'évolution des coiffes,
- on pourra aussi s'intéresser aux nombreux travaux sociolinguistiques concernant la véhicularité linguistique,
- Jean-Louis BRUNAUX se réfère quant à lui à une théorie du "contact" ou de la "contamination" défendue par Nikolaï TROUBETZKOÏ⁴⁰
- etc.

cf. p. 6

*
* *

Si l'absence de sources véritablement solides concernant les Celtes pouvait permettre toutes les appropriations politiques que nous avons abordées dans les chapitres précédents, elle devait aussi engendrer une singulière confusion dans les tentatives de les caractériser scientifiquement, multipliant des descriptions qui n'avaient pas vraiment de rapport entre elles : les "Celtes" furent respectivement décrits comme peuple du Sud de la Gaule, d'Europe Centrale, du Nord, ou des îles Atlantiques, etc.. Cette désarticulation théorique connut quelques tentatives de raccommodage par la mobilisation de certains raisonnements hasardeux :

Les localisations contradictoires données aux Celtes par les différentes théories étaient ainsi résolues par l'argument de la migration de masse. Celui-ci repose sur une incapacité

39. Les courants d'étude faisant usage des notions telles que "*language death*", "*extinction*", ou "*endangerment*" ou "*language revitalization*" nous semblent reconduire de tels présupposés vitalistes dans la conception des usages linguistiques eux-mêmes. On en trouve un exemple flagrant dans WMFFRE 2004, qui compare la formation de nouveaux locuteurs à la plantation de nouveaux arbres pour sauver une forêt. Il apparaît nécessaire que toute "bonne volonté" visant à "sauver" des "langues en danger" accepte néanmoins de se soumettre à une analyse quant aux présupposés de ses discours (DUCHÊNE et HELLER 2007, COSTA 2010b).

40. Cf. BRUNAUX 2014 : 202–203, 210, 270. « *C'est en effet sur ce point que les théoriciens de la langue celtique, comme les tenants de l'hypothèse indo-européenne, montrent leur faiblesse : une communauté partielle de vocabulaire n'est pas nécessairement la preuve de l'existence d'un ensemble ethnique homogène. Il existe, de par le monde, nombre d'exemples de langues parlées par des ethnies qui ne présentent entre elles aucun lien de parenté. Une langue peut être exportée chez des colonisés, partagée par des associés. Elle est souvent imposée par un vainqueur à ses ennemis, il lui arrive aussi d'être librement adoptée par des peuples qui s'en prévaudront pour exhiber leur nouvel accès à une culture dominante, le français a servi de tels desseins au XVIII^e siècle, l'anglais a pris cette place de nos jours. En résumé, si l'existence d'une langue indo-européenne est une hypothèse théorique envisageable, celle d'Indo-Européens, immense ensemble de peuples qui au deuxième ou troisième millénaire avant notre ère l'auraient parlée, est une illusion, une chimère peut-être dangereuse. Le même raisonnement s'applique à la prétendue langue celtique.* » (ibid. : 35–36)

fondamentale à concevoir la circulation des pratiques culturelles (la "culture matérielle" des archéologues, ou les pratiques linguistiques) autrement qu'en présupposant le déplacement massif de tout un peuple. Il implique un lien consubstantiel entre "peuple" et "culture", négligeant ainsi toutes les explications qui rendraient compte de circulations des pratiques par des situations d'échange et d'appropriations.

Les manques internes à chaque discipline pouvaient être résolus par un raisonnement circulaire par lequel chacune tient pour acquis au sein d'une autre cela même que celle-ci lui demande de prouver.

Les discontinuités historiques devaient être négligées par la projection dans le passé de catégories d'identification dont les échelles n'ont pu émerger qu'au sein des conditions historiques de la modernité : concevoir que des populations préhistoriques limitées en mobilité s'identifiaient elles-mêmes par l'usage de catégories d'échelle pan-nationale était en effet la seule possibilité pour postuler une continuité entre les identifications construites par la modernité et celles que l'on voulait attribuer aux populations anciennes mobilisées.

Malgré ces difficultés théoriques, cet ensemble de caractérisations a néanmoins véhiculé un certain nombre de présupposés communs :

La monogenèse linguistique, expliquant la diversité des langues comme issue nécessairement d'une différenciation progressive à partir d'une source commune,

Un lien essentiel caractérisant les rapports entre filiation biologique et pratiques culturelles, rabattant l'explication des secondes sur des hypothèses quant à la parenté des populations,

La métaphore biologique venant consacrer cette identification, en expliquant les processus linguistiques d'une manière analogue à la vie d'un être vivant (naissance, vie, mort), aux ramifications d'un arbre, ou à la succession des générations entre les espèces.

Ces cadres de pensée, constituant eux-mêmes des inflexions à partir de thèses déjà présentes dans le discours celtomane, mais qui se trouvent reconfigurées au sein de ce nouveau contexte, continueront, à travers l'émergence du comparatisme s'élaborant à partir de Franz BOPP à influencer les approches contemporaines des langues. Nous allons ainsi aborder dans le chapitre suivant la manière dont les étymologistes et historiens de la langue bretonne des XX^e et XXI^e siècles ont repris ces paradigmes au sein de leurs caractérisations de la langue et de son histoire.

Chapitre 10

Linguistiques diachroniques bretonnes contemporaines

Je ne crois pas que notre connaissance aujourd'hui soit vraiment supérieure à celle de LA TOUR D'Auvergne et LE BRIGANT.
(*Ne gredan ket ez eo hor gouiziegez breman kalz dreist hini LA TOUR D'Auvergne ha LE BRIGANT.*)

HEMON 1927d : 5

Si les linguistes d'aujourd'hui (particulièrement en étymologie et histoire de la langue) n'iraient pas reprendre à la lettre le raisonnement d'un GRÉGOIRE DE ROSTRENEN selon lequel la langue bretonne est issue de GOMER et est à l'origine de toutes les autres en Europe, il demeure néanmoins que tous les cadres discursifs dont nous avons étudié l'élaboration ont laissé des traces jusqu'à dans les théories actuelles concernant l'histoire de la langue bretonne. On pourra les percevoir, par exemple, dans la valorisation d'usages passés par rapport à d'autres présents, décrits comme en étant une déformation, ou dans un ensemble d'identifications et de différenciations implicites poussant à opposer des formes "celtiques", considérées comme plus véritablement bretonnes, à des formes renvoyées au "français", que l'on caractérise comme une dénaturation par un usage extérieur¹.

De même qu'il ne s'agissait pas précédemment de construire un récit historique concurrent à un autre récit historique, en prétendant être plus exact, mais plutôt d'analyser un ensemble de contraintes discursives qui en déterminent l'élaboration, sans prétendre que l'existence de ces contraintes invaliderait une éventuelle véridicité des observations factuelles, de même ici, il ne s'agit pas de discuter de la pertinence des théories linguistiques proposées, mais plutôt de présenter les cadres discursifs qui en déterminent l'énonciation. Une fois ces influences explicitées, libre aux futurs historiens et linguistes de les adopter ou non, le fait est qu'ils pourront déjà le faire *en connaissance de cause*.

Pour dégager ces ensembles de présupposés qui influencent les analyses diachroniques de la langue bretonne, nous prendrons à chaque fois le propos d'un auteur précis que nous considérerons

1. Les auteurs présentés ici, sauf peut-être Victor HENRY, situent leurs analyses diachroniques de la langue dans le cadre d'une concurrence entre deux conceptions de la langue, qui a émergé dans le courant du XX^e siècle. Dans la mesure où ce cadre conflictuel ne sera présenté que dans la partie suivante, nous serons amenés à expliquer certains auteurs actuels en nous référant à des éléments de contextualisation qui ne pourront être détaillés que dans la 3^e partie. Outre les renvois en marge qui permettent en partie de combler cette difficulté, il est également possible de lire d'abord la 3^e partie, puis de revenir à ce chapitre en dernier lieu.

comme illustratif d'une tendance discursive à l'œuvre, pourtant il ne s'agit pas de discuter tel ou tel auteur particulièrement, mais plutôt de s'en saisir comme exemples pour illustrer des raisonnements qui seraient partagés ailleurs. Le choix de tel ou tel auteur repose donc sur un certain nombre de contraintes plus pratiques qu'autre chose : leur présence au sein de notre corpus de paratexte de dictionnaires (ou de textes qui n'en sont que peu éloignés), le caractère particulièrement explicite de leurs formulations permettant de saisir clairement des tendances de fond, et un volume de texte suffisant pour que les propos soient assez détaillés et permettent donc une analyse relativement complète. En prenant quelques auteurs comme simples illustrations, nous voudrions donc illustrer l'héritage et les développements, au sein de la linguistique bretonne d'aujourd'hui, des cadres de pensée présentés dans les chapitres précédents, dans leurs applications suivantes :

Le comparatisme linguistique : il s'agira de voir de quelles manières l'archéonyme "Celtés" et les thèses de l'origine unique des langues ont pu être intégrés dans une élaboration théorique qui, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, proposa une reconstitution de l'histoire des langues et de leurs rapports entre elles encore influente aujourd'hui². À travers l'exemple du *lexique étymologique* (V. HENRY 1900) de Victor HENRY, nous observerons de quelle manière ce courant de pensée a revendiqué une approche rigoureuse des phénomènes linguistiques et a ainsi intégré dans l'approche scientifique contemporaine des présupposés issus des cadres religieux et politiques dont nous avons montré l'élaboration plus haut.

L'"histoire nostalgique de la langue" : nous désignerons par cette expression un ensemble de récits historiques qui présentent la langue bretonne comme ayant d'abord connu un état de plein développement, avant de se voir décliner suite à une situation politique la mettant sous l'influence de la France et du français. Nous prendrons un passage de la thèse de Gwennole LE MENN comme exemple d'un tel récit historique (LE MENN 1981), mais montrerons qu'il répond en fait à un schéma plus largement diffusé, qui peut certes varier dans les époques où il caractérise l'apparition d'une influence française, mais mobilise une structure discursive analogue dans tous les cas.

cf. p. 439

La prolongation des débats d'origination : nous montrerons que les discussions concernant l'origine ethnique des Bretons, et les classifications historiques qui y sont attachées, ne se sont pas arrêtées au congrès de Saint-Brieuc en 1867, mais ont continué au XX^e siècle, à travers une rapide présentation des thèses de François FALC'HUN, en mettant les oppositions qu'elles ont suscité en rapport avec les implications qu'elles supposent en termes d'identifications.

cf. p. 444

L'"histoire justicière du breton" : il s'agira d'observer de quelle manière l'étymologie et l'histoire de la langue purent être mobilisée, dans le cadre conflictuel ayant émergé entre les linguistes-militants bretons du XX^e siècle, au sein de stratégies rhétoriques visant à défendre une position contre une autre. À partir de l'exemple très explicite de Christian Joseph GUYONVARC'H, nous observerons ainsi de quelle manière l'érudition sur l'histoire de la langue peut être mise au profit d'un positionnement fortement critique envers une frange concurrente du militantisme breton.

cf. p. 448

2. Ce sont par exemple les catégorisations issues du comparatisme que l'on trouve lorsque l'on lit des articles concernant les langues et leur histoire dans des encyclopédies comme *wikipedia*.

Le "fixisme linguistique" : il s'agit d'un mode d'argumentation, fréquent dans les propos sur la langue, qui vise à discréditer certains usages contemporains par le constat de leur non-concordance envers un usage précédent érigé en référence. À partir d'exemples tirés du français, nous observerons les présupposés sur lesquels un tel raisonnement étymologique fonctionne, et en étudierons une application au breton à travers la figure d'Albert DESHAYES, et de la discussion qu'il propose au sujet de la correction de certains termes dans son *dictionnaire étymologique* (DESHAYES 2003), avant de montrer qu'un tel schéma d'argumentation se retrouve plus largement dans d'autres discours à propos du breton.

cf. p. 477

10.1 Victor Henry ou le comparatisme sélectif

Si l'on exclut les quelques indications étymologiques comme celles que l'on trouve par exemple dans les dictionnaires de LE PELLETIER, le premier dictionnaire à visée systématiquement étymologique est le *Lexique étymologique* (V. HENRY 1900) de Victor HENRY. De par son histoire et les conditions de sa réalisation, l'ouvrage possède un statut particulier : œuvre d'un sanscritiste et indo-européaniste réputé enseignant à Paris, d'origine alsacienne, qui élabore d'abord un petit lexique des termes usuels pour son propre plaisir à l'occasion de ses vacances à Plougasnou ; de ce fait, il influencera relativement peu la lexicographie bretonne. Il demeure néanmoins intéressant de le lire aujourd'hui, dans la mesure où il exprime le plus explicitement possible l'application des thèses et méthodes du comparatisme indo-européaniste à la langue bretonne, déterminant ainsi sa classification au sein du "rameau" celtique. Ce faisant, il présente très clairement un raisonnement qui articulera les thèses sur les Celtes ayant émergé au XIX^e siècle, celtisme différentiel et interceltisme, au sein d'un cadre théorique qui pourra par la suite se prévaloir d'une approche "scientifique". En effet, le renouvellement théorique opéré par l'approche structuraliste que nous avons présenté ne connaîtra que très peu d'écho dans les travaux linguistiques sur la langue bretonne, et c'est cette conception en termes de "langues mères", "langues filles", "mortes", "vivantes", d'"arbres", "rameaux" et "branches" qui s'appliquera en fait majoritairement jusqu'à aujourd'hui.

cf. p. 1084

cf. 7

cf. 8

cf. p. 414

10.1.1 Une théorie de la méthode

L'*Introduction* du *lexique étymologique* s'ouvre sur une présentation de la démarche étymologique du comparatisme indo-européen : comme l'avait fait LE PELLETIER en son temps, l'auteur y développe quelques considérations de méthodes en vue de distinguer sa discipline, rigoureuses, d'approches plus fantaisistes qui reposeraient uniquement sur l'observation de proximités entre des items lexicaux. L'introduction d'une nouvelle démarche revendiquant une certaine rigueur se comprend assez bien quand on connaît le passé des comparaisons celtiques.

cf. 5.2

10.1.1.1 Comparaison n'est pas raison

Le premier point sur lequel insiste HENRY est que la linguistique comparatiste ne peut pas se contenter d'*observer des ressemblances* entre des formes linguistiques : elle doit élaborer un système plus large, sur la base de régularités, qui lui permettra de *reconstruire un prototype* linguistique. La première démarche est caractérisée comme un ensemble d'affirmations gratuites

élaborées sans méthode « *un homme intelligent et lettré peut amuser sa fantaisie à mille rapprochements extérieurs, dont à peine vingt ou trente tiendront debout* » (V. HENRY 1900 : XII). Celle qu'il propose, au contraire, se présente comme témoignant d'un degré de rigueur tel qu'elle permet d'élaborer une « *étymologie sûre d'elle-même* » : « *ce n'est plus d'ingénieux jeux d'esprit qu'il s'agit, mais de certitude scientifique aussi rigoureuse qu'il s'en puisse rencontrer en dehors des mathématiques.* » (ibid. : XII–XIII). Non contente de faire preuve d'autant de rigueur, une telle démarche étymologique produira également « *des résultats insoupçonnés de la masse des esprits même les plus cultivés* » (ibid. : XII).

10.1.1.2 Descendre et remonter

En quoi consiste une telle méthode? « *C'est ce double travail d'induction ascendante et descendante qui constitue l'essence de toute étymologie sûre d'elle-même.* » (ibid. : XII). Elle procède « *en ramenant deux mots à une forme pré-historique commune* » (ibid. : XII). Si l'induction est dédoublée en deux directions, « *ascendante* » et « *descendante* », c'est parce qu'il est possible d'aller des langues actuellement parlées vers celles reconstruites hypothétiquement dans le passé, et de revenir des constructions de langues anciennes, pour expliquer les actuelles. Par ailleurs, le processus de « *remont[ée]* » peut opérer en deux sens :

De l'actuel à l'ancien : « *par rapprochement de toutes les formes celtiques actuellement vivantes ou littérairement constatées, nous pouvons espérer remonter à la forme préceltique commune d'où elles sont issues* » (ibid. : XII),

De l'ancien connu à l'ancien inconnu : « *par le rapprochement de toutes les autres langues connues pour appartenir à la même famille que le celtique — sanscrit, grec, latin, etc. — nous pouvons espérer reconstituer, dans sa physionomie générale, la langue primitive et inconnue qui leur a donné naissance* » (ibid. : XII).

Le processus de « *redescen[te]* » reposera surtout sur la seconde élaboration : « *dès lors, telle forme de cette langue étant donnée, redescendre de celle-ci à la forme celtique qui en a procédé* » (ibid. : XII) doit signifier qu'à partir de l'indo-européen hypothétique, « *langue primitive et inconnue* », il sera possible d'émettre des hypothèses quant à son éventuelle dialectalisation ultérieure : en comparant ainsi la "souche" de l'indo-européen à ses "rameaux" ultérieurs connus, il doit être possible de dégager des généralités qui permettront de caractériser des attributs d'une autre langue inconnue dont on émet l'hypothèse qu'elle en est dérivée.

La "langue celtique" dont on émet l'hypothèse pourra ainsi bénéficier de ce double mouvement de comparaison : dans la mesure où elle est postulée se trouver entre des "langues celtiques" actuelles (breton, gallois, gaélique, cornique, etc.) et un "indo-européen" originel et primitif, elle pourra bénéficier non seulement de la comparaison « *descendante* » envers les langues actuelle, mais aussi de celle « *ascendante* » avec l'indo-européen institué comme son ancêtre.

La métaphore de la montée et de la descente illustre bien l'ensemble des présupposés sous-jacents à une telle théorisation : l'usage ancien se situe *en haut*, on y *remonte* comme à sa source, les usages anciens se situent *en bas*. Le rapport d'antériorité linguistique se voit ainsi investi d'un contenu axiologique, rappelant bien les formalisations de type PA+ / PR- précédemment évoquées³.

3. Si l'évocation d'une "remontée" peut évoquer la métaphore de la source, celle-ci ne peut cependant pas être développée jusqu'au bout, puisque le cadre comparatiste théorise implicitement une différenciation progressive des

10.1.1.3 Une induction sans données empiriques

Il est intéressant de noter que HENRY intitule « *induction* » son raisonnement (« *C'est ce double travail d'induction ascendante et descendante [...]* »). Alors que l'on théorise généralement l'induction depuis HUME comme un processus de *généralisation théorique à partir de données empiriques*, dont les fondements épistémologiques sont loin d'être clairs⁴, l'auteur décrit ici le raisonnement comme une *reconstruction* de données manquantes⁵ :

« À cette date, le latin nous est connu, mais non pas le celtique, dont les plus anciens documents remontent bien moins haut. L'élément essentiel de la comparaison nous ferait donc défaut, si une légitime induction n'y suppléait [...]. » V. HENRY 1900 : XII

Le processus qui postule ou prévoit des données empiriques à partir d'un raisonnement théorique est généralement plutôt nommé *déduction*, à tel point que l'on en théorise généralement la pratique en nommant une approche "hypothético-déductive". La méthode décrite par HENRY en relève ici, puisqu'elle part d'un certain nombre de postulats (des classifications déjà admises concernant les regroupements de langues et leurs rapports de filiation), autorisant certaines comparaisons et reconstructions par lesquels l'auteur *déduit*, à titre d'*hypothèse*, des formes linguistiques attribuées à un des éléments de l'ensemble théorique préconstitué.

Comment expliquer alors que l'auteur décrive son propre raisonnement comme une « *induction* » ? Il est possible qu'elle permette à l'auteur d'entériner la distinction entre l'« *étymologie sûre d'elle-même* » qu'il présente, garante d'une « *certitude scientifique aussi rigoureuse qu'il s'en puisse rencontrer en dehors des mathématiques* » et la « *fantaisie* » ou les « *ingénieux jeux d'esprit* » des rapprochements spontanés. En effet, dans un climat très empiriste comme l'est celui de ce début de XX^e siècle, les *faits* sont mis à l'honneur, opposés à des constructions théoriques extravagantes ne reposant sur nulle base solide. Décrire son raisonnement comme relevant d'une « *induction* » permet de présupposer l'existence de tels faits, même s'ils n'existent pas. Il est difficile de savoir si la caractérisation par HENRY de son propre travail comme une « *induction* » relève d'une cécité à l'ensemble de présupposés théoriques sur lesquels il repose, ou d'une volonté consciente d'en mettre en avant le caractère empirique et d'en minimiser la dimension théorique ; il n'est sûrement pas besoin de s'aventurer à postuler les états mentaux de l'auteur, l'observation de *effets* de l'usage de la notion d'"induction" suffit ici : elle produit l'image d'un raisonnement ancré sur des données empiriques solides, quand bien même l'auteur a assumé que « *le latin nous est connu, mais non pas le celtique* », et que « *l'élément essentiel de la comparaison nous ferait donc défaut* ».

Alors que la prétention à atteindre un raisonnement aussi rigoureux en étymologie qu'en mathématiques (« *certitude scientifique aussi rigoureuse qu'il s'en puisse rencontrer en dehors des mathématiques* ») vient renforcer les affirmations de scientificité, elle fournit pourtant une caractérisation épistémologiquement discordante, tant les mathématiques constituent une science déductive s'il en est. Mais là encore, l'objectif n'est pas de savoir si le propos est entièrement cohérent ou non, mais d'en observer les conséquences performatives : l'invocation conjointe de

usages, alors que, les petits ruisseaux se jetant dans les grandes rivières, la métaphore fluviale impliquerait une homogénéisation progressive, qui conviendrait plutôt à des élaborations théoriques comme celle de Nicolas MARR.

4. HUME 1748, sections III à V principalement. Voir CHALMERS 1976 : 21–72 et BARBEROUSSE, KISTLER et LUDWIG 2000 : 32–54 pour une présentation plus détaillée de l'induction et des questions qu'elle pose.

5. Voir aussi : « *L'astérisque désigne une forme qui n'est nulle part historiquement ou littérairement attestée, mais seulement restituée par conjecture ou induction linguistique, comme le sont, par exemple, toutes les formes indo-européennes, et toutes les formes dites "celtiques" (ou préceltiques), c'est-à-dire appartenant au celtique commun et préhistorique, antérieur à la scission en gaulois, gâdélique et brittonique.* » (V. HENRY 1900 : XXVII)

la solidité empirique attribuée à l'induction et de la rigueur déductive des mathématiques, pour antagonistes qu'elles soient, contribuent chacune à renforcer un aspect dans la revendication d'une rigueur scientifique.

10.1.1.4 Reconstruire la langue primitive

Un élément clé par lequel HENRY distingue son approche étymologique des rapprochements précédents, considérés fantaisistes réside, nous l'avons vu, dans le fait que l'étymologie ne se contente pas, dans sa démarche, d'observer des ressemblances entre divers éléments, elle les insère dans un cadre général plus large au sein duquel elle dégage des régularités. Mais aussi : elle reconstruit un prototype de la langue antérieure. De même que certains paléontologues reconstruisent un organisme entier à partir de quelques fragments d'os et de la phylogénie, de même ici, l'étymologiste peut reconstituer, à titre de modèle, une langue ancienne mais inconnue : « *par rapprochement de toutes les formes celtiques actuellement vivantes ou littérairement constatées, nous pouvons espérer remonter à la forme préceltique commune d'où elles sont issues* » (V. HENRY 1900 : XII). Une telle méthode reconstructive est présentée comme la particularité qui distingue son approche, méthodique et rigoureuse, de l'étymologie spontanée à laquelle il s'oppose : « *quand l'étymologiste est parvenu, en ramenant deux mots à une forme pré-historique commune, à en affirmer l'identité primitive, ce n'est plus d'ingénieux jeux d'esprit qu'il s'agit, mais de certitude scientifique* » (ibid. : XII).

Cette démarche repose sur le postulat selon lequel il existait au départ une seule langue originelle (« *la forme préceltique commune* », « *la forme pré-historique commune* », « *la langue primitive et inconnue qui leur a donné naissance* »), et donc, en accord avec les présupposés méthodologiques que nous avons analysés au chapitre précédent, que la différenciation progressive s'expliquerait par le fait de migrations massives de populations dont les usages commenceraient alors à diverger après leur installation dans des territoires différents.

cf. p. 412

cf. p. 399

Si un tel présupposé semble peu éloigné sous certains aspects de la démarche des celtomanes, on perçoit une différence essentielle : les deux approches s'accordant sur l'idée selon laquelle il existe une langue originaire, mais ceux-ci considéraient qu'il s'agissait du breton, alors qu'HENRY considère qu'il s'agit d'une langue dont on émet l'hypothèse et que l'on peut reconstruire par comparaison⁶.

cf. 4

Mais le caractère hypothétique de la langue prototypique est rapidement oublié lorsqu'elle est mobilisée, dans la démarche d'"induction" « *descendante* », pour expliquer en retour des langues plus récentes :

« *par le rapprochement de toutes les autres langues connues pour appartenir à la même famille que le celtique — sanscrit, grec, latin, etc. — nous pouvons espérer reconstituer, dans sa physionomie générale, la langue primitive et inconnue qui leur a donné naissance, et dès lors, telle forme de cette langue étant donnée, redescendre de celle-ci à la forme celtique qui en a procédé.* » ibid. : XII

Ainsi le fait que la langue « *primitive et inconnue* » soit d'abord donnée comme « *reconstituée* » n'empêche pas, au sein de la même phrase de la considérée comme « *donnée* ». On retrouve le

6. Les proximités observables entre, par exemple le français, l'italien et l'espagnol (ou castillan) comme tous dérivés du latin repose sur la particularité d'un phénomène historique bien circonstancié : l'Empire romain. Faute d'avoir pris en compte le caractère, sinon exceptionnel, du moins original, de ce moment précis de l'histoire, le comparatisme linguistique a prétendu pouvoir exporter les présupposés et méthodes issus de la comparaison des langues d'un ancien Empire à des territoires relevant de situations géopolitiques différentes.

même positionnement épistémologique qu'abordé précédemment sur l'induction, où est présenté comme « donnée » ce qui résulte indéniablement d'une élaboration fortement théorique. Ce qui nous mène au problème suivant : dans quelle mesure HENRY est-il conscient de la totalité des présupposés qu'il mobilise ?

10.1.1.5 Des classifications présupposées ?

Si la mention d'une « induction » ou des « données » par HENRY nous a permis de voir qu'il revendiquait une démarche empiriste dans sa méthode, nous avons déjà pu observer certains présupposés théoriques qui la guident : l'hypothèse de la monogénèse et celle, corollaire, de la différenciation par migration de masse. On pourrait aussi prendre en compte un certain continuisme dans l'explication de l'évolution historique, niant les éventuels détournements ou réappropriations, permettant ainsi de reconstruire l'histoire linguistique comme un flux ininterrompu.

Mais surtout, qu'est-ce qui permet l'application de la méthode inductive « ascendante » ? La langue celtique ou « préceltique », nous dit-il, est reconstituée « par rapprochement de toutes les formes celtiques actuellement vivantes ou littérairement constatées » (V. HENRY 1900 : XII). Ainsi, c'est parce que ces langues ont été d'abord regroupées comme "celtiques" qu'il devient possible de les mobiliser dans le cadre de l'élaboration d'un prototype : le regroupement des langues actuelles précède la constitution d'une proto-langue ancienne, sans que le critère de classement par lequel elles ont été regroupées n'ait jamais été justifié ou discuté : il est simplement tenu pour acquis. Un raisonnement strictement analogue s'applique dans la comparaison non plus d'une langue ancienne avec des langues actuelles, mais des langues anciennes entre elles :

« par le rapprochement de toutes les autres langues connues pour appartenir à la même famille que le celtique — sanscrit, grec, latin, etc. — nous pouvons espérer reconstituer, dans sa physionomie générale, la langue primitive et inconnue qui leur a donné naissance » *ibid.* : XII

À partir du moment où les langues sont tenues d'emblée comme « connues pour appartenir à la même famille que le celtique », sans que le critère d'appartenance à une telle « famille » n'ait là non plus été discuté ni même présenté, l'élaboration théorique de l'auteur consiste en une *pétition de principe*, dans la mesure où elle repose sur un résultat tenu pour acquis.

Or, dans la mesure où cette hypothèse, d'emblée garantie par les postulats qu'elle a elle-même posés, permettra par la suite de « redescendre de celle-ci à la forme celtique qui en a procédé », le raisonnement pourra être sûr de ne plus trouver aucune contradiction, puisqu'il confirmera ses propres postulats par le résultat de leur opération : on a là un exemple tout à fait explicite de ce que nous avons nommé "circularité interne" du raisonnement sur l'histoire des langues au chapitre précédent.

cf. p. 401

Pour percevoir complètement les insuffisances méthodologiques d'un tel raisonnement, posons-nous la question : que se passerait-il si l'on comparait un texte en breton écrit dans le plus pur exemple de *brezhoneg beleg*, par exemple de MAUNOIR ou de MARIGO, avec un texte français de la même époque, et que, postulant qu'ils font partie de la même famille parce que l'on y observe des ressemblances, on entreprenait de reconstruire le prototype de la langue antérieure commune d'où les deux usages seraient issus ? Un tel raisonnement paraîtrait choquant à beaucoup d'enthousiastes du breton, mais il reposerait sur une logique exactement analogue : pourquoi accepterait-on l'un et rejetterait-on l'autre ? Parce que l'on a déjà accepté, à titre de présupposé,

les classements du celtisme différentiel et de l'interceltisme, par lesquels le breton est nettement distinct du français, mais regroupable avec le gallois ou d'autres langues de Grande-Bretagne. On pourrait bien sûr objecter que la ressemblance entre le *brezhoneg beleg* et le français résulte d'une *contingence* historique et sociologique, à savoir la formation classique du clergé breton, situation qui n'a rien de comparable avec la proximité entre breton et gallois, à une époque plus ancienne, qui résulte quant à elle d'une *origine* commune. Mais il faudrait alors répondre à plusieurs nouvelles questions : d'une part, qu'est-ce qui autorise à désigner comme *contingence* cette situation de contact linguistique, à laquelle la sociolinguistique trouverait des cas analogues dans un grand nombre de lieux et d'époques ? Qu'est-ce qui justifie de traiter *différemment* les proximités **breton-français** et **breton-gallois**, si ce n'est un ensemble de *postulats* non explicités ? Et enfin, *qu'est-ce qui nous assure que la proximité breton-gallois ne provient pas, elle aussi d'une situation de contact* plutôt que d'"une origine" commune ?

Il ne s'agit pas de dire que les postulats communs du celtisme sont *faux* (et donc d'entrer dans le débat sur l'histoire de la langue), simplement qu'ils sont *tacitement acceptés sans démonstration*. De plus, ce constat d'une acceptation tacite des présupposés issus du celtisme différentiel et de l'interceltisme n'a pas à être particulièrement *dénoncé*, mais, dans une démarche se revendiquant des sciences humaines, il doit être *expliqué*. Ainsi, si nous avons vu dans quel cadre historique cet ensemble de différenciations (**breton | français**) et d'identifications (**breton - gallois - etc.**) s'est *élaboré*, nous pouvons voir maintenant de quelle manière il s'est *diffusé*, par l'intermédiaire d'un raisonnement comparatiste dont les thèses d'HENRY constituent sûrement une des formulations les plus caractéristiques, au point justement de s'ancrer aujourd'hui à titre d'évidences non interrogées dans les discours contemporains.

10.1.2 La classification des langues

Le cadre théorique comparatiste fournira en effet l'ensemble de thèses et de méthodes qui permettra aux discours celtistes ayant émergé dans le courant du XIX^e siècle de trouver une accréditation scientifique en subissant relativement peu de changements. L'"indo-européen" est devenu la notion qui désigne l'"unité originelle", "langue mère" ancestrale d'une "famille" au sein de laquelle le "celtique" trouvera sa place, à titre de "rameau". Au sein de celui-ci, le postulat de l'unité originelle sera reconduit, et ce sont les influences française et anglaise qui viendront briser la belle communauté qui existait entre les peuples. Une Armorique où le celtique fut victime d'un « *coup mortel* » se verra receltisée par une migration de masse des Celtes insulaires. Mais le comparatisme permettra aussi de caractériser ce qu'HENRY décrira comme le « *caractère spécial* » du breton, et donc de rejeter de son étymologie les emprunts trop visibles au français, décrits comme de « *nécessaires mais déplorables néologismes* », engendrant une nouvelle langue dont il déclarera que « *pas un élément de relève plus du celtique* ».

Dans l'élaboration théorique d'HENRY, la classification linguistique s'articule à un récit de l'histoire des langues, mais il est difficile de définir plus précisément cette "articulation", puisque l'on ne sait pas si c'est l'histoire de la langue qui s'appuie sur la classification linguistique, ou si c'est l'inverse. On pourrait considérer comme nous l'avons fait qu'un tel cadre théorique produit un discours cohérent en mobilisant un raisonnement circulaire où les deux éléments se soutiennent mutuellement, selon une forme de circularité que nous avons plus précisément nommée "externe".

10.1.2.1 Des langues procédant toutes « d'une langue unique » : l'indo-européen

L'introduction du *lexique étymologique* présente clairement la classification linguistique construite par la démarche comparatiste, au sein de laquelle le "celtique" est intégré à l'"indo-européen" à titre de "rameau" :

« Le breton actuel est une langue celtique, — c'est-à-dire qu'il est apparenté, de fort loin déjà, au gaulois disparu depuis quinze siècles, — de plus loin encore au latin et aux langues modernes qui en descendent, — de très loin enfin, à toutes les autres langues de l'Europe, qui, à la seule exception du basque, du hongrois, du turc et du finnois, rentrent dans la grande famille linguistique désignée conventionnellement sous le nom de famille indo-européenne ou indogermanique, et, par suite, procèdent toutes aussi d'une langue unique, vieille au moins de quarante siècles, en partie restitué par simple conjecture, et conventionnellement dénommée "indo-européen commun".

La souche indo-européenne s'est scindée en un grand nombre de rameaux, dont huit seulement ont subsisté jusqu'à nous, soit par tradition littéraire, soit sous forme d'idiomes encore actuellement vivants : indo-éranien, arménien, hellénique, illyrique, italique, celtique, germanique et letto-slave. » V. HENRY 1900 : XIII-XIV

On retrouve dans cette caractérisation tous les éléments constituant l'"héritage d'évidences" que nous avons caractérisé au chapitre précédent :

cf. p. 410

La thèse de l'origine unique : « toutes les [...] langues de l'Europe », sauf quatre exceptions, sont ainsi décrites comme « procéd[a]nt toutes [...] d'une langue unique, vieille au moins de quarante siècles, [...] dénommée "indo-européen commun" ».

L'adéquation entre "langues" et "peuples" : il s'agit d'un raisonnement qui aligne les pratiques culturelles sur une explication biologiste en terme de filiation, ne permettant pas de rendre compte de la spécificité de leur mode de circulation par rapport aux phénomènes biologiques. Ici en effet, les langues sont décrites au sein d'une filiation, elles sont dites « apparenté[es] » et membres de « la grande famille linguistique » indo-européenne. On retrouvera plus nettement la caractérisation ethnique un peu plus loin, où l'auteur mentionnera une époque dans laquelle « toutes les autres unités ethniques s'étaient déjà depuis longtemps séparées » (ibid. : XVI).

La métaphore biologique : outre la description en termes de filiation qui en constitue déjà une, on observe également la mention d'une « souche » indo-européenne s'étant scindée en « rameaux ». On y trouve aussi un discours de la vie et mort des langues, négligeant les phénomènes de continuité temporelle, le gaulois étant décrit comme « disparu », et les langues actuelles comme des « idiomes encore actuellement vivants ».

cf. p. 414

On y percevra également une description de l'évolution historique comme dégradation, l'auteur déclarant que « le latin est de l'indo-européen beaucoup moins bien conservé que le grec, le sanscrit ou même le germanique » (ibid. : XV).

10.1.2.2 Le celtique, rameau de la famille indo-européenne

Si « le celtique » est donc considéré comme un « rameau » de la « souche » indo-européenne, HENRY observe que l'on y trouve des affinité avec le latin :

« De tous les rameaux entre lesquels s'est divisé l'indo-européen commun, il n'en est pas qui montrent à beaucoup près entre eux autant d'affinité que l'italique et le celtique. Tout semble indiquer que Celtes et Latins ont dû cohabiter encore, ou tout au moins voisiner, à une époque relativement tardive, où toutes les autres unités ethniques s'étaient déjà depuis

longtemps séparées, en sorte que, s'ils est prématuré ou excessif de parler à la lettre d'une sous-unité italo-celte, il doit être permis de se servir de cette expression pour classer les formes qu'ont en commun les Italiotes et les Celtes et qu'eux seuls possèdent, par exemple ce curieux r impersonnel bien connu en latin (legit-ur "on lit"), qui survit jusque dans le breton usuel de notre temps (kar-eur, "on aime"). » V. HENRY 1900 : XVI

Ne posons pas ici la question de savoir comment l'auteur a pu faire pour décréter que « *le celtique* », dont il n'existe aucune trace, a des points communs avec le latin : ces proximités sont en fait celles des langues actuelles (notamment la forme verbale impersonnelle du breton), projetées dans un rameau primitif, dont les particularités découlent nécessairement et ne peuvent pas être apparues entre-temps. Ce qui nous intéressera plutôt est de remarquer qu'une proximité entre deux usages précédemment différenciés l'un de l'autre *ne peut pas* être interprétée autrement que par l'hypothèse d'un pré-rameau antérieur à la fois au "celtique" et au "latin" (« *une sous-unité italo-celte* »). Ainsi, non seulement le -r final de l'impersonnel breton ne peut pas être apparu récemment, il devait forcément déjà se trouver dans cet ancien celtique, mais de plus, sa ressemblance avec le latin *ne peut pas* être interprétée, par exemple comme résultant d'une situation de *contact linguistique*, d'influence, de circulation, d'appropriation, etc. S'il y a des usages linguistiques ressemblants, c'est qu'il devait forcément y avoir une langue originellement commune à sa source. Ainsi faut-il admettre pour seule explication possible, au sein de ce cadre théorique, que les « *Italiotes* » et les « *Celtes* » se seraient « *séparé[]s* » plus tard que les autres "rameaux" (« *à une époque relativement tardive* »), soit après « *toutes les autres unités ethniques* ».

L'unité originaire au sein de la famille celtique : Le cadre de l'étymologie comparatiste a ceci de pratique qu'il permet à des notions comme "celtique" ou "indo-européen" de désigner *à la fois* une langue, *et* le foyer originel d'une diversité de langues, en vertu du postulat de départ selon lequel il s'agit justement d'une seule langue originelle qui se serait diversifiée par la suite. Si on le prend ainsi non plus à titre de "langue" hypothétiquement reconstruite, mais de "rameau", on y perçoit des subdivisions dessinant comme les branches d'un arbre à partir d'un foyer unique : « *Le rameau celtique se subdivise en celtique continental (gaulois) et celtique insulaire, et celui-ci, à son tour, en gâdélique (ou gaélique) et brittonique.* » (ibid. : XVI).

10.1.2.3 Une séparation causée par l'envahisseur

Le moment où cette belle unité se trouve brisée une première fois réside pour Victor HENRY dans l'époque de la conquête romaine, qui fait disparaître la première branche du "rameau", le celtique continental :

« Le celtique continental fut la langue de la Gaule jusque vers le II^e siècle de notre ère ; mais la conquête romaine lui porta un coup mortel, il disparut avec une rapidité qui ne laisse pas de surprendre l'historien contraint de la constater. De quelque façon qu'on s'en rende compte, le fait demeure irréfragable : au IV^e siècle [NdA : Dans la France du nord, du moins dans les campagnes reculées, le gaulois paraît s'être maintenu jusqu'au VI^e et même par delà.], toute la Gaule — y compris l'Armorique — parlait latin. Celle-ci s'est "receltisée" par immigration, ainsi qu'on va le voir. Prendre les Bretons actuels pour les continuateurs immédiats des Gaulois Armoricains, est une des pires erreurs qui faussent encore dans certains esprits la conception du celtisme. » ibid. : XIX–XX

Si le récit ne relate pas d'épisode des "langues coupées", il n'en décrit pas moins la conquête comme un « *coup mortel* » à la langue, ici désignée comme un être vivant. Si HENRY ne décrit

pas l'histoire du breton sur un ton aussi romantique que le récit d'une succession d'assauts et de résistances que donnait LA VILLEMARQUÉ, il n'en partage pas moins avec lui le récit d'une unité originelle coupée par une conquête étrangère.

cf. p. 288

cf. p. 355

L'influence linguistique de la conquête romaine sur les Gaules est effectivement difficile à contester. Mais si la conquête romaine, « fait [...] irréfragable », contribue effectivement à la latinisation de l'Armorique, alors comment concevoir la parenté affirmée entre la Bretagne et les langues celtiques insulaires ? La réponse est facilement trouvée dans l'argument d'une migration de masse, de l'île vers l'Armorique, par laquelle celle-ci se trouvera « receltisée »⁷.

10.1.2.4 Les migrations de masse

L'argument de la migration de masse, que nous avons déjà présenté, a ceci de pratique qu'il permet d'articuler entre elles des localisations des Celtes à différents endroits et différentes époques. Son usage ici consiste à maintenir l'hypothèse d'une unité celtique malgré le fait, difficile à contester, de la romanisation des Gaules. Certes, les Celtes, sont partis, mais ils sont aussi revenus, l'Armorique « s'est "receltisée" par immigration » (V. HENRY 1900 : XX), c'est ainsi que l'on peut continuer à parler d'unité celtique⁸ :

cf. p. 399

« Même avant la conquête saxonne, des émigrants bretons passèrent la Manche et s'établirent sur le littoral peu peuplé qui faisait face au leur ; plus tard, les Celtes, refoulés vers la mer, affluèrent en plus grand nombre : ainsi s'accomplit la colonisation qui valut à la vieille Armorique son nom actuel de Bretagne, et maintient à l'extrémité occidentale de la France un dialecte celtique, exactement "breton armoricain", usuellement breton tout court. » *ibid.* : XXII

L'épisode des migrations se verra bientôt renforcé par le récit d'échanges fréquents entre les deux Bretagnes, où les Bretons armoricains se rendaient toujours, cinq siècles après les premières migrations supposées dans « le pays des souvenirs patriotiques et religieux », leur situation géographique continentale les rendant sans doute moins sensibles à la conquête du « Saxon exécré » :

« On vient de voir que le cymrique, le cornique et le breton, séparés depuis le V^e siècle, sont restés à peu près identiques, ou du moins sans différence appréciable pour nous, jusque vers le X^e. Depuis lors, ils ont divergé, mais moins qu'on ne serait tenté de le supposer de prime abord : les relations ont été assez suivies d'un bord à l'autre de la Manche ; la terre conquise par le Saxon exécré est demeurée pour le Breton le pays des souvenirs patriotiques et religieux, d'où partent et où se rendent en pèlerinage la plupart des saints qui catéchisent l'Armorique. » *ibid.* : XXIII

La mention de sentiments patriotiques est ici beaucoup plus douce qu'au sein de la caractérisation que donne LA VILLEMARQUÉ, puisqu'HENRY ne vise pas forcément à les stimuler

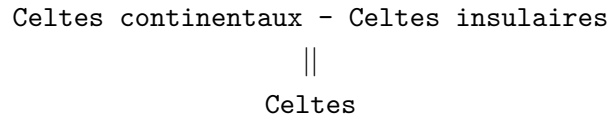
cf. 7.6

7. Au moment de la receltisation, HENRY présentera une nouvelle séparation reposant en partie sur le critère religieux. « Ce n'est guère qu'à partir de la fin du moyen âge, que les deux nations, après leur divorce religieux, se voient définitivement emportées, l'une dans l'orbite de la France, l'autre dans celle de l'Angleterre. » (V. HENRY 1900 : XXIII). Outre le problème spécifique qu'elle pose entre les deux Irlandes, la différence de religion sera effectivement un obstacle au développement de relations interceltiques : les Irlandais catholiques ayant quelques réticences à s'allier avec des Gallois ou Écossais protestants. La difficulté est également perçue par Charles de GAULLE lorsqu'il évoque son projet de colonie celtique en Patagonie (cf. p. 360). Mais une chose est d'interpréter la différence de religions comme venant ralentir un regroupement interceltique apparu à l'époque moderne, une autre chose est de la décrire comme cause de séparation d'une unité originellement donnée.

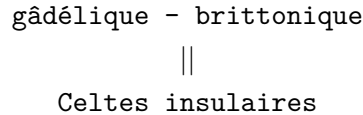
8. Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous de nous positionner en historien sur la réalité ou non du phénomène des migrations, mais uniquement d'analyser ses usages au sein des discours d'origination et d'identification linguistique. Que de telles migrations réellement aient eu lieu ou non, et dans quelles proportions, cela importe moins à nos yeux que d'analyser comment le récit de ces migrations sert à conforter un classement linguistique.

ou à les reprendre à son compte, néanmoins, il en fait malgré tout une des conditions ayant déterminé le maintien d'une proximité des usages linguistiques.

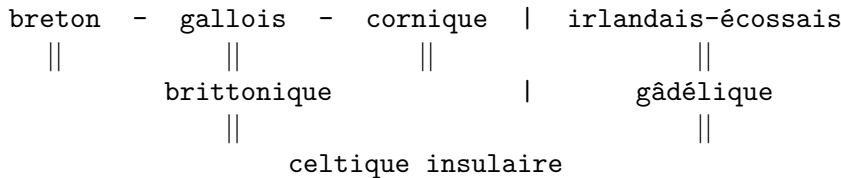
Le récit de la migration de masse a donc pour effet de remplacer une première identification qui n'était plus possible après la conquête romaine :



La figure des "Celtés continentaux" évacuée⁹, c'est un nouveau schéma qui peut apparaître :



Mais la parenté pourra se faire encore plus proche si l'on décrit les relations internes à la "branche" brittonique elle-même :



« Il en résulte qu'aujourd'hui encore les idiomes brittoniques se ressemblent beaucoup : non pas, comme on se l'est imaginé, qu'un Breton et un Gallois puissent d'emblée converser ensemble sans préparation — tant s'en faut ; — mais en ce sens que, abstraction faite des lois phonétiques propres à chacune des trois langues, il serait difficile de signaler dans l'une d'elles une tendance générale ou un fait de structure linguistique qui ne fût point partagé presque à un égal degré par les deux autres. Leur évolution a été parallèle, et leurs divergences phonétiques mêmes n'affectent guère que le vocalisme. » V. HENRY 1900 : XXIII

On y retrouve, avec plus de nuances, un propos proche de la thèse de l'unité originelle tel qu'il était tenu par LA VILLEMARQUÉ : l'intercompréhension entre breton, gallois (nommé ici « *cymrique* ») et cornique n'est pourtant pas ici affirmée aussi nettement, il suffit simplement de faire « *abstraction [...] des lois phonétiques propres à chacune des trois langues* ». En revanche, là où LA VILLEMARQUÉ s'efforçait de démontrer leur proximité par des listes de lexique tenu pour partagé (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 115), HENRY s'en tient plus prudemment aux formulations très larges de « *tendance générale* » ou « *fait de structure linguistique* ». Présenté de cette manière, il sera effectivement assez peu difficile de trouver des points communs.

cf. p. 353

10.1.2.5 L'hypothèse d'un substrat proto-celtique

Lorsque certaines données observées ne rentrent pas au sein du cadre théorique élaboré par le comparatisme indo-européen, celui-ci lui trouve une réponse qui s'explique au sein de ce même cadre. Ainsi, en remarquant le grand nombre de termes dont l'étymologie ne peut pas être reconstruite par l'usage des postulats méthodiques qu'il a présentés, HENRY parvient à en forger une explication en invoquant une population qui serait inconnue :

9. Il faudra attendre François FALC'HUN pour la voir réapparaître, cf. p. 444.

« Il serait évidemment excessif de tirer d'un travail aussi parcellaire une conclusion quelconque quant à l'ensemble de l'étymologie celtique. Il est pourtant une remarque qui s'impose : en feuilletant, soit ce lexique brittonique, soit son aîné de quatre ans et sa contrepartie gâdélique, le dictionnaire de M. MACBAIN, on sera frappé de la fréquence de la mention "Étymologie inconnue". Ce n'est pas que proportionnellement peut-être elle revienne beaucoup plus souvent que dans un vocabulaire sanscrit, grec, ou surtout latin, dont l'auteur eût religieusement noté ses incertitudes et ses repentirs. Toute étymologie laisse nécessairement un semblable résidu. Lorsqu'il n'est pas imputable à l'imperfection de nos connaissances et de nos moyens d'investigation, il relève d'une circonstance aussi aisée à présumer que difficile à vérifier : le domaine conquis par chacune des peuplades indo-européennes était occupé avant elle par des tribus de race différente ; les Grecs, par exemple, avaient gardé le souvenir de semblables devanciers sous le nom de Pélasges ; et, comme ces autochtones furent partout asservis, nulle part en tout cas complètement anéantis, il est à supposer que quelques mots de leur langue survivent à notre insu dans le langage indo-européen de leurs vainqueurs. Mais ce qui semble exceptionnel dans le celtisme, c'est que, parmi ces mots qui demeurent en l'air, qui ne s'expliquent, ni par l'indo-européen, ni par un emprunt au latin ou au français, à l'anglo-saxon ou à l'anglais, il y en ait beaucoup de fort usuels, qui devaient appartenir à la vie de tous les jours ; — car les mots de ce genre sont généralement indigènes dans chaque langue ; — c'est que des mots comme *beüré* "matin", *bloaz* "année", *kôz* "vieux", *sellout* "voir", n'aient point du tout de répondant en dehors du celtique, que d'autres comme *kenn* "peau" n'en aient qu'au prix d'un effort de conjecture plus ou moins plausible, qu'enfin le répondant, s'il se rencontre à coup sûr, n'existe que dans un seul des autres domaines de l'indogermanisme, ce qui interdit d'affirmer qu'il ait vraiment appartenu à l'indo-européen commun. Il est donc à supposer que les Celtes, au moins les Celtes insulaires, se sont trouvés, à un moment donné, dans leur marche d'immigration ou de conquête, en contact avec une nation plus homogène et plus dense que celles qu'ont rencontrées sur leur route les autres envahisseurs de l'Europe, ou bien encore avec une race qui était à peu près leur égale en civilisation [NdA : Selon M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE le domaine conquis par les Celtes continentaux l'a été sur les Ligures, population indo-européenne. Cette donnée importante ne nous permet pas néanmoins d'identifier les vocables non-celtiques égarés dans le celte ; car nous ne savons presque rien de la langue des Ligures ; moins encore, de celle des Ibères, que les Ligures avaient supplantés ; et enfin, nous ignorons à quelles peuplades primitives ont eu affaire les Celtes insulaires en envahissant la Grande-Bretagne.], qu'ils en ont triomphé et l'ont absorbée, mais non sans y laisser quelque chose de la pureté de leur propre langue, et qu'enfin le celtique commun fut un mélange, à doses fort inégales, mais pourtant encore reconnaissables, des dialectes de ces vainqueurs préhistoriques et de ces vaincus désormais effacés. En un mot, et toutes proportions gardées, bien entendu, la langue de ceux-ci aurait survécu à l'invasion celte comme le latin à la conquête des barbares [NdA : Bien d'autres considérations entrent ici en ligne de compte, et mon excellent confrère M. DUVAN m'en confirmait une tout récemment. Seuls de tous les Indo-Européens, tous les Celtes ont la numération vigésimale (br. *daou-ugent* = 40). Cette particularité leur est commune avec les Français, seuls de tous les peuples romans (*quatre-vingts*, *six-vingts*, *les Quinze-Vingts*) ; et les Français sont aussi les seuls qui habitent un domaine jadis exclusivement celte. Il est donc impossible de ne pas songer à des occupants préhistoriques, non indo-européens, qui, comme aujourd'hui encore les Eskimos par exemple, comptaient par les dix doigts des mains, puis par ceux des pieds, puis recommençaient, et qui auraient légué leur système aux Celtes envahisseurs.]. Mais c'en est assez sur un secret que le passé nous garde et gardera toujours. La science n'a que faire d'hypothèses qu'elle ne sera jamais en mesure de confirmer ni de réfuter. » V. HENRY 1900 : XXV-XXVI

Si HENRY a la clairvoyance de constater que « la science n'a que faire d'hypothèses qu'elle ne sera jamais en mesure de confirmer ni de réfuter », on peut alors se demander pour quelles raisons une telle hypothèse se voit introduite. On peut commencer par remarquer qu'il s'agit du prototype de l'hypothèse *ad hoc*, mais l'analyse peut aller plus loin : en termes poppériens, on dirait qu'elle permet à l'auteur de rendre son système *infalsifiable* (POPPER 1934) : c'est en effet le type même d'hypothèse qui permet d'intégrer toutes les données divergentes au sein du système théorique déjà établi sans le remettre en question. Nous avons déjà vu un tel procédé à

l'œuvre chez HENRY à deux reprises :

L'hypothèse du celto-italique venait à la rescousse en permettant d'expliquer les proximités observables entre langues celtiques et latines sans remettre en question l'adéquation langue-peuple, puisqu'il suffit de postuler l'existence d'une population primitivement unie

cf. p. 430

L'hypothèse de la migration de masse à partir de l'île de Bretagne jusqu'en Armorique permettait de maintenir la classification en langues Celtiques malgré la conquête romaine, en théorisant un retour des Celtes, cette fois de la branche insulaire, vers leur terre natale d'Armorique.

cf. p. 432

Selon le même procédé, l'hypothèse du substrat pré-celtique permet de maintenir tant bien que mal le système théorique établi sans avoir à le remettre en question :

En théorisant une langue inconnue et non indo-européenne, elle fournit le réservoir idéal pour recycler toutes les étymologies qui devaient être l'objet d'un rejet au sein du système : on se contentera de dire qu'elles appartiennent à un peuple extérieur, déjà présent sur place avant la conquête des Celtes, eux-mêmes issus des Indo-Européens.

En associant cette langue à un peuple elle permet de maintenir l'identification langue - peuple, pierre angulaire du raisonnement comparatiste. Aussi n'est-il pas besoin de complexifier le système théorique en invoquant des phénomènes sociaux de circulation des pratiques culturelles, ou ici de leur hétérogénéisation. Il est possible d'expliquer toute hétérogénéité linguistique en la renvoyant à une diversité ethnique.

En situant cette population avant l'arrivée des Celtes elle peut maintenir une explication historique qui fonctionne par analogie : elle aurait été conquise par les Celtes, de même que ces derniers l'ont été par les Romains, eux-même conquis par les Germains, le même principe explicatif peut ainsi s'appliquer à toutes les époques. On évite ainsi d'émettre l'hypothèse que certaines divergences linguistiques aient pu apparaître *en cours de route*, et ne pas être contenues dans la matrice originare indo-européenne.

En termes kuhniens (KUNN 1962), on dirait plutôt que l'ajout de ces hypothèses constitue autant d'échafaudages permettant de maintenir un "paradigme" scientifique menacé de "révolution" par un trop grand nombre de données divergentes. Cette hypothèse oblige néanmoins HENRY à quelques concessions, puisqu'il doit admettre un phénomène de *mélange de populations* entre le substrat pré-celtique et les Celtes. Mais nous avons vu que la mention d'un métissage, dans la mesure où elle repose sur des puretés préexistantes, ne met pas vraiment en danger la thèse de l'homogénéité linguistique et ethnique (CANUT 2007 : 18-19). Sans prétendre qu'il s'agisse d'une théorie parfaite, on observe que la théorie saussurienne de l'antagonisme entre "force d'intercourse" et "esprit de clocher", soit une tendance à l'homogénéisation des usages linguistiques et une, opposée, à leur hétérogénéisation, qu'il illustre par la métaphore d'une innovation qui peut apparaître et qui se diffusera plus ou moins, à la manière d'une onde, selon les forces en présence, dans une histoire linguistique débarassée de langues qui "naissent" et qui "meurent" pouvait rendre compte de ces phénomènes qui dérangent HENRY. Mais la "révolution scientifique" n'aura pas lieu : au monde idéal des épistémologues où les cadres théoriques se succèdent uniquement en raison de leur pertinence théorique, il faut bien substituer un monde

cf. p. 8

cf. p. 417

social, où des théories peuvent subsister malgré leurs faiblesses lorsque leur mobilisation remplit une *fonction discursive* dans des débats plus larges qui intéressent la société¹⁰.

10.1.3 La contribution à une caractérisation différentielle

Le comparatisme linguistique dont HENRY nous fournit un exemple ne se contente pas de renforcer les thèses du celtisme différentiel et de l'interceltisme en théorisant une méthode qui les doterait de tous les appareils d'une rigueur scientifique, ni de fournir une classification en arbre où celtique et breton auraient leur place dans un schéma général des originations : il produit également un ensemble de positions qui viseront à renforcer l'identification du breton en tant que "langue" particulière, dotée d'un « *caractère spécial* » bien à elle, qui justifiera de ne pas prendre en compte les éléments lexicaux issus du français qui la constituent.

10.1.3.1 Le « *caractère spécial* » du breton

Si le comparatisme repose essentiellement sur l'observation des ressemblances, on trouve quelques passages de l'*introduction* au *lexique étymologique* où HENRY sort en partie de ce cadre pour mettre en avant une différence qui caractériserait la particularité du breton par rapport aux autres langues. Un phénomène linguistique donné (ici, en l'occurrence, la métathèse, par laquelle les consonnes s'interpole mutuellement) est ici sélectionné pour en faire une caractéristique définitoire de la langue bretonne par rapport aux autres :

« *Cependant, s'il importait absolument d'assigner au breton un caractère spécial qui l'isolât dans une certaine mesure de ses congénères, on pourrait peut-être le trouver dans l'extrême fréquence de la métathèse consonnantique. La métathèse se rencontre dans toutes les langues, et de préférence dans les moins cultivées : elle n'a manqué, ni au cymrique, ni surtout, semble-t-il, au cornique ; mais en breton elle foisonne. Dès les premières pages du lexique, on trouvera des formes telles que alan pour *ana(z)l, ańsaō pour *azanv, beulké pour *beuglé, etc., qui témoignent en faveur d'une sorte d'instabilité consonnantique et de fréquentes "fautes de langage" dans un parler populaire dialectalement morcelé sans qu'aucune littérature centrale intervint pour le fixer ; et les nombreux doublets du type gvesklé et glesker "grenouille", gwestl et gloestr "gage", etc., paraissent bien relever du même principe. On les retrouvera en leur lieu.* » V. HENRY 1900 : XXIII–XXIV

Nous avons déjà observé que les processus de stéréotypisation des groupes reposaient en partie sur la sélection, parmi plusieurs propriétés de leurs usages d'un élément particulier qui sera érigé comme plus symbolique ou représentatif d'une singularité intrinsèque à ce groupe. Là non plus, il ne s'agit pas de discuter, d'un point de vue de phonétique diachronique, pour savoir si la métathèse est effectivement plus fréquente ou non en breton que dans d'autres langues¹¹, mais d'analyser la manière dont un tel phénomène est mobilisé dans le discours pour tenter de témoigner d'une particularité du breton : alors que Frańsez VALLÉE insistera

cf. p. 23

cf. p. 879

cf. p. 911

10. Si les théories de Nicolas MARR ont un temps chassé de Russie de brillants phonologues qui durent aller fonder leur école à Prague (YAGUELLO 1984 : 93–108), dans une mesure bien moindre, les thèses du comparatisme indo-européen continueront à être mobilisées jusqu'à aujourd'hui encore, au profit de thèses de la même époque, sans doute moins conciliables avec des intérêts identitaires en ce qu'elles inauguraient une déconstruction des catégories communes de la linguistique.

11. Le constat ne pourrait s'opérer que sur la base d'une comparaison systématique qui devrait d'abord résoudre la question des critères de sélection et de définition du corpus pris en compte, notamment pour savoir de "quel" breton l'on parle, et quels phénomènes relèvent exactement de la métathèse ; il faudrait ensuite savoir quelles conclusions on pourrait s'autoriser à en tirer, et se demander l'intérêt explicatif d'un constat tel que "le taux de métathèses dans la langue *x* est de tant de % plus élevé que dans la langue *y*".

dans d'autres descriptions une insistance sur le phénomène prosodique d'un accent tonique mis sur l'antépénultième syllabe, ou une syntaxe mettant en début de phrase les éléments thématiquement importants, etc., on trouve ici une caractérisation de la particularité bretonne reposant sur un phénomène de phonétique diachronique dont Victor HENRY nous dit qu'il est plus fréquent en breton qu'ailleurs, ce qui suffirait à en établir l'originalité.

En observant en effet, non plus le critère mais les *usages* qui en sont faits, on constate que la métathèse permet à HENRY d'« assigner au breton un caractère spécial », qui autorise à « l'isol[er] [...] de ses congénères » : la mise en avant peut donc être analysée comme relevant d'une affirmation de particularité tout autant que d'un constat, qui établit (« assign[e] ») tout autant qu'elle observe. C'est d'abord parce que l'on a cherché à établir une telle singularité (« s'il importait absolument d'assigner au breton un caractère spécial »), que l'on peut ensuite « peut-être l[a] trouver » dans le phénomène mis en avant. Autre gain dans cette observation : alors que la classification comparatiste avait en partie ôté au breton son caractère primitif en en faisant une ramification tardive à partir de l'unité originelle (selon les étapes : indo-européen -> celtique -> celtique insulaire -> brittonique -> breton), l'observation d'un tel phénomène permet de lui réattribuer une certaine primitivité puisque la métathèse est décrétée être un phénomène relevant des langues « les moins cultivées ». Là encore, si l'on voulait entrer dans le débat avec HENRY, on pourrait s'interroger longtemps sur ce que voudrait dire, pour une langue, le fait d'être "plus" ou "moins" « cultivée », ou sur les raisons qui permettent d'associer la métathèse à un tel degré moindre de "culture" d'une langue. Mais il nous semble plus important de relever la *fonction* ou les *effets* d'une telle affirmation : la démarche comparatiste permet aussi d'établir en quoi une langue possède, par rapport à d'autres usages, des propriétés *distinctives* qui permettent de la définir *en propre*. Une telle proclamation viendra donc renforcer la description des usages linguistiques comme *fait de "langues"*, dont nous avons analysé les propriétés présupposées, elle permet alors de faire l'économie de l'observation tant de l'hétérogénéité interne aux usages ainsi circonscrits que de leur porosité envers d'autres.

cf. p. 4

10.1.3.2 Le rejet des mélanges

Si nous avons vu que le propos d'HENRY manifestait le prototype même du raisonnement circulaire entre les deux usages du terme "celtique", qui est décrit comme l'origine de langues actuelles car il permet de les regrouper, et comme une famille linguistique où elles sont regroupées car elles ont une origine commune, nous pouvons percevoir que cette circularité s'applique également dans le procédé même de sélection des données : une fois que les "langues" ont été déclarées "celtiques" (défini soit comme origine soit comme groupe), l'étymologiste peut s'autoriser à considérer que certaines données que l'on y observe sont *en fait* des importations *de l'extérieur*, et donc qu'il est possible de les *séparer* pour étudier les langues celtiques dans *ce qu'elles ont en propre*. La démarche comparatiste s'autorise alors à travailler non sur les usages *observés*, où se manifeste nécessairement la porosité des classifications générales en raison des circulations inéluctables, mais sur des données *reconstruites*, où ces usages auront préalablement été soumis à un *tri* qui en élude tout élément que des *postulats* ont déclarés exogènes. C'est donc tout naturellement qu'HENRY nous incitera à « reconnaître » ce qui relève d'« emprunts au latin », et de les « isoler du fonds celtique » :

cf. p. 428

« Les Celtes de la Grande-Bretagne, seuls ancêtres de tous les Celtes actuels, furent soumis par les Romains ou civilisés par la culture latine. C'est en latin aussi qu'ils re-

çurent la prédication du christianisme. Leurs langues se sont donc mélangées, à diverses époques, de nombreux emprunts au latin, qu'il importe de reconnaître, — on verra tout à l'heure à quels indices, — d'isoler du fonds celtique, et même, si faire se peut, de dater approximativement. » V. HENRY 1900 : XVI

Ici encore, le comparatisme ne pourra que se confirmer lui-même en permanence, puisqu'il aura produit la justification lui permettant de traiter à *part* toute donnée exogène qui contredirait la classification qu'il a proposé. Dans la mesure où il travaillera non pas sur les *usages observables*, mais sur des données pré-sélectionnées et triées selon les thèses qu'elles sont censées venir appuyer, on ne risquera pas d'y trouver de quoi douter des classifications élaborées.

Certains raisonnements de l'auteur cultiveront une certaine ambiguïté sur la question, mais finiront par conclure à un jugement sans appel, semblant relever à ce point de l'évidence qu'en expliquer les raisons semblera « *superflu* », justifiant de ne pas faire apparaître dans le dictionnaire des usages exogènes « *nécessaires mais déplorables* » :

« À part ces traits, le breton ne se distingue du cornique et du cymrique que par une particularité tout extrinsèque : l'énorme appoint de mots français qu'il a accueillis et naturalisés, avant peut-être et surtout depuis le double mariage d'ANNE DE BRETAGNE. Le comble en ce genre est atteint, de nos jours, par ce qu'on pourrait nommer "le breton politicien", langue de journalisme et de profession de foi où, sauf les copules, les désinences grammaticales et de loin en loin quelques mots de la langue usuelle, pas un élément ne relève plus du celtique. Il est superflu de dire qu'un dictionnaire étymologique n'a point à connaître de ces nécessaires mais déplorables néologismes. On ne rencontrera au lexique que les emprunts au français sur lesquels une personne connaissant les deux langues sans en connaître exactement l'histoire serait excusable d'hésiter un instant. » ibid. : XXIV–XXV

On perçoit dans ce passage que l'auteur commence par caractériser une « *particularité* » du breton par rapport aux autres langues celtiques, mais celle-ci ne réside plus dans un phénomène déclaré intrinsèque comme la métathèse, elle y est « *extrinsèque* ». Les mots, certes « *accueillis* » et « *naturalisés* », restent néanmoins des mots déclarés « *français* » : il semble impossible à l'auteur de percevoir, malgré ce qu'il observe, que des phénomènes d'*appropriation* puissent permettre de considérer ces mots comme *bretons*. L'orientation axiologique de l'auteur, lui faisant percevoir un ensemble d'usages, non comme de simples données linguistiques à intégrer dans une étude diachronique qui prendrait en compte tout ce qu'elle trouve, mais comme un « *comble* » lui permettra d'exclure ces mots « *nécessaires mais déplorables* ». Non seulement l'appel à l'évidence permet de faire l'économie de toute justification, mais il *présente comme évidente* cette caractérisation de l'auteur. À partir du moment où il est décrété que l'étymologie « *n'a point à connaître* » ces usages mixtes, l'objet de la discipline est défini en accord avec les classifications qu'elle produira, puisqu'il suffit pour les écarter d'observer que « *pas un élément ne relève plus du celtique* » : c'est ainsi que tout un ensemble de données qui auraient pu être observées sont délégitimées d'emblée en vertu même de la classification qu'elles devaient permettre d'établir.

HENRY produit ainsi la caution scientifique qui viendra justifier les jugements de valeur ayant émergé en même temps que l'approche différentialiste du XIX^e siècle : ce que LA VILLEMARQUÉ nomme « *jargon mixte* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 57) et dont la postérité retiendra plutôt l'expression bretonne "*brezhoneg beleg*" pour "breton de curé", est ici nommée breton non pas "politique" mais bien « *politicien* ». En reprenant ces formules et en leur assurant une caution scientifique par la méthode revendiquée, le comparatisme celtique¹² rend possible

12. Nous avons pris ici le cas d'HENRY, simplement parce que son texte, étant un dictionnaire, pouvait rentrer

une longue tradition de linguistique diachronique bretonne qui pourra produire une justification de sa cécité envers les appropriations issues du français.

10.2 Gwennole Le Menn ou l'histoire nostalgique de la langue

Si le rapport des linguistes du breton envers la langue française se manifeste dans les choix lexicaux à partir duquel sont constitués les corpus étymologiques, on les observe également dans les descriptions qu'ils donnent de l'histoire de la langue dans sa relation au contexte social. Or on sait que les descriptions historiques sont toujours dépendants des convictions de leurs auteurs. Lorsque ceux-ci produisent des explications mettant la langue en rapport avec des situations sociales, on peut alors percevoir des descriptions d'une situation linguistique orientées en fonction des préférences politiques des auteurs concernés. Nous avons déjà abordé en détail la caractérisation que donne par exemple LA VILLEMARQUÉ de *l'histoire de la langue bretonne* comme un continuel conflit entre la Bretagne et la France, en rapport avec l'orientation militante qui était la sienne. Même si les travaux d'histoire de la langue qui émergeront au XX^e siècle seront généralement plus rigoureux et tenteront d'être plus distanciés dans leurs convictions, on gardera toujours des traces de la caractérisation qu'il a proposée. Beaucoup d'auteurs, attachés à la langue bretonne, parfois sympathisants des thèses plus ou moins fortement nationalistes, ont ainsi régulièrement formulé des analyses au sein desquelles on pouvait percevoir, à titre d'invariant, un épisode de francisation de la Bretagne qui se trouvera à l'origine d'une dégradation linguistique. On sent poindre dans ces analyses le rapport idéalisé à un âge d'or où la Bretagne, encore indépendante, devait avoir une langue pure, avant de se voir dégradée par le contact avec la France. Nous nous reposerons ici, à titre d'exemple, sur la contextualisation socio-historique de l'histoire de la langue bretonne que donne Gwennole LE MENN au premier livre de sa thèse consacrée aux dictionnaires bretons (LE MENN 1981). Mais en réalité, on trouverait des propos similaires dans un grand nombre, sinon la plupart, des histoires régionales dès lors que leurs rédacteurs manifestent un certain attachement à la langue, à l'exception notable de quelques unes, notamment celle de Yannick GUIN, qui apporte un éclairage utile à l'histoire de la Bretagne ne serait-ce que par la dissonance qu'elle manifeste envers les récits plus sentimentaux (GUIN 1982). On trouvera même, dans des ouvrages comme *l'Histoire de notre Bretagne* (COROLLER-DANIO 1922) de véritables manuels d'édification nationaliste et conservatrice venant s'opposer en contre-pied total par rapport à un "petit LAVISSE".

cf. 7.6

cf. p. 315

Parmi le grand nombre d'informations factuelles précises et minutieuses données par LE MENN dans sa thèse, c'est parfois un petit passage qui pourra arrêter notre attention :

dans notre corpus. Mais son ouvrage semble avoir laissé peu de traces directes dans les études ultérieures de linguistique diachronique. En revanche, son propos constitue un exemple particulièrement révélateur du cadre de pensée comparatiste alors fleurissant, ayant produit un grand nombre d'"études celtiques", notamment en Allemagne, dont la *Revue Celtique*, fondée en 1870 par Henri GAIDOZ, ou le *Zeitschrift für celtische Philologie*, fondé en 1897 par Kuno MEYER et Ludwig Christian STERN, et paraissant encore aujourd'hui, fournissent les meilleurs exemples. Son discours s'écarte en fait très peu de ceux qui étaient en fait en vigueur à l'époque chez bon nombre d'auteurs, qui influenceront, plus directement que lui, les études ultérieures. *L'instruction pour l'usage du lexique* mentionne ainsi : « Les autorités lexicographiques et étymologiques sont citées en abréviation. On reconnaîtra aisément les noms suivants : d'ARBOIS de JUBAINVILLE, BEZZENBERGER, DOTTIN, ERNAULT, GODEFROY, HATZFELD, LE GONIDEC, LE PELLETIER, MACBAIN, THURNEYSSEN. Ceux de MM. ASCOLI, DUVEAU, LOTH, MEILLET, RHÏS, Antoine THOMAS, Whitley STOKES, WINDISCH, ZIMMER, et autres, figurent en toutes lettres. » (V. HENRY 1900 : XXVII). Si l'on remarque avec intérêt au sein de cette liste les noms de LE PELLETIER et de LE GONIDEC, tous les autres forment effectivement un réseau relativement cohérent de références que l'on retrouvera, à des degrés divers, dans les ouvrages du XX^e siècle.

« *L'histoire du breton est liée, ce qui est naturel, à l'histoire de la Bretagne. Ce que nous savons du vieux et moyen-breton nous montre combien s'est dégradée notre langue à partir du moment où les élites du pays se sont francisées, c'est-à-dire après la destruction et l'occupation de notre pays par les Normands, de 915 à 935*¹³. *La Bretagne a ensuite été reconquise par une élite francisée, qui, au lieu de se tourner vers la Grande-Bretagne, son pays d'origine, comme elle le faisait jusque là, se tourne désormais vers l'Est [...].* » LE MENN 1981 : L. 1, P. 11

Ce passage sera analysé selon deux angles :

d'une part, la question de positionnement ambivalent, entre discours de chercheur et nostalgie d'un amoureux du breton envers une pureté perdue,

d'autre part, les processus d'identification et d'origination que l'auteur construit ou reprend.

10.2.1 Entre l'historien et le nostalgique

Le passage analysé présente plusieurs éléments marquant une ambivalence dans le positionnement du chercheur : alors qu'il s'agit, au sein d'une thèse érudite concernant l'histoire des dictionnaires, de recontextualiser la situation de leur rédaction en expliquant les raisons d'un bilinguisme prégnant en Bretagne depuis le *Catholicon*, le chercheur a néanmoins du mal à dissimuler un certain jugement concernant le déroulement des événements, et en filigrane le souhait qu'ils se soient déroulés autrement. On le constate par les éléments suivants :

Un jugement sur la langue : plutôt que d'employer les notions descriptives issues de la sociolinguistique pour rendre compte des phénomènes de porosité, de contact, d'influences mutuelles entre différents usages, le chercheur présente ici un jugement axiologique en déclarant que la situation s'est « *dégradée* ».

Un jugement sur l'histoire : s'il est clair que la conquête normande n'a pas été plus pacifique que les autres, l'usage de termes de « *destruction* » et « *occupation* » dresse de la situation un tableau des plus sombres. Là où l'historien pourrait se contenter de relater ce qui est connu et aujourd'hui analysé du passé, c'est un autre positionnement que l'on sent poindre ici, celui qui vise à dénoncer la conquête des Normands. Alors que LE MENN fait sienne l'hypothèse de la migration insulaire des Bretons (« *la Grande-Bretagne, son pays d'origine* »), à aucun moment n'est explicité le critère qui permet de faire de celle-ci une bonne migration, et de celle des Normands une mauvaise migration (associée à la « *destruction* » et à l'« *occupation* » menant à une situation « *dégradée* » du breton). L'auteur décrit un changement historique en opposant une période passée, marquée par la continuité (« *comme elle le faisait jusque-là* », nous soulignons), à une évolution perçue comme une corruption (« *combien s'est dégradée notre langue à partir du moment où...* », « *après la destruction et l'occupation* », « *La Bretagne a ensuite été reconquise* » « *se tourne désormais vers l'Est* » (nous soulignons)). Cette conception de l'histoire, associée aux identifications étudiées plus loin, produira une équation simple :
AVANT : nous / **MAINTENANT** : eux.

13. L'auteur mentionne FLEURIOT 1964 : 36. Après ce passage, il cite ce même ouvrage de Léon FLEURIOT évoquant les mariages des souverains bretons avec des familles françaises, et l'établissement de leur résidence dans les grandes villes francophones de Nantes et Rennes.

Une dénonciation des « élites » : On observe également une ambiguïté très explicite entre les deux occurrences de « *francisées* » et « *francisée* », tour à tour participe passé dans « *les élites du pays se sont francisées* » (donc marquant le résultat d'une évolution dans le temps) et épithète dans « *une élite francisée* » (donc marquant une caractéristique du nom auquel il est attaché). Cette ambiguïté marque une conception processuelle de l'évolution historique décrite : les élites se sont d'abord francisées, et elles sont maintenant francisées.

Par ailleurs la forme pronominale réflexive (les élites « *se sont* » francisées, elle n'ont pas "été francisées") témoigne également de la part de responsabilité que LE MENN attribue aux « élites » au sein du phénomène de francisation : il ne s'agit pas uniquement de l'action des Normands, mais les « élites » ont bien contribué par elles-mêmes à ce mouvement. C'est également cette « élite » qui « *se tourne désormais vers l'Est* ». On perçoit la désapprobation de l'historien de plusieurs manières : d'une part parce qu'elle est la seconde cause (après la conquête normande) de la situation « *dégradée* » du breton, d'autre part parce qu'elle aurait dû se tourner vers « *la Grande-Bretagne* » : non seulement il s'agissait de « *son pays d'origine* », mais cette orientation celtique correspond à ce qu'elle « *faisait jusque là* ». Ici, la tournure « *au lieu de ... comme elle le faisait jusque là* » nous instruit sur ce que LE MENN aurait souhaité voir arriver, et qui aurait évité à ses yeux la « *dégrad[ation]* » du breton.

Si cette ambivalence dans le positionnement du chercheur s'observe lorsque l'on prête attention aux connotations axiologiques de ses descriptions, en revanche elle est peu visible lors d'une première lecture, pour plusieurs raisons :

D'une part, il s'agit d'une thèse, écrite par un chercheur reconnu, et non d'un éditorial ou d'un pamphlet, ce qui oriente spontanément la lecture vers la réception d'informations objectives et mesurées (MAINGUENEAU 2014 : 63–79).

D'autre part, Les modalisateurs et les tournures rhétoriques utilisées par LE MENN renforcent également la dimension d'une simple présentation factuelle d'évidences : « *ce qui est naturel* », « *Ce que nous savons du vieux et moyen-breton nous montre ...* », « *de 915 à 935* », « *La Bretagne a ensuite été reconquise par une élite francisée, qui [...] se tourne désormais vers l'Est* ». Au sein de ces formulations correspondant au style des analyses les plus distanciées, les formulations axiologiques examinées précédemment passent presque inaperçues.

En ce sens, on peut détecter une ambivalence dans le positionnement de LE MENN après une analyse de discours, mais à la première lecture, c'est un discours d'autorité qui se présente au lecteur : le chercheur, disposant de connaissances concernant l'évolution de la langue et de la situation politique, présente comme un "fait" la « *dégrad[ation]* » du breton et la responsabilité conjointe des « *Normands* » et de l'« *élite francisée* ».

10.2.2 Les identifications et originations

On peut encore observer, dans le passage cité, l'usage des possessifs : « *notre langue* », « *la destruction et l'occupation de notre pays par les Normands* », « *son pays d'origine* ». Ceux-ci nous instruisent sur les identifications et différenciations implicites opérées par LE MENN :

L'association d'un « *notre* » à une situation antérieure à l'an 915 montre que LE MENN identifie les Bretons du XX^e siècle aux autochtones du X^e siècle. L'auteur établit ici une double continuité : **d'une part**, entre la Grande-Bretagne et les Bretons du X^e, **d'autre part**, entre nous-mêmes et ces Bretons du X^e. La première continuité est justifiée à la fois par la formule « *son pays d'origine* » et par les deux renvois à Léon FLEURIOT : celui-ci était le directeur de thèse de Gwennole LE MENN, et son ouvrage *Les origines de la Bretagne* paraissait en 1980, soit un an avant cette thèse¹⁴. Le « *notre* », quant à lui, établit la continuité entre le X^e et aujourd'hui, dans la mesure où il souligne que LE MENN considère, malgré tous les changements, que le territoire conquis par les Normands est déjà « *notre pays* », et l'idiome qui se parle alors est « *notre langue* ». Bien que la thèse soit publiée en français et puisse s'adresser à un public de non-bretonnants, le « *notre langue* » renvoie bien au breton. Le postulat de continuité véhiculé par ces « *notre* » renvoie à ceux véhiculés par le discours de l'origine, tels que nous les avons présentés plus haut.

cf. p. 43

Cette continuité établie vient se désagréger par l'arrivée d'un élément perturbateur venu de l'extérieur : les « *Normands* ». Cette population bretonne est également différenciée de l'« *élite* » ou des « *élites* », qui, quant à elles, sont « *francisées* ». Cette disjonction se marque par la mention d'une reconquête (« *La Bretagne a ensuite été reconquise par une élite francisée* ») : « *la Bretagne* » n'aurait pas eu à être « *reconquise* » si l'« *élite* » y avait appartenu consubstantiellement, la notion de "conquête" renvoyant effectivement à la prise de pouvoir par un élément extérieur. Cette élite conquérante se coupe ensuite de la Grande-Bretagne, que LE MENN rattache historiquement à la Bretagne continentale (« *son pays d'origine, comme elle le faisait jusque là* »), pour se rattacher aux souverains français « *se tourne désormais vers l'Est* ».

On peut considérer que LE MENN construit un récit en trois temps. Dans un premier temps (ce que nous nommerons AVANT), la Bretagne fait « *comme elle faisait jusque-là* » :

bretons du X^e - Grande-Bretagne, « *son pays d'origine* »

bretons du X^e - bretons du XX^e siècle, « *notre* »

L'arrivée des Normands constitue un événement perturbateur qui modifie la configuration. En effet LE MENN ne les associe pas aux différentes entités qu'il mentionne (les Bretons d'alors, le "nous" implicite du « *notre* », les « *élites* », la « *Grande-Bretagne* »), mais ils provoquent « *la destruction et l'occupation* » de la Bretagne pendant une période dont la date de fin est explicitement mentionnée par LE MENN (la conquête normande s'arrête en 935 dans ce récit, alors que la francisation a continué jusqu'à aujourd'hui), ceci constituant l'événement à partir duquel les « *élites* » peut « *reconqu[érir]* » la Bretagne et la franciser.

AVANT -> NORMANDS -> MAINTENANT

Par ailleurs, la mention d'une « *reconquête* » implique au moins deux états : si nous avons déjà remarqué qu'elle présuppose que le conquérant est d'abord extérieur à l'entité conquise, il faut remarquer qu'après la conquête, il s'y trouve identifié. La conquête est donc l'événement permettant de passer d'une différenciation à une identification :

14. Il connut ensuite une réédition augmentée : FLEURIOT 1982b.

bretons du x^e | élites francisées
 -> NORMANDS ->
 bretons du x^e - élites francisées, « reconquise »

Or ces élites francisées sont celles qui marquent la configuration de l'époque MAINTENANT (« combien s'est dégradée notre langue **à partir du moment où...** », « **après** la destruction et l'occupation », « La Bretagne a **ensuite** été reconquise » « se tourne **désormais** vers l'Est » (nous soulignons)). Nouvellement réidentifiées aux Bretons du x^e, elles vont les associer aux Français en les dissociant des Grands-Bretons :

élites francisées - bretons du x^e | Grande-Bretagne
 « francisées », « au lieu de se tourner... » « se tourne désormais vers l'Est »

Si nous voulions résumer le raisonnement en une formule, nous aurions donc :

AVANT : bretons du x^e - Grande-Bretagne (- bretons du xx^e siècle)

bretons du x^e | élites francisées
 -> NORMANDS ->
 bretons du x^e - élites francisées

MAINTENANT : élites francisées - bretons du x^e | Grande-Bretagne

Par ailleurs, dans la mesure où les Bretons du x^e étaient associés, non seulement aux Grands-Bretons, mais également à nous, par l'intermédiaire des possessifs « notre langue » et « notre pays », alors cette disjonction ne touche pas seulement les bretons de l'époque, mais également nous-mêmes : c'est ainsi au présent qu'il y aurait lieu de revenir sur cet épisode de francisation suite aux invasions normandes pour reprendre l'association à la Grande-Bretagne dont nous avons été amputés alors.

*
 * *

Gwennole LE MENN n'est pas du tout le seul à écrire une histoire du breton, et donc de la Bretagne, en fonction des événements qu'il aurait souhaité voir advenir pour éviter une "corruption" de la langue bretonne. Qu'il s'agisse ici des invasions normandes au x^e siècle, de PIERRE DE DREUX au XIII^e¹⁵, du mariage d'ANNE DE BRETAGNE en 1490 (présenté par exemple dans l'histoire de LA VILLEMARQUÉ), de la Révolution marquée notamment par les rapports GRÉGOIRE et BARÈRE, de la Troisième République et sa politique scolaire, ou d'un

cf. 7.6

15. On trouve par exemple le passage suivant dans une brochure diffusée en 2010 par Preder et Kendael ("co-débat", groupe d'étudiants nantais proche de la revue *Nidiad*) : « Il remplace peu à peu les structures d'inspiration anglo-normande des Plantagenêts, par une administration calquée sur celle de la France féodale. Cette francisation des souverains, de la noblesse et de l'administration du duché aura une influence considérable sur la rapide évolution du breton. À partir de cette époque un fossé se creuse entre eux et la population bretonnante, deux civilisations vont cohabiter en Bretagne : la civilisation française, apanage de la minorité gouvernante, considérée comme supérieure et la civilisation bretonne, apanage du peuple, considérée comme inférieure. Le résultat se fait vite sentir : quiconque cherche à s'élever socialement doit par nécessité s'assimiler à la civilisation

autre événement, beaucoup de récits intellectuels-militants se construisent selon la même trame : présentation d'un Âge d'Or dans lequel le breton était pur, arrivée d'un élément perturbateur introduisant une francisation du breton, dégradation de la langue. Outre la mention d'une certaine pureté linguistique, c'est également la question de l'homogénéité qui peut se trouver traitée dans ces histoires de la langue qui présupposent une époque où la variation dialectale était absente, puis son apparition, perçue comme un « *émiettement dialectal* » qui « *s'est fait jour* » (MÉNARD 2012 : 10), après une situation d'affaiblissement politique.

cf. p. 407

Ces analyses nous montrent, dans les discours savants, l'intromission, souvent difficile à détecter, d'un discours affectif qui regrette une évolution de la langue bretonne perçue comme une dégradation sous l'influence d'une situation politique de francisation. Les données érudites côtoient les jugements axiologiques, qu'elles viennent appuyer par une autorité savante. De temps à autre, le récit historique se plaît à ébaucher une reconstitution d'une autre histoire possible : à quoi aurait ressemblé le breton si des envahisseurs n'étaient pas venus le souiller d'une influence française ?

10.3 François Falc'hun ou la provocation gauloise

Si les différents discours et raisonnements analysés dans ce chapitre constituent généralement des implicites d'une description de linguistique diachronique ou d'histoire de la langue que seule une analyse détaillée et une mise en perspective permet de déceler et d'analyser, il n'en va pas de même pour ce que l'on appela les "thèses de FALC'HUN", notamment parce que celui-ci avait formulé explicitement sa thèse historique, ainsi que ses prolongements politiques, et que ceux-ci se trouvaient en opposition franche envers les thèses généralement admises dans le milieu militant. À partir d'une analyse des toponymes et de la dialectologie bretonne, notamment des particularités du "dialecte" vannetais, il proposera une théorie alternative sur l'histoire de la langue bretonne, la considérant comme une forme de gaulois moins romanisé qu'ailleurs en France, sa thèse sera ainsi fortement critiquée par des historiens de la langue qui en réaffirmeront la dimension celtique¹⁶, et l'auteur sera mal perçu par une certaine frange des militants bretons :

« FALC'HUN va cependant devenir la bête noire des nationalistes bretons. Il a en effet créé une orthographe dite "universitaire" qu'il entend imposer au dépens de l'orthographe bretonne unifiée, le peurunvan. Bien qu'imaginée à la fin des années 1930, celle-ci a eu le tort d'être adoptée sous l'Occupation. Opposé au nationalisme breton, le chanoine FALC'HUN est aussi l'un des opposants à l'idée interceltique. Il défend d'ailleurs l'idée que la langue bretonne descend en partie du gaulois continental et non du brittonique insulaire, particulièrement le dialecte vannetais. » CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 378

française et de ce fait abandonne la civilisation bretonne qui donc s'appauvrit. Durant le moyen âge, le breton, marginalisé, va connaître un recul important [...]. C'est dans ce contexte que la langue, sans le soutien d'une élite, livrée à elle-même et confinée au milieu rural, va se maintenir passivement. » Qui était PIERRE DE DREUX ? À la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e, la France est le lieu de rivalités entre les Capétiens et les Plantagenêts. Lorsque PHILIPPE II (1165-1223), dit "Philippe AUGUSTE", qui a conquis la Bretagne, doit choisir avec qui marier ALIX DE THOUARS, la duchesse de Bretagne, il privilégie PIERRE DE DREUX, un Capétien, proche parent à lui, plutôt qu'HENRI DE PENTHIÈVRE, fils du plus puissant seigneur de Bretagne. La nomination de PIERRE DE DREUX est donc un choix stratégique et politique de la part de Philippe AUGUSTE, qui consolide ainsi sa domination en Bretagne en nommant un proche de la lignée des Capétiens au lieu d'y nommer un qui représenterait une puissance bretonne. PIERRE DE DREUX dut faire allégeance à Philippe AUGUSTE, et il lui témoigna son entière loyauté par un serment (novembre 1212) et un hommage (janvier 1213) ; il régnera jusqu'à 1250. On comprend facilement qu'il puisse être investi symboliquement du tournant marquant la francisation de la Bretagne.

16. Voir par exemple FALC'HUN 1962b, FALC'HUN 1962a, FALC'HUN 1951 pour un exposé de la thèse de FALC'HUN, et notamment FLEURIOT 1982b, JACKSON 1961, JACKSON 1967 pour ses critiques.

10.3.1 La reprise des débats d'origination du XIX^e siècle

Dans notre présentation du celtisme différentiel, nous avons laissé les débats sur les origina-
tions bretonnes à leur étape du Congrès Celtique International de Saint-Brieuc en 1867 où les
thèses de LA VILLEMARQUÉ, de COURSON, et LA BORDERIE avaient été fortement ébranlées
par les attaques d'HALLÉGUEN. Si cet événement mit effectivement un certain coup d'arrêt à un
enthousiasme celtique, il ne clôtura pourtant pas totalement les discussions à ce sujet. C'est
notamment Joseph LOTH qui reformulera en partie les thèses des bretonistes en leur donnant
une expression moins exaltée et plus documentée (LOTH 1883) : la thèse qu'il défendra sera celle
d'une Armorique quasi-déserte et peu latinisée, qui fut ensuite envahie par un grand nombre de
Bretons insulaires aux V^e et VI^e siècles.

cf. 7.7

C'est cette thèse, faisant généralement autorité dans le milieu breton et reprise en partie par
Léon FLEURIOT dans ses *origines de la Bretagne* (FLEURIOT 1982b), que contestera FALC'HUN :
pour ce dernier, l'émigration insulaire aurait été moins importante et surtout elle n'aurait
pas touché de manière homogène la totalité de l'Armorique, et la conquête romaine aurait
également été d'assez peu d'effet : ce seraient donc surtout les populations gauloises, ou "Celts
continentaux", qui constitueraient les origines des Bretons actuels, tant en termes de parenté,
que de pratiques culturelles et linguistiques.

*« Le breton n'était donc pas une langue celtique importée de toutes pièces dans une
Armorique gauloise aussi romanisée que le reste de la Gaule, sinon davantage, comme
Joseph LOTH l'avait fait croire pendant près d'un siècle. De toute évidence, c'était le dernier
débris survivant du celtique continental, qui jadis avait couvert la majeure partie de l'Europe
occidentale et au delà, de la mer du Nord au Portugal, et de l'Atlantique aux confins de la
mer Noire. » FALC'HUN 1977 : 13*

Son hypothèse repose en partie sur l'étude de la toponymie bretonne¹⁷ : en observant la
ressemblance entre des noms de lieux français, bretons, et gallois, et les propriétés topographiques
des lieux ainsi nommés, il en déduit une parenté commune entre eux. Il émet l'hypothèse que
cette parenté reposerait sur une base de "celtique continental" ou "gaulois", antérieur au latin, et
distinct du celtique insulaire car beaucoup plus ancien que celui-ci. Cette hypothèse reposerait
sur le fait que les noms de lieux seraient historiquement beaucoup plus fixes que d'autres usages
linguistiques et évolueraient donc très lentement. Il conclut de cette méthode :

*« Il en ressortira que le breton et le gallois ne sont que des survivances périphérique,
donc moins évoluées, d'une même langue qui a autrefois recouvert la majeure partie de
la Grande-Bretagne aussi bien que de la Gaule. Il y a tout lieu de croire qu'elles feront
aussi moins bien admettre une receltisation de l'Armorique par les bretons insulaires que la
surimpression de traits dialectaux d'origine insulaire à certains parlars des Ossismes et des
Vénètes, ancêtres plus probables de nos dialectes bretons modernes. » ibid. : 21–22*

10.3.2 Les conséquences sur les identifications

La thèse de FALC'HUN n'évacue pas totalement l'archéonyme "Celts", puisqu'elle rattache les
Bretons d'aujourd'hui à des "Celts continentaux", terme tenu pour synonyme de "Gaulois". En
revanche, elle rompt le jeu des identifications et de différenciations tant du celtisme différentiel
que de l'interceltisme : celui-ci pouvait en effet associer les Bretons aux Gallois, Irlandais et
Écossais, et les distinguer des Français, essentiellement parce qu'il rattachait les premiers aux
"Celts insulaires", par l'intermédiaire de la thèse d'une migration de masse des insulaires en

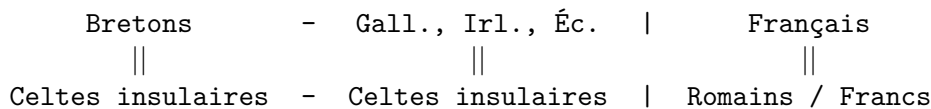
cf. 7

cf. 8

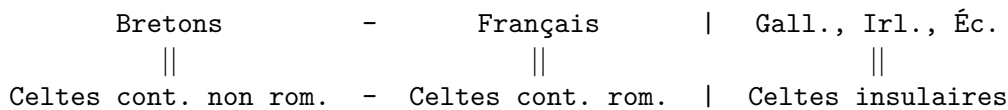
cf. p. 399

17. cf. FALC'HUN 1977 : 18–22), où il illustre sa méthode de travail par le nom désignant la "forêt".

Armorique, et parce que, originant les Français dans les Romains ou les Francs, il les éloignait des Celtes :



Les thèses de FALC'HUN reconfigurent ce schéma : en proposant une origination des Bretons dans les "Celtes continentaux", ou Gaulois, plutôt qu'insulaire, elle les coupe en partie des Gallois, Irlandais et Écossais. Et en les décrivant comme Gaulois, elles diminuent l'opposition entre eux et les Français, qui ne porte plus que sur une différence entre "Gaulois moins romanisés" et "Gaulois plus romanisés".



On perçoit ce qu'un tel réagencement peut avoir de dangereux aux yeux du militantisme breton. Par ailleurs, dans un contexte où les intellectuels se rattachant à l'interceltisme ont, des deux côtés de la Manche, enrichi respectivement les lexiques du breton et du gallois par des appropriations réciproques fondées sur la thèse d'origines communes, une telle reconfiguration implique une remise en question de ces pratiques, et donc d'une bonne partie du lexique moderne qui s'est constitué, ce dont on imagine aisément que cela provoque des réticences. De plus, cela met également en danger la catégorisation du breton comme "une véritable langue", qui se justifie par le fait qu'il est issu d'un "peuple" différent, d'une "branche" différente dans l'"arbre" des langues : si breton et français étaient tous deux issus du gaulois ou celtique continental, alors la porte semble ouverte à ce que ce dernier puisse n'être plus catégorisé que comme un "dialecte" du français, ce qui ruinerait fondamentalement toutes les aspirations différentialistes.

cf. p. 355

cf. p. 342

Par ailleurs, la démonstration de FALC'HUN repose également sur la place particulière accordée au breton vannetais : celui-ci constituerait selon lui la forme linguistique qui aurait, par rapport aux autres, conservé les traces les plus archaïques du parler gaulois, car moins touché à la fois par la conquête romaine (par rapport à la Haute-Bretagne) et par la migration insulaire (par rapport au reste de la basse-Bretagne). Alors qu'une bonne partie de la tradition d'unification s'était reposée sur le modèle du breton du Léon, et avait laissé le vannetais en partie de côté, on perçoit qu'une telle réévaluation de son rôle historique soit également difficile à entendre.

cf. p. 299

Tous ces éléments, associés au fait que FALC'HUN mentionna explicitement son opposition à la mouvance nationaliste, et qu'il proposa une orthographe dite "*skolveurieg*", et parfois "*falc'huneg*" dans un usage dépréciatif, concurrente à celle de 1941, eut pour conséquence que ses thèses firent l'objet de vives polémiques au sein du milieu breton.

cf. p. 842

10.3.3 Falc'hun et La Villemarqué

Étonnamment, c'est envers la thèse de LA VILLEMARQUÉ que FALC'HUN revendique une filiation contre celle de LOTH (FALC'HUN 1977 : 13–18), bien qu'il lui fasse en fait jouer un tout autre rôle. Dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847), LA VILLEMARQUÉ avait en effet défendu l'idée selon laquelle les migrants insulaire, eux

cf. p. 286

mêmes gaulois ayant fui dans l'actuelle Angleterre, trouvèrent en Armorique un peuple déjà organisé politiquement, dont ils adoptèrent la coutume.

La comparaison s'arrête à peu près là, car si LA VILLEMARQUÉ se sert de cette thèse pour défendre une origine primitive de la Bretagne par rapport à une culture française décrite comme récente, FALC'HUN quant à lui s'en sert plutôt pour défendre une origination gauloise du breton. Il considère que cette thèse de LA VILLEMARQUÉ n'aurait pas pu être entendue en raison du discrédit qu'il connut à la suite des polémiques sur le *Barzaz Breiz*, ce qui laissa le champ libre à l'origination insulaire formulée par LOTH. Il se distingue donc également de LA VILLEMARQUÉ en raison de son manque de rigueur, et dresse donc un tableau de la réception des thèses sur les origines bretonnes où l'un défendait de manière fantaisistes des thèses vraies qui furent discréditées, et l'autre de manière rigoureuse des thèses fausses :

« Des travaux de LOTH en particulier, on a conclu que l'immigration bretonne en Armorique a contribué à rompre l'unité linguistique de la Gaule, faite ou refaite par le latin après l'extinction du gaulois. Les perspectives changent, pour les origines de la langue bretonne, si elle est une continuation directe de la langue gauloise. Elles changent aussi pour les origines de la langue française : il ne serait pas surprenant qu'une étude minutieuse des dialectes bretons nous révèle un jour ce qu'a été l'influence du substrat gaulois qui du latin a fait le français. C'est sans doute parce qu'on a nié, sans preuve suffisante, la filiation du breton par rapport au gaulois, qu'on a cherché du côté du superstrat germanique l'explication de tant de différences entre le français et les autres langues romanes. Ces superstrats breton et germanique ont été utilisés, lors du dernier conflit mondial, comme justification des revendications politiques, et c'est par là que l'influence des erreurs de Joseph LOTH a renforcé celle des supercherries du Barzaz Breiz. La filiation du breton par rapport au gaulois fut communément admise jusqu'au milieu du siècle dernier.

[...]

On conçoit qu'après la querelle du Barzaz Breiz, où il se trouva dans une situation indéfendable, LA VILLEMARQUÉ ait renoncé à faire prévaloir son opinion [concernant les origines de la langue bretonne] sur celle des celtistes plus jeunes, mais pas toujours mieux informés, qui l'avaient manifestement pris en défaut. Peut-être en est-il résulté que la linguistique bretonne se soit fourvoyée, après lui, dans une impasse dont elle aura mis un siècle à sortir. Pour dire franchement mon opinion, je crains que, depuis un demi-siècle en particulier, le nationalisme breton et le nationalisme français ne s'affrontent sur un problème culturel, celui de la langue bretonne, en s'appuyant sur ce qu'il y avait de moins valable à la fois dans l'œuvre de LA VILLEMARQUÉ et dans celle de Joseph LOTH : les supercherries de l'un et les erreurs de l'autre dans le domaine à la fois historique et linguistique. » FALC'HUN 1977 : 15–16 cite des passages d'une communication orale (FALC'HUN 1964), reprise dans FALC'HUN 1970

*

* *

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les thèses de FALC'HUN et les débats qu'elles ont provoqué. Il faudrait proposer une analyse détaillée de sa méthode en toponymie et dialectologie, observer dans quelle mesure il rejette certains présupposés et en reconduit d'autres, et comment s'articulent entre elles ses thèses historiques, linguistiques, et ses positionnements politiques, ceci principalement à partir de son ouvrage *« Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne »* (FALC'HUN 1951), mais aussi ses articles, et les documents de son fonds à la bibliothèque du CRBC. Il faudrait aussi se demander comment s'articulent ses thèses sur les origines du breton et sa proposition orthographique. Enfin, il faudrait examiner sa réception critique, notamment chez Léon FLEURIOT et Kenneth JACKSON, qui ont tenté d'y formuler une opposition

argumentée, mais aussi dans les milieux militants, où les analyses peuvent être plus réductrices et moins nuancées. À vrai dire, un tel travail serait l'objet d'une thèse à part, elle obligerait à aborder un autre corpus (des ouvrages de dialectologie, toponymie, étude philologique des gloses et textes anciens) qui mobilisent d'autres types de raisonnements et ouvriraient donc d'autres débats. De plus, les thèses de FALC'HUN ouvrent sur un débat précis, alors que les autres analyses de ce chapitre, bien qu'elles portent sur tel ou tel auteur à titre d'exemple, visent en fait à mettre en lumière des modes de raisonnement partagés, à titre de pré-supposés, dans des cadres discursifs plus larges. Il faudra donc réserver une telle étude détaillée à un travail à part.

10.4 Christian Joseph Guyonvarc'h ou l'histoire justicière du breton

Tous les étymologistes et historiens de la langue ne se situeront pourtant pas dans la lignée du comparatisme celtique. Christian Joseph GUYONVARC'H notamment, défendit dans son projet de *Dictionnaire étymologique* (GUYONVARC'H 1973) la prise en compte des termes appropriés du français. La caractérisation historique qu'il proposait reposait sur la mise en avant d'une « symbiose » entre breton et français, liée aux conditions historiques et sociales de sa pratique écrite. Si la thèse peut sembler se rapprocher de celle défendue par Jean GAGNEPAIN en 1972, on y constate notamment une position constante chez GUYONVARC'H, que l'on pourrait qualifier de "sens hypercritique" : toute l'histoire de la langue, de la lexicographie, et de la linguistique bretonnes sont alors passées au crible d'une analyse où il est difficile de savoir ce que l'auteur en retient de valorisable.

cf. p. 520

Pour comprendre plus exactement ce que défend l'auteur alors que la puissance de ses critiques donne l'impression qu'il rejette tout ce qui s'est écrit précédemment, il sera utile de compléter son projet de dictionnaire étymologique par la lecture d'un chapitre d'ouvrage collectif par l'auteur à propos de l'histoire de la langue. Intitulé « *Du moyen breton au breton moderne : langue et littérature* » (GUYONVARC'H 1987), celui-ci donne également l'impression d'une histoire qui condamne tout en bloc plutôt que d'analyser et d'expliquer les conditions de production déterminant les usages linguistiques. Néanmoins, une attention portée à certains passages nous fera voir en fait que l'histoire de la langue repose sur une distinction nette entre pratiques orales et écrites : si les productions écrites bretonnes sont condamnées en bloc, ce sont en fait les usages oraux dans les milieux qu'il nomme "populaires" que l'auteur mettra en avant comme les oubliés injustes d'une production écrite qui les éclipsa. L'établissement de cette distinction nous permettra alors de comprendre que les reconstitutions pessimistes de l'histoire de la langue écrite opérées par l'auteur reposent en fait sur un positionnement polémique au sein d'un débat de valorisation entre différents usages contemporains du breton. Ces positions seront par ailleurs explicitées dans les préfaces qu'il donnera, en 2000 et en 2005, à deux ouvrages de Jean-Yves PLOURIN centrés sur les productions stylistiques des locuteurs de milieu rural. Le propos, toujours aussi critique, de GUYONVARC'H s'éclairera alors, dans la mesure où il deviendra possible d'identifier le type de breton qu'il aurait souhaité voir valorisé.

cf. p. 1244

cf. p. 1281

Cette analyse des différentes reconstructions de l'histoire linguistique du breton par un même auteur nous permettra donc d'aborder de nouvelles questions de méthode concernant l'élaboration

d'une linguistique diachronique bretonne. En effet, l'auteur se positionne au sein d'un débat contemporain qui oppose deux conceptions du breton (en défendant, en l'occurrence, une position que nous aurons l'occasion de nommer "continuiste"). Alors que nous aurons l'occasion d'étudier plus loin les tenants et les aboutissants d'un tel débat, ce qui nous intéressera ici résidera dans l'influence d'un tel positionnement sur les reconstructions diachroniques de l'auteur. On comprendra alors comme cohérents des propos qui sinon auraient pu simplement passer pour une critique ravageuse de tout ce qui s'est produit en breton (et qui ont effectivement passé pour tel).

cf. 13

cf. 15

Au-delà de l'effet du militantisme sur les écritures de l'histoire, cette analyse nous donnera également l'occasion de percevoir la postérité complexe de la démarche différentialiste ayant émergé au XIX^e siècle : alors que GUYONVARC'H plaidait en 1973 pour une étymologie qui prenne en compte les mots appropriés du français, il n'en présentera pas moins l'influence du français comme une détérioration de la langue bretonne, venue de l'extérieur, à laquelle il opposera un « *celticité* », notamment dans la syntaxe du breton (GUYONVARC'H 1987 : 197), et emploiera même le terme de « *celtophone* » pour désigner les locuteurs du breton (p. 206). Pour comprendre en quoi ces différents positionnements peuvent exister sans contradiction, il nous faudra percevoir que l'héritage différentialiste s'est investi sur différents supports lorsqu'ont émergé des rapports concurrents au breton, au cours du XX^e siècle : si les uns continueront, à la suite de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ, à projeter sur l'étymologie et le lexique cette démarche de différenciation ; d'autres, s'opposant aux premiers, n'en défendront pas moins une certaine forme de distinction envers le français, qui se verra investie sur d'autres supports, correspondant aux usages oraux des locuteurs ruraux qu'ils souhaitent opposer aux premiers. C'est ainsi qu'il sera possible à un GUYONVARC'H, se situant dans la seconde catégorie, de s'opposer vivement à la démarche qu'il nomme « *puriste* » chez les premiers, tout en continuant à dénigrer vivement les changements linguistiques issus du contact avec le français, sans percevoir de contradiction.

cf. 7

10.4.1 Prendre en compte l'apport du français ?

Jean LE DÛ & Yves LE BERRE, dans l'introduction de leur dictionnaire de 1975, avaient déjà remarqué cette phrase de l'introduction de GUYONVARC'H, qui résume sa position à l'égard de ses prédécesseurs et contemporains :

cf. p. 1165

« *Le lecteur aura donc déjà, par l'exposé de ces quelques exemples, un aperçu des périls qui guettent le lexicologue et l'étymologiste se hasardant dans la jungle et les tourbières de la lexicographie bretonne : mots fantômes, mots estropiés, mots importés, et déclarés indigènes, erreurs de graphie, de dérivation, de sens, de genre ; faux-sens, contresens, non-sens ; fausses origines, fausses attributions, fabrication par analogie ou par étymologie populaire. Tout y est ou à peu près.* » GUYONVARC'H 1973 : 26*

Leur commentaire nous semble représentatif de la réception qui put être celle du style polémique de GUYONVARC'H : « *La grande sévérité d'un tel jugement, porté globalement sur la vingtaine d'ouvrages qui, depuis quatre siècles, ont tenté de rendre compte du vocabulaire breton, peut étonner, ou même choquer.* » (LE DÛ et LE BERRE 1975 : 7) Celui-ci se montre en effet critique envers la plupart des travaux en étymologie et lexicologie dès son projet de *Dictionnaire étymologique* formulé en 1973¹⁸. Il y souligne avec pertinence les insuffisances de

18. Comme nous l'avons dit plus haut (cf. p. 81), l'introduction du dictionnaire étymologique en elle-même est trop longue (52 pages longues et compactes) pour pouvoir être reproduite en annexe. Nous nous contentons ici d'une présentation rapide des éléments principaux qu'elle contient, ainsi que des deux préfaces, celle donnée par

la démarche étymologique remontant à Victor HENRY, la décrivant comme prise dans le spectre de la reconstitution indo-européenne, en mentionne le peu d'existence de travaux étymologiques sur le breton. Le seul auteur qui semble véritablement pouvoir jouir d'un certain crédit à ses yeux est Émile ERNAULT, dont il salue la grande rigueur, mais regrette le style désordonné.

cf. p. 424

L'intérêt de son positionnement consiste surtout dans l'analyse qu'il propose de l'histoire de la langue bretonne : il constate une situation de « *symbiose* » entre breton et français attestée depuis les premières traces du breton jusqu'aux usages oraux du XX^e siècle ; et constate qu'une certaine tradition lexicographique qu'il nomme « *puriste* », née à partir de LE GONIDEC, et qu'il présente comme dominante aujourd'hui, n'a pas voulu prendre en compte ces transitions linguistiques, voire les a rejetées comme une dégradation. Il plaide donc pour une étymologie du breton qui donne sa place à ce que cette langue doit aux langues romanes (en partie à des termes aujourd'hui désuets en français, que l'on ne reconnaît plus directement comme en provenant, et pour lesquels il reproche à certains linguistes d'inventer des étymologies celtiques), sans souci de pureté.

10.4.1.1 Jean Gagnepain, la captation dans une théorie de la symbiose

Alors que Jean GAGNEPAIN sera un des rares auteurs qui proposera de prendre au sérieux la relation historique entre langues française et bretonne sans la dénigrer, mais en tentant de la conceptualiser par l'usage métaphorique de la notion de "symbiose", il n'est pas étonnant que, lorsqu'il se trouve chargé de préfacier le projet de dictionnaire de son jeune collègue, il soit tenté de situer dans les termes mêmes de sa propre conception un ouvrage dont les descriptions étymologiques confèrent une large place au français ou à ses prédécesseurs sous la forme du latin ou du roman.

cf. p. 520

La démarche de GUYONVARCH se voit ainsi présentée au sein d'une double démarcation : **d'une part**, envers celle de la tradition comparatiste, dont le *lexique étymologique* (V. HENRY 1900) de Victor HENRY est pris comme exemple, d'autre part, envers un courant qui, marqué par son attachement à défendre la particularité de la langue bretonne, aurait refusé de prendre en compte et d'accorder un véritable statut aux éléments lexicaux qui pourraient témoigner d'une provenance du français. Cette présentation de GUYONVARCH est pour GAGNEPAIN l'occasion de revenir lui-même sur les insuffisances méthodologiques qu'il perçoit dans la démarche d'HENRY, et notamment le fait d'avoir préféré des reconstitutions sur la base d'hypothèses plutôt que des termes attestés, qui se trouvaient en fait rejetés d'emblée :

cf. p. 424

« Et puisqu'un idiome se définit, en fait, par l'ensemble de ses relations et que les parents, au demeurant, ne sont pas toujours les meilleurs amis, on comprend à quel point l'unique préoccupation de la genèse put égarer Victor HENRY. Tel astronome de la fable et avec beaucoup d'autres — ERNAULT mis à part — en son temps, à la collecte des données il préférerait la conjecture et chercher vainement dans le ciel du sanskrit l'explication qu'en observant mieux les dialectes il eût pu trouver à ses pieds. Ce n'est pas un hasard si son Lexique, outre les erreurs qu'il contient, est en proportion si restreint. Ce Gotha¹⁹ fatalement se montrait dédaigneux à l'égard d'un bâtard que d'innombrables croisements avaient tant et si bien désolidarisé de la famille qu'à en juger seulement par le vocabulaire ou douterait, pour un peu, de sa celticité. On entendra rarement plus qu'ici parler d'analogie, voire d'étymologie

Jean GAGNEPAIN au tome 1, et celle de Léon FLEURIOT au tome 2.

19. L'*Almanach de Gotha* était un catalogue donnant le pedigree de la haute noblesse entre la fin du XIX^e siècle et la Seconde Guerre Mondiale. Il faut donc sûrement y voir ici une allusion à un ouvrage qui ne sélectionnerait que des usages qu'il juge prestigieux et négligerait les autres.

populaire. Si le ridicule, en bref, n'a point tué l'objet décrit, il ne pouvait laisser de voir condamner tôt ou tard la méthode du descripteur. » GUYONVARC'H 1973 : 7–8

L'approche de GUYONVARC'H est alors présentée comme manifestant une impartialité rigoureuse qui, acceptant de prendre en compte des éléments qu'un attachement au breton avait fait rejeter par d'autres, lui permet de se doter d'un matériau plus fourni, et donc de proposer une étymologie plus renseignée que conjecturale :

« Le texte éclipse largement ici l'astérisque. Nul privilège n'y distingue l'indigène de l'emprunté. À telle enseigne — et ce n'est pas le moindre de ses paradoxes — que les romanistes, dans ce travail, ont curieusement à glaner autant ou davantage que les celtisants. » *ibid.* : 8

Si le travail de GUYONVARC'H est donc présenté comme une avancée scientifique par rapport à la démarche comparatiste dont l'exemple est trouvé dans le *Lexique* d'HENRY, GAGNEPAIN marque aussi sa conscience de ce que des présupposés d'un ordre plus social dictent les choix de lexique à prendre en compte, et souligne ainsi l'intérêt de la démarche de GUYONVARC'H, qui ne s'interdit pas d'entrée de jeu de négliger des propriétés constituant tout un pan de l'histoire de la langue bretonne :

« [...] il rompt délibérément avec un état d'esprit qui, culpabilisant, en somme, le breton d'avoir plus nettement affirmé des traits, communs pourtant à l'ensemble des idiomes apparentés, fait qu'il est par les uns d'autant plus ardemment — et imprudemment — défendu que tenu par les autres pour scientifiquement négligeable. » *ibid.* : 7

GAGNEPAIN en profite alors pour reprendre une thèse qu'il avait lui-même défendue lors d'une communication (GAGNEPAIN 1972), selon laquelle la particularité des « *langues celtiques* » consiste à avoir été pratiquées pendant une période prolongée dans une situation de contact linguistique envers d'autres, plus prestigieuses, ce qui leur conféra un ensemble de particularités liées à cette conjonction qu'elles connurent :

cf. p. 520

« Pour n'avoir point connu, en effet, mésaventure égale à celle du gaulois, les langues celtiques qui ont persisté ont ceci de particulier qu'elles ont toujours vécu, au sein des sociétés qui les parlaient, en symbiose avec d'autres, qu'un domaine plus vaste assurait politiquement et économiquement d'un prestige auquel elles ne pouvaient prétendre. C'est assez dire que l'adultère, pour pasticher BRASSENS, y atteint son point culminant et que l'imbrication résiste à toutes les catharsis. Le constater n'est point nier leur importance culturelle, c'est seulement reconnaître ce qui fait sociolinguistiquement leur intérêt et, mieux, leur spécificité. Le temps n'est plus, heureusement, de ces archéologues qui, pour l'enceinte de SERVIUS, eussent donné les Termini²⁰. Rome n'est rien d'autre, en vérité, que la suite de ses emplois. Il en va de même du breton. » GUYONVARC'H 1973 : 7

Profitant ainsi du phénomène de "captation" permis par une préface allographe tel que l'a décrit Gérard GENETTE, GAGNEPAIN en vient même à prendre occasion de la présentation de GUYONVARC'H pour suggérer une ébauche de redéfinition de la langue qui n'en fait que « *la suite de ses emplois* ». On note, au passage, la seule mention de l'existence de la sociolinguistique, certes sous forme d'adverbe, de tout notre corpus²¹.

20. Cette phrase mérite sûrement une explication. La muraille Servienne fut construite sous les ordres de SERVIUS pour protéger Rome au IV^e siècle avant JÉSUS-CHRIST. Mais lorsque la ville s'agrandit et que la sécurité de la ville fut plus assurée par l'expansion de l'Empire, elle perdit peu à peu son utilité. Une nouvelle enceinte de protection devra être construite sous le règne d'AURÉLIEN au III^e siècle, pour se protéger des invasions barbares. La muraille Servienne est encore visible aujourd'hui à Rome, notamment près de la gare ferroviaire principale, nommée *Termini*. Il faut donc penser que l'expressions "donner les Termini pour l'enceinte de SERVIUS" désignerait le sacrifice des usages actuels au profit des vestiges anciens.

21. On trouve également un passage d'Andreo AR MERSER (cf. p. 1293) où il présente « *ce que les sociolinguistes appellent la variation diachronique* » (AR MERSER 2009 : 457).

Si la présentation de GAGNEPAIN a pour intérêt de situer la démarche de GUYONVARC'H dans un cadre plus large, on peut se demander dans quelle mesure ce dernier applique totalement les positions qui lui sont prêtées concernant la prise en compte sans critique de l'apport latin, roman, et français, et dans quelle mesure elle relève de la captation d'un auteur que l'on préface pour présenter ses propres thèses (GENETTE 1987 : 273–274). En effet, nous aurons l'occasion de voir que, si GUYONVARC'H intègre effectivement dans ses étymologies les composantes latine, romane, et française, il n'en continuera pas moins à critiquer vivement certains phénomènes linguistiques comme témoignant à ses yeux d'une influence néfaste du français sur la celticité bretonne. Simplement, elle ne se situe pas au même endroit. La diversité des appropriations possibles de l'œuvre de GUYONVARC'H se mesure d'autant mieux que le tome 2 de l'ouvrage (qui paraît au fil des numéros de la revue *OGAM-Celticum*) se voit adjoindre une seconde préface, par Léon FLEURIOT : et malgré les convergences revendiqués, on sentira poindre quelques dissonances dans les interprétations que donnent l'un et l'autre des étymologies de GUYONVARC'H.

cf. p. 286

10.4.1.2 Léon Fleuriot, une tentative de justification ?

Dans la *Préface* qu'il donne au tome 2 du dictionnaire étymologique de GUYONVARC'H, Léon FLEURIOT remarque également la place que confère l'auteur aux termes appropriés du français, anticipant par-là une éventuelle critique : « *Quelques-uns estimeront peut-être que, dans la matière de ce dictionnaire, la part faite aux innombrables emprunts du breton au français est trop grande.* » (GUYONVARC'H 1973 : 1). S'il défendra la démarche de GUYONVARC'H, on perçoit que ses raisons ne seront absolument pas les mêmes : il s'agira surtout pour lui de minimiser l'apport français dans le lexique breton, malgré les termes que l'on y trouve, par deux arguments :

D'une part, la langue ne se constitue pas uniquement d'une liste de mots, mais ceux-ci sont employés à des fréquences différentes, et ceux appropriés du français sont d'usage moins courant que les autres (qui sont donc sûrement "vraiment bretons") :

« [...] il faut corriger les pourcentages absolus par ce que l'on appelle pompeusement de nos jours les "indices de fréquence". Dans le breton usuel, à l'époque du moyen-breton comme encore de nos jours, les termes les plus courants sont en majorité d'origine celtique alors que beaucoup d'emprunts au français n'ont eu qu'un usage restreint ou éphémère.

Ce n'est pas la lecture d'un dictionnaire qui permet de mesurer, et de comparer, les importances relatives d'un terme comme *penn* ou *war* et d'un emprunt au français comme *legad* "légat" ou *manouñer* "chaudronnier". Les deux premiers mots sont au moins mille fois plus employés que les seconds : romanisé dans son vocabulaire, le breton est, dans ses structures, beaucoup moins roman que pourrait le croire un lecteur peu averti. Le fait ne dispense pas d'examiner tout le vocabulaire. » *ibid.* : 1–2

D'autre part, certains termes qui semblent provenir du français ont été eux-mêmes importés en français à partir du celtique continental ou gaulois, par conséquent, s'ils sont "vraiment celtiques", il n'y a pas lieu de s'offusquer de leur présence :

« Il semble en outre qu'un fait très important a passé jusqu'ici inaperçu : une très forte proportion des emprunts les plus anciens du breton au roman sont eux-mêmes d'origine celtique et j'ai eu ailleurs ou j'aurai l'occasion de parler de ce trait. Les mots *bragoù*, *bigrian*, *broust*, *sae*, *tach*, *brug*, *kamps*, *lans*, *tamoës*, *mignoun*, pour ne citer que ceux-là, sont en réalité d'origine celtique : C'est un argument de poids en faveur de la survivance de parlers gaulois (qui présentaient déjà des palatalisations assez nombreuses) dans la région où le breton s'est implanté. » *ibid.* : 2

10.4.1.3 Les réceptions de l'ouvrage

On perçoit ainsi la différence entre la démarche de GAGNEPAIN et celle de FLEURIOT : si le premier insiste sur la signification, tant scientifique que politique, qui consiste à prendre en compte les termes appropriés du français, au point peut-être de tirer dans le sens de sa propre théorie de la symbiose l'ouvrage d'un auteur qui, on le verra, tiendra pourtant fortement à une différenciation envers le français, le second semble presque excuser la démarche de GUYONVARC'H, en mentionnant des arguments qui minimisent l'impact de cette présence et affirme qu'un tel dictionnaire ne nie en rien la celticité du breton.

On peut s'interroger par ailleurs sur la nécessité d'une seconde préface pour un ouvrage qui contenait déjà celle de GAGNEPAIN, ainsi qu'une *introduction* de 52 pages par l'auteur. Il est possible de penser que la prise en compte de telles étymologies assumant l'apport français aient pu déplaire dans les milieux du militantisme breton à l'époque. Dans la préface qu'il donnera en 2005 à l'ouvrage de Jean-Yves PLOURIN, GUYONVARC'H mentionnera lui-même, dans son style tout personnel, avoir essuyé une forte adversité au moment de la publication de son ouvrage :

cf. p. 1281

« Nous avons souvent déploré de n'avoir pu continuer l'édition de notre Dictionnaire étymologique du breton parce que ce travail, qui nous intéressait, nous a valu tant d'avaries et d'affronts que, de guerre lasse, nous avons renoncé : on ne peut pas, seul, se battre contre une multitude d'adversaires armés de toutes les certitudes que procurent à la fois l'ignorance et la sottise, ces deux qualités cardinales des doctrinaires de tout acabit à toutes les époques de l'humanité. » GUYONVARC'H 2005 : 7

En effet, outre la présence d'une seconde préface par FLEURIOT, on constate que le monumental dictionnaire annoncé ne dépassera jamais le cinquième tome et l'entrée AMLEAL. Outre le travail colossal que demandait la rédaction d'un tel ouvrage²², on peut considérer que l'adversité à une démarche prenant en compte l'apport français a pu également contribuer à son inachèvement.

Cela pourrait également expliquer la seconde préface de FLEURIOT : celui-ci était beaucoup plus plus connu et respecté au sein du milieu breton que GAGNEPAIN, qui, à part une thèse sur le nom verbal, une communication controversée (il en dira dans la version publiée : « On s'est généralement mépris sur l'intention profonde d'une communication qui, pour avoir eu la malchance d'ouvrir pour ainsi dire le congrès, a passé chez les uns pour un paradoxe, chez d'autres pour une déclaration de guerre à l'histoire [...]. » (GAGNEPAIN 1972 : 213)), et quelques comptes-rendus, se tournera bien vite vers l'étude des aphasies pour aller fonder une anthropologie clinique d'une portée beaucoup plus étendue. Par ailleurs, le ton casuistique de FLEURIOT tranche avec celui de GAGNEPAIN qui, semblant trop heureux de percevoir dans un dictionnaire une application de ses théories de la symbiose, enfonce le clou quant à la nécessité de prendre en compte l'apport du français dans l'étude du breton : quelle que soit la pertinence théorique d'une telle approche, elle ne pouvait que contribuer à une mauvaise réception de GUYONVARC'H dans le milieu breton.

La situation d'un tel ouvrage a ainsi l'intérêt de nous montrer que la parution d'un dictionnaire ne dépend jamais uniquement de son auteur, auquel on a tendance à le réduire. Outre le poids

22. Gwennole LE MENN, dans sa thèse de 1981, se reposant sur le rythme de parution des premiers livrets, donnait quelques informations : les entrées de A à AMLEAL ayant été décrits en 5 fascicules, pour un total de 380 pages, si l'on extrapole à l'ensemble de l'alphabet, on obtient « un ouvrage d'environ 19 500 pages », et étant donné le rythme de parution des premiers livrets, « on peut estimer qu'il faudra environ 370 ans pour terminer l'œuvre si sa parution n'est pas accélérée », soit un ouvrage terminé « en 2350 » (LE MENN 1981 : L. 13, P. 48).

de l'éditeur (le *Dictionnaire étymologique* avait par ailleurs été refusé par un premier éditeur), le climat intellectuel au sein duquel l'ouvrage est reçu peut également contribuer, parfois d'une manière décisive, à ce qu'il puisse être achevé ou non. GUYONVARCH l'a peut-être rédigé au sein d'une époque ou d'un milieu qui n'était pas prêt à accepter ce que le breton doit au latin, au roman, et au français. Mais cette histoire possède également un autre intérêt, car la prise en compte des étymologies provenant du français n'implique pas que GUYONVARCH soit totalement dépourvu d'engagement militant ou d'une défense partisane de certains types d'usages linguistiques par rapport à d'autres, loin de là. Comme nous allons le voir plus précisément dans le chapitre d'un ouvrage collectif, qu'il consacre à l'histoire de la langue bretonne, il manifesterait une critique ravageuse et omniprésente de l'influence du français au sein de la langue bretonne, à laquelle il opposerait une créativité toute celtique reposant dans les pratiques orales des milieux ruraux.

10.4.2 Une langue écrite dénaturée par le français ?

Dans le chapitre intitulé « *Du moyen breton au breton moderne : langue et littérature* » qu'il publie au sein de l'ouvrage collectif « *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne* » (GUYONVARCH 1987), GUYONVARCH propose une histoire de la langue bretonne que l'on peut qualifier pour le moins de pessimiste : du *Catholicon* aux auteurs du XX^e siècle, la plupart des lexicographes, linguistes, ou auteurs passés en revue, à l'exception notable de Louis LE PELLETIER, sont déconsidérés, leurs usages linguistiques faisant généralement l'objet d'une condamnation sans appel. Ceci à tel point que l'on pourrait être tenté de considérer le chapitre comme un pamphlet bien plus que comme un texte d'histoire, et que l'on a de prime abord bien du mal à savoir quel est l'usage breton que GUYONVARCH souhaiterait valoriser. Pourtant, si l'on recueille et assemble quelques expressions au sein du chapitre, on parvient à identifier le grand absent de son récit historique : les usages oraux qu'il nomme "populaires". On peut alors percevoir que tout le propos précédent se situe en fait au sein d'une opposition entre une production écrite inféodée aux exigences et conditions de la langue française, et un ensemble d'usages oraux tenus pour dépositaires d'un véritable breton populaire, et qui n'aurait été que trop peu collecté, mis en valeur, ou régulé, dans les productions écrites bretonnes.

10.4.2.1 Une histoire des défigurations linguistiques

Le chapitre de GUYONVARCH se présente ainsi de prime abord comme une condamnation massive de toute production écrite en breton. Les dictionnaires eux-mêmes, souffrant d'« *équivoque congénitale* », sont ainsi considérés, selon leur classement, soit comme « *fatras* » soit comme des « *guides tendancieux* » :

« *Ordinairement, le dictionnaire est une norme et un ouvrage de référence. L'utilisateur s'y réfère pour vérifier le sens ou l'orthographe d'un mot, et quelque sorte son degré de "correction" et sa valeur d'usage, parfois aussi pour connaître son histoire et son étymologie. Tel est le rôle joué en français par le Dictionnaire de la langue française de LITTRÉ.*

Les dictionnaires bretons n'ont guère de trait commun avec celui de LITTRÉ et nous les avons jadis classés en deux groupes :

ceux qui, antérieurs à LE GONIDEC, sont écrits pour les besoins du bilinguisme breton.

ceux qui, postérieurs à LE GONIDEC, prétendent servir de guides pour l'usage d'un vocabulaire "correct", délivré des emprunts français (voir notre *Dictionnaire*

étymologique du breton, fascicule 1, pp. 22 *sq.).

C'est-à-dire que, quelle que soit la manière dont on les envisage, tous les dictionnaires bretons, du plus ancien au plus récent, souffrent d'équivoques congénitales : les uns ne sont que fatras et les meilleurs des autres ne sont que des guides tendancieux. Il n'en est aucun qui ait vraiment servi à la fixation écrite du breton. » GUYONVARCH 1987 : 202

Les "colloques" eux-mêmes, ces ouvrages en deux colonnes où le texte breton côtoie celui en français, qui offrirent un outil d'apprentissage plus vivant et plus populaire que les dictionnaires, sont tous rejetés massivement²³ :

« Quant à la traduction bretonne, elle n'est qu'un galimatias pédant, insupportable et ridicule. Répétons-le, pas plus que les dictionnaires, les colloques n'ont servi à apprendre le breton : en dépit de quelques apparences, ou plutôt de quelques prétentions, ils ont uniquement servi à l'apprentissage du français par le breton. » ibid. : 209

À une telle condamnation en bloc viendra s'adjoindre une analyse plus précise de quelques jalons de la lexicographie bretonne.

Le *Catholicon* : À propos du tout premier dictionnaire breton, le *Catholicon* (LAGADEC 1499), GUYONVARCH reprend le jugement qu'il en avait donné dans l'édition qu'il en avait faite en 1975, l'ouvrage contenant selon lui

« en bloc et en vrac : le breton de tous les jours et la pédanterie livresque des emprunts français, des mots de terroir et des lexèmes douteux, un français qui n'est pas toujours celui de l'Île-de-France, un latin dans lequel il arrive à DU CANGE de ne pas se retrouver et une longue suite de lacunes, de coquilles et de fautes d'impression » GUYONVARCH 1975 : xxviii, cité par GUYONVARCH 1987 : 203

Ce jugement est rapidement justifié par une présentation du lexique de l'ouvrage qui montre qu'il s'y mêle des termes du quotidien à d'autres que GUYONVARCH estime ajoutés par l'auteur à partir du français, et donc non dignes de confiance :

*« Les mots de tous les jours, ce sont bara, guin, ty, dour, ozach, plach, merch, map etc. De tous ces mots, nous sommes bien sûrs qu'ils sont authentiques parce qu'ils n'ont pas changé et qu'ils sont connus de tous les locuteurs. Il est aussi des emprunts français du genre de *assinaff* "assigner" ou *agreabl* "agréable" qui ont été intégrés au vocabulaire populaire. Mais quand le *Catholicon* répertorie un adjectif *ambolismal* "embolismique" qui est l'emprunt direct du vieux-français *embolismel* (Dictionnaire étymologique du breton, p. 444, 722), il ne peut s'agir d'un terme d'usage courant. D'ailleurs le mot n'est attesté que dans le *Catholicon*. Et quand on rencontre à la même page, *contemplation*, *continu* et *contigu*, exemples entre quelques milliers d'autres, on se doute que tout n'est pas à prendre au pied de la lettre. Nous n'avons, en l'état de notre documentation, aucun moyen de vérifier puisque le *Catholicon* est le seul lexique connu antérieurement à 1659. Mais, à l'évidence, il est souvent douteux, travail de clerc, à l'intention de clercs, pour le latin et le français, et non pour la régulation du vocabulaire breton. »* ibid. : 203

Or il ne s'agit pas uniquement pour GUYONVARCH d'analyser le *Catholicon* lui-même, mais également de présenter sa postérité auprès des lexicographes ultérieurs. Là aussi, l'examen des reprises se montre critique :

*« Si le *Catholicon* a joué un rôle dans la fixation, ou plutôt dans la déstabilisation du breton écrit, c'est passivement, parce qu'il a servi, à titre posthume pourrions-nous presque dire, de modèle ou de réservoir auquel les lexicographes ont puisé sans vergogne, qu'ils se*

23. L'auteur ajoute encore : *« Pour la mener à bien [une histoire des Colloques], il faudra une longue patience, ne serait-ce que pour relever et corriger les bévues, parfois énormes, qui émaillent tous ces textes [...]. »* (GUYONVARCH 1987 : 209) *« Il faudra aussi [...] comparer l'évolution, très lente, voire la sclérose, de graphies, de la syntaxe, du vocabulaire, et peut-être encore du contenu. »*

nomment GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, LE GONIDEC, LA VILLEMARQUÉ ou TROUDE, pour ne rien dire de du RUSQUEC, ou même de François VALLÉE et de Roparz HEMON entre 1732 et 1970.

[...]

MAUNOIR ne semble pas avoir connu le *Catholicon* dont il n'utilise pas le vocabulaire. Mais, pour notre malheur, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN en possédait un (il le cite dans la liste de ses sources) et son dictionnaire en montre de nombreuses traces, dans la graphie médiévale le plus souvent. Quelquefois cela tourne à la franche catastrophe [...]. » GUYONVARC'H 1987 : 203

Guillaume Quiquer : L'auteur du premier colloque (QUIQUER 1626) et du *Nomenclator*²⁴ fait également partie des lexicographes visés par GUYONVARC'H : qualifiant le style de l'ouvrage de « pénible », il en présente deux courts extraits au sein desquels il extrait des formes linguistiques qualifiées d'« anomalies » sans plus de justification :

« On n'attend pas, dans un guide élémentaire, un niveau intellectuel élevé : on espère des textes ou des phrases simples ou naturelles. Or, il semble que, à cet égard, QUIQUER soit bien pénible à supporter. Si nous en jugeons d'après les brefs extraits ci-dessus (exactement semblables à tout le reste de l'ouvrage), aussi bien en français qu'en breton, la raideur ne le cède qu'à la banalité. Est-ce au moins ce que nous pourrions appeler, quant à la forme, du "bon" breton, plus recommandable que celui de l'Église ?

Hélas ! S'il faut la qualifier qualitativement, la langue des colloques ne montre aucune tendance à l'amélioration : elle est encore moins soignée que le breton ecclésiastique et, par surcroît, elle n'est pas du tout "populaire", pour autant que cet adjectif puisse désigner une langue ayant quelque allure de vie naturelle. La langue des colloques, c'est très simplement le moyen-breton sur le point de disparaître : on ne sait plus très bien l'écrire. Dans les deux courts extraits que nous venons de proposer ci-dessus, sans trop chercher, nous relevons les anomalies suivantes :

une forme mutée : *an dra ze,*

une forme moderne : *hac en,*

une forme analogique : *oz eus-hu, ouz hu beth,*

une forme "populaire" : *mem voa,*

des hésitations graphiques : <é deuet> / <é dêuet>,, <ouz hu> / <a bha ouch>, <à goun> / <a lauaren>,,

une forme hypercorrecte : *me lauaroff.*

Nous n'irons pas plus loin : s'il fallait tout noter ainsi, plusieurs centaines de pages de corrections ou de relevés n'y suffiraient pas. » *ibid.* : 205

On aurait pourtant pu apprécier que l'auteur explique en vertu de quel critère les formes relevées peuvent être classées au sein des « anomalies » : la classification de l'auteur (formes « mutée », « moderne », « analogique », « "populaire" », « hypercorrecte », et des « hésitations graphiques ») se présente elle-même d'emblée comme assez peu systématique, et il aurait sûrement fallu expliquer en vertu de quelle norme posée du breton ces formes sont considérées comme déviantes.

Par ailleurs, dans la mesure où les colloques, contrairement aux dictionnaires, ne sont pas de simples listes de mots, mais proposent des phrases entières, leur prose peut également faire l'objet d'une critique qui porte, non uniquement sur le lexique, mais également sur la syntaxe :

« [...] il est, presque à chaque page, des phrases bretonnes qu'aucun celtophone n'a jamais pu penser ou dire tant elles sont platement — et servilement — décalquées du français :

24. Ce sont en fait plutôt les Colloques de QUIQUER qui sont présentés, néanmoins GUYONVARC'H dit au sujet du *Nomenclator* (QUIQUER 1633) : « [...] il s'agit, encore et toujours, d'une traduction, plus servile que fidèle, du français au breton. » (GUYONVARC'H 1987 : 207).

lesdites langues	an lauaret langaigou man (pp. 6-7)
Ouy, il apprend à parler François	Ya disquiff à ra da prezec Gallec (pp. 32-33)
recueillez-en ce qui vous est plus nécessaire	disquit ar-pezh pehiny so deoch brassa necesser (pp. 30-31)
de laquelle somme & de tout' autre debte, qu'il ma esté redeuable Jusques à maintenant ie me tien bien recompensé	pe à ves hiny soum hac à pep dle all oll, à quement à dlye diff bette'n heur à breman me à esneu beza paet ha recoumpanset mat (pp. 270-271)

La "traduction" de QUIQUER est, à la vérité, un charabia inaudible à des oreilles bretonnantes et en comparaison duquel la langue de la Passion ou du Mystère de Sainte-Barbe est une pure merveille de style et d'élégance. Ou bien QUIQUER ne savait rien et se moquait de son public. » GUYONVARC'H 1987 : 206

La littérature religieuse : Les dictionnaires ne sont pas les seuls ouvrages touchés par la critique dévastatrice de GUYONVARC'H, la littérature l'est aussi :

« *Presque en anecdote, nous citons ici ce que nous avons écrit en 1973 du breton ecclésiastique dans l'introduction de notre Dictionnaire étymologique du breton, fa[s]cicule 1, p. 35 : "En comparaison des belles œuvres galloises postérieures à la Réforme ou de l'admirable prose irlandaise de KEATING, cette littérature est pitoyable". Ce que nous aurions dû préciser aussi à l'époque, c'est que les prêtres bretons, du Moyen Âge au XIX^e siècle siècle, ont pensé très différemment. En 1836 encore, paraissaient chez LÉDAN à Morlaix, sans choquer personne, écrites vers 1800 par un recteur de Perros-Guirec exilé en Grande-Bretagne, des Reflexionou christen var Revolution Franç, où on lit par centaines des vers comme ceux-ci :*

*Gopret o deus canailles da veza fals testou,
Da suscita ar revolt, de dâna noblançou,
Da billa, var digare un accaparamant
Magazin ar marc'hadour, grignel ar paysant.*

Ils ont soudoyé des bandits pour être de faux-témoins ; pour susciter la révolte, pour incendier des gentilhommières ; pour piller, sous prétexte d'accaparement, le magasin du marchand et le grenier du paysan (page 12).

Encore qu'il n'y ait, dans ces vers, aucun emprunt français qui ne soit attesté dans un autre texte, nous n'avons jamais trouvé pire. À nos yeux, ce recueil de poèmes passe aisément pour l'aboutissement d'une décadence. » *ibid.* : 196

Si c'est le phénomène du *brezhoneg beleg* qui est ici remis en question, dans la mesure où plusieurs mots du texte breton sont directement identifiables comme provenant du français (canailles, fals, suscita, revolt, noblançou, da billa pour "pilla ("piller)", accaparamant, magazin, grignel, paysant), on trouvera, de même que pour les colloques, des propos concernant la syntaxe y compris dans des textes que l'auteur qualifie comme relevant de « *bon breton* », à laquelle il reprochera d'être calquée sur le français, donc de ne pas être « *très purement celtique* », et « *surtout pas populaire* ».

« *Prenons maintenant un exemple de bon breton vannetais de la fin du XVIII^e, chez un auteur ecclésiastique comme il se doit, qui savait bien sa langue. C'est dans le Magasin*

Spirituel ar Beurerion, *publié par l'abbé MARION en 1790 à Vannes chez l'éditeur GALLES, p. VII, aux toutes premières lignes :*

Escus e oulennan gueneoh, me hoer, ag en diaezemand e ran deoh è tonnèt d'hou c'uelèt; maes me mèrh en dès vantét teign quemènd er charité e hoès bet de zesquein dehi hé Livr, ma mès queméret en hardéhtaet de zonnèt d'hou trugairicad, a pe mès gouiet e hoaih ér hanton.

Je vous demande de m'excuser, ma sœur, du dérangement que je vous cause en venant vous voir. Mais ma fille m'a tant vanté la charité que vous avez eue de lui enseigner son livre, que j'ai pris la hardiesse de venir vous remercier quand j'ai sur que vous étiez dans le canton.

Ce breton-là n'est pas de syntaxe très purement celtique. Il n'est surtout pas populaire. Sans faire aussi bien que VOLTAIRE, la paysanne bretonne à qui cette phrase d'excuse est prêtée, traduit ici en breton les formules de politesse française du XVIII^e siècle. » GUYONVARC'H 1987 : 197

Une critique généralisée de l'influence française : On le perçoit à partir des quelques extraits donnés ici : le ton de GUYONVARC'H est très dur envers les productions écrites de l'histoire du breton. Il ne nous a même pas semblé utile d'analyser de manière détaillée les passages cités dans l'omniprésence d'évaluations axiologiques semble parler d'elle-même²⁵. Nous pouvons néanmoins y ajouter quelques éléments globaux : on constate notamment que la critique de GUYONVARC'H porte en même temps sur la langue, le style et le propos, ce qui rend d'autant plus difficile la séparation entre l'évaluation, les goûts personnels, et l'analyse historique.

On constate par ailleurs que les formes lexicales ou syntaxiques appropriées du français sont ici considérées comme relevant d'un mauvais breton par l'auteur. Cela nous permet donc de revenir sur la démarche de son dictionnaire étymologique de 1973, en observant que consigner n'est pas cautionner : ce chapitre de l'auteur sur l'histoire de la langue vient ainsi utilement compléter l'analyse de son dictionnaire, en montrant d'une manière plus explicite ses orientations par rapport aux termes qu'il intègre : si leur présence au sein de textes en breton l'oblige à les y noter, il ne semble pas pour autant que cela le dispense de porter un jugement négatif à leur sujet. En ce sens, on perçoit bien aussi que la présentation qu'en donnait GAGNEPAIN relève bien du phénomène de captation fréquent dans les préfaces allographes : où GAGNEPAIN défendant pour sa part l'intégration des relations d'échange entre langues bretonne et française, il ne peut que concevoir comme convergeant avec sa démarche un ouvrage qui intègre les appropriations du français, au risque d'ailleurs, comme nous l'avons mentionné, d'en grever la réception dans le milieu des linguistes-promoteurs du breton. Il serait bien sûr aussi possible d'envisager que les positions de GUYONVARC'H auraient connu un radical volte-face de 1973 à 1987, mais les citations qu'il fait lui-même de ses propos de 1973 et de 1975 (introduction qu'il donne au *Catholicon*) donnent plus l'impression d'une affirmation plus nette de ses positions antérieures

cf. p. 520

cf. p. 453

25. Dans les quelques extraits que nous venons de citer, on relève ainsi les termes : « *équivoques congénitales* », « *fatras* », « *guides tendancieux* », « *galimatias pédant, insupportable et ridicule* », « *la pédanterie livresque des emprunts français* », « *lexèmes douteux* », « *lacunes* », « *coquilles* », « *fautes d'impression* », « *douteux* », « *la déstabilisation du breton écrit* », « *pour notre malheur* », « *la franche catastrophe* », « *bien pénible à supporter* », « *la raideur ne le cède qu'à la banalité* », « *Hélas!* », « *moins soignée* », « *anomalies* », « *platement — et servilement — décalquées du français* », « *charabia inaudible* », « *pitoyable* », « *sans choquer personne* », « *nous n'avons jamais trouvé pire* », « *l'aboutissement d'une décadence* ». On trouverait la même chose dans le passage du chapitre consacré à l'orthographe, où Julien MAUNOIR est considéré comme le grand responsable de l'existence d'une mauvaise orthographe : « *de multiples inconvénients* », « *étranger au celtique* », « *mal adapté au breton* », « *Les mésaventures orthographiques du breton* » (GUYONVARC'H 1987 : 200), « *il ouvre la boîte de Pandore de la diversité dialectale* », « *les dégâts ne se verront pas trop* » « *le grand responsable de la fragmentation dialectale écrite* » (ibid. : 201), « *le passage de l'oral à l'écrit, en breton, a été décevant* » (ibid. : 202).

que d'un signe de repentir²⁶.

Enfin, même si le propos de GUYONVARC'H témoigne d'une omniprésence des jugements axiologiques, il ne nous semble pas suffisant de se contenter d'observer ses jugements. En étant attentif à certains passages de son chapitre, et en les mettant en rapport entre eux, il nous semble possible d'analyser son propos, non comme un simple dénigrement systématique, mais comme témoignant d'une analyse sous-jacente reposant sur la distinction entre pratiques orales et écrites, ainsi qu'une recontextualisation des conditions sociales de production d'ouvrages écrits en breton, qui fournirait quelques raisons permettant de rendre compte des positionnements de l'auteur.

10.4.2.2 Une explication par la situation sociale

Nous pensons donc qu'au sein des dévaluations de l'auteur, il est possible de dégager l'ébauche d'une analyse historique et sociale des usages linguistiques en Bretagne. Celle-ci n'annulera pas pour autant tous les passages où l'historien présente son opinion ou ses préférences sur des ouvrages plutôt que d'en analyser les conditions socio-historiques de production, et il faut prévenir que la reconstruction d'une analyse historique chez GUYONVARC'H s'annonce incertaine, dans la mesure où les propos sur lesquels nous nous reposerons se montrent plus disséminés et moins explicites que ceux où il se contente de dénigrer en bloc toutes les productions précédentes. Par exemple, il est difficile de savoir quelles conclusions tirer d'un passage où, l'auteur cherchant « *les responsables* » de « *tous les malheurs du breton* », ne se contente pas de désigner simplement « *des pauvres curés de campagnes et humbles desservants de paroisses* », mais pointe en fait « *presque collectivement, les autres locuteurs* ».

« *ne nous hâtons pas de faire des pauvres curés de campagne et humbles desservants de paroisses les boucs-émissaires responsables de tous les malheurs du breton. Les responsables, ce sont aussi, presque collectivement, les autres locuteurs. Car le breton révolutionnaire, quand on traduisait les décrets de la Convention ou des jugements de tribunaux d'exception, est bien le même — il est pire si cela est possible — que le jargon du prêche et du catéchisme. Et le breton de la propagande électorale, depuis 1875, quand le hasard nous en livre, n'est pas très différent non plus [...]. [...] Ainsi est encore le breton des contes, des sônes et des gwerzes, celui de toutes les feuilles volantes, de chansons ou de cantiques, dans leur presque infinie diversité dialectale.* » GUYONVARC'H 1987 : 209–210

On perçoit ici que la condamnation que l'auteur portait aux rédacteurs religieux des dictionnaires, colloques, et ouvrages littéraires s'étend à tout le domaine de la production en breton : non seulement les décrets révolutionnaires, mais les ouvrages traitant de politique, et les productions attribuées à une culture populaire, à tout le moins orale : contes et chansons, circulant à l'oral ou sur feuilles volantes. On se demande alors avec perplexité si le linguiste n'a pas formulé un idéal de perfection linguistique tel que toute donnée empiriquement observable ne peut être considérée que comme insuffisante par rapport à ce canon implicite.

26. On trouve par exemple un passage déjà cité : « *Presque en anecdote, nous citons ici ce que nous avons écrit en 1973 du breton ecclésiastique dans l'introduction de notre Dictionnaire étymologique du breton, fa[s]cicule 1, p. 35 : "En comparaison des belles œuvres galloises postérieures à la Réforme ou de l'admirable prose irlandaise de KEATING, cette littérature est pitoyable". Ce que nous aurions dû préciser aussi à l'époque, c'est que les prêtres bretons, du Moyen Âge au XIX^e siècle, ont pensé très différemment. En 1836 encore, paraissaient chez LÉDAN à Morlaix, sans choquer personne, écrites vers 1800 par un recteur de Perros-Guirec exilé en Grande-Bretagne, des Reflexionou christen var Revolution Franç, où on lit par centaines des vers comme ceux-ci [...]* » (GUYONVARC'H 1987 : 196). Les vers en question seront jugés comme « *l'aboutissement d'une décadence* ».

Néanmoins, il est possible de déceler certains passages au sein desquels se dessine une histoire sociale de la langue bretonne par l'auteur : on y perçoit alors que GUYONVARC'H y présente une situation sociale marquée par une hiérarchie des langues où latin et français prédominent sur le breton, où les scribes sont des clercs francophones faisant usage du breton dans un but essentiellement tourné vers le français. À ces situations, pouvant être considérées comme d'éventuelles causes pour GUYONVARC'H de la situation linguistique qu'il décrit, se trouvent opposées des pratiques orales, vivantes, populaires, authentiques, etc., que le cadre social de pratique du breton n'aurait jamais permis de mettre en valeur ou de développer. C'est ainsi que, derrière la présentation des usages linguistiques, on distingue le tracé d'une opposition sociale entre des scribes inféodés aux normes linguistiques et sociales du français, et des locuteurs investis d'un breton jugé plus authentique, qui n'auraient que très peu eu droit de cité dans les écrits en breton. Derrière l'évaluation linguistique, c'est donc un positionnement socio-politique que l'on retrouvera.

Une hiérarchie des langues : Lorsqu'il présente une « échelle de valeurs » qui pourrait faire office d'analyse socio-historique concernant les hiérarchisations des usages, GUYONVARC'H fait état d'une répartition qui pourrait fournir des raisons à la situation linguistique qu'il déplore :

« Le passage de l'oral à l'écrit, ou bien encore, si l'on préfère, la genèse littéraire, s'est fait en breton, beaucoup plus qu'en irlandais et en gallois, au détriment de la celticité. Il a surtout comporté une échelle de valeurs que, jusqu'au XIX^e siècle, à l'exception de Dom LE PELLETIER, il n'est venu à l'idée de personne de contester :

Au sommet de la hiérarchie linguistique bretonne est le latin [...].

En deuxième lieu est le français, langue officielle et intellectuelle dont la connaissance, seule, assure la fortune et la promotion sociale.

Puis vient le breton ecclésiastique [...]. Elle n'est pas la langue populaire mais elle exerce sur elle une influence énorme parce qu'elle est la seule langue que le paysan lise, celle des clercs. Il n'est que trop facile de trouver, dans cet état de langue, les innombrables stigmates de l'emprunt lexical et de l'imitation syntaxique servile.

Tout au bas de l'échelle est le breton populaire [...]. Quelquefois, le breton populaire surgit ou transparaît là où on ne l'attend pas, miettes infimes qui suffisent cependant à établir ses titres, non pas de noblesse mais d'ancienneté. » GUYONVARC'H 1987 : 197

Latin et français, en haut de l'échelle, exerceraient une force d'attraction sur la langue bretonne, ce qui se manifesterait par l'émergence d'une forme mixte, qu'il nomme « *breton ecclésiastique* » : c'est au sein de celui-ci que l'on trouve les formes linguistiques dont nous avons vu plus haut qu'il a déploré l'existence, nommées ici « *innombrables stigmates de l'emprunt lexical et de l'imitation syntaxique servile* ». À ce breton servile est opposé un autre usage, décrit comme invisibilisé par une hiérarchie linguistique qui ne lui accorde pas le prestige suffisant pour en laisser des traces écrites. Cet usage, bien que fantomatique, et qui justement « *surgit ou transparaît là où on ne l'attend pas* », correspond à l'usage valorisé par GUYONVARC'H qui fait mention de ses « *titres* ». S'il est aisé de comprendre que hiérarchie sociale ne permet pas de désigner ces « *titres* » comme étant ceux « *de noblesse* », le fait que l'« *ancienneté* » constitue le critère de valorisation venant s'y substituer aux yeux de l'auteur montre que l'on se trouve toujours, malgré les positionnements critiques de l'auteur, au sein d'un schéma PA+ / PR-, ce que vient confirmer la mention d'une « *celticité* » opposée à « *l'emprunt* » et « *l'imitation* » serviles au français : malgré son dictionnaire étymologique, GUYONVARC'H ne sort pas d'un cadre discursif au sein duquel une forme ancienne, celtique se trouve valorisée par opposition à une forme tenue pour récente et marquée par l'influence du français. Si cette construction se

trouvait premièrement difficile à observer du fait de la prise en compte des étymologies françaises et d'un ton donnant l'impression de tout critiquer en bloc, on perçoit en fait que GUYONVARC'H se situe dans la continuité des auteurs précédents, y compris ceux qu'il critique, quant aux présupposés de l'histoire linguistique qu'il dessine ; s'il déplace certaines frontières, il n'en abolit pas le principe.

Une positionnement par rapport aux prédécesseurs : La mention d'une contestation d'une telle hiérarchie linguistique par LE PELLETIER possède également son intérêt ici pour comprendre comment GUYONVARC'H se positionne au sein des linguistes et lexicographes précédents : le bénédictin est le seul épargné par la critique, il se voit même décrit comme « *le plus intelligent de tous nos lexicographes et collecteurs de manuscrits* » (GUYONVARC'H 1987 : 198). GUYONVARC'H reprend par ailleurs son diagnostic pessimiste de l'évolution du breton sous l'influence de la formation des clercs, produisant des jeunes mélangeant du français à leur breton pour paraître prestigieux, que les locuteurs des campagnes s'efforceront ensuite d'imiter (LE PELLETIER 1716 : 3). GUYONVARC'H redessine ainsi l'image d'un LE PELLETIER qui se serait opposé à la hiérarchie linguistique décrite dans son chapitre, en évitant de mentionner que celui qui se trouve ainsi propulsé défenseur du « *breton populaire* » se demandait lui-même ce « *que deviendra une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossière* » (ibid. : 2), et déplorait qu'elle fut « *confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages* » (ibid. : 10).

cf. p. 608

cf. p. 195

Une difficulté se pose alors : sachant que LE PELLETIER est, parmi les lexicographes du XVIII^e sûrement celui qui eût l'influence la plus grande sur les auteurs ultérieurs, qu'il est mentionné avec révérence par LE GONIDEC, LA VILLEMARQUÉ, et jusqu'à HEMON, comment GUYONVARC'H peut-il revendiquer une continuité avec le bénédictin tout en se plaçant lui-même en rupture avec tous ses continuateurs ? On retrouvera ici un argument, classique dans les évaluations linguistiques bretonnes²⁷, selon lequel les défenseurs ultérieurs du breton, malgré leur bonne volonté mais du fait de leur formation française, ont été, sans même s'en rendre compte, influencés par ce même « *breton ecclésiastique* » auquel ils s'opposaient :

« *Ce cri d'indignation et de révolte est le premier. Isolés, peu nombreux, mais actifs, bercés souvent de généreuses illusions et pourvus d'ambitions inégales, tous les réformateurs de la langue bretonne, du début du XIX^e siècle à la prochaine fin du XX^e, auront eu en abomination le breton ecclésiastique, cause et signe de corruption et de déclin. Et faute de connaître l'histoire beaucoup oublieront que cette variété de langue a été, pendant des siècles et par la force des choses, la seule expression bretonne à la fois intellectuelle et écrite. Ils ne sauront pas même que leurs réformes, jusqu'au milieu du XX^e siècle, ont pour ancêtre commun un breton ecclésiastique très décrié.* » GUYONVARC'H 1987 : 198

Des scripteurs francophones : Ce cadre théorisant une hiérarchie sociale entre les langues étant posé, et l'influence d'un « *breton ecclésiastique* », subissant lui-même une certaine force d'attraction de la part du français, étant théorisée, on peut alors espérer comprendre un peu mieux le propos de GUYONVARC'H si l'on le met en rapport avec la situation sociale qu'il décrit par endroits. On observe alors que les phénomènes linguistiques témoignant d'une influence française qu'il décrit et critique peuvent être ramenés à une situation sociale où c'était un ensemble de normes provenant du français qui déterminait la production écrite bretonne :

27. On en retrouve par exemple une formulation exemplaire dans la communication de Yann GERVEN intitulée « *Eus ar brezhoneg beleg d'ar brezhonegoù lennegel* » (GERVEN 2002, cf. p. 106).

« Et, faut-il ajouter que, lorsqu'il a eu lieu, le passage de l'oral à l'écrit, ou plutôt et plus exactement en Bretagne, l'emploi religieux de l'écriture de la langue bretonne, s'est fait matériellement suivant des normes toutes françaises ? » GUYONVARCH 1987 : 196

C'est alors l'appartenance des lexicographes et auteurs breton à une « culture française » qui explique à ses yeux la présence dans ces ouvrages de formes qu'il juge fautives²⁸ :

« Le fait spécial du dictionnaire breton est que ses usagers, pour ne pas dire neuf fois sur dix ses rédacteurs, au Moyen Âge comme maintenant, sont des gens de culture française, parfois plus riches de bonne volonté bretonne que de talent philologique celtique. Et il est des centaines de mots du genre de *hobregon*, pour rien dire des milliers de néologismes morts-nés, lesquels sont trop souvent de purs barbarismes. Il arrive que l'un d'eux, de temps à autre, fasse une furtive apparition dans la langue écrite et rares alors sont les lecteurs qui en saisissent d'emblée le sens. » *ibid.* : 203–204

Ce constat nous éclaire en partie sur le rapport de GUYONVARCH aux locutions appropriées du français : s'il les avait pris en compte au sein de son dictionnaire de 1973, il continue néanmoins à les percevoir comme la marque de l'influence d'une culture extérieure qui vient ôter son caractère celtique à la langue bretonne. À aucun moment il ne semble possible de penser les rapports de circulation et d'influence linguistique entre français et breton hors du cadre d'un jugement axiologique, au sein d'une approche qui se contenterait de fournir des concepts explicatifs pour rendre compte de ces phénomènes plutôt que de les considérer dès le départ comme la cause de monstruosité linguistiques, comme le propose GAGNEPAIN avec sa métaphore de la « symbiose », ou comme il serait possible de le faire à partir d'une notion comme celle de "colinguisme".

cf. p. 516

Les ouvrages d'un bilinguisme à sens unique : On trouve également quelques passages où GUYONVARCH s'interroge sur le public potentiel de tels ouvrages. Il semble leur attribuer la caractéristique principale d'être des outils d'apprentissage du français ou du latin. C'est ainsi qu'il décrit le *Catholicon* : « Mais, à l'évidence, il est souvent douteux, travail de clerc, à l'intention de clercs, pour le latin et le français, et non pour la régulation du vocabulaire breton. » (*ibid.* : 203), et d'une manière générale les colloques : « en dépit de quelques apparences, ou plutôt de quelques prétentions, ils ont uniquement servi à l'apprentissage du français par le breton. » (*ibid.* : 209). Les propriétés linguistiques que GUYONVARCH considère comme des erreurs s'expliqueraient alors par le fait que ces ouvrages auraient nourri envers le breton un rapport uniquement instrumental, et ne se seraient pas intéressés à la langue elle-même. Il s'agirait donc à ses yeux d'un ensemble d'ouvrages s'adressant en premier lieu à des locuteurs du breton, mais au sein desquels cette langue ne serait prise que comme point de départ pour se diriger vers un apprentissage du français ; le chemin opposé serait alors exclu :

« Et dès 1626 une conclusion s'impose, inévitable, irréfutable, accablante : jamais aucun francisant ni allophone d'aucune sorte, si intelligent soit-il, n'a pu apprendre à parler ou à écrire le breton avec un tel manuel. [...] Autrement dit, le succès des colloques est celui d'un bilinguisme à sens unique, non pas vers le breton, mais uniquement vers le français. Pour l'essentiel la clientèle a dû être à la fois rurale et peu exigeante, capable de supporter le mauvais breton au prix d'un peu de français : c'est en effet à peu près le seul public qui ait été à même d'absorber de tels ouvrages sans risque immédiat de rejet définitif. » *ibid.* : 206

28. Nous aborderons plus tard son exemple du mot *hobregon*, lorsque nous aborderons la question du "fixisme linguistique" (*cf. p. 495*).

Il concédera néanmoins l'éventualité d'une utilisation à la marge par certains francophones qui pourraient penser y trouver des locutions leur permettant de communiquer avec les bretonnants, mais uniquement dans un certain nombre de situations limitées.

« Qu'un colloque ou un "dictionnaire" ait facilité à un médecin, à un notaire, à un commerçant, à l'extrême rigueur à un fonctionnaire, ses relations avec les populations rurales bretonnes, nous voulons bien le croire. Cela a dû se produire encore assez fréquemment. Pour un propriétaire foncier, ce n'était pas déchoir que de parler à ses fermiers la langue qu'ils comprenaient le mieux. Mais nous doutons résolument que beaucoup de fils de familles nobles ou bourgeoises aient jamais utilisé la version bretonne du modèle ci-dessus. Par contre, que des paysans bretons aient fait la démarche inverse, c'est-à-dire l'imitation du français imprimé, cela est dans l'ordre des choses possibles. » GUYONVARCH 1987 : 208-209

Notons qu'une telle caractérisation du rapport entre le public ou l'usage d'un ouvrage et le type de formes linguistiques que l'on y trouve n'implique pas forcément une explication causale où ces formes linguistiques seraient influencées unilatéralement par les fonctions attribuées aux ouvrages concernés : s'il est possible que les auteurs en breton écrivent d'une manière que GUYONVARCH jugera négligée en raison du fait que leur intérêt n'est pas essentiellement tourné vers la langue bretonne, on peut penser que le sens inverse de la relation causale jouerait également, et plus fortement. Ce serait ainsi parce que ces ouvrages sont écrits dans un breton que GUYONVARCH accable de tous les maux qu'il les estime impropres à permettre l'enseignement du breton à des francophones : dans la mesure où les phrases qu'il tire des ouvrages et colloques ne sont pas considérées par lui comme du « *bon breton* », il lui semble difficilement concevable qu'elles puissent permettre d'apprendre le breton. Dans le raisonnement qu'il présente, le public et l'usage de ces ouvrages figureraient ainsi plutôt à titre de conséquence des formes linguistiques présentées que comme leur explication.

L'opposition oral / écrit : À ces éléments de contextualisation sociale des pratiques du breton qui se dessinent progressivement, offrant le tableau d'un monopole de l'écriture bretonne par des auteurs de « *culture française* », n'utilisant le breton que dans un rapport instrumental visant à l'apprentissage du français, et se situant au sein d'une hiérarchie des usages linguistiques ayant pour conséquence qu'un « *breton ecclésiastique* » se voit influencé par le français et influence lui-même un « *breton populaire* », il faut enfin ajouter une distinction qui sera décisive au sein de la présentation de l'auteur : celle qui sépare les usages oraux et écrits. En effet, c'est par une situation très ancienne, où la pratique du breton aurait été ôtée aux classes prestigieuses, que GUYONVARCH explique l'impossibilité pour que la langue accède alors aux usages écrits :

« Sans qu'il soit besoin de beaucoup de références, sans que nous ayons non plus besoin de refaire le travail de Joseph LOTH ou de LA BORDERIE sur les débuts de l'histoire de Bretagne, nous pouvons dire à coup sûr que le premier malheur du breton a été d'être parlé, dans l'est de la Bretagne historique, par une aristocratie militaire peu nombreuse. Quand cette classe dirigeante est partie, a émigré ou s'est enfuie, dans la première moitié du X^e siècle, pour ne jamais revenir ou revenir romanisée, le breton n'a plus eu aucune chance de devenir un jour une langue de culture écrite. » ibid. : 194

On peut considérer que ce constat repose sur une opposition entre une écriture qui aurait été celle d'un breton "véritable" si les classe dirigeantes d'alors avaient conservé l'usage du breton et l'avaient fait passer à l'écrit, et celle à qui la porte fut laissée ouverte provenant de clercs francophones qui ne s'intéressaient pas à la langue elle-même. Cette situation put durer d'autant plus longtemps qu'à ses yeux l'écriture en breton ne sortit pas de cette situation de monopole clérical francophone avant le XX^e siècle :

« *La production écrite bretonne du XX^e siècle — qui compte quelques dizaines d'ouvrages dignes de passer à la postérité —, si elle s'était manifestée quatre ou cinq siècles plus tôt, aurait assuré la pérennité et la valeur littéraire de la langue. Qu'elle ait eu tant de retard est bien le deuxième malheur du breton.* » GUYONVARC'H 1987 : 195

Cette situation possède, dans sa description, l'effet de retourner le rôle d'un dictionnaire : en l'absence de ce qu'il considère comme une véritable pratique écrite, le dictionnaire ne se reposera pas sur des texte, mais les auteurs y inséreront des mots selon leur inspiration, ce par quoi ils contribueront à diffuser des pratiques multiples. On perçoit alors que GUYONVARC'H manifeste le désir de voir les dictionnaires jouer le rôle institutionnel d'une régulation linguistique, et en vient à regretter l'absence de toute institution « *qui soit à même d'imposer une norme quelconque* » :

« *En ce sens, le dictionnaire, livré à l'arbitraire et à l'ignorance, à la fois des lexicographes et des usagers, fausse l'emploi normal et l'évolution des termes, aussi bien morphèmes que sémantèmes, parce qu'il inverse le rapport normal du lexique et du texte : ce n'est plus le texte qui alimente le lexique, c'est le lexique qui influence le texte. Il n'est plus alors un instrument de normalisation et de fixation ou, au moins de stabilisation, mais, comme les multiples orthographes, une cause de chaos et d'anarchie : d'une part les usagers de la langue écrite n'ont jamais été assez nombreux ni assez compétents, surtout depuis une vingtaine d'années, pour imposer le choix du bon sens quand il le fallait et, d'autre part, il n'est aucune académie ou autorité qui soit à même d'imposer une norme quelconque.* » *ibid.* : 204

On perçoit ainsi qu'être attaché aux usages oraux du milieu rural n'est pas incompatible, au sein de sa démarche, avec le fait de déplorer leur hétérogénéité, notamment dialectale (il considère que c'est Julien MAUNOIR qui « *ouvre la boîte de Pandore de la diversité dialectale* » (*ibid.* : 201)), ni avec le souhait de voir imposer une norme linguistique. Cela nous mène vers une compréhension plus précise du rôle qu'il attribue aux usages oraux : ils sont avant tout considérés comme les dépositaires d'une authenticité linguistique, dont nous avons vu que GUYONVARC'H ne dénigrait pas à l'appeler "celtique".

« ***L'expression sincère de langue bretonne*** » : C'est en effet dans les quelques rares passages où il décrit les pratiques orales qu'il nomme « *populaire[s]* », et où il déplore qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une meilleure attention, que l'on peut enfin saisir quels sont les usages linguistiques que valorise GUYONVARC'H :

« *Mais il faut constater et dire aussi que la véritable littérature "populaire", celle que les folkloristes et parfois les philologues — de LUZEL à ERNAULT et quelques autres — ont recueillie, partiellement, patiemment, avec des moyens dérisoires, depuis un peu plus d'un siècle, le peuple, lui, ne l'a jamais pratiquée par écrit.* » *ibid.* : 210

Si cette expression orale est « *véritable* », elle est aussi « *sincère* », et c'est dans les travaux de collectage bien plutôt que dans les ouvrages écrits que les historiens trouveront des traces de ce breton authentique à l'avenir.

« *L'expression sincère de langue bretonne, elle, est restée uniquement et obstinément orale. Nous oserions presque écrire qu'elle l'est encore, dans la mesure où elle n'a pas disparu. Le passage de l'oral à l'écrit ne s'est fait que tardivement et artificiellement en mode "littéraire", à l'initiative de LE GONIDEC et de ses successeurs. Mal conduite, l'initiative a échoué mais gardons-nous de la juger et de la condamner : il faudra, un[e] fois de plus, l'examiner dans son contexte global. Quelques amateurs de bonne volonté et de trop rares universitaires, aidés d'un public clairsemé, auront au moins fait en sorte que, quel que soit l'avenir, le breton ne connaîtra pas le sort lamentable du cornique ou celui, plus triste encore, du celtique continental : non seulement la mort, mais aussi l'oubli.* » *ibid.* : 210

Ainsi, la démarche de GUYONVARC'H est patrimoniale. Le breton oral est considéré par lui comme celui qui ne manifeste ni "emprunts" ni "syntaxe servile", c'est-à-dire qu'il n'a pas subi l'influence du français : ce faisant, il est le dépositaire des usages "véritables" et "sincères". Nous nous souvenons de sa déclaration selon laquelle « *Quelquefois, le breton populaire surgit ou transparait là où on ne l'attend pas, miettes infimes qui suffisent cependant à établir ses titres, non pas de noblesse mais d'ancienneté.* » (GUYONVARC'H 1987 : 197). On comprend alors, malgré tout ce qui semble les séparer, la continuité revendiquée avec LE PELLETIER.

cf. 5

10.4.3 Enfin le vrai breton

Cette présentation positive d'un breton que GUYONVARC'H considérerait comme authentique trouve à s'exprimer de manière plus détaillée lorsqu'il lui est donné de préfacier deux ouvrages de Jean-Yves PLOURIN issus de collectages des usages oraux (PLOURIN 2000, PLOURIN 2005). On y trouve alors une caractérisation qui oppose entre eux deux rapports à la langue, l'un qu'il considérera comme une création d'érudits nationalistes influencés par le français, et l'autre comme la parole vivante des locuteurs authentiques. Cette opposition prend place au sein d'un contexte plus large qui voit l'émergence au XX^e siècle d'un rapport conflictuel entre deux approches du breton : dans la mesure où la troisième partie de cette étude sera consacrée à ce clivage, nous n'anticiperons pas ici sur les débats concernant les usages présents, que nous retrouverons en leur lieu. Néanmoins nous pourrions déjà percevoir ici en quoi c'est ce débat concernant la définition des usages actuels du breton qui détermine et explique les reconstructions par l'auteur de l'histoire de la langue depuis son dictionnaire de 1973.

cf. 15

10.4.3.1 La caractérisation d'une opposition

On peut percevoir effectivement dans ces préfaces que GUYONVARC'H construit une opposition nette entre deux types de pratiques du breton. Comme à son habitude, la franchise de son ton a pour mérite de fournir à notre étude des propos explicites. L'auteur lui-même présente clairement cette dichotomie en présentant deux bretons « *opposés* » l'un à l'autre, donnant ainsi :

Un breton dialectal caractérisé par « *la variété et l'archaïsme* », dont nous retrouverons une description élogieuse lorsque GUYONVARC'H présentera de manière plus détaillée les travaux de PLOURIN qu'il préface

Un breton « dit "unifié" » qualifié de « *sabir* » :

« *Nous nous souvenons de ces étudiants bretonnants qui, il y a de cela bientôt trente ans, nous apprenaient des locutions ou des mots de leur dialecte au hasard d'une conversation ou d'un cours. Et nous avons appris ainsi sur le tas, en complément de l'érudition universitaire, à la fois la variété et l'archaïsme des dialectes opposés à la monotonie et à la pauvreté formelle du breton dit "unifié", langue qui ne se parle nulle part, hormis dans une Bretagne qui, comme la République, sera une et indivisible. Mais le breton n'est pas encore devenu cette langue unique et sans dialecte, autrement dit ce sabir partout identique, sans âme et dépourvu de toute originalité, de Brest à Vitré et de Saint-Malo à Nantes ou Clisson, pratiqué par quelques érudits du dimanche soir. De toute façon, la purification linguistique est proche parente de la purification ethnique. En son genre elle est même pire. Quand elle commence on ne peut pas savoir où elle s'arrêtera.* » GUYONVARC'H 2000 : 5

Ce second breton auquel s'oppose l'auteur est décrit en fonction d'un ensemble de dimensions :

une évaluation stylistique portant sur l'élégance de la langue : « *monotonie* » et sa « *pauvreté formelle* », « *sans âme* », « *dépourvu de toute originalité* »,

la description d'une homogénéité des pratiques perçue comme une perte de richesses : « *langue qui ne se parle nulle part* », « *langue unique et sans dialecte* », « *partout identique* »,

l'assignation à une catégorie sociale de locuteurs, les « *quelques érudits du dimanche soir* », que l'on suppose opposés à des locuteurs décrits comme plus "populaires",

l'attribution de visées politiques : on perçoit la comparaison avec la République, « *une et indivisible* », ainsi que la présentation de ce breton comme issu d'une démarche de « *purification linguistique* » que l'auteur met en parallèle avec une autre, beaucoup plus radicale, de « *purification ethnique* ».

Il n'est pas question de discuter ici la pertinence factuelle d'une telle caractérisation : nous verrons dans la partie suivante que la bipartition entre deux approches contemporaines peut se justifier, et que certains traits attribués ici à l'un des rapports au breton, comme la volonté d'homogénéisation, l'inscription dans un cadre nationaliste, ou l'assignation à une catégorie sociale privilégiée, ont effectivement été revendiqués par les auteurs ici visés. Il s'agit plutôt de nous intéresser à la manière dont GUYONVARC'H *construit* une description de la répartition des rôles au sein de laquelle se trouvent entremêlés des préférences stylistiques personnelles, la prise en compte de données socio-historiques, et la comparaison avec des situations plus larges qui jouent le rôle de *topos*, notamment ici la construction d'un parallélisme envers la « *purification ethnique* » qui ne peut que venir discréditer l'usage auquel il se trouve associé. Parmi cet ensemble d'éléments par lesquels GUYONVARC'H construit sa description de la répartition des locuteurs et de leurs usages, se trouvent mêlées également des analyses linguistiques, valorisations sur la "qualité" de tel ou tel usage, tout autant que des considérations historiques et méthodologiques. C'est cette multiplicité de dimensions invoquées dans le discours qu'il importe de démêler, non pour séparer un "vrai" d'un "faux", mais pour analyser les *effets performatifs* de leur association.

La présentation d'une telle opposition n'est pas uniquement accidentelle dans le propos de GUYONVARC'H, on la retrouve également dans la préface qu'il donne en 2005, dans sa formulation si nette : « *Le jargon d'un côté et le patois de l'autre.* ».

« *Le breton ainsi considéré n'a pratiquement jamais eu de moyen terme, d'équilibre entre une langue littéraire abstraite et le dialecte d'expression concrète dont elle est la fausse image, le reflet déformé. Le jargon d'un côté et le patois de l'autre. Mais dans l'absolu des choses, c'est le patois, autrement dit le dialecte, qui a toujours raison si ce n'est qu'il meurt étouffé par la prédominance écrasante du français dans la vie publique.* » GUYONVARC'H 2005 : 10

On est ici arrivé bien loin de la « *symbiose* », dans la mesure où le breton dit populaire « *meurt étouffé* » par le français. Par ailleurs Ce n'est pas uniquement « *dans la vie publique* » que les usages du français se substituent, pour GUYONVARC'H, à ceux du breton, mais on retrouvera également ici le spectre de la présence française au sein même du breton de ses opposants. L'approche différentialiste se voit alors mobilisée dans un cadre conflictuel au sein duquel elle permet de discréditer un usage concurrent dès lors que l'on y trouve une trace de ressemblance envers le français.

10.4.3.2 Le breton savant influencé par le français

Alors que la caractérisation de la langue savante que nous avons présentée plus haut repose plutôt sur des caractéristiques sociales (usage unifié, locuteurs de catégorie privilégiée, visée politique) ou stylistique, il se trouve aussi quelques analyses où GUYONVARC'H examine des productions qu'il attribue à cet usage d'un point de vue linguistique. Il s'agira alors pour lui de les invalider en montrant qu'elles souffrent d'un défaut : elles sont influencées par le français.

« Nous avons gardé, vrillée dans notre mémoire depuis 1976, cette phrase incorrecte et atroce, entendue dans la bouche d'une étudiante néo-bretonnante pratiquant le roazhoneg de la section de Celtique de l'Université de Rennes 2 : *ma ne gompren ket ac'hanomp ar beizanted, n'o deus nemet da zeskin* "si les paysans ne nous comprennent pas, ils n'ont qu'à apprendre". Ou bien, c'est dans un manuel d'enseignement du breton utilisé très couramment le gallicisme intolérable *emeur erru*, "on est arrivé". C'est du même genre que *kemerit an nor, evet em eus ur voutailh* ou *resevet em eus un taol-pellgomz* [NdA : *Kemerit an nor* soit "prenez la porte" mais qui s'entend en breton au sens littéral ! Il eut fallu dire pour avoir l'équivalent exact du français "prenez la porte", "sortez !" : *Kit er maez !* Même chose pour *evet em eus ur voutailh* "j'ai avalé une bouteille", qui ne fait pas la distinction, comme en français, entre le contenant — la bouteille (*boutailh, ar voutailh*) — et le contenu — (*ar voutailhad*), ce qu'il y a dans la bouteille — le breton étant sur ce point plus précis que le français (cf. l'*Assimil*, version de Fañch MORVANNOU). *Resevet em eus un taol-pellgomz* est du même registre : "recevoir un coup de téléphone", mais, tel que c'est écrit en breton, le coup de téléphone, il est reçu sur la tête !]. *Le florilège de ces perles d'inculture bretonne et pseudo-lettrée pourrait être d'une longueur démesurée. On pourrait en rire ou en sourire si ce n'était tout l'avenir du breton qui est en jeu.* » GUYONVARC'H 2005 : 7

Dans ce passage, on trouve des productions qu'une linguistique purement descriptive, éventuellement influencée par une approche sociolinguistique ou portant sur l'apprentissage des langues et leurs "interférences" (WEINREICH 1953), aurait simplement qualifié de "calque syntaxique", et que l'on trouve parfois également décrit comme relevant d'une "traduction mot-à-mot". Les exemples pris par GUYONVARC'H présentent des situations risibles où l'on imagine bien un locuteur bretonnant comprendre qu'il doit emporter une porte avec lui, avaler un récipient, ou être frappé par un téléphone : il permettent ainsi de ridiculiser une frange des locuteurs du breton en montrant qu'ils ne *connaissent pas* une partie des *vrais usages* de la langue. C'est pourtant un ton de responsabilisation plus moral qui est celui de l'auteur, mentionnant que c'est « *tout l'avenir du breton qui est en jeu* ».

On retrouve ici ce paradoxe apparent d'un linguiste qui a intégré dans son dictionnaire bon nombre d'étymologies françaises, jusqu'à en subir semble-t-il certains reproches, et qui pointe néanmoins comme erreurs l'influence française des locutions contemporaines, ou bien celui d'un historien qui a étudié toutes les reconfigurations des mots au fil des siècles et déplore les changements de son époque. Nous disons bien que le paradoxe n'est qu'apparent : en effet les positions de GUYONVARC'H ne sembleront contradictoires que si l'on néglige le positionnement conflictuel au sein duquel il se situe.

D'une part, car, comme nous l'avons vu, la dichotomie des usages linguistiques recouvre une opposition entre des rapports politiques à la langue, et par conséquent les pratiques fréquentes de mise en épingle d'usages estimés "fautifs" chez les concurrents car influencés par le français, d'un côté comme de l'autre, pourraient être considérées comme de simples stratégies de discrédit.

D'autre part, car chacun des camps du débat aura l'occasion de valoriser différemment

les différentes dimensions linguistiques : étymologie et syntaxe seront chacune investies d'importances fort différentes en fonction des rapports au breton de chaque type de locuteur. En conséquence, pour les uns, il ne sera pas problématique de mobiliser des éléments lexicaux manifestant d'une appropriation récente ou visible envers le français, puisqu'ils caractériseront le critère définitoire du "bon breton" comme se situant ailleurs : dans sa syntaxe, sa phonologie, phonétique, prosodie, etc. Et inversement, les tenants du courant opposé, dans la continuité de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ, investira bien plutôt l'étymologie d'un rapport symboliquement pertinent pour l'évaluation de la qualité du breton (décrite essentiellement en fonction de sa distance envers le français). Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point, et d'expliquer les raisons d'une telle différence entre les dimensions linguistiques valorisées. Contentons-nous de remarquer ici que c'est la position de GUYONVARC'H au sein d'un cadre conflictuel qui n'existait pas à l'époque d'un Victor HENRY qui explique qu'il puisse tenir deux thèses (prise en compte des étymologies provenant du français, rejet des formes syntaxiques influencées par le français) sans contradiction réelle.

On peut ici observer un phénomène récurrent dans les approches du rapport entre le breton et le français : alors que les marques d'une influence du breton sur les phrases françaises, nommées "bretonnismes", sont généralement considérées avec la sympathie d'un usage pittoresque²⁹, les phénomènes analogues se produisant dans le sens inverse seront au contraire montrés du doigt : leur désignation ici comme « *gallicisme intolérable* », « *phrase incorrecte et atroce* », ou « *perles d'inculture bretonne et pseudo-lettrée* » ne constitue qu'un exemple — particulièrement flagrant, il est vrai — d'une attitude plus générale de défiance envers l'apport français au sein du breton. Là encore, décrire une telle asymétrie comme une simple contradiction reviendrait à ne pas prendre en compte le rapport proprement protectionniste des linguistes-militants bretons envers le français : dans la mesure où leur plus grand nombre décrit les usages linguistiques à l'aide de la notion de "langue", et y associent donc souvent une conception de la "mort des langues" héritée de la métaphore biologique qu'elle sous-tend, leur perception d'une "langue bretonne" menacée par une "langue française" les incite à porter plus d'attention à tout changement au sein du breton qui pourrait être caractérisé comme une dénaturation par le français. Non seulement la situation de plus grande diffusion des usages linguistiques francophones, mais également l'antagonisme politique au sein duquel ils situent leur militantisme, incite ainsi à ne pas percevoir de la même manière les éventuelles influences du breton sur les parlers français, notamment dans les usages locaux de basse-Bretagne.

cf. p. 413

Une telle caractérisation de la tendance opposée au sein d'un cadre conflictuel ne portera pas uniquement, sur la dimension sociale ou linguistique de l'expression écrite, mais GUYONVARC'H étendra également son jugement aux qualités littéraires des productions qu'il mentionne. Selon une pratique que nous avons déjà observée lorsqu'il présentait l'histoire de la langue, il pourra ainsi considérer que la tendance à laquelle il s'oppose a produit « *des écrits impossibles* » :

« *La conséquence a été que, pendant les trois quarts de siècle qui commencent en 1925 pour se terminer avec l'an 2000, on peut compter sur les doigts d'une main les bons écrivains de l'envergure de Jakez RIOU, Youenn DREZENN [sic] ou G. BERTHOÛ-KERVERZHIOÛ, c'est-à-dire ceux qui savaient leur langue et avaient quelque chose à dire, un message à*

29. Comme en témoigne par exemple le franc succès commercial de l'ouvrage d'Hervé LOSSEC, dont les deux tomes ont été vendus à 300 000 exemplaires au total, l'engouement auquel il a donné lieu, observable notamment par le cycle de conférences et de séances de dédicaces qui ont été données à son sujet (LOSSEC 2010).

faire passer. Les autres ne sont certes pas tous méprisables mais, le public étant ce qu'il est, c'est-à-dire très restreint, le tri du bon et du mauvais ou du médiocre ne se fait pas. Cela nous vaut des écrits impossibles, qu'on ne peut pas lire sans un dictionnaire, quand il ne faut pas un autre dictionnaire pour comprendre le dictionnaire. De là vient cette langue raide et pauvre, incorrecte et barbare, francisée à outrance dans sa syntaxe, et dont tous les bretonnants se moquent, avec juste raison. Et en plus cette langue est morne et triste, dépourvue de tout humour, incapable de la plus anodine plaisanterie. S'il n'y a pas de langue populaire la littérature n'est qu'un songe creux, des mots vides de sens, des phrases sans avenir. » GUYONVARCH 2005 : 11

Au sein d'une telle caractérisation s'entremêlent habilement différentes dimensions :

Des descriptions linguistiques que nous avons déjà observées, et que nous retrouvons ici (« *cette langue raide et pauvre, incorrecte et barbare, francisée à outrance dans sa syntaxe* »),

L'opposition sociale entre les auteurs, intellectuels, « *érudits du dimanche soir* » (GUYONVARCH 2000 : 5) et « *tous les bretonnants* », c'est-à-dire la majorité invisible des locuteurs de « *la langue populaire* », auxquels il donne « *raison* »,

Une évaluation esthétique portant sur les qualités littéraires ou spirituelles des auteurs : « *cette langue est morne et triste, dépourvue de tout humour, incapable de la plus anodine plaisanterie* ».

Les éléments d'analyse linguistique viennent situer cette caractérisation dans la continuité de la dichotomie précédemment construite, l'opposition sociale donne raison au petit peuple contre les érudits, et l'ajout d'une évaluation esthétique personnelle, d'autant plus facile à affirmer qu'elle est difficile à justifier par des faits empiriques, sont ainsi intégrées de manière cohérente dans la caractérisation d'une écriture bretonne qui serait à la fois influencée par le français, élitiste, et sans esprit. La mention de l'humour ou de la plaisanterie ne sera pas anodine, dans la mesure où bon nombre des recherches sur les pratiques orales du courant auquel se rattachera GUYONVARCH³⁰ s'attacheront effectivement à caractériser un certain nombre de pratiques considérées comme typiques d'un "esprit" au sein des locuteurs du breton dit "populaire" : blagues, dictons et proverbes, expressions populaires, injures, etc., dont GUYONVARCH dira que « *ce ne sont pas tant les mots que les locutions ou les expressions, les images verbales, les raccourcis saisissants qu'il faut retenir* » (ibid. : 6).

10.4.3.3 Quel rapport à la norme ?

On pourrait considérer comme contradictoires les propos de GUYONVARCH si l'on mettait en opposition les passages où il reproche à Julien MAUNOIR d'avoir ouvert « *la boîte de Pandore de la diversité dialectale* » (GUYONVARCH 1987 : 201) (l'expression revient d'ailleurs en 2005), ce qu'il considère comme un drame dans l'histoire linguistique bretonne, et ceux où nous l'avons vu plus haut faire l'apologie de la diversité dialectale, par opposition à une langue littéraire « *unique et sans dialecte* » ou « *partout identique* ». Si l'on ne peut pas exclure que la diversité dialectale puisse constituer un levier rhétorique dans la caractérisation d'une opposition où un usage peut se voir discrédité par sa propriété d'être homogène, nous pouvons penser qu'il existe une subtilité supplémentaire expliquant en quoi les différentes positions de GUYONVARCH

30. Les ouvrages de Jules GROS restent à cet égard bien souvent considérés comme fondateurs, on trouvera également ceux de Daniel GIRAUDON, ou Jean-Yves PLOURIN que préface ici GUYONVARCH.

forment un propos cohérent : ce qu'il regrettait dans son histoire de la langue, ce n'était pas la diversité dialectale elle-même, mais celle des *formes écrites*. Ainsi, la situation littéraire du breton fut à ses yeux celle d'une arène où nulle norme écrite ne parvint vraiment à s'imposer. Partant de là, les usages oraux durent subir les aléas et fluctuations des usages écrits, au lieu d'être codifiés et dirigés par ces derniers :

« [Le dictionnaire] *n'est plus alors un instrument de normalisation et de fixation ou, au moins de stabilisation, mais, comme les multiples orthographes, une cause de chaos et d'anarchie : d'une part les usagers de la langue écrite n'ont jamais été assez nombreux ni assez compétents, surtout depuis une vingtaine d'années, pour imposer le choix du bon sens quand il le fallait et, d'autre part, il n'est aucune académie ou autorité qui soit à même d'imposer une norme quelconque.* » GUYONVARCH 1987 : 204

Le « *chaos* » et l'« *anarchie* » mentionnés ici sont ceux des formes écrites normées, et l'on perçoit que c'est en fait l'*absence d'une réelle norme écrite* qu'il déplorait : au lieu d'un usage écrit unique qui puisse accompagner l'évolution des formes orales dans leur diversité, il dresse le tableau d'une situation historique où cohabitèrent différentes propositions fantaisistes. La valorisation de la diversité dialectale n'empêche ainsi pas GUYONVARCH de promouvoir l'existence d'une norme unique, dans la mesure où celle-ci accompagnerait l'évolution des usages oraux sans viser à les détruire :

« *Car si, dans toutes les langues, au moins celles de l'Europe, il survient un moment où, la politique ou la religion aidant, un principe unificateur impose la formation ou la prédominance d'une certaine forme de langue, de la Bible de LUTHER au Common Prayer Book traduit en gallois, il faut et il suffit que ce principe unificateur n'aille pas contre la langue populaire et ne prétende pas l'éliminer de la vie quotidienne, sans quoi la réforme est artificielle et mort-née, condamnée à la consommation. Que ce soit en France, en Allemagne ou en Angleterre, la langue littéraire s'est toujours plus ou moins nourrie des vocabulaires populaires, voire des argots. Elle a fait le tri et elle a affiné, mais cela a été, de tout temps, sa source vivante.* » GUYONVARCH 2005 : 8

La comparaison avec d'autres situations sociolinguistiques, comme celles de la France, l'Allemagne, et l'Angleterre, permet par contraste de redessiner l'histoire des dictionnaires bretons comme une succession de propositions désordonnées, dont aucune ne serait parvenue à atteindre le véritable statut de norme, comme c'est le cas ailleurs.

« *La langue bretonne a toujours joué de malchance avec ses "réformateurs" depuis le XVII^e siècle. MAUNOIR n'a jamais considéré le breton que comme une langue d'apostolat et sa "réforme" orthographique a ouvert la boîte de Pandore des dialectes. Dom LE PELLETIER a été un très honnête lexicographe mais, au début du XVIII^e siècle, il n'avait rien d'un linguiste, à cent coudées au-dessous d'un Edward LHUYD. C'était encore le temps des celtomanes qui croyaient à la parenté du breton et de l'hébreu. Quant à GRÉGOIRE DE ROSTRENE, il a très souvent, dans son dictionnaire français-breton, recopié sans discernement des termes moyen-bretons sortis de l'usage depuis des siècles. La même tendance se retrouve chez LE GONIDEC qui ne mérite le titre de premier législateur du breton que parce qu'il n'y a vraiment eu personne d'autre, dans la première moitié du XIX^e siècle, pour remplir cette fonction qui, en l'occurrence, n'a rien d'académique et n'a en rien empêché le pullulement des graphies dialectales du triste brezhoneg beleg. LE GONIDEC a, en fait, continué au début du XIX^e siècle la politique linguistique de ses prédécesseurs qui, depuis MAUNOIR, ont consacré la rupture du breton littéraire dit KLT et du dialecte de Vannes qui s'est constitué en littérature indépendante. On ne peut pas dire que cette politique-là ait été un chef-d'œuvre d'intelligence et de perspicacité. Et nous ne dirons rien de LA VILLEMARQUÉ, cela vaut mieux.* » *ibid.* : 8-9

Dans cette histoire rétrospective des tentatives de normalisation linguistique, c'est uniquement en vertu de propriétés linguistiques que contiennent les travaux des auteurs qu'est jugée leur

efficacité : la comparaison de la situation sociopolitique propre à la Bretagne, par rapport à celle des grands États auxquels il la compare, ne semble pas entrer en compte : aurait-il donc suffi qu'apparaisse un linguiste providentiel fournissant une norme entièrement rationnelle pour que la situation linguistique bretonne fut moins à déplorer ? « *boîte de Pandore des dialectes* », « *pullulement des graphies dialectales* », « *rupture* » entre les diocèses du KLT et celui de Vannes, on perçoit que lorsqu'il est question d'usages écrits, l'apologie de la diversité ne vaut plus.

Mais un point continue à sembler paradoxal : n'est-il pas contradictoire de déplorer la diversité des propositions graphiques tout en valorisant celle des usages oraux ? Il faut bien percevoir qu'il ne s'agit pas du même type de diversité : la première est celle d'élaborations par des linguistes, en fonction de leurs méthodes et convictions, la seconde reflète une hétérogénéité des usages donnée sur un certain territoire. GUYONVARC'H semble ramener la première à la fantaisie d'intellectuels qui ne parviennent pas à s'accorder entre eux, et la seconde à la richesse d'usages qui se diversifient dans leurs pratiques quotidiennes. C'est la séparation entre usages oraux et écrits qui permet d'expliquer en quoi GUYONVARC'H n'est pas forcément contradictoire, puisqu'au sein de son système, s'il est possible de vanter d'un côté « *la variété et l'archaïsme des dialectes opposés à la monotonie et à la pauvreté formelle du breton dit "unifié"* » (GUYONVARC'H 2000 : 5) et de déplorer de l'autre « *le pullulement des graphies dialectales* », c'est sûrement parce que l'auteur considère que des usages écrits doivent être uniques alors que les formes orales peuvent être variées.

Un point qui reste à éclaircir réside dans le fait qu'un certain nombre des auteurs cités, notamment LE GONIDEC ou LA VILLEMARQUÉ, ont de fait œuvré pour l'imposition d'une graphie unique qui supplanterait les différents systèmes existants : comment peut-on dire à la fois que la démarche des réformateurs a abouti à la diversité des propositions graphiques et à la création d'une « *langue unique et sans dialecte* » (ibid. : 5) ? Il est difficile de savoir si GUYONVARC'H peut se sortir d'une telle contradiction. La volonté de défendre un ensemble de pratiques orales de milieu rural, et donc un positionnement polémique par rapport à un cadre concurrent pousse l'auteur à attribuer à ce dernier un certain nombre de phénomènes qu'il considère comme négatifs : élitisme, monotonie, tristesse, influence du français, etc. Mais, à trop vouloir s'opposer à cette forme, il court le risque de lui attribuer la responsabilité de propriétés antagonistes et également décriées : diversité dialectale dans les formes écrites, unification des formes orales. C'est la démarche historique elle-même, visant à définir dès le départ un état linguistique idéal tel qu'il aurait dû être atteint, puis à présenter chacun des écrivains ou lexicographes bretons par la responsabilité qu'il aurait dans la dégradation d'un tel idéal, qui montre ici ses faiblesses, car à force de vouloir accuser tel et tel auteur de tous les maux du breton, on risque de leur attribuer des propriétés antagonistes.

10.4.3.4 Le breton "populaire" et "authentique"

Une des intérêts principaux des préfaces de 2000 et 2005 résident en ce qu'elles proposent une caractérisation plus détaillée que les textes précédents du type de breton valorisé par GUYONVARC'H. Sa caractéristique principale, dans le propos de l'auteur, semble être de constituer un breton "vrai" : « *C'est cette langue-là qui est vraie, et c'est celle qu'il faut apprendre ou imiter. Il n'y en a pas d'autre qui soit digne d'être apprise.* », « *Le breton de M. PLOURIN est vrai : il ne sent ni le formol ni le vinaigre.* » (ibid. : 6). S'il est si "vrai", c'est d'abord parce

qu'il s'agit d'une langue d'usage pour les locuteurs du quotidien : « *C'est du breton de tous les jours pour les moments les plus variés ou les plus simples de la vie.* » (GUYONVARC'H 2000 : 6). C'est une valorisation **authentique > artificiel** qui se trouve ici recouverte par une telle caractérisation : « *Le lecteur mesurera surtout ici toute la distance qui sépare la langue littéraire dite "unifiée", avec tout ce qu'elle comporte d'artificiel, de la langue populaire encore vivante.* » (GUYONVARC'H 2005 : 8). Par conséquent, les ouvrages de Jean-Yves PLOURIN que préface GUYONVARC'H constituent pour lui le prototype du travail de recherche honnête. "Vrai", "authentique", "quotidien", ces dimensions de la langue se trouveront développées au sein d'un rapport plus complexe que nous allons maintenant aborder et que résumant bien une formule comme : « *On se doute que, dans ces conditions, le travail de Jean-Yves PLOURIN soit à la fois un véritable trésor lexical, un bain de jouvence et un salutaire exercice de recherche de la vérité* » (ibid. : 11). L'auteur concilie ainsi dans sa caractérisation du breton un faisceau de descriptions convergentes : à la dimension de la « *vérité* » d'un tel breton s'ajouteront deux propriétés qui pourraient sembler opposées : **premièrement**, un rapport patrimonial à cette langue, lui permettant de la caractériser comme un « *trésor* » ; **deuxièmement** une pratique vivante et actuelle s'opposant à une tradition figée de lexicographie savante (décrite ici par les expressions de « *dyspepsie linguistique* » et de « *sécheresse débilante* » (GUYONVARC'H 2000 : 5)), ce qui permet de lui assigner également le statut de « *bain de jouvence* ». Encore une fois, notre démarche consistera moins à pointer d'éventuelles contradictions entre une caractérisation investissant ces usages **à la fois** d'un statut patrimonial **et** de celui d'une pratique vivante et actuelle, nous tenterons plutôt de voir comment s'articulent un ensemble de thèses et d'associations d'idées pour former un cadre discursif qui permet de valoriser à la fois une dimension PA+ et PR+, dans un cadre polémique au sein duquel sera associé au contradictoire les valeurs PA- et PR-.

Un rapport patrimonial : Les processus discursifs par lesquels GUYONVARC'H assigne au breton étudié par PLOURIN une valeur PA+ sont de plusieurs ordres. Par exemple, il mentionne que PLOURIN a effectué ses enquêtes sur un territoire de Basse-Bretagne, « *là où le breton est encore une langue vivante de plein exercice* » (ibid. : 6) : le « *encore* » suppose ici une histoire linguistique reposant sur une double opposition : **d'une part**, envers une époque, révolue, où la pratique de la langue était « *vivante* », **d'autre part**, envers des territoires où une éventuelle pratique ne se fait plus « *de plein exercice* ». La mention d'« *une étudiante néo-bretonnante pratiquant le roazhoneg de la section de Celtique de l'Université de Rennes 2* » (GUYONVARC'H 2005 : 7) qui disait que les paysans devaient apprendre le breton pour pouvoir comprendre ce qu'elle dit, permet facilement de deviner à quel territoire est opposé celui de PLOURIN. L'opposition des deux territoires, la campagne de basse-Bretagne et la ville de Rennes avec son Université, montre deux caractérisations antagonistes de la valeur **Présent** : l'une où l'on observe « *une langue vivante de plein exercice* », donc investie positivement (PR+), l'autre, décrite comme « *néo-bretonnante* », « *avec tout ce qu'elle comporte d'artificiel* » (ibid. : 8). Mais surtout, le « *encore* » permet ici d'instaurer une continuité entre cet usage collecté aujourd'hui et ceux du passé : le breton a été « *une langue vivante de plein exercice* », il l'est « *encore* » aujourd'hui, en certains endroits, là où les chercheurs doivent effectuer leurs investigations s'ils ne veulent pas étudier un breton « *néo-* » et « *artificiel* ». Ce qui confère sa positivité aux usages présents mentionnés par GUYONVARC'H, c'est bien plutôt la *continuité* qu'il établit entre ceux-ci et ceux du passé. GUYONVARC'H pourra ainsi dire, sans avoir l'air de blaguer, que « *pour un*

peu on croirait entendre des paysans du Moyen Âge. » (GUYONVARCH 2000 : 6). L'historien de la langue s'autorise un temps à oublier que les usages, mêmes oraux, évoluent et peut ainsi établir une continuité directe entre les locuteurs de l'an 2000 et ceux du Moyen-Âge. Si les dates des comparaisons ne sont plus les mêmes que celles du discours celtomane qui rapprochait le breton de l'époque de MAUNOIR ou de LE PELLETIER et la langue celtique de l'Antiquité, le procédé demeure similaire dans l'absolu : il s'agit de valoriser un usage présent en établissant sa continuité avec ceux d'un passé que leur simple antériorité permettrait de tenir pour supérieurs.

cf. p. 136

Collecte d'un breton vivant, certes, mais également consignation, pour la postérité, d'un patrimoine en voie de disparition : l'œuvre de PLOURIN est décrite par GUYONVARCH comme la possibilité de garder la mémoire des temps anciens :

« Nous avons dit aussi un jour — il y a de cela une bonne vingtaine d'années — que le breton disparaîtrait à l'état de langue inconnue ou au moins de langue dont ni le vocabulaire ni les locutions n'ont été complètement répertoriés. Grâce au travail de Jean-Yves PLOURIN, cela ne sera plus jamais tout à fait vrai. » GUYONVARCH 2005 : 7–8

Les ouvrages de PLOURIN sont donc présentés non uniquement en vertu d'une actualité qui ne tiendrait sa légitimité que d'un rattachement envers un passé, mais aussi en vertu de leur capacité à *restituer et préserver* ce passé « pour lui-même » : « *il nous en restitue la saveur inimitable et la pleine richesse* » (GUYONVARCH 2000 : 6). L'ouvrage peut ainsi en venir à être décrit comme « *un véritable trésor lexical* » (GUYONVARCH 2005 : 11).

L'esprit du peuple : Cette description de la langue comme un « *trésor lexical* » est par ailleurs significative : c'est par l'analyse de la métaphore du « *trésor* » que Pierre BOURDIEU introduit ses réflexions sur « *la production et la reproduction de la langue légitime* » (BOURDIEU 2001 : 67–68). Parmi les présupposés qu'il y distingue, on note l'établissement performatif d'une « *communauté* » constituée par le fait qu'elle partage une même « *langue* » à titre de « *trésor* » commun. La métaphore du « *trésor partagé* » constitue ainsi un discours rhétoriquement rentable dans la consolidation d'un sentiment d'appartenance partagée. Et effectivement, GUYONVARCH ne manquera pas de caractériser la langue collectée par PLOURIN comme un ensemble de tournures venant caractériser « *l'âme du peuple* »

« C'est ici l'occasion de rappeler la très belle définition de GOETHE : “Des Volkes Seele lebt in seiner Sprache” “l'âme du peuple vit dans sa langue”. Il ne faut surtout pas l'oublier, même si cette langue est empreinte d'une certaine brutalité ou d'une brusquerie qui n'est pas celle des enfants de chœur. » (GUYONVARCH 2000 : 6)

L'autorité de GOETHE et de sa « *très belle définition* » permet ainsi d'élaborer une association entre un caractère ou tempérament collectif et un ensemble d'usages linguistiques, ce qui laissera deviner une caractérisation stéréotypique de la population bretonne à partir d'une description — sommaire — de ses propriétés linguistiques : dans la mesure où est attribuée à la langue « *une certaine brutalité* » ou « *une brusquerie* », cela laissera deviner que les Bretons ne doivent « *pas* » être « *des enfants de chœur* ». Langue "authentique" opposée au néo-breton "artificiel", gage de la connexion avec les « *paysans du Moyen-Âge* », la langue collectée par PLOURIN est donc celle qui incarne le mieux l'esprit du véritable peuple breton, par rapport à la tradition écrite dont GUYONVARCH avait abondamment montré à quel point elle témoignait d'un caractère « *servile* » par rapport à l'esprit français (GUYONVARCH 1987 : 197, 206, 207). C'est ainsi qu'il peut décréter : « *Nous avons là, dans ce livre, l'âme du peuple de Bretagne, à pleines phrases et*

cf. p. 23

à pleines pages. » (GUYONVARCH 2000 : 6).

Les trois vies de la langue : Nous avons déjà analysé plus haut en quoi la mise en avant du caractère « *vivant* » des usages collectés par PLOURIN permettait d'opposer une valorisation positive de la présentéité d'un breton, en opposition à un autre présent décrit plus négativement par comme langue « *artificiel*[le] » de « *néo-bretonnant*[s] ». Mais l'attribution d'une « *vie* » à des usages linguistiques ne s'arrête pas là : en conformité avec les discours répandus aujourd'hui concernant les « *langues vivantes* » et les « *langues mortes* », elle permet de reconduire les présupposés inhérents à la métaphore biologique que nous avons déjà présentée. Tirant partie de la polysémie du terme de « *vie* » et de ses dérivés, GUYONVARCH peut ainsi présenter un faisceau cohérent de caractéristiques qui viennent valoriser cet usage :

cf. p. 413

La vie quotidienne : ce premier sens de "vie" est celui par lequel nous désignons les événements que nous vivons : une biographie raconte "une vie", lors d'une discussion l'on peut raconter "sa vie". Lorsque ce premier sens s'applique à la langue bretonne, il permet de la décrire comme la langue d'usage des situations vécues au quotidien, par opposition à une langue qui ne se pratiquerait que dans un contexte scolaire ou savant : « *le travail de M. PLOURIN nous replonge dans la vérité crue de la langue vivante, saisie sur le vif* » (ibid. : 5–6), « *Enfin du breton vivant ou plutôt du breton pris sur le vif.* » (GUYONVARCH 2005 : 8), « *Ce n'est ni du rêve ni de l'utopie : c'est une tranche de vie empruntée à une réalité bretonne quotidienne qui n'a rien de mièvre ou de compassé.* » (ibid. : 11). Si le breton peut ainsi être « *pris sur le vif* », c'est qu'il est entendu lors de conversations réelles et habituelles de locuteurs communs, ce qui lui confère aux yeux de GUYONVARCH une supériorité par rapport à l'usage « *pratiqué par quelques érudits du dimanche soir* » (GUYONVARCH 2000 : 5).

La vivacité de l'esprit : ce second sens de "vie" désigne l'activité, le bouillonnement, la créativité, par opposition à une situation statique : nous l'employons en disant d'un enfant qu'il est "plein de vie", ou lorsque le rythme d'une musique ou d'une narration est "vivant". Appliqué à la langue bretonne, il permet de caractériser une créativité de formes qui se renouvellent : « *c'est tellement vivant et, surtout tellement différent de ce qu'on trouve dans les manuels d'apprentissage* », « *on ne refuse pas une telle profusion, une telle plénitude de vie.* » (ibid. : 6). Ce type de breton pourra alors facilement être opposé à « *la sclérose, de graphies, de la syntaxe, du vocabulaire, et peut-être encore du contenu* » (GUYONVARCH 1987 : 209) ou à « *cette langue est morne et triste, dépourvue de tout humour, incapable de la plus anodine plaisanterie* » (GUYONVARCH 2005 : 11).

La vie et la mort : ici, le terme de "vie" prend son sens biologique, celui par lequel on distingue les organismes dont les fonctions vitales sont assurées de ceux qui ne sont plus que matière inerte. Il s'agit sans surprise de la signification de "vie" qui s'applique le plus communément aux langues, la transposition de la biologie construisant un parallélisme entre "vie" et "pratique orale", "mort" et "pratique uniquement écrite". C'est en ce sens que l'on peut entendre le latin décrit comme une "langue morte" selon ces descriptions. La particularité de son application ici consistera en ce qu'une telle opposition ne s'appliquera pas entre deux états diachroniquement successifs des usages linguistiques (comme le français et le latin), mais entre deux états contemporains : elle permettra d'opposer entre

elles deux formes de breton. Dans celle que décrit ici GUYONVARC'H, nous l'avons vu, « *le breton est encore une langue vivante de plein exercice* » (GUYONVARC'H 2000 : 6), ou « *la langue populaire encore vivante* » (GUYONVARC'H 2005 : 8), puisqu'elle fait l'objet de pratique orales quotidiennes et d'un renouvellement par la créativité des locuteurs. Au contraire, l'usage auquel il s'oppose sera décrit comme relevant de la "langue morte", puisque ne reposant que sur des usages écrits. L'ouvrage de PLOURIN trouvera sa place au sein d'une telle opposition : « *Il devra être le livre de chevet de quiconque, pour une raison ou pour une autre, considère le breton encore comme une langue vivante et non comme une momie empaillée.* » (ibid. : 11).

Langue de la vie quotidienne, langue vivace, et langue encore vivante, on perçoit que GUYONVARC'H amplifie et exploite la métaphore biologique pour la développer dans des directions qui ajouteront de nouvelles dimensions à l'usage qu'il entend valoriser au profit de son concurrent.

Un appel à apprendre : Le propos de GUYONVARC'H ne se contente pas de décrire et valoriser, mais il manifeste également une dimension incitative : l'auteur entend montrer aux apprenants ce qu'ils doivent apprendre. On retrouve ici l'ambivalence de son rapport à la norme : si on l'avait vu condamner « *le pullulement des graphies dialectales* », il n'en défend pas moins ici que les apprenants doivent « *obligatoirement s'enraciner dans un dialecte* », le choix du verbe « *s'enraciner* » prolongeant la métaphore biologique.

« *Nous avons écrit jadis, à propos de quelques copies de CAPES, que tout étudiant de breton, quel [sic] que soit son origine, devrait obligatoirement s'enraciner dans un dialecte. On pouvait encore prétendre que les moyens de cet enracinement manquaient ou étaient très limités. Grâce à M. PLOURIN et à son irremplaçable travail de collecte lexicographique et argotique, on n'a plus désormais aucun prétexte pour le refuser.* » GUYONVARC'H 2000 : 6

Cette incitation à l'apprentissage se trouve bien entendu justifiée par les caractérisations précédemment analysées, qu'il s'agisse du recours à l'idée d'une langue « *vraie* » (« *C'est cette langue-là qui est vraie, et c'est celle qu'il faut apprendre ou imiter. Il n'y en a pas d'autre qui soit digne d'être apprise.* » (ibid. : 6)) ou à la métaphore de la langue « *vivante* » (« *Il devra être le livre de chevet de quiconque, pour une raison ou pour une autre, considère le breton encore comme une langue vivante et non comme une momie empaillée.* » (GUYONVARC'H 2005 : 11)). C'est d'ailleurs sur une de ces affirmations catégoriques qui semblent n'accepter aucune contradiction qu'il terminera sa préface de 2005 :

« *La leçon sera peut-être difficile à comprendre et encore plus difficile à admettre. Mais la plupart de ceux qui croient bien savoir le breton et prétendent nous l'enseigner ont ici tout à apprendre. Tant pis pour eux s'ils ne le comprennent pas. La postérité les jugera et elle sera impitoyable, puisque elle les condamnera à l'enfer du silence ou à celui du charabia.* » ibid. : 12

*

* *

Les thèses de GUYONVARC'H concernant l'histoire de la langue sont donc, on l'a vu, fortement influencées par son positionnement polémique au sein d'un champ conflictuel qui est celui du militantisme breton au XX^e siècle :

La prise en compte des étymologies françaises dans le dictionnaire de 1973 peut s'expliquer par une réaction à l'égard d'une tendance qu'il nomme « *puriste* » et qui, en raison de l'héritage d'une démarche différentielle que nous avons étudiée, rejette généralement les formes linguistiques perçues comme des appropriations visibles ou récentes de termes du français. Cette position à laquelle il s'oppose dans son dictionnaire étymologique est également celle qui viendra, comme on le verra, condamner les usages oraux quotidiens des locuteurs de milieu rural, justement en raison de la présence de mots visiblement proches du français. Il n'est donc pas déraisonnable de considérer qu'à la position méthodologique s'opposant à un Victor HENRY qui préférerait des reconstructions à des termes attestés lorsque ceux-ci ressemblaient trop au français, s'associe une position plus nettement politique au sein de laquelle c'est un conflit entre locuteurs ruraux peu instruits et intellectuels militants puristes qui se joue également.

La reconstitution de l'histoire de la langue dans le chapitre de 1987 manifeste une orientation au sein de laquelle l'auteur, comparant les productions linguistiques de toutes les époques à un idéal linguistique qu'il aurait souhaité voir atteint, de peut que considérer chaque auteur ou lexicographe sous l'angle de sa responsabilité au sein d'une certaine dénaturation du breton. Le récit permettra par ailleurs de reconstruire habilement une continuité historique au sein de laquelle ces fossoyeurs du breton pourront être décrits comme précurseurs de la tendance actuelle à laquelle il s'oppose. Nous aurons donc l'histoire d'une destruction permanente de la langue authentique par les élites lettrées influencées par le français, jusqu'à aujourd'hui, à laquelle sera opposée la survivance souterraine des pratiques orales, réelles garantes d'une celticité ancestrale, fonds authentique à valoriser.

La présentation d'un travail de collecte des usages oraux, dans ses deux préfaces de 2000 et 2005 explicitera les termes de cette opposition contemporaines qui orientait ses lectures historiques, en même temps qu'elle l'articulera à ses précédents propos sur l'histoire de la langue. On y retrouvera la description d'un antagonisme fondamental entre deux types d'usages, **l'un** renvoyé à une tradition savante et élitiste, produisant des ouvrages tristes et sans style, et témoignant d'une influence par le français alors même qu'ils manifestent une démarche de purisme lexical, dont l'*artificialité* figurera la caractéristique principale, **l'autre** étant incarné par un breton « *vrai* », « *authentique* », à la fois quotidien, vivace, et vivant, vestige à conserver de « *l'âme du peuple de Bretagne* ».

Il faudrait bien se garder de penser qu'une telle démarche serait propre à un seul auteur. Si nous avons choisi GUYONVARC'H, c'est surtout pour des raisons pratiques : sa présence dans les paratextes de dictionnaires (auxquels il faut ajouter le chapitre de 1987), le volume de textes s'étalant sur 32 ans qui permet une étude détaillée, et le ton très vif de l'auteur, qui a le mérite d'amplifier (parfois peut-être jusqu'à la caricature) une expression d'antagonismes qui est un phénomène bien plus général. La démonstration aurait pu en réalité être faite avec d'autres auteurs, et même en prenant des propos défendant des thèses opposées, nous trouverions, avec simplement quelques variantes, des processus discursifs analogues, qui se contenteront de s'investir sur d'autres supports : rejet ou dévalorisation de l'influence du français, attribuée au camp opposé, valorisation de certains usages comme garants d'une certaine "authenticité" ou de l'esprit d'un "peuple" par l'établissement d'une continuité entre ceux-ci et des usages plus

anciens tenus pour supérieurs.

Ainsi, de même que pour Victor HENRY, ce sont moins les opinions particulières de GUYONVARC'H qui nous intéressent ici que l'exemple qu'elles fournissent d'un processus plus général au sein d'un contexte discursif donné, et que nous souhaitons analyser : alors que le XX^e siècle voit apparaître un antagonisme au sein des linguistes-militants bretons entre deux tendances défendant chacune un rapport particulier à la langue, les descriptions érudites ne se contenteront pas d'être mises à profit par des militants pour soutenir certaines thèses contre d'autres, mais dans la mesure où ce sont les chercheurs eux-mêmes qui sont impliqués au sein des débats, elles seront *construites en fonction de ces débats*. Si nous insistons ici plutôt sur la dimension diachronique de ces débats, c'est-à-dire sur leur influence quant aux théories sur l'histoire de la langue, nous aurons l'occasion de voir dans la partie suivante que la dimension synchronique sera tout autant influencée. Ici, ce sont donc les continuités et les ruptures, les héritages et les émergences, les dominations et les résistances, qui seront décrites en fonction de ce cadre conflictuel au sein duquel se situent les linguistes-militants du XX^e siècle.

10.5 Albert Deshayes ou le fixisme linguistique

Après avoir analysé les les présupposés guidant les démarches de linguistique diachronique dans le cas du comparatisme qu'illustre Victor HENRY, ou de l'histoire militante pour GUYONVARC'H, nous aborderons maintenant un autre type de raisonnement fréquent dans le cadre des analyses diachroniques de la langue, que nous nommerons "fixisme linguistique". Nous appelons "fixisme linguistique" une conception de l'histoire de la langue qui part d'un état donné se trouvant consacré, et évalue toute évolution ultérieure comme une déformation à partir d'un tel état devenu référence. C'est, par exemple, celui sur lequel repose la notion de "dérivation impropre" dans certains courants de grammaire française. L'insuffisance descriptive d'une telle approche réside en ce qu'elle néglige les multiples réappropriations possibles, puisqu'elle porte d'emblée, sur tout changement, le jugement selon lequel il s'agirait d'une évolution fautive.

10.5.1 Une histoire de la langue au sein d'un positionnement polémique

Nous analyserons ce raisonnement à partir du paratexte du *Dictionnaire étymologique* d'Albert DESHAYES³¹. Dans la mesure où ses analyses linguistiques ne peuvent se comprendre que dans le cadre d'une prise de position au sein des débats linguistique qui ont émergé au sein du XX^e siècle, nous commencerons par présenter les éléments de paratexte qui permettent de saisir un tel positionnement de l'auteur. Dans la mesure où un certain nombre de ses thèses et procédés discursifs sont communs à ceux de GUYONVARC'H, bien qu'il soit moins virulent, et où ces débats seront présentés de manière détaillée dans la partie suivante, nous nous contenterons ici de présenter les éléments témoignant d'une originalité de DESHAYES et ceux qui sont strictement nécessaires pour comprendre le raisonnement fixiste exposé par la suite. Ce dernier sera présenté à partir d'une section du paratexte introductif de son dictionnaire intitulée « *Quel terme pour dire ?* » (DESHAYES 2003 : 27–28). Enfin, nous montrerons, par quelques exemples, en quoi le raisonnement fixiste n'est pas du tout spécifique à la démarche de DESHAYES, mais peut se trouver ailleurs dans les propos sur le breton.

cf. p. 1272

31. DESHAYES 2003. Le paratexte de son dictionnaire étymologique étant très volumineux, nous avons dû nous contenter d'en reproduire quelques extraits.

10.5.1.1 Une caractérisation ambivalente de l'opposition

On retrouve chez DESHAYES la même ambivalence que chez GUYONVARC'H : alors que l'auteur se montre sensible à la prise en compte des phénomènes linguistiques témoignant de l'influence des usages latins, romans, et français sur le breton jusqu'à l'époque moderne (DESHAYES 2003 : 9–14), en revanche il se montrera critique envers des évolutions analogues pour une période plus récente. De même que GUYONVARC'H, et en réalité que beaucoup d'autres auteurs de la tendance que nous nommerons "continuiste", il traite en fait différemment ces influences : alors que **d'un côté** il s'oppose à ce qu'il nommera « *la doctrine du purisme intégral* » (ibid. : 14) qui exclut les termes ressemblant aux français, **d'un autre** il s'opposera lui-même à une influence du français lorsque celle-ci portera plutôt sur la syntaxe, la phonologie, la phonétique, ou la prosodie. On perçoit ainsi qu'il caractérise une certaine tendance moderne du breton comme douée d'une syntaxe « *truffée de gallicismes* » et d'une "prononciation" « *calquée sur le français* »³² :

cf. 15

« *Le vocabulaire a été apuré de tous ses emprunts au français moderne, enrichi de mots créés, dits "chimiques", inconnus des bretonnants de naissance, mais la syntaxe, truffée de gallicismes, s'est considérablement appauvrie et souffre de littéralisation, et la prononciation est devenue trop linéaire, calquée sur le français. Certains n'hésitent pas à qualifier ce nouveau breton de cinquième dialecte ou breton littéraire. La sauvegarde du breton devait-elle passer par ce trefoedaj qui ne serait que du brezhoneg beleg adapté ? Y a-t-il un bon et un mauvais breton ?* » ibid. : 7

Cette caractérisation reprend dans ses grands traits des similarités avec celle proposée par GUYONVARC'H, dans l'opposition qu'elle dresse entre l'usage des « *bretonnants de naissance* » et un « *breton littéraire* ». À titre de variation, on observe que DESHAYES reprend l'expression de "breton chimique", que l'on entend parfois oralement en Bretagne, et qu'il renverse l'usage courant du mot *trefoedaj*, généralement utilisé pour désigner un "jargon" que l'on attribue aux locuteurs qu'il valorise ici³³.

Pour bien comprendre les raisons qui peuvent pousser un auteur à présenter une histoire détaillée de l'évolution du breton sous l'influence du français à travers les siècles, pour finalement en venir à s'opposer à certaines dimensions de son influence récente, et ce sans penser se trouver dans la contradiction, il faut prendre en compte un changement de contexte survenu au XX^e siècle qui expliquait déjà les positionnements de GUYONVARC'H : le débat porte ici en fait moins sur la question externe du rapport entre français et breton, mais sur celle, interne, d'un conflit entre deux visions du breton. L'auteur, en effet, dans le sillage d'un GUYONVARC'H, souhaite réhabiliter la prise en compte des "emprunts" au "français" dans les époques précédentes. Du Moyen-Âge à la période moderne, il se contente d'en présenter la liste, sans porter de jugement de valeur quant à une quelconque qualité du breton dans ces modifications. Ce faisant, il s'oppose à la tendance de la lignée de LE GONIDEC, LA VILLEMARQUÉ, VALLÉE, HEMON, etc., qui considèrent cette influence du français, *sous son aspect lexical*, comme une difficulté à résoudre par l'élaboration de néologismes. S'opposant à eux pour ce qui est de la vision du

32. Nous aborderons ces questions dans la partie consacrée à ces débats (cf. p. 918), pour nous consacrer ici uniquement au rapport à l'histoire dans une optique méthodologique.

33. On retrouvera d'autres passages où l'auteur caractérisera comme fautif cet usage en raison des influences récentes du français : « *ce breton contemporain dont les mots sont tous bretons et la construction de la phrase française* », « *qui a perdu les tournures de langue qui en faisaient une langue imagée, qui a repris à son compte les fautes de langue du breton populaire en enseignant Bez' zo au lieu de Bez' ez eus, et qui truffe le pluriel des substantifs dont la lettre finale est -d ou -t de joù et de choù* » (DESHAYES 2003 : 7).

lexique, il tente alors de discréditer les usages propres à cette catégorie de promoteurs du breton. Et c'est dans le cadre de cette opposition que réapparaît la présentation d'une influence du français comme un phénomène blâmable, dans la mesure où elle porte sur d'autres domaines : *la syntaxe, la phonologie, la phonétique, et la prosodie* (même si DESHAYES ne distingue pas toujours explicitement entre ces trois disciplines, qu'il regroupe souvent sous la notion floue de "prononciation"). C'est ainsi que l'auteur qui avait si tranquillement présenté l'influence du français, sans s'en émouvoir, peut tout à coup, dans ce nouveau cadre (déplacement d'une opposition externe vers une opposition interne, et du domaine lexical et étymologique à ceux de la syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie), la présenter comme une dégradation de la langue qui discrédite ceux qui en font usage dans la tendance opposée à la sienne.

10.5.1.2 La revendication d'une approche scientifique et nuancée

Dans la partie de son paratexte introductif intitulée « *Histoire et évolution de la langue bretonne* », l'auteur présente la période contemporaine en mentionnant la formation d'un courant de militants en faveur du breton dont les positions auraient introduit un changement dans la langue : parmi ceux-ci, un certain purisme linguistique voulant rejeter des termes trop ressemblants au français, et en créer de nouveaux sur des racines "celtiques". Cette approche militante aurait selon lui créé un breton artificiel car guidé par des références idéologiques, au détriment d'un breton parlé par les locuteurs de pratique orale et quotidienne, qu'il juge plus authentique. Une telle présentation de la situation l'incite donc à présenter son objectif sur deux fronts : **d'une part**, faire valoir une approche qu'il décrit comme scientifique et rigoureuse de la langue, face à celle du militantisme ; **d'autre part**, faire accepter l'influence du français et de ses formes plus anciennes en s'opposant à une approche qui voudrait les nier. C'est ainsi que son *Avertissement* se termine sur un passage tout à fait significatif : « *Puisse ce dictionnaire ouvrir d'autres perspectives sur un breton vivant et accessible à tous, un breton vrai sans références idéologiques.* » (DESHAYES 2003 : 8). Les « *références idéologiques* » sont bien évidemment du côté du contradicteur, et le fait de mettre en avant un « *breton vrai* » ne sera pas considéré comme potentiellement caractérisable en termes d'"idéologie" par une tendance opposée.

En accord avec ce positionnement, il décrit une histoire du breton au fil des siècles où l'influence du français est présente :

« *Langue celtique par ses origines, le breton en a conservé un certain nombre de termes, la syntaxe, ainsi qu'un système de mutations consonantiques. Au fil des siècles, son lexique s'est enrichi de termes : certains empruntés au latin lors de l'occupation romaine de la Bretagne insulaire, d'autres au roman durant le bas Moyen Âge à compter de l'administration du duché par des princes français, au latin médiéval dit aussi "latin d'église", au moyen français à partir de la réunion de la Bretagne au royaume de France et enfin au français moderne, langue véhiculaire de l'État par le biais de ses administrations, emprunts favorisés par le fait de son non-enseignement. [...] » ibid. : 9*

Ces positions sont présentées comme éloignées de toute frénésie celtique ou toute démarche militante qui voudrait rejeter l'influence française, et le caractère « *celtique par ses origines* » de la langue est tempéré par la description de termes « *empruntés* » au français dans ses différents avatars : latin de Rome, roman, latin médiéval, moyen français, français moderne. On perçoit qu'elle s'oppose à d'autres reconstitutions de l'histoire de la langue décrivant plutôt ces phénomènes comme une invasion hostile de termes non-bretons, dont nous avons vu le prototype chez LA VILLEMARQUÉ.

10.5.1.3 Une axiologisation progressive au fil des époques

L'approche nuancée de DESHAYES connaîtra pourtant des limites, car à partir d'une certaine époque, le récit de l'auteur semble passer d'une simple description concernant des situations de contact linguistique, à la formulation de jugements sur ces contacts pour la période plus récente. Ainsi trouve-t-on, dans la sous-section consacrée au « *breton moderne* » :

« On le fait généralement démarrer vers le milieu du XVII^e siècle. Il devient surtout une langue exclusivement orale. Le français évince le latin des actes paroissiaux ; les prêtres ne sont plus lettrés en breton dans leur grande majorité et transcrivent les noms de famille et les noms de village sous leur forme orale. Le breton, cependant, résiste à la pénétration du français, la haute Bretagne constituant comme une sorte de rempart linguistique entre les deux langues. Les emprunts au français persistent, relayés en cela par l'Église comme en témoignent les divers ouvrages de piété rédigés dans une langue mêlée d'un grand nombre de termes français à peine bretonnés. La langue parlée par le peuple, telle qu'on la connaît à travers divers documents, était, en fait, bien plus correcte et plus pure. [Au XVIII^e] la langue employée reste truffée de termes français. » DESHAYES 2003 : 14

Ici, le français ne vient plus « *enrichi*[r] » le lexique du breton, mais manifeste une « *pénétration* » à laquelle le breton « *résiste* » grâce à ce « *rempart* » qu'est la Haute-Bretagne. DESHAYES construit alors progressivement une opposition entre langues du clergé et du peuple, jugeant la seconde « *bien plus correcte et plus pure* » que la première. Ainsi constate-t-on une nette évolution : des périodes précédentes où le breton était « *enrichi* » de termes français, la langue en est maintenant « *mêlée* » au XVII^e, puis « *truffée* » au XVIII^e. D'une description qui commence par se contenter de décrire un phénomène observable de contact linguistique entre des usages limitrophes et dont la configuration politique oblige forcément à des échanges, l'auteur en vient ainsi à caractériser cette relation d'une manière de plus en plus axiologisée.

10.5.1.4 Un retour aux sources du celtisme

Malgré la prise en compte des situations de contact linguistique avec le français, la remise en valeur d'une "origine" et d'une dimension "celtique" de la langue, reposant sur des comparaisons avec d'autres langues « *sœurs* » sera pourtant réintroduite dans le discours de l'auteur, mais d'une manière d'abord indirecte, puisque DESHAYES cite, à titre de référence et d'autorité, un texte de Léon FLEURIOT, historien réputé du breton :

« Dans un texte dactylographié en breton et resté inédit, le professeur Léon FLEURIOT apportait à son tour son point de vue, s'en prenant aux forgers de néologismes. J'en donne ici la traduction : "Quand nous étudions la situation des langues celtiques anciennes, ce n'est pas pour visiter un musée. Nous y trouvons des racines communes, identiques. D'ailleurs, dans le monde d'aujourd'hui, on offre des rencontres et des relations plus fréquentes et plus étroites aux jeunes des pays celtiques."

"Le plus souvent, les gens se montrent surpris en remarquant combien les langues se sont éloignées de leurs racines en peu de siècles. La brèche s'est fortement ouverte, sous l'influence d'une langue majoritaire voisine, l'anglais ou le français. Le manque d'enseignement, surtout en Bretagne, donna toute liberté aux forces séparatistes. Il faut reconnaître aussi que des gens pleins de bonne volonté en sont aussi responsables. Ces gens, si profond que soit leur amour pour la langue, ont rectifié, forgé, créé des mots en nombre considérable, sans tenir compte de la langue des générations précédentes. Ailleurs, quand on veut renforcer et enrichir une langue en perdition, on consulte les archives qui renferment des traces de temps plus rayonnants. L'importance des mots anciens demeure et demeurera. Ils sont communs aux langues "sœurs" ; souvent courts, ils admettent un sens large et se sont conservés dans les noms de personnes ou de lieux. Il ne faut pas "améliorer" une langue sans jeter un œil par-dessus les murs, ceux du temps présent, ceux d'une langue minoritaire, encore affaiblie

si on la regarde comme une île. Quand le besoin d'un mot se fait sentir, cherchons d'abord s'il n'existe pas dans la langue ancienne, ensuite s'il n'y a rien de semblable en gallois ou en cornique."

"À l'heure actuelle, beaucoup de gens pratiquent bien deux ou trois langues celtiques ; il devient donc possible d'étudier sérieusement le problème, de faire honneur à l'histoire au lieu de gaspiller autant de force au problème mineur de l'orthographe, habits extérieurs de la langue. On ne peut être lâche et détaché sur l'histoire de la langue et sévère et rigoureux sur des futilités..." » DESHAYES 2003 : 16

Les incertitudes du discours indirect : Parmi les nombreuses ambiguïtés de ce passage, la première est celle du degré d'assomption par DESHAYES du propos qu'il reprend à FLEURIOT : le fait qu'il n'en donne aucun commentaire laisse à penser qu'il le reprend totalement à son compte, mais un doute demeure toujours. Par ailleurs, le fait que DESHAYES mentionne que FLEURIOT lui avait remis ce texte inédit (DESHAYES dira ailleurs : « *Dans une note dactylographiée et rédigée en breton qu'il m'avait remise* » (ibid. : 18)) suggère une relation de filiation intellectuelle inédite qui renforce l'hypothèse selon laquelle DESHAYES reprendrait pour son compte les propos exposés ci-dessus. Remarquons que, si nous acceptons que tel soit le cas, présenter ces thèses par l'intermédiaire de propos repris à un auteur, prestigieux de surcroît, fournit une certaine protection à DESHAYES qui peut toujours, en cas de contestation, mentionner qu'il s'est contenté de présenter, à titre informatif, les thèses de quelqu'un d'autre³⁴. La mention laconique d'« *une note dactylographiée* », sans en donner ni titre, ni lieu éventuel où la consultation en serait possible, ni quelconque autre forme de contextualisation, ne fait que renforcer cette ambivalence de l'énonciateur, puisqu'il semble impossible de vérifier les propos de FLEURIOT par la consultation du texte en question. Le fait que le texte fût en breton, et que DESHAYES en donne une traduction sans citer l'original parachève l'impossibilité d'avoir accès au discours original de FLEURIOT, en mesurant par exemple les choix de traduction jamais anodin que fait tout traducteur³⁵. Ainsi, les thèses en question se présentent-elles sous la forme d'un propos que l'on peut considérer comme repris à son compte, mais que l'on n'est pas obligé d'assumer. Un élément qui permet de percevoir une adhésion globale de DESHAYES aux propos de FLEURIOT est le commentaire qu'il donnera à la fin de cet extrait :

« *La langue bretonne ressortira de ces années troubles à jamais marquée par les aspects négatifs du nationalisme. L'objectif de Roparz HEMON était de créer une langue intellectuelle, que d'aucuns disent "littéraire", et en faire le véhicule de la communication d'une élite intellectuelle.* » ibid. : 16

Les ingrédients traditionnels d'une origination : Si l'on s'intéresse maintenant à son contenu, on voit que l'on y retrouve les éléments classiques du discours d'origination celtique tel que nous les avons définis :

34. DESHAYES manifeste une démarche similaire dans son ouvrage concernant l'histoire des graphies du breton (DESHAYES 2013), où il demeure dans une approche descriptive, et donnant souvent pour la partie analytique de longues citations de Christian Joseph GUYONVARCH (principalement GUYONVARCH 1987) en ne fournissant que rarement la référence bibliographique.

35. Cette difficulté se perçoit bien lorsque l'on compare ce passage à la seconde occurrence où il est mentionné : « *Dans une note dactylographiée et rédigée en breton qu'il m'avait remise, le professeur Léon FLEURIOT expose ses réflexions pour la sauvegarde de la langue bretonne, fustige ceux qui ont "corrigé, forgé et créé un grand nombre de mots nouveaux sans tenir compte de la parenté du breton avec d'autres langues "sœurs", alors que cela se fait partout quand on veut conforter et enrichir une langue en péril.* » (DESHAYES 2003 : 18). On perçoit la proximité du propos, mais formulé autrement : s'agit-il du même texte, que DESHAYES aurait traduit autrement pour lui donner plus de concision, ou bien FLEURIOT se répète-t-il dans un autre passage de la « *note dactylographiée* » ? Impossible de le savoir.

la métaphore biologique : « *des racines communes, identiques* », « *les langues se sont éloignées de leurs racines* », « *langues "sœurs"* », « *affaiblie* ».

la valorisation de l'ancien : il est reproché aux néologistes de ne pas « *tenir compte des générations précédentes* », et préconisé que l'« *on consulte les archives qui renferment des traces d'un temps plus rayonnant* », ou que l'on cherche « *d'abord s'il n'existe pas dans la langue ancienne* ». « *L'importance des mots anciens demeure et demeurera.* ».

des choix de catégorisations : le français ou l'anglais sont décrits comme « *une langue majoritaire voisine* » qui ouvre « *la brèche* », alors que le gallois et le cornique comme là où il faut chercher pour enrichir le vocabulaire breton.

une évaluation axiologique : l'« *éloignement des racines* » est commenté par la formule : « *la brèche s'est fortement ouverte* ». Le breton est décrit comme « *une langue en perte* », et son passé comme relevant de « *temps plus rayonnants* », et l'action linguistique décrite comme visant à « *améliorer* » la langue.

Les celtistes, des inventeurs ? Outre ces propos qui ne constituent qu'une reprise d'un discours que nous avons déjà caractérisé, on observe une positionnement qui ne pouvait pas exister à l'époque de LA VILLEMARQUÉ : au sein d'un XX^e siècle dont les évolutions socio-historiques ont eu pour conséquence de scinder le militantisme breton en deux tendances, DESHAYES, sous couvert de citer FLEURIOT, prend certes ici position en faveur de l'une d'elles, ce sur quoi nous aurons l'occasion de revenir. On s'intéressera ici non au contenu de ces débats, mais à la manière ambiguë dont il caractérise cette situation linguistique : alors que le courant qu'il nomme « *forgeurs de néologismes* », ou tendance du « *nationalisme* » à « *créer une langue intellectuelle* » s'est généralement reposé sur un discours interceltiste émergeant au XIX^e siècle pour justifier une politique d'appropriations lexicales réciproques entre les langues classées "celtiques", DESHAYES les présente ici plutôt comme ayant forgé des termes, presque *ex nihilo* (ils ont « *rectifié, forgé, créé des mots* »), pratique contre laquelle il prescrit plutôt, par l'intermédiaire de FLEURIOT, d'aller chercher « *d'abord s'il n'existe pas dans la langue ancienne, ensuite s'il n'y a rien de semblable en gallois ou en cornique* ».

cf. 13

cf. p. 918

cf. p. 342

cf. p. 355

Par ailleurs, les « *forces séparatistes* », dont il est certes concédé qu'elles soient « *de bonne volonté* » et témoignent d'un « *profond [...] amour pour la langue* », sont néanmoins jugées « *responsables* ». De quoi exactement sont-elles responsables ? Il semble qu'elles auraient coupé la langue de son histoire (« *sans tenir compte de la langue des générations précédentes* »), elles auraient oublié de « *jeter un œil par-dessus les murs* », et auraient, ce faisant, regardé le breton « *comme une île* ».

C'est ainsi que par un curieux retournement est attribué à la tendance opposée d'avoir forgé des mots sans avoir puisé dans le fonds de la langue ancienne et des « *sœurs* » celtiques, alors même que cela constitue justement la pratique de LE GONIDEC, et surtout LA VILLEMARQUÉ que nous avons présentés, et que ce sera encore celle de VALLÉE, HEMON, LE GLÉAU, les éditions *Preder et Imbourc'h*, MÉNARD, etc., comme nous le verrons. Mais le plus intéressant pour notre propos n'est pas tellement les raisons, pas forcément très claires au demeurant, pour lesquelles DESHAYES peut attribuer à ce courant des pratiques opposées aux leurs, mais surtout le fait qu'un tel retournement donne l'occasion, à cet auteur qui plaidait pour la prise en compte de l'apport français au sein de l'histoire du breton, du moins pour les périodes allant jusqu'au XVII^e,

cf. 14

de revendiquer cette fois, par l'intermédiaire ambigu de Léon FLEURIOT, le recours aux formes anciennes décrites comme « *celtiques* », et aux « *langues sœurs* », gallois et cornique, dans un discours relevant du pur celtisme, tel que nous l'avons caractérisé précédemment. Celtisme qui n'avait jamais tout à fait disparu, même chez cet auteur apparemment aux antipodes d'un LA VILLEMARQUÉ, puisque dans sa caractérisation historique nous l'avions vu présenter ainsi les origines du breton : « *Langue celtique par ses origines, le breton en a conservé un certain nombre de termes, la syntaxe, ainsi qu'un système de mutations consonantiques.* » (DESHAYES 2003 : 9).

Stratégiquement, mentionner que les auteurs auxquels il s'oppose ont « *rectifié, forgé, créé des mots* », de les présenter comme « *forgeurs de néologismes* » ou visant à « *créer une langue intellectuelle* » permet d'investir le courant concurrent de pratiques linguistiques récentes, et en partie artificielles (car "créées" et "forgées") pour y opposer l'ancienneté rassurante de la famille "celtique" : l'antagonisme au sein duquel se situe DESHAYES est ainsi recadré dans une opposition PA + / PR- où la dimension PA+ se trouve de son propre côté.

Si le recours au celtisme semble évident chez des auteurs qui se revendiqueront directement dans l'héritage d'un LE GONIDEC ou LA VILLEMARQUÉ, l'intérêt de ce passage est de montrer qu'il influence aussi le discours de ceux qui s'y opposent. On pourrait expliquer ce phénomène de deux manières :

Par des présupposés partagés : lorsque différentes tendances s'affrontent à propos du breton, elles raisonnent néanmoins généralement au sein d'un cadre théorique propre à une époque et un milieu communs, et partagent ainsi les catégories et classifications mobilisées.

Par l'usage du celtisme comme *topos* : l'attribution d'une création lexicale *ex nihilo* à des lexicographes qui pourtant puisaient dans la langue ancienne et dans les langues "celtiques" peut sembler moins déroutant si l'on considère que le celtisme n'est pas le cœur du débat, mais plutôt un ensemble de thèses *tenuës pour acquises et valorisées* sur lesquelles un auteur considère pouvoir s'appuyer pour défendre sa position propre (c'est-à-dire, ce que nous avons nommé un *topos*). Effectivement, ce n'est pas sur la question des Celtes que DESHAYES s'oppose aux auteurs qu'il cite, c'est sur d'autres débats que nous aurons l'occasion d'analyser. Concernant les Celtes, l'origine et la langue celtique, généralement il n'y a pas de débat, tout le monde est d'accord, à tel point qu'il devient possible d'y puiser comme une ressource rhétorique pour valoriser son propos en l'accrochant à un discours ainsi tenu pour valorisé. Le retournement opéré par DESHAYES devient alors moins surprenant dès lors que l'on considère que la question des Celtes ne constitue pas le fond du débat, mais uniquement une ressource stratégique : catégoriser ainsi son antagoniste lui permet surtout de capter en sa faveur le discours préexistant à leur sujet.

cf. p. 29

cf. p. 918

cf. p. 24

10.5.1.5 La construction de l'*ethos* scientifique

Les positions de l'auteur se manifestent également dans ses propositions orthographiques, où il propose d'intégrer le digramme <-ss-> représentant le [s] intervocalique, comme il l'est en français (cette proposition est commune à la graphie dite "interdialectale" ou "*etrerannyezhel*" forgée dans les années 1970), et d'écrire les consonnes finales "douces" conformément au phéno-

mène de leur vocalisation en liaison. Outre la choix graphique, qui sera commenté en lieu voulu, nous pouvons observer ici la rhétorique de la scientificité par laquelle l'auteur construit son *ethos* en élaborant parallèlement la figure d'une position opposée qui serait emprunte d'idéologie :

« *Tout mot, dans quelque langue que ce soit, s'explique par divers critères. Il a son histoire, une vie linguistique que l'on peut suivre en étudiant son évolution, une origine qui lui donne son sens initial, une prononciation, voire plusieurs, suite à dialectalisation, et enfin une graphie qui lui assure une place dans le monde de l'écrit. Cette graphie ne peut se définir par la seule prononciation, en laissant pour compte les trois autres critères, auxquels on ajoutera un cinquième. La notation de la consonne finale d'un mot dépend, dans toutes les langues, de la prise en compte de ses dérivés. Le breton présente cette particularité de prononcer dure cette consonne en finale absolue mais douce en liaison. Ce n'est donc que par la dérivation qu'il est possible de la définir. Ne pas tenir compte de tous ces paramètres, c'est se contenter de l'à peu près, c'est conduire à diverses erreurs qu'elles soient étymologiques ou graphiques, c'est oublier que la linguistique est une science rigoureuse. Se dispenser de l'un ou de l'autre de ces critères, c'est faire fi du génie de la langue, c'est aussi "gaspiller tant de forces aux querelles orthographiques" disait encore cette note de Léon FLEURIOT.*

Celtique par ses origines, le breton est tributaire, par le volume de ses emprunts, tant de l'ancien français que du moyen ou du français moderne. Ce constat doit se traduire par deux types de graphie au niveau de l'écriture de la langue, chacune devant prendre en compte les spécificités de la langue d'emprunt, tel les <-ss->, mais dans le respect de ses propres graphèmes. L'écriture d'une langue ne peut se faire sur des critères idéologiques ou arbitraires; on ne peut pas à la fois emprunter des mots et rejeter les graphèmes entrant dans la graphie de ces mots.

L'étude rigoureuse de l'orthographe du breton fait apparaître l'usage de divers codes au niveau de la transcription d'un même phonème, révèle l'ignorance de phénomènes linguistiques tels la projection ou le renforcement de la consonne douce en liaison avec une consonne sonore, encore appelé sandhi. » DESHAYES 2003 : 18

Deux des propositions importantes de l'auteur sont défendues par la mise en avant d'une opposition entre une approche qui reposerait sur le flou et l'idéologie, et une autre, scientifique et impartiale :

Dans la notation des finales : DESHAYES défend l'option consistant à prendre en compte la prononciation en liaison et en dérivation plutôt que le statut grammatical du mot pour déterminer la consonne finale. Au-delà du contenu de la position défendue, c'est la caractérisation que donne l'auteur des positionnements qui nous intéresse ici : ceux qui proposent une autre notation des finales « *se contente[nt] de l'à peu près* », ce qui « *condui[t] à diverses erreurs* » en « *oubli[ant] que la linguistique est une science rigoureuse* ». L'explication concernant les différents critères devant déterminer une orthographe, tout comme la dénomination des phénomènes phonétiques, contribuent à renforcer la proposition de l'auteur comme relevant d'« *une science rigoureuse* ». La concurrente est placée dans le champ de l'ignorance, celui de l'« *à peu près* » et des « *erreurs* ». On peut dégager ici trois éléments que l'auteur mobilise d'une manière à construire un positionnement qui lui serait favorable :

Les 5 critères définitoires de la langue : L'auteur ayant déterminé des critères par lesquels « *s'explique* » une langue (histoire, origine, prononciation(s), graphie, dérivation), il lui devient possible de rejeter comme hors du champ de la linguistique les approches dont il considérerait qu'elles ne prendraient pas ces critères en compte. Que ces critères puissent être plus ou moins nombreux, ou organisé différemment, ne fait pas partie des options envisagées. Il ne s'agit pas pour nous ici de décréter si les critères présentés par l'auteur sont "les bons" ou non pour définir une langue, car encore faudrait-il pour cela que

"définir une langue" soit possible, mais on peut constater qu'ils ne vont pas de soi, et que d'autres approches de linguistique pourraient choisir de mettre en avant plus précisément des phénomènes de morphologie ou de syntaxe non mentionnés ici (pourquoi la dérivation et non la flexion?), de distinguer plus précisément, au sein de "prononciation", entre la phonologie, la phonétique, et la prosodie, d'interroger la distinction proposée entre "histoire" et "origine", ou se demander où se situent la sémantique et la lexicologie dans ces critères. On pourrait aussi s'interroger sur les liens logiques : s'il s'agit de définir une orthographe, est-il cohérent de la faire reposer sur un critère prédéterminé nommé "graphie" alors qu'il s'agit de ce qu'il y a à déterminer ? Il en va de même pour le critère "prononciation" si l'orthographe vise à être phonographique : n'y a-t-il pas une pétition de principe dans le fait de mettre ces deux dimensions à la fois comme critère de départ et comme objet à définir ? En fait, la question n'est pas tellement de savoir si ces critères peuvent être pris comme base pour la définition d'une orthographe, on la définit depuis Nina CATACH comme un "plurisystème" qui doit concilier tant bien que mal différents types de logiques : ce qui compte est bien plutôt le *rôle rhétorique* que peut exercer une telle élaboration de critères dans la définition de la langue, permettant l'invalidation hors d'une linguistique rigoureuse des thèses concurrentes qui mobiliseraient, en les explicitant ou non, d'autres critères.

Le génie de la langue : Dans la même démarche, on constate que le phénomène phonétique de modification de la consonne finale en liaison est érigé au rang d'élément constitutif d'un « *génie de la langue* », ce qui permet à DESHAYES de considérer que les approches qui ne le prennent pas en compte, qui en font « *fi* », passent en fait à côté d'un trait essentiel et caractéristique du breton. Il faut donc présupposer qu'une langue possède de tels traits essentiels et caractéristiques que l'on peut nommer métaphoriquement "génie" (SAUSSURE 1916 : 313–317), et que l'on sait comment le caractériser. Nous aurons l'occasion de voir plus loin qu'en fait, différents camps mobilisent chacun une notion de "génie de la langue", ou des formulations équivalentes, et que ceux-ci sont simplement investis en diverses dimensions de la langue (pureté étymologique pour les uns ; syntaxe, phonologie phonétique et prosodie pour les autres), en fonction de leurs différents modes d'apprentissage et de pratique du breton. Ce qui nous intéresse ici est de constater que le "génie" est ainsi mis en avant pour exclure d'une définition rigoureuse ceux qui ne prennent pas en compte le critère auquel DESHAYES accorde de l'importance.

L'esprit de conciliation : Enfin, notons que ceux qui ne prennent pas en compte le critère de la consonne finale sont ceux qui « *gaspille[nt] tant de forces aux querelles orthographiques* ». Il fallait que cela soit dit dans un passage de polémique sur l'orthographe. Ce n'est plus la scientificité, les 5 critères définitoires de la langue, ou son génie qui sont invoqués ici, mais l'esprit de conciliation lui-même. Si l'auteur peut l'invoquer sans considérer sa démarche comme contradictoire, dans un texte où lui-même s'oppose à d'autres positions au sujet de l'orthographe, c'est justement parce qu'ayant établi dans les lignes précédentes que son approche orthographique relevait de la linguistique scientifique par opposition à celle de l'à-peu-près et des erreurs, toute formulation d'une hypothèse différente ne peut être qu'une vaine contestation partisane contre la science elle-même. Ainsi donc, au lieu d'y « *gaspiller tant de forces* », il n'y a qu'à adopter la position proposée par l'auteur. Dans un autre passage, reprenant toujours FLEURIOT, il dit ainsi :

« il devient donc possible d'étudier sérieusement le problème, de faire honneur à l'histoire au lieu de gaspiller autant de force au problème mineur de l'orthographe, habits extérieurs de la langue. On ne peut être lâche et détaché sur l'histoire de la langue et sévère et rigoureux sur des futilités... » (DESHAYES 2003 : 16). « *Habits extérieurs* » (on retrouve la construction d'une distinction entre ce qui est "central" dans la langue et ce qui ne l'est pas), « *futilités* » pour lesquelles l'auteur s'engage malgré tout ³⁶.

Le digramme <-ss-> : Ici aussi, DESHAYES construit une opposition entre l'approche qu'il a précédemment caractérisée comme rigoureuse et « *des critères idéologiques ou arbitraires* ». L'adoption du <-ss-> qui marque la provenance française pour les « *emprunts* » au français lui semble ainsi celle qui met en cohérence la graphie avec l'étymologie. Des 5 critères précédemment distingués, il semble que ce soient maintenant le premier ou le second (selon qu'on le range dans "histoire" ou dans "origine") qui soient ici mis en valeur. Là encore, il ne s'agit pas pour nous de nous prononcer à propos de l'adaptation graphique éventuelle lorsque des mots sont appropriés d'une langue à une autre : le sujet n'est pas simple, il dépend de plusieurs facteurs, dont certes les propriétés de la langue d'origine et de celle d'accueil, mais aussi les circonstances sociolinguistiques de l'introduction du terme en question, les usages auxquels il est destiné, l'orientation des locuteurs par rapport à la langue d'origine, etc. Ce qui nous intéresse ici est d'observer la manière dont l'auteur présente comme une évidence l'association nécessaire entre orthographe et étymologie, sans vraiment le justifier, mais ce qui a le mérite de présenter comme cohérent un choix graphique qui inclut la prise en compte de l'étymologie, et de rejeter en conséquence la thèse opposée du côté de l'approche « *idéologique* ».

On le voit, un tel discours construit l'*ethos* de l'auteur, et celui de son contradicteur : l'un se trouvant du côté de la science, ayant pour lui les 5 critères de définition de la langue, le génie de la langue, l'esprit de conciliation, l'autre étant du côté de l'erreur et de l'idéologie. L'approche logogrammatique des consonnes finales, concurrente à celle de DESHAYES, et celle qui prône l'usage du <s> simple pour les termes appropriés du français, sont ainsi caractérisées comme les propositions déraisonnables de militants toujours enclins à la polémique, contre celle du linguiste, scientifique, qui sait quelle orthographe est la bonne. Par ailleurs, si les détracteurs du <ss> sont décrits comme n'acceptant pas l'origine française des mots appropriés en raison d'une approche puriste, DESHAYES peut néanmoins dire à leur sujet qu'ils « *f[ont] fi du génie de la langue* ». Il n'y a pas là de contradiction dans la caractérisation d'antagonistes qui seraient **à la fois** trop protecteurs envers les breton pour en rejeter les mots d'origine française, **et** auteurs de propositions qui dénatureraient l'essence de la langue : en effet, si ces contradicteurs sont en même temps dans ces deux positions, c'est parce qu'ils *ne savent pas*, contrairement à DESHAYES, où *se trouve* le véritable génie de la langue. Le scientifique, lui, le sait ³⁷.

36. Voir aussi ses propositions détaillées dans DESHAYES 2013 : 333–474, et pp. 475–506 où il propose de modifier la nomenclature routière.

37. Voir à ce sujet un article très intéressant de Jean-Marie PUYAU concernant l'usage d'une rhétorique scientifique au sein de discours identitaires concurrents concernant les rapports entre occitan, gascon, et béarnais (PUYAU 1989). L'auteur y analyse notamment comment la figure du scientifique est mobilisée, y compris pour défendre une thèse et son contraire.

10.5.2 Le raisonnement fixiste

Lorsqu'il défendra des positions concernant tel ou tel point de langue précis, DESHAYES mobilisera un certain raisonnement, que nous nommons "fixiste", et qui lui permettra de discréditer les propositions concurrentes. Avant d'en exposer les applications à la langue bretonne, présentons quelques exemples explicites de son application dans la langue française :

autoroute, autostop : Ces deux termes sont manifestement formés à partir d'un morphème **auto** qui désigne une voiture : l'**autoroute** est une "route pour les voitures", et l'**autostop** vise à stopper une voiture. Pourtant, on sait que αὐτός, en grec antique, ne désigne évidemment pas les voitures, mais une notion que l'on pourrait paraphraser par "le par soi-même", on le retrouve avec ce sens dans un mot comme **autocensure**.

Le fixisme linguistique dirait qu'**autostop** et **autoroute** sont des termes impropres, car les locuteurs croient désigner une route pour les voitures ou une tentative pour les arrêter, mais ils désignent *en fait, sans le savoir* des notions comme "s'arrêter par soi-même" ou "route par elle-même", en vertu d'une signification *réelle* et *immuable* de **auto**. Une telle approche, en s'arrêtant arbitrairement sur un moment donné des usages linguistiques qui se voit érigé en signification absolue, néglige les phénomènes de circulation et de réappropriation qui les font évoluer.

Ici, on peut concevoir l'évolution d'une manière assez simple et vraisemblable, si l'on restitue **automobile**, véhicule "mobile par lui-même", chose nouvelle à l'époque de son apparition où les véhicules étaient tractés par une force extérieure comme un cheval ou un âne, puis un processus d'apocope, par lequel **automobile** a été progressivement diminué en **auto**, tout en gardant, non la signification antérieure du préfixe, mais celle du terme total dont il était apocopé : d'où la possibilité de l'intégrer dans de nouvelles compositions telles que **autoroute** ou **autostop**.

homophobe : on sait (peut-être trop bien) ce que signifie le terme **homophobe**, que l'on pourrait paraphraser par "qui exerce une discrimination envers les personnes ayant des sentiments pour ceux du même genre qu'elles". Or, là aussi, une analyse étymologique fixiste, qui renverrait la signification du terme à son étymologie grecque³⁸, nous dirait que nous nous trompons lorsque nous faisons usage de ce terme, qui signifierait en fait à peu près "qui a peur de ce qui lui ressemble". Ce serait là aussi négliger l'apocope de **homosexuel** en **homo**, et la resémantisation du suffixe **-phobe**, qui ne désigne plus uniquement un phénomène de peur, mais s'est progressivement chargée d'un sens plus politique³⁹.

parking : si les Français garent leurs voitures dans des **parkings**, et que l'on considère

38. Ici, le ὁμός grec qui a donné les préfixes **homo-** que l'on trouve dans "**homophonie**" et **homéo-**, ne doit pas être confondu avec le latin **homo** qui désigne le genre humain.

39. Cette resémantisation de la *dénotation* doit bien être distinguée d'une autre phénomène, tout aussi important et tout aussi négligé par le fixisme linguistique, qui consiste en la resémantisation de la *connotation*, telle qu'elle est décrite par exemple dans les analyses de Judith BUTLER, où un terme comme "**queer**", d'abord utilisé en un sens péjoratif, a été ensuite l'objet d'une réappropriation revendicative par des militants qui l'ont mis en avant. On trouverait en Bretagne le même type de phénomènes pour des termes comme "**paysan**", qui ont pu connaître un usage dépréciatif à l'époque de l'exode rural et de la progressive urbanisation des populations, avant de se voir aujourd'hui mis en avant (que l'on pense à la "Confédération Paysanne", syndicat concurrent à la F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)), dans le cadre d'une valorisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, et d'exploitations à petite échelle, en opposition à une agriculture nommée "productiviste" ou "intensive".

souvent le terme comme un "emprunt" de l'anglais, on constate pourtant que le terme n'est pas utilisé dans les pays anglophones : alors, a-t-on *tort* d'en faire usage, le terme "parking" est-il une *erreur* ? Le fixisme linguistique dirait que oui, une approche sociolinguistique y verrait un simple phénomène d'appropriation.

j'adore les épinards : « à *strictement parler*, on ne peut *adorer* que la Vierge et le Saint-Esprit », disait mon enseignante de lettres en lycée. Ainsi semble-t-il que, parce qu'il a d'abord été d'un usage religieux à une certaine époque, le verbe *adorer* ne puisse plus avoir *que* cette signification, et les usages quotidiens et répandus qui en seraient faits pour désigner "une forte appréciation" relevant alors de l'*erreur*.

c'est trop bien : Il n'est pas rare que les générations de francophones nés à partir des années 1980 utilisent l'adverbe *trop* pour désigner, non un *excès*, mais simplement un *superlatif*, rendant la phrase synonyme de « *c'est vraiment très bien* ». Aux yeux du fixisme linguistique, un tel usage constituerait une *erreur*, puisque l'adverbe *trop*, *par définition*, ne peut désigner *qu'un* excès, et son usage ne peut pas évoluer sans que l'on parle de "dérivation impropre".

l'examen était archi-facile : De la même manière, le morphème *arch-* ou *archi* (de ἀρχω, "le premier", "le commencement", "le chef") ayant d'abord servi à désigner un commandement ou une autorité (comme on le trouve dans les termes d'*archange*, *archiduc*, ou *archévêque*), l'approche fixiste désignera son usage en tant que superlatif comme une *erreur*.

je suis allé au zoo : Comment se prononce le dernier mot de cette phrase ? Pour beaucoup d'entre nous, [zo], pour le fixisme linguistique, [zu:], parce qu'il s'agit d'un "emprunt" de l'anglais, où le terme est prononcé ainsi, ceux qui le prononcent [zo], ignorant ce phénomène historique, le prononçant alors *mal*. Outre son application un phénomène cette fois phonétique, l'intérêt de cet exemple est qu'il montre l'*arbitraire* qu'il y a à s'arrêter à un usage du terme par les anglophones, à partir duquel repose le raisonnement fixiste, plutôt que de remonter plus loin, par exemple aux usages du terme ζῴον en grec ancien.

Le fixisme linguistique repose sur trois postulats qui s'opposent à ceux de la linguistique établis depuis SAUSSURE :

L'arbitraire du signe : c'est parce qu'il n'y a aucune véritable nécessité dans l'association entre une suite de phonèmes et un signifiant (SAUSSURE 1916 : 100–102) qu'ils peuvent se trouver recombinaés à l'envi dans l'histoire, phénomène garant paradoxalement tant de son « *immutabilité* » que de sa « *mutabilité* » (ibid. : 104–113). Le fixisme linguistique tient en fait la position d'HERMOGÈNE dans le *Cratyle* de PLATON, selon laquelle il doit exister un *lien consubstantiel* entre la suite de phonèmes et le signifiant. « *Et pourtant il se déplace* » pourrait-on lui rétorquer comme GALILÉE, mais le fixisme linguistique a déjà décrété qu'une telle évolution était une *erreur*.

La distinction synchronie / diachronie : à plusieurs reprises, SAUSSURE met en garde contre la confusion entre deux approches en linguistique : celle, synchronique, qui s'occupe du rapport entre les éléments en un instant donné, et celle, diachronique, qui étudie l'évolution de ses états successifs (ibid. : 114–140). Le fixisme linguistique participe de

cette confusion, puisqu'il n'analyse pas un élément linguistique présent *dans son rapport à ses contemporains*, mais *en fonction de ses états passés* : en définissant ce que devrait être aujourd'hui un usage linguistique en fonction de ce qu'il fut à une époque, il confond ainsi entre eux deux modes d'explication hétérogènes.

L'opposition description / prescription : une des premières pages du *Cours* fonde la linguistique générale en montrant son écart avec la « *grammaire* » :

« *On a commencé par faire ce qu'on appelait de la "grammaire". Cette étude, inaugurée par les Grecs, continuée principalement par les Français, est fondée sur la logique et dépourvue de toute vue scientifique et désintéressée sur la langue elle-même ; elle vise uniquement à donner des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes ; c'est une discipline normative, fort éloignée de la pure observation et dont le point de vue est forcément étroit.* » SAUSSURE 1916 : 13

En effet, l'analyse linguistique apparaît lorsque le chercheur ne se donne plus le droit de *juger* un état comme correct ou incorrect, mais lorsqu'il se contente d'en *décrire* les régularités et relations avec les autres états linguistique. En déclarant *incorrects* des usages lus ou entendus chez des locuteurs (que ce soit sur la base d'une comparaison envers une époque antérieure, ou sur une autre), elle exclut d'emblée des états empiriquement observables pour fonder son système sur des corrections décrétées *a priori* selon les convictions et préférences de chaque auteur. De même qu'une des conditions d'élaboration de l'histoire est de se garder du *jugement rétrospectif*, pour la sociologie de manifester une *neutralité axiologique* envers les phénomènes étudiés, de même la linguistique doit se débarrasser d'une visée *prescriptive* si elle veut vraiment devenir *descriptive*.

Les exemples ici donnés ont été volontairement pris parmi des cas explicites pour souligner les insuffisances du "fixisme linguistique". Mais ces insuffisances y sont ici tellement flagrantes que l'on pourrait, à la limite, penser qu'un tel raisonnement n'existe pas, qu'il n'est forgé que pour le plaisir de critiquer des positions imaginaires. Même s'il s'avère que tous les discours fixistes des exemples présentés ici, sauf le premier, emprunté à Louis-Jean CALVET, ont été personnellement entendus, (et, faut-il le dire ? par des personnes généralement issues du milieu enseignant), ce qui nous intéressera ici est d'observer qu'un raisonnement qui paraît explicitement insuffisant du point de vue de l'explication implicite des phénomènes d'appropriation et d'évolution linguistiques sur lesquels il repose, trouvera des cas strictement analogues dans des ouvrages revendiquant une approche scientifique des questions linguistiques⁴⁰.

10.5.3 Le fixisme appliqué au breton

C'est sûrement dans la discussion de certains choix lexicaux, au sein d'une rubrique intitulée « *Quel terme pour dire ?* », que DESHAYES manifeste le mieux le discours fixiste caractérisé plus haut. L'auteur y compare différentes traductions possibles pour certaines expressions françaises, s'opposant souvent à un usage généralement admis en vertu de considérations étymologiques. Nous donnons ici le passage en entier :

40. Nous les présenterons ici dans le cas du breton, mais on les trouverait ailleurs, et si nous avons choisi des auteurs à titre d'exemple, ce n'est pas les critiquer personnellement, mais pour des raisons de présentation, parce que leurs exemples étaient particulièrement explicites. Il aurait été tout aussi possible de trouver des raisonnements analogues dans les textes de leurs opposants, le but de la démonstration est ici uniquement méthodologique.

« Par ignorance de son emploi passé ou par purisme, afin de ne pas utiliser des termes trop proches du français, le néo-breton a détourné de leur sens initial un certain nombre de mots dont voici quelques-uns.

Anniversaire

Dans la civilisation bretonne ancienne, il n'était pas coutume de fêter l'anniversaire d'un proche ou d'un ami d'une formule rappelant le français "bon anniversaire". On usait d'un **kalz a vloavezhioù all** ["beaucoup d'autres années"] entre autres. Actuellement, on entend invariablement **deiz-ha-bloaz** pour rendre cet évènement. À l'article **anniversaire**, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN commente ainsi le mot : "service qu'on fait tous les ans pour un mort", qu'il traduit par **servich dez ha bloaz evit un dèn maro**. User de **deiz-ha-bloaz** pour fêter un anniversaire semble donc inapproprié. Ce jour est un évènement heureux et non un service, c'est-à-dire une messe que l'on faisait dire pour le disparu, un an jour pour jour après sa mort ! Pourquoi ne pas dire **pennbloaz** qui serait calqué sur le gallois **penblwydd** ?

Boulangier

Ce terme est au français ce que **bouloñjer** est au breton **baraer**. On entend et on lit régulièrement ce dernier pour parler du "boulangier". Le dire provient d'une méconnaissance évidente des pratiques anciennes. À la campagne, jadis, le pain ne se cuisait ni à la maison ni dans un commerce. Chaque paysan était tenu d'apporter sa farine au four banal ou au four du seigneur (ou du sieur). Son pain cuit, il s'en retournait chez lui. Par contre, les autres paroissiens se procuraient le pain auprès du panetier, celui qui était chargé de sa distribution, c'est-à-dire en breton **baraer**. Si en français, boulangier a fini par désigner le fabricant et le marchand de pain, le breton a emprunté le terme sous la forme **bouloñjer**. Celui-ci fabriquait alors que le **baraer** vendait. De nos jours, on pourrait donner un sens spécifique à chacun d'eux : **bouloñjer** à celui qui pétrit, cuit et vend son pain et **baraer** à celui qui ne fait que vendre donc à celui qui tient un dépôt de pain.

Bulletin

Qu'il soit communal, paroissial ou associatif, le breton contemporain n'use plus que de **kannadig** au grand dam des anciens et des bretonnants de naissance. Ce terme ne s'appliquait qu'au bulletin édité par la paroisse et avait donc une connotation religieuse.

Fête

Hormis dans les termes composés **fest-noz** ou **fest-deiz**, la langue actuelle recourt au terme **gouel** : **Gouel ar brezhoneg**, Fête du breton, **Gouelioù meur Kerne**, Festival de Cornouaille, etc. Que nous enseignent les dictionnaires anciens et la langue populaire ? Jehan LAGADEUC donne **goel** ou **fest**, "feste ou solempnité" ; GRÉGOIRE DE ROSTRENEN définit **gouel** par "solemnité en l'honneur de Dieu et de quelque saint", alors qu'il ne donne à **fest** que le sens de "festin", tout comme Dom LE PELLETIER, qui ajoute "banquet, grand repas". Roparz HEMON note bien la différence entre **gouel**, "fête" à connotation religieuse, et **fest**, "fête, pompe, évènement heureux" à sens profane.

Il apparaît donc impropre de rendre par **gouel** une fête à caractère profane. Jadis, toute fête était d'origine religieuse et si l'on dansait, c'était à l'occasion des fêtes de la paroisse au désespoir du clergé local. Dans le cas d'une manifestation festive profane, on usait de **fest**. Comme le remarque le colonel TROUDE, sous **fest**, il s'agit d'un "pardon de campagne où il y a des danses", tels que **fest al leur nevez**, fête de l'aire neuve, ou **festoù-nos**, fêtes de nuit, des fêtes qui ne devaient donc rien au clergé local. En ce début de siècle, on conviendra que les **festoù** ont pris le pas sur les **gouelioù**. Gardons donc à **gouel** son sens initial, comme dans **Gouel Erwan**, et usons de **fest** pour toute manifestation profane : ainsi, on devrait dire **Fest ar brezhoneg**, **Festoù meur Kernew**, ...

Forgeron

Ce terme, ou plus anciennement **faber**, s'appliquait à l'origine à celui qui forgeait les métaux, donc les armes et les outils. Le vieux breton usait du mot **gob** devenu **goff** par lénition de la finale en moyen breton, puis **gov** en breton moderne. Jehan LAGADEUC rend **goff** par "feure ou ferron" et applique donc le terme tant au "forgeron" qu'au "maréchal-ferrant". GRÉGOIRE DE ROSTRENEN réserve **go** au vannetais mais donne **marichal** pour les autres dialectes. Par contre, Dom LE PELLETIER lui donne les deux acceptions. Le terme

gov va tomber en désuétude au profit de *marichal* dès le moment où le forgeron de campagne exercera surtout le métier de maréchal-ferrant.

Jardin

De nos jours, ce terme tend à s'appliquer autant à un jardin potager que d'agrément, ceci par réduction de langage. Désigner l'un et l'autre par le seul breton *liorz* sous prétexte que *jardin*, même altéré en *jardrin*, rappelle l'emprunt au français, est par trop réducteur. Le premier procède du vieux breton **lubgorth* par le moyen de *luorz*; à la fin du XV^e siècle déjà, celui-ci avait donné *liorz*, synonyme de *courtillag* "courtil, jardin" selon Jehan LAGADEUC. Le terme vieux breton est un composé de *lub*, légume, et de *gorth*, enclos, donc "potager". Au XVIII^e siècle, ce terme avait vu son sens évoluer car GRÉGOIRE DE ROSTRENE se doit alors de préciser *jardin al lousou* pour "jardin potager" et *jardin ar bocquedou* pour "jardin à fleurs".

De son côté, Dom LE PELLETIER lui concède la définition de "courtil, petit enclos près d'une maison champêtre, où l'on ferme quelques herbages... Ce petit clos est ordinairement tout le jardin des villageois". Ce lieu, situé près de la maison de ferme, servait à son époque — en attestent les noms de parcelles relevés dans les aveux, minus et dénombremens — à recevoir qui le tas de foin, *liors foen*, qui le tas de paille *liors plous*, qui les ruches, *liors mel*, ou à être mis en culture de légumes mais aussi de céréales, etc. L'emprunt au français *jardin* est déjà effectif à la fin du XV^e siècle, le terme *liorz* n'ayant plus qu'un rapport lointain avec le vieux breton **lubgorth*. Rendons au moderne *liorz* son sens ancien de "potager" et faisons de *jardin* un "jardin d'agrément", usages qui enrichiraient la langue bretonne comme l'ont déjà fait, et depuis bien longtemps, les anciens.

Mais hélas! que penser du néologisme *liorz-ilis* pour désigner un "enclos paroissial", c'est-à-dire le territoire situé autour de l'église et ceint d'un muret de pierres et qui servait jadis de lieu de sépulture? Voilà nos ancêtres comparés à des légumes! Un terme à présent inusité s'appliquait à l'enclos délimitant un lieu sacré, un lieu consacré à un saint, c'est le mot *lann*, si fréquent en toponymie au sein premier de "lieu", puis de "lieu consacré" à un saint car, dans l'usage, il est presque toujours suivi d'un nom de saint. En gallois, son sens a évolué en "église". Pour désigner un enclos paroissial, pourquoi ne pas redonner vis à ce terme tombé en désuétude depuis le XI^e siècle?

Zéro

Élément neutre, il ne modifie pas la valeur du nombre auquel on l'ajoute ou le soustrait. Comme nombre, il est le cardinal d'un ensemble vide; comme chiffre, il sert à montrer qu'un élément de l'ensemble est vide: on est donc amené à représenter rien par quelque chose. Dans le cas d'un nombre que l'on épelle, d'un numéro téléphonique que l'on donne, rendre le zéro par "rien" revient à nier l'élément absent et donc à ne pas le représenter. C'est pourtant ce qui se passe en breton. Pour rendre ces diverses notions, le breton enseigné ou parlé a préféré le mot *mann*, rien, à l'emprunt *zero* comme chiffre ou nombre, sous prétexte de son origine française! Épeler son numéro de téléphone en énonçant *mann* incite à ne rien faire alors que l'on doit composer ou écrire zéro.

Le mot *zero* est donné comme breton par François VALLÉE dans son dictionnaire de 1931; le cornique et le gallois l'ont pris à l'anglais. D'origine vénitienne (*zefiro*), il procède comme le français "chiffre" de l'arabe *sifr*, qui servait à rendre la notion de vide ou d'absence. » DESHAYES 2003: 27–28

Si l'on tente de résumer l'argumentation de l'auteur, nous aurions donc ⁴¹ :

Le terme "deiz-ha-bloaz" utilisé pour désigner un "anniversaire" est incorrect car GRÉGOIRE DE ROSTRENE disait dans son dictionnaire qu'il désignait le service annuel rendu aux morts.

Le terme "baraer" utilisé pour désigner un "boulangier" est incorrect car il désignait auparavant uniquement celui qui vendait le pain. Il faudrait donc dire *bouloñjer* pour le fabricant, et réserver *baraer* à celui qui se contente de vendre.

41. Nous n'avons pas inclus l'explication concernant le forgeron, qui nous semble moins claire.

Le terme "**kannadig**" utilisé pour désigner un bulletin ou une revue de tout type est incorrect car, pour « *les anciens* », il ne servait qu'à désigner une revue religieuse.

Le terme "**gouel**" utilisé pour désigner tout type de fête est incorrect car il servait, depuis Jehan LAGADEUC et jusqu'aux auteurs de dictionnaires du XVII^e, à désigner uniquement les fêtes religieuses en non les fêtes laïques. Il faudrait donc dire **fest** pour les fêtes laïques et réserver **gouel** pour celles d'ordre religieux.

Le terme "**liorz**" utilisé pour désigner tout type de jardin est incorrect, car il servait d'abord à désigner uniquement le potager. Il faudrait donc utiliser **jardin** pour les jardins de fleurs, et réserver **liorz** aux jardins de légumes.

Le terme "**mann**" pour désigner le nombre "**zé**ro" est incorrect, car son étymologie renvoie plutôt à "**rien**", or un 0 n'est pas rien.

10.5.3.1 Des significations qui ne pourront pas évoluer ?

C'est dans ces exemples que l'on perçoit une analogie avec ceux que nous avons pris pour illustrer le "fixisme linguistique". On constate par exemple, que la discussion des termes **kannadig** et **gouel** repose sur le même modèle que celui de l'expression "j'adore les épinards" : dans la mesure où un terme a d'abord été utilisé en un sens religieux, il semble qu'aux yeux de l'auteur, toute exportation dans un domaine profane consiste en une erreur. C'est la référence au « *jadis* » qui permet ainsi de considérer les usages actuels de **gouel** comme « *impropre[s]* » et de préconiser : « *Gardons donc à **gouel** son sens initial* ». Ainsi, selon ce raisonnement, non seulement "j'adore les épinards" serait également « *impropre* », mais aussi "il m'a sermonné parce que j'étais en retard" ou bien "cette analyse est une hérésie philologique".

cf. p. 487

Par ailleurs, la discussion de **baraer**, **gouel** et **liorz** repose sur un argument analogue : il existait autrefois deux termes pour désigner des choses différentes (**baraer** / **bouloñjer**; **gouel** / **fest**; **liorz** / **jardin**), mais aujourd'hui l'un d'entre eux en est venu à être utilisé pour couvrir les deux réalités. En plus du caractère « *impropre* » déjà mentionné, ces emplois manifesterait donc « *une méconnaissance évidente des pratiques anciennes* », consisterait en « *une réduction de langage* », et serait « *par trop réducteur* ». Il est significatif de voir que DESHAYES s'exclame que l'utilisation de **liorz-ilis** pour désigner un enclos paroissial a pour conséquence de voir « *nos ancêtres comparés à des légumes!* », non seulement parce que cet exemple précis repose sur un appel au respect envers les « *ancêtres* », mais aussi parce qu'il illustre la conception qu'a l'auteur du sens des mots dans l'histoire : si les ancêtres sont « *comparés* » à des légumes, cela signifie que, bien que le sens de **liorz** ait été modifié par une réappropriation, demeure cachée quelque part en lui une trace de sa signification précédente, le signifié semblant ici uni consubstantiellement à son signifiant. La signification passée d'une époque est toujours présente dans celle d'aujourd'hui, quand bien même elle ne serait pas connue de la masse des locuteurs qui en font usage. De la même manière, ceux qui utilisent aujourd'hui **deiz-ha-bloaz** au sens d'anniversaire continueraient, *sans même le savoir*, à désigner *en fait* « *un service, c'est-à-dire une messe que l'on faisait dire pour le disparu, un an jour pour jour après sa mort!* ». Si l'on veut désigner l'anniversaire comme « *un événement heureux* », alors il faut forcément changer de terme, car le premier conservera, de manière indélébile, la trace de son rapport aux morts.

10.5.3.2 Un positionnement polémique

Il serait possible de discuter de manière détaillée de chacun des exemples et des présupposés qu'il mobilise quant à la méthode étymologique, la nature de la signification linguistique, les modes de circulation et d'évolution des usages linguistiques dans l'histoire, etc. Mais au-delà du raisonnement lui-même dont on perçoit assez facilement toutes les complexités qu'il néglige, il nous semble que c'est surtout en re-situant ce raisonnement dans le cadre polémique au sein duquel il se situe que l'on en comprendra vraiment les finalités. On se souvient ainsi que le propos de DESHAYES est introduit par l'annonce suivante :

« Par ignorance de son emploi passé ou par purisme, afin de ne pas utiliser des termes trop proches du français, le néo-breton a détourné de leur sens initial un certain nombre de mots dont voici quelques-uns. » DESHAYES 2003 : 27

Ce passage résume tous les éléments de la caractérisation de lui-même et de ses contradicteurs que nous avons observée chez DESHAYES : l'usage du terme « *néo-breton* » pour les décrire présente leurs pratiques linguistiques comme une invention récente coupée des ancêtres celtiques et de la tradition, à leur « *ignorance* » se trouvera opposé l'*ethos* du chercheur qui connaît, quant à lui, le « *sens initial* » des mots, et la mention d'un « *purisme* » mentionnera que le « *détourn[ement]* » des mots résulte d'un choix volontaire, guidé par des présupposés relevant de l'"idéologie" : « *afin de ne pas utiliser des termes trop proches du français* ». On constate en effet que chacun des exemples discutés porte sur un terme ne manifestant pas de proximité explicite avec un usage français récent :

terme français	terme discuté	terme réhabilité
anniversaire	deiz-ha-bloaz	pennbloaz
boulangier	baraer	bouloñjer
bulletin	kannadig	
fête	gouel	gouel / fest
forgeron	gov	marichal ?
jardin	liorzh	liorzh / jardin / lann
zéro	mann	zero

Dans la colonne des "termes réhabilités", on observe plusieurs types possibles de proposition de substitution :

Une distinction : il s'agit des cas les plus fréquents, où l'auteur propose de remplacer un seul terme en usage par deux, dont l'un serait visiblement proche du français : *fête* devient soit *gouel* soit *fest*, et *jardin*, soit *liorzh*, soit *jardin*, ou même *lann*.

Un terme ressemblant au français : c'est le cas où *mann* est exclu de la numération car il désignerait le "rien", et remplacé par *zero*.

Un néologisme interceltique : on l'observe ici pour *pennbloaz*, proposé à partir du *pennblwydd* gallois, plutôt qu'un mot comme "*aniverser*".

Dans certains cas, le propos de DESHAYES ne permet pas de savoir exactement dans quelle catégorie ranger la proposition : on pourrait considérer que c'est simplement *bouloñjer* qui vient remplacer *baraer*, ou bien que c'est une distinction *bouloñjer* / *baraer* qui recouvrirait *boulangier* / *panetier*. De même, il n'est pas très clair si c'est *marichal* qui est proposé en

substitution de *gov*, qui serait « *tomb[é] en désuétude* » car les forgerons devinrent maréchal-ferrants, ou si c'est une distinction entre un *gov* qui serait maintenant pour le sens plus large de "forgeron", et *marichal* pour "maréchal-ferrant". Mais en réalité, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, on voit que les deux propositions réhabilitent des termes, *bouloñjer* et *marichal* dont l'auteur estime qu'ils avaient été exclus par une approche « *puriste* », au même titre que *fest*, *jardin*, et *zero*⁴².

À l'exception notable de la proposition *pennbloaz*, on constate donc que les discussions des termes proposées par DESHAYES à partir d'un raisonnement fixiste visent en fait un objectif : réhabiliter des termes ressemblant au français, contre leur éviction par le « *purisme* », en montrant que ce dernier a « *détourné de leur sens initial un certain nombre de mots* ». C'est donc essentiellement le positionnement polémique de l'auteur qui permet d'expliquer cette discussion terminologique, bien plus que des considérations historiques dont nous avons montré les restrictions.

10.5.3.3 Création et ancienneté : des valeurs relatives

Il reste la proposition de *pennbloaz*, qui semble aller dans un sens opposé aux autres. Peut-on l'expliquer ? Il nous semble que oui, si l'on se souvient que DESHAYES avait, par un étonnant retournement, ôté à la tradition puriste à laquelle il s'oppose sa pratique d'appropriations lexicales interceltiques, notamment à partir du gallois, pour la décrire comme une démarche ayant « *rectifié, forgé, créé des mots en nombre considérable* » (DESHAYES 2003 : 16), c'est-à-dire qu'elle les aurait presque créés *ex nihilo*, ce qui lui permettait de revendiquer à son propre compte le *topos* interceltique si valorisé. Ainsi, bien que la proposition terminologique *pennbloaz* n'aurait peut-être pas été reniée par un LA VILLEMARQUÉ ou par les éditions *Preder*, elle peut sembler cohérente de la part d'un auteur qui a réinterprété la tendance de ses contradicteurs comme celle de créateurs purs et simples, et s'est rangé lui-même, par l'intermédiaire ambigu d'une longue citation à Léon FLEURIOT, du côté des appropriations lexicales entre langues celtiques. Le *pennbloaz* pourra donc ne pas être décrit comme « *forgé* » ou « *créé* », mais comme tiré des « *mots anciens [...] communs aux langues "sœurs"* » (ibid. : 16).

cf. p. 355

De même, l'examen des quelques occurrences de propositions lexicales issues du « *purisme* » ici discutées montre que les termes attribués au courant du « *purisme* » n'ont pas particulièrement été « *rectifiés[s], forgé[s], créé[s]* » : *gov* et *mann* proviennent de termes déjà existants, *kannadig* et *gouel* résultent d'une sécularisation de termes ayant d'abord eu une connotation religieuse, *liorz* et *baraer* résultent dans leur emploi actuel d'une extension sémantique de termes usités auparavant en un sens plus restreint, et *deiz-ha-bloaz*, qui désignait une pratique annuelle, en désigne aujourd'hui une autre, différente, à partir de termes qui désignent respectivement le "jour" et l'"an". Si la caractérisation en termes de "création à partir de rien" ne peut donc pas être retenue, c'en est une autre qui se trouvera mobilisée : ces usages actuels montreraient que « *le néo-breton a détourné de leur sens initial un certain nombre de mots* ». Si la réhabilitation d'un tel « *sens initial* » ne peut s'effectuer qu'au coût d'un raisonnement dont nous avons montré les difficultés d'un point de vue théorique, en revanche on comprend bien la pertinence d'une telle mobilisation du fixisme linguistique dans un tel cadre polémique au sein duquel elle permet

42. Si DESHAYES ne propose pas de terme de substitution pour *kannadig*, on peut supposer qu'il se trouvera parmi les termes généralement utilisés : *ar gazetenn* (de "la gazette"), ou *ar journal* (de "journal"), même s'il existe d'autres mots en breton, non ressemblants au français, notamment *kelaouenn*.

stratégiquement de discréditer le contradicteur.

10.5.3.4 Autres exemples de fixisme linguistique

Nous avons mentionné le fait que le discours de DESHAYES n'est qu'un exemple particulier du raisonnement fixiste. On en trouve en fait d'autres occurrences fréquentes, qu'il s'agisse de discours à propos du breton ou sur d'autres langues. Trois cas nous semblent utiles à mentionner :

La galerie des horreurs de Guyonvarc'h : On retrouve l'expression vigoureuse de GUYONVARC'H dans la discussion de quelques étymologies. En 1987, il présente de manière critique l'appropriations ayant donné lieu au mot *hobregon* ("armure", "cuirasse", "carapace") :

« Quelques fois cela tourne à la franche catastrophe : c'est ainsi qu'un hobregon "cuirasse", est passé du Catholicon chez GRÉGOIRE, puis de là chez LE GONIDEC, chez François VALLÉE et, mésaventure ultime, chez Roparz HEMON en 1970. Il figure jusque dans le Geriadurig Brezonek-Gallek d'ERNAULT en 1927, p. 226. Mais ni GRÉGOIRE, ni ses successeurs, n'ont prêté attention au fait que la Catholicon écrit souvent <g> là où il faudrait <j> et que hobregon, emprunté au français haubergeon, aurait dû s'écrire par <j> ou <ge>. On a donc maintenu, ou introduit, dans le lexique, un mot sorti de l'usage depuis des siècles, et par surcroît phonétiquement altéré. Qui donc a proposé, il y a relativement peu de temps encore, de rendre, en breton, le nom de "crustacés" par hobregoned ? La plaisanterie se passe de commentaire. » GUYONVARC'H 1987 : 203

Dans sa préface de 2005, l'exemple est repris, et associé à d'autres de même type :

« Certains sont carrément inutilisables parce qu'entachés de barbarisme ou d'inexactitude. Que penser et que dire, par exemple, d'un hobregon "cuirasse" dans lequel, à la suite de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, on n'a pas compris, ou oublié, que le g est doux et qu'il s'agit d'une graphie moyen-bretonne du vieux-français haubergeon ? Ou bien, dans un autre genre, de c'hwengl "sarcloir" qui est un singulier fabriqué à partir d'un faux pluriel moyen-breton huenglou ?

*Dans un autre genre encore, par ignorance linguistique, on a inventé amglopenn "péri-crâne", croyant que am- vient de *ambi-. Mais *ambi- a donné em en breton et am- est une variante de an- négatif amglopenn ne veut dire que "non-crâne". Pitié pour le vocabulaire professionnel des futurs étudiants en médecine bretonnante ! On ignore encore et toujours que le français "fête" ne se traduit en breton par gouel que dans le cas d'une fête religieuse. Le mot usuel pour la fête profane est fest. Gouel ar Brezhoneg est une monstruosité lexicographique. Les dictionnaires contemporains, en particulier le Dictionnaire breton-français de Roparz HEMON, fourmillent de curiosité de ce genre qui, parce qu'elles sont imprimées, finissent par passer dans l'usage. » GUYONVARC'H 2005 : 10*

« Franche catastrophe », « plaisanterie », « monstruosité lexicographique », termes « carrément inutilisables », « entachés de barbarisme ou d'inexactitude », on voit que GUYONVARC'H ne mâche pas ses mots pour désigner ces phénomènes. En quoi consistent-ils également ?

- Le passage de *haubergeon* à *hobregon* pourrait être décrit comme une simple métathèse accompagnée d'un durcissement (certes plus précipité par l'action lexicographique que dépendante de lentes évolutions phonétiques),
- l'analyse du -ou finale de *huenglou* comme relevant d'un pluriel renvoie à la simple application d'un principe d'analogie tel que SAUSSURE l'observait déjà,
- l'usage actuel et sécularisé de *gouel* consiste en une resémantisation que nous avons déjà abordée, où le sens s'élargit en même temps que la diminution de l'emprise religieuse, pour passer de la désignation des fêtes religieuses uniquement à tous types de fêtes.
- le préfixe *am-* également aurait ici subi une resémantisation, non pas par apocope comme les cas d'*auto-* et d'*homo-* que nous avons présentés, mais soit par étymologie populaire,

si l'on admet l'explication de GUYONVARC'H par l'intermédiaire du *ambi-, soit par une simple évolution de sens comme celle qui a modifié progressivement celui du suffixe -phobe.

Si nous laissons de côté les exemples de *gouel* et de *am-*, qui correspondent à des resémantisations déjà évoquées, nous constatons que les changements diachroniques que GUYONVARC'H, historien, ne peut décrire qu'en termes de « catastrophe » ou « monstruosité » correspondent en fait à des processus très classiques de l'évolution diachronique, dont on pouvait trouver une explication, une fois encore, dès le *Cours de linguistique générale* de SAUSSURE.

L'orthographe : influence ou déformation ? Par exemple, le cas de *hobregon* correspond certes à de simples changements phonétiques (métathèse et durcissement, en l'occurrence), mais il a en effet pour particularité, par rapport à d'autres, de résulter d'une retranscription graphique par des lexicographes plutôt que d'une lente évolution des manières de parler : cela en fait-il une erreur pour autant ? Le phénomène semble relativement constant, du moins depuis l'émergence d'une écriture au moins partiellement phonographique. SAUSSURE mentionnait déjà l'influence rétrospective de la graphie sur la "prononciation" :

« Cela se voit souvent en français. Ainsi pour le nom de famille LEFÈVRE (du latin *faber*), il y avait deux graphies, l'une populaire et simple, <LEFÈVRE>, l'autre savante et étymologique, <LEFÈBVRE>. Grâce à la confusion de <v> et <u> dans l'ancienne écriture, <LEFÈBVRE> a été lu <LEFÈBURE>, avec un qui n'a jamais existé réellement dans le mot, et un <u> provenant d'une équivoque. Or maintenant cette forme est réellement prononcée. » SAUSSURE 1916 : 53–54

Il serait donc théoriquement tout à fait possible d'analyser l'effet de la graphie sur la prononciation comme un facteur supplémentaire déterminant des évolutions diachroniques, plutôt que de la considérer comme relevant d'une *erreur*, simplement parce qu'on la compare à un état antérieur dont on estime sans le justifier qu'il devrait rester une référence. Il est vrai que SAUSSURE émettait sur ces phénomènes des jugements axiologiques qui atteignaient presque le niveau de ceux de GUYONVARC'H : « la tyrannie de la lettre [...] arrive à créer des prononciations vicieuses ; c'est là proprement un fait pathologique. » (ibid. : 53), « ces déformations » étant décrites également comme « véritable monstruosité orthographique » ou « des cas tératologiques » (ibid. : 54). Si l'on comprend partiellement mieux ces jugements en les re-situant dans la démarche épistémologique de l'auteur qui, voulant détacher l'étude des formes orales et écrites pour privilégier les premières, devait pour cela détrôner les usages écrits du prestige qui leur était habituellement accordé, ce qui dût le pousser à les analyser comme un simple calque, parfois trompeur, des usages oraux⁴³, on aurait néanmoins pu souhaiter qu'il fasse preuve sur cette question d'autant de détachement qu'il le fit pour les autres, étudiant d'un point de vue déterministes des phénomènes que d'autres ne pouvaient que juger d'un point de vue normatif⁴⁴.

43. Et c'est surtout à partir de Jack GOODY que l'on pourra concevoir que l'écriture introduit un ordre de rationalité et un rapport au langage particuliers (GOODY 1979).

44. Ce normativisme inversé qui perçoit l'influence de l'écrit comme déformation de l'oral plutôt que comme simple facteur supplémentaire des évolutions diachroniques semble se perpétuer dans l'étude contemporaine du breton, par exemple chez Jean-Claude LE RUYET qui, reprenant la notion d'"effet BUBEN" au linguiste du même nom qui avait théorisé l'effet de l'écrit sur l'oral (BUBEN 1935), en vient à déduire que la graphie actuelle produit une *mauvaise* prononciation du breton, parce qu'elle fait évoluer depuis quelques décennies le phénomène des consonnes finales en liaison (LE RUYET 2009, LE RUYET 2012). Ce faisant il semble ne pouvoir analyser une *évolution diachronique en cours* que sous l'aspect de la *perte*, par le breton, d'un de ses *caractères authentiques*, sous l'influence néfaste de la langue française.

Le rôle diachronique de l'analogie : De la même manière, peut-on considérer que la formation de *c'hwengl* à partir d'un *huenglou* dont le *-ou* final aurait été analysé comme un suffixe marquant le pluriel, alors que ce n'était pas le cas, relève d'une erreur ? On touche à la vérité ici à un processus fréquent dans l'évolution diachronique de la langue, que SAUSSURE avait nommé "analogie", au sein de laquelle il rangeait les phénomènes dits d'étymologie populaire : il s'agit d'un processus où la conscience d'un locuteur reconstruit, en synchronie, des rapprochements d'un élément avec d'autres contemporains et connus de lui plutôt qu'avec leur état passé. Le découpage d'un "mot" en différentes unités pourra alors varier dans l'histoire, en fonction des éléments avec lesquels il sera mis en rapport :

*« Un exemple particulièrement curieux montrera comment l'analogie travaille d'époque en époque sur de nouvelles unités. En français moderne **somolent** et analysé **somol-ent**, comme si c'était un participe présent; la preuve, c'est qu'il existe un verbe **somoler**. Mais en latin on coupait **somno-lentus**, comme **succu-lentus**, etc., plus anciennement encore **somm-olentus** ("qui sent le sommeil", de **olēre**, comme **vīn-olentus** "qui sent le vin").*

Ainsi l'effet le plus sensible de l'analogie est de substituer à d'anciennes formations, irrégulières et caduques, d'autres plus normales, composées d'éléments vivants. » SAUSSURE 1916 : 234

Par « normales, composées d'éléments vivants », il nous semble ici qu'il ne faille pas entendre un jugement de valeur qui serait émis de la part de SAUSSURE, mais qu'il mentionne plutôt que ces rapprochements font sens, pour la conscience d'un locuteur à un instant présent, comme cohérents par rapport à d'autres formations possibles qu'il connaît à cette époque, alors que les formes anciennes qui seraient rétablies par un étymologiste ne sont pas connues de lui. La linguistique diachronique peut donc se donner pour tâche d'analyser les différents découpages opérés par des locuteurs qui eux-mêmes ne sont pas étymologistes, à différentes époques, plutôt que de les désigner rétrospectivement comme incorrects en raison de leur propre connaissance d'un découpage antérieur : SAUSSURE mentionne que ce processus diachronique n'est pas propre à la situation actuelle, puisqu'en latin *vēri-tāt-em* aurait été re-découpé en *vēr-itāt-em*, et *Rōmā-nus* ou *Albā-nus* en *Rōm-ānus* et *Alb-ānus*. On le retrouvera aussi en français contemporain dans la formation d'un *pantacourt*, reposant sur une re-sémantisation de *pantalon* en *panta-long*, ou *monokini*, qui découpe le mot *bikini* comme s'il était composé de la racine *bi-*, alors que le mot, désignait un atoll du Pacifique, n'avait pas d'étymologie latine. Mais, entendu par des oreilles romanistes, cette décomposition s'est imposée. Il ne s'agit pas ici de tort ou de raison mais d'expliquer les raisons d'une appropriation en renvoyant aux connaissances possédées par celui qui l'opère.

De même, en breton, un petit nombre de mots se terminent par un *ou* qui n'est pas marque du pluriel : *metou* (milieu), *derou* (début), etc.⁴⁵. Si le diacritique <-où> pour les pluriels permet de concilier les prononciations dialectales [u], [ow], [aʊ], etc., il joue également le rôle de morphogramme grammatical différenciant un <-où> marque du pluriel d'un <-ou> simplement lexical. Mais que *metou* ("milieu") ou *derou* ("début")⁴⁶

45. On trouve également en français des termes dont le <-s> final n'est pas un morphogramme grammatical du pluriel : <un marais>, <un palais>, ou dont le <-e> ne marque pas le féminin : <un lycée>, <un cadre>, etc..

46. D'un point de vue étymologique, il semble que *metou* viendrait au départ des limites juridiques, et *derou* des étrennes, avant d'avoir été resémantisés pour désigner respectivement le "milieu" et le "début". On trouve les formes *metaou* et *dezraou* dans l'ouvrage *Doctrin an christenien* de 1622 (traduction par Tanguy GUEGUEN de la *Doctrina cristania* de Diego de LEDESMA), et *dezraou* dans le *Mirouer de la mort* de 1575. On retrouve toujours le *-aou-* dans le verbe *deraouiñ* (commencer). Selon les dictionnaires, la graphie du digramme final varie : <-ow> dans DESHAYES 2003, <-ou> dans HEMON 1979-1998, <-où> dans FAVEREAU 1992 ou AN HERE 2001.

puissent être analysés par des locuteurs d'aujourd'hui en *met-où ou *der-où, comme pluriels d'hypothétiques formes *der ou *met, selon un raisonnement analogue à celui qui a vu émerger le mot c'hwengl, cela pourra ne pas surprendre, étant donnée la profusion des <-où> finaux marquant un pluriel : et si l'usage venait à consacrer une telle analyse, les étymologistes de demain auront-ils le droit de le décrire comme *fautif* ?

Les présupposés d'une analyse en termes de "faute" : Déjà à l'époque, SAUSSURE avait perçu les présupposés concernant l'histoire de la langue qui guidaient les analyses des linguistes qui préféraient décrire ces processus comme des erreurs plutôt que de les analyser :

« *Les premiers linguistes n'ont pas compris la nature du phénomène de l'analogie, qu'ils appelaient "fausse analogie". Ils croyaient qu'en inventant honor le latin "s'était trompé" sur le prototype honōs. Pour eux, tout ce qui s'écarte de l'ordre donné est une irrégularité, une infraction à une forme idéale. C'est que, par une illusion très caractéristique de l'époque, on voyait dans l'état originel de la langue quelque chose de supérieur et de parfait, sans même se demander si cet état n'avait pas été précédé d'un autre. Toute liberté prise à son égard était donc une anomalie.* » SAUSSURE 1916 : 223

Au-delà des notions distinctions saussuriennes non prises en compte par le fixisme linguistique que nous avons déjà évoquées (arbitraire du signe, synchronie / diachronie, prescription / description), on perçoit que c'est une autre question qui se pose ici : celle du rapport entre l'analyse étymologique savante du chercheur qui peut reconstituer les formes anciennes, et celle, spontanée, des autres locuteurs qui établissent des liens avec les formes présentes qu'ils connaissent. Ces derniers, se situant dans une analyse synchronique des rapprochements logiques qu'ils peuvent effectuer entre différents termes, peuvent potentiellement construire une multitude de découpages :

cf. p. 488

« *Au point de vue de l'analyse subjective, les suffixes et les radicaux ne valent que par les oppositions syntagmatiques et associatives : on peut, selon l'occurrence, trouver un élément formatif et un élément radical dans deux parties opposées d'un mot, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles donnent lieu à une opposition. Dans le latin dictātōrem, par exemple, on verra un radical dictātōr-(em), si on le compare à consul-em, ped-em, etc., mais un radical dictā-(tōrem) si on le rapproche de lic-tō-rem, scrip-tōrem etc., un radical dic-(tātōrem), si l'on pense à pō-tātōrem, cantātōrem. D'une manière générale, et dans des circonstances favorables, le sujet parlant peut être amené à faire toutes les coupures imaginables (par exemple : dictāt-ōrem, d'après am-ōrem, ard-ōrem, etc., dict-ātōrem, d'après or-ātōrem, arātōrem, etc.).* » ibid. : 258

Si l'étymologiste peut décréter que ces rapprochements constituent des "erreurs", c'est en vertu d'un savoir capitalisé par la reconstruction historique de toutes les formes passées dans les étapes de leurs évolutions : mais cette analyse du savant n'est jamais celle par laquelle les locuteurs du commun font évoluer la langue :

« *Le grammairien est souvent tenté de voir des erreurs dans les analyses spontanées de la langue ; en fait l'analyse subjective n'est pas plus fautive que la "fautive" analogie. La langue ne se trompe pas, son point de vue est différent, voilà tout. Il n'y a pas de commune mesure entre l'analyse des individus parlants et celle de l'historien, bien que toutes deux usent du même procédé : la confrontation des séries qui présentent un même élément. Elles se justifient l'une et l'autre, et chacune conserve sa valeur propre ; mais en dernier ressort celle des sujets importe seule, car elle est fondée directement sur les faits de langue.*

L'analyse historique n'en est qu'une forme dérivée. Elle consiste au fond à projeter sur un plan unique les constructions des différentes époques. » ibid. : 251

Derrière la question des étymologies populaires se trouve donc aussi celle, *sociale*, du rapport entre le savoir commun qui reconstruit spontanément les rapprochements qui dicteront

de l'évolution des usages, et celui de l'historien qui, embrassant les évolutions au sein d'une temporalité plus large, peut observer des discontinuités dans ces reconstructions, et éventuellement s'autoriser à les juger. La question se pose donc aussi de savoir si ce sont les pratiques effectives des locuteurs, toutes "ignorantes" qu'elles soient aux yeux des savants, ou les décrets de ces derniers, qui décident de *ce qu'est* la langue. Derrière l'invalidation étymologique de reconstructions effectivement pratiquées se joue aussi une *prise de pouvoir* au sein de laquelle le linguiste, tout défenseur des pratiques "populaires" qu'il puisse se réclamer par ailleurs, décrète qu'il possède sur la langue la connaissance autorisée, et autorisant à déclarer contre l'usage ce qui doit être dit et ce qui ne doit pas l'être.

Autres figures du fixisme : Au-delà des analyses étymologiques présentées, on trouve des traces d'un tel raisonnement fixiste dans d'autres débats qui agitent le milieu breton. Mentionnons-en deux pour montrer ses applications plus large :

Le mot demat : ce mot signifie "bonjour" en breton, il est formé simplement à partir de *deiz* ("jour") et *mat* ("bon"). On entend régulièrement des débats entre les partisans du *demat* et ses détracteurs, qui considèrent que ce terme serait en fait une invention récente, due à la tradition puriste, alors qu'il n'aurait jamais été prononcé par les locuteurs de milieu "populaire" ⁴⁷. Alors que ses promoteurs mettent en avant des textes anciens où le terme serait attesté, ses détracteurs préconisent soit l'usage de *boñjour*, soit de formuler des salutations par un autre type d'expression, considérant qu'il n'aurait jamais été "dans la tradition des bretons" d'introduire une conversation par "*demat*". Mais pour les uns comme pour les autres, la légitimité du terme semble se trouver simplement dans le fait qu'il *aurait ou non été employé à une certaine époque*, et il est rare d'entendre des analyses qui se contenteraient de légitimer son usage simplement parce qu'*il est utilisé aujourd'hui*.

Ainsi, c'est toujours par rapport à la présence ou non d'une forme ancienne, attestée, du mot *demat*, qu'est évaluée sa légitimité, et non par rapport ses usages actuels : le raisonnement est symétrique, qu'il s'agisse de dénigrer l'usage de ce terme (« "*Demat*" est le bonjour breton (*deiz* [jour] et *mat* [bon]). C'est un néologisme utilisé essentiellement par les nouveaux locuteurs. » (PENTECOUTEAU 2002 : 198, NOTE 58)), ou au contraire d'en valoriser l'usage contre celui de son concurrent *boñjour* :

« **Les clichés :**

En breton on ne dit pas merci ni bonjour.

Il existe un mythe tenace qui voudrait que les mots demat (bonjour) et trugarez (merci) ne soient pas employés. Ils auraient été récemment introduits dans la langue. Rien n'est moins vrai. Ainsi demat est attesté dans les textes dès le moyen-breton. Le mot est également présent dans le dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN de 1732 et Arnold von HARFF, un chevalier allemand de passage en Bretagne en 1499, a même relevé son emploi à Nantes.

Tout comme bonjour en français, demat ou demat deoc'h relevait d'un niveau de langue plus soutenu. Au quotidien, avec ses proches on demandait plus souvent Comment ça va ? En fait le breton est très riche en formules de salutations.

Il en est de même pour le mot trugarez (merci), un dérivé du mot trugar (compassion) qui a suivi exactement la même évolution sémantique que le mot français merci qui désignait autrefois la pitié (cf les expressions "être sans merci"). Outre le mot

47. Nous avons ainsi un jour entendu ce drôle de dialogue : « - Lârez ket "boñjour" din ? » (tu ne me dis pas "bonjour" ?), « - boñjour ne lârin ket, demat a lârin. » ("boñjour, je ne te le dirai pas, mais demat, je te le dirai").

trugarez, le breton employait également d'autres formules de remerciement, plus teintées de piété religieuse, comme *bennozh Doue deoc'h*.

Lorsque le français a commencé à se répandre massivement en Bretagne, les chiffres et les formules de salutations ont été parmi les premiers termes et expressions incorporés dans la langue. Au sein d'une population en cours d'acculturation, il était chic de montrer que l'on savait dire *mersi* ou *boñjour*.

Fort heureusement, ses emprunts totalement inutiles au français n'ont pas réussis [sic] à supplanter les termes bretons correspondants bien attestés que sont *demat* et *trugarez*. »⁴⁸

Dans un tel discours, tenu par l'institution de promotion de la langue, on perçoit un simple retournement de l'argument classique (*demat* est ancien, c'est en fait *boñjour* qui est récent et influencé par le français) qui ne remet pas en cause le présupposé selon lequel c'est *l'ancienneté d'un usage qui fonderait son acceptabilité actuelle*.

Les limites géographiques du breton un autre débat récurrent à propos de la langue bretonne concerne la légitimité de la pratique du breton dans certaines zones, notamment en Haute-Bretagne où il n'était pas parlé il y a quelques décennies, peut-être plus particulièrement à Rennes. Nous avons déjà croisé le terme de "*roazhoneg*" qui désigne le "rennais", ou breton de Rennes, utilisé en général d'une manière péjorative. Si le terme référence, depuis l'article inaugural d'Alan AL LOUARN, à Radio-Rennes, donc implicitement au phénomène de collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale (LOUARN 1944, CALVEZ 2000), un second élément venant discréditer les usages linguistiques désignés sous ce nom est la référence à un territoire francophone. Si la question semble différente, le raisonnement sur lequel elle repose est en fait le même : est-il légitime de parler breton là où il ne se parlait pas il y a quelques décennies ? Les difficultés théoriques demeurent les mêmes : pourquoi s'arrêter à la frontière tracée par Paul SÉBILLOT au XIX^e siècle, ou à celle de Lenora TIMM au XX^e siècle, plutôt qu'à l'époque d'ERISPOË ou SALOMON⁴⁹ (SÉBILLOT 1886, TIMM 1983, BROUDIC 1997) ? Mais surtout : en quoi la comparaison à une répartition géographique des pratiques il y a quelques décennies devrait-elle influencer, dans un sens ou dans l'autre, l'évaluation des pratiques actuelles, et en particulier dans un cadre où l'on assiste à l'augmentation de la mobilité depuis quelques décennies ? C'est la question qui n'est jamais posée, au profit de débats concernant le déplacement de la frontière entre zones bretonnante et gallésante.

48. http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php. Dans la série « *Les clichés* » mise en ligne par O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne), organisme institutionnel de promotion du breton, on trouve aussi les *topoi* suivants présentés puis discutés : « *Le breton est une langue orale* », « *Les gens qui parlent breton ne se comprennent pas d'un endroit à un autre* », « *Le breton d'aujourd'hui c'est du breton chimique ou du breton littéraire* », et « *À Rennes on n'a jamais parlé breton* ». On perçoit que ce point de vocabulaire se situe au sein d'un ensemble plus cohérent de désaccords, où l'institution tente de reconfigurer les identifications et valorisations attachées au breton par une tendance concurrente : oralité / scripturalité, unicité / variation dialectale, langue d'intellectuels / langue "populaire", langue urbaine et diffusable en Haute-Bretagne / langue du milieu rural en Basse-Bretagne. L'argument récurrent consiste à assimiler un *désaccord entre militants pour le breton* à une *volonté de nuire à la langue* ; ainsi concernant l'expression "breton chimique" : « *Certains milieux pas toujours bien intentionnés ont du mal à accepter que la langue bretonne puisse évoluer comme toutes les langues modernes parlées autour d'elle et que pour cela elle doit adapter son vocabulaire au monde moderne et aux nouvelles technologies. C'est ainsi que certains ont avancé l'idée d'un breton chimique qui ne serait plus du breton pour dénigrer le breton parlé et enseigné aujourd'hui. C'est un bien mauvais service rendu à la langue bretonne. Une manière plus positive de renforcer le breton serait de mieux aider les locuteurs qui n'ont pas appris à lire et écrire leur langue à l'école à s'alphabétiser.* ». Cf. 14.2.

49. Il s'agit de deux chefs politiques de la Bretagne au IX^e siècle, où la Bretagne connut son extension maximale, comprenant jusqu'au Cotentin, Avranchin, Rennais, Nantais, pays de Retz, et une zone nommée « *Entre-deux Eaux* » située entre les rivières de la Sarthe et de la Mayenne.

Et là encore, le seul argument possible au sein d'un débat si marqué par le fixisme semble bien souvent être les tentatives de prouver que l'on avait continué à parler breton sur certains territoires de Haute-Bretagne, comme si le simple constat de certains usages présent ne suffisait pas par lui-même.

10.6 Bilan : une linguistique diachronique au service de la différenciation

On peut observer plusieurs points communs dans les démarches des linguistes observées dans ce chapitre : reposant sur des catégorisations ethniques tenues pour nettement délimitées et sur une association entre "peuple" et "langue", elles mettent une érudition historique sur la langue au service d'une différenciation marquée du breton envers le français. On pourrait proposer quelques nuances à ce tableau, mais qui ne contredisent pas la tendance globale : certes, GUYONVARCH et DESHAYES acceptent, au contraire d'un HENRY d'intégrer les origines françaises au sein de leurs étymologies, mais ils n'en défendent pas moins une optique différentialiste qui repose sur d'autres dimensions de la linguistique (syntaxe, phonologie-phonétique-prosodie, fixisme sémantique, etc.). Nous aurons en effet l'occasion d'expliquer plus loin pourquoi, au sein des débats du XX^e siècle, l'un des courants accordera plus d'importance à la pureté étymologique du lexique, alors que l'autre y sera moins sensible et insistera plutôt sur les domaines que nous venons de mentionner. De même, si FALC'HUN, en raison de son opposition aux thèses nationalistes, ne vise pas à renforcer une description différentialiste, il ne remet pas pour autant en cause le schéma classique des originations reposant sur des populations supposées homogènes dans le passé dont on pourrait dire que "les Bretons" ou "la langue bretonne" d'aujourd'hui en proviennent.

cf. p. 911

Le seul étymologiste qui, à notre connaissance, eut témoigné d'une quelconque prudence, est Arnaud DELANOY, dans un lexique étymologique de petite taille et s'arrêtant à la lettre K (il ne nous semble pas qu'il ait été continué après le tome 1), qui n'est pratiquement jamais cité dans les études bretonnes :

« §1. *N'eo ket êz rei eur ster resiz da "g-keltiek". Lakaom e talv amañ "gerioù keltiek" evit gerioù a zo er yez abaoe pell 'zo, a-raog mare an amprestadurioù kenta digand al latin.* » (DELANOY 1995 : 3)

§1. Il n'est pas facile de donner un sens précis à "celtique". Mettons qu'ici "mots celtiques" vaut pour des mots qui sont dans la langue depuis longtemps, avant la période des premiers emprunts au latin. (nous traduisons)

L'auteur prend également des précautions envers une classification linguistique en termes de "langues", prenant en compte l'hétérogénéité des usages :

« §6. *Da genta penn e ranker merki ez eo "latin" direz a-walh ; tu 'zo da gredi e teu an dran-vuia euz an amprestadurioù diwar ar yez poblel, na anvezom ket kalz, hag a oa sur a-walh pell pasabl diouz ar yez lennegel.* » (ibid. : 5)

§6. En tout premier lieu, nous devons remarquer que "latin" est assez imprécis ; on peut penser que la plupart des emprunts proviennent de la langue populaire, mal connue, et qui était sûrement passablement éloignée de la langue littéraire. (nous traduisons)

Mis à part ce petit lexique peu connu, les discours qui seront repris, notamment ceux véhiculés par les institutions et diffusés ensuite plus largement, s'appuient sur les travaux scientifiques analysés plus haut, et érigent ainsi au rang de certitude et d'évidence des discours permettant de définir la langue bretonne, de la valoriser, et de marquer son opposition envers le français. On retrouve par exemple sur le site de l'*Office public de la langue bretonne* un discours qui synthétise

les conclusions des historiens pour permettre de promouvoir la caractérisation d'un breton radicalement distinct du français et « *plus ancien[] que beaucoup d'autres langues européennes comme par exemple [...] le français* » :

« **Depuis quand parle-t-on breton ?**

On parle breton depuis environ 1 500 ans, date des premières émigrations bretonnes en Armorique. En fait, le breton n'a pas véritablement de date de naissance car il découle directement du celtique parlé sur l'Île de Bretagne (aujourd'hui Grande-Bretagne) très proche du celtique parlé sur le continent européen dans l'antiquité. C'est un très proche parent du gaulois. La langue bretonne est donc plus ancienne que beaucoup d'autres langues européennes comme par exemple l'anglais, l'espagnol ou le français.

D'où vient la langue bretonne ?

Le breton vient... de Grande-Bretagne »⁵⁰

*

* *

Si les débats du XX^e siècle sur la dimension diachronique du breton (étymologie et histoire de la langue) reposent en partie déjà sur des conflits sociaux à propos de la *définition* de la langue elle-même, l'influence va dans les deux directions, puisqu'ils constituent eux-mêmes le support des positionnements politiques de différenciation. Parmi les facettes importantes de la contribution de l'histoire aux catégorisations linguistiques, on trouve la nécessité de montrer que les Bretons seraient issus d'une souche ethniquement différente des Français, pour pouvoir défendre que les usages linguistiques en Bretagne constituent "une véritable langue", bien distincte du français, et qu'elle n'en est pas un simple dérivé (un "dialecte" ou "patois" français). On trouve ainsi dans le militantisme breton un rapport ambivalent par rapport à cet autre ensemble d'usages linguistiques en Bretagne désignés par le terme de "gallo" : alors que certains peuvent théoriser une certaine fraternité reposant sur le partage d'une situation de marginalité linguistique, beaucoup de réactions visent en fait à marquer une différenciation nette entre les deux ensemble d'usages : "le gallo", n'étant qu'un "dérivé" du "français" (un "patois" ou un "argot"), il semblerait mériter moins d'égards que le breton, quand il ne s'agirait pas carrément de lui faire partager l'antipathie éprouvée envers la langue française⁵¹. Lorsque, dans la partie suivante, nous aborderons les débats concernant la caractérisation du breton comme entité synchronique, il faudra ainsi garder en tête qu'ils reposent sur des récits historiques qui jouent bien souvent le rôle de caution savante.

50. http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php

51. Depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, la structuration progressive de mouvement gallésant a cependant obligé les militants pour le breton à ne plus se permettre d'ignorer complètement la situation, ce qui se perçoit notamment dans la communication institutionnelle. Néanmoins, le rapport de beaucoup de militants semble encore se résumer à une simple mention polie du gallo dans quelques discours généraux du fait qu'il est devenu impossible de l'ignorer totalement, mais sans vouloir aller plus loin. De leur côté, les militants gallésants peuvent produire un discours de marginalisation sur deux fronts, se caractérisant comme victimes à la fois de l'État français et des militants bretons. Il y a là l'objet d'un champ à creuser, notamment par des entretiens auprès de militants de notre époque dans les deux bords.

Troisième partie

Des conflits de légitimation

Dans la partie précédente, nous avons analysé les discours portant sur l'*origine* et l'*histoire* de la langue bretonne. Nous allons maintenant aborder ceux qui concernent sa *définition* : quels termes sont considérés comme *faisant partie* du breton, et quels autres en sont exclues ? Parmi la diversité des formes existantes, lesquelles sont considérées comme supérieures et inférieures ? Conformément à la démarche annoncée et déjà appliquée, il s'agira d'explicitier les *conditions socio-historiques* de la reformulation de tels critères, en se demandant **d'une part**, quelles particularités de l'environnement des différents lexicographes les amènent à mettre en valeur telle forme plutôt que telle autre, et **d'autre part**, ce que les différentes caractérisations linguistiques visent à produire dans un cadre généralement concurrentiel (reconfiguration des hiérarchisations, accrochage des descriptions linguistiques à des clivages politiques, etc.).

Nous tenterons de suivre l'évolution des grands remaniements historiques dans leur influence sur les discours des lexicographes. Nous distinguerons une première époque que nous caractériserons par les notions de "colinguisme" et d'"interlangue" : les auteurs de dictionnaires sont alors globalement des religieux, et leur objectif est avant tout de permettre une circulation des formes linguistiques propre à dépasser un décalage de registres entre le latin des textes sacrés et les différents usages locaux de Basse-Bretagne. Leur démarche sera alors essentiellement *pragmatique* : il s'agit de trouver les formes linguistiques opérant le plus efficacement de telles convergences. Les lexicographes de cette époque manifesteront ainsi relativement peu de positions prescriptives, de volonté d'unification, ou de différenciation envers le français, puisque la langue bretonne n'est globalement considérée que comme *un moyen* au service d'une finalité transcendante : le prosélytisme religieux.

Bien que l'on observe déjà un mouvement de transition chez des lexicographes comme Louis LE PELLETIER (et, dans une moindre mesure, Claude CILLART DE KERAMPOUL), qui commencent à aborder la langue *pour elle-même*, nous considérerons que c'est véritablement lors de la Révolution que se reconfigurent les discours sur la langue : les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE instaurent en effet un certain nombre de thèmes (association de la langue à des enjeux politiques et à un sentiment d'appartenance) qui constitueront les *topoi* des discours sur la langue se développant au XIX^e siècle, y compris chez leurs détracteurs. Le XIX^e siècle verra donc émerger des discours sur la langue provenant d'auteurs globalement conservateurs, qui reprendront en partie les associations entre "langue", "religion", "moralité", "traditions immuables", forgées par leurs prédécesseurs, mais reconfigureront néanmoins radicalement le rapport à la langue pour l'adapter au contexte post-révolutionnaire : il s'agira alors de proposer un breton unifié, et expurgé de ses influences "françaises".

Sous l'effet des changements sociaux importants du XX^e siècle, la population des locuteurs du breton se reconfigure : alors que son usage s'en trouve nettement abandonné dans les campagnes, pour lesquelles la langue française représente un espoir de prendre en marche le train de la modernisation économique dans le contexte d'une économie rurale moribonde, on observe l'émergence d'un nouveau profil de locuteurs, marqué par des convictions militantes, une démarche volontaire d'apprentissage, souvent à partir d'un bagage scolaire déjà obtenu par l'apprentissage du français. Un tel clivage induira des décalages et incompréhensions importants entre ces différents profils de locuteurs, qui ne manqueront pas de fournir le terreau aux polémiques sur la langue. Celles-ci s'exprimeront dans les paratextes de dictionnaires, où il nous sera possible d'observer deux grandes tendances :

D'un côté, on observera le discours d'un courant que nous nommerons "refondateur". Il

cf. 11

cf. 12.1

cf. 12.2

cf. 12.3

cf. 12.4

cf. 12.5

cf. 13.1

cf. 13.2

cf. 13.3

cf. 14

s'agira pour celui-ci de se réapproprier la langue bretonne, en redéfinissant la figure du locuteur-type du breton, en passant du portrait d'un locuteur âgé s'exprimant oralement en milieu rural à celui de jeunes intellectuels pratiquant la langue dans des milieux urbains. On verra alors émerger un discours mettant en avant la revendication d'une modernité de la langue bretonne, et la possibilité d'en exporter l'usage à tous les domaines de la vie intellectuelle. Ces auteurs prolongeront et radicaliseront la démarche d'unification des usages et de démarcation envers le français inaugurée par leurs prédécesseurs du XIX^e siècle.

De l'autre, on verra apparaître un courant que nous nommerons "continuiste". Celui-ci, en opposition à cette première tendance, visera à revaloriser les usages des locuteurs âgés, de milieu rural, pratiquant la langue oralement au quotidien. Les lexicographes de ce courant défendront une conception de la langue bretonne comme ancrée dans un contexte de pratique, par opposition à l'usage des "refondateurs", présenté comme "artificiel" ou "chimique". Il s'agira par ailleurs de mettre en avant la figure d'un locuteur décrit comme "populaire", par opposition à des intellectuels présentés comme une élite déconnectée des pratiques en vigueur. Enfin, ces lexicographes mettront en avant l'"authenticité" des usages de locuteurs âgés de milieu rural comme une figure venant contrebalancer l'ancestralité "celtique" des lexicographes insistant sur l'étymologie.

cf. 15

Au sein de tous ces débats, notre objectif sera d'analyser la manière dont les descriptions du breton se trouvent réorganisées dans chaque configuration socio-historique, en rapport avec les contextes au sein desquels elles sont mobilisées, et en observant les fonctions auxquelles elles renvoient. Il ne s'agira pas alors de partir d'une définition déjà donnée de la "langue bretonne", mais bien plutôt de voir comment évoluent ses définitions au fil de l'histoire, et de quelle manière on peut mettre ces évolutions en rapport avec celles du contexte social. Nous aurons donc à cœur, non seulement présenter, en plus du corpus lui-même, la situation socio-historique qui rend compte à nos yeux de ses changements, mais aussi de nous interroger sur l'efficacité performative de ces discours de définition de la langue, comme visant à instituer ou subvertir certaines valorisations tenues pour acquises, donc les conséquences sociales et politiques dépassent la simple description linguistique.

cf. p. 21

Chapitre 11

Un cadre de colinguisme religieux

Le meilleur Breton pour moy c'est celuy dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple.

CHÂLONS 1723 : iv

Dans la partie précédente, nous avons analysé un certain nombre de caractérisations diachroniques de la langue bretonne refusant de prendre en compte les circulations dont elle témoigne envers le français, en les mettant en rapport avec l'émergence d'un courant visant une différenciation dans le contexte du XIX^e siècle. Alors que nous allons maintenant aborder les caractérisations plus synchroniques de la langue qui furent fournies par les dictionnaires, nous constaterons que, pour toute la période précédent ce mouvement de différenciation (soit, approximativement, entre le *Catholicon* en 1499 et le premier dictionnaire de LE GONIDEC en 1821), il sera effectivement nécessaire de nous doter de notions qui permettront de rendre compte de l'articulation entre "langues" française et bretonne. Les écrits de cette époque se caractérisent en effet par un entremêlement très prononcé entre les deux "langues", et il sera nécessaire de pouvoir décrire un tel phénomène en usant de catégories qui visent simplement à en rendre compte et non à en juger.

Il nous faudra donc, dans un premier temps, discuter et présenter quelques notions théoriques qui permettent de rendre compte de cette situation de compénétration entre breton et français à cette époque. Au-delà du simple emploi de notions plus descriptives qu'évaluatives, il nous faudra également tenter d'*expliquer* ce phénomène, notamment en mettant en rapport les productions linguistiques avec le cadre social au sein duquel elles sont produites : œuvre d'un clergé formé aux humanités classiques, écrivant essentiellement dans une visée prosélyte, et concevant les dictionnaires comme des objets didactiques de circulation entre les deux langues, visant à rendre le latin accessible aux jeunes disciples issus de basse-Bretagne, ou le breton aux prédicateurs et confesseurs. On peut ainsi caractériser les dictionnaires de cette époque par les grands traits suivants :

L'ancrage religieux : Les différents ouvrages de l'époque sont généralement écrits par des religieux : Jehan LAGADEUC, auteur du *Catholicon* (1499), était sûrement prêtre à Plougouven, près de Morlaix, il s'adressait en tout cas aux « *pauvres clercs de Bretagne* », Julien MAUNOIR (1659) était un jésuite, Louis LE PELLETIER (1716, 1752) un bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Pierre de CHÂLONS (1723) recteur de Sarzeau, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN était capucin, Claude CILLART DE KERAMPOUL (1744) recteur dans plusieurs communes du Morbihan.

cf. p. 960

Une porosité décomplexée envers les apports français : Les auteurs de dictionnaire de cette époque, si l'on excepte Louis LE PELLETIER sur lequel on s'attardera, mêlent des mots que le regard d'aujourd'hui classe comme "français" à des mots classés comme "bretons", sans se soucier de cultiver l'étanchéité d'un usage à un autre.

Une visée didactique interlangue : Les auteurs affichent souvent, parmi les objectifs de leurs dictionnaires, l'apprentissage du latin ou du français par l'intermédiaire du breton, ou inversement celui du breton par l'intermédiaire du latin et du français. Qu'il s'agisse d'enseigner les langues savantes dans les séminaires à de jeunes bretonnants, ou de faciliter le prêche en breton à des recteurs nés loin de Bretagne, on observe généralement la volonté de s'appuyer sur des connaissances que l'on estime déjà acquise du public dans le but d'en transmettre d'autres.

Il nous faudra donc commencer par discuter des notions théoriques permettant de rendre compte d'une telle situation. : nous expliquerons les raisons qui nous font préférer celles de "colinguisme" et d'"interlangue" à d'autres comme "créole" ou "diglossie" qui purent être proposées. Par la suite, nous tenterons d'observer la manière dont peuvent s'appliquer de telles notions en nous intéressant précisément à la démarche revendiquée par les auteurs de dictionnaires de cette époque, notamment leur visée didactique, ou dans la contrainte religieuse pesant sur la sélection du lexique. Nous observerons également que, bien que les ouvrages de cette période ne soient pas encore fortement marqués par un positionnement de différenciation politique comme ceux qui apparaîtront après LE GONIDEC, on y observe néanmoins déjà un certain nombre de positionnements et hiérarchisations entre certaines formes de breton : notamment dans l'appréhension de la diversité dialectale des usages, ou bien dans des positionnements chez un CILLART DE KERAMPOUL ou un LE PELLETIER qui préfigurent en partie certains éléments de la démarche différenciatrice que l'on observera plus tard.

Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'un certain rapport à la langue marqué par une certaine situation sociale des rédacteurs de dictionnaires, ce n'est pas parce qu'une nouvelle démarche apparaît au XIX^e siècle dans le sillage de LE GONIDEC et ses successeurs que le cadre ici décrit disparaît totalement pour autant : on pourrait considérer que, tant que demeurent en partie, en certains lieux, les conditions de sa production, un tel rapport au breton pourra se prolonger jusqu'au *manuel breton-français* de Joseph-Marie TOULLEC (1858–1865), voire jusqu'au dictionnaire cornouaillais inédit de Jean LE SCAO (1945). Inversement, la démarche des auteurs du XIX^e siècle ne constituera pas une rupture absolue, mais elle pourra prendre appui sur des éléments de caractérisation à propos de la langue qui pouvaient déjà être observés chez un LE PELLETIER ou un CILLART DE KERAMPOUL, même si, le cadre historique de leur énonciation n'étant pas le même, les discours ne sont pas directement comparables.

cf. p. 1061

cf. p. 1148

11.1 Quelles notions pour rendre compte de la porosité du breton ?

Même si nous avons vu qu'à partir de la démarche de différenciation qui émerge au XIX^e siècle, les proximités entre les usages bretons et français deviennent un phénomène problématique, on ne peut pas dire pour autant qu'elles aient été complètement déniées par la totalité des linguistes ou lexicographes : l'ampleur du phénomène aurait rendu la tâche bien difficile. Elles

furent en réalité traitées de plusieurs manières, comme nous l'avons vu par notre tour d'horizon de quelques linguistes plus contemporains : si Victor HENRY s'autorisait presque à les rejeter d'un revers de la main en vertu d'un schéma d'origination qui justifiait leur mise à l'écart, d'autre, parmi lesquels LE MENN, en firent le résultat d'une situation politique au sein de laquelle une certaine "qualité" de la langue bretonne se serait "dégradée" par contact avec le français. Et dans une situation où émergeait un certain conflit entre différents courants de militantisme pour le breton, d'autres auteurs purent encore, d'un côté comme de l'autre, brandir certaines formes choisies de cette proximité (soit lexicale, soit syntaxiques, phonologiques, phonétiques) en vue de discréditer un courant concurrent. Au sein de ces élaborations théoriques apparurent plusieurs notions, soit propres à la situation bretonne comme celle de "*brezhoneg beleg*" ("breton de curé"), soit issues de la tradition sociolinguistique, qui visèrent à en rendre compte : il importe donc de les examiner afin de démêler ce qui relève de l'usage théorique ou de l'engagement militant dans leur mobilisation.

cf. 10.1

cf. 10.2

11.1.1 Examen critique de quelques notions usuelles

Commençons ici par examiner un certain nombre de notions que l'on trouve mobilisées ici et là dans les ouvrages récents traitant de la langue bretonne, et qui visent à rendre compte des phénomènes de contact avec la langue française. Plutôt que d'analyser leurs présupposés théoriques (ce qui a été fait en partie au chapitre 1.1), il s'agira ici plutôt de replacer leur usage dans le contexte du militantisme breton, et d'observer ainsi les orientations polémiques qui leur ont été conférées. En observant que leur mobilisation au sein de contexte breton vise bien souvent à soutenir un positionnement militant, soit en caractérisant la situation de contact avec le français comme le signe d'une oppression politique, soit en visant à discréditer un courant concurrent du militantisme breton, nous tenterons de nous orienter vers des notions qui sembleront moins axiologiques, et plus à même de décrire le phénomène comme un simple *fait* à observer plutôt que comme un *méfait* dont il faudrait trouver un responsable.

11.1.1.1 "*Brezhoneg beleg*"

Cette notion, que nous avons déjà croisée à plusieurs reprises, apparaît au moment où une démarche différentialiste souhaitera se distinguer, à partir du XIX^e siècle, des usages de la période que nous étudions en ce moment. Nous présenterons plus loin le contexte de son émergence. Elle possède donc généralement un sens péjoratif, et elle est essentiellement utilisée par des auteurs qui revendiquent la pratique d'un breton lexicale "pur", c'est-à-dire bien distinct du français. Son caractère polémique l'empêche d'être utilisée pour formuler une analyse de la situation linguistique bretonne, par contre les conditions de son usage peuvent *faire l'objet* d'une analyse.

cf. p. 695

11.1.1.2 "Diglossie"

Nous avons déjà abordé rapidement les difficultés que nous percevions dans la notion de "diglossie" d'un point de vue théorique, notamment le fait qu'elle semble reconduire les présupposés de la notion de langue en se contentant de les diffracter en deux usages, l'un estimé en situation de supériorité, l'autre d'infériorité, alors qu'il n'y existe pas quelque chose comme

cf. p. 8

"un" parler populaire facile à circonscrire¹, de même qu'une pièce de poésie, un acte juridique, une prédication religieuse, et un cours de médecine n'ont pas grande ressemblance, bien qu'étant tous classés dans une variété "haute".

Mais l'emploi de cette notion implique également d'autres présupposés concernant la situation historique de la Bretagne. On sait que les remaniements de la notion de "diglossie", depuis son élaboration (FERGUSON 1959), ont passé notamment par sa confrontation avec les situations de bilinguisme², et quelques remaniements comme la conceptualisation de situations de "diglossie enchâssée" pour prendre en compte des situations plus complexes³.

Mais la modification principale qui ait affecté la notion de "diglossie" réside sûrement dans son remaniement par le courant de la "sociolinguistique catalane"⁴ : celui-ci reprocha à FERGUSON une formulation angéliste des situations de diglossie comme simple cohabitation sur un territoire de deux usages linguistiques, alors que certaines situations peuvent être perçues davantage sous l'angle d'une conflictualité politique entre une langue "dominante" et une autre "dominée". Il n'est pas étonnant que ce soit cette formulation qui ait eu le plus de faveurs dans le milieu des intellectuels militants pour le breton, lorsque ceux-ci souhaitaient faire référence à un courant de sociolinguistique : elle offrait en effet une caractérisation de la



situation politique en accord avec le tableau que dressaient les militants : à savoir une situation linguistique perçue comme "dégradée", et résultant uniquement d'une domination politique de la Bretagne par la France. Par ailleurs, le courant catalaniste assumait franchement le présupposé de l'homogénéité concernant l'usage décrit comme "dominé", et mettait en avant, par l'intermédiaire de la mascotte "NORMA", un programme d'homogénéisation des usages à l'intérieur du catalan qui ne pouvait que correspondre aux sympathisants du courant nationaliste en Bretagne.

L'usage de la notion de "diglossie" tel qu'elle fut réappropriée en Bretagne par l'intermédiaire du courant catalaniste en fait donc un concept essentiellement militant. Si l'on comprend l'intérêt de son usage lié à l'efficacité de l'invocation performative qu'il suscite, on comprend aussi que c'est précisément sur ce point que se situent ses limites au point de vue théorique et descriptif :

Premièrement, en présentant la situation linguistique uniquement sous le prisme d'une opposition "dominant / dominé", il voile la complexité des phénomènes qui peuvent expliquer tant la francisation de certains usages bretons analysée ici, que la substitution linguistique ultérieure, en laissant de côté tout ce qui peut relever d'un choix volontaire par des locuteurs dans un contexte d'augmentation des relations avec les francophones où l'adoption d'usages francisés gagnait un certain intérêt, pour ne présenter la situation que comme vécue sous la contrainte ;

Deuxièmement, en promouvant, pour les besoins de la lutte, l'unification linguistique

1. Cf. l'article « *Vous avez dit "populaire" ?* » de Pierre BOURDIEU, réédité dans BOURDIEU 2001 : 132–151.

2. Cf. FISHMAN 1967. L'auteur renvoie la "diglossie" à un phénomène se situant à l'échelle de la société, et le "bilinguisme" à la capacité qu'a chaque locuteur de maîtriser plusieurs registres. Ce faisant, il fait reposer sa distinction sur une opposition "individuel / collectif" qui n'est pas sans poser théoriquement problème, et la formulation initiale par FERGUSON nous semble plus subtile à certains égards.

3. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question de son application en Bretagne, cf. p. 756.

4. Principalement par Rafael NINYOLÉS, Lluís Vicent ARACIL, Henri BOYER, Robert LAFONT.

de l'idiome décrit comme "dominé", il masque l'hétérogénéité et la porosité des usages observables, pour finalement reconduire le schéma de leur comparaison par rapport à une "norme" qui est l'usage idéal voulu par les militants. Par conséquent, son usage pour une description du breton a les qualités de ses défauts : la notion de "diglossie" est aussi inexacte d'un point de vue théorique qu'elle peut être efficace d'un point de vue pragmatique.

11.1.1.3 "Créole" et comparaison coloniale

On peut faire théoriquement deux usages de la notion de "créole" :

Dans un sens large, elle désigne toute situation de mélange linguistique. Outre les difficultés théoriques d'une telle notion, que nous avons présentées rapidement, on observe que la prise en compte sociolinguistique de la circulation des usages linguistique, impliquant une porosité des catégories mobilisées, semble diluer la spécificité du concept, dans la mesure où toute "langue", pourrait alors être décrite comme un "créole" (par exemple, "le français" comme résultant d'une "créolisation" entre latin, gaulois, germanique, voire arabe, anglais, etc.).

cf. p. 8

Dans un sens plus restreint, la notion désigne une situation historique spécifique, celle de la colonisation et de l'esclavage, qui eut pour particularité de rendre les circulations habituelles beaucoup plus rapides et intenses, justifiant alors la mobilisation d'une notion spécifique pour rendre compte de cette situation.

Dans ce second cas, l'emploi d'un terme comme "créole" pour désigner une situation comme celle du breton implique donc la possibilité de dresser un parallélisme entre, **d'une part**, le rapport entre la Bretagne et la France, et, **d'autre part**, les situations coloniales et d'esclavagisme. Si l'on perçoit là aussi les bénéfiques pragmatiques qu'un discours militant peut gagner à présenter la situation de la Bretagne comme celle d'une colonie, ce qui permet de situer la lutte pour le breton dans le sillage du *topos* d'une lutte anticolonialiste fortement valorisée durant les dernières décennies, il reste possible de s'interroger sur la pertinence historique de telles comparaisons (GUIN 1982 : 9–11) : pour brosser une histoire schématique, l'annexion d'un duché au Moyen-Âge et l'exploitation économique de territoires d'outre-mer à l'âge industriel semblent en effet relever de logiques distinctes, et peu songeraient aujourd'hui à comparer la situation de la Lorraine à celle de la Martinique ou de l'Algérie.

Si l'on trouve dans certains discours militants la présentation d'un parallélisme entre situations de la Bretagne et des colonies, l'utilisation directe de notions comme "créole" ou "créolisation" pour désigner la francisation des usages bretons est relativement rare. On en trouve néanmoins des mentions explicites dans le *Lexique complémentaire français-breton* de Jil EWAN édité par *Imbourc'h* (EWAN 1996). Dans la section de paratexte intitulée « *Objectif* », un auteur écrivant sous le pseudonyme de "MARC'H-KLEUR" écrit ainsi :

cf. p. 1226

« Selon une étude de Loeiz LAURENT publiée par OCTANT nn.º 56–57⁵, plus des $\frac{2}{3}$ des bretonnants ont dépassé la soixantaine et il n'est que d'écouter les rares émissions faisant intervenir l'un de ces locuteurs pour constater la créolisation due à la pression

5. Il s'agit de L. LAURENT 1994.

de la langue dominante. Il est donc nécessaire pour le militant de dépasser l'aspect exclusivement linguistique et d'envisager la langue telle qu'elle devra être pour survivre en tant que langue d'émancipation culturelles du peuple dont elle marque l'identité. » EWAN 1996 : VII

L'emploi de "créolisation" construit ici un certain parallélisme politique envers les territoires dits "créolophones", puisque MARC'H-KLEUR considère que le phénomène résulte de « la pression de la langue dominante ». C'est donc directement au « militant » qu'il s'adresse, et à l'instar des luttes de décolonisation, la publication du *Lexique complémentaire* se trouve donc présentée comme un acte pour la « survi[e] » et « l'émancipation culturelle » d'un « peuple »⁶. Pour lutter contre une situation ainsi présentée comme aliénation politique (une « acculturation »), ce n'est donc pas la "négritude" d'un CÉSAIRE SENGHOR qui se trouvera mise en avant (CANUT 2007 : 71–77), mais bien entendu une "celtitude" :

« Ce lexique est élaboré à partir des travaux de Jil EWAN qui propose une **ADAPTATION DE LA LANGUE BRETONNE AU MONDE MODERNE EN ACCROISSANT SES CARACTÉRISTIQUES CELTIQUES**. Son but est de contribuer à l'élaboration d'un **OUTIL DE RECONSTITUTION DE L'ÂME COLLECTIVE DES BRETONS** prisonniers d'un système qui les canalise vers des valeurs antinomiques à leur culture originelle. Cette **acculturation** est perçue comme la cause première de leur incapacité à s'opposer efficacement à l'effondrement économique, écologique, moral et spirituel lié à la négation de leur Nation véritable et à l'impossibilité de bâtir une **DIALECTIQUE SPÉCIFIQUE** libérée des connotations de la langue imposée. » EWAN 1996 : VII

La caractérisation de MARC'H-KLEUR, reposant ici sur une opposition entre la « culture originelle » ou « Nation véritable » et la « langue imposée ». C'est non seulement la langue, mais bien « l'âme collective des Bretons » qui se trouve victime d'une « acculturation » qui l'atteint dans tous ses domaines. Les Bretons « prisonniers » doivent trouver une pensée propre « libérée » de l'usage français, mais l'« acculturation » elle-même engendre chez eux une « incapacité à s'opposer » à un désastre « lié à la négation de leur Nation véritable ». La question de la mixité linguistique des usages est donc présentée comme un élément plus restreint (il faut « dépasser l'aspect exclusivement linguistique ») d'un système d'oppression plus large, à la fois politique, mais aussi « économique, écologique, moral et spirituel » : qu'il s'agisse d'une évocation directe de la situation coloniale ou d'un simple tableau qui présenterait des analogies, on perçoit que l'usage des notions de "créole" ou "créolisation" repose sur la caractérisation d'un fort antagonisme politique dans la droite lignée d'une histoire des conflits par un LA VILLEMARQUÉ

cf. p. 288

Ainsi, de même que Martial MÉNARD situait son dictionnaire « parmi les outils de reconquête des droits linguistiques de la langue bretonne » (MÉNARD 2012 : XI), MARC'H-KLEUR présentera, parmi les objectifs du *Lexique complémentaire*, le fait d'« éliminer un emprunt agressif envers la langue bretonne (créolisme "breton") » (EWAN 1996 : VIII). Si l'« emprunt » peut ici être considéré comme « agressif » alors qu'on les considère généralement comme opérés spontanément par les locuteurs qui "empruntent", c'est justement parce qu'il s'opère sous la contrainte d'une situation politique à ce point proche d'une colonisation que l'expression de « créolisme » peut alors sembler justifiée à MARC'H-KLEUR. Pour Jil EWAN, auteur du *lexique complémentaire*, le "créolisme" se définira plutôt comme un « emprunt dévalorisant »⁷. De la même manière

cf. p. 1302

6. Ce passage pourrait être analysé sous bien d'autres aspects, notamment la caractérisation d'une opposition entre le breton présenté ici et celui des locuteurs ayant « dépassé la soixantaine », ou l'association opérée entre « langue », « culture[] », « peuple », et « identité », mais nous nous concentrons ici sur la mobilisation du terme "créolisation" et le parallélisme colonial qu'il induit.

7. En évaluant la nécessité d'un néologisme, il place parmi les critères : « pour combler une ABSENCE, pour

que MARC'H-KLEUR présentait son ouvrage comme une « *outil de reconstitution de l'âme collective des Bretons* » permettant de « *bâtir une dialectique spécifique* », il peut donc lui aussi présenter son ouvrage comme témoignant d'une opération de libération politique passant par la langue : « *Contrairement au dictionnaire, le lexique ambitionne de faire progresser la langue en la "décréolisant"*. » (EWAN 1996 : XIII).

Ainsi, si l'étude des usages de la notion de "créole", "créolisation", ou "créolisme" montre avec intérêt l'investissement politique des questions linguistiques par le militantisme, c'est pour cette même raison qu'elle ne peut directement être utilisée pour désigner les phénomènes de circulation linguistique dès lors que l'on tente de se placer dans un point de vue *strictement explicatif*.

11.1.1.4 "Sabir"

Ce terme aurait initialement été utilisé pour désigner les usages linguistiques issus des relations commerciales entre Européens, Turcs, et Maures, autour de la Méditerranée entre les XIV^e et XVIII^e siècles, produisant un mélange de langues romanes du sud de l'Europe (italien, portugais, castillan, occitan, catalan, français, etc.) et d'autres apports, notamment en arabe, correspondant aussi à peu près à ce que l'on nomma "*lingua franca*". Mais, alors qu'il désignait alors un phénomène de véhicularisation linguistique issu d'échanges commerciaux, ce n'est pas en ce sens qu'il fut réapproprié dans les usages des lexicographes bretons⁸. On voit en effet le terme apparaître dans notre corpus à partir de 2000, toujours dans un contexte fortement polémique : langue du petit peuple manipulé par les médias pour les auteurs d'*Imbourc'h* (« *le vulgaire sabir recueilli et transmis de-ci de-là* », « *le rétro baragouinant son sabir* »), langue artificielle créée par des intellectuels et ayant perdu sa saveur dialectale pour Christian Joseph GUYONVARG'H (« *cette langue unique et sans dialecte, autrement dit ce sabir partout identique, sans âme et dépourvu de toute originalité*, »), ou langue « *bastard* » pour Turiaw AR MENTEG (« *un "sabir" mêlant français et breton* ») ou son fils Gwenhael (qui oppose un « *breton abâtardisé* » à « *la langue bretonne bretonne* »). Si ses usages recouvrent des réalités différentes en fonction des auteurs, on perçoit comme constante le fait que sa mobilisation sert à discréditer une pratique concurrente du breton.

cf. p. 850

Le sabir, langue de la démagogie? Dans le dictionnaire édité par *Imbourc'h* (auquel ont contribué Jil EWAN, un auteur sous le pseudonyme de "MARC'H-KLEUR", et Youenn OLIER), on trouve deux occurrences du terme "**sabir**", qui ont pour point commun de désigner l'usage linguistique inférieur d'une partie de la population qui serait manipulée par les médias (nous soulignons les occurrences) :

cf. p. 1242

« *D'autres dictionnaires s'imposent pour la personne qui, ne se limitant pas à la seule lecture, voudra s'exprimer dans une langue bretonne qui ne soit pas le vulgaire sabir recueilli et transmis de-ci de-là par les médias dont les animateurs semblent obnubilés par les limites de compréhension qu'ils fixent arbitrairement à Monsieur TOULEMONDE (Aotrou TOUDEUNDUD) qui pourtant sait généralement bien se servir de dictionnaires français et/ou*

amener une PRÉCISION, pour se SUBSTITUER À UN EMPRUNT DÉVALORISANT ("créolisme") en trouvant son application dans un ou plusieurs des domaines mentionnés. » (EWAN 1996 : 316).

8. Le phénomène de resémantisation est plus large que le contexte breton : « *Comme pidgin, sabir a été, par extension, utilisé pour désigner des variétés rudimentaires de langues, mais souvent avec une connotation péjorative et pour qualifier une variété individuelle d'interlangue particulièrement incorrecte. À cet égard, le terme n'a pas connu la même fortune que pidgin ou lingua franca.* » (CHAUDENSON 1997 : 257).

anglais d'autant plus qu'il a compris que ce genre d'ouvrages constituent d'excellents outils pour progresser dans toute langue.

[...]

An Aotrou TOUDEUNDUD aura le choix de rester, soit **le rétro baragouinant son sabir** en conformité à l'image qui est faite de lui avec une arrière-pensée politique évidente, soit de puiser dans ces dictionnaires les mots techniques et autres qui tombent journallement dans le langage courant ou qui correspondent à ses activités professionnelles. » EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 2-3

"Sabir" connaît donc un usage fortement dévalorisant : associé à « vulgaire », « rétro », « baragouin[er] », il s'agit clairement d'un usage linguistique inférieur. Mais la caractérisation en est plus subtile et plus précise : il ne s'agit pas simplement pour MARC'H-KLEUR de discréditer un usage linguistique que l'on considérerait comme trop peu soutenu, attribué à un « Monsieur TOULEMONDE », mais d'insister sur le fait que les locuteurs croient devoir se cantonner à un tel usage simple, se faisant ainsi manipuler par des instances qui voudraient les garder dans un état d'infériorité. En effet, bien que « Monsieur TOULEMONDE » voie ses usages linguistiques décrits comme un « vulgaire sabir », il ne s'agit pas pour autant de lui attribuer ou reprocher une infériorité linguistique en mobilisant un discours moraliste⁹, en effet « Monsieur TOULEMONDE [...] sait généralement bien se servir de dictionnaires français et/ou anglais d'autant plus qu'il a compris que ce genre d'ouvrages constituent d'excellents outils pour progresser dans toute langue. ». La difficulté provient donc plutôt des « médias » qui « fixent arbitrairement à Monsieur TOULEMONDE » des « limites de compréhension », « avec une arrière-pensée politique évidente ». Si « Monsieur TOULEMONDE » n'est pas directement blâmé pour son usage linguistique, c'est à lui que revient néanmoins le choix de rester prisonnier de « l'image qui est faite de lui », ou au contraire de s'en libérer par l'usage du dictionnaire présenté.

On retrouve ainsi, comme dans le *Lexique complémentaire* de Jil EWAN en 1996 (les deux ouvrages sont publiés par la même équipe), la caractérisation d'une influence linguistique française comme une oppression politique, et l'entreprise de néologie comme une libération envers ce carcan d'infériorité au sein duquel seraient maintenus les Bretons. Le "sabir" est donc ici la langue de l'aliénation des masses, et la néologie bretonne celle de leur libération.

Le sabir, langue unifiée ? En présentant les positions polémiques de Christian Joseph GUYON-cf. p. 1244
VARC'H, nous avons également croisé le terme "sabir", dans la préface qu'il donne en 2000 au livre *Initiation au breton familier et argotique* (PLOURIN 2000), au moment de l'étude des subtilités de son rapport à la norme : cf. p. 469

« Mais le breton n'est pas encore devenu cette langue unique et sans dialecte, autrement dit ce sabir partout identique, sans âme et dépourvu de toute originalité, de Brest à Vitré et de Saint-Malo à Nantes ou Clisson, pratiqué par quelques érudits du dimanche soir. » GUYONVARC'H 2000 : 5

On remarque ainsi avec intérêt que la notion de "sabir" se trouve donc également utilisée dans un discours diamétralement opposé à la tendance néologiste que nous venons de présenter,

9. C'était le cas chez LE PELLETIER ou dans le *Vocabulaire nouveau* (ANONYME 1790-1800, cf. ch. 6), qui attribuaient la francisation du breton à une immodestie ou une ambition blâmables, ou dans la tendance gwalarnienne qui mentionnera régulièrement une "paresse" des locuteurs : « *Hor yez vrezonek breman, hor yez vrezonek nevez-flamm, hor yez vrezonek hanter c'hraet, a zo frouez hol labour kenkoulz ha frouez leziregez hon tadou.* » (HEMON 1927d : 8) ("Notre langue bretonne d'aujourd'hui, notre langue bretonne toute nouvelle, notre langue bretonne a moitié faite, est le fruit de notre travail et le fruit de la paresse de nos pères."); « *Heñvel eo ar respont atao : labour ha largentez Breiziz o deus touet savetei o bro daoust da leziregez ha krinder ar Vrezoned all.* » (HEMON 1934d : 56) ("La réponse est toujours la même : le travail et la générosité de Bretons qui ont juré de sauver leur pays malgré la paresse et l'avarice des autres Bretons.").

puisqu'il s'agit pour GUYONVARC'H de défendre la diversité des pratiques orales face à des usages promus par des intellectuels, et ayant vocation à être unifiés sur l'ensemble du territoire. D'une certaine manière, c'est donc le breton de « *Monsieur TOULEMONDE* » que défend GUYONVARC'H, et les usages linguistiques des auteurs d'*Imbourc'h* rentreraient parfaitement dans ce qu'il nomme lui-même "sabir". Par rapport aux autres usages du terme, c'est peut-être GUYONVARC'H qui se trouve le plus proche de l'usage initial de la notion, puisqu'il s'en sert pour désigner un processus d'homogénéisation des usages par effacement de particularités plus locales. Néanmoins, cette plus grande proximité ne pourrait être tenue pour garante d'une quelconque authenticité conceptuelle qu'en vertu d'un raisonnement "fixiste" selon le sens où nous l'avons défini, et cette proximité ne doit pas cacher également toute la part de réappropriation qu'a subie la notion en passant du contexte de la Méditerranée à celui de sa mobilisation polémique au sein d'un discours sur le breton.

cf. 10.5

Le sabir, langue des faux Bretons ? Gwenhael AR MENTEG, préfaçant l'ouvrage *Gerioù evit komz bemdez* (MONFORT 2001), d'Alan MONFORT, dans sa seconde édition, fait également usage de la notion de "sabir", pour caractériser cette fois une opposition entre les Bretons se laissant influencer par les usages linguistiques français, et ceux qui y résistent :

cf. p. 1237

« *Intañvez Loeiz HERRIEU a lavare* : « Ar re-se zo Bretoned Gallaoued, ni zo Bretoned Kelted ». *Komprenit ez eo ar « Vretoned Gallaoued » ar re oc'h ober gant gerioù gallek, pe seurtanvet « etrevroadel »*
— *ar « brezhoneg bastard » a gareze ma mamm-gozh* —, *hag ar « Vretoned Kelted » ar re « o deus c'hoant ma ve tennet eus loazioù ar yezh an danvez evit sevel nevezc'herioù »* [NdA : *Hor C'hannadig, ke-laouenn Kelc'h sevenadurel Gwened*, mae 1999, niv. 36], *eleze ar re tuet gant ur brezhoneg brezhonek, ur brezhoneg nad eo ket ur sabir.*

(ibid. : 4)

La veuve de Loeiz HERRIEU disait : « *Ceux-là sont des Bretons Français, nous nous sommes des Bretons Celtes* ». Comprenez que les « *Bretons Français* » sont ceux qui utilisent des mots français, ou surnommés « *internationaux* » — le « *breton abâtardisé* » disait ma grand-mère —, et les « *Bretons Celtes* » ceux qui « *ont envie que soit tirée des ressources de la langue la matière pour construire des néologismes* » [NdA : (*Hor C'hannadig, revue du Centre Culturel de Vannes, mai 1999, n° 36*)], c'est-à-dire ceux qui sont du côté de la langue bretonne bretonne, un breton qui ne soit pas un sabir.

(texte bilingue)

On perçoit ici clairement la construction d'une dichotomie entre deux types de Bretons, et le "sabir" mis du côté de ceux qui ne sont pas vraiment bretons. Si l'archéonyme "Celtes" est repris dans un schéma traditionnel de différenciation, en revanche la polarisation des profils de locuteurs propre au XX^e siècle a pour conséquence que cette opposition ne se trouve plus appliquée entre Bretons, d'une part, et Français, d'autre part, mais *au sein même* du groupe des militants bretons, entre ceux qui pourraient être considérés comme fidèles à l'esprit de la patrie, et ceux qui se seront convertis aux usages français. Le "sabir", présenté comme l'usage « *bastard* » (traduit euphémiquement par « *abâtardisé* ») des « *Bretons Français* », revêt donc encore une nouvelle caractérisation, puisqu'il s'agit d'un usage mixte dont on perçoit la désapprobation patriotique dont il fait l'objet.

cf. 7

cf. 13

Le sabir, langue détériorée ? C'est sans surprise que l'on retrouvera une caractérisation similaire dans le dictionnaire (AR MENTEG 2007) que publiera Turiaw AR MENTEG, père du précédent :

cf. p. 1284

« *Ma! tamm ha tamm ez eo difaganet hon rannyezh, evel ar re all. Padal, dre an dismantrou e c'heller adkavout he ferzhioù dibar. Breman e vez lies ar brezhoneg komzet ur meni "sabir" o veskiñ galleg ha brezhoneg — « vrai eo! », eme ur voereb din. Adal ma 'z eo deuet tud ar maezioù da vezañ divyezherion, ez eo bet lies kollet hevelep perzhioù, ken na lavare ma mamm he unan (1906–1996) e oa aet « bastard » ar brezhoneg gant ar re yaouank. » (AR MENTEG 2007 : 10)*

Ma! [NdA : Il faudrait une phrase pour rendre en français l'exclamatif breton "!" On pourrait le rendre en anglais par well] c'est peu à peu que notre dialecte, comme les autres, s'est détérioré. Parmi les ruines, il est cependant possible de retrouver sa spécificité. Le breton parlé ressemble actuellement à un "sabir" mêlant français et breton — « vrai eo! », disait une de mes tantes. Dès le moment où la diglossie s'est établie dans nos campagnes, la langue a souvent perdu ses qualités propres, de telle sorte que ma mère (1906–1996) pouvait dire que le breton des jeunes était devenu « bastard ». (AR MENTEG 2007 : 16)

On explique aisément le retour de la mention d'un breton « *bastard* », la grand-mère du second étant la mère du premier, la source des deux auteurs est donc la même. Le « *"sabir" mêlant français et breton* » est ici mobilisé moins dans la perspective de dresser une dichotomie entre vrais et faux Bretons que dans la reprise d'un discours de déclin linguistique au sein duquel l'apparition d'usages mixtes (comme « *vrai eo!* ») est perçue comme la perte de la « *spécificité* » ou les « *qualités propres* » du breton. "Sabir" est donc utilisé ici pour désigner un phénomène de déclin.

*

* *

Une analyse des usages du terme "sabir" dans les récents paratextes de dictionnaires bretons montre bien de quelle manière des notions pouvant avoir au départ un usage descriptif se trouvent réappropriées, dans un cadre conflictuel, dans le sens d'une évaluation normative quant à la qualité des usages. Le phénomène, bien que moins flagrant, est le même pour les notions de "brezhoneg beleg", "diglossie", ou "créole" lorsqu'il est utilisé. Ces notions, remobilisées par un discours militant, en viennent à décrire les rapprochements entre breton et français comme un phénomène blâmable, et viennent ainsi réaffirmer une distinction, soit envers la langue française, soit envers une tendance concurrente au sein du militantisme breton. Pour ces raisons, il semble difficile de les utiliser en tant que telles dans une perspective qui se voudrait plus analytique qu'évaluative, et il faudra donc renoncer à en faire usage pour décrire les phénomènes de circulation linguistique entre breton et français. Voyons maintenant à l'aide de quelles notions il serait possible de les *décrire* plutôt que de les *décrier*, et de les *expliquer* plutôt que de les *juger*.

11.1.2 Présentation de notions retenues

Parmi les différentes notions qui furent produites par la tradition sociolinguistique, il nous semble que celles de "colinguisme" et d'"interlangue" pourraient s'avérer d'une application relativement heureuse pour décrire les productions linguistiques où s'associent les langues bretonne et française. **D'une part**, elles proposent de rendre compte de situations historiques ou de processus à l'œuvre dans la parole sans prétendre juger de leur quelconque qualité.

D'autre part, s'étant moins diffusées chez les linguistes bretons que d'autres notions plus connues, elles n'ont pas connu une réappropriation militante qui les aurait chargées d'un contenu axiologique qui rend impossible leur usage comme notions descriptives. Nous présenterons aussi rapidement une approche théorique qui explicita son application à la langue bretonne, à partir d'un texte de Jean GAGNEPAIN qui proposa de mettre la situation de contact linguistique au centre de la description, de la situer dans un cadre anthropologique plus large prenant en compte des forces sociales antagonistes d'hétérogénéisation et d'homogénéisation, et de revenir sur un purisme sous-jacent partagé tant par l'érudition comparatiste que par le militantisme, en tentant de dégager les attachements affectifs qui en déterminent les présupposés.

11.1.2.1 Le "colinguisme"

Définition : La notion de "colinguisme" a été définie par Renée BALIBAR, et elle « désigne en général l'association de certaines langues écrites (le *colinguisme*), ou en particulier certaines associations historiques de langues écrites (un, des *colinguismes*). » (BALIBAR 1993 : 4). Elle se distingue du "bi-" ou du "pluri-linguisme", qui désigne la capacité d'un certain individu à faire preuve d'une diversité d'usages qui seront classés comme transversale à deux "langue" ou plus¹⁰ : ici en effet lorsque l'on dit que les deux « langues écrites » sont « associ[ées] », cela signifie qu'il existe, au sein d'une certaine communauté, au moins deux langues normées en usage. Elle se distingue donc également de la notion de "diglossie" (FERGUSON 1959, FISHMAN 1967), qui implique une inégalité statutaire entre les usages, et généralement le fait que l'un des deux n'est pas écrit, ou seulement dans des contextes familiers (BALIBAR 1993 : 7–16).

Dans la définition de Renée BALIBAR, l'étude du "colinguisme" est inséparable de celle des tentatives de communication visant à dépasser l'antagonisme des deux langues. Ce qu'elle nomme "parler en langues" désigne le fait, pour un locuteur, de s'adresser dans la langue de l'autre pour pouvoir atteindre un auditoire : si l'auditoire est multiple, on peut "parler" en "plusieurs" "langues", parfois en même temps. Faisant reposer sa définition théorique sur une approche historique, elle observe que cette tentative pour associer deux langues, ou capter la langue de l'autre, a souvent été associée à des démarches de prosélytisme religieux. Elle en situe ainsi le récit fondateur dans le miracle de la Pentecôte ou des « langues de feu », narré dans l'Évangile de Luc, où les disciples de JÉSUS parviennent tout à coup à s'exprimer dans toutes les langues de leur auditoire, alors cosmopolite, des résidents de Jérusalem (ibid. : 20–23)¹¹. Ce mythe pourrait être considéré comme un anti-Babel, tant il insiste plutôt sur le dépassement des antagonismes par la convergence linguistique et le maniement commun

10. Nous considérons que ce sont les classifications linguistiques et non les manières de parler qui définissent ce que l'on nomme "bilinguisme" ou "plurilinguisme" : tout locuteur maîtrise une variété d'usages, qu'il adopte et adapte en fonction de chaque situation. C'est seulement dans les cas où cette variété a fait l'objet d'un classement au sein duquel il s'étend sur plusieurs "langues" qu'il est fait mention de "bi-" ou "plurilinguisme". Mais ces notions ne doivent pas cacher l'égale diversité d'usages et capacité d'adaptation dont peut faire preuve un locuteur étiqueté "monolingue", au sein d'usages divers mais classés comme appartenant à une seule "langue".

11. Il faut distinguer ce phénomène d'inspiration divine des langues connues de celui des glossolalies, étudié par Marina YAGUELLO dans son ouvrage *Les fous du langage* (YAGUELLO 1984). Celui-ci fait également référence à un épisode biblique : « Une deuxième manifestation de la grâce linguistique, bien différente malgré les apparences, se trouve décrite dans la Première Épître aux Corinthiens de saint Paul (chapitres 13 et 14). On y apprend que dans l'Église primitive s'était développée une pratique singulière : celle du parler en langues. Contrairement à ce qui se passe à Jérusalem le jour de la Pentecôte [...], à Corinthe, comme dans le reste du monde chrétien sans doute, les fidèles parlent des langues qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes, non plus que leurs auditeurs, mais grâce auxquelles le Saint-Esprit les met directement en communication avec Dieu. Il ne s'agit donc pas d'une communication d'homme à homme mais de l'homme avec la Divinité. » (ibid. : 31)

de diverses "langues". Dans la formulation saussurienne que nous avons reprise pour désigner les forces d'homogénéisation et d'hétérogénéisation, on pourrait décrire le mythe de Babel comme celui venant consacrer ou expliquer les phénomènes relevant de l'"esprit de clocher", et la Pentecôte celui de la "force d'intercourse". BALIBAR montrera également tout le rôle que jouera la diffusion de la Bible dans les pays européens : la christianisation progressive ayant pour effet de faire cohabiter, au sein des populations, les usages vernaculaires, éventuellement institutionnalisés, et la langue du culte.

Notons que la notion de "colinguisme" semble poser moins de problèmes théoriques que celle de "bilinguisme" ou d'autres catégorisations déjà examinées : en effet, elle ne prétend pas décrire les *usages linguistiques effectifs de locuteurs*, dont nous savons à quel point la fluidité leur permet difficilement d'entrer dans des classifications, elle se positionne par rapport aux *formes normées, codifiées, fixées par l'écriture*, dans leur utilisation, voire leur production, par les institutions.

cf. 1.1.1

Application : Si la notion de "colinguisme" nous intéresse, c'est parce qu'elle rend particulièrement compte de la situation linguistique bretonne dans toute la période où la religion est prépondérante (c'est-à-dire, parfois jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, avec des variations selon les lieux et les milieux). Les religieux qui écrivaient en breton des "dictionnaires", mais aussi des "colloques" ou manuels de conversations, des "vies des Saints", ou autre ouvrages d'édification religieuse, avaient généralement deux buts :

Par rapport aux autres clercs, il s'agissait de doter d'outils linguistiques des religieux parfois originaires d'une zone non bretonnante, nommés en basse-Bretagne, et devant s'adresser à la population rurale alors principalement monolingue, lors des sermons, catéchismes, et confessions.

Par rapport au public, alors que des ouvrages en français ou en latin n'étaient pas susceptibles d'intéresser un public bretonnant, il s'agissait de "parler en langues", c'est-à-dire de délivrer le message religieux dans la langue des destinataires, en tentant par-là même de dépasser les divergences d'usages linguistiques lorsqu'ils existaient.

Il ne s'agit pas de dire que les lexicographes bretons ont agi dans un but purement stratégique et sans aucun intérêt proprement linguistique envers le breton ; mais les deux n'étant pas incompatibles, il s'agit plutôt de présenter la *fonction sociale* à laquelle répondait cet usage écrit du breton au sein des milieux religieux¹².

Ici, la notion de "colinguisme" nous semble s'appliquer sous deux aspects :

D'une part, lorsqu'elle présente, en face à face, des usages classés comme relevant de "deux langues" : dictionnaires bilingues où l'une vient traduire l'autre, ou "colloques" où le même texte se trouve sur deux colonnes se faisant face, l'une en français, l'autre en breton.

D'autre part, à l'intérieur même d'usages catégorisés comme se situant dans "une seule" langue, par exemple lorsqu'est intégré, au sein du breton, un certain vocabulaire, approprié

12. **Précaution terminologique :** Nous rencontrerons, dans l'étude des dictionnaires récents, le vocable *kenyezh*, qui, traduit littéralement, signifierait "co-langue" (cf. p. 838). Pourtant, il ne faudrait pas y voir un quelconque rapport avec le "colinguisme" tel qu'il est ici défini. Lorsque les auteurs bretons contemporains d'une certaine tendance emploient le terme de *kenyezh*, c'est au sens de "notre langue commune, à nous tous les bretons", cela répond donc à une description (qui se voudrait performative) d'une pratique homogène.

du français, et permettant de désigner des réalités religieuses, ou lorsque la syntaxe des phrases bretonnes se trouve calquée à partir de celle du français.

Dans la mesure où la notion de "colinguisme" désigne une certaine configuration sociale entre des usages classés comme "deux langues", d'une manière différente que ne le fait celle de "diglossie", par exemple, et où elle porte essentiellement, nous l'avons dit, sur les usages codifiés générés par les institutions dans le but de promouvoir ce rapprochement linguistique, il nous faut encore disposer d'une notion qui puisse rendre compte de la manière dont un tel rapprochement se trouve appliqué par les sujets parlants dans leurs productions courantes : nous pouvons pour cela mobiliser celle d'"interlangue".

11.1.2.2 Interlangue

Définition : La notion d'"interlangue" est en usage au sein des milieux sociolinguistiques qui traitent de l'apprentissage et de l'acquisition des langues ; elle est utilisée dans le domaine de la didactique pour désigner les usages intermédiaires produits par des locuteurs en cours d'apprentissage d'une langue¹³ : lorsque ceux-ci se trouvent en situation de devoir s'exprimer dans un usage dont l'apprentissage est en cours, il peuvent en venir à produire des usages linguistiques intermédiaires et temporaires où les données non connues de la langue à apprendre se trouvent comblées par celles d'une langue déjà connue. L'"interlangue" désigne alors ce processus, qui est tenu pour se résorber au fur et à mesure que progresse l'apprentissage, et que chacun des registres peut donc être mobilisé séparément.

Cette notion est généralement distinguée des phénomènes dits d'"interférence linguistique", de "calques" syntaxiques ou d'"emprunts" lexicaux (WEINREICH 1953) par le fait que ces derniers sont décrits comme résultant d'un contact prolongé entre deux populations ayant déjà un usage relativement courant dans les deux langues. La notion d'"interlangue" viserait au contraire à définir l'usage temporaire produit par un locuteur, le temps de son apprentissage.

Cette notion nous semble devoir être maniée avec précaution car elle pourrait présupposer quelque chose comme un état de "bonne acquisition" d'une langue : elle se situerait alors dans la visée téléologique de l'enseignant qui souhaite aider son élève à progresser d'un "moins bien" vers un "bien", ce "bien" correspondant à une définition institutionnalisée de la langue enseignée que l'on questionne rarement.

Application : Néanmoins, cette précaution prise, elle a pour intérêt de présenter les situations de porosité pouvant se créer entre deux usages, non pas *au sein d'une population déjà bilingue*, mais *au cours d'une situation d'apprentissage* ; or on pourrait considérer que celui-ci peut durer toute une vie, et c'est peut-être là que l'appropriation que nous faisons de cette notion différera de celle qu'en donnent les didacticiens visant une "acquisition" rapide. Elle nous semble donc, mieux qu'"interférence", "emprunt", ou "calque", désigner la particularité historique de cette situation bretonne où des clercs, formés aux humanités classiques (français, latin, grec, par le biais des textes), tentent de s'approprier les usages oraux des bretonnants de la paroisse où ils se trouvent nommés. Elle désigne également la situation inverse, où l'apprenti religieux, partant de son breton natal, tente d'entrer dans le français, le latin et le grec de ses enseignements.

13. Pour un recueil contenant les textes classiques sur cette notion, voir ARCAINI et PY 1984.

Ainsi n'est-il pas inutile de remarquer que, parmi les auteurs de cette période, Julien MAU-NOIR, natif de Saint-Georges-de-Reintembault, en Haute-Bretagne, n'était pas bretonnant de naissance : il prétendit avoir appris le breton en une semaine, grâce à une prière adressée à la Vierge Marie ! Louis LE PELLETIER était natif du Mans, et apprit donc également le breton sur le tard, et son éditeur, Charles TAILLANDIER est né à Arras. Pierre de CHÂLONS, était originaire de la région lyonnaise. D'autres lexicographes pouvaient être nés en pays bretonnant (CILLART est né à Sarzeau, GRÉGOIRE à Perret), mais le hasard des attributions de charges ne leur garantissait pas d'être nommés (ou de rester) dans un territoire correspondant à leur usage dialectal¹⁴.

C'est ainsi que Louis LE PELLETIER, conscient que le fait de ne pas être né en Bretagne pourrait lui être reproché, se justifie dans la préface de son manuscrit de 1716 :

cf. p. 969

« Par ces versions on pourra juger si ceux [au-dessus : "là-ont-raison"] qui m'ont reproché que je suis temeraire, n'étant pas Breton, de composer un Dictionnaire de la langue des Bretons. Outre cette epreuve et tout le Dictionnaire même, j'ai répondu à ce reproche, que les Roberts ESTIENNES¹⁵, les MUNSTERS¹⁶, [au-dessus, nom difficile à lire : "les Pagnius" ?]¹⁷, les BUXTORFS¹⁸, étoient bien plus blamables ; puisque étant plus éloignés de la Palestine et de la terre de Canaan que je ne suis de la Bretagne, quant au lieu de ma naissance et de mon education [plusieurs mots barrés], ils devoient à ce compte passer pour plus temeraires que moi, qui au reste ai demeuré environ 25. ans en Leon et Cornwaille. » LE PELLETIER 1716 : 16

Dans celle du manuscrit de Lesquiffiou, il pousse même plus loin son argumentation, en théorisant une différence entre l'érudition écrite et la pratique orale quotidienne, défendant ainsi que l'absence de la seconde ne peut pas empêcher la pratique de la première :

cf. p. 990

« Après cela, on me reprochera, comme plusieurs me l'ont prédit, que n'étant pas né ni élevé en ce païs, et ne parlant pas aisément le langage qui y est vulgaire, et dont je fait le Dictionnaire, je dois passer pour une temeraire. Au premier reproche, je répond que ceux qui ont donné de si bons Lexicons Hebreux, Grecs et autres n'étoient pas du païs où l'on avoit parlé ces langues, et que même ils n'y avoient jamais été. Au second reproche, je n'ai rien à dire, si non que pour composer un livre d'une langue, tant morte que vivante, il suffit d'entendre les Auteurs qui ont écrit en cette même langue, sur la quelle on travaille : aussi les livres ne sont ils pas faits pour être parlez, mais pour être lûs et compris. [...] » LE MENN 1981 : L. 8, P. 35

*

* *

14. **Précaution terminologique** : Nous aurons l'occasion de voir que Jean MAROT, dans le paratexte de son dictionnaire des mathématiques (cf. p. 1255), emploie souvent le terme "**interlangue**". Mais le terme n'est pas employé avec le même sens que celui donné ici : pour lui, il s'agit de désigner des racines étymologiques communes aux langues qui ont compté dans l'histoire des mathématiques (français, anglais, allemand, russe).

15. 1503–1559, imprimeur, ayant édité plusieurs versions de la Bible, ayant publié un *Dictionnaire François-latin* (1539), second dictionnaire de français après le *Catholicon*. Il publia également un dictionnaire de latin (1532) et une grammaire française (1558).

16. Sebastian MÜNSTER (1488–1552), surtout connu comme cartographe, mais aussi auteur d'un dictionnaire de chaldéen (1527) et d'un autre, trilingue, latin, grec, et hébreu (1530).

17. Nous pensons qu'il s'agit de Santes PAGNINO (1470–1541), dominicain, dont le nom connaît diverses variantes : "Xantes", "PAGNINUS", parfois PAGNIUS. Il traduisit l'*Ancien Testament* sous le nom *Veteris et Novi Testamenti nova translatio* (1527) de l'hébreu et fit paraître un *Thesaurus Linguae Sanctae* (1529), dictionnaire de langue hébraïque.

18. Il peut s'agir soit de Johannes BUXTORF (1564–1629), soit de son fils, homonyme (1599–1664), dit "le jeune" pour le distinguer du premier : tous deux étaient hébraïsants et auteurs de dictionnaires.

Ces deux notions de "colinguisme" et d'"interlangue" nous permettront d'aborder l'usage des auteurs de dictionnaires de l'époque en évitant, autant que faire se peut, de le catégoriser comme défectueux par rapport à un idéal supposé d'étanchéité des usages linguistiques. La première insiste sur la démarche visant à tenter, tant bien que mal, de dépasser une hétérogénéité initiale des usages pour parvenir à communier dans le message religieux délivré. La seconde désigne les effets linguistiques résultant d'une telle démarche. L'une et l'autre sont donc des facettes de ce que l'on pourrait nommer un état d'"*entre-langues*", la première désignant la position ou l'attitude des locuteurs, la seconde décrivant les formes linguistiques qu'ils produisent.

Les usages, certes hybrides et intermédiaires que nous percevons, ne seront pas à analyser comme résultant d'un "mauvais mélange" entre du français et du breton, d'une "dégradation" de l'un par l'autre : il faudra au contraire, dans une optique descriptive et explicative, tenter d'en rendre compte en les expliquant par le contexte de pratique au sein duquel ils émergent. Cette distanciation théorique par rapport au présupposé commun de l'étanchéité des usages est une condition méthodologique pour pouvoir, par la suite, étudier les discours à propos de ces usages religieux. Elle doit permettre de se distancier tout autant des revendications de purisme linguistique qui émergeront par la suite et condamneront le « *jargon mixte* »¹⁹ ou le "*brezhoneg beleg*".

cf. p. 8

11.1.2.3 Une fréquentation de longue date

Les notions de "colinguisme" et d'"interlangue" nous sembleront donc à même de rendre compte des phénomènes de co-existence des deux langues d'une manière moins marquée axiologiquement que les premières que nous avons présentées. Si ces notions générales visent potentiellement à s'appliquer à n'importe quelle situation, il faut encore, pour bien comprendre celle du rapport entre langues bretonne et française, prendre en compte les particularités de cette situation historique. À notre connaissance, le seul auteur qui ait tenté de proposer une caractérisation de l'histoire du breton où sa relation de cohabitation avec le français occuperait une place centrale, plutôt que d'être reléguée à un phénomène marginal à blâmer, est Jean GAGNEPAIN, dans une communication qui fut ensuite publiée en 1972. La théorisation qu'il proposa ne connût pour ainsi dire aucun écho dans les études bretonnes²⁰, ce que l'on peut expliquer par plusieurs raisons : **d'une part**, car il semble qu'elle eût été mal reçue au moment de sa formulation²¹, **d'autre part**, car GAGNEPAIN se détournera par la suite assez rapidement des études bretonnes pour fonder un modèle anthropologique d'une portée beaucoup plus large, à partir de l'observation des "pathologies du langage" (GAGNEPAIN 1994).

GAGNEPAIN commence par remarquer que les langues classées comme "celtiques" ont eu comme point commun d'être parlées sur des territoires où l'on observait une forte situation de cohabitation linguistique, qui ne put que déterminer leur constitution :

« Ces langues ont, en effet, ceci de particulier qu'elles ont à peu près constamment depuis

19. On trouve l'expression dans l'*essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 57), elle connaîtra un certain succès, et sera reprise notamment dans les *Nouvelles Conversations* de TROUDE & MILIN (cf. p. 1038), qui évoquent « le recueil de Dialogues surannés en jargon mixte dont elle vit flamber les feuillets avec joie » (TROUDE et MILIN 1857 : XII).

20. Merci à ce titre à Jean-Michel LE BOT de m'en avoir signalé l'existence.

21. « On s'est généralement mépris sur l'intention profonde d'une communication qui, pour avoir eu la malchance d'ouvrir pour ainsi dire le congrès, a passé chez les uns pour un paradoxe, chez d'autres pour une déclaration de guerre à l'histoire, alors qu'il s'agissait tout bonnement de tirer les conséquences épistémologiques d'un fait dont l'ampleur en celtique exclut la marginalisation. » (GAGNEPAIN 1972 : 213)

la protohistoire vécu en symbiose avec d'autres (latin, anglais, français) et toujours du mauvais côté. De là vient sur leur domaine le pourcentage énorme de bilingues et l'extraordinaire perméabilité d'idiomes qui, pour n'avoir point tous atteint le degré d'aliénation du gaulois, ont été à ce point marqués dans leur phonologie, leur vocabulaire et même leur grammaire que THURNEYSSEN, PEDERSEN ou JACKSON se sont vus contraints d'accorder dans leurs descriptions une large place aux "loanwords", que VENDRYES, autrefois, put traiter dans sa thèse "de hibernicis vocabulis quae originem de latino duxerunt" et que l'apport nordique fit le thème du premier Congrès International d'Études Celtiques de Dublin. » GAGNEPAIN 1972 : 213

Le terme de « *symbiose* » est peut-être malheureux, en ce qu'il peut donner l'impression de reconduire une métaphore biologique, à ce titre celui de "colinguisme" semble moins gênant, néanmoins on peut remarquer que son apport consiste à *placer au centre* la relation de cohabitation entre deux idiomes, et donc leur influence réciproque (leur « *extraordinaire perméabilité* »), plutôt que de produire une analyse qui part de puretés préétablies pour en déplorer la perte.

Mais la démarche de GAGNEPAIN ne s'arrête pas à la proposition d'une théorisation alternative, mais il revient, dans une démarche bachelardienne, sur les théories qui négligent ce phénomène de « *perméabilité* », dégageant leurs présupposés et les tentations qui les guidaient :

« Le moins curieux n'est pas, certes, de constater que — quelle que soit la variété des opinions sur le conditionnement politique du phénomène — tout le monde semble d'accord pour condamner comme altération d'un cru d'origine ce qui, de près ou de loin, évoque un "breton de curé". C'est que chacun prétend fonder dans la genèse le droit qu'il a de séparer le légitime du bâtard, l'authentique de l'emprunté. Un même rêve de pureté hante aussi bien le militant partisan d'une impossible et radicale catharsis que l'érudit qui, à la recherche d'un problématique étymon poursuivi à travers le moyen-gallois et surtout le vieil-irlandais, finit par préférer aux textes les mieux attestés le paradis perdu d'un gaulois restitué ! » ibid. : 214

Aussi, au sein des théories ayant émergé concernant la nature et l'histoire de la langue bretonne, même les plus savantes et sérieuses, « *tout le monde semble d'accord* » avec un principe non conforme à l'exigence de neutralité axiologique, qui consiste à « *condamner* » certaines formes linguistiques en vertu d'un ensemble de présupposés les faisant voir comme « *altération d'un cru d'origine* ». On retrouverait presque dans ce texte l'intuition des processus d'originations que nous avons décrits (où « *chacun prétend fonder dans la genèse* »), ainsi que sa mobilisation au profit d'un idéal linguistique (l'origination autorisant à « *séparer le légitime du bâtard, l'authentique de l'emprunté* »). Il s'agit d'un des rares textes concernant la langue bretonne où les notions de « *légitime* » ou d'« *authentique* » ne sont pas prises au premier degré, mises en avant pour mobiliser une cause, mais sont mobilisées au sein d'un discours rapporté dans une analyse qui s'intéresse à leur usage par les savants. En mentionnant que cette orientation touche « *aussi bien le militant [...] que l'érudit* », GAGNEPAIN souligne un phénomène selon lequel l'un comme l'autre partagent en fait un même ensemble de présupposés dans la description de la langue bretonne, et les ouvrages traitant du breton seront presque toujours orientés par la volonté soit de le revaloriser face au français, soit d'en valoriser une forme face à une autre concurrente. Nous avons déjà croisé la critique méthodologique envers les linguistes qui en viennent à « *préférer aux textes les mieux attestés le paradis perdu d'un gaulois restitué* » dans la préface que donnait GAGNEPAIN au *dictionnaire étymologique* (GUYONVARCH 1973) de Christian Joseph GUYONVARCH : elle portait notamment sur la démarche de l'indo-européaniste Victor HENRY. La description du militant partisan d'un « *impossible et radicale catharsis* » évoquera quant à elle la figure gwalarmienne et ses continuateurs. Si la distinction vise à montrer qu'érudits et militants partagent les mêmes présupposés, elle ne doit pas cacher un phénomène

cf. p. 450

cf. 10.1

cf. p. 729

encore plus important qui est que beaucoup des auteurs du XX^e siècle sont en fait l'un et l'autre, ce dont Roparz HEMON ou Martial MÉNARD étaient des exemples les plus flagrants, mais non exclusifs d'autres formes moins radicales de militantisme.

Lorsqu'il présente rapidement les présupposés en question, GAGNEPAIN mentionnera un ensemble de thèses linguistiques que nous avons déjà présentées et discutées :

Une positivation des classifications linguistiques : « *Une conception par trop substantialiste des idiomes impliquait que l'on vît dans leur évolution une détérioration nécessairement accidentelle [...]. Les choses, en somme, ont peu changé du mythe antique de Babel à celui, moderne, de l'entropie.* » (GAGNEPAIN 1972 : 215) cf. 1.1

Une conception de l'évolution comme détérioration : « *La continuité linéaire de la transmission, de la propagation, de la diffusion semblant aller de soi, il était normal que ses diverses interruptions apparussent comme autant de catastrophes* » (ibid. : 216) cf. p. 45

La métaphore biologique : « *il était normal [...] qu'une classification toute botanique des langues primât celle des processus de communication.* » (ibid. : 216) cf. p. 413

L'ensemble de ces présupposés se résume ainsi à postuler l'existence de "langues" données d'avance, dont les évolutions ne peuvent être décrites que comme des dégradation, plutôt que de percevoir ces évolutions comme des processus sociaux relevant d'une dialectique entre les forces créant de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité :

« *Tout se passe, en effet, comme si cette dernière était une donnée immédiate et non la conséquence de l'effort fait par l'homme pour transcender les frontières qu'il s'est lui-même constituées.* » ibid. : 216

. Ne se contentant pas de remettre en question les présupposés guidant une telle histoire habituelle de la langue bretonne, GAGNEPAIN tente d'en rendre compte comme d'une description qui, pour être inexacte, en répondait néanmoins à un ensemble de raisons affectives, visant notamment la dénégation théorique d'un phénomène déploré par les linguistes-militants : on retrouvera alors mentionnée le rôle de la « *nostalgie* » dans l'histoire de la langue bretonne (même si celle mentionnée par GAGNEPAIN est ici plus celle d'une continuité historique que celle d'une indépendance politique, que nous avons présentée) :

cf. p. 439

« *Il en va, autrement dit, de la grammaire comparée comme du sacrement de mariage. De même que le clerc a pris, pour pouvoir l'absoudre, son parti de bénir ce qu'il ne pouvait pas empêcher, de même l'historien du langage semble s'être donné pour tâche de restaurer, à sa façon, par delà les déchirures qu'il condamne, la trame continue dont il garde la nostalgie.* » ibid. : 216-217

Dans ce court article, GAGNEPAIN ne se contente pas de remettre en question une certaine approche de la langue bretonne et de son histoire, mais il ébauche rapidement la proposition d'une conception alternative des processus d'évolution des usages et classification linguistique. En particulier, il propose l'application d'une méthode structurale à ces phénomènes sociaux, c'est-à-dire les percevant comme se définissant à partir de leurs rapports d'opposition. Ceux-ci seront néanmoins en partie surmontés dans un mouvement dialectique qui visera à créer une certaine convergence : on retrouvera alors la théorisation de deux forces sociales antagonistes, l'une visant à créer de la différenciation, l'autre de la mise en commun, de même que nous l'avions perçu chez SAUSSURE²². Une telle approche, décrivant les changements linguistiques comme

cf. p. 417

de véritables processus sociaux et non comme des dégradations au sein d'une caractérisation fantasmée, remet ainsi au centre de la description les phénomènes de porosité que la linguistique traditionnelle et le militantisme avaient voulu dénier :

« *Du même coup se trouvent réhabilitées les multiples interférences résultant de la contiguïté aussi bien que de la solidarité linguistiques.*

À qui a compris que les mères, selon le joli mot d'APOLLINAIRE, sont filles de leurs filles²³, l'emprunt n'apparaît plus que comme un cas particulier du phénomène tendant, dans toutes les coordonnées glossographiques, à nous faire bon gré mal gré converger. [...] Encore faut-il accepter de mettre décidément de côté les préjugés qui faisaient parler non sans mépris de corruption, d'étymologie populaire, voire de mixité. » GAGNEPAIN 1972 : 218

*

* *

Ainsi, l'approche de GAGNEPAIN propose une description de la situation linguistique bretonne qui a le double mérite non seulement d'éviter de tomber dans les difficultés que nous avons perçues au sein des discours traditionnels sur la langue (réification de la catégorie "langue", nostalgie des origines, mise à l'écart ou condamnation, par conviction militante, des ressemblances avec le français), mais aussi de proposer un retournement sur ces mêmes discours, et ainsi de les prendre pour objet. Cette communication inaugurerait un programme de recherche qui ne sera jamais appliqué ; elle fixe un grand nombre de principes qui constitueront le point de départ de la présente étude.

11.2 Des dictionnaires de didactique entre langues

Si la tradition des linguistes-militants bretons a pu condamner les usages linguistiques mixtes dans les dictionnaires précédant LE GONIDEC, c'est en partie à nos yeux car elle s'attachait principalement à des listes de mots décontextualisées des fonctions sociales que leur assignaient leurs auteurs. Or, l'étude des paratextes de dictionnaires fournit ici un utile complément à l'analyse des productions lexicographiques de l'époque ; on y perçoit en effet que cette mixité linguistique renvoie à une fonction sociale à laquelle les auteurs destinent leurs ouvrages : l'apprentissage d'une langue à partir d'une autre déjà connue.

Par ailleurs, il importe de ne pas négliger les différences dans la diffusion de la littératie entre les XV^e–XIX^e siècles et le nôtre, sans quoi l'on se condamne à une lecture anachronique du rôle social d'un dictionnaire à cette époque : contrairement à aujourd'hui où ils se destinent à

22. GAGNEPAIN fait d'ailleurs référence aux notions de "force d'intercourse" et "esprit de clocher" que l'on trouve chez SAUSSURE, mais il ne semble pas les analyser comme rendant compte de ce processus dialectique d'hétérogénéisation et d'homogénéisation (GAGNEPAIN 1972 : 215). Le fait qu'il les emploie dans un discours rapporté à propos d'auteurs auxquels il s'oppose ne permet pas de savoir clairement quel sens il donne à ces deux notions.

23. L'extrait se trouve dans le poème « *Les Colchiques* ». Pour comprendre cette phrase, on peut avoir en tête un autre passage de l'article : « *Or ce n'est rien expliquer du tout que rattacher l'homme à ses pères, ou plus récemment à ses œuvres, le renvoyer purement et simplement à lui-même, puisqu'il est source de ses sources et modèle de ses modèles.* » (ibid. : 217). Il s'agit donc de retourner la perspective : plutôt que d'analyser un usage linguistique en le renvoyant à des "origines", il propose d'étudier le *processus d'origination* : de la même manière que c'est la naissance de l'enfant qui donne le statut de "parent", de même, ce sont les sujets d'aujourd'hui qui reconstruisent leurs filiations et produisent les ancêtres dans les lignées au sein desquelles ils se situent. C'est en vertu de ce principe que GAGNEPAIN constatait que parmi les discours sur la langue, « *chacun prétend fonder dans la genèse le droit qu'il a de séparer le légitime du bâtard, l'authentique de l'emprunté.* » (ibid. : 214).

une large part de la population, les dictionnaires de l'époque du colinguisme religieux visaient essentiellement un public de religieux. Ceux-ci se trouvaient mis dans une position linguistique tout à fait particulière du fait de leur profession, qui les poussait à osciller en permanence entre une formation aux humanités classiques (latin, ainsi que français et grec) et des mutations régulières dans différentes paroisses de Basse-Bretagne, au sein desquelles ils devaient comprendre et s'exprimer auprès d'une population dont les usages devaient alors être fortement localisés en raison du peu de mobilité de l'époque. Cette situation linguistique particulière des religieux, devant relier deux ensembles d'usages linguistiques fortement différents, ne pouvait qu'engendrer des situations d'embarras que les dictionnaires tentèrent justement de conjurer.

Si l'on resitue ces ouvrages, il faut donc les considérer comme des supports didactiques auprès d'un public spécifique marqué par un écartèlement linguistique, que la création d'usages mixtes ne pouvait que venir tenter d'amoinrir. Il nous semble ainsi qu'il est possible d'expliquer en partie la compénétration du breton et du français dans les ouvrages de l'époque par leur visée didactique qui tend à réduire les tensions linguistiques auxquelles est soumis son public de religieux.

Qu'il s'agisse de Jehan LAGADEUC (1499) s'adressant aux « *écoliers [...] ne possédant pas la connaissance du latin* », et constatant que les « *pauvres clercs de Bretagne* » ont « *une connaissance très imparfaite du français* » ; de Julien MAUNOIR observant que « *plusieurs Ecclesiastiques ayans charge d'ames ne sçauent le langage de leur brebis, a qui ils sont obligez de parler & ausquels ils doivent prester l'oreille* » (MAUNOIR 1659 : 17) ; de Pierre de CHÂLONS désignant son dictionnaire comme utile « *pour ceux qui veulent apprendre le Breton* », et pour ceux qui souhaitent utiliser des mots bretons « *dans le Confessionnal & dans la Chaire* » (CHÂLONS 1723 :) ; ou enfin de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN qui le rédige pour « *aider par ce moïen, nos jeunes Religieux ; & plusieurs Ecclesiastiques zélez du Païs, à traduire leurs Sermons François en Breton, pour pouvoir Prêcher aux Peuples de la Basse-Province, dont la plus grande partie ne sait pas la Langue Française* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 8), il nous semble important, pour bien comprendre ces dictionnaires et leur fonction sociale, de re-situer les usages linguistiques que l'on y trouve en nous attachant aux buts que les auteurs assignent à leurs ouvrages. Nous proposerons donc ici une lecture du paratexte de ces ouvrages qui se centrera sur les éléments suivants : le **public** auquel l'auteur le destine, le **manque** qu'il vient combler et la **solution** que propose l'auteur, et surtout l'**objectif** qu'il assigne à son ouvrage. Il faudra également se demander dans quelle mesure les auteurs s'intéressent à *la langue pour elle-même* ou la perçoivent simplement comme un *vecteur* pour la propagation d'un discours religieux. Tous ces éléments étant re-situés, il nous semble que les productions linguistiques que l'on trouve dans de tels ouvrages s'expliqueront alors beaucoup plus facilement.

11.2.1 Apprendre le latin par le breton...

Le premier dictionnaire breton publié est le *Catholicon* (LAGADEUC 1499), et son auteur, Jehan LAGADEUC, exprime très clairement qu'il le conçoit à des fins didactiques, pour aider des locuteurs initialement bretonnants dans l'apprentissage du latin ou du français (le dictionnaire, une adaptation du *Catholicon* de Jean BALBI est trilingue breton-français-latin)²⁴ :

cf. p. 960

24. Le paratexte de l'ouvrage étant en latin, nous avons reproduit la traduction qu'en a donnée Pierre TRÉPOS dans un article de la revue *Annales de Bretagne* (P. TRÉPOS 1964).

« *Quoniam quidem multi scolares adhuc in limine gymnasiū, non habentes periciam latinitalis trahunt vocabula latina ad sensum extraneum et extortum squamas avibus et plumas piscibus apponentes alii quippe de novo latinum fingunt ac alii barbarizant. Eciam quia quamplures britones multum indigent gallico, Idcirco Ego Iohannes LAGADEUC, parochie de ploegonven diocesis trecorensis, in artibus et decretis bachalarius quamvis indignus ad utilitatem pauperum clericulorum britanie, vel rudium in pericia latinitalis hoc opusculum composui.*

Primo ponens et ordinans britonicum secundum ordinem quem frater Iohannes IANUENSIS tenet in suo catholicon sibi addiciens gallicum et deinde latinum eiusdem significationis ut per illud britonicum poterunt ad gallici et latini pervenire cognicionem.

(P. TRÉPOS 1964 : 506–507)

Aussi, étant donné que de nombreux écoliers, encore sur le seuil du collège, et ne possédant pas la connaissance du latin, veulent donner aux mots latins une interprétation erronée et arbitraire, eux qui, mettant des écailles aux oiseaux et des plumes aux poissons, font en latin, les uns des néologismes, les autres des barbarismes ; et, de plus, étant donné que de très nombreux bretons ont une connaissance très imparfaite du français, pour toutes ces raisons, moi, Jean LAGADEUC, de la paroisse de Plougonven, du diocèse de Tréguier, bachelier en arts et décrets, j'ai composé, tout indigne que je suis, ce modeste ouvrage, pour rendre service aux pauvres clercs de Bretagne ou à ceux qui n'ont que des rudiments dans la connaissance du latin.

D'abord, posant et ordonnant le breton suivant l'ordre que frère Jean de GÈNES observe dans son *Catholicon*, et, comme lui, y ajoutant le français et ensuite le latin du même sens ; je crois qu'ils pourront ainsi par ces mots bretons arriver à la connaissance du français et du latin.

(P. TRÉPOS 1964 : 543–544)

Examinons maintenant ce paratexte par rapport aux orientations présentées plus haut :

Ce que **déplore** l'auteur est la mauvaise connaissance du latin (« *ne possédant pas la connaissance du latin* ») et du français (« *de très nombreux bretons ont une connaissance très imparfaite du français* ») par les apprenants du séminaire.

Le **public** auquel l'ouvrage s'adresse est clairement défini : ce sont les « *pauvres clercs de Bretagne ou à ceux qui n'ont que des rudiments dans la connaissance du latin* ».

L'**objectif** pédagogique est affiché, il s'agit, « *par ces mots bretons arriver à la connaissance du français et du latin.* ».

Fait significatif, si l'auteur émet un jugement dévalorisant à l'encontre de certains usage, et présente son ouvrage comme remède, ce n'est pas par rapport à une quelconque pratique du breton, mais bel et bien **du latin** : « *veulent donner aux mots latins une interprétation erronée et arbitraire* », « *font en latin, les uns des néologismes, les autres des barbarismes* ». La mauvaise connaissance du français semble elle-même passer au second plan : elle est une des explications des raisons des difficultés en latin (« *étant donné que...* »).

Quelle est la **place du breton** dans la démarche de LAGADEUC ? Il ne se prononce pas sur une quelconque qualité de la langue bretonne ; il constate simplement que des bretonnants font des erreurs de latin, et pense que le breton, langue qu'ils connaissent, peut être un **moyen** efficace pour apprendre le latin, éventuellement par l'intermédiaire du français (« *y ajoutant le français et ensuite le latin du même sens* »), ou, autre éventualité, pour apprendre également le français (« *arriver à la connaissance du français et du latin* »).

11.2.2 ... Ou apprendre le breton

Si le *Catholicon* mentionne un but didactique dans la direction allant du breton vers le latin ou vers le français, les ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles viseront plutôt la direction opposée : apprendre le breton à des religieux formés au latin et au français. On trouve cette volonté affichée tant chez Julien MAUNOIR (1659) que chez Pierre de CHÂLONS (1723) ou chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732).

11.2.2.1 Chez Julien Maunoir

Pour bien comprendre la démarche de Julien MAUNOIR, il faut se souvenir qu'il est un prédicateur zélé, parcourant la Bretagne en diffusant des chants religieux, à la suite de son maître Michel LE NOBLETZ (MORVANNOU 2011). Nous avons ainsi vu qu'à ce titre il avait été loué par LA VILLEMARQUÉ pour avoir renforcé le lien entre la foi et la langue bretonne. Il percevra donc le breton, plus fortement que d'autres, comme un missionnaire apprend l'idiome de là où il doit implanter la religieux : essentiellement comme un moyen de propagation. Les chansons qu'il rédigera exprimeront bien cette tendance, puisqu'elles permettent de véhiculer un message de piété d'une manière simple et plaisante, et la partie du *Sacré collège de Jésus* (MAUNOIR 1659) consacrée au dictionnaire ne doit être prise que comme fragment d'un ouvrage plus cohérent où c'est le but d'évangélisation des campagnes bretonnes qui prime avant tout. C'est ainsi que le Mandement de l'évêque René du LOUET, au début de l'ouvrage, mentionne :

cf. p. 297

« René du LOUET, par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique Euesque & Comte de Cornouaille, permettons que le Catechisme de la Mißion, la Gramaire & Dictionnaire en françois, & langage Armorique, soit Imprimé & distribué dans ce Diocese, recomandôs aux Recteurs, Vicaires, Curez & autres Ecclesiastiques qui ne sçavent du tout ou en partie le langage Breton de se servir de ces ouurages que nous procurons estre mis en public pour l'instruction de nostre peuple, en outre mandons aux Recteurs, Vicaires, & Curez de lire ou faire lire, ou enseigner par quelque Prestre chaque Dimanche & Festes aux Eglises Parochialles, & Treuialles vne leçon des instructions catechistiques du Catechisme de la Mission. » *ibid.* : 8

L'ouvrage s'adresse donc à un **public** symétrique à celui du *Catholicon* : « *aux Recteurs, Vicaires, Curez & autres Ecclesiastiques qui ne sçavent du tout ou en partie le langage Breton* ». La finalité de l'ouvrage ne réside pas uniquement dans l'enseignement du breton à ces clercs, mais également à diffuser la doctrine chrétienne : l'Évêque demande ainsi aux religieux « *de se servir de ces ouurages que nous procurons estre mis en public pour l'instruction de nostre peuple* ».

Pour bien comprendre cette fonction du *Sacré Collège de Jésus*, il faut avoir en tête qu'il ne s'agit pas d'un simple dictionnaire : il contient en outre, des « *Industries pour instruire et régler une Paroisse* » (*ibid.* : 20–39), qui sont plutôt des conseils à destination des religieux eux-mêmes dans leur travail quotidien, un catéchisme (« *Quenteliou christen eus ar Colech Sacr JESUS-CHRIST* » (leçons chrétiennes du collège sacré de JÉSUS-CHRIST, pp. 41–130)), une grammaire, et une syntaxe du breton. Ce qui peut nous sembler un assemblage assez hétéroclite d'ouvrages divers compilés en un seul, répond à une logique tout à fait cohérente aux yeux de l'auteur, qui explique clairement ses finalités, par deux reprises : d'abord dans son « *Advertissement av lecteur* » (*ibid.* : 17), puis dans son adresse « *aux missionnaires, recteurs, et autres personnes zelées de la doctrine de IESUS-CHRIST* » (*ibid.* : 18–19) :

« *Plusieurs Pasteurs des ames, & autres personnes zelées de la gloire de Dieu m'ayant prié de donner au public en langage Armorique, ce que ie iugeois a propos pour planter, & accroistre la connoissance, amour, & le seruice de Dieu dans le cœur des fidelles, & ayant considéré que plusieurs Ecclesiastiques ayans charge d'ames ne sçauent le langage de leur brebis, a qui ils sont obligez de parler & ausquels ils doiuent prester l'oreille, pareillement ayant pris garde que d'autres quoy qu'originaires du païs Armorique ne sçauent la propriété de pusieurs [sic] mots de leur langue maternelle, entremeslans des mots François avec des terminaisons Bretonnes qui ne s'entendent de la pluspart des auditeurs, i'ay jugé a propos de donner au public vn Dictionnaire Armorique, en apres vne Grammaire & Syntaxe en mesme langue, & comme il ne suffit pas de sçavoir vne langue si on ne vient a l'exercice, mon intention n'estant autre qu'a aider a connoistre, aimer & louer Dieu en cette langue, apres auoir donné quelques aduis pour enseigner utilement la science de salut, qui est comprise dans le Catechisme, i'ouure la porte au College de la doctrine de IESUS-CHRIST ou il faut que tout Chretien se trouue & estudie en toutes les Classes les leçons que nous a donné le Sauueur de nos ames pendant son sejour sur la terre.* » MAUNOIR 1659 : 17

L'**objectif** de l'auteur, tant dans cet ouvrage que dans sa vie, est clair : « *planter, & accroistre la connoissance, amour, & le seruice de Dieu dans le cœur des fidelles* », « *mon intention n'estant autre qu'a aider a connoistre, aimer & louer Dieu en cette langue* ».

Le constat qu'il **déplore** est la méconnaissance du breton par les religieux : « *plusieurs Ecclesiastiques ayans charge d'ames ne sçauent le langage de leur brebis* ». Cette méconnaissance peut tout aussi bien être le fait de religieux pourtant originaires d'un pays bretonnant : « *d'autres quoy qu'originaires du païs Armorique ne sçauent la propriété de pusieurs [sic] mots de leur langue maternelle* ». Elle a pour effet des **appropriations** linguistiques : « *entremeslans des mots François avec des terminaisons Bretonnes* ».

Est-ce en vertu de l'appréciation d'une quelconque **qualité** du breton, français ou latin, que s'exprime l'auteur ? Il semble plutôt que son objectif soit avant tout la **communication** : « *leur brebis, a qui ils sont obligez de parler & ausquels ils doiuent prester l'oreille* », « *qui ne s'entendent de la pluspart des auditeurs* ». La difficulté principale, aux yeux de MAUNOIR, réside donc moins dans la mixité linguistique, sur laquelle il ne se prononce pas ici, que sur une *entrave à la communication*.

La **solution** à cette difficulté ne saurait être un dictionnaire seul, car on ne parle pas une langue en empilant des mots les uns après les autres : l'objectif étant d'enseigner la langue aux clercs, « *i'ay jugé a propos de donner au public vn Dictionnaire Armorique, en apres vne Grammaire & Syntaxe en mesme langue* ».

Enfin, la connaissance de la langue elle-même n'est **pas** une **fin en-soi**, ici aussi elle n'est qu'un moyen pour aller **évangéliser**, ce qui correspond, nous l'avons vu, au but premier de l'auteur : « *il ne suffit pas de sçavoir vne langue si on ne vient a l'exercice* », c'est pourquoi « *i'ouure la porte au College de la doctrine de IESUS-CHRIST* ».

Le propos est quelque peu répété dans l'adresse qui suit l'*Advertissement*, mais il apporte quelques précisions intéressantes :

« *Plusieurs Ecclesiastiques zelés de la gloire de Dieu, m'ayant prié de donner au public ce que ie iugeois a propos, & necessaire pour planter & accroistre la connoissance, l'amour & seruice de Dieu dans ces derniers cantons d'Europe, i'ay trouué que plusieurs, qui ont charge d'ames, & qui sont obligés d'instruisre leur troupeau, ne sçauent la langue de leurs oüailles, ce qui est cause qu'ils ne peuuent les entendre, ni leur parler; en outre i'ay pris garde, que plusieurs, quoy que sçauans & vertueux, ayans intermis l'usage de la langue maternelle hors leur païs natal pendant le cours de leurs estudes, ont oublié vne partie des mots propres de l'idiome Armorique, ce qui est cause que dans leurs Catechismes, & predications ils se*

seruent de plusieurs mots François avec la terminaison Bretonne, qui ne sont entendus de la plupart des auditeurs. Ces difficultez d'aider le simplè peuple en ces derniers cartiers du monde a l'égard de ceux, qui ne sçauent l'idiome du païs avec la perfection qui est requise, m'ont porté a composer vne Grammaire & Syntaxe Armorique, avec les particules les plus difficiles de cette langue; en apres prenant garde qu'une grande partie des mots ne se trouue dans les Dictionnaires, qui traitent de cette langue, ie presente a ceux qui n'en ont vne parfaite connoissance, vn ample Dictionnaire, ou ils trouueront tous les mots necessaires pour composer vn Catechisme ou Sermon en cet idiome, mettant en teste chaque mot François par ordre alphabetique, en apres le Breton, [...] Et, a ce que ceux qui voudront lire & entendre les instructiõs suiuentes composées en pur Breton, ayent plus de facilité a les entendre, i'ay dressé vn autre Dictionnaire ou le Breton precede le françois. Or comme ces instructiõs ne butent a autre fin qu'a imprimer la connoissance, amour & crainte de Dieu, ie presente aux Missionnaires, Recteurs, & autres personnes zelées de la gloire de Dieu les principales leçons que nous a laissé le fils de Dieu dans son eschole sacrée pour la plus grande gloire de son Pere, & le salut des ames rachetées de son sang precieux. Je coniore le lecteur de lire ces traitez avec l'esprit duquel ils ont esté conceus & mis en lumiere, c'est a sçauoir avec l'intention d'augmenter en eux & aux autres la connoissance de nostre Souuerain Empereur IESUS, & de sa sainte volonte, son saint amour, sa crainte salutaire & l'obeissance constante a ses tres-saincts commandemens, qui est la fin pour laquelle nous auons esté créés de Dieu, & rachetés du Sang precieux de son Fils bien aimé. » MAUNOIR 1659 : 18

Concentrons-nous sur les éléments qui apportent de la nouveauté par rapport au passage précédent :

L'**objectif** de l'auteur est présenté de manière plus explicite : « *ces instructiõs ne butent a autre fin qu'a imprimer la connoissance, amour & crainte de Dieu* », « *avec l'intention d'augmenter en eux & aux autres la connoissance de nostre Souuerain Empereur IESUS, & de sa sainte volonte, son saint amour, sa crainte salutaire & l'obeissance constante a ses tres-saincts commandemens* ».

L'auteur donne plus d'explications concernant les **raisons** pour lesquelles certains religieux, y compris originaires de basse-Bretagne, feraient usage d'un breton mêlé de français : « *plusieurs, quoy que sçauans & vertueux, ayans intermis l'usage de la langue maternelle hors leur païs natal pendant le cours de leurs études, ont oublié vne partie des mots propres de l'idiome Armorique* ».

Le **rôle pédagogique** de la Grammaire et de la Syntaxe est renforcé, il est mentionné qu'elles contiennent « *les particules les plus difficiles de cette langue* ».

Le **public** est encore décrit avec insistance : « *a l'égard de ceux, qui ne sçauent l'idiome du païs avec la perfection qui est requise* », « *ie presente a ceux qui n'en ont vne parfaite connoissance* ».

Arrêtons-nous sur deux courts passages qui pourraient surprendre : pourquoi l'auteur décrit-il **la Bretagne** comme « *ces derniers cantons d'Europe* » et « *ces derniers cartiers du monde* » ? Julien MAUNOIR s'était longtemps mis en tête d'aller évangéliser les Hurons et les Iroquois au Canada. Ce n'est qu'en se rendant à la chapelle de *Ty Mam Doué* en compagnie de Guillaume THOMAS, et après avoir prié la vierge Marie, que son avis s'est finalement modifié, et qu'il a accepté l'idée de pouvoir œuvrer en Bretagne. Les Bretons peuvent alors être considérés comme des Canadiens de substitution : pourquoi aller convertir les sauvages à l'autre bout du monde alors qu'il existe ici en Bretagne, des impies à convertir à la foi chrétienne ?

Cette interprétation semble cohérente avec la vie et la démarche générale de l'auteur, mais il se pourrait aussi qu'il faille simplement entendre par la répétition de cet adjectif

« *derniers* », non pas les derniers peuples d'Europe restant encore à civiliser, mais simplement la mention géographique d'une péninsule se trouvant le plus à l'Ouest. Dans ce cas, le « *dernier* » aurait pour fonction de rendre compte de la particularité linguistique qu'a créé cet éloignement géographique, et donc de justifier la nécessité d'ouvrages adaptés.

Ces deux *avertissements* permettent ainsi de nous informer sur les fonctions sociales que l'auteur du *Sacré Collège de JÉSUS* voudrait voir jouer à son œuvre : son objectif est l'évangélisation des masses, et la mauvaise connaissance du breton par les clercs, nés en basse-Bretagne ou non, y est un obstacle, par conséquent un dictionnaire pourra permettre d'accompagner cette évangélisation, pour autant qu'il soit accompagné des autres « *clés* » nécessaires à l'apprentissage de la langue : la Grammaire et la Syntaxe, et enfin, qu'il serve d'introduction et d'accompagnement à ce dont il est la finalité : les conseils aux religieux pour régler leur paroisse, et le catéchisme. On comprend alors mieux pour quelles raisons le mandement de l'Évêque demandait « *aux Recteurs, Vicaires, & Curez de lire ou faire lire, ou enseigner par quelque Prestre chaque Dimanche & Festes aux Eglises Parochialles, & Trevialles vne leçon des instructions catechistiques du Catechisme de la Mission.* ». Une telle instruction aurait été incongrue si l'ouvrage avait consisté en un simple dictionnaire, mais il se trouve que le dictionnaire s'intègre dans un ensemble cohérent au sein duquel sa fonction est précise.

C'est finalement par une opération assez artificielle que les lexicographes ultérieurs du breton, s'intéressant plus à son aspect linguistique qu'à son aspect social, sépareront le dictionnaire du reste du *Sacré Collège*, et n'en prélèveront que ce qui leur semble pertinent : au contraire, c'est uniquement la prise en compte de l'œuvre dans son ensemble, et la connaissance des intentions de l'auteur qui sont affichées et répétées dans les deux *avertissements*, qui permettra d'expliquer certaines particularités, notamment lexicales, de l'ouvrage, dans la mesure où on les remettra en rapport avec les objectifs qu'il exprime.

11.2.2.2 Chez Pierre de Châlons

On trouve également annoncés dans l'avertissement au *Dictionnaire breton-français* (CHÂLONS 1723) de Pierre de CHÂLONS un objectif d'apprentissage de la langue auprès d'un public caractérisé comme étant celui des religieux²⁵ :

cf. p. 994

« il [ce dictionnaire] ne laissera pas d'être très utile, non seulement pour ceux qui veulent apprendre le Breton (comme il est évident.) Mais même pour ceux qui le savent ; ces derniers trouveront sous leurs yeux plusieurs mots auxquels ils n'avoient jamais fait attention, dont ils pourront se servir heureusement dans le Confessionnal & dans la Chaire, pour échauffer leur Style²⁶ toujours trop froid. » *ibid.* : III

11.2.2.3 Chez Grégoire de Rostrenen

Enfin, GRÉGOIRE DE ROSTRENE mentionne à propos de son dictionnaire, dans son « *Épître à Nosseigneurs des États de Bretagne* », qu'« *Il sera utile surtout à ceux qui travaillent au salut*

25. Il est difficile de déterminer l'auteur de cet avertissement. Le dictionnaire, édité par François BERTHO et Claude CILLART DE KERAMPOUL après la mort de l'auteur, l'*avertissement* est sûrement l'œuvre de l'un des deux. Les positions que CILLART exprime dans son propre dictionnaire (cf. p. 1008) étant nettement plus tranchées que celles-ci, nous penchons, sans certitude, pour BERTHO.

26. Le terme est en partie illisible dans la copie que nous avons consultée, on lit le <S> initial et <1e> final, d'où nous en déduisons <Style>.

des Peuples, en leur aprenant la vraye Religion de leurs Peres, dont vous êtes les défenseurs zélez & les sectateurs fidèles. » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 6). Il explique plus longuement les circonstances de la rédaction de son ouvrage dans sa préface :

« Je dois avoüer de bonne foi que ce n'est point une démangeaison d'écrire, genre pour lequel je n'ai aucun talent, qui m'a engagé à composer ce Dictionnaire, c'est uniquement l'ordre d'un de mes Superieurs, le très R.P. FRANÇOIS-MARIE DE SAINT MALO, quatre fois Provincial des Capucins de Bretagne & Deffiniteur General de l'Ordre, qui m'y a déterminé : afin, disoit-il, d'aider par ce moien, nos jeunes Religieux; & plusieurs Ecclesiastiques zélez du País, à traduire leurs Sermons François en Breton, pour pouvoir Prêcher aux Peuples de la Basse-Province, dont la plus grande partie ne sait pas la Langue Françoisise, & qui cependant est-très avide de la parole de Dieu. » *ibid.* : 8

À la fin de la liste des références utilisées, il dresse le bilan de sa démarche :

« Pour moi, j'estimerai les peines que je me suis donné jusqu'ici, bien païées, le tems de douze années entieres que j'ai employé à cet Ouvrage, & les désagrémens que j'y ai eu, suffisamment récompensez, s'il est utile, comme j'ose me le promettre, à tous ceux qui voudront s'apliquer à la Prédication Bretonne & à la Confession, pour convertir à JESUS-CHRIST les ames qui ont été rachetées par son précieux Sang; puisque telle a été ma premiere intention, pour ne pas dire, mon unique dessein, & le seul but que je me suis proposé en cet Ouvrage. » *ibid.* : 17

Du côté des autorités religieuses qui ont donné leurs « approbations » et « permissions » à l'édition du dictionnaire, consignées en fin d'ouvrage, on perçoit la même finalité. Le Très Révérend Père, Frère AUGUSTIN DE QUIMPERLÉ, *Définiteur Général* des Capucins, mentionne ainsi dans sa « Permission » : « Vous étant appliqué depuis plusieurs années à faire un Dictionnaire François-Breton, qui facilite à nos Prédicateurs l'intelligence & la bonne expression de la Langue Bretonne dans tous les Diocèses où elle est en usage [...] » (*ibid.* : 979). Les « Théologies de l'Ordre », quant à eux, perçoivent également cette finalité dans l'Approbation qu'ils donnent à l'ouvrage :

« Nous le jugeons digne d'être imprimé pour l'utilité de ceux qui non seulement voudront apprendre à fond, & à parler exactement la langue Bretonne selon les différentes expression & prononciations qu'elle a dans presque tous les Dioceses de la Province; mais encore de ceux qui voudront expliquer en termes intelligibles & orthodoxes les principaux Misteres de la Foy Catholique, & les plus importantes maximes de la Morale Chrétienne, que l'Auteur a inseré dans son Ouvrage; & qui après plusieurs années employées, soit à la Prédication, soit aux Missions, où il a fait voir son érudition, a deplus voulu en favoriser la posterité, faciliter l'usage de la langue Bretonne à ceux, qui comme lui, animez du zèle de la gloire de Dieu, & du salut des ames, voudront s'adonner à l'instruction des Fideles, qui en Bretagne marquent beaucoup d'avidité & de respect pour la parole de Dieu. » *ibid.* : 979

*

* *

Comme on le voit, ces trois dictionnaires s'adressent essentiellement aux religieux, et visent à leur enseigner le breton pour qu'ils puissent prêcher et catéchiser. Leur contenu lexicographique se trouvera donc déterminé par cet objectif, et il nous semble anachronique de vouloir les juger en fonction des buts de la linguistique ou du militantisme qui auront émergé à partir du XIX^e siècle : pour qui sait les re-situer dans le contexte de leur rédaction, ils ne sont en effet pas uniquement un recueil de mots mal mélangés par des auteurs ignorants d'un breton érigé comme véritable, mais ils constituent des témoignages révélateurs à propos de la situation sociale au

sein de laquelle la langue bretonne se trouvait alors écrite, et des objectifs guidant sa promotion par les institutions religieuses.

Il faut par ailleurs mentionner que la démarche sera déjà un peu différente dans les dictionnaires de Claude CILLART DE KERAMPOUL (1744), et de Louis LE PELLETIER (1716, 1752) : comme nous l'avons déjà vu en partie plus haut, ces deux auteurs se placent déjà dans une démarche de revalorisation de la langue bretonne *pour elle-même* (en l'occurrence, le breton de Vannes pour CILLART). Pour cela, ils mobiliseront des discours d'origination au sein desquels la langue bretonne se trouvera comparée à l'hébreu, ce qui visera à en revaloriser l'usage par la mention de son ancienneté. LE PELLETIER, du fait de la solide formation qu'il reçut en tant que bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, élargira le propos en présentant des réflexions étymologiques concernant l'histoire de la langue. Par l'intérêt qu'ils portent à la figure des Celtes et à l'ancienneté de la langue bretonne, ces deux auteurs se situeront ainsi dans une démarche différente de MAUNOIR, CHÂLONS ou GRÉGOIRE, notamment parce qu'ils percevront la proximité avec le français comme une dégradation de la pureté celtique : pour ces raisons, ils en viendront à formuler les premiers jugements puristes sur la langue bretonne. Si ceux-ci ne peuvent pas être comparés aux mouvements de différenciation qui émergeront au XIX^e siècle, ces deux auteurs, et LE PELLETIER en particulier, fourniront néanmoins à la tendance ultérieure une première base discursive sur laquelle s'appuyer.

cf. p. 1008

cf. p. 969

cf. p. 1011

cf. p. 150

cf. p. 158

cf. 12.1

11.2.3 Des ouvrages commandés par le clergé

Un autre élément qui permet de comprendre le contexte social de rédaction de ces ouvrages, et qui se trouve être cohérent avec la notion de "colinguisme", réside dans le fait qu'ils sont souvent présentés, de l'aveu de leur propre auteur, comme émanant d'une demande de la part d'une autorité ecclésiastique.

Chez Maunoir : « *Plusieurs Pasteurs des ames, & autres personnes zelées de la gloire de Dieu m'ayant prié de donner au public en langage Armorique, ce que ie iugeois a propos pour planter, & accroistre la connoissance, amour, & le service de Dieu dans le cœur des fidelles, [...]* » (MAUNOIR 1659 : 17) ; « *Plusieurs Ecclesiastiques zelés de la gloire de Dieu, m'ayant prié de donner au public ce que ie iugeois a propos, & necessaire pour planter & accroistre la connoissance, l'amour & service de Dieu dans ces derniers cantons d'Europe, [...]* » (ibid. : 18)

Chez Grégoire : « *Je dois avoüer de bonne foi que ce n'est point une démangeaison d'écrire, genre pour lequel je n'ai aucun talent, qui m'a engagé à composer ce Dictionnaire, c'est uniquement l'ordre d'un de mes Superieurs, le très R.P. FRANÇOIS-MARIE DE SAINT MALO, quatre fois Provincial des Capucins de Bretagne & Deffiniteur General de l'Ordre, qui m'y a déterminé : afin, disoit-il, d'aider par ce moïen, nos jeunes Religieux ; & plusieurs Ecclesiastiques zéléz du Païs, à traduire leurs Sermons François en Breton, pour pouvoir Prêcher aux Peuples de la Basse-Province, dont la plus grande partie ne sait pas la Langue François, & qui cependant est-très avide de la parole de Dieu. Je me fis un devoir de lui obeïr, quelques difficultez que je prévisse dans l'execution de cet ordre ; [...]* Néanmoins la soumission que je devois au Superieur que j'ai cité plus haut, & à ceux qui lui ont succédé dans les mêmes charges, m'a fait passer sur cette consideration ; [...]

Le Pelletier mentionne quant à lui un grand nombre de sollicitations extérieures :

« *Je ne sai si le travail que je donne au public est celui pour le quel les savans ont marqué tant d'empressement, depuis les essais qu'en ont donnez MM. HUET dans sa*

Démonstration Evangelique, BOCHART dans son *Canaan*, DAVIES en son *Dictionnaire et quelques autres* : et si je serai assez heureux d'avoir rempli leur attente. C'est du moins mon intention. Et sans que je le dise, on verra assez que je n'y ai épargné ni soin ni travail.

D'abord, sans porter mes vûes si loin, j'avois, en homme de ma profession, borné mon étude des langues à l'intelligence du Texte sacré et de la Tradition, de la quelle on ne peut par soi même entendre qu'une partie sans les secours du Grec. Mais l'obéissance m'ayant mêlé avec les Bretons Armoricains, premièrement au diocèse de Vannes, puis en ceux de Cornwallle et de Leon, je me trouvai frappé d'une certaine conformité que je crus voir entre le Breton et les langues savantes et quelques unes des moins anciennes.

Je transcrivis donc d'abord le petit *Dictionnaire* du fameux pere MAUNOIR, tout informe qu'il est : et j'y fis quelques remarques pour mon usage particulier. Je les montrai, comme une curiosité au savant p. MABILLON et à quelques autres qui souhaiterent que je fisse quelque chose de plus, et me nommerent plusieurs grands hommes, entre autres Mr. l'Abé BIGNON, qui désiroient depuis long tems un ouvrage tel que celui-ci (*Plaise à Dieu qu'ils en soient contents, dequoi je n'ose me flater*) parce qu'ils le croioient utile à l'Histoire : et quelques uns même à la Religion.

En ce même tems un savant Prêtre de l'oratoire nommé le Pere PASSAVANT, à qui, après Dieu, je suis redevable de l'état où je suis, m'écrivit en ce país pour me prier de lui dire si je trouvois véritablement quelque affinité entre le langage des Bas-Bretons, et l'Hebreu, le Grec, le Breton de la Grande Bretagne, l'Irlandois &c. Pour satisfaire à sa demande, je m'appliquai à cette étude plus sérieusement qu'e je n'avois fait ; et envoiai à cet Ami quelques échantillons de mes découvertes qui lui plurent de telle sorte qu'il m'écrivit une autre fois pour m'engager à continuer, me disant qu'il croioit que la Providence Divine m'avoit envoyé en ce país [mot barré] afin que je m'occupasse à ces recherches.

J'en étois là, lorsque les pp. D. Alexis LOBINEAU Auteur de la nouvelle *Histoire de Bretagne* et son Collegue D. Denis BRIANT tous deux mes Confreres et Amis, me conseillerent de travailler de mon mieux à ce dessein, qui faisoit partie de leur entreprise. [...] j'ai continué mon travail avec plaisir, autant que pour assurer à notre France une mere langue si ancienne et si étendue, que pour répondre aux vœus des savans, leur fraier le chemin aux découvertes, et leur en faciliter [mot barré] le travail ; [...] » LE PELLETIER 1716 : 1-2

Il est significatif que les seuls ouvrages ne mentionnant pas des instances extérieures dans leur paratexte ont pour cela de bonnes raisons : les dictionnaires de Pierre de CHÂLONS (1723) et LE PELLETIER (1752) ont été imprimés après la mort de leur auteur, le paratexte est donc allographe, et celui de CILLART fut d'abord publié anonymement, sous le pseudonyme de L'ARMERYE²⁷.

On ne peut pas écarter l'hypothèse que ces mentions d'une demande extérieure puisse consister en une simple précaution rhétorique, formule de modestie, dans laquelle l'auteur se défendrait d'avoir entrepris lui-même une tâche aussi importante (et nécessitant un certain degré de confiance dans ses propres connaissances linguistiques) que la rédaction d'un dictionnaire. Néanmoins, une telle précaution n'est pas pour autant incompatible avec l'existence réelle d'une demande extérieure, d'autant plus que les supérieurs ou coreligionnaires mentionnés peuvent être ceux qui donneront des informations, rédigeront les approbations, travailleront à l'édition de l'ouvrage, etc. : il n'est donc pas raisonnable d'envisager que les auteurs auraient imputé à leurs supérieurs une demande inexistante, car cela se serait vu.

Cette insistance sur les sollicitations extérieures montre que ces dictionnaires répondaient à une *demande sociale forte*, émanant de la *hiérarchie ecclésiastique*. Certains auteurs manifestent

27. Par ailleurs, d'autres vocabulaires manuscrits aujourd'hui ajoutés au corpus de la lexicographie bretonne, comme le manuscrit de Brézal (LE THOMAS 1814, cf. p. 1044) ou celui de COËTANLEM (vers 1820, COËTANLEM 1820, cf. p. 1024), avaient été rédigés par leurs auteurs pour leur propre plaisir, et ne visaient pas à être édités.

eux-mêmes une réserve à s'engager dans un œuvre qui leur prendra des années, néanmoins ils mentionnent l'avoir réalisée comme un devoir d'allégeance à leurs supérieurs. Il faut donc prendre en compte que ces ouvrages étaient avant tout les *outils d'un colinguisme* que les institutions ecclésiastiques souhaitaient mettre en place. Ce statut social ne peut pas être sans influence sur le lexique que l'on y trouve, puisque le contenu de l'ouvrage s'en trouvait dès lors inféodé aux exigences que visait une telle hiérarchie dans sa demande. Pour MAUNOIR et GRÉGOIRE, l'enjeu est clairement mentionné, il s'agit de « *planter, & accroistre la connoissance, amour, & le service de Dieu dans le cœur des fidelles* » ou « *dans ces derniers cantons d'Europe* » pour le premier, et d'« *aider par ce moïen, nos jeunes Religieux ; & plusieurs Ecclesiastiques zélez du País, à traduire leurs Sermons François en Breton, pour pouvoir Prêcher aux Peuples de la Basse-Province* » pour le second. Dans le cas de LE PELLETIER, on perçoit sans surprise que la motivation prosélyte se situe moins fortement au premier plan, et que les références font plutôt appel à une curiosité érudite : cet écart s'explique par l'appartenance de l'auteur à la congrégation bénédictine de Saint-Maur, connue pour avoir formé de grands historiens de l'époque (cf. note 1 p. 158), et est en accord avec le contenu du dictionnaire, qui aborde une dimension étymologique et historique importante.

11.3 La mixité du lexique : signe d'ignorance ou de nouveauté ?

Un certain nombre de discours militants ultérieurs à ces usages linguistiques où se mêlent les langue bretonne et française les caractériseront essentiellement comme émanant de la méconnaissance du breton par le clergé, qui le poussa à introduire des termes provenant du français. Or, il nous semble pertinent d'introduire un élément supplémentaire à la compréhension de cette présence lexicale du français : dans la mesure où les auteurs tentaient d'introduire un message de dévotion, de réflexion abstraite et spirituelle auprès d'un lectorat qui y était peu familiarisé, les écrits en breton faisaient face à la nécessité de *forger un vocabulaire peut-être inexistant*, ou peu répandu, dans les usages d'alors. Si les besoins de néologismes ont explosé au XX^e siècle, en raison des changements dans les modes de vie, ils ne sont pas apparus à cette époque, et l'on peut concevoir que la diffusion de la doctrine chrétienne auprès des populations rurales bretonnes a engendré une situation où l'on commença par éprouver un vide lexical au sein de la langue quotidienne pour ce qui est de l'expression dans ce nouveau domaine, ce qui engendra une grande vague de créations lexicales. Or, ces termes abstraits existaient déjà dans d'autres langues : le latin et le français ; ils y formaient un système théorique éprouvé par des siècles de débats théologiques, et en étaient venus à acquérir un sens spécifique distinct des termes de l'usage commun, distinction qu'il importait au clergé de marquer pour éviter une compréhension d'un message d'élévation spirituelle qui l'aurait rabattu sur les trivialités du quotidien. On comprend alors que l'appropriation de termes aux racines latines pouvait sembler cohérent à ces auteurs, y compris dans les cas où ils pouvaient connaître un certain nombre de termes correspondants en breton.

cf. p. 698

11.3.1 Certains termes non-proches du français étaient connus

Nous trouverons un exemple particulièrement édifiant de cette dimension du colinguisme dans un ouvrage de piété religieuse, *Imitation hor Salver JESUS CHRIST* (MARIGO 1756). Parmi

les nombreux paratextes introductifs qu'il contient²⁸, on trouve un « *Avertissamant* » concernant le vocabulaire : l'auteur y présente plusieurs termes dont il estime que la compréhension pourrait être difficile au lecteur, et en donne ainsi quelques traductions en breton²⁹ :

« *Evel ma quefot el levr-ma gueriouï-gou, pe re a ve martese diez deo'ch [sic] da entent, ez e bet cavet a-propos lacat ama an explication anezo, evit ma o c'homprenot facilamant.*

Renquet int ervez an Alphabet, evit ma ellot o c'havout æssoc'h ha buanoc'h.

(MARIGO 1756 : 5)

Comme vous trouverez dans ce livre quelques petits mots, lesquels vous seront peut-être difficiles à entendre, il a été trouvé à propos d'en mettre ici l'explication, pour que vous les compreniez facilement.

Ils sont rangés selon l'Alphabet, pour que vous puissiez les trouver plus facilement et plus rapidement.

(nous traduisons)

Dans la petite liste des termes définis et de leurs définitions, si certaines expliquent un terme approprié du français par un autre du même genre³⁰, la plupart témoignent d'un réel souci pédagogique de définition par des mots simples, plus quotidiens, et marquant une influence moindre envers le français. On trouve quelques synonymes non ressemblants au français³¹, et d'autres fournissent des explications par des phrases ou des exemples³².

On peut présenter une rapide analyse du rapport entre les termes définis et leurs définitions :

Les termes ressemblants au français dans les définitions peuvent s'expliquer de deux manières : **soit** l'auteur n'en connaît pas d'autre synonyme en breton, **soit** il les estime compris de son public et donc il ne perçoit pas qu'ils pourraient également figurer dans la liste des mots à définir. On remarque par exemple que **inclination** est présent dans plusieurs définitions, mais n'est pas lui-même défini.

Les synonymes, nombreux, montrent que l'usage de termes ressemblants au français n'implique pas que l'auteur ignore ceux qui n'y ressemblent pas : MARIGO utilise **adversite** mais il les définit par les mots **trubuïl** et **droulanç**, il utilise **amour propr**

28. Nous avons travaillé à partir de la seconde édition de l'ouvrage, publiée chez Marin BLOT à Quimper en 1774.

29. Les mots présentés sont les suivants : **adversite**, **aeoc'h**, **amour propr**, **arc'h a alianç**, **attaich evit un dra**, **componction**, **den coz** (dans la phrase « *An den coz a vef c'hoas enoc'h* »), **desinteresset** (glosé : « *Un den desinteresset* »), **dign** (glosé : « *Dign da veza caret* »), **dissipet**, **divin** (dans l'expression : « *Consolation divin* »), **eclat**, **edifiant**, **exilet**, **expia e bec'hejou**, **humen** (dans l'expression : « *Consolation humen* »), **impi**, **infini**, **inquiet**, **inquietud**, **intelliganç**, **mân**, **neant** (dans l'expression : « *Anaout hon neant* »), **objet** (dans l'expression : « *C'hui, va Doue, a so an objet eus va oll desirou* »), **onction** (dans l'expression : « *Grit din, va Doue, dre an onction eus ho craç, souffr gant joa an afflictionou a erru guenê* »), **passionou**, **passion dereglet**, **privet** (dans l'expression : « *Pa vezomp privet a bep consolation* » ou « *Ar pec'het marvel a zeu d'hor priva a c'hraç Doue* »), **protector** (dans l'expression « *Hor Protector* », où l'on note une notation différente), **protegi**, **recuëilli** (dans l'expression « *En em recuëilli* »), **relachi** (dans l'expression : « *En em relachi* »), **repuignanç** (dans l'expression « *Souffr gant repuignanç* »), **resina** (dans l'expression : « *En em resina da volonte Doue* »), **sansualite**, **sansuel** (dans l'expression : « *plijaduriou sansuel* »), **sex differant**, **suffisant**, **temporel** (dans l'expression : « *Madou temporel* »), **vigilanç**, **vigilant**, **zêl ardant** (dans l'expression : « *Kaout ur zêl ardant da brocuri gloar Doue* »).

30. « *Passionou. inclinationou* » ou « *Sansualite. inclination da gontanti e squianchou* ».

31. « *Aeoc'h. da lavaret e, var c'horre, dreist, a zioc'h, a us, a euc'h.* », le terme n'est pas une appropriation du français ; « *Componction. glac'har eus e bec'hejou.* », « *Attach evit un dra, da lavaret e, affection, carantez, caout e galon stag ous un dra.* », « *Dissipet. dibarfet, distret, disonch.* », « *Eclat, lufr, squed.* », « *Exilet, forbanet, forbaniset, divroet.* », etc.

32. « *Amour propr, da ouzout e, re a garantez evit e-unan, inclination secret peini a ra, clasq e gontantamant ebquen* », soit : "trop d'amour pour soi-même, une inclination secrète qui fait chercher uniquement son contentement", « *Den coz. An den coz a vef c'hoas enoc'h, da lavaret e, n'oc'h eus quet trec'het c'hoas ar goal inclination gant peini oc'h ganet.* », soit : "Le vieil homme est encore en vous, ce qui veut dire que vous n'avez pas encore vaincu la mauvaise inclination avec laquelle vous êtes né", « *Sex differant, goaz ha maoües a so eus a ur sex differant* », soit "homme et femme sont d'un sexe différent". « *Divin. Consolation divin, consolation a zeu digant Doue.* », soit : "consolation qui vient de Dieu", etc.

mais connaît le mot *carantez*, utilise *componction* mais connaît *glac'har*, etc. Il faut alors percevoir que, s'il n'emploie pas ces mots, c'est pour *une autre raison que leur ignorance*. Quelle est-elle ? La fidélité au texte latin nous semble une hypothèse parmi les plus solides, elle est mentionnée dans l'avis « *au sçavant lecteur* » :

« *Si quelqu'un trouvoit une Interprétation sur quelques Chapitres ou même sur quelques Versets, qui fût & plus conforme au Texte Latin & plus convenable au simple peuple (ce que je ne doute point pouvoir arriver) on leur aura beaucoup d'obligation de les donner par écrit : on les conservera avec soin, & on aura attention de les insérer dans la premiere impression qui se pourroit faire.* » MARIGO 1756 : 11

Il ne faut pas oublier en effet que l'adaptation de textes religieux en langue vulgaire est déjà un sujet sensible à cette époque, elle peut être associée à une forme d'hérésie protestante par la hiérarchie catholique bretonne, et les « *Approbatons* » des supérieurs religieux sont là pour rappeler la vigilance de la censure.

Les définitions sous forme d'explications soulignent la volonté didactique de l'auteur : son objectif est de faire s'implanter le système de pensée du catholicisme dans les esprits d'une population rurale qui n'y est pas formée. La traduction doit donc se trouver entre les deux eaux de la fidélité au texte latin et de l'intelligibilité pour les milieux ruraux populaires (« *& plus conforme au Texte Latin & plus convenable au simple peuple* », on trouvera plus loin son appel à une traduction « *à la fois plus exacte, plus pleine d'onction, plus utile aux gens de la campagne* » (ibid. : 11).).

11.3.2 Mais alors pourquoi n'étaient-ils pas utilisés ?

Ainsi, il nous semble important de ne pas oublier que les choix lexicaux effectués par les auteurs religieux se situent dans le cadre d'une nécessité d'implanter un ensemble de thèses entièrement nouvelles, peut-être difficilement formulables dans les termes déjà répandus, y compris lorsque ceux-ci sont connus des auteurs. Par exemple, l'introduction d'une opposition entre "*consolation humen*" et "*consolation divin*" marque une dichotomie qui ne devait pas être des plus répandues hors d'un cadre religieux.

Par ailleurs, des éléments de vocabulaire renvoyant à des épisodes des Écritures Saintes, comme *arc'h a alianç* pour l'Arche des Tables de la Loi confiées à NOÉ, ou *Mân* pour la *manne* qui nourrit les peuples d'Israël, montrent là aussi que l'ouvrage, et son vocabulaire, introduisent une ensemble de connaissances factuelles qui n'existaient pas auparavant.

Ou encore, le terme *temporel* introduit la distinction augustinienne entre la cité Terrestre, monde des humains vivant dans le temps, et cité Divine, dans l'éternité³³.

On peut donc considérer que le choix de *vigilant* par un auteur qui connaît les termes *eveziant* et *acquedus*, ou de *inquietud* par quelqu'un connaissant *nec'h* et *encres*, peuvent aussi répondre à un souci de *fidélité de la traduction*, de *systematicité* et de *cohérence* dans l'adaptation de principes religieux qui, jusqu'ici, n'ont été formulés qu'en latin ou en français.

Il peut aussi s'agir de marquer la spécificité de l'acception religieuse du terme en question, qui possède une connotation que l'on ne trouve pas dans le vocabulaire commun : pour éviter les confusions ou une compréhension qui trivialiserait le message religieux, on choisit de garder des termes inconnus que l'on pourra revêtir d'une dignité plus élevée.

33. Voir AUGUSTIN, *La cité de Dieu*.

On pourrait alors penser que MARIGO ne diffère pas tellement des locuteurs d'aujourd'hui : c'est ainsi que les puristes français, rappelant que l'on pourrait tout à fait dire "un entraîneur" plutôt qu'"un coach", "redémarrer son ordinateur" plutôt que "le rebooter", "spectacle" plutôt que "show", etc., nous rappellent que les raisons d'adopter un terme venu d'ailleurs peuvent ne pas provenir uniquement d'un manque de vocabulaire dans la langue d'accueil, mais également d'un éventuel souci de cohérence envers les pratiques ainsi introduites, de marquage de leur provenance, etc.

11.3.2.1 La conscience des pratiques nouvelles

Si l'on prend ainsi en compte le fait que l'introduction d'un vocabulaire approprié du français peut s'expliquer au moins autant par le décalage entre le propos à présenter et ceux du quotidien que par l'éventuelle ignorance d'un "vrai breton", alors on pourra prêter une autre attention à toutes les autres indications, au sein du paratexte, qui témoignent d'un souci didactique : MARIGO, conscient de faire lire un livre à un public qui n'en a pas l'habitude, en donne ainsi un "mode d'emploi". On trouve par exemple (MARIGO 1756 : 4) un petit texte introductif nommé « *Ar feçon vad da lenn al levr-ma evit profita anezan* » ("la bonne façon de lire ce livre pour en profiter"), où MARIGO recommande à ses lecteurs de lire posément, sans se presser (« *pauset, eb en em hasta* »), de demander à Dieu la signification de certains passages, et de s'appliquer régulièrement à la lecture, en rassurant sur le fait que cela ne prend pas trop de temps. Ou bien (ibid. : 9) un « *Avis* » où MARIGO mentionne avoir inséré une décoration typographique dans les chapitres un peu trop longs, pour que le lecteur sache qu'il peut s'arrêter à ce moment-là, conseillant : « *Guell eo lenn nebeut a dra, ha medita var ar pezh a lennit, evit ne de lenn cals, eb reflexion ebet.* » (ibid. : 9) ("Il vaut mieux lire peu de choses, et méditer sur ce que vous lisez, plutôt que de lire beaucoup, sans aucune réflexion."). Ces indications montrent que l'auteur perçoit son public comme n'étant pas habitué à la lecture, et qu'il souhaite proposer des adaptations de manière à ce que l'ouvrage leur soit accessible.

Par ailleurs, fait significatif, MARIGO explicite clairement ce souci de clarification didactique dans un paratexte en français intitulé « *Au sçavant lecteur* » :

« *Quoique cet admirable Livre convienne à toutes sortes de personnes, on voit assez que l'Auteur l'a composé spécialement pour des Religieux. De-là il arrive que l'on y rencontre certaines choses que ne peut pratiquer un chef de ménage, ou un homme obligé de gagner sa vie par le travail de ses mains, tels que sont les Bretons de la campagne. De-là, il arrive aussi qu'on y voit quelques endroits qui paroissent au dessus de leur capacité.*

Comme c'est l'utilité de ceux-ci qu'on a eu particulièrement en vue dans cette traduction, on a cru qu'on pouvoit retrancher ces endroits trop sublimes & trop relevés pour eux, & que l'on pouvoit, moyennant quelques petits changemens, adapter à un bon Chrétien ce qui ne convient qu'à un parfait Religieux; & on a tâché de faire ensorte que nos Bretons n'y trouvassent rien qu'ils ne pussent entendre & imiter. D'ailleurs, il y avoit à craindre que les endroits qu'ils ne comprendroient point, ne fussent plus propres à leur donner de l'éloignement pour cet excellent Livre, qu'à leur en donner du goût. On a cru enfin qu'il convenoit de leur parler comme le sçavant & pieux Auteur leur eût parlé lui-même, s'il avoit écrit spécialement pour eux. » ibid. : 10

Dans ce passage, où MARIGO semble se justifier, face à un lectorat francophone et instruit, des simplifications qu'il a dû opérer par rapport à l'original latin, on perçoit qu'il décrit un certain décalage entre la langue qu'il écrit et celle que pratiquent « *les Bretons de la campagne* » ; mais ce décalage ne se formule pas dans les termes par lesquels la tradition ultérieure du militantisme décrira ce qu'elle nomme "*brezhoneg beleg*" : ce n'est pas MARIGO qui se présente comme ignorant

d'une expression bretonne habilement maîtrisée par la population, c'est au contraire le propos de son ouvrage qui risque d'être difficilement compréhensible pour ses lecteurs. De là, une politique de simplification, ainsi que le retranchement de certains passages, dont il se justifie plus loin dans le texte.

Il ne s'agit pas de savoir si la population à laquelle s'adressait l'ouvrage était aussi ignorante que ce qu'en disait MARIGO : il nous suffit de constater que c'est l'*ethos* d'un lectorat pouvant avoir des difficultés de compréhension qui a influencé les choix de formulation de l'auteur, et de bien d'autres comme on peut le supposer. On pourrait trouver paradoxal qu'une telle conscience de l'éventuelle difficulté pousse un auteur à adopter des termes appropriés du français et qui y ressemblent, risquant encore d'augmenter ces difficultés de compréhension. Mais on peut raisonner en un sens inverse : si un auteur qui connaît manifestement certains termes non ressemblants au français choisit malgré tout d'employer ceux qui y sont ressemblants, il faut considérer qu'il a d'autres raisons de le faire (qui peuvent correspondre aux nécessités déjà évoquées : fidélité au texte latin, démarcation du message religieux envers des termes désignant des réalités trop communes, systématisme d'un ensemble de termes déjà bien établis, etc.), et que c'est plutôt par cette courte liste de vocabulaire, ainsi que ses conseils de lecture, qu'il visera à répondre à ce décalage.

11.3.2.2 L'anticipation d'une censure non-bretonnante ?

Il faut enfin rappeler que les ouvrages religieux sont soumis à la censure, et sont généralement publiés accompagnés d'« *Approbatons* », « *Permissions* », etc., de la part de la hiérarchie ecclésiastique³⁴. Pour pouvoir approuver un ouvrage, les supérieurs devaient d'abord le comprendre : or il n'est pas certain qu'ils possédaient tous une connaissance du breton. On se souvient par exemple que, dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847), LA VILLEMARQUÉ mentionne que les chansons pieuses de dom Michel LE NOBLETZ furent condamnées en partie parce qu'elles n'étaient pas comprises par l'évêque de Quimper, et que par conséquent, malgré leur contenu pieux, elles purent être suspectées. On imagine effectivement que la sensibilité religieuse de l'époque autoriserait difficilement la publication d'ouvrages sous le patronage de l'Église si ses autorités ne pouvaient pas en comprendre le contenu. Dans un tel contexte, il est concevable que les auteurs aient souhaité marquer la conformité de leur ouvrage à la doctrine chrétienne en y introduisant des termes directement appropriés du français, et donc compréhensibles et identifiables par les censeurs, y compris non bretonnants. En ce sens, l'anticipation de la lecture des censeurs, passage obligé pour une publication à cette époque, put être un phénomène qui influença l'adoption de termes visiblement appropriés du français, surtout pour des ouvrages rédigés comme le *Sacré Collège de JÉSUS* (MAUNOIR 1659), les colloques, ou les livres de piété (les dictionnaires étaient quant à eux soustraits d'un tel risque).

cf. p. 297

11.3.3 Aurait-il existé des termes bretons pour toutes les notions religieuses ?

Par ailleurs, lorsqu'un courant décrit ce breton colingue comme celui d'une ignorance, il applique des présupposés non seulement sur la langue écrite du clergé, mais aussi sur les usages oraux du « *chef de ménage* » ou de l'« *homme obligé de gagner sa vie par le travail de*

34. On peut mentionner quelques exceptions comme le dictionnaire de CILLART DE KERAMPOUL, publié sous pseudonyme "L'A****", présenté comme imprimé à Leyde alors qu'il le fut à Vannes (CILLART DE KERAMPOUL 1744), justement dans le but de se soustraire à de telles obligations.

ses mains » : pour pouvoir dire que le clergé ignorait certains termes bretons, il faut encore concevoir que ceux-ci aient existé dans les usages quotidiens du milieu rural. Or, si l'on ne disposait pas *a priori* de termes pour désigner en breton un tracteur ou un ordinateur dans les campagnes au XX^e siècle, est-il déraisonnable de penser que l'on n'en disposait pas non plus pour désigner l'expiation de ses péchés, la connaissance de son néant, l'onction, le zèle ardent dans les campagnes du XVIII^e? La condamnation du *brezhoneg beleg* à partir du XIX^e siècle reposera sur le présupposé selon lequel un lexique complet et précis aurait déjà préexisté pour désigner les subtilités de la doctrine catholique avant même qu'elle ne fût introduite, et que c'est par une simple méconnaissance que le clergé n'appliqua pas ces termes déjà présents. Il semble plus raisonnable de concevoir que c'est en partie *parce qu'il n'existait pas*, dans les usages oraux quotidiens, de termes aussi techniques, qu'ils durent être trouvés quelque part où ils étaient déjà bien attestés depuis des siècles. On retrouve donc également, derrière cette condamnation du *brezhoneg beleg*, la nostalgie d'un breton qui aurait été considéré comme déjà complet et capable de tout dire, et dénaturé par l'arrivée de termes français sous l'influence des religieux.

C'est ainsi qu'il n'était pas rare de lire à l'époque des déclarations d'auteurs déclarant avoir écrit délibérément dans un breton rapproché du français, en raison du caractère « stérile » de l'idiome armoricain :

- Charles LE BRIS, autre auteur religieux du XVIII^e, parlera ainsi dans l'épître à son *Introduction d'ar vuez devot* (chez PLOESQUELLEC, 1710 et 1727, cité par LE GOAZIOU 1950 : 15), de la « *langue bretonne qui est extrêmement ingrate et stérile quoique très énergique et très persuasive et qui demande une expression si claire et si naïve, qu'elle ne souffre point de période ni d'autre figure de longue haleine* ». On perçoit qu'avec une telle conception du breton, les appropriations envers le français lui semblent préférables pour transmettre un message biblique (voir aussi F. ROUDAUT 1987 : 242–243).
- On retrouvera cette mention de la « stérilité » de la langue dans le colloque imprimé par PLOESQUELLEC : « *le tout d'un beau François, traduit fidèlement en bon Breton, mot pour mot, autant que la stérilité de cette Langue l'a permis* » (PLOESQUELLEC 1717 : 4), la revendication du « *mot pour mot* » montrant là aussi un choix de la part de l'auteur d'adopter une caractéristique qui sera considérée comme propre au *brezhoneg beleg*, à savoir le calque syntaxique. cf. p. 1030
- Tanguy LE JEUNE, instituteur, reprendra dans son manuel, *Le Rudiment du Finistère*, une telle caractérisation, en explicitant que la ressemblance envers le français résulte d'un choix : « *quant au breton qui est sans règle fixe, & si stérile, l'on prie chaque maître & maîtresse d'école de l'aider, chacun suivant l'usage de son canton, Léon, Quimper, Tréguier, &c. ; c'est pourquoi on a préféré de mettre certains mots sans ôter les lettres ni la terminaison qu'on emploie en français, quand la prononciation & particulièrement le sens le permet [...]* » (LE JEUNE 1799–1800 : IX–X). cf. p. 1043

11.3.4 Une pratique non exceptionnelle

La pratique ainsi observée consiste à faire cohabiter, non *du breton et du français*, mais, au sein d'un texte breton, des termes *visiblement proches du français* et d'autres qui ne se présentent pas comme tels : on pourrait la considérer comme une forme de colinguisme à l'intérieur même

du breton. À défaut de pouvoir étudier de manière exhaustive et détaillée à quel point un tel procédé était ou non répandu dans la littérature bretonne, on peut néanmoins citer quelques exemples d'ouvrages qui reproduisent, avec des différences, une démarche proche de celle de MARIGO :

Gilles de Kerampuil avait présenté dans sa traduction du *Catéchisme* de CANISIUS (KERAMPUIL 1576) certains doublons lexicaux, marqués par une étoile dans le texte, un second terme étant proposé en marge. Il justifie ainsi sa démarche :

« *Notet lenneryen en quemēt ma quefet vn steren raportet var an margin, ez eu ententet an diuers usag à comsou en langaig Brezonec, eguit nep na gouuezo vnan, à entento héguilé.* » (ibid. : 1 G)

Notez, lecteurs, qu'en chaque cas où vous trouverez une étoile rapportée dans la marge, sont compris les divers usages des paroles en langue Bretonne, pour que celui qui n'en connaisse pas l'une, comprenne l'autre. (nous traduisons)

Le procédé sera mentionné et critiqué par LA VILLEMARQUÉ dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 92–93), où il commente : « *Plusieurs des auteurs postérieurs à Gilles de KERAMPUIL trouvèrent son procédé d'un effet agréable et l'imitèrent* » (ibid. : 93).

cf. p. 702

Le frère Constantius optera quant à lui pour un lexique éloigné du français, mais marquera d'une étoile les termes qu'il estime difficiles à comprendre pour les élèves, et les consignera dans un lexique final (APPRIOUAL 1899 : 201–206). Il commente ainsi son procédé :

cf. p. 1078

« *Marteze e kavot el Levrik, kalz geriou brezounek dishevel diouc'h brezounek ho pro, ha karter pe al leac'h e pehini e choumit, mez kazi an holl geriou diez-se a welot heuliet euz eur steredennik (*) evit rei d'e-hoc'h da anaout e kavot anezho e fin al Levrik ha troet zoken e Gallek.* » (ibid. : G)

Vous trouverez peut-être dans le *Levrik* beaucoup de mots bretons différents du breton de votre pays, votre quartier ou le lieu où vous habitez, mais vous verrez presque tous ces mots difficiles suivis par une petite étoile (*), pour vous faire savoir que vous les trouverez à la fin du *Levrik* et même traduits en Français. (nous traduisons)

Tugdual Kalvez fera de même dans le paratexte de son dictionnaire de philosophie (KALVEZ 2010) : en accord avec la volonté qu'il exprime de concilier la technicité du vocabulaire philosophique et l'accessibilité, les mots qu'il considère comme techniques et difficiles à comprendre sont aussi suivis d'une étoile, et l'auteur en donne une traduction à la fin de son texte nommé *Kinnigadur (présentation)*.

cf. p. 1295

cf. p. 822

On observe ainsi un nombre varié de solutions, de celles qui privilégient les formes proches du français (KERAMPUIL, MARIGO) à celles qui favorisent les formes éloignées (CONSTANTIUS, KALVEZ), en passant par les formes mixtes, mais toutes répondent à un même souci de conciliation entre la technicité du vocabulaire et l'intelligibilité³⁵.

*

35. Il faudrait encore prendre en compte un procédé similaire appliqué par Loeiz ANDOUARD, et qu'il justifie dans la seconde édition de son dictionnaire de la mer (ANDOUARD 1983, cf. p.1162). Nous ne l'intégrons pourtant pas ici car le procédé porte sur une autre question, qui est celle de l'opposition entre *termes recueillis dans l'usage* et *termes inventés* : l'auteur s'était d'abord défendu d'introduire le second type, puis a dû en présenter quelques uns, qu'il marque alors par une étoile. Cette opposition est différente de celle que l'on trouve entre breton et français, elle ne prend sens qu'à partir des la polarisation des locuteurs au xx^e siècle siècle (cf. ch. 13).

* *

De ce rapide examen du paratexte d'un ouvrage prototypique de la littérature d'édification religieuse bretonne, maintes fois réédité, on peut déduire que MARIGO au XVIII^e peut avoir des raisons bien particulières de faire usage d'un vocabulaire approprié du français, ce qui ne témoigne pas forcément d'une ignorance des termes bretons, qui se trouvent assez souvent dans les définitions et reformulations qu'il donne au sein de son petit lexique. L'exigence de fidélité envers le texte latin, celle d'une cohérence entre les notions religieuses qui forment entre elles un système théorique bien établi et renforcé par des siècles d'écrits théologiques, et la volonté de démarquer les notions présentées dans l'ouvrage des usages communs, considérés comme plus triviaux, peuvent figurer parmi les causes possibles qui expliquent le choix d'adopter un terme approprié du français, *quand bien même*, dans certains cas, *des termes moins ressemblants au français pourraient être connus*. Les discours ultérieurs qui critiqueront le "*brezhoneg beleg*" en l'observant uniquement sous l'angle de sa ressemblance lexicale envers le français oublient généralement de recontextualiser un tel usage dans la situation historique et sociale particulière qui l'a produite : ces usages linguistiques constituent l'instrument de l'importation d'un système théorique complexe, abstrait, précis, ancré dans une réflexion théologique de plusieurs siècles, et mû par des contraintes spécifiques liées à la censure qui pèse sur le discours religieux. De même que les adoptions, en français d'aujourd'hui, du vocabulaire du **management** ou de l'informatique approprié de l'anglais peuvent parfois se trouver justifiées dans certains discours par l'argument selon lequel une notion perdrait de sa signification précise, ou de sa cohérence au sein du système lexical qu'elle forme avec d'autres, si elle était traduite en français ; de même, de telles exigences ont tout à fait pu être déjà présentes au moment de l'adoption en breton d'un vocabulaire religieux.

Bien entendu, il n'est pas possible de généraliser sur le breton de toute une époque à partir de l'étude d'un petit lexique introduisant l'*Imitation* de MARIGO : il faudrait proposer une étude lexicographique générale qui observerait, au sein du lexique de l'époque, les termes ressemblants au français qui peuvent s'expliquer par ces causes, et ceux que n'explique aucune nécessité d'introduction d'un discours religieux. Il faudrait étudier chacun des textes en fonction du contexte d'apprentissage et de pratique de son auteur, et prendre en compte également les phénomènes de calque syntaxique. Ainsi, il ne s'agit pas de dire que les exigences pesant sur les ouvrages religieux que nous avons mentionnées expliqueront à elles seules les phénomènes linguistiques de cette époque ; en revanche, il importe d'introduire leur prise en compte comme s'ajoutant aux autres facteurs, ceci pour éviter une lecture partisane et réductrice des usages linguistiques écrits par les religieux d'alors, qui les expliquerait uniquement par l'ignorance des scripteurs.

L'observation de procédés similaires, tant dans un catéchisme plus ancien (KERAMPUIL 1576) que dans un manuel scolaire du la fin du XIX^e siècle (APPRIOUAL 1899), ou un dictionnaire de philosophie au XXI^e (KALVEZ 2010) montre par ailleurs une tension plus générale à tout travail d'adaptation dans une langue d'un lexique d'abord produit ailleurs, puisqu'il faut parvenir à concilier entre elles les exigences de la fidélité conceptuelle et de l'accessibilité au public de destination : pour cette raison, la pratique des doublets lexicaux a pu sembler à certains un moyen comme un autre de résoudre la tension.

11.4 Les colloques et conversations, prototypes d'ouvrages colingues

Les ouvrages qui furent nommés "colloques" ou "conversations" peuvent être considérés comme les instruments les plus emblématiques de cette démarche de colinguisme : bien qu'ils puissent contenir également des listes de vocabulaire, il s'agit essentiellement de dialogues mis en scène et rédigés sur deux colonnes se faisant face : l'une en français, l'autre en breton. À la différence des dictionnaires, ils permettent donc au lecteur d'appréhender la formulation de phrases entières dans un contexte se voulant la reconstitution de situations interlocutives. Contrairement aux dictionnaires du XV^e au XIX^e siècle également, ils connurent une diffusion largement plus répandue : nous avons déjà présenté plus haut quelques éléments concernant l'histoire complexe de leur édition, nous en retiendrons simplement leur grande diffusion, à la fois par les tirages qu'ils connurent (« *La moyenne étant de 2.000, les 70 éditions connues représentent 150.000 exemplaires.* » (LE GOAZIOU 1950 : 35)) le grand nombre de réimpression (« *TOTAL : 73 éditions connues. Et il en existe certainement d'autres!!!* » (LE MENN 1981 : L. 2, P. 5)), ainsi que le plus grand désordre dans les possibilités de reconstitution d'une histoire éditoriale précise et détaillée, puisque beaucoup furent publiés sans date ni nom d'auteur, et que les éditions, faites en différentes villes, connaissent des variantes plus ou moins grandes de l'une à l'autre.

cf. p. 100

Si nous classons ces ouvrages parmi les meilleurs exemples de la démarche de colinguisme, c'est d'abord parce qu'ils visent explicitement l'apprentissage d'une des langues par l'intermédiaire d'une autre déjà connue (le colloque de QUIQUER porte ainsi pour titre : « *Liure nécessaire tant aux François que Bretons, se frequētans, & qui n'ont pas l'intelligence des deux Langues* », et ceux de la série de PLOESQUELLEC : « *ouvrage très-utile à ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux Langues.* »), et parce que leur mise en page présente le même texte dans deux langues se faisant face³⁶. On observera ainsi que dans le colloque de QUIQUER, que nous avons reproduit avec sa mise en page, chaque ligne ne contient pas plus de 3 ou 4 mots, ce qui permet une confrontation plus simple des points communs (mais influence aussi la formation de calques syntaxiques).

Ces points communs dans la visée didactique d'ouvrages ne doivent pas cacher néanmoins quelques décalages en fonction de la démarche des auteurs : si celle-ci est d'autant plus difficile à contextualiser que l'on en connaît très peu sur eux, les paratextes nous fournissent justement un complément d'information utile.

11.4.1 Le *Colloque* de Guillaume Quiquer (1626)

Comme dit plus haut, nous connaissons assez peu de choses sur Guillaume QUIQUER, même la graphie exacte de son nom n'est pas certaine. Il est nommé comme « *Maître* » dans certaines éditions, et présenté comme étant de Roscoff³⁷. Le contenu thématique des dialogues manifeste peu de dimension religieuse, il est davantage centré sur les voyages et le commerce. L'examen

cf. p. 100

cf. p. 1027

36. C'est ce genre d'ouvrage, en l'occurrence une présentation bilingue de *Télémaque*, par lequel Joseph JACOTOT enseigna le français à des étudiants hollandais (RANCIÈRE 1987 : 7–11).

37. Gwennole LE MENN a consacré le livre 3 de sa thèse à éclaircir les connaissances historiques dont nous disposons à propos de QUIQUER (LE MENN 1981). Il donne aussi des informations, à son sujet dans sa réédition du *Nomenclator* (QUIQUER 1633), autre ouvrage de QUIQUER, dictionnaire à entrées thématiques adapté en breton à partir de la version d'Adrian JUNIUS qui datait de 1577.

de la « table » de l'ouvrage, où l'auteur présente chaque chapitre, montre ainsi le type de conversations courantes présentées par l'ouvrage : « *plusieurs propos communs, desquels on use à table* », « *pour acheter & vendre* », « *pour demander ses debtes* », « *pour demander son chemin, avec les propos communs* », « *devis familiers, estant à l'hostellerie* », « *devis de la levée* » (le réveil et les premiers moments de la journée), « *propos de marchandise* », « *pour apprendre à faire lettres, missives, obligations, quittances & contrats* » (QUIQUER 1626 : 8–9). Par ailleurs, les ordres aux servants sont fréquents dans les dialogues : on pourrait en déduire que l'ouvrage s'adresserait aux catégories privilégiées ayant à donner ces ordres (étant aussi celles qui voyagent), mais il ne s'agit pas d'être réducteur, car les personnes en situation de service peuvent tout aussi bien être intéressées pour acquérir une connaissance de telles instructions dans les deux langues³⁸.

Dans son adresse « *Av lecteur / dan lenner* », QUIQUER présente ainsi les usages auxquels il destine son ouvrage :

« *Amy lecteur,
ce livre
est tant utile,
& profitable,
& l'usage d'iceluy
tant nécessaire
que sa valeur
(voire de gens sçavans)
n'est assez
à priser :
car il n'y a personne
(négotiant)
qui n'ait affaire
de ces deux langues
qui sont icy escrites
& déclarées :
Car soit que quelqu'un
Fasse marchandise
ou qu'il
hante la Cour
ou qu'il
suyve la guerre,
ou qu'il aille
par Villes & champs
il luy faudroit avoir
un truchement,
pour quelqu'une
de ces langues.
Ce que nous
considerans,
avons à nos
grand despens,
& à votre
grand avantage,
lesdites langues*

Ma mignon Lëner,
an leur-man
à so quen util,
ha quen profitabl,
hag an usaig aneza
quen necesser,
ya e dalvoudegezh
(mêmes gant an dut scavãt)
nede quet ahoalc'h
da veza priset :
rac nendeveus den
(o traffica)
no devez afer
an diou langaig-man
pere so aman scrivet
ha discleriet,
Rac bezet eurre benac
à rac marc'hadoures
pe autramant
a hente al Lez
pe autramant
à eulye ar bresel,
pe autramant à yae
dre Keriou ha brozyou
e ve ret deza cahout
ur c'honduer,
evit pep hini
an langageou-man.
O consideri
quement-se
honneus en hon
dispign bras,
hag en ho
avantaig bras,
an lavaret la[n]gageou-man

38. C'est ainsi que BOURDIEU prenait la figure du « *domestique* » pour remettre en cause les assignations simplistes d'une manière de parler à un milieu social : dans la mesure où celui-ci incarne la transition entre le milieu des maîtres, auxquels il doit s'adresser, et celui des autres servants, auxquels il transmet les consignes, il se trouve amené à osciller en permanence entre au moins deux registres hétérogènes (article « *Vous avez dit populaire ?* », reproduit dans BOURDIEU 2001 : 132–151, voir précisément pp. 150–151). On la retrouve ailleurs chez BOURDIEU.

jointes
ensemble,
É mises en ordre,
si que d'oresnavant
vous
n'aurez plus affaire
de truchement :
mais les pourrez
de vous mesmes parler
É vous en aider
É connoistre
la maniere
de prononcer.
Qui a jamais
sçeu obtenir
avec un langage
l'amitié de
diverses nations ?
combien y en a-il
d'enrichis
sans connoissance
de plusieurs langues ?
qui peut gouverner
Villes É Provinces,
sans sçavoir
autre langue, que
sa langue maternelle : [...] »
(QUIQUER 1626 : 3-5)

pere honneus
assamblet,
ha lequet dre urz,
da guement
no bezo
affer muy
à conducer :
hoguen e hellot
ho hunan o prezec
hag en em sicour
hag anazout
ar feçon
da prononci.
Piou biscoas
en deus hallet derc'hel
gant ur langaig
ar carantez à
divers natiounou ?
peguement
à dut pinvidic so
hep an anaoudeguez
à cals à langageou ?
piou à hel gouvarn
Keriu, ha Provingou,
hep gouzout
quen langaig, nemet
langaig e mam ; [...] »
(QUIQUER 1626 : 3-5)

Le **public** visé semble donc être avant tout celui de voyageurs (« *ou qu'il aille, par Villes É champs* », « *l'amitié de diverses nations* »), commerçants (« *négotiant* », « *qu'il Fasse merchandise* », « *enrichis* »), ou personnes souhaitant avoir des responsabilités politiques (« *qu'il hante la Cour* », « *gouverner Villes É Provinces* »)³⁹. On perçoit un « (*voire de gens sçavans*) » étonnamment placé, du moins dans la syntaxe française qui nous montre que les savants ne sont pas situés au premier plan de la destination de l'ouvrage.

11.4.1.1 Mise en page et syntaxe

On peut également faire une remarque concernant les formes linguistiques : si la présentation de courts groupes de mots, comparés ligne à ligne, sur deux colonnes, procure un bénéfice didactique intéressant, la démarche suppose elle-même que les langues diffèrent simplement par le lexique, mais que l'ordre des mots dans une phrase puisse être globalement conservé. Or, dans la mesure où breton et français peuvent différer également par leur syntaxe, une telle mise en page produira deux phénomènes :

Soit des lignes qui ne concordent pas, du moins dans une traduction mot-à-mot : « *Ce que nous [;] considérans* » / « *O consideri [;] quement-se* » (littéralement : "en considérant ; cela") ; « *jointes [;] ensemble* » / « *pere honneus [;] asamblet* » (littéralement : "lesquelles nous avons ; assemblées"), etc.

39. On pourrait ajouter « *qu'il suyve la guerre* » dans cette catégorie, si l'on considère qu'il s'agit de s'engager auprès du Roi ou de seigneurs locaux pour en obtenir les honneurs. On comparera avec la reprise sous forme dérisoire dans les *Nouvelles conversations* : « - Où étiez-vous l'été passé ? - J'étais à l'armée du duc de Vendôme. » (TROUDE et MILIN 1857 : xi).

Soit des phénomènes dits de "calque syntaxique", où l'ordre des mots d'une langue devra suivre mot-à-mot celui de l'autre, y compris lorsqu'il ne s'agit pas d'une disposition qui aurait été spontanée ou courante : « *an diou langaig-man* [;] *pere so aman scrivet* », « *an lavaret la[n]gageou-man* ».

Cette observation nous permet d'ajouter une nuance supplémentaire dans les descriptions négatives données aux usages linguistiques nommés "*brezhoneg beleg*" : si l'on y observe des calques syntaxiques, ceux-ci peuvent, dans certains cas, provenir des contraintes de disposition sur deux colonnes liées au format des colloques. De même que les remarques que nous avons faites à propos de MARIGO, il ne s'agit pas d'expliquer la totalité de ces productions linguistiques par un phénomène observé ici, puisque l'on trouve un grand nombre de calques syntaxiques qui ne pourraient pas s'expliquer par le format : il s'agit simplement d'ajouter une nuance à une caractérisation souvent massive. Par ailleurs, bien que l'explication de certains calques par le format de l'ouvrage puisse rendre compte de quelques cas, on en observe un, dans le passage présenté, qui témoigne à la fois d'un calque syntaxique et d'une non-concordance entre les deux colonnes :

« <i>lesdites langues</i>	<i>an lavaret la[n]gageou-man</i>
<i>jointes</i>	<i>pere honneus</i>
<i>ensemble,</i>	<i>assamblet,</i>
(QUIQUER 1626 : 4)	(texte bilingue)

L'usage du *pere* ("lesquels", homophone en français) comme pronom relatif plutôt que comme interrogatif⁴⁰ témoigne d'un calque envers la pratique courante des subordinées relatives en français, et pourtant il ne vise pas à faire correspondre les deux colonnes entre elles, puisque « *pere honneus* » se traduirait par "lesquelles nous avons", et non par « *jointes* ». Ici, QUIQUER a produit une forme que l'on considérera comme typique du "*brezhoneg beleg*" alors qu'elle ne visera même pas la correspondance avec la structure de la phrase ; il aurait été possible de formuler des phrases dans une syntaxe parallèle en écrivant, par exemple, *al langageou-man*⁴¹ ; *staget* (attachées) / *strollet* (regroupées) ; *asambles* (ensemble). Par conséquent, l'explication des calques syntaxiques par le format des colloques, et sa mise en page sur deux colonnes, constitue une piste supplémentaire éventuelle d'explication, mais elle ne rend pas compte pour autant de la totalité des productions de ce genre, y compris dans cet extrait.

11.4.2 Paul de Ploesquellec (1717)

On trouvera une autre série de colloques intitulés *Vocabulaire nouveau*, sans nom d'auteur, dont la première édition semble remonter à Paul de PLOESQUELLEC en 1717. Le fait que l'avis de « *l'imprimeur au lecteur* » mentionne « *j'ai formé le dessein de produire ce nouveau [colloque]* » fait dire à Adolphe LE GOAZIOU que l'imprimeur, Paul de PLOESQUELLEC, pourrait bien en être l'auteur. cf. p. 1030

Celui-ci manifeste bien sa visée didactique :

« [...] <i>ensorte que ceux qui ne savent point le François, tout comme ceux qui ne savent point le Breton, pourront facilement,</i>	[...] <i>er fæçon ma ell nep na ouzont quet ar Gallec, quercouls hac ar re ne ouzont quet ar Brezonec, facilament hac en neubeut am-</i>
--	--

40. Cf. note 41 p. 294.

41. La traduction de « *lesdites* » par *an lavaret* constitue également un calque syntaxique, mais celui-ci permet la correspondance entre l'ordre des mots dans les deux colonnes, aussi ne le prenons-nous pas en compte dans cet argument.

Ê en peu de temps, avec ce Livre, parvenir à l'intelligence Ê à la prononciation de ces deux Langues si nécessaires en la Basse-Bretagne, en s'appliquant à a lecture d'i-celui, laquelle étant récréative Ê utile tout ensemble, ne doit pas être indifférente [...] » (PLOESQUELLEC 1717 : 4)

ser, gant al Lêvr-mâ, caout an intelligeañ hac ar brononciation demeus an daou Langach-mâ, quen necesser e Breiz-Izel, oc'h en em aplica d'al lectur anezàn, pehini o veza divertissant hac util assambles, ne dle quet beza indiffarant [...] (PLOESQUELLEC 1717 : 4)

Contrairement à celui de QUIQUER, il est moins axé sur les voyages et le commerce, et la première des rubriques de vocabulaire bilingue qui précède les conversations est consacrée à Dieu : mais cela ne permet pas pour autant de déduire avec certitude que l'auteur est un religieux. D'une manière générale, le contenu des rubriques de vocabulaire et les dialogues évoquent plutôt la vie quotidienne de la population bas-Bretonne. Que ce soit pour des raisons commerciales visant à valoriser cet ouvrage par rapport à un concurrent, ou en vertu d'un réel désaccord de l'auteur, un colloque précédent y est critiqué comme « *d'un style grossier Ê indigne d'être exposé à la politesse des personnes de ce temps* » :

cf. p. 66

« [...] l'ancien colloque françois Ê Breton, qu'on a imprimé ci-devant ici Ê ailleurs par différentes fois depuis l'an 1660 qu'il le fut en premier, étant d'un style grossier Ê indigne d'être exposé à la politesse des personnes de ce temps, Ê voyant cependant que personne n'entreprendoit d'en faire un autre mieux tourné, j'ai formé le dessein de produire ce nouveau, lequel doit être préféré à l'ancien, comme étant dans un meilleur ordre, d'un plus beau style, Ê incomparablement plus correct. Il contient premièrement, un ample Vocabulaire de la plus grande partie des noms des choses, Ê des mots les plus usités, ensuite plusieurs phrases familières Ê Dialogues plaisants, Ê enfin quelques formules de Lettres fort spirituelles : le tout d'un beau François, traduit fidèlement en bon Breton, mot pour mot, autant que la stérilité de cette Langue l'a permis ; [...] » (ibid. : 3–4)

[...] ar C'hollocou ancien gallec ha brezonec a so bet imprimet diagent amâ hac e lec'h all lies a veich, abaoe ar bloas 1660 ma oue grêt quenta, o veza grossier hac indign da veza exposet da furnez an dud eus an amser-mâ, hac o velet cousgoude penaos den na entreprene da ober un all guel-troet, emeus furmet an dessin da brodui an hini nevez-mâ, pehini a dle beza preferet dan hini ancien, dre ma zê en guel urz, caëroch en e Langach, hac incomparablament difautoc'h. Conteni a ra da guenta, ûr Vocabuler ampl dimeus an darn-vuïa an Hanoïou eus an traou hac ar Gueriou muïa usitet, goude-se meur a Bropos familier ha Dialogou plesant, hac erfin lizerou furmet gant cals a speret : tout en ûr Gallec excellent, troet fidelament e Brezonec mat, guer evit guer, e quement ha ma en deus permetet ar sterlite eus al Langach-se ; [...] (ibid. : 3–4)

Bien que la date donnée soit de 1660, on peut conjecturer que le colloque visé est celui de QUIQUER, et que PLOESQUELLEC avait eu accès à une version imprimée en 1660 et non à la première de 1626. À la fin de son avis au lecteur, « *l'imprimeur* » fournit plusieurs informations linguistiques « *pour faciliter aux François la lecture du Breton* » (ibid. : 4), portant sur l'orthographe et le système des mutations consonantiques initiales : on peut donc penser que, malgré la réciprocité des publics affichés, PLOESQUELLEC vise plutôt l'apprentissage du breton par les francophones.

11.4.3 La version de Vannes (vers 1790–1800)

Une série de colloques fut également éditée, à partir d'une réadaptation de celle de PLOESQUELLEC. Celle-ci est rédigée dans un breton vannetais, l'ordre et le contenu d'un certain nombre de rubriques est également modifié. La première édition, sans date, serait située entre 1790 et 1800. L'auteur de ces ouvrages est inconnu, bien que des hypothèses penchent en faveur de Jean MARION : quoi qu'il en soit, il s'agit clairement d'un auteur religieux, conservateur,

cf. p. 1032

cf. p. 100

et hostile à la progression linguistique du français. Nous avons présenté plus haut une étude relativement détaillée des discours de ce dialogue, en nous concentrant sur la caractérisation d'une opposition entre langues bretonne et française par l'intermédiaire de la construction des personnages qui y sont mis en scène, et surtout sur le rôle politique que joue l'invocation des Celtes dans la construction d'un discours globalement conservateur. Nous avons également remarqué que ces positions conservatrices formaient en fait un ensemble cohérent au fil des différents dialogues, le discours sur les Celtes ne constituant que l'une des facettes d'un ensemble de postures visant à inciter le lectorat à un maintien des usages établis. Aussi nous contenterons-nous ici de mentionner rapidement que son paratexte manifeste, dans la continuité des autres ouvrages et de notre propos concernant le colinguisme, une volonté didactique explicite entre les deux langues :

cf. 6

cf. p. 228

cf. p. 235

« Quoique ce Vocabulaire Français et Breton puisse être également utile à ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux Langues, l'intention principale, en le composant, a été de fournir à ceux qui ne savent que le Français le moyen d'entendre et de parler le Breton. [...] On espère que ce livre pourra aussi être très-utile aux jeunes gens des campagnes, qui vont en ville apprendre le Français. Il contient premièrement un ample Vocabulaire des noms de choses, des mots et des verbes les plus usités ; ensuite plusieurs phrases familières et Dialogues plaisans : en sorte que ceux qui ne savent point le Breton, ainsi que ceux qui ne savent pas le Français, pourront facilement et en peu de temps, avec ce livre, parvenir à l'intelligence et à la prononciation de ces deux Langues. » (ANONYME 1790–1800 : iv)

Penaus-benc ma éel er Vocabulær-men [NdA : Er guir Vocabulær e senefi dastum, tolp a irieu.] Gallec ha Breton bout ingalemant profitabl d'er-ré zou curius a zequein en eil pé égüilé ag en eu Langage-cé, en intention principal, doh er homposein, e zou bet de bourvéin d'er-ré ne ouyant meit Gallec er moyant d'antand ha de gonz Breton. [...] Ingorto vér é vou ehué profitabl bras el livr-men d'en dut youanq diar er mæzeu, péré a ya é kær eit desquein er Gallec. Ean e gompren de guetan un Dastum fournis a hanheu en treu, ag er guirieu ha verbeu impléet liessan ; arlerh, paud a fraseu familier ha deviseu bourdus : én ur fæçon ma éellou er-ré ne ouyant quet er Breton, just èl er-ré ne ouyant quer er Gallec, donnet æz hac é bèr-amzér de bèn, guet el livr-men, a antandein hac a brononcein erhat en eu Langage-cé. (ANONYME 1790–1800 : iv)

On notera également que cet ouvrage semble viser un **public** populaire et néanmoins habitué à lire en breton, mais décrit comme hostile à toute innovation orthographique :

« On a été tenté de changer, pour quelques mots, l'orthographe usitée dans le peu que nous avons de livres Bretons [...]. Mais quoique cette orthographe paroisse la plus naturelle, on a craint de dépayser les Bretons dont la plupart ne lisent que par routine, et crieront bientôt vengeance, s'ils voyoient ici un mot écrit différemment de ce qu'ils sont accoutumés de voir dans les anciens livres. » (ibid. : v–vi)

Tant vér bet de changein, eit certæen guirieu, er fæçon d'ou scrihue pratiquet ér pehiq hun nèa a livreu Breton [...]. Mæs penaus-benac ma seblant er fæçon-zé de scrihue bout en naturellan, douget a zou bet a zivroein er Vretonet a béré en darn-muihan ne leinant meit dré routin, hac e riehai quënt pël vanjance, pe uèlehènt amen ur guir scrihuet dihaval doh er péh meint acourcet de uélet él livreu coh. (texte bilingue)

Une partie du paratexte (pp. vi–ix) présentera et justifiera néanmoins quelques innovations orthographiques.

*

* *

De cette présentation rapide des colloques et des intentions affichées par leurs auteurs (ou l'« *imprimeur* » chez PLOESQUELLEC), on perçoit un certain nombre de propriétés qui entrent

en conformité avec la présentation des ouvrages de l'époque comme relevant d'un "colinguisme" : ces livres, beaucoup plus diffusés que les dictionnaires, présentaient deux langues en face-à-face, avec le but avoué de faire apprendre l'une par l'autre, par l'intermédiaire de conversations tenues pour nécessaires au quotidien, selon les priorités des auteurs (voyages, commerce et politique pour QUIQUER, vie quotidienne du milieu rural pour PLOESQUELLEC, discours moralisateur et religieux pour la version de Vannes). La mixité se présentait certes d'une langue à l'autre, mais aussi au sein même du breton que l'on y trouvait : qu'il s'agisse d'appropriations lexicales ou de calques syntaxiques. Pour ces raisons, ces ouvrages furent fortement dévalorisés par toute une tradition de lexicographes et historiens de la langue, de LA VILLEMARQUÉ qui en désignait la langue comme un « *jargon mixte* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 57) à GUYONVARC'H qui n'y verra « *qu'un galimatias pédant, insupportable et ridicule* » (GUYONVARC'H 1987 : 209). Pourtant, nous pouvons considérer qu'il y a lieu, là aussi d'*expliquer* les usages linguistiques que l'on trouve dans ces ouvrages, en tentant de les situer dans un contexte que nous avons nommé celui du "colinguisme", et en les renvoyant aux objectifs didactiques clairement revendiqués par leurs auteurs, où la présence d'une mixité linguistique telle qu'elle se pratique dans n'importe quelle situation d'apprentissage (ce que nous avons décrit comme "interlangue") ne trouve alors plus rien d'étonnant, et encore moins de blâmable.

cf. 7.6

cf. p. 454

11.5 L'empreinte de la religion

La situation de quasi-monopole de l'expression écrite en breton par les religieux, convergeant avec la situation que décrit Renée BALIBAR dans son élaboration de la notion de "colinguisme", pousse aussi à prendre en compte certains phénomènes propres à ce milieu de scripteurs. Nous mentionnerons rapidement les nécessités propres aux démarches de promotion de la religion, ainsi que le voile de pudeur qui touchait ces auteurs, en particulier pour ce qui concerne les questions liées à la sexualité. La première de ces dimensions eût des effets dans le rapport que ces auteurs entretenaient envers la langue bretonne : elle se trouvait perçue essentiellement comme un vecteur efficace pour propager le message religieux au sein de populations qui comprenaient peu le français. La seconde eût des conséquences plus directes sur le lexique, dans la mesure où tout un pan du vocabulaire relevant de la vie intime ne fut pas consigné dans les ouvrages lexicographiques de l'époque.

11.5.1 Le prosélytisme, objectif principal

Julien MAUNOIR est sûrement l'auteur dont l'œuvre se situe le plus fortement dans la démarche d'un prosélytisme religieux. Pour comprendre le *Sacré Collège de JÉSUS*, dont nous avons vu que le dictionnaire n'en était qu'une petite partie, au sein d'un ouvrage contenant également un catéchisme et des « *instructions pour régler une paroisse* », il faut situer cet ouvrage au sein d'une vie entièrement consacrée à la conversion des populations rurales : celle-ci se situe dans le contexte religieux de la réaction catholique face à la Réforme protestante, le Concile des Trente (1545–1563) ayant décidé d'augmenter les moyens pour que les chrétiens de France cultivent leur foi. Dans ce cadre, Dom Michel LE NOBLETZ organise et participe à ce qui sera nommé des « *missions intérieures* », dont le but est de réconcilier les bretons avec la droite doctrine de l'Église, qu'ils se sont parfois appropriée avec certaines libertés. Le père MAUNOIR,

cf. p. 526

son successeur, qui souhaitait d'abord aller évangéliser les Hurons du Canada, puis, après s'être tourné vers la Bretagne et déclara avoir appris le breton en une semaine grâce à une prière adressée à la vierge Marie, sillonna la Bretagne pendant 42 ans pour prêcher la bonne parole et diffuser des chansons pieuses (cf. MORVANNOU 2011). Il est nécessaire, pour se faire entendre d'une population alors majoritairement monolingue bretonnante, d'adapter le message religieux en breton. Outre son *Sacré collègue de JÉSUS*, il sera l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont les titres permettent de saisir à la fois quelles étaient ses intentions, et quel rapport il lui suffisait de nourrir envers la langue bretonne pour les mener à bien :

cf. p. 964

- | | |
|--|--|
| <p>- <i>An Templ consacret dar Passion Jesus-Christ, batisset gant ar Speret Glân er galon ar christen devot, composet gant an tat Julian Maner</i></p> <p>- <i>An Abrégé eus an doctrin christen. . .</i></p> <p>- <i>Canticou spirituel hag instructionou profitabl evit disqui an hent da vont d'ar barados, composet gant an tat Julian MANER, Corriget hag augmentet gant a nevez en edition divezaman</i></p> <p>- <i>Melezour ar galonou. Instruction meurbet util d'ar confessor et da interrogi ar re a cofez outo, ha profitabl d'an neb a gar en em prepari da ober ur confession general pe ordinal, composet gant an tat Julian MANER</i></p> | <p>- Le Temple consacré à la Passion Jésus-Christ, bâti par le Saint-Esprit dans le cœur du chrétien dévot, composé par le père Julien Maunoir</p> <p>- l'Abrégé de la doctrine chrétienne</p> <p>- Cantiques spirituels et instructions profitables pour apprendre la voie afin d'aller au paradis, composé par le père Julien Maunoir, corrigé et augmenté par des nouveautés dans cette dernière édition</p> <p>- Le miroir des cœurs. Instruction très utile aux confesseurs pour interroger ceux qui s'y confessent, et profitables ha ceux qui veulent se préparer à faire une confession générale ou ordinale, composé par le père Julien MAUNOIR</p> |
|--|--|

Le zèle ardent que manifestait cet auteur en fait peut-être un des cas les plus exemplaires de cette démarche qui considérait suffisant d'habiller de quelques habits bretons un message religieux pour pouvoir le faire passer, or il est loin de constituer une exception, puisque celle-ci se continuera, et les ouvrages d'édification religieuse en breton sont nombreux à suivre⁴². Nous avons déjà discuté, en présentant le paratexte lexical de l'*Imitation hor salver JESUS-CHRIST* (MARIGO 1756), qu'une telle démarche put avoir une influence sur le lexique, puisqu'elle dut introduire en breton un certain nombre de notions jusqu'alors inconnues, et qu'il semblait alors naturel aux auteurs, pour plusieurs raisons, de les approprier à partir du latin ou du français. Il faut aussi mentionner que cette situation engendrera un rapport que l'on considérera comme *instrumental* ou *opportuniste* à la langue bretonne, celle-ci n'étant pas considérée *pour elle-même*, mais simplement *en tant que moyen* de transmission d'un message religieux : la tradition militante ultérieure pourra s'opposer également sur ce point à ce qu'elle nommera "*brezhoneg beleg*", en revendiquant de son côté un intérêt véritablement linguistique pour la langue. Ainsi, dans sa thèse sur *Gwalarn*, Erwan HUPEL considère que le mouvement de jeunes militants intellectuels du début de XX^e siècle se forgera en réaction envers un usage du breton par le clergé qu'il qualifie d'« *utilitaire* » (HUPEL 2010 : 30–32).

cf. p. 533

On perçoit toute l'ambivalence du rapport à la langue bretonne dans la *Préface* que GRÉGOIRE DE ROSTRENEN consacre à sa *Grammaire Française-Celtique ou Française-Bretonne* : l'intérêt de la langue y est d'abord présenté comme érudit et patrimonial (elle permet des étymologies),

42. Parmi les plus diffusés, on trouve les *Heuryou brezonec ha latin* de Charles LE BRIS (1710) et *Buez ar Zent* (1752) de Claude-Guillaume MARIGO.

bien que GRÉGOIRE concède qu'une unification linguistique serait souhaitable (en conformité avec sa reprise du récit babélien). Loin de promouvoir la diversité linguistique, il s'agit alors de la percevoir comme un obstacle à la communion entre les peuples. Néanmoins, se rabattant sur le constat selon lequel une telle unification n'a pas pu être opérée à l'époque historique qui s'y montrait la plus favorable (l'Empire Romain), il opte finalement pour une posture conservatrice en matière de langue : s'il faut préserver le breton, c'est avant tout pour permettre aux locuteurs de continuer à avoir accès au message de l'Église :

cf. p. 144

« On ne se contente pas d'attaquer l'excellence de notre Langue, on ajoute qu'elle n'a d'usage que dans deux petits recoins de France & d'Angleterre, ainsi qu'il ne paroît nulle nécessité, ni même aucune utilité de la conserver, ou d'en donner les élémens au public, il semble plutôt qu'on devoit l'abolir; ce sont les discours ordinaires. Mais une Langue dont presque toutes celles de l'Europe ont emprunté une infinité de mots; une Langue qui sert à plus d'une Nation pour trouver l'éthimologie d'un très-grand nombre de mots, de surnoms de famille, de noms propres de lieux, de Villes, de Rivieres, est-elle inutile, ou plutôt n'est-elle point nécessaire? Je tombe d'accord qu'une seule Langue en France, ou même dans tout le monde, seroit fort à souhaiter; que l'on fut comme avant la confusion des Langues, labii unius, & sermonum eorundem; puisqu'il est certain que, si on excepte la Religion, rien ne concilie plus les esprits, & n'unit davantage les cœurs, rien n'entretient mieux la société & le commerce entre les hommes que l'unité de Langue; de même que la différence & la variété des idiomes donne de l'éloignement, pour ne pas dire, cause une sorte d'aversion aux uns pour les autres. Mais si les Romains qui étoient de si beaux esprits, si judicieux, & en même temps si puissans, ont tenté en vain, selon la Rémarque de VIVÈS⁴³, d'obliger tout l'univers à parler leur Langue, qui est l'esprit si sublime, qui est le génie supérieur, où est le Monarque qui le pourra faire? Il faudra donc que dans la suite, comme ci-devant, chaque Nation parle & conserve sa Langue maternelle, ou bien la société cesseroit entre les Compatriotes, les ames des Fidèles périroient, faute d'être sustentées de la parole de Dieu, & de recevoir les Sacremens de l'Eglise. Ces raisons suffisent pour conserver & pour cultiver les Langues vulgaires, & elles font en même tems toucher au doigt, & l'utilité, & la nécessité de la Langue Bretonne. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1738 : IX–XI

Même chez des auteurs de l'époque qui portent un intérêt à la langue elle-même, comme c'est le cas, nous l'avons vu, chez Louis LE PELLETIER, on trouvera une certaine influence de la religion : outre l'influence directe du mythe de Babel dans les discours d'origination concernant les Celtes, on percevra l'influence du débat religieux sur quelques points. C'est ainsi qu'à la fin de sa vie, LE PELLETIER était fortement engagé dans les débats théologiques de son temps : en particulier, il s'opposait vivement à la Constitution *Unigenitus*, bulle du pape CLÉMENT XI par laquelle celui-ci condamnait le jansénisme. Les bénédictins manifestaient généralement un certain accord avec les positions janséniste, et LE PELLETIER en particulier s'élèvera à plusieurs reprises contre leur condamnation par cette bulle. On percevra notamment ce désaccord dans les annotations qu'il a faites dans le dictionnaire du capucin GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, où LE PELLETIER discute tous les exemples qui peuvent engager un débat religieux sur ce point (LE MENN 1981 : l. 7, pp. 7–11).

cf. 5

11.5.2 Le voile de la pudeur religieuse

L'ancrage religieux des premiers auteurs de dictionnaires eut un effet plus décisif dans la sélection d'un certain nombre de termes qui ne furent pas consignés, en particulier ceux en rapport avec la sexualité, ou ceux jugés appartenir à un registre "grossier". Ce processus est plus difficile à déceler que d'autres, puisqu'il se manifeste essentiellement par une absence. On

43. Il s'agit de Jean-Louis VIVÈS (1492–1540), auteur d'un commentaire de *La Cité de Dieu* d'AUGUSTIN en 1522.

peut néanmoins trouver quelques indices : on sait par exemple que GRÉGOIRE DE ROSTRENEN mentionna à LE PELLETIER, avec qui il entretenait une correspondance, les mots *pidenn* et *calc'h* désignant respectivement le pénis de l'enfant et de l'adulte : pourtant, il ne les fait pas figurer dans son propre dictionnaire (LE MENN 1981 : l. 7, pp. 65).

Les écrits de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN étaient d'ailleurs bien entendu eux aussi soumis à la censure, et celle-ci était attentive à la question des « *bonnes mœurs* », comme en témoigne l'*Approbation* de JOSEPH D'AUDIERNE dans sa grammaire :

« *Je soussigné certifie avoir lu [...] un manuscrit intitulé : Grammaire Française-Celtique, ou Française-Bretonne, par le P. GREGOIRE DE ROSTRENEN, Prédicateur Capucin ; dans lequel, non seulement je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi & aux bonnes mœurs, mais j'ai plutôt remarqué que par le travail & l'ordre qu'il renferme, il ne contribueroit pas peu à l'éclaircissement des veritez de la Religion, & au progrès des bonnes mœurs, caractères qui le rendent digne d'être mis au jour.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1738

Il y reviendra lui-même sur la question de l'acceptabilité des termes qui figurent dans le dictionnaire qu'il avait publié six ans plus tôt :

« *A l'égard du Dictionnaire que plusieurs ont déjà entre les mains ; quelques expressions, & même quelques proverbes, quoique communs, ont suscitez des adversaires à l'Auteur. [...] quoiqu'en toutes sortes de Livres les paroles & les expressions doivent être mesurées & châtiées, néanmoins l'usage est que dans un Dictionnaire on appelle chaque chose par les noms qui lui sont propres. [...] Deplus, je suis persuadé qu'ils me rendront justice de n'avoir pas inseré dans le mien plusieurs choses peu convenables qui se trouvent dans ceux que je viens de citer [il s'agit des dictionnaires de Trévoux, de FURETIÈRE, de BANAGE⁴⁴ & de RICHELET], principalement dans les deux derniers, aussi-bien que dans le Dictionnaire Breton-François-Latin, composé par un Ecclesiastique du Diocèse de Tréguier, & imprimé en Gothique l'an 1499, chez Jehan CALVEZ à Tréguier.* » *ibid.* : XII–XIII

Le phénomène de censure se manifeste également dans le cas de termes polysémiques : celle de ses significations potentielles qui peut désigner la vie sexuelle ne sera pas consignée. On trouve à ce sujet quelques remarques de LE PELLETIER : ainsi, à propos du verbe *strizañ* (serrer), à l'article *Stris* de son dictionnaire manuscrit⁴⁵ :

« *Stris, Etroit, etreint, serré, pressé. Strisa* [au dessus : “*en vannetais, strihein*”], *ou striza, Etreindre, etrecir, serrer, presser. M^r. ROUSSEL* *ecrivoit <strizzaat> pour striza, suivant en ce point la prononciation de plusieurs. Il m'a averti que ce verbe a une signification fort contraire à la pudeur, en sorte, disoit-il, que les personnes chastes n'osent ni le proferer ni l'entendre, sans rougir. Dans un exemplaire du Dictionnaire du P. MAUNOIR, où il y avoit quantité de notes marginales [au-dessus : “écrites”] à la main, j'y ai trouvé celle-ci : Noter que ce verbe striza est sale, et s'entend de celui qui connoît une fille ou femme. Je n'ai jamais entendu prononcer ce mot en cette signification, ni n'ai voulu m'en informer. Je le trouve dans un sens plus honneste en cet endroit de la Vie de S^t. GWENOLÉ : “Ho bec d'a m'bec ha m'stryzet”, mettez votre bouche [“sur” est barré] à ma bouche et m'embrassez [...]. Striza est dans la vie de S^t. GWENOLÉ au sens deshonneste, quoique cet ouvrage soit tout pieux.* » LE PELLETIER 1716 : 1235

44. Henri BASNAGE DE BEAUVAL (1657–1710), a publié en 1701 un dictionnaire qui constitue une version augmentée de celui de FURETIÈRE.

45. Gwennole LE MENN remarque que ce sens « *obscène* » du verbe est mentionné par plusieurs autres dictionnaires (LE MENN 1981 : l. 7, pp. 52–53). Il mentionne aussi la phrase suivante : « *Mr. ROUSSEL a connu une signification de Lenn que la pudeur l'a empêché de marquer [...]* » (Manuscrit de 1716, p. 53, cité par *ibid.* : l. 7, p. 15). Néanmoins, nous avons cherché dans les différentes pages 53 du manuscrit (car la pagination reprend à 0 au deuxième tome, après le dictionnaire), ainsi qu'à l'article *lenn*, et n'avons pas trouvé cette citation.

11.5.2.1 Un cadre plus large de pudibonderie et de censure

On trouve également des remarques critiques de la part de LE PELLETIER à propos d'une comédie qu'il a eue entre les mains : *Amourousted eun des coz pêvar huguent bloaz / Pehini so orquet à vez à eur plac'h jaoanc hen oad a c'huezecq bloaz* (les amourettes d'un vieillard de 80 ans, tombé amoureux d'une jeune fille de 16 ans) qu'il considère « *burlesque et non sans quelques obscenitez* », dont les plaisanteries sont « *fort triviales* ». Il en fait néanmoins usage dans son travail terminologique pour en extraire certains termes : « *Il y a aussi du jargon des gueux, et quelques mots Latins employez bien ou mal pour faire rire.* » (LE MENN 1981 : l. 7, pp. 49–50).

Ce qui vaut dans les dictionnaires vaut également dans d'autres ouvrages : nous avons vu, en présentant l'*Imitation hor salver JESUS-CHRIST* de MARIGO, que celui-ci, ayant traduit un ouvrage initialement destiné « *spécialement pour des Religieux* », mais le destinant quant à lui à « *un chef de ménage, ou un homme obligé de gagner sa vie par le travail de ses mains, tels que sont les Bretons de la campagne* », il pensait que l'ouvrage contenait de ce fait « *quelques endroits qui paroissent au dessus de leur capacité* », raison pour laquelle il a « *cru* » qu'il « *pouvoit retrancher ces endroits trop sublimes & trop relevés pour eux* » (MARIGO 1756 : 10). De la même manière, Fañch ROUDAUT cite Charles LE BRIS, autre grand auteur d'ouvrages de piété, qui assume avoir ôté certaines références à des sujets sensibles comme sont les « *Bals* », les « *Danses* », et « *l'honnêteté du lit Nuptial* » :

cf. p. 533

« *Ainsi frustrés d'une partie de l'Imitation, les bretonnants du XVIII^e siècle n'avaient pas non plus accès au texte intégral de l'Introduction à la vie dévote. Tel était en effet le bon plaisir du traducteur LE BRIS, qui expliquait, en français évidemment, dans l'épître à ses "tres honorable peres et tres-chers confreres" : "J'ay obmis les deux Chapitres, qui traitent des Bals et des Danses, et qui m'ont paru fort inutiles et même dangereux pour le menu peuple, aussi-bien qu'une partie du Chapitre qui traite de l'honnêteté du lit Nuptial, ou j'ay mis une petite transition en la place des choses que la simplicité et la naïveté de cet Idiome auroient rendu trop sensibles, & trop chatoüilleuses".* » F. ROUDAUT 1987 : 243

Ici encore, il importe de prendre en compte la puissance d'un mouvement de censure par les autorités religieuses pour éviter d'imputer de tels retranchements aux seuls auteurs : outre les rééditions posthumes au sein desquelles les relecteurs vérifient éventuellement la conformité des propos d'un auteur après sa mort (Charles TAILLANDIER dit ainsi en éditant le dictionnaire de LE PELLETIER : « *J'aurois bien souhaité n'y laisser rien qui put blesser la délicatesse de notre Langue : mais j'ai respecté le fond de l'ouvrage, & je le présente au public, tel à peu près qu'il est sorti des mains de l'Auteur.* » (LE PELLETIER 1752 : IX)), on trouve aussi la lecture attentive de la part de ceux qui sont chargés de rédiger les *Approbatons* et autres *Permissions* : à propos du même dictionnaire de LE PELLETIER, le censeur Pierre-Jean BOUDOT dira ainsi : « *[...] je n'ai rien trouvé dans l'Ouvrage de ces deux habiles Bénédictins, qui doive en empêcher l'impression.* » (ibid. : 929).

cf. p. 1011

cf. p. 1022

11.5.2.2 La caractérisation rétrospective d'une absence

Cette mainmise des religieux sur la terminologie bretonne a donc eu pour effet une occultation quasi totale, dans les occurrences écrites, des termes renvoyant à la sexualité, qui pouvaient être en usage oralement dans les milieux populaires. C'est assez tard que cette dimension linguistique pourra faire l'objet d'une reprise critique venant s'ajouter aux griefs à l'encontre du *brezhoneg*

beleg : le reproche ne pouvait pas encore être formulé au XIX^e siècle, où les disciples de LE GONIDEC, bien que n'étant pas eux-mêmes des religieux, restèrent néanmoins très attachés à la préservation d'une certaine moralité traditionnelle, dont la langue bretonne était investie. Même encore à l'époque de la revue *Gwalarn*, il semble que certains lecteurs se soient désabonnés de la revue après la parution de la nouvelle "*An dour en-dro d'an inizi*" ("l'eau autour des îles"), de Youenn DREZEN en 1932, car elle contenait un épisode mentionnant une caresse sur des seins (MÉNARD 1995 : 6, LE MENN 1999 : 8). Il semble que le premier auteur à s'intéresser systématiquement au vocabulaire érotique et scatologique est Émile ERNAULT, qui publiera quelques articles au sein de la revue *Κρυπταδία* fondée par Henri GAIDOZ : mais c'est avant tout en linguiste soucieux de collecter un pan de vocabulaire inexploré et de l'expliquer en tant qu'érudit : dans ses travaux réunis et publiés en 1999 par Gwennole LE MENN, c'est en latin qu'il donnera les traductions des mots collectés (ibid.).

cf. p. 645

La parution en 1995 du dictionnaire *Alc'hwez bras ar baradoz vihan*, "la grande clé du petit paradis" (MÉNARD 1995), par Martial MÉNARD, se présentera comme la réhabilitation d'un vocabulaire érotique confiné dans l'enceinte domestique faute d'avoir été consigné par les lexicographes précédents. L'absence d'un tel vocabulaire dans les ouvrages antérieurs pourra ainsi être réinterprétée comme le signe d'une relation de pouvoir ou de domination par les tenants du "*brezhoneg beleg*" à l'encontre du petit peuple, et sa présentation dans un dictionnaire spécialisé pourra ainsi être comparée à l'usage de néologismes pour manifester l'adaptation de la langue bretonne à notre époque, où les tabous seraient tombés concernant ces thématiques.

Dans la préface qu'il donne au dictionnaire de MÉNARD, Pêr DENEZ commence par observer que toute "langue" est représentative d'une époque et de l'ancrage de ses auteurs. Il propose donc une esquisse historique de la représentation de l'esprit d'une époque par sa langue à travers une succession de tableaux, au sein desquels il sonde un certain nombre d'entrées lexicales tenues pour révélatrices de la pensée de chaque auteur :

cf. p. 1222

- Le premier ouvrage mentionné, dit « *Hentenn ar Frer KONSTANTIUS* » (la méthode du frère KONSTANTIUS) renvoie à un ouvrage également nommé *méthode de Landivisiau*, écrit par Jean-Marie APPRIOUAL : il y mentionne l'omniprésence d'un vocabulaire religieux : les premiers mots définis par l'ouvrage désignant respectivement Dieu, les martyrs, les anges et archanges⁴⁶.
- Ce sont ensuite les ouvrages de Visant SÉITÉ & Laurent STÉPHAN qui se trouvent cités : d'une part l'ouvrage « *Yezh hon tadou* » ("la langue de nos Pères"), datant de 1949, d'autre part leur dictionnaire (SÉITÉ et STÉPHAN 1956), dans sa 20^e édition de 1986. Dans le premier ouvrage, DENEZ constate un vocabulaire lugubre, évoquant la tristesse, la maladie et la mort, et peu de choses pour reconforter ou évoquer les plaisirs de la vie, et dans le dictionnaire, il constate l'absence des termes *kaoc'h* (excréments), *kac'hat* (déféquer), *kalc'h* (pénis), *bronn* (sein), « *gerioù a zo koulskoude un ezhomm bras diouto* » (MÉNARD 1995 : 6) ("des mots dont on a pourtant un grand besoin").

46. On trouvera ce genre de priorités thématiques dans d'autres ouvrages figurant à notre corpus lorsqu'il s'agit de listes lexicales organisées selon l'ordre alphabétique mais par rubriques thématiques : par exemple le *manuel breton-français* (TOULLEC 1865) de Joseph-Marie TOULLEC. Nous avons reproduit en annexe le vocabulaire du premier chapitre (cf. p. 1063), ainsi que la table des matières (cf. p. 1069), pour donner un aperçu des priorités que l'auteur perçoit en termes d'apprentissages lexicaux. Le manuel commence par cinq pages de vocabulaire religieux ; on y apprend notamment à désigner un *archange*, un *chérubin*, un *séraphin*, les *vêpres*, le *mystère de la Trinité*, un *calice*, une *étole*, ou un *catafalque*, avant d'avoir abordé le vocabulaire de la nourriture ou les parties du corps.

- En rupture avec cette tradition moralisatrice et religieuse « *La langue bretonne en 40 leçons* » de VALLÉE mettrait au contraire les lecteurs en prise avec des réalités concrètes du monde moderne : « [Le livre] *a zo muioc'h prederiet gant kudennoù an douar-mañ eget gant levezioù ar baradoz.* » (MÉNARD 1995 : 6) ("[Le livre] est plus concerné par les problèmes de cette terre que par les joies du paradis").
- Dans la continuité de cet élan modernisateur, Roparz HEMON « *a laka an desker e kelc'hiad-buhez ur paotrig eus kêr* » (ibid. : 6) ("met l'apprenant dans le cycle de vie d'un petit garçon de la ville"), apportant des termes pour désigner le slip ou caleçon (**bragoù-dindan**, le "pantalon du dessous"), et le soutien-gorge (**brennidenn**). Dans son dictionnaire, il donnera les dérivés morphologiques de **gast** (prostituée) : **gastaouer** (proxénète), **gastaouiñ** (se prostituer), **gastaouerezh** (prostitution), et ajoutera même **fouzhañ** (baiser) dans une quatrième édition.
- Pêr DENEZ se présentera lui-même comme ayant continué à adapter la langue bretonne à la modernité, en utilisant "des mots qu'il utilisait dans sa vie quotidienne" (« *ar gerioù a raen ganto er vuhez pemdeziek* » (ibid. : 6)) : **pellgomz** (téléphone), **skinwel** (télévision), **saverez** (ascenseur), **yenez** (réfrigérateur), **krazerez-tredan** (grille-pain électrique), **keflusker** (moteur), **karr-boutin** (bus), **troer-pladennoù** (tourne-disque) et **traktour** (tracteur).
- Mais "c'est avec le dictionnaire monolingue d'*An Here* que l'on plonge pour de bon dans le XXI^e siècle" (« *Gant geriadur An Here, ar geriadur hollvrezhonek, an hini eo e splujer da vat e brezhoneg an XXI^{añ} kantved.* » (ibid. : 6)), celui des magnétoscopes, écouteurs, disquettes et des camions et camionnettes (**skeudenroller**, **selaouell**, **kantennoùigoù**, **sammgiri**, **sammorelloù**).

Cette chronologie des évolutions linguistiques construit ainsi une progression historique allant d'une approche ancienne et moraliste du breton, limitée à l'évocation austère des peines de ce monde ou au vocabulaire religieux, vers des usages modernes et décomplexés. L'invocation d'une telle modernité permet ainsi d'associer fructueusement le réfrigérateur et le soutien-gorge, la prostituée et la disquette, comme autant de libérations modernisées de la langue bretonne par rapport à un obscurantisme rétrograde. Alors qu'*Imbourc'h* présentait la néologie comme une libération envers une situation bretonne considérée comme quasi-coloniale engendrant ce que ses auteurs nommaient une « *créolisation* » du breton, c'est ici à la libération sexuelle que la démarche est associée. Nommer les nouvelles technologies par des mots estampillés "celtiques"⁴⁷ est présenté comme relevant d'un type de libération au même titre que l'entrée des réalités scatologiques et sexuelles dans les dictionnaires. La présence ou l'absence d'un tabou sur ces termes se trouve ainsi aligné sur un jeu d'autres oppositions : **religion** / **vie laïque**; **tradition** / **modernité**; **campagne** / **ville**. La consécration lexicale du vocabulaire sexuel se trouve ainsi, par l'intermédiaire de l'évolution des mœurs, intégrée dans la revendication d'une langue bretonne moderne, adaptée à son époque, et libératrice.

cf. p. 510

Pour bien comprendre le propos de Pêr DENEZ, et notamment l'évocation des ouvrages du tandem SÉITÉ - STÉPHAN, il faut également avoir en tête la polarisation des rapports

cf. p. 711

47. L'exception notable de **traktour** est intéressante : si certains dictionnaires de néologismes proposent **stlejer** (du verbe **stlejañ**, tracter), on peut comprendre que ce terme n'ait pas eu besoin d'une création néologique. S'il résulte d'une invention relativement moderne par rapport à l'usage de la traction animale, la remplaçant au milieu du XX^e siècle, il n'en reste pas moins lié à la vie paysanne, et incarne donc moins la modernité que l'ascenseur ou la disquette.

à la langue qui s'est creusée au cours du XX^e siècle : on perçoit que le tableau n'est pas purement chronologique, puisque la méthode de VALLÉE, présentée comme premier jalon d'une approche moderne et libérée de la religion, est antérieure à la 20^e édition citée du dictionnaire de SÉITÉ - STÉPHAN (1986) : ce qui compte beaucoup plus ici réside dans le fait que l'ouvrage soit édité par *Emgleo Breiz*, maison d'édition concurrente, moins sur le plan économique que politique. Par ailleurs, SÉITÉ et STÉPHAN étaient tous les deux frères enseignants (SÉITÉ était un frère de l'instruction chrétienne de Ploërmel), SÉITÉ fut secrétaire général du *Bleun-Brug* (mouvement religieux de promotion du breton) de 1951 à 1964. Les deux auteurs, sympathisants de François FALC'HUN, faisaient usage de l'orthographe *skolveurieg* : autant d'éléments qui contribuent à les situer dans la frange concurrente à celle de Pêr DENEZ au sein du mouvement breton : selon les classifications traditionnelles, on rangerait le tandem SÉITÉ - STÉPHAN dans la mouvance régionaliste chrétienne, et Pêr DENEZ dans celle nationaliste⁴⁸, et par rapport à la caractérisation que nous proposerons, on classera les premiers au sein d'une tendance dite "continuiste" et le second dans celle "refondatrice". Par ailleurs, la cible visée est d'autant moins anodine que le *lexique* (SÉITÉ et STÉPHAN 1956) figure parmi les *best-sellers* de la maison *Emgleo Breiz* : entre 1956 et 2011, il connaîtra 29 éditions et se vendra à un total de 110 000 exemplaires.

cf. p. 773

Alors que le dictionnaire des éditions *An Here* cité (il s'agit de AN HERE 1995), est présenté comme celui qui permet à la langue d'entrer dans le XXI^e siècle, au contraire, les ouvrages des éditions *Emgleo Breiz*, appartenant à une tendance opposée du militantisme linguistique, pourront se trouver relégués du côté de l'archaïsme du fait de l'absence des termes *kalc'h* (pénis) et *forzh* (vagin).

L'accrochage d'une lexicologie du scatologique et du sexuel à la figure de la modernité, par une opération discursive qui présentait la nomination de la télévision et celle de la prostitution dans un même mouvement d'émancipation de la langue et de mœurs, permet ainsi de reléguer du côté des pudibonds rétrogrades, et continuateurs du *brezhoneg beleg*, les ouvrages lexicologiques qui ne mentionnent pas les organes génitaux⁴⁹.

cf. p. 24

Dans la suite de sa préface, Pêr DENEZ s'oppose à une double caractérisation de la langue qu'il considère comme relevant d'une mystification : **d'une part**, "la légende de la vieille langue" (« *mojenn "ar yezh kozh" »* (MÉNARD 1995 : 7)), **d'autre part**, celle d'une langue sainte et pure, qui ne serait pas souillée par un vocabulaire scabreux ou des opinions hétérodoxes⁵⁰. Si l'association de ces deux « légendes » (« *mojenn* ») renforce encore l'accrochage entre nomination du sexuel-scatologique et modernité déjà observé, elle permet à DENEZ d'ajouter une caractérisation aux dichotomies déjà élaborées : cette seconde « légende » aurait effectivement

48. On rappellera par exemple qu'en mars 1999 dans la revue *Armor Magazine*, il avait désigné comme "breton le plus méritant du trentenaire" Yann-Kêl KERNALEGENN, militant du Front de Libération de la Bretagne, mort en posant une bombe le 29 septembre 1976 dans un chantier militaire à Ty-Vougeret près de Châteaulin. Il aurait voulu la désamorcer en se rendant compte que des gens se trouvaient sur les lieux. Il mentionna aussi Christian LE BIHAN, mort dans des circonstances similaires.

49. Il convient par ailleurs de rappeler que le dictionnaire de SÉITÉ - STÉPHAN est un ouvrage de poche : s'il connut autant d'éditions, c'est avant tout parce que les petits dictionnaires se vendent bien mieux que les gros : on peut imaginer que les raisons sont liées au prix et à la facilité d'usage pour les apprenants. La mention d'une « 20^{vet} *embannadur* "adwelet ha kresket" » pourrait présenter l'ouvrage comme une somme ayant connu des additions à 20 reprises, alors que les différentes éditions que nous avons consultées demeurent d'un format relativement similaire, qui est celui d'un petit ouvrage usuel, qui implique forcément des sélections plus drastiques.

50. « *Met eus ur vojenn all emañ bremañ : ur yezh c'hlan, santel — koulz lavaret sakr — eo ar brezhoneg, pur ha divlam, n'eo ket bet morse kousiet gant gerioù lous na kredennoù direol, ha dreist-holl enep-ilizek.* » (MÉNARD 1995 : 7)

été formée par les observateurs et collecteurs qui, ne recueillant pas de vocabulaire grivois auprès des personnes qu'ils interrogeaient, en déduisaient qu'il n'existait pas en breton. Ces forgers de légendes, considérés non comme malhonnêtes (« *dizonest* ») mais "simplement" comme "un peu simples" (« *un tamm eeunik* » (MÉNARD 1995 : 7)), sont clairement caractérisés :

« *tud ken dereat hag int, noterien, noblañ-soù, beleien ha kelennerien ar vro — bravoc'h c'hoazh kelennerien arallvro ha dreist-holl kelennerien a Vro-C'hall, dezho anvioù brav ha titloù pompadus* » (ibid. : 7)

des gens aussi respectables qu'ils sont, notaires, nobles, prêtres et professeurs du pays — encore plus joliment des professeurs étrangers et surtout des professeurs de France, ayant pour eux de beaux noms et des titres pompeux (nous traduisons)

Ceux-ci se trouvent face à une population nommée entre guillemets « *tud ar bobl* ». L'observation effectuée par Pêr DENEZ renvoie à une observation de bon sens en méthodologie de la recherche dans les disciplines recueillant leurs données auprès de personnes interrogées : la situation d'enquête, et notamment les projections opérées sur la figure de l'universitaire venu recueillir des données, influencent les résultats recueillis, dans la mesure où les sujets interrogés peuvent se censurer, ou adapter leurs réponses à ce qu'ils estiment être attendus de la part de leur interlocuteur. Ce qui fut nommé "paradoxe de l'observateur" depuis LABOV pour les sociolinguistes, et théorisé de diverses manières dès lors que les psychologues, sociologues, anthropologues, ou collecteurs réfléchirent aux situations d'enquête, et à l'influence de leur présence sur les situations observées, est ici retourné, d'une réflexion méthodologique vers la caractérisation d'une relation de domination politique des "enquêteurs" envers les "enquêtés" : ces derniers se trouvent ici "plus ou moins sous le pouvoir matériel ou spirituel des enquêteurs" (« *mui pe vui dindan galloud danvezel pe speredel an dastumerien* » (ibid. : 7)), DENEZ allant même jusqu'à ajouter : "il fallait être — ou paraître — sage afin de vivre" (« *Fur e oa ret bezañ — pe lakaat da grediñ bezañ — a-benn bevañ.* » (ibid. : 7)). Faut-il comprendre que des "enquêteurs" auraient été dotés d'un tel "pouvoir" sur leurs "enquêtés" qu'ils auraient même pu leur inspirer une crainte pour leur vie dans le cas où ils auraient livré une formule un peu osée ? Il ne s'agit pas ici de simplement s'étonner du pouvoir immense que Pêr DENEZ semble conférer aux "enquêteurs" sur leurs "enquêtés", mais plutôt de percevoir que cette reconfiguration d'une précaution méthodologique en domination politique permet d'ajouter une nouvelle dimension politiquement libératrice à un lexique qui consignerait (enfin, après tant d'années d'oppression) un vocabulaire honteux. Les collecteurs « *notaires, nobles, prêtres et professeurs* », surtout « *de France* » sont alors placés du côté d'une oppression politique qui empêchait la libre expression d'un pan de ce vocabulaire. Martial MÉNARD et l'équipe du dictionnaire d'*An Here* peuvent alors être présentés comme des libérateurs de cette parole opprimée :

« *Deuet eo furcherien An Here a-benn da doullañ hent en douaroù-se ken pell berzet, ha da zigeriñ deomp an dachenn.*

Pezh a ginniger deomp hiziv dindan un anv ken barzhoniüs a zle bezañ sellet evel ul labour a skiant — ul labour diazezet war skiantoù mab-den ha merc'h-den o c'heriaduriñ en o frankiz abaoe m'o deus tañvaet an aval eus gwezenn an Droug hag ar Mad ha ma klaskont hep skuizhañ anaout an eil diouzh egile. » (ibid. : 7)

Les enquêteurs d'*An Here* sont parvenus à creuser une voie dans ces terres aussi longtemps réprimandées, et à nous ouvrir le terrain.

Ce que l'on nous propose aujourd'hui sous un nom si poétique doit être perçu comme un travail scientifique — un travail reposant sur les sciences de l'Homme et de la Femme, qui lexicologisent dans leur liberté depuis qu'ils ont goûté la pomme de l'arbre de Bien et du Mal et qu'ils cherchent sans se fatiguer à se connaître mutuellement. (nous traduisons)

La liberté lexicale (« *[g]eriaduriñ en o frankiz* ») contre la religion : voilà clairement exposée

la caractérisation construite par DENEZ. La métaphore religieuse désigne alors les ennemis d'une telle liberté, elle peut alors s'appliquer aussi bien aux anciens usage du *brezhoneg beleg* qu'aux membres de la frange concurrente du militantisme, dont un certain nombre, à commencer par FALC'HUN, SÉITÉ et STÉPHAN, sont des religieux. Elle vient s'ajouter à la figure d'un collecteur dont la composition sociale a été élaborée (« *notaires, nobles, prêtres et professeurs* »), et qui a été décrit comme exerçant sa domination sur la population interrogée : on y retrouve le prêtre et le noble, auxquels viennent s'opposer les nouveaux lexicographes de la libération. La caractérisation d'un intellectuel oppresseur, souvent venu de l'étranger, et plus encore de la France (« *bravoc'h c'hoazh kelennerien arallvro ha dreist-holl kelennerien a Vro-C'hall* »), aux « *beaux noms* » et aux « *titres pompeux* », reste cependant relativement évasive, et il est difficile d'y identifier une personne ou un courant précis. Une nomination précise en est peut-être d'autant plus difficile à Pêr DENEZ qu'il est lui même professeur des Universités, et qu'il préside un grand nombre de commissions, on retrouve néanmoins une allusion à Émile ERNAULT (« *Ar yezh kuzh-se, dianav d'hor geriadurourien, rak zoken en o "c'h-kryptadia" ne dizhent nemet an diwar-c'horre anezhi, a oa diouti memes tra.* » (MÉNARD 1995 : 7), "cette langue cachée, inconnue à nos lexicographes, car même dans leurs *kryptadia* ils n'en atteignaient que la surface, existait pourtant."), pourtant souvent épargné, d'un côté comme de l'autre, du fait de sa réserve, sa rigueur, et la quantité de son travail. Mais la question n'est pas tant de connaître *des noms précis* que d'observer la manière dont une absence lexicale issue d'un cadre religieux put être remobilisée dans un discours militant ultérieur pour construire une caractérisation oppositionnelle, tant envers une tradition de lexicographie religieuse qu'une frange concurrente du mouvement linguistique, où le tabou se trouve réinterprété comme signe d'une oppression sociale, et la nomination des réalités sexuelles et scatologiques comme relevant d'un mouvement d'émancipation.

11.6 Le traitement de la diversité dialectale

L'époque du colinguisme étant celui d'une cohabitation linguistique organisée par une institution religieuse qui y avait son intérêt, elle n'est pas tellement celle des conflits. La démarche est généralement celle d'un certain œcuménisme linguistique, où la variété des usages ne semble pas vraiment abordée sous l'angle d'un conflit entre certains qui seraient établis comme "supérieurs", et d'autres "inférieurs". Dans la mesure où la démarche des institutions religieuses, en adoptant la langue bretonne, est de s'adapter à un public, elle reproduira globalement la même démarche à une échelle plus restreinte, et les écrits seront adaptés aux particularités de chaque diocèse : c'est d'ailleurs l'usage de graphies adaptées à ces usages dans chaque évêché qui fera percevoir la variation diatopique du breton comme divisée en 4 "dialectes", conception dont on peut voir à quel point elle est réductrice depuis la parution de l'ALBB (LE ROUX 1924–1963). Le grand nombre d'adaptations locales que connurent les différents *colloques* en est sûrement le meilleur exemple ; on peut aussi mentionner que la traduction des *Annales de la Propagation de la Foi* fut entreprise sous le nom de *Lihereu Brediah ar Fe* en 1843 dans l'évêché de Vannes, sous celui de *Lizeriou Breuriez ar Feiz* en 1844 dans celui de Quimper et de Léon, et de *Keloio Prezegerez ar Fe* en 1865 dans celui de Saint-Brieuc et de Tréguier (BROUDIC 2007b : 28)⁵¹.

Dans la mesure où la démarche est avant tout celle de pouvoir s'adapter à la population,

51. Yves LE BERRE montre le même phénomène pour les catéchismes (LE BERRE 1998 : 18–19).

on pourrait considérer que la maxime générale de l'époque du colinguisme est celle qui se trouve exprimée par l'auteur du paratexte introductif au dictionnaire de Pierre de CHÂLONS : « *Le meilleur Breton pour moy c'est celuy dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple.* » (CHÂLONS 1723 : IV)⁵². Il faut ajouter à cela que l'époque ne permet pas une connaissance aussi systématique et complète de la variété dialectale qu'aujourd'hui : les religieux, en se déplaçant, pouvaient avoir conscience que l'on parle différemment d'un endroit à un autre, mais il n'est pas certain que cela implique une conscience exhaustive et détaillée de la variété dialectale. L'auteur le plus proche d'une telle connaissance est sûrement GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, qui fournit, dans la préface de son dictionnaire (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 12–14), une description relativement détaillée des usages en chaque évêché. C'est d'ailleurs sur GRÉGOIRE que se reposera Louis LE PELLETIER lorsqu'il décrira à son tour la variation dialectale.

cf. p. 169

Malgré ce cadre général d'un relativisme pragmatique, on constate, ici ou là, quelques interrogations concernant ce qui constituerait le "meilleur" breton : c'est alors celui du Léon qui l'emporte généralement dans les discours, bien que nous aurons l'occasion d'observer quelques autres valorisations, en fonction des critères et des auteurs. Il faut ici faire une exception pour le cas de Claude CILLART DE KERAMPOUL, qui valorise par dessus tout le breton de Vannes, en raison du schéma d'origination auquel il se rattache, selon lequel c'est uniquement à Vannes que se serait conservée une forme linguistique la plus proche de l'hébreu.

cf. p. 565

cf. p. 150

11.6.1 Le relativisme pragmatique du colinguisme

Plusieurs paratextes des dictionnaires analysés manifestent des expressions de ce que nous avons nommé "relativisme pragmatique", c'est-à-dire un discours qui refuse de considérer certains usages comme supérieurs à d'autres, considérant que ce sont les nécessités de communication qui priment. Comme dit plus haut, une telle démarche semble tout à fait compatible avec ce que nous avons nommé "colinguisme", dans la mesure où le but des institutions religieuses est surtout de s'appuyer sur des usages déjà connus, et de les faire cohabiter avec ceux du message religieux. C'est sûrement l'*Avertissement* du dictionnaire de Pierre de CHÂLONS qui exprime le mieux ces positions⁵³

cf. p. 994

« Il faudroit un Dictionnaire Breton particulier pour chaque Paroisse, tant il se trouve de changement en cette Langue, & dans l'Orthographe & dans la Prononciation des mots. Celuy qu'on présente ici ne remédie point du tout à ce mal : cependant il ne laissera pas d'être très utile, [...] »

Comme feu Monsieur de CHÂLONS l'a Composé étant Recteur de la Paroisse de Sarzeau, il ne faut pas s'étonner que son Breton s'en ressente, le Recteur qui l'a examiné avant de le confier à l'impression, n'a pû ny n'a dû le changer. Il y a donc fait peu de chose : chacun dans sa Paroisse pourra aisément suppléer à la différence qu'il remarquera de son Breton à celuy de ce Dictionnaire, en corrigeant & ajoutant sans scrupule sur celuy qu'il aura pour son usage.

52. On trouvera une démarche similaire à l'intérieur du *manuel breton-français* de Joseph-Marie TOULLEC, qui écrit : « *Comme le Breton varie pour ainsi dire de commune en commune, j'ai souvent répété le même mot en tâchant de l'écrire de la manière qu'on le prononce dans les différentes localités.* » (TOULLEC 1865 : X).

53. Pour rappel, le dictionnaire a été édité de manière posthume par François BERTHO et Claude CILLART DE KERAMPOUL. Le décalage entre l'acceptation d'une diversité telle qu'elle se manifeste ici, et la stricte valorisation du breton de Vannes dans le dictionnaire de CILLART (cf. p. 565) laisse plutôt penser que c'est BERTHO qui en est l'auteur.

Par exemple pour rendre en Breton ce mot *Chrétien* au pluriel [sic], je prononceray⁵⁴

A Léon	<i>Christenien</i>
A Sarzeau	<i>Chichinion</i>
A Aradon	<i>Chrichénion</i>
A Noyal-Pontivy	<i>Christenienë</i>
A Pluvigné	<i>Christenion</i>
A Loc-Malo	<i>Christanienë</i>
Et ailleurs	<i>Christenianë</i>

Et ainsi de beaucoup d'autres mots. Je ne décideray point ici quel est le meilleur de tous ces Bretons (malgré la prévention sur ce point). Quand on trouve le secret de s'énoncer & de dire tout ce que l'on veut & comme l'on veut, on doit être content :

Venimus ad summum fortunæ, pingimus, atque Psallimus. *Hor. Epist. 1. Lib. 2.*⁵⁵

Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple. Se faire un point & une étude de parler comme on parle dans sa Paroisse, afin d'y faire plus de fruit. » CHÂLONS 1723 : III-IV

On peut remarquer que c'est à une échelle relativement restreinte que se pose ici la question, puisque c'est l'écart entre les différentes « *Paroisse[s]* » qui est considéré, plus que celui qui distingue les dialectes entre eux. Le dictionnaire de Pierre de CHÂLONS peut d'ailleurs sans trop de risque être caractérisé comme un dictionnaire de breton vannetais. Mais c'est en fait le même raisonnement qui vaut, dans le cadre colinguiste, entre breton et français, entre les "dialectes" du breton, et entre les « *Paroisse[s]* » de chaque "dialecte"⁵⁶. Si « *Léon* » est ici nommé (il est difficile de savoir si l'auteur désigne précisément Saint-Paul-de-Léon, ou l'évêché tout entier), il semble que ce soit simplement à titre de "canon", par rapport auquel seront ensuite comparées des « *Paroisse[s]* » du diocèse de Vannes.

Même si le phénomène de la variation est présenté comme un « *mal* » auquel il faudrait « *remédie[r]* », l'auteur ne prétend pas pourtant proposer d'unification ou d'usage exemplaire, et invite au contraire « *chacun dans sa Paroisse* » à « *suppléer à la différence [...] en corrigeant & ajoutant sans scrupule* ». Le « *mal* » semble finalement de bien peu de gravité, puisque la maxime formulée sera en fin de compte : « *chacun doit s'attacher au langage de son Peuple*. ». Ce sont finalement des considérations d'ordre *pragmatique* qui l'emporteront : l'important n'est pas de déclarer tel breton bon ou mauvais, mais, si l'on vaut « *faire plus de fruit* » dans une Paroisse donnée, y pratiquer simplement le breton dont on a « *besoin* ».

Ce discours relativiste peut se trouver accompagné d'une forme d'appel à la tolérance, ou de la formulation d'un certain œcuménisme linguistique : ainsi, on croirait presque entendre la fameuse — et paradoxale — définition de la barbarie de Claude LÉVI-STRAUSS (« *Le barbare,*

54. Dans le système graphique de cet ouvrage, le caractère <ë> renvoie à un "e muet", et correspond donc dans les grandes lignes au "e caduc" que l'on transcrit /ə/ en API.

55. Il s'agit d'une citation d'HORACE qui a globalement pour sens : « *Nous sommes arrivés au sommet de la fortune ; nous peignons, nous chantons et nous luttons bien mieux que les Grecs.* ». *Épîtres*, livre II, à AUGUSTE. Nous pourrions considérer qu'une telle citation vise à marquer chez CHÂLONS une rupture envers la fascination pour le passé dont témoignent beaucoup de ses contemporains, en se concentrant sur les nécessités pragmatiques de communication de son époque. On constate d'ailleurs que le paratexte de ce dictionnaire ne contient pas de discours d'origination.

56. Susan GAL & Judith IRVINE ont proposé la notion de « *fractal recursivity* » pour rendre compte de ce phénomène (GAL et IRVINE 1995, IRVINE et GAL 2000, IRVINE 2001). Si nous considérons qu'elle ne peut pas s'appliquer à l'ensemble de la situation bretonne car elle impliquerait dans certains cas une conception trop mécaniste qui obligerait à négliger les particularités historiques de chaque situation (par exemple : dans la démarche d'unification linguistique, le rapport du "breton" à ses "dialectes" n'est pas analogue à celui du "français" envers les "langues régionales", car les nécessités d'unification des usages ne sont pas apparues dans les mêmes configurations historiques, au sein des mêmes rapports de forces, pour répondre aux mêmes besoins, etc.), en revanche il nous semble qu'il s'applique plus clairement ici, où il s'agit d'accepter une diversité d'usages, de la même manière sur toutes les échelles.

c'est celui qui croit à la barbarie ») dans ce beau discours de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, qui a tâché de « *n'être barbare nulle part* », constatant que « *nous le sommes souvent les uns à l'égard des autres* » dès lors que l'on nomme « *barbares tous ceux dont [on] n'entend[] pas le langage* » :

« *J'ajouterais à tout cela que par tout où j'ai demeuré peu ou beaucoup, j'ai eu soin de consulter les plus habiles dans la Langue Bretonne, tant pour les mots, & pour les tours de phrases, que pour la prononciation ; afin de pouvoir prêcher la parole de Dieu d'une manière intelligible en tous lieux, de trouver ma Patrie par tout, & de n'être barbare nulle part : car nous le sommes souvent les uns à l'égard des autres ; & les Egyptiens ne sont pas les seuls qui appellent barbares tous ceux dont ils n'entendent pas le langage.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 17

Cette phrase permet justement d'observer la manière dont GRÉGOIRE DE ROSTRENEN appréhenda la diversité dialectale.

11.6.1.1 Grégoire le descripteur méthodique

On pourrait sans difficulté considérer GRÉGOIRE DE ROSTRENEN comme un pionnier de la dialectologie bretonne : la *Préface* de son dictionnaire propose en effet une description assez détaillée, étant données les connaissances et les possibilités de voyager pour l'époque, de la diversité dialectale (ibid. : 12–14)⁵⁷. La partie de sa *Préface* consacrée à la variation dialectale commence ainsi :

cf. p. 996

« *Cette Langue Celtique, ou Bretonne, sur laquelle je me suis beaucoup étendu en cette Préface, en faveur uniquement de ceux qui ne sont pas suffisamment fournis de Livres, se parle peu, ou beaucoup dans sept des neufs Diocèses de Bretagne ; & il n' a que les seuls Evêchez de Rennes & de Saint Malo, où on ne la parle point du tout. C'est le langage de tout le Diocèse de Treguier, de celui de Leon, de celui de Quimper, hormis quatre Paroisses, de celui de Vannes, si vous en exceptez quatorze ou quinze Paroisses. On parle cette Langue dans treize ou quatorze Paroisses du Diocèse de Dol, situées dans les enclaves des autres Diocèses. Il est vrai que le Breton a cela de commun avec toutes les autres Langues vivantes, qu'il se parle différemment selon les différents cantons ; car chaque Diocèse semble avoir son dialecte particulier, & les mots qui lui sont propres, ou spécifiques ne se prononcent pas toujours de la même façon dans les deux extrémités d'un même Diocèse.*

La différence de ces Idiomes n'est cependant pas considérable ; & si vous exceptez quelques mots qui sont particuliers à certains quartiers, elle consiste principalement dans la terminaison des infinitifs des verbes ; des singuliers & des pluriels des substantifs, & de la manière de prononcer trois lettres, [...] » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 12

Sans revenir ici sur le détail des caractérisations qu'il donne (sa préface se trouvant en annexe), on en retient généralement une optique descriptive, qui se veut détaillée, exhaustive, et ne vise pas à porter de jugements concernant les usages présentés, même si le caractère peu systématique des connaissances linguistiques de l'époque l'oblige à recourir à un vocabulaire subjectif dans ses descriptions (notamment les métaphores de la dureté et de la douceur). GRÉGOIRE est pourtant conscient de l'existence de certains jugements concernant la qualité de la langue, qu'il renvoie justement à une méconnaissance globale de la diversité dialectale :

57. On trouve certes une description de la diversité des dialectes dans le dictionnaire manuscrit de Louis LE PELLETIER, mais celui-ci ne saurait être plus explicite quant à sa dette envers le capucin : « *Je n'ai gueres moins été aidé par le R.P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN Religieux Capucin d'un mérite distingué non seulement dans son ordre par la vertu, mais dans tout le pays de Basse-Bretagne par ses predications et sa sage conduite. Il possède si parfaitement la langue Bretonne et ses différentes dialectes, qu'on le croit être né et élevé dans chaque diocèse où il prêche. Je serai toujours aussi fidelle à le citer que je le suis partout à citer M^r. ROUSSEL : et avant que de finir cette préface je rapporterai ce qu'il m'a appris des dialectes.* » (LE PELLETIER 1716 : 5). Plus loin, avant la description des dialectes (pp. 12–15) : « *Il est bon maintenant de dire quelque chose de ces dialectes : et pour cela je ne ferai que transcrire ce que le p. GREGOIRE, dont j'ai parlé en cette preface, m'en a écrit.* » (ibid. : 12).

« Entre ces critiques, je m'attend particulièrement d'y trouver ceux qui s'imaginent posséder entièrement la langue Bretonne, parce qu'ils la savent bien de la manière qu'on la parle chez eux, ou au plus à cinq ou six lieuës au tour du lieu de leur naissance⁵⁸. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 8

11.6.1.2 Une conscience du continuum linguistique

On constate par ailleurs qu'un auteur comme Louis LE PELLETIER pouvait déjà observer les insuffisances d'un classement des « dialectes par les diocèses » : en observant tant la variation à l'intérieur d'un territoire auquel est attribué un "dialecte", que le caractère progressif, plus qu'abrupte, des changements linguistiques lorsque l'on passe de l'un à l'autre, il n'est pas loin d'anticiper un principe que la dialectologie a depuis nommé "continuum linguistique" :

« Les nôtres comptent leurs dialectes par les diocèses ; mais on pourroit les doubler, y aiant diversité entre le bas et le haut d'un chacun : par exemple, on distingue ceux du Haut Leon d'avec ceux du Bas Leon par leur prononciation ["et" est barré] leurs tours de phrases, et quelques termes ou expressions particulieres : et ainsi des autres. On trouve, outre cela, plus de ressemblance sur les confins de part et d'autre, et c'est ce qui arrive aux Hauts Bretons, qui à proportion qu'ils sont plus ou moins éloignés des Bas-Bretons, ont plus ou moins conservé des mots du langage de ceux-ci. » LE PELLETIER 1716 : 12

Ces observations se maintiendront dans la description de chaque diocèse, où l'auteur se montrera sensible aux variations internes, ainsi qu'aux rapprochements dans les zones limitrophes. Après une description détaillée des usages en chaque endroit suivant GRÉGOIRE, il conclut :

« Ce R^d. Pere pouvoit marquer encore d'autres particularitez des dialectes, mais non pas toutes, ce qui est impossible à l'homme, ainsi que ce Religieux le reconnoit fort bien. En effet, une riviere, un ruisseau, un changement de paroisse : tout cela fait voir de la diversité dans le langage, mais legerement, et sans préjudice du fond de cette langue à la quelle la seule politesse des étrangers et gens du pais distinguez des villageois causent tout le tort, comme je l'ai représenté ci devant. » *ibid.* : 15

Ce phénomène est à la source de ce que l'on nomme "continuum linguistique", c'est-à-dire le fait que les usages ne varient pas d'une manière tranchée en suivant des délimitations administratives, mais que les transitions sont progressives. À partir des Atlas Linguistiques, on a pu mieux comprendre le phénomène en observant la *non-superposition des isoglosses* : c'est-à-dire que sur chaque carte d'un Atlas, où les locuteurs de différents territoires sont interrogés sur un élément précis, on peut regrouper les zones homogènes, mais celles-ci connaîtront des écarts plus ou moins grands d'une zone à une autre : lorsque l'on superpose les frontières ainsi tracées (nommées "isoglosses"), on observe rarement des faisceaux de zones convergentes, mais des territoires délimités différemment pour chaque paramètre observé. Une illustration en est donnée par SAUSSURE⁵⁹ :

« Un voyageur traversant ce pays d'un bout à l'autre ne constaterait, de localité en localité, que des variétés dialectales très minimes ; mais ces différences s'accumulant à mesure qu'il avance, il finirait par rencontrer une langue inintelligible pour les habitants de la région d'où il serait parti. » *ibid.* : 275

58. Cette phrase sera reprise par LA VILLEMARQUÉ, qui lui fera servir un tout autre usage (cf. p. 662).

59. Voir, plus généralement, le paragraphe du *Cours* intitulé « Les dialectes n'ont pas de limites naturelles » (SAUSSURE 1916 : 275–278). Beaucoup de dialectologues ultérieurs ont prétendu dépasser SAUSSURE tout en réifiant les dialectes, ne tenant pas compte des précautions qu'il exposait pourtant très clairement.

11.6.2 Des questions de hiérarchisation

Dans ce contexte très pluraliste en ce qui concerne la diversité dialectale, se pose néanmoins parfois la question du classement des dialectes, ou plus précisément celle d'attribuer à l'un d'eux une supériorité sur les autres. C'est généralement, bien que non exclusivement, le breton du Léon (nord-est du Finistère actuel, correspondant à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, près de Morlaix) qui se trouve mis en avant. Il est à remarquer que les auteurs font souvent preuve de réserve lors de toute tentative de classification (par exemple : « *Si [...] vous me demandez lequel et le meilleur, je serois embarrassé de vous répondre, ne voulant desobliger personne, car chaque Diocese trouve son dialecte le meilleur* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 13)), et qu'il arrive fréquemment que plusieurs usages soient mis en valeur. Leur énumération est alors l'occasion d'observer à l'aune de quel critère se trouve évaluée la qualité des usages en question : si l'ancienneté présumée peut avoir une certaine place, on trouve également des classements opérés selon des critères esthétiques, et il arrive que les auteurs refusent de se prononcer sur un critère à tenir pour plus pertinent, pour laisser en l'état plusieurs propositions coexister.

11.6.2.1 Maunoir et le classicisme du Léon

Jehan LAGADEUC ne s'étant pas prononcé sur la diversité dialectale⁶⁰, C'est Julien MAUNOIR qui, le premier, aborde la question. Son propos ne prétend pas forcément classer les dialectes entre eux, mais il explique plutôt pour quelles raisons il en a retenu la forme léonaise (ou "léonarde") plutôt qu'une autre. Son argumentation invoque un certain classicisme de l'usage du Léon, puisqu'il le compare à l'attique en Grèce, et au toscan en Italie⁶¹ :

« *selon qu'il est en chacun des 4. Euechez Bretons, ou se trouvent les 4. Dialectes Armo-riques ; mais comme le Dialecte Leonnois est dans nostre langue ce qu'estoit autrefois l'Attique parmi les Grecs, & ce qu'est a present le Toscan dans l'Italie, ie m'y arreste par dessus les autres & pour la substance des mots, & pour la façon de decliner & coniuguer.* » MAUNOIR 1659 : 18–19

Si la comparaison semble se suffire à elle-même pour MAUNOIR, on pourrait l'interpréter de plusieurs manières : il est possible que le choix de cet usage résulte du fait qu'il soit tenu pour plus facilement compréhensible que d'autres dans le reste de la Bretagne, ou qu'il ait déjà produit une littérature s'étant mieux diffusée, ou simplement qu'il soit tenu pour supérieur. Quoi qu'il en soit, cette comparaison sera reprise par LA VILLEMARQUÉ afin de justifier le fait que LE GONIDEC se soit lui aussi reposé sur les usages du Léon dans sa démarche d'unification :

« *Comme le dialecte léonais est pour les Bretons la langue générale ou commune, de même que l'attique l'était pour les Grecs, que le saxon l'est en Allemagne, et le toscan en Italie, et qu'il a l'avantage d'être entendu dans toute la Basse-Bretagne, LE GONIDEC s'y est arrêté de préférence ; toutefois, lorsque le même mot se présente avec quelque modification, ou qu'il est différent dans les autres dialectes, il le donne aussi d'après eux ; il a soin encore, lorsqu'une expression qui n'existe pas en Léon est usitée ailleurs, d'indiquer à quel dialecte elle appartient plus particulièrement.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 95–96

Nous aurons l'occasion d'y revenir, en observant que d'autres considérations justifieront les positions affichées par LA VILLEMARQUÉ.

cf. p. 670

60. On trouvera simplement, dans la réédition en 1521 par Yvon QUILLÉVERÉ, une apologie de la Bretagne, dont le titre est « *Un léonard à la gloire de la Bretagne* ».

61. Dans l'antiquité grecque les différentes cités avaient des usages dialectaux distincts, mais il existait également une *koinè*, c'est-à-dire un usage véhiculaire, qui reposait sur le parler d'Athènes. De même, l'Italie connut longtemps une forte variété dialectale (jusqu'à aujourd'hui), mais la littérature de DANTE, PÉTRARQUE, ou BOCCACE, ainsi

11.6.2.2 Entre l'esthétique et l'historique

L'absence d'un vocabulaire descriptif précis, notamment pour les phénomènes phonétiques, ainsi que d'une distinction très nettement marquée entre démarches descriptive et prescriptive, ont pour conséquent que l'on trouve parfois affichés, dans les écrits de cette époque, des descriptions d'usage où l'on sent poindre la subjectivité du linguistique, qui qualifie tels de « doux », tels autres de « durs », « rugueux », « sauvages », etc.⁶². Louis LE PELLETIER, par exemple, tentera de mettre en rapport ces caractérisations qu'il attribue aux sonorités de telle ou telle région avec des considérations plus générales à propos des locuteurs et de leurs modes de vie, voire à une constitution physiologique :

cf. p. 488

« Nos Bas-Bretons comptent leurs dialectes par Diocèses ; mais on pourroit les multiplier presque jusqu'au nombre des Paroisses. Il est à propos de dire ici quelque chose de la différence de ces dialectes.

Ceux de Léon passent pour avoir la prononciation plus douce, c'est-à-dire qu'ils appuyent moins que les autres sur les aspirations. Cela vient peut-être de ce qu'il y a en ce Diocèse plus de Noblesse, plus de Ports de mer & par conséquent plus d'Officiers de Marine, dont la politesse a adouci le langage & les mœurs.

En Cornwaille ce changement est moins sensible parmi le peuple. C'est un pays de montagnes, de forêts, de landes & de terres incultes. Les gens qui habitent ce pays n'ont de commerce qu'avec les paysans qu'ils rencontrent aux foires & aux marchés, où ils vont vendre leur bétail. Mais ce sont les mêmes paysans qui sont les dépositaires du plus pur Breton, parce qu'ils y mêlent moins de François, & qu'ils ont le gosier & les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur Alphabeth. De plus ils semblent chanter en parlant : leurs accents sont fréquents, & ils élèvent & baissent la voix, comme si leurs mots étoient notés : aussi sont-ils tous grands chanteurs, & amateurs de hautbois & des musettes. Les airs de leurs chansons, quoique sauvages, ont un certain agrément. Ils ont conservé la coutume de chanter à l'Eglise des Cantiques sur nos Mysteres : c'est que j'ai vû pratiquer en plusieurs Paroisses, principalement depuis la fin de la Préface de la Messe Solemnelle jusqu'à la Communion.⁶³ » LE PELLETIER 1752 : 12–13

Ainsi, la prononciation considérée comme « plus douce » en Léon est mise en rapport avec l'hypothèse d'une situation sociale plus élevée, impliquant la présence de population qui font

que l'Accademia della Crusca à partir de 1583.

62. Il semble souvent difficile à la sociolinguistique de prendre en compte ces évaluations esthétiques, qui ne se situent pas clairement dans un prescriptivisme dont il est facile de percevoir les enjeux sociaux, mais qui manifestent néanmoins certains types de jugements et valorisations. Le cadre théorique autour de la notion d'"imaginaire linguistique" (HOUEBINE-GRAVAUD 2002), nous semble ici relativement utile pour traiter ce genre de positionnements.

63. On pourra comparer ce passage avec celui que l'on trouve dans le *Manuscrit de Lesquiffiou* (cf. p. 990, repris dans LE MENN 1981 : l. 8, pp. 34–35, la coupure de l'éloge de Léon, qui nous aurait intéressée, est de LE MENN) : « *Ceux du Leon passent pour avoir la prononciation plus douce, c'est à dire, qu'ils adoucissent plus que les autres leurs aspirations : ce qui vient, je croi de ce qu'il y a en ce diocese plus de noblesse, plus de ports de mer, et sur tout le celebre port Royal de Brest presque tout peuplé d'Officiers de Marine, qui sont en partie l'Elite de la Noblesse et des mailleurs [sic] familles du Royaume : et le corps de gens de guerre le plus réussi et le plus illustre de toute la France [GLM : et l'éloge continue encore une dizaine de lignes]*

En Cornwaille ce changement est moins sensible parmi le peuple. C'est un pais de montagnes, de forest et de landes ou autres terres incultes, qui sont habitées par des gens, qui n'ayant de commerce qu'aux marchez et foires n'y mènent que du bétail, et n'y parlent qu'à leurs semblables. Mais c'est à ceux-ci que je suis plus redevable du plus pur Breton ; par cequ'ils y mêlent moins de François, et ont le gosier et les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur alphabet. Et deplus, il[s] semblent chanter en parlant à leur ordinaire : car leurs accents sont frequents, et bas ou hauts, comme s'ils lisoient un livre noté en plain chant ou en espece de musique : aussi sont ils grands chanteurs, et plus que tous les autres, aussi bien que plus amateurs de musettes, des hautbois &c. et ont bien conservé le nom des anciens Bardes Poètes et musiciens de Gaulois : et les airs de leurs chansons, tout sauvages qu'ils sont, ne laissent pas d'être agréables. Ils ont même un bon reste de cette ancienne et loüable coutume de chanter à l'Eglise, en leur lanque vulgaire, des cantiques sur nos mysteres, ce que j'ai vû pratiquer en plusieurs paroisses, principalement depuis la fin de la Préface de la Messe solemnelle jusques après la Communion. Ce sont ces bonnes gens avec les quels j'ai passé environ 24. ans en Cornwaille, et 8. en Leon. »

preuve de plus de « *politesse* ». Les usages de Cornouaille sont au contraire mis en rapport avec la rusticité de ses paysages et le peu de mobilité d'une population rurale, mais celle-ci possède son avantage, à défaut de douceur, ce sont les Cornouaillais « *qui sont les dépositaires du plus pur Breton, parce qu'ils y mêlent moins de François* » (on perçoit ici une description tout à fait en accord avec les théories du déclin que LE PELLETIER formule concernant l'histoire de la langue). Une caractérisation des pratiques culturelles mentionnant le phénomène du chant, ainsi qu'une explication biologique par « *le gosier & les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur Alphabet* » viennent compléter cette caractérisation linguistique dans un tableau anthropologique cohérent pour l'époque. Il convient ici de rappeler que les explications de la diversité dans les comportements, organisations politiques, usages linguistiques, en fonction des régions, par des phénomènes tels que le climat, le sol d'un pays, ou la constitution biologique des populations constituait un mode d'explication fréquent jusqu'au XIX^e siècle, au sein duquel nous percevrions aujourd'hui un certain réductionnisme des formes culturelles à des explications biologiques, mais qui devait fournir un cadre explicatif satisfaisant dans cette période de balbutiements d'un raisonnement anthropologique⁶⁴.

cf. p. 180

11.6.2.3 Grégoire et la valse des critères

Le passage précédent de LE PELLETIER nous montre que les hiérarchisations de l'époque ne sont pas catégoriques, et qu'elles varient en fait en fonction des critères invoqués : le parler du Léon sera mis en avant à l'aune d'un critère de "douceur", et celui de Cornouaille par rapport à la question de l'ancienneté. Cette ambivalence s'observe également chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, qui mettra en avant plusieurs critères possibles de valorisation sans trancher définitivement :

« Pour finir ce qui regarde la prononciation, il faut remarquer que l'accent Breton est tout opposé au François qui fait toujours la penultième syllabe breve, au lieu que nôtre langue la fait toujours longue, principalement en Leon, & partout où l'on parle bien. Néanmoins dans la Haute-Cornouaille la penultième syllabe d'un mot est toujours breve, & dans Vannes encore plus breve ; ce qui fait que les autres Bretons se plaignent qu'ils parlent si vite qu'ils ne peuvent les entendre.

Si après ces differences, ou ces causes de la difference de nos idiomes vous me demandez lequel et le meilleur, je serois embarrassé de vous répondre, ne voulant desobliger personne, car chaque Diocese trouve son dialecte le meilleur : cependant il me paroît que celui de Leon merite la préférence, parce qu'il est effectivement plus methodique que les autres, & beaucoup plus doux, à cause de la multitude des z dont il a comme parsemé ses mots : mais que celui de Vannes, quoique très éloigné de tous les autres, plus rude même qu'aucun-autre, à cause de l'abondance de ses h, devroit passer pour le meilleur, contre le sentiment des Bretons qui l'ignorent ; par la raison que, les langues n'étant instituées que pour faire connoître les pensées & les sentimens du cœur des uns aux autres, plus les mots d'une langue qui les font comprendre, sont courts, plus une langue, ou même un dialecte, doit être estimé au dessus des autres : or le dialecte de Vannes est le plus court de tous sans contredit. Cependant la plupart donnent la préférence au Breton de Morlaix sur tous les autres ; quoiqu'à le bien considerer, ce n'est qu'un mélange de l'idiome de Leon, abrégé de ce qu'il paroît avoir de trop long, & de celui de Treguier, degagé de ses ou au lieu d'u qui le rendent trop gras & trop lourd. J'ajouterais à cette espece de dissertation ; qu'il y a un ancien proverbe qui prétend que

64. On pourrait ici comparer utilement le propos de LE PELLETIER à l'*Essai sur l'origine des langues* (ROUSSEAU 1781), où ROUSSEAU met en œuvre non seulement un parallélisme constant entre les langues et la musique, comme en ce passage, mais aussi une caractérisation des familles de langues (reposant surtout sur l'opposition "langues méridionales / "langues du Nord") qui repose sur la qualité des terres, le climat, et les adaptations nécessaires de l'humanité, tant dans sa physiologie que dans son caractère. On s'intéressera particulièrement aux chapitres VIII à XI.

le Breton de Taulé, Paroisse à une lieuë de Morlaix, & à deux de saint Paul de Leon, est le plus joli Breton qui se parle en Bretagne.

Er Barrès a Daulè êître an daou dreiz,
Ez ma ar bravâ brezoñneg a so eñ Bréyz.

Le Lecteur, s'il est habile dans la langue Bretonne, en jugera : ce qu'il y a de sûr, c'est que le Breton de Taulé est le plus court & le plus léger de tout Leon. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 13

On perçoit qu'un tel passage ne permet pas de se fixer sur une valorisation catégorique : Léon pour la douceur (ou le caractère « *plus méthodique* »), Vannetais pour la brièveté, et éventuellement le breton de Morlaix (limitrophe entre le Léon et le Trégor), ou de Taulé, qui concilierait la douceur du Léon et une certaine brièveté. On pourrait bien entendu s'interroger sur les raisons qui poussent GRÉGOIRE à considérer la "douceur" ou la brièveté comme des critères justifiant de la préférence à accorder à telle forme de breton, mais il nous suffira de constater que l'époque est à une certaine relativité : « *chaque Diocese trouve son dialecte le meilleur* ». Là encore, de tels positionnements se comprennent facilement si l'on met en rapport ces dictionnaires avec l'objectif dicté par un contexte de colinguisme : le but n'est pas encore celui d'une unification linguistique des usages, et par conséquent il n'y a pas encore à se prononcer quant à la canonicité éventuelle de l'un ou l'autre, qui servirait alors de support pour la fondation d'une langue unifiée. L'objectif étant seulement de s'adapter aux parlers locaux pour rendre accessible le message biblique, rien n'oblige encore à vouloir traiter de l'éventuelle supériorité d'un usage sur un autre : au contraire, une telle démarche pourrait froisser les susceptibilités et finalement nuire à une bonne réception du discours religieux.

11.6.2.4 Des raisons pratiques ?

On pourrait enfin se demander si ce ne sont pas des raisons d'ordre pratique qui incitèrent ces linguistes à privilégier le cas échéant les usages du Léon sur les autres : sans entrer ici dans une caractérisation dialectologique très détaillée, on sait qu'une des différences principales entre les usages du Léon et ceux des autres dialectes réside dans le nombre relativement élevé d'apocopes et de syncopes opérés ailleurs (ce que GRÉGOIRE semblait remarquer lorsqu'il disait, avec les mots de l'époque : « *dans la Haute-Cornouaille la penultième syllabe d'un mot est toujours breve, & dans Vannes encore plus breve ; ce qui fait que les autres Bretons se plaignent qu'ils parlent si vite qu'ils ne peuvent les entendre.* » (ibid. : 13)) : écrire les formes linguistiques dans leur usage du Léon, c'est donc bien souvent transcrire des formes plus longues qu'ailleurs, ce que l'on ne manquera pas alors de voir comme une opposition entre des formes "complètes" et d'autres "raccourcies"⁶⁵. C'est ainsi que GRÉGOIRE justifie avoir consigné les usages léonais en premier lieu en invoquant le fait qu'ils « *se disent le plus ordinairement* », alors que ceux du Vannetais seraient « *spécifiques à un seul Diocese, au moins quant à la terminaison, & à la prononciation* » :

« à l'égard des mots bretons, j'ai mis sur les françois communément les mots de Leon les premiers, & toujours ceux qui se disent le plus ordinairement ; ceux de Vannes les

65. À ce titre, il est intéressant de remarquer que, si l'on mentionne souvent que c'est la prononciation "du Léon" qui se trouve privilégiée dans les usages écrits, on observe certains usages dialectaux spécifiques au parler du Léon qui ne se trouvent pas systématiquement consignés à l'écrit (elles le sont parfois) : notamment la métathèse des diphtongues (Mael → Meal, etc.), ou bien la prononciation d'un [u] fermé pour un [o] mi-fermé ailleurs, etc. En vérité, ce que l'on garde du "dialecte léonard" à l'écrit est bien plus souvent son articulation extensive sans syncopes et apocopes.

derniers, comme étans spécifiques à un seul Diocese, au moins quant à la terminaison, & à la prononciation : mais quand ils ne sont point differens de ceux qu'on usite ailleurs, je n'en ai pas fait d'article à part. » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 14

Que signifie-t-il de dire que les usages d'un diocèse sont parlés « *ordinairement* », et ceux d'un autre « *spécifiques à un seul Diocese* »? GRÉGOIRE, connaissant la diversité dialectale, ne peut pas être considéré comme croyant que les usages du Léon seraient pratiqués tels quels ailleurs : il faut plutôt penser qu'il les considérerait comme plus facilement *compréhensibles* par les locuteurs d'autres "dialectes". Par ailleurs, le fait que le caractère « *spécifique* [] » des usages vannetais mérite la précision : « *au moins quant à la terminaison, & à la prononciation* » manifeste bien également qu'il ne s'agit pas pour lui de concevoir une scission radicale, mais simplement, dans le but d'être le plus compréhensible possible, de commencer par noter les usages qu'il estime les plus faciles à comprendre pour tous les dialectes, avant de noter, plus loin, ceux dont la particularité les rendrait moins accessible. On peut donc penser que pour GRÉGOIRE, un locuteur de Cornouaille ou du Trégor aurait plus de facilités à reconnaître ses propres usages à partir d'une graphie adaptée des formes léonaises que si elle reposait sur les formes vannetaises.

11.6.2.5 Cillart : un purisme sans différenciation

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que le dictionnaire de Claude CILLART DE KERAMPOUL constitue un cas à part dans son époque. Il se démarque en fait autant de ses contemporains de ses successeurs dans le purisme :

Alors que les premiers demeurent ouverts et hésitants dans les hiérarchisations qu'ils établissent entre des usages, il revendique quant à lui la supériorité du breton de Vannes sur tous les autres, ce qui le mène à défendre une position puriste qui refuse les mélanges.

Par rapport aux seconds, qui défendront également des positions puristes, il se démarque en ne revendiquant pas une différenciation envers le français : en effet, en accord avec son cadre d'origination panceltiste, dans la mesure où le breton de Vannes est à l'origine des autres langues, et notamment du français, la proximité entre breton et français en vient à être considérée davantage comme un signe de prestige que de décadence.

Nous ne reprendrons pas ici la totalité de ses positions que nous avons déjà présentées en détail plus haut, mais nous insisterons ici sur la manière caractéristique et originale dont s'articulent le rapport entre les différentes variétés dialectales et celui avec le français.

cf. p. 150

Le breton de Vannes, plus proche de l'origine : CILLART, recteur en diverses paroisses de l'évêché de Vannes, fut un des éditeurs posthumes du dictionnaire de Pierre de CHÂLONS : pourtant il sera loin d'adopter le même ton que celui qui déclarait : « *Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple.* » (CHÂLONS 1723 : IV). En effet, les positions de CILLART visent clairement à mettre en avant le breton de Vannes sur tous les autres, cette valorisation s'ancrant dans le cadre d'originations d'un panceltisme dans sa tendance hébraïque, comme nous l'avons déjà présenté.

« [...] *Breton de Vannes le-plus ressemblant à l'Hébreux, le-moins embarrassé, le-plus énergique, & dont le François a emprunté une grande partie de sès mots; sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens : Par conséquent, Breton de*

Vannes, le meilleur de tous les Bretons ; l'ancienne, la véritable langue Cèltique. » CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v

Cet ensemble de présupposés quant à la situation diachronique du breton a pour conséquence une hiérarchisation entre les usages dialectaux, qui repose sur le fait que les autres formes de breton sont considérées comme ayant connu des changements relevant de l'altération, alors que le breton de Vannes aurait conservé une certaine pureté originelle :

« En Quimpèr, Léon & Tréguér, qui ont chacun leur Dialecte différent ; & qui vont s'unir pour la cause commune, on a, dit-on, beaucoup adouci lès finales. Quoi ! on auroit changé la Langue Mère ! Comment l'a-t'on pu sans la corrompre ? » ibid. : v–vi

Cette hiérarchisation reposant sur une opposition entre une forme jugée fixe et des formes estimées corrompues ne porte pas uniquement sur le rapport qu'entretiennent les usages linguistiques *d'un évêché à un autre*, mais bien également *au sein même de celui de Vannes*. En effet, CILLART était aussi conscient que GRÉGOIRE ou LE PELLETIER des phénomènes de "continuum linguistique" : il percevait qu'un diocèse n'enclot pas un usage homogène en son sein, et qui se modifierait radicalement dès que l'on passe une frontière. Pour ces raisons, c'est bien le breton *de Vannes* qu'il défend, soit celui d'une seule ville, et non celui de *l'évêché de Vannes*. Il considérera ainsi que les zones « *limitrofes* » de cet évêché seraient influencé par un breton des régions adjacentes, qui aurait déjà connu une certaine forme de corruption.

« Lès Bretons de Vannes, limitrofes de Quimpèr, Léon, Tréguér & dès quartiers Gallots (nom qui vient de Gaulois ; & que lès Bretons Bretonnans donnent au commun des habitans de la Haute-Bretagne, lèsquels ignorans la Langue Bretonne, défigurent fort la Françoisse.) Cès bons Limitrofes n'auroient-ils pas plus de raison de se plaindre, lorsqu'ils ne trouveront ni leur prononciation ni leurs éxpréssions singulières, toujours favorites, dans un Dictionnaire qui porte le titre de leur Diocèze ? L'Auteur, qui a voulu éviter le mélange de Dialécte, si fatal aux Langues Matrices, a du uniquement s'attachér au vrai Breton, qui est celui de Vannes, sans égard aux usages locaux ni aux mauvais usages, quoi-qu'universellement reçus. » ibid. : vi

C'est ainsi que dans le tableau qui suit (ibid. : vi–vii), introduit par « *Voici quelques exemples du mauvais langage que l'on a rebuté :* », les communes mentionnées se situent bien dans l'évêché de Vannes.

Le positionnement original de CILLART dans son époque est particulièrement intéressant : il montre en effet que, dans le cas où un usage local est clairement valorisé par rapport à d'autres, les raisons invoquées reposent, dans le discours colinguiste, sur le cadre des originations panceltiques qui avaient lieu à l'époque. Celui-ci reposait déjà clairement sur un ensemble de présupposés religieux qui dictaient alors la manière de concevoir les langues, et ne témoignait pas encore de l'investissement politique qui dictera les hiérarchisations dialectales ultérieures.

Il faut se rappeler que CILLART se situe en marge des dictionnaires de l'époque : il fait éditer son dictionnaire sous le pseudonyme "L'A****", le présente comme édité à Leyde, et profite des articles de son dictionnaire pour régler ses comptes avec la noblesse locale, ce qui vaut à ses ouvrages d'être recouverts de "cartons" qui viennent censurer les passages trop conflictuels (LE MENN 1981 : l. 10, pp. 60–63). Mais ce qui est intéressant est que, pour être en décalage avec d'autres auteurs, CILLART n'en est pas pour autant *hors de son siècle*, et les seules conditions au sein desquelles il pourra formuler une hiérarchisation des usages linguistiques devront elle-mêmes se trouver dans l'ensemble des thèses diffusées à l'époque, à savoir une théorie des originations

BON BRETON	MAUVAIS BRETON.	LIEUX OÙ CES MAUVAIS MOTS SONT EN USAGE :
Deux heures sont frapées Scoeïd-é dihue ærr. Mon bon-homme Menn Dein-Matt. Compère Compaire. S'ennuyer Annaiein. Là Azé. Chemins Heennteu. Ils disent Ind a lar. Alouëtte Hüidér. Ils étoient venus Int a ouai deitt. De moi Doh ein. Jaquette Jaquëtte. Non Nonpass. Renard Luhërne. Cordonnier Quéré. Loup Bleye. Oui, Dieu merci, Iia trugairé Doué. &c.	MAUVAIS BRETON. Fichéd-é deu ærr. Martautt. Compadre. Divrédein. Azènn. Heinchau. I e lar. Groah-Doar. I e yo deitt. Doh onn. Jiquëtte. Pazann. Perodic. Cordannérr. Guilleu. Iia, mar-plige-guëtt-Doué. &c.	LIEUX OÙ CES MAUVAIS MOTS SONT EN USAGE : Fauxbourgs de Vannes. Sarzeau. Quibéron. Bèlleisle. Plouharnel. Quimperlé. Noyal-Pontivy. Naizin. Moréac. Bignan. Plaudrein. Gran-Champ. Pluvigner. Surzur. Ambon. Lauzac.

qui s'articule au récit biblique⁶⁶. Le fait que l'usage de Vannes soit ici celui qui est mis en avant semble ici secondaire, on peut imaginer qu'un CILLART trégorrois aurait pu valoriser les usages de Tréguier, de même, les exemples qu'il donne dans son tableau ne semblent pas donner prise à une comparaison systématique permettant de dégager des régularités, si ce n'est un simple attachement de l'auteur pour le breton d'une ville en particulier. Il ne s'agit donc pas encore, du temps de CILLART, de se demander par exemple quel usage linguistique serait le plus à même de constituer un point de départ pour une unification à l'échelle de la Bretagne, ni de savoir lequel marquerait le plus de distance envers les usages français. Si les hiérarchisations de l'auteur manifestent bien une forme de purisme en ce qu'il rejette des formes de « *mauvais breton* » comme "dégradées" depuis un "celtique primitif" qu'il estimerait ne s'être conservé qu'à Vannes, celui-ci ne peut donc pas être directement rapproché des démarches ultérieures, qui viseront avant tout la différenciation envers le français dans un cadre d'opposition politique.

Le breton de Vannes à l'origine du français : Cette différence se perçoit particulièrement dans le fait que, aux yeux de CILLART, revendiquer la pureté du breton de Vannes par rapport aux autres formes dialectales se révèle n'être *pas incompatible* avec la mention de sa proximité avec le français comme facteur supplémentaire de valorisation. Cette différence s'explique relativement bien : lorsqu'apparut le cadre discursif que nous avons nommé "celtisme différentiel", l'assignation à la langue bretonne d'une origine celtique devenue *distincte* de celle, gauloise, attribuée au français fut à la fois cause et conséquence d'une recherche de démarcation à tout prix, par conséquent la proximité linguistique de certaines formes de breton envers le français ne pourra plus alors être interprétée que comme la perte d'une "pureté celtique" par l'arrivée d'un élément "extérieur", catégorisé comme "gaulois" ou "latin". Au contraire, à l'époque de CILLART, dans

cf. 7

66. En l'occurrence, comme nous l'avons mentionné plus haut (cf. p. 150), le rapprochement avec l'hébreu plutôt qu'avec la descendance de NOÉ pourrait témoigner d'une influence de John DAVIES plus que de celle de Paul PEZRON.

le cadre discursif du panceltisme, "gaulois" et "celtique" n'avaient pas encore été différenciés, et par ailleurs, puisque la langue bretonne était considérée comme à l'origine des autres, toute ressemblance pouvait se trouver interprétée, non dans le sens défavorable d'une influence du français sur le breton, mais dans celui plus prestigieux d'une influence *du français par le breton*. Nous avons déjà perçu qu'un tel cadre d'analyse pouvait être l'occasion d'un retournement argumentatif intéressant chez l'auteur du *Vocabulaire nouveau*, où l'élève pouvait répondre au maître : « *mais quel mal trouvez-vous que nous empruntions des Français des mots nouveaux pour nous, dont nous leur avons peut-être fourni les étymologies ?* » (ANONYME 1790–1800 : 126). C'est ce même raisonnement qui sera à l'œuvre chez CILLART, nous l'avons déjà vu décrire le breton de Vannes comme « *le-plus ressemblant à l'Hébreux, le-moins embarrassé, le-plus énergique, & dont le François a emprunté une grande partie de sès mots ; sur-tout son aimable prononciacion sans inflexions ou mauvais accens* » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v).

cf. p. 234

Décrivant les autres dialectes comme ayant modifié un usage qu'il tient comme premier, CILLART s'exclame : « *En Quimpèr, Léon & Tréguér, [...] on a, dit-on, beaucoup adouci lès finales. Quoi ! on auroit changé la Langue Mère ! Comment l'a-t'on pu sans la corrompre ?* » (ibid. : v–vi). Et lorsqu'il est question de se prononcer au sujet de la proximité entre la prosodie et la phonétique vannetaises et celles du français, celle-ci se trouvera donc retournée par l'auteur comme signe d'une valorisation :

« *On ajoute que ce Breton donne dès règles sûres pour la prononciacion ou lès inflexions, de la pénultième, &c ; Mais en s'habituant à chanter ainsi tous sès mots, ne se mettroit-on pas dans l'impossibilité de parler poliment le François ? Avantage que le Vannetois & le Blésois, possèdent sur leurs Voisins ; que dis-je, sur lès autres Provinces (l'oseroit-on proférer !) sur les Trévousiens⁶⁷ même.* » ibid. : vi

Dans cette comparaison, la valorisation d'une proximité entre phonétique et prosodie françaises et bretonnes doit d'expliquer par le fait que la langue française aurait, aux yeux de CILLART, conservé plus purement la prononciation de Vannes que ne l'ont fait les usages des autres diocèses bretons. On pourrait formaliser ainsi cette valorisation :

cf. p. 23

C(prosodie, phonétique) :

Vannes - français > Cornouaille, Léon, Trégor

On perçoit qu'elle ne peut fonctionner que sous la condition que breton (de Vannes) et français puissent se trouver identifiés l'un à l'autre, ce qui se produit par l'intermédiaire du schéma d'origination où, comme nous l'avons vu, "Celtés" et "Gaulois" ne sont pas encore séparés l'un de l'autre, la seule différence éventuelle résidant dans l'antériorité des premiers sur les seconds :

Breton (de Vannes)	-	Français
Celtés	-	Gaulois

Ce schéma d'origination se trouve justement explicité à plusieurs reprises chez CILLART :

67. L'auteur fait référence au *Dictionnaire de Trévoux*, un dictionnaire français, concurrent de celui de FURETIÈRE et de celui de l'Académie, publié de 1704 à 1771 par les jésuites. Les jésuites de Trévoux, dont nous avons déjà présenté également le *Journal* (cf. note 29 p. 191), se trouvaient alors dans la principauté autonome de Dombes, dans l'actuel Ain. La démarche de ce dictionnaire doit se replacer au sein d'un conflit, au XVIII^e, entre jésuites, jansénistes, et protestants.

« *Quoi-qui'il en soit, peut-on disconvenir que la Langue Cèltique, qui s'est conservée pure dans un canton de la Bretagne Armorique, n'ait servi de bazë au Gaulois, dès mots de laquelle il étoit tout rempli ? Le François n'a point d'autre fondement ; et n'a pas rejeté un seul de ses mots Cèltiques.* » CILLART DE KERAMPOUL 1744 : IX

Toutefois, cette identification ne sera pas poussée jusqu'au bout, puisqu'en fin de comptes, la supériorité reviendra bien entendu au breton de Vannes par rapport au français, le premier ayant su garder sa pureté, alors que le second se trouvera décrit comme une série de mélanges et d'altérations :

« *Le Monde sait, sans le trouver à redire, que la Langue Française d'au-jour-d'hui est un composé de Cèltique, de Grec, de Latin, de Teuton, d'Italien, d'Espagnol, &c. On a dit d'au-jour-d'hui ; car l'ancien François, Romance ou Gaulois ; (supposé que le Cèltique eut été pëndant un cèrtain têmes la Langue dominante d'Occidènt,) n'étoit qu'un Cèltique corrompu par un mélange de mauvais Latin ; l'Italien & l'Espagnol, sont postérieurs au François même.* » *ibid.* : IX

Ainsi, si le premier schéma d'originations montre simplement qu'à cette époque, *il n'est pas encore choquant* pour un CILLART d'identifier entre eux "breton" et "français", il pourra être précisé en observant la supériorité qu'attribue l'auteur à une langue estimée pure sur une autre ayant subi un grand nombre de changements depuis son origine bretonne (péripéties que l'auteur résumera par un choix de termes évocateurs : « *boulvèrsemènt de la Langue Cèltique dans lès Gaules ; et de l'établissemènt de la Romance ; et à la destruccion de celle-cy pour la Gauloise ênsuite la Française* » (*ibid.* : IX)) :

Breton (de Vannes)	>	Français
Celtés	>	Gaulois + mélanges divers

Pour conclure sur CILLART, sa position est d'autant plus intéressante qu'elles est originale : valorisant un usage local dans une époque que nous avons décrite comme marquée par un "relativisme pragmatique", défendant des positions puristes tout en se flattant de la ressemblance envers le français, l'auteur se situe certes dans le double décalage, tant envers ses contemporains qu'envers les puristes ultérieurs, que nous avons mentionné au départ, mais ses positions s'expliquent néanmoins complètement au sein des cadres discursifs propres à son époque. S'il valorise le *breton de Vannes*, c'est en effet *en vertu d'un schéma d'origination* biblique qui le fait considérer comme « *le-plus ressemblant à l'Hébreux* » (*ibid.* : v), et non en vertu de la préoccupation de partir d'un usage local pour uniformiser le breton, qui n'apparaîtra qu'avec l'émergence d'une tendance de militants nationalistes. De même, s'il se glorifie de ce que la phonétique et la prosodie du breton de Vannes soient plus proches du français, c'est **non seulement** en vertu d'un même schéma d'origination qui donne le breton comme ayant influencé le français (c'est seulement à partir de LE PELLETIER et de la tendance émergeant après LE GONIDEC que les proximités se trouveront expliquées par une influence dans le sens opposé, du français vers le breton), **mais aussi** car il ne se situe pas encore au sein d'un cadre d'opposition politique entre breton et français, qui n'émergera qu'après la Révolution, et qui déterminera les démarches de démarcation ultérieures. À ce titre, il est significatif de voir CILLART mentionner « *avec plaisir* » des initiatives institutionnelles en faveur du breton, émanant du *Journal de Verdun*, du Roi ou des États de Bretagne. Ainsi, malgré les paradoxes apparents d'une démarche singulière, l'œuvre de CILLART manifeste en fait une pleine participation aux cadres discursifs de son époque.

cf. p. 608

cf. p. 615

cf. p. 603

*
* *

Si l'on souhaitait faire le bilan de la manière dont le colinguisme abordait la diversité dialectale, on pourrait donc considérer les discours de l'époque comme marqués par un certain relativisme, où le critère pragmatique de l'adaptation et de la compréhensibilité prime sur la volonté d'influencer ou diriger les usages en fonction d'un type particulier érigé comme supérieur. Mis à part le cas de CILLART, longuement discuté, les quelques hiérarchisations observées sont suffisamment prudentes et polycéphales pour qu'il soit difficile de considérer les auteurs comme catégoriques sur le sujet.

Cette situation dans l'évaluation des dialectes se modifiera à partir du moment où la politisation du rapport entre français et breton, ultérieure à la Révolution, verra naître un mouvement de militantisme en faveur de la langue. La nécessité ressentie par certains militants d'une unification linguistique rendra plus imminente la nécessité de choisir un usage de prédilection. Par ailleurs, le degré d'écart par rapport à la langue française se trouvant investi d'une valeur de résistance face à l'occupant francophone, on cherchera le "dialecte" qui semblera à cet égard avoir été le moins influencé par la langue française : on verra alors se renforcer une certaine caractérisation hiérarchique des usages, à partir du dictionnaire de LE GONIDEC (LE GONIDEC 1821 : xii), et que nous avons déjà croisée chez son successeur LA VILLEMARQUÉ. Celui-ci, dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847), associait clairement la supériorité qu'il attribue aux usages du Léon à une opiniâtreté plus forte dont auraient témoigné ses occupants face aux assauts français.

cf. p. 670

cf. p. 299

11.7 La postérité du colinguisme

Ce que nous avons nommé "colinguisme" ne désigne pas exactement une période chronologique de l'histoire du breton, mais plutôt un *rapport à la langue*, se manifestant par un certain nombre de *pratiques linguistiques* et de *discours sur ces pratiques*, déterminé par un *cadre socio-historique*. On pourrait résumer les grands traits de ce rapport à la langue en mentionnant le peu de positionnements qu'il induit concernant *la langue en elle-même* (discours sur la "qualité" de la langue ou sur sa "promotion"), dans la mesure où l'usage est essentiellement *pragmatique* : il s'agit de *s'appuyer sur* le breton pour transmettre d'autres connaissances. Par conséquent, même si l'avènement de la Révolution marque un changement dans les rapports à la langue, qui introduit de nouveaux types de pratiques et de discours, il est possible de concevoir que l'ensemble des conditions qui ont produit le rapport colinguiste au breton aient pu se maintenir dans certains milieux, ou se prolonger par une adaptation à de nouveaux contextes. On trouverait en particulier, parmi les manuels rédigés par des instituteurs au XIX^e siècle, des éléments pouvant être interprétés dans ce sens.

cf. p. 615

Par ailleurs, les disciples de LE GONIDEC auront chacun leur personnalité, et l'on retrouverait dans un dictionnaire comme celui de Jean MOAL (1890) un certain nombre d'éléments marquant une transition, sinon une tentative de conciliation, entre des démarches propres au colinguisme (l'auteur s'adresse aux religieux, perçoit le breton comme un rempart de la foi, et s'oppose au *purisme* lexical en considérant nécessaires les « *mots importés* ») et d'autres propres au courant des militants bretons post-révolutionnaires (notamment l'opposition à la pénétration du français

cf. p. 1071

cf. p. 591

cf. p. 638

dans les campagnes, et l'investissement politique du breton comme langue du maintien de la tradition).

On pourrait même aller jusqu'à considérer qu'un ouvrage comme le dictionnaire manuscrit de Jean LE SCAO, rédigé en 1945 alors que l'auteur se trouvait en Martinique manifeste toujours un rapport à la langue qui s'explique bien mieux par une continuité de la démarche colinguiste que si l'on devait tenter de l'articuler aux configurations militantes particulièrement complexes de son époque, et qui semblent totalement ignorées, probablement en raison de l'éloignement géographique de son auteur.

cf. p. 1148

11.7.1 Le breton comme vecteur didactique dans les manuels du xix^e siècle

Le rôle de l'école républicaine dans la substitution du breton au français fut fortement discuté. Si plusieurs écrits militants ont mis en avant des phénomènes comme le "symbole"⁶⁸ et globalement tenu l'école responsable des changements linguistiques⁶⁹, d'autres historiens non impliqués dans le militantisme breton ont produit des analyses permettant de montrer que l'école telle qu'elle fut conçue par les Révolutionnaires dut dans un premier temps *s'appuyer sur* les pratiques linguistiques et connaissances locales, et non les rejeter complètement, pour pouvoir introduire tant la langue française que les éléments d'une mentalité républicaine (CHANET 1996, THIESSE 1997). Au niveau de la Bretagne, le chapitre que consacre Fañch BROUDIC au rôle de l'école (BROUDIC 1995 : 361–392, le chapitre est intitulé significativement : « *l'école, un rôle central ?* ») pourrait être résumé par une position nuancée : si l'école peut enseigner la langue française et demander qu'elle soit parlée pendant les heures de cours, elle ne peut pas empêcher les gens de parler breton chez eux ou dans les lieux publics, aussi faut-il concevoir que des *raisons subjectives* aient incité des parents à ne pas la transmettre à leurs enfants dans l'enceinte familiale.

« *Les instigateurs de la politique de changement de langue par l'école et les procureurs qui les accusent d'avoir précisément voulu anéantir le breton par l'école, se rejoignent au moins sur un point : les uns et les autres croient qu'il suffit d'imposer l'enseignement exclusif d'une langue pour en éliminer une autre.* » *ibid.* : 442

Sans vouloir ici rentrer complètement dans ce débat, nous pouvons nous arrêter sur deux manuels scolaires pertinents tant par rapport à notre objet d'étude que pour quelques éléments de réponse qu'ils peuvent contribuer à introduire dans ce débat. Des ouvrages comme le *Rudiment du Finistère* (LE JEUNE 1799–1800) le *Manuel breton-français* (TOULLEC 1865), ou la *Méthode de Landivisiau* (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899, APPRIOUAL 1900) ont ceci de commun avec les dictionnaires et les colloques qu'ils présentent des listes de vocabulaire, ou des paragraphes, sur deux colonnes se faisant face. Ils auront en commun avec la démarche que nous avons nommée "colinguiste" de s'intéresser à la langue bretonne moins pour elle-même qu'en tant que vecteur possible de transmission d'une instruction à fournir. Si celle-ci n'est plus d'ordre religieux, elle mobilise néanmoins un rapport similaire à la langue bretonne, où celle-ci se trouve perçue comme *moyen* à destination d'une *fin* qui lui est extérieure, et non comme

68. Il s'agit d'un petit objet accroché au cou des enfants, que celui qui était surpris à parler breton devait recevoir, en attendant de le donner à un autre lorsqu'il l'entendrait.

69. Nous avons déjà perçu une telle caractérisation de la figure de l'instituteur dans le *Vocabulaire nouveau* (cf. p. 215), et en observerons une autre, plus explicite, dans les *Nouvelles conversations* de TROUDE et MILIN (cf. p. 635). Concernant les études récentes, un des ouvrages les plus significatifs de cette tendance est sûrement le mémoire de Klaoda AN DU, publié ensuite par *Hor Yezh* : AN DU 1991. Voir aussi JAFFRENNOU 1935.

finalité en elle-même ; par ailleurs les outils qu'elle mobilise (mise en page, rubriques, etc.) sont globalement semblables à ceux des colloques (« *Il est probable que l'édition des différents manuels scolaires français-bretons du XIX^e siècle fut provoquée par le succès des Colloques.* » (LE GOAZIOU 1950 : 35, NOTE 1)). La présentation rapide de tels ouvrages nous semble présenter un double intérêt : **d'une part**, elle nous montrera de quelle manière un certain rapport à la langue put se maintenir en se reconfigurant hors du cadre religieux où il avait émergé, **d'autre part**, elle permettrait de sortir d'une question manichéenne de type "l'école était-elle pour ou contre la langue bretonne?", qui résulte de la projection anachronique d'une perspective d'antagonisme propre au contexte militant d'aujourd'hui sur des auteurs qui ne se posaient pas la question en ces termes, mais qui semblaient plutôt se demander *quel usage* il était possible de faire du breton pour un enseignement.

11.7.1.1 Le *Rudiment du Finistère* : la « langue stérile » au service du « bon usage »

Le *Rudiment du Finistère* ("Rudimant eus ar Finister"), est un manuel scolaire rédigé par Tanguy LE JEUNE, et publié en 1799 ou 1800. Le titre complet de l'ouvrage en indique bien la finalité : « *Rudiment du Finistere, Composé en français & mis en breton, pour apprendre facilement, & en peu de temps, à parler, à lire & à écrire correctement, comme un Grammairien* » (LE JEUNE 1799–1800 : III) (« *Rudimant eus ar Finister, Composit e galleg ha laqueat e bresonec, evit desqui facilamant hac e nebeut amser, da barlant, da lenn ha da scriva correctamant, evel ur Grammairien* »). Il s'agit donc avant tout d'apprendre le « bon usage » du français. À cette fin, l'auteur rédige un ouvrage à la manière des colloques, où deux colonnes se feront face qui présenteront le même texte, l'une en français, l'autre en breton. L'« *Avis ou instruction aux Maîtres & Maîtresses d'École rurale* » ("Avis, pe instruction d'ar Maistri ha Maistresed scol divar ar meas", pp. v–xi) comporte essentiellement des propos concernant l'apprentissage de la langue française et les méthodes pédagogiques à appliquer pour s'adapter à la jeunesse des enfants. La suite de l'ouvrage ressemble à un mélange entre une grammaire et un dictionnaire : l'organisation des chapitres repose sur un critère grammatical (« *le nom* », « *l'article* », « *l'adjectif* », etc.), et l'on trouve dans chacun des remarques et de courtes listes de mots.

cf. p. 1043

« *Est-il besoin d'avertir que les règles contenues dans cet ouvrage sont établies sur le bon usage ? toutes les règles qu'il contient se réduisent à indiquer sur chaque espece de mots la maniere dont on s'exprime & orthographie en bon français.* » (ibid. : IX)

Hac e a so isom da avertissa penaos ar reglenou contenet ebars en ouvraich-mâ a so etablisset var an usaich vad ? tout ar reglenou pere a gontien, en em redus da indica var peb espeç eus a c'heriou, ar manier eus a pini en em exprimeur hac e c'horthographieur e gallec mad. (texte bilingue)

Seule une longue parenthèse est consacrée à l'évocation de la langue bretonne, on y retrouve un positionnement ambivalent de LE JEUNE :

« *(quant au breton qui est sans règle fixe, & si stérile, l'on prie chaque maître & maîtresse d'école de l'aider, chacun suivant l'usage de son canton, Léon, Quimper, Tréguier, &c. ; c'est pourquoi on a préféré de mettre certains mots sans ôter les lettres ni la terminaison qu'on emploie en français, quand la prononciation & particulièrement le sens le permet, sur-tout les termes de la gram-*

(evit ar pes a sel ouc'h ar bresonec pini a so eb reglen fix, ha quer steril, e pedeur peb maistr ha maistres scol d'ê sicour peb-unan herves an usaich eus e canton, Leon, Quimper, Treguier, &c. ; perac eus preferet laquat certain gueriu eb lamet al liserennou nac an terminaison pere a impligeur e gallec, pa permet ar prononciation ha particulieramant ar sans, sur-tout an termeniou eus ar gram-

mair, parce qu'ils sont des mots consacrés pour le français qu'on veut faire fleurir & diminuer la variété du breton, ce qu'on verra par la façon de l'orthographe, pour faciliter aux commençans la lecture & l'étude de la langue française qui souvent n'est différente du breton que par la prononciation, parce que plusieurs mots français sont devenus bretons par l'usage qu'on en fait, ce que l'expérience prouvera. » (LE JEUNE 1799–1800 : IX–X)

mair, abalamour m'int gueriou consacret evit ar gallec pini a selleur da ober fleurissa ha diminui ar variete eus ar bresonec, ar pes a veso guelet dre ar fæçon d'ê orthographia, evit facilita d'ar gommançantet al lectur hac ar studi eus al langaich gallec pini alies ne quet differant dious ar bresonec nemet dre ar prononciation, rac meur a c'her galleg a so deut bresonec dre an usaich pini a rear eus aneso, ar pes a prouvo an experianç). (texte bilingue)

À première vue, la langue bretonne semble déconsidérée, du fait qu'elle serait « *sans règle fixe, & si stérile* », l'emploi du qualificatif « *stérile* » pour désigner la langue bretonne se trouvant par ailleurs dans une tradition que nous avons déjà observée chez Charles LE BRIS ou Paul de PLOESQUELLEC. Il semble pourtant que l'auteur ne s'arrête pas simplement à un constat sur la langue, puisqu'il semble annoncer vouloir « *diminuer la variété du breton* », ce qui impliquerait de revendiquer une certaine *action sur la langue*. Mais la complexité syntaxique de la phrase, ainsi que l'ambiguïté sémantique permet difficilement d'élucider son propos, et la comparaison avec le breton n'aide en rien puisque la syntaxe en constitue un calque mot pour mot. Deux hypothèses majeures nous semblent émerger pour l'interprétation de ce passage :

cf. p. 538

Ou bien il s'agit pour LE JEUNE de s'opposer, en instituteur républicain, à la pratique du breton, sa « *variété* » désignant alors sa vitalité, mais cette première hypothèse (qui serait favorisée par une tradition militante) semble difficile à tenir **d'une part** car l'auteur fait lui-même usage du breton, **d'autre part** car elle implique une torsion sémantique assez forte du terme de « *variété* »,

Ou bien LE JEUNE exprimerait quelque chose comme un souhait de voir diminuer la diversité dialectale des usages bretons. Dans le cas de cette seconde hypothèse, il mentionnerait l'orthographe qu'il a utilisée dans le but d'instituer une telle diminution. Dans la mesure où le manuel vise essentiellement l'apprentissage du français, on n'y trouve aucun passage où soit théorisée l'orthographe bretonne⁷⁰.

Si l'on s'attache à l'observation de l'orthographe *pratiquée* par LE JEUNE, à défaut d'une orthographe *décrite*, on constate que l'auteur, né à Plabennec, ayant travaillé à Plabennec, et mort à Plabennec, y pratique sans surprise une orthographe marquée par les usages du Léon, ce à quoi il faut ajouter qu'il reprend bon nombre de combinaisons orthographiques au français. Si tout cela permet difficilement de savoir de quelle manière l'auteur se positionne par rapport au breton *dans l'absolu*, nous trouvons des propos plus significatifs au sujet du breton *dans son rapport au français*.

On constate ainsi que LE JEUNE revendique avoir volontairement fait usage de termes, non seulement appropriés du français, mais aussi peu adaptés (« *on a préféré de mettre certains mots sans ôter les lettres ni la terminaison qu'on emploie en français* »). Les raisons qu'il invoque sont de deux ordres :

70. Ainsi, le chapitre XI, « *De l'orthographe française* », ne contient qu'une remarque sibylline venant en fait rendre compte du phénomène des mutations : « *Il faut remarquer qu'en breton on orthographie un même mot par différentes lettres [...]* » (LE JEUNE 1799–1800 : 110) ("Red eo remarquout penaos e bresonec e c'horthographieur ur memes guer dre differant liserennou"). Cette quasi-absence est en elle-même significative de la finalité de l'ouvrage, qui vise avant tout l'enseignement du français.

Une caractérisation des langues qui insiste sur les phénomènes de circulation linguistique, prenant en compte les influences observables : « *parce que plusieurs mots français sont devenus bretons par l'usage qu'on en fait, ce que l'expérience prouvera* », jusqu'à en venir à minimiser fortement les différences entre les deux ensembles d'usages (« *langue française qui souvent n'est différente du breton que par la prononciation* »).

Une finalité didactique : l'auteur, rappelant que son objectif est d'enseigner le français, et que certains termes techniques de description grammaticale y sont déjà établis (« *surtout les termes de la grammaire, parce qu'ils sont des mots consacrés pour le français qu'on veut faire fleurir* »), mentionne que la reprise directe de ces termes les rend plus accessible aux apprenants qu'une invention en breton (« *pour faciliter aux commençans la lecture & l'étude de la langue française* »).

Si cette courte parenthèse dans le paratexte du manuel ne permet pas une caractérisation complète concernant le rapport qu'entretient l'auteur au breton, elle est suffisante pour nous montrer qu'il se situe dans une relation plus complexe que celle d'un *pour ou contre* : LE JEUNE se sert indéniablement du breton, qui occupe une des deux colonnes de son livre. Par ailleurs, il ne se situe pas dans une démarche visant à démarquer le breton envers le français, puisque la langue dont il fait usage manifeste une forte tendance à l'appropriation de forme françaises qui lui sont contemporaines, avec parfois très peu d'adaptations, morphologiques, syntaxiques, ou orthographiques notamment. Cette proximité semble non seulement assumée, mais même revendiquée par l'auteur : le titre de l'ouvrage annonce d'emblée qu'il s'agit d'une adaptation en breton d'un ouvrage initialement rédigé en français (« *Composé en français & mis en breton* », "Composet e galleg ha laqueat e bresonec"), et comme nous l'avons vu, l'auteur justifie ses adoptions lexicales à partir du français par des arguments relevant de la didactique. Ce breton appropriant des usages français, qui constituera le repoussoir de tant de militants et linguistes contemporains (et notamment Christian Joseph GUYONVARCH), lui semble aller tellement de soi qu'il peut aller jusqu'à dire que « *langue française [...] souvent n'est différente du breton que par la prononciation* ». Pour toutes ces raisons, on situerait l'ouvrage littéralement *en dehors* des prises de position politisées concernant la langue bretonne : qu'il s'agisse, dans une démarche d'instituteur républicain, de s'opposer à son usage, ou dans celle d'un militant, de tracer une frontière nette envers les usages français, LE JEUNE ne se situe **ni** dans une position **ni** dans l'autre.

cf. p. 448

Cela n'implique pas une absence de positionnement par rapport à la langue, qu'il considère « *sans règle fixe, & si stérile* » et dont il voudrait faire « *diminuer la variété* », mais il nous semble que ces positionnements peuvent s'interpréter dans la posture didactique du maître d'école qui se réfère par comparaison au « *bon usage* » français. Ainsi, si LE JEUNE ne manifeste pas par rapport aux différentes formes du breton le même "relativisme pragmatique" que ne le faisaient les religieux du XVIII^e, on peut toutefois considérer que son rapport à la langue demeure néanmoins, à l'instar d'une démarche de colinguisme, marqué par un rapport *utilitaire*, percevant le breton comme *moyen* en vue de fournir un enseignement, en l'occurrence celui du français. Ainsi faut-il aussi rappeler que, si nous avons extrait de son paratexte le court passage concernant la langue bretonne, tout le reste de l'« *Avis, ou Instruction aux Maîtres & Maîtresses d'École Rurale* » est consacré à des questions beaucoup plus pratiques, concernant

cf. p. 556

les méthodes à appliquer pour faciliter aux élèves l'enseignement du français⁷¹.

L'essentiel de ses préoccupations réside donc dans les méthodes les plus efficaces dans le but de transmettre son enseignement, et c'est à ce titre, ni plus ni moins, que le breton se trouve mobilisé, comme il le dit lui-même :

« C'est par la langue maternelle que doivent commencer les études, dit ROLLIN. Les enfants comprennent plus aisément les principes de la Grammaire, quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà, & cette connoissance leur sert comme d'introduction aux autres langues qu'on veut leur enseigner. » (LE JEUNE 1799–1800 : v)

Dre langaich ar vam eo e dleet commaç ar studiou, a lavar ROLLIN. Ar vugale a compren aissoc'h ar principou eus ar Grammair, pa o guelont appliquet da ul langaich pini a intentont deja, hac an anaoudegues-se a servich deso evel da introduction da langaichou all pere a felleur da zesqui deso. (texte bilingue)

11.7.1.2 Le Manuel breton-français : un rapport à deux visages

Le *Manuel breton-français classé par ordre de matières ; à l'usage des écoles primaires ; rendant facile et rapide l'étude du Français ; suivi ; d'une série de problèmes pour préparer les élèves à la version et leur faire comprendre le calcul* (TOULLEC 1865) est également un ouvrage que l'on peut classer dans la continuité des colloques religieux : il se compose en partie de listes thématiques de mots, classées par rubriques (nous en reproduisons la table des matières dans l'Annexe), puis, à partir de la p. 124, de problèmes de mathématiques.

cf. p. 1069

Nous avons déjà mentionné⁷², la possibilité d'organiser les listes de lexique selon un critère non alphabétique, mais thématique, fournit un ordre des rubriques qui donne un aperçu des priorités de l'auteur en termes de contenus à enseigner. Dans cette organisation des priorités, on constate ainsi que le tout premier chapitre de la première partie, donne 5 pages de vocabulaire sur la religion : les enfants apprennent ainsi les termes pour désigner le **Rédempteur**, un **séraphin**, un **chérubin** (p. 1), les **vêpres**, le **rosaire**, le **chapelet**, ou l'**eucharistie** (p. 2), etc., avant d'aborder ceux qui concernent la nourriture (p. 6). Les parties du corps sont traitées rapidement à partir de la p. 89, au ch. XXVIII, « *Gueriou dishenvel / Mots divers* ». Nous avons reproduit en annexe le lexique du premier chapitre de l'ouvrage, pour rendre compte de ces priorités⁷³.

cf. p. 1063

L'**objectif** de TOULLEC n'est pas la bonne connaissance du breton ou du français plus particulièrement, mais plutôt ici *l'éducation générale des enfants*. Il **déplore** ainsi que des enfants ayant été scolarisés plusieurs années ne disposent pas des connaissances pratiques nécessaires aux exercices de rédaction ou de calcul les plus simples et les plus nécessaires dans la vie courante :

« On voit, dans la Bretagne bretonnante, et notamment dans le Finistère, des élèves de la campagne écrivant passablement l'orthographe, connaissant l'accord de l'adjectif du verbe et du participe, possédant les règles de la syntaxe, l'analyse, voire les remarques particulières, sans en comprendre à peine quelques mots et qui travaillent comme de véritables automates. Ils sortent des écoles la mémoire surchargée d'une foule de mots, de phrases banales qu'ils ont appris par cœur, par goût pour le travail ou par crainte de la punition, et qu'ils oublient

71. Il préconise par exemple à propos des enfants, de « faire rentrer dans leur esprit les idées une à une », de procéder par ordre du connu vers l'inconnu, de préférer « des caractères sensibles » à « des définitions exactes, & par conséquent difficiles » (LE JEUNE 1799–1800 : VIII), d'adapter le propos à leur âge, d'utiliser le terme de "nom", mieux compris par les enfants, que celui de "substantif", etc.

72. Cf. note 46 p. 552.

73. Ces priorités accordées au domaine religieux pourraient être nuancées, sans certitude, par des éléments biographiques sur TOULLEC : le *dictionnaire de écrivains bretons* mentionne qu'il était sûrement favorable aux idées républicaines car il fût destitué en 1877 à l'arrivée au pouvoir du conservateur Albert de BROGLIE (RAOUL 1992 : 398).

aussitôt qu'ils cessent de les répéter. Ces jeunes gens sont cependant convaincus qu'ils sont instruits jusqu'à ce que la mise en pratique de leurs prétendues connaissances vient les désillusionner. Ainsi lorsqu'il leur s'agit de parler ou d'écrire il n'est pas rare de les entendre dire : "Je ne sais pas ce qu'on appelle ceci ou cela en français."

Qu'on leur dise d'écrire la moindre lettre, le plus simple billet, un mémoire, ou qu'ils aient à en faire eux-mêmes, ils avouent ou dissimulent leur ignorance, et s'adressent à d'autres qui souvent sont dans le même cas. Il est peu de campagnards qui, après plusieurs années d'école, soient à même d'exprimer leurs pensées par écrit, ni de faire le moindre compte avec la plume. À quoi bon de savoir qu'un participe varie et qu'un autre est invariable, qu'un verbe est pronominal essentiel ou accidentel, lorsqu'on ignore le nom des aliments et des boissons dont on fait usage, des instruments dont on se sert ? À quoi bon d'avoir fait des règles de trois doubles, inverses, des règles de société composées, des règles de fausse position, etc. lorsqu'on ne peut peser quelques sacs de grain et en faire le compte, mesurer une pièce de toile et en déterminer le prix ? » TOULLEC 1865 : V-VI

Dans un tel enseignement avant tout centré sur les nécessités de la vie pratique (les priorités affichées sont les suivantes : « *écrire la moindre lettre, le plus simple billet, un mémoire* », « *exprimer leurs pensées par écrit* », « *faire le moindre compte avec la plume* », la connaissance du « *nom des aliments et des boissons dont on fait usage, des instruments dont on se sert* », et le fait de « *peser quelques sacs de grain et en faire le compte, mesurer une pièce de toile et en déterminer le prix* »), le **rôle du breton** dans l'éducation est perçu de la même manière qu'il l'était pour les autorités religieuses ou pour LE JEUNE : puisqu'il s'agit de la langue effectivement connue d'emblée par les locuteurs (ici les élèves), elle doit être le *point de départ* dans la transmission des connaissances qui suivront. L'objectif est donc d'abord que l'enfant parte des mots qu'il connaît en breton, qu'il les traduise ensuite en français, puis qu'il les applique dans des raisonnements :

« L'instruction primaire élémentaire doit être pratique, dégagée de toute théorie abstraite et établie sur une base solide : or, quelle est cette base pour le Breton ? La connaissance des mots de sa langue en français, d'abord appris isolément, puis réunis pour s'en servir dans la conversation et pour écrire. » ibid. : VII

Si les prises de position de l'auteur sont assez marquées dans l'*Avertissement*, à aucun moment elles ne concernent une question d'ordre linguistique : ses doléances et objectifs portent bien davantage sur des questions pédagogiques relevant de la maîtrise des savoirs quotidiens. Ce n'est que par rapport à cet objectif que pourra se trouver présentée l'une ou l'autre langue, mais TOULLEC ne se prononcera pas au sujet des *langues elles-mêmes* : c'est encore une fois la question de l'usage pédagogique le plus pertinent qui se trouvera questionné. Or, phénomène intéressant, bien que le paratexte nommé « *Kelennadurez* » ou « *Avertissement* » se présentera sur deux colonnes, comme si les textes en français et en breton étaient la traduction l'un de l'autre, on observera que le contenu des deux colonnes ne présente pas les mêmes solutions dans l'usage didactique du breton : si les deux passages manifestent une volonté de *partir du breton*, en tant que langue déjà connue des élèves, pour atteindre d'autres connaissances, en revanche le texte breton mentionnera le désir de voir éditer un matériel pédagogique en breton, alors que le texte français se présentera plutôt comme une justification face à d'éventuelles objections quant au fait que *partir du breton* n'implique pas pour autant de *consacrer des heures à son enseignement*.

Des solutions divergentes : en breton... Dans le texte breton, titré « *Kelennadurez* », l'auteur désigne une **cause** à la difficulté qu'il mentionne, qui réside dans *l'absence de matériel pédagogique bilingue* :

« *Kement-se ne falvez na dre lezireguez na diwezieguez ar mestr e-tre daouarn pehini e vent laket, na dre lezireguez ar vugale, mez dre ma vank levriou doared mad evit deski ar gallek da Vreiziad.*

Kavout a rer eun niver levriou skrivet evit ar skoliou gallek, mez ne gaver ket a veac'h unan gred evit ar skoliou brezounek a gallek. »

(TOULLEC 1865 : VI)

Tout cela n'arrive ni par la paresse ou l'ignorance du maître entre les mains duquel ils sont mis, ni par la paresse des enfants, mais parce qu'il manque des livres bien faits pour apprendre le français à des Bretons.

On trouve un nombre de livres écrits pour les écoles françaises, mais on n'en trouve même pas un fait pour les écoles bretonnes et françaises.

(nous traduisons)

C'est alors la réédition de son propre manuel que l'auteur présente comme **réponse** aux difficultés pédagogiques : en mettant face-à-face breton et français, il permet aux élèves de partir de ce qu'ils connaissent pour aller vers des connaissances pratiques.

« *Ar pezh a vank eta en darn vrasa euz skoliou departamanchoù ar Finister, Costezan-Nord hag ar Morbihan, eo eur levr gant pehini e c'helfet deski e gallek ar gueriou brezounek, a deski goude o strolla, da lavarad e, enn hem zervichout anezo evit prezek a skriva. Setu ar pezh e meuz klasket da ober er levr-man, e peleac'h e kafet en darn kentan ar gueriou brezounek a gallek, hag hen eil eun niver bras a gounchoù brezounek e pere e kaver ar gueriou a zo e gallek hag e brezounek en darn kenta, a pere a zo gred evit beza troed e gallek. »*

(ibid. : VIII)

Ce qu'il manque dans la plupart des écoles des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, c'est un livre par lequel on pourrait apprendre en français les mots bretons, et apprendre ensuite à les regrouper, c'est-à-dire, s'en servir pour parler et pour écrire. Voilà ce que j'ai tenté de faire dans ce livre, où l'on trouvera en premier lieu des mots bretons et français, et en second lieu un grand nombre de comptes bretons dans lesquels on trouve les mots en français et en breton dans la première partie, ces derniers étant fait pour être traduits en français.

(nous traduisons)

... et en français : Dans le texte français, nulle mention n'est faite d'une quelconque lacune de matériel pédagogique bilingue. L'auteur, au contraire, se montre conscient du fait que le breton n'a pas droit de cité dans les écoles. C'est alors un moyen détourné qu'il propose pour appliquer malgré tout une méthode d'apprentissage bilingue dans une institution monolingue. Il s'appuie pour cela sur le fait que le catéchisme soit enseigné en breton : puisque les enfants y apprennent déjà à lire en breton en dehors des heures scolaires, alors l'instituteur peut *tenir pour acquise* la connaissance du breton écrit, et *s'en servir comme support* pour l'enseignement du français :

« *On objectera peut-être qu'un enfant ne peut apprendre à lui seul les mots bretons en français, s'il ne sait préalablement lire le breton et cette lecture est défendue dans les écoles. Cela est en partie vrai : mais on ne peut défendre la lecture bretonne dans aucune école rurale, sans défendre la lecture du catéchisme breton. »* ibid. : VII

On pourrait presque définir cette démarche comme un "colinguisme au carré", ou "colinguisme retourné" : alors que, dans le cadre du colinguisme breton, le clergé associe la langue bretonne, déjà connue des paroissiens, au français (ou au latin), langues de la transmission religieuse, nous sommes ici dans une situation où l'instituteur s'appuie sur une telle association linguistique opérée par le clergé dans le but de servir sa propre démarche pédagogique, en exploitant les compétences linguistiques que celle-ci aura permis d'acquérir. Du moins, c'est ce qu'il présente en théorie : selon ses dires, cette démarche permettrait d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires dans les deux langues, *sans jamais avoir enseigné le breton à l'école* :

« *Que les parents envoient leurs enfants à l'école à l'âge de 10 ou 11 ans : si ces enfants sont intelligents, ils devront savoir lire le français après cinq ou six mois d'école ; qu'on*

*leur mette alors un catéchisme breton entre les mains, et qu'ils fassent catéchisme aux élèves qui ne savent pas encore lire, au bout d'une année, et sans que l'instituteur se soit nullement occupé de l'enseignement de cette lecture, ces élèves sauront aussi bien lire le breton que le français, et sans nuire en quoi que ce soit à aucune des matières mentionnées au programme*⁷⁴. » TOULLEC 1865 : VII–VIII

Les raisons d'une fausse traduction : Le décalage entre les textes breton et français intrigue : pourquoi le texte breton ne fait-il aucune mention de cette méthode du catéchisme, alors que la version française ne mentionne à aucun moment les possibilités d'éditer du matériel pédagogique bilingue ? Par ailleurs, la présentation sur deux colonnes, à la manière des colloques, donne à penser que l'un des textes est une traduction de l'autre, ce qui n'est pas le cas.

Une si grande différence ne peut venir du hasard, et une hypothèse d'explication se présente alors : TOULLEC est conscient que l'enseignement du breton n'est pas toléré dans les écoles (« *On objectera peut-être qu'un enfant ne peut apprendre à lui seul les mots bretons en français, s'il ne sait préalablement lire le breton et cette lecture est défendue dans les écoles.* »), or il propose un manuel d'enseignement qui repose sur le breton. Pour se défendre contre une éventuelle critique (« *On objectera* »), il doit parvenir à prouver ce constat paradoxal selon lequel *il est souhaitable d'utiliser la langue bretonne comme support d'enseignement* car c'est celle que les élèves connaissent, mais *ceci sans jamais l'enseigner*. Pour résoudre cette impossible équation d'un breton qui doit être à la fois présent et absent, l'auteur a recours au providentiel enseignement religieux (« *Cela est en partie vrai : mais on ne peut défendre la lecture bretonne dans aucune école rurale, sans défendre la lecture du catéchisme breton.* ») : puisque les enfants *apprennent déjà à lire en breton par l'intermédiaire du catéchisme*, alors il est possible de se reposer sur les compétences qu'ils y ont acquises. Le catéchisme, en tant que lieu extérieur à l'école où la pratique écrite du breton peut être enseignée, fournit donc cet intermédiaire tout à fait arrangeant qui permettra à l'instituteur de se reposer sur une pratique écrite du breton, sans jamais l'avoir enseignée lui-même.

TOULLEC insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'il n'aura pas à enseigner la lecture du breton : « *et sans que l'instituteur se soit nullement occupé de l'enseignement de cette lecture* », « *et sans nuire en quoi que ce soit à aucune des matières mentionnées au programme* ». Ceci témoigne probablement d'une nécessité de se justifier face à des autorités éventuellement mal disposées à l'égard de la publication d'un ouvrage qui introduirait le breton dans les écoles, et leur délivre un message apaisant : le breton écrit est déjà enseigné au catéchisme, je me contente de m'en servir comme support pour enseigner le français.

On perçoit ainsi, à travers la description d'un colinguisme religieux qui se trouve entre décrit et sollicité par TOULLEC, la justification nécessaire pour faire paraître un *manuel breton-français* dans un milieu institutionnel et éditorial qui ne fait pas de place au breton. L'externalisation de l'enseignement du breton par l'Église pourrait n'être ainsi qu'une protection oratoire de l'auteur pour éviter à son livre des ennuis de la part de lecteurs francophones aux yeux de qui l'école doit rester le lieu de la pratique du français. Néanmoins, pour que celui puisse servir de prétexte à peu près crédible, il faut que la pratique du colinguisme religieux connaisse encore une certaine réalité à Huelgoat où il enseignait alors : ce n'est qu'à condition qu'un catéchisme enseigne effectivement la lecture en breton en dehors de l'école qu'un manuel scolaire bilingue peut se présenter comme n'impliquant pas de consacrer des heures à son enseignement.

74. À la suite de ce passage se trouvent encore des conseils techniques pour l'application du catéchisme breton.

Par contraste, la promotion dans le texte breton de la réédition de son manuel comme une solution face aux difficultés d'apprentissage qu'il décrit semble témoigner d'un fonctionnement plus simple : se sentant peut-être plus rassuré au sein du public des bretonnants que l'on peut plus difficilement soupçonner de s'opposer à l'enseignement du breton, TOULLEC peut s'autoriser à déplorer l'absence de livres éducatifs en breton, et proposer le sien comme venant combler ce manque. L'auteur pourrait alors s'affranchir des acrobaties rhétoriques visant à justifier l'intérêt d'un manuel scolaire en breton au sein d'une école sans breton, pour enseigner *grâce au breton* sans enseigner *le breton*, et peut alors présenter une rhétorique plus classique que nous retrouvons dans d'autres ouvrages : doléance face à un état déploré, constat du manque ou de l'insuffisance d'ouvrages qui auraient permis de le résoudre, valorisation de cet ouvrage comme une œuvre nouvelle venant répondre à un manque, non seulement littéraire, mais surtout social.

cf. p. 65

Si cette hypothèse d'interprétation était vraie, alors on constaterait dans cet *Avertissement* une des plus habiles méthodes pour échapper à une censure, réelle ou appréhendée : présenter sur deux colonnes parallèles deux textes, la disposition typographique laissant croire que leur contenu est similaire et qu'ils ne seraient que la traduction l'un de l'autre. Le premier texte en français, fournit à l'usage d'un public potentiellement plus large, et peut-être plus hostile, une périlleuse tentative de justification sur le fait qu'écrire un manuel scolaire en breton n'implique pas d'y consacrer des heures d'enseignement, en se reposant sur une pratique extérieure qui est celle de son enseignement religieux. Le second texte, à destination du public potentiellement plus initié et mieux disposé qui est celui des locuteurs du breton, présente une préface classique, mais que son emplacement, au sein d'un ouvrage destiné à servir dans les écoles de l'État, rendait sulfureux : aussi est-il presque invisible pour des francophones qui croient n'y voir qu'une traduction du propos qu'ils lisent. Bien entendu, si une telle "stratégie" (éventuellement non aussi consciente chez l'auteur que l'explicitation que nous en avons donnée ici) est celle de l'auteur, elle repose sur une identification entre la capacité à lire en breton et la propension favorable envers le breton, alors que la possibilité d'un préfet, républicain zélé et néanmoins bretonnant, ne peut jamais être entièrement exclue. Ainsi il est toujours possible que l'on trouve parmi les lecteurs bretonnants des personnes qui ne souhaiteraient pas le voir enseigné à l'école, auquel cas ils pourraient certes prendre connaissance de la différence entre les deux préfaces, mais cela ne fait pas disparaître le texte français pour autant, le cas échéant.

Le breton de Toullec : Du point de vue des formes linguistiques employées par TOULLEC, bien que l'*Avertissement* se présente sur deux colonnes parallèles, l'une en français, l'autre en breton, la comparaison est pourtant rendue un peu plus difficile par le fait que ces deux colonnes ne sont pas vraiment la traduction l'une de l'autre⁷⁵. Néanmoins, une lecture de la partie bretonne seule montre que le style de la *Kelennadurez* est assez fortement éloigné de la pratique interlangue qui sera plus tard nommée *brezhoneg beleg* : les formes lexicales ne témoignent pas de la même ressemblance flagrante avec celle du français. L'auteur se sent même obligé de traduire son occurrence *ho c'hridayiou* (renvoyant sûrement à l'actuel *kefridi*) par *affaires*, pour qu'un lecteur ne connaissant pas cette forme éloignée du français puisse la comprendre (TOULLEC 1865 : v), de même, la mise en italique de formes empruntées au français *an orthograv* et *eur metr* (pour désigner le *mètre* comme outil de mesure) à la p. VII montre

75. Pour cette raison, en annexe, (cf. p. 1061) nous avons traduit la colonne bretonne, et retranscrit la colonne française à part, ce qui permettra de juger la part qu'elles ont et celle qu'elles n'ont pas en commun.

une volonté de souligner la particularité de ces deux termes que l'on dirait alors "empruntés" au français, par opposition à ceux qui constituent la matière principale des phrases, et qui ne le sont pas. Si l'histoire justicière ultérieure du breton devrait ainsi juger moins sévèrement la langue de TOULLEC, on peut néanmoins noter l'emploi récurrent des *pehini* et *pere*, que l'on a pu considérer comme phénomènes emblématiques de l'influence française ⁷⁶.

*
* *

Le faux bilinguisme de l'*Avertissement* de TOULLEC est donc intéressant en ce qu'il souligne la situation paradoxale au sein de laquelle se trouve un instituteur de la moitié du XIX^e siècle qui souhaiterait se reposer sur le breton, et les ressources qui sont à sa disposition pour tenter de conjurer la situation : celui-ci se trouve réduit, dans la partie française de son texte, à invoquer la pratique colingue du catéchisme.

Malgré cette tension due au contexte institutionnel au sein duquel il se trouve, on remarque néanmoins que TOULLEC ne s'engage pas lui-même dans des débats ou jugements linguistiques : ses doléances portent non sur une quelconque "qualité de la langue", mais sur la capacité des élèves à appliquer au quotidien des connaissances apprises à l'école. Son rapport au breton est aussi pragmatique que celui des religieux du XVIII^e : puisqu'il s'agit de la langue connue au départ par les élèves, c'est le support dont il faut partir pour enseigner. En ce sens, même si TOULLEC n'est pas un religieux, si son breton n'a rien du *brezhoneg beleg*, et s'il se situe dans un cadre politique plus tardif que les autres ouvrages avec lequel nous le regroupons, il partage néanmoins une particularité avec ceux que nous classons dans cette trame du "colinguisme" : *un usage essentiellement pragmatique d'une association de breton et de français dans le but de faire passer une connaissance extra-linguistique*. Ceci implique en partie que, contrairement aux périodes ultérieures, les manières de parler se trouvent encore assez peu investies de considérations politiques.

11.7.1.3 La méthode de Landivisiau ou l'« enseignement du français par le breton »

Les *Kenteliou brezounek* ("leçons bretonnes"), qu'elles soient « *da drei e gallek* » ("à traduire en français", APPRIOUAL 1899), pour les élèves, ou « *troet e gallek* » ("traduites en français", APPRIOUAL 1900), à destination du maître, relèvent d'une manière plus assumée que chez LE JEUNE de la volonté d'utiliser le breton comme point de départ afin d'enseigner le français. Leur auteur, Jean-Marie APPRIOUAL, plus couramment nommé "frère CONSTANTIUS", avait mis en place à Landivisiau une méthode d'apprentissage du français à partir de la langue bretonne, en s'inspirant des tentatives déjà menées par le frère SAVINIEN ⁷⁷ en Provence, et reprises par

cf. p. 1078

76. Cf. note 41 p. 294.

77. De son vrai nom Joseph LHERMITE (1844–1920), le frère SAVINIEN ("SAVINIAN" en provençal, écrivant aussi sous le nom de "René MONTAUT") était rattaché au Félibrige. Il se trouva écartelé entre les républicains lui reprochant de vouloir introduire le provençal à l'école, et les jeunes félibres, lui reprochant au contraire de n'utiliser le provençal que dans la perspective de l'enseignement du français. Il reprendra son patronyme administratif en 1903 après que les congrégations enseignantes seront interdites par Émile COMBES (cf. BOUTAN 2003).

le frère MAXWEL⁷⁸ en Irlande. À la question strictement linguistique semblait s'ajouter un positionnement pédagogique visant à laisser une certaine place aux connaissances déjà acquises par les élèves, à leurs propositions spontanées, et à leurs capacités de réflexion. Il semble que cette méthode d'enseignement ait donné de bons résultats, à tel point que la "méthode de Landivisiau" fut l'objet de discussions élogieuses dans plusieurs sociétés savantes⁷⁹.

Dans le livre du maître qu'il rédige (APPRIOUAL 1900), CONSTANTIUS manifeste clairement un certain nombre de positions que nous avons déjà observé de manière plus ou moins détournée dans les deux manuels précédents : **d'une part**, la volonté de s'appuyer sur une langue bretonne déjà connue des enfants pour l'enseignement du français, **d'autre part** un ensemble de précautions visant à préciser qu'il ne s'agit pas d'enseigner le breton lui-même (même si CONSTANTIUS remarque que le breton peut s'en trouver collatéralement amélioré)⁸⁰.

Sa méthode se trouve également imprimée à Saint-Brieuc, sous une forme abrégée, par un « *Comité de préservation du breton armoricain* » : l'analyse du paratexte introductif de cet ouvrage est particulièrement instructif en raison de l'ambiguïté de son positionnement (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899). En effet, les auteurs du *Comité* se situent dans une approche plus militante en faveur du breton que celle de CONSTANTIUS, néanmoins ils se reposent en partie sur le succès de l'ouvrage du religieux, et doivent à ce titre présenter leurs convictions comme se situant dans la continuité de la démarche colinguiste de l'auteur initial : il en résulte une fluctuation des discours intéressante en tant que phénomène de réappropriation d'un succès colinguiste par des auteurs plus engagés politiquement.

« *Du connu à l'inconnu* » : La "méthode de Landivisiau", comme tout manuel scolaire de l'époque, est orientée vers l'apprentissage du français. Le point sur lequel CONSTANTIUS considère que sa méthode diffère de celles en usage réside dans son rapport au breton : alors qu'il présente les méthodes traditionnelles comme évacuant radicalement la langue bretonne de l'école, pour y substituer subitement une langue française qui était au départ totalement inconnue des élèves, il proposera quant à lui un enseignement qui *débute en breton* pour *mener vers le français* :

« [La méthode] *consiste à greffer, pour ainsi dire, et doucement la langue de la France sur la langue de la Bretagne, au lieu de supprimer violemment le breton sans aucun profit pour le français.* » APPRIOUAL 1900 : VI

En mentionnant que la méthode qu'il attribue aux autres pratiques ne produit « *aucun profit pour le français* », il marque bien que sa priorité demeure l'apprentissage du français, et que c'est

78. Nous pensons, sans totale certitude, qu'il pourrait s'agir de Richard Anthony MAXWELL, qui fut Supérieur Général en Irlande de 1890 à 1900.

79. Le *Comité de préservation du breton armoricain* qui en édite l'abrégé en 1899 mentionne « *les brillants succès obtenus aux derniers concours par les écoles de Plougastel-Daoulas (religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve) et de Landivisiau (frères du bienheureux LASALLE)* », « *les plus hautes récompenses à diverses expositions* », et « *éloges mérités de la part de l'Association Bretonne* » au Congrès de Vannes aboutissant à ce que « *l'insertion dans les mémoires de la société fut décidée à titre de récompense pour l'auteur* » (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 1).

80. Cette méthode pourrait aussi être étudiée sous d'autres angles, que nous laissons de côté : **premièrement**, on pourrait étudier les relations entre la méthode allant « *du connu à l'inconnu* » et la notion d'"interlangue" présentée plus haut (cf. p. 518). **Deuxièmement**, on pourrait, comme nous l'avons fait pour le manuel de TOULLEC, s'intéresser à la place prépondérante du religieux, qui se manifeste tant dans l'architecture de l'ouvrage, que dans les sujets abordés. On observerait ainsi le caractère fortement moralisateur des phrases et proverbes qui sont données à traduire (nous en présenterons des exemples chez Jean MOAL, cf. p. 638). La *méthode de Landivisiau* a été d'ailleurs prise pour objet de discussion par Pêr DENEZ dans sa préface au dictionnaire érotique de Martial MÉNARD (cf. p. 551).

uniquement par rapport à celle-ci qu'il estime pertinent de s'appuyer sur la langue bretonne. Le verbe « *supprimer* » et l'adverbe « *violemment* » peuvent certes marquer une désapprobation envers des pratiques scolaires de la langue, il demeure que, dans l'absolu, APPRIOUAL ne s'exprime pas *pour ou contre la langue bretonne, perçue pour elle-même*, mais uniquement pour l'usage du breton *en tant que moyen* pour l'apprentissage du français. Si ce positionnement marque la continuité envers la démarche que nous avons nommée "colinguiste" chez les auteurs de dictionnaires précédents, on note que l'auteur, en instituteur rédigeant l'*Avant-Propos* d'un manuel à destination d'autres enseignants, explicite davantage la dimension pédagogique⁸¹ de sa démarche :

« *La méthode que nous proposons paraît très rationnelle, puisqu'elle se sert de ce que l'enfant sait déjà pour lui faire comprendre ce qu'il ne sait pas encore ; elle explique les mots d'une langue qui est encore inconnue pour lui, par les mots connus d'une langue qui lui est familière.* » APPRIOUAL 1900 : V-VI

L'intérêt à faire usage de la langue bretonne à l'école n'est donc pas présenté en premier lieu à partir du point de vue du *militant pour le breton*, mais de celui de toute personnes *soucieuse d'un apprentissage efficace du français*. Une certaine dimension psychologique de la relation d'apprentissage est également prise en compte, puisque CONSTANTIUS remarque qu'en partant des connaissances déjà possédées par l'enfant, on le valorise et lui donne goût à en acquérir d'autres, sans risquer ainsi de le déstabiliser en niant l'existence de tout l'univers qui lui était familier :

« *En parlant breton à l'enfant qui vient à l'école, on le traite en être intelligent ; il ne se perd plus dans le chaos, et ce doit être pour lui une perpétuelle jouissance de passer du connu à l'inconnu*⁸².

Vous l'interrogez dans sa propre langue : "Tel objet, comment l'appelle-t-on chez vous ?" L'écolier répond ; et s'il avait oublié le mot ou le nom, le maître le lui rappelle, et lui indique aussitôt l'expression française correspondante.

Avantages de ce procédé : l'enfant aura appris un mot français, un mot dont il a entendu la prononciation exacte, un mot dont il connaît maintenant la valeur, etc. » APPRIOUAL 1900 : VI

81. Nous différencions bien ce qui relève de la "didactique" et de la "pédagogie". On pourrait définir ainsi la première : une connaissance ayant été préalablement définie comme à acquérir, la didactique recherche les techniques les plus efficaces pour sa transmission. La seconde consisterait davantage à s'interroger sur les types d'enseignements qui épanouissent ou émancipent les personnes formées, dans toutes leurs dimensions (contenus abordés, relation enseignant-enseigné, modes d'apprentissage, etc.). Nous pouvons considérer que les propos du frère CONSTANTIUS ne relèvent pas uniquement de la didactique, mais plus largement de la pédagogie : on en verra quelques exemples dans les citations suivantes, où il prend en compte la considération de l'enfant (« *on le traite en être intelligent* ») et son plaisir d'apprendre (« *ce doit être pour lui une perpétuelle jouissance de passer du connu à l'inconnu* »). On en verra encore un bon exemple lorsqu'il recommande, dans l'*Avis sur la manière de faire usage des leçons* (kenteliou) *du cours élémentaire*, non reproduit ici, de laisser une certaine liberté dans les traductions possibles : « *Le maître ne devra pas toujours exiger une traduction identique à celle donnée dans le livre à son usage. Un même mot breton peut souvent être traduit par différents synonymes français. Se montrer trop exclusif serait arrêter la spontanéité de l'enfant, le décourager et manquer le but de l'exercice de traduction. On contraire, on excitera les élèves à trouver plusieurs synonymes, et le maître acceptera tous ceux qui seront bons, sans omettre néanmoins de faire ressortir les meilleurs, ceux qui donnent la traduction réelle du mot, de la phrase, et non le sens seulement. Toute liberté doit donc être laissée à l'élève, pour que le terme trouvé par lui rende l'expression bretonne de sa leçon. Il y aurait un avantage réel pour les enfants bretons bretonnants à faire usage de cette méthode rationnelle, qui procède en allant du connu à l'inconnu.* » (APPRIOUAL 1900 : IX-X) Voir aussi le passage reproduit en annexe concernant les « *listes de mots usuels* » (cf. p. 1080).

82. L'expression « *du connu à l'inconnu* » est elle-même reprise à l'ouvrage *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, du linguiste Michel BRÉAL, paru en 1871, et qui fut le premier à proposer de prendre en considération les vernaculaires locaux dans l'enseignement du français. Il sera cité abondamment par le frère SAVINIEN, mais BRÉAL prendra ses distances envers la méthode pédagogique de ce dernier, à laquelle il reprochait, **d'une part**, d'enseigner le français comme on enseigne le latin ou le grec, langues considérées comme "mortes", **d'autre part**, d'ouvrir la porte à un enseignement *du provençal*, qu'il ne souhaitait pas (cf. BOUTAN 2003).

C'est le même propos qu'il tiendra dans l'ouvrage à destination des élèves, en leur expliquant (ou à leurs parents) que l'on ne peut se souvenir que de ce que l'on comprend :

« *Mez penaoz e hellot-hu deski ar gwella hag ar buhana ar Gallek ? Daoust ha n'eo ket o kompren mad an holl geriou gallek a glevit, a lennit pe a skrivit dreist-holl, eo e talc'hot ar muia sonj anezho.*

Ar pez a gompneur mad a joum enn hor spered, hag ar pez ne gompneur ket a ia trumm gand an avel. »

(APPRIOUAL 1899 :)

Mais comment pouvez vous apprendre le français le mieux et le plus rapidement possible ? N'est-ce pas en *comprenant* bien tous les mots français que vous entendez, que vous lisez ou écrivez surtout, que vous les retiendrez le mieux.

Ce que l'on *comprend* bien reste dans notre esprit, et ce que l'on ne *comprend* pas s'en va vite avec le vent.

(nous traduisons)

La présentation de ce rapport au breton se trouve dédoublée par un interdiscours où CONSTANTIUS mobilise des propos extérieurs, à titre d'autorité. C'est ainsi qu'il reprend le vœu du « *Congrès provincial* » :

« *Que l'enseignement à l'école primaire se fasse non plus par la proscription brutale de la langue bretonne, mais à l'aide d'une méthode rationnelle qui conduise progressivement les enfants, par des exercices raisonnés, de la connaissance du breton à celle du français* » APPRIOUAL 1900 : V

Il cite également « *Monsieur le Chanoine ROSPARS, Rédacteur de la Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon* » :

« *L'enseignement, dans nos écoles primaires, est actuellement basé sur l'exclusion absolue du breton : l'enfant qui arrive, ne sachant pas un mot de français, doit apprendre cette langue de vive force. Or, au lieu d'user ainsi l'effort des enfants sur des mots qu'ils ne comprennent qu'imparfaitement, n'est-il pas plus rationnel [sic] de procéder du connu à l'inconnu, d'ouvrir peu à peu leur esprit en les faisant passer graduellement, par des exercices raisonnés et au moyen du breton qu'ils savent, à la connaissance du français qu'ils doivent apprendre ?* » *ibid.* : VII

On observe qu'APPRIOUAL ne fait figurer des expressions comme « *proscription brutale* » ou « *l'exclusion absolue* » qu'à titre de discours rapporté : cela lui permet éventuellement de pouvoir nommer ces phénomènes sans engager sa propre parole⁸³. Le versant constructif des citations abonde quant à lui dans le sens d'une description qui présente l'usage scolaire du breton avant tout comme relevant du bon sens et produisant une méthode d'enseignement efficace. Les trois propos, celui d'APPRIOUAL comme ceux, rapportés, du *Congrès Provincial* et du chanoine Laurent ROSPARS, insisteront sur le caractère "rationnel" de la méthode :

- « *La méthode que nous proposons paraît très rationnelle, puisqu'elle se sert de ce que l'enfant sait déjà pour lui faire comprendre ce qu'il ne sait pas encore* »,
- « *une méthode rationnelle qui conduise progressivement les enfants, par des exercices raisonnés, de la connaissance du breton à celle du français* »,
- « *n'est-il pas plus rationnel [sic] de procéder du connu à l'inconnu, d'ouvrir peu à peu leur esprit en les faisant passer graduellement, par des exercices raisonnés et au moyen du breton qu'ils savent, à la connaissance du français qu'ils doivent apprendre ?* »

83. Il en va de même pour l'expression « *supprimer violemment* » mentionnée plus haut : si elle se présente en tant que discours direct de l'auteur, en revanche elle ne désigne pas *une pratique effective* mais bien seulement *un positionnement pédagogique alternatif possible*, le « *au lieu de* » qui l'introduit n'impliquant pas de présupposition d'existence, mais simplement une alternative possible. Au contraire, les deux expressions « *proscription brutale* » et « *exclusion absolue* » sont associées à des formulations présupposant une existence : le « *non plus* » de l'un implique que la pratique est *actuellement effective*, tout comme le « *est actuellement basé sur* » du second.

Les trois passages appuient la même revendication : outre le caractère « *rationnel* [] » de cet enseignement, c'est sa dimension progressive qui se trouve mise en avant, ainsi que le caractère « *raisonné* [] » des exercices en ce qu'ils partiraient, d'une manière plus réaliste, de connaissances dont on sait qu'elles sont possédées par les enfants plutôt que d'exiger d'eux dès le départ la maîtrise d'un usage qu'ils découvrent à peine.

C'est ainsi presque une certaine épistémologie qui se trouve conviée à défendre l'usage du breton à l'école : la cause se présente moins comme résultant d'une demande de militants bretons que simplement dictée par les besoins d'une "rationalité" et par le fonctionnement psychique de l'enfant, qui ne peut apprendre qu'à partir de ce qu'il connaît. L'objectivation et le recours à la rationalité permettent ainsi d'écarter la suspicion d'un intérêt militant derrière la promotion du breton à l'école, et d'exprimer ses propositions dans un cadre de valorisation que l'on estime être celui tenu par toute personne intéressée à l'enseignement des enfants.

Une méthode centrée sur l'apprentissage du français : Pour pouvoir montrer patte blanche, les promoteurs de la méthode de Landivisiau doivent donc insister, y compris au risque d'une certaine répétition, sur le fait que leur objectif n'est *pas* de faire enseigner le breton, mais que son usage n'est qu'un moyen plus efficace d'apprendre le français. La difficulté était déjà sentie par TOULLEC, qui dut recourir à un providentiel enseignement extra-scolaire sous la forme du catéchisme. Si les auteurs se contentent ici de mentionner les connaissances déjà acquises par les enfants et d'épistémologiser la question, le mouvement n'en demeure pas moins le même : il s'agit de rassurer le lecteur quant au fait que *la finalité demeure l'enseignement du français*. Nous avons déjà croisé quelques remarques d'APPRIOUAL allant en ce sens (le « *sans aucun profit pour le français* » analysé plus haut, « *Avantages de ce procédé : l'enfant aura appris un mot français* », etc.), et le propos est encore plus explicite dans l'ouvrage destiné aux enfants (dont on peut imaginer que le paratexte s'adresse en fait plutôt, indirectement, à des parents éventuellement sceptiques, qu'aux enfants eux-mêmes) :

« *Diouc'htu avad e livirinn d'e-hoc'h penaoz va menoz n'eo ket klask deski da hini ac'hanoc'h ar Brezounek, rak hen desket hoc'h euz a vihanik; mes fellout a ra d'in tenna talvoudegez euz ar Brezounek a ouzoc'h kaozeal ker brao, evid deski d'e-hoc'h gwelloc'h ha buhanoc'h ar Gallek.*

Gouzout a rann e vezit kaset d'ar skol evit deski lenn, skriva, niveri, ha dreist-holl evid studia ar Gallek. Ho kerent a oar mad penaos, enn deiz a hirio, muioc'h eget gwechall, an hini a zo dianaoudek war ar Gallek a zo ive gwall ziez d'ezhan ober e afferiou he-unan, prena, gwerza, hag en em glevout gand ar re na ouzont ket a Vrezounek. Eun dra vad, eun dra gaer ha talvouduz eo eta d'e-hoc'h gouzout ar Gallek. »

(APPRIOUAL 1899 :)

Je vous dirai tout de suite que mon idée n'est pas de tenter d'enseigner à l'un quelconque d'entre vous le *Breton*, car vous l'avez appris de naissance ; mais je souhaite tirer profit du *Breton* que vous savez si bien parler, pour vous enseigner le *Français* plus efficacement et plus rapidement.

Je sais que vous êtes amenés à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter, et surtout pour étudier le Français. Vos parents savent bien que, à notre époque, plus qu'auparavant, celui qui est ignorant sur le Français a aussi beaucoup de difficultés pour faire ses propres affaires, pour acheter, vendre, et s'entendre avec ceux qui ne connaissent pas le Breton. C'est une bonne chose, une chose bonne et valable que vous sachiez le Français.

(nous traduisons)

Si le passage ne fait pas de doute quant aux finalités affichées par le frère CONSTANTIUS, il faut néanmoins noter que le propos est formulé en breton, et qu'il s'agit significativement d'un des *premiers paratextes uniquement en breton* de notre corpus⁸⁴. Cette ambivalence du

84. On trouve pour précédent la réédition en 1860 du dictionnaire de LE GONIDEC par TROUDE (LE GONIDEC

positionnement s'explique néanmoins très bien si l'on considère que, dans la démarche de CONSTANTIUS, les élèves sont supposés ne pas comprendre le français en arrivant en cours. À ce titre, les raisons pour lesquelles la préface est uniquement en breton ne doivent pas être confondues avec celles qui en feront également écrire aux militants ultérieurs : il s'agira plutôt pour eux de montrer qu'il *est possible de se passer du français*.

Dans le livre du maître, c'est par l'intermédiaire du discours rapporté du chanoine Laurent ROSPARS que le propos est le plus explicite, celui-ci reprenant lui-même l'expression du livre de l'élève (« *n'eo ket klask deski da hini ac'hanoc'h ar Brezounek, [mes] evid deski d'e-hoc'h gwelloc'h ha buhanoc'h ar Gallek.* ») :

« *Nous recommandons à nos lecteurs ce livre, dont (on peut le dire ici sans hyperbole) le besoin se faisait vivement sentir. Il est appelé à rendre de grands services dans nos écoles, non point — on ne saurait trop le redire — en enseignant le breton aux enfants, mais en les aidant à apprendre plus vite et mieux le français.* » APPRIOUAL 1900 : VIII

Des effets collatéraux sur le breton : Si ROSPARS est clairement le plus clair quant au fait qu'il ne s'agit pas d'enseigner le breton, il est aussi celui qui marque le plus nettement l'ambivalence de ce qu'il met en avant ; en effet, la phrase qui suit immédiatement mentionne qu'un tel enseignement produira également des bénéfices pour l'apprentissage du breton :

« *Ajoutons que le livre du maître sera en même temps, une excellente méthode pour apprendre le breton par le moyen du français, comblant ainsi une lacune que des correspondants de la Semaine Religieuse ont souvent signalée en la déplorant.* » *ibid.* : VIII

Bien entendu, ces retombées sur l'apprentissage du breton ne peuvent être mentionnées que sous la condition qu'elles soient présentées comme un simple *effet secondaire* ou *collatéral* d'une méthode qui se trouverait ainsi être doublement fructueuse : le « *en même temps* » a bien le mérite de souligner que l'apprentissage du breton n'était pas ce qui se trouvait visé au départ, mais se trouve être simplement une conséquence heureuse supplémentaire à souligner. APPRIOUAL lui-même mentionnait également le fait que sa méthode possédait aussi pour effet de renforcer la connaissance du breton, bien que ce ne soit pas l'objectif initialement recherché. Semblant se sentir obligé de se justifier face à ces effets (« *Quel mal y a-t-il donc* »), il en viendra pour sa défense à théoriser les bénéfices intellectuels du bilinguisme⁸⁵, phénomène qui, « *loin de retarder ses progrès* », sera lui-même, en dernier ressort, bénéfique à l'apprentissage du français lui-même (« *le fait arriver, au contraire, beaucoup plus sûrement et plus vite à la connaissance d'un français bien plus correct* ») :

« *Et par cette méthode il acquiert même une connaissance mieux raisonnée de sa langue maternelle. Quel mal y a-t-il donc à ce que l'écolier sache bien deux langues au lieu d'une, quand cet exercice loin de retarder ses progrès et de charger sa mémoire, le fait arriver, au contraire, beaucoup plus sûrement et plus vite à la connaissance d'un français bien plus correct ?* » *ibid.* : VI

La boucle est ainsi bouclée, et le sceptique doit se trouver rassuré : si l'enfant acquiert également une maîtrise du breton par l'intermédiaire de la méthode de Landivisiau, celle-ci, en tant que génératrice chez lui d'un bilinguisme, ne pourra que se répercuter positivement sur la pratique du français.

1860, cf. p. 1054). La plupart des paratextes précédents étaient écrits uniquement en français, sauf les colloques, bilingues sur deux colonnes. Il faut bien sûr faire exception pour la "fausse traduction" de TOULLEC (cf. p. 575).

85. Et c'est bien de "bilinguisme" dont nous parlons ici, et non plus de "colinguisme", comme nous le verrons un peu plus loin, car ce discours inaugure les argument en faveur de l'enseignement du breton qui mettront en avant la *connaissance, par les élèves, d'usages linguistiques relevant de deux "langues" différentes*.

La réappropriation militante : Nous avons déjà observé que les expressions prudentes et indirectes « *supprimer violemment* », « *proscription brutale* » et « *l'exclusion absolue* » pouvaient marquer un désaccord envers la politique scolaire présentée comme dominante, mais nous avons aussi observé que celui-ci s'était trouvé présenté sous la forme d'un positionnement pédagogique, voire épistémologique, plus que militant en faveur du breton, de telle manière que la méthode de Landivisiau ne se trouve pas rapidement cataloguée comme l'œuvre d'enthousiastes pour la promotion du breton. On trouve néanmoins chez APPRIOUAL, au tout début de l'*Avant-propos*, un court passage valorisant significativement la langue elle-même :

« Pendant longtemps on nous avait dit tant de mal de notre langue bretonne que plusieurs avaient fini par en rougir. Il a fallu qu'on vienne, en ces derniers temps, nous révéler des biens que nous ne soupçonnions pas, et nous apprendre à conserver un trésor dont nous n'étions pas assez jaloux. »

« La science a suffisamment prouvé que la langue bretonne a le droit de figurer sans honte à côté des autres langues d'origine aryenne. Personne aujourd'hui n'a le droit d'ignorer qu'elle est notre héritage le plus précieux, et que le jour où elle mourrait, chaque Breton aurait perdu la plus grande richesse de son cher Arvor. » APPRIOUAL 1900 : v

Bien que le propos vise clairement la promotion de la langue elle-même, il est plus nuancé que d'autres positionnements militants de la même époque : il ne réclame pas d'action institutionnelle en faveur du breton, et ne s'oppose pas non plus à une politique qui aurait été menée à l'encontre de la langue. APPRIOUAL se contente ainsi de mentionner un sentiment des bretonnants eux-mêmes, et d'assigner une valeur patrimoniale aux usages linguistiques⁸⁶.

C'est un rapport différent à la langue que l'on observera dans l'édition de l'*Abrégé* de la méthode par le « *Comité de préservation du breton armoricain* », à Saint-Brieuc. Celui-ci est un organe de l'*Association Bretonne* : en 1895, Frañsez VALLÉE publie une brochure intitulée *La langue bretonne et les Écoles*, qui présente la responsabilité de l'école (y compris les écoles "libres") dans l'abandon progressif du breton, et propose des solutions en s'inspirant du frère MAXWELL. Au Congrès de Saint-Brieuc de juin 1896, l'*Association Bretonne* propose la « *formation d'une commission permanente, au sein de l'A.B., chargée de l'étude et de la défense de la langue bretonne.* », et vote un vœu « *en faveur de l'enseignement du français par le breton* ». Les membres de la commission, à sa création, sont : « *Chanoine de LA VILLERABEL, secrétaire de l'Évêché, abbé OLLIVIER, supérieur du Petit Séminaire de Plouguernével; abbé LE PENNEC, directeur du Grand Séminaire; abbé LE TOURNEUR, recteur de Lanrodec, marquis de L'ESTOURBEILLON, et François VALLÉE* » (cf. JAFFRENNOU 1935 : 153–154)⁸⁷. En 1901, VALLÉE publie un *Rapport d'ensemble sur les travaux du Comité nommé en 1896*, qui évoque la méthode de Landivisiau :

« Le rapport fait mention de Kenteliou (Leçons) publiées en 1900 par le Frère CONSTANTIUS, en deux volumes, partie du maître et partie de l'élève, dans le but d'introduire la méthode bilingue dans les écoles congréganistes. M. VALLÉE fait des réserves sur la valeur de ces livres, "très remarquables au point de vue du fond, la forme n'en a point été unifiée et améliorée sous la direction de notre commission technique". »

Ces réserves portant condamnation étouffèrent la tentative du Frère CONSTANTIUS (de Landivisiau) qui se trouva coincé entre l'enclume et le marteau.

86. Nous ne savons pas à qui se réfère l'auteur sous le nom de « *la science* » pour formuler un schéma d'origination original qui renvoie la langue à une « *origine aryenne* ».

87. Par la suite, JAFFRENNOU décrira ainsi l'évolution du *Comité* pour la période 1903–1904 : « *Petit à petit, celui-ci est devenu autonome, et n'appartient plus guère que nominalelement à l'Association Bretonne. Il est dirigé par un triumvirat composé de VALLÉE, de CLEUZIOU, de Châteaulin, et l'abbé Jérôme BULÉON, de Bignan.* » (JAFFRENNOU 1935 : 155).

Le rapport de M. VALLÉE fait état de meilleurs résultats obtenus dans les éditions et publications en breton, dont un Abécédaire ou Kroaz Doué par Émile ERNAULT ; un Manuel Agricole, du colonel BOURGEOIS. Lui-même s'occupe de réunir les éléments d'un Dictionnaire. » JAFFRENOU 1935 : 155

Bien que « *la forme n'en a point été unifiée et améliorée sous la direction de notre commission technique* », l'*Abrégé* présente quelques doublets : après certains termes, une forme proche, moins dialectale, ou d'une autre graphie, est présentée entre parenthèses.

Si l'on s'intéresse au positionnement exprimé dans le paratexte, on observe la *Conclusion* expose un constat similaire aux *Kenteliou*, mais sur un ton différent : « *Les hommes intelligents de tous les partis sont aujourd'hui d'accord pour condamner l'odieux système de la proscription du breton dans l'Enseignement.* » (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 137). Il ne s'agit pas ici simplement de pousser les bretonnants à revaloriser leur langue, mais bien de « *condamner* » un « *odieux système* » (aussi décrit plus loin comme les « *errements funestes du passé* » (ibid. : 138)), et la majuscule dans « *l'Enseignement* » peut laisser penser que c'est l'institution qui est ici visée.

Ici aussi, le recours au discours rapporté sera l'occasion de présenter une *thèse forte* tout en se dédouanant de l'avoir soi-même défendue. Dans ce cas-ci, c'est « *M. GUIEYSSE, député du Morbihan* », qui sert d'autorité pour formuler le vœu de l'enseignement du breton dans les écoles, alors que les auteurs eux-mêmes, se présentant comme « *plus modestes* » que celui-ci, se contenteront de demander « *que le français soit appris à l'aide du breton* » :

« *Voici ce que disait récemment, à ce sujet, M. GUIEYSSE, député du Morbihan :*

“Les instituteurs n'ont pas toujours su le parti qu'ils pouvaient tirer d'une langue adaptée à l'esprit de la population, et dans laquelle les enfants avaient commencé à penser. Ils ont cherché à la proscrire : MIEUX VAUDRAIT L'ENSEIGNER RATIONNELLEMENT, quand cela est possible... Il y a toujours un avantage réel à posséder deux langues ; et les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités natives, de leur originalité d'esprit, si leur langue natale venait à disparaître.”

(Extrait du discours prononcé à Rennes, devant un public d'instituteurs, par M. GUIEYSSE, député du Morbihan, comme président du Congrès de la Ligue de l'Enseignement primaire (1898). Ce discours a été adressé par M. l'Inspecteur d'Académie à toutes les écoles communales du Morbihan).

Plus modestes que M. le président du Congrès de la Ligue de l'Enseignement primaire, nous demandons, non pas que le breton soit enseigné à l'école, mais que le français soit appris à l'aide du breton. » ibid. : 137-138

Le *Comité* ayant rédigé l'*Abrégé* joue donc sur un positionnement ambivalent, entre rupture et dépassement par rapport à celui d'APPRIOUAL qui est édité : lorsque ce dernier mentionne des critiques contre l'absence du breton à l'école par la voie détournée d'une citation, ceux-ci les assument pleinement à leur compte, en revanche, alors qu'APPRIOUAL se garderait bien de solliciter un enseignement *du* breton à l'école, et prend toutes les précautions pour s'en distinguer, les éditeurs de l'*Abrégé* en expriment le vœu par l'intermédiaire de la citation d'un député et président de la Ligue de l'Enseignement primaire, avant d'exprimer précautionneusement une nuance qui les rattache à nouveau à la posture initiale du frère CONSTANTIUS. Ainsi, sur chaque point, l'*Abrégé* va un pas plus loin que les *Kenteliou Brezounek*, tout en se situant dans son prestigieux sillage.

On constate ainsi que ses auteurs tirent parti de l'usage scolaire du breton pour mettre en avant la nécessité d'enseigner la grammaire *en breton*, en faisant pour cela usage d'un vocabulaire breton adéquat : pour cette raison, la *méthode* de CONSTANTIUS se trouve complétée par un vocabulaire grammatical présenté par Émile ERNAULT :

« Pour appliquer la Méthode d'enseignement du français par le breton, le maître devra, cela va sans dire, donner des explications en breton. Pour cela, il est nécessaire qu'il connaisse les noms bretons des principaux termes de grammaire, sous peine d'être obligé de recourir à un charabia mixte à la fois grotesque et inintelligible.

Nous rappelons aux maîtres qu'ils trouveront une nomenclature grammaticale suffisante pour l'enseignement de la lecture dans le livre "Kroaz-Doue" de notre savant compatriote, M. ERNAULT. Ce petit livre forme le complément obligé du Manuel ; en effet, si c'est déjà un tort que d'enseigner en Bretagne la grammaire française en affectant de se passer du breton, c'est une erreur autrement grave que de condamner de pauvres enfants à ânonner, pendant des mois, des tableaux et des méthodes de lecture dans une langue qu'ils ne comprennent pas.

M. ERNAULT a bien voulu nous aider à compléter la nomenclature de Kroaz-Doue, à l'aide des matériaux que nous a fournis le cher frère CONSTANTIUS, et de ceux que nous avons puisés nous-mêmes dans les écrits du Père GRÉGOIRE, de MM. DE LA VILLEMARQUÉ, KERSALÉ, etc. » COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 128

La justification d'une telle introduction, mentionnant le risque de « recourir à un charabia mixte à la fois grotesque et inintelligible », introduit ainsi un rapport à la langue qui ne se trouvait pas mentionné chez CONSTANTIUS, qui n'avait pas formulé de jugement ou de hiérarchisation quelconque concernant une éventuelle "qualité" du breton, ou de tel usage par rapport à tel autre. On retrouvera également dans l'*Abrégé des « Recommandations aux maîtres sur la conjugaison de am euz en trécorois »* (ibid. : 136) qui insistera pour que soient évitées les formes locales meump ("nous avons") ou devoamp ("nous avions"), « qui sont non seulement des néologismes, mais de véritables barbarismes absolument contraires à l'idée même de la conjugaison de "am euz" », et formulera quelques préceptes normatifs pour la pratique du breton. Ces remarques ne peuvent se comprendre que dès lors que le breton est pris en considération pour lui-même, et non comme une simple voie d'accès au français⁸⁸.

De même, la caractérisation du rapport des langues entre elles au sein de la classe évolue : alors que CONSTANTIUS se contentait de souhaiter une introduction du breton en classe, les auteurs ici caractérisent comme « déjà un tort que d'enseigner en Bretagne la grammaire française en affectant de se passer du breton »⁸⁹, et durcit également le ton au sujet d'un enseignement en français, présenté comme « une erreur autrement grave que de condamner de pauvres enfants à ânonner, pendant des mois, des tableaux et des méthodes de lecture dans une langue qu'ils ne comprennent pas ».

La lecture des termes proposés sous la rubrique « Terminologie » (ibid. : 129–131) laisse à penser que le propos est passé de l'ordre de la pédagogie à celui du militantisme linguistique, l'invocation d'« une langue qu'ils ne comprennent pas » semblant laisser penser aux auteurs que le seul fait que les notions de la grammaire scolaire⁹⁰ soient exprimés en breton suffira à

88. On trouvera également quelques remarques grammaticales concernant la supériorité du système verbal en breton par rapport à la pauvreté des formes possibles de conjugaison, cf. p. 880.

89. La syntaxe de cette phrase la rend éminemment ambiguë, selon que l'on considère « en affectant de se passer du breton » comme un Complément d'Objet Second du verbe « enseigner », ou comme un Complément Circonstanciel (de manière). Dans le premier cas, c'est le fait d'affecter de passer du breton alors que l'on enseigne la grammaire française, qui est considéré comme « un tort », et le positionnement renvoie globalement à celui de CONSTANTIUS. Dans le second cas, le « tort » serait d'« enseigner en Bretagne la grammaire française », et le fait que cet enseignement se fasse par ailleurs « en affectant de se passer du breton » ne vient que s'ajouter au tort initial. Dans ce second cas, l'incompatibilité qui rend compte du « tort » semble être plus géographique que pédagogique, et la phrase renverrait à une position plus franchement militante selon laquelle la grammaire française n'aurait pas à être enseignée en Bretagne, ce à quoi l'on pourrait ajouter : "et encore moins en affectant de se passer du breton". Il est possible que le flou de la phrase ne soit pas tout à fait inconfortable à un positionnement qui prolonge le propos du religieux par un discours plus militant.

90. On trouve, à titre d'exemple, dans la Terminologie proposée : direizded ("exception"), dilost ("terminaison"), rannik ("particule"), ar mell amstriz (l'article indéterminé), an hano kadarn ("le substantif"), skeul an doarea ("les degrés du qualificatif"), ar bazen geferata ("le comparatif"), eur raghano gour ("un pronom

les rendre plus compréhensibles à des enfants qui n'auront jamais été confrontés à un rapport scriptural-scolaire au langage (LAHIRE 1993). Il semble que l'argument pédagogique soit ici devenu bien plutôt un prétexte pour introduire en breton un vocabulaire technique concernant la grammaire qui ne sera pas plus compris *avant explication* par les enfants qu'il ne le serait en français. Il en va de même lorsque la conclusion mentionne :

« *Le point important dans ces explications c'est de ne jamais se départir de la méthode de comparaison : on devra toujours rapprocher de la règle française, la règle correspondante de la grammaire bretonne, de façon à ce que l'élève ait toujours un point d'appui dans ce qu'il connaît pour passer à ce qu'il ignore.* » COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 137

Un tel raisonnement semble supposer, puisque l'enfant *parle breton*, qu'il *connaît explicitement la règle de grammaire* dictant ce qu'il produit en breton : or les observations d'enfants en situation d'"échec scolaire", tout comme les propos de personnes n'ayant pas été scolarisées, montrent qu'il est tout à fait possible de pratiquer une langue sans pour autant saisir réflexivement une règle abstraite et générale qui rend compte de régularités dans la formation des énoncés (LAHIRE 1993). Par conséquent, la « *méthode de comparaison* » vise moins ici à se reposer sur ce qui est déjà acquis (qui est uniquement la pratique linguistique, mais non la règle de grammaire bretonne) qu'à solliciter l'enseignement conjoint de la grammaire en breton et en français.

On perçoit ainsi une tendance globale au décalage entre le positionnement des *Kenteliou Brezounek* et celui de l'*Abrégé* par rapport au breton. La limite est ténue, dans la mesure où le frère CONSTANTIUS manifeste déjà un certain nombre de propos qui donnent l'impression de s'opposer, certes prudemment et indirectement, à l'absence du breton à l'école, et peut, à l'occasion, mentionner qu'il perçoit un intérêt à son apprentissage : mais alors il prendra toujours la précaution de préciser que cette apprentissage favorise le bilinguisme qui, en dernier instance, sert la connaissance du français. Alors que les éditeurs de l'*Abrégé* déclarent vouloir simplement rendre accessible une méthode au plus grand nombre, on perçoit à certains indices qu'ils l'investissent d'une fonction différente : le succès d'une méthode de l'« *enseignement du français par le breton* » ne serait pas loin d'être le cheval de Troie d'un discours plus engagé qui souhaiterait voir la langue bretonne enseignée à l'école. Pour ces raisons, on trouve ajouté dans l'*Abrégé* un vocabulaire de la grammaire en breton, quelques remarques normatives sur des formes à préférer à d'autres, et les auteurs marquent plus nettement leurs convictions, tant pour ce qui est de la condamnation d'un « *odieux système* » ou d'« *errements funestes* », que pour la volonté de voir la langue bretonne enseignée elle-même, formulée par l'intermédiaire du député Paul GUIEYSSE.

Du colinguisme au bilinguisme : Par ailleurs, qu'il s'agisse des *Kenteliou brezounek* ou de leur *abrégé*, on lit dans les deux ouvrages, certes avec une certaine prudence, des propos favorables à la *maîtrise conjointe du breton et du français par les élèves* :

« *Et par cette méthode il acquiert même une connaissance mieux raisonnée de sa langue maternelle. Quel mal y a-t-il donc à ce que l'écolier sache bien deux langues au lieu d'une, quand cet exercice loin de retarder ses progrès et de charger sa mémoire, le fait arriver, au contraire, beaucoup plus sûrement et plus vite à la connaissance d'un français bien plus correct ?* » APPRIOUAL 1900 : VI

personnel"), ar raghano renet ("le pronom régime"), eur verb ober-gouzanv ("un verbe réfléchi"), araogen ("préposition"), etc.

Dans l'*Abrégé*, nous avons vu que ce propos se formulait par l'intermédiaire du député Paul GUIEYSSE :

« *Les instituteurs n'ont pas toujours su le parti qu'ils pouvaient tirer d'une langue adaptée à l'esprit de la population, et dans laquelle les enfants avaient commencé à penser. Ils ont cherché à la proscrire : MIEUX VAUDRAIT L'ENSEIGNER RATIONNELLEMENT, quand cela est possible... Il y a toujours un avantage réel à posséder deux langues ; et les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités natives, de leur originalité d'esprit, si leur langue natale venait à disparaître.* » COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 137

Bien qu'un tel positionnement ne semble à première vue nullement extraordinaire, on constate qu'il a pourtant été peu mis en avant jusqu'à cette époque. On pourrait ainsi y déceler une formulation de la transition *du colinguisme vers le bilinguisme*, au sens moderne qu'il possède aujourd'hui, à savoir *la revendication d'une maîtrise, par les apprenants, d'ensembles d'usages linguistiques catégorisés comme relevant de deux "langues" différentes*⁹¹.

Cette transition pourra s'expliquer si on la rapport aux changements historiques qui l'environnent : dans un contexte où l'apprentissage du français semble devenu inéluctable, et quelque chose qu'il n'est plus possible de contester, une tendance militante redécouvre les bienfaits d'une pratique de cohabitation linguistique qu'elle avait d'abord conspuée⁹² comme seule voie possible pour préserver ce qui peut l'être dans les pratiques du breton. Après un XIX^e siècle marqué par une posture oppositionnelle, la progression des usages du français et de l'institution scolaire oblige le militantisme linguistique à théoriser la possibilité du maintien de pratiques en breton dans une configuration où elles cohabiteraient avec celles du français : mais cette "cohabitation" ne pouvant être reprise exactement de la manière dont le formulaient des auteurs religieux du XV^e au XVIII^e qui se trouvaient essentiellement dans un rapport instrumental envers la langue, ce serait dans ces nouvelles conditions qu'émerge le discours d'un *intérêt, pour les enfants eux-mêmes, à maîtriser deux ensembles d'usages linguistiques*. Aujourd'hui, la thèse de l'avantage d'une maîtrise conjointe du français et du breton par les enfants est toujours défendue par les promoteurs des écoles *Diwan*, *Dihun* et *Div Yezh*, même si la formulation en a évolué (elle s'énonce aujourd'hui en termes cognitifs), et c'est à cette époque du début du XX^e siècle que l'on perçoit sa transition, de l'approche colinguiste des auteurs religieux à celle des militants.

*

* *

91. On trouvera également une formulation intéressante d'une promotion du bilinguisme dans un article de 1917, par Georges DOTTIN, que Frañsez VALLÉE avait repris dans la réédition qu'il donna en 1919 du dictionnaire de LE GONIDEC (cf. p. 1055) : « *Rien n'est plus profitable que l'usage de deux langues : c'est ainsi qu'on apprend à ne pas se payer de mots et à pénétrer jusqu'au fond des idées, à condition toutefois que l'usage n'en soit pas machinal et que la comparaison plus ou moins consciente des deux langues éveille l'attention et la réflexion de celui qui les parle. Plus les deux langues parlées sont différentes, plus cette comparaison sera profitable. La comparaison du français et de la langue d'oc, qui sont l'une et l'autre issues du latin, est bien moins profitable que la comparaison du français et du celtique. Nous avons la chance en Basse-Bretagne de posséder cet incomparable instrument de développement qu'est la possession de deux langues. Et ce n'est pas seulement, comme ailleurs, l'acquisition limitée à quelques privilégiés, de telle ou telle langue étrangère apprise à grand renfort de leçons, mais l'usage à côté de la langue commune de la France, d'une langue nationale parlée dès le berceau. Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-breton peut tirer de cette situation privilégiée. [...] la méthode directe, la seule officiellement reconnue, ne laisse pas de donner bien des mécomptes, quand elle ne se limite pas à quelques notions usuelles et quand il faut pénétrer dans le domaine de la syntaxe ; on ne peut éliminer du langage les bretonismes que par une comparaison réfléchie des nuances du français et du breton.* » (LE GONIDEC 1919 : XVI-XVII).

92. Que l'on pense par exemple à la manière dont LA VILLEMARQUÉ récrivait l'histoire de la lexicographie bretonne (cf. p. 291).

L'intérêt de l'étude des manuels scolaires du XIX^e siècle réside justement en ce qu'elle montre la succession des petites transitions par lesquelles, de réappropriation en réappropriation, on passe des colloques du XVIII^e aux manuels scolaires d'aujourd'hui. Nous avons observé plusieurs différences, entre un Tanguy LE JEUNE qui se sent obligé de faire usage d'une langue « *sans règle fixe, & si stérile* » pour proposer un enseignement du français, un Joseph-Marie TOULLEC qui déplore le peu d'édition de matériel pédagogique en breton dans son texte « *Kelennadurez* » en breton, mais se contente de renvoyer, dans son *Avertissement* en français, à un enseignement du breton déjà existant au sein du catéchisme, un Jean-Marie APPRIOUAL / CONSTANTIUS qui présente des raisons pédagogiques et épistémologiques pour l'usage d'un breton dont l'apprentissage ne peut être décrit que comme un effet collatéral à celui du français, et bénéfique à ce dernier, et enfin un *Comité de préservation du breton armoricain* qui semble vouloir tirer parti du succès de ce dernier pour proposer un pas supplémentaire dans l'apprentissage du breton. Du colloque de QUIQUER (1626) aux *Kenteliou Brezounek* (1900)⁹³, le format évolue peu : on observe toujours des listes de vocabulaire, classées par ordre thématique, sur deux colonnes se faisant face. Ce qui change, c'est bien entendu le contenu des rubriques dans les dialogues (l'élément religieux y diminue progressivement), et les usages des ouvrages, eux-mêmes dictés par les conditions historiques de pratique du breton. En passant du simple ouvrage que l'on achète pour se former soi-même par la comparaison des dialogues au format d'un manuel destiné à être utilisé en classe, ces dialogues tentent d'insérer la pratique du colinguisme dans le contexte d'une école qui, à cette époque, ne fait pas de place au breton. On peut imaginer que c'est en réaction à ces difficultés que se voit théorisée progressivement l'intérêt pédagogique d'un bilinguisme. À ce titre, APPRIOUAL, qui dispose de la notion, et peut se situer dans le sillage des frères SAVINIEN et MAXWEL, n'est plus obligé à des contorsions rhétoriques et à un paratexte dédoublé qui se présente comme un seul texte bilingue, comme c'était le cas pour TOULLEC. Dans un contexte où les institutions n'ont plus besoin de mobiliser deux usages linguistiques, la forme du colinguisme devient disparaître, mais le militantisme peut alors réinvestir un autre contenu : en se concentrant sur les *connaissances linguistiques individuelles* et en insistant sur leurs *avantages éducatifs*, c'est une théorisation du bilinguisme qui apparaît alors.

11.7.2 Jean Moal : continuité et transition du colinguisme dans le contexte militant

Nous verrons dans le chapitre suivant de quelle manière les conditions post-Révolutionnaires modifient l'œuvre des lexicographes bretons, qui, à partir de Jean-François LE GONIDEC, présentent une démarche nouvelle : un intérêt pour *la langue elle-même*, un investissement politique de la pratique du breton, considéré comme un rempart des pratiques traditionnelles face à l'invasion des idées rationalistes et républicaines, associé paradoxalement à la revendication d'un usage modernisé du breton, et un rapport *puriste* au lexique, où les termes ressemblant au français se trouveront évacués au profit d'autres jugés plus authentiquement bretons. Nous avons déjà présenté en partie les conditions de ce renouvellement pour ce qui concerne le discours des originations dans les chapitres 7 et 8. Pourtant, force est de constater que la postérité de LE GONIDEC n'est pas homogène : alors qu'un LA VILLEMARQUÉ dirigera son discours vers l'exaltation nationaliste et romantique d'un esprit celtique, et en amplifiera la démarche puriste,

93. Voire, jusqu'à la seconde édition du *Breton Usuel* (L. HERRIEU 1934b), contenant listes de vocabulaire et dialogues, ou les méthodes *Assimil*, *Oulpan*, etc., d'aujourd'hui, qui reposent souvent sur des dialogues traduits.

en revanche, d'autres de ses disciples souscriront à certaines positions de LE GONIDEC sans les reprendre toutes.

C'est notamment le cas d'Amable Emmanuel TROUDE, qui, en publiant son dictionnaire (TROUDE 1842) et ses éditions ultérieures dans lequel il se présente comme un zélé continuateur de LE GONIDEC, ne reprendra pas à son compte la démarche consistant à forger des néologismes. Et l'aumônier Jean MOAL, qui publiera lui-même un *Supplément lexico-grammatical au Dictionnaire Pratique Français-Breton du Colonel A. TROUDE (édition 1869) en dialecte de Léon* (MOAL 1890), marquera lui-même quelques décalages envers la démarche moderniste. Ce décalage se perçoit sur plusieurs aspects, notamment dans les références mentionnées, où MOAL mobilise par exemple les analyses de Vincent ROUDAUT, dont nous avons vu qu'il se situait en conflit avec la génération des disciples de LE GONIDEC, notamment en ce qui concerne la grammaire, et les propositions de Gabriel MORVAN, directeur de la revue *Feiz ha Breiz*, pour ce qui est de l'orthographe.

cf. p. 1071

cf. p. 303

Nous aurons l'occasion de présenter plus loin les positions sur lesquelles MOAL se trouve être en accord avec le courant post-LE GONIDEC de son époque, et qui correspondent justement aux éléments témoignant de la plus grande continuité envers la démarche de colinguisme, notamment une description du rapport entre breton et français perçue dans le prisme d'un antagonisme politique entre **d'une part**, valeurs traditionnelles, cléricales, du monde rural, et, **d'autre part**, valeurs importées par le républicanisme, le rationalisme, et les nouveaux modes de vie associés à l'urbanisation. Mais nous voudrions montrer ici quelques éléments qui témoignent de la démarche de MOAL comme se situant dans une certaine continuité envers le rapport colinguiste à la langue.

cf. p. 638

11.7.2.1 L'approbation de l'évêché

Le *Supplément* de Jean MOAL, publié en 1890, est significativement le dernier dictionnaire à notre connaissance à présenter quelque chose comme une caution de l'institution religieuse à la publication d'un ouvrage lexicographique breton, sous la forme d'une lettre de la part du Vicaire Général de l'Évêché de Quimper et de Léon : du *Mandement* de l'évêque René du LOUET dans le *Sacré Collège de JÉSUS* (1659) à l'*Approbation* par Pierre-Jean BOUDOT dans celui de LE PELLETIER (1752), en passant par les 4 *Permissions et Approbations*, ainsi que le *Privilege du Roy* du dictionnaire de GRÉGOIRE (1732), on perçoit la pratique comme étant fortement liée à l'ancrage religieux de l'écriture en breton dans les deux siècles précédents. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de mentionner à plusieurs reprises que ces courts textes pouvaient constituer la partie immergée de l'iceberg, c'est-à-dire que ces quelques lignes sont les seules traces restantes d'un éventuel travail de censure qui, par la nature du procédé, ne peut plus laisser de trace dans le produit fini. Or, entre 1752 et 1890, plusieurs ouvrages ont paru sans aucune approbation : il semble que la pratique ne constitue plus, depuis plus d'un siècle, une obligation pour la publication d'un ouvrage. On observe d'ailleurs, au contenu de la lettre reproduite en 1890, que celle-ci ressemble plutôt à un encouragement ou une marque de soutien qu'au véritable rappel d'une situation de pouvoir au sein de laquelle l'ouvrage aurait été examiné en vue d'y chercher d'éventuels points gênants :

cf. p. 964

cf. p. 1022

cf. p. 1004

« ÉVÊCHÉ DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 12 Août 1889

Cher Monsieur l'Aumônier

Le Travail que vous avez entrepris dans le but de conserver la pureté de la Langue Bretonne et d'en faciliter l'étude, peut rendre un grand service au Clergé et aux Fidèles des diocèses bretons.

Aussi Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon me charge de vous écrire qu'il encourage et bénit vos efforts.

Je suis heureux de vous adresser ce témoignage de la part de sa Grandeur.

*Agréé, cher Monsieur l'Aumônier,
l'expression de mes sentiments
très affectueux et très dévoués,
SERRÉ,
Vicaire Général. »*

La reproduction de ce courrier dans le paratexte du dictionnaire est néanmoins significative du fait que l'aumônier considère comme une forme de garantie le fait de recevoir les encouragements et la bénédiction de la hiérarchie religieuse : ce faisant, il montre qu'il s'ancre dans un cadre social de rapport à la langue qui demeure, en grande partie, celui des dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles. D'ailleurs, son paratexte montre qu'il adresse son ouvrage directement à ses « *confrères* » du clergé, pour les aider dans leur œuvre prosélyte.

11.7.2.2 L'adresse au clergé

Les premiers mots du *Prologue* manifestent explicitement aussi bien le **public visé**, en la personne des « *confrères* » du clergé, que le lien étroit que MOAL établit entre la langue et la religion (la « *devise* » reproduite signifiant : "le Breton et la Foi ; sont Frère et Sœur en Bretagne")

« Cher Confrère, et Ami Lecteur

Le Brezounek est une langue ancienne et admirable. Il faut, à tout prix, la maintenir, l'épurer, la glorifier. Cette tâche incombe surtout au Clergé breton ; ce doit être pour lui un devoir de religion. Conserver la langue de nos pères, c'est en conserver les mœurs patriarcales, les sentiments religieux, l'indépendance de caractère, en un mot, tout ce qui a fait la Bretagne grande et belle dans le passé.

*Ar Brezounek hag ar Feiz
A zo Breur ha C'hoar e Breiz.*

Telle était la devise qu'on lisait en tête de ce journal breton — Feiz ha Breiz — qui, après une longue carrière si brillamment fournie, a malheureusement cessé de paraître.

C'est la devise que MM. TROUDE et MILIN ont placée en tête de leur Dictionnaire pratique Français-Breton, dont je présente au public, et surtout au jeune Clergé breton, un complément ou un supplément lexico-grammatical. » MOAL 1890 : 3

Le rapport au breton n'est cependant pas tout à fait le même qu'à l'époque des lexicographes du XVIII^e : mis à part un LE PELLETIER, peu d'auteurs se seraient fait un souci de « *purifier* » la langue bretonne. De même, la préoccupation de la « *maintenir* » pouvait ne pas être formulée en ces termes, d'une part en raison d'un rapport plutôt utilitaire à la langue, d'autre part car elle pouvait alors sembler moins "menacée" aux yeux des auteurs de l'époque⁹⁴. Ce décalage s'explique par la diffusion progressive du français, et sa promotion institutionnelle dans le contexte post-Révolutionnaire, qui dirigera les lexicographes bretons dans une position plus défensive et différenciatrice. Néanmoins, c'est avant tout dans la continuité envers le rapport religieux à la langue que MOAL caractérisera ces positions, présentant la défense du breton

cf. p. 599

⁹⁴. Nous avons pourtant déjà observé des discours du déclin, chez LE PELLETIER (cf. p. 180, voir aussi p. 608) et dans le *Vocabulaire nouveau* de Vannes (cf. p. 212).

comme un « *devoir de religion* » pour le « *Clergé breton* ». L'association de la langue aux « *mœurs patriarcales* » et aux « *sentiments religieux* » constituera un discours tout à fait révélateur des positions défensives de l'époque, mais elle articule en même temps cette caractérisation sur un usage fortement ancré du breton au sein du clergé, qui s'en servait essentiellement comme d'un moyen de propagation du message religieux.

Cette association se trouvera réaffirmée à la toute fin du prologue, qui insiste à nouveau sur le fait que l'ouvrage est proposé à destination du clergé, pour répondre à deux besoins, celui de l'étude⁹⁵ et celui de la prédication :

« Puissent, dès à présent, mes jeunes confrères dans le sacerdoce, comprendre toutes les douceurs renfermées dans une pareille étude, si propre à passionner leur nature ardente et généreuse. N'est-ce pas là le moyen de tromper les ennuis inhérents à une vie solitaire et à un ministère parfois bien ingrat ? N'est-ce pas là, le moyen de rendre plus attrayantes et plus fructueuses les instructions familières que les prêtres doivent donner aux populations confiées à leurs soins ?

Le jeune clergé se sentira de plus en plus encouragé dans cette voie par les succès des nombreux prédicateurs et missionnaires bretons dont les noms se trouvent sur toutes les lèvres, succès dus en grande partie à leur connaissance de la belle langue qu'ils employaient.

Cher Confrère, il faut faire les plus grands efforts pour opposer une digue à l'empiètement du français sur le breton ! En effet, que feraient un jour les prédicateurs, dans nos campagnes, si dans leurs prônes ou sermons ils n'avaient que des auditeurs ne connaissant plus leur Brezounek, et ne devant peut-être jamais que bégayer un mauvais français ? ? » MOAL 1890 :

6

On perçoit ici encore l'articulation nette entre la préoccupation, relativement récente d'« *opposer une digue à l'empiètement du français sur le breton* », que nous expliquerons plus loin, et la caractérisation plus traditionnelle selon laquelle le breton sert à rendre accessible la prédication à la population rurale. La mention des « *nombreux prédicateurs et missionnaires bretons dont les noms se trouvent sur toutes les lèvres* » ne permet pas de savoir à qui pense l'auteur, mais on peut vraisemblablement émettre l'hypothèse selon laquelle Michel LE NOBLETZ et Julien MAUNOIR figureraient parmi les personnages ainsi désignés, et présentés comme un modèle à reproduire pour le nouveau clergé.

cf. p. 638

11.7.2.3 La reprise des anciens rapports à la langue

On peut encore placer Jean MOAL dans la continuité de la démarche colinguiste dans la mesure où il reproduit, au moins sur deux points, un rapport à la langue qui est celui des religieux XVIII^e.

Premièrement, si nous avons mentionné qu'il destinait son ouvrage au clergé, pour lequel il voulait faciliter la prédication, on trouve plus explicitement formulé le **rapport pragmatique** qu'il entretient à la langue, en tant que rôle d'intermédiaire entre l'univers religieux et celui des locuteurs bretonnants, propre au colinguisme, par exemple lorsqu'il formule explicitement que la **finalité** de son œuvre des de « *faciliter la traduction* » : « *Cette œuvre m'a coûté de longues veilles ; mais ces veilles, j'en serais bien récompensé si je pouvais atteindre le but que je me suis proposé, celui de faciliter la traduction du français en breton.* » (ibid. : 4).

95. On trouvera par ailleurs une exaltation romantico-chrétienne de la langue bretonne comme la plus à même d'observer les beautés de la nature : « *Monsieur ROUDAUT [...] avait compris qu'il n'y a peut-être pas de langue ayant des beautés plus réelles, des termes plus énergiques, pour rendre les diverses passions de l'âme, les diverses harmonies de la Création. [...] Hélas ! rien de parfait ne sort de la main de l'homme !* » (MOAL 1890 : 4).

Deuxièmement, MOAL semble se situer plus clairement dans un schéma d'origination proche du panceltisme des siècles précédents que de ceux du celtisme différentiel et de l'interceltisme qui ont émergé dans le sien. C'est ainsi que l'on trouve, à la toute fin de la partie grammaticale de l'ouvrage, et avant celle lexicale du *Supplément*, une traduction du Sacrifice d'ABRAHAM sur la base d'une syntaxe bretonne avec un mot-à-mot en français (pp. 94-96), commentée ainsi : « Une page d'Hébreu littéralement traduite en Breton pour montrer l'intime connexion du génie Celtique et du génie Sémitique. » (MOAL 1890 : 94). Cette comparaison à l'hébreu (qui porte ici sur la syntaxe), renvoie bien plus clairement aux étymologies d'un LE PELLETIER ou à la description par CILLART DE KERAMPOUL du breton de Vannes comme « le-plus ressemblant à l'Hébreux » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v), dans la continuité d'une origination biblique établie par John DAVIES, qu'aux comparaisons avec le gallois, l'écossais et l'irlandais qui se renforçaient alors sous l'influence d'un LA VILLEMARQUÉ et de quelques autres.

cf. p. 132

cf. 7

cf. 8

cf. p. 164

cf. p. 138

11.7.2.4 Un positionnement à l'opposé du purisme

Un dernier élément par lequel nous considérons que Jean MOAL, malgré son ancrage parmi les successeurs de LE GONIDEC, possède aussi encore un pied dans la démarche du colinguisme, réside en ce qu'il ne partage pas la démarche de purisme linguistique propre à la tendance de son époque, comme il l'exprime très clairement dans son *Avant-Propos* : « Je me suis principalement occupé d'éviter le Purisme. À cet effet j'ai employé les termes nécessaires, usités ou importés, sans trop cependant en surcharger notre langue. » (MOAL 1890 : 5).

On trouvera ces positions explicitées au chapitre II de son introduction, consacré à « quelques Celticismes et règles de Construction », au sein duquel figurent deux paragraphes concernant le phénomène qu'il nomme « mots importés ». S'il y manifeste certes une certaine précaution en invitant à ne pas « surcharger » (le terme apparaît dans tous les passages concernés) le breton par un tel vocabulaire, néanmoins il en présente le principe comme relevant d'une nécessité (« il faut employer, en breton, la consonnance française ou latine », « sont des mots nécessaires en breton ») :

« 15. — Dans les expressions introduites par le Christianisme, (et qui sont toujours latines ou françaises), comme dans la plupart des termes scientifiques, il faut employer, en breton, la consonnance française ou latine, en supprimant les lettres inutiles. C'est ce qu'on appelle des mots importés, dont il ne faut pas cependant, trop surcharger la langue ; voy. le n^o 65. » *ibid.* : 68

Le paragraphe 65 donne ainsi des exemples explicites de « mots importés » que les contemporains de MOAL auraient rejeté comme relevant d'un "brezhoneg beleg", mais dont il présente quant à lui la nécessité, se situant là encore dans la longue tradition de ses prédécesseurs faisant usage d'un lexique interlangue :

« 65. — Les termes de religion, de science, ainsi que les mots modernes, sont des mots nécessaires, en breton ; Ex : Confession, *kovesion* ; dispense *dispans* ; Absolution, *absolvenn* ; Cuirassier *kulasour* ; les votes, *ar votadek* ; socialistes, *sosialisted*. Election des députés, *eleksion ann Deputeed* ; la chimie, *ar chimi* ; la physique, *ar fuzik* ; l'analyse, *ann analiz* ; l'arithmétique, *ann arimitik* [sic], etc. Cependant on ne doit faire ces sortes d'emprunt qu'avec discrétion, pour ne pas surcharger la langue bretonne de mots étrangers. Ordinairement on pourra remplacer ces expressions par une périphrase ; Voy. le N^o 15. » *ibid.* : 79

Il est intéressant d'observer qu'outre le vocabulaire religieux (confession, dispense, absolution), dont nous avons évoqué les raisons qui peuvent pousser à l'importer tel quel en breton, les domaines concernés relèvent de ceux par lesquels la modernité introduit avec elle le vocabulaire français correspondant : des mots de politique qui ont acquis un sens surtout à partir de la Révolution (les votes, socialistes, élection des députés), et ceux des sciences naturelles, dont on peut émettre l'hypothèse que l'Encyclopédie les aide à se diffuser (la chimie, la physique, l'analyse, l'arithmétique). On perçoit ici très nettement à quel point *accepter ou non les mots*, c'est aussi *accepter les usages* qu'ils introduisent, les *systemes de pensée* qui les introduisent, etc. Alors que ses contemporains, comme LE GONIDEC ou LA VILLEMARQUÉ, tenteront de naturaliser ces termes en les reformulant sur la base de racines reprises de l'ancien breton, ou des langues regroupées dans le cadre des originations interceltiques, MOAL semblera quant à lui reconduire à leur égard l'attitude pragmatique et peu normative qui constituait celle des auteurs religieux des siècles précédents : il est à cet égard significatif que les termes de la religions, utilisés en breton depuis plusieurs siècles, et ceux de la démocratie ou des sciences naturelles, se voient regroupés *dans une même liste*, et traités selon un positionnement analogue.

cf. p. 533

cf. 8

*
* *

Qu'il s'agisse du **public visé** (le clergé), des **usages conférés** au breton (langue de prédication), de la **finalité** du dictionnaire (faciliter la traduction), des **cadres d'origination**, ou du **rapport au français**, on trouve chez Jean MOAL un certain nombre d'éléments qui permettent de percevoir la perpétuation d'une démarche plus ancienne que nous avons désignée par les notions de "colinguisme" et d'"interlangue". En réalité, Jean MOAL ne se contente pas de reconduire la démarche du colinguisme : il faudrait plutôt dire qu'il *l'adapte* au contexte de son époque, en en *conciliant* certains aspects avec le rapport à la langue introduit par la tendance militante du XIX^e siècle : c'est pourquoi cette facette du lexicographe devra se trouver complétée par celle qui présente son inscription dans le cadre militant. Il ne sera pas étonnant alors de constater que les points par lesquels MOAL s'inscrit dans la démarche militante de son époque sont justement ceux par lesquels celle-ci continue le plus fortement la pratique des lexicographes précédents : une revendication de l'association entre langue bretonne, foi chrétienne, et valeurs traditionalistes qui s'est trouvée revivifiée par l'apparition d'un cadre de pensée révolutionnaire qui fait figure d'antagoniste.

cf. p. 638

11.7.3 Ou s'arrête le colinguisme ?

Il est difficile de pouvoir déclarer avec exactitude où se termine la démarche du colinguisme breton. Si nous avons vu que les manuels scolaires du XIX^e siècle amorcent une transition vers un phénomène qui se trouvera plutôt classé comme "bilinguisme", et que le dictionnaire de Jean MOAL présente une certaine conciliation entre les positionnements du colinguisme et ceux de la tendance militante qui a émergé au XIX^e siècle, on peut considérer que d'autres éléments d'un tel rapport à la langue ont pu se maintenir en se transformant, dans tel ou tel contexte. La perception d'une telle continuité dépendra elle-même des critères que l'on considérera comme plus ou moins définitoires du "colinguisme breton" : est-ce le fait que le breton soit pratiqué

par des religieux ? l'assomption décomplexée des porosités entre langues française et bretonne ? l'absence d'engagement militant dans la pratique de la langue ? sa perception comme *moyen* plus que comme *fin en-soi* ? etc.

Sans vouloir trancher arbitrairement entre tous ces critères qui semblent généralement former un faisceau cohérent, bien qu'ils ne soient pas forcément tous présents en même temps dans la démarche de chaque auteur concerné, on constate quelques cas exceptionnels de survivance d'une démarche très proche de celle du XVIII^e, au XX^e siècle : ainsi, le « *Dictionnaire Français-Breton Cornouaillais* » (LE SCAO 1945), resté manuscrit, de Jean LE SCAO, pourrait allégrement s'y trouver rangé, tant sa formulation paraît ignorer l'activité du militantisme breton du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, peut-être en raison des nombreuses missions à l'étranger de son auteur (au Congo dès 1916, puis les Antilles et la Guadeloupe, avant d'arriver en Martinique). Le dictionnaire s'ouvre ainsi sur une dédicace « *au Séminaire de Quimper* », et la dernière page est ornée d'une croix, commentée par l'inscription « *Le pouvoir du signe de la Croix est prodigieux* », mention que n'aurait sûrement pas reniée Julien MAUNOIR !

cf. p. 1148

Mis à part ces cas qui semblent relever de l'exception, il serait possible qu'un certain nombre de débats contemporains sur la langue puissent être mieux compris si l'on pouvait percevoir dans certaines positions l'influence continuée d'un certain colinguisme ayant connu des transformations. On a souvent remarqué qu'un bon nombre de religieux se retrouvaient au sein de l'approche que nous nommerons "continuiste", c'est-à-dire dans la défense d'usages ruraux qui mobilisent des apports explicites du français contre les inventions d'intellectuels mus par une volonté de différenciation. Si le colinguisme dépend directement d'une situation institutionnelle précise qui favorise la cohabitation, il se peut qu'il ait engendré un ensemble de positionnements qui se maintiendront en partie, même une fois la situation institutionnelle dépassée, notamment une certaine absence de hiérarchisation entre les variétés dialectales et une tolérance envers les termes marquant une appropriation directe du français, qui viendront s'opposer à la volonté d'unification et de différenciation envers le français de la tendance nationaliste naissante. Si la différence entre les contextes historiques empêche de considérer les uns comme se contentant de répéter le discours des autres et oblige à prendre en compte les reconfigurations d'un positionnement au fil des nouvelles contraintes discursives se faisant jour, il demeure que l'approche historique des débats peut suggérer quelques pistes d'interprétation qui éclaireront utilement le jeu des continuités et des ruptures qui détermineront les débats d'aujourd'hui.

cf. 15

*
* *

Nous avons donc perçu de quelle manière la lexicographie bretonne émergea dans le contexte des contraintes propres au cadre de l'institution religieuse qui la détermina : langues bretonne et française s'y trouvaient alors fortement associées, en raison de la nécessité de faire accéder une population rurale monolingue à un ensemble de thèses élaborées en français et en latin. Par rapport à ces priorités centrées sur le propos à transmettre, la langue était moins considérée pour *elle-même* que comme un *moyen*, ce rapport pragmatique ayant pour conséquence que les auteurs d'alors émettaient peu de jugements concernant la variété dialectale ou une influence du français. Lorsque le déclin de l'Église et la progression concomitante de l'école eurent pour conséquence

d'affaiblir le cadre au sein duquel le colinguisme connaissait sa pertinence, il connut alors un certain nombre d'adaptations qui permirent à certaines de ses thèses de se prolonger dans un nouveau contexte : les manuels scolaires, et plus particulièrement la *méthode de Landivisiau* inaugurèrent que que nous avons pu appeler un "passage du colinguisme au bilinguisme" dans le contexte de l'école, et un dictionnaire comme le *Supplément* de Jean MOAL en déplace certaines positions dans le contexte de la réaction militante bretonne du XIX^e siècle.

C'est justement ce nouveau contexte qu'il nous faut maintenant prendre en compte : l'abandon, ou les adaptations, du rapport colinguiste envers le breton résulte en partie de la Révolution française : celle-ci, instaurant la nécessité d'enseigner le français sur tout le territoire comme un besoin politique, engendra en Bretagne la réaction d'un mouvement globalement conservateur qui se saisit alors de la langue bretonne comme d'un instrument et d'un symbole pour promouvoir le maintien des usages traditionnels et des croyances religieuses face à la progression des idées rationalistes et républicaines. Le rapport à la langue s'en trouva modifié : en même temps qu'elle fut investie d'une symbolisation politique par ces militants, elle fut également abordée *pour elle-même*, et c'est dans ce cadre qu'apparaissent les premières préoccupations d'unification, ou de différenciation envers le français.

Chapitre 12

Politisation et modernisme au XIX^e siècle

Les hommes et les mots du pays étaient traités alors de la même manière : les uns et les autres devaient céder le pas aux nouveaux venus. [...] Défendre les avenues du langage, retenir les mots fugitifs, repousser les étrangers, ne jamais les recevoir au mépris des indigènes, ou ne les admettre qu'avec discernement, après une longue épreuve [...], tel a été le but de LE GONIDEC, en faisant l'inventaire des mots de la langue bretonne : il a entouré, comme d'une haie vive, si j'ose ainsi parler, le jardin ouvert trop longtemps de l'idiome de ses pères, et désormais l'entrée en est interdite aux profanes, qui ne savent toucher aux fruits sans les gâter.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 92, 96-97

Le rapport à la langue pratiqué par la démarche colinguiste, présentée dans le chapitre précédent, fut, comme nous l'avons vu, relativement peu normatif : dans la mesure où le breton n'était perçu que comme un *moyen* pour atteindre un public dont les usages eux-mêmes variaient selon les territoires, la démarche la plus fréquente était celle que nous avons nommée "relativisme pragmatique". Par ailleurs, puisqu'il s'agissait essentiellement de transposer dans les vernaculaires un corps de doctrines élaborées sur des bases latines, les appropriations de termes à partir du latin ou du breton étaient fréquentes, bien que faisant l'objet d'aménagements visant à concilier entre elles, comme nous en avons émis l'hypothèse, les exigences contradictoires de respect envers la particularité des thèses à introduire et d'accessibilité de leur traduction auprès d'un public non familiarisé envers le vocabulaire de la doctrine chrétienne.

cf. p. 556

cf. p. 533

Cette double démarche d'acceptation d'une certaine diversité dialectale et d'hospitalité envers les apports linguistiques français et latins se trouvera radicalement remise en cause à partir du XIX^e siècle. Pour comprendre cette évolution, il faut prendre en compte deux changements :

D'une part, l'émergence d'un rapport plus érudit qu'utilitaire à la langue, qui en vient à la considérer *pour elle-même* et non plus comme un simple *moyen* pour le prosélytisme. C'est essentiellement Louis LE PELLETIER, bien que contemporain des auteurs du chapitre précédent (mais c'était un bénédictin), qui marquera cette transition : ce sont dans ses discours que l'on trouvera formulé le plus clairement des sujets comme la nécessité de préserver la langue bretonne en tant que patrimoine, et une analyse des changements qu'elle connaît comme signes d'un rapport de pouvoir asymétrique envers la France.

cf. 5

D'autre part, l'émergence, à partir de la Révolution, de discours qui associeront explicitement les usages linguistiques aux positions politiques et religieuses : les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE, décrivant les usages locaux comme directement associés au maintien d'un cléricisme et de positions politiques antirévolutionnaires et rétrogrades, et défendant l'unification des pratiques linguistiques comme une nécessité pour la Révolution, instaureront une *association symbolique* forte entre langue et politique, qui déterminera la manière dont se formuleront par la suite les discours sur la langue.

cf. p. 615

En effet, au début du XIX^e siècle, c'est un courant d'auteurs souvent laïcs (bien que croyants), nourrissant ce rapport érudit envers une langue désormais étudiée pour elle-même, et défendant des positions contre-révolutionnaires, qui se saisiront des discours précédents pour les remodeler. Reprenant certaines des associations opérées par les révolutionnaires, et en instaurant de nouvelles qui viendront concurrencer le discours républicain d'unification, ils créent un discours *symétrique* qui investit la langue bretonne de nouvelles particularités : ainsi, si elle est toujours fortement associée à la foi chrétienne, ce n'est plus simplement comme vecteur pour la transmission, mais comme symbole d'une moralité originelle qui se trouve corrompue par l'invasion des nouveautés françaises. Nous étudierons l'émergence d'un tel rapport à la langue sous trois de ses dimensions :

Un ensemble d'associations dans les discours sur la langue qui émergent *en réaction* aux positions révolutionnaires, et qui décriront la langue bretonne comme le socle d'une société ancestrale devant résister face à une désorganisation venue de la France : organisation sociale, mœurs, religion, y seront alors reliées comme autant de facettes d'un ensemble culturel commun devant faire front face à l'importation d'usages corrupteurs et désorganisateurs. Mais un tel discours ne revêtira pas uniquement des positions conservatrices : il fera également émerger, parallèlement, la revendication d'une dimension *moderne* dans la pratique du breton, qui prémunira ses auteurs face aux accusations d'archaïsme et engendrera un jeu complexe de valorisations temporelles.

cf. p. 629

cf. p. 646

Une action sur la langue : le discours de ces auteurs à partir de LE GONIDEC se présentera comme la réhabilitation d'une rationalité intrinsèque, déjà présente dans la langue bretonne depuis les temps les plus reculés, mais masquée par des détériorations venues de la France. Par conséquent, la démarche linguistique en viendra à se décrire elle-même comme dictée par une telle rationalité, dont la remise à jour émergera sur une norme commune et raisonnée. Il s'agira alors d'unifier les usages divers sous une nouvelle norme, présentée comme vestige d'un esprit originellement et spécifiquement breton. Choissant le breton du Léon pour l'établissement d'un tel usage canonique, ces auteurs renouvelleront donc par-là même le statut des usages sur les autres territoires, qui en deviendront des *formes dialectales* par opposition à la *norme commune*.

cf. p. 656

cf. p. 661

Le purisme linguistique : on peut considérer que les deux reconfigurations précédentes se conjuguent dans cette troisième, qui marque, de la manière la plus caractéristique, **à la fois** l'apparition d'une volonté de démarcation envers les usages linguistiques considérés comme "français" **et** les actions concrètes visant ainsi à remodeler le lexique pour en expurger ces éléments décrits comme étrangers. Le courant émergent au XIX^e siècle ne se contentera pas de souhaiter "purifier" le lexique breton, il produira également une caractérisation rétrospective des usages précédents ayant intégré des formes issues du français qui se trouvera en conformité avec les discours d'antagonisme politique ayant

cf. p. 679

alors émergé : c'est dans ce cadre que les pratiques du rapport colinguiste à la langue se trouveront catégorisées par la notion de "*brezhoneg beleg*" (breton de curé), et décrites comme une langue de l'ignorance envers les formes véritablement celtiques, voire une langue de la connivence avec l'envahisseur français. Ce rapport à la langue sera encore désigné comme responsable de la dialectalisation d'un breton originellement considéré comme un.

Ces évolutions concerneront donc tant la *caractérisation des langues* dans les discours à leur sujet que le *travail* effectué sur les pratiques en vue de l'établissement d'une norme et de la purification lexicale des usages. Elles sont parallèles à l'évolution des discours d'origination qui voient le celtisme différentiel et l'interceltisme succéder au panceltisme, comme nous l'avons déjà présenté, dans la mesure où la démarche de démarcation envers les valeurs politiques et les formes linguistiques françaises pourra s'appuyer sur un discours lui attribuant des origines nettement différenciées de celles du breton.

cf. 7

cf. 8

12.1 La langue prise pour elle-même

Si nous avons pu voir au chapitre précédent que les auteurs du XVIII^e s'intéressaient à la langue uniquement comme *moyen* de diffusion d'un message religieux, ce n'est pas exactement le cas de tous. On trouve, en particulier chez Louis LE PELLETIER et chez Claude CILLART DE KERAMPOUL, un certain nombre de discours qui témoignent déjà d'un changement d'orientation par rapport à la langue : les usages linguistiques en viennent à être considérés *pour eux-mêmes* et non simplement par rapport à une *finalité extérieure* résidant dans le prosélytisme¹. Ceci les mènera par exemple à formuler des jugements plus marqués que leurs contemporains quant à la supériorité ou l'infériorité de telle forme linguistique, qu'il importera de prendre en compte. À ce titre, on peut déjà déceler chez eux un certain nombre d'inflexions qui anticiperont la démarche propre aux discours post-révolutionnaires sur le breton. Et ce n'est pas un hasard si, parmi tous les auteurs de cette époque, c'est LE PELLETIER qui connaîtra la postérité la plus grande dans la tradition des ouvrages militants ultérieurs. Ayant déjà présenté en détail leurs conceptions concernant l'histoire de la langue, et leurs discours d'origination, nous nous centrerons ici sur leurs propos concernant les formes linguistiques qui leurs sont contemporaines, tout en expliquant néanmoins le rapport que ces propos entretiennent avec leurs conceptions diachroniques.

cf. p. 150

cf. 5

12.1.1 Un rapport patrimonial à la langue

On pourrait considérer qu'une caractéristique introduite par Louis LE PELLETIER réside en un intérêt envers la langue *prise pour elle-même*, et que, contrairement à ses contemporains du XVIII^e, il ne la perçoit pas uniquement comme un moyen pour la transmission d'un message religieux :

« *Je l'ai trouvée si respectable pour son antiquité, si belle pour sa simplicité, si douce à l'oreille et si sonante par l'accent et la délicatesse de la prononciation : et surtout si noble*

1. CILLART avait présenté son ouvrage comme publié à Leyde plutôt qu'à Vannes, ce qui lui permit d'éviter l'étape des *Approbatons* (mais il y a aussi chez lui des conflits personnels qui peuvent expliquer cette démarche éditoriale). LE PELLETIER quant à lui, en tant que bénédictin (cf. note 1 p. 158), disposait d'une érudition qui influença sûrement son rapport plus distancié envers les usages.

par son origine et ses alliances ; que j'ai continué mon travail avec plaisir, autant que pour assurer à notre France une mere langue si ancienne et si etendue, que pour répondre aux vœus des savans, leur fraier le chemin aux découvertes, et leur en faciliter [mot barré] le travail ; je puis ajouter qu'il étoit tems d'y parler. » LE PELLETIER 1716 : 2

Nous avons d'ailleurs mentionné que ses remarques à propos des locuteurs du breton montrent qu'il s'attache plus fortement à *la langue* elle-même qu'à *ceux qui la parlent*. La volonté affichée de « *répondre aux vœus des savans, leur fraier le chemin aux découvertes, et leur en faciliter [mot barré] le travail* » peut fournir un élément qui permet d'expliquer la singularité de sa démarche : en tant que bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il dispose d'une érudition et d'une curiosité historique que l'on ne trouve pas chez ses prédécesseurs et contemporains. Ce même LE PELLETIER qui a travaillé à la réédition du Glossaire de DU CANGE, qui cite des textes en grec antique et en hébreu, qui propose des comparaisons linguistiques avec le syriaque, le chaldéen, le turc et l'écosse, est rompu à la confrontation des textes anciens ; c'est par ailleurs un fervent lecteur de John DAVIES, qui lui a fait apprécier l'ancienneté toute celtique du breton. Cet historien, amateur et connaisseur des formes anciennes, a donc toutes les raisons de considérer la langue comme *un patrimoine*, et sa conscience des changements historiques autant qu'un ancrage religieux qui pousse à voir toute évolution comme corruption d'une pureté originelle, auront pour conséquence de lui faire souhaiter *la préservation* d'un tel patrimoine. Pour toutes ces raisons, c'est bien l'historien que l'on verra déplorer l'absence de tout moyen de préservation de la langue face aux changements du temps. LE PELLETIER pourra ainsi proposer une comparaison avec la France, qui se serait dotée de moyens de préservation de ses usages linguistiques, alors qu'il déplorera, dans le cas du breton, l'absence de toute source ancienne :

cf. p. 195

cf. p. 164

cf. p. 45

« Si cela [le changements des manières de parler dans le temps sous l'influence des relations extérieures] est vrai d'une langue chérie du Prince, qui la parle et la fait parler, environnée, comme d'autant de corps de garde, d'Academies, qui veillent à sa conservation, gravée sur le marbre de la Memoire : que deviendra une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossiere ; sans Prince qui l'honore, sans Academie qui la deffende de la corruption, [mots barrés] sans inscriptions, sans actes publics, sans Auteurs ni livres anciens, et par dessus tout cela devenue un sujet de honte à ceux mêmes dont elle est la langue maternelle ?

Telle est aujourd'hui cette venerable langue de nos peres, la langue Celtique réléguée au fond de la ["Basse" est barré, remplacé par "Petite"] Bretagne, et en quelques recoins de la Grande. On ne trouve en cette langue ni actes publics ; toutes les recherches qui ont été faites pour la nouvelle Histoire de cette province, qui assurément ont été curieuses et exactes, n'avaient [incertain, ou "auroient"] pû découvrir un seul acte en Bas-Breton : ni monumens, ni médailles, ni inscriptions ; le peu que j'en produirai ne méritent pas d'être compté : ni livres tant soit peu anciens ; [...] » ibid. : 2

C'est donc un paradoxe qu'observe LE PELLETIER : cette même langue que son discours d'origination lui a fait considérer comme fondatrice de toutes les autres, (quoique dans un rapport ambigu envers l'hébreu) se trouve aussi être celle des langues d'aujourd'hui se trouvant la moins préservée contre les assauts du temps :

cf. 5

cf. 5.3

« Voilà donc cette ancienne et venerable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages, et bientôt bannie toutafait de ce monde, après y avoir été pendant tant de siecles regardée comme la plus etendue et la plus ancienne de toutes, si on en excepte la mere des autres, qui est la Canaanéenne ou ancienne Hebraïque, d'où les savans [rajouté en haut : "font"] descendre quantité des mots Bretons connus aujourd'hui, dequoi je ne conviens pas toutafait. » ibid. : 10

On trouvera donc un résumé tout à fait clair de la démarche de LE PELLETIER dans la préface que donnera TAILLANDIER à son dictionnaire en 1752 : « *C'est pour conserver à la*

postérité ce monument précieux de la Nation & de la Langue Celtique, que ce Dictionnaire a été entrepris. » (LE PELLETIER 1752 : VII).

Pour comprendre la particularité de ces discours par rapport aux suivants, qui promouvront la langue bretonne dans un contexte de militantisme politisé, il importe de percevoir que la démarche d'un LE PELLETIER ou d'un TAILLANDIER ne se situe pas encore dans le contexte d'une opposition politique envers la France. On le perçoit dans la comparaison précédente, où, si l'Académie, et les « *corps de garde* » se trouvent mentionnés, ce n'est pas comme cause éventuelle d'une situation défavorable imputée au breton, mais par envie, comme un phénomène qu'il serait bon d'imiter. Cette absence d'opposition politique se manifestera également dans la démarche de CILLART DE KERAMPOUL, qui mentionnera « *avec plaisir* » les œuvres d'institutions en faveur de la langue bretonne :

« *La France surprise apparemment de l'inaction sur l'un des plus beaux monuments de l'Antiquité, a paru le souhaiter. Un organe des sentiments de la Nation, le Journal de Verdun, s'en est plus d'une fois clairement expliqué. Je cite aussi avec plaisir la Déclaration du Roi de 1742. qui exclut du Concours, pour les Cures Bretonnes, ceux qui ne savent pas cette Langue ; & le zèle que les États de Bretagne ont fait paroître pour la Langue Celtique, efficacement depuis peu : Leur Gros Dictionnaire des différents Dialectes, imprimé à leurs frais, qui parut en 1732. en est le fruit, comme le témoignage.* » CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v

Si ces auteurs fourniront plus tard à des promoteurs plus engagés des éléments discursifs en faveur de la promotion d'un breton présenté comme victime d'une oppression par l'État français, ou d'une certaine forme de breton contre d'autres, il importe de bien noter cette particularité du discours qu'ils tiennent en cette époque où la Révolution n'a pas encore eu lieu : la démarche de promotion de la langue est avant tout celle d'auteurs qui s'intéressent à un usage qu'ils considèrent comme historiquement ancien, et dont ils veulent pouvoir conserver des traces ou documents. C'est à partir de ces priorités qu'émergeront les positionnements concernant le caractère principalement oral des usages du breton, et la forte porosité de leurs formes écrites envers le français : ces phénomènes se trouveront blâmés car ils ne permettent pas la conservation d'usages linguistiques perçus sous un rapport patrimonialisé.

12.1.2 La critique des ouvrages précédents

Nous avons présenté plus haut la présentation critique des dictionnaires précédents comme une sorte de passage obligé de toute préface de dictionnaire, dans la mesure où celle-ci doit bien justifier la pertinence d'un nouvel ouvrage face à d'autres forcément déjà existants (seul le *Catholicon*, tout premier d'entre eux, semble à ce titre pouvoir échapper à une telle contrainte), ce qui oblige à distinguer entre des raisons relevant d'un positionnement sur les questions linguistiques, et d'autres plus simplement éditoriales. Ceci n'empêche cependant pas ces critiques d'être intéressantes, bien au contraire, puisqu'elles se trouvent être l'occasion pour leurs auteurs de se positionner nettement dans le champ de la lexicographie, ses présupposés, ses méthodes, etc.. Si l'on excepte donc quelques critiques dont on ne peut rien tirer, soit parce qu'elles sont trop évanescentes, soit parce qu'elles portent sur la forme de l'ouvrage², nous trouverons donc dans les passages concernés des éléments permettant de comprendre clairement le décalage que

cf. p. 66

2. Par exemple : « *Je transcris donc d'abord le petit Dictionnaire du fameux pere MAUNOIR, tout informe qu'il est.* » (LE PELLETIER 1716 : 1), ou bien le reproche adressé par CILLART aux dictionnaires précédents, qui n'ont pas mentionné le genre des mots (« *lès GENRES n'étant ni au François ni au Breton* ») (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : v).

manifestent LE PELLETIER ou CILLART DE KERAMPOUL par rapport aux autres auteurs de ce cadre de colinguisme³. La différence la plus nette résidera dans le refus par LE PELLETIER des usages témoignant d'une porosité envers le français, alors que ceux-ci constituent, comme on l'a vu, une constante du breton dans cette période de "colinguisme". Cette différence est emblématique du rapport de LE PELLETIER envers *la langue prise pour elle-même* : si de tels usages ne lui conviennent pas, c'est qu'ils diluent progressivement la pureté celtique originelle du breton, et empêche donc de connaître ses états antérieurs. Or cette préoccupation était loin de constituer une priorité chez ses contemporains, qui cherchaient simplement un moyen pratique d'adapter un message déjà constitué dans des vernaculaires localisés.

Un tel rapport à la langue n'est néanmoins pas forcément incompatible avec les priorités de la démarche colinguiste, puisque LE PELLETIER considère que, quand bien même on continuerait à placer l'objectif d'intelligibilité au sein des milieux populaires parmi les priorités de l'expression écrite bretonne, alors l'usage d'un vocabulaire témoignant une influence du français ne serait pas une solution efficace, puisque celui-ci ne se trouverait pas compris de tels locuteurs :

« [...] tout se réduisant à quelques livrets de piété assez modernes, tels que sont des Catechismes, des Cantiques de devotion, et un tres petit Dictionnaire, que l'on reduiroit encore à la moitié, si on en retranchoit les mots François habillez à la Bretonne. Defaut commun à tous ces opuscules faits pour des Ecclesiastiques qui devroient y prendre garde de plus prés que les autres, et ne pas substituer des termes inconnus et inintelligibles à des termes connus et familiers (dont la langue ne manque pas toutafait,) quand il s'agit d'apprendre la Foi ou la Morale de JESUS-CHRIST à un peuple grossier et superstitieux, qu'on expose par là à ne savoir pas plus cequ'il doit croire et faire que si on l'avoit instruit en Grec ou en Hebreu. Cela soit dit en passant. Je marquerai en leur lieu les autres defauts de ce Dictionnaire dont je viens de parler, desquels les plus ordinaires sont les fautes d'orthographe qui ne vont à rien moins qu'à tout confondre dans cette langue à l'égard des etrangers qui voudroient apprendre le Breton par ce livre. Une langue ainsi depourvüe de tout cequi peut la faire passer à la posterité, ne peut manquer de perir pour toujours, si on vient à cesser de la parler. » LE PELLETIER 1716 : 2-3

On voit par là que LE PELLETIER pointe « *en passant* » une des difficultés majeures de la démarche colinguiste, dont nous avons vu une tentative de résolution chez un MARIGO qui proposait une traduction, en un breton éloigné du français, des formes linguistiques proches du français dont il allait faire usage dans son ouvrage. On perçoit pourtant que sa priorité semble être ailleurs : s'il critique un tel usage de « *mots François habillez à la Bretonne* », ce n'est pas tant pour ces questions d'intelligibilité, mentionnées uniquement « *en passant* », mais surtout en raison de son rapport patrimonial d'historien envers une langue dont il souhaite voir des traces conservées : « *Une langue ainsi depourvüe de tout cequi peut la faire passer à la posterité, ne peut manquer de perir pour toujours, si on vient à cesser de la parler.* ». On peut donc considérer que l'argument invoqué concernant l'intelligibilité d'un tel lexique auprès d'un public décrit comme « *peuple grossier et superstitieux* » constitue un argument supplémentaire, certes stratégique, mais venant simplement s'ajouter à la préoccupation fondamentale de LE PELLETIER, qui est de « *faire passer* » la langue bretonne « *à la posterité* ». Il nous semble qu'un tel passage constitue une des premières formulations où l'on voit deux formes de breton opposées entre elles, et l'une d'elle dénigrée du fait qu'elle constituerait « *mots François habillez à la Bretonne* ». La catégorisation oppositionnelle ici proposée par LE PELLETIER sépare bien : **d'une part**, « *des termes inconnus et inintelligibles* », décrits non seulement comme « *François habillez à*

cf. p. 533

3. Il faut aussi mentionner les longs passages élogieux envers l'érudition de Guillaume ROUSSEL et de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN chez LE PELLETIER (cf. p. 169).

la Bretonne », donc *hors de* la langue, mais même comparés à des termes du « Grec » ou de l'« Hébreu » dans la possibilité qu'ils soient compris, et **d'autre part**, « *des termes connus et familiers* », qui se trouvent quant à eux *inclus* dans la langue puisqu'elle n'en « *manque pas toutafait* ». Il s'agit d'une démarche de *délimitation* entre des usages décrits comme *relevant du breton* et ceux qui n'en relèveraient pas, le *critère* alors invoqué étant celui de l'intelligibilité des termes par des locuteurs renvoyés au « *peuple grossier et superstitieux* ».

Si cet acte de démarcation nous semble relativement inaugural⁴, on constate que son *contenu* se déplacera dans les discours de délimitation ultérieurs : il est en effet ici fortement dépendant du contexte sociolinguistique de l'époque : notamment, le peu de pénétration du français dans les campagnes bretonnes du XVIII^e a pour conséquence que l'on peut encore, à cette époque, renvoyer les termes français du côté des usages "inintelligibles". L'évolution de la situation modifiera plus tard cette configuration, où ce sont les termes ressemblant au français qui seront considérés comme les plus facilement compréhensibles, et ceux qui s'efforcent de s'en éloigner étymologiquement qui seront décrits comme "inintelligibles". Par ailleurs, dans ce texte écrit par un religieux plusieurs décennies avant la Révolution, il ne semble pas choquant de décrire les usages des milieux populaires comme ceux d'un « *peuple grossier et superstitieux* » : ainsi la situation n'est pas encore constituée où « *les locutions qui comportent l'épithète magique de "populaire" sont protégées contre l'examen par le fait que toute analyse critique d'une notion touchant de près ou de loin au "peuple" s'expose à être immédiatement identifiée à une agression symbolique contre la réalité désignée — donc immédiatement fustigée par tous ceux qui se sentent en devoir de prendre fait et cause pour le "peuple" et de s'assurer ainsi les profits que peut aussi procurer, surtout dans les conjonctures favorables, la défense des "bonnes causes".* » (BOURDIEU 2001 : 133). Si le contexte historique ultérieur reconfigurera donc le contenu des délimitations entre « *vrai Breton* » (voir plus loin) et usages « *François habillez à la Bretonne* », il demeure que le principe de la démarcation, quant à lui, restera.

Une présentation relativement peu élogieuse des locuteurs issus de milieu "populaire" ne constitue pourtant pas la seule caractérisation sociale de la langue par LE PELLETIER, et il ne s'agirait pas de le renvoyer trop tôt à une forme d'élitisme. On observe en effet qu'il nomme « *Breton Bourgeois* » les usages qui ne sont pas considérés comme du « *vrai Breton* », mais bien comme seulement « *terminez ou prononcez à la Bretonne* » :

cf. p. 195

« [...] *les habitans des villes qui ne s'appliquent pas aux affaires de la maison rustique ne savent pas à demi l'idiome de leur patrie : ce que j'ai reconnu par un Dictionnaire contenu dans une main de papier encore manuscrit fait en l'an 1699. par Robert HARINQUIN⁵ natif de Motreff; lequel Dictionnaire n'est rempli que de Breton Bourgeois, comme on peut le nommer. Et il y a des colonnes entières où je n'ai trouvé dans la longueur d'une feuille que 4 [au-dessus : "ou 5"] mots de vrai Breton, les autres étant tout au plus terminez ou prononcez à la Bretonne.* » LE PELLETIER 1716 : 15–16

Cette caractérisation s'explique assez bien, et nous en avons déjà présenté les causes : dans la conception diachronique de LE PELLETIER, la francisation du lexique s'explique par une

cf. p. 189

4. Nous avons bien observé chez LAGADEUC, des propos concernant les apprenants qui mettent « *des écailles aux oiseaux et des plumes aux poissons* » (P. TRÉPOS 1964 : 543), mais il faut rappeler que LAGADEUC se positionnait par rapport au bon apprentissage du latin, et non par rapport à une quelconque "qualité" du breton (cf. p. 524).

5. Concernant le dictionnaire d'HARINQUIN, cf. p. 93. Il est probable que ce soit également celui-ci qui se trouve nommé dans la préface de Lesquiffiou (dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 33) : « *Mais celui qui m'a le plus servi est le petit Dictionnaire du Pere MAUNOIR, quoiqu'il y ait quelques défauts : et un autre [GLM : au dessus] non imprimé, qui étant plus de la moitié François Bretonisé, a cependant des mots qui manquent dans les imprimez.* ».

ambition déplacée du peuple qui espérerait vainement et vaniteusement pouvoir ainsi s'extraire de sa condition en adoptant des usages plus valorisés socialement : nous avons ainsi vu qu'il formulait un appel très conservateur au maintien des configurations sociales, l'invocation d'une pureté celtique devenant alors un outil efficace au profit d'un discours prônant l'immobilisme des conditions sociales. Ainsi, le « *peuple* » est certes décrit comme « *grossier et superstitieux* », mais, en l'absence de documents permettant de conserver une pureté celtique, il devient le seul dépositaire d'usages antiques qu'il convient surtout de préserver en gardant à tout pris sa position traditionnelle et les usages associés.

Nous avons vu que Charles TAILLANDIER, qui éditera le dictionnaire de LE PELLETIER en 1752, reprendra ces positions conservatrices : le purisme aussi fera partie des éléments repris, puisque la revue des dictionnaires de son époque sera l'occasion de leur reprocher de n'avoir « *pas assez distingué les mots vraiment Celtiques, d'avec les mots Etrangers que l'usage, ou plutôt l'abus a introduits dans cette Langue* » :

cf. p. 210

« *Nous avons aussi en notre Langue quelques Dictionnaires du Breton Armoricaïn. Ce seroit ici le lieu d'en faire l'Histoire ; mais la plupart sont si défectueux, que ce seroit respecter peu le Public, que d'en faire l'énumération. J'excepte de ce nombre celui du R. P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, Capucin qui fit imprimer le sien en 1732. Cet ouvrage est estimable à bien des égards ; mais il n'a pas assez distingué les mots vraiment Celtiques, d'avec les mots Etrangers que l'usage, ou plutôt l'abus a introduits dans cette Langue. Il ne fait sentir d'ailleurs en aucune façon l'origine des mots dont cette Langue est composée ; & c'est là cependant ce qui doit piquer la curiosité d'un Lecteur éclairé.* » LE PELLETIER 1752 : VII

Les usages appropriés à partir du français sont donc caractérisés comme « *Etrangers* », et leur utilisation comme un « *abus* » : on perçoit que TAILLANDIER reconduit ici tant la démarcation linguistique entre « *vrai Breton* » et « *mots François habillez à la Bretonne* » qu'une certaine condamnation morale de la francisation du lexique. Ces positions sont cohérentes avec ce qui nous semble être central dans la rupture marquée par LE PELLETIER envers les autres auteurs de son époque : l'intérêt historique qu'un érudit peut porter à la langue pour l'ancienneté qu'il y perçoit. À ce titre, TAILLANDIER, également bénédictin mauriste et éditeur de l'*Histoire de Bretagne* écrite par dom MORICE, partage le positionnement de son prédécesseur, puisque, jugeant des dictionnaires précédents par rapport à « *ce qui doit piquer la curiosité d'un Lecteur éclairé* », plus que par leur utilité pragmatique directe dans l'œuvre de prosélytisme, déplore ainsi que l'ouvrage de GRÉGOIRE n'ait « *fait sentir d'ailleurs en aucune façon l'origine des mots dont cette Langue est composée* ». Une telle préoccupation pouvait effectivement être relativement étrangère à d'autres lexicographes de l'époque, plus intéressés à rendre deux ensembles d'usages linguistiques accessibles l'un à l'autre qu'à réfléchir sur l'histoire du breton.

Ce positionnement se retrouvera chez le chevalier Pierre-Joseph de COËTANLEM, disciple assumé de LE PELLETIER dont il reprend et augmente le dictionnaire, et qui se montrera fortement critique à l'égard du dictionnaire de GRÉGOIRE :

cf. p. 1024

« *Celui du P. MAUNOIR n'est qu'un petit vocabulaire qui Laisse beaucoup à désirer. Le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, malgré la Stérile abondance dont il fait parade, a bien moins de substance que Son volume n'a de grosseur, Et l'on pourroit sans lui faire tort en retrancher au moins les trois quarts : En effet que Signifient la plupart de ces Synonymes, qu'il a pris presque tous du français, Et qu'il S'est efforcé de tordre de mille manières, pour leur donner un air Breton ? à quoi Servent tous ces pitoyables diton [sûrement pour : "dictons"], tous ces insipides quolibets qu'il a prétendu nous donner pour des proverbes ? qu'elle est L'utilité de ces périphrases burlesques, de ces termes de jargon, qui n'ont cours que dans quelques petites cotteries d'ivrgones ou de commères, comme les termes de l'argot parmi les gueux ?*

d'ailleurs malgré sa fécondité Excessive, il Lui manque encore plusieurs mots essentiels, qu'il ne paroît pas avoir connus ; il en est plusieurs qu'il a mal rendus ou mal appliqués : il en est un plus grand nombre qu'il a défigurés de manière à les rendre presque méconnaissables. D. TAILLANDIER dans la préface déjà citée, dit en parlant du Dictionnaire du P. GRÉGOIRE "qu'il ne fait Sentir en aucune façon l'origine des mots dont la langue est composée" tandis que celui-ci annonce de bonne foi, dès l'intitulé de Son Livre qu'il est "nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le françois en Celtique. . . utile et curieux pour S'instruire à fond de la langue Bretonne, Et pour trouver l'Ethymologie de plusieurs mots françois et Bretons, de noms propres de villes et de maisons" on rencontre en effet quelques Ethymologies répandues çà et là dans Son Dictionnaire ; mais les unes Sont empruntées de D. Paul PEZRON, les autres Sont de Son crû ; et parmi celles-ci, j'en ai trouvé un très-petit nombre qui m'ont paru assez justes, tandis que tout le reste m'a paru inepte ou puérile, Ridicule ou absurde. j'ai tout lieu de croire que d'autres que moi en ont porté le même jugement, puisqu'il S'en plaignit dans la préface de Sa Grammaire, où il soutenoit modestement que ces Etymologies étoient très utiles à Messieurs de l'académie françoise, qu'il avoit eu particulièrement en vüe. Ses intention étoient louables : Ses efforts méritoient des éloges et un succès plus heureux ; mais toutes ces Considérations n'empêchent pas que Son dictionnaire n'ait un besoin plus urgent de Reforme que celui de D. PELLETIER. » COËTANLEM 1820 : 5-7

Si l'époque a déplacé les contenus investis par la démarcation, on perçoit toujours la distinction nettement marquée entre les termes « pris presque tous du français », et « tord[us] de mille manières, pour leur donner un air Breton ». En revanche, les oppositions s'investissent ici d'un contenu nouveau : le chevalier, retiré dans son château, et y rédigeant son dictionnaire « pour [se] distraire des tristes Réflexions que [lui] faisoient faire Les désordres, que La Révolution française entraînaît à Sa Suite » (ibid. : 5), ne blâme plus le « Breton Bourgeois », mais bien celui des « quelques petites cotteries d'ivrgones ou de commères » et « les termes de l'argot parmi les gueux », non dignes selon lui de figurer dans un dictionnaire. Dans les environs de 1820, le rapport à l'Académie Française s'est aussi modifié, puisque celle-ci n'est plus l'exemple à suivre de « corps de garde, d'Academies, qui veillent à sa conservation » ou « qui la deffende de la corruption » (LE PELLETIER 1716 : 2), mais sa mention permet ici de mentionner, par l'usage ironique d'un « modestement », l'ambition sociale d'un GRÉGOIRE, qui l'« avoit eu particulièrement en vüe »⁶.

Il semble ainsi que le positionnement critique de LE PELLETIER par rapport à ses contemporains puisse s'expliquer par le décalage entre la démarche de l'historien, intéressé à conserver des traces d'une langue, et remonter par elle aux origines, et déplorant ainsi ses évolutions, et celle d'auteurs qui y voient surtout un moyen de conversion. C'est ce qui expliquera que lui ou ses successeurs pourront en venir à reprocher aux auteurs précédents d'avoir fait figurer des termes que se trouveront catégorisés comme hors du breton à l'aune d'un acte de délimitation tout nouveau, et d'avoir négligé les étymologies, qui montrent l'ancienneté de la langue. Si LE PELLETIER inaugure par-là des positionnements linguistiques qui seront repris par les militants d'une tendance nationaliste, nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'en voir un précurseur des thèses nationalistes, car le contexte politique se prête encore peu à la formulation de telles thèses, et c'est bien plutôt en tant qu'historien qu'il formule alors de telles thèses.

6. Lorsque GRÉGOIRE mentionne « l'Académie Française », il ne s'agit pas de l'appel du pied d'un ambitieux, masi c'est surtout parce que, se situant dans le cadre de pensée panceltiste, il voudrait montrer aux auteurs français le statut originaire du breton : « Mais loin d'être inutiles aux Messieurs de l'Académie Française qui travaillent sans cesse à embellir, à orner & à faire fleurir par-tout la Langue Française (& que j'ai eu particulièrement en vüe dans cette occasion) elles leur sont au contraire très-utiles, ces éthimologies ; puisqu'à leur faveur & par leur moïen, ils trouvent dans notre Langue, celles de plusieurs mots François qu'ils cherchoient auparavant en vain, tantôt dans le Latin & dans le Grec, tantôt dans l'ancien Teuton, dans l'Arabe & dans d'autres Langues. » (GRÉGOIRE DE ROSTRENNEN 1738 : xv).

12.1.3 Une explication sociale des mélanges linguistiques

Si le positionnement envers les lexicographes concurrents permet de fournir une image nette des conceptions lexicographiques de LE PELLETIER et de ses successeurs, on trouve un certain nombre de passages au sein desquels celui-ci s'efforce d'expliquer la situation linguistique par celle sociale. En particulier, l'immixtion de formes provenant du français dans le breton, dont nous avons déjà vu qu'elle était décrite en tant que phénomène historique comme un déclin linguistique faisant perdre sa pureté à la langue, se trouve mise en rapport avec la configuration sociale qu'entretiennent les locuteurs des deux langues et les contextes au sein desquels elles se trouvent pratiquées. LE PELLETIER fournira, à notre connaissance, la première description de la situation mentionnant un rapport asymétrique entre une « *langue dominante* », celles des « *voisins [...] supérieurs* », et celle de locuteurs ruraux honteux de leur langue. L'importation du français se trouvera mise en rapport avec celle, concomitante, de phénomènes qu'il estimera néfastes à la salubrité bretonne, notamment la guerre et les procès. Cette contextualisation sociale des conditions de production des usages linguistiques, associée à l'ensemble des présupposés historiques de l'auteur, auront pour conséquence une caractérisation des circulations linguistiques comme la corruption d'une pureté originelle par un ensemble d'usages dominants venus de l'étranger. LE PELLETIER se situera en ce sens clairement à rebours par rapport au positionnement traditionnel des auteurs du cadre colinguiste, et fournira les premières formulations dont s'inspirera par la suite le discours militant en faveur du breton.

cf. p. 180

12.1.3.1 La théorisation d'une inégalité des langues

Nous nous souvenons que la comparaison entre la langue française, disposant d'un attirail de moyens de conservation, dont une Académie et plusieurs « *corps de garde* », et la bretonne, « *dépourvüe de tout ce qui peut la faire passer à la postérité* », aboutissait au constat fataliste selon lequel la langue bretonne « *ne peut manquer de périr pour toujours, si on vient à cesser de la parler.* » (LE PELLETIER 1716 : 3). Ce passage se prolongera en effet sur une description d'un processus que les sociolinguistes partisans de l'approche diglossique nommeraient "substitution", ou que d'autres courants désigneraient en termes d'"insécurité linguistique" :

« Et cela ne peut beaucoup tarder, le François étant déjà la langue vulgaire non seulement dans les villes, mais aussi dans les bourgs, bourgades, passages et auberges, de sorte que l'on n'entend presque plus le Breton que dans les villages et aux foires où les paisans portent leurs denrées. Ceux-ci se voient mépriser pour leur ignorance de la langue dominante, et n'étant plus en âge de l'apprendre, envoient leurs enfans servir chez ceux qui la parlent, et même outre leurs services paient encore une pension modique, quand ils ont le moien. Les plus aisez envoient leurs garçons au college et leurs filles dans les communautés de Religieuses; où les disciples aussi bien que les maitres travaillent de concert à ôter de la memoire de cette jeunesse tout ce qu'elle avoit appris de ["leur" est barré] sa langue maternelle en demeurant aux villages parmi leur parens.

Quand ces jeunes gens reviennent au logis, les parens et voisins, qui les entendent parler, bien ou mal, le langage des villes et de la noblesse, s'efforcent de les imiter plus mal que bien : et les ecoliers de leur costé voulant parler leur première langue dont ils ont oublié la plus grande partie, y suppléent par des paroles Françaises terminées [mot barré] à la Bretonne. Ils deviennent quelquefois Prêtres, Predicateurs, Confesseurs, Missionnaires : et ne parlent, en ces fonctions, qu'un langage corrompu; entende qui pourra. » ibid. : 3

Dans ce passage, la **localisation géographique** des lieux d'usage de telle ou telle langue est déjà en elle-même significative : « *villes* », ainsi que « *bourgs* » et « *bourgades* » constituent non seulement des lieux où se concentre le pouvoir local, mais également ceux du brassage et de

la circulation des usages, tout comme le sont les « *passages et auberges* ». La mention d'une pratique du français en ces lieux peut donc s'interpréter autant sous l'angle d'une polarisation **centre / périphérie** que d'une opposition entre "dynamisme" et "tradition". Les « *foires* » désignent quant à elles ces lieux de rencontre où les paysans sortent de leur isolement le temps d'une transaction commerciale : elles doivent bien être distinguées des lieux d'importation des nouveaux usages venus de la capitale ou des denrées précieuses et exotiques.

On y lit par ailleurs un ensemble de caractérisations exprimant l'**intériorisation**, par les locuteurs ruraux du breton, d'un **sentiment d'infériorité** : si les parents envoient d'abord leurs enfants en ville⁷, c'est avant tout pour qu'ils y apprennent le français. Ces parents considèrent donc l'acquisition du français comme relevant d'un avantage permettant de s'élever socialement, et sont décrits comme étant même prêts à payer pour cela. C'est alors en tant que « *langage des villes et de la noblesse* » que se trouvera décrite la langue française, que « *les parens et voisins [...] s'efforcent [d'] imiter* ».

Cette intériorisation est elle-même renvoyée à une situation décrite comme relevant d'une **inégalité statutaire** entre les deux ensembles d'usages, LE PELLETIER semblant même par moments le décrire comme relevant d'un **volontarisme** : les locuteurs du breton « *se voient méprisés pour leur ignorance de la langue dominante* », et les religieux des communautés « *travaillent de concert à ôter de la mémoire de cette jeunesse* » toute trace du breton.

On trouvera une caractérisation globalement similaire de la situation dans la préface du manuscrit de Lesquiffiou (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 32–33), où la francisation des usages se voit décrite par le fait que les locuteurs « *ne laissent pas de recevoir et introduire dans leurs discours plusieurs paroles étrangères ; soit par ce qu'il s'agit de choses dont l'usage ne leur est pas ordinaire, ni le nom usité en leur langue propre ; soit qu'ils aient honte de leur langage rustique, qui passe pour un patois.* », où les enfants sont envoyés chez les religieux pour oublier le breton, « *voulant se décrasser* », puis où « *leurs parents qui les croient bien instruits, s'efforce [sic] de les imiter* ». LE PELLETIER y renforcera par ailleurs sa description en termes d'inégalité statutaire entre les ensembles d'usages, déclarant : « *Je crois qu'il en est de même de tous les pays dont les voisins ont un autre lan[ga]ge, particulièrement si les uns sont supérieurs aux autres.* »⁸.

cf. p. 990

On peut alors comprendre à nouveau frais un passage déjà étudié où LE PELLETIER mentionnait avoir rédigé son dictionnaire pour préserver la langue contre les changements⁹ : ce n'est pas uniquement à la situation *historique*, d'un *déclin*, qu'il déclare s'opposer par son œuvre, mais aussi à celle, *sociale*, d'un abandon par absence de considération envers un usage

7. Il s'agit d'une pratique effectivement fréquente jusqu'au XIX^e siècle que l'on nommera le *likès*, cf. BROUDIC 1995 : 365–367.

8. « *Mais la principale source de corruption de cette langue, c'est la sortie des enfants de chez leurs parents villageois et laboureurs, qui vont ou au collège pour y faire leurs études, ou en service à dessein d'apprendre le François. Là ils sont en obligation de quitter et presque oublier le Breton, voulant se décrasser. Ici ils se partagent, parlant François tant qu'ils peuvent avec leurs Maîtres, et continuant de parler Breton avec leurs camarades et autres compatriotes, ce qui est cause qu'ils font souvent un mélange de termes des deux idiômes : et revenant au village ils continuent le train qu'ils ont pris. Leurs parents qui les croient bien instruits, s'efforce [sic] de les imiter : et c'est ce qui gêne tout ; principalement si ces jeunes gens, qui ont étudié au collège, et passant par le Séminaire deviennent Prêtres et obligés d'instruire au moins la jeunesse. Mais ne pouvant pas bien s'exprimer en la langue du pays, en ayant oublié une partie, ils substituent des mots François travestis en Breton. Qui potest capere capiat ["entende qui pourra"].* »

9. « *C'est ce déclin sensible de cette ancienne langue qui m'a fait entreprendre le travail que je donne au public : sachant bien que les langues sont sujettes, comme toutes les autres choses de ce monde, au changement et à la corruption, aiant [mot barré] cependant cette prérogative de se mieux conserver lorsqu'elles sont ensevelies dans les livres comme dans un tombeau, où elles ne souffrent plus d'alteration par le caprice des hommes.* » (LE PELLETIER 1716 : 3), cf. p. 182.

pourtant ancien.

12.1.3.2 La responsabilité des religieux

Les passages précédents mentionnent en passant une certaine responsabilité des religieux dans le phénomène de francisation du breton, sur lequel il est important de s'arrêter pour cerner le décalage entre LE PELLETIER et les lexicographes qui sont ses contemporains. Ce n'est que parce que LE PELLETIER s'est mis à alimenter un intérêt *pour la langue elle-même* qu'il peut percevoir, par rapport à cette finalité, les effets linguistiques du colinguisme avec un regard décalé. On constate ici ce qui le sépare d'un MAUNOIR pour qui, la langue n'étant qu'un moyen d'atteindre les paroissiens, toutes les adaptations, dans un sens ou dans un autre, seront les bienvenues, dans la mesure où elles sont avant tout abordées sous un angle pragmatique. C'est ainsi que l'on peut trouver sous la plume de LE PELLETIER des récits de la dégradation d'une pureté bretonne sous l'influence des religieux. On y trouve mentionné l'enseignement du français à la jeunesse :

« *Les plus aisez envoient leurs garçons au college et leurs filles dans les communautez de Religieuses ; où les disciples aussi bien que les maitres travaillent de concert à ôter de la memoire de cette jeunesse tout cequ'elle avoit appris de ["leur" est barré] sa langue maternelle en demeurant aux villages parmi leur parens.* » LE PELLETIER 1716 : 3

Si les religieux sont désignés comme jouant un rôle actif dans cette modification linguistique, eux qui « *travaillent de concert à ôter de la memoire de cette jeunesse tout cequ'elle avoit appris de ["leur" est barré] sa langue maternelle* », on trouve également une description d'un rôle plus passif, qui est l'effet que produisent ces « *jeunes gens* » une fois rentrés chez eux : le mouvement d'influence qu'il décrit va alors dans les deux sens, puisque ces locuteurs francophones influencent leur entourage, en même temps qu'ils tentent de réapprendre un breton alors influencé par leur formation française.

« *Quand ces jeunes gens reviennent au logis, les parens et voisins, qui les entendent parler, bien ou mal, le langage des villes et de la noblesse, s'efforcent de les imiter plus mal que bien : et les ecoliers de leur costé voulant parler leur premiere langue dont ils ont oublié la plus grande partie, y suppléent par des paroles Françoises terminées [mot barré] à la Bretonne. Ils deviennent quelquefois Prêtres, Predicateurs, Confesseurs, Missionnaires : et ne parlent, en ces fonctions, qu'un langage corrompu ; entende qui pourra.* » *ibid.* : 3

Fait significatif, alors que le latin constitue une des parts les plus importantes de l'apprentissage linguistique des religieux, il n'est pas mentionné : c'est uniquement autour d'une opposition entre breton et français que se construit la description par LE PELLETIER de l'interaction entre les usages vernaculaire et savant.

LE PELLETIER se trouve donc être un des premiers critiques d'un phénomène qui n'est pas encore nommé "*brezhoneg beleg*", mais dont tous les éléments de caractérisation et le rapport axiologique sont déjà présents. En tant que bénédictin mauriste, ses intérêts portent plus sur l'acquisition d'une érudition historique que sur la pratique zélée d'un prosélytisme religieux : on pourrait ici opposer la figure de l'étymologiste LE PELLETIER qui déplore l'apparition de « *des paroles Françoises terminées à la Bretonne* » à celle du missionnaire MAUNOIR, qui se souciait plus de conversion religieuse efficace que de pureté lexicale.

LE PELLETIER observe d'ailleurs la répartition des usages influencés par le français, et remarque à ce titre que c'est le vocabulaire religieux qui se trouve le plus souvent concerné :

« *Et je crois assez que c'est en partie presque tous les termes de la Religion. Car comme je l'ai observé dans les livres de piété et dans les sermons, tout ce qui traite de notre Religion, de la morale, et de toutes les vertus et des vices est rarement tout par Breton, sur tout ces derniers tems. Mais ce qui est de l'Agriculture, du Ménage, de toute la maison Rustique : en un mot tout ce qui est matière ordinaire des conversations villageoises, n'a pas beaucoup dégénéré.* » manuscrit de Lesquiffiou, dans LE MENN 1981 : l. 8, pp. 32–33

Opposant une fois encore un lexique « *tout par Breton* » et un autre « *dégénéré* », en une caractérisation révélatrice de ses positions concernant tant l'histoire des pratiques linguistiques bretonnes que ses présupposés sociologiques, LE PELLETTIER ne semble pas se poser la question des *raisons* d'une telle répartition lexicale : était-il possible de désigner directement, dans le lexique breton du monde rural quotidien, des notions au contenu théorique dense, précis, et subtil, qui s'étaient affinées au fil de plusieurs siècles de conversations théologiques en latin ? Nous avons vu que, même dans les situations où MARIGO se montrait capable de donner un terme non-ressemblant au français pour un terme ressemblant, il faisait néanmoins le choix d'utiliser ceux qui y ressemblent, non par ignorance linguistique, mais pour des raisons que l'on peut conjecturer : fidélité de la traduction envers les subtilités du texte latin, volonté de démarquer des effets de sens particuliers par rapport à des termes dont les significations diffusées sont plus terre-à-terre, etc. Les articulations entre usages linguistiques et usages sociaux qu'il proposera reposeront plutôt sur un ensemble de présupposés que nous avons déjà observés, et qui pourraient être synthétisés en deux axes :

cf. p. 533

L'affirmation d'une démarcation entre « *vrai Breton* » et « *mots François habillez à la Bretonne* »

Une description du rapport de force comme asymétrique, c'est-à-dire que ce serait la supériorité (économique, politique, etc.) de la France, qui permettrait d'expliquer les transitions, **soit** par un mouvement de *honte* de la part des locuteurs ruraux, **soit** par celui, directement associé, des effets de *mode*, et de la volonté de promotion sociale qu'implique le passage au français.

Ce sont ces grands traits du positionnement de LE PELLETTIER qui le pousseront à décrire le contact linguistique comme le fait que des locuteurs bretons laissent « *introduire dans leurs discours plusieurs paroles étrangères* » en vertu d'un certain esprit de conformisme.

12.1.3.3 Des importations corruptrices

Nous trouvons ainsi chez LE PELLETTIER une description du processus d'adoption du français qui mobilise l'idée selon laquelle les locuteurs de la campagne, ressentant une certaine forme d'infériorité en raison du rapport asymétrique entre langues bretonne et française, changeraient d'usages comme on adopte une mode, dans le but de paraître plus distingué. Nous avons déjà remarqué à quel point cette caractérisation d'une évolution diachronique des usages pouvait en fait témoigner d'une apologie de la simplicité et du maintien d'un *statu quo* social.

cf. p. 191

Si le dictionnaire du « *François Bretonisé* » d'HARINQUIN était décrit comme relevant d'un « *Breton Bourgeois* », au contraire, « *la langue de nos Armoricains, qui est celle de nos Ancêtres les Gaulois et les Celtes* » se trouve désignée par le nom de « *langage des Villageois* ». Cette attribution géographique d'usage s'était également déjà trouvée présentée lorsque LE PELLETTIER mentionnait la présence du français dans les « *villes* », « *bourgs* », « *bourgades* », « *passages et auberges* », lieux du pouvoir social et du dynamisme des circulations, et celle du breton dans les

« foires », où ce sont essentiellement les paysans qui se retrouvent entre eux (LE PELLETIER 1716 : 3). Et cette fois, ce ne sont donc pas les usages linguistiques du diocèse de Saint-Pol de Léon qui se voient comparés à la *koinè* grecque attique, mais bien le français :

« la langue de nos Armoricains, qui est celle de nos Ancêtres les Gaulois et les Celtes, est sur son déclin, se perdant sensiblement, par le commerce avec les François : en sorte qu'à présent on peut la nommer le langage des Villageois, qui en sont comme les Dépositaires, étant presque les seuls qui la conservent assez pure, pour être encore l'ancien Breton. Ca[r] dans les villes, bourgs, maisons de Noblesse, Monasteres et parmi les gens de robe, d'épée et de Marine, ce n'est plus qu'un mélange de Breton et de François Bretonisé. Ainsi, on peut en dire ce qu'un Voyageur savant dans l'Antiquité Grecque [GLM : en marge : GUILLETIERE Athenes ancienne et moderne] a remarqué dans le pais Attique : c'est que les païsans parlent plus purement l'ancien Grec à proportion qu'ils sont plus éloignés de la Ville d'Athenes, où fleurissoit autrefois l'elegance et la pureté de cette langue des Savants. [...] Il est tout naturel que pour s'accommoder aux étrangers on ajuste son langage au leur, en faisant de tems en tems quelque échange de termes et d'expressions : et principalement ceux qui veulent apprendre les façons de parler de la cour du souverain, qui passe toujours pour le centre de la politesse, et l'est en effet. Quoique nos Villageois n'aient pas cette vüe, ils ne laissent pas de recevoir et introduire dans leurs discours plusieurs paroles étrangères ; soit par ce qu'il s'agit de choses dont l'usage ne leur est pas ordinaire, ni le nom usité en leur langue propre ; soit qu'ils aient honte de leur langage rustique, qui passe pour un patois. » Lesquiffiou, LE MENN 1981 : l. 8, pp. 32–33

La comparaison à la langue d'Athènes par rapport aux usages des différentes autres cités grecques dans l'Antiquité trouve donc chez LE PELLETIER un usage radicalement différent de celui qu'il eut chez MAUNOIR : il ne s'agit plus de valoriser un usage spécifique parmi d'autres en évoquant un classicisme ou une centralité directement liée au fait qu'Athènes constituait un lieu de pouvoir et de culture, mais au contraire d'évoquer la figure de la ville comme lieu de tous les mélanges et les mondanités, pour ces mêmes raisons. L'opposition ville / campagne se trouve renversée, non que des attributs vraiment différents soient donnés à la ville (elle est toujours décrite comme le lieu du pouvoir, de la culture, et du grand monde), mais plutôt que leur cadre d'interprétation se modifie en fonction d'un ensemble de présupposés politiques sous-jacents. De même que la belle Athènes « où fleurissoit autrefois l'elegance et la pureté de cette langue des Savants », a vu ses usages se dégrader à tel point que « les païsans parlent plus purement l'ancien Grec à proportion qu'ils sont plus éloignés de la Ville », de même, « la langue de nos Armoricains, qui est celle de nos Ancêtres les Gaulois et les Celtes » se maintient d'autant mieux qu'elle se préserve d'une influence des urbanités jugée corruptrice.

Par ailleurs, LE PELLETIER met également en rapport l'évolution du lexique et celle des mœurs : en partant du constat selon lequel la langue bretonne ne contient pas au départ d'usage relevant de « la politesse », « des sciences, des arts », il considère qu'un certain vocabulaire fut introduit du français en même temps que des pratiques, venues de France, qu'il estime néfastes pour les Bretons :

Le vocabulaire juridique serait constitué uniquement de termes de provenance latine et française, et il aurait introduit chez les Bretons des habitudes de se lancer dans des procès d'honneur inutiles les uns contre les autres (ce que l'on nomme la "chicane") : « Ceux du Barreau y sont les mêmes qu'en ["Fra" est barré] Latin et en François : et plût à Dieu qu'ils fussent toutafait inconnus. ». Ces procès avaient également fait l'objet d'une condamnation dans le *Vocabulaire nouveau* de la version de Vannes, et comptait donc aussi à ce titre parmi les usages caractérisés comme importés de France et venant détruire l'innocence morale des Bretons. On trouvera dans le manuscrit de Lesquiffiou de

cf. p. 561

cf. p. 236

plus amples explications à ce sujet : « *Les termes du Barreau sont entrez en ce païs par la porte de l'interest temporel de part et d'autre. Les gents de justice conoissant la simplicité de cette nation lui ont inspiré la chicane et les procès, pour leur propre avantage, et leur en ont appris les termes, qui n'étoient pas connus parmi eux.* » (dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 35). Ainsi ce sont bien « *les gents de justice* » qui sont tenus d'avoir profité de « *la simplicité* » des Bretons pour leur enseigner des procès, dans lesquels ceux-ci se sont lancés, pour l'« *avantage* » des premiers. L'un et l'autre côtés sont décrits comme mus par « *l'interest temporel* » : on retrouve, dans cette formulation augustinienne où les intérêts de ce monde (« *temporels* ») sont opposés à ceux de la Cité de Dieu, par définition hors du temps, une condamnation par la morale religieuse d'une démarche qui vise le confort d'ici-bas plutôt que la félicité du paradis.

La guerre est également décrite comme importatrice tant d'un vocabulaire que des maux qu'elle cause : « *La guerre qui cultive en ce païs les étrangers ouvre la porte à leurs termes militaires aussi bien qu'à tout le reste des malheurs que ce fleau porte avec lui.* »

« *A propos de la politesse opposée à la grossiereté et à la simplicité rustique, je dois avertir les Lecteurs qu'ils ne trouveront point, en tout le Breton, les termes des sciences, des arts, si ce n'est de l'agriculture et tres peu des autres mecaniques dont la maison rustique ne peut se passer. Ceux du Barreau y sont les mêmes qu'en [Fra est barré] Latin et en François : et plutôt à Dieu qu'ils fussent toutafait inconnus. Les noms des vertus et des vices n'y sont la plus part que par emprunt : et ceux qui sont anciens en petit nombre sont inconnus ou hors d'usage parmi ceux qui sont chargez d'instruire. La guerre qui cultive en ce païs les étrangers ouvre la porte à leurs termes militaires aussi bien qu'à tout le reste des malheurs que ce fleau porte avec lui. Les noms des dignitez, offices, charges publiques, emplois &c. manquent encore presque tous à cette langue. Ils ont seulement les noms **Barner**, juge, ou jugeur, **Bellec**, Prêtre, et quelques autres qui sont étrangers ou douteux. C'est ce qui est cause que, comme je l'ai dit cidevant, les habitans des villes qui ne s'appliquent pas aux affaires de la maison rustique ne savent pas à demi l'idiome de leur patrie¹⁰ [...] » LE PELLETIER 1716 : 15*

Alors que nous avons comparé plus haut la démarche de LE PELLETIER à celle du ROUSSEAU du *Discours sur l'origine des langues*¹¹, on pourrait se demander si son discours concernant l'évolution des usages linguistiques ne reprend pas également une sorte de "mythe du bon sauvage", où les Bretons ruraux auraient vécu dans une sainte innocence, parlant une langue restée pure depuis l'Antiquité, avant de se laisser corrompre sous l'influence des usages français qui apportèrent les procès et la chicane, la guerre, les modes vestimentaires et flatteries de la cour, et tout le vocabulaire correspondant. En conformité avec les présupposés politiques que nous avons identifiés dans son discours sur les originations, nous percevons toujours, dans ceux portant sur *les identifications lexicales* des usages qui lui sont contemporains, un même ensemble d'implicites politiquement conservateurs qui s'appliquent cette fois à décrire un rapport entre un lexique autochtone et un autre qui lui serait étranger. Comme nous l'avons déjà vu, ces positions se trouveront reprises et prolongées par TAILLANDIER dans une démarche qui justifiera un purisme lexical en le renvoyant à une définition performative des contextes de pratique du

cf. p. 191

cf. p. 199

10. On comparera utilement ce passage avec celui qui lui correspond dans le manuscrit de Lesquiffiou, où « *les habits à la mode* » sont ajoutés à la liste des importations : « *A propos de politesse dans cette langue, je dois avertir que l'on n'y trouve aucuns termes des Sciences ni de plusieurs arts liberaux, ni même de la plus part des mecaniques, non plus que des habits à la mode et des autres choses qui ne sont point de la compétence des villageois, qui ne connaissent ordinairement que ce qui est de la maison rustique et du ménage.* » (dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 35). LE PELLETIER y conclut : « *Ces enrichissements sont à cette langue, comme une charge excessive à un navire, qui la font perir.* »

11. Voir note 64 p. 563.

breton, en se reposant sur le schéma des originations celtiques pour en venir à une caractérisation morale du phénomène de circulation linguistique.

Qu'il s'agisse de la démarche de LE PELLETIER ou de celle de son successeur TAILLANDIER, nous souhaiterions encore insister, au-delà des proximités qui pourront faire qu'un ensemble d'auteurs ultérieurs y verra une source pour ses propres positionnements, sur la différence qui existe entre cette forme de purisme lexical et celle des suivants : si LE PELLETIER et TAILLANDIER rejettent des formes lexicales perçues comme appropriées du français, c'est parce qu'ils rejettent en même temps les usages qui s'implantent avec les mots concernés, et souhaitent limiter le lexique breton au contexte social qu'ils estiment lui être convenable, en rapport avec leurs convictions politiques. On trouve ainsi chez eux des déclarations performatives visant à dire que *dans la langue bretonne*, certains domaines *ne se disent pas*, et que, s'ils en viennent à être nommés, c'est par une corruption de la langue. Nous avons trouvé ces différentes affirmations nettement marquées dans chacune des versions du dictionnaire :

Le manuscrit de 1716 : « *A propos de la politesse opposée à la grossiereté et à la simplicité rustique, je dois avertir les Lecteurs qu'ils ne trouveront point, en tout le Breton, les termes des sciences, des arts, si ce n'est de l'agriculture et tres peu des autres mecaniques dont la maison rustique ne peut se passer.* » LE PELLETIER 1716 : 16

Celui de Lesquiffiou : « *A propos de politesse dans cette langue, je dois avertir que l'on n'y trouve aucuns termes des Sciences ni de plusieurs arts liberaux, ni même de la plus part des mecaniques, non plus que des habits à la mode et des autres choses qui ne sont point de la compétence des villageois, qui ne connaissent ordinairement que ce qui est de la maison rustique et du ménage.* » dans LE MENN 1981 : l. 8, p. 35

L'édition de 1752 : « *Dans un court avertissement que D. PELLETIER avoit mis à la tête de ce Dictionnaire, il avoue qu'il ne se flate pas d'y avoir renfermé tous les mots Bretons : mais il supplie de n'en retrancher aucun de ceux qu'il a donné comme tels, puisqu'il n'en est pas un de ceux là dont il n'ait vérifié la signification & l'existence. Quelques Lecteurs seront peut-être surpris que ce Dictionnaire n'ait pas plus d'étendue qu'il n'en a : mais la Langue Bretonne, telle qu'on la parle aujourd'hui n'est pas fort abondante. Les termes d'Arts, de Science, de Commerce, de Politique & de la plûpart des Métiers lui sont inconnus. Renfermée dans les campagnes, elle ne met en œuvre que les termes de la maison rustique, & ceux qui servent à donner les notions les plus communes de la vie civile.* » LE PELLETIER 1752 : VIII

Au contraire de ce courant, l'approche moderniste du breton qui apparaîtra à partir de LE GONIDEC, et dont Frañsez VALLÉE ou Roparz HEMON constitueront des jalons importants, partagera certes des positions puristes contre l'appropriation de termes à partir du français, mais elle ne reprendra pas du tout la limitation des domaines d'usage du breton : bien au contraire, sa démarche sera de montrer que la langue peut servir à désigner toutes les réalités de la vie moderne, y compris les plus complexes, techniques, subtiles, etc. Leur purisme s'accompagnera donc d'une démarche de forte création lexicale, là où celui d'un LE PELLETIER ou TAILLANDIER consistait avant tout en une limitation des apports extérieurs. On pourrait en ce sens opposer un premier purisme de *circonscription* à un second, d'*extension*. Pour comprendre ce décalage, il faudra observer l'évolution historique des discours associés aux usages linguistiques : dans le contexte post-Révolutionnaire, la langue française se trouvera décrite comme celle du progrès, de la liberté, de l'émancipation politique, et la description du breton comme lié à une vie rurale archaïque proche du régime féodal deviendra le discours contre lequel ses promoteurs devront lutter, en montrant la modernité potentielle de la langue. Dans le contexte des mutations économiques propres au XX^e siècle, le schéma sera plus ou moins le même : c'est pour montrer que la langue bretonne n'est pas cantonnée au monde rural en plein remplacement par

celui de l'industrie et des services que les militants souhaiteront en étendre l'usage aux domaines les plus prestigieux de la culture intellectuelle, et notamment les sciences exactes et humaines. Les puristes du XVIII^e et ceux des XIX^e et XX^e siècles partageront donc certaines positions, mais *pas pour les mêmes raisons*, et il nous semble important, pour pouvoir comprendre clairement les cadres intellectuels propres à chaque époque, de souligner ces différences qu'une recherche de "pères fondateurs" fait parfois négliger.

12.2 L'investissement politique des langues après la Révolution

Nous avons mentionné à plusieurs reprises que la Révolution avait joué un rôle clé dans la modification des positionnements concernant le breton, y compris chez les lexicographes bretons eux-mêmes. Pour comprendre ce phénomène, il faut percevoir l'émergence d'un nouveau courant de promotion de la langue comme une réaction envers les positions révolutionnaires, en partie celle défendues par les jacobins¹² à partir de 1793–1794. Aussi, pour comprendre ce contre quoi se retourneront les auteurs bretons du XIX^e siècle, il nous semble important de rappeler rapidement l'effet des discours révolutionnaires sur une description des langues qui en vient à se politiser fortement.

La question du rapport des révolutionnaires aux « *patois* » et « *idiomes* » a déjà été traitée abondamment dans des ouvrages classiques qu'il ne s'agit pas de reprendre ici (CERTEAU, JULIA et REVEL 1975 principalement). Il ne s'agit pas non plus de se demander quels furent les effets *concrets* de la Révolution sur les pratiques linguistiques, et en particulier de répondre à la question de savoir si l'on peut tenir les révolutionnaires pour "responsables" de la diminution progressive dans la pratique du breton¹³. Il s'agit plutôt pour nous de nous intéresser aux *discours* révolutionnaires et à la manière dont ils instaurent une *association forte* entre *pratiques linguistiques* et un ensemble de *convictions religieuses et politiques*. En effet, c'est en reprenant les termes mêmes de cette association qu'apparaîtra la nouvelle tendance du militantisme pour le breton au XIX^e siècle, et non en la contestant : provenant pour l'essentiel de milieux contre-révolutionnaires et fortement religieux, les Jean-François LE GONIDEC, Théodore HERSART

12. Ce phénomène continue à marquer le militantisme aujourd'hui puisque "jacobin" et "jacobinisme" sont des termes toujours employés dans les discours du militantisme pour la langue bretonne, dans le sens péjoratif d'une politique étatique d'extermination linguistique. On lit par exemple dans le droit de réponse de Martial MÉNARD à l'article polémique du *Canard Enchaîné* (cf. p. 1218) : « *Nous vivons depuis quelques temps en Bretagne un réel maccarthysme anti-breton. Tout individu qui défend la langue bretonne se voit automatiquement soupçonné par les jacobins intégristes d'être d'extrême-droite, anti-républicain, etc. On nous jette à la face les mots "repli identitaire" et "communautarisme" alors qu'il s'agit pour nous de respect des minorités, du droit à la différence.* ». Cf. aussi p. 921, FAVEREAU 1992 : viii.

13. Cette question fait partie des polémiques importantes concernant les descriptions concurrentes de l'histoire du breton. À une description militante pour laquelle il est pratique de désigner une entité extérieure tenue pour responsable de la diminution dans la pratique du breton, Fañch BROUDIC oppose une analyse selon laquelle ce sont surtout des motivations liées aux changements économiques et culturels qui auraient incité certaines générations à ne pas le transmettre. « *Contrairement à la plupart des idées reçues, la politique linguistique de la Révolution française n'est donc ni constante ni uniforme, et elle n'a pas toujours été répressive.* » (BROUDIC 1995 : 430) Dans un premier temps, les décrets révolutionnaires sont traduits, à l'écrit et à l'oral, dans toutes les langues régionales, et c'est bien la première fois que le breton est pris en compte en tant que langue participant à la politique nationale française. Puis survient la « *terreur linguistique* », qui dure six mois en 1794, qu'il qualifie comme « *à la fois contradictoire et impuissante* », car malgré les proclamations pour l'unité linguistique, les décrets continuent à être traduits en breton à l'oral, et parce qu'elle n'a pas d'effet sur la pratique du breton. Enfin, la loi LAKANAL du 27 brumaire an III, mentionne que l'enseignement dans les écoles se fait en français mais qu'il est possible d'employer l'idiome du pays comme langue auxiliaire. C'est finalement la Monarchie de Juillet (1830–1848) qui insiste sur l'unité linguistique de la France, en ne retenant de la Révolution que les proposition de BARÈRE et GRÉGOIRE, qui pourtant eurent peu d'effet en leur temps (ibid. : 431, voir aussi FAVEREAU 1994b).

DE LA VILLEMARQUÉ, Émile SOUVESTRE, Auguste BRIZEUX, Amable Emmanuel TROUDE, Gabriel MILIN, Jean MOAL, etc., défendront un ensemble de thèses visant au maintien des habitudes et des structures sociales traditionnelles, au prosélytisme religieux, etc. Dans cet ensemble cohérent de positions, ils reprendront la caractérisation politique que les révolutionnaires auront donnée des « *patois* » et « *idiomes* », en associant fortement la langue bretonne au christianisme et aux positionnements traditionalistes. Pour comprendre pleinement les positions défendues par les auteurs bretons du XIX^e siècle, il nous semble donc important de revenir dans un premier temps sur l'opération de *politisation des usages linguistiques* dans les discours révolutionnaires, en reprenant quelques extraits significatifs dans deux rapports emblématiques de la démarche d'alors : le rapport BARÈRE et le rapport GRÉGOIRE¹⁴.

Nous nous contenterons de reprendre dans ces deux rapports les éléments directement applicables à la question de la langue bretonne, et ceux que nous considérons avoir institué des thèses auxquelles réagiront les lexicographes bretons. Ce que nous appelons "investissement politique des langues" désigne un processus discursif par lequel ces deux auteurs instaurent un certain nombre d'*associations* entre, d'une part, les usages linguistiques, et, d'autre part, un ensemble plus vaste d'attitudes politiques. Nous nous intéresserons plus particulièrement à trois types d'associations qui justifient, aux yeux des révolutionnaires, d'« *anéantir les patois* » :

Premièrement, le lien entre **égalité politique** et **homogénéité** des manières de parler, où les auteurs associent la diversité des usages à la politique inégalitaire de l'Ancien Régime,

Deuxièmement, le lien entre **connaissance du français** et accession aux **thèses révolutionnaires**, où ils décrivent les usages régionaux comme un moyen pour le clergé et la noblesse de maintenir les provinciaux dans l'**ignorance** et dans les thèses contre-révolutionnaires,

Troisièmement, le lien entre **démocratie** et langue commune, où ils associent la revendication d'une **participation** de tous dans la gouvernance à l'usage d'une langue commune permettant les échanges sur la chose publique.

Nous nous intéresserons également aux passages qui évoquent particulièrement la Bretagne, et à ceux où la traduction des décrets révolutionnaires dans les différents usages fut l'objet de critiques. Cette analyse nous permettra d'observer de quelle manière ces discours construisent une association entre *langue française unique* et *liberté politique* pour tous les citoyens éclairés d'une démocratie :

« On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, sur-tout dans les campagnes, ignorent la langue nationale; qu'un nombre égal est à-peu-près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions; & probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre.

Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations.

[...] on peut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent, puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, & qui doit être jaloux de consacrer au plutôt,

14. Nous n'indiquons pas de pagination, car deux rapports ont été reproduits sur une diversité de supports. On les trouve notamment reproduits en annexe de l'ouvrage *Une politique de la langue* (CERTEAU, JULIA et REVEL 1975), et il en existe aujourd'hui de nombreuses versions sur internet.

dans une République une & indivisible, l'usage unique & invariable de la langue de la liberté. » GRÉGOIRE 1794

12.2.1 Égalité et homogénéité

Au début de son rapport, BARÈRE exprime clairement la thèse d'un rapport entre d'une part, la diversité des usages linguistiques sur un territoire, et, d'autre part, l'inégalité des statuts sociaux. Dans son discours, la diversité des usages est propice à une hiérarchisation, au sein de laquelle les courtisans pourront se faire gloire de parler d'une manière distinguée, alors que les locuteurs de milieux ruraux seront dévalorisés en raison d'un langage différent. Dans la mesure où la République instaure une égalité de statut entre les citoyens, il en déduit la nécessité d'une identification correspondante des usages linguistiques, pour s'opposer aux hiérarchisations qu'il y perçoit. Son analyse repose donc sur une caractérisation historique de deux époques, **d'une part**, celle de la Monarchie, où « *le courtisan [...] cherchait [...] à se distinguer dans le même pays par un autre langage* », et **d'autre part**, celle de la République égalitaire, où « *les hommes libres se ressemblent tous* » :

« *Mais [la langue française] paraissait encore n'appartenir qu'à certaines classes de la société; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices et ses dépravations, cherchait encore à se distinguer dans le même pays par un autre langage. On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule.*

Cela devait exister dans un gouvernement monarchique, où l'on faisait ses preuves pour entrer dans une maison d'éducation, dans un pays où il fallait un certain ramage pour être de ce qu'on appelait la bonne compagnie, et où il fallait siffler la langue d'une manière particulière pour être un homme comme il faut.

Ces puériles distinctions ont disparu avec les grimaces des courtisans ridicules et les hochets d'une cour perverse. L'orgueil même de l'accent plus ou moins pur ou sonore n'existe plus, depuis que des citoyens rassemblés de toutes les parties de la République ont exprimé dans les assemblées nationales leurs vœux pour la liberté et leurs pensées pour la législation commune. Auparavant, c'étaient des esclaves brillants de diverses nuances; ils se disputaient la primauté de mode et de langage. Les hommes libres se ressemblent tous; et l'accent vigoureux de la liberté et de l'égalité est le même, soit qu'il sorte de la bouche d'un habitant des Alpes ou des Vosges, des Pyrénées ou du Cantal, du Mont-Blanc ou du Mont-Terrible, soit qu'il devienne l'expression des hommes dans des contrées centrales, dans des contrées maritimes ou sur les frontières. » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

Cette association sera reprise par l'abbé GRÉGOIRE, l'attribution d'un tel rapprochement à « *un royaliste* » inconnu lui permettant de présenter cette hypothèse d'une association comme un phénomène reconnu et assumé :

« "Il y a dans notre langue, disoit un royaliste, une hiérarchie de style, parce que les mots y sont classés comme les sujets dans une monarchie." *Cet aveu est un trait de lumière pour quiconque réfléchit. En appliquant l'inégalité des styles à celle des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.* » GRÉGOIRE 1794

Les « *conséquences* » à en tirer sont évidentes dans les deux rapports : pour GRÉGOIRE elles résident dans le titre même (« *la nécessité et les moyens d'anéantir les patois* »), pour BARÈRE elle se trouvera formulée d'une manière tout aussi claire : « *Il faut populariser la langue, il faut détruire cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794).

Cette association trouve chez GRÉGOIRE une justification dans le rapport qu'il perçoit entre la répartition géographique des usages linguistiques et celle des anciens domaines féodaux :

« La féodalité qui vint ensuite morceler ce beau pays, y conserva soigneusement cette disparité d'idiômes comme un moyen de reconnoître, de ressaisir les serfs fugitifs & de river leurs chaînes. Actuellement encore l'étendue territoriale où certains patois sont usités, est déterminée par les limites dans l'ancienne domination féodale. » GRÉGOIRE 1794

12.2.1.1 Diversité des langues, diversité des peuples ?

L'association entre usages linguistiques et appartenance politique proposée par BARÈRE a pour conséquence de lui faire décrire la diversité des usages comme créant « plusieurs nations » : « On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule. », « cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794). Chez GRÉGOIRE, c'est la notion de « peuple » qui subira cette multiplication par les usages linguistiques, dans un passage où il associe également la diversité des parlers aux antagonismes politiques, et leur proximité aux réconciliations¹⁵ :

« Par l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs ; ils empêchent l'amalgame politique, & d'un seul peuple en font trente. Cette observation acquiert un grand poids, si l'on considère que, faute de s'entendre, tant d'hommes se sont égorgés, & que souvent les querelles sanguinaires des nations, comme les querelles ridicules des scholastiques, n'ont été que de véritables logomachies. Il faut donc que l'unité de langue entre les enfants de la même famille éteigne les restes des préventions résultantes des anciennes divisions provinciales, & resserre les liens d'amitié qui doivent unir des frères. » *ibid.*

Ainsi, c'est non seulement l'égalité qui se trouve associée à l'unification des manières de parler, mais également la fraternité, la diversité des usages n'étant pas interprétée uniquement comme cause de hiérarchie, mais aussi de désaccord.

12.2.1.2 République et moralité

Par ailleurs, GRÉGOIRE semble avoir eu connaissance des discours prérévolutionnaires qui associaient le maintien des usages linguistiques anciens avec celui d'une probité morale, et au contraire l'évolution des usages avec une forme de dépravation. Dans la mesure où sa démarche consiste à établir des liens entre *langue* et *politique*, il lui serait difficile de nier totalement l'existence de ceux existant entre *langue* et *morale*, sans saper les fondements argumentatifs du processus d'association qu'il tente lui-même d'opérer, fonctionnant d'une manière globalement analogue dans les deux cas (que l'auteur théorisait dans le passage précédent comme « l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs »). Par conséquent, son argumentation procédera d'une manière plus subtile, puisqu'elle consistera à dire que, dans la République, tout ayant changé, l'évolution des usages linguistiques ne sera plus synonyme d'un déclin des mœurs, car ces deux dimensions ne pouvaient se trouver associer que dans des conditions politiques où l'évolution des idiomes était le signe d'une ambition mondaine. Au contraire, dans les nouvelles conditions politiques, la nouvelle égalité des statuts implique une unification des usages, qui s'interprète comme l'égalisation des ambitions politiques :

15. Il est significatif qu'à ce titre il évoque la possibilité d'adopter un usage commun sur une échelle extra-nationale, même s'il ne croit pas en la faisabilité d'une telle opération et doit donc se rabattre sur une unification à l'intérieur de la France : « Quoiqu'il y ait possibilité de diminuer le nombre des idiômes reçus en Europe, l'état politique du globe bannit l'espérance de ramener les peuples à une langue commune. Cette conception, formée par quelques écrivains, est également hardie & chimérique. Une langue universelle est dans son genre ce que la pierre philosophale est en chimie. Mais au moins on peut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent, puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. » (GRÉGOIRE 1794).

« Une objection plus grave en apparence contre la destruction des dialectes rustiques, est la crainte de voir les mœurs s'altérer dans les campagnes. On cite spécialement le Haut-Pont, qui, à la porte de Saint-Omer, présente une colonie laborieuse de trois mille individus, distingués par leurs habits courts à la manière des Gaulois, par leurs usages, leur idiôme, & sur-tout par cette probité patriarcale & cette simplicité du premier âge.

Comme rien ne peut compenser la perte des mœurs, il n'y a pas à balancer pour le choix entre le vice éclairé & l'innocence vertueuse. L'objection eût été insoluble sous le règne du despotisme. Dans une monarchie, le scandale des palais insulte à la misère des cabanes, & comme il y a des gens qui ont trop, nécessairement d'autres ont trop peu. Le luxe & l'orgueil de tyranneaux prêtres, nobles, financiers, gens du barreau & autres enlevoient une foule d'individus à l'agriculture & aux arts.

De là cette multitude de femmes-de-chambre, de valets-de-chambre, de laquais, qui reportoient ensuite dans leurs hameaux des manières moins gauches, un langage moins rustre, mais une dépravation contagieuse qui gangrenoit les villages. De tous les individus qui après avoir habité les villes, retournoient sous le toit paternel, il n'y avait guères de bons que les vieux soldats.

Le régime républicain a opéré la suppression de toutes les castes parasites, le rapprochement des fortunes, le nivellement des conditions. Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses d'estimables campagnards avoient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté. Cet isolement n'aura plus lieu, parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille. Ainsi la forme nouvelle de notre gouvernement & l'austérité de nos principes repoussent toute parité entre l'ancien & le nouvel état des choses. » GRÉGOIRE 1794

Un tel passage nous semble important en ce qu'il souligne la *rupture* fondamentale qui existe entre la *politisation révolutionnaire de la langue* (ainsi que la réponse que lui donneront les auteurs bretons du XIX^e siècle) et d'éventuels discours préexistants qui, associant déjà en partie langue et mœurs, pouvaient déboucher sur une interprétation politique des usages linguistiques. Nous avons par exemple observé de telles associations dans le *Vocabulaire nouveau* de la version de Vannes, où les Celtes se trouvaient mobilisés au sein d'un ensemble cohérent de descriptions qui associaient la francisation des usages à un ensemble d'autres attitudes réprochées du point de vue d'un positionnement politique fortement conservateur, ainsi que dans le discours de Louis LE PELLETIER, qui se trouvait lui-même repris par son éditeur Charles TAILLANDIER et le *Journal de Trévoux*.

cf. 6

cf. p. 191
cf. p. 210

Pourtant, l'argumentation de GRÉGOIRE montre ici que, quand bien même de tels discours seraient pris en compte, c'est une *nouveauté radicale* qui se trouve instaurée par la situation révolutionnaire (« la forme nouvelle de notre gouvernement & l'austérité de nos principes repoussent toute parité entre l'ancien & le nouvel état des choses ») : il ne s'agit plus simplement de constater un lien entre des usages linguistiques et des attitudes morales ou une ambition sociale, mais bien de façonner un nouveau citoyen, qui, n'étant plus soumis à l'inégalité (« Le régime républicain a opéré la suppression de toutes les castes parasites, le rapprochement des fortunes, le nivellement des conditions. »), n'aura plus à vouloir modifier ainsi ses usages.

L'argumentation de GRÉGOIRE est fine en ce qu'elle parvient même à *retourner* l'argument : si le changement de langage était corrupteur de mœurs sous l'ancien régime, ce n'est pas uniquement en raison des usages linguistiques eux-mêmes, mais bien plutôt à *cause des inégalités sociales* induites par l'Ancien Régime (« Dans une monarchie, le scandale des palais insulte à la misère des cabanes, [...]. De là cette multitude de femmes-de-chambre, de valets-de-chambre, de laquais, qui reportoient ensuite dans leurs hameaux des manières moins gauches, un langage moins rustre, mais une dépravation contagieuse qui gangrenoit les villages. »). Par ailleurs, GRÉGOIRE minimise les effets du changement linguistique en présentant une situation opposée : si l'inégalité politique est décrite comme engendrant des circulations linguistiques considérées

comme dépravatrices, elle favorisait aussi un isolement et une consanguinité, en réaction par peur de ces changements, qui n'étaient pas plus sains (« *Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses d'estimables campagnards avoient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté.* »). C'est donc une identification *au second degré* qui se trouve rhétoriquement produite par GRÉGOIRE : *langue* et *mœurs* peuvent certes être associées, mais elles ne le sont que *sous un certain régime politique*. L'identification *langue* – *mœurs* est donc elle-même renvoyée à une *cause première* qui se trouve être *politique* : ce n'est pas *le changement de langue* qui produit directement la dépravation, mais c'est *la situation d'inégalité politique* (cause première) qui produit une volonté d'imitation des usages urbains qui se trouve en fin de comptes décrite comme pernicieuse. Ainsi, par son argumentation, GRÉGOIRE réussit le tour de force de disculper l'innovation linguistique de tout soupçon de dépravation morale en elle-même, sans pour autant renier complètement l'association entre *langue* et *mœurs*, ce qui aurait nui à sa démonstration, mais en la renvoyant à une causalité plus fondamentale qui est celle de la *situation politique* : cette association entre *langue* et *mœurs* ne vaut ainsi pour lui que dans un contexte socio-politique donné (« *L'objection eût été insoluble sous le règne du despotisme.* »). Bien que la question ne soit pas encore formulée dans les termes marxistes du rapport entre *infrastructure* politico-économique et *superstructure* des productions culturelles, parmi lesquelles on trouverait les usages linguistiques, GRÉGOIRE introduit néanmoins une reformulation des associations précédentes qui relie plus fondamentalement *les usages linguistiques, les mœurs*, et leur association, à la situation d'*inégalités sociales* existant dans la Monarchie.

Cette reformulation lui permet ainsi de présenter la solution révolutionnaire à la question de « *la perte des mœurs* » : dans une République nouvelle où tous les citoyens sont égaux, l'adoption d'une langue commune se trouve considérée comme une nécessité (« *Cet isolement n'aura plus lieu, parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille.* »), qui, concrétisant cette nouvelle horizontalité politique, ruintera la dépravation morale qu'il a plus fondamentalement associée à *une ambition personnelle dans un contexte inégalitaire*. La réponse à une objection possible vient donc finalement renforcer l'association établie entre *identité des usages linguistiques* et *égalité de statut social*.

12.2.2 Participation politique et communauté linguistique

Au-delà de la question de l'égalité dans l'usage, BARÈRE et GRÉGOIRE mentionnent la nécessité d'une unification linguistique pour des raisons liées à l'avènement de la démocratie : alors que sous la monarchie, il importait peu que la population parle la même langue que le pouvoir ou que les lois écrites, puisqu'elle n'avait qu'à les subir, au contraire, dans une nouvelle configuration politique où tous les citoyens sont amenés à devoir délibérer concernant la chose publique, il importe qu'ils maîtrisent un usage commun leur permettant d'en discuter. Et quand bien même tous les citoyens ne participeraient pas à la rédaction des lois, il est important qu'ils puissent les comprendre pour surveiller les éventuels abus du législateur :

« *Le despotisme maintenait la variété des idiomes : une monarchie doit ressembler à la tour de Babel ; il n'y a qu'une langue universelle pour le tyran : celle de la force pour avoir l'obéissance, et celle des impôts pour avoir de l'argent.*

Dans la démocratie, au contraire, la surveillance du gouvernement est confiée à chaque citoyen ; pour le surveiller il faut le connaître, il faut surtout en connaître la langue.

Les lois d'une République supposent une attention singulière de tous les citoyens les uns sur les autres, et une surveillance constante sur l'observation des lois et sur la conduite

des fonctionnaires publics. Peut-on se la promettre dans la confusion des langues, dans la négligence de la première éducation du peuple, dans l'ignorance des citoyens ? » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

On retrouve une caractérisation qui associe la monarchie et la diversité des idiomes, non plus sous la question de l'égalité, mais sous celle du pouvoir que confère la possibilité d'être le seul à comprendre et manier l'arsenal législatif. La description de BARÈRE n'est pas loin de présenter la diversité des langues comme orchestrée par « *le tyran* », ou, à tout le moins, judicieusement exploitée par lui pour maintenir son pouvoir. Or, faire la Révolution, réécrire les lois, les rendre accessibles aux citoyens, ne suffit pas, si une partie de ceux-ci n'est pas en mesure de comprendre leur contenu, et donc encore moins d'y participer :

« Quelle contradiction présentent à tous les esprits les départements du Haut et du Bas-Rhin, ceux du Morbihan, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, des Basses-Pyrénées et de la Corse ? Le législateur parle une langue que ceux qui doivent exécuter et obéir n'entendent pas. [...] Vous avez décrété l'envoi des lois à toutes les communes de la République ; mais ce bienfait est perdu pour celles des départements que j'ai déjà indiqués. Les lumières portées à grands frais aux extrémités de la France s'éteignent en y arrivant, puisque les lois n'y sont pas entendues. » ibid.

Ici aussi, l'abbé GRÉGOIRE présente la même thèse dans une argumentation assez fine qui prend la forme d'une alternative : tant que tous les citoyens ne parlent pas français, ou bien les lois, élaborées dans un idiome non précis et non commun, seront mauvaises, ou bien leur rédaction sera confiée aux seuls locuteurs qui en sont capables, ce qui réintroduira une hiérarchie politique entre ceux qui peuvent légiférer et ceux qui ne le peuvent pas :

« Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places ; il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, & retourner à leurs professions agricoles ou mécaniques. Cet état de choses nous présente l'alternative suivante : Si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'énoncer, d'écrire correctement dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-ils bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance ? Si au contraire cette ignorance exclut des places, bientôt renaîtra cette aristocratie qui jadis employoit le patois pour montrer son affabilité protectrice à ceux qu'on appeloit insolemment les petites gens. Bientôt la société sera réinfestée de gens comme il faut ; la liberté des suffrages sera restreinte, les cabales seront plus faciles à nouer, plus difficiles à rompre ; & , par le fait, entre deux classes séparées s'établira une sorte d'hiérarchie. Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social, ou détruiroit l'égalité. » GRÉGOIRE 1794

Dans cette argumentation, on constate que GRÉGOIRE passe assez rapidement de la diversité des usages à l'ignorance du bon usage : le fait que certains citoyens ne s'expriment pas de la même manière que d'autres suffit à les décrire comme « *incapables de s'énoncer, d'écrire correctement dans la langue nationale* », dont l'expression manifeste « *l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance* ». Cette association entre la diversité et l'ignorance peut sembler expéditive, condescendante, et bien pratique pour l'argumentation révolutionnaire, en vérité nous verrons qu'elle s'explique aux yeux de GRÉGOIRE par le fait qu'il n'est pas seulement question d'inculquer un usage *commun*, mais aussi de former une *éducation* et un esprit à travers la langue.

Par ailleurs, son argumentation semble complexifier le rapport causal établi précédemment : alors que les propos concernant l'égalité dans la langue semblaient présenter les usages linguistiques essentiellement comme *conséquences* d'une situation politique, GRÉGOIRE manifeste

ici une certaine conscience du fait qu'ils peuvent également constituer une *cause* de hiérarchisation. Ainsi, la Révolution étant établie, c'est le spectre d'un retour des inégalités qui pourrait s'introduire à ses yeux à partir d'une inégalité dans la maîtrise des usages linguistiques. L'association entre langue et politique formule donc ici un précepte supplémentaire : pour éviter le développement des inégalités lié à la maîtrise des usages linguistiques officiels, inculquons donc à tous le même usage.

12.2.3 Éducation et manipulation

Comme nous l'avons vu, dans le discours révolutionnaire, la diversité des idiomes sied au pouvoir, non seulement en ce qu'elle résulte des inégalités qu'elle favorise, mais aussi car elle rend les lois inaccessibles à la population, qui ne les comprend pas. De ces constats, il n'y a donc plus qu'un pas à franchir pour considérer que cette diversité est *encouragée* par les factions réactionnaires pour maintenir un pouvoir sur les populations. BARÈRE et GRÉGOIRE franchiront ce pas, considérant que le clergé et la noblesse manipulent les populations rurales en maintenant des idiomes locaux qui rendent ces dernières hermétiques aux nouvelles thèses, voire ne leur permettent même pas de prendre connaissance des nouveautés liées à la Révolution :

« *Citoyens, les tyrans coalisés ont dit : l'ignorance fut toujours notre auxiliaire le plus puissant ; maintenons l'ignorance ; elle fait les fanatiques, elle multiplie les contre-révolutionnaires ; faisons rétrograder les Français vers la barbarie : servons-nous des peuples mal instruits ou de ceux qui parlent un idiome différent de celui de l'instruction publique.* » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

Le terme d'« *ignorance* » revient régulièrement chez BARÈRE, qui théorise ainsi une forme de complot de l'obscurantisme, dans lequel les soulèvements contre-révolutionnaires viendraient principalement de populations qui, n'entendant pas le français, peuvent ainsi se laisser manipuler par un pouvoir qui leur donnera la version qui l'arrange. La ferveur religieuse, et le manque de connaissances générales constitueront donc un ensemble cohérent avec ce phénomène, et qui s'expliqueraient également à ses yeux par la barrière de la langue :

« *Citoyens, c'est ainsi que naquit la Vendée ; son berceau fut l'ignorance des lois ; son accroissement fut dans les moyens employés pour empêcher la révolution d'y pénétrer, et alors les dieux de l'ignorance, les prêtres réfractaires, les nobles conspirateurs, les praticiens avides et les administrateurs faibles ou complices ouvrirent une plaie hideuse dans le sein de la France : écrasons donc l'ignorance, établissons des instituteurs de langue française dans les campagnes !* » *ibid.*

Au sein d'une telle description, l'association entre langue se fait encore sous un nouvel angle : au-delà de la question de l'égalité ou de celle de la participation, il s'agit de maintenant d'envisager le droit à l'éducation et à une information indépendante. « *Laisser les citoyens dans l'ignorance de la langue nationale, c'est trahir la patrie ; c'est laisser le torrent des lumières empoisonné ou obstrué dans son cours* » (*ibid.*). L'enseignement de la langue française en devient donc une proposition éminemment politique, en ce qu'elle consiste en la seule manière possible pour BARÈRE d'émanciper les populations rurales d'une mise à l'écart entretenue par les pouvoirs réactionnaires. Fait hautement significatif, il déclare que « *la France apprendra à une partie des citoyens la langue française dans le livre de la Déclaration des Droits.* » (*ibid.*). L'usage de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* comme support d'apprentissage du français finit de consacrer l'association entre langue et valeurs politique. Les instituteurs dont son *Rapport* préconise la mise en place apprendront certes la langue française, mais ils

traduiront également les lois dans les idiomes locaux, le temps qu'elle soit diffusée : leur rôle est donc également directement lié pour BARÈRE à une démarche d'émancipation sociale et de conversion politique aux idéaux révolutionnaires : « *Ils vont créer des hommes à la liberté, attacher des citoyens à la patrie, et préparer l'exécution des lois en les faisant connaître.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794). C'est ainsi qu'à ses yeux, la langue constitue un élément clé au sein d'un ensemble cohérent de pratiques, qu'il faut comprendre ensemble pour saisir la démarche linguistique des révolutionnaires : « *Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même ; révolutionnons donc aussi la langue, qui est leur instrument journalier.* » (ibid.).

Si GRÉGOIRE manifeste globalement des positions analogues, son propos se présentera moins sous la forme d'une opposition frontale : il ne préconisera pas un apprentissage coercitif de la langue (évitant ainsi ce paradoxe chez BARÈRE consistant à vouloir « *créer des hommes à la liberté* », tout en leur enseignant un usage linguistique, éventuellement contre leur gré). La méthode qu'il préconise consiste plutôt à diffuser la conception politisée de la langue propre aux révolutionnaires, afin de « *prouver* » aux citoyens « *que la connaissance & l'usage de la langue nationale importent à la conservation de la liberté* ».

« *Sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention nationale décréta, le 8 pluviôse, qu'il seroit établi des instituteurs pour enseigner notre langue dans les départemens où elle est moins connue. Cette mesure, très-salutaire, mais qui ne s'étend pas à tous ceux où l'on parle patois, doit être secondée par le zèle des citoyens. La voix douce de la persuasion peut accélérer l'époque où ces idiômes féodaux auront disparu. Un des moyens les plus efficaces peut-être pour électriser les citoyens, c'est de leur prouver que la connaissance & l'usage de la langue nationale importent à la conservation de la liberté. Aux vrais républicains, il suffit de montrer le bien ; on est dispensé de le leur commander.* » GRÉGOIRE 1794

Comme sur les points précédent, ses explications causales sont aussi plus détaillées et moins unilatérales que chez BARÈRE : il ne conçoit pas uniquement *l'éducation par l'acquisition de la langue*, mais aussi *l'acquisition de la langue par l'éducation*. Situait ce qu'il nomme significativement « *ces idiômes féodaux* » au sein d'un ensemble cohérent où figurent également diverses superstitions (il mentionne les cas de croyance rurale dans les phénomènes de sorcellerie, dans les entités surnaturelles, etc.), il considère que c'est un large ensemble de pratiques et de positionnements qui doivent être réformés en même temps que la langue, voire par elle :

« *C'est sur-tout l'ignorance de l'idiôme national qui tient tant d'individus à une grande distance de la vérité : cependant, si vous ne les mettez en communication directe avec les hommes & les livres, leurs erreurs accumulées, enracinées depuis des siècles, seront indestructibles.* » ibid.

GRÉGOIRE étant restant un abbé, il insiste moins fortement sur le rapport entre langue et obscurantisme religieux que ne le fait BARÈRE, néanmoins il n'est pas intéressant qu'il mentionne, parmi les usages anciens à remplacer en même temps que la langue, la pratique des procès d'honneur, la "chicane", que nous avons vu dénoncée dans le *Vocabulaire nouveau* et par LE PELLETIER :

« *Le style gothique de la chicane a presque entièrement disparu, & sans doute le code civil en secouera les derniers lambeaux.* » ibid.

Ainsi, pour détruire tant les « *idiômes féodaux* » que les superstitions anciennes et un ensemble d'autres pratiques qu'il estime archaïque, d'une manière plus conciliante et moins coercitive que ne le propose BARÈRE, GRÉGOIRE évoque la possibilité de faire imprimer en

cf. p. 236
cf. p. 612

français de petits ouvrages qui véhiculent des connaissances scientifiques et appliquées à la vie rurale :

« Je voudrais des opuscules sur la météorologie, qui est d'une application immédiate à l'agriculture. Elle est d'autant plus nécessaire, que jusqu'ici le campagnard, gouverné par les sottises astrologiques, n'ose encore faucher son pré sans la permission de l'almanach.

J'en voudrais même sur la physique élémentaire. Ce moyen est propre à flétrir une foule de préjugés ; Et puisque inévitablement l'homme des campagnes se formera une idée sur la configuration de la terre, pourquoi, dit quelqu'un, ne pas lui donner la véritable ? Répétons-le : toutes les erreurs se donnent la main, comme toutes les vérités. » GRÉGOIRE 1794

On perçoit donc, d'une manière ou d'une autre, que l'enseignement de la langue française doit se situer dans une perspective plus large qui est celle, aux yeux des révolutionnaires, d'une *éducation* de la population : les dimensions linguistique, politique, religieuse, scientifique, celle des superstitions, voire des méthodes agricoles ou des pratiques juridiques n'y sont pas séparées, et l'enseignement de la langue française est considérée par ces auteurs urbains et instruits comme la porte d'entrée pour des nouvelles connaissances auprès d'une population qu'ils considèrent non seulement comme inculte, mais surtout comme maintenue dans l'ignorance à des fins politiques par les forces contre-révolutionnaires.

12.2.4 Les régions rebelles

Une fois que la diversité des langues a été décrite comme entretenue stratégiquement par un pouvoir contre-révolutionnaire pour maintenir en place les structures politiques et modes de pensée de l'ancien régime, l'analyse d'un BARÈRE n'a plus qu'à appliquer ces principes aux régions au sein desquelles il demande que soit introduit un enseignement du français : tous les éléments de l'association générale entre langue et politique pourront alors se trouver mobilisés pour faire sentir la nécessité d'un changement et les dangers du maintien de la diversité linguistique :

« Parmi les idiomes anciens, welches, gascons, celtiques, wisigoths, phocéens ou orientaux, qui forment quelques nuances dans les communications des divers citoyens et des pays formant le territoire de la République, nous avons observé (et les rapports des représentants se réunissent sur ce point avec ceux des divers agents envoyés dans les départements) que l'idiome appelé bas-breton, l'idiome basque, les langues allemande et italienne ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des praticiens, empêché la révolution de pénétrer dans neuf départements importants, et peuvent favoriser les ennemis de la France. » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

Cette analyse des liens entre langue et politique dans chacune des quatre régions est l'occasion pour BARÈRE de décrire les spécificités de chacune d'elles : *« Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle l'italien, et le fanatisme parle le basque. »* (ibid.). Alors que les habitants du Haut-Rhin et du Bas-Rhin peuvent quitter la France parce qu'ils parlent allemand, que les Corses peuvent se tenir écartés de la Terreur car ils ont leurs propres lois en italien¹⁶, et que la barrière linguistique empêche le peuple basque d'adhérer à la Révolution¹⁷, BARÈRE propose

16. Pascal PAOLI, cité par BARÈRE, rapprochera peu de temps après la Corse des Anglais à cette fin.

17. GRÉGOIRE décrira aussi le phénomène : *« Cette disparité de dialectes a souvent contrarié les opérations de vos commissaires dans les départemens. Ceux qui se trouvoient aux Pyrénées-Orientales en octobre 1792 vous écrivoient que, chez les Basques, peuple doux Et brave, un grand nombre étoit accessible au fanatisme, parce que l'idiôme est un obstacle à la propagation des lumières. La même chose est arrivée dans d'autres départemens, où des scélérats fondoient sur l'ignorance de notre langue, le succès de leurs machinations contre-révolutionnaires. »* (GRÉGOIRE 1794).

un tableau détaillé de la situation bretonne, au sein duquel les paysans seraient maintenus dans l'ignorance et le malentendu par un clergé despotique et machiavélique qui s'assurerait ainsi le maintien du pouvoir, de la bigoterie, et des thèses réactionnaires :

« Je commence par le bas-breton. Il est parlé exclusivement dans la presque totalité des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Îlle-et-Vilaine, et dans une grande partie de la Loire-Inférieure. Là l'ignorance perpétue le joug imposé par les prêtres et les nobles ; là les citoyens naissent et meurent dans l'erreur : ils ignorent s'il existe encore des lois nouvelles.

Les habitants des campagnes n'entendent que le bas-breton ; c'est avec cet instrument barbare de leurs pensées superstitieuses que les prêtres et les intrigants les tiennent sous leur empire, dirigent leurs consciences et empêchent les citoyens de connaître les lois et d'aimer la République. Vos travaux leur sont inconnus, vos efforts pour leur affranchissement sont ignorés. L'éducation publique ne peut s'y établir, la régénération nationale y est impossible. C'est un fédéralisme indestructible que celui qui est fondé sur le défaut de communication des pensées ; et si les divers départements, seulement dans les campagnes, parlaient divers idiomes, de tels fédéralistes ne pourraient être corrigés qu'avec des instituteurs et des maîtres d'école dans plusieurs années seulement.

Les conséquences de cet idiome, trop longtemps perpétué et trop généralement parlé dans les cinq départements de l'Ouest, sont si sensibles que les paysans (au rapport de gens qui y ont été envoyés) confondent le mot loi et celui de religion, à un tel point que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la République et des décrets de la Convention, ils s'écrient dans leur langage vulgaire : Est-ce qu'on veut nous faire sans cesse changer de religion ?

Quel machiavélisme dans les prêtres d'avoir fait confondre la loi et la religion dans la pensée de ces bons habitants des campagnes ! Jugez, par ce trait particulier, s'il est instant de s'occuper de cet objet. Vous avez ôté à ces fanatiques égarés les saints par le calendrier de la République ; ôtez-leur l'empire des prêtres par l'enseignement de la langue française. » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

Si la question du rapport entre langue et égalité est ici moins présente (on pourrait à la rigueur considérer que l'expression « *le joug imposé par les prêtres et les nobles* » en rend compte), on retrouve sinon dans ce tableau local toutes les caractéristiques précédemment ébauchées de l'association entre langue et politique :

l'ignorance : « *Là l'ignorance perpétue le joug* », « *là les citoyens naissent et meurent dans l'erreur* », « *ils ignorent* », « *cet instrument barbare de leurs pensées superstitieuses* », « *L'éducation publique ne peut s'y établir* », « *le défaut de communication des pensées* », « *de tels fédéralistes ne pourraient être corrigés qu'avec des instituteurs et des maîtres d'école dans plusieurs années seulement* »,

la manipulation : « *c'est avec cet instrument [...] que les prêtres et les intrigants les tiennent sous leur empire, dirigent leurs consciences* », « *Quel machiavélisme dans les prêtres d'avoir fait confondre la loi et la religion dans la pensée de ces bons habitants des campagnes !* »,

l'hermétisme aux thèses révolutionnaires : « *ils ignorent s'il existe encore des lois nouvelles* », « *les prêtres et les intrigants [...] empêchent les citoyens de connaître les lois et d'aimer la République* », « *Vos travaux leur sont inconnus, vos efforts pour leur affranchissement sont ignorés.* », « *lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la République et des décrets de la Convention, [les paysans] s'écrient dans leur langage vulgaire : Est-ce qu'on veut nous faire sans cesse changer de religion ?* ».

Une nuance importante à apporter semble être qu'aux yeux de BARÈRE, ce n'est pas tant la pluralité des usages qui est à condamner que la méconnaissance du français. Pour cette

raison, il manifeste une certaine tolérance envers d'autres « *idiomes grossiers* » qui ne sont « *pas exclusifs* » car ils « *n'ont pas empêché de connaître la langue nationale* ». À ce titre, ce ne sont que les « *différences énormes* » dans les usages linguistique par lesquels il se montre concerné.

« *Ce n'est pas qu'il n'existe d'autres idiomes plus ou moins grossiers dans d'autres départements; mais ils ne sont pas exclusifs, mais ils n'ont pas empêché de connaître la langue nationale. Si elle n'est pas également bien parlée partout, elle est du moins facilement entendue. Les clubs, les Sociétés patriotiques, sont des écoles primaires pour la langue et pour la liberté; elles suffiront pour la faire connaître dans les départements où il reste encore trop de vestiges de ces patois, de ces jargons maintenus par l'habitude et propagés par une éducation négligée ou nulle. Le législateur doit voir d'en haut, et ne doit ainsi apercevoir que les nuances très prononcées, que les différences énormes; il ne doit des instituteurs de langue qu'au pays, qui, habitué exclusivement à un idiome, est pour ainsi dire isolé et séparé de la grande famille.* » BARÈRE DE VIEUZAC 1794

Cette nuance semble introduire deux remarques : **d'une part**, ce n'est pas une uniformisation totale des usages qui se trouve prônée par BARÈRE, puisque certaines des différences sont négligeables en vertu de son critère politique ; **d'autre part**, même si la question d'un éventuel bilinguisme n'est pas abordée (la conçoit-il seulement ?), on pourrait considérer que ce n'est pas tant *l'éradication des usages locaux* qui compte à ses yeux que la *diffusion du français*, ce qui pourrait éventuellement laisser la place à une potentielle cohabitation. À ce titre, GRÉGOIRE, qui semble bien souvent plus nuancé, pourrait sembler plus radical sur cette question, lui qui considère que la proposition de BARÈRE « *ne s'étend pas à tous [les départements] où l'on parle patois* », et qui conseille de réformer la langue pour en faire un outil de la rationalité¹⁸.

12.2.5 Traduction ou enseignement ?

La question de la cohabitation entre les usages locaux et la langue de la République fut envisagée par les révolutionnaires : l'option du colinguisme n'était pas uniquement l'apanage des religieux, et BARÈRE tout comme GRÉGOIRE étaient conscients que les mesures qu'ils suggéraient prendraient leur effet sur le long terme, tant il est long de faire adopter de nouveaux usages linguistiques par différentes populations. Sur cette question, l'un et l'autre convergent en partie : la traduction des décrets révolutionnaires est une nécessité dans l'état linguistique actuel de la République, mais elle doit être temporaire et ne durer que jusqu'à ce qu'un enseignement parallèle du français l'ait rendue caduque¹⁹ :

« *Le 14 janvier 1790, l'Assemblée constituante ordonna de traduire ses décrets en dialectes vulgaires. Le tyran n'eut garde de faire une chose qu'il croyoit utile à la liberté. Au commencement de sa session, la Convention nationale s'occupa du même objet. Cependant j'observerai que, si cette traduction est utile, il est un terme où cette mesure doit cesser; car ce seroit prolonger l'existence des dialectes que nous voulons proscrire, & s'il faut encore en faire usage, que ce soit pour exhorter le peuple à les abandonner.* » *ibid.*

C'est ainsi parce que BARÈRE considère sans contradiction la traduction comme relevant à la fois d'une nécessité mais aussi d'une étape à dépasser, qu'il peut déclarer que les instituteurs

18. Il serait intéressant à ce titre d'examiner une influence éventuelle des thèses de CONDILLAC sur le rapport de GRÉGOIRE : CONDILLAC théorisant les rapports entre la langue et la pensée, en vient à défendre que tout raisonnement rigoureux provient d'une langue systématique.

19. L'argument plus prosaïque du coût des nombreuses traductions est évoqué par l'un comme par l'autre : « *D'ailleurs, combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes parlés en France!* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794), « *Proposez-vous de suppléer à cette ignorance par des traductions? alors vous multipliez les dépenses: en compliquant les rouages politiques, vous en ralentissez le mouvement.* » (GRÉGOIRE 1794).

auront pour rôle de traduire les lois (« *Ce sera à ces instituteurs de traduire vocalement ces lois pour une intelligence plus facile dans les premiers temps.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794))²⁰, et s'opposer sur le principe à la pratique :

« *Il est vrai qu'on traduit depuis quelques mois notre législation en italien ; mais ne vaut-il pas mieux y établir des instituteurs de notre langue que des traducteurs d'une langue étrangère ?* » *ibid.*

12.2.5.1 Une réticence à la traduction s'expliquant par la caractérisation des langues

Pour comprendre complètement les raisons pour lesquelles les deux révolutionnaires n'envisagent l'éventualité d'une cohabitation linguistique que dans le cadre du strict nécessaire sur le court terme, il faut rappeler que l'association qu'ils ont établie entre langue et politique a pour effet de leur faire considérer les langues comme foncièrement incompatibles, de par leurs propriétés intrinsèques, avec une mentalité révolutionnaire. Ainsi, BARÈRE semble considérer les positions politiques réactionnaires comme pour ainsi dire *inscrites dans la langue* : « *Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires !* » (*ibid.*). GRÉGOIRE quant à lui théoriserait ce rapport sous un autre angle : les usages locaux ayant été à ses yeux limités à la désignation des réalités concrètes quotidiennes du monde rural, ils manqueraient du lexique et des tournures nécessaires pour donner accès aux idées abstraites, notions précises, contenus nouveaux :

« *Ajoutons que la majeure partie des dialectes vulgaires résistent à la traduction, ou n'en promettent que d'infidèles. Si dans notre langue la partie politique est à peine créée, que peut-elle être dans des idiômes dont les uns abondent à la vérité en expressions sentimentales, pour peindre les douces effusions du cœur, mais sont absolument dénués de termes relatifs à la politique ; les autres sont des jargons lourds & grossiers, sans syntaxe déterminée, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple : les mots ne croissent qu'avec la progression si des idées & des besoins. LEIBNITZ avoit raison : les mots sont les lettres de change de l'entendement ; si donc il acquiert de nouvelles idées, il lui faut des termes nouveaux ; sans quoi l'équilibre seroit rompu. Plutôt que d'abandonner cette fabrication aux caprices de l'ignorance, il vaut mieux certainement lui donner votre langue ; d'ailleurs, l'homme des campagnes, peu accoutumé à généraliser ses idées, manquera toujours de termes abstraits ; & cette inévitable pauvreté du langage qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses & vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.* » GRÉGOIRE 1794

GRÉGOIRE ne va pas jusqu'à dire que certaines langues sont *faites*, dans l'absolu, *pour* telle pensée, et non d'autres : il prend bien la peine de mentionner que « *dans notre langue la partie politique est à peine créée* », et considère que dans les « *idiômes* » une « *fabrication* » analogue serait possible, simplement elle serait abandonnée « *aux caprices de l'ignorance* ». Ce n'est donc pas la langue elle-même qui serait directement capable ou incapable de réflexion abstraite, mais l'ensemble d'habitudes de pensée auquel elle est attachée : ainsi, c'est avant tout parce que « *l'homme des campagnes* » est « *peu accoutumé à généraliser ses idées* » qu'il « *manquera toujours de termes abstraits* ».

20. L'article IV de sa proposition stipule : « *les jours de décade ils donneront lecture au peuple et traduiront vocalement les lois de la république en préférant celles relatives à l'agriculture et aux droits des citoyens.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794). L'article V présente plus clairement l'articulation entre les deux positions : « *Les sociétés populaires sont invitées à propager l'établissement des clubs pour la traduction vocale des décrets et des lois de la république, et à multiplier les moyens de faire connaître la langue française dans les campagnes les plus reculées.* » (*ibid.*).

Ce n'est plus ainsi « *l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs* » qui se trouve théorisée, mais celle existant entre langage et pensée : se servant de LEIBNIZ à titre d'autorité, GRÉGOIRE reprend le *topos* classique selon lequel « *la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple* » ou « *les mots sont les lettres de change de l'entendement* ». Qu'ils soient « *mesure* » ou « *lettre de change* » (ou encore qu'ils « *ne croissent qu'avec la progression si des idées & des besoins* »), la direction de la causalité entre les « *mots* » et la « *pensée* » est la même dans les différentes formulations de GRÉGOIRE : il s'agit pour lui de décrire la langue comme déterminée par les *capacités de réflexion*, et non l'inverse. Il ne s'agit donc pas directement pour lui de dire que les « *idiomes* » empêcheraient la pensée de par leur constitution même, mais plutôt qu'ayant été forgé dans un contexte accordant peu de place à l'abstraction et à la précision, ils n'offriraient que des traductions imprécises. Néanmoins, la précision des traductions aura elle-même ses conséquences, puisque l'« *inévitabilité de la pauvreté du langage* » qui résulte d'un tel contexte de pratique est décrite comme un cadre qui « *resserre l'esprit* », et risquera de déformer le rendu des décrets à traduire : elle « *mutilera vos adresses & vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.* ».

C'est donc un raisonnement causal qui relie l'élaboration des usages verbaux aux conditions de leur usage que mobilise GRÉGOIRE, et non la simple affirmation que des langues, *par leurs propriétés intrinsèques*, ne se prêteraient pas à l'expression d'une pensée révolutionnaire. Nous avons émis l'hypothèse que c'était peut-être également ce genre de considérations qui pouvait pousser des auteurs comme MARIGO, dans un contexte colingue, à faire usage de termes appropriés du français, alors qu'il peut en donner quelques équivalents dans des termes moins ressemblants. On perçoit ainsi que, comme dans le cas du colinguisme religieux, lorsqu'il s'agit d'introduire auprès de locuteurs des notions qui leurs sont étrangères, et qui ont été forgées dans une autre langue, GRÉGOIRE juge préférable de les adopter directement plutôt que d'en chercher des équivalents approximatifs dans les usages autochtones. Certes, il existe une différence entre les deux démarches, en ce que le colinguisme religieux s'approprie les termes en question dans une graphie, une morphologie et une syntaxe en partie rapprochés du breton, alors que GRÉGOIRE envisage d'adopter la langue française toute entière : néanmoins, on peut considérer que les raisons guidant les deux démarches sont globalement similaires.

cf. p. 533

Et c'est justement ce dernier point qui sera contesté par le courant des lexicographes bretons militants : enrichissant la langue de racines anciennes, et puisant dans d'autres langues (gallois et gaéliques principalement) en vertu du cadre d'origination "interceltique" qui s'est créé, mobilisation la dérivation morphologique par le jeu des multiples préfixes et suffixes, les auteurs, à partir de LE GONIDEC, viseront à montrer que la langue bretonne est capable de produire un discours intellectuel, abstrait, savant, moderne, scientifique, etc.. Des notions comme celles de "fonds", de "génie" ou de "ressources" de la langue seront alors mobilisées pour théoriser une possibilité pour le breton de désigner toutes les réalités qu'un GRÉGOIRE et d'autres déclareraient comme lui étant inaccessibles. Il s'agira alors de théoriser un "fonds celtique", essentiellement lexical, qui permettrait au breton de concurrencer les grandes langues de culture abstraite : aux notions techniques des disciplines spécialisées, forgées sur des bases essentiellement grecques et latines, on fera correspondre un ensemble de racines estampillées autochtones qui permettront de montrer que la langue bretonne n'a rien à envier aux autres langues, et qu'elle est capable de tout dire. Il en ira de la fierté de la langue bretonne, mais l'objectif sera aussi de résister à un discours qui mènerait à une pure et simple substitution linguistique s'il était acquis que le

cf. 8

lexique breton ne pouvait servir qu'à désigner les réalités quotidiennes du milieu rural, dans un monde où de nouvelles idées apparaissent et acquièrent leur importance.

*
* *

Ainsi, pour présenter la manière dont la lexicographie bretonne a servi en partie à répondre aux caractérisations produites pendant la Révolution, tout en reprenant en fait le cadre dans lequel elles étaient formulées, nous procéderons en trois moments :

Tout d'abord, nous étudierons la manière dont la langue bretonne fut elle-même mobilisée au sein du discours conservateur des auteurs bretons du XIX^e siècle : il faudra observer les *associations* créées entre la langue, les structures sociales, la religion, les mœurs, qui visent à appuyer les positions conservatrices en les faisant reposer sur l'ancienneté attribuée à la langue. Mais il faudra aussi observer la manière dont, parallèlement, s'élabore timidement la revendication d'une possible *modernité* de la langue bretonne qui permettra de répondre aux discours la cantonnant dans une civilisation féodale dépassée.

Ensuite, nous nous consacrerons aux modalités plus concrètes par lesquelles les linguistes du XIX^e siècle ont souhaité réformer la langue bretonne, ceci dans l'optique de pouvoir en faire un usage concurrent du français. Il s'agit alors de la rationaliser et de la doter d'une norme, en prenant bien souvent pour référence le modèle de l'Académie Française.

Enfin, il nous faudra aborder, plus spécifiquement au sein de cette œuvre de réforme linguistique, l'action de *purification lexicale* : si nous avons déjà observé le mouvement de démarcation envers le français produit au XIX^e siècle, notamment dans le discours des originations de la langue bretonne, ainsi que la manière dont LA VILLEMARQUÉ puisa dans le gallois pour enrichir la langue bretonne, nous pouvons maintenant observer la manière dont fût traitée la question du rapport entre langues française et bretonne, en synchronie, dans le lexique de l'époque. On observera alors que l'entreprise de création néologiste s'accompagne d'un rejet des formes lexicales identifiées comme « *mixtes* » : alors que, sous la période colinguiste, les circulations lexicales du français au breton étaient un phénomène courant, elles se trouvent désormais investies d'une catégorisation politique, et sont perçues dès lors comme le signe de l'invasion d'un idiome « *étranger* », qui, à l'instar de ses idées, modes de gouvernement, et mœurs, exporte aussi ses mots. Dès lors, la pratique lexicale des religieux dans les siècles précédents s'en trouve dévalorisée, et c'est l'expression de "*brezhoneg beleg*", breton de curé, qui apparaît alors pour signifier cette désapprobation.

cf. 7
cf. p. 355

cf. 11

12.3 La réaction bretonniste

Si la formulation révolutionnaire du rapport entre langue et politique constitue le socle discursif sur lequel s'appuieront les auteurs bretons militants du XIX^e siècle, les thèses de BARÈRE et GRÉGOIRE ne seront pas reprises mot pour mot, mais bien à travers les processus de conversion des valeurs et d'accrochage à un *topos*, qui auront pour effet, **d'une part**, de

cf. p. 25

transformer en éléments valorisés ceux qui se trouvaient dévalorisés par les révolutionnaires (et inversement), **d'autre part**, de reprendre le lien établi entre les questions linguistiques et les enjeux plus traditionnels du débat politique :

Les revendications d'égalité et de participation politique attachées à la langue unie se trouveront décrites comme exprimant un démantèlement de structures sociales traditionnelles ayant fait leurs preuves, et le discours conservateur classique pourra ainsi trouver à s'appliquer également sur le terrain de la langue.

L'appel à l'éducation sera décrit comme une volonté de destruction des discours religieux. Une formule comme « *Ar brezhoneg hag ar feiz; A zo breur ha c'hoar e Breizh* » (le breton et la foi ; sont frère et sœur en Bretagne) attacheront également à la question de la langue la traditionnelle opposition entre cléricisme et rationalisme athée.

« *On retrouve donc peu ou prou l'analyse de BARÈRE, passée de nouveau dans les faits : aux Chouans, puis aux "chouans" (en politique) et à leurs curés, leur bas-breton ; à la Nation, à la République, au Progrès, la langue française et ses valeurs universelles. Telle est l'idéologie simpliste, mais terriblement efficace, qui va s'imposer à la fin du XIX^e siècle et perdurer par la suite. Et cela d'autant plus facilement que la vie politique, au travers de la question scolaire notamment, verra se perpétuer une logique d'affrontement manichéen, héritée de la Révolution française, entre cléricisme militant et laïcisme républicain.* » FAVEREAU 1994b :

Ainsi, alors que **d'un côté**, les Révolutionnaires décriront la langue française comme celle de l'égalité, la participation politique, et l'éducation, et les « *idiômes* » comme véhiculant le maintien de la hiérarchie traditionnelle, la mise à l'écart des citoyens par rapport à la délibération politique, et l'obscurantisme religieux, **de l'autre**, un certain nombre d'intellectuels bretons produiront des descriptions antagonistes, où la langue française deviendra celle du démembrement d'un tissu social traditionnel, et d'un anticléricisme introduisant une perte des valeurs morales, et la bretonne comme au contraire un *rempart* de l'organisation sociale et des mœurs pieuses face à une invasion républicaine et rationaliste destructrice.

« *À cet égard, clergé bas-breton dans son ensemble — en tout cas celui de cette génération — et gouvernement au pouvoir se retrouvaient sur le même niveau de médiocrité dans l'inspiration. Pour celui-ci, la langue bretonne était celle de l'obscurantisme ; pour celui-là, elle constituait la plus efficace des prophylaxies à l'égard des innovations et des influences délétères issues du monde extérieur.* » LE GALLO 1972 : 829, cité par GUIN 1982 : 157

Pourtant, une telle *reprise et conversion* d'un rapport politique à la langue introduit par les révolutionnaires ne pouvait suffire : des propos comme ceux de GRÉGOIRE déclarant que « *la majeure partie des dialectes vulgaires résistent à la traduction, ou n'en promettent que d'infidèles* », car au mieux ils sont simplement « *dénués de termes relatifs à la politique* » et « *de termes abstraits* », et au pire, constituent « *des jargons lourds & grossiers, sans syntaxe déterminée* », ne pouvaient pas être directement repris et convertis sans risquer de confirmer un confinement de la langue dans les structures du quotidien, du concret, et du passé, et son incapacité à l'expression de réalités abstraites, complexes, et modernes. Il semble que sur ce point défendre les vertus d'une simplicité rurale écartée des préoccupations abstraites et inutiles des grandes villes avait constitué un discours qui pouvait fonctionner tout au long du XVIII^e siècle²¹ mais ne semblait plus tenable après l'Encyclopédie, les Lumières, et la généralisation d'une érudition. Pour cette raison, la réponse des lexicographes bretons du XIX^e siècle à cette

21. Nous avons vu ce discours développé chez Louis LE PELLETIER (cf. p. 191), Charles TAILLANDIER (cf. p. 210), le *Vocabulaire nouveau* de la version de Vannes (cf. p. 235), et repris par le *Journal de Trévoux* (cf. p. 191) qui disait : « *Il y a peut-être, dans le fonds de cette Bretagne Armorique, une tradition de Philosophie, comme de*

caractérisation de la langue donnée par les révolutionnaires manifesterait une stratégie différente de celle mobilisée sur les points précédents : il ne s'agira pas de reprendre la catégorisation à son compte en inversant la polarité des valorisations, mais bien de *contester par les faits* une assignation de la langue bretonne à des propos limités aux trivialités du quotidien. Souhaitant montrer que la langue bretonne ne possède pas « *cette inévitable pauvreté du langage qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses & vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles* » (GRÉGOIRE 1794), les lexicographes, à partir de LE GONIDEC, s'attacheront à enrichir le lexique du breton usuel, en puisant dans des racines issues de l'ancien et du moyen breton, et du gallois principalement : il s'agira de montrer que la langue bretonne est *capable* de désigner les réalités du monde actuel, des notions complexes, abstraites, précises, techniques, etc.

Cette entreprise de création terminologique aura plusieurs conséquences :

Dans les discours de valorisation : la valorisation de la langue bretonne pourra désormais se présenter sur deux fronts : celui de la **tradition** et celui de la **modernité**. En effet, alors que les discours précédents (ceux étudiés dans les chapitres 4 à 6) insistaient seulement sur la question de l'**ancienneté** de la langue, que la figure des Celtes venait servir, on verra apparaître, *en parallèle de ces discours d'authenticité*, qui ne sont pas abandonnés pour autant, un nouvel ensemble d'arguments revendiquant la **modernité** de la langue bretonne, soit sa capacité à pouvoir dire tous les éléments du monde d'aujourd'hui. Un nouveau pôle de valorisation, lié au présent (PR+), cohabitera alors avec celui lié au passé (PA+), jusqu'aux ouvrages d'aujourd'hui : et il nous faudra étudier en détail les modalités discursives mises en œuvre par les différents auteurs pour parvenir à *concilier* ces deux modalités antagonistes de valorisation, sans risquer la contradiction.

Sur les formes linguistiques : montrer que *la langue bretonne est capable de dire la modernité*, qu'elle *n'a pas besoin du français* pour désigner les réalités abstraites et modernes deviendra un enjeu pour la reconnaissance d'une langue bretonne, elle-même associée à un ensemble de valeurs traditionnelles. En conséquence, les termes identifiés à un lexique français en viendront à être rejetés, dans la mesure où ils pourraient montrer que la langue bretonne *a besoin* de recourir au français pour désigner certaines réalités : d'où l'émergence d'un ensemble de positions lexicalement protectionnistes marquées par le **purisme** lexical. Ce positionnement marque une rupture envers le rapport du colinguisme à la langue, qui, comme nous l'avons vu, assumait pleinement les circulations entre les ensembles d'usages. Cette défense d'usages lexicalement *purs* aura pour conséquence un certain nombre de discours de dévalorisation de ceux qui manifestent une influence visible du français : dans la mesure où il s'agit de défendre que *la langue bretonne possède le lexique pour tout désigner*, les auteurs ou locuteurs faisant usage de termes catégorisés comme des "emprunts" au français se verront rétrospectivement décrits comme *ignorants* du terme *véritablement breton* qui *existait déjà* et permettait de désigner telle ou telle réalité.

Entre les locuteurs : la création d'un nouvel ensemble de formes lexicales par des érudits,

langage : car le bonheur de l'homme suppose-t-il la connaissance de ce qui se passe au loin ? & ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, & qui exclut les frivolités du bel esprit ? » (ANONYME 1754 : 1065–1066), « *En vain chercheroit-on, dans cette Nomenclature, les mots qui supposent le luxe, ou qui en expliquent les raffinements. Cette Langue est comme celle des premiers Habitants de la Terre, courte, simple, modeste, point jalouse des autres, & ne formant jamais un objet de jalousie.* » (ibid. : 1067).

dont la compréhension nécessite un certain bagage scolaire²², aura progressivement pour conséquence d'entériner une **scission** entre deux publics de locuteurs du breton : ceux auxquels ces nouveaux mots sont accessibles, et ceux qui ne les comprennent pas. La démarche initiée à partir de LE GONIDEC rompt sciemment avec celle du colinguisme religieux, qui, comme on l'a vu, avait pour but principal de s'adapter à la compréhension des locuteurs, afin de pouvoir délivrer au plus près le message biblique. Si une telle démarche crée des tensions dès le XIX^e siècle, les textes de certains auteurs étant considérés comme incompréhensibles par un certain public, et les productions orales de certains locuteurs en venant à être déconsidérées par les intellectuels, celles-ci ne feront que s'exacerber au fil du XX^e siècle, où les évolutions sociales des profils de locuteurs auront pour effet d'augmenter la polarisation entre un ensemble de personnes nourrissant un rapport scriptural-savant à la langue bretonne, et un autre l'utilisant essentiellement dans les situations quotidiennes de la vie rurale.

cf. 11

cf. 13

12.3.1 Langue bretonne et maintien des structures sociales traditionnelles

On pourrait certes trouver, dans les ouvrages linguistiques, quelques formulations mentionnant explicitement l'opposition envers la Révolution²³, mais c'est essentiellement d'une manière indirecte que les positionnements se manifesteront. Pour comprendre leur formulation, on peut suivre l'historien Yannick GUIN qui mentionne que les effets de la Révolution se manifestèrent avec un certain retard en Bretagne, qui continua à être influencée tardivement par l'organisation sociale traditionnelle, ainsi qu'un ensemble de convictions et de pratiques qui demeurèrent sous l'influence du discours religieux (GUIN 1982). Ainsi, beaucoup de grands propriétaires nobles continuent à posséder la majorité des terres, et tout au long du XIX^e siècle se pratique encore le "domaine congéable", (un bail plus long que le fermage ou que le métayage, qui laisse le paysan libre de défricher et aménager des terres). Par ailleurs, sous l'influence d'un discours religieux très fortement implanté en Bretagne, les bretons participent régulièrement, jusqu'au milieu du XX^e siècle, à des mouvements visant à défendre l'Église, les mœurs, la noblesse (ibid. : 19–135)²⁴.

Au sein de ce ciment d'inertie sociale et politique, la langue bretonne joue un certain rôle : si le rapport BARÈRE, en particulier, mentionne le fait que les idiomes locaux empêchent la pénétration des idées révolutionnaires²⁵, mais nous avons déjà observé d'autres mobilisations

22. Notamment : une connaissance étymologique des formes de l'ancien et du moyen breton, ainsi que du gallois, une approche de morphologie dérivationnelle qui rend le lecteur familier du jeu entre les racines et les affixes, et plus généralement toutes les dispositions envers le langage que Bernard LAHIRE décrit comme rapport « *scriptural-savant* », qui implique une analyse décontextualisée et réflexive des formes prises pour elles-mêmes (LAHIRE 1993).

23. On se souvient ainsi que la *Notice sur LE GONIDEC*, rédigée par Auguste BRIZEUX au début de la *Grammaire Celto-Bretonne* (LE GONIDEC 1838 : 1–27) le présente comme un héros de la contre-révolution, condamné pour avoir caché des armes chez lui, et ayant échappé de peu à la guillotine (cf. note 24 p. 282). L'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* mentionne également « *Un voyage forcé chez les Bretons d'Angleterre* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 71), par Jean-François LE GONIDEC, directement lié au besoin de fuir la Révolution. On trouverait aussi la Révolution mentionnée par le chevalier Pierre-Joseph de COËTANLEM lorsqu'il présente les circonstances de la rédaction de son dictionnaire : « *j'ai Senti le besoin de tempérer par ce moyen l'aridité de quelques discussions plus épineuses qu'agréables et j'ai voulu m'égayer aussi quelquefois, pour me distraire des tristes Réflexions que me faisoient faire Les désordres, que La Révolution française entraînoit à Sa Suite [...]* » (COËTANLEM 1820 : 5).

24. L'ouvrage *Emgann Kergidu* de Lan INIZAN, paru en 1877, relatant les luttes contre-révolutionnaires en Bretagne en 1793, illustre bien cette ambiance régnante d'opposition aux positions républicaines et de soutien à la Chouannerie et aux démarches apparentées dans les milieux ruraux en Bretagne.

25. On se souvient de cette anecdote : « *les paysans confondent le mot loi et celui de religion, à un tel point*

de la langue pour servir des positionnements, qui mobilisent des *discours sur* les langues et non seulement les *pratiques linguistiques* : en investissant la langue bretonne d'un caractère d'ancestralité traditionnelle qui se perdrait sous les assauts d'une modernité dépravatrice, reprennent le discours d'un Louis LE PELLETIER ou du *Vocabulaire nouveau*, et l'adaptant à un contexte post-révolutionnaire :

cf. p. 212

« *Les légitimistes exclus du pouvoir national refluent vers la Bretagne où ils sont assurés d'accaparer le pouvoir local. Ils se cantonneront dans leurs domaines et s'y consacreront aux travaux agricoles.*

La configuration du bloc agraire se transforme donc dans les dernières années de la monarchie de Juillet. Mais la grande propriété maintient son hégémonie idéologique sur la population paysanne. En outre, elle ne craint pas de s'attaquer à la bourgeoisie, notamment par une lutte acharnée en faveur de la liberté de l'enseignement, excellent terrain d'entente pour le légitimisme et le catholicisme, par des attaques virulentes contre l'Université, et aussi par une reconquête systématique, entreprise par le clergé à partir de 1840, du terrain abandonné aux sceptiques, aux athées et aux francs-maçons des centres urbains.

La clé de voûte de l'hégémonie idéologique du bloc agraire est constituée par une génération d'écrivains et d'historiens régionalistes, liés très étroitement aux ruraux, et qui exaltent, parce qu'ils sentent les premiers effets du capitalisme industriel, le passé, la langue, l'originalité et le pittoresque de la province.

Le Barzaz Breiz de HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, publié en 1839, couronne toute cette production, arme de l'idéologie féodale destinée au maintien des valeurs traditionnelles en milieu populaire. » GUIN 1982 : 108

En réaction aux discours révolutionnaires qui désignaient les « *patois* » et les « *idiomes* » comme langues de la superstition, de l'ignorance, et du maintien archaïque d'un régime féodal, les érudits bretons du XIX^e siècle construisent un ensemble cohérent de *topoï* qui reprennent les associations entre la langue, les traditions, les coutumes, et la vie pieuse, et la convertissent en un ensemble d'éléments valorisés : toutes ces pratiques ancestrales deviennent le symbole du maintien d'une communauté rurale soudée et vertueuse face à des bouleversements décrits comme un simple désordre ou comme une frénésie passagère. Alors que les révolutionnaires développaient eux-mêmes un discours de résistance face au pouvoir aristocratique et clérical, les contre-révolutionnaires présentent eux-même leur démarche comme celle d'une nouvelle résistance contre le pouvoir, où il s'agit de défendre les structures sociales, les mœurs, et les traditions, face à un nouveau pouvoir menaçant²⁶ :

« *Le Barzaz Breiz diffuse une idéologie aristocratique et paternaliste. Il privilégie la culture rurale, en ignorant bien entendu les chants de protestation du peuple et en écartant toute expression des marins et des artisans. À vrai dire, le Barzaz Breiz concentre dans un corps de textes poétiques, historiques, politiques et sociaux toute l'argumentation de la*

que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la République et des décrets de la Convention, ils s'écrient dans leur langage vulgaire : Est-ce qu'on veut nous faire sans cesse changer de religion ? » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794). GRÉGOIRE en raconte une similaire : « *telle étoit l'ignorance de quelques communes dans les premières époques de la révolution, que confondant toutes les notions, associant des idées incohérentes & absurdes, elles s'étoient persuadé que le mot décret signifioit un décret de prise de corps ; qu'en conséquence devoit intervenir un décret pour tuer tous les ci-devant privilégiés ; & l'on m'écrivoit à ce sujet une anecdote qui seroit plaisante, si elle n'étoit déplorable. Dans une commune les citoyens disoient : "Ce seroit pourtant bien dur de tuer M. GEFFRY ; mais au moins il ne faudroit pas le faire souffrir".* » (GRÉGOIRE 1794).

26. On peut comprendre une partie de ces retournements par des particularités locales : par exemple, la *gabelle*, ou impôt sur le sel, était une des taxes les plus symboliques et les plus décriées de la Monarchie. Son abolition put être perçue par endroits comme une libération, sauf en Bretagne : celle-ci, soustraite à l'impôt en vertu du traité d'union qui lui avait négocié des privilèges, avait un prix de vente du sel environ 11 fois inférieur à celui de territoires limitrophes comme l'actuelle Mayenne : il s'était donc développé un large réseau de contrebande du sel breton vers l'extérieur, dont vivaient des centaines de familles bretonnes, qui se retrouvèrent dans la misère au moment où l'impôt fut aboli. Ces anciens contrebandiers fournirent un vivier de recrutement pour la Chouannerie.

grande propriété foncière au cours du XIX^e siècle et indique quelle utilisation celle-ci fera de la langue bretonne pour pérenniser son oppression sur la paysannerie.

Les BRIZEUX, les SOUVESTRE avec Les Derniers Bretons, les de COURSON développent pareillement ce régionalisme, se raccrochant aux mœurs et aux coutumes bretonnes à défaut de recouvrer le pouvoir politique. » GUIN 1982 : 110–111

Ce climat d'opposition envers la France républicaine se maintiendra jusqu'au début du XX^e siècle²⁷. La promotion de l'école publique sous la III^e République, la Séparation des biens de l'Église et de l'État, la circulaire COMBES de 1902 suspendant le traitement des religieux qui officient en breton, sont considérés comme autant d'agressions qui s'inscrivent dans un cadre cohérent, où langue, religion, paysannerie, et valeurs morales traditionnelles vont de pair :

« Toute la politique scolaire de la République, laïque et gratuite, sera toujours considérée comme une agression par les cléricaux, qui ne reculeront devant rien : les commerçants boycotteront les institutrices laïques, les curés fulmineront et menaceront dans les sermons et les bulletins paroissiaux contre l'école du Diable, et les grands propriétaires avertiront leurs fermiers. » ibid. : 155

On trouve une formulation particulièrement explicite de cette association entre résistance à la « civilisation » et maintien des « vieux usages », « vieux costumes », et « vieille langue », dans l'approbation apporté à la traduction en breton des *Annales de Propagation de la Foi*, sous le titre *Lizériou Breûriez ar Feiz* à partir de 1844, par l'évêque de Quimper, Joseph-Marie GRAVERAN²⁸ :

« Nous vous ferons une dernière recommandation : ayez toujours du respect et de l'estime pour vous-mêmes. Respectez-vous comme chrétiens : aucun titre sur la terre n'égale celui-là en grandeur et en espérances. Estimez-vous comme Bretons ; ce nom, quand il est bien porté, est un gage d'attachement aux vieilles croyances, de fidélité aux pratiques saintes de constance dans le sentier du devoir. Vous avez besoin, dit-on, d'être polis, par la civilisation avancée du siècle : nous ne disputerons pas ; mais prenez garde qu'à force de vous polir, la civilisation ne vous use, n'efface l'empreinte de votre caractère religieux. Voilà, N.T.C.F., le sujet de nos alarmes ; voilà pourquoi nous voyons avec un contentement réel que vous teniez à vos vieux usages, à vos vieux costumes, à votre vieille langue ; et nous ne parlons pas ici, en littérateur préoccupé de questions philologiques, en artiste épris de formes pittoresques, mais en évêque convaincu par l'expérience et la raison de l'étroite liaison qui existe entre la langue d'un peuple et ses croyances, entre ses usages et ses mœurs, entre ses habitudes et ses vertus. » Mgr. GRAVERAN, sur l'avenir religieux du diocèse de Cornouailles

L'argumentation habile de l'évêque théorise cette « étroite liaison qui existe entre la langue d'un peuple et ses croyances, entre ses usages et ses mœurs, entre ses habitudes et ses vertus » sous la thématique générale du « respect et de l'estime » pour soi-même : en théorisant une identité intrinsèque et déjà donnée au sein de laquelle langue bretonne, foi, et moralité constituent un ensemble à la fois constitutif et cohérent, il parvient ainsi à présenter la « civilisation avancée » comme une menace qui viendrait « use[r] » ce « caractère » originel. Le passage au français, les changements vestimentaires, la laïcisation progressive de la société, sont ainsi reliés dans l'ensemble cohérent des nouvelles pratiques qui viendraient menacer ce que les discours d'aujourd'hui nommeraient une *identité culturelle*.

On pourrait néanmoins nuancer ce tableau en mentionnant un des rares constats selon lesquels le « suffrage universel » aurait « contribué à vulgariser notre langue » : c'est Henri

cf. p. 1076

27. On pourrait considérer le mouvement des "chemises vertes" d'un Henri DORGÈRES, dans les années 1930, comme une continuité de ce discours du maintien des valeurs paysannes traditionnelles contre une ingérence étatique (GUIN 1982 : 199–200, 206–212), bien qu'il soit marqué également par l'influence du Benito MUSSOLINI et les changements économiques de l'époque.

28. Ce texte est reproduit par LA VILLEMARQUÉ dans son *essai sur l'histoire de la langue bretonne* (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 78). Il sera également reproduit dans les *Lizeri Breuriez ar Feiz* en 1945 (pp. 9–10).

du RUSQUEC, qui manifeste en partie sa filiation envers les thèses de LA VILLEMARQUÉ, mais s'en démarque néanmoins sur certains points. Constatant ainsi que les élections suscitent la publication de professions de foi en breton, il présente néanmoins ce lien par un significatif « *Qui l'aurait cru* » qui manifeste un scepticisme initial à l'égard de l'apport de la démocratie²⁹ :

« *Qui l'aurait cru, le suffrage universel, aussi, a contribué à vulgariser notre langue, des journaux sont imprimés et lus par une masse considérable des habitants des campagnes, à l'approche des élections, les professions de foi des candidats sont traduites en breton ; en effet, il existe encore beaucoup de personnes de notre génération actuelle, qui ne savent que lire le breton et qui sentent la nécessité d'être éclairées par des traductions pour se rendre bien compte de la situation et voter avec connaissance de cause.* » RUSQUEC 1895 : II

12.3.1.1 La figure de l'instituteur dans les *Nouvelles conversations* :

En étudiant le *Vocabulaire nouveau* édité à Vannes entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, sans nom d'auteur, nous avons observé la manière dont la mise en scène des personnages au sein des dialogues manifestait un positionnement politique. On s'était alors attardé sur la figure de l'instituteur, présenté comme paresseux, moins bien informé de l'histoire bretonne que son élève, car introduisant un système de valeurs foncièrement étranger au monde rural breton. Si cette personnification manifestait déjà nettement un certain positionnement politique, on trouve, dans l'introduction aux *Nouvelles Conversations* d'Amable Emmanuel TROUDE et Gabriel MILIN, une présentation qui rattache encore plus fortement la profession à un rôle de destruction linguistique solidaire d'une dévalorisation des usages traditionnels en milieu rural.

cf. p. 215

cf. p. 1038

L'introduction aux *Nouvelles conversations* se présente sous une forme narrative : elle raconte l'histoire d'« *une dame des environs de Paris* » qui « *acheta une terre en Bretagne* » (TROUDE et MILIN 1857 : v). Celle-ci, ne sachant pas que l'on y parlait une langue différente de la sienne, fut fort surprise en se rendant sur son domaine, de ne pouvoir converser avec les paysans qui le maintenaient, et ses domestiques. Cherchant alors à apprendre le breton, elle s'adresse, sans succès, à différents locuteurs, avant de découvrir finalement les ouvrages des disciples de LE GONIDEC, qui résoudront ses difficultés. L'instituteur est son premier interlocuteur : l'échec de l'apprentissage s'expliquera par son opposition à la langue bretonne, comme nous allons le voir. Par la suite, la dame tente d'apprendre auprès de son curé, mais elle n'y parviendra pas mieux, en raison du breton francisé qu'il parle (nous reviendrons plus loin sur le rôle de la caractérisation du curé). Elle tentera enfin d'apprendre par l'intermédiaire d'un colloque traditionnel, mais celui-ci se trouvera décrit comme présentant une situation archaïque qui ne correspond plus à l'époque où vit la dame (nous y reviendrons également). Chacune des trois étapes infructueuses de l'apprentissage de la dame permet à TROUDE et MILIN d'exprimer une opposition envers un certain rapport au breton, afin de mieux affirmer positivement le leur : l'instituteur incarne l'opposition envers une République décrite comme visant à détruire le breton, le curé incarne le "*brezhoneg beleg*", ou jargon mixte, qui sera déprécié au profit d'un breton lexicalement "pur", et le colloque marquera l'ancrage du colinguisme dans une période

cf. p. 697

cf. p. 652

Bernard TANGUY remarque que LA VILLEMARQUÉ l'a tronqué par rapport au mandement original de l'évêque. Nous reprenons cependant cette version, plus explicite dans ses associations.

29. Henri du RUSQUEC, de son nom complet Henri de L'ESTANG DU RUSQUEC, était lui-même un notable, engagé dans la vie politique. Résidant au château de Kerouzere à Sibirill, il fut maire de la commune à partir de 1860, président de plusieurs commissions locales, délégué de l'instruction primaire, membre de la Société des agriculteurs de France, et se présenta aux élections sénatoriales de 1901, sans succès (RAOUL 1992 : 277). Il fut aussi officier d'Académie, officier du Mérite agricole, et Chevalier de la Légion d'Honneur.

que les auteurs veulent dépasser en revendiquant une certaine modernité. Cette succession d'échecs visera donc à présenter les *Nouvelles conversations*, ainsi que quelques autres ouvrages de la même tendance, comme des réponses providentielles aux oppositions, dénaturations, ou archaïsmes qui guettent le breton : elles permettront de présenter une figure de la langue qui sera résistante face aux assauts républicains, pure face aux immixtions du français, et néanmoins moderne. Avant d'aborder les deux autres figures oppositionnelles construites par TROUDE et MILIN (le curé et le colloque), voyons donc la manière dont le discours attribué à l'instituteur fictif construit une association entre la différence des langues et l'antagonisme politique :

« *L'instituteur, placé depuis un an dans l'école communale qu'on venait de bâtir, était un jeune homme dévoré du zèle de l'apostolat primaire : il sentait que son ministère l'appelait à porter le flambeau [sic] des lumières parmi ces sauvages dont la barbarie l'humiliait, et qui, en plein dix-neuvième siècle, s'obstinaient à garder, avec la braie surannée et les cheveux longs à l'antique, le patois de leurs misérables ancêtres, au lieu d'endosser la blouse élégante des ouvriers des villes et de parler comme eux le beau français des écoles primaires. Aussi, quand la dame du château lui demanda de vouloir bien lui donner, ainsi qu'à ses enfants, des leçons de breton, rougit-il, par respect pour l'enseignement, de voir une personne venant de Paris, et qui semblait d'ailleurs bien élevée, lui faire une demande pareille. — "Madame, répondit-il en baissant les yeux, je manquerais à mes devoirs les plus sacrés, et je trahirais la confiance de l'État. J'ai pour mission d'extirper le jargon barbare des êtres arriérés de ce pays, non de l'enseigner, et j'ose espérer qu'avant dix ans, grâce à mes faibles talents, il aura complètement disparu." — Ne voulant pas corrompre ce vertueux jeune homme, la dame n'insista pas, et se promit de recourir au presbytère à défaut de l'école.* » TROUDE et MILIN 1857 : VII–VIII

La mise en scène du discours de l'instituteur se présente ainsi comme une **reprise**, hypertrophiée jusqu'à la **caricature**, des associations entre langue et progrès de la civilisation présentées dans les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE : alors que les deux révolutionnaires déclaraient que les « *idiômes* » et « *patois* » locaux empêchaient les thèses républicaines et rationalistes de progresser dans les territoires concernés, la dimension politique du propos républicain se trouve écartée et remplacée par un ensemble de termes qui traduisent simplement le mépris des élites urbaines envers des populations rurales.

D'une domination à l'autre : Si l'on s'intéresse au termes marquant une **évaluation axiologique** (« *sauvages* », « *barbarie* », « *surannée* », « *à l'antique* », « *patois* », « *misérables* », « *jargon barbare des êtres arriérés* », etc.), on perçoit ainsi que toutes les catégorisations présentes dans les tableaux révolutionnaires ont été accentuées jusqu'au paroxysme, et que se trouve ainsi convertie en un ensemble de jugements dévalorisants ce qui était la préoccupation d'une égalité de participation et d'éducation chez tous les citoyens. C'est à travers un jeu d'oppositions **ville | campagne**, **élite | peuple** que se trouve réinterprétée la position de l'instituteur, transformant ainsi une association opérée sur des bases politiques en un jugement de valeur émanant d'un milieu privilégié envers une catégorie moins favorisée. Là où le discours révolutionnaire se présentait comme un enjeu de libération et d'égalisation par opposition à un système de hiérarchie et de manipulation³⁰, sa reprise par les auteurs bretons le convertit en jugement de

cf. p. 25

30. « *Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places ; il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, & retourner à leurs professions agricoles ou mécaniques. Cet état de choses nous présente l'alternative suivante : Si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'énoncer, d'écrire correctement dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-ils bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance ? Si au contraire cette ignorance exclut des places, bientôt renaîtra cette aristocratie qui jadis employoit le patois pour montrer son affabilité protectrice à ceux qu'on appeloit insolemment les petites gens. Bientôt la société sera*

classe, urbaine, bourgeoise, et lettrée, envers un petit peuple qui se voit méprisé car ignorant et rural. Le rapport de **domination** s'en trouve ainsi **retourné**, et le républicain peut se trouver présenté comme un bourgeois condescendant voulant apporter sa science à ceux qu'il estime ignorants.

De même, alors que BARÈRE et GRÉGOIRE insistaient fortement sur la dimension **constructive** de leur entreprise (il s'agit plus pour eux de faire progresser le français pour créer une nouvelle citoyenneté, que de décrire leur propre pratique comme une suppression³¹), la démarche révolutionnaire se trouve ici convertie dans un discours de **destruction** : l'instituteur considère qu'il a « *pour mission d'extirper* » un langage, qui, espère-t-il, « *aura complètement disparu* » sous dix ans, et ne décrit pas son œuvre comme celle de la simple diffusion du français.

De l'émancipation au jugement de classe : À ce titre, les pratiques promues par les révolutionnaires présentées ici ne concernent néanmoins plus un ensemble de thèses politiques, mais sont **reformulées** sous la figure **esthétique** de « *la blouse élégante des ouvriers des villes* » ou du « *beau français des écoles primaires* » : la dimension émancipatrice présentée par les révolutionnaires s'en trouve ainsi écartée, et l'appel au progrès se voit reformulé sous une caractérisation fortement analogue aux phénomènes de **mode**. Dans cet optique, on perçoit que l'instituteur mis en scène ne peut être qu'entre surpris et choqué « *de voir une personne venant de Paris, et qui semblait d'ailleurs bien élevée, lui faire une demande pareille.* » : dans la mesure où lui est attribué le rôle d'un personnage fasciné par la culture urbaine, il ne peut que ne pas comprendre les raisons de l'intérêt d'une femme noble et cultivée pour cet idiome qu'il méprise tant.

C'est aussi en raison de cette réinterprétation que les éléments **mis en cohérence** avec les pratiques linguistiques ne sont plus, comme dans le discours révolutionnaire, des positions politiques ou religieuses, ou un niveau d'éducation, mais des pratiques capillaires et vestimentaires qui se trouvent elles-mêmes évaluées en fonction de critères qui expriment le jugement esthétique de l'intellectuel urbain concernant l'apparence des paysans : « *ces sauvages [...] qui, en plein dix-neuvième siècle, s'obstinaient à garder, avec la braie surannée et les cheveux longs à l'antique, le patois de leurs misérables ancêtres, au lieu d'endosser la blouse élégante des ouvriers des villes et de parler comme eux le beau français des écoles primaires.* ». Alors que les superstitions et les connaissances agricoles préoccupaient bien plus GRÉGOIRE que la question des costumes, présenter de telles mises en relation contribue encore davantage à dépolitiser le propos, en le vidant de sa dimension émancipatrice, pour le repolitiser sous une autre forme, comme le symbole d'un jugement de distinction sociale.

réinfestée de gens comme il faut ; la liberté des suffrages sera restreinte, les cabales seront plus faciles à nouer, plus difficiles à rompre ; & , par le fait, entre deux classes séparées s'établira une sorte d'hierarchie. Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social, ou détruirait l'égalité. » (GRÉGOIRE 1794)

31. On perçoit dans certains passages du rapport BARÈRE que c'est *l'ignorance du français* à laquelle il veut s'opposer, et non *la pratique d'autres usages* : « *Ce n'est pas qu'il n'existe d'autres idiomes plus ou moins grossiers dans d'autres départements ; mais ils ne sont pas exclusifs, mais ils n'ont pas empêché de connaître la langue nationale. Si elle n'est pas également bien parlée partout, elle est du moins facilement entendue. Les clubs, les Sociétés patriotiques, sont des écoles primaires pour la langue et pour la liberté ; elles suffiront pour la faire connaître dans les départements où il reste encore trop de vestiges de ces patois, de ces jargons maintenus par l'habitude et propagés par une éducation négligée ou nulle. Le législateur doit voir d'en haut, et ne doit ainsi apercevoir que les nuances très prononcées, que les différences énormes ; il ne doit des instituteurs de langue qu'au pays, qui, habitué exclusivement à un idiome, est pour ainsi dire isolé et séparé de la grande famille.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794). Le rôle des instituteurs, en particulier, se trouve décrit de manière éminemment constructive : « *Ils vont créer des hommes à la liberté* ».

De la ferveur religieuse à la ferveur républicaine : On observe un retournement intéressant dans le fait que l'instituteur, bien que mû par des idéaux républicains, se trouve décrit par un certain nombre de termes qui rapprochent sa démarche d'un zèle, voire d'un fanatisme, religieux : il est « *dévoré du zèle de l'apostolat primaire* », et se sent « *appel[é]* » et investi d'une « *mission* », et devant répondre à « [ses] *devoirs les plus sacrés* » et à « *la confiance de l'État* ». De même que la sollicitation inconvenante d'une dame auprès d'un membre du clergé mettrait celui-ci dans l'embarras, l'instituteur « *rougit [...] en baissant les yeux* » ici, « *par respect pour l'enseignement* », de sa demande, et celle-ci s'en rendant compte, s'en va pour ne pas « *corrompre* » le « *vertueux jeune homme* ». Pour qu'un tel parallélisme entre ferveur républicaine et ardeur religieuse puisse jouer rhétoriquement son rôle de ridiculisation de l'instituteur chez des auteurs qui défendent eux-mêmes des valeurs religieuses traditionnelles, il faut qu'ils aient pu paradoxalement bénéficier d'un discours révolutionnaire qui a discrédité les excès d'un certain prosélytisme religieux. TROUDE et MILIN reprennent donc ici un *topos* institué lui-même par le discours révolutionnaire, à savoir la critique d'un certain fanatisme, pour le retourner à leur compte : c'est finalement l'instituteur, tout républicain qu'il est, qui se trouve décrit comme « *dévoré du zèle de l'apostolat primaire* » par des auteurs qui présenteront leurs propres positions traditionalistes comme relevant davantage d'une raison modérée.

*
* *

Ainsi, cet ensemble de retournements du discours révolutionnaire transforme radicalement le propos alors attribué à l'instituteur : celui-ci devient non plus l'acteur d'une émancipation par la diffusion d'une langue commune qui permet l'instruction de la population et l'adhésion aux thèses révolutionnaires, mais un fonctionnaire zélé exprimant avec mépris un jugement de classe envers des Bretons « *dont la barbarie l'humiliait* », et résolu à faire disparaître un usage qu'il juge archaïque. Dès lors, le travail d'édition d'ouvrages modernes en breton se présentera comme un œuvre de résistance face à l'oppression de bourgeois urbains souhaitant imposer leur culture à des ruraux qu'ils méprisent. C'est donc en toute continuité envers la description de l'instituteur que les auteurs écrivant en breton seront décrits comme « *moins dédaigneux de l'idiome du peuple que la sourcilleuse école des grammairiens à titre d'office* » (TROUDE et MILIN 1857 : XII), et que l'œuvre de Ludovic PRUD'HOMME, l'éditeur des *Nouvelles conversations*, pourra se trouver décrite comme permettant de s'opposer « *aux centralisateurs et aux pédants* » :

« *grâce à lui [l'éditeur], ils posséderont un bon livre de plus, n'en déplaie aux centralisateurs et aux pédants appelés à leur faire goûter le bienfait de la civilisation et de la blouse.* » *ibid.* : XIV

12.3.1.2 Les « *Proverbes & Adages* » de la morale conservatrice

Lorsque nous avons présenté plus haut les positions de Jean MOAL, nous avons insisté sur la reprise, dans sa démarche de certains éléments du colinguisme, qu'il tentait de concilier avec le contexte plus militant de son époque. Si l'on prend cette articulation désormais du côté du militantisme manifesté par MOAL, on constate que l'association entre langue bretonne et religion, qu'il reprend à la démarche colinguiste, se trouve située dans un cadre plus large au sein duquel est aussi inclus le respect d'une certaine tradition :

cf. p. 591

« Le Brezounek est une langue ancienne et admirable. Il faut, à tout prix, la maintenir, l'épurer, la glorifier. Cette tâche incombe surtout au Clergé breton ; ce doit être pour lui un devoir de religion. Conserver la langue de nos pères, c'est en conserver les mœurs patriarcales, les sentiments religieux, l'indépendance de caractère, en un mot, tout ce qui a fait la Bretagne grande et belle dans le passé. » MOAL 1890 : 3

Si le rapporte entre langue et religion se trouve maintenu, comme dans la démarche colinguiste, son rôle s'en trouve pourtant modifié : elle n'est plus un simple *vecteur* de communication que l'on manipule en raison de son caractère *pratique*, mais elle devient un *symbole*, la pratique linguistique se trouvant associée à une dimension morale (« *Conserver la langue de nos pères, c'est en conserver les mœurs patriarcales, les sentiments religieux, l'indépendance de caractère* »). Par conséquent, il ne s'agit plus uniquement de *faire usage* du breton, canal le plus direct pour s'adresser à la population, mais la langue, ainsi investie d'associations symboliques avec une dimension morale et politique doit aussi être considérée *pour elle-même* : « *Il faut, à tout prix, la maintenir, l'épurer, la glorifier.* ». Le clergé n'a plus à se contenter d'user du breton car ce serait une langue pratique, désormais, une « *tâche* » lui « *incombe* », et il devient un « *devoir de religion* » que de « *conserver* » cette langue nouvellement investie de tant de nouvelles associations symboliques.

La dimension politique n'est pas non plus absente de la démarche de Jean MOAL : ainsi, lorsqu'il loue les travaux de ses prédécesseurs, il présente leur contribution comme l'œuvre de « *nos savants compatriotes* » accomplie « *dans le but si louable de [...] régénérer* » une langue nommée « *notre idiome national* » ou « *la langue de nos aïeux* » : il s'agit donc pour lui non plus d'user simplement de la langue, mais d'œuvrer à sa promotion, comme symbole d'un maintien des **traditions** ancrées dans une filiation aux « *aïeux* », et comme pratique témoignant d'une **cohésion** « *national[e]* » entre des locuteurs pouvant ainsi se trouver décrits comme « *compatriotes* » :

« Monsieur ROUDAUT, tout le monde le sait, a beaucoup travaillé pour faciliter aux hommes de cœur et de bonne volonté, l'étude si intéressante, et moins ardue qu'on se l'imagine, de notre idiome national. Il avait compris qu'il n'y a peut-être pas de langue ayant des beautés plus réelles, des termes plus énergiques, pour rendre les diverses passions de l'âme, les diverses harmonies de la Création. Il a beaucoup fait, dis-je, pour vulgariser cette étude dans nos campagnes où la langue de nos aïeux est encore trop méconnue, malgré les nombreux travaux publiés par plusieurs de nos savants compatriotes de Tréguier, de Cornouailles et de Léon, dans le but si louable de la régénérer. » *ibid.* : 4

Mais c'est surtout dans les « *Proverbes & Adages* » (*ibid.* : 31–42) que l'association entre la langue et un cadre général de valeurs politiques, morales, et religieuses traditionnelles se trouve le plus nettement marquée. On comprend facilement pour quelles raisons de telles expressions peuvent jouer ce rôle d'articulation : locutions figées, d'auteur inconnu, répétées à l'envi, elles sont généralement présentées à la fois comme symboles d'un "génie de la langue" et comme témoignages d'une "sagesse populaire". Elles peuvent ainsi être considérées comme les révélateurs d'une moralité qui se trouverait *ancrée dans la langue*, et témoignerait d'une "mentalité" collective partagée par tous les locuteurs. Bien entendu, ces locutions comme tout le reste sont en fait inventées et diffusées par des locuteurs situés qui ont intérêt à voir répandre certaines associations d'idées. En consignnant ces « *Proverbes & Adages* » dans les articles de son dictionnaires, et en en donnant la liste complète dans son paratexte introductif, il produit ainsi un ensemble de mises en relation entre langue et mœurs qui se verra présentée à la fois comme

la sagesse préexistante d'un peuple et comme une mentalité inscrite dans la langue³². Si l'on observe les thématiques abordées par quelques unes des locutions que nous avons considérées comme significatives, on observe que ce sont les thématiques classiques du discours conservateur qui se trouvent mises en avant :

L'apologie du travail : « *Les jeunes gens oisifs, s'abandonnent au mal.* (Tud iaouank a vez dibreder, En em daolo da oall-ober (L.) — da wall-ober (T.)) », « *Le pain le mieux goûté, est celui que l'on gagne à la sueur de son front.* (Ar guella bara a zibri; A vez gounezet o c'houezi.) », « *Travaille de ton mieux, mon ami, (pendant que tu le pourras) dans ta vieillesse tu te reposeras.* (Labour, mignoun, endra c'helli, Pa vezi koz ec'h ehani.) »,

L'acceptation des difficultés de ce bas monde : « *La souffrance donne la sagesse (la prudence), et le travail pénible, donne la fortune.* (Red eo gouzanv da gaout skiant, Labourat tenn (C) da c'hounit arc'hant.) »,

La prévention contre la richesse, présentée comme corruptrice : « *Le pauvre qui s'enrichit s'expose grandement à la perte.* (Ar paour, dre ma pinvidika; Gant ann Diaoul buhan ez a.) », « *Avec des richesses et des honneurs, de saint on devient diable.* (Ar madou braz, ann henoriou; Euz a zent a ra diaoulou.) »,

La valorisation de la tradition et des usages déjà établis : « *Le vieux chemin, est celui qui vous conduira le plus sûrement.* (Ann hent koz a gas difazi, Ann hini a ia dre-z-han d'he di.) »,

La valorisation de la foi chrétienne : « *La compagnie des loups est préférable à celle des mécréants.* (Gwelloc'h eo beva gant ar bleiz, Eget darempredi tud difeiz.) »,

Le patriarcat : « *Femme qui travaille à son ménage, n'est guère l'objet des cancans.* (Greg hag a labour enn he zi, Ne vez nemeur hano anezhi.) »³³

Ces locutions, présentées comme des phrases répandues depuis la nuit des temps, constituent un véritable ensemble de maximes morales à suivre, et leur formulation en breton³⁴, par l'association entre le *fond* et la *forme*, crée un effet d'ancrage par lequel *la langue elle-même*, par les valeurs que véhiculent ces formules toutes faites placées en diverses occasions, en vient à être la garante des valeurs traditionnelles.

12.3.2 « *Ar brezhoneg hag ar feiz...* »

Comme nous venons de le voir avec Jean MOAL, l'association entre langue bretonne et religion, caractéristique des ouvrages de cette époque, pourrait être considérée comme une certaine forme de continuité envers la démarche du colinguisme breton, mais la nature de l'association n'est plus la même, dans la mesure où la langue n'est plus seulement un outil

32. Bien que seul un travail systématique permettrait de l'établir, il nous semble que la liste de Jean MOAL mêle des proverbes déjà existants à d'autres de son invention.

33. On trouve aussi un proverbe concernant « *le Juif-Errant* » dont il nous semble difficile de donner une interprétation univoque : « *Le Juif-Errant ne cessera d'être fugitif, toute sa vie.* (Ar Boudedeo a vale hag a valeo; e keit ha ma chomo beo.) ».

34. Celle en français n'est qu'une traduction, on perçoit dans la rime que les phrases sont faites pour être dites en breton. Néanmoins, le système de la rime est celui des rimes en fin de phrase, comme dans les poèmes en français : si l'on trouve quelques cas qui pourraient renvoyer au procédé de la rime interne, fréquent dans les anciens textes bretons, ceux-ci ne sont pas systématiques, et il est difficile de savoir s'ils sont délibérés ou s'ils relèvent du hasard.

de diffusion de la doctrine, mais elle est le symbole de pratiques traditionnelles devant être préservées, celles-ci formant un ensemble cohérent avec la foi chrétienne. Celui-ci en vient ainsi à manifester une préoccupation pour la *préservation* et la *qualité* du breton qui marque ainsi sa rupture envers la tradition du colingisme, qui ne s'était pas posée ces questions, bien que cette préoccupation se trouve toujours affichée dans le cadre d'un lien étroit entre la langue et la pratique religieuse, notamment de la prédication :

« *Cher Confrère, il faut faire les plus grands efforts pour opposer une digue à l'empiètement du français sur le breton ! En effet, que feraient un jour les prédicateurs, dans nos campagnes, si dans leurs prênes ou sermons ils n'avaient que des auditeurs ne connaissant plus leur Brezounek, et ne devant peut-être jamais que bégayer un mauvais français ? ?* » MOAL 1890 : 6

12.3.2.1 Les formules de l'association

Par ailleurs, alors que nous avons observé le réseau de valorisations cohérentes construit par les « *Proverbes & Adages* » qu'il présente, on observe le même phénomène d'association qui s'applique à nouer spécifiquement la langue et la foi, dans plusieurs formules répandues :

« *Ar Brezounek hag ar Feiz ; A zo breur ha c'hoar e Breiz.* » (Le breton et la foi ; Sont frère et sœur en Bretagne), est sûrement la plus connue et diffusée d'entre toutes ces formules. On la trouve sur la page de titre du *Dictionnaire français et celto-breton* (TROUDE 1842), ainsi que sur celle de son *Supplément* (MOAL 1890), tout comme elle figurait en tête de la revue *Feiz ha Breiz*, et en bien d'autres endroits³⁵,

« *Feiz ha lealded* » (foi et loyauté) est une phrase qui apparaît également sur la page de titre du dictionnaire de TROUDE,

« *Hô Doué a garont ; Hô iéz a viront.* » (ils aiment leur Dieu, ils gardent leur langue), est une phrase attribuée au barde TALIESIN par LA VILLEMARQUÉ (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 81–82),

« *Gant ar BREZOUNEK eo deuet ar FEIZ ; Gant ar GALLEK ez ai euz a VREIZ* » (Avec le Breton est venue la Foi ; Avec le Français elle quittera la Bretagne.), est la phrase qui clôturait l'ensemble du paratexte introductif au *Supplément* de (MOAL 1890 : 96). L'auteur en donne une référence : « (*Furnez ar Geiz, par M. MILIN*) »,

etc.³⁶

À l'instar des formules précédentes, on perçoit que ces devises ont pour fonction de faire paraître cette association entre langue et religion comme relevant d'une évidence, ancrée dans une sagesse populaire qui tire elle-même sa source directement de la langue. Une fois une telle association établie, les religieux peuvent ainsi mobiliser l'attachement des populations à leurs usages linguistiques, ou la contestation contre la démarche républicaine de scolarisation et d'enseignement du français, au profit direct du maintien du christianisme : langue et religion étant aussi fortement liées, en attaquant votre langue, c'est votre religion que l'on attaque

35. Jean MOAL en commente ainsi l'usage : « *Telle était la devise qu'on lisait en tête de ce journal breton — Feiz ha Breiz — qui, après une longue carrière si brillamment fournie, a malheureusement cessé de paraître. C'est la devise que MM. TROUDE et MILIN ont placée en tête de leur Dictionnaire pratique Français-Breton, dont je présente au public, et surtout au jeune Clergé breton, un complément ou un supplément lexico-grammatical.* » (MOAL 1890 : 3).

36. On pourrait ajouter « *Doue ha mem bro* » (Dieu et mon pays), qui était la devise des Chouans, alors que celle des Vendéens était « *Dieu et mon Roy* ».

également. Cette association peut donc elle aussi être interprétée comme un processus discursif de création d'un *topos*, et d'accrochage d'une valeur à défendre (la pratique religieuse) sur une autre tenue pour déjà valorisée (l'attachement à la langue). Le processus peut néanmoins plus dialectique, dans la mesure où la langue bretonne n'est pas uniquement une pratique déjà tenue pour valorisée à laquelle celle de la religion peut se raccrocher, mais elle conserve également en même temps le statut qui était le sien dans le colingisme (langue permettant de toucher les fidèles), et en partie celui qu'en proposaient les révolutionnaires (langue dans laquelle le peuple peut être maintenu pour empêcher qu'il ne prenne connaissance des thèses révolutionnaires). Il faut bien sûr concevoir que, parallèlement, la langue française se trouve associée aux thèses républicaines, à l'athéisme, et à la pénétration de nouvelles idées et pratiques dans les campagnes.

cf. p. 24

12.3.2.2 L'instruction religieuse

Bien entendu, les dictionnaires ne sont pas les ouvrages qui touchent le plus directement le public, et il convient de re-situer leur parution dans un contexte éditorial plus général au sein duquel paraît une littérature prosélyte et conservatrice : nous avons déjà mentionné le *Barzaz Breiz* ainsi que le contexte plus général d'intérêt pour les "antiquités", celles-ci ayant pour fonction de valoriser une certaine image du passé et de prôner une fixité des usages ; il faut y ajouter les *Vies des Saints* (*Buez ar Zent*) alors très diffusées, qui érigent en exemple moral des vies de souffrances et d'ascèses (GUIN 1982 : 170–171), les traductions bretonnes de catéchismes, les ouvrages de *Dialogues*, comme le *Vocabulaire nouveau* que nous avons étudié en détails, ou les *Nouvelles conversations* de TROUDE & MILIN³⁷, ainsi que les manuels scolaires, que nous avons présentés au chapitre précédent³⁸. Jean-François LE GONIDEC lui-même rédigera un catéchisme en breton en 1821, et traduira le *Nouveau Testament* en 1827 à la demande de la *British and foreign Bible Society*, basée à Londres³⁹. Il faut encore y ajouter la traduction en breton des *Annales de Propagation de la Foi*, lancée par la *Breueriez Breiz*, ou "Confrérie bretonne", sous l'impulsion de Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, sous le titre *Lizerou Breueriez ar Feiz* (TANGUY 1977 : 152 et note 464, t.2 p. 272) ; celle-ci connaîtra différentes adaptations locales, dans les évêchés de Quimper, Saint-Brieuc, et Vannes. Ainsi, malgré les proclamations

cf. p. 281

cf. 6

37. Rappelons que la première édition du *Vocabulaire nouveau* (ANONYME 1790–1800) daterait de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle, et l'ouvrage semble avoir connu des éditions jusqu'à 1911. Les *Nouvelles Conversations* (TROUDE et MILIN 1857), en revanche, ne connaîtront qu'une édition qui se vendra très peu.

38. Si nous n'avons pas insisté sur ce phénomène, les *Kenteliou Brezounek* du frère CONSTANTIUS (APPRIOUAL 1899, APPRIOUAL 1900, cf. p. 580) contiennent, dans les phrases à traduire, un discours moralisateur et religieux très présent. Ce fait fût remarqué par Pêr DENEZ dans son introduction à l'*Alc'hwez bras ar baradoz vihan* (MÉNARD 1995, cf. p. 1222), ce qui lui permettra de présenter la démarche militante récente comme une libération envers un carcan religieux (cf. p. 551).

39. L'opération ne sera soutenue ni par l'évêque de Quimper Mgr. POULPIQUET, ni par son successeur Mgr. GRAVERAN, malgré le discours de ce dernier que nous avons abordé (cf. p. 634). L'opposition des évêques à cette initiative s'expliquait par le fait que la démarche de traduire une Bible en langue vulgaire était alors associée aux positions promues par la Réforme protestante, les catholiques luttant quant à eux pour que l'ouvrage et les messes restent en latin. Cette traduction se diffusera très peu, notamment en raison des réticences du clergé à la promouvoir, certains même n'hésitant pas à en brûler les exemplaires qu'ils trouvaient. Le style de LE GONIDEC, présentant des néologismes de son invention difficilement compréhensibles pour les bretonnants de milieux rural, a pu y contribuer également. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il proposera, en 1835, sa traduction de l'*Ancien Testament* à la *Society*, celle-ci refusera de le publier en raison du peu de ventes de l'ouvrage précédent. Celui-ci ne sera finalement publié que 30 ans après, soit bien après la mort de LE GONIDEC, par ses disciples, TROUDE et MILIN, chez Ludovic PRUD'HOMME, à Saint-Brieuc. Voir à ce sujet l'annexe II de TANGUY 1977 : t. 2, pp. 151–160, le ch. VII de DUJARDIN 1949, et CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 36–39.

de rupture des modernistes envers les ouvrages de la période colinguiste, on perçoit que la langue bretonne sert toujours fortement à la promotion des thèses religieuses.

Alors que les révolutionnaires considéraient la langue française comme un vecteur d'éducation, les auteurs bretons pourront mobiliser toute cette littérature d'édification religieuse pour présenter le breton comme un vecteur concurrent d'instruction. Bien entendu, le contenu transmis dans les deux cas ne sera pourtant pas du tout le même : l'instruction fournie par la langue bretonne portera sur la religion, et elle se trouvera présentée comme une nécessité pour le maintien de mœurs pures dans les campagnes. Ainsi, LA VILLEMARQUÉ présentant les *Lizerou*, dira à leur sujet :

« Fondée par des disciples de LE GONIDEC, cette publication, qui offre au peuple une lecture pleine d'enseignements et d'intérêt, et où on lui donne les premières notions qu'il ait reçues d'histoire et de géographie, parut sous les auspices des Évêques de Quimper et de Saint-Brieuc, toujours prêts à encourager tout ce qui peut concourir au maintien de la Foi, à la conservation de la langue bretonne et aux progrès de l'instruction. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 76

Ce passage se trouvant dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* longuement commenté, on se doute bien que les « premières notions [...] d'histoire et de géographie » présenteront une conception patriotique de l'histoire de Bretagne. Par ailleurs, l'association en une seule démarche du « maintien de la Foi », de « la conservation de la langue bretonne », et des « progrès de l'instruction » manifeste bien les allers-retours mutuels qu'entretiennent les différentes composantes d'un ensemble cohérent de pratiques et de valeurs. La présentation d'une telle revue comme contribuant aux « progrès de l'instruction » permet également de répondre aux accusations d'obscurantisme religieux portées par les révolutionnaires, voire dans certains cas de retourner l'argument, comme nous l'avons vu dans la mise en scène de l'instituteur : la langue bretonne est caractérisée comme apportant un enseignement qui maintient la morale des populations rurales, alors que celle véhiculée par la langue française se trouve présentée comme associée à la désorganisation du tissu social, à la progression de l'athéisme, et à la corruption des mœurs par une influence urbaine et bourgeoise.

cf. 7.6

cf. p. 635

De même, dans l'introduction narrative aux *Nouvelles conversations*, lorsque l'apprenante, après avoir essuyé différents échecs dans ses tentatives d'apprentissage du breton, tombe salutairement sur « un voisin de campagne, obligeant et instruit » (TROUDE et MILIN 1857 : XII), qui lui donne les références que TROUDE & MILIN estiment appropriées, la description donnée à l'éducation des enfants de la propriétaire mêle là aussi langue bretonne et religion au sein de l'instruction :

« En attendant, pour la familiariser avec le breton, il vint de temps en temps lire avec elle soit les Chants Populaires de la Bretagne, recueillis par M. de LA VILLEMARQUÉ, soit le recueil de Proverbes fait par M. BRIZEUX, et offrit aux enfants de la dame un excellent opuscule du colonel TROUDE, intitulé Mignoun ar Vugale, ou l'Ami des Enfants, qu'il prit plaisir à leur traduire.

A cette préparation, il en joignit un autre triplement profitable à la dame, à sa jeune famille et aux petits paysans des environs. Choisisant, dans les villages d'alentour, les enfants les mieux élevés, il les conduisait au château, où, après les prières récitées en breton, quelque beau cantique populaire, ou quelque lecture édifiante à portée de leur âge, il mettait leurs mains dans la main des petits Messieurs, qui, prenant leur volée, les entraînaient au loin et revenaient le soir tout joyeux vers leur mère, et tout fiers de leur moisson de mots bretons, comme des abeilles chargées de butin. » *ibid.* : XIII–XIV

Ainsi, le *Barzaz Breiz*, un recueil de proverbes, un ouvrage d'instruction pour les enfants,

et des prières, cantiques, ou lectures religieuses, se trouvent associées au sein d'un ensemble cohérent, où culture, tradition, foi, langue, et moralité sont pour ainsi dire tenus pour synonymes.

Le maintien d'une association : Cette association du breton au catholicisme, et du français au républicanisme se maintient jusqu'au début du XX^e siècle : au moment de la séparation de l'Église et de l'État sous la III^e République, plusieurs luttes rythment la vie des campagnes : l'inventaire des biens de l'Église suscite plusieurs mouvements d'opposition en Bretagne, ainsi que la fermeture des écoles de filles où les cours étaient donnés par des religieuses non assermentées (suite à la loi de 1901 sur les associations).

« *En réalité, les luttes de classes en Bretagne depuis 1848 ont transformé la langue bretonne en enjeu pour les protagonistes des divers blocs. [...] L'affaire des congrégations [interdiction faite aux sœurs d'enseigner dans les écoles de filles] et celle des inventaires [des biens de l'Église dans l'optique de la Séparation] représentaient en fait la tentative du bloc national et du bloc urbain de substituer l'école à l'Église dans son rôle d'appareil idéologique dominant et d'abaisser définitivement la puissance du bloc agraire, qu'il avait fallu tolérer par des compromis incessants tout le XIX^e siècle.* » GUIN 1982 : 158–159

C'est dans ce contexte que survient, en 1902, la circulaire COMBES, qui prive de traitement les curés prêchant en breton (BROUDIC 1995 : 73–89, 433–435). Le discours d'Émile COMBES reprend ainsi une caractérisation très barérienne :

« *les prêtres bretons voulaient maintenir leurs ouailles dans l'ignorance en s'opposant à la diffusion de l'enseignement et en n'utilisant que la langue bretonne dans les institutions religieuses et le catéchisme. Les Bretons ne seront républicains que lorsqu'ils parleront français.* » BERGER 1975 : 78, cité par GUIN 1982 : 157

La mesure suscitera une levée de bouclier en Bretagne, tant parmi les religieux que les groupes régionalistes de l'époque comme l'U.R.B. (Union Régionaliste Bretonne).

Malgré la rupture relative que constituera l'émergence d'un mouvement comme *Gwalarn*, certains courants du militantisme breton continuent, jusqu'à aujourd'hui, à associer la défense de la langue avec un prosélytisme religieux. Au-delà de ces exemples datant du XIX^e siècle, la revue vannetaise *Dihunamb*, publiée entre 1905 et 1944, se situe dans la droite lignée d'une association entre le breton et la promotion des idées chrétiennes et modes de vie ruraux traditionnels :

« *Cette activité publiciste ne jaillissait pas du néant. D'une part, elle était solidement ancrée dans une tradition littéraire de langue vannetaise non négligeable, remontant aux origines mêmes de la littérature bretonnante, et illustrée presque exclusivement par des prêtres qui en déterminaient les genres (mystères, cantiques, livres de dévotion et d'édification religieuse) et les thèmes (vies de saints, conseils de piété, sacrements, mort, etc.). D'autre part, elle s'inscrivait dans un mouvement englobant toute la Basse-Bretagne, directement lié à l'Église catholique, et utilisant le breton dans un double but : animer la vie religieuse des paysans monolingues, mais aussi maintenir les populations rurales bretonnantes dans le cadre d'une morale personnelle et sociale très conservatrice. De ce mouvement étaient nés dans le cours des deux derniers tiers du XIX^e siècle des revues en breton comme les Lizeriou Breuriez ar Feiz (créées dès 1844 à l'instar de Lihereu Breuriah ar Fé), puis Feiz ha Breiz (inauguré en 1855 et disparu en 1884, mais relancé en janvier 1900, quatre ans avant Dihunamb), puis le Courrier du Finistère (créé à Brest en 1880) ; en breton du trégor comme les Keloio Prezegerez ar Fe (autre homologue plus tardif — 1866 — des Lihereu) et Kroaz ar Vretoned (supplément à la Croix des Côtes du Nord, fondé par F. VALLÉE en 1898, qui cessa de paraître en 1920). Ce mouvement était très lié, par les idées, par la langue et aussi par ses animateurs, au courant bretoniste dont le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ fut le père spirituel jusqu'à sa mort, en 1895.* » LE DÛ et LE BERRE 1980 : 13–14

Aujourd'hui, bien que le rapport au breton se soit modifié pour une grande partie des locuteurs, on trouve encore quelques groupes militants qui continuent à défendre conjointement

la langue bretonne et la foi catholique comme formant un ensemble cohérent. Une association comme *Emglev an tiegezhioù* (l'Entente des foyers), à laquelle est associée la revue et les éditions d'*Imbourc'h*, se situe encore dans la droite lignée de tels discours d'association.

12.3.3 La "moralité", clef de voûte des associations

Si l'association entre langue bretonne, traditionalisme, et foi chrétienne peut fonctionner entre eux, c'est parce qu'ils se trouvent articulés autour d'une cheville discursive qui est celle de la *moralité*. Reprenant un jeu d'associations que nous avons déjà observé dans le *Vocabulaire nouveau* ou chez LE PELLETIER, un tel discours oppose en bloc deux ensembles de valeurs et de pratiques qui forment chacun un réseau cohérent :

cf. p. 235

cf. p. 189

D'un côté, la tradition laïque et républicaine, décrite comme provenant d'une bourgeoisie urbaine méprisante envers les paysans pauvres, et introduisant l'impiété et la dépravation morale dans les campagnes par le goût de la nouveauté et la volonté d'ascension sociale.

De l'autre, celle des paysans, vertueux dans leur piété et la simplicité de leurs conditions matérielles, perpétuant de saines traditions ancestrales, et se fiant aux enseignements de l'Église pour préserver leur moralité.

Le discours moralisateur fournit donc le pivot permettant d'articuler un ensemble de pratiques qui viennent s'y amonceler comme autant de facettes : langue, piété, simplicité, travail, costume, ruralité, système patriarcal (« *Femme qui travaille à son ménage, n'est guère l'objet des cancans.* »), etc. Il fournit un pôle de valorisation directement concurrent au discours révolutionnaires, dont les promesses d'émancipation et d'égalité pourront ainsi se trouver réinterprétées comme une volonté malséante d'ascension sociale (« *Le pauvre qui s'enrichit s'expose grandement à la perdition.* », « *Avec des richesses et des honneurs, de saint on devient diable.* ») mue par la fascination des milieux ruraux envers une ville corruptrice (« *La compagnie des loups est préférable à celle des mécréants.* »). En valorisant les pratiques traditionnelles (« *Le vieux chemin, est celui qui vous conduira le plus sûrement.* »), ce discours entend couper court à un éventuel sentiment d'infériorité rural qui dirige vers les attraits de la modernité. Incitant les agriculteurs à se satisfaire de leur sort (« *La souffrance donne la sagesse (la prudence), et le travail pénible, donne la fortune.* »), il réinterprète une éventuelle volonté de changement sous la forme d'une décadence des mœurs qui gagnerait progressivement la campagne sous l'effet d'un aveuglement des paysans ne connaissant pas la valeur du patrimoine culturel que constitue leur mode de vie rural (TANGUY 1977 : 134–142, cf. aussi pp. 148–149).

Dans un tel discours d'associations, la pratique de la langue bretonne en vient à être décrite comme un symbole de moralité, car garante de la préservation des pratiques ancestrales face à l'invasion d'une modernité corruptrice :

« *Aujourd'hui même, qui donne [à la Bretagne] cette force vitale et cette individualité contre lesquelles se brise la civilisation française ? Qui sauvera dans l'avenir sa simplicité religieuse mille fois préférable [...] à toute l'élégance sceptique des modernes ? Qui la préservera de l'irréligion et de la corruption qui gagnent avec le français les autres provinces, si ce n'est encore et toujours la langue d'or de nos aïeux ?* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1842 : 5–6, cité par TANGUY 1977 : 134–135

Si de tels discours peuvent partager avec celui d'un BARÈRE la thèse selon laquelle la langue bretonne empêche la propagation des nouvelles idées et permet le maintien des anciennes pratiques, la valeur de ce constat s'en trouve retournée, dans la mesure où la position conservatrice

de ces intellectuels bretons leur fait considérer comme une menace ces thèses et pratiques que le révolutionnaire concevait comme une avancée. Le clergé lui-même en vient à présenter la langue bretonne selon les métaphores de la « *muraille de Chine* » ou du « *cordon sanitaire* » qui permet de maintenir les populations rurales à l'abri des thèses corruptrices :

« *J'ai pensé qu'il était utile de porter à la connaissance de vos lecteurs ce fait qui constate l'accord de nos évêques bretons pour la conservation de notre langue nationale, boulevard [c'est-à-dire "rempart"] contre l'invasion de la corruption et de l'impiété* » Abbé LE JOUBIQUX, Revue de l'Armorique, 5 février 1845, cité par TANGUY 1977 : 162–163

La langue bretonne en vient progressivement à se trouver investie d'une dimension symbolique qui lui fait cristalliser toutes les autres résistances du monde rural breton aux changements introduits à la fois par la Révolution et la modernisation :

« *un monument est resté debout, dernier symbole d'une nationalité jadis si vigoureuse : c'est la langue. Qu'on ne s'étonne donc pas si les enfants de l'Armorique ont voué tant d'amour à cet antique idiome. Religion, histoire, tradition, indépendance, la langue bretonne est tout cela pour eux ; c'est elle qui, tandis que la foi s'éteint en d'autres provinces où les populations rurales elles-mêmes se dégradent dans l'impiété, sait conserver parmi les Bretons et les nobles croyances et les fraîches inspirations d'un autre âge.* » COURSON 1840 : 121–122, cité par TANGUY 1977 : 138–139

Si ces auteurs peuvent considérer l'instruction religieuse de la population comme une éducation concurrente à celle que dispensent les écoles publiques, on observe également quelques discours où c'est *l'éducation de la population elle-même* qui en vient à être décrite comme facteur d'une décadence morale : Aurélien de COURSON, par exemple, se plaignant que « *les campagnes étaient inondées de petites encyclopédies* », et en vint à dire, reprenant Charles DUPIN : « *la complète ignorance s'allie à la moindre proportion des crimes contre les personnes, et [...] l'instruction supérieure l'emporte sur tous les autres pour la multiplicité des crimes* » (COURSON 1842 : 224, cité par TANGUY 1977 : 138). Dans ce cadre, l'enseignement du français peut se trouver décrit comme la volonté de détruire une langue bretonne qui serait quant à elle la garante du maintien de la morale traditionnelle :

« *Si l'on veut détruire la langue bretonne et non la diviser en une multitude de jargons, il n'y a d'autre parti à prendre que de faire apprendre le français à tous les enfans. Mais une semblable opération serait-elle utile ? N'est-il pas, au contraire, démontré que la conservation de la foi, des mœurs et de vertus sociales parmi les paysans bretons, au milieu des orages de la révolution, est due principalement à leur langue ? Et ne doit-on pas, au lieu de chercher à la détruire, la conserver dans le degré de pureté où elle existe encore ?* » phrase attribuée au docteur LAËNNEC, cité dans LE GONIDEC 1838 : xviii

12.3.4 La revendication moderniste

Parallèlement à une défense acharnée des traditions, présentées comme menacées par l'impiété et la modernité, et dont la langue devient un marqueur symbolique, on observe chez les intellectuels bretons du XIX^e siècle l'apparition d'un discours présentant la langue comme *moderne*. Pour comprendre dans quelle mesure cette autre valorisation n'est pas contradictoire avec la première, il importe de rappeler quelques observations :

Premièrement, dans son rapport, GRÉGOIRE avait mentionné qu'il lui semblait difficile de traduire les décrets révolutionnaires dans les idiomes locaux, car ceux-ci ne lui semblaient pas disposer d'un vocabulaire permettant de désigner les réalités abstraites et politiques des textes de loi. Nous avons alors observé qu'un tel argument s'avérait avoir des

cf. p. 627

conséquences bien plus larges, puisqu'il pouvait constituer l'amorce d'une caractérisation limitative des usages locaux, qui les cantonnerait aux réalités matérielles du quotidien rural. Dans une période où la diffusion des savoirs semblait devenue inéluctable, on voit bien le danger que faisait peser une telle caractérisation de la langue : il était nécessaire de lui opposer un ensemble de pratiques montrant qu'il était possible de dire le monde moderne en breton.

Deuxièmement, nous avons vu, dans la manière dont l'instituteur se trouvait décrit par un ensemble de termes qui rappelaient le fanatisme religieux, que le discours des intellectuels bretons ne s'était pas contenté de retourner toutes les valorisations révolutionnaires : il a pu également reprendre à son compte certaines des thèses qui furent alors créées (la critique du fanatisme religieux), et en déplacer l'objet pour le faire correspondre à une nouvelle cible (l'instituteur), sans remettre pour autant en question les présupposés qui fondent la critique elle-même.

cf. p. 638

Troisièmement, nous avons vu que les ouvrages d'édification religieuse se présentaient non comme des instruments d'obscurantisme et d'ignorance (c'est le portrait qu'en donnaient les révolutionnaires), mais bel et bien comme une source concurrente d'éducation par rapport à celle dispensée par l'école : là encore (malgré certains discours comme chez Aurélien de COURSON), il s'agissait de reprendre à son compte les valeurs énoncées par les révolutionnaires, et de montrer que le côté breton répondait mieux aux exigences en question que celui de la République. L'éducation religieuse se trouvait valorisée par rapport à sa concurrente par le fait qu'elle assurait le maintien d'une moralité, alors que la progression des thèses républicaines était présentée comme un facteur de désorganisation sociale et d'anomie.

On trouve donc un ensemble de facteurs qui permettent d'expliquer que le discours conservateur breton n'a pas pu se contenter de nier en bloc les valorisations introduites par la Révolution, car alors il se serait enfermé dans une posture qui aurait confirmé le diagnostic d'un BARÈRE ou d'un GRÉGOIRE selon lequel les idiomes locaux étaient rivés au concret et au quotidien, associés au fanatisme religieux, et incapables de transmettre une éducation. Il fallut donc jouer un subtil jeu, et naviguer entre deux eaux, pour pouvoir présenter des positions conservatrices comme pouvant malgré tout être de leur temps, et éclairées. Plutôt qu'une contradiction, on peut considérer que c'est une complexification du schéma de valorisation qui s'ensuivit : alors que les discours, de MAUNOIR à LE PELLETIER, ne pouvaient valoriser la langue qu'en insistant sur son ancienneté, on voit se développer un second schéma de valorisation, qui en valorise l'actualité. Celui-ci a pu apparaître dans un premier temps comme une simple résistance au confinement rétrograde qu'en produisait le discours révolutionnaire, toujours est-il qu'il en est venu progressivement à s'autonomiser, et à valoir pour lui-même.

12.3.4.1 Formalisation des conversions discursives

Il est possible de formaliser un tel processus : si l'on considère les valeurs **Passé (PA)** et **Présent (PR)**, on peut considérer que le schéma initial reposait toujours sur une polarisation univoque :

PA+ / PR-

Le discours révolutionnaire modifie ces valorisations : proclamant une rupture avec toutes les formes existantes dans le passé, renouvelant tant le calendrier que le poids et mesures, et tout ce qui pouvait l'être (« *Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même ; révolutionnons donc aussi la langue* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794)), il introduit un schème de valorisations centré sur le présent, où la passéité devient au contraire une forme d'achaisme :

PR+ / PA-

Un discours conservateur qui se contenterait de valoriser le passé risquerait de se trouver enfermé dans la caractérisation ainsi créée d'une posture rétrograde incapable de prendre en compte les évolutions, et s'agrippant à des usages anciens (« *ces sauvages dont la barbarie l'humiliait, et qui, en plein dix-neuvième siècle, s'obstinaient à garder, avec la braie surannée et les cheveux longs à l'antique, le patois de leurs misérables ancêtres* » (TROUDE et MILIN 1857 : VII)), et doit donc lui aussi s'adapter en adoptant une valorisation du présent.

Pour autant, celle-ci ne désactive pas celle du passé, et les deux formes se trouvent alors à pouvoir cohabiter. C'est alors par certains processus de *conversion* qu'il faudra tâcher de se présenter soi-même sous la polarité positive, qu'il s'agisse de PA+ ou de PR+, et présenter inversement le contradicteur sous celle négative : il s'agira d'être soi-même *authentique* (PA+) sans être *désuet* (PA-), et d'être *actuel* (PR+) sans être *récent* ou simple effet de *mode* (PR-). Inversement, il deviendra possible de retourner les proclamations PA+ ou PR+ de l'antagoniste en les présentant sous une forme PA- ou PR-. On se trouve alors avec un tableau croisé des polarités, dont les valeurs évoluent de manière dynamique selon les processus de conversion :

cf. p. 25

	PA	PR
+	authentique, vénérable	actuel, moderne
-	désuet, dépassé, archaïque	inventé, artificiel, inauthentique

Si l'on perçoit bien par les propos précédents de quelle manière la valeur PR- peut se trouver aisément affectée au discours du modernisme révolutionnaire, on voit aussi qu'il ne semble pas évident de lui assigner celle du PA-, puisque la Révolution ne se positionne discursivement, pour ainsi dire, que dans le présent. C'est donc à une autre tradition intellectuelle qu'il faudra pouvoir assigner cette valeur. Or, le candidat est tout trouvé, dans la mesure où il existe une longue tradition d'ouvrages bretons antérieurs à la Révolution, dont les intellectuels du XIX^e siècle visent à se distinguer. Ceux-ci, que nous avons caractérisé sous la figure du "colinguisme", possèdent deux qualités qui leur permettent de remplir idéalement ce rôle : **d'une part**, ils se plaçaient uniquement dans un rapport de valorisation du passé, ne mobilisant à aucun moment une dimension moderniste, **d'autre part**, dans la mesure où ils mobilisaient de manière décomplexée des apports du français, ils peuvent être facilement rattachés à la figure de l'antagoniste français. On pourra donc construire le tableau croisé des positionnements construits par les intellectuels bretons du XIX^e siècle⁴⁰ :

cf. 11

40. Un tel schéma devra se trouver nuancé par le fait qu'un bon nombre de discours présentera la présence de lexique apparenté au français comme résultant d'une *francisation* ultérieure ayant fait perdre au breton sa pureté originelle (cf. pp. 288, 439). Comme nous le verrons, il n'est pas contradictoire de caractériser un antagoniste à la fois sous les formes PR- et PA-, il s'agit d'un procédé commun qui renforce la critique en la dédoublant sur deux fronts. La présence des "auteurs bretons du colinguisme" dans la case PA- de ce tableau s'explique donc ici, dans notre argumentation, essentiellement par l'impossibilité structurale de positionner un quelconque discours révolutionnaire dans une colonne PA.

	PA	PR
+	auteurs bretons du XIX ^e siècle	
-	auteurs bretons du colinguisme	révolutionnaires et culture française

12.3.4.2 Exemples de valorisations bipolaires

On trouvera quelques exemples de l'apparition d'une telle valorisation bipolaire dans les paratextes de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ. Par exemple, lorsqu'Auguste BRIZEUX présentera la démarche de LE GONIDEC au sein de l'histoire de la langue dans la réédition de sa *Grammaire Celto-Bretonne*, il pourra opposer sa « *décadence* » issue de « *la civilisation nouvelle* » (PR-) aux expressions « *bien de notre temps et lucides pour tous* » (PR+) de son maître. Ces formes linguistiques nouvelles ne seront pas considérées comme des inventions récentes artificielles (PR-), dans la mesure où elles se trouveront présentées comme témoignant d'« *un style sincère et originel* », conforme aux « *sources vives du génie celtique* » (PA+) :

« [...] la Bretagne doit se glorifier de sa langue comme de la plus ancienne de l'Europe ; elle doit l'aimer comme conservatrice de sa religion et de sa moralité.

En face de la civilisation nouvelle, LE GONIDEC a fait ceci que le breton est écrit au dix-neuvième siècle avec plus de pureté qu'il ne le fut depuis l'invasion romaine. La mort du breton, si Dieu le voulait ainsi, serait donc glorieuse. Il faut l'avouer, la langue écrite avait suivi la décadence de la nationalité bretonne. Cette décadence date même de loin, à en juger par le Buhez Santez Nonn, ce mystère antérieur au douzième siècle, traduit encore et avec tant d'habileté par l'infatigable savant. Les écrivains, sans renoncer aux tournures celtiques, aimèrent trop à se parer de mots étrangers. Or, c'est ce désordre qu'a voulu chasser l'esprit critique de LE GONIDEC. Et, chose merveilleuse dont nous-même avons fait l'épreuve en plus d'une chaumière, ses textes, sauf quelques mots renouvelés, sont bien de notre temps et lucides pour tous. Il ne descend pas vers le lecteur, mais il l'élève à lui. Ce n'est plus ce style franco-breton qui ne présente à l'esprit qu'un sens confus et d'une couleur effacée, mais un style sincère et originel qui, lorsque l'ancien mot a été reconnu et saisi, fait briller les yeux du paysan breton et va remuer dans son cœur les sources vives du génie celtique. » LE GONIDEC 1838 : 25–26

De même, alors que nous avons vu que LE GONIDEC, se situant encore en grande partie dans le schéma d'origination celtomane, avait pu valoriser dans son *Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français* l'absence de termes « *pour exprimer des idées abstraites et métaphysiques* » ou « *pour désigner des objets appartenant à des arts nouvellement découverts* » (LE GONIDEC 1821 : VI), comme gage d'une certaine "authenticité" face à des langues plus "récentes", sa réédition augmentée en 1850 par LA VILLEMARQUÉ diminuera cette restriction :

« Ce livre est un répertoire des mots de la langue bretonne, telle qu'elle se révèle dans les auteurs anciens et modernes et telle que la parlent aujourd'hui les paysans armoricains » LE GONIDEC 1850 : IX

Plus nettement, la fin de l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, qui constitue un paratexte introductif à l'édition en 1847 par LA VILLEMARQUÉ du dictionnaire Français-Breton de LE GONIDEC, présentant la contribution de ce dernier dans l'histoire de la langue, sera au contraire l'occasion d'affirmer sa contribution à la modernisation d'un lexique qui le rend en prise avec les réalités de son temps, sans d'être pour autant coupé des racines originelles :

« L'examen des dictionnaires de LE GONIDEC, de ses autres ouvrages et de ceux dont on a lu la liste, publiés depuis 1838, date importante, prouve que la langue bretonne n'est pas aussi pauvre qu'on pourrait le croire, qu'elle a autant d'expressions que les Bretons ont d'idées, et qu'elle suffit par conséquent aux besoins de ceux qui la parlent et l'écrivent. On y

voit aussi qu'elle existe encore à un degré de pureté digne de remarque. Malheureusement, les écrivains modernes ont dû subir les changements introduits dans la prononciation des mots par l'usage qui commençait au XVII^e siècle et que sanctionna le P. MAUNOIR ; ils ont été forcés d'accepter plusieurs expressions telles que l'abus les a faites, c'est-à-dire, avec des consonnes de moins, ce qui altère ou masque leurs racines. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 98

Ce passage explicite clairement l'articulation entre les valeurs PR+ et PA+ :

PR+ : En affirmant la présence de nombreux termes qui montrent « *qu'elle a autant d'expressions que les Bretons ont d'idées, et qu'elle suffit par conséquent aux besoins de ceux qui la parlent et l'écrivent* », LA VILLEMARQUÉ s'oppose directement à une caractérisation réductrice de la langue bretonne qui la présenterait comme devant se cantonner aux réalités concrètes du monde rural, et devant donc céder la place au français pour les expressions plus abstraites ou modernes.

PA+ : En mettant en avant un « *degré de pureté digne de remarque* », LA VILLEMARQUÉ affirme que cette capacité à dire le monde actuel ne résulte pas d'une simple invention récente, mais que la langue possédait, depuis longtemps, le *fonds* lexical le lui permettant. Cette *modernité* du breton n'est donc qu'une *actualisation* (dans les deux sens du terme) de potentialités déjà présentes depuis longtemps.

Cette description lui donne même l'occasion de décrire une situation de *déclin* (PR-) qui vient cacher cette originalité de la langue (« *ce qui altère ou masque leurs racines* ») : la polarisation est ici très explicite, puisque l'on trouve à la fois une datation qui souligne le caractère récent du phénomène (« *l'usage qui commençait au XVII^e siècle* », PR), ainsi qu'une marque axiologique (« *Malheureusement* », -). On constate ici que la mention d'un tel déclin (PR-) n'est nullement incompatible avec la mention des possibilités d'expression de la langue (PR+), dès lors qu'est présentée la figure d'un acteur qui vient, dans le même mouvement *rétablir l'authenticité de la langue* (PA+) en même temps qu'il *montre* par-là même, les *potentialités d'expression actuelle* d'un tel *fonds* ancien. C'est bien entendu LE GONIDEC lui-même qui se trouve présenté comme l'acteur qui joue ce rôle charnière, lui qui *utilise le passé pour affirmer le présent*.

Dans la mesure où ce passage se situe dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, déjà commenté, on perçoit par ailleurs que les « *changements introduits* » par « *l'abus* », par lesquels « *les écrivains modernes [...] ont été forcés d'accepter plusieurs expressions* » témoignent en fait de *l'influence française*, qui s'est exprimée, selon une caractérisation coutumière de LA VILLEMARQUÉ, d'une manière coercitive (« *ont dû subir* », « *ont été forcés* »).

cf. 7.6

Quelques pages plus loin, LA VILLEMARQUÉ articule à nouveau très nettement les deux dimensions d'*authenticité* (PA+) comme *résistance à des invasions* (PR-) qui ôteraient à la langue son originalité, et de *modernité* (PR+), comme *participation au processus de diffusion de la culture*, qui préserve ainsi la revendication d'authenticité du risque de se voir rangée dans un simple *passéisme borné* (PA-) :

« Un phénomène vraiment curieux, c'est de voir aujourd'hui chacun des dialectes vivants de cette langue primitive, partout réduits à l'état rustique, demander partout, comme en Bretagne, une vie nouvelle à la science et à l'érudition, et tandis que les idiomes dérivés semblent converger en Europe vers l'unité par la fusion, eux, rebelles au mouvement général, que du reste ils n'entravent pas, repoussent comme une souillure tout contact avec leurs

voisins moins sévères, voulant toutefois les égaler en politesse et en culture. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 108

On peut ainsi reconstruire directement le tableau des valorisations :

	PA	PR
+	« <i>cette langue primitive</i> », « <i>rebelles au mouvement général</i> », « <i>repoussent comme une souillure tout contact avec leurs voisins moins sévères</i> »	« <i>demander partout [...] une vie nouvelle à la science et à l'érudition</i> », « <i>voulant toutefois les égaler en politesse et en culture</i> »
-	« <i>réduits à l'état rustique</i> »	« <i>les idiomes dérivés semblent converger en Europe vers l'unité par la fusion</i> »

Quelques unes de ces expressions peuvent être expliquées :

Contrairement à « *primitive* » (PA+), la caractérisation de « *rustique* » n'est pas ici considérée comme témoignant d'une positivité. La primitivité se présente comme un caractère donné d'emblée, *toujours déjà là*, comme disent les phénoménologues, alors que la rusticité résulte ici d'une *réduction*. Le participe « *réduits* » permet en effet à LA VILLEMARQUÉ de **retourner** l'argument issu de la Révolution : alors que BARÈRE ou GRÉGOIRE considéraient la rusticité des idiomes locaux comme une de leurs propriétés intrinsèques, LA VILLEMARQUÉ la décrit comme un *résultat*. En accord avec l'histoire de la langue qu'il a écrite dans les pages précédentes de son *Essai*, on sait que cette *réduction* se trouve présentée chez lui comme relevant d'une responsabilité de la France : la langue bretonne, autrefois parlée par les nobles et les érudits, en est venue, sous l'effet des intrigues et des invasions, à se trouver confinée dans les campagnes. Ce caractère archaïque de « *l'état rustique* » (PA-) peut donc lui-même se trouver présenté comme un état relativement *récent* (PR-) qui masque en fait une ancienneté *plus profonde, plus véritable*, de la langue : sa *primitivité* (PA+). L'opposition entre les deux formes de passé, « *primitive* » et « *rustique* », permet donc d'établir une distinction entre un *passé véritablement ancien*, qui doit être valorisé à ce titre, et une *impression d'archaïsme* issue non seulement d'une situation *moderne*, mais d'un rapport *conflictuel* envers la France. Si les deux valeurs, PA+ et PA-, peuvent donc cohabiter, c'est donc parce qu'elles sont *hiérarchisées*, et que, par ailleurs, *l'une d'elle est renvoyée à l'action de la France*, alors que l'autre désignerait une *propriété intrinsèque et immuable* présente dans la langue bretonne depuis la nuit des temps.

cf. p. 288

De la même manière, la cohabitation des valeurs PR- et PR+ s'explique par leur hiérarchisation, ainsi que par le renvoi de l'une à l'influence française, et de l'autre à une spécificité bretonne. On observe ainsi une caractérisation qui présente :

D'un côté, un « *mouvement général* » de convergence « *vers l'unité par la fusion* », qui se trouve ainsi décrit sous la figure PR- car il est associé à une *perte des particularités culturelles* locales dans leur richesse. Dans la mesure où l'évolution ainsi décrite chez ces « *voisins moins sévères* » n'est pas directement associée à l'acquisition d'une culture, mais uniquement à la disparition des particularismes, le fait de se manifester comme « *rebelles* » face à cette évolution, de la « *repouss[er] comme une souillure* » n'est pas considéré comme un signe d'obscurantisme, mais bien plutôt de *préservation* : cette caractérisation insiste sur une dimension déculturante de la modernité face à laquelle la résistance se trouve présentée comme légitime, puisqu'elle implique la préservation d'un patrimoine d'usages particuliers.

De l'autre, l'apport de la modernité se présente également comme la diffusion d'un savoir (PR+), à laquelle il n'est pas possible de s'opposer directement sans passer pour un apologiste de l'obscurantisme. L'association de la nouvelle tendance militante à « *la science et à l'érudition* », la « *politesse* » et la « *culture* » présente son adhésion aux *valeurs positives de la modernité*, et la prémunit ainsi contre d'éventuelles accusations de demeurer dans une forme de *passéisme*. Le fait de se montrer « *rebelle* » aux évolutions précédentes et de « *repouss[er] comme une souillure tout contact* » avec des pratiques culturelles en voie d'unification ne se trouve pas inclus au sein de ce mouvement.

Dans la mesure où la modernité repoussée est celle du « *contact* », de la « *souillure* », de « *l'unité* » et de la « *fusion* », on peut concevoir que cette *mauvaise modernité* possède toutes les propriétés d'une *modernité française* qui tenterait d'assimiler la culture et la langue bretonnes, en conformité avec l'histoire des époques précédentes que LA VILLEMARQUÉ avait déjà tracée dans son *Essai*. Au contraire, dans la mesure où les formes valorisées de la culture trouvent chacune localement (« *partout, comme en Bretagne* ») « *une vie nouvelle* » dans « *la science* » et « *l'érudition* », et cherchent à « *égaler* » plus qu'à imiter les pratiques culturelles parallèles, on perçoit qu'elles sont présentées comme tirant leur modernité de *leur propre fonds*. Ainsi, parallèlement à la construction d'une *mauvaise modernité* qui serait celle des influences mutuelles, et notamment de celle française, on trouve caractérisée une *bonne modernité*, qui se trouve être spécifiquement bretonne.

*
* *

Ces quelques extraits nous montrent de quelle manière il devient possible pour les auteurs bretons du XIX^e siècle de mobiliser *en même temps* une revendication d'authenticité et de modernité, et de se démarquer en même temps d'usage décrits comme dépassés ou trop récents, et ce sans contradiction. On observe, pour réaliser une telle conciliation, des processus de *conversion* discursive des valeurs PA et PR de manière à présenter *une bonne et une mauvaise* ancienneté, et *une bonne et une mauvaise* actualité, puis à renvoyer à son propre camp les caractérisations positives, et les négatives à l'antagoniste. Selon les nécessités stratégiques, l'une et l'autre des dimensions pourront donc être mises en avant, au sein d'un cadre relativement flexible qui se prête à diverses conversions, au gré des associations à construire et des positions préexistantes auxquelles répondre.

12.3.5 La construction d'une désuétude : le colloque dans les *Nouvelles conversations*

On trouve un exemple explicite de l'apparition d'une revendication moderniste, cette fois relativement univoque, dans un passage de l'introduction narrative aux *Nouvelles conversations* de TROUDE & MILIN, déjà mentionnée. Après que la riche parisienne ait essuyé un échec dans sa tentative d'apprentissage auprès de l'instituteur, ainsi que du curé, elle tente d'apprendre la langue par un ouvrage que lui recommande « *son homme d'affaires* ». La manière dont est présenté l'ouvrage permet de voir très rapidement qu'il s'agit d'un colloque dans le style de ceux

cf. p. 1038

cf. p. 635

cf. p. 697

cf. p. 541

que nous avons présentés⁴¹.

« - “Voilà votre affaire, Madame,” dit-il d’une voix triomphante, “permettez que je vous lise l’avis de l’imprimeur : « *Il est particulièrement utile aux habitants de la campagne — Il est également nécessaire aux étrangers qui ont besoin d’avoir des relations directes avec les cultivateurs...* » Ne dirait-on pas que cela a été écrit pour vous, Madame ? L’auteur a pris la peine de traduire cette remarque en breton, pour la plus grande utilité des lecteurs : écoutez comment cela se dit dans cette langue : « *NÉCESSER eo ÉGALAMANT d’ann estranjourien ;* » ce n’est pas bien éloigné du français, n’est-il pas vrai ? et vos oreilles délicates ne sont pas trop écorchées par nos sons barbares ? Mais je poursuis : « *de toutes les éditions, celle que nous offrons au public est la plus correcte et la plus complète. On a élagué ce qui était inutile ou ennuyeux. On l’a beaucoup augmentée de mots usuels.* » C’est donc ici, Madame, observez-le bien, une édition revue, corrigée et augmentée, et aussi profitable qu’amusante, vous m’en direz des nouvelles !” » TROUDE et MILIN 1857 : IX–X

Cette présentation initiale du colloque jouera deux fonctions discursives :

La première consistera à ranger l’ouvrage du côté du *brezhoneg beleg* ou « *jargon mixte* », cf. p. 695 en montrant qu’il contient en fait un mélange de breton et de français : l’expression bretonne « *NÉCESSER eo ÉGALAMANT d’ann estranjourien* », où les mots *nécesser* et *égalamant* sont écrits en majuscules pour souligner leur proximité avec les formes françaises, insistera sur ce point, de même que la phrase qui suivra ce passage : « *La dame trouva que l’échantillon de breton cité par le notaire ressemblait beaucoup à celui de son curé, mais elle mit ce jargon sur le compte du dernier éditeur, et remercia son homme d’affaires de son cadeau, en l’assurant qu’elle prendrait sans tarder connaissance du livre.* » (ibid. : X).

La seconde fonction de cette présentation sera de manifester les proclamations des colloques à une certaine actualité. Ce n’est qu’un peu plus loin que celle-ci se trouvera mise en porte-à-faux lorsque la dame prendra connaissance du contenu très daté de l’ouvrage, créant ainsi un effet de décalage à retardement :

« *Dès le soir, en effet, elle l’ouvrit, et trouvant à la table des matières un Dialogue entre un Parisien et un Breton, elle ne crut pouvoir mieux débiter, pour une première leçon, que par ce chapitre, qui lui semblait tout-à-fait de circonstance, et la mettait à même de causer avec sa servante de basse-cour au sujet de ses poulets et de ses vaches, dont elle devait faire l’inspection le lendemain matin.*

Elle lut, page 98 :

« - <i>N’avez-vous donc pas d’habitudes à la cour ?</i>	- N’hoc’h eus-hu quet <i>habitud</i> ébars el les ?
- <i>Non (répond le Breton.)</i>	- Nan.
- <i>Je vous en donnerai.</i>	- Me a roio d’eoc’h.
- <i>Faites-moi cette amitié.</i>	- Grit d’in an <i>amitié</i> -ze.
- <i>Que vous semble-t-il de notre cour ?</i>	- Petra seblant d’eoc’h eus hon lez ?
- <i>C’est une des plus magnifiques au monde</i> »	- Beza ez eo unan euz ar <i>magnifica</i> zo ar bed.

Craignant de s’être trompée, la dame tourna le feuillet :

« - <i>Quand partîtes-vous de Paris ?</i>	- Peur e partijoc’h-hu a Baris ?
---	----------------------------------

41. Nous n’avons pas trouvé de colloque qui corresponde mot pour mot aux propos présentés ici : il se pourrait donc que les propos soient inventés par les auteurs, néanmoins il est difficile d’avoir une entière certitude là-dessus tant les éditions et variantes sont nombreuses, dans la mesure où nous n’avons pas examiné dans leur exhaustivité la totalité de ces ouvrages. Par ailleurs, Christian Joseph GUYONVARC’H remarque que c’est une constante, malgré les rééditions nombreuses, de ne pas mettre à jour les informations factuelles des colloques, les faisant ainsi se trouver en décalage envers leur époque (GUYONVARC’H 1987 : 204–210).

- Il y a quinze jours.
- Où était le roi ?
- Il était à Versailles.
- Avez-vous vu notre ambassadeur ?
- Oui, il a fait une belle entrée.
- Avez-vous été en notre cour, voulez-vous m'y mener ?
- Je le veux bien.
- Où étiez-vous l'été passé ?
- J'étais à l'armée du duc de Vendôme. »
- Pemzek dez zo.
- Peleac'h edo ar roue ?
- E Versailles e oa.
- Guelet hoc'h eus-hu hon ambassadeur ?
- Ya, gret en deus eun entré gaer.
- Bet ouc'h hu en hon lez ? C'houi euteur va c'has d'y ?
- Contant houn.
- Peleac'h e ouc'h-hu an han tremenet ?
- E oan en arme an duc a Vandom.

La dame laissa échapper le livre. « Pour le coup, mon bon notaire qui me parlait de mes *vassaux*, me renvoie trop au temps où j'en aurais eu, et je ne vois pas ce que mes canards et mes poules, et ma vachère et toute ma basse-cour que je veux mettre en ordre, ont à faire avec la cour de Versailles, le roi LOUIS XIV et le duc de Vendôme ? » — *En disant cela, elle jeta au feu la nouvelle édition du Colloque Français et Breton, revu, corrigé, augmenté, et prétendu utile et amusant. Mais ce coup d'État féminin, pas plus, du reste, que le recueil de Dialogues surannés en jargon mixte dont elle vit flamber les feuillets avec joie, n'eût été de nature à la faire avancer dans l'étude de la langue bretonne [...]* » TROUDE et MILIN 1857 : X–XII

L'effet de décalage entre le contenu dépassé de l'ouvrage et les proclamations d'actualité se trouve ici redoublé par la répétition des qualificatifs visant l'ouvrage : « *En disant cela, elle jeta au feu la nouvelle édition du Colloque Français et Breton, revu, corrigé, augmenté, et prétendu utile et amusant.* »⁴². L'extrait de dialogue présenté par TROUDE & MILIN montre ainsi que les colloques renvoient à une période féodale, qui se trouve résumée par la lectrice sous l'expression : « *la cour de Versailles, le roi LOUIS XIV et le duc de Vendôme* ». L'intérêt de cette caractérisation est donc de montrer que, malgré le discours globalement conservateur de ce courant militant, il convient néanmoins de se distinguer d'une approche qui sera présentée comme dépassée.

On ne pourrait pas comprendre un tel processus de démarcation si l'on se contentait d'interpréter le discours dans intellectuels conservateurs bretons du XIX^e siècle comme une simple réaction qui viserait à prendre le contre-pied systématique des positions républicaines et progressistes : ce n'est que par l'apparition d'une bipolarité des valorisations, telle que nous l'avons décrite, que l'on comprend les raisons pour lesquelles les auteurs ressentent le besoin de valoriser une certaine modernité pour le compte, afin de se détacher d'une caractérisation archaïsante de la langue bretonne qui se diffusa depuis la Révolution. Or, comme nous l'avons vu, dans la mesure où la posture révolutionnaire elle-même peut difficilement être convertie sous une quelconque forme du passé, il faut trouver une autre figure à laquelle attribuer la valeur PA-. La tradition précédente d'un rapport colinguiste au breton pourra endosser ce rôle à la perfection, et l'on voit ici que dans l'expression « *recueil de Dialogues surannés en jargon mixte* », la négativité du passé se trouve directement associée à l'ouverture vers des formes linguistiques issues du français.

42. L'effet de *décalage à retardement* se trouve aussi produit par l'usage du termes « *vassaux* » par l'homme d'affaires : on le trouve une première fois dès le début de l'introduction (« *elle n'avait oublié qu'une chose, c'est de savoir si elle pourrait entendre ceux que son homme d'affaires appelait, en vieux style, les vassaux de Madame* » (TROUDE et MILIN 1857 : v)), mais la véritable fonction de cette expression n'est explicitée que 7 pages plus tard par l'expression : « Pour le coup, mon bon notaire qui me parlait de mes *vassaux*, me renvoie trop au temps où j'en aurais eu. On perçoit ainsi que la mise en scène narrative de l'introduction produit d'autres procédés rhétoriques qui mobiliseraient un cadre d'analyse adapté.

La tradition des colloques s'en trouvant discréditée, à la fois par son usage qui accueille des formes françaises, et pour le caractère dépassé des propos qu'ils contiennent, TROUDE & MILIN peuvent présenter leur propre ouvrage comme adapté aux besoins du temps présent, par l'intermédiaire du « *voisin de campagne, obligeant et instruit* », qui vient à l'aide de la bonne dame en l'informant sur l'existence d'ouvrages plus actuels :

« *Il lui apprit que des habitants du pays, moins dédaigneux de l'idiome du peuple que la sourcilleuse école des grammairiens à titre d'office, allaient mettre au jour de nouvelles Conversations en Breton et en Français, à l'usage des personnes de notre temps, vivant à la campagne, et non des seigneurs de la cour de LOUIS XIV.*

En attendant, pour la familiariser avec le breton, il vint de temps en temps lire avec elle soit les Chants Populaires de la Bretagne, recueillis par M. de LA VILLEMARQUÉ, soit le recueil de Proverbes fait par M. BRIZEUX, et offrit aux enfants de la dame un excellent opuscule du colonel TROUDE, intitulé Mignoun ar Vugale, ou l'Ami des Enfants, qu'il prit plaisir à leur traduire. » TROUDE et MILIN 1857 : XII–XIII

Les ouvrages ici présentés se trouvent ainsi tous décrits comme étant « à l'usage des personnes de notre temps » : la protection face à une caractérisation restrictive et passéiste de la langue bretonne provenant des révolutionnaires s'est donc opérée en projetant cette même caractérisation sur un courant précédent d'auteurs bretons dont ceux du XIX^e siècle peuvent alors se distinguer.

*

* *

On perçoit donc que la réaction bretonne à la caractérisation politique de la langue par les révolutionnaires produit un positionnement ambivalent et complexe : si certaines des associations d'idées alors produites peuvent être directement reconverties à titre négatif (présenter la démocratisation des structures sociales comme une désorganisation, la lutte contre la religion comme la progression malsaine d'une impiété corruptrice, l'idéal d'émancipation sociale comme une ambition déplacée, etc.), d'autres sont reprises à titre de *topos*, et simplement retournées, en redéfinissant les lieux de l'association (définir un fanatisme républicain contre la figure du fanatisme religieux, proposer une éducation chrétienne comme alternative à l'éducation républicaine, etc.). Dans ce schéma complexe, les valeurs de la "tradition" et de la "modernité" se trouvent ainsi investies chacune de deux polarisations possibles par chacun des camps, et ce n'est que par une dynamique de retournements et de conversions que chacun parvient à défendre pour lui-même un versant positif à la fois dans la modernité et l'ancienneté, et à attribuer les deux versants négatifs à son antagoniste. Le cadre des valorisations temporelles se dédouble alors par rapport à l'époque précédente, où seule la dimension de l'ancienneté se trouvait mise en avant.

Si les évolutions que nous avons abordées ont surtout présenté jusqu'ici les *investissements symboliques* discursivement attribués à la langue par le biais d'un *jeu d'associations* avec d'autres types de pratiques (piété, moralité, travail, costume, culture, tradition, etc.), il convient maintenant d'observer de quelle manière la politisation de la langue bretonne manifeste aussi ses effets dans un *travail effectué sur la langue elle-même*. La démarche des intellectuels bretons du XIX^e siècle consistera en effet fortement à *réformer* la langue bretonne. On observera dans ce travail la même ambivalence que dans les investissements symboliques qui lui sont associés : si, **d'une part**, ces auteurs manifesteront une forte tendance au purisme par le rejet des

formes linguistiques apparentées au français, **d'autre part**, la volonté de rationalisation et d'établissement d'une norme linguistique manifesterà un rapport à la langue qui reprendra les grandes lignes du travail d'uniformisation et de codification de la langue française.

12.4 Ordre et unité

Parallèlement au discours qui opère des associations entre la langue et un ensemble de pratiques extérieures (religion, mœurs, politique), le courant de ces auteurs du XIX^e siècle opère également un travail *sur la langue*, qui se manifeste tant dans les discours tenus à son sujet que dans des actions visant à la remodeler (épuration et création lexicale, élaboration d'une norme, rationalisation de la description grammaticale et des usages, etc.). Ces deux dimensions des associations extérieures à la langue et du travail sur elle se trouveront pourtant étroitement articulées, dans la mesure où l'on retrouvera l'antagonisme envers la France parmi les justifications de certaines démarches. Par exemple, LE GONIDEC présentera son entreprise de description grammaticale non comme une initiative personnelle, mais bien plutôt comme la *révélation* d'un *génie de la langue* déjà présent depuis longtemps, témoin d'une rationalité spécifique au breton, mais ayant été masqué sous contact de l'influence française. La formulation des règles de grammaire se présentera donc comme la mise au jour d'un esprit breton, inscrit dans la langue, imposant son autorité par son statut de rationalité ancestrale enfouie dans l'esprit breton. Une telle présentation de la grammaire verra donc émerger comme une nécessité l'établissement d'une norme linguistique, présentée comme la plus fidèle expression de cet esprit typiquement breton, et qu'il faudrait donc suivre à cet égard. Dans la mesure où c'est l'influence française qui sera considérée comme ayant masqué cette rationalité intrinsèque et diversifié les usages, l'appel au regroupement de tous les locuteurs derrière une norme commune figurera un acte de résistance permettant de renouer avec un esprit authentiquement celtique.

12.4.1 La rationalité de la langue

À la fin de son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (GRÉGOIRE 1794), GRÉGOIRE propose de « révolutionner notre langue » pour la rendre plus rationnelle et systématique. Sous l'influence directe du philosophe CONDILLAC⁴³, il établissait un lien net entre la langue et la rationalité, et considérait donc qu'une systématisation de la langue française permettrait non seulement de la rendre plus accessible aux populations, mais aussi de renforcer la rigueur intellectuelle de ses usagers⁴⁴.

Si l'on peut être tenté de comparer à la démarche de GRÉGOIRE celle de LE GONIDEC, qui visera un *résultat* globalement similaire, à savoir la rationalisation de la langue bretonne, en

43. « Les mots étant les liens de la société & les dépositaires de toutes nos connoissances, il s'ensuit que l'imperfection des langues est une grande source d'erreurs. CONDILLAC vouloir qu'on ne pût faire un raisonnement faux sans faire un solécisme, & réciproquement : c'est peut-être exiger trop. » (GRÉGOIRE 1794)

44. Les mesures qu'il propose sont les suivantes : « opérer sur l'orthographe des rectifications utiles », « fixer » les « équivoques » et « incertitudes » de la langue, faire réaliser un nouveau dictionnaire et une nouvelle grammaire pour prendre en compte les changements de sens introduits par la Révolution (il prend l'exemple du terme **souverain**), multiplier les termes du lexique pour « exprimer toutes les pensées, tous les sentimens & leurs nuances », augmenter le nombre « d'imitatifs, d'augmentatifs, de diminutifs & de péjoratifs », ainsi que de « privatifs » (il propose comme éventualité « d'emprunter des idiômes étrangers les termes qui nous manquent, & de les adapter au nôtre, sans toutefois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule » (ibid.)), et enfin, « de faire disparaître toutes les anomalies résultantes, soit des verbes réguliers & défectifs, soit des exceptions aux règles générales. ».

revanche il faut bien voir que les *raisons* invoquées par le grammairien breton pour une telle opération ne relèvent pas du même ordre que pour le révolutionnaire : pour LE GONIDEC, il ne s'agit pas de rendre la langue plus systématique pour rendre les locuteurs plus rationnels, en vertu d'une association entre langue et pensée, mais bien plutôt **d'une part**, d'œuvrer à la reconnaissance du breton en montrant son « *organisation* » originelle, **d'autre part**, de ramener la diversité des usages à une forme commune, établie sur la "raison" et non plus sur "l'usage".

12.4.1.1 Restituer la logique originelle dévoyée

Nous avons déjà eu l'occasion d'observer la manière dont LE GONIDEC mêlait les caractères d'« *antiquité* » et d'« *organisation* » de la langue, dans un raisonnement circulaire, comme deux raisons de revaloriser la langue bretonne aux yeux des savants extérieurs.

cf. p. 260

« *Si, pour quelques esprits prévenus, ennemis prononcés de toutes recherches, la langue Celto-Bretonne n'est qu'un jargon grossier, elle offrira toujours aux véritables savans une abondante moisson d'observations curieuses, soit par son caractère d'antiquité qui respire dans toute son organisation, soit par la solidité de cette organisation qui a résisté aux coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans.* » LE GONIDEC 1821 : v

La mise en valeur de la régularité de la langue par LE GONIDEC repose donc sur une anticipation des *topoi* de son lectorat, le lexicographe considérant que les « *personnes instruites* » valoriseraient d'autant plus un usage linguistique qu'ils y percevraient de la logique et de la régularité⁴⁵. Il s'agirait donc pour lui de lutter contre un préjugé selon lequel la langue bretonne ne serait qu'un « *jargon grossier* », soit une langue illogique et désorganisée, pour montrer au contraire qu'elle soutient la comparaison avec les autres, en proclamant qu'elle serait « *aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes et vivantes* » :

« *Si des personnes instruites avaient pu se laisser prévenir contre la langue Celto-Bretonne, pour n'en avoir pas connu l'organisation, je me flatte qu'après en avoir lu avec attention la Grammaire, après en avoir parcouru le Dictionnaire, elles reconnaîtront dans ce prétendu jargon, une langue aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes et vivantes, et elles renonceront, de bonne foi, à leur injuste prévention.* » *ibid.* : vi

Ainsi, la "rationalisation" opérée par LE GONIDEC peut certes consister aussi en partie à modifier les usages de manière à les rendre plus réguliers, mais elle est aussi et avant tout décrite comme la *révélation* d'une *rationalité déjà présente* dans la langue, mais qui n'était *pas encore perçue*. Il faut alors rappeler que LE GONIDEC, certes lexicographe, est aussi l'auteur d'une *Grammaire Celto-Bretonne* en 1807 : le grammairien, en subsumant la diversité des usages sous une loi commune, incarne ainsi par excellence la figure de celui qui introduit un regard systématique sur des usages dont on ne saisit pas la logique implicite au sein des conversations quotidiennes⁴⁶.

45. On pourrait considérer, mais sans savoir exactement à quel point l'association est consciente pour LE GONIDEC, que c'est le *topos* condillacien associant rationalité de la langue et rigueur du raisonnement qui est tenu par le grammairien pour répandu chez ses lecteurs.

46. Il faudrait à ce titre étudier la rupture introduite par la *Grammaire* de LE GONIDEC par rapport aux précédentes (notamment celle de MAUNOIR en 1659, celle, restée manuscrite, de LE PELLETIER en 1716, et celle de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1738)). On peut supposer que le décalage entre un rapport *pratique* à la langue, correspondant à la démarche colinguiste, et un rapport à *la langue prise pour elle-même*, visant à mettre à jour sa systématisme, dont nous observons l'émergence dans ce chapitre, devrait suivre dans les grammaires une démarche parallèle à celle des dictionnaires. On trouve ce décalage clairement affiché dans la *Préface* à la seconde édition de la *Grammaire* : « *Mon but, en faisant paraître la Grammaire Celto-Bretonne, n'a point été de montrer la langue dans tel ou tel dialecte en particulier, ni même de la montrer aux Bretons en général : l'usage habituel leur suffit*

Cette révélation d'une *systematicité déjà présente* dans la langue passe certes, pour LE GONIDEC, par un travail *théorique* visant à regrouper sous une même règle des usages apparemment variables, mais aussi par une démarche *historique*, et par conséquent *politique*, puisque cette difficulté à percevoir la logique interne de la langue repose selon lui sur deux variations introduites récemment (PR-) : une diversité d'orthographe dans les « *écrits modernes* », chacune soumise au « *caprice de l'écrivain* », et « *l'introduction d'un assez grand nombre de mots français* ».

« *La plus grande preuve de l'antiquité de la langue bretonne, c'est que jusqu'à présent il ne s'est rencontré aucun savant qui ait pu nous faire remonter à son origine, nous montrer ses premiers pas et sa marche progressive. Les écrits les plus anciens en cette langue ne diffèrent, dans les règles de la grammaire, des écrits modernes que par la dissemblance d'une orthographe livrée jusqu'au dix-neuvième siècle au caprice de l'écrivain. L'introduction d'un assez grand nombre de mots français, surtout dans le voisinage des villes, a pu défigurer la langue; mais son organisation n'en a point été altérée, et c'est cette organisation que l'on peut présenter à l'admiration des philologues instruits.* » LE GONIDEC 1838 : V-VI

La mention du « *voisinage des villes* » montre bien que la francisation du lexique se trouve toujours interprétée ici selon un schéma d'association entre les pratiques linguistiques et les évolutions sociales et morales. Si ces changements ont pu « *défigurer la langue* », LE GONIDEC considère que l'« *organisation* » ou le « *fond* » de la langue est demeuré stable, et qu'il suffit, par un même mouvement, de *remonter à ses principes* comme on *remonte à l'origine* pour observer quelque chose comme une *nature profonde* conservée depuis l'Antiquité :

cf. p. 45

« *C'est pour conserver le souvenir de cette langue que l'on réunit ici les règles, qui n'ont rien à envier, pour la méthode, aux langues les plus vantées des temps anciens et modernes.* [...]

Les différences qui se présentent dans la prononciation du breton, suivant les cantons, ne doivent pas arrêter les philologues; ces différences n'altèrent en rien le fond de la langue, soit dans ses radicaux, soit dans la construction. Il suffira seulement que je fasse remarquer les nuances particulières à chaque dialecte, et ces nuances sont à peu près semblables à celles qui distinguaient les anciens dialectes de la Grèce. » *ibid.* : IX

La grammaire suit donc un but éminemment politique, puisque une langue dont « *les règles [...]* n'ont rien à envier, pour la méthode, aux langues les plus vantées des temps anciens et modernes », comparée au grec antique (PA+), mais qui s'est trouvée « *défigur[ée]* » dans une période récente, notamment sous l'influence française (PR-), pourra donc retrouver le prestige qui lui est dû dès lors que l'analyse grammaticale aura gratté la couche superficielle d'innovations sous l'influence française, et sera remontée au « *fond de la langue* ».

Y compris lorsque LE GONIDEC devra, pour des raisons didactiques, « *préférer l'alphabet le plus rapproché de la prononciation française* », dans la mesure où son ouvrage s'adresse essentiellement à un lectorat francophone, il pourra prendre la précaution de mentionner qu'un tel rapprochement n'implique pas que se trouvent « *défigurés* » les usages locaux, tant leur constitution originelle (« *aucun des mots Celto-Bretons n'a de sons muets* ») les tient à l'écart des « *irrégularités de l'orthographe française* » :

« *Ne connaissant pas de type commun auquel on puisse comparer les diverses prononciations, et devant en adopter un, j'ai cru devoir préférer l'alphabet le plus rapproché de la prononciation française; mais comme aucun des mots Celto-Bretons n'a de sons muets, ses*

sans doute. Le désir seul de présenter quelques éléments utiles aux recherches aussi curieuses que savantes de l'Académie celtique m'a déterminé à mettre au jour le fruit de mon travail. » (LE GONIDEC 1838 : XII). Outre l'éventualité de percevoir dès cette époque la naissance d'un rapport « *scriptural-scolaire* » à la langue bretonne (LAHIRE 1993), il faudrait encore étudier ce phénomène parallèle au prisme de la notion de "grammatisation", introduite par Sylvain AUROUX.

radicaux et leurs composés ne se trouveront pas défigurés par les irrégularités de l'orthographe française. » LE GONIDEC 1821 : VIII

On comprend alors pourquoi LA VILLEMARQUÉ, résumant rétrospectivement la démarche de son maître, pourra la présenter comme soumise à un « *but honorable et patriotique* » :

« *En prenant la plume pour écrire sa Grammaire et son Dictionnaire breton-français, il n'eut point la prétention d'apprendre leur langue à ses compatriotes ; il voulut déraciner complètement le préjugé qui faisait regarder la langue bretonne comme un jargon barbare indigne de fixer l'attention d'une critique éclairée ; il voulut prouver qu'elle est aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes ou vivantes, et soumettre ses titres à l'examen des hommes instruits. Ce but honorable et patriotique, il l'a facilement atteint : tous les amis de la vérité, ceux même d'un jugement difficile, n'ont pas hésité à le reconnaître.* » LE GONIDEC 1850 : VIII

Le colonel TROUDE, un de ses disciples, aura bien compris cette association entre l'ancestralité des usages et leur rationalité lorsqu'il défendra, dans une réédition abrégée du dictionnaire de son maître, le graphème <k>, introduit dès la grammaire de 1807, et qui fit l'objet de critiques par des auteurs qui lui préféreraient le <qu> plus proche du français :

cf. p. 303

« *Ha fors zo d'e-omp-ni pe hi a zo kaer, pe hi a zo divalo, pa'z eo gwir ez eo tra hon re goz, ha, gwella zo, pa'z eo gwir ez eo hervez ar reiz hag ar skiant vad!* » (LE GONIDEC 1860 : VII)

Et nous nous moquons qu'elle soit belle ou laide, quand il est vrai qu'elle est celle de nos ancêtres, et, le mieux qui soit, quand il est vrai qu'elle est selon le droit et le bon sens! (nous traduisons)

De même, dans son propre *Dictionnaire français et celto-breton* en 1842, le colonel fera figurer un « *Tableau des verbes dont l'infinitif a varié par suite d'abus* » (TROUDE 1842 : LVI–LXI), les infinitifs déclarés « *irréguliers* » y sont ainsi décrits comme résultant d'un « *abus* » qui les avait « *vari[er]* ». En consignait les « *infinitifs réguliers* »⁴⁷, LE GONIDEC revient donc à une pureté originelle attendue, où la langue bretonne devait être entièrement logique, avant de subir ses désorganisations.

*

* *

Ainsi, contrairement à la rationalisation de la langue prônée par Henri GRÉGOIRE, la rationalité introduite dans la langue bretonne par LE GONIDEC l'est plus par *son regard* que par *une action entreprise sur la langue* : ce regard est d'abord celui d'un *grammairien* qui *dégage des lois régulières*, là où, avant lui, on ne voyait que désordre et diversité. Montrer cette régularité est perçu par LE GONIDEC comme un acte qui revalorisera directement la langue aux yeux de ceux qui estiment d'autant plus un usage qu'ils le perçoivent comme rationnel. Mais la démarche militante va plus loin : dans la mesure où il considère une partie du désordre comme introduite dans la langue, *récemment, sous l'influence française*, alors la présentation

47. TROUDE commente ainsi le tableau : « *M. LE GONIDEC emploie de préférence l'infinitif régulier, mais on peut dire que l'autre est plus usité dans le langage.* » (TROUDE 1842 : LVI). Ce que les auteurs nomment « *irrégulier* » correspond en fait à des formes allomorphes du suffixe de l'infinitif, et le « *régulier* » correspond donc à la construction de formes analogiques, où les suffixes attribués sont les plus répandus. À titre de comparaison, on pourrait considérer que la démarche, appliquée en français, consisterait à attribuer des suffixes en *-er* et en *-ir* pour les verbes dits du "troisième groupe". Pour ceux commençant par la lettre <A>, on a ainsi : *alana / alanat*; *ambrouga / ambroug, ambrouk*; *amouka / amouk*; *ansavout / ansav, ansao*; *aotrêa / aotren*; *ara [noté "non usité"] / arat*; *astenna / astenn*; *antella / antell*.

d'une *rationalité originnaire et intrinsèque* vise également à *caractériser les spécificités d'un esprit breton*, qui raisonnait d'une manière bien spécifique et régulière avant la désorganisation française. Mettre au jour cette rationalité, c'est donc également *se départir d'une influence française jugée désorganisatrice, et revenir à un ordre originnairement breton* : on perçoit alors à quelle point les préoccupations linguistiques sont proches de celles politiques.

12.4.1.2 "Ordre", "règle", "loi" : entre le rationnel et le relationnel

Si la question de l'organisation joue un rôle politique externe, dans le rapport à la France, elle en joue également en interne : les usages du breton sont alors présentés comme livrés à la fantaisie de chaque auteur, et il s'agit pour LE GONIDEC et ses disciples d'introduire un usage commun fondé sur la raison. Contrastant avec la démarche d'un Pierre de CHÂLONS qui pouvait déclarer que « *Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple.* » (CHÂLONS 1723 : IV), ce sont maintenant des termes comme « *caprice* » et « *anarchie* » qui se trouvent fréquemment employés pour désigner la situation linguistique, et l'on peut considérer que les auteurs bretons du XIX^e siècle introduisent une *thématique de l'ordre*. Par opposition à cette variété qui en devient décrite comme un désordre suite à des troubles linguistiques, la démarche du *Reizer ar Brezoneg*⁴⁸ se trouvera donc décrite par LA VILLEMARQUÉ comme une nouvelle référence pouvant servir de base pour un usage commun tant elle a su présenter la langue sous un jour rationnel : « *aucun Dictionnaire français-breton n'en approche pour l'exactitude, l'ordre, la méthode et l'utilité qu'on en peut tirer* » (LE GONIDEC 1847 : I). Le terme "ordre", d'usage régulier, peut alors s'entendre en ses deux sens, à la fois logique et politique, et l'on peut là aussi percevoir la dimension politique d'une position qui dévalorise la diversité des usages et prône le recours à une pratique *rationnelle commune* :

« *Grâce à lui, l'autorité remplace l'anarchie, la règle succède au caprice, l'unité règne aujourd'hui sous le rapport de l'orthographe, du vocabulaire et de la syntaxe ; des principes communs et généraux prévalent sur les coutumes locales ; une pratique constante s'établit, et les Bretons peuvent désormais écrire et parler correctement et uniformément leur langue, plus pure et mieux cultivée qu'elle ne le fut jamais.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 103

De même que le terme "ordre" est polysémique, on perçoit qu'il en est de même pour celui de "règle" : s'il peut désigner à la fois une formule synthétique qui manifeste la régularité des usages linguistiques observés, il peut aussi, dans le discours de LA VILLEMARQUÉ, devenir synonyme d'« *autorité* », et « *unité* », antonyme d'« *anarchie* » et de « *caprice* ». La perspicacité du grammairien peut ainsi s'en trouver réinvestie comme inaugurant une démarche qui « *a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières* » :

« *Si une critique peu familiarisée avec la langue bretonne, quoiqu'éclairée d'ailleurs et bienveillante, a trouvé que l'auteur aurait pu simplifier son livre en généralisant davantage et ramenant à la règle ce qui n'en est que l'application ou l'exemple, les hommes les plus versés dans cet idiome et qui savent quels milliers de modifications subit, selon les localités, la pensée dans la bouche des Bretons, trouvent au contraire qu'il a saisi avec une grande sagacité les lois*

48. "Correcteur du breton" : il s'agit du surnom que lui donneront ses disciples, et qui sera inscrit sur le monument funéraire dressé en son hommage au Conquêt. Alors que LE GONIDEC était mort et enterré à Paris, c'est Auguste BRIZEUX qui « *a demandé que la Bretagne ne laissât point dans un cimetière étranger celui qui avait si bien mérité d'elle, mais l'ensevelît dans sa ville natale du Conquet, sous une pierre druidique.* » (LE GONIDEC 1838 : 23).

générales et partout adoptées de la langue bretonne et admirent avec quelle largeur de coup d'œil il a embrassé, avec quelle méthode il a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières; de telle sorte que, laissant bien loin derrière lui les grammairiens qui l'ont précédé, il devance même pour longtemps ceux qui le suivront. » LE GONIDEC 1850 : IX

La question épistémologique de la perception des régularités dans le divers de la langue et de l'établissement d'un usage rationnel contre la multiplicité de ses variations individuelles, et encore une fois, le terme de "loi" manifeste la même polysémie que les précédents, puisque ce que LE GONIDEC a formulé comme des *lois scientifiques* peut également se trouver promulgué à titre de *loi juridique* de la langue.

« Quant aux Bretons qui parlent leur langue et à qui l'usage habituel suffit sans doute, comme l'a dit LE GONIDEC, il a sans le chercher, exercé sur eux une salutaire influence; grâce à lui, le breton est généralement parlé plus purement qu'il ne l'était des personnes d'une condition supérieure. Il est surtout écrit avec plus d'uniformité, de méthode, de correction, d'élégance par les auteurs et cultivé avec plus de soin qu'à aucune autre époque. » ibid. : VIII

Même l'orthographe peut alors bénéficier de cette ambivalence sémantique de l'*ordre*, de la *règle*, et de la *loi* : elle aussi devient « à la fois nationale et logique », l'observation de principes rationnels permettant de construire un usage partagé :

« on les y trouve rangés par ordre alphabétique avec leur véritable orthographe à la fois nationale et logique, qui peint pour ainsi dire aux yeux la manière de les prononcer » (ibid. : IX)

Pour toutes ces raisons, lorsque le colonel TROUDE citera des auteurs antérieurs à LE GONIDEC dans son dictionnaire de 1842, il s'autorisera à réécrire leur breton, en "régularisant" les infinitifs selon la pratique que nous avons présentée, et en les réécrivant dans l'orthographe de LE GONIDEC⁴⁹ :

« J'ai toujours donné l'Infinitif tel qu'il se trouve dans les textes de M. LE GONIDEC, c'est-à-dire l'Infinitif régulier. Voir le tableau qui termine le Supplément à la Grammaire. J'ai dû aussi ramener à l'orthographe de cet auteur les exemples que j'ai puisés dans divers ouvrages. » TROUDE 1842 : 1

Cette association par laquelle un *usage rationnel* en vient à devenir un *usage commun* par ses qualités d'*ordre* s'opposant au *désordre* nous mène donc directement vers une dimension importante de la démarche de ces auteurs : celle de l'établissement d'un usage commun à titre de *norme*.

12.4.2 Établir une norme linguistique

On sent déjà poindre, dans les discours concernant la rationalité de la langue, l'appel à une norme linguistique commune du breton. Ce point constitue également une innovation si on le compare au rapport colinguiste à la langue : les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles pouvaient certes manifester quelques hiérarchisations entre des usages, mais celles-ci étaient toujours prudentes, souvent polycéphales, et en fin de compte inféodées à la perspective pratique d'une communication adaptée aux particularités des populations. Mais surtout : lorsqu'un usage était considéré comme supérieur à un autre, il n'était pas question pour autant d'en élargir la pratique à la Bretagne entière, ou de prétendre faire reposer l'orthographe sur celui-ci

cf. 11.6

49. On retrouvera la pratique exprimée dans l'édition de 1886, avec toutefois plus de scrupules : « *Ceux des auteurs dont l'orthographe s'écarte de celle de LE GONIDEC, me pardonneront, j'espère, d'avoir modifié leur manière d'écrire; mais j'ai dû tout ramener aux principes de LE GONIDEC. On comprendra facilement que c'est au point de vue de l'acception des mots, et non au point de vue de l'orthographe que les auteurs sont cités.* » (TROUDE 1886 : XXXII)

uniquement. Désormais, le discours évolue : la rationalité du breton étant présentée comme un patrimoine ancien et commun, les différences en viennent à se trouver décrites sous la forme d'un désordre nuisible à l'unité bretonne, et favorisant une fragmentation introduite par l'influence française. Par conséquent, il s'agira de *regrouper*, d'*unifier* autour d'un usage témoignant d'une particularité *commune* face à la France, la forme institutionnelle de l'Académie pouvant alors constituer une référence. Dans ce processus, c'est l'usage du Léon qui sera choisi comme point de départ pour l'établissement d'une norme commune, dans la mesure où il est considéré comme le plus facilement compréhensible dans les différents évêchés, et comme la forme la plus éloignée du français.

12.4.2.1 Un génie commun contre un esprit de particularisme

Dans sa *Grammaire celto-bretonne* (1807) et dans son *Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français* (1821), LE GONIDEC codifie donc un usage du breton établi sur la base d'une étude et d'une réflexion : son orthographe est dite « *philosophique* »⁵⁰, sa grammaire se présente, nous l'avons vu, comme révélant la rationalité masquée de la langue, et ses étymologies comme ayant dépassé les errements celtomanes. Si la présentation de son œuvre par LE GONIDEC lui-même demeure généralement modeste, on observera chez ses disciples un discours visant à opposer **d'une part**, les règles qu'il a établies, comme étant dictées par la langue elle-même dont il a su percevoir la régularité, et **d'autre part**, les attachements particularistes de ceux qui le contestent, renvoyés à une forme de paresse ou d'ignorance.

cf. p. 260

On se souvient ainsi que c'est en ces termes de *dépassement des particularismes locaux* subsumées sous « *les lois générales et partout adoptées de la langue bretonne* », que LA VILLEMARQUÉ définissait l'apport de LE GONIDEC :

« [...] les hommes les plus versés dans cet idiome et qui savent quels milliers de modifications subit, selon les localités, la pensée dans la bouche des Bretons, trouvent au contraire qu'il a saisi avec une grande sagacité les lois générales et partout adoptées de la langue bretonne et admirent avec quelle largeur de coup d'œil il a embrassé, avec quelle méthode il a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières [...] » LE GONIDEC 1850 : IX

Ainsi, l'intelligence de LE GONIDEC n'est pas d'avoir *inventé* des usages, mais elle réside dans cette « *largeur de coup d'œil* » et cette « *méthode* » par lesquelles « *il a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières* ». Cette unité, à l'instar de sa rationalité, *se trouvait déjà* dans la langue, et LE GONIDEC se serait simplement contenté de percevoir les points communs qui permettent de dépasser l'apparente disparité des usages dans leur variété.

Cette caractérisation du rôle du grammairien, présenté non comme *présentant un usage particulier à titre de norme commune*, mais bien plutôt comme *saisissant, sous la diversité des usages*, un caractère commun *déjà là* se trouvera ainsi mobilisée lorsqu'il s'agira de défendre LE GONIDEC contre d'éventuelles critiques. Reprenant, à titre d'autorité, une phrase de la *Préface* au dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENNEN⁵¹, LA VILLEMARQUÉ pourra ainsi renvoyer les différentes critiques à une forme d'ignorance de la part de locuteurs uniquement attachés à leur usage local :

50. cf. par exemple : LE GONIDEC 1807 : xii, LE GONIDEC 1838 : xii, TROUDE 1842 : vii, HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 88.

51. « *Entre ces critiques, je m'attends particulièrement d'y trouver ceux qui s'imaginent posséder entièrement la langue Bretonne, parce qu'ils la savent bien de la manière qu'on la parle chez eux, ou au plus à cinq ou six lieux au tour du lieu de leur naissance.* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENNEN 1732 : 8)

« Si cependant ce livre était l'objet d'un blâme à ce sujet, il ne pourrait guères venir que de ces critiques dont se plaignait un lexicographe du dernier siècle, qui s'imaginent posséder entièrement la langue bretonne, parce qu'ils la savent bien de la manière qu'on la parle chez eux, ou tout au plus, à cinq ou six lieues de l'endroit de leur naissance, *déclarant étrangers au breton les mots inusités dans leur localité.*

Il est permis, on en conviendra, d'en appeler à des juges moins exclusifs. » LE GONIDEC 1850 : XII

Si l'autorité de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et l'habileté de la formule sont rhétoriquement avantageux pour LA VILLEMARQUÉ⁵², il faut pourtant remarquer que l'écart est grand entre la démarche de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et celle de LE GONIDEC :

Le premier est reconnu par les lexicographes ultérieurs pour la qualité de ses connaissances dialectologiques pour l'époque, à tel point que Louis LE PELLETIER dira de lui : « *Il possède si parfaitement la langue Bretonne et ses différentes dialectes, qu'on le croit être né et élevé dans chaque diocèse où il prêche.* » (LE PELLETIER 1716 : 5). Il s'agit donc pour lui de consigner dans son ouvrage la **variété des usages** sur les différents territoires de Bretagne, et la critique qu'il anticipe résulte de quelqu'un qui n'en connaîtrait qu'un, et pourrait être surpris de voir apparaître des formes linguistiques différentes des siennes.

Le second, comme on l'a vu, souhaite ramener la variété des usages à un **principe commun**, qui se trouve présenté comme relevant d'une *logique* interne, déjà présente dans la langue, et qu'il ne ferait que révéler : la variété des usages est alors considérée comme un phénomène récent, qui vient cacher un « *génie* » originel de la langue. L'anticipation d'une éventuelle critique porte donc sur quelqu'un qui, ne connaissant que son usage local, ne percevrait pas l'**unité** fondamentale, originaire, et cachée de la langue.

Néanmoins, lorsque ce décalage n'est pas perçu, la formule reste efficace, et elle permet de renforcer une opposition entre l'**unité** de la grammaire révélée et le **désordre** des usages locaux. Ainsi, lorsque la démarche de LE GONIDEC est défendue, ce n'est pas l'œuvre singulière d'un homme parmi d'autres, car celui-ci n'a fait que *recueillir* ce que *la langue lui montrait* : s'en prendre à son œuvre, c'est donc s'en prendre à la langue commune, unique, déjà présente avant d'être rendue visible, et une telle opposition ne pourrait venir que de personnes trop attachées à leur usage particulier pour accepter de s'adapter. C'est l'argumentation que propose, par exemple, TROUDE, lorsqu'il défend l'usage du graphème <s>, repris à son maître :

« Gardons à chaque langue ses particularités et n'arguons pas des difficultés que cela présente aux paresseux.

Comme on le voit encore une fois, LE GONIDEC n'a pas agi par caprice ni par amour pour les innovations ; ce qui l'a guidé, c'est le génie de la langue. » TROUDE 1886 : X

Dans cette argumentation comme ailleurs, on perçoit que LE GONIDEC, malgré sa grande clairvoyance, n'est pas présenté comme ayant *lui-même* instauré la norme : il n'a fait qu'observer un ensemble de règles qui se trouvaient déjà, de manière systématique, dans la langue. C'est donc la *langue elle-même* qui a révélé au linguiste « *ses particularités* » et « *son génie* », que celui-ci s'est contenté d'observer et de consigner. Le fait que les règles établies soient présentées comme *dictées par la langue*, et non comme relevant de la décision individuelle d'un linguiste, qui « *n'a pas agi par caprice ni par amour pour les innovations* », rend beaucoup plus difficile leur remise en question : qui irait contester la logique interne du système, son « *génie* » ? LE

52. Nous avons pourtant remarqué que la construction l'*ethos* de son lectorat comme ignorant, familière chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, est un procédé risqué : cf. p. 142.

GONIDEC, « *guidé* » par la langue, n'est donc, à la figure des prophètes guidés par une voix divine, que l'humble et génial consignateur d'un « *génie* » transcendant qui dépasse son propre esprit et ses propres décisions, mais qu'il a su percevoir en s'y montrant suffisamment ouvert. Au contraire, les séditieux qui voudraient remettre en question ce système établi sont renvoyés à des dispositions individuelles : ici présentés comme « *paresseux* », ailleurs, comme on l'a vu, *ignorants* de cette communauté des usages, ou encore souhaitant se livrer au *caprice* de leur graphie personnelle.

Cette association de toute contestation possible à un particularisme se lira jusqu'à chez Émile ERNAULT, qui défendra l'usage de LE GONIDEC en renvoyant les contestations à un "esprit de clocher" qu'il considère comme bien breton⁵³ :

cf. p. 417

« *Les reproches adressés à LE GONIDEC viennent en grande partie de la répugnance naturelle aux Bretons pour tout ce qui ne se dit pas dans leur paroisse. Ils se moquent du langage les uns des autres : ceux qui ne disent pas 'moc'h, vous êtes, affectent d'y voir le mot moc'h, cochon ; ceux qui prononcent kezekened, des juments, se raillent des kezekegned, qu'ils expliquent par kezek kigned, des chevaux écorchés, etc. Il n'est pas étonnant, non plus, que le Barzaz-Breiz ne soit pas toujours intelligible à tous les Bretons, puisqu'il est un composé de diverses variantes ; mais cela ne prouve pas que beaucoup de ces variantes ne soient pas vraiment populaires.* » ERNAULT 1877 : 10, NOTE 2

Ici il ne s'agit plus de construire la figure du contradicteur comme relevant d'une *ignorance* des usages parlés « *chez eux, ou tout au plus, à cinq ou six lieues de l'endroit de leur naissance* », à une *paresse*, mais bien plutôt à une posture de *fermeture* envers l'extérieur : les Bretons s'opposant à la démarche de LE GONIDEC font preuve de « *répugnance [...] pour tout ce qui ne se dit pas dans leur paroisse* » et « *se moquent du langage les uns des autres* ». L'opposition à une forme unique est donc renvoyée à une nouvelle dimension de l'esprit particulariste : après l'ignorance des autres usages et la paresse de s'y adapter, c'est maintenant sous la forme d'une sorte de xénophobie linguistique qu'elle se trouve présentée.

12.4.2.2 La quête de l'autorité

Dans ce même mouvement où les intellectuels bretons affirment la nationalité bretonne en la distinguant de l'influence française et en produisant un schéma d'originations distinctif, ils produisent également un discours *fédérateur*, où les particularismes locaux tout comme les préférences personnelles doivent s'éclipser derrière l'affirmation de pratiques communes, et donc de valeurs et d'une appartenance partagée. À ce titre, il s'agit d'ériger une autorité. Si l'on perçoit nettement que les disciples de LE GONIDEC ont fait au mieux pour attribuer cette place à leur maître (essentiellement après son décès en 1738), il est intéressant de constater qu'il ne s'agit pas de personne : avant que celui-ci n'acquière la place prépondérante qui lui fut donnée, un imprimeur guingampais, Benjamin JOLLIVET pouvait, en 1734 chercher déjà à regrouper les différents usages du breton sous le patronage de GRÉGOIRE DE ROSTRENEEN dont il rééditait le dictionnaire. Dans ces différents discours d'instauration d'une autorité, on verra également émerger le souhait l'existence d'une Académie de la langue bretonne, qui pourrait décréter les usages à tenir en commun pour corrects.

53. ERNAULT défendra d'ailleurs généralement LA VILLEMARQUÉ et le *Barzaz Breiz*, que ce soit dans ce mémoire (ERNAULT 1877 : 13, note 2), ou dans un texte extrait des Mémoires de l'Association Bretonne, puis publié à part, où il classera LA VILLEMARQUÉ parmi les tenants de la « *véritable méthode scientifique qui doit présider à l'étude du breton comme de toute autre langue, la méthode historique ou critique* » (ERNAULT 1881 : 7).

Le recherche d'une figure unifiante avant Le Gonidec : Comme pour toute analyse d'une évolution historique, on peut être amené à se demander ce que cette modification du rapport à la langue doit aux *personnes* impliquées elles-mêmes (en l'occurrence ici, particulièrement LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ), et ce qu'elle doit à des *effets de contexte* plus larges, qui l'auraient fait se produire, malgré tout, avec quelques changements, même sans les contributions décisives de l'un ou de l'autre. Si LE GONIDEC dépersonnalise son propre rôle dans l'élaboration d'une grammaire et d'une orthographe, nous avons vu qu'il s'agissait essentiellement d'un positionnement rhétorique visant à décrire ses propositions comme *imposées par la nature de la langue elle-même*. Néanmoins, on observe un phénomène intéressant : peu avant que LE GONIDEC n'acquière sa position prédominante, se manifestait déjà dans certains discours le besoin d'une autorité commune sous laquelle il faudrait ranger les divers usages du breton pour les protéger.

En effet, bien qu'ayant, comme nous l'avons dit, publié une *Grammaire* dès 1807 et un premier dictionnaire en 1821, Jean-François LE GONIDEC ne commencera à devenir influent auprès d'une génération de militants qu'à partir de 1834⁵⁴. Ainsi, lorsqu'en cette année 1834, Benjamin JOLLIVET, imprimeur à Guingamp, réédite le dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, il n'a pas encore la figure de LE GONIDEC à ériger comme norme à suivre. Cela ne l'empêche pas de manifester le souhait de l'établissement d'une telle norme, et c'est alors le capucin qu'il prend pour maître. Malgré les imperfections qu'il reconnaît dans son œuvre, il estime en effet nécessaire de s'accorder sur un usage commun, et considère GRÉGOIRE DE ROSTRENEN comme incarnant la meilleure autorité qui serait à même d'égaliser celle de l'Académie pour la langue française. Il présente ce rôle dans un passage au sein duquel il explique pourquoi il n'a pas corrigé certaines des erreurs du dictionnaire réédité :

cf. p. 1006

« FAUSSES DÉFINITIONS, QUE J'AI, À DESSEIN, NÉGLIGÉ DE CORRIGER

EMPHASE, *expression forte et qui dit beaucoup en peu de mots.*

PROSCRIRE, *mettre à prix la tête de ses ennemis.*

CAMPAGNARD, *gentilhomme qui n'a pas hanté le beau monde des villes.*

PRUDE, *sage, etc., etc.*

Ces définitions, qui ne sont rien moins que des contre-sens, se trouvent traduites mot à mot par le breton. Je ne pouvais donc les changer sans faire disparaître en même temps la traduction. Mais il m'a semblé qu'il y aurait à en agir ainsi un inconvénient très-grave ; et, ne me trouvant de choix qu'entre ces trois partis : ou de ne rien changer, ou de retrancher tout-à-fait ces articles, ou d'en remplacer la traduction, j'ai adopté le premier parti par les motifs que je vais faire connaître.

Retrancher totalement ces articles, c'eût été priver d'une infinité de mots dont la connaissance est nécessaire. Il n'y fallait donc pas songer. Remplacerai-je, me suis-je dit, ces définitions inexactes ? Le français, assurément, ne peut que gagner beaucoup à cela ; mais il me faudra alors, pour rendre les nouvelles définitions, introduire dans ce Dictionnaire un breton de localité, qui n'aura pour règles que le caprice d'une ou de quelques personnes au plus. Je pensai, je le répète, que ce serait là une faute grave, immense : car, telle est du

54. À la fin de cette année, il prend sa retraite de l'administration forestière et maritime pour laquelle il travaillait à Angoulême, et s'installe à Paris. Sa maigre retraite (800 fr.) l'oblige à travailler, et il est alors accueilli dans la compagnie d'assurance d'Auguste de GOURCUFF, brittophile convaincu, dont il fréquente les salons, ainsi que ceux des frères de COURCY : c'est là qu'il rencontre la jeune génération, parmi laquelle figure le jeune LA VILLEMARQUÉ, et dont il devient rapidement un mentor. « Pour ces jeunes Bretons, auxquels il manque, pour la plupart, la qualité primordiale d'être bretonnants, l'arrivée de l'auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire ne pouvait qu'être providentielle. Avec son aide, ils pouvaient espérer forger le maître-anneau de la chaîne ancestrale. Tout désigné pour être leur chef spirituel, il fut d'abord leur grammairien, leur "grammaticus". » (TANGUY 1977 : 43).

moins ma conviction la plus intime, le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, fruit de longues et savantes recherches, résultat de notions approfondies avec soin et puisées dans les meilleurs Auteurs, est destiné, maintenant surtout qu'il n'existe plus d'Académie bretonne, à servir d'autorité, et à transmettre pure la langue des anciens Celtes.

Il est indispensable, en effet, de faire choix d'un auteur recommandable, d'adopter ses règles et son orthographe, et de reconnaître qu'on ne saura désormais s'en écarter sous peine de faire mal. Sans cela, chacun se croyant capable de faire des corrections, se créera une orthographe et des règles à sa manière ; et cette langue, si ancienne, si énergique, si féconde en étymologies, ne sera bientôt plus qu'un jargon dont l'étude deviendra impossible. Et ce ne sera pas là l'unique inconvénient : à travers cette confusion d'orthographe, toutes différentes, toutes vicieuses, qui pourra, je le demande, se livrer à des recherches étymologiques ?

*Il me reste à parler d'une centaine d'articles que j'ai conservés, bien qu'ils ne se trouvent dans aucun dictionnaire. Mais pour indiquer que ces mots ne sont pas français, je les ai fait précéder d'une astérisque, de cette manière : *ABBÉCHÉR, etc. Il résulte, comme on voit, de cet arrangement, que, tout en conservant une quantité de mots bretons d'un usage journalier, j'ai rendu toute erreur impossible quant au français.*

[...] *Enfin l'orthographe bretonne du P. GRÉGOIRE a été partout conservée sans le moindre changement.* » GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1834 : XXIII–XXIV

Commençons par remarquer que l'enjeu de la question n'est pas négligeable, puisqu'il s'agit de *faire demeurer, dans la réédition d'un dictionnaire, des définitions ne correspondant pas à l'objet défini*, et ce, *en toute connaissance de cause*. Si JOLLIVET s'autorise une telle pratique, c'est que ses raisons doivent être importantes à ses yeux. Elles le sont en effet : faire autrement constituerait « *une faute grave, immense* » dont la conséquence serait de ne faire du breton « *bientôt plus qu'un jargon dont l'étude deviendra impossible* ». Plus d'une décennie avant les rééditions honorifiques des dictionnaires de LE GONIDEC⁵⁵, on trouve déjà chez JOLLIVET les éléments du discours conservateur que nous avons observé plus haut :

Le spectre de l'anarchie : celui-ci se manifeste sous deux aspects qu'il importe de bien différencier : *d'une part*, la question de la *variété dialectale*, ce qu'il nomme « *breton de localité* », *d'autre part*, celle de la licence que se donne chaque auteur dans ses choix, notamment orthographiques, qu'il décrit alors sous les termes de « *caprice d'une ou de quelques personnes au plus* », et commente : « *chacun se croyant capable de faire des corrections, se créera une orthographe et des règles à sa manière* ».

La volonté d'une conservation : manifestant un objectif de « *transmettre pure la langue des anciens Celtes* », et voulant éviter que la langue ne soit « *bientôt plus qu'un jargon dont l'étude deviendra impossible* » : il est néanmoins à noter que, contrairement au discours d'un LA VILLEMARQUÉ, le déclin linguistique se trouve ici présenté sous la forme d'un *risque potentiel*, et non d'un *état déjà avéré* sous la responsabilité d'un envahisseur français.

cf. p. 288

L'appel à une unification : bien qu'il s'agisse de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et non de LE GONIDEC, JOLLIVET manifeste le même désir de voir les bretonnants se ranger sous une même figure patriarcale. Le dictionnaire de GRÉGOIRE est ainsi « *destiné [...] à servir d'autorité* ». La mention d'une « *Académie bretonne* » disparue est à ce titre intéressant, car l'Académie Celtique, comme nous l'avons vu, ne se donnait pas pour but d'établir une norme linguistique commune, mais bien plutôt de mettre à jour des antiquités qui permettraient de montrer l'antériorité du breton sur les autres langues. Par

cf. p. 277

55. 1847, 1850 par LA VILLEMARQUÉ (cf. p. 1049, 1052), 1860 par TROUDE (cf. p. 1054), jusqu'à 1919 par VALLÉE (cf. p. 1055).

conséquent, il faut bien plutôt penser que c'est l'Académie Française qui se trouve ici désignée, à titre de référence.

Si ces proximités avec un discours ultérieur peuvent être remarquées, on observe que JOLLIVET manifeste peu d'associations entre la langue et la politique, la religion, la moralité, etc. Son propos est essentiellement préoccupé par l'histoire de la langue : sans norme, c'est non seulement « l'étude » du breton qui deviendra impossible, mais aussi les « recherches étymologiques ». Cette absence d'associations politiques ne l'empêche pas de manifester un ton impérieux dans son injonction : « un inconvénient très-grave », « une faute grave, immense », « Il est indispensable », etc.

On peut se demander dans quelle mesure GRÉGOIRE DE ROSTRENEN est ici choisi *pour lui-même*, ou *parce qu'il faut bien un auteur canonique* : si le capucin se voit loué (« le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, fruit de longues et savantes recherches, résultat de notions approfondies avec soin et puisées dans les meilleurs Auteurs »), mais JOLLIVET montre bien en même temps qu'il n'est pas dupe des insuffisances lexicographiques de son œuvre, celles-ci étant justement ce qui justifie son explication. Le fait qu'il souhaite *continuer à suivre* GRÉGOIRE malgré ces lacunes manifeste le fait que c'est bien l'établissement d'une autorité qui constitue sa préoccupation principale. On pourrait, à ce titre, se demander pour quelles raisons JOLLIVET a choisi GRÉGOIRE en particulier, plutôt que Louis LE PELLETIER, par exemple, souvent plus estimé par les auteurs du XIX^e siècle, **d'une part** en raison de sa rigueur, **d'autre part** en ce qu'il anticipe en certaines parties leurs préoccupations.

cf. 12.1

Quoiqu'il en soit, on sent que JOLLIVET est tout à fait conscient du rôle et des effets du processus par lequel s'établit une norme : l'usage de GRÉGOIRE n'est certes pas parfait, mais il importe néanmoins « de faire choix d'un auteur recommandable, d'adopter ses règles et son orthographe ». Par la suite, tout usage qui s'écartera de cette règle devra être considéré comme fautif (« et de reconnaître qu'on ne saura désormais s'en écarter sous peine de faire mal »). C'est donc l'établissement de la norme qui contribue le « faire mal » : c'est au moment où un usage se trouve érigé comme référence que les autres s'en trouveront par-là même rendus périphériques ou fautifs. C'est ainsi une sorte de "raison des effets" toute pascalienne que théorise JOLLIVET : la question n'est pas de savoir si l'usage érigé en norme était au départ le meilleur ou non, mais seulement d'observer les effets de mise en conformité une fois cette norme établie.

Les parallélismes avec l'Académie : De même que nous avons vu que la référence d'une « Académie bretonne » renvoie bien plutôt chez JOLLIVET à l'Académie Française qu'à la Celtique, qui ne s'était pas préoccupée d'unifier la langue, de même, on trouvera chez les successeurs de LE GONIDEC un certain nombre de discours comparant sa démarche à celle de l'Académie, mais aussi à l'*Accademia della Crusca* en Italie⁵⁶ ou de Samuel JOHNSON pour l'Angleterre⁵⁷ (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 97). La comparaison sera avancée non seulement pour l'autorité à accorder à LE GONIDEC (« l'auteur fait loi dans la langue bretonne, comme le Dictionnaire de l'Académie fait autorité dans la langue française. » (LE GONIDEC 1847 : 1)),

56. Fondée à Florence en 1583, elle œuvre pour la promotion du toscan, et publiera un premier *Vocabolario* en 1612, suivi de plusieurs autres. Ses membres utilisaient la métaphore du tri entre le blé et le son pour représenter leur démarche, et le terme **Crusca** désigne justement le son de blé.

57. Le dictionnaire qu'il publia en 1755 fut très influent jusqu'au début du XX^e siècle, et eut un effet décisif sur la normalisation orthographique de certains termes.

mais aussi pour la démarche elle-même, par exemple dans un passage où LA VILLEMARQUÉ se justifie de n'avoir pas consigné ses sources à chaque entrée :

« Mais personne n'a jamais songé à critiquer l'Académie française d'avoir fait ce qu'elle voulait faire en composant le Dictionnaire classique de France, savoir : une œuvre philosophique et pratique, au lieu d'un Dictionnaire historique ; et sans doute nul homme éclairé ne blâmera l'auteur du Dictionnaire classique des Bretons et son humble continuateur d'avoir suivi l'exemple de l'Académie française. » LE GONIDEC 1850 : XII

De même, lorsque Jean MOAL justifie son choix d'avoir adopté l'orthographe de TROUDE & MILIN (reprenant pour une bonne part celle de LE GONIDEC), il calque les différents choix possibles sur une opposition entre orthographes « grecque » et « latine », et souhaite qu'une autorité vint trancher entre les différentes possibilités :

« La forme orthographique suivie par ces deux Auteurs, est la forme Grecque, plus usitée, sinon plus rationnelle, parce qu'elle facilite la lecture du Breton, à ceux qui ont l'habitude de lire du Français. Pour qu'on fasse prévaloir l'une des deux formes, Grecque ou Latine, il serait à souhaiter qu'on fondât une Académie bretonne. Je me contenterai d'ajouter que le Génie de l'Idiome breton est plus important à connaître que sa forme orthographique. » MOAL 1890 : 4, NOTE 1

Ces différentes mentions soulignent encore l'ambivalence des positionnements militants au XIX^e siècle : si l'on observe chez eux un mouvement général de démarcation d'envers les formes linguistiques françaises, en raison des positions politiques qu'ils y associent, ces auteurs peuvent néanmoins revendiquer en reprenant la démarche sur d'autres aspects. Ce phénomène peut sembler d'autant plus étonnant que l'Académie Française est généralement considérée comme particulièrement symbolique de la politique linguistique française, dont ces auteurs rejettent les autres aspects, à commencer par une unification linguistique exerçant sur le breton des effets auxquels ils s'opposent. Il faut néanmoins se rappeler que l'Académie Française n'est pas l'œuvre de la Révolution : elle fut créée en 1634 sous l'impulsion du très absolutiste cardinal de RICHELIEU. Par ailleurs, si elle a manifesté plus tard une opposition à la prise en compte des "langues régionales"⁵⁸, ce n'est pas encore le cas à l'époque, où sa démarche consiste essentiellement à établir un dictionnaire sur des bases lexicales *puristes*, et en actions visant la *standardisation* de la langue. On pourrait continuer à trouver contradictoire l'objectif de *standardisation* avec celui de promotion du breton⁵⁹, néanmoins il semble important, pour comprendre en partie les raisons qui poussent les auteurs à ne pas se sentir dans la contradiction, à distinguer entre deux formes de variété :

La variété dialectale ou "variation diatopique", par laquelle les usages linguistiques varient d'une région à une autre,

La variation individuelle, par exemple dans les usages orthographiques de tel ou tel auteur, qui peuvent différer lorsqu'aucune norme commune n'est adoptée. De même que chaque auteur manifeste des préférences stylistiques qui marquent son "style" personnel, on pourrait considérer que l'orthographe, tant qu'elle n'a pas été standardisée, constitue

58. Elle s'opposera ainsi, le 12 juin 2008, à ce que celles-ci soient mentionnées dans la Constitution française, car cela risquerait de permettre que la France ratifie la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

59. À tel point que l'on pourrait se demander si la notion de "récursivité fractale", proposée par (GAL et IRVINE 1995, IRVINE et GAL 2000, IRVINE 2001), ne s'appliquerait pas ici, poussant des auteurs à promouvoir en interne ce qu'ils dénoncent en externe. Ce serait néanmoins oblitérer les particularités historiques qui poussent les uns et les autres à souhaiter une unification : on perçoit bien qu'un LA VILLEMARQUÉ ne peut pas partager les mêmes raisons qu'un BARÈRE ou qu'un GRÉGOIRE, bien qu'ils en viendront, dans les deux cas, à promouvoir une unification linguistique.

un des paramètres possibles soumis à une telle variation. On constate d'ailleurs, dans le présent corpus, chez de auteurs antérieurs au XIX^e siècle, différentes graphies d'un même terme au sein du même texte.

Bien entendu, ces deux formes de variation sont mutuellement entremêlées : un auteur peut ainsi avoir des usages orthographiques directement déterminés par la prononciation de sa région. Néanmoins, il importe de les distinguer, pour pouvoir établir une palette de nuances possibles dans les démarches d'unification : certains peuvent vouloir uniquement l'adoption d'un usage commun à l'écrit, en laissant aux locuteurs la liberté d'une lecture ou d'usages oraux dans des formes locales, alors que d'autres peuvent souhaiter une unification totale. Comme nous allons le voir maintenant, si ces auteurs considèrent qu'une standardisation doit s'établir, et se reposent pour cela sur les usages du Léon (Finistère nord), ils n'invoquent pas pour cela les mêmes raisons que les promoteurs d'une standardisation du français.

Une *Académie Bretonne* sera fondée en 1922, et présidée par Émile ERNAULT⁶⁰, mais elle ne semble pas avoir eu énormément d'influence. Dans une « *Adresse de l'Académie bretonne à l'Académie basque* »⁶¹, Émile ERNAULT explicitera bien cette nuance quant aux exigences du travail académique :

« *En tout cas, les Académies n'ont point à prendre l'initiative d'un brusque et radical changement ; leur rôle est de constater que la langue s'est mise d'elle-même en branle, et de l'encourager discrètement, pour qu'elle persévère avec une sage lenteur, comme la Nature qui arrive à ses fins sans faire de sauts désordonnés.*

Autre chose est de régler, d'une façon à la fois rationnelle et pratique, des conventions relatives à la forme écrite d'une langue, ou de modifier des faits notables de cette langue elle-même ; tant qu'ils restent d'un usage constant, ils s'imposent :

Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison. » ERNAULT 1925 : 9

Ainsi, ERNAULT considère que ce sont plutôt les choix de chaque auteur, qu'il faudrait unifier sous la forme d'une *convention*⁶², ce qui n'implique pas pour autant à ses yeux de vouloir influencer les pratiques quotidiennes des locuteurs, qu'il décrit comme les « *faits* » qui « *s'imposent* ».

Cette démarche d'académisation du rapport à la norme suivra d'ailleurs son cours, puisque la commission "langue bretonne" de l'I.C.B. (Institut Culturel de Bretagne) créé en 1982, prendra son indépendance en 1999 pour devenir *Ofis ar brezhoneg* (l'Office du breton), qui obtiendra le statut d'institution publique en 2010, sous le nom d'O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne) : il s'agit maintenant de l'organisme de référence en matière de terminologie officielle et de promotion du breton, malgré la contestation de certains locuteurs et militants qui parlent de « *polis ar brezhoneg* » ("la police du breton").

60. Elle est reconnue au *Journal Officiel* le 9 mars 1922. Son nom en breton est "*Breueriez Veur ar Brezoneg*", elle publie notamment des « *Conseils de l'Académie Bretonne aux Écrivains Bretons* » en 1922 dans la revue *Buhez Breiz*, dirigée par Pêr MOKAER. Elle ne doit pas être confondue avec la *Kenveuriez ar Brezoneg* (Confrérie du Breton), fondée en 1894 au séminaire de Quimper, qui prit aussi parfois le nom d'"Académie Bretonne", et qui se chargera essentiellement de traduire des ouvrages religieux en breton.

61. Nous avons trouvé ce document sous la forme d'un livret de 16 pages isolé. Il contient une réponse de l'Académie basque, sous la plume de Georges LACOMBE, il est mentionné comme « *Extrait de la Revue Internationale des Études Basques* ». Celle-ci a pour titre *Revista Internacional de los Estudios Vascos* (RIEV), elle était alors éditée à Saint-Sébastien (*Donostia* en basque), capitale du Guipuscoa. L'*Adresse* de l'Académie Bretonne via ERNAULT (datée du 28 août 1922), tout comme la *Réponse* de LACOMBE furent publiées dans le volume 16, n° 2 de la revue basque, en 1925.

62. Ce à quoi il aura participé en 1907 au sein de l'*Emgleo ar skrivagnerien* qui proposera dès 1908 une orthographe commune pour les "dialectes" de Cornouaille, Léon, et Trégor, ainsi que par les « *Conseils de l'Académie Bretonne aux Écrivains Bretons* », qui proposeront par exemple d'éviter à l'écrit les conjugaisons trégorroises en *meump*, *moamp*, etc., au profit de formes plus communes.

12.4.2.3 Le choix de l'usage du Léon

On se souvient que, lorsqu'il arrivait aux auteurs des deux siècles précédents de présenter des hiérarchisations entre les différentes formes linguistiques, c'était généralement les usages du Léon qui se trouvaient mis en avant, bien que d'une manière non univoque. Lorsqu'il s'agira, pour ceux du XIX^e siècle, de se demander non plus *parmi les différentes formes dialectales, laquelle est supérieure*, mais plutôt *pour établir une norme commune, sur quel usage dialectal s'appuyer*, alors celui du Léon reviendra comme candidat favori. Alors que, dans les déclarations de chacun des auteurs mais aussi au-delà, nous avons cherché quelles raisons pouvaient justifier ce choix, nous observerons que celles-ci ont évolué depuis l'époque du colinguisme, en conformité avec les changements environnant dans le rapport à la langue.

cf. p. 556

cf. p. 564

Pareil à l'attique et au toscan : On se souvient que, dès 1659, Julien MAUNOIR avait formulé une comparaison entre l'usage du Léon pour la langue bretonne et celui de l'attique pour la Grèce antique, ou du toscan pour l'Italie. Il n'est donc pas étonnant que LA VILLEMARQUÉ, comparant la démarche de LE GONIDEC à celle de l'*Accademia della Crusca*, soit lui aussi attiré par une telle comparaison⁶³ :

cf. p. 561

« Comme le dialecte léonais est pour les Bretons la langue générale ou commune, de même que l'attique l'était pour les Grecs, que le saxon l'est en Allemagne, et le toscan en Italie, et qu'il a l'avantage d'être entendu dans toute la Basse-Bretagne, LE GONIDEC s'y est arrêté de préférence [...] » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 95–96

La forme la plus éloignée du français : On se souvient que LE GONIDEC avait théorisé son entreprise grammaticale comme étant directement dictée par la rationalité interne ou le « génie » de la langue : la logique et le particularisme de la langue se trouvaient ainsi associés dans un discours qui renforçait l'autorité du descripteur en présentant son travail comme la mise à jour d'une organisation déjà présente. C'est en raison de cette même logique, en l'occurrence son caractère « plus méthodique », qu'il adoptera plus particulièrement l'usage du Léon. Fait intéressant, cette sélection n'est pas exclusive, puisque dans certaines situations, d'autres dialectes manifestent mieux le « caractère distinctif » ou le « génie de la langue bretonne » : on voit alors dans cette justification des formes dialectales choisies à quel point se trouvent mêlés la question de la logique interne à la langue et celle de sa particularité linguistique⁶⁴ :

cf. p. 662

« J'ai suivi de préférence, en général, le dialecte de Léon, parce qu'il est plus méthodique ; mais toutes les fois que j'ai rencontré dans un autre des sens plus conformes au caractère distinctif des langues primitives, ou des mots d'une expression plus analogue au génie de la langue bretonne, je n'ai pas balancé à les adopter. » LE GONIDEC 1838 : XI

En ce qui concerne LA VILLEMARQUÉ, outre le caractère de « langue générale ou commune » de l'usage du Léon, et la véhicularité affichée (« il a l'avantage d'être entendu dans toute la Basse-Bretagne »), la valorisation de cet usage se trouve en pleine cohérence avec l'histoire de la langue qu'il avait formulée, où ce territoire était présenté comme ayant le mieux résisté aux assauts répétés de l'envahisseur français. Par conséquent, il s'agit aussi de l'usage qui aura été linguistiquement le moins influencé par la langue française, ce qui ne peut que constituer une qualité dans ce cadre de différentialisme exacerbé. Outre la question de l'intercompréhension au sein de la Bretagne, se joue donc aussi dans ce choix celle du rapport à la France : si celui-ci

cf. p. 299

63. Voir aussi : LE GONIDEC 1850 : ix–x

64. On trouve un passage similaire dans la première édition : LE GONIDEC 1807 : x–xi.

ne se caractérise pas par la théorisation d'une logique spécifique à la langue comme chez son maître, c'est dans une description historique que vient s'appuyer le choix de la forme dialectale qui permet le mieux de marquer la différenciation. On trouvera d'ailleurs cette dimension tout à fait explicitée lorsque, décrivant le rapport des dialectes entre eux, LA VILLEMARQUÉ mentionne que la préférence accordée aux usages du Léon n'empêche pas quelques reprises au breton de Cornouaille et du Trégor, mais que celles-ci sont impossibles pour le vannetais :

« Seul, le dialecte vannetais n'a pu offrir aucune ressource en ce genre : les mots y ont perdu la plupart des belles qualités des langues. Ils se contractent, s'oblitérent et se décolorent à mesure qu'on s'éloigne de Léon et des montagnes de Cornouaille, canton où l'idiome est plus riche, plus sonore, plus méthodique qu'ailleurs. Lorsqu'on arrive à Vannes, ils sont tout à fait tronqués. Ici l'accent tonique, au lieu de s'élever avec la pénultième syllabe, tombe avec la dernière ; les voyelles éclatantes s'assourdissent ; les brèves remplacent les longues ou se contractent ; les désinences disparaissent ; l'e muet, inconnu dans les autres dialectes, tient presque toujours lieu de l'é fermé. La syncope est partout ; les mots harmonieux de Léon, dépouillés de leur majesté, apparaissent à l'état de monosyllabes : pareils, si j'ose dire, à des arbustes vigoureux et verdoyants au soleil, rabougris et rachétiques, à l'ombre. Dans ces mots brusques et précipités, comme l'a très-bien remarqué M. OZANAM, en parlant des langues germaniques, on croit sentir la prononciation d'une foule grossière qui ne donne rien aux plaisirs de l'esprit, qui se soucie peu de l'euphonie, pressée de se faire entendre et satisfaite d'être comprise. C'est que, dans le Morbihan, le français domine et est cité, tandis qu'au contraire, le breton l'est particulièrement dans le Finistère : "breton de Léon et français de Vannes", dit un proverbe armoricain. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 99-100

Sans nous attarder ici sur le détail de la description, peu élogieuse, du dialecte vannetais, intéressons-nous directement à la cause attribuée à cette infériorité linguistique : « C'est que, dans le Morbihan, le français domine et est cité, tandis qu'au contraire, le breton l'est particulièrement dans le Finistère ». Par une telle explication, LA VILLEMARQUÉ associe directement la qualité d'une langue et l'influence qu'elle reçoit du français, par un rapport de cause à effet. Une telle association est tout à fait cohérente avec la redéfinition des origines qui s'opère dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, et qui vise à donner des Celtes une nouvelle acception, toute différentielle par rapport aux Gaulois, ancêtres des Français, ainsi qu'avec la politisation de la langue qui s'exprime en réaction au propos des révolutionnaires.

cf. 7

Toujours est-il qu'elle nous permet de mesurer la différence avec les auteurs de l'époque colinguiste, en particulier si l'on compare cette description du breton vannetais à celle qu'en donnait Claude CILLART DE KERAMPOUL : on se souvient que, pour ce dernier, la proximité avec le français (en particulier dans la prosodie, et l'accentuation sur la dernière syllabe, aussi remarquée ici par LA VILLEMARQUÉ) pouvait au contraire être valorisée, puisqu'elle se trouvait interprétée dans le cadre de son schéma d'origination panceltique au sein duquel c'est le breton qui était à l'origine des autres langues, dont le français. Si CILLART était un des premiers lexicographes à manifester des positions que l'on pourrait nommer "puristes", nous avons qualifié sa démarche de "purisme sans différenciation", justement parce qu'il n'était pas encore préoccupé par la nécessité de se distinguer du français.

cf. p. 565

cf. p. 150

La forme de l'intercompréhension : On trouve un bon nombre de discours qui justifient la préférence accordée aux usages du Léon dans les retranscriptions graphiques en mentionnant qu'il s'agirait de la forme *la plus facilement comprise* par les locuteurs des trois autres dialectes, qui seraient quant à eux plus inintelligibles mutuellement. Par exemple, LA VILLEMARQUÉ, justifiant le choix de LE GONIDEC, dira :

« *Le dialecte qu'il y a suivi plus particulièrement, comme dans sa Grammaire, est le dialecte de Léon, qui est pour les Bretons ce qu'était l'attique pour les Grecs, c'est-à-dire, la langue littéraire et commune, entendue dans toute la Basse-Bretagne, à la différence des dialectes de Vannes, de Cornouaille et de Tréguier, moins aisément compris hors de leurs limites.* » LE GONIDEC 1850 : IX-X

Le trente-troisième dialogue des *Nouvelles conversations* de TROUDE & MILIN, portant sur la langue bretonne, présente également une brève de dialogue au sein de laquelle le dialecte de Léon est d'abord présenté comme plus facile à comprendre (pour un locuteur dont la localisation n'est cependant pas précisée), avant de le décrire comme « *ar floura* » (« *le plus élégant* ») :

<p>« <i>Klevet mad a rit-hu iez Kerne ha iez Treger evel hini Leon ?</i></p> <p><i>Ne rann ket. Pehini a gav d'ehoc'h eo ar gwella ? Pep den a veul he iez dreist hini ar re all. Evid-oun-me a gred ez eo iez Leon ar floura.</i> »</p> <p>(TROUDE et MILIN 1857 : 117-118)</p>	<p>Comprenez-vous aussi bien les dialectes de Cornouaille et de Tréguier que celui de Léon ?</p> <p>Je ne les comprends pas.</p> <p>Lequel croyez-vous le meilleur ?</p> <p>Chacun trouve son dialecte supérieur aux autres. Quant à moi, je crois que le dialecte de Léon est le plus élégant.</p> <p>(texte bilingue)</p>
--	---

Mais il ne s'agira pas de se contenter de déclarer qu'une forme est plus compréhensible qu'une autre : il deviendra dès lors possible d'en déduire son statut privilégié pour l'établissement d'une norme commune. À titre d'exemple particulièrement significatif, la préface à la deuxième édition de la *Grammaire Celto-Bretonne* de LE GONIDEC se termine sur une longue citation extraite d'une correspondance qu'il entretenait avec le docteur LAËNNEC, inventeur du stéthoscope. Celui-ci explique pour quelles raisons cette incompréhension implique à ses yeux que l'usage du Léon devrait être enseigné aux jeunes religieux⁶⁵ :

« *D'un autre côté, il est fâcheux que beaucoup des ecclésiastiques chargés d'annoncer la parole de Dieu dans cette langue s'en acquittent de manière que leurs auditeurs s'aperçoivent qu'ils ne la savent pas bien. Il serait à désirer, au contraire, qu'ils fussent forcés de leur trouver une pureté de langage qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et cela ne serait pas difficile. Je me suis aperçu plusieurs [fois] que les Bretons, et surtout les Cornouaillais et [ceux] du dialecte de Tréguier, reconnaissent la supériorité de la langue de Léon sur leurs dialectes, et avouent que ceux qui la parlent parlent mieux qu'eux. Ils l'entendent, au reste, parfaitement, et les livres écrits dans ce dialecte son à peu près les seuls que l'on lise dans les trois évêchés dont il s'agit. La langue de Léon est donc pour eux la langue littéraire ou commune ; elle leur est ce qu'est le toscan aux Italiens, le saxon aux Allemands. Il ne serait pas assurément difficile de faire apprendre correctement et par principes ce dialecte aux jeunes ecclésiastiques que l'on élève dans les petits et grands séminaires.* » LE GONIDEC 1838 : XVIII-XIX

Le premier constat semble être celui des hiérarchisations opérées sur la base de la diversité dialectale : les auditeurs, entendant prêcher des religieux dans un usage éloigné du leur, en déduisent « *qu'ils ne la savent pas bien* ». Pour résoudre une telle difficulté, LAËNNEC propose de s'appuyer sur le fait que l'usage du Léon est tenu pour supérieur par les autres locuteurs, et plus facile compréhensible d'un dialecte à l'autre. Alors qu'un siècle ou deux, on se serait sans doute arrêté à un tel constat, LAËNNEC pousse plus loin son raisonnement, puisqu'il en déduit que l'usage du Léon peut « *donc* » être considéré comme « *la langue littéraire ou commune* ». À partir de ce constat, il propose alors, à titre de mesure, d'enseigner préférentiellement cet usage aux jeunes séminaristes, afin « *qu'ils fussent forcés de leur trouver une pureté de langage* »

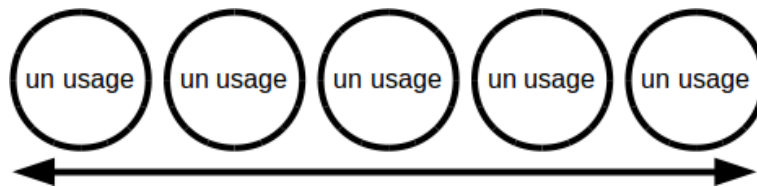
65. Nous notons entre crochets des mots masqués par une tâche dans l'exemplaire consulté, que nous reconstituons par déduction.

qu'ils n'ont pas eux-mêmes »⁶⁶. On perçoit dans ce raisonnement allant du constat d'une hiérarchisation ou intercompréhension à la déduction du statut de norme, et de celle-ci à la proposition d'un enseignement unifié, l'ampleur du saut ainsi produit par ce courant d'auteurs : il n'est plus question seulement de savoir quel usage est tenu pour supérieur, mais, à partir de là, de généraliser son enseignement pour confirmer le statut de norme qui lui a été attribué.

L'apparition du statut de "forme dialectale" : C'est par *un même mouvement* que, lorsqu'une forme linguistique, parmi la diversité de celles existantes, se voit accorder le statut de "norme", les autres en viennent à avoir un statut périphérisé⁶⁷. Celui-ci peut s'exprimer de plusieurs manières : on peut se contenter d'écrire sous une forme proche d'un usage local, et de rendre plus ou moins *invisibles* les autres en ne les consignant pas ; on peut aussi présenter en priorité la forme construite comme classique, puis, à *titre d'information complémentaire et comme des formes périphériques*, mentionner d'autres usages possibles ; on peut encore en venir à construire comme *fautif* un usage qui s'écartera de la norme ainsi établie. La première option, celle de l'invisibilité (ou plutôt "invisibilisation"), n'a pas besoin d'être théorisée ou explicitée : il suffit de faire comme si un usage n'existait pas, et de ne pas le consigner. Tout au plus pourra-t-on trouver une éventuelle remarque sur les raisons d'une telle absence. La troisième option, construisant comme fautives des formes non classicisées, semble s'être relativement peu exprimée à cette époque, mais elle peut constituer l'évolution progressive des catégorisations et hiérarchisations après l'établissement d'une norme⁶⁸.

On peut donc dire que la mise en valeur des usages linguistiques du Léon ne touche pas que le territoire où ceux-ci sont pratiqués, mais implique une *réorganisation complète* du rapport entre les formes dialectales. Ainsi, l'on pourrait décrire les relations exprimées dans le discours colinguiste comme "horizontale", ou, comme nous l'avons vu, en partie "relativiste", où la conscience d'une diversité de formes n'implique aucune hiérarchisation :

cf. p. 556



66. Si l'on voulait décrire le phénomène en reprenant les notions proposées par Jean LE DÛ & Yves LE BERRE, on dirait que le processus fait passer l'usage du Léon de celui de "standard" (usage homogénéisé à l'écrit à l'échelle d'un évêché) à celui de "norme" (usage destiné à valoir pour l'ensemble des locuteurs). Cf. LE DÛ et LE BERRE 1996.

67. En s'exprimant comme Heinz KLOSS, on considérerait que, dans la mesure où les usages du Léon passent d'un rapport *Abstand* ("par distance") envers les autres à un rapport *Ausbau* ("par développement"), les autres formes dialectales subiraient alors un processus de "*near-dialectalization*", par lequel elles s'en trouveraient progressivement décrites avant tout sous l'angle de leur *subordination* envers la forme officialisée, et non plus comme entités autonomes (KLOSS 1967 : 34-38).

68. Nous en avons croisé une formulation explicite chez Benjamin JOLLIVET, qui déclarait : « *Il est indispensable, en effet, de faire choix d'un auteur recommandable, d'adopter ses règles et son orthographe, et de reconnaître qu'on ne saura désormais s'en écarter sous peine de faire mal.* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEC 1834 : XXIII). La scolarisation jouera ensuite un fort rôle dans le besoin de discriminer entre des formes correctes et incorrectes, et son rôle sera particulièrement fort lorsqu'il s'agira de *former* de nouveaux locuteurs, qui ne parlent pas breton chez eux, *selon* cet usage érigé comme norme. Ce rapport normatif à des formes construites comme fautives culmine dans un événement comme la *skrivadeg*, équivalent breton de la "dictée de PIVOT" qui eut lieu de 1997 à 2014, l'existence même d'une telle pratique impliquant la reconnaissance relativement unanime d'un usage comme seule norme, par rapport à laquelle toutes les autres formes en viendront à se trouver considérées comme des fautes (M. MORVAN 2015).

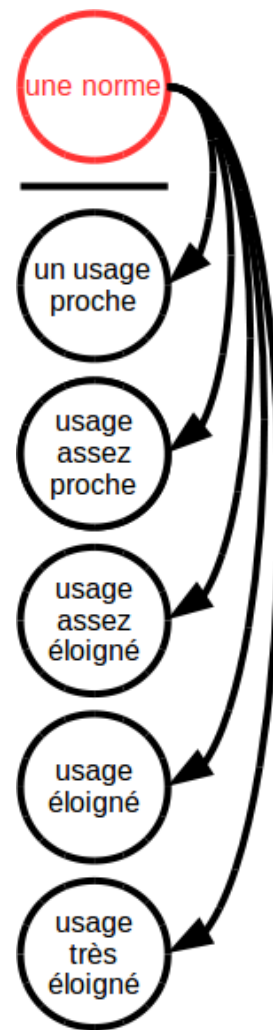
En, revanche, l'établissement d'une norme implique que l'on en vienne progressivement à mesurer les formes existantes à l'aune du canon ainsi instauré, et notamment en fonction de leur plus ou moins grande proximité envers celui-ci. On passe donc à une conception du rapport entre les usages que l'on pourra qualifier de "vertical", ou "normatif", ou "hiérarchique", en ce sens que les différentes formes peuvent se trouver mesurer et échelonnées par comparaison envers celle érigée en standard :

À l'époque de LE GONIDEC, il ne s'agit pas encore de déterminer une forme *correcte* et d'autres *fautives* : comme nous l'avons dit, cela peut constituer les étapes ultérieures d'une évolution qui suit l'établissement d'un usage comme norme. En revanche, on constate déjà l'apparition d'une pratique qui marque un rapport particulier envers les formes dialectales : elles deviennent *consignées comme telles*. Si l'on observait déjà la présence de certaines formes dialectales dans les dictionnaires du XVIII^e, par exemple ceux de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN ou LE PELLETIER, leur traitement était différent : il s'agissait alors simplement pour les auteurs de multiplier les formes connues, et d'informer quant au lieu où elles étaient pratiquées. La particularité qui émerge une fois la forme du Léon instaurée en norme, est que cette dernière sera *la seule* à *ne pas* être présentée comme "dialectale" dans les dictionnaires, tant il relèvera de l'évidence qu'il s'agit désormais de *la forme commune*. Ainsi, il ne s'agit plus de dire : "on dit de telle manière en tel endroit, et de telle autre en tel autre lieu", mais bien plutôt : "la forme commune étant considérée comme celle du Léon, nous avons le scrupule de mentionner lorsque certaines formes s'en écartent". Ainsi, le fait qu'une forme linguistique constitue d'abord une spécificité de la région du Finistère Nord ne se trouve *plus mentionné*, puisqu'il s'agit de l'usage à tenir désormais pour commun, ce qui induit pour conséquence que *seules les autres formes sont présentées comme locales*⁶⁹ :

« *Lorsqu'un mot appartient plus particulièrement à un dialecte qu'à un autre, c'est-à-dire, à tout autre qu'à celui de Léon, que j'ai suivi de préférence, j'ai eu soin d'en faire la remarque.* » LE GONIDEC 1821 : XII

D'une manière tout aussi significative, on observe que lorsque le colonel TROUDE présente la liste des abréviations dans sa réédition abrégée du dictionnaire de LE GONIDEC, il manifeste l'importance de marquer les mots anciens, et les formes dialectales, mais *les formes spécifiquement léonaises ne sont pas consignées* : et pour cause, pourrait-on dire, puisque ce *ne sont plus des formes locales* :

T. — « *Al lizeren-ze war-lerc'h eur ger,* **T.** — Cette lettre après un mot, est pour



69. LA VILLEMARQUÉ se contentera à ce sujet de reconduire le propos de son maître : « [...] *toutefois, lorsque le même mot se présente avec quelque modification, ou qu'il est différent dans les autres dialectes, il le donne aussi d'après eux; il a soin encore, lorsqu'une expression qui n'existe pas en Léon est usitée ailleurs, d'indiquer à quel dialecte elle appartient plus particulièrement.* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 96), « *Toutefois, lorsqu'un mot usité en Léon n'est pas celui qui exprime la même idée ailleurs, il donne son équivalent d'après les autres dialectes : pareillement, lorsqu'ils offrent une expression qui manque en Léon, il la leur emprunte en indiquant auquel elle appartient en propre.* » (LE GONIDEC 1850 : x).

a zo evit diskouez ez eo bet lekeat ar ger-ze gant ann Aotrou TROUDE.

V.m. — *A-wechou all al lizerennou-ze a vezo kavet war-lerc'h eur ger, evit diskouez ez eo eur ger eus ann amzer goz.*

P.a. — *Kement ger a vezo war he lerc'h ann diou lizeren-ze a zo ivez eur ger euz ann amzer goz, hag ar geriou all goude, a zo hervez ar c'hiz prezek hirio.*

Vann. — *Da lavaret eo iez Gwened.*

Trég. — *Da lavaret eo iez Treger.*

Corn. — *Da lavaret eo iez Kerne.* » (LE GONIDEC 1860 : X)

montrer que ce mot a été mis par M. TROUDE.

V.m. — On trouvera parfois cette lettre après un mot, pour montrer qu'il s'agit d'un mot de l'ancien temps.

P.a. — Chaque terme qui se trouvera après ces deux lettres sera aussi un mot de l'ancien temps, et les mots suivant, seront selon la manière de parler d'aujourd'hui

Vann. — C'est-à-dire *langue de Vannes.*

Trég. — C'est-à-dire *langue du Trégor.*

Corn. — C'est-à-dire *langue de Cornouaille.* (nous traduisons)

Ainsi, dès lors que les formes linguistiques du Léon se trouvent instaurées en norme, les autres acquièrent en même temps le statut de *variantes locales* par rapport à la norme apparue. Une fois ce statut créé, plusieurs attitudes seront possibles, comme nous l'avons vu : ne pas les présenter, le faire à titre de variantes périphériques, ou les classer comme fautes. Toujours est-il qu'il fallait d'abord pour cela que l'établissement d'une norme inaugure le statut dialectal des autres formes.

De la marginalisation à la préservation : Si nous avons vu que c'est par un même mouvement qu'une usage s'instaurant comme norme, les autres en viennent à acquérir le statut périphérique de "formes dialectales", le processus ne s'arrête pas là et produit une conséquence supplémentaire : dans la mesure où c'est la forme érigée en norme qui est promue dans l'usage, les formes périphérisées en viennent à être considérées comme susceptibles, à terme, de ne plus être pratiquées. C'est alors un autre rapport à ces formes qui apparaît : si l'on prévoit que sous peu elles ne soient plus parlées, alors il faut les consigner, les sauvegarder, dans un rapport qui n'est plus *celui du locuteur à son usage*, mais bien *celui du conservateur envers un patrimoine*.

On trouve un exemple de cette conversion du rapport aux formes locales chez TROUDE : alors que celui-ci suit son maître dans le privilège accordé aux formes du Léon⁷⁰, on le voit néanmoins manifester un certain désir de préserver intactes les formes dialectales : c'est ainsi qu'il regrette de ne pas avoir pu mentionner le caractère dialectal de certaines formes linguistiques dans son dictionnaire, et décrit comme un « *mal* » les phénomènes relevant du *continuum linguistique*, qu'il considère comme faisant perdre leurs particularités locales à ces usages :

« *Note relative aux Dialectes*

Dans le cours du Dictionnaire, il ne m'a pas toujours été possible d'indiquer positivement à quel dialecte appartenait tel ou tel mot. C'est un mal que je déplore parce que petit à petit il amène la confusion des dialectes. Mais les émigrants d'une province apportent parfois des expressions qui plaisent et prennent racine là où ils vont habiter. D'autres fois les expressions des confins d'un dialecte passent dans un dialecte voisin, s'y fixent et pénètrent très-avant dans le pays. Ce mal doit aussi être attribué en grande partie aux poètes et rimeurs qui prennent dans tous les dialectes pour avoir une rime à leur convenance, ou une mesure dont ils ont besoin. Voyez ce qui est dit à ce sujet au mot Vers, terme de poésie. » ibid. : XXX

70. « *Élève de M. LE GONIDEC, dont il a suivi les leçons pendant plusieurs années, l'Auteur a adopté, comme lui, le dialecte de Léon et s'est attaché à conserver dans toute sa pureté son orthographe philosophique.* » (TROUDE 1842 : VII), « *L'auteur a adopté le dialecte de Léon et s'est attaché à conserver, dans toute sa pureté, l'orthographe raisonnée de LE GONIDEC* » (TROUDE 1886 : III)

Il n'est pas contradictoire aux yeux de TROUDE que sa promotion de l'usage du Léon comme norme implique néanmoins un intérêt à la préservation des formes locales : **d'une part**, car nous avons vu qu'il fallait différencier la normalisation des usages écrits et celle des pratiques orales, et qu'aux yeux des auteurs de cette époque, promouvoir un usage écrit commun n'implique pas forcément d'agir sur les pratiques orales ; **d'autre part**, parce que c'est *justement* à partir du moment où une forme n'est plus promue à titre d'usage qu'apparaît la nécessité de la *conserver*, à titre informatif, sous la forme d'un *localisme* ou d'une variante pittoresque, dont on doit se souvenir au même titre que les mœurs abandonnées de nos ancêtres. Il ne s'agit donc pas, pour ces auteurs partisans d'une première forme d'unification par la norme, de *supprimer* complètement les usages locaux, mais bien plutôt, paradoxalement de continuer à la promouvoir autrement, en *luttant contre une situation qu'ils ont eux-même créée*, et en proposant ainsi un nouveau regard patrimonial sur ces formes que l'adoption d'une norme contribue à rendre désuètes.

Outre la question de la *préservation*, on trouve aussi une autre préoccupation quant à l'usage possible des formes dialectales : il s'agit de voir quelle *contribution* certaines spécialités locales pourraient apporter à *l'enrichissement* d'une langue ou d'une pensée commune. On trouvait déjà cette préoccupation dans le rapport GRÉGOIRE, qui non seulement converge ici avec certaines préoccupations des auteurs bretons, mais annonce également une démarche qui sera celle du courant refondateur au XX^e siècle, notamment par exemple celle de Roparz HEMON envers le breton vannetais :

cf. p. 845

« Notre langue & nos cœurs doivent être à l'unisson.

Cependant la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monumens du moyen âge. L'histoire & les langues se prêtent un secours mutuel pour juger les habitudes & le génie d'un peuple vertueux ou corrompu, commerçant, navigateur ou agricole. La filiation des termes conduit à celle des idées ; par la comparaison des mots radicaux, des usages, des formules philosophiques ou proverbes, qui sont les fruits de l'expérience, on remonte à l'origine des nations.

[...]

Ainsi la philosophie qui promène son flambeau dans toute la sphère des connaissances humaines, ne croira pas indigne d'elle de descendre à l'examen des patois ; & dans ce moment favorable pour révolutionner notre langue, elle leur dérobera peut-être des expressions enflammées, des tours naïfs qui nous manquent. » GRÉGOIRE 1794

GRÉGOIRE, terminant son argumentation par la célèbre formule : « *il faut chercher des perles jusques dans le fumier d'ENNIUS.* »⁷¹, montre l'ambivalence du rapport aux formes nouvellement marginalisées : il ne s'agit pas de les abandonner complètement, mais, étant acquis qu'elles ne sauraient rentrer dans l'usage, leur accorder le respect que l'on offre au vestige du passé : témoignage à conserver des usages anciens, et source éventuelle d'exemples pour l'élaboration de formes nouvelles.

On trouvera également une caractérisation très nette de ce nouveau rapport aux formes dialectales chez Émile ERNAULT. Interrogeant en 1877 l'avenir de la langue bretonne, celui-ci présente une alternative entre une disparition comme celle que connut le cornique et un maintien comme pour le gallois. Dans le second cas, il anticipe qu'un tel maintien devrait passer par une unification des usages. Il ne se positionne pas en militant, pour ou contre un tel processus, mais bien en érudit, dans un texte dont le titre est « *De l'urgence d'une exploration philologique en*

71. L'expression proviendrait d'HORACE (*Odes*, IV, 8). Elle provient du fait que le poète VIRGILE faisait régulièrement des emprunts à Quintus ENNIUS (239-169 av. J.C.), aussi HORACE dit-il que « VIRGILE tirait des perles du fumier d'ENNIUS ».

Bretagne » (ERNAULT 1877), et défend donc que l'éventualité d'une telle unification prochaine oblige à collecter la diversité des usages locaux avant qu'ils ne disparaissent :

« *Lequel de ses deux frères le breton armoricain suivra-t-il dans sa destinée ? Tombera-t-il en corruption de son vivant, comme le pauvre cornique, ou deviendra-t-il, comme son brillant aîné, le gallois, un instrument de civilisation et de culture intellectuelle ? Dieu sait ce qu'il adviendra de cette noble cause de la régénération du breton, à laquelle se sont dévoués déjà bien des hommes de cœur [...]. Mais, quoi qu'il arrive, l'idiome actuel ne saurait subsister longtemps, divisé comme il l'est ; il ne peut espérer de résister au français qu'autant qu'il s'achemine vers l'unité. Un grand nombre d'éléments utiles à la science périront donc nécessairement dans un temps très-rapproché, ou seront rejetés à dessein par ceux qui travailleront à cette grande œuvre, de civiliser la langue. Il faudra qu'ils retranchent de cette abondance stérile de formes qui caractérise le breton de nos jours ; il faudra répartir, classer ; il faudra aussi innover, emprunter discrètement aux langues alliées, surtout au gallois, et tout cela ne fait pas le compte de la science linguistique, qui repose surtout sur des faits d'origine populaire.*

Il est donc urgent de constater l'état du breton actuel, avant qu'il n'entre définitivement dans cette grande crise d'où dépend son avenir. [...] Amis et ennemis, tous concourent donc à abolir, dans un temps plus ou moins rapproché, les dialectes celto-bretons actuels, au profit d'un ignoble patois breton-français, ou d'une langue celtique renouvelée. [...] Il est temps d'aviser, si elle veut sauver ce qui reste de ces monuments anciens, et s'épargner à elle-même des regrets tardifs et impuissants. » ibid. : 16–18

On perçoit dans ce texte l'ambivalence du positionnement d'ERNAULT, qui semble considérer comme *nécessaire*, d'un point de vue *militant*, un processus d'unification qu'il ne peut que *regretter* en tant que *chercheur* considérant les formes dialectales comme des « *éléments utiles à la science* »⁷². La tension entre deux positionnements est ici très nette, si ERNAULT semblerait préférer que le sort du breton suive celui du gallois plutôt que celui du cornique (il considérerait alors la langue comme réduite à « *un ignoble patois breton-français* »), il constate que la langue devra pour cela subir un certain nombre de modifications, d'où il conclut : « *tout cela ne fait pas le compte de la science linguistique* ». Si son positionnement par rapport au breton se montre déjà prudent (notamment dans la mesure où il laisse ouvertes les deux possibilités, celle de la disparition et celle de la rénovation, et se contente de présenter *ce que devront faire les militants* s'ils veulent privilégier la seconde), il l'est encore plus par rapport aux formes dialectales : il ne se positionne pas comme leur *promoteur*, défendant le maintien de la diversité des usages à *titre de pratiques*, mais simplement en tant qu'historien de la langue, philologue, étymologiste, qui tient à leur consignation à *titre de précieuses sources d'information*. Ce positionnement ne s'oppose donc pas à « *cette noble cause de la régénération du breton* », justement parce qu'il incarne *l'émergence d'un nouveau rapport à la langue*, parallèle à celui des militants, qui réclame la *patrimonialisation* des formes avant leur abandon. ERNAULT, qui enseignera finalement le grec ancien à Poitiers et publiera de nombreuses études sur le latin, perçoit donc une évolution linguistique en cours (« *l'idiome actuel ne saurait subsister longtemps, divisé comme il l'est, [...] il s'achemine vers l'unité* ») qui lui fait souhaiter d'accumuler suffisamment de matériaux pour pouvoir étudier le breton vannetais comme il étudiera le grec et le latin. Anticipant que « *les dialectes celto-bretons actuels* » seront bientôt décrits comme « *ce qui reste de ces monuments*

72. ERNAULT s'est généralement exprimé avec une certaine prudence qui ne le faisait manifester qu'avec distance son attachement — indéniable par ailleurs — au breton. Si ce document manifeste quelques formules où il s'engage plus fortement d'un point de vue axiologique, il s'agit avant tout d'une demande, de la part du jeune chercheur de 25 ans auprès des Sociétés savantes de France, pour que soit menée une vaste entreprise d'enquête dialectologique. La position du même ERNAULT, devenu président de l'Académie Bretonne, dans son « *Adresse de l'Académie bretonne à l'Académie basque* » (ERNAULT 1925), témoignera d'un engagement plus marqué, mais on y trouvera toujours manifestées les préoccupations d'un *linguiste soucieux de décrire le breton*.

anciens », et pourtant sympathique à l'élaboration d'« *une langue celtique renouvelée* » qui éviterait au breton le sort de devenir « *un ignoble patois breton-français* », il incarne donc une nouvelle voie, distincte de celle de la promotion d'une forme unifiée, mais découlant directement de celle-ci comme sa conséquence : celle de la *muséification* à l'usage d'érudits des formes locales qu'un militantisme fera disparaître⁷³.

*
* *
*

C'est donc un raisonnement cohérent qui s'instaure pour mettre en place un nouveau rapport au breton : LE GONIDEC décrit son entreprise non comme *une initiative personnelle*, mais comme *dictée par la logique interne* de la langue elle-même. Celle-ci ayant été en partie voilée par l'influence française, il importe de la *restaurer* en mettant en lumière les particularités bretonnes. Mais l'influence française n'a pas seulement eu pour conséquence de « *défigurer* » (LE GONIDEC 1838 : VI) la langue, de même que la Révolution a désorganisé les structures sociales, le contact linguistique avec la France y a introduit du *désordre*. Cette même *logique intrinsèque* à la langue, en même temps qu'elle témoigne de son ancestrale *particularité*, instaure également un principe d'*ordre*, de *règle*, de *loi*, qui permettra de *fédérer* les locuteurs du breton. Jean-François LE GONIDEC ayant ainsi *révélé* une rationalité qui constitue le « *fond de la langue* » (ibid. : IX), au-delà des variations superficielles, il importe de s'y regrouper, car c'est cette logique qui constitue l'*héritage spécifique commun* partagé par les Bretons, au-delà de l'influence déstabilisatrice du français. Le discours introduisant la norme se présente ainsi avant tout fondé sur une *logique inhérente* à la langue, et il la présente donc comme difficilement discutable, car il ne s'agit pas d'un *choix personnel* résultant de l'initiative d'un grammairien ou lexicographe, mais il se trouve *dicté par la langue elle-même*, en ce qu'elle a de plus *ancestral* et de plus *commun*. Dans cette élaboration d'un usage commun, celui du Léon se présente comme un candidat idéal : les qualités de *rationalité*, d'*intercompréhension*, de plus grand *éloignement* envers les formes françaises, et de classicisme depuis au moins Julien MAUNOIR, lui sont attribuées, et en font ainsi *la forme canonique* de cette nouvelle démarche linguistique. Dans ce mouvement d'instauration de l'usage du Léon en tant que norme, les autres formes dialectales se voient alors attribuer le statut de *variantes locales*, ce qui modifie le rapport que l'on entretient envers elles : susceptibles de bientôt ne plus être des formes *pratiquées quotidiennement*, il s'agit désormais pour les érudits de les *préserver*, à titre de témoignages d'un usage ancien pouvant servir à l'histoire, ou fournir un répertoire de formes nouvelles qui viendront compléter l'élaboration d'une langue commune.

On perçoit ainsi que si certains *résultats* seront communs avec la démarche prônée par un BARÈRE ou un GRÉGOIRE, la *démarche* invoquée n'est pas la même : tout d'abord, parce qu'elle s'instaure justement *en réaction* envers le discours révolutionnaire. Si, comme lui, elle mettra en

73. Au XX^e siècle, alors que la tendance "refondatrice" (cf. ch. 14) renforcera la démarche d'unification et de normativisation, on observera l'émergence d'un nouveau positionnement, qui ne visera plus uniquement la consignation érudite de ces formes locales, mais bien une *reprise* au moins partielle de ces usages par les locuteurs : il s'agira de la démarche "continuiste" que nous présenterons alors (cf. ch. 15). Dans un cadre où de plus en plus de nouveaux locuteurs, formés par l'école ou les ouvrages mis en place par l'œuvre des militants, pratiqueront l'usage qui émerge ici à titre de norme, les usages locaux pratiqués oralement et quotidiennement se trouveront érigés à titre de *contre-norme*.

place un discours et des pratiques d'*unification*, ce n'est pas en vertu d'une association entre *unité linguistique* et *convergence républicaine*, ou *diffusion du français* et *éducation des masses*, mais bien plutôt en *réponse* à ces associations : la langue bretonne n'est pas un « *jargon grossier* », mais bien « *une langue aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes et vivantes* » (LE GONIDEC 1821 : v–vi). En renvoyant sa désorganisation à *l'influence française*, et en décrivant l'unité comme la restauration d'un « *génie* » partagé et antique, elle ne vise pas, comme les révolutionnaires, à *créer*, mais bien à *retrouver* ce que l'on considère comme dilué. La plus grande différence entre les deux politiques d'unification linguistique réside donc en ce que celle des auteurs bretons, en invoquant une rationalité *déjà présente* dans la langue, peut ainsi mettre le militantisme linguistique en cohérence avec un positionnement traditionaliste et conservateur plus général : au contraire, en invoquant une rationalité à *faire advenir*, les révolutionnaires manifestaient leur volonté de transformation sociale (« *Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même ; révolutionnons donc aussi la langue, qui est leur instrument journalier.* » (BARÈRE DE VIEUZAC 1794)). Là où cette divergence entre les deux approches se manifestera le plus nettement, et où l'on trouvera chez les auteurs bretons cette volonté farouche de marquer une démarcation envers l'apport français, et de revenir à une forme ancienne considérée comme antérieure à toute dépréciation, ce sera dans les discours où ils manifestent leurs positions de *purisme linguistique*.

12.5 Le purisme linguistique

Un des lieux les plus manifestes de l'*action sur la langue* par ces auteurs du XIX^e siècle portera sur le lexique : il s'agira pour eux d'épurer la langue des formes décrites comme "françaises" au profit d'autres termes présentés comme "celtiques". Ces identifications et différenciations reposeront sur l'émergence des cadres d'origination du "celtisme différentiel" et de l'"interceltisme" qui résultent d'un même mouvement et sont promus par les mêmes auteurs, LA VILLEMARQUÉ en tête, mais aussi sur la description nouvellement politisée des rapports entre les langues dont nous avons vu l'émergence : les termes estampillés "français" sont ainsi perçus à la fois comme ne partageant pas la même origine, et comme se situant dans un rapport d'hostilité politique envers la Bretagne et ses traditions.

cf. 7

cf. 8

Avant d'aborder de tels discours, il nous semble important de revenir sur *les notions* employées pour décrire les phénomènes lexicaux : la distinction commune entre "emprunt" et "néologisme" suppose en effet déjà l'adhésion envers un cadre d'originations qui fait percevoir différemment l'adoption d'un mot selon qu'il provient du français ou du gallois. Aussi préférons-nous la notion d'"appropriation", qui offrira le double avantage de ne pas présenter d'emblée les deux situations comme relevant de processus différents, simplement en raison des origines de chacun des termes, mais aussi de mettre en cohérence les circulations lexicales avec un ensemble plus large d'autres circulations dans les usages culturels. Il faudra malgré tout observer la nécessité d'une distinction d'un point de vue morphologique, mais celle-ci n'affecte pas l'analogie sociologique entre les différents processus, dès lors que l'on tient méthodologiquement à dissocier clairement les constructions théoriques par chacune des disciplines.

Par la suite, il s'agira d'observer la manière dont le purisme linguistique se trouve rattaché aux différentes associations discursives construites préalablement, notamment la question des valorisations temporelles, et la caractérisation antagoniste des rapports politiques entre la

cf. p. 685

Bretagne et la France construite par LA VILLEMARQUÉ. Enfin, nous observerons que la démarche de purisme lexical introduite par les auteurs ne se contente pas d'*agir sur la langue* de leur époque, mais elle produit également une *caractérisation rétrospective* des usages précédents qui pratiquaient les appropriations linguistiques du français : ces derniers se trouveront alors décrits comme un breton inauthentique, pratiqué par des auteurs ignorants des formes réellement existantes en breton, voir complices de l'envahisseur français, et responsables de la fragmentation dialectale du breton.

cf. p. 687

cf. p. 695

12.5.1 Précaution terminologique

Avant d'aborder le rapport des auteurs du renouveau breton au purisme lexical, il importe de revenir un instant sur les notions employées pour désigner les différentes formes linguistiques. Celles d'"emprunt" et de "néologisme" sont parmi les plus employées : nous devons donc montrer quelques limites à leur emploi, avant de proposer la notion d'"appropriation" comme substitution possible, tout en soulignant qu'il y aurait nécessité à distinguer entre eux les différents phénomènes *si l'on se situait dans le cadre d'une analyse morphologique*, qui n'est pas la perspective abordée ici.

12.5.1.1 Difficultés des notions d'"emprunt" et de "néologisme"

Nous avons coutume de distinguer entre les nouveautés lexicales relevant de l'"emprunt", c'est-à-dire celles qui proviendraient d'une "autre langue", et celles relevant du "néologisme", constituées à partir de "la langue elle-même". On perçoit donc à quel point la distinction entre ces deux phénomènes nécessite de tenir pour déjà acquise la délimitation entre *l'intérieur* et *l'extérieur* de la langue.

Des originations présumées : L'emploi de ces deux notions, en particulier pour la langue bretonne, *repose déjà sur un cadre d'originations sous-jacent*, qu'il contribue à renforcer : ainsi, lorsque les discours communs sur le breton décrivent les mots **an trakteur** (ou **traktour**) et **an tele** comme des "emprunts", et leurs synonymes **ar stlejer** et **ar skinwel** comme des "néologismes", une telle catégorisation présume déjà que l'on nomme "emprunts" les premiers parce qu'ils proviennent d'une langue *catégorisée comme exogène*, en l'occurrence, le français, et "néologismes" les seconds car ils seraient formés sur la base de termes considérés *endogènes*, soit bretons. Si nous appliquons réellement la déconstruction de la notion de "langue" présentée en début de ce travail, et si nous souhaitons en particulier *rendre poreuses* les classifications habituelles qui ne parviennent pas à prendre en compte les *circulations* linguistiques permanentes et mettent aux usages des frontières qu'ils ne connaissent pas, alors il devient problématique de faire usage d'une distinction qui repose déjà sur une délimitation entre l'"intérieur" et l'"extérieur" d'une langue.

cf. 1.1

En particulier, dans le cas du breton, désigner comme "emprunt" un terme provenant du français, et comme "néologisme" un autre provenant du gallois, implique déjà d'*adhérer au schéma d'originations interceltiques* qui veut que l'utilisation d'un terme provenant du gallois ne soit *pas vraiment* un emprunt, puisqu'il partagerait *une même origine* avec le breton. La notion d'"emprunt" (tout comme celle de "métissage", CANUT 2007 : 18–19) ne peut donc fonctionner que sur le présumé d'une délimitation entre un intérieur et un extérieur, contraire à la prise en

cf. 8

compte de la constitution et l'évolution des langues sur le long terme. On peut ainsi considérer, en suivant Jean-Yves URIEN, que « *les langues ne préexistent pas à leurs interférences* », ce qui mène à relativiser une notion d'"emprunt" qui ne rendrait pas compte de cette hétérogénéité constitutive de chaque idiome :

« *Il est certes tentant de soutenir le contraire : il y aurait "le breton" d'une part, et "le français", ou "le roman" de l'autre ; et le premier emprunterait le mot **komiser** ou **komite** au second, et réciproquement pour **menhir** ou **bijou** (échange inégal bien sûr). Or, quel que soit l'état de la langue considéré, celle-ci est toujours faite de mots et d'expressions qui viennent d'ailleurs (c'est leur étymologie) et de lieux **divers**, de telle sorte que la langue est toujours un mélange d'étrangetés déclarées indigènes a posteriori. Tel est le paradoxe : chaque terme, un par un, est étranger ; c'est le mélange qu'est la langue ; elle est la totalité des contradictions historiques dépassées.* » URIEN 1989 : 35-36

Adaptations et connotations : Par ailleurs, les notions d'"emprunt" et de "néologisme" soulèvent encore d'autres difficultés d'un point de vue théorique :

Premièrement, la notion d'"emprunt" donnerait à penser que les termes sont repris *tels quels* négligeant ainsi les phénomènes d'*adaptation* fréquents dans ces situations : or, les termes ne sont jamais repris à l'identique, mais connaissent toujours des recontextualisations liées au système linguistique au sein duquel ils sont insérés⁷⁴ : leur "prononciation" peut se trouver adaptée aux usages prosodiques, phonétiques, et phonologiques de la langue d'accueil, leur contenu sémantique peut également évoluer⁷⁵, les termes peuvent se voir morphologiquement adjoindre des préfixes ou suffixes correspondant aux systèmes de dérivation de l'usage d'accueil, et les désinences correspondant à son système de flexions, et leur rôle syntaxique correspondra à l'ensemble des contraintes relationnelles entre syntagmes propres à l'usage d'accueil. Enfin, si le terme est écrit, il se trouvera adapté dans le système orthographique de l'usage d'accueil, voire dans son jeu de caractère pour les circulations lointaines. Pour toutes ces raisons, on ne peut pas se contenter de considérer qu'un terme est seulement "emprunté", mais il faut également rendre compte des *modifications* que la transaction lui fait subir.

Deuxièmement, le préfixe "néo-", dans "néologisme" sera investi, dans le cas du breton, d'une charge axiologique qui confèrera souvent à son usage une certaine valeur de jugement : entrant en résonance avec les termes de "néo-locuteurs" et "néo-breton" utilisés par les descripteurs de la tendance continuiste pour attribuer à l'usage concurrent la valeur PR-, il impliquera déjà, pour une bonne partie des locuteurs concernés par les débats sur le breton, un jugement de valeur. Les "néologismes" seront alors rattachés à une forme de breton dite "artificielle" ou "chimique", car non pratiquée par les locuteurs ruraux. En maintenant l'usage de ce terme dans un cadre discursif où il possède une telle connotation, on risque de la voir reconduite par certains lecteurs, qui y verront d'emblée un jugement de valeur.

Ce que révèlent ces catégorisations : Malgré ces préventions toutes théoriques, le raisonnement pourra profiter du même retournement bachelardien que celui proposé quant à la notion

74. « *Il paraît que le breton a emprunté le mot **james** au français. Moi, quand j'emprunte un disque à un ami, je le rends, et en bon état ! Or, ce mot, le breton ne le rendra jamais ; passant de /ʒame/ à /ʒāmes/, il est définitivement hors d'état de marche en francophonie. Le breton se l'est approprié, c'est-à-dire qu'il l'a transformé.* » (URIEN 1989 : 35)

75. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder les phénomènes de "resémantisation", cf. p. 487.

de "langue" ou celle d'"origine" (BACHELARD 1938) : quand bien même nous ne l'utiliserions plus au sein d'une description linguistique, il faut encore être à même de *rendre compte des raisons* pour lesquelles les descripteurs en font usage. En particulier, le refus d'utiliser des notions qui impliquent un cadre d'originations à titre de présupposé n'empêche pas — bien au contraire — d'analyser *ce qu'implique leur usage* dans les débats considérés. Il s'agira alors, à rebours d'un Christian Joseph GUYONVARCH ou d'un Albert DESHAYES, de *prendre au sérieux l'étymologie populaire*, et d'examiner les identifications et originations dont l'usage de ces notions sont révélatrices.

cf. 10.5

À titre d'exemple, lorsque Bernard TANGUY analyse les modifications opérées par LA VILLEMARQUÉ dans les dictionnaires de LE GONIDEC au moment où il les réédite, il observe que ce n'est pas tant l'*étymologie exacte* du terme qui détermine son acceptation ou son refus, mais *l'impression qu'elle donne* d'une certaine bretonnité :

« [...] il a fait également disparaître très souvent l'astérisque sans que ses critères en la circonstance apparaissent toujours nettement. Ainsi, pourquoi maintenir ce signe devant un mot comme **afron**, **avron**, "aurone, plante", qui semble emprunté au latin, et le supprimer devant **ank**, "angle", manifestement emprunté au français ? Sans doute parce que la consonance du dernier est plus bretonne. LA VILLEMARQUÉ est sensible à l'impression que produit le mot, au dépaysement qu'il exerce. » TANGUY 1977 : 205

Si certaines catégorisations comme "emprunt" plutôt que comme "néologisme" pourront ainsi être considérées comme inexactes par l'étymologiste érudit (« *Que l'intrus ait aussi aisément parfois acquis droit de cité s'explique par une certaine tendance à la celtomanie et une ignorance en partie imputable à l'état des études linguistiques à l'époque.* » (ibid. : 231)), nous choisirons pour notre part de nous y intéresser, tant pour *ce qu'elles révèlent* des identifications, différenciations, originations implicites opérés sur les usages considérés, que pour *ce qu'elles construisent*, dans la mesure où leur consignation dans un dictionnaire produira certains effets sur les usagers et apprenants à venir.

cf. p. 59

12.5.1.2 Proposition : la notion d'"appropriation"

Pour suppléer aux difficultés mentionnées à propos des notions d'"emprunt" et de "néologisme", nous proposons donc d'appliquer en sociolinguistique une notion déjà fort usitée en sociologie et en anthropologie : celle d'"appropriation". Celle-ci nous paraît avoir trois avantages :

D'une part, elle prend en compte le phénomène des adaptations entre le cadre de pratiques de départ et celui d'arrivée, puisque "s'approprier" un usage consiste à le "faire sien".

D'autre part, elle manifeste une certaine neutralité axiologique que n'ont plus celles d'"emprunt" et de "néologisme", en particulier dans le cadre breton.

Enfin, elle permet de situer ces phénomènes dans un cadre plus général : on pourra y voir l'application de processus anthropologiques de circulation des pratiques culturelles, dont les usages linguistiques, et plus particulièrement les formes lexicales, font partie parmi d'autres.

Si ce dernier argument permet potentiellement de mettre en rapport des phénomènes d'appropriation linguistiques avec d'autres, extra-linguistique, il fournit également un cadre cohérent qui permet de *regrouper, comme témoignant d'un même processus*, des phénomènes d'adaptation d'usages résultant de leurs circulations, dans plusieurs domaines de la linguistique.

On pourrait ainsi considérer que, derrière des noms différents et dans des domaines éparpillés, c'est à chaque fois un processus similaire qui se joue : celui d'une *importation* et d'une *naturalisation* de formes linguistiques venues d'ailleurs. En nommant "usage accueilli" et "usage accueillant" les deux types de pratiques à l'œuvre dans le calque, on pourrait ainsi observer les analogies suivantes entre des phénomènes nommés différemment en linguistique ⁷⁶ :

domaine	nom	explication
phonologie, phonétique, prosodie	"accent"	appropriations d'une parole accueillie au sein d'un cadre de relations phonologiques, d'articulations phonétiques, et d'intonations prosodiques propres à l'usage accueillant
sémantique	"faux amis" "resémantisation"	attribution du signifié à un terme de l'usage accueilli à partir d'une ressemblance avec le signifiant de l'usage accueillant
lexique	"emprunt", "néologisme"	appropriation d'un lexème de l'usage accueilli dans l'usage accueillant
syntaxe	"calque"	construction d'une phrase dans l'usage accueilli selon les contraintes (de disposition, d'effacement, d'accord, etc.) propres à l'usage accueillant

Un tel tableau n'a pas vocation à rendre compte d'une manière systématique et exhaustive des processus de circulation linguistique, mais il nous semble permettre de rendre compte de certaines analogies regroupant des notions de linguistique habituellement séparées, qui apparaissent dès lors que l'on mobilise la notion plus large d'"appropriation". Bien entendu, cette présentation d'un simple "air de famille" n'empêche pas la prise en compte des particularités propres à chaque processus.

12.5.1.3 Circulation lexicale et construction morphologique

Bien que, **d'un point de vue sociologique**, nous puissions considérer que ce que l'on nomme habituellement "emprunt" et "néologisme" désigne en fait un même phénomène d'appropriation, l'usage de l'un ou de l'autre dépendant d'un cadre d'originations présumé au sein duquel le terme accueilli est considéré comme provenant soit d'un antethnonyme (pour "emprunt") soit d'un homoethnonyme (pour "appropriation"), on peut néanmoins distinguer, **d'un point de vue linguistique**, deux processus dans l'enrichissement lexical à partir de termes accueillis ⁷⁷ :

76. Le terme "usage" permet d'éviter de parler de "langue". Par ailleurs, "accueillant" est à prendre comme un participe passé, et non comme un verbe adjectivé (comme serait : "il est accueillant"), par analogie avec un couple comme "signifiant" / "signifié", bien que l'ambiguïté du terme ne soit pas déplaisante au sein de nombreux discours de protectionnisme linguistique. Nous avons pu par ailleurs percevoir le processus de conversion décrit par Dominique MAINGUENEAU comme témoignant lui-même d'une certaine forme d'appropriation sémantique (cf. p. 25). Nous n'avons pas trouvé de notion commune désignant les phénomènes d'appropriation en morphologie, et ne l'avons donc pas fait figurer dans ce tableau, dont le but n'est pas de chercher la systématisme à tout prix, mais simplement de faire saisir une analogie de processus. Une notion comme celle de "dérivation impropre", pourrait, dans certains cas, s'en approcher (pensons à l'usage du mot "juste" en tant qu'adverbe, sous l'influence de l'anglais, et dénoncé par le purisme, dans des phrases comme "c'est juste pas possible"), mais l'analogie n'est pas complète. On pourrait aussi penser à l'appropriation d'affixes, comme le *-ing* du gérondif anglais, repris en français.

77. Cette distinction entre les deux approches nous semble méthodologiquement importante pour éviter de confondre des notions construites pour une analyse sociologique, et d'autres construites pour une analyse

La reprise directe d'un lexème ayant morphologiquement le statut de "morphème libre"⁷⁸ : par exemple **aberzh** ("sacrifice") à partir du gallois **aberth**, ou **alarc'h** ("cygne") à partir de **alarch**.

L'opération morphologique reposant soit sur une dérivation (adjonction d'affixes) soit sur une composition (regroupement de deux morphèmes libres en un seul).

Si le processus de "reprise directe" d'un lexème ne peut s'opérer que sur la base d'une relation entre "usage accueillant" et "usage accueilli", en revanche, les opérations de dérivation et de composition peuvent se faire à partir de formes lexicales déjà existantes⁷⁹, ou bien à partir de formes issus d'une appropriation (racines ou affixes provenant du gallois, par exemple). Il peut encore se faire en associant deux lexèmes non issus d'une appropriation (ou depuis suffisamment longtemps pour que cela ne soit plus perceptible par l'étymologie populaire), mais sur un modèle gallois⁸⁰.

Si une telle distinction est importante pour une approche strictement linguistique, centrée sur la lexicologie et la morphologie, en revanche elle n'est pas pertinente au sein d'une approche sociologique, où c'est le fait qu'il s'agisse d'un même processus d'appropriation qui compte. On pourrait choisir de réhabiliter les termes d'"emprunt" et de "néologisme", en désignant par le premier, la reprise directe d'un lexème, et par le second, le résultat d'une dérivation ou composition morphologique. Pour notre part, nous préférons distinguer entre "appropriation lexicale directe" et "appropriation par dérivation" (ou composition), dans la mesure où notre perspective nous incite à rappeler ici qu'il s'agit *socialement* du même processus.

Il faudrait encore mentionner les cas de resémantisation d'un terme repris de l'Ancien breton ou du Moyen breton, pour désigner une réalité contemporaine (par exemple, **bred**, pour "esprit"⁸¹). Dans ces cas relativement nombreux, le terme "emprunt" semble inadapté, puisqu'il

linguistique. Son importance est soulignée par le modèle théorique "de la médiation", forgé par Jean GAGNEPAIN & Olivier SABOURAUD, qui y verrait la séparation entre les "plans de rationalité" du Signe et celui de la Personne. Dans la mesure où ce que nous nommons "linguistique" mêle généralement les deux cadres d'analyse, incorporant sans forcément en avoir conscience une sociologie spontanée dans une description qui se voudrait celle des régularités au sein de rapports logiques, ce modèle théorique propose de nommer "glossologie" une discipline qui construirait théoriquement son objet en ayant bien pris soin de le séparer méthodologiquement de l'analyse sociologique. Une telle démarche ne vise pas à prétendre que les formes linguistiques observées seraient pour autant soustraites à toute situation d'interaction sociale, puisqu'au contraire elle laisse la place à l'élaboration d'un cadre d'analyse qui ne confond pas les deux approches : en refusant la sociologie spontanée implicitement véhiculée par la linguistique traditionnelle, elle laisse la place à l'élaboration théorique d'une sociologie *explicite* des usages (dont ceux linguistiques), en demandant simplement que des deux types d'explication soient épistémologiquement distingués l'un de l'autre (GAGNEPAIN 1994).

78. En morphologie, on nomme "morphème libre" un morphème qui peut s'utiliser seul, indépendamment des autres (on dirait alors communément qu'il constitue "un mot" entier à lui seul), et "morphème lié" celui qui ne s'utilise que dans un rapport de dérivation ou de composition. "**Grand**" et "**lapin**" sont des "morphèmes libres", comme généralement les noms et adjectifs, "**dé-**", "**re-**", "**-ment**" et "**-tion**", ne s'utilisant que comme préfixes ou suffixes, sont des "morphèmes liés". Les déterminants (**le**, **la**, **mon**, **ton**, **ce**, **cette**, etc.) et certains pronoms personnels (**je**, **tu**, **il**, etc.) bien qu'usuellement considérés comme des "mots", pourraient être décrits comme "liés", au sens où ils sont généralement employés comme préfixes, respectivement du lexème de nom et de celui du verbe.

79. Par exemple : **marc'h-houarn**, "bicyclette", de **marc'h**, "cheval", et **houarn**, "fer" ; ou **karr-tan**, "voiture", de **karr**, "charrette", et **tan**, "feu"

80. Par exemple : **brogar**, "patriote", où le verbe **karout**, "aimer", s'est trouvé adjoint comme suffixe devenant **-gar**, sur le modèle gallois. Nous reprenons ces exemples à HEMON 1930b, cf. p. 1105.

81. Le terme ne figure ni dans ABEZOEN 1941 ni dans HEMON 1979-1998. Par ailleurs, GUYONVARCH 1973, qui n'a pas atteint la lettre , n'a pas pu le traiter. DESHAYES 2003 ne donne pas vraiment son origine. Nous en avons trouvé une interprétation dans un article de la revue *Preder*, où Guy ÉTIENNE le déclare « *inattesté en breton depuis mille ans* » (ÉTIENNE 1992 : 198). Il justifie la formation de ce terme par une comparaison au gallois **bryd** signifiant « *esprit, disposition d'esprit, volonté, désir* », au vieux-breton **brit** ou **bret**, et au

s'agit d'une forme ancienne du breton, mais non d'un usage classé comme "un autre langue", et celui de "néologisme" également, puisque le terme n'a rien de "nouveau". En revanche, la notion d'"appropriation" permet de rendre compte du phénomène, on pourra préciser à l'occasion qu'il s'agit d'une "réappropriation", ou d'une "appropriation diachronique" pour regrouper, là encore sous *le même processus* de réadaptation d'un usage au sein d'un nouveau cadre, ce phénomène avec les autres.

De même, la notion de "réappropriation" permettrait assez facilement de rendre compte des phénomènes d'"allers-retours", qui posent des problèmes aux catégories traditionnelles : par exemple, Roparz HEMON donne **awen** ("inspiration" artistique ou littéraire) comme provenant du gallois (HEMON 1930b : 20), et Rhisiart HINCKS considère que le terme gallois **awen** proviendrait lui-même du breton **aven** (HINCKS 1991 : vii), appropriation qu'il date du *Dictionarium Duplex* (DAVIES 1632). Dans ce cas, la question de savoir s'il s'agit ou non d'un "emprunt" n'aurait plus à être posée, puisqu'il suffirait de mentionner un processus d'appropriation en deux étapes.

cf. p. 1105

cf. p. 1200

12.5.2 La conciliation entre authenticité et modernité

Nous avons vu plus haut de quelle manière la réaction des intellectuels bretons du XIX^e siècle avait produit un rapport ambivalent à la temporalité : si **d'une part**, la traditionnelle valorisation de la valeur passé (PA+) depuis les discours celtomanes se trouve reprise et réactualisée par ces auteurs, pour faire valoir une tradition contre les innovations introduites depuis la Révolution, **d'autre part**, on voit émerger une valorisation de la dimension *moderne* de la langue bretonne (PR+), qui vise à s'opposer aux assignations à l'archaïsme suggérées par le modernisme révolutionnaire naissant. Nous avons vu que ces deux dimensions pouvaient cohabiter par un ensemble de processus de conversions discursives qui ne rendaient pas contradictoires les deux types de valorisation.

cf. p. 647

Or il se trouve que le processus de création lexicale peut être considéré comme un des plus exemplaires de cette conciliation, puisqu'il s'agit, selon l'expression, de « *faire du neuf avec du vieux* », à savoir, permettre à la langue de désigner les réalités abstraites et celles propres au monde moderne, tout en puisant pour cela dans des termes dont une certaine ancienneté sera reconnue, soit parce qu'ils sont directement repris à l'Ancien ou au Moyen breton, soit parce que le cadre d'originations interceltiste garantit, sous la figure d'une *origine commune* la provenance galloise comme étant *d'une authenticité certifiée*. Un tel travail d'enrichissement lexical permet donc d'ancrer *dans la pratique linguistique elle-même* cette conciliation entre la modernité de la langue bretonne, capable de dire le monde d'aujourd'hui (PR+, terme de "néologisme" attestant bien cette dimension), et la garantie d'une authenticité, dans la mesure où les termes que l'on dit "empruntés" ou "créés" le sont sur la base de racines et d'affixes garantis "authentiques" (PA+). On trouve une image exemplaire d'une telle conciliation dans la métaphore du relais, présentée par LA VILLEMARQUÉ : « [...] *une œuvre de lumière et de progrès, [...] une jeune littérature pleine de sève et de vie, dont les promoteurs dévoués, semblables aux athlètes qui couraient dans la lice, se passent de main en main le flambeau du génie celtique* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 104)⁸². Le « *génie celtique* » si ancien

cf. 8

vieil-irlandais **breth**. Il renvoie le terme à l'indo-européen ***bher** qui aurait donné en grec φέρω et en latin **ferō**. D'autres interprétations (notamment Francis FAVEREAU) renvoient l'émergence de **bred** au toponyme de **Combrit**. Quelles que soient les origines obscures du terme, il a connu une grande postérité dans la tradition néologisme, servant de morphème au sein de tous les mots se rapportant au psychisme

82. LA VILLEMARQUÉ reprend une formule de LUCRÈCE (*De Natura Rerum*, II, 79) : « *Et semblables aux*

se maintient ainsi actualisé par la « *jeune littérature* », le tout concourant à ce que l'œuvre de ces auteurs puisse se trouver présentée, non pas comme la réaction du traditionalisme face au républicanisme et au rationalisme, mais bien comme « *une œuvre de lumière et de progrès* ».

C'est ainsi que les formes lexicales créées depuis LE GONIDEC, par exemple appropriées du gallois, peuvent être dites à la fois *anciennes* et *nouvelles*, mais à chaque fois dans un sens positif. Symétriquement, les formes appropriées du français pourront elles aussi être dites *anciennes* et *nouvelles*, mais sous la *valeur négative* de ces deux pôles : si elles sont *nouvelles*, c'est parce qu'elles *introduisent* dans le breton un élément *étranger* qui « *défigure[]* » (LE GONIDEC 1838 : VI) le « *génie* » originel de la langue (PR-), et si elles sont *anciennes*, c'est parce qu'il existe aujourd'hui de *nouveaux* termes qui sont néanmoins *authentiquement bretons*. C'est ainsi que, significativement, quelques décennies après l'œuvre de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ, Henri du RUSQUEC pourra opposer l'« *amélioration* » récente dans le breton « *depuis une vingtaine d'années* » à « *des locutions anciennes, aujourd'hui hors d'usage, [...] dont usaient les anciens membres du clergé* », dans lesquelles on aura reconnu les appropriations du français par les auteurs du colinguisme :

« Nous devons aussi constater de nos jours, une certaine amélioration dans l'usage du breton, depuis une vingtaine d'années. Le clergé, en chaire, s'étudie davantage à le parler avec plus de pureté, sans se servir des locutions anciennes, aujourd'hui hors d'usage, il évite, autant que possible, néanmoins, d'employer les moyens dont usaient les anciens membres du clergé, qui se disposaient, par l'emploi de barbarismes franco-bretons, à transformer notre langue en véritable patois. » RUSQUEC 1895 : II

Et c'est en toute cohérence que, si ces locutions peuvent être décrites comme « *anciennes* » et « *hors d'usage* » (PA-), elles n'en avaient pas moins introduit une dénaturation visant à « *transformer notre langue en véritable patois* » (PR-). Les « *barbarismes franco-bretons* », de même que le breton de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ, sont donc à la fois *anciens nouveaux*, mais selon la polarité retournée des valeurs temporelles. Cette bipolarité des valorisations se manifeste nettement dans la qualification des changements temporels, qui exprime, du côté breton, une « *amélioration* » (PA- → PR+), et de l'autres, le fait de « *transformer notre langue en véritable patois* » (PA+ → PR-) ⁸³.

On retrouvera une telle bipolarité jusqu'au début du XX^e siècle : dans sa réédition du dictionnaire de LE GONIDEC en 1919, Frañsez VALLÉE insère dans sa préface un article de Georges DOTTIN, doyen de la faculté de Lettres de Rennes. Rédigeant en 1917, en pleine guerre, celui-ci exprime sa thèse selon laquelle la reconstruction de l'après-guerre (PR+) devra s'opérer sur la base d'un substrat culturel ancien (PA+) qui devra pour cela avoir résisté à une dénaturation de la part de l'influence française (PR-) :

« Sans exagérer non plus la portée de cet axiome : un peuple qui change de langue change d'âme, il n'est pas moins vrai que du jour où le moule traditionnel de la pensée bretonne serait brisé, cette pensée, pour se plier à de nouveaux modes d'expression, devrait subir quelques déformations. Et, dans le travail de résurrection de toutes les forces de la nation que suscitera l'après-guerre, les forces qui ont leur point de départ au plus profond de notre race, les idées et les nuances d'expression qui à travers les siècles nous ont conservé tout ce

coureurs ils se transmettent le flambeau de la vie. » (Et quasi *cursores, vitae lampada tradunt.*)

83. Henri du RUSQUEC se montrera néanmoins plus nuancé que ses prédécesseurs, considérant qu'un apport lexical du français est inéluctable pour désigner certaines réalités modernes : « *Les progrès incessants des sciences et des arts, nous ont obligé à accepter dans cette étude bien des mots d'origine française. Si la langue bretonne a la prétention, bien fondée à notre sens, d'être ancienne, elle ne peut échapper aux transformations qui se font, par le fait de la diffusion des idiomes [...]* » (RUSQUEC 1895 : III).

qui peut subsister en nous de l'âme des anciens Celtes, seront, je crois, parmi celles qu'il ne faudra pas laisser sans emploi. » LE GONIDEC 1919 : XVIII

On retrouve ainsi dans ce passage trois des quatre valeurs temporelles possibles :

PR-, **l'apport français venant désorganiser la langue bretonne** : « *le moule traditionnel de la pensée bretonne serait brisé* », « *se plier à de nouveaux modes d'expression* », « *subir quelques déformations* »

PR+, **la reconstruction de l'après-guerre** : « *le travail de résurrection de toutes les forces de la nation* »,

PA+, **l'appui sur un esprit ancestral** : « *le moule traditionnel* », « *les forces qui ont leur point de départ au plus profond de notre race* », « *les idées et les nuances d'expression qui à travers les siècles nous ont conservé tout ce qui peut subsister en nous de l'âme des anciens Celtes* »

En opposant ainsi un *modernité potentiellement destructrice*, désignée par le conditionnel (« *serait brisé* », « *devrait subir* ») et une *modernité à construire*, exprimée au futur (« *suscitera* », « *seront* [...] *parmi celles qu'il ne faudra pas laisser sans emploi* »), DOTIN suggère une alternative entre une modernité négligera un apport ancestral, et une autre qui s'appuiera dessus. Favorisant nettement la seconde alternative, il construit ainsi l'articulation entre les caractères ancien et actuel de la langue. Ce passé, dans la mesure où il se voit décrit comme « *point de départ* » des « *forces* » de reconstruction, manifeste ainsi toute sa valeur de substrat où puiser pour créer une actualité.

On perçoit ainsi de quelle manière une pratique de *rénovation lexicale* qui puise dans des termes décrits comme *anciens* parvient ainsi à créer l'*articulation* nécessaire pour pouvoir valoriser *en même temps* la positivité d'un passé et celle d'un présent, dans un cadre discursif concurrentiel où les appropriations envers le français pourront elles aussi se trouver *en même temps* décrites sous la négativité du passé (usage dépassé du clergé face aux rénovateurs) et du présent (destruction de l'esprit breton face à l'authenticité des appropriations "celtiques").

12.5.3 Le français décrit comme "langue étrangère"

Si l'on entre maintenant dans le détail des discours caractérisant le rapports aux termes appropriés du français, on perçoit alors, sans surprise, une nette rupture envers la démarche colinguiste antérieure à la Révolution, qui incorporait ces termes sans se soucier de leur origine. Pour LE GONIDEC et ses successeurs, la rénovation linguistique passe par un processus visant à *expurger toute trace du français* dans la langue bretonne, puisque celui-ci est considéré à la fois comme une *introduction récente* (PR-) ôtant au breton son caractère primordial, et comme *l'usage dépassé* d'auteurs religieux (PA-) qui ne savaient pas désigner les réalités modernes et abstraites en breton. On perçoit cet objectif dans une lettre qu'un LE GONIDEC mourant aurait envoyé à LA VILLEMARQUÉ alors que celui-ci se rendait au pays de Galles en 1838 :

« Un jour, on sentira l'avantage de pouvoir employer des mots purs bretons en écrivant pour des Bretons, et insensiblement, on en viendra, comme dans ce pays de Galles où vous allez, à répudier du discours tout ce qui sent le jargon, tout ce qui a été emprunté à un idiome étranger; vous me direz que je vois cette révolution à travers une longue-vue : j'en conviens, et ne m'attends pas à en être témoin; mais je ne doute pas que vous n'assistiez au changement que je vous prédise. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 104

12.5.3.1 Les mots de l'ennemi

La position de ces auteurs bretons peut certes être décrite, comme nous l'avons fait, comme émergeant en réaction envers la politisation linguistique introduite par les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE, néanmoins il faut prendre en compte que ces auteurs resituent la situation actuelle dans le cadre d'une histoire interprétée sous l'angle d'un conflit beaucoup plus ancien entre la France (ou son ancêtre) et la Bretagne. Nous nous souvenons ainsi que LA VILLEMARQUÉ avait présenté une histoire de la langue bretonne comme une succession d'assauts et de résistances. Si nous nous sommes essentiellement intéressés, en étudiant l'émergence du *celtisme différentiel*, à la manière dont l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* décrivait les relations entre les *populations*, on constate que l'ouvrage comporte plusieurs passages évoquant les différentes époques de la francisation linguistique du breton, qui se trouvent en complète cohérence avec sa description très belliciste de l'histoire de la relation entre la Bretagne et la France.

cf. 12.3

cf. p. 288

Une volonté de détruire le breton : La première étape d'une décadence linguistique dans la reconstitution historique de LA VILLEMARQUÉ apparaît au moment de la conquête romaine ; elle se trouve continuée par l'Église romaine, où les Bretons crurent les propos dévalorisants tenus sur leur langue, et adoptèrent un lexique romanisé (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 36–38). Mais c'est surtout après l'union de la Bretagne à la France (qu'il situe en 1499) que LA VILLEMARQUÉ décrit une attitude de « *la bourgeoisie* » qui se montre hostile au petit peuple bretonnant :

« Une guerre pareille, non plus, il est vrai, entre le breton et le français, mais entre le breton francisé des villes et le breton rustique, éclatait en même temps. Les riches bourgeois qui parlaient le premier et qui joignaient ensemble au hasard les expressions françaises qui leur venaient à la bouche, cherchant à mettre dans leurs discours le peu de français qu'ils savaient, afin d'imiter les grands et de passer pour des gens comme il faut, traitaient de grossier et de barbare l'idiome pur des campagnes, l'accusaient d'être inintelligible et suranné, fuyaient les prédicateurs qui l'employaient, et quelquefois les faisaient chasser loin des villes, par leurs pasteurs ou leurs évêques. » *ibid.* : 56–57

L'époque, décrite significativement sous le terme de « *guerre* » entre les langues, se trouve surtout décrite par l'attitude des « *riches bourgeois* ». On retrouve dans cette description plusieurs des *topoi* qui ont été constitués par le discours d'un LE PELLETIER ou du *Vocabulaire nouveau* de Vannes, à savoir : l'association entre l'adoption du français et une ambition sociale tenue pour blâmable (« *afin d'imiter les grands et de passer pour des gens comme il faut* »), la description de l'usage linguistique qui en résulte comme une forme corrompue (« *joignaient ensemble au hasard les expressions françaises qui leur venaient à la bouche* »), et la valorisation opposée de la simplicité rurale (« *l'idiome pur des campagnes* »).

cf. p. 191

cf. 6

En revanche, un point que l'on pourrait considérer comme relativement nouveau par rapport aux discours analogues précédents réside dans l'insistance de LA VILLEMARQUÉ sur une situation d'*opposition* au breton. On trouvait déjà certes, chez LE PELLETIER, la description du rapport entre breton et français présentée comme parallèle aux inégalités sociales, les locuteurs privilégiés des villes faisant ressentir aux pauvres paysans un sentiment d'infériorité en raison de leurs pratiques linguistiques, ainsi que, dans le *Vocabulaire nouveau*, une caractérisation du maître d'école présenté comme relativement hostile à la langue bretonne. Néanmoins, la relation n'en était pas encore décrite comme une « *guerre* », et LA VILLEMARQUÉ présente la situation sous la forme d'une hostilité nettement plus manifeste de la part des « *riches bourgeois* », n'hésitant pas

cf. p. 608

cf. p. 215

à leur prêter des propos ouvertement hostiles à la langue (« *trahissaient de grossier et de barbare l'idiome pur des campagnes, l'accusaient d'être inintelligible et suranné* »), voire de manœuvrer contre les prédicateurs bretonnants (« *quelquefois les faisaient chasser loin des villes, par leurs pasteurs ou leurs évêques* »).

Cette évocation d'une volonté d'exclure les missionnaires prêchant en breton renvoie à la vie de dom Michel LE NOBLETZ, qui connut effectivement quelques persécutions. Dans ses notes critiques, Bernard TANGUY commente ce passage en disant : « *Les persécutions dont fut victime LE NOBLETZ n'ont pas grand rapport avec la langue bretonne. C'est parce qu'il osa s'attaquer à certains travers de la société qu'il se créa des ennemis.* » (TANGUY 1977 : t. 2, p. 203, note 195). Pourtant, on comprend son utilité stratégique dans le discours de LA VILLEMARQUÉ, puisqu'elle permet de renforcer à la fois l'association entre langue et religion, constitutive du discours conservateur, et la thèse d'un complot contre le breton, en présentant les oppositions comme reposant sur des raisons linguistiques.

cf. p. 297

cf. p. 640

Ainsi, dans une histoire qui se présente comme émanant d'une « *guerre [...] entre le breton francisé des villes et le breton rustique* », on comprend la signification que revêt l'entreprise néologiste aux yeux d'un LA VILLEMARQUÉ : en luttant contre les "mots français", il s'agit de faire œuvre de résistance, celle-ci étant présentée comme une qualité constitutive des Bretons qui durent lutter contre une oppression française ou pré-française depuis l'Antiquité. LA VILLEMARQUÉ se place donc ici du côté des opprimés, de petits locuteurs de « *l'idiome pur des campagnes* », écoutant fidèlement un clergé harcelé par les « *riches bourgeois* ».

La morale linguistique : Toujours dans la continuité envers la démarche d'un LE PELLETIER ou celle du *Vocabulaire nouveau*, on trouve chez LA VILLEMARQUÉ une interprétation morale des changements linguistiques : si l'association avec l'ambition a déjà été mentionnée plus haut, on retrouvera également les autres *topoi* du discours linguistiquement conservateur : « *l'ignorance, la paresse, la négligence, et, le plus souvent, la vanité* ».

cf. p. 189

cf. p. 235

« *Supplantés déjà par leurs équivalents latins, puis romans, avant le XV^e siècle, un grand nombre de mots celtiques l'étaient maintenant par les expressions françaises correspondantes ; comme toujours, l'ignorance, la paresse, la négligence, et, le plus souvent, la vanité, guidaient les auteurs de ces néologismes ; évidemment ceux qui les introduisaient, ou bien ignoraient leur langue, ou ne se donnaient pas la peine de l'étudier, ou voulaient montrer qu'ils savaient le français, et qu'ils tenaient à suivre la mode. Les hommes et les mots du pays étaient traités alors de la même manière : les uns et les autres devaient céder le pas aux nouveaux venus.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 92

Continuant ainsi, comme les discours d'avant la Révolution, à associer la langue bretonne et la religion, LA VILLEMARQUÉ décrit ainsi le changement linguistique comme corrélatif à une corruption morale. Ce jeu d'associations se trouve tout à fait explicité dans une formule telle que « *les hommes et les mots du pays étaient traités alors de la même manière* » : on aura intérêt à l'appliquer au discours de LA VILLEMARQUÉ lui-même pour percevoir les positions politiques plus générales qui se trouvent associées au refus des mots étrangers.

La République dans la continuité des persécutions : On perçoit donc que LA VILLEMARQUÉ reprend globalement les composantes du discours conservateur qui le précédait, en particulier dans les associations qu'il dresse entre évolutions linguistiques et évolution des mœurs, en revanche il y ajoute également une dimension politique plus marquée en insistant sur un

antagonisme, décrit comme ayant toujours existé, entre Bretons et Français, dont la langue serait un vecteur particulièrement symbolique. Il crée ainsi lui-même un nouveau *topos*, celui qui associe un discours du déclin de la langue à la présentation d'une volonté politique de nuire au breton de la part de l'État français. C'est la République, et en particulier son école, qui en vient à être décrite comme *responsable* d'une *dégradation* linguistique.

cf. p. 571

Cette description des évolutions diachroniques d'une langue bretonne forcément influencée par son voisin le plus direct comme relevant d'une dégradation causée par une figure extérieure et malveillante, voire plus précisément par les institutions étatiques, se retrouvera dans les discours militants, y compris hors d'un cadre contre-révolutionnaire⁸⁴. On en trouve un exemple dans un mémoire d'Émile ERNAULT, intitulé « *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne* » :

« *L'influence déplorable du français sur la pureté et l'intégrité de la langue parlée n'est que trop facile à voir, malgré les louables efforts des écrivains. J'ai éprouvé moi-même, bien des fois, sur le territoire armoricain, combien le langage des jeunes gens diffère de celui des vieillards. Le plus souvent, lorsqu'on demande à un jeune Breton le nom particulier d'un objet, il vous le donne en français écorché; et si vous insistez, il dit : "Demandez à ma grand-mère."*

Et il n'en peut être autrement, avec cet odieux système de proscription qui frappe la langue maternelle des enfants dans les écoles. Il est profondément regrettable, à tous les points de vue, qu'on livre la jeunesse bretonne à instruire et à éduquer à des personnes qui parlent sa langue d'une manière révoltante et qui la dépouillent de ses ressources en y mêlant maladroitement le français, par ignorance ou par incurie. [...] On parle de l'ignorance de la Bretagne, on dit qu'il faut y porter la lumière : mais la Bretagne est encore plus ignorée qu'ignorante; et quels agents de lumière que ceux-là, qui mis en présence d'un antique monument en grande partie inconnu à la science, s'occupent, non à le décrire, mais à le détruire ! » ERNAULT 1877 : 17

C'est surtout en tant que chercheur soucieux de préserver « *un antique monument en grande partie inconnu à la science* » que se prononce ERNAULT dans ce mémoire, et il ne vise pas à promouvoir directement la pratique de la langue pour elle-même; il ne l'associe pas non plus à d'autres pratiques ou positionnements en termes de religion, de politique, de morale, etc. Néanmoins, on perçoit non seulement qu'il décrit la situation de la langue sous la forme d'un déclin, comme le faisait déjà LE PELLETIER, mais qu'il en attribue la responsabilité à « *cet odieux système de proscription* » incarné par l'école française.

cf. p. 180

Constatant que « *le langage des jeunes gens diffère de celui des vieillards* », ERNAULT ne se montre pas sensible à la distinction entre le facteur d'âge et celui de génération : si « *un jeune Breton* » ne connaît pas « *le nom particulier d'un objet* », il ne semble pas concevable que ce soit en raison de son jeune âge, et donc qu'il continue son acquisition de vocabulaire jusqu'à le connaître lui-même lorsqu'il aura l'âge de sa grand-mère. De même, si la grand-mère sait désigner l'objet, il est supposé qu'elle devait déjà le savoir lorsqu'elle avait l'âge de son petit-fils : elle ne l'a pas appris entre-temps. Dans la mesure où la différence de lexique liée à l'âge n'est pas distinguée ici de celle liée à la génération, l'écart linguistique ne peut être interprété que comme le signe d'un déclin.

84. En ce sens, si nous avons pu mentionner que le terme "jacobin" était significativement encore utilisé dans les discours militants d'aujourd'hui sur le breton (cf. p. 615), il faut considérer qu'il a lui aussi subi un processus de resémantisation, et que son usage aujourd'hui n'implique plus forcément l'adhésion aux positions contre-révolutionnaires de ces auteurs du XIX^e siècle : il est généralement pris en un sens proche de "centralisateur", mais qui s'appliquerait plus spécifiquement aux pratiques linguistiques.

Par ailleurs, dans le raisonnement d'ERNAULT, c'est l'école qui est tenue responsable du fait que le « *jeune Breton* » ne connaît pas le nom de l'objet. Or, de deux choses l'une :

Soit ERNAULT considère que le nom de cet objet est appris à l'école : il faut par conséquent expliquer d'où la grand-mère l'a appris. **Si** l'on postule qu'elle a elle-même été scolarisée, il faut se demander pourquoi l'école lui a permis d'apprendre un mot, et non à son petit-fils. **Si** l'on postule qu'elle ne l'a pas été, il faut se demander pourquoi un mot qu'elle a pu apprendre hors de l'école ne pourrait pas l'être également par son petit-fils.

Soit il considère que le mot peut s'apprendre hors de l'école : on en revient au second cas du point précédent, et il faut donc se demander en quoi la scolarisation en français empêcherait au jeune Breton d'apprendre des mots en breton hors de l'école.

Dans ce second cas, on observe une confusion fréquente entre le fait que *l'école enseigne le français* et le fait qu'elle *fasse oublier le breton*. Celle-ci repose sur un présupposé plus large selon lequel tout savoir linguistique ne pourrait s'acquérir qu'à l'école, ce qui fait négliger tous les usages vernaculaires qui peuvent être appris et pratiqués dans d'autres contextes⁸⁵. Fañch BROUDIC a insisté sur cette distinction (BROUDIC 1995 : 361–392) : une chose est de dire que l'école a introduit la connaissance du français, une autre est de dire qu'elle aurait empêché de connaître et de pratiquer le breton dans tous les autres cadres non-scolaires, à commencer par le cadre domestique. Si rien n'empêche les familles émigrées de continuer à parler une ou dans langues d'origines à la maison avec des enfants scolarisés dans une autre langue, rien ne l'empêcherait pour le breton également. Mais on perçoit qu'il soit stratégiquement plus fructueux pour un discours militant de considérer l'école française comme *seule responsable* d'une *perte de la langue*, plutôt que de prendre en compte des raisons qui auraient produit une substitution linguistique (forcément volontaire) *dans les maisons*. C'est ainsi le cadre explicatif de la « *guerre* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 56) entre les langues inauguré par LA VILLEMARQUÉ qui s'implantera dans les discours militants pour le breton, éventuellement en se renforçant par la reprise d'une conception conflictuelle de la diglossie auprès de la sociolinguistique catalane.

cf. p. 508

12.5.3.2 Les astérisques de la résistance à l'envahisseur

Pourtant, en raison de plusieurs siècles d'une telle incorporation, il n'est pas possible, même lorsque l'on veut rénover la langue, de supprimer entièrement tous les apports issus du français : pour cette raison, LE GONIDEC se justifiera dans sa préface d'avoir intégré quelques uns de ces termes qu'il considère comme « *absolument étrangers à la langue Celto-Bretonne* », et explique qu'il les a ainsi marqués d'un astérisque :

« *Toutes les fois que l'origine d'un mot m'a semblé douteuse, je l'ai fait précéder d'un astérisque et d'un point interrogatif.*

*J'ai donné place dans mon Dictionnaire à quelques mots qui, quoique absolument étrangers à la langue Celto-Bretonne, sont devenus d'un usage si habituel, qu'ils en font partie en quelque façon ; tels sont ceux qui tiennent au culte, comme *abostol*, *aviel*, etc. les noms des planètes, comme *sûl*, *lûn*, etc. J'ai eu soin de désigner ces mots par un simple astérisque.* » LE GONIDEC 1821 : XII

Comme souvent, le ton franc de LA VILLEMARQUÉ est plus explicite que la réserve modeste et érudite de son prédécesseur :

85. Cette confusion fonctionne dans les deux sens : j'ai dû régulièrement, et jusqu'au baccalauréat, me justifier du fait qu'avoir été scolarisé à *Diwan* ne m'empêchait pas de savoir "bien parler français".

« Moins enthousiaste et plus solidement instruit que les lexicographes qui l'ont précédé, dont tous les Dictionnaires, à l'exception d'un seul, sont des compilations indigestes et sans critique, contenant autant de mots étrangers que de mots bretons, il a soigneusement exclu tous ceux qui ont des équivalents dans la langue bretonne et qui corrompent et surchargent le vocabulaire de cette langue, loin de lui être d'aucune utilité. Quant à certains mots étrangers d'un usage habituel qui ont malheureusement pris depuis longtemps la place d'indigènes désormais incompris, qui suppléent une disette réelle ou que le génie breton a modifiés de manière à se les approprier, il n'a pas cru devoir les bannir. Seulement, il les a marqués d'un astérisque pour qu'on ne les emploie qu'avec discernement. » LE GONIDEC 1850 : X

Si LE GONIDEC avait déjà présenté un bilan rétrospectif critique de la tradition lexicographique qui le précédait, LA VILLEMARQUÉ affirme plus nettement la rupture par le ton de ses expressions (« *compilations indigestes et sans critique* »⁸⁶) pour mieux marquer l'apport de son maître que celui-ci n'aurait lui-même osé le faire. Si le terme « *étranger* » revient ici aussi, la caractérisation du lexique approprié du français se trouve divisée avec plus de précision, en quatre catégories (les trois dernières n'étant pas mutuellement exclusives) :

- « *ceux qui ont des équivalents dans la langue bretonne* »,
- parmi « *certaines mots étrangers d'un usage habituel* » :
 - ceux « *qui ont malheureusement pris depuis longtemps la place d'indigènes désormais incompris* »,
 - ceux « *qui suppléent une disette réelle* »,
 - ceux « *que le génie breton a modifiés de manière à se les approprier* ».

cf. p. 262

Les critères de sélection et d'exclusion se trouvent donc ici formulés avec plus de détails. Concernant les termes qui ont été gardés, on pourrait ainsi dégager quatre critères : celui général de l'usage, et ceux, plus précis, de l'ancienneté, l'utilité, et d'une bretonnité partielle. Examinons-les tour-à-tour :

cf. p. 56

Le critère d'**usage** est toujours lourd d'ambiguïté dans son utilisation au sein des discours savants sur la langue : à défaut d'enquêtes de terrain qui permettraient de quantifier la diffusion de certaines formes linguistiques dans une population⁸⁷, les mentions de "l'usage" se contentent bien souvent d'affirmer, à titre *performatif*, que telle forme promue par le linguiste est "dans l'usage"⁸⁸. Si l'on sait depuis Donatien LAURENT que LA VILLEMARQUÉ avait effectivement pratiqué des enquêtes auprès des locuteurs de milieu rural en Bretagne (D. LAURENT 1989), il reste permis de s'interroger sur la définition de l'« *usage* » qui peut être la sienne. Néanmoins, cette remarque, qui vaut pour les invocations de "l'usage" en général, est de moindre importance ici, puisque l'« *usage* » est ici plus concédé à regret que promu positivement.

Le critère d'**ancienneté** est concédé à contrecœur (« *malheureusement* »), par l'intermédiaire

86. Le « *seul* » ouvrage non visé est sûrement celui de Louis LE PELLETIER, pour des raisons que l'on comprend (cf. 12.1).

87. Il y a lieu de se demander si les résultats de telles enquêtes seraient vraiment pertinents, tant elles devraient trancher des questions méthodologiques épineuses, liées non seulement au choix d'un panel représentatif, mais aussi au fait que les locuteurs adaptent en permanence leurs usages en fonction des contextes d'interlocution.

88. On trouve une application particulièrement symptomatique de ce raisonnement dans la *Préface* à la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* : « Le Dictionnaire de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le Dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres. Telle est l'ambition, mesurée mais persévérante, qui guide les académiciens français. Qu'est-ce donc que l'usage en matière de langage ? Notre langue est latine de naissance et d'essence. Nous ne pouvons mieux faire que de nous en remettre là-dessus aux auteurs latins : "L'usage, qui a pouvoir d'arbitrage, de sentence et de loi..." (HORACE) ; "Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr, puisqu'on doit se servir du langage comme de la monnaie qui a cours public et avoué... J'appellerai donc usage ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés" (QUINTILIEN). [...] Nous ne faisons place aux mots étrangers qu'autant qu'ils sont vraiment installés dans l'usage, et qu'il n'existe pas déjà un honnête mot français pour désigner la même chose ou exprimer la même idée. »

d'un « *désormais* » qui permet de présenter le phénomène sous la forme d'une opposition entre PA+ (« *indigènes* ») et PR- (« *étrangers [...] qui ont [...] pris [...] la place* »). Le complément circonstanciel « *depuis longtemps* » marque certes une certaine ancienneté des termes en question, qui explique leur différenciation avec les appropriations plus récentes, qui ont été rejetées. Cela ne semble néanmoins pas constituer une objection, dans la mesure où des formules comme « *ont pris la place* » et le « *désormais* », présentant l'apparition de ces termes comme résultant d'un changement temporel, construisent la figure d'un *encore plus longtemps* avant ce processus.

Le critère d'**utilité** est déjà mentionné lorsque sont évoqués les mots écartés : ceux-ci sont considérés comme n'étant « *d'aucune utilité* », puisqu'il en existe déjà des formes en breton. Ce constat appelle deux remarques : d'une part, les termes considérés comme "déjà existants" peuvent avoir été forgés par LE GONIDEC ou LA VILLEMARQUÉ eux-mêmes, néanmoins il deviendra stratégiquement porteur de les présenter comme existant depuis une date qui, n'étant pas précisée, ne pourra être qu'ancienne ; d'autre part, la possibilité d'un enrichissement sémantique par la présence de deux termes quasi-synonymes auxquels on peut attribuer des nuances différentes ne semble pas envisagée ici⁸⁹ puisque la seule modalité selon laquelle est envisagée cette cohabitation est celle d'une *corruption* et d'une *surcharge*. Ainsi la seule véritable « *utilité* » concédée est-elle celle qui répondrait à une « *disette* » lexicale bretonne.

Le critère d'**appropriation**, enfin, est intéressant, non seulement parce qu'il va dans le sens de la théorisation que nous avons proposée plus haut, mais bien parce qu'il souligne à quelle point *l'apparence bretonne* compte pour LA VILLEMARQUÉ, peut-être plus que l'origine historique effective. Bernard TANGUY avait déjà remarqué que LA VILLEMARQUÉ avait ôté l'astérisque du terme *ank*, appropriation de l'*angle* français, ce qu'il n'avait pas fait pour *avron*, dont la provenance latine était plus explicite (TANGUY 1977 : 205). Le fait qu'un terme puisse être plus facilement accepté s'il a *pris des airs bretons*, par une adaptation de sa graphie, sa "prononciation", ou par une analyse morphologique qui le fait entrer dans un paradigme de termes bretons, lui faisant subir les mêmes flexions et lui adjoignant les mêmes affixes, montrent à quel point la dimension de la *représentation*⁹⁰ est importante dans ce travail d'*élaboration* d'un *breton vraiment breton*.

cf. p. 682

Dans une telle démarche, les mots se trouvent eux-mêmes à tel point personnalisés que l'on peut en venir ici aussi à les désigner comme « *sans famille* », « *naturalisés* », « *intrus* », « *fugitifs* » ou « *étrangers* » (qu'il faut « *repousser* »), « *indigènes* », ou les « *profanes* ».

« *Quant aux mots sans famille dans la langue bretonne, et empruntés aux idiomes étrangers, il n'a pas cru devoir les exclure du vocabulaire, s'ils manquent d'équivalents bretons, et s'ils sont absolument nécessaires pour exprimer les idées qu'ils représentent. Les uns d'ailleurs sont d'un usage tellement ordinaire, et les autres ont été tellement modifiés par le génie breton, qu'ils se sont naturalisés en quelque sorte en Bretagne. Les bannir n'eût pas été sage ; les conserver sans les distinguer eût été peu prudent : il a donc admis les intrus, mais en marquant les plus nouveaux d'une astérisque, afin qu'on se garde à l'avenir d'en admettre d'autres semblables, et qu'on cherche aux idées nouvelles, à l'exemple des Gallois, des expressions dans la langue nationale. Défendre les avenues du langage, retenir les mots fugitifs, repousser les étrangers, ne jamais les recevoir au mépris des indigènes, ou*

89. Nous avons émis l'hypothèse que cela pouvait constituer une piste d'explication de certains doublons chez MARIGO : *adversite* / *trubuïl* ; *amour propr* / *carantez* ; *componction* / *glac'har*, etc. (cf. p. 533). On retrouve aussi ce phénomène fortement exploité dans la langue anglaise, qui a su tirer de la multiplicité de ses sources des nuances sémantiques : l'opposition canonique *mutton* / *sheep* qui sert à SAUSSURE pour expliquer la différence entre "valeur" et "signification" n'en étant qu'un exemple parmi d'autres (SAUSSURE 1916 : 160-162).

90. Ce terme doit être entendu au sens d'*acte de représenter* ou de figurer, et résultat de cet acte, et non au sens de *contenu mental*, dont nous nous sommes éloignés au profit de la notion de "*discours*" (cf. p. 15).

ne les admettre qu'avec discernement, après une longue épreuve, lorsqu'ils suppléent une disette réelle et que le breton se les est incorporés, tel a été le but de LE GONIDEC, en faisant l'inventaire des mots de la langue bretonne : il a entouré, comme d'une haie vive, si j'ose ainsi parler, le jardin ouvert trop longtemps de l'idiome de ses pères, et désormais l'entrée en est interdite aux profanes, qui ne savent toucher aux fruits sans les gâter. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 96–97

12.5.3.3 Regrouper pour écarter

Au-delà des justifications précises que donne LA VILLEMARQUÉ pour chacun de ces critères, il faut retenir qu'ils visent à délimiter, parmi les usages « *étrangers* », ceux qu'il faut « *bannir* » de ceux dont il faut simplement rappeler l'origine étrangère en les marquant d'un astérisque. Une telle opération suppose un rapport temporel bien particulier envers la langue : elle implique notamment de négliger toutes les appropriations anciennes (au gaulois, au latin, etc.) ou considérées comme provenant de la même famille (au gallois, au gaélique, etc.) pour les regrouper au sein d'un ensemble que l'on construit comme *endogène*. Qu'un tel regroupement résulte d'un manque d'érudition dans les langues anciennes, empêchant de distinguer les apports n'ayant plus de correspondant en français actuel, ou sur un schéma d'originations présupposé qui fait concevoir certaines origines comme n'étant *pas vraiment étrangères*, toujours est-il que le résultat en demeurera le même : il s'agit de définir que quelque chose comme *le breton* a déjà existé comme donné d'avance, de manière évidente, et par-là même de tracer la frontière envers un bloc devenu tout aussi aisément identifiable, les formes *étrangères* se trouvant réduites à celles du *français récent et visible*. Cette opération de *regroupement* instituant ainsi une *délimitation* est rendue très explicitement dans le passage qui suit immédiatement celui que nous venons d'étudier, où LA VILLEMARQUÉ justifie pour quelles raisons il a ôté certains astérisques que LE GONIDEC avait insérés :

« Il avait même poussé le scrupule, dans une première édition de ce Dictionnaire jusqu'à noter d'un astérisque à la fois et d'un point d'interrogation tous ceux dont l'origine lui semblait douteuse ; et il avait ainsi dénoncé à la critique, comme suspects, une foule de mots aussi bretons que ceux qu'il ne marquait d'aucun signe. Sur l'observation qu'on lui fit qu'un grand nombre sont de véritables racines celtiques, avec des terminaisons essentiellement bretonnes, qu'ils représentent les idées et les objets les plus usuels, qu'ils appartiennent à la classe de ceux qu'en général aucun peuple n'emprunte, qu'on les retrouve d'ailleurs souvent dans les dialectes celtiques de Galles, d'Écosse et d'Irlande, et qu'ils ont par conséquent une origine nationale, il se proposa de supprimer le signe de doute qu'il leur avait joint. J'ai donc supprimé ce signe dans cette édition. » LE GONIDEC 1850 : X

La première remarque à faire ici est que ce passage exprime aussi très bien le *décalage* entre l'entreprise initiale de LE GONIDEC et sa réappropriation par son successeur : alors que le premier faisait avant tout œuvre d'*érudit* (certes convaincu et engagé) et manifeste généralement un ton relativement modeste assorti de nombreuses précautions et d'explications détaillées, LA VILLEMARQUÉ vise beaucoup plus à *construire un sentiment d'appartenance* qu'à faire œuvre de savant. Les retouches faites aux dictionnaires de LE GONIDEC vont ainsi généralement dans le sens du renforcement des délimitations, parfois au détriment de la précision historique⁹¹. On

91. Bernard TANGUY a démontré ce point au chapitre V de son ouvrage *Aux origines du nationalisme breton* (TANGUY 1977 : 193–245) : dans un chapitre significativement intitulé « *“Défense et illustration” de la langue bretonne ou consolidation du “cordon sanitaire” ?* », il reprend méthodiquement les modifications opérées par LA VILLEMARQUÉ dans les dictionnaires de LE GONIDEC, en souligne les éventuelles imprécisions historiques, et montre le cas échéant la fonction de tels changements dans la consolidation d'un processus de démarcation envers la langue et la culture françaises.

perçoit particulièrement ce changement d'orientation dans la *fonction* accordée à l'astérisque : alors qu'il s'agissait pour LE GONIDEC d'un caractère pour montrer une incertitude concernant la provenance historique d'un terme (« *Toutes les fois que l'origine d'un mot m'a semblé douteuse, je l'ai fait précéder d'un astérisque et d'un point interrogatif.* » (LE GONIDEC 1821 : XII)), le symbole devient chez LA VILLEMARQUÉ une sorte de *label* qui manifesterait un *gage d'inauthenticité*, par opposition aux « *véritables racines celtiques* », ayant des « *terminaisons essentiellement bretonnes* ».

Par ailleurs, la catégorisation du gallois et des gaéliques d'Écosse et d'Irlande comme étant des « *dialectes celtiques* », déjà inaugurée par LE PELLETIER et dont nous avons déjà observé des reprises chez LA VILLEMARQUÉ renforce ainsi ce processus de regroupement des usages au sein d'une *identité celtique commune* faisant bloc face à la culture latine ou française : puisque ces usages sont nommés « *dialectes* » et non « *langues* », c'est qu'ils sont simplement des variantes locales d'une même « *langue* », qu'ils peuvent donc être regroupés sous un usage commun, ce qui ne sera pas le cas du français.

cf. p. 325

cf. p. 353

12.5.4 Le "*brezhoneg beleg*" : apparition d'une catégorie

Nous avons déjà évoqué à de nombreuses reprises la catégorie de "*brezhoneg beleg*", soit "breton de curé", utilisée pour désigner une langue bretonne où se trouvent des termes d'une appropriation récente et visible au français, ainsi qu'une syntaxe généralement calquée sur celle du français⁹² ; voyons maintenant dans quel contexte elle apparaît, et quel rôle elle joue dans le jeu des positionnements de l'époque.

La formulation elle-même mérite déjà que l'on s'y arrête : il pourrait en effet sembler contradictoire qu'un courant qui tient la formule « *ar brezhoneg hag ar feiz a zo breur ha c'hoar e Breizh* » ("le breton et la foi sont frère et sœur en Bretagne") en vienne à utiliser l'expression de "breton de curé" comme une formule de dénigrement (en effet, aucun auteur ne revendiquera positivement pratiquer le *brezhoneg beleg* : il s'agit d'une assignation rétrospective visant à discréditer l'usage ainsi nommé). Le paradoxe s'observait déjà chez Dom Louis LE PELLETIER qui, bien que lui-même religieux, n'hésitait pas à affirmer la responsabilité du clergé dans une évolution du breton qu'il décrit comme une dégradation, ce qui en ferait un des premiers à formuler cette idée que le clergé véhiculerait un "mauvais breton"⁹³. Cette ambivalence marque elle-même la complexité du positionnement des auteurs traditionalistes du XIX^e siècle, qui peuvent *reprendre* à la tradition colinguiste précédente l'association qu'elle établit entre langue et religion, tout en s'en *démarquant* pour ce qui est de son rapport au français. On peut expliquer ce décalage si l'on prend en compte les évolutions survenues, tant dans le *rapport à la langue* que dans les *cadres d'origination* : comme nous l'avons vu en traitant du colinguisme, si les auteurs jusqu'au XIX^e siècle utilisaient la langue bretonne, c'était avant tout à titre de *moyen pratique pour atteindre la population*. Dans cet usage très *pragmatique* de la langue, il n'était donc pas question d'une éventuelle *qualité* du breton, dans la mesure où nous avons considéré que la formule de Pierre de CHÂLONS pouvait bien résumer la démarche de l'époque : « *Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de*

cf. p. 640

cf. p. 610

cf. 11

92. Notamment la prédominance de la forme SVO, alors qu'il existe une plus grande diversité de possibilités syntaxiques en breton, et l'usage des interrogatifs comme *pehini* ou *pere* (lequel, lesquels), comme pronoms relatifs, au même titre que l'usage en français. Cf. note 41 p. 294.

93. Mais il est vrai que LE PELLETIER n'était pas Julien MAUNOIR, et que l'ordre des bénédictins auquel il appartenait s'occupait plus de l'étude que de la prédication (cf. note 1 p. 158).

son Peuple. » (CHÂLONS 1723 : IV). Par ailleurs, nous l'avons vu aussi, le cadre d'originations panceltiste qui prévalait alors pouvait contribuer à rendre moins problématique l'intégration de termes provenant du français ou du latin : dans la mesure où la langue bretonne était considérée comme la mère des autres langues, emprunter à ces dernières consistait, en définitive, à revenir à sa propre origine⁹⁴.

cf. 4.4

Ainsi, l'écart des auteurs du XIX^e siècle par rapport à ce courant précédent se manifestera sur deux points :

Le rapport à la langue : celle-ci n'est plus considérée comme un simple moyen pratique au service des opérations de prosélytisme (prédication, confession, missions, cantiques, etc.), mais, à partir de Louis LE PELLETIER, elle est envisagée *pour elle-même* : c'est alors qu'émerge la préoccupation d'une *qualité de la langue* et que l'on perçoit le rapport au français comme une éventuelle *dégradation*. Par ailleurs, le jeu d'associations entre langue, religion, et politique, opéré par les révolutionnaires produit en réaction chez les auteurs bretons ultérieurs un ensemble d'*investissements symboliques* autour de la langue, où sa *pureté* et son caractère *originel* s'en trouveront considérés comme autant de signes d'une résistance à l'influence française.

cf. 12.1

cf. 12.2

Le cadre d'originations : le XIX^e siècle étant concomitamment celui du passage des thèses panceltistes vers celles du celtisme différentiel et de l'interceltisme, la langue française n'est plus perçue comme issue d'un ancêtre celto-gaulois commun, qui autoriserait les circulations, mais bien comme provenant d'un bloc foncièrement opposé à celui des langues "celtiques" (breton, gallois, gaéliques, etc.), dont tout apport se trouvera alors perçu sur le modèle de l'invasion.

cf. 7

cf. 8

Cette double évolution explique ainsi les décalages d'une époque à une autre : on peut avoir l'impression d'un maintien de l'association entre langue et religion en comparant les deux époques, mais il convient d'avoir en tête que cette association ne se pratique plus de la même manière : d'*outil de propagation de la foi*, le breton est passé au statut de *symbole d'une pureté ancestrale contre les innovations françaises*. Pour ces raisons, si la démarche colinguiste pouvait ne ressentir aucune difficulté à faire usage de termes issus d'une appropriation envers le français ou le latin, les militants ultérieurs s'en garderont, comme nous l'avons vu. Mais ces militants ne se contenteront pas d'éviter les appropriations lexicales issues du latin ou du français au profit de celles issues de l'Ancien et du Moyen breton, du gallois, etc. : ils opéreront une *catégorisation rétrospective* sur les auteurs qui, avant eux, ont pratiqué ces appropriations. La tradition lexicale et syntaxique précédente fournira ainsi le support pour un mouvement de démarcation à l'intérieur du breton : les religieux des siècles précédents se trouveront ainsi décrits comme complices de l'importation d'un français venant dénaturer la pureté bretonne. L'intérêt, l'ignorance, la négligence, seront les raisons invoquées pour décrire leurs pratiques linguistiques. Plus que cela, les apports issus du français se trouveront décrits comme *causes de la fragmentation dialectale* d'une langue considérée comme *originellement une*.

On se souvient par ailleurs que la figure du *brezhoneg beleg* joue un rôle stratégique important dans le jeu des positionnements temporels du discours militant au XIX^e siècle : en défendant à la fois le caractère *authentique* (PA+) et *moderne* (PR+) de la langue qu'il promeut, il s'oppose ainsi

cf. p. 647

94. Un tel argument se trouvait tant dans le *Vocabulaire nouveau* (cf. p. 234) de Vannes que chez Claude CILLART DE KERAMPOUL (cf. p. 567). Les deux ouvrages étaient écrits en breton vannetais, dont la prosodie est la plus proche de celle du français, ce qui peut expliquer que l'on y trouve préférentiellement un tel argument.

à des usages décrits comme *récents* (PR-) ou *désuets* (PA-). Or, la figure révolutionnaire, de par la nature de son discours de renouvellement radical, ne pouvant être associée à aucune forme PA, c'est au *brezhoneg beleg* qu'il d'incarner la position PA- d'un usage dépassé et incapable de dire la modernité (ou obligé pour cela d'y incorporer du français). La présence de termes identifiables comme "français" dans ce type de breton permet ainsi de placer une figure "française" dans les deux pôles négatifs des valeurs temporelles.

12.5.4.1 Vrai et faux breton

Le caractère narratif de l'introduction aux *Nouvelles conversations* de TROUDE & MILIN, déjà présentées, leur permet d'exprimer de manière particulièrement explicite la figure du "breton de curé" : on se souvient qu'elle met en scène une riche parisienne, qui, ayant acquis une propriété en Bretagne, se rend compte qu'elle ne peut échanger avec les paysans de son domaine, et cherche donc à apprendre la langue bretonne. Après un échec auprès de l'instituteur, dont nous avons vu l'antagonisme politique que son personnage incarnait dans la narration, la dame tente donc son apprentissage auprès du curé :

cf. p. 635

« L'occasion s'offrit naturellement à elle le dimanche. En allant, avant la grand'messe, faire sa visite au curé, elle lui parla du désir qu'elle avait de savoir la langue bretonne, lui raconta les scrupules de l'incorruptible magister, et lui dit qu'elle se proposait d'apprendre le breton de la même manière qu'elle avait appris l'anglais, c'est-à-dire en venant souvent entendre prêcher son curé. Le digne pasteur fut charmé de l'idée de sa nouvelle paroissienne ; il trouva excellent le moyen qu'elle avait imaginé pour devenir une vraie bretonne et se félicita d'avoir une écolière comme elle.

Malheureusement, quand elle l'entendit prêcher, elle put juger que le breton qu'il parlait pouvait s'apprendre sans maître : elle comprit, en effet, une bonne partie de son sermon, tandis qu'elle n'entendait nullement les paysans du canton. » TROUDE et MILIN 1857 : VIII-IX

Le breton du curé est donc décrit comme n'étant pas un véritable breton, dans la mesure où même la riche parisienne est capable de le comprendre (« *elle comprit, en effet, une bonne partie de son sermon* »), ce qui témoigne de la grande part de français que l'on y trouvait. À l'inverse, le véritable breton est forcément intelligible au francophone (« *elle n'entendait nullement les paysans du canton* »), dans la mesure où « *l'idiome pur des campagnes* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 56) ne contiendrait aucune trace de français. L'intelligibilité d'un sermon par une locutrice francophone ignorante du breton se trouve ainsi érigé comme critère de démarcation permettant de reconnaître une langue authentique d'une langue francisée. Par ailleurs, la riche parisienne fait elle-même figure de mesure concernant l'écart entre les deux types d'usages : si elle comprend l'un et non l'autre, on doit supposer que le curé et « *les paysans du canton* » ne se comprennent pas non plus mutuellement. Ainsi, la figure de la francophone permet-elle également de présenter le *brezhoneg beleg* comme se trouvant en *décalage* complet par rapport à celui des locuteurs ruraux. Le breton du curé se trouve ainsi présenté comme non seulement *déconnecté* de la pratique attribuée à une figure "populaire" ou à "l'usage"⁹⁵, mais aussi *dévoyée*, de par un apport français si important qu'il rend la langue intelligible à cette parisienne, par rapport à l'usage originel, qui sera forcément celui des locuteurs ruraux n'adjoignant dont le breton serait dénué de toute trace française.

95. Ces deux expressions ne désignant aucune réalité précise, mais possédant un rendement rhétorique important : concernant les usages de la catégorie "populaire", cf. p. 605, et BOURDIEU 2001 : 132-151 ; concernant celle d'"usage", cf. note 12.5.3.2 p. 692.

On retrouvera une telle présentation d'un breton mixte, intelligible à des oreilles francophones, lorsque la dame, déçue par son apprentissage auprès du curé, tentera d'apprendre le breton par l'intermédiaire d'un colloque. Nous avons déjà observé la manière dont la présentation du colloque par TROUDE & MILIN contribuait à "la construction d'une désuétude", en présentant les ouvrages antérieurs comme également *déconnectés*, mais d'un point de vue diachronique, des réalités de l'époque. En l'occurrence, les colloques traditionnels de la tradition colinguiste furent également raillés par les auteurs en raison de leur langue, décrite comme contenant autant de français que le breton parlé par le curé :

cf. p. 652

« *Ce livre précieux contenait, selon le notaire, toutes les conversations qu'une personne habitant la campagne peut avoir avec des campagnards.*

- "Voilà votre affaire, Madame," dit-il d'une voix triomphante, "permettez que je vous lise l'avis de l'imprimeur : « *Il est particulièrement utile aux habitants de la campagne — Il est également nécessaire aux étrangers qui ont besoin d'avoir des relations directes avec les cultivateurs...* » Ne dirait-on pas que cela a été écrit pour vous, Madame ? L'auteur a pris la peine de traduire cette remarque en breton, pour la plus grande utilité des lecteurs : écoutez comment cela se dit dans cette langue : « *NÉCESSER eo ÉGALAMANT d'ann estranjourien ;* » ce n'est pas bien éloigné du français, n'est-il pas vrai ? et vos oreilles délicates ne sont pas trop écorchées par nos sons barbares ? [...] »

La dame trouva que l'échantillon de breton cité par le notaire ressemblait beaucoup à celui de son curé, mais elle mit ce jargon sur le compte du dernier éditeur, et remercia son homme d'affaires de son cadeau, en l'assurant qu'elle prendrait sans tarder connaissance du livre. » TROUDE et MILIN 1857 : IX-X

Les ouvrages de lexique ou d'apprentissage sont donc décrits comme contenant le même type de breton dévoyé que celui du curé, et la mise en exergue des termes *nécesser* et *égalamant* insiste sur cette dimension. Le « *notaire* » ou « *homme d'affaire* », incarnant la fascination ambitieuse envers la langue française, et les discours de dévalorisation du breton, il en résulte un effet ironique lorsqu'un propos qui semble positif à ses yeux (« *ce n'est pas bien éloigné du français, n'est-il pas vrai ?* ») se trouvera finalement converti comme un gage d'inauthenticité. Il en va de même pour une remarque comme « *vos oreilles délicates ne sont pas trop écorchées par nos sons barbares ?* », qui vise à retourner les connotations assignées aux usages locaux depuis le discours révolutionnaire : en présentant le *point de vue* français (ou pro-français d'un notaire) comme opposant la langue « *barbare* » du breton aux oreilles « *déliçates* » de la riche parisienne, TROUDE & MILIN suscitent ainsi, chez les locuteurs s'estimant concernés, un sentiment de défiance qui leur fera préférer leur propre idiome, tout « *barbare* » qu'il fut, à celui qui se trouve associé aux préciosités de la richesse parisienne.

12.5.4.2 Langue de l'ignorance

Il sera fréquent de constater que les militants du XIX^e siècle décriront les usages linguistiques appropriés du français et du latin chez leurs prédécesseurs comme résultant d'une *ignorance* des formes *véritablement bretonnes* :

« *L'ami et le disciple de Michel LE NOBLETZ, le P. MAUNOIR, céda-t-il lui-même quelque peu au torrent de la mode nouvelle, pour le vocabulaire, comme il y avait cédé pour l'orthographe ? On doit le croire, car ses dictionnaires et sa grammaire, quoique beaucoup moins remplis d'expressions françaises que les livres de ses contemporains, en contiennent cependant un grand nombre, dont les équivalents bretons existent : il n'en faut juger que par les éditions de son temps, toutes celles qui ont paru depuis sa mort ont été progressivement altérées, comme les poésies de LE NOBLETZ. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN ne sut pas mieux distinguer les mots vraiment bretons, des expressions étrangères, introduites sans profit*

et sans nécessité, dans la langue bretonne. D'ailleurs, son breton naturel (il en convient modestement lui-même) était fort mauvais et peu intelligible, sinon dans l'évêché de Vannes, où il avait passé ses premières années. "J'ignore, ajoute-t-il, une infinité de mots bretons; mais quelque sçavant dans la langue qui voudra se donner la peine de joindre ce qu'il sçait à ce qu'il trouvera ici digéré, sera en état de faire un autre dictionnaire beaucoup plus ample, plus recherché et plus utile au public."

Dom LE PELLETIER, qui mit à discerner les vraies expressions celtiques plus de tact et de sagacité qu'à les décomposer par l'étymologie, consacra vingt-cinq ans au recueil dont le P. GRÉGOIRE souhaitait la publication; mais il mourut en y laissant des lacunes considérables. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 94–95

C'est ici GRÉGOIRE DE ROSTRENEN qui est décrit comme le plus ignorant des trois lexicographes : Julien MAUNOIR a simplement cédé au « *torrent de la mode nouvelle* » (PR-) et Louis LE PELLETIER, dont la démarche est louée, a simplement omis un grand nombre de mots. En revanche, « GRÉGOIRE DE ROSTRENEN *ne sut pas mieux distinguer les mots vraiment bretons, des expressions étrangères, introduites sans profit et sans nécessité, dans la langue bretonne* » : l'adjonction d'un vocabulaire issu d'appropriations envers le français se trouve donc décrit comme le résultat d'une ignorance, que LA VILLEMARQUÉ peut d'autant plus facilement souligner que le capucin en fait l'aveu. LA VILLEMARQUÉ reprend ici une attribution d'ignorance à GRÉGOIRE que nous avons déjà observée chez LE GONIDEC⁹⁶, et dont nous avons alors souligné les limites : lorsque GRÉGOIRE confesse connaître essentiellement le breton vannetais, c'est pour désigner la maîtrise du breton qu'il avait en 1700, soit 32 ans avant la rédaction de son dictionnaire, lorsqu'il trouva « *un recueil de mots bretons des differens quartiers de tous les Diocèses* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 17). Il mentionne par ailleurs avoir passé les années suivantes à sillonner la Bretagne, et nous avons souligné à plusieurs occasions qu'il présenta les descriptions dialectologiques les plus détaillées pour son époque, que Louis LE PELLETIER se contenta de répéter, en assumant son allégeance au capucin. Par ailleurs, l'aveu d'incomplétude et l'appel à améliorations cité par LA VILLEMARQUÉ renvoie à une pratique courante chez bon nombre de lexicographes conscients des limites de leur entreprise et appelant les bonnes volontés à contribuer à son amélioration⁹⁷

Qu'est-ce qui était ignoré ? Au-delà de la question factuelle des attributions d'ignorance à tel ou tel, dont on perçoit qu'elles jouent avant tout un rôle rhétorique, on peut s'interroger sur le présupposé qui permet de présenter les auteurs de cette époque comme ignorants de termes « *dont les équivalents bretons existent* ». En effet, comme nous l'avons déjà remarqué au sujet des doublets lexicaux de MARIGO, une telle description repose sur le présupposé selon lequel *il existait déjà*, en breton, des termes permettant de désigner les notions spécifiques de la réflexion religieuse comme l'**expiation des péchés**, la **connaissance de son néant**,

cf. p. 533

96. Cf. note 11 p. 268.

97. On trouve par exemple de tels appels à amélioration depuis Jehan LAGADEUC (« *On y ajoutera tout ce qui a été omis par suite de la défaillance de l'écrivain.* » (P. TRÉPOS 1964 : 543)), chez Pierre de CHÂLONS (« *Au reste dans une seconde édition on profitera des réflexions du public : on se fera même un plaisir d'aller dans les differens quartiers recueillir avec soin tout ce qu'on pourra trouver pour rendre cet Ouvrage plus utile & moins imparfait.* » (CHÂLONS 1723 : IV)), Louis LE PELLETIER (« *je n'ai pas pour cela prétendu que mes découvertes fussent incontestables; n'étant aucunement entesté de mon sentiment, mais fort disposé à écouter tous ceux qui m'apprendront ceque j'ignore, qui me feront connoître mes fautes, et me donner[au-dessus : "-ont"] les moiens de les corriger [...] et même je souhaite trouver quelque bon connoisseur qui veuille se donner la peine de lire tout cet ouvrage, et m'en marquer les fautes, avec que je puisse les corriger, ou qu'il le fasse lui même avant que le public en ait connoissance* » (LE PELLETIER 1716 : 22–23)), jusqu'aux auteurs contemporains, en passant par la formule figurant sur la couverture des dictionnaires de TROUDE : « *Un Dictionnaire n'est jamais fini. Avis aux travailleurs.* ».

l'onction, ou encore le zèle ardent, traitées dans les ouvrage en question. Cette conception de l'histoire présente donc l'existence d'un bon nombre de termes comme *précédant la situation de leur usage* : autrement dit, les termes "vraiment bretons" devaient déjà exister avant même que l'on ait besoin d'eux. Or, nous avons émis l'hypothèse qu'au moins une certaine partie des appropriations lexicales pouvait s'expliquer par le fait que les religieux devaient *importer* en breton un ensemble théorique construit sur la base de plusieurs siècles de réflexions en latin, et qui, n'ayant jamais eu l'occasion d'être abordées dans les chaumières de basse-Bretagne, ont dû alors être forgés ou repris d'ailleurs : une observation qui nous semblait aller dans le sens de cette hypothèse était que certains auteurs mentionnaient parfois, dans un but didactique, des termes de signification proche formulés dans un breton non approprié du français ou du latin.

cf. p. 538

Après avoir observé les processus de création lexicale à partir de LE GONIDEC, on peut ajouter qu'un certain nombre de termes désignant des notions abstraites sont apparus au XIX^e siècle, au moment où ils ont été forgés par ces auteurs, sur la base d'autres appropriations, provenant soit de l'Ancien et du Moyen breton, soit du gallois ou d'autres langues "celtiques", ainsi que de procédés morphologiques de composition et de dérivation. Pourtant, on pourrait considérer que les militants du XIX^e siècle ne sont pas forcément de mauvaise foi lorsqu'ils décrivent leurs prédécesseurs comme ignorants de termes qu'ils ont eux-mêmes créés : en effet, nous avons vu se développer chez LE GONIDEC tout un discours selon lequel il ne proposait pas vraiment d'innovation à titre personnel, mais se contentait d'avoir révélé une rationalité et une originalité qui se trouvaient déjà dans un « *génie* » de la langue, celui-ci s'étant simplement trouvé masqué par l'influence française. Ainsi pourrait-on considérer que, quand bien même les néologistes du XIX^e siècle ont forgé un bon nombre de termes, ils peuvent néanmoins trouver cohérent de décrire comme ignorants des auteurs qui n'auraient pas su *voir* ces termes *déjà existants* dans les racines anciennes et celtiques, et qu'il suffisait de *mettre au jour*.

cf. p. 657

Ignorance et négligence : Dans certains cas, ce n'est pas simplement une ignorance qui est attribuée aux auteurs en question, mais plutôt une certaine forme de négligence. Ainsi, si le docteur LAËNNEC dont une lettre est citée dans la seconde édition à la *Grammaire* de LE GONIDEC considère l'*Imitation* de MARIGO comme relevant d'une véritable ignorance, malgré la présence des doublets lexicaux en début d'ouvrage, il présente au contraire Charles LE BRIS, autre grand auteur d'ouvrages d'édification religieuse au XVIII^e comme quelqu'un qui connaissait bien la langue bretonne mais ne s'était pas soucié de la maintenir pure :

« *Il est fâcheux que les ecclésiastiques, qui ont des rapports plus fréquens avec les paysans bretons que les autres hommes instruits, ne cherchent pas davantage à se mettre en état de parler et d'écrire correctement leur langue. Il suffit de parcourir les ouvrages de piété qui ont été imprimés en breton pour se convaincre que les ecclésiastiques ont plus contribué que personne à corrompre cette langue, en y introduisant une foule de mots français et de gallicismes. Plusieurs de ces ouvrages sont évidemment les essais d'hommes qui cherchaient à apprendre la langue. Telle est entre autres la traduction de l'Imitation par M. l'abbé MARIGO. Les traductions et autres ouvrages de Charles LE BRIS, prêtre du diocèse de Léon, annoncent au contraire un homme qui avait un grand usage de la langue bretonne, mais qui n'avait nullement réfléchi sur ses principes, qui n'attachait aucun prix à la parler correctement, et qui ne faisait aucune difficulté d'introduire sans nécessité dans cette langue des mots français.*

Une semblable négligence ne présente que des inconvénients qui ne sont compensés par aucun avantage. On peut bien réussir par un semblable moyen à corrompre la langue bretonne ; mais on ne la rapprochera pas du français, au moins au point de rendre le français intelligible aux paysans. » LE GONIDEC 1838 : XV–XVI

À aucun moment le docteur LAËNNEC ne cherche à saisir des *raisons* qui auraient ainsi pu pousser un auteur comme Charles LE BRIS à ne faire « aucune difficulté d'introduire [...] dans cette langue des mots français » : en effet, cette introduction a d'emblée été déclarée « sans nécessité ». Si elle est « sans nécessité », c'est, comme nous l'avons dit, parce que le docteur considère qu'il existe déjà des termes équivalents en breton pour désigner les notions pour lesquels ces auteurs utilisent « des mots français ». Aussi, la seule explication possible doit ramener la démarche du traducteur à une certaine désinvolture : LE BRIS « n'avait nullement réfléchi sur ses principes » (on suppose qu'il s'agit de ceux de la langue bretonne) et « n'attachait aucun prix à la parler correctement ».

Un tel jugement manifeste tout l'anachronisme par lequel une tradition militante relira la pratique colinguiste : appliquant un cadre de valorisation de *la langue pour elle-même* à des auteurs qui ne la percevait que *par rapport à ceux qu'elle permettait d'atteindre*, ils ne peuvent que présupposer que l'idée même de « parler correctement » avait un sens à cette époque. Cette lecture d'un *rapport utilitaire au breton* à partir d'une *position militante* continuera, bien après le XIX^e siècle, à être l'angle d'approche majoritaire concernant les ouvrages religieux écrits jusqu'à la fin du XVIII^e : en évaluant des auteurs selon des préoccupations de pureté ou de corrections que ces derniers *ne s'étaient jamais posées*, une telle lecture ne pourra que dévaloriser une tradition écrite de plusieurs siècles, faute d'avoir cherché à comprendre le *rapport à la langue* constitutif de l'époque colinguiste. En fin de compte, une telle perception donnera lieu à ce que nous avons nommé une "histoire justicière du breton", où la langue bretonne ne peut être décrite que comme ayant subi une suite de déformations au fil des siècles.

cf. 10.4

Pourtant, c'est peut-être encore le propos le moins dévalorisant envers ces auteurs religieux que de se contenter de considérer, comme le docteur LAËNNEC, qu'ils ne se sont simplement pas préoccupés de « parler correctement ». En effet, une lecture rétrospective plus radicale pourra en faire *les acteurs intéressés d'une francisation volontaire du breton*. C'est, sans surprise, LA VILLEMARQUÉ qui, situant la pratique colinguiste au sein de son histoire des antagonismes séculaires entre la Bretagne et la France, verra ces auteurs religieux comme important de leur plein gré des locutions françaises pour mieux nuire à une langue bretonne qu'ils dévaloriseraient.

12.5.4.3 Langue de la complicité avec l'opresseur

De même que l'apparition d'une préoccupation normative et puriste ne peut rétrospectivement pousser à voir que comme négligents des auteurs qui ne partageaient pas ces préoccupations, de même, l'apparition d'un cadre d'antagonisme politique s'investissant dans les langues incitera également à tenter de positionner dans cette vision nouvellement dichotomisée des pratiques qui relevaient de l'association utilitaire entre les langues. Ainsi, dans la mesure où les langues française et bretonne se trouvent investies de valeurs politiques de part et d'autre, les démarches intégrant des formes linguistiques jugées "françaises" à celles qualifiées de "bretonnes" ne pourront se trouver interprétées qu'à l'aune de ce nouveau jeu d'associations, comme la démarche de locuteurs complices de l'invasion française. « Une guerre pareille, non plus, il est vrai, entre le breton et le français, mais entre le breton francisé des villes et le breton rustique, éclatait en même temps. » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 56) Si des auteurs religieux du XVIII^e peuvent difficilement être associés à l'importation directe des idéaux révolutionnaires, cela n'est pas un problème, dans la mesure où les discours militant pourra se reposer, à titre de *topos*, sur

d'autres associations ayant déjà été élaborées : ainsi, la description, depuis LE PELLETIER de l'adoption du français comme témoignant d'une ambition sociale pourra se trouver mobilisée pour décrire les acteurs d'une francisation du breton comme mus par un mépris des milieux ruraux et une fascination pour la bourgeoisie urbaine. Ou encore, la description de la relation entre la Bretagne et la France comme une guerre continue, dans l'*Essai* de LA VILLEMARQUÉ pourra elle aussi être mise à profit pour décrire la mixité lexicale comme une manœuvre de l'étranger visant à corrompre la pureté linguistique bretonne.

Les colloques et autres ouvrages en « *jargon mixte* » furent ainsi présentés comme « *encourage[r]és* » par les riches bourgeois, et comme « *destinés à corrompre le breton* » :

« *De plus, [les riches bourgeois] encourageaient les auteurs d'une foule d'ouvrages en jargon mixte, tels que des manuels de conversation, et d'autres livres destinés à corrompre le breton. S'imaginaient-ils qu'en introduisant un grand nombre de barbarismes français dans cette langue, ils apprendraient le français aux habitants de l'Armorique ? Ils ne parvinrent qu'à créer des patois divers et le peuple des villes délaissa peu à peu une langue qu'il parlait correctement pour une autre qu'il ne posséderait jamais bien. Les classes supérieures, elles aussi, commencèrent à abandonner, sans aucun avantage, l'idiome de leurs pères dont elles se servaient, depuis la fin du XVI^e siècle, concurremment avec l'idiome nouveau.* » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 57

L'introduction d'« *un grand nombre de barbarismes* » en vient ainsi à être décrite comme une manœuvre orchestrée par des opposants au breton, visant à diffuser la langue française, dont les auteurs d'ouvrages de piété ne pouvaient donc être que complices.

Une francisation contre l'idiome du peuple : Comme nous l'avons vu en présentant les *Nouvelles conversations*, une caractéristique attribuée au *brezhoneg beleg* est d'être incompréhensible aux bretonnants ruraux. Si la description du curé ou du colloque par TROUDE & MILIN manifeste surtout un écart radical entre les deux types de locuteurs, celui-ci s'observant par ce révélateur qu'est la locutrice francophone comprenant le curé mais pas les paysans, on trouve d'autres caractérisations du phénomène qui vont plus loin en marquant une *volonté* de la part des auteurs religieux de s'adresser à une population favorisée, au détriment du petit peuple. Le *topos* qui, depuis au moins LE PELLETIER, relie le passage au français à l'ambition sociale, se trouve ainsi appliqué à la littérature religieuse elle-même, à rebours de la démarche effective de ces auteurs qui, *ayant été formés aux humanités religieuses en latin, français, ou grec*, tentent ensuite d'en diffuser le message en breton *pour se faire comprendre* des populations locales.

cf. p. 697

cf. p. 191

Ainsi, nous avons émis l'hypothèse que la pratique des doublets lexicaux (un terme d'étymologie latine, et un autre qui ne l'est pas, s'expliquant mutuellement) dans la pratique colinguiste visait à concilier les exigences antagonistes de fidélité envers le texte latin et d'accessibilité à la population rurale : si notre analyse a porté de manière plus détaillée sur l'*Imitation* de MARIGO, nous avons mentionné rapidement l'existence d'une telle pratique également chez Gilles de KERAMPUIL dans sa traduction en breton du catéchisme de CANISIUS (KERAMPUIL 1576)⁹⁸.

cf. 11.3

cf. p. 538

Lorsqu'il mentionne cette pratique dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, LA VILLEMARQUÉ interprétera cette dualité comme une tentative, faite par un auteur s'adressant

98. Pierre CANISIUS ou "Peter d'HONDT" ou Pierre KANIS (1521–1597) est un des premiers jésuites. Son *catéchisme* visait avant tout à contrer la Réforme protestante et il connut un grand succès et plusieurs éditions dans des formats différents.

avant tout aux privilégiés, pour corriger un propos qu'il a rendu inintelligible à la population, en y ajoutant en marge des termes authentiquement celtiques qui permettront d'être compris :

« Un auteur déjà cité, Gilles de KERAMPUIL, prétendit réduire en système ce qui, avant lui, avait été le fait exceptionnel d'écrivains plus ou moins corrects. On peut le voir dans sa traduction du catéchisme latin de CANISIUS, livre bon et propre, dit-il, pour "prélats, pasteurs, maîtres d'école et pères de famille", c'est-à-dire, destinés à tous les Bretons. Afin de leur apprendre le français, il emploie le plus de mots possibles de cette langue ; mais, comme il craint de n'être pas compris, il indique en marge, au moyen d'astérisques, ou dans le texte même, les vraies expressions bretonnes correspondantes. Son procédé est trop curieux pour que je n'en cite pas des exemples, quand ce ne serait que pour le flétrir. Ainsi, là, le texte offre le barbarisme français *ressuscitaz* (sic) (il *ressuscita*), la marge, son équivalence breton, *dasçzorc'haz* (sic) ; ailleurs, *virginitéz*, la marge, *guerc'hdet* (sic) ; plus loin, *puissanz*, la marge, *gallout* ; l'un *convoitise*, et l'autre *c'hoant* ; l'un *invoquemp* (sic) (*invoquons*), l'autre *galvemp* ; celui-ci *intérieur*, celle-là *calon* (sic) ; ou bien on voit en regard les uns des autres, les mots barbares et les mots indigènes, *anduret* (enduré), et *gouzavet* ; *retiraf* (retirer), et *tenn* ; *facil* et *habasq* (sic) ; *promessa* (promesse) et *diougan* ; *antreprenet* (entrepris), et *quemeret* (sic) ; *multiplio* et *cresquo* (sic) ; *augmenter* et *cresquer* (sic) ; *institutifv* et *quélen* (sic) ; *transgression* et *torridigez* ; *prix* et *gobr* ; *conseillafv* et *cusuliafv* (sic) ; *multipliet* et *squignet* (sic) ; *déité* et *douéléz* (divinité) ; *pitoyabl* et *trugarézus* ; *maternel* et *guinidic* (sic) ; *différent* et *dishaval*, etc., etc. Plusieurs des auteurs postérieurs à Gilles de KERAMPUIL trouvèrent son procédé d'un effet agréable et l'imitèrent ; quelques-uns même voulurent le surpasser, et, jugeant que le français ne suffisait pas, ils y joignirent le latin. Qu'on juge de la physionomie d'un pareil style et combien il devait être compris du peuple des campagnes ! Aussi avons-nous vu qu'il n'y entendait rien. Mais le breton rustique, comme nous l'avons dit, choquait les habitants des villes, des châteaux et des presbytères, et il fallait le réformer. » HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 92–93

Qui était visé par le catéchisme de Kerampuil ? On observe dans un premier temps que KERAMPUIL est décrit comme visant les locuteurs privilégiés : « *livre bon et propre, dit-il, pour "prélats, pasteurs, maîtres d'école et pères de famille"* », « *le breton rustique [...] choquait les habitants des villes, des châteaux et des presbytères* ». Une telle description est en l'occurrence à l'exact opposé de la démarche de KERAMPUIL : il faut rappeler que le catéchisme de Pierre CANISIUS visait avant tout à contrer la Réforme, qui bénéficiait fortement du succès de la diffusion du *Grand Catéchisme* et du *Petit Cathéchisme* de LUTHER : son auteur considérant que c'était plus par ignorance que par vice que le peuple se détournait du catholicisme, il souhaite rédiger un ouvrage accessible à tous. S'il rédige d'abord, en 1555, un *Grand Catéchisme*⁹⁹ en latin, à destination des clercs, celui-ci se trouve très vite traduit en allemand et dans un grand nombre d'autres langues. Par ailleurs, il fait éditer en 1556 un second catéchisme, *Minimus*, à destination des adolescents, puis un *Parvus* ou *Minor*, pour les enfants, qui paraît en 1558¹⁰⁰. Ces différents ouvrages, visant la clarté et conçus avec une visée didactique, connurent plusieurs centaines de rééditions dans un grand nombre de langues d'Europe, jusqu'au milieu du XX^e siècle (BRODRICK 1962). La démarche de Gilles de KERAMPUIL se situe ainsi en pleine continuité par rapport à celle de CANISIUS : il s'agit de lutter contre l'impiété (plus que la Réforme, qui connut peu d'adeptes en Bretagne) en diffusant auprès du peuple un ouvrage simple enseignant les grands principes de la piété.

Par ailleurs, on trouve plusieurs passages montrant qu'il destine clairement son ouvrage à

99. Son titre complet est : *Summa doctrinæ christianæ, per quæstiones tradita et in usum Christianæ pueritiæ nunc primum edita*, il est souvent désigné sous le nom de *Maior catechismus* par opposition aux deux suivants.

100. CANISIUS aurait aussi prévu à la fin de sa vie de rédiger un catéchisme destiné aux tous petits enfants, où les mots auraient été divisés en syllabes.

un lectorat populaire, dans l'*Epistre à Reverend Pere en Dieu, Messire François de LA TOUR, Euesque de Cornouaille, & Seigneur de Penanstang* (KERAMPUIL 1576)¹⁰¹ :

- « *Tant pour les instruire, que antidoter, contre les astuces des heretiques. Ioinct que sa prolixité ne peut estonner aucun, estant tresbrief, n'y außi sa difficulté, n'ayã plus l'obstacle de sa premiere forge Latine. Se rëdant intelligible, & accessible à vn chascun, estant traduit en langue vulgaire.* »
- « *l'ayant traduit expressement pour l'usage du peuple de vostre diocese* »
- « *l'ay pensé n'estre moins expediãt, que necessaire, de preuenir & obuyer à la rudesse du peuple vulgaire en la iurisprudence diuine.* »
- etc.

De même, dans l'*Epistre aux lecteurs catholiques* :

- « *La première neceßité est celle du peuple* », « *celle des Pasteurs* » n'étant que « *la seconde* ».
- « *Estant propre pour instruire le peuple rude, & peu versé en la doctrine Chrestienne.* »
- « *Je l'ay trãslaté & traduit en idiome Brette, langage vulgaire de ma patrie, pour ne laisser au peuple aucune occasiõ d'excuse, de n'apprendre ce que luy est necessaire pour son salut.* »
- « *N'estant enfant tant soit-il hebeté d'entendemët, qui ne l'appreigne en vn moys, s'il luy est aucunement recordé.* »
- « *Aymant mieux par la rudesse & simplicité de mon langage, exprimer le vray sens de mon subject, qu'user de belles paroles, avecques peu de fruict & d'edification.* »
- « *Et si les Heretiques & ennemys de l'Eglise, vsent en leurs Synagogues de formulaires vulgaires, pour plus aisément seduire le peuple, & les desbaucher de l'Eglisee, n'y estans exactement instruis, à plus forte raison, sera bon & salutaire ce présent Catechisme, qui est tout propre, pour enseigner le simple peuple, en la foy & religion Chrestienne.* »
- etc.

Parmi les nombreuses phrases où KERAMPUIL manifeste le public qu'il vise, LA VILLEMARQUÉ n'en a donc sélectionné qu'une, dont la phrase complète est : « *Il sera auß [sic] bon & propre pour Prelatz, Pasteurs, Recteurs, maistres d'escole, & peres de famille, pour eux instruire, leurs enfans & domestiques.* ». On comprend, par la modalité de l'instruction mentionnée par KERAMPUIL, que ces positions plus privilégiées sont citées principalement en raison de la diffusion de la littérature au XVI^e, impliquant que ceux qui savaient lire se trouvaient par-là investis du devoir d'instruire les autres. KERAMPUIL confirmera son intention à leur égard dans un autre passage où il dira : « *Chascũ fera son deuoir, tãt Prelatz, Prescheurs, Recteurs, Maistres, Peres, & amis, qui desirent le salut de leurs amis & recõmandez de charité Chrestienne, de les catechiser & bien instruire, en la foy, religion Chrestienne & Catholique, sans laquelle ne pouuons essre sauluez.* ».

Faire comme si KERAMPUIL présentait la traduction de son catéchisme comme un « *livre bon et propre, [...]* pour "prélats, pasteurs, maistres d'escole et pères de famille" », ou un ouvrage visant « *les habitants des villes, des châteaux et des presbytères* » pour lesquels il faudrait « *réformer* » le « *breton rustique* » constitue donc une interprétation peu fidèle de l'intention du traducteur. Néanmoins, on perçoit l'intérêt stratégique qu'elle présente, dans la mesure où elle permet à LA VILLEMARQUÉ non seulement de confirmer l'association déjà établie entre francisation du breton et ambition sociale, mais aussi de dépasser ce *topos* en présentant les

101. Le premier tiers de l'ouvrage contient divers paratextes dont les pages ne sont pas numérotées.

formes francisées comme incompréhensibles, et le dédoublement lexical comme une forme de rattrapage.

La redéfinition des antagonismes : Il n'est pas rare que LA VILLEMARQUÉ réévalue comme tourné vers la langue un phénomène qui n'y était pas initialement associé¹⁰², ce qui lui permet de renforcer l'association entre la langue bretonne et les antagonismes politiques qu'il décrit par ailleurs. C'est donc en toute cohérence qu'il décrira les choix lexicaux de KERAMPUIL comme visant à enseigner le français à ses lecteurs (« *Afin de leur apprendre le français, il emploie le plus de mots possibles de cette langue* »), alors qu'aucun propos du traducteur de CANISIUS ne permet de lui attribuer une telle intention, celui-ci étant bien plus préoccupé par le salut des âmes de basse-Bretagne. En vertu de cette intention attribuée à KERAMPUIL, LA VILLEMARQUÉ pourra interpréter le phénomène des doublets lexicaux comme relevant d'une *conscience*, par l'auteur, de *l'inintelligibilité* de son propos, qui le poussera à tenter de se rapprocher des usages en vigueur malgré sa volonté de diffuser le français (« *comme il craint de n'être pas compris, il indique en marge, au moyen d'astérisques, ou dans le texte même, les vraies expressions bretonnes correspondantes.* »). Cette intention attribuée à KERAMPUIL pourra alors se trouver généralisée à un courant entier d'auteurs, qui, comme lui, voudront enseigner le français mais auront peur de ne pas être compris : « *Plusieurs des auteurs postérieurs à Gilles de KERAMPUIL trouvèrent son procédé d'un effet agréable et l'imitèrent; quelques-uns même voulurent le surpasser, et, jugeant que le français ne suffisait pas, ils y joignirent le latin.* ». C'est ainsi que le raisonnement progresse, étape par étape, jusqu'à construire la description d'un ensemble d'ouvrages comme incompréhensibles : « *Qu'on juge de la physionomie d'un pareil style et combien il devait être compris du peuple des campagnes! Aussi avons-nous vu qu'il n'y entendait rien.* ».

À propos de MARIGO, nous avons émis l'hypothèse que le dédoublement lexical qu'il mettait en œuvre avait pu servir à concilier entre elles les exigences antagonistes entre **d'une part**, une fidélité envers un corpus de doctrines issues de réflexions en latin, et **d'autre part**, une accessibilité aux populations rurales¹⁰³. Or on perçoit ici par quel retournement LA VILLEMARQUÉ en a fait précisément l'inverse : les formes proches du français sont expliquées par la volonté qu'ont les auteurs de l'enseigner à la population, et « *les vraies expressions bretonnes* » par la crainte d'être incompris. Par une telle description, c'est le *brezhoneg beleg* dans son ensemble qui se trouve associé non seulement à une complicité envers la volonté de faire pénétrer le français au détriment du breton, mais aussi à une pratique coupée d'une population qui, parlant un breton véritable et authentique, reste étanche à l'invasion française.

cf. p. 533

Une telle description retourne également les temporalités : « *Mais le breton rustique, [...] choquait les habitants des villes, des châteaux et des presbytères, et il fallait le réformer.* ». Ce sont ainsi les religieux, et non LE GONIDEC ou LA VILLEMARQUÉ lui-même, qui sont décrits comme ayant entrepris de « *réformer* » le breton. Une réforme n'ayant lieu que par rapport à un état antérieur de la langue, on perçoit que les auteurs du colinguisme sont décrits comme ayant introduit cette « *langue mixte à la mode* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 66) (PR-) en raison d'un préjugé de classe les poussant, comme le notaire de TROUDE & MILIN à

102. Nous l'avons vu lorsqu'il considère que c'est *pour des raisons linguistiques* que Michel LE NOBLETZ connut une persécution (cf. p. 689).

103. De même, Bernard TANGUY réhabilite en partie KERAMPUIL face à cette présentation de LA VILLEMARQUÉ (TANGUY 1977 : t. 2, pp. 238–243, notes 351–374). Il souligne qu'il s'agit d'un scrupule de traducteur visant à se faire entendre par tous, et resitue chacun des exemples pris par LA VILLEMARQUÉ.

se trouver « choqu[é] » par « le breton rustique », à voir ses « oreilles délicates [...] écorchées par nos sons barbares » (TROUDE et MILIN 1857 : 10). Un tel ensemble d'intentions politiques ayant été attribués à cette « réforme[] » du breton, on comprend que la défense des « vraies expressions bretonnes » se trouve alors décrite comme un acte de résistance du « peuple des campagnes » face aux « habitants des villes, des châteaux et des presbytères ».

Les oppositions classiques entre républicanisme et conservatisme politique, ou entre rationalisme et cléricisme, se trouvent ainsi remplacées par d'autres, où les pauvres Bretons de la campagne prennent le rôle d'oppressés : la France contre la Bretagne, les riches urbains francophones contre les pauvres paysans bretons.

12.5.4.4 Le français cause de fragmentation

Une autre conséquence rétrospectivement attribuée à une pratique colinguiste rebaptisée "breton de curé" sera d'avoir *généralisé une fragmentation dialectale* du breton (« S'imaginaient-ils qu'en introduisant un grand nombre de barbarismes français dans cette langue, ils apprendraient le français aux habitants de l'Armorique ? Ils ne parvinrent qu'à créer des patois divers » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 57)). De même que le discours lui attribuant une ignorance linguistique présuppose des termes *déjà existants* en breton, et celui de la complicité dans l'antagonisme un ensemble de clivages qui n'ont été associés à la langue qu'à partir de la Révolution, de même, le discours considérant que les écrits religieux ont causé la diversité dialectale présupposent une *unité fondamentale* du breton avant l'événement qu'ils décrivent comme sa déstabilisation, reconduisant par-là même un mode de pensée que nous avons qualifié plus haut de "nostalgie de l'homogénéité perdue".

cf. p. 407

Le docteur LAËNNEC, cité par LE GONIDEC, donne un exemple frappant d'un tel discours qui attribue la fragmentation dialectale à l'influence du français. Après avoir présenté l'anglais, qui pratique de tels emprunts au français, comme « le jargon le plus barbare et le plus irrégulier », il propose une comparaison avec la situation bretonne :

« Il est à peu près certain qu'on n'obtiendra pas un autre résultat de la corruption du breton par l'introduction des mots et des tournures françaises. Les Bretons n'y gagneraient que de ne plus s'entendre d'un canton à un autre ; et les étrangers qui se trouveraient dans la nécessité de communiquer avec eux auraient à apprendre, au lieu d'une langue unique, vingt jargons barbares, différant entre eux suivant le plus ou le moins d'idiotismes et de mots français qu'ils auraient reçus, les terminaisons ; contractions et autres altérations diverses qu'ils leur auraient fait subir suivant le génie de chaque dialecte. » LE GONIDEC 1838 : XVII

Un peu plus loin, présentant des cas d'intercompréhension entre conscrits vannetais et léonards, dans son hôpital à Paris, il prédit :

« Je suis persuadé que si l'altération de la langue est propagée encore par les ecclésiastiques, la même chose ne se renouvellerait pas dans cent ans, et que bientôt on ne pourrait plus transporter un curé d'une paroisse dans une autre. » *ibid.* : XVIII

Alors que la diversité dialectale était simplement l'objet de descriptions chez les auteurs colinguistes, un GRÉGOIRE DE ROSTRENEN ou un Louis LE PELLETIER en donnant des descriptions relativement détaillées sans donner l'impression de s'en émouvoir, on ne peut comprendre cette attribution de responsabilité qu'en la re-situant dans un XIX^e siècle où émerge progressivement l'idée d'établir une *norme* linguistique pour le breton, qui se repose sur l'usage du Léon, tenu comme la forme la plus facilement intercompréhensible sur toute la Bretagne, et la plus éloignée du français. Ainsi, c'est en vertu de cet *idéal d'unité* récent que la diversité dialectale

cf. 11.6

cf. p. 670

en vient à être perçue comme une fragmentation, résultant d'une situation de dégradation de la langue. L'attribution de la responsabilité d'avoir dialectalisé le breton aux auteurs colinguistes se comprend donc elle aussi rétrospectivement par l'émergence d'une volonté d'homogénéiser les usages qui fait percevoir rétrospectivement leur diversité comme un maux dont il faut chercher les responsables.

Nous avons déjà eu l'occasion d'observer à quel point ces descriptions pourront continuer à se diffuser, à travers des auteurs tout à fait sérieux, jusqu'à aujourd'hui : l'influence française sera tenue pour responsable d'une dialectalisation du breton. C'est ainsi que Martial MÉNARD pouvait écrire en 2012 : « [Les langues dites "minoritaires"] ont été le plus souvent combattues par les autorités et se sont trouvées marginalisées, reléguées aux métiers traditionnels et confinées dans l'enceinte familiale. Le temps faisant son œuvre, l'émiettement dialectal s'est fait jour. » (MÉNARD 2012 : 10).

*
* *

Pour conclure au sujet des militants bretonistes du XIX^e siècle, on perçoit que les dimensions politiques, religieuses, historiques, et lexicales s'articulent d'une manière cohérente dans leurs thèses : ils produisent une nouvelle caractérisation du breton qui parvient paradoxalement à l'associer à la fois au maintien des traditions et à l'émergence envers une certaine modernité. Le pivot qui articule entre elles ces propositions réside dans la nécessité d'une *démarcation* envers les usages identifiés comme "français". Mais cette démarche modifie aussi profondément la conception du rapport qu'ont les différents usages entre eux : en érigeant LE GONIDEC au rang d'autorité du breton, ses successeurs construisent une norme linguistique derrière laquelle ils appellent à se rallier, et qui mènera progressivement à percevoir comme périphériques des formes linguistiques qui se trouvaient auparavant considérées au même statut.

Si nous avons dû, pour les besoins de l'analyse, séparer chacune de ces dimensions pour les traiter à part, il faut concevoir qu'elles s'articulent entre elles d'une manière fluide dans les discours de l'époque sur la langue : dès que l'on substitue, aux extraits relativement courts que nous avons dû sélectionner, des passages plus longs, on perçoit que s'entremêlent les différentes dimensions instaurées par ce nouveau rapport au breton. On perçoit bien une telle articulation dans cet extrait significatif du trente-troisième dialogue au sein des *Nouvelles conversations* de TROUDE & MILIN, où se regroupent les différentes topiques abordées : la supériorité du breton de Léon, sa plus grande compréhensibilité, le refus de l'apport linguistique issu du français, l'association entre la langue et la religion, la rationalité de la nouvelle méthode, la nécessité de s'unifier autour d'elle, le militantisme linguistique comme démarche de préservation d'une moralité traditionnelle face à une décadence :

« *Klevet mad a rit-hu iez Kerne ha iez
Tregar evel hini Leon ?*

Ne rann ket.

Pehini a gav d'ehoc'h eo ar gwella ?

Pep den a veul he iez dreist hini ar re all.

Evid-oun-me a gred ez eo iez Leon ar floura.

Comprenez-vous aussi bien les dialectes de Cornouaille et de Tréguier que celui de Léon ?

Je ne les comprends pas.

Lequel croyez-vous le meilleur ?

Chacun trouve son dialecte supérieur aux autres. Quant à moi, je crois que le dialecte de Léon est le plus élégant.

Me ne d-ounn ket evel lod zo hag a gomz a-dreuz hag a-hed, hanter-c'hallek, hanter-vrezonek; gwel eo gan-en tevel eget kignat ar brezonek.

Chetu aze brezonek iac'h!

Fresk-beo eo c'hoaz em penn ar pezh en deuz lavaret, daouzek vloaz zo, ann Aotrou'n Eskop a Gemper diwar-benn ar brezonek.

Petra en deuz-hen lavaret?

« Ne gav ket d'e-omp, *eme-z han*, e ve didalvez d'hor beleien muia karet teurel evez war ann aked ho deuz bet ar skrivagnourien da lakaat ebarz enn ho labour geriou gwir vrezonek hep-ken, kerkouls ha da heulia enn ho doare skriva eur reiz ato hevelep hag hervez ar skiant-vad : »

« Evel ma'z eo ann hini a zo bet digaset a nevez ha lekeat da c'hounid evit ato war ar re all gant ann Aotrou AR GONIDEC, hag hen a unan gand ar c'hosa hag ar gwella skrivagnourien euz a vreiz. »

« Kredi a reomp e oar mad hon labourerien fur petra dal eur prezek helavar ha pergen. Abenn eunn nebeud bloaveziou ac'hann, gand ann niver braz a diez-skol a zigorer brema, e ouezint holl ar gallek, pe da vihana, ann darn vrasa anezho. Hogen ar gallek-ze a vezo ar iez desket, he gomz a raint hep-ken gand ar vourc'hizien pe gand eur re-bennak a hueloc'h stad eget-ho. Evid etre-z-ho honnan, enn ho d'empredou pemdeziek, ar brezonek a vezo hag a choumo ho iez a-vepred. Derc'hel a raint d'ezhan stard-oc'h-start ma her gwelont neteat a bet kemmeskadurez; mar roer d'ezho levriou kaer e pere e kavint, e leac'h faziou faltazuz pep skrivagnour, lezennou kompezet evit mad gand ar c'hustum ha gant asand ann dud gwizieka. Ann deskadurez ho devezo bet enn ho skol ho grai kizidikoc'h c'hoaz da viret ar reiziou-ze pere a renk da gaout kemend iez a zo, pe skrivet pe gomzet. »

« Lekeomp eta hor spered d'ho deski ha d'ho heulia evit miret na gouezo hor iez kaer enn dismegans pe enn dismantr. Kalz a dal da vad ar vro-ma derc'hel d'ar Brezonek; rak striz eo ar skoulm a ere etre-z-ho iez eur bobl, ann demps euz he spered, he c'hisiou, hu vuezegez hag he feiz. »

(Breuriez ar feiz, kenta leorik.) »

(TROUDE et MILIN 1857 : 117–120)

Je ne suis pas comme beaucoup de gens qui parlent à tort et à travers, moitié français, moitié breton; j'aime mieux me taire que d'écortcher le breton.

Voilà du bon breton!

J'ai encore tout frais dans la mémoire ce qu'a dit, il y a douze ans, Monseigneur l'Evêque de Quimper, au sujet du breton.

Qu'a-t-il dit?

« *Nous ne croyons pas sans intérêt, disait-il, d'appeler l'attention de nos bien aimés coopérateurs sur le soin apporté à n'employer, autant que possible, que des mots appartenant à la langue bretonne et à suivre, pour l'orthographe, une méthode rationnelle et arrêtée.* »

« *Telle est celle que M. LE GONIDEC, d'accord avec les plus anciens et les meilleurs écrivains bretons, a remise en usage et fait définitivement prévaloir.* »

« *Nous croyons que nos pieux laboureurs eux-mêmes apprécient très-bien l'élégance et la pureté du langage. Dans quelques années, grâce à la multiplicité des écoles, tous, ou du moins le plus grand nombre, entendront la langue française. Mais ce sera la langue savante qu'ils parleront aux habitants des villes ou aux personnes d'une condition supérieure; entre eux, et dans leurs rapports de tous les moments, le breton demeurera le langage usuel, auquel ils s'attacheront de plus en plus s'il est purgé de tout alliage, si, dans ses productions, il substitue aux errements capricieux de chaque écrivain, les règles fixées par la pratique et l'assentiment des plus doctes. L'instruction qu'ils auront puisée dans les écoles les rendra plus sévères sur l'observation de ces règles nécessaires à toute langue écrite ou articulée.* »

« *Appliquons-nous donc à les connaître et à les observer pour prévenir le mépris ou la décadence de notre précieux idiôme, car sa conservation importe au bien de ce pays. Il y a une intime connexion entre le langage d'un peuple et son caractère, ses habitudes, ses mœurs et ses croyances.* »

Breuriez ar feiz, livre premier.

(texte bilingue)

Par ailleurs, bien que nous ayons présenté des propos relativement soudés entre eux pour insister sur la cohérence des associations qui se trouvent créées, il faudrait également présenter, dans une étude plus détaillée, à la fois les *résistances* à cette démarche, provenant des locuteurs ruraux ou du clergé lui-même, ainsi que les *nuances* et éventuels désaccords au sein de ce courant, qui, connaissant plusieurs générations de Jean-François LE GONIDEC (publiant sa grammaire

en 1807 et son dictionnaire en 1821) à Jean MOAL (1890) ou Henri du RUSQUEC (1883, 1895), a connu également quelques évolutions. Nous avons déjà évoqué rapidement la figure d'un dissident à cette démarche en présentant les positions de Vincent ROUDAUT, et la présentation que nous avons donnée a permis de saisir quelques nuances : ainsi, LE GONIDEC adhérant encore en partie au cadre d'originations panceltiste, présentait son propre travail avec la modestie de l'érudit, et c'est LA VILLEMARQUÉ qui se chargera en grande partie de la situer dans un cadre d'opposition politique marquée, et d'en renforcer la dimension interceltique. Par ailleurs, bien que TROUDE suive LE GONIDEC dans les innovations qu'il apporte à l'orthographe, l'établissement d'une norme "raisonnée", et le privilège accordé au breton du Léon, le contenu de ses dictionnaires montre qu'il est relativement peu adepte de l'innovation lexicale. Jean MOAL, dont nous avons montré tant ce qu'il prolongeait de la démarche colinguiste que ce qu'il reprenait dans le rapport militant de son siècle, manifestait une certaine opposition à ce qu'il nommait le « Purisme », bien que cela ne l'empêche pas de chercher malgré tout à rendre compte du « génie de l'idiome », mais sous des formes linguistiques différentes :

cf. p. 303

cf. p. 260

cf. p. 591

cf. p. 638

« Je me suis principalement occupé d'éviter le Purisme. À cet effet j'ai employé les termes nécessaires, usités ou importés, sans trop cependant en surcharger notre langue. J'ai donc négligé les périphrases, pour rendre, autant que possible, le style concis et coulant. Le génie de l'idiome l'exige. La grande difficulté pour le traducteur breton, est, il me semble, de bien rendre dans le style concret, propre au breton, les idées abstraites du français. C'est pourquoi j'ai produit de nombreuses citations dans mon introduction qui est, en quelque sorte, la synthèse de toutes mes études, recherches et observations. » MOAL 1890 : 5

Il faudrait encore mentionné tous les auteurs impliqués dans la querelle du *Barzaz Breiz*, la question de l'authenticité des chants n'étant pas indépendante de positionnements plus profonds en termes de langue, de culture, et de politique : nous avons ainsi abordé les critiques formulées par René-François LE MEN dans sa réédition du *Catholicon* en 1834, il faudrait également prendre en compte la démarche d'un François-Marie LUZEL :

cf. p. 302

« d'abord parce que la langue bretonne n'est pas pour lui un instrument, pur ou impur, vu de l'extérieur, mais la réalité dans laquelle il baigne, sa langue maternelle ; ensuite parce que, venu d'un milieu paysan et républicain, il ne se posera jamais la question de la défense de la langue et de la culture bretonnes en termes d'antériorité, de légitimité, de refus de l'étranger mais de complémentarité ; enfin, parce que ce refus lui-même ne donne lieu à aucun esprit de revanche, la supériorité du français étant admise par LUZEL, non par des causes intrinsèques, mais par cette simple raison qu'il offre un moyen de se faire entendre plus largement et communiquer avec le reste du monde.

Tout l'oppose ainsi aux valeurs de LA VILLEMARQUÉ : le fait qu'il prenne en compte la langue comme elle est, qu'il n'adopte pas l'orthographe de LE GONIDEC, et, par le fait, se moque de l'orthographe, qu'il ose publier des chansons anticléricales et des contes d'esprit frondeur, qu'il inscrive cette recherche dans une perspective scientifique radicalement étrangère à tout nationalisme, [...] et se soucie d'abord d'en donner une version française accessible [...]. » F. MORVAN 1999 : 17

Enfin, nous aurons l'occasion de revenir en détails sur la postérité de ces positions jusqu'à aujourd'hui : en effet, le courant que nous nommerons "refondateur" au XX^e siècle constitue, pour une bonne part, une prolongation, une radicalisation, puis une institutionnalisation des discours ayant émergé au XIX^e siècle : les militants plus récents reprendront particulièrement les antagonismes politiques construits envers la France, mais actualiseront en partie certains des positionnements, en abandonnant la dimension traditionaliste et folkloriste, la défense de la religion ou encore la posture contre-révolutionnaire. Malgré ces reconfigurations, on

cf. 14

peut considérer que c'est sur le terrain des positions normatives, unificatrices, et cultivant la démarcation envers le français que se sont constituées les positions militantes jusqu'à aujourd'hui.

Chapitre 13

Transition des profils et polarisation des démarches au xx^e siècle

Marie-Thérèse (locutrice de naissance) :

Hemañ zo kountant !

Celui-ci est content

Jeanne et Adèle (élèves) :

Laouen

Joyeux

Marie-Thérèse (locutrice de naissance) :

Ah ya laouen [joyeux]. Amañ 'lavaromp kountant.

Ah oui « *laouen* ». Ici nous disons « *kountant* ».

Jeanne (élève) (à [l'instituteur]) :

Hein c'est « laouen » ?

Adèle (élève) :

Elle dit pas bien la mamie...

HUPEL 2014 : 207

Pour comprendre les débats plus contemporains concernant la langue bretonne, il convient de situer leur émergence dans les évolutions d'un cadre de pratiques qui a connu de forts bouleversements au xx^e siècle. Les évolutions économiques, sociales, et politiques ont en effet créé un net clivage entre au moins deux profils de locuteurs :

D'un côté, le déclin de la société rurale traditionnelle au profit de modes de vie plus urbains, la diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation des emplois industriels et tertiaires, sans compter toutes les évolutions concernant les mœurs et valeurs politiques, engendrent une situation où beaucoup de locuteurs n'estiment plus pertinent de transmettre la langue bretonne à leurs enfants : celle-ci se trouve en effet associée à un monde en pleine disparition. Le français, perçu comme la langue la plus adaptée dans ce nouveau contexte où les échanges sont devenus nationaux et où les professions émergentes nécessitent sa connaissance, est alors transmis préférentiellement.

D'un autre, la diminution des locuteurs du breton engendre, souvent au sein d'un groupe composé socialement de jeunes personnes ayant suivi une scolarité et vivant en ville, un intérêt pour la langue locale. Considérant que ce sont les différentes associations opérées entre les pratiques linguistiques et un monde rural traditionnel en déclin qui sont causes de cet abandon linguistique, ils s'évertuent à en proposer une nouvelle définition, moderniste et radicale, qui entend rompre avec les anciens contextes d'usages du breton.

On peut donc considérer que le XX^e siècle produira une *polarisation sociale* des profils de locuteurs, entre, **d'une part**, un groupe de ruraux très nombreux qui se détournent de la langue, et **d'autre part**, un groupe d'intellectuels militants déterminés qui tentent de la réinvestir de nouvelles fonctions. C'est ce clivage entre deux grands *rappports à la langue* qui expliquera, à nos yeux, les débats concernant la *nature même de la langue*, que l'on observera jusqu'à aujourd'hui.

Aussi, pour pouvoir rendre compte des positions conflictuelles exposées dans les deux chapitres suivants, il nous faut d'abord *contextualiser* la situation socio-historique qui voit naître ce clivage entre deux grands profils de locuteurs.

Dans un premier temps, nous étudierons donc les évolutions historiques globales du XX^e siècle qui créent un cadre au sein duquel la langue bretonne se trouve progressivement investie par un grand nombre de locuteurs d'une connotation passéiste qui les pousse à transmettre plutôt le français à leurs enfants.

Dans un second temps, nous observerons les conditions qui ont vu émerger un profil d'intellectuels militants qui souhaitent renouveler le rapport à la langue dans le but d'œuvrer pour le maintien de sa pratique dans un nouveau contexte.

Enfin, il nous faudra revenir théoriquement sur les modalités de description d'un tel clivage, notamment les notions mobilisées pour décrire les différents types de locuteurs, et le statut à leur accorder. En effet, ce clivage n'est pas passé inaperçu des locuteurs eux-mêmes, et des descripteurs engagés dans les polémiques, et différentes catégories ont donc été proposées pour rendre compte de ces décalages : mais les différentes dénominations employées, visant déjà à servir telle position contre telle autre, ne peuvent pas être reprises directement sans un examen critique préalable. Par ailleurs, il nous faudra présenter une approche théorique qui évite de réifier ces profils de locuteurs autant que ceux-ci ne réifient eux-mêmes la langue, en accord avec les postulats théoriques et méthodologiques exprimés au début de cette thèse.

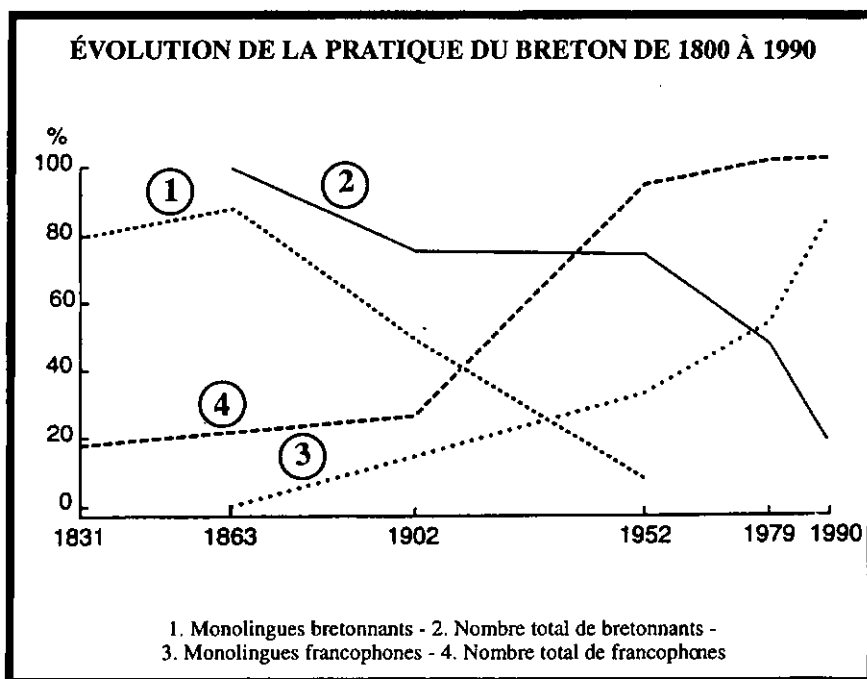
cf. 1.1

13.1 Les conditions de l'abandon

Fañch BROUDIC, qui a fourni à ce jour l'étude la plus documentée concernant l'évolution des pratiques linguistiques en Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles (BROUDIC 1995), présente à la fin de son ouvrage le graphique récapitulatif synthétisant différentes enquêtes faites au fil des décennies, que nous reproduisons ici ¹.

Dans la perspective qui est la nôtre, il s'agit moins de connaître *quantitativement* l'évolution du *nombre* de locuteurs, que la reconfiguration des *rappports à la langue* qui mènera à une polarisation des profils de locuteurs et de défenseurs du breton. Pour cela, nous tenterons **dans un premier temps** de percevoir en quoi les évolutions socio-économiques firent progressivement diminuer les contextes de pratique du breton, **puis** le développement d'un ensemble de cadres

1. Notons qu'il est très difficile de comparer entre elles des études faites sur des territoires différents, posant des questions différentes, usant de différentes méthodes de recueil de données, etc. BROUDIC se montre méthodologiquement sensible à ces difficultés et a opéré les adaptations nécessaires qui permettent tant bien que mal de comparer des résultats aussi disparates. Par ailleurs, il faut encore savoir ce que "parler breton" veut dire : s'agit-il d'avoir appris la langue ou de la pratiquer quotidiennement ? Peut-on classer comme "locuteur" quelqu'un qui comprend mais ne s'exprimera jamais en breton ? La maîtrise de la lecture et de l'écriture doivent-ils entrer en compte dans cette classification ? Quelles que soient les précautions à prendre sur ces questions, on perçoit ici une tendance globale.



Graphique 99. Évolution de la pratique du breton depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

DATE	BRETONNANTS		FRANCOPHONES	
	MONOLINGUES	TOTAL	MONOLINGUES	TOTAL
1831	80%			17%
1863	86%	98%	2%	
1902	50%	75%		25%
1952	6%	73%	27%	94%
1979		46% *	54% *	100%
1990		17%	83%	100%

Tableau 91. Évolution de la pratique du breton du début du XIX^e siècle à la fin du XX^e siècle.
Les chiffres marqués * concernent la population des plus de 15 ans.

FIGURE 13.1 – Évolution de la pratique du breton (BROUDIC 1995 : 351)

faisant percevoir comme plus pertinente la pratique du français, et **enfin**, nous observerons en quoi ces modifications engendrèrent des *associations symboliques* faisant progressivement percevoir le breton comme une langue cantonnée à une vie rurale en voie de devenir désuète, et le français comme langue de la modernité et des nouvelles opportunités professionnelles.

13.1.1 La disparition des cadres de pratique du breton

Nous avons mentionné qu'un des défauts théoriques de la notion de "langue" était de ne pas rendre suffisamment compte de l'articulation des pratiques linguistiques avec un ensemble plus large d'autres pratiques avec lesquelles elles sont cohérentes. Ainsi, si des locuteurs arrêtent de parler breton, c'est avant tout parce que disparaissent progressivement les contextes au sein desquels cette pratique était pertinente. En particulier, l'augmentation des rendements agricoles a pour conséquence de diminuer les besoins de main d'œuvre et de créer une crise de l'emploi en milieu rural; or le développement parallèle de nouveaux emplois dans le milieu urbain de l'industrie et des services a pour conséquence une émigration qui pousse à adopter les nouveaux usages correspondants. La langue bretonne a pu continuer à être pratiquée un temps dans

le contexte religieux, avec lequel elle était fortement associée depuis des siècles, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents. Pourtant, ce contexte voyant lui-même diminuer tant son public que son emprise, il survient un moment où il n'offre plus non plus de cadre pour la pratique du breton.

13.1.1.1 La fin des terroirs

Si le remaniement profond des modes de vie dans les campagnes est un phénomène qui se déroule sur toute la France, voire plus large, à partir du XIX^e siècle (MENDRAS 1967, E. WEBER 1983), on observe qu'il se déroule en Bretagne avec un certain retard, et opère plutôt dans le courant du XX^e siècle (GUIN 1982 : 136–140). Les innovations techniques engendrent une réorganisation de la vie sociale rurale qui pousse un grand nombre de jeunes vers les villes, où ils doivent acquérir la langue française ainsi qu'une perception du breton comme associé au contexte économique qu'ils fuient.

Les innovations techniques : Plusieurs évolutions technologiques aboutissent à révolutionner les modes de production agricoles : le remplacement de la traction animale par les tracteurs (« [...] *les faucheuses et les batteuses à essence introduites vers 1922, les moissonneuses-lieuses vers 1923.* » (ibid. : 194)), l'introduction des engrais et pesticides de synthèse, les croisements et recherches génétiques, aboutissent à une forte augmentation des rendements². Parallèlement à d'autres phénomènes comme le remembrement et la suppression des talus, cette augmentation implique une diminution en besoin de main d'œuvre. Le nombre d'exploitations diminue en même temps qu'augmente leur surface³, et celui des agriculteurs chute en même temps que s'améliore la productivité.

Les réorganisations économiques : Les exploitants s'endettent pour passer au modèle des grandes exploitations mécanisées (ibid. : 255–262, BROUDIC 1995 : 419–420). Ainsi, d'un monde de petits paysans pratiquant la polyculture et essentiellement axé sur l'autoconsommation, on passe à une population d'exploitants agricoles, disposant de connaissances techniques spécialisées, ayant de grandes exploitations en monoculture, et visant l'exportation. Alors que les bourgs de campagnes se vident, le commerce de proximité est remplacé progressivement par des enseignes nationales⁴. Les possibilités d'import-export permettent aux bretons de consommer des produits venus d'ailleurs, mais les amène également à exporter leur marchandise, ce qui incite à adopter les usages linguistiques nationaux (ibid. : 413–414).

Les agriculteurs se regroupent alors en coopératives pour pouvoir vendre leur production à la grande distribution naissante⁵, et le modèle d'exportation s'institutionnalise⁶. L'économie

2. « *En 1970, les industries laitières traitaient 26 millions d'hectolitres contre un million en 1960.* » (GUIN 1982 : 300)

3. « *de 245 000 en 1945, elles n'étaient plus que 200 000 en 1965 et 180 000 en 1971* » (ibid. : 270), « *De 1955 à 1975, chaque jour en Bretagne, dix exploitations ont été rayées de la carte.* » (ibid. : 301, NOTE 12)

4. le premier E. LECLERC est créé à Landerneau en 1949 et devient le premier hypermarché de France en 1964

5. La F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) naît en 1946, et encourage une politique d'augmentation des rendements, d'emprunt pour l'investissement dans la mécanisation et pour le passage à de grandes exploitations industrielles.

6. À partir de 1962, la P.A.C. (Politique Agricole Commune) subventionne les agriculteurs, leur garantissant un revenu dans un contexte d'ouverture européenne du marché et d'une augmentation de la production engendrant une chute des cours. En Bretagne plus spécifiquement, des groupes de lobbying comme le CELIB (Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons), créé en 1949 par Joseph MARTRAY, mais réellement lancé en 1951 (GUIN

bretonne se reconfigure complètement, et voit émerger les nouveaux domaines de l'industrie agro-alimentaire (BROUDIC 1995 : 315–323) et du tertiaire (ibid. : 420–422).

L'exode rural : La migration des ruraux bretons vers les grandes villes et les ports existait bien avant l'après-guerre, elle est déjà conséquente à la fin du XIX^e siècle⁷, mais se développera à partir des années 1920, et se massifiera ensuite sous l'effet des changements mentionnés, qui détournent nombre de jeunes agriculteurs de la perspective de reprendre la ferme familiale.

« Le solde migratoire régional a souvent été négatif au XIX^e siècle. Le déficit annuel était supérieur à 10 000 personnes par an au cours de la première moitié du XX^e siècle. Ensuite, le déclin de l'emploi agricole sous l'effet de la mécanisation a renforcé les départs de la région. Après 1945, le phénomène s'accélère et le secteur perd 16 000 emplois par an pendant 30 ans. Au total, 9 emplois sur 10 ont disparu dans l'agriculture en 100 ans. » RAMONET 2010 : 2

Pendant l'entre-deux-guerres, l'amélioration des conditions matérielles de vie touche la Bretagne, non sans un certain retard :

« Les années vingt améliorent incontestablement les conditions de vie, même si l'hygiène reste mauvaise, même si les chemins sont souvent impraticables, même si nombre de hameaux demeurent isolés, sans électricité et sans eau courante. En 1927, 1 100 communes n'ont pas encore l'électricité et, en 1939, il en restera encore 139! [...] Cette prospérité et cette productivité ont pour revers un exode rural massif : 215 000 départs en dix ans! » GUIN 1982 : 194

Par exemple, les congés payés acquis par les ouvriers en 1936, la perspective d'un salaire stable, et de meilleures conditions de vie en ville ont pu attirer certains jeunes ruraux. Le phénomène se développe nettement après la Seconde Guerre Mondiale : *« En huit années seulement, de 1954 à 1962, la Bretagne perdra 170 000 habitants par l'émigration! »* (ibid. : 246). Certaines communes rurales connaissent alors une véritable hémorragie d'habitants, en perdant parfois plus de la moitié. Si la plupart des départs sont à destination des grandes villes et ports français, certains partent également pour l'étranger. Les "30 glorieuses" ne sont ainsi pas vécues partout de la même manière, puisqu'elles peuvent être synonymes, dans les campagnes bretonnes, d'une augmentation des inégalités envers les acquis matériels des autres territoires, et d'une désertification progressive⁸ :

« [Durant les 30 glorieuses] pendant que les villes croissent, les campagnes continuent de se vider. La main-d'œuvre libérée par la mécanisation agricole migre faute de trouver un autre travail. Mais elle part aussi en raison des conditions de vie. En effet, la plupart des lignes de train ont fermé, les voies express évitent le centre-Bretagne et les services modernes y sont plus rares. Le gaz, l'électricité, le téléphone, les commodités, même l'eau courante font souvent défaut dans les logements. [...] En 1975, [...] dans de nombreux cantons du centre de la Bretagne, plus d'un logement sur deux [ne] dispose pas [de l'eau courante]. » RAMONET 2010 : 3

1982 : 262–263), ou le M.O.B. (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne), lancé en 1957 par Yann FOUÉRIÉ (GUIN 1982 : 263,312) défendent un "développement" économique de la Bretagne en se reposant sur des positions libérales. Ce modèle de développement économique continue aujourd'hui avec des groupes tels que le Club des Trente, fondé en 1989, ou l'Institut de Locarn, en 1991. En 1995, l'association et marque "Produit en Bretagne" valorise la production économique locale.

7. la figure de BÉCASSINE, inventée en 1905 par Joseph PICHON, doit en ce sens illustrer un lieu commun déjà bien présent concernant la domestique bretonne, bête et naïve, qui arrive à Paris

8. Il faut aussi mentionner la disparition de certains axes importants d'échange, desservant notamment le centre Bretagne, pendant le XX^e siècle : le canal de Nantes à Brest n'est plus utilisé à partir de 1930, où se construit la centrale électrique de Guerlédan, et le Réseau Breton, ensemble de voies de chemin de fer reliant les localités rurales de Bretagne en passant par le centre de Carhaix, ferme ses lignes en 1967. Le déclin des infrastructures et le dépeuplement se nourrissent alors mutuellement pour augmenter la désertifications progressive des campagnes bretonnes, notamment en centre Bretagne.

Le centre Bretagne est plus touché qu'ailleurs, et il s'y crée progressivement le tableau d'une zone que la modernité a laissée de côté :

« Un bilan migratoire déficitaire, une détérioration progressive de la pyramide des âges avec une mortalité croissante et une natalité de plus en plus faible, tout concourt à faire de la Haute Cornouaille, et de la Bretagne Centrale en général, une zone critique, un désert humain en devenir. » BARIOU 1974 : 537

Le départ massif des jeunes hors des campagnes eut également pour effet un vieillissement de la population restante (ibid., LEVY 1978), et des difficultés, dans les zones les plus dépeuplées, à établir des mariages en dehors de la famille. Malgré le phénomène plus récent des "rurbains" qui, travaillant en ville, reviennent vivre dans des zones rurales qui sont alors nommées ZPIU, "zones de peuplement industriel et urbain" (ibid.), il reste qu'« *au cours des 30 dernières années, les zones rurales du centre-ouest Bretagne ont continué à se dépeupler. L'emploi y reste rare, la population plus âgée, le territoire moins facile d'accès.* » (RAMONET 2010 : 3).

Les conséquences linguistiques : Face aux descriptions militantes qui présentent le rôle de l'école comme fondamental dans l'abandon progressif du breton, il faut ainsi prendre en compte cette reconfiguration totale de la société bretonne, qui fait percevoir comme caduque la pratique d'usages fortement associés à une société paysanne en pleine disparition. La langue des villes, celle de l'industrie et des services, celle de la modernité, est alors le français.

cf. p. 571

« L'accès aux emplois de l'émigration, ceux de la fonction publique ou les autres, implique la meilleure connaissance possible du français. C'est l'une des raisons qui expliquent la rage d'apprendre qui a touché toute la jeunesse finistérienne depuis les années 1930, comme la décision des familles d'élever désormais leurs enfants en français. Le breton était une langue de paysans : puisqu'il n'était plus possible que tous les enfants fussent paysans, il fallait leur apprendre la langue de la promotion sociale. » BROUDIC 1995 : 416

Mais les migrants bretons arrivant en ville se rendent compte qu'ils ne parlent ou comprennent pas tout ce qui se dit en français, et peuvent alors associer le breton à cette atmosphère de misère, d'archaïsme et de désertification des campagnes qu'ils ont fui pour les lumières de la ville⁹.

« Les enfants du pays qui vont à Paris pour gagner leur pain depuis la guerre de quatorze en arrivent très vite à haïr leur langue, synonyme de pauvreté, symbole d'ignorance et promesse de dérision. C'est tout juste s'ils ne maudissent pas leurs parents pour ce patrimoine plus déplorable qu'une tare physique héréditaire. À peine ont-ils passé un an dans quelque bas emploi de la capitale qu'ils reviennent au pays pour faire la roue devant leur cousinage de "coupeurs de vers" . » HÉLIAS 1975 : 216–217, cité par BROUDIC 1995 : 416 qui explique que « l'expression "coupeurs de vers" est la traduction littérale du breton "troherien buzug", utilisé métaphoriquement pour désigner les paysans ».

13.1.1.2 Le déclin des pratiques religieuses

Dans la mesure où, selon l'expression, « *le breton et la foi* » ont toujours été « *frère et sœur en Bretagne* », l'évolution des pratiques religieuses ne peut donc pas être sans effet sur la pratique du breton. On peut distinguer deux dimensions dans cette évolution : **d'une part**, le *remplacement concomitant* de certaines pratiques religieuses et de la langue bretonne à laquelle

9. Annick MADEC consacre une étude intéressante au traitement par la presse des émigrés bretons à Paris (MADEC 2011). Elle y montre les différentes appropriations dont ils font preuve, selon les besoins politiques, et y analyse le processus d'ethnisation qui range dans la catégorie "bretons de Paris" un ensemble hétérogène de trajectoires migratoires témoignant de réalités sociales très différentes les unes des autres.

elles étaient associées, **d'autre part**, la *désolidarisation*, de la part de l'Église, envers un breton considéré comme de plus en plus caduc, pour pouvoir maintenir les pratiques religieuses en les adaptant au français, plus moderne.

Le remplacement concomitant : On observe dans un premier temps que disparaissent un grand nombre de pratiques traditionnelles et de contextes d'interlocution liés à la religion où le breton était pratiqué : ainsi, la prière collective du soir n'est pas remplacée par une prière en français (BROUDIC 1995 : 138–139), elle disparaît simplement des foyers. Des textes religieux qui s'étaient maintenus depuis la période colinguiste jusqu'au courant du XX^e siècle, comme *Buhez ar Zent* (la vie des Saints) de MARIGO (1752), se trouvent ainsi abandonnés. Le rituel de bénédiction du pain disparaît dans les messes, et de nouveaux types de rassemblements festifs apparaissent : courses, fêtes foraines, défilés, matches de football, et notamment les bals (proscrits par l'Église), où la jeunesse va danser sur du jazz (ibid. : 403–407).

La désolidarisation : Voyant son influence diminuer au cours du XX^e siècle, l'Église se détache progressivement des usages en breton, et tente de se moderniser en adoptant le français. L'influence encore très grande qu'elle possède alors en fait un pivot important de la transition linguistique. Fait significatif de cette adaptation aux nouvelles générations, au début du XX^e siècle, le catéchisme (enseigné aux enfants) est plus souvent en français que la prédication (qui s'adresse à tous les âges) : l'enquête de Roparz HEMON en 1928 constate cette différence (ibid. : 96–104), comme celle des séminaristes en 1946, qui comptabilise 38% de communes utilisant le breton pour le catéchisme, contre 64% pour la prédication (ibid. : 131–137). Les jeunes se rencontrent et se forment dans les JAC (Jeunesse Agricole Catholique), où les filles abandonnent massivement le breton, et les revues religieuses traditionnelles en breton se trouvent progressivement remplacées par d'autres, à l'affichage plus moderniste, en français¹⁰

Les messes elles-mêmes passent en français, souvent à la demande des paroissiens eux-mêmes¹¹ :

« Le clergé comprit rapidement les enjeux des mutations en cours, et adopta le français par crainte de la désertification des églises : “les paroissiens de Guipavas et des autres paroisses que j'ai connues, souligne l'abbé Philippot, à partir de 1950 ne souhaitaient pas de prédication en breton : pour plusieurs cette prédication aurait été pour leurs jeunes un prétexte pour renoncer à la messe du dimanche”. » ibid. : 174

Un autre facteur ayant contribué à la transition des messes vers le français : les prêtres n'avaient généralement pas reçu de formation théorique en breton au séminaire, et leurs mutations fréquentes avaient pour conséquence qu'ils pouvaient se trouver nommés dans des lieux où l'on ne parlait pas exactement le même type de breton que celui qu'ils avaient appris, ce qui put engendrer chez eux un certain sentiment d'insécurité linguistique lorsque les prédications étaient en breton (ibid. : 175–176).

*

10. Ainsi, *Ar Vuhez Kristen* (La Vie Chrétienne), le *Kannad Sant-Frañsez* (revue de Saint-François), *Feiz ha Breiz* (foi et Bretagne), *Kannad* (revue), *Liziri Breuriez ar Feiz* (les lettres de la Propagation de la Foi) se trouvent progressivement remplacés par *Jeunes Forces Rurales*, *Témoignage Chrétien*, *Forces Nouvelles*, etc. (BROUDIC 1995 : 163).

11. ibid. : 119, 122, 131–132, 174–176. Le concile Vatican II (1962–1965) ayant mis en place le remplacement du latin par le français dans la liturgie a pu également avoir une influence sur le passage de la messe en français.

* *

Si les évolutions tant économiques que religieuses contribuent à faire *abandonner* la pratique du breton, elles modifient également les *valeurs symboliques* qui y étaient associées : alors qu'il était encore possible au XIX^e siècle que sa présentation comme "langue de la piété et de la traduction" constitue un argument en sa faveur, de telles associations maintenues au siècle suivant ont au contraire pour conséquence de faire percevoir le breton comme *la langue d'un monde qui s'écroule*. Parallèlement, on observe la montée en puissance du monde moderne, au sein duquel tout se dit en français.

13.1.2 Le développement d'une modernité française

Si nous avons abordé jusqu'ici *ce qui disparaît* dans les contextes où le breton se trouvait pratiqué, il faut encore aborder *ce qui apparaît* dans les nouveaux contextes et usages où s'introduit le français : les médias nationaux se diffusent, les jeunes hommes rencontrent d'autres Français de toutes les régions au service militaire ou dans les tranchées, les trajets deviennent plus nombreux et plus faciles, engendrant de nouvelles rencontres et la pénétration progressive d'usages linguistiques en français.

13.1.2.1 La diffusion des médias en français

Ce sont d'abord les journaux dès le XIX^e siècle, puis la radio et la télévision, qui introduisent jusqu'au cœur des chaumières la langue française au quotidien. Face à la puissance économique des groupes de presse français, les médias en breton ne parviendront pas à s'imposer : les revues religieuses traditionalistes verront leur lectorat dégringoler, quand les tentatives de supports culturels et modernistes ne dépasseront jamais le cadre confidentiel des milieux militants.

La presse écrite : Depuis l'invention de la rotative en 1845 et la loi de 1881 sur les libertés de la presse, le nombre et le tirage des journaux explose¹². L'ensemble de la presse française se reconfigure à la Libération suite à la collaboration de nombreux journaux qui sont alors interdits. De nouveaux titres apparaissent, et la lecture des journaux repart de plus belle : en 1946, 28 quotidiens paraissent à Paris et 175 en province, l'ensemble touche 15 millions de lecteurs. Les tirages des quotidiens nationaux commencent à décliner à partir des années 1950, notamment en raison de la concurrence des médias audiovisuels et de l'augmentation des coûts de l'impression. Ce n'est pas le cas des quotidiens régionaux, qui continuent à connaître une diffusion massive, en se concentrant autour de quelques titres.

En Bretagne, ce sont l'*Ouest-Journal* et l'*Ouest-Éclair* (devenant *Ouest-France* après la guerre) qui tiennent le haut du pavé, ainsi que *La Dépêche de l'Ouest et du Finistère* (qui deviendra *Le Télégramme*).¹³ Un tel déluge d'imprimerie monolingue française influence forcément les

12. Pour la France, on passe de 70 titres et un total de 950 000 tirages en 1967 à 299 titres et 9 500 000 en 1914 ; pour la province seule : 50 titres et 200 000 exemplaires en 1867 ; 242 titres et 4 000 000 d'exemplaires en 1914 (EVENO 2012 : 75). En 1939, Paris-Soir tire à 1 740 000 exemplaires et Le Petit Parisien à 1 420 000, les autres journaux cumulés à 2 922 000 (LORMIER 2004 : 69).

13. L'*Ouest-Journal* tire à 200 000 exemplaires en 1912 (ibid. : 52), et l'*Ouest-Éclair*, fondé en 1899, à 350 000 en 1939 (ibid. : 70). Ce dernier ayant accepté la censure et la collaboration pendant la Seconde Guerre Mondiale, est arrêté en 1944, et *Ouest-France* prend alors sa place, tout en continuant sa croissance, pour atteindre 750 000 exemplaires en 2013 sur toute sa zone de diffusion (12 départements) et 363 000 pour les Côtes d'Armor, Finistère,

pratiques des lecteurs. Avant la Seconde Guerre Mondiale, seul l'hebdomadaire monarchiste catholique *Le Courrier du Finistère* accorde une certaine place à la langue bretonne dans ses colonnes, ayant notamment eu pour rédacteurs Youenn DREZEN et Jakez RIOU entre 1924 et 1931. Sur cette période il tire à environ 30 000 exemplaires.

Du côté de la presse en breton, nous trouverons deux profils :

D'une part, les revues religieuses, comme *Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne) dans le Léon ou *Dihunamb* dans le pays vannetais, qui toucheront un certain nombre de lecteurs : ainsi *Feiz ha Breiz* connût deux moutures, la première (1865–1884) aurait été diffusée à environ 2 000 exemplaires, la seconde (1900–1944) aurait atteint jusqu'à 7 000 exemplaires en 1912 et 10 000 en 1924 (LAGRÉE 1987 : 159), pour redescendre jusqu'à 1 500 en 1939. Quant à *Dihunamb* (réveillons-nous), elle tire à 1 000 exemplaires en 1905 à sa création, 2 000 en 1906, et serait allée jusqu'au maximum de 10 000 en 1910–1912 (LE DÛ et LE BERRE 1980 : 9) en déclinant progressivement jusqu'à sa fin en 1944.

D'autre part, les revues lancées par la tendance intellectuelle du militantisme breton, dont le prototype est *Gwalarn*, qui resteront réservées à un public relativement confidentiel, tant au niveau quantitatif, où les tirages resteront toujours modestes, qu'au niveau qualitatif : n'abordant généralement que des sujets ayant à voir avec le militantisme pour la langue bretonne ou la littérature, elles peinent à toucher un public plus large, ainsi *Gwalarn* ne dépassera-t-elle jamais les 500 abonnés (HUPEL 2010 : 14).

Il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que se développe une presse en breton se voulant généraliste, mais celle-ci peine encore à atteindre un grand nombre de lecteurs. Ainsi, le mensuel *Bremañ* (maintenant), fondé en 1980, tire à un millier d'exemplaires, et l'hebdomadaire généraliste *Ya!*, fondé en 2005, tirait à environ 1 300 exemplaires en 2014. Pour tous les autres titres, ce développement massif de la presse francophone s'accompagne d'une familiarisation grandissante avec le français écrit à partir du début XX^e siècle. L'essor de la presse de masse va de pair avec la scolarisation qui se généralise et dont la durée augmente également, contribuant à une implantation de plus en plus grande de la littératie en français y compris dans les milieux les plus populaires et ruraux.

La radio : La radio émerge des découvertes en physique du XIX^e siècle¹⁴. D'abord confinée à des usages précis dans le milieu professionnel, elle diffuse ses premières émissions publiques en 1921. À partir des années 1930, les postes de radio commencent à se généraliser dans les foyers. Il est difficile de mesurer le niveau d'équipement des ménages avant l'apparition de la redevance en 1933, mais « *il semble que le chiffre symbolique d'un million de récepteurs ait été franchi au début des années 30.* » (CHEVAL 1997 : 61). L'invention du transistor permet la diffusion de postes de taille restreinte à partir des années 1950¹⁵.

Morbihan, Ille-et-Vilaine, auxquels s'ajoutent 113 000 en Loire-Atlantique. Parallèlement, *La Dépêche de l'Ouest et du Finistère* est publiée entre 1886 et 1944, et passe de 20 000 exemplaires à la fin du XIX^e siècle à 60 000 en 1940. En raison de la collaboration, elle s'arrête en 1944 et est remplacée par *Le Télégramme*, qui passe de 80 000 exemplaires dans l'immédiat après-guerre à 200 000 au début des années 2000.

14. Le télégraphe électrique à partir des années 1850, le téléphone à partir des années 1880, la télégraphie sans fil au début du XX^e siècle.

15. « *À la veille de la Seconde Guerre mondiale 5 220 000 postes récepteurs étaient déclarés. [...] En 1951, 65% des foyers français étaient dotés d'au moins un récepteur radio. [...] On passe de 5,35 millions de postes en 1945 à 10,2 millions en 1958 et 90% des foyers sont équipés en 1960.* » (CHEVAL 1997 : 61)

Elle fait son apparition en Bretagne en 1927, d'abord sous le nom de Rennes-PTT puis Radio Bretagne en 1933. Pendant la seconde guerre mondiale, elle émet des émissions en breton sur Radio Rennes Bretagne sous la direction de Roparz HEMON et sous la protection des autorités allemandes incarnées par Leo WEISGERBER. Après la guerre, un émetteur est installé à Vannes en 1944, et en 1946, suite à l'installation d'un relais de radio à Quimerc'h dans le Finistère, la radio se diffuse en Basse-Bretagne et les émissions en breton de Radio Quimerc'h apparaissent, animées par Pierre-Jakez HÉLIAS et Pierre TRÉPOS, mettant en scène deux paysans nommés Jakez KROC'HEN et Gwilhou VIHAN (CALVEZ 2000). Après la dissolution de l'ORTF en 1974, c'est FR3 qui prend en charge les radios régionales, et en 1976 apparaît Radio Armorique. Après la création de Radio France en 1983, la station devient Radio France Armorique, puis France Bleu Armorique à partir de 2000. Sous MITTERAND dès 1981, l'État n'a plus le monopole sur les stations, ce qui aboutit à l'apparition des radios privées et locales ¹⁶.

Malgré une présence du breton à la radio, on peut considérer que celle-ci contribue fortement à l'entrée du français dans les foyers : en effet, les émissions de Roparz HEMON sous l'Occupation ne touchent que la Haute-Bretagne, et leur contenu vise un public cultivé, alors minoritaire au sein des bretonnants. Quand les émissions de radio locales se développent après la guerre, ce n'est pas pour autant qu'elles sont en breton, et l'émission de HÉLIAS et TREPOS ne dure qu'une demi-heure par semaine. **D'une part**, il aura fallu attendre la fin du XX^e siècle, soit après la vague majoritaire de transition linguistique, pour que des émissions en breton apparaissent, **d'autre part**, les militants ont régulièrement l'occasion de souligner le peu de volume horaire qui lui est consacré. En ce sens, la présence du breton à la radio apparaît trop marginale et trop tardive pour contrebalancer l'effet d'un passage massif à la radio dans les années 1930 et l'influence des programmes nationaux.

La télévision : Alors que les premières émissions de télévision en France ont lieu dans les années 30 et sont limitées à une centaine de foyers sur Paris, la diffusion s'arrête pendant la Seconde Guerre Mondiale pour reprendre en 1945 et se généraliser progressivement. En quelques décennies, son coût baisse significativement ¹⁷, les postes deviennent moins volumineux et plus fiables. Les foyers de France s'équipent alors progressivement de téléviseurs ¹⁸. Les programmes et la diffusion se développent sous l'égide de la RTF (à partir de 1949) puis de l'ORTF (de 1963 à 1974), et des éditions locales naissent en Bretagne ¹⁹.

Les militants bretons comme le reste de la population ont bien perçu le lien entre la pénétration de la télévision dans les foyers et celle du français, et un événement symbolique marque bien le décalage entre les deux approches : alors que les militants du F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne) font exploser l'émetteur de Roc'h Tredudon en février 1974, l'opération est relativement impopulaire dans l'opinion publique qui se voit privée d'une ouverture sur la

16. Ainsi se développent *Radio Kreiz Breizh* en Centre-Bretagne et *Radio bro-Gwened* pour le pays vannetais en 1983, puis *Arvorig FM* dans le Léon et "*Radio Kerne*" pour la Cornouaille en 1998.

17. « [...] jusqu'en 1952, le prix de vente d'un modèle courant Radiola équivaut à environ sept mois du salaire d'un ouvrier » (SAUVAGE et VEYRAT-MASSON 2012 : 43)

18. Alors qu'en 1950, seuls 297 foyers étaient équipés de postes de télévision, ils étaient plus d'un million en 1960, onze millions en 1970, et vingt millions en 1990 (MOUSSEAU 1991 : 41). « En 1949, Sondages, la revue de la Sofres établit que plus de neuf Français sur dix n'ont jamais regardé la télévision, avec un pourcentage de 98% atteint chez les agriculteurs. En 1984, 92% des ménages français en possèdent une. » (GAILLARD 2006 : 10).

19. C'est entre 1957 et 1961 que les antennes-relais s'implantent de Bretagne. *Télé-Bretagne* apparaît en 1964, et la première émission télévisée en langue bretonne en 1971, puis elle passe sur "*FR3 Bretagne Pays de Loire*" après l'éclatement de l'ORTF. La chaîne devient "France 3 Ouest" de 1992 à 2010 puis "France 3 Bretagne".

France :

« *Un vieux paysan explique* : “Ce n’est pas la peine de parler de l’autonomie de la Bretagne si on commence par “bousiller” nos richesses. Vous vous rendez compte ? Qu’allons-nous faire ici de nos soirées ? Elles vont être longues. Nous avons toujours été loin de tout. Avec la télévision, nous avons l’impression que nous avons rejoint les autres. Maintenant tout ça nous semble plus loin encore.”. » LE POITTEVIN 1974 : 102–103, cité par GAILLARD 2006 : 21–22

Le fait que la télévision ait donné l’impression d’avoir « *rejoint les autres* », à ceux qui se sentaient « *loin de tout* », comme le dit significativement ce locuteur, est justement une des raisons de l’opposition de ces militants à l’implantation de la télévision en Bretagne, qui instaurait l’omniprésence du français dans l’intimité des foyers.

Là encore, s’il existe certes un certain nombre d’émissions en breton à la télévision, le caractère tardif de leur apparition et le peu d’heures qui leur est consacré n’ont pas été suffisants pour compenser la transition massive vers le français qu’opérait la télévision nationale²⁰.

*
* *

Les médias en général ne se contentent pas d’introduire du français dans les foyers : en proposant des contenus thématiques axés sur la culture, la politique, l’économie, le monde extérieur, ils élargissent les domaines où la parole avait pour habitude de s’exercer. Alors que les usages linguistiques en breton étaient adaptés pour parler des sujets quotidiens liés à une vie essentiellement locale et rurale, on ne dispose pas forcément de vocabulaire pour évoquer ces nouveaux sujets liés à la politique internationale, pour reformuler les analyses des experts invités à s’exprimer dans les médias, etc. L’élargissement des sujets de conversation s’accompagne d’une prise de conscience progressive du caractère limité de certains répertoires linguistiques à des usages de communication élargis.

13.1.2.2 Des échanges à l’échelle nationale

Au-delà des médias, qui introduisent la langue française dans le quotidien domestique breton, un autre grand facteur de substitution du breton au français réside dans l’augmentation générale des échanges et communications des bretons, non seulement les uns avec les autres, mais aussi avec le reste de la France. Qu’il s’agisse du développement des voies et moyens de transport, ou de phénomènes engendrant des déplacements en masse, comme la conscription, les guerres, ou le tourisme, les Bretons sont mis en contact avec des francophones au XX^e siècle, et réalisent la particularité de leurs usages.

Débats sur la mobilité rurale : L’histoire de la mobilité rurale avant le XX^e siècle est aujourd’hui l’objet de débats, entre une tendance, issue de la démographie historique, insistant sur la sédentarité majoritaire des villageois ruraux (Jacques DUPÂQUIER, Jean-Pierre POUSSOU), et une tendance inspirée par la micro-histoire et les récits de vie, défendant la thèse d’une population

20. En ce sens, la tentative que fût le lancement de la chaîne privée TV Breizh en 2000, dont les programmes en breton ont progressivement disparu à partir de 2003 faute d’audience suffisante, est bien le signe que la télévision se regarde essentiellement en français.

plus dynamique et mouvante dans les campagnes (Alain CROIX, Paul-André ROSENTAL). Ce débat est nourri notamment par la difficulté à trouver des sources fiables et complètes sur le sujet (JARNOUX 2006 : 50–56).

Vers le milieu du XX^e siècle, certains historiens ont appliqué les méthodes de la démographie historique pour pouvoir rendre compte de la mobilité dans les populations rurales, à partir de l'étude de registres administratifs, notamment sous l'impulsion de Jacques DUPÂQUIER (GOUBERT 1970). Le concept de "micro-mobilité", proposé par Jean-Pierre POUSSOU sert alors à caractériser la mobilité des milieux ruraux, comme existant certes, mais limitée sur le plan spatial. Ce courant a pu dessiner des tendances globales :

« *Le grand développement de la démographie historique du milieu du XX^e siècle a mis en évidence, en France au moins, l'importance considérable d'un enracinement géographique très fort des populations tout en révélant des différences sensibles entre villes et campagnes. Pour schématiser, la démographie historique a abouti à présenter une population rurale très massivement immobile ou peu mobile pendant près de trois siècles (du milieu XVI^e au début XIX^e siècle) et une population urbaine caractérisée par des soldes naturels presque systématiquement négatifs et supposant donc l'appel régulier à une immigration d'origine rurale qui comblait les déficits humains et permettait le maintien ou la lente croissance de la population urbaine.* » JARNOUX 2006 : 43–44

Une nouvelle génération d'historiens tenta d'apporter quelques nuances à ce tableau en s'intéressant à différents types de déplacements : professionnels, saisonniers, temporaires, etc. Ainsi, Paul-André ROSENTAL, s'intéressant à la mobilité à l'intérieur même d'un département, parvient à observer des déplacements dont l'étude des registres ne pouvait pas rendre compte, notamment des mariages à l'extérieur du village de naissance (ROSENTAL 1999). C'est aussi ce qui a poussé Alain CROIX à déclarer dans un article de 1999 que « *L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France* » (CROIX 1999). Ces analyses, s'inspirant de la micro-histoire et des récits de vie, souhaitent mettre en lumière des trajectoires biographiques dont ne rendent pas compte les courants fondés sur les recensements démographiques.

Cette remise en question des thèses sur la micro-mobilité rurale fit réagir les premiers historiens, ce qui mena en fin de compte vers une réflexion théorique sur les notions mêmes de "mobilité" et de "migration" : en réponse à Alain CROIX, DUPÂQUIER défend ainsi l'idée selon laquelle il ne faut pas opposer « *deux visions caricaturales de la société villageoise : celle de communautés totalement sédentaires, totalement endogames, vivant en quasi-autarcie et fermées sur l'extérieur ; et celle de villages-passoires, dans un contexte de pan-mobilité* » (DUPÂQUIER 2002 : 4), il plaide alors pour des distinctions théoriques qui permettraient de prendre en compte les dimensions d'ouverture des villages sur l'extérieur sans pour autant les définir abusivement comme « *migrations* ». Sa notion d'"espace de vie" permet ainsi de rendre compte de trajets fréquents des villageois à l'extérieur dans certaines situations régulières (travail saisonnier, fêtes et foires, etc.) sans que cela implique pour autant une mobilité aussi large que celle des citadins ou de notre époque. Dans la même lignée, mais répondant plus spécifiquement aux travaux de ROSENTAL, POUSSOU réaffirme que « *l'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois* », défendant sa notion de « *micro-mobilité* », et souligne que la notion de "migration" est trop forte lorsqu'elle s'applique uniquement à un mariage dans le village voisin, de même que celle de la "sédentarité" de la majorité des villageois n'implique pas pour autant sa "fermeture" à tout apport extérieur (POUSSOU 2002).

Pour ce qui nous concerne, nous retiendrons certes les subtilités à ajouter aux données de la démographie historique, notamment par la prise en compte de la mobilité inter-communale (au

sein d'un "espace de vie"), et la mobilité plus grande de certaines catégories de la population (marchands ambulants, de foire, et notamment les maquignons, mendiants, clergé au fil des nominations) tout en acceptant malgré tout que la tendance dominante du milieu rural avant le XX^e siècle consiste en une mobilité réduite du point de vue des distances (une "micro-mobilité"). Il s'agit en tout cas d'un type de mobilité au sein de laquelle un usage linguistique local, voire très local (un "badume" au sens de LE DÛ & LE BERRE) pouvait sembler suffisant, par opposition à une période où l'augmentation des contacts fera sentir comme nécessaire l'adoption d'usages plus communs sur un territoire élargi.

La conscription et la guerre La conscription obligatoire²¹, puis la guerre de 1914 donne l'occasion aux Bretons de rencontrer des français venus d'ailleurs, et parfois de mesurer l'incompréhension qui les sépare. Sur le front lors de la première guerre mondiale, les soldats bretons se trouvant éloignés de chez eux et en contact avec d'autres soldats originaires de toute la France, renforcent leur pratique du français. Lorsqu'ils tiennent un journal, il est bien souvent en français : c'est en effet la seule langue qu'ils aient appris à écrire. Les familles, quant à elles, consultent activement la presse nationale pour avoir des nouvelles du front, et y lisent donc régulièrement du français pendant cette période (BROUDIC 1995 : 300–302)²².

Le tourisme : Si la Bretagne est depuis longtemps une destination de voyage, on ne peut pas vraiment parler de "tourisme" au sens moderne du terme avant les congés payés à partir de 1936, faisant arriver sur les côtes bretonnes une population beaucoup plus nombreuse et socialement diversifiée qu'auparavant. Les usages linguistiques s'adaptent pour accueillir ces nouveaux visiteurs qui peuvent constituer une manne financière dans un contexte économique difficile. Ainsi dans les zones côtières, les premières messes en français sont dispensées l'été pour les « *baigneurs* » (BROUDIC 1995 : 77, 94, 106, 136, 416–419).

Les moyens de transport : Au fur et à mesure que les déplacements deviennent de plus en plus faciles et font émerger de nouvelles situations de rencontres et d'échange qui ne se limitent plus au canton, les bretonnants des campagnes prennent progressivement conscience du caractère très localisé de leurs usages linguistiques par les difficultés de communication qui émergent alors (ibid. : 411–413, BROUDIC 2007b). En fréquentant plus régulièrement des locuteurs francophones qui ne comprennent pas le breton, ils réalisent à la fois la spécificité de leurs usages et le risque d'enfermement au sein d'un contexte économique en pleine évolution, marqué notamment par l'expansion des échanges vers l'extérieur²³. Les autorités étaient elles-mêmes conscientes d'un

21. Après la défaite de 1870–1871, la III^e République naissante déclare le service militaire obligatoire en 1872 (loi CISSEY), d'abord par tirage au sort, puis d'une même durée de deux ans pour tous en 1905 (loi BERTEAUX).

22. La première guerre mondiale joue également un rôle plus souterrain dans l'alignement de l'économie rurale sur le reste de la France : la hausse du prix des denrées alimentaires qu'elle engendre a enrichi un grand nombre de paysans, ce qui leur permet de racheter leurs terres à la noblesse qui en était restée propriétaire (l'inflation postérieure à la Première Guerre était par ailleurs plus propice à l'investissement foncier qu'à l'épargne), et contraint ces derniers à vendre leurs terres à cause de rentes aléatoires (GUIN 1982 : 187–194).

23. Un argument (parfois utilisé pour défendre l'unification linguistique) consiste à dire que l'augmentation de la mobilité aujourd'hui mènerait à une homogénéisation progressive des usages par leur véhicularisation. S'il est important de prendre en compte le fait que les locuteurs d'aujourd'hui sont plus mobiles qu'il y a quelques décennies (tant à l'intérieur de la Bretagne que sur une échelle plus large), nous considérons qu'il ne faut pas généraliser trop rapidement, en partie car *tout le monde ne se déplace pas au même degré ni pour les mêmes usages*. La question d'une éventuelle pertinence aujourd'hui de la variation diatopique (et donc des *Atlas Linguistiques*) doit à notre sens se poser moins sous la forme d'un *effacement* (il n'y aurait plus de variation, notamment en

tel effet des moyens de transport sur les usages linguistiques, ainsi, René Anselme HAMON, secrétaire particulier de François GUIZOT, alors ministre des Affaires Étrangères, écrit-il dans une lettre au journal *l'Union*, en 1841 :

« *La Bretagne forme, pour ainsi dire, une nation distincte : mœurs, coutumes, langage, tout y diffère du reste de la France. Nous avons presque à civiliser cette province si belle mais encore si sauvage. [...] Qu'une ligne de fer soit construite à travers ce pays, une circulation rapide s'établira, des populations bretonnes descendront vers la France centrale et des populations des provinces plus avancées en civilisation viendront à leur tour visiter la Bretagne. Un chemin de fer apprendra en 10 ans plus de français aux Bretons que les plus habiles instituteurs primaires et avancera de plus d'un siècle la fusion de cette vieille province avec nos jeunes départements.* » cité par COMMISSION HISTOIRE DE SKOL VREIZH 1980 : 67

D'ailleurs, les Bretons eux-mêmes peuvent percevoir une telle évolution d'une manière relativement positive, comme leur permettant un pas vers la modernisation :

« *Le rail atteint Quimper en 1863. La veille des solennités organisées pour célébrer l'événement, les notabilités de la ville reçurent le faire-part suivant : "Vous êtes priés d'assister au convoi funèbre des mœurs, coutumes, langage et traditions de la vieille Bretagne-Armorique, décédée aujourd'hui vers la 1900^e année de son âge. [...]".* » LE GALLO 1987 : 171

Mobilité interne et intercompréhension : Si l'augmentation de la mobilité met les Bretons en contact avec des francophones, elle produit un autre effet en mettant en contact entre eux des locuteurs de différents territoires en Bretagne, et ceux-ci peuvent se rendre compte des difficultés de compréhension au sein même du breton (BROUDIC 1995 : 415–416). Il en résulte des descriptions du breton comme un ensemble d'usages difficilement compréhensibles entre eux²⁴ :

- « *Les Bretons d'ici (Trégor) ne sont pas d'accord avec les Finistériens. Chacun veut imposer son breton, alors...* »
- « *Je me suis aperçu très jeune que le breton n'existait pas puisqu'il y avait plusieurs langues, quand je suis venu à Plomelin on me comprenait mal et je comprenais mal (homme né à Tréogat).* »
- « *On était très surpris parce qu'on nous disait que c'était la même langue et on ne comprenait pas les $\frac{3}{4}$ du temps.* »
- « *Oui, ça m'a toujours étonné les Bretons ne se comprenaient pas quelquefois entre eux. Alors je sais pas mais on veut parler d'une langue et puis, ils sont en train de se battre à leur niveau, alors c'est une polémique. À Vannes, on ne parle pas le même breton que*

raison d'une *hyperdiversity*, en particulier dans les villes), que sous celle des *conditions sociales d'accès à la mobilité* : quelle partie de la population prend régulièrement le TGV, quelle autre a peu quitté son territoire natal ? Il existe, encore aujourd'hui, des personnes se déplaçant très peu. On doit aussi interroger les *types d'usages* de la mobilité, dans la mesure où un voyage de tourisme organisé et un voyage d'affaire n'impliquent pas les mêmes obligations d'apprentissage des usages linguistiques correspondant aux lieux concernés. Par ailleurs, le développement des médias, et des moyens d'échange dématérialisés complique encore davantage le tableau, dans la mesure où il est possible de pratiquer des usages d'ailleurs sans sortir de chez soi. Bref, si la question de la diversité dialectale doit être reconfigurée par la prise en compte de l'augmentation de la mobilité, elle ne peut pas être néanmoins écartée trop rapidement.

24. Ces témoignages sont extraits d'une étude menée par l'INSEE, publiée en 1990 sous le titre « *Propos sur la langue bretonne* ». Si elle a pour intérêt de présenter les positions d'une variété de locuteurs qui ne s'expriment pas dans les livres et articles, le mode de présentation des résultats choisi par Maryvonne DAGNET a pour effet que les propos sont rarement contextualisés : les successions de brefs extraits ne permettent pas de savoir qui parle, en réponse à quoi, etc. Si les *propos* ici recueillis ne peuvent donc pas être mobilisés pour une analyse détaillée, ils peuvent au moins être cités à titre illustratif.

dans le Nord Finistère. Quand tout le monde sera d'accord, alors à ce moment là on sort une langue » (INSEE 1990 : 36)

- *« On prend du vin dans le Finistère ; et bien, quand j'ai des livreurs, ils se parlent en breton. Je leur dis "qu'est-ce que vous venez de dire là ?" Alors ils me disent en français ce qu'ils viennent de dire. Ils parlent en breton, je veux bien, mais c'est pas le même que nous. » (ibid. : 70)*

13.1.2.3 Les transitions linguistiques

La substitution du français au breton ne s'opère pas de manière brutale : on observe alors une pénétration linguistique progressive qui commence par les formes lexicales. Certains propos des enquêtés de l'INSEE montrent que les locuteurs décrivent ces phénomènes (que Maryvonne DAGNET catégorise comme « *langage hybride* ») en reprenant des discours évoquant les "théories du déclin"²⁵ :

- *« Ils ne font pas une phrase correctement en breton ou en français. »*
- *« Ça deviendra peut-être un patois. On va vers là parce que qu'il y a des gens qui ne parlent pas breton correctement et qui mettent des mots en français dans leur conversation alors qu'ils existent en breton. Ils font un panachage déjà. »*
- *« C'est peut-être propre à Douarnenez, mais à cette époque-là on sentait déjà une dérive, disons, vers l'argot de la langue bretonne. On commençait à mélanger un peu le breton et le français dans le milieu marin. . . » « Je m'aperçois dans la jeune génération, quand j'écoute certains jeunes qui s'expriment, des agriculteurs ou autre qui disent qu'ils parlent le breton, il y a au moins 15 à 20 % des termes qu'ils utilisent qui sont des mots qui ont des traductions bretonnes qu'ils utilisent en français et qu'ils font semblant de bretonniser. Pour moi ils sont du ressort du français. » (INSEE 1990 : 38)*

Si cette pénétration d'un lexique identifiable comme provenant du français peut être perçue par ces locuteurs comme une marque d'insuffisance du breton ou d'inadaptation aux besoins de la modernité, on retrouvera dans ces appropriations lexicales un des éléments clés du clivage entre locuteurs du breton par la suite : de même que les intellectuels du renouveau celtique au XIX^e siècle avaient produit une description dévalorisante de ces phénomènes d'appropriations lexicales, de même, ceux du XX^e siècle s'y opposeront également et continueront donc la démarche d'enrichissement lexical par des formes qu'ils estiment endogènes, car relevant d'appropriations envers des usages regroupés sous un homoarchéonyme commun.

cf. p. 695

« Prenons l'exemple de cette conversation saisie à Gourin en février 1973, entre deux agriculteurs autour d'un tracteur Hanomag : "Eur vitesses zo impeccables, marche arrière zo facile, eur distance tri en tableau de bord ag ke eur volant zo. . . »

Cette gangrène quotidienne du breton par les mots du capitalisme emportera les méritoires efforts des intellectuels puristes, dont les luttes en faveur de l'enseignement de la langue aboutiront nécessairement à transformer la fonction du breton. » GUIN 1982 : 335

13.1.3 Les langues dans les clivages sociaux

Plusieurs des oppositions sociales au XX^e siècle manifestent une configuration qui donnera progressivement le privilège aux usages en français, dans la mesure où ceux en breton se

²⁵. Voir aussi PENTECOUTEAU 2002 : 210, citant un apprenant de breton qui mentionne que la langue de ses parents contient « *des mots français* ».

trouveront associés à la pratique en cours d'abandon progressif : le français est la langue de la ville sur un territoire qui s'urbanise, langue des jeunes, des innovations technologiques ; pour les femmes, il est aussi la langue d'un nouveau modèle social contre un schéma traditionaliste qui leur laissait peu de libertés. Toutes les nouveautés du xx^e siècle qui s'introduisent en français contribuent ainsi à en faire la langue désirable, par opposition un breton s'associant à un monde archaïque.

13.1.3.1 L'opposition des milieux professionnels

Nous avons vu dès LE PELLETIER et le *Vocabulaire nouveau* de Vannes que le passage au français avait été associé à une certaine ambition sociale. Le fait est effectivement que jusqu'au xx^e siècle, ce seront les catégories et les professions les plus privilégiées qui s'exprimeront en français, et les autres en breton. Cela vaut toujours en 1902, où l'enquête épiscopale montre que le français est pratiqué seulement par les fonctionnaires, les instituteurs, et les personnes venues de l'extérieur (BROUDIC 1995 : 77–78, cf. aussi 133, 158–163), habitant dans les villes. Il est pratiqué dans certains commerces et non dans d'autres, selon ce qu'il y a à vendre.

cf. p. 191
cf. p. 235

Il n'est donc pas étonnant que ce soit par l'intermédiaire des petite et moyenne bourgeoisies émergentes, et sous l'effet de la hausse des études, que se diffuse progressivement le français :

« Ceci veut dire que la maîtrise du français conditionne l'accès à une situation ou à une profession impliquant une formation intellectuelle. Mais en même temps, c'est l'acquisition de cette formation qui suscite chez les intéressés une aspiration à l'usage du français [...]. Ce sont ceux que l'on peut considérer comme les "intellectuels" qui, les premiers, sont bilingues en Basse-Bretagne et qui, aujourd'hui, ne savent plus le breton. L'observation reste vraie, effectivement, en ce sens qu'actuellement, ce sont ceux qui ont le niveau d'étude le plus élevé qui sont les moins bretonnants : 7% seulement de ceux qui ont un diplôme universitaire et 9% de ceux qui ont obtenu le baccalauréat pratiquent le breton, alors que le tiers de ceux qui ont le certificat d'études le font. Ce sont donc les classes moyennes et la petite bourgeoisie qui, dans le processus d'appropriation de la langue française, apparaissent comme le groupe social le plus en pointe : de par leur statut, comme de par leur formation, ils sont les intermédiaires obligés entre la masse bretonnante et le reste du monde. » *ibid.* : 425. L'auteur se réfère aux résultats de l'enquête TMO-Ouest de 1990.

13.1.3.2 L'opposition ville / bourg / campagne

La répartition du breton et du français selon les catégories sociales vaut surtout pour les villes au XIX^e siècle, dans la mesure où les campagnes sont presque entièrement bretonnantes (*ibid.* : 258–262)²⁶. En 1928, l'enquête de Roparz HEMON montre que les villes de plus de 8 000 habitants pratiquent nettement plus souvent la prédication en français que les autres (*ibid.* : 103). Les témoignages manifestent aussi que les locuteurs des campagnes pouvaient se sentir dévalorisés de parler en breton par rapport à ceux des bourgs²⁷ :

- « Le bretonnant était un peu considéré comme un péquenot, c'est vrai, c'était le paysan dans le sens vulgaire. »
- « Celui qui parlait breton était un arriéré. »

26. Seuls les agriculteurs les plus aisés pratiquaient le *likès* : il s'agissait de placer les enfants dans une pension en ville afin qu'ils puissent apprendre le français (BROUDIC 1995 : 365–367).

27. Un locuteur présenté comme de « milieu urbain, plus favorisé » exprime l'association symétrique : « j'avais plutôt des aprioris contre le breton plutôt qu'autre chose hein. Il était en plus assimilé à une langue exclusivement parlée par des agriculteurs, milieu auquel j'appartenais pas... qui est un milieu assez fermé... on les voyait au bourg pour la grande messe et puis point final quoi. » (INSEE 1990 : 19)

— « - Il y a 40 ans parler breton c'était... on était vexé... c'était considéré comme un peu un être inférieur, quoi, c'est vrai. [...] Ah oui, parce qu'on n'avait pas le beau vocabulaire et on avait l'accent qui paraissait dans la langue française alors "celui-là c'est un cul terreux, hi, hi" » (INSEE 1990 : 40)

C'est ainsi que certains locuteurs se souviennent avoir adopté le français dans leur jeunesse pour pouvoir éviter les connotations rurales et dénigrantes associées au breton²⁸ :

« - Comment à l'époque vous perceviez le français, qu'est-ce que c'était pour vous le français ?

- C'était mieux. On connaissait le français. On est comme tout le monde. On savait parler. Parce que quand on était au bourg ils parlaient quand-même le français, nous on était en campagne mais on se disait qu'on était comme eux, on parlait français comme eux. On avait une certaine fierté. Les filles de mon âge qui habitaient le bourg, elles savaient le français. On était content de savoir nous aussi le français. On avait un retard vis-à-vis d'eux, on était moins évolué si on veut. On restait dans notre petit coin on ne se mélangeait pas trop parce que eux ils étaient plus avancés. On croyait que l'on était retardé, parce qu'on ne connaissait pas le français et puis finalement je ne sais pas si on a du retard avec eux. » *ibid.* : 19

13.1.3.3 Les acquis féminins se font en français

Fañch BROUDIC insiste régulièrement dans son ouvrage sur le rôle qu'ont joué les femmes dans la transition vers le français²⁹. On peut en effet la considérer comme liée à une volonté d'émancipation plus générale, le rejet d'un cadre de vie et de pensée traditionaliste au sein duquel leur rôle était défini à l'avance et cantonné à l'univers domestique³⁰. Dans un début de XX^e siècle où les femmes acquièrent progressivement le droit de disposer de leur salaire en 1907, de voter et d'être élues en 1944, l'accès à un emploi salarié, le passage au français est ainsi perçu comme une continuité au sein de toutes ces évolutions (BROUDIC 1995 : 427-428), une rupture envers le mode de vie traditionnel, qui, bien que souvent désigné comme un "matriarcat" en Bretagne, n'est pourtant pas épanouissant pour elles (GUILLOU 2007). « *Dans l'ardeur que mettent aujourd'hui les agricultrices de Guiclan à révolutionner leurs manières d'habiter, de se nourrir, de paraître, on peut déceler ce mouvement actif de recherche d'acculturation.* » (GUILLOU 1990 : 30, citée par BROUDIC 1995 : 429). La religion perdait aussi progressivement pied en Bretagne, ce qui s'accompagnait pour elles de nouvelles possibilités pour définir leur rôle au sein de la société et de la famille. Le fait qu'elles accèdent progressivement au travail salarié, et que celui-ci soit généralement dans le secteur du tertiaire ou des services contribuait à renforcer le passage au français. L'abandon de la religion, l'accès au travail, et celui du breton,

28. On lit aussi : « *Ca je me rappelle, ça m'a toujours frappée, maman disait ça fait quand même plus joli de parler en français, ça faisait quand-même plus plouc, à l'époque quoi, de parler en breton.* » (INSEE 1990 : 40) ; « *C'est une façon de rester un petit peu des ploucs, ou un petit peu des attardés, ou arriérés, ou je ne sais pas.* » (*ibid.* : 79).

29. BROUDIC 1995 : principalement 425-429 pour une synthèse sur le rôle des femmes dans la substitution linguistique, également 109-110, 132-133, 141-142 pour leur rôle dans les mouvements de jeunesse, 152-153, 166, cf. aussi 204-206 pour la monographie de Fañch ELÉGOET au Grouannec, (BROUDIC 2009 : 29-31).

30. Yannick GUIN mentionne quelques unes des interdictions qui s'appliquaient aux femmes jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale (GUIN 1982 : 166-171) : à Cap-Sizun, celles qui faisaient du vélo étaient condamnées par le recteur (*ibid.* : 166), et celle qui se rendaient au bal étaient privées de l'absolution (*ibid.* : 171), de même, « *l'interdiction absolue de toute forme de contraception contraignait nombre de femmes, qui avaient déjà plusieurs enfants et qui jugeaient qu'elles en avaient assez, à faire chambre à part pour ne pas commettre de péché mortel en refusant d'autres grossesses.* » (*ibid.* : 166-167). Il arrivait encore que les hommes mangent assis à table et les femmes restent debout pendant le repas (*ibid.* : 167). Les jeunes filles étaient généralement mariées par leurs pères, en fonction de considérations foncières liées au partage et à la mutualisation des terres (*ibid.* : 167).

se présentaient donc comme des évolutions cohérentes.

13.1.3.4 L'opposition générationnelle

Il est facile de comprendre que l'écart se creuse progressivement entre des enfants scolarisés en français et leurs parents qui ne l'ont pas été, ou moins longtemps. Nous avons également vu que l'Église adoptera plus rapidement le français pour le catéchisme que pour la prédication. À l'intérieur des familles, les pratiques linguistiques ne sont pas sans ambiguïtés et tensions : les parents peuvent vouloir transmettre à leurs enfants un français qu'ils maîtrisent mal, pratiquant ce qui est alors nommé le "*galleg saout*" ou "français de vaches". Par ailleurs, il est fréquent que les personnes élevées à cette époque racontent qu'elles entendaient leurs parents s'exprimer entre eux en breton lorsqu'ils ne voulaient pas être compris de leurs enfants, ce qui laissa des impressions différentes chez les uns et les autres (« *c'était même agaçant parce qu'à partir du moment où on utilise une langue pour que les enfants comprennent pas, moi ça m'agaçait* » (INSEE 1990 : 19)). Quoi qu'il en soit, les changements sont parfois tellement rapides qu'on les perçoit même à l'intérieur d'une fratrie, les premiers enfants maîtrisant le breton et l'utilisant quotidiennement, les derniers nés ne le pratiquant pas eux-mêmes (BROUDIC 1995 : 151, PENTECOUTEAU 2002 : 67).

13.1.3.5 Vocabulaire de l'artisanat et des technologies

Les évolutions technologiques s'accéléraient et se massifiaient au cours du XX^e siècle, les populations, y compris rurales, sont confrontées à un nombre toujours croissant de nouveaux objets technologiques. Qu'il s'agisse d'abord du matériel professionnel dans l'agriculture et l'artisanat (BROUDIC 1995 : 160–162), de machines, de nouveaux outils, puis de l'électroménager qui envahit les foyers, et enfin plus récemment de l'informatique, l'époque se caractérise par le déferlement de nouveautés qui ont bien souvent déjà un nom en français au moment où elles sont commercialisées. Pour parler du tracteur, de la machine à laver, de la télé, de la radio, il ne semble pas exister de mots bretons : la modernité se dit en français, ou alors on dit *an trakteur*, *an tele*, *ar radio*. Parallèlement à l'apparition de nouveaux objets, un autre phénomène contribue à l'introduction de vocabulaire français dans les pratiques : un des effets indirects de la scolarisation est d'avoir initié un nombre élargi de locuteurs à des disciplines auparavant inconnues. Or, le vocabulaire technique des matières scolaires n'existe pas en breton : c'est par le français que l'on prend connaissance des notions abstraites de la physique, des mathématiques, de l'économie, de la philosophie, etc.

Un mouvement de création terminologique existe, depuis le dictionnaire de Frañsez VALLÉE qui offre une large place au vocabulaire des nouveautés, jusqu'aux commissions terminologiques chargées de trouver les termes à faire figurer dans les manuels scolaires qui s'impriment en breton, en passant notamment par le groupe *SADED* (*Strollad An Deskadurezh en Eil Derezh*, "Groupe de l'Instruction dans le Second Degré") créé en 1962. Mais peu de termes proposés par ces auteurs ont trouvé à s'implanter dans les usages.

13.1.3.6 Selon les contextes de pratique

Plusieurs auteurs, notamment Lenora TIMM, appliquant à la situation bretonne la notion de "diglossie" (TIMM 1980), ou des chercheurs de Brest (LE DÛ et LE BERRE 1995, BROUDIC 1995 :

146–148), ont observé une répartition des usages en fonction des contextes d’interlocution : pour les locuteurs maîtrisant les deux types d’usages, le breton pouvait être réservé au cadre domestique, ou bien aux échanges entre amis, au café, etc., alors que le français se trouvait mobilisé dans les situations professionnelles, administratives, etc. De même, parmi les locuteurs qui ont la vingtaine au moment de l’enquête de 1946, généralement bilingue, dans les mouvements de jeunesse, les points religieux ou techniques et les prises de paroles en public sont abordés en français, alors que les discussions personnelles pendant les pauses sont en breton. Lorsque les réunions ont lieu en ville, elles se font en français, et en breton lorsque c’est à la campagne (BROUDIC 1995 : 139–142).

13.1.3.7 Un ensemble d’associations

Toutes les évolutions présentées plus haut contribuent donc à former un tableau cohérent des fonctions, valeurs, et usages attribués aux langues française et bretonne. La langue bretonne semble être celle des milieux populaires, de la campagne, d’un patriarcat cléricale, des personnes âgées, des anciens métiers, et de l’enceinte domestique ; et la française, celle des professions privilégiées, des bourgs et des villes, de la libération des mœurs, de la jeunesse, des nouvelles technologies, et des échanges publics.

La transition linguistique ne s’opère pas du jour au lendemain, mais sur une ou deux générations, voire plus (FAVEREAU 1991a). Entretemps, les locuteurs ont le temps de vivre une série de fluctuations, d’inconforts, de décalages, et de stigmatisations qui font ces changements s’opérer dans un certain malaise en même temps que l’enthousiasme qu’ils apportent. Les pratiques linguistiques, parmi les plus visibles, incontournables, et ceux qui ne peuvent pas être changés du jour au lendemain, deviennent un support symbolique particulièrement puissant de ces crispations qu’engendre une transition parfois hasardeuse entre un monde en plein abandon et un autre que l’on n’adopte qu’à grand-peine.

« *Tout se passe comme si la représentation de leur civilisation d’origine ainsi offerte aux provinciaux déracinés était juste assez proche de la réalité pour leur permettre de penser ce déracinement et juste assez dérisoire pour décourager toute valorisation d’un monde qu’il faut quitter.* » (BERTHO 1980 : 62)

Aujourd’hui encore, parmi les générations ayant parlé breton dans leur jeunesse, on trouve des attitudes qui montrent que le décalage et la transition de cette époque furent vécus d’une manière difficile : refus d’évoquer ces questions, court-circuitage de toute tentative d’échange en breton émanant de locuteurs plus jeunes par un « *n’eo ket memes brezhoneg* » aussi fréquent que dissuasif (LE DAVAY 2011 : 14–21), etc.³¹

13.2 La réappropriation militante

Si les plus nombreux des locuteurs vivent des parcours biographiques se situant dans les grandes lignes que nous avons dessinées ici, on observe un mouvement opposé chez un petit

31. Maryvonne DAGNET mentionne plusieurs attitudes de ce genre (INSEE 1990) : des personnes âgées ne regardant la télévision en breton que lorsque leurs enfants ne sont pas là, des personnes ayant refusé de répondre à cette partie de l’interview, un apprenant avec qui la grand-mère n’a jamais voulu parler breton, des locuteurs niant avec force qu’ils parlent breton, ou un locuteur changeant son discours devant son fils pour dire « *c’est du charabia* », d’autres justifiant les raisons pour lesquelles ils n’ont pas transmis la langue à leurs enfants pour leur propre intérêt.

nombre de militants, qui prennent fait et cause pour la langue bretonne à partir du début du XX^e siècle. Significativement, leur principal moyen d'expression et d'action résidera dans l'édition de journaux littéraires et militants, la constitution de groupes politiques, d'associations, et de maisons d'édition. Cette émergence d'un nouveau profil de locuteurs et de promoteurs du breton sera corrélative à son abandon par ceux que nous avons décrits dans la section précédente : bien que beaucoup moins nombreux que les premiers, leur engagement et leur capital culturel contribueront à en faire aujourd'hui la fraction la plus visible des locuteurs du breton. Ces militants, qui pratiquent le breton et en font la promotion essentiellement au sein d'un rapport scriptural et savant à la langue, feront éditer des ouvrages à revendication moderniste en breton, feront entrer la langue dans l'institution, et mettront en place un système d'enseignement qui formera de nouveaux locuteurs, eux aussi passés par un rapport scriptural-scolaire à la langue.

Notre hypothèse concernant l'analyse des débats entre positions "refondatrice" et "contuiste" dans les deux chapitres suivants résidera dans le fait que les désaccords peuvent être *expliqués*, dès lors qu'ils se trouvent mis en rapport avec le *décalage* dans les rapports à la langue de ces différents pôles de locuteurs. Qu'il s'agisse des investissements affectifs, des méthodes d'apprentissages, des contextes de pratique, ou conceptions de l'avenir de la langue, beaucoup de points séparent ces différents profils de locuteurs pourtant contraints de se partager des usages linguistiques hétérogènes que l'on regroupe comme "le" breton. Ainsi, en insistant ici sur la manière dont les différents locuteurs ont appris la langue, les contextes dans lesquels ils l'utilisent, et les projets politiques qu'ils y associent, nous comprendrons mieux les débats portant sur le lexique, l'authenticité et la légitimité de la langue, qui ne font qu'illustrer un tel décalage.

13.2.1 Le rapport à la langue

Le premier point par lequel ces nouveaux locuteurs militants diffèrent du grand nombre des ruraux qui l'abandonnent réside dans la *relation* qu'ils entretiennent envers la langue. Contrairement à ceux qui ont appris le breton en l'entendant parler dans leurs familles pendant leur enfance, et qui, ne nourrissant envers les usages linguistiques qu'une conception pratique qui leur demande de permettre une communication plus ou moins efficace, ont abandonné le breton lorsque celui-ci ne correspondait plus au nouveau contexte économique et social, les militants, au contraire, ont appris la langue au sein d'une démarche personnelle qui souhaite marquer une rupture envers les préoccupations utilitaires de leur environnement. Par ailleurs, non seulement ils ont souvent appris ou perfectionné leur langue par l'intermédiaire d'un support écrit, mais ils l'abordent généralement à partir d'une connaissance scolaire préexistante qui leur confère un tout autre rapport à la langue. Le volontarisme militant, tout comme le rapport savant à la langue, constitueront deux des facteurs les plus importants de clivage envers les autres locuteurs du breton.

13.2.1.1 Une reprise volontaire et revendicative

Dans un siècle de transition économique et sociale où c'est la pratique du français qui confère tous les avantages économiques et symboliques, quel peut bien être la motivation de ces jeunes gens qui *s'engagent dans un apprentissage du breton*? C'est la question qui constitue le point de

départ de l'ouvrage d'Hugues PENTECOUTEAU, *Devenir bretonnant*³². En effet, ce n'est pas par intérêt économique, ni pour acquérir des usages plus valorisés, que ces apprenants s'engagent dans la langue bretonne. Il faut donc y voir davantage une démarche d'*affirmation de soi*, en rupture envers les préoccupations utilitaires qui régissent l'adoption du français partout ailleurs :

cf. p. 35

« [le choix d'apprendre le breton] *n'est pas non plus compréhensible en termes de projet personnel ou professionnel : ce n'est pas apprendre aussi une autre langue, c'est apprendre une langue "contre" le français ; ce n'est pas acquérir de nouvelles connaissances utiles professionnellement, mais parler une langue "qui ne sert à rien". Le souvenir du militantisme et de l'action politiques, éventuellement armés, interroge les conditions de cette orientation : que cache le choix d'apprendre le breton ? Le devenir-bretonnant peut être alors regardé comme une mise en question des rapports sociaux et politiques existants, et en particulier des éducations parentale et scolaire.* » PENTECOUTEAU 2002 : 152

Pour de tels locuteurs, la question de l'*appartenance* ou celle de l'*identité* de relève pas de l'*évidence* : elle doit être acquise par une démarche d'affirmation³³. En particulier, il s'agit de s'opposer à une conception des usages linguistiques qui les renvoie à leur *utilité*, ou leur *adaptation* en fonction de cadres d'interlocution, pour en défendre une, opposée, qui met en avant la *langue pour elle-même*. On peut considérer que la rupture engagée par ces apprenants à l'égard de la tendance générale qui les entoure est relativement analogue à celle par laquelle Louis LE PELLETIER s'opposait déjà au rapport pragmatique à la langue de ses contemporains se situant dans un rapport colinguiste, le poussant à accorder une *valeur en soi* à des usages ou des propriétés linguistiques, indépendamment de la question de leur *usage pratique*. Plusieurs des militants de la génération de *Gwalarn*, qui avaient entre 18 et 26 ans au moment de leur première collaboration avec la revue (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 10), adoptèrent ainsi le breton en s'opposant aux projets de promotion sociale qui étaient formulés pour eux par leur famille : une altercation violente eut lieu entre le jeune Louis NÉMO et son père voulant qu'il devienne polytechnicien, à tel point que le futur Roparz HEMON fuguera de sa maison pendant quelques jours (HUPEL 2010 : 15–16, 79). Celui-ci sentira toujours que son intérêt pour le breton demeurera incompris par sa famille. Il en va de même pour Youenn DREZEN, Jakez RIOU et Jakez KERRIEN qui renonceront à la prêtrise pour mener la vie incertaine de militants culturels : c'est ainsi que DREZEN dira de son ami Jakez RIOU :

cf. p. 601

« *Dre ma oa anezañ eur spered uhel ha dieub, e kavas muioc'h leal pellaat diouz tro-pelladou ar Vrezoned bountet war hentou ledan ar galleg, ha kemer e-unan en-dro riboulennou skoasellek ar brezoneg.* » (DREZEN 1938 : 41)

Parce qu'il était un esprit libre et grand il trouva plus loyal de s'éloigner des colonies de Bretons poussés sur les larges routes du français et retourner seul sur les chemins impraticables du breton. (cité et traduit par HUPEL 2010 : 79)

32. PENTECOUTEAU 2002. L'ouvrage repose sur une série d'entretiens menés auprès d'apprenants dans les années 1990, l'auteur se situe dans un cadre théorique interactionniste. Utiliser des résultats recueillis à la fin du XX^e siècle pour caractériser la démarche des militants du début du siècle pourrait poser quelques difficultés d'anachronisme, tant certains éléments contextuels ont changé rapidement. En particulier, il existe maintenant des apprenants qui ne se situent pas dans une démarche revendicative, par exemples des enfants scolarisés dans une école en breton. Néanmoins, nous considérons que les grands traits de la démarche demeurent analogues entre les militants de la génération de *Gwalarn* et ceux des nouveaux apprenants d'aujourd'hui qui se situent également dans une démarche engagée. Pour des éléments de contextualisation spécifiques à la première moitié du XX^e siècle, on se référera à HUPEL 2010.

33. Un des apprenants interrogés par PENTECOUTEAU dit : « *Celui qui ne parle pas le breton et qui apprend à parler le breton, ça montre que c'est quand-même le bonhomme qui a envie d'être Breton, de connaître les choses bretonnes. Tandis que quelqu'un qui connaît tout de suite le breton, qui n'a pas à faire d'effort, il se sent pas forcément Breton. Tandis que quelqu'un qui va apprendre le breton, c'est quelqu'un qui veut être breton.* » (ibid. : 133).

Cet apprentissage d'une langue que tout le monde abandonne marque donc chez ces jeunes gens une volonté d'opposition à un rapport jugé utilitaire à la langue : « *C'est au départ la rupture personnelle d'une jeunesse en mal identitaire qui va faire de ce qui n'était alors bien souvent qu'un violon d'Ingres, un choix de vie.* » (HUPEL 2010 : 77). Le militantisme breton naît alors chez ces jeunes gens d'une révolte contre les préoccupations dominantes qui veulent leur voir épouser des carrières qu'ils n'ont pas décidées.

« *C'est une action a priori volontaire, et non subie. Apprendre la langue française a pu être considéré par des bretonnants de naissance, dans le contexte qui était celui de leur époque, comme étant un moyen d'accéder à une autre vie, une vie moderne, moins misérable mais très idéalisée [...]. Devenir bretonnant peut consister objectivement à œuvrer à une nouvelle intégration sociale, à travers une reconstruction ou un "ré-agencement identitaire". [...] Il ne s'agit pas d'apprendre une langue liée à la "modernité", que tout le monde parle ou va parler, mais d'apprendre une "vieille" langue, qui fut à certains moments délaissée et méprisée. Cette vieille langue n'est même plus celle que parlent les bretonnants de naissance; elle s'est actualisée, standardisée, unifiée (bien que plusieurs formes demeurent) et devient le symbole d'une revendication identitaire dans une société où l'ancien et l'authentique apparaissent demeurer, alors que des développements récents, "modernes", passent très vite. La "modernité" n'a pas le même attrait que par le passé.* » PENTECOUTEAU 2002 : 44

Si PENTECOUTEAU a ici raison de souligner que l'adoption de la langue bretonne va à l'encontre de toute volonté de se tourner vers les usages "modernes", il faut néanmoins nuancer ce propos en soulignant que la démarche de tels locuteurs ne se contentera pas de valoriser la langue bretonne pour son *authenticité* (PA+) : reprenant une valorisation bipolaire de la tradition et de la modernité à leurs précurseurs du XIX^e siècle, ces militants revendiqueront *en même temps* le caractère *moderne* de la langue bretonne, et souhaiteront par-là *retourner* les associations qui en feront une langue désuète.

cf. p. 25
cf. p. 647

Cette adoption du breton peut donc se concevoir comme un élément au sein d'une *conversion* plus profonde et globale au sein de laquelle les militants souhaitent tourner le dos à des usages et valeurs dominants, pour en adopter de nouveaux³⁴. Dans ce cadre, le changement linguistique se manifeste de manière cohérente en même temps que d'autres, qui manifestent eux aussi, à leur manière, ce mouvement global (ibid. : 182–194) :

- l'adoption de signes distinctifs bretons (*triskells*, hermines, drapeaux bretons, autocollants "BZH" sur une voiture, etc.),
- le fait de prétendre que le breton constitue sa « *langue maternelle* » (en modifiant par-là l'acception courante du terme, pour désigner non pas la langue apprise pendant l'enfance, mais celle du peuple ou des origines, même lorsqu'elle est découverte tardivement),
- l'adoption d'un prénom breton (cf. aussi pp. 108–116).

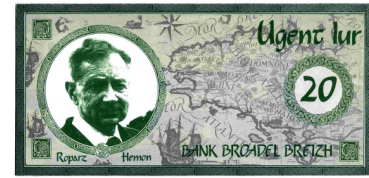
Si ces descriptions correspondent aux apprenants récents, on perçoit des modifications analogues dès le début du XX^e siècle, notamment dans l'adoption de pseudonymes par nombre d'auteurs bretons (à commencer par Louis NÉMO qui deviendra "Roparz HEMON"), ou le style graphique si particulier, "celtique moderne", du mouvement des *Seiz Breur*³⁵.

34. Hugues PENTECOUTEAU reprend la notion d' "alternation" à Anselm STRAUSS (PENTECOUTEAU 2002 : 87–96, 148, précisée en "tendance à" l'alternation p.96) pour désigner une conversion issue d'une socialisation secondaire mais qui en vient à avoir les mêmes caractéristiques qu'une socialisation primaire du fait de sa radicalité. Elle implique, pour les personnes concernées, de se réinventer complètement en se dotant d'une nouvelle vie : un nouveau prénom, de nouveaux usages, de nouvelles valeurs, fréquentations, etc.. Les éléments de la vie précédente se trouvent alors négligés.

35. "Sept frères". Mouvement artistique qui dura de 1923 à 1948. On s'intéressera particulièrement aux couvertures et illustrations d'ouvrages en breton, par Xavier LANGLEIZ, René-Yves CRESTON, Jeanne MALIVEL,

Ces signes d'identification à une appartenance bretonne peuvent parfois s'accompagner de la réciproque : des signes de rejets de l'appartenance française. Ainsi PENTECOUTEAU mentionne-t-il aussi le cas d'apprenants qui emploient l'expression « *Ar c'hallaoued er-maez* » ("les français dehors"), ou qui se font fabriquer des faux papiers d'identité aux couleurs d'un État breton (PENTECOUTEAU 2002 : 130–131).

Mentionnons également que la *Gouel Broadel ar Brezhoneg*, la "fête nationale de la langue bretonne", avait pour habitude d'émettre une monnaie bretonne en "*lurioù*", que les visiteurs échangeaient contre des francs ou des euros à l'entrée, et dont les billets étaient édités à l'effigie des grands noms de l'histoire bretonne³⁶.



13.2.1.2 Un rapport savant à la langue

Outre la démarche volontariste dans le rapport à la langue, ce qui caractérise ces locuteurs qui la défendent à contre-courant de son abandon général réside dans le bagage scolaire à partir duquel ils l'abordent : exerçant souvent des professions intellectuelles et résidant en ville, un grand nombre de ces militants apprend le breton après avoir déjà suivi une scolarité. Par ailleurs, l'exercice de la langue reposera chez beaucoup essentiellement sur la pratique écrite, dans le cadre de revues, d'œuvres littéraires, ou de textes théoriques, plus que sur une pratique quotidienne à l'oral.

Des milieux intellectuels : Bien qu'il ne soit pas possible de généraliser, et que chacun des militants considérés possède une trajectoire qui lui est propre, une observation globale de leurs trajectoires biographiques montre que la majorité d'entre eux exerçait des professions intellectuelles³⁷. Cette caractéristique distingue le second *emsav* des démarches précédentes de militantisme envers le breton, dont les membres étaient alors très souvent issus du clergé, comme le remarquent Jean LE DÛ et Yves LE BERRE :

cf. p. 763

« Alors que la "première génération", celle de LA VILLEMARQUÉ et de ses successeurs directs, celle du premier Feiz ha Breiz aussi, est massivement dominée par les prêtres et par les anciens élèves des séminaires bas-bretons, cette seconde génération est beaucoup plus diverse : on y trouve en plus des prêtres, des journalistes, des enseignants, des médecins, des commerçants, des juristes, dont un nombre non négligeable a été "converti" à la littérature de langue bretonne hors de la Basse-Bretagne, à Rennes, à Paris. Fait nouveau également, certains ne sont pas bretonnants de naissance. » LE DÛ et LE BERRE 1980 : 14–15

Georges ROBIN, Michel MOHRT, etc.. On en trouvera de beaux exemples dans PROMETHEUS *ereet* (1928), *Kan da Gornog* (1932), *Itron Varia Garmez* (1941) de Youenn DREZEN, ou *Dogan* (1943) de Jakez RIOU, ou dans ceux de LANGLEIZ lui-même (*Ene al linennoù*, 1942, *Enez ar Rod*, 1949).

36. Sur celui de 20 lur présenté ici, la phrase imprimée sur le billet est : « *Ar galleg eo karr an Ankoù e Breizh* » ("le français est la charrette de la mort en Bretagne"). Ce billet date de 1992, année où la *Gouel* avait lieu à Spezet. Parmi les autres grands noms ayant eu leur effigie, on trouve : MORVAN dit "LEZ BREIZH" (vers 750 – vers 818), YANN IV (1365–1399), ANNE DE BRETAGNE (1477–1514), Sebastian AR BALP (1639–1675, chef des "bonnets rouges" ayant mené la révolte "du papier timbré"), Pêr ROY, Añjela DUVAL, GLENMOR.

37. Si l'on prend par exemple les auteurs principaux du mouvement *Gwalarn* : Roparz HEMON était agrégé d'anglais, Yann Eozen JARL polytechnicien, ABOZEN professeur de lycée (bien que « *filz d'un ouvrier carrier très pauvre* » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 15)), Olier MORDREL architecte, Guilhom BERTHOU dit "KERVERZIOU" était ingénieur chimiste, Frañsez KERVELLA, ingénieur géologue (ibid.). Pour une considération plus général sur le rôle de la position d'intellectuel chez les militants apprenant le breton, cf. PENTECOUTEAU 2002 : 48–52.

Cette répartition sociale des militants bretons peut facilement s'expliquer : à une époque où l'attractivité économique ou "utilitaire" se situait plutôt du côté du français, il fallait se trouver dans une situation relativement privilégiée pour se permettre le luxe d'adopter, à rebours des tendances, un usage qui n'offrait aucun espoir d'insertion professionnelle. Ces locuteurs, maîtrisant déjà bien les usages d'un français officiel, n'avaient pas à diriger leurs efforts vers son apprentissage, et pouvaient de ce fait s'intéresser au breton, que leur perspective d'érudits leur faisait percevoir comme un bien culturel à préserver. De plus, alors que le militantisme ne procurait aucun apport financier, et réclamait en revanche le temps de l'apprentissage et celui de la lecture et de l'écriture dans les différentes revues, il est clair que des personnes déjà assaillies par les préoccupations prosaïques de se trouver un travail alimentaire ne pouvaient pas s'adonner à ce genre d'activités.

cf. p. 601

« Après une renaissance littéraire et linguistique du breton liée aux courants romantiques européens, le mouvement breton s'est formé avec ceux qui possédaient les capitaux culturels et sociaux leur permettant de formaliser une idéologie et de prendre la parole pour l'exprimer. C'est dans ce contexte que le breton unifié (qui est une construction consciente et volontaire d'une poignée d'intellectuels) devient un élément important de la revendication politique nationaliste. » PENTECOUTEAU 2002 : 48

Un milieu souvent urbain : Par ailleurs, beaucoup de ces militants sont également urbains. Alors que la ville était, comme nous l'avons vu, un facteur accélérant pour le passage au français, et que ce sont les populations rurales qui sont les plus nombreuses à s'exprimer en breton, le caractère souvent urbain des militants n'est pas anodin puisqu'il a pour conséquence que ceux-ci en vinrent à traiter en breton de sujets, milieux, et préoccupations qui jusqu'alors avaient été peu abordés. Comme le dit Yann BOUËSSEL DU BOURG :

« D'une très grande variété, [les textes de Roparz HEMON] introduisent dans notre littérature cette société urbaine qui était la sienne mais qui était alors une nouveauté en une langue demeurée exclusivement l'expression d'une société rurale. » BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 15

Ils peuvent donc également se trouver éloignés de la Basse-Bretagne où le breton se pratique majoritairement lorsqu'ils habitent dans des grandes villes plus à l'est. Ainsi, lorsque Roparz HEMON crée *Gwalarn* en 1925, il habite à Paris.

Une langue apprise après une scolarisation : Tout comme les lexicographes de la période colinguiste, dont un certain nombre avaient appris le breton sur le tard, ou LA VILLEMARQUÉ qui l'apprit à Paris, où il s'était rendu après son baccalauréat, un grand nombre de militants du XX^e siècle sembleront s'intéresser d'autant plus au breton qu'il s'agira pour eux d'une langue qu'ils découvrent adolescents ou jeunes adultes, et à laquelle ils accordent alors un grand intérêt³⁸. La langue bretonne exerce alors un attrait beaucoup plus grand qu'elle relève d'un continent que l'on découvre, et non de l'évidence d'une situation déjà donnée depuis l'enfance

« Les nouveaux locuteurs sont en quelque sorte "deshérités". Cela ne veut pas dire pour autant que rien ne leur a été transmis, mais que la langue bretonne ne fait pas partie de cette transmission. Pour eux, le breton a été appris dans le rapport distancié de la socialisation

38. POUPINOT 1961, et LE BERRE 1993. Hugues PENTECOUTEAU remarque aussi que la plupart des militants du F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne) ne parlaient pas breton (PENTECOUTEAU 2002 : 53, note 70, cf. aussi ibid. : 49, note 64). Il faudrait encore prendre en compte des locuteurs qui ont appris *un certain breton* dans leur environnement familial, et ont ensuite renouvelé leur perspective par rapport à la langue par l'intermédiaire d'une approche grammaticale, lexicographique, littéraire, etc.

secondaire, et non dans le "cela va de soi" de la socialisation primaire. » PENTECOUTEAU 2002 : 107

Il ne s'agit pas uniquement de constater que ces militants ont appris le breton *sur le tard*, mais aussi qu'ils l'ont appris *après* avoir été formé par une culture scolaire, qui leur a inculqué un certain rapport au langage, que Bernard LAHIRE nomme "scriptural-scolaire" (LAHIRE 1993). Ils ont ainsi souvent d'abord été confrontés à la pratique de la langue par l'intermédiaire de manuels, grammaires, dictionnaires, qui expliquent les règles formelles de la langue plutôt que d'avoir été mis d'emblée dans une situation où ils auraient à la parler.

« *Il semble assez exceptionnel qu'un nouveau locuteur dise apprendre le breton en allant à la rencontre des bretonnants de naissance, en parallèle avec un apprentissage qui serait "plus scolaire".* » PENTECOUTEAU 2002 : 175

La langue n'est donc plus du tout abordée de la même manière, ces locuteurs sont capables de découper les mots, connaissent les catégories grammaticales servant à les désigner ("nom", "verbe", "adjectif", "adverbe", "préposition", "pronom", etc.), peuvent formuler de manière explicite les règles de grammaire et de syntaxe que d'autres se contentent d'appliquer sans pouvoir les expliquer, et peuvent se placer dans une posture réflexive permettant de se retourner sur leur propre formulation pour pouvoir l'analyser formellement, indépendamment de sa fonction de désignation, de communication, ou d'expression. Ces locuteurs sont donc pleinement capables d'entrer dans des débats grammaticaux poussés, du fait de la distanciation que les conditions de leur apprentissage leur ont permis de nouer envers les formes de leur parole. Par ailleurs, ces locuteurs ont des points de comparaison dans la littérature, et l'ambition d'orienter leur langue dans les mêmes degrés de technicité et de perfectionnement que le français dans les domaines qu'ils maîtrisent.

« *Les considérations ne sont donc plus les mêmes et tiennent en grande partie aux caractéristiques socio-linguistiques des uns et des autres. Un rédacteur de BREIZ ou de DIHUNAMB, écrivain à ses heures, piqué de bretonnisme et vivant dans un monde encore majoritairement d'expression brittophone pouvait s'interroger sur les moyens d'une meilleure intercompréhension entre les bretonnants, mais demeurait (avant tout ?) soucieux de ne pas s'éloigner de son premier pré-carré de lecteurs et par conséquent de leur dialecte. Un rédacteur de GWALARN, né ou passé à la ville, ayant fait des études supérieures et fréquentant davantage les ouvrages de langue bretonne que les bretonnants eux-mêmes, s'interrogeait en érudit, sur l'état d'une langue qu'il avait choisie pour faire œuvre d'écrivain par rapport aux "grandes langues" d'érudition qu'il avait à sa portée.* » HUPEL 2010 : 211

Une langue d'écriture et de militantisme : Pour ces militants, le breton n'est pas forcément langue d'usage quotidienne ou familiale, mais plutôt langue de l'écriture³⁹. Roparz HEMON avait lui-même identifié que ce rapport différent à la langue dressait un « *gouffre* » ou « *abîme* » (« *islonk* ») entre ces nouveaux locuteurs et ceux qu'il décrivait comme « *ar bobl* » ("le peuple") ou « *ar gouerien* » (les paysans) :

« *Meur a zen a c'houlenn c'hoazh, o we-
lout ar pezh hon eus graet evit ar brezhoneg
e "Breiz Atao" ha "Gwalarn", penaos e c'hel-*

Bien des gens se demandent encore, en contemplant ce que nous avons fait pour le breton dans *Breiz Atao* et dans *Gwalarn*[,]

39. ABEZEN et plusieurs autres militants bretons ont élevé leurs enfants en français (HUPEL 2010 : 184), et Erwan HUPEL raconte que « *Soazig DANIELLOU, auteure d'un film sur Roparz HEMON, me confia l'étonnement de personnes interviewées entendant l'enregistrement de la voix de Roparz HEMON s'exprimant en breton alors qu'elles le pensaient incapable de manier cette langue.* » (ibid. : 365). Étant donné la profusion des écrits d'HEMON, et la mention faite de « *l'enregistrement de la voix* », on saisit bien que l'expression « *manier cette langue* » renvoie à l'usage oral.

limp kas da benn an erv hon eus boulc'het. Aon a zo ganto na vefemp war un hent dall, hag o wastañ en anez hor buhez. Sellit, emezo, ouzh an islonk a zo etrezoc'h hag ar bobl. Ken don ha ken ledan eo ma n'eus den en e skiant vat na vefe spontet gantañ. Gwell eo ganeoc'h distreiñ ho taoulagad dioutañ, o lavarout e vennit labourat evit an dud desket hepken, ar re a zo diouzh ho tu d'an islonk. Ha setu : aze emac'h, ur bagadig tud o deus addesket o yezh, barrekoc'h d'he lenn ha d'he skrivañ egt nikun, — ha divarrek d'ober ganti pa dostait ouzh ar gouerien, divarrek zoken d'ober ganti en ho tarempredoù pemdeziek, ha betek en ho tivizoù kenetrezoc'h. » (HEMON 1927c : 198)

comment nous pourrions mener jusqu'à son terme le sillon que nous avons commencé à creuser. Ils craignent que nous ne nous soyons engagés dans une impasse, et que nous ne soyons tout simplement en train de gâcher nos vies. Mesurez donc, nous disent-ils, le gouffre qui vous sépare du peuple ; si large et si profond qu'il faut avoir perdu toute raison pour ne pas s'en effrayer. Arrachez vos regards de ce vortex et décidez de ne travailler désormais que pour les gens cultivés, pour ceux qui sont de votre côté du gouffre⁴⁰. Dès lors, voici un portrait réaliste des néo-bretonnants que vous êtes : vous n'êtes qu'un groupuscule de gens qui ont rattrapé la langue, qui certes la maîtrisent mieux que personne par écrit — mais qui restent incapables de la parler dès que vous approchez un paysan, incapables même de l'utiliser dans vos échanges quotidiens et jusque dans les débats entre vous. (HEMON 2005 : 111–112)

Par ailleurs, l'apprentissage et la pratique par l'intermédiaire de l'écrit, impliquant l'usage d'une orthographe commune (celle de l'*emgleo ar skrivagnerien* à partir de 1908, puis le *peurunvan* après 1941) et du lexique canonisé par les dictionnaires de référence (d'abord VALLÉE 1931, puis ceux de Roparz HEMON), ont pour effet de *diminuer l'écart* entre les pratiques linguistiques de ces auteurs. Alors que les pratiques orales sont fortement marquées par l'empreinte locale, et que leur diversité dialectale peut être perçue par les locuteurs, ces auteurs, mis à part ceux qui écrivent en breton vannetais, peuvent sentir un écart moindre entre leurs pratiques du breton, de fait de l'usage d'une graphie commune.

cf. p. 724

Il est important de préciser ici que par "oral" et "écrit", nous n'entendons pas simplement une opposition entre ce qui se prononce et ce qui s'imprime. Comme nous y invitent un Jack GOODY ou un Bernard LAHIRE, il s'agit plutôt de penser ces notions comme des *formes sociales*, incluant un certain *rapport au langage*, soumis à un jeu de corrélations réciproques avec un mode d'organisation sociale, voire certains types de raisonnements (GOODY 1979) : ainsi, lorsque l'on lit "à vive voix" une conférence préalablement préparée, ou lorsque l'on démontre en parlant un théorème de mathématiques, on manifeste certes une pratique qui pourrait empiriquement être décrite comme "orale", mais qui repose en définitive sur des formes de rationalité qui n'ont émergé que dans un cadre d'écriture (LAHIRE 1993 : 13–15). Ainsi, concernant nos auteurs bretons, leur positionnement au sein de pratiques "écrites" ne signifie pas qu'ils ne *parlent jamais* en breton, mais bien plutôt qu'un certain nombre de leurs interventions orales peuvent encore reposer sur un mode de pensée qui ne s'élabore qu'au sein d'un *rapport scriptural* au langage.

*

* *

40. La traduction de cette phrase nous semble mauvaise : « *Gwell eo ganeoc'h distreiñ ho taoulagad dioutañ, o lavarout e vennit labourat evit an dud desket hepken* » nous semblerait traduit plus fidèlement par "Il vous est plus pratique de détourner les yeux [de ce gouffre], en disant que vous ne visez à travailler que pour les personnes instruites". De même, l'usage du terme "néo-bretonnants" dans la phrase suivante nous semble anticiper des catégorisations qui n'apparaîtront que bien après ce texte.

On perçoit ici tout ce qui sépare le rapport au breton de ces nouveaux locuteurs de celui de ceux, plus nombreux, qui délaissent son usage. Abordant la langue selon une perspective non pas utilitaire mais comme un bien culturel, l'apprenant à partir d'un ensemble de connaissances érudites, et la destinant à des usages écrits et revendicatifs, ces locuteurs du breton en viendront donc forcément à concevoir la langue, sa *nature*, son *rôle*, d'une manière différente des locuteurs ruraux qui passent vers le français.

Si notre but est de rendre compte de ces débats par un *décalage* entre différents profils de locuteurs, il faut veiller à ne pas décrire l'un ou l'autre de ces profils en termes de bien ou de mal. Dans les débats concernés, certains locuteurs se saisiront de certaines des propriétés présentées ici dans le but de discréditer leur opposant : le fait que les premiers introduisent des mots identifiés comme "français" dans leur langue se trouvera décrit comme une marque d'ignorance, et le fait que les seconds ont appris le breton tardivement permettra de leur opposer un apprentissage "authentique" dans l'enceinte familiale. Or, la mobilisation polémique de ces propriétés devra constituer pour nous un *objet d'étude*, et non un ensemble de thèses à reprendre au premier degré.

13.2.2 Des apprenants militants aux apprenants scolarisés

Une description des profils de locuteurs qui se contenterait d'opposer entre eux un ensemble de personnes passées à un français incarnant la modernité et les nouvelles opportunités économiques, et un autre ensemble se réappropriant la langue, dans une perspective revendicative et à partir d'une formation intellectuelle, ne serait pas suffisante, car il faut encore rendre compte de l'émergence d'un autre groupe de locuteurs : ceux qui ont bénéficié des structures d'apprentissage mises en place par les premiers militants, mais qui se situent eux-mêmes moins fortement dans une démarche revendicative. Les luttes pour la langue bretonne ont permis la mise en place de réseaux de scolarisation en breton, et les enfants qui en sortent comptent parmi les locuteurs sans pour autant s'être engagés volontairement dans un apprentissage, dans la mesure où leur âge ne leur permet pas encore de se positionner politiquement. De même, certains locuteurs apprennent le breton au sein des cours du soir ou de stages intensifs, bien qu'ils n'y vouent pas la même passion et le même dévouement que ceux qui sont à l'origine de ces structures d'apprentissage. Cette émergence d'un nouveau groupe de locuteurs, destiné à en constituer quantitativement la majeure partie dans les décennies à venir, s'explique par les évolutions sociales, historiques, et politiques, des conditions d'expression du militantisme pour la langue bretonne : aussi cet ensemble de locuteurs pourrait-il être considéré soit comme un troisième profil distinct, soit comme une émanation du second. Toujours est-il que, pour comprendre l'émergence de ce profil de locuteurs, il convient de retracer rapidement quelques grandes lignes du mouvement breton, que l'on nomme "*emsav*"⁴¹.

13.2.2.1 La rupture nationaliste

Au début du XX^e siècle, le mouvement breton est essentiellement représenté par l'U.R.B. (Union Régionaliste Bretonne)⁴² : il s'agit d'un regroupement de notables, rattachés au *Gorsed*

cf. p. 345

41. Signifie "se lever par soi-même", le terme constitue une désignation générique pour le mouvement linguistique et culturel breton.

42. Le groupe est créé à Morlaix en 1898 par le marquis de L'ESTOURBEILLON, et regroupera des intellectuels comme Anatole LE BRAZ, Charles LE GOFFIC, Joseph LOTH, Arthur de LA BORDERIE, Frañsez VALLÉE,

et aux rituels druidiques, et qui ne fit pas figurer la langue au premier plan de ses revendications (NICOLAS 1982 : 53–60, LE STUM 1998). On peut considérer que sa scission au Congrès de Saint-Renan en 1911 constitue un événement symbolique, marquant l'émergence d'une nouvelle tendance au sein du militantisme, incarnée par la F.R.B. (Fédération Régionaliste de Bretagne) qui en émerge et présente un discours plus orienté vers la langue et la politique (NICOLAS 1982 : 60–67). 1911 est aussi l'année où apparaît le premier P.N.B. (Parti National Breton), sous l'influence de Camille LE MERCIER D'ERM, qui défendra des positions plus radicales et une politique plus active⁴³. La période d'avant la Première Guerre Mondiale voit naître des revues militantes plus engagées et culturelles, qui se démarquent d'une approche folkloriste ou d'un moralisme religieux⁴⁴, mais celles-ci ne survivent pas à 1914.

L'exemple irlandais de Pâques 1916 fascinera un bon nombre de jeunes militants bretons, et c'est dans l'entre-deux-guerres que se formalisera un mouvement véritablement nationaliste : une première mouture du journal *Breiz Atao* paraît alors dès 1918, et son fameux supplément linguistique et littéraire, *Gwalarn*, à partir de 1925. Erwan HUPEL résume ainsi en un tableau les principales différences entre le premier *emzao*, jusqu'à 1914, et le second, émergeant après 1918 (HUPEL 2010 : 92) :

cf. p. 362

cf. p. 780

Premier <i>emzao</i>	Second <i>emzao</i>
Défense de la langue bretonne : - comme langue de la paysannerie, - comme langue littéraire ou de cérémonie	Défense de la langue bretonne : - comme langue de l'élite, puis de l'ensemble de la population, - comme outil linguistique tant littéraire que quotidien
Bilinguisme	Monolinguisme breton
Régionalisme	Nationalisme
Romantisme	Réalisme
Esprit de terroir : défense des particularités locales et dialectales	Esprit nationaliste : défense de la langue dans sa forme globale et unifiée

13.2.2.2 Un militantisme culturel après la Guerre

Après que certaines tendances extrêmes du courant nationaliste aient poussé le militantisme breton jusqu'à l'impardonnable pendant la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement militant breton, discrédité dans l'opinion publique, se tourne vers des pratiques culturelles perçues comme plus inoffensives : musique, danse, sport, etc. : on parle alors de "troisième *emsav*". C'est à cette époque qu'émerge le plus nettement une scission entre deux tendances du militantisme :

cf. p. 366

Taldir JAFFRENOU. Ses positions seront plus ou moins en continuité par rapport à celles de l'Association Bretonne (cf. p. 279). L'U.R.B. n'est pas le seul organe militant d'alors, on peut aussi mentionner des mouvements plus à gauche comme l'*Association des Bleus de Bretagne*, fondée en 1899, et la *Fédération Socialiste Bretonne*, créée en mars 1900 sous l'impulsion de Charles BRUNELLIÈRE, qui entend articuler luttes sociales et régionales, et durera jusqu'en 1907 (GUIN 1982 : 160–163).

43. Camille LE MERCIER D'ERM se fera ainsi arrêté pour avoir perturbé avec un sifflet la cérémonie d'inauguration d'une statue célébrant l'union de la Bretagne à la France le 29 octobre 1911, représentant ANNE DE BRETAGNE à genoux devant CHARLES VIII. Son procès donnera l'occasion de faire connaître les revendications indépendantistes bretonnes. La statue sera d'ailleurs détruite par une bombe en 1932 (KERVAN 2006).

44. Notamment *Brittia*, fondée par Yves LE DIBERDER, et rattachée à la F.R.B. (CHARTIER-LE FLOCH 2010 : 261–263), *Spered ar Vro* par Tanguy MALMANCHE (qui ne sera publiée que quelques mois en 1903), ou *Brug*, par Émile MASSON.

D'un côté, il s'agit de se démarquer radicalement de l'œuvre de *Gwalarn*, perçue comme le symbole des excès d'un nationalisme qui a mené à la collaboration. C'est en ce sens que la revue *Ar Falz*, après avoir été lancée par Yann SOHIER, et prise en main par KERLANN, gwalarniste qui avait suivi la voie de la collaboration, est relancée par Armand KRAVEL avec pour objectif de se démarquer de la tendance de *Gwalarn* (HUPEL 2010 : 343–344). L'après-guerre fournira à une promotion du breton soutenue par des religieux malmenés dans les discours de *Gwalarn* l'occasion de retrouver une place dans le militantisme breton en se distanciant nettement de la tendance nationaliste, et certaines positions communistes pourront alors gagner en visibilité. C'est aussi dans cette démarche que le chanoine François FALC'HUN soumet, à partir de 1953, sa proposition orthographique dite "*skolveurieg*" : aux arguments proprement linguistiques invoqués pour sa défense se mêlent ceux qui évoquent les conditions d'adoption de l'orthographe *peurunvan*, en 1941⁴⁵.

D'un autre, il s'agissait de reprendre et défendre tant bien que mal l'héritage gwalarnien tout en le disculpant des accusations qui pesaient sur lui. Dans cette démarche, par exemple, sont créées trois revues, *Tír na n'Óg*, *Al Liamm*, et *Kened*, qui fusionneront à terme sous le nom *Al Liamm — Tír na n'Óg*⁴⁶, alors que Roparz HEMON, exilé à Dublin, créera la revue *Ar Bed Keltiek* ("le monde celtique") BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 20.

Les militants de l'époque ont pourtant de la peine à toucher un public élargi. Il faudra attendre les années post-68 pour que le mouvement puisse à nouveau se faire plus largement entendre. La contestation d'une certaine hégémonie culturelle dans les années 70 profite effectivement au mouvement breton, de même que certains bardes et chanteurs, tels GLENMOR ou Alan STIVELL, en font connaître la revendication auprès d'un public élargi. Ce dernier connaît un fort succès à l'Olympia en 1972, et au répertoire de ses chansons figure « *hep brezhoneg Breizh ebet* » (sans langue bretonne aucune Bretagne). Sous l'effet de ces reconfigurations, l'intérêt pour la langue bretonne se détache d'une orientation par trop nationaliste qui n'avait pas réussi à convaincre les masses, et, se trouvant associé à d'autres revendications progressistes après les années 1970, auprès d'un public sensibilisé par des chanteurs à succès, il trouve un écho auprès d'une population qui n'y associe plus forcément un projet d'édification nationale. Par ailleurs, la transition linguistique vers le français est déjà accomplie chez beaucoup en cette fin de XX^e siècle, et il peut donc émerger une nouvelle catégorie de locuteurs intéressés par le breton qui ne sont **ni** des bretonnants souhaitant acquérir le français, **ni** des militants intellectuels allant à contre-courant d'une telle transition massive. Ces nouveaux locuteurs, déjà élevés en français et donc sortis débarrassés des complexes d'archaïsme, peuvent alors regarder avec curiosité et intérêt cette langue qui fut laissée par leurs parents et leurs grands-parents.

45. Cf. FALC'HUN 1953, FALC'HUN 1955 pour la présentation de l'orthographe, AR MERSEUR 1990 pour un exemple d'argumentation qui insiste sur l'épisode de la collaboration, et WMFFRE 2007 : 33–175 pour une contextualisation historique complète des circonstances d'établissement et d'adoption du *peurunvan*, et ibid. : 175–253 concernant la proposition du *skolveurieg* et les débats qu'elle a suscités.

46. cf. HUPEL 2010 : 351. "*Tír na n'Óg*" désigne le paradis dans la mythologie celtique, la revue est fondée par Ronan HUON et Pol LE GOURRIEREC en janvier 1945. "*Al Liamm*" signifie "le lien", et est fondé au printemps 1946 par Pêr AR BIHAN et Andreu LATIMIER. "*Kened*" signifie "beauté", et apparaît en juin 1946, fondé par Pêr DENEZ et Arzel EVEN.

13.2.2.3 Une valorisation institutionnelle et économique

Quelques avancées sur le plan législatif⁴⁷ tout comme l'assagissement d'un mouvement qui montre patte blanche ont pour effet de voir la promotion du breton s'ancrer dans les institutions : à l'Université, sous l'impulsion de Pêr DENEZ, la licence de breton apparaît en 1981, le CAPES en 1984–1985, puis le DEUG en 1989. L'I.C.B. (Institut Culturel de Bretagne) se crée en 1982, il comprend une commission "langue bretonne". Celle-ci prend son indépendance en 1999 et devient *Ofis ar brezhoneg* (l'Office du breton), avant de devenir une institution publique en 2010, sous le nom d'O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne), qui est maintenant l'organisme de référence en matière de terminologie officielle et de promotion du breton. Parallèlement au développement de la scolarité en breton s'éditent progressivement des manuels scolaires pour les différentes disciplines, auprès de la maison d'édition *TES (Ti-Embann ar Skolioù)* (la maison d'édition des écoles)⁴⁸. Depuis la présidence de Jean-Yves LE DRIAN en 2004, la Région Bretagne consacre des efforts en faveur de la promotion du breton, tant d'un point de vue financier (subventions accordées aux stages de formation pour adultes, à l'édition en breton, etc.) que symbolique (visibilité de la langue dans la communication).

Parallèlement à ces situations, émergent de nouveaux modes de valorisation de la langue bretonne, et des pratiques régionales de manière plus générale. Celles-ci doivent se situer dans le contexte d'une économie mondialisée où la valeur d' "authenticité locale" peut constituer une valeur ajoutée auprès d'un public qui, effrayé par une potentielle globalisation des pratiques, se retournerait vers un discours localiste rassurant. Dans cette intégration des valeurs culturelles et identitaires au sein du jeu des échanges commerciaux, les usages linguistiques peuvent également servir de monnaie d'échange, à condition d'une adaptation en conséquence des discours à son sujet afin de les rendre compatibles avec une logique marchande⁴⁹.

Plusieurs marques et labels ont ainsi fait récemment leur apparition témoignant d'une volonté de valoriser, sur un plan commercial, différentes dimensions de la culture bretonne, qu'il s'agisse de l'aspect purement territorial ou d'une dimension plus culturelle et linguistique (LE SQUÈRE 2009)⁵⁰.



47. La loi DEIXONNE de 1951 reconnaît le breton et permet son enseignement comme option, le décret GUICHARD du 10 juillet 1970 aligne le comptage des points dans l'option breton sur celui des autres disciplines optionnelles, et la circulaire SAVARY en 1982 permet la création de filières bilingues. Valérie GISCARD D'ESTAING signe la Charte culturelle bretonne en 1978 à Ploërmel, ce qui mène à la création du Conseil Culturel de Bretagne. La loi DEFFERRE sur la décentralisation en 1982 donne plus de marge de manœuvre aux collectivités territoriales, et notamment au Conseil Régional, pour mettre en place une politique spécifique à la promotion du breton.

48. Celle-ci est créée en 1994, à la suite d'une convention commune entre l'État, la Région, et les trois filières d'enseignement en breton ; elle est localisée dans les locaux du C.D.D.P. (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) de Saint-Brieuc, et publie tous ses ouvrages dans l'orthographe *peurunvan*.

49. Cf. HELLER 2002, CANUT et DUCHÊNE 2011 pour une analyse globale de ces phénomènes par la "sociolinguistique critique", et DUCHÊNE et HELLER 2007 plus spécifiquement pour les langues dites "minoritaires" ou "en danger". Voir aussi J.-F. SIMON et LE GALL 2012 pour une application à la situation bretonne. Ces différentes références ont en commun de poser la question de l'instrumentalisation de pratiques culturelles, du décalage entre une représentation folklorisée et la diversité des pratiques concrètes des habitants, ou de la contribution de telles démarches financièrement intéressées à l'instauration d'une nouvelle stéréotypie ethnique (voire à une réification identitaire).

50. La première expérience de marketing territorial en son sens moderne est sûrement l'association *Made in Breizh*, lancée dès 1980 par Danièle FLOC'HLAY, qui regroupe des entreprises bretonnes ayant pour but commun de valoriser l'image économique de la production bretonne. En 1993, plusieurs entreprises se regroupent pour



L'*Ofis ar brezhoneg* a lancé en octobre 2001 la campagne "Ya d'ar brezhoneg" (oui au breton), opération de benchmarking visant à valoriser et afficher les entreprises ou collectivités qui montrent vouloir faire un usage du breton. Le principe s'est ouvert aux communes en 2004 et aux structures intercommunales en 2006. En 2015, 722 organismes privés, 178 communes, et 13 communautés de communes avaient adhéré à la démarche.

"Bretagne" est également devenu une marque commerciale en 2011, sous l'impulsion de l'Agence Économique de Bretagne, et réalisée par le cabinet parisien CoManaging, spécialisé dans le marketing territorial : il s'agit, pour les entreprises, festivals, ou organisations qui le souhaitent, d'arborer un logo, en noir et

blanc, ressemblant à celui de la marque de vêtements "Esprit". L'objectif d'une telle démarche est de proposer un référentiel visible, facilement identifiable, qui pourra servir de support sémiotique commun à un ensemble de démarches souhaitant valoriser leur lien à la Bretagne, tout en illustrant graphiquement des traits considérés comme caractéristiques d'un certain "esprit" breton.

Ainsi, après plusieurs décennies de passage au français des masses et d'opposition entre les militants et les institutions, la langue bretonne se trouve progressivement non seulement acceptée officiellement, mais aussi promue pour les bénéfices économiques qu'elle peut apporter en termes de valorisation d'une image locale. Cette démarche de revalorisation institutionnelle et économique du breton modifie cependant radicalement le rapport à la langue, et sa définition même : malgré le message d'authenticité qu'elle délivre, il ne s'agit plus de reconduire les usages des locuteurs ruraux. Ce que l'on nomme "langue bretonne" doit alors s'adapter, se conformer à ces nouveaux besoins, nouvelles exigences, et ses promoteurs peuvent ainsi espérer retourner la tendance, et voir quelques locuteurs s'engager dans la langue bretonne en raison de son intérêt économique nouvellement acquis, ou séduits par une culture qui se pare de nouveaux atours.

BRETAGNE

13.2.3 La formation de nouveaux locuteurs

Cet ensemble d'évolutions a donc pour conséquence qu'à partir de la fin du XX^e siècle émerge un nouveau profil de locuteurs, moins engagés que la génération des militants, mais bénéficiant des structures d'apprentissage que ces derniers ont mises en place :

Les élèves scolarisés en breton : Si le breton pouvait être enseigné en tant qu'option depuis 1951, c'est essentiellement à partir de l'ouverture de la première école *Diwan*, en 1977, suivie par *Div Yezh* (bilingue public) et *Dihun* (bilingue privé confessionnel), suite à la circulaire SAVARY en 1982⁵¹.

lancer en 1995 le logo "Produit en Bretagne". On y voit un phare et la Bretagne en arrière-plan. L'objectif est explicite : informer les consommateurs sur l'origine locale de certains produits pour les inciter à acheter breton. Sandrine STERVINO et Sébastien LÊ présentent les raisons des différentes entreprises du réseau à y adhérer (STERVINO et LÊ 2009). Cependant, leur analyse, se situant dans le cadre conceptuel de l'"économie de proximité" et proposant un traitement lexicométrique des réponses obtenues en entretien, offrent peu de matière aux questions qui nous intéressent ici.

51. Les trois filières totalisent aujourd'hui environ 17 000 élèves, bien que ce nombre en lui-même n'ait pas grande signification, dans la mesure où les volumes horaires consacrés au breton peuvent différer fortement d'un établissement à un autre, et où existe un effet d'entonnoir ayant pour conséquence que beaucoup d'enfants ne

Les cours pour adultes : Il existait déjà des initiatives d'enseignement par correspondance dès le début du XX^e siècle⁵², mais on peut dire que la démarche se massifie et s'ouvre à un public plus large à partir de la création de *KEAV (Kamp Etrekeltiek ar Vrezhonegerion)* en 1949 (AR GAG 1997) et de *Skol an emsav* ("l'école de l'emsav") en 1969. Les décennies suivantes verront augmenter les effectifs et les initiatives de tels apprentissages.

L'émergence de ces profils d'apprenants s'opère dans un contexte dont la rupture est achevée envers l'époque où l'on abandonnait la langue dans les foyers. En effet, bien qu'il existe quelques initiatives pour faire pratiquer la langue bretonne aux enfants et aux jeunes en dehors du cadre scolaire⁵³, le problème principal de cette génération d'apprenants reste de trouver des contextes de pratique pour la langue qu'ils ont apprise : aujourd'hui, en quels endroits la parler en dehors de l'école ou des cours du soir ?

« Jusqu'à la dernière guerre, et même jusqu'à la fin des années 1960, la revendication de l'enseignement du breton s'appuyait sur le fait que le breton était la — ou l'une des langues maternelles de l'enfant. Désormais, ce n'est plus le cas. La langue maternelle n'était plus un argument, ce qui est maintenant demandé à l'école, c'est d'apprendre aux enfants une langue qu'ils ne connaissent plus eux-mêmes, qui est — quelquefois — celle de leurs parents, plus souvent celle de leurs grands-parents. On assiste donc à un renversement complet de perspective par rapport à la période précédente : quand les enfants ne savaient que le breton, l'école n'a pas voulu le leur enseigner ; maintenant qu'ils l'ignorent, elle admet, bien qu'avec certaines réserves, non seulement de le leur apprendre, mais en outre d'en faire une langue d'enseignement. À l'époque où les enfants savaient le breton, les parents voulaient les scolariser pour qu'ils apprennent le français ; maintenant qu'ils ne savent que le français, ils seraient disposés à ce qu'ils suivent des cours de breton, et même à ce qu'ils soient enseignés en breton. » BROUDIC 1995 : 388

*

* *

On perçoit ainsi en quoi les évolutions rapidement brossées du militantisme pour le breton au XX^e siècle ont eu pour conséquence de voir émerger, en parallèle à un groupe de militants volontaristes, un ensemble de locuteurs se retournant vers une langue une fois passés les orages de la transition massive vers le français et d'un positionnement militant radical. Ces locuteurs ont en commun avec les militants depuis le début du siècle leur mode d'apprentissage du breton, opéré à partir d'un rapport scriptural-scolaire à la langue, et qui s'opère dans ces mêmes structures mises en place par les ceux-ci. Néanmoins, la reconfiguration des associations opérée

continuent pas la scolarité au moment du passage du primaire au collège, du collège au lycée, voire n'ont pas l'occasion de pratiquer le breton une fois sortis du lycée.

52. Quelques ouvrages avaient été publiés par Frañsez VALLÉE au début du siècle, et Roparz HEMON avait lancé *Skol dre lizer* (l'école par correspondance) en 1932, ainsi que des camps d'apprentissage à Saint-Goazec. Néanmoins l'orientation n'était pas la même, puisqu'il s'agissait alors pour les intellectuels de l'époque de former de futurs collaborateurs au mouvement de *Gwalarn* (HUPEL 2010 : 267–268). De même, lorsque Visant SÉITÉ fonde une nouvelle association nommée également *Skol dre lizer* en 1945, c'est avant tout pour s'adresser aux enseignants du privé, dans l'attente que de meilleures conditions soient réunies pour organiser plus largement l'enseignement du breton : « Il s'agissait donc d'une formation adaptée à de futurs rédacteurs (ou écrivains) et enseignants, et non pas, alors, d'apprendre le breton à ceux qui l'ignoraient. » (BROUDIC 1995 : 332).

53. On peut mentionner les colonies de vacance en breton, lancées dans les années 1990 par l'association *An Oaled* ("Le Foyer"), et aujourd'hui coordonnées par le réseau UBAPAR (Union Bretonne de l'Animation en Pays Rural), crèches (lancées par l'association "*Divskouarn*" (les deux oreilles) depuis 2005), revues pour enfants publiées par les éditions *Keit Vimp Bev* ("Tant que nous serons vivants"), etc..

par les discours publics sur la langue dans la seconde moitié du XX^e siècle a pour conséquence d'élargir le public qui s'y intéresse. mais ces évolutions sociales, à la base des réappropriations successives de la langue, ne manqueront pas de causer des décalages entre les différents profils de locuteurs, dont il faudra alors se demander ce qu'ils ont encore de commun, au-delà du nom même de "langue bretonne".

13.3 Vers une incompréhension réciproque

Si nous avons surtout présenté le décalage entre différents profils de locuteurs en insistant sur la constitution historique, sur une large échelle, des différents groupes, on constate que ces écarts sont *éprouvés* par les locuteurs, dans différents types de témoignages au sein desquels on perçoit des difficultés ressenties par les différents types de locuteurs pour échanger les uns avec les autres. Ces décalages peuvent porter en premier lieu sur les **formes** linguistiques : il existe un écart entre le breton parlé par un locuteur ayant appris des formes locales à l'oral dans son enfance, et un autre ayant appris sur un support écrit à partir d'une pratique linguistique déjà existante en français. Ils peuvent également porter sur les **rappports** à la langue : des locuteurs ayant dû abandonner le breton pour passer au français dans le cadre d'une transition vécue parfois d'une manière relativement douloureuse ont du mal à comprendre les raisons pour lesquelles les locuteurs des générations ultérieures iraient se donner tant de peine pour s'engager dans un tel apprentissage. Ces différents décalages ont pour effet qu'à l'altérité initiale engendrée par la différence entre les contextes d'apprentissage et de pratique s'en ajoute une démarche d'isolement qui rend difficiles les tentatives de communication entre les différents groupes⁵⁴.

54. Un grand nombre d'études a traité d'un tel décalage, citons notamment : HEWITT 1977b, TIMM 1985, VETTER 1999, TIMM 2001–2011, TIMM 2003, WMFRE 2004, HORNSBY 2005, BARRÉ 2007, HORNSBY 2008, HORNSBY 2009, KERGOAT 2010, KERGOAT 2011, HORNSBY et VIGERS 2013, (particulièrement ADKINS 2013 et HORNSBY et G. QUENTEL 2013). S'il n'est pas possible ici d'analyser en détails les points d'accord et de désaccord envers ces différentes études, nous pouvons rappeler les précautions formulées à l'encontre de catégories comme "diglossie" (pp. 8, 508, 756), "locuteurs natifs", "néo-locuteurs" ou "néo-bretonnants" (cf. p. 759), "*language death*", "*endangerment*" et "*revitalization*" (p. 420), et, globalement, tout processus de catégorisation (cf. 1.1). Un point commun partagé par un bon nombre de ces études est de considérer l'évolution historique récente du breton sous la forme d'un déclin dont il faudrait chercher des solutions pour améliorer sa situation. Une étude des propos tenus par des locuteurs dits "natifs" sert à montrer un décalage envers les militants nationalistes du XX^e siècle, un cadre d'interprétation souvent fortement empiriste conduit à positiver de tels discours plutôt qu'à analyser les conditions de sa formation (par une analyse de contenu qui se contente bien souvent de les reprendre pour argent comptant, plutôt qu'une analyse de discours qui permettrait d'expliquer leur émergence), pour finalement reprocher aux intellectuels d'avoir créé un "nouveau" breton incompréhensible à ces locuteurs estimés plus "véridiques" car interrogés par le biais de méthodes ethnographiques, et en venir à proposer aux ouvrages actuels d'intégrer davantage les parlers de ces locuteurs pour rapprocher ces deux bretons séparés. Globalement, la prise en compte des cadres récents issus des "idéologies linguistiques" ne semble avoir que peu remis en question certains présupposés : historiographie du déclin linguistique, caractérisation du parler des nouveaux apprenants comme faisant preuve de certaines carences par rapport à celui des anciens, rôle de la recherche comme visant des solutions pour "sauver la langue", et présentation des rapprochements linguistiques entre générations comme une solution pour "améliorer" le breton. Par la mise en perspective historique que nous avons proposée, et une volonté de re-situer les usages linguistique parmi les autres usages, refusant ainsi de traiter *la langue prise pour elle-même*, notre propre démarche s'éloigne donc sur certains points de plusieurs de ces analyses. En abandonnant les études centrées sur *la langue* pour s'intéresser à la contextualisation des pratiques linguistiques, elle invite notamment à considérer les locuteurs caractérisés comme "néo" comme *produits de leur temps*, l'influence du français sur les formes linguistiques, chez les uns ou chez les autres, comme *inévitabile* en raison de l'omniprésence des contextes de pratique francophone depuis le XX^e siècle. Par ailleurs, le vœu œcuménique de vouloir rapprocher les différents types de locuteurs, pour bien intentionné qu'il soit, ne doit pas cacher les réelles différences socio-historiques dont celle des usages linguistiques n'est qu'une dimension. Il nous faut faire une exception pour LE NEVEZ 2006 et LE NEVEZ 2013, dont les approches sont sûrement parmi les plus proches de celles proposées ici. Pour une perspective non centrée sur le breton, on s'approchera plutôt de DUCHÊNE et HELLER 2007, COSTA 2010b, CANUT et DUCHÊNE 2011.

13.3.1 Une incompréhension linguistique

Plusieurs locuteurs font l'expérience d'une incompréhension, voire d'une réticence, lorsqu'ils tentent d'échanger avec d'autres ayant été formés au sein d'un autre rapport au breton : qu'il s'agisse des apprenants qui souhaitent discuter en breton avec des personnes de la génération de leurs parents ou grands-parents, et qui se trouvent stoppés net par l'affirmation « *N'eo ket memes brezhoneg!* » ("C'est pas le même breton", LE DAVAY 2011 : 14–21), ou de ces anciens locuteurs souhaitant consulter les médias en breton et ayant du mal à les comprendre, c'est dans les deux sens que s'éprouvent de telles barrières. Si ces difficultés ne découragent pas toujours les locuteurs et n'empêchent pas forcément définitivement les échanges, elles ont pourtant souvent comme conséquence de décourager les initiatives de rencontre, et ainsi de favoriser l'entre-soi au sein des différents groupes de locuteurs, ce qui ne fait qu'accentuer le phénomène.

13.3.1.1 Parler avec les anciens après les cours ?

Dans son étude consacrée aux nouveaux apprenants du breton, Hugues PENTECOUTEAU relate à plusieurs reprises les réactions de surprise, voire de déception, de jeunes locuteurs pleins d'enthousiasme essuyant, de la part des générations plus anciennes auxquelles ils s'adressent, des refus de communiquer reposant sur une incompréhension vécue ou appréhendée⁵⁵. Il mentionne par exemple le cas d'un locuteur nommé Frédéric, qui, ayant entendu des personnes plus âgées que lui parler breton lorsqu'il était enfant, l'a entre-temps appris en cours. Lorsqu'on lui demande s'il parle breton avec les personnes plus âgées du village qu'il côtoyait dans son enfance, il répond :

« *Ils savent que j'étudie, ouais, mais euh je sais pas si c'est euh une euh une appréhension de ma part ou de leur part, en fait, de ne pas arriver à l'intercompréhension entre leur euh du breton vannetais très dialectal, en fait, très typé vannetais, et le breton que j'ai acquis, un breton relativement universitaire, plutôt KLT plus que... plus que vannetais. Donc euh c'est vrai que chez tous ces... ces gens-là, j'ai pas le... j'ai pas la volonté... j'ai peut-être l'envie au fond de moi mais j'ai pas la force d'imposer euh une discussion en breton avec ces gens-là. Et sans que eux le... le refuseraient sans doute peut-être. Peut-être. Il y a quelques personnes que je vois, avec qui je parle breton parce que ben c'est une euh une prof, en fait, qui est retraitée maintenant, mais qui est originaire d'ici et qui s'est investie dans le mouvement associatif breton à Locminé; donc elle quand je la vois c'est... j'essaie de... pas de faire un effort mais... elle, je suis pratiquement sûr que elle va répondre, parce que elle est un peu militante euh elle a la fibre militante, donc si on lui adresse la parole en breton, elle va répondre en breton. Mais les voisines de mon quartier euh c'est pas le militantisme qui déborde, quoi, c'est leur langue maternelle, donc euh elles l'utilisent euh parfois, sans doute, mais avec des gens de leur âge, pas avec des jeunes.* » *ibid.* : 120

On perçoit ici que c'est le caractère « *très dialectal* » de l'usage des locuteurs du village qui constitue un obstacle à ses yeux, et ce n'est sûrement pas un hasard si la seule personne avec qui il mentionne échanger en breton « *a la fibre militante* ». Ce second point mène à penser que l'écart entre une pratique localisée et une autre issue d'un apprentissage écrit pourrait être dépassé par des locuteurs qui en auraient la volonté : ainsi, l'interlocutrice concernée, étant militante, acceptera peut-être plus facilement les efforts nécessaires à une démarche de convergence en raison de son engagement pour le breton que d'autres locuteurs qui ne voient pas de raison *a priori* de chercher à dépasser un tel écart.

55. Au-delà des exemples présentés ici, voir aussi PENTECOUTEAU 2002 : 83, 103, 154, 187.

Il serait réducteur de décrire ces situations d'incapacité à échanger en breton simplement en termes d'*intentions* des locuteurs : les intentions, comme les représentations, ne sont jamais visibles, et on ne peut que les conjecturer à partir de ses propres questions, angoisses et projections. Par ailleurs, il faudrait supposer une univocité des "intentions" : n'est-il pas possible que des locuteurs aient, *en même temps*, un certain désir de pouvoir échanger en breton, et des réticences ou appréhensions qui poussent à ne pas le faire, ou seulement après beaucoup de précautions ? On perçoit cette ambiguïté dans un passage où PENTECOUTEAU mentionne la tentative infructueuse entre un locuteur et sa grand-mère, et émet plusieurs hypothèses à ce sujet :

« Apprendre une langue ne signifie pas pour autant que le nouveau locuteur la maîtrise et surtout maîtrise les échanges à la manière des autres. C'est pourquoi il est parfois difficile d'échanger avec les vieux, les grands-parents, qui ne se représentent pas vraiment quel est le niveau de connaissance linguistique et sociale de leur interlocuteur. Serge a rencontré cette incompréhension avec sa grand-mère. Après quelques heures de cours, il essaya de parler avec elle, qui lui répondait en breton comme s'il parlait couramment **son** breton à elle et sans faire d'effort particulier pour être comprise (pensant peut-être qu'apprendre, c'est pouvoir utiliser immédiatement ce qu'on a appris, ou voulant le "dissuader" de continuer à apprendre une langue "inutile", ou encore parce que c'est ainsi qu'elle parle sa langue ?). Le breton de sa grand-mère est un breton populaire, par conséquent différent du breton littéraire que Serge apprend en suivant des cours du soir. Ce n'est donc pas la même langue, puisqu'au fond, ce n'est pas le même groupe de référence. De plus, le débit rapide de sa grand-mère [...] et la prosodie particulière ne l'ont pas incité à persévérer dans ce type d'échange. » PENTECOUTEAU 2002 : 211

Ainsi, il ne s'agit pas de choisir entre les alternatives proposées (« pensant peut-être qu'apprendre, c'est pouvoir utiliser immédiatement ce qu'on a appris, ou voulant le "dissuader" de continuer à apprendre une langue "inutile", ou encore parce que c'est ainsi qu'elle parle sa langue ? »), qui pourraient encore être multipliés par l'ajout d'autres hypothèses, entre lesquelles on ne saurait jamais définitivement trancher, et qui ne seraient pas forcément incompatibles entre elles. Il semble plus pertinent de *prendre acte du décalage*, et de renvoyer la difficulté de communiquer à la différence des rapports à la langue qu'ont produites les différentes socialisations de part et d'autre. Il ne s'agirait donc pas de savoir si un tel écart repose sur une *ignorance* du processus d'apprentissage linguistique, ou sur un *intention* de mettre fin à l'échange en breton, mais de constater que, dans un cas comme dans l'autre, le décalage a lieu parce que ces locuteurs *n'ont pas appris le breton dans le même contexte*, et *ne l'investissent pas du même contenu*. Un tel constat ne doit pas avoir pour conséquence de faire considérer comme *impossible* tout échange linguistique, mais plutôt de souligner qu'un *intérêt* est nécessaire pour résorber un décalage initial.

D'ailleurs, si la situation est plus rare, on peut constater que le décalage peut se vivre dans l'autre sens. Ainsi, un apprenant mentionné par l'enquête de l'INSEE interprète selon son propre cadre de référence le décalage qu'il perçoit lorsqu'il tente de parler en breton avec des locuteurs présents chez lui en sortant de ses cours : « Quand je rentrais à la maison il y avait des gens qui pratiquaient le breton, mais ça ne correspondait pas au niveau des prononciations parce que dans le patois la grammaire n'est pas du tout respectée. » (INSEE 1990 : 27). Ici, ce ne sont plus les propos des apprenants qui se trouvent considérés comme "différents" par des locuteurs de naissance, mais bien les formes locales, nommées « *patois* » décrits comme ne « *respect[ant]* » pas une grammaire qui constitue la base à partir de laquelle cet apprenant appréhende nécessairement un tel usage.

Il faut encore souligner que la situation d'apprentissage elle-même, qui implique des usages interlangues sur une période relativement prolongée, peut aussi causer une difficulté d'appréhension auprès de locuteurs qui sont habitués à un usage courant au sein des situations quotidiennes, comme en témoigne cette locutrice bretonnante : « *Je ne le parle pas avec mon mari qui l'apprend actuellement, il va chercher ses mots, il ne le vit pas.* » (INSEE 1990 : 35).

cf. p. 518

13.3.1.2 La compréhension des médias

On perçoit également ce décalage dans le sens opposé, c'est-à-dire lorsque des locuteurs ayant appris un breton local sous forme orale pendant leur enfance tentent de lire un journal, d'écouter la radio, ou de regarder la télévision en breton. Ceux-ci peuvent alors ne pas comprendre ce qui s'y dit, ou bien remarquer un écart envers le breton qu'ils avaient l'habitude de parler. Cet écart peut se trouver attribué à la variation dialectale⁵⁶, ou bien l'incompréhension peut être attribuée à la longue durée depuis laquelle les locuteurs ne parlent plus breton⁵⁷.

On pourrait considérer que c'est la diminution des contextes de pratique du breton dans les usages oraux du quotidien qui aurait eu pour conséquence un isolement plus grand des locuteurs, les rendant moins enclins à s'ouvrir à des formes linguistiques différentes de celles de leur localité (HEWITT 1977b : 17).

Ces décalages peuvent ne pas être sentis comme rédhibitoires, et certains locuteurs manifestent une certaine persévérance dans leur volonté de consulter ces médias en breton (« *J'essaie de l'écouter le dimanche midi* », « *j'essaie de lire en breton* »), et certains locuteurs mentionnent parvenir progressivement à une compréhension, ainsi cette locutrice, femme d'artisan, ayant la cinquantaine en 1989, qui avait appris le breton dans sa famille avant le français à l'école :

« *J'écoute souvent RBO, j'adore écouter, même les informations en langue bretonne. Pourtant, il y a des fois où j'ai du mal à comprendre, parce que le breton, c'est pas toujours le même que le mien, mais j'arrive à comprendre. À force de faire des déductions, on arrive quand-même.* » INSEE 1990 : 64

Il est possible que la fréquentation sur le long terme de la radio ou de la télévision puisse en effet familiariser progressivement ces locuteurs avec les nouveaux usages qu'ils y entendent, de même que l'exercice progressif de la lecture en breton permet à certains d'y acquérir quelques repères. Mais il ne s'agit pas toujours d'une question de *connaissance de la langue* : on trouve en effet certains locuteurs qui déclarent ne pas pratiquer le breton mais ne pas s'intéresser à un usage qui ne ressemble pas à celui qu'ils connaissaient dans leur enfance :

« *Quand il m'arrive d'entendre des émissions à la télé en breton, ou à la radio, bon, je n'y comprends rien, c'est sûr, mais en plus, je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment... le breton que j'ai connu. Ça me dérange. C'est monocorde. Pour moi le breton c'est quelque chose de vivant, de chanté, tandis que là quand je les entends, je n'ai pas envie de l'apprendre, quoi.* » *ibid.* : 79–80

56. « *J'essaie de l'écouter le dimanche midi, mais je ne l'écoute plus parce que je ne comprends rien, c'est du breton du Finistère qu'on ne comprend pas, le breton du Nord on ne le comprend pas. Quand c'est du Vannetais, j'écoute ; mais si je vois que je ne comprends pas c'est pas la peine. J'aime voir le breton que je connais. J'aime bien entendre parler à la télé.* » (INSEE 1990 : 70)

57. « *Où, j'essaie de lire en breton, j'ai appris le catéchisme breton, mais j'ai du mal à lire maintenant. Des fois, sur Ouest-France, il y a des articles en breton et j'essaie de lire et de les comprendre. J'arrive un peu mais pas très bien. On a perdu. J'arrive difficilement, j'arrive plus. Des fois je me dis "qu'est-ce que c'est ces mots-là ?". Je cherche alors. J'essaie de chercher plus loin, de retrouver la phrase, de quoi il s'agit ? Moi je n'ai pas appris comme ça ; moi, je ne disais pas comme ça. Des fois ça me travaille, et je cherche, je cherche. Des fois je me dis qu'il faudrait que je demande au recteur de Q. qui connaît bien le breton et qui le parle vraiment bien.* » (*ibid.* : 70)

13.3.1.3 L'appréhension des échanges et l'entre-soi

Ces décalages, vécus d'un côté comme de l'autre, ont pour conséquence que certains locuteurs, échaudés par quelques tentatives malheureuses, ou se sentant en situation d'insécurité linguistique, choisissent d'échanger essentiellement avec des locuteurs ayant appris et pratiqué dans les mêmes conditions qu'eux. Il s'établit ainsi une situation où les locuteurs, d'un côté comme de l'autre, en viennent à concevoir comme impossible l'échange avec un autre profil de locuteurs, et ne le tentent même plus.

« Frédéric n'échange pas avec les natifs qu'il connaît, il ne cherche pas à tester ses connaissances, car l'expérience est selon lui vouée d'avance à l'échec. A priori, la relation linguistique est refusée sans doute aussi parce qu'il redoute l'échange. Si le breton livresque ou universitaire est du breton, il n'en existe pas moins des différences avec la langue utilisée par les natifs. Les nouveaux locuteurs, comme les natifs, forment deux ensembles d'individus se distinguant par rapport aux modes d'apprentissages et aux représentations liées à ceux-ci, restent entre eux. » PENTECOUTEAU 2002 : 123

Une telle situation renforce ainsi les différences initiales par un positionnement d'entre-soi, dont nous avons vu qu'il se montrera lui-même favorable aux positionnements polémiques, créant des situations où un groupe de locuteurs n'aborde les pratiques extérieures qu'à partir de ce qu'en disent les membres de son propre groupe, et n'a pas l'occasion de fréquenter un milieu extérieur qui lui permettrait de remettre en question les *topoi* et préjugés locaux qui se forment de chaque côté.

cf. p. 31

« Il semble que les nouveaux locuteurs échangent le plus souvent avec d'autres nouveaux locuteurs et que parler avec un natif, c'est-à-dire avec une personne pourtant "authentique" du point de vue de la connaissance de la langue, semble moins fréquent, exceptionnel, voire impossible. Ce sont également des formes d'échanges que les nouveaux locuteurs peuvent voir avec appréhension. Dans l'entre-soi des néo-locuteurs, les rituels de reconnaissance en face-à-face feront apparaître d'autres conventions, d'autres références culturelles. » *ibid.* : 178–179

Dans d'autres situations, l'absence d'échanges est simplement due à des habitudes déjà prises : en ayant échangé depuis longtemps en français avec un locuteur qui a entre-temps appris le breton, il devient difficile de modifier ses habitudes.

« J'ai eu une fille d'ici, dimanche, qui est venue là, elle était pion dans un lycée. Je lui ai dit "alors tu es toujours pion au lycée?" Elle me dit "non, j'apprends le breton maintenant, je prends des cours de breton et je vais enseigner après". Je la connais très très bien, elle n'a jamais appris un mot de breton parce qu'elle a vécu avec ses parents qui parlaient peut-être un peu le breton mais pas tellement.

- Et avez-vous parlé avec elle en breton ?

- Non pas du tout.

- Et pourquoi ?

- Parce que jamais je ne lui ai parlé en breton, la pauvre, j'aurais jamais eu l'idée de parler en breton avec elle. J'ai des amies avec qui je ne parle que du breton, parce qu'elles ne parlent que du breton, par contre j'en ai d'autres qui ne parlent que du français. Mais moi j'aime bien parler breton. » INSEE 1990 : 70–71

Dans certains cas, le clivage n'est pas indépassable, mais suscite une simple appréhension initiale, qu'il s'agit éventuellement de dépasser par un certain tact dans l'interlocution. Hugues PENTECOUTEAU mentionne ainsi une expérience personnelle au sein de laquelle les membres d'un stage de breton, en promenade, rencontrent une femme âgée et s'adressent à elle dans le breton qu'ils viennent d'apprendre, et reçoivent finalement une réponse en français (PENTECOUTEAU 2002 : 222). L'interlocution en breton ne peut avoir éventuellement lieu que

dans le cas où les locuteurs anticipent les éventuelles réticences de leur interlocuteur et instaurent une relation de mise en confiance.

« Tu peux croiser quelqu'un et que tu vas lui demander l'heure, tu vas lui demander l'heure en français. Quand tu arrives dans un hameau dans le fin fond de la basse Bretagne, t'as un mec, c'est évident qu'il parle breton mais tu vas pas lui parler breton. Tu parles français, tu montres à la personne que tu sais qu'elle parle français, tu montres que tu la prends pas pour une sous-merde, que tu la prends pas pour quelqu'un qui n'est pas capable de parler français, tu lui montres que tu sais qu'elle parle français. Tu commences par lui glisser quelques mots en breton (ah, te 'oar brezhoneg ivez : ah, tu sais le breton aussi) et puis la personne voit que tu parles breton, et puis ben, tu essaies, tu lances une ou deux phrases et si la personne est contente, tu parles. » PENTECOUTEAU 2002 : 222

13.3.2 Une incompréhension des démarches

Si les locuteurs ont parfois des difficultés à se comprendre entre eux, l'écart peut également se situer dans les rapports à la langue, les locuteurs issus de la génération qui a dû abandonner le breton pour le français, en ressentant parfois un sentiment de dévalorisation dans le moment de cette transition, ne comprenant pas quel intérêt des apprenants peuvent bien avoir dans l'apprentissage de la langue. Au-delà de la question des motivations, l'écart peut également se manifester dans les hiérarchisations linguistiques : certains locuteurs dévalorisent ainsi l'usage qu'ils ont dû abandonner face à des générations pourtant en demande de les entendre parler. La différence d'orientation entre les locuteurs militants et les apprenants ultérieurs qui pratiquent la langue sans se trouver dans un rapport aussi engagé envers sa promotion, peu mentionnée jusqu'ici, peut également se manifester dans cette question des rapports à la langue, les premiers pouvant avoir du mal à accepter que les seconds n'entretiennent envers la langue qu'un intérêt personnel et non un engagement plus fort.

13.3.2.1 À quoi bon aller apprendre le breton ?

On comprend bien que des locuteurs à qui les évolutions économiques et sociales ont fait percevoir le breton comme la langue dépassée d'un monde en plein déclin puissent s'étonner de l'intérêt de locuteurs plus jeunes envers une langue dont ils ont dû apprendre, parfois douloureusement, qu'elle ne "servait à rien" dans le nouveau monde de l'économie au XX^e siècle.

« [Les parents et grands-parents d'un nouvel apprenant] se disent que je perds mon temps à apprendre quelque chose que eux, ils ont été battus comme ils disent [...] et ma grand-mère ne voulait pas que ses enfants parlent breton, parce que c'était synonyme de sortie de la misère. Les enfants qui parlaient français, ils allaient avoir du travail, ils allaient sortir de leur condition. » ibid. : 63

Un tel décalage peut là aussi s'expliquer par les évolutions socio-historiques qui ont mené à l'émergence de profils de locuteurs ayant des rapports totalement différents au breton :

« Les expériences de Frédéric et de Lizig sont celles du franchissement d'une frontière, peut-être entre deux mondes symboliques véhiculés par deux manières de parler la langue bretonne, mais aussi entre deux mondes sociaux, celui d'un temps où l'on allait pas longtemps à l'école et où l'on apprenait le français, et celui d'aujourd'hui, où l'on va longtemps à l'école et l'on peut réapprendre le breton, qui est devenu très vite étranger au premier.

Dans l'échange communicationnel, les natifs peuvent se sentir dominés et incapables de transmettre un savoir qu'ils pensent peut-être ne pas posséder ou même ne pas avoir le droit de transmettre. C'est un comportement logique dans une situation d'acculturation, mais aussi de massification de l'accès à la scolarisation dans le supérieur. Il semble qu'une fois la génération lancée dans un nouvel apprentissage, ici le français, se détournant de l'ancien

parler (le breton), le renouveau de la langue délaissée ne peut se faire que par les générations suivantes. » PENTECOUTEAU 2002 : 122

On constatera également que des tentatives visant à faire se rencontrer des élèves scolarisés en breton et des locuteurs âgés ne sont pas sans poser des difficultés (INSEE 1990 : 49–50, HUPEL 2014)

Là encore, les réticences peuvent être dépassées, dès lors que les apprenants parviennent à montrer qu'à notre époque, la pratique du breton peut se trouver institutionnellement valorisée, la réussite d'un jeune locuteur grâce au breton vient alors contre-balancer le sentiment d'échec associé à la langue par des locuteurs plus âgés :

« J'ai passé l'épreuve du bac, et ça s'est très bien passé puisque j'ai eu la mention au bac grâce au breton alors, imagine ! Là mon grand-père a commencé à se dire que... Et ce qui était marrant, c'est que, à partir... enfin c'est pas à partir de ce moment là, mais il n'y avait plus du tout ce phénomène de réticence au départ, c'était devenu quelque chose de très naturel et donc, il en était même devenu très fier. C'était bien, c'était une grande victoire. » PENTECOUTEAU 2002 : 212

13.3.2.2 Breton correct et incorrect

Si les échanges entre différents profils de locuteurs sont parfois difficiles, ce n'est pas uniquement parce que les anciens ne voient pas quel intérêt les nouveaux apprenants ont dans l'apprentissage de la langue, mais également parce qu'ils peuvent avoir intériorisé des hiérarchisations qui situent leur usage comme inférieur. Dans ce cas, ils peuvent dévaloriser leurs propres usages de la langue, alors même que ce sont ceux que les apprenants voudraient entendre de leur part.

« J'ai jamais réussi à avoir des échanges avec mes grands-parents. Soit ils comprenaient pas, soit je mettais pas le bon ton, soit ils faisaient exprès pour m'embêter... J'ai essayé surtout au début que j'apprenais le breton. Si je leur demandais aujourd'hui, ils refuseraient pas mais je crois qu'ils se sentent pas à la hauteur. Ils m'ont dit : "tu sais, on a que le certificat d'études". » ibid. : 122

La hiérarchie entre différentes formes de breton, instaurée depuis que l'école de LE GONIDEC a fait reposer la forme normée sur l'usage du Léon, a ainsi pu se trouver intériorisée par ces locuteurs qui décrivent comme *« mauvais breton »* leur usage par rapport à celui appris *« dans les livres »* ; il peut d'ailleurs s'agir d'une simple transposition des hiérarchies valant en français par des locuteurs qui n'auraient pas directement été au contact des discours militants normatifs sur la langue.

cf. p. 673

« Mes grands-parents, ça les faisait sourire, à quoi ça sert d'apprendre le breton ? C'est une langue inutile, ça n'apporte rien. Pour eux, ça semblait quelque chose de complètement bouché. Eux, on les a brimés à une époque pour ne pas parler breton à l'école, et, nous on fait l'effort d'y revenir. C'est assez paradoxal. Puis, y a ça, ça n'apporte rien au niveau professionnel. C'est surtout ça, en fait. Mais après, ils vont te dire qu'on parle pas le même breton, "Toi, t'apprends le breton dans les livres ! Nous on parle du mauvais breton !" Moi, à chaque fois je suis en train de les reprendre. "Non, c'est pas du mauvais breton !" C'est seulement une particularité locale ou une façon de prononcer un peu différente. » ibid. : 211

Si ce locuteur, souhaitant apprendre le breton auprès de ses grands-parents, s'oppose à leur hiérarchisation en défendant que leur breton n'est pas *« mauvais »*, il demeure que l'évolution des conditions de pratique du breton n'a pu que faire intérioriser de tels discours : par exemple, l'avènement de la dictée en breton, ou *skrivadeg* à partir de 1997, traduira *de facto* comme

des *fautes* les tentatives d'écriture, par ces locuteurs, qui se trouveront n'être pas conformes à l'orthographe instituée (en l'occurrence, la graphie *peurunvan*, M. MORVAN 2015).

13.3.2.3 Rapport militant et rapport instrumental à la langue

Si les décalages évoqués jusqu'ici touchent surtout les locuteurs ayant appris le breton à l'oral, et étant passés au français dans le contexte des mutations économiques, par opposition à ceux qui ont appris la langue par l'intermédiaire de l'écrit, après avoir déjà eu une connaissance scolaire du français, il se trouve que l'on peut encore distinguer *entre eux* les locuteurs de cette seconde catégorie. Nous avons vu en effet, en abordant rapidement les évolutions du militantisme, qu'elles avaient mené à passer progressivement, entre le début et la fin du xx^e siècle, d'un public d'apprenants militant dans une démarche politique globale, à un autre, plus large, dont les locuteurs n'entretenaient pas un rapport aussi engagé envers la langue. Si les seconds ont appris grâce aux structures mises en place par les premiers, et s'il continue d'exister quelques apprenants aussi solidement engagés dans la promotion du breton qu'il y a quelques décennies, on observe néanmoins que les premiers peuvent exprimer une certaine déception du fait que les seconds ne partagent pas leur ferveur revendicative. Pour ces nouveaux locuteurs en effet, le breton n'est pas investi de ce rapport de vocation quasi-existentielle qui peut exister pour les militants : il constitue simplement un répertoire qu'ils ont acquis et qui se trouve à leur disposition.

cf. p. 737

« Ces deux extraits d'entretien, celui de Serge et celui de Jakeza, s'opposent sur plusieurs aspects. Au-delà du développement que propose chaque interlocuteur, les différences ne se limitent pas à l'usage d'une langue ou de l'autre. Les représentations sont parfois antinomiques, du fait probablement de l'engagement différent dans le devenir-bretonnant, mais aussi selon la participation ou non aux activités [sic] au mouvement breton (participation qui elle-même nous renseigne déjà sur l'investissement de l'interlocuteur) et peut-être plus loin selon la position sociale, liée ou non au parler breton. Le breton peut être vu comme une part importante de la vie de Jakeza, jusqu'à dire que "c'est sa vie", tandis que pour Serge, il est fort probable qu'apprendre cette langue est (presque) une activité comme une autre. Lorsque j'aborde avec lui les questions sur la "bretonnisation du nom" ou sur la "définition du militant", il me répond simplement "qu'il s'en fout". Ce ne sont pas des questions qu'il se pose ou auxquelles il souhaite répondre ici. Jakeza, au contraire, reprend le mot "militant" et m'explique précisément ce que cela veut dire pour elle. Cette explication a d'autant plus de sens que je lui proposais le mot breton "stourmer" souvent employé pour "militant" mais qui veut dire également "combattant". » PENTECOUTEAU 2002 : 70–71

Les nouvelles conditions de promotion institutionnelle et de valorisation économique de la langue bretonne ont eu pour conséquence que la pratique de la langue peut désormais se trouver valorisée dans certains secteurs professionnels (médias, enseignement, animation, commerce dans certains domaines, etc.). Lorsque le décalage entre les deux approches d'apprenants se trouvera mis en mots, il pourra se manifester par un discours où le militant décrit comme « *instrumentale* » l'utilisation du breton par le nouvel apprenant, dans la mesure où elle viserait plus le bénéfice économique à en retirer que la *langue prise pour elle-même*.

« Je me souviens avoir entendu critiquer l'attitude d'une jeune femme qui s'était mise à apprendre le breton, selon mon interlocuteur, dans le but de trouver du travail. Ce qu'elle a réussi à faire puisqu'elle est aujourd'hui professeuse des écoles dans une école bilingue. L'aspect instrumental était dénoncé pour deux raisons. Il pensait que cette jeune fille ne ferait plus beaucoup de progrès car ses préoccupations étaient très éloignées de celles des militants. Ensuite, son investissement étant relatif, il se disait que cela pourrait éventuellement nuire à l'éducation scolaire en breton des enfants dont elle s'occupait. [...] Le choix de l'apprentissage

ou de l'utilisation de la langue bretonne doit être désintéressé — ou du moins, il doit être présenté comme tel. L'attitude à l'égard des nouveaux bretonnants ouvertement "intéressés" dans l'apprentissage du breton révèle une différenciation au profit de ceux qui apprennent dans le respect de l'idéologie dominante, même si leurs progrès sont minces et même s'ils apprennent peu aux autres. » PENTECOUTEAU 2002 : 215

On retrouve, dans cette opposition entre un usage du breton décrit comme « *instrumental* », et un autre « *désintéressé* », un clivage présentant des analogies envers le discours que manifestèrent les premiers intellectuels à s'intéresser à la *langue prise pour elle-même*, depuis Louis LE PELLETIER jusqu'aux disciples de LE GONIDEC à propos de la démarche colinguiste des auteurs religieux précédant le XIX^e siècle. Le rapport à la langue des auteurs s'inscrivant dans le colinguisme pouvait aussi être décrit, d'une certaine manière, comme « *instrumental* », car il ne visait pas sa promotion pour elle-même, mais bien plutôt son usage comme un *moyen au service* de la propagation de la foi. Paradoxalement, alors que les militants ont œuvré pour tenter de débarrasser la langue bretonne de toutes les associations qui la faisaient abandonner car elle se trouvait considérée comme non adaptée au nouveau contexte économique et social, certains discours en vinrent néanmoins à marquer un désaccord lorsqu'elle acquit à nouveau un intérêt économique. On perçoit ici alors tout le décalage qui s'est creusé dans l'apparition d'un militantisme, qui a véritablement voulu considérer la "langue" comme un *objet à part entière*, en la *séparant* complètement de tout contexte qui pouvait rendre son usage plus ou moins pertinent aux yeux du grand public. Il s'agit ainsi de la parler par simple *amour de la langue*, ou pour les affirmations identitaires qu'elle permet, et non plus en tant que vecteur éventuellement adapté pour des interlocutions situées.

cf. p. 601

cf. 11

Même un militant comme André LAVANANT, qui fut président de l'association *Diwan* de 1983 à 1989 puis de 1991 à 1997 et publie régulièrement des tribunes politiques, s'énonce prudent par rapport à l'utilisation économique de la langue bretonne dans les entreprises qu'il gère⁵⁸ :

« Outre l'engagement personnel, André LAVANANT est très prudent quant à l'aspect mercantile. Il admet que "dans les relations commerciales, le breton apporte une certaine convivialité". Mais il ne se risque pas à affirmer que cet aspect lui apporte des clients. D'ailleurs, il précise : "Ce ne serait pas une bonne chose de faire des affaires de cette façon." » Ouest-France du 19 février 1999, cité par ibid. : 215

D'autres types d' "intérêts" peuvent également exister et poser problème aux militants : ainsi serait-il possible de parler d'une "crise de la démocratisation" au sein des écoles *Diwan* dès lors que, le réseau grandissant, le public s'est trouvé élargi au-delà de la sphère des militants convaincus (ce qu'il fallait être aux débuts de l'association, lorsque le peu d'école obligeait les enfants et parents à parcourir régulièrement de grandes distances, et lorsque la précarité financière récurrente du réseau obligeait à une mobilisation régulière). Au fil du développement du réseau d'écoles, on vit apparaître un public issu de milieux plus aisés, choisissant les écoles *Diwan* en raison des petits effectifs dans les classes, ou de l'effet bénéfique du "bilinguisme précoce" (quelles que soient les langues enseignées) sur l'apprentissage ultérieur des langues. Ces

58. Ainsi, si les entreprises ont pu tirer profit de l'image de la Bretagne grâce à des phénomènes comme "Produit en Bretagne" (cf. p. 740), André LAVANANT a proposé une démarche différente en montant en 2001 une fédération d'entreprises nommée *Embregerezhioù Breizh evit ar Brezhoneg* (entreprises de Bretagne pour le breton), dont le but est d'utiliser la prospérité économique de certaines entreprises pour soutenir la langue bretonne. Il se situe lui-même dans cette démarche, puisqu'il a monté ou possède différentes entreprises dans les médias (imprimerie *Ouest-Hélio*, société d'audiovisuel *Kae dek*, etc.), qui se mettent elles-mêmes au service de la langue bretonne : *Ouest-Hélio* publie des ouvrages en breton, et *Kae dek* collabore avec l'association *Dizale*, qui double des films en breton.

nouvelles fréquentations ne manquèrent pas de mettre mal à l'aise les militants traditionnels, tiraillés entre la satisfaction causée par l'agrandissement du réseau et la surprise d'y voir apparaître des parents finalement peu intéressés par le breton lui-même (ADAM 2015).

*
* *

Dans un contexte ayant subi autant d'évolutions, l'association entre langue bretonne, religion, et société rurale traditionnelle, établie par les militants bretonistes du XIX^e siècle, ne pouvait plus fonctionner, ou plutôt, elle devait se retourner contre elle-même, puisque ces trois éléments devaient bientôt se trouver perçus comme des obstacles dans l'accession à la modernité. On comprend alors que c'est un discours de *rupture radicale* que les militants bretons du XX^e siècle durent produire, notamment au sein du courant que nous nommerons "refondateur" : provenant pour une bonne part de la petite bourgeoisie, et nourrissant un rapport érudite à la langue, ceux-ci la considèrent *pour elle-même* comme un élément à sauver : pour cela, dans un contexte de naufrage de toutes les valeurs symboliques auxquelles elle avait été attachée, il devint nécessaire de détricoter méthodiquement toutes les associations entre la langue bretonne et la société rurale traditionnelle. Ces militants en vinrent donc à produire un discours présentant la langue bretonne comme un usage moderne, adapté à la vie des intellectuels urbains, capable de désigner les réalités les plus abstraites et techniques, etc. : il s'agira alors de la réinventer, en s'opposant à la caractérisation d'une langue cantonnée à la vie ancienne du monde rural.

cf. 12

cf. 14

cf. p. 601

Mais les locuteurs ruraux, ayant appris la langue dans leur enfance, et s'en servant oralement au quotidien, n'ont pas disparu brusquement, et ce discours émis par des militants pleins de bonne volonté voulant réhabiliter une langue au sein de laquelle les premiers ne se retrouvent pas pourra se trouver perçu comme un discours de dénigrement, par des intellectuels urbains, de ce contexte d'usage rural et quotidien. De la cohabitation entre de tels profils de locuteurs, il émergera donc un ensemble de frictions quant à la définition de ce *qu'est* le breton. Quelle est la figure de son locuteur idéal ? Qu'est-ce que "le bon" breton ? Qu'est-ce qui devra être transmis en priorité aux jeunes apprenants ? À quels contextes d'usage correspond-il ? À toutes ces questions, et bien d'autres, les différents profils de descripteurs du breton apporteront des réponses bien différentes, et l'analyse de leurs débats sera révélatrices tant des évolutions rapides du XX^e siècle que des clivages qu'elles ont engendré.

13.4 Nommer les locuteurs et descripteurs du breton

Après avoir présenté les différentes évolutions socio-historiques qui ont mené à une différenciation progressive entre des profils de locuteurs, il faut maintenant aborder la question délicate de savoir comment théoriser et nommer ces différences. La difficulté est d'autant plus grande qu'il ne s'agit pas de s'opposer à une catégorisation restrictive des usages linguistiques pour finalement en reproduire les travers lorsqu'il s'agit de décrire les locuteurs⁵⁹.

cf. 1.1

59. Aussi nous faut-il éviter un travers méthodologique qui fut reproché par exemple à William LABOV, consistant à déterminer à l'avance des classes de locuteurs, pour enregistrer finalement les différentes productions linguistiques dans les cases créées par ces groupes prédéfinis, en sélectionnant les éléments qui s'en montrent particulièrement représentatifs.

Les précautions méthodologiques que nous devons prendre dans la nomination de ces profils de locuteurs reposeront sur trois points :

Premièrement, une sensibilité envers les **connotations axiologiques** véhiculées par les notions mobilisées. Cette posture nous invitera à examiner de manière **critique** les **catégories proposées** par des descripteurs eux-mêmes engagés dans ces débats, et dont les dénominations impliquent déjà un positionnement dans les (dé)valorisations qu'il suppose.

Deuxièmement, une vigilance concernant le **statut** accordé aux répartitions créées. Plutôt que de présenter notre répartition comme portant sur des "groupes" ou des "catégories" de locuteurs, ce qui risquerait d'enfermer ces derniers dans des ensembles présumés homogènes et bien délimités, et qui irait donc à l'encontre des précautions théoriques que nous avons voulu présenter au premier chapitre, il s'agira de trouver une théorisation qui *dessine les grandes lignes* d'une répartition *sans y enfermer* les locuteurs : nous reprendrons alors à Max WEBER la notion classique d'"idéal-type" qu'il a formulée à cet usage.

Troisièmement, une **distinction** à maintenir entre la répartition des *locuteurs du breton* et celle des *positions dans le débat sur le breton*, que nous étudierons dans les chapitres suivants. Si nous émettons l'hypothèse que les *positions* s'expliquent par la différenciation des *locuteurs*, cela ne signifie pas pour autant que les deux ensembles se superposent directement, pour une raison très simple, qui est qu'*une majorité de locuteurs ne participe pas aux débats* sur le breton. Il nous faudra donc proposer une répartition parallèle des positions tenues dans les débats sur le breton, qui *rejoint* celle des locuteurs sans s'y *superposer* directement.

13.4.1 Les classifications en usage

La polarisation des différents profils de locuteurs n'est pas passée inaperçue des descripteurs du breton eux-mêmes, qui ont ainsi déjà proposé des catégories pour en rendre compte. Pourtant, il nous semble difficile de les reprendre directement pour notre compte, pour deux types de raisons :

Soit parce que ces répartitions ont été proposées dans le but de répondre à des questions différentes des nôtres, par conséquent, bien qu'adaptées aux questions spécifiques de ces auteurs, elles ne sont pas directement transposables car elles distingueront des dimensions que nous n'avons pas besoin de différencier, et regrouperont au contraire des phénomènes qu'il nous serait utile de distinguer. Par exemple, la répartition proposée par Loeiz LAURENT visera à répondre à la question de la *connaissance* du breton, celle de Lukian KERGOAT cherchera quels locuteurs sont *favorables* envers le breton, et celle de Hugues PENTECOUTEAU se demandera quelle *place* les nouveaux apprenants accordent à la langue dans leurs trajectoires biographiques.

Soit parce qu'elles seront proposées par des auteurs déjà *engagés* dans les débats, et les concepts véhiculeront donc un ensemble de valorisations implicites, qu'il nous importera de déconstruire comme préalable à leur étude, et qui ne pourront donc pas être directement repris à la lettre. Ce sera notamment le cas pour les descriptions opposant des "locuteurs

natifs", supposés par-là disposer d'une connaissance plus certifiée au breton, à des "néo-bretonnants", décrits sous les traits d'une valorisation de type PR-. Ce sera aussi le cas des descriptions en termes de "diglossie enchâssée", qui décriront la répartition sous la forme d'un rapport de *domination* univoque d'un groupe de locuteurs envers un autre.

13.4.1.1 De naissance / par immersion / par enseignement

Loeiz LAURENT, lors de ses enquêtes pour l'INSEE, distinguait, en 1994, entre trois profils de locuteurs (L. LAURENT 1994) :

« Les bretonnants sont répartis en trois catégories, suivant le mode d'apprentissage de la langue :

- Ceux qui le savent de naissance : ils ont pour la plupart plus de 55 ans. C'est la génération des grands-parents et des arrières-grands-parents. 60% d'entre eux savent lire.
- Ceux qui l'ont appris par immersion : âgés de 25 à 75 ans, ils forment la génération des parents et des grands-parents. Comprennent « plus ou moins bien le breton sans savoir le parler, ils sont bien incapables de le transmettre ».
- Ceux enfin qui l'ont appris par enseignement : c'est la génération déjà âgée des "enfants". Peu nombreux, ils ont le plus souvent moins de 35 ans. Ils ont suivi des cours, mais « ils comprennent mal cette langue ». » (BROUDIC 1995 : 196)

L'objectif d'une telle catégorisation est de rendre compte du degré de "connaissance du breton" au sein de la population : pour cette raison, Loeiz LAURENT souhaite distinguer entre eux les locuteurs que l'on pourrait situer au début et à la fin de la période de transition linguistique vers le français : alors que les premiers parlaient encore un breton courant, les seconds n'en ont entendu que des traces. Dans la mesure où notre objectif n'est pas de déterminer un "degré de connaissance" de la langue, dans la mesure où une telle démarche présuppose une définition univoque de la langue, par rapport à laquelle on pourrait évaluer avec simplicité qui la pratique et la comprend bien, « plus ou moins bien », et « mal », il nous semble que nous n'ayons pas besoin de distinguer entre les deux générations de la transition linguistique⁶⁰. En revanche, il regroupe au sein de la même catégorie des apprenants dont nous avons vu qu'il serait utile pour notre propos de les distinguer entre eux, notamment ceux qui apprennent par conviction militante, et ceux qui, plus tard, auront les moyens de le faire sans un tel engagement.

13.4.1.2 Vieux bretonnants / semi-bretonnants / néo-bretonnants

On trouve une autre proposition de répartition des différents types de locuteurs, chez Lukian KERGOAT, qui s'intéresse aux « attitudes » par rapport à la langue (KERGOAT 1999) : l'auteur considère que « l'attitude passive est surtout caractéristique des vieux bretonnants. » (ibid. : 420). Il s'agit de locuteurs peu intéressés par la pratique et la promotion du breton, ayant vécu la période de son abandon. La seconde catégorie qu'il propose est celle des « semi-bretonnants », non-locuteurs eux-mêmes, mais qui peuvent néanmoins parfois comprendre la langue et y sont favorables. Enfin, il présente les « néo-bretonnants », se situant « dans une démarche bien plus volontariste », et constituant « majoritairement [...] un public urbain ou néo-rural » (ibid. : 421).

Ce classement a pour avantage de vouloir intégrer l'attitude de non-locuteurs du breton, quantitativement majoritaires en Bretagne, mais c'est aussi la raison pour laquelle il s'éloigne

60. Cette distinction est importante pour comprendre la transition au français mais non pour rendre compte des débats que nous étudierons par la suite. Elle est présentée également dans FAVEREAU 1991a.

des objectifs que nous visons par notre propre classification. Celle de Lukian KERGOAT vise à répondre à la question de savoir qui est plus ou moins *favorable* à la langue bretonne, et elle permet effectivement de rendre compte des différents degrés d'investissement envers la langue ressentis au moment de la transition linguistique. Mais, de même que pour le classement de Loeiz LAURENT, notre propos ne nécessite pas de distinguer entre les locuteur du début de la transition, nommés « *vieux bretonnants* », et ceux l'ayant vécu à la fin du processus, nommés « *semi-bretonnants* ». Cette catégorie pose aussi la même difficulté d'évaluation axiologique d'une certaine "qualité" d'un breton (que signifie-t-il d'être décrit comme un "semi"-locuteur?). En revanche, pour notre propos, nous avons mentionné la nécessité de distinguer entre des apprenants engagés et ceux qui ne le sont pas, dans la mesure où ce sont essentiellement les premiers qui participent aux débats concernant la définition de la langue.

13.4.1.3 Continuité-reproduction / changement-transformation / instrumentalisation

Hugues PENTECOUTEAU mentionne quant à lui, chez les apprenants du breton, trois types de processus qu'il nomme respectivement « *continuité-reproduction* », « *changement-transformation* », et « *instrumentalisation* » (PENTECOUTEAU 2002 : 71–72). **Le premier** type de processus désigne les apprenants qui se mettent au breton dans le but de renouer un lien avec les générations précédentes, éventuellement disparues, **le second** désigne des personnes qui souhaitent intégrer un nouveau groupe et redéfinir la configuration de leurs relations sociales par l'apprentissage du breton, et **le troisième** ceux qui y voient un intérêt, qu'il soit de loisir, professionnel ou économique.

Ces trois catégories désignent toutes des nouveaux apprenants (qui constituent l'objet de son étude), alors que nous souhaitons pouvoir décrire leur différence envers ceux qui parlent breton depuis leur enfance. En revanche, nous pouvons y garder quelques distinctions importantes pour notre démarche, si nous les déplaçons :

Premièrement, le processus d'« *instrumentalisation* » qu'il mentionne est intéressant pour rendre compte de la différence entre des apprenant se situant dans une démarche d'engagement personnel, et d'autres qui ont un rapport plus distancié, "instrumental" à la langue, différence que nous avons déjà eu l'occasion de souligner⁶¹.

cf. p. 750

Deuxièmement, la différence entre la démarche de « *continuité-reproduction* » et celle de « *changement-transformation* » pourrait présenter quelques analogies envers la distinction que nous proposerons entre la démarche "continuiste" et celle "refondatrice" dans le rapport à la langue. Pourtant, la proximité n'est qu'apparente, puisque les distinctions proposées par Hugues PENTECOUTEAU décrivent essentiellement le rapport qu'entretiennent les locuteurs à la langue *par rapport à eux-mêmes*, c'est-à-dire le rôle qu'il lui attribuent dans leur devenir au sein de leur démarche d'apprentissage. Notre questionnement, en revanche, porte sur le rapport qu'entretiennent les locuteurs *par rapport à la langue*. Ainsi, pour PENTECOUTEAU, les démarches qu'il nomme « *continuité-reproduction* » et « *changement-transformation* » désignent le fait que les locuteurs apprennent la langue pour nouer une

61. L'auteur remarque par ailleurs (PENTECOUTEAU 2002 : 86) que les apprenants se situant dans un processus d'instrumentalisation donnent de leur apprentissage un récit plutôt didactique (en décrivant les conditions techniques de leur formation), quand ceux des autres tendances inscrivent cet apprentissage dans un récit biographique plus général où sont mentionnés la situation familiale, les engagements, etc.

continuité entre eux-mêmes et les générations précédentes, ou pour se redéfinir comme une nouvelle personne par la pratique d'une nouvelle langue. La démarche n'est donc pas exactement la même que la nôtre, qui s'intéresse aux clivages pour définir *ce qu'est la langue*, et non ce que la langue nous fait être. Malgré cette différence, les descripteurs peuvent opérer des parallélismes entre leurs rapports biographiques et existentiels à la langue et le rôle qu'ils lui confèrent, d'où l'intérêt de garder en tête cette distinction pour articuler éventuellement avec le discours sur la langue et le vécu biographique de chaque descripteur.

cf. p. 885

13.4.1.4 Une simple question d'âge ?

La différence générationnelle est régulièrement invoquée pour rendre compte de la rupture entre différents profils de locuteurs ayant des rapports différents à la langue. Il est possible de comprendre pourquoi celle-ci est mentionnée : à l'heure actuelle et depuis la fin du xx^e siècle, les locuteurs qui pratiquaient le breton dans un contexte domestique, dès leur enfance, par un apprentissage oral et en ayant une pratique quotidienne, sont aujourd'hui âgés et vieillissants pour la plupart. Au contraire le développement des écoles en breton, dans les trois filières *Diwan*, *Dihun*, et *Div Yezh*, crée une génération de bretonnants très jeunes.

Pourtant, évoquer cette différence ne semble pas du tout être suffisant, pour plusieurs raisons : **d'une part** car il existe encore, çà et là, quelques personnes de moins de 60 ans qui ont appris la langue dans un contexte familial, **d'autre part** parce que le militantisme pour la langue bretonne, ayant ses origines dans un "premier *emzao*" qui remonte au XIX^e siècle, a produit des locuteurs de tous âges : par exemple, Frañsez VALLÉE (1860–1949) est bien plus "âgé" que les locuteurs dont les parents abandonnèrent le breton dans les années 1960.

En ce sens, si l'usage du critère générationnel est facile à comprendre en raison de la visibilité de l'écart d'âge entre la majorité des deux populations, il n'est pas suffisamment précis pour servir de critère exclusif et risquerait d'être réducteur pour d'autres facteurs qui s'avèrent pertinents dans l'élaboration d'une classification des différents types de locuteurs.

13.4.1.5 Une diglossie enchâssée ?

Nous avons déjà examiné les mobilisations de la notion de "diglossie" au sein du discours militant pour rendre compte des rapports entre breton et français. Nous avons vu alors que la reformulation catalaniste de cette notion pouvait permettre de décrire le rapport entre langues française et bretonne comme relevant d'une domination politique, et promouvoir ainsi une unification linguistique. Mais il existe un second usage de la notion, mobilisé par des chercheurs qui s'opposent aux effets d'une telle unification linguistique et défendent les usages diversifiés des locuteurs ruraux face à ceux des militants : il s'agit alors de parler de "diglossie enchâssée", "double diglossie" ou encore "diglossie dans la diglossie". Ce n'est alors plus le rapport entre "breton" et "français" qui se trouve décrit comme relevant d'une "diglossie", mais celui entre les différents usages et rapports au breton.

cf. p. 508

Une reconduction des présupposés d'homogénéité : La première difficulté d'une telle description réside en ce qu'elle regroupe sous le catégories "H" ("High") et "L" ("Low") des productions linguistiques elles-mêmes très diverses : l'usage décrit comme "High" variera selon

qu'il s'agit d'un poème écrit en breton, d'une émission télévisée, d'une étude philosophique, mais aussi selon les convictions linguistiques de chaque locuteur qui le pousseront à employer telle ou telle forme. De même, celui rangé sous la catégorie "Low" variera selon les localités, les contextes d'interlocution, etc. Par conséquent, du point de vue de la classification des formes linguistiques, la notion de "diglossie" ne résout pas vraiment les problèmes posés par celle de "langue", elle ne fait qu'en *reconduire les présupposés* en se contentant de dédoubler la classification par la prise en compte de la variation diastratique.

Consensus et conflit : La seconde difficulté d'un tel usage est que la formulation initiale de la notion par Charles FERGUSON implique un *relatif consensus* concernant les formes linguistiques tenues pour constituant la variété "H". Or, s'il est possible que le travail de l'*Ofis ar brezhoneg* et la formation des nouveaux apprenants aboutisse à produire une telle acceptation consensuelle d'ici quelques décennies, on constate que la situation bretonne se caractérise plutôt, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, par une *lutte* entre différents groupes de locuteurs pour obtenir quel leur usage accède à un rang que l'on classerait comme "High". Ce contexte concurrentiel de conflits pour l'accession à la norme constitue une situation tout à fait différente de celles sur lesquelles se reposait FERGUSON pour élaborer sa notion de diglossie⁶². La sociolinguistique catalane a certes ajouté une dimension conflictuelle à la notion de "diglossie", mais le conflit considéré était décrit comme portant sur le *rapport entre les formes H et L*, et non *entre différentes formes concurrentes* qui prétendent accéder au statut de "H", par conséquent la reformulation qu'elle propose de la notion ne permet pas plus de rendre compte des débats qui surviendront entre les différents descripteurs pour définir quel breton devra être défini comme le "bon". Si un rapprochement devait s'avérer possible avec des théories se situant dans le cadre de la "diglossie", il nous semble qu'il serait plus pertinent de comparer la situation bretonne à ce que Joshua FISHMAN décrira comme « *bilingualism without diglossia* » :

cf. p. 508

« *In either case, the needs as well as the consequences of rapid and massive industrialization and urbanization were frequently such that members of the speech community providing productive manpower rapidly abandoned their traditional socio-cultural patterns and learned (or were taught) the language of the means of production much earlier than their absorption into the sociocultural patterns and privileges to which that language pertained. In response to this imbalance some react(ed) by further stressing the advantages of the newly gained language of education and industry while others react(ed) by seeking to replace the latter by an elaborated version of their own largely pre-industrial, pre-urban, pre-mobilization tongue.* » (FISHMAN 1967 : 35)

Dans ces différents cas, les besoins autant que les conséquences d'une industrialisation et d'une urbanisation rapides et massives ont fréquemment été telles que certains membres de la communauté des locuteurs qui fournissaient une force de travail abandonnèrent rapidement leurs cadres socio-culturels et apprirent (ou se virent enseigner) la langue des moyens de production beaucoup plus tôt que leur absorption au sein des cadres et privilèges socio-culturels auxquels cette langue correspondait. En réponse à ce déséquilibre, certains réagirent en insistant plus fortement sur les avantages de cette langue d'éducation et d'industrie nouvellement acquise, alors que d'autres réagirent en cherchant à remplacer celle-ci par une version élaborée de leur propre langue, alors largement pré-industrielle, pré-urbaine, et pré-mobilisation. (nous traduisons)

62. Pour rappel, il s'agit du rapport entre l'arabe classique et les différentes variétés dialectales, entre l'allemand officiel en Suisse et les usages locaux, entre le français et le créole à Haïti, et entre le *demotiki* et le *khatarevoussa* en Grèce. Il ne s'agit pas de dire qu'aucun rapprochement ne serait possible, mais qu'ils doivent être limités et prudents : on trouve par exemple, dans le passage que FERGUSON consacre à l'« *acquisition* » des différents usages (FERGUSON 1959 : 239), des rapprochements plus pertinents.

Les limites d'un parallélisme : Enfin, il faut concevoir que, si la notion de "diglossie enchâssée" ne permet pas de rendre compte des luttes *entre les formes se revendiquant de "H"*, en revanche, elle présente déjà la configuration des usages selon une perspective bien précise : en présentant le breton des militants intellectuels comme une forme H par opposition à l'usage L des locuteurs de pratiques orales et locales, elle situe les premiers *dans une situation d'oppression* ou de domination par rapport aux seconds, ce qui permet éventuellement aux défenseurs du second type d'usages de retirer le bénéfice de se présenter soi-même comme *défenseur d'une minorité opprimée* face à une majorité oppressante. La notion d'"enchâssement" reproduit ici l'effet de celle de "récursivité fractale" (GAL et IRVINE 1995, IRVINE et GAL 2000, IRVINE 2001), à savoir l'idée que des locuteurs du breton opprimeraient d'autres locuteurs du breton, *de la même manière* que l'ensemble plus large des locuteurs du français opprimerait ceux du breton. Une telle description soulève deux difficultés :

Premièrement, si nous avons vu que la description d'un rapport entre groupes en termes d'oppression volontaire, massive, et unilatérale, constitue une dimension importante pour une lecture militante qui souhaite insister sur les antagonismes, on voit aussi, à la lecture des conditions socio-historiques de transition vers le français, qu'elle constitue une **simplification** d'un processus plus complexe, où les usages linguistiques ont évolué en même temps que leurs contextes de pratiques, ces contextes évoluant eux-mêmes sous l'effet de mutations économiques et sociales profondes qui ne relèvent pas de la décision de tel ou tel individu. Or, s'il semble simpliste de considérer le rapport linguistique entre "breton" et "français" uniquement sous l'angle d'une telle "domination", une telle description semblera l'être tout autant lorsqu'elle entendra décrire les relations de conflit pour l'accès à l'usage légitimé tel qu'on le trouve au sein des locuteurs du breton : celui-ci pas plus que le précédent ne peut être réduit à la simple oppression d'un groupe sur un autre groupe.

cf. p. 288

Deuxièmement, la notion d'"enchâssement" laisserait supposer qu'il existe un **parallélisme** entre deux ensembles de relations, l'un entre le français et le breton, et l'autre entre un breton promu par des intellectuels et un autre pratiqué par les milieux ruraux. Or, un tel parallélisme ne s'observe pas : si nous avons vu que les premières formulations du militantisme breton se produisent certes *en réaction* aux discours révolutionnaires prônant l'uniformisation linguistique, et qu'elle en reprend certains *topoi* et détourne d'autres, nous observons en revanche également que la configuration sociale entre les groupes de locuteurs n'est nullement superposable. Les promoteurs militants du breton sont peu nombreux, et ne disposent pas de moyens financiers pour inciter les autres locuteurs à adopter leurs usages (en revanche, ils peuvent former les prochaines générations par l'intermédiaire des institutions qu'ils ont mises en place), au contraire de la situation par laquelle nous avons vu que le français s'est progressivement imposé en Bretagne. S'il est déjà réducteur d'analyser sous le simple angle d'une "domination" le rapport entre français et breton, il l'est encore plus de considérer que les militants "domineraient" les autres locuteurs, qui se sont en partie détournés du breton et qui peuvent n'avoir que très peu l'occasion d'être le breton des premiers.

cf. p. 629

Ainsi, non seulement il semble réducteur d'expliquer la transition linguistique par un simple rapport de "domination", mais de plus, lorsque l'on prend malgré tout en compte l'asymétrie

des relations entre différents types de locuteurs, on constate qu'elle ne s'applique pas sous les mêmes rapports dans les relations entre français et breton et dans celles entre les différents usages du breton, ce qui ne permet pas de concevoir le parallélisme nécessaire à l'application d'une notion comme celle de "diglossie enchâssée".

13.4.1.6 "Néo-bretonnants" et "locuteurs natifs"

La notion de "néo-bretonnants" est relativement courante dans la littérature concernant l'hétérogénéité des profils de locuteurs du breton. Il convient dans un premier temps de distinguer entre deux sens possibles qu'elle peut recouvrir :

"Néo-locuteurs" du breton, c'est-à-dire locuteur ayant appris depuis peu le breton, par opposition à ceux qui seront nommés "natifs" ou "*native speakers*".

Locuteurs d'un "néo-breton", c'est-à-dire parlant une langue inventée récemment, par opposition à une langue à laquelle un attribuerait des usages plus anciens.

Ces deux dimensions sont parfois liées dans les discours, dans la mesure où la pratique d'un breton dit "récemment inventé" se trouve être celle apprise dans les cours, et inversement, le breton que certains descripteurs décriront comme relevant d'une pratique ancestrale sera aussi celui qui se transmet oralement dans l'enfance⁶³. Néanmoins, il convient de distinguer ces deux significations possibles. Quoi qu'il en soit, nous pourrions pointer trois raisons qui nous pousseront à ne pas adopter une opposition entre des locuteurs dits "natifs" et d'autres affublés d'un préfixe "néo-" ("néo-bretonnants", "néo-bretonnants", locuteurs du "néo-breton", etc.) :

Premièrement, cette distinction repose bien sur une propriété souvent pertinente pour dans la différenciation des profils de locuteurs, à savoir l'âge d'apprentissage, mais elle met celle-ci en avant, au détriment d'un ensemble d'autres propriétés qu'il faudrait pourtant également prendre en compte : engagement militant, rapport scriptural et décontextualisé à la langue, contextes de pratique du breton, etc.

Deuxièmement, la distinction ne permet pas de fournir un critère infaillible dans la définition des types de locuteurs : un enfant qui serait élevé en breton par des parents, militants ou non, qui ont appris en cours, ou bien un autre placé dès les premiers âges dans une crèche en breton comme *Divskouarn* aurait appris la langue dès ses plus jeunes années, et pourtant l'usage linguistique qu'il y apprend différera tout autant de celui d'un locuteur que l'on nomme "natif" que celui d'un apprenant plus âgé. De même, il existe quelques personnes qui, à l'instar des "établis"⁶⁴, ont choisi, après une formation scolaire, d'aller apprendre le breton auprès des locuteurs de la campagne, en travaillant dans les champs, et en pratiquant le "collectage"⁶⁵ auprès des personnes âgées : ces locuteurs, bien que pouvant être qualifiés de "néo-"locuteurs au sens où ils ont appris à l'âge adulte, partageront pourtant un ensemble d'usages linguistiques et de rapports à la langue qui n'auront rien à voir avec les apprenants issus des stages, cours du soir et par

63. Le n° 231 de l'*International Journal of the Sociology of Language* (janvier 2015) contient un ensemble de contributions renvoyant à la notion de "néo-locuteurs".

64. On nomme ainsi les intellectuels communistes qui, dans les années 68, s'engagèrent pour travailler dans les usines. cf. LINHART 1978

65. C'est ainsi que l'on nomme les pratiques consistant à interroger des personnes âgées pour recueillir auprès d'elles des manières de parler, souvenirs d'enfance, chansons, etc.

correspondance. L'âge d'apprentissage n'est donc un critère qui ne vaut que globalement, et ne peut prétendre à une précision descriptive (WMFFRE 2004 : 151).

Troisièmement, et il s'agit de la raison principale, l'usage du préfixe "néo-" implique déjà un certain positionnement concernant les valorisations temporelles présupposées. En effet, l'opposition entre locuteurs dits "natifs" et "néo-locuteurs" ou "néo-bretonnants" est généralement employée par des descripteurs engagés dans la valorisation du premier type de locuteurs. Le préfixe "néo-" permet alors d'introduire une valorisation de type PR- dans la description, en rattachant l'usage ainsi décrit à une forme d'artificialité, par opposition à l'authenticité rassurante de locuteurs estimés plus fiables car ayant un rapport "natif" à la langue. Notre positionnement ne nous permet donc pas de reprendre directement ce terme, en revanche, il est possible d'analyser les valorisations temporelles que son emploi suppose.

cf. p. 681

cf. p. 25

*
* *

Un tel examen de certaines notions utilisées pour rendre compte des clivages entre les locuteurs ne prétend pas être un relevé exhaustif de tous les termes employés à cette fin, car on en trouverait un grand nombre d'autres. Par exemple, Pêr DENEZ a parlé de « *paléo-bretonnants* » (DENEZ 1992) pour opposer une valeur PA- au PR- introduit par la notion de "néo-bretonnants". On trouve aussi les intellectuels militants décrits comme pratiquant un breton "unifié", "littéraire", ou encore "breton KLT" ou "breton *peurunvan*" : ces deux dernières dénominations impliquent ainsi à la langue entière une catégorisation qui sert au départ à nommer des conventions orthographiques⁶⁶. Par ailleurs, chacune de ces classifications a pour difficulté de faire reposer l'opposition sur un critère, effectivement pertinent pour une séparation globale, mais qui ne permet jamais à lui seul de rendre compte de la complexité des dimensions en interaction : âge des locuteurs au moment de la description, au moment de leur apprentissage, mode d'apprentissage, type de breton qu'ils pratiquent, rapport à la langue, pratique des usages écrits et valorisés, etc. Chacun de ces critères est effectivement pertinent pour rendre compte d'un certain nombre de clivages, mais difficile à faire valoir lorsqu'il est pris *seul* pour rendre compte d'un ensemble complexe de dimensions qui se trouvent toutes entremêlées. Aussi, la caractérisation que nous devons proposer de l'écart entre les différents groupes de locuteurs devra-t-elle répondre à deux exigences : **premièrement**, correspondre à l'objectif explicatif que nous visons, à savoir, pouvoir rendre compte des désaccords sur la langue, **deuxièmement**, ne pas véhiculer de valorisations présupposées en faveur de l'un ou l'autre des profils de locuteurs, **troisièmement**, permettre de rendre compte d'un faisceau de propriétés convergentes, mais dont aucune ne suffirait à elle seule

66. Steve HEWITT avait quant à lui proposé une classification qui ne portait pas sur les *formes* linguistiques, mais sur les *rapports* à la langue : il opposait ainsi une démarche « *elitist* » et une autre « *populist* » (HEWITT 1977b : 12-14, voir aussi pp. 37-47 pour les discussions sur le lexique). Ce décalage de point de vue a lui aussi un intérêt, et touche certains discours effectivement présents dans les différents profils, néanmoins il contient aussi une connotation axiologique évidente (rappelons que le terme "populist" en anglais est plus éloigné de la connotation de démagogie qu'en français). Iwan WMFFRE, en considérant qu'une expression comme "natural speakers"⁶⁶ pourrait convenir pour désigner ces locuteurs, renvoie par-là les autres locuteurs dans une certaine forme d'artificialité (WMFFRE 2004). Malgré ce point, sa caractérisation des divergences entre les types de locuteurs demeure assez proche de celle que nous fournirons plus loin.

pour décrire les clivages observés. Pourtant, il faudra aussi éviter de constituer des catégories enfermantes qui prétendraient réduire la complexité des parcours de chacun à quelques grands traits supposés partagés par tous les membres d'un groupe délimité.

13.4.2 Singularités et classifications

Alors que nous avons présenté longuement les difficultés des classifications traditionnelles lorsqu'elles portent sur les *usages* linguistiques, on peut constater que ces mêmes difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de classer des *locuteurs* : il n'est donc pas question de reproduire à leur sujet les travers méthodologiques critiqués au début de cette thèse, en les classant au sein de *groupes* supposés *homogènes* et dont les frontières seraient *bien délimitées*. Cette précaution devra valoir également lorsque l'on tentera de présenter les *descripteurs* de la langue, c'est-à-dire ceux qui tiennent des discours à son sujet. On pourrait trouver tout un tas d'exemples d'auteurs ou de lexicographes qui ne rentreraient pas dans les dichotomies pratiques servant à ranger les locuteurs ou les positions sur la langue : qu'il s'agisse de Loeiz HERRIEU, « *er barh labourer* » ("le barde laboureur"), d'Añjela DUVAL, elle aussi poétesse-paysanne, de gwalarnistes comme Jakez RIOU ou Youenn DREZEN pourtant aussi reconnus pour utiliser dans les ouvrages des expressions issues de pratiques orales quotidiennes⁶⁷, chacun de ces scripteurs-descripteurs déborderait sur les découpages schématiques qui prétendraient classer les locuteurs. Dans l'absolu, il faut parvenir à rendre compte du fait que chaque locuteur peut faire varier son *ethos* en fonction des nécessités contextuelles du propos spécifique qu'il tient à chaque moment : pour chaque question posée et selon chacun des contextes où elle l'est, il peut s'avérer plus ou moins stratégiquement pertinent de se présenter de telle ou telle manière, d'insister sur un rapport d'opposition qui serait négligé ailleurs, etc. De plus, les locuteurs peuvent, au sein d'un même discours, manier des schémas de valorisation opposés, au sein d'un propos où cette bipolarité n'est pas présentée comme contradictoire : alors que nous avons vu que les auteurs du XIX^e siècle peuvent se présenter à la fois comme "modernistes" et "conservateurs", et la langue qu'ils promeuvent, à la fois comme "authentique" (PA+) et "moderne" (PR+), nous verrons également les différentes positions manier de la même manière des valorisations opposées qui leur permettront de récupérer le bénéfice rhétorique d'un double positionnement, dès lors qu'ils parviennent à les concilier.

cf. 1.1

cf. p. 647

Et pourtant, s'il n'est pas possible d'accorder un trop grand crédit théorique à la valeur descriptive de notions qui prétendraient classer des "groupes" de locuteurs, il n'est pas possible non plus de refuser toute théorisation visant à rendre compte des grandes tendances régissant l'hétérogénéité des locuteurs au nom d'un relativisme généralisé qui s'interdirait de percevoir les grandes lignes au profit des petites variations. La nécessité d'une telle prise en compte s'explique par deux raisons :

Les mouvements sociaux globaux : même lorsque la singularité d'un locuteur lui permettrait potentiellement de vouloir viser des publics variés, il demeure obligé de se positionner au sein d'un contexte historique et social qui a produit un clivage global au sein des locuteurs. C'est ainsi que plusieurs auteurs ont proposé des tentatives de conciliation ratées entre différents profils de locuteurs.

67. Voire de Roparz HEMON, qui utilisait parfois le pseudonyme de "A. BRENN" dans *Gwalarn* pour critiquer des avis qu'il défendait sous le pseudonyme plus connu "Roparz HEMON" (BRENN 1930, BRENN 1932, HUPEL 2010 : 218–221).

On observe cette influence des tendances générales dans le cas d'une revue comme *Dihunamb* ("Réveillons-nous"), lancée par Loeiz HERRIEU : alors que celle-ci était au départ destinée à un public rural⁶⁸, elle en vint progressivement à devoir se positionner au sein du clivage naissant entre les ruraux (qui se tournaient vers le français), et les intellectuels militants, plus intéressés par le contenu d'un *Gwalarn* voulant faire œuvre de littérature que par une revue qu'ils pouvaient juger par trop passiste, prosaïque, et tournée vers le monde rural :

« Mais ses responsables furent, après 1919, pris dans une double contradiction : d'une part, la connaissance du français avait fait des progrès considérables dans la paysannerie, réduisant à sa plus simple expression le public monolingue ; d'autre part, la radicalisation du mouvement bretoniste à partir de la fondation du journal "Breiz Atao" (1919) et de la revue élitiste *Gwalarn* (1925) entraînait les responsables de *Dihunamb* dans une voie qui les éloignait de la plus grande part de leurs lecteurs (peu touchés par le séparatisme) et de la ligne prudente des autorités catholiques. La création en 1929 d'un supplément littéraire, destiné à satisfaire à la fois le public populaire et le public militant, ne permit pas à *Dihunamb* de trouver une position d'équilibre. De plus en plus marquée par les pratiques linguistiques de l'école gwalarniste, ce qui était à la fois le résultat et la cause de l'érosion de son noyau de lecteurs paysans, *Dihunamb* vit lentement décroître son influence. On peut penser que les événements de 1944 ne firent qu'achever brutalement une évolution qui était de toute manière parvenue presque à son terme, victime d'un phénomène qui la dépassait de beaucoup : le renversement socio-linguistique des campagnes du Morbihan bretonnant. » LE DÛ et LE BERRE 1980 : 29

Pourtant, *Gwalarn* eut le même problème, dans le sens opposé, si l'on considère l'échec de sa tentative d'introduire un supplément à visée populaire, proposant des contes et des textes simples sur des sujets légers, *Kannadig Gwalarn* ("bulletin de *Gwalarn*") : le supplément ne paraîtra qu'entre mars 1932 et juillet 1933, et Erwan HUPEL interprète son manque de succès par une méconnaissance du milieu visé par HEMON, ainsi qu'un ton parfois condescendant envers les milieux populaires (HUPEL 2010 : 274-278). Il en ira de même pour sa tentative d'introduire un breton simplifié, le *brezoneg eeun*, qui recevra un accueil sceptique de la part des intellectuels militants :

« La ligne dure du "gwalarnisme" qui en était restée au manifeste de 1925 est dubitative. Meven MORDIERN estime qu'une politique de relève linguistique ne peut être le fait que d'une élite intellectuelle d'où l'inutilité de faire ce genre de démarche pour se rapprocher de personnes qui ont une moindre connaissance de la langue. Remon JESTIN reproche à Roparz HEMON d'avoir préféré plusieurs mots français aux mots bretons (*lamp* plutôt que *kleuzeur*, *fourmaj* plutôt que *keuz*, ...) » *ibid.* : 273

Les identifications discursives : quand bien même la biographie de chaque auteur, lexicographe, militant, pourrait révéler des subtilités toujours intéressantes qui souligneraient les complexités de son positionnement, on observe que les débats sur le breton ont eux-mêmes tendance à présenter la situation sous la forme d'une opposition tranchée entre deux tendances. C'est ainsi qu'il convient de prendre en compte les processus discursifs de "dichotomisation" et de "polarisation", mobilisés par Ruth AMOSSY dans l'analyse des polémiques, et leurs effets performatifs : quand bien même les questions traitées

cf. p. 30

68. « Destinée, surtout pendant ses premières années, à un public paysan, en général pauvre et peu instruit, elle contenait des textes très variés, brefs, simples, qui visaient plus à habituer les lecteurs au vannetais écrits — encore très peu répandu — qu'à laisser à la postérité d'immortels chefs-d'œuvre. Cette variété s'observe dans presque chaque numéro : contes, fables, chansons, poèmes, proverbes, devinettes, mais aussi recettes de cuisine, conseils se rapportant aux travaux agricoles, à la vie quotidienne, à l'hygiène, représentent l'aspect distractif et utilitaire de la revue. » (LE DÛ et LE BERRE 1980 : 27)

impliqueraient plusieurs domaines entremêlés et mobiliseraient des acteurs aux profils les plus variés, leur traitement polémique aboutit progressivement à ce que les différentes singularités se regroupent autour de réponses communes malgré la diversité de leurs profils (c'est la "polarisation") et à ce que les antagonismes se trouvent progressivement cristallisés sous la forme d'une opposition "pour / contre" (c'est la "dichotomisation") : ces mouvements dessinent donc des divisions simplifiées au sein desquelles les protagonistes eux-mêmes en viennent à se reconnaître et s'identifier.

Ainsi, s'il ne faut pas investir une véracité trop grande au sein des catégorisations généralisantes, il semble néanmoins difficile de s'en passer totalement, dans la mesure où elles rendent compte de phénomènes par rapport auxquels les locuteurs se positionnent. Pour résoudre une telle difficulté, il nous semble qu'une piste de solution réside moins dans la proposition de tel ou tel découpage qui se prétendrait plus exact qu'un autre, que dans la *valeur assignée* aux découpages présentés. Nous avons besoin de notions qui rendent compte des grandes lignes se dessinant dans les oppositions entre les groupes de locuteurs et de descripteurs de la langue, sans néanmoins accorder à ces notions un crédit trop grand par lequel on prétendrait enfermer la totalité et la complexité de chaque démarche singulière. Or, il se trouve que c'est précisément le rôle que Max WEBER attribue au statut d'"idéal-type" pour certaines notions descriptives : une notion théoriquement construite en tant qu'"idéal-type" permet de *dégager les grandes lignes* de certaines oppositions sociales, en construisant la théorisation fictive de certains individus regroupant un ensemble de propriétés tenues pour représentatives de tel ou tel profil, alors même que l'on sait pertinemment qu'*aucun sujet* réellement existant ne partage la totalité de ces propriétés, et qu'*aucune de ces propriétés* n'est portée de manière univoque par la totalité des sujet qui s'y trouveront rangés.

« On obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes isolés, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre, par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. » M. WEBER 1904–1917 : 181

Néanmoins, le recours à des idéaux-types permet de dégager des grandes tendances globales, et de fournir ainsi une certaine visibilité au sein de la complexité des données observées. Il s'agit d'une *simplification* dont le chercheur est en permanence conscient, et qui oriente simplement des descriptions plus précises par rapport à des grandes lignes qui ont d'abord été ébauchées :

« Si l'on veut penser quelque chose d'univoque sous ces termes, la sociologie est obligée d'élaborer de son côté des types ("idéaux") "purs" de chacune de ces sortes de structures qui révèlent alors chacune pour soi l'unité cohérente d'une adéquation significative aussi complète que possible, mais qui, pour cette raison, ne se présentent peut-être pas davantage dans la réalité sous cette forme pure, absolument idéale, qu'une réaction physique que l'on considère sous l'hypothèse d'un espace absolument vide. Ce n'est que sur la base de ce pur type ("idéal") qu'une casuistique sociologique est possible. » M. WEBER 1922 : 49

Pour rendre compte du *statut* accordé aux découpages ainsi proposé, nous privilégierons donc des notions comme "profils" ou "tendances" de locuteurs ou descripteurs, plutôt que celles de "groupes" ou d'"ensembles" : les premières soulignent davantage le fait que ces classifications sont construites théoriquement, et n'ont de valeur que globale, alors que les secondes donnent l'impression de proposer des délimitations que l'on considérerait comme *existantes dans le monde réel*. Il est plus facile de restituer la singularité d'un positionnement par rapport à un "profil" ou

à une "tendance" généraux que de se demander s'il fait partie ou non d'un "groupe" ou d'un "ensemble", cette seconde manière de présenter la question acceptant moins facilement les écarts de degré (il est difficile de faire "à moitié" partie d'un "groupe" ou d'un "ensemble").

Par ailleurs, le recours à des notions traitées en tant qu'idéaux-types permet également de *grossir volontairement les traits* des divergences observées : en effet, à partir du moment où l'on a conscience qu'un "idéal-type" n'est qu'un moyen pratique pour éclairer des disparités générales, mais n'a aucune prétention à décrire directement la réalité, on peut s'autoriser à élaborer théoriquement des profils *univoques* et *complets* des différentes tendances. En sachant très bien qu'aucune personne ne correspondra jamais entièrement à une telle définition idéal-typique, on ne risque pas de déformer les observations pour les faire correspondre à ces portraits dont le statut fictionnel est assumé ; en revanche, la possibilité de proposer une présentation exacerbée de chaque tendance renforcera les repères à partir desquels pourront être analysés les cas concrets dans leur subtilité et leur singularité. Pour bien marquer une telle différence, nous présenterons entre guillemets les catégories construites en tant qu'idéaux-types : en écrivant <les "bretonnants">, <les "bretonnantistes">, <les "brittophones">, les <discours "refondateur"> et <"continuiste">, nous souhaitons montrer que nous avons conscience en permanence du fait que ces notions désignent des constructions théoriques *a priori*⁶⁹ qui ne servent qu'en tant qu'axes d'orientation pour l'observation des productions concrètes.

13.4.3 Profils de locuteurs et profils de descripteurs

Une dernière précaution à prendre en compte dans notre classification réside dans le fait que, si les évolutions sociales ont bien engendré un clivage global entre des profils de locuteurs, et si celui-ci peut expliquer les désaccords exprimés au sujet de définition du breton, il demeure que l'hétérogénéité *entre les locuteurs* ne se superpose pas à celle existant *entre les descripteurs* du breton. En effet, dans la mesure où les débats concernent le lexique, l'étymologie, l'orthographe, ou plus globalement un certain degré de "correction" des formes linguistiques, ils nécessitent un certain nombre de dispositions qui sont essentiellement partagées par les locuteurs nourrissant un rapport savant envers la langue, ce qui en exclut la part de ceux qui la pratiquent au quotidien.

« Quant au monde rural breton, objet passif d'une représentation qui s'élabore sans lui, il reste lui aussi étranger à cette représentation diffusée essentiellement par des textes imprimés auxquels il n'a pas accès. » BERTHO 1980 : 60

On peut mentionner plusieurs raisons qui expliquent globalement l'absence de certains locuteurs dans les débats linguistiques :

Le simple intérêt pour le breton : une des premières raisons pour lesquelles un grand nombre de locuteurs ne s'engagent pas dans des débats à propos du breton réside en ce qu'ils ne voient plus d'intérêt véritable à sa pratique, pour les raisons que nous avons exposées plus haut et qui ont poussé une certaine génération à se tourner vers le français. Certains ne parlent plus breton, ou rarement, et ne voient pas d'intérêt spécifique à discuter des formes à tenir pour "bonnes" ou "mauvaises".

69. Si l'on distingue bien l'ordre d'élaboration théorique au fil d'un travail de recherche et l'ordre linéaire de présentation dans le document qui en rend compte, alors on peut considérer que les idéaux-types ne sont *a priori* que dans le *second* sens : si nous les exposons ici *avant* la présentation empirique des paratextes de dictionnaires du XX^e siècle, ces catégorisations constituent déjà un *résultat* et non un *point de départ*, au sens où elles ont été élaborées progressivement, au fil de la confrontation avec ces matériaux, et des différentes lectures.

Les domaines d'usage du breton : un grand nombre de questionnements contemporains à propos du breton surgiront à partir du moment où certains décident d'exporter l'usage de la langue dans les domaines du monde intellectuel. Ce n'est qu'alors que se pose la question de savoir comment l'on traduit des mots comme "exponentielle", "analepse", "herméneutique", ou "microprocesseur" en breton. Les locuteurs qui pratiquent la langue au sein d'usages oraux quotidiens et qui n'ont pas l'ambition d'évoquer ces domaines en breton (soit qu'ils les évoquent en français, soit qu'ils ne le fassent pas du tout) peuvent ainsi ne pas être mis au courant de l'existence de tels débats.

Le rapport décontextualisé envers la langue : comme nous l'avons déjà dit, seul un rapport "scriptural-savant" envers la langue permet de se poser la question du caractère plus ou moins correct de telle ou telle forme linguistique. On ne peut s'engager dans ces débats que pour autant que l'on dispose d'un positionnement *réflexif* envers la langue, au sein duquel les formes linguistiques sont observées par un regard *décontextualisé*, prises *pour elles-mêmes*, et non par rapport à leur efficacité communicative au sein d'un contexte donné⁷⁰. Nous avons par exemple observé que ce sont les intellectuels émergeant au XIX^e siècle, qui, en instaurant un rapport normatif envers la langue, en viennent à juger rétrospectivement comme formes incorrectes les usages de leurs prédécesseurs qui nourrissaient un rapport plus pratique à la langue et dont la phrase « *Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin* » (CHÂLONS 1723 : IV), pouvait résumer la démarche⁷¹. On peut considérer que c'est par un décalage analogue que seuls les militants intellectuels bretons se poseront la question de vouloir définir une forme correcte par rapport à laquelle les autres pourront être décrites comme déviantes, alors que beaucoup d'autres locuteurs se contenteront d'un expéditif « *N'eo ket memes brezhoneg!* » ("C'est pas le même breton").

cf. p. 695

L'érudition : outre ma *manière d'aborder* la langue ou de s'y rapporter, il faut encore mentionner que les débats nécessitent la mobilisation de certaines connaissances érudites : il n'est pas possible à n'importe quel locuteur de savoir s'il y a lieu ou non de distinguer graphiquement une fricative vélaire sourde et une voisée, ou de discuter l'étymologie d'un lexème.

La connaissance des canaux de diffusion : comme nous l'avons évoqué, il est fréquent que les protagonistes d'un débat expriment leurs positions au sein de *leurs propres canaux de communication*, qui se trouveront donc diffusés auprès de personnes ayant des positions globalement similaires aux leurs. Dans certains cas, les lieux où se diffusent les discussions concernant la langue bretonne, bien que potentiellement accessibles à n'importe qui, toucheront en fait le public qui est *informé de leur existence* et *intéressé à leur consultation*. Des revues de promotion de la langue bretonne, de description linguistique, ou de création littéraire en breton, comme *Al Liamm*, *Hor Yezh*, *Al Lanv*, ou *Gwalarn* en son temps, sont ainsi connues d'un public essentiellement composé de

cf. p. 31

70. La notion d'"*entextualization*" (SILVERSTEIN et URBAN 1996) pourrait sûrement être aussi mobilisée ici pour rendre compte de tels processus.

71. À propos des débats concernant les origines du breton au XIX^e siècle, Erwan CHARTIER-LE FLOCH constate d'ailleurs que la question est traitée essentiellement par des intellectuels : « *Remarquons simplement que ces débats entre érudits d'un côté comme de l'autre ne touchent qu'une minorité de personnes, l'immense majorité des Bretons n'en n'ayant [sic] pas connaissance.* » (CHARTIER-LE FLOCH 2013 : 97).

militants, d'enseignants, d'écrivains, de linguistes, etc.⁷². Beaucoup de locuteurs ne participent pas aux débats sur la langue, tout simplement parce qu'ils ne connaissent pas les endroits où ceux-ci ont lieu. Il en va de même pour les débats se manifestant dans les paratextes de dictionnaires, qui ne sont pas lus par tout le monde (il est plus fréquent de consulter un dictionnaire pour y chercher un mot), et *a fortiori* écrits par un public encore plus restreint.

La confiance en soi : quand bien même un locuteur serait-il disposé envers la langue de telle manière à s'engager dans les débats, disposerait des mêmes moyens de description pour entrer au sein de ce débat d'érudits, et connaîtrait les lieux où se diffusent ces débats, encore lui faut-il oser s'y engager et prendre le risque d'entrer dans un désaccord avec des grands noms aux positions prestigieuses au sein du mouvement.

La sélection au sein des publications : enfin, il se peut que certains textes ne soient pas acceptés par la revue à laquelle ils seraient proposés, ou que certains ouvrages, dont les dictionnaires, soient refusés par des éditeurs, etc. En général, cette étape de la "censure" proprement dite est rarement nécessaire, tant les obstacles précédents ont déjà contribué à écarter un bon nombre de locuteurs de ces débats.

Pour toutes ces raisons, il existe une *non-concordance* entre la répartition des locuteurs et celle des descripteurs du breton, dans la mesure où une partie des locuteurs ne participe pas au débat sur la langue, qui demeurent bien souvent une question d'intellectuels. Certains ont pu considérer ce décalage comme un argument en lui-même, pour remettre en question la légitimité à parler *au nom du peuple* de participants au débat qui demeurent, quant à eux, des intellectuels :

« [...] comme dans la plupart des cas, le débat est un débat entre élites. Les représentants de la langue populaire qui ne sont jamais que leurs propres et uniques mandataires (quand bien même font-ils voter leur grand-père, leur oncle, leur mère. . . , certifiés locuteurs de naissance pour étayer leurs thèses) regrettent une démarche incapable de rencontrer l'assentiment général mais estiment en même temps que l'assentiment général allait quoi qu'il en soit vers la langue française. » HUPEL 2010 : 230

Pour notre part, nous nous contenterons de devoir prendre en compte ce décalage, qui nous obligera à proposer une double classification : **d'un côté**, les profils des *locuteurs* du breton, **de l'autre**, celui des *descripteurs* de la langue. Au sein du premier classement, nous pourrions distinguer entre eux, **premièrement**, les locuteurs ayant appris un usage local du breton, à l'oral dans un contexte familial, et étant progressivement passés au français, **deuxièmement**, ceux qui se sont engagés dans son apprentissage au sein d'une démarche militante, et **troisièmement** ceux qui ont appris au sein des institutions d'enseignement qui ont émergé mais qui ne se situent pas forcément eux-mêmes dans un positionnement militant. Par contre, lorsqu'il s'agira de prendre en compte les positions qui émergent dans les débats à propos du breton, les premiers locuteurs ne seront pas pris en compte. Il faut noter que le troisième profil de locuteurs peut se trouver moins engagé dans ces débats, dans la mesure où il a pu lui être enseigné une version du breton comme relevant de "l'évidence" : les élèves scolarisés, ou les apprenants adultes, sont

72. Nous ne connaissons pas à ce jour d'étude sociologique détaillée concernant le public de ces différentes revues. On peut en avoir un aperçu en consultant la rubrique des *remerciements* pour les *dons* d'argent opérés chaque mois par certains : outre le phénomène, déjà significatif en lui-même, consistant à donner de l'argent à une revue dont le nombre d'abonnés est trop restreint par lui-même, on retrouve souvent, dans les noms publiés des bienfaiteurs, des figures connues au sein du microcosme de l'*emsav*, écrivant elles-mêmes en tel ou tel endroit.

parfois moins conscients des clivages entre différentes formes du breton, dans la mesure où ce qui leur a été enseigné a souvent été présenté comme "le" breton⁷³. Par conséquent, la répartition des différentes positions défendues au sein des débats sur le breton s'opérera essentiellement *au sein* de la catégorie des locuteurs lettrés, engagés dans une certaine démarche de défense ou de valorisation des usages linguistiques nommés "breton"⁷⁴. Ainsi, pour toutes les raisons mentionnées plus haut, allons-nous présenter **dans un premier temps** quelques notions visant à rendre compte de la répartition des locuteurs engendrée par les évolutions historiques que nous avons décrites, et nous nous contenterons **ensuite** de brosser rapidement une caractérisation générale des positions défendues, dans la mesure où ce second point sera traité de manière détaillée dans les deux chapitres suivants.

13.4.3.1 Proposition de répartition des profils idéaltypiques de locuteurs

Pour proposer une répartition des différents profils idéaltypiques de locuteurs du breton, nous partirons des remarques formulées à partir de la présentation des classifications déjà existantes, qui nous ont permis de clarifier ce que nous cherchons à mettre en valeur et de trouver quelques distinctions. Nous nous appuierons également sur l'évolution historique que nous avons tracée. Par ailleurs, il existe depuis quelques années un débat concernant le nom à donner aux locuteurs du breton ("bretonnants" vs. "brittophones") : nous choisirons d'en subvertir l'orientation, et plutôt que de déclarer quel nom serait le plus approprié, nous tiendrons ce débat pour révélateur des clivages existants, et proposerons donc d'utiliser la diversité des noms proposés pour rendre compte du clivage entre les locuteurs. Si l'on résume les grands mouvements socio-historiques traités au sein des premières sections de ce chapitre, nous pouvons dégager schématiquement trois profils de locuteurs que ces changements auraient produit :

Premièrement, les locuteurs les plus nombreux, qui pratiquaient d'abord le breton dans leur environnement familial, et que les évolutions sociales et économiques propres au XX^e siècle ont progressivement fait se diriger vers une transmission du français à leurs enfants. *cf. p. 712*

Deuxièmement, des locuteurs souvent issus de milieux intellectuels ou favorisés et vivant dans des cadres urbains, qui connaissaient déjà le français à partir d'une érudition scolaire, et se sont voués au breton en raison d'un engagement personnel, alors même que leur entourage semblait favoriser une simple pratique du français érudit, langue valorisée et qu'ils maîtrisaient bien. *cf. p. 729*

Troisièmement, des élèves ou apprenants formés par l'intermédiaire des structures insti- *cf. p. 741*

73. Certaines formes du breton peuvent être enseignées en cours, mais il s'agira essentiellement de la variété dialectale, où seront présentées des "variantes" possibles par rapport à un usage devenu la "norme" (cf. p. 673). S'il n'est pas possible de généraliser car la présentation dépend de chaque enseignant, les contraintes inhérentes à une situation d'enseignement *de* la langue en temps limité ont pour conséquence qu'il est souvent difficile en cours d'aborder un grand nombre de propos *sur* la langue, qui par ailleurs viendraient encore complexifier un apprentissage. De plus, former des apprenants à l'usage auquel on adhère constitue une situation de pouvoir relativement stratégique, et il est possible que les enseignants convaincus ne souhaitent pas prendre le risque de sensibiliser leurs apprenants à des postures potentiellement concurrentes.

74. Il ne faudra pourtant pas penser que tous les protagonistes du débat sur le breton ont appris la langue sur le tard, auquel cas l'on ne comprendrait pas un certain nombre des débats qui se jouent. Beaucoup des tenants de l'approche que nous nommerons "continuiste" (cf. 15) auront eu l'occasion d'apprendre un usage local de la langue dans un contexte familial, mais l'auront ensuite également étudiée au sein d'une formation plus savante. C'est ce positionnement particulier qui leur permettra de discuter *avec* des intellectuels militants tout en défendant un usage *différent* de celui de ces militants.

tutionnelles mises en place par les militants : comme ces derniers, ils ont généralement appris le breton à partir d'une connaissance scolaire du français, mais contrairement à ces derniers, ils ne partagent pas forcément un engagement militant aussi fort en faveur de la langue.

Une telle répartition regroupe au sein du premier profil des locuteurs qui se sont situés à différents moments de la transition linguistique : ceux qui ont commencé par être monolingues en breton et durent apprendre le français, ceux qui maîtrisèrent les deux registres et n'en transmirent qu'un à leurs enfants, ceux qui entendirent du breton chez eux mais n'étaient pas capables de le parler. Ces distinctions seraient importantes pour une étude qui s'intéresse essentiellement à l'évolution des conditions de pratique de la langue, elles ont à ce titre été justement opérées par des auteurs qui étudièrent ces questions (FAVEREAU 1991a, L. LAURENT 1994, BROUDIC 1995, KERGOAT 1999). Néanmoins, elles ne sont pas opérantes pour notre questionnement, dans la mesure où l'évolution des conditions de pratique de la langue ne nous intéresse que dans la mesure où elle permettra de rendre compte des désaccords étudiés dans les prochains chapitres. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, un ensemble de raisons font que ces locuteurs ne participent généralement pas eux-mêmes aux débats sur la langue, mais se trouvent représentés par d'autres, en l'occurrence, des intellectuels attachés à leurs pratiques orales dans leur diversité.

cf. p. 753

cf. p. 764

"bretonnant" / "bretonnantiste" : La question est donc de savoir comment nommer ces trois grands profils idéaltypiques que nous avons distingués. Concernant l'opposition entre les locuteurs ayant appris le breton dans leur famille avant de s'en détourner, et ceux qui l'apprennent plus tard au sein d'une démarche volontariste et engagée, il est possible de reprendre une première distinction à Fañch MORVANNOU, qui propose de réserver le terme répandu de "bretonnants" pour les premiers, et d'appliquer aux seconds celui de "bretonnantistes" :

« Le long combat pour la défense et la promotion de la langue bretonne a vu naître une catégorie nouvelle, l'escouade de ceux qui font profession de parler breton (ce qui implique de rejeter l'emploi du français chaque fois que la chose est possible), et qui s'appellent eux-mêmes les "bretonnants" (ar vrezhonegerien) ; on dit parfois les "bretonnantistes", qui est sans doute un terme meilleur, car les usagers native-speakers du breton sont aussi des bretonnants, mais en aucune façon des militants de la langue bretonne, ce que sont précisément les bretonnantistes : ces derniers font le choix d'apprendre le breton et de le parler, parce que tel est leur bon plaisir, parce que leur bonheur de vivre passe par là. » MORVANNOU 2010 : 17

On peut proposer quelques remarques concernant la formation morphologique des termes ainsi employés : le suffixe **-ant** de "bretonnant" maintient l'ambiguïté entre l'usage du terme comme adjectif (utilisable comme épithète dans "nous avons rencontré des locuteurs bretonnants", ou comme attribut dans "il est bretonnant"), ou comme participe présent du verbe "bretonner", qui a pu désigner le fait de parler breton, sous une forme péjorative (on en retrouve des occurrences chez Pierre-Jakez HÉLIAS). Au contraire, le suffixe **-iste** de "bretonnantiste" marque la dimension d'un engagement volontaire dans la pratique du breton, et la volonté d'en promouvoir l'usage⁷⁵

75. un peu plus loin, MORVANNOU ira jusqu'à comparer la démarche de ces "bretonnantistes" à la ferveur d'une conversion religieuse (MORVANNOU 2010 : 17-18).

"bretonnant" / "brittophone" : On lit depuis quelques années des positions opposées concernant la manière même de nommer les locuteurs du breton. L'alternative repose généralement sur une opposition entre le nom "bretonnants", d'usage de longue date, et celui de "brittophones", qui résulte d'une proposition plus récente. Bien qu'à ce jour il nous semble que la plupart des dénominations mobilisent le terme de "bretonnant", celui de "brittophone" se trouve promu par les institutions qui œuvrent pour présenter une image du breton qu'elles présentent comme moderne et rajeunie. C'est ainsi que l'*Ofis ar brezhoneg* (OPLB-OPAB) défend plutôt l'usage de ce second terme :

« **Brittophone ou bretonnant ?**

Les deux termes sont utilisés. L'Office Public de la Langue Bretonne recommande d'utiliser plutôt le terme de "brittophone" pour désigner les locuteurs de langue bretonne. En effet, le terme "bretonnants" a une acception qui d'une part peut être péjorative et surtout a de moins en moins trait à la langue elle-même (une personne ayant un intérêt très prononcé pour la culture ou la danse bretonne sera souvent qualifiée de "très bretonnante" par exemple).

Le terme "brittophone" est un terme neutre tout comme ses correspondants "francophone", "anglophone", "lusophone", etc. »⁷⁶

L'office en fait lui-même usage dans ses dénombrements :

« **Combien de personnes parlent breton ?**

D'après les chiffres de la dernière enquête de TMO-Régions publiés par Fañch BROUDIC, il y aurait 206.000 locuteurs en Bretagne. En tout, entre 335.000 et 350.000 personnes comprennent le breton. Selon cette enquête, il y a en pourcentage deux fois plus de brittophones chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans que de brittophones âgés de 20 à 39 ans.

Le département comptant le plus fort pourcentage de locuteurs est le Finistère : 20% de la population y était brittophone en 1999 et ce département regroupe à lui seul 50% de la population brittophone. »⁷⁷

Beaucoup de locuteurs ne sont pas concernés par ce débat, voire pas au courant de son existence, néanmoins on trouve un certain nombre d'auteurs (ceux que nous rattacherons plus loin à la démarche "continuiste") qui s'opposent à son usage, et défendent le terme "bretonnants", déjà utilisé depuis longtemps. On trouve un exemple parmi d'autres de cette opposition au tout début d'un ouvrage récent de Fañch BROUDIC :

cf. 15

*« Qu'est-ce qu'un bretonnant ? Ce terme va être beaucoup utilisé dans cette étude, puisqu'elle a précisément pour objet de déterminer combien et qui sont les bretonnants d'aujourd'hui. Je persiste à le préférer à **brittophone**, préconisé par certains depuis quelques temps, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que ce n'est pas le "**britton**" que nous parlons (et même si le breton est effectivement une langue brittonique), mais bel et bien le "**breton**". Ensuite et plus sérieusement, parce que la plupart des dictionnaires, à l'instar du Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, définissent le bretonnant comme étant quelqu'un "qui parle le breton". Enfin, parce que c'est dans cette acception que le mot est le plus généralement compris, même si des sens dérivés sont parfois entendus. » BROUDIC 2009 : 13*

Là encore, une analyse sémantique sommaire des différents morphèmes permet de rendre compte en partie des raisons du choix terminologique :

britto : En faisant directement référence à la "branche brittonique" au sein du "rameau celtique", ce morphème réactive d'emblée et en permanence le schéma d'originations interceltique qui émergea chez les premiers militants du XIX^e siècle, et qui constitue

cf. 8

76. http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php, lien vérifié le 23/02/2015.

77. http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php, lien vérifié le 23/02/2015.

un des piliers du militantisme jusqu'à aujourd'hui, d'une part, parce qu'il fournit les bases discursives d'une origination différenciée envers le français, d'autre part parce qu'il légitime la politique d'enrichissement lexical à partir d'appropriations "celtiques", et notamment galloises. Alors que l'argument "celtique" semble relativement peu opérant auprès de locuteurs de milieu rural, il semble au contraire constituer un fort levier de motivation pour une nouvelle génération bercée par les productions d'un interceltisme culturel apparu depuis quelques décennies.

cf. p. 366

-phone (ou sa forme allomorphe **-ophone**) : on pourrait considérer que ce terme désigne le rapport d'un locuteur à sa langue comme relevant d'une *compétence* à s'exprimer dans tel usage, plus que comme un *usage quotidien*. Ainsi, quelqu'un qui a été scolarisé en France et pratique le français quotidiennement peut être dit "anglophone", dans la mesure où le terme n'implique pas qu'il doive parler l'anglais au quotidien, mais uniquement qu'il dispose d'une *capacité linguistique* pouvant éventuellement être mise en valeur sur un marché linguistique⁷⁸. On comprend alors l'intérêt d'un changement de nom au sein d'une nouvelle démarche institutionnelle visant à promouvoir la *compétence linguistique* en breton comme un nouvel argument économique. La comparaison avec les termes "francophone", "anglophone", "lusophone" montre alors clairement l'alignement du rapport au breton, dans un contexte d'échanges mondialisés, par rapport aux autres langues qu'il peut être pertinent de faire figurer sur un *curriculum vitae*, par exemple.

cf. p. 740

Ce débat est intéressant à bien des égards, et notre objectif ici ne sera ni de l'étudier pour lui-même, ni de proposer des arguments en faveur de l'une ou l'autre des dénominations : au contraire, considérant que l'existence même d'un débat de nomination est révélatrice d'un clivage entre différents profils de locuteurs et de rapports au breton. De même que pour une norme linguistique, on comprendra alors que la possession du nom des locuteurs constituera un enjeu important dans la représentation publique de *ce qu'est* la langue bretonne, et l'on voit alors que ce débat pour les dénominations pourrait s'expliquer au sein du même cadre d'analyse que ceux qui portent sur le lexique, la grammaire, l'orthographe, etc. Pourtant, dans la mesure où ce débat mobilise quant à lui des catégories descriptives, on pourrait considérer qu'il serait plus intéressant de le subvertir, ou de l'exploiter, en utilisant la diversité des dénominations proposées pour décrire ce même témoignage dont leur conflit rend compte. C'est en partie ce que propose Fañch BROUDIC lui-même qui, après s'être engagé comme on l'a vu au sein du débat de dénominations, en vient à se demander si le terme de "brittophone" ne permettrait pas de rendre compte d'un profil de locuteurs différent de ceux qu'il étudie par ailleurs :

« Le nouveau sondage nous apprend à cet égard que 9 locuteurs sur 10 s'identifient d'emblée à l'un ou l'autre des quatre dialectes reconnus du breton. Ceux qui se reconnaissent dans le breton standard ou littéraire sont bien moins nombreux, mais le nombre en est probablement sous-estimé. Je me demande du coup s'il ne serait pas pertinent de reprendre le terme de "brittophone" (que j'ai pourtant écarté au début de ce livre) pour désigner les utilisateurs de ce breton normé considéré comme la variété H⁷⁹ de la langue. Le terme

78. Voir les analyses issues du courant de la "sociolinguistique critique" pour rendre compte de ce changement de rapport à la langue dans le contexte d'une valorisation économique des pratiques linguistiques en tant que "compétences" : HELLER 2002, CANUT et DUCHÊNE 2011.

79. Fañch BROUDIC situe sa description dans le cadre des théories de la "diglossie enchâssée". « Variété H » désigne donc une forme nommée "haute", ici un breton issu d'un rapport scriptural et véhiculé par les institutions, et « variété L » la diversité des usages oraux chez les locuteurs ruraux. Cf. p. 8 sur la diglossie, p. 508 sur son application au breton, p. 756 sur les "diglossies enchâssées".

"bretonnant" désignerait dans ce cas ceux qui continuent à en utiliser la variété L. » BROUDIC
2009 : 187–188

On pourrait donc proposer de se servir des deux termes, non en concurrence, mais dans un rapport de complémentarité, pour souligner une distinction entre différents profils de locuteurs : ainsi, en plus des termes de "bretonnants" et de "bretonnantistes" dont nous avons déjà présenté la signification, on pourrait donc ajouter "brittophones" pour désigner les locuteurs formés au sein d'une structure institutionnelle et qui ont appris le breton sans se situer pour autant dans une démarche d'engagement militant qui caractérise les "bretonnantistes".

"bretonnantiste" / "brittophone" : Il nous reste justement maintenant à approfondir la différence qui sépare les "bretonnantistes" des "brittophones". Si les uns comme les autres ont en commun de s'opposer aux "bretonnants" par un apprentissage du breton généralement tardif, et reposant déjà sur la connaissance du français et un rapport scriptural-savant à la langue, c'est dans le degré d'engagement qu'ils peuvent différer l'un de l'autre : nous avons ainsi vu qu'un locuteur engagé comme André LAVANANT pouvait se montrer réticent envers un usage du breton considéré comme "instrumental", dans la mesure où il ne visait pas la promotion de la langue elle-même, mais bien plutôt son usage *en vue d'une finalité qui lui est extérieure* : trouver un emploi dans les nouveaux secteurs faisant appel au breton, apporter une certaine convivialité dans des relations commerciales, améliorer une image de marque, etc.

cf. p. 750

Il serait bien sûr possible de distinguer encore d'autres subtilités au sein des profils d'apprenants, dans la mesure où les motivations et parcours biographiques de chacun diffèrent fortement. Par exemple, Hugues PENTECOUTEAU relève des discours de démarcation tenus par certains apprenants à propos d'autres apprenants, citant le cas de "Jules" :

« "J'en connais qui sont barrés là-dedans parce que voilà, comme d'autres feraient du surf. Des fois, il y a ce snobisme aussi. J'en connais qui sont assez snobs à ce niveau. Il y a vraiment un snobisme à s'intéresser aux Basques... Et puis, c'est pas des CAP boucher, c'est toujours des étudiants, c'est-à-dire des gens qui sont arrivés assez haut ou des gens assez cultivés." *Il se définit en s'opposant à ces jeunes nouveaux bretonnants, comme l'authentique à l'artificiel, la tradition à la mode, mais aussi un faible à un fort capital culturel légitime. Ici, un rapport "opportuniste" à la langue est dévalorisé, dans une lutte objective contre la domination culturelle légitime.* » PENTECOUTEAU 2002 : 100

Ainsi, dans la mesure où les classifications proposées visent à rendre compte des rapports à la langue, et non uniquement des modes d'apprentissage, on pourrait tout à fait classer Jules parmi les "bretonnants" dans le positionnement qu'il présente ici, bien qu'il soit un apprenant comme ceux dont il parle. C'est ici que le rapport à ces classifications en tant qu'"idéaux-types" et non en tant que *prétendant décrire le réel*.

*

* *

Si l'on récapitule donc les faisceaux de propriétés dégagés par chacun des profils idéaltypiques de locuteurs, on obtiendrait la caractérisation suivante :

"bretonnant" désignera un type de locuteur ayant généralement appris le breton dans sa famille, en milieu rural, l'ayant pratiqué essentiellement à l'oral, au sein de situations

quotidiennes tournées vers le monde domestique. Le rapport "oral-pratique" (au sens de LAHIRE 1993) de ces locuteurs les pousse à privilégier, dans les usages, ceux qui sont le plus propices à la communication au sein d'un contexte donné, et a donc pu pousser certains à migrer vers le français dans le cas d'un changement massif de contexte.

"**bretonnantiste**" désignera ceux des locuteurs qui entretiennent un rapport "scriptural-savant" envers la langue et qui se situent dans une démarche de militantisme. On pourra y inclure des locuteurs ayant d'abord été "bretonnants" ou "brittophones", mais ayant acquis un rapport érudit à la langue pour les premiers, ou un engagement militant pendant ou après l'apprentissage pour les seconds.

"**brittophone**" désignera la nouvelle catégorie des locuteurs ayant appris la langue par l'intermédiaire de cours et d'un rapport écrit, mais qui ne se situent pas dans un rapport militant envers celle-ci.

13.4.3.2 Proposition de répartition des profils idéaltypiques des positions défendues

Dans la mesure où nous avons vu qu'il était nécessaire de distinguer la typologie des locuteurs de celle des descripteurs, il nous faut maintenant rendre compte de la répartition des différentes *positions* défendues à propos du breton. Nous émettons l'hypothèse que c'est le clivage entre les profils de locuteurs qui rendra compte des positions exprimées dans les débats de définition du breton au XX^e siècle, mais quelques adaptations sont nécessaires pour passer de l'un à l'autre.

cf. p. 764

Premièrement, nous avons vu que les locuteurs que nous nommons maintenant "bretonnants" ne participent généralement pas aux débats. Cela n'empêche pas leurs intérêts d'être défendus, mais ils le sont par des intellectuels qui parlent alors en leur nom. Par conséquent, on pourrait commencer par remplacer, lorsqu'il s'agit des débats sur la langue, la notion de "bretonnants" par celle de "pro-bretonnants"⁸⁰.

Deuxièmement, nous avons également mentionné rapidement que les "brittophones", dans la mesure où ils se distinguent essentiellement de ceux que nous avons nommés "bretonnantistes" par leur absence d'engagement, ne participent pas vraiment non plus aux débats, dans la mesure où la forme qui leur est enseignée peut relever à leurs yeux d'une certaine forme d'évidence. Si jamais certains locuteurs s'engagent dans un militantisme en faveur du breton les poussant à discuter de ses différentes formes, alors ils seraient classés dans le profil idéaltypique des "bretonnantistes" en raison de ce même engagement.

Par conséquent, le débat se joue essentiellement au sein du profil que nous avons construit comme celui des "bretonnantistes", si l'on entend par-là des locuteurs qui manifestent un engagement suffisant envers la langue pour participer à des polémiques à son sujet, et qui disposent du rapport scriptural suffisant envers la langue pour formuler un avis métalinguistique

80. Ce terme est forgé par analogie avec les débats concernant la place des hommes au sein des discours féministes : certaines positions défendant que les hommes peuvent certes défendre des positions correspondant à celles du féminisme, mais, pour des raisons de point de vue, ne peuvent pas être dits eux-mêmes "féministes", la notion de "pro-féministes" est alors proposée pour rendre compte de la position d'un *sympathisant parlant pour d'autres*.

au sein des tribunes consacrées. Ceci ne signifie pas pour autant que tous les participants au débat auront appris la langue bretonne à l'âge adulte, mais seulement que tous disposent, en fin de compte, d'un bagage théorique suffisant. En particulier, certains descripteurs du breton peuvent ajouter une formation universitaire à une pratique du breton qui fut d'abord celle de "bretonnants", ce qui leur donnera les moyens de discuter, dans le langage et le milieu des militants et des savants, pour défendre une pratique qui n'est plus tout à fait la leur, mais à laquelle ils se sentent rattachés.

En raison de cette non-participation d'une partie des locuteurs envers les débats, nous pourrions donc distinguer, dans les discours sur le breton, deux grandes tendances, dont nous développerons les positions et les subtilités dans les chapitres suivants :

La tendance "refondatrice" : on peut considérer qu'il s'agit de celle de "bretonnantistes" qui n'ont pas été préalablement des "bretonnants".

La tendance "continuiste" : il s'agit de ceux des "bretonnantistes" qui valorisent les pratiques des "bretonnants", soit qu'ils aient d'abord été élevés dans ce milieu, soit qu'ils l'aient découvert après un premier apprentissage plus scolaire et écrit du breton. Quoi qu'il en soit, ces locuteurs ont en commun avec les "refondateurs" le bagage théorique et l'engagement qui leur permettent de participer aux débats (contrairement aux "bretonnants" eux-mêmes), mais s'en distinguent par ce qu'ils valorisent.

13.4.3.3 L'articulation entre locuteurs et descripteurs

Si la distinction des profils de descripteurs demeure pour l'instant sans contenu, nous pouvons déjà proposer de mettre en rapport un certain nombre de positions de chacune des tendances avec les modalités d'apprentissage, de pratique, et le rapport à la langue caractérisant chaque profil de locuteurs :

Un tel tableau, schématique et forcément réducteur, anticipe les discours que nous observerons de part et d'autres dans les deux chapitres suivants, et vise surtout à les mettre en relation avec les modalités de rapport à la langue des locuteurs, dont les évolutions ont été présentées au long de celui-ci. Notre hypothèse étant que les débats dans les préfaces de dictionnaires peuvent s'expliquer dès lors qu'on les relie aux clivages qui ont émergé entre les différents profils de locuteurs s'étant constitués au fil du XX^e siècle, ce tableau présente donc l'articulation entre la *répartition des locuteurs* et *l'opposition des discours* sur la langue. Autrement dit, il s'agit d'observer de quelle manière les positions des "continuistes" s'expliquera par la valorisation d'une pratique linguistique qui est essentiellement celle des "bretonnants" (bien qu'ils ne le soient pas (ou plus) tout à fait eux-mêmes), et celles des "refondateurs" par la valorisation de l'usage de ceux des "bretonnantistes" qui n'ont jamais été auparavant "bretonnants". Une telle présentation est bien sûr trop schématique et massive pour permettre de rendre compte de la complexité et la subtilité de chacun des positionnements, mais elle offre néanmoins la carte et la boussole qui permettront de s'orienter dans le dédale des positionnements, quitte à mieux explorer chaque recoin par la suite, ce qui constitue précisément les attentes que nous nourrissons envers de telles constructions idéaltypiques. Reprenons maintenant ce tableau en expliquant les articulations ici proposées entre *rapport à la langue* des locuteurs et *position* des descripteurs pour chacune des deux tendances :

Projet : Par opposition aux "bretonnants" qui ont appris un état déjà donné de la langue

	refondateurs		continuistes	
	<i>position</i>	<i>rapport à la langue</i>	<i>position</i>	<i>rapport à la langue</i>
projet	<i>réinvention, création de nouveaux contextes</i>	apprentissage de 0, réinvention de soi	<i>préservation, transmission</i>	usage reçu par les générations précédentes
statut de la langue	<i>langue pour elle-même</i>	rapport décontextualisé, réflexif et militant	<i>langue comme témoignage civilisationnel</i>	souvenir du cadre de vie où fut pratiquée la langue
rapport à la variation	<i>unification et prescriptivisme</i>	pratique écrite dans une orthographe commune	<i>sensibilité à la variation dialectale</i>	pratique orale d'une forme locale
public visé	<i>élitisme</i>	milieu intellectuel	<i>revendication d'une dimension "populaire"</i>	langue apprise dans une famille rurale
domaines de pratique	<i>extension aux domaines prestigieux</i>	auteurs exerçant dans les professions concernées	<i>promotion d'un usage "quotidien"</i>	ayant appris une "langue de tous les jours"
forme promue comme référence	<i>"norme"</i>	apprentissage par grammaires, dictionnaires, etc.	<i>"usage"</i>	apprentissage en situation d'interlocution
caractérisation privilégiée	<i>étymologie, lexicologie, morphologie</i>	rapport érudit	<i>syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie</i>	formation de phrases à l'oral
figure de l'authenticité	<i>les Celtes</i>	origination militante et savante	<i>les "locuteurs natifs"</i>	figure prototypique du "bretonnant"
contenu idéal d'un dictionnaire	<i>mots "celtiques" d'usage "actuel"</i>	outil pour les prochains apprenants	<i>expressions collectées et réellement prononcées</i>	témoignage d'usages à reprendre

par les générations précédentes, les "bretonnantistes" l'ont apprise par eux-mêmes, à partir de rien, au sein d'une conversion qui leur a permis de se redéfinir eux-mêmes (PENTECOUTEAU 2002). On retrouvera une trace d'une telle différence dans le fait que le discours "continuiste" mettra en avant la *préservation* ou la *transmission* de cet usage déjà donné de la langue, alors que le discours "refondateur" pourra la percevoir comme une *tabula rasa* au sein de laquelle tout peut être écrit.

Statut de la langue : Alors que les "bretonnants" ont pratiqué la langue bretonne comme un usage parmi d'autres au sein du cadre global d'un milieu rural traditionnel, les "bretonnantistes" l'ont généralement abordée en tant que système de signes, s'intéressant ainsi plus aux formes linguistiques qu'à leurs associations avec d'autres usages et des contextes de pratique. Par conséquent, alors que la langue est pour les "continuistes" un élément parmi d'autres d'une vie ancienne à se remémorer, elle constitue pour les autres un objet que l'on peut aborder à part, pour lui-même, au sein d'un rapport décontextualisé.

Rapport à la variation : Les "bretonnants" ont pratiqué des usages locaux propres aux territoires sur lesquels ils se trouvaient, alors que les "bretonnantistes" ont appris par l'intermédiaire d'une convention orthographique déjà unifiée (orthographe dite "KLT" de 1907–1908 ou "*peurunvan*" de 1941). On peut considérer que cela explique pourquoi les "continuistes" perçoivent la diversité des usages dialectaux comme une richesse à préserver, le signe d'une vitalité et d'une pluralité d'usages, alors que les "refondateurs" auraient tendance à les concevoir comme autant d'écarts envers une norme, qui doit alors

cf. p. 673

Public visé : Dans la mesure où ce sont les catégories les plus privilégiées ont d'abord adopté le français, les "bretonnants" les plus récents appartenaient généralement à des milieux plus modestes, et par conséquent les "continuistes" ont eu tendance à décrire le breton comme langue du "petit peuple des campagnes". Au contraire, les "bretonnantistes", se réappropriant la langue à partir d'un bagage livresque, les "refondateurs" ont pu théoriser le public lettré comme le nouveau destinataire de cet usage, et ceci d'autant plus qu'ils ont pu considérer l'association entre le breton et la pauvreté rurale comme une des raisons de son abandon progressif.

cf. p. 725

Domaines de pratique : Les "bretonnants" ayant pratiqué la langue bretonne essentiellement dans l'enceinte de la maison familiale, pour désigner les réalités concrètes du quotidien, on observera chez les "continuistes" un discours visant à définir le breton comme correspondant à ce type d'usages⁸¹. Au contraire, dans la mesure où les "bretonnantistes" sont ingénieurs, écrivains, enseignants, et possèdent ainsi une pratique dans des domaines spécialisés nécessitant un vocabulaire précis, ils viseront à destiner le breton à ces usages, d'où l'élaboration de dictionnaires correspondants⁸².

cf. p. 785

81. Le *dictionnaire pratique français-breton* (LE DÛ et LE BERRE 1975) exprime clairement cet objectif, cf. p. 1165.

82. On mentionnera la *Mentoniez* ("géométrie") de Célestin LAINÉ comme un des premiers jalons de cette démarche (cf. p. 1133), avec les vocabulaires spécialisés que Frañsez VALLÉE avait élaborés mais pas tous publiés (cf. p. 816). Roparz HEMON proposera son lot de termes techniques et spécialisés, puis viendra *SADED*, qui visera à produire des supports d'enseignement en breton dans les domaines du secondaire pendant les années 1960. On trouvera par la suite les publications de la maison d'édition *Preder*, dont le dictionnaire de psychanalyse de Guy ÉTIENNE (ÉTIENNE 1983, cf. p. 1186), suivis par bien d'autres (cf. p. 90). On mentionnera aussi le

Forme promue comme référence : Dans la mesure où les "bretonnantistes" ont appris le breton, non seulement à partir d'une connaissance scolaire préalable du français, mais aussi sur des supports écrits se présentant comme relevant de la norme (dictionnaires, grammaires), la forme linguistique que les "refondateurs" considéreront comme la plus fiable réside dans ces ouvrages canoniques. Les "continuistes" défendront plutôt quant à eux l'usage des "bretonnants", valorisant ainsi *ce qui a été entendu et prononcé sur ce qui est annoncé comme correct* dans un ouvrage de référence.

Caractérisation privilégiée : Les "bretonnantistes" ayant appris le breton par l'intermédiaire de dictionnaires et de grammaires, on retrouvera chez les "refondateurs" la langue plus souvent décrite à partir de ses dimensions lexicale, étymologique, et morphologique. Dans la mesure où les "bretonnants" ont appris et pratiqué en formulant des phrases à l'oral, la description de la langue par les "continuistes" mentionnera plus régulièrement la syntaxe, la phonologie, la phonétique, et la prosodie.

Figure de l'authenticité : En raison même du rapport des "bretonnantistes" privilégiant lexicale et étymologie, ainsi que d'une certaine érudition historique, les "refondateurs" considéreront l'étymologie celtique comme une forme de garantie d'ancienneté, sur laquelle ira se fixer la valorisation "PA+". Reprenant et valorisant la pratique des "bretonnants", les "continuistes" situeront, quant à eux, plutôt des locuteurs dits "natifs" et âgés dans ce rôle de garants d'une authenticité.

Contenu idéal d'un dictionnaire : Dans la mesure où les lexicographes "refondateurs" projettent leur ouvrage comme se destinant à des "bretonnantistes" ou des "brittophones", ils tendront à y consigner des termes dont l'authenticité se trouvera garantie par une étymologie celtique, et la modernité par des possibilités d'usages dans les nouveaux environnements intellectuels et urbains : ils ne dénigreront pas alors y intégrer des termes qu'ils ont eux-mêmes construits et qui ne se trouvent pas dans l'usage. Les "continuistes", quant à eux, percevant les dictionnaires comme des outils de transmission de l'usage des "bretonnants", souhaiteront y consigner des formules et tournures recueillies lors des observations et collectages auprès de ces derniers, dans le but qu'ils puissent être réutilisés par de nouveaux locuteurs : leur sensibilité à "l'usage" leur fera refuser les inventions terminologiques, et leur insistance sur les dimensions phonologique, phonétique, prosodique, et syntaxique de la langue plutôt que lexicale ou étymologique, auront pour conséquence qu'ils ne dénigreront pas d'y intégrer des lexèmes relevant d'une appropriation à partir du français, dans la mesure où une telle intégration sera moins conçue comme une "altération" de la langue que les phénomènes de calques syntaxiques ou d'"accent français".

*

* *

Nous avons donc observé de quelle manière l'évolution des conditions de vie au XX^e siècle a progressivement engendré une nette différenciation au sein des profils de locuteurs, qui se

dictionnaire de philosophie (KALVEZ 2010, cf. p. 1295), et il faudra se pencher sur le cas particulier du dictionnaire des mathématiques (MAROT 2002, cf. p. 939 pour une présentation, p. 1255 pour une partie du paratexte).

retrouvera au sein des débats sur la langue. Alors qu'une majorité abandonnait une langue longtemps associée au milieu rural, local, et "traditionnel", au sein d'une évolution sociale qui dirigeait vers une vie urbaine, des échanges étendus, et des valeurs "modernes", quelques-uns, essentiellement militants et intellectuels, se tournèrent vers le breton, marquant par-là une rupture envers un rapport utilitariste à la langue de leur entourage. Ces nouveaux militants mirent en place des structures qui formèrent progressivement un nouveau public de locuteurs apprenant une langue dans les cours et les ouvrages de référence. Les débats qui émergeront à cette époque nous semblent résulter directement de la cohabitation entre des publics ayant des rapports au breton aussi hétérogènes, ce dont certains militants sont conscients :

« Lors de travaux d'observation, j'ai entendu des militants très investis dans l'emsav dire attendre la disparition totale des bretonnants de naissance afin de pouvoir travailler sans ce "fardeau". Dans ces propos, on voit très bien — et manière excessive (et de ce fait, cet exemple ne peut pas être représentatif de l'ensemble des nouveaux locuteurs) —, que l'action des nouveaux locuteurs ne porte pas ou peu à valoriser une connaissance encore vivante. » PENTECOUTEAU 2002 : 173

Malgré l'ampleur de l'écart qui séparera les uns des autres, tous devront se partager le nom d'une langue commune : le breton. Dès lors, il s'agira bien moins pour eux de prendre acte avec distance de ce qui les sépare, que de s'engager dans des débats polémiques visant à défendre *ce qu'est réellement* ce breton. C'est la commune acceptation des présupposés véhiculés par la notion de "langue" qui fera chercher, aux uns comme aux autres, à promouvoir l'usage auquel ils se réfèrent comme étant *la forme correcte* du breton. On assistera dès lors à une véritable escalade concurrentielle entre **d'une part**, les promoteurs d'un breton décrit comme langue moderne, pratiquée par les intellectuels, authentique dans son étymologie celtique et **d'autre part**, ceux d'un breton comme une pratique encore vivante dans les milieux ruraux, et donc l'authenticité est garantie par le fait qu'elle soit parlée par certains locuteurs depuis leur naissance.

C'est ce cadre concurrentiel de valorisation de différents types d'usages que nous allons maintenant analyser, en nous intéressant aux processus discursifs d'identification, de différenciation, de valorisation par lesquels les "refondateurs" ou "continuistes" entendent chacun établir leur définition de la langue comme étant celle à tenir pour légitime.

Chapitre 14

Le discours fondateur

Tant pis pour ceux de la vieille génération qui ne sont pas pour comprendre la valeur de tels travaux, et pour les francophones qui en resteront ébahis. Ce n'est pas pour ceux-là que nous travaillons. C'est pour les jeunes, pour la Bretagne qui sera, et non pour la Bretagne qui est ni la Bretagne qui a été. [...] Nous avons juré de refonder notre langue et notre pays, et nous prenons la voie droite pour le faire.
(*Gwaz a se da dud ar rummad koz ha n'int ket evit kompren talvoudegez seurt labouriou, ha d'ar c'hallegerien a chom sabatuet ganto. N'eo ket evit ar re-se e labouromp. Evit ar re yaouank eo, evit Breiz a vo, ha nann evit Breiz a zo na Breiz a zo bet. [...] Touet hon eus adsevel hor yez hag hor bro, ha kemer a reomp an hent eeun evit hen ober.*)

HEMON 1935a : 49–50

Dans le chapitre précédent, nous avons observé l'émergence au XX^e siècle d'un nouveau profil de locuteurs incarné essentiellement par de jeunes intellectuels urbains, pour lesquels la pratique de la langue se situait dans le cadre plus large d'un engagement militant ; nous les avons nommés les "bretonnantistes". Par ailleurs, nous avons vu que, bien qu'il soit nécessaire de distinguer les *locuteurs* du breton et ses *descripteurs*, dans la mesure où tout le monde ne participe pas aux débats sur la langue, il est néanmoins possible de reconstruire une typologie des descripteurs du breton à partir de la différenciation observée entre les locuteurs. Il devient donc maintenant possible d'analyser les discours des descripteurs dont les propos mettent en avant les pratiques de ces "bretonnantistes".

cf. 13.2

cf. p. 764

Nous avons nommé "fondateurs" ces lexicographes, linguistes, et plus généralement militants du breton, dans la mesure où leur mode d'apprentissage et de pratique de la langue, ainsi que le contexte de réorganisation sociale du XX^e siècle au sein duquel ils écrivent, les poussent généralement à vouloir faire table rase des usages déjà donnés (les paroles quotidiennes et localisées des locuteurs de milieu rural) pour reconstruire par eux-mêmes une langue conforme tant à leurs convictions militantes qu'à leur ancrage social.

Cette démarche se manifestera notamment dans le renouvellement du portrait du locuteur-type : à la figure paysanne se substituera celle d'une jeunesse cultivée et engagée. Dans un tel discours, c'est parce que la langue bretonne continue à être rattachée à une société rurale traditionnelle en pleine disparition que sa pratique diminue parallèlement. Il s'agit donc pour eux de proposer une image du breton comme langue à même d'évoquer les réalités de la vie urbaine moderne, et d'attirer de jeunes apprenants cultivés qui pourraient consacrer de l'énergie

cf. 14.1

à son développement.

Concrètement, il s'agira donc aussi de développer le lexique du breton de manière à rendre la langue capable d'aborder des notions relevant de disciplines spécialisées et de domaines intellectuels. Les "refondateurs" viseront alors à conquérir tous les domaines du savoir, afin que la langue bretonne puisse proposer un mot pour chaque notion abstraite ou technique existant en français.

cf. 14.3

Par ailleurs, dans la mesure où il ne s'agit plus pour ces nouveaux locuteurs de reproduire les usages oraux des campagnes, l'attachement au caractère localisé des formes pratiquées sera moindre, et se trouvera même plutôt perçu comme un obstacle à l'établissement d'une langue moderne et renouvelée. Se reposant sur un discours qui appelle à l'unité pour une efficacité politique, ces lexicographes pratiqueront l'unification dans deux directions : **d'un côté**, il s'agira de proposer une base minimale d'échange, c'est-à-dire un breton fondamental utilisable partout en Bretagne ; **de l'autre**, il s'agira de reconfigurer le statut des formes dialectales, de manière à la considérer comme un *fonds* de formes lexicales originales au sein duquel il deviendrait possible d'aller *puiser* pour *enrichir un usage commun* (nous nommerons "assimilationnisme dialectal" ce nouveau rapport aux usages locaux, par opposition au "relativisme pragmatique" de l'époque colinguiste, et à la normalisation opérée par les bretonistes du XIX^e siècle).

cf. 14.4

Enfin, nous observerons la manière dont ces auteurs visent à affirmer une séparation tranchée envers les usages identifiés comme "français". Reprenant le discours du "celtisme différentiel", ainsi qu'une historiographie qui présente les rapports entre Bretagne et France sous la forme d'une guerre perpétuelle, ces auteurs feront des dictionnaires de véritables instruments de démarcation : il s'agira de forger et présenter un ensemble d'usages d'où le français sera absent.

cf. 7

cf. 14.5

14.1 Redéfinir la figure du locuteur-type

En conformité avec les distinctions que nous avons présentées au chapitre précédent, nous pouvons considérer le discours "refondateur" comme étant incarné essentiellement par des "bretonnantistes", comme visant à représenter et valoriser à la fois les figures du "bretonnantiste" et du "brittophone". C'est ainsi que l'on observera, dans les paratextes de dictionnaires concernés, une complète **redéfinition du public** visé par de tels ouvrages. Le discours de ces auteurs visera ainsi à présenter les locuteurs du breton comme correspondant à un nouveau portrait : au paysan, simple et pieux, garant des valeurs traditionnelles, succède un locuteur-type présenté comme jeune, lettré, vivant en ville, militant pour la langue, etc. Plus qu'une description visant à rendre compte de *ce qu'est réellement* le locuteur-type du breton, nous verrons dans cette redéfinition une dimension performative, voire incantatoire : il s'agit d'œuvrer pour *forger la figure d'un locuteur à venir*.

« Si l'origine rurale apparaît évidente, elle n'est pas pour autant revendiquée, elle peut être même — en forçant un peu le trait — ignorée ou du moins peu exploitée par les nouveaux locuteurs. L'essentiel n'est pas d'apprendre une langue dont un individu né à la campagne aurait pu (ou dû) hériter, et qui lui permettrait d'échanger avec ses ascendants bretonnants de naissance ou avec ceux qui sont les dépositaires de cette connaissance, mais d'apprendre une langue permettant, partiellement ou non, de construire son identité et d'échanger pour l'essentiel avec des individus qui, comme lui, ont appris le breton. » PENTECOUTEAU 2002 :

14.1.1 Se détourner du traditionalisme

Le point de départ du retournement opéré par ces auteurs réside dans une volonté de préserver une langue bretonne à laquelle ils sont attachés, dans un contexte où elle se trouve massivement abandonnée. Considérant que c'est l'image traditionaliste, l'association à une vie rurale d'autrefois et au maintien de valeurs désuètes, qui explique un tel détournement populaire, ces militants vont donc tout faire, dès *Gwalarn* au début du XX^e siècle, pour modifier les associations communes opérées sur la langue : « *Il n'y a pas à s'embêter avec les lois de la langue du peuple. Car selon ces lois, le breton et la Bretagne sont condamnés à mort* »¹. Il s'agira donc pour ces jeunes auteurs de montrer qu'il est possible de dire, en breton, toutes les réalités du monde moderne qui intéressent les locuteurs d'aujourd'hui. Une telle affirmation passera donc également par une sévère critique des productions précédentes, qu'il s'agisse de ce que l'on nommera "culture populaire" (contes, chants, théâtre, etc.), ou de productions folklorisantes des auteurs du XIX^e siècle qui visaient à maintenir la culture bretonne dans une image stéréotypée au profit d'un discours globalement conservateur. On en retrouve un exemple éclairant dans le « *Premier et dernier manifeste de GWALARN en langue française* » publié par Roparz HEMON et Olier MORDREL en 1925 :

cf. 12.3

cf. p. 1101

« *Gwalarn* marquera en Bretagne dans le domaine littéraire ce que l'avènement de *Breiz Atao* a marqué dans le domaine politique : réaction violente et raisonnée de la jeunesse cultivée contre les modes surannées et la fausse paysannerie mises en honneur par le régionalisme, contre le clinquant, les clichés, les fadaïses, le plat et naïf propagandisme dont a vécu jusqu'ici ce qu'on veut bien appeler notre littérature. » HEMON et MORDREL 1925

Si l'usage du breton diminue, c'est clairement, aux yeux d'HEMON, parce que les conditions linguistiques et culturelles de sa pratique ne permettent pas d'intéresser des locuteurs cultivés : son objectif sera donc de renouveler ces conditions de telle manière que l'écriture en breton puisse devenir une perspective attrayante pour ce profil émergent de locuteurs² :

« *Keit ha ma selled ouzh ar brezhoneg skrivet evel yezh kouerien dizesk, mat hepken da zisplegañ sonioù ha sorbiennoù, ne c'halle ket un den desket kavout dudi o skrivañ : unvaniezh ebet, trefodach, paourentez spered. En em izelaat e vije bet skrivañ e brezhoneg, netra ken. Diwar an deiz m'hon eus kavet tud da ziskleriañ pal gwirion ar skrivagner avat, uhelaat e spered ha spered ar re all dre ar yezh vroadel hag ar yezh vroadel nemetken, ez eo deuet mare ar yezh lennek hag unvan, al lennegezh vras, hag e-touez tud yaouank desketañ hag emskiantekañ ar vro ar c'hoant da vestroniañ o yezh hag ar c'hiz da zuañ paper ganti.*

Tant que l'on considérait le breton écrit comme une langue de paysans incultes, tout juste bonne à porter des couplets de chansons et des contes, on ne pouvait s'attendre à ce qu'un auteur lettré trouvât plaisir à se confronter à cet éparpillement de dialectes, à ces patois, à cette pauvreté d'esprit. Écrire en breton eût tout simplement signifié s'abaisser. Du jour où se sont trouvés des gens pour redéfinir la mission véritable de l'écrivain, pour lui prescrire d'élever son propre esprit et celui de ses lecteurs en usant de la langue nationale et d'elle seulement, s'est ouverte l'ère de la langue littéraire unifiée et de la grande littérature ; chez les jeunes gens les plus cultivés et les plus conscients du pays sont nés le désir de maîtriser leur langue et la mode de noircir

1. « *N'eo ket d'en em chala gant lezennou yez ar bobl. Rak hervez al lezennou-se ez eo barnet ar brezoneg ha Breiz da vervel.* » (HEMON 1927d : 7), cf. p. 1102.

2. Les articles de jeunesse d'HEMON, regroupés dans le recueil « *Eur breizad oc'h adkavout Breiz* » ("Un Breton retrouvant la Bretagne", HEMON 1931b), ont été traduits en français par Michel TREGUER (HEMON 2005). Nous reprenons cette traduction par commodité, mais elle est imprécise en plusieurs endroits. Comme ce n'est pas le lieu ici de reprendre la traduction de A à Z, nous ne discuterons que les imprécisions qui nous semblent importantes pour notre propos, en proposant le cas échéant des formulations qui nous semblent plus exactes.

Poent eo bremañ ober evit ar yezh komzet ar pezh a zo bet graet evit ar yezh skrivet e-doug ar bloazioù tremenet : sellout outi en un doare nevez ; kemmañ hag uhelaat pal an neb a garo komz brezhoneg ; diskleriañ dezhañ talvoudegezh ar "Ger Bev" en e yezh, hag entanañ e galon d'ul labour dizudi a-walc'h betek-hen. »

(HEMON 1927c : 200)

du papier en l'employant.

Le moment est venu de transposer dans la langue orale ce changement qui a été mené à bien dans la langue écrite depuis quelques années. Il nous faut la considérer d'un œil neuf ; donner une perspective digne à qui choisira d'en faire usage ; lui faire apparaître la valeur du "Verbe vivant" en breton, et lui enflammer le cœur devant une tâche nécessaire jusque là sans attrait.

(HEMON 2005 : 112–113)

14.1.1.1 « vous vous abaissez en cherchant à prendre cet accent patoisant »

Or, pour ne plus considérer le breton « *comme une langue de paysans incultes* », il faut donc également modifier ses manières de parler. En déplaçant les situations d'interlocution de la banalité échangée avec un « *quelconque casseur de cailloux* » (« *un torrer-mein bennak* ») ou la « *servante* » (« *ur vatezh* »), vers les écoles, les réunions, et les scènes (« *er skolioù, er bodadegoù, war ar c'hoarilec'h* »), il faut accepter d'abandonner certains usages locaux nommés « *trefoedach* » ("jargon", "patois", "baragouin"). HEMON entend alors faire la leçon aux nouveaux apprenants qui tentent d'imiter des usages locaux ("icho", "koumer", "chilaou") : s'ils veulent s'exprimer « *non pas comme des paysans mais comme des locuteurs cultivés* » (« *n'eo ket evel kouerien, hogen evel tud desket* »), alors ils doivent consentir à adopter une prononciation proche des usages écrits ("hiziv", "kemer", "selaou")³ :

« Kalz Breizhiz a vo kavet c'hoazh na c'hellont ket ober an diforc'h etre ar brezhoneg a glevont war ar maez hag ar brezhoneg a dleint komz un deiz pe zeiz. Evito, gallout komz brezhoneg a zo bezañ gouest da c'houlenn o hent digant un torrer-mein bennak, pe c'houlenn ur volennad sistr digant ur vatezh en un davarn. Biskoazh n'eo tarzhet en o fenn ar menoz eeun-mañ : peseurt brezhoneg a rank bezañ implijet er skolioù, er bodadegoù, war ar c'hoarilec'h, hag en holl skourroù uhelañ ar vuhez ? Tud a anavezan, speredek-kenañ hag ampart war ar yezh lennek, hag a zo darev da eilgeriañ, bep gwech ma vez anv eus ar yezh komzet : petore trefoedach kemer ? Ha re all am eus gwelet o klask deskiñ "kaozeal", hag o lakaat evezh bras da lavarout « icho, koumer, chilaou », e-lec'h « hiziv, kemer, selaou », war zigarez o deus klevet Matilin a Landivizio pe Glaodina a Wikourvest o tistagañ evel-se.

Beaucoup de nos compatriotes ne mesurent toujours pas la différence entre le breton qu'ils entendent à la campagne et celui qu'ils devront parler un jour. Pour eux, parler breton se réduit à pouvoir demander son chemin à un cantonnier ou à commander une bolée de cidre dans une taverne⁴. Jamais n'a éclos sous leur front cette simple pensée : quel breton doit-on utiliser dans les écoles, dans les réunions, sur scène et dans tous les domaines de la vie de l'esprit ? Je connais des gens très intelligents qui pratiquent à merveille la langue littéraire et qui ont toujours envie de demander, quand il est question de la langue orale : quel dialecte favoriserons-nous⁵ ? J'en ai vu d'autres faire de grands efforts pour apprendre à "causer" c'est-à-dire à placer des icho, koumer ou chilaou au lieu de hiziv, kemer ou selaou au motif qu'ils ont entendu Mathurin de Landivisiau ou Claudine de Plougourvest s'exprimer de

3. Le fait même que le traducteur, Michel TREGUER, explique, à propos des termes icho / hiziv ; koumer / kemer ; et chilaou / selaou qu'« *Il s'agit des mêmes trois mots — signifiant respectivement "aujourd'hui", "prendre" et "écoute" — prononcés dans la première série avec un accent dialectal* » (HEMON 2005 : 154, NOTE 105) montre bien que la révolution des catégorisations, amorcée depuis LE GONIDEC (cf. p. 673) et relancée par HEMON, n'a pas été sans effets.

4. La traduction de Michel TREGUER euphémise le propos. On traduirait la phrase par « *Pour eux, pouvoir parler breton signifie être capable de demander sa route à un quelconque casseur de cailloux, ou demander une bolée de cidre à une servante dans une taverne.* ».

5. Ici aussi, la traduction est édulcorée. Le terme breton "trefoedach" est ici traduit par "dialecte", alors que VALLÉE 1931 le définit plutôt comme "baragouin" (on pourrait aussi dire "jargon").

Bremañ, ma vefe lavaret d'an dud-se : en em izelaat a rit o klask trefodachañ e-giz-se ; un dlead hoc'h eus da seveniñ en ho keñver hag e-keñver ho kenvroiz, hag an dlead-se, lakaat ho yezh er renk kentañ, reiñ dezhi sked ha lufr, komz enni, n'eo ket evel kouverien, hogen evel tud desket, evel he difennourien ha difennourien ar vroadelezh, — marteze e vefe skubet un tammig o empenn. »

(HEMON 1927c : 201–202)

la sorte.

Si on disait à ces gens : vous vous abaissez en cherchant à prendre cet accent patoisant, vous avez un devoir tout à la fois personnel et social, national, de redonner sa place, la première, à votre langue, de lui rendre éclat et prestige, de l'employer non pas comme des ruraux⁶ mais en locuteurs cultivés, en gardiens de son temps et en défenseurs de notre identité — peut-être leur dégagerait-on partiellement le cerveau.

(HEMON 2005 : 113)

14.1.1.2 Renouveler les cadres d'évaluation

C'est donc à partir d'une position d'*urbain* qu'HEMON entend désormais évaluer les pratiques linguistiques, littéraires, et politiques de son temps : en s'opposant à une identification entre "langue bretonne" et "ruralité", il en viendra à défendre la possibilité d'une langue bretonne urbaine, or une telle ré-identification passera bien souvent par un dénigrement pur et simple des milieux ruraux.

« Les chefs des mouvements bretons d'aujourd'hui sont des citoyens. Les mouvements bretons d'aujourd'hui sont imprégnés de l'esprit des villes. C'est Brest, c'est Nantes, c'est Rennes. La littérature bretonne d'avant-guerre, si tant est qu'elle mérite le nom de littérature, la politique régionaliste, le ton de ses assemblées, de ses journaux, de ses polémiques portent l'empreinte évidente de la petite ville. Littérature, politique de chef-lieu de canton. » HEMON 1929b : 42, cité par HUPEL 2010 : 84

Un tel retournement impliquera donc de renouveler les catégories à l'aune desquelles sont évaluées les productions littéraires. Pour HEMON, il ne s'agit plus de proposer des écrits gardant des formes locales, et voulant rendre compte d'un esprit pittoresque propre aux campagnes, mais bien de viser une production littéraire de haute qualité propre à satisfaire les appétits des jeunes intellectuels. Une petite décennie après ses premiers appels, il se considérera déjà en mesure de constater que les productions de l'ancienne garde *« tombent sous le mépris de tous »* :

« Al levriou embannet a zo aet ivez war wellaat. A-raok ar Brezel Bras, ne veze moulet e Breiz-Izel, koulz lavarout, nemet, — ouspenn al levriou a relijion, — kontadennou ha barzonegou, e pep rannyez hag e pep doare-skriva, gant eun droidigez c'hallek alies war ar marc'had. »

Seurt levriou ne vezont mui nemeur gwelet er mareou-mañ, ha pa vezont welet, koueza a reont dindan dismegañs an holl. Bez' ez eus hizio peadra da lenn en hor yez hgozik war bep tachenn eus speredelez mab-den, hag e brezoneg unvan, ar pezh a zo ar brava-holl e keñver an amzer da zont. »

(HEMON 1934c : 31)

Les livres publiés se sont aussi améliorés. Avant la Grande Guerre, il s'imprimait en basse-Bretagne, pour ainsi dire, uniquement — en plus des ouvrages religieux — des contes et des poésies, dans chaque dialecte et dans chaque orthographe, avec une traduction française souvent sur le marché.

De tels livres ne sont plus guère vus à notre époque, et quand ils le sont, ils tombent sous le mépris de tous. Il y a aujourd'hui de quoi lire dans notre langue presque sur chaque domaine de la spiritualité humaine, et en breton unifié, ce qui est le plus beau de tout par rapport à l'avenir.

(nous traduisons)

6. Plutôt : *« non pas comme des paysans »*.

14.1.2 Un nouveau projet pour la langue bretonne

Un ensemble de nouveaux usages est donc à créer en fonction de ce profil émergent de locuteurs à qui il s'agit d'attribuer le breton. Celui-ci implique de prendre en compte l'engagement politique et la sensibilité littéraire des ces jeunes intellectuels (« *Nous concevons qu'on puisse s'attacher au breton par pur patriotisme. Nous concevons aussi qu'on puisse le faire par pur sentiment esthétique.* », HEMON et MORDREL 1925), afin d'être en mesure d'intéresser une toute nouvelle frange de locuteurs, perçus comme une relève prometteuse, mais qui s'est jusqu'ici détournée du breton qu'elle considérait comme limitée dans ses possibilités d'expression :

« *Il existe bon nombre de personnes qui se sont jusqu'à présent écartées du mouvement bretonnant, parce qu'elles lui reprochaient, à côté de sa veulerie politique, sa nullité culturelle.*

*Nous souhaitons que le premier exemplaire de **Gwalarn** leur tombe entre les mains (au besoin nous y aiderons), afin qu'elles s'aperçoivent que le moment est venu pour elles de changer d'attitude.* » *ibid.*

cf. p. 1101

Il ne s'agit pas uniquement d'attirer ce nouveau public d'intellectuels, mais aussi de répondre à la demande de ces nouveaux apprenants qui se sont réappropriés une langue. Cette demande, mise en scène par HEMON, vise pour lui-même à répondre à un projet politique plus large (« *Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique* », *ibid.*), qui est de « *reconstruire la maison de notre nationalité* » (« *adsevel ti hor broadelezh* ») :

« *Bez' ez eus, e-mesk ar re a lenn brezhoneg hiziv, tud o deus ezhomm eus skridoù nevez. Emañ ar Menoz breizhat o vont war-raok e-touez paotred ha plac'hed yaouank desket-mat, n'o deus ket amzer da goll o lenn marvailhoù ha sorbiennoù. Prest int da zegemer mat skridoù talvoudek; ha ne gavont netra. Poaniet o deus a-wechoù da zeskiñ ar brezhoneg, ha kollet o deus o foan. Ne dalvez dezho da netra.*

Evit ar re-mañ e ranker labourat. Hogen ret eo dezho ivez labourat evito o-unan. Dastum an danvez a yelo da adsevel ti hor broadelezh, setu labour ar yaouankiz. N'eus hogos nemeto a c'hell e ober. Bezañ desket lenn brezhoneg n'eo ket a-walc'h. »

(HEMON 1924 : 48–49)

Il existe, parmi ceux qui lisent aujourd'hui du breton, des gens qui ont un besoin d'écrits nouveaux. L'Idée bretonne fait son chemin parmi les jeunes gens des deux sexes convenablement instruits, pour lesquels ce serait perdre son temps que de lire des légendes ou des fariboles. Ils sont prêts à accepter des écrits substantiels : mais ils n'en trouvent pas. Ils ont quelquefois peiné pour apprendre le breton, et cette peine leur apparaît vaine. Elle ne leur sert à rien.

Il faut travailler pour eux. Mais ils doivent à leur tour travailler pour eux-mêmes. Accumuler la substance qui sera la maison commune de leur identité⁷, voilà le travail de la jeunesse. Il n'y a pratiquement qu'eux qui puissent le faire. Il ne suffit pas de s'être formé à lire le breton.

(HEMON 2005 : 35–36)

Les jeunes futurs auteurs convoqués par HEMON doivent donc s'attendre à se positionner en rupture radicale contre le mouvement global qui témoigne d'un désintérêt envers le breton, pour élaborer, *seuls contre tous*, le nouveau projet pour la langue auquel ils croient :

« *Ret e vo dimp kaout un nebeut skrivagnerien o devo ar galon da skrivañ hep gortoz bezañ lennet gant an holl dud desket zoken; skrivañ evit hanter-kant, pe ugent, pe zek, pe evito o-unan marteze. Tenn e vo al labour. Paour e vint, hep mar, ha bez' o devo da lakaat moulañ o oberoù gwellañ ma c'hellint, ha d'o gwerzhañ hep gounid pe war goll. Gwirheñvel eo ne vo ket komprenet o dezo,*

Il nous faudra aussi susciter des écrivains qui auront le courage d'écrire sans s'attendre à être lu, même de l'ensemble des gens cultivés; d'écrire pour cinquante lecteurs, pour vingt, pour dix, voire uniquement pour eux-mêmes. Dur sera leur labeur. Ils resteront pauvres, sans nul doute; il leur faudra parvenir à faire imprimer correctement leurs œuvres puis à les vendre, sans doute sans bé-

7. Ou plutôt : « *Accumuler le matériau pour reconstruire la maison de notre nationalité* ».

hag e vint goapaet, hag e kavint muioc'h a enebourien eget a vignoned. Hogen ar gwir skrivagner a oar petra a ra hag evit piv e komz, hag e kar e labour dreist pep tamall ha pep meuleudi. » (HEMON 1924 : 49–50)

néfice, voire à perte. Il est vraisemblable que leur dessein ne sera pas compris, qu'ils seront moqués, et qu'ils rencontreront plus d'adversaires que d'amis. Mais le véritable écrivain sait ce qu'il fait et à qui il s'adresse [*NdT* : Au lieu de « à qui il s'adresse », on peut comprendre : « au nom de qui il parle »], il aime son travail par-delà reproches et louanges. (HEMON 2005 : 36)

Tourner le dos au mouvement général se présente comme la seule option pour ces passionnés du breton lorsque le monde s'en désintéresse. S'opposer à la culture populaire devient une manière de se libérer des limitations qu'induit une expression aussi prosaïque pour laisser le champ libre à une créativité « déchaînée » (« *dichadennet* »); et l'opposition aux clichés pittoresques d'une littérature de folklore régional devient l'occasion d'entrer dans un haut degré d'exigence et de modernité :

« *Sevel ul lennegezh distag diouzh lennegezh ar werin. Boazañ an dud da gavout skridoù brezhonek a vo pleustret enno war draoù a bouez, traoù na gaver betek-hen nemet en hor skridoù gallek. Kas kuit eus o spered ar soñj n'eo ar brezhoneg nemet ur benveg dister, dre e skrivañ gant aked. Reiñ dezho skridoù a lennint, ken evit braventez ar yezh, ken evit an danvez, e-lec'h ur bern rimadelloù ha kontadennoù divlaz.*

Neuze hepken he devo Breizh ul lennegezh a vo ul lennegezh evit gwir. Ezhomm ebet dezhi heuliañ an hentoù kozh. Ur wech dichadennet, tachenn ebet ne vo re ec'hon eviti. Eviti, harz ebet nemet ampartiz ar skrivagner ha skiant al lennerien. Ha ma n'eo ket "breizhat" e-giz hor brizh lennegezh hanter c'hall, ma n'eus mui anv ganti eus al lenneier alaouret, hag eus tour dantelezh et an iliz, petra 'vern ? Breizhat a-walc'h e vo pa vo savet eus don kalonoù Breizhiz evit o breudeur. »

(HEMON 1924 : 50–51)

Bâtir une littérature qui ne soit pas directement populaire. Habituer les gens à trouver des écrits en breton qui traitent de questions importantes jusqu'à présent réservés aux écrits de langue française. Leur sortir de l'esprit l'idée que le breton n'est qu'un outil médiocre, en leur présentant des textes soignés. Leur offrir des écrits qu'ils liront aussi bien pour la beauté de la langue que pour leur substance, au lieu d'un amas de comptines et de contes sans saveur.

Alors seulement la Bretagne disposera pour de bon d'une littérature. Adieu les chemins trop parcourus. Une fois libérée, aucun espace ne sera trop vaste pour elle. Aucune autre limite que le talent de l'auteur et la finesse du lecteur. Et, si elle n'est pas "bretonne" au sens de notre fausse littérature franchouillarde, s'il ne s'enivre plus de landes dorées et de clochers dentelés, que nous importe ? Elle sera bien assez bretonne d'être sincèrement composée par des Bretons de cœur pour leurs frères.

(HEMON 2005 : 36–37)

14.1.2.1 Tout est à réinventer

C'est justement la possibilité de reprendre une langue à partir de rien qui procurera un tel sentiment de liberté à HEMON et à ses continuateurs. "Partir de rien", en effet, car ces jeunes militants se sont libérés **premièrement**, du *contexte de pratique*, en rejetant les usages quotidiens du breton dans le monde rural, **deuxièmement**, de la *tutelle linguistique*, en se réappropriant par leurs propres moyens une langue que leur entourage rejette, et **troisièmement**, des *modes d'expression consacrés*, en rejetant tant les contes et chansons que la stéréotypie nostalgique d'un romantisme tardif. Ces différents rejets font de la langue bretonne une *tabula rasa*, matière malléable qui se livrera entièrement à la créativité des jeunes auteurs.

C'est ainsi non sans une certaine désinvolture qu'HEMON, publiant la préface imaginaire d'un dictionnaire (celle qu'il aimerait oser publier s'il considérait le public comme prêt à

l'accueillir), mentionnera vouloir ne faire figurer dans un tel ouvrage que des termes issus de sources choisies : les œuvres des « *créateurs du breton littéraire* », ceux de ses collaborateurs, et les siennes propres⁸. Il pourra alors s'autoriser à déclarer : « *Je ne ferai dans mon ouvrage aucune mention des manières de parler du peuple. Je ne ferai dans mon ouvrage aucune mention de la linguistique* »⁹. En effet, c'est aussi par rapport à la linguistique elle-même qu'HEMON entend se libérer. Il revendique la possibilité de développer une action politique et créatrice sur la langue, et ne souhaite donc pas être borné par les limites d'une démarche d'étude érudite¹⁰ ; c'est ainsi que son dictionnaire breton-français de 1928 mentionne :

« *N'eo let ar geriadur-mañ eul labour a ouiziegez, hogen eul labour a youl-galon. Eur savadur ouspenn e vo en azginivelez souezus Breiz. Ar ret a zigarezo ar siou anezañ.* » (HEMON 1928b : 6)

Ce dictionnaire n'est pas une œuvre de science, mais une œuvre de volonté, un monument de plus dans l'étonnante renaissance de la Bretagne. La nécessité urgente où l'o était de le faire paraître en excusera les imperfections. (texte bilingue)

cf. p. 1313

Cette nouvelle génération se sera ainsi donné la pleine franchise pour pouvoir faire ce qu'elle entend de cette matière bretonne qui n'intéresse plus personne. Cette créativité s'exprimera autant dans l'invention littéraire (*Gwalarn* puis ses successeurs publieront nouvelles, poésies, romans, pièces de théâtre, etc.) que dans la créativité linguistique, et notamment dans l'invention lexicale.

« *Ar goulenn-mañ a ran ouzoc'h : plijusoc'h e vez d'imp skriva ha lenn brezoneg eget galleg, ha brezoneg lennegel eget brezoneg ar bobl. Daoust ha n'eo ket dre ma skrivomp ha ma lennomp gant kalz muioc'h a aked er yez nevez-se, digustum, ha m'en em zispleg gwelloc'h ar Ger en e splannder hag en e leunded ?* » (HEMON 1927a : 223–224)

Je vous pose la question : si nous préférons écrire et lire du breton que du français, et du breton littéraire plutôt que du breton populaire, est-ce que ce n'est pas parce que nous mettons plus d'attention à écrire et à lire notre nouvelle langue, [*inhabituelle*]¹¹, de telle manière que le Verbe s'y offre à nous avec plus de majesté et d'éclat ? (HEMON 2005 : 124)

14.1.3 Un élitisme assumé

Confiant ainsi le soin de recréer une langue bretonne moderne et inspirée à cette nouvelle génération d'apprenants enthousiastes, la démarche refondatrice ne sera pas sans manifester un certain élitisme. Si un tel positionnement était déjà présent chez Meven MORDIERN¹², c'est ici

8. « *Ne vo ket ar geriadur-man eul labour a ouiziegez. Eun dastumad geriou hepken, kutuilhet ganin : 1 En oberou krouerien ar brezoneg lennegel. 2 En oberou va c'henlabourerien. 3 Em oberou-me.* » (HEMON 1927d : 3).

9. « *Ne rin em labour meneg ebet eus doareou lavar ar bobl. Ne rin em labour meneg ebet eus ar yezoniez.* » (ibid. : 4).

10. cf. ibid., p. 1102, HEMON 1928d, HEMON 1935i, p. 1143. Il ira jusqu'à qualifier Joseph LOTH d'« *un des plus grands imbéciles qui aient existé* » (« *unan eus ar vrasa genaoueien a zo bet.* » (HEMON 1928d : 60)), et Joseph VENDRYES d'« *un autre imbécile* » (« *eur genaoueg all* » (ibid. : 60)). Il décrira les cours de linguistique qu'il a suivis à la Sorbonne comme « *presque rien d'autre que des bêtises ou des erreurs qu'un enfant ne ferait pas* » (« *hogos netra nemet sotoniou pe faziou na vijent ket bet graet gant eur bugel* » (ibid. : 60)), et tranchera : « *Les linguistes sont des imbéciles la plupart du temps. Ils font des bêtises* » (« *Ar yezontourien a zo sodien peurlies. Sotoniou a reont.* » (ibid. : 61)). Ces positions évolueront néanmoins au fil des décennies comme on peut le voir dans la préface au *Geriadur Istorel*, où HEMON revendique de prendre en compte toutes les formes du breton, y compris celle relevant du "*brezhoneg beleg*", contre les « *chaseourien "euzhadennou"* » ("chasseurs de monstruosités", HEMON 1979–1998 : 10, p. 1314). Il demeurera pourtant assez hostile envers des démarches comme l'*Atlas Linguistique* de Pierre LE ROUX, ou la dialectologie de François FALC'HUN. Voir à ce sujet WMFFRE 2007 : 354–364.

11. Nous ajoutons "*inhabituelle*" à la traduction de TREGUER, qui correspond au « *digustum* » du texte breton ici omis, qu'il nous semble important de ne pas négliger, précisément parce qu'il explique les raisons de l'"attention" (« *aked* ») que demande cette langue, et de l'intérêt qu'elle suscite.

12. MORDIERN 1935 : 51, MORDIERN 1936 : 29, MORDIERN 1964 : 10, cf. HUPEL 2010 : 115, 219–220.

aussi, comme bien souvent, Roparz HEMON qui l'exprime le plus clairement¹³ :

« *Gwalarn* est une expérience :

Il s'agit de savoir s'il existe en Bretagne un public assez instruit du breton pour pouvoir comprendre la langue littéraire (aussi distante du langage du paysan breton que la langue de M. FRANCE l'est de celle du paysan français), un public assez éclairée [sic] pour suivre une littérature bretonne qui, tout en s'efforçant de puiser sa sève dans le génie de la race, veut être d'esprit européen, s'inspirant des méthodes littéraires européennes d'aujourd'hui, tant dans l'expression que dans la pensée.

Il s'agit de savoir s'il existe en Bretagne un public assez dégagé du provincialisme que son éducation française lui avait assigné — assez intelligent et d'esprit assez moderne pour soutenir une revue, dont maint article, par sa nouveauté même, pourra au premier abord surprendre, scandaliser peut-être, et, ce qui serait plus grave, déconcerter de bonnes volontés.

Nous répétons ce que nous avons dit tant de fois : le sort de notre littérature, auquel est lié celui de notre langue, et par suite, celui de notre nationalité, est entre les mains de l'élite.

*D'elle dépendra le succès de *Gwalarn*.* » HEMON et MORDREL 1925

Cet élitisme reposera en partie sur le fait que la culture classique de ce nouveau profil de locuteurs du breton les incitera à prendre pour référence les créations littéraires européennes, qu'il s'agira d'égaliser. Si les contes, chansons, et autres productions des veillées populaires sont dépréciés, c'est parce qu'ils sont mesurés à l'aune d'un nouvel étalon s'incarnant dans la culture bourgeoise européenne. Mais il serait réducteur de considérer cet élitisme comme un simple *dénigrement* des pratiques et milieux dits "populaires"¹⁴, il semble s'agir bien plutôt d'une radicale *incompréhension* : en effet, l'élitisme des refondateurs constitue lui-même déjà une *réaction* face au désintérêt massif observé envers le breton, que ces passionnés ne comprennent pas. C'est donc parfois sous la forme d'un certain ressentiment que s'exprimera cet élitisme, les militants ayant l'impression de devoir œuvrer à contre-courant au sein d'un monde où leur engagement est incompris. Grande pourra alors être la tentation d'imaginer la figure d'un "peuple idéal" dans la littérature qui émerge au sein de ce courant, et de fournir une interprétation morale des changements linguistiques. Par ailleurs, ce décalage ne s'exprimera jamais tant que dans les études de ces savants consacrées aux usages linguistiques dits "populaires", mais qui reposeront essentiellement sur des ouvrages écrits.

14.1.3.1 Égaliser les grandes cultures occidentales

Ces jeunes militants, généralement dotés d'un certain bagage scolaire, possèdent des références moins diffusées qu'elles ne le sont parmi les "bretonnants", et notamment, la connaissance des ouvrages classiques de la culture moderne européenne. HEMON en particulier, fera preuve d'une grande curiosité envers les littératures et les mouvements politiques de tous pays, et son agrégation d'anglais tout comme sa pratique de l'espéranto lui donneront les moyens d'avoir en permanence un œil ouvert sur ce qui s'écrit et se fait dans le monde. *Gwalarn* proposera régulièrement des traductions en breton de textes de tous horizons. Plus particulièrement pour eux, il s'agira de s'intéresser aux productions culturelles issues de l'"éveil des nationalités" dans des petites provinces qui pourraient manifester des points communs avec la Bretagne :

13. Erwan HUPEL mentionne plusieurs autres textes où la position élitiste est clairement défendue (HUPEL 2010 : 182) : « *une élite urbaine est absolument indispensable à la vie et à l'avenir de la langue bretonne* [...] » (BREIZ ATAO 1924 : 388), les destinataires du projet de refondation linguistique étant désignés comme « [...] *des intellectuels pauvres (professeurs, ingénieurs, prêtres, étudiants, etc.)* » (GVALARN 1928b : 10) ou « *ar Vretoned desket* » (HEMON 1929a : 82–83) (les bretons instruits).

14. Avec toutes les précautions que ce terme nécessite, cf. BOURDIEU 2001 : 132–151.

« *Gwalarn* est avant tout quelque chose de neuf et d'unique : une revue littéraire, destinée à l'élite du public bretonnant, et dont l'ambition n'est rien moins que d'engager la littérature bretonne sur la voie que suit depuis longtemps la littérature de mainte petite nation : la Bohême, la Flandre, la Catalogne entre autres. » HEMON et MORDREL 1925

En cohérence avec un discours qui voit un grand nombre de locuteurs se détourner du breton et appelle les jeunes intellectuels à venir le sauver, il s'agit donc de tenter de mettre la culture bretonne "au niveau" des autres (« à la page », diront HEMON et MORDIERN), pour pallier au désintérêt qu'elle subirait. Produire une littérature prestigieuse en breton, digne de celles classées comme les "plus grandes" d'Europe, fournirait donc le moyen de *réhabiliter la langue*, en montrant que le breton est *capable* de grandes œuvres, et que les locuteurs auraient alors *tort* de s'en détourner :

« Pour la première fois une revue bretonnante présentera exclusivement à des lecteurs instruits des articles faits pour eux, susceptibles de les intéresser au même degré qu'une page tirée de n'importe quelle publication d'une capitale européenne, au lieu de contes enfantins et de poésies poussives à l'usage d'illettrés.

Pour la première fois une revue bretonnante fournira des travaux d'une irréprochable tenue littéraire, et fermant la porte aux patois (même décorés du nom de dialectes), adoptera une langue de forme classique, et une orthographe rigoureusement unique, suivant l'exemple des *Sketla Segobrani*.

Pour la première fois, une revue bretonnante entreprendra méthodiquement de donner, à l'aide d'études et de traductions, une idée à ses lecteurs des littératures celtiques et étrangères, du présent et du passé.

Pour la première fois, une tentative sera faite pour mettre "à la page" la Bretagne, par d'autres moyens que sa destruction. » *ibid.*

Pour ces "refondateurs", il n'est pas contradictoire **en même temps** d'affirmer une spécificité bretonne, **et** de se calquer sur le modèle des grandes cultures occidentales. La référence aux « capitale[s] » européennes n'est ainsi pas perçue comme une éventuelle reprise d'un schéma culturel descendant, du centre vers la périphérie, que les colonnes de *Breiz Atao* et de *Gwalarn* dénonceront pourtant vigoureusement à longueur d'articles. Pour ces auteurs, formés à la culture moderne dans les écoles de la III^e République, le prestige culturel des grands centres européens constitue ainsi, paradoxalement, un idéal à atteindre et à reproduire. On retrouvera une telle caractérisation y compris chez les descendants du mouvement, ainsi Yann BOUËSSEL DU BOURG, dans un article intitulé « *Roparz HEMON et les écrivains de Gwalarn* », dit :

cf. 14.5

« [...] *Gwalarn* va promouvoir l'usage d'une langue moderne, harmonieuse et équilibrée qu'il faut bien qualifier de classique, ce remarquable instrument de la pensée qu'achevaient de mettre au point Frañsez VALLÉE et Meven MORDIERN [...]. Dans un pays qui ne possède aucun centre culturel digne de ce nom, l'existence d'une revue telle que *Gwalarn* va constituer un point d'ancrage essentiel. *Gwalarn* sera notre capitale littéraire. En la fondant, l'idée première de *Roparz HEMON* était de doter le peuple d'une littérature capable de s'élever à la hauteur des autres littératures des peuples civilisés. » BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 13

Malgré des discours fustigeant une "domination française" décrite comme responsable d'une situation linguistique présentée comme un déclin, ces auteurs reprendront donc l'ambition d'édifier une « capitale littéraire », ainsi qu'un discours de la "civilisation". Bien loin d'opposer un contre-modèle culturel, il s'agit donc au contraire de penser un militantisme possible *dans le cadre même* d'un schéma culturel qui reprendra les grandes lignes d'un discours condescendant envers les pratiques des "marges". Une telle ambivalence dans le positionnement se manifestera nettement dans la préface au dictionnaire de psychanalyse de *Preder* :

cf. p. 1186

« *L'histoire du breton ressemble à celle des autres idiomes qui ont raté le train de l'histoire et depuis l'ère des révolutions affirment — parfois réalisent — leur égalité avec les langues privilégiées. En Bretagne, depuis le début du XIX^e siècle, une école de lettrés et de semi-lettrés groupés en associations et en académies œuvre à unifier et à purifier les parlers des illettrés, vestiges de la langue riche et raffinée du Haut Moyen Âge. De leurs efforts a résulté au second quart du XX^e siècle une authentique littérature.* » ÉTIENNE 1983 : XIII

Pour Guy ÉTIENNE, il ne s'agit pas de changer les règles du jeu des catégorisations culturelles, mais bien de parvenir à *redresser* la langue bretonne pour qu'elle puisse se montrer compétitive par rapport aux « *langues privilégiées* », sans que le cadre implicite de hiérarchisation soit lui-même interrogé. Si l'on se demande par rapport à quel critère une langue pourra « *affirme[r]* [son] *égalité* » avec d'autres, ou produire une littérature « *authentique* », il n'y aura qu'à se reporter au classement qui oppose les « *lettrés* » et « *semi-lettrés* » aux « *illettrés* », dont « *les parlers* » doivent être « *unifi[és]* » et « *purifi[és]* ».

En ce sens, si l'on souhaite qualifier ce que l'on nomme "élitisme" chez ces "refondateurs" du breton, il nous semble qu'il faille le comprendre davantage comme la *reproductions de hiérarchies culturelles* intériorisées au sein de leur formation intellectuelle, et non remises en question, plutôt que comme un simple dénigrement des pratiques dites "populaires".

14.1.3.2 Le peuple de la littérature

Si nous prenons le parti de décrire l'élitisme des "refondateurs", et notamment des gwalarnistes, comme relevant d'un décalage socio-culturel entre ce nouveau profil de locuteurs instruits et engagés et celui des "bretonnants" avec lesquels ils doivent partager l'appellation de "langue bretonne", alors on pourra également percevoir l'ampleur de l'écart entre le peuple réel et le peuple souhaité au sein des portraits figurant dans les œuvres de fiction de ces auteurs. C'est ainsi qu'à partir d'une analyse des contenus littéraires présents dans les œuvres des gwalarnistes, Erwan HUPEL constate que leur décalage avec la réalité socio-historique de leur époque (et notamment le désintéret populaire pour la pratique du breton) pouvait prendre plusieurs formes :

Soit celui d'un discours prophétique dans lequel tout doit être créé à partir de zéro en Bretagne,

Soit celui d'un aveuglement volontaire (ainsi, de Meven MORDIERN, surnommé « *l'ermite* », qui prenait le parti d'ignorer volontairement la population bretonne pour ne s'intéresser qu'à la langue),

Soit celui d'une amertume lorsque s'exprime la résignation des auteurs face à l'écart entre la réalité qu'ils voudraient voir advenir et celle qu'ils constatent.

Il propose alors la notion de "Noroît" (qui est une des traductions possibles de "Gwalarn", l'autre étant "Nord-Ouest") pour désigner le pays rêvé dans lequel ces écrivains se réfugient pour fuir l'amère réalité bretonne. Désabusés par le désintéret envers leur démarche, l'isolement dans lequel ils se trouvent, et le peu d'effet de leurs actions, les auteurs de *Gwalarn* choisissent de fuir la Bretagne réelle dans leur littérature pour y dépeindre un "Noroît" qui serait leur Bretagne rêvée (HUPEL 2010 : 164–201). C'est ainsi que dans son roman d'anticipation *An Aotrou BIMBOCHET e Breizh* ("Monsieur BIMBOCHET en Bretagne", HEMON 1927b) HEMON propose la description utopique d'une Bretagne à venir où le public est bien ciblé : « *on y voit un monde où évoluent les Bretons riches, bourgeoisie urbaine, universitaires qui n'ont que deux enfants... L'Église y est totalement absente, tout comme la paysannerie* » (HUPEL 2010 : 181),

et l'on trouverait également la description ambivalente d'un décalage entre les différents milieux dans le roman *Hervelina* GERAOUELL d'ABEOZEN (1943)¹⁵.

Mais ces auteurs, incompris de leur entourage, ayant souvent vécu de difficiles ruptures personnelles avec leur environnement pour s'être intéressés au breton, peuvent aussi faire usage de la littérature pour exprimer leur ressentiment envers cette population qui va dans un sens opposé à leurs convictions :

« *Du-hont, e kuz-heol ar bed, ez eus ur vro, a zo kouezet warni malloz holl zoueed an douar, an dour, an aer hag an tan. Eno e lugern an heol bemdez, hag e vleugn bep bloaz an nevez-hanv. Dibaot deiz, avat, e lugern eno heol ar spered, ha dibaot bloaz e vleugn eno nevez-hanv ar galon. Pep den en deus e fouge, ha pep pobl ivez. Nemet ar bobl du-hont n'he deus na fouge, na skiant, na enor. Pep den a gar mont, uhel e benn ha dieub, ha pep pobl ivez. Nemet ar bobl-se a gar en em stleja war he daoulin noaz, ha saotra he dremm er fank. Pep den a gar beza e vestr e-unan, ha pep pobl ivez. Hogen ar re-se, pa lavar an estren dezho « kerz » e kerzont ; pa lavar « lamm » e lammont ; pa lavar « chom a-sav » e chomont a-sav evel chas embreget mat. En em werzet o deus d'an estren, korf hag ene, daskoret d'ezan pep mad, pep gwir, pep frankiz o deus bet. N'anavezont ket o zadou. N'anavezont ket piou int. « N'eus netra a vat ennoc'h » eme o mistri. Hag her c'hredi a reont. « Dilezit ho kiziu », eme o mistri. Hag o dilezel a reont. « Paouezit da gomz ho yez » eme o mistri. Hag e klever ar mammou o komz en eur yez estren d'o bugale. Trouc'ha a rafent o zeodou, ma kredfent ouz hen ober ober plijadur d'o mistri. Bep bloaz e kuitaont o bro a dorkadou bras, [...].*

Brema na vezit ket souezet : bep gwech ma weler eun den lous, lezirek, diouizieh, dierbed hag hedro, drouklaouen atao gand ar pezh a ra, kollet bepred en e hunvre, diampart, gwall dechet d'ar vezventi, ha dalc'hmat prest da lipat seuliou an eil pe egile, e lavarar : « Eur Breizad eo » ; Rak "Breiziz" a reer anezo, ha "Breiz" a reer eus ar vro ma vevont, gwasoc'h eget moc'h war an teil. »

(HEMON 1927b : 94)

Là-bas, au couchant du monde, il y a un pays où s'est abattu la malédiction de tous les dieux de la terre, de l'eau, de l'air et du feu. Là-bas le soleil brille chaque jour, et tous les ans fleurit le printemps. Mais il est rarement un jour où brille là-bas le soleil de l'esprit et rarement une année où fleurit là-bas le printemps du cœur. Chaque homme a sa fierté, et chaque peuple aussi. Sauf ce peuple-là qui n'a ni fierté, ni science, ni honneur. Chaque homme aime aller la tête haute et libre, chaque peuple aussi. Sauf ce peuple qui aime se traîner sur *[ses]* genoux nus, et souiller son visage dans la boue. Chaque homme aime être son propre maître, chaque peuple aussi. Mais ceux-là, quand l'étranger leur dit « *marche* » ils marchent, quand il leur dit « *saute* » ils sautent, quand il leur dit « *arrête-toi* » ils s'arrêtent, comme des chiens bien dressés. Ils se sont vendus à l'étranger, corps et âme, ils lui ont livré chaque bien, chaque droit, chaque liberté. Ils ne connaissent pas leurs pères, ils ne savent pas qui ils sont. « *Il n'y a rien de bon en vous* » leur disent leurs maîtres. Et ils les croient. « *Abandonnez vos coutumes* », leur disent leurs maîtres. Et ils les abandonnent. « *Arrêtez de parler votre langue* », leur disent leurs maîtres. Et on entend les mères parler une langue étrangère à leurs enfants. Ils se couperaient la langue s'ils croyaient ainsi faire plaisir à leurs maîtres. Tous les ans ils quittent leur pays par grands groupes, [...].

Maintenant ne soyez pas surpris : chaque fois que l'on voit un homme sale, paresseux, igno[rant], prodigue et volage, toujours mécontent de ce qu'il fait, toujours perdu dans un rêve, maladroit, avec une fâcheuse tendance à l'alcoolisme et toujours *[prêt]* à lécher les semelles de l'un ou de l'autre, on dit : « *C'est un Breton* ». Car on les appelle "Bretons", et on appelle "Bretagne" le pays où ils vivent, pires que des cochons sur le fumier.

(cité et traduit par HUPEL 2010 : 180–181)

15. L'ouvrage est présenté comme l'« *histoire d'un amour impossible entre une jeune fille moderne et un jeune homme pas encore libéré du poids de la société léonarde traditionnelle* ». Erwan HUPEL remarque néanmoins que si le mépris affiché envers les milieux populaires par Roparz HEMON, élevé dans la bourgeoisie brestoise, pouvait être partagé par Roperz ER MASON, cela ne semblait pas être le cas pour des auteurs comme Jakez RIOU, Youenn DREZEN, ABEOZEN ou MEAVENN, dont les fictions présentent souvent une vision pittoresque et valorisante des milieux des ouvriers, marins, paysans, etc. (HUPEL 2010 : 182–186).

14.1.3.3 Le réquisit culturel des dictionnaires

Dans les discours lexicographiques eux-mêmes, le positionnement élitiste se manifestera plus clairement lorsque, mentionnant le **public** auquel ils s'adressent, les auteurs de dictionnaires expliqueront les destiner à des locuteurs déjà instruits. Dans son dictionnaire espéranto-breton, HEMON déclarera ainsi¹⁶ :

« *Al levrig-mañ a zo graet evit tud desket. N'hon eus ket lakaet ennañ gerioù e-giz telefono, statistiko, dinamika, h.a., a vo meizet ganto dioustu.* » (HEMON 1930a : 4)

Ce petit livre est fait pour des personnes instruites. Nous n'y avons pas mis des mots comme **telefono**, **statistiko**, **dinamika**, etc., qu'elles comprendront tout de suite. (nous traduisons)

cf. p. 1123

Si certains dictionnaires mentionneront explicitement s'adresser à des apprenants¹⁷, d'autres, notamment ceux qui visent la *création terminologique*, mentionneront explicitement que la consultation de l'ouvrage requiert déjà une certaine connaissance de la langue. Ce sera particulièrement vrai des ouvrages publiés par la revue et maison d'édition *Imbourc'h* dont les dictionnaires se destinent spécifiquement à désigner, dans des termes aussi éloignés du français que possibles, les notions techniques et précises introduites par la vie moderne. Dans le premier dictionnaire publié par la revue (si l'on excepte l'ouvrage de 1973 consacré à l'économie), Youenn OLIER déclare ainsi qu'« à ceux qui souhaiteraient écrire dans un breton développé, il faut d'abord étudier celui qui a été créé par SADED-EMSAV »¹⁸, et MARC'H-KLEUR présentera un avertissement similaire à l'ouverture du *Lexique complémentaire* de Jil EWAN :

« *Jil EWAN déconseille formellement au débutant dans l'étude du breton de se servir du vocabulaire qu'il propose, sans avoir au préalable maîtrisé le vocabulaire de la langue basique. Les cours de Roparz HEMON, de Pêr DENEZ ou de Mark KERRAIN constituent la première marche incontournable dans l'acquisition de la langue et le dictionnaire de Roparz HEMON, périodiquement réédité par AL LIAMM, correspond au breton basique précité.* » EWAN 1996 : X

cf. p. 1181

cf. p. 1226

On peut en effet comprendre quel type de connaissance est nécessaire pour comprendre les termes proposés par ces dictionnaires : dans la mesure où ceux-ci sont proposés par leur auteur pour être *introduits* dans l'usage, il est impossible de compter sur une quelconque connaissance préalable. Pour en comprendre le sens, il s'agira donc d'être en mesure de désamalgamer les différents affixes et radicaux. Une telle approche implique une analyse morphologique rendant capable de percevoir les procédés de dérivation, et celle-ci nécessite elle-même une approche décontextualisée et réflexive de la langue qui caractérise le rapport "scriptural-scolaire" envers le langage (LAHIRE 1993). Pour comprendre de tels termes, une certaine familiarité avec les textes où les différents radicaux, préfixes ou suffixes ont déjà été employés au sein d'autres

cf. p. 876

16. On trouverait des déclarations analogues dans le dictionnaire breton-français de 1928 (cf. p. 1313) : « *Cet ouvrage est un dictionnaire du breton littéraire tel qu'il s'écrit aujourd'hui. Il contient, outre le vocabulaire usuel, la plupart des néologismes dont se servent les écrivains et les gens cultivés.* » (HEMON 1928b : 5) (« *Geriadur ar brezoneg lennegel evel ma vez skrivet hizio eo al labour-mañ. Ennañ e vo kavet, ouspenn ar gerioù pemdeziek, an darn vuia eus ar gerioù nevez implijet gant ar skrivagnerien hag an dud lennek.* »).

17. En particulier : Loeiz ANDOUARD déclare dans son dictionnaire de la mer (ANDOUARD 1973, ANDOUARD 1983, cf. p. 1161) s'adresser particulièrement aux élèves des écoles de voile ; Alan MONFORT a élaboré un vocabulaire de base (mais ne comprenant que des mots "celtiques"), à destination des commençants (MONFORT 1998, MONFORT 2001, p. 1237) ; et Tugdual KALVEZ destine son dictionnaire de philosophie aux lycéens (KALVEZ 2010, p. 1295).

18. « *d'ar re a garfe skrivañ en ur brezhoneg diorreet ez eo ret da gentañ studiañ an hini a zo bet krouet gant SADED-EMSAV.* » (IMBOURC'H 1980 : v) "SADED" (Strollad An Deskadurezh Eil Derezh, "Groupe de l'Éducation Secondaire") est une association née en 1962 qui a forgé des vocabulaires et supports d'apprentissage afin de pouvoir enseigner en breton les disciplines du secondaire. "Emsav" est une revue lié à ce mouvement, ainsi qu'à *Preder*, parue entre 1967 et 1979.

configurations, peut également s'avérer nécessaire. Mais ce n'est pas tout, dans certains cas, c'est une connaissance des langues "celtiques" (au sens des territoires regroupés par le discours de l'interceltisme), ou de formes de l'Ancien- et du Moyen-breton qui pourraient être requises pour avoir déjà une appréhension sémantique des constituants proposés. C'est ainsi que Jil EWAN va jusqu'à considérer « *comme déjà connus* » des mots gallois qu'il a utilisés pour forger son lexique :

« [...] certains mots gallois qui ont servi à la composition de ces termes ici répertoriés ne figurent pas dans les annotations précitées, étant considérés comme déjà connus des lecteurs les plus au fait du breton moderne.

Les mots sont laissés à l'analyse du lecteur qui est supposé détenir une maîtrise suffisante de la langue développée. Tel est le cas pour les termes que j'ai forgés moi-même, encore qu'ils ne soient pas nécessairement les plus inabordables. Enfin d'autres mots parfois difficiles proviennent de lexiques déjà publiés de longue date. » EWAN 1996 : XII

Par ailleurs, dans la mesure où ces dictionnaires de néologie viseront spécifiquement à désigner les réalités modernes et les notions abstraites ou techniques, ils contiendront relativement peu de vocabulaire courant. C'est la raison pour laquelle les auteurs de l'ouvrage justement nommé « *Lexique complémentaire* » d'Imbourc'h devront également préciser qu'« *il est indispensable de posséder d'autres dictionnaires* » (EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 2).

14.1.3.4 Des "locutions populaires" à trouver... dans les livres

Mais c'est sûrement dans les œuvres où les auteurs "refondateurs" entendent rendre compte des usages linguistiques "populaires" que se manifestent le plus vivement le décalage entre leur rapport à la langue et celui des "bretonnants" : en effet, ce sont essentiellement dans d'autres livres qu'ils iront alors en chercher les sources. C'est ainsi que, lorsque Frañsez VALLÉE publiera, en 1948, un *Supplément* à son "Grand dictionnaire" (VALLÉE 1931), pour répondre à « *deux critiques qui [lui] ont été faites [...] : de n'avoir pas suffisamment utilisé les sources populaires, et de négliger le vannetais.* » (VALLÉE 1948 : v), il précisera y avoir intégré cette fois de telles « *sources populaires* », en disant significativement : « *On verra que presque tous les exemples ont été empruntés à des écrivains populaires dialectaux* » (ibid. : v), puis cite une liste d'auteurs.

Il en va de même lorsqu'il s'agit d'un ouvrage spécifiquement dédié aux "parlers populaires", comme l'est le « *Geriadurig gallek-brezonek an troiou-lavar poblel* »¹⁹, qu'il présente en ces termes dans la revue *Gwalarn*²⁰ :

« *Ne vo kavet er "Geriadurig" nemet troiou-lavar "gwirion". Kutuilhet int bet, e pad meur a vloaz, e skridou savet gant hor gwella skrivagnerien-bobl e pep rannyez, ha roet int dres evel m'int bet kavet (nemet reizet eo bet an doare-skriva).* » (HEMON 1935c : 55)

On ne trouvera dans le "*Geriadurig*" que de "véritables" expressions. Elles ont été cueillies, pendant plusieurs années, dans les écrits réalisés par nos meilleurs écrivains populaires dans tous les dialectes, et donnés exactement comme ils ont été trouvés (si ce n'est que leur orthographe a été corrigée). (nous traduisons)

19. "Petit dictionnaire français-breton des expressions populaires". L'usage même du terme "poblel" comme épithète plutôt qu'une construction en complément de nom comme "*Geriadurig troiou-lavar ar bobl*" ne manquerait pas, déjà en elle-même, de témoigner du décalage entre les usages linguistique dont il s'agit de rendre compte et ceux par lesquels on les décrit.

20. On en trouvera une description un peu plus complète dans le *Geriadurig* lui-même : « *An troiou-lavar a vo kavet amañ, an holl gwitibunan, a zo bet kutuilhet e skridoù hor skrivagnerien bobl, adal re ar c'hantved diwezhañ, INIZAN, MILIN, hag all, betek re hon amzer. Tennet int bet diwar levrioù koulz ha diwar kelaouennoù, hogos holl diwar oberoù savet e komz-plaen.* » (HEMON 1935b : 6).

cf. 15

Alors que les lexicographes de la tendance que nous nommerons "continuiste" se démarqueront par une pratique minutieuse des enquêtes de terrain auprès des locuteurs âgés des campagnes, on observe que pour ceux-ci, la perspective de faire figurer dans un dictionnaire des expressions recueillies directement de la bouche des locuteurs, sans passer par la médiation de l'écrit, ne semble pas envisageable. On en trouvera d'autres exemple, comme Loeiz ANDOUARD, élaborant son dictionnaire de la mer à partir d'« *exemples empruntés à nos meilleurs auteurs bretonnants.* » (ANDOUARD 1973 : 7), ou Divi KERVELLA, proposant un dictionnaire des argots du breton dont les sources sont des productions écrites et des études linguistiques (qui peuvent, quant à elles, avoir reposé sur des études de terrain, D. KERVELLA 2003 : 5–7, 15–17). Alors que l'on se plaît à se demander comment les sociolinguistes accueilleraient un "Dictionnaire des expressions populaires" du français qui reposerait uniquement sur les textes de CÉLINE, Raymond QUENEAU, ou *Le Feu* d'Henri BARBUSSE, il convient surtout, plus que de critiquer une telle démarche, de se demander ce dont elle est révélatrice. En l'occurrence, il nous semble que c'est l'érudition, due à une formation érudite préalable, par laquelle ce nouveau profil de locuteurs aborde la langue, qui explique qu'à leurs yeux il ne soit même pas concevable de consigner dans un ouvrage un terme qui n'aurait pas été consacré par un usage écrit. Dans certains cas, se pose aussi bien sûr la question de la *pratique effective* de tels usages, chez ces auteurs qui entretiennent un rapport essentiellement écrit envers le breton.

cf. p. 1161

cf. p. 1277

14.1.3.5 Un rapport ambivalent

On perçoit ainsi que le rapport entre les premiers "refondateurs", et particulièrement Roparz HEMON, et cet ensemble flou nommé "le peuple", est traversé par de multiples paradoxes :

- Si, **d'une part**, il s'agit de réhabiliter une langue en cours d'abandon, **d'autre part**, une telle démarche se produit sur la base d'une démarcation envers les pratiques quotidiennes traditionnelles auxquelles elle semble confinée, ce qui peut mener jusqu'à des discours de dénigrement envers les locuteurs de ces pratiques,
- Si, **d'une part**, il s'agit de libérer l'expression littéraire d'un registre de folklore stéréotypé, **d'autre part**, un tel renouvellement ne s'opère qu'en opposant une littérature dite "véritable" à des productions présentées comme des clichés fades,
- Si, **d'une part**, il s'agit de revaloriser la langue bretonne en la présentant comme capable de productions culturelles prestigieuses, **d'autre part**, cette requalification repose sur une reprise, sans remise en question, des hiérarchisations culturelles donnant l'avantage aux productions de la bourgeoisie des grandes villes européennes, face à celles d'un peuple qui se trouve dès lors périphérisé,
- Si, **d'une part**, il s'agit de proposer de nouveaux types d'ouvrages (notamment des dictionnaires), visant à permettre à des locuteurs l'expression en breton de réalités modernes, **d'autre part**, de tels ouvrages opèrent une sélection sur leur lectorat en nécessitant d'emblée un certain bagage pour pouvoir être compris,

La multiplication de ces paradoxes montre que la question d'une opposition entre des usages et ouvrages destinés au "peuple" ou à l'"élite" est loin de répondre simplement à une préférence personnelle : les positionnements des différents acteurs de la promotion du breton se situent dans un cadre préexistant de contraintes complexes (notamment les *topoi* et les pratiques déjà existantes) produisant des exigences contradictoires entre lesquelles il faut bien choisir. Au-delà

cf. p. 29

d'une formulation simpliste de type "pour ou contre les pratiques populaires", il convient donc de resituer les reconfigurations proposées par ces acteurs au sein d'un ensemble de contraintes ayant pour conséquence que ce qui se gagne d'un côté se perd de l'autre. Lorsque la majorité des "bretonnants" ne veulent plus de leur langue, il semble difficile de valoriser à la fois *la langue* et *ses locuteurs*. Or, ces militants, formés au sein d'une tradition intellectuelle, écrivant dans des revues littéraires et engagées, ont acquis le rapport "scriptural-scolaire" (ou "scriptural-savant") envers le langage qui leur permet de percevoir *la langue pour elle-même*. C'est donc sans grande surprise que ces érudits militants pourront s'engager pour un usage linguistique *détaché des conditions de sa pratique*, qui pourra dès lors, ainsi décontextualisé, se trouver perçu par un regard *patrimonialisant* faisant percevoir le breton non plus comme *la manière dont parlent certaines personnes dans certaines situations* mais bien plutôt comme *un trésor culturel à préserver*. Suivant en cela Louis LE PELLETIER, les "refondateurs" préféreront donc bien souvent la langue à ses locuteurs.

cf. p. 601

cf. p. 195

En réalité, il ne s'agira pourtant pas de *rejeter complètement* la figure d'un locuteur populaire, mais bien plutôt d'*appeler à créer la nouvelle figure* d'un locuteur populaire. L'insistance sur la création de matériaux pédagogiques, le militantisme en faveur de l'enseignement du breton à l'école, tout autant que la représentation fantasmée d'un peuple idéal dans les romans d'anticipation, témoignent en ce sens de cette volonté de *faire advenir un nouveau peuple* de locuteurs. "Si le peuple d'aujourd'hui ne s'intéresse plus au breton, pour sauver la langue, changeons de peuple" : telle pourrait être la devise résumant l'ambivalence des refondateurs, et plus particulièrement des gwalarnistes, envers la population. L'avènement du profil de locuteurs des "brittophones" pourrait en ce sens s'interpréter comme la consécration de cette démarche de remodelage de la figure du locuteur-idéal. On trouvera donc chez ces militants de nombreuses démarches, sinon de prise de contact avec les "bretonnants", du moins visant une certaine "éducation", qui montrent que le "peuple" n'est pas oublié par cette entreprise militante, du moins dès qu'il se conforme à ce qu'on lui dit d'apprendre. Mais la posture de l'éducateur est loin de résoudre les ambivalences du positionnement précédent, dans la mesure où elle suppose que celui qui enseigne est celui qui sait : par un curieux retournement, les apprenants se présentent alors comme devant enseigner à ceux qui parlaient quotidiennement et depuis leur enfance :

« *Piv a gomzo ar brezhoneg lennek ? Ha ma ne dle ket bezañ komzet, perak e tlefe bezañ skrivet ? Re abred eo, emezoc'h, n'eo ket ar bobl evit kompren ar brezhoneg-se. Neuze, petra hoc'h eus-hu d'ober nemet deskiñ d'ar bobl e gompren ? Daoust hag ez eo deoc'h koll hoc'h amzer o teskiñ trefodachou ? Pe d'ar bobl gounit deskadurezh o teskiñ ar yezh unvan ? Daoust hag ez eo ar mestr-skol a zesk yezh ar vugale, pe ar vugale a zesk yezh ar mestr-skol ? » (HEMON 1927c : 202)*

Qui parlera le breton littéraire ? S'il n'est pas fait pour être parlé, pourquoi donc l'écrire ? Il est trop tôt, dites-vous, le peuple ne le comprend pas. Si c'est le cas, qu'attendez-vous pour lui en donner les clés ? Qu'est-ce qui représente une perte de temps : continuer à enseigner des patois, ou bien élever le niveau culturel du peuple en lui enseignant la langue unifiée ? Est-ce que c'est au maître d'apprendre la langue des élèves ou bien aux élèves d'apprendre la langue du maître ? (HEMON 2005 : 113–114)

14.2 Le breton, langue moderne

Dans la mesure où l'objectif de ce courant refondateur est de renverser les stéréotypes associés à la langue bretonne, et qui la font déconsidérer par une certaine partie de la population, une des démarches importantes à leurs yeux sera de la présenter comme capable de désigner la

modernité. Nous avons vu que, dans un cadre de valorisation auparavant essentiellement centré sur la mise en valeur d'un glorieux passé de la langue (PA+), c'est à l'époque des militants du XIX^e siècle qu'apparaît la première forme de valorisation de sa modernité, visant à contredire un discours révolutionnaire qui associait les "patois" et les "idiomes" à une forme d'archaïsme. Cette revendication moderniste va se trouver amplifiée par ce courant qui visera à forger une nouvelle langue décrite comme celle de son époque²¹. Par ailleurs, elle se transformera par rapport au discours des bretonistes du XIX^e siècle : alors que ces derniers valorisaient les usages traditionnels de la campagne décrits comme résistant à l'assaut de nouvelles modes néfastes issues de la ville, ce nouveau courant d'apprenants eux-mêmes cultivés et urbains mettra cette modernité en avant dans un discours concurrentiel envers les locuteurs "bretonnants", renvoyés à une forme de passé dépassé (PA-) :

« *Hor yez vrezonek breman, hor yez vrezonek nevez-flamm, hor yez vrezonek hanter c'hraet, a zo frouez hol labour kenkoulz ha frouez leziregez hon tadou. Ha lorc'h a zo ennomp, — ennoun da vihana, — o welout pegen kalonek, speredek, skiantek, gredus, ake-tus emeur breman oc'h ober war-dro ar yez-se. Ha daoust pebez doujans am eus ouz ar geriou mat dastumet diwar c'henou flaerius eur vutunerez koz aet e bugaleaj, tridal a ran gant levenez o lenn e liziri tud yaouank lemm a spered, o deus staget da zeski ar brezoneg abaoe eur miz marteze, **pellskridenn**, **pellizer**, **lizer-dre-'n-orjal**, ha traou all, a c'hellfe lakaat tud 'zo da c'hoarzin, hag o tiskouez evelato ez eo c'hoarvezet e Breiz eur burzud bras, — n'o deus mui ezomm Breiziz da gaout ali hennez hag aotre henhont da vont war-raok. N'hon eus ket gortozet ARZUR ; ha deut eo davedomp.* » (HEMON 1927d : 8)

Notre langue bretonne d'aujourd'hui, notre langue bretonne toute nouvelle, notre langue bretonne à demi faite, est le fruit de notre travail autant que le fruit de la paresse de nos pères. Et nous sommes fiers, — je le suis, à tout le moins, — en voyant à quel point nous sommes courageux, intelligents, instruits, fervents, attentionnés en nous occupant de cette langue. Et malgré tout le respect que j'ai pour les bons mots ramassés de la bouche puante d'une vieille fumeuse tombée en enfance, je jubile de joie en lisant dans les lettres de jeunes gens vifs d'esprit, qui se sont attachés à apprendre le breton depuis peut-être un mois **pellskridenn**, **pellizer**, **lizer-dre-'n-orjal** [*il s'agit de termes inventés désignant des nouveautés technologiques*] et d'autres choses, qui pourraient faire rire certains, et qui montre cependant qu'il est arrivé en Bretagne un grand miracle, — les Bretons n'ont plus besoin de l'avis d'un tel pour avancer. Nous n'avons pas attendu ARTHUR, et il est venu vers nous. (nous traduisons)

Les usages traditionnels du breton se trouveront alors présentés comme relevant d'une certaine limitation des contextes d'usage possibles de la langue, et l'action réformatrice comme une extension de ses possibilités d'expression en dehors d'un cadre rural jugé dépassé. On perçoit clairement cet aspect lorsque Gwion KLOAREG résume l'apport de Roparz HEMON :

« *Gant Roparz HEMON eo deuet ar brezhoneg er-maez eus al lagenn ma oa sanket enni abaoe kantvejoù. . . Fellout a rae dezhañ*

Grâce à R. HEMON, le breton est sorti du bourbier où il était enseveli depuis des siècles. . . Il voulait montrer que notre langue

21. Le renouvellement lexical est parfois d'une rapidité fulgurante : pour que les lecteurs puissent y faire face, *Gwalarn* publie des suppléments ronéotypés nommés « *Buhez ar Yez* » ("la vie de la langue") ou « *Deskomp ar Yez* » ("apprenons la langue"), où figurent les termes récents ou difficiles correspondant aux différents numéros de la revue. Par ailleurs, lorsqu'il publie son dictionnaire breton-français en 1928 (cf. p. 1313), HEMON ressent le besoin d'y ajouter un supplément de 10 pages en expliquant : « *L'enrichissement presque journalier de la langue bretonne dans de nombreux domaines, — technique, scientifique, artistique, philosophique, etc. . . — nous obligent [sic] à publier ce supplément, composé en majeure partie des termes ayant fait leur apparition dans des textes publiés dans les premiers mois de l'année 1928, après que le manuscrit du dictionnaire eût été confié à l'imprimeur.* » (HEMON 1928b : 353). On trouve des rubriques similaires à la fin de la revue *Lavar* éditées par Preder, et les numéros de la revue *Imbourc'h* se terminent par une « *liste des mots que l'on ne trouve pas dans le dictionnaire de Roparz HEMON* » (« *Roll ar gerioù na gaver ket e geriadur Roparz HEMON* »).

diskouez e c'helle hor yezh kenveriañ ouzh n'eus forzh peseurt yezh "uhel" (sañset!)... ; diskouez ne oa ket hepken ar brezhoneg ur yezh mat evit goro ar saout ha c'hwennat penez, met ivez ur yezh gouest da zisplegañ pep menoz war forzh peseurt danvez, e-giz yezhoù all ar Bed. » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 25)

pouvait rivaliser avec n'importe quelle autre langue prétendue "noble"... Il voulait montrer que le breton n'était pas seulement une langue bonne pour aller traire les vaches et sarcler les panais, mais que c'était aussi une langue capable d'exprimer quelque idée que ce soit sur n'importe quel sujet, comme toute autre langue de la Terre. Il a aussi montré, par ses écrits, que, par le breton, nous pouvons nous ouvrir à toutes les civilisations du Monde. (texte bilingue ou traducteur anonyme)

La métaphore potagère permet de mesurer l'écart envers la tradition militante précédente, qui défendait un régionalisme sans pour autant se centrer forcément sur la langue, par exemple Yves LE DIBERDER, dirigeant de la revue *Brittia*, qui écrivait à Meven MORDIERN : « *Faire du breton ma langue, cela équivaldrait pour moi à descendre au niveau d'une variété européenne de canaque. Merci bien ! À d'autres ! Au fond du jardin les poireaux !* » (MORDIERN 1964 : 32, cité par HUPEL 2010 : 85). Si ces militants ont en commun d'utiliser la métaphore potagère pour produire une caractérisation dévalorisante d'un monde rural présenté comme archaïque, on perçoit quel déplacement s'est opéré : alors qu'Yves LE DIBERDER associait *la langue bretonne dans sa totalité* à une pratique archaïque, pour les gwalarniens, il s'agit d'y associer *une certaine pratique de la langue*, à savoir celle des "bretonnants", pour revendiquer le droit de pouvoir en mettre en place *une autre*, qui en renouvelle l'usage. La pratique concurrente se trouve alors décrite comme un « *bourbier* » (« *al lagenn* ») au sein duquel la langue se trouvait « *ensevelie* » (« *sanket* ») et dont il faudrait se libérer.

Ce discours concernant une *libération de la langue* par son *actualisation* trouvera des échos jusqu'à aujourd'hui, dans les dictionnaires revendiquant une tendance moderniste : il s'agira avant tout d'aider *la langue elle-même*, en offrant à des locuteurs soucieux d'exprimer un monde "moderne" les termes qui le permettent, présentant ainsi comme une restriction l'usage des "bretonnants". C'est ainsi que Martial MÉNARD présente le dictionnaire d'*An Here* comme un outil qui permettra au breton de s'affirmer à égalité avec les autres langues du monde moderne :

« Graet eo ar geriadur hollvrezhonek-mañ evit an holl re a laka o fiziañs en amzer da zont ar brezhoneg hag a ra o gwir-wellañ evit ma c'hallo hor yezh kendelc'her da gaout he flas e-touez holl yezhoù ar bed. Ha hi benveg lavar pobl ar Vretoned, ned eo ket hepken dreistbevañ he deus d'ober, ned eo ket enta chom en he stad — lavar karet hor re gozh karet — met bez' e rank, mar fell dimp ma chomo bev, bezañ yezh krouiñ hag eztaoliñ hag a-se emdreiñ diouzh ezhomm. Bez' e rank bezañ ar yezh a eztaol kement a c'han, kement a furm, kement a grou e spered nep brezhoneger a venn ober gant e yezh er bed a-vremañ. » (AN HERE 2001 : XI)

Ce dictionnaire entièrement en breton est fait pour tous ceux qui placent leur confiance dans le futur du breton et qui font de leur mieux pour que notre langue puisse continuer à avoir sa place parmi toutes les langues du monde. Celle-ci étant l'outil d'expression du peuple des Bretons, il ne s'agit pas uniquement de la faire survivre, pas uniquement de rester dans le même état — la parole chérie de nos anciens chéris — mais elle doit, si nous voulons qu'elle reste vivante, être une langue de création et d'expression, et par-là évoluer selon les besoins. Elle doit être la langue d'expression de tout ce qui naît, tout ce qui se forme, tout ce qui se crée dans l'esprit de n'importe quel brittophone qui souhaite utiliser sa langue dans le monde d'aujourd'hui. (nous traduisons)

14.2.1 Vivre avec son temps

Le tournant par lequel la modernité de la langue apparaît comme un facteur de valorisation positive (PR+), développé par la démarche gwalarliste, trouvera sa place dans les dictionnaires jusqu'à aujourd'hui : la possibilité de représenter une langue qui rend compte des modes de vie urbains et modernes se trouvera mise en avant comme un gage d'utilité de l'ouvrage, non seulement pour les locuteurs, mais aussi *pour la langue*. Gwenhael AR MENTEG en donne un bon exemple en préfaçant de dictionnaire thématique *Gerioù evit komz bemdez* ("des mots pour parler tous les jours") d'Alan MONFORT :

« *Gwechall edo 10% eus an dud o chom e kêr hag ar pel all war ar maez, bremañ avat eo ar gin a stader. Gwechall e oa ur yezh kouerion eus ar brezhoneg — pinvidik meur da neuze. Bremañ enta ez eus ezhommeus ur yezh a gêr — ken pinvidik all. Ur yezh diouzh ar bed ma vevomp, ur yezh arnevez, a vennomp implij. Ur yezh gant gerioù resis, ur yezh vev.* » (MONFORT 2001 : 3–4)

Autrefois 10% des gens habitaient en ville et les autres à la campagne, aujourd'hui on constate l'inverse. Autrefois le breton était une langue d'agriculteurs — alors très riche. Mais maintenant il y a besoin d'une langue citadine — tout aussi riche. Une langue du monde dans lequel nous vivons, une langue moderne que nous voulons utiliser. Une langue aux mots précis, une langue vivante. (texte bilingue)

cf. p. 1237

On retrouve cette opposition entre l'« *autrefois* » incarné par un mode de vie rural, et le « *maintenant* », décrit sous les traits de la ville et des technologies, dans un grand nombre de textes, où tout ce qui correspond au contexte d'élocution de ces locuteurs que nous avons nommés "les bretonnants", qu'il s'agisse de « *la bouche puante d'une vieille fumeuse tombée en enfance* » opposée aux « *jeunes gens vifs d'esprit* »²², de l'usage pour « *traire les vaches et sarcler les panais* », par opposition à l'expression de « *quelque idée que ce soit sur n'importe quel sujet* »²³, de « *la parole chérie de nos anciens chéris* » opposée à « *une langue de création et d'expression* »²⁴, ou encore le fait de « *se cantonner à l'aire à battre* » opposé à celui de « *s'adapter aux situations nouvelles engendrées par le progrès, les techniques et les inventions nouvelles* » (GOUÉLIAN 2002 : 5). Dans tous les cas, le contexte de locution des "bretonnants" est présenté comme un cadre limitatif²⁵ dont il faudrait se libérer, s'épanouir, en élargissant les champs d'expression possibles, par l'adaptation de la langue à tous les domaines traités aujourd'hui. Certaines versions particulièrement explicites de tels discours n'hésiteront pas à associer les pratiques linguistiques traditionnelles à un mode de vie présenté comme clairement attardé ou moyenâgeux, justifiant alors d'autant plus la légitimité d'une démarcation de la part des intellectuels :

« *Kalz eus ar pezh a anver perziou dibar ar brezoneg n'eo e gwirionez nemet eun diwanadur diwar izelstad speredel ha sevenadurel ar bobl vreizat. Evel-se, tufa war an douar, c'houeza e fri gant e vizied, krial hag ober jestrou bras hep ezomm a c'hellfe beza an-*

Beaucoup de ce que l'on nomme les propriétés particulières du breton n'est en fait qu'une excroissance à partir de l'abaissement spirituel et culturel du peuple breton. Ainsi, cracher par terre, se moucher dans ses doigts, crier et faire de grands gestes sans nécessité

cf. p. 1316

22. « [g]enou flaerius eur vutunerez koz aet e bugaleaj, [...] tud yaouank lemm a spered » (HEMON 1927d : 8).

23. « goro ar saout ha c'hwennat panez, [...] [d]isplegañ pep menoz war forzh peseurt danvez » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 25).

24. « lavar karet hor re gozh karet [...] yezh krouiñ hag eztaoliñ » (AN HERE 2001 : XI).

25. « le breton n'était **pas seulement** une langue bonne pour aller traire les vaches et sarcler les panais » (nous soulignons, « ne oa ket hepken ar brezhoneg ur yezh mat evit goro ar saout ha c'hwennat panez » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 25)), « il ne s'agit **pas uniquement** de la faire survivre, **pas uniquement** de rester dans le même état » (nous soulignons, « ned eo ket hepken dreistbevañ he deus d'ober, ned eo ket enta chom en he stad » (AN HERE 2001 : XI)).

vet perziou dibar ar Vretoned. Daoust hag evit beza Breizad e ranker chom en eun ti lous, gwiska dilhad lous ha beva e-giz chatal, evel ma ra a darn vuia eus hor c'henvroiz? Perak neuze, pa gomzer ha pa skriver brezonneg, goulenn ma vefe kemeret holl blegou an dud dilennek, anezo nao war zek eus ar re a gomz ar yez? » (HEMON 1934a : 35)

pourrait être considéré comme les propriétés particulières des Bretons. Faut-il, pour être Breton, vivre dans une maison sale, porter des vêtements sales, et vivre comme du bétail, comme le font la plupart de nos compatriotes? Pourquoi alors, lorsque nous parlons et écrivons en breton, demander que l'on reprenne toutes les habitudes des personnes incultes, constituant les neuf dixièmes de ceux qui parlent la langue? (nous traduisons)

Tout au long de l'article « *An den hag ar yez* » ("la Personne et la Langue") d'où est extrait ce passage, HEMON continuera sa comparaison entre les locuteurs "bretonnants" et le bétail. Alors que le militantisme breton a souvent cité la phrase « *Il est interdit de cracher par terre et de parler breton* » comme devant relever d'un symbole de la guerre contre le breton menée par les écoles de la République, Fañch BROUDIC a montré que l'on ne trouve aucun document vérifiable qui permettrait d'attester que cette phrase aurait véritablement été diffusée dans les écoles²⁶. Mais si l'association entre la pratique du breton et le crachat n'est pas avérée dans les écrits républicains, en revanche on constate qu'elle est pratiquée par Roparz HEMON : une telle anecdote montre que l'opposition *interne*, entre différentes formes promues "du" breton, peut s'avérer peu éloignée, voire plus vive, que les termes d'une opposition "externe" (de "la France" vers "la Bretagne"), ou du moins ceux que l'on veut bien lui attribuer. En construisant un portrait des "bretonnants" qui associe particulièrement leurs usages linguistiques à un manque d'hygiène, HEMON élabore une stéréotypie repoussante des pratiques face auxquelles ils souhaite promouvoir les siennes²⁷.

Dans la continuité d'une association entre la langue et l'hygiène, Pêr DENEZ présente, dans le dictionnaire érotique de Martial MÉNARD, cette opposition construite entre "tradition" et "modernité" en associant la langue aux *mœurs*. Évaluant différents ouvrages lexicographiques ou d'apprentissage en fonction de la présence ou non de termes se rapportant au corps, il présente un manuel de Roparz HEMON comme ayant introduit un vocabulaire récent, urbain, et détaché des pudeurs :

cf. p. 1222

« Roparz HEMON, en e "g-Cours Élémentaire" *ken brudet all, a laka an desker e kelc'hiad-buhez ur paotrig eus kêr. Soñj am eus, rak gant al levr-se em eus graet dindan renerezh Marc'harid GOURLAOUEN, e oa en e levr ar ger bragoù-dindan, dianav d'ar vrezhonegerien hengounel na oa ganto nemet rochedoù o fatennoù hir-sebezus, hiroc'h a-*

Roparz HEMON, dans son "Cours Élémentaire" si connu, met l'apprenant dans le cycle de vie d'un petit garçon de la ville. Je m'en souviens, car j'ai utilisé ce livre sous la direction de Marc'harid GOURLAOUEN, qu'il y avait dans son livre le mot *bragoù-dindan* [désigne un "slip" ou une "petite culotte"], inconnu aux bre-

26. L'expression semble être apparue dans les années 1960 chez les militants (BROUDIC relève une occurrence en 1962 dans un roman inédit d'Erwan VALLÉRIE). Elle fut reprise par Morvan LEBESQUE dans son essai à succès, « *Comment peut-on être breton?* » (LEBESQUE 1970 : 115) et s'est diffusée après avoir été prise pour titre d'un recueil de poèmes par Yann-Bêr PIRIOU en 1971. Certains sites internet (notamment "L'idée bretonne", qui n'est plus en-ligne aujourd'hui) ont présenté une affiche ou une carte postale, et déclaré qu'elle aurait été conservée au musée de l'école rurale de Trégavran. Après vérification, BROUDIC a constaté qu'elle ne s'y trouvait pas, et considère que le document présenté relève d'un montage moderne (BROUDIC 2007a).

27. Par ailleurs, l'article d'HEMON vise à répondre à une accusation selon laquelle le "breton littéraire" serait plus proche du français qu'il ne l'est du "breton populaire". L'auteur se défendra en théorisant le fait que plus les usages des différentes langues deviennent intellectuels et avancés (la philosophie devenant l'exemple paroxysmique d'un tel avancement), plus les langues en question en viennent à se ressembler. Il s'agit, en quelque sorte, d'un marrisme inversé (YAGUELLO 1984 : 93-108), qui justifierait une influence linguistique du français (forcément incriminable dans une perspective militante) par l'invocation d'une solidarité linguistique de la classe intellectuelle à l'échelle internationale.

dreñv eget a-raok, evel ma ouzer, pe na ouzer ket marteze. Ne oa avat, ma 'm eus soñj mat, ger ebet evit ar pezh dilhad a zouge ar merc'hed e laez o c'horf-bras war o feultrin pe o stomok mar kavit dereatoc'h ar ger : gant piv 'ta eo bet ijinet ar ger brennidenn, bezet « Lou » pe « Cœur croisé » diouzh ho faltazi, ur ger, evel an dra, brav hag aes da zistagañ ? » (MÉNARD 1995 : 6)

tonnants traditionnels qui n'avaient que des chemises aux pans étonnamment longs, plus longs derrière que devant, comme on le sait, ou ne le sait pas peut-être. Il n'y avait par contre, si je me souviens bien, aucun mot pour le vêtement que portaient les femmes en haut de leur buste sur leur poitrine ou leur estomac si vous trouvez le mot plus acceptable : qui donc a inventé le mot *brennidenn*, que ce soit "*Lou*" ou "*Cœur croisé*" selon leur fantaisie, un mot, comme l'objet, beau et facile à prononcer²⁸ ? (nous traduisons)

DENEZ associe ici une telle modernisation linguistique à une libération des mœurs, qui se traduit aussi dans la libération de la langue envers une emprise d'un clergé qui la cantonnait préalablement à un discours moral et pieux. Puis, ayant évoqué une liste de néologismes correspondant aux inventions modernes²⁹, il demande :

cf. p. 551

« Ur c'hoari, ar sevel-gerioù-se ? N'eo ket. Diouzh al lec'h a fell deoc'h reiñ d'ho yezh er gevredigezh ez eo. Mar fell deoc'h e ve ar brezhoneg yezh ho pugale-vihan, goude bezañ bet hini ho tadoù-kozh, e rankit keitañ anezhañ ouzh ezhommoù ar bed warc'hoazh. » (ibid. : 6)

Un jeu, la fabrique de ces mots ? Non. Cela dépend de la place que vous voulez donner à votre langue dans la société. Si vous voulez que le breton soit la langue de vos petits-enfants, après avoir été celle de vos grands-parents, vous devez la confronter aux besoins du monde de demain. (nous traduisons)

La création terminologique se présente donc ici comme une véritable entreprise militante : les mots correspondent à des situations d'interlocution, et tout nouveau terme permettra donc d'élargir les domaines d'usage du breton. Créer de nouveaux termes se présente donc pour ces auteurs comme le moyen de développer les aires d'usages du breton : si la langue a été confinée dans une enceinte domestique, alors, pour ces auteurs, elle ne sera réhabilitée que lorsqu'il sera possible d'en faire usage dans tous les domaines de la vie courante d'aujourd'hui. Il s'agit de permettre au breton d'entrer en compétition avec les autres langues (et particulièrement le français) sur n'importe quel domaine d'interlocution. "H.J. GOUÉLIAN"³⁰, dans son *Vocabulaire du breton d'aujourd'hui*, exprime clairement cette thèse :

cf. p. 1316

« Ce livre n'est pas un dictionnaire. Son objectif est double : présenter un choix lexical étendu du breton d'aujourd'hui, qui couvre les domaines les plus divers des activités humaines et du monde contemporain ; montrer que le breton, loin de se cantonner à l'aire à battre, sait s'adapter aux situations nouvelles engendrées par le progrès, les techniques et les inventions nouvelles. Une langue qui veut survivre, en effet, doit pouvoir s'exprimer sur tous les sujets qui intéressent ses locuteurs ; aucun domaine ne doit rester en friche : c'est ce qu'ont compris les chercheurs et les savants qui, vaillamment, œuvrent dans des commissions de terminologie pour que les bretonnants ne soient jamais pris au dépourvu. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail considérable qu'ils accomplissent. » GOUÉLIAN 2002 : 5

Les *besoins de la langue* sont régulièrement invoqués, celle-ci s'en trouve personnifiée, et présentée comme ayant besoin d'un renouvellement lexical de la part de ses lexicographes et d'un usage de la part des locuteurs. Il ne s'agit donc plus d'aborder les *manières de parler* par

28. Il y a là un jeu de mots, car "prononcer" se dit en breton "distagañ", qui signifie aussi "détacher".

29. *pellgomz* ("téléphone"), *skinwel* ("télévision"), *saverez* ("ascenseur"), *yenez* ("réfrigérateur"), *krazerez-tredan* ("grille-pain"), *keflusker* ("moteur"), *karr-boutin* ("bus" ou "car"), *troer-pladennoù* ("tourne-disque"), *traktour* ("tracteur") : *skeudenroller* ("magnétoscope"), *sonenroller* ("magnétophone"), *selaouell* ("casque audio"), *kantennoùigoù* ("disquettes"), *sammgiri* ("camions"), ar *sammorelloù* ("camionnettes").

30. Nous n'avons trouvé aucune information sur cette auteur. Il est possible qu'il s'agisse d'un pseudonyme.

rapport aux *besoin d'interlocution* auxquels ils devraient répondre, mais plutôt de formuler des *injonctions envers les locuteurs* pour qu'ils se conforment à un *portrait de la langue* que l'on a mis en scène. Lorsque ces discours croisent la métaphore biologique, on obtient alors des descriptions au sein desquelles *la langue a besoin d'être renouvelée pour vivre* : « *une langue qui ne crée pas est une langue qui meurt* » (VALLÉE 2014 : 15). La lexicographie et l'usage des nouveaux termes ainsi créés s'en trouve donc présentée de manière analogue au *sauvetage d'une espèce en danger*, comme l'exprime Tugdual KALVEZ dans son dictionnaire de philosophie :

cf. p. 413

« *Gortozet e vez digant ur yezh vev ne vefe ket gaonac'h, met er c'hontrol a rofe "krouadurioù" nevez d'ar re a gar anezhi, din-dan boan a varv : oberennoù a bep seurt, met ivez gerioù ha troioù-lavar.* » (KALVEZ 2010 : 9–10)

On attend d'une langue vivante qu'elle ne soit pas stérile, mais au contraire qu'elle donne de nouvelles "créations" à ceux qui l'aiment, sous peine de mort : des œuvres en tous genres, mais aussi des mots et des expressions. (nous traduisons)

cf. p. 1295

Si l'on perçoit que ces auteurs font le lien entre le lexique et les situations d'usage, la question problématique des *raisons* d'utiliser préférentiellement le breton par rapport au français semble rarement posée : tout se passe comme si le fait de proposer un vocabulaire en breton pour certains domaines allait suffire pour fournir aux locuteurs des raisons d'en faire usage. Or, une chose est de disposer des termes pour pouvoir évoquer les médias en breton, une autre est d'avoir une bonne raison pour en faire usage préférentiellement au français dans une situation d'interlocution : sachant que les supports sont en français, que tous les locuteurs du breton sont également francophones, et que bien d'autres francophones ne sont pas locuteurs du breton, qu'est-ce qui incitera un locuteur à s'exprimer en breton dans ces domaines ? Lorsque la question se trouve abordée, deux réponses semblent généralement abordées :

Soit il s'agit de poser les jalons d'usages possibles à venir : en attendant que des contextes favorables au choix de l'usage du breton se développent, créons déjà les vocabulaires correspondant. On trouve notamment ce discours chez les auteurs qui, de l'époque de *Gwalarn* à celle de *SADED*, ont développé du matériel pédagogique ainsi qu'un vocabulaire correspondant aux disciplines enseignées, avant même qu'une quelconque scolarisation en breton ne soit mise en place. On trouvera également clairement ce programme annoncé dans l'article d'HEMON, « *50 livres dont nous avons besoin* » (« *Hanter-kant Levr hon eus ezomm anezo* », HEMON 1934c), qui annonce quels domaines doivent être traités en breton, et dans quel ordre.

Soit il s'agit de parier sur le volontarisme des militants, qui choisiraient le breton *pour lui-même*, sans autre raison que leur engagement ou intérêt pour la langue :

« *Ned eo ket ober hanter soñj dibab ar brezhoneg da yezh e vuhez, yezh e eskemmoù, yezh e zarempredoù, yezh desevel e vugale, yezh e breder, yezh e labour. . . An dibab-se o deus graet brezhonegerien emskiantek hon amzer hag enno eo e soñjer kentañ-penn oc'h embann ar geriadur-mañ. Int-i eo o deus ar brasañ ezhomm anezhañ, hag int-i eo a denno ar brasañ splet anezhañ.* » (AN HERE 2001 : XI)

Ce n'est pas une mince décision que de choisir le breton comme langue de sa vie, langue de ses échanges, langue de ses relations, langue de l'éducation de ses enfants, langue de sa réflexion, langue de son travail. . . Ce choix, certains brittophones conscients de notre époque l'ont fait, et c'est à eux que nous songeons en premier lieu en publiant ce dictionnaire. Ce sont eux qui en ont le plus grand besoin, eux qui en tireront le plus grand bénéfice. (nous traduisons)

14.2.2 Des dictionnaires dépassés

À partir du moment où les dictionnaires revendiquent une dimension moderniste de la langue, et souhaitent l'adapter à son temps, on verra apparaître au sein de ce courant des constats qui ancrent certains ouvrages précédents dans une époque dépassée. Si un LE PELLETIER ou un GRÉGOIRE DE ROSTRENEN pouvaient bien entendu avoir conscience de l'évolution des usages linguistiques dans le temps, il demeure que c'est au XX^e siècle qu'apparaît, dans les préfaces de dictionnaires, un argument selon lequel un dictionnaire précédent de quelques décennies serait devenu *trop ancien* pour être encore adapté à une époque où tout a évolué. Il nous semble que c'est à partir de Frañsez VALLÉE qu'apparaît cet argument selon lequel un nouveau dictionnaire serait nécessaire pour mettre la langue en conformité avec les évolutions de son temps. Dans son propre dictionnaire, il mentionne que la réédition (LE GONIDEC 1919) de l'ouvrage de LE GONIDEC (LE GONIDEC 1821) n'était plus suffisante tant la langue avait évolué, d'où la nécessité de tout reprendre dès le départ (VALLÉE 1931 : 13). Cet argument sera réutilisé par la suite régulièrement, y compris envers le dictionnaire de VALLÉE lui-même, moins de 40 ans après sa publication, dans un ouvrage d'*Imbourc'h*³¹ :

cf. p. 1181

« *Emeur o paouez advoulañ GERIADUR BRAS VALLÉE. Talvoudus ha diziouerus e chom an oberenn-se hogen o follenata ar geriadur-mañ e vo komprenet aes pegen diglok e van ivez en deiz a hiziv. Anat eo ez eo labour VALLÉE da adober penn-da-benn.* » (IMBOURC'H 1980 : VIII)

On vient de réimprimer le GRAND DICTIONNAIRE de VALLÉE. Cet ouvrage demeure utile et indispensable, pourtant en le feuilletant, on comprendra facilement à quel point il est aussi incomplet aujourd'hui. Il est évident que le travail de VALLÉE est à refaire entièrement. (nous traduisons)

La question de l'*actualité* apparaîtra alors dans ces ouvrages : la volonté de conformer le lexique breton aux avancées de la vie moderne se manifesterait par un argument valorisant les dictionnaires récents par rapport aux plus anciens. Les discours n'invoquent plus seulement la question des éditions anciennes qui se trouveraient épuisées et nécessiteraient de rendre de nouveaux dictionnaires disponibles sur le marché, mais bien celle d'ouvrages offrant des mots en breton pour toutes les nouveautés apparues dans les dernières années. Une telle valorisation pourra alors servir d'argument commercial efficace dans la promotion d'ouvrages au sein d'un marché saturé où existent déjà des sommes parmi les plus complètes. Martial MÉNARD mettra ainsi en avant le fait que les ouvrages précédents ne pouvaient pas contenir le lexique des nouvelles technologies :

cf. p. 66
cf. p. 1302

« *Édité en 1931, suivi d'un supplément en 1948, il fut réédité tel quel en 1980. Effectuée près de cinquante ans après sa parution, cette réédition à l'identique montre à quel point la langue bretonne était alors dépourvue d'un dictionnaire français-breton de référence pour ce qui concerne le monde moderne. Il fut même un temps question de le rééditer une seconde fois, en en modernisant l'orthographe... Une étude fit ressortir que ce projet, pour réalisable qu'il fût, n'aurait su répondre aux besoins des brittophones du XXI^e siècle : les nouvelles technologies ont engendré une foule de nouveaux termes qui ne pouvaient pas — et pour cause — faire partie de la nomenclature du VALLÉE.* » MÉNARD 2012 : 10

14.2.3 Des dictionnaires passéistes

La conjonction de deux facteurs précédents (d'une part, la présentation des contextes d'usages des "bretonnants" comme une limitation dont il faudrait s'affranchir, d'autre part, la valorisation

31. Voir aussi : « *En vérité, le dictionnaire de VALLÉE, comme celui d'HEMON, seraient à refaire entièrement.* » (« *E gwirionez e vefe geriadur VALLÉE, koulz hag hini Roparz HEMON, da adober penn-da-benn* » (IMBOURC'H 1983 : IV)).

du caractère récent des ouvrages par opposition à d'autres, incomplets et dépassés) permettra de nourrir des arguments polémiques envers une tendance lexicographique concurrente. En effet, la tendance "continuiste" de la lexicographie bretonne, qui fera figurer dans ses ouvrages des expressions collectées auprès de "bretonnants", préférentiellement à des mots forgés par des lexicographes, pourra se trouver décrite comme ne présentant pas suffisamment de mots qui permettraient à la langue de s'adapter à la modernité. Dans la mesure où l'invention lexicale a été, comme nous l'avons vu, raccrochée à une valeur PR+, une démarche lexicographique qui s'en passerait pour privilégier des termes attestés auprès de locuteurs dits "natifs", pourra ainsi s'en trouver reléguée au pôle opposé, celui qui ignore le monde moderne (PA-). C'est ainsi que Martial MÉNARD, après avoir décrit la situation linguistique du breton comme relevant d'un état de "minoration" qu'il faudrait combattre par une démarche militante, en vient à présenter certains linguistes comme *n'œuvrant pas assez pour la langue*, dans la mesure où ils se contenteraient de la *décrire* plutôt que de proposer des usages *de notre temps* :

cf. 15

« *Cet état de langue fait l'enchantement des amateurs de langues "naturelles, authentiques"; il leur permet de faire des études phonologiques intéressantes, certes, mais qui ne servent en rien l'avenir des langues en question. Leurs besoins sont tout autres car elles se battent au quotidien pour leur survie : si l'on souhaite œuvrer en faveur de la langue bretonne, il faut la confronter sans cesse à la vitalité langagière du monde moderne.*

[...]

Les dictionnaires bretons les plus récents, dans leur partie bilingue français-breton, ont préféré laisser le terrain de la modernité en friche et s'en tenir au fonds ancien, comme si le monde était figé. Ils ont sciemment ignoré les travaux de néologie menés depuis près d'un demi-siècle. » MÉNARD 2012 : 10–11

cf. p. 1302

MÉNARD ne se contentera pas de présenter sous la forme d'une *passivité* l'œuvre de cette tendance concurrente de la lexicographie (d'auteurs qui « *ne servent en rien l'avenir* » du breton, « *ont préféré laisser le terrain de la modernité en friche* », ou « *ont sciemment ignoré les travaux de néologie* »); il ira jusqu'à considérer que les lexicographes en question ont *une rôle à jouer* dans le relèvement de la langue, et que, en *s'en détournant*, ils exerceraient une certaine *responsabilité* dans l'abandon progressif d'une langue qui n'aurait pas été adaptée à la modernité par les travaux des savants :

« *Les lexicographes ne peuvent fuir leur responsabilité et laisser au bon vouloir d'un avenir, dont on se demande pourquoi il serait plus bienveillant que les époques passées ou actuelles, la charge de créer les termes adaptés aux besoins du monde technique et de la pensée moderne. En quoi y aurait-il plus de compétences à répondre à ces besoins dans un hypothétique "plus tard" ?*

Toute attitude qui exclut la néologie et l'adaptation des termes internationaux de l'avenir de la langue bretonne la cantonne de facto au passé, la réduit à la portion congrue, lui interdit le vocabulaire nécessaire à dire le monde d'aujourd'hui, ce qui revient à la condamner à disparaître d'elle-même.

C'est donc sans complexe que ce dictionnaire revendique sa place parmi les outils de reconquête des droits linguistiques de la langue bretonne. Je ne l'ai pas conçu dans un esprit muséographique, en considérant le breton comme objet d'étude, mais dans le seul but de doter ceux qui veulent apprendre cette langue, et l'employer dans tous les domaines, d'un outil qui réponde véritablement à leurs besoins. » *ibid.* : 11

Un tel discours, qui fait directement reposer la responsabilité de la baisse de pratique du breton sur des auteurs qui se contentent de vouloir le décrire, et qui y oppose une démarche active, se présentant comme un « *outil de reconquête des droits linguistiques de la langue bretonne* », repose sur le présupposé selon lequel c'est aux savants qu'il revient de forger les termes qui auront ensuite à être adoptés par l'usage : si le breton n'est pas employé par les locuteurs

au quotidien, c'est donc parce que les savants n'auraient pas fait leur travail. Un tel discours reprend ainsi directement les propos de Roparz HEMON concernant le rôle de l'élite dans la rénovation des usages du breton : il semble difficile à l'auteur de concevoir que des usagers auraient pu forger des termes *par eux-mêmes*, s'ils s'étaient trouvés dans une situation, où ils en avaient ressenti la nécessité ou l'envie.

Par ailleurs, cet argument assimile *l'absence de création terminologique* de mots sur des racines "celtiques" à *l'absence de mots*. Or, dans la mesure où les lexicographes de la tendance "continuiste" interrogent des locuteurs qui, généralement, désignent les réalités modernes par des formes lexicales issues d'une appropriation à partir du français, on trouve, dans ces dictionnaires, également des termes pour désigner le monde d'aujourd'hui (par exemple : **an trakteur**, **an tele**, etc.). Mais précisément, en raison de la reprise par les "refondateurs" d'un cadre d'origination issu du "celtisme différentiel", de tels termes ne seront pas considérés comme authentiquement bretons, et c'est ce qui explique que *l'absence d'une création terminologique* puisse en venir à être perçue comme *l'absence d'un mot breton*. Nous verrons que certains auteurs du courant "continuiste" pourront quant à eux défendre symétriquement l'argument selon lequel c'est l'usage de racines celtiques qui constitue un enfermement empêchant la langue de s'ouvrir sur des apports de l'international.

cf. p. 854

cf. 7

cf. p. 943

Au-delà d'une simple *négligence* de la modernité, la tendance lexicographique qui pratique l'appropriation de termes issus du français plutôt que celle de radicaux et affixes issus du gallois ou de l'Ancien breton pourra s'en trouver décrite comme exprimant une *opposition* à la modernité. Il s'agira alors de présenter ces auteurs comme témoignant d'un *conservatisme linguistique* qui refuserait de faire accéder la langue bretonne au monde moderne. Toute opposition envers une démarche de création lexicale pourra donc s'en trouver présentée comme un attachement à « *l'idiome de grand-père* » qui, refusant de voir le breton sortir du cadre de pratique de la modernité, le condamnerait à être en décalage envers le monde actuel. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'édition d'un dictionnaire concernant le travail de collectage, peu connu, opéré par Frañsez VALLÉE, Martial MÉNARD revient sur l'héritage de ce linguiste, plus connu comme un des premiers inventeurs de mots propres au XX^e siècle :

cf. p. 1311

« *La sortie d'un tel ouvrage en 1931 ne fut pas du goût de tout le monde. Les tenants de la langue naturelle ne supportaient pas qu'on touchât à l'idiome de grand-père : à quoi cela servait-il de pouvoir dire **assemblée constituante** ou **prémonitoire** en breton ?! On lui reprochait donc d'avoir fait la part trop belle aux néologismes, d'avoir commis un crime de lèse langue populaire. C'est tout simplement ignorer — consciemment ou non — qu'une langue qui ne crée pas est une langue qui meurt. Car c'est ainsi que sont les langues, une association subtile de termes naturels et de mots savants, les premiers formant le fond même de la langue, les seconds répondant aux besoins de l'époque... ou de la mode.* » VALLÉE 2014 : 15

La défense d'une « *langue naturelle* », d'un « *idiome de grand-père* », ou d'une « *langue populaire* » s'en trouve donc présentée comme témoignant d'un fixisme ou d'un passéisme, et le refus de mots forgés par des intellectuels se trouve présenté comme une opposition à *la langue elle-même*, qui, pour *vivre*, devrait connaître un tel vocabulaire. Dans certains cas, les "continuistes" concurrents sont présentés comme diffusant un discours qui voudrait cantonner la langue au passé en lui interdisant une réadaptation nécessaire. C'est le cas lorsque Pêr DENEZ, préfaçant le dictionnaire érotique de Martial MÉNARD, s'oppose aux "légendes" (« *mojennoù* ») diffusées à propos du breton :

cf. p. 1222

« *Ur bern mojennoù a zo bet diwar-benn ar brezhoneg. Hag a zo c'hoazh. Kollet em eus, dre chañs evit va yec'hed, ar pleg da fuloriñ. Rak aes a-walc'h e yafen en araj ruz gant mojenn « ar yezh kozh » da skouer. Mard eo un doare da ziskouez karantez, mat pell zo, met daoust ha ne vefe ket gwelloc'h neuze ober meneg eus "hor yezh yaouank" ? Muioc'h a garantez a vefe c'hoazh ! Pezh na zeuer ket a-benn da gompren eo perak e vefe brezhoneg 1995 koshoc'h — pe yaouankoc'h ! — eget galleg 1995. Peogwir n'eus ket tu da verkañ devezh ganedigezh ebet da yezh ebet, nemet e vefe pell war-lerc'h ha diwar faltazi naet. » (MÉNARD 1995 : 7)*

Il y a eu beaucoup de légendes au sujet du breton. Et il y en a encore. J'ai perdu, par chance pour ma santé, l'habitude de m'énerver. Car je rentrerais facilement dans une rage folle contre la légende de « *la vieille langue* » par exemple. Si c'est une manière de manifester de l'amour, alors cela passe encore, mais ne serait-il pas meilleur alors de faire mention de "notre jeune langue" ? Il y aurait encore plus d'amour ! Ce que l'on ne parvient pas à comprendre, c'est pourquoi le breton de 1995 serait plus ancien — ou plus jeune ! — que le français de 1995. Parce qu'il n'est possible de marquer aucun jour de naissance pour aucune langue, à moins que ce ne soit bien plus tard, et clairement par fantaisie. (nous traduisons)

Ce passage à ceci de particulièrement intéressant que, si DENEZ reprend un des arguments de SAUSSURE concernant le caractère progressif des changements historiques, qui remet en question la comparaison entre des "langues" et des êtres vivants qui naîtraient, mourraient, ou engendreraient des "langues-filles" à partir de "langues-mères", il semble pourtant n'en sélectionner que la partie qui permettrait de s'opposer à l'idée d'une "vieille langue", sans prendre en compte la totalité des conséquences qu'il impliquerait : le discours demeure mis au service d'une langue qui doit *vivre* et être considérée comme "jeune".

cf. p. 414

En accord avec cette conversion par les "refondateurs" des valorisations "continuistes", Pêr DENEZ emploiera la notion de "paléo-bretonnants" (DENEZ 1992) pour désigner le profil de locuteurs des "bretonnants". Ce terme reprend et retourne celui de "néo-bretonnants", dont nous avons vu que le préfixe "néo-" véhiculait une polarisation négative (PR-) de la valeur d'actualité (qu'il s'agisse de dire **soit** que les locuteurs seraient peu fiables car ils auraient appris la langue sur le tard, **soit** qu'ils auraient forgé un usage linguistique "artificiel" car ne correspondant pas aux pratiques attestées de longue date chez les locuteurs "bretonnants"). L'usage du terme "paléo-bretonnants" permet de retourner ces valorisations, en présentant ces assignations comme reposant elles-mêmes sur des présupposés passéistes qui souhaiteraient voir la langue bretonne demeurer celle des anciens temps : faire du terme "néo-bretonnants" l'objet d'une critique, ce serait ainsi impliquerait ainsi de vouloir cantonner la langue bretonne dans un cadre d'usages où elle se trouvera dépassée.

cf. p. 25

cf. p. 759

cf. p. 681

Plus loin encore, le discours d'opposition à la création lexicale pourra s'en trouver associé à une forme de *démagogie* relevant d'une *complicité* envers un oppresseur de la langue. De même que, par la figure du "*brezhoneg beleg*", LA VILLEMARQUÉ avait décrit les usages linguistiques propres à la période du colinguisme comme relevant d'une intention délibérée de dénaturer la langue bretonne en y introduisant des éléments "français", de même ici, les discours valorisant une continuité envers les contextes traditionnels de pratique du breton en viendront à être considérés comme souhaitant volontairement empêcher la langue de se développer en son siècle, participant par-là à une démarche d'étouffement par marginalisation. Ainsi, après s'être opposés aux arguments selon lesquels les inventions lexicales ne seraient pas accessibles à "M. TOULEMONDE" (« *An Aotrou TOUDEUNDUD* »), les auteurs de la préface au *lexique complémentaire d'Imbourc'h*³², qui utilisent l'expression "néo-bretonnants" en un sens positif (PR+, EWAN, MARC'H-KLEUR

cf. p. 701

cf. p. 1242

32. Non signée, elle est soit de l'auteur utilisant le pseudonyme "MARC'H-KLEUR", soit écrite en commun avec Jil EWAN et Youenn OLIER.

et OLIER 2000 : 3), mentionnent que l'argument de l'accessibilité linguistique des inventions lexicales repose en fait sur « *une arrière-pensée politique évidente* » qui souhaite propager l'image du bretonnant comme un simple « *rétro baragouinant son sabir* » :

« *En ce début de millénaire et dans un monde où le progrès technologique bouleverse, à une vitesse accélérée, notre champ lexical, toute langue, si elle ne suit pas cette évolution, ne peut que disparaître : la valeur de la culture, que par ailleurs elle véhicule, intervenant peu dans le processus de pérennisation. Heureusement pour le breton, le directeur des Editions PREDER : Guy ÉTIENNE et ses collaborateurs de haut niveau de compétence mettent à la disposition des brittophones plus d'une demi-douzaine de dictionnaires spécialisés par discipline. An Aotrou TOUDEUNDUD aura le choix de rester, soit le rétro baragouinant son sabir en conformité à l'image qui est faite de lui avec une arrière-pensée politique évidente, soit de puiser dans ces dictionnaires les mots techniques et autres qui tombent journallement dans le langage courant ou qui correspondent à ses activités professionnelles.* » EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 3

*

* *

De l'inertie au conservatisme, du conservatisme au cloisonnement linguistique, et de ce dernier à la complicité envers une démarche d'oppression du breton, on perçoit que les lexicographes issus de la tendance "refondatrice" construisent l'*ethos* de leurs concurrents de manière à se présenter eux-mêmes comme les sauveteurs d'une langue en péril par son actualisation. Anticipant ainsi d'éventuelles descriptions d'eux-mêmes comme forgeant des termes "artificiels" ou "incompréhensibles", ils renvoient ces arguments à une position qu'ils ont réinterprétée comme celle d'un conservatisme hostile à l'élargissement des domaines de pratique du breton, et donc à sa "survie".

14.3 Élargir les domaines d'usage

La réappropriation de la langue bretonne par une élite cultivée ainsi que la revendication moderniste auront comme double conséquence de faire promouvoir au courant "refondateur" l'extension du breton dans les domaines les plus spécialisés de la vie intellectuelle, des grandes abstractions aux nouveautés technologiques. Pour les lexicographes concernés, il s'agit d'étendre la couverture lexicale de la langue à des domaines qui *ne sont pas encore pratiqués* en breton : ces auteurs invitent donc à *ne pas se contenter de l'usage* déjà existant pour au contraire inventer le vocabulaire que l'on utilisera dans un futur espéré. Alors que la mouvance de *Gwalarn* avait souhaité faire accéder la langue bretonne à une expression littéraire culturellement légitimée selon les critères de valorisation de la bourgeoisie urbaine occidentale, les lexicographes ultérieurs revendiqueront ne pas vouloir se contenter d'un élargissement *esthétique* ou *littéraire* de la langue, et souhaiteront également lui faire accéder au domaine de la technicité des usages savants, professionnels, technologiques, etc. Mais une telle extension ne sera pas sans soulever des questions auprès des auteurs concernés eux-mêmes : conscients de développer des vocabulaires dans de domaines où personne ou presque n'utilise le breton, ils devront forcément répondre à la question de savoir s'ils ne se coupent pas du peuple, en inventant en breton des termes incompréhensibles par la majorité, et qui sera susceptible d'en faire usage.

cf. p. 785

14.3.1 Dépasser "l'usage"

Une démarche qui particularise les tenants de la tendance "refondatrice" réside dans le fait de ne pas se contenter des locutions déjà existantes en breton, ni des contextes au sein desquels la langue est utilisée. Dans la mesure où les usages linguistiques se trouvent présentés comme "une langue en péril" en raison des associations archaïsantes qui pèsent sur elle, et où ces auteurs décriront leur propre démarche comme relevant d'un sauvetage par la modernisation, leur objectif sera de *faire gagner du terrain* aux usages linguistiques en breton. Avant même de pouvoir faire employer le breton au sein des domaines les plus variés et les plus spécialisés de la vie moderne, il faut encore en *créer le vocabulaire*, en espérant qu'il sera par la suite utilisé. Mais loin de se contenter d'appeler à de nouveaux usages, les auteurs de cette démarche présenteront également des propos polémiques contre les démarches linguistiques qui ne visent pas un tel élargissement des contextes de pratique du breton et qui se contentent de rendre compte de ses usages donnés. De la même manière que le modernisme s'opposait à un courant concurrent construit comme passéiste, ici la démarche d'extension des champs d'usage s'opposera à celle d'une simple description des usages existants, qui se trouvera décrite comme empêchant la langue bretonne d'accéder aux contextes prestigieux et spécialisés d'expression assurant son prestige, et donc sa survie.

14.3.1.1 Des pratiques à décrire ou à créer ?

On trouvera donc une opposition, au sein de la lexicographie bretonne, entre une tendance qui souhaite décrire les usages linguistiques tels qu'ils sont effectivement pratiqués par les locuteurs, et une autre, qui souhaite introduire en breton d'autres usages, non encore existants, mais pour lesquels le breton devrait lui aussi pouvoir égaler les autres langues. La tendance "refondatrice" défendra la seconde position, et assumera donc le fait de proposer des ouvrages en breton qui pourraient ne servir qu'à peu de locuteurs existants, mais qui pourront, non seulement montrer que "la langue bretonne est *capable*" d'une expression précise et spécialisée, mais aussi servir de support le jour où des locuteurs voudraient aborder les domaines concernés en breton. Ainsi, lorsque Célestin LAINÉ publia en 1934 un manuel de géométrie en breton, sous le pseudonyme "KERJEAN" (LAINÉ 1934a, CARNEY 2014 : 408–411), l'ouvrage fut ainsi commenté dans la revue *Breiz Atao* :

cf. p. 1133

« Un manuel de géométrie ! Chose bien ordinaire et bien banale dans toute autre langue que le breton. Pourquoi un tel ouvrage dans une langue qui est exclue de toutes les écoles ? Pourquoi un tel manuel pour les quelques dizaines de lecteurs qui seront capables d'en tirer profit ?

C'est qu'avant tout ce livre est un acte de foi en l'avenir de la langue bretonne. Peu importe qu'il n'y ait pour le moment que quelques personnes à s'intéresser à la géométrie en breton. On ne vise pas ici à l'étude de cette science, on vise à montrer que le breton pourra servir, le moment venu à enseigner toutes les branches du savoir humain. » François KERVILLA 1934 : 3

cf. p. 1135

Cet « acte de foi en l'avenir de la langue bretonne » est à la fois une *question d'honneur* (il faut pouvoir prouver que le breton peut égaler les autres langues dans les domaines prestigieux) et une action stratégique : en relevant le prestige de la langue, en montrant que l'on peut évoquer les questions intellectuelles en breton, on peut espérer attirer, vers la pratique du breton, un ensemble de locuteurs qui s'en détourneraient. Roparz HEMON commentera ainsi la géométrie de LAINÉ :

« *Diaes e vo d'ar re n'o deus ket c'hoaz al levr kompren al levenez hag al lorc'h a zo ennoun pa gomzan anezañ. Ar re all, ar re o deus e lennet hag e studiet a-benn bremañ, n'o devo ket a boan en enep da gompren : rak sur oun ez eus enno levenez ha lorc'h kemend-all. Lavarout a rin hepken an dramañ : ma chome c'hoaz da arvari ha gouest e oa ar brezoneg da dalvezout da yez ouizieq, aet eo pep arvar kuit. Hag evit se hon eus da drugarekaat eur Breizad, en deus poaniet ha prederiet e-pad bloaveziou da rei d'imp eul labour frammet ken start ha ren resis ma rannkor e gemer hiviziken da skouer ha da ziazez d'an holl labouriou kenseurt : eun dachenn ec'hon dispar a zo digoret d'hor yez, hag eur rummad nevez a Vrezoned a c'hello beza gounezet d'ar menoz broadel. » (HEMON 1934d : 55–56)*

Il sera difficile à ceux qui n'ont pas encore vu le livre de comprendre le bonheur et la fierté qui sont les miens lorsque j'en parle. Les autres, ceux qui l'ont lu et étudié jusqu'ici, n'auront au contraire pas de mal à comprendre : car je suis sûr qu'ils sont tout aussi fiers et heureux. Je ne dirai que la chose suivante : s'il restait encore à hésiter si le breton était capable de servir comme langue savante, toute hésitation est partie. Et pour cela nous devons remercier un Breton, qui s'est donné du mal et a réfléchi pendant des années pour nous offrir un travail aussi rigoureusement organisé et aussi précis que nous devons le prendre à partir d'aujourd'hui comme exemple et support pour tous les autres travaux du même ordre : un domaine extraordinairement vaste s'est ouvert à notre langue, et une nouvelle génération de Bretons pourra être gagnée à notre idée nationale. (nous traduisons)

On trouvera donc effectivement un certain nombre de dictionnaires assumant clairement le fait de présenter des termes n'ayant jamais encore connu d'emploi, mais pouvant servir à ceux qui voudraient un jour s'exprimer en breton dans les domaines concernés, notamment chez *Imbourc'h* :

« *un dafar eo a gaver er geriadur-mañ, ha darn eus an termenou meneget el levr-mañ n'int bet implijet biskoazh e-barzh skrid ebet (merket eo ar seurt gerioù gant ur sterennig a-wechoù). » (IMBOURC'H 1983 : IV)*

C'est un matériau que nous trouvons dans ce dictionnaire, et certains des termes mentionnés dans ce livre n'ont jamais été utilisés dans aucun écrit (ces termes sont parfois marqués par une étoile). (nous traduisons)

cf. p. 1183

Parmi les dictionnaires de la tendance "refondatrice", le *lexique complémentaire* de Jil EWAN dispose d'un paratexte particulièrement explicite quant aux principes qui guident la démarche, puisque l'auteur a présenté, à la fin de son ouvrage, une « grille de cotation » au sein de laquelle il tente de quantifier la pondération des critères qui rendraient compte de l'appréciation à apporter sur telle ou telle forme lexicale. Il s'agit de noter les termes sur une échelle de 60 points, en fonction de propriétés qui ont été explicitées. Sans détailler la totalité des critères proposés (la "grille" est reproduite en annexe) on constate ainsi que la « nécessité » d'un terme et son « étymologie » constituent les deux facteurs principaux d'évaluation d'un terme aux yeux de l'auteur³³. Ainsi, les termes le plus acceptables sont ceux qui n'existent pas déjà, qui permettent de rendre compte de notions abstraites, et dont l'étymologie est "celtique". On trouve également, au début de l'ouvrage, une présentation simplifiée, quoique légèrement différente, de ces critères :

cf. p. 1226

« *La qualité d'un mot pourra être appréciée à partir des critères hiérarchisés suivants : [NdA : Voir à ce sujet la grille de cotation en annexe.]*

a) Nécessité : — *pour combler l'absence de mots*

— *pour éliminer un emprunt agressif envers la langue bretonne (créolisme "breton")*

cf. p. 1229

33. Chacune de ces rubriques totalise 18 points, soit 30% de la valeur totale. Au sein de ces rubriques, un terme répondant à une nécessité « philosophique ou religieuse » recevra donc d'emblée 18 points (14 si la nécessité est « littéraire », et 12 si elle est « autre ») ; et en ce qui concerne l'étymologie, un terme recevra 18 points si son "origine" est « celtique » et seulement 3 s'il provient du « vieux-français ». Les rubriques sont : « sémantique » : 20% , « morphologie syntaxique » : 10% , « autres critères » : 10% . Une rubrique « phonologie historique » est ajoutée, qui peut introduire une pondération négative, jusqu'à -20% .

— pour amener une plus grande précision

b) Racine celtique

c) Facilité de dérivation

d) Mémorisation aisée » (EWAN 1996 : VIII)

Bien entendu, cette démarche de certains lexicographes faisant figurer dans leurs ouvrages des termes qui dépassent l'usage a pu faire l'objet de discours de justification, notamment en invoquant des nécessités militantes. Le discours sur la "créolisation" du breton, que nous avons déjà étudié, pourra alors être invoqué, l'argument étant : puisque l'usage effectif tend vers la disparition, pourquoi faudrait-il s'y conformer ? Dépasser les usages déjà existants devient là aussi bien plus qu'une question d'élargissement du vocabulaire, c'est un véritable acte de militantisme qui témoigne d'une résistance envers un mouvement général, et d'une volonté de reprendre en main une situation linguistique décrite comme en plein déclin. C'est ainsi que MARC'H-KLEUR, préfaçant le *lexique complémentaire* édité par *Imbourc'h*, défendra que la « pression de la langue dominante », nécessite d'aborder non les usages tels qu'ils sont, mais bien « la langue telle qu'elle devra être pour survivre » :

cf. p. 510

« Généralement le linguiste considérera une langue dans l'état où elle se trouve. La situation de la langue bretonne est celle des "terminal speakers". Selon une étude de Loeiz LAURENT publiée par OCTANT nn.º 56-57, plus des $\frac{2}{3}$ des bretonnants ont dépassé la soixantaine et il n'est que d'écouter les rares émissions faisant intervenir l'un de ces locuteurs pour constater la créolisation due à la pression de la langue dominante. **Il est donc nécessaire pour le militant de dépasser l'aspect exclusivement linguistique et d'envisager la langue telle qu'elle devra être pour survivre en tant que langue d'émancipation culturelles du peuple dont elle marque l'identité.** » ibid. : VII

Parallèlement au discours de la modernisation du breton, celui de son élargissement sera également l'occasion d'une confrontation polémique envers les auteurs défendant une pratique en continuité par rapport aux usages déjà existants chez les "bretonnants". Il s'agira notamment de répondre à l'argument selon lequel les termes ainsi forgés par des savants dans leur coin seraient incompréhensibles à une fraction plus large de la population (« *Il se trouve des gens que rebute l'utilisation de dictionnaires quand il s'agit de la langue bretonne. "Ne gompreno ket toud an dud" est le prétexte invoqué : ce livre ne les concerne donc pas plus que les autres dictionnaires déjà publiés.* » (EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 2)). Cette mise en scène d'un « Monsieur TOULEMONDE » (« *Aotrou TOUDEUNDUD* ») comme figure prototypique d'un discours défendant les usages "populaires" permettra de convertir la position "continuiste" en un propos démagogique, là encore complice d'une manipulation médiatique exercée par les partisans de la « langue dominante ». L'exigence de compréhensibilité des usages s'en trouve donc retraduite dans les termes de « *limites de compréhension* » qu'un discours médiatique attribuerait « *arbitrairement* » aux locuteurs du breton dans le but de les maintenir enclavés dans la pratique d'un « *vulgaire sabir* » :

« *D'autres dictionnaires s'imposent pour la personne qui, ne se limitant pas à la seule lecture, voudra s'exprimer dans une langue bretonne qui ne soit pas le vulgaire sabir recueilli et transmis de-ci de-là par les médias dont les animateurs semblent obnubilés par les limites de compréhension qu'ils fixent arbitrairement à Monsieur TOULEMONDE (Aotrou TOUDEUNDUD) qui pourtant sait généralement bien se servir de dictionnaires français et/ou anglais d'autant plus qu'il a compris que ce genre d'ouvrages constituent d'excellents outils pour progresser dans toute langue.* » ibid. : 2-3

Le procédé discursif à l'œuvre dans les discours de légitimation d'une extension lexicale sont finalement analogues aux arguments déjà observés dans les discours concernant l'élitisme ou

la modernisation linguistiques : en décrivant la situation linguistique comme relevant d'une dégradation inacceptable, elle présente la démarche des rénovateurs comme une indignation nécessaire. Or, puisque la réalité de la pratique linguistique est telle que l'on ne devrait pas pouvoir s'en contenter, ceux qui se satisfont de décrire la situation linguistique telle qu'elle est s'en trouveront décrits comme complices de son déclin.

14.3.1.2 Un dictionnaire usuel, agression contre le renouveau linguistique ?

Cette dimension polémique dans le positionnement des "refondateurs" par rapport à des dictionnaires se contentant de représenter un usage donné se manifeste à l'occasion de prises de position bien précises au sujet des dictionnaires. L'une des plus significatives se trouve dans les comptes-rendus qu'avait donnés Meven MORDIERN du *Dictionnaire français-breton de poche* de TALDIR (JAFFRENOU 1914). JAFFRENOU ne représente pas exactement ce que l'on pourrait appeler un lexicographe "continuiste" : d'abord élève de VALLÉE au lycée Saint-Charles à Saint-Brieuc, licencié en droit et docteur en lettres, ayant dirigé de nombreuses revues bretonnes (*La Résistance*, *Ar Vro*, *Ar Bobl*, *An Oaled*), membre de l'U.R.B., fervent promoteur du rapprochement interceltique par l'intermédiaire du *Gorsed* breton dont il fut "Grand Druid", inventeur de l'"Hymne National" breton, « *Bro Gozh ma Zadoù* »³⁴, JAFFRENOU ferait plutôt figure d'un des militants les plus actifs pour la langue bretonne au XX^e siècle, et constitue un parfait représentant de l'idéal-type du "bretonnantiste" que nous avons proposé. Mais alors, qu'est-ce qui gênera tant MORDIERN dans ce dictionnaire ? Le "*Giriadur*", ouvrage de poche déclarant 25 000 entrées, se veut un ouvrage usuel, répondant ainsi aux besoins du quotidien. En outre, son auteur y a fait figurer plus d'appropriations du français que d'appropriations "celtiques"³⁵. Ce qui rend intéressant le propos de MORDIERN, c'est donc **non seulement** le fait qu'il porte sur un ouvrage se présentant davantage comme un simple dictionnaire usuel sans grande prétention que revendiquant la fidélité envers un parler local, **mais aussi** son ton particulièrement vif, qui a le mérite d'explicitier un ensemble de positionnements partagés par d'autres. En introduction à un article intitulé « *Notes et remarques concernant le "Petit Larousse Breton"* » publié dans la *Revue Celtique*, MORDIERN condense l'essentiel de son argumentation au sein d'une énumération où l'on voit les positionnements élitistes et modernistes, étudiés plus haut, s'entremêler librement avec la question de l'extension lexicale, qui constituera le cheval de bataille de l'auteur :

« *Le nouvel ouvrage de M. JAFFRENOU, comme tous ses précédents écrits, [...] trahit : 1° une méconnaissance volontaire ou involontaire (suivant les cas) du génie de la langue bretonne ; 2° un parti pris de franciser à outrance la langue dans son vocabulaire ; 3° un parti pris de négliger presque tout ce qui a été fait jusqu'ici pour la culture et le perfectionnement du breton ; 4° une incapacité presque absolue de distinguer les formes altérées des formes correctes, les termes familiers, populaciers et bas des termes élevés ; 5° une ignorance vraiment incroyable des ressources de mots et d'expressions qu'offre le breton moderne dans ses différents dialectes et sous-dialectes ; 6° une négligence dans la composition et un sans-gêne dans le maniement de la langue qui ont été rarement égalés jusqu'ici, même dans les*

34. "Vieux Pays de mes Ancêtres", adapté en breton à partir du chant gallois « *Hen Wlad fy Nhadau* », écrit par Evan JAMES et composé par son fils James.

35. Il faut rappeler que l'ouvrage est publié en 1914. Le Grand Dictionnaire de VALLÉE n'est pas encore sorti (il a déjà établi des listes de vocabulaire, mais celles-ci n'ont pas été publiées), et Roparz HEMON, adolescent, n'a pas encore commencé à apprendre le breton. Émile ERNAULT publie peu de néologismes celtiques dans ses dictionnaires, plutôt orientés vers le breton vannetais ou les formes anciennes de la langue : la source principale pour les créations lexicales demeure alors les rééditions par LA VILLEMARQUÉ des dictionnaires de LE GONIDEC (LE GONIDEC 1847, LE GONIDEC 1850), et sûrement quelques articles isolés, par exemple dans la *Revue Celtique*.

cf. p. 1096

cf. p. 737

cf. p. 345

cf. p. 1099

publications bretonnantes qui pourtant ne brillent généralement pas par le soin et l'esprit scientifique ; 7° un manque de travail à peu près complet. » MORDIERN 1915–1916 : 65–66

Dans une lettre envoyée à Louis WEISSE peu avant cet article, et reproduite dans la thèse de Gwennole LE MENN (LE MENN 1981 : l. 13, pp. 55–56), MORDIERN mentionnera que la question ne porte pas uniquement sur le degré de connaissance de JAFFRENNOU, mais que l'enjeu est plus profond : « *Je le considère comme un homme néfaste pour la langue qu'il dégrade et avilit à plaisir. Et c'est pour moi un devoir de signaler tout ce que son dictionnaire a de défectueux.* ». Ici comme ailleurs, c'est en évoquant la situation politique de la langue bretonne, présentée comme dégradée, que MORDIERN justifie son jugement selon lequel le dictionnaire de JAFFRENNOU serait « *néfaste* » :

cf. p. 1096

« Les Bretonnants d'aujourd'hui ont à moitié désappris leur langue ; ils ne savent à fond (quand ils le savent!!) que le dialecte plus ou moins incomplet, altéré et mutilé en usage dans leur paroisse ou leur canton.[.] Or ce n'est pas dans le geriadur qu'ils pourront se familiariser avec les ressources de leur langue qu'ils ignorent ; au lieu de mots bretons et celtiques, celui ci ne leur offrira que des kyrielles de mots gallek dislivet ["français décoloré"], du vrai "charabia" comme dit M. LOTH. Et c'est l'avis de LOTH, d'ERNAULT et de VALLÉE que le geriadur fera beaucoup de mal. »

La question de l'érudition de JAFFRENNOU se mêle ainsi à celle des exigences d'une démarche militante³⁶. Méconnaître les travaux de néologie, c'est donc accepter la dégradation et la francisation du breton, et publier un tel breton dans un dictionnaire, c'est s'en faire le complice. La critique lexicologique ou étymologique en devient donc un prétexte pour débusquer la présence de mots intrus français, présentés (en reprenant une construction discursive héritée de la critique du *brezhoneg beleg* par LA VILLEMARQUÉ) comme relevant d'une ignorance des mots vraiment bretons. Fait significatif d'un tel retournement, alors que René-François LE MEN avait publié un tableau où il comparait les productions de LA VILLEMARQUÉ à celle de Jehan LAGADEUC dans le but de discréditer le premier en montrant ses écarts par rapport aux acceptions originelles, les temps ont changé, et ce sont maintenant les termes de LA VILLEMARQUÉ qui sont pris comme référence, et servent de point de comparaison par rapport auquel les choix terminologiques de JAFFRENNOU s'en trouveront décrits comme relevant d'une ignorance :

cf. p. 698

cf. p. 961

36. Dans une autre lettre à Louis WEISSE, MORDIERN citera plusieurs références, et demandera : « *comment ne pas être indigné, lorsque nous voyons JAFFRENNOU délaissé toutes ces sources d'informations et emprunter à tort et à travers au français ou fabriquer des néologismes devant lesquels on se demande si il est de bonne foi ou s'il veut se moquer de nous ?* ».

LA VILLEMARQUÉ	Geriadur JAFFRENOU
arc'hanti "banque"	bank
kelc'henva "amphithéâtre"	omis
rannti "appartement"	demeurans
barnezenn-spagn "espagnolette"	omis
kantolor-barrek "candélabre"	omis
kantolor-skourret "lustre"	omis
lunedou-barrek "besicles"	omis
lestr-taner "brulôt"	omis
lestr-ribler "cabotier"	kapoter
paramantour "armateur"	armatour
hobregoner "cuirassier"	kuraser
belc'hlore "baccalauréat"	bachelach
taol-gan "gamme"	gamm
skeul-gan "gamme"	gamm
danevell-gan "récitatif"	omis
taolennet "décorateur"	dekorer
perc'henn-aour "capitaliste"	leveer (rentier)
hirgelc'h "ellipse" (géom.)	elips
gerdrouc'h "ellipse" (gramm.)	elips
trolinenn "calque"	kalk

MORDIERN mentionnera également dans sa lettre quelques « *Mots dans l'usage non donnés par le Geriadur* »³⁷, ainsi qu'une référence à quelques termes proposés par VALLÉE :

VALLÉE

solieradur "étage"	estach
diskouezadeg "exposition"	diskouezidigez (mauvais emploi de suffixe)
trevadenn "colonie"	koloni
advroadenn "colonie"	
obererez "fabrication"	fabrikerez
oberidigez "fabrication"	
ministrerez "ministère"	ministraer
klanvdi-red "ambulance"	baleans klanvourien
lizerennadur "composition" (imprimerie)	kempozadenn
pouez-mouez "accent"	aksent

L'évaluation de l'œuvre de JAFFRENOU par MORDIERN dépasse donc largement la simple question de l'érudition : c'est en fonction de ce que l'ouvrage *fera* sur des usages linguistiques décrits comme *une langue dégradée et francisée* qu'il est évalué. Ce qui est demandé à un

37. abretaat "avancer" (abretaat ar gousperou, abretaat a ran an horolach), advot "balottage", advragou "caleçons", amliva "pâlir", amskouer "qui n'est pas d'aplomb", anboulat "arrondir", annezadeg "emménagement", aradurez "terre arable", arc'hantus "qui rapporte de l'argent", argarzi "abhorer", astenn "élasticité", bann "colonne (d'un journal, d'un livre), rampe (d'escalier), bras (de la civière), pousse (d'arbre), aile (de moulin à vent)", kantol "cadre", kevannezus "fréquenté", kila "reculer", dizivoud "hérésie", drouk-kemer "confondre", divi "épuisé", danzen, prienti "préparer", eilgeria "répliquer", gwana "punir", hag all "etc", holenni "cristalliser", fer "lentille" (légume), [GLM : mot barré : *gweren-leski* "verre ardent"], goubener "oreiller", dianneza "déménager", gourdadou "ancêtres", c'houibon "cigogne", chapel-vadez "baptistière", izelegez "humilité", paperenn-arc'hant "mandat-poste", morgaz "pieuvre", plegenn "circonstance", skornen "surface glacée d'un étang, d'une rivière", selled "considération, condition", serz "escarpé", tra-dibaot "rareté, curiosité (objet)", ti-diskenn (eun hent-houarn) "gare (de chemin de fer)", treutidigez "athrophie" [GLM : le premier <h> barré], tus "trot", tro-vicher "procédé, tour de main", well-waz "en moyenne".

dictionnaire, dans cette démarche, n'est pas de rendre compte de la manière dont s'expriment les locuteurs, puisque ces usages sont décrits, élitisme oblige, comme « *le dialecte plus ou moins altéré, mutilé et incomplet en usage dans leur paroisse ou leur canton* ». Face à un ensemble d'usages linguistiques populaires caractérisés essentiellement sous l'angle d'une *carence* ou d'un *manque*, on demande à un dictionnaire, œuvre de militantisme, de venir *combler* les *lacunes* d'une expression populaire, et donc de fournir « *les ressources de mots et d'expressions qui leur manquent* ». Un dictionnaire se contentant de représenter aux locuteurs un usage présenté comme aussi dégradé ne pourra donc qu'« *achever de leur désapprendre leur langue* ». Bien loin d'être simplement un dictionnaire jugé imprécis, un "usuel" n'introduisant pas de nouveaux termes sera donc présenté comme « *un coup de plus* » contre la langue, un ouvrage qui « *combat les efforts* » des militants voulant redresser la langue et « *contribue à élargir la plaie de la francisation, de la déceltisation progressive de la langue* » :

« *Le Dictionnaire français-breton de poche de M. JAFFRENOU n'est pas seulement, comme je crois l'avoir démontré dans les pages qui précèdent, un mauvais livre ; c'est aussi à l'égard de la langue bretonne, une mauvaise action. Sauf de rares exceptions, si rares qu'on pourrait facilement les compter sur les doigts de la main, les écrivains bretons modernes, à quelque classe qu'ils appartiennent, savent infiniment mieux le français que leur idiome national. De celui-ci, ils n'ont qu'une connaissance tout à fait superficielle, et ils ne savent à fond (quand ils le savent !) que le dialecte plus ou moins altéré, mutilé et incomplet en usage dans leur paroisse ou leur canton. Or, ce n'est pas dans le Geriadur de M. JAFFRENOU qu'ils trouveront les ressources de mots et d'expressions qui leur manquent et que les autres dialectes pourraient leur fournir. Tel qu'il est, le Geriadur n'est propre qu'à achever de leur désapprendre leur langue et qu'à augmenter l'anarchie et la confusion où se trouve celle-ci, faute d'enseignement et de culture. M. JAFFRENOU ignore volontairement ou involontairement à peu près tout ce qui a été fait pour le breton depuis un siècle. Par là, il combat les efforts, isolés, non-coordonnés, mais réels, de tant de lexicographes, de grammairiens et d'écrivains bretons vers une connaissance plus parfaite du vocabulaire et de la syntaxe, vers plus de pureté et de correction. Bien loin de la panser, il contribue à élargir la plaie de la francisation, de la déceltisation progressive de la langue. Pour tout dire en peu de mots, le nouveau dictionnaire est un coup de plus porté à cet arbre ébranché, branlant et à demi-déraciné qu'est le breton moderne.* » MORDIERN 1915-1916 : 100-101

Une critique si virulente du dictionnaire de JAFFRENOU sera jugée excessive par plusieurs auteurs, à commencer par Georges DOTTIN qui appellera à la circonspection. Néanmoins, c'est son caractère excessif qui le rend justement instructif, dans la mesure où il explicite mieux que tout autre le prisme militant par lequel les questions lexicographiques se trouvent abordées : les usages "populaires" sont décrits comme dégradés, les appropriations lexicales issues du français comme le signe d'une oppression linguistique, l'usage de telles appropriations ne peut pas être considéré comme relevant d'un *choix*, ni même faire l'objet d'une tentative d'*explication*, il est forcément interprété comme le signe de l'*ignorance* de termes "vraiment bretons". Ces termes eux-mêmes (ici, ceux de LA VILLEMARQUÉ ou de VALLÉE) se présentent alors comme une *œuvre de réanimation* d'une ensemble d'usages linguistiques que l'utilisation de la notion de "langue" associée à la métaphore biologique contribuent à décrire comme un être vivant en danger. En vertu d'un certain prescriptivisme, le fait même que de tels termes aient été proposés par des savants implique qu'ils doivent être *supposés connus* et *adoptés* par la population.

Une telle description, dont les propos de MORDIERN ne sont qu'un exemple éclairant, mais qui se diffusera jusqu'à aujourd'hui³⁸, occulte toute possibilité d'explication sociolinguistique

38. On observe un positionnement analogue, bien que faisant l'objet d'une argumentation plus nuancée et précise, dans la critique que propos Gwennole LE MENN (LE MENN 1981 : l. 13, pp. 68-73, cf. p. 1170) du

ou anthropologique des usages linguistiques, des conditions de leur circulation et de leurs réappropriations, dans la mesure où elle les remplace par un cadre explicatif cohérent où tout se tient, et où tout se justifie en dernier ressort par l'injonction militante à "sauver la langue". Que les appropriations linguistiques envers le français puissent *s'expliquer* et ne pas être univoquement *condamnées* comme un symbole d'oppression linguistique, que les conditions déterminant la diffusion d'un terme chez de locuteurs soient plus complexes qu'une simple reprise passive des termes présentés comme "véritables" dans des dictionnaires, constituent autant d'options qui ne sont même plus envisageables dans ce discours où la "bonne cause" invoquée d'une réhabilitation et d'une restauration linguistiques suffisent à faire taire tout autre principe explicatif. C'est alors jusqu'à la démarche de présenter un petit dictionnaire usuel, privilégiant des expressions utilisées face aux constructions celtique du militantisme, qui en vient à être considérée comme une *agression* contre la tentative de rediriger le breton « *vers plus de pureté et de correction* ».

14.3.1.3 Conserver ou utiliser ?

Si les tenants de l'approche "refondatrice" de la lexicographie bretonne appellent à dépasser un usage déjà existant, c'est avant tout pour proposer d'en mettre en place un nouveau. Dans la mesure où il s'agit avant tout de fournir des ressources d'expression à ce nouveau public de "bretonnantistes" et "brittophones" qui souhaiteraient employer le breton dans les contextes qui sont les leurs, les dictionnaires en tous genres se présentent comme mettant à leur disposition des termes qui pourront être utilisés dans la vie moderne. Sur ce point également, on observera donc un décalage envers le courant "continuiste" de la lexicographie : ce dernier manifestant une sensibilité plus grande à l'articulation entre les locutions bretonnes et la société traditionnelle au sein de laquelle elles furent utilisées, propose des dictionnaires qui peuvent se présenter comme un *témoignage* d'un mode de vie en cours de disparition. Même si, dans les deux cas, il est évident que les dictionnaires sont *faits pour servir*, on observe chez les lexicographes "refondateurs" moins de scrupules à *recontextualiser* des expressions, c'est-à-dire transformer des locutions issues d'un cadre d'expression particulier de telle manière qu'elles se trouvent adaptées à un nouveau public. Au contraire, les auteurs rattachés au courant "continuistes", bien que ne nient pas l'intérêt de réutiliser des expressions dans un nouveau contexte, marqueront néanmoins une insistance plus grande sur l'exigence d'une certaine *fidélité* ou *concordance* entre l'usage d'une expression, et le contexte social au sein duquel elle est employée. Une telle exigence repose aussi en partie sur des positionnements inspirés d'une réflexion sociolinguistique, anthropologique, et épistémologique, concernant le statut des données issues des entreprises de "collectage". Elle pourra pousser les auteurs du courant "continuiste" à préciser *en quel lieu* une expression a été

cf. 15

« *Dictionnaire pratique français-breton* » (LE DÛ et LE BERRE 1975, cf. p. 1165). Parmi les différents arguments, LE MENN reproche aux auteurs de ne pas avoir pris en compte les ouvrages de VALLÉE et HEMON, et, plus généralement, d'avoir établi leur dictionnaire sur la base de propos oraux, et non d'ouvrages écrits, déclarant que « *Le rejet des néologismes, qui peut amener les lexicographes à mieux utiliser les richesses des expressions bretonnes, aboutit, lorsqu'il devient trop systématique, à enfermer la langue dans le ghetto du parler de telle ou telle classe, ici la classe rurale de la région ayant pour centre géographique Carhaix.* » (LE MENN 1981 : L. 13, P. 72). LE MENN conclut ainsi : « *Le "dictionnaire pratique", voulant se baser sur la seule langue parlée par la population rurale non instruite dans sa langue, résidant dans le "centre" de la Bretagne, donne de nombreuses expressions intéressantes, mais ne peut répondre aux besoins des bretonnants utilisant leur langue dans le monde moderne, pas plus qu'à ceux des élèves des cours de breton qui veulent accéder à une langue qui puissent [sic] leur permettre de s'adapter aux différents parlers, et également de lire les ouvrages en breton. Il pourra être consulté, mais ne sera pas le "dictionnaire pratique", ni le dictionnaire du breton fondamental, ouvrages dont nous avons toujours besoin.* » (ibid. : L. 13, P. 73)

collectée, *par qui* elle a été prononcée, *dans quel contexte*, et à en restituer une transcription phonétique la plus proche possible de la prononciation entendue. Le courant "refondateur", au contraire, s'intéressera plus souvent à l'expression *pour elle-même*, et proposera moins de détails de contextualisation de son emploi, dans la mesure où il s'agit de la voir utilisée dans *un nouveau contexte*. Ce renouvellement pourra également passer par une retranscription dans l'orthographe *peurunvan* afin d'en ôter la dimension locale. Divi KERVELLA, dans son dictionnaire des argots, mentionne ainsi, à propos des expressions collectées : « *Elles ont été habillées de la couleur du peurunvan, afin de pouvoir servir facilement aux gens.* »³⁹. Nous avons déjà croisé les signes d'un tel désaccord lorsque Martial MÉNARD distinguait son ouvrage de ceux qu'il considérait comme relevant d'un « *esprit muséographique* » (MÉNARD 2012 : 11) : son objectif est effectivement que les expressions de son dictionnaire soient utilisées par les nouveaux locuteurs, y compris si c'est pour leur faire remplir une fonction différente de celle au sein de laquelle elles ont été collectées.

cf. p. 1277

Ce désaccord s'observera plus particulièrement dans les dictionnaires spécialisés dans les expressions figurées, argots, proverbes, etc. Par exemple, à titre d'illustration d'une démarche "continuiste", on observera les précautions d'un Louis LE HENOG dans son dictionnaire des *Proverbes et dictons bretons*, souhaitant que les expressions qu'il retranscrit aient « *préservé leur saveur* », et prenant pour cela les précautions nécessaires. Après avoir signalé la diversité de ses sources, il mentionne dans son *Avertissement* :

« *Il en ressort une très grande hétérogénéité des formes linguistiques. Il était évidemment impossible d'en réduire la richesse en transcrivant nos proverbes et dictons dans la langue moderne unifiée : cette mise à jour eût fait disparaître, souvent, la métrique, les assonances internes, et même les rimes originales.*

Notre choix a donc été de respecter les formules proverbiales telles qu'elles ont été recueillies et publiées en leur temps (puis, à nouveau, dans les compilations modernes). Nous espérons en avoir ainsi préservé la saveur. » LE HENOG 2003 : 8

On comparera ces précautions aux objectifs que se fixe Martial MÉNARD dans ses ouvrages sur les mêmes domaines : « *Les expressions qui vous sont proposées dans ce petit ouvrage ont été choisies dans le but de servir. Elles ont donc pour la plupart trait à la vie actuelle.* » (MÉNARD 2007 : 10)⁴⁰.

On retrouvera explicitement un tel appel à la recontextualisation des usages dans le dictionnaire de Divi KERVELLA dédié aux argots (« *luc'hajou* »), ces parlés de professions qui ne sont plus pratiqués aujourd'hui, ou presque⁴¹ :

« *Graet eo bet al levr-mañ da gentañ evit ma c'hello talvezout. Ezhomm 'zo eus al live yezh-se e brezhoneg a-vremañ, paneveken evit treiñ skridoù pe filmoù diwar yezhoù all, pe reiñ un tammig liv d'e yezh etre mignoned... ha deskiñ petra eo al liveoù yezh a zo anezho e brezhoneg, ar pezh a vez ankouaet re alies*

Ce livre a été fait tout d'abord pour pouvoir servir. Nous avons besoin de ce niveau de langue dans le breton d'aujourd'hui, ne serait-ce que pour traduire des écrits ou des films à partir d'autres langues, ou donner un peu de caractère à sa langue entre amis... et apprendre ce que sont les niveaux de langue

39. « *Gwisket eo bet ar gerioù gant liv ar peurunvan, ma c'hallint talvezout aes d'an dud.* » (D. KERVELLA 2003 : 9)

40. Le paratexte de l'édition précédente semblait s'excuser du caractère désuet de certaines expressions : « *Les expressions populaires, de quelque langue qu'elles soient, ont assez souvent un petit goût de passé dans leur formulation. Ceci ne les empêche pas d'être le sel de la langue et de coller à la réalité.* » (MÉNARD 1997 : 6).

41. Son étude repose sur le *langaj-chon*, l'argot des tailleurs et des ouvriers du bâtiment de Pont l'Abbé, et celui des maçons de la Forest-Fouesnant, le *langaj-kemener*, l'argot des tailleurs du centre du pays vannetais, le *tunodo*, l'argot des chiffonniers, étoupiers et couvreurs de la Roche-Derrien, le parler des *johnnies* (marins de Roscoff allant vendre des oignons en Angleterre), les *lang-kouter* et *lugaj-kouter*, des tailleurs d'Elliant et de Plouzévet, et le *projur*, des couvreurs de Morlaix.

hiziv an deiz.

Toc'hor eo al luc'hajoù hiziv an deiz e Breizh? Marteze. Daoust da se ez eus gerioù luc'haj hag a zo en em ledet e-touez ar bobl hag aet er yezh unvan. Piv n'anavez ket paotred Mari Robin, eontr-kordenn... evit lavaret "archerien, poliserien"? Piv n'en deus ket dalc'het soñj, ha graet tro-pe-dro, gant frei ha charinkañ ur fistolenn goude bezañ lennet oberoù Youenn DREZEN ? »

(D. KERVELLA 2003 : 10–11)

existants en breon, ce que l'on oublie trop souvent aujourd'hui.

Les argots sont-ils agonisants aujourd'hui en Breizh? Malgré cela, il y a eu certains termes argotiques à se diffuser parmi la langue du peuple puis entrée dans la langue unifiée. Qui ne connaît pas paotred Mari Robin, eontr-kordenn... pour dire "gendarmes, policiers"? Qui n'a jamais retenu, et utilisé à un moment ou un autre, frei et charinkañ ur fistolenn après avoir lu les œuvres de Youenn DREZEN ?

(nous traduisons)

Des artisans locaux, la langue passe donc aux traducteurs d'ouvrages et de films, et des ouvriers du bâtiment aux lecteurs de l'écrivain gwalarniste Youenn DREZEN. C'est donc comme un réservoir de termes et d'expressions parmi lesquels puiser, plus que comme le témoignage d'un mode de vie révolu, que ces expressions se trouvent présentées. Divi KERVELLA ira même plus loin en appelant ses lecteurs à exercer leur créativité envers ce matériau linguistique, et à manipuler eux-mêmes de manière ludique ces anciennes expressions pour les faire utiliser dans de nouveaux contextes :

*« D'ar gomzerien, d'ar skrivagnerien d'ober o mad eus ar pezh a zo amañ. En ur veizañ gwevnded sterva ar gerioù, en ur dennañ splet eus doareoù ober 'zo evel an implij ledan e tunodo eus ar ger stouf-toull gourdañenn ("tra") evit sevel gerioù a bep seurt; war skouer gourdañenn da grañchat (miñson) evit "fuzuilh", e c'haller soñjal — petra 'virje? — e * gourdañenn da dunikañ evit "pellgomzer", * gourdañenn da lugnañ evit "skinweler", * gourdañenn da lugneratiñ ar beoz evit "gevellunedoù" pe "pellsellerez" ha me 'oar-me... »*

Deoc'h da c'hoari bremañ, petra 'lavar-ran? d'ho chi da joardiñ... »

(ibid. : 10–11)

Aux locuteurs, aux écrivains de tirer profit de ce qui se trouve ici. En réalisant la souplesse sémantique des termes, en exploitant certaines manières de faire comme l'emploi large en tunodo du mot bouche-trou gourdañenn ("chose") pour former des mots en tous genres; sur l'exemple de gourdañenn da grañchat (miñson) pour "fusil", on peut penser — pourquoi pas? — à * gourdañenn da dunikañ pour "téléphone", * gourdañenn da lugnañ pour "télévision", * gourdañenn da lugneratiñ ar beoz pour "téléscope", et que sais-je encore...

À vous de jouer maintenant, que dis-je? d'ho chi da joardiñ...

(nous traduisons)

On perçoit, par ces quelques exemples, que les usages linguistiques propres aux "bretonnants" ne sont plus considérés *en lien avec leur contexte de pratique*, mais que le regard *décontextualisé* résultant autant d'un rapport "scriptural-savant" au langage qu'à la volonté militante de faire gagner de nouveaux terrains d'usage au breton, a pour conséquence de les faire concevoir comme des *ressources* au sein desquelles puiser pour forger le nouveau breton correspondant au cadre de vie de ces militants et intellectuels modernes.

14.3.2 Dépasser la création littéraire

Si nous avons vu que la démarche de *Gwalarn* a abouti à une première révolution en se séparant d'un usage oral et quotidien du breton pour promouvoir une création littéraire qui viserait à égaler les normes esthétiques des grandes villes d'Europe, on peut considérer qu'une deuxième étape se trouvera franchie lorsque les linguistes-militants souhaiteront exporter le breton vers les domaines plus techniques de l'expressions : savoirs abstraits, disciplines

spécialisées, nouvelles technologies, etc., il s'agira de montrer que la langue bretonne peut également conquérir tous ces domaines.

14.3.2.1 De la révolution esthétique à la révolution technique

À l'occasion de la sortie du manuel de géométrie de Célestin LAINÉ en 1934, la revue *Breiz Atao* commentait ainsi la signification d'une telle parution : cf. p. 1135

« Remarquons une sùre évolution dans l'emploi de la langue bretonne. Il ne s'agissait d'abord que de contes et de fables — et le stade a longtemps duré. Puis on a cru le breton capable d'avoir une haute littérature — et c'est là l'œuvre maîtresse de Gwalarn. Enfin on a voulu qu'elle puisse servir à exprimer tous les sentiments humains, de quelque nature soient-ils. Le breton, langue des pauvres, devient rapidement langue d'enseignement et langue de science.

On peut même dire que le vocabulaire de la géométrie est actuellement plus scientifique en breton qu'en français. » François KERVELLA 1934 : 3

La revue et maison d'édition *Preder*, spécialisée dans les propositions terminologiques pour désigner des réalités abstraites et techniques, tout en reconnaissance sa dette envers la démarche de Roparz HEMON pour son entreprise de rénovation du breton et de ses contextes d'utilisation, présentera comme une nécessité, pour le militantisme, de dépasser le simple stade de la création littéraire en breton, pour confronter la langue à des domaines plus techniques et spécialisés, au sein d'un processus qui engendrera un nouveau stade de transformation :

« Cependant, la langue littéraire, en dépit de ses qualités esthétiques, restait impropre à la production intellectuelle. Permettre de beaux poèmes ne rend pas nécessairement apte aux exercices de la pensée. Cette constatation fut au départ de l'entreprise lancée dans les années cinquante pour mettre sur pied une langue moderne. L'objectif de ses promoteurs fut d'abord d'amener le breton à rivaliser avec le français pour la densité lexicale. Leur véritable ambition est que, devenant son propre moule, la langue soit à même d'affronter tous les besoins à mesure de leur apparition. » ÉTIENNE 1983 : XII–XIV

Guy ÉTIENNE, dans la préface à son *Dictionnaire de psychanalyse*, explique ainsi qu'il est nécessaire de passer à une étape supérieure de la création linguistique. Ce sont en fait les processus dérivation et de composition de la morphologie lexicale qu'il présente, sans les nommer ainsi⁴². cf. p. 1186

« *Skrivagnerion Gwalarn, en o amkan luskañ ul lennegezh, a reas eus ar brezhoneg ur yezh kenedek, dic'houest er-maez eus al lennegezh. Diorreerion ar brezhoneg arnevez a c'houlenn kent pep tra digantañ bezañ yezh o labour kefredel. An aked o deveze an dia-raogerion da gempenn ar gerioù e-barzh ar frazenn a rankont kemer da gempenn ar c'he-drannoù e-barzh ar ger. Ur skourr nevez en arz al lavar, mar karer. Kentoc'h, an distro d'un diskiblezh ken kozh hag ar yezhoù, andon ar yezhoù, ken hirlabourus bepred ha ken tenn ha micher ar skrivagner.* » (ibid. : VIII)

Les écrivains de *Gwalarn*, dans leur objectif de mettre une littérature en mouvement, firent du breton une langue esthétique, incapable en dehors de la littérature. Les développeurs du breton moderne lui demandent avant toute chose d'être la langue de leur travail intellectuel. L'attention que manifestaient les précurseurs pour arranger les mots dans la phrase est celle qu'ils doivent prendre pour organiser les composants à l'intérieur du mot. Une nouvelle branche dans l'art du langage, si l'on veut. Plutôt, le retour à une discipline aussi ancienne que les langues, la source des langues, demandant toujours un travail aussi long et aussi difficile que le métier de l'écrivain (nous traduisons)

Cette "nouvelle révolution" par laquelle la "langue moderne" (« *yez h arnevez* ») succède à

42. C'est en fait depuis VALLÉE que la morphologie lexicale a connu une véritable développement. Cf. p. 876.

une langue "littéraire", permettra effectivement une grande multiplication des éléments lexicaux, puisque les affixes et racines, appropriés du gallois, ou repris à l'Ancien- et au Moyen-breton, pourront se trouver combinés à l'envi pour multiplier ainsi le nombre de termes.

14.3.2.2 Cartographier les domaines à conquérir

Cette nouvelle approche de la langue qui, au-delà de la création littéraire, veut la voir étendue à tous les domaines de la vie et de la connaissance humaines, pourra donc prendre la forme d'un véritable plan de conquête, au sein duquel sera dressée la liste des disciplines à gagner une par une. En matière de terminologie spécialisée, le pionnier est Frañsez VALLÉE : dans la réédition en 1980 de son *Grand Dictionnaire*, on trouve une liste de ses travaux, y compris ceux qui n'ont pas été publiés, montrant qu'il avait tenté de forger un vocabulaire pour les innovations techniques de son temps⁴³. En 1934, HEMON publie dans *Gwalarn* un article intitulé « *Cinquante livres dont nous avons besoin* » (HEMON 1934c, « *Hanter-kant Levr hon eus ezomm anezo* »). Sa démarche consiste à dire que cette conquête des différents domaines par le breton doit se faire de manière organisée, afin d'éviter une anarchie terminologique et théorique : il propose donc une liste de différents ouvrages concernant chacun un domaine, qui devraient être publiés *dans l'ordre où elle est présentée*, afin d'éviter toute désorganisation. Craignant que le physicien, nécessitant des notions de mathématique pour ses explications, ne forge des termes dans une discipline dont il n'est pas spécialiste, il en appelle les spécialistes bretons à s'organiser, de manière à faire progresser *rationnellement* le domaine des connaissances en breton. La liste des livres qu'il donne⁴⁴ est non seulement révélatrice de l'épistémologie de son époque, mais elle souligne aussi une des particularités de la démarche des "refondateurs" : dans la mesure où il s'agit de faire table rase du passé (la pratique des "bretonnants") et de tout reconstruire à partir de rien, il devient possible de fantasmer une planification entièrement rationnelle de la constitution du savoir, qui progresserait selon un ordre entièrement idéal, sans jamais devoir présupposer des acquis anticipés ni revenir sur des savoirs déjà constitués. Cette conception cartésienne et fondationnaliste du savoir se justifie bien entendu ici aussi par les nécessités d'un militantisme efficace dans sa manière de redonner du prestige au breton :

« *Re dechet omp da welout, pa gomzer eus levriou brezonek, levriou evit an diduamant nemetken, hep soñjal el levriou gouest da astenn hon anaoudegez eus ar bed pe da startaat hor c'hrog war draezou hor buhez pemdeziek.* »

Nous avons trop tendance à voir, lorsque nous parlons de livres en breton, des livres pour le divertissement uniquement, sans penser aux livres capables d'étendre notre connaissance du monde ou d'affermir notre

43. Les ouvrages mentionnés sont les suivants : « *Essai de Technologie bretonne : Électricité et applications, magnétisme ; Lanterne à projections et cinéma ; Machine à écrire ; Bicyclette ; Technologie grammaticale ; Photographie et applications ; Géographie ; Machine à vapeur, locomotive, turbines ; Photographe ; Le Livre et le Journal, impression et illustration (publiés dans Buhez Breiz, première année et années 1922, 1923, 1924).* », « *Technologie de l'automobile, du moteur à pétrole et de l'aéroplane ; Vocabulaire philosophique (restés inédits).* », « *Choix de mots concernant l'anthropologie, l'ethnographie, l'Histoire de la Civilisation, l'astronomie, la météorologie, la géologie, la paléontologie, la géographie, la botanique et la zoologie (inédit)* ».

44. arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, cinématique, physique, chimie, astronomie, électricité et radiographie, biologie, anthropologie (« *Denoniez* »), zoologie, pharmacologie, pétrographie, géologie, géographie, ethnographie (« *Tudoniez* »), sociologie, économie, droit, psychologie, histoire (ou historiographie), préhistoire, Antiquité, Moyen-Âge, Période contemporaine, histoire de la littérature, histoire des beaux-arts, histoire de la musique, histoire de la philosophie, histoire des sciences, histoire des découvertes (« *Kavidigez an Douar* »), histoire culturelle, histoire des Celtes, histoire de Bretagne, géographie de la Bretagne, histoire du breton, histoire de l'architecture en Bretagne, vie des Personnes Illustres de Bretagne, histoire de la Résurrection des Petits Pays (« *Istor Dasorc'hidigez ar Broiour Bihan* »), agriculture, alimentation des animaux, les Petits Métiers du Pays, pêche, navigation, cuisine, hygiène, la tenue de la maison, pédagogie (« *Skiant ar Vugale* »), commerce.

Nebeutoc'h a sotoniou a vefe lavaret hizio a-zivout "brezoneg ar bobl", ar "brezoneg beo", pe me 'oar, ma karfe an dud sanka mat en o spered e ranker muioc'h-mui dilezel ar rimadellou hag ar c'hoariou bugale evit beza tud skiantek ha sevel e brezoneg oberou talvoudek-rik.

Mall eo moula levriou gouiziegez. Hogen amañ, arabat e vefe mont a-gleiz pe a-zehou, a-sounn pe a-dreuz, pep unan en e blijadur, hep sellout ouz ar pezh a ra an amezeg. N'eo ket a-walc'h kaout eur yez unvan. Ret eo ouspenn kaout doareou-labour unvan, ma ne garrer ket koll amzer hag arc'hant, ha sevel oberou difounn ha dibad. Brao e vefe kaout e brezoneg eul levr diwar-benn ar skingomzerez, hag eul levr all diwar-benn kleñvedou al lagad, hag eul levr all c'hoaz diwar-benn buhez GENGIS-C'HAN. Ha goude ? Ha pinvidikoc'h, ha furoc'h, ha gouziokoc'h e vefemp kalz ? Da betra e talvezfe seurt oberou, nemet da ziskouez gant lorc'h d'an estrenien, hag a rafe goap marteze, a-dreñv hor c'hein ?

Lakaomp, er c'hontrol, hor bize embannet eur rummad bihan a levriou, — hanter-kant hepken, bep a gant pajenn d'ezo, — enno ar pep talvoudusa evidomp eus anaoudegeziou an dud, e-giz ar re-mañ, da skouer :

[suit la liste]

Ma vefe kement-se e brezoneg, peadra a vefe da lakaat lorc'h ennomp ha da rei kalon ha fiziañs d'ar re a stourm evit ar yez hag a zo tud poellek war ar marc'had, — ar pezh na c'hoarvez ket atao. »

(HEMON 1934c : 33–35)

étreinte sur les choses de notre vie quotidienne. On dirait moins de bêtises aujourd'hui au sujet du "breton du peuple", du "breton vivant", ou que sais-je encore, si les gens voulaient bien se mettre en tête que nous devons de plus en plus délaissé les contes et les jeux d'enfants pour être des personnes savantes et ériger en breton des œuvres de grande valeur.

Il est urgent d'éditer des ouvrages savants. Pourtant, en ce domaine, il ne faudrait pas aller à droite ou à gauche, dans un sens ou dans l'autre, chacun pour son propre plaisir, sans regarder ce que fait le voisin. Ce n'est pas assez d'avoir une langue unifiée. Il faut également avoir des méthodes de travail unifiées, si l'on ne souhaite pas perdre du temps et de l'argent, et créer des œuvres légères et éphémères. Il serait beau d'avoir en breton un livre sur la radio, et un autre livre sur les maladies de l'œil, et encore un livre sur la vie de GENGIS KHAN. Et après ? En serions nous vraiment enrichis, plus sages, et plus savants ? À quoi serviraient de telles œuvres, si ce n'est à être montrées avec fierté aux étrangers, qui se moqueraient peut-être, derrière notre dos ?

Mettons, au contraire, que nous ayons édité une petite collection de livres, — cinquante seulement, chacun d'une centaine de pages, — contenant le plus important pour nous des connaissances humaines, comme les suivants, par exemple :

Si cela existait en breton, il y aurait de quoi nous rendre fiers et donner du courage et de la confiance à ceux qui luttent pour la langue, et qui sont des personnes raisonnables sur le marché, — ce qui n'arrive pas toujours. (nous traduisons)

Au cours du XX^e siècle, la langue bretonne n'aura pas pu conquérir tous les domaines du savoir. Ainsi, en préfaçant le dictionnaire d'*An Here* en 2001, Martial MÉNARD constate que l'ouvrage (monolingue breton), ne couvre encore que 20 000 termes, et qu'il lui en faudrait encore le double pour pouvoir couvrir les disciplines importantes, dont il fournit la liste⁴⁵. Néanmoins, l'histoire de la langue bretonne au XX^e siècle a connu quelques tentatives d'expression dans des domaines spécialisés, dont on peut mentionner les plus marquantes.

La géométrie : Nous avons déjà mentionné la parution d'un manuel de géométrie en 1934 par Célestin LAINÉ. Cet ouvrage contenait, sous la forme d'un petit livret détachable, un vocabulaire

cf. p. 1133

45. l'histoire, la géographie, les mathématiques, la chimie, la physique, le sport, la nature, la cuisine, la musique, la botanique, la zoologie, la pharmacologie, les sciences politiques, l'industrie, l'agriculture, la pêche, l'économie, les médias, la médecine, l'informatique. « *Nann, n'emañ ket c'hoazh ar c'heriadurezh hollvrezhonek er par-se, ha ne vo ket, ken n'hor bo tizhet embann ur geriadur a vo ennañ lakaomp un 40 000 ger bennak o c'holeiñ tachennoù ar vuhez pemdez, an istor, an douaroniezh, ar jedoniezh, ar gimiezh, ar fizik, ar sport, an natur, ar c'heginerezh, ar sonerezh, al liorzherezh, al loenoniezh, al louzawouriezh, ar politikerezh, ar greanterezh, ar gounezerezh, ar pesketaerezh, an armerzh, ar mediaoù, ar vezegiezh, ar stlenneg, h.a., e berr, kement tachenn zo en deus perzh lavar mab-den enni. » (AN HERE 2001 : XII).*

de 16 pages qui pouvait donc être constitué en regard du manuel (LAINÉ 1934b), et fournissait les premiers jalons d'un vocabulaire de la géométrie en breton. Premier ouvrage du genre, il connut plusieurs compte-rendus élogieux dans les revues *Gwalarn*, *Breiz Atao*, ou encore *Breiz*⁴⁶. Ancien élève de l'école Centrale, et ingénieur chimiste, LAINÉ pouvait ainsi rassurer son lectorat quant à sa compétence à s'engager dans une telle démarche :

« *Koulz ha pep skiant — nemet ar skiant-vat gwall aliés — ez eo ar ventoniez tra an dud ouiziek. Ra vezo e peoc'h spered ar Ouzieien, rak an hini en deus skrivet kement-mañ a zo boaziet a-walc'h ouz ar skiant en deus displeget; hag e c'heller lavarout zoken ez eo skiantekoc'h bremañ roll-geriou brezonek ar ventoniez eget an hini gallek.* » (LAINÉ 1934b : 1)

Comme pour toute science — sauf le bon sens bien souvent⁴⁷ — la géométrie appartient aux personnes cultivées. Que l'esprit des Savants soit en paix, car celui qui l'a écrit est assez habitué à la science qu'il a expliquée ; et on peut même dire que le vocabulaire breton de la géométrie est maintenant plus scientifique qu'en français. (nous traduisons)

On peut penser que si « *le vocabulaire breton de la géométrie est maintenant plus scientifique qu'en français* », c'est justement en raison du fait que la création terminologique en breton à partir de rien ou presque peut donner aux auteurs l'impression de pouvoir s'affranchir de tout ce qui relèverait du poids historique d'usages déjà implantés pour pouvoir créer un nouveau système, complet dès le départ et reposant uniquement sur des bases rationnelles.

L'anthropologie : Bien que l'on ne trouve pas directement de dictionnaire consacré à l'anthropologie, on observe néanmoins un débat terminologique sur la question, dont l'intérêt tient en partie à la franchise de ton de son protagoniste, à savoir Meven MORDIERN. Celui-ci a publié une *Histoire du Monde* (« *Istor ar Bed* »), en 7 livres et 8 fascicules, entre 1929 et 1939. Au sein de ce gros ouvrage, il dut avoir recours à des termes spécialisés, concernant notamment l'"anthropologie"⁴⁸, qu'il forgea en collaboration avec Frañsez VALLÉE et sur son conseil. Par exemple, le terme "dugroc'hennek" est forgé sur la composition qui associe du, "noir" et *kroc'hen*, "peau", ainsi que sur la dérivation qui, par l'adjonction du suffixe *-ek* marquant morphologiquement le statut d'adjectif, et sémantiquement celui d'une "propriété", engendrera un adjectif que l'on pourra paraphraser par "qui a pour propriété d'avoir la peau noire". Le vocabulaire utilisé dans l'ouvrage fit l'objet de discussions, notamment car il lui fut reproché d'être difficile à comprendre, ou forgé sur le modèle du français⁴⁹. MORDIERN justifiera ses positions en défendant l'argument selon lequel le domaine concerné ne concernant pas le public des « *incultes* » (« *an dud dizesk* ») ou « *le peuple* » (« *ar bobl* »), il n'y a aucune

46. HEMON 1934d, François KERVELLA 1934, AR MOAL 1934, HEMON 1935a, ANONYME 1935, LAINÉ 1935. Voir CARNEY 2014 : 408-411

47. Il y a là un jeu de mot car "bon sens" se traduit en breton par *skiant vat*, qui donnerait, littéralement "bonne science"

48. Bien que certains auteurs, comme Bronisław MALINOWSKI, Alfred RADCLIFFE-BROWN, ou Marcel MAUSS, avaient déjà publié à cette époque des ouvrages d'"anthropologie" au sens d'une science sociale, c'est encore à l'"anthropologie physique" que MORDIERN fait référence : le terme désigne chez lui une caractérisation raciale des "races", dans la lignée des frères THIERRY, de William EDWARDS ou de BLUMENBACH (cf. p. 309).

49. À notre connaissance, en fait de "polémique", il s'agit uniquement d'une remarque laconique faite par Xavier LANGLEIZ concernant l'expression « *melended he bleo* » ("la blondeur de ses cheveux"), dans une lettre qu'il n'avait pas prévue pour être publiée, et qui fut présentée dans le "courrier des lecteurs" de *Gwalarn* (LANGLEIZ 1934). Roparz HEMON avait fait mention de cette expression dans un article précédent de *Gwalarn* (HEMON 1934a), aussi est-il difficile de savoir si HEMON réagissait déjà à une remarque de LANGLEIZ non encore publiée, ou si LANGLEIZ reprit cet exemple parce qu'il avait été cité par HEMON. Quoi qu'il en soit, LANGLEIZ, voyant sa lettre publiée, prendra la précaution d'assurer tout son soutien à l'œuvre de MORDIERN dans un article suivant (LANGLEIZ 1933).

raison de vouloir s'adapter à leurs usages : il s'agit au contraire de produire des connaissances qui pourront servir à la nouvelle génération d'intellectuels qui pourrait avoir un rôle à jouer dans le redressement de la Bretagne :

« *A-zivout geriadur brezonek ar skiantou.*
— *Pep skiant he deus ezomm da gaout eur geriadur diouti hec'h-unan, klokoc'h ha resisoc'h eget ar geriadur-pemdeiz, ha ret-mat e oa d'in, p'edon o skriva evit Istor ar Bed pennadou diwar-benn an denoniez (antropoloji), ober gant geriou dereat, gant geriou resis, ha neket gant troiou-lavar hir-landon a-seurd gant ar re a vez implijet pa skriver evit an dud dizek. Er c'heñver-se, evel er c'heñveriou-all, eo bet talvoudus-meurbet d'in skoazell Fransez VALLEE. Ouz daoulagad eun denoniour oc'h anaout ar brezoneg ha yezou keltiek tremor, n'eus tra divourrus ebet en anoïou-gwan doarea evel hirbennek, plaengernek, rakkarvanek, tougnfriek, ledanenebek (pe berrenebek), trôellvlevek, melenvlevek, dugroc'hennek, druzfeskennek (pe behinfeskennek), ma c'heller dinaoui aes diouto (a-bouez eo kement-se e yez ar skiantou) an anoïou-kadarn hirbennegez, plaengernegez, rakkavarnegez, h.a. Eur wech anavezet gant an denoniour brezonek ster ar geriou krenn-vrezonek eneb (dremm, bizach, fas) ha behin (lard, druz) e teu da veza sklaer-meurbet evitañ ar geriou kenster d'ezo boaziet e galleg : dolichocéphale, platycéphale, prognathe, platyrhinien, chamaeprosope, hélicotriche, xantochroïde, mélanoderme, stéatopyge. Ar geriou brezonek, gwir eo, n'int ket da veza implijet, hep ezomm ha dievez, er-maez eus al levriou a zeskadurez, dreist-holl pa skriver evit ar bobl. Nemet daoust hag ezomm he deus ar bobl da anaout an denoniez ? Tamm ebet, d'am meno. Nag Istor ar Bed kennebeut. D'eun dibab speredou diazez hepken, eus a-douez ar c'hantadou pe ar miliadou tud a diz tapout eun deskadurez-kelenndi, d'ar re dreist-holl a zo galvet da glevout ouz ar vrôad ha d'he levia, e c'hell beza talvoudus an anaoudegeziou-se. » (MORDIERN 1935 : 50–51)*

À propos du vocabulaire⁵⁰ breton des sciences. — Chaque science a besoin d'avoir un vocabulaire qui lui soit propre, plus complet et précis que le vocabulaire quotidien, et il fallait bien, lorsque j'écrivais dans l'*Histoire du Monde* des propos concernant l'anthropologie (denoniez), utiliser des termes appropriés, des termes précis, et non des expressions incroyablement longues du genre de celles que l'on utilise lorsque l'on écrit pour les incultes. Sous ce rapport, comme sous les autres, le soutien de Fransez VALLÉE m'a été extrêmement utile. Aux yeux d'un anthropologue qui connaît le breton et les langues celtiques d'outre-Manche, il n'y a rien de déplaisant dans les adjectifs déterminants comme *hirbennek*, *plaengernek*, *rakkarvanek*, *tougnfriek*, *ledanenebek* (ou *berrenebek*), *trôellvlevek*, *melenvlevek*, *dugroc'hennek*, *druzfeskennek* (ou *behinfeskennek*), d'où l'on peut facilement dériver (cela est important dans la langue des sciences) les noms communs *hirbennegez*, *plaengernegez*, *rakkavarnegez*, etc. Une fois que l'anthropologue breton connaît le sens des mots du Moyen-breton *eneb* (visage, face) et *behin* (gras), les mots synonymes utilisés en français lui deviennent très clairs : *dolichocéphale*, *platycéphale*, *prognathe*, *platyrhinien*, *chamaeprosope*, *hélicotriche*, *xantochroïde*, *mélanoderme*, *stéatopyge*. Les mots bretons, il est vrai, ne doivent pas être utilisés sans besoin et sans attention, en dehors des ouvrages d'instruction, surtout lorsque l'on écrit pour le peuple. Mais le peuple a-t-il besoin de connaître l'anthropologie ? Pas du tout, à mon avis. Ni l'*Histoire du Monde* non plus. C'est uniquement à une sélection d'esprits mûrs, parmi les centaines ou les milliers de personnes qui visent à acquérir une éducation scolaire, surtout à ceux qui sont appelés à s'occuper de la Nation et à la gouverner, que ces connaissances peuvent être utiles. (nous traduisons)

Si MORDIERN ne justifie pas ici directement *en quoi il serait intéressant de parler d'"anthropologie" en breton*, néanmoins il manifeste clairement le lien établi entre cet élargissement terminologique et la restriction du public visé⁵¹. Ici comme bien souvent dans les discours sur la terminologie,

50. Ici, nous choisissons de traduire "*geriadur*", utilisé habituellement pour "*dictionnaire*", par "*vocabulaire*", qui nous semble correspondre davantage au propos de l'auteur, qui n'évoque pas un dictionnaire spécifique, mais bien plutôt les termes dont il a fait usage (le "*vocabulaire*") dans son *Istor ar Bed*.

51. Un peu plus loin dans le texte, MORDIERN justifie cet élitisme par une présentation de l'histoire de la

c'est au sein d'une opposition entre des mots "bretons" et "français" qu'est conçue l'alternative, ce qui ne rend pas compte du fait qu'un terme comme **dolichocephale**, formé sur des racines du grec ancien, est moins un terme purement "français" qu'une appropriation en français de deux morphèmes utilisés internationalement ⁵².

La psychanalyse : Nous avons déjà présenté la maison d'édition "Preder" ("réflexion"), qui, à la suite du groupe de terminologie SADED, des revues *ΣKIANΤ* et *Emsav*, et parallèlement au groupe *Imbourc'h* ⁵³. Le *Dictionnaire de Psychanalyse* (« *Geriadur ar Bredelfennerezh* »), paru en 1983, est son premier grand ouvrage de terminologie spécialisée en breton, il sera suivi de bien d'autres. Pour son auteur, Guy ÉTIENNE les manipulations morphologiques sur le breton sont également l'occasion d'opérer des distinctions sémantiques qui devraient mener à des avancées théoriques : puiser dans les racines et affixes des langues "celtiques", de l'Ancien- et du Moyen-breton renvoie ainsi à la possibilité d'un élargissement intellectuel, où la multiplication des termes se met au service d'une pensée plus précise :

« Pennaenn ar plegañ d'ar stlenn : *Gant skorted ar yezh lennegel e ranke ar skrivagnereion lezel an tri c'hard eus ar stlenn e toull an nor. Hag int gallegerieon, a-vec'h ma kavent e brezhoneg ur ger pe un droienn e-lec'h ma kinnige ar galleg dek ger ha dek troienn da ziforc'hiñ arvezioù ar meizañ hag arlivioù an eztaol. Ken ma chomas ar brezhoneg lennegel gaonac'h en dachenn gefredel, endra c'hane testennoù, barzhonegoù dreist-holl, a zellez bezañ ledet dre ar yezhoù all. Pezh a venn ar brezhoneg arnevez eo moarvat kevezañ ouzh ar galleg evit a sell paoted ar steradoù, met kentañ-penn bezañ govell an armoù ret da dalañ gant berzh ouzh an ezhommoù a forzh pe dachenn eus ar vuhez ma savint hiziv ha goude. Er c'heñver-se e talvez Geriadur ar Bredelfennerezh da amprouenn. Ur skouer hepken : *dirak an alamaneg Agieren, Aktion, Handlung, Tat, Wirkung, e kaver e galleg : acte, acting, action, hag e brezhoneg lennegel : ober hep-mui ; evit diraez resisted yezh FREUD, evit plegañ d'ar stlenn hep kilañ, hon**

Le principe de conformité envers l'information : En raison de l'insuffisance de la langue littéraire, les écrivains devaient laisser les trois quarts de l'information au pas de la porte. Étant francophones, c'est à peine s'ils trouvaient en breton un mot ou une expression là où le français proposait dix mots ou dix expressions pour différencier les aspects de la réflexion et les nuances de l'expression. C'est ainsi que le breton littéraire demeura stérile dans le domaine intellectuel, alors que naissaient des textes, des poésies surtout, qui méritaient d'être diffusés par les autres langues. Ce que souhaite le breton moderne est sûrement de pouvoir faire concurrence au français pour ce qui concerne l'abondance des significations, mais avant tout d'être la forge des armes nécessaires pour résister avec succès aux besoins de n'importe quel domaine où ils se présenteront aujourd'hui et plus tard. Sous cet aspect, le *Dictionnaire de Psychanalyse* sert d'épreuve. Un seul exemple : face à l'allemand *Agieren, Aktion, Handlung, Tat, Wirkung,*

cf. p. 1186

langue qui oppose une période glorieuse où le breton était parlé par des élites à une actualité décadente où l'on n'en trouverait plus que des formes dégradées au sein de la population : « *Ce breton élevé a disparu avec les personnes élevée qui le parlaient. Les bretons vivants sont des devenus bretons paysans, ayant revêtu les formes que l'on trouve dans le monde entier au sein des langues parlées uniquement par le peuple. Il ne faut pas prendre comme témoignage d'une imagination ou d'une inspiration spécifiques au breton des expressions qui n'ont d'autre source que l'état d'esprit des incultes, peu importe quelle langue ils parlent.* » (« *Aet eo da get ar brezoneg uhel-se gant an dud uhel her c'homze. Ar brezonegou beo a zo brezonegou koueriadekaet, gwisket ganto ar stummadou a gaver dre ar bed-holl er yezou komzet gant ar bobl hepken. Arabat kemer evit beza diouz tro-ijin pe dro-anien ar brezoneg doareou-lavar n'o deus andon-all ebet nemet stumm-spered an dud dizesk, ne vern pe yez a gomzfent.* » (MORDIERN 1935 : 52-53)).

52. "dolichocephalic" en anglais, "dolicocefalo" en castillan, "dolicocefalo" en italien, "dolicefal" en roumain, "dolikesefal" en turc, "dolikocefal" en suédois, etc.

53. Bien que les auteurs des différentes revues collaborent, la principale différence entre *Preder* et *Imbourc'h* semble résider en ce que la première, groupée autour de Guy ÉTIENNE, paraît se situer plutôt à gauche (elle a proposé une traduction en breton du *Manifeste du parti communiste*, et plusieurs écrits abordent une question révolutionnaire), quand la seconde, dirigée par Youenn OLIER, est fortement associée à la religion catholique et à la promotion d'une conception traditionaliste de la famille, en relation avec l'association "*Emglev an tiegezhioù*" ("l'entente des foyers").

eus c'hwiliet teñzorioù ar brezhoneg ha kemeret warnomp degas ouzhpenn : gread, gwered, gwezh, niñv, real, h.a. » (ÉTIENNE 1983 : VI)

on trouve en français : **acte, acting, action**, et en breton littéraire, **ober** sans plus ; pour atteindre la précision de la langue de FREUD, pour se plier à l'information sans reculer, nous avons fouillé les trésors du breton et pris sur nous d'ajouter en plus : **gread, gwered, gwezh, niñv, real, etc.**⁵⁴. (nous traduisons)

Pour ces auteurs, il ne s'agira pas uniquement de proposer de simples équivalents bretons à des mots français, mais bien d'exploiter les particularités lexicales offertes par le matériau des morphèmes à disposition, afin d'en venir à produire une pensée qui, reposant sur les particularités des "concepts celtiques", pourrait dégager de nouvelles orientations théoriques. Il s'agit donc alors de percevoir la langue bretonne, et le champ de termes que mettent potentiellement à disposition les racines exhumées et leurs combinaisons, comme une mine terminologique au sein de laquelle puiser pour élaborer de nouvelles distinctions conceptuelles. Dans le même état d'esprit, Guy ÉTIENNE publia, dans la revue *Lavar*, un article comparant, à partir de textes de HUSSERL, HEIDEGGER et DESCARTES, les « *ressources respectives de l'allemand, du français et du breton dans le domaine de la philosophie* » (ÉTIENNE 2004b, ÉTIENNE 2004a). Il s'agit donc, en dernière analyse, de réactiver les thèses du rapport entre "langue" et "pensée", qui, depuis les théories romantiques et les réflexions de Wilhelm von HUMBOLDT jusqu'à la "novlangue" de Georges ORWELL en passant par ce qu'il est convenu de nommer "hypothèse SAPIR-WHORF", ont présenté, de différentes manières, l'idée selon laquelle la structure des langues déterminait celle des catégories de pensée. Plus exactement, il s'agit ici de la réinterpréter selon un cadre d'origination qui en renouvelle le contenu : en renvoyant chaque groupe constitué respectivement par les "langues latines", "langues germaniques", et "langues celtiques" à un stock de morphèmes et d'opérations dérivationnelles, il s'agit d'établir le "potentiel théorique" de chacune des branches civilisationnelles : puiser dans les racines celtiques permet ainsi aux Bretons de retrouver une pensée spécifiquement celtique qui ne devra rien aux distinctions sémantiques des langues latines.

cf. p. 859

cf. 7

Un tel discours se trouvera également explicité dans le paratexte du dictionnaire de physique publié par Yann-Baol AN NOALLEG :

cf. p. 1316

« Geriadur ar Fizik a gemer e lec'h e steudad ar geriadurioù arbennikaet embanet gant Preder. Splann an devez : kendaoliñ da eskoridigezh ur vuhez kefredel e brezhoneg, dre ziorren ur yezh resis a vo ur benveg eus ar c'hentañ war bep tachenn eus ar vuhez. Un dra heverk kenan ha digunvez eo gwelout ur yezh evel hon hini o kreskiñ tamm ha tamm, o c'hounit domani war-lerc'h domani eus ar preder, hep nemeur a skoazell... E gwir, n'eus hent treuz ebet. Ne zeuy ar brezhoneg da vezañ ur yezh a sevenadur en-dro, ken nemet mar bez un araez dreist d'ar re all e pep keñver war hent an diorren. »

Le *Dictionnaire de la Physique* prend sa place dans la suite des dictionnaires spécialisés publiés par *Preder*. L'objectif est clair : contribuer à l'émergence d'une vie intellectuelle en breton, par le développement d'une langue précise qui sera un outil de premier ordre en chaque domaine de la vie. C'est quelque chose de très marquant et déconcertant que de voir une langue comme la notre grandir petit à petit, en gagnant domaine après domaine de la pensée, sans plus de soutien... En vérité, il n'y a aucun chemin de traverse. Le breton ne redeviendra une langue de culture, que s'il a un potentiel au-delà des

54. La préface française propose une traduction partielle d'un passage globalement similaire : « *En regard de l'allemand Agieren, Aktion, Handlung, Tat, Wirkung, le français propose : acte, acting, action, et le breton littéraire, en tout et pour tout : ober. Pour atteindre à la précision de la langue de FREUD, nous avons pu, en explorant les mines immenses et inexploitées des radicaux bretons, introduire en outre : gread, gwered, gwezh, niñv, real, autant de bases lexicales permettant de mettre en lumière tel aspect notionnel ou telle nuance expressive.* » (ÉTIENNE 1983 : XIV).

autres dans toutes les dimensions sur la route menant au développement.

(Y.-B. AN NOALLEG 2006 : -1)

(nous traduisons)

La philosophie : Cette transition allant des hypothèses concernant l'influence des catégories linguistiques sur la pensée vers l'élaboration d'un "esprit de la langue" s'ancrant dans une spécificité celtique, et permettant de faire émerger des conceptualisations nouvelles se trouvera reprise dans le *Dictionnaire de philosophie* de Tugdual KALVEZ : l'invocation d'une "authenticité" terminologique sera alors la promesse d'une originalité conceptuelle :

cf. p. 1295

« A-bouez eo ivez ober gant gerioù brezhoneg rik, rak ma klask ar prederour poellaat ar soñjoù, d'ur mod zo e vez broadelaet anezho gant ar yezh ha diwar-se e teu displegoù nevez. Al lavar a ya d'ober korf ar mennozhioù ; diouzh ar gerioù implijet ne lavarer ket rik an hevelep mennozh.

Il est important d'utiliser des termes vraiment bretons, car s'appliquer à comprendre les idées, d'une certaine manière elles se trouvent nationalisées par la langue et de là viennent de nouvelles significations. Le langage constitue le corps des idées, selon les mots employés, on ne dit pas exactement la même idée.

[NdA : Da skwer, ar Stad n'eo ket ar Vroad. Ober e-giz ar C'hallaoued gant "Stad-Vroad" zo un doare da glask kantreizhañ (justifier, légitimer) o istor ha touellañ ar pobloù bihan bet aloubet ha gwasket ganto.]

[NdA : Par exemple, l'"État" n'est pas la "Nation". Faire comme les Français en utilisant "État-Nation" est une manière de chercher à légitimer leur histoire en trompant des petits peuples qu'ils ont envahis et opprimés.]

Dre se, frouezhusted ar brederouriezh alaman a seblant stag ouzh gwevnded ha doareenn* genlakadurel ar yezh. Perzhioù ar brezhoneg int ivez, a c'hellfe aotreañ diorroadur ar brederouriezh brezhoneg, ma teuomp abenn da lakat da greskiñ niver ar vrezhonegerien er gevredigezh ha da reiñ lañs d'ar studioù prederouriezhel en hor yezh. »

Ainsi, la fécondité de la philosophie allemande semble liée à la souplesse et au caractère synthétique de la langue. Ce sont aussi des propriétés du bron, qui pourraient autoriser le développement de la philosophie bretonne, si nous parvenons à augmenter le nombre de brittophones dans la société et à donner de l'élan aux études philosophiques dans notre langue.

(KALVEZ 2010 : 10)

(nous traduisons)

Le fait de décrire les usages linguistiques en faisant usage de la notion de "langue" permet ainsi de développer le rapport entre "langage" et "pensée" jusqu'à élaborer une véritable caractérologie des systèmes de pensée. Les exemples choisis montrent la rapidité des extrapolations : si la philosophie allemande a développé une "théorie des valeurs", c'est parce qu'il existerait deux termes distincts (*Geltung* et *Wert*) pour désigner la "valeur", et si les Français sanctifient leur orthographe, c'est parce que le mot "faute" signifierait à la fois "erreur" et "péché" (ibid.). Constater un rapport, quel qu'il soit, entre "pensée" et "langage" permet ainsi de réduire un pan civilisationnel à une distinction sémantique. Un tel discours opère par ailleurs une stéréotypisation des "langues" (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014), "l'allemand" devenant ici langue « *souple* » et « *synthétique* », et permet ainsi de défendre un purisme linguistique en invoquant la préservation de l'originalité philosophique des différentes "langues". L'ode à la diversité ("plus il y a de différentes langues, plus on possède de manières variées de voir le monde") justifie ainsi un discours de l'étanchéité des "systèmes théoriques" dont la préservation passerait par un protectionnisme lexical. Bien entendu, dans un tel discours, les exemples ne sont pas choisis au hasard : l'évocation du mot "État-Nation" permet ainsi de développer la théorie d'un confusionnisme entretenu volontairement par un oppresseur, et la polysémie du mot "faute" permet de moquer le rapport des francophones à leur orthographe. De même, le philosophe pourra assimiler l'usage du singulier à une abstraction malvenue, et proposer une

cf. 1.2

comparaison à l'avantage du breton qui, utilisant le pluriel, serait forcément plus précis :

« *Ar galleg zo techet da zifetisaat an traoù fetis, ken n'ouzomp ket ken resis eus petra 'vez kaoz a-wechoù; da skwer : "la" science, "la" femme, forum "du" livre, h.a. Ar brezhoneg, er c'hontrol, a vez sklaeroc'h gant an hevelep gerioù : ar skiantoù, ar maouezed, foar al levrioù... Aesoc'h neuze d'ober gant hor yezh alies a-walc'h [NdA : Splannoc'h eo, da skwer, brezeloniezh eget "polémologie", degouezhus eget "stochastique" pe c'hoazh speredoniezh eget "noologie"... Siwazh, ne vez ket atav e-giz-se ha lod eus ar gerioù zo ken "barbar" e brezhoneg ken e galleg, siwazh...] ha gwelout splannoc'h natur an traoù, promesa estoù frouezhus en amzer da zont. » (KALVEZ 2010 : 10)*

Le français a tendance à déconcrétiser les choses concrètes, à tel point que parfois nous ne savons plus précisément de quoi il est question, par exemple : "la" science, "la" femme, forum "du" livre, etc. Le breton, au contraire, est plus clair avec les mêmes mots : ar skiantoù ["les sciences"], ar maouezed ["les femmes"], foar al levrioù [la foire aux livres]... Bien souvent il est donc plus facile de faire usage de notre langue [NdA : Par exemple, brezeloniezh est plus clair que "polémologie", degouezhus que "stochastique" ou encore speredoniezh que "noologie"... Malheureusement, il n'en va pas toujours ainsi et beaucoup des mots sont aussi "barbares" en breton qu'en français, malheureusement...] et de voir plus nettement la nature des choses, promesse de récoltes fructueuses dans l'avenir. (nous traduisons)

Bien entendu, encore faut-il savoir *aux yeux de qui* le mot "brezeloniezh" est plus clair que celui de "polémologie", et s'il suffit de mettre un terme au pluriel rendre plus concrète sa signification : mais quoi qu'il en soit, le raisonnement permet d'établir à peu de frais la supériorité intellectuelle du breton sur le français, en sélectionnant quelques propriétés linguistiques qui se trouveront érigées en gage de clarté conceptuelle inhérente à la langue.

Malgré ces déclarations, Tugdual KALVEZ, ne reprend pas sur tous les points les positions de *Preder* ou d'*Imbourc'h*⁵⁵ : en particulier, il ne mettra pas en avant un élitisme décrit comme moyen de sélectionner le public adéquat des futurs refondateurs de la langue, mais souhaitera plutôt de plier la langue aux exigences de précision propres à l'expression philosophique. Plaçant sa discipline « *au plus haut niveau de la langue* » (« *e live uhelañ ar yezh* »), il considère effectivement que la particularité de son raisonnement implique une adaptation linguistique qui éloignera les modes d'expression tant du langage commun que de celui de la littérature.

« *Prederouriañ zo un doare ispisial da soñjal, a c'houll groñs bezañ desket hag, en abeg da se, an oberennoù prederouriezhel zo brudet evit bezañ digomprenadus. Gwir eo eo ret strivañ evit intent anezho, met evit ul lev skiant eo heñvel. Ur c'heriaoueg resis zo ret er skiantoù hag e prederouriezh evit en em zizober diouzh ar gerdrevaat*, met arabat en em leuskel da vont evit-se d'ar gourzhintenduster*. Ouzhpenn-se, reizhiadek* ha poellel eo an displeg, ar pezh n'eo ket an destenn lizheradurel ha nebeutoc'h c'hoazh ar prezeg boutin.*

An diouer a c'heriaoueg kenglot a redi d'ober gant ar "brezhoneg beleg" a ziskouez he dienez (da skwer : « An ene fervant pe exerciçou ha praticou spirituel evit ar pedennou »), pe gant troadelloù*, ar pezh n'eo ket direnkus*

Philosopher constitue un type particulier de réflexion, qui demande fermement à être instruit et, pour cette raison, les ouvrages philosophiques sont connus pour être incompréhensibles. Il est vrai qu'il faut faire des efforts pour les comprendre, mais il en va de même pour un livre de science. Un vocabulaire précis est nécessaire dans les sciences et dans la philosophie pour se défaire du verbalisme, mais attention à ne pas se laisser aller pour autant à l'hermétisme. En plus de cela, l'explication est systématique et rationnelle, ce qui n'est pas le cas dans un texte littéraire, et encore moins dans le discours commun.

Le manque de vocabulaire adéquat oblige à faire usage de "brezhoneg beleg" qui montre sa vacuité (par exemple : « *An ene fervant pe exerciçou ha praticou spirituel evit ar pedennou* »), ou de périphrases, ce qui n'est pas

55. Cf. KALVEZ 2010 : note 4, p. 6.

er yezh pemdeziek (an aliesañ, ne denn ket da vras) pe, zoken, er yezh lizheradurel (treiñ tro-dro d'ur mennozh evit lakaat da santout un aergelc'h, da skwer), pe c'hoazh e prezegenoù ar veleien o tisplegañ mennozhioù uhel an Aviel d'an holl. N'eo ket heñvel er skiantoù hag er brederouriezh a glask tizhout ar wirionez war ar bed. Amañ emamp e live uhelañ ar yezh. En danvezioù-se e tleomp implij gerioù resis, sevel frazennoù sklaer, arlivañ e brezeg, betek pismigañ a-wechoù, a-benn tostaat ar muiañ ma c'heller ouzh ar wirionez. Bez' vo atav a-walc'h a c'herioù ledan o ster da sevel skridoù lizheradurel; e prederouriezh, avat, ne vez biskoazh re a c'herioù resis. Kenavo d'ar vrummenn romantel. Evit se ne zle ket ar prezeg bezañ start dre ret, disklaer ne-beutoc'h c'hoazh. »

(KALVEZ 2010 : 8–9)

dérangeant dans la langue quotidienne (la plupart du temps, cela ne prête pas à conséquence) ou, même, dans la langue littéraire (tourner autour d'une idée pour faire sentir une atmosphère, par exemple), ou encore dans les discours des prêtres pour expliquer à tous les hautes idées de la Bible. Il n'en va pas de même dans les sciences et la philosophie, qui cherchent à atteindre la vérité sur le monde. Nous sommes ici au plus haut niveau de la langue. Dans ces disciplines, nous devons faire usage de mots précis, former des phrases claires, nuancer son propos, jusqu'à pinailler parfois, afin de s'approcher le plus possible de la vérité. Il y aura toujours assez de mots au sens large pour rédiger des écrits littéraires ; mais en philosophie il n'y aura jamais trop de mots précis. Au revoir à la brume romantique. L'expression ne doit pas pour autant être difficile, opaque encore moins.

(nous traduisons)

Tugdual KALVEZ destine son ouvrage, non à une élite de militants intellectuels, mais plutôt aux lycéens scolarisés en breton et qui voudraient pouvoir y pratiquer la philosophie. Comme nous le verrons, il ne manifeste pas une opposition de principe aux appropriations lexicales issues du français, du latin ou du grec, malgré un raisonnement culturaliste qui lui fait manifester la crainte qu'une importation trop massive de termes ne fasse des Bretons des êtres "acculturés" (« *desevenaduret* » (ibid. : 9))⁵⁶.

cf. p. 854

Etc. : On pourrait continuer la liste des disciplines à conquérir par le breton, notamment en présentant la totalité des dictionnaires thématiques de *Preder*⁵⁷, les études terminologiques spécialisées publiées dans des revues comme *Hor Yezh* ("Notre langue"), les brochures de *TermBret*, publiées par l'Office de la langue Bretonne, les supports pédagogiques des écoles *Diwan*, etc. Les ouvrages sélectionnés et présentés ici sont ceux dont les propos sont les plus explicites, ou qui ont exercé une influence particulièrement importante dans l'histoire de la langue et de son militantisme. Malgré des différences de positionnement, qui varient selon des paramètres comme le public visé ou les convictions des auteurs, on y trouvera généralement un certain nombre d'invariants : **premièrement** présenter l'accès à une discipline spécialisée comme

56. Lorsque VALLÉE publie, en 1936, ses *Mots français et bretons classés d'après le sens*, ayant comme *Supplément* une « *Note pour un résumé de l'histoire de la philosophie ancienne et de la scolastique* », il mentionnera également l'intérêt d'une traduction en breton pour la précision conceptuelle, sans exprimer de manière trop explicite le sujet d'un rapport entre la langue et la pensée : « *Des scolastiques éminents, à la suite du cardinal MERCIER, ont recommandé l'emploi du français, concurremment avec le latin, dans l'enseignement de la philosophie. On obtient ainsi naturellement des précisions auxquelles le latin, employé seul, n'arrive que difficilement. Il est permis de se demander si l'emploi de la langue bretonne, concurremment avec le français, ne présenterait pas quelques avantages du même genre.* » (VALLÉE 1936b : 93). Désiré-Joseph MERCIER (1851–1926), archevêque de Malines en Belgique, avait lancé la pratique de la philosophie thomiste en français, ce qui fut source de tensions avec le Vatican.

57. Mais le paratexte des ouvrages suivants est moins explicite que celui du dictionnaire de psychanalyse (ÉTIENNE 1983), qui fait figure de manifeste. Les domaines concernés sont : économie politique, commerce et finance (Y.-B. AN NOALLEG 1995), informatique (ÉTIENNE 1995), anatomie (ÉTIENNE 1999), média (ÉTIENNE et LE MOAL 2000), mathématiques (Y.-B. AN NOALLEG 2003), navigation (CHEREL et AR BERR 2004), physique (Y.-B. AN NOALLEG 2006), chimie (Y.-B. AN NOALLEG 2008), cuisine (Y.-B. AN NOALLEG et C. AN NOALLEG 2011), médecine (ÉTIENNE 2007 et tomes ultérieurs).

une avancée pour la langue, qui permettrait d'augmenter son prestige, d'élargir le domaine de ses champs d'expression, ou d'attirer de nouveaux locuteurs, **deuxièmement**, souligner que la technicité de la discipline implique une *nécessaire rupture*, tant envers les usages oraux quotidiens ou ceux des "bretonnants" qu'envers les formes littéraires. D'autres topiques, bien que non systématiques, seront récurrentes : la comparaison envers le français, une contextualisation historique présentant l'évolution des usages comme relevant d'"une langue en déclin" qu'il faudrait regagner, des positionnements concernant l'élitisme (assumé par MORDIERN qui déclare que le peuple n'a besoin de connaître ni l'anthropologie ni l'histoire du monde, refusé par KALVEZ qui revendique de tenter au mieux la conciliation entre précision et accessibilité), etc. Ce que l'on retient de ces discours des auteurs de dictionnaires spécialisés, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement de *proposer de nouveaux mots*⁵⁸ : la démarche lexicale est fondamentalement solidaire d'un positionnement plus général qui vise à redéfinir *les fonctions* du breton, *ses contextes d'usage*, le *profil* de ses locuteurs.

14.3.3 Pour quels usages ?

Il est important de remarquer que, même lorsque ce n'est pas mentionné explicitement, les propos de ces auteurs peuvent constituer une *réponse par anticipation* à des objections formulées par des auteurs défendant la position "continuiste" : bien souvent, il s'agit de *se justifier* de devoir introduire un breton différent des usages locaux, éventuellement difficile d'accès, face à des propos qui se saisiront de l'écart envers des usages discursivement construits comme "le parler commun" pour décrire ces initiatives comme relevant d'une dimension "artificielle" ou "élitiste". Au-delà du positionnement polémique, l'éventualité de *créer une langue de toutes pièces* ou de *produire des usages inaccessibles* peut également constituer une crainte des lexicographes eux-mêmes, qui tenteront alors de s'en défendre dans des discours qui prendront, selon les cas, la forme de la nuance, de la concession, ou de la justification.

cf. 15

14.3.3.1 Des inventions ?

Proposer dans un dictionnaire des mots qui n'ont jamais été utilisés auparavant par des locuteurs expose forcément les auteurs au reproche potentiel d'avoir "inventé" des termes. Conscients d'une telle difficulté, certains tentent de s'en défendre. Ainsi, Célestin LAINÉ, introduisant le livret de vocabulaire qui accompagne son manuel de géométrie, tente-t-il de se justifier sur ce point :

cf. p. 1133

« Setu c'hoaz eur ger nevez bennak. Arabat lavarout ez int krouaduriou faltazi diroll ar Ouizieien. Rak ar geriou-mañ n'int ket bet ijinet e-maez an implij ha dre-se ez int geriou poblel gwirion. [...] Setu trawalc'h evit aesaat

Voici encore un nouveau mot. Il ne faut pas dire que [ces mots] sont les créations de la fantaisie déchaînée des Savants. Car ces mots n'ont pas été inventés en dehors de l'usage, et par cela, ce sont de véritables mots populaires.

58. On trouve certains vocabulaires spécialisés qui ne correspondent pas à une création terminologique, notamment les études relevant d'une démarche ethnographique auprès de certaines corporations professionnelles ou encore le *Vocabulaire de la mer* de Loeiz ANDOUARD (cf. p. 1161) repose essentiellement sur des termes recueillis dans la littérature, même s'il se destine effectivement à un nouveau public de brittophones : « *Les écoles de voile, notamment, se multipliant sur nos côtes et le nombre de leurs élèves étant appelé à augmenter considérablement, j'ai pensé qu'il y avait lieu de tenir à la disposition de ceux d'entr'eux préoccupés de se servir de leur langue nationale dans toutes les circonstances de leur vie, et notamment, dans leurs activités maritimes, un travail plus complet et répondant davantage à leurs besoins. [...] Je souligne, à ce propos, que je me suis gardé de rien inventer, mon travail s'étant limité à rassembler des mots qui tous ont déjà été employés par le peuple bretonnant.* » (ANDOUARD 1973 : 6–7).

o spered d'an dud a fell d'ezo eur brezoneg poblel, eur brezoneg evit ar Vrezonegerien ha savet ganto. » (LAINÉ 1934b : 1)

[...] En voici assez pour faciliter leur esprit à ceux qui souhaitent un breton populaire, un breton pour les Bretonnants et fait par eux. (nous traduisons)

LAINÉ donne plutôt l'impression d'affirmer que ses mots sont populaires que de fournir une argumentation véritable, et par ailleurs, si Erwan AR MOAL publiera une revue favorable à l'ouvrage dans son journal *Breiz* (AR MOAL 1934), certains passages ne manqueront pas de souligner son caractère incompréhensible⁵⁹

cf. p. 1136

De même, alors que Loeiz ANDOUARD, en élaborant son dictionnaire de la mer, s'était fixé pour principe de « *recueillir seulement des mots ayant été employés* »⁶⁰, il explique en être venu, après avoir lu le *Vocabulaire maritime* de Bernard ROSSELOT, à constater des lacunes dans son propre vocabulaire, qui ne pouvaient être comblées que par des termes qui ne sont pas dans l'usage. Il cherchera alors le meilleur compromis possible pour ne pas déroger à sa règle de départ :

cf. p. 1161

« *Lenn a ris e levr gant dudi hag e verzis war an taol e ranken lakaat em studiadenenn gerioù 'zo a zo ennañ rak e vezont implijet bemdez-Doue war vourzh ar bigi-bale. Soñjal a ris da gentañ treiñ al levr-se e brezhoneg penn-da-benn. Nemet ne c'hellfen ket mui derc'hel d'ar reolenn-stur. Ret e vije bet din sevel gerioù nevez, pezh a ris evit un tri-ugent bennak anezho amprestet ganin da c'heriadur ROSSELOT. Kavet e vint e Brezhoneg ar Mor nemet e vezo aes o anavezout rak merket ez int en o raol gant ur steredennig. Graet em eus, avat, al labour-se gant evezh evel m'hen diskouzo ar skouer-mañ : ar galleg cockpit, amprestet digemm d'ar saozneg, a zo bet troet ganin gant ar brezhoneg tilher a verke al lec'h m'en em zalc'he ar metrouer ennañ hag heñ war ar vaol, er bigi-sardin gwechall (s.o. Ar Vag, p.XXIX). Rak-se n'am eus ijinet netra, roet em eus buhez en-dro d'ur ger a oa o vont da goll. Graet eo bet kemend-all en holl yezhoù ar bed ha ne welan ket perak ne vije ket graet heñvel e brezhoneg.* » (ibid. : 4–5)

J'ai lu son ouvrage avec grand intérêt et je me suis aperçu que si je voulais faire œuvre vraiment pratique il me fallait inclure dans mon propre ouvrage un certain nombre de termes qui figurent dans le sien et qui sont aujourd'hui d'usage courant dans la navigation de plaisance. Mon ambition a été, au début, de traduire l'ouvrage entier mais là il n'était plus question de m'en tenir à ma méthode. Il aurait fallu innover et c'est ce que j'ai fait pour un certain nombre de termes — une soixantaine environ qui sont tous précédés d'un astérisque. Je l'ai fait avec prudence et mesure et je n'en donnerai ici qu'un exemple : le "français" cockpit, emprunté sans changement à l'anglais, m'a semblé pouvoir être traduit par le breton tilher qui désignait la place du patron tenant la barre dans les bateaux sardiniens du début du siècle (voir "Ar Vag" p.XXIX). (ibid. : 8–9)

Ce dilemme a pour intérêt de nous révéler que la question de l'invention lexicale ne relève pas uniquement des choix individuels de chaque lexicographe. Bien que militant engagé⁶¹, Loeiz ANDOUARD ne peut pas être comparé à un Meven MORDIERN, au Roparz HEMON d'avant

59. Le ton d'Erwan AR MOAL permet difficilement de savoir s'il s'exprime au premier ou au second degré, par ailleurs il se pourrait que le caractère incompréhensible de l'ouvrage ne constitue pas un reproche à ses yeux, si jamais il considère cette incapacité à comprendre comme relevant d'un défaut de connaissance de la part de la population, qui devrait être résolu par une éducation des Bretons.

60. « *N'eo ket bet aes bepred rak ez on chomet feal d'ar reolenn-stur bet dibabet ganin a-ziwar an derou : dastum hepken gerioù bet implijet dija. Re a resped a vagan d'ar brezhoneg a bleustran warnañ abaoe m'on arru krennard evit sevel "gerioù nevez" pa gave din ne oa ket anezho.* » (ANDOUARD 1983 : 3). « *Cela n'a pas toujours été facile car je suis resté fidèle à la méthode que j'avais choisie dès le début : recueillir seulement des mots ayant été employés. J'ai, en effet, trop de respect pour la langue bretonne, que je pratique depuis mon adolescence, pour me croire autorisé à fabriquer des mots quand ils me semblaient ne pas exister.* » (ibid. : 7).

61. Il publia de nombreux articles dans les revues *Gwalarn*, *Armor*, *Studi hag Ober*, *Sterenn*, *Al Liamm*, *Imbourc'h*, ainsi que des ouvrages et des traductions, lancera plusieurs pièces de théâtre en breton à Paris, donnera des cours à *Kêr Vreiz* et par correspondance pour *Skol Ober*, et financera de sa poche une thèse sur le docteur LAËNNEC (BOUËSSEL DU BOURG 1985)

la Seconde Guerre Mondiale, ou aux membres de *Preder* ou d'*Imbourc'h* : son objectif n'est pas de façonner la nouvelle génération de militants intellectuels destinée à diriger une Bretagne à venir, mais il s'adresse clairement aux apprenants des écoles de voile et aux plaisanciers qui souhaiteraient pouvoir pratiquer la navigation en breton. Dans une démarche relativement proche sur ce point de celle de Tugdual KALVEZ, qui vise les lycéens, ANDOUARD s'adresse plus aux "brittophones" qu'aux "bretonnantistes". Son objectif n'est pas de renouveler la langue, ni de lui faire reconquérir de nouveaux horizons (« *J'ai, en effet, trop de respect pour la langue bretonne, que je pratique depuis mon adolescence, pour me croire autorisé à fabriquer des mots quand ils me semblaient ne pas exister* » (ANDOUARD 1983 : 7)⁶²), mais simplement de faire œuvre utile pour un lectorat éventuel. Et pourtant, lorsqu'il s'agit pour lui de proposer un vocabulaire complet dans un domaine pourtant fort fréquenté par les "bretonnants" et amplement documenté, il se trouve obligé d'avoir recours à une certaine forme d'innovation, bien contre son gré. Le processus même de recontextualisation des usages en breton, ainsi que l'exigence d'exhaustivité rendue nécessaire par l'élaboration d'un objet scriptural comme l'est un dictionnaire (GOODY 1979) engendrent ainsi des contraintes structurelles qui imposeront aux lexicographes, qu'ils le veuillent ou non, un certain décalage envers les usages attestés.

14.3.3.2 Lexique et syntaxe

Une autre des difficultés auxquelles les "refondateurs" doivent faire face tient dans la place respective du lexique et de la syntaxe dans la traduction des expressions bretonnes : en effet, la démarche d'enrichissement lexical peut reposer sur le présupposé selon lequel il faudrait "un mot breton" pour chaque "mot français", il s'agirait donc d'une approche qui aborde la traduction essentiellement sous l'angle de la correspondance des lexiques, en négligeant des ressources expressives comme la périphrase, l'expression figurée ou métaphorique, etc.⁶³. Nous avons vu que le rapport "scriptural-savant" au langage des locuteurs "bretonnantistes" pouvait expliquer pour quelles raisons les descripteurs "refondateurs" pouvaient s'intéresser davantage au lexique et à l'étymologie, alors que les descripteurs "continuistes", voulant rendre compte des pratiques orales des locuteurs "bretonnants", insisteront plutôt sur la syntaxe, la phonologie, phonétique et prosodie. Certains lexicographes de la tendance "refondatrice" auront conscience de telles limites, et pourront proposer quelques nuances à une démarche de remplacement lexicale systématique, en évoquant d'autres possibilités, c'est notamment le cas chez *Imbourc'h* : Youenn OLIER a manifesté à plusieurs reprises des précautions en ce sens (IMBOURC'H 1983 : vi, EWAN 1996 : 321), et l'on en trouverait ici un exemple chez MARC'H-KLEUR :

cf. p. 773

« Ainsi, pour illustrer cette nécessité, nous supposons à titre d'exemple, que le mot "ressources" figure dans deux phrases à traduire en breton, soit :

cf. p. 1226

62. « *Re a resped a vagan d'ar brezhoneg a bleustran warnañ abaoe m'on arru krennard evit sevel "gerioù nevez" pa gave din ne oa ket anezho.* » (ANDOUARD 1983 : 3)

63. On pourrait multiplier les domaines : en breton, la syntaxe joue un rôle important dans l'expression des priorités informationnelles, la même phrase "Jean mangera une pomme demain" pouvant être traduite par "Yann a zebro un aval warc'hoazh", "Un aval a zebro Yann warc'hoazh", "Debriñ un aval a raio Yann warc'hoazh", ou encore "Warc'hoazh e tebro Yann un aval", avec, à chaque fois, une nuance expressive particulière, selon l'élément sur lequel on insiste. De même, la phonétique peut jouer un rôle de différenciation sémantique (PLOURIN 2005 : 19-50), et les unités suprasegmentales de la prosodie ajoutent une information aux éléments segmentables d'un message. Mais ces dimensions, importantes dans l'énonciation quotidienne, ne peuvent pas être pris en compte dans une approche lexicographique, qui, abordant les termes *un par un*, dans une approche *décontextualisée*, exclut, de fait, ces dimensions (cette difficulté peut être atténuée selon la place donnée aux exemples).

a) "Les gens dont les ressources sont maigres".

An dud berrek ar peuri ganto

An dud treut an arc'hant ganto

Le mot "ressources" tel qu'il figure dans ce lexique est à proscrire dans la traduction de cette première phrase où les tournures en breton basique sont suffisantes voire même actuellement exclusives de tout[e] autre forme d'expression.

b) "Les pays dont les ressources sont insuffisantes".

Ar broioù skort o anavioù ganto.

Pour cette deuxième phrase, l'utilisation du terme "anavioù", proposé par Jil EWAN pour traduire : *ressources, moyens potentiels*, est judicieuse si on veut **exprimer exactement, et uniquement ce concept** pour lequel les mots "pinvidigezhioù" ou "danvezioù", antérieurement proposés, ne reflètent que partiellement la notion de "ressources" qui peuvent être aussi bien minéralogiques qu'intellectuelles. Si par contre une plus grande polysémie reste compatible on pourra utiliser le mot "barregezhioù" qui figure également dans le GERIADUR AN ARMERZH de Yann-Baol AN NOALLEG édité par Preder et qui est pris en compte (validé) par le GERIADUR BREZHONEG de AN HERE. La méthode analytique d'appréciation des termes sous forme de grille de cotation en annexe, se voudrait être un outil [NdA : Encore faut-il avoir suffisamment d'informations sur l'étymologie des mots.], pour effectuer, par exemple, ce type de choix : *anavioù* ou *barregezhioù*.

En conclusion nous préconisons **d'élaborer le discours à partir d'un vocabulaire celtique mais aussi simple et usuel que le permet le niveau de spécialisation ou d'approfondissement de l'objet auquel il se rapporte.** » EWAN 1996 : XI

L'intérêt de ce passage réside en ce que la concession de MARC'H-KLEUR mentionnant le fait qu'il n'est pas toujours nécessaire de traduire mot-pour-mot les expressions françaises s'appuiera ici encore sur une démarcation entre différents contextes d'usage du breton (le « *breton basique* » opposé à un « *niveau de spécialisation ou d'approfondissement* » plus élevé), et sera donc finalement l'occasion de *renforcer la rupture* revendiquée. L'argument de MARC'H-KLEUR pourrait se reformuler ainsi : certes, les possibilités de traduction sans dédoublement lexical systématique existent, mais elles sont réservées à des contextes communs d'interlocution. Dès que l'on rentrerait dans des modes d'expression plus exigeants, alors la volonté d'une traduction précise nécessiterait de forger de nouveaux termes. En opposant "anavioù" à "pinvidigezhioù" ("richesses"), "danvezioù" ("matières"), "barregezhioù" ("puissances"), MARC'H-KLEUR entend montrer qu'aucun des termes déjà existants ne correspond *précisément* à la couverture sémantique de "ressources". Les périphrases proposées "berrek ar peuri ganto" ("ayant peu à brouter") ou "treut an arc'hant ganto" ("dont l'argent est maigre") font alors rétrospectivement figure opposée : il s'agit d'expressions pouvant éventuellement être considérées comme *suffisantes* dans les situations *communes*, mais ne répondant pas aux exigences de technicité et de précision auxquelles *Imbourc'h* entend ouvrir le breton. On perçoit donc, dans cette démonstration de MARC'H-KLEUR, à quel point la proposition terminologique renvoie fondamentalement à une opposition entre deux projets politiques concurrents pour la langue bretonne.

14.3.3.3 Des termes incompréhensibles ?

Une autre difficulté à laquelle les "refondateurs" doivent faire face lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux termes est de répondre aux accusations d'avoir forgé un vocabulaire incompréhensible. Bien souvent, cette difficulté n'en est pas une pour les auteurs les plus déterminés, qui considèrent qu'une telle accusation renvoie en fait à un projet politique visant à enfermer la langue et ses locuteurs dans un cadre restreint et passéiste⁶⁴. Dans ce cas, l'élitisme est revendiqué, dans la

64. Nous avons vu des exemples explicites de telles réponses en abordant la mise en scène de M. TOULEMONDE (Ao. TOUDEUNDUD) par les auteurs d'*Imbourc'h*, qu'il s'agisse de s'opposer à une description passéiste de la langue

mesure où il fait partie de la stratégie politique envisagée pour la fondation d'une Bretagne à venir. Néanmoins, on trouvera quelques auteurs de dictionnaires sensibles à une telle difficulté, et qui souhaiteront rendre leur ouvrage accessibles à une partie plus large de la population. Il n'est pas étonnant que ce soit au sein des ouvrages s'adressant davantage à un public de "brittophones" que de "bretonnantistes" que l'on retrouvera de telles précautions : c'est ainsi que Tugdual KALVEZ, visant principalement les élèves de terminale dans son *Dictionnaire de philosophie*, tente de défendre une langue qui demeure accessible malgré sa technicité :

« *Ar prederour a zle en em reiñ d'ar gelennouriezh evit servij ar wirionez, rak un danvez diaes eo, a c'houll e vefe studiet ar c'hudennoù hervez kresk an diaesterioù, a-benn chom hep digalonekaat an deskarded.*

Evit an hevelep abeg, evit ma vefent aes da implij, evit ma vefent intentet mat, ar gerioù nevez a rank bezañ ar c'homprenadusañ a c'hell bout, en ur vezañ ar resisañ popl. A-hend-all e teufent da vezañ arouezioù-deskoni, ar pezh n'en defe keñver ebet gant ar brederouriezh.*

[NdA : laoskomp ar yezh digomprenadus d'ar skarennoù ha d'ar c'hevredigezhioù kuzh, rak al lavar zo graet da gentañ holl evit mont e darempred gant ar re all.] »

(KALVEZ 2010 : 8)

Le philosophe doit se donner à l'enseignement pour servir la vérité, car il s'agit d'une discipline difficile, qui demande que les problèmes soient étudiés selon la progression des difficultés, pour éviter de décourager les apprenants.

Pour la même raison, pour qu'ils soient faciles à utiliser, pour qu'ils soient bien compris, les nouveaux mots doivent être les plus compréhensibles possibles, tout en étant les plus précis possibles. Sinon, ils deviendraient des symboles initiatiques, ce qui n'aurait aucun rapport avec la philosophie.

[NdA : *Laissons la langue incompréhensible aux sectes et aux sociétés secrètes, car la parole est faite avant tout pour entrer en relation avec les autres.*]

(nous traduisons)

Une telle exigence d'accessibilité est néanmoins difficile à concilier avec la technicité requise dans un discours abstrait. Aussi voit-on Tugdual KALVEZ proposer quelques tentatives pour maintenir un propos accessible : dans son paratexte, les mots bretons qu'il estime potentiellement difficiles sont marqués d'un astérisque, et propose en fin de texte la traduction de tous les termes ainsi marqués. On trouve également quelques mots français insérés dans le corps même du texte (nous inversons ici les deux langues dans notre traduction) :

« *Klasket 'm eus chom war "linenn-gribenn" (ligne de crête) ar sevel gerioù, etre islonk ar gourzhintentaduster (hermétisme) pe ar prezeg-deskoni (discours initiatique) eus un tu, hag hini an direzister eus an tu all. Na dibaberezh (élitisme) na lezober (laisser-aller, négligence). Digomprenadus e vez testennoù zo dre forzh "strebotiñ" (trébucher) ouzh ar gerioù... » (ibid. : 9)*

J'ai essayé de rester sur la "ligne de crête" (**linenn-gribenn**) de la fabrique de mots, entre le gouffre de l'hermétisme (**gourzhintentaduster**) ou le discours initiatique (**prezeg-deskoni**) d'un côté, et celui de l'imprécision de l'autre. Ni élitisme (**dibaberezh**) ni laisser-aller (**lezober**). Certains textes sont incompréhensible à force de trébucher (**strebotiñ**) sur les mots... (nous traduisons)

Une telle pratique a pour intérêt de souligner un autre point de désaccord dans la question du lexique spécialisé : si Tugdual KALVEZ peut proposer des traductions pour rendre son propos plus accessible, c'est parce qu'il n'est pas fondamentalement opposé à la cohabitation entre le français et le breton. Bien que reprenant la mise en scène du "*brezhoneg beleg*" comme une figure dont il faudrait se démarquer (ibid. : 8) et manifestant la crainte de voir la langue bretonne « *acculturée* » (« *desevenaduret* » (ibid. : 9)) par trop de mots "français", il manifeste néanmoins une démarche d'ouverture partielle envers le français, liée au pragmatisme qu'impose sa visée

(cf. p. 803), ou de revendiquer un élargissement des contextes de pratique (cf. p. 807). Voir aussi IMBOURC'H 1980 : iii-iv.

pédagogique, qui pourrait se rapprocher en ce sens des caractéristiques que nous avons attribuées à la démarche du "colinguisme" : si les militants héritiers de LA VILLEMARQUÉ ne peuvent mettre en place de telles méthodes pour concilier ces différentes exigences, c'est avant tout parce qu'ils reprennent un discours d'origination (le celtisme différentiel) et une historiographie belliciste qui rendrait intolérable à leurs yeux toute forme de mixité linguistique, interprétée forcément dans les termes d'une complicité envers l'opresseur. L'exigence de *se passer du français* empêchera ainsi bien des militants d'avoir recours à des procédés comme celui-ci, qui auraient pu simplifier l'intelligibilité des textes par des traductions intégrées : creusant alors l'écart initial de compréhension, il s'agira plutôt pour ces militants de proposer des textes *entièrement en breton* et d'inciter le lectorat à chercher les termes dans des *dictionnaires bilingues* où les deux "langues" sont présentées comme des monoblocs aux frontières nettement tracées.

cf. 11

cf. 7

cf. p. 867

14.3.3.4 Qui utilise les mots des dictionnaires ?

Un autre difficulté propre à l'entreprise terminologique de ces auteurs réside dans le fait de savoir qui utilisera vraiment les termes proposés. On sait que, pour le français, l'autorité accordée aux institutions linguistiques que sont l'Académie Française, les dictionnaires et grammaires canoniques, etc., n'empêchent pas l'expression d'une créativité linguistique et un renouvellement terminologique qui néglige les propositions officielles⁶⁵. Dans le cas du breton, l'autorité des dictionnaires est encore plus problématique, en raison de la situation exposée au chapitre précédent : l'hétérogénéité des profils de locuteurs, la conflictualité des milieux militants, et la confidentialité de certaines publications ont pour conséquence que les propositions terminologiques des uns peuvent être inconnues aux autres, ou rejetées au profit de celles du concurrent. Youenn OLIER, le chef spirituel d'*Imbourc'h*, en particulier, a souvent eu l'occasion de s'interroger sur la diffusion des termes que lui ou ses compères avaient proposé⁶⁶, et sa thèse fut que les dictionnaires et vocabulaires ne pouvaient être qu'une première étape au sein de la démarche militante, devant être suivie d'une politique d'édition et de diffusion de textes où figureront les termes en question.

« *en em c'houlenn a ran ha talvezout a ra ar boan lastriñ ur geriadur gant termenoù ha n'o deus kavet bod e-barzh testenn ebet. Kalz eus ar gerioù a gaver amañ, da skouer, n'o deus chañs ebet da badout nemet advoulet e vefe, da vihanañ, ar skridoù m'o deus en em ziskouezet enno ur wech (dre luc'hastaoliñ, da vihanañ, e vefe tu da advoulañ EMSAV, lakaomp).* » (IMBOURC'H 1983 : IV–V)

Je me demande si cela vaut la peine d'encombrer un dictionnaire avec des mots qui n'ont trouvé d'accueil dans aucun texte. Beaucoup des mots que l'on trouve ici, par exemple, n'ont aucune chance de durer, à moins que ne soient réimprimés, au moins, les écrits où ils se sont montrés une fois (on pourrait au moins réimprimer *Emsav* par reprogrammation, par exemple). (nous traduisons)

14.4 Produire la langue unifiée

La démarche des lexicographes "refondateurs" visera à unifier les pratiques linguistiques, et ce pour plusieurs raisons :

65. "Chatter" est plus employé que "clavarder", "podcaster" que "ballado-diffuser", et "smiley / emoji / emoticon" que "frimousse".

66. Cf. IMBOURC'H 1980 : vi, viii, p. 1181, où il se demande si certains termes proposés par Frañsez VALLÉE ont jamais été utilisés (« *ha na ouzomp ket zoken hag implijet int bet biskoazh* »), et constat que certains termes de SADED et d'*Emsav* sont "sur le point de mourir" (« *war var emaint da vervel moarvat* »), et EWAN 1996 : vi, 322–323, p. 1226.

Premièrement, la volonté dont témoignent ces auteurs de faire sortir la langue bretonne des usages oraux quotidiens du monde rural les incite à percevoir le caractère localisé de certains usages comme un frein au développement de la nouvelle langue et du nouveau profil de locuteurs qu'ils souhaitent voir apparaître.

Deuxièmement, l'adhésion de beaucoup des auteurs concernés aux principes du nationalisme aura pour conséquence de les inciter à promouvoir un usage unique à l'échelle de la Bretagne. Cette unité se trouvera parfois promue comme un sacrifice nécessaire pour que les Bretons puissent dépasser leurs divergences et faire front commun afin de résister à une "oppression linguistique" venant du français.

Troisièmement, on peut penser que l'apprentissage et la pratique du breton par l'intermédiaire de l'écrit, qui caractérise beaucoup des "bretonnantistes" ici concernés, aura pour conséquence un moindre attachement à des pratiques orales localisées qu'ils n'auraient pas connu.

Cette démarche d'unification linguistique se déploiera elle-même sur plusieurs dimensions : tout d'abord, elle sera présentée comme un signe de force politique, permettant aux Bretons de s'unir sous une même bannière et ainsi de mieux pouvoir mettre en avant leur nationalité que si leurs usages prenaient la forme de parlers fragmentés. Elle devra passer notamment par l'élaboration d'un "breton fondamental" que l'on pourra considérer comme le minimum commun partagé par tous les locuteurs. Mais cette promotion minimale de l'unité ne suffira pas, et il faudra encore régler le délicat problème de la diversité dialectale. À rebours de la position "continuiste", la solution proposée par les militants "refondateurs" consistera alors à percevoir les usages dialectaux comme autant de répertoires au sein desquels il serait possible d'aller puiser pour enrichir une langue commune.

cf. 15

14.4.1 L'union fait la force

Pour comprendre les raisons de la démarche d'unification linguistique du breton, il faut d'abord la contextualiser dans la rhétorique de l'union qui constitue le discours du nationalisme breton, auquel adhèrent les plus éminents "refondateurs". La démarche de réhabilitation du breton se place alors dans le cadre d'une *opposition* envers l'État français, bien qu'elle en reprenne plusieurs des principes : il s'agit moins de s'opposer à *toute forme* d'unification linguistique que de la promouvoir à *une autre échelle*, comme en témoigne cet extrait de la revue *Breiz Atao*, giron d'où naît *Gwalarn* :

« C'est donc depuis un siècle une véritable renaissance de la langue bretonne. Celle-ci, qui se pourrissait par en bas en se francisant et en se morcelant, se perfectionne et se purifie par l'action de l'élite qui la receltise et l'unifie. Le breton unique n'est plus un mythe, il s'imposera aussi infailliblement à tous les bretonnants que le français à tous les patoisants de France. C'est lui qu'on enseignera dans les écoles, c'est lui qui sera notre langue nationale officielle. » BREIZ ATA0 1920 : 37, cité par HUPEL 2010 : 122

À l'union des usages, notamment linguistique, s'ajoute l'appel à une *convergence des idéaux* : il s'agit de nier les désaccords pour mettre la nationalité bretonne en avant. Olier MORDREL, résumant rétrospectivement la démarche de *Breiz Atao*, résumera cette revendication dans la formule devenue classique « *Ni rouge ni blanc, breton seulement* » :

« L'élaboration d'une force bretonne n'était pas pensable sans une réplique chez nous de la fameuse *Union sacrée* qui avait sauvé la France, si divisée, en 1914. Nous devons

éliminer les idéologies étrangères avant de penser la nôtre, oublier momentanément nos réflexes électoraux pour faire bloc sur le terrain exclusif des intérêts bretons. Breizh da genta (Bretagne d'abord) devait remplacer Feiz ha Breizh (Foi et Bretagne). Nos militants, reprenant la vieille devise trop oubliée, écrivaient sur les murs : Na ruz na gwenn, Breishad hepken (ni rouge ni blanc, breton seulement)! La formule résumera toute la politique intérieure de Breiz Atao. » MORDREL 1973 : 72 cité par GUIN 1982 : 201–202

Pour MORDREL, la déclaration selon laquelle il faudrait "dépasser les clivages politiques" n'en est pas vraiment une : il s'agit avant tout d'appeler à s'unir derrière les thèses xénophobes et ethnicistes qui détermineront toute son action politique (CARNEY 2014)⁶⁷. La référence à l'Union sacrée est à ce titre éclairante, puisqu'il s'agissait alors pour la France de faire taire les désaccords politiques pour communier dans l'entrée en guerre contre l'Allemagne après l'assassinat de Jean JAURÈS : ici, l'ennemi n'est plus l'Allemagne mais la France, et l'appel à l'union vise avant tout à « *éliminer les idéologies étrangères* » et « *éliminer les idéologies étrangères* ». Bien que le discours de l'unionisme breton n'aboutisse pas toujours à des conséquences aussi poussées, et qu'il n'est pas permis d'extrapoler trop rapidement, on se souviendra néanmoins qu'Olier MORDREL était aussi le co-auteur, avec Roparz HEMON, du « *Premier et dernier manifeste de Gwalarn en langue française* » (HEMON et MORDREL 1925), publié dans *Breiz Atao*, et qui fut le texte fondateur de ce nouveau mouvement militant.

cf. p. 312

14.4.1.1 Suivre une autorité

La démarche d'unification linguistique repose en partie sur la nécessité, présentée par certains militants, de structurer la hiérarchie du mouvement, afin d'établir des figures de référence pouvant ainsi jouer le rôle de censeur lexical. Reprenant par-là une démarche mise en place depuis LE GONIDEC, où l'unification est avant tout une adhésion des militants à leur chef, plusieurs lexicographes exprimeront le besoin de s'en référer à une autorité statutaire. Ainsi, Célestin LAINÉ, dans le livret de vocabulaire de son ouvrage de géométrie en breton, explique qu'il a choisi de soumettre ses termes à l'autorité de Roparz HEMON :

cf. p. 661

cf. p. 1133

« *Ouspenn-se e oar ez eo an disentidigez, mamm d'an dizurz ha d'ar wanded, si gwaso an dud a ouenn geltiek. Mennet en deus rei skouer ar sentidigez d'an hini dellezeka. Setu perak en deus kinniget pep nevezinti da Roparz HEMON, ha n'eus ket unan eus ar geriou nevez-mañ a vefe bet embannet hep beza bet digantañ eun destenn a ouenn vat. » (LAINÉ 1934b : 1)*

De plus, l'auteur sait que la désobéissance est mère du désordre et de la faiblesse, le plus grand défaut de la race celtique. Il a voulu donner l'exemple de l'obéissance à celui qui ne est le plus digne. C'est pourquoi il a proposé chaque nouveauté à Roparz HEMON, et il n'y a pas un seul de ces nouveaux mots qui soit édité sans avoir reçu de sa part un certificat de bonne race. (nous traduisons)

Dans un article succédant à la parution de son ouvrage, il ira même plus loin, en théorisant sa volonté de voir émerger un *Gorsed*⁶⁸ de la langue, qui pourrait décider si tel ou tel mot a ou non droit de cité :

cf. p. 1137

67. MORDREL ne fut pas un simple collaborationniste, mais il se rendit en Allemagne dès la fin du mois d'août 1939 en compagnie de Frañsez DEBAUVAIS, où il œuvra pour faire libérer des prisonniers bretons en juin 1940 afin qu'ils marchent sur la Bretagne avant les troupes allemandes et puissent prendre d'assaut le siège du journal *Ouest-Éclair* (HAMON 2001 : 35–47). Ses thèses xénophobes et antisémites seront publiées notamment dans la revue *Stur*, de 1934 à 1939, puis de 1942 à 1944. Néanmoins la récente thèse de Sébastien CARNEY montre qu'au moment où ce slogan est formulé en 1923, il témoigne d'une certaine volonté pour MORDREL de concilier entre elles des idéologies contradictoires auxquelles il adhère (CARNEY 2014 : 155–162).

68. Il s'agit d'une assemblée druidique, cf. p. 345.

« 1. Kement arnodenn war eun dachenn dic'hounid d'ar brezoneg betek bremañ a rank beza barnet ha reizet gant eun doare Gorsez ar yez, enni pemp pe c'houec'h den d'ar muia ; da skouer e lakaan anoïou an AoAo. VALLEE ha Roparz HEMON.

An aozer a zifenna e oberenn dirak ar C'horsez ha barnadenn houmañ a vezo graet en ano ar Vroad vreizek, da lavarout eo e vo hollec'halloudus hag hep galvadenn.

En hent-se ne vo ket dilezet ar yez da faltazi pep unan, ha ne vo ket ret war-lerc'h ober kemmou a laka an dud da veza strafuilhet.

A drugarez Doue, embann seurt oberennou a goust ker ha n'eus nemet eur C'hevredad e-giz hini "Gwalarn" a c'hell hen ober ; ne raio ket evit eun dournskrid na vefe ket aotreet gant ar C'horsez. »

(LAINÉ 1935 : 55)

Chaque expérience dans un domaine inexploité du breton jusqu'ici doit être jugée et corrigée par un genre de *Gorsed* de la langue, contenant au maximum cinq ou six personnes ; par exemple je mets les noms de MM. VALLÉE et Roparz HEMON.

L'auteur défendra son œuvre devant le *Gorsed* et son jugement sera effectué au nom de la Nation bretonne, c'est-à-dire qu'il sera omnipotent et sans appel.

Ainsi, la langue ne sera pas laissée à la fantaisie de chacun, et il ne sera pas nécessaire d'opérer ensuite des changements qui dérangent les gens.

Grâce à Dieu, l'édition de ce genre d'œuvres coûte cher et il n'y a qu'une Association comme "*Gwalarn*" qui peut le faire, elle ne le fera pas pour un ouvrage qui n'aurait pas été autorisé par le *Gorsed*.

(nous traduisons)

Si cet exemple pris chez Célestin LAINÉ peut présenter une tournure très autoritaire qui n'est pas toujours aussi forte chez d'autres auteurs⁶⁹, on trouvera néanmoins fréquemment des appels à l'unification autour d'une figure d'autorité. Les parallélismes avec l'Académie Française, déjà présents dès le XIX^e siècle, seront toujours évoqués, qu'il s'agisse de la *Breurie Veur ar Brezoneg*, fondée en 1922, et se nommant aussi "Académie Bretonne" dont Émile ERNAULT et Frañsez VALLÉE seront les principaux représentants⁷⁰, ou d'une structure hypothétique à fonder⁷¹. Dans certains cas, c'est l'autorité de Roparz HEMON qui sera invoquée, encore bien des années après sa mort⁷².

cf. p. 667

14.4.1.2 Un développement rationnel

De même qu'à l'époque de LE GONIDEC, l'invocation d'une certaine "rationalité" vient justifier, au sein de ce courant, l'appel à suivre une autorité et à unifier la langue. Pourtant, là où LE GONIDEC théorisait la rationalité comme se trouvant *dans* la langue, pour nos "refondateurs", elle se situera plutôt dans la *méthode* à mettre en œuvre pour sa promotion. Nous avons déjà mentionné l'article de Roparz HEMON intitulé « *50 livres dont nous avons besoin* » (HEMON 1934c, « *Hanter-kant Levr hon eus ezomm anezo* ») au sein duquel il explique que le

cf. p. 656

cf. p. 816

69. LAINÉ pourra ensuite appliquer son goût pour la hiérarchie dans les milice paramilitaires collaborationnistes qu'il fondera sous l'Occupation.

70. Ainsi lorsque Roparz HEMON s'opposera, en 1938, à la tentative d'unification orthographique proposée par la commission de Lorient (cf. p. 843), il en invoquera à l'autorité de la *Breurie Veur* : « *Quelques personnes, regroupées ici ou là, n'ont pas le droit de légiférer. Soumettre une plainte, s'ils en ont une, devant la Breurie Veur, je ne dis pas. [...] Car si nous plions aujourd'hui face au groupe de Lorient, pourquoi ne plierons-nous pas demain face à un autre groupe, et après demain face à un nouveau groupe encore ?* ». « *Eun nebeut tud, bodet e lec'h pe lec'h, n'o deus ket ar gwir da lezenna. Lakaat o c'hlemm, m'o deus, dirak ar Vreurie-Veur, ne lavaran ket. [...] Rak ma plegomp hizio dirak bodad An Oriant, perak ne blegimp ket warc'hoaz dirak eur bodad all, ha goude warc'hoaz dirak eur bodad all adarre ?* » (HEMON 1938c : 90). Cf. p. 1114. Voir aussi HEMON 1938d, p. 1115.

71. Youenn OLIER, d'*Imbourc'h*, évoque l'éventualité de mettre en place une Académie du breton, mais considère qu'il faudrait, pour cela, attendre que les termes du "breton" moderne aient davantage été diffusés dans la presse (IMBOURC'H 1980 : v-vi, cf. p. 1181).

72. Lorsque Gwennole LE MENN se justifie, dans la réédition qu'il donne du *Supplément au Dictionnaire vannetais* d'Émile ERNAULT (cf. p. 1316), d'avoir retranscrit les exemples de l'auteur dans la graphie utilisée par HEMON dans son *dictionnaire historique* (HEMON 1979-1998), il mentionne : « *Les choix de Roparz HEMON peuvent parfois être critiqués, mais son Dictionnaire historique reste la référence.* » (ERNAULT 2008 : 45).

développement des différentes disciplines spécialisées en breton doit suivre un ordre rationnel et arrêté (progressant selon l'ordre de l'épistémologie réductionniste : mathématiques, physique, biologie, psychologie, sciences sociales), au risque d'une désorganisation du savoir et d'une instabilité terminologique. Sans surprise, un tel appel à l'ordre sera repris par Célestin LAINÉ lorsqu'il présentera sa *Géométrie* :

« 2. *Bez' ez eus eun urz er Skiantou : Niveroniez — Mentoniez — Kornoniez (pe Tric'hormoniez) — Bedoniez — Danvezoniez pe Strilhouriez (pe Dourennoudiez) — Bevoniez — h.a.*

Ne c'hell ket beza savet unan, nemet dre bennadou, na vefe ket diazezet da vat ar re en he raog.

E "Mentoniez" em eus ranket ober gant geriou eus an Niveroniez, ha neuze kroui unan bennak anezo. Hogen ar geriou-mañ, ha n'int ket bet krouet a-ratoz evit an Niveroniez a zo bet ganet fall. Gwell a se m'o deus perz pa vo savet eun Niveroniez. Ar re n'o devo ket a vo da gemma, ha se a zo fall.

En hevelep doare, kement den desket a oar na c'heller ober Finvoniez hep na vefe diazezet mat al lizeroniez, ar ventoniez hag an niveroniez.

Ha ne c'heller ket komz eus Bedoniez na Danvezoniez na vefe diazezet mat ar Jedoniez en o raog.

Rak se e ranker heulia urz ar roll.

Eun den oberiat da gregi gant an Niveroniez! »

(LAINÉ 1935 : 55–56)

Il y a un ordre dans les Sciences : Arithmétique — Géométrie — Trigonométrie — Cosmologie — Physique ou Chimie — Biologie — etc.

L'une ne peut être bien construite, sinon par morceaux, à moins que les précédentes n'aient été bien fondées.

Dans ma "Géométrie", j'ai dû utiliser des mots de l'Arithmétique, et alors en créer quelques uns. Or ces mots, qui n'ont pas été créés exprès pour l'Arithmétique, sont *mal* nés. Tant mieux s'ils sont encore d'usage lorsque l'Arithmétique sera fondée. Ceux qui ne le seront pas devront être changés, et cela est mauvais.

De même, toute personne instruite sait que l'on ne peut faire de Cinématique sans que ne soient bien établies l'algèbre⁷³, la géométrie et l'arithmétique.

Et l'on ne peut pas parler de Cosmologie ni de Physique si les Mathématiques ne sont pas bien fondées auparavant.

C'est pourquoi il faudra suivre l'ordre de la liste.

Une personne active pour commencer l'Arithmétique!

(nous traduisons)

cf. p. 1133

Cette exigence de rationalité se trouvera également mentionnée par HEMON lorsqu'il élaborera son "*brezoneg eeun*" ou breton fondamental : il ne suffit pas que chacun mentionne les mots qu'il estime être les plus compris, encore faut-il le faire avec raison⁷⁴.

cf. p. 837

cf. p. 1139

« *Bez' e c'hell eun den, a dra sur, ma fell d'ezañ beza komprenet gant an holl, dibab geriou boutin, ha sevel frazennou sklaer ha berr. Met ar pezh a c'hoarvez neuze, — skoueriou eus an dra-se hon eus bet e GWALARN, — a zo disheñvel-tre diouz ar pezh a zo bet klasket ober. Souezus penaos eur ger boutin, eur ger aes, diouz soñj eur skrivagner, a zo eur ger divoutin, eur ger diaes, diouz soñj eur skrivagner all. An den a glask eeuna e yez ne c'hell ket mont pell en hent-se peulies. Ha ma c'houlenner perak, setu amañ ar respont : peogwir e kemer an hent fall, hent e faltazi,*

Une personne peut sûrement, si elle souhaite être entendue de tous, sélectionner des mots communs, et construire des phrases claires et courtes. Mais ce qui arrive alors, — nous en avons eu des exemples dans GWALARN, — est très différent de ce qui a été recherché. Il est surprenant combien un mot commun, un mot facile, aux yeux d'un écrivain, est un mot inhabituel, un mot difficile, aux yeux d'un autre écrivain. Celui qui cherche à simplifier la langue ne peut généralement pas aller loin dans cette voie. Et si l'on demande pourquoi, voici la réponse : parce

73. Nous supposons que *lizeroniez* peut se traduire par "algèbre". Littéralement, le terme se traduirait par "lettrologie", mais on trouve des traductions d'algèbre qui donnent *lizerjederez*, notamment dans VALLÉE 1931.

74. Les travaux de chercheurs en didactique ayant travaillé sur le vocabulaire fondamental pourront alors être invoqués pour venir renforcer une telle déclaration d'autorité : HEMON cite Edward THORNDIKE, Michael WEST, Ernest HORN, Lawrence FAUCETT, Itsu MAKI, et surtout Charles Kay OGDEN.

e-lec'h an hent mat, hent ar ouiziegez hag ar studi. » (HEMON 1935g : 49) qu'il prend la mauvaise route, la route de sa fantaisie, au lieu de la bonne route, celle de la connaissance et de l'étude. (nous traduisons)

Qu'il s'agisse de l'organisation des disciplines ou de l'élaboration d'un lexique minimal, on observe des points communs dans l'argumentation : **d'une part**, une déclaration assez autoritaire quant à ce qui est mauvais (« *fall* »), **d'autre part**, l'évocation de la « *fantaisie* » (« *faltazi* », cf. LAINÉ 1935 : 55) agitée comme une menace dont il faudrait se protéger. L'argument de la rationalité constitue ainsi une justification supplémentaire pour promouvoir un ralliement derrière une démarche présentée comme la seule raisonnable.

14.4.1.3 L'argument de la stabilité

L'appel à la stabilité de la langue constitue un argument supplémentaire au sein des discours de ralliement linguistique : il s'agit de dire que, quand bien même les choix proposés pourraient être contestés, ils pourront toujours l'être à nouveau, or, le militantisme linguistique et l'œuvre de reconquête d'un public pour la langue bretonne exigeraient, pour éviter de brusquer ou de désarçonner les locuteurs, que la langue reste fixe, quelle qu'elle soit. Reprenant un argument tout pascalien de la "raison des effets", déjà formulé par un Benjamin JOLLIVET, un tel raisonnement vient justifier un conservatisme linguistique en considérant toute proposition alternative comme un changement qui serait néfaste après une décision destinée à rester la norme. Une des formulations les plus explicites d'un tel raisonnement se manifesterait lorsque Roparz HEMON, en 1938, marquera son opposition à la proposition d'unification orthographique proposée par la commission de Lorient. Dans un article polémique intitulé « *La langue unifiée en danger* » (« *Ar Yez Unvan en arvar* »), il considérera que l'acceptation d'un quelconque changement sera la porte ouverte à toutes les propositions de réforme :

cf. p. 665

cf. p. 843

cf. p. 1114

« *Ma teufent a-benn eus o zaol, ne vefe ket lakaet eun termen da dabut ar reizskrivadur. Gouzout a reomp ez eus tud, kerkent degemeret kemmadennou An Oriant, prest da ginnig kemmadennou all : da skouer, argas diouz ar brezoneg an "euzadennou gall", <ou>, <eu>, <gn>, <ch>, hag an <i> dirak <lh>.* » (HEMON 1938c : 91) S'ils réussissaient leur coup, le débat de l'orthographe ne serait pas clos. Nous savons qu'il y a des gens, dès que les changements de Lorient seraient acceptés, qui seraient prêts à en proposer d'autres : par exemple, chasser du breton les "monstruosités françaises", <ou>, <eu>, <gn>, <ch>, et le <i> devant <lh>. (nous traduisons)

Déclarant quelques mois plus tard que l'orthographe de 1907/1908 « *doit rester comme elle est pendant au moins un siècle* »⁷⁵, il invoquera des arguments reposant sur la stabilité linguistique : réformer l'orthographe serait une perte de temps alors que les militants ont mieux à faire, ce serait une perte d'argent car il faudrait réimprimer les livres, ce serait un manque de respect pour les apprenants qui se sont donnés la peine d'acquérir un usage, et enfin pour les savants qui ont institué l'orthographe de 1907/1908 (ibid.)

cf. p. 1115

Cette rhétorique de la stabilité se retrouvera dans plusieurs des dictionnaires proposant des nouveautés, dès lors qu'il s'agit de faire face à l'éventualité d'une contestation : il a en effet pour avantage d'autoriser la concession d'une "imperfection" (quoi que cela veuille dire en linguistique), tout en défendant la nécessité du maintien de la forme examinée au sein de la langue. On le retrouve par exemple appliqué à des formes lexicales, dans le propos de Youenn OLIER⁷⁶ :

⁷⁵. « *Bez' e rank doare-skriva ar brezoneg chom evel m'emañ e-pad eur c'hantved da vihana.* » (HEMON 1938d : 6)

⁷⁶. Voir aussi IMBOURC'H 1983 : v (p. 1183), EWAN 1996 : 323-324 (p. 1226), ou KALVEZ 2010 : 11 (p. 1295),

« *Kement-se ne dalv ket ez on a-du gant kement ger pe droienn a zo embannet amañ da-heul. Hogen d'ur reolenn e ranker derc'hel da gentañ : hini stabilded ar yezh. Rak-se n'on ket tentet da wellaat bepred ar gerioù a zo implijet abaoe ur pennad amezr. Ar youl da wellaat dalc'hmat a zo bet kiriek da dabut drastus ar skritur en deus degaset dizurzh er yezh ha ken gwazh e c'hellfe bezañ heuliadoù un adreizh peurbadus eus ar geriadur.* » (IMBOURC'H 1980 : VI)

Tout cela ne signifie pas que je suis d'accord avec tous les mots ou expressions imprimées ici. Mais il faut tout d'abord se tenir à une règle : celle de la stabilité de la langue. C'est pour cela que je ne suis pas tenté d'améliorer perpétuellement les mots utilisés depuis un certain temps. La volonté d'améliorer constamment a été responsable du débat ravageur sur l'orthographe qui a apporté du désordre dans la langue, et les conséquences d'une réforme définitive d'un dictionnaire pourrait être tout aussi graves. (nous traduisons)

*

* *

Ainsi, qu'il s'agisse de l'argument de l'autorité linguistique, de celui de la rationalité dans le développement de la langue, ou de celui de la stabilité linguistique, les différentes rhétoriques avancées ont un point commun : il s'agit d'appeler à accepter les usages linguistiques proposés, et de s'y fédérer. Dans un contexte de redéfinition de ce qu'est le breton, son avenir et son public, et de concurrence envers une tendance "continuiste" qui proposera un autre projet pour la langue, on ne peut pas négliger la dimension stratégique de telles argumentations, qui visent à produire le statut d'institution reconnue apte à édicter l'usage à adopter. On pourrait considérer qu'une telle rhétorique a finalement porté ses fruits aujourd'hui, depuis la mise en place de l'*Ofis ar brezhoneg*, qui deviendra plus tard *O.P.L.B.* - *O.P.A.B.* (*Office public de la langue bretonne*), qui propose les usages à tenir pour officiels aux collectivités et entreprises qui en font la demande, même si l'autorité de ses propositions se trouve encore contestée parmi certains linguistes, militants, et linguistes-militants.

14.4.2 Établir un plus petit dénominateur commun

Si la démarche d'unification linguistique se déploiera sur plusieurs dimensions, l'une d'elles, relativement importante, résidera dans l'élaboration d'un socle minimal de lexique qui pourrait être considéré comme partagé par tous les locuteurs. Il s'agira bien entendu d'une question à enjeux, puisque la délimitation d'un lexique "fondamental" implique une *restriction* des usages anticipés du breton à quelques situations considérées comme prototypiques : c'est donc quelque chose comme le portrait du "locuteur-type" qui se présente dans une telle démarche. Les termes non inclus dans un lexique "fondamental" ne sont pas considérés comme absolument nécessaires, et au contraire, ceux qui en font partie seront tenus pour ne pouvant pas être ignorés sous peine de limitation dans la communication. C'est donc sans surprise que l'on observera une abondance de discours et de positionnements concernant l'élaboration de tels lexiques minimaux. La première et plus canoniques des tentatives revient, là encore, à Roparz HEMON et son *brezoneg eeun* (breton "simple" ou "droit"), limité à un millier de mots. On observera une démarche relativement proche dans la tentative, proposée par Jean LE DÛ et Yves LE BERRE de proposer un « *dictionnaire pratique* » du breton, rendant compte des usages quotidiens (LE DÛ et LE

cf. p. 1165

où l'on observe d'autres formulations de cet argument.

BERRE 1975) : comme nous l'avons mentionné⁷⁷, cette proposition sera fortement critiquée par Gwennole LE MENN qui considérera que, les auteurs s'en tenant uniquement aux usages oraux des locuteurs ruraux du centre-Bretagne, ils négligeraient le public des lecteurs. Plus près de nous c'est sous l'appellation significative de « *noyau commun* » (« *kraoñenn voutin* » (AN HERE 2001 : XIII)) que Martial MÉNARD théoriserait la sélection lexicale mise en œuvre pour élaborer le dictionnaire monolingue breton dont le nombre d'entrées était restreint.

cf. p. 1170

14.4.2.1 Le *brezoneg eeun*

C'est en 1935 que Roparz HEMON publie un dictionnaire minimal, intitulé « *la clé du breton simple* » (« *Alc'houez ar brezoneg eeun* », HEMON 1935e), comme un numéro spécial de la revue *Gwalarn* : il s'agit d'un recueil de 1047 mots considérés comme les plus nécessaires à l'apprentissage du breton. L'ouvrage avait été précédé de deux articles de présentation, « *Questions de notre temps par rapport à la langue* » (« *Goulennou hon amzer e-keñver ar yez* », HEMON 1935d), qui mentionne un triple public visé : les apprenants adultes, les élèves, et les enseignants ; et « *Comment simplifier la langue* » (« *Penaos eeuna ar yez* », HEMON 1935g)⁷⁸.

cf. p. 1139

Dans la présentation du vocabulaire, les mots témoignant d'une étymologie française explicite sont différenciés des autres.⁷⁹, et, d'un point de vue militant, l'ouvrage sera plus tard présenté comme « *gouvernail et fondement d'une nouvelle avancée dans la lutte pour l'extension de la langue de notre pays* »⁸⁰. HEMON mentionnera avoir pris la peine d'insérer, au sein du *brezoneg eeun*, le plus possible de termes communs aux différents "dialectes" (notamment, ceux qui seraient partagés entre le breton "vannetais" et les trois autres "dialectes"), dans le but de fournir une base d'intercompréhension minimale « *Tant qu'à choisir 1 000 mots, autant choisir, quand on peut, des mots compris dans chaque région* »⁸¹. L'établissement d'un tel lexique se présente donc comme un pas supplémentaire en vue d'une unification des usages, en s'assurant que soit établie une base minimale d'échanges possibles à une échelle élargie. Cette dimension stratégique de la démarche se percevra plus particulièrement dans un article de 1938 intitulé « *le breton simple : base de la langue de tous* » (« *Ar "brezoneg eeun", diazez yez an holl* », HEMON 1938a) lorsqu'en 1938, manifestant son opposition à la proposition d'unification orthographique élaborée par le commission de Lorient, il mettra en avant son *brezoneg eeun* comme outil d'unification : mentionnant qu'il avait déjà fait en sorte d'y choisir essentiellement des termes partagés par tous les "dialectes" du breton, il invitera les militants à en faire usage et à l'enseigner aux locuteurs

cf. p. 1141

cf. p. 843

77. Cf. note 38 p. 811.

78. Il y explique être parti des recherches menées par Edward THORNDIKE, Michael WEST, Ernest HORN, Lawrence FAUCETT et Itsu MAKI, et surtout celles de Charles Kay OGDEN au sujet du "*Basic English*", puis a adapté certains termes aux besoins bretons. Enfin, il a fait des essais en écrivant lui-même des textes dans ce breton, pour voir ce qui devait être modifié (cf. p. 1139). Il expliquera néanmoins plus tard ne pas avoir lui-même opéré de relevés de fréquence des termes bretons, mais avoir simplement traduit et adapté les listes des autres langues, considérant que les termes principaux changeaient peu de l'une à l'autre : « *Graet eo bet evit ar saozneg, an alamaneg, ar galleg, ha yezou all c'hoaz. N'eo ket bet graet evit ar brezoneg, hen anzav a rankan. Perak ? Ne oa ket ezomm. Ar c'hontou graet o deus diskouezet e oa tostik-tost ar geriou o tiskouez an hevelep traou a zeu da genta en holl yezou.* » (HEMON 1938f : 32).

79. « *Geriou ar "Brezoneg Eeun" a zo moulet e lizerennou teo. Ar geriou moulet e lizerennou moan a zo geriou o tont eus ar re-se, pe neuze geriou damheñvel ouz geriou galleg.* » (HEMON 1935e : 33)

80. « *stur ha diazez eun araokadenn nevez er stourm evit astennidigez yez hor bro.* » (HEMON 1938f : 5-6)

81. « *Keit ha dibab 1.000 ger, koulz dibab, pa c'heller, geriou komprenet e pep korn-bro.* » (HEMON 1935g : 52). Voir aussi : « *Menegomp ivez penaos, el levrig "Alc'houez ar Brezoneg Eeun", hon eus taolet pled da lakaat geriou komprenet e Breiz a-bez, e bro-Wened evel e lec'h all. Nao gwech war zek omp deut a-benn d'hen ober.* » (HEMON 1936 : 49)

vannetais, plutôt que d'adopter une graphie commune (cf. aussi HEMON 1934e : 37–38).

On peut ainsi considérer que, pour HEMON, le *brezoneg eeun* était appelé à remplir au moins trois fonctions militantes :

Premièrement, conquérir de nouveaux locuteurs (le *brezoneg eeun* se présente comme une forme simple dans laquelle peuvent être écrits des textes compréhensibles par tous)

Deuxièmement, unifier la langue (en proposant un choix minimal de termes présentés comme communs et en incitant les locuteurs du breton vannetais à en adopter l'usage)

Troisièmement, asseoir son autorité sur la langue bretonne en présentant comme référence la liste de mots qu'il avait élaborée.

La revue *Gwalarn* publiera quelques textes en *brezoneg eeun*, écrits par HEMON, et il proposera également quelques romans dans cet usage⁸². Néanmoins, en raison de la discipline qu'exige le fait de se conformer à une sélection stricte d'un millier de termes, l'initiative ne se diffusera pas vraiment chez d'autres auteurs. Le lexique sera néanmoins reproduit dans la méthode *Me a zesk brezoneg* de François UGUEN et Visant SÉITÉ, et republié en 2001, dans la graphie *peurunvan* sous la forme d'un petit dictionnaire, par *Mouladurioù Hor Yezh*.

14.4.2.2 Le noyau commun du breton

La démarche était quelque peu différente lors de l'élaboration du dictionnaire monolingue breton, paru en 1995⁸³ : dans la mesure où les contraintes de place et de budget avaient obligé l'équipe à se restreindre à un panel de 10 000 mots, les auteurs durent réfléchir aux critères de sélection d'un tel lexique restreint.

cf. p. 1215

C'est Martial MÉNARD qui explique la démarche d'une telle sélection, que ce soit dans le paratexte de l'ouvrage lui-même (AN HERE 1995) ou celui de sa réédition (AN HERE 2001). Si l'on s'intéresse à la dénomination qu'il donne du lexique ainsi sélectionné, on observe qu'il est parfois nommé « *langue commune* » ou « *kenyevzh* »⁸⁴, « *cœur central* » (« *kalonenn greiz ar brezhoneg* » (AN HERE 2001 : XI)), ou « *le noyau commun* » (« *Ar graoñenn voutin* » (ibid. : XII))⁸⁵. MÉNARD explique les conditions dans lesquelles le lexique a été sélectionné : le groupe de travail a d'abord choisi 17 courtes listes de mots, issues de dictionnaires précédents, ou méthodes d'apprentissage. Comme la somme de ces termes contenait trop de mots (15 000), les auteurs ont pondéré chacun des termes, en donnant un point à chaque mot dès qu'il apparaissait dans une liste (ceux qui apparaissaient dans toutes les listes avaient 17 points, etc.) : les 9 000 termes les plus fréquents ont été gardés, puis à la liste ont été ajoutés quelques termes nécessaires à l'entreprise terminologique et lexicographique elle-même, et quelques autres liés à la vie moderne,

cf. p. 1248

82. Parmi les plus connus : *Alanig an Tri Roue*, *An Ti a drizek Siminal*, et le recueil de nouvelles *Ho kervel a rin en noz*.

83. Pour rappel, Roparz HEMON avait déjà esquissé le projet d'un dictionnaire monolingue, nommé « *Le dictionnaire national* » dans la revue *Ar Bed Keltiek* (« *Ur geriadur broadel* », HEMON 1963, cf. p. 1149), mais celui-ci n'avait pas abouti : l'ouvrage commençait à la lettre <L> et terminait à *Teiresker*.

84. Le terme "*kenyevzh*" pourrait se traduire par "*langue commune*", ou plus littéralement "*co-langue*" si l'on s'attache au suffixe *ken-*. Dans ce dernier cas, il faudrait bien entendu éviter de le confondre avec la notion de "colinguisme" en sociolinguistique, que nous avons reprise à Renée BALIBAR (cf. p. 516). Dans notre corpus, sa première apparition date du *Teñzor ar Gwenedeg* de Roparz HEMON : « *Meur a wech ouspenn ez eo ar ger dibabet kar da geriou all implijet er genyevz [...]* » (HEMON 1935i : 0). Le terme est employé 4 fois dans AN HERE 1995 : vii, ix, xi (cf. p. 1215), une fois dans AN HERE 2001 : xv (p. 1248), et une fois dans AR MENTEG 2007 : 10.

85. L'expression se trouve aussi dans D. KERVELLA 2003 : 7 (cf. p. 1277).

afin d'en atteindre 10 350 termes⁸⁶.

De même que le "brezoneg eeun" d'Roparz HEMON put être présenté comme une solution pour unifier la langue sans adapter la prononciation du vannetais au sein de la graphie, de même, ce "cœur" ou "noyau" du breton sera présenté comme « *la langue de base* », c'est-à-dire « *les termes connus dans tous les dialectes, les termes connus par tous ceux qui utilisent le breton dans leur quotidien* »⁸⁷. Une telle présentation permettra ainsi à Martial MÉNARD de se justifier quant au fait que les formes dialectales n'auront pas besoin d'être intégrées dans le dictionnaire :

« *Pal ar geriadur-mañ eo taolenniñ termenoù ar genyvezh a vremañ, da lavaret eo lakaat war ziskouez, evit pe hini eus e benngerioù, an elfennoù gwellañ ha reishañ a gaver diwar e benn er yezh komzet hag e skridoù an XIX^{vet} hag an XX^{vet} kantved.*

Setu perak e reer nebeut-tre a zave d'ar rannyezhoù e diabarzh pennadoù an oberenn-mañ. Ne gaver ar meneg "Rannyezhezh" (rannyezhezh) war ar geridaur nemet pa vez ret ober gantañ, evit abegoù geriadurezh hepken. »

(AN HERE 1995 : VII)

Le but de ce dictionnaire est de présenter les termes de la langue commune [*kenyvezh*] d'aujourd'hui, c'est-à-dire mettre en avant, pour chacune de ses entrées, les éléments les meilleurs et les plus corrects que l'on trouve à son sujet dans la langue parlée et dans les textes des XIX^e et XX^e siècles.

C'est pourquoi nous faisons très peu référence aux dialectes dans les articles de cet ouvrage. On ne trouve la mention "Dialecte" (dialectal) dans le dictionnaire que lorsque c'est nécessaire, pour des raisons de terminologie uniquement.

(nous traduisons)

On perçoit ainsi la dimension *performative* de l'établissement d'une telle liste : à partir du moment où un certain nombre de mots se trouvent présentés comme « *la langue de base* » ou les termes « *connus par tous* », non seulement ceux qui ne les connaissent pas ou emploient pas peuvent se trouver construits comme ignorant un usage *supposé partagé*, mais les autres termes peuvent aussi s'en trouver décrits comme des subtilités qui n'intéresseraient que les usages érudits ou spécialisés. Bien entendu, les conditions de leur établissement dépendront du lieu où les fameuses "17 listes" ont été sélectionnées : on n'obtiendra pas les mêmes résultats en les puisant chez VALLÉE et dans les ouvrages de *Gwalarn*, *Imbourc'h* et *Preder*, qu'en les prenant dans les écrits de Loeiz HERRIEU ou bien dans les ouvrages issus d'études de terrain. Si la méthode d'établissement des listes par pondération des occurrences se présente comme rationnelle, en revanche, une certaine opacité demeure quant à l'origine des listes en question, qui ne semblent pas mentionnées, mais qui déterminent tous les résultats ultérieurs. Mais, quoi qu'il en soit, à partir du moment où un tel travail est effectué, il devient possible d'avancer des critères quantitatifs par lesquelles on déterminera l'importance respective de tel ou tel terme.

86. « *Dibabet e voe ar galonenn c'heriaoueg-se gant 17 listennad c'herioù a oa nebeutoc'h eget 10 000 ger e pep hini anezho ; al listennadoù-se a oa anezho geriadurioù diazez, geriaouegoù an hentenoù deskiñ brezhoneg, hag un nebeud traoù all. War-dro ur 15 000 ger bennak a voe eostet gant an hentenn-se : kalz en tu all d'an ezhomm. O reiñ 17 poent d'ar gerioù a gaved en holl listennoù, 16 d'ar re na gaved nemet e 16 listenn ha kendele'her evel-se e rojomp un niver resis a boentoù d'an holl c'herioù, hag ar re o devoe an nebeutañ a voe dilezet. Evel-se ez eas er-maez ar gerioù rouesañ, arbennikañ, rannyezheleañ, pa ne oa ket o lec'h er raktres a felle deomp kas da benn... Degaset e voe al listennad da 9 000 ger. Gouzout a ouïemp he defe yezh an termenadurioù degaset drezi he-unan un nebeud kantadoù a dermenoù na oant ket el listenn diazez, hag a rankje bezañ termenet d'o zro, ar pezh hon degasje d'an 10 000 ger hor boa ezhomm evit skoulmañ ganti. Ouzhpennañ a rejomp — diwar ziviz — un toullad penn-gerioù a denn d'ar bed ha d'ar vuhez a vremañ, kuit d'ar geriadur da gaout blaz ar c'hozh bete re. » (AN HERE 2001 : XI)*

87. « *Ar graoñenn voutin a reer amañ eus ar yezh diazez : an termennoù anavezet en holl rannyezhoù, an termennoù anavezet gant an holl re a ra eus ar brezhoneg yezh o femdez. » (ibid. : XIII)*

14.4.3 Une seule prononciation

Sélectionner le lexique est une chose, mais présenter la manière de le prononcer en est une autre. Ici aussi, on observera, au sein du courant "refondateur", une tendance assumée à ne sélectionner qu'une prononciation pour chaque mot, et à la présenter comme "bonne" car la plus "commune". On en trouve un bon exemple dans l'encart central du petit dictionnaire de *Mouladurioù Hor Yezh* :

cf. p. 1211

« Nous proposons une prononciation qui se veut la plus standard possible. Elle est transcrite selon les normes de l'Association Phonétique Internationale (I.P.A.). Nous nous sommes limités à une seule proposition de prononciation. Elle correspond à la plus courante et la plus généralement admise, conforme à la tradition et à l'étymologie. Nous avons privilégié les prononciations les plus larges et les plus soignées. » KADORED, DESBORDES et D. KERVELLA 1994 : 213

Bien que les ouvrages de lexicographie fassent généralement très peu mention des travaux, pourtant abondants, de dialectologie réalisés en Bretagne⁸⁸, l'ouvrage comporte néanmoins une « Note sur les variantes de prononciation » (KADORED, DESBORDES et D. KERVELLA 1994 : 215), dont la présentation reprendra le statut accordé à la variation dialectale depuis LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ. Chez Martial MÉNARD, c'est là encore l'appel à la « *kenyezh* » qui vient justifier la consignation d'une seule prononciation, jugée standard :

cf. p. 673

« *Pal ar geriadur eo taolenniñ elfennoù diazez ar genyezh ha n'eo ket reiñ da c'houzout petra eo doareoù ar brezhoneg a vez komzet e lec'h pe lec'h.*

Setu perak ez eus dibabet sevel ur reizhiad distagadurioù a c'hallfe talvezout evit ar genyezh ha reiñ un distagadur hepken evit pep pennger, war-bouez un nebeud gerioù a vez implijet stank hag a vez distaget e doareoù disheñvel an eil diouzh egile ha war-bouez termenoù a vefe diaes lakaat un distagadur hepken a-geñver ganto dre ma'z eus un diaester bennak a denn dezho. »

(AN HERE 1995 : IX)

Le but du dictionnaire est de rendre compte des éléments fondamentaux de la langue commune [*kenyezh*] et non de faire savoir quelles sont les formes de breton qui sont parlées ici et là.

C'est pourquoi nous avons décidé d'établir un système de prononciations qui pourraient servir pour la langue commune [*kenyezh*] et fournir une prononciation seulement pour chaque entrée, sauf pour quels mots utilisés fréquemment et que l'on prononce de différentes manières et sauf les termes pour lesquels il serait difficile de proposer une seule prononciation car ils témoignent d'une difficulté quelconque.

(nous traduisons)

L'affirmation selon laquelle une seule prononciation a été consignée revient à plusieurs reprises dans le paratexte de l'ouvrage (ibid. : ix, xi, xii), et elle est également appliquée à l'intonation (ibid. : ix, AN HERE 2001 : xx). On notera une certaine ambiguïté chez Martial MÉNARD dans le rapport à la correction qu'institue une telle démarche : c'est ainsi qu'après avoir déclaré qu'« avec la prononciation que les lecteurs trouveront après chaque entrée, ils pourront prononcer ce terme d'une manière correcte », il nuance immédiatement son propos en ajoutant, entre parenthèses « mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas d'autres manières correctes de prononcer les mots que l'on trouve dans cet ouvrage, bien sûr »⁸⁹ : moins radical que Roparz HEMON qui n'hésitait

88. Une telle omission s'explique certes par la démarche "refondatrice" elle-même qui se dirige vers une unification linguistique, mais aussi plus précisément par le fait que les auteurs ayant réalisé des travaux de dialectologie (François FALC'HUN le premier, cf. p. 444, mais aussi Jean LE DÛ, ayant publié en 2001 le *Nouvel Atlas Linguistique de Basse-Bretagne*). De même, Pierre LE ROUX, l'auteur de l'*Atlas Linguistique de Basse-Bretagne* (LE ROUX 1924-1963), faisait l'objet de moqueries de la part des gwalarnistes (HUPEL 2010 : 183).

89. « *Gant an distagadur a vo kavet gant al lennerien goude pep pennger e c'hallint distagañ an termen-se en un doare reizh (n'eo ket evit kelo-se n'eus ket doareoù reizh all da zistagañ ar gerioù a gaver en oberenn-mañ, evel-just).* » (AN HERE 1995 : IX)

pas à tenir des propos peu élogieux sur les locuteurs ruraux, Martial MÉNARD semble conscient du fait que *présenter une prononciation comme la seule correcte* dans un dictionnaire ayant vocation à faire figure de référence aura pour effet de la *faire recevoir*, voire de l'*instaurer* comme la seule correcte : même si une telle opération peut constituer une avancée stratégique aux yeux d'un militant "refondateur" comme l'est MÉNARD, elle implique néanmoins un certain *tour de force*, qui consiste à *faire accepter* par les utilisateurs qu'une seule forme soit présentée comme correcte. Dans la mesure où les locuteurs des formes non représentées pourraient contester cette prétention à ne faire accepter qu'une forme comme correcte, ou les militants "continuistes" valoriser la diversité dialectale, il convient donc de prendre des précautions pour éviter qu'une telle affirmation ne puisse passer directement pour une *prise de pouvoir* ou une *mise à l'écart* un peu trop exécutive. D'où une ambivalence du propos de MÉNARD, qui tente d'instaurer un usage comme « *manière correcte* », tout en concédant qu'il puisse potentiellement exister d'autres manières tout aussi « *correctes* », bien qu'elles ne se trouvent pas consignées dans l'ouvrage⁹⁰.

Fait intéressant, lorsqu'il arrive à certains militants "refondateurs" de proposer une étude portant sur une forme locale de breton, on peut reconnaître la différence de leur démarche par rapport à celle des "continuistes" dans le fait qu'ils mentionneront avoir retranscrit les termes collectés sous la forme qui correspondrait à une prononciation "commune", plutôt que locale. C'est ainsi qu'Alan HEUSAFF⁹¹, dans son dictionnaire sur le parler de la commune de Saint-Ivy, mentionne avoir retranscrit les usages collectés dans une graphie standard :

« Dre vras, eta, em eus lakaet ar penngerioù en doare-skrivañ implijet en Nouveau Dictionnaire Breton-Français (R. HEMON, 1970) ha nann en doare a glotfe an tastañ ouzh o distagadur e Sant-Ivi. Da skouer <borniañ> e-lec'h <bornañ>, <maleürus> e-lec'h <malevruch>. » (HEUSAFF 1996 : 13)

Dans l'ensemble, j'ai mis les entrées dans l'orthographe utilisée dans le *Nouveau Dictionnaire Breton-Français* (R. HEMON, 1970) et non dans la manière qui correspondrait au plus près de la prononciation à Saint-Ivy. Par exemple <borniañ> au lieu de <bornañ>, <maleürus> au lieu de <malevruch>. (nous traduisons)

cf. p. 1233

D'autres tenteront une conciliation : Pêr DENEZ, dans son dictionnaire du breton de Douar-nenez (DENEZ 1980), fera cohabiter la graphie *peurunvan* avec une notation en API plus proche des usages collectés, car son souhait sera que l'exigence d'exactitude n'empêche pas les termes consignés d'être utilisés. Turiaw AR MENTEG, proposera quant à lui dans son dictionnaire du breton "vannetais" (AR MENTEG 2007) un système de signes diacritiques, qui s'ajoutent aux caractères de l'orthographe *peurunvan* pour rendre compte des particularités de la prononciation vannetaise, mais qui pourraient être facilement enlevés pour retrouver la graphie commune. Cette démarche, qui s'opposera à celle des lexicographes "continuistes" visant avant tout une certaine fidélité envers les données locales recueillies, s'expliquera par le statut particulier que les "refondateurs" attribuent aux usages locaux : il ne s'agit pas, à leurs yeux de défendre une forme locale en tant telle, mais bien plutôt de percevoir les usages localisés comme autant de

cf. p. 1179

cf. p. 1284

90. Voir aussi « *Daoust ma'z eus meur a zoare reizh da zistagañ ar brezhoneg, ez eus klasket reiñ un distagadur hepken evit pep pennger, un distagadur diazezet war reolennoù a dalvez evit an holl seurtoù brezhoneg komzet pe evit un darn vras anezho. Un harp e vo an distagadurioù-se emichañs evit an holl dud zo o teskiñ brezhoneg. Evit ar re a oar mat ar yezh e c'hallo bezañ ur sikour ivez, p'en em gavint gant gerioù zo dianav dezho.* » (AN HERE 2001 : XIX).

91. Météorologue, très fortement nationaliste, il fit également partie, comme Célestin LAINÉ ou Olier MORDREL, des troupes paramilitaires pro-allemandes pendant la Seconde Guerre Mondiale, et tint, encore en 1995, des propos faisant l'éloge de l'historien négationniste Robert FAURISSON. Dans la mesure où il avait collaboré à la rédaction du dictionnaire d'*An Here*, qui avait reçu des subventions publiques (AN HERE 1995), ces déclarations ont fait l'objet d'une polémique suite à la parution en 2000 d'un article du journal *Le Canard Enchaîné* (CANARD 2000, cf. p. 1218).

contributions pouvant être mobilisées pour l'élaboration d'un usage commun renouvelé.

14.4.3.1 Une graphie commune, jusqu'ou ?

L'unification de la langue passe également par celle de sa graphie. La question de l'orthographe du breton a suscité de vives polémiques, ainsi qu'un grand nombre d'études⁹², nous nous concentrerons ici sur les points en relation avec la démarche d'unification linguistique, et qui n'ont pas été déjà abordés dans les précédentes études.

Avant même l'arrivée de *Gwalarn*, une orthographe commune aux "dialectes" de Cornouaille, Léon, et Trégor avait été proposée en 1907/1908⁹³. Le compte-rendu qui en est donné dans le paratexte introductif du recueil de contes *Pipi Gonto*, d'Erwan AR MOAL, présente explicitement la rhétorique de l'opposition **raison / fantaisie** (ici nommée « *incertitude* », « *incohérence* » et « *anarchie* »), que l'on a déjà observée chez les militants du XIX^e siècle, et dont nous avons vu la reprise par les militants ultérieurs :

cf. p. 1091

cf. p. 660

cf. p. 833

« Des amis zélés du breton, habitués à l'écrire dans Feiz ha Breiz, Kroaz ar Vretoned et ailleurs, étaient depuis longtemps frappés des inconvénients et des dangers que présente, pour la cause qui leur est chère, l'état d'incertitude, d'incohérence et d'anarchie où se trouve trop souvent cette langue sous la plume de divers auteurs. S'étant réunis deux fois à Saint-Brieuc, ils ont mis cordialement en commun leurs expériences pratiques avec leurs études et idées personnelles à ce sujet, et après des discussions approfondies où chaque point de vue a été librement exposé et examiné loyalement, ils se sont entendus sur tous les points visés.

Voici un résumé sommaire de ces résolutions avec quelques-unes des raisons qui les appuient :

1. **But à atteindre.** — *Unification du breton écrit, opération qui, pour être rationnelle, doit être modérée et progressive, mais accomplie avec conscience et décision.*
2. **Moyens.** — *Pour le fond, sacrifice nécessaire des particularités trop spéciales de chaque breton parlé qui seraient inutiles ou nuisibles au succès de l'œuvre commune ; pour la forme, préférence donnée à ce qui est le plus simple, le plus répandu, ou le plus justifiable par l'histoire de la langue, suivant les cas. » (AR MOAL 1908 : I)*

L'entente donna naissance à la graphie dite "KLT" (pour : Cornouaille, Léon, Trégor). Le fait que plusieurs savants et militants influents de l'époque (dont Émile ERNAULT, Meven MORDIERN, Frañsez VALLÉE, Erwan AR MOAL, Yann-Vari PERROT) contribua à renforcer son autorité : l'orthographe fut adoptée par un grand nombre d'auteurs et de revues, et beaucoup s'en félicitèrent⁹⁴, même si la question de l'intégration du "dialecte" vannetais au sein d'une future graphie demeurait en suspens. Erwan AR MOAL, qui faisait partie des participants, bien que s'exprimant dans un breton témoignant de spécificités trégorroises (notamment dans la revue *Breiz*, qu'il dirigeait), était un fervent partisan de l'unification du breton par une fusion des

92. L'étude la plus complète à ce jour est, à notre connaissance, celle de Iwan WMFFRE : elle est centrée essentiellement sur les débats liés aux conditions historiques dans lesquelles l'orthographe "*peurunvan*" a été adoptée en 1941, et aborde largement la question du rapport aux différentes variétés dialectales, parmi d'autres points (WMFFRE 2007).

93. La date retenue est généralement 1908, mais Iwan WMFFRE constate que la publication de l'accord, en janvier 1908, rend compte de décisions prises en 1907, et préfère cette dernière date (ibid. : 24, note 11).

94. Erwan AR MOAL publia également dans son paratexte introductif des témoignages de divers auteurs et religieux (cf. p. 1093), au sein desquels on retrouve un discours d'opposition entre la "rationalité" adoptée et l'"anarchie" qui lui précédait. Pour ne prendre que deux exemples, le courrier de Joseph THOZ : « *Pour le bon renom de notre langue et la facilité pour l'étranger surtout, de l'étudier avec fruit, il est nécessaire d'avoir des règles simples, basées sur l'origine des mots et la logique, auxquelles se conformeront tous les écrivains qui ont à cœur l'avenir de la Bretagne.* » (ibid. : VII), et celui de Gabriel LEFEBVRE : « *Trop longtemps le caprice et la fantaisie ont été nos maîtres, et grand est le service que vous nous rendez en vous faisant le champion de l'entente et de l'union.* », « *Grâce à vous, nous allons enfin sortir de l'anarchie littéraire ; soyez-en remercié !!* » (ibid. : VIII), etc.

dialectes, et considérait qu'une langue commune s'élaborerait progressivement par la mise en relation des différents usages locaux, comme on l'observe dans une déclaration de la troisième édition de son recueil de contes :

« *Red eo, dre forz levriou brezonek, embannet e pep rannyez, lakât da c'hoarveout kement-man : ma lenno pep-hini ac'hanomp rann-yez egile, ha ma savo ac'hane, a damm da damm, ar yezh skrivet, an hevelep hini dre-holl, ar Brezoneg.* » (AR MOAL 1925 : II)

Il faut, à force de livres bretons, publiés dans chaque dialecte, faire advenir la chose suivante : que chacun d'entre nous lise le dialecte de l'autre, et qu'il en émerge, petit à petit, la langue écrite, la même partout, le Breton. (nous traduisons)

La politique de Roparz HEMON et de *Gwalarn* pendant les années 1930 à l'égard de l'orthographe, et particulièrement sur la question d'une éventuelle intégration du breton vannetais, fut généralement de s'en tenir à l'orthographe *KLT* de 1907/1908 pour ses propres écrits, et d'accepter une cohabitation avec la graphie du vannetais, généralement datée de 1902⁹⁵. Cette politique de séparation se manifestait encore en 1928 par exemple, lorsque *Gwalarn* fit éditer en vannetais le roman *Prinsezig an Dour* ("La petite Princesse de l'Eau"), avec l'aide de Loeiz HERRIEU⁹⁶. Dès 1928, HEMON rejettera les propositions d'unification orthographique. Puis, au fil des années 1930, ses positions quant à la graphie évoluent lentement : alors qu'il semble accepter au départ la coexistence de différentes graphies, il se dirige progressivement vers un appel aux vannetais pour qu'ils adoptent celle de 1907–1908⁹⁷ :

« *Ha ma aliomp hizio da Wenediz kemer an doare-skriva ivez hep an distera kemm, n'eo ket dre zismegañs outo pe o rannyez, hogen peogwir e kav d'imp ez eo fura ha spere-deka tra a c'hellfont ober.* » (HEMON 1936 : 48)

Et si nous conseillons aujourd'hui aux Vannetais d'adopter aussi l'orthographe sans aucun changement, ce n'est pas par mépris envers eux ou leur dialecte, mais parce qu'il nous semble que c'est la chose la plus sage et la plus intelligente qu'ils pourraient faire. (nous traduisons)

Sa démarche jusqu'à 1941 consistera donc à défendre coûte que coûte la graphie *KLT* de 1907/1908, au besoin en invoquant le *brezoneg eeun* comme noyau commun à partir duquel produire une unification (HEMON 1938a), ses dictionnaires se trouvant alors présentés comme des « *outils de guerre dans la lutte pour l'orthographe unifiée fixe* »⁹⁸. De même, le *Teñzor ar Gwenedeg* ("Trésor du Vannetais", HEMON 1935i), dictionnaire de mots vannetais publiés dans l'orthographe *KLT*, sera mentionné comme un exemple possible de conciliation linguistique permettant d'intégrer la contribution du breton vannetais sans avoir à changer l'orthographe⁹⁹.

On connaît la suite : la graphie *peurunvan* ("complètement unifiée") sera malgré tout adoptée

95. 1902 est la date où fut publiée la grammaire d'Augustin GUILLEVIC & Pierre LE GOFF, qui présentait cette orthographe. Néanmoins, ce système graphique pour le vannetais avait préalablement été élaboré par Louis-Marie JÉGOUZO, à partir des écrits de Jean-Marie LE JOUBIOUX et Joachim GUILLÔME (cf. LE DÛ et LE BERRE 1980, notamment pp. 57–64).

96. Il s'agit d'un roman pour enfant de l'auteur néerlandais Gerrit Theodoor ROTMAN, qui fut d'abord adapté en breton "KLT" par Youenn DREZEN en 1927. Cf. HEMON 1928c, p. 1105.

97. Sans prétendre fournir un relevé exhaustif des textes évoquant le vannetais et l'unification orthographique dans *Gwalarn*, les jalons importants sont : *ibid.* (cf. p. 1105), HEMON 1931c (cf. p. 1109), HEMON 1934e (cf. p. 1110), HEMON 1936 (cf. p. 1111), HEMON 1938c, HEMON 1938b, HEMON 1938d (cf. p. 1115). On trouvera d'utiles informations sur les membres des commissions de Lorient et l'évolution des tractations dans WMFFRE 2007 : 33–63, HUPEL 2010 : 232–242 et CARNEY 2014 : 703–713.

98. « *Evel ar "Geriadurig Gallek-Brezonek" e vo ar "Geriadur Bras Brezonek-Gallek", ouspenn eur benveg-studi, eur benveg-brezel er stourm evit ar reizskrivadur unvan digemm.* » (HEMON 1938e : 100–101)

99. « *6. An holl boan foranet da gemma hon doare-skriva a vefe dispignet gwelloc'h o tibuna diou gudenn all : diskouez da vistri-skol Bro-Wened penaos ober en o skoliou gant ar reizskrivadur unvan ; diskouez da skrivagnerien Bro-Wened (hervez ar skouer a rois e "Teñzor ar Gwenedeg") penaos ober gant ar reizskrivadur unvan hep koll geriou ha troiou-lavar c'houek o c'horn-bro.* » (HEMON 1938c : 91), cf. p. 1114.

en 1941, ce qui suscitera de nombreux débats concernant la contribution de l'occupant allemand dans cette adoption. La question principale portera sur la portée de la contribution de Leo WEISGERBER¹⁰⁰ dans la décision, prise par HEMON, d'adopter cette graphie. HEMON mentionnera cette influence dans une lettre à MORDIERN (datée du 26/06/1941), mais WEISGERBER lui-même la démentira (WEISGERBER 1970). Selon les allégeances, l'une ou l'autre des déclarations sera valorisée pour discréditer ou dédouaner l'orthographe *peurunvan*¹⁰¹. Mais la participation de l'occupant allemand n'est elle-même qu'une des dimensions, ou le prétexte fétiche des débats qui agiteront l'après-Guerre : les arguments concernant la diversité dialectale, les analyses phonologiques, les projets pour le breton, et conflits personnels s'y ajouteront, produisant un ensemble d'une grande complexité.

Cette question de la prise en compte ou non de la variété dialectale par une différenciation orthographique se manifesterait également lorsque HEMON publiera une revue du *Grand dictionnaire* de Frañsez VALLÉE : il lui reprochera alors d'avoir présenté une graphie différente pour les formes vannetaises :

« *An tamall brasa a ran da c'heriadur an Ao. VALLÉE eo hemañ : roet e vez meur a furm evit an hevelep ger, ar pezh a vije mat en eul labour graet evit ar ouizieien, hogen a zo fall-kenañ en eul labour graet evit an holl. Ar geriou rannyezel dreist-holl a dlefe beza skrivet er stumm a rankont kemer er yez unvan. Gwelout a ran gant levez euz ez eo bet roet al lec'h a enor da rannyez Wened : perak avat implij evit ar rannyez-se eun doare-skriva eus an amzer kent AR GONIDEG, o lakaat <u> e-lec'h <w>, <h> e-lec'h <c'h>, ha traou all ken iskis-se ?* » (HEMON 1934b : 37–38)

Le plus grand reproche que je fais à M. VALLÉE est le suivant : il a donné plusieurs formes pour le même mot, ce qui aurait été bon dans un travail fait pour les savants, mais qui est très mauvais dans un travail fait pour tous. Les mots dialectaux surtout devraient être écrits dans la forme qu'ils doivent prendre dans la langue unifiée. Je vois avec plaisir que la place d'honneur a été donnée au dialecte de Vannes : mais pourquoi utiliser pour ce dialecte une orthographe de l'époque d'avant LE GONIDEG, en mettant <u> au lieu de <w>, <h> au lieu de <c'h>, et d'autres choses aussi bizarres que cela ? (nous traduisons)

HEMON déclarera plus tard que cette place accordée au vannetais est « *de la faute d'Émile ERNAULT* », alors décédé depuis deux mois¹⁰², et qu'elle constitue « *l'origine du vent de folie qui a saisi la Bretagne depuis deux ou trois ans, unifier complètement l'orthographe* »¹⁰³

cf. p. 1113

La graphie commune finalement adoptée en 1941 fera l'objet de vives contestations de la part des militants "continuistes", qui se rangeront plutôt derrière l'orthographe "*skolveurieg*"

cf. 15

100. Linguiste allemand spécialiste des langues celtiques, nommé pendant la guerre *Sonderführer* (chargé de propagande), et agent de liaison entre l'Occupant et les militants bretons, cf. BLANCHARD 2003.

101. Cf. WMFFRE 2007 : 63–183, HUPEL 2010 : 242–258. La lettre d'HEMON à MORDIERN est par exemple reproduite dans le livret d'Andreo AR MERSER, qui fait la promotion de l'orthographe *skolveurieg* (AR MERSER 1980)

102. « *dre fazi Emil ERNAULT, Doue d'e bardono, ha n'eo ket dre fazi F. VALLÉE na R. AR ROUZ* » (HEMON 1938e : 100)

103. « *Pennorin ar barrad-follentez a zo kroget e Breiz abaoe daou pe dri bloaz, peurunvani ar reizskrivadur* » (ibid. : 100). VALLÉE avait mentionné au contraire avoir reçu parmi les « *critiques* » de son dictionnaire de « *négliger le vannetais* » (VALLÉE 1948 : v), ce qui le poussera à élaborer le *Supplément* (cf. p. 1129), au sein duquel il dira : « *Quand cela paraît utile pour les rapprochements avec la langue unifiée on indique par une parenthèse certaines altérations du vannetais : métathèses populaires comme revé, berpet pour herve(z), bepred ; suppression d'une consonne : jabein, kouivein, loagein pour jablein, kouivrein, loakrein ; é pour eu ; skéd pour skeud, éver pour euver (gallois ofer), etc.* » (ibid. : v). Il semble bien que ce soit en vue de documenter la diversité des usages que VALLÉE a fait référence au vannetais, et il mentionne par ailleurs ses réserves quant à une démarche d'intégration au sein de la langue commune « *État données les divergences profondes de sa phonétique et de sa grammaire, les emprunts au vannetais doivent être faits avec circonspection et après étude sérieuse.* » (ibid. : v). On retrouvera d'ailleurs cette facette d'un VALLÉE intéressé par les formes locales pour elles-mêmes dans la récente édition d'un dictionnaire issu de ses travaux de collectage en Trégor (VALLÉE 2014, cf. p. 1311).

("universitaire"), proposée par François FALC'HUN en 1953, mais elle sera considérée comme une avancée, et promue par les militants "refondateurs", y compris des locuteurs du vannetais, comme Roperzh AR MASON qui publiera, en 1943, une brochure intitulée « *Le Vannetais Unifié* », expliquant aux auteurs vannetais pourquoi et comment adopter l'orthographe unifiée (en tolérant des licences pour l'écriture poétique) :

cf. p. 1147

« *L'originalité du dialecte de Vannes est particulièrement forte. En renonçant à l'écriture phonétique qui lui était traditionnelle, le vannetais a fait à la communauté le sacrifice le plus lourd, d'autant plus que sa littérature est riche et qu'elle devra être rééditée. Une étude particulière s'impose donc pour faciliter aux Vannetais l'adoption de l'orthographe unifiée et aussi pour faciliter aux autres Bretons l'assimilation de la littérature vannetaise. [...]* Puisse ce travail contribuer à rendre cher à tous les cœurs bretons l'unification de notre langue. » AR MASON 1943 : 6

Malgré des désaccords, une tentative de conciliation ratée qui donnera naissance à une troisième orthographe¹⁰⁴, et des propositions orthographiques formulées ici et là jusqu'à aujourd'hui¹⁰⁵, c'est l'orthographe *peurunvan*, adoptée en 1941 et intégrant les usages du vannetais, qui aura emporté l'avantage des volumes de publications : Iwan WMFFRE considérera que la partie s'est jouée à partir du moment où une commission des écoles bilingues *Diwan* a décidé de faire usage de cette orthographe pour son matériel scolaire (WMFFRE 2007 : 308–314).

14.4.4 Oui aux dialectes... tant qu'ils contribuent à la langue commune

Si Roparz HEMON s'opposa jusqu'à 1941 à une unification orthographique, il manifesta néanmoins sa volonté de voir les différentes formes dialectales du breton fusionner en une langue littéraire commune : mais c'est essentiellement par le lexique qu'il voudra voir cette opération s'effectuer. C'est ainsi essentiellement par l'intégration d'apports lexicaux issus du breton vannetais au sein de l'usage littéraire mis en avant par *Gwalarn* qu'il concevait l'opération d'« *unifier complètement* » (« *peurunvani* ») la langue (cf. par exemple HEMON 1931c, HEMON 1934e). S'il ne fit que reprendre un discours que l'on a déjà observé chez Erwan AR MOAL, et que l'on peut même faire remonter au révolutionnaire Henri GRÉGOIRE, il lui donna néanmoins une nouvelle dimension, par le travail qu'il mit en œuvre afin de réaliser cette unification. Nous avons déjà observé de quelle manière le *brezoneg eeun* pouvait constituer une unification "par le bas", en garantissant aux locuteurs de toutes les régions des usages lexicaux présentés comme partout partagés. Ici, il s'agira plutôt de produire une unification "par le haut", en enrichissant la langue littéraire de termes spécifiques, utilisés localement, mais qui peuvent être repris pour ajouter une nuance sémantique.

cf. p. 842

cf. p. 676

cf. p. 837

Cette démarche se manifesta dès 1928, lorsque l'équipe de *Gwalarn* collabora avec Loeiz HERRIEU pour adapter en vannetais le roman *Prinsezig an Dour* (devenant *Prinsezig en Deur*).

cf. p. 1105

104. Des réunions entre partisans du *peurunvan* et du *skolveurieg* eurent lieu à Carhaix au début des années 1970. La méthode *Assimil* de Fañch MORVANNOU sera publiée dans une orthographe issue des résultats provisoires de ces réunions (MORVANNOU 1975, cf. p. 1174), ce qui donna finalement naissance à une troisième orthographe, "etrerannyezhel" ("interdialectale"), en 1975. Selon les interprétations, l'échec de ces réunions seraient dû à la publication anticipée de ce manuel, ou au contraire, celle-ci aurait constitué une tentative de "sauver les meubles", sachant que les négociations allaient droit dans le mur.

105. Par exemple chez Steve HEWITT (voir HEWITT 1977b et HEWITT 1987), Albert DESHAYES (notamment dans DESHAYES 2013 : 345–474). Jean-Claude LE RUYET a réalisé récemment une thèse sur l'influence de la graphie *peurunvan* sur les phénomènes de liaison chez les apprenants (LE RUYET 2009), ce qui l'a incité à proposer une orthographe nommée "peurunvan nevesaet", en collaboration avec Tugdual KALVEZ (cf. LE RUYET 2012 et <http://peurunvan.nevesaet.free.fr>, lien vérifié le 09/12/2016). Il en existe sûrement d'autres, sans compter les arrangements individuels de certains auteurs, notamment Mikael MADEG, Yann GERVEN, ou Maodez GLANNDOUR.

À cette occasion, HEMON marquait sa volonté de maintenir deux graphies distinctes, mais de faire s'unir progressivement le vannetais et les autres formes de breton par des appropriations lexicales :

« *Setu ar c'hammed kenta graet gant Gwalarn en e levriou-pobl, war-du unvanidigez hon diou yez lennegel, gant skoazell hon c'henvreur L. HERRIEU, trugarez d'ezañ. Klasket e oa bet betek-hen, a gredan, da unvani an diou yez, kendeuzi o doare-skriva. Lavarout a reomp : an dra-se eo a dleer ober d'an diwezata. Lezomp pep yez gant he doare-skriva d'ezhi hec'h-unan. Digalonekaat an dud n'eo ket, beza atao o kemma neuz ar geriou. [...]* »

Greomp an unvaniez tamm-ha-tamm, avat, dre gemer e pep yez lennegel geriou ha troiou-lavar eben, ar re dalvoudusa dreist-holl, ken na zeuint da veza an hevelep yez gwisket e daou zoare disheñvel. Neuze, trec'het e vo marteze eun doare-skriva gant egile, marteze e vo kavet mat o c'hendeuzi, marteze e vo ijinet un doare-skriva nevez. Petra 'vern, gant ma vo saveteet ar Brezoneg, war an dachenn a zalc'h hizio, hag a rank derc'hel bepred. »

(HEMON 1928c : 98–99)

Voici le premier pas fait par *Gwalarn* dans ses livres populaires, vers l'unification de nos deux langues littéraires, avec l'aide de notre confrère L. HERRIEU, merci à lui. Jusqu'ici, les tentatives d'unifications passaient, je le crois, par la fusion de leurs orthographe. Nous disons : c'est ce qui doit être fait en tout dernier. Laissons chaque langue avec son orthographe propre. Cela ne ferait que décourager les gens, de modifier en permanence l'apparence des mots. [...]

Opérons l'unification progressivement, par contre, en prenant dans chaque langue littéraire les mots et les expressions de l'autre, ceux de plus grande valeur surtout, jusqu'à ce qu'ils en deviennent la même langue habillée de deux manières différentes. Alors, peut-être qu'une orthographe vaincra l'autre, peut-être que l'on trouvera bon de les fusionner, peut-être que l'on inventera une nouvelle orthographe. Qu'importe, tant que le Breton est sauvé, sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui, et qu'il doit garder pour toujours.

(nous traduisons)

On trouvera une telle tentative d'unification également dans le dictionnaire des expressions populaires (HEMON 1935c), où les locutions vannetaises seront intégrées en même temps que les autres. Mais c'est surtout par la publication du « *trésor du vannetais* » que cette démarche sera présentée de la manière la plus explicite.

cf. p. 1145

14.4.4.1 *Teñzor ar gwenedeg*

L'objectif de Roparz HEMON, en publiant le *Trésor du vannetais*, est de puiser dans cette forme dialectale les « richesses » qui permettront d'enrichir une langue commune : il s'agit de donner à ce dialecte « *sa place dans la formation de la langue commune* », qui est celle d'« *un socle pour le breton unifié* »¹⁰⁶. Contrairement à la démarche "continuiste" qui valorisera la diversité dialectale pour elle-même, et les formes locales comme des témoins de la vie locale d'une époque, il s'agit donc pour HEMON d'apprécier la valeur du breton vannetais *dans sa contribution* à l'élaboration d'une "langue commune" (« *kenyez* » (ibid. : 0)) par laquelle elle devra se trouver, à terme, dépassée. Les usages locaux se trouvent alors perçus comme un *réservoir lexical* au sein duquel il est possible de puiser pour reconstruire un usage différent (HEMON parlera de les « *greffer sur le tronc de la langue unifiée* »¹⁰⁷) : il ne s'agit donc plus d'aborder les usages linguistiques dans le rapport à leur contexte initial de pratique, mais bien de les *recontextualiser* au sein de cette nouvelle élaboration savante qu'est la langue des refondateurs. Un article de

cf. p. 1143

cf. 15

106. « *Strivet hon eus abaoe krouidigez GWALARN da implijout geriou ha troiou-lavar a vro Wened, peogwir e tle ar gwenedeg, evel pep rannyez all, kaout e lec'h en aozidigez ar yez unvan. [...]* Ret e oa eta, a-raok mont pelloc'h, embann eur roll eus pinvidigeziou brasa ar gwenedeg, a vije evel eur sichenn d'ar brezoneg peurunwanet. » (HEMON 1935i : 0)

107. « *imbouda war gef ar yez unvan* » (HEMON 1931c : 7), cf. p. 1109

Gwalarn où HEMON présentera ce dictionnaire manifestera explicitement qu'il ne s'agit pas d'accorder au breton vannetais le statut d'une langue qui pourrait s'enseigner en concurrence avec le breton des trois autres dialectes, mais uniquement de puiser dans les « richesses » du « breton-de-paroisse », avec toutefois une limite : il ne faut pas qu'une telle intégration vienne « souiller la langue » :

« *E-touez ar c'hudennou ken stank hon eus da zirouestla e-keñver ar yez, ez eus kudenn ar beurrunvanidigez. Unan eus ar re ziaesa eo. N'eo ket avat unan eus ar re benna. Ar yez unvan, evel m'emañ, a c'hell mat-tre beza kelennet en holl skoliou Breiz-Izel, eviti da veza tostoc'h eun tammig ouz brezoneg an hanternoz eget ouz brezoneg ar c'hreisteiz. Anzavet e vez kement-se gant ar re speredeka a-touez Kerneviz ha Gwenediz.* »

Arabat d'imp koulskoude ankounac'haat ez eo war ar rannyezhou ez eo diazezet ar yez unvan. Ha pec'hed e vefe lezel a-gostez pinvidigeziou ar brezonegou-parrez. Reolennstur GWALARN a-viskoaz a zo bet chom an tosta ma c'hell ouz ar bobl, gant ma vo graet hep mastari ar yez. [...]

"Teñzor ar Gwenedeg" eta a zo bet savet da skoazella ar re a venn mont dounoc'h e studi ar rannyez v Rao-se. Ha muioc'h da ziskouez d'hor skrivagnerien penaos e c'hell pinvidikaat ar yez unvan. »

(HEMON 1935h : 53-54)

HEMON marquera clairement cette orientation qui a guidé la sélection opérée dans le lexique vannetais : il ne s'agit pas d'agir en linguiste (nous avons vu qu'il se démarque radicalement de la linguistique), qui viserait l'exhaustivité ou la fidélité, comme a pu le faire Émile ERNAULT un peu plus tôt (ERNAULT 1904), mais bien plutôt d'agir en bâtisseur de la nouvelle langue commune, en sélectionnant les usages directement réexploitables dans une expression littéraire. De même que la préface imaginaire et impubliable à un dictionnaire qui incarnerait la forme idéale de sa démarche militante avait insisté sur le fait qu'HEMON souhaitait se délivrer des exigences proprement érudites pour s'autoriser à sélectionner le lexique en fonction d'exigences esthétiques et militantes, de même, il marquera ici les conditions qu'il estime devoir être remplies pour qu'un apport du breton vannetais puisse être toléré au sein de la langue commune à construire :

« *Pa ranken dibab, e-lec'h heulia ar reolenn strizh, dibabet em eus ar gerioù talvoudusa d'ar yez lennegel, d'am meno : gerioù gouest d'he finvidikaat hep he distresa, gouest da astenn he galloud hep he stroba, gouest da veza eur skor hep beza eur samm.* »

(HEMON 1935i : 0)

Si l'on se demande ici à quoi correspond l'éventualité que l'intégration de mots vannetais puissent « altérer » (« distresa »), « gêner » (« stroba »), ou « être une charge » (« beza eur

Parmi les problèmes si denses à démêler par rapport à la langue, se trouve celui de l'unification complète. C'est un des plus difficiles. En revanche, ce n'est pas un des plus importants. La langue unifiée, telle qu'elle est, peut très bien être enseignée dans toutes les écoles de basse-Bretagne, bien qu'elle soit plus proche du breton du Nord que de celui du Sud. Ce fait est reconnu par les plus intelligents parmi les Cornouaillais et les Vannetais.

Il ne faut cependant pas oublier que c'est sur les dialectes que repose la langue unifiée. Et ce serait un péché que de laisser de côté les richesses du breton-de-paroisse. La règle directrice de GWALARN depuis toujours a été de rester au plus près du peuple, tant que cela peut être fait sans souiller la langue. [...]

Le "Trésor du Vannetais" a été réalisé pour aider ceux qui souhaitent aller plus profondément dans l'étude de ce beau dialecte. Et plus encore, pour montrer à nos écrivains de quelle manière il peut enrichir la langue unifiée.

(nous traduisons)

cf. p. 785

cf. p. 1102

Lorsque j'ai dû choisir, au lieu de suivre la règle stricte, j'ai choisi les mots les plus intéressants pour la langue littéraire, à mon sens : des mots capables de l'enrichir sans l'altérer, capables d'étendre son pouvoir sans la gêner, capables d'être un soutien sans être une charge.

(nous traduisons)

samm ») pour le breton littéraire, on peut considérer que, dans le cas de l'élaboration d'une *nouvelle langue* pour un *nouveau public* et de *nouvelles fonctions*, ces conditions visent avant tout à libérer les termes de tout ce qui les *attachait aux conditions* initiales de leur usage, pour autoriser un rapport *décontextualisé* où le lexique peut être envisagé comme une matière malléable et reconfigurable à volonté, et non plus rattaché aux conditions d'interlocution au sein desquelles il était mobilisé. Illustrant cette volonté de *recontextualiser* les usages pour le faire contribuer au « *breton de tous* », HEMON pourra ainsi se féliciter d'observer des mots vannetais « *se faufiler aussi bien qu'il y a des gens qui les utilisent sans savoir d'où ils sont venus.* »¹⁰⁸.

14.4.4.2 Fondre le local dans le commun

On peut donc considérer que la démarche de Roparz HEMON constitue une nouvelle reformulation du statut des "formes dialectales" : après le "relativisme pragmatique" du colinguisme qui visait à s'adapter à chaque forme locale pour se trouver au plus prêt des paroissiens à convertir, et le prescriptivisme instauré depuis LE GONIDEC qui, instaurant le breton du Léon comme "norme", construisait le statut périphérique des autres formes, on pourrait présenter comme "assimilationniste" le nouveau rapport institué par les "refondateurs" : il s'agit de concevoir les formes dialectales comme un répertoire au sein duquel puiser des termes qui iront construire la nouvelle langue des nouveaux locuteurs et des nouveaux usages¹⁰⁹. On pourrait considérer ce faisant qu'une telle démarche vise à présenter les usages locaux comme *déjà disparus* ou n'ayant plus leur place dans la vie actuelle, puisque le statut qui leur est attribué est finalement analogue à celui des langues que la métaphore biologique nomme "mortes" : de même que les langues romanes puisent dans le grec et le latin un répertoire de lexèmes et de morphèmes au sein duquel puiser pour construire de nouveaux mots (comme "thalassothérapie" ou "chronophage"), les linguistes-militants bretons ont constitué un même réservoir lexical sous la figure de l'Ancien-breton, du Moyen-breton, et des langues "celtiques". À ce stock d'usages non-pratiqués mais pouvant combler les manques des pratiques actuelles, l'assimilationnisme dialectal développé par HEMON ajoute donc les formes parlées localement, et notamment celle du vannetais. Une telle démarche possède comme conséquence de redéfinir radicalement le statut des usages locaux ainsi intégrés : en ne considérant la continuité de leur pratique *que sous la forme d'une assimilation au sein de l'usage commun à construire*, elle attribue à ces usages le même statut que ceux qui sont *déjà abandonnés* depuis des siècles. Les formes dialectales se trouvent donc ainsi, sinon déjà *déclarées disparues*, présentées comme *vouées à être abandonnées*, et ne pouvant plus servir qu'au même titre que tous les autres usages anciens. L'assimilationnisme dialectal *construit* ainsi *la caducité* des formes locales, en leur déniaient la possibilité de servir *pour elles-mêmes* et en ne leur offrant comme programme d'avenir que la possibilité de servir de *catalogue des formes désuètes* au sein desquelles on pourrait puiser pour créer de nouveaux usages. C'est justement contre une telle *relégation patrimoniale* que réagira le courant "continuiste" qui défendra l'idée que les formes lexicales peuvent encore constituer des formes *d'usage*, en continuité avec un contexte socio-économique qui s'est certes reconfiguré, mais dont il s'agirait de reconstruire les prolongements avec les situations présentes.

cf. 11.6

cf. p. 673

cf. p. 413

cf. p. 355

cf. 15

108. « *Tamm-ha-tamm evelato, e welomp geriou Gwened oc'h en em sila e brezoneg an holl. Oc'h en em sila ken mat, ma 'z eus tud hag a ra ganto hep gouzout a belec'h int deut.* » (HEMON 1936 : 49), cf. p. 1111.

109. Nous avons vu par ailleurs qu'une telle démarche était déjà celle que défendait le rapport GRÉGOIRE pour les formes locales par rapport au français commun à instaurer (cf. p. 676).

La relégation des formes dialectales à un passé au sein duquel puiser se diffusera, bien après HEMON, parmi les lexicographes "refondateurs" : c'est ainsi que dans le *Lexique complémentaire de Jil EWAN, MARC'H-KLEUR* renvoie « la connaissance d'une ou plusieurs formes dialectales du breton » à « l'histoire de la langue », les assimilant ainsi aux formes anciennes, ce qui contribue à les décrire comme se trouvant déjà hors de l'usage. Leur seul intérêt sera alors, à l'instar des racines de l'Ancien-, du Moyen-breton, et du gallois, de « constituer un enrichissement de la langue unifiée » :

cf. p. 1226

« La connaissance d'une ou plusieurs formes dialectales du breton, toute aussi intéressante qu'elle puisse être au niveau de l'histoire de la langue, ne dispense pas de cette contrainte, ces parlars ne présentant aucun intérêt dans le cadre strict de l'objectif précédemment défini¹¹⁰ si ce n'est par l'apport de quelques mots dont la précision pourrait constituer un enrichissement de la langue unifiée. » EWAN 1996 : X

Martial MÉNARD reprendra cette conception dans le dictionnaire d'*An Here* : en opposant la pratique des usages locaux, perçue comme participant d'un « émiettement dialectal » (« [b]ruzunadur rannyezhel »), à l'usage de leurs « richesses » (« pinvidigezhioù ») comme « sources » d'un breton unifié, il construit une alternative entre **d'une part**, un rapport aux dialectes présenté comme un attachement passéiste et localiste à des usages confidentiels (« [beaucoup de gens ont] trop tendance à faire usage du petit dialecte de leur région », « re dechet [e] vez kalz a dud d'ober gant rannyezhiq o c'horn-bro »), et **d'autre part**, une démarche présentée sous les traits de l'ouverture (« amener le breton au monde et le monde au breton », « kas ar brezhoneg d'ar bed hag ar bed d'ar brezhoneg »), de l'inspiration (« la source de la langue vivante », « andon ar yezh vev »), un « enrichissement » (« accueillant les richesses que l'on trouve dans tous ces bretons », « reiñ bod d'ar pinvidigezhioù a gaver en holl vrezhonegoù-se »), et de la construction (« construire la langue commune », « sevel ar genyezhiq ») :

cf. p. 1248

« • Ned eo ket pal ar geriadur-mañ bezañ geriadur rannyezhoù ar brezhoneg : ne ro ket da c'houzout d'an henn-mañ-henn e teu ger-mañ-ger eus al lec'h-mañ-lec'h. Kement-mañ ne rafe nemet kendaoliñ da vruzunadur rannyezhel ar brezhoneg, re dechet ma vez kalz a dud d'ober gant rannyezhiq o c'horn-bro, e-lec'h kas ar brezhoneg d'ar bed hag ar bed d'ar brezhoneg.

• Evit kelo, ned eo ket kennebeut all ur geriadur a daol fae ha dispriz war ar rannyezhoù : en holl anezho e kaver gerioù talvoudus, enno-holl e kaver ivez troioù-lavar eus an dibab, eus ar c'hwekañ, un andon evit hor skrivagnerien hag evidomp-holl : andon ar yezh vev.

• O reiñ bod d'ar pinvidigezhioù a gaver en holl vrezhonegoù-se e tennomp d'ober ul

• L'objectif de ce dictionnaire n'est pas d'être le dictionnaire des dialectes du breton : il ne fait pas savoir à tel-ou-tel que tel-ou-tel mot vient de tel-ou-tel endroit. Tout cela ne ferait que contribuer à l'émiettement dialectal du breton, trop habituées que sont beaucoup de personnes à faire usage du petit dialecte de leur région, au lieu d'amener le breton au monde et le monde au breton.

• Pour autant, ce n'est pas non plus un dictionnaire qui ignore et méprise les dialectes : on trouve dans chacun d'eux des mots de valeur, dans chacun d'eux également on trouve des expressions de premier choix, parmi les plus savoureuses, une source pour nos écrivains et pour nous tous : la source de la langue vivante.

• En accueillant les richesses que l'on trouve dans tous ces bretons, nous visons

110. Pour rappel, l'« objectif » est exprimé en ces termes quelques pages plus haut : « Ce lexique est élaboré à partir des travaux de Jil EWAN qui propose une **ADAPTATION DE LA LANGUE BRETONNE AU MONDE MODERNE EN ACCROISSANT SES CARACTÉRISTIQUES CELTIQUES**. Son but est de contribuer à l'élaboration d'un **OUTIL DE RECONSTITUTION DE L'ÂME COLLECTIVE DES BRETONS** prisonniers d'un système qui les canalise vers des valeurs antinomiques à leur culture originelle. Cette **acculturation** est perçue comme la cause première de leur incapacité à s'opposer efficacement à l'effondrement économique, écologique, moral et spirituel lié à la négation de leur Nation véritable et à l'impossibilité de bâtir une **DIALECTIQUE SPÉCIFIQUE** libérée des connotations de la langue imposée. » (EWAN 1996 : VII).

labour unvaniñ — ned eo ket divlazañ na dis- à effectuer un travail d'unification — qui ne
livañ — hogen sevel ar genyezh, [...] » signifie pas rendre insipide ni incolore — mais
 bien construire la langue commune [*kenyezh*]
 [...].

(AN HERE 2001 : XIV–XV)

(nous traduisons)

Martial MÉNARD revendiquera une inspiration issue d'Erwan AR MOAL, qui, on l'a vu, avait proposé une formulation de l'assimilationnisme dialectal avant HEMON, puis donne des exemples de termes empruntés à chaque forme "dialectale"¹¹¹, en insistant sur les adaptations faites pour accueillir les formes du breton vannetais. Un tel discours semble manifester un double positionnement, dans la mesure où il oppose deux portraits du rapport aux variétés dialectale : l'un présenté sous l'angle d'une fermeture et d'une limitation, l'autre sous celle d'un accueil, un enrichissement, une modernité. En fait, il s'agit plutôt de suggérer le *remplacement* d'un rapport par un autre : en arrêtant de percevoir les formes "dialectales" *comme telles*, c'est-à-dire comme formes de telle ou telle région, la décontextualisation opérée par le regard des linguistes-militants constitue surtout une *dédialectalisation*, et, pourrait-on dire, une "*délocalisation*" de ces usages, qui en viennent à se trouver considérés comme des composants d'une « *langue commune* » (« *kenyezh* ») à construire¹¹².

cf. p. 842

14.4.4.3 Le vannetais conservateur d'une originalité perdue

La démarche lexicographique de Turiaw AR MENTEG, par l'apparent paradoxe sur lequel elle repose, est sûrement une des plus représentatives de ce renouvellement du rapport à la diversité dialectale. L'auteur, collaborateur de *KIS*, de *SADED*, et de *Preder* a réalisé un dictionnaire du breton "vannetais"¹¹³, alors même qu'il pouvait déclarer dans la préface : « *je ne crois pas en l'avenir des dialectes* » (« *ne gredan ket e dazoned ar rannyezhoù* »). S'il y a contradiction, elle n'est néanmoins qu'apparente, puisque là aussi, Turiaw AR MENTEG présente son œuvre comme un moyen d'enrichir la construction d'une langue commune par l'apport du breton vannetais.

cf. p. 1284

« *Na pa'z on bet a-hed ma buhez o labourat evit ar yezh unvan hag arnevez, durc'haet d'an dazoned, e c'heller bout balpet ouzh ma gwelout o kinnig aman ur geriadur gwenedeg, na pa vefe "peurunvan".*

Evit ma studierion, kentañ razh, 'm eus eñ savet ha dezhe en en kinnigan — o c'houbeziañ ma turc'haint d'ar yezh unvan dre zegas enni ar pezh a zo e gwir wirionez "tenzor ar gwenedeg". War dreuzoù an 21^{añ} kantvezad emeur; dre ar bed a-bezh e weler ar rannyezhoù o fatañ, ha n'oufe ket bout a hend all e Breizh. Tro 'm eus bet da lavarout ne gredan

Puisque j'ai œuvré toute ma vie pour la langue unifiée et moderne, orientée vers l'avenir, on peut être étonné de me voir offrir ici un *dictionnaire de vannetais*, même s'il est en "unifié".

Je l'ai composé, tout d'abord, pour mes étudiants, et c'est à eux que je le dédie — avec l'espérance qu'ils se tourneront vers la langue unifiée en lui apportant ce qui fait en toute vérité le "trésor du vannetais". Nous voici au seuil du 21^e siècle; le monde entier assiste à la disparition des dialectes, et il ne saurait en être différemment en Bretagne. J'ai

111. « *Da skouer evit Treger : andraf, c'hwistañ, flugez, fraoñval, gwerouz, youst... Evit Leon : amzivin, ardremez, banv, dabord, kondre, kurust... Evit Kernev : deltu, lugañ, mav, mazaouiñ, sa, sichant, startijenn, tekenn...* », et pour le vannetais : « *a-beban, ar, braouac'h, breliñsat, dijabliñ, doazh, frigat, jourdoul, lizidant, men, mouezhiñ, neoazh, oberat, onglenn, plog, razh, tazoù...* » (AN HERE 2001 : xv).

112. D'une certaine manière, il s'agit aussi pour MÉNARD de *retrouver une unité perdue* : en effet, l'auteur reprend le discours selon lequel la dialectalisation serait un phénomène récent (cf. p. 407), à partir de la présentation de mots comme *plog* ou *jourdoul*, aujourd'hui considérés comme "dialectaux", mais que GRÉGOIRE DE ROSTRENNEN donnait comme connus (ibid. : xv).

113. Il fait partie des rares auteurs traitant du breton, avec les disciples de FALC'HUN à qui tout l'oppose, à ne pas réifier les "dialectes" : prenant acte de la non-superposition des isoglosses, il préfère nommer « *rannyezhoù ar Gevred* » ("dialectes du Sud-Est") les usages linguistiques qu'il décrit, plutôt que de parler d'un "dialecte vannetais" qui laisserait supposer une homogénéité interne et des frontières bien délimitées. Cf. pp. 7, 417, 556, et 560.

ket e dazoned ar rannyezhoù; keneve se ne gredfen ket e dazoned ar brezhoneg. »

(AR MENTEG 2007 : 5)

eu l'occasion de dire que je ne crois pas en l'avenir des dialectes ; sinon, je ne croirais pas en l'avenir du breton.

(AR MENTEG 2007 : 12)

Turiaw AR MENTEG valorise d'autant moins le breton vannetais pour lui-même qu'il reprend la description historique selon laquelle la variation dialectale serait apparue récemment, sous l'effet d'un affaiblissement linguistique dû à une domination française, en se reposant sur les analyses de Kenneth Hurlstone JACKSON et Léon FLEURIOT concernant le fait que l'Ancien- et le Moyen-breton auraient été peu dialectalisés :

cf. p. 407

« *Gant an dornskridoù krennvrezhonek deuet betek ennomp, ne weler tamm rannyezh ebet. Ne lavarar ket ne oa ket a rannyezhoù hogen, da heul ar geltiegourieon evel Kenneth JACKSON ha Léon FLEURIOT, e c'hellet diskleriañ edo peuzunvan ar yezh.* [...] »

Diwar dibenn an dugelezh, dre ziouer a gelenn, a lennegezh, dre ziouer a veli, a c'hal-loud politikel, dre an troc'h etre an eskoptioù na oant ket ken unanet etreze, hogen unanet... eus Paris, e tro ar rannyezhoù da baotaat. Betek neuze e veze unvan ar yezh skrivet, daoust d'an diforc'hioù a c'helle bout er yezh komzet. »

(ibid. : 7)

Les manuscrits moyen-breton qui nous sont parvenus ne manifestent aucun dialecte. Nous ne disons pas qu'il n'y avait pas de dialecte mais, à la suite de celtisants comme Kenneth JACKSON et Léon FLEURIOT, nous pouvons affirmer que la langue était presque uniforme. [...]

Dès la fin de la duché [*sic*], par manque d'enseignement, de littérature, par manque d'autorité, de pouvoir politique, par la coupure entre les évêchés dont l'union ne se faisait plus entre eux, mais... à partir de Paris, les dialectes se multiplient.

(ibid. : 13)

Par conséquent, il semble s'agir¹¹⁴ pour l'auteur de retrouver au sein du breton vannetais des éléments spécifiquement bretons (ou "celtiques"), pour réhabiliter un breton menacé par une francisation qu'il perçoit comme un déclin¹¹⁵. Turiaw AR MENTEG reprend en effet les descriptions de l'histoire du breton comme récit d'un déclin progressif sous l'effet de l'influence française. Considérant que le breton vannetais a gardé quelques particularités spécifiquement celtiques qui auraient décliné dans les autres formes dialectales du breton, plus latinisées, il s'agit alors pour lui de remettre à disposition ces usages anciens pour revitaliser et repurifier la souche celtique de la langue. Il explique notamment sa démarche en proposant une comparaison avec d'autres situation de revitalisation linguistique qu'il présente comme des succès :

cf. p. 422

« *Skouerioù a c'hellfed da gavout gant an islandeg — komzet gant "ur c'hard million a dud" — "glanañ" yezh a vefe kavet, savet ma*

On pourrait trouver des exemples avec l'islandais — parlé par "un quart de million d'habitants" — la langue la plus "pure" qui se

114. Nous prenons la précaution de faire usage d'un modalisateur car la préface de l'auteur, longue, sinieuse, et fourmillant d'information factuelle, permet difficilement de dégager une intention générale. Le style de Turiaw AR MENTEG ressemble à celui d'Émile ERNAULT à certains égards, où un grand nombre d'informations érudites se trouvent présentées d'une manière qui paraît désordonnée : il faut alors peiner pour tenter de reconstituer un *argument*, retrouver les *thèses* sous-jacentes, avec tous les risques interprétatifs que cela comporte. Nous présentons donc ce passage avec une certaine prudence.

115. C'est une démarche globalement similaire que l'on trouvera chez Alan HEUSAFF dans son dictionnaire du breton de Saint-Ivy (cf. p. 1233), l'auteur déclarant vouloir « *aider les brittophones à venir à connaître les formes de l'un de nos dialectes et surtout enrichir notre langue commune par des mots et expressions inconnus jusqu'ici et des significations supplémentaires à celles déjà connues.* [...] *C'est aussi pour cette raison que j'ai mis les mots concernés et les exemples dans l'orthographe peurunvan. Loin de moi la volonté de garder le jargon des "terminal speakers" !* » (« *Al labour-mañ evit-se zo mennet da skoazellañ brezhonegerien an amzer-da-zont, da anaout doareoù unan eus hor rannyezhoù ha dreist-holl da binvidikaat hor yezh voutin gant gerioù ha troiennoù dianav betek-hen hag adsterioù da reoù anavezet endeo.* [...] *En abeg da se eo ivez em eus lakaet ar gerioù a bleden dezho hag ar skouerioù en doare-skrivañ peurunvan. Pell diouzhin ar youl da virout un trefodach "terminal speakers" !* » (HEUSAFF 1996 : 13)).

*vez enni a zeiz da zeiz gerioù skiantel hag ar-
nevez diwar yezh ar sagaoù. Pe neuze gant an
hebraeg arnevez, en deus korvoet ar yuzeve-
goù a gement seurt a zo oc'h ober anezhañ ur
yezh europat, termenoù enni diforc'h diouzh
an arabeg hag o tiwall eus ar gerioù saozneg
pe sañset etrevroadel [NdA : Ken na gaver
ur ger evit "kleub" zoken!]. » (AR MENTEG
2007 : 5)*

puisse trouver, où l'on forme journallement
des mots scientifiques et modernes d'après
la langue des *sagas*. Ou alors avec l'hébreu
moderne, qui a su utiliser les yiddish de toutes
sortes en faisant une langue européenne dont
les termes diffèrent de l'arabe, et éviter les
mots anglais ou censés internationaux [NdA :
*Tant et si bien que l'on trouve un mot même
pour "club" !].* (AR MENTEG 2007 : 12)

Ici, la contribution dialectale se met donc plus spécifiquement au service d'un discours du déclin linguistique qu'il faudrait endiguer par une receltisation ne pouvant s'opérer qu'en recollant les morceaux, c'est-à-dire en allant chercher les usages présentés comme les plus originels dans chacun des dialectes. Il s'agit alors de chercher quels mots, dans les usages locaux du Sud-Est de la basse-Bretagne, pourraient permettre de remplacer des usages plus diffusés géographiquement, mais assimilés à des formes "françaises" ou au moins "francisées" :

*« Moarvat e ve traoù da ziviz a-zivout ar
c'heriaoueg ivez. Sur a-walc'h ez eus gerioù
na gaver ket e lec'h all, c'hoazh ma n'hel-
ler ket bout diogel war se, evel razh, "holl"
[NdA : Paour razh, disheñvel razh, zo
anav en diavaez a vro Wened.], naren,
"neket", marse e-skoaz da marteze a glever
c'hoazh e bro Weloù, arre e-kichen adarre
a vez boutin ivez e bro Dreger. Ne lakfen ket
se avat da berzh dibar d'ar "gwenedeg", bout
ma'z eus e pep lec'h ur ger bennak na revez ket
e lec'h all, ha ma ranker e dibenn an ugentvet
kantved o lakaat er genyezh diwar skouer F.
VALLÉE, R. HEMON hag o arlerc'hidi, da ado-
ber eus ar brezhoneg ur yezh pinvidik, gant
gerioù ar bed a vremen, gouest da geveziñ
ouzh ar yezhoù all. » (ibid. : 10)*

Il y aurait sûrement des choses à dire aussi
au sujet du vocabulaire. Il existe, certes, des
termes qui ne s'emploient pas ailleurs, bien
qu'il soit difficile d'en être certain, comme
razh "tout", *naren* "non pas", *marse* "peut-
être", au lieu de *marteze*, qui s'entend éga-
lement en Goëlo, *arre*, à côté de *adarre*,
qui est commun en Trégor également. Je ne
placerai pas cependant ceci comme typique
du "vannetais", car il existe partout quelques
mots que l'on ne retrouve pas ailleurs, et
qu'en cette fin de vingtième siècle ils ont leur
place dans la langue commune, comme l'ont
fait F. VALLÉE et R. HEMON et leurs succes-
seurs, afin que le breton soit à nouveau une
langue riche de mots du monde actuel, ca-
pable d'entrer en compétition avec les autres
langues. (ibid. : 16)

Le propos de Turiaw AR MENTEG illustre bien par ailleurs la réappropriation militante des notions issues de la sociolinguistique au service d'un discours de différenciation, que nous avons évoquée à plusieurs reprises : ainsi, c'est une situation de « diglossie » qui est présentée comme responsable de l'évolution décrite comme un déclin, et l'usage nommé « *bastard* » se trouve également décrit par la notion de « *sabir* » :

*« Ma! tamm ha tamm ez eo difaganet
hon rannyezh, evel ar re all. Padal, dre an
dismantroù e c'heller adkavout he ferzhioù
dibar. Breman e vez lies ar brezhoneg komzet
ur meni "sabir" o veskiñ galleg ha brezhoneg
— « vrai eo! », eme ur voereb din. Adal ma
'z eo deuet tud ar maezioù da vezañ divyezhe-
rion, ez eo bet lies kollet hevelep perzhioù, ken
na lavare ma mamm he unan (1906–1996)
e oa aet « bastard » ar brezhoneg gant ar re
yaouank. » (ibid. : 10)*

*Ma! [NdA : Il faudrait une phrase pour
rendre en français l'exclamatif breton ma " !
On pourrait le rendre en anglais par well]
c'est peu à peu que notre dialecte, comme les
autres, s'est détérioré. Parmi les ruines, il est
cependant possible de retrouver sa spécificité.
Le breton parlé ressemble actuellement à un
"sabir" mêlant français et breton — « vrai
eo! », disait une de mes tantes. Dès le mo-
ment où la diglossie s'est établie dans nos
campagnes, la langue a souvent perdu ses
qualités propres, de telle sorte que ma mère
(1906–1996) pouvait dire que le breton des
jeunes était devenu « *bastard* ». (ibid. : 16)*

L'objectif de cette sélection de formes vannetaises est de pouvoir remplacer les usages

cf. p. 508

cf. p. 512

considérés comme francisées par d'autres, présentées comme plus anciens, authentiques, et marquant plus clairement une spécificité bretonne distincte de l'influence française. Cette dernière aurait « détérioré » (« *difaganet* ») le breton, en faisant une langue mixte ou « *bastard* » qui aurait « perdu ses qualités propres » (« *kollet hevelep perzhioù* »). Turiaw AR MENTEG prendra quelques exemples d'évolutions qu'il considère comme des dégradations issues du français : la fourchette, anciennement nommée "forc'higell" devient "fourchet", et les chaussettes passent de berrloeroù à chosetoù. Ou encore :

« *Ma! diwar-lerc'h ar brezel 14 ez eo deuet ar mod gallek da zistilh kant c'hwec'h ha tregont (136) e-lec'h c'hwezek ha c'hwec'h-ugent... Ha bremañ ne glever nemet sañ trañtsis!* »

Gouzout a reer ez eus e gwenedeg tri doare da lavarout "an holl" : holl an dud [...], razh an dud /raxandyD/, bloc'h an dud; ma! breman ez eo tout an dud a glever d'al liesañ. Ha c'hoazh dre ar bed a-bezh, pa glever breman partout pe dre tout ar bed. Nag ur c'holl! » (AR MENTEG 2007 : 10–11)

Ma! après la guerre de 14, la mode française est venue d'énoncer *kant c'hwec'h ha tregont* (136) au lieu de *c'hwezek ha c'hwec'h-ugent*. Actuellement, on entend : *sañ trañtsis!*

On n'ignore pas qu'en vannetais il existe trois manières de rendre "tout / tous" : *holl an dud*, *razh an dud*, *bloc'h an dud*, "tout le monde"; *ma!* c'est maintenant *tout an dud* que l'on entend le plus souvent. Et encore : *dre ar bed a-bezh*, alors que maintenant on entendra *partout* ou *dre tout ar bed*. Quelle perte! (AR MENTEG 2007 : 16–17)

Ainsi, le recours au breton vannetais est pour Turiaw AR MENTEG plus précisément l'occasion de permettre au breton de « retrouver sa spécificité », en se débarrassant des influences françaises. Ce point nous mène directement vers une autre des particularités du discours "refondateur" : il s'agit, pour ces militants, non uniquement de reconstruire un breton savant, moderne, aux usages étendus, et unifié, mais également de produire une langue "celtique", qui se serait épurée de toutes les influences du français, décrites comme une détérioration linguistique sous l'effet d'une domination politique.

14.5 Affirmer la distinction envers le français

La dernière dimension sur laquelle les lexicographes "refondateurs" proposeront une reconfiguration des usages et des discours linguistiques reposera sur une exacerbation de la démarche de différenciation envers le français. Une telle démarcation se trouvera justifiée historiquement par la reprise d'un discours qui présente la relation entre la Bretagne et la France comme celle d'une domination politique, et donc, les appropriations issues du français comme témoignant d'une colonisation linguistique, reprenant et repolitisant le discours du "celtisme différentiel" qui avait émergé au XIX^e siècle. Face à cela, il s'agira d'opposer un passé celtique, qui témoignera comme gage d'une authenticité spécifique. Le discours de l'"interceltisme" pourra alors lui aussi se trouver mobilisé pour justifier la politique d'enrichissement lexical par des usages linguistiques décrits comme entretenant un rapport de filiation avec le breton. Il s'agira ainsi de mettre en avant un "esprit breton" et de présenter une telle démarche comme un mouvement de résistance, à savoir la reconquête d'une autonomie et de sa propre originalité face à une évolution linguistique présentée comme une "invasion" du français.

14.5.1 La reprise des originations celtiques

Le point de départ de tout discours d'identification de la langue bretonne au sein du courant "refondateur" réside dans la reprise du cadre d'origine du "celtisme différentiel", qui présente les langues bretonne et française comme foncièrement différentes car issues de "branches" distinctes de "l'arbre des langues", et de celui de "l'interceltisme", qui associera le breton à d'autres langues, et notamment au gallois, justifiant ainsi une politique de création lexicale où les appropriations "celtiques" viendront remplacer celles identifiées comme "françaises" ou apparentées. Cette politique de sélection lexicale se trouvera ainsi tout à fait explicitée dans la grille de cotation élaborée par Jil EWAN à la fin de son *Lexique complémentaire* pour rendre compte de la valeur des mots :

cf. 7

cf. 8

cf. p. 1229

cf. p. 806

« On considérera bien évidemment comme celtiques les mots provenant du bretonique et du gaélique ancien, voire du celtique continental [...], mais également les mots issus des langues actuelles qui en découlent; particulièrement le gallois sous réserve qu'ils ne soient pas un emprunt visible au français. » EWAN 1996 : 316

Même sans grille de cotation, le caractère "celtique" des mots bretons constituera un argument de valorisation pour les auteurs "refondateurs", Célestin LAINÉ l'associera par exemple à la dimension de la fierté ou de la honte : « *Que soient rassurés ceux qui veulent un breton celtique, un breton qui ne soit pas honteux à entendre pour les Bretons du passé et qui fera la fierté des Bretons à venir.* »¹¹⁶

La caractérisation de la langue comme "celtique" s'appuiera bien entendu sur une filiation des populations, présentées comme « *cousines* », par exemple dans le dictionnaire breton-gallois de Rita WILLIAMS¹¹⁷. Pêr DENEZ lui-même, ira jusqu'à décrire le gallois comme la langue du passé glorieux des Bretons (« *yez h o zremened meur* » (ibid. : v)), présentant un cadre d'origine au sein duquel le breton semblerait ainsi provenir du gallois. Populations, mais aussi cultures, puisque Tugdual KALVEZ présentera dans son dictionnaire avoir ressenti la nécessité de maintenir une dimension "celtique" à son vocabulaire pour éviter aux Bretons de se trouver « *envahis par une autre culture* » (« *aloubet gant ur sevenadur all* »), et bientôt « *acculturés* » (« *desevenaduret* ») :

cf. p. 1189

cf. p. 1295

« *Abalamour m'eo diaes a-walc'h — dre natur — ar brederouriezh, e kavimp abeg da labourat da simplaat ar c'heriaoueg ar muiañ m'eo posupl, hep plegañ avat war resister ar gerioù. Diouzh ar spered-se em eus divizet ober da gentañ holl gant ar brezhoneg a-vremañ. Pa ne oa ket tu, klask er c'hrenn-vrezhoneg pe en henvrezhoneg zoken. Ma chomen boud gant an hentoù-se, klask er yezhoù keltiek all, ar c'herneveg hag ar c'hembraeg dreist-holl [...].*

Evit ar skiantoù, a-wechoù evit ar brederouriezh ivez, brezhonekaat gerioù etrebroadel; ar re-se zo, an liesañ, a orin gresianeg pe latin. Kavet e vo e-giz-se ur ger etrebroadel

Parce que la philosophie est — par nature — assez difficile, nous aurons de quoi nous occuper en simplifiant le vocabulaire le plus possible, sans pourtant céder sur la précision des mots. C'est dans cet esprit que j'ai décidé d'utiliser avant tout le breton d'aujourd'hui. Lorsque ce n'était pas possible, chercher dans le Moyen-breton ou même dans l'Ancien-breton. Si je restais coincé sur ces voies, chercher dans les autres langues celtiques, le cornique et le gallois principalement [...].

Pour la science, parfois aussi pour la philosophie, bretonniser des mots internationaux; ceux-ci sont, le plus souvent, d'origine grecque ou latine. On trouvera ainsi un mot

116. « *Ra vezo seder eta ar re a fell d'ezo eur brezoneg keltiek, eur brezoneg na vefe ket eur vez e glevout d'ar Vrezoned bet hag a raio lorc'h ar Vrezoned da zont.* » (LAINÉ 1934b : 1)

117. « *J'ai confiance que [ce dictionnaire] sera néanmoins utile aux Bretons et aux Gallois qui souhaitent tenter d'apprendre la langue de leurs cousins.* » (« *Fiziañs am eus e vo talvoudus memestra da Vreizhiz koulz ha da Gembreiz a fell dezho klask deskiñ yezh o c'hendirvi.* » (R. WILLIAMS 1990 : VI)).

e-kichen unan brezhoneg. Bez' ez eus bet atav eus an amprestiñ a binvidika ar yezh pa vank ur ger bennak enni ha diaes da grouiñ unan da zisklêriañ ur mennozh ispisial... [..].

Koulskoude, arabat mont re bell war an hent-se, dreist-holl ma vefe degemeret gerioù eus ur yezh estren nemetken, a-hend-all e vefemp aloubet gant ur sevenadur all hag e vefemp prestik desevenaduret... Gwechoù zo ne zegas netra degemer gerioù etrebroadel pa vez peadra dija er yezh war an dachenn zo anv anezhi.*

[NdA : da skwer, "geografiezh" pe "geometriezh", n'eo ket aes d'ober ganto goude ar ger-mell (ar c'heografiezh, ar c'heometriezh) ha pa'z eus dija eus "douaroniezh" ha "mentoniezh" testeniet-mat.]

(KALVEZ 2010 : 9)

international à côté d'un mot breton. Les emprunts ont toujours existé pour enrichir la langue quand il y manque un mot quelconque et qu'il est difficile d'en créer un pour décrire une idée précise... [..]

Pourtant, il ne faut pas aller trop loin sur cette voie, surtout si nous acueillions des mots ne venant que d'une langue étrangère, sinon nous serions envahis par une autre culture et nous serions bientôt acculturés. Parfois il n'apporte rien d'accueillir des mots internationaux lorsqu'il existe déjà de quoi faire dans la langue concernée.

[NdA : par exemple, "geografiezh" ou "geometriezh" ne sont pas faciles à utiliser après un déterminant (ar c'heografiezh, ar c'heometriezh), et alors qu'il existe déjà "douaroniezh" et "mentoniezh" bien attestés.]

(nous traduisons)

Bien entendu, il ne s'agira pas de s'en tenir à un interceltisme préexistant, mais également de continuer à l'entretenir, et les dictionnaires pourront y contribuer comme ils l'ont fait depuis DAVIES et LA VILLEMARQUÉ¹¹⁸ : Pêr DENEZ présentera ainsi le dictionnaire gallois-breton de Rita WILLIAMS comme « un outil de premier ordre pour rapprocher encore nos deux pays l'un de l'autre »¹¹⁹, et Loeiz ANDOUARD, dans son dictionnaire breton-irlandais, racontera que Roparz HEMON avait souhaité voir son *brezoneg eeun* traduit dans les langues celtiques existantes :

« Bloaz pe zaou a-raok ar brezel, Roparz HEMON, diouzh e du, a c'houlennas ouz-hin treiñ e gouzeleg e c'heriadurig Brezhoneg eeun. E venoz a oa gwelout anezhañ lakaet e kement yezh keltiek a zo. Evel-se hor bije bet ur geriadur bihan keltiek c'hwec'hyezhek. » (ANDOUARD et Ó CIOSÁIN 1987 : 1)

Un an ou deux avant la guerre, Roparz HEMON, de son côté, me demanda de traduire en gaélique son petit dictionnaire *Brezhoneg eeun*. Son idée était de le voir mis dans chacune des langues celtiques existantes. Ainsi nous aurions eu un petit dictionnaire celtique en six langues. (nous traduisons)

Dans certains cas, même lorsque des mots non-celtiques seront acceptés, la catégorisation des langues laissera deviner une frontière qui sépare l'intérieur de l'extérieur. C'est ainsi que la revendication moderniste des auteurs du dictionnaire monolingue d'*An Here* les poussera à accepter certains termes dits "internationaux"¹²⁰, mais la manière même dont les identifications

cf. p. 1197

cf. p. 1248

118. Il faut néanmoins remarquer que l'on observe certains discours qui préfèrent des formes anciennes du breton à celles reprises au gallois. Ainsi, parmi les nombreux reproches que Meven MORDIERN adressa au dictionnaire de Taldir JAFFRENOU (cf. p. 808), se trouve celui d'avoir repris des mots du gallois alors qu'il existait des termes en Ancien-breton : « Quant aux emprunts du gallois, il faut suivre les avis d'ERNAULT et de VALLÉE qui connaissent à fond les deux langues. Il faut éviter d'emprunter au gallois des mots qui existent déjà en breton, soit en breton moderne, soit en moyen-breton. C'est ce qu'a fait JAFFRENOU qui donne dans son *Geriadur* un mot *enebster* "contre-sens" (gallois)[.]. Or le gallois *ystyr* "sense" existe en trécorois sous la forme authentiquement bretonne de *ster*. » (lettre du 28 juin 1914, reproduite dans LE MENN 1981 : l. 13, pp. 55–56, cf. p. 1096). Roparz HEMON lui-même émettra des réserves par rapport à l'avenir des appropriations lexicales issues du gallois (HEMON 1930b : 26, cf. p. 1105), considérant que le breton, à son époque, s'était suffisamment développé pour ne plus nécessiter d'y avoir recours. Youenn OLIER constatera également que les découvertes de nouvelles formes de l'Ancien-breton ont dispensé certains néologues de recourir au gallois (IMBOURC'H 1980 : v, cf. p. 1181).

119. « ur benveg a zoare e vo da dostaat muioc'h c'hoazh hon div vro an eil ouzh eben. » (R. WILLIAMS 1990 : v)

120. Sont mentionnés (AN HERE 2001 : xiv) : atom, bazalt, dekatlon, gamet, genetik, glukid, imago, jurasesg, kafein, kameskop, kampionad, leukemiezh, mikroskop, mozoleon, neuroz, optik, paranoia, proton, psikoz, skleroz, stratosfer, tektonik, ultimatom, ...

sont caractérisées montre le maintien d'une frontière : par exemple, lorsqu'il s'agira de décrire les situations de doublons, Martial MÉNARD opposera significativement « *un mot breton* » et « *un mot international* »¹²¹ il semble donc qu'il faille y comprendre que le mot « *international* », opposé au mot « *breton* » ne constituerait pas un véritable mot « *breton* », y compris lorsque "réacteur" a été réapproprié en "reaktor"¹²².

De même, lorsqu'il s'agira pour ces auteurs de décrire comme une dégradation certains changements diachroniques dans la langue, la dimension "celtique" se trouvera également mobilisée : tout changement considéré comme une diminution de la dimension "celtique" se trouvera décrit négativement, et au contraire, l'entreprise des lexicographes refondateurs se trouvera valorisée comme une volonté positive de receltiser la langue, ce qui se trouvera automatiquement décrit comme un changement positif, car un rapprochement envers un caractère originel. C'est ainsi que Turiaw AR MENTEG, en réalisant un bilan d'évolutions linguistiques interprétées comme autant de signes de décadence de la langue, présentera le cas de la préposition **a**, qui aurait maintenu en vannetais sa forme "originale", donc "correcte", et se serait "déformée" ailleurs : il déclarera : « *La tournure celtique ne s'est maintenue qu'en vannetais !* »¹²³. Au contraire, dans d'autres cas, c'est le breton vannetais qui est présenté comme perdant des caractéristiques authentiquement celtiques que l'on trouve encore ailleurs :

« *Ar c'hemmadurioù, dezhe un arbenn soniadurel o sevel d'an hengeltieg, anezhe un anadenn voutin d'an holl yezhoù keltiek, a denn a bell 'zo da goazhañ e gwenedeg, ha betek e-maez a vro Wened. [suit une longue liste d'exemples interprétés comme témoignant d'une disparition des mutations] Un digeltiekadur eo ar c'holl kemmadennoù [...].* » (AR MENTEG 2007 : 8–9)

Les mutations, dont la cause phonétique remonte au vieux-celtique et qui sont un phénomène commun à toutes les langues celtiques, tendent à s'amenuiser depuis longtemps en vannetais, et même hors du pays de Vannes. [suit une longue liste d'exemples interprétés comme témoignant d'une disparition des mutations] La perte des mutations est une *déceltisation* [...]. (AR MENTEG 2007 : 15)

La dimension "celtique" d'un mot, d'une locution, ou d'une propriété grammaticale, se trouve donc être l'étalon par rapport auquel sera évaluée sa qualité dans le discours refondateur, dans la mesure où elle sera présentée comme un gage d'authenticité (PA+) par rapport à une évolution linguistique forcément décrite comme une décadence (PR-). Une telle évolution linguistique sera généralement associée à l'influence de la langue française, et par conséquent rendre "celtique" une forme bretonne renverra bien généralement à chercher à lui donner la forme la plus éloignée possible du français. Si l'évolution linguistique sous l'influence du français peut être considérée comme si néfaste à la langue, c'est parce que les auteurs reprendront également une description de l'histoire de la langue qui interprétera toute situation de contact linguistique comme le signe d'une domination politique ayant visé à faire disparaître ou décliner la langue bretonne.

121. « *C'hoarvezout a ra ivez en em gaver gant ur ger brezhoneg hag ur ger etrebroadel evit an hevelep tra* » (AN HERE 2001 : XIV). Les exemples donnés de doublons sont : **dazloc'her** / **reaktor**; **belloniezh** / **strategiezh**; **tristuriezh** / **trapez**; **mezeg** / **medisin**; **maodiern** / **ministr**; **luc'honiezh** / **optik**.

122. Martial MÉNARD présentera d'ailleurs la distinction dans les mêmes termes au sein de son propre dictionnaire (cf. p. 1302) : « *Les termes scientifiques reçoivent le plus souvent deux traductions : un terme issu du fonds breton et son correspondant international, de même que les dérivés qui en sont issus. C'est parfois le seul terme breton qu'on trouvera et parfois aussi le seul terme international.* » (MÉNARD 2012 : 14). On trouverait une telle distinction entre mots "bretons" et "autres" (soit "français" soit "internationaux") en bien d'autres discours, voir par exemple KALVEZ 2010 : 9, cf. p. 1295.

123. « *Pire est l'évolution qui consiste à remplacer les pronoms personnels compléments par la préposition a conjuguée, qui s'est étendue peu à peu, dès la fin du seizième siècle, à tel point qu'une autre préposition doit être utilisée — telle que **diouzh** ou de "nouvelles" prépositions — en place de l'ancienne préposition **a**. [...] Lorsqu'un vannetais déclare : **klevet 'm eus ac'hanoc'h**, cela signifie pour lui "I heard of you", pour les autres : "I heard you". La tournure celtique ne s'est maintenue qu'en vannetais !* » (AR MENTEG 2007 : 14–15)

14.5.2 Historiographie conflictualiste et théorie du déclin

La démarche de receltisation du lexique breton s'appuie sur une histoire de la langue qui reprend le tableau différentialiste et belliciste inauguré par LA VILLEMARQUÉ : notamment, les relations d'échanges linguistiques et les circulations lexicales qui s'ensuivront se trouveront décrits comme le signe d'une domination politique exercée par la France à l'encontre du peuple breton ; les évolutions linguistiques seront alors présentées comme la dégradation d'un breton originairement plus pur et uni. La démarche de receltisation s'en trouvera ainsi justifiée comme œuvrant pour la reconquête d'une celticité perdue car dégradée de l'extérieur.

cf. p. 286

14.5.2.1 Les circulations décrites comme dominations

Le 26 avril 2000, un article polémique, paru sous le pseudonyme de Jérôme CANARD dans le journal *Le Canard Enchaîné*, avait présenté le dictionnaire monolingue breton (AN HERE 1995) comme « *un petit abécédaire du nationalisme breton, tendance dure* » (CANARD 2000), il y relevait quelques citations, tirées des exemples donnés dans les articles, qui manifestaient l'antagonisme affiché de l'ouvrage envers la France :

cf. p. 1218

« Page 122, le verbe "*être*" (*exister*) est illustré ainsi : "La Bretagne n'existera pleinement que lorsque le français sera détruit en Bretagne.". Ce message clair est suivi d'une affirmation tout aussi définitive : "Dieu existe." À apprendre par cœur ? Page 254, le mot "*libération*" appelle cette seule illustration : "Nous commençons le combat pour la libération de notre pays". Page 282, à propos du mot "*libre*" : "Lutter pour la Bretagne libre."

Pour bien assimiler le sens de l'adverbe "*entre*", page 384, un seul credo : "Il vous faut choisir entre la Bretagne et la France". Un autre exemple ? Page 434, une image simple pour parler des "*Français*" : "Lutter contre les Français."... » *ibid.*

Si Martial MÉNARD, coordinateur du projet, se défendra dans une lettre ouverte, et retirera les exemples concernés dans l'édition suivante (AN HERE 2001), il présentera néanmoins dans son propre dictionnaire une caractérisation explicite de l'histoire de la langue, qui placera, **d'un côté**, des langues « *dominantes* » comme le français, se caractérisant par leurs « *conquêtes, parfois avec violence. . .* », et **de l'autre** celles, « *dominées* » qui, n'ayant pas connu de « *destin national* », sont « *combattues par les autorités* » :

« L'Histoire n'a pas donné la même chance à toutes les langues. Certaines se sont imposées aux autres à la suite de conquêtes, parfois avec violence. . . Elles se sont enrichies avec le temps, leur vocabulaire a évolué au fur et à mesure de l'évolution de la société et des relations internationales ; on leur donne le nom de langues dominantes, de langues de grande diffusion. . . C'est le cas du français.

D'autres, comme le breton, font partie des langues auxquelles les vicissitudes de l'Histoire n'ont pas permis de se développer de la même manière. Pour n'avoir pas eu de destin national, elles sont restées à la traîne, aux marges de l'Histoire. Elles vivent dans une quasi-exclusion de la vie publique, n'ont que peu d'accès aux médias, sont peu enseignées voire pas du tout, et encore plus rarement langues d'enseignement. Au gré des modes, elles se voient donner le nom de langues dominées, langues minoritaires, petites langues ou, pour donner dans l'euphémisme de bon ton, de langues de moindre diffusion. . . Elles ont été le plus souvent combattues par les autorités et se sont trouvées marginalisées, reléguées aux métiers traditionnels et confinées dans l'enceinte familiale. Le temps faisant son œuvre, l'émiettement dialectal s'est fait jour. » MÉNARD 2012 : 10

Si un tel discours reprend clairement la caractérisation belliciste entre la France et la Bretagne qui s'observe depuis l'*Essai* de LA VILLEMARQUÉ, on perçoit que ce sont *les langues elles-mêmes* qui se trouvent mises en scène, presque personnifiées, décrites indépendamment des locuteurs et des contextes d'usage. Une telle description de l'histoire des langues constitue une constante au

cf. p. 286

sein de la lexicographie des "refondateurs", et le propos de Martial MÉNARD paraîtra encore euphémisé par rapport à celui des auteurs d'*Imbourc'h*. On trouve ainsi, dans la préface que MARC'H-KLEUR donne au *Lexique complémentaire* de Jil EWAN :

cf. p. 1226

« Ce lexique est élaboré à partir des travaux de Jil EWAN qui propose une **ADAP-TATION DE LA LANGUE BRETONNE AU MONDE MODERNE EN ACCROISSANT SES CARACTÉRISTIQUES CELTIQUES**. Son but est de contribuer à l'élaboration d'un **OUTIL DE RECONSTITUTION DE L'ÂME COLLECTIVE DES BRETONS** prisonniers d'un système qui les canalise vers des valeurs antinomiques à leur culture originelle. Cette **acculturation** est perçue comme la cause première de leur incapacité à s'opposer efficacement à l'effondrement économique, écologique, moral et spirituel lié à la négation de leur Nation véritable et à l'impossibilité de bâtir une **DIALECTIQUE SPÉCIFIQUE** libérée des connotations de la langue imposée. » EWAN 1996 : VII

La Bretagne, une colonie ? Les Bretons, « prisonniers d'un système » constitué par « la langue imposée », en l'occurrence le français, doivent donc se libérer d'une telle oppression par la « RECONSTITUTION » de leur « culture originelle » : ainsi, remplacer le mot "teleskop" par "pellseller" se trouvera être une manière de « décréolis[er] » la langue :

« Il est précisé que cet ouvrage n'est pas un dictionnaire à la manière du "GERIADUR BREZHONEG" de AN HERE, lequel se devait d'éviter autant que possible de créer, mais qu'il a au contraire pour mission de proposer des termes nouveaux, notamment lorsque, du point de vue pédagogique, ils sont plus clairs que d'autres, même utilisés ; [j]e pense par exemple à un terme comme "teleskop" qui ici retrouvera tout naturellement la forme que lui avait donné VALLÉE, à savoir "pellseller". Contrairement au dictionnaire, le lexique ambitionne de faire progresser la langue en la "décréolisant".

[...] Il est certain que bon nombre des termes ici répertoriés présenteront des difficultés pour la génération actuelle qui, malheureusement, baigne dans le bouillon d'une francophonie exclusive. Il est donc recommandé de chercher d'abord à se pénétrer de la substance d'une nouvelle brittophonie rompant avec un passé avéré si honteusement inférieur et par là même si maléfique pour notre langue au niveau de l'expression intellectuelle et didactique la plus élémentaire. Aussi beaucoup reste-t-il encore à faire. Et ce modeste lexique ne concerne que la partie la plus rudimentaire du domaine culturel général, tant il est vrai que dans le domaine strictement scientifique et spécialisé nous sommes encore au désert. » *ibid.* : XII–XIII

Nous avons déjà observé que le recours à la notion de "créole" ou aux phénomènes de "créolisation", chez les auteurs d'*Imbourc'h*, ne visait pas simplement à présenter une mixité linguistique, mais aussi à établir une comparaison entre la Bretagne et la situation coloniale, alignant ainsi la démarche lexicale des auteurs sur les mouvements de libération des colonies et d'abolition de l'esclavagisme. La présence de termes identifiés comme "français" se trouve alors décrite dans des termes analogues à ceux d'un esclavagisme, qui serait linguistique et mental, allant jusqu'à prendre la figure d'« un passé avéré si honteusement inférieur et par là même si maléfique ». Jil EWAN lui-même, dans la grille de cotation par laquelle il propose de quantifier la valeur des différents termes bretons, définit ainsi la "nécessité" d'un terme : « pour combler une ABSENCE, pour amener une PRÉCISION, pour se SUBSTITUER À UN EMPRUNT DÉVALORISANT ("créolisme") en trouvant son application dans un ou plusieurs des domaines mentionnés. » (*ibid.* : 316). Le point culminant d'une telle description s'observera sûrement lorsqu'il décrira la circulation linguistique sous les termes d'un « ethnocide » « Notre démarche ne se justifie pas par la recherche d'une pureté originelle quelconque étrangère à nos préoccupations mais par la volonté de lutter contre l'ethnocide dont la langue française est un vecteur efficace. » (*ibid.* : 316).

cf. p. 510

cf. p. 1229

La prononciation traditionnelle face à l'invasion étrangère : On observe parfois un discours similaire, mais qui prend pour objet d'autres dimensions que le lexique. C'est ainsi qu'Alan HEUSAFF dans une section intitulée « *Evezhiadennoù all diwar-benn an distagadur* » (HEUSAFF 1996 : 17–18) ("Autres observations concernant la prononciation") de son dictionnaire sur le breton de Saint-Ivy, explique qu'il n'a pas consigné certaines prononciations décrites comme des apocopes ou syncopes de formes plus communes et originellement bretonnes : en cohérence avec d'autres de ses descriptions, ces manières de raccourcir une prononciation présentée comme ancienne et commune sont décrites comme un déclin issu de l'influence du français :

cf. p. 1235

« *Talvoudegezh-diazez en deus an distagadur e pep yezh. Treuzpadout a ra goude ma vez bet paourat ar geriadur hengounel gant alouberezh ur yezh estren, goude ma vez displeberet ar yezhadur ha ma vez ehanet komz ur yezh zoken. Gwall greñv eo levezon ar galleg war doare ar vrezhonegerien a-vremañ da gomz brezhoneg. N'oufed ket pouezañ re en hor skolioù hag en araezioù-pellskignañ war an doareoù henvoazel da zistagañ.* » (ibid. : 18)

La prononciation a une valeur fondamentale dans chaque langue. Elle demeure après que le lexique traditionnel ait été appauvri par l'invasion d'une langue étrangère, après que la grammaire ait été défigurée et même après que l'on ait arrêté de parler une langue. L'influence du français sur la manière qu'ont les brittophones d'aujourd'hui de parler breton est très grande. On ne saurait trop insister dans nos écoles et dans les procédés de télécommunication sur les manières traditionnelles de prononcer. (nous traduisons)

Le bon raciste et le mauvais raciste ? Le dernier ouvrage lexicographique d'*Imbourc'h* que nous connaissions, présente une argumentation particulièrement intéressante, tant dans la caractérisation qu'il produit que dans le choix de exemples. Le paratexte du *Lexique complémentaire* publié par Youenn OLIER, Jil EWAN, et MARC'H-KLEUR commence par une formulation relativement classique de l'historiographie belliciste de relations linguistiques, décrivant les évolutions comme le fait d'un *impérialisme* qui aurait « *éliminé* » voire « *éradiqué* » la langue bretonne :

cf. p. 1242

« *Les emprunts judicieux et limités de mots ne déstabilisent pas une langue qui les intègre. Cette pratique est courante et généralement linguistiquement correcte. Cette remarque pourrait s'appliquer au breton en ce qui concerne les emprunts au français si cette langue n'avait pas été le vecteur d'un impérialisme qui a pratiquement éliminé les autres langues du territoire sous juridiction de l'Etat français. C'est en particulier le cas pour le breton qui a été pratiquement éradiqué. La proportion des bretonnants "naturels" de moins de vingt ans n'atteint pas 1% en Basse Bretagne en 1998. Autrement dit seuls les néo-bretonnants volontaristes vont faire vivre la langue si des motivations suffisantes les y incitent.* » EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 4

La suite est plus intéressante, puisque, reprenant l'association entre "pensée" et "langage" dont nous avons vu plus haut les usages chez les auteurs de *Preder* ou chez Tugdual KALVEZ, mais celui-ci, se trouvant ici associé à un discours d'oppression politique, présente ainsi l'introduction de "mots français" dans le breton comme une manipulation de la part des oppresseurs pour ôter une pensée spécifique aux opprimés. On retrouvera alors la figure du M. TOULEMONDE (« *Aotrou TOUDENDUD* ») déjà croisé lorsqu'il s'agissait de s'opposer à certains dictionnaires présentés comme passésistes, ou de revendiquer un élargissement des cadres de pratique : M. TOULEMONDE incarne la figure du bête breton manipulé que les auteurs d'*Imbourc'h* s'efforcent d'émanciper bien malgré lui. Parmi les auteurs ayant théorisé un rapport entre pensée et langage, c'est donc naturellement vers le Georges ORWELL de 1984 que se tournera *Imbourc'h* : sa dénonciation d'une "novlangue" diffusée par un pouvoir despotique pour empêcher les citoyens de penser par

cf. p. 821

cf. p. 803

cf. p. 807

eux-mêmes, en les privant des distinction de la pensée les plus rudimentaires, sera reprise par ces militants pour être appliquée au breton :

« Un sentimentalisme ou une inclination passéiste peut conduire à signer une pétition ou à processionner en faveur de DIWAN (ce qui n'est pas négatif) mais sera rarement l'aiguillon assez puissant pour accomplir l'effort de l'étude poussée jusqu'à la maîtrise d'un breton évolué : une révolution en nous-mêmes pour y vaincre l'insidieuse emprise de "Big Brother". La France n'étant pas un pays soumis à une dictature primaire ; cette emprise s'exercera par des mots qui occultent toute vérité, non pas par l'énoncé systématique de contrevérités, mais le plus souvent par la pratique de l'amalgame. En bref disons que les mots sont à Aotrou TOUDEUNDUD " ce que les ficelles sont au pantin. **Les mots lient (Voir OGMA - OGMIOS) aussi faut-il en être maître pour ne pas être lié.** Dans la langue emprunteuse le mot emprunté risque de se charger des mêmes connotations, éventuellement indésirables, que dans la langue source. » EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 4

Comment s'appliquera une telle libération sémantique ? Ici aussi, de même que chez Tugdual KALVEZ, l'exemple linguistique choisi ne l'est pas au hasard : il s'agira de s'intéresser à la signification du mot "race". Pour ces auteurs, l'usage du seul terme de "race" pour désigner des réalités différentes relève d'une « confusion mentale » entretenue par « impérialisme machiavélique », qui permettra « au premier universitaire venu, servile et bien payé, de cataloguer Añjela DUVAL parmi les nazis les plus abjects », c'est-à-dire de discréditer les écrits bretons au sein desquels on voit apparaître un mot traductible par "race" :

cf. p. 822

« Illustrons notre propos à partir de mot breton GOUENN qui traduit par RACE avec le sens que nous connaissons aujourd'hui à ce mot français permettra au premier universitaire venu, servile et bien payé, de cataloguer Añjela DUVAL parmi les nazis les plus abjects sous prétexte qu'elle à employé à de multiples reprises le mot "gouenn" dans ses magnifiques poèmes. On peut admettre qu'avant le sieur GOBINEAU, cet illustre diplomate français qui publia aux Editions de la Pléiade un ouvrage sur l'inégalité des races, le mot breton "gouenn" pouvait se traduire par "race" lorsque ce mot avait pour connotation principale celle que l'on trouve dans la phrase suivante : JÉSUS était de la race de DAVID. Après GOBINEAU, et les scientifiques mesureurs de tour de crâne, on voit apparaître dans le champ sémantique du mot "race" une notion de critères sélectifs de l'appartenance et de critères rédhibitoires tels qu'on les trouve chez les éleveurs d'animaux. Si vous n'avez jamais rencontré de chien boxer blanc c'est parce que ceux qui naissent avec cette couleur sont systématiquement éliminés à leur naissance. Bien qu'ils puissent être de bonne race au sens premier du terme, ils ne le sont pas au sens second, post-GOBINEAU. Employer le même mot pour exprimer des concepts aussi différents, c'est à dire en faire l'amalgame, le deuxième ayant été, en outre, chargé par l'histoire d'un paroxysme d'horreur, relèverait de la confusion mentale s'il n'y avait pas derrière cette démarche un impérialisme machiavélique. » *ibid.* : 4

La libération pratiquée par ces auteurs consistera à présenter des distinctions lexicales correspondant à autant de distinctions sémantiques possibles : "gouenn", défini par « essence, espèce d'arbre » (*ibid.* : 92), renverra à l'idée de propriétés transmises par filiation, et tras, défini par « lignée, race » (*ibid.* : 200), et "hil" renverra à l'acte de procréation et à ses résultats. L'objectif de telles distinctions ? Se libérer d'une condamnation unilatérale du "racisme" en distinguant entre un "bon racisme" et un "mauvais racisme". À cette fin, la distinction entre "hilouriezh-amsunañ", traduit dans le dictionnaire par « racisme d'absorption ou d'inclusion », et "hilouriezh-dispellañ" par « racisme d'exclusion » (*ibid.* : 110), sera mise en avant comme la possibilité de promouvoir une forme positive de racisme (puisqu'il est "inclusif"), et ainsi de se protéger contre des condamnation par les « universitaire[s] servile[s] et bien payé[s] ».

« Pour dissocier ce genre d'amalgame il faut :
— soit, en utilisant le français, définir continuellement les mots en complexifiant l'explication.
Des militants bretons se sont usés, en pure perte, à cette tâche.

— soit utiliser une autre langue et si c'est le breton il devra être suffisamment riche en **mots spécifiques à la langue** pour interdire toute interprétation autre que celle choisie initialement.

La profusion des mots proposés par ce lexique peut se justifier par cette préoccupation. Pour l'exemple choisi on pourra garder le mot "gouenn" dans le sens très honorable employé par Añjela DUVAL et les mots "tras" ou "hîl" dans les autres cas. Le lecteur trouvera une bonne vingtaine de mots dérivés du radical "hîl" et en particulier une très judicieuse distinction entre deux types de racismes exprimés par "hîlouriezh-amsunañ" et "hîlouriezh-dîspellañ. Le fait que l'on puisse s'opposer à l'un de ces racismes, et en même temps pratiquer intensément l'autre, est la preuve qu'aucun de ces deux termes n'est superfétatoire. » EWAN, MARC'H-KLEUR et OLIER 2000 : 4–5

Le bon vieil argument disant : "je ne suis pas raciste, mais quand-même... ", peut ainsi se trouver réhabilité au sein d'un discours qui, filant la comparaison anticoloniale et l'opposition à la dictature et à la propagande, s'en trouve présenté comme un argument de libération. Car qui n'est pas contre la colonisation et la dictature ? Alors que les distinctions sémantiques proposées par Tugdual KALVEZ visaient des termes comme "État-Nation" ou servaient à rire d'un culte français de l'orthographe, celles d'*Imbourc'h* visent à réhabiliter un discours de l'héritage des caractères biologiques sans se voir taxé de "raciste". On trouve ainsi un aperçu des « *récoltes fructueuses de l'avenir* » (« *promesa eostoù frouezhus en amzer da zont* » (KALVEZ 2010 : 10)) que promet la libération sémantique envers l'influence du français.

cf. p. 822

14.5.2.2 Les appropriations décrites comme dégradations

Si les circulations linguistiques entre le breton et le français sont décrites comme relevant d'une oppression politique, les changements linguistiques qu'elles engendrent dans la langue se trouveront alors présentés comme une dégradation sous l'effet de l'introduction d'éléments étrangers venant dénaturer un esprit initialement breton. L'idée que le contact avec le français a produit des formes linguistiques forcément "dégradées" s'observait déjà chez Louis LE PELLETIER, puis elle a constitué un des *topoi* de la lexicographie et de l'histoire de la langue bretonnes, néanmoins, comme nous en avons déjà eu un aperçu chez Turiaw AR MENTEG, le fait qu'elle soit placée au sein d'une historiographie conflictualiste et d'un appel à recréer une langue bretonne lui conférera une nouvelle connotation, puisqu'elle constituera ici le socle d'un appel à la création lexicale de termes authentiquement bretons, et distincts du français, décrits comme permettant de renouer avec une perfection perdue¹²⁴.

cf. p. 180

cf. 10

cf. p. 850

cf. p. 45

cf. p. 1145

Lorsque Roparz HEMON publie en 1935 son *Dictionnaire des expressions populaires*, il le présente ainsi comme un moyen de retrouver l'accès vers une pensée authentiquement bretonne, libérée d'une influence française omniprésente. Le fait que les locuteurs du XX^e siècle soient environnés par la langue française se trouve ainsi présenté non comme un simple état de fait,

124. Les textes de Roparz HEMON présentés ici renvoient essentiellement aux années 1930. Il évoluera par la suite, allant jusqu'à déclarer que « *L'aversion pour les mots français (et les mots internationaux) est, à bien regarder, une marque de faiblesse plutôt qu'une marque de force : une sorte de complexe d'infériorité. Vallée et Meven Mordiern sont allés, en chassant les mots métissés et en élaborant des mots purs, bien au-delà du bon sens. C'est au bon sens qu'il faut revenir en conservant ce qui peut être beau et précieux dans ce qu'ils se sont efforcés de réaliser.* » (HEMON 1951 : 40–41, cité par KERGOAT 2012 : 3 : « *An heug rak ar gerioù gallek (hag ar gerioù etrevroadel) a zo, pa seller mat, ur merk a wander kentoc'h eget ur merk a nerzh ; un doare kompleks-izelder. VALLÉE ha Meven MORDIERN a zo aet, o tiskar ar gerioù hiron hag o sevel gerioù g[]an, kalz en tu-hont d'ar skiant-vat. D'ar skiant-vat e ranker distreiñ, en ur virot pezh a zo kaer ha priziüs en o striv* »). Il ira même jusqu'à proposer des règles pour l'adaptation de termes "internationaux" dans la revue *Hor Yezh* (« *Gerioù etrevroadel* », nn.º 12–16, 1957).

mais comme une évolution à laquelle il faudrait s'opposer tant elle aurait fait disparaître une pensée spécifiquement bretonne¹²⁵ :

« *Brezoned an amzer mañ, o deus tremenet holl bloaveziou hir er skoliou gallek, hag a rank ober gant ar galleg bemdez, a zo techet da drei troiou-lavar gallek ger evit ger, e-lec'h mont d'an troiou-lavar brezonek rik. Gwir eo kement-se, n'eo ket hepken evit ar re o deus desket ar yez vroadel el levriou, hogen ivez (ha muioc'h zoken alies) evit ar re a gomz anezi adalek o bugaleaj. Lennit pennadou 'zo e kelaouennou brezonek graet evit ar bobl, ha mantret e viot o welout penaos e vez saotret hor yez dre levezon ar galleg, geriou ha troiou-lavar kemend-all.*

Goude an aotrou VALLÉE, an hini en deus labouret ar muia evit pellaat ar brezoneg skrivet diouz skouer ar galleg, ha tostaat anezañ ouz ar yez wella komzet gant ar bobl, — an hini en deus gouestlet eun darn vras eus e amzer o studia, o vurutella doareou-lavar ar werin, — eo deut GWALARN, abaoe ma voe krouet, da zifenn ar brezoneg ouz ar gallekadur, gallekadur ar geriou, gallekadur ar frazennou. »

(HEMON 1935c : 54)

Les Bretons d'aujourd'hui, qui ont tous passé de longues années dans les écoles françaises, et qui doivent faire usage du français tous les jours, ont tendance à traduire les expressions françaises mot pour mot, au lieu de faire usage d'expressions vraiment bretonnes. Cela est vrai, non seulement pour ceux qui ont appris la langue nationale dans les livres, mais aussi (et même souvent davantage) pour ceux qui la parlent depuis leur enfance. Lisez des articles dans les revues bretonnes pour le peuple, et vous serez consterné de voir comment notre langue est polluée par l'influence du français, mots autant qu'expressions.

Après M. VALLÉE, qui a travaillé plus que tous pour éloigner le breton écrit de l'exemple du français, et le rapprocher de la meilleure des langues parlées par le peuple, — celui qui a consacré une grande partie de son temps à étudier, à critiquer les expressions du peuple, — GWALARN en est venu, depuis sa création, à défendre le breton de la francisation, la francisation des mots, la francisation des phrases.

(nous traduisons)

Si ce texte présente l'influence du français sous la forme d'une contamination linguistique et spirituelle que l'œuvre des lexicographes permettra d'endiguer par une rebretonnisation, il met également en avant la figure du "bretonnantiste" comme forme de locuteur plus légitime que celle du "bretonnant" : présentant des locuteurs qui « *ont tous passé de longues années dans les écoles françaises* »¹²⁶, il dresse un tableau où les non-scolarisés ne sont pas représentés, si ce n'est lorsqu'il s'agit de mentionner les cas de francisation fautive, où « *ceux qui la*¹²⁷ *parlent depuis leur enfance* », ainsi que le « *revues bretonnes pour le peuple* » seront alors pointés du doigt.

Si le constat s'opère à l'occasion de l'édition d'un dictionnaire portant sur les expressions, Roparz HEMON mentionnera pourtant, dans l'ouvrage lui-même, qu'à choisir, il préférerait privilégier le lexique aux expressions, considérant ce dernier comme plus représentatif d'un esprit celtique

« *Brezhonegerien desket hon amzer a zo, evit an darn vuiañ, gallegerien a spered. Ur c'halz anezho a zo bet ar galleg yezh o c'havell. Holl gwitibunan o deus tremenet bloavezhioù*

Les brittophones instruits de notre époque sont, pour la plupart, des franco-phones d'esprit. Pour beaucoup d'entre eux, le français fut la langue du berceau. Ils ont presque tous passé de longues années dans

125. Il en ira de même pour Tugdual KALVEZ qui déclarera avoir réalisé son dictionnaire pour les lycéens qui sont « *noyés dans la mer du français* » : « *Graet eo evit skoazell al liseidi a-vremañ (beuzet e mor ar galleg) da brederiañ pe zoken prederouriañ e brezhoneg* » (KALVEZ 2010 : 12). L'immersion linguistique, mise en avant comme méthode d'acquisition du breton dans la pédagogie de *Diwan*, semble ainsi ne pas avoir les mêmes effets selon les "langues", et engendrer la noyade lorsqu'il s'agit du français.

126. Rappelons que dans les années 1930, environ 50% des élèves quittaient l'école primaire avec le certificat d'études, et en 1935, moins de 20 000 candidats passaient le baccalauréat.

127. Si cela renvoie à « *la langue nationale* » (« *ar yez vroadel* »), il est difficile de savoir si HEMON désigne par-là le français ou le breton. Si l'on resitue l'expression dans l'argumentation générale de l'auteur, la seconde éventualité semble plus probable.

hir e skolioù gallek. Galleg a glevont bemdez, galleg a lennont bemdez, galleg a rankont kaozeal ha skrivañ bemdez.

N'eo ket ur souezh eta e vefe mastaret o brezhoneg gant ar galleg.

Gant an troioù-lavar dreist-holl emañ ar c'hleñved oc'h ober e reuz. Lakaat ur ger brezhonek "lennegel"-rik e-lec'h ur ger gallek a zo aes a-walc'h ha ne c'houlenn ket kalz a boan. N'eus forzh piv a c'hell deskiñ lakaat youl e-lec'h bolontez, meizañ e-lec'h kompren, ha milgin e-lec'h mañch.

Pa ranker treiñ ur frazenn, avat, ez eo ur c'hoari all.

Bremañ, ma vefe da zibab etre ar gerioù hag an troioù-lavar, ar gerioù eo a zibabfen, peogwir ez eo int, da'm meno, a zo dougerien ha mirerien glanded ha keltelezh ar yezh. Mont a ran amañ, me 'oar a-enep ar yezho-niourien hag a-enep an dud diniver a gred kement tra a lavaront. Evit ar re-se — darn anezho da vihanañ —, ar gerioù a zo nebeut a dra, gant ma vo miret stumm ha kevreadur ar yezh. Grit gant gerioù gallek, emezo, ne vern, gant ma vo brezhonek tro ar frazenn. Ur fazi bras eo ma'z eus. Keltiekoc'h ha bravoc'h e chom ar c'hembraeg lennegel, gant e c'heriadur digailhar pe dost, evitañ da vezañ gwall saoznekaet e stumm hiziv, eget ar brezhoneg leun a c'herioù gallek komzet gant ar bobl, evitañ da vezañ miret e frazennadur kozh alies. »

(HEMON 1935b : 5)

les écoles françaises. C'est du français qu'ils entendent tous les jours, du français qu'ils lisent tous les jours, du français qu'ils doivent parler et écrire tous les jours.

Il n'est donc pas étonnant que leur breton soit maculé par le français.

C'est surtout dans les expressions que le mal se répand. Mettre un mot de vrai breton "littéraire" à la place d'un mot français est assez facile et ne demande pas trop de peine. N'importe qui peut apprendre à mettre youl à la place e bolontez, meizañ à la place de kompren, et milgin à la place de mañch.

Lorsqu'il s'agit de traduire une phrase, en l'occurrence, c'est une autre question.

Maintenant, si je devais choisir entre les mots et les expressions, ce sont les mots que je choisirais, car ce sont eux qui, à mon avis, sont les porteurs et les conservateurs de la pureté et de la celticité de la langue. Je sais que je vais ici contre les linguistes et contre les personnes innombrables qui croient à tout ce qu'elles racontent. Pour celles-ci — certains d'entre eux au moins —, les mots sont peu de choses, tant que l'on garde la forme et la syntaxe de la phrase. Utilisez des mots français, disent-ils, peu importe, tant que le tour de la phrase sera breton. C'est une grande faute s'il en est. Le gallois littéraire demeure plus celtique et plus beau, avec son vocabulaire immaculé ou presque, bien que sa forme soit aujourd'hui bien anglicisée, que le breton plein de mots français parlé par le peuple, bien qu'il ait gardé sa vieille syntaxe bien souvent.

(nous traduisons)

Nous avons pu expliquer ce privilège accordé par les "refondateurs" au lexique plutôt qu'à la syntaxe, la phonologie, la phonétique ou la prosodie, par le rapport érudit à la langue acquis par les "bretonnantistes" qu'ils représentent, et nous aurons l'occasion de présenter les positions des "continuistes", ici présentés par HEMON, qui privilégient au contraire syntaxe, phonologie, phonétique et prosodie, au détriment du lexique. Quoiqu'il en soit, on perçoit que, là aussi, la situation de cohabitation linguistique, ou la circulation des usages, ne peuvent pas être décrits autrement que comme une "pollution" (« mastaret »), et ce, en raison d'une vision militante qui ne peut que renforcer les frontières pour opérer une œuvre de démarcation décrite autant comme une repurification que comme une émancipation politique.

À vrai dire, il ne s'agira même pas uniquement de renforcer les frontières entre les usages regroupés comme "le breton" et "le français", mais au sein même du breton, il sera possible pour HEMON d'opposer les unes aux autres des formes plus ou moins francisées : reprenant la thèse de LA VILLEMARQUÉ qui avait considéré que le breton du Léon était "plus pur" que celui du pays vannetais car les habitants du Nord-Ouest avaient mieux résisté à l'envahisseur que ceux du Sud-Est, il pourra opposer lui aussi le breton du Léon qui a « gardé, mieux que les autres, la prononciation de l'ancien breton » à celui des vannetais, dont l'intégration dans

cf. p. 773

cf. p. 299

cf. p. 842

une orthographe commune reviendrait à « *déliter et déceltiser la langue* »¹²⁸. À une échelle encore plus restreinte, une telle opposition se retrouvera également *au sein même des formes locales* : c'est ainsi qu'Alan HEUSAFF, en présentant son dictionnaire sur le breton du bourg de Saint-Ivy, expliquera avoir volontairement écarté des termes qu'il estime être apparus sous l'influence du français, pour privilégier ceux qui lui semble témoigner d'une ancienneté plus spécifiquement bretonne¹²⁹. En comparant son étude avec la thèse de Gary MANCHEC-GERMAN, il expliquera que les différences observées proviennent à ses yeux du fait que les observations de ce dernier étant plus récentes, l'état de la langue s'est alors dégradé sous l'influence du français¹³⁰. Les métathèses, en particulier, se trouveront ainsi considérées, non comme des particularités dialectales, mais bien plus comme relevant de dégradations récentes sous l'effet du français. HEUSAFF constatera également le décalage de positionnement par rapport à la sélection et à l'interprétation des résultats observés, en observant qu'un terme impliquant un jugement de valeur comme "dégradation" ou "déliquescence" (« *disleberidigezh* ») n'est pas repris par Gary MANCHEC-GERMAN, qui consignera sans le juger ce qu'il a observé¹³¹.

cf. p. 1233

Dans ces différentes situations, la reprise d'un cadre d'originations différentialiste, qui accuse la frontière entre "français" et "breton", rend inconcevable la prise en compte de toute circulation lexicale : les deux "langues" se trouvent ainsi décrites comme deux monoblocs nettement séparés, et toute circulation de l'un à l'autre ne pourra se percevoir que comme la dénaturation d'une pureté originelle. Construisant une évaluation axiologique qui sépare le véritable breton du faux breton, un tel discours fournira un critère de sélection pour ces auteurs, qui pourront s'autoriser à négliger bon nombre de termes attestés dans l'usage : c'est ainsi que tout terme étiqueté comme un "emprunt" issu de français, quelle que soit sa diffusion, pourra se trouver déclaré "pas véritablement breton", et ainsi ne pas mériter de figurer dans des dictionnaires dont les objectifs affichés sont la reconstitution d'une langue "pure".

14.5.2.3 Une expression vraiment bretonne, signe de résistance envers l'envahisseur

Un tel cadre descriptif, reposant sur l'historiographie conflictualiste et un cadre d'origination différentialiste, fournit alors la justification nécessaire pour négliger, au sein du lexique, tous les termes identifiés comme "français", et ne sélectionner que ceux estimés rendre véritablement compte d'un esprit non-altéré de la langue. Mais il ne s'agit pas simplement de chasser des dictionnaires les mots identifiés comme "français" : ce discours justifiera également, au nom d'une

128. « [...] *Leoniz o deus miret, gwelloc'h eget ar re all, doare-distaga an hen vrezoneg. [...] Klask kemma an doare-skriva, da dostaat ouz doare-distaga Gwenediz, a zo eta disleberi ha digeltiekaat ar yez.* » (HEMON 1938d : 5)

129. « *Soniñjet em eus e oa didalvoud-krenn merkañ traoù evel justamant, jalouzi, oto, bomboñ, parplu (= disglavier), james, chagrin, chaosonou, razetou (< rasettes), sertenamant [ser'nãm] (daoust ma'z eo bet brezhonekaet un tammig ar re emañ ar pouez-mouezh war o silabenn eildiwezhañ (islinennet)), hag all. (Hiziv ne vefe fin ebet anezho gant anvioù gallek an niverioù hag al livioù, an holl ardivinkoù ha doareoù-bevañ arnevez, hag all.) [...] Ne dalvez ket d'am meno mirout jalouzi p'hon eus gerioù brav evel oaz ha guarizi, bomboñ p'hon eus madig, gallegachou p'hon eus trawalc'h a droioù-lavar hengounel ma n'eo ket keltiek.* » (HEUSAFF 1996 : 13)

130. « *Me 'soñj koulskoude e teu diforc'hoù all diwar disleberidigezh ar yezh e doareoù disheñvel hervez an hiniennoù abaoe m'emañ o vont buan war ziskar e-touez ar bobl. GG a verk distresadurioù-distagadur ebel /brörrdéd/ (= breudeur), /ka'brifjët/ (= krabisañ, krabisat), /pen'vijël/ (= benveg), /xulmu/ (= ar c'houmoul); lizadurioù er stummadouriezh evel /benn ve hä'nôm ba na'fêrn/ (= a-benn e vezomp en oferenn), /né la'réfä hânôm/ (= ni a lavarfe), /pésä pra :/ (= petra — marteze e oa /pésa 'tra :/?); astennadurioù-ster evel /badü'ëll/ (= badouellañ, troet assommer), /trèn/ (= trenk, troet amer), /us'penn/ (plus loin).* » (ibid. : 20)

131. « *Spisaat a ran ne ra ket GG gant ur ger barn-talvoud evel "disleberidigezh", marilhet en deus pezh en deus klevet.* » (ibid. : 20).

particularité celtique à retrouver, l'ajout de termes qui, bien que n'étant pas forcément utilisés, s'en trouveront néanmoins authentifiés, du fait de leur étymologie avant tout non-française. La création lexicale ira alors puiser dans les racines que la cadre d'originations interceltiste aura présenté comme fiables, car décrites comme issues de la même souche "celtique" originelle. Il s'agira alors de privilégier l'étymologie et la création lexicale sur un usage forcément discrédité en raison du "déclin" dont il témoignerait.

cf. 8

C'est ainsi que l'année suivant la publication de sa *Géométrie* (« *Mentoniez* »), Célestin LAINÉ publiera un article dans *Gwalarn*, au sein duquel il mentionnera qu'après s'être entendu avec Roparz HEMON, il a choisi de remplacer certains mots de son vocabulaire par d'autres, plus celtiques :

cf. p. 1137

« *Ar geriou all kinniget gant an Ao. VALLEE ha tennet eus ar yezh voutin, eus al latin, eus ar gresianeg, ne vezint ket degemeret. Gallek int peurliesañ, pe stummet diouz ar galleg. Hag e reont eil ober gant geriou all resisoc'h pe geltiekoc'h.* » (LAINÉ 1935 : 53)

Les autres mots proposés par M. VALLÉE et repris de la langue commune, du latin, du grec, ne seront pas accueillis. Ils sont généralement français, ou formés à partir du français. Et ils font double emploi avec d'autres mots plus précis ou plus celtiques. (nous traduisons)

C'est ainsi que "boull" (pour "boule") sera remplacé par "pellenn", "beskell" (pour "oblique", assimilé au "béquille" français) par "stou", et les différentes dérivations possibles à partir de "kenvuzul" (pour "commensurable") par "kenbetvedenn".

De même, Martial MÉNARD expliquera dans le premier dictionnaire monolingue breton avoir tenté de faire usage le moins possible des termes ressemblant au français, et avoir privilégié les constructions sur des bases "interceltiques" (il mentionne la reprise des travaux de *KIS* et de *SADED*) :

cf. p. 1215

« *Lezet eo bet ivez a-gostez an troiennoù a hañval bezañ levezonet gant ar galleg nemet ne vefe netra all a rofe tu da c'heriañ tra pe dra e brezhoneg.*

Les expressions qui semblent influencées par le français ont aussi été laissées de côté à moins qu'il n'y ait rien d'autre qui donne moyen de nommer telle ou telle chose en breton.

Dre ma pledomp en oberenn-mañ gant un niver bihan a-walc'h a c'herioù hon eus gallet ober gant termennoù ha gant sterioù zo diazezet mat er yezh evit sevel ar braz eus an termenadurioù ha displegañ ar peurvasañ eus an troiennoù hag eus an troioù-lavar zo er geriadur.

Puisque nous traitons dans cet ouvrage d'un nombre assez restreint de mots, nous avons pu utiliser des termes et des sens qui sont bien établis dans la langue pour élaborer la majorité des définitions et expliquer la plupart des formules et expressions qui se trouvent dans le dictionnaire.

Ranket hon eus ober meur a wezh gant nevezc'herioù koulskoude ha sevel un nebeud termennoù zoken. Er c'heñver-se hon eus dibabet implijout da gentañ-penn termennoù zo bet arveret e stadoù koshoc'h eus hor yezh pe zo bet amprestet digant yezhoù keltiek all — digant ar c'hembraek dreist-holl — pe c'hoazh gerioù zo savet diwar elfennoù brezhonek pe geltiek dre vras. N'hon eus graet gant termennoù amprestet digant yezhoù all ha bet azasaet o stumm diouzh doareoù ar brezhoneg nemet pa n'hon eus kavet diskoulm mat ebet a-hend-all. »

Cependant nous avons plusieurs fois dû faire usage de néologismes et même fabriquer certains termes. Sous ce rapport, nous avons choisi d'utiliser en tout premier lieu des termes ayant été attestés dans des états antérieurs de notre langue ou qui ont été empruntés à d'autres langues celtiques — au gallois surtout — ou encore des mots formés à partir d'éléments globalement bretons ou celtiques. Nous n'avons fait usage de termes empruntés à d'autres langues et dont la forme aurait été adaptée aux particularités du breton uniquement lorsque nous n'avons trouvé aucune autre solution.

(AN HERE 1995 : VII–VIII)

(nous traduisons)

Un tel propos manifeste bien quel est le rôle d'un dictionnaire aux yeux du militantisme

"refondateur" : dans la mesure où il s'agit de réhabiliter une langue dont les usages actuels sont décrits comme dégradés, il devient possible de s'autoriser à ne pas en tenir compte, et à leur privilégier des formes reconstruites à partir d'usages anciens ou apparentés. Il est intéressant d'observer que le protectionnisme linguistique ne se manifeste pas de la même manière en fonction des "langues" prises en compte, en effet, l'ouvrage se montre ouvert quant à certains termes venus d'autres langues que le français¹³². C'est dans cette optique que Gwenhael AR MENEG, fils de Turiaw AR MENEG, présentera le dictionnaire d'Alan MONFORT comme une outil permettant de reconquérir une langue véritable contre des évolutions qui auraient produit « *un espéranto breton* », « *une langue surchargée d'emprunts français* », ou encore un « *breton abâtardisé* » (« *brezhoneg bastard* »), et au contraire de s'affirmer comme des « *Bretons Celtes* » :

« *Skrivet en deus Alan MONFORT [NdA : Hor C'hannadig, kelaouenn Kelc'h sevenadurel Gwened, mae 1999, niv. 36] : « Mirout ar brezhoneg a venn an dud met peseurt brezhoneg o deus c'hoant da gaout, ur yezh pe un esperanteg breizhat ? Piv a fell dezhañ studiañ e-kerz tri pe bevar bloavezh evit deskiñ ur yezh leun chouk gant amprestoù gallek pe "etrevroadel", ur yezh na dalv da netra nemet da eztaoliñ e hevelepted ? ».*

[...]

Intañvez Loeiz HERRIEU a lavare : « Ar re-se zo Bretoned Gallaoued, ni zo Bretoned Kelted ». Komprenit ez eo ar « Vretoned Gallaoued » ar re oc'h ober gant gerioù gallek, pe seurtanvet « etrevroadel » — ar « brezhoneg bastard » a gareze ma mamm-gozh —, hag ar « Vretoned Kelted » ar re « o deus c'hoant ma ve tennet eus loazioù ar yezh an danvez evit sevel nevezc'herioù » [NdA : (I.m.)], eleze ar re tuet gant ur brezhoneg brezhonek, ur brezhoneg nad eo ket ur sabir. »

(MONFORT 2001 : 3–4)

Alan MONFORT a écrit : « *Les gens veulent conserver le breton mais quel breton veulent-ils avoir, une langue ou un espéranto breton ? Qui veut étudier pendant trois ou quatre ans pour apprendre une langue surchargée d'emprunts français ou "internationaux", une langue qui ne sert à rien si ce n'est à exprimer son identité ?* » [NdA : (Hor C'hannadig, revue du Centre Culturel de Vannes, mai 1999, n° 36)].

[...]

La veuve de Loeiz HERRIEU disait : « *Ceux-là sont des Bretons Français, nous nous sommes des Bretons Celtes* ». Compreniez que les « *Bretons Français* » sont ceux qui utilisent des mots français, ou surnommés « *internationaux* » — le « *breton abâtardisé* » disait ma grand-mère —, et les « *Bretons Celtes* » ceux qui « *ont envie que soit tirée des ressources de la langue la matière pour construire des néologismes* » [NdA : ID.], c'est-à-dire ceux qui sont du côté de la langue bretonne bretonne, un breton qui ne soit pas un sabir.

(nous traduisons)

L'objet d'un dictionnaire n'est plus alors véritablement de rendre compte d'une pratique de la langue, mais de donner les moyens aux locuteurs de parler une langue perçue comme la seule correcte dans une perspective militante : « *À plus ou moins long terme, la langue s'épurera ou disparaîtra* » (« *A-benn berr pe verr amzer ez ay ar yezh war buraat pe ez ay da goll* » (ibid. : 3–4)), et les dictionnaires des "refondateurs" se présentent comme les outils de cette épuration lexicale, de cette reconquête, qui doit s'opérer à rebours de l'usage pour faire retrouver à "la langue" son prestige et son originalité.

132. « *Dibabet ez eus menegiñ an termenoù zo nevez-amprestet digant ar yezhoù all evel ma vezont skrivet er yezh orin. Setu perak e vo kavet ur rann a denn d'al lizherenn <c> er geriadur-mañ, enni penngerioù evel cow-boy, da skouer.* » (AN HERE 1995 : VIII–IX). La seconde édition mentionnera l'accueil des termes : *corrída, hacienda, sangria, fenneg, hachich, harem, kalif, kouskous, muezzin, judo, kamikaze, karate, kimono, sake, samourai, sumo, zen, ghetto, macaroni, pizza, spaghetti, basket-ball, chewing-gum, cow-boy, hamburger, hot-dog, kilt, match, kibboutz, rabin, goulach, iglou, jazz, kaiak, mousaka, rafia, rokoko, safari, saga, samba, sari, tabou, vodka...* Martial MÉNARD y mentionne encore qu'un ouvrage plus grand devra accueillir des mots comme *baraka, datcha, knout, lord, samovar, sombrero, souk, talmud, yoga...* (AN HERE 2001, cf. p. 1248).

14.5.3 Les dictionnaires, outils de lutte pour contourner le français

Pour un certain nombre de "refondateurs", qui adhèrent aux thèses nationalistes, le travail de réélaboration d'une langue bretonne n'est qu'une première étape vers le développement d'une société monolingue bretonne. Aussi ne s'agit-il pas uniquement de développer le breton, mais bien de lui donner les moyens de supplanter la langue française. C'est ainsi que dans un article intitulé « *une langue seulement* » (« *eur yez hepken* »), Roparz HEMON exprime son projet de voir naître une Bretagne monolingue, a des mots durs envers les militants qui font usage du français :

cf. p. 1115

« *Amzer a zo bet, a-boan ma krede eur skrivagner embann eul levr en hor yezh hep moula ar skrid gallek e-kichen. Tremenet eo an amzer-se. Oberou hor gwella skrivagnerien a vremañ a ginniger d'al lenner hep troidigez. Gwerzet, lennet ha studiet e vezont gwelloc'h a se, d'am menoz.*

Ne vez ket, siouaz, evel-se war bep tachenn. Re a dud c'hoaz en hor mesk, — e-mesk gwir vugale ar vro, — a chom tuet da ober gant ar galleg hep an distera ezomm.

Nec'het e vezan alies o kaout digant koumananterien goz Gwalarn lizerou skrivet e galleg. Perak ? Ha kavout a ra d'ezo n'oun ket gouest da gompren brezoneg ? Hag aon o deus da skriva brezoneg fall ? Kant gwech gwelloc'h koulskoude eul lizer brezoneg treut eget eul lizer e galleg flour.

Eur skouer eo hepken. Meur a skouer all a c'hellfen da rein. Diskouez a reont n'o deus ket kalz ac'hanomp komprenet ez eo hor pal kaout e Breiz eur yez, hag eur yez hepken : ar brezoneg. Ma ne fell ket d'imp ober gant ar yez-se en traou bras evel en traou bihan, kollet omp, ha kollet eo hor poan.

[...]

Bep tro ma skriver e galleg, eun trec'h muioc'h eo evit ar galleg. Bep tro ma lakaer brezoneg ha galleg kichen-ha-kichen, ar galleg eo a c'hounez ; rak a-du gantañ emañ leziregez al lenner. Eur fazi bras eo rei degemer d'eur yez a ginnig mouga hon hini. E-keñver ar galleg, n'anavezan nemet eur ger-stur : brezoneg. »

(HEMON 1939a : 16–17)

Il y eut un temps où un auteur osait à peine publier un livre dans notre langue sans imprimer le texte français à côté. Ce temps est révolu. Les œuvres de nos meilleurs auteurs d'aujourd'hui sont proposées sans traduction. Elles s'en vendent, lisent, et étudient d'autant mieux, à mon avis.

Hélas, il n'en va pas ainsi pour tous les domaines. Trop de personnes encore parmi nous, — parmi les vrais enfants du pays, — restent enclines à faire usage du français sans le moindre besoin.

Je suis souvent contrarié de recevoir d'anciens abonnés de *Gwalarn* des lettres écrites en français. Pourquoi ? Pensent-ils que je ne suis pas capable de comprendre le breton ? Auraient-ils peur d'écrire un mauvais breton ? Une lettre dans un breton maigre est cependant cent fois mieux qu'une lettre en bon français.

Ce n'est qu'un exemple. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples. Ils montre que peu d'entre nous ont compris que notre but est d'avoir en Bretagne, une langue, et une langue uniquement : le breton. Si nous ne voulons pas faire usage de cette langue dans les grandes choses comme dans les petites, nous sommes perdus, et notre peine est perdue.

[...]

À chaque fois que l'on écrit en français, c'est une victoire supplémentaire pour le français. À chaque fois que l'on met le breton et le français côte-à-côte, c'est le français qui gagne ; car la paresse du lecteur est de son côté. C'est une grande faute que d'accueillir une langue qui entend étouffer la nôtre. Par rapport au français, je ne connais qu'un mot d'ordre : breton.

(nous traduisons)

Cette reconquête du breton s'opérera par l'intermédiaire de dictionnaires spécifiques : les monolingues en breton, et les bilingues qui font le lien non vers le français, mais vers d'autres langues. En particulier parmi ceux-ci, l'espéranto sera considéré par HEMON comme un moyen particulièrement efficace pour les militants bretons de pouvoir échanger avec des cultures du monde entier sans passer ni par le français, ni par l'anglais.

cf. p. 370

14.5.3.1 Les dictionnaires monolingues pour cultiver son esprit propre

Formulant en 1963 dans la revue *Ar Bed Keltiek* ("Le Monde Celtique") le projet d'un dictionnaire monolingue significativement nommé « *Dictionnaire National* » (« *Geriadur Broadel* »), Roparz HEMON exprimera la nécessité à ses yeux de voir naître un dictionnaire monolingue breton, qui permettrait à l'apprenant ou à l'écrivain (soit, au "bretonnantiste" et au "brittophone") de pouvoir travailler sur la langue bretonne sans passer par l'intermédiaire du français. Son argumentation repose sans surprise sur l'argument déjà observé chez les auteurs de *Preder* et chez Tugdual KALVEZ qui, du rapport entre "langage" et "pensée", en vient à théoriser chaque langue comme un cadre (« *framm* ») clos et opaque d'intellection du monde. Il s'agira pour HEMON de défendre la thèse d'une *incommensurabilité radicale* entre les langues bretonne et française : quiconque chercherait à réfléchir entre les langues, en vertu des pratiques que l'on nomme aujourd'hui "translanguaging" (C. WILLIAMS 1994, GARCIA 2014), s'en trouverait nécessairement confus en raison de l'altérité irréductible observable entre ces différents "cadres de pensée" :

« *N'eo ket ar geriadurioù a vank e Brezhoneg. Hor geriadurioù avat a zo bet holl geriadurioù divyezhek : brezhoneg-galleg pe galleg-brezhoneg (gwechall e veze lakaet latin war ar marc'had).*

Ret e vefe koulskoude, ret-mat zoken, kaout unan e Brezhoneg hepken.

Ur yezh a zo ur framm evit menozioù mab-den. Ur framm, da lavarout eo, un aozadur ma teu d'en em renkañ ennañ kement meizad a c'hell dont en e spered, hervez un urzh pe urzh. Framm ur yezh a zo disheñvel diouzh framm an holl yezhoù all.

Sevel ur geriadur divyezhek a zo klask lakaat daou framm disheñvel da genglotañ. Ha kaer a zo ober, ne genglont ket. A-wechoù, gwir eo, e kaver en ur yezh ur ger a c'holo war-bouez nebeut sterva ur ger en ur yezh all. Peurliesañ ne gaver ket.

Muoic'h a zo. Ur geriadur a zo ur benveglabour da gement hini a lenn pe a skriv. Rediañ an neb a lenn pe a skriv Brezhoneg da dremen atav dre ar galleg a zo strobellañ e spered. Ha n'eo ket mantrus soñjal e rankomp, bep tro ma fell dimp, da zisplegañ hor menozioù, ober gant ar ger a ziflip evit ar maez diouzh hon eñvor, pe zoken ur ger nevez dimp, goulenn skoazell digant ar galleg? Ha d'an hini a lenn, ha n'eo ket hegasus rankout bepred klask troidigezh c'hallek kement ger na gompren ket? »

(HEMON 1963 : 81)

Ce ne sont pas les dictionnaires qui manquent en Breton. Mais nos dictionnaires ont tous été des dictionnaires bilingues : breton-français ou français-breton (autrefois on ajoutait le latin en plus).

Il faudrait pourtant, il faudrait même vraiment, en avoir un *en Breton uniquement*.

Une langue est un cadre pour les idées humaines. Un cadre, c'est-à-dire, une organisation au sein de laquelle chaque concept qui peut émerger dans l'esprit vient se ranger, selon tel ou tel ordre. Le cadre d'une langue est différent du cadre de toutes les autres langues.

Élaborer un dictionnaire bilingue consiste à tenter de faire se correspondre deux cadres différentes. Et il y a beau fait, ils ne se correspondent pas. Parfois, il est vrai, on trouve en une langue un mot qui recouvre à peu près la signification d'un mot dans une autre langue. La plupart du temps, on ne trouve pas.

Il y a plus. Un dictionnaire est un outil de travail pour quiconque lit ou écrit. Obliger celui qui lit ou qui écrit le Breton à passer en permanence par le français consiste à gêner son esprit. N'est-ce pas désolant de penser que nous devons, à chaque fois que nous le voulons, pour expliquer nos idées, utiliser un mot qui s'échappe de notre mémoire, ou même un mot qui nous est nouveau, demander l'aide du français? Et à celui qui lit, n'est-ce pas agaçant de devoir toujours chercher la traduction française de chaque mot qu'il ne comprend pas?

(nous traduisons)

Le dictionnaire monolingue voulu par HEMON ne verra pas le jour : les publications par morceaux dans la revue *Ar Bed Keltiek* iront de la lettre <L> à *teiresker*. Néanmoins, à la fin du XX^e siècle, l'équipe d'*An Here* reprendra un tel projet, et publiera en 1995 une première

édition répondant à ces objectifs (cf. AN HERE 1995 : vii). Lors de la seconde édition de l'ouvrage, Martial MÉNARD présentera également l'outil comme permettant d'éviter de se trouver « *trompés par l'intermédiaire d'une autre langue* » (« *touellet gant hantererezh ur yezh all* ») :

« *Bez' e lavaremp e penn kentañ ar pen-nad kinnig-mañ ez eo graet — kentañ-pennn — ar geriadur-mañ evit ar re a ra gant ar brezhoneg war o femdez. Ouzhpennañ ha resisaat a ranker : graet eo ivez evit ar re zo krog-mat da zeskiñ brezhoneg. Gantañ e pakint krog war-eeun er yezh a fell dezho gouzout, hep bezañ touellet gant hantererezh ur yezh all. Gantañ ha drezañ e teuint da adkavout an holl re o deus graet o mad eus ar geriadur hollvrezhonek kentañ : graent holl o mad eus an eil embannadur-mañ. Evit brasañ mad ar brezhoneg.* » (AN HERE 2001 : XVIII)

Nous disions au début de ce texte de présentation que ce dictionnaire est fait — avant tout — pour ceux qui utilisent le breton dans leur quotidien. Il faut ajouter et préciser : il est aussi fait pour ceux qui ont bien commencé leur apprentissage du breton. Avec lui, ils saisiront tout de suite la langue qu'ils veulent connaître, sans être trompés par l'intermédiaire d'une autre langue. Avec lui et par lui, ils retrouveront tous ceux qui ont fait leur bien du premier dictionnaire monolingue : qu'ils fassent leur bien de cette seconde édition. Pour le plus grand bien du breton. (nous traduisons)

La frontière mise entre les langues est donc aussi une frontière entre les esprits. Écrivant à une époque où tous les lecteurs et scripteurs du breton sont également francophones, et eux les premiers, ces auteurs présentent la cohabitation linguistique comme engendrant une confusion mentale, et la seule manière de penser correctement réside alors dans l'érection de barrières empêchant aux usages étiquetés comme "langues" de communiquer entre eux.

14.5.3.2 L'espéranto pour s'ouvrir au monde sans l'intermédiaire français :

Mais ici aussi, la fermeture des frontières par rapport au français n'implique pas une politique d'isolement envers tous les rapports extérieurs. Celle-ci est sélective, et en vertu du cadre d'originations reposant sur le celtisme différentiel ainsi que de la reprise d'une historiographie conflictualiste, elle porte spécifiquement sur la langue française. HEMON, professeur d'anglais, avait ainsi appris l'espéranto dans le but d'ouvrir la langue bretonne au monde sans devoir passer par l'intermédiaire du français. En 1929, il lance ainsi un supplément en espéranto à *Gwalarn*, intitulé *Nord-Okcidento* (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST 1989 : 11, HUPEL 2010 : 144-148), et explique que la démarche vise à sortir la Bretagne de l'isolement dans lequel la France et l'Angleterre la confinaient, pour pouvoir nouer des liens avec d'autres territoires se trouvant également en lutte :

« *Hervez eur skouer a vez hizio heuliet muioc'h-mui, dreist-holl er broiou bihan, e stagomp ouz Gwalarn eun adkelaouenn esperantek. Darn a zigoro bras o genou dirak eur seurt nevezenti : Kelted paour ma'z omp, goudoret mat gant Bro-C'hall ha Bro-Saoz diouz korventennou ar bed, n'anavezomp ket nemeur ar pezh a dremen etre Genève ha Tokio, etre Moskov ha Washington. Dre eno kennebeut n'anavezer ket nemeur a dra diwar hor penn. Hor mennad, — en tu-hont d'ar pezh a zisplegomp pelloc'h — eo ledanaat hon dremmwel. Ouspenn, evel pep broad bihan, e vezomp hon eus ezomm da dostaat ouz ar poblou all ha da veza klevet ganto. Betek gouzout na rafemp gaou d'ar brezoneg, o klask ober vad da Vreiz, berr kenañ e vo hor*

Selon un exemple qui est aujourd'hui de plus en plus suivi, surtout dans les petits pays, nous attachons à *Gwalarn* un supplément en espéranto. Certains ouvriront grand la bouche face à ce genre de nouveauté : pauvres Celtes que nous sommes, bien abrités par la France et l'Angleterre des tempêtes du monde, nous ne connaissons pas tellement ce qui se passent entre Genève et Tokyo, entre Moscou et Washington. Par là-bas non plus, les gens ne connaissent pas tellement de choses à notre sujet. Notre but, — au-delà de ce que nous expliquons plus loin — est d'élargir notre horizon. De plus, comme chaque petit pays, nous réalisons que nous avons besoin de nous approcher d'autres peuples et d'être entendus d'eux. Nous ne ferons pas de

c'hevrenn esperantek, keit ha n'hor bezo ket kresket hor c'helaouenn. » (HEMON 1928a : 82) mal au breton, en tentant de faire du bien à la Bretagne, notre supplément sera très court, tant que nous n'aurons pas agrandi notre revue. (nous traduisons)

Ce qu'HEMON investit dans l'espéranto diffère donc sensiblement des beaucoup d'attentes souvent formulées à son égard : il ne s'agit pas de développer un usage international pour lui-même, mais bien plutôt d'exploiter sa véhicularité afin de promouvoir des formes plus locales, en se détournant de langues décrites comme oppressives : il pourra ainsi présenter l'espéranto comme « *un des meilleurs abris que les petites langues pourraient trouver contre l'oppression des grandes langues* »¹³³. Mais l'espéranto ne sera pas simplement présenté comme un « *abri* » : à l'occasion de la publication du dictionnaire *breton-espéranto* publié en 1930, il se trouvera véritablement décrit comme une arme offensive à l'égard du français. Dans un article nommé « *Secondes langues* » (« *Adyezou* »), son rôle n'y est pas seulement présenté comme passif et protecteur, mais il s'agit bien d'un « *Outil de libération complète* » par rapport à la « *culture française ennemie* » ; en supplantant les langues véhicularisées en Europe, il permettrait aux Bretons de pouvoir se passer totalement du français dans leurs contacts à l'international :

cf. p. 1123

« *Tud a gavit, e-touez ar Vrezoned vreizeka zoken, hag a gred d'ezo ne c'hellfemp ket tremen hep ar yez-se [le français]. Ne vern penaos, emezo, e rankomp kaout eun adyez, e-kichen hor yezig vihan, hag eun eurvad eo d'imp kaout ar galleg, evel m'eo eun eurvad d'ar Gelted tra-mor kaout yez ar Saozon.*

Vous trouvez des gens, même parmi les Bretons les plus bretons, qui croient que l'on ne saurait se passer de cette langue [*le français*]. Peu importe comment, disent-ils, nous devons avoir une seconde langue, à côté de notre petite langue, et c'est un bonheur pour nous d'avoir le français, comme c'est un bonheur pour les Celtes d'outre-mer d'avoir la langue des Anglais.

▼
Eun amzer a zo bet, e gwirionez, ma c'helled soñjal evel-se. Eun amzer a zo bet ma c'helled kredi edo teir yez o vont da sevel a-us d'ar yezou all : ar saozneg, ar galleg, an alamaneg. An amzer-se n'eo mui. D'an esperanteg emañ an amzer-da-zont. An esperanteg en deus trouc'het ar gudenn. Peurechuet en deus diskar hollveliez ar yezou bras. [...]

Il fut un temps, en vérité, où l'on pouvait penser ainsi. Il fut un temps où l'on pouvait croire que trois langues allaient se lever au-dessus des autres langues : l'anglais, le français, l'allemand. Ce temps n'est plus. C'est à l'espéranto maintenant qu'appartient l'avenir. L'espéranto a tranché le problème. Il a entièrement terminé de détruire le pouvoir absolu des grandes langues. [...]

Oc'h ober o-daou a-gevret [l'espéranto et le breton] ar Benveg a beurzishualidigez a rank hor broadelez stumma d'ezi hec'h-unan, e-keñver Breiz, e-keñver ar sevenadur gall enebour, e-keñver ar bed-holl en diwez. »

[*L'espéranto et le breton*] constituent conjointement l'Outil de complète libération que notre nation doit se former pour elle-même, par rapport à la Bretagne, par rapport à la culture française ennemie, par rapport au monde entier en fin de compte.

(HEMON 1931a : 32–33)

(nous traduisons)

Dans l'espoir de voir naître une Nation bretonne monolingue, l'espéranto apparaît donc comme une manière de « *chasser* » (« *argas* ») la langue française, en fournissant aux militants un usage véhiculaire de substitution qui ne nécessite plus d'allégeance envers l'envahisseur et oppresseur.

« *Hor pal n'eo ket hepken mirout ar brezoneg hag hor sevenadur keltiek. Hor pal eo astenn, gwellaat ha skigna ar yez hag*

Notre but n'est pas uniquement de préserver le breton et notre culture celtique. Notre but est d'étendre, améliorer et diffuser cette

133. « *Pell 'zo hon eus komprenet e oa an esperanteg unan eus ar gwaskedou gwella a c'hellfe ar yezou bihan da gavout a-enep mac'homerez ar yezou bras, hag eun doare evit ar poblou bihan da ober brud en-dro d'ezo o-unan ha da genlabourat etrezo.* » (HEMON 1937b : 64)

ar sevenadur-se. Hor pal eo argas ha distruja kement enebour o deus. Hag e-touez an enebourien-se, ar re wasa, da lavarout eo, ar galleg hag ar sevenadur gall.

Argasomp ar galleg. Lazomp-heñ mar gel-lomp. An doare gwella d'e laza eo e lezel a gostez : beva, keit ha ma c'hellomp, evel ma ne vefe ket anezañ. [...]

Disfiziañs am eus ouz pep Breizad a vourr o komz pe o skriva e yez hon amezeien. Disfiziañs am eus ouz pep kelaouenn vreizat embannet e galleg, ha na glask ket muioc'h-mui kreski lod ar brezoneg. Kaer am eus ober, ar gwella skrid, awenet gant ar gwella spered breizat, hogen savet e galleg, ne c'hellan sel-lout outañ nemet gant heug ha dismegañs. »

(HEMON 1931a : 31)

langue et cette culture. Notre but est de chasser et détruire chacun de leurs ennemis. Et, parmi ces ennemis, les pires, c'est-à-dire, le français et la culture française.

Chassons le français. Tuons-le si nous le pouvons. La meilleure manière de le tuer est de le laisser de côté : vivre, autant que possible, comme s'il n'existait pas. [...]

Je me méfie de tout Breton qui apprécie de parler ou d'écrire dans la langue de nos voisins. Je me méfie de toute revue bretonne publiée en français, et qui ne cherche pas à augmenter de plus en plus la part du breton. J'ai beau faire, devant le meilleur écrit, inspiré par le meilleur esprit breton, mais rédigé en français, je ne peux le regarder qu'avec répugnance et mépris.

(nous traduisons)

La démarche d'Erwan HEMON ne fut pas forcément reprise par le militantisme, et l'espéranto fut peu utilisé dans les publications. Néanmoins, lorsqu'en 1978, Erwan AR MENGA publie un nouveau dictionnaire breton-espéranto, on retrouvera un discours similaire chez Pêr DENEZ, préfacier de l'ouvrage :

cf. p. 1178

« Me 'soñj din e kompreno an emsav, un deiz bennak, pebez frankiz a zegas an esperanteg d'ar vuhez sevenadurel.

[...] A-drugarez dezhañ e c'hello ar Vrezhonegerien ober anaoudegezh — ma fell dezho ! — gant ur vuhez etrevroadel disheñvel diouzh an hini a vez brudet gant kazetennoù ar C'hallaoued.

A-drugarez dezhañ e c'hellint, ivez, la-kaat klevout mouezh Breizh vrogar dreist d'ar bevennoù merket gant ar galleg. »

(AR MENGA 1978 : 3-4)

Je pense que l'emsav comprendra, un jour, quelle liberté l'espéranto apporte à la vie culturelle.

Grâce à lui, les Brittophones pourront faire connaissance — s'ils le veulent ! — avec une vie internationale différente de celle qui est diffusée par les journaux des Français.

Grâce à lui, aussi, ils pourront faire entendre la voix de la Bretagne patriote au-delà des frontières marquées par le français.

(nous traduisons)

Dans ce contexte, on voit les dictionnaires bretons investis par les militants d'un rôle de conquête et de libération qui vise un avenir rêvé où les Bretons pourraient s'affranchir complètement d'une langue française en détournant les communications extérieures, qui passeraient par l'espéranto.

14.5.3.3 Les dictionnaires de langues étrangères dans le même mouvement

Lorsque, à partir des années 1980, la maison *Mouladurioù Hor Yezh* ("les Éditions de Notre Langue"), sous l'impulsion de Pêr DENEZ, fit paraître un grand nombre de dictionnaires allant du breton vers d'autres langues¹³⁴, il ne sera pas rare de retrouver un discours similaire à

134. Après celui d'Erwan AR MENGA pour l'espéranto (AR MENGA 1978, cf. p. 1178), mentionnons les dictionnaires de Rita WILLIAMS et Rhisiart HINCKS vers le gallois (R. WILLIAMS 1984, R. WILLIAMS 1990, HINCKS 1991, R. WILLIAMS 1994, HINCKS 1997, cf. p. 1189 et p. 1200), Raymond DELAPORTE pour l'anglais (DELAPORTE 1986, ne sera pas publié jusqu'au bout, DELAPORTE 1990, DELAPORTE 1995, a connu d'autres rééditions depuis, cf. p. 1191), Loeiz ANDOUARD vers le gaélique irlandais (ANDOUARD et Ó CÍOSÁIN 1987, cf. p. 1197), Gérard CORNILLET pour l'allemand (CORNILLET 1993, CORNILLET 2000, cf. p. 1213), et Fulub JAKEZ pour le castillan (JAKEZ 1996). Tim SAUNDERS a également publié chez *Imbourc'h* un dictionnaire pour le cornique (SAUNDERS 1989). Depuis, on peut mentionner un dictionnaire breton-basque par Padrig AN HABASK, publié chez *Al Lanv* (AN HABASK 2015), et la relève semble avoir été reprise par des dictionnaires se trouvant sur internet, ainsi que par la maison d'édition *Yoran Embanner*, qui a multiplié les petits ouvrages vers différentes langues (cf. p. 79).

celui prôné pour l'espéranto, quoique moins marqué. Beaucoup d'auteurs de dictionnaires, ou Pêr DENEZ lui-même, rédigeant un bon nombre de préfaces, se féliciteront de ce que leurs ouvrages permettront des échanges entre le breton et d'autres langues sans nécessiter un passage par l'intermédiaire du français. On en trouvera des expressions significatives dans les ouvrages consacrés aux langues suivantes :

Le gallois : La langue gallois possède un statut particulier pour les militants bretons, notamment en raison de la longue tradition de circulations lexicales¹³⁵, mais aussi d'un discours d'origination qui présentent les usages comme "langues sœurs", ou parfois "cousines", depuis John DAVIES, certains discours allant jusqu'à décrire, comme nous l'avons vu chez Louis LE PELLETIER, le breton et le gallois comme « *deux dialectes* » d'une même langue. C'est donc tout naturellement que Rita WILLIAMS déclarera, dans le paratexte de son ouvrage, avoir « *confiance que ce dictionnaire sera utile pour que les Bretons et les Gallois puissent entrer en relation par leurs langues celtiques* »¹³⁶. On sait que, malgré les déclarations de rapprochement et les bonnes intentions, la question de la langue d'usage dans les rassemblements interceltiques fut un problème épineux pour beaucoup de militants, devant souvent passer, à contrecœur, par l'anglais ou le français. Le dictionnaire breton-gallois se présente alors comme une réparation à cette difficulté, en fournissant aux locuteurs le moyen de contourner la langue de leurs « *opresseurs* » (« *gwaskerien* ») :

cf. p. 138

cf. p. 325

cf. p. 370

« *Ur vezh e oa d'an div vro, ken tost an eil ouzh eben, ober gant yezh o gwaskerien bewech ma klaskent en em gompren gwelloc'h, hag en em dostaat an eil ouzh eben.* » (R. WILLIAMS 1990 : VI)

C'était une honte pour nos deux pays, si proches l'un de l'autre, de faire usage de la langue de leurs oppresseurs à chaque fois qu'ils tentaient de mieux se comprendre, et se rapprocher l'un de l'autre. (nous traduisons)

L'anglais : L'histoire de l'élaboration des dictionnaires breton-anglais et anglais-breton de Raymond DELAPORTE est particulière : celui-ci fut exilé de Bretagne à la Libération pour avoir collaboré avec l'occupant au sein du P.N.B. (Parti National Breton), et trouva refuge en Irlande, où il mit en application ses connaissances linguistiques pour proposer des ouvrages bilingues. Le *Foreword* du premier volume de son dictionnaire présentera l'élaboration de son ouvrage comme répondant à des besoins militants :

cf. p. 1191

« *The first instalment of a Breton-English Dictionary is the continuation of our efforts to provide English speakers with a means of getting a first hand knowledge of the Breton language without having recourse to books in French. Such publications are also imperative in order to establish Breton as a language in its own rights, instead of being regarded as a mere regional dialect within the linguistic field of French. The deeper knowledge of our language gained from this Dictionary will lead students to discover the close relationship between Breton and the other Celtic languages, in spite of the French influence*

Le premier tome du dictionnaire Breton-Anglais constitue la continuation de nos efforts pour fournir aux anglophones les ressources pour obtenir une connaissance de première main de la langue bretonne sans avoir recours aux livres en Français. De telles publications sont également urgentes pour pouvoir établir le Breton comme une langue de plein droit, plutôt que de le percevoir comme un simple dialecte régional au sein du domaine linguistique du Français. La connaissance plus profonde de notre langue obtenue par ce dictionnaire mènera les étudiants à découvrir la proximité des relations entre le

135. Qu'il s'agisse d'appropriations provenant du breton et allant vers le gallois (cf. p. 342), ou du gallois vers le breton (cf. p. 355).

136. « *Fiziañs am eus e valvoudus ar geriadur-mañ evit ma c'hellfe Breizhiz ha Kembreiz mont e darempred dre o yezhoù keltiek.* » (R. WILLIAMS 1994 : VI)

to which the former was submitted for centuries. » (DELAPORTE 1986 : VII)

Breton et les autres langues Celtiques, malgré l'influence Française à laquelle il a été soumis depuis des siècles. (nous traduisons)

Ici aussi, l'établissement d'un dictionnaire vers une autre langue se présente donc comme un moyen de libération de la langue bretonne envers l'influence française, en l'ouvrant à des échanges linguistiques sans intermédiaires¹³⁷

L'allemand : Le propos de Gérard CORNILLET, dans son dictionnaire breton-allemand, ne manifesterait ni interceltisme ni investissement militant exacerbé, même s'il reprendrait le souhait « *Que ce dictionnaire soit une aide de valeur pour tout bretonnant qui souhait[e] approfondir [ses] connaissances de l'allemand sans être obligé de passer par le français !* »¹³⁸. Pourtant, là aussi, on ne peut manquer d'observer que la volonté pédagogique manifestée (permettre aux locuteurs d'aborder une langue sans devoir passer par l'intermédiaire d'une autre) présuppose une présentation des pratiques linguistiques impliquant une séparation bien marquée : alors qu'en 1993, tous les lecteurs et scripteurs du breton connaissent le français, et que la plupart d'entre eux a commencé par cette langue à l'école, CORNILLET présente le breton comme étant « *leur propre langue* » (« *o yezh-int* »), et le français, « *une autre langue* » (« *ur yezh all* ») :

« *Mes dre m'emaint [les locuteurs du breton] o teskiñ ur sevenadur nevez, ur yezh all a c'hell hañvalout dezho bezañ pell-pell diouzh o re, ez eo pouezus reiñ dezho an tu d'hen ober hep tremen dre ur yezh all (ar galleg) hag o lezel da zizoleiñ o-unan ha dre o yezh-int pegen nes eo a-wechoù spered an div yezh-se.* » (ibid. : 5)

Mais comme ils sont en train d'apprendre une nouvelle culture, une langue qui peut leur sembler être éloignée de la leur, il est important de leur donner le moyen de le faire sans passer par une autre langue (le français) et les laisser découvrir eux-mêmes et par leur propre langue à quel point l'esprit de ces deux langues est parfois proche. (nous traduisons)

À rebours des usages les plus répandus, il s'agit donc de présenter le breton comme *la langue première des Bretons* : le passage par le français, pourtant de loin la langue la plus diffusée et apprise le plus tôt, se trouvant alors présenté comme un détour cognitif par une langue *secondaire*, qui viendrait ajouter un intermédiaire entre un breton *originellement connu* et un allemand à apprendre. Une telle présentation retourne donc la perspective par rapport à la pratique donnée : il ne s'agit pas de présenter des lecteurs *d'abord francophones*, qui, ayant appris le breton (dans des écoles, cours du soir ou par correspondance, etc.), souhaiteraient *ensuite* apprendre également l'allemand, mais la langue des brittophones se trouve présentée comme la première donnée et la plus évidente, et celle de l'environnement francophone comme se trouvant entre cette langue première et l'allemand. Dans un mouvement spécifique de *déni*, le

137. On trouvera une formulation globalement similaire dans la réédition de 1995, qui marquera plus nettement la reprise du discours d'HEMON : « *J'ai confiance en ce que ce livre ne sera pas sans valeur pour ceux qui s'en serviront pour apprendre l'anglais. Il pourra au moins faire une chose : aider à mettre en œuvre un des conseils les plus importants de Roparz HEMON quand il disait que la Bretagne et le breton devaient ouvrir grand leurs fenêtres sur le monde. Trop souvent jusqu'ici, les étrangers gardaient l'habitude de faire du breton une sorte de langue régionale rattachée à une culture française qui ne pouvait être atteinte que par la voie du français. L'influence de ce petit dictionnaire ne sera, il est certain, pas grande, et il ne fera qu'entrouvrir la porte ou la fenêtre au monde extérieur.* » (« *Fiziañs am eus ne vo ket didalvoud al lev-mañ d'ar re a ray gantañ evit deskiñ saozneg. Un dra, da vihannañ, a c'hello ober : sikour seveniñ unan eus alioù pouezusañ Roparz HEMON pa lavare e oa ret da Vreizh ha d'ar brezhoneg digeriñ bras o frenistri war ar bed. Re alies betek-henn e chome an estrenien techet da ober eus ar brezhoneg un doare yezh rannvroel stag ouzh ur sevenadur gall ha na c'helle bezañ tizhet nemet dre hent ar galleg. Ne vo ket bras, a dra sur, levezon ar geriadurig-mañ war ar poent-se ha ne ray nemet kornzigeriñ dor pe brenestr d'ar bed diavaez.* » (DELAPORTE 1995 : 9)).

138. « *Salv ma vo ar geriadur-mañ ur skoazell a dalvoudegezh evit kement brezhoneger a fell dezho donaat o anaoudegezh eus an alamaneg hep bezañ rediet da dremen dre ar galleg !* » (CORNILLET 1993 : 6)

caractère omniprésent d'un environnement francophone pour un Breton de la fin du XX^e siècle se trouve donc remplacé par la présentation rêvée d'un militantisme où des locuteurs pourraient être d'abord originaires brittophones, et pour lesquels la langue française constituerait une couche supplémentaire ajoutée à la culture originale.

14.5.3.4 Craindre les foudres du purisme breton ?

À la différence des autres dictionnaires exolingues, ceux vers le gallois ont été rédigés par des auteurs tous deux gallois que sont Rita WILLIAMS et Rhisiart HINCKS. Ces derniers montrent une bonne connaissance de la situation sociolinguistique du breton, puisque les paratextes de leurs ouvrages respectifs donnent l'impression de s'excuser pour avoir accueilli certains termes issus du français ou de l'anglais. Pour Rita WILLIAMS, c'est le fait d'avoir introduit des mots ressemblant au français qui lui semblent demander une justification :

cf. p. 1189

« *Re a c'herioù gallek a zo bet lakaet e-barzh 'm eus aon, peadra da lakaat tud 'zo da vezañ dipitet, ma ne vint ket feuket. D'an dud-mañ ha d'al lennerien d'am zigarezñ a c'hrad vat. Graet em eus kement-se en abeg ma'z eus Kembreiz ha n'int ket barrek war ar galleg ha kavet e vez lod eus ar gerioù en oberennoù lennegel a-bouez.* » (R. WILLIAMS 1994 : VI)

Trop de mots français y ont été introduit, j'en ai peur, de quoi en rendre certains déçus, voire choqués. Que ceux-là et mes lecteurs m'en excusent de bon gré. J'ai fait ceci car certains Gallois ne sont pas compétents en français alors que l'on trouve certains [*de ces*] mots dans les œuvres littéraires importantes. (nous traduisons)

Ainsi, si cela ne plaît pas aux militants bretons, il faut bien s'adapter à la situation des locuteurs du gallois, et à leurs connaissances, au risque de présenter un dictionnaire qui, partant de la situation rêvée par les militants plutôt que des pratiques des locuteurs, risquerait d'être inutilisable. Pour Rhisiart HINCKS, le souci se trouve dans le sens inverse : c'est le fait d'avoir consigné des mots issus de l'anglais dans la patrie galloise qui doit faire l'objet d'une justification :

cf. p. 1200

« *Ar geriadur-mañ n'eo ket dispar, gouzout a ran, ha marteze e vo rebechet din ez eo glanoc'h geriaoueg ar brezhoneg ennañ eget geriaoueg ar c'hembraeg, hogen fellet en deus din sevel ul levrig a skoazellfe brezhonegerien da gompren yezh pemdeziek ar Gembreiz koulz hag ar yezh eeun (Cymraeg Byw) hag ar yezh lennegel hengounel, ha daoust ma'z eo displejuz klevet tud, zoken a-wechoù kelennerien war ar c'hembraek er Skol-Veur, oc'h ober gant gerioù saozneg evel *off* pe *so* ez eo ret da vihanañ kompren ar gerioù-se evit meizañ ar pezh a lavaront. Alies ez eo an amprestadennoù diwar ar saozneg e-touez ar gerioù implijetañ er yezh pemdeziek rak an holl, en deiz a hiziv, o deus ezhomm komz eus ur *beiro* (boulbluenn) pe eus ur *switsh* (afell-dredan) pe eus un *tabled* (kached). Ret eo kompren ivez e roer un *tammig* nebeutoc'h a bouez e Kembre war virout ar yezh da zege-mer gerioù estren evel-se eget na reer e Breizh e-keñver ar brezhoneg.* » (HINCKS 1991 : IX)

Ce dictionnaire n'est pas excellent, je le sais, et peut-être me reprochera-t-on que le vocabulaire du breton y est plus pur que celui du gallois, mais c'est que j'ai souhaité élaborer un petit livre qui aide les brittophones à comprendre la langue quotidienne des Gallois autant que la langue simple (*Cymraeg Byw*) que la langue littéraire traditionnelle, et même s'il est désagréable d'entendre des personnes, même parfois des enseignants de gallois à l'Université, faire usage de mots anglais comme *off* ou *so*, il faut au moins connaître ces mots pour comprendre ce qu'ils signifient. Souvent, les emprunts à l'anglais font partie des mots les plus utilisés de la vie quotidienne car tous, aujourd'hui, a besoin de parler d'un *beiro* (stylo-bille) ou d'une *switsh* (interrup- teur) ou d'un *tabled* (cachet). Il faut aussi comprendre que l'on accorde un peu moins d'importance au pays de Galles à empêcher ainsi l'accueil de mots étrangers que l'on ne le fait en Bretagne par rapport au breton. (nous traduisons)

L'auteur continuera son explication en mentionnant que, sous l'effet d'évolutions historiques distinctes, et notamment le rôle important de John MORRIS-JONES dans l'histoire de la langue,

cf. p. 342

les Gallois ont été moins fortement marqués par les nécessités de différenciation envers l'anglais. Ces deux propos, émanant d'auteurs connaissant les positions du militantisme breton, mais ne pouvant pas s'y inscrire complètement sans négliger la réalité des pratiques linguistiques de leurs propres compatriotes, ont ainsi pour intérêt, à travers le décalage de point de vue qu'ils proposent, de mettre en lumière les spécificités du rapport proprement breton aux questions lexicales, tout comme la dimension coercitive des discours linguistiques qui en sont issus, à l'intérieur du champ de l'*emsav*.

*
* *

On perçoit ainsi que les dictionnaires qui ont la particularité de n'être pas spécifiquement breton-français ou français-breton se trouvent bien souvent investis des aspirations d'un séparatisme linguistique : il s'agit de rêver d'une Bretagne où il ne serait plus nécessaire de parler français. Les dictionnaires monolingues ou exolingues se présentent ainsi comme des outils d'une société non encore advenue, mais qui pourront être présents le jour où d'hypothétiques locuteurs, suffisamment pénétrés par les convictions militantes, décideront de tourner le dos à la langue française.

14.6 Au-delà du lexique

Les différentes dimensions que nous avons observées dans la démarche "refondatrice" (élitisme, modernisme, élargissement des cadres d'usage, unification linguistique, différenciation envers le français) ont trouvé dans le lexique un terrain particulièrement propice pour s'exprimer, mais il serait réducteur de considérer qu'il s'agit là de leur seul domaine d'expression. Sans entrer dans le détail de descriptions qui permettraient de voir de quelle manière ces positionnements se déploient dans d'autres dimensions de la langue, il importe de présenter deux points sans lesquels la démarche lexicale ne peut pas être véritablement comprise :

D'une part, le développement, initié par Frañsez VALLÉE, d'une approche des questions lexicales qui s'appuie sur la morphologie dérivationnelle (même si elle n'est pas nommée comme telle) : en ne traitant plus les "mots" en eux-mêmes comme des unités séparées, mais en les décomposant en autant de morphèmes qui les constituent (préfixes, radicaux, suffixes), VALLÉE a fourni aux "refondateurs" une véritable boîte à outils qui démultiplia les possibilités de création terminologique en exploitant la combinatoire des différents éléments ainsi séparés. Une telle approche implique un changement de regard sur la langue, qui s'en trouve progressivement analysée comme un ensemble de combinaisons logiques entre des éléments reconfigurables à volonté¹³⁹.

D'autre part, les discours concernant la spécificité d'un esprit breton qui serait ancré dans la langue trouveront particulièrement à s'exprimer sur des phénomènes grammaticaux, reconduisant par-là un mouvement de démarcation initié depuis LE GONIDEC.

139. Il est possible que cette démarche ait été influencée par l'élaboration de l'espéranto par ZAMENHOF, qui fonctionne fortement sur la reconfiguration de racines et d'affixes, pour permettre un nombre d'expressions étendu à partir d'un nombre minimal d'éléments de départ à apprendre. Si nous savons qu'HEMON était connaissait et appréciait fortement l'espéranto (cf. p. 869), nous ne savons pas si cela est également le cas ou non pour VALLÉE.

14.6.1 La dérivation morphologique et le jeu des affixes

Si Roparz HEMON est généralement invoqué comme référence pour la dimension politique du courant "refondateur", en revanche, Frañsez VALLÉE en constitue l'autorité linguistique. La contribution principale de son *Grand Dictionnaire breton* consiste à introduire une conception de la langue reposant sur la morphologie dérivationnelle : les "mots" se conçoivent alors comme des combinaisons de préfixe, radicaux, et suffixes, qui peuvent être reconfigurés à volonté pour couvrir de nouvelles significations. La longue *introduction* présente ainsi une revue systématique de ces composants, et de leurs utilisations possibles. Non seulement leur nombre se trouve largement multiplié par rapport aux descriptions précédentes, dans la mesure où VALLÉE a puisé dans les formes anciennes du breton ainsi que les langues "celtiques" pour mettre au jour de nouveaux éléments¹⁴⁰, mais les règles énoncées ouvrent la voie à une créativité lexicale qui permettra de combiner ces différents éléments, pour créer autant de résultats qu'il existe de besoins lexicaux. Dans la mesure où les morphèmes ainsi dégagés seront présentés comme constitutifs d'une particularité bretonne, leur combinaison, quand bien même elle résulterait d'une démarche récente, s'en trouvera interprétée comme un développement ou une actualisation à partir des données fondamentales du raisonnement breton. La multiplication des composés issus de telles combinaisons sera alors présentée comme la possibilité d'établir une pensée à la fois *authentiquement bretonne* et *conceptuellement précise*. En particulier, il s'agira d'exploiter la polysémie des termes français, pour montrer qu'il est possible de proposer un terme breton pour chacun des effets de sens distingués, ce qui devra montrer la supériorité linguistique du breton qui ne parlerait plus par confusion¹⁴¹. Par exemple, concernant le mot "invisible", (VALLÉE traitera aussi les mots "populaire", "aqueux", "attentif") :

cf. p. 1125

« Comme on le voit, les dérivations sont loin de coïncider dans les deux langues. Aussi est-il très important de bien distinguer les sens du français, notamment pour les adjectifs qui prêtent surtout aux confusions : — "invisible" 1° comme corps microscopique, *dihewel* (non facile à voir), 2° comme le côté opposé de la lune, *disgwel* (hors de vue, qu'on ne voit

140. Pour les préfixes, on y relève : ab-, ad- / as- / at- / az-, am-, an-, ar-, ar-, arall-, ari- / ale- / hele- / heli-, arc'h-, bann-, be- / bi-, berr-, bes-, besk-, bihan-, biz-, blas-, bon-, bouk-, bras-, briz-, brous-, bu-, buan-, kab-, kalet-, kamm-, kan- / kann-, kan-, karr-, ken-, ken- / ke- / kem-, ken- / kel- / ker-, kent-, ket-, keur- / ker-, kev- / kef-, kil-, kin-, ko- / kou- / kon-, kor-, kor- / kour-, korn-, koum-, koz-, krak-, krenn-, kroaz-, kroug-, dam- / dem-, daou-, darn-, das- / daz-, de-, di- / dis-, dian-, dibenn-, dindan-, diou-, dister-, dour-, dour-, dourn-, dreist-, drouk-, e- / eh- / ec'h- / es- / ez-, eil-, el- / il-, em-, en-, enep- / eneb-, er-, etre- / entre-, eün- / eeun, fall-, fals-, gaol-, gar-, gar-, glan-, glas-, gobr- / gopr-, gou-, gouez-, gour-, gourfen-, groz-, gwall-, gwen-, gwenn-, gwir-, hanter-, hañv-, he-, hen-, hir-, holl-, is-, jil- / chil- / jir-, lastez-, led-, lies-, len-, maez-, mal-, mall-, mamm-, mar- / mor-, men-, mes-, meur- / mer-, mil-, min-, mor-, mor-, mous- / mus-, nonn-, ne-, nes-, nevez-, ol-, pe-, pell-, pemp-, pen-, peur- / per- / par-, peus- / peuz-, pevar-, pevare-, pig-, pil-, pimp-, pounner-, rak- / rag-, rann-, raz-, re-, reiz-, ren-, res-, roll-, skañv-, skil-, seiz-, si-, si-, soub-, soul-, sounn-, spis-, stan-, stlabez-, tad-, taol-, tar- / dar-, tarv- / tar-, teir-, tenn-, teuz-, tomm-, tor-, toull-, tre-, trede-, treuz- / tres-, tri-, tro-, uhel-, un- / unan-, vil-.

141. On peut rappeler que la linguistique contemporaine ne considère plus les phénomènes de polysémie et de synonymie comme des accidents ou des erreurs du langage à combler par une multiplication lexicale, mais bien comme des phénomènes constitutifs du fonctionnement sémantique : un terme décontextualisé, quel qu'il soit, est ainsi soumis à une pluralité d'effets de sens, jusqu'à ce que les phénomènes d'*anaphore* (restriction des différentes significations possibles par la mise en cohérence avec les autres mots de la phrase), et la dimension *déictique* de la désignation (restriction des différentes significations possibles par la situation d'énonciation), viennent, en contexte, lever les impropriétés sémantiques. Ainsi, si "opération" est potentiellement polysémique, ce terme acquerra un sens précis soit par son rapport anaphorique à d'autres termes ("opération du genou", "opération Cooney", "opération de multiplication"), ou dans son rapport déictique aux situations (à l'hôpital, au champ de bataille, en cours de mathématiques). Ce fonctionnement dialectique du sémantique ne se trouvera jamais entièrement aboli par la multiplication des termes, qui proposeront toujours de potentielles ambivalences. Cf. URIEN 1988, URIEN 1989 : 45-62.

pas sans que, pour cela, il soit invisible par nature), 3° comme un esprit, diwelus (qu'on ne peut absolument pas voir, invisible par nature) » VALLÉE 1931 : XXII

Cette approche du lexique influencera fortement les lexicographes "refondateurs" ultérieurs, à commencer par Roparz HEMON. Ainsi, alors que son *brezoneg eeun* est élaboré à partir d'études concernant le lexique fondamental qui donnent généralement 2000 unités comme nombre minimal, il réduira quant à lui ce nombre à 1,000. L'apparente diminution entraîne en revanche une prise en compte des phénomènes morphologiques de flexion, dérivation et composition : avec 1 000 éléments simples apparents, on obtient un grand nombre de combinaisons possibles (HEMON 1935g : 51, HEMON 1938e : 33). Au vocabulaire lui-même, l'« *Alc'houez ar brezoneg eeun* » présente donc une liste des mutations et des modifications des termes (HEMON 1935e : 79–84), où les phénomènes relevant de la flexion et de la dérivation ne sont pas clairement distingués. Youenn OLIER, dans les dictionnaires d'*Imbourc'h*, reprendra, développera et précisera la liste déjà longue des préfixes et suffixes proposée par VALLÉE, et donnera lui aussi des exemples de multiples traductions d'un mot français, proposant par exemple de distinguer le mot "éternel" français en "peurbadus", "peurbadel", "diamzerel", "treamzerel", "tragouezel" et "trafad" (IMBOURC'H 1983 : v). Au sein des éditions *Preder*, Guy ÉTIENNE présentera dans son *dictionnaire de psychanalyse* la démarche issue de VALLÉE comme une révolution dans la conception de la langue qui ouvrira la porte à une grande créativité en matière de néologie :

cf. p. 837

cf. p. 1182

cf. p. 1183

cf. p. 1186

« Autrement dit, son tissu n'est plus seulement considéré comme constitué d'unités lexicales — de mots pour faire des phrases — mais d'unités sémiotiques — de "formants", radicaux et affixes, pour faire des mots. Sous la syntaxe "externe" s'est codifiée une "syntaxe interne". L'art du dire comprend — réintègre — la néologie. Remarquons que toutes les langues modernes en sont là, et le breton, par son exceptionnelle richesse en unités sémiotiques, se prête admirablement à cette nouvelle forme de croissance. » ÉTIENNE 1983 : XIV

Même des ouvrages de dimension plus modeste, et ne revendiquant ni la technicité ni l'invention lexicale, mais se destinant au grand public, présenteront un jeu de combinaisons qui permettra de multiplier les significations à partir d'un nombre restreint d'éléments, ainsi pour le *dictionnaire élémentaire de Mouladurioù Hor Yezh* :

cf. p. 1211

« Par exemple : à partir de lazh (fait de tuer, meurtre), on peut former : lazhañ : v. tuer (quelqu'un), abattre (un animal); nom verbal action de tuer, d'abattre; lazhadeg : tuerie, carnage, massacre, meurtres en série; lazhadegañ : massacrer; lazhadenn un meurtre (isolé), un abattage (d'animal) (concret); lazhadur : l'action de tuer et son résultat; lazher : tueur; lazherez : tueuse; lazherezh : le concept de tuer, le crime d'homicide, la technique de l'abattage; lazhidigezh : la mise à mort (de); lazhti (lazh + ti) : abattoir; lazhus : tuant, qui peut tuer, lazhusted, lazhuster : le pouvoir, la faculté de tuer.

Par le jeu des préfixes de nombreuses nouvelles séries peuvent apparaître :

adlazhañ : retuer, tuer de nouveau (*adlazzhadeg*, etc.).

damlazhañ : tuer à moitié.

drouklazhañ : assassiner (*drouklazher*, etc.).

gwall-lazhañ : tuer d'une façon horrible.

peurlazhañ : achever, tuer jusqu'au dernier.

peuzlazhañ : tuer presque complètement.

Etc. » KADORED, DESBORDES et D. KERVELLA 1994 : 223–224

L'invention terminologique des lexicographes pourra alors s'affranchir de toutes les limites, rendant ainsi possible, dans la langue bretonne le fait de « retuer » quelqu'un ou de le « tuer à moitié ». Enfin, Martial MÉNARD lui-même reconnaitra, à l'occasion de l'édition d'un diction-

cf. p. 1311

naire issu des travaux de collectage inédits de VALLÉE, l'importance de sa contribution dans l'établissement de la valeur des affixes ¹⁴².

À titre de comparaison, le *Trésor du Breton Parlé*, de Jules GROS, qui sera considéré comme un ouvrage fondateur pour le courant "continuiste", déclarera que « *Seuls les préfixes suivants sont encore vivants et productifs [...] : ad-, dam-, di-, dis-, diz-, droug-, hanter-, nevez-, peur-*. » (GROS 1974 : 216).

cf. 15

14.6.2 La grammaire et l'esprit de la langue

On se souvient que le discours de démarcation d'un "esprit" ou une "logique" présentés comme proprement bretons par opposition à leurs correspondants "français", se trouvant inscrits dans la langue, a émergé depuis la codification grammaticale de Jean-François LE GONIDEC. Un tel discours traversera le XIX^e siècle en se voyant régulièrement réactualisé, on en trouvera par exemple une nouvelle formulation chez Amable Emmanuel TROUDE qui proposera « *Quelques remarques sur des espèces de mots particuliers à la langue bretonne* » (TROUDE 1886 : XV–XVI) au sein desquelles il pointera des phénomènes linguistiques comme l'usage du suffixe *-ad* pour désigner un contenant, ou la composition par *penn* suivi d'un collectif, pour désigner un individu ¹⁴³, comme témoignant d'une rationalité proprement celtique, et radicalement distincte du raisonnement français. Les progrès de l'analyse grammaticale ¹⁴⁴. Des descriptions de ce genre se verront régulièrement invoquées et amplifiées par les militants "refondateurs" lorsqu'il s'agira d'affirmer une démarcation, certains allant comme chez *Preder* jusqu'à réinventer une numération ou une classification des temps qui se conformeront à un esprit plus "celtique" en se "libérant" des modèles de pensée issus du français.

cf. p. 656

cf. p. 1059

14.6.2.1 l'« exactitude psychologique » et la « forte originalité celtique » chez Vallée

Lorsque Frañsez VALLÉE, dans le supplément à son *Grand dictionnaire*, présentera une analyse succincte de certains points de la grammaire bretonne, il s'agira avant tout pour lui de souligner des propriétés grammaticales tenues pour constitutives de différences d'esprit, elle-même ancrées dans la différence des "origines" entre les deux langues :

cf. p. 1130

« *Dès les premiers pas dans l'étude du breton on aperçoit entre la grammaire bretonne et la grammaire française de grandes divergences qui tiennent surtout à l'origine et à la nature différente des deux langues : le breton langue celtique, et le français langue néo-latine. Ces divergences apparaissent plus nettement lorsque l'on passe de la théorie à la pratique, de l'énoncé abstrait de la grammaire à la réalisation du langage parlé. [...]*

142. « François VALLÉE ne se contenta pas de faire un inventaire général des termes bretons existants (ce qu'il a fait bien entendu, c'est même le plus complet de son temps), son dictionnaire propose également une quantité de néologismes qui permet à qui le souhaite de s'exprimer dans tous les domaines de la pensée moderne et du quotidien technologique de son époque. Grâce à sa connaissance intime des ressources internes de la langue bretonne, il spécialisa le sens de certains suffixes, et c'est bien grâce à ses travaux que l'on distingue aujourd'hui — entre autres — les adjectifs en *-ek* et en *-el* et, conséquemment, les termes qui en dérivent en *-egezh* et en *-elezh*... De même pour les préfixes *gou-* et *gour-*, que leur proximité phonétique faisait confondre dans la langue parlée, alors qu'ils sont par nature de sens opposé. Ces distinctions sont extrêmement précieuses pour l'enrichissement et la précision du breton d'aujourd'hui. C'est en tout ceci que le Grand dictionnaire de François VALLÉE fut un ouvrage novateur. » (VALLÉE 2014 : 15)

143. Par exemple : *penn* (tête) + *moc'h* (cochons) = *penn-moc'h* ou *pemoc'h*, "un cochon".

144. Ceux-ci restent relatifs à leur époque, par exemple les déterminants possessifs comme *mon / ma, ton / ta, son / sa* etc. sont encore classés comme des "adjectifs".

Les grammaires française et bretonne ne coïncident pas et les divergences que l'on rencontre à chaque instant dans les applications sont très importantes. Il est indispensable d'étudier ces divergences d'une façon approfondie et de développer en nous la compréhension de la grammaire bretonne vécue. Cette grammaire exige une étude spéciale et pénétrante, en raison de la structure propre à chacune des deux langues : le breton, langue celtique, et le français, langue néo-latine. » VALLÉE 1948 : VII

Si les descriptions grammaticales viseront à souligner les particularités du raisonnement linguistique breton, elles viseront également à manifester sa supériorité. De même que les comparaisons lexicales, depuis VALLÉE jusqu'à Tugdual KALVEZ en passant par Youenn OLIER, avaient pour propriétés significatives de mettre en avant une supériorité des formes bretonnes sur celles du français, ici aussi, la comparaison sera généralement en faveur du breton. Prenons-en quelques exemples :

Les prépositions : Dans la première édition de son dictionnaire, VALLÉE avait déjà comparé le breton au « *français dont le système des prépositions est pauvre et relâché* » (VALLÉE 1931 : XXVI), mais c'est véritablement dans la description grammaticale du supplément qu'il offrira une explication qui rend compte à ses yeux de la supériorité des prépositions bretonnes sur le système du français, sa thèse étant que les déterminants possessifs du français se présentent comme une maigre compensation d'un système d'oppositions « *riche et précis* » dans les prépositions du breton :

« La grammaire nous présente pour l'adjectif possessif en français les formes : son, sa, ses, leur, etc., auxquelles correspondent en breton les formes e, he, ec'h, o. Mais nous devons observer que la perception des rapports entre les choses tient une large place dans notre pensée, et que, d'autre part, la classe des mots qui expriment ces rapports, la classe des prépositions, est déficiente en français. Dès lors, le français va être amené fatalement à faire abus du possessif qui lui permet de masquer, sous un vague rapport de possession, des rapports variés que son système de prépositions incomplet et imprécis exprimerait difficilement. Le cas du breton est bien différent, puisqu'il dispose d'un système de prépositions riche et précis. Pour lui, point n'est besoin de recourir au possessif.

Supposons, par exemple, un francisant et un bretonnant en face d'une maison dont ils font en même temps, l'un et l'autre, la description. Celle de francisant sera émaillée de perpétuels son, sa, ses : "sa belle apparence... sa grille... son toit... son jardin... sa porte... ses appartements... sa cave...". Dans la description du bretonnant, au lieu du possessif passe-partout, des prépositions variées vont marquer les rapports de la maison avec son entourage et ses différentes parties : "an neuz kaer anezan... ar porrastell dirazan... al liorz endro d'ezan... an nor outan... ar c'hambrou ennan... ar c'hao dindannan... an dōen warnan... an digemer mat digantan...". » VALLÉE 1948 : VII

Le système des prépositions du breton sera considéré par VALLÉE comme l'emblème stéréotypique de la supériorité bretonne, et il n'hésitera pas à conclure :

« C'est dans cette classe de mots que se trouve peut-être la plus grande divergence entre le français et le breton. Du côté français, système de prépositions déficient et imprécis que la langue utilise peu et manie souvent d'une façon inexacte. Du côté breton, système riche et précis et très large utilisation. » ibid. : X

Les adjectifs : La présentation du système des adjectifs sera pour VALLÉE l'occasion d'une caractérisation plus anthropologique que grammaticale de la "langue bretonne", et donc de l'"esprit breton" : y sera théorisée l'existence en breton d'un degré « *affectif* » :

« Le français possède les trois degrés classiques de l'adjectif : positif, comparatif, superlatif. À ces trois degrés, qu'on pourrait appeler les degrés intellectuels, le breton ajoute un degré

de sensibilité d'une grande puissance d'expression, un degré affectif : l'exclamatif : Gwasat planedenn eo va hini. » VALLÉE 1948 : VIII

Les verbes : Les éditeurs de l'abrégé de la *Méthode de Landivisiau* avaient déjà eu l'occasion de présenter une comparaison des verbes mettant en scène l'opposition de « *la grande richesse de la conjugaison bretonne vis-à-vis de l'extrême pauvreté de la conjugaison française* » (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 31). Quant à VALLÉE, de même que pour les adjectifs, la présentation de la différence entre **eo** et **a zo** en breton sera pour lui l'occasion d'opposer la « *mentalité néo-latine du français* », « *dont l'intelligence est formée à "l'ordre logique"* » à « *la mentalité du breton foncièrement psychologique* » : la description grammaticale servant alors de prétexte à une stéréotypisation (AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 2014) des populations à travers les "mentalités" invoquées dans leurs langues respectives :

cf. p. 1082

« *Un francisant et un bretonnant ont à traduire en breton la phrase suivante : le vieil homme là-bas est mon père. Le francisant, dont l'intelligence est formée à "l'ordre logique", va voir dans le premier substantif le sujet et il emploiera dans sa traduction a zo qui convient lorsque le sujet est en tête. Le bretonnant dans ses jugements suit la marche naturelle de la pensée qui va de l'impression des sens (attribut) à la notion (sujet) : gwenn eo ar paper. En conséquence il voit dans le premier substantif l'attribut et dans le second (toujours déterminé dans ces sortes de phrases) le véritable sujet. Il traduira donc, comme faire se doit, avec eo copule et non a zo : an den koz-hont eo va zad. Soumettons notre petit thème à un Gallois, celtisant comme le Breton ; il traduira exactement comme celui-ci avec yw (eo) copule, le premier substantif attribut, et le second substantif déterminé sujet : yr hen wr acw yw fy nhad.*

On voit ici la différence entre la mentalité néo-latine du français, formée par la logique scolastique (comme le disait M. GILSON dans son discours de réception à l'Académie française), et la mentalité du breton foncièrement psychologique. » VALLÉE 1948 : XIII

La syntaxe : Ici aussi, à partir des différentes organisations syntaxiques de la phrase en breton, VALLÉE développera une interprétation psychologisante qui visera à déterminer oppositionnellement l'esprit de chacune des populations en dégageant des attributs tenus pour caractéristiques d'un mode de raisonnement spécifique, à partir de l'observation linguistique de l'ordre des mots. En déclarant que, contrairement au français, « *le breton suit la marche de la pensée* », Frañsez VALLÉE retourne les caractérisations classiques qui, de du BELLAY à RIVAROL et Étienne Bonnot de CONDILLAC voulaient montrer que la langue française raisonne dans le véritable ordre logique parce qu'elle suit l'ordre **sujet, verbe, attribut** ; néanmoins il en reprend la démarche qu'il se contente de développer en présentant une caractérologie psychologique concurrente, elle aussi déduite prodigieusement des propriétés syntaxiques. Le Breton raisonne donc de trois manières : **soit**, selon la construction « *psychologique* » (**gwenn eo an erc'h**, "blanche est la neige"), il va « *de la perception [...] à la notion* » ; **soit**, en vertu de la construction « *celtique* », c'est le verbe qu'il place en début de phrase¹⁴⁵, **soit** enfin, la construction qu'il nomme « *expressive* », où ce qui se trouve en première place correspond à l'élément thématiquement important de la phrase¹⁴⁶ :

« *La proposition simple qui se construit en français : sujet, verbe, attribut, se construit en breton : attribut, verbe, sujet. La neige est blanche, gwenn eo an erc'h. Ce n'est pas une inversion. Le breton suit la marche de la pensée, qui va de la perception par les sens,*

145. VALLÉE ne donne pas d'exemple, car les phrases attributives qu'il a choisies le permettent difficilement en breton. Mais on pourrait construire : **Debriñ a ra Yann un aval**, soit littéralement : **Manger fait Yann une pomme**.

146. Cf. note 63 p. 827.

exprimée par l'attribut (*gwenn* dans notre exemple), à la notion exprimée par le sujet (*an erc'h*). Sur la formation du jugement on pourra consulter "La psychologie du raisonnement" par BINET et FÉRÉ, de la collection philosophie dirigée par la Revue philosophique de Th. RIBOT.

À côté de cette construction que l'on pourrait appeler psychologique, on trouve en breton la construction celtique, le verbe en tête, et la construction expressive qui met en relief le mot dominant. Ces trois constructions constituent la charpente de la syntaxe bretonne. La construction qui place le sujet en tête (*an erc'h a zo gwenn*) ne correspond qu'en apparence au français. C'est en réalité une construction expressive qui s'appuie sur le sujet. Expressives sont aussi la construction avec *ober* qui s'appuie sur le verbe, et la construction avec l'attributif *emoun*, *edoun*, qui met en relief l'idée de situation : *emoun*, *eman*, ou de moment : *edo o skrivan*. » VALLÉE 1948 : X

Quoiqu'il en soit du détail de ces descriptions, on perçoit que l'analyse syntaxique sert à opposer deux mentalités supposées caractéristiques, et les différents attributs « *psychologique* », « *celtique* » et « *expressi[f]* » venant alors construire les propriétés attribuées à la mentalité bretonne.

*
* *
*

Si l'on s'interroge encore sur la finalité des démonstrations grammaticales de VALLÉE, sa conclusion montrera qu'elle visait à mettre en avant l'« *exactitude psychologique dans l'expression de la pensée* » et la « *forte originalité celtique* » ou « *puissante personnalité celtique* » que la pensée bretonne incarne dans sa grammaire : la description grammaticale se présente ainsi comme le prétexte pour un discours d'identification d'une particularité bretonne, qui répond là aussi à la nécessité de sa promotion :

« *Je pense que ces notes auront donné une idée de la divergence profonde entre le breton et le français. La structure propre du breton tient à ce que l'on pourrait appeler son exactitude psychologique dans l'expression de la pensée, et surtout à sa forte originalité celtique. Après la guerre de 1914, un éminent professeur de notre Université de Rennes, Georges DOTTIN, lançait un appel en faveur du breton. La France, disait-il, doit avant tout se préoccuper de préserver ses valeurs spirituelles. Or le breton est une de ces valeurs. En terminant ces lignes, je renouvelle l'appel de DOTTIN. La langue bretonne, par sa puissante personnalité celtique, est une valeur spirituelle, une valeur humaine de premier ordre. Pour la Bretagne, pour la France, pour l'humanité, préservons la langue bretonne.* » *ibid.* : X

14.6.2.2 Fonder une logique bretonne

La spécificité d'une pensée bretonne n'est pas uniquement à chercher dans une organisation linguistique préexistante, elle est aussi à construire. C'est en ce sens que les auteurs de *Preder*, dans leur manuel de mathématiques à destination des élèves de 6^e (Y.-B. AN NOALLEG 2002 : 2,7), proposent de renouveler la manière de compter les dizaines en breton¹⁴⁷ :

Fait intéressant, alors que Victor HENRY, reprenant vraisemblablement les propos de

cf. p. 433

147. On constate ainsi une radicale simplification, qui est au breton ce que seraient les *septante*, *octante*, et *nonante* belges : au lieu de désigner par exemple "90" par *dek ha pevar-ugent*, soit littéralement "dix et quatre-vingts", *Preder* propose *naogont*, forgé sur la base de *nav*, neuf, et du suffixe *-gont* que l'on trouve déjà dans *tregont*, trente. Le fait que la proposition en question se situe dans un manuel théoriquement destiné à des élèves de sixième (en réalité d'un niveau bien trop difficile pour eux) ne permet pas à l'auteur d'y formuler des considérations concernant l'éventuelle dimension politique d'un tel remplacement. Nous en déduisons donc, avec la prudence requise, une signification par la mise en cohérence avec le reste de la démarche de *Preder*. Nous n'avons pas cherché dans la revue *Lavar* s'il existait des propos explicites sur la question de la numération.

nombre	dénomination usuelle	proposition de <i>Preder</i>
10	dek	dek
20	ugent	ugent
30	tregont	tregont
40	daou-ugent	pergont
50	hanter-kant	pemont
60	tri-ugent	c'hwegont
70	dek ha tri-ugent	seikont
80	pevar-ugent	eikont
90	dek ha pevar-ugent	naogont

Louis DUVAN, considérait la numération vigésimale (en base vingt) s'en servait pour émettre l'hypothèse d'un substrat proto-celtique antérieur même à une migration d'Indo-Européens dont les Celtes faisaient partie. Ce qui était pour l'un le témoignage d'une antiquité des plus antiques se trouve ainsi pour les autres perçu comme une logique héritée du français qui pourrait se trouver réformée au profit d'une numération authentiquement celtique. De même, Turiaw AR MENTEG, pourtant également collaborateur de *Preder*, déplorait quant à lui comme le signe d'une déceltisation la disparition de cette même numération vigésimale lorsque les locuteurs en venaient à dire "kant c'hwec'h ha tregont" (littéralement : "cent six et trente") plutôt que "c'hwezek ha c'hwec'h-ugent" (littéralement : "seize et six-vingt")¹⁴⁸. Ces fluctuations nous semblent montrer que ce n'est pas véritablement la dimension linguistique qui est ici en jeu : en fait, un fait linguistique ou son contraire pourront très bien être interprétés de la même manière, dès lors que l'on sait déjà qu'il s'agit de trouver quelque part des signes d'une déceltisation, et d'y opposer une particularité bretonne.

cf. p. 850

De même, dans *Gramadeg ar Verb*, toujours édité par *Preder* (SADED 2010), le groupe SADED propose de renouveler la dénomination des temps verbaux, d'abord en remplaçant les amzerioù ("temps") par orioù, puis en renommant les différents orioù : plutôt que les traditionnels amzer dremenet (littéralement : "temps passé"), amzer vremañ ("temps de maintenant"), et amzer da zont ("temps à venir"), le groupe propose le tableau suivant :

	atorioù	kevorioù	ragorioù
bonorioù	bonator -jont	bongevor -Øont	bonragor -font
eilorioù	eilator -jent	eilgevor -Øent	eilragor -fent

On perçoit là aussi le remplacement des usages par un raisonnement entièrement analogique : à partir des préfixes bon- et eil-, des racines at, kev, et rag, et d'un -or ici suffixé, on obtient logiquement, dans un tableau croisé, six résultats possibles.

Indépendamment de la question de la pertinence morphologique de ces dénominations, dans le cas de la numération comme dans celui de la catégorisation grammaticale, le groupe réuni autour de *Preder* se fixe un objectif que nous pourrions considérer comme celui d'une *reconstruction*, visant ainsi à faire table rase des usages déjà existants pour reconstruire de nouvelles catégories sur la base de dérivations morphologiques appliquant entièrement les règles de l'analogie. L'arbitraire de l'usage se voit ainsi exclu au profit d'une rationalisation du langage :

148. « *Ma! diwar-lerc'h ar brezel 14 ez eo deuet ar mod gallek da zistilh kant c'hwec'h ha tregont (136) e-lec'h c'hwezek ha c'hwec'h-ugent... Ha bremañ ne glever nemet sañ trañtsis!* » (AR MENTEG 2007 : 10)

on n'est finalement pas loin de la langue philosophique d'un DESCARTES ou d'un LEIBNIZ.

*
* *

On perçoit donc que c'est sous plusieurs dimensions que la tendance des militants "refondateurs" reconfigure tant le rapport à la langue que les discours à son sujet et les pratiques linguistiques elles-mêmes : il s'agit pour eux de s'opposer à une conception du breton comme langue d'une tradition rurale, liée aux expressions du quotidien, variant localement, et s'appropriant des termes issus du français, pour forger une langue qui sera celle des jeunes militants et intellectuels urbains, s'exprimant dans tous les domaines de la pensée, parlant une langue unifiée, et nettement différenciée du français. Ces militants n'auront pas réussi à modeler une langue et une société entièrement à leurs souhaits, néanmoins ils ont remodelé complètement ce que l'on nomme "le breton", et notamment déterminé cette nouvelle pratique qui est la langue apprise par les "brittophones".

Pourtant, malgré les efforts de ces militants, les "bretonnants" n'ont pas disparu du jour au lendemain. Et parmi les descripteurs du breton émergera également une tendance qui, s'opposant à la redéfinition du breton proposée par les "refondateurs", se fera la représentante de ces parlers locaux et ruraux tant décriés. Concurrentiellement au discours des "refondateurs", émergera alors un autre cadre de valorisations qui tentera de relégitimer les pratiques que ces militants ont voulu laisser de côté. La confrontation ne pourra être que polémique, puisque pour revaloriser les pratiques des "bretonnants", il faudra s'opposer à toutes les valeurs mises en avant par le discours refondateur.

Chapitre 15

Le discours continuiste

Il est temps de choisir clairement entre *matematik* et *jedoniezh*, entre *arimetik* et *niveroniezh*, entre *geometriezh* et *mentoniezh*, entre *analis* et *dezrann / dielfennadur*, entre *diametr* et *treuskiz*, entre *diagonalenn* et *treusvegell*, entre *problem* et *kudenn / skoulmad*, entre *zero* et *mann*, etc.

MAROT 2002 : 8

Tous les descripteurs du breton n'adhéreront pas aux positions des "refondateurs". Pour un certain nombre d'entre eux, la pratique du breton se concevra avant tout comme un prolongement des situations où la langue fut parlée dans les campagnes depuis des générations : plutôt que de renouveler radicalement tant le public de la langue que ses destinations, il s'agira de tenter de renouer, malgré l'écart causé par les évolutions historiques, avec un monde rural considéré comme dépositaire d'un savoir-vivre à transmettre. Pour ces auteurs, la langue bretonne ne constitue pas une pratique que l'on pourrait décontextualiser et recontextualiser à volonté : elle constitue d'abord un ensemble d'usages attachés à une population, un monde rural, un imaginaire et un quotidien. C'est, bien souvent, la pratique des générations précédentes et celle d'un lieu précis, c'est aussi la pratique des petites gens qu'il s'agira de défendre face aux réappropriations par les intellectuels. La démarche des "continuistes" sera traversée par un paradoxe : il s'agit certes de rendre hommage aux locuteurs d'une autre époque, d'un monde rural dont beaucoup de pratiques disparaissent, mais l'objectif est aussi de faire le pari que les usages linguistiques, ou au moins certains d'entre eux, peuvent néanmoins conserver une valeur actuelle. Comment les réactualiser sans les décontextualiser ? Quelle transmission peut encore être invoquée dans un contexte d'abandon massif ? Alors que le discours oscille entre une tendance à patrimonialiser les usages collectés et la proclamation de leur transférabilité dans un monde moderne, toujours est-il que les "continuistes" pourront avoir comme point d'appui le rejet de la solution "refondatrice". À leurs yeux, le remplacement des usages oraux, quotidiens, d'un monde rural, par des usages scripturaux, intellectuels, et orientés vers un projet d'édification nationale, constitue une dépossession, une réappropriation, une trahison. Alors que les "refondateurs" avaient dressé un tableau des plus sombres du mode de vie rural et des contextes traditionnels de la pratique du breton, l'objectif des "continuistes" sera de réhabiliter les usages de ces locuteurs "bretonnants". Pour faire face au discours de dévalorisation opposé, le courant "continuiste" mobilisera un cadre de valorisations concurrent, où l'"authenticité" attribuée aux locuteurs dits "natifs" se trouvera opposée au breton des bretonnantistes et brittophones, décrit comme "chimique" ou "artificiel". Un tel discours visera à substituer la valorisation des

cf. p. 712

cf. p. 796

usages invoquant une étymologie celtique (PA+) par une forme concurrente d'authenticité mise en avant, à travers la mise en scène du caractère "véritable", "authentique", et "vivant" des pratiques orales en milieu rural. Néanmoins, la valorisation par le modernisme (PR+) ne sera pas oubliée, puisque la démarche de purisme celtique mise en avant par les "refondateurs" pourra se trouver réinterprétée comme une fermeture ou un isolement identitaire, là où l'appropriation lexicale de formes reprises au français, courantes chez les "bretonnants", sera décrite comme le signe d'une adaptation de la langue aux conditions modernes, de sa vivacité ou sa capacité à se renouveler et à entrer en contact avec les cultures internationales par l'intermédiaire des racines latines. Un tel retournement ne pourra s'opérer lui-même que par une relativisation de la pureté lexicale en tant que critère de valorisation du breton, auquel se trouveront préférés la syntaxe, la phonologie, la phonétique, et la prosodie, qui correspondent davantage aux dimensions par lesquelles les "bretonnants" différencient leurs usages du français.

cf. 14.5

cf. p. 773

15.1 Un attachement local

Aux yeux de ces auteurs "continuistes", la "langue bretonne" ne constitue pas une matière que l'on pourrait manipuler à volonté, en la détachant d'un cadre initial de vie et de pratique, et redéfinissant son public, ses domaines d'expression, son identité, et tant d'autres choses encore. Ces auteurs défendent au contraire une conception de la langue comme *rattachée* à l'environnement rural au sein duquel elle fut le plus souvent parlée. Il s'agit donc de la présenter comme le symbole ou le témoignage d'un cadre de vie plus général, au sein duquel les pratiques linguistiques entrent en cohérence avec un ensemble d'autres usages sociaux. Les formes linguistiques sont abordées en tant qu'elles sont *ancrées* dans des situations d'interlocution : il sera alors important pour ces descripteurs de préciser *qui* a formulé telle phrase, *quand*, dans *quel contexte*, etc. Par ailleurs, il s'agit aussi de décrire les parlers des différents *territoires* : contrairement à la conception assimilationniste qui souhaitait fondre tous les usages locaux dans une langue unique à créer, il s'agira ici de respecter les ancrages territoriaux des différentes formes pratiquées. On peut considérer que la démarche des descripteurs "continuistes" constitue globalement une réaction face à l'approche décontextualisante des "refondateurs", et qu'elle vise à ré-insister sur le rapport qui lie les pratiques linguistiques aux cadres sociaux de leur exercice.

cf. p. 848

15.1.1 Le témoignage d'un cadre de vie

Dans la mesure où bon nombre de lexicographes "continuistes" ont eux-mêmes été élevés dans un environnement encore "bretonnant", ou du moins eu l'occasion de le fréquenter¹, les descriptions linguistiques qu'ils proposent se présentent comme le reflet d'un espace social rural qu'ils ont connu, et dont ils voudraient rendre compte. Ainsi, Jules GROS, que beaucoup s'accorderont à considérer comme le fondateur et comme une source d'inspiration, présente-t-il explicitement le lien qui unit son *Trésor du breton parlé*, à sa grand-mère Michela AN ALAN,

cf. p. 1150

1. Dans la mesure où il s'agit d'une construction idéaltypique (cf. p. 763), il s'agirait de nuancer chaque description par des trajectoires biographiques précises. Si des auteurs comme Steve HEWITT, venu des États-Unis, pourraient donner l'impression de contredire une telle description, cela ne semble être le cas qu'en apparence : c'est en travaillant dans les fermes du Trégor qu'il apprit le breton, plus que par la lecture des publications militantes. Jules GROS est né à Paris, mais fut élevé par sa grand-mère, et revint ensuite régulièrement dans la région de Trédrez-Locquémeau ; et Jean LE DÛ, né à Dieppe et y vivant de ses 8 à ses 19 ans, reviendra régulièrement à Plougrescant.

qui l'a élevé et qui fut une des sources principales de son travail de collectage. À partir de la 3^e édition, le *Trésor* comportera un texte biographique relatant la vie de sa grand-mère : si un tel paratexte pourrait sembler incongru pour beaucoup de démarches lexicographiques, il s'explique bien pour celle de Jules GROS, et Daniel GIRAUDON, présentant l'ouvrage de son inspirateur, expliquera clairement le lien qui unit l'ouvrage et la personne :

cf. p. 1157

« Très tôt pour lui, la langue bretonne comporte une résonance particulière. Sur le plan affectif, se détourner d'elle c'est se couper de ses racines, c'est cesser de communiquer, notamment avec celle qu'il aime tant, sa grand-mère, Michela AN ALAN (1833–1921) qui ne sait pas un mot de français et qui va devenir, pour cette raison, sa meilleure source. Il se souviendra longtemps du jour où, de retour à Trédrez après avoir passé un moment à Paris avec ses parents, il avait quelque peu oublié la langue du pays et s'était adressé en français à sa mamm-gozh. Naturellement elle n'avait pu lui répondre. Tous deux avaient fondu en larmes. Jules s'était juré ce jour-là qu'il ferait tout pour préserver la langue de ses ancêtres. » GROS 1989 : 7

Au-delà de la relation personnelle elle-même, Jules GROS présente son travail comme rendant compte des conversations quotidiennes et locales qu'il a recueillies dans les milieux ruraux. Il s'agit de présenter une langue *dans le contexte de sa pratique* :

cf. p. 1153

« [...] toutes les phrases contenues dans ce livre sont tirées du breton encore parlé dans les campagnes du Trégor. [...] Le présent dictionnaire constitue de ce fait un document authentique. [...]

Ce répertoire contient la plupart des mots trégorrois qui possèdent un ou plusieurs sens figurés. Ceux-ci sont illustrés par de nombreuses phrases prises sur le vif dans la langue parlée et touchant à tous les sujets de la vie quotidienne. » GROS 1970 : 5

À ce titre, le rapport aux formes linguistiques présentées n'est pas le même que celui des "refondateurs" : dans la mesure où il s'agit de rendre compte d'un *usage*, bien souvent la présentation d'une forme lexicale décontextualisée, hors de tout rapport anaphorique au reste de la phrase et déictique à la situation, ne sera pas considérée comme suffisante. Le terme sera rarement présenté *tout seul*, comme *détaché* de la situation de parole, mais il s'agira d'expliquer plus précisément les *situations* et les *combinaisons* au sein desquelles il est *déjà* associé. Jules GROS pourra ainsi présenter une telle description comme un remède envers un rapport scriptural-savant au langage, qui ne donne pas les *conditions d'usage* des termes présentés :

« La multiplicité des exemples, que d'aucuns trouveront lourde et inutile, est voulue. J'ai pensé avant tout aux autodidactes, étudiants, professeurs ou écrivains, dont la langue maternelle n'était pas le breton ou qui l'ont plus ou moins oubliée. Ils n'ont souvent que les livres pour satisfaire leur désir d'apprendre à fond le parler traditionnel de leurs ancêtres. » *ibid.* : 5

Bien entendu, une telle démarche ne sera pas sans ambivalence, puisque présenter un terme comme *associé* à une situation d'interlocution, dans un cadre d'évolutions historiques rapides menant à son remplacement par d'autres, pourrait impliquer pour conséquence, **soit** que le terme devrait disparaître en même temps que le contexte de sa mobilisation, **soit** qu'il faille accepter une certaine *recontextualisation* de ses usages, qui le *détache* donc des conditions présentées comme *premières* de son usage. C'est ainsi que l'on observera fréquemment une présentation *documentaire*, voire *testamentaire* des usages consignés : il s'agit de *témoigner*, à destination des générations futures qui ne connaîtront pas une telle situation, de *la manière dont on parlait* dans une époque que l'on considère progressivement comme *révolue* :

cf. p. 1156

« Enfin, cet ouvrage m'aurait paru incomplet si j'avais omis d'extraire de mes tablettes et de rapporter ici quelques échos de la vie d'autrefois en Bretagne, restés gravés dans le subconscient populaire, traditions, croyances, littérature orale — domestique, si je puis m'exprimer ainsi — en un mot, ce qui remplaçait dans nos foyers avant 1914 la presse, la radio, la télévision si répandues aujourd'hui. » GROS 1974 : 6

On trouvera ce même rapport dans l'ouvrage que Jean LE DÛ consacre au *Trégorrois à Plougrescant*. Jean-Pierre CHAUVÉAU le commentera ainsi :

« Mais l'exactitude de son rapport n'implique pas de sa part un froid détachement. C'est aussi un travail personnel, où l'auteur laisse affleurer discrètement les souvenirs familiaux et où il a concentré, par l'intermédiaire de son vocabulaire, la mémoire des activités, des pratiques et de l'expression d'une communauté rurale et maritime à laquelle il reste visiblement attaché.

Aujourd'hui comme hier, la lexicographie ne se pratique pas avec indifférence pour son objet, et l'attachement à la vérité est la preuve la plus parlante de l'intérêt qu'on lui porte. » CHAUVÉAU 2012 : 12

Cet « attachement » de Jean LE DÛ se trouve là aussi renvoyée à une expérience biographique particulière. Ici encore, une relation familiale : sa mère, dont la photographie figure en 4^e de couverture de son dictionnaire, et sa grand-mère, constituent également une des sources principales du travail de collectage. Mais c'est aussi un rapport au territoire que cet exilé vit douloureusement :

« Au XIX^e et surtout au XX^e siècle un courant savant a commencé à cultiver la langue bretonne pour elle-même, soit pour l'avancement de la science, soit dans un but de purification et d'unification débouchant sur un projet national.

Mon travail est d'une autre nature. Ayant quitté la Bretagne en 1946, à l'âge de huit ans, mes séjours à Plougrescant ont dès lors été épisodiques. L'éloignement m'a fait prendre conscience, à chacun de mes retours, de la fragilité d'une société paysanne en pleine mutation, et donc de celle de la langue qui en était le véhicule. Ma famille avait beau m'affirmer que savoir le breton était aussi naturel que de respirer, que les Bretons ont toujours parlé leur langue et le feraient toujours, je me rendais compte, à chaque séjour, de la place croissante que prenait le français dans les rapports quotidiens. Sans doute par nostalgie du pays de l'enfance, j'ai très tôt décidé de ne parler que le breton à mes parents, qui en ont été fort surpris mais s'en sont vite accommodés ! J'ai commencé à noter à ma façon les mots et expressions que je glanais au cours de mes conversations. » LE DÛ 2012 : 15

On le voit, les dictionnaires sont pour ces auteurs l'occasion de restituer en partie l'ambiance d'un cadre de vie, les pratiques des anciennes générations : les souvenirs de jeunesse se trouvent collectés sur des carnets, et consignés dans des dictionnaires afin qu'il en reste une trace quand le monde des "terroirs" aura complètement disparu.

cf. p. 712

15.1.2 Les paroles d'un lieu et d'une personne

Si la démarche des lexicographes "continuistes" s'impose donc une certaine fidélité dans la restitution des usages linguistiques *au sein de leurs contextes de pratique*, cela implique qu'elle prenne en compte l'importance des variations territoriales : aussi les études porteront-elles généralement sur un territoire bien localisé³. Ceci impliquera également de préciser en *quels lieux* et par *quelles personnes* les usages ont été collectés.

2. Daniel GIRAUDON ne dira pas autre chose en présentant l'œuvre de Jules GROS : « Le double intérêt majeur de ses ouvrages est qu'ils représentent un travail d'une ampleur inégalée et qu'ils sont la transcription unique d'un état de la langue telle que la parlaient usuellement les bretonnants de la première moitié du XX^e siècle et même ceux qui étaient nés, comme sa grand-mère et comme lui, au XIX^e siècle. » (GROS 2010 : 7-8).

3. La commune de Trédrez-Locquémeau pour Jules GROS (cf. p. 1150), celui du territoire longeant la rivière du Scorff pour Herri AR BORG (elle passe de Mellionec en centre-Bretagne (22) jusqu'à Caudan et Lanester, au sud du Morbihan, près de Lorient, AR BORG 2011, cf. p. 1301), l'île de Sein pour Christian FAGON et Yann RIOU (cf. p. 1317, FAGON et RIOU 2015). Francis FAVEREAU avait d'abord fait reposer son dictionnaire sur son travail de

Dans certains cas, il s'agira aussi de préciser les *situations* dans lesquelles certains locuteurs ont l'habitude de faire usage de tel ou tel terme. Contrairement à la démarche "refondatrice" qui, ayant exhumé un terme, souhaitait en proposer l'usage dans un nombre élargi de contextes d'interlocution, pour voir progresser les lieux possibles d'usage du breton, les "refondateurs" présenteront quelques *restrictions* diaphasiques qui en limiteront les contextes. C'est ce que constate ainsi Jean-Pierre CHAUEAU au sujet du *Trégorrois à Plougrescant* : « *Semblablement, l'usage réel est précisément délimité : levenez n'est attribué qu'à la langue ecclésiastique et micherour seulement aux chansons, etc.* » (CHAUEAU 2012 : 12). Le décalage entre les deux approches se manifesterait ainsi dans le commentaire critique que proposera Gwennole LE MENN d'un *Dictionnaire pratique* (LE DÛ et LE BERRE 1975) se situant dans une telle démarche "continuiste" : « *Certaines distinctions me laissent rêveur. Cuisine est traduit par kegin si celle-ci est située dans les "restaurants, châteaux, etc.", et par kuizin dans les "maisons récentes"...* » (LE MENN 1981 : L. 13, P. 71).

cf. p. 1170

15.1.2.1 Contextualiser les lieux de collecte

C'est ainsi que Jules GROS fournira des informations géographiques relativement précises concernant la localisation de la commune de Trédrez-Locquémeau, où il a recueilli beaucoup des usages consignés dans son ouvrage : « *Mes informateurs sont ou ont été les habitants de la commune de Trédrez, dans le canton de Plestin-les-Grèves, dans les Côtes du Nord, donc située dans la partie occidentale du Pays de Tréguier, au bord de la route de Lannion à Morlaix.* » (GROS 1966 : 2). Il manifesterait également le besoin de contextualiser socio-historiquement et géographiquement la situation de cette commune, ou de localiser précisément les éventuels apports venus d'ailleurs⁴. De même, Jean LE DÛ présentera l'histoire de Plougrescant et l'évolution de sa situation linguistique (LE DÛ 2012 : 21–26), et fournira même les informations généalogiques qu'il estimera nécessaires à la localisation des usages qui y sont présentés :

cf. p. 1306

« *Le recueil que je présente ici représente le matériau de ce travail que je n'ai pas cessé depuis d'enrichir et de transformer. Il se veut avant tout un témoignage sur le lexique tel que je l'ai recueilli en tout premier lieu auprès de ma mère Anne-Marie MAGUET (1910–2010) — dite Mai Maguer [NdA : Certains des cinq enfants de Pierre MAGUET s'appelaient officiellement MAGUET, d'autres MAGUER.] — de ma grand-mère maternelle Marie-Louise LE BASTARD (1875–1958) — dite Mai Louiz Bastad ou Mai Lou, de ma famille de Plougrescant, des voisins et amis de la commune. Ce breton est en réalité celui du canton de Tréguier : mon grand-père maternel venait de Camlez et ma grand-mère maternelle de Plouguiel, tous deux établis à Plougrescant. Mes grands-parents paternels étaient originaires de Prat, qu'ils*

collecte à Poullaouen et dans la région du Poher, bien qu'il ait par la suite enrichi les sources de documentation (FAVEREAU 1992, cf. p. 1204). De même, Jean-Yves PLOURIN a fait reposer ses ouvrages sur ses travaux à propos de Langonnet (56) et Saint-Servais (22) (PLOURIN 2000, p. 1244, PLOURIN 2005, p. 1281). Il faudrait ajouter les nombreuses études portant sur la phonologie, la morphosyntaxe, ou les relevés de vocabulaires qui n'ont pas été édités en tant que dictionnaires. Tous les dictionnaires de parlers locaux n'impliquent pas une adhésion aux positions "continuistes", comme nous l'avons vu avec HEMON 1935i, DENEZ 1980, HEUSAFF 1996, AR MENTEG 2007, cf. p. 845.

4. « *Cette commune, qui comptait 1 376 habitants avant 1914 et 881 au recensement de 1962, comprend une partie terrienne, Trédrez meme, peuplée de cultivateurs, et une partie maritime, Locquémeau, agglomération de pêcheurs dotée d'un petit port sur la Manche, naguère très actif, mais actuellement en pleine décadence depuis la disparition de la sardine. Cette dualité a engendré dans le langage une grande richesse de tournures expressives. Le sous-dialecte de Trédrez est un fort bon représentant du trégorrois ; mais, désirant donner de ce dialecte l'image la plus complète possible, j'ai également consigné ici un certain nombre d'expressions recueillies dans d'autres communes, telles que Saint-Michel-en-Grèves, Ploumillau et Ploulec'h (contiguës à Trédrez et ayant le même parler), Servel, Langoat et Ploumagoar. Dans ces derniers cas j'indique l'origine des exemples donnés.* » (ibid. : 2–3).

*avaient quitté vers 1910 pour s'établir dans une petite ferme à Buguéès, en Penvénan, localité maritime distante d'environ 20 km de leur terroir d'origine. Paradoxalement, ces petits fermiers misérables vivaient dans le manoir de Guernotier (Gwèrnoter)! Ce côté de la famille, même une de mes tantes née à Buguéès, a continué à parler comme dans sa paroisse d'origine, avec des particularités qui la démarquaient des personnes du cru. On se moquait gentiment de mon père qui prononçait *dêrw* au lieu de *dêró* 'chêne' et utilisait un certain nombre de mots ou d'expressions qui trahissaient son origine "exogène"... » LE DÛ 2012 : 15–16*

15.1.2.2 Saisir la parole volante

La démarche de description impliquera aussi de rendre compte des formes linguistiques *directement telles qu'elles sont utilisées* dans un contexte de conversation. Dans une optique qui se voudra plus *descriptive* que *prescriptive*, ces auteurs refuseront ainsi toute intervention savante sur le matériau collecté :

cf. p. 1150

« Toutes les phrases recueillies sont reproduites textuellement. Je n'y ai pas changé un seul mot, même lorsque la phrase bretonne contenait des termes français et cela, par respect pour la vérité. Je laisse à l'écrivain le soin de rétablir, dans la langue écrite, le vocable celtique qui s'est trouvé supplanté. » GROS 1966 : 3

Daniel GIRAUDON interprétera rétrospectivement la démarche de Jules GROS comme ayant rendu compte de la parole *en situation d'usage*. Or, comme les interactions orales impliquent une réappropriation et un jeu permanents par rapport à un matériau qui est reconfiguré à chaque nouvelle mobilisation, la consigner consiste à *fixer l'instant*, à saisir une forme qui pourra se présenter sous un autre jour, à un autre moment. Mais cette difficulté est aussi ce qui permet de présenter le *Trésor* comme une ressource qui offrira les *situations d'usage* et les *usages en situation* à des apprenants qui n'auraient accès qu'à la description décontextualisée des livres :

cf. p. 1152

« Ce qui fait l'intérêt des ouvrages de Jules GROS, c'est l'analyse fine qu'il fait de l'usage des mots, c'est l'abondance des exemples qui les placent dans des contextes différents et qui par conséquent permettent de les utiliser à bon escient du moins sur le secteur concerné. C'est là le propre d'une langue populaire ; elle n'est pas unique, elle est multiple, bouillonnante, créative, pleine de saveur, libre de tout contrôle ou carcan d'une académie étouffante. C'est l'outil indispensable pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'être élevés en milieu bretonnant ou qui n'ont pas aujourd'hui l'occasion d'entendre parler breton dans leur environnement. » GIRAUDON 2010 : 10

Cette présentation conjointe mêlant les usages en contexte et la proposition d'une réutilisation dans une nouvelle situation ne peut pas manquer de passer pour paradoxale : les termes consignés devraient-ils alors être considérés comme rivés à une situation de conversation qui, venant à disparaître, les rendrait alors caducs ? La présentation d'une pratique de la parole « *multiple, bouillonnante, créative, [...] libre de tout contrôle* » répond en partie à ce paradoxe en mettant en avant les capacités spontanées d'adaptation et de réactualisation permanente des formes linguistiques par des locuteurs dans l'exercice d'une parole vivante : plus que les formes elles-mêmes, c'est à un certain *art du jeu*, à une culture de la transposition, du détournement et de la subversion, prenant exemple dans les formes présentées, qu'invitent bien souvent ces auteurs.

15.1.2.3 Du badume à la convergence

Les usages collectés sont à ce point présentés comme ancrés dans un territoire que la notion de "badume" (du breton, littéralement *e-barzh du-mañ*, souvent prononcé *badum'*, "par chez moi") sera présentée par Jean LE DÛ pour en rendre compte : il s'agit de considérer que les

locuteurs sont conscients de parler d'une manière correspondant à leur village, et qui différerait dans une autre localité, et qu'ils se positionnent eux-mêmes en mettant en avant une telle localisation (LE DÛ et LE BERRE 1996)⁵ :

« Ce que je décris ici est un badume, [...] mot forgé par Yves LE BERRE et moi-même pour nommer cette forme de langue sans écriture propre, transmise oralement de génération en génération, et ne se définissant que par contraste avec les parlers des autres. Quand des bretonnants de paroisses différentes parlent en breton, ils constatent très vite de subtiles nuances qu'ils soulignent en remarquant, par exemples s'ils sont du centre Bretagne : *ba dum' vé lared* 'chez moi on dit' (à Plougrescant : *dumã vé laad*). Aucun mot n'existe en français pour désigner cette réalité : langue est trop large, dialecte a trop de sens variés, patois est péjoratif... Je décris donc le breton de Plougrescant par rapport au français et non par rapport à une norme quelconque du breton. Dans la partie breton / français, j'ai choisi pour des raisons pratiques de faire précéder chaque entrée d'une forme plus ou moins standardisée pour faciliter la consultation du dictionnaire aux bretonnants d'autres régions. » *ibid.* : 16–17

Un tel ancrage local peut bien entendu soulever des difficultés dans des ouvrages comme la méthode *Assimil* de Fañch MORVANNOU, qui, du fait de sa nature même de manuel, implique que soient recontextualisés des usages dont il s'agit pourtant de souligner l'ancrage dans un contexte initial. Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'une méthode pour apprendre "le breton" et non un breton parlé en tel ou tel endroit, il faut bien parvenir à rendre compte d'une certaine convergence, sans pour autant sacrifier les usages locaux. Fañch MORVANNOU, abordant ce problème, y répond en insistant sur les *adaptations* perpétuellement mises en place par les locuteurs dans une optique de *convergence* avec des interlocuteurs dont les usages sont différents des leurs. Il s'agit là aussi d'initier les apprenants à un certain *sens du jeu*, c'est-à-dire, à une capacité à manier les adaptations de ses usages linguistiques, propres à toute situation d'interlocution orale, pour parvenir à concilier un *ancrage* et une *mise en commun*⁶ :

cf. p. 1174

« Nous tiendrons compte, dans notre méthode, de l'existence de dialectes, dans une mesure raisonnable. Pour autant, nous n'écrirons le breton que d'une seule façon : en effet, les différences dialectales ne sauraient affecter l'écriture de la langue. Il existe cependant des **doublets** et des **synonymes** qu'il convient de ne pas confiner à tel ou tel dialecte, ni même à la langue "savante". Nous vous les proposerons donc, et nous vous inviterons à les apprendre comme faisant partie intimement de la langue dans son ensemble. En outre, dans la rubrique **prononciation**, nous proposerons des variantes de prononciation : elles ne peuvent être ignorées de ceux qui désirent établir le contact avec les bretonnants, mais, pour autant, ces variantes ne constituent pas des prononciations vicieuses de la langue bretonne. Aucun dialecte ne sera privilégié, ni non plus, espérons-le, sacrifié, encore que

5. Cette mise en avant d'un ancrage local sera l'occasion pour Jean LE DÛ de revenir sur les méthodes employées en dialectologie. Revenant ainsi sur une expérience de jeunesse où il avait participé à l'enquête de Kenneth Hurlstone JACKSON, il se confronte à une méthode qui lui semble oblitérer un peu rapidement les spécificités locales : « Si j'étais entièrement disponible et passionné par le sujet, et bien que je n'aie jamais cessé d'entendre parler le breton dans ma famille, je n'étais pas le meilleur informateur, étant donné qu'à cette époque — j'avais 20 ans — j'avais vécu à Dieppe de l'âge de 8 ans à celui de 19 ans... Mais ce fut pour moi une expérience marquante et enrichissante. Il avait établi une liste de mots dont il souhaitait connaître la réalisation, ce qui l'a entraîné à me demander d'en prononcer certains qui m'étaient inconnus, comme *amezeg* 'voisin' ou *mell* 'grand'... procédé qui n'avait pas manqué de me surprendre. [...] La comparaison entre les deux études pourrait alimenter une réflexion sur la linguistique de terrain, sur les différences d'approches et de résultats entre deux descriptions, dont l'une, élaborée dans l'urgence, est faite en peu de temps par un savant extérieur au milieu dont il étudie la langue, tandis que l'autre est faite de l'intérieur et sur la longue durée. » (LE DÛ 2012 : 18–19).

6. Cette tentative de conciliation entre la pluralité des ancrages dialectaux et la nécessité de converger doit être mise en rapport avec la situation historique particulière de la publication de cet ouvrage : en pleins débats entre les partisans des orthographe *peurunvan* et *skolveurieg*, des réunions avaient eu lieu dans les années 1970 pour tenter de proposer une conciliation. C'est cette méthode *Assimil* qui consacra l'émergence d'une nouvelle graphie, dite "*etrerannyezhel*" pour "interdialectale", qui tentera de concilier la diversité des usages locaux et les besoins d'unification (cf. note 104 p. 845).

les traditions orthographiques aient fait la part belle au dialecte du Léon et au sous-dialecte du Haut-Vannetais, et encore que le dialecte vannetais dans son ensemble ait été, jusqu'à présent insuffisamment intégré dans la langue écrite unique.

Nous vous proposerons donc un breton moyen, standard : si vous prononcez convenablement, si vous vous conformez aux règles de la phonétique bretonne telles que vous les découvrirez progressivement, si vous exploitez astucieusement le registre des doublets et des synonymes, vous serez en mesure de vous faire comprendre. En outre, si vous le souhaitez, vous pourrez accentuer les caractéristiques de tel ou tel parler, pour peu que vous souhaitiez vous "enraciner" davantage dans tel ou tel terroir, soit que vous ayez décidé de vous y fixer, soit que vous-même (ou vos parents) en soyez originaire. Vous aurez à cœur, néanmoins, de ne pas vous enfermer dans un parler aux traits trop fortement marqués, au point que l'intercompréhension s'en trouverait compromise. » MORVANNOU 1975 : VI-VII

15.1.3 La diversité dialectale comme richesse

Un tel appel aux adaptations ne peut évidemment pas résoudre toutes les questions soulevés par le maintien de ces deux exigences apparemment opposées : **d'une part**, présenter une méthode qui est celle *du* breton, et **d'autre part**, présenter un breton qui soit ancré quelque part. La solution choisie par MORVANNOU consiste notamment à faire figurer une diversité de prononciations locales dans les enregistrements audio qui accompagnent sa méthode, afin de familiariser l'apprenant avec la variété des formes en usage :

« Vous serez considérablement aidé si vous pouvez écouter les disques ou les cassettes : les textes bretons de notre méthode sont dits par des bretonnants dont le breton est la langue maternelle et, quoique issus des zones dialectales les plus opposées, ils ont eu à cœur de ne pas accentuer les différences. Tous, sans éliminer, pour autant les inflexions de leurs terroirs respectifs, vous proposent un breton à la fois standard et authentique. » ibid. : IX

Une telle décision manifeste bien l'écart de la réponse que donnent "refondateurs" et "continuistes" à la question des usages dialectaux : pour MORVANNOU, proposer un manuel d'apprentissage portant sur le breton décrit comme *une* langue n'implique par pour autant d'unifier les usages. En accord avec sa graphie "interdialectale", il s'agit plutôt de proposer une solution qui rende compte de leur diversité, donne aux apprenants les moyens de les localiser et de les articuler entre eux. Une telle solution pourra se rapprocher, mais *uniquement pour les documents audio*, de ce que l'on nomme "polynomie" pour la situation corse depuis Jean-Baptiste MARCELLESI, et qui consiste à tenter d'offrir une visibilité équitable à différentes formes locales dans les affichages publics et méthodes d'apprentissage. Si MORVANNOU n'applique une telle solution que pour les usages oraux et ne propose qu'une orthographe, fut-elle "interdialectale", c'est aussi parce qu'il relativise le statut de cette même orthographe, qu'il présentera comme moins prioritaire que les prononciations locales :

« De toutes façons, il faudra constamment déjouer les pièges de l'écriture. Priorité au breton parlé, celui que vous livrent les disques ou la conversation des bretonnants. Toute orthographe résulte d'une convention et elle ne représente qu'approximativement la prononciation, à plus forte raison ne représente-t-elle qu'imparfaitement toutes les prononciations existantes du breton, dont aucune n'est, objectivement et scientifiquement, inférieure par rapport aux autres. L'orthographe d'une langue est — ou devrait être — amendable. » ibid. : XVIII

On voit ainsi que l'ancrage des descripteurs "continuistes" au sein de situations orales locales d'expression les poussera à refuser l'unification linguistique proposée par les "refondateurs", et à prôner, de plusieurs manières, un rapport à la langue qui valorise la pluralité des formes locales.

cf. p. 830

15.1.3.1 Forme unifiée forme lénifiée ?

Une telle valorisation de la langue bretonne comme *parlée différemment selon les régions* poussera un certain nombre de discours "continuistes" à dévaloriser les démarches d'unification, que ce soit par une évaluation esthétique des formes linguistiques, ou par une interprétation de sa dimension politique. Christian Joseph GUYONVARCH, dont nous avons déjà présenté les prises de position très tranchées concernant la langue, associera ainsi celle promue par les "refondateurs" à la fois à une « *monotonie* » et une « *pauvreté formelle* », mais aussi à une démarche reprenant la politique d'unification linguistique du gouvernement français, pourtant dénoncée par ces mêmes militants. Il ira même jusqu'à considérer l'unification linguistique comme reposant sur une politique sous-jacente qui aurait logiquement pour conséquence de mener à une « *purification ethnique* » :

cf. p. 448

« *Nous nous souvenons de ces étudiants bretonnants qui, il y a de cela bientôt trente ans, nous apprenaient des locutions ou des mots de leur dialecte au hasard d'une conversation ou d'un cours. Et nous avons appris ainsi sur le tas, en complément de l'érudition universitaire, à la fois la variété et l'archaïsme des dialectes opposés à la monotonie et à la pauvreté formelle du breton dit "unifié", langue qui ne se parle nulle part, hormis dans une Bretagne qui, comme la République, sera une et indivisible. Mais le breton n'est pas encore devenu cette langue unique et sans dialecte, autrement dit ce sabir partout identique, sans âme et dépourvu de toute originalité, de Brest à Vitré et de Saint-Malo à Nantes ou Clisson, pratiqué par quelques érudits du dimanche soir. De toute façon, la purification linguistique est proche parente de la purification ethnique. En son genre elle est même pire. Quand elle commence on ne peut pas savoir où elle s'arrêtera.* » GUYONVARCH 2000 : 5

cf. p. 1244

On observe dans son propos un retournement intéressant du terme "sabir" : alors que celui-ci pouvait être utilisé par les auteurs d'*Imbourc'h*, ou par Turiaw ou Gwenhael AR MENTEG, afin de dévaloriser un usage présenté comme un "breton mélangé de français", il s'agira au contraire pour GUYONVARCH d'y dénoncer un mélange, *au sein même du breton*, entre différentes formes dialectales, menant à un breton qui ne serait plus de « *nulle part* » puisqu'elle ne consisterait qu'en la fusion des usages de *quelque part*. Si le terme "sabir" a ceci d'intéressant que, utilisé des deux côtés, il exprime un retournement sémantique qui rend compte de celui des valorisations, on observera aussi des termes spécifiques au camp "continuiste" pour désigner la langue pratiquée par les "bretonnantistes" et les "brittophones" : à la comparaison créoliste ou aux notions de "patois", "jargon", et "*trefoedach*" utilisés par les opposants viendront donc se substituer des descriptions invoquant un breton "chimique", "artificiel", ou encore le nom de "*roazhoneg*" ("rennais"), qui désigne péjorativement un breton n'étant rattaché à aucun territoire d'origine. On trouve une caractérisation explicite de telles descriptions dans le *Dictionnaire étymologique* d'Albert DESHAYES :

cf. p. 512

« *La langue enseignée aux néo-bretonnants, fortement léonisée dans sa prononciation et dans son lexique, reste pour beaucoup de mauvaise qualité. À l'unification par l'écriture de 1941, on se devait aussi d'adjoindre une prononciation unique, faisant fi de toutes les variations dialectales. La nécessité de créer une nouvelle langue s'imposait donc, de forger un "breton" compris par le plus grand nombre de lettrés et de laisser le peuple à ses dialectes. Cette prononciation arbitraire porte le nom de roazhoneg suite à la proposition d'Alan AL LOUARN (revue Arvor, n° 162, 27 février 1944), c'est-à-dire de "rennais", du fait qu'il était diffusé, durant la Seconde Guerre mondiale, sur les ondes de Radio-Rennes-Bretagne (ou Radio-Roazon-Breizh en breton). Et c'est cette prononciation qui s'enseigne encore aujourd'hui !* » DESHAYES 2003 : 17

cf. p. 1266

Ici, la référence à Radio Rennes Bretagne renvoie à un souvenir supplémentaire partagé au sein de la *doxa* du militantisme breton : en évoquant des émissions de radio acquises par

Roparz HEMON sous le patronage de Leo WEISGERBER sous l'occupation allemande (CALVEZ 2000), elle insiste sur la collaboration pratiquée par certains militants "refondateurs", ce qui constitue rhétoriquement un levier supplémentaire venant discréditer la tendance adverse.

Lorsqu'il s'agit de savoir quelle forme de breton un apprenant (qui peut être né en Haute-Bretagne, dans une grande ville, avoir connu plusieurs déménagements, et ne pas avoir d'ancêtres pratiquant un breton local) devrait apprendre, la réponse de GUYONVARCH est claire : il faut néanmoins donner à son breton les attributs d'un usage local⁷ :

cf. p. 1244

« Nous avons écrit jadis, à propos de quelques copies de CAPES, que tout étudiant de breton, quel [sic] que soit son origine, devrait obligatoirement s'enraciner dans un dialecte. On pouvait encore prétendre que les moyens de cet enracinement manquaient ou étaient très limités. Grâce à M. PLOURIN et à son irremplaçable travail de collecte lexicographique et argotique, on n'a plus désormais aucun prétexte pour le refuser. » GUYONVARCH 2000 : 6

15.1.3.2 Quelle représentation orthographique pour les usages locaux ?

Nous avons vu que ceux des lexicographes "refondateurs" qui avaient élaboré des dictionnaires reposant sur l'étude d'usages locaux s'étaient trouvés confrontés au dilemme de la conciliation entre **d'une part**, la fidélité envers les usages locaux, et **d'autre part**, l'exigence de réutilisabilité dans un contexte élargi : si Alan HEUSAFF opte pour une "normalisation" et une transcription en *peurunvan* ; Turiaw AR MENTEG ajoute des diacritiques à cette même orthographe, ceux-ci pouvant être enlevés pour retrouver un usage commun en *peurunvan* ; et Pêr DENEZ concilie quant à lui la transcription en API pour répondre aux exigences scientifiques, et celle en *peurunvan* pour rendre les usages réutilisables ailleurs.

cf. p. 840

cf. p. 1233

cf. p. 1284

cf. p. 1179

Pour répondre au même dilemme, les auteurs "continuistes" opteront eux aussi pour des compromis, tout en les faisant généralement pencher plus fortement du côté des usages locaux, et en se défiant de toute forme « *normalisée* ». La solution choisie au sein des différents ouvrages ne dépendra pas uniquement de leur orientation quant à la langue, mais aussi du type même de l'ouvrage et du public auquel il s'adresse. C'est ainsi que Jules GROS, souhaitant conserver les particularités des parlers qu'il consigne, mais aussi permettre leur réutilisation, choisira une orthographe commune pour les mots communs :

« Toutefois, comme mon but était de fournir aux étudiants et aux écrivains des matériaux directement utilisables dans leurs études ou leurs travaux, je ne pouvais écrire les mots bretons tels qu'on les prononce à Trédrez d'une façon quelquefois trop dialectale et même en les estropiant sans vergogne.

J'ai donc adopté la forme la plus répandue ou la plus rationnelle chaque fois que le mot est commun au K.L.T. » GROS 1966 : 3

Lorsqu'il s'agira pour Francis FAVEREAU d'éditer un dictionnaire généraliste à partir de ses observations de terrain à Poullaouen et dans les environs, il optera pour un système complexe alliant trois graphies⁸, et les termes issus des ouvrages littéraires seront repris tels quels, en

cf. p. 1204

7. La position de GUYONVARCH est pourtant relativement complexe, puisque, comme nous avons déjà eu l'occasion de nous en rendre compte (cf. p. 469), il considère qu'une unification linguistique, dans l'absolu, est un phénomène nécessaire, et ira même jusqu'à reprocher à Julien MAUNOIR d'avoir « ouvert la boîte de Pandore des dialectes » (GUYONVARCH 2005 : 8). Nous avons eu l'occasion de considérer que l'antagonisme apparent entre la valorisation d'une diversité dialectale et une description pessimiste de la dialectisation dans l'histoire de la langue pourrait se résoudre, au moins partiellement, si l'on considère que GUYONVARCH opère une distinction entre la diversité des usages oraux (qu'il met en avant) et celle des conventions écrites (à laquelle il s'oppose).

8. L'ouvrage lui avait été commandé par *Ar Falz / Skol Vreiz*, qui lui avait demandé de le rédiger en "*etrerannyezhel*". FAVEREAU décida de faire figurer les trois orthographes en usage à l'époque, le *peurunvan* et le *skolveurieg* étant ainsi consignés après la première occurrence. Mais, au moment de faire rééditer son dictionnaire,

revanche, pour ce qui concerne les termes repris à partir des parlers locaux, il précisera :

« La prononciation proposée, les prononciations devrais-je dire, sont les plus authentiques et les moins "normalisées" possible ; c'est le cas des 10 000 mots que j'ai relevés dans le breton du Poher et de quelques 10 000 autres glanés ailleurs (dont un bon millier de formes attestées par l'ALBB). [...] » FAVEREAU 1992 : XI

Jean LE DÛ, rédigeant quant à lui un ouvrage explicitement consacré à la commune de Plougrescant, pourra se montrer plus fidèle aux prononciations locales, et moins touché par les nécessités de présenter un usage qui devrait servir partout en Bretagne. Jugeant néanmoins que l'API est trop difficile d'accès pour certains lecteurs, il inventera son propre système graphique pour rendre compte de ces usages locaux. « J'ai cherché à rendre compte le plus fidèlement possible de la prononciation en créant une graphie spécifique : une forme normalisée aurait inévitablement masqué certains traits. » (LE DÛ 2012 : 28). Jean-Pierre CHAUEAU, dans sa préface, observera également qu'un tel procédé permet d'éviter la forme de la « normalisation[] » :

cf. p. 1306

« Ainsi les deux langues qui en sont l'objet ne sont pas décrites comme des codes fixes et normalisés. Les lemmes bretons sont doubles, avec une entrée, empruntée à la tradition lexicographique du breton, qui est suivie de la forme de son correspondant local, dans une notation qui décrit précisément la prononciation, même si elle n'utilise pas l'un des alphabets phonétiques reconnus. On a là une procédure simple qui relie les habitudes de lecture et la description la plus exacte possible, sans recourir aux normalisations d'écriture. » CHAUEAU 2012 : 10

On le voit, alors même qu'il s'agit de présenter des formes locales à un public élargi, la « normalisation » constitue un spectre, une figure répulsive dont il s'agit de se tenir éloigné.

15.1.3.3 Le breton de centre-Bretagne, conciliation des variétés ?

Une autre tentative possible de conciliation entre le respect des particularités locales et l'adresse à un public élargi consistera à rendre compte d'usages certes locaux, mais considérés comme plus véhiculaires que d'autres. Plus sensibles aux études dialectologiques, un certain nombre de ces lexicographes auront tiré des conséquences à partir des analyses de François FALC'HUN concernant l'*Atlas Linguistique de Basse-Bretagne* (LE ROUX 1924-1963). Celui-ci mettait au jour l'influence linguistique des villes de Carhaix et de Morlaix comme pôles de véhicularisation linguistique des usages : à travers les routes reliant ces deux villes commerciales aux autres territoires, on pouvait suivre la progression d'usages se trouvant adoptés sur des zones plus étendues en Bretagne (FALC'HUN 1951). Alors que les normes classiques avaient, de LE GONIDEC à ROPARZ HEMON, favorisé l'usage du Léon, qui avait pour avantage de manifester peu d'apocopes et de syncopes, plusieurs auteurs trouveront dans les usages du centre-Bretagne un certain nombre de propriétés plus partagées. La démarche est donc sensiblement différente, puisqu'il s'agit certes de rendre compte de formes *locales*, mais en espérant toucher celles qui seraient *locales étendues*, ainsi que s'en expliquent Jean LE DÛ et Yves LE BERRE dans leur *Dictionnaire pratique* :

cf. p. 670

« Cet état de fait nous a conduits à présenter une sélection de mots usités ou du moins compris, à notre connaissance, sur le territoire le plus vaste possible. Les dictionnaires qui ont paru jusqu'ici se fondent surtout sur les parlers périphériques du Léon et du Vannetais. C'est pourquoi nous avons procédé, en matière de vocabulaire, [...] en nous efforçant de nous appuyer sur les parlers de la zone qui sépare ces deux régions, ayant pour centre géographique Carhaix. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 12

cf. p. 1165

notamment sous des formes réduites, le versement de subventions sera soumis à la contrainte qu'il adopte la graphie *peurunvan*.

Le fait même que le choix de cette zone soit considéré comme « *arbitraire* » par Gwennole LE MENN dans sa critique de l'ouvrage marque ici une incompréhension mutuelles des démarches, autant qu'un levier rhétorique de discrédit. LE MENN multipliera ainsi les remarques en ce sens : « *Laissons de côté l'aspect arbitraire du choix de cette région, ce qui rejette une bonne partie des parlers "populaires", pour se demander sur quels travaux scientifiques le choix des termes et des expressions a été fait.* », « *Le choix d'une région privilégiée (sur quels critères ?)* », « *Et pourquoi privilégier un mot plutôt qu'un autre ? Pourquoi traduire **chanvre** par le seul mot **kanab**, et oublier le vannetais **koarc'h**. Il est vrai que le pays vannetais n'est pas dans cette région privilégiée dont les contours ne nous sont pas donnés ?* », jusqu'à conclure que le choix des auteurs aboutit « *à enfermer la langue dans le ghetto du parler de telle ou telle classe, ici la classe rurale de la région ayant pour centre géographique Carhaix.* » (LE MENN 1981 : l. 13, pp. 70,72). Si la région du centre-Bretagne peut relever de l'évidence aux disciples de François FALC'HUN, elle n'est qu'une région parmi d'autres, sélectionnée arbitrairement, aux yeux d'un auteur qui vise plutôt à faire communier les différents usages locaux en une forme littéraire commune, et a ainsi réécrit le *dictionnaire vannetais* d'Émile ERNAULT dans l'orthographe *peurunvan*.

cf. p. 1316

Francis FAVEREAU, quant à lui, avait de toute façon déjà fait reposer ses études sur les usages locaux de cette région, puisque Carhaix se situe au cœur du Poher, soit en centre-Bretagne. Néanmoins, il expliquera rétrospectivement, dans son *Geriadur krenn*, que c'est justement la véhicularité des usages de cette région qui lui ont permis de transformer l'étude d'un parler local en un dictionnaire visant un public élargi :

cf. p. 1204

« *Kavet e vez warnan brezhoneg kreiz ar vro, an hini a oa c'hoant ganeomp ha implijañ, pa vez komprennet gant kalz brezhonegerien, ha peogwir emañ pelloc'h e-barzh preder ar re a labour war ar c'helenn, koulz ha gant ar media...* » (FAVEREAU 1999 : 7)

On y retrouvera donc un breton "usuel", celui du Centre-Bretagne, cette partie de la Haute-Cornouaille que l'on nomme le Poher, carrefour interdialectal que nous avons choisi pour ses vertus, comme semblent le faire désormais ceux qui œuvrent pour la pédagogie du breton (TES, lycée DIWAN) ou les médias en breton. (texte bilingue)

Jean-Yves PLOURIN ira même jusqu'à parler de "koinè"⁹ pour décrire l'usage des environs de Carhaix, dont son ouvrage rend également compte :

cf. p. 1244

« *C'est donc, pour une fois, la Bretagne Centrale qui est à l'honneur, celle qui, autour de Carhaix, a depuis longtemps créé une sorte de koiné bretonne [NdA : Revoir certains chapitres de F. FALC'HUN, *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, 1981.]. Il est dommage, qu'aux hasards de l'histoire, les langues littéraires se soient basées sur le bas-léonais d'une part, et sur le haut-vannetais de l'autre, pendant près de deux siècles. Il nous arrivera pourtant souvent de signaler des convergences avec le léonais précisément (par exemple celui de TROUDE), le trégorrois (J. GROS) et le vannetais (relevé par É. ERNAULT), pour ne citer que quelques grands noms [...]* » PLOURIN 2000 : 9

On se souvient que, depuis Julien MAUNOIR, c'est l'usage du Léon qui était comparé au grec attique, ayant servi de *koinè*, et cette description fut d'ailleurs reprise par LA VILLEMARQUÉ : si MAUNOIR n'expliquait pas vraiment le *critère* sur lequel il faisait reposer une telle comparaison (se contentant de déclarer que « *le Dialecte Leonnois est dans nostre langue ce qu'estoit autrefois l'Attique parmy les Grecs* » (MAUNOIR 1659 : 19)), LA VILLEMARQUÉ, lui, évoquait bien

cf. p. 561

9. On considère généralement que les usages linguistiques de la Grèce antique variaient d'une cité à l'autre. On a nommé "koinè" la variété du grec dite "attique", parlée dans la région homonyme (aux environs d'Athènes), qui servit de support d'intercompréhension commun entre ces différentes cités.

la véhicularité de l'usage du Léon comme raison de son analogie (« [...] *le dialecte léonais est pour les Bretons la langue générale ou commune, de même que l'attique l'était pour les Grecs, [...] il a l'avantage d'être entendu dans toute la Basse-Bretagne [...]* » (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 95–96)). Néanmoins, étant donné le caractère approximatif des connaissances dialectologiques avant l'*Atlas Linguistique de Basse-Bretagne*, on peut conjecturer que c'est bien plutôt pour des raisons historiques, parce qu'il considérait le territoire comme ayant mieux résisté aux assauts français, que LA VILLEMARQUÉ privilégia cet usage, mais aussi parce que LE GONIDEC le considérait comme la forme la « *plus méthodique* » (LE GONIDEC 1838 : XI). Ce que révèle ce retournement des déclarations de véhicularité, c'est avant tout la substitution d'une volonté visant à forger une langue unifiée à partir d'une forme estimée "classique" par une autre démarche qui vise à choisir, au sein des formes locales, celle qui permettrait de toucher le plus grand nombre *sans pour autant sacrifier sa dimension locale*.

cf. p. 299

*
* *

Quelles que soient les subtilités des différents positionnements, on peut retenir une différence globale entre la posture des "continuistes" et celle des "refondateurs" : alors que **les seconds** ne perçoivent la diversité dialectale que comme un stock permettant d'enrichir une langue commune à condition de se trouver détaché de son contexte initial d'usage et réemployé dans une nouvelle situation, **les premiers**, quant à eux, attachent une certaine importance à l'ancrage local des usages linguistiques, non seulement dans un territoire, mais plus globalement au sein d'un ensemble de relations sociales et d'un milieu de vie. Considérant que l'un ne peut pas être véritablement détaché de l'autre, ils présentent les formes linguistiques comme les témoignage d'un tableau de vie. Si le tableau est généralement rural, il est aussi, bien souvent, celui des milieux que l'on dit "populaires". Ce point constituera un deuxième critère de clivage entre les deux approches : alors que les "refondateurs" avaient choisi de détacher la langue des milieux "populaires" pour la promouvoir par sa diffusion au sein des milieux intellectuels, les "continuistes", quant à eux, défendront un portrait du locuteur qui demeure celui d'une majorité nombreuse, moins scolarisée, et faisant usage de la langue dans les situations du quotidien.

15.2 Au nom du peuple

Dans la mesure où les lexicographes "continuistes" visent à rendre compte des usages en milieu rural, on peut comprendre que les locuteurs mis en avant soient davantage les personnes collectées que des intellectuels à venir. Jules GROS sera explicite dans la révérence qu'il marquera à ceux qui constituent sa source d'inspiration :

cf. p. 1150

« *Le véritable auteur de cet ouvrage, c'est le Peuple breton, c'est le vaillant peuple de marins et de paysans qui a réussi ce miracle de conserver sa vieille langue celtique, vingt siècles durant, face aux puissantes civilisations de Rome et de la France.*

[...]

« *On sait que les dépositaires de la tradition, les détenteurs du génie de la langue, sont les paysans et les marins qui en font un usage quotidien. C'est leur leçon que j'ai enregistré ici à l'intention des étudiants de la langue bretonne et avec le souci d'intéresser les Bretons aux richesses et aux beautés de leur idiome national.* » GROS 1966 : 1

Il est vrai que la défense d'un breton "populaire"¹⁰ n'a pas attendu ces lexicographes de l'après-guerre : si l'on peut déjà considérer que les différents religieux en poste avaient accueilli de manière contrastée, selon leurs sensibilités, la démarche rénovatrice de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ, on trouve quelques contestations contre l'élitisme de *Gwalarn*, que ce soit dans la revue *Dihunamb* de Loeiz HERRIEU ou dans des polémiques dont les colonnes de la revue se font parfois l'écho (par exemple LANGLEIZ 1934). Dès la parution des travaux lexicographiques de Frañsez VALLÉE et Émile ERNAULT (sans parler de Meven MORDIERN!) des critiques existèrent en ce sens : VALLÉE déclarera avoir rédigé le *Supplément* à son premier dictionnaire pour répondre, parmi deux « critiques », à celle « de n'avoir pas suffisamment utilisé les sources populaires » (VALLÉE 1948 : v)¹¹. Néanmoins, on peut considérer que la valorisation des usages dits "populaires" prend ici une nouvelle dimension, en raison du cadre conflictuel au sein duquel elle se situe par rapport à la démarche des "refondateurs" : on perçoit ce positionnement dans ce passage où Jean-Yves PLOURIN tente de revaloriser « la langue populaire » face au discours d'« un membre éminent de l'Emsav » :

cf. p. 1244

« Nous avons été assez choqué, il y a quelques années, au cours du "pot" qui suivait une soutenance de D.E.A., d'entendre un membre éminent de l'Emsav (personne estimable par ailleurs pour son œuvre littéraire) affirmer que les locuteurs naturels du breton, les native-speakers des dialectes, ne pouvaient connaître qu'un niveau de langue, le niveau relâché et populaire. une telle affirmation est, nous semble-t-il, à la fois méprisante et linguistiquement discutable. Tout langage populaire, même un "patois" [NdA : Terme éminemment "parisien" et condescendant. Sans équivalent dans la plupart des langues européennes, ce terme à d'ailleurs été emprunté tel quel par certaines d'entre elles.], connaît nécessairement des variations et fluctuations d'ordre stylistique. Les dictons, proverbes, chansons... sont déjà souvent des œuvres, ou des mises en œuvre d'une envie esthétique. Pour ce qui est du breton, la langue de l'Église (du catéchisme, des cantiques, de la prédication) a, de plus, tenu pendant longtemps le rôle de langue haute.

S'il est vrai que le Petit Robert (éd. 1973, p. 1153) donne une définition passablement ambiguë, voire discriminatoire, du niveau de langue [NdA : "Niveaux de langue : caractère stylistique d'une langue (littéraire, familier, vulgaire) d'après le niveau social, culturel de ceux qui la parlent." C'est presque de la prédestination linguistique!], on peut trouver ailleurs des explications plus satisfaisantes, par exemple dans le Dictionnaire de Linguistique de Larousse. [NdA : Écrit par J. DUBOIS et al. ; notre édition est celle de 1973.]. On y lit : "Les locuteurs peuvent employer plusieurs niveaux différents selon les milieux dans lesquels ils se trouvent... L'utilisation d'un niveau de langue déterminé est donc lié à la contrôlabilité ou à la non-contrôlabilité des performances et aux intentions du locuteur, à son "vouloir-paraître".

Dans ce même dictionnaire, à l'article "*contrôlabilité*", on note avec grand intérêt qu'elle "varie avec les sujets parlants... les milieux cultivés ont, sauf exceptions, moins de possibilités dans ce domaine."

Nous mettrons donc le peu d'intérêt (c'est une litote) d'une grande partie du mouvement littéraire et cultivé breton (en gros, ce qu'il est convenu d'appeler l'Emsav) pour la langue populaire au compte de cette incapacité quasi-génétique. » PLOURIN 2000 : 7-8

Comme on le perçoit, une telle défense n'est pas sans paradoxe, puisqu'il est possible à

10. Les guillemets autour de ce terme sont dus aux précautions liées à son usage dont BOURDIEU a souligné la nécessité, surtout lorsqu'il s'agit de désigner des pratiques linguistiques : cf. BOURDIEU 2001 : 132-151.

11. On sait pourtant que sa manière de y répondre consistera à puiser dans des écrits (cf. p. 791). Néanmoins, la publication récente de son dictionnaire élaboré à partir de travaux de collectages (VALLÉE 2014) modifie le portrait habituellement conféré à VALLÉE. Pour ce qui est d'ERNAULT, on notera la remarque de Gwennole LE MENN : « J'ai recopié ce cahier. Le Dr. DUJARDIN connaissait la revue *Κρυπταδία* qu'il voulait compléter avec les richesses de la langue populaire, considérant que le travail d'ERNAULT était trop basé sur la production écrite. C'est ainsi qu'il écrit : "Nous ferons observer que le travail de ERNAULT est purement livresque. L'auteur n'est pas un usager quotidien de la langue bretonne et nous avons dû rectifier certains mots, expressions ou phrases incorrectes". Ces reproches sont exagérés comme on pourra le vérifier : ERNAULT a également recueilli beaucoup de mots et d'expressions dans le *Trégor*. » (LE MENN 1999 : 7-8).

PLOURIN, dans le même moment, de s'opposer à une « *prédestination linguistique* » lorsqu'il s'agit de définir le « *niveau de langue* », tout en mettant en avant une « *incapacité quasi-génétique* » des militants à s'intéresser aux parlers des "bretonnants". De même, la revalorisation de ces usages passe par... la définition d'un dictionnaire, érigée en argument d'autorité. Malgré cette ambivalence du positionnement "continuiste", on observera comme une certaine constante le fait que ces auteurs entendent revaloriser des parlers (et leurs locuteurs) décrits comme "populaires", contre un discours des militants bretons qui, on l'a vu, n'avait pas été clément avec ces derniers. On pourra distinguer trois dimensions dans cette revalorisation conflictuelle d'usages nommés "populaires" :

cf. p. 796

Premièrement, la mise en valeur des formes *utilisées* par des locuteurs dont le nombre, bien qu'en diminution, est encore supérieur à celui des "bretonnantistes" et des "brittophones" réunies,

Deuxièmement, une caractérisation de la langue qui insiste sur les attributs qui en sont les plus visibles en situation de parole (syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie), par opposition à la caractérisation militante qui, insistant sur les dimensions lexicale et étymologique, témoigne par-là de son rapport "scriptural-savant" à la langue,

Troisièmement, un renversement qui, reposant sur la caractérisation précédente, décrira comme "influencés par le français" — donc forcément discréditables à ce titre — les usages linguistiques des intellectuels militants ou des apprenants récents, rangeant ainsi les pratiques des locuteurs ruraux du côté des expressions "vraiment" bretonnes.

15.2.1 La valorisation par l'usage

La démarche des lexicographes "continuistes" consistera à valoriser les usages *attestés à l'oral* contre ceux forgés par des intellectuels dans une optique de différenciation envers le français. Le caractère *recueilli* des usages aura alors figure de certificat d'authenticité, permettant de déclarer les formes collectées plus "véritables" que d'autres car pratiquées au sein des conversations du quotidien. Les termes forgés par les militants dans le but d'exporter l'usage de la langue dans différents domaines de spécialité seront alors rejetés par une rhétorique qui mettra en avant le *plus grand nombre* de "bretonnants" par rapport à celui des intellectuels, dont les usages seront présentés comme confidentiels. Cette entreprise de réhabilitation des formes populaires pourra s'accompagner d'un certain discours anti-intellectualiste, où les auteurs se décrivent eux-mêmes comme représentants des usages du "petit peuple" face à un dénigrement linguistique opéré par des intellectuels hautains. En fin de compte, il s'agira de renvoyer l'invention terminologique des "refondateurs" à une position *bourgeoise* et marquée par une "*idéologie*" qui lui a fait rejeter les parlers "authentiques" de la "véritable" population au nom d'un breton qui se trouvera alors caractérisé comme "artificiel", et parfois "chimique".

cf. 14.5

15.2.1.1 L'authentification par la pratique orale

La prétention à décrire les usages présentés comme "authentiques" est une constante dans les discours des lexicographes à propos de leur démarche, puisqu'elle constitue un axe de valorisation temporelle (PA+) dont il semble difficile de se passer au sein d'une rhétorique concurrentielle : mais, **là où**, pour les "refondateurs" et leurs prédécesseurs, cette "authenticité" s'atteste dans

une étymologie décrite comme "celtique", c'est-à-dire, depuis le XIX^e siècle, avant tout distincte du français, **ici**, elle reposera sur le caractère *attesté* des usages au sein de *conversations orales* auprès de locuteurs dits "natifs". Se différenciant de la démarche d'un Frañsez VALLÉE ou d'un Roparz HEMON qui, pour rendre compte des usages "populaires", allaient les chercher dans les livres, les lexicographes "continuistes" mettront un point d'honneur à authentifier les usages qu'ils présentent en les rattachant à des situations véritablement observées. On trouve des déclarations de ce genre dès Jules GROS :

cf. p. 254

cf. p. 791

cf. p. 1150

« *J'insiste sur le fait que le texte breton ne doit rien à la littérature écrite. Il ne contient pas une seule phrase, un seul mot, qui n'aient été prononcés devant moi par des bretonnants de naissance dans leurs conversations quotidiennes.* » GROS 1966 : 2

Dans le cas où les données recueillies à l'oral et celles de la tradition littéraire divergeraient, c'est à celle des locuteurs actuels qu'il donnera ainsi la préférence :

« *De toute façon le sens donné aux locutions est celui que le peuple leur donne actuellement dans le pays de Tréguier.*

Si l'on constate parfois une différence avec les significations données par certains dictionnaires, cela tient soit à un usage divergent dans un autre dialecte, soit à un archaïsme perpétué par des compilateurs qui l'ont reproduit sans le vérifier dans la langue parlée d'aujourd'hui. » *ibid.* : 4

Ainsi, l'exactitude d'une forme linguistique ne se « *vérifie*[] » plus dans les ouvrages précédents, mais bien « *dans la langue parlée d'aujourd'hui* ». Ce primat accordé à la parole saisie sur le vif constituera un *leitmotiv* de tout discours "continuiste", qu'il s'agisse de la préface de Pierre-Jakez HÉLIAS dans le dictionnaire *Garnier*¹² à l'*Initiation au breton familier et argotique* de Jean-Yves PLOURIN qui y déclare : « *Répétons-le : nos sources sont exclusivement orales.* » (PLOURIN 2000 : 9). Daniel GIRAUDON, en commentant l'œuvre de Jules GROS, y verra « *une floraison de phrases, on pourrait dire de paroles, tirées directement de la bouche des gens du pays.* » (GIRAUDON 2010 : 10).

cf. p. 1244

Une telle authentification des usages recueillis auprès des locuteurs ne peut fonctionner que si elle repose sur une valorisation de *certain*s locuteurs eux-mêmes. Si une telle authentification peut fonctionner, c'est bien parce que des locuteurs dits "natifs" (l'expression "*native speakers*" est parfois directement reprise) sont eux-même décrits comme des sources d'information plus fiables par le discours "continuiste" que ceux qui sont nommés "néo-bretonnants" ou "néo-locuteurs". Comme nous l'avons vu, dans ce cas, le préfixe "néo-", décrivant soit les *locuteurs d'un "nouveau breton"*, soit les "*nouveaux*" *locuteurs du breton*, soit les deux en même temps, permet de construire le pôle répulsif (PR-) du "récent", de l'"artificiel", par rapport auquel la "nativité" des locuteurs anciens se trouvera présentée comme un gage d'ancienneté rassurante (PA+). Des expressions traditionnelles comme "*desket gantañ war barlenn e vamm*" ("ayant appris [*le breton*] sur les genoux de sa mère") peuvent encore venir renforcer l'authentification accordée au locuteur dit "traditionnel"¹³ : sa connaissance *intime* de la langue se présentera par contraste

cf. p. 759

12. « *Car il faut préciser qu'aucun exemple cité par eux n'est tiré d'une œuvre littéraire, encore que les bons écrivains en aient fait souvent leur profit. Tous proviennent de cet usage oral dont Jules GROS a entrepris une admirable recension dans les trois tomes actuellement parus de son "Trésor du breton parlé". Les auteurs eux-mêmes ont recueilli un grand nombre de traits originaux de la bouche des pratiquants sur toute l'aire linguistique, ils les ont notés sur fiches et ils ne se font pas faute de les utiliser dans la conversation de tous les jours en concurrence avec ceux qui leur appartiennent en propre, bretonnants qu'ils sont tous et en communication permanente avec les usagers du breton sans distinction de catégorie.* » (GARNIER 1986 : 7) Cf. p. 1195.

13. Et ce d'autant plus qu'elle repose sur une conception déjà traditionaliste du rôle de la femme dans la socialisation linguistique domestique.

avec la situation de ceux qui, n'ayant appris la langue que sur le tard et par l'intermédiaire des livres, n'en seront jamais considérés comme aussi fiables au sein d'un tel discours.

La figure du locuteur âgé, connaissant depuis son enfance un breton très local, et ayant eu peu de contacts avec l'extérieur, constitue ainsi dans le discours "continuiste" le portrait prototypique d'une authenticité qui peut venir contrebalancer celle, concurrente, de l'*ancêtre celtique* dans le discours "refondateur", elle fournit ainsi une source d'authentification alternative à l'étymologie savante. La figure rassurante du locuteur "natif" n'est cependant pas le seul ingrédient du discours d'authentification, il faudra y ajouter une caractérisation sanctuarisée du territoire où le relevé est effectué, comme connaissant un isolement relatif l'ayant "préservé" des changements de la modernité, ainsi qu'une description très empiriste de la méthodologie du chercheur, qui aurait recueilli tel quel (« *directement de la bouche des gens du pays* ») ce langage, sans rien y altérer. La combinaison de ces facteurs d'authentification constituera un discours de la *vérité vraie* ne s'effrayant ni de la redondance ni de la surenchère : « *Ce dictionnaire nous présente donc une description sincère et authentique du lexique réellement usité, dressée le plus correctement possible par un témoin attentif et fidèle.* » (CHAUVEAU 2012 : 12).

cf. p. 1306

15.2.1.2 La langue des conversations quotidiennes

Alors que le discours "refondateur" avait tenté d'élargir les contextes d'usage du breton en présentant les interactions orales du quotidien comme une *limitation* qui empêcherait la langue d'accéder aux sphères les plus *nobles* de la pensée, les "continuistes" s'en tiendront aux domaines d'usage attestés : conversations à la maison, au café, dans les commerces, etc. S'opposant au discours qui décrit ces seuls contextes comme relevant d'une "restriction", il s'agira au contraire pour ces auteurs d'invoquer un « *breton réel* », celui utilisé dans les situations d'interlocution, par opposition à des créations lexicales qui sont considérées comme le fantasme de militants qui voudraient voir le breton utilisé là où il ne l'est pas. On en trouve un bel exemple dans l'introduction au *dictionnaire pratique* de Jean LE DÛ et Yves LE BERRE :

cf. p. 804

« *Mis à part des tentatives récentes, d'ailleurs de faible diffusion, la langue bretonne, pour des raisons d'ordre sociologique et historique, n'a pas été à l'époque moderne un outil intellectuel et scientifique. L'instruction des enfants à l'école, tout aussi regrettable que cela puisse paraître, se fait uniquement en français, ainsi que l'accès aux carrières administratives et aux emplois qualifiés. C'est pourquoi, parmi les mots savants et techniques, nous n'avons retenu que ceux qui sont réellement utilisés en breton.*

Nous avons en général écarté les néologismes : "la poste" sera notée : "ar post", "une prise de courant" : "eur brizenn", selon l'usage de la langue commune. Les rares néologismes que l'on pourra rencontrer, par exemple "lennegez" pour "littérature", sont conservés en raison de leur relative ancienneté et de leur fréquence dans la langue écrite.

*Le vocabulaire breton est très spécialisé dans les domaines concernant la civilisation rurale qu'il véhicule ; il l'est moins dans certaines branches, en particulier dans les termes désignant certains aspects de la vie intellectuelle, caractéristiques d'une civilisation urbaine : là où le français oppose : *vieux, ancien, antique, vétuste, ex-*, le breton se sert du seul mot "koz". Par contre, les verbes désignant les différents bruits sont au moins aussi précis en breton qu'en français [...].*

Cependant, dans les domaines où un mot, même très spécialisé, est bien connu de la majorité des bretonnants, nous avons cru devoir le relever. Par exemple, nous avons donné l'équivalent breton de "pain azyme", et divers mots désignant une "brèche".

Les noms des objets, des plantes, des animaux qui n'existent pas en Bretagne, ne figurent ici que dans la mesure où ils sont connus et utilisés. Les hasards de l'histoire font que, si l'éléphant fait partie de l'univers linguistique du bretonnant, l'o[p]ossum en est excl[u]. Les

cf. p. 1165

termes exotiques passent de façon continue avec les notions qu'ils désignent, du français au breton, en s'adaptant à la longue à la structure de la langue.

Par exemple, le tupi "*petyma*" (tabac) est devenu le portugais "*petum*", d'où le français "*petun*", qui a donné le breton "*butun*". Le latin "*praecox*" ou "*praecoxus*" désignant une pêche précoce est passé par l'intermédiaire du grec à l'arabe, où il a désigné l'abricot "*al-barquq*", qui est lui-même devenu le catalan *abercoc*. D'où le vieux français *aubercotz*, en français moderne *abricot*, qui est devenu le breton *abrikoenn*.

Cette longue histoire cosmopolite de deux mots parmi tant d'autres, dont on peut se demander quelle langue peut revendiquer la paternité, démontre la vanité qu'il y aurait à chasser du breton les mots "étrangers", au risque de forger une langue aseptisée et sans histoire, n'ayant que des rapports lointains avec le breton réel.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons visé ni la spécialisation, ni l'exhaustivité, retenant donc de préférence le vocabulaire courant. Notre dictionnaire se veut donc, d'une certaine façon, un dictionnaire du breton fondamental. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 12-13

Les militants "refondateurs" exprimaient explicitement leur confiance dans le rôle *performatif* d'un dictionnaire, à savoir, le fait que *consigner un terme dans un dictionnaire* peut avoir, à terme, pour conséquence qu'il *se trouvera utilisé* : il s'agissait ainsi pour eux de se donner les ressources pour un *usage à venir*. En revanche, la conception de l'usage induite par une telle présentation, où le vocabulaire courant est présenté comme « *le breton réel* » implique qu'il soit fixe et préexistant à la démarche lexicographique, et non influencée par elle. Une telle conception vise ainsi à défendre une *épistémologie réaliste*, au sein de laquelle le dictionnaire se contenterait d'être un *reflet* des usages existants, qui, quant à eux, ne se verront pas affectés par l'usage lexicographiques. Mais, plus qu'une question d'épistémologie, c'est celle du *public visé* qui est ici en jeu, puisqu'en effet, les usages linguistiques des "bretonnants", locuteurs âgés de la campagne qui lisent peu en breton, se verra beaucoup moins affectée par un tel dictionnaire que celle des "brittophones", apprenants scolaires ou en cours du soir, qui ont recours en permanence au dictionnaire comme à un outil pour y rechercher la définition des termes qu'ils ne connaissent pas. La visée d'un tel public constituera précisément le motif de la critique de cet ouvrage par Gwennole LE MENN, qui, on l'a vu, lui reproche « *une pauvreté du vocabulaire présenté* » et va jusqu'à considérer que la démarche des auteurs consiste « *à enfermer la langue dans le ghetto du parler de telle ou telle classe* » (LE MENN 1981 : L. 13, PP. 70, 72). LE DÛ et LE BERRE, quant à eux, assumeront d'une manière relativement explicite leur détachement envers les préoccupations militantes :

cf. p. 1170

« Nous insistons sur le fait que cet ouvrage n'est pas destiné à permettre de "tout dire" en breton, mais que sa principale fonction est de faciliter la communication — orale ou écrite — avec la population bretonnante. Ceux qui cherchent davantage une langue "épurée" trouveront facilement ailleurs des ouvrages correspondant à leurs désirs. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 15

De même, alors que Francis FAVEREAU reprendra le discours militant qui évoque une « *langue minorisée et mise à mal depuis des lustres, laissée en friche par l'État, après avoir été longtemps combattue* », il expliquera néanmoins les raisons pour lesquelles il n'a pas admis dans son ouvrage les termes « *très techniques, voire "pointus"* », qu'il considère comme devant « *attendre* » :

cf. p. 1204

« Je n'ai pas eu pour obsession de tout traduire, tous les termes du français officiel, s'entend (soit les 50 000 entrées ou plus du LAROUSSE ou du PETIT ROBERT). Je me suis contenté de l'existant : termes français dont on trouve un ou plusieurs équivalents bretons (au vu des multiples doublets et autres synonymes), ou pour lesquels on peut proposer une traduction valable, soit en tout 30 000 termes français traduits, c'est-à-dire dix fois le lexique du Français moyen (ne parle-t-on pas de 3 000 mots, voire 1 000 mots élémentaires, et de quelques centaines pour le "parler jeune", selon HAGÈGE). Ces 35 000 unités de traduction,

c'est non seulement le français courant, usuel, mais aussi littéraire et bien au delà, à l'exclusion (exclusion forcée, mais peut-être provisoire) de termes très techniques, voire "pointus" (terminologies médicale, scientifique, technologique...), lesquels peuvent, ou hélas doivent, attendre. Ce qui, en l'occurrence, marque bien la force et les handicaps de la langue bretonne, langue minorisée et mise à mal depuis des lustres, laissée en friche par l'État, après avoir été longtemps combattue, durant la période cruciale de scolarisation généralisée du XX^e siècle, puis de mondialisation des connaissances de cette fin de siècle. » FAVEREAU 1992 : V-VI

Ainsi, quand bien même un lexicographe "continuiste" pourrait partager avec d'autres plus directement militants une historiographie de la minoration, et la volonté de voir les usages du breton s'étendre à d'autres domaines, il s'en différenciera néanmoins en ce qu'il ne se donnera pas pour tâche d'*inventer* des termes *en prévision* du jour où l'on en aura besoin : il s'agit pour lui de s'en tenir à un état actuel, qu'il peut certes déplorer (« hélas »), mais qui ne le poussera pas pour autant à faire figurer dans son dictionnaire des mots *que personne n'a encore utilisés*.

15.2.1.3 L'argument du nombre

La question des usages déclarés "réels" ou "effectifs" au sein de la population observée ne constitue pas uniquement un facteur limitatif pour la sélection des formes lexicales présentées. Elle peut également servir d'argument pour leur *valorisation* dans un contexte de concurrence envers la tendance lexicographique concurrente : il s'agira de mettre en avant les termes recueillis comme étant ceux qui sont *réellement utilisés* dans les conversations, par opposition aux formes promues par le discours "refondateur" qui se trouveront renvoyées à une confidentialité ou à l'entre-soi d'un groupe d'intellectuels. Ainsi, alors que les caractères diacritiques à usage spécifiquement lexicographique, comme l'astérisque, ont été utilisés dans la tradition pour une diversité d'usages¹⁴, mais généralement en vertu de considérations portant sur l'étymologie ou la correction des termes, il est significatif de voir Francis FAVEREAU présenter de tels caractères

cf. p. 1204

« Nous avons, enfin, fait usage de SIGNES DISTINCTIFS, dans la partie breton-français, pour distinguer la fréquence d'emploi de tel ou tel mot, du moins dans une large zone, l'usage du Centre-Bretagne, du Centre-Ouest plus exactement, Poher et Haute-Cornouaille, étant l'indicateur utilisé (à partir de ma thèse), sans ignorer d'autres usages périphériques dans diverses régions, en Léon, en Vannetais, en Basse-Cornouaille ou en Trégor-Goëlo :

+ : mot connu, bien attesté ici ou là,

– : mot moins connu ou peu connu (à mon avis),

" " : néologisme, & parf. formes abusives.

Les mots non marqués (la majorité) représentent du breton moins courant, moins spontané, et dont, soit plus rare, ou plus recherché, soit littéraire, voire livresque, ou bien ancien, ou encore des dérivés compréhensibles, mais peu usités.

Il va de soi que cette dernière catégorie est susceptible de renfermer des termes + ou – car il est bien difficile d'embrasser la totalité des usages dialectaux qui existent ou ont pu exister, chez un demi-million de bretonnants, ensemble (d'usages) qui tend vers l'infini ! C'est donc à titre indicatif, et dans une optique pédagogique, que je me suis hasardé à faire ces

14. Chez Gilles de KERAMPUIL, l'astérisque sert à marquer les doublets lexicaux ayant une étymologie soit "latine" soit "bretonne" (cf. p. 702). Chez LE GONIDEC, il sert à marquer les termes d'origine non-celtique lorsqu'il fut obligé d'y avoir recours (cf. p. 691), chez Benjamin JOLLIVET, il vise à présenter les termes de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN qu'il estime constituer du français incorrect (cf. p. 665). Chez Victor HENRY, dans la tradition de l'étymologie comparatiste, il sert à marquer les formes reconstituées par hypothèse (cf. p. 426). Chez Loeiz ANDOUARD, il s'agit de marquer les termes de son invention par opposition à ceux attestés dans la littérature maritime (cf. p. 826). Enfin, chez Tugdual KALVEZ, il s'agit de marquer dans son paratexte introductif les termes difficilement compréhensibles qui seront consignés en fin de texte (p. 828).

distinctions souvent ténues, en partant de l'usage du Poher, mais aussi du breton spontané qu'offrent radio et télévision, sans compter plus de vingt ans de contacts avec de nombreux bretonnants. Vos indications futures m'aideront à améliorer tout cela, et à réparer certaines erreurs, pour ainsi dire inévitables ! » FAVEREAU 1992 : X

FAVEREAU reconnaît lui-même la délicatesse d'une telle opération : lorsque l'on considère qu'un terme est "plus" ou "moins" bien connu, par rapport à quel locuteur-type s'exprime-t-on ? Gwennole LE MENN avait relevé cette faiblesse dans le dictionnaire de Jean LE DÛ et Yves LE BERRE, qui avaient souhaité proposer un dictionnaire du "breton fondamental" sans avoir préalablement opéré de relevé de fréquence des termes utilisés¹⁵, mais Roparz HEMON avait lui-même déclaré qu'il ne lui avait pas été nécessaire d'en faire pour élaborer son *brezoneg eeun*, s'appuyant (comme LE DÛ et Yves LE BERRE) sur les lexiques fondamentaux élaborés à partir d'analyses quantitatives dans d'autres langues, et les adaptant au breton (HEMON 1938f : 32). Élaborer des relevés de fréquences demande du temps et des moyens, et pose un grand nombre de questions méthodologiques dans la sélection du corpus à partir duquel on compte les mots. On observe alors que, lorsqu'il s'agit de présenter des formes comme plus diffusées que d'autres, c'est en fonction de son rapport à la langue que chacun ira puiser : alors qu'HEMON l'élabore à partir de ses propres essais d'écriture¹⁶, l'équipe d'*An Here* utilise 17 ouvrages considérés comme fondamentaux (lexiques, manuels, etc., sans les nommer), LE DÛ et LE BERRE ou FAVEREAU utilisent quant à eux leurs expériences de la conversation quotidienne. Chaque source choisie est révélatrice d'une démarche : créer sa propre langue, s'appuyer sur des références littéraires, ou rendre compte des usages pratiqués en conversation.

cf. p. 1170

cf. p. 837

cf. p. 838

À partir du moment où le critère de la diffusion des formes lexicales, quelle que soit la base sur laquelle repose son élaboration, peut venir appuyer une *valorisation*, il peut également être mobilisé pour le résultat inverse : il s'agira alors de le mobiliser pour discréditer les usages des "refondateurs", décrits comme n'ayant jamais été vraiment diffusés au sein de la population. Nous avons déjà croisé plusieurs formulations de ce genre, au détour d'une remarque, dont celle de Christian Joseph GUYONVARG'H se moquant d'une langue pratiquée par « *quelques érudits du dimanche soir* » (GUYONVARG'H 2000 : 5). On en trouvera également une formulation plus détaillée dans le *Dictionnaire étymologique* d'Albert DESHAYES :

cf. p. 1266

« Il faut admettre que la production de ces lettrés ne parvient à toucher qu'une faible partie de la population rurale dont le breton est la langue quotidienne, sinon le seul moyen d'expression. Les éditions en langue bretonne ne reçoivent d'ailleurs généralement qu'une diffusion très limitée, quasi confidentielle. Les auteurs et les associations ne tentent pas d'effort spécial et durable pour intéresser le peuple bretonnant à la lecture d'œuvres écrites dans sa langue, encore moins pour tenter une expérience quelconque d'éducation par le breton. » DESHAYES 2003 : 14

Au-delà de la question de la diffusion, c'est aussi l'*attitude* des intellectuels militants que DESHAYES met en avant, considérant que le peu de diffusion des propositions terminologiques

15. « On sait que dans la plupart des langues des études statistiques ont permis de donner la fréquence d'utilisation de tel ou tel terme, afin de mettre en évidence les mots les plus utilisés. Ces calculs ont été faits à partir de la langue parlée et de la langue écrite. Le fait que le "dictionnaire pratique" ne veut prendre en compte que le parler de la seule population rurale, et laisser de côté et le breton parlé par les personnes cultivées, et le breton écrit, aboutit à un inventaire qui ne peut être celui du "breton fondamental". Les auteurs semblent considérer qu'il n'y a de bon breton que le "breton populaire". » (LE MENN 1981 : L. 13, P. 69).

16. « *Ma tle ar "Brezoneg Eeun" dont da veza eur benveg-labour, e ranker gouzout da vat Petra a dalv a-raok goulenn digant an dud ober gantañ. Setu perak em eus graet meur a daol-esa, skrivet evidoun va-unan meur a bennad e "Brezoneg Eeun", diwar-benn traou a bep seurt. En doare-se oun deut da beurreizha ar roll tamm-ha-tamm, "peurreiza" a lavarant, rak ne gredan ket e vefe kalz a dra da gemma ennañ bremañ.* » (HEMON 1935g : 52), cf. p. 1139.

des "refondateurs" constitue la conséquence logique de leur élitisme affiché.

cf. p. 785

15.2.1.4 L'apparition de la catégorie "livresque"

Un élément révélateur du repositionnement des lexicographes continuistes concernant les usages du breton réside dans l'apparition de la catégorie "livresque" au sein des différentes remarques ajoutées aux définitions pour préciser les contextes d'emploi des usages. Plus que de dire que le terme se trouve dans les livres, il s'agira surtout de déclarer que l'on ne le trouve *que* dans les livres, et qu'il ne connaît pas d'usages dans les pratiques orales du quotidien.

On observe une première apparition de ce terme dans l'étude qu'opère Louis DUJARDIN à propos des recherches d'Émile ERNAULT portant sur le vocabulaire sexuel et scatologique en breton, la remarque est retranscrite par Gwennole LE MENN qui a donné une édition complétée des travaux d'ERNAULT :

cf. p. 1239

« J'ai recopié ce cahier. Le Dr. DUJARDIN connaissait la revue Κροπταδια qu'il voulait compléter avec les richesses de la langue populaire, considérant que le travail d'ERNAULT était trop basé sur la production écrite. C'est ainsi qu'il écrit : "Nous ferons observer que le travail de ERNAULT est purement livresque. L'auteur n'est pas un usager quotidien de la langue bretonne et nous avons dû rectifier certains mots, expressions ou phrases incorrectes". Ces reproches sont exagérés comme on pourra le vérifier : ERNAULT a également recueilli beaucoup de mots et d'expressions dans le Trégor. » LE MENN 1999 : 7-8

On perçoit ainsi que le terme "livresque" s'emploie en un sens limitatif : un terme n'est pas qualifié simplement de "livresque", mais de "purement livresque", ce qui implique que son auteur n'est pas « un usager quotidien de la langue bretonne », et donc, de fait, qu'il produit des « mots, expressions ou phrases incorrectes ».

Mais c'est véritablement dans le *Dictionnaire pratique* de LE DÛ et LE BERRE que le terme apparaît en tant que catégorie classifiante :

cf. p. 1165

« En complément aux observations générales contenues dans cette introduction, il nous paraît utile de rappeler la définition de ces termes que nous avons pris en compte :

archaïque : caractère d'un mot ou d'une expression ancien, qui n'est plus en usage.

désuet : caractère d'un mot ou d'une expression dont on a pratiquement cessé de faire usage.

livresque : qui vient des livres, qui est purement littéraire.

L'application de ces définitions à certains mots du breton est normalement justifiée par la nécessité pour l'étudiant de bien distinguer, comme nous l'avons déjà indiqué, les "niveaux de langage". » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 18

S'il s'agit certes, de « bien distinguer [...] les "niveaux de langage" », on constate pourtant que toutes les expressions se définissent par opposition à « l'usage » : l'"archaïque" « n'est plus en usage », du "désuet" « on a pratiquement cessé de faire usage », et dans la définition du "livresque", on retrouve le « purement » limitatif qui montre aussi que le terme désigne surtout les pratiques hors de l'usage oral. Dans sa critique du dictionnaire, Gwennole LE MENN constatera également qu'une catégorie comme "désuet" pourra se trouver mobilisée pour exclure un terme au profit d'un autre : « "*Ceinture*" par exemple est traduit par *senturenn*, le mot *gouriz* n'étant cité qu'accompagné du qualificatif "désuet" (= dont on a pratiquement cessé de faire usage. Voir p. 18). ». Bien entendu, son propre discours retournera l'origination de l'ancien et du récent, puisque c'est ainsi qu'il interprétera ce choix lexical : « Il y a d'autres exemples où le mot breton traditionnel est écarté au profit d'un emprunt au français plus ou moins récent. »

cf. p. 1170

(LE MENN 1981 : L. 13, P. 71). Alors que le "continuiste" emploie le terme "désuet" (PA-) pour rejeter *gouriz* au profit de *senturenn*, se situant dans l'« usage » (PR+), LE MENN décrira au contraire *gouriz* comme « *traditionnel* » (PA+), qu'il préférera à un *senturenn* « *récent* » (PR-). Un tel discours concurrentiel est donc caractéristique des conversions possibles au sein des valorisations temporelles. On retrouve, cristallisé dans cet exemple, la bipolarité des valorisations temporelles telle qu'elle est apparue avec l'émergence d'un discours à la fois traditionaliste et moderniste chez les bretonnistes du XIX^e siècle :

cf. p. 25

cf. p. 647

	PA	PR
+	« <i>traditionnel</i> »	« <i>l'usage</i> »
-	« <i>archaïque</i> », « <i>désuet</i> »	« <i>récent</i> »

On retrouvera chez Francis FAVEREAU un usage du terme "livresque" qui jouera également le rôle de figure répulsive, dont il faudra se distinguer au profit de formes plus présentes dans l'"usage". S'il n'utilise pas le terme directement à titre de catégorie, il propose néanmoins une distinction entre les termes présentés en majuscules et en minuscules, les seconds étant en définitives renvoyés à des formes qui iront jusqu'à relever du « *tout à livresque* » :

cf. p. 1204

« Dans la partie français-breton, nous offrons des traductions en MAJUSCULES et d'autres en **minuscules**. Les premières, les MAJUSCULES suggèrent un vocabulaire usité, ou à défaut, ici recommandé, alors que les **minuscules** marquent un emploi moins assuré, ou moins approprié (voire rare ou tout à fait livresque...) que nous incluons cependant soit faute de mieux, soit afin de ne pas exclure tel ou tel vocable, fût-il discuté ou même discutable. » FAVEREAU 1992 : X

FAVEREAU mobilisera le terme "livresque" pour désigner l'œuvre lexicographique de Roparz HEMON : « beaucoup de mots livresques, et forgés ou naturalisés par ses soins » (ibid. : v), et le mot se trouvera opposé plus largement aux pratiques orales, décrites comme « ce breton vivant et populaire », « un parler riche et réputé insaisissable », « un usage authentique », « l'usage », « cet usage spontané qui est et doit rester la règle de tout linguiste, fût-il breton », ou encore « le parler vivant » :

« Mon propos était alors de tenter de cerner ce breton vivant et populaire, de faire le tour autant que possible d'un parler riche et réputé insaisissable, comme d'autres l'avaient fait et continuaient de le faire à leur façon, différence mais magistrale (je pense à J. GROS en Trégor, ou à P.J. HÉLIAS en Pays Bigouden...). Mon ambition était plus prosaïque, et mon projet plus limité : photographier un usage authentique, qu'on savait déjà menacé à moyen terme, d'autant que je ne retrouvais guère cette verve dans les dictionnaires, manuels, et autres ouvrages existants, héritiers certes d'une longue tradition lexicographique bretonne (pensons au Catholicon de la fin du XV^e — édité en 1499 — sans compter les gloses éparses du Haut Moyen-Age), mais où la norme écrite l'emportait par trop sur l'usage, au point que les néo-bretonnants manquaient de tout repère, et que l'on en arrive parfois à ignorer, voire à nier, cet usage spontané qui est et doit rester la règle de tout linguiste, fût-il breton ! [...] Il ne s'agissait nullement d'exclure le breton littéraire, ou plutôt livresque, du champ de recherche, ni du dictionnaire, pourvu qu'il soit, si j'ose dire, à sa place qui, pour moi, est la seconde, derrière le parler vivant qui doit occuper la première. » ibid. : v

La catégorie "livresque" fournit donc le pendant symétrique qui permet de proposer une valorisation opposée des usages oraux populaires : là où Roparz HEMON distanciat sa démarche par rapport au breton issu de « la bouche puante d'une vieille fumeuse tombée en enfance »¹⁷, les "continuistes" mobilisent quant à eux une notion qui permet de présenter les pratiques écrites

cf. p. 796

17. « [g]enou flaerius eur vutunerez koz aet e bugaleaj » (HEMON 1927d : 8).

comme déconnectées des formes pratiquées quotidiennement en milieu rural, ces dernières se trouvant alors érigées comme représentatives de « *l'usage* » et décrites ainsi comme communes à tous les locuteurs, érudits exceptés.

15.2.1.5 Du côté des petits

Le discours "continuiste" ne se contentera pas de présenter les créations lexicales comme appliquées uniquement par un petit nombre d'intellectuels, dans les productions écrites : on le verra généralement aller plus loin en les décrivant comme les créations arbitraires d'intellectuels minoritaires qui ont voulu ignorer les usages du plus grand nombre, mais dont les propositions n'auraient jamais véritablement percé. Alors que les "refondateurs" avaient présenté leur pratique d'élargissement du lexique breton comme une libération contre un confinement, imposé de l'extérieur, aux domaines du quotidien et du domestique, les "continuistes", présenteront également leur démarche comme relevant d'une émancipation politique, mais s'appliquant dans une autre direction : il s'agira de revaloriser les locuteurs ruraux méprisés par des intellectuels condescendants. Commentant le *Trésor du breton parlé* de Jules GROS, Daniel GIRAUDON dira ainsi : « *Les dépositaires de la tradition, les détenteurs du génie de la langue étaient à ses yeux les paysans et les marins.* » (GROS 2010 : 8). Dans la même optique, la formule d'Albert DESHAYES, « *Le breton est la langue de tout un peuple et non d'une minorité agissante.* » (DESHAYES 2003 : 43), ou la question de Jean-Yves PLOURIN, « *Mais qui, entre GRÉGOIRE DE ROSTRENEN en 1732 [...] et Jules GROS en 1970 [...] s'est réellement soucié de l'étude, de la défense et de l'illustration du breton parlé ?* » (PLOURIN 2000 : 10), pourront être considérées comme les slogans de ce courant qui se présentant comme redonnant aux "bretonnants" la visibilité que les "bretonnantistes" leur ont ôtée. C'est ainsi qu'après avoir présenté le profil social des locuteurs du breton, LE DÛ et LE BERRE en viendront à relativiser l'œuvre des intellectuels comme n'ayant jamais vraiment affecté « *la masse des bretonnants* » :

cf. p. 1165

« *Le présent dictionnaire tente dès lors de décrire le lexique de la langue bretonne usuelle, parlée de nos jours par une population restée rurale dans sa majorité. Comme beaucoup de parlers populaires, le breton est pratiqué actuellement certes par certains éléments de la classe moyenne (les professions libérales, par exemple, encore que ce ne soit que dans leurs rapports professionnels avec les autres bretonnants), certaines fractions de la classe ouvrière (par exemple celles qui sont d'origine rurale récente, ou implantées dans les petites villes), mais surtout par une population essentiellement rurale, comprenant des paysans, des marins, des artisans et des petits commerçants.*

Si on excepte les écrits religieux, qui ont pu affecter le parler des locuteurs les plus âgés, la littérature et, de manière générale, la langue écrite, n'ont exercé sur l'évolution du breton qu'une influence négligeable. Le breton n'a évolué que sous l'action de facteurs économiques qu'aucune norme officielle n'est venue contrarier. L'entreprise récente de normalisation de la langue, œuvre d'érudits ne disposant d'aucun pouvoir politique pour imposer leurs vues, est restée, par la force des choses, ignorée de la masse des bretonnants. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 11–12

Albert DESHAYES interprétera l'incompréhension linguistique entre différents profils de locuteurs comme résultant d'une démarche de rupture volontaire de la part des intellectuels :

cf. p. 743

« *On note l'apparition de nombreux mots nouveaux au fil des dictionnaires, mots oubliés dans les parutions antérieures ou volontairement rejetés par purisme linguistique, mots créés dans le but d'adapter la langue à l'évolution du vocabulaire ou plus simplement à celle du monde. La création de mots nouveaux a eu ses champions en la personne de LE GONIDEC, VALLÉE et autres disciples. Sont-ils allés trop loin ? Roparz HEMON se le demandait en 1941 dans une plaquette intitulée La langue bretonne et ses combats, mais tout en ajoutant : "On*

doit reconnaître pourtant qu'ils ont choisi la bonne voie, la seule capable de relever le prestige du breton, aux yeux de l'élite et du peuple, et par suite d'assurer l'avenir de la langue." *Mais ces créations ont-elles trouvé un écho dans la pratique journalière de la langue ? Devenu de nos jours une langue de lettrés par l'emploi de mots "chimiques", le breton s'est coupé de sa base populaire et il n'est pas rare d'entendre un bretonnant de naissance dire qu'il ne parle pas le bon breton.* » DESHAYES 2003 : 35

La description qu'il donne de la situation est paradoxale, car si **d'une part**, la question rhétorique « *Mais ces créations ont-elles trouvé un écho dans la pratique journalière de la langue ?* » laisse à penser qu'il décrit l'intervention linguistique des intellectuels comme inopérante, **d'autre part**, il semble leur concéder une certaine influence dans les hiérarchisations, puisqu'il présente un phénomène relevant de l'insécurité linguistique en déclarant qu'« *il n'est pas rare d'entendre un bretonnant de naissance dire qu'il ne parle pas le bon breton* ». Un tel paradoxe s'explique néanmoins assez bien dans l'économie argumentative de l'auteur, dans la mesure où la **première** dimension de son argumentation marginalise la position des réformateurs en les présentant comme coupés du peuple, alors que la **seconde** associe intrinsèquement leur démarche à la généralisation d'un discours dévalorisant concernant les pratiques linguistiques des locuteurs. L'ensemble, malgré l'ambivalence d'une argumentation qui présente l'action réformatrice à la fois comme ayant eu des effets et n'en ayant pas eu, permet néanmoins de construire sur deux fronts l'*ethos* de l'antagoniste : d'un côté, celui qui ne fait pas partie du peuple et qui en est ignoré, de l'autre, celui qui le dévalorise et le fait se dévaloriser lui-même. Les deux dimensions opposées de ce discours concernant la non-action ou l'action des intellectuels convergent alors dans une double opposition à la figure du "peuple" : celle de la non-appartenance et celle de la non-adhésion.

cf. p. 33

On retrouvera pareille ambivalence dans le discours de GUYONVARCH, qui pourra déclarer **d'une part**, que les lexicographes "refondateurs" ont multiplié « *les mots techniques qui attendront vainement, pendant des décennies, qu'un locuteur de bonne volonté daigne les employer* », et **d'autre part**, qu'ils ont forgé des « *curiosités [...] qui, parce qu'elles sont imprimées, finiront par passer dans l'usage* » (GUYONVARCH 2005 : 10). Là aussi, c'est moins l'apparente contradiction qui compte que les nécessités stratégiques d'un positionnement qui doivent être prises en compte. L'objectif principal consistera à présenter les lexicographes "refondateurs" comme "coupés de la base", et jugeant de haut des usages linguistiques qui n'en seront pas affectés :

cf. p. 1281

« *Entretiens, en 1925, naissait Gwalarn et, enfin, une littérature que l'on peut qualifier de "moderne" s'efforçait d'échapper aux biniouseries et aux poésies de patronage. Vaste et ample programme mais dans lequel, hélas, le politique l'emportait sur le scientifique. On a voulu tout faire, tout créer en même temps : une langue littéraire, une langue scientifique, une langue d'administration, une langue d'État. Tant pis pour Yann GOUER, le paysan breton qui, ne comprenant rien à ces subtilités ambitieuses, persistait à parler son dialecte natal en toute simplicité. On avait décrété d'un trait de plume que ce breton-là ne valait rien : trop de tournures dialectales, trop de mots français. Les gens de lettres néo-bretonnants, ne doutant de rien et surtout pas d'eux-mêmes, ont entrepris l'épuration brutale de la langue et la création d'un immense vocabulaire moderne : dès le Grand dictionnaire français-breton de François VALLÉE, pourtant bon bretonnant et bon lexicographe, se multiplient les mots techniques qui attendront vainement, pendant des décennies, qu'un locuteur de bonne volonté daigne les employer.* » *ibid.* : 9-10

Dans une telle argumentation, la figure de « Yann GOUER », soit "Jean PAYSAN" constitue ici aussi la réplique symétrique de M. TOULEMONDE ou « Ao. TOUDEUNDUD » des auteurs d'*Imbourc'h* : alors que le **second** était décrit par les "refondateurs" comme une invocation

cf. p. 803

démagogique visant à maintenir la pratique de la langue bretonne hors des sphères intellectuelles, avec la complicité d'un "opresseur" français, ici **le premier** incarne « *le paysan breton* » laissé-pour-compte des ambitions élitistes, dont l'usage se trouvera dévalorisé, mais finalement peu affecté par une démarche intellectuelle. Dans cet ensemble de dévalorisations mutuelles, GUYONVARC'H choisira son camp, dans un discours ici encore éminemment paradoxal puisqu'il semble regretter une scission en même temps qu'il la reconduit lui-même :

« *Le breton ainsi considéré n'a pratiquement jamais eu de moyen terme, d'équilibre entre une langue littéraire abstraite et le dialecte d'expression concrète dont elle est la fausse image, le reflet déformé. Le jargon d'un côté et le patois de l'autre. Mais dans l'absolu des choses, c'est le patois, autrement dit le dialecte, qui a toujours raison si ce n'est qu'il meurt étouffé par la prédominance écrasante du français dans la vie publique.* » GUYONVARC'H 2005 : 10

15.2.1.6 Dénoncer une sélection "bourgeoise" et "idéologique"

L'argumentation "continuiste" pourra franchir encore une étape supplémentaire : il ne s'agira pas seulement de défendre la langue la plus pratiquée au quotidien, celle des locuteurs les plus nombreux, ou les plus "populaires", mais bien de dénoncer l'entreprise des "refondateurs" comme relevant d'un « *choix idéologique* »¹⁸ qui vise à favoriser l'usage des locuteurs les plus cultivés et les plus aisés, pour invisibiliser ou dénigrer les plus modestes. Renvoyant ce « *choix* » à l'« *origine aristocratique ou bourgeoise* » des lexicographes concurrents, il s'agira alors de présenter les débats lexicaux sous les traits d'une "lutte des classes" au sein de laquelle les termes proposées par les "refondateurs" participeraient d'une oppression des Bretons privilégiés sur les Bretons démunis. Alors que les "refondateurs" présentaient eux-mêmes leur démarche d'invention terminologique contre une situation qu'ils qualifiaient d'oppression, par analogie à la servitude coloniale, les "continuistes" formuleront leur propre version du discours de libération, mais en en déplaçant les termes : c'est maintenant « *la paysannerie [et le] monde ouvrier* » qu'il s'agira de libérer contre « *la bourgeoisie* » qui impose ses néologisme élitistes. Le discours de la libération des opprimés a donc toujours un bon rendement rhétorique.

cf. p. 857

C'est ainsi qu'Albert DESHAYES, dans son *Dictionnaire étymologique*, pourra quant à lui émettre le vœu suivant : « *Puisse ce dictionnaire ouvrir d'autres perspectives sur un breton vivant et accessible à tous, un breton vrai sans références idéologiques.* » (DESHAYES 2003 : 8). Il proposera une description relativement nuancée de ces « *références idéologiques* »¹⁹, mais conclura néanmoins :

cf. p. 1266

« *La langue bretonne ressortira de ces années troubles à jamais marquée par les aspects négatifs du nationalisme. L'objectif de Roparz HEMON était de créer une langue intellectuelle,*

18. Il y a lieu de distinguer entre cet usage polémique de la notion d'"idéologie" et celui qui en est proposé dans les courants étudiant les *linguistic ideologies* ou *language ideologies*, principalement au sein de l'anthropologie américaine. Contrairement à la notion de "diglossie" (cf. p. 508, p. 756), l'usage de ce terme par les auteurs bretons ne résulte pas de la réappropriation militante d'un terme dont la définition technique proviendrait initialement de la sociolinguistique : c'est bien plutôt un sens plus commun de la notion d'"idéologie" qui est ici utilisé. La possibilité d'un tel usage exprime néanmoins l'ambiguïté constitutive d'une telle notion, en conformité avec la remarque d'ALTHUSSER que nous avons reprise (cf. note 17 p. 17).

19. « *Il apparaissait donc urgent aux lettrés d'enrichir la langue bretonne si l'on voulait éviter sa marginalisation, en faire une langue capable de rendre les changements d'une société en perpétuelle évolution et d'en assurer la survie dans un monde qui s'anglicisait de plus en plus. Effort louable, certes, mais qui ne trouva d'impact que dans le monde des lettrés, le peuple continuant à puiser dans le vocabulaire français et à en bretonniser les emprunts. Pour les puristes, la langue bretonne était en voie d'appauvrissement. Deux langues semblent dès lors cohabiter, une langue populaire, batardisée, et une langue que l'on entend qualifier de "littéraire", inconnue du peuple bretonnant de naissance.* » (DESHAYES 2003 : 15).

que d'aucuns disent "littéraire", et en faire le véhicule de la communication d'une élite intellectuelle. » DESHAYES 2003 : 16

Mais c'est sûrement chez LE DÛ et LE BERRE que l'on trouvera une des formulations les plus explicites d'un tel positionnement. Les auteurs commencent par présenter à leur lectorat une comparaison avec la sélection linguistique en français, qui repose sur des positionnements politiques visant à ne pas représenter des usages trop "populaires" ou "étrangers" :

cf. p. 1165

« En fait, chacun de nous a une opinion sur la langue. On peut adopter, en gros, deux attitudes. Ou bien on considère que la langue est ce qu'elle est, et l'on admet dans un dictionnaire (français, par exemple), les mots "engueuler" et "parking"; ou bien on considère que la langue est une réalité précieuse et fragile, qu'il est du devoir du lexicographe de protéger, de soigner, et l'on rejettera le premier de ces mots, en le qualifiant de "vulgaire", et le second, en le nommant "étranger". » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 8

La volonté de se détourner de ces deux termes, ou de les remplacer par **gourmander** et **parc de stationnement** se trouvera alors interprétée comme un « *choix idéologique* » d'auteurs qui, « *appart[enant] plutôt à la bourgeoisie (même "intellectuelle" ou "petite") qu'à la paysannerie ou au monde ouvrier* », pourront y manifester un élitisme social ou une forme de xénophobie linguistique :

« Ces deux termes, "engueuler" et "parking" sont pourtant fort usités en français, nul ne le niera. Quelle raison pourrait donc pousser le lexicographe à les exclure de son dictionnaire ?

En fait, l'une des principales fonctions de la langue est de permettre la communication. Mais, comme il n'existe pas de langue universelle, chaque mot ne vaut que pour un groupe donné. De plus, à l'intérieur de chacun de ces groupes, les individus appartenant à telle ou telle classe ou couche sociales, ne l'utilisent pas tout à fait de la même façon. Or, comme d'une part chacun est tenté de privilégier ce qu'il pense lui appartenir au détriment de ce qui est à autrui, et comme d'autre part, les auteurs de dictionnaires appartiennent plutôt à la bourgeoisie (même "intellectuelle" ou "petite") qu'à la paysannerie ou au monde ouvrier, ils verront d'un mauvais œil tout mot venu d'un pays étranger (surtout si celui-ci leur apparaît comme menaçant leur propre pays) ou d'une catégorie qui leur semble inférieure à la leur propre, selon leur conception de la hiérarchie sociale.

Quand un auteur de roman fait dire à un petit garçon de La Courneuve : "mon père m'a gourmandé", il fait un choix idéologique. Au nom de l'idée qu'il se fait de la langue française, il écrit une phrase que son personnage, s'il existait, ne pourrait pas prononcer, puisqu'il ignorerait très certainement le mot "gourmander". Il fait une erreur de "niveau de langage".

Quand il fait dire à un automobiliste : "je laisse ma voiture sur le parc de stationnement", il adopte une attitude qu'on peut qualifier de "puriste". Il refuse un mot d'origine étrangère, mais d'usage courant, au nom de sa fierté "nationale". » *ibid.* : 8-9

L'argument fonctionnera dès lors qu'une analogie permettra de rattacher des inventions lexicales comme "pellgomzer" ou "stlejerez" aux "gourmander" et "parc de stationnement" de la bourgeoisie, de même qu'aux "engueuler" et "parking" seront comparées les formes bretonnes "telefon" et "trakteur", synonymes des deux termes bretons précédents. Ainsi, dans la mesure où le rejet des deux premières formes lexicales par « *la bourgeoisie* » française s'expliquait par une forme d'élitisme et de xénophobie linguistique, il s'agira de déduire d'un tel raisonnement que « *lexicographes bretons* », étant « *eux aussi en général d'origine aristocratique ou bourgeoise* », subiront les mêmes « *contraintes idéologiques* » que leurs collègues français :

« Or, comme les lexicographes bretons sont eux aussi en général d'origine aristocratique ou bourgeoise, non seulement les contraintes idéologiques s'exercent sur eux de la même façon qu'elles s'exercent sur leurs collègues, mais, en plus, leur distance à la langue parlée est bien plus grande. Aussi n'ont-ils souvent qu'une conscience confuse des rapports de niveaux de langue, très différents en breton.

En effet, la langue de référence, pour le français, l'anglais ou les autres langues "de grande culture", est celle des couches instruites de la population. Les mots spécifiques du langage populaire sont jugés, par référence sociale, de niveau inférieur. Ils sont donc, soit absents des dictionnaires, soit flanqués des mentions "vulgaire" ou "familier".

En breton, il existe aussi une langue littéraire, mais de plus en plus pénétrée par la syntaxe française et souvent truffée de mots fabriqués par les lexicographes-grammairiens à partir de vieilles racines celtiques, sur le modèle des néologismes français tirés, eux, du grec ancien et du latin. Cela donne "pellgomzer" pour "téléphone" et "stlejerez" pour "tracteur", qui ne sont pas ou peu compris des masses bretonnantes. Celles-ci préfèrent, dans l'usage, les emprunts au français moderne, plus ou moins assimilés phonétiquement et morphologiquement : "telefon", "trakteur".

La langue de référence que nous avons choisie pour base de notre travail est donc logiquement celle des paysans et des pêcheurs, sans ignorer pour autant l'existence d'un niveau de langue "distingué", qui s'utilise en présence du notaire, du médecin ou du prêtre. Ainsi, le malade dira-t-il "stôta" (pisser) en général, mais réservera le mot "stroaza" (uriner) à la conversation qui se tiendra en présence du médecin.

Le choix, comme référence, de la langue littéraire, nous aurait amenés à refaire bon nombre des erreurs que dénoncent aussi bien Christian-J GUYONVARCH dans l'introduction de l'ouvrage cité ci-dessus, qu'A. LE BERRE, dans sa thèse consacrée aux ichtyonymes bretons (tome 3, chapitre 19, page 90 sq.), et, en définitive à appauvrir arbitrairement le breton d'usage courant, "tel qu'il se parle". » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 10

Au-delà de la dimension politique, ce « *choix idéologique* » sera également présenté comme fournissant un aperçu appauvri de la diversité des usages en breton. En effet, « *le langage populaire* » n'y étant pas accepté, le nombre d'expressions s'en trouverait restreint, et la richesse lexicale perdue, au profit d'un appauvrissement lexical contraignant les seuls mots tolérés à manifester une polysémie imprécise :

« C'est ainsi que les mots : atelier, chantier, fabrique, laboratoire, manufacture, usine, sont tous traduits, dans le dictionnaire français-breton de F. VALLÉE, par "labouradeg", alors qu'ils désignent des lieux de production de dimensions et d'époques fort diverses, et que le langage populaire, quand il a besoin de les distinguer, n'hésite pas à les emprunter au français, imitant en cela l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol, etc. . . qui ne passent pas pour des langues abâtardies ou impures (exemple, pour "fabrique" : fabrick, Fabriek, fabrika, fabrica, etc. . .)

Il nous faut enfin prévenir l'étudiant contre les dangers que présentent les seuls dictionnaires répandus dans le commerce ces trente dernières années, et qui ne donnent aucun exemple précisant l'usage ou l'emploi de divers mots. Ainsi, "kar", pluriel "kerent", donné pour seule traduction du mot français "parent" peut-il induire en erreur, "ma herent" désignant l'ensemble de "mes parents" au sens large (oncles, tantes, cousins, cousines, etc. . .), "ma zud" désignant uniquement mon père et ma mère. » ibid. : 11

L'argument concernant le mot "labouradeg", proposé par VALLÉE a ceci d'intéressant qu'il est l'exact retournement d'un argument similaire défendu par le même VALLÉE, ainsi que par Imbourc'h. On se souvient en effet que le premier avait défendu que la méthode de dérivation morphologique permettait de remplacer le seul mot français "invisible" par une diversité de termes bretons (dihewel, disgwel, diwelus) qui en exprimaient chacun une signification précise (VALLÉE 1931 : xxii), exercice que reprendra Youenn OLIER en démultipliant le mot français "éternel" en "peurbadus", "peurbadel", "diamzerel", "treamzerel", "tragouezel" et "trafad" (IMBOURC'H 1983 : v). Outre le fait qu'une telle argumentation repose, dans un cas comme dans l'autre, sur une conception sémantique qui perçoit la polysémie comme une lacune à combler²⁰, on perçoit que la richesse et la pauvreté lexicales sont des questions relatives. Si l'argument vise à montrer que la construction opposée implique une pauvreté lexicale, il nécessite

cf. p. 876

cf. p. 1183

20. Cf. note 141 p. 876.

de choisir un domaine dans lequel les comparaisons seront opérées. Ainsi, il n'est pas anodin que VALLÉE, qui veut ouvrir la langue bretonne au domaine intellectuel, choisisse une notion abstraite comme "invisible", qu'*Imbourc'h* ayant une forte dimension religieuse, choisisse "éternel", et que LE DÛ et LE BERRE, militants du P.C.F. (Parti Communiste Français), et dénonçant l'oppression lexicale de « *la bourgeoisie* », choisissent les termes renvoyant au lieu de travail des ouvriers. La démonstration ne peut donc s'opérer que pour autant que chacun demeure dans le pré carré de la spécialité dont il se fait le défenseur.

15.2.2 Les attributs de la parole

Le fait que les descripteurs "continuistes" accordent plus d'importance à la parole en situation d'interlocution, aura pour conséquence de voir leurs descriptions linguistiques insister sur des propriétés particulièrement représentatives d'un langage *en cours d'usage*. On pourrait considérer que l'insistance traditionnelle des linguistes sur le lexique et l'étymologie repose sur une formation scolaire qui induit un rapport "scriptural-savant" (LAHIRE 1993) envers la langue, et la fait considérer *pour elle-même*, indépendamment des conditions de sa mobilisation, comme un ensemble d'éléments liés par des relations logiques et reconfigurables entre eux à volonté. L'approche "continuiste" se démarquera d'un tel rapport à la langue en introduisant une description qui insiste sur la formulation d'*énoncés entiers* tels qu'ils sont *prononcés* dans une situation particulière *face à un ou des interlocuteurs*. Pour cette raison, leur démarche débordera d'une description purement lexicale, qui observe les mots un par un et donne leur signification indépendamment de tout usage; elle abordera les particularités de productions linguistiques qui *agencent ces mots entre eux*. Une telle approche implique alors de modifier l'importance respective des disciplines au sein d'une description de "ce dont la langue est faite" : la conception lexicographique de la langue décrite comme un *stock de mots* se trouvera alors remplacée par des descriptions mettant l'accent sur la syntaxe ou la stylistique, ainsi qu'en témoigne Daniel GIRAUDON au sujet de l'apport de Jules GROS :

cf. p. 601

« Jules GROS n'a pas été seulement un lexicographe, il a aussi été un stylisticien. Il s'est intéressé au vocabulaire, mais aussi aux formes grammaticales, à la syntaxe et aux tournures particulières qui étaient encore, selon sa propre expression, "bien vivantes et très proches du système ancien". » GROS 2010 : 8

cf. p. 1150

En effet, au sein de cet ouvrage fondateur qu'est le *Trésor du breton parlé*, seul le second livre (GROS 1970) est proprement lexical et constitue à ce titre un dictionnaire, le premier étant consacré au « *langage figuré* » (GROS 1966), et le troisième, au « *style populaire* » (GROS 1974). Et même au sein d'un dictionnaire, des auteurs comme LE DÛ et LE BERRE auront soin de multiplier les exemples, pour présenter des morceaux de phrase (groupes nominaux, propositions, locutions) plutôt que des mots isolés :

cf. p. 1165

« Très souvent, pour un article donné, et au sein d'une même série d'exemples, nous avons inclus les termes qui sont liés par l'usage courant au mot traduit, ceci pour une plus grande rapidité de consultation du dictionnaire et pour éviter certaines erreurs par méconnaissance du "génie de la langue". Ainsi, à l'article "*pain*", on trouvera successivement : *acheter du pain, manger du pain, couper, beurrer, etc...* » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 17

Si une telle démarche s'explique justement par la volonté de présenter les mots dans le contexte des phrases au sein desquelles ils sont utilisés, elle ne sera pas véritablement comprise, et se trouvera même tournée en ridicule par Gwennole LE MENN :

cf. p. 1170

« Le gros défaut du dictionnaire de R. HEMON est sa sécheresse. Il n'y a pas d'exemples. Le "dictionnaire pratique" en présente de très nombreux, et c'est là un intérêt de l'ouvrage. Mais on peut se demander si les auteurs ne sont pas tombés dans l'excès inverse :

Le mot *chat* occupe 54 lignes. Là où R. HEMON donne simplement "chat *kazh* 16" (le nombre 16 renvoyant à un type de pluriel), on trouve dans le "dictionnaire pratique" "kaz" m. "kizier", accompagné de très nombreux exemples comme : un petit (grand) chat, un gros chat, un chat maigre, un jeune (vieux) chat, un joli petit chat, un chat sauvage (domestique), un chat noir (blanc), un chat gris (roux), etc. Dans tous ces exemples *chat* est traduit par *kaz*, de même que dans les 34 phrases qui suivent (du type : le chat mange, le chat boit... ou la fourrure du chat, la queue du chat, le dos du chat... etc.).

En réalité, il y a là beaucoup de "remplissage". On pourrait trouver bien d'autres exemples et doubler ainsi la longueur de l'article sans y ajouter grand chose. Il aurait été plus intéressant, me semble-t-il, de donner les dérivés *kazhez*, *kazhig*, ou le composé *targazh*.

On retrouve évidemment le même type d'exemples sous "chien" : grand / petit / gros / jeune / vieux / sauvage / enragé / méchant / doux / blanc / noir / jaune / roux, etc. Pourquoi ne pas donner : chien maigre, joli petit chien, etc. ?

Ce dictionnaire "s'adresse à des personnes ayant déjà une certaine connaissance des structures de base. Il peut aussi rendre de grands services aux bretonnants actifs et passifs [...] " (p. 15).

On peut se demander s'il est utile, pour ces utilisateurs, de donner la traduction de un petit / grand chat, un grand / petit chien, un grand / petit cheval puisque dans tous les cas on ajoute *bras* ou *bihan* au substantif (par contre on aurait pu pour "petit" mentionner l'utilisation de *kazhig*, *kiig*, *marc'hig*). » LE MENN 1981 : L. 13, P. 70

La multiplication des "groupes de mots" est perçue comme un « remplissage » inutile par LE MENN, alors qu'elle répond pour LE DÛ et LE BERRE à cette exigence de présenter les mots au sein des configurations où ils peuvent figurer, dans la mesure où celles-ci produisent des changements²¹. En manifestant son souhait que les termes donnés correspondent plutôt à des « dérivés » comme *kazhig*, *kiig*, *marc'hig*²² ou un « composé » comme *targazh*, il manifeste une position dans la continuité des procédés de création lexicale par dérivation et composition développés depuis Frañsez VALLÉE. D'un côté, la morphologie lexicale, percevant la langue comme faite d'une multiplicité de morphèmes isolés et recombinaisons à l'infini, de l'autre, la syntaxe, qui insiste sur les contraintes et transformations des formes linguistiques dans la situation de prononciation effective d'une phrase entière : là encore, le clivage s'explique par l'écart entre un rapport décontextualisé — donc savant — ou non au langage.

cf. p. 876

Bien souvent, cette démarche mènera les descripteurs "continuistes" à situer dans la syntaxe ou la stylistique ces entités nébuleuses que sont le "génie" ou l'"esprit" de la langue. Il s'agira alors d'une occasion supplémentaire pour renverser les valorisations du discours "refondateur", puisque les auteurs plus intéressés par les mots pris un par un que par leurs combinaisons

21. Le phénomène le plus connu est la "mutation consonantique initiale" : si "chien" se dit *ki*, précédé du déterminant *ar*, il deviendra *ar c'hi*, mais précédé de *daou* ("deux"), il deviendra *daou gi*. Ces changements répondent à des règles nombreuses et complexes : pour des locuteurs ne nourrissant pas un rapport "scriptural-scolaire" à la langue, c'est par la multiplication et la répétition des exemples que les différentes consonnes se trouveront progressivement placées, et non par la formulation explicite d'une règle générale ou des tableaux qui impliquent de maîtriser le classement en catégories grammaticales ("verbe", "nom", "adjectif", "pronom", "adverbe", "préposition", etc.) et l'usage de notions métalinguistiques ("singulier", "pluriel", "masculin", "féminin", "possessif", "3^e personne", etc.). On comprend donc que la multiplication des exemples constitue un moyen didactique efficace, pour un certain public, mais inutile pour celui qu'envisage Gwennole LE MENN. Un autre exemple réside dans les phénomènes phonétiques comme le *sandhi*, par lequel une consonne se modifie sous l'effet de son environnement, mais sans pertinence grammaticale, contrairement aux mutations. Par exemple, le "bihan" ("petit") de "ar c'hazh bihan" pourra se trouver prononcé [ahaspiān] (ou [aʒaspiān]), comme s'il avait commencé par un *p*. Il faudrait encore mentionner le phénomène, sémantique, de l'anaphore.

22. Pour l'exemple *kazhez*, la question se pose de savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'un cas de flexion.

pourront se trouver décrits comme générant des phrases qui constitueraient « *des décalques du français* », comme on l'observe par exemple dans la présentation que donne Pierre-Jakez HÉLIAS *cf. p. 1195* au dictionnaire *Garnier* :

« *Mais le souci majeur de l'équipe rédactionnelle a été de multiplier les exemples sous forme de phrases ou d'expressions typiques de l'esprit breton et qui n'apparaissent pas comme des décalques du français. Le breton a de merveilleuses trouvailles qui n'ont rien de commun avec la langue de DESCARTES et les ressources de sa syntaxe sont d'une étonnante variété. Les plus anciens bretonnants de naissance reconnaîtront ici leurs tournures originales et familières sans préjudice de formulations caractéristiques d'autres dialectes et que les auteurs ont tenu à relever, auditeurs et interlocuteurs attentifs qu'ils sont depuis des décennies, dans les parlars populaires armoricains.* » GARNIER 1986 : 7

Au-delà de la simple syntaxe, la description linguistique "continuiste", dans la continuité de Jules GROS, s'intéressera à tout ce qui peut être attaché à l'exercice en situation d'une parole, certaines propriétés pouvant s'ajouter ou s'enlever selon les cas. C'est ainsi que GUYONVARCH déclarera, en préfaçant *l'Initiation au breton familier et argotique* de Jean-Yves PLOURIN, que *cf. p. 1244* « *ce ne sont pas tant les mots que les locutions ou les expressions, les images verbales, les raccourcis saisissants qu'il faut retenir* » :

« *Bien loin de la dyspepsie linguistique et de cette sécheresse débilante, le travail de M. PLOURIN nous replonge dans la vérité crue de la langue vivante, saisie sur le vif, sans autre technicité que celle de la notation exacte. Et ce ne sont pas tant les mots que les locutions ou les expressions, les images verbales, les raccourcis saisissants qu'il faut retenir. C'est du breton de tous les jours pour les moments les plus variés ou les plus simples de la vie. Mais c'est tellement vivant et, surtout tellement différent de ce qu'on trouve dans les manuels d'apprentissage, Assimil excepté, dû à la plume alerte de F. MORVANNOU.* » GUYONVARCH 2000 : 5-6

15.2.2.1 L'humour, métaphores, et esprit

Cet élargissement ira dans certains cas jusqu'à proposer une véritable édification de la parole en milieu rural, comme le lieu où se manifesterait une certaine mentalité propre à l'esprit breton ou l'esprit "populaire". C'est ainsi que Jules GROS en vient à proposer un portrait psychologique *cf. p. 1150* et très personnifié du "breton" décrit en tant que « *la langue populaire* » :

« *Donc le breton parlé est une langue populaire et présente généralement les mêmes caractères que toutes les autres langues populaires :*

1° - *il préfère les termes concrets aux termes abstraits dont il connaît pourtant un bon nombre mais que la rapidité de l'élocution ne lui donne pas le temps de peser et de choisir.*

2° - *il est subjectif et affectif, car s'il exprime à l'occasion des idées et des jugements objectifs, il exprime surtout les sentiments, les émotions, les besoins, les désirs du sujet parlant.*

3° - *il a une forte tendance à exagérer l'expression de ses pensées.*

4° - *il est énergique, catégorique et franc, plutôt que courtois, il appelle un chat un chat.*

5° - *il est négligent, imprécis, capricieux et volontiers gaulois [...], familier, simple et bon enfant, mais il adore le jeu verbal, la plaisanterie, la moquerie, le dénigrement.* » GROS 1966 : 21-22

On sent dans une telle description l'ambivalence des positionnements entre un discours portant sur "le breton" (la "langue") et "le Breton" (la personne) : si la "mentalité" ou le "caractère" celtiques ont disparu de telles descriptions²³, ils réapparaissent donc dans celle d'un "génie

23. Nous nous souvenons avoir vu Taldir JAFFRENNOU décrire le Celte comme « *saut[eur], frond[eur] et lég[er]* », peu importe ce que cela signifie exactement (cf. p. 375), Tugdual KALVEZ chercher dans les distinctions sémantiques les traces d'une pensée authentiquement bretonne (cf. p. 822), et VALLÉE chercher dans la syntaxe les traces d'un esprit celtique (p. 880).

populaire" qui s'incarnerait alors dans les figures de style. Point n'est besoin alors de distinguer entre une stéréotypisation psychologique de "l'esprit du Breton" et une autre portant sur un "esprit de la langue", tant les deux sont associés par un discours qui décrit le langage comme révélateur d'une psychologie :

« *Ce volume contient des milliers de phrases illustrant le langage figuré qui avait été l'objet de ses préoccupations. Il porte en particulier sur la comparaison, les métaphores et autres figures de style. De nombreuses pages sont aussi consacrées aux prépositions dont l'emploi est si caractéristique en breton. C'est là que réside, entre autres, le génie de la langue.* » GIRAUDON 2010 : 10

Dans d'autres cas, c'est « *un terroir* » qui se voit attribuer une « *mentalité* » :

« *Comme dans les précédents volumes, on trouvera tout ce qui fait la richesse populaire de la langue bretonne : tournures originales, spirituelles et pittoresques, métaphores, proverbes et dictons, croyances anciennes, traditions, toutes ces phrases révélatrices de la mentalité d'un terroir.*²⁴ » GROS 1989 : 8

Au sein d'une telle extension, toutes les propriétés psychologiques pourront se trouver attribuées à la langue, au terroir, ou à un "esprit", jusqu'à un "humour" qui se trouvera lui aussi incorporé dans la langue, dans la mesure où il « *tient une si grande place dans la conversation familière* »²⁵. Cet humour pourra lui-même se trouver mobilisé comme un critère de valorisation au sein d'un positionnement concurrentiel, où la carence d'humour pourra donc figurer au sein de la longue liste des lacunes attribuées à l'antagoniste :

cf. p. 1281

« *Cela nous vaut des écrits impossibles, qu'on ne peut pas lire sans un dictionnaire, quand il ne faut pas un autre dictionnaire pour comprendre le dictionnaire. De là vient cette langue raide et pauvre, incorrecte et barbare, francisée à outrance dans sa syntaxe, et dont tous les bretonnants se moquent, avec juste raison. Et en plus cette langue est morne et triste, dépourvue de tout humour, incapable de la plus anodine plaisanterie. S'il n'y a pas de langue populaire la littérature n'est qu'un songe creux, des mots vides de sens, des phrases sans avenir.* » GUYONVARCH 2005 : 11

15.2.3 Où est l'influence française ?

Les descripteurs "continuistes" nourriront un rapport ambivalent envers les appropriations issues du français : comme nous l'avons déjà vu à travers un certain nombre d'exemples comme *kuizin*, *abrikoenn*, *senturenn*, *telefon* ou *trakteur*, dans la mesure où les appropriations lexicales à partir du français constituent une pratique courante chez les "bretonnants", de telles productions se retrouveront consignées par leurs descripteurs. Le purisme lexical, qui constitue une de caractéristiques importantes du discours "refondateur" sera même dénoncé. Néanmoins, cela n'implique pas pour autant que les lexicographes "continuistes" renoncent à toute velléité de différenciation envers la langue française, bien au contraire : simplement, en accord avec une description linguistique qui privilégie, comme nous l'avons vu, les propriétés linguistiques saillantes d'une prononciation de phrases en situation (syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie), voire la caractérisation plus large d'un "esprit" ou d'une "mentalité", c'est sur ces domaines qu'ils chercheront une influence française. Le discours de l'influence française pourra alors s'en trouver retourné contre les promoteurs de la démarche "refondatrice" : ceux-ci possèdent certes des mots étymologiquement décrits comme "celtiques", mais leur syntaxe et leur prononciation trahiraient

cf. 14.5

24. Voir aussi GIRAUDON 2014 : 7-8.

25. « *La partie stylistique est suivie d'un chapitre consacré à l'humour breton, cet humour bon enfant, franc et souvent gaulois, qui tient une si grande place dans la conversation familière.* » (GROS 1974 : 6).

le fait qu'ils ont appris la langue sur le tard, qu'ils ne la pratiquent pas au quotidien, etc.. Autrement dit : ils ne seraient pas des locuteurs aussi *crédibles* du breton que les "bretonnants" ayant appris, *sur les genoux de leur mère*, une langue "authentique". L'influence française, simplement déplacée dans les registres qui correspondent aux domaines de description des "continuistes", constituera donc, tout autant que pour leurs concurrents, un motif de discrédit et de rejet plutôt qu'un phénomène de circulation linguistique qui pourrait s'expliquer par une caractérisation socio-historique des conditions du contact linguistique.

15.2.3.1 Accueillir les appropriations du français...

LE DÛ et LE BERRE fournissent dans le paratexte de leur *dictionnaire pratique* une explication concernant la raison pour laquelle ils accueillent des termes identifiés comme "français" : dans la mesure où leur démarche de sélection lexicale repose davantage sur l'avis des locuteurs qu'ils interrogent que sur une tradition "livresque", ils présenteront ainsi les termes que ces derniers les reconnaîtront :

cf. p. 1165

« Nous avons aussi tenu compte, dans une large mesure, des avis de bretonnants de diverses régions. Si un terme ancien semblait n'être plus compris, ou si une traduction existante prêtait à rire, nous les avons délibérément écartés. Par contre, nous n'avons pas hésité à introduire des mots de la langue parlée très répandus, mais généralement bannis des textes imprimés, comme "*chavira*" ("renverser", "culbuter"), etc. . . , notre propos n'étant pas, répétons-le, la recherche d'un état idéalement pur de la langue. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 14–15

Jean LE DÛ maintiendra une position similaire en éditant son dictionnaire sur *le trégorrois à Plougrescant* :

cf. p. 1306

« Dans ce travail descriptif, il n'était pas question de rejeter tel ou tel mot sous prétexte de sa ressemblance au français : seuls ont été exclus les emprunts occasionnels qui n'ont pas d'existence permanente dans le parler au dire des locuteurs eux-mêmes. » LE DÛ 2012 : 28

Ce choix se trouvera justifié non seulement par une description étymologique du breton qui s'inspire plus de GUYONVARC'H ou de DESHAYES que de LA VILLEMARQUÉ, mais aussi par un appel (peu fréquent dans la lexicographie bretonne) à prendre au sérieux l'étymologie populaire :

cf. p. 448

cf. p. 681

« Il n'est aucunement question de purisme dans ce choix ; peu d'allusions sont faites à l'origine des mots, sauf dans les cas où l'assimilation de l'emprunt n'est pas totale. Cette langue s'est construite au cours des siècles par échanges et assimilations continues de termes latins, romans et enfin français qui en font justement la richesse et reflètent l'histoire du pays : il est parfaitement indifférent aux locuteurs que *ormel* 'ormeau' soit d'origine normande ou que *stur* 'gouvernail' soit venu des Flandres. . . » *ibid.* : 17

Jean-Pierre CHAUVEAU commentera cette démarche de Jean LE DÛ comme une particularité qui la distingue de celle de nombre d'études sur les parlers locaux, qui reposeraient généralement sur une attitude « *totale*ment différentielle, c'est-à-dire qu'elle est exclusivement sélectionnée en fonction des différences observées par les auteurs entre l'usage local et le français de référence ». Ce serait aussi ce qui en assure la plus grande rigueur scientifique, dans la mesure où le lexicographe n'aurait pas sélectionné et exclu *a priori* des usages en raison d'une conception préexistante de ce qui doit ou non être considéré comme du breton :

« Consacré au lexique de l'usage langagier d'une commune, ce dictionnaire ne place pas sa description dans un cadre préexistant pour déterminer ce qui mériterait d'être enregistré et ce qui devrait en être exclu. Tous les lexèmes qui ont été entendus à plusieurs reprises dans des conversations en breton entre des locuteurs de la commune ont vocation à y être enregistrés.

Par rapport aux dictionnaires courants le nombre de francismes est frappant. Ce ne sont plus seulement les archaïsmes empruntés au français médiéval ou les régionalismes transmis par le gallo, et dont l'origine ne se laisse pas reconnaître, qui sont intégrés à la description. Celle-ci ne cache plus les emprunts décelables au premier coup d'œil. » CHAUVEAU 2012 : 10–11

Bien que Francis FAVEREAU déclare ne pas vouloir « ouvrir la voie à la polémique », son traitement de la question sera néanmoins l'occasion de prendre nettement position et de dénoncer une orientation lexicographique concurrente pratiquant le « rejet, assez injuste » de « des milliers de termes » qui « s'emploient donc en breton parlé » :

cf. p. 1204

« Les termes français employés tels quels en breton, et parfois mentionnés dans la partie français-breton (mais souvent sous-entendus : id. ou idem), termes exotiques ou internationaux, n'ont pas été repris dans la partie breton-français, dans la mesure où leur graphie et leur prononciation restent les mêmes, saut à être parfois intégrés phonétiquement et morphologiquement, ou à subir une évolution sémantique (du type "faux-ami"). Répétons-le : que le breton reste ouvert au monde à l'instar de l'anglo-saxon, plutôt que de singer l'académisme d'outre-Couesnon qui est une autre forme du jacobinisme séculaire !

Assimilation, envahissement... la question de l'intégration (de ces termes allogènes) en breton n'est pas chose aisée. Le purisme celtique, issu du XIX^e siècle (et lié au nationalisme, voire à la celtomanie), a longtemps jeté l'opprobre sur ce "jargon mixte" (dixit LA VILLEMARQUÉ), pourtant authentiquement populaire et fort ancien, comme l'attestent les dictionnaires du XVIII^e ou beaucoup de la production écrite du début du XIX^e et, au-delà, jusqu'en moyen-breton... Le breton littéraire s'est bâti sur ce rejet, assez injuste. Or l'usage n'a jamais suivi la norme édictée par des écrivains inconnus hors de leurs cercles restreints, d'autant que le breton était jusqu'il n'y a guère exclu de l'école de la République et même de la vie publique officielle.

Des centaines, que dis-je, des milliers de termes s'emploient donc en breton parlé, et ceci depuis des décennies, voire des siècles, mais ne s'écrivent jamais, et gare à qui leur prêtera sa plume. Ce sont justement les mots notés "idem" ici.

Certains emprunts s'emploieront tels quels : "e Brest 'oan bet 'weled un 'urologue'...". D'autres seront bretonnés (surtout au pluriel, ou dans le cas des verbes) : "jeneralisted int"... Reste que leur normalisation est problématique, et que, si leur intégration est souhaitable, elle pose souvent problème : faut-il suivre l'usage populaire (ex. "spes(s)ialisted, an as(s)os(s)ias(s)ion" ...), relayée par les médias (radio, télévision, à l'exclusion des revues qui s'en tiennent à la norme littéraire, sans beaucoup de nuances), ou suivre les règles strictes édictées par R. HEMON (cf. HOR YEZH n° 12, 1957 et sa revue A.B.K.) pour bretonner les mots internationaux ?

J'ai préféré poser la question plutôt que de tenter d'y apporter une réponse individuelle, sujette à caution, et risquant surtout d'ouvrir la voie à la polémique. » FAVEREAU 1992 : VIII

Comme on le perçoit, la démarche visant à recueillir ces termes s'explique avant tout par un souci de fidélité envers les pratiques orales des locuteurs collectés, dans la mesure où les "bretonnants" font régulièrement usage de formes lexicales issues d'une appropriation du français. Néanmoins, nous allons voir qu'une telle intégration n'implique pas — loin de là — l'abolition d'une démarche de différenciation envers la France, sous la figure de sa langue ou de son "esprit".

15.2.3.2 ... mais maintenir la frontière

Si les descripteurs "continuistes" peuvent accepter les appropriation lexicales issues du français tout en maintenant une démarche de démarcation, c'est surtout en raison du déplacement de leur caractérisation du domaine constitutif de "ce dont est faite" la langue. Nous avons vu que leur intérêt pour les formes parlées en contexte (par opposition à une approche décontextualisée de "mots" ou de "morphèmes" qui pourraient être étudiés un par un) avait pour conséquence qu'ils accordaient plus d'importance à une caractérisation de la langue par la syntaxe, la phonologie,

la phonétique ou la prosodie, voire à des dimensions élargies (stylistique, humour, etc.), venant caractériser un "esprit" de la langue ; là où les "refondateurs" accordaient plus d'importance au lexique, à la morphologie dérivationnelle, et à l'étymologie. C'est ainsi que, si l'apport du français dans le lexique se trouve relativisé, en revanche ces descripteurs se montreront plus attentifs à une influence française dans la syntaxe ou ce qui est nommé de manière générale la "prononciation" : les phénomènes de calque syntaxique ou d'"accent" seront considérés à leurs yeux comme plus révélateurs d'une "invasion" de la langue par un "esprit" français²⁶.

Le déplacement du critère d'évaluation : Fañch MORVANNOU fournit dans sa méthode *Assimil* un très bon exemple de relativisation de l'importance accordée au lexique dans l'évaluation de l'influence française sur le breton. Son argumentation repose sur plusieurs dimensions :

cf. p. 1174

D'une part, la comparaison aux autres langues vise à élargir le point de vue en montrant que ce que l'on nomme "emprunts" ne doit pas être perçu uniquement dans le prisme d'une relation entre breton et français, mais se situe à l'échelle plus large d'un réseau de circulations entre des usages.

D'autre part, en déclarant que « *l'authenticité de la langue bretonne dépend au moins autant de sa phonétique que de son vocabulaire* », ou que « *l'originalité de la langue bretonne repose essentiellement sur son système syntaxique radicalement différent de celui du français* », il s'agit de remettre en cause le primat accordé au lexique dans la caractérisation de ce qui constitue une langue, pour lui substituer d'autres dimensions, en l'occurrence plus représentatives de la formation de phrases à l'oral. Bien qu'il ne fournisse pas véritablement de raisons pour justifier une telle substitution de critère, on comprend son rôle stratégique, en ce qu'elle permet de revaloriser la langue des "bretonnants", comprenant plus d'appropriations lexicales issues du français que d'appropriations syntaxiques (nommées "calques") ou phonologiques-phonétiques-prosodiques (nommées "accent") :

« *Les quatre ou cinq premières leçons accorderont aux problèmes de prononciation une place essentielle. Vous aurez à cœur d'adopter, dès le début, une prononciation du breton qui soit juste. En dépit des dialectes, en dépit même des différences dans l'accentuation, le breton est profondément homogène. Vous aurez à cœur de déjouer les pièges de l'écriture, les mêmes lettres, les mêmes syllabes transcrivant, pour le français et le breton, des sons sensiblement différents. Il en est, du reste, de même pour toutes les langues. Nous attachons un grand prix à ce que, par cette méthode ASSIMIL, vous appreniez et vous parliez un breton authentique. **Standard, mais authentique.** Or l'authenticité de la langue bretonne dépend au moins autant de sa phonétique que de son vocabulaire : ce dernier, soit à la suite d'emprunts directs, soit à la suite d'emprunts remontant au latin, n'est pas entièrement étranger à celui du français* [NdA : Mais le breton a beaucoup moins emprunté au français que l'anglais. Ont également emprunté au français — à une époque où les Cours de l'Europe en subissaient la fascination —, le russe, le grec moderne, l'allemand même, et bien d'autres langues, mais parfois, et cela est vrai aussi pour le breton, les mots empruntés ont un sens différent dans la langue emprunteuse. Quoi qu'il en soit, les langues empruntent entre elles et il n'y a pas de comptabilité chagrine à établir de cet état de choses. En breton, les emprunts

26. Rappelons qu'un des intérêts que nous avons perçus dans l'usage de la notion d'"appropriation" pour rendre compte des phénomènes de circulation lexicale est qu'elle permet de rendre compte d'une manière analogue, *pour une approche centrée sur la dimension sociologique*, des phénomènes qui sont distingués par la linguistique sous le nom d'"emprunt", "calque syntaxique", "accent", et autre (cf. p. 682). Par conséquent, elle implique de ne pas établir de hiérarchie entre un type et un autre d'appropriation. En revanche, elle n'empêche pas de tenter d'analyser la raison pour laquelle *certaines descripteurs* majorent l'importance de tel type d'appropriation par rapport à tel autre.

en mots "disponibles" sont nombreux, mais dans un texte ou une conversation, les mots de grande fréquence sont bien bretons; et la grammaire est d'un génie bien distinct non seulement de celui du français, mais aussi de celui des autres langues européennes.]. *Il n'y a pas à concevoir de dépit de cette situation de fait : le français et le portugais, ou l'espagnol, ou le roumain ont entre eux un vocabulaire d'origine commune bien plus considérable. Du reste, l'originalité de la langue bretonne repose essentiellement sur son système syntaxique radicalement différent de celui du français ou des langues romanes en général. Si vous aimez le dépaysement en matière linguistique, vous allez être servi; vous en rencontrerez des celticisms!* » MORVANNOU 1975 : VIII-IX

Le *Dictionnaire étymologique* exprime sous un autre angle cette substitution d'une analyse reposant sur le lexique, se trouvant ici minorée, au profit d'une description qui situe les priorités sur des phénomènes relevant de la syntaxe ou de la "prononciation" : la relativisation qu'il opère de la démarche de purisme lexical par la tendance "refondatrice", passe par la recontextualisation socio-historiques de son apparition. Mais, alors que MORVANNOU se contentait de défendre le parler des "bretonnants" contre une dévalorisation anticipée, DESHAYES ira plus loin en dénonçant dans le même mouvement une influence du français observable dans une syntaxe « truffée de gallicismes, [...] considérablement appauvrie et souffr[ant] de littéralisation », ainsi que dans une "prononciation" « devenue trop linéaire, calquée sur le français » :

cf. p. 1266

« Le breton se compose de quatre dialectes, le léonais, le cornouaillais, le trégorrois et le vannetais, qui se ramifient eux-mêmes en sous-dialectes puis en parlers locaux. Durant le renouveau culturel breton des années 1970, des cours du soir ou par correspondance choisirent l'enseignement d'un breton standard, pour amener les néo-bretonnants à une meilleure intercompréhension et pour lutter contre une trop forte dialectalisation. Depuis quelques années, son enseignement s'est développé dans tous les sens, le plus souvent par militantisme, pour sauver une langue en voie d'extinction, sans pour cela réfléchir au devenir de la langue.

Le vocabulaire a été apuré de tous ses emprunts au français moderne, enrichi de mots créés, dits "chimiques", inconnus des bretonnants de naissance, mais la syntaxe, truffée de gallicismes, s'est considérablement appauvrie et souffre de littéralisation, et la prononciation est devenue trop linéaire, calquée sur le français. Certains n'hésitent pas à qualifier ce nouveau breton de cinquième dialecte ou breton littéraire. La sauvegarde du breton devait-elle passer par ce *trefoedaj* qui ne serait que du brezhoneg beleg adapté ? Y a-t-il un bon et un mauvais breton ?

On a pu entendre les bretonnants de naissance répéter à l'envi qu'ils ne parlaient pas le bon breton et qu'ils ne connaissaient pas le breton littéraire. Malgré eux, ils avouaient parler un breton populaire, emprunt de nombreux mots français. Mais où se situe le bon breton ? Est-ce ce breton contemporain dont les mots sont tous bretons et la construction de la phrase française ?, qui a perdu les tournures de langue qui en faisaient une langue imagée, qui a repris à son compte les fautes de langue du breton populaire en enseignant *Bez' zo* au lieu de *Bez' ez eus*, et qui truffe le pluriel des substantifs dont la lettre finale est *-d* ou *-t* de *joù* et de *choù* ? Parler ou enseigner le breton doit passer par une certaine rigueur si l'on veut en faire une langue moderne et ouverte à tous les changements et à toutes les mutations actuelles. Cette rigueur doit s'appliquer à accorder la plus grande importance à la prononciation et au respect des liaisons, tant entre consonne et voyelle, qu'entre consonnes (phénomène du sandhi, bien mis à mal depuis quelques décennies). » DESHAYES 2003 : 7

Sa description critique envers les phénomènes de circulation à partir du français portera également sur des propriétés grammaticales²⁷, et les qualificatifs ne manqueront pas pour désigner ce breton francisé : outre un retournement significatif des notions de "*trefoedaj*" ("jargon, patois")

27. « Le passé simple, courant en vieux et moyen breton, tend, une fois encore sous l'influence du français, à ne plus être employé dans la langue orale. Le système pronominal s'est profondément modifié, sauf en vannetais où l'usage s'est perpétué. Jusque-là, on usait de l'adjectif possessif placé devant le verbe comme pronom personnel complément; dorénavant, ce sont des formes conjuguées de la préposition *a*, *de*, que l'on utilise. » (DESHAYES 2003 : 15)

et de "brezhoneg beleg", généralement employées l'**une** par les descripteurs "refondateurs" pour dévaloriser le breton des campagnes, l'**autre** depuis les militants du XIX^e siècle pour présenter une description négative de la pratique colinguiste du breton par les religieux qui les avaient précédés, DESHAYES reprendra également des expressions comme « *néo-breton* », voire, ici encore, le "novlangue" orwellien, dont les descripteurs concurrents d'*Imbourc'h* avaient eux-mêmes fait usage. Mis à part le terme "néo-breton" qui est spécifique au courant "continuiste", la réutilisation des mêmes termes ("trefoedaj", "brezhoneg beleg", ou "novlangue") montre, tout comme la reprise du terme de "sabir" par GUYONVARC'H, que les présupposés du discours demeurent inchangés malgré les déplacements : il s'agit, dans tous les cas, d'utiliser l'influence du français comme objet d'un discours de dévalorisation dans un cadre concurrentiel plutôt que de tenter d'en faire l'objet d'une explication plus déterministe qu'axiologique. C'est ainsi que la syntaxe ne s'en trouvera pas décrite comme ayant connu une évolution diachronique, mais comme s'étant « *fortement affaiblie* », et que l'évolution de la prononciation pourra devenir l'objet d'un « *reproche* »²⁸, le tout dans l'optique d'une confrontation envers l'« *emploi vivant* » d'un « *breton authentique* » :

« Trop puriste, elle fait la part belle aux néologismes ou à des termes désuets mais rejette certains termes empruntés au français, pourtant d'un emploi vivant en breton. La syntaxe bretonne s'est fortement affaiblie ; elle est trop souvent calquée sur le français au détriment d'un breton authentique, emprunt de tournures de langue, c'est-à-dire des idiotismes qui en font la richesse. Enfin, et c'est le principal reproche que l'on entend, l'accent tonique n'est plus ou presque pas marqué et l'intonation, intimement liée à l'accentuation, a pratiquement disparu ; la musique de la phrase, trop linéaire, rappelle celle du français, l'une des rares langues à ne pas être accentuée.

On entend çà et là certains s'élever contre ce qu'ils dénomment, avec tristesse, "néo-breton" ou "novlangue", une nouvelle langue coupée de ses racines populaires et qui semble être, hélas !, le devenir du breton. » DESHAYES 2003 : 17

On peut décrire un tel remplacement du critère par lequel on évalue *ce dont la langue est faite* à l'aide de la formalisation proposée dans le premier chapitre. Les "refondateurs" avaient construit une caractérisation de la langue insistant sur le lexique, qui contribuait à rapprocher les "bretonnants" de la langue française :

C(lexique) : bretonnantistes | bretonnants - français

Les "continuistes" proposent quant à eux une description concurrente insistant sur les propriétés de syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie (abrégé en S,P,P,P) :

C(S,P,P,P) : bretonnants | bretonnantistes - français

La concurrence entre les deux systèmes invite alors à une remontée en généralité où c'est le critère même établissant ce qui définit la langue qui se trouve discuté :

Q(définition langue) : C(S,P,P,P) > C(lexique)

Malgré l'inversion des valeurs, la structure formelle de l'argument demeure le même : il s'agit de discréditer le locuteur-type du discours antagoniste en produisant une description qui rapproche son usage de la langue française.

²⁸. Les prosodiciens apprécieront la finesse d'une analyse déclarant que le français est « *l'une des rares langues à ne pas être accentuée* ».

C(x) : protagoniste | antagoniste - français, peut donc se lire ainsi :

C(bon breton) : protagoniste > antagoniste - français

L'équivalence s'explique par le fait que c'est la différence envers le français qui est tenu pour gage de qualité de la langue dans les deux discours, et l'identification avec le français fournit au contraire un critère de dévalorisation. Il s'agit donc de choisir le critère qui permet de valoriser la figure idéaltypique du locuteur dont les différents camps se font les représentants ("bretonnantiste" pour les "refondateurs", "bretonnant" pour les "continuistes").

Si l'acceptation des appropriations lexicales issues du français permet aux auteurs "continuistes" de mettre en avant un discours de tolérance en pointant du doigt un "purisme" (parfois associé, comme nous l'avons vu chez LE DÛ et LE BERRE, à une crainte de la bourgeoisie envers des apports étrangers), on perçoit néanmoins que l'influence du français se trouve tout autant caractérisée comme une menace au sein du discours "continuiste". Pourtant, on ne peut pas parler d'une reprise à l'identique des présupposés dans les deux camps : si le discours des "refondateurs" vise les pratiques linguistiques des "bretonnants" pour promouvoir une nouvelle approche linguistique, en revanche le discours "continuiste" émerge *en réponse* au premier, dont il semble devoir reprendre les *topoi* pour argumenter sur le même terrain, tout en tentant d'en subvertir certains présupposés sous d'autres aspects²⁹. La différence principale réside dans le fait que les "refondateurs" semblent réagir *contre la langue française*, et, par-là, contre la France, alors que les "continuistes" se positionnent essentiellement *contre d'autres locuteurs et descripteurs* du breton, l'argument de l'influence française leur permettant de s'appuyer sur un cadre de valorisation préexistant.

cf. p. 908

cf. p. 29

Une socialisation française déplorée : Au-delà des phénomènes strictement linguistiques relevant de la syntaxe et de la "prononciation", le discours "continuiste" sur la francisation du breton est l'occasion de présenter, bien souvent sous la forme d'un regret, la progression du français dans les milieux ruraux, et la diminution concomitante de la pratique du breton. Cette dernière sera alors, en conformité avec l'élargissement de la caractérisation de la langue observé plus haut, interprétée comme la perte d'un esprit ou d'une pensée spécifique. Comme souvent, c'est dès le *Trésor* de Jules GROS que l'on observe de tels discours :

cf. p. 913

cf. p. 1150

« *Mon premier but a été de sauver de l'oubli, en les fixant par écrit, les expressions populaires imagées si jolies, si amusantes, si évocatrices, qui ont tendance à se perdre avec la disparition des personnes âgées qui les avaient apprises au siècle dernier et que les jeunes oublient, car leur pensée, façonnée par un enseignement exclusivement français, leur suggère naturellement une forme d'expression calquée sur le français.* » GROS 1966 : 1-2

Lorsqu'Andréo AR MERSER convertira le second tome du *Trésor* (qui était un dictionnaire breton-français) dans le sens d'un dictionnaire français-breton, il présentera lui aussi les évolutions linguistiques comme la perte d'un raisonnement, sous l'influence d'une scolarisation en français, qui se verra illustré par un exemple syntaxique :

cf. p. 1154

29. Nous avons constaté un décalage analogue entre le discours des révolutionnaires et celui des "rénovateurs bretonnistes" du XIX^e siècle : si le second s'exprime dans les catégories du premier, il n'en est pas pour autant la reproduction identique, justement dans la mesure où il émerge en *réaction* contre le premier (cf. 12.3). Plutôt que de parler d'une répétition strictement mécanique, il nous semble plus pertinent d'évoquer un jeu de multiples reconfigurations, où certains présupposés se trouvent repris, d'autres, détournés et d'autres enfin, contestés, le tout dans une fluctuation qui dépendra des nécessités rhétoriques de positionnement propres à chaque contexte d'énonciation.

« *Siwaz, gand an deskadurez a zo bet on-hini ganeom oll er skoliou, ez eo deuet ar galleg da veza ar yez a vez stummet ganti on doareou-sonjal. Neuze, evid adkavoud reou ar brezoneg, e vez red dim furchal e-barz ar skridou hag ar geriaduriou bet savet a-raok 1914; gand tud a oa e gwirionez ar brezoneg ar yez nemeti a vage o spered dezo.* »

Ne roin nemed eur skwer. Penaoz lavared "vous" er frazenn "quand la crampe vous saisit"? Meur a zoare a zo. Gand Jules GROS e vez lavaret « pa vez krog ar hlaz en izili an den. » Pehini, e-touez ar vrezonegerien emskianteg, a lavarfe war-eeun eur seurt tra? »

(GROS 1993 : 3)

Malheureusement, avec l'éducation qui est la nôtre à tous dans les écoles, le français est devenu la langue dans laquelle se forment nos manières de penser. Alors, pour retrouver celles du breton, il nous faut chercher dans les écrits et les dictionnaires réalisés avant 1914; par des personnes dont la langue bretonne était en vérité la seule qui nourrissait leur esprit.

Je ne donnerai qu'un exemple. Comment dire "vous" dans la phrase "quand la crampe vous saisit"? Il y a plusieurs manières. Jules GROS dit « *pa vez krog ar hlaz en izili an den.* » [littéralement : "*Quand la crampe saisit la personne*"]. Lequel, parmi les bretonnants conscients, dirait directement une chose pareille?

(nous traduisons)

Contrairement au domaine précédent, la présentation de la scolarisation en français comme ayant fait perdre un "raisonnement" typiquement breton constitue l'un des points de convergence envers le discours "refondateur", Roparz HEMON ne disant pas autre chose dans son propre *Geriadurig gallek-brezhonek an troioù-lavar poblel* ("Dictionnaire français-breton des expressions populaires") :

cf. p. 1145

« *Brezhonegerien desket hon amzer a zo, evit an darn vuiañ, gallegerien a spered. Ur c'halz anezho a zo bet ar galleg yezh o c'havell. Holl gwitibunan o deus tremenet bloavezhioù hir e skolioù gallek. Galleg a glevont bemdez, galleg a lennont bemdez, galleg a rankont kaozeal ha skrivañ bemdez.* »

N'eo ket ur souezh eta e vefe mastaret o brezhoneg gant ar galleg.

Gant an troioù-lavar dreist-holl emañ ar c'hleñved oc'h ober e reuz. Lakaat ur ger brezhonek "lenneg"-rik e-lec'h ur ger gallek a zo aes a-walc'h ha ne c'houlenn ket kalz a boan. N'eus forzh piv a c'hell deskiñ lakaat youl e-lec'h bolontez, meizañ e-lec'h kompren, ha milgin e-lec'h mañch.

Pa ranker treiñ ur frazenn, avat, ez eo ur c'hoari all. »

(HEMON 1935b : 5)

Les brittophones instruits de notre époque sont, pour la plupart, des franco-phones d'esprit. Pour beaucoup d'entre eux, le français fut la langue du berceau. Ils ont presque tous passé de longues années dans les écoles françaises. C'est du français qu'ils entendent tous les jours, du français qu'ils lisent tous les jours, du français qu'ils doivent parler et écrire tous les jours.

Il n'est donc pas étonnant que leur breton soit maculé par le français.

C'est surtout dans les expressions que le mal se répand. Mettre un mot de vrai breton "littéraire" à la place d'un mot français est assez facile et ne demande pas trop de peine. N'importe qui peut apprendre à mettre youl à la place de bolontez, meizañ à la place de kompren, et milgin à la place de mañch.

Lorsqu'il s'agit de traduire une phrase, en l'occurrence, c'est une autre question.

(nous traduisons)

Le choc des esprits : Néanmoins, là où les positions divergeront à nouveau, c'est que le discours continuiste pourra retourner l'argument pour en venir à présenter *les refondateurs eux-mêmes* comme mus par une démarche intellectuelle témoignant de l'influence française. Ainsi, lorsqu'il s'agira pour Francis FAVEREAU de se positionner par rapport à la tendance lexicographique concurrente, on le verra mobiliser une description opposant des procédés linguistiques « *naturel[s] en breton* » à d'autres témoignant du « *mal français* » :

cf. p. 1204

« Toutefois, je me suis abstenu d'intégrer trop de néologie, le néologisme étant, sans doute, la maladie infantile du bretonnantisme³⁰, laquelle sévit même assez tard dans l'âge adulte ! Je n'en ai donc usé qu'à dose homéopathique. J'ai préféré attendre que ces nouveautés fussent consacrées par un certain usage (à défaut d'un usage certain), ce qui est loin d'être toujours le cas. Je me suis également interdit toute création intempestive de termes, pratique fréquente chez nos lexicographes (VALLÉE, HEMON...), certes pour la "bonne cause" (suppléer un manque), mais pas toujours à bon escient. J'ai quand-même largement utilisé la dérivation, naturelle en breton, m'efforçant de garder intelligibilité minimum et lisibilité, si possible ; en revanche j'ai eu recours quasi-systématiquement à des procédés de traduction et de stylistique bien connus, comme la nominalisation des infinitifs (en noms verbaux abstraits), l'adjectivation des substantifs et l'adverbialisation des adjectifs, car cela correspond véritablement au génie de la langue bretonne et du celtique, comme le prouvent les mêmes tendances du gallois, moins porté, tout comme l'anglais, à cette abstraction ou à cette nominalisation hypertrophiée et généralisée qui sont des formes linguistiques du "mal français". » FAVEREAU 1992 : v

Mais, plus fondamentalement, c'est la démarche lexicographique elle-même qui pourra s'en trouver renvoyée à un protectionnisme linguistique présenté comme un décalque de l'« académisme » et du « jacobinisme » proprement français : « que le breton reste ouvert au monde à l'instar de l'anglo-saxon, plutôt que de singer l'académisme d'outre-Couesnon qui est une autre forme du jacobinisme séculaire ! » (ibid. : VIII). L'influence du français décrite comme néfaste demeure donc encore un argument rentable dans le discours militant breton, d'un bord ou de l'autre, et ses retournements et réappropriations permettront de présenter la quête d'une pureté lexicale bretonne elle-même comme le signe d'un raisonnement français.

15.3 Les ambivalences des valorisations temporelles

Nous avons vu émerger, depuis le XIX^e siècle, une double valorisation temporelle des formes linguistiques dans les discours qui permettant de mettre en avant *en même temps* l'"authenticité" (PA+) et l'"actualité" (PR+) de certains usages, tout en s'opposant à d'autres décrits comme "désuets" (PA-) ou "récents" (PR-). Une telle valorisation bipolaire fut reprise par le discours "refondateur", dans la mesure où la "modernité" affichée permettait de se démarquer de la figure d'un "bretonnant" présentée comme un locuteur archaïque (PA-), en même temps que l'invocation d'une étymologie "celtique" permettait de plonger les créations lexicales dans une ancestralité rassurante (PA+) qui évoquait la protection envers les dénaturations de la modernité (PR-). Elle s'observera encore au sein du discours continuiste, où l'exercice d'une parole vivante ainsi que la reprise de racines lexicales internationalement diffusées se trouveront investies des caractéristiques d'une modernité (PR+), par opposition à une tradition livresque ou un enfermement celtique (PA-), tandis que la figure du "locuteur natif" viendra fournir, comme nous l'avons déjà vu, un gage alternatif d'authenticité (PA+) face à des productions lexicales concurrentes présentées comme relevant d'inventions récentes (PR-).

cf. p. 647

cf. 14.2

cf. p. 854

15.3.1 Des critères concurrents d'authenticité

Dans la mesure où les descripteurs "continuistes" ne peuvent pas prétendre se reposer sur une étymologie "celtique" pour authentifier les usages des "bretonnants" qu'ils décrivent, puisqu'ils intègrent à leurs ouvrages des termes appropriés du français, c'est donc plutôt l'invocation d'une

30. Il faut sûrement y voir ici une référence à l'ouvrage de LÉNINE, intitulé : *Le gauchisme, maladie infantile du communisme* (1920).

pratique demeurée vivante dans les campagnes bretonnes, à l'abri du modernisme, qui servira de refuge et de garant d'ancienneté pour fournir une valorisation positive de l'ancienneté (PA+). L'émergence de nouvelles pratiques linguistiques liée à la réappropriation de la langue par un public plus scolarisé s'en trouvera ainsi décrite, non comme une simple modification liée au transfert d'un usage linguistique au sein d'une nouvelle catégorie de locuteurs, mais bien comme une dégradation récente (PR-), sous l'influence du français.

cf. 13.2

15.3.1.1 "Authentique" : une valeur omniprésente

On peut commencer par remarquer que la notion d'"authenticité" revient de manière récurrente dans le discours "continuiste". Au sein de notre corpus, nous en trouvons les occurrences suivantes :

- « *Le présent dictionnaire constitue de ce fait un document authentique.* » (GROS 1970 : 5)
- « *Nous attachons un grand prix à ce que, par cette méthode ASSIMIL, vous appreniez et vous parliez un breton authentique. **Standard, mais authentique.*** » (MORVANNOU 1975 : VIII)
- « *Tous, sans éliminer, pour autant les inflexions de leurs terroirs respectifs, vous proposent un breton à la fois standard et authentique.* » (ibid. : IX)
- « *Mon ambition était plus prosaïque, et mon projet plus limité : photographier un usage authentique, qu'on savait déjà menacé à moyen terme [...]* » (FAVEREAU 1992 : V)
- « *C'est donc dans le même esprit que j'ai abordé la partie français-breton, [...] en donnant la priorité au breton authentique [...]* » (ibid. : V)
- « *Le purisme celtique, issu du XIX^e siècle (et lié au nationalisme, voire à la celtomanie), a longtemps jeté l'opprobre sur ce "jargon mixte" (dixit LA VILLEMARQUÉ), pourtant authentiquement populaire et fort ancien, comme l'attestent les dictionnaires du XVIII^e ou beaucoup de la production écrite du début du XIX^e et, au-delà, jusqu'en moyen-breton...* » (ibid. : VIII)
- « *La prononciation proposée, les prononciations devrais-je dire, sont les plus authentiques et les moins "normalisées" possible* » (ibid. : XI)
- « *Souhaitons que le Dictionnaire usuel — Ar geriadur krenn, devienne le dictionnaire de l'élève comme de tout apprenant, ces milliers de personnes de tous âges qui veulent se réapproprier le breton au plus près de la langue authentique.* » (FAVEREAU 1999 : 7)
- « *La syntaxe bretonne s'est fortement affaiblie ; elle est trop souvent calquée sur le français au détriment d'un breton authentique, emprunt de tournures de langue, c'est-à-dire des idiotismes qui en font la richesse.* » (DESHAYES 2003 : 17)
- « *Mais ce que M. PLOURIN nous propose et nous enseigne ici, par sa nouveauté, sa vigueur, son originalité et son authenticité, vaut largement et dépasse même en intérêt les Kryptadia jadis publiés par ERNAULT.* » (GUYONVARCH 2005 : 11–12)
- « *la langue écrite se démarque sur bien des points du breton parlé authentique.* » (GROS 2010 : 9)
- « *Ce dictionnaire nous présente donc une description sincère et authentique du lexique réellement usité, dressée le plus correctement possible par un témoin attentif et fidèle.* » (CHAUVEAU 2012 : 12)

La fonction rhétorique du terme est globalement constante : elle porte sur les usages oraux des milieux ruraux, et permet de les décrire comme plus véritablement conformes que d'autres à une certaine image attendue de la bretonnité. Les formes considérées comme non-"authentiques" se trouvent par-là renvoyées du côté de l'invention récente, ou d'une "dégradation" sous l'influence du français.

15.3.1.2 Anticiper une visée correctrice

Accoler aux usages oraux collectés la propriété d'être "authentiques" permet ainsi à ces descripteurs de retourner un jugement évaluatif élitiste envers les formes "populaires", pour en venir à présenter celles-ci comme étant finalement supérieures. Ainsi, lorsque Daniel GIRAUDON présente le *Trésor du breton parlé*, il doit d'abord prémunir le lecteur contre un regard « *académique* [] » sur les locutions présentées, qui sont de fait assez différentes du breton littéraire classique. Il s'agira alors de retourner la perspective d'évaluation : en déclarant qu'« *une langue vivante est d'abord une langue parlée* », il renvoie les particularités observées à une pratique vivante de la parole qui pourra même être proposée comme référence pour des apprenants qui n'auraient appris que par l'intermédiaire des livres. Son objectif ne sera pas néanmoins de dévaloriser les usages écrits, mais d'envisager la possibilité d'une cohabitation :

cf. p. 1150

« *Ce dictionnaire est à juste titre considéré comme une référence. C'est un corpus authentique de breton parlé trégorrois que Jules GROS a collecté et retranscrit : il n'a altéré aucun des propos recueillis auprès d'une population rurale et maritime exclusivement bretonnante.*

*On ne s'étonnera donc pas de trouver ici les usages typiques du trégorrois : emploi de la particule "a" au lieu de "e", finale des infinitifs en "añ", conditionnel en "ve" etc. Jules GROS a rédigé dans une écriture proche de l'orthographe universitaire, mais plusieurs différences apparaissent : les consonnes finales en liaison ("*tregond lur*", "<bet e oaz e Koatredrez>"), le tréma en cas de diphtongue ("*roët*", "<friäd>") etc. Il justifiait ces choix par la volonté de guider autant que possible la bonne prononciation du breton. [...] Par ailleurs, le langage parlé suppose des contractions, élisions, figures de style et autres raccourcis visant à communiquer vite et à impressionner l'interlocuteur. De nombreux bretonnants actuels ont appris, ou perfectionné leurs connaissances, à travers cours et méthodes. Ils découvriront ici des phrases peu académiques, qu'ils trouveront peut-être fautives selon certaines règles établies : la langue écrite se démarque sur bien des points du breton parlé authentique. Mais une langue vivante est d'abord une langue parlée, différente de l'écrit, mais pas incompatible avec lui. Le but de l'auteur est que nous fassions en sorte de l'imiter sans retenue à l'oral et de l'adapter intelligemment à l'écrit. » GROS 2010 : 9*

GUYONVARC'H présentera quant à lui un tel retournement sous un tour plus polémique : le normativisme sera renvoyé au « *dogme* » et les pratiques orales à la « *réalité* », et elles se trouveront ici revalorisées par une inscription dans un passé qui les fera dériver de « *"lois" orales établies de longue date* » :

cf. p. 1244

« *Il est possible que certains (peu au fait des phénomènes phonétiques et linguistiques, et plus préoccupés de dogme que de réalité pour s'y intéresser) mettent toutes ces variantes au compte de "déformations" qu'une langue bretonne antique et pure aurait subies dans les parlers et "patois". D'aucuns y verront le breton à son stade final, celui des "(pre-) terminal speakers" selon les termes de L. FLEURIOT [...], notre regretté directeur de thèse, avec lequel, pour une fois nous ne serons pas d'accord.*

À notre avis, ces déviations voulues par rapport à la norme sont souvent des variantes anciennes, des "lois" orales établies de longue date. » GUYONVARC'H 2000 : 20

15.3.1.3 Le terroir comme sanctuaire

Il ne s'agira pas uniquement d'anticiper une évaluation éventuellement négative en mettant en valeur la pratique de la parole et en lui attribuant une forme d'ancienneté, mais le discours pourra faire un pas de plus en présentant les usages oraux de milieu rural comme ayant été protégés d'évolutions récentes de la langue, qui l'auraient fait décliner sous l'effet d'influences extérieures. Le terroir est donc décrit comme un lieu où se serait maintenu un caractère originel de la langue. Loin de ne constituer qu'un ensemble de formes qu'il ne faudrait pas dénigrer, les usages oraux s'en trouveront présentés comme une source d'enseignements dans laquelle des scripteurs urbains pourraient venir revivifier leur expression au contact de formes plus originelles. Un tel discours se manifestera dès Jules GROS :

cf. p. 1150

« Ayant constaté dès 1912 la supériorité du breton de ma grand'mère, née en 1833, et des autres personnes âgées — et, comme elle, illettrées — de Trédrez (Cotes-du-Nord) sur le breton des livres, des chansons, des cantiques, farci de mots français, j'ai pris la résolution de noter sur-le-champ toutes les phrases bretonnes prononcées devant moi par des bretonnants de naissance n'ayant jamais, ou presque jamais, quitté leur commune natale. Cela, en vue d'enseigner à ceux qui ambitionnaient d'écrire en breton les expressions et les tournures traditionnelles propres à exprimer leurs pensées et leurs sentiments avec précision sans avoir à copier de modèles étrangers. » GROS 1974 : 5

Par rapport à certains de ses successeurs, Jules GROS demeurera néanmoins assez nuancé, dans la mesure où il partagera l'analyse des "refondateurs" concernant la francisation du lexique, et ce faisant il envisagera plutôt le rapport entre les formes orales et scripturales-savantes sous la forme d'une complémentarité où l'une et l'autre pourraient s'apporter des enseignements, ceci dans le but de retrouver un état "intact" de la langue :

« Si je n'hésite pas à donner le breton parlé en exemple, c'est en raison de l'excellence de sa syntaxe et de sa richesse en tournures originales, spirituelles et pittoresques. Sur le plan grammatical et stylistique, il doit en vérité constituer la base solide de la langue écrite.

Je ne prétends point pour autant que le breton parlé actuel soit absolument parfait. S'il possède les qualités, il a aussi les défauts de toutes les langues populaires. Il tend toujours au moindre effort, il répugne à l'abstraction et montre un goût trop prononcé pour la redondance et l'exagération. Son vocabulaire, francisé d'une façon déplorable, surtout depuis la guerre de 1939-1945, exige une sérieuse régénération.

C'est au lexicographe et aux écrivains qu'il appartient de purifier et d'enrichir le vocabulaire traditionnel de façon judicieuse, avec tact et discernement, en respectant le génie de la langue et après avoir inventorié toutes nos ressources dialectales. Il reste encore là une ample récolte à faire.

En échange de quoi, la langue populaire apportera à la langue littéraire les qualités qui parfois lui manquent : le naturel, la simplicité, la souplesse et l'énergie, sans oublier... la correction grammaticale ! » ibid. : 5-6

Jules GROS présentera donc son travail de collecte comme *visant directement les écrivains*, en leur permettant d'*enrichir*, d'*améliorer* un usage, par le recours à un « breton parlé » auquel son caractère rustique et spontané conférerait une certaine aisance dans l'expression :

« Chez nous, la langue littéraire n'est pas encore complètement au point, bien que de nombreux auteurs travaillent avec compétence et acharnement à son élaboration. On a encore l'impression d'un divorce entre le breton écrit et le breton parlé, le premier présentant souvent une raideur, une complication et malheureusement aussi une syntaxe défectueuse qui choquent les bretonnants de naissance. Je souhaite que le présent ouvrage contribue pour sa modeste part à introduire dans le breton littéraire le naturel, la simplicité, l'aisance et la syntaxe traditionnelle qui lui font parfois défaut. » GROS 1966 : 20

À ses yeux, la mise en avant du "breton parlé" se présente donc comme l'ajout d'un cadre de pratiques et de valorisation à celui déjà existant, dans le but que les deux formes cohabitent entre elles³¹ ; il se situe donc davantage dans un rapport de complémentarité que de concurrence. Mais cette position de cohabitation ne sera pas celle de tous les descripteurs "continuistes", par exemple GUYONVARCH opposera quant à lui les usages oraux, constituant « *l'âme du peuple* », par opposition aux créations littéraires récentes qui sentent le « *formol* » ou le « *vinaigre* » :

« [...] *immergé en pleine Bretagne bretonnante, là où le breton est encore une langue vivante de plein exercice, il nous en restitue la saveur inimitable et la pleine richesse. C'est cette langue-là qui est vraie, et c'est celle qu'il faut apprendre ou imiter. Il n'y en a pas d'autre qui soit digne d'être apprise. C'est ici l'occasion de rappeler la très belle définition de GOETHE : "Des Volkes Seele lebt in seiner Sprache" "l'âme du peuple vit dans sa langue". Il ne faut surtout pas l'oublier, même si cette langue est empreinte d'une certaine brutalité ou d'une brusquerie qui n'est pas celle des enfants de chœur.*

[...] *Nous avons là, dans ce livre, l'âme du peuple de Bretagne, à pleines phrases et à pleines pages. On ne refuse pas une telle profusion, une telle plénitude de vie. Le breton de M. PLOURIN est vrai : il ne sent ni le formol ni le vinaigre. Pour un peu on croirait entendre des paysans du Moyen Âge. Et cela vaut tous les cantiques du paradis.* » GUYONVARCH 2000 : 6

Bien qu'une telle opposition se situe essentiellement dans le cadre d'une rhétorique concurrentielle contre une tendance contemporaine de la lexicographie, il arrive qu'un tel discours soit rétrospectivement projeté à des époques plus anciennes, comme chez DESHAYES qui considère que déjà au XVII^e siècle, « *La langue parlée par le peuple, telle qu'on la connaît à travers divers documents, était, en fait, bien plus correcte et plus pure.* » (DESHAYES 2003 : 14)

cf. p. 1266

Si nous avons déjà observé un discours de valorisation des usages du "petit peuple" chez Louis LE PELLETIER ou dans le *Vocabulaire nouveau*, on constate que son rôle politique est fortement différent de celui qu'il avait au XVIII^e en raison de la reconfiguration sociale : il ne sert plus à défendre un discours conservateur qui inciterait les locuteurs à garder la simplicité de leurs usages afin de les dissuader d'envisager toute forme d'émancipation sociale, il s'agit plutôt de revaloriser des usages et des usagers qu'un rapport élitiste au breton a préalablement décrits comme relevant d'un archaïsme et d'une inculture méprisables.

cf. 6

cf. p. 796

15.3.1.4 La langue littéraire vue comme victime d'une dégradation

Après un passage allant d'une description donnant la langue "orale" comme une pratique contenant ses propres critères de correction à sa consécration comme constitutive de « *l'âme d'un peuple* » conservée face aux assauts de la modernité, la conséquence suivante déductible d'une telle argumentation est nécessairement un retournement au sein duquel ce sont les pratiques érudites et militantes qui se trouvent décrites comme s'étant dégradées par rapport à une correction posée comme originelle. Les évolutions syntaxiques sous l'effet d'une recontextualisation sociale des usages par un profil de locuteurs préalablement formés au français fourniront ainsi un terrain privilégié pour aller débusquer les "fautes" de breton, marquant la méconnaissance véritable d'un "esprit" de la langue :

31. On rappelle peut-être trop rarement que Jules GROS était également membre du *Gorsed* breton (cf. pp. 285, 345), où il avait pour pseudonyme ABALAN ; il fut même membre du *pouellgor*, soit le groupe décisionnaire, et hérita de la robe Jean LE FUSTEC dit LEMENIK, une des plus grandes figures du druidisme breton. Il voyagea au pays de Galles en 1909, et, polyglotte, maîtrisait notamment le gallois et l'irlandais (LE STUM 1998 : 207-208). La matière "celtique" et son imaginaire ne lui étaient donc pas totalement étrangers.

« Nous avons gardé, vrillée dans notre mémoire depuis 1976, cette phrase incorrecte et atroce, entendue dans la bouche d'une étudiante néo-bretonnante pratiquant le roazhoneg de la section de Celtique de l'Université de Rennes 2 : *ma ne gompren ket ac'hanomp ar beizanted, n'o deus nemet da zeskin* "si les paysans ne nous comprennent pas, ils n'ont qu'à apprendre". Ou bien, c'est dans un manuel d'enseignement du breton utilisé très couramment le gallicisme intolérable *emeur erru*, "on est arrivé". C'est du même genre que *kemerit an nor, evet em eus ur voutailh* ou *resevet em eus un taol-pellgomz* [NdA : *Kemerit an nor* soit "prenez la porte" mais qui s'entend en breton au sens littéral ! Il eut fallu dire pour avoir l'équivalent exact du français "prenez la porte", "sortez !" : *Kit er maez !* Même chose pour *evet em eus ur voutailh* "j'ai avalé une bouteille", qui ne fait pas la distinction, comme en français, entre le contenant — la bouteille (*boutailh, ar voutailh*) — et le contenu — (*ar voutailhad*), ce qu'il y a dans la bouteille — le breton étant sur ce point plus précis que le français (cf. l'*Assimil*, version de Fañch MORVANNOU). *Resevet em eus un taol-pellgomz* est du même registre : "recevoir un coup de téléphone", mais, tel que c'est écrit en breton, le coup de téléphone, il est reçu sur la tête !]. *Le florilège de ces perles d'inculture bretonne et pseudo-lettrée pourrait être d'une longueur démesurée. On pourrait en rire ou en sourire si ce n'était tout l'avenir du breton qui est en jeu.* » GUYONVARG'H 2005 : 7

Les traductions mot-à-mot du français, et les phénomènes de calque syntaxique, une interprétation différente du système morphologique des suffixes marquant la contenance, pourront ainsi être dénoncés comme « *phrase incorrecte et atroce* » ou « *gallicisme intolérable* » : mais plus qu'une simple prévention face à l'influence de la langue française au sein du breton, c'est bien un positionnement concurrentiel qui se manifeste ici, l'étudiante, dite « *néo-bretonnante* », est ainsi renvoyée à sa première socialisation de francophone, et c'est bien de l'Université de Rennes qu'elle fait partie, et non de celle de Brest³², et, bien entendu, la phrase *ma ne gompren ket ac'hanomp ar beizanted, n'o deus nemet da zeskin* est significative tant pour sa syntaxe que pour son contenu sémantique, qui marque clairement la position "refondatrice" ou du moins une certaine manière de la présenter. Dans une telle description, il n'est nullement question d'envisager que les usages linguistiques pourraient avoir évolué sous l'effet d'un nouveau public : il s'agit d'analyser de telles productions comme fautives en vertu de leur écart envers une norme qui n'est plus la grammaire de LE GONIDEC, mais le parler des "bretonnants" (dont il faudra au passage évacuer l'hétérogénéité si l'on veut lui conférer un rôle de modèle normatif).

cf. p. 759

Ce ne sont pas uniquement les phrases produites par les "bretonnantistes" ou les "brittophones" qui se trouveront prises pour cibles de telles analyses, mais bien également les inventions terminologiques des "refondateurs", c'est ainsi que Jean LE DÛ pourra décrire comme un « *monstre*[] » la traduction *fiñvskeudenndi* (décomposable en "*fiñv*", désignant une motricité ; "*skeudenn*" image, ou "*skeud*" ombre + "*-enn*" suffixe singulatif ; "*ti*" muté en "*di*", maison) proposée par VALLÉE pour "cinéma" :

cf. p. 1306

« Avec le Vocabulaire français-breton de LE GONIDEC réédité (*Saint-Brieuc, 1919*) et

32. Sans qu'il soit possible de totalement généraliser, on observe dans la seconde moitié du XX^e siècle une tendance générale de descripteurs "refondateurs", faisant usage de la graphie *peurunvan* à Rennes, longtemps marqués par la figure tutélaire d'un Pêr DENEZ, et à Brest une plus forte concentration de descripteurs "continuistes", ayant fait usage des graphies *skolveurieg* ou *etrerannyezheh*, et dont la figure tutélaire a été François FALC'HUN. Cette différence se retrouve dans les contenus d'enseignement, avec généralement une plus forte tendance aux études dialectologiques, monographies, observation de terrain, à Brest, et une insistance sur la tradition littéraire à Rennes. Du point de vue des orientations en sociolinguistique, on peut observer une reprise des positions catalanistes (cf. p. 508) à Rennes, alors que des chercheurs de Brest comme LE DÛ et LE BERRE ont plutôt cherché à forger des notions sociolinguistiques visant à rendre compte des conditions de locution des "bretonnants" (badume / standard / norme, sphères paritaires, disparitaires, etc.). Il ne s'agit que d'une esquisse idéaltypique de la répartition des populations qui ne doit pas faire oublier par exemple que Francis FAVEREAU ou Lukian KERGOAT ont enseigné à Rennes, que la littérature s'étudie évidemment à Brest, et surtout que ces clivages vont progressivement en s'estompant au fil des renouvellements de personnel depuis une ou deux décennies.

“considérablement augmenté”, *et surtout avec le Grand dictionnaire français-breton (Rennes, 1933), VALLÉE peut être considéré comme le véritable père du néo-breton : c’est lui qui répand l’idée de la “souplesse” du breton, qui présente cette langue comme susceptible de créer des néologismes à l’aide de préfixes et de suffixes à l’instar de l’espéranto, dont les principes pourraient avoir influencé son point de vue. On lui doit la création de monstres comme fiñvskeudenndi, litt. ‘maison de l’ombre mouvante’ pour ‘cinéma’.* » LE DÛ 2012 : 20

Par rapport à quelle espèce de mots **fiñvskeudenndi** est-il à considérer comme un « *monstre* » ? Le terme est typique de la méthode de morphologie dérivationnelle développée par VALLÉE : or, nous avons déjà mentionné à quel point la description d’une langue comme ayant pour base des morphèmes recombinaux à volonté implique un rapport décontextualisé, donc savant, au langage, qui n’est pas celui du "bretonnant" dont Jean LE DÛ décrit les usages dans son *Trégorrois à Plougrescant*.

cf. p. 876

15.3.1.5 Artificiel, chimique, etc.

Si nous avons vu que le mot "authentique" était d’usage récurrent pour désigner les usages des "bretonnants" dans le discours "continuiste", ce sont des mots comme "artificiel", voire "chimique", qui reviendront pour désigner la pratique de la figure concurrente des locuteurs. On relève dans notre corpus donne les occurrences suivantes pour "artificiel" :

- « *C’est dire que le breton écrit, comme toutes les langues classiques, est artificiel et très différent du breton parlé.* » (GROS 1966 : 20)
- « *Cependant, il est encore possible, avec du temps et de la patience à l’écoute des désignations pour des notions nouvelles et des objets nouveaux qu’un sens inné de la langue leur fait trouver spontanément et qui ne doivent rien à ces décoctions artificielles de racines.* » (GARNIER 1986 : 7)
- « *De manière générale, plutôt que de créer un mot celtique artificiel que personne ne comprendra ni ne reconnaîtra d’emblée, il est de loin préférable de choisir une racine interlangue, surtout si elle est commune au français, à l’anglais et à l’allemand.* » (MAROT 2002 : 16)
- « *D’autre part, il nous a semblé artificiel et, disons-le, sans grand intérêt de bretonniser ou de retranscrire en breton les noms des mathématiciens grecs.* » (ibid. : 17)
- « *Le lecteur mesurera surtout ici toute la distance qui sépare la langue littéraire dite "unifiée", avec tout ce qu’elle comporte d’artificiel, de la langue populaire encore vivante.* » (GUYONVARCH 2005 : 8)
- « *À l’inverse, la nomenclature n’est pas fallacieusement enrichie par des néologismes artificiels, qui sont la tentation permanente des lexicographes des langues de France* » (CHAUVEAU 2012 : 11)

Et pour "chimique" :

- « *Le mot "bredelfennerezh" est un bon exemple de ce que l’on nomme breton "moderne", ou breton "chimique" comme disent déjà quelques personnes.* »³³
- « *Le vocabulaire a été apuré de tous ses emprunts au français moderne, enrichi de mots créés, dits "chimiques", inconnus des bretonnants de naissance, mais la syntaxe,*

33. « *Eur skwer vad eo, neketa, ar ger "bredelfennerezh" euz ar pezh a anver brezoneg "arnevez", pe brezoneg "chimik" evel ma lavar eun nebeud tud 'zo dija.* » (LE BOT 2000 : 81). Cette phrase est extraite d’un article critique publié par Jean-Michel LE BOT dans la revue *Brud Nevez* à partir du dictionnaire de psychanalyse de Guy ÉTIENNE (cf. p. 1187).

truffée de gallicismes, s'est considérablement appauvrie et souffre de littéralisation, et la prononciation est devenue trop linéaire, calquée sur le français. » (DESHAYES 2003 : 7)
 — « *Devenu de nos jours une langue de lettrés par l'emploi de mots "chimiques", le breton s'est coupé de sa base populaire et il n'est pas rare d'entendre un bretonnant de naissance dire qu'il ne parle pas le bon breton. » (ibid. : 35)*

Ces termes permettent au discours "continuiste" d'incarner un aspect négatif de la modernité attribué aux locuteurs des formes concurrentes (PR-), dont la valeur **authentique** constituerait le contrepoint positif (PA+).

15.3.2 Entre réactivation et patrimonialisation

Le rapport du discours "continuiste" à la temporalité nous semble plus paradoxal que celui des "refondateurs" : en effet, la radicalité du projet de ces derniers, qui pourrait se résumer par la formule "du passé faisons table rase" et par une valorisation hypertrophiée de la dimension moderniste (PA-, PR+), trouvant juste la dose nécessaire d'authenticité (PA+) dans l'étymologie celtique qui garantit l'ancestralité de ses inventions lexicales, présentait son projet de manière relativement claire. Au contraire, la démarche est plus délicate pour les "continuistes" : si l'opposition de la figure du paysan parlant un langage "authentique" face à des intellectuels forgeant des termes "artificiels" et "chimiques" assure clairement la valorisation du côté du pôle passé (PA+, PR-), le risque est de demeurer dans cette dimension, sans pouvoir accéder à celle d'une "modernité" également valorisable (PR+ ?). Les auteurs "continuistes" se défendront de rester piégés dans le passé, et mentionneront la possibilité d'usages actuels pour les formes qu'ils décrivent. Mais dans la mesure où la méthodologie de collecte et de présentation des données insiste sur l'attachement entre la parole et le contexte de sa pratique, et alors que la société paysanne qui leur sert de référence se trouve radicalement remplacée par une nouvelle vie sociale, leur démarche semblera confrontée à un dilemme :

cf. p. 885

cf. 13.1

Soit il faudra accepter que, le contexte de pratique traditionnel du breton disparaissant, les usages linguistiques qui y correspondent soient également abandonnés : la démarche descriptive ne possède alors plus qu'une valeur documentaire à destination des générations futures, et notamment de leurs historiens.

Soit il faut accepter que les termes présentés se trouvent utilisés dans de nouveaux contextes, et donc, d'une certaine manière, *déracinés* du milieu social au sein duquel leur pratique a été décrite.

Au sein de cette alternative, les auteurs opteront pour diverses positions : alors que Jules GROS revendique régulièrement sa volonté que les données qu'il présente soient réutilisées par les apprenants et les écrivains, acceptant ainsi résolument la seconde option, d'autres sembleront se ranger du côté de la première. C'est ce que l'on observera à l'occasion d'un entretien que Jean LE DÛ accorda au journal *Libération* :

cf. p. 925

« Lui ne s'entretient pas en breton avec ses collègues, "ce n'est pas une langue de travail", mais s'amuse à l'utiliser pour interpeller un couple de retraités en balade près de Plougastel : "C'est cela aussi, la socio-linguistique." [...] "Le breton, j'en ai fait le deuil au cours d'une longue thérapie mutuelle avec Yves LE BERRE. Les nationalistes, eux, sont dans la mélancolie. Dans le deuil impossible." » LEVISALES 1996

15.3.2.1 La patrimonialisation linguistique : une muséification ?

Cette position de Jean LE DÛ s'expliquera par la contextualisation qu'il propose des situations de pratique de la langue bretonne, reprenant dans son dictionnaire un article qu'il avait écrit avec Yves LE BERRE définissant la notion de "badume" :

« Dans la mesure où la société est stable, le badume évolue peu, et reste même très conservateur. On persiste à compter en réaux, livres et écus quand le franc les a remplacés depuis longtemps. Mais tout bouleversement social se reflètera rapidement dans le badume. Ainsi en est-il de la disparition quasi totale dans les mémoires du vocabulaire des métiers tombés en désuétude : instruments aratoires, outils du charron, techniques du sabotier... Le badume est lié à une société paysanne qui est de nos jours en phase d'extinction finale. » LE DÛ 2012, citant LE DÛ et LE BERRE 1996

En conséquence d'une telle position, la démarche lexicographique ne peut plus viser que la *consignation pour la postérité* d'usages que l'on considère comme destinés à disparaître. C'est à ce titre que Daniel GIRAUDON présentera l'action de Jules GROS comme visant à « *sauvegarder* » un « *patrimoine* » : « *Homme de conviction, il projeta alors de sauvegarder ce patrimoine à une époque où le breton était encore la langue quotidienne des marins et des paysans de son entourage.* » (GIRAUDON 2010 : 9).

La position exprimée par Christian Joseph GUYONVARC'H dans la préface au dictionnaire *Tammoù Gwaskin* de Jean-Yves PLOURIN semble plus ambiguë :

cf. p. 1281

« Nous avons dit aussi un jour — il y a de cela une bonne vingtaine d'années — que le breton disparaîtrait à l'état de langue inconnue ou au moins de langue dont ni le vocabulaire ni les locutions n'ont été complètement répertoriés. Grâce au travail de Jean-Yves PLOURIN, cela ne sera plus jamais tout à fait vrai. Enfin du breton vivant ou plutôt du breton pris sur le vif. Le lecteur mesurera surtout ici toute la distance qui sépare la langue littéraire dite "unifiée", avec tout ce qu'elle comporte d'artificiel, de la langue populaire encore vivante. » GUYONVARC'H 2005 : 7–8

En contredisant une déclaration selon laquelle le breton « *disparaîtrait à l'état de langue inconnue* », cela signifie-t-il qu'il ne disparaîtra pas, ou qu'au moins il disparaîtra en étant connu ? Malgré la répétition d'une description métaphorique qui présente le breton comme « *vivant* », la seconde option semble la plus cohérente avec l'interprétation du texte, puisque Jean-Yves PLOURIN, à défaut de pouvoir par lui-même réhabiliter l'usage du breton, peut à tout le moins le décrire dans ses ouvrages. Néanmoins, l'opposition qu'il propose entre ceux qui considèrent le breton « *comme une langue vivante* » et « *comme une momie empaillée* » pourrait donner l'impression qu'il défend encore une actualité du breton :

« On se doute que, dans ces conditions, le travail de Jean-Yves PLOURIN soit à la fois un véritable trésor lexical, un bain de jouvence et un salutaire exercice de recherche de la vérité qui rejoint l'excellente méthode Assimil de Fañch MORVANNOU. Ce n'est ni du rêve ni de l'utopie : c'est une tranche de vie empruntée à une réalité bretonne quotidienne qui n'a rien de mièvre ou de compassé. Il devra être le livre de chevet de quiconque, pour une raison ou pour une autre, considère le breton encore comme une langue vivante et non comme une momie empaillée. Ce n'est pas le premier du genre. Il y a déjà eu Le trésor du breton parlé de Jules GROS et, plus avant dans le temps, tout ce qui a été collecté par des chercheurs de bonne volonté, de TROUDE à l'abbé MOAL, sans oublier les innombrables notices lexicographiques et étymologiques d'Émile ERNAULT dans la Revue celtique et ailleurs. Mais ce que M. PLOURIN nous propose et nous enseigne ici, par sa nouveauté, sa vigueur, son originalité et son authenticité, vaut largement et dépasse même en intérêt les Kryptadia jadis publiés par ERNAULT. La leçon sera peut-être difficile à comprendre et encore plus difficile à admettre. Mais la plupart de ceux qui croient bien savoir le breton et prétendent nous l'enseigner ont ici tout à apprendre. Tant pis pour eux s'ils ne le comprennent pas. La

postérité les jugera et elle sera impitoyable, puisque elle les condamnera à l'enfer du silence ou à celui du charabia. » GUYONVARC'H 2005 : 11–12

En vérité, il nous semble qu'il y ait deux discours devant être distingués ici :

D'une part, déclarer que les formes ayant été consignées dans le dictionnaire *sont des paroles ayant été réellement prononcées* : dans ce cas, tous les discours concernant le caractère "vivant" viendront simplement trouver place dans une valorisation des attributs de la parole que nous avons observée, par opposition à une tradition littéraire décrite en termes de fixité.

cf. p. 898

D'autre part, déclarer que les formes linguistiques consignées dans les dictionnaires *sont encore susceptibles d'être réutilisées* hors du contexte de la collecte qui a donné lieu à la rédaction du dictionnaire. Il s'agit dans ce cas d'un pari sur l'avenir dont l'issue est plus incertaine.

Ainsi, le fait que GUYONVARC'H insiste sur le caractère "vivant" du breton n'implique pas forcément qu'il considère que la langue en question soit encore d'usage courant et répandu : il pourrait uniquement s'agir d'un des attributs d'une caractérisation mettant en scène une parole ayant été recueillie dans le contexte d'une conversation.

15.3.2.2 Comment réutiliser sans recontextualiser ?

Lorsque les auteurs "continuistes" revendiquent une actualité des pratiques qu'ils ont collectées, il se trouvent soumis à un paradoxe : alors que nous avons vu que l'articulation entre les usages linguistiques recueillis et le cadre de vie était mise en avant comme une qualité méthodologique des enquêtes concernées, comment peut-on alors défendre une actualité de la pratique du breton alors que le cadre de vie s'est totalement reconfiguré ? Les "refondateurs", assumant complètement une recontextualisation des usages linguistiques pour lesquels ils militaient, n'étaient pas vraiment soumis à ces difficultés. Dans la démarche de Jules GROS, nous avons vu qu'il s'agissait de présenter les expressions collectées comme source d'inspiration pour un travail littéraire. Mais son œuvre fut bien souvent présentée, notamment par son disciple Daniel GIRAUDON, comme une démarche de conservation (« *Homme de conviction, il projeta alors de sauvegarder ce patrimoine à une époque où le breton était encore la langue quotidienne des marins et des paysans de son entourage.* » (GIRAUDON 2010 : 9)). Cette dimension de la sauvegarde de termes anciens en voie d'être inutilisés entre en contradiction avec la possibilité de présenter son dictionnaire comme une œuvre rendant compte de la vie moderne, ce qui ne manque pas de générer des discours manifestant un *hiatus* envers la ligne générale du "continuisme", comme on le perçoit dans la préface par Pierre-Jakez HÉLIAS du dictionnaire *Garnier* :

cf. p. 885

cf. p. 925

cf. p. 1195

« *Au demeurant, la richesse du vocabulaire armoricain est telle qu'ils ont dû procéder à des choix difficiles pour rester dans les limites de l'ouvrage. Les règles de ce choix ont toujours été l'actualisation et l'efficacité. Il s'agissait de ne garder que les mots en service ou susceptibles de servir. L'évolution des sociétés paysannes depuis le début du siècle, par exemple, a rendu caducs certains pans du lexique. Ce vocabulaire périmé n'a plus de place dans l'économie d'un ouvrage qui se veut actuel. Il suffit qu'il ait été recensé dans les glossaires précédents auxquels peuvent se reporter les chercheurs. Ici, il aurait encombré sans bénéfice aucun. Il lui fallait laisser la place au matériel linguistique en activité, non seulement dans la parole de nos jours, mais dans l'écriture moderne.* » GARNIER 1986 : 7–8

Francis FAVEREAU semblera également conscient d'un tel paradoxe et présentera son dictionnaire comme une tentative de conciliation entre les exigences d'"authenticité" et celles

cf. p. 1204

d'"actualité", qui s'opère au cas par cas, au fil de l'élaboration de l'ouvrage :

« C'est donc dans le même esprit que j'ai abordé la partie français-breton, hiérarchisant les apports autant que faire se peut, en donnant la priorité au breton authentique et en utilisant les marques d'usage qui renseignent sur les niveaux ou registres de langue (surtout géographiques et dialectaux en breton, mais également fonction de la fréquence ou de la rareté de l'emploi, parfois marques de familiarité, voire de vulgarité ou, au contraire, d'un caractère livresque). J'ai ainsi l'impression d'avoir acclimaté et intégré au mieux les acquis récents de la lexicologie, tout en les adaptant au caractère propre de notre cher breton de Bretagne, langue celte millénaire, en partie romanisée dans son vocabulaire, mais à la structure intacte et au style original que l'on sait. » FAVEREAU 1992 : v

Ce paradoxe n'est pas spécifique au courant "continuiste", disons plutôt qu'il touche toute tentative de promouvoir "une langue" à partir du moment où les conditions de sa pratique se sont transformées, néanmoins il se manifestera plus vivement chez des auteurs qui insistent sur l'articulation entre le linguistique et le cadre de leur pratique que chez ceux qui assument une complète réinvention de la figure du locuteur de breton. Ainsi, bien que nous ayons classé Loeiz ANDOUARD parmi les lexicographes "refondateurs", il faut rappeler qu'il s'était imposé de ne pas faire figurer de termes de sa propre invention dans son *Dictionnaire de la mer*, ce qui le mena à un dilemme comparable : l'émergence de la navigation de plaisance avait rendu nécessaire l'introduction d'un certain nombre de termes que l'on ne trouvait pas dans les ouvrages traditionnels consacrés à la mer (car Loeiz ANDOUARD avait élaboré son dictionnaire sur la base de supports écrits), et il résolut en partie sa difficulté en réactualisant l'usage de termes caducs, alors marqués d'un astérisque.

cf. p. 1161

cf. p. 826

15.3.2.3 Qui de l'œuf et de la poule ?

Un nouveau paradoxe émerge si l'on aborde maintenant la question de l'exportation du breton vers de nouveaux contextes de pratique, notamment les domaines spécialisés. Nous avons vu que la démarche des gwalaristes sur cette question, suivie par les groupes *Imbourc'h* et *Preder*, avait été de forger à l'avance un vocabulaire, en attendant que des circonstances favorables à son usage n'émergent. Une telle démarche était clairement revendiquée par exemple dès la parution de la *Mentoniez* ("Géométrie", LAINÉ 1934a) : quand bien même le breton ne pouvait pas être langue d'usage à l'école, il existait déjà un manuel, devant être suivi par d'autres, pour le jour où il le deviendrait. L'idée des militants était que la création terminologique devait précéder l'émergence d'un contexte d'usage, et qu'elle pouvait même la favoriser. C'est aussi la démarche qui guida la rédaction d'ouvrages spécialisés, tel le dictionnaire de psychanalyse de *Preder* (ÉTIENNE 1983).

cf. p. 805

Au contraire, au sein de la démarche "continuiste", les formes lexicales devront apparaître au fur et à mesure de l'émergence éventuelle de nouveaux cadres qui en feront ressentir le besoin : c'est une position que l'on trouvera par exemple défendue par Jean MAROT dans son *dictionnaire des mathématiques* en breton :

cf. p. 1255

« Nous devons être conscients que le breton n'est pas capable aujourd'hui de tout dire en mathématiques, et d'aller aussi loin qu'on veut. Car, pour cela, il faudrait d'abord disposer d'une langue savante ; et celle-ci reste à créer en breton. Ceci ne peut se faire que progressivement, au fur et à mesure du développement de l'enseignement bilingue et des formations correspondantes : c'est une question de temps.

Après vingt ans de création de vocabulaire tous azimuts, le moment est venu de faire le point. Il s'agit de proposer un vocabulaire basique, accompagné d'une réflexion approfondie sur le choix des mots et sur l'orientation prise. Ceci afin de bien asseoir la langue mathématique

aujourd'hui, pour pouvoir éventuellement aller plus loin demain. Faire le point, c'est aussi faire le tri parmi les très nombreuses propositions qui ont été faites ; en clair, c'est ne retenir que celles qui ont un avenir en mathématiques. » MAROT 2002 : 8

Outre la question de la création terminologique, c'est aussi celle de la cohabitation des langues au sein d'une situation d'enseignement qui est posée, Jean MAROT considérant que l'état actuel de diffusion du breton implique une pédagogie bilingue, ce qui contraste forcément avec les discours "refondateurs" qui donnaient la priorité au monolinguisme breton :

cf. p. 867

« Les articles de ce dictionnaire sont bilingues breton/français, essentiellement pour deux raisons. La première, pour rendre le dictionnaire accessible au plus grand nombre. La seconde, parce que le breton n'a pas encore acquis son autonomie dans le domaine de la langue mathématique ; et il s'en faut de beaucoup puisque nous n'en sommes aujourd'hui qu'au stade de traduction d'ouvrages français en breton. D'ailleurs, dans un premier temps, il est fondamental de s'appuyer sur une langue de longue tradition scientifique et de mettre en regard le texte mathématique breton et le même texte en français ou en anglais. Ce passage est obligé, si on veut que l'entreprise ait quelque chance de réussir. À ce sujet, il paraît également souhaitable, dans le cadre d'un bilinguisme bien pensé, de donner aux élèves des classes bilingues les correspondants français des mots importants, car ils en auront besoin. Et ceci ne peut être fait que dans le cours de mathématiques, car des justifications mathématiques seront souvent nécessaires pour cela. » ibid. : 9

La démarche "refondatrice" semble mue avant tout par la volonté militante de *faire gagner du terrain* à la langue bretonne, alors que la "continuiste" repose là encore sur la volonté de proposer des usages *adaptés à leurs contextes de pratique*. En ce sens, si les premiers pourront reprocher aux seconds un certain *attentisme* qui n'offre pas les moyens à la langue d'entrer dans la diversité des usages actuels, les "continuistes" renverront les premiers à l'*utopisme* d'une démarche ayant créé des milliers de mots pour des domaines spécialisés que personne n'aura pratiqués en breton. On trouve un exemple du premier type de discours chez Martial MÉNARD, qui reprochait à une certaine tradition lexicographique de ne « *serv[ir] en rien l'avenir* » du breton, de « *laisser le terrain de la modernité en friche et s'en tenir au fonds ancien* » et donc en fin de compte, de le « *condamner à disparaître* » :

« Cet état de langue fait l'enchantement des amateurs de langues "naturelles, authentiques" ; il leur permet de faire des études phonologiques intéressantes, certes, mais qui ne servent en rien l'avenir des langues en question. Leurs besoins sont tout autres car elles se battent au quotidien pour leur survie : si l'on souhaite œuvrer en faveur de la langue bretonne, il faut la confronter sans cesse à la vitalité langagière du monde moderne.

[...]

Les dictionnaires bretons les plus récents, dans leur partie bilingue français-breton, ont préféré laisser le terrain de la modernité en friche et s'en tenir au fonds ancien, comme si le monde était figé. Ils ont sciemment ignoré les travaux de néologie menés depuis près d'un demi-siècle.

Les lexicographes ne peuvent fuir leur responsabilité et laisser au bon vouloir d'un avenir, dont on se demande pourquoi il serait plus bienveillant que les époques passées ou actuelles, la charge de créer les termes adaptés aux besoins du monde technique et de la pensée moderne. En quoi y aurait-il plus de compétences à répondre à ces besoins dans un hypothétique "plus tard" ?

Toute attitude qui exclut la néologie et l'adaptation des termes internationaux de l'avenir de la langue bretonne la cantonne de facto au passé, la réduit à la portion congrue, lui interdit le vocabulaire nécessaire à dire le monde d'aujourd'hui, ce qui revient à la condamner à disparaître d'elle-même.

C'est donc sans complexe que ce dictionnaire revendique sa place parmi les outils de reconquête des droits linguistiques de la langue bretonne. Je ne l'ai pas conçu dans un esprit muséographique, en considérant le breton comme objet d'étude, mais dans le seul but de doter ceux qui veulent apprendre cette langue, et l'employer dans tous les domaines, d'un outil qui réponde véritablement à leurs besoins. » MÉNARD 2012 : 10–11

La position opposée se trouvera au sein même du camp "refondateur", notamment lorsque Youenn OLIER, s'interrogeant sur sa démarche, se demande si cela vaut bien la peine de créer des mots que personne n'a utilisés :

cf. p. 830

« *en em c'houlenn a ran ha talvezout a ra ar boan lastrin ur geriadur gant termenoù ha n'o deus kavet bod e-barzh testenn ebet. Kalz eus ar gerioù a gaver amañ, da skouer, n'o deus chañs ebet da badout nemet advoulet e vefe, da vihanañ, ar skridoù m'o deus en em ziskouezet enno ur wech (dre luc'hastaoliñ, da vihanañ, e vefe tu da advoulañ EMSAV, lakaomp).* » (IMBOURC'H 1983 : IV-V)

Je me demande si cela vaut la peine d'encombrer un dictionnaire avec des mots qui n'ont trouvé d'accueil dans aucun texte. Beaucoup des mots que l'on trouve ici, par exemple, n'ont aucune chance de durer, à moins que ne soient réimprimés, au moins, les écrits où ils se sont montrés une fois (on pourrait au moins réimprimer *Emsav* par reprographie, par exemple). (nous traduisons)

15.3.2.4 Un moyen de renouer la transmission

Une des solutions possibles de ces différents paradoxes consiste à présenter son propre dictionnaire comme un outil qui permettrait à des apprenants de pouvoir entrer en contact avec des locuteurs plus âgés, et ayant vécu dans un monde totalement différent. Autrement dit, il s'agirait de tisser un *trait d'union* entre les "bretonnants" et les "brittophones", pour dépasser le fossé qui les sépare, et leur permettre ainsi de communiquer à nouveau. C'est dans cette optique qu'Herri AR BORGN présente son dictionnaire consacré au breton parlé le long de la rivière du Scorff :

cf. p. 1301

« *C'est d'abord à mes yeux un Outil pour les nouveaux bretonnants : ces phrases ou expressions seront immédiatement comprises des bretonnants de naissance, facilitant ainsi le dialogue intergénérationnel. Je ne suis qu'un auditeur, montrant le mot dans son ou dans ses emplois concrets, montrant la langue parlée. [...]*

En second lieu, je vise à ce que les bretonnants de naissance ou de longue date mesurent qu'ils peuvent lire le breton unifié appris aujourd'hui dans les écoles.

Tout étant traduit, ils verront que lire du breton unifié n'est pas mission impossible!

Il s'agit simplement d'un "prêt à l'emploi", d'un facilitateur de l'échange apprenants-pratiquants, d'un outil d'immersion pour être reconnu de la source à l'embouchure du Scorff. » AR BORGN 2011 : 3-4

C'est dans une approche relativement similaire que Christian FAGON et Yann RIOU présenteront la démarche de leur dictionnaire : en mettant l'accent sur le plaisir que procurent les relations interpersonnelles, il s'agira pour eux d'inviter les jeunes apprenants à dépasser d'éventuels décalages pour apprendre des éléments de breton différent de ce qu'ils connaissent :

cf. p. 1317

« *Lod a lavar : perak mont da rastellat brezhoneg ar bobl, a-walc'h hon eus gant hol levrioù, ar radio, an tele pe internet. Arabat ankounac'haat an dud, se! Al levrioù a chomo, re wir eo (nemet e vefe plantet tan enno), an dud ne chomint ket pell da ruzañ, mont a reont kuit, an eil war-lerc'h egile hag ur wech aet diwar an douar eo diaes deskiñ un dra bennak diganto.*

Ar pezh a lavaran eo hon eus ezhomm deus kement ger, kement tro-lavar evit pinvidikaat hor yezh, evit reiñ un tamm plas dezhi, evit displegañ muioc'h ar pezh zo e goueled hor c'halon. Abaoe pell, ya, abagoa piall e lavaran : ar skolaerien ne vezont ket kavet er skolioù hepken, tro-dro deomp e vezont kavet,

Certains diront : pourquoi aller ratisser le breton du peuple, nous avons assez avec nos livres, la radio, la télé ou internet. Il ne faut pas oublier les personnes ! Les livres resteront, c'est trop vrai (à moins qu'ils ne soient brûlés), les gens ne resteront pas longtemps, ils s'en iront, l'un après l'autre et une fois qu'ils auront quitté la Terre, il sera difficile d'apprendre quelque chose de leur part.

Ce que je dis est que nous avons besoin de chaque mot, chaque expression pour enrichir notre langue, pour lui donner un peu de place, pour expliquer davantage ce qu'il y a au fond de notre cœur. Je le dis depuis longtemps, oui, *abagoa piall* : les enseignants ne se trouvent pas seulement dans les écoles, on

an holl re o deus bevet gant ar brezhoneg hag a gendalc'h d'en ober a c'hell deskiñ bernioù traoù deomp ha d'ar re yaouankoc'h. N'eus nemet mont etrezek enno, estreget ar yezh a brechont o deus traoù da gontañ war o buhez, o skiant-prenet, un doare all da welet ar bed.

Gwir eo, ar yezh, war an Enez e 2015 n'eo nemet ur skeudenn deus ar pezh e oa gwechall, soñjit 'ta e 1935 e oa trizek kant den o chom war an tamm douar-se, bremañ n'eus ket kant den o paseal ar goañv, ar re all a chom da c'hoañviñ war an douar bras. Hag an enezourien n'int ket holl brezhonegerien anezho. Hiniennoù a lavar ne chom mui nemet bruzunoù, mes pebezh bruju-noù! Pepe breuchanou, keda! Dastumomp anezho! Hag ouzhpenn deskiñ hag arc'hañ e reoc'h plijadur d'ar vrezhonegerien en ur vont e darempred ganto. »

(FAGON et RIOU 2015 : 21)

les trouve partout autour de nous, tous ceux qui ont vécu avec le breton et qui continuent de le faire peuvent nous enseigner beaucoup de choses, ainsi qu'aux plus jeunes. Il n'y a qu'à aller dans leur direction, en plus de la langue qu'ils *prêchent*, ils ont des choses à raconter sur leur vie, leur expérience, une autre manière de voir le monde.

Il est vrai, la langue, sur l'Île en 2015 n'est plus qu'une image de ce qu'elle était autrefois, pensez donc, en 1935 il y avait treize cent personnes à habiter sur ce morceau de terre, maintenant il n'y en a pas cent à passer l'hiver, les autres restant hiberner sur le continent. Et les îliens ne sont pas tous bretonnants. Certains disent qu'il ne reste plus que des miettes, mais quelles miettes! *Pepe breuchanou, keda!* Ramassons-les! Et en plus de l'apprentissage et de la demande, vous ferez plaisir aux bretonnants en allant à leur rencontre.

(nous traduisons)

La caractéristique récente des deux dictionnaires au sein desquels on observe de tels discours n'est peut-être pas un hasard : les dernières évolutions du militantisme pour le breton ont vu apparaître une nouvelle génération moins concernée par les clivages qui ont marqué le XX^e siècle, par ailleurs, le vieillissement et la disparition progressive des derniers "bretonnants" âgés, ayant appris le breton dans un usage quotidien plutôt qu'en cours, pousse également certains militants à réévaluer à la hausse l'importance d'entrer en contact avec eux. On observe ainsi des initiatives comme "*Klaskerien ha treizherien soñjoù*" (traduit par : "quêteurs de mémoire"), existant depuis 2005, ou bien le récent "*Bazhvalan*" ("entremetteur"), qui visent à mettre en relation des personnes âgées volontaires pour témoigner de leurs expériences de vie et transmettre leurs connaissances concernant la vie rurale avec d'autres personnes, généralement plus jeunes, et intéressées pour entrer dans un tel apprentissage.

Malgré les bonnes intentions affichées par de telles initiatives, il ne suffit pas de mettre différentes personnes en contact pour diminuer tous les clivages. Nous avons déjà mentionné que la situation de relation entre les différents profils de locuteurs pouvait aboutir à des situations d'incompréhension, et Erwan HUPEL a pu analyser également les difficultés soulevées lors des démarches de communication intergénérationnelle dans les écoles (HUPEL 2014). Les difficultés se comprennent facilement : non seulement les rencontres ponctuelle n'abolissent pas subitement les écarts entre les pratiques, valeurs, ou usages linguistiques, mais elles ne suffisent pas non plus à influencer durablement les usages des uns et des autres dans l'optique d'une convergence. Il est possible que des jeunes apprenants trouvent un intérêt à entendre raconter comment vivaient les générations précédentes, mais cela ne leur fera quitter leur époque que le temps de la rencontre. Plus particulièrement dans le cas des dictionnaires, s'ils peuvent bien entendu constituer un outil important pour assurer une intercommunication, ils ne suffisent pas à aborder la totalité des écarts linguistiques qui dépassent la dimension lexicale (syntaxe, phonologie, phonétique, prosodie, etc.). Enfin, les décalages semblent moins porter sur les *mots* que sur la *connaissance des réalités* que désignent ces mots : la connaissance ou l'ignorance du sens d'un mot comme "*maquignon*" renvoie surtout à celles des réalités du métier désigné sous ce nom, et du contexte

social qui rendait pertinente l'existence d'une telle profession.

15.3.3 Le modernisme du discours "continuiste"

Malgré ces difficultés, le discours "continuiste" met en avant la dimension d'une certaine "modernité" (PR+) dans les pratiques qu'il défend. Celle-ci prendra deux dimensions :

La première consistera à opposer l'actualité d'une parole toujours pratiquée face aux formes figées de l'écrit, ainsi que la créativité spontanée des locuteurs leur permettant d'inventer par eux-mêmes de nouvelles formes linguistiques pour correspondre aux changements d'un monde à dire.

La seconde présentera la réappropriation de termes issus du français, et plus généralement de racines latines partagées à l'international, comme un signe de renouvellement de la langue et d'ouverture vers des préoccupations élargies : il s'agira alors de retourner le discours "refondateur" en considérant que c'est précisément l'adoption de formes uniquement "celtiques" et différentielles qui constituerait un enfermement envers les apports modernes issus de l'extérieur.

15.3.3.1 La créativité comme modernité des anciens

La plus simple des revendications de modernité dans le discours "continuiste" réside dans une opposition entre des « *textes anciens* » et « *ce qui se dit toujours* » : la langue bretonne collectée auprès des "bretonnants" serait alors plus moderne car elle renverrait à la parole d'une actualité, ainsi qu'on le lit chez Jean-Yves PLOURIN :

« À la différence de M. MÉNARD et de Gwennole LE MENN, nous ne donnons que des termes et expressions que nous avons entendus, auprès de personnes qui ont eu, comme nous-même, le breton traditionnel comme langue maternelle. De notre point de vue, la réédition de textes anciens ou rares a certes son intérêt, mais l'apprenti bretonnant, ou le simple curieux, peuvent trouver utile de savoir ce qui se dit toujours, en cette fin de XX^e siècle. » PLOURIN 2000 : 8-9

cf. p. 1244

Bien entendu, une telle opposition semble trop simple : en renvoyant toute une tradition lexicographique à « *la réédition de textes anciens ou rares* », elle néglige les publications récentes, par ailleurs elle ne rend pas compte de l'âge généralement élevé des locuteurs collectés³⁴. On en trouvera une formulation plus élaborée dans la préface que donne Pierre-Jakez HÉLIAS au dictionnaire *Garnier* :

« Sa visée est plus large que celle des précédents parce que le public concerné s'est lui-même élargi. L'accession au français de la totalité des jeunes générations bretonnes, les études secondaires, techniques et supérieures qu'elles poursuivent généralement leur inspirent le désir bien naturel de disposer d'un vocabulaire équivalent dans les deux langues afin de pouvoir exprimer en breton toutes les idées et les situations pour lesquelles le français leur offre tous les termes appropriés. C'est pourquoi les auteurs ont voulu combler certaines lacunes, particulièrement en ce qui concerne les mots abstraits et les vocabulaires techniques

cf. p. 1195

34. Néanmoins, la perspective de Jean-Yves PLOURIN se comprend si on la re-situe dans son contexte : à savoir celui d'une discussion concernant les ouvrages lexicographiques consacrés spécifiquement au vocabulaire "familier", "argotique", "érotique", et "scatologique". Malgré cela, la description de PLOURIN demeure réductrice, car tant Martial MÉNARD que Gwennole LE MENN déclarent avoir complété leurs ouvrages (MÉNARD 1995, p. 1222, LE MENN 1999, p. 1239) en interrogeant des locuteurs qui leur sont contemporains (quoique selon des modalités d'enquête bien différentes des études de terrain). La parution en 2003 du dictionnaire des argots de Divi KERVELLA montrera par ailleurs que les sources livresques ne sont pas incompatibles avec la promotion d'une réutilisation actuelle (cf. p. 812, D. KERVELLA 2003).

ou technologiques nouveaux. Les anciennes générations savaient les créer à mesure, mais l'usage de plus en plus répandu du français a fait décliner cette créativité. Cependant, il est encore possible, avec du temps et de la patience à l'écoute des bretonnants, d'entendre surgir sur leurs lèvres des désignations pour des notions nouvelles et des objets nouveaux qu'un sens inné de la langue leur fait trouver spontanément et qui ne doivent rien à ces décoctions artificielles de racines. Dans la plupart des cas, il s'agit de formules concrètes qui se passent parfaitement de définitions ou d'un recours particulier au maître-verbe dont les potentialités significatives sont très fortes en breton. Quant aux quelques inventions nouvelles qui résistent à une dénomination bretonne, le problème est le même que pour toutes les autres langues. La solution aussi. » GARNIER 1986 : 6–7

En invoquant la « créativité » des « anciennes générations », HÉLIAS réalise habilement la fusion entre un ancrage dans la figure d'un locuteur traditionnel qui garantit l'"authenticité" des formes collectées (PA+) et la possibilité d'entrer dans le domaine des « *vocabulaires techniques ou technologiques nouveaux* » (PR+). Un tel discours prend appui sur une classique théorie du déclin sous l'influence du français (« *l'usage de plus en plus répandu du français a fait décliner cette créativité* »), ce qui permet, selon un discours dont nous avons déjà observé maintes formulations, de présenter l'entreprise lexicographique comme la reconquête d'une telle pureté perdue (« *Cependant, il est encore possible, avec du temps et de la patience à l'écoute des bretonnants, d'entendre surgir sur leurs lèvres des désignations* »). Un tel discours pourrait être considéré comme l'exact symétrique de l'invocation celtique chez les "refondateurs" : alors que la mention des "racines celtiques" permettait à ces derniers d'ajouter une dose d'"authenticité" (PA+) au sein d'un discours marqué par une "modernité" exacerbée (PR+), celle, ici, d'une "créativité" présente chez les anciens permet au contraire de fournir la dimension de "modernité" nécessaire (PR+) au sein d'un discours essentiellement tourné vers la préservation (PA+). Par ailleurs, le fait qu'une telle "modernité" ne soit pas présentée comme *ex nihilo*, mais au contraire appuyée sur la figure rassurante du locuteur "natif" (PA+), authentifié par son « *sens inné de la langue* » permet d'ancrer cette même "modernité" dans une "ancienneté" rassurante, par opposition à la figure concurrente d'une modernité décrite sous les traits d'une « *décoction[] artificielle[] de racines* » (PR-). On perçoit ainsi que la notion de "créativité" réalise une habile conciliation des différentes polarités et permet ainsi de valoriser la pratique des "bretonnants" sous l'aspect de son actualité³⁵.

35. À part Divi KERVELLA, ancien collaborateur de l'irrévérencieuse revue *Yod-Kerc'h*, peu de lexicographes semblent avoir pris en compte l'éventualité d'une évolution des pratiques linguistiques décrite autrement que sous l'aspect d'un "déclin" par l'influence française (D. KERVELLA 2003, cf. p. 812). Ayant moi-même été lycéen à *Diwan*, je me souviens que nous faisons usage de certains termes spécifiques comme *jo*, *fezach*, *fessek*, *cash-beleg*, ou *immeñs* (prononcé /imɛ:s/) qui résultaient d'un renouvellement spontané par nos soins des formes linguistiques. Yann-Fañch JACQ, enseignant dans au lycée *Diwan*, a tenté d'insérer certains de ces termes dans ses romans, tout en leur donnant un sens sensiblement différent de celui qu'employaient les lycéens. Cette dimension n'a, à notre connaissance, jamais été vraiment étudiée. La récente thèse de Fanny CHAUFFIN, portant pourtant sur la "créativité" des lycéens de *Diwan*, n'aborde pas ce point : le passage spécifiquement consacré aux usages linguistiques des lycéens (CHAUFFIN 2015 : 179–188) ne les envisage que sous l'angle la « *maîtrise insuffisan[t]e des formes d'habitude et de genres* », c'est-à-dire, le non-usage du présent d'habitude (*am bez* par opposition à *am eus*), ou le genre de mots comme *aval* aligné sur celui des mots français, la « *faible maîtrise des temps des verbes* », ou des carences prosodiques mettant « *la musique de la langue en danger* ». Abordant la "créativité" essentiellement dans son sens artistique, dans l'optique de savoir si elle permettrait de « *faciliter l'émergence de jeunes créateurs qui pourraient assurer une vitalité essentielle à la réappropriation de la langue bretonne par un public plus vaste* » (ibid. : 37), l'enseignante de lettres modernes ne semble pas envisager les évolutions linguistiques autrement que comme une altération par rapport à une norme dont la légitimité ne semble pas interrogée.

15.3.3.2 L'internationalisme comme modernisme

L'international, du français acceptable ? La seconde dimension par laquelle le discours "continuiste" mettra en avant la modernité des formes linguistiques produites par ses dictionnaires résidera dans une description des appropriations lexicales comme provenant non pas du français, mais de racines "internationales" : la reformulation, régulièrement contestée par les "refondateurs" qui n'y verront qu'une influence française³⁶, permettra ainsi de décrire l'appropriation linguistique comme la marque d'un dynamisme de la langue qui évolue et s'ouvre sur le monde. Par ailleurs, dans la mesure où le terme n'est plus décrit comme "français" mais comme "international", la démarche se présente comme tolérable aux yeux d'une orientation lexicographique obsédée, de quel côté que ce soit, par la différenciation envers le français³⁷.

Une modernité traditionnelle : Francis FAVEREAU, conscient du caractère polémique de la question, présente une telle intégration avec prudence : cf. p. 1204

« Les mots internationaux allant de soi n'ont pas toujours été répétés côté breton : à quoi bon vouloir "intégrer" wigwam, paella, rap & tag, intifada ou perestroïka... ? Le breton est et doit rester ouvert aux "étrangers" sous leurs couleurs !

Quant aux termes, de plus en plus nombreux, que le breton emprunte spontanément au français, et par delà le français à une lingua franca européenne, voire mondiale, je les ai indiqués par id. (idem), car ils échappent, pour l'instant, à la norme écrite, et leur normalisation reste une question... ouverte, qui ne dépend pas de ma décision. » FAVEREAU 1992 : vi

Néanmoins, on perçoit en progressant dans l'argumentation qu'il s'agit là aussi d'offrir l'occasion d'une conciliation entre deux régimes de valorisation : en présentant l'usage des appropriations comme « *authentiquement populaire et fort ancien, comme l'attestent les dictionnaires du XVIII^e ou beaucoup de la production écrite du début du XIX^e et, au-delà, jusqu'en moyen-breton* » (ibid. : VIII), FAVEREAU articule le passé et le présent et permet ainsi à ces termes d'être considérés comme « *modernes* » sans pour autant se voir décrits comme le fruit d'une évolution « *récente* » qui constituerait forcément une dégradation. Ainsi, reposant à la fois sur le passé et sur le présent, ces appropriations permettraient au breton de retrouver « *une veine fort ancienne tout en entrant vraiment et définitivement dans une modernité* » : la reformulation de "emprunt français" à "emprunt international" joue donc un rôle analogue à celui de l'invocation de la "créativité" des anciens, en ce qu'elle articule entre elles les valeurs PA+ et PR+ :

« Dans cette même partie, la notation idem dénote généralement un emprunt avéré, spontané, selon le modèle traditionnel (ex. français -ion = breton -ion en K.L.T., etc...), ou encore de ces emprunts tels quels qui trahissent un fait de civilisation (ex. "dessert"), ou telle formule de civilité (cf. P.J. HELIAS)...

36. On le perçoit dans le discours d'Imbourc'h : « *Assurément, on ne peut emprunter largement au français — même surnommé "langue internationale" — sans tarir la puissance créatrice de la langue [...]* » (« *Sur-mat, n'eus ket tu da amprestañ a-vras digant ar galleg — lezanvet zoken "yezh etrevroadel" — hep kas da hesk galloud-krouiñ ar yezh [...]* » (IMBOURC'H 1983 : v), cf. p. 1183), ou dans la préface que donne Gwenhael AR MENTEG au dictionnaire d'Alan MONFORT : « *une langue surchargée d'emprunts français ou "internationaux"* », « *les "Bretons Français" sont ceux qui utilisent des mots français, ou surnommés "internationaux"* » (« *ur yezh leun chouk gant amprestoù gallek pe "etrevroadel"* », « *Komprenit ez eo ar "Vretoned Gallaoued" ar re oc'h ober gant gerioù gallek, pe seurtanvet "etrevroadel"* », MONFORT 2001 : 3–5, cf. p. 1237), ou encore chez son père Turiaw AR MENTEG, qui mentionnera les mots « *censés internationaux* » (« *sañset etrevroadel* » (AR MENTEG 2007 : 5, 12), cf. p. 1284). Martial MÉNARD, lui, acceptera l'appellation.

37. Lukian KERGOAT, qui a travaillé dans les commissions de terminologie pour le support pédagogique des écoles *Diwan*, est également favorable à l'adoption de termes qu'il nomme "internationaux", cf. KERGOAT 2012.

La variante & id. est, elle, moins affirmative, puisqu'elle ne traduit ici (à titre indicatif, et dans un but pédagogique) qu'un probable recours à ce terme par un bretonnant de base dans tel ou tel contexte particulier, du fait de son actuelle situation de bilingue français-breton (situation nouvelle par rapport au siècle dernier, ou même au début de ce siècle, et, bilinguisme certes à sens unique, qu'on qualifie alors parfois de diglossie!). C'est le cas de nombreux mots en "-isme" (bretonnés en -ism [izm]).

On doit cependant à la vérité d'ajouter que ces id., outre leur rôle de "cailloux blancs" pour orienter les petits poucets néo-bretonnants, ou autres d'ailleurs, montrent la voie à de possibles (et qui sait ? ... souhaitables) emprunts en breton écrit, lequel retrouverait ainsi une veine fort ancienne tout en entrant vraiment et définitivement dans une modernité marquée par la mondialisation des terminologies, au prix d'une normalisation quelconque, qui reste encore à préciser... Voilà, en attendant, le sens de ces sympathiques (mais, pour certains, je le crains, bien antipathiques) idem. » FAVEREAU 1992 : X-XI

De la France au monde : L'appel à l'intégration de termes "internationaux" sera également l'occasion de retourner l'argument de la modernité et de l'ouverture à l'encontre des lexicographes "refondateurs". C'est ainsi que Jean-Michel LE BOT, dans un article paru dans la revue *Brud Nevez*, demandera pour quelles raisons Guy ÉTIENNE a choisi le mot *bredelfennerezh* pour traduire "psychanalyse" dans son dictionnaire (ÉTIENNE 1983) : constatant que les racines grecques sont reprises dans un grand nombre d'autres langues³⁸, il remet en question l'idée selon laquelle elles n'auraient pas de place en breton, et ira jusqu'à proposer l'expression « *épuration linguistique* » (« *glanidigez yezoniél* », LE BOT 2000) pour désigner la démarche de Guy ÉTIENNE. cf. p. 1187

15.3.3.3 Jean Marot, le point de vue d'un mathématicien

C'est surtout Jean MAROT qui défendra le plus explicitement l'adoption des formes nommées "internationales" dans son *dictionnaire multilingue des mathématiques*. L'intérêt de sa démarche est qu'il se positionne avant tout en tant que mathématicien, enseignant à l'Université de Brest, et non en tant que militant : c'est donc par rapport à la pertinence conceptuelle des notions abordées, ainsi que par rapport à la cohérence envers les dénominations en usage dans les autres langues, qu'il se positionnera. Mais son argumentation impliquera néanmoins de s'engager au sein des positions militantes, notamment pour interroger les raisons de la préférence celtique. On trouvera un bon exemple de cette articulation entre les dimensions technique et politique de la terminologie dans la préface qu'en donne Philippe CARBONNE, mathématicien et occitaniste : cf. p. 1255

*« Que ceux qui craignent de voir leur langue, le breton en l'occurrence, noyée sous un flot senti comme étranger ou artificiel, se rassurent. Une tendance forte est de réutiliser en mathématiques des mots concrets, de chaque jour, avec des sens nouveaux (et précis), mots qui font d'une certaine façon image. J'ai cité *anneau*. Il y en a beaucoup d'autres et de plus en plus. Ceux-là sont bretons à 100%. » MAROT 2002 : 6*

L'argumentation de Jean MAROT se déploie en fait sur plusieurs dimensions : en tant qu'expert, il se prononce sur la précision des termes proposés, en tant qu'enseignant, sur les possibilités de compréhension par les élèves, et, en tant que locuteur du breton, sur la question des méthodes de promotion de la langue. L'entrecroisement de ces différentes dimension générera un *ethos* complexe permettant à son propos de s'appuyer sur plusieurs sources de justification :

38. Il mentionne : *psihoanaliz* en Russie, *psicanálisi* en Italie, *psychanalyse* en Angleterre, *psicoanálisis* en Espagne, *psicanálise* au Portugal, *psykoanalys* en Suède, *psykoanalyse* en Norvège et au Danemark, *psykoanalyttikko* en Finlande, *psykhanalysis* en grec moderne, *psikanaliz* en Turquie, et *psikanaliz* en hébreu.

l'argument d'autorité du scientifique, l'argument altruiste de l'intérêt des élèves qui subissent les choix politiques de leurs aînés sans en comprendre les enjeux, et l'argument du brittophile qui s'interroge sur la meilleure manière de faire accéder la langue bretonne au domaine des sciences.

Un positionnement décalé : L'*ethos* scientifique se manifestera dans le paratexte par de longues et minutieuses discussions terminologiques : ainsi l'ouvrage contient-il un texte nommé « *justification des choix importants* » (MAROT 2002 : 21–48), qui discute point par point 128 groupes de termes, du point de vue de l'histoire des mathématiques, leurs significations précises dans les différents domaines de la discipline, les usages qui en ont été proposés en breton et dans les autres langues (français, anglais, allemand, russe), etc. La position du mathématicien constitue le rôle principal endossé par Jean MAROT tout au long de son paratexte³⁹, et c'est donc tout d'abord à ce titre qu'il se situera dans le débat :

« Depuis une vingtaine d'années, l'enseignement des mathématiques se fait en breton dans bon nombre d'écoles bilingues. Quand on ouvre un livre d'enseignement, on rencontre par exemple bien souvent les mots *dasparzhus*, *diñs*, *jedoniezh*, *kelc'hdro*, *kenstrollus*, *kenstur*, *kensturieg*, *kensturdaleg*, *kranenn*, *liestal*, *mentoniezh*, *niveroniezh*, *pevarzal*, *pikern*, *skoulmad*, *treuskis*, *treusvegell*, *tristurieg*, *troellenn*, pour désigner respectivement *distributif*, *cube*, *mathématique*, *orbite*, *associatif*, *parallèle*, *parallélogramme*, *parallélélépipède*, *cylindre*, *polyèdre*, *géométrie*, *arithmétique*, *tétraèdre*, *cône*, *problème*, *diamètre*, *diagonale*, *trapèze*, *spirale*, mots dont les racines sont adoptées par l'ensemble des langues de grande tradition scientifique que sont le français, l'anglais, l'allemand et le russe. Tout cela laisse très perplexe le mathématicien, qui ne reconnaît plus son univers. Il ne perçoit pas l'intérêt en mathématiques d'un vocabulaire si différent de celui des autres langues, et surtout il se pose la question de l'efficacité d'un tel vocabulaire à un niveau supérieur. Sans doute cette situation est-elle due au fait que la majeure partie du vocabulaire scientifique breton d'aujourd'hui a été élaborée dans l'urgence et sans le temps d'une réflexion globale. Mais une langue d'enseignement ne s'improvise pas, surtout dans le domaine scientifique. Le but du présent dictionnaire est d'amorcer une réflexion globale dans le domaine des mathématiques, et aussi de proposer un vocabulaire qui ne soit pas en rupture avec celui des autres langues. » *ibid.* : 7

Au-delà de l'expertise technique, l'*ethos* caractéristique de Jean MAROT dans la lexicographie bretonne lui permettra également de se présenter comme un *connaisseur du fonctionnement réel* de la recherche, de l'édition, et de l'enseignement en mathématiques ; ses propositions pourront s'en trouver présentées comme un appel au *réalisme* par un connaisseur, et la construction corollaire des positions lexicographiques concurrentes comme relevant de l'*utopisme* d'un groupe de militants abordant la question en fonction de leurs désirs et non de la vie des mathématiques :

cf. p. 932

« Pour y voir plus clair, il est nécessaire de se rappeler que le vocabulaire mathématique s'est constitué et se constitue encore de nos jours sur des bases gréco-latines, et que toute la création de mots se fait dans le sens d'une compréhension interlangue de plus en plus grande. Pouvons-nous, s'agissant de la langue bretonne, rester en dehors de cette évolution ? Nous ne le pensons pas, sauf à se marginaliser et à conduire dans l'impasse les jeunes qui commenceront à apprendre les mathématiques en breton. Aujourd'hui, il s'agit avant tout de créer un vocabulaire d'enseignement. Pour cela, deux voies s'offrent à nous. La première est basée sur l'emploi équilibré de racines interlangues et de racines celtiques, la seconde sur

39. Elle se trouvera renforcée par les annexes en fin d'ouvrage : notations et symboles (pp. 301–306), les 3 600 premières décimales de π (p. 307), la liste des 855 nombre premiers plus petits que 6620 (p. 308), les carrés, cubes, racines carrées, racines cubiques, inverses, décompositions primaires (p. 309), le triangle de PASCAL et les valeurs de vérité du calcul propositionnel (p. 310), relations métriques dans un triangle et trigonométrie élémentaire (p. 311), trigonométrie circulaire et trigonométrie hyperbolique (p. 312), dérivées et primitives (p. 313), polygones réguliers et polyèdres réguliers (p. 314), développements en séries (p. 315), la classification mathématique de l'AMS (p. 317), la liste des médailles FIELDS (p. 318), la liste des mathématiciens mentionnés dans le dictionnaire (pp. 319–323), et une bibliographie sur les mathématiques (pp. 353–357).

l'emploi exclusif de racines celtiques. Personne n'imagine en mathématiques un vocabulaire celtique, replié sur lui-même, en rupture avec celui des langues de référence. Les mathématiques ont atteint aujourd'hui un stade de développement tel que l'acquisition de notions de base se fera d'abord à partir du vocabulaire des langues de longue tradition scientifique que sont le français et l'anglais, et non à partir du vocabulaire breton. Tout mathématicien sait par expérience que, dans un texte mathématique, l'obstacle à la compréhension est souvent le vocabulaire : de grâce, ne créons pas de difficultés supplémentaires à ce niveau. S'ils veulent réussir en mathématiques, les élèves auront absolument besoin au cours de leurs études de consulter des ouvrages mathématiques écrits dans d'autres langues que le breton, en fait en français et en anglais ; et dans ces langues, ils n'auront que l'embarras du choix. Mais, pour cela, il faut leur donner les clés de lecture, c'est-à-dire des racines interlangues, et ceci dès l'enseignement primaire. Ajoutons qu'un vocabulaire scientifique celtique fermé sur lui-même, que personne ne comprendra d'emblée, n'a aucun intérêt pour l'étude des sciences : ce sera plutôt un handicap qu'une aide. Ajoutons enfin que l'adoption de racines étrangères, loin de changer la langue comme on l'entend dire parfois, participe bien au contraire à son enrichissement. » MAROT 2002 : 15

Enfin, l'auteur pourra se positionner en tant qu'*enseignant*, en invoquant l'intérêt des élèves et des étudiants, dans un système d'enseignement où le français est omniprésent :

« En fait, le véritable enjeu aujourd'hui est la bonne insertion, dans le domaine scientifique, des élèves et des collégiens qui quitteront l'enseignement bilingue pour poursuivre leurs études dans le système traditionnel ; et surtout des lycéens, après le baccalauréat scientifique. » ibid. : 9

On le voit, le positionnement de Jean MAROT, légèrement *en dehors* des débats habituels centrés sur *l'intérêt de "la langue"*, lui permet de mobiliser des arguments sur lesquels les militants ont relativement peu de prise. Cela construit également une figure d'expert qui redirige le débat : ce n'est pas aux militants qu'il revient de discuter du vocabulaire des mathématiques, mais au mathématicien.

Un débat recentré : En conséquence, ce n'est pas tellement *par rapport au breton* que Jean MAROT analysera les différentes propositions terminologiques, mais bien plutôt *par rapport aux mathématiques* lorsqu'elles se trouvent dans une situation telle qu'elles doivent être enseignées en breton. Il ne posera pas la question de savoir quelle forme sera plus ou moins pertinente de point de vue du maintien d'une spécificité bretonne au sein d'une relation conflictuelle envers le français : il considérera que la situation des mathématiques doit être prise dans sa réalité plurilingue à l'échelle mondiale, tant les auteurs qui ont contribué au développement de la discipline proviennent eux-mêmes de pays variés. À ce titre, le fait que le texte principal d'argumentation terminologique n'apparaisse lui-même qu'après un « *bref aperçu de l'histoire des mathématiques* » (ibid. : 11–14) est significatif de la réorientation du débat : il s'agit d'abord de le *décentrer*, en sortant la question du simple rapport "Bretagne / France", qui occulte tous les phénomènes ayant lieu à une échelle plus large, pour ensuite le *recentrer* sur la question de savoir *de quel vocabulaire les mathématiciens auront besoin* s'ils souhaitent s'exprimer en breton. Les priorités de Jean MAROT ne sont donc pas celle des militants : il ne s'agira pas pour lui de fournir une réponse à la question qu'ils posent, mais de remplacer leurs questions par celles d'un mathématicien. Un mathématicien a besoin de communiquer ses recherches à l'international, aussi doit-il disposer d'un vocabulaire qui ressemblerait au moins en partie à celui en usage ailleurs dans le monde. Il a également besoin d'anticiper l'apparition de nouvelles notions, qui reposeront sur les racines ou affixes grecs et latins déjà en usage : par conséquent y

avoir recours ne concerne pas uniquement le vocabulaire actuel, mais la mise en conformité du breton avec celui qui apparaîtra dans les autres langues :

« Enfin, chaque entrée en breton est suivie de son équivalent français et, presque toujours, des équivalents anglais, allemand, russe : ceci recouvre l'ensemble des langues romanes, germaniques et slaves. Le français et l'anglais ont été privilégiés, car ces deux langues sont la base de la langue mathématique d'aujourd'hui, dont les racines sont pour l'essentiel d'origine gréco-latine. [...] Enfin, les choix sont faits de manière ouverte, c'est-à-dire de façon à permettre une création ultérieure sans remettre en cause les choix antérieurs. » MAROT 2002 : 9

Une telle approche nécessite alors de sélectionner des racines et des affixes en usage dans les autres langues, et de rejeter les formes celtiques⁴⁰ :

« D'ailleurs cette orientation sera, le plus souvent, la seule qui permette une création ultérieure. Avant de choisir le mot *infini*, il faut penser à la série *fini*, *infini*, *cofini*, *profini*, *quasi-fini*, *transfini*. Avant de choisir le mot *magique*, il faut penser à la série *magique*, *bimagique*, *semi-magique*, *panmagique*. On s'apercevra alors vite que, dans ces deux cas, la solution ne peut pas être une racine celtique. De manière générale, plutôt que de créer un mot celtique artificiel que personne ne comprendra ni ne reconnaîtra d'emblée, il est de loin préférable de choisir une racine interlangue, surtout si elle est commune au français, à l'anglais et à l'allemand. Très souvent, — mais pas tout le temps non plus —, il suffira qu'elle soit commune au français et à l'anglais qui, ne l'oublions pas, sont les bases de la langue scientifique d'aujourd'hui. N'en doutons pas : c'est la seule voie possible, la réussite des études de mathématiques en breton pour le plus grand nombre est à ce prix. » *ibid.* : 16

Une histoire commune : Le fait de réorienter le débat vers les mathématiques plutôt que vers la langue bretonne n'a pas uniquement pour conséquence de permettre la promotion d'usages adaptés à leur temps et au futur car correspondant à l'actualité de la recherche internationale (PR+), elle connecte également les propositions linguistiques avec un autre passé. En effet, Jean MAROT ayant déplacé le débat, il n'a plus ni Celtes ni anciens bretonnants à qui se raccrocher pour valoriser la dimension PA+ de ses propositions terminologiques. Elles ne seront pourtant pas dépourvues de tout glorieux passé, puisqu'elles pourront se trouver rattachées à l'histoire des mathématiques, sur la Terre entière, depuis 4 000 ans, comme le suggère le « *bref aperçu de l'histoire des mathématiques* » (*ibid.* : 11–14) déjà mentionné :

« En fait une science peut se comparer à une plante. Pour qu'elle puisse s'épanouir, il ne faut le couper ni de ses racines ni de son environnement. Dans ce travail de création, il convient donc d'avoir une double perspective. Tenir compte de l'environnement et du contexte actuel des langues scientifiques dans le monde d'aujourd'hui. Tenir compte aussi de l'histoire, c'est-à-dire de l'évolution des sciences au cours des temps et de l'état actuel de leur développement. Les mathématiques ont une très longue histoire (près de 4 000 ans) qui se confond presque avec celle de l'Humanité, car elles sont à l'origine des progrès techniques : à ce titre, elles font partie du patrimoine culturel de tous les peuples. Le travail de création qui est entrepris ne peut se faire qu'en respectant ce patrimoine, et ceux qui l'ont créé : il doit être enraciné dans l'histoire. Il est inimaginable de faire table rase du passé, en éliminant des mots multimillénaires qui ont traversé toute l'histoire et ont participé à sa création. D'ailleurs, quel enseignant de mathématiques accepterait dans son enseignement un vocabulaire coupé de ses racines historiques et de son environnement ? » *ibid.* : 15

40. On pourra comparer utilement les préfixes que proposait Frañsez VALLÉE (cf. p. 876) à ceux que Jean MAROT met en avant : Préfixes multiplicatifs : *ato-*, *deka-*, *dessi-*, *egza-*, *giga-*, *hekto-*, *kilo-*, *mega-*, *mikro-*, *mili-*, *nano-*, *peta-*, *piko-*, *santi-*, *tera-*. Autres préfixes : *anti-*, *aoto-*, *bi-*, *dia-*, *ekwi-*, *epi-*, *etre-*, *hiper-*, *hipo-*, *holo-*, *homeo-*, *homo-*, *inter-*, *iso-*, *hanter-*, *is-*, *kasi-*, *ke-*, *ken-*, *ko-*, *kontra-*, *kwadr-*, *lies-*, *meta-*, *mono-*, *multi-*, *okta-*, *okto-*, *orto-*, *para-*, *peri-*, *poli-*, *pre-*, *pro-*, *rag-*, *pseudo-*, *semi-*, *toto-*, *trañs-*, *ultra-*, *uni-*, *us-* (MAROT 2002 : 17–18).

On peut se demander, à la lecture d'un tel passage, si Jean MAROT ne remplace pas un discours absolutisant "la langue" par un autre absolutisant "les mathématiques" : la comparaison filée avec la plante, ses racines et son environnement se présente ainsi comme une translation de la métaphore biologique de la langue vers les mathématiques, expliquant un autre pan de la culture humaine comme si ses évolutions devaient ressembler à la croissance d'un être biologique.

cf. p. 413

Ouverture et fermeture : Une autre métaphore que l'on peut observer de manière omniprésente dans le discours de Jean MAROT, c'est celle de l'ouverture et de la fermeture, visant à montrer que la langue mathématique en breton doit rester en lien avec les autres langues de grande tradition scientifique :

- « *un vocabulaire qui ne soit pas en rupture avec celui des autres langues* » (MAROT 2002 : 7)
- « *On imagine aussi assez mal un vocabulaire mathématique coupé de celui des langues de grande tradition scientifique. C'est pourquoi il nous semble clair que la création de vocabulaire mathématique breton ne peut se faire qu'en privilégiant les racines internationales, c'est-à-dire en s'appuyant sur le français, l'anglais, l'allemand et le russe. Toute autre voie nous apparaît comme une voie de repli, ne pouvant que conduire à l'impasse dans le domaine scientifique.* » (ibid. : 9)
- « *On imagine mal en effet un enseignement de mathématiques, coupé de toute cette richesse qu'on ne trouve que dans les autres langues.* » (ibid. : 10)
- « *Pouvons-nous, s'agissant de la langue bretonne, rester en dehors de cette évolution ? Nous ne le pensons pas, sauf à se marginaliser et à conduire dans l'impasse les jeunes qui commenceront à apprendre les mathématiques en breton.* » (ibid. : 15)
- « *Personne n'imagine en mathématiques un vocabulaire celtique, replié sur lui-même, en rupture avec celui des langues de référence.* » (ibid. : 15)
- « *un vocabulaire scientifique celtique fermé sur lui-même, que personne ne comprendra d'emblée, n'a aucun intérêt pour l'étude des sciences : ce sera plutôt un handicap qu'une aide.* » (ibid. : 15)

L'intérêt de cet argument est qu'il se situe un peu plus près de ceux habituellement défendus et que nous avons étudiés jusqu'ici, il leur est donc plus facilement comparable : en l'occurrence, son procédé consiste à *retourner* l'argument "refondateur" concernant la nécessité pour la langue bretonne de "s'ouvrir" sur d'autres horizons, tant dans les domaines intellectuels que dans le rapport à d'autres territoires. Nous avons vu qu'aux yeux des "refondateurs", l'élargissement des domaines d'usage du breton ne pouvait s'opérer que sur la base de l'élaboration d'un vocabulaire spécifiquement breton ; de même, l'ouverture sur le monde ne pouvait s'opérer que sur la base de l'espéranto ou la rédaction d'ouvrages exolingues qui permettaient d'éviter l'intermédiaire de la langue française. Un tel discours ne pouvait se comprendre que sur la base d'une différenciation **breton** | **français** ; dès lors que les termes, par comparaison à d'autres langues, ne sont plus qualifiés de "français" mais d'"internationaux", alors une telle reformulation transforme la différenciation initiale en une différence **breton** | **reste du monde**, qui permet ainsi de convertir un discours d'ouverture en discours de fermeture.

cf. p. 804

cf. p. 867

cf. p. 23

cf. p. 25

Enfin, il faut ajouter que l'argumentation de Jean MAROT possède globalement les faiblesses de ses forces : en déplaçant le débat de la langue vers les mathématiques, il permet certes de court-circuiter les positionnements habituels, et avance des arguments (précision terminologique,

didactique, diffusion des recherches) qui, dans la mesure où ils émanent du point de vue du mathématicien, ne connaissent pas vraiment de contradicteurs directs au sein du militantisme breton, puisque ce dernier répond à d'autres questions⁴¹. Mais, en centrant le débat sur les mathématiques, en le rattachant à leur histoire et leurs exigences, il ne permet pas aux "continuistes" de développer une position plus générale qui vaudrait hors de cette discipline : si l'argumentation de Jean MAROT est convaincante pour le vocabulaire des mathématiques, sous quelles conditions est-elle exportable dans d'autres domaines d'interlocution ?

*
* *

En conclusion de cette analyse du discours "continuiste" sur la langue bretonne, nous percevons que, bien souvent, les lexicographes voulant revaloriser la figure du "bretonnant" ne peuvent le faire qu'en reprenant un certain nombre de présupposés communs à ceux auxquels ils s'opposent, ne serait-ce que pour pouvoir discuter dans les mêmes termes. Ainsi, la tolérance envers les appropriations lexicales issues du français n'implique pas l'abolition de la démarche différentialiste, mais bien plutôt le déplacement de son critère vers la syntaxe, la phonologie, la phonétique et la prosodie, où les "bretonnants" seront avantagés car leurs usages pourront être décrits comme plus éloignés du français sur ce point. De même, la réaction contre le discours normatif et élitiste que les "refondateurs" avaient hérité des militants du XIX^e siècle n'implique pas pour autant l'abolition de toute hiérarchisation des usages linguistiques : il s'agit plutôt de proposer un retournement où les notions d'"authentique", "artificiel", et "chimique" viendront créer un cadre de (dé)valorisations symétrique au précédent. Enfin, l'attachement méthodologique accordé au fait d'aborder la parole dans le contexte de son usage n'implique pas non plus pour autant de renoncer à sa réification : en étendant la caractérisation de l'"esprit" ou du "génie" de la langue vers des propriétés telles que la stylistique, les métaphores, la rudesse, ou l'humour, ces auteurs continuent bien souvent d'adhérer à un discours qui vise à dégager les caractéristiques d'un esprit "typiquement breton" par opposition à une influence française décrite comme venant le dénaturer. S'il s'agit de s'opposer aux "refondateurs", il faut bien continuer à raisonner dans les mêmes catégories pour que l'échange puisse avoir lieu.

Le discours "continuiste" peut sembler de prime abord plus séduisant pour un lecteur issu de la sociolinguistique, ou des sciences sociales en général : en utilisant les outils et les méthodes de la dialectologie, des études de terrain, en remplaçant la volonté d'unifier les usages linguistiques propre aux "refondateurs" par des transcriptions phonétiques précises, et en contextualisant socialement le cadre de collecte des données, ces approches se manifestent comme descriptivement plus scrupuleuses que la démarche des "refondateurs", qui n'a souvent pour seule qualité sociolinguistique que sa conscience assumée du rôle des institutions dans la refonte des usages linguistiques, la pratiquant elle-même. Mais la méticulosité des observations par les "continuistes" n'évacue pas le problème de l'investissement affectif dirigeant l'interprétation des données dans un contexte polémique : au contraire, bien souvent, les scrupules méthodologiques en viennent à jouer le rôle d'argument d'autorité au sein du discours visant, en dernière analyse,

41. On pourrait néanmoins s'intéresser aux positions de Jean-Do ROBIN, qui prend le contre-pied de Jean MAROT (ROBIN 2002).

à valoriser un certain profil de locuteurs (les "bretonnants") contre un autre (les "bretonnantistes" et "brittophones"). Ainsi, toute l'hétérogénéité observée et la contextualisation des pratiques n'empêchent pas d'en arriver finalement à réifier les usages collectés comme témoignant d'un "esprit" authentiquement breton, qui serait menacé de disparition sous l'effet d'un antagoniste qui n'est plus l'État français ou l'étranger, mais un militant concurrent décrit comme "francisé". C'est ainsi que tous les outils théoriques et méthodologiques mobilisés disparaissent dès qu'il s'agit de décrire non plus la figure du "bretonnant" mais bien celle de ses avatars urbains et scolarisés : en ne se donnant pas les moyens de recontextualiser socio-historiquement l'émergence d'un nouveau public de locuteurs du breton, le discours "continuiste" se condamne à ne pouvoir le décrire que comme "inauthentique", et manque ainsi une occasion d'*analyser* l'apparition de nouvelles manières de parler et nouveaux rapports à la langue, comme *produits de leur temps*, en tant qu'ils sont déterminés par la réorganisation complète des cadres de pratique durant le XX^e siècle. La volonté de défendre les "bretonnants" contre le discours élitiste des "refondateurs" empêche ainsi toute description *déterministe* des usages linguistiques des "bretonnantistes" et "brittophones" : ces usages ne peuvent être décrits que comme des *altérations* par rapport à des parlers qui, une fois collectés, se trouvent sanctuarisés et érigés au même degré de normativité non-interrogée que la grammaire de LE GONIDEC. La linguistique bretonne aura donc pour chantier de pouvoir rendre compte des formes contemporaines du breton en utilisant les mêmes descriptions désaxiologisées invoquant une simple *évolution diachronique sous l'effet de changements sociaux* qu'elle est déjà capable d'utiliser lorsqu'il s'agit de rendre compte des changements linguistique à l'époque du Moyen-breton.

Conclusion

Reprise

Les dictionnaires allant du *Catholicon* (1499) jusqu'à la fin du XVIII^e nourrissaient un rapport décomplexé envers la mixité linguistique entre breton et français, que l'on peut expliquer par le statut social de leurs rédacteurs : ces ouvrages étaient écrits *par* des clercs et principalement *pour* d'autres clercs. Qu'il s'agisse d'aider des apprentis, venant de basse-Bretagne, à acquérir le latin et le français, ou des prédicateurs nommés en Bretagne à s'exprimer dans le vernaculaire local, l'objectif était celui d'une transition d'une langue à l'autre. En nous reposant sur les notions de "colinguisme" et d'"interlangue", nous avons pu qualifier de "relativisme pragmatique" le rapport d'alors à la langue, dans la mesure où il était avant tout question pour les lexicographes d'établir des ponts linguistiques entre le latin et la diversité des usages locaux. Malgré quelques comparaisons entre les différents "dialectes", on observe donc une posture relativement peu normative, notamment envers la diversité des formes dialectales, et une porosité assumée du breton envers les apports français et latins, qu'ils soient lexicaux ou syntaxiques.

cf. 11

Il existe néanmoins déjà des discours décrivant une évolution linguistique comme relevant d'une dégradation par rapport à un usage ancien jugé meilleur, notamment chez Louis LE PELLETIER ou dans le *Vocabulaire nouveau* : en accord avec le conservatisme et le discours moralisateur de l'Église, il s'agissait de présenter la langue bretonne comme le reste d'un usage ancien, témoin d'une simplicité des mœurs qui se serait conservée grâce au traditionalisme des Bretons et leur absence de contacts avec l'extérieur. Le cadre d'origine "panceltiste" d'alors, faisant de la langue bretonne de cette époque la seule forme préservée d'une langue originelle qui aurait été à la source de toutes les autres, dont les plus prestigieuses de l'Antiquité, sert alors à conforter un tel discours conservateur en glorifiant le passé et la fixité des usages. Pour ces auteurs dont les paratextes étaient en français, et alors que les usages linguistiques des religieux témoignaient d'une forte mixité entre "breton" et "français", la figure corruptrice n'était pas tellement la France, ni un quelconque "étranger" : il s'agissait plutôt de la mise en scène d'un caractère urbain, riche, ou instruit, décrit comme détournant les braves paysans bretons des bonnes vieilles habitudes qui s'étaient si bien perpétrées à travers les siècles. Par conséquent, la fonction des Celtes dans ces discours consiste surtout, à travers la langue, à fournir une valorisation rassurante au sein d'un discours conservateur, devant ainsi dissuader les paroissiens de leur volonté de voyager, s'élever socialement, s'installer en ville, etc.

cf. 5

cf. 6

cf. 4

La Révolution modifie la donne des discours sur la langue, dans un mouvement dont les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE sont révélateurs. Ceux-ci présentent une nouvelle caractérisation de la langue à partir du point de vue républicain : l'usage des vernaculaires locaux par les religieux se trouve dénoncé comme une manipulation réactionnaire qui tient les populations

rurales à l'écart des progrès incarnés par thèses républicaines et rationalistes. La quête d'une unité linguistique se décrit surtout, à leurs yeux, comme permettant un égal accès de tous les citoyens au pouvoir de délibération politique et d'instruction, contre une multiplication d'idiomes locaux qui maintiendraient les campagnes dans l'ignorance. La lexicographie bretonne du XIX^e siècle, œuvre de notables, s'élabore en réaction contre un tel discours, dont elle va reprendre certaines composantes et en contester d'autres. Globalement l'association entre langue, religion et traditionalisme ne sera pas contestée, elle se trouvera plutôt retournée : il s'agit de remplacer un tableau décrivant des usages obscurantistes tenant à l'écart du progrès par celui d'un flot de nouveautés corruptrices, venant désagréger un tissu social bien installé, contre lequel la langue bretonne se trouverait être un rempart. « *Ar brezhoneg hag ar feiz, a zo breur ha c'hoar e Breizh* » ("le breton et la foi, sont frère et sœur en Bretagne") est le *credo* d'alors. En revanche, pour éviter une caractérisation de la langue bretonne uniquement sous l'angle de son ancienneté, ce qui aurait risqué de l'enfermer dans un discours protectionniste confirmant en dernière instance les propos révolutionnaires, les lexicographes du XIX^e siècle ont également mis en avant la modernité de la langue bretonne, qui, bien qu'ancrée dans des traditions immémoriales, offrait un potentiel qui la rendait capable de tout dire du monde actuel. C'est alors qu'émerge un cadre de valorisations temporelles qui ne se contente plus de plonger dans l'invocation d'un passé ancestral (PA+) par opposition à un changement corrupteur (PR-), mais qui valorise également une langue *actuelle* (PR+), par opposition à un ensemble d'usages qualifiés de *désuets* (PA-). Ce discours de double valorisation impliquera un certain nombre d'articulations pour ne pas se présenter comme contradictoire, mais offrira finalement comme avantage de multiplier les ressources de légitimation des usages, à ce titre il se trouvera repris jusqu'à aujourd'hui.

cf. 12

À cette période, le discours d'origination se modifie également en France : en raison des rivalités tant avec l'Allemagne qu'avec l'Italie, les Français ont dû abandonner le recours aux origines Franques ou Romaines, et ce sont donc les Gaulois qui leur font office de peuple fondateur à partir de la Révolution. La synonymie entre "Celtes" et "Gaulois" doit donc être rompue par des lexicographes bretons désormais préoccupés de différenciation envers la France. "Celtes" et "Gaulois" se trouvent donc progressivement désignés comme désignant deux "peuples" distincts. Par ailleurs, les "Celtes" ne sont plus décrits comme l'origine unique de tous les peuples, cultures et langues d'Europe : le terme renvoie désormais à une souche ethnique bien différenciée de celles qui sont venues constituer la France : on voit ainsi naître le discours du "celtisme différentiel", encore en vigueur jusqu'à aujourd'hui. Les Bretons se trouvent alors rattachés à un certain nombre d'îles et de péninsules de Grande-Bretagne, rapprochement appuyé par certaines proximités linguistiques autant que par une similarité des démarches politiques : tous ces territoires adoptent les origines "celtiques", qui leur permettent de fonder leurs prétentions à la différenciation dans un passé lui aussi séparé de la France ou de l'Angleterre. Ce nouveau discours sur les Celtes unit alors Bretagne, pays de Galles, Irlande, Écosse, et parfois d'autres territoires : il s'agit de l'interceltisme.

cf. 7

cf. 8

La conjonction de la réaction bretonniste et du renouvellement des discours d'origination a pour conséquence un profond remaniement de la caractérisation de la langue par les lexicographes : comme pour la langue française, mais pas pour les mêmes raisons, il s'agit désormais de l'unifier et d'établir une norme. Les formes dialectales s'en trouvent décrites, à partir de LE GONIDEC comme des variations périphériques par rapport à une forme du Léon érigée en norme, et celles qui ressemblent au français se trouvent rejetées sous le nom de "*brezhoneg beleg*". L'interceltisme

naissant permet alors de puiser principalement dans le gallois les formes lexicales qui permettront d'enrichir la langue en la gardant "pure". Mais, loin de ces reformulations savantes, la pratique majoritaire de la langue demeure celle des campagnes, et tous les membres du clergé ayant charge d'âmes ne suivent pas la démarche des réformateurs.

C'est une nouvelle reconfiguration qui modifie à nouveau les rapports à la langue à partir du XX^e siècle : les changements technologiques, économiques, et sociaux vécus dans les campagnes bretonnes ont pour conséquence un arrêt de la transmission de la langue dans les foyers. Quelques intellectuels militants, appartenant généralement à la petite bourgeoisie et adhérant souvent aux positions nationalistes, tentent d'endiguer ce mouvement. Considérant que c'est l'association de la langue bretonne à un monde rural en pleine crise qui explique la diminution de sa pratique, ils tentent alors d'en renouveler le contenu : il s'agit d'élaborer la langue d'une jeunesse intellectuelle et urbaine, une langue moderne, capable d'aborder tous les domaines de la vie intellectuelle, et débarrassée d'une variation dialectale alors perçue comme un archaïsme. Le purisme lexical des auteurs du XIX^e siècle se trouve alors radicalisé, l'objectif étant de mettre au point une langue au lexique expurgé de toute influence française.

Cette démarche ne laissera pas indifférent un courant de linguistes qui souhaiteront revaloriser les usages locaux des locuteurs ruraux, dont ils se feront les représentants. Pour ces auteurs, il s'agira de retrouver une continuité envers des usages délaissés par des intellectuels n'ayant un rapport que "livresque" envers le breton. Privilégiant les usages pratiqués oralement par des locuteurs dits "natifs", ces descripteurs vont élaborer un cadre de valorisation concurrent au précédent, mettant en avant des paroles prononcées dans des situations quotidiennes, par opposition à des formes décrites comme inventées par quelques intellectuels déconnectés de la pratique. Bien que manifestant une apparente tolérance envers les appropriations issues du français sous leur forme lexicale, leur position reposera néanmoins sur une démarche percevant l'influence du français comme une dégradation, mais à partir d'une description insistant plutôt sur la syntaxe, la phonologie, la phonétique, et la prosodie, dimensions qui rendent davantage compte de la spécificité des locuteurs privilégiés par leur approche. En fin de compte, il s'agit moins d'abolir un certain normativisme et une approche différentialiste que de déplacer les critères sur lesquels ils s'expriment.

Dans ces débats, jusqu'à aujourd'hui, les cadres d'origination issus du "celtisme différentiel" continuent à jouer un rôle important. Notamment, la notion de "Celtes", malgré — ou plutôt, en raison de — son caractère éminemment flou, continue à ancrer la linguistique diachronique bretonne dans un héritage d'évidence au sein duquel les présupposés associant "peuple", "langue", "culture", et "Nation", définis par des contenus homogènes et une évolution linéaire jusqu'à aujourd'hui. Un tel cadre descriptif continue ainsi à produire des histoires de la langue qui se situent bien souvent (sauf chez François FALC'HUN) dans une perspective racontant la manière dont une langue initialement pure s'est progressivement trouvée altérée sous l'effet du français, et se proposant alors de donner à nouveau accès à un fonds originel à reconquérir.

L'obsession de la différenciation

Suite à ce long périple dans l'histoire de la lexicographie bretonne, il nous semble utile de revenir sur quelques points théoriques et méthodologiques généraux. Nous avons vu que depuis LA VILLEMARQUÉ s'était mis en place un discours historique qui présentait l'histoire

cf. 13

cf. 14

cf. 15

cf. 9

cf. 10

de la langue bretonne comme un perpétuel combat contre une France oppressive et intrusive. Malgré les évolutions, il nous semble que ce soit toujours un telle narration de l'Histoire qui gouverne les discours savants sur la langue. Tous semblent structurés autour d'un certain nombre d'invariants : description de l'évolution récente comme une dégradation, sous l'influence d'un français venu de l'extérieur dénaturer un "esprit" originel dans le breton, présentation de l'entreprise lexicographique comme une œuvre de sauvetage permettant aux Bretons d'accéder à nouveau au fonds de leur pureté perdue. La notion de "langue", dont la critique constitue le point de départ de notre étude, n'est pas étrangère à une telle analyse : **premièrement**, elle amalgame la diversité des usages sous l'appellation d'"un" breton, **deuxièmement**, elle renforce des frontières entre breton et français, incitant les lexicographes à se présenter en permanence comme protecteurs envers les invasions étrangères, **troisièmement**, présentant les pratiques linguistiques indépendamment de l'ensemble des pratiques sociales au sein duquel elles évoluent, elle en fournit une approche décontextualisée par laquelle on entendra "sauver la langue" sans se demander ce dont sa "disparition" est la perte. Les lexicographes sont des êtres humains, et il est normal que leurs descriptions s'inscrivent contre des changements que leur ancrage social leur fait percevoir négativement. Mais, en maintenant une description des usages linguistiques de Bretagne reposant sur la notion de "langue" et sur une historiographie conflictualiste, l'approche militante de la lexicographie produit plusieurs conséquences :

D'une part, la perpétuelle reconduction d'une vision hiérarchisée où il s'agit de dénigrer un usage du breton décrit comme dégradé sous l'influence du français, contre un autre présenté comme véritable : "*brezhoneg beleg*", "*trefoedach*", "sabir", "novlangue", "jargon", "néo-breton", breton "artificiel" ou "chimique", quels que soient les locuteur et les configurations énonciatives qui poussent à faire usage de telle ou telle catégorie, leur rendement rhétorique demeure globalement analogue.

D'autre part, une cécité totale entre tous les phénomènes observables de *circulation à la frontière* fixée par les linguistes-militants. Le récent succès de l'ouvrage d'Hervé LOSSEC sur *les bretonnismes* (LOSSEC 2010, vendu à 300 000 exemplaires au 15/09/2015 pour les deux tomes réunis) montre pourtant qu'il existe une demande de la part de la population bretonne pour les rares ouvrages qui permettent de rendre compte, d'une manière non dévalorisante, des phénomènes que la sociolinguistique nomme de "circulation" ou de "contact" entre des usages préalablement cloisonnés en "langues". Quand les promoteurs du breton seront-ils capables d'assumer les *gallicismes*, non comme un phénomène honteux, comme le signe d'une infériorité ou d'une colonisation, mais comme *explicables* d'une manière entièrement *déterministe* étant donné le contact *inéluçtable* entre les contextes d'interlocution associés aux usages linguistiques que l'on nomme "breton" et ceux que l'on nomme "français" ?

À notre connaissance, seul Jean GAGNEPAIN, en mettant en évidence les phénomènes de « *symbiose* » (GAGNEPAIN 1972) entre "breton" et "français", a appliqué au breton un cadre théorique qui permettrait de rendre compte de telles circulations sans jugement axiologique : mais le terme même de "symbiose" est encore trop entâché de la métaphore biologique, et pourrait pour cette raison susciter des difficultés d'interprétation. Les notions de "colinguisme" ou d'"interlangue", que nous avons reprises pour désigner les usages de l'époque où le rapport au français n'était pas encore un problème (notamment parce que l'on pensait qu'il était issu

du breton) pourraient également constituer des pivots théoriques à exploiter.

Sortir du rapport breton / français

En réalité, il ne s'agit pas uniquement de sortir d'une analyse centrée sur la "langue" bretonne pour s'intéresser à sa relation avec la "langue" française, mais de sortir d'une relation centrée sur *le rapport entre ces deux langues*, pour élargir la perspective sous au moins deux angles :

D'une part en replaçant l'histoire des relations entre les langues dans un contexte élargi, qui prenne en compte également la manière dont les locuteurs d'autres langues se rapportent au breton, et celle dont les locuteurs du français se rapportent à d'autres langues.

Concernant le **premier** point, alors qu'Edward LHUYD est généralement cité comme un précurseur du discours sur les Celtes, nous avons vu que c'est bien plutôt John DAVIES, par sa grammaire et surtout son dictionnaire gallois (DAVIES 1632), qui influença les discours sur la langue tenus par les lexicographes bretons ; par ailleurs, nous avons vu en exploitant le paratexte du dictionnaire de Rhisiart HINCKS à quel point avait été instructive la question des circulations lexicales abordées du côté gallois : cette dimension, généralement ignorée en Bretagne, apporte pourtant un élément important dans l'explication des proximités linguistiques constatables entre les deux langues.

cf. p. 342

Concernant le **second** point, une présentation sommaire des rapports BARÈRE et GRÉGOIRE, bien qu'ils se situent totalement hors du corpus, nous a semblé nécessaire pour élargir l'appréhension de la langue bretonne dans son rapport à la République, en resituant la politique linguistique révolutionnaire dans un cadre au sein duquel la langue bretonne n'est qu'un ingrédient cohérent parmi tant d'autres. De même, nous avons vu que le remplacement de l'assignation d'un mot comme "français" par sa catégorisation comme mot "international" (en tant que mot qui repose sur des racines grecques et latines s'étant également exportées dans d'autres langues) modifiait les termes du débat, en faveur d'un discours prônant l'accueil des formes lexicales réputées exogènes, car elles ne se trouvent plus alors situées au sein de l'historiographie belliciste qui charpente toute la linguistique diachronique bretonne. Certaines innovations technologiques ont eu pour conséquence d'augmenter encore les contacts avec l'anglais d'un grand nombre de locuteurs usagers d'internet : cette situation aura-t-elle un effet sur les futurs locuteurs du breton, qui permettrait de se décentrer de l'approche dichotomique d'une relation "français / breton", pour désorienter le différentialisme si ancré, par l'introduction trublionne d'un troisième terme ? Le troisième terme pourrait tout autant être le gallo, épouvantail de beaucoup de militants bretons qui le considèrent comme un concurrent potentiel dans l'accès à une reconnaissance institutionnelle, mais dont les discours de promotion se sont développés dans les dernières années. Le gallo, partageant avec le breton le fait d'être décrit comme "langue minoritaire", et avec le français beaucoup de ses formes linguistiques, pourrait-il venir brouiller les séparations si bien ancrées ?

cf. p. 615

cf. p. 938

D'autre part, en replaçant *les usages linguistiques* tout comme les discours à leur sujet dans le cadre plus large des *pratiques culturelles*, de leurs perpétuelles évolutions, circulations et réappropriations, il serait possible d'éviter l'immanentisme linguistique. La question n'est pas tant de savoir s'il faut "sauver une langue", car, *a priori*, n'importe quels

cf. p. 6

mots sont potentiellement remplaçables par d'autres mots : il s'agit de savoir si les contextes d'interlocution au sein desquels les formes linguistiques pratiquées ont encore une actualité (ou, à défaut, une transférabilité) aujourd'hui. Les "refondateurs" avaient sûrement péché par enthousiasme en pensant qu'il suffisait de compter sur la seule *bonne volonté* de locuteurs pour que ceux-ci acceptent de faire en breton, moyennant un coût cognitif forcément plus grand et une diffusion plus restreinte, *tout ce qui pouvait déjà se faire en français* avec moins d'efforts et plus de résultats. Les "continuistes", quant à eux, prenaient acte du lien indissoluble entre pratiques linguistiques et cadre de vie, mais c'est précisément ce qui incitait à un discours de patrimonialisation valorisant une "authenticité" linguistique, dans la mesure où ce même cadre de vie était en plein remplacement par un autre. La question n'est donc pas : *peut-on sauver le breton*, indépendamment de tout contexte linguistique, mais nous semble plutôt être : *existe-t-il aujourd'hui un contexte de pratique où le choix d'usages catégorisés comme "bretons" serait pertinent ?* Poser la question n'implique pas de répondre d'emblée par la négative, tant l'abnégation des "refondateurs" a pu montrer que les contextes de pratique peuvent également se *créer*, se renouveler, et s'inventer.

cf. p. 804

cf. p. 898

Linguistique, histoire de la langue, histoire des populations

Si maintenant l'on souhaitait sortir de la situation spécifiquement bretonne pour s'interroger sur d'éventuelles conséquences théoriques plus générales de cette étude, on pourrait sûrement retenir la contribution des processus différentiels d'*origination* au sein des catégorisations linguistiques. Comme nous le disions en introduction, l'approche historique s'est imposée d'elle-même, comme une nécessité, au fil de cette recherche, tant il apparaissait que les discours sur l'histoire de la langue, de ses locuteurs, de ses opposants, influençait directement les catégorisations linguistiques et les pratiques interventionnistes. Nous avons proposé une formalisation des processus d'*origination*, mobilisant les notions d'"archéonyme", "antarchéonyme", "homoarchéonyme", tout en montrant qu'une telle catégorisation demeurerait flexible, et que son aspect — disons un gros mot pour notre époque — *structural* n'impliquait pas un mécanisme strict, mais permettait des configurations différentes selon les situations (structure à identifications ou différenciations multiples, enchâssement des degrés d'*origination*, etc.).

cf. p. 53

Plus qu'une simple articulation entre "synchronie" et "diachronie", cette recherche nous a montré l'importance de pouvoir proposer un cadre théorique au sein duquel la sociolinguistique s'articule à l'histoire, dans les deux sens du mot "histoire" :

En tant que cours des événements, nous avons vu à quel point les discours sur la langue bretonne étaient tributaires des circonstances qui pouvaient pourtant sembler négligeables à une sociolinguistique "de terrain" : nous disions en introduction que la reprise du mythe d'ÉNÉE au Moyen-Âge en Italie, la relecture de TACITE à la Renaissance en Allemagne, la controverse de BOULAINVILLIERS en France, ont directement influencé les discours sur la langue bretonne. Nous voyons maintenant pourquoi : dans la mesure où les discours d'*origination* des langues se situent dans des configurations conflictuelles entre différents ensembles, la modification de l'un d'eux redéfinit le jeu entier des relations entre les discours d'*origination*. Les Bretons se seraient-ils nommés descendants des Celtes si les Français n'avaient pas adopté des ancêtres Gaulois parce que les Allemands s'étaient

dits issus des Francs et les Italiens monopolisaient l'héritage romain ? Edward LHUYD aurait-il pu nommer "Gaulois" ces populations qu'il entendait baptiser comme avant tout distinctes des Angles et des Saxons, si la France n'avait pas constitué un antagoniste politique important pour la Grande-Bretagne à l'époque ?

Par ailleurs, une approche influencée par l'histoire prendra bien soin de renvoyer les différents discours aux conditions au sein desquelles ils sont énoncés, dégageant une différence dans leurs *fonctions* malgré les ressemblances apparentes de leurs *contenus*. Par exemple, si Louis LE PELLETIER, le *Vocabulaire nouveau*, LA VILLEMARQUÉ, ou Jules GROS ont tous en commun de valoriser un breton paysan en lui attribuant des caractéristiques d'authenticité, les fonctions socio-politiques de tels discours sont néanmoins nettement divergentes : au XVIII^e, un tel discours participe d'un moralisme conservateur promu par les religieux qui visent à dissuader les vellétés d'émancipation sociale ; au XIX^e siècle, il s'agit d'un discours contre-révolutionnaire tenu par des notables visant à proposer un cordon sanitaire contre la progression d'idées républicaines véhiculées par la langue française ; et au XX^e siècle, il s'agit d'une réponse face à un discours dévalorisant tenu par la frange des militants bretons qui en présentait une image urbaine et intellectuelle. De même, si les lexicographes bretons du XIX^e siècle ou certains militants du XX^e siècle prônent une unification linguistique, leur discours, bien qu'ayant des ressemblances avec les discours d'homogénéisation linguistique en France, ne remplissent pas les mêmes fonctions que ceux de BARÈRE et GRÉGOIRE : alors qu'il s'agit **pour ces derniers** de diffuser des idées républicaines afin que tous les citoyens puissent participer à la délibération politique, **pour les militants bretons** du XIX^e siècle, l'homogénéisation linguistique visera surtout à se conformer à un usage décrit comme plus "rationnel" et plus éloigné de toute influence française, et **pour les "refondateurs"** du XX^e siècle, il s'agira de s'affranchir de pratiques localisées, perçues comme une entrave à la promotion de la langue dans un contexte de circulations élargies⁴².

Le cours historique des événements modifie les discours, mais aussi les pratiques elles-mêmes : nous avons vu à quel point la prise de la Poste de Dublin lors des Pâques de 1916 a pu influencer le militantisme breton, et la mécanisation de l'agriculture, remodeler — parmi d'autres causes — les terroirs jusqu'à influencer directement la pratique du breton. Si l'on accepte de remplacer véritablement une description des usages linguistique en termes de "langue" par une autre qui les considère vraiment à titre de faits sociaux, alors l'approche linguistique doit elle-même intégrer des phénomènes qui, pour ne pas relever directement de ce que l'on nomme "le langage", modifient néanmoins directement les cadres d'appréhension des pratiques culturelles, au sein desquels les usages linguistiques se situent.

cf. 13.1

42. Pour cette raison, nous avons progressivement abandonné l'usage de la notion de "récursivité fractale" (GAL et IRVINE 1995, IRVINE et GAL 2000, IRVINE 2001) parfois utilisée pour dire qu'une "idéologie linguistique" se reproduirait de manière identique à différentes échelles (on trouve un raisonnement de ce type sur le breton chez ADKINS 2013, par exemple). Si nous ne nous limitons pas à constater une *ressemblance entre les propos*, mais renvoyons les discours à leurs *fonctions* (cf. p. 21) et à leurs *contextes de production*, alors on observe que des *propos* en apparence ressemblants peuvent renvoyer à des *discours* très différents, puisqu'ils sont mentionnés *pour dire* autre chose *face* à des interlocuteurs différents. Par ailleurs, il convient de mesurer la différence dans le *rapport de force* entre les protagonistes au sein des différentes échelles (malgré leur désir, les militants nationalistes bretons ne sont pas aux locuteurs vannetais ce que l'État français est à ses régions), pour éviter de comparer entre elles des configurations relationnelles qui n'ont rien de comparables.

En tant qu'historiographie, car c'est sur la base de descriptions historiques décrivant l'évolution des "populations" ou des "cultures" dans leur rapport avec les autres que s'élaborent les discours qui établissent ce qu'est la langue. Ici aussi, dans un contexte où "langue", "culture", "identité", "peuple", et "Nation" sont utilisés avec les mêmes présupposés d'homogénéité, de frontières nettement délimitables, et de continuité historique, s'en tenir aux discours décrivant l'histoire de la langue, sans celle de ses locuteurs, séparerait un domaine de ceux avec lesquels il forme un ensemble discursif cohérent. C'est à ce titre que nous avons jugé que l'analyse des ethnonymes utilisés dans les textes de l'Antiquité, celle des présupposés guidant l'interprétation des vestiges archéologiques, ou des arguments tentant de raccommo-der des caractérisations hétéroclites placées sous un même ethnonyme par l'invocation d'une migration de masse, avaient tout autant de légitimité à figurer dans une étude des discours sur la langue que des topiques plus consacrées de l'analyse des discours sur la langue comme la métaphore biologique dans la description de l'histoire des langues.

cf. 4.1
cf. p. 387

cf. p. 399

cf. p. 413

Nous avons ainsi vu à quel point les choix linguistiques reposent sur une description de l'histoire de la langue (comme progressivement dénaturée par le français), qui elle-même s'appuie sur une histoire des populations (comme lutte permanente entre la Bretagne et la France), se justifiant quant à elle par des présupposés dans les catégories ethnographiques mobilisées. Il ne s'agit pas pour autant de chercher un premier fondement, les justifications sont plutôt circulaires entre toutes ces dimensions, dans la mesure où les analyses linguistiques (qui mettent en avant certains phénomènes, en excluent d'autres, élaborent des catégories qui regroupent d'un côté et divisent d'un autre) viennent elles-mêmes servir de caution à l'histoire des populations ou aux catégorisations ethnographiques plus large : l'idée d'une "langue commune" vient ainsi justifier celles d'une histoire et d'un peuple communs sur lesquels elle repose pourtant⁴³.

Dans cette étude, nous avons dû limiter l'analyse des discours historiques à ceux les plus associés à la lexicographie. Mais, dans l'idéal, c'est tout un pan de l'histoire de Bretagne qu'il faudrait reprendre⁴⁴ sous l'angle de sa contribution à une conceptualisation linguistique, et inversement.

Ces entrecroisements permanents justifient à nos yeux la démarche transversale d'analyse que nous avons tenté de mettre en œuvre, nécessaire pour rendre compte des différents *usages* que les disciplines font *les unes des autres*. Il s'agit également d'observer la manière dont les certaines notions savantes se trouvent reprises et investies de significations spécifiques dans un cadre local et militant. La sensibilité aux phénomènes de réappropriation au sein d'interdiscours localisés nous a ainsi poussés, lorsque nous avons, en cours de route, examiné de manière critique

43. Il serait ici fructueux d'interroger le lien entre cette circularité de la justification et les théories cohérentistes de la connaissance, cf. LEHRER 1986.

44. On pourrait partir de l'analyse par Bernard TANGUY et Jean-Yves GUIOMAR concernant la période d'Arthur de LA BORDERIE et Aurélien de COURSON, mais il faudrait également prendre en compte les histoires plus récentes qui se sont fortement appuyées sur la dimension linguistique en même temps qu'elles l'ont influencée : LOTH 1883, FLEURIOT 1982b, FALC'HUN 1962b, FALC'HUN 1962a, FALC'HUN 1951, JACKSON 1961, JACKSON 1967. Il faudrait encore s'appuyer sur les recherches récentes des historiens qui interrogent l'histoire ancienne de la Bretagne ainsi que l'évolution des discours sur ses origines, à partir de sources variées (Bernard MERDRIGNAC, Magali COUMERT, Mickaël GENDRY, pour ne citer que ceux que nous connaissons actuellement).

certaines notions⁴⁵ ou attitudes théoriques⁴⁶, à nous intéresser davantage à son usage spécifique au sein des discours sur le breton, plutôt qu'à prétendre en fournir une critique générale. Il ne s'agit pas de refuser toute généralité, mais plutôt de constater qu'une notion théorique est susceptible d'un grand nombre de resémantisations au sein des différents contextes discursifs (utilisations locales, cadres théoriques, approches disciplinaires, etc.), par conséquent il nous semble plus pertinent de discuter son usage en contexte que lui attribuer une signification absolue. Pour ne prendre qu'un exemple, la notion de "diglossie" désignait déjà des réalités très hétérogènes dans sa formulation initiale (FERGUSON 1959), et son articulation avec les phénomènes de "bilinguisme" (FISHMAN 1967) a été plus ou moins reprise selon les situations. Elle a ensuite connu un grand nombre de reformulations et réadaptations, si bien que l'on ne trouverait qu'un vague air de famille entre les différents usages qu'en feraient, par exemple, des sociolinguistes américains, catalans, ou suisses. Dans ce cas, il nous semble qu'il serait peu pertinent de se demander si la notion *en-soi* est bonne ou mauvaise : une telle question ne ferait que reconduire un fixisme sémantique supposant qu'un terme possède une signification absolue qui transcende la diversité de ses usages. Nous avons donc trouvé plus pertinent d'analyser de quelle manière cette notion a circulé dans les discours sur le breton, par l'intermédiaire de sa reformulation catalane, ce qui permit à une tradition de linguistes-militants bretons de pouvoir reconduire certains présupposés utiles à la lutte (historiographie conflictualiste, justification d'une homogénéisation et normalisation des usages) ; ou encore, l'utilisation d'une notion comme celle de "diglossie enchâssée" par une tendance concurrente du militantisme breton, qui lui a permis de présenter la tendance "refondatrice" comme exerçant sur la population bretonne une "domination linguistique" comparable à celle qu'exercerait la France sur ses régions, malgré la différence des configurations socio-historiques. Ainsi, il s'agit moins de discuter de la notion de "diglossie" *en-soi* que d'analyser *ses usages contextualisés* en les renvoyant à leurs *fonctions* discursives.

cf. 10.5

cf. p. 508

cf. p. 756

cf. p. 21

Une telle démarche nous a progressivement poussés à diminuer, jusqu'à l'ôter complètement, la comparaison avec des situations linguistiques s'exerçant sur d'autres territoires, que nous avons pu vouloir pratiquer en début de recherche. Ici non plus, il ne s'agit pas de s'opposer à toute démarche comparative⁴⁷, mais plutôt de considérer que toute comparaison doit d'abord s'appuyer sur une contextualisation méticuleuse des différentes configurations socio-historiques, au risque de proposer des analogies sur la base de ressemblances apparentes qui cachent des jeux de relations entièrement différents (GUIN 1982 : 9–11)⁴⁸. Autrement dit, les rapprochements par analogie de la situation bretonne avec d'autres nécessitent d'abord à nos yeux de s'interroger sur les *conditions de comparabilité* et de *transférabilité* de certaines analyses au sein de cadres

45. Celle de "langue" en tout premier lieu, mais aussi celles de "dialecte" (cf. p. 7), "diglossie" (pp. 8, 508, 756), "créole" (p. 510), "sabir" (p. 512), "emprunt" et "néologisme" (p. 680), "locuteurs natifs", "néo-locuteurs" ou "néo-bretonnants" (cf. p. 759), "*language death*", "*endangerment*" et "*revitalization*" (p. 420). Les notions de "langue" (cf. 1.1), "représentation" et d'idéologie (cf. p. 15), ou "origine" (cf. 2.1) ont quant à elle été discutées dans un cadre plus général.

46. Essentiellement dans le chapitre 9 où sont examinés les types de raisonnements rendant possibles l'usage de la notion de "Celtés", et 10 où s'observe l'influence d'une volonté de démarcation envers le français dans les descriptions diachroniques de la langue.

47. La thèse de James COSTA pourrait donner un exemple tant d'une analyse comparative intéressante entre les situations en Provence et en Écosse, que de la formulation d'analyses dont la comparaison avec la situation bretonne s'avérerait fructueuse (COSTA 2010b).

48. Les usages de la comparaison du breton aux formes de "créoles" (cf. p. 510) n'en sont qu'un exemple qui, pour être particulièrement explicite, n'en est pas pour autant unique.

ayant été organisés socio-historiquement selon des configurations différentes⁴⁹.

La démarche d'analyse portant sur les interactions entre différentes formes de discours pourra bien entendu s'appliquer également à ce propre travail de recherche, où l'on percevra que l'analyse des discours sur la langue n'est finalement qu'un prétexte pour tenter de comprendre la manière dont nous nous définissons nous-mêmes.

49. On comprend donc que de telles comparaisons entre différentes situations nécessiteraient une collaboration de long terme entre des personnes connaissant chacune profondément les histoires locales des différents territoires. Les modes de communication actuels de la recherche (communications de 20mn en colloques et articles de 35 000 caractères) s'y prêtent de moins en moins, pas plus qu'ils ne permettent aux plaidoyers en faveur de la pluri-/inter-/transdisciplinarité de produire autre chose qu'un dialogue de sourds entre chercheurs n'ayant ni le temps ni la place d'explicitier leurs axiomatiques disciplinaires respectives.

Annexes

Nous reproduisons ici le corpus étudié dans la thèse, dont une présentation détaillée a été donnée au chapitre 3. Dans un souci de clarté de la présentation, nous avons homogénéisé certaines conventions graphiques dans la réécriture des textes, reprenant les mêmes conventions de transcription que dans le corps de la thèse, à savoir :

cf. p. 56

- Une différenciation entre les guillemets droits (exemple : la notion de "départ", à distinguer de la notion de départ), servant aux usages métalinguistiques, tournures périphrastiques, ou aux marques de distance d'un auteur par rapport à l'emploi d'une notion, et les guillemets français (exemple : « ceci ») lorsqu'il s'agit d'une citation. La citation est par ailleurs marquée par un changement de caractère, de droit à l'italique ou l'inverse selon les niveaux d'enchâssement, et des guillemets français aux guillemets courbes (ce qui donne : « Pierre a dit "Paul m'a dit « ceci »". »).
- Une graphie différente pour les formes lexicales discutées (exemple : mot), celles-ci sont par ailleurs indexés en fin de volume s'il s'agit de mots bretons ou de formes apparentées au breton par l'auteur, en fonction des originations et identifications étymologiques opérées par chacun.
- Selon les conventions établies en linguistique, l'usage des chevrons lorsque les auteurs discutent un choix graphique (exemple : <graphie>), des barres obliques pour la phonologie (exemple : /mo/), et des crochets pour la phonétique (exemple : [mo:]). Aucun auteur du corpus n'a utilisé de chevrons pour les formes orthographiques, mais nous jugeons que leur usage apporte de la clarté dans la compréhension des propos. C'est selon une interprétation sémantique et pragmatique de la phrase que nous avons établi si l'auteur discutait d'une forme lexicale ou de sa transcription orthographique, le choix d'interprétation pouvant sûrement être parfois discuté.
- Le symbole [*], assorti du nombre en marge, indique le changement de page, dans l'édition utilisée. p. x
- Lorsque les auteurs insèrent des notes de bas de page, nous les reproduisons sous la forme suivante : [NdA : note de l'auteur], dans de rares cas nous avons des notes de l'éditeur, alors notées ainsi [GLM : note de Gwennole LE MENN]. Il est arrivé que nous déplaçons un point avant une note, alors qu'il se situait après celle-ci lorsqu'elle était en bas de page dans l'édition originale, et que nous ne reproduisons pas certaines notes lorsqu'elles contenaient des références bibliographiques, ce que nous mentionnons généralement dans les "remarques" préalables.
- Nous avons veillé à respecter l'orthographe originale des auteurs, ainsi que leurs conventions typographiques, dans la mesure du faisable. La mention "[sic]" n'indique pas que nous considérons le passage en question comme une erreur, mais bien que nous mentionnons qu'il est écrit *comme tel* dans le texte, alors que le lecteur pourrait penser qu'il s'agit d'une erreur. Par opposition, toute graphie surprenante sera sûrement une erreur de transcription, nous les espérons les moins nombreuses possibles.
- Lorsque c'était possible, nous avons subdivisé les sections de l'annexe en utilisant les intertitres donnés par les auteurs aux différents passages de leurs paratextes. Dans les rares cas où nous constatons une subdivision sans titre, ou reproduisons un simple extrait auquel nous voulons donner un titre, la sous-section correspondante de l'annexe est notée entre crochets. Ainsi : titre correspond à un titre original de l'auteur, [titre]

correspond à un titre que nous avons ajouté.

Table des matières

1	1499 : Jehan LAGADEUC, le <i>Catholicon</i>	960
2	1659 : Julien MAUNOIR, le <i>Sacré Collège de Jésus</i>	964
3	1716 : Louis LE PELLETIER	969
4	1723 : Pierre de CHÂLONS	994
5	1732 : GRÉGOIRE DE ROSTRENEN	995
6	1744 : Claude CILLART DE KERAMPOUL	1008
7	1752 : Charles TAILLANDIER / Louis LE PELLETIER	1011
8	1626–1915 : Les <i>vocabulaires, colloques, et conversations</i>	1027
9	1799–1800 : Tanguy LE JEUNE, <i>Le rudiment du Finistère</i>	1043
10	1814 : Le manuscrit de Brezal	1044
11	1821 : Jean-François LE GONIDEC	1046
12	1842–1886 : Amable Emmanuel TROUDE	1057
13	1858–1865 : Joseph-Marie TOULLEC, <i>manuel breton-français</i>	1061
14	1872 : Vincent ROUDAUT, le <i>Supplément</i>	1070
15	1890 : Jean MOAL, le <i>Supplément</i>	1071
16	1895 : Henri du RUSQUEC	1076
17	1899–1900 : Jean-Marie APPRIOUAL (frère CONSTANTIUS), les <i>Kenteliou Brezounek</i>	1078
18	1900 : Victor HENRY, <i>Lexique Étymologique</i>	1084
19	1908 : Erwan AR MOAL, <i>Pipi Gonto</i>	1091
20	1914 : Taldir JAFFRENNOU	1096
21	1925–1948 : Quelques articles de Roparz HEMON	1101
22	1927 : Émile ERNAULT, <i>Geriadurig brezonek-gallek</i>	1118
23	1930 : Roparz HEMON, <i>Geriadurig esperantek-brezhonek</i>	1123
24	1931 : Frañsez VALLÉE	1125
25	1934 : Célestin LAINÉ, <i>Mentoniez</i>	1133
26	1935 : Roparz HEMON, <i>Alc'houez ar Brezoneg Eeun</i>	1139
27	1935 : Roparz HEMON, <i>Teñzor ar Gwenedeg</i>	1143
28	1935 : Roparz HEMON, <i>Geriadurig an troioù-lavar poblel</i>	1145
29	1943 : Roperzh AR MASON, <i>Le vannetais unifié</i>	1147
30	1945 : Jean LE SCAO	1148
31	1963 : Roparz HEMON <i>Ur geriadur broadel</i>	1149
32	1966–1974 : Jules GROS, le <i>Trésor du Breton Parlé</i>	1150
33	1973 : Christian Joseph GUYONVARCH, <i>Dictionnaire étymologique</i>	1159
34	1974–1983 : Loeiz ANDOUARD, <i>Brezhoneg ar mor</i>	1161
35	1975 : Jean LE DÛ & Yves LE BERRE, <i>dictionnaire pratique français-breton</i>	1165
36	1975 : Fañch MORVANNOU, la méthode <i>Assimil</i>	1174
37	1978 : Erwan AR MENGA, <i>Deskomp esperanteg</i>	1178
38	1980–1985 : Pêr DENEZ, <i>Geriadur brezhoneg Douarnenez</i>	1179
39	1980–1983 : <i>Imbourc'h</i> , Geriadur ar brezhoneg arnevez	1181
40	1983 : Guy ÉTIENNE, <i>Geriadur ar bredelfennerezh</i>	1186
41	1984–1994 (?) : Rita WILLIAMS et les dictionnaires gallois	1189
42	1986 : Raymond DELAPORTE, dictionnaire breton-anglais	1191
43	1986 : Garnier	1195
44	1987 : Loeiz ANDOUARD, <i>Geriadur Iwerzhoneg-Brezhoneg</i>	1197
45	1991–1997 : Rhisiart HINCKS, le dictionnaire gallois-breton	1200
46	1992 : Francis FAVEREAU, <i>Dictionnaire du Breton Contemporain</i>	1204
47	1993–1994 : Le Dictionnaire élémentaire	1211
48	1993–2000 : Gérard CORNILLET, <i>dictionnaire breton-allemand</i>	1213

49	1995 : <i>An Here</i> , Première édition	1215
50	1995 : Martial MÉNARD, <i>Alc'hwez bras ar baradoz vihan</i>	1222
51	1996 : Jil EWAN, <i>Lexique complémentaire</i>	1226
52	1996 : Alan HEUSAFF, <i>geriaoueg Sant-Ivi</i>	1233
53	1998, 2001 : Alan MONFORT, <i>Gerioù evit komz bemdez</i>	1237
54	1999 : ERNAULT / LE MENN : <i>Glossaire cryptologique breton</i>	1239
55	2000 : <i>Imbourc'h</i> , lexique complémentaire	1242
56	2000 : Jean-Yves PLOURIN, <i>Initiation au breton familier et argotique</i>	1244
57	2001 : <i>An Here</i> , Seconde édition	1248
58	2002 : Jean MAROT, <i>dictionnaire multilingue des mathématiques</i>	1255
59	2003 : Albert DESHAYES, <i>Dictionnaire étymologique du breton</i>	1266
60	2003 : Divi KERVELLA, <i>Geriaoueg luc'hajoù ar brezhoneg</i>	1277
61	2005 : Jean-Yves PLOURIN, <i>Tammoù Gwaskin</i>	1281
62	2007 : Turiaw AR MENTEG, <i>Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred</i>	1284
63	2009 : Andreo AR MERSER	1293
64	2010 : Tugdual KALVEZ, <i>Geriadur ar brederouriezh</i>	1295
65	2011 : Herri AR BORGN, <i>Brezhoneg ar Skorv</i>	1301
66	2012 : Martial MÉNARD	1302
67	2012 : Jean LE DÛ, <i>Le Trégorrois à Plougrescant</i>	1306
68	2014 : VALLÉE / KERNAUDOUR, <i>Dictionnaire du breton du Trégor-Goëlo et de Haute Cornouaille</i>	1311
69	Bribes	1312

1 1499 : Jehan Lagadeuc, le *Catholicon*

Remarque : Voir en 3.3.1 pour une présentation de l'histoire éditoriale de cet ouvrage. Nous nous reposerons sur l'étude détaillée et la traduction de l'introduction qu'en donne Pierre TRÉPOS dans son article de 1964 (P. TRÉPOS 1964).

cf. p. 68

L'ouvrage contient quelques vers d'Euzen ROPERZ, Auffret COATQUEVERAN, les armes de Jehan CALVEZ, un incipit et un explicite, qui intéressent les philologues, mais ne sont pas pertinentes pour notre propos, et ne sont donc pas reproduites.

1.1 Préface

Remarque : Nous reprenons ici la traduction à partir du latin qui a été donnée par Pierre TRÉPOS dans son article de 1964.

« *PRINCIPIO dominum rogo trinum semper et unum Ut britoni libriuin ualeam complere nouellum.*

Si quid in hoc opere videaris non bene dictum, Non mox arguere studeas tanquam male pictum. Primo consulere placeat tibi sepe peritum Qui sciat instruere necnon discernere scriptum.

Quoniam quidem multi scolares adhuc in limine gimnasii, non habentes periciam latinitatis trahunt vocabula latina ad sensum extraneum et extortum squamas avibus et plumas piscibus apponentes alii quippe de novo latinum fingunt ac alii barbarizant. Eciam quia quamplures britones multum indigent gallico, Idcirco Ego Iohannes LAGADEUC, parrochie de ploegonven diocesis trecorensis, in artibus et decretis bachalarius quamvis indignus ad utilitatem pauperum clericulorum britanie, vel rudium in pericia latinitatis hoc opusculum composui.

Primo ponens et ordinans britonicum secundum ordinem quem frater Iohannes IANUENSIS tenet in suo catholicon sibi addiciens gallicum et deinde latinum eiusdem significationis ut per illud britonicum poterunt ad gallici et latini pervenire cognicionem.

Hic enim suplebitur quidquid ex huius deffectu hactenus pretermisum est.

Queso autem mente devota super huiusmodi operis imperfectione veniam a scolaribus et magistris postulans ut non bene dicta corrigant defectus suppleant ac in melius reforment ac britonicum secundum earum prolacionem [] hic interserant ut melius utique conualescat.*

Datum die XVI^a mensis augusti. Anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto. »
(ibid. : 506,508)

D'abord, je prie le Seigneur, toujours unique dans sa trinité, de me donner la force de mener à bien ce nouveau livre de breton.

Si dans cet ouvrage on croit trouver quelque chose qui ne soit pas bien dit, qu'on ne s'empresse pas de le condamner comme mal interprété, qu'on veuille bien d'abord consulter un homme compétent, qui sache composer, et apprécier la valeur de cet écrit.

Aussi, étant donné que de nombreux écoliers, encore sur le seuil du collège, et ne possédant pas la connaissance du latin, veulent donner aux mots latins une interprétation erronée et arbitraire, eux qui, mettant des écailles aux oiseaux et des plumes aux poissons, font en latin, les uns des néologismes, les autres des barbarismes ; et, de plus, étant donné que de très nombreux bretons ont une connaissance très imparfaite du français, pour toutes ces raisons, moi, Jean LAGADEUC, de la paroisse de Plougouven, du diocèse de Tréguier, bachelier en arts et décrets, j'ai composé, tout indigne que je suis, ce modeste ouvrage, pour rendre service aux pauvres clercs de Bretagne ou à ceux qui n'ont que des rudiments dans la connaissance du latin.

D'abord, posant et ordonnant le breton suivant l'ordre que frère Jean de GÈNES observe dans son *Catholicon*, et, comme lui, y ajoutant le français et ensuite le latin du même sens ; je crois qu'ils pourront ainsi par ces mots bretons arriver à la connaissance du français et du latin.

On y ajoutera tout ce qui a été omis par suite de la défaillance de l'écrivain.

Maintenant, je demande religieusement aux élèves et aux maîtres leur indulgence pour une œuvre de ce genre. Je les prie de corriger ce qui n'est pas bien dit, d'y ajouter ce qui manque, d'y apporter des améliorations et d'y intercaler du [*] breton, d'après leur dialecte, pour rendre l'ouvrage plus valable à tous égards.

Donné le 16 du mois d'août, l'année du Seigneur mille quatre cent soixante-quatre.

(traduction ibid. : 543–544)

1.2 1867 : la réédition de René-François Le Men

Remarque : Si René-François LE MEN, un des premiers détracteurs du Barzaz Breiz de LA VILLEMARQUÉ, réédite le Catholicon de LAGADEUC, c'est avant tout pour pouvoir s'en servir comme pièce à charge contre celui-ci lors du Congrès Celtique International de Saint-Brieuc, en octobre 1867 (P. TRÉPOS 1964 : 516–517). Ainsi, cette édition est-elle opérée à la hâte, et ne sera pas considérée comme exacte par les lexicographes et philologues ultérieurs (notamment TRÉPOS et LE MENN). Néanmoins, la présentation qu'en donne l'éditeur est intéressante pour notre propos.

L'auteur écrit une longue note de bas de page, à charge contre LA VILLEMARQUÉ, que nous reproduisons à part pour plus de clarté.

« Jean BALBI, dominicain génois, qui vivait au XIII^e siècle, et qui est plus connu sous le nom de JEAN DE JANUA ou JANUENSIS, est l'auteur d'une sorte d'Encyclopédie classique ayant pour titre *Catholicon, seu Summa Grammaticalis*, et contenant une Grammaire, une Rhétorique et un Dictionnaire. Cet ouvrage, qui paraît avoir joui d'une grande vogue au Moyen-Age, fut imprimé à Mayence en 1460. par Jean FAUST et SCHEFFER, et servit, quatre ans plus tard, de modèle à M^e J. LAGADEUC, prêtre, né à Plougouven, près Morlaix, pour composer un Dictionnaire breton, français et latin [NdA : *Le manuscrit de LAGADEUC, ou une copie, car rien ne prouve qu'on ait l'œuvre originale, se trouve à la bibliothèque impériale. Il forme un volume in-folio, et porte écrit au dos : Vocabularium aremorico latinum, Lat. 7656; et au folio 3 : Codex Lancelloti 160; regius 7366 — 5. Ce manuscrit est incomplet. Il présente au folio 103, une lacune de 5 feuillets au mot INSTRUCTION. Il reprend au folio 110, et se continue jusqu'au folio 130, dont le mot final est PRES, g, presse, l, frequentatio.*], à l'usage des pauvres clercs de son pays. Les motifs qui le portèrent à entreprendre ce travail sont exposés dans sa préface, que je reproduis ici : [*]

p. VI

[L'éditeur reproduit la préface, avec des erreurs de transcription. Préférer la version présentée par P. TRÉPOS plus haut.] [*]

p. VII

Quoique rien ne prouve qu'il y ait eu des maîtres-imprimeurs établis en Bretagne dès 1464 [NdA : *Les plus anciens monuments des presses bretonnes sont de 1484–1485, Jean CREZ et Robin FOUCQUET, imprimeurs à Brehand-Loudéac; Pierre BELLESCULÉE et JOSSES, à Rennes; Io. P. à Tréguier.*], tout porte à croire que LAGADEUC en composant son travail le destinait à l'impression : c'était le seul moyen de le mettre à la portée des pauvres clercs pour l'utilité desquels il l'avait entrepris. Quoi qu'il en soit, la première édition connue du *Catholicon* breton est celle qui fut imprimée à Tréguier, par Jean CALVEZ, en 1499, et dont il n'existe peut-être que deux exemplaires : celui de la Bibliothèque Impériale [NdA : *Un vol. in-folio goth. de 210 pages d'impression, X. 1429, a.*] et celui de la bibliothèque de Quimper. C'est à tort que l'on a attribué cette édition à trois auteurs : M^e LAGADEUC, pour le latin ; Auffret de QUOETQUEVERAN, chanoine de Tréguier, pour le français, et Yves ROPERZ, pour le breton. Elle n'est en effet que la reproduction à peu près exacte de l'œuvre de LAGADEUC, dont la préface a été remplacée par une introduction bien inutile que l'on [*] peut attribuer à Auffret de QUOETQUEVERAN. Ce dernier ne peut avoir droit qu'au titre d'éditeur de cette édition, ou peut-être même d'une édition antérieure, car il est utile de faire remarquer que celle de 1499 n'a été imprimée qu'après la mort d'Auffret. Quant à Yves ROPERZ, les trois vers bretons qui terminent l'ouvrage font savoir qu'il en a été l'ouvrier compositeur.

p. VIII

Les autres éditions connues du travail de LAGADEUC sont celles de Jean Cozre [NdA : *Un vol. in-4° goth. de 100 ff. Bibliothèque imp. X, n° 1429, aa. Cette édition est-elle bien de Jean COZRE ? Le Manuel du libraire mentionne un exemplaire du Catholicon, in-4° goth. de 100 ff. a magistro Johanne TRECORRENSI correctus et revisus.*], sans date, et celle qui fut imprimée à Paris par Yves QUILLIVÉ, en 1501 [NdA : *Un vol. in-8° de 160 ff. — Bibliothèque imp., X, 1429 ab.*]. Elles paraissent être l'une et l'autre des abrégés de la précédente, et ne sont pas moins rares qu'elle.

DAVIES a eu à sa disposition un exemplaire du *Catholicon*, comme on le voit par les nombreuses citations qui se trouvent dans son précieux Dictionnaire, et que Dom LE PELLETIER a reproduites en partie. LE GONIDEC ne paraît pas avoir connu cet ouvrage, du moins avant la publication de son Dictionnaire. Il était du reste déjà d'une rareté extrême au dernier siècle.

M. de LA VILLEMARQUÉ, dans l'édition qu'il a [*] publiée du Dictionnaire breton-français de ce savant et honnête lexicographe, déclare avoir profité de l'œuvre de LAGADEUC pour enrichir son travail. On trouve, en effet, de la lettre A à la lettre D, 48 citations du *Catholicon*, mais il paraît qu'arrivé là le zèle de l'éditeur s'est refroidi, car le reste du volume n'en contient guère plus de cinq à six. Je reproduis ici quelques-unes de ces citations, en mettant en regard le texte de LAGADEUC. Cette comparaison pourra donner une idée de la méthode employée par M. de LA VILLEMARQUÉ pour enrichir ses éditions.

p. IX

[*] Il est inutile de pousser plus loin cette comparaison. Ceux qui voudront la continuer pourront

p. X

M. DE LA VILLEMARQUÉ

ABEVLEC'H, — abreuvoir.
 ABEZET, — part. passé du verbe *abezi*, non usité.
 Stupide.
 AKTOR, — comédien, acteur.
 AMAL, — email.
 ANDEN, — LAGADEK le traduit aussi par nonne, religieuse.
 APREK, — contrition, detestation de ses péchés.
 APREKA, — souffler, être essouffé, être contrit.
 ARGUZ, — dispute.
 ARCHANTIEK, — banquier.
 BELC'HLOREOUR, — bachelier.
 BIBLIAN, — bibliothèque.
 BIBLIANAOUER, — bibliothécaire.
 BRATELLA, — trahir, tromper.
 BULZUN, — navet, légume.
 KALOUR OU KEALOUR, émissaire, pl. *ien*. (de *keal*, nouvelle, et de *our*, homme, pour *gour*).
 DASSON, — echo ; LAGADEK écrit mal <*dakson*>
 LOUER, — bailli.

JEAN LAGADEUC

ABEUFFRELECH, *g.* abeuuroer, *l.* uadum.
 ABAISSET, *g.* esbahi, *l.* stupidus.
 ACTOR, *g.* acteur, *l.* actor.
 AMAILL, *g.* esmail rond, *l.* scutula.
 ANDEU, *g.* nedoncques, *l.* nonne ? aduerbium.
 AZREC, *g.* compunction, tristeur des pechiez, *l.* compunction.
 AZRECAT, *g.* avoir compunction des pechiez, *l.* compungere.
 Deest.
 ARGANTIER, *g.* argentier, *l.* argentarius.
 BACHELER, *g.* bachelyer, *l.* baccalarius.
 BIBLIAN, *g.* biblien, *l.* bibliotecarius.
 Deest.
 BRATELLAT, *g.* breateller, *l.* taratantizare. *Item* cest tromper (souffler dans une trompe), brateller.
 BULSUN AN GUIADER, *g.* navet de texier, *l.* raidus, navicula, panucula.
 CALLOUCH, *g.* greer (sic), *l.* emissarius (equus. *g.* étalon).
 DACZON, *l.* echo.
 ALOUER, *item* belly ; *ibi uide*.

s'assurer que les autres citations de M. de LA VILLEMARQUÉ sont presque toutes inexactes sous le rapport de l'orthographe ou même de la signification des mots [*C'est ici que se trouve la longue note que nous reproduisons plus bas*].

La présente édition, tirée à 300 exemplaires seulement, est faite d'après celle d'Auffret de QUOETQUEVERAN, imprimée à Tréguier, en 1499. Mais comme je l'ai entreprise au point de vue de [*] l'étude du breton et non de l'étude du latin, j'ai dû supprimer ce qui était étranger au but que je me suis proposé, en conservant toutefois les expressions latines et françaises offrant quelque intérêt sous le rapport de la langue ou des mœurs du Moyen-Age. J'ai reproduit tous les mots bretons de l'original, en plaçant à leur rang alphabétique ceux qui se trouvent confondus avec le texte des articles. Quant aux mots que j'ai cru devoir ajouter pour faciliter l'intelligence de quelques expressions, ils sont toujours entre crochets. Une liste d'additions et de corrections qu'il importe de consulter termine le volume.

Dans l'ouvrage de LAGADEUC, le mot breton qui [*] commence chaque article est suivi du mot français et du mot latin correspondants. Viennent ensuite les verbes, les adjectifs, etc., qui en dérivent, puis les expressions qui ont un rapport plus ou moins direct avec le mot initial, de sorte qu'un seul mot breton est souvent suivi d'une ou plusieurs colonnes de mots latins. Les deux articles suivants, pris au hasard dans le *Catholicon*, donneront une idée de cette méthode, et feront comprendre pourquoi j'ai cru pouvoir me dispenser de la suivre. [*]

[*Suivent pour exemples les entrées bras et map, suivis d'un grand nombre de mots latins dans l'édition 1499.*] [*]

Quant à l'opportunité de la publication du plus ancien document breton à date certaine [*NdA : La date de 1464 se trouve reproduite à la fin de l'art. Contaff ; voir ce mot.*] que nous possédions, je pense qu'elle ne sera contestée par personne, au moment où les études celtiques semblent reprendre une faveur toute particulière. »

1.2.1 La longue note sur La Villemarqué

« Les citations Galloises et Corniques qui *enrichissent* cette édition ne sont pas plus exactes que les citations empruntées au dictionnaire de LAGADEUC. Il s'y trouve en outre bon nombre de mots bretons dont M. de LA VILLEMARQUÉ serait bien en peine de justifier *l'accueil et l'emploi, et de donner des exemples tirés de l'usage ou d'auteurs bretons*. Mais l'on regrette surtout d'y rencontrer des *exemples tirés* du BARZAZ-BREIZ, recueil dont le succès fait le plus grand honneur à l'imagination de son auteur, mais qui n'a pas la moindre authenticité au point de vue littéraire ou historique. Des [*] pièces qui le composent, en effet, celles qui sont relatives à GWENC'HLAN, à la ville d'Is, au Vin des Gaulois, à ARTHUR, à LEZ-BREIZ, à NOMENOË, etc, etc., ne peuvent être regardées que comme le produit du génie inventif de M. de LA VILLEMARQUÉ. On en chercherait vainement des traces en Bretagne. Quant à celles qui existent réellement dans nos campagnes, elles ont été si habilement transformées par l'éditeur dans le but de leur donner un cachet d'antiquité (la grande préoccupation de M. de LA VILLEMARQUÉ), qu'elles sont devenues presque méconnaissables. C'est ainsi que la ballade de *Sylvestrik*, simple épisode d'embauchage militaire au 18^e siècle est devenue, sous l'inspiration poétique de l'ingénieur écrivain, le *Retour d'Angleterre*, qui a obtenu à Paris un si beau succès, au début de la carrière littéraire de notre auteur. De même la pièce du Barzaz-Breiz, intitulée *Héloïse et Abeilard*, n'est autre chose que la complainte très-[*]populaire de *Jannedik-ar-Zorseres* (Jeannette la sorcière). Ailleurs on retrouve sous les traits du fier *Vassal de DUGUESCLIN* le petit marchand *Iannik ar Bon garçon* prosaïquement dévalisé dans une auberge. Quant à la pièce qui, sous le titre de *Ar-Rannou* (les Séries), ouvre le recueil de M. de LA VILLEMARQUÉ, et a la prétention d'en être la plus importante, nous en avons recueilli plus de dix versions dans les diverses régions de la Bretagne bretonnante, et *j'affirme* : 1^o Que le véritable titre de cette pièce est *Gousperou-ar-Raned* (Vêpres des Grenouilles) ; 2^o Qu'il n'y est question ni des Druides, ni de leur doctrine, ni de la ville de Vannes ; 3^o Que loin d'avoir une importance historique ou une portée philosophique quelconque, elle n'est qu'une réunion de phrases banales et sans liaison. Au reste le texte de ces versions sera publié prochainement, car il importe d'établir la valeur véritable d'un document auquel M. de LA VILLEMARQUÉ a su donner une importance trop facilement accueillie par quelques écrivains. Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Evoquez les Bardes, évoquez même les Druides, si cela vous amuse, mais ne transportez pas vos fantaisies dans le domaine de l'Histoire. »

p. XI

p. XII

2 1659 : Julien Maunoir, le *Sacré Collège de Jésus*

Remarque : *Le Sacré Collège de Jésus n'a pas de pagination uniforme, d'où différents passages qui peuvent être cités sous les mêmes numéros :*

- *Le paratexte introductif ainsi que le catéchisme, au début du livre, sont numérotés de 1 à 130. Ils sont suivis d'une Permission du R. Père Jacques RENAULT, que nous ne reproduisons pas car elle n'est pas aussi explicite que celles de GRÉGOIRE.*
- *Vient ensuite le Dictionnaire, dont les pages sont numérotées de 1 à 176 (139 à 314 dans l'édition Gallica).*
- *À la suite viennent des éléments de grammaire, dont nous reproduisons les passages « des l'Escriture et Prononciation de la Langue Armorique » (numérotés 1 à 3, correspondant aux pp. 315–317 chez Gallica), qui se trouve suivi de l'« Alphabet des Anciens Bretons Armoriques tiré partie d'un ancien Calice de l'Abbaye de Landeucnec, partie de quelques anciens bastiments & monuments de la Bretagne » (numéroté 4, p. 318 en Gallica), puis la Grammaire (numérotée 5 à 64 / 319–378) et la Syntaxe (65–78 ou 379–389, le décalage entre les pages correspond au fait que les pages 70–71 et 77 sont absentes de la version Gallica).*

2.1 Mandement de Monseigneur l'Illustriss. & Reuerendissime Euesque & Comte de Cornouaille.

Remarque : *Ce mandement est précédé par deux longues dédicaces que nous ne reproduisons pas, l'une « au Glorieux Saint CORENTIN Apostre Patron & premier Euesque de Cornouaille » (elle est néanmoins intéressante en ce qu'elle reconduit le mythe des "sept Saints fondateurs" de la Bretagne), l'autre « à Monseigneur l'Illustrissime & Reuerendiß. René du LOUET, Euesque & Comte de Cornouaille ». Il est également suivi d'une Approbatio en latin par Claudius de PENC'HOATDIC.*

« René du LOUET, par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique Euesque & Comte de Cornouaille, permettons que le Catechisme de la Mission, la Gramaire & Dictionnaire en françois, & langage Armorique, soit Imprimé & distribué dans ce Diocese, recomandös aux Recteurs, Vicaires, Curez & autres Ecclesiastiques qui ne sçavent du tout ou en partie le langage Breton de se servir de ces ouurages que nous procurons estre mis en public pour l'instruction de nostre peuple, en outre mandons aux Recteurs, Vicaires, & Curez de lire ou faire lire, ou enseigner par quelque Prestre chaque Dimanche & Festes aux Eglises Parochiales, & Treuialles vne leçon des instructions catechistiques du Catechisme de la Mission. Donné en nostre Palais Episcopal le quatorziesme Auril, 1659.

René du LOUET, Eves. de Cornouaille. »

MAUNOIR 1659 : 8

2.2 De l'excellence de la Langue Armorique.

« Tout ce qui est produit immediatement de Dieu sans le concours des Creatures a vn eclat, qui surpasse en dignité les effects, a la production desquels les causes secondes & instrumentales sont admises : c'est pour cette raison que l'Ange est plus noble que l'homme, l'ame raisonnable que le corps, l'ordre de la grace que celui de la nature, les habitudes infuses & surnaturelles, que les naturelles & acquises, & les langues primitiues que celles qui ont esté inuentées par l'industrie des hommes. Ce raisonnement me donne entrée dans l'excellence de la Langue Armorique qui a ce passe-droit aussi bien que la Grecque, & les autres primitiues de ne reconnoistre autre principe immediat que le Créateur du Ciel & de la Terre.

Sainct AUGUSTIN, Sainct HIEROSME & la plus commune opinion des Theologiens tiennent qu'a la confusion des langues, Dieu donna autant de langues qu'il y auoit de generations descendües des enfans de NOË. SEM eut 31 generations qui peuplerent l'Asie, CAM 27. qui passerent en l'Affrique, & IAPHET 14. qui descendirent en Europe, & y apporterent 14. langues, du nombre desquelles est l'Armorique, ce que ie prouue d'un argument demonstratif & philosophique. La Langue des anciens Celtes ou Gaulois estoit vne des primitiues, que les enfans de IAPHET apporterent en Europe; La Langue des Bretons Armoriques est la mesme que celle des anciens Gaulois; tirons la consequence infaillible, quelle est

vne des 14. primitiues d'Eu-[*]rope. Dans ce raisonnement il y a deux propositions considerables : La premiere, que la langue ancienne des Gaulois estoit vne des primitiues, qui furent apportés en Europe au temps de la confusion des langues : La seconde, que l'idiome Armorique est le mesme que l'ancië Gaulois. Le prouue ma premiere proposition dâ la section suiuaë.

p. 11

SECTION PREMIERE. La Langue des anciens Gaulois appelez Celtes est vne des primitiues.

CÆSAR remarque dans son Commentaire, qu'il a fait de la guerre des Gaules, que lors, qu'il y entra, l'estat des Gaules estoit diuisé en trois parties. Ceux qui habitoient les frötieres de de [*sic*] l'Allemaigne s'appelloiët Belges; ceux qui aprochoient des Pyrenées portoient le nom d'Aquitains, & ceux qui estoient au milieu s'appelloient Celtes, les Romains leur donnoient le nom de Gaulois. CÆSAR rapporte que ceux qui habitoient ces trois cantons differoiët de langage lors qu'il entra dans les Gaules, les Aquitains prirent le langage d'Espagne a cause de leur voisinage, les Belges auoient quitté leur langage & pris celuy des peuples Germaniques, & y ont tenu bon iusques a present. Les Celtes, que les Romains appelloient Gaulois par excellence, tinrent bon a leur langue Celtique iusques a la venuë de CÆSAR. Le cosmographe MERULA tient que ce langage est celuy qui fut apporté des Enfans de IAPHET lors que les 72. familles se diuiserent & disperserent en diuerses parties du Monde. Il y a deux sortes de langues, les vnes sont primitiues comme l'Hebreu, & les 72. desqu'elles nous auons parlé, les autres sont composées des primitiues Lors que CÆSAR arriua dans les Gaules le langage des Gaules estoit vn langage particulier distinct de tous les autres, qui entouroient & qui pour lors estoient en vsage, & les diction des Celtes n'estoient deriuées [*] d'aucune langue de celles desquelles on s'est serui iusques a present en Europe. Les langues principales, desquelles on s'est serui en Europe, autant que nous pouuons raisonner apres la lecture des Anciens Cosmographes & Historiens se reduisent a six, pour les 8. autres que les enfans de IAPHET apporterent nous n'en auons aucune connoissance chez les anciens Autheurs. Ces six langues primitiues sont, la Grecque, la Latine, la Germanique, la Sclaonique, la Celtique, & l'ancienne Espagnolle. Des 4. premieres sont deriuées les langues qu'on parle a present en Europe. L'Italien, le François, l'Espagnol d'apresent, le Vallachien descendent en partie du Latin, en partie du Grec, en partie de l'Alleman, en partie du Celtique : le langage des grisons, Saxons, Hollandois, Flamans, Anglois est deriué du Germanique : celuy des Polonnois, Moscouites, Bohemiens du Sclauon, l'ancien Espagnol est resserré dans le pais des Basques. L'ancien gaulois n'est ny Grec, ny Latin, ny Alleman, ny Sclauon, ny Espagnol, ny composé de ces langues : il faut donc auoier que c'est vn langage particulier, & primitif, s'il y en a de reste en Europe. Il y a plus de mille sept cent ans que CÆSAR vint en France & en Bretagne, en ces cantons on ne parloit ny Latin, ny Grec parmy le vulgaire, si ces deux langues eussent esté en vogue CÆSAR n'eust eu affaire de prendre vn truchement pour traiter avec DIUITIACDIVICIACOS Gouverneur d'Autun, car il scauoit le Latin & le Grec, il n'eust eu affaire d'crire a CICERON en Grec affin que le secret ne fust découuert des Gaulois. On ne parloit la langue Germanique ou Allemande, par ce que CÆSAR dit qu'ARIOUASTUS⁵⁰ Alleman apprit la Langue Angloise pour traicter avec les Gaulois, on n'y parloit Sclauon; Les mots de la langue Cetique dont les Autheurs anciens fõt mention, n'ont aucun raport avec cet jdiome, ce n'estoit [*] le langage d'Espagne veu que STRABON qui viuoit 50. ans apres CÆSAR dit que de son temps les Aquitains ne ressembloient en langue, n'y en stature aux autres Gaulois leurs compatriotes, mais aux Espagnols, dont ils estoient voisins. Ce n'estoit la langue Françoise, de laquelle on se sert maintenant, veu qu'elle a commencé longtemps apres CÆSAR estant composée de Latin corompu, d'Allemand, est [*sic*] de vieu Gaulois, & de siecle en siecle iusques a present a changé tellement de face, qu'il est presque impossible d'entendre quelques liures escrits en françois depuis 800. ans comme est l'Histoire de nostre Dame de Chartres, & autres escrits, qui approcherent plus de la terminaison Latine que de la françoise, dont on se sert a present. La langue des Celtes n'ayant aucune alliance avec les langues qui estoient en vigueur du temps de CÆSAR, reste a conclure que s'il est resté quelqu'vne des primitiues, qui furent infuses au temps de l'entreprise de la bastisse de la tour de Babel, la Celtique, ou Gauloise est vne de celles la, ayant d'aussi fortes raisons de son antiquité, que les autres dont nous auons parlé, & par consequent que la langue Armorique est vne des primitiues, autant qu'on peut raisonner dans l'obscurité de l'antiquité, si on peut pouuer, qu'elle est la mesme que l'ancien Gaulois.

p. 12

p. 13

§.2. Que la Langue Armorique est la mesme que celle des anciens Gaulois.

La verité des choses passées ne pouuant se connoistre que par l'autorité des tesmoins fidelles, & en nombre competant, ie ne peux auoir recours qu'aux autheurs qui ont escrit les Chroniques des siecles passés, dont les escrits no'⁵¹ sont autant de tesmoins, qui nous doiuent obliger a leur donner creance, &

50. Dans l'ouvrage numérisé par *Gallica*, le second <a> est barré et remplacé par un <i>, donnant ARIQUISTUS, sûrement pour ARIOVISTE, chef des Suèves au premier siècle avant JÉSUS-CHRIST.

51. Ici se trouve une tache après le <no>, qui est en fin de ligne. Il est possible qu'il s'agisse d'un signe pour marquer l'abréviation de nous qui ne pouvait tenir sur la ligne, comme on trouve souvent des <on> et <an> abrégés en <ô> et <â> en fin de ligne.

qui estans en grand nombre donnent vn grād poids & autorité a leur témoignage. Pour prou-[*]uer cette verité, que la langue Armorique est la mesme que l'anciène Celtique ou Gauloise, dont on se seruoit dans les Gaules soixante ans deuant la venuë de nostre Seigneur, i'ay deux sortes d'autheurs, dont les vns sont modernes, & les autres anciens. Nostre Sauueur veut qu'on s'arreste a la depositiō de deux ou trois tesmoins, & que lors qu'ils conuiennent en leur tesmoignage il veut qu'on y defere. L'espere dans chacune de ces deux classes trouver vn nombre competant, ausquels on ne peut refuser la creance sans vne espece d'opiniastreté. Entre les modernes le premier que ie produis c'est le Sieur Bertrand d' ARGENTRÉ historiographe de Bretagne, il pouroit estre recusé de quelques vns, s'il n'estoit appuyé de MERULA Cosmographe fort entendu dans la science des langues, & en ce qui touche l'antiquité. Le Pere Philippe BRIET de la Compagnie de IESUS dans sa Geographie est de mesme sentimsent, comme aussi RHENANUS, CONRADUS GESNERUS⁵², HOTOMANNUS, RAMUS, Pierre DANIEL⁵³, & par dessus tous CAMBDENUS qui raporte plusieurs dictiones de l'ancien Gaulois, qui sont les mesmes que nous vsurpons dans l'Armorique. Entre les anciens historiographes STRABON autheur Grec, qui viuoit du tēps de nostre Seigneur dit que de son temps la lāgue des Gaulois & des Anglois estoit la mesme. La langue dont se seruoient les Anglois en ce temps la, est demeurée dans vne partie de l'Angleterre, & les Bretons de la grande & petite Bretagne s'entendent fort bien & trafiquent ensemble sās truchemens, encore qu'ils soient de diuers Royaume. Ce qui monstre euidemmēt que le reste de la langue Celtique est demeurée dans ces deux parties de ces deux Royaumes. Encore que les Saxons ayent tasché d'abolir la langue des Anglois qui estoit celle des Gaules, ils ne l'ont peu faire entierement, il en est demeuré quelques vestiges dans les noms propres. Il y a vne Isle dans l'Angleterre qui s'apel-[*]le iusques en ce temps, *Avalonia*, parce qu'elle est abondante en pommes, *avalou* en langue Armorique signifie pōmes. Il y a vne terre & seigneurie qui s'apelle *penbroc'h*, ce mot signifie teste de tesson en langue Bretonne. CÆSAR dans ses commentaires fait mention d'vn mot Gaulois *armor*, ce mesme mot est en vsage dans la Cornoüille d'Angleterre & dans toute l'Armorique & signifie la mer. SERUIUS rapporte des ephemerides de CÆSAR, qu'vn iour CÆSAR fut pris par vn soldat Gaulois, & mis sur vn cheual pour en faire vn prisonnier de guerre, ce que voyant vn camarade de ce soldat s'ecria en langage Gaulois *sco CÆSAR*, qui signifie en nostre langue, frappe CÆSAR. PAUSANIAS autheur Grec raporte que BRENNUS Capitaine Gaulois fist vne expedition en Grece, & qu'il institua vne ordre de caualerie apellé trimarchie, ou chaque maistre deuoit auoir deux hommes montez a cheual avec luy, affin qu'estant demonté il peust touuer pres du luy vn cheual, pour remonter incontinent, cet autheur dit que *marc'h* en Gaulois signifie cheual, & *tri* trois, le mesme se dit en Breton. Chez CAMBDENUS les Celtes apelloient l'auoine *queirc'h*, & nous disons *querc'h*. POMPONIUS MELA fait foy, que les anciens habitans des Gaules apelloient vne fille, qui ne faisoit estat de se marier *Lenés*, nous appellons vne Religieuse *Leanés*. Encore que la pluspart de la France ayt quitté son vieil langage, les noms propres des lieux sont demeurez qui signifioient quelque chose en langue Celtique. *Ourdonne* est vn mot de nostre langue, & signifie eau profonde. *Rhodanus* signifie viste, qui vient du verbe Armorique *reded* qui signifie courir. *Araris*, autrement la Saone vient du mot Gaulois & Armorique *Arar*, qui signifie charruë, peut estre parce que le cours de cette riuere ressemble au train d'vne charruë. *Landiuy* ville du Maine signifie l'Eglise de S. YVY en ces cantons. *Brenasche* est vn [*] oyseau qui naist des bois pourris d'vn nauire, *pren* signifie bois, *nasche* vient du mot latin *nascor* c'est a dire, oyseau qui naist du bois. Vn *tribar* qu'on met a la teste des cochōs de peur qu'ils n'entrent facilement dans les champs, est vn mot Breton qui est demeuré dans la France, & est vn mot composé de deux dictiones, *tri* & *baz*, *tri* signifie trois & *baz* baston. Concluons enfin & apres vne si grande multitude de tesmoins anciens & modernes, concluons que la langue Armorique a ce passedroit d'estre la mesme que celle des anciens Gaulois, & qu'elle a au dessus de l'Italienne, de la Françoisse & de l'Espagnole le bon-heur d'auoir esté composée de Dieu mesme, estant vne des 72. lāgues, qui furent données aux 72. familles des enfans de NOË. Mais le plus grand honneur qu'elle a, c'est d'auoir esté l'espace de treize cent ans fidelle a confesser la foy de IESUS-CHRIST : Dieu soit beny iusques a la fin du monde dans cette langue. Nous l'esperons par l'assistance des 7. Saints de Bretagne, qui planterent en cette langue dans le Royaume Armorique la connoissance de IESUS-CHRIST. Il est porté dans la vie de S. TENENAN qu'estât en Angleterre il fut aduertit d'vn Ange de se transporter en l'Armorique, ou la foy deuoit durer iusques a la fin du mōde : pour cooperer avec la grace de Dieu i'ay ramassé ce que i'ay peu de la langue Armorique, a ce que iusques a la dernière venuë de IESUS-CHRIST nous puissions chanter, *Meulomp Doue, meulomp Iesus, meulomp Mari, Meulomp Ioseph, ha Caurintin, caromp Doue, caromp Iesus, caromp Mari, caromp Ioseph, ha Caurintin.* »

p. 14

p. 15

p. 16

MAUNOIR 1659 : 10–16

52. Conrad GESSNER (1515–1565), naturaliste suisse ayant publié un ouvrage de philologie en 21 volumes nommé *Mithridates* en 1555.

53. Il pourrait s'agir de Pierre-Daniel HUET (1630–1721), membre de l'Académie et évêque d'Avranches.

2.3 **Advertisement au lecteur**

« Plusieurs Pasteurs des ames, & autres personnes zelées de la gloire de Dieu m'ayant prié de donner au public en langage Armorique, ce que ie iugeois a propos pour planter, & accroistre la connoissance, amour, & le seruice de Dieu dans le cœur des fidelles, & ayant consideré que plusieurs Ecclesiastiques ayans charge d'ames ne sçauent le langage de leur brebis, a qui ils sont obligez de parler & ausquels ils doiuent prester l'oreille, pareillement ayant pris garde que d'autres quoy qu'originaires du païs Armorique ne sçauent la propriété de pusieurs [*sic*] mots de leur langue maternelle, entremeslans des mots François avec des terminaisons Bretonnes qui ne s'entendent de la plupart des auditeurs, i'ay jugé a propos de donner au public vn Dictionnaire Armorique, en apres vne Grammaire & Syntaxe en mesme langue, & comme il ne suffit pas de sçavoir vne langue si on ne vient a l'exercice, mon intention n'estant autre qu'a aider a connoistre, aimer & louer Dieu en cette langue, apres auoir donné quelques aduis pour enseigner utilement la science de salut, qui est comprise dans le Catechisme, i'ouure la porte au College de la doctrine de IESUS-CHRIST ou il faut que tout Chretien se trouue & estudie en toutes les Classes les leçons que nous a donné le Sauueur de nos ames pendant son sejour sur la terre. Receuez (Amy Lecteur) ce trauail de vingt & sept ans avec l'esprit qui m'a porté a l'entreprendre, qui est la gloire de Dieu, le salut des ames créées a son image, & racheptées du sang précieux de son cher Fils. »

MAUNOIR 1659 : 17

2.4 **Aux Missionnaires, Recteurs, et autres personnes zelées de la doctrine de Iesus-Christ**

« Plusieurs Ecclesiastiques zelés de la gloire de Dieu, m'ayant prié de donner au public ce que ie iugeois a propos, & necessaire pour planter & accroistre la connoissance, l'amour & seruice de Dieu dans ces derniers cantons d'Europe, i'ay trouué que plusieurs, qui ont charge d'ames, & qui sont obligés d'instruire leur troupeau, ne sçauent la langue de leurs oüailles, ce qui est cause qu'ils ne peuuent les entendre, ni leur parler ; en outre i'ay pris garde, que plusieurs, quoy que sçauans & vertueux, ayans intermis l'vsage de la langue maternelle hors leur païs natal pendant le cours de leurs estudes, ont oublié vne partie des mots propres de l'idiome Armorique, ce qui est cause que dans leurs Catechismes, & predications ils se seruent de plusieurs mots François avec la terminaison Bretonne, qui ne sont entendus de la plupart des auditeurs. Ces difficultez d'aider le simplè peuple en ces derniers cartiers du monde a l'egard de ceux, qui ne sçauent l'idiome du païs avec la perfection qui est requise, m'ont porté a composer vne Grammaire & Syntaxe Armorique, avec les particules les plus difficiles de cette langue ; en apres prenant garde qu'vne grande partie des mots ne se trouue dans les Dictionnaires, qui traitent de cette langue, ie presente a ceux qui n'en ont vne parfaite connoissance, vn ample Dictionnaire, ou ils trouueront tous les mots necessaires pour composer vn Catechisme ou Sermon en cet idiome, mettant en teste chaque mot François par ordre alphabetique, en apres le Breton, selon qu'il est en chacun des 4. [*] Euechez Bretons, ou se trouuent les 4. Dialectes Armoriques ; mais comme le Dialecte Leonnois est dans nostre langue ce qu'estoit autrefois l'Attique parmy les Grecs, & ce qu'est a present le Toscan dans l'Italie, ie m'y arreste par dessus les autres & pour la substance des mots, & pour la façon de decliner & coniuguer. Et, a ce que ceux qui voudront lire & entendre les instructiōs suiuanes composées en pur Breton, ayent plus de facilité a les entendre, i'ay dressé vn autre Dictionnaire ou le Breton precede le françois. Or comme ces instructiōs ne butent a autre fin qu'a imprimer la connoissance, amour & crainte de Dieu, ie presente aux Missionnaires, Recteurs, & autres personnes zelées de la gloire de Dieu les principales leçons que nous a laissé le fils de Dieu dans son eschole sacrée pour la plus grande gloire de son Pere, & le salut des ames racheptées de son sang precieux. Je coniure le lecteur de lire ces traitez avec l'esprit duquel ils ont esté conçus & mis en lumiere, c'est a sçauoir avec l'intention d'augmenter en eux & aux autres la connoissance de nostre Souuerain Empereur IESUS, & de sa sainte volonte, son saint amour, sa crainte salutaire & l'obeissance constante a ses tres-saincts commandemens, qui est la fin pour laquelle nous auons esté créés de Dieu, & racheptés du Sang precieux de son Fils bien aimé. »

p. 19

ibid. : 18–19

2.5 **De L'Escriture et Prononciation de la Langue Armorique**

Remarque : *Ce passage se situe à la fin du dictionnaire, et avant la grammaire, mais la pagination de l'ouvrage ne permet pas de le numéroter. Il s'agit des pp. 315–317 dans l'édition numérisée de Gallica. Ces deux passages sont suivis par l'« Alphabet des Anciens Bretons Armoriques tiré partie d'un ancien Calice de l'Abbaye de Landeucnec, partie de quelques anciens*

cf. p. 964

bastiments & monuments de la Bretagne », repris également dans le dictionnaire de Louis LE PELLETIER, et que nous avons reproduit en 4.4.5.

2.5.1 De l'Escriture

« Il semble qu'il est a propos de changer la façon ancienne des Escriuains Bretons, pour escrire le Langage Armorique, l'escriuant comme on le prononce ; car il est impossible aux apprentifs de cette langue, & grandement difficile aux Originaires du país de lire les anciens Liures Bretons. Qui est celuy qui pourra lire ces mots escrits a l'ancienne mode <ar Goaff>, l'Hyuver, <an Haff>, l'Esté, <da bezaff>, <gueneff>, <an eff>, <ma Tat> ? n'est-il pas plus a propos d'escrire comme on prononce <ar goân>, <an hân>, <da veza>, <guenên>, <an en>, <ma Zat>. Les François depuis peu ont touué cette façon d'escrire fort propre, escriuant comme ils prononcét. Dans le langage Breton il y a plusieurs Consones Mutes qui se changent en diuerses occasions, mesmes vne lettre se change en plusieurs autres, les anciés Bretons ne mettoient point les lettres dans lesquelles ces Mutes estoient changées, mais escriuoient tousiours le mot comme il se trouve au Dictionnaire par Exemple, <Tat> qui signifie Pere <T> après ma, mon, se change en <z>, après E, son, en <D>, tellement qu'on prononce ma Zat, mon père e dat son père : toutefois les anciens escriuoient <ma tat>, <e tat>. Qui est celuy qui pourroit lire ce langage s'il n'a vne connoissance parfaite de la langue ? Il y a des Mutes en Grec, par exemple les verbes qui se commencent en phi au præterit parfait, changent le phi en pi comme phrazo pephraca ils ne mettent <phi> mais <pi>, selon qu'on le prononce. »

MAUNOIR 1659 :

2.5.2 De la façon de lire et prononcer le Breton

- 1 « Qvand vous trouerez vn <n> deuant laquelle il y aura cet accent ñe prononcez pas cet <n> comme les autres avec la langue la remuant, mais du palais & vn peu du nez, exemple. an hân, l'esté, ar goân, l'hyuer, guenên, avec moy, an ên, le Ciel. »
- 2 Quand vous trouerez vn <c'h> ou il y aura vne apostrophe entre <c> & <h> prononcés de lagorge [*sic*]. Exemp. <dec'h>, hier, <sec'h>, soif. »
- 3 « Quand il y a vn <ch> sans cette apostrophe prononcés ch comme on fait en François. Exemple <tachou>, cloux, <renchou>, rentes. »
- 4 « Le <z> se prononce comme le Zeta en Grec c'est à dire plus doucement que s, touchant de la langue le dessous des dents. Exemple, beza. »
- 5 « Quand a la fin de la diction il y à <e> avec vn <z> il ne faut prononcer cet <ez> comme vn es latin mais avec vn accent plus bas. Exemple. guirionnez, verité. »
- 6 « Quand a la fin d'une diction il y a <es> a la fin quelques fois il faut le prononcer comme vn es latin tantost avec vn accent plus bas ceux qui ont vn accent aigu sur la derniere se prononcent comme les <es> latins maguerés, nourrice maoués, femme, ceux qui ont vn accent graue sur la derniere se prononcent avec vn accent plus bas. Ex. guès, arbres pès, pois, lès, hanche. »
- 7 « Quand il y a deux voielles consecutiues marquées de deux petits points il en faut faire vne diphtongue mais separer la prononciation de l'une d'avec l'autre. Exemp. aü, foie eür, heur. »
- 8 « Quand vne diction est terminée en <n> avec vn tiltre dessus il faut la prononcer comme s'il y auoit deux <n>. Ex, gourên, luitte. »
- 9 « Pour bien prononcer le Breton, il faut mettre vn accent aigu sur la penultieme. Exemple. Anéual, beste ampreuanet, bestes venimeuses. »

ibid.

3 1716 : Louis Le Pelletier

3.1 Préface

Remarque : *Louis LE PELLETIER est mort en 1733, et n'a pas connu la publication de son ouvrage, mise en œuvre par Charles TAILLANDIER en 1752, qui y ajouta sa préface. Néanmoins, la version manuscrite de son dictionnaire de 1716 a été retrouvée. Nous avons établi ce texte à partir du manuscrit reproduit en off-set par la bibliothèque municipale de Rennes (aujourd'hui "Les Champs Libres") en 1975, sous la cote MS. 1007, ainsi que sa numérisation par "Les Tablettes Rennaises", site qui dépend de cette bibliothèque et a utilisé le même document. Malgré une grande vigilance, il reste possible que nous ayons mal retranscrit certains passages, surtout pour les caractères difficiles à lire, les noms propres, et les citations en latin.*

Gwennole LE MENN mentionne que la datation de cette préface du dictionnaire manuscrit de 1716 est délicate, elle pourrait être postérieure au dictionnaire lui-même.

Il est important de prendre en compte que toutes les citations en latin, grec et hébreu ici sont approximatives : d'une part, parce que la graphie manuscrite de l'auteur en rend difficile le déchiffrement, d'autre part, parce que nous n'avons ni la connaissance nécessaire des langues en question, ni la fréquentation des textes cités, pour pouvoir rétablir les incertitudes. Tout historien sérieux soucieux d'exploiter ces citations (qu'il aurait idéalement fallu faire traduire ici) devra travailler à partir du manuscrit original, de sa copie off-set, ou de sa version numérisée, et non à partir de cette transcription.

« Je ne sais si le travail que je donne au public est celui pour le quel les savans ont marqué tant d'empressement, depuis les essais qu'en ont donnez MM. HUET dans sa *Démonstration Evangelique*, BOCHART dans son *Canaan*, John DAVIES⁵⁴. en son Dictionnaire et quelques autres : et si je serai assez heureux d'avoir rempli leur attente. C'est du moins mon intention. Et sans que je le dise, on verra assez que je n'y ai épargné ni soin ni travail.

D'abord, sans porter mes vûes si loin, j'avois, en homme de ma profession, borné mon etude des langues à l'intelligence du Texte sacré et de la Tradition, de la quelle on ne peut par soi même entendre qu'une partie sans les secours du Grec. Mais l'obéissance m'ayant mêlé avec les Bretons Armoriciens, premierement au diocese de Vannes, puis en ceux de Cornwaille et de Leon, je me trouvai frappé d'une certaine conformité que je crûs voir entre le Breton et les langues savantes et quelques unes des moins anciennes.

Je transcrivis donc d'abord le petit Dictionnaire du fameux pere MAUNOIR, tout informe qu'il est : et j'y fis quelques remarques pour mon usage particulier. Je les montrai, comme une curiosité au savant p. MABILLON et à quelques autres qui souhaiterent que je fisse quelque chose de plus, et me nommerent plusieurs grands hommes, entre autres Mr. l'Abé BIGNON, qui désiroient depuis long tems un ouvrage tel que celui-ci (Plaise à Dieu qu'ils en soient contents, dequoi je n'ose me flater) parce qu'ils le croioient utile à l'Histoire : et quelques uns même à la Religion.

En ce même tems un savant Prêtre de l'oratoire nommé le Pere PASSAVANT, à qui, après Dieu, je suis redevable de l'état où je suis, m'écrivit en ce païs pour me prier de lui dire si je trouvois véritablement quelque affinité entre le langage des Bas-Bretons, et l'Hebreu, le Grec, le Breton de la Grande Bretagne, l'Irlandois &c. Pour satisfaire à sa demande, je m'appliquai à cette etude plus serieusement qu'e je n'avois fait ; et envoiai à cet Ami quelques echantillons de mes découvertes qui lui plurent de telle sorte qu'il m'écrivit une autre fois pour m'engager à continuer, me disant qu'il croioit que la Providence Divine m'avoit envoyé en ce païs [*mot barré*] afin que je m'occupasse à ces recherches.

J'en etois là, lorsque les pp. D. Alexis LOBINEAU Auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne et son Colleague D. Denis BRIANT tous deux mes Confreres et Amis, me conseillerent de travailler de mon mieux à ce dessein, qui faisoit partie de leur entreprise. Ces engagements m'ont porté à etudier à fond la langue Armoricaïne, son [*] antiquité, son origine, son progrès, son etendue, ses dictions, sa grammaire, son orthographe, sa prononciation, ses dialectes, sa conformité avec les autres langues, ses changemens et son déclin. Je l'ai trouvée si respectable pour son antiquité, si belle pour sa simplicité, si douce à l'oreille et si sonante par l'accent et la delicatesse de la prononciation : et surtout si noble par son origine et ses alliances ; que j'ai continué mon travail avec plaisir, autant que pour assurer à notre France une mere langue si ancienne et si etendue, que pour répondre aux vœus des savans, leur fraier le chemin

54. Dit "John DAVIES de Mallwyd" (1560–1644), auteur d'un dictionnaire bilingue gallois-latin et latin-gallois (DAVIES 1632), ainsi que d'une Grammaire en 1621.

aux découvertes, et leur en faciliter [*mot barré*] le travail ; je puis ajouter qu'il étoit tems d'y parler. Je m'explique.

On sait que [*mot barré*] toutes les choses de ce monde sont changeantes, et le langage des hommes tout comme le reste : et que si le monde n'en change pas, comme les forest de feuilles, selon l'expression d'HORACE : au moins faut-il convenir, qu'une langue vivante ne demeure pas long-tems au même etat ; et qu'insensiblement à force de s'éloigner de son origine, et de changer orthographe, terminaisons, prononciation, significations, elle devient [*mot barré*] tellement une autre langue, témoin la notre propre, que comme nous n'entendons pas aujourd'hui nos premiers Ecrivains François, aussi ne nous entendraient'ils pas, s'ils revenoient au monde. Les uns appellent cela se perfectionner, les autres se corrompre. Quoiqu'il en soit, le fait n'est que trop vrai, encore plus dans les villes qu'à la campagne, où l'on trouve l'ancien langage plus entier et plus approchant de sa véritable origine. A peu près comme l'écrit du Grec un celebre voyageur dans son Athenes ancienne et moderne, qu'il l'a trouvé plus pur et plus elegant en certains lieux, à proportion qu'ils étoient plus éloignés des villes et du commerce avec les étrangers.

Si cela est vrai d'une langue chérie du Prince, qui la parle et la fait parler, environnée, comme d'autant de corps de garde, d'Academies, qui veillent à sa conservation, gravée sur le marbre de la Memoire : que deviendra une pauvre langue abandonnée au caprice et à la rusticité d'une populace ignorante et grossiere ; sans Prince qui l'honore, sans Academie qui la deffende de la corruption, [*mots barrés*] sans inscriptions, sans actes publics, sans Auteurs ni livres anciens, et par dessus tout cela devenue un sujet de honte à ceux mêmes dont elle est la langue maternelle ?

Telle est aujourd'hui cette venerable langue de nos peres, la langue Celtique réléguée au fond de la [*"Basse" est barré, remplacé par "Petite"*] Bretagne, et en quelques recoins de la Grande. On ne trouve en cette langue ni actes publics ; toutes les recherches qui ont été faites pour la nouvelle Histoire de cette province, qui assurément ont été curieuses et exactes, n'avaient [*incertain, ou "auroient"*] pû découvrir un seul acte en Bas-Breton : ni monumens, ni médailles, ni inscriptions ; le peu que j'en produirai ne méritent pas d'être compté : ni livres tant soit peu anciens ; tout se reduisant à quelques livrets de pieté assez modernes, tels que sont des Catechismes, des Cantiques de devotion, et un tres petit Dictionnaire, que l'on reduiroit encore à la moitié, [*] si on en retranchoit les mots François habillez à la Bretonne. Defaut commun à tous ces opuscules faits pour des Ecclesiastiques qui devoient y prendre garde de plus près que les autres, et ne pas substituer des termes inconnus et inintelligibles à des termes connus et familiers (dont la langue ne manque pas toutafait,) quand il s'agit d'apprendre la Foi ou la Morale de JESUS-CHRIST à un peuple grossier et superstitieux, qu'on expose par là à ne savoir pas plus cequ'il doit croire et faire que si on l'avoit instruit en Grec ou en Hebreu. Cela soit dit en passant. Je marquerai en leur lieu les autres defauts de ce Dictionnaire dont je viens de parler, desquels les plus ordinaires sont les fautes d'orthographe qui ne vont à rien moins qu'à tout confondre dans cette langue à l'égard des étrangers qui voudroient apprendre le Breton par ce livre. Une langue ainsi dépourvüe de tout cequi peut la faire passer à la posterité, ne peut manquer de perir pour toujours, si on vient à cesser de la parler. Et cela ne peut beaucoup tarder, le François etant déjà la langue vulgaire nonseulement dans les villes, mais aussi dans les bourgs, bourgades, passages et auberges, de sorte que l'on n'entend presque plus le Breton que dans les villages et aux foires où les paisans portent leurs denrées. Ceuxci se voient méprisez pour leur ignorance de la langue dominante, et n'étant plus en âge de l'apprendre, envoient leurs enfans servir chez ceux qui la parlent, et même outre leurs services paient encore une pension modique, quand ils ont le moien. Les plus aisez envoient leurs garçons au college et leurs filles dans les communautés de Religieuses ; où les disciples aussi bien que les maitres travaillent de concert à ôter de la memoire de cette jeunesse tout cequ'elle avoit appris de [*"leur" est barré*] sa langue maternelle en demeurant aux villages parmi leur parens.

Quand ces jeunes gens reviennent au logis, les parens et voisins, qui les entendent parler, bien ou mal, le langage des villes et de la noblesse, s'efforcent de les imiter plus mal que bien : et les ecoliers de leur costé voulant parler leur premiere langue dont ils ont oublié la plus grande partie, y suppléent par des paroles Françaises terminées [*mot barré*] à la Bretonne. Ils deviennent quelquefois Prêtres, Predicateurs, Confesseurs, Missionnaires : et ne parlent, en ces fonctions, qu'un langage corrompu ; entende qui pourra.

C'est ce déclin sensible de cette ancienne langue qui m'a fait entreprendre le travail que je donne au public : sachant bien que les langues sont sujettes, comme toutes les autres choses de ce monde, au changement et à la corruption, aiant [*mot barré*] cependant cette prérogative de se mieux conserver lorsqu'elles sont ensevelies dans les livres comme dans un tombeau, où elles ne souffrent plus d'alteration par le caprice des hommes. Et l'on mavoiera que de tous les livres, un Dictionnaire est le plus capable de produire ce bon effet : pour deux raisons : La premiere, c'est qu'il renferme la [*]⁵⁵ langue toute entiere,

55. Ici, en bas de la page 3, se trouve une inscription en grec : Ἰδοὺς ἄν ὄω τῶν μὲν ἀγροίκων ἔτι κί νῶ ἀρχαίτροπον τῶ φωνῶ Basil.to.2. pag. 304.

le corps et même les moindres parties, le general et le particulier, les mots, les phrases, les liaisons &c. Tout ce qui peut, en un mot, représenter la langue en entier : ceque ne peut faire aucun autre livre ; parcequ'on ne parle pas de tout dans un autre [*"livre" est barré*] ouvrage, et qu'on n'y emploie [*"pas" est barré*] des mots et des manieres de parler, que ce qui vient à son sujet. La seconde raison est qu'aucun autre livre qu'un Dictionnaire ne marque la signification de tous les mots qui y sont employez, et que cependant elle est la principale partie d'une langue, et comme l'ame de ce corps.

Afin de parvenir à cette perfection d'un bon Dictionnaire Breton, j'ai fait deux choses : 1°. J'ai recherché de tout côtez, et ramassé tout ce que j'ai pû trouver de mots Bretons. 2°. J'ai été plus loin, recherchant l'origine de chaque racine, afin d'en fixer l'orthographe et la vraie signification. Et pour y mieux réussir, j'ai lû premierement tous les petits Dictionnaires de cette langue que j'ai pû avoir, lesquels sont tous peu de chose pris separement, mais un peu plus [*mot barré*] utiles prennant d'un chacun ce qui manquoît dans les autres. Je n'ai pas oublié de consulter les vivans, mais vieilles gens de la campagne : et particulièrement un venerable scieur de long qui a passé une grande partie de sa vie les forest, travaillant à son métier avec quantité de paisans les plus rustiques, et par consequent les meilleurs et les plus propres à mon dessein. Mais les grands secours que j'ai recus de M^{re}. Guillaume ROUSSEL Recteur de Plouniveter en Bas-Leon meritent bien que j'en fasse une memoire speciale pour justice et pour reconnoissance. C'est honneste homme dont on parle encore aujourd'hui avec veneration etoit estimé si habile et si affectionné pour son idiome maternel que son Eveque M^{sr}. de S^t Paul de Leon avoit voulu le charger d'un travail à peu près semblable au mien. Mais les occupations pastorales, ses infirmités et la mort qui nous l'a enlevé l'ont empêché d'en venir à l'execution. Par un grand bonheur j'avois quelques années auparavant lié société avec lui : et comme il etoit fort obligeant et communicatif, il me donna par écrit tout ce qu'il avoit recueilli de mots [*mot illisible*] Bretons et plusieurs etymologies de sa façon. Le tout sera placé en son rang avec son nom auprès, pour ne pas m'attribuer le bien des autres. Il etoit devenu si expert en cette langue par les soins qu'il prennoit de tous ses paroissiens, même des plus sauvages de qui il apprennoit des mots rares dans le commerce des bourgs et des villes : et comme il aimoit l'antiquité, il recherchoit ce qui restoit des vieilles expressions parmi les vieilles gens. Il me fit l'honneur de venir voir le plan de mon dessein, et de quelle maniere je l'executois, dont il me parut assez content, non seulement pour ce qu'il me le témoigna, mais plus surement par les termes dont il se servit lorsqu'il encrivit a son Frere autre Recteur [*] tres digne à Morlaix. Il faut dire pour rendre justice à la memoire de ce Deffunt, qu'il a vécu et est mort saintement, qu'il avoit acquis par sa piété, par sa science et par son zele pour le salut du prochain, l'estime et l'affection de deux Evêques consecutifs et generalement de tous ceux qui l'ont connu.

p. 5

Je n'ai gueres moins été aidé par le R.P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN Religieux Capucin d'un merite distingué non seulement dans son ordre par la vertu, mais dans tout le païs de Basse-Bretagne par ses predications et sa sage conduite. Il possède si parfaitement la langue Bretonne et ses différentes dialectes, qu'on le croit être né et élevé dans chaque diocese où il prêche. Je serai toujours aussi fidelle à le citer que je le suis partout à citer M^r. ROUSSEL : et avant que de finir cette préface je rapporterai ce qu'il m'a appris des dialectes.

Après ces recherches et amas de diction, j'ai mis ma peine, pour l'honneur et la conservation de cette langue, à en chercher les etymologies, tant en elle même où je [*mot difficile à lire, peut-être "joüe"*] au plus sûr, que chez les autres où il y a plus de conjectures que de certitude. C'est donc ici un Dictionnaire Etymologique, le langage Breton n'en étant que le cannevas sur le quel j'ai travaillé en broderie, dont les principaux fleurons sont un grand nombre de passages ou expressions de la S^{te}. Ecriture, tant du vieil que du nouveau Testament, qui sont expliqués d'une maniere singuliere, qui pourra surprendre les savans. Je ne parle point de quelques endroits des Profanes que j'ai tâché d'éclaircir. Le nombre en est trop petit.

La plupart des savans et les plus celebres de ces derniers tems ont rendu un grand témoignage à l'antiquité de la langue Bretonne, en la déclarant la même que celle des Gaulois ou plustost des Celtes. Le savant CLUVIER dans son excellent ouvrage intitulé *Germania Antiqua*, li. 1, cap. 7., fait voir assez clairement, par une infinité de mots et de noms propres àpeuprés ressemblants les uns aux autres, que les premiers habitans de l'Espagne, de l'Angleterre, des Gaules, de l'Allemagne et de l'Illyrie, n'étoient que des branches et des portions de la nation des Celtes, qu'il fait descendre d'ASKENEZ comme du pere commun. « *Hoce igitur "dit-il", tam fræquentia oppidorum viconunque vocabula, res certas significantia, quàm Hispanis simul et Britannis, Gallis, Germanis, atque Illyriis fuerint communia, nec alibi gentium reperiantur, haud leve illud colligitur argumentum, dictas quinque nationes ejidem fuisse Celtiere gentis partas ab una audenque origine, id est, à primo omnium Celturum patre Askenez prognatus.* »⁵⁶ Et ailleurs (chap. 5.) « *Nunc semonem predictis quinque nationibus fuisse eundem, dialectis solummodò vavie distinctum, argumentis quadrifunium partitis ostendum. Prima erunt ex veterum Auetorum testimoniis, quibus id liquidò adfirmatur. Altura ex populorum par eusdem quinq; nationes adpellationibus.* » Et

56. La transcription de ces différentes citations en latin, que nous ne connaissons pas, à partir d'une écriture manuscrite parfois équivoque, n'est pas totalement garantie.

encore, en un autre endroit, il fait monter l'origine de cette langue jusqu'à la ["Confusion" est barré] Construction de Babel. « *Coetorò Celticum hani linguam originem cœpisse [*] jam inde à primærcæillius, que univa tunc fuit in terris, apud Babylonia urbis Structurum, confusione; cui tandem, in tam immesnâ terroe jusetâ ac gentis Celticæ vastitate, temporumque, quibus duravit, languinitate, dubitare licent?* » VOSSIUS⁵⁷. le grand Etymologiste de la langue Latine suit CLUVIER, et va encore plus loin, puisqu'il joint les Scythes aux Celtes, et même les Bretons : eux aiant dit en sa Préface [ajouté, au dessus : "de son lir de vitiis &c."] « *Communitis vevò lingua fuit Scythis et Celtis, hoc est, Germanis et vatevibus Gallis, Hispanis, Britanis* » : il écrit dans le corps de l'ouvrage (*de vitiis sermonis*) « *Cum Illyres etiam inter Celtas fuerint, æquè æ Hispani, Galli, Germani : &c.* » Après cela il ne faut pas s'étonner que CLUVIER fasse remonter l'origine de la langue Celtique, aussi bien que celle de la nation jusques à la construction de Babel, ainsi qu'on vient de le voir cidessus. On pourroit ajouter à ces regions celles de la Thrace, de la Macedoine et des païs voisins où les Gaulois sous BRENNUS et son successeur leurs Chefs firent des conquêtes et y communiquèrent, du moins en partie, leur langage ; ainsi que PAUSANIAS semble le dire, lorsqu'il fait mention de ces deux mots *μαρκιοία* et *ῶς* qui seront expliqués en cet ouvrage l'un en l'article de Marc'h et l'autre en celui d'Et. Les 70 [ajouté au dessus : "et autres"] Interpretes du Vieil Testament n'auroient ils point emprunté de ces peuples la [mot barré] diction *οκάνδαλον*, dont les Apôtres se sont aussi servi : et S^t. JEAN l'Évangéliste Rheda ; qui sont deux mots Celtiques et encore Bretons, comme je tacherai de le montrer au rang de Seoûn et de Red ou Ret ?

p. 6

CLUVIER n'a pas ignoré ce que CESAR écrit au commencement de ses Commentaires : que les Belges, les Aquitains et les Celtes étoient trois peuples des Gaules différens entre eux par leur gouvernement et leurs langues : ce qu'on prétend confirmer par un passage de STRABON livre 4. le quel porte que les Gaulois n'étoient pas *ὁμογλώττος*, ἀλλ' ἑφίος μικρὸν παραλλώττοντας ταῖς γλώτταις ; c'est à dire qu'ils ne parloient pas la même langue, mais un peu différente. CLUVIER (li. 5) répond en ces termes à STRABON, ce qui doit servir également à expliquer CESAR : *Ἐν παραλλάττειν, αἰτ, ἐνίος ταῖς γλώτταις μικρόν, id est, nonmibil, sive parum, atque exiguum quosdum linguâ differre, son diserepare. Quod idem de omnibus in universum Celtis.* Il ne faut donc l'entendre, cette diversité, que des dialectes, telle qu'elle est encore aujourd'hui dans les quatre Evêchez où le Breton est en usage : car on peut également dire que les Vannetois parlent autrement que ceux de Leon, les quels ne s'entendent presque pas, quoique les uns et les autres parlent Breton, prononcé diversement.

Une autre marque de l'antiquité de la langue Celtique est que les Latins en ont hérité de plusieurs noms propres et appellatifs. Ceux de plusieurs de leurs faux Dieux ne peuvent trouver leur origine plus naturellement qu'en cette langue Bretonne. Par exemple MERCURE est Marc'hawr, Cavalier, et c'étoit le Couvier [incertain] des Dieux. MARS, Mars ou Meurs, d'où viennent apparemment Marsoll et Morsoll, marteau, comme ce [*] dernier est fait de Martellus du Latin, Mars, Martial. NEPTUNE est Nep-doûn, quelque profondeur que ce soit. VULCAIN, Poull-can, ar Foulcan et Voulcan, la fosse brillante. VENUS, Gwen (d'où vient Santés-Ven, Sainte Blanche Mere de S^t. GWENOLÉ, laquelle est reverée à Landevennec) VIRGILE *Eneide* 8.

p. 7

At Venus, ætherios inter Dea candida nimbos.

Plusieurs noms des premiers Romains les plus illustres peuvent encore trouver leur origine dans le Breton, tels que sont APPIUS, d'Ap, fils, voyez Map ou Mab dans ce Dictionnaire : CAIUS de Caë, ou Kaë pour Kai, haye, Quay. CNEIUS ou CNAIUS, de Cnaif, toison, tonture ; ou de Cnan, noix. MARCUS de Marc'h, cheval. TATIUS, de Tat, pere : TULLUS et TULLIUS de Toull ou Twll, trou, troué, percé. &c. Et nous ne devons pas douter que ces Anciens, dans leur simplicité, ne donnassent des noms de bêtes à leurs enfans, après que nous aons lû ce que dit un savant en telles antiquités [En marge, en caractères difficiles à lire, on trouve : "Cavul Sigonius", de nominibus Romanos.] : « *A quadrupedibus (dit-il) etiam multas gentes nuncupatas esse, idoneos testes habemus PLUTARCHOM et VARRONEM. PLUTARCHUS in Poplicula ita : Quia pecudibus omnia bona constabant, iccirco fibiis hus ejusmodinomina imposurent, est Porcios. Et VARRO, lib. II de ve rustica, nomina multa habemus ab utroque pecore. A minore Porcisu, uvinius &c. A majore Equitius &c.* » Ce dernier vient non [ajouté en haut de ligne : "immédiatement"] d'Equns, cheval, mais d'Eques, equatis, chevalier ou cavalier. Marcus auroit mieux servi d'exemple, mais cet Ecrivain ne savoit pas qu'en vieux Gaulois Marc'h est un cheval, ou bien il n'y faisoit pas reflexion. On pourra trouver encore d'autres pareils noms etymologisez dans cet ouvrage : et pour ce qui est des noms appellatifs et des verbes qui sont formés du Celtique ou Gaulois, et ont leur origine encore aujourd'hui dans notre Breton : on peut les voir dans une table qui sera jointe à ce Dictionnaire : non que je prétende les y avoir tous marquez ; mais comme un échantillon de ce que ["peut" est barré] le Breton peut servir à

57. Gérard VOSSIUS (1577-1649), historien, grammairien parmi d'autres choses, auteur d'un dictionnaire étymologique paru en 1662.

ceux qui voudront travailler sur cette matiere après le savant VOSSIUS, qui auroit été plus heureux en ses découvertes des origines Latines, s'il avoit eu connoissance du Breton et voulu s'en servir. Après cela, comment croire ce que VIRGILE veut nous persuader, que

*Sermonem Autonii patrum movesque tenebrant : Utque est, nomem evit : commila corpore tantum
Subsident Teueri. (Æneid. XII. circa finem.)*

Amoins qu'on ne voulût dire que VIRGILE ne parle que des premiers commencemens, et VARRON des tems posterieurs ? Quoiqu'il en soit ce dernier qualifié le plus savant des Romains non seulement dit que les Latins emprunterent des mots de leurs voisins, mais il le prouve, et en apporte des exemples : « *Loqueis* (dit-il), *non nulla nomina in utraque lingua habent radicus, ut arbores quæ in confinio natæ, in utroque agro serpunt.* » Il y a de la difficulté en ces paroles : « *in utraque lingua habent radices* », par les quelles cet Auteur a dû entendre autre chose que l'*etyme* ou *etymologie* des mots. Il vouloit apparemment dire leur entrée dans l'usage. Et sur le mot *Caseus*, vieux, il dit : « *ejus ovigo Sabina, quæ usque radices in [*] Oscam linguam egit.* » Quand il parle des habillemens, il remarque que « *Inheis multa peregrina, ut Sagum, veno Galli* » (SCALIGER lit *Gallica*). Il reconnoit trois dialectes apparemment du Celtique, puisqu'elles n'étoient ni du Latin ni du Grec, savoir le Sabin, l'Osque et le Tusque ou Toscan, desquelles dialectes les Romains emprunteront plusieurs mots, comme on vient de le voir. Quant à *Caseus* voici ce qu'en dit CICERON (i. *Tuscul.*) « *Caseos autem interpretor est qui anto Romam conditam in colonias deducti sunt à Latino Silvio Albanorum Rege. Quæ à Romanis postea Priscæ dictæ sunt.* » Voilà le mot *Caseus* interprété par les Romains, et par leur plus celebre Orateur, Ancien : et les Bas-Bretons disent *Cos*, vieil, ancien, dont *Caseus* peut être le redoublement un peu alteré dans la prononciation ou seulement dans l'écriture : et signifieroit *vieux-vieux*, c'est à dire, tres vieux, les plus anciens.

p. 8

Catus, qui se trouve en tant de langues, est Sabin d'origine, ainsi que le même VARRON l'a reconnu. Nos Bretons prononcent *Cas*, et DAVIES, pour les sens, l'écrit <Cath>, un chat.

Les Latins disoient *Petoritum* pour exprimer un charriot à quatre roues ; les Osques *Petora* pour le nombre de quatre. Nos Bretons disent *Pezwar*, quatre, et DAVIES écrit <Pedwar>, quataor. SCALIGER et BUMAN⁵⁸ ont observé que ces mêmes Osques prononçoient *Pis* au lieu du Grec τῖς, *quis* : *Pit* pour τῖ, *quid* : et *Pitpit* pour *Quidquid*. Nos Bretons se servent de *Piou ?* qui ? le quel ? *Pet ?* pour dire combien ; et *Pe* ou *Pez*, lequel, ainsi qu'on le voit en *Pe-hini* en [*"Pere" est barré*] *Pezre* et ailleurs. Les Latins ont employé *Qu* au lieu de *P*, et les Hebreux se servent presque indifferemment de אֵיכָה et de אֵיפָה *aicho* et *aipo* ou *aipho*, où ?

Cette conformité de termes et de regles du changement de ces lettres entre les Osques et autres anciens, et nos Bretons, nous convaincra que ceuxci ont [*au-dessus* : "*conservé*"] la langue des Celtes, qui étoient le peuple de presque toute l'Europe. L'objection que SCALIGER faisoit aux Allemans, qui vouloient trouver une grande affinité entre leur Teudesque et le Persan, lorsqu'il écrivoit à Isaac PONTANUS, cette objection, disje, ne nous incommode point. Je donnerai ici l'extrait de cette lettre, parcequ'elle est rare et le merite bien.

[*nous coupons un long extrait de la lettre de SCALIGER en latin [*]*]

p. 9

Revenons aux Auteurs qui soutiennent l'antiquité de la langue Bretonne, et sa conformité avec la Gauloise et la Celtique. HOTOMAN écrit (cap. 2. *Francus-Gall.*) « *Nequi mihi Beati RHENANI conjectura displicet qui sermonem eorum qui hodie Britones Britonantes appellantur vetevi nostræ linguæ (c'est la Celtique) reliquias fuisse arbitratus : iis de cansis, quas Latius est ex ipsius commentariis cognotei, quod non nobis describi.* » VOSSIUS, sur le mot *Petoritum*, en son *Etymolog. Lat.* dit : « *Olim eadem Celtarum et Britannorum lingua, ut Sylvâ quâdam vocabulorum in Britannia sua comprobatur CAMDENUS, et ex eo in Cosmographicis Paulus MERULA.* » Il pouvait ajouter que c'est encore à peu près le même Breton qu'autrefois ; puisque CAMDEN écrit : « *Gallica lingua, quæ nostris Britonnis ferè incurrupta manet.* » BOCHART est du même sentiment, comme on le voit par l'usage qu'il fait du Breton pour prouver ce qu'il avance du Celtique en son *Canaan. M^f*. HUET cidevant Evêque d'Avranches, dont le seul [*au-dessus de la ligne* : "*nom*"] donne du poids à son témoignage, se contente de nous renvoyer aux Doctes avec les quels il convient en ce point, en disant en sa *Demonstration Evangelique*, où il parle des deux principales dialectes Bretonnes, savoir celle de la Grande Bretagne et celle de la Petite : « *Quarum utrumque à Veteri Gallica manasse eruditi sciunt.* » Une grande partie de [*] mon dessein est de montrer que cette conformité par tout cet ouvrage, enquoi DAVIES et CAMDEN m'ont été d'un grand secours. Quand à BOXHORNUS, il n'a donné qu'une copie tres infidele de DAVIES. Et comme, selon la plus commune opinion, les Irlandois sont descendus des anciens Ecossois ou Pietes, j'ai voulu savoir [*en haut de ligne* : "*si*"] la langue de ceux là avoit gardé quelques bons restes de celle de leurs ancêtres : et pour cet effet j'ai eu un petit abregé de

p. 10

58. Il doit s'agir du philologue Pieter BURMAN ou BURMANN (1668-1741) dit "l'ancien", pour le distinguer de son neveu, également philologue.

Dictionnaire Irlandois, qui m'a fait regretter cette dialecte des Celtes, et souhaiter de connoître aussi le langage des Montagnards d'Ecosse que l'on m'a dit parler fort différemment de ceux du plat païs et des villes. On voit cependant pour les noms propres des lieux marquez sur les Cartes de Geographie et dans la Description que CAMDEN en a faite, que ces deux peuples, ou ce peuple partagé en deux, ont parlé bon et vrai Breton ou Celte. Voilà donc cette ancienne et venerable langue confinée en quelques coins de terre et sur des montagnes parmi des sauvages, et bientôt bannie toutafait de ce monde, après y avoir été pendant tant de siècles regardée comme la plus étendue et la plus ancienne de toutes, si on en excepte la mere des autres, qui est la Canaanéenne ou ancienne Hebraïque, d'où les savans [rajouté en haut : "font"] descendre quantité des mots Bretons connus aujourd'hui, dequoi je ne conviens pas toutafait. Mais je pourrai reprendre cette question dans la suite de cette Préface. Je dois avant cela remarquer que du temps de Sulpice Severe la langue Gauloise étoit traitée par toutes les Gaules avec le même mépris que l'est aujourd'hui le Bas-Breton en Armorique. Voici ce que nous en témoigne ce savant et preux Ecrivain en son 1^r. Dialogue : « *Sed dum cogito ma hominem Gallum inter Aquitanas verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanus auves sermo rusticin. Audictis ma tamen ut Gurdonicum hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem..... Tu vevo, inquit Posthumianus, vel Celticè, aut si mavis Gallicè loquere, dummodò Martinum loquaris.* » Sur quoi HORNIIUS⁵⁹ fait cette note : « *Celtas intelligit, qui antiquâ linguâ Galloncin utebantur, Gallos, qui recentiori, et in Romanam corruptâ.* » Les Celtes étoient donc au cinquième siècle au même état que sont maintenant nos Bretons les plus grossiers : et les Gaulois, suivant la distinction que cet Auteur en fait étoient tels que son aujourd'hui ceux de ce païs qui parlent François pour se faire entendre ; mais avec peu de politesse et [mot barré] gardant les tours de la phrase Bretonne, ce que l'on pourroit nommer le patois Breton ou Bretonnisme. Presque au même tems les Saxons envahirent la plus grande partie de l'Angleterre, ce qu'il faut voir dans les histoires. Les Bretons Insulaires, qui étoient Chrétiens, fuyant la barbarie de ces usurpateurs passerent la pluspart en Armorique sous le regne de CHILDEBERT PREMIER, Roy de France : et il est marqué dans l'ancienne vie de S^t. MAGLOIRE Evêque de Dol en Haute Bretagne, [ajouté en haut de ligne : "et né en Angleterre"] que ce saint prêcha à ces Armoricains qui parloient [*] la même langue que lui. « *Et ad prædicandum populo ajurdem linguæ in Occidente consistenti mare transfertarit, properans finibus territori Dolensis.* » Ces paroles sont tirées de l'ancienne vie de S^t. MAGLOIRE inserée dans les Actes des SS. Benedictins. CAMDEN rapporte un pareil endroit de la Vie de S^t. GWENOLÉ en parlant de l'invasion des Saxons, qui contraignirent un grand nombre des Bretons Insulaires de quitter leur païs et se refugier en France.

p. 11

« *Ex his (dit cet Auteur) qui Transmarinas patierunt regiones illi proculdubio fuive; qui suluti hunc consulentes magno nomero in Armoricam Gallia se contulerunt, et ub Armoricanis gratunter alumissi fuerent. Quàd proter linguæ comminitatem, quæ audem favè cum nostris Britannis, siva Wallis, comprobat (ut alios taceum, qui in hoc consentient) Auctor proximus ab illo vevo, et in ipsa Armorica oviunus, qui scriptit vitam Saneti WINGULAFI (lisez WINGALOEI) Confessoris. Britannorum sobolas, inquit, vatibus ad istam devecta alt citra marc Britannicum terram, tempore quo gens barbara dudum aspera in armis, moribus indiscreto saxonum, mutermum possedit caspitem. Tunc se Chura Sobodes in situm se contalis simum.* »

Nous avons deux beaux et anciens manuscrits où on lit cette même histoire, l'un à Landevennec, où j'écris ceci, dont ce S^t. GWENOLÉ a été le premier Abbé ; et l'autre à S^t. Serge, près Angers, où l'on voit quelques reliques de ce Saint avec les quelles cette vie peut avoir été apportée du tems des guerres ou pillages des Normans. Ce dernier m'a paru le plus beau et contient beaucoup moins de miracles. Il y a apparence que CAMDEN a lû ce nom en lettres majuscules, ainsi qu'il est écrit par toute cette [le mot "ouvrage" est barré, et remplacé par "vie", au-dessus], et a crû voir une <F> pour une <E> écrivant WINGOLOFI pour le véritable nom WINGOLOEI ou WINGALOEI. Quand Il dit — « *linguæ— quæ eadem favè [incertain] &c.* » il parle juste : car le Breton d'Angleterre et l'Armoricain différent en plusieurs points, à la vérité peu considerables, mais qui cependant sont cause que les uns peuvent difficilement entendre les autres, de sorte que ce sont deux dialectes éloignées et subdivisées chacune en plusieurs autres plus prochaines. On y voit ["les" est barré] la plus grande partie des mots assez semblables avec quelque alteration dans la maniere de les écrire et de les prononcer ; à peu près comme dans les trois langues Romanes le François, l'Italien et l'Espagnol descendües du Latin et mêlées de plusieurs mots étrangers : et demême que dans les langues orientales l'Hebreu, l'Arabe, le Caldéen et le Syriaque.

Ces deux principales dialectes Bretonnes sont comme deux sœurs filles de [au dessus : "la"] langue des Celtes ou Gaulois, les quelles ont [mot barré] chacune quelques traits du visage de leur Mere, l'une a ses yeux, l'autre sa bouche, l'un a sa couleur et son tain, l'autre a sa taille, son port, ses gestes, sa contenance. Elles ont hérité et partagé entre elles [*] ce que leur Mere a laissé, les habits, les meubles, les fonds mêmes, si bien que [mot illisible, sûrement "l'une"] a reçu pour son partage une petite portion des Gaules et l'autre un coin de l'Isle qui est triangulaire. Toutes deux sont placées à l'occident [au

p. 12

59. Il s'agit sûrement de Georgius HORNIIUS (1620–1670), historien.

dessus : "et à des extremitéz de terre"] comme pour presage de leur fin prochaine. Leurs voisins leur font de petits présents de tems en tems de quelques mots qui contribuent peu à peu à leur perte, par le mélange qui cause la corruption. Si donc on réunit ces choses partagées, on trouvera que tous les traits &c. représentent la Mere au naturel et tout le reste est ce qu'elle possedoit. Ainsi, pour sortir de l'allegorie ou de la comparaison, Ces deux principales dialectes peuvent se vanter d'avoir toutes deux conservé la langue Celtique, autant que l'usage a pû le permettre. Je dis l'usage ; parceque chaque peuple ne parle que de ce dont il se sert chez lui, ou dont il a [au dessus : "une"] connoissance commune à tous : car ce que les savans enseignent de nouveau, et ce qui est apporté des païs étrangers a des noms étrangers, qui doivent toujours passer pour tels.

Ces deux grandes dialectes en engendrent de plus petites. DAVIES en cite deux ou trois, qui sont celles des *Venedoti*, des *Demetæ*, l'Occident et le Nord de la Principauté de Galles. On pourroit hardiment y ajouter les montagnes d'Ecosse, l'Irlande et peut-être quelques Isles adjacentes. Les autres comptent leurs dialectes par les dioceses ; mais on pourroit les doubler, y aiant diversité entre le bas et le haut d'un chacun : par exemple, on distingue ceux du Haut Leon d'avec ceux du Bas Leon par leur prononciation ["et" est barré] leurs tours de phrases, et quelques termes ou expressions particulieres : et ainsi des autres. On trouve, outre cela, plus de ressemblance sur les confins de part et d'autre, et c'est ce qui arrive aux Hauts Bretons, qui à proportion qu'ils sont plus ou moins éloignés des Bas-Bretons, ont plus ou moins conservé des mots du langage de ceux-ci. Il est bon maintenant de dire quelque chose de ces dialectes : et pour cela je ne ferai que transcrire ce que le p. GREGOIRE, dont j'ai parlé en cette preface, m'en a écrit.

Les infinitifs des verbes Bretons se terminent ordinairement en -a ou en -i, dans les dioceses de Leon, Cornwaille et Bas Tregher, c'est à dire au voisinage du Leon. Ces infinitifs au païs de Vannes, au lieu d'-i ont la terminaison [caractère barré : peut-être un <a>?] -aign, et tres souvent ceux qui sont ailleurs terminés en -a le sont pareillement en ign en ce païs de Vannes. On y finit cependant quelquefois ces infinitifs en -o, et quelquefois, mais plus rarement, en -all. Par exemple, *Cridi*, croire, *Credign* : *Dibri*, manger, *Debrign*, où l'on voit de plus après la [en haut : "première ou"] seconde lettre e pour i. *Eva*, boire, *Evign*, ou *Evo*, ou plustost *Eïo*, quant à la prononciation. *Marc'hata*, Marchander, *Marc'hantall* &c. Le futur que les trois Evêchez font ordinairement en O, *Me a welo*, Me [*] a lavaror, *Me a raio* ; je verrai, je dirai, je ferai ; les Vannetois l'ont toujours en ai, par exemple, *me velai*, *me lavai* [sic], *me rai*. *Te velai* &c. *Ni velai*, &c.

p. 13

Quand On, en Français, précède le futur, les Vannetois ne l'expriment pas comme les autres. Par exemple : on verra, on dira, on fera, *Beza-a-velor*, ou *Bez-a-velor*, *bez a lavaror*, *bez-a-reor* ; ou bien *Gwelet-a-reor*, *lavaret-a-reor*, *bev-a-reor*. Les Vannetois disent *Bout e vo gwelet*, *bout-e-vo laret*, *bout-e-vo-groiet*. *Bout-e-vo* vaut autant que *Beza-a-vezo* ailleurs. Ou bien *gwelet-e-rehemp*, *laret e rehemp*, autrement *larign-e-rehemp*, *ober-e-rehemp*, ou *raemp*. Du reste ils procedent comme les autres dioceses dans la conjugaison des verbes.

Les substantifs qui, ailleurs, ont au pluriel -ou, chez les Vannetois ont -eu. Par ex. *Madou*, bien, *Madeu*. *Comsou*, paroles, *Comseu* &c. Ceux qui ont -en ou -ien ont parmi les Vannetois -on ou ion. *Pec'herien* et *Pec'hourien*, au païs de Vannes *Pec'hourion* (il y a de plus [mot barré] ou pour e ou en en *Pec'hourion*.) *Cristenien*, *Cristenion* et [caractères barrés] *Crechenion* pour ch François. Les noms qui ailleurs sont terminés en ez, chez eux le sont en ec'h. Ex. *Christenez*, *Christianisme*, *Crechenec'h* et *Cristenec'h*. *Banne*, goute, *Bannec'h*. *Marc'hadourez*, marchandise, *Marc'hadourec'h*. *Ennez*, celui-là, *Hennec'h*. *Ounez*, celle-là, *Hounec'h*. &c. Il y en a d'autres qui n'ont que E' pour finale, Z se perdant, ce qui arrive également en Cornwaille, quant à la prononciation. Ex. *Gwirionez*, verité, *Gwirioné*. *Furnez*, sagesse et prudence, *Furné*.

Mais voici trois regles generales de la dialecte Vannetoise. 1°. Ils n'ont point d'U consone, mais seulement U voielle, en quelque endroit du mot que se trouve cette lettre. 2°. Ils ne mettent jamais Z au milieu ni à la fin. 3°. La penultime syllabe, ailleurs longue, est toujours brève en leur bouche, le mot ne fut-il que de deux syllabes. C'est d'où vient qu'ils parlent le François plus agréablement, et non pas plus correctement que les autres, parlant sans accens, que les autres font beaucoup sonner.

La dialecte de Cornwaille est diversifiée, selon les divers cantons, aussibien que celles de Leon et Treguier. En Haute-Cornwaille, c'est à dire depuis Carhais, ou du moins depuis Rostrenen, jusques à Quintin, le Breton est d'un costé semblable à celui de Vannes au moins quant à la prononciation, à cause du voisinage, et du commerce avec les Vannetois. De l'autre costé il est semblable à celui de Tregher, pour la même raison. Dans la Basse-Cornwaille vers la mer et l'Evêché de Leon, on y parle presque comme en Leon. Au milieu de la Cornwaille, c'est encore de même qu'en la Basse, à trois choses près. 1°. Ils ne présentent jamais tant sur la penultième, comme font ceux de Leon. 2°. Ils laissent ordinairement, comme les Vannetois et les [*] Trecoriens (qui sont ceux de Tregher) la lettre Z que les Leonais prononcent au milieu et à la fin de certains mots. Exemple, *Goazien*, Audierne [ou "Audience" ?], *Goayen*. *Goaz*, *Goazi*, une oye, *Goa*, *Goâi*. *Seizun*, semaine, *seiun* ou *siun*. *Beza*, être, *Bea*. *Gwirionez*, verité, *Gwirioné*. 3°.

p. 14

En la plupart de leurs mots ils omettent A à la penultième et à la dernière syllabes. Exemple, Aot en Leon, rivage, Ot en Cornwaille. En Leon Coateat, boisé; lakeat, mis; Great, fait; ur Weach une fois, &c. En Cornwaille Coateet, Lakeet, &c.

Le Breton de Tregher est [*un mot barré, remplacé au-dessus par "en"*] partie semblable à celui de Kemper. On n'y fait point sonner le Z, et on y parle plus court sans péser sur la penultième. Mais il a ceci de particulier. 1°. Les infinitifs qui en Leon et Cornwaille finissent par A, en Tregher (à la reserve des confins qui participent à la dialecte des voisins) se terminent toujours en An. Par exemple Goäsca, Starda, Eva, flastra, Boëta &c. En Tregher Goäscân &c. [Cette prononciation est plus conforme aux anciens livres, où nous lisons <Goäscaff>, &c. où <ff> double est pour n, dequoi je pourrai parler en mon traité des Lettres, et dans le Dictionnaire.] 2°. Chez eux, U est presque toujours voielle, comme au pais de Vannes, et a le son d'ou, de même que chez les étrangers, et probablement chez les anciens Bretons. Par exemple, ar-verc'hés Vari, ar-verc'hés Vari, et en Tregher, ar-wërchés, &c. Les Substantifs au pluriel, ailleurs en ou, sont chez eux en O. Par ex. Comso, obero, parco &c. pour Comsou, oberou, parcou &c. à quoi il faut ajouter Owoour Aotrou. Cela vient de ce que l'on disoit autrefois Autraöu, Comsaöu, oberoöu &c. (on parle encore ainsi en Basse-Cornwaille, sur tout les vieilles gens, et j'ai vü une personne d'esprit qui se piquoit de politesse en cette langue, si il peut y en avoir, et prononçoit ainsi.) ces trois voielles qui sont la fin de ces mots, n'ont gueres que le son d'au en François prononcé par la bouche d'un Normand mal poli. Ce R. Pere a oublié d'observer que W a la force de Hôu, et quand il n'est precedé d'aucun autre mot, on dit Gw qui sonne Gôu.

La maniere de parler de ceux de Leon est assez uniforme par tout, si ce n'est sur les confins de Tregher et Cornwaille, où ils imitent un peu leurs voisins, en parlant plus court, sur tout la penultième syllabe. En Bas-Leon, et le long de la coste maritime, ils prononcent le Z entierement et avec delicatesses, l'extremité de la langue touchant un peu les dents superieures. Mais à l'égard de la seconde personnes plur. du futur, ils ont ceci de particulier le long de la coste, depuis Roscoff jusqu'au Conquet inclusivement, et aussi les Isles de Bas et de Oüessant, qu'ils ne iront jamais Monet a-reot, vous irez, Beza a-reot, vous ferez, Dibri a-reot vous mangerez : ou bien Beza e zeot, vous irez, Beza e reot vous ferez, &c. comme dans le reste du diocese, et dans la Basse-Cornwaille; mais ils disent toujours Monet a-reoc'h, Ober a-reoc'h, Dibri a-reoc'h. ou bien Beza ezeoc'h, Beza a reoc'h, Beza e tepvoc'h &c. Encore en [*] Bas-Leon ils usent peu de l'article Ar; mais en sa place ils disent An, qui est le même avec une difference de finale : An-marc'h, le cheval; an-parc, le parc; an-ghear, le logis &c. Cette façon de parler paroît être l'ancienne : car dans les noms propres composez, on trouve par tout An, et jamais Ar. Par ex. Kêr-an-belec, Kêr-an-viou. Kêr-an-ghevel [il pouvoit y ajouter Coat-an-faöu, Pen-an-c'höat, et autres. Il a encore omis, à l'égard de cet article, [*mot barré*] qu'en Bas-Leon on ne dit pas communement sur la coste du Conquet près S^t. MATTHIEU, où j'ai demeuré 8 ans An pour Ar; mais bien Er marc'h, le cheval.]

p. 15

Ce R^d. Pere pouvoit marquer encore d'autres particularitez des dialectes, mais non pas toutes, ce qui est impossible à l'homme, ainsi que ce Religieux le reconnoit fort bien. En effet, une riviere, un ruisseau, un changement de paroisse : tout cela fait voir de la diversité dans le langage, mais legerement, et sans préjudice du fond de cette langue à la quelle la seule politesse des étrangers et gens du pais distinguez des villageois causent tout le tort, comme je l'ai représenté ci devant.

A propos de la politesse opposée à la grossiereté et à la simplicité rustique, je dois avertir les Lecteurs qu'ils ne trouveront point, en tout le Breton, les termes des sciences, des arts, si ce n'est de l'agriculture et tres peu des autres mecaniques dont la maison rustique ne peut se passer. Ceux du Barreau y sont les mêmes qu'en [*"Fra" est barré*] Latin et en François : et plût à Dieu qu'ils fussent toutafait inconnus. Les noms des vertus et des vices n'y sont la plus part que par emprunt : et ceux qui sont anciens en petit nombre sont inconnus ou hors d'usage parmi ceux qui sont chargez d'instruire. La guerre qui cultive en ce pais les étrangers ouvre la porte à leurs termes militaires aussi bien qu'à tout le reste des malheurs que ce fleau porte avec lui. Les noms des dignitez, offices, charges publiques, emplois &c. manquent encore presque tous à cette langue. Ils ont seulement les noms Barner, juge, ou joueur, Bellec, Prêtre, et quelques autres qui sont étrangers ou douteux. C'est ce qui est cause que, comme je l'ai dit cidevant, les habitans des villes qui ne s'appliquent pas aux affaires de la maison rustique ne savent pas à demi l'idiome de leur patrie : ce que j'ai reconnu par un Dictionnaire contenu dans une main de papier encore manuscrit fait en l'an 1699. par Robert HARINQUIN natif de Motreff; lequel Dictionnaire n'est rempli que de Breton Bourgeois, comme on peut le nommer. Et il y a des colonnes entieres où je n'ai trouvé dans la longueur d'une feuille que 4 [*au-dessus : "ou 5"*] mots de vrai Breton, les autres étant tout au plus terminees ou prononcees à la Bretonne. J'y ai cependant profité de quelques uns qui n'étoient pas connus en ce canton ni en plusieurs autres. Et je les ai ajoutez en leurs rangs aux marges, reservant, faute d'espace suffisant, de les [*] placer et expliquer à la fin du Dictionnaire, en forme de Supplément qui contiendra aussi d'autres omissions ou remarques nouvelles : et de plus les trois ouvrages manuscrits, les

p. 16

seuls de quelque antiquité que j'aie eu entre les mains : desquels je donne la version à cotté. Le premier de ces ouvrages est la vie de S^t. GWENOLÉ datée de l'an 1580. mais il paroît que ce n'est qu'une copie. L'autre est [*"comme le précédent" est barré*] la Ruine de Jerusalem, l'un et l'autre en forme de Tragedie. Le premier s'est trouvé à Landevennec, et est de la dialecte de Cornwaille, où ce Monastere est situé : le second est de celle de Leon : et je l'ai eu de M^r ROUSSEL, qui tout habile Breton qu'il étoit, m'avoüa en me le donnant que, bien qu'il fut composé en sa langue maternelle, il n'y entendoit presque rien. Le troisième ouvrage est la vie, ou plustost les propheties (que l'on nommeroit plus justement Rêveries) de GWINGLÂF, autrement inconnu que par ce nom qui ressemble assez à celui de WICLEF Heresiarque Anglois. Par ces versions on pourra juger si ceux [*au-dessus : "là-ont-raison"*] qui m'ont reproché que je suis temeraire, n'étant pas Breton, de composer un Dictionnaire de la langue des Bretons. Outre cette epreuve et tout le Dictionnaire même, j'ai répondu à ce reproche, que les Roberts ESTIENNES⁶⁰, les MUNSTERS⁶¹, [*au-dessus, nom difficile à lire : "les Pagnius" ?*]⁶², les BUXTORFS⁶³, étoient bien plus blamables ; puisque etant plus éloignez de la Palestine et de la terre de Canaan que je ne suis de la Bretagne, quant au lieu de ma naissance et de mon education [*plusieurs mots barrés*], ils devroient à ce compte passer pour plus temeraires que moi, qui au reste ai demeuré environ 25. ans en Leon et Cornwaille.

On pourra voir encore à la fin de ce livre une courte Critique d'un petit Glossaire que Dom Alexis LOBINEAU a donné à la fin de son Histoire de Bretagne, où je me donne la liberté de corriger plusieurs endroits. On y verra encore une Grammaire Bretonne dans la quelle je donne une espece d'etymologies toute nouvelle, dont je n'ai jamais vû d'exemples. A propos d'Etymologies, comme ce Dictionnaire est etymologique il est bon de dire autant que je pourrai ce que c'est que l'Etymologie. »

LE PELLETTIER 1716 : 1–16

3.2 De l'étymologie

« VOSSIUS, le plus accompli des Etymologistes que j'aie lûs, nous enseigne que « *Etyma non sunt definitiones, ut ea necesse fit ἀντιγράφειν*⁶⁴, *contravintere.* » C'est sur le mot Homo, en son Grand Etymologique Latin, où il ajoute de tres belles choses à ce sujet. Ce terme ἔτυμα est Grec, comme on le voit assez, et signifie la plus simple origine des choses et des mots, leur premier commencement, le pur état où ils étoient avant toute composition et alteration ou retranchement. Ainsi le nom même Etymologie n'est point l'Etyme, puisqu'il est composé ; mais un discours ou raisonnement sur l'Etyme. De même que Théologie n'est pas Dieu ; mais discours touchant la Divinité. C'est donc parler improprement que de dire l'Etymologie d'un mot, tout comme si on disoit l'Astrologie pour *un astre*.[*]

p. 17

L'Etyme même a son etyme qui est la plus simple origine, que l'on peut trouver dans l'Hebreu. ἔτυμος en Grec veut dire *vrai*, simple, droit, naturel : et pourroit fort bien venir de הוּם, *thom*, intégrité, simplicité, dont on a fait le fameux הוּם *thumim*, qui en est comme le pluriel, et signifie, avec אורִים, *urim*, *lumières parfaites, entières et simples*. Les Grecs qui n'ont jamais voulu être redevables de leur langue aux Orientaux, ont dérivé bien ou mal leur ἔτυμος d'εἶδος, qui a la même signification, en quoi je ne veux pas absolument les contredire. De ce premier ils ont formé l'adverbe ἐτύμως, qui signifie *en verité, véritablement, sincerement*, comme il paroît pour ces deux vers [*mot barré*] de NAUMAQUE, qui comprennent une belle maxime de la prudence requise à la société humaine et civile :

Ἵθνήειων φιλότητας ἀναίειο, ωφίνκεν ἀπ ἄλλων
Εἰδείης ἐτύμος μελεδήματα κγ' νόον αὐτῶν.

C'est à dire : refuse l'amitié des etrangers, avant que tu saches [*au-dessus : "des autres"*] au vrai leurs desseins et leurs intentions, (ou leurs pensées). Quand donc on veut trouver l'etyme d'un mot, on

60. 1503–1559, imprimeur, ayant édité plusieurs versions de la Bible, ayant publié un *Dictionnaire François-latin* (1539), second dictionnaire de français après le *Catholicon*. Il publia également un dictionnaire de latin (1532) et une grammaire française (1558).

61. Sebastian MÜNSTER (1488–1552), surtout connu comme cartographe, mais aussi auteur d'un dictionnaire de chaldéen (1527) et d'un autre, trilingue, latin, grec, et hébreu (1530).

62. Nous pensons qu'il s'agit de Santes PAGNINO (1470–1541), dominicain, dont le nom connaît diverses variantes : "Xantes", "PAGNINUS", parfois PAGNIUS. Il traduisit l'*Ancien Testament* sous le nom *Veteris et Novi Testamenti nova translatio* (1527) de l'hébreu et fit paraître un *Thesaurus Linguae Sanctae* (1529), dictionnaire de langue hébraïque.

63. Il peut s'agir soit de Johannes BUXTORF (1564–1629), soit de son fils, homonyme (1599–1664), dit "le jeune" pour le distinguer du premier : tous deux étaient hébraïsants et auteurs de dictionnaires.

64. Le terme comporte un caractère difficilement identifiable, après ἀντι, qui ressemble à un <g> en caractères latins.

doit s'appliquer à la recherche de sa pure simplicité, le deshabiller, pour ainsi dire, de tout ce qui lui est étranger ; le mettre, comme on dit, *in puris naturalibus*, et lui faire le même traitement que les autres oiseaux firent à la corneille de la fable. Il faut d'abord examiner ce qu'il a emprunté, si c'est un composé, et le dégager de toute composition. Après cela en retrancher la terminaison, si on y en aperçoit : et ensuite on cherchera s'il n'a point d'affinité avec quelque autre mot de la langue où il est en usage, dont la signification soit simple : ou dans les autres contemporaines ou plus anciennes. Car le voisinage et le commerce font que les idiomes se communiquent. On doit aussi prendre garde au changement des lettres, sur tout des consonnes (les voyelles étant de peu d'importance dans les étymologies) tant en la langue sur la quelle on travaille à l'égard de ce mot, qu'en celle où l'on espère découvrir son origine. Enfin les dialectes sont d'un grand secours : et il seroit bon de les avoir toujours présentes en l'esprit, je l'entend des langues dont il s'agit. Par exemple, à l'égard de l'Hebreu, les autres langues orientales aideroient beaucoup, étant toutes des dialectes différentes de l'Hebraïques [*sic*], ou de cette ancienne mere des langues seule connue avant la Confusion de Babel. C'est par cette voie que j'ai découvert, peut-être assez heureusement, quantité d'origines de mots Bretons dans la dialecte d'Angleterre et dans l'Irlandois.

Les noms propres des anciens Saints servent aussi, mais principalement pour montrer l'alteration qui arrive en d'autres dictions. Parceque les plus anciens, c'est à dire les premiers de l'Eglise, étant Grecs ou Latins pour la plupart, sont plus connoissables en leur origine. On ne sait que trop que ces noms de Saints sont les plus sujets à la corruption, soit parcequ'on en forme des diminutifs en nommant les enfans que l'on caresse, soit parcequ'on ne se met pas en peine de leur signification ni par consequent de les conserver en leur pureté : ou enfin à cause que ces noms propres sont venus des langues étrangères, et par consequent difficiles à être [*] bien prononcez. Par exemple en Bretagne **JUDICÆL** est réduit, par ceux de Leon, en **Juzekel** et **Jezekel** : (ce dernier sonne presque comme le nom d'un des grands Prophetes, selon qu'il est écrit en Hebreu) par ceux de Cornwaille qui suppriment le Z, en **Jikel** : et au païs haut en **Juel** ou **Juël**. Le nom **PETRUS** est changé en **Pezr** et en **Perr** : et **PETRONIUS** en **Pezron** ou **Perron**, qui est encore diversifié en **Pedron** et **Pez-von**. Ce dernier est le nom du savant Pere Dom Paul **PEZRON** natif de Hennebont au diocese de Vannes, ou d'auprès de Carhais en Cornwaille.

p. 18

Voilà T changé en D, et celui-ci en Z qui se perd en la prononciation. « Il ["faut" est barré] est utile (dit un savant Moderne (Biblioth. univers. to. 4., pag. 45)) de faire quelque reflexion sur les mots qui sont visiblement les mêmes, quelques changemens qui y soient arrivez ; parceq[ue] ; sans cela on ne peut rien comprendre dans les Etymologies, qui font une partie considerable de la Critique, et qui ne servent pas peu à découvrir la veritable signification des mots, d'où dépend l'intelligence de l'ancienne histoire. Autrement on s' imagine facilement, que toutes les Etymologies ne sont que fictions ; et les plus certaines paroissent souvent dures et forcées. » et encore dans un autre endroit (to. 15. page. 28.) « Diverses nations ont tiré du même mot Latin des mots qui se trouvent differents ; parce qu'elles prononçoient peutestre differemment le mot Latin, quoiqu'elles l'ecrivissent de même. C'est une chose à la quelle les Etymologistes ne prennent pas assez garde. Cependant les langues qui sont venues d'autres, ne sont pas nées immediatement, s'il faut ainsi dire, des mots écrits ; mais des mots prononcez : ce qui fait que la memoire de cette prononciation s'étant perdue, on a souvent de la peine à comprendre d'où vient un mot ; quoique l'on sache d'ailleurs comment on écrit celui d[un caractère barré] où il tire son origine. La rapidité de la prononciation fait souvent qu'un mot change presque de son : et dès qu'on vient à l'ecrire, comme on le prononce, on a de la peine à le reconnoitre. » Voilà des regles tres judicieuses et dignes de l'attention des Etymologies. C'est pourtant dequoi les anciens se soucioient fort peu. Aussi voit on des etymologies toutafait ridicules, dont ERASME divertit son Lecteur en ses Notes sur l'Epitre de S^t. JERÔME à Napotien [*incertain*]. « *Operæ prætium et, (dit ce Critique Severe) videre novum ISIDORI interpretamentum, in Decretis Distinet. 21. Acolyti, inquit, Græcè, Latinè dicantur Cero farmü : et simili inseitiâ Metropolin interpretatur monsurum civitatum, einm Græcè sit μητρόπολις ἔς. ... Hyperaspistas, inquis- Hugo CARDINALIS, uniuersa sui similis, est fidelis interpres (ipse pavum fideles Ibtterpres) ab hyper, quod est valdè, et pistis, fides. Sed assem interim donat pauperibus, et ne quid addubitas, probat testimonio Joannis, Nardi pistici prestisti. Et tamen si hoc parum probatio, est altera interpretatio non minus lepida. Hyperaspistas, inquit, eset Notarius, ab hyper, quod est hyper, et pistan, assitens. » Quoique ERASME ne nomme cela qu'*interpretamentum*, ce sont neanmoins des Etymologies dans le dessein de ces Ecrivains. Cela est cause qu'un autre savant a dit : [*] (dans la Republ. des Lettres de l'an 1702. mois de May page 489.) « Je sai bien, au reste, que l'étude des Etymologies est tombée dans un grand mépris, et est regardée comme inutile par beaucoup de gens ; parceque quelquesuns de ceux qui ont traité ces matieres, n'ont pas observé certaines régles que le bon sens leur prescrivoit, et ont apporté des etymologies si éloignées, que ceux qui les ont sùes n'ont pu s'empêcher d'en rire. Le P. THOMASSIN⁶⁵, quoiqu'habile homme d'ailleurs, est tombé dans ce défaut et dans plusieurs autres, comme l'a remarqué M^r. le Clerc*

p. 19

65. Louis THOMASSIN (1619–1695), religieux et théologien qui défendit la thèse de l'hébreu origine de toutes les langues.

dans la *Dissertation*, que nous avons déjà citée. MÉNAGE⁶⁶, quoique plus savant et plus judicieux que le Pere THOMASSIN, n'a pas toujours fait usage de son jugement dans toutes ses *Etymologies* : comme par exemple, dans celle qu'il nous donne du mot *Laquais*, qu'il fait venir du Latin *Verna* ; par ces degrez, *verna, vernula, vernuluca, vernulacaius, lacaius, laquais*. Mais ces défauts n'empêchent point que ces sortes d'ouvrages ne soient d'une tres grande utilité ; pourvu qu'on fasse usage de son jugement, et qu'on n'adopte pas sans discernement toutes les conjectures des *Etymologies*.

1°. En premier lieu, quoique les mots perdent souvent dans l'usage la signification de leur origine, ou en reçoivent une plus étendue ; il est pourtant vrai, que la connoissance de cette origine peut beaucoup servir d'ordinaire pour fixer le veritable sens d'un mot, et celui de tous ses dérivez et composez. C'est ce qu'on peut voir en une infinité d'endroits de cet *Etymologicon* de VOSSIUS. En voici un seul exemple. Sur le mot *Lacus*, l'Auteur remarque d'abord que ce mot signifie deux choses : premièrement il se prend pour un grand amas d'eaux croupissantes, d'où naissent quelques rivières ou quelques fleuves ; et en second lieu pour ces cuves que l'on met sous un pressoir, pour y recevoir le vin. Il croit que la signification primitive de ce mot est la première que je viens de marquer, Et que les cuves où l'on reçoit le vin ne sont appellées de ce nom, que parcequ'elles ressemblent à de petits lacs. Or, Selon VOSSIUS, le nom *Lacus* vient du Grec *λάκκος*, qui signifie une fosse, ou de *λάκίς*, qui, selon HESYCHIUS [incertain] se prend pour une fente, et entre autres pour une ouverture de la terre, *χάσμα νῆς* : et, en effet, un lac ne pouvoit être autre chose, qu'une grande fente ou ouverture de la terre pleine d'eau. Le mot *Lacus* ; par la même analogie, se prend aussi pour le vaisseau plein d'eau dans le quel les forgerons plongent leur fer après l'avoir travaillé, pour un lieu public où on lave le linge, et VITRUVÉ donne ce nom aux creux dans les quels on éteint et détrempe la chaux ; enfin COLUMELLA prend ce mot pour les endroits d'un grenier où l'on conserve les grains séparés des autres. De *Lacus* vient le mot *Lacuna*, qui dans toutes ses diverses significations retient le nom de son origine, qui est celui d'une [*] fente ; car il se prend pour une fosse où l'eau se ramasse, et d'où elle ne coule pas, comme une fondrière &c. Cet exemple suffit, pour faire voir le premier usage que nous avons dit qu'on pouvoit tirer des *Etymologies*.

p. 20

2°. Mais il y en a un second, qui n'est pas moins important ; c'est que par leur moien on peut découvrir quelle est l'origine des peuples, et d'où ils sont venus : et il est sûr, par une infinité d'exemples que les savans en ont alleguez, que l'Asie a été comme l'atelier du genre humain, d'où les hommes se sont répandus dans tout le reste de l'univers ; puisque toutes les langues que nous connoissons tirent leur origine de celle que parloient les hommes, qui sont demeurés dans les lieux que l'Histoire S^{te}. suppose avoir été les premiers habitez ; ce qui sert merveilleusement à confirmer la verité de cette Histoire, et à établir la certitude de la Creation du monde &c.

3. En troisième lieu les *Etymologies* peuvent servir infiniment à nous apprendre, d'où sont venues dans certains pays certaines coutumes, certains animaux, certaines plantes, certains vetemens, et un grand nombre d'usages : car il est arrivé d'ordinaire qu'en empruntant certaines choses d'un pays, on en a aussi emprunté les noms qu'elles avoient dans ces pays. C'est ainsi que les Latins ont appelé une espece de fin lin *Bystres* [incertain], et les Grecs *βύσσος*, du mot Hebreu, Chaldaïque et Syriaque *בוץ* qui signifie la même chose ; puisque c'est de l'Orient qu'est venue la plante de l'écorce de la quelle on fait le fin lin. &c.

4°. En quatrième lieu, personne ne doute que par les *Etymologies* on ne puisse découvrir souvent, du moins en partie, la nature des choses auxquelles on a donné certains noms. Ainsi, il y a une sorte de serpent, que les Grecs ont appelé *ἀμφίοβαινα* &c. [suit toute une phrase barrée] »

M^r. MÉNAGE mis au nombre de *Etymologistes* imparfaits dans cette citation, a donné des dérivations, ou *etymologies* prétendues, pour le moins aussi ridicules que celles dont parle ÉRASME. Il est vrai qu'il avoit prodigieusement lû et fait de grandes et envieuses recherches pour son dessein ; mais la hardiesse, ou plustost la présomption à assurer les origines qu'il croioit merveilleuses, dégoûtent de son ouvrage, et font rire les lecteurs les plus [mot barré ; au-dessus : "sérieux"] . Il a trouvé le secret de greffer ou anter, pour ainsi dire, des mots sur d'autres, comme des branches sur un tronc à dessein, s'il se peut, de faire passer la sève de la racine dans les branches antées. Il ante, par exemple, *Lacaius* sur *Verna* pour en faire naître un *laquais*. Il n'auroit pas plus excité à rire, s'il avoit tiré, par le même art Giles de Gargouille, et son autre nom MÉNAGE de *fæmina*. La difficulté qui se trouve au premier est qu'on nomme ainsi un homme imaginaire ; mais il n'y en a aucune à dériver, suivant la méthode, MÉNAGE de *Fæmina*, dont on auroit fait, selon qu'il l'aurait inventé, *Fæminagin*, [*] de même que *Homagium* de *Homo* ; on retranche de celuila la première syllabe pour faire *Minagium*, d'où vient assez naturellement *Ménage*, avec un tres léger changement. La raison plausible de cette origine (car il faut donner quelque raison) est que la femme est chargée du soin du ménage. N'auroit-il pas été meilleur cuisinier, s'il avoit fait son *omelette* d'œufs mêlez avec certaines petites herbes et oignonets, que de la [mot difficile à lire : je lis "foisasser"] avec ses

p. 21

66. Gilles MÉNAGE (1613–1692), étymologiste, auteur d'un ouvrage nommé *Origine de la langue française* (1650).

petites amies Italiennes, [mot barré] c'est à dire, la nommant **Almulette**? On le qualifie avec raison de VARRON de notre siècle : car il savoit, comme cet ancien romain, sa langue maternelle : et ils ont tous deux aprêté à rire aux lecteurs non prévenus en leur faveur. Voions quelques etymologies de l'ancien VARRON. « *Trama*, dit-il, *quod tramat frigus id genus vestimenti; arma ab arcendo scutum à sectura; rete à raritudine, à cogitatione conciliem, spes à Bronte &c.* » Ce qui a forcé SCALIGER d'ailleurs ami de VARRON [au-dessus : "de dire"] : « *Declinat ineptive VARRO.* » Et encore « *Suepe labitur VARRO ignoratione peregrinaorum linguarum.* » Le nouveau VARRON les savoit bien, mais il en ignoroit une, qui est la Bretonne, la quelle lui auroit servi plus que la Basse-Latinité qui n'a servi que de passage à un grand nombre de mots François venus des Gaulois. Cet Auteur n'a donc pas cherché assez loin l'origine des dictionnaires : et n'en a pas, par consequent trouvé la véritable etymologie ou la première et simple etyme. Pour bien approfondir la source d'où vient un mot on ne doit pas se contenter de la première ressemblance ; mais il faut avancer, comme je l'ai déjà dit jusques au delà de toute composition. C'est de quoi je vais donner un exemple ou modèle que l'on suivra si on le trouve juste.

Le Latin Hymnus, que personne n'ignore être le Grec ὕμνος, vient de l'Hebreu אָמֵן omen, vérité, ou אָמֵן amen, qui est le terme dont le peuple Juif usoit pour témoigner, comme nous faisons encore, son consentement aux prières publiques, aux bénédictions et malédictions, à la fin des cantiques ou hymnes. Les Grecs en ont fait leur ὕμνος pour exprimer les cantiques à la louanges [sic] de leurs fausses Divinités, leur donnant [caractère barré] pour nom le dernier mot des hymnes de Juifs, comme nous avons donné le mot **Missa** au S^t. Sacrifice de la Messe de ces paroles qui la finissent et congédient le peuple **Ite missa est**. Les mêmes Grecs en ont encore fait leur verbe ὀμνῶ, jurer ; parceque l'on doit jurer seulement pour assurer la vérité : et que le plus simple jurement est de dire **Amen Amen**, suivant celui qui est la vérité même, pour assurer ses paroles Divines. Les Latins ont aussi tiré de cette racine Hebraïque leur nom **Omen**, augure. Cet **Omen** a relation au **Thumin** des Hebreux. C'est donc dans la plus ancienne simplicité que l'on doit chercher l'origine des mots. C'est à la plus profonde racine qu'il faut s'attendre de trouver la naissance de l'arbre. Ἄν τοίνυν τὸ φῶζαν ἐκτέμοιμο, κί ἐξ αὐτοῦ τὸ βᾶθος αὐτῷ ἀνασώσωμι, εὐκολώτερον τῶν κλάδων περιεσόμεθα, dit S^t. Jean CHRYSOSTOME, discours 20^{me}. sur la Genèse. Si les Grecs et les Latins avoient bien voulu reconnoître que leurs langues ne sont pas nées chez eux ni parmi eux de leur tems, ils auroient mieux réussi dans leurs etymologies. Et les Latins en particulier auroient pû trouver dumoins autant de leur mots empruntez des Celtes que de reçus des Grecs. Il n'avoient [sic] qu'à rechercher dans le langage des Sabins, des Tusques, des Osques et des Celtes. « *Linguaenim antiquae, dit CAMDEN, ad origines [mot barré] percrusandas [*] imprimis necessariæ censensur, et prima nomina longo temporis situ obsoleta, in barbaris linguis, et antiquioribus conservari docet PLATO in CRATYLO* » VARRON a bien connu cela, mais il ne s'y est pas assez appliqué, ainsi que je l'ai déjà remarqué. Ce qui a fait dire à un savant de nos jours qu'on voit, par exemple, qu'« *en certaines choses qui regardent la connoissance des langues anciennes, nous sommes plus habiles que ceux à qui elles étoient naturelles; par ce que] ; l'on a réduit, en quelque sorte, dans ces derniers siècles, la Critique en art.*

p. 22

VARRON et CICERON entendoient, sans doute, mieux le Latin que tous les modernes ensemble. Cependant devoit on nier qu'ils n'aient commis des fautes pueriles, lorsqu'ils ont parlé d'etymologies ? Comme lorsqu'ils disent que CERES a été dite ainsi "quasi geres, quia gerit omnia ; Carvus, quasi gervus, quia gerit cornua". Ils n'ont commis ces fautes que parcequ'ils n'avoient pas étudié la Critique aussi exactement que l'on a fait en ces derniers tems. » Bibliothèque universelle, to. 18. pag. 273. Entre les modernes il y en a eu qui ont fait tout le contraire, au moins en partie. Quelquesuns ont plus étudié le Grec et l'Hebreu que les langues moins anciennes : et se sont ingez mal à propos de donner des etymologies du François, prétendant que celui-ci venoit du Grec, au lieu de le chercher dans le Latin dans l'Alleman et dans le Breton ; ne prenant pas garde que plusieurs mots d'une langue ont affinité [mot barré ; au-dessus : "ou"] quelque ressemblance avec quelquesuns des autres : et pourtant les uns ne viennent pas des autres. C'est ce qu'a remarqué CASANBON⁶⁷ (libr. de Satyra, car. 4) « *Enim verò (dit ce savant Critique) est invenire in omnibus linguis similes voces, quorum alteram ab altera originem habuisse, facile sibi persuadent, qui levioribus conjecturis dui amant. At qui matudius judicium adhibent, et harumaerum majorem retum, aliter sentiant.* סוֹתֵר *Soter, Hebræis est, qui tegit : Græcis σωτήρ, totidem [favè] literis, qui protegit et servat. Et tamen nullâ originis communione jungi has voces, ratio utriusq; linguæ ostendit* » Cette réflexion si judicieuse m'a fait changer de point de vue. Je m'étois d'abord mis dans l'esprit que le Breton venoit, pour la plus grande partie, de l'Hebreu : j'en suis maintenant dissuadé ; et prenant une autre route, j'ai cherché, avec toute mon application, le Breton en lui même : en sorte que si je n'ai pas toujours réussi, c'est parceque la simplicité des monosyllabes ne permet pas qu'on trouve leur origine qu'ils sont eux mêmes. On verra cependant assez souvent que j'ai trouvé ["de" est barré, "à" est au-dessus] ces mots originaux leurs semblables dans l'Hebreu : n'osant pas ["cependant" est barré, "néanmoins" au-dessus] les

67. Il s'agit d'Isaac CASAUBON (1559–1614), érudit protestant auteur d'un *De satyrica graecorum poesi et romanorum satira libri duo* ou "Traité de la satire chez les Romains et les Grecs" en 1605.

proposer comme tels que sous un *peut-être*, qui, diton, empêche de mentir, et montre plus de timidité que de temerité. Et si j'ai quelque fois manqué de me servir de cet adverbe de doute, je n'ai pas pour cela prétendu que mes découvertes fussent incontestables; n'étant aucunement entêté de mon sentiment, mais fort disposé à écouter tous ceux qui m'apprendront ce que j'ignore, qui me feront connoître mes fautes, et me donner [au-dessus : "-ont"] les moïens de les corriger. Il y a néanmoins des personnes qui sont portées à reprendre et blâmer les ouvrages d'autrui, sans être capables d'en bien juger : car comme le dit le Maître des Etymologistes Latins ["Vo" est barré] le grand VOSSIUS : « *Profectò non omnes de hoe studiorum genere judicare posunt.* » Et selon un ancien Grec, δὴ γὰρ ὁ χερδὸν ἐκ τῆς ἀπτης παρασκευῆς ἐδρμηθαι τὸν τε κρίνοντα τὸς λόγος, κί τὸν ουγγράφοντα. ἢ τὰ μρὺ [*] γεωργίας ἔργα, ὅυ δωαυτός δσι κρίνειν ὁ, γε μὴ γεωργικός C'est à dire : Car il faut que celui qui veut juger d'un discours s'y porte avec la même préparation que celui qui l'a composé. En effet, celui qui n'a pas exercé l'agriculture ne peut en juger. Il faut donc que celui qui s'expose à critiquer un ouvrage soit du même métier que l'ouvrier qui l'a fait. [au-dessus : "C'est pourquoi"] Je n'ai ["donc" est barré] pas de répugnance à subir l'examen et le jugement de juges competens : et même je souhaite trouver quelque bon connoisseur qui veuille se donner la peine de lire tout cet ouvrage, et m'en marquer les fautes, avec que je puisse les corriger, ou qu'il le fasse lui même avant que le public en ait connoissance, suivant cet ancien proverbe εἰτέρους ὀπιτεπλέον ὕζετᾶζειν τὰ ἔχγονα Synesius Epist. 1. Il est bon d'exposer ses productions à l'examen des autres.

p. 23

Quand j'ai dit cidessus que je suis maintenant dissuadé que le Breton vienne de l'Hebreu, je n'ai pas eu dessein de contredire, et encore moins de condamner les savans qui l'ont crû et travaillé à prouver que le Gaulois, qui est notre Breton en sa pureté, vient du Phenicien ou de l'Hebreu. J'estime trop M^r. BOCHART dont les ecrits m'ont beaucoup servi, et M^r HUET cidevant Evêque d'Avranches dont l'erudition est presque infinie, pour ôser contester avec eux. Mais j'ai crû que sans perdre l'honneur qu'il y a à suivre de si grands hommes; j'aurois la permission de fonder un guai [ou "quai" ?] qu'ils n'ont ni connu ni tenté d'y passer. J'ai donc étudié particulièrement les racines Bretonnes, c'est à dire les mots les plus simples : et me rendant au systeme de CLUVER [sûrement "CLUVIER", mais il n'y a pas de <i>] qui fait remonter le Celtique, qu'il est persuadé comme moi que c'est la mere des deux principales dialectes Bretonnes, ["et" est barré] jusques à la Confusion des langues à la construction de Babel; j'ai fait reflexion que Dieu aiant tellement confondu cette premiere langue, ou plustost, l'aïant tellement divisée en plusieurs par la dispersion des temeraires constructeurs de cette superbe tour, qu'ils ne s'entendoient plus reciproquement; j'ai cru que ces gens séparez les uns des autres ne se souvinrent que des termes de la premiere langue qu'ils avoient les plus en usage auparavant : vu même qu'ils ne retinrent que les noms des choses qu'ils emporteroient, comme chacun son corps et ses [mot barré, commençait par <p>, au-dessus : "habits"], son sac et son pain dedans, et peut-être les noms des bêtes de charge chargées de leurs provisions et outils, qui n'étoient pas nombreux. Ce sont àpeuprés ces noms que je reconnois dans mon Dictionnaire se trouver assez visiblement dans l'Hebreu, qui lui-même ne pouvoit guere avoir conservé plus des anciens termes que les autres langues de la dispersion, après la quelle ["un" est barré] chaque peuple en se multipliant forma une nouvelle langue et peu à peu des dialectes différentes, en se séparant derechef pour s'étendre hors les terres qui ne pouvoient les contenir ni les nourrir.

Il me vient une autre pensée à ce sujet. C'est que cette premiere langue fut aussi elle même, ou, pour mieux dire, elle seule [mot barré, commençant par <f>] confondüe, c'est à dire oubliée ensorte que ces hommes ne s'entre-entendaient plus dutout, selon qu'il est dit dans l'Ecriture, cequi seroit mieux [*] exprimé par les termes *Suppression, destruction, abolition*, que par celui de *confusion* qui suppose, contre l'Hitsoire sacrée, qu'il y ait eu plusieurs langues confondües, au lieu qu'il n'y en a [au-dessus : "eu"] qu'une abrogée, selon la force de l'Hebreu. On ne doit donc pas dire *la confusion des langues*, mais *la destruction d'une langue primitive, et la formation de plusieurs*, qui ont succede. Le miracle de cette abolition de langage est de la Providence ordinaire de Dieu, qui resiste aux superbes. Ces hommes vains voulant se faire un nom celebre et perpetuel sur la terre, s'assemble [au-dessus : "nt"] pour bâtir une ville et une tour, apparemment au millieu de la ville, l'une et l'autre sous leur nom, ce qui n'arriva pas selon leur dessein. Ils commencerent [fin de mot barrée, "nt" au-dessus] probablement par bâtir la ville, où ils inventerent des outils, des machines et autres ustensiles, aux quels il fallut donner des noms aussi nouveaux que les choses, qu'ils nommoient en s'en servant differemment en chaque atelier : et ensuite etant parvenus à la construction de la tour et se rapprochant les uns des autre, en dev [fin de mot barrée, "enant" au-dessus] moins nombreux ou [au-dessus : "moins"] pressez, ils ne connoissoient pas les noms que les autres avoient imposez à ces choses et ne pouvoient les fournir à ceux qui en aiant besoin les demandoient sous un nom à eux inconnu, et se découragerent d'une entreprise vaine et criminelle, parcequ'elle offensoit Dieu, qui leur resista. Et ce même Dieu qui renverse les desseins des superbes, et qui [au-dessus : "les"] humilie ["les superbes" est barré] pour leur salut, et pour sa plus grande gloire, a voulu que les pauvres, simples et humbles Bretons aient conservé leur langue depuis cette grande dispersion, mieux que ne feront jamais les gens du grand monde, qui sont les premiers à corrompre leur langage,

p. 24

en voulant le perfectionner, ce qui vient de ce que les hommes sont trop esclaves des dames de cour, les quelles parlent souvent sans savoir ce qu'elles disent, et veulent que l'on révère jusques à leurs défauts, ce que les courtisans font fort volontiers.

Je finirai cette préface par un mot du Prince de l'éloquence Romaine, que je dis d'ailleurs avec autant de sincérité que lui. « *Sed tantum abest ut scribi contra nos nolimus, ut id etiam maximè optemus. In ipsa enim Græcia Philosophia tanto in honore nunquam fuisset, nisi doctissimorum contentione dissentionibus qui riguisset..... nos qui sequimur probabilia, nec ultrâ quod verisimile occurrerit, progredi possemus, et refellere sine pertinacia, et refelli sine iracundia parati sumus.* » CICERO libr. 2. Tusculanum quæst post initium.

Depuis que j'ai achevé cette préface, j'ai retrouvé une feuille volante sur la quelle j'avois ["écrit" est barré, "marqué" est au-dessus] deux difficultés que je trouvois dans le système du R.P. Dom Paul PEZRON Religieux de Cîteaux, ["homme" est barré] d'une profonde erudition, et principalement dans l'antiquité a plus reculée. Je croi devoir en parler ici, et premièrement rapporter les propres paroles de ce savant homme au sujet des Titans qu'il prétend avoir été les anciens Celtes. | Antiquité de la Nation et de la langue des Celtes. Page 111.

« *C'est ici (dit-il) qu'on pourroit m'arrêter, en disant : qu'à la vérité les Titans ont fait de grandes choses dans le monde, dès les premiers siècles, et que leur nom a été très célèbre chez les anciens Grecs..... Mais, me dira-t-on aussi, cela prouve-t-il que les Celtes, ou [*] les Gaulois, sont descendus d'eux, comme vous le prétendez ? où sont les Auteurs qui l'écrivent, et qui nous en assurent ? et comment le croire sans l'autorité des Anciens ? Je répond là dessus, que quand je n'aurois point d'Auteur, qui le dit en termes précis, les noms des Princes et des Princesses, qui ont dominé sur cette nation fameuse, étant tous pris de la langue des Celtes, et même celui des Titans, font une si forte et si puissante preuve qu'elle vaut mieux elle seule que l'autorité de plusieurs Anciens.*

p. 25

Mais puisque nous sommes dans un siècle, où le témoignage d'un Grec fait plus d'impression sur l'esprit de plusieurs, que les meilleurs raisons, il faut tâcher de les satisfaire. Celui de CALLIMAQUE ne sera point suspect. Éc. »

Tout ce système que ce R. Pere établit sur ces deux points n'est pas bien fondé. Car pour ce qui est des noms des Princes et Princesses, il n'est nullement constant qu'ils soient pris de la langue des Celtes. Bien loin de cela, on peut faire voir que tous, ou presque tous, n'en viennent pas. Le principal, qui est Titan est mal dérivé de Tit pour Tir, c'est à dire d'un mot mal écrit et qui en cet état de Tit ne signifie rien, et n'est pas connu en ce qui nous reste de Breton. [en marge : טִיט *tit* en Hebreu est de la boüe, de la terre détrempée.] On ["en" barré] verra une origine plus naturelle [au-dessus : "de Titan"] dans ce Dictionnaire au mot Tan, où je ne lui donnerai pas une si haute antiquité. Je ne m'arrête pas à refuter les autres noms propres en détail ; étant persuadé que tout lecteur, qui aura une connoissance médiocre du Breton, qui sera un peu Etymologiste, et jugera sainement des choses, pourra voir les défauts tant en general qu'en particulier de cet ouvrage, où l'on fait grande parade de quelques passages des Anciens mal expliqués ou mal appliqués au dessein de l'Auteur, et quantité de mots, tels : et cela avec tant de confiance que l'on veut en être crû sur sa seule parole, sans citer les Auteurs, ou les livres, d'où l'on a tiré ces [caractère barré] mots. De plus, tout ce que l'Auteur peut prouver par les petites listes de mots Grecs, Latins et ["Bretons" est barré] Teutons, est que plusieurs mots Bretons ressemblent à ceux-là, et non pas qu'ils en sont l'origine. Il auroit mieux valu renverser l'ordre de ces tables ; et les mots Grecs, Latins et Teutons seroient dans leur rang d'originaux de plusieurs mots Bretons mal choisis par le R. Pere pour servir d'exemple.

Quant au passage de CALLIMAQUE, qui est le seul capable en apparence d'appuyer ce système, le R. Pere PEZRON s'est plutôt trompé, je croi, qu'il n'a voulu tromper le public, en expliquant ces deux mots Grecs ὑψιγόνους τῆνες des descendans, ou de la race des Titans ; ce qui ne veut dire que les Titans nez tard, c'est à dire des hommes, qui dans les derniers tems vivoient, et faisoient la guerre de la même manière que les Titans, qui étoient usurpateurs des terres des autres peuples : et les Gaulois ou Celtes faisoient cela longtems après dans la Grece. CALLIMAQUE avoit donc raison de nommer ceux-ci les Titans modernes, ou des derniers tems. PLATON ne dit pas plus ce que le P. PEZRON veut lui faire dire.

Il y a quantité d'autres fautes dans cet ouvrage que je n'ai ni le tems ni l'envie [*] de reprendre ; mais j'en remarquerai quelques unes, telles que sont celles-ci, seulement afin de faire voir qu'il n'y a point de si habile homme qui ne manque en quelques occasions.

p. 26

Page 239. *C'est une règle assez générale dans presque toutes les langues que les mots plus longs et plus étendus viennent des plus courts et des plus simples. Cette réponse est solide,* dit l'Auteur qui la donne. | Si cette règle étoit si générale, les Grecs auroient obligation, et encore plus les Latins, aux François, aux Italiens et aux Espagnols de plusieurs termes de leur langues [sic] qui sont plus longs et plus étendus que dans celles là où ils ont la même signification. Par exemple Bonus viendroit du François Bon, en Espagnol Buen ; Malus de Mal, en Esp. Malo ; Facere de Faire ; et grand nombre d'autres, qu'il

seroit inutile de placer ici.

Page 243. De ces paroles de PLATON (in CRATYLO) mises en Latin : « *Reor equidem multa nomina Græcos à Barbaris habuisse* » : Il ne s'ensuit pas, comme l'Auteur de l'Antiquité &c. le prétend, que les Grecs aient pris beaucoup de mots des Gaulois, y aiant dans ces anciens tems comme à present plusieurs autres peuples barbares plus voisins de la Grece, par exemple tous ceux de l'Orient, tels que les Hebreux, les Caldéens, les Syriens, Pheniciens, Arabes, Persans, Armeniens, Assyriens, Egyptiens, Ethiopiens et autres, dont on ne peut nier que les Grecs n'aient emprunté quantité de diction, et aussi quelques unes des Gaulois, comme on le verra en ce Dictionnaire.

Page 344. ligne dernière. *Comme font les enfans qui commencent à demander du pain et du vin* | Les enfans des Bretons voiant tres rarement du vin chez eux ne se font pas une habitude d'en demander : et quand ils en cherchent au cabaret, ils ne sont plus enfans. Lors même qu'ils sont tout petits enfans, il [*sic*] ne demandent pas du pain ; mais seulement du lait, ou tout au plus de la bouillie : et c'est d'où viennent les premieres paroles qu'ils prononcent, savoir Mam, mere, et Pab ou Pap et Tat et Ioud, mots que j'explique en leur rang. Cependant le R.P. PEZRON veut que les enfans, dès qu'ils commencent à parler demandent du vin. »

LE PELLETIER 1716 : 16–26

3.3 Traité des Lettres et de leur Changement

Remarque : À la suite de ce passage se trouve un long traité du « Changement des lettres » (pp. 31–52). Nous proposerons plus loin quelques extraits choisis des remarques de LE PELLETIER sur les changements des lettres, à partir de la version imprimée de 1752. Il faudrait comparer en détail ce manuscrit et le texte de l'édition pour voir s'il y a des changements. Nous ne reproduisons donc ici que le propos général concernant l'écriture, et non le détail pour chacune des lettres.

cf. p. 1017

« La connoissance du changement des Lettres étant comme la Clef des Etymologies, on ne doit pas donner un ouvrage Etymologique, sans mettre au [*caractère barré*] devant un exposé des alterations qui arrivent aux lettres dans le langage dont il s'agit. VOSSIUS et MÉNAGE en ont usé de cette manière, du moins on voit de tels préliminaires à la teste de leurs Etymologies. Je vais aussi travailler à faire voir combien les lettres sont changeantes en cette langue Bretonne, plus qu'en aucune autre de celles dont j'ai connoissance. Et cela servira beaucoup à découvrir l'origine des mots, qui sans cela seroit introuvable. Si DAVIES, BOCHART et autres avoient eu cette [*mot barré, au-dessus : "methode"*], et eussent voulu s'en servir, ils n'auroient pas fait tant de chemin pour trouver dans les langues Orientales cequ'ils pouvoient aisément [*"trouver" est barré*] rencontrer dans le Breton même. Mon dessein est de traiter des changemens que souffrent les Lettres dans la prononciation seulement, c'est à dire les lettres vivantes, s'il est permis de les qualifier ainsi, aussi bien que la langue dont je donne ici le Dictionnaire. Mais [*"avant" est barré*] il faut auparavant dire quelque chose des lettres mortes, pour user de la même metaphore, [*"c'est" est barré*] qui sont l'alphabet.

On ne peut assurer, avec fondement, que les Bretons aient reçu leur alphabet des Gaulois, comme ils ont herité de leur langue ; puisque ceuxci, selon que CESAR l'assûre, n'avoient point d'autres caracteres que ceux des Grecs, dont ils se servoient dans les comptes publics et particuliers. Ce Conquerant Romain en parle ainsi (*lib. 6. Belli Gall.*) en décrivant la maniere d'enseigner des Druides, et leur ecole, « *Magnum ivi numerum versum edicere dicuntur. Itaque nonnulli amos vicens in disciplina permanent. Neque fas esse existimant ea literis mandare, cum in reliquis fere rebus publicis privatisque rationibus Græcis literis utantur. Id mihi ducabus de cantis institusse videntur : quòd neque in vulgum disciplinam effera velint : neque eos, qui discunt, literis confisos mimus memoriæ studere. Quod* [un mot est noté au-dessus, mais difficile à lire : "seppe" ?] *plerisque accidit, ut præsidio literarum diligentiam in [*] perdiscendo* [*caractère barré*] *ac memoriæ remittant.* » ELIEN dit davantage (*lib. VIII. Var. Hist. cap. VI*) voici ses paroles : τῶν ἀρχαίων φυσί Θρακῶν μηδένα [*caractères barrés, suivis d'un mot illisible en caractère grecs*] γράμματα. ἀλλά κί ἀνόμιζον ἀύχισον εἶναι πάντες οἱ τῷ Ἑυρωπλω υἰκῶντες βάρβαροι, γρηῃστοι γράμματων. On dit qu'aucun des anciens Thraces ne connoissoit les lettres, et même que tous les barbares (c'est à dire, ceux qui n'étoient ni Grecs ni Romains) qui habitoient l'Europe, s'imaginoient qu'il est tres honteux de savoir ecrire. Ces temoignages sont bien forts, mais ils ne le seroient pas [*caractère barré*] au moins à l'égard des Bretons, si ces alphabets qui vont paroître étoient plus averez, et que l'on connût clairement qu'ils sont pour le moins du tems de CESAR, ou d'ELIEN. Le p. MAUNOIR Jesuite en a donné un au commencement de son petit Dictionnaire Breton sans [*"donner" est barré, au-dessus : "apporter"*] d'autres preuves de son antiquité et verité que l'inscription d'un ancien calice [*caractère barré, au-dessus : "et*

p. 28

autres monumens] sans produire les originaux ou les copies fidelles. Ce calice ne subsiste plus aiant été échangé mal à propos, chez l'orfèvre pour un neuf. Ce R. Pere devoit bien nous marquer où il a vû ces monumens, afin que les connoisseurs pûssent en juger et les expliquer.

*Alphabet des Anciens Bretonnes
Armoriques tiré partie d'un ancien Calice
de l'Abbaye de Landevenec, partie de
quelques Anciens bastiments et
monuments de la Bretagne. —*

A B C D E F G H I K L

□	□	□	λ	□	π	z	α	X	H	□
M N O P Q R S T										
□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
V X Y Z & KH ZZ										
□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□

FIGURE 1 – L’alphabet du dictionnaire de Julien MAUNOIR

Voici encore un autre alphabet que j'ai trouvé écrit à la main à la fin [caractère barré] du [*] Dictionnaire de DAVIES dont je me suis servi. celui qui l'a copié ne marque pas d'où il l'a pris. Le voici tout comme je l'ai imité d'après cette copie, avec ce titre.

p. 29

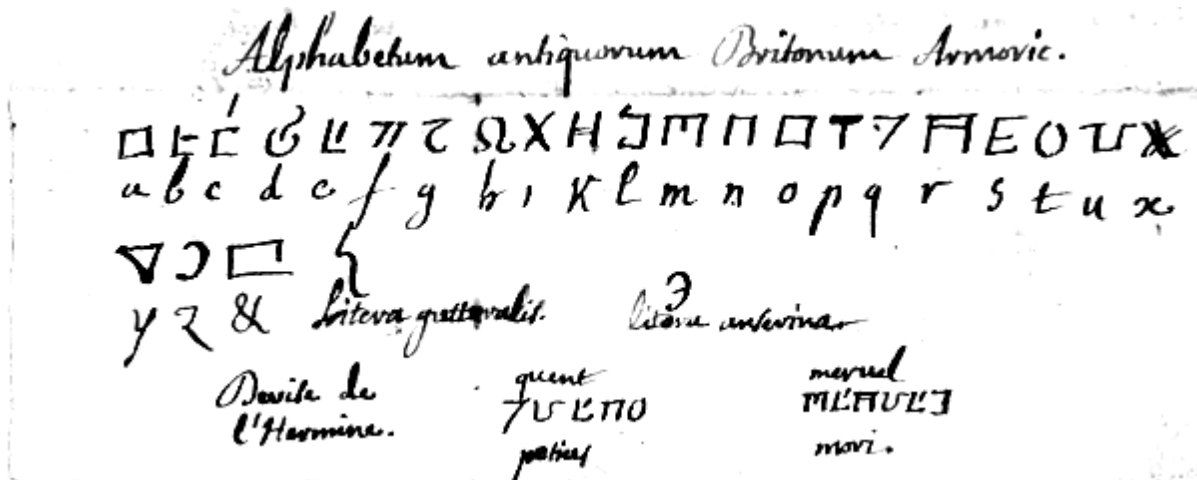


FIGURE 2 – L'alphabet du dictionnaire de John DAVIES

Cette pièce diffère de la précédente en plusieurs points. 1°. dans le premier alphabet il y a 4. ou 5. lettres de figure quarrée plus ou moins régulière. En ce second on ne voit qu'<A> et <O> [au-dessus : "de cette forme"], ce qui est assez raisonnable, sur tout si en celui-ci il y avoit un point en l'<O>, comme dans l'autre. 2°. en ce dernier le paroît mieux formé et plus distingué de <A>, de <O> &c. ce qui est absolument nécessaire. 3°. La lettre qui répond à nôtre <D> me semble formée plus convenablement à la nature de cette lettre qui n'est que le <T> moins pesant. 4°. <C> a plus l'air de l'<E> Romain que dans l'autre où sa figure est [mot barré, au dessus : "presque"] semblable à l'<A> et à l'<O>. ce qui est pourtant passable. Mais il vaut mieux que cette lettre <E> soit moins close. 5°. ce caractère qui est mis pour <F> en ce second alphabet me paroît ["comme le <P>" est barré] équivalent à celui qui est en l'autre. 6°. <G> est un peu différent, et <H> encore plus. <N> a une barre en bas dans le premier, et ne l'a point dans le second, ce qui me semble meilleur. 7°. Je croi que le Copiste a oublié le point dans le <T> comme dans l'<O>. Et ce <T> en cette forme \mathfrak{U} ressemble fort au grand Θ des Grecs, comme <E> [caractères barrés, au dessus : "qui est <S>"] représente assez bien leur Σ . Enfin il y a une grande différence entre [caractère barré] les deux figures qui valent <&>. Ce dernier alphabet a de plus cela de particulier que l'on y trouve la valeur des deux dernières figures ["savoir" est barré] exprimée [sic], savoir l'une *Gutturalis*, et l'autre *Anserina*. La première, qui n'est expliquée dans le premier que par <KH> est cette forte aspiration si ordinaire aux Bretons, la quelle j'écris toujours <C'h>. La seconde exprimée par <ZZ> est S sifflante, qui se prononce tantost comme nôtre <ch> François, tantost, comme <J> consone ou <G> devant <E> ou <I>, et enfin par les plus délicats avec le son du simple <Z>. Elle est bien nommée *Anserina*; puisque elle approche du sifflement d'un jais. Toutes ces différences me font douter de la vérité de ces deux pièces, et cependant je donnerois la préférence à la seconde.

Mais je suis bien en peine de savoir s'il n'y a point eu quelque autre alphabet [*] Breton ou Gaulois très différent des deux précédents, des caractères duquel seroit cette inscription où je ne connois que quelques lettres qui ont la figure Romaine; mais dont je ne puis déterminer le commencement ["la" est barré] ou la fin, le haut ni le bas; parceque ces deux lignes sont gravées assez grossièrement sur une des faces d'une pierre octogone qui peut avoir servi de point à quelque tour, ou [mot difficile à lire : "pyramille" ?], et est hors d'œuvre plantée dans l'Eglise paroissiale de Plouvin en Bas-Leon. Je l'avois envoyée au p. MABILLON, qui n'y connoissoit pas plus que moi. Je la mets ici afin que les habiles connoisseurs puissent en juger, et je la commence par ces lettres *hia*, qui ont la signification en Breton de oui en François, et de *Etiam* ou *Ita* en Latin.

p. 30

J'ai encore une autre difficulté. c'est d'accomoder ces deux alphabets Bretons avec celui des Gaulois que le p. MABILLON a placé en son grand ouvrage *de Re Diplomatica*. pag. 347. Tab. 2.. Il ne ressemble ["pas plus" est barré] aux autres qu'en quelques lettres, ce qui peut être un effet de pur hazard. C'est plutôt un alphabet Romain de caractères mal formés, ou tout au plus mêlé de quelques lettres Gauloises, ce que ce judicieux connoisseur a bien aperçu; puisqu'il en parle en ces termes à la page 346. num. 1. « *Primum locum post Romanum (Alphabetum) damus Gallico, quod Boterovius ex vetustissimo lapida sepulchrali, apud Ambianos reperto, expressit. Quanquam non ita accuratum existimo, ut pro characteribus Gallicis planè genuinis omnino censeri possit. Neque tamen visum est prætermittendum, si quid afferat*

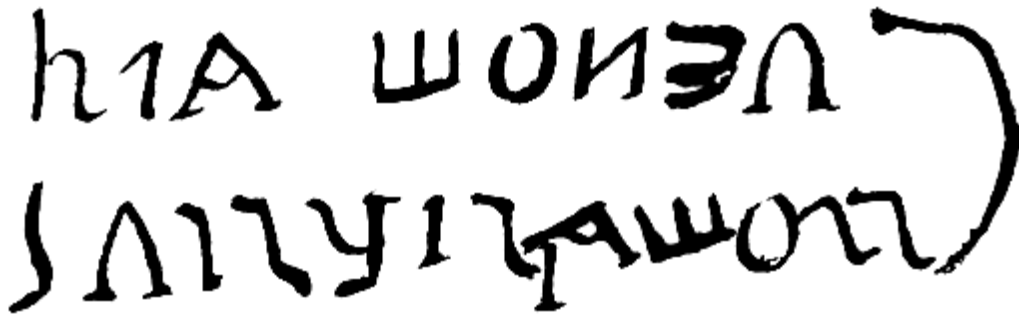


FIGURE 3 – L'inscription de Plouvin

ad gentis nostræ veterum literaturam illustrandam. »

La marque la plus sûre de l'antiquité des choses que produit l'esprit de l'homme est leur simplicité ; et cette marque convient particulièrement à un alphabet : car on sait que celui des Grecs, par exemple, étoit plus simple dans les commencemens n'ayant précisément que les lettres absolument nécessaires. Nous ne pouvons donc nous persuader qu'une telle piece soit d'une grande antiquité, si elle a tous les assortimens qu'on peut lui donner en ces derniers tems. L'alphabet Breton que je viens de produire est trop ample pour la langue à la quelle on l'attribüe avec la qualité d'*ancien* Breton, où l'on n'a pas besoin de <Q>, de <X>, d'<Y> ; quoique DAVIES ait toujours employé cette dernière pour E ou Ei. On peut encore en retrancher celles-ci , <C>, <D>, <F>, <G>, <Z> qui ne sont [*] que <P>, <K>, <T> et <S> adoucies par le concours des autres lettres. On pourroit donc réduire l'alphabet Breton à ces lettres, ou à leurs équivalentes, <A>, <P>, <K>, <E>, <H>, <I>, <L>, <M>, <N>, <O>, <R>, <S>, <T>, <U>, et double <W> qui vaut Hou. Il n'est point en usage chez les Bretons tant d'Angl. que d'Armorique, ils nomment cette lettre *Ighiss* [*incertain*], et la prononcent SK, par exemple ils disent en Latin *Pask* pour *Pax*, et en Breton *Pask* signifie la feste de Pasque. Il seroit libre de mettre les lettres adoucies au lieu des fortes, comme font les Grammairiens Hebreux ; et ensuite les ponctuer, pour les marquer plus fortes ; par ex. B, U, D &c. En Hebreu **phē** ne diffère de **beth** que par l'addition d'un petit crochet, et quant on met un point dans [*l'une de" est barré*] ces lettres, [*elle" est barré*] l'une vaut nôtre <P> et l'autre nôtre , autrement elles n'ont [*que" est barré*] la force que de **phē** ou <V> consonne. **mē** *mem* n'est gueres différent des deux premières. **quaph** ressembleroit au **caph** s'il n'étoit pas défiguré par ce trait perpendiculaire. **he** seroit **hheth** s'il étoit tout fermé par le haut. Et [*caractère barré*] si **z** ou **z** final n'avoit pas un [*une tache empêche de lire*] de branche, il ne différoit que très peu de **zuin**. On pourroit reformer ainsi les alphabet [*caractère barré*]s Grec et Latin, et ils seroient tous alors, comme on dit, *in puris naturalibus*, et dans leur état primordial. Tout cela ne regarde que les lettres mortes ; il est tems [*caractère barré*] de parler des lettres vivantes, c'est à dire, telles qu'elles sont et sonent dans la prononciation. Mon dessein, en ceci, est de n'apporter les changemens qui se font dans les autres langues que comme des exemples de la possibilité de tel ou tel changement. La langue Sainte m'en fournira le plus grand nombre : ce qui contribuera beaucoup à prouver l'antiquité du Breton, et l'affinité qu'il a avec la langue Sainte. »

p. 32

LE PELLETIER 1716 : 27–31

3.3.1 L'inscription de Saint-Michel-en-Grève

Remarque : *On trouve, sur une feuille volante, le document suivant :*

Le texte dit :

« Cette inscription est sur une pierre de grain [*mot barré*] posée au coin d'une maison sur la rüe du bourg de S^t. Michel de greve [*sic*] au diocese de Treghier. [*Elle" est barré*] Il y a eu encore une autre ligne qui est presque toute effacée, en sorte qu'on n'y voit que quelques traits legers et qui ne déterminent rien. cette pierre est plate et en pointe obtuse, et semble avoir été roulée sur la greve par les flots de la mer : car ses angles sont mangez. »

ibid. :

P 30

A M E L P H I I A Y P A D J A

Cette inscription est sur une pierre de grain ~~très fine~~ posée au coin d'une maison sur la rue du bourg de St. Michel de greve au diocèse de Tréguier. Elle Il y a en outre une autre ligne qui est presque toute effacée, par forte qu'on n'y voit que quelques traits légers et qui ne déterminent rien. cette pierre est plate et en pointe obtuse, et semble avoir été voulée sur la grève par les flots de la mer : car ses angles sont mangés.

FIGURE 4 – L'inscription de Saint-Michel

3.4 La correspondance Le Pelletier - Montfaucon

Remarque : Nous ne reproduisons ici que les extraits de quelques lettres entre Louis LE PELLETIER et Bernard de MONTFAUCON, qui ont servi à notre étude en 5.3.2, en tant qu'elles instruisent sur le changement de place de l'hébreu dans le second manuscrit, dit de Lesquiffiou, en 5.5, où l'auteur présente une interprétation originale du mythe de Babel, ce à quoi nous ajoutons une lettre à Dom Pierre-Hyacinthe MORICE, le fameux historien, où LE PELLETIER propose des étymologies de toponymes en 5.4.1.

cf. p. 170
cf. p. 990
cf. p. 183

Pour une connaissance plus complète de la correspondance de Louis LE PELLETIER, cf. le livre 9 de la thèse de Gwenole LE MENN, qui reproduit in extenso les courriers du lexicographe (LE MENN 1981). Celles-ci sont conservées à la BNF et il en existe une copie à l'abbaye de Landévennec. LE MENN mentionne qu'il est probable que circulent d'autres lettres de LE PELLETIER que celles dont il a pu prendre connaissance.

3.4.1 le 30 septembre 1719

« Vous souhaitez, Mon R. Pere que je me serve d'une autre methode que celle que plusieurs savans du dernier siecle ont suivie, lesquels ont d'abord été louez, et en suite méprisez. Je vous avoïe ingenuement que je m'étois fait un merite d'imiter ces vrais savans, que je ne croiois pas pouvoir s'égarer : et un habile P. de l'Oratoire m'avoit fait prendre cette route. Mais il fallut refondre mon ouvrage il y a plus de 12. ans, j'en pris une autre qui m'a conduit à la source naturelle et veritable de la plus grande partie des mots purement Bretons ; c'est à dire, à leur simplicité originale, que je croi avoir trouvée dans le langage des Celtes, où je suis persuadé que les Bretons tant de la G^{de}. que de la P^{te}. Bretagne ont pris le leur, qui quoique alteré est encore connoissable, sur tout dans les termes de la maison rustique. VARRON le MÉNAGE de son tems, comme MÉNAGE est dit le VARRON de notre siecle, tous deux mauvais Etymologistes : VARRON, dis je, m'a beaucoup aidé à découvrir plusieurs de ces vieux mots Celtiques, sous les noms de Celtes, ou Gaulois, ou Sabins, Samnites, Osques Etrusques &c. Les découvertes que j'ai faites, assez heureusement, comme je m'en flate, peut être trop vainement, chez cet Ancien, et chez d'Autres Auteurs posterieurs, pourront surprendre les savans de nos jours. Et si ces grands Etymologistes qui cherchoient tout dans l'Hebreu et croioient l'y trouver, vivoient encore, et voioient ce que j'ai découvert,

ils auroient honte d'avoir fondé des etymologies sur leur seule imagination. Le P. de l'Oratoire qui m'avait le premier fait prendre la fausse route, m'a sù bon gré, ainsi qu'il me l'a écrit fort sérieusement de ce que je l'avois quitée pour en prendre une plus sûre.

Mais, M.R.P. vous ne me blamerez peut être pas de ce que je n'ai point si absolument abandonné l'Hebreu quant aux etymes du Breton, que j'aie aussi négligé de montrer dans les rencontres que les dictionnaires originales ou racines Bretonnes les plus simples ont affinité, du moins en apparence, avec d'autres de la langue S^{te}. et que je mette en parallèle des mots de ces deux langues, lesquels, chacun chez soi, ont entre eux de la ressemblance quant aux lettres, et conformité de signification [*] avec ceux de l'autre idiôme.

p. 20

[L'auteur donne quelques exemples de ressemblances pour les mots bretons *tan*, *den*, *Mab-al-lagad*, *gour*, et *gourez*.]

Je me suis particulièrement appliqué à donner des explications toutes nouvelles d'un grand nombre d'endroits de l'Écriture, tant du v. que du n. Test. Le seul article du nom *Ioud* en contient plus de trente, qui conduisent à l'intelligence d'un plus grand nombre. J'ai aussi, dans un traité de la valeur et du changement des lettres, montré combien les Bretonnes sont semblables en son et en force aux Hébraïques, ce qui met dans le chemin des origines des mots Hébreux. Il y a plus de 9. ans que je mis à mon Dictionnaire le mot *Fin* le plus agréable de tout l'ouvrage.

Je n'avois garde de suivre le P. PEZRON, n'ayant pas le même dessein que lui, et dont le système est presque uniquement fondé sur un mot Grec mal entendu, et sur un mot Breton mal écrit ou mal lu. Le premier est le composé Grec $\upsilon\psi\iota\gamma\acute{\upsilon}$. . .⁶⁸ de CALLIMAQ; que je laisse à votre examen, et l'autre est *Tir* qu'il a trouvé quelque part écrit <Tit>, pour en faire les Titans nez de la terre signifiée par le Breton *Tir*, dont on ne formera jamais les Titans. Il auroit dû se méprendre en prenant pour un nom Breton l'Hebreu . . . ט ⁶⁹ fange, boüe, qui est de la terre détrempee. Ce savant Abbé a commis quantité d'autres fautes à l'égard du Breton, dont il semble qu'il n'avoit pas plus de connoissance que FURETIERE et MENAGE, qui sont excusables n'étant pas, comme lui, nez ni elevez en Basse-Bretagne. »

cité par LE MENN 1981 : l. 9, pp. 19–20

3.4.2 Le 13 mars 1720

« Sans prétendre me mesurer avec vous, je vous proposerai une difficulté que j'ai sur votre système des langues meres. Vous attribuez la Maternité à la langue des Celtes : vous ne voulez apparemment pas dire qu'elle soit mere sans être fille ; et que par prérogative elle se soit mise au monde elle même ; mais qu'ayant pris naissance en Orient, et passé une partie de sa jeunesse au païs de Sennaar, elle a changé de païs et est venue s'établir et s'étendre dans l'Occident. En son premier âge elle avoit peu de mots en usage, comme les enfans : et en son entreprise de Babel elle tomba en confusion par la différence des dialectes qui s'y formerent par la nécessité d'inventer des noms et des termes des différents arts mécaniques, matériaux et machines dont il falloit se servir dans une si grande étendue de travaux et d'ateliers, ou tant de gens étant occupés chacun à son ouvrage autour d'une grande ville ; lorsqu'ils se réunirent à la tour qui en est représentée le centre, ils commencèrent à ne se plus entendre ; parce qu'ils n'étoient pas convenus des term[es] de l'Architecture et du massonnage, et se separerent, *ab urbe ad orbem*, chacun prenant son sac, son pain et ses outils s'en alla en quelque region où il porta de son langage les mots les plus communs pour le ménage et la société avec sa famille. Le reste s'est formé peu à peu dans le païs d'établissement, à mesure qu'il se trouvoit des sujets anonymes qu'il falloit nommer pour les faire connoître aux autres.

Ces mot[s] nouveaux établis de concert dans l'Europe par le Patriarche et ses descendans sont la langue autochtone des Celtes, et ce qu'on peut y trouver de mots ressemblans à autant d'Hébraïques sont venus de l'Orient. C'est sur ce pié là que je croi la langue ancienne des Bretons, Gaulois et Celtes une langue mere. Ces pelerins avoient conservé et apporté leur sac, leurs victuailles et quelques outils dont ils n'oublioient pas les no[m]s ce qui a causé l'universalité de celui de sac en presque toutes les

68. Le dernier ou les deux derniers caractères grecs ont ici été transcrits à la main par LE MENN dans sa thèse, et ils ne ressemblent à aucun caractère grec que nous connoissions. En confrontant à la préface de 1716 (p. 25), nous déduisons $\upsilon\psi\iota\gamma\acute{\upsilon}\nu\omicron\iota\ \tau\iota\tau\eta\gamma\epsilon\varsigma$.

69. Même remarque que plus haut : la transcription manuscrite par LE MENN du dernier caractère (en commençant par la droite) ne permet pas de déceler un caractère hébreu existant. Son caractère ressemble à un <U>, nous n'en connoissons aucun en hébreu ayant cette forme. Par rapport au propos tenu, les différentes possibilités seraient vraisemblables : ט , ח , ך , צ . Il pourrait aussi avoir considéré un ש comme deux caractères distincts. Seule la consultation des manuscrits de LE PELLETIER à la Bibliothèque Nationale (fds.fr.17709 f.176–177) permettrait un éclaircissement.

langues de l'orient et d[e] l'occident, ceux de ברה⁷⁰ manger, de ברנה⁷¹ aliment, de Bara en Breton, de Bret e[n] Anglois, de Brot, de Brout &c. pour dire du pain. Le Celtique sera donc une langu[e] mere née chez elle, où elle a trouvé en naissant un sac, du pain et quelques autres necessitez les plus pressantes venües d'ailleurs. Après cela si je rencontre en mon chem[in] quelque mot qui ait rapport avec l'Hebreu, je ne decide point de l'origine de ce prem[ier] mais je fais seulement remarque [sic] l'affinité qu'il a, ou semble avoir avec une telle ou telle diction, sans vouloir le prouver, si ce n'est que souvent j'ai apporté des passages de l'Ecrit[ure] à dessein de montrer plus clairement cette affinité, et toujours par conjecture et sans entes [fin du mot caché]. »

cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 23, qui fait les corrections

3.4.3 Le 14 octobre 1725

« J'ai enfin entrepris de refondre mon Dictionnaire; et cela par votre bon conseil, j'en retranche beaucoup de choses qui vous y déplaisoient, surtout quantité d'Hebreu. Avec ces retranchements, je n'ai pû diminuer moins que de 134. pages où j'en suis à 113. c'est à dire environ d'un cinquième. Il est vrai que j'ay inséré quelques additions qui faisoient un supplément. Je croi qu'à présent il y a moins de superflu, et qu'il vous déplairoit moins qu'auparavant. »

cité par *ibid.* : l. 9, p. 30

3.4.4 Le 10 janvier 1726

« Comme vous voulez bien, Mon R. Pere, me témoigner que le changement que j'ai fait du plan de mon Diction. Bret. vous contente, j'y trouve aussi mon propre contentement : car en retranchant les Etymologies Hebr. qui me paroissoient bonnes prévenu que j'étois que cela seroit du goût des savants; j'ai cherché des origines plus naturelles et moins douteuses : [*] et Dieu benissant ma soumission à votre bon conseil, m'a fait trouver la clef de plusieurs lehiettes Gauloises et l'origine de quantité de mots faits du cri du ton et du chant des hommes et de plusieurs especes d'animaux.

[L'auteur donne quelques exemples]

En voila assez, Mon R. Pere, et peut être trop, pour vous montrer que je me suis corrigé, par votre conseil : et si vous trouvez encore à redire à ceci, faites le moi, s'il vous plait connoitre, et je retrancherai ce qui vous deplaira. vous ne trouverez pas mauvais que je cite quelques mots Hebreux, non comme racines du Breton, mais pour servir d'exemples. Pardonnez moi si je rapporte des verbes Grecs et Latins avec des significations que je distingue moi même sur la difference du son des actions signifiées ou à signifier. Si vous me blâmez je l'aurai mérité, et je le supporterai patiemment. »

p. 32

cité par *ibid.* : l. 9, pp. 31-32

3.4.5 Le 12 juin 1726

« Vous m'en avez donné une autre [il s'agit d'une correction] generale pour tout mon Diction. Breton, la quelle j'applique presque par tout, et cela par le retranchement des origines Hebraiques, ce qui racourcit beaucoup. Je vous en suis tres redevable, voiant clairement que le reste en sera meilleur. »

cité par *ibid.* : l. 9, p. 34

70. La réécriture manuelle peu précise de LE MENN ne permet pas de savoir si le second caractère (en partant de la droite) est un ך ou un ך, voire un ך. La comparaison des langues citées par LE PELLETIER tend à favoriser le ך.

71. *Idem.* L'écriture manuelle de l'auteur est ici trop imprécise, et plusieurs confusions sont possibles. Les seuls caractères à peu près certains sont les בר du début du mot, en raison de comparaisons que fait LE PELLETIER avec les autres langues. On pourrait aussi en ce sens faire l'hypothèse d'un ך final, bien que la graphie de LE MENN soit plus proche du ך.

3.4.6 Le 9 septembre 1728

« Enfin par votre bon conseil j'ai retranché presque toutes les Etymologies Hebraïques, et généralement toutes les Greques, aiant été assez heureux pour en trouver [la fin de ce mot est varrée ainsi qu'un mot "d'autres" ?] toutes naturelles; et *Autochtones*, si on peut leur donner ce nom. Je marque dans ma préface les obligations que je vous ai à l'égard de ce nouveau dessein et plan que vous m'avez fait prendre et je ne dois pas manquer de vous en remercier, ce qui est le principal but de cette lettre. »

cité par LE MENN 1981 : l. 9, p. 40

3.4.7 Le 14 mai 1729 à Dom Hyacinthe Morice

« Vous avez apparemment, Mon R. Pere, remarqué dans vos recherches, que les noms propres d'hommes et de lieux sont fort alterez et obscurcis. J'en vois quantité d'exemples dans l'Histoire de Bretagne : et quant on a voulu les Latinizer on les a encore plus défigurez : et cela est arrivé sur tout dans la Haute Bretagne, où le Breton n'est pas d'usage, et où les Ecrivains des anciens actes suivoient la prononciation corrompüe, sans attention à l'originale ni à l'orthographe. Qui diroit par exemple, que Tournemine est Tour-an maën, ou Mein, Tour de la pierre, ou des pierres : Broerrec, Bro-Gweroc, Rennes de Raözon ou Roazon, en Latin Rhedones. Vannes de Gwenet, Latinisé Venetia. Quimper et [*] Quimperler, de Compar Latin ou en Breton Kenpar. Henbon [avec un e au-dessus du mot] de Hene pont, vieux pont, Carantoy de Ker-an toer : et grand nombre d'autres qui ne sont pas necessaires à votre dessein. Ces changements sont ordinaires en tous païs, comme vous le savez. Une consequence que l'on peut tirer de ces noms autrefois usitez en Haute-Bretagne est que le Breton y etoit [mot de 2 ou 3 lettres barré] en usage, et même dans toutes les Gaules, ce que j'ai tâché de prouver. »

p. 44

cité par *ibid.* : l. 9, pp. 43–44

3.4.8 Le 14 novembre 1731 à Montfaucon

« J'ai fait voir par tout mon Dictionnaire Breton que les Latins ont emprunté grand nombre de mots Gaulois ou Celtiques, qui sont encore vivans et en usage dans notre Breton, sur tout les termes de ceremonies et de la religion des Romains paiens. En voila assez, et peut être trop pour une personne infiniment élevée au dessus de ces minuties. »

cité par *ibid.* : l. 9, p. 49

3.5 1725–1728 : Le manuscrit de Lesquiffiou

Remarque : *Ce manuscrit a été découvert par Fañch GOURVIL au début du XX^e siècle dans le château de Lesquiffiou. En comparant les divers manuscrits, Gwennole LE MENN situe celui-ci entre celui de 1716 et la version imprimée de 1752. En le confrontant à la correspondance de Louis LE PELLETIER, notamment avec dom Bernard de MONTFAUCON, il déduit que la préface daterait d'entre 1725 et 1728 (ibid. : l. 8, pp. 21–30). En effet le manuscrit de 1716 était plus long et c'est suite à son échange avec MONTFAUCON que LE PELLETIER se contraindra à ôter un certain nombre de comparaisons entre le breton et l'hébreu, ce qui aboutira à la version abrégée qui servit de base à l'édition de 1752.*

Ce manuscrit est conservé au château de Lesquiffiou et il est donc difficile d'accès. Gwennole LE MENN y avait eu accès et reproduit quelques passages de sa préface dans sa thèse (ibid. : l. 8, pp. 32–35). C'est sur celle-ci que nous nous reposons ici. Le chercheur avait mis en italique certains passage qui lui semblaient importants, nous rétablissons ici l'ensemble en caractères droits. Par ailleurs, il avait opéré certaines coupes, ne sélectionnant que ce qui l'intéressait par rapport à la perspective de sa propre recherche. On regrettera ainsi un passage non reproduit, avec l'explication suivante : « (suit une longue dissertation sur la place du celtique dans les différents ouvrages de linguistes) ». Toutes les coupures, marquées par "[...]", sont donc de LE MENN, de même que les remarques notées ainsi "[GLM : ...]". Nous avons corrigé quelques coquilles flagrantes de transcription, et laissé quelques autres dans le doute, ne sachant pas dans certains cas s'il s'agissait de la formulation originale de LE PELLETIER ou d'une inattention de

LE MENN. *Il faudra sûrement pouvoir revenir à une consultation du manuscrit lui-même ou d'une version numérisée dans un travail ultérieur pour pouvoir consulter la forme complète de cette préface.*

« Mon inclination pour les anciennes langues, les instances de plusieurs Savants m'ont honoré de leur bienveillance, et le desir que j'ai de m'occuper à quelque petit travail conv[e]nable à mon état, pour éviter l'oisiveté ennemie de l'Ame, m'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage, considerant de plus que la langue de nos Armoricaïns, qui est celle de nos Ancêtres les Gaulois et les Celtes, est sur son déclin, se perdant sensiblement, par le commerce avec les François : en sorte qu'à present on peut la nommer le langage des Villageois, qui en sont comme les Dépositaires, etant presque les seuls qui la conservent assez pure, pour être encore l'ancien Breton. Ca[r] dans les villes, bourgs, maisons de Noblesse, Monasteres et parmi les gens de robe, d'épée et de Marine, ce n'est plus qu'un mélange de Breton et de François Bretonisé. Ainsi, on peut en dire cequ'un Voïageur savant dans l'Antiquité Grecque [*GLM : en marge : Guilletiere Athenes ancienne et moderne*] a remarqué dans le pais Attique : c'est que les paisans parlent plus purement l'ancien Grec à proportion qu'ils sont plus éloignez de la Ville d'Athenes, où fleurissoit autrefois l'elegance et la pureté de cette langue des Savants. [...] Il est tout naturel que pour s'accommoder aux etrangers on ajuste son langage au leur, en faisant de tems en tems quelque echange de termes et d'expressions : et principalement ceux qui veulent apprendre les façons de parler de la cour du souverain, qui passe toujours pour le centre de la politesse, et l'est en effet. Quoique nos Villageois n'aient pas cette vüe, ils ne laissent pas de recevoir et introduire dans leurs discours plusieurs paroles etrangeres ; soit par cequ'il s'agit de choses dont l'usage ne leur est pas ordinaire, ni le nom usité en leur langue propre ; soit qu'ils aient honte de leur langage rustique, qui passe pour un patois. Mais la principale source de corruption de cette langue, c'est la sortie des enfants de chez leurs parents villageois et laboureurs, qui vont ou au college pour y faire leurs etudes, ou en service à dessein d'apprendre le François. Là ils sont en obligation de quitter et presque oublier le Breton, voulant se décrasser. Ici ils se partagent, parlant François tant qu'ils peuvent avec leurs Maitres, et continuant de parler Breton avec leurs camarades et autres compatriotes, [*] ce qui est cause qu'ils font souvent un mélange de termes des deux idiômes : et revenant au village ils continuent le train qu'ils ont pris. Leurs parents qui les croient bien instruits, s'efforce [*sic*] de les imiter : et c'est ce qui gâte tout ; principalement si ces jeunes gens, qui ont étudié au college, et passant par le Séminaire deviennent Prêtres et obligez d'instruire au moins la jeunesse. Mais ne pouvant pas bien s'exprimer en la langue du pais, en aiant oublié une partie, ils substituent des mots François travestis en Breton. *Qui potest capere capiat*. Et je crois assez que c'est en partie presque tous les termes de la Religion. Car comme je l'ai observé dans les livres de piété et dans les sermons, tout ce qui traite de notre Religion, de la morale, et de toutes les vertus et des vices est rarement tout par Breton, sur tout ces derniers tems. Mais ce qui est de l'Agriculture, du Ménage, de toute la maison Rustique : en un mot tout ce qui est matiere ordinaire des conversations villageoises, n'a pas beaucoup dégénééré. Je crois qu'il en est de même de tous les pais dont les voisins ont un autre lan[ga]ge, particulièrement si le uns sont superieurs aux autres.

p. 33

Il est à remarquer que de tous les titres et actes juridiques, les plus anciens sont en Latin, et les nouveaux en François, ainsi qu'en toute la France. Ceux de nos Confreres qui ont travaillé pour la nouvelle histoire de cette Province, ont assuré, moi présent, qu'ils n'avoient pas trouvé, en toutes leurs recherches un seul acte Breton, quant au langage. Je n'ai trouvé moi même que quelques lignes gravées sur la pierre, les quelles ont assez l'air d'antiquité : et tant que l'on ne peut ni les lire, ni par consequent en deviner le sens. Je les exposerai ici à la vüe des Antiquaires, après cette préface.

Tout ce que j'ai trouvé de plus ancien par rapport à mon dessein, est un petit manuscrit copié sur un plus ancien d'un prétendu Prophete dont le nom est GWINGLAFF assez ressemblant à WICLEFF : et l'année marquée en François L'an de Notre Seigneur Mil quatre cent cinquante. Toutes les Propheties ou prédictions sont pour les années 1570 et suivantes : et sont differentes ou contraires à l'Histoire [*GLM : au dessus :*] de ce tems. La vie de S^t. GWENOLÉ, premier Abbé de ce Monastere de Landewennec, en vers ou rimes, la quelle n'est qu'une copie de l'an 1580. La Destruction de Jerusalem par Tite, en forme de Tragedie, sans date ; mais mauvaise ecriture qui n'est pas fort ancienne. Un ancien livret qui contient les cas de conscience, et autres moins anciens : les quels sont souvent citez pour ce qu'ils ont de termes particuliers ou employez en des rencontres rares. Mais celui qui m'a le plus servi est le petit Dictionnaire du Pere MAUNOIR, quoiqu'il y ait quelques defauts : et un autre [*GLM : au dessus*] non imprimé, qui etant plus de la moitié François Bretonisé, a cependant des mots qui manquent dans les imprimez.

Aprés les livres, je dois faire memoire de deux personnes mes bons Amis, lesquels on verra souvent citez dans ce Dictionnaire. Et c'est toute la reconnoissance que [*GLM : au dessus, et d'une autre main ?*] je puisse leur en marquer. L'un etoit M^r. Dom Guillaume ROUSSEL Recteur de la paroisse de Plouventer en Leon habile en humanitez, Plilosophie [*GLM : "sic"*] et Theologie ; mais sur tout bon Prêtre, bon

Pasteur et bon Ami, mort à la fin de l'année 1707. regrette de tous ceux qui l'ont connu. L'autre, qui est encore heureusement vivant, est le R.P. GREGOIRE de Rôtrenen Capucin, qui prêche en Breton dans les [GLM : "campagnes", mot barré] paroisses de campagne : et en François dans les villes, et toujours avec elegance et eloquence. Il m'a donné beaucoup de connoissances de cette langue dont il possède les dialectes de tous les cantons differents où elle est vulgaire. Et pour savoir les mots les plus rustiques qui ne sont en usage que parmi les habitants des montagnes et des forest, j'ai consulté un venerable vieillard fort homme de [*] bien, lequel a travaillé la plus grande partie de sa vie dans le bois, etant scieur de long, et parlant bien François, aiant de plus un bon jugement. Il se nomme Yvon LE GARREC. Avec tout cela je ne me flate pas d'avoir renfermé en ce livre tous les mots Bretons, y en aiant de particuliers en chaque canton, les quels ne sont pas connus ailleurs : et même en chaque paroisse : et je ne crois pas qu'il soit possible [à] l'homme de les recueillir tous. Et un avertissement que je dois donner ici au [GLM : "sic"] Lecteurs Bretons, c'est que s'ils veulent ajoûter les dictionnaires qui manquent ici, ils feront tres bien, mais ils sont priez de ne pas retrancher ceux qui ne leur paroîtront pas legitimes : car je puis assurer qu'il n'y en a aucun sur le quel je n'aie interrogé plusieurs [GLM : "sic"] personnes capables de m'en instruire : et ceux dont je n'ai pû trouver la signification et l'usage sont marquez comme douteux ou inusitez à présent. Après tout, mon dessein n'a pas esté de composer un simple Dictionnaire Breton et François. C'est le travail, que je croi achevé, du R.P. GREGOIRE dont je viens de parler. Mais c'est un canevas sur le quel je brode diverses fleurs, fruits et autres figures, savoir des interpretations singulieres et nouvelles de la S^{te}. Ecriture, des explications de plusieurs passages d'Auteurs profanes &c. On y verra, entre autres nouveautez, quantité d'etymologies des autres langues [et] particulièrement de la Française et de la Latine. Et comme j'ai changé de plan, quant aux etymologies, que j'avois crû devoir tirer de l'Hebreu et du Grec : j'ai été, si je ne me trompe, assez heureux, pour en trouver un tres grand nombre dans le Breton même, et qui sont, sans contredit, plus naturelles, et apparemment les veritables. Je suis allé plus loin : car depuis que j'ai connu par quelques anciens Romains, qu'il s'est introduit quantité de verbes et de noms Gaulois ou Celtes dans leur langue, je n'ai pas craint de trop avancer, en dérivant un tres grand nombre de mots Latins du Breton, comme etant un reste de cette ancienne langue, d'où il paroissent venir tres naturellement : et ma regle est que tout ce qui ne peut venir dans le Latin ni du Phenicien ni du Grec, doit être emprunté du Celtique. On verra cela dans l'ouvrage que je donne.

p. 34

[GLM : suit une longue dissertation sur la place du celtique dans les différents ouvrages de linguistes]
[...] Pour cet effet j'ai eu un petit Dictionnaire de cette dialecte [GLM : l'irlandais], où j'ai reconnu de bons restes, quoi que trop rares, de l'ancien Breton. [...]

[...] nous lisons dans la vie de S^t MAGLOIRE Evêque de Dol en cette province qu'il prêcha aux Armoricaains qui parloient le même langage que lui, qui étoit venu d'Angleterre son païs natal. [...]

[...] Ceux du Leon passent pour avoir la prononciation plus douce, c'est à dire, qu'ils adoucissent plus que les autres leurs aspirations : ce qui vient, je croi de ce qu'il y a en ce diocese plus de noblesse, plus de ports de mer, et sur tout le celebre port Royal de Brest presque tout peuplé d'Officiers de Marine, qui sont en partie l'Elite de la Noblesse et des mailleurs familles du Royaume : et le corps de gens de guerre le plus réussi et le plus illustre de toute la France [GLM : et l'éloge continue encore une dizaine de lignes]

En Cornwaille ce changement est moins sensible parmi le peuple. C'est un païs de montagnes, de forest et de landes ou autres terres incultes, qui sont habitées par des gens, qui n'aient de commerce qu'aux marchez et foires n'y mènent que du bétail, et n'y parlent qu'à leurs semblables. Mais c'est à ceux-ci que je suis plus redevable du plus pur Breton ; par cequ'ils y mêlent moins de François, et ont le gosier et les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur alphabet. Et deplus, il[s] semblent chanter en parlant à leur ordinaire : car leurs accents [*] sont frequents, et bas ou hauts, comme s'ils lisoient un livre noté en plain chant ou en espece de musique : aussi sont ils grands chanteurs, et plus que tous les autres, aussi bien que plus amateurs de musettes, des hautbois &c. et ont bien conservé le nom des anciens Bardes Poètes et musiciens de Gaulois : et les airs de leurs chansons, tout sauvages qu'ils sont, ne laissent pas d'être agréables. Ils ont même un bon reste de cette ancienne et loüable coûtume de chanter à l'Eglise, en leur langue vulgaire, des cantiques sur nos mysteres, ce que j'ai vû pratiquer en plusieurs paroisses, principalement depuis la fin de la Préface de la Messe solemnelle jusques après la Communion. Ce sont ces bonnes gens avec les quels j'ai passé environ 24. ans en Cornwaille, et 8. en Leon.

p. 35

Il y a peu de difference entre les deux idiômes de ces deux Evêchez : [...] [GLM : sont données différentes caractéristiques de ces dialectes. Le Père GRÉGOIRE est mentionné, et dom LE PELLETIER écrit p. 11 à son sujet : « car entre autres belles connoissances qu'il a, il connoit toutes les façons de parler de tout ce païs ». Il donne aussi des renseignements, d'après le P. GRÉGOIRE, sur les dialectes de Vannes et du Tregor.]

A propos de politesse dans cette langue, je dois avertir que l'on n'y trouve aucuns termes des Sciences

ni de plusieurs arts liberaux, ni même de la plus part des mécaniques, non plus que des habits à la mode et des autres choses qui ne sont point de la compétence des villageois, qui ne connaissent ordinairement que ce qui est de la maison rustique et du ménage. Les termes du Barreau sont entrez en ce païs par la porte de l'interest temporel de part et d'autre. Les gents de justice conoissant la simplicité de cette nation lui ont inspiré la chicane et les procès, pour leur propre avantage, et leur en ont appris les termes, qui n'étoient pas connus parmi eux. Ces enrichissements sont à cette langue, comme une charge excessive à un navire, qui la font perir. De là vient que le Dictionnaire nouveau, dont j'ai parlé ci devant, le quel n'est pas encore imprimé, et qui peut se nommer Dictionnaire du Breton Bourgeois, contient tant de François Bretonisé, que dans une page folio, on ne trouve que 4. ou 5. mots de l'ancien et vrai Breton. Son Auteur est Robert HARINQUIN natif de Motref, qui l'a achevé en l'an 1699. J'y ai cependant trouvé quelques mots assez rares, qui ne sont point en plusieurs autres.

Après cela, on me reprochera, comme plusieurs me l'ont prédit, que n'étant pas né ni élevé en ce païs, et ne parlant pas aisément le langage qui y est vulgaire, et dont je fait le Dictionnaire, je dois passer pour une temeraire. Au premier reproche, je répond que ceux qui ont donné de si bons Lexicons Hebreux, Grecs et autres n'étoient pas du païs où l'on avoit parlé ces langues, et que même ils n'y avoient jamais été. Au second reproche, je n'ai rien à dire, si non que pour composer un livre d'une langue, tant morte que vivante, il suffit d'entendre les Auteurs qui ont écrit en cette même langue, sur la quelle on travaille : aussi les livres ne sont ils pas faits pour être parlez, mais pour être lûs et compris. [. . .] »

4 1723 : Pierre de Châlons

Remarque : *Pierre de CHÂLONS est né à Lyon en 1641 et mourût en 1718. Son dictionnaire ne fut publié qu'après sa mort, en 1723, par François BERTHO et Claude CILLART DE KERAMPOUL. Il est difficile de savoir qui de ces deux auteurs a rédigé cet avertissement. Dans la mesure où le ton diffère fortement de celui du dictionnaire de CILLART, il est vraisemblable que l'Avertissement soit plutôt de BERTHO.*

cf. p. 1008

4.1 Avertissement

« Il faudroit un Dictionnaire Breton particulier pour chaque Paroisse, tant il se trouve de changement en cette Langue, & dans l'Ortographe & dans la Prononciation des mots. Celuy qu'on présente ici ne remédie point du tout à ce mal : cependant il ne laissera pas d'être très utile, non seulement pour ceux qui veulent apprendre le Breton (comme il est évident.) Mais même pour ceux qui le sçavent ; ces derniers trouveront sous leurs yeux plusieurs mots ausquels ils n'avoient jamais fait attention, dont ils pourront se servir heureusement dans le Confessional & dans la Chaire, pour échauffer leur Style⁷² toujours trop froid. Comme feu Monsieur de CHÂLONS l'a Composé étant Recteur de la Paroisse de Sarzeau, il ne faut pas s'étonner que son Breton s'en ressente, le Recteur qui l'a examiné avant de le confier à l'impression, n'a pû ny n'a dû le changer. Il y a donc fait peu de chose : chacun dans sa Paroisse pourra aisément suppléer à la différence qu'il remarquera de son Breton à celui de ce Dictionnaire, en corrigeant & ajoutant sans scrupule sur celui qu'il aura pour son usage. [*]

p. IV

Par exemple pour rendre en Breton ce mot *Chrétien* au pluriel [*sic*], je prononceray⁷³

A Léon	Christenien
A Sarzeau	Chichinion
A Aradon	Chrichênion
A Noyal-Pontivy	Christenienë
A Pluvigné	Christenion
A Loc-Malo	Christanienë
Et ailleurs	Christenianë

Et ainsi de beaucoup d'autres mots. Je ne décideray point ici quel est le meilleur de tous ces Bretons (malgré la prévention sur ce point). Quand on trouve le secret de s'énoncer & de dire tout ce que l'on veut & comme l'on veut, on doit être content :

Venimus ad summum fortunæ, pingimus, atque Psallimus. Hor. Epist. 1. Lib. 2.

Le meilleur Breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin : chacun doit s'attacher au langage de son Peuple. Se faire un point & une étude de parler comme on parle dans sa Paroisse, afin d'y faire plus de fruit. Au reste dans une seconde édition on profitera des réflexions du public : on se fera même un plaisir d'aller dans les differens quartiers recueillir avec soin tout ce qu'on pourra trouver pour rendre cet Ouvrage plus utile & moins imparfait. »

CHÂLONS 1723 : III–IV

72. Le terme est en partie illisible dans la copie que j'ai consultée, on lit le <S> initial et <1e> final, d'où j'en déduis <Style>.

73. Dans le système graphique de cet ouvrage, le caractère <ë> renvoie à un "e muet", et correspond donc dans les grandes lignes au "e caduc" que l'on transcrit /ə/ en API.

5 1732 : Grégoire de Rostrenen

Remarque : *La pagination de l'ouvrage commence à partir de la lettre A, les premières pages ne sont pas numérotées ; nous reprenons donc ici celle de l'édition numérisée de Gallica, pour tous les passages précédant le dictionnaire. De même, les Permissions et Approbations, ou le Privilège du Roy de la fin du volume n'ont pas de numéro de page, mais ils se situent après la page 978 du dictionnaire.*

Après les passages reproduits se trouve également (p. 20) un « arbre généalogique ou table de consanguinité », qui donne les noms bretons pour les relations de parenté (parents, oncles et tantes, cousins, etc.) sur 4 générations dans les deux sens.

5.1 Épitre à NOSSEIGNEURS des États de Bretagne

« A NOSSEIGNEURS DES ETATS DE BRETAGNE
MESSEIGNEURS,

Lorsque j'ai l'honneur de vous dédier un dictionnaire de la langue Primitive de nos Bretons, je ne fais que remplir les devoirs de la justice & de la reconnaissance. Un Breton ne serait-il pas accusé d'injustice de chercher d'autres Protecteurs que ses Seigneurs naturels ; & la manière généreuse dont vous en avez agi, n'exige-t-elle pas toute ma gratitude ? Il est vrai, MESSEIGNEURS, que j'ai senti tout le poids de mon dessein encore plus que celui de mon travail, & si je n'avois pas eu d'heureux témoins pour Prédécesseurs, je n'aurois jamais osé tenter une entreprise si difficile & si délicate. S'il ne convenoit qu'à l'Orateur Romain de louer dignement l'auguste Assemblée du Senat de Rome ; me convenoit-il de hasarder l'éloge de votre auguste Assemblée, qui nous retrace si dignement l'idée de ce que l'ancienne & la nouvelle Rome avoient de majestueux & de respectable ? Un Clergé qui fait revivre la foi pure, la piété & l'érudition des plus beaux jours de l'Église ; Une Noblesse qui par l'ancienneté & la pureté de son sang, sa valeur & sa fermeté, feroit (dans la situation d'ALEXANDRE) taire toute la terre en sa présence, selon l'expression sublime de l'Esprit Saint ; un Tiers Etat qui par ses lumières & sa sagesse va bien au-delà des Ediles Romains. Cette faible ébauche ne fait-elle pas sentir le besoin d'une plume hardie, diserte & délicate ? Mon parti le plus sage n'est-il pas dans cette source féconde d'éloges brillants, de me renfermer dans un respectueux silence ? mais si je ne trouve point dans mon esprit des ressources assez heureuses, je trouve dans mon cœur des motifs assez pressans pour le faire parler, son langage plus simple & plus aisé, est plus de ma portée.

Lors que je vous regarde MESSEIGNEURS, partagez entre les besoins de l'Etat qu'un Monarque tendre & bienfaisant ne vous représente qu'avec peine & le soulagement des peuples dont vous êtes les Pères : la première vue excite mon admiration, en vous voyant remplir avec la prudence la plus consommée les devoirs de sujets les plus soumis & les plus zélés ; la seconde excite dans mon cœur & dans tous ceux de notre Province, une reconnaissance qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer.

Ne la mesurez pas MESSEIGNEURS, cette reconnaissance, par le petit présent que j'ai l'honneur de vous offrir : je sais qu'un Dictionnaire n'emporte pas une idée fort élevée ; je me flatte cependant qu'il ne fera pas désagréable ni inutile à ceux d'entre vous qui conservent de l'estime pour une Langue que vos Illustres Ancêtres ont parlée. Il sera utile surtout à ceux qui travaillent au salut des Peuples, en leur apprenant la vraie Religion de leurs Pères, dont vous êtes les défenseurs zélés & les sectateurs fidèles. Plusieurs y verront avec plaisir dans l'éthimologie des mots, & des noms propres, des preuves de l'antiquité de leurs Noms, & de leurs Maisons.

Au surplus j'espère MESSEIGNEURS, qu'un ouvrage qui a mérité l'Éloge d'un des plus beaux Esprits de l'Académie Française,* pourra mériter votre attention ; & que si cet Illustre Académicien à qui mon Dictionnaire est étranger, l'a pourtant jugé digne d'être placé dans la Bibliothèque du Roi confiée à ses soins ; vous MESSEIGNEURS, auxquels cet ouvrage est familier, vous ne le jugerez pas indigne d'être imprimé sous votre protection. Toutes les Nations ont tant de zèle pour conserver leur ancien Idiome, la nôtre en auroit-elle moins pour perpétuer sa première & si ancienne langue ? je laisse à une plume habile à rechercher les antiquités & les époques célèbres de nos Églises ; l'éclat & la gloire que la Noblesse la plus pure du Royaume s'est acquise dans les siècles les plus reculés ; la sagesse de nos Loix, & de nos Coutumes ; travaillant par vos ordres, on ne peut mal faire, vous en avez porté le jugement que méritoit ce gros Ouvrage.

Recevez favorablement MESSEIGNEURS, celui que j'ai l'honneur de vous offrir, votre approbation sera son mérite, & pourra exciter nos compatriotes à entreprendre des ouvrages plus considérables, plus utiles à la patrie. Si le mien est assez heureux pour ne vous pas déplaire, je serai glorieusement récompensé

de mon travail & de mes veilles, surtout par l'honneur qu'il me procure de vous protester le tres profond respect avec lequel je suis

MESSEIGNEURS,

Vôtre très-humble & très-obéissant serviteur FR. GREGOIRE. DE ROSTRENEN Prêtre & Prédicateur Capucin.

* Monseigneur l'Abé BIGNON Doien des Conseillers d'Etat &c. qui a lû & loüé mon Dictionnaire. »

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 6-7

5.2 Préface

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ici les références des ouvrages GRÉGOIRE donne en bas de page quand il les cite.*

« Quoiqu'on ait tellement décrié depuis quelque tems les Préfaces des Livres, que divers Auteurs se sont dispensez d'en mettre au commencement de ceux qu'ils ont donné au Public, j'ai crû néanmoins que je ne devois pas les imiter en cela, & qu'il y a bien des choses qui regardent la Langue dont je traite dans cet Ouvrage, qu'il étoit important de faire remarquer à ceux qui se donneront la peine de le lire : aussi-bien que l'ordre que j'y ai gardé, & ma manière d'Ortographier.

Je dois avoüer de bonne foi que ce n'est point une démangeaison d'écrire, genre pour lequel je n'ai aucun talent, qui m'a engagé à composer ce Dictionnaire, c'est uniquement l'ordre d'un de mes Superieurs, le très R.P. FRANÇOIS-MARIE DE SAINT MALO, quatre fois Provincial des Capucins de Bretagne & Deffiniteur General de l'Ordre, qui m'y a déterminé : afin, disoit-il, d'aider par ce moïen, nos jeunes Religieux ; & plusieurs Ecclesiastiques zéléz du Païs, à traduire leurs Sermons François en Breton, pour pouvoir Prêcher aux Peuples de la Basse-Provence, dont la plus grande partie ne sait pas la Langue Française, & qui cependant est-très avide de la parole de Dieu. Je me fis un devoir de lui obeïr, quelques difficultez que je prévisse dans l'exécution de cet ordre ; & quoique fondé sur l'expérience de plusieurs autres, je n'ignorois pas qu'au lieu de la consolation qu'esperent retirer de leur travail ceux qui poussez d'un loüable zèle de servir le Public, font imprimer leurs Ouvrages pendant leur vie, il ne leur en revient le plus souvent que du mécontentement & du mépris : des censeurs chagrins & oûtrez, quelquefois injustes, se font honneur de répandre un ridicule sur l'ouvrage & sur l'auteur. Entre ces critiques, je m'attend particulièrement d'y trouver ceux qui s'imaginent posséder entierement la langue *Bretonne*, parce qu'ils la savent bien de la maniere qu'on la parle chez eux, ou au plus à cinq ou six lieuës au tour du lieu de leur naissance. Néanmoins la soumission que je devois au Superieur que j'ai cité plus haut, & à ceux qui lui ont succédé dans les mêmes charges, m'a fait passer sur cette consideration ; je veux dire, sur ce que les malintentionnez pourroient dire, & m'exposer à la censure de quelques particuliers, dans l'esperance de procurer le bien de plusieurs autres. Je ne me flate pas d'y avoir bien réussi, je sai que tout homme a ses deffauts, & qu'un livre quelqu'utile & quelque excellent qu'il soit, n'a pas le privilège de la *manne*, d'être agréable à toutes sortes de goûts ; & souvent certaines expressions qui plaisent aux uns, sont désagréables, & quelquefois insupportables aux autres.

Mais pour vous donner quelqu'idée de la langue *Celtique* dont plusieurs ne connoissent que le seul nom : il faut d'abord suposer ce que Saint JEROME, Saint AUGUSTIN, & les Théologiens tiennent communément ; qu'au tems de la construction de cette fameuse Tour, à laquelle on a donné le nom de *Babel*, qui veut dire en Hebreu, confusion : parce que Dieu pour châtier l'orgueil & l'impiété des hommes, mêla & confondit alors le seul langage qu'il y avoit eu au monde depuis sa création jusqu'à ce tems-là : *Erat autem terra labii unius, & sermonum eorundem*. Ils soutiennent, dis-je, qu'en un moment Dieu forma dans l'esprit des hommes autant de langues qu'il y avoit de générations descenduës des enfans de NOË. Or son fils ainé SEM eût trente & un generations qui peuplerent l'Asie, CAM le second vingt-sept qui passèrent en Affrique, & JAPHET le troisième en eût quatorze qui descendirent en Europe, & y aportèrent quatorze langues, du nombre desquelles est la *Celtique*, qui après la revolution de plus de quatre mille ans s'est conservée jusqu'à nous chez les *Armoricains*, & chez les *Gallois*, autrement dits, *Cymbres walles*, ou *wallons*, dans la partie Occidentale de la Grand'Bretagne.

C'est donc une des Langues primitives que GOMER fils ainé du Patriarche JAPHET a transmis à ses descendans les *Gomariens*, desquels les *Celtes* ou *Gaulois* ont pris leur origine, [*] selon CALLIMAQUE, selon JOSEPH⁷⁴ dans ses Antiquitez Judaïques, & après eux EUSTATHE D'ANTIOCHE, les Grand St. JERÔME, St. ISIDORE DE SEVILLE, le Cosmographe MERULA, & quelques autres.

Il est vrai qu'avant d'avoir le nom de *Langue Celtique*, qu'elle n'a eu proprement que dans les Provinces de l'Europe qui sont vers l'Occident, elle a été dans l'Asie premierement la langue des *Gomariens* ou

74. Sûrement Flavius JOSËPHE.

Gomarites, que quelques auteurs appellent *Comariens* & *Gamarites*, pendant qu'ils habitèrent cette Province : & puis des *Saques* ou *Saces*, c'est-à-dire, larrons ; nom qu'on leur donna lorsque par la force des armes & sans aucun titre légitime, ils envahirent le Pais des Parthes. En troisième lieu elle s'appella la langue des *Titans*, nom qu'ils se donnèrent eux-mêmes pour se faire craindre & respecter par les autres peuples, & qui signifie, fils de la terre, ou nez de la terre, dans la *Capadoce*, dans la *Phrygie*, dans la *Grece*, dans la *Thrace*, ou *Romanie*, & dans l'Isle de *Crète*, aujourd'hui *Candie*, qu'ils conquièrent ensuite ; & où cinq à six generations consecutives de ces *Titans* regnèrent pendant l'espace d'environ trois cens ans, du tems de NACHOR, de THARE⁷⁵, d'ABRAHAM & des autres Patriarches : & où on les nomma aussi Κελτοί, Γαλλοί, Γαλάτες⁷⁶ Celtæ, Galli, Galatæ, termes synonymes qui tous signifient, puissants, valeureux, vaillans guerriers. En effet tous les anciens Auteurs qui en ont parlé, témoignent qu'ils étoient d'une taille si robuste & si avantageuse, ou plutôt d'une grandeur si extraordinaire qu'on les apelloit des *Geans*, desquels le Prophète ISAÏE a dit autre fois « *Gigantes terræ dominati sunt* », que les anciens Géans avoient dominé sur toute la terre, & qu'ils avoient chassé de leurs trônes les Rois des nations. Ce sont les mêmes *Géans* que JUDITH appelle les enfans des *Titans*. Ils sont assez souvent nommez dans la Sainte Ecriture, & principalement dans la Version des Septantes Interprètes : Γίγαντες, les Géans, Τίτάνες les Titans, [... ?]⁷⁷ nez de la terre, ou enfans de la terre.

Ce n'est donc pas merveille si après tant de belles actions qu'ont fait les *Titans*, & s'être fait une reputation aussi glorieuse dans le monde, les Poètes, & après eux les Peuples, ont fait des Dieux de leurs Chefs URANE, SATURNE, JOU, ou JUPITER, DIS, THEUTAT, ou MERCURE. Noms qui étans tous pris de la Langue des *Celtes*, & même celui des *Titans*, qu'elle vaut mieux elle seule que l'autorité de plusieurs anciens qui le disent en termes précis : comme CALIMAQUE qui étoit très habile, l'a fort bien remarqué ; & après lui le Scoliaſte Grec comme Jules CESAR le témoigne, « *Galli se omnes ab Dite Patre prognatos prædicant* ». Comme LACTANCE, STRABON & plusieurs autres l'affirment.

Que les noms des Chefs de cette Nation fameuse soient *Celtiques* ou *Bretons*, comme j'ai avancé, il est clair & évident : car *Titan* ou *Titèn*, Τίτᾶνες, & Τίτῆνες⁷⁸, viennent de *Tit*, terre, & de *Ana*, mere ; & alors *tit-an* seroit, la terre-leur mere : ou *titèn*, de *Tit*, terre, & de *Dèn*, homme ; & ainsi *tit-dèn* seroit, de terre-homme, ou hommes de la terre, né de la terre, enfant de la terre : les Titans, les enfans de la terre, ou nez de la terre. ACMON, ou ABMAN, pere d'URAN, ou d'UREN, c'est-à-dire, fils de MANE ; de *ac*, ou *ab*, fils, & de *Mon* ou *Man*, homme : parce qu'en effet quelques Historiens regardent MANÉ comme le pere d'URAN, & le Bisaïeul de SATURNE. *Uran*, ou *Uren*, signifie homme du Ciel, de *ur* homme, qu'on prononçoit *our*, & de *en* Ciel. D'où les Grecs ont apelé le Ciel, [... ?]⁷⁹, SATURNE fils d'URANE, ou SATORN & SADORN, appellé [*sic*] CRONE par les Grecs, veut dire, puissant guerrier. JOU, ou *iou*, c'est-à-dire, Jeune, qui detrôna son Pere SATURNE, & que les Romains ont depuis appellé JUPITER, c'est-à-dire *Jou-pater*, *Jou-pere*. DI, ou DIS, frere de JOU, signifie lumiere, jour : il nous est plus connu sous le nom de PLUTON, qui en grec signifie *Riche* ; aussi l'a-t-on regardé comme le Dieu des richesses, tant chez les Grecs que chez les Latins. MERCURE fils de JOU, veut dire, homme de commerce : *Mercur*, de *merc*, marchandise, de *Ur*, homme. On l'a nommé aussi THAUTAT ; c'est-à-dire, pere du Peuple ; de *teut*, ou *tud*, Peuples, & de *tat*, ou *tad*, pere : parce qu'il donna des loix à ses Peuples qui ne respiroient que la guerre, pour adoucir par là leur humeur feroce & barbare, [*] & pour leur inspirer l'amour de la paix, de la tranquillité, l'application au commerce, & aux Arts. En Italie on l'appella FAUN, Dieu des Bois. Ce nom est encore breton ; puisqu'il y a toute apparence qu'il vient de *Fauën*, pluriel, *Fau*, hêtre, qui est le bois le plus commun dans les forêts.

Que si après tout cela on est curieux de savoir comme ces grands hommes ont passé dans l'Occident, SERVIUS & Julius FIRMICUS & un grand nombre d'autres nous aprennent que, sous le nom de *Celtes* & de *Gaulois*, qu'on leur avoit donné dans la Grece, une de leur Colonies passa en Italie, vers le milieu de la vie d'ISAAC, ou quelques années après la mort d'ABRAHAM, avec leur Roi SATURNE qui, au raport de TERTULLIEN même regna en Italie avec le second JANUS, jusqu'à sa mort : je veux dire, SATURNE pere de JUPITER, ou plutôt JOU, lequel après avoir detrôné son pere, resta Empereur d'Orient ; & DIS, ou PLUTON, qui après la mort de son pere SATURNE, fut Empereur d'Occident, à savoir, de l'Italie, des Gaules & d'Espagne. Et de toutes ces différentes demeures & possessions de Pais, ou comme les autres

75. Nous pensons qu'il s'agit de NAHOR et THERA, respectivement grand-père et père d'ABRAHAM d'après le *Livre de la Caverne des trésors* d'ÉPHREM LE SYRIEN.

76. Les caractères grecs sont très imprécis dans les différentes versions consultées. Nous reproduisons ici ces mots par déduction, à partir de la conjonction de ce qui est reconnaissable dans les silhouettes floues, et des termes généralement en usage.

77. Idem que pour les instructions précédentes. La troisième est proprement illisible du fait que les caractères de la fin de la ligne sont plus gras.

78. Ici encore les silhouettes sont difficiles à lire, particulièrement pour l'avant-dernier caractère qui pourrait être un ο (Τίτᾶνος, Τίτῆνος).

79. Illisible. Sûrement un rapport avec χρόνος.

Conquerans, ils introduisoient leurs loix, leurs coùtumes, leurs mœurs & leur Langue ; vient que dans le Grec, dans le Latin, dans le Teuton, ou l'Alleman, & dans les autres Langues d'Europe, il se trouve une infinité de mots *Celtiques* qui sont plus simples que les leurs ; puisque la plûpart ne sont que d'une syllabe, & que ceux des Grecs & des Latins qui en viennent (pour ne rien dire des autres) sont de deux. Que si les mots Celtiques sont de deux syllabes, ce qui n'est pas si fréquent, l'on voit alors que les autres en ont trois. Et c'est une règle assez générale dans presque toutes les Langues, que les mots plus longs & plus étendus viennent des plus courts & des plus simples, qui en sont par conséquent les racines & les primitifs.

Les *Grecs* & les *Latins* avoient franchement qu'ils ont pris beaucoup de mots des Barbares : car c'est de ce nom qu'ils appelloient les Celtes, & tous les autres peuples qui n'étoient pas policez comme eux. PLATON Philosophe Grec, & plus jaloux qu'un autre de l'honneur de sa langue, tombe d'accord, dans son CRATYLE, vers le milieu, que les *Grecs* ont pris plusieurs mots des Barbares : « *Reor equidem multa nomina Græcos à Barbaris habuisse* » ; & ainsi que c'est en vain qu'on recherche l'étymologie de ces noms dans la langue des Grecs. DENIS D'HALICARNASSE dit le même des Romains : leur langue, dit-il, n'est ni entierement *Barbare*, remarquez ce mot ; ni entierement *Grecque*, mais elle est mêlée de l'une & de l'autre, sinon qu'en beaucoup de choses elle a imité bien plus la langue Eolique, qui selon ENNIUS rapporté par POMPEIUS FESTUS, étoit la même que la Latine, hormis la prononciation qui en étoit un peu differente. « *Romani autem sermone, dit Halitarnasse, nec prorsus Barbaro, nec absolutè Græco utuntur, sed ex utroque mixto, accedente in plerisque ad proprietatem linguæ Æolica.* » VARRON, quelques autres Romains, & S. ISIDORE DE SEVILLE, lorsqu'ils parlent de l'origine de la langue Latine, disent à peu près la même chose.

On voit donc bien par toutes ces remarques, que la langue des *Celtes* établie dans les Gaules, & qui a prêté tant de mots aux autres langues, a été dès les premiers siècles la langue des *Gomariens* postez originaiement dans la haute Asie, vers l'Hyrcanie & la Bactriane ; & la langue dès *Gomariens* a sans doute été celle de GOMER : il faut donc qu'elle soit une de celles qui sont nées dans la confusion, ou multiplication des langues arrivée au païs de *Sennaar*, ou *Babylone*. Toutes ces inductions qui me paroissent suivies & naturelles, trouvent leur appui, & leur confirmation dans la Ste. Ecriture : car MOÏSE après avoir fait au dixième chapitre de la Genese, le dénombrement des enfans de JAPHET, & de quelques uns de leurs descendans, à la tête de tous lesquels il place GOMER, dit peu après : ce sont eux qui se sont dispersez en divers païs dans les Isles des Nations, & chacun y a eu sa langue, ses familles & ses peuples : « *ab his, dit MOÏSE, q. Divisæ sunt insulæ Gentium in regionibus suis, unusquisque secuncum linguam suam & familias suas in nationibus suis.* » Par les Isles des Nations, selon le langage des Hebreux qui est si commun dans les écritures, on [*] entend proprement les Provinces & les Regions Maritimes ; c'est-à-dire, tous les Païs où l'on va par mer : comme la petit Asie, la Grèce, la Syrie, l'Italie, Grand'Bretagne, l'Espagne, & autres lieux semblables.

p. 11

Si vous me demandez à present par quel hasard, & de qu'elle maniere la Langue des *Celtes* qui se parloit dans toute la Gaule *Celtique*, ne s'y parle plus, & se trouve depuis quelques siècles reduite à deux recoins de France & d'Angleterre ? il me semble qu'il est aisé de vous satisfaire, & qu'il suffit pour l'apprendre, de remarquer premierement ce que dit STRABON qui vivoit 50. ans après CÆSAR, & lors que le Sauveur du Monde étoit sur la terre. Cet Auteur qui étoit Grec de naissance, & qui avoit beaucoup voïagé, dit dans sa Geographie, livre troisième, que de son tems la Langue des *Celtes* ou *Gaulois*, & des habitans de la *Bretagne*, aujourd'hui l'Angleterre, étoit la même. Il faut remarquer en second lieu que JULES CÆSAR après avoir conquis les Gaules, y avoit introduit sa Langue Latine, mais qui n'y fit pas un assez grand progrès pour en éteindre la langue naturelle : l'effet que cette introduction produisit, fut de faire dans le païs un mélange du Gaulois & du Latin. Et delà il paroît que les *Gaulois* ne quitterent entièrement leur langue *Celtique*, que lorsqu'au commencement du cinquième Siècle les *Francs* venus des environs du Rhin, établirent leur monarchie dans la Gaule Celtique, & s'y firent une langue, comme disent communément les Auteurs, composée de Teuton, de Latin, & de Gaulois. Et alors de même que l'ancien Espagnol, qui est une langue matrice, a été confiné dans le païs des Basques & de Bearn, la Langue *Celtique* se resserra aussi dans la Bretagne Armorique ; aussi-bien que dans la Cambrie, ou wall, ou Galles, lorsque les *Saxons* envahirent l'Angleterre : & ût alors le nom de *Langue Bretonne*, du nom des habitans de la grande, & de la petite Bretagne.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici nous pouvons à bon droit conclure avec Paul MERULA dans sa cosmographie, & avec tous les savans dans les langues, que la *Celtique*, ou si vous voulez, la *Bretonne*, est une langue-matrice, ou une langue-mere.

La premiere preuve de cette verité est qu'ôtre qu'elle est une des primitives, donnée de Dieu à JAPHET & à ses descendans, & non inventée & composée par les hommes, comme plusieurs autres langues, elle a encore actuellement, non seulement la plûpart, mais presque tous ses mots de son propre fonds ; je dis presque tous, pour excepter en premier lieu les termes d'Arts, dont plusieurs ont été inventé fort

tard : en second lieu plusieurs termes de dévotion, qui effectivement manquent à nôtre langue, & qu'elle a empruntez du latin : parce que les Celtes ont été pour la plûpart, païens jusqu'environ le quatrième Siécle ; & à la fin du sixième le Paganisme regnoit encore dans plusieurs quartiers de la Bretagne Armorique. Une seconde preuve que la langue *Celtique*, ou *Bretonne* est une langue-mere, c'est qu'elle avoit dans les tems anciens, & jusqu'à ce que CESAR se rendît maître des Gaules, ses caracteres propres, au nombre de vingt-quatre lettres, & de deux autres doubles, entierement differentes des lettres Romaines, des Arabiques, des Grecques, & des Hebraïques, comme on le peut voir au mot, *Alphabet*. Que si CESAR dit que les *Druïdes* se servoient des lettres Grecques pour écrire les vers Saturniens, & les misteres de la Religion, c'étoit ajoûte-t'il, afin d'en ôter la connoissance au Public, à qui ces caracteres empruntez des Marseillois, étoient inconnus : *Quod neque in vulgum disciplinam Efferrî velint*. Jugez delà quel état on doit faire des discours peu censez de quelques personnes ; disons mieux, de certains malins, ou plutôt ignorans, qui apellent la langue Bretonne, un *Jargon*, parce qu'ils ne l'entendent point, ou qu'ils n'en connoissent pas le merite : *Hi autem quæcunque quidem ignorant, blasphemant*.

Si le Lecteur a quelque doute touchant ces choses, dont je n'avance la plus grande partie qu'après le R.P. Dom Paul PEZRON, natif de Hennebont au Diocèse de Vannes, Religieux de l'Ordre des Cisteaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Abbé de la Charmoye ; il ne faut que se donner la peine de lire son Livre intitulé, *Antiquité de la Nation, & de la langue des Celtes*, autrement appelez *Gaulois*, imprimé à Paris ruë St. Jacques chez Prosper MARCHAND & Gabriël MARTIN, l'an 1703. là il prouve fort au long, mais évidemment & invinciblement, ce que je viens de rapporter ici brièvement. Là il cite [*] de très-anciens Auteurs Grecs & Latins, Pheniciens & Juifs : comme les *Curetes* plus de deux mil ans avant JESUS-CHRIST ; ORPHÉE & SANCHONIATHON qui ont précédé la guerre de Troye, & ont écrit treize cens ans avant le temps de JESUS-CHRIST, HESIODE & HOMERE, quelques siecles après ; PLATON, HERODOTE, PAUSANIAS, POSSIDONIUS⁸⁰, & une foule de Poètes & d'Historiens, qui presque tous ont devancé l'Incarnation du Fils de Dieu. Il cite STRABON qui vivoit du tems de JESUS-CHRIST, JOSEPH⁸¹ Juif qui le suivit de près, & enfin un grand nombre d'Auteurs & de Peres de l'Eglise des premiers siècles du Christianisme. Après tant d'autoritez rapportées par ce R. Pere, aussi exacte dans ses Citations, que sçavant dans les Lettres, il me paroît que l'on ne peut pas sans temerité, revoquer en doute ce qu'il dit au sujet de la Langue *Celtique*, dont il s'est fait une étude particuliere.

p. 12

Cette Langue *Celtique*, ou *Bretonne*, sur laquelle je me suis beaucoup étendu en cette Préface, en faveur uniquement de ceux qui ne sont pas suffisamment fournis de Livres, se parle peu, ou beaucoup dans sept des neufs Dioceses de Bretagne ; & il n' a que les seuls Evêchez de Rennes & de Saint Malo, où on ne la parle point du tout. C'est le langage de tout le Diocese de Treguier, de celui de Leon, de celui de Quimper, hormis quatre Paroisses, de celui de Vannes, si vous en exceptez quatorze ou quinze Paroisses. On parle cette Langue dans treize ou quatorze Paroisses du Diocese de Dol, situées dans les enclaves des autres Dioceses. Il est vrai que le Breton a cela de commun avec toutes les autres Langues vivantes, qu'il se parle differemment selon les differens cantons ; car chaque Diocese semble avoir son dialecte particulier, & les mots qui lui sont propres, ou specifiques ne se prononcent pas toujourns de la même façon dans les deux extrêmités d'un même Diocese.

La difference de ces Idiomes n'est cependant pas considérable ; & si vous exceptez quelques mots qui sont particuliers à certains quartiers, elle consiste principalement dans la terminaison des infinitifs des verbes ; des singuliers & des pluriels des substantifs, & de la maniere de prononcer trois lettres, dont je dois vous dire quelque chose, en attendant vous donner la Grammaire Française-Bretonne, à laquelle je travaille actuellement.

La terminaison reguliere des infinitifs est en a, & en i, dans le Diocèse de Leon & dans la basse Cornoüaille ; en añ & en iñ, dans les Diocèses de Treguier & de Saint-Brieuc ; en o, dans la haute Cornoüaille, & même le long de la Côte depuis le Havre de *Benn-odet* jusqu'à Quimperlé ; en eiñ, dans le haut Vannes, en eiñ & en eign, dans le bas Vannes. *Exemples* : goasqa, presser, meuli, loüer, en Leon & dans la basse Cornoüaille ; se dira en Treguier, & en S. Brieuc, goasqañ, meuliñ : dans la haute Cornoüaille, goasqo, meulo : dans la partie Orientale de Vannes, goasqeïñ, meuleïñ, meleïñ ; & dans l'Occidentale, goasqeign, meuleign, meleign : & ainsi des autres infinitifs regliers ; car il y en a plusieurs qui sont ano[r]/maux, ou irreguliers, terminez ordinairement en al, en at, en el, en et & en out. Ces differentes terminaisons des infinitifs reguliers ne peuvent venir que de l'ancienne orthographe qui mettoit toujourns deux <ff> à la fin d'un infinitif regulier : on écrivoit, <goasqaff>, <meuliffe>, <efaff>, <dibriiff>, &c. Je ne sai comme nos anciens Bretons prononçoient ces deux <ff>, ou elles leur étoient inutiles, mais je sai que les Leonnois ne les prononcent point du tout si & disent goasqa, meuli, efa, eva, dibri, &c. Je sai que les Treguerois & les Briochins prononcent comme une n avec un accent circonflexe, goasqañ, meuliñ, efañ, dibriñ, &c. Les Vannetois presque de la même maniere en y

80. Sûrement POSEIDONIOS D'APAMÉE

81. Sûrement Flavius JOSËPHE.

ajoutant un e, *goasqueiñ, meuleiñ, eveiñ, débreiñ, &c.* Mais pour les substantifs qui finissent par <ff>, comme *haff* été, *goaff* hiver, *eff*, ciel, &c. tous les prononcent comme une *ñ*, *hañ*, *goañ*, *eñ*, &c.

La terminaison des singuliers & des pluriels des substantifs cause aussi cette différence : car les substantifs dont les singuliers en Leon, se terminent en *eur*, comme *barneur*, *goïarneur*, *pec'heur*, &c., sont terminés en Treguier, en Saint-Brieuc & en basse Cornoüaille, en *er*, ainsi on y dit, *barnër*, *gouarnër*, *pec'her* ; en la haute Cornoüaille & en Vannes, on *our*, & on y dit, *barnour*, *goïarnour*, *pec'hour* &c. de, *our*, homme, & du verbe. Les pluriels de cette sorte de substantifs se terminent par tout en *yen*, *barneuryen*, *goïarneuryen*, *pec'heuryen*, *barnéryen*, *goïarnéryen*, *pec'heryen* ; excepté le haut Vannetois où ils se terminent en *yon*, *barneryon*, *goïarneryon*, *pecheryon* [*sic*] ; & le bas Vannetois où ils sont en *yan*, *barnouryan*, *goarneryan*, *goïarnouryan*, *pehouryan*.

Les substantifs dont les pluriels sont terminés en *ou*, en Leon & en basse Cornoüaille, se terminent en *o*, en Treguier & en Saint-Brieuc ; en *au*, dans la haute Cornoüaille, & en *eu* [*] à Vannes. *Exemples*, *parcqou*, *prajou*, &c. en Leon & en basse Cornoüaille, se disent *parcqo*, *prajo*, &c. en Treguier & en Saint-Brieuc, *parcqau*, *prajau*, &c. en haute Cornoüaille, & *parcqëü*, *prajëü*, *pradëü*, &c. en Vannes, ainsi du reste.

p. 13

Pour ce qui est de la manière de prononcer certaines lettres, qui est aussi une des causes de la différence des Idiomes ou Dialectes, il faut remarquer que toutes les lettres y ont le même son qu'en François, exceptées trois, <u>, <h>, & <q>.

L'<U> se prononce communément parmi les Bretons eu [*sic, sûrement pour "en"*] u à la manière des François ; souvent en *ou*, surtout dans le Bas-Leon ; & toujours en *ou* chez les Treguerois, exceptés trois lieux près de Morlaix. *exemples* : <Güerc'hès>, <guïn>, <avel> &c se prononcent ordinairement comme ils sont écrit, mais les Treguerois prononceront toujours comme si on écrivoit, <goüerc'hès>, <goüïn>, <aoüel> &c.

La lettre <H> est naturellement gutturale dans notre langue, si vous exceptez le dialecte de Vannes qui ne l'aspire qu'à demi ; quoique d'ailleurs tous les Vannetois témoignent affectionner si fort cette lettre, qu'ils la placent dans presque tous les endroits où les Leonnois mettent des *z* pour adoucir leur idiome : *z* que les Treguerois, les Briochins & les Cornoüillois ne prononcent point, ou que très rarement. Mais l'<h> qui s'aspire naturellement, s'aspire doublement lorsqu'elle est précédée d'un <c> avec une apostrophe de cette façon, <c'h> : & c'est pour suppléer au <ck>, ou au simple <K> qui étoit de l'ancienne orthographe. *Exemple* : *marc'h*, *cheval*, qu'on écrivoit autrefois <marck>, ou simplement <mark>, & qui se prononçoit de tout le gosier.

La lettre <Q> a le même son chez les Bretons, & se prononce aussi fortement que le <k> hormis dans Vannes & dans la Haute-Cornoüaille où on prononce le <q> comme les François. Delà vient qu'un Breton prononce ces mots François : *quel*, *quele*, *qui*, *quinte*, *quinze* &c, comme si l'on écrivoit, <kel>, <kelle>, <ki>, <kinte>, <kinze> &c. Et il n'en coûte pas moins à un Leonnois & de prononcer le <q> à la Française, qu'à un Vannetois, ou à un Haut-cornoüillois de prononcer le <q> en *k*, comme il le faut faire si on veut bien prononcer le Breton.

Pour finir ce qui regarde la prononciation, il faut remarquer que l'accent Breton est tout opposé au François qui fait toujours la penultième syllabe breve, au lieu que notre langue la fait toujours longue, principalement en Leon, & partout où l'on parle bien. Néanmoins dans la Haute-Cornoüaille la penultième syllabe d'un mot est toujours breve, & dans Vannes encore plus breve ; ce qui fait que les autres Bretons se plaignent qu'ils parlent si vite qu'ils ne peuvent les entendre.

Si après ces différences, ou ces causes de la différence de nos idiomes vous me demandez lequel et le meilleur, je serois embarrassé de vous répondre, ne voulant desobliger personne, car chaque Diocèse trouve son dialecte le meilleur : cependant il me paroît que celui de Leon mérite la préférence, parce qu'il est effectivement plus méthodique que les autres, & beaucoup plus doux, à cause de la multitude des *z* dont il a comme parsemé ses mots : mais que celui de Vannes, quoique très éloigné de tous les autres, plus rude même qu'aucun-autre, à cause de l'abondance de ses *h*, devroit passer pour le meilleur, contre le sentiment des Bretons qui l'ignorent ; par la raison que, les langues n'étant instituées que pour faire connoître les pensées & les sentimens du cœur des uns aux autres, plus les mots d'une langue qui les font comprendre, sont courts, plus une langue, ou même un dialecte, doit être estimé au dessus des autres : or le dialecte de Vannes est le plus court de tous sans contredit. Cependant la plupart donnent la préférence au Breton de Morlaix sur tous les autres ; quoiqu'à le bien considérer, ce n'est qu'un mélange de l'idiome de Leon, abrégé de ce qu'il paroît avoir de trop long, & de celui de Treguier, dégagé de ses *ou* au lieu d'*u* qui le rendent trop gras & trop lourd. J'ajouterai à cette espèce de dissertation ; qu'il y a un ancien proverbe qui prétend que le Breton de *Taulé*, Paroisse à une lieuë de Morlaix, & à deux de saint Paul de Leon, est le plus joli Breton qui se parle en Bretagne.

*Er Barrès a Daulè êntre an daou dreiz,
Ez ma ar bravâ brezoñnecg a so eñ Bréyz.*

Le Lecteur, s'il est habile dans la langue Bretonne, en jugera : ce qu'il y a de sûr, c'est que le Breton de Taulé est le plus court & le plus léger de tout Leon.

Il est tems de vous parler de l'ordre que j'ai observé dans le cours de ce Dictionnaire, [*] & de l'ortographe que j'y ai gardé. Surquoi je vous dirai premierement que je n'ai pas suivi l'ordre des Racines, ni des Primitifs, ni des Matieres, comme ont fait plusieurs dans leurs lexiques, mais j'ai gardé l'ordre le plus commun, qui est celui de l'alphabet ; à l'égard des mots bretons, j'ai mis sur les François communément les mots de Leon les premiers, & toûjours ceux qui se disent le plus ordinairement ; ceux de Vannes les derniers, comme étans spécifiques à un seul Diocese, au moins quant à la terminaison, & à la prononciation : mais quand ils ne sont point differens de ceux qu'on usite ailleurs, je n'en ai pas fait d'article à part.

p. 14

Les mots qui se disent dans le sens propre, sont toûjours les premiers, ceux qui ne s'usitent que dans le figuré, se trouveront les derniers.

Il en est de même des phrases, qui souvent sont prises de la Sainte Ecriture en faveur des Prédicateurs, quelque fois d'ailleurs : phrases absolument nécessaires pour faire voir les diverses acceptions des mots, ou les différentes manieres de conjuguer : quelques unes sont peu Françoises, pour exprimer en moins de mots, d'autres phrases bretonnes qui sont d'un style bien differend de celui de la langue Française. Nous avons dans nôtre langue trois verbes auxiliaire ; *avoir, être, faire*, qui servans à conjuguer les autres verbes, se trouveront en leurs lieux conjuguez selon leurs modes & leurs tems. Si je cite quelques traits d'Histoire, c'est uniquement par occasion, & en peu de paroles : je les raporte sur la foi des Historiens du païs, comme l'Alain BOUCHART, en ses Annales de la Grande & de la Petite Bretagne, de Pierre LE BAUD, d'ARGENTRÉ dans leurs Histoires de Bretagne, de Pere AUGUSTIN DU PAZ en son Histoire Genealogique des Maisons Illustres de Bretagne, du Pere Albert LE GRAND en ses Vies des Saints de Bretagne, du R. P. LOBINEAU, Vies des Saints de Bretagne.

Pour ce qui regarde ma maniere d'ortographe, je vous prie de remarquer deux choses : la premiere est, qu'au lieu de me servir de deux <ss>, comme font les François & les Latins, j'ai mis comme tous les Livres & Manuscrits Bretons qui ont paru avant l'an 1650, j'ai di-je, mis un <c> avec une apostrophe, joint à un <z>, de cette façon, <çz>, qui a été de tous tems l'ortographe celtique, & qui d'ailleurs forme le même son que <ss>. La seconde remarque est, qu'à la place de la lettre <k>, qui à la verité est naturelle à nôtre langue, & a été de l'ancienne ortographe, je me sers de la lettre <q>, sans même y ajouter un <u> avant une voïelle suivante : parce que cette lettre (si vous exceptez l'Evêché de Vannes & de la Haute-Cornoüaille, ou le k même ne se prononce pas plus fortement que le q,) a le même son chez les Bretons, & la même force que le <k>, & ne defigure pas tant les mots. Ainsi, j'écris, <qelenn>, <qement>, <qemeret>, <qen>, <boqed>, <goasq> &c, au lieu de mettre, <quelenn>, <qement>, <qemeret>, <quen>, <boqued> &c, dont il faudroit prononcer l'<u> en ou, ou simplement en u, comme font les François ; parce qu'en nôtre langue il n'y a point de lettre inutile ou superflüë : s'il s'y trouve assez souvent deux <nn>, ou <cq>, à la fin des mots, c'est pour renforcer la prononciation. Ainsi il s'ensuit selon moi, qu'il faut ortographier de la sorte, ou bien se servir de la lettre <k>, & alors écrire : <kelenn>, <kement>, <kemeret>, <ken>, <boked>, <goask> &c.

J'ai lieu de croire que cette Préface devient fatigante ; ainsi après vous y avoir expliqué ce que c'est que nôtre langue Bretonne, quel est l'ordre que j'ai gardé dans ce Dictionnaire, & ma maniere d'ortographe, je la finis, en vous avertissant de lire les explications suivantes dont j'ai fait des Articles à part, parce que dans la lecture de ce Livre on est souvent obligé d'y avoir recours. »

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 8–14

5.3 EXPLICATION, des accens dont on a marqué les mots de ce dictionnaire

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ce passage qui ne contient que des considérations techniques.*

5.4 EXPLICATION, des abreviations qui se trouvent dans ce dictionnaire

Remarque : *Parmi toutes les abreviations mentionnées, nous ne sélectionnons que celle concernant « Als. » pour « Alias ».*

« Als., c'est-à-dire, *alias*, autrefois. Cette abreviation se met pour faire entendre que le mot suivant a été d'usage, & ne l'est plus que je sache, en la Bretagne Armorique, quoiqu'il le soit dans la Galle, comme je l'ai vu dans le Dictionnaire, & dans quelques autres Livres Bretons de ce païs-là. On met cependant

cet *als.* non-seulement pour faire voir que nôtre langue n'a pas toujours été si stérile en expressions qu'on veut nous le faire accroire, mais de plus pour faire connoître la racine de plusieurs mots tant bretons que françois, qui en sont surnoms, & de noms de très anciennes Maisons. »

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 16

5.5 LISTE de la plûpart des Auteurs, des Livres, ou Manuscrits, dont je me suis servi pour composer ce Dictionnaire

Remarque : *Nous ne reproduisons pas la liste complète des ouvrages mentionnés par l'auteur, mais seulement les remarques qui nous semblent pertinentes pour notre propos.*

« J'avoüe que j'ai tiré bien des secours des livres qui ont été faits sur nôtre langue en divers temps par les anciens & par les modernes : j'en rapporterai un nombre pour satisfaire la curiosité de plusieurs personnes, & en même temps pour détromper celles qui pouroient peut-être s'imaginer que j'aurois été capable d'inventer les mots qu'elles ignorent. Je dis, qu'elles ignorent, car je suis persuadé qu'il n'est personne qui sache entierement tous les mots de sa langue maternelle, quelque langue qu'elle puisse être. [...] »

ibid. : 16

Suit une longue liste de livres où sont mentionnés, entre autres :

- « les prédictions de GUÏNCLAN Astronome Breton », que l'auteur date de l'an 240,
- le dictionnaire et la grammaire de John DAVIES,
- les dictionnaires de Jehan LAGADEUC, Julien MAUNOIR, Pierre de CHÂLONS⁸², Christophe HUCHET et Robert HARINQUIN⁸³ les colloques et le Nomenclator de Guillaume QUIQUER
- L'ouvrage de Paul PEZRON concernant L'Antiquité de la Nation, & de la Langue Celtique, ou Gauloise, imprimé en 1703,
- un ensemble d'autres ouvrages, généralement religieux.

« [...] Un recueil de mots bretons des differens quartiers de tous les Diocèses où l'on parle la Langue de nos Ancêtres, que je faisais depuis l'an 1700. m'y trouvant en Station, en Mission, ou de Communauté, mais par la seule raison que mon breton naturel étoit fort mauvais, & peu intelligible sinon dans l'Eveché de Vannes, où j'avois passé mes premieres années.

J'ajoutérai à tout cela que par tout où j'ai demeuré peu ou beaucoup, j'ai eu soin de consulter les plus habiles dans la Langue Bretonne, tant pour les mots, & pour les tours de phrases, que pour la prononciation; afin de pouvoir prêcher la parole de Dieu d'une maniere intelligible en tous lieux, de trouver ma Patrie par tout, & de n'être barbare nulle part : car nous le sommes souvent les uns à l'égard des autres; & les Egyptiens ne sont pas les seuls qui apellent barbares tous ceux dont ils n'entendent pas le langage.

Toutes ces precautions n'empêchent pas que je n'ignore une infinité de mots bretons, mais quelque savant dans la Langue qui voudra se donner la peine de joindre ce qu'il fait à ce qu'il trouvera ici digéré, sera en état de faire un autre Dictionnaire beaucoup plus ample, plus recherché, & plus utile au Public.

Pour moi, j'estimerai les peines que je me suis donné jusqu'ici, bien païées, le tems de douze années entieres que j'ai employé à cet Ouvrage, & les désagrémens que j'y ai eu, suffisamment récompensez, s'il est utile, comme j'ose me le promettre, à tous ceux qui voudront s'appliquer à la Prédication Bretonne & à la Confession, pour convertir à JESUS-CHRIST les ames qui ont été rachetées par son précieux Sang; puisque telle a été ma premiere intention, pour ne pas dire, mon unique dessein, & le seul but que je me suis proposé en cet Ouvrage. »

ibid. : 17

5.6 Alphabet des Bretons, ou la figure & la valeur des lettres, tant simples que doubles dont se servent les Armoricaains

FIGURE	VALEUR
--------	--------

82. L'auteur n'est pas cité mais l'ouvrage est mentionné comme : « *Le Dictionnaire François-Breton du Diocese de Vannes, imprimé à Vannes l'an 1723. chez Jacques de HEUQUEVILLE.* ».

83. Ces deux dictionnaires sont aujourd'hui perdus, cf p. 93.

A. a.	L'A. des Latins & François.
Æ. æ.	a. e. en abregé depuis 100. ans, ou environ, à l'imitation des Latins qui ont joint aussi ces deux lettres.
ai.	ne signifient point e, comme chez les Gallois, mais qui font deux syllabes dans les diminutifs terminez en aic. ex. annaic, Barbaic, Francesaic, mammaic, papaic, Renaic, tadtaic, yvonaic &c. dans les substantifs terminez en aich, comme Bugaleaich, couraich, deanaich, haich, mibilyaich, paich &c, l'i après l'a ne se prononce pas, mais seulement se fait sentir.
au.	se prononce plus legerement que aou, & même que ao : ainsi on dit : Caul, paul, taul &c., & non Caoul, paoul, taoul, ni même Caol, paol, taol : non plus que Col, pol, tol, si l'on veut bien parler.
B. b.	Le B. des Latins & des François ; mais qui est une lettre mute, ou muable. Voiez la regle des mutes dans la Grammaire.
C. c.	Le C. des Latins & des François ; mais est mute.
ç.	L's des Latins & des François, quoiqu'il se prononce un peu plus fortement. Ex. aç, goaç, gronç &c.
ch.	Le ch des François qui disent : charité, chez, choux &c. de même que les Bretons disent : chadenn, chetu, chomm, choucq &c.
c'h ou c'h	Le c'h qui nous est fort ordinaire s'aspire fortement, & se prononce du gosier. Ex. c'hoandt, c'hoar, c'huez, c'huy, c'huytell &c.
çz	Les deux <ss> des François. Ex. douçz, douçzoh, goaçz, goaçzoh, squyçzoh &c.
D. d.	Le d. des Latins & des François. Lettre mute.
E. e.	L'e des Latins & des François.
F. f.	L'f des Latins & des François.
ff.	Les deux <ff.> se prononcent fortement. Ex. Aff, Affeilh [<i>une tâche rend la fin du mot incertaine</i>], goff, hanaff &c. mutes.
G. g.	Le g. des Latins & des François. Mute.
gue. gui.	C'est le γ. gamma des Grecs, & le gaïn des Arabes. Ainsi que l'on prononce plus ferme que les mots françois, guerir, guerre, guide, guitare &c. Ex. Guéaud, guenel, guer, gueryou, tu-guin, guinivelez, eguit, guiz &c.
guë. guï.	Ces diphtongues sont très communes chez les Bretons ; ainsi on dit : guëa, guënn, guënnecq, guërc'h, guërz, guërz &c. guïad, guïber, guïcq, guïn, guïniz, guïsqua &c.
H. h.	L'h. generalement est une lettre gutturale, qui au milieu & à la fin des mots se prononce avec le gosier : & quoiqu'ordinairement lorsqu'elle commence le mot, elle se prononce comme chez les Latins & François, quelquefois néanmoins elle s'aspire alors aussi, ne seroit-elle pas même précédée d'un c. avec une apostrophe ?
I. i.	L'j consonne & l'i voielle des Latins, & des François.
K. k.	C'est le κ. Kappa des Grecs : qui est une lettre mute.
K.	C'est en abregé Kær. qui signifie Ville, que les Bretons ont aussi communément au commencement de leurs noms, que les Normans ont Ville à la fin des leurs.
L. l.	C'est l'L. des Latins & des François.
ll.	Deux ll. au milieu, ou à la fin des mots se prononcent fortement, & aucun ne se moüille. Callad, collidiguez, dallénte, follénte, coll, dall, foll, guell &c.
lh.	Se moüillent & se prononcent fortement comme les ll. chez les François qui disent : Guillaume, quille, taille &c. & nous disons de même, gouilhelm, qilh, tailh &c.

M. m.	L'm. des Latins & des François : qui si elle est double, se prononce fortement, de même que l'n : car les Bretons n'ont aucune lettre superfluë ou inutile. L'm est une lettre mute.
N. n.	L'n. des Latins & des François.
O. o.	L'o. des Latins & des François : mais il a souvent une prononciation plus obscure, comme dans <i>coz</i> vieu, <i>mogued</i> fumée, <i>mor</i> mer, <i>moc'h</i> pourceaux, &c.
ou.	L'ou. des François.
P. p.	Le p. des Latins & des François, c'est une lettre mute.
ph.	C'est le φ. phi des Grecs.
Q. q.	C'est le κ. kappa des Grecs, excepté dans le Diocèse de Vannes, & dans la haute Cornouaille où il se prononce comme chez les François. C'est une lettre mute qui a les mêmes regles aussi bien que le même son, que le K.
R. r.	L'r. des Latins & des François.
S. s.	L's. des Latins & des François : mais au lieu de <ss.> nous nous servons de <çz.>
T. t.	Le T. des Latins & des François, c'est une lettre mute. Voyez la regle des mutes dans la Grammaire.
V. u.	L'v consone & l'u voïelle des Latins & des François, il faut néanmoins remarquer que les Treguierois & les Vannetois n'ont que très rarement des v. onsones après les Articles <i>ar.</i> & <i>ur.</i> , les premiers les changeants en <i>ou</i> , & les seconds en <i>u.</i> voïelles. Exemple <i>ar Verc'hès</i> , la Vierge ; <i>ur Verc'hèsqwer'hes</i> , une Vierge. à Treguier on dira <i>ar.</i> ou, <i>ur.</i> <i>ouerc'hès</i> : à Vannes, <i>ar.</i> ou, <i>ur.</i> <i>uërhiés</i> &c.
X. x.	L'x des Latins, & qui se prononce de toute la bouche.
Y. y.	L'y est très familiere aux Bretons, & en particulier termine les substantifs en <i>i</i> & les pluriels en <i>iou</i> . Exemple <i>dimizy</i> , <i>fazy</i> , <i>goarizy</i> , pluriels ; <i>dimizyou</i> , <i>fazyou</i> , <i>goarizyou</i> .
Z. z.	Le z. c'est le ζ zeta des Grecs, qui se prononce beaucoup plus doucement que l's. en touchant de la langue le dessous des dents, & resserrant un peu les lèvres. Cette lettre est d'un grand usage chez les Bretons, particulièrement parmi les Leonnois qui en ont comme Farci leur Idiome, & qui le rend effectivement plus doux qu'un autre.
ZZ. zz.	Cette double lettre se trouve quelque fois en certains mots Bretons, mais toujours au preterits parfati & plus-que-parfait de l'optatif du verbe <i>beza</i> , être, <i>ra vezzen bet</i> , que jeusse été. <i>Ra vezzés bet</i> , que tu eusse été. <i>Ra vezzo bet</i> , il eût été, &c. Voïez les Anciens Caracteres des Bretons au mot. Alphabet.

5.7 Permissions et Approbations

5.7.1 Facultas R. A. P. Generalis

« Nos F. HARTMANUS BRIXINENSIS, Ordinis Fratrum Min. Sancti Francisci Capucinorum Generalis Minister.

Cum à Reverendo admod. P. AUGUSTINO de Quimperlé Definitore Generali, & Provinciæ Britanniaë Capucinorum Provinciali instructi fuerimus de magno pro animarum salute procurandâ subsidio quod Dictionarium Gallo-Aremoricum a P.F. GREGORIO de Rostrenen compositum & perfectum omnibus Vineam Domini in Aremoricâ excolentibus subministrare potest, illius operis impressionem (servatis de jure, & Christianissimi Regis legibus servandis) concessimus & concedimus. Datum in Conventu nostre Turonensi, die 7. Februarii, anno 1729.

F. HARTMANG. BRIX. *Mnr Generalis Indig.* » (GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 :

979)

5.7.2 Permission du Tres R. P. Provincial

« Nous F. AUGUSTIN DE QUIMPERLÉ, Professeur en Theologie, Définitéur General de l'Ordre des Capucins, Provincial de la Province de Bretagne bien qu'indigne : au T.V.P. GREGOIRE de Rostrenen, Prêtre, Prédicateur Missionnaire de nôtre Province de Bretagne, Salut en Nôtre-Seigneur.

Vous étant appliqué depuis plusieurs années à faire un Dictionnaire François-Breton, qui facilite à nos Prédicateurs l'intelligence & la bonne expression de la Langue Bretonne dans tous les Diocèses où elle est en usage ; étant enfin parfait, & approuvé de deux Professeurs en Théologie de nôtre Ordre ; désiré de tous ceux qui en connoissent le mérite : Nous en avons jugé l'impression convenable, & vous permettons de prendre pour cela tous les moïens que nos saintes regles nous permettent, sous le bon plaisir de nôtre Reverendissime Pere General, comme l'ordonnent nos Constitutions. Fait dans nôtre Couvent des Capucins de Saint-Brieuc, ce 13. Février 1729.

*F. AUGUSTIN, Définitéur General, Provincial comme dessus. »
(GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732 : 979)*

5.7.3 Approbation des Théologiens de l'Ordre

« *Nous soussignez Professeurs en Théologie commis par le très R.P. AUGUSTIN DE QUIMPERLÉ Definitéur General de nôtre Ordre des Capucins, & Provincial de nôtre Province de Bretagne, pour examiner un livre intitulé : Dictionnaire François-Celtique &c ; attestons l'avoir lû, & examiné avec toute l'exactitude qui nous a été possible ; & que n'y aiant rien remarqué qui soit contraire à la Doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ou aux bonnes mœurs, Nous le jugeons digne d'être imprimé pour l'utilité de ceux qui non seulement voudront apprendre à fond, & à parler exactement la langue Bretonne selon les différentes expression & prononciations qu'elle a dans presque tous les Dioceses de la Province ; mais encore de ceux qui voudront expliquer en termes intelligibles & orthodoxes les principaux Misteres de la Foy Catholique, & les plus importantes maximes de la Morale Chrétienne, que l'Auteur a inseré dans son Ouvrage ; & qui après plusieurs années employées, soit à la Prédication, soit aux Missions, où il a fait voir son érudition, a deplus voulu en favoriser la posterité, faciliter l'usage de la langue Bretonne à ceux, qui comme lui, animez du zèle de la gloire de Dieu, & du salut des ames, voudront s'adonner à l'instruction des Fideles, qui en Bretagne marquent beaucoup d'avidité & de respect pour la parole de Dieu. Signé, dans nôtre Couvent des Capucins de Morlaix, ce 16. Janvier 1729.*

*F. CASIMIR DE QUINTIN, Professeur en Théologie.
F. AUGUSTIN DE CARHAIX, Professeur en Théologie. » (ibid. : 979)*

5.7.4 Approbation de Monsieur Conan

« *J'ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un manuscrit intitulé : Dictionnaire François-Celtique, ou François-Breton &c., dans lequel je n'ai rien trouvé qui dût en empêcher l'impression. La satisfaction que retireront les curieux de cet ouvrage, & l'utilité qu'en recevra la public [sic], feront voir sans peine, l'obligation qu'on doit avoir aux recherches laborieuses de l'Auteur. A Paris dans nôtre College de Cornouaille, ce 1. Février 1730.*

*CONAN Prêtre Bachelier en Théologie, & Principal du College de Cornouaille. »
(ibid. : 979)*

5.7.5 Privilège du Roy.

Nous ne reproduisons pas ici le « *Privilège du Roy* », qui autorise la publication de l'ouvrage, en confère le monopole à l'auteur pendant six années, sous certaines conditions. Il s'agit essentiellement d'un texte protégeant l'auteur et l'éditeur contre les contrefaçons.

5.8 Une réédition "corrigée" en 1834

Remarque : *En 1834 paraît une réédition du dictionnaire de GRÉGOIRE, réalisée par Benjamin JOLLIVET, imprimeur à Guingamp. Celui-ci y ajoute une « préface de l'éditeur » (pp. XXXI-XXXIV), où il s'explique concernant des corrections qu'il a réalisées dans l'ouvrage : « quarante et quelques mille corrections » selon ses termes. Nous ne reproduisons pas l'intégralité de la Préface, qui cite des exemples de « fautes d'orthographe » (du français), « fautes de français », et « fausses définitions » de GRÉGOIRE. Nous nous contentons de reproduire un passage concernant les « fausses définitions » que l'auteur n'a pas modifiées, ainsi que son explication :*

« FAUSSES DÉFINITIONS, QUE J'AI, À DESSEIN, NÉGLIGÉ DE CORRIGER

EMPHASE, expression forte et qui dit beaucoup en peu de mots.

PROSCRIRE, mettre à prix la tête de ses ennemis.

CAMPAGNARD, gentilhomme qui n'a pas hanté le beau monde des villes.

PRUDE, sage, etc. etc.

Ces définitions, qui ne sont rien moins que des contre-sens, se trouvent traduites mot à mot par le breton. Je ne pouvais donc les changer sans faire disparaître en même temps la traduction. Mais il m'a semblé qu'il y aurait à en agir ainsi un inconvénient très-grave ; et, ne me trouvant de choix qu'entre ces trois partis : ou de ne rien changer, ou de retrancher tout-à-fait ces articles, ou d'en remplacer la traduction, j'ai adopté le premier parti par les motifs que je vais faire connaître.

Retrancher totalement ces articles, c'eût été priver d'une infinité de mots dont la connaissance est nécessaire. Il n'y fallait donc pas songer. Remplacerai-je, me suis-je dit, ces définitions inexactes ? Le français, assurément, ne peut que gagner beaucoup à cela ; mais il me faudra alors, pour rendre les nouvelles définitions, introduire dans ce Dictionnaire un breton de localité, qui n'aura pour règles que le caprice d'une ou de quelques personnes au plus. Je pensai, je le répète, que ce serait là une faute grave, immense : car, telle est du moins ma conviction la plus intime, le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, fruit de longues et savantes recherches, résultat de notions approfondies avec soin et puisées dans les meilleurs Auteurs, est destiné, maintenant surtout qu'il n'existe plus d'Académie bretonne, à servir d'autorité, et à transmettre pure la langue des anciens Celtes.

Il est indispensable, en effet, de faire choix d'un auteur recommandable, d'adopter ses règles et son orthographe, et de reconnaître qu'on ne saura désormais s'en écarter sous peine de faire mal. Sans cela, chacun se croyant capable de faire des corrections, se créera une orthographe et des règles à sa manière ; et cette langue, si ancienne, si énergique, si féconde en étymologies, ne sera bientôt plus qu'un jargon dont l'étude deviendra impossible. Et ce ne sera pas là l'unique inconvénient : à travers cette confusion d'orthographe, toutes différentes, toutes vicieuses, qui pourra, je le demande, se livrer à des recherches étymologiques ?

Il me reste à parler d'une centaine d'articles que j'ai conservés, bien qu'ils ne se trouvent dans aucun dictionnaire. Mais pour indiquer que ces mots ne sont pas français, je les ai fait précéder d'une astérisque, de cette manière : *ABBÉCHÉR, etc. Il résulte, comme on voit, de cet arrangement, que, tout en conservant une quantité de mots bretons d'un usage journalier, j'ai rendu toute erreur impossible quant au français.

J'ai fait connaître les motifs qui m'ont engagé à conserver plusieurs définitions inexactes, ainsi que quelques locutions anciennes, que l'usage n'admet plus. Je dois ajouter que ces exemples ne sont pas tellement nombreux, que cet ouvrage ne puisse encore, tel qu'il est, servir aussi de dictionnaire français. On reconnaîtra, au contraire, en le parcourant, qu'on peut sans crainte le consulter sur l'orthographe usuelle des mots, et sur l'orthographe grammaticale, partout conforme aux règles. Le classement de ce Dictionnaire est celui adopté pour nos éditions les plus modernes : l' <I> et le <J>, l' <U> et le <Y>, autrefois mêlés ensemble, sont maintenant séparés. Chaque article est imprimé en lettres majuscules, pour en faciliter les recherches. La préface de l'auteur a été reproduite en entier. L'arbre généalogique et l'alphabet breton lithographiés avec soin. Plusieurs erreurs de date, reconnues plus tard par le P. GRÉGOIRE lui-même, ont été rectifiées. Partout où les définitions inexactes ont été changées, la traduction

bretonne n'a subi aucune altération. Les accents, négligés de nos jours par les écrivains bretons, ont été conservés pour faciliter aux Français la prononciation du breton ; j'ai poussé le scrupule à cet égard jusqu'à faire fondre exprès des lettres accentuées qui n'existent pas dans le français. Enfin l'orthographe bretonne du P. GRÉGOIRE a été partout conservée sans le moindre changement. »

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1834 : XXIII–XXIV

6 1744 : Claude Cillart de Kerampoul

Remarque : *Cet ouvrage est paru en 1744 sous le pseudonyme de « L'A*** ». On l'a appelé dictionnaire de « L'Armerye » (avec quelques variantes graphiques) sans qu'il ne soit vraiment possible d'expliquer la raison de ce deuxième nom. Son auteur est en réalité Claude CILLART DE KERAMPOUL, qui fut recteur à Arradon, Noyal-Pontivy et à Grand-Champ, dans l'actuel Morbihan. Il fut présenté comme ayant été imprimé à Leyde, mais l'a été à Vannes, l'objectif était avant tout de pouvoir être publié sans demander d'approbation. Une seconde édition est donnée en 1756, mais sans réel changement pour ce qui nous concerne.*

L'auteur avait un fort tempérament et se trouvait en conflit avec beaucoup de monde, autour de lui : paroissiens, autres religieux, notables, etc. Il n'hésita pas à s'en prendre à certains dans les "thèmes" de son dictionnaire, raison pour laquelle des "cartons" furent ajoutés sur certaines éditions pour dissimuler certains propos qui avaient choqué le lectorat. Nous ne prendrons pas en compte ces changements, d'une part car ils se situent dans le contenu des articles, d'autre part car ils concernent les conflits personnels de l'auteur et non ses positions sur la langue. Cf. LE MENN 1981 : l. 10, pp. 60–63 pour plus de détails.

Par ailleurs, l'orthographe particulière de l'auteur est à mettre en rapport avec son « Projet d'une réforme raisonnable à l'Orthographe Française », présentée aux pages VII à XX du dictionnaire, et dont nous ne reproduirons qu'un court passage relatif à la filiation entre français et breton.

6.1 A MONSEIGNEUR DE LA BRISSE, MARQUIS D'AMILLI, PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE BRETAGNE

« MONSEIGNEUR,

Le dessein de Vous présenter la Partie la-plus considérable du Dictionnaire François-Breton, jusqu'à présent négligée, m'engagea, sur la double invitation de l'Auteur du Journal de Verdun à l'entreprendre et m'a encouragé à y travailler avec toute [*] l'assiduité possible. L'accueil favorable dont je me suis flaté en Vous l'offrant, me répondoit dès suffrages du Public ; personne en France n'ignorant qu'au vif amour de la Justice et à une probité essentielle, sources fécondes du bonheur et de la tranquillité de la Bretagne, Vous joignez un discernement délicat, un goût sur et exquis que Vous avez reçu de la Nature et que Vous avez perfectionné par vos curieuses recherches, pour tout ce qui est du ressort des Belles-Lettres. On sait aussi, Monseigneur, combien Vous-Vous intéressez à l'honneur de la-plus belle Province du Royaume, qui a été long-temps Royaume Elle-même.

p. IV

Le Dictionnaire François-Breton a déjà mérité l'approbation de Monsieur l'Abbé BIGNON : On regarde par-tout la Langue Bretonne comme une Langue Mère, sans vouloir prononcer sur le rang qu'Elle doit tenir parmi les autres ; et chacun avec empressement, placé au-jour-d'hui les Livres Classiques de cette très-ancienne Langue, dans sa Bibliothèque.

Votre Nom, MONSEIGNEUR, à la tête du Dictionnaire François-Breton d'une seule Dialecte, il est vrai ; mais de la-plus étendue et de la-plus pure, redoublera l'affection des Savans pour une Langue qui languit dans un triste et pernicieux oubli.

Daignez-donc MONSEIGNEUR, je vous en supplie, accorder votre protection à ce petit Livre et à son Auteur. Charmé d'avoir cette occasion de vous marquer mon parfait dévouement, j'ay l'honneur d'être, d'un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur, l'A***. »

CILLART DE KERAMPOUL 1744 : III–IV

6.2 Préface

« Le monde est inondé de Dictionnaires sur toute autre matière que sur ce qui regarde la Langue Celtique ou Bretonne. L'empressement du Public pour ces sortes d'ouvrages en est la cause ; & ce goût constant en démontre l'utilité. Celui que l'on présente ici, proportionné aux plus petites facultés ; que l'on pourra mettre dans la poche, * ne peut manquer d'être favorablement reçu. La France surprise apparemment de l'inaction sur l'un des plus beaux monumens de l'Antiquité, a paru le souhaiter. Un organe des sentimens de la Nation, le Journal de Verdun, s'en est plus d'une fois clairement expliqué. Je

cite aussi avec plaisir la Déclaration du Roi de 1742. qui exclut du Concours, pour les Cures Bretonnes, ceux qui ne savent pas cette Langue ; & le zèle que les États de Bretagne ont fait paroître pour la Langue Cèltique, efficacement depuis peu : Leur Gros Dictionnaire dès différents Dialectes, imprimé à leurs frais, qui parut en 1732. en est le fruit, comme le témoignage.

Je laisse aux Connoisseurs à décider si le vœu du Royaume (peut-être de l'Europe) est satisfait, au moins pour Quimpèr, Léon & Tréguér, par ce Gros Dictionnaire, (ceque l'on aura peine à s'imaginer, les GENRES n'étant ni au François ni au Breton.) J'ose en attendant, assurer qu'indépendamment de cette cruelle omission, ce Gros Dictionnaire n'est d'aucune utilité pour ceux qui veulent apprendre le Breton de Vannes : Breton de Vannes le-plus ressemblant à l'Hébreux, le-moins embarrassé, le-plus énergique, & dont le François a emprunté une grande partie de sès mots ; sur-tout son aimable prononciation sans inflexions ou mauvais accens : Par conséquent, Breton de Vannes, le meilleur de tous les Bretons ; l'ancienne, la véritable langue *Cèltique*.

En Quimpèr, Léon & Tréguér, qui ont chacun leur Dialecte différent ; & qui vont s'unir pour la cause commune, [*] on a, dit-on, beaucoup adouci les finales. Quoi ! on auroit changé la Langue Mère ! Comment l'a-t'on pu sans la corrompre ? On ajoute que ce Breton donne dès règles sûres pour la prononciation ou les inflexions, de la pénultième, &c ; Mais en s'habituant à chanter ainsi tous sès mots, ne se metteroit-on pas dans l'impossibilité de parler poliment le François ? Avantage que le Vannetois & le Blésois, possèdent sur leurs Voisins ; que dis-je, sur les autres Provinces (l'oseroit-on proférer !) sur les Trévousiens⁸⁴ même. [NdA : C'est-à-dire qu'il y a de l'accent chez le peuple de Trévoux, & qu'il n'y en a point à Vannes. Le Trévousien fait sérieusement rimer Colère, à Père, Confrère, à Affaire, prétendant qu'il faut prononcer ou affère ou confraire, &c. Ils disent du même sérieux : E'pitète. Connétre. Fesé. June. Mère. Lièvre. Dé-sain. Abre &c. Au lieu, d'E'pitète. Connaitre. Faisait. Jeune. Mère. Lièvre. Déssein. Arbre. Le Trévousien vous dira Confraire de Confrérie.]

p. VI

Lès Bretons de Vannes, limitrofes de Quimpèr, Léon, Tréguér & dès quartiers *Gallots* (nom qui vient de *Gaulois* ; & que lès Bretons Bretonnans donnent au commun des habitans de la Haute-Bretagne, lèsquels ignorans la Langue Bretonne, défigurent fort la Française.) Cès bons Limitrofes n'auroient-ils pas plus de raison de se plaindre, lorsqu'ils ne trouveront ni leur prononciation ni leurs expressions singulières, toujours favorites, dans un Dictionnaire qui porte le titre de leur Diocèse ? L'Auteur, qui a voulu éviter le mélange de Dialecte, si fatal aux Langues Matrices, a du uniquement s'attacher au vrai Breton, qui est celui de Vannes, sans égard aux usages locaux ni aux mauvais usages, quoi-qu'universellement reçus. Voici quelques exemples du mauvais langage que l'on a rebuté : ils seront suivis d'un projet de réforme à l'Ortografie Française ; enfin de la *Clé* de ce Dictionnaire ; & on travaille au *Dictionnaire Breton-François*, même à une *Grammaire*. »

CILLART DE KERAMPOUL 1744 : V-VII

84. L'auteur fait référence au *Dictionnaire de Trévoux*, un dictionnaire français, concurrent de celui de FURETIÈRE et de celui de l'Académie, publié de 1704 à 1771 par les jésuites. La démarche de ce dictionnaire doit se replacer au sein d'un conflit, au XVIII^e, entre jésuites, jansénistes, et protestants.

BON BRETON	MAUVAIS BRETON.	LIEUX OÙ CES MAUVAIS MOTS SONT EN USAGE :
Deux heures sont frapées Scoeïd-é dihue ærr.	Fichéd-é deu ærr.	Fauxbourgs de Vannes.
Mon bon-homme Menn Dein-Matt.	Martautt.	Sarzeau.
Compère Compaire.	Compadre.	Quibéron.
S'ennuyer Annaiein.	Divrédein.	Bèlleisle.
Là Azé.	Azènn.	Plouharnel.
Chemins Heennteu.	Heinchau.	Quimperlé.
Ils disent Ind a lar.	I e lar.	Noyal-Pontivy.
Alouëtte Hüidér.	Groah-Doar.	Naizin.
Ils étoient venus Int a ouai deitt.	I e yo deitt.	Moréac.
De moi Doh ein.	Doh onn.	Bignan.
Jaquette Jaquëtte.	Jiquëtte.	Plaudrein.
Non Nonpass.	Pazann.	Gran-Champ.
Renard Luhërne.	Perodic.	Pluvigner.
Cordonnier Quéré.	Cordannérr.	Surzur.
Loup Bleye.	Guilleu.	Ambon.
Oui, Dieu merci, Iia trugairé Doué.	Iia, mar-plige-guëtt-Doué.	Lauzac.
&c.	&c.	

CILLART DE KERAMPOUL 1744 : vi-vii

6.3 PROJET D'UNE RE'FORME RAISONNABLE A L'ORTOGRAFE FRANÇOISE.

Remarque : *Comme dit plus haut, nous prenons, de ce long texte portant sur le français, uniquement un court extrait relatif à la filiation des langues.*

« [...] Que le Grammairien François se glorifiè d'avoir pris de tout coté, particulièrement dans lès Langues Savantes, le *Grèc* ét le *Latin* ; pèrsonne ne lui disputera cèt avantage. Le Monde sait, sans le trouver à redire, que la Langue Françòise d'au-jour-d'hui èst un composé de Cèltique, de Grèc, de Latin, de Teuton, d'Italien, d'Espagnol, &c. On a dit d'au-jour-d'hui ; car l'ancien François, *Romance* ou *Gaulois* ; (supposé que le Cèltique eut été pëndant un cèrtain têmes la Langue dominante d'Occidènt,) n'étoit qu'un Cèltique corrompu par un mélange de mauvais Latin ; l'Italien & l'Espagnol, sont postérieurs au François mème.

Suivons : A èntèndre parler ce Grammairien dès racines, de l'analogie, dès raports ét de la justesse, dès mots François ; de la nécessité de leur Ortografe, si souvènt diffèrènte de la prononciacion (suremènt par vénèracion ét reconnoissance) on diròit qu'au boulvèsemènt de la Langue *Cèltique* dans lès Gaules ; ét de l'établissèment de la *Romance* ; ét à la destruccion de celle-cy pour la *Gauloise* ènsuite la *Françoise*, il y avòit dez-lors dans le Royaume, tèle qu'on la voit maintenant à Paris, une nombreusè Acadèmiè, autorisée du Souverain ét de la Nacion, pour ranger ainsi savammènt tous ces nouveaux langages ét que lès Mèmbers de cète Compagniè faisoiènt, pour l'ènrichir, de pénibles & fréquens voyages, èn Allemagne, èn Grèce, èn Sirie, &c.

Le rênvèsemènt dès Monarchies, qui confond lès Victorieux avec lès Vaincus ; ét qui èntraine, comme nécessairement, l'altèracion dès Langues, présentè à l'èsprit une idée bien diffèrènte.

Quoi-qu'il èn soit, peut-on disconvenir que la Langue Cèltique, qui s'èst conservée pure dans un canton de la Bretagne Armorique, n'ait sèrvi de bazè au Gaulois, dès mots de laquelle il ètoit tout rêmpli ? Le François n'a point d'autre fondemènt ; ét n'a pas rejetté un seul de ses mots Cèltiques.

Il me sèmble donc que lès Grècs ét lès Latins, étant morts, ce seròit aux Cèltes, èncorè vivants dans lès Bretons, qu'il faudròit tachèr de témoinèr sa gratitude. Je veux dire qu'un bon François pourròit ètre le très-humble serviteur de cès Illustres Défunts sans èstropièr pour eux son Ortografe. [...] »

ibid. : IX

7 1752 : Charles Taillandier / Louis Le Pelletier

Remarque : *Le dictionnaire est bien de Louis LE PELLETIER, mais celui-ci est décédé en 1733, et sa publication n'a été reprise qu'en 1752. L'épître est signée par Charles TAILLANDIER, qui s'est chargé de le faire éditer, il est probable qu'il en aille de même pour la préface, non signée.*

7.1 Aux États de Bretagne

« MESSEIGNEURS,

L'ÉTUDE de la Langue Bretonne n'est pas une spéculation frivole. Cette Langue, la plus ancienne peut-être de celles que l'on parle aujourd'hui dans l'univers, nous conduit à la connoissance de nos origines ; elle nous fait remonter jusqu'aux premiers [*] habitans des Gaules, & elle est elle-même le monument le moins équivoque de l'antiquité de la Nation Bretonne. C'est sous ce point de vue que l'a envisagée l'Auteur du Dictionnaire Etymologique. Persuadé avec les plus Sçavans Hommes des derniers siècles, que le Bas-Breton est un dialecte de la Langue des Celtes, il en a rassemblé les restes précieux, pour les consigner dans un Ouvrage qui pût les transmettre à la postérité. Une étude suivie pendant vingt-cinq ans, l'avoit mis à portée de connoître le génie de cette Langue, de fixer la signification des mots qui la composent, de les rapprocher de leur source, de les comparer avec ceux de toutes les Langues connues, & de faire voir qu'il n'en est pas une seule qui n'ait emprunté du Breton une partie de ses richesses. Tel est l'objet & le plan de l'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter. C'est à vous, MESSEIGNEURS, que la Bretagne est principalement redevable de sa publication. Attentifs à tout ce qui intéresse l'honneur d'une Nation que vous représentez avec tant de dignité, vous avez cru travailler solidement pour sa gloire, en facilitant l'impression d'un Livre qui renferme, pour ainsi dire, les titres de sa Noblesse & les preuves de son antiquité. Permettez-moi, MESSEIGNEURS, de le faire paroître sous vos auspices. J'ose vous l'offrir comme un gage des services que j'ai voués à la Province, & je vous prie de l'agréer comme un témoignage de la reconnoissance que je dois au choix dont vous m'avez honoré. »

p. 2

LE PELLETIER 1752 : 1-2

7.2 Préface

« La Langue Celtique, qui subsiste encore aujourd'hui dans le Breton Armoricaïn & dans le Breton du pays de Galles, est l'une des plus anciennes Langues de l'Univers. Son antiquité tient à celle des Celtes, & l'origine de ces peuples remonte jusqu'aux siècles les plus reculés.

GOMER, fils aîné de JAPHET est regardé par les plus habiles Critiques comme le pere des Celtes, & la tige d'où sont sortis ces essains innombrables de peuples, qui sous le nom de Celtes ont peuplé successivement une partie de l'Asie, & presque tout l'Occident.

JOSEPH, cet Historien si bien instruit des Antiquités de sa Nation, & des premiers âges du monde dit nettement, que GOMER, est le pere des Gomariens, *Que c'est lui qui a établi & fondé ces peuples, que les Grecs appellent Galates ou Gaulois.* Ce sentiment de JOSEPH est appuyé par le témoignage d'EUSTATHE D'ANTIOCHE, par l'autorité de S. JÉRÔME & de la Chronique Paschale, qui tous font descendre de GOMER les Gaulois, Celtes ou Galates. S. ISIDORE DE SEVILLE n'est pas moins précis sur la descendance des Celtes : Nous sçavons, dit ce Saint, que JAPHET a eu sept fils ; le premier est GOMER, duquel sont venus les Galates. *Filii autem JAPHET septem numerantur. GOMER ex quo Galatæ, idest Galli.* Ce texte si clair fait évanouir toutes les difficultés que l'on pourroit former sur l'identité des Galates & des Gaulois.

Cette origine qui fait remonter les Celtes jusqu'à la dispersion des peuples après le Déluge, démontre l'antiquité de la Langue Celtique. Les Gomariens s'étant multipliés prodigieusement, ces descendans de JAPHET, sous le nom de Celtes, chercherent de nouvelles habitations ; ils se répandirent dans l'Europe, où ils portèrent leur Langue, leurs Loix & leurs Coûtumes.

CLUVIER a prétendu, que les Nations qui peuplerent l'Illyrie, l'Espagne, [*] les Gaules, l'Allemagne & la Bretagne Insulaire étoient des Celtes qui parloient tous la même Langue. Il est difficile de se refuser aux preuves de cet habile Critique ; mais il auroit pu ajoûter à ces Pays où s'introduisit la Langue Celtique une partie de l'Italie, l'Irlande, l'Ecosse & les Isles adjacentes. En effet les mots Celtiques que l'on apperçoit encore dans toutes ces Langues après la révolution de tant de siècles, décelent une origine commune, & font connoître que la plupart des Idiomes de l'Europe sont autant de branches qui sortent du Celtique, comme de leur tige.

p. II

Quelle que fut cette Langue, il paroît qu'elle sortoit de l'Orient. Les mots qui la composent, la maniere de les prononcer, le tour des phrases & le tissu du discours ont un rapport frappant, & une convenance

marquée avec les Langues Orientales. Samuel BOCHART & bien d'autres ont prétendu qu'elle descendait de l'Hébreu. BAXTER⁸⁵ a trouvé dans la Langue Arméniene une quantité de mots Celtiques, & il a cru qu'en bien des occasions il n'étoit pas possible d'entendre les Langues Orientales sans le secours du Breton. Aussi ce Sçavant regarde-t-il les Phrygiens comme les peres de la nation Celtique. Il assure que ces peuples parcoururent toute l'Europe jusqu'aux Colonnes d'Hercules ; qu'ils ont été les maîtres de l'Espagne, de la Bretagne Insulaire, de toutes les Gaules & de l'Allemagne. Il est aisé de reconnoître dans ces traits les caracteres propres qui distinguent les Celtes ; WACTER⁸⁶ qui a discuté si profondément l'origine & l'antiquité de la Langue Allemande a adopté le même sentiment, & il appuye ce système par la comparaison qu'il fait des mots Celtiques avec ceux de la Langue Phrygienne.

M. SULSMICH⁸⁷ de l'Académie des Sciences de Berlin a cru trouver dans la Langue Phénicienne des traits de ressemblance avec notre ancien Celtique. Ce Sçavant qui joint à une grande étendue de connoissances, la politesse & l'urbanité, inséparables du vrai mérite, m'a envoyé une liste de mots Phéniciens, tellement analogues au Breton, qu'ils semblent sortir de la même source.

Sans discuter ici à laquelle des Langues Orientales la Celtique doit son origine, il résulte de toutes ces observations que l'Asie a été son berceau & que c'est de là qu'elle s'est répandue dans l'Europe, avec les Nations qui ont peuplé cette partie du monde : Ainsi l'on peut dire en quelque sorte qu'elle a été la Langue commune de tout l'Occident. En effet nous la retrouverons dans presque tous les dialectes de l'Europe. L'Allemand que l'on peut regarder comme la mere de toutes les Langues du Nord, de la Flamande & de celle des Hollandois, a un si grand nombre de mots Bretons, & une si grande affinité avec le Celtique, qu'il est évident que ces deux Langues n'en faisoient qu'une autrefois. WACTER en a trouvé plus de deux cens qu'il a insérés dans son Glossaire Germanique.

M. SULSMICH, dont je viens de parler, a poussé bien plus loin ses recherches à cet égard : il a composé un petit Dictionnaire Britanno-Germanique, dans lequel il a ramassé près de mille mots Allemands, qui pour le son, la formation & le sens ressemblent fort au Breton. J'ai cru devoir en enrichir ce Dictionnaire : ainsi tous les mots Allemands qui s'y trouvent, je les dois à la politesse de ce sçavant, qui a bien voulu me permettre d'en [*] faire usage. J'ai rangé les mots Allemands à côté des mots Bretons, qui ont le même son & la même signification, afin que le Lecteur puisse appercevoir d'un coup d'œil la conformité qui se trouve entre ces deux Langues ; mais comme je n'ai reçu le Lexicon de M. SULSMICH, que lorsque l'impression étoit déjà bien avancée, je mettrai à la fin de cette Préface, ce que je n'ai pû placer dans le corps de l'ouvrage.

p. III

Cette même conformité que les Sçavans ont apperçue entre le Breton & l'Allemand, l'Auteur de ce Dictionnaire l'a trouvée dans l'Irlandois, à quelque altération près. L'on en trouvera tant d'exemples en cet Ouvrage, qu'il n'est pas possible de ne pas reconnoître cette ressemblance. Enfin nous osons dire que les Latins ont emprunté du Celtique une quantité de mots, dont ils ont formé & enrichi leur langue. Il ne faut, pour s'en convaincre, que se souvenir que la Langue Latine a été formée, outre le Grec, des dialectes des Aborigenes, des Sabins, des Ombriens & des Osques : tous ces Peuples étoient Celtes. Il n'est donc pas surprenant si l'on trouve dans le Latin un si grand nombre de mots Celtiques. Le docte VARRON qui a écrit plusieurs Livres d'étymologies, faute de sçavoir la Langue des Celtes, a fait d'inutiles efforts, pour découvrir l'origine de plusieurs mots de sa Langue. C'est par la même raison que PLATON a si peu réussi en ce genre : il auroit été plus heureux, s'il avoit sçû une Langue qu'il regardoit comme un dialecte barbare. C'est cependant de ce jargon que sont dérivés tant de mots Grecs, dont on chercheroit inutilement ailleurs l'origine & la source.

Nous n'entreprendrons pas de suivre la Langue Celtique dans toutes les altérations qu'elle a essuyées : il faudroit pour cela faire l'Histoire des Celtes, suivre ces peuples dans leur différentes migrations, & s'arrêter avec eux dans toutes les colonies qu'ils ont établies. Toutes nos recherches à cet égard, seroient assez inutiles ; nous ne pourrions qu'hazarder des conjectures plus propres à faire montre d'une vaine érudition, qu'à éclairer les esprits, & à dissiper les doutes. Ce que nous pouvons conclure avec quelque vraisemblance, de la dispersion de tant de peuples sortis de la même tige, c'est qu'ils parloient tous originairement la même langue : mais leurs courses dans différens climats ont altéré peu à peu la Langue primitive, & les établissemens qu'ils ont formés dans des régions éloignées les unes des autres, ont insensiblement produit des dialectes différens, qui tous ont conservé quelques traits de leur mere commune.

Dès le tems de CÉSAR, cette altération de la Langue Celtique étoit déjà sensible dans les Gaules : car quoiqu'il soit vraisemblable que les Gaulois avoient alors une langue commune, cependant il y avoit de la diversité dans le langage. Comme les Germains les avoisinoient au Nord & à l'Orient, [*] & qu'ils

p. IV

85. Il s'agit sûrement de William BAXTER (1650–1723), antiquaire et philologue anglais.

86. Il s'agit sûrement de Johann Georg WACTER (1673–1757), philologue allemand.

87. Il s'agit de Jean-Pierre SÜSSMILCH (1707–1768 ou 1778 ?), pasteur protestant à Berlin, conseiller au Grand Consistoire, membre de l'Académie de Berlin à partir de 1745 (LE MENN 1981 : l. 8, p. 30).

touchoient aux Espagnols au Midi, ces deux Nations pénétrèrent dans les Gaules ; elles se mêlèrent avec les naturels du pays, & elles apportèrent dans ces deux extrémités, des mœurs, des loix, & une langue différente de celle que l'on parloit dans les Gaules. C'est dans cet état que CÉSAR trouva les Gaules. *Gallia* dit cet Auteur, *est omnis divisa in tres partes, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. Hi omnes Linguâ, institutis legibus inter se differunt.* La Langue Celtique étoit donc déjà altérée du tems de CÉSAR, au Nord, à l'Orient, & au Midi de la Gaule, & elle n'avoit conservé sa pureté que dans cette partie située entre la Belgique & l'Aquitanique, que CÉSAR appelle Celtique proprement dite.

Mais malgré cette diversité d'idiomes, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître une Langue qui fut commune à toutes les Gaules. Tous les cantons qui composoient le corps de la Nation, avoient entre eux des relations nécessaires pour la guerre, pour le commerce, pour l'administration de la Justice. Ils combattoient sous les mêmes étendarts, & ils obéissoient aux mêmes Chefs : ils tenoient de tous les endroits de la Gaule des assemblées générales, où l'on discutoit des intérêts de la Nation & ceux des particuliers ; il falloit pour ces opérations, une Langue qui fût connue de tous. Ainsi ce que dit CÉSAR de la diversité des Langues alors en usage dans les Gaules, ne doit s'entendre que de la variété plus ou moins grande dans les dialectes. C'est ce que semble insinuer STRABON, lorsqu'il dit : *eadem non usquequaque Linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.*

Cette Langue commune à toutes les Gaules, étoit celle que l'on parloit dans la Bretagne Insulaire, Il est vraisemblable que cet Isle a été peuplée par les Gaulois ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la partie méridionale, avoit été conquise par les Belges. CÉSAR nous apprend que ces derniers, après avoir soumis cette partie de l'Isle, s'y établirent, & s'occupèrent à la culture des terres. *Et bello illato, ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt.* Les Belges y auront sans doute porté leur Langue. Mais indépendamment de cette raison, CÉSAR nous fournit des preuves plus décisives de la conformité des deux Langues.

Si nous nous en rapportons au témoignage de cet Auteur, les Gaulois qui vouloient s'instruire parfaitement de la doctrine & de la discipline des Druides, passoient dans la Bretagne : or comme les Druides n'écrivoient rien, & qu'ils ne se servoient point de livres ; il falloit, pour donner leurs leçons, qu'ils eussent une Langue commune avec les Gaulois, qui venoient s'instruire auprès d'eux. Aussi TACITE assure-t-il que les deux Langues Bretonne & Gauloise n'étoient pas fort différentes. *Britannorum Gallorumque sermonem haud multò esse diversum.* Mais ce qui prouve évidemment cette conformité, c'est la comparaison qu'a fait CAMDEN, des mots Celtiques conservés dans les anciens Auteurs, avec ceux de la Langue Bretonne. Il résulte de cet examen que ces deux Langues différentes, peut-être dans les dialectes, étoient pour le fond, une seule & même chose.

La conquête que firent les Romains de toutes les Gaules, & d'une partie de la Bretagne Insulaire, est l'époque d'une révolution fatale à la Langue Celtique. Ce peuple vainqueur réduisit bientôt les Gaulois & les Bretons à la nécessité d'entendre, & de parler le Latin. Tous les actes publics se rédigeoient en Latin ; les loix du pays furent abrogées, pour faire place au droit Romain ; les soldats qui composoient les armées, les Officiers qui les commandoient, ne parloient point d'autre Langue, que la Latine : cette Langue en un mot étoit celle des Gouverneurs de Provinces, des Magistrats, & des Tribunaux où l'on rendoit la justice. Les Gaulois furent donc forcés, pour commercer avec les Romains, pour recourir à leurs Tribunaux, & pour tous les détails de la vie, d'oublier leur Langue, pour apprendre celle de leurs maîtres. [*]

p. V

Une autre raison de la décadence de la Langue Gauloise ; fut la prédication de l'Évangile, qui suivit bientôt la conquête des Romains. Les Apôtres venoient de Rome ; les instructions, la Liturgie, les prières, tout se faisoit en Latin. C'est en cette Langue qu'écrivirent les premiers Apologistes de la Religion Chrétienne, pour la défendre contre ses ennemis. Il falloit donc bien que les Gaulois que l'Église recevoit dans son sein, sçussent le Latin, pour assister à ses assemblées, entendre ses dogmes, & se soumettre à ses loix & à sa discipline.

Mais ce qui contribua le plus à accélérer la chute de la Langue Gauloise, c'est la coutume où étoient ces peuples de ne rien écrire. Les dogmes de leur Religion, les loix du pays, l'Histoire de leurs Ancêtres n'étoient pas conservés dans les livres, comme chez les autres Nations. Les Druides même n'écrivoient rien, ils donnoient leurs leçons de vive voix, & ils ne croyoient pas qu'il fût permis de les confier à l'écriture. *Itaque, dit CÉSAR, nonnulli annos vicenos in disciplina permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare.* Il n'est pas surprenant qu'une Langue qui n'étoit consignée dans aucun monument écrit, se soit perdue avec tant de rapidité. Par une raison toute contraire, la Langue des Grecs a résisté à toute la puissance des Romains, & elle a échappée au naufrage des tems.

Toutes ces causes défigurèrent la Langue Gauloise ; mais ce qui acheva de la rendre méconnoissable, fut ce déluge de barbares qui désolèrent les plus belles Provinces de l'Empire. Tous ces peuples avoient leurs idiomes : il étoit bien difficile que la Langue Gauloise déjà altérée, & presque subjuguée par la Latine, pût se conserver dans cette confusion générale. Il ne faut pas croire cependant qu'elle se soit

éteinte tout d'un coup ; ces révolutions ne se font que par degrés, & par des déclin insensibles. Il est vraisemblable que le peuple des Gaules parla encore longtems la Langue Celtique. Nous la voyons encore en usage du tems de Sulpice SÉVERE, qui vivoit au commencement du cinquième siècle. Ce pieux & sçavant Ecrivain nous fait entendre qu'on la traitoit alors de grossiere & de rustique. *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen, ut Gurdonicum hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem.... tu verò, inquit posthumianus, vel Celticè, aut si mavis, Gallicè loquere, dum modò Martinum loquaris.* Voilà donc le Celtique encore en usage au commencement du cinquième siècle, & si le Latin étoit la Langue vulgaire des honnêtes gens, il paroît que la Langue Celtique n'avoit point encore cessée de l'être parmi le peuple, & parmi ceux qui ne se piquoient pas de politesse.

Les Francs qui firent la conquête des Gaules après les Romains, apportèrent avec eux une nouvelle Langue. Cette Langue qui étoit la Tudesque, étoit celle des conquérants, du Prince, de la Cour, & des Grands. Il n'est pas douteux qu'elle ne fit de grands progrès parmi le peuple, & il paroît qu'au neuvième siècle elle étoit Langue vulgaire, avec celle qui s'étoit formée du mélange du Celtique avec le Latin. Un Canon du Concile de Tours, tenu en 813, ordonne de traduire en Langue rustique Romaine, ou en Langue Tudesque, quelques Homélie des Peres, afin que tout le monde fût à portée de les entendre, lorsqu'on les réciteroit à [*] l'Eglise. Si le Latin étoit encore Langue vulgaire pour quelques-uns, il paroît par ce Canon qu'il avoit cessé de l'être pour d'autres, puisqu'on étoit obligé de lui substituer la Langue Rustique Romaine, ou la Tudesque.

p. VI

Sur les ruines de ces trois Langues s'éleva en France un idiome composé de Celtique, de Latin, & de Tudesque. C'est celle qu'on appella Langue Romanse, & qui après des progrès bien lents, & presque insensibles, est enfin parvenue au point de perfection, où nous la voyons aujourd'hui sous le nom de Langue Française. Si l'on y regarde de près, l'on y retrouve encore une quantité de mots Celtiques. C'est dans cette classe qu'il faut ranger ceux dont l'origine n'est ni Latine, ni Tudesque ; ces restes de la Langue Gauloise se sont encore mieux conservés dans le jargon des Provinces. Il n'en est pas une seule dans le Royaume, où l'on ne retrouve grand nombre de mots Celtiques. Un Dictionnaire composé de toutes les diction propres à chaque canton, formeroit une portion considérable de cette ancienne Langue.

Tandis que la Langue Celtique se perdoit peu à peu dans les Gaules, elle s'éteignoit insensiblement dans la Bretagne insulaire. Les Romains d'abord, & ensuite les Saxons, qui domptèrent & assujettirent les Bretons, causerent dans la Langue de cette Isle la même révolution que les Barbares avoient causée dans celle des Gaules. Ceux d'entre les Bretons qui se soumirent aux Saxons, reçurent les loix & la Langue de leurs maîtres ; d'autres jaloux de leur liberté, se retirèrent dans les montagnes du pays de Galles, où ils ont conservé, & parlent encore aujourd'hui la Langue de leurs Ancêtres. Une troisième partie passa la mer, pour se mettre à l'abri des fureurs des Saxons, & fut chercher un azyle dans l'Armorique, qui reçut de ces nouveaux habitans le nom de petite Bretagne.

Mais il ne faut pas croire pour cela que les Armoricaains ayent reçu la Langue qu'ils parlent encore aujourd'hui, des Bretons Insulaires ; ils avoient comme ceux-ci conservé leur langage. Situé, & pour ainsi dire acculé à l'extrémité de la Gaule Occidentale, ce peuple n'avoit eu que très peu de commerce avec les Romains, & il fut longtems sans en avoir avec les Français. Ainsi lorsque les Bretons se réfugièrent parmi eux, ils trouverent un peuple ami, qui parloit la même Langue. S. MAGLOIRE Evêque de Dol, qui étoit venu de la Bretagne insulaire avec ceux qui fuyoient la persécution des Saxons, prêcha aux Armoricaains : or ces peuples, selon l'Auteur de la Vie du Saint, parloient la même Langue que lui. *Et ad prædicandum populo ejusdem linguæ, in Occidente consistenti, mare transfretavit, properans finibus territorii Dolensis.* Comment le Saint auroit-il pû se faire entendre des Armoricaains, s'il n'avoit pas parlé la même Langue, que celle qui étoit en usage dans l'Armorique. D'ailleurs l'Auteur de sa vie assure nettement que ces deux peuples étoient *ejusdem linguæ*. Ceux qui prétendent que la Langue Celtique avoit été abolie dans l'Armorique, & qu'elle n'y fut rapportée que par les Bretons insulaires, ne font pas attention que si ceux-ci ont pû conserver leur Langue, malgré la domination des Romains, les Armoricaains ont pû également conserver la leur. [*]

p. VII

La Celtique n'est donc pas une Langue morte, mais une langue vivante qui subsiste encore aujourd'hui dans les deux dialectes Breton & Gallois : & quoiqu'ils paroissent différens au premier coup d'œil, ils sont tellement les mêmes, que nos Bretons & les Gallois s'entendent, & se parlent sans interprètes, comme l'avoit remarqué SCALIGER, il y a plus de cent ans. S'il pouvoit rester le moindre doute sur ce point, ce Dictionnaire le feroit évanouir ; puisque les mots du Breton d'Angleterre sont toujours mis à côté de ceux de notre Bas-Breton, & qu'il paroît visiblement par ce parallèle, qu'ils appartiennent à une même langue.

C'est pour conserver à la postérité ce monument précieux de la Nation & de la Langue Celtique, que ce Dictionnaire a été entrepris. Les Anglois semblent avoir senti plus vivement que nous la nécessité de consigner dans des ouvrages durables les mots qui la composent. Guillaume de SALISBURI⁸⁸, CAMDEN,

88. On risquerait ici une confusion : "Guillaume de SALISBURI" est un nom donné à plusieurs générations de

BOXHORN, DAVIES & BAXTER ont dressés d'amples Lexicons du Breton, tel qu'on le parle aujourd'hui en Angleterre.

Nous avons aussi en notre Langue quelques Dictionnaires du Breton Armoricaïn. Ce seroit ici le lieu d'en faire l'Histoire; mais la plupart sont si défectueux, que ce seroit respecter peu le Public, que d'en faire l'énumération. J'excepte de ce nombre celui du R. P. GRÉGOIRE DE ROSTRENE, Capucin qui fit imprimer le sien en 1732. Cet ouvrage est estimable à bien des égards; mais il n'a pas assez distingué les mots vraiment Celtiques, d'avec les mots Etrangers que l'usage, ou plutôt l'abus a introduits dans cette Langue. Il ne fait sentir d'ailleurs en aucune façon l'origine des mots dont cette Langue est composée; & c'est là cependant ce qui doit piquer la curiosité d'un Lecteur éclairé.

Dom PELLETIER, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, entreprit il y a près de cinquante ans la composition de ce Dictionnaire. Avec une connoissance exacte du Grec & des Langues Orientales, il se livra pendant vingt-cinq ans à une étude profonde de la Langue Bretonne. Il conçut le projet d'un Dictionnaire qui fut plus exact & plus intéressant que ceux que l'on avoit donnés jusqu'alors. Et pour le rendre d'une utilité plus étendue, il crut qu'il devoit donner l'étymologie de chaque mot. Persuadé que la connoissance de nos antiquités tient à celle de la Langue Celtique, il remonte presque toujours à l'origine des mots qui la composent. C'est par cette méthode qu'il dépouille les mots Bretons des ornemens qui leur sont étrangers, qu'il les rapproche de leur source, & qu'il donne le moyen de connoître ceux qui sont vraiment Bretons d'avec ceux qui ont usurpé ce titre.

Comme cette Langue est plus altérée dans notre Armorique, qu'elle ne l'est dans le pays de Galles, il rapproche les mots Armoricaïns de ceux d'Angleterre. Il se sert pour cela de l'excellent Dictionnaire de DAVIES; & la comparaison qu'il en fait a le double avantage de fixer la signification des mots, & de prouver d'une manière évidente l'identité des deux dialectes Bretons & Gallois.

En suivant cette méthode de remonter toujours à l'origine, il restitue aux Celtes un grand nombre de mots que les Latins, les François & même les Grecs ont emprunté d'eux: & la règle qu'il établit pour fixer l'étymo-[*]logie du Latin, c'est que tous les mots de cette Langue qui ne viennent ni du Phénicien, ni du Grec, viennent nécessairement du Latin⁸⁹.

p. VIII

Par ce que je viens de dire du plan de cet ouvrage, l'on sent assez que Dom PELLETIER n'a pas prétendu donner un simple vocabulaire. C'est proprement l'Histoire de la Langue Bretonne, de son origine, des altérations qu'elle a essayées, & des secours qu'elle a prêtés aux autres Langues. Dans un court avertissement que D. PELLETIER avoit mis à la tête de ce Dictionnaire, il avoue qu'il ne se flate pas d'y avoir renfermé tous les mots Bretons: mais il supplie de n'en retrancher aucun de ceux qu'il a donné comme tels, puisqu'il n'en est pas un de ceux là dont il n'ait vérifié la signification & l'existence.

Quelques Lecteurs seront peut-être surpris que ce Dictionnaire n'ait pas plus d'étendue qu'il n'en a: mais la Langue Bretonne, telle qu'on la parle aujourd'hui n'est pas fort abondante. Les termes d'Arts, de Science, de Commerce, de Politique & de la plupart des Métiers lui sont inconnus. Renfermée dans les campagnes, elle ne met en œuvre que les termes de la maison rustique, & ceux qui servent à donner les notions les plus communes de la vie civile. Il est vrai qu'elle paroît riche en synonymes: l'on trouve quelquefois cinq ou six mots pour exprimer la même chose; mais si l'on y regarde de bien près, ces richesses ne sont qu'empruntées. Ce ne sont bien souvent que des mots François ou Latins accommodés au goût, au genie & à la prononciation Bretonne. Ces termes ne sont pas originairement Celtiques; ils ne sont Bretons que par adoption, & loin d'enrichir la Langue, ils ne servent qu'à corrompre & altérer sa simplicité. Il me seroit facile de mettre ici sous les yeux du Lecteur une liste de ces mots intrus & faux Bretons; mais il n'y a qu'à consulter le Dictionnaire du Pere GRÉGOIRE, l'on trouvera à l'ouverture du livre la preuve de ce que j'avance.

Au reste il n'est pas surprenant que cette Langue soit aujourd'hui si peu abondante, il ne nous en reste presque aucun monument par écrit. Le plus ancien qu'ait trouvé Dom PELLETIER est un manuscrit

comtes de Salisbury au XII^e siècle, dont "GUILLAUME DE LONGUE-ÉPÉE" fut le plus connu. Mais nous pensons qu'ici c'est William SALESBURY, auteur gallois du XVI^e siècle et défenseur tant de la purification linguistique du gallois que de son rapprochement avec le breton, que TAILLANDIER a en tête.

89. Il y a visiblement une étourderie ici de la part de l'éditeur, il faut lire "Celte" ou au "Celtique". On le remarque en comparant ce passage avec la p. 6 (« Si l'on y regarde de près, l'on y retrouve encore une quantité de mots Celtiques. C'est dans cette classe qu'il faut ranger ceux dont l'origine n'est ni Latine, ni Tudesque; ces restes de la Langue Gauloise se sont encore mieux conservés dans le jargon des Provinces. ») ou avec le manuscrit de Lesquiffou: « Je suis allé plus loin: car depuis que j'ai connu par quelques anciens Romains, qu'il s'est introduit quantité de verbes et de noms Gaulois ou Celtes dans leur langue, je n'ai pas craint de trop avancer, en dérivant un tres grand nombre de mots Latins du Breton, comme etant un reste de cette ancienne langue, d'où il paroissent venir tres naturellement: et ma regle est que tout ce qui ne peut venir dans le Latin ni du Phenicien ni du Grec, doit être emprunté du Celtique. » (cité par LE MENN 1981: 1. 8, p. 34). La confrontation des deux passages laisse supposer que TAILLANDIER avait eu connoissance d'un manuscrit de LE PELLETIER, dont il se serait inspiré pour sa préface.

de l'année 1450, qui est un recueil de prédictions d'un prétendu Prophète, nommé GWINGLAFF. Il a tiré quelques secours de la vie de S. GWENOLÉ, premier Abbé de Landevenec, écrite en vers, & d'un petit Drame dont le sujet est la prise de Jérusalem par l'Empereur TITE. Enfin il a encore trouvé un ancien livre Breton, fait à l'usage des Prêtres & des Curés, c'est un espèce de Dictionnaire des Cas de Conscience. Telles sont les richesses littéraires des Bretons : l'on jugera par cette énumération que les Bibliothèques de ceux qui ne parlent pas d'autre Langue que le Bas-Breton, ne sont pas fort nombreuses. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ne trouve pas un seul Acte écrit en Bas-Breton.

Il paroît que les Bretons d'Angleterre sont plus riches en ce genre : ils ont au moins traduits en leur Langue les livres sacrés. Il semble aussi qu'ils ont pris plus de soin de l'assujettir à des règles fixes & certaines. Car outre les excellens Dictionnaires dont j'ai parlé, j'ai actuellement sous les yeux une Grammaire Galloise, fort étendue imprimée à Londres en 1592. L'Auteur ne se contente pas de donner les règles générales & particulières de [*] la Grammaire & de la Syntaxe, il donne encore une idée de la poésie & des différentes espèces de poèmes usités alors dans le pays de Galles. C'est apparemment dans les rochers de cette Province que se sont réfugiés les anciens Bardes Gaulois ; car nous ne voyons pas que nos Bretons Armoricains aient cultivé la poésie, & la Langue telle qu'ils la parlent, ne paroît pas pouvoir se plier à la mesure, à la douceur & à l'harmonie des vers. La Grammaire dont je viens de parler est fort rare, & je n'en ai vu qu'un seul exemplaire, qui vient de l'Abbé RENAUDOT, & qui appartient aujourd'hui à l'Abbaye de Saint Germain des Prez.

p. IX

Pour ne rien omettre de ce qui pouvoit perfectionner cet ouvrage, Dom LE PELLETIER a mis à la tête un petit Traité de la valeur & du changement des lettres, & il y a joint des remarques utiles sur la différence des dialectes usités dans la Basse-Bretagne. J'ai fait graver d'après la copie qu'il en a laissée deux Alphabets Bretons ; mais je ne dissimulerai pas que les caracteres dont ils sont composés paroissent fort suspects aux Auteurs de la nouvelle Diplomatique. Après un Examen sérieux, ces deux Religieux, Juges compétens en cette matière, ont cru que ces Alphabets étoient l'ouvrage de l'imagination, & qu'on ne pouvoit vérifier leur origine par aucun monument authentique.

L'on jugera beaucoup mieux de l'utilité de ce Dictionnaire par l'usage & l'examen, que par les éloges que je pourrois en faire. Si je ne puis lui refuser la justice qu'il mérite, ma qualité d'Editeur ne m'aveugle pas sur les défauts qui peuvent s'y trouver, & j'avoue que j'y en ai apperçu quelques-uns. J'aurois souhaité que l'Auteur l'eût enrichi d'un plus grand nombre d'observations Critiques & Historiques. C'est le seul moyen d'éviter la sécheresse, presque inévitable à ces sortes d'ouvrages. j'y ai ajouté quelques remarques, mais en petit nombre, & trop peu intéressantes pour m'en faire un mérite. Si Dom LE PELLETIER est souvent heureux dans les étymologies qu'il donne des mots Bretons, il s'en trouve quelques-unes qui paroissent forcées ; mais il a la bonne foi d'en convenir. Son style est trop simple, & si je l'ose dire peu exact. Ses phrases sont quelquefois louches, sa construction vicieuse, & presque toujours embarrassée. Ces défauts, qui seroient essentiels dans un ouvrage de pur agrément, ne peuvent déparer un Dictionnaire Bas-Breton, dans lequel on trouve d'ailleurs pour le fond des choses tout ce qui peut satisfaire un esprit raisonnable. J'ai cru devoir retrancher quelques longueurs, corriger quelques phrases, & substituer quelques mots. J'aurois bien souhaité n'y laisser rien qui put blesser la délicatesse de notre Langue : mais j'ai respecté le fond de l'ouvrage, & je le présente au public, tel à peu près qu'il est sorti des mains de l'Auteur. Ma plus grande attention a été l'exactitude dans l'impression ; c'est toute la part que j'ai à ce Dictionnaire. Mais comme il n'est pas possible d'éviter toutes les fautes dans un ouvrage de cette nature, je compte sur l'indulgence du Lecteur.

Je ne dois pas finir cette Préface, sans faire connoître l'Auteur de l'Ouvrage que l'on présente au Public. Dom Louis LE PELLETIER est né au Mans, le 20 de Janvier de l'an 1663. Il entra fort jeune dans la Congrégation de S. Maur, & il eut toujours un gout décidé pour les antiquités. Le long séjour qu'il fit en Basse-Bretagne, lui donna l'idée d'approfondir, celles de la Langue Celtique. Dès l'an 1700, il s'appliqua à la composition [*] de ce Dictionnaire, & il n'acheva de le mettre dans l'état où il est qu'en 1717. Divers obstacles en ont empêché l'impression. C'est principalement aux Etats de Bretagne que le Public est redevable de la publication de cet estimable ouvrage. D. LE PELLETIER travailla pendant quelque-tems à la nouvelle Edition du Dictionnaire de DU CANGE : mais dégoûté du séjour de Paris, il laissa à d'autres le soin de la finir, & retourna en Bretagne, où il est mort en 1733, dans l'Abbaye de Landevenec. D. LE PELLETIER avoit encore composé des Notes critiques sur l'Edition de S. JÉRÔME de D. Jean MARTIANAY ; l'on en trouvera quelques-unes dans ce Dictionnaire. »

p. X

7.3 Liste des mots Allemands analogues au Bas-Breton, qui n'ont pu être insérés dans le corps de l'Ouvrage

Remarque : *Nous reproduisons ici uniquement les éléments commençant par la lettre A, pour donner un aperçu du raisonnement comparatiste de TAILLANDIER.*

BRETON	FRANÇOIS	ALLEMAND
A	A	A
Abat.	Abbé.	Ab.
Aër, Aher, Aezr.	Couleuvre, Serpent.	Adder, Otter.
Ael, Hael.	Aissieu de charrette.	Achse.
Alusen, Alusun.	Aumône	Almosen.
Ankenia.	Chagriner, Contrister.	Aengstigen.
Anken.	Angoisse.	Angst.
Archet, Arched.	Coffret.	Arche.
Armel.	Armoire.	Armel. Il est hors d'usage
Argadi.	Irriter.	Aergern.
Argarz.	Détestable.	Aergerlich.
Arrés.	Arrhes, Gages.	Erre. Hors d'usage.
Askell.	Aîle d'oiseau.	Achsel.
Avarl.	Pomme.	Apffel.

TABLE 2 – LE PELLETIER 1752 : x

7.4 Traité de la valeur & du changement des lettres

Remarque : *Contrairement aux passages précédents qui étaient l'œuvre de Charles TAILLANDIER, ceux-ci sont de LE PELLETIER.*

Nous ne reproduisons pas ici la totalité de ce traité de 12 pages contenant essentiellement des étymologies, considérations historiques, observations morphologiques sur les allomorphismes, les changements phonétiques, les métathèses, et les mutations consonnantiques initiales. Nous avons plutôt regroupé par rubriques les remarques et comparaisons éparses qui nous serviront.

Cf. en 5.2.3 p. 163 pour un tableau récapitulatif des différentes comparaisons à chaque langue dans chaque rubrique.

7.4.1 Un exemple de comparaison : la lettre M

Remarque : *Dans la section suivante, nous sélectionnerons uniquement quelques remarques de LE PELLETIER concernant ce qu'il nomme « les lettres », en ôtant les passages dans lesquels il procède à des comparaisons linguistiques : ceux-ci sont en effet fastidieux, et n'ont plus aujourd'hui de valeur philologique. Ils sont néanmoins révélateurs de l'état de la pensée à l'époque, mais le raisonnement est très répétitif. Nous donnons ici un exemple du raisonnement comparatif de l'auteur en retranscrivant la totalité de ses remarques concernant la "lettre" <M>. Nous avons choisi ce caractère car il présente un bon nombre de comparaisons (latin, gallois, hébreu, français, grec, syriaque sont comparés au breton), et il est à ce titre représentatif de la démarche comparatiste et du mode de raisonnement de l'auteur.*

« <M> se trouve souvent dans les deux dialectes Bretons pour , & au contraire. Je l'entends du Breton d'Angleterre & de l'Armorique. Et je n'en suis pas surpris, ces lettres ayant si grande affinité, que les Grecs, voulant prononcer, & même écrire , mettent <M> au-devant. Aussi dans les anciens Manuscrits Grecs β et μ sont confondus, ainsi qu'il est dit ci-devant en . DAVIES écrit <Bann> &

<Mann>, locus : & nos Bretons disent *Mano* & *Bano*, *Moulvard* & *Boulevard*, &c. On reconnoît pareillement cette indifférence en la langue Sainte où nous voyons, outre ce que j'en ai cité en , **חלב** *Hhaleb*, graisse & **חלם** *Hhalem*, s'engraisser. *Amana*, en Hébr. & *Abana* chez les septante 4. Reg. c. 5. v. 12. Et comme B & P sont la même lettre plus ou moins pesante, on voit en cette langue un nombre considérable de mots qui ne diffèrent entr'eux que de M à P. Les Grecs ont pareillement dit, ou du moins écrit, *τερεζίντος*, *τερεμίντος*, *ἀμαλός* & *ἀπαλός*. Nous disons en François *Bévué* pour *Mévué*, mauvaise ou fausse vuë. *Meugler* pour *Beugler*. *Dumet* pour *Dubet*. *Bobéche* pour *Boméche* &c.

M se change en V consonne, que DAVIES écrit <F> simple. *Ma mam*, *Ma-vam*, & *Va-vam*, ma mère. *Da-mont*, *Da-vont*, pour aller. *Ar-vab* pour *Ar-mab*, le fils. Il en est de même en Hébreu, où nous lisons **קוס**, rester, & **קוה** attendre &c. GROTIUS a remarqué, sur le chap. 7. de S. Marc, que *ῥεμφάν* est en Syriaque **רמון** *remvan*. Or φ tient du *Digamma*, qui est F douce & V consonne. Et quoiqu'il ne paroisse pas là de changement d'M, je croi cependant qu'il y en a, en ce que *Remvan* est pour l'Hébreu *Rimon* ou *Rimmon*, & *ῥεμφάν* pour *ῥεμμάν*. Pure conjecture. Les Grecs ne sont pas sans ce changement de la lettre <M> en φ ; puisqu'ils ont *μαλός* et *φαλός*, blanc. Les Latins disent *Merus* & *Verus*, à peu près au même sens : & ils ont fait *Forma* du Grec *μορφή* en changeant μ en F, & φ en M, & non par transposition des deux lettre F & M, ainsi que plusieurs sçavans le prétendent. CAMDEN a observé (en sa *Bretagne*) le changement de la lettre M en V consonne ou F. 1°. En parlant des peuples nommés par les anciens *Demetæ*, & par les Anglois *West-wales*, il dit : « *Demetiæque nomine pro hoc tractu usi sunt, cum GILDAS, tum NINNIUS, unde Difed Britanni incolæ, mutato pro linguæ idiotismo M in F, hodie vocitant.* » 2°. Au sujet de *Darbys-hire*, & de la bonne biere qui s'y fait, il dit : *Britanni antiquo verbo Kurw, (cervisiam) dixerunt, pro quo perperam Kurmi legitur apud Dioscoridem.* Par le changement de cette M en V consonne, on fait régulièrement *Kurvi*, d'où peut venir *Kurw*, si ce n'est pas une faute d'écriture, ou d'impression. 3°. *Caërmarden-Shire* lui donne occasion de remarquer que « *Caërmarden, quod ipsi Britanni Caer-Firshin, PTOLEMÆUS Maridunum, ANTONIUS Muridunum dixit.* » Sur cela j'ai une difficulté. C'est que nos Bretons disent *Ker-versin* pour *Kaer-Martin*, *Villa Martini* : & *Sant-Versin*, *Saint Martin* : & l'on peut écrire <Verzin> & <Ferzin>, sans s'écarter de la prononciation. Ainsi je croirois que *Caermarden* seroit pour *Caer-Martin*, si ce sçavant Anglois n'avoit pas cité deux anciens Auteurs. Au moins, on voit en ce nom *Firshin*, fait par les Bretons de *Maridun*, les changemens de M en F, de D en Sh &c. DAVIES a marqué un très-grand nombre de mots où F est mise pour M, desquels je rapporterai quelques-uns. *Anfad*, pour *Anmad*, méchant, de *An*, particule privative, & de *Mad*, bon. *Anfab*, Orbus, de *Mab*, fils &c. Enfin cette F se perd quelquefois, comme je l'ai remarqué en *Teaut*, & pareillement en *Bartelé*, pour *Bartelef*, ou *Bartelem*, *Bartolomæus*. Nous devons reconnoître ce changement en notre langue Française. Par exemple, nous avons fait *Pivert* du latin *Picus Martinus*. Et NICOD a bien connu que l'on disoit aussi *Pimard*. *Faimvale*, pour *Faimmale* &c.

Chez nos Bretons, M prend quelquefois le son de N, soit au milieu des mots, soit à la fin. Par exemple, *Dôm* est prononcé *Dôn*, ou *Dônh*, privé, apprivoisé. *Doma*, *Donha*, apprivoiser. D'autres disent *Donva* ; mais le moins altéré est *Dôva*. Voyez l'article de <F> ci-devant. Cela arrive souvent en François ; & presque toujours aux mots finis par <M>, tels que sont *Daim*, *Faim* ; & même *Daine*, femelle de *Daim*. »

LE PELLETIER 1752 : 6-8

7.4.2 Remarques choisies sur les lettres

B : « Les fréquens changemens de cette lettre font croire que les Bretons peuvent s'en passer, & qu'ils ne l'avoient point autrefois. »

C : « <C> n'est que le <K> des Grecs, & le <C> des Romains. Nos Bretons n'ont pas besoin de cette lettre, si ce n'est à la place du <K> : car pour <C> devant <E> & <I>, ils ont assez de <S>, quand il s'agit de nos paroles Françaises, que nous écrivons par <Ce> & <Ci>. Aussi n'ont-ils point de mots vraiment Bretons, qui ayent ces deux syllabes prononcées à notre mode. J'ai exprès écrit par <Ke> & <Ki> ; ce que les Auteurs de ce pays écrivent par <Que> & <Qui>. »

[...]

« Je remarque avec M. ROUSSEL, que les Bas-Bretons, tout grossiers qu'on les croye, ont une délicatesse dans leur prononciation, qui ne paroît pas dans les autres langues : c'est que la force, ou la douceur de certaines lettres dépend de la chose, de l'action, & de la personne dont on parle, ou à qui l'on parle. Par exemple, on dit d'un homme *E-galon*, son cœur, & d'une fille, *E-g'halon*, ou *E-halon* : d'un homme, *E dat*, son pere, & d'une fille *E zat* &c. De même dans les verbes, ils semblent adoucir leurs terminaisons, en considération du sexe féminin, en suspendant la dernière lettre de la seconde personne féminine, & mettre à la seconde plur. N, pour M ; ce qui arrive aussi au pronom personnel. »

- D** : « <D> n'est que <T> plus léger : & il retourne quelquefois à son premier état, car on dit *Oz-tont*, pour *Oz-dont*, en venant. [...] Mais voici un autre changement peu usité dans les autres langues. C'est de <D> en <N>, après une autre <N>. Par exemple, *An-nor* pour *An dor*, la porte. »
- F** : « DAVIES assure que *F Nullam incipit radicem merè Britannicam*. En effet il fait une classe particulière des mots qui commencent par <F> simple, lesquels sont en petit nombre, & dont la première lettre <F> est pour ou <M>. Mais ceux qui ont <Ff> sont censés vrais Bretons. On pourroit dire que cette lettre se change seulement en <V> consonne, & encore mieux, qu'elles sont la même lettre prononcée plus ou moins légèrement. Ainsi on peut la supprimer. »
- G** : « Nos Bas-Bretons ont un autre <G>, qui n'est pas connu à ceux de la Grande-Bretagne, qui devant <E> & <I> voyelles ne vaut que notre <J> consonne, qui est d'égale valeur à notre <G> devant ces deux mêmes voyelles. Exemple, *Gilcam*, boiteux, qui me paroît corrompu de *Kil-cam*, ou *Ghilcam*, jambes tortués ou courbées. Et pour bien assurer le vrai <G> Breton, je l'écris <Gh> devant <E> & <I>. On voit assez que cette lettre n'est que <C>, auquel on ajoute ce petit crochet, [...]. »
- H** : « <H> n'est point une lettre proprement dite, n'étant ni voyelle ni consonne ; mais seulement l'aspiration caractérisée. Les Grammairiens, qui se suivent tous sans examen, ont tous cru, après le premier, qu'<H> coupée donnoit la forme des deux esprits, sans faire attention que cette figure est le ה Hébreu mal entendu & mal formé : & ceux qui le prononcent *Ket* n'ont pas tout le tort ; puisque c'est la plus forte des gutturales, aussi-bien que le <K> [...]. Et <K> n'est autre que notre <H> commune augmentée d'un trait élevé, qui en marque la force. M. ROUSSEL n'admettoit dans le Breton écrit aucune aspiration marquée par <H> douce : & il avoit raison ; puisque toute voyelle est aspirée elle-même, sans signe particulier dans l'écriture. En effet nos Bretons n'en ont point, prononçant les noms après l'article sans cela. »
- K** : « Cette lettre est absolument nécessaire en cette langue, à moins qu'on ne voulût convenir de donner la même valeur au <C> devant <E> & <I>, que devant <A>, <O>, <U>. DAVIES l'a fait ainsi, n'usant jamais du <K>. Il a même cru que c'en étoit de même en Breton Armoricaïn, du moins au mot *Cezo*, qui se prononce *Seso* ou *Ceso*, Sénévé. Le Pere MAUNOIR en a fait autant, se servant de <Qu> au lieu de <K>, ce qui cause de l'équivoque & de la confusion à ceux qui veulent apprendre le Breton par les livres, ne distinguant pas *Qui*, par exemple, de *Ki* ; *Quiés*, chienne, du Latin *Quiés*, repos, &c. La peine est plus grande en *Que* pour *Kwe*, ou *Chwe* : car nos prédécesseurs n'avoient point l'usage de <W>. [...] On peut donc retrancher <Q> de plusieurs langues. Aussi je ne le fais jamais servir, non plus que DAVIES. »
- L** : « DAVIES ne commence aucun mot véritable Breton pour une seule <L> ; mais par <Ll>. [...] Il n'a que huit mots commencés par <L> simple, sçavoir *Lamp*, lampe ; *Lattwm*, laton ; *Lefain*, du levain ; *Lifrai*, livrées, lesquels sont François, comme on le voit : & *Larwm*, allarme, qui peut l'être. Les autres sont aussi étrangers. Nos Bretons n'ont cette double <Ll> qu'au milieu & à la fin des dictionnaires : ces premiers font ce que l'on appelle *Ll mouillées*, les finales ne le sont, que rarement. »
- M** : « <M> se trouve souvent dans les deux dialectes Bretons pour , & au contraire. Je l'entends du Breton d'Angleterre & de l'Armorique. Et je n'en suis pas surpris, ces lettres ayant si grande affinité, que les Grecs, voulant prononcer, & même écrire , mettent <M> au-devant. »
- N** : « Dans l'article prépositif *An*, se change en <R>. *An tat*, le Pere ; *Ar-vam*, la mere. Et aussi en <L>, devant les noms qui commencent par <L>. *Al-laezr*, le voleur. Mais on ne peut tout-à-fait assurer lequel est le primitif, *An*, ou <Ar>. <N> se met quelquefois pour <L>. [...] <N> se change encore en <R>, au milieu de quelques paroles. On dit & écrit *Cnec'h* & *Crec'h*, Haut ; *Tnaöun* & *Traöun*, Bas. Je ne puis dire laquelle des deux prononciations est la plus ancienne ; mais puisque DAVIES met toujours <N>, & mes manuscrits pareillement, il y a grande apparence que cette lettre est la radicale. »
- O** : « Cet <O> se prononce souvent pour <W> final. *Carw*, sonne *Caro*, cerf. *Maro*, pour *Marw*, mort. »
- R** : « Cette lettre, que les Grammairiens nomment Canine, n'est pas fort amie de nos Bretons, qui l'évitent, & mettent souvent en sa place l'autre liquide <L>, principalement au milieu des dictionnaires. »
- S** : « Les bretons ont trois sortes de <S> ; l'une qui commence les paroles, & précède les consonnes, telles que dans *Saffar*, bruit, & dans le François *Son*, & dans *Dissaffar*, paisible, *Diski*, apprendre &c. La seconde ne vaut que *Z* entre deux voyelles, & après l'article, si elle commence le nom, comme en François & en Latin, selon notre prononciation. La troisième *S* sifflante, qui est dite en Latin *Amserina*, laquelle répond par conséquent au ס des Hébreux, dont Victorin BYTHNER

dit en sa Grammaire Hébraïque que *Sibulum anserum & serpentum refert*. BUXTORF remarque qu'elle a un son aigu. Cette lettre est diversifiée par nos Bretons : les uns la faisant sonner comme <Ch> François, les autres de même son que notre <J> consonne, ou <G> devant <E> & <I> voyelle ; d'autres la prononcent comme l'autre S : & les bouches délicates en font le <Z>. »

- T** : « A l'égard de <D>, <S> & <Z>, est comme nous avons fait voir <P>, à l'égard de , <M>, <F>, & <V> consonne : c'est-à-dire, que <T> est le principe de ces trois lettres, qui en sont l'adoucissement : & quand j'y comprends <S>, c'est la sifflante. »
- U** : « Comme voyelle, n'a point d'autre son en cette langue, que celui qu'elle a en François. [...] <V> Consonne en notre orthographe, n'est qu'F légère, ainsi que DAVIES la fait valoir. Outre ce que j'en ai touché ci-devant par occasion, je dirai ici que cette V devient quelquefois U voyelle, comme en Daüni, damner, pour Davni, ou Dafni, selon DAVIES. C'est que l'<M> de *Damnare*, devient V consonne, & que pour adoucir la prononciation, on la fait voyelle ; il en est de même que Diaül, où B souffre le même changement. À ce sujet, je remarquerai que <M> ou <M> est en partie formé de <V>⁹⁰ ; ce qui pourroit montrer l'antiquité de cet usage. »
- W** : « Cette double lettre, qui n'est connue ni des Grecs, ni des Romains, ni dans les trois langues Romances, vient du Septentrion, d'où les Bretons l'ont reçue, & en font grand usage : car elle leur sert de la diphtongue Ou aspirée fortement, & supposant <C> ou <G> au-devant : de tout ce que j'ai lû de Livres écrits en Bas-Breton, aucun ne s'en est servi. Mais j'ai dit après DAVIES, qu'elle est absolument nécessaire en cette langue, & particulièrement quand il suit une voyelle après cette diphtongue Ou, au commencement des dictionnaires, & quelquefois à la fin où DAVIES a grand soin de la placer au lieu de notre <O>, où elle est fort à propos ; puisque cet <O> se change en <V>, ou <W> dans les dérivés. Les féminins dans le Breton d'Angleterre prennent <O> à la place d'<W>, qui dans le même idiome, devient aussi souvent <Y>, selon DAVIES, & <E> ou <Ei>, selon notre orthographe. Cette double <W> devient en la bouche de nos Bretons, simple V consonne. »
- X** : « Les Bretons des deux Royaumes n'ont point cette lettre, si on ne veut qu'elle soit prononcé Sk, & nommée *Ighiff*, qui est le nom que les autres donnent à cette figure, ainsi que je l'ai appris de ceux qui ont eû des Maîtres de Langues de leur Nation. Il est vrai qu'en cette langue le <X> n'est d'aucune nécessité : & l'on peut s'en passer dans le Latin, & dans les autres Langues, même dans le Grec, du ξ n'étant en toutes que <Ks>, qui étant retourné, fait <Sk>, que DAVIES a écrit <Ysg>, lesquelles lettres, par la transposition d'une, fait le nom que nous donnons à cet élément. [...] Les enfants des Bas-Bretons sont si naturellement formés à cette prononciation, qu'on a de la peine à leur faire proférer ces mots latins Pax, Rex, Lex, &c. qu'ils font toujours sonner Pask, Resk, Lesk, &c. Il faut donc bien considérer les mots où se trouvent ces deux lettres jointes, & voir s'ils sont originairement Bretons, il s'en trouve de douteux, tels que son Ask, Askell, Ascle, qui peuvent être pour Ax, Axis, Axell, Axilla &c. Les Latins ont connu cette différence d'<X> & de <Sk>, ou <Sc>, lorsqu'ils ont fait de Misceo, Mixtus. [...] Avant que de quitter cet article, il sera bon de faire deux petites notes. 1° DAVIES écrivant Siempl, exemplum, & Siampler, exemplar, mots faits du François Exemple, & Exemplaire ; il fait servir <Si>, pour le son d'<X> : ce qui feroit croire que <Si> vaudroit <X>, qui ressemble assez à <S> sifflante, qui peut servir à la formation d'X, devant les voyelles, suivant notre prononciation. Mais il est plus croyable que ces mots sont un peu altérés, ils le sont particulièrement par la suppression d'X, que les Bretons ne connoissent pas. A propos de cette lettre, & du mot Exemplum, j'ai observé, en faisant lire de jeunes garçons de ce pays, que d'eux-mêmes, ils prononçoient S, au lieu d'X, au commencement des mots, & quelquefois au milieu ; ce qui les fait dire Semplum, pour Exemplum ; Aussi, pour Auxi &c. 2°. La forme de notre <X> semble supposer la jonction de ces deux lettres <Sc> ; ce qui s'accorde à l'usage des Bretons. »
- Z** : « N'est connue des Bretons, comme je l'ai déjà insinué que dans la prononciation, en qualité de D, T ou S adoucis. Et si on le voit à la fin de certains mots, il y est en la place de D, que DAVIES ne manque pas de doubler <Dd>, afin de le distinguer du simple, qui a toute sa force, & même celle du T. Nos Bas-Bretons ayant appris cette lettre <Z>, & sa valeur par l'instruction des François, ils la nomment Zeta & Zeda, qui est le nom Zede que nous lui donnons. En Cornwaille & en Vennetois on la supprime, ou on la change en aspiration douce, qui ne se fait pas plus sentir que notre <E> accentué, par exemple en ces mots Facultez, Ecoutez &c. Ces usages font en Breton, aussi bien, & plus qu'en François, de la confusion dans le discours. Z se change assez ordinairement en R, quoique les Bretons n'aient gueres cette lettre canine. »

90. Nous pensons que l'auteur mentionne ici le caractère graphique <M>, qui peut être lu comme un <V> entre deux barres verticales.

7.5 Remarques sur les dialectes

« Par tout ce que nous avons dit jusques ici, & parce que nous dirons dans la suite, il paroît que la Langue du pays de Galles & celle des Bas-Bretons sont deux dialectes de la même Langue. Ces deux dialectes en ont produit d'autres : DAVIES fait souvent mention des dialectes qui sont propres à ceux qu'il appelle *Venedoti* & *Demetæ*, ce sont les peuples qui sont à l'Occident & au Nord de la Principauté de Galles. Il auroit pu y ajouter l'Ecosse, l'Irlande, & peut-être les Isles adjacentes. Nos Bas-Bretons comptent leurs dialectes par Diocèses; mais on pourroit les multiplier presque jusqu'au nombre des Paroisses. Il est à propos de dire ici quelque chose de la différence de ces dialectes.

Ceux de Léon passent pour avoir la prononciation plus douce, c'est-à-dire qu'ils appuient moins que les autres sur les aspirations. Cela vient peut-être de ce qu'il y a [*] en ce Diocèse plus de Noblesse, plus de Ports de mer & par conséquent plus d'Officiers de Marine, dont la politesse a adouci le langage & les mœurs.

p. 13

En Cornwaille ce changement est moins sensible parmi le peuple. C'est un pays de montagnes, de forêts, de landes & de terres incultes. Les gens qui habitent ce pays n'ont de commerce qu'avec les paysans qu'ils rencontrent aux foires & aux marchés, où ils vont vendre leur bétail. Mais ce sont les mêmes paysans qui sont les dépositaires du plus pur Breton, parce qu'ils y mêlent moins de François, & qu'ils ont le gosier & les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur Alphabeth. De plus ils semblent chanter en parlant : leurs accents sont fréquents, & ils élèvent & baissent la voix, comme si leurs mots étoient notés : aussi sont-ils tous grands chanteurs, & amateurs de hautbois & des musettes. Les airs de leurs chansons, quoique sauvages, ont un certain agrément. Ils ont conservé la coutume de chanter à l'Eglise des Cantiques sur nos Mysteres : c'est que j'ai vû pratiquer en plusieurs Paroisses, principalement depuis la fin de la Préface de la Messe Solemnelle jusqu'à la Communion.

Il y a peu de différence entre les idiomes de ces deux Evêchés : les infinitifs s'y terminent de la même maniere, & leur terminaison est également vicieuse par l'abus de mettre une L ou un T à la fin de ces infinitifs. Ils se servent encore de quelques participes pour des infinitifs, ce qui leur est venu des François, qui disent *Je dois aimé* pour *Aimer*. Les uns disent *Kemener*, & les autres *Kemeneur*, un tailleur. *Maen*, monosyllabe, & *Mean*, dissyllabe, pierre : & ainsi de tous les noms qui se terminent en *Er* & *Ear*, & de ceux où les deux voyelles *Æ* font une diphtongue en Cornwaille. Il faut remarquer que les pays Limitrophes tiennent toujours quelque chose de la prononciation de leurs voisins. Je dois placer ici ce que le R.P. GRÉGOIRE Capucin a bien voulu me communiquer sur les différentes façons de parler des Bas-Bretons. J'y ajouterai mes propres observations.

Les infinitifs des verbes Bretons, dit ce R.P. se terminent en *Ign* au pays de Vannes, plusieurs même de ceux qui ailleurs se terminent en *A*. Par exemple *Cridi*, croire, *Credign* : où l'on voit de plus que le premier I est changé en E. *Eva*, boire, *Evign* : on dit aussi *Evo* & *Eüo*. *Machata*, marchander, *Marchatall* &c. Les Vennetois terminent en *Ei* le futur, que les trois Evêchés terminent ordinairement en *O*. *Me a welo*, je verrai, *Me a welei*.

Quand la particule *On* précède en François le futur, les Vennetois ne le prononcent pas comme les autres. Exemple, on fera, *Bez a reor*, ou bien *Ober a reor*. Les Vennetois disent *Bout e vo groiet*, ou bien autrement *Ober a rehemp*, ou *Raemp*. *Beza e vo* vaut autant qu'ailleurs *Beza a vezo*. Du reste les Vennetois procedent comme les autres dans la conjugaison des verbes.

Les substantifs qui ailleurs se terminent en *Ou* au pluriel, se terminent en *Eu* chez les Vennetois. Par exemple, *Madou*, *Madeu*, biens. Ceux qui ont *En* ou *Ien* pour leur terminaison, ont parmi les Vennetois *On* ou *Ion*. *Pec'herien* & *Peuc'herien*, *Pec'hourion*. Les noms qui ailleurs sont terminés en *Ez*, le sont en *Ec'h* chez les Vennetois. *Bannez*, goûte, *Bannec'h*. Il y en a d'autres dont le Z se perd. *Gwirionez*, vérité, *Gwirioné*. *Furnez*, *Furnè*.

Voici trois règles du dialecte de Vannes. 1°. Ils n'ont pas d'V consonne, mais seulement U voyelle, en quelque endroit du mot que se trouve cette lettre. 2°. Ils ne mettent jamais Z au milieu, ni à la fin. 3°. La pénultième syllabe, qui est longue ailleurs, est toujours breve en leur bouche, le mot ne fut-il que de deux syllabes. C'est d'où vient qu'ils parlent François plus agréablement que les autres : ils n'appuient point sur les accens que les Bas-Bretons font sonner beaucoup.

Le Breton de Treguer est en partie semblable à celui de Kimper. On n'y fait pas sonner le Z, & on y parle plus court, sans appuyer sur la pénultième : mais il a ceci de particulier. 1°. Les infinitifs, qui en Léon & en Cornwaille finissent par *A*, se termi-[*]nent en *An*, par exemple *Göasca*, *Göascân*. (Cette finale est celle qui dans les anciens livres est marquée par *Aff*, qui vaut *Am*, ou *An*, quant au son.) 2°. En Treguer u est presque toujours voyelle, comme, [*sic*] comme au pays de Vannes, & a le son d'*Ou*. Par exemple, *Ar verc'hès vari*, *Ar verc'hès vari*, & en Treguer *Ar ourc'hès*, &c. (J'ai observé qu'en Treguer la prononciation approche fort de celle des Bretons d'Angleterre, autant que j'ai pu la connoître par l'ortographe de DAVIES *]])* 3°. Les substantifs, qui ailleurs sont terminés en *Ou*, le sont en *O* en Treguer. *Autro* pour *Autrou*. L'on prononce encore ainsi en Basse-Cornwaille, & sur-tout les vieilles gens.

p. 14

W a la force de Hou, & quand il n'est pas précédé d'un autre mot, c'est Gw, Gou, & toujours aspiré.

La maniere de parler est assez uniforme en Léon, si ce n'est sur les confins vers Treguer & Cornwaille, où ils imitent un peu leurs voisins, en parlant plus court, & surtout en abrégant la pénultième syllabe. Dans le Bas-Léon ils prononcent le Z entièrement & avec délicatesse : mais ils ont ceci de particulier, aussi-bien que dans les Isles de Bas & d'Ouessant, & le long de la côte depuis Roscof jusqu'au Conquet, qu'ils disent à la seconde personne du pluriel Monet a reoc'h, Beza e zeoc'h, &c. Quoique dans le reste du diocèse, & dans la Basse-Cornwaille on dise Monet a reot, Beza e zeot, vous irez.

L'article Ar est encore assez peu connu en Léon ; ils se servent à la place de l'article An, qui est le même avec la différence de finale. An marc'h, le cheval ; An ghear, le logis &c. Cette façon de parler, paroît être l'ancienne : car dans les noms propres composés on trouve par tout An, & jamais Ar. Par exemple, Ker an Belec. Ker an Riou. Ker an ghevel. Il faut encore remarquer qu'en Bas-Léon on prononce plus communément Er pour Ar ou An. Er-marc'h, le cheval. On pourroit encore faire quelques autres remarques sur les dialectes, mais il est impossible de les marquer toutes. »

LE PELLETIER 1752 : 12-14

7.6 Approbation

« APPROBATION

J'ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le MS. de Dom le PELLETIER, intitulé : *Dictionnaire de la Langue Bretonne*, ainsi que les nouvelles Recherches & les Additions utiles dont l'a orné l'Éditeur ; je n'ai rien trouvé dans l'Ouvrage de ces deux habiles Bénédictins, qui doive en empêcher l'impression. À Paris, ce quatre Octobre mil sept cent cinquante-deux. »

BOUDOT⁹¹

ibid. : 929

7.7 Le compte-rendu du *Journal de Trévoux*

Remarque : Voir note 29 p. 191 pour une présentation de cette revue.

L'édition de 1752 du dictionnaire de LE PELLETIER fit l'objet d'un compte-rendu dans le journal en 1754, la revue étant alors éditée par Hugues Daniel CHAUBERT et Antoine-Claude BRIASSON. Il fut d'abord cité dans la thèse de LE MENN, qui en donne des extraits (LE MENN 1981 : l. 8, pp. 61-63), avec quelques coupures. Nous avons vérifié l'article dans les versions aujourd'hui numérisées du Journal, et rétablissons le compte-rendu entier, avec la pagination originale.

« On convient assez aujourd'hui que la Langue Bretonne est un Dialecte de l'ancien Celte : il ne faudroit que cette raison pour faire estimer le Dictionnaire que nous annonçons. Tout ce qui contribue à perpétuer ces beaux restes d'Antiquité, doit être précieux aux Gens de Lettres. Si le Breton est rélégué présentement dans les Campagnes, il faut penser que son origine n'en est pas moins noble. Notre Langue François est venue de la barbarie ; du mélange informe des idiômes dont usent les Gaulois & les Conquérens des Gaules. Le Breton, que nous méprisons, est un langage presque aussi ancien que la terre [*] où l'on le parle ; un langage qui prouve, ou que les Ancêtres de ceux qui le parlent n'ont point été vaincus, ou qu'ils ont conservés assez de philosophie & de grandeur d'ame pour ne pas se soumettre à la langue de leurs vainqueurs.

p. 1060

On sçait que les Gallois d'Angleterre & nos Bas-Bretons parlent la même Langue : ce qui prouve aussi, ou que ces deux peuples sont de toute antiquité dans le pays qu'ils habitent, ou que l'un des deux est une Colonie de l'autre ; mais il est vraisemblable que les Bretons Insulaires sont venus des Bretons du Continent : telle est la marche ordinaire des établissemens de Colonies. Les Isles ne sont peuplées qu'après la terre ferme, parce qu'il faut des vûes & du courage pour s'exposer aux événemens d'une Navigation.

Quoique les Gallois & nos Bas-Brétons [*] parlent la même Langue, chacun de ces peuples a son Dialecte, & il y a même, dans notre Breton-Armorique, quatre espèces de Dialectes différens, lesquels se comptent par Diocèses ; car on distingue le Breton de S. Pol-de-Léon, le Breton de Cornouaille, le Breton

p. 1061

91. Il s'agit de Pierre-Jean BOUDOT, « censeur royal de la bibliothèque du Roy », fils de Jean BOUDOT, « Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Académie Royale des Sciences », qui fit imprimer les premiers numéros du *journal de Trévoux*.

du Pays de Vannes, & le Breton de Tréguier. Tout ceci est expliqué dans la Préface du Dictionnaire : nous en transcrivons ce morceau « *Ceux de Léon passent pour avoir la prononciation plus douce, c'est-à-dire qu'ils appuyent moins que les autres sur les aspirations. Cela vient peut-être de ce qu'il y a en ce Diocèse plus de Noblesse, plus de Ports de mer & par conséquent plus d'Officiers de Marine, dont la politesse a adouci le langage & les mœurs. En Cornouaille ce changement est moins sensible parmi le peuple. C'est un [*] pays de montagnes, de forêts, de landes & de terres incultes. Les gens qui habitent ce pays n'ont de commerce qu'avec les paysans qu'ils rencontrent aux foires & aux marchés, où ils vont vendre leur bétail. Mais ce sont les mêmes paysans qui sont les dépositaires du plus pur Breton, parce qu'ils y mêlent moins de François, & qu'ils ont le gosier & les poumons plus propres à la prononciation des fortes aspirées de leur Alphabet. De plus ils semblent chanter en parlant : leurs accents sont fréquents, & ils élèvent & baissent la voix, comme si leurs mots étoient notés : aussi sont-ils tous grands chanteurs, & amateurs de hautbois & des musettes. Les airs de leurs chansons, quoique sauvages, ont un certain agrément.* »⁹². A la suite de ce morceau, on explique les différences des Dialectes. [*]

p. 1602

Cela ne va pas loin ; car il ne faut pas se figurer des discussions semblables à celles qu'on trouve dans les Livres composés sur le différence des Dialectes Grecs. Nous traitons ici d'une langue très-ancienne, très-énergique, mais très-pauvre.

p. 1063

Il y a une chose qui doit surprendre tout homme qui sçait réfléchir. La Langue Bretonne a été plus répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Peu à peu elle se resserre dans les campagnes : mais autrefois elle a dominé dans les Villes ; par conséquent on devroit trouver d'anciens Actes écrits en cette Langue ; & quand nous parlons d'Actes, nous entendons des diplômes de Princes, des donations faites par les Seigneurs aux Eglises ; des transactions, des baux, des contrats de Mariage, &c.

Cependant rien de tout cela n'existe dans l'étendue de quatre [*] Diocèses. ni dans toute l'Armorique, ni dans aucune Bibliothèque publique ou particulière. Voici le sujet d'étonnement. On n'a qu'un manuscrit de l'année 1450, qui est un recueil de prétendues Prophéties ; une vie de S. GWENOLÉ, premier Abbé de Landevenec écrite en vers ; un petit Drame dont le Sujet est la prise de Jérusalem par l'Empereur TITE ; une espèce de Dictionnaire de Cas de Conscience à l'usage des Prêtres Bretons. A quoi il faut ajouter quelques Livres modernes, presque tous destinés aux exercices de piété & au service des Missions. Telle est absolument toute la littérature bretonne : *On jugera par cette énumération que les Bibliothèques de ceux qui ne parlent pas d'autre Langue que le Bas-Breton, ne sont pas fort nombreuses.* Elles sont aussi fort bornées dans le pays de Galles ; mais on y a des Livres de [*] la Bible traduits en cette Langue, avec une Grammaire imprimée dès l'an 1592. Ce qui prouve qu'on a pris soin de fixer des règles, & qu'on n'a pas abandonné ce langage au caprice de ceux qui le parlent.

p. 1064

p. 1065

Nos Bas-Bretons n'ont point songé à tout cela. Réduits à la Campagne & aux soins de l'Agriculture, ils n'ont pas imaginé que leur Langue fût bonne à autre chose qu'à lier le Commerce nécessaire, soit dans leurs familles, soit dans les Cantons voisins. Toujours ils sont demeurés fidèles à la terre qui les avoit vû naître ; & pour ceux que les cas imprévus ou les ordres du Prince ont expatriés, le comble du malheur a souvent été de ne plus voir leurs foyers domestiques, & de porter dans le Pays Etranger une Langue que personne n'entendoit. Il y a peut-être, dans le fonds de cette Bretagne [*] Armorique, une tradition de Philosophie, comme de langage : car le bonheur de l'homme suppose-t-il la connoissance de ce qui se passe au loin ? & ne peut-on être heureux en se contentant d'une Langue qui dit le nécessaire, & qui exclut les frivolités du bel esprit ?

p. 1066

Quoiqu'il en soit, voici un très-bon Dictionnaire de la Langue Bretonne : il en existoit deux ; mais beaucoup moins étendus & moins parfaits que celui-ci. L'Auteur est Dom Louis LE PELLETIER, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Il étoit né au Mans en 1663, & il est mort dans l'Abbaye de Landevenec en 1733. Il avoit employé 25 ans à la composition de cet Ouvrage, dont il n'a point vû l'édition. C'est Dom TAILLANDIER, religieux du même Ordre, qui a pris soin de le donner au Public, avec l'agrément & sous la protection des Etats de Bretagne. [*]

p. 1067

Nous avons parcouru plusieurs Articles de cet estimable Ouvrage ; ils nous ont paru sçavants & judicieux. On y aperçoit au coup-d'œil la simplicité précieuse de ce Peuple héritier de la Langue des anciens Celtes. Tous les Arts nécessaires ont ici leurs termes. Tous les travaux de la Campagne, tous les instrumens de l'Agriculture sont nommés. En vain chercheroit-on, dans cette Nomenclature, les mots qui supposent le luxe, ou qui en expliquent les raffinements. Cette Langue est comme celle des premiers Habitants de la Terre, courte, simple, modeste, point jalouse des autres, & ne formant jamais un objet de jalousie. »

ANONYME 1754 : 1059–1067

92. cf. LE PELLETIER 1752 : 12–13

7.8 ~1820 : Coëtanlem

Remarque : *Le chevalier Pierre-Joseph de COËTANLEM (1749–1827) se retira dans son manoir de Trogriffon pendant la Révolution Française pour s'adonner à l'étude de la langue bretonne, ainsi que des us et coutumes en Bretagne. Il en sortit une œuvre manuscrite énorme de 9 000 pages, reliée en 8 volumes. L'auteur avait pris pour base le dictionnaire de LE PELLETIER (plus exactement l'édition de 1752), qu'il entendait recopier et annoter. C'est la raison pour laquelle nous mettons la préface de ce dictionnaire manuscrit à la suite des dictionnaires de LE PELLETIER. L'œuvre de COËTANLEM, dont les articles contiennent des informations intéressantes tant au point de vue lexicographique qu'encyclopédique, ne fut jamais éditée; néanmoins elle a été numérisée en 2006 et mise à disposition sur le site d'Hermine⁹³, d'où nous avons retranscrit la préface manuscrite.*

Nous devons avouer quelques incertitudes concernant les majuscules ou minuscules en début de mot : la graphie manuscrite de l'auteur donne l'impression de faire débiter beaucoup de mots en majuscule. Nous avons retranscrit une majuscule en initiale (y compris pour les cas où elles sont fréquentes et peu explicables sémantiquement ou syntaxiquement, comme pour le <S->) à chaque fois qu'il existait une opposition entre deux graphies possibles en initiale. Ainsi, dans la mesure où il existe quelques rares mots dans lesquels on peut reconnaître un <s> ou un <l> minuscule, nous avons noté en majuscule tous les autres. On peut considérer que le choix des majuscules / minuscules chez COËTANLEM ne repose pas toujours sur des raisons rationalisables mais se fait au fil de l'écriture : ainsi on observe quelques lignes contenant un grand nombre de majuscules initiales, et quelques autres n'en contenant quasiment aucune, etc. On perçoit également cette absence de systématisme dans le fait que l'auteur écrit parfois « françois » et parfois « français ».

« Préface de L'Auteur Des Remarques.

un auteur à genoux dans une humble préface au Lecteur qu'il ennuie a beau demander grace.

BOILEAU DESPRÉAUX.

Comme je n'ai jamais eu l'intention de me faire imprimer, pas même celle de faire un livre, je me serois dispensé volontiers du soin de composer une préface, si je n'avois eu pour but de donner à mes descendants, ou à l'amateur curieux de la langue Bretonne, entre les mains de qui ce Manuscrit pourroit tomber, quelques avertissements, que j'ai jugé nécessaires, pour en faciliter l'intelligence. En Effet ce n'est pas un nouveau Dictionnaire que j'entreprends de Rédiger, c'est tout simplement un Recueil des Remarques que j'ai faites sur le bon ouvrage de Dom PELLETIER. La vaste Erudition de ce sçavant Religieux Et la connoissance qu'il avoit, tant des Langues anciennes que des langues orientales le mirent à même d'approfondir la notre et de nous enrichir du meilleur Dictionnaire que nous possédions. Mais la Reconnoissance et l'admiration dont je suis pénétré ne m'aveuglent cependant pas sur les défauts inséparables des productions humaines. Dom TAILLANDIER, son Editeur, en a reconnu quelques-uns : j'ai cru m'appercevoir de quelques autres, tels que Sa prévention en faveur des langues étrangères, et Sa prononciation défectueuse. Sur le premier article, on ne [*] peut lui Sçavoir mauvais gré d'avoir comparé, comme il l'a fait, les mots Bretons aux mots Latins, Grecs, Syriaques ou hébreux, il en résulte souvent des observations curieuses ou des éclaircissements utiles; mais il n'est pas entierement à l'abri de reproche à cet Egard, puisqu'il Semble conclure de ces rapprochements que La Langue Celtique se seroit formée ou auroit été dérivée de ces langues, quoiqu'il soit démontré que Son antiquité ne le Cède à aucune autre, Et qu'au contraire la Grecque et la Latine et la plûpart des Langues modernes lui ont emprunté une grande quantité de mots, dont elles Se Sont enrichies. Dom PELLETIER lui-même en est convenu quelquefois, malgré sa prévention, et plusieurs sçavants Etrangers, aussi-bien que nationaux en ont donné des preuves incontestables. Si on veut connoître ces auteurs on les trouvera indiqués dans les préfaces De Dom TAILLANDIER du P. GRÉGOIRE, Du P. MAUNOIR, et Dans nos historiens. on peut consulter Surtout Le Livre de l'antiquité de la nation et de La Langue des Celtes, par Dom Paul PEZRON.

Quant à la prononciation défectueuse de D. PELLETIER, je n'en juge que par les phrases qu'il nous a données de Sa façon, où je remarque qu'il adoptoit quelquefois les changements qu'Exigent les mutes; qu'il les négligeoit d'autres fois, et qu'il y avoit ["aussi", incertain] des occasions où il les employait mal-à-propos et d'une manière contraire à l'usage universel et constant de tous les Cantons de cette

p. 2

93. En janvier 2017, l'adresse est : http://83.145.86.201/masc/portal.asp?INSTANCE=INCIPIO&PORTAL_ID=INCIP_IFRAME_HTML.xml&IFRAME_HTML=/hermine/Dico_Coetanlem/html/presentation_FR.html.

province, qui S'accordent assez bien sur les variations uniformes des mutes, quoiqu'en plusieurs points ils diffèrent Sur tout le reste, à raison de la [*] diversité des dialectes. il n'ignoroit Surement pas ces variations : il Sçavoit, par Exemple, que le B. initial de plusieurs mots Se changeoit tantôt en P., tantôt en V; Le T en D ou en Z &c mais il ne paroît pas avoir toûjours exactement distingué les cas ou cette variation étoit nécessaire, et lorsqu'il les a aperçus, il n'a pas toûjours bien choisi la Lettre par Laquelle il convenoit de remplacer celle qui Subissoit ce changement ; ensorte qu'on Seroit quelquefois tenté de croire qu'il regardoit ces variations comme indifférentes, ou que du moins le choix de la Lettre parmi les analogues dépendoit uniquement de Sa volonté, quoique ce choix, pour être régulier, dût être toûjours Subordonné à ce qui précédoit et nécessitoit le changement ; Et je n'en Suis pas Surpris, car indépendamment des autres difficultés que présente notre Langue, Celle de varier Si fréquemment les lettres initiales d'une grande quantité de mots, de les varier à propos et d'une manière Convenable, fera toûjours un obstacle très difficile pour tout étranger qui voudroit [au dessus : "la"] bien parler, quelque sçavant qu'il pût être par ailleurs. Et Cependant, ce qu'on a peine à concevoir, c'est que cette difficulté, qui est Seule capable de rebuter les personnes instruites, par l'attention continuelle qu'elle exige, n'arrête du tout pas [sic] les enfants accoutumés dès l'âge le plus tendre à Se plier machinalement à toutes ces inflexions diverses, Et à les varier à propos : aussi un enfant de sept à huit ans a-t-il La prononciation plus correcte [*] que L'Etranger le plus habile : il ne Soupçonne même pas des difficultés qui n'Existent pas en Effet pour lui : il observe naturellement, et comme par instinct, toutes les règles de la Grammaire, sans en connoître le mécanisme, Sans en avoir jamais entendu parler : Et qu'on ne S'imagine pas que ces Règles Sont une Bagatelle : elles Sont infiniment plus compliquées qu'on ne pense : Semblables aux loix de la nature, elles existoient avant d'avoir été recueillies et redigées par Ecrit, Et Les Grammaires que les PP. MAUNOIR et GRÉGOIRE nous ont données Sont encore bien insuffisantes à cet égard, quoique elles Soient toûjours fort utiles faute de mieux. on en verra la preuve dans quelqu'unes des remarques que j'ai eu occasion de faire.

p. 3

p. 4

C'est la lecture Du Dictionnaire De Dom PELLETIER qui m'a inspiré du goût pour notre langue ; c'est Elle qui a développé mes idées et qui a fait naître mes reflexions ; et c'est en quelque facon à Son auteur que je Suis redevable du peu de connoissances que j'ai acquises dans la langue Celtique, et de tout ce qu'on pourra trouver de bon dans ces remarques, où j'ai taché, autant qu'il dépendoit de moi de suivre Son plan et Sa méthode, quoique nous différiions d'opinion en plusieurs rencontres. L'Editeur auroit « souhaité que L'auteur de ce Dictionnaire l'Eut enrichi d'un plus grand nombre d'observations Critiques et historiques, comme Le Seul moyen d'Eviter la Sécheresse [*] presque'inévitable à ces Sortes d'ouvrages », Convaincu de cette nécessité, j'ai eu La hardiesse ou pour mieux dire la témérité d'y suppléer. j'ai Senti le besoin de tempérer par ce moyen l'aridité de quelques discussions plus épineuses qu'agréables et j'ai voulu m'égayer aussi quelquefois, pour me distraire des tristes Réflexions que me faisoient faire Les désordres, que La Révolution française entraînoit à Sa Suite, mais comme j'ai fait ces remarques à différentes époques ; qu'elles étoient Souvent interrompues et quelquefois même abandonnées, il en est resulté qu'il S'y trouve beaucoup de répétitions, des longueurs Superflues, et des irrégularités nombreuses dans le Style malgré tous ces défauts que je ne dissimule pas, et beaucoup d'autres encore qu'on y découvrira Sans doute, je me Suis déterminé à réunir dans ce Manuscrit toutes mes notes et observations, qui étoient auparavant Eparses et isolées, dans l'Espoir que quelqu'unes d'elles pourroient un jour être utiles à celui qui aura assez de talents et de courage pour entreprendre La Reforme de nos dictionnaires Et de nos Grammaires. on pourroit être surpris de m'entendre parler de La Reforme du Dictionnaire de D. PELLETIER, après l'avoir comblé d'Eloges. je Suis bien éloigné de les retracter : ce Seroit une injustice de ma part : j'ai reconnu qu'il étoit fort bon et le meilleur que nous aïons ; mais enfin il n'est ni parfait ni Complet. tout le monde Le Sçait : il en Convenoit lui-même. Celui du P. MAUNOIR n'est qu'un petit vocabulaire qui Laisse beaucoup à désirer. Le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, malgré la Stérile abondance dont il fait parade, a bien moins de substance que Son volume n'a de grosseur, Et [*] l'on pourroit sans lui faire tort en retrancher au moins les trois quarts : En effet que Signifient la plûpart de ces Synonymes, qu'il a pris presque tous du français, Et qu'il S'est efforcé de tordre de mille manières, pour leur donner un air Breton ? à quoi Servent tous ces pitoyables diton [sûrement pour : "dictons"], tous ces insipides quolibets qu'il a prétendu nous donner pour des proverbes ? qu'elle est L'utilité de ces périphrases burlesques, de ces termes de jargon, qui n'ont cours que dans quelques petites cotteries d'ivrgones ou de commères, comme les termes de l'argot parmi les gueux ? d'ailleurs malgré sa fécondité Excessive, il Lui manque encore plusieurs mots essentiels, qu'il ne paroît pas avoir connus ; il en est plusieurs qu'il a mal rendus ou mal appliqués : il en est un plus grand nombre qu'il a défigurés de manière à les rendre presque méconnaissables. D. TAILLANDIER dans la préface déjà citée, dit en parlant du Dictionnaire du P. GRÉGOIRE « qu'il ne fait Sentir en aucune façon l'origine des mots dont la langue est composée » tandis que celui-ci annonce de bonne foi, dès l'intitule de Son Livre qu'il est « nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le François en Celtique. . . utile et curieux pour S'instruire

p. 5

p. 6

à fond de la langue Bretonne, Et pour trouver l'Ethymologie de plusieurs mots françois et Bretons, de noms propres de villes et de maisons » on rencontre en effet quelques Ethymologies répandues çà et là dans Son Dictionnaire; mais les unes Sont empruntées de D. Paul PEZRON, les autres Sont de Son crû; et parmi celles-ci, j'en ai trouvé un très-petit nombre qui m'ont paru assez justes, tandis que [*] tout le reste m'a paru inepte ou puérile, Ridicule ou absurde. j'ai tout lieu de croire que d'autres que moi en ont porté le même jugement, puisqu'il S'en plaignt dans la préface de Sa Grammaire, où il soutenoit modestement que ces Etymologies étoient très utiles à Messieurs de l'académie françoise, qu'il avoit eu particulièrement en vüe. Ses intention estoient louables : Ses efforts méritoient des éloges et un succès plus heureux; mais toutes ces Considérations n'empêchent pas que Son dictionnaire n'aît un besoin plus urgent de Reforme que celui de D. PELLETIER. Comme les remarques Grammaticales embarassent un Dictionnaire, je voudrois qu'elles en fussent totalement bannies et consignées dans une bonne Grammaire où elles Se trouveroient à leur véritable place. Le Dictionnaire Breton-français pourroit, comme celui de D. PELLETIER, contenir les Ethymologies; on pourroit Se contenter de les indiquer dans le Dictionnaire français-Breton ceux qui auroient la curiosité de S'instruire plus en détail de ces origines. Mais, dira quelqu'un, Vous qui Critiquez Si Librement les ouvrages des autres, que n'Exécutez-vous Vous-même les reformes que vous proposez? hélas je le voudrois de tout mon cœur, Si mes talents, mes forces et mes autres occupations me le permettoient, mais avec mes infirmités, l'âge où je Suis déjà parvenu, Les devoirs que j'ai à remplir et le défaut de connoissances suffisantes pour une Si grande entreprise, tout ce que je puis faire, c'est d' [un caractère barré, on peut faire l'hypothèse de "amasser"] quelques matériaux. Semblable à un Simple manoeuvre; [*] je tacherai de les transporter au pied du mur, Laissant à quelque architecte habile le soin de les dégrossir, de les tailler, de les polir Et d'employer ce qu'il y trouvera de bon dans la construction de l'Edifice.

p. 7

p. 8

[Suit la liste des abréviations]

Avertissement

L'ortographe de D. P. [PELLETIER] m'a paru préférable à celle du P.G. [GRÉGOIRE] et je l'ai Suivie presque toujourns, Sans m'y astreindre Servilement, puisque j'ai cru devoir m'en Ecarter quelquefois. »

8 1626–1915 : Les *vocabulaires, colloques, et conversations*

Remarque : Nous présentons en 3.5.2.1 l'histoire foisonnante de ces colloques et de leurs nombreuses éditions et adaptations. En raison de cette situation éditoriale très complexe, nous ne prendrons ici qu'un exemplaire de référence de chaque type disponible⁹⁴ :

cf. p. 100

- une édition du colloque de Guillaume QUIQUER, dont le premier exemplaire date de 1626.
- une édition issue de la version de Paul de PLOESQUELLEC, dont le premier exemplaire date de 1717.
- une édition de la "version de Vannes", adaptation de PLOESQUELLEC, d'un auteur inconnu.
- les *Nouvelles Conversations de Amable Emmanuel TROUDE et Gabriel MILIN (1857)*.

8.1 1626 : Le colloque de Quiquer

Remarque : Nous avons reproduit le paratexte de cet ouvrage à partir d'une édition faite à Quimper en 1679 chez Romain MALASSIS, que nous avons comparée à une édition faite à Morlaix en 1662 chez "I. de PLOESQUELLEC". Seule la dernière phrase de l'adresse « Au lecteur » est différente, mais nous n'en avons pas jugé utile la confrontation pour notre étude.

La ponctuation de la colonne bretonne était fournie et fantaisiste en fin de ligne, nous nous sommes généralement alignés sur la colonne française.

La seconde partie de l'ouvrage, le dictionnaire à proprement parler, s'ouvre sur un prologue que nous ne reproduisons pas car il n'est qu'un mode d'emploi de l'ordre alphabétique⁹⁵. La troisième partie se termine sur des indications concernant la prononciation de chaque langue (et sur une liste d'articles), non reproduite non plus.

Chaque édition, au fil des décennies, apportait son lot d'innovations graphiques. On constate par exemple ici que le <c'h> inauguré (peut-être) par MAUNOIR est ici appliqué

8.1.1 Av lecteur / dan lenner

« Amy lecteur,
ce livre
est tant utile,
& profitable,
& l'usage d'iceluy
tant nécessaire
que sa valeur
(voire de gens sçavans)
n'est assez
a priser :
car il n'y a personne
(négotiant)
qui n'ait affaire
de ces deux langues
qui sont icy escrites
& déclarées :
Car soit que quelqu'un
Fasse marchandise
ou qu'il

Ma mignon Lëner,
an leur-man
à so quen util,
ha quen profitabl,
hag an usaig aneza
quen necesser,
ya e dalvoudegezh
(mêmes gant an dut scavât)
nede quet ahoalc'h
da veza priset :
rac nendevous den
(o traffica)
no devez afer
an diou langaig-man
pere so aman scrivet
ha discleriet,
Rac bezet eurre benac
à rac marc'hadoures
pe autramant

94. On pourra aussi consulter avec intérêt l'étude de Daniel LE BRIS concernant le colloque manuscrit d'Edward LHUYD, rédigé à partir de la *Grammaire Française* de Claude MAUGER (LE BRIS 2006), ainsi que la partie « *Conversations* » du manuel *Le breton usuel* (L. HERRIEU 1912 : 192–249, L. HERRIEU 1934b : 330–372, cf. p. 1312)

95. Nous n'en donnons pas la pagination car elle recommence à 1 en cette seconde partie, la dernière page de la première étant la 128.

p. 4

*hante la Cour
 ou qu'il [*]
 suyve la guerre,
 ou qu'il aille
 par Villes & champs
 il luy faudroit avoir
 un truchement,
 pour quelqu'une
 de ces langues.
 Ce que nous
 considerans,
 avons à nos
 grand despens,
 & à votre
 grand avantage,
 lesdites langues
 jointes
 ensemble,
 & mises en ordre,
 si que d'oresnavant
 vous
 n'aurez plus affaire
 de truchement :
 mais les pourrez
 de vous mesmes parler
 & vous en aider
 & connoistre
 la maniere [*]
 de prononcer.
 Qui a jamais
 sçeu obtenir
 avec un langage
 l'amitié de
 diverses nations ?
 combien y en a-il
 d'enrichis
 sans connoissance
 de plusieurs langues ?
 qui peut gouverner
 Villes & Provinces,
 sans sçavoir
 autre langue, que
 sa langue maternelle :
 puis qu'ainsi est
 (ami Lecteur)
 veuillez recevoir
 ce livre ioyeusement
 par lequel
 vous pouvez avoir
 la connoissance
 de deux langues
 lequel si vous le lisez
 attentivement,
 & avec diligence [*]
 vous trouverez
 qu'il vous fera
 non seulement
 profitable, mais aussi
 tres necessaire.*

p. 5

p. 6

*a hente al Lez
 pe autramant [*]
 à eulye ar bresel,
 pe autramant à yae
 dre Keriou ha brozyou
 e ve ret deza cahout
 ur c'honduer,
 evit pep hini
 an langageou-man.
 O consideri
 quement-se
 honneus en hon
 dispign bras,
 hag en ho
 avantaig bras,
 an lavaret la[n]gageou-man
 pere honneus
 assamblet,
 ha lequet dre urz,
 da guement
 no bezo
 affer muy
 à conducer :
 hoguen e hellot
 ho hunan o prezec
 hag en em sicour
 hag anazout
 ar feçon [*]
 da prononci.
 Piou biscoas
 en deus hallet derc'hel
 gant ur langaig
 ar carantez à
 divers natiounou ?
 pegument
 à dut pinvidic so
 hep an anaoudeguez
 à cals à langageou ?
 piou à hel gouvarn
 Keriou, ha Provingou,
 hep gouzout
 quen langaig, nemet
 langaig e mam ;
 pa evelse eo
 ma mignon Lenner
 pliget guenoc'h receo
 an levur-man ioayusamant
 pe drehiny [sic]
 e hellet cahout
 an aznaoudeguez
 à diou langaig
 pehiny, mar deut delen
 gant intelliganç
 ha diliganç, [*]
 e queffot
 e vezo deoc'h
 non ep muy quen
 profitabl, hoguen yvez
 necesser bras.*

p. 4

p. 5

p. 6

*Que s'il ne
vous vient à poinct
de l'apprendre
tout par cœur,
recueillez-en
ce qui vous est
plus nécessaire,
ce que faisant,
vous pourrez
avec plaisir
Et par maniere de parler
en ioüant,
parvenir
à la connoissance de
ces deux langues
Veuillez donc
prendre en gré
cettuy notre labeur,
qu'avons employé
à votre honneur
Et profit : [*]
vous promettant
que si nous le trouvons
vous être agreable
nous trouverons
touïours le moyen
d'avancer vos estudes. »
(QUIQUER 1626 : 3–7)*

p. 7

Ha ma ne hillit
donnet de
disqui oll
dindan effaur
disquit ar pez
à so deoc'h
brassa necesser,
Ha mar grit andrase
é hellot
gant contantamant
ha drefeçon da gomps
en ur c'hoary,
e hellot donet
da aznaout
an diou langaig man.
Pliget guenoc'h eta
quemeret à volonté vat
hon labour,
pehiny hon eus impliget
en ho enor
ha profit : [*]
o prometti deic'h
mar er queffomp
da veza agreabl deoc'h
ni à gavo
bpret ar moyen
da avanç ho studiou.
(QUIQUER 1626 : 3–7)

p. 7

8.1.2 La table de ce livre / Tavlenn an Levr-man

*« Ce Livre
est tres utile
pour apprendre à lire,
escrire Et parler
François, Breton,
lequel est divisé
en trois parties.
La première partie
est divisée
en huict Chapitres,
desquels sept
sont mis
par personnages
comme Colloques. [*]
Le premier Chapitre
est un convive
de dix personnages,
Et contient
plusieurs propos
communs, desquels
on use à table.
Le second Chap. est
pour acheter Et vendre.
Le troisieme Chap.
est pour demander
ses debtes.
Le quatrième Chapitre
est pour demander*

p. 8

An levr-man
à so profitabl bras
euit disqui lenn,
scriva ha prezec
Gallec, Brezonnec,
pehiny a so diviset
e teir queffren.
Ar quenta queffren
à so divizet
en eiz Chabistr,
pe eus à re seiz
a so lequet
dre personnageou
eguis Colloquou. [*]
Ar quenta Chabistr
à so ur convey
à des personaig,
hag a delc'h
cals à proposou
commun, pere
à user ous an daull.
An eil Chabistr à so
evit prena, ha guersa.
An trede Chabistr,
à so evit goulen
é dleou.
Ar pevare Chabistr
à so da oulen

p. 8

le chemin, avec les
propos communs.
Le cinquième Chap.
contient devis familiers
estant à l'hostellerie.
Le sixième Chapitre
devis de la levée.
Le septième Chapitre
propos de marchandise.
Le huitième Chapitre
est pour apprndre
à faire lettres missives, [*]
obligations, quittances
& contrats.
La deuxième partie
contient,
le Dictionnaire mis
par ordre d'Alphabet,
& contenant beaucoup
de mots communs,
desquels on a iournellement
affaire en plusieurs rencontres.
La troisième partie,
les conjugaisons,
prononciation Française,
& Bretonne »
(QUIQUER 1626 : 7–9)

p. 9

an hent, gant ar
proposou commun.
Ar pempet Chabistr
à delc'h divisou familier
pa vezer en hostellery.
Ar c'huec'hvet chabistr
divis aves ar sevell.
Ar seisvet Chabistr
à göps à marc'hadourez.
An eizvet Chabistr
à so evit disqui
ober lizerou missiff, [*]
obligatiounou, quitançou
ha contrageou.
An eil queffren
à delc'h,
an Dictionnær lequet
dre urz à Alphabet,
hag a delc'h cals
a gueriou commun,
à pere ezeus bemdeiz
affer e cals à rencontrou.
An trede queffren
ar conjugaisounou,
ar prononciation Gallec,
ha Brezonec
(QUIQUER 1626 : 7–9)

p. 9

8.2 1717 : Le Vocabulaire nouveau de Paul de Ploesquellec

Remarque : Voir 3.5.2.1 p. 100 pour des détails concernant les hypothèses sur l'auteur, et les éditions successives de ce colloque.

L'ouvrage se divise ainsi après le mot de l'imprimeur : *vocabulaire bilingue, par rubriques*, (pp. 7–78), la première étant consacrée à Dieu, *conversations bilingues* (pp. 78–152), *modèles de lettres bilingues* (pp. 153–173), *liste des foires de l'évêché de Cornouaille pour chaque mois* (pp. 173–176).

8.2.1 L'imprimeur au lecteur / An imprimer d'al lenner

Remarque : À la manière des colloques et manuels de conversation, le mot de l'imprimeur est bilingue sur deux colonnes. Cela rend le texte très serré et fait disparaître certains espaces entre les mots. Nous les avons réintroduits, en espérant ne pas avoir séparé par le regard moderne des mots que l'auteur considérait comme graphiquement regroupés.

« Ami Lecteur, l'ancien colloque françois & Breton, qu'on a imprimé ci-devant ici & ailleurs par différentes fois depuis l'an 1660 qu'il le fut en premier, étant d'un style grossier & indigne d'être exposé à la politesse des personnes de ce temps, & voyant cependant que personne n'entreprendoit d'en faire un autre mieux tourné, j'ai formé le dessein de produire ce nouveau, lequel doit être préféré à l'ancien, comme étant dans un meilleur ordre, d'un plus beau style, & incomparablement plus correct. Il contient premièrement, un ample Vocabulaire de la plus grande partie des noms des choses, & des mots les plus usités, ensuite plusieurs phrases fami-

Va mignon Lenner, ar C'hollocou ancien gallec ha brezonec a so bet imprimet diagent amâ hac e lec'h all lies a veich, abaoue ar bloas 1660 ma oue grêt quenta, o veza grossier hac indign da veza exposet da furnez an dud eus an amser-mâ, hac o velet cousgoude penaos den na entreprene da ober un all guel-troet, emeus furmet an dessin da brodui an hini nevez-mâ, pehini a dle beza preferet dan hini ancien, dre ma zê en guel urz, caëroch en e Langach, hac incomparablament difautoc'h. Conteni a ra da guenta, ûr Vocabuler ampl dimeus an darn-vuïa an Hanoïou eus an traou hac ar Gueriou muïa usitet, goude-se meur a Bropos familier ha Dialogou plesant, [*] hac

p. 4

- p. 4 [*] lières & Dialogues plaisants, & enfin quelques formules de Lettres fort spirituelles : le tout d'un beau François, traduit fidèlement en bon Breton, mot pour mot, autant que la stérilité de cette Langue l'a permis ; ensorte que ceux qui ne savent point le François, tout comme ceux qui ne savent point le Breton, pourront facilement, & en peu de temps, avec ce Livre, parvenir à l'intelligence & à la prononciation de ces deux Langues si nécessaires en la Basse-Bretagne, en s'appliquant à la lecture d'i-celui, laquelle étant récréative & utile tout ensemble, ne doit pas être indifférente : l'usage vous en convaincra mieux que tout ce que je puis vous dire en sa faveur. Il ne me reste donc maintenant à vous dire, pour faciliter aux François la lecture du Breton, que l'<e> est toujours sonnante en Breton, tout ainsi que l'<é> avec un tiret dans [*] le François : Exemple <pere>, en Breton, se prononce comme s'il y avoit <péré> ; il s'uffit de dire que toutes les lettres ont dans le Breton le son qu'elles ont dans le Latin ; <â>, <è>, <î>, <ô>, <û>, avec ce tiret dessus, devant une <n>, il faut peser sur cesdites lettres, en ne prononçant l'<n> qu'à demi, comme dans ces mots, clân, ên, dîn, &c. Ces mêmes <â>, <è>, <î>, <ô>, <û>, avec ce autre tiret, abrègent d'une lettre, ainsi <bremân>, <bremâ>, &c. Tous les mots où il y a ce tiret <'> entre <c> & <h> comme en ces mots, <c'hoas>, <c'hraç>, &c. Il faut prononcer comme s'il n'y avoit point de <c>, ainsi hoas, hraç, &c. On fait encore plusieurs mutations de lettres dans le Breton, suivant que le cas le requiert, exprimant un même mot par différentes lettres. Exemple, Bep, peb, Dad, tad, zad ; Bried, pried, fried ; Mam, vam ; Breur, vreur : Coms, [*] goms ; Berson, ferson ; Graç c'hraç &c. Toutes ces mutations ont été exactement observées dans ce Livre, de sorte que l'on trouvera les mots orthographiés tels qu'il les faut prononcer. J'espère que vous agréerez ce petit Ouvrage d'aussi bon cœur que je vous le présente. »

(PLOESQUELLEC 1717 : 3–6)

erfin lizerou furmet gant cals a speret : tout en ûr Gallec excellent, troet fidelament e Brezonec mat, guer evit guer, e quement ha ma en deus permetet ar sterlite eus al Langach-se ; er fæçon ma ell nep na ouzont quet ar Gallec, quercouls hac ar re ne ouzont quet ar Brezonec, facilament hac en neubeut amser, gant al Lêvr-mâ, caout an intelligeañ hac ar brononciation demeus an daou Langach-mâ, quen necesser e Breiz-Izel, oc'h en em aplica d'al lectur anezàn, pehini o veza divertissant hac util assambles, ne dle quet beza indiffarant : an usach ho convainco a se guell eguet quement a ouffen da lavaret en he faveur. Rac-se ne vanc quen dîn nemet da lavaret deoc'h, evit facilita al lectur demeus ar Brezonec d'ar Galaoet, penaus an <e> a so bepret sonant e Brezonec toude meme guis an <é> gant un tiret er Gal-[*]lec : Exempl, <pere>, a brononcer e Brezonec eguis pa ve <péré> ; suffis a ra lavaret penaos an oll lizerennou o deus e Brezonec ar memes ton ma o deus e Latin : <â>, <è>, <î>, <ô>, <û>, gant an tiret-mâ varnezo araoc un <n>, eo ret poësa var al lizerennou-se hep prononci an n nemet anter, evel er gueriou-mâ clân, ên, dîn, &c. Ar memes <â>, <è>, <î>, <ô>, <û>, gant an tiret all-mâ, a abrech ul lizeren, evellen, <bremân>, <bremâ>, &c. Quement guer ma vezzo an tiret-mâ <'> etre <c> hac <h>, evel er gueriou-mâ <c'hoas>, <c'hraç>, &c. eo ret prononci eguis pa ne ve quet a <c>, evellen hoas, hraç, &c. Ober a rêr c'hoas meur a chenchamant a lizeren er Brezonec, hervez ma rànquer, oc'h exprima û memes guer gant lizerennou diffarant. Exempl, Bep, peb, Dad, tad, zad ; Bried, pried, fried ; Mam, vam ; Breur, vreur : Coms, goms [*], Berson, ferson ; Graç c'hraç &c. An oll chenchamanchou-mâ a so bet observet piz el Lêvr-mâ, er fæçon ma vezo cafet ar gueriou orthographet eguis ma ranquer o frononci. Me esper e receffot an Ouvrach iban-mâ a guercouls calon ha ma er presentan deoc'h.

(texte bilingue)

p. 5

p. 6

8.2.2 Un autre Avis

Remarque : Comme nous l'avons exposé en 3.5.2.1, il n'est pas de notre objectif ici de procurer un inventaire systématique et exhaustif de toutes les éditions des colloques. Nous reproduisons simplement ici un « Avis de l'Éditeur / Ali ar Homposer », trouvé dans une édition datant de 1884 par P. LE LOUREC, à Rennes. C'est l'examen du contenu des dialogues qui nous fait classer cette édition dans la série de celles issues du colloque de 1717. Fait surprenant, l'ouvrage est imprimé à Rennes, et les tournures dialectales ont une forme nettement léonarde. Nous ne reproduisons ici qu'un passage de l'Avis.

cf. p. 100

« Le livre est entre les mains de tout le monde. Il est particulièrement utile aux habitants de la campagne qui désirent apprendre le Français. Il fait la base de l'instruction des petites écoles des villes et des campagnes.

Il est également nécessaire aux étrangers qui se fixent dans nos villes comme commerçants, et

Al leor-ma a zo etre daouarn ann oll. Profitab eo evit an dud divar ar meaz pere ho deuz c'hoant da zisqui ar Gallec. Ober a ra ar fondezoun euz a zescadurez ar scoliou euz a gear ha var ar meaz.

Taloudec eo ivez d'an dud a ziavaez-bro pere a zeu da choum e kear evel marc'hadourien, hag ho

qui ont besoin d'avoir des relations directes avec les deuz ezom da draficat gant al labourerien.
cultivateurs.

()

(texte bilingue)

8.3 ~1790 : La version de Vannes

Remarque : Voir en 3.5.2.1 pour des informations sur ce colloque, dont l'auteur est inconnu, mais pourrait être Jean MARION, recteur de l'île d'Hoëdic. En plus des passages présents ici, nous avons recopié dans en 6.4 quelques bribes de conversations issues d'autres dialogues, afin de resituer les propos sur la langue au sein du cadre plus large des positions conservatrices de l'auteur. cf. p. 100
cf. p. 235

8.3.1 Les références à Claude Cillart de Kerampoul

Remarque : Le « dictionnaire défectueux » cité, si c'est le même que celui également mentionné pour sa remarque sur la lettre <e>, est celui de Claude CILLART DE KERAMPOUL. cf. p. 1008
On peut l'identifier pour plusieurs raisons :

Premièrement, l'Avertissement mentionne « un dictionnaire défectueux, qui parle souvent d'une grammaire qu'on ne trouve nulle part. ». Or CILLART, dans sa propre Préface, disait : « & on travaille au Dictionnaire Breton-François, même à une Grammaire. » (CILLART DE KERAMPOUL 1744 : VI). Celle-ci ne vit pas le jour ou n'a pas été retrouvée.

Deuxièmement, l'Avertissement mentionne « la remarque que fait le Dictionnaire à l'article de l'E, page 119 », or on trouve, p. 119 du dictionnaire de CILLART, le paragraphe suivant :

« E. Cinquième lettre de l'Alphabet ; la seconde des voyelles ; & n'est point muable en Breton.

Nous distinguons en Breton quatre sortes d'<e> qu'il faut prononcer comme en François ; l'<é> aigu, l'<ê> circonflexe, l'<e> presque muet & l'<ë> muet ou trema. Exemples Dieu <Doué>, Bien <Danné>; Boic <Coëtt>, Fouet <Foëtt>; Chiens <Chasse>, Soulier <Botte>; Amer <Huezhuë>, Mort <Marhuë>.

Sans cette différence il ne serait pas possible de déchiffrer le Breton. On l'a remarqué ci-dessus, & on le verra jusqu'à la fin. En voici un exemple : Je croi AU Saint-Esprit. LA Saint Eglise Catholique <Mé gréd e'r Spérétt-Santél>. <ENN Iliss Santél Catholic>. Si vous retranchez les Accens, vous seriez forcé de prononcer l'<e> dans <enn> comme dans <er>; & alors le sens du Simbole ne serait pas rendu ; car <ér>, &, <énn>, disent, au, &, <en>, &, <er>, &, <enn>, signifient, 1e, &, 1a. Le Simbole veut qu'on croye la Sainte Eglise ; & non EN la Sainte Eglise ; ce qu'il est impossible de distinguer sans le secours des <e> accentués & des <e> muets ou presque muets, comme en François/ Si cet exemple n'est pas à la porte de tout le monde ; Eau <Doure>, sera plausible ; car si on ne se servoit point d'accens, on prononceroit, comme en Latin, Déuré, au-lieu de Deure. »

ibid. : 119

8.3.2 Avertissement

Remarque : L'avertissement est ici repris à partir de l'édition de 1835. Celle de 1829 est identique. La version de 1856 est similaire, sauf que l'orthographe en breton et en français, ainsi que des numéros de page, ont quelques changements. L'exemplaire sans date présente une orthographe française (et une graphie du <-s-> en milieu de mot) plus archaïque que celle de 1835, ce qui nous laisse penser qu'il est antérieur, il est néanmoins également similaire quant au contenu.

« Quoique ce Vocabulaire Français et Breton puisse être également utile à ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux Langues, l'intention principale, en le composant, a été de four- Penaus-benc ma éel er Vocabulær-men [NdA : Er guir Vocabulær e senefi dastum, tolp a irieu.] Gallec ha Breton bout ingalemant profitabl d'er ré zou curius a zequein en eil pé éguilé ag en eu

nir à ceux qui ne savent que le Français le moyen d'entendre et de parler le Breton. Il ne manque pas en français de livres qui expliquent les règles de cette Langue moderne, qui n'est presque qu'une compilation du Celtique, du Latin, du Grec, &c. Mais le Breton, qui est une des plus anciennes Langues de l'univers, n'a qu'un dictionnaire défectueux, qui parle souvent d'une grammaire qu'on ne trouve nulle part.

Ce n'est pas qu'on prétende donner ici méthodiquement les règles de cette Langue : on [*] cherche seulement à faciliter le moyen de l'apprendre à ceux qui désirent s'y appliquer, en attendant que quelqu'un plus savant hasarde ce que nous ne sommes pas en état de faire. On espère que ce livre pourra aussi être très-utile aux jeunes gens des campagnes, qui vont en ville apprendre le Français. Il contient premièrement un ample Vocabulaire des noms de choses, des mots et des verbes les plus usités ; ensuite plusieurs phrases familières et Dialogues plaisans : en sorte que ceux qui ne savent point le Breton, ainsi que ceux qui ne savent pas le Français, pourront facilement et en peu de temps, avec ce livre, parvenir à l'intelligence et à la prononciation de ces deux Langues.

On a été tenté de changer, pour quelques mots, l'orthographe usitée dans le peu que nous avons de livres Bretons ; [*] comme de mettre <h> à la place de <u> après <g> et <q> : ainsi au lieu de <staguein>, <manquein>, &c., on auroit écrit <staghein>, <manqhein>, &c. ; au lieu de <qu> dans les mots où l'usage demande qu'on les prononce serrés, on auroit mis <k> ; ainsi au lieu de <quêrhet>, <quêt>, &c., on auroit écrit <kêrhet>, <kêt>, &c. Mais quoique cette orthographe paroisse la plus naturelle, on a craint de dépayser les Bretons dont la plupart ne lisent que par routine, et crieront bientôt vengeance, s'ils voyoient ici un mot écrit différemment de ce qu'ils sont accoutumés de voir dans les anciens livres. Cependant, comme l'usage demande que ces lettres se prononcent quelquefois serrées et comme entre les dents, (ce qui arrive toujours quand elles sont immédiatement précédées d'un i), on a cru qu'il étoit alors nécessaire de mettre cet accent (<^>) sur l'<e> qui les suit, et qui [*] se prononce aussi comme l'<é> fermé des Français : ainsi dans ce mot <grouaguê> (on diroit mieux <grouakê>), le premier <g> se prononce ouvert, et le second se prononce serré, à cause de l'accent qui est sur l'<e>. Il en est de même dans <moguêd>. Ce même accent (<^>) sur <e> après <que>, les fait prononcer comme <k> devant <e>, comme il a été dit plus haut. EXEMPLES : <quênd>, <quêt>, &c. ; prononcez kênd, kêt, &c. On ne sera pas surpris qu'on soit si indécis sur l'orthographe bretonne, si l'on considère que nos aïeux ne nous ont rien transmis par écrit

(Voyez le quatrième Dialogue, page 118.)

Langage-cé, en intention principal, doh er homposein, e zou bet de bourvéein d'er-ré ne ouyant meit Gallec er moyant d'antand ha de gonz Breton. Ne vanq quet é Gallec a livreu péré a expliq er régleu ag el Langage neüé-cé, péhani nen dé burhut meit un dastum a Vreton, a Latin, a Grecq, &c. Mæs er Breton, péhani zou unan ag el Langageu anciennan ag er bed, nen dès meit un dictionnær carguet a fauteu, péhani e gonz liés ag ur gramær ne gavér énep léh.

Nen dé quet ma vér ingorto a rein amen guet reihtæt er régleu ag el Langage-cé : clasq e rér [*] hemp quin æssat er moyant d'en desquein d'er-ré e zezir lacat ou studi guet-ou, é tretan ma teï d'unan benac abiloh hasardein er péh nen domb quet ni ér stad d'obér. Ingorto vér é vou ehué profitabl bras el livr-men d'en dut youanq diar er mæzeu, péré a ya é kær eit desquein er Gallec. Ean e gompren de guetan un Dastum fournis a hanheu en treu, ag er guirieu ha verbeu impléet liessan ; arlerh, paud a fraseu familier ha deviseu bourdus : én ur fæçon ma éellou er-ré ne ouyant quet er Breton, just èl er-ré ne ouyant quer er Gallec, donnet æz hac é bèr-amzér de bèn, guet el livr-men, a antandein hac a brononcein erhat en eu Langage-cé.

Tant vér bet de changein, eit certæn guirieu, er fæçon d'ou scrihue pratiquet ér pehiq hun nès a livreu [*] Breton ; èl m'en dé lacat <h> é léh <u> arlerh <g> ha <q> : èl-cé é léh <staguein>, <manquein>, &c., é vehai bet scrihuet <staghein>, <manqhein>, &c. ; é léh <qu> ér guirieu ma oulen en usage ma veint prononcet sterd, é vehai bet laqueit <k> : èl-cé é léh <quêrhet>, <quêt>, &c., é vehai bet scrihuet <kêrhet>, <kêt>, &c. Mæs penausbenac ma seblant er fæçon-zé de scrihue bout en naturellan, douget a zou bet a zivroein er Vretonet a béré en darn-muihan ne leinant meit dré routin, hac e riehai quënt pël vanjance, pe ûélehënt amen ur guir scrihuet dihaval doh er péh meint acourcet de ûélet él livreu coh. Neoah, èl ma oulen en usage ma vou prononcet mara-ûéh el lettrenneu-zé sterd hac èl étré en dènt (er péh e arrihue perpet a pe vai un i just én ou raug), credet zou é ma requis nezé lacat en tiræd-men (<^>) ar en <e> e vai ar ou lerh, hac e bro-[*] noncér ehué èl <é> clos er Galleüet : èl-cé ér guir-men <grouaguê> (laret vehai gùel <grouakê>), prononcein e rér digueur er hetan <g>, hac en eil e brononcér sterd, a gaus d'en tiræd e zon ar en <e>. Er memb tra é é <moguêd>. Er memb tiræd (<^>) ar <e> arlerh <qu>, e ra ou frononcein èl <k> é raug <e>, èl meï bet laret ihuelloh, EWAMPLEU : <quênd>, <quêt>, &c., prononcet kênd, kêt, &c. Ne vehér quet souéhet ma vér quen arvarus a zivout er fæçon de scrihue er Breton, mar considérér penaus hur gourdadieuyér n'ou dès lausquet guenemb nitra dré scrihue.

Scëllet er buarvet Deviz, pagen 118.

p. V

p. V

p. VI

p. VI

p. VII

p. VII

Les Bretons prononcent comme les Français, <ai>, <au>, <eu>, <ou>; excepté quand il y a cet accent (<^>) sur la première de ces lettres : ainsi dans ces mots, <attâu>, <gûê>, &c., prononcez attâ-u, gû-ê, &c.

p. VIII

On distingue en Bre-[] ton trois sorte d'e, qu'il faut prononcer comme en Français : l'é fermé qui a un son aigu et assez approchant de l'i dans certains mots ; on le connoît à cet accent (<^>) : (en Français l'e avant r et z, à la fin d'un mot, se prononce aigu, et l'on ne prononce ordinairement la consonne qui termine le mot, que quand le mot suivant commence par une voyelle) ; l'è ouvert, qui forme un son assez semblable à celui d'un petit veau qui meugle, se connoît à cet accent (<^>), qui se met aussi sur les autres voyelles, soit pour les faire prononcer séparément de la voyelle qui suit, soit pour en allonger la prononciation : (notez outre cela que les Bretons prononcent lourdement les voyelles) ; enfin l'e muet qui ne se prononce point, ou presque point. Malgré cela, les Bretons qui se vantent de n'avoir point dans leur or-[*]thographe de lettres inutiles, sont obligés d'admettre l'e muet à la fin de plusieurs mots, comme <avantage>, <douce>, &c.; car en retranchant cet e, le <g> ni le <c> n'auront plus le même son. On trouvera peut-être à dire que dans les anciens livres on ne voit point ces accents : mais il est facile de répondre que, sans cette distinction, il ne seroit pas possible de déchiffrer le Breton. Sans parler de la remarque que fait le Dictionnaire à l'article de l'E, page 119, il y a plusieurs verbes qui ont la même terminaison à l'impératif, à l'infinitif et au participe, et qui exigent cependant un son final différent : comment parvenir à différencier ces sons, sans le secours des accents ?*

p. IX

On avoit pensé d'abord à faire ici une remarque relative au changement presque continuel des lettres initiales ; mais on a cru [] que cela n'auroit pas été d'une grande utilité, et qu'il suffit d'avertir que ces changemens ont été exactement observés dans ce livre, de sorte qu'on trouvera les mots orthographiés tels qu'il les faut prononcer.*

p. X

Nota. Dans les Dialogues, la seconde phrase est presque toujours la réponse à la première. »

(ANONYME 1790–1800 : IV–X)

Er Vretonet e brononce èl er Galleüet, <ai>, <au>, <eu>, <ou>; nameit a pe vai en tiræd-men (<^>) ar er guetan lettren ; èl-cé, ér guirieu-men, <attâu>, <gûê>, &c., prononcet attâ-u, gû-ê, &c.

p. VIII

Difforh e rér é Bre-[*]ton tri sort e, e tinquér pronconein èl é Gallec : en <é> clos péhani en dès ur son moén ha tosti q haval doh en i é certæn guirieu ; en hanàuein e rér doh en tiræd-men (<^>) : (é Gallec en <e> é raug <r> ha <z>, én achemant ag ur guir e vai prononcet moén, ha ne brononcér ordinæremant er gonson e achihue er guir, nameit a pe gommance er guir arlerh dré ur voéhel) ; en <è> diguero, péhani e form ur son tosti q haval doh hani ul lay bihan é vaical, e hanàué r doh en tiræd-men (<^>), e laqué r éhué ar er voéhel leu aral, pé eit gobér ou fronncein dijoént doh er voéhel e vai erlerh, pé eit hirrat er prononciation : (remarquet open quement-cé, penaus er Vretonet e brononce ponnér er voéhel leu) ; anfin en <e> mud péhani ne vai tam, pé quasi tamm prononcet. Desutou de guement-cé, er Vretonet, péré e hum vant n'ou dès én ou fæçon de [*] scrihue lettren erbet inutil, e zou obliget de lacat en <e> mud én achemant a paud a irieu, èl meï <avantage>, <douce>, &c. ; rac mar lamér en <e>-zé, er <g> nac er <c> n'ou dou quet mui er memb son. Cavet e vou marcé de laret ne uélér quet en tirædeu-zé él livreu ancién ; mæs æz-é rescond ne vehai quet possibl, hemb en difforh-cé, leinein erhat er Breton. Hemb conz ag er remerq e ra en Dictionnær én article ag en E, pagen 119, bout-zou calz a verbeu péré e achihue dré er memb lettrenne u én impératif, én infinitif hac ér particip, ha péré e oulen neoah ur son dihaval ér fin : penaus donnet de bèn a zifférancein er soneu-zé, hemb secour en tirædeu ?

p. IX

Chonget oai bet a gommance gobér amen ur remerq a zivout er changemant burhut dalhabl ag el lettrenne u tâl ; mæs credet-zou ne vehai [*] quet bet profitabl bras quement-cé, hac é ma erhoalh avertissein é ma bet merchet reih er changemanteu-zé él livr-men, én ur fæçon ma vou cavet er guirieu scrihuet ér mod ma rinquér ou fronncein.

p. X

Remerq. Én Devizeu, en eil pozen, e zou burhut attau et rescond d'er guentan.

(texte bilingue)

8.3.3 Quatrième dialogue, entre un Précepteur et son Ecolier

Remarque : *Les dialogues de l'ouvrage portent sur un nombre varié de sujets : vie quotidienne, hygiène, piété, morale, politique, etc. Généralement, ils cherchent à faire passer une leçon et ont une dimension moralisatrice. Nous ne pouvons pas les reproduire ni les étudier entièrement ici, mais le quatrième, portant sur la langue bretonne, mérite de l'être. Son titre en breton est : « Puarvet Déviz. Itré ur Mæstr a scol hac é Scolaér. »*

Lors du dialogue précédent, le troisième, un enfant rencontre en chemin un gentilhomme⁹⁶. L'enfant explique qu'il n'a pas grand intérêt pour l'école ni pour l'apprentissage de la langue française, et le gentilhomme lui donne, au bord du chemin, une leçon détaillée de français. La

96. Nous avons reproduit quelques phrases du troisième dialogue en 6, p. 212, sans les avoir reproduits ici.

rencontre est évidemment une mise en scène pour présenter une leçon de grammaire qui ne ressemble en rien à une conversation de la vie courante. En raison de cette longue discussion, l'enfant ne se présente pas à l'école. Le dialogue qui suit se déroule le lendemain du précédent, avec le même enfant.

« Hé bien, grand monsieur, pourquoi ne vîntes-vous pas hier à l'école ? Étiez-vous malade ?

Je vous demande excuse, mon Maître, je n'étais pas plus malade qu'aujourd'hui.

Qu'aviez-vous donc ?

Je me disposais à venir chez vous à neuf heure, quand je rencontrai monsieur de kær-fraud, sur-nommé léger d'argent, qui allait se promener à la campagne.

Que vous dit-il ?

Il me loua beaucoup la langue français, et m'engagea de toute sa force à l'apprendre. [*]

Il avait raison ; le français est une belle langue, et tout le monde est curieux aujourd'hui de le savoir.

Pour moi on aura beau me dire, je ne m'en soucie pas.

Cependant toutes les personnes de qualité parlent français.

Je sais qu'on parle français dans toutes les Cours de l'Europe ; mais que m'importe ? jamais je n'irai à la Cour.

Ne perdez pas courage, mon ami : vous êtes jeune, et si vous ne vous mettez pas à présent en état de faire vous-même vos affaires dans la suite, vous vous en repentirez.

Pour mes affaires, je n'aurais besoin que de la langue que ma mère m'a apprise sans tant de cérémonies.

Vous voulez apparemment me vanter votre breton ; mais jusqu'où irez-vous avec ce jargon qui n'est [*] usité que parmi des paysans ?

Qu'appellez-vous jargon, monsieur ? Ce nom convient mieux à votre français, que je compare à un habit fait d'un échantillon de chaque pièce d'étoffes qui se trouvent dans une grande boutique.

J'en conviens ; mais cependant le français est devenu la langue universelle.

Parce qu'on court toujours après la nouveauté.

Vous croyez donc que le breton est ancien.

J'ai ouï dire à mon grand-père, qui avait étudié dans sa jeunesse, et qui se plaisait à lire les vieux livres, que le breton est une des plus anciennes langues de l'univers.

Votre grand-père aura trouvé cela dans quelque histoire fabuleuse.

Il ne se contentait pas de le lire ; il citait des gens savans et dignes de foi, particulièrement saint ISIDORE DE[*]SEVILLE, et JOSEPH, historien Juif.

Et que disent ces gens respectables ?

Ils disent que GOMER, fils aîné de JAPHET, fils de NOÉ, est le père des Celtes qui, après le déluge, ont peuplé une partie de l'Asie et toute l'Europe.

Mais si cela était vrai, tous les peuples de ces

Hama, piquôl eutru, perac ne oaih-hui deit déh d'er scol ? Ha clan oaih-hui ?

Escus e oulennan gueneoh, me Mæstr, ne oen quet clannoh eit hinihue.

Petra hou poai-hui enta ?

E hoen don hum zisposein de zonnet d'hou ti de nau ær, a pe gavezan en eutru kærfraud, lishanhuet scant a argeant, péhani e yai de bromén ar er mæzeu.

Petra e laras-ean deoh ?

Ean e vêlas deign hilleih er galleg, hac em ingageas ag é ol nerh d'en desquein. [*]

Ræson en doai ; er gallec e zou ul langage caër, hac en ol zou curius hinihue-en-dé a er goud.

Eid on-mé, caër e vou laret deign, ne hum sourcian quet a nehou.

Neoah ol en dut a galité é gonz gallec.

Mé ouair é conzér gallec é Courd quement Roué zou én Europ ; mæs péh forh e ran-mé ? jamæs ne yein de Balæs er Roué.

Ne gollet quet calon, m'ami : youanq-oh ; ha ma ne hum laquet quet bermen ér stad d'ober hui-memb hou ç'affærieu én amzér de zonnet, hui hou pou quæ.

Eit m'affærieu, n'em bou dobér meit ag el langage en dès me mam desquet deign hemb quement-cé a cérémonieu.

Merhad é fal deoh mêlein deign hou preton ; mæs beèd mèn é herhait-hui guet er gregage-cé péhani nen [*] dé pratiquet meit é mesq paysantet ?

Petra e hanhuet-hui gregage, eutru ? En hanhue-zé e jauge guèl doh hou callec, e gomparagean doh ur saï groeit ag ur retaillen a bep péh-mihér e hum gav én ur voutiel bras.

Mé avoué quement-cé ; mæs neoah er gallec zou deit de vout el langage general.

Rac ridêq e rér attàu arlerh en treu neué.

Hui e gred enta é ma ancién er breton.

Mé mès cleuet guet me zadieu, péhani en doai studiet én é youantis, ha péhani e vourrai é leine é hoh livreu, é ma er breton unan ag el langageu cohan ag er bed.

Hou tadiou en doai cavet quement-cé én un histoër-benac forget.

Ne gavai quet guet-ou é hoai erhoal el laret ; ean e hanhuai tud abil hac e vérit bout credet, é spécial Sant ISI-[*]DOR A SEVIL, ha JOJEB, histoërouer Juif.

Ha petra e lar en dut respectabl-hont ?

Ind e lar penaus GOMÈR, mab cohan JAPHET, mab de NOÉ, e zou tad er Vretonet péré goudé en déluge, en dès poblet lod ag en Asi hac ol en Europ.

Mæs pe vehai giùr quement-cé, quement pobl

p. 119

p. 119

p. 120

p. 120

p. 121

p. 121

contrées devraient encore parler Breton ; et cependant cette langue n'est plus connue que dans certains coins de la Bretagne.

Il est vrai qu'originellement ils avaient tous la même langue, les mêmes lois et les mêmes coutumes ; mais les établissemens qu'ils ont formés dans des régions éloignées les unes des autres, et le commerce avec les autres peuples qui se mêlèrent avec eux, ont introduit insensiblement dans plusieurs cantons des dialectes différens qui ont tous [] conservé quelques traits de la langue primitive.*

Vous voudriez donc me persuader que toutes les langues de l'Europe ont hérité du breton.

Oui, monsieur, mon grand-père me l'a assuré, et il ajoutait que plusieurs savans ont perdu leur tems à chercher l'étymologie de beaucoup de mots de ces langues, faute de savoir le breton.

Pensez-vous que le latin et le français soient aussi redevables du breton ?

Oui, j'ai entendu dire qu'il y a en latin beaucoup de mots qui ont leur étymologie dans le breton ; et quoique je ne sache pas beaucoup de français, je m'aperçois déjà qu'une grande partie de ses mots a été empruntée du breton, et que les Français sont redevables au breton de Vannes surtout, de leur aimable prononciation sans mauvais accens. []*

Vous mettez donc une différence entre le breton de Vannes et le bas-breton.

Oui, on regarde, avec raison, le breton de Vannes comme le meilleur, comme l'ancienne et véritable langue celtique : les Bretons des autres quartiers n'en sont que des dialectes.

Ils ont cependant plus de livres que vous n'en avez.

Il y a eu un tems où ils n'en avaient aucun, non plus que nous ; et c'est peut-être l'envie d'en avoir qui a été le principe de cette altération de la langue primitive parmi eux.

Comment ! vos ancêtres ne vous ont pas, comme les autres peuples, transmis leur histoire par écrit !

Non ; avant l'établissement du Christianisme, ce peuple était dans la coutume de ne rien écrire : les Prêtres mêmes des Idoles, qu'on appelait [] druides, ne croyaient pas qu'il fût permis de mettre par écrit les dogmes de leur cruelle religion.*

Mais comment ce quartier de la Bretagne a-t-il conservé seul la langue celtique ?

Ce peuple, situé et comme relégué à l'extrémité de la Gaule occidentale, s'est presque toujours soustrait à la domination des Romains et des Francs, qui se sont successivement emparés des Gaules, et y ont répandu leur langue et leurs coutumes.

Comment pensez-vous que les Bas-bretons aient altéré la langue celtique ?

En voulant l'astreindre aux règles et aux tournures de la langue française, ils ont habillé à la bretonne une infinité de mots français.

zou ér hantonieu-zé e zelièhai hoah conz breton ; ha neoah nen dé moi hanàuet el langage-cé meit é maragornad a Vretagn.

Gùir-é ou doai ol a gommance er memb langage, er memb lézenneu hac er memb custumeu ; mæs en établissemanteu ou dès formet é broyeu pèl en eil-doh-éguilé, hac en darempred guet er bobleu aral péré e hum gaigeas én ou mesq, en dès a nebediguèu degasset é paud a gantonieu fæçonieu dihaval de gonz péré en dès ol conservet [] un dréh-bénac ag el langage quettan.*

Falein e rehai deoh enta me lacat da gredein en en dès quement langage zou én Europ héritet d'er breton.

Ya, eutru, me zadieu en dès en assuret deign, hac ean e larai hoah en en dès calz a dut abil collet ou amzér é clasq er ourien a baud a irieu ag el langageu-zé, manq a oud er breton.

Ha hui e change en en dehai ehué el latin hac er gallec obligation d'er breton ?

Ya, cleuet e mès laret é hès é latin paud a irieu e zou er ourien a nehah ér breton ; ha penaus-benac ne ouyan quet calz a gallec, mé spurmant déjà é ma bet queméret ul lod vad ag eu guirieu a nehou ag er breton, hac en en dès er Galleuet obligation de vretou Guénet drès pep-tra, ag ur fæçon amiabl de zéviz hemb ton erbed displeit. []*

Hui e laq enta quém b itré breton Guénet hac er babreton.

Ya, seëllet e rér, guet ræson, Breton Guénet, èl er guëllan, èl er hoh ha guir langage breton : er Breton ag er hantonieu-aral nen dé meit langageu troiet.

Ind ou dès neoh mui a livreu eit ne hoès-hui.

Bout-zou bet un amzér n'ou doai hannu, na hi ehué ; ha marcé é ma en hoant d'en devout e zou bet pëncaus d'er fallahèn-zé ag er hettan langage én ou mesq.

Petra ! hou courdadieuér n'ou dès quet, èl er bobleu-aral, laqueit itréhou teourn ou histoér dré scrihue !

Naren ; quènt en établissemant ag er Greche-neah, er bobl-zé nen doai quet custum de scrihue nitra : Béleau-memb en Idolet, en hanhuait druid, [] ne gredent quet é vezai permettet scrihue en articleu a ou religion cruel.*

Mæs penaus en en dès er haton-men a Vretagn é hunan conservet er breton ?

Er bobl-zé, diazéet hac èl forbanet ér pèn ag er Gal doh er huh-heaul, en dès quasi attàu hum dennet a zan berh er Romænet hac er Francision, péré en dès lerh-oh-lerh hum lancet ér broyeu Gal, hac en dès streàuet én-ai ou langage hac ou hustumeu.

Penaus é chonget-hui en en dehai er Vabretonnet goaheit er breton ?

È clasq er pléguen de régleu ha de droyeu er gallec, ind ou dès gusquet é quis breton un afin a irieu gallec.

p. 122

p. 123

p. 124

p. 122

p. 123

p. 124

- p. 125 *Ne craignez-vous pas que la même chose ne vous arrive ?* [*]
Nous nous en apercevons déjà : les auteurs parmi nous ne cherchent qu'à se faire entendre, et quand ils trouvent un mot usité parmi le peuple, ils l'emploient sans examiner s'il est originairement breton ou non.
L'autre jour, j'entendis deux marins discourir ensemble, et j'aurais presque deviné ce qu'ils se disaient l'un à l'autre.
Vous avez raison ; les gens de pays maritimes se glorifient de mieux parler que ceux de pleine terre ; et, pour étaler leur bâtarde éloquence, ils mêlent, par je ne sais quelle vanité, tant de mots français dans leurs discours, qu'on aura de la peine bientôt à savoir quelle langue ils parlent : c'est la mode surtout à Rhuis, à l'Île-d'Arz, à l'Île-aux-Moins, à Pennerf, &c. [*]
- p. 126 *Mais si votre langue est si ancienne que vous le dites, vous êtes souvent obligé de recourir au français pour exprimer bien des objets qui n'étaient pas connus des anciens.*
Oui, monsieur, il n'y a point de doute que notre langue ne soit très-ancienne, et qu'il n'existe dans le grand monde bien des choses dont nos pères, tous élevés dans les campagnes, n'avaient pas la moindre teinture ; mais quel mal trouvez-vous que nous empruntions des Français des mots nouveaux pour nous, dont nous leur avons peut-être fourni les étymologies ?
Je ne comprends pas, mon ami, comment vous avez pu me dire, quand je vous demande compte de vos leçons, que vous n'avez point de mémoire ; vous n'avez pas oublié ce que vous avez appris de votre grand-[]père. C'est apparemment la volonté qui vous manque.*
Vous n'êtes point un flatteur, monsieur. A dire le vrai, l'orthographe française me répugne au cœur.
Que trouvez-vous de répugnant dans l'orthographe française ?
Par exemple, je suis fâché que vous épeliez d'une façon, et que vous prononciez d'une autre. Combien de fois devant <n> et <m> prononcez-vous l'<e> comme s'il y avait un <a> ? Pourquoi, dans les verbes, à la troisième personne du pluriel, trouve-t-on une <n> et un <t>, que vous ne prononcez jamais ?
L'orthographe bretonne est donc moins embarrassante ?
Oui, il n'y a pas une lettre inutile, et nous prononçons tout comme en latin, excepté l'<e> que nous rangeons en trois classes, comme vous, et que nous distinguons par des accens. [*]
- p. 128 *Vous me donneriez presque envie d'apprendre le breton : mais vous avez des mots qui choquent les oreilles : j'entends ma servante dire souvent, couchiet, couchiet... J'aurais honte de vous dire quelle idée cela me fait naître dans l'esprit.*
- Ne zouget-hui ne arrihuehai er memb tra gue-neoh ? [*]
 Déjà é spurmantamb quement-cé : er-ré e scrihue Livreu én hur mesq, ne glasquant meit ma veint antandet, hac a pe gavant ur guir pratiquet é mesq er bobl, ind en implé hemb ewaminein hac ean zou breton ér ourièn pé nen dé quet.
 En dé-aral me gleuas deu-vartelod é teviz as-sambl, ha m'em behai burhut divinet er péh e lareint en eil-d'éguilé.
 Ræson e houès ; en arvoris e hum hlorifi é conzant gùel eit en argoædis, hac eit displéguein ou loquance bastard, ind e gaige, dré n'un quet péh vanité, quement a irieu gallec én ou deviz, ma vou poén a-brest é hout péh langage e gonzant : er mod-é surtout é Rhuis, én Arh, én Izenah, é Pèn-arh, &c. [*]
 Mæs mar dé quer coh hou langage èl ma laret, requis vai deoh liès goulén secour guet er gallec eit exprimein calz a dreu péré ne oent quet hanàuet guet en dut coh.
 Ya, eutru, nen dès quet a arvar nen dé forh coh hun langage, ha nen dé é mesq en dut vras paud a dreu a béré hun tadeu, ol dessàuet ar er mæzeu, n'ou doai quet en disterran hanàuédigueah ; mæs péh droug e gavet-hui ma quemérehemb guet er Galleuet guirieu neué eit omb, a béré en hun nès marcé pourvaiet dehai er gouriad ?
 Ne gomprenan quet, m'ami, penaus en e hoès éellet laret deign a pe oulennan gueneoh cont a hou leçonieu, ne hoès quet a vimoër ; ne hoès quet ancoéheit er péh e hoès desquet guet hou tadiou. Merhad [*] é ma er volanté e vanq deoh.
 Nen doh quet ur flourettour, eutru. Eit gùir laret, er fæçon de scrihue er gallec e ra dongér d'em halon.
 Petra e gavet-hui dongerus ér fæçon de scrihue er gallec ?
 Par exampl, fache-é gueneign ma hapellet én un mod, ha ma prononcet én un aral. Peèd gùéh é raug <n> hac <m>. é prononcet-hui en <e> èl pe vehai un <a> ? Perac, ér verbeu, én drivet person pluriér, é cavér attàun un <n> hac un <t>, ne brononcet jamæs ?
 Er fæçon de scrihue er breton e zou enta dilouyoh ?
 Ya, nen dès quet ul lettren ne chervige, ha ni e brononce just èl é latin, nameit en <e> e lacamb é tri-rang èl-oh, hac e zifforhamb dré tirædeu. [*]
- p. 128 Quasi ne reheoh deign hoant de zesquein er breton ; mæs hui e hoès guirrieu péré e offance en discoharn ; me gleu me matéh e laret liès, couchiet, couchiet... Méh em behai é laret deoh péh change e zegasse quement-cé ém speret.

Aidez-moi un peu, s'il vous plaît, monsieur.

Je ne demande pas mieux que de vous rendre service.

Je m'en prends à votre beau verbe louer : changez l'r en in; que trouvez-vous ?

Je trouve louein.

Au lieu d'ein, mettez amb, et ajoutez-y Dieu, que trouverez-vous ?

Je trouve louamb Dieu.

« Mes frères, dit ce Prédicateur semi-breton bourdé à la fin d'un beau sermon, les Saints le louent aussi. » Qu'en pensez-vous ?

Je pense qu'il avait bien dit. []*

Il pensait comme vous, et cependant les bonnes gens qui l'entendaient en furent scandalisés.

Mais qu'y avait-il de scandaleux dans ce qu'avait dit ce Prédicateur ?

Rien du tout pour un Français, et beaucoup pour un Breton.

Le mot louer a donc une signification choquante pour les oreilles d'un Breton ?

C'est plutôt pour son nez; ce mot, traduit à la lettre en breton, signifie lâcher sans bruit des flatuosités, puer.

Ainsi ces bonnes gens devaient penser que le Prédicateur voulait leur dire des sottises.

Ma mère, qui ne sait que le breton, s'imagina qu'il disait : « lâchons des flatu à Dieu, mes frères; les Saints en lâchent aussi ».

Mais, vous me feriez presque croire que vous [] tre mère n'est pas beaucoup spirituelle.*

Ma mère en pourrait dire autant d'un Français qui serait choqué du mot couchiein (salir).

Je vois que vous êtes un bon drôle : vous savez déjà rétorquer largement [sic], (se servir du raisonnement d'un autre contre lui). Quel est donc le mot breton qui répond à louer, qui a une si belle signification en français ?

C'est mêlein, monsieur; et si notre Prédicateur s'en fût rappelé, il n'aurait pas gâté son Sermon.

Allez-vous-en, mon ami; vous êtes un babillard.

Ah, mon maître! à bon chat, bon rat. Je m'en vais donc. A demain. »

(ANONYME 1790–1800 : 118–130)

Secouret-mé un tamiq, mar plige gueneoh, eutru.

Ne oulennan quet gùel eit gobér plijadur deoh.

Me hum guemér doh hou verb caër louer : changet en r én in; petra e gevet-hui ?

Me gav louein.

E léh ein lakeit ambn ha guet-ou laqueit hoah Doué; petra e gavehait-hui ?

Me gav louamb Doué.

« Mem bredér, e laras er Perdégour-hont hantérbreton bourdet én achemand ag ur Perdég caër, er Sænt el loue ehué. » Petra-é hou change ?

Me gav gueneign en en doai laret mat. [*]

Ean e chogeai èl oh; ha neoah en dut vad péré er cheleuai, e oai bet scandalet e guement-cé.

Mæs petra e oai a scandalus ér péh en doai laret er Perdégour-hont ?

Nitra a-grén eit ur Gal, hac hilleih eit ur Breton.

Er guir louer en dès enta ur senefication offancus eit discoharn ur Breton ?

Eid é fri-é quëntoh : er guir-zé laqueit lettren ha lettren é breton, e senefi lausquein loueu, fal-vlazein.

Èl-cé er gueih tud-hont e zeliar changeal é falai d'er Perdégour laret sotisseu dehai.

Me mam, péhani ne ouair meit er breton, e changeas guet-hi é larai : « lausquamb loueu guet Doué, mem bredér, er Sænt e lausq ehué ».

Mæs, hui em laquehai quasi de gredein nen [*] dé quet peud ispridet hou mam.

Me mam e éellehai laret quement-aral ag ur Gal péhani e véhai offancet ag er guir couchiein.

Mé uél é hoh ur pautr mat : goud e ret déjà hum chervige à zéviz un aral inemb dehou. Péhani-é enta er guir breton e rescond de louer, péhani en dès ur senefication quer bràu é gallec.

Mêlein-é, eutru, ha pe vezai bet deit change d'hur Perdégour a nehou, nen dehai quet couchiet é Berdég.

Quêrhet hou c'hènt, m'ami, ur haquettour-oh.

Ah, me mæstr! de gah mat, rah haval. É han enta me hènt. Beèd arhoah.

(texte bilingue)

p. 129

p. 129

p. 130

p. 130

8.4 1857 : Troude & Milin

Remarque : *L'ouvrage est publié sans nom d'auteur. Néanmoins, nous savons qu'il est de TROUDE & MILIN, car la troisième édition du dictionnaire de TROUDE mentionne : « Comme recueil d'expressions choisies, nous citerons les Nouvelles conversations en français et en breton (Divizou gallek ha brezounek), ouvrage composé par MM. TROUDE et MILIN, et imprimé, sans noms d'auteurs, à Saint-Brieuc, chez M. PRUD'HOMME (1857). » (TROUDE 1886 : IV)*

8.4.1 Introduction

« Il n’y a pas longtemps, une dame des environs de Paris acheta une terre en Bretagne : elle avait pris d’avance sur cette propriété tous les renseignements nécessaires, et elle avait été satisfaite ; elle n’avait oublié qu’une chose, c’est de savoir si elle pourrait entendre ceux que son homme d’affaires appelait, en vieux style, les *vassaux de Madame*. Elle avait bien lu dans un romancier, pas plus menteur qu’un autre, qu’on parlait en Bretagne une langue *inintelligible* ; mais comme ce romancier corrigeait le mot *inintelligible* [*] par l’expression *quoique douce*, elle crut qu’il fallait voir là une faute d’impression, et qu’un homme de tant d’esprit ne pouvait pas avoir dit une bêtise. Elle partit donc pour sa terre avec toute sa famille et ses gens, bien convaincue d’y trouver des *vassaux* parlant un idiome à peu près aussi intelligible que le patois des paysans de la Touraine et même un peu plus doux à ses oreilles musicales. Jugez de sa surprise, lorsque, le lendemain de son arrivée, voulant faire connaissance avec les habitants de la ferme attenante au château, elle acquit la certitude qu’elle ne comprenait pas un mot de ce que lui disaient ses fermiers, qui ne la comprenaient pas davantage. Mandé au château pour lui venir en aide, son homme d’affaires se prêta avec empressement à lui servir d’interprète dans sa visite à ses fermiers ; mais étant notaire et habitant la ville, il ne put prolonger son séjour à la campagne, et quitta la dame en lui indiquant l’instituteur primaire de la commune et le curé de la paroisse, comme pouvant, en peu de temps, la mettre à même de converser [*] facilement avec les personnes qui l’entouraient.

p. VI

L’instituteur, placé depuis un an dans l’école communale qu’on venait de bâtir, était un jeune homme dévoré du zèle de l’apostolat primaire : il sentait que son ministère l’appelait à porter le *flambeau* [sic] *des lumières* parmi ces sauvages dont la barbarie l’humiliait, et qui, en plein dix-neuvième siècle, s’obstinaient à garder, avec la braie surannée et les cheveux longs à l’antique, le patois de leurs misérables ancêtres, au lieu d’endosser la blouse élégante des ouvriers des villes et de parler comme eux le beau français des écoles primaires. Aussi, quand la dame du château lui demanda de vouloir bien lui donner, ainsi qu’à ses enfants, des leçons de breton, rougit-il, par respect pour l’enseignement, de voir une personne venant de Paris, et qui semblait d’ailleurs bien élevée, lui faire une demande pareille. — « *Madame, répondit-il en baissant les yeux, je manquerais à mes devoirs les plus sacrés, et je trahirais la confiance de l’État. J’ai pour mission d’extirper le jargon bar-[*]bare des êtres arriérés de ce pays, non de l’enseigner, et j’ose espérer qu’avant dix ans, grâce à mes faibles talents, il aura complètement disparu.* » — Ne voulant pas corrompre ce vertueux jeune homme, la dame n’insista pas, et se promit de recourir au presbytère à défaut de l’école.

p. VII

p. VIII

L’occasion s’offrit naturellement à elle le dimanche. En allant, avant la grand’messe, faire sa visite au curé, elle lui parla du désir qu’elle avait de savoir la langue bretonne, lui raconta les scrupules de l’incorruptible magister, et lui dit qu’elle se proposait d’apprendre le breton de la même manière qu’elle avait appris l’anglais, c’est-à-dire en venant souvent entendre prêcher son curé. Le digne pasteur fut charmé de l’idée de sa nouvelle paroissienne ; il trouva excellent le moyen qu’elle avait imaginé pour devenir une vraie bretonne et se félicita d’avoir une écolière comme elle.

Malheureusement, quand elle l’entendit prêcher, elle put juger que le breton qu’il parlait pouvait s’apprendre sans maître : elle comprit, en effet, une [*] bonne partie de son sermon, tandis qu’elle n’entendait nullement les paysans du canton.

p. IX

Force lui fut d’aviser un autre moyen pour converser avec eux. Elle appela donc encore une fois son homme d’affaires à son secours, et l’honorable tabellion accourut, apportant à la dame un livre qui devait inmanquablement lui permettre tout de suite de satisfaire son désir de parler breton. Ce livre précieux contenait, selon le notaire, toutes les conversations qu’une personne habitant la campagne peut avoir avec des campagnards.

- « *Voilà votre affaire, Madame,* » dit-il d’une voix triomphante, « *permettez que je vous lise l’avis de l’imprimeur : “Il est particulièrement utile aux habitants de la campagne — Il est également nécessaire aux étrangers qui ont besoin d’avoir des relations directes avec les cultivateurs...” Ne dirait-on pas que cela a été écrit pour vous, Madame ? L’auteur a pris la peine de traduire cette remarque en breton, pour la plus grande utilité des lecteurs : [*] écoutez comment cela se dit dans cette langue : “NÉCESSER eo ÉGALAMANT d’ann estranjourien ;” ce n’est pas bien éloigné du français, n’est-il pas vrai ? et vos oreilles délicates ne sont pas trop écorchées par nos sons barbares ? Mais je poursuis : “de toutes les éditions, celle que nous offrons au public est la plus correcte et la plus complète. On a élagué ce qui était inutile ou ennuyeux. On l’a beaucoup augmentée de mots usuels.” C’est donc ici, Madame, observez-le bien, une édition revue, corrigée et augmentée, et aussi profitable qu’amusante, vous m’en direz des nouvelles !* »

p. X

La dame trouva que l’échantillon de breton cité par le notaire ressemblait beaucoup à celui de son curé, mais elle mit ce jargon sur le compte du dernier éditeur, et remercia son homme d’affaires de son cadeau, en l’assurant qu’elle prendrait sans tarder connaissance du livre. Dès le soir, en effet, elle l’ouvrit, et trouvant à la table des matières un *Dialogue entre un Parisien et un Breton*, elle ne crut pouvoir mieux

débuter, [*] pour une première leçon, que par ce chapitre, qui lui semblait tout-à-fait de circonstance, et la mettait à même de causer avec sa servante de basse-cour au sujet de ses poulets et de ses vaches, dont elle devait faire l'inspection le lendemain matin.

p. XI

Elle lut, page 98 :

- | | |
|--|---|
| « - N'avez-vous donc pas d'habitudes à la cour ? | - N'hoc'h eus-hu quet <i>habitud</i> ébars el les ? |
| - Non (répond le Breton.) | - Nan. |
| - Je vous en donnerai. | - Me a roio d'eoc'h. |
| - Faites-moi cette amitié. | - Grit d'in an <i>amitié-ze</i> . |
| - Que vous semble-t-il de notre cour ? | - Petra seblant d'eoc'h eus hon lez ? |
| - C'est une des plus magnifiques au monde » | - Beza ez eo unan euz ar magnifica zo ar bed. |

Craignant de s'être trompée, la dame tourna le feuillet :

- | | |
|--|--|
| « - Quand partîtes-vous de Paris ? | - Peur e partijoc'h-hu a Baris ? |
| - Il y a quinze jours. | - Pemzek dez zo. |
| - Où était le roi ? | - Peleac'h edo ar roue ? |
| - Il était à Versailles. | - E Versailles e oa. |
| - Avez-vous vu notre ambassadeur ? | - Guelet hoc'h eus-hu hon ambassadeur ? |
| - Oui, il a fait une belle entrée. | - Ya, gret en deus eun entré gaer. |
| - Avez-vous été en notre cour, voulez-vous m'y mener ? | - Bet ouc'h hu en hon lez ? C'houi euteur va c'has d'y ? |

- Je le veux bien. [*]

- Où étiez-vous l'été passé ?

- J'étais à l'armée du duc de Vendôme. »

- Contant houn. [*]

- Peleac'h e ouc'h-hu an han tremenet ?

- E oan en arme an duc a Vandom.

La dame laissa échapper le livre. « Pour le coup, mon bon notaire qui me parlait de mes vassaux, me renvoie trop au temps où j'en aurais eu, et je ne vois pas ce que mes canards et mes poules, et ma vachère et toute ma basse-cour que je veux mettre en ordre, ont à faire avec la cour de Versailles, le roi LOUIS XIV et le duc de Vendôme ? » — En disant cela, elle jeta au feu la nouvelle édition du *Colloque Français et Breton*, revu, corrigé, augmenté, et prétendu utile et amusant. Mais ce coup d'État féminin, pas plus, du reste, que le recueil de Dialogues surannés en jargon mixte dont elle vit flamber les feuillets avec joie, n'eût été de nature à la faire avancer dans l'étude de la langue bretonne, si un voisin de campagne, obligeant et instruit, ne fut venu à son aide.

Il lui apprit que des habitants du pays, moins dédaigneux de l'idiome du peuple que la sourcilleuse école des grammairiens à titre d'office, allaient mettre au [*] jour de nouvelles *Conversations en Breton et en Français*, à l'usage des personnes de notre temps, vivant à la campagne, et non des seigneurs de la cour de LOUIS XIV.

En attendant, pour la familiariser avec le breton, il vint de temps en temps lire avec elle soit les *Chants Populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de LA VILLEMARQUÉ, soit le recueil de *Proverbes* fait par M. BRIZEUX, et offrit aux enfants de la dame un excellent opuscule du colonel TROUDE, intitulé *Mignoun ar Vugale*, ou l'*Ami des Enfants*, qu'il prit plaisir à leur traduire.

A cette préparation, il en joignit un autre triplement profitable à la dame, à sa jeune famille et aux petits paysans des environs. Choissant, dans les villages d'alentour, les enfants les mieux élevés, il les conduisait au château, où, après les prières récitées en breton, quelque beau cantique populaire, ou quelque lecture édifiante à portée de leur âge, il mettait leurs mains dans la main des petits Messieurs, qui, prenant leur volée, les entraînaient au loin et revenaient le soir [*] tout joyeux vers leur mère, et tout fiers de leur moisson de mots bretons, comme des abeilles chargées de butin.

Le moment arriva enfin où il lui fut donné de communiquer à la famille le nouveau *Manuel de Conversation*, annoncé. Mère et enfants assistèrent à l'épreuve qu'il en fit sur leurs jeunes amis, auxquels on adjoignit cette fois les fermiers du château ; et l'épreuve réussit à tel point que l'impression du manuscrit fut demandée à l'unanimité.

Un éditeur de Bretagne, qui porte un nom des plus honorables, et qui s'est acquis des titres sérieux à l'estime reconnaissante de ses compatriotes par la publication de la *Grammaire Bretonne* de M. LE GONIDEC, et des deux Dictionnaires du même auteur, M. LUDOVIC PRUD'HOMME, de St-Brieuc, s'est chargé de cette tâche nouvelle avec son dévouement ordinaire aux Bretons : grâce à lui, ils posséderont un bon livre de plus, n'en déplaise aux centralisateurs et aux pédants appelés à leur faire goûter le bienfait de la civilisation et de la blouse. »

8.4.2 Avis au lecteur sur la manière de prononcer le breton

« L'Alphabet Breton a vingt-quatre lettres, dont vingt-une sont simples, savoir : A, B, K, D, E, F, G, H, I, J, L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, Z; et dont trois sont doubles, savoir : CH, C'H, W.

Ces différentes lettres s'énoncent et se prononcent à peu près comme en français, excepté : 1° <E>, qui n'est jamais muet, mais toujours fermé, quand il est précédé ou suivi d'une consonne, et a tantôt le son de l'<e> français dans *bergère*, tantôt celui de <e> dans *hébété*;

2° <G>, qui a le son du γ grec ou du <g> allemand et s'énonce et se prononce *ghé*, jamais, j. EXEMPLE : <Ger>, parole, prononcez *guerre*;

3° <S>, qui est toujours dure, et ne se prononce comme un <z> dans aucun cas, même entre deux voyelles. EXEMPLE : <Hisa>, exciter, prononcez *hissa*;

4° <CH>, qui s'énonce comme le <ch> français dans *château*;

5° <C'H>, qui s'énonce et se prononce du gosier, en aspirant, comme le χ grec, l'*x* espagnole ou le <ch> allemand, à peu près comme <rh> fortement accentué;

6° <W>, qui se prononce généralement *ou*, comme en anglais, et dans quelques dialectes locaux *u* et *v*. (NOUVELLE GRAMMAIRE BRETONNE,

d'après la Méthode de LE GONIDEC.) »

TROUDE et MILIN 1857 : XV–XVI

8.4.3 Trede diviz ha tregont / Trente-troisième dialogue

Remarque : *Le texte cité à la fin du dialogue est l'approbation de Mgr. GRAVERAN (1793–1855), évêque de Quimper. Elle est aussi reproduite, avec un découpage quelque peu différent, par LA VILLEMARQUÉ dans son Essai sur l'histoire de la langue bretonne (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847 : 76–77) qui ouvre l'édition posthume du dictionnaire français-breton de LE GONIDEC (LE GONIDEC 1847).*

cf. p. 1049

« AR BREZONEK

Ar brezonek a ouzoc'h-hu ?

Awalc'h evit goulnenn ar pezh am euz ezomm.

Dioc'h ho klevet me gred ec'h ouzoc'h awalc'h

Desket am euz tri miz.

Birvikenn ne zeskin ar brezonek.

N'en em skuizit ket.

O teski ar brezonek e m'oc'h-hu c'hoaz ?

Ger ebed.

Me oar brezonek Kerne.

Komz a rez brezonek evel eur gazek.

Klevet mad a rit-hu iez Kerne ha iez Treger evel hini Leon ?

Ne rann ket. []*

Pehini a gav d'ehoc'h eo ar gwella ?

Pep den a veul he iez dreist hini ar re all. Evid-oun-me a gred ez eo iez Leon ar floura.

Me ne d-ounn ket evel lod zo hag a gomz a-dreuz hag a-hed, hanter-c'hallek, hanter-vrezonek; gwel eo gan-en tevel eget kignat ar brezonek.

Chetu aze brezonek iac'h !

Fresk-beo eo c'hoaz em penn ar pezh en deuz lavaret, daouzek vloaz zo, ann Aotrou'n Eskop a Gemper diwar-benn ar brezonek.

Petra en deuz-hen lavaret ?

« Ne gav ket d'e-omp, eme-z han, e ve didalvez d'hor beleien muia karet teurel evez war ann aked

LE BRETON, LA LANGUE BRETONNE

Savez-vous le breton ?

Assez pour demander ce qui m'est nécessaire

À vous entendre, je crois que vous le savez assez bien.

J'ai appris trois mois.

Je n'apprendrai jamais le breton.

Ne vous découragez pas.

Apprenez-vous encore le breton ?

Pas du tout.

Je sais le breton de Cornouaille.

Tu écorches [*sic*] le breton. (Tu le parles comme ferait une jument.)

Comprenez-vous aussi bien les dialectes de Cornouaille et de Tréguier que celui de Léon ?

Je ne les comprends pas. [*]

Lequel croyez-vous le meilleur ?

Chacun trouve son dialecte supérieur aux autres. Quant à moi, je crois que le dialecte de Léon est le plus élégant.

Je ne suis pas comme beaucoup de gens qui parlent à tort et à travers, moitié français, moitié breton; j'aime mieux me taire que d'écorcher le breton.

Voilà du bon breton !

J'ai encore tout frais dans la mémoire ce qu'a dit, il y a douze ans, Monseigneur l'Evêque de Quimper, au sujet du breton.

Qu'a-t-il dit ?

« *Nous ne croyons pas sans intérêt*, disait-il, *d'appeler l'attention de nos bien aimés coopérateurs*

p. 118

p. 118

ho deuz bet ar skrivagnourien da lakaat ebarz enn ho labour geriou gwir vrezonek hep-ken, kerkouls ha da heulia enn ho doare skriva eur reiz ato hevelep hag hervez ar skiant-vad : [*] »

« Evel ma'z eo ann hini a zo bet digaset a nevez ha lekeat da c'hounid evit ato war ar re all gant ann Aotrou AR GONIDEG, hag hen a unan gand ar c'hosa hag ar gwella skrivagnourien euz a vreiz. »

« Kredi a reomp e oar mad hon labourerien fur petra dal eur prezek helavar ha pergen. Abenn eunn nebeud bloaveziou ac'hann, gand ann niver braz a diez-skol a zigorer brema, e ouezint holl ar gallek, pe da vihana, ann darn vrasa anezho. Hogen ar gallek-ze a vezo ar iez desket, he gomz a raint hep-ken gand ar vourc'hizien pe gand eur re-bennak a hueloc'h stad eget-ho. Evid etre-z-ho ho-unan, enn ho darempredou pemdeziek, ar brezonek a vezo hag a choumo ho iez a-vepred. Derc'hel a raint d'ezhan stard-oc'h-start ma her gwelont neteat a bet kemskadurez ; mar roer [*] d'ezho levriou kaer e pere e kavint, e leac'h faziou faltazuz pep skrivagnour, lezennou kompezet evit mad gand ar c'hustum ha gant asand ann dud gwizieka. Ann deskadurez ho devezo bet enn ho skol ho grai kizidikoc'h c'hoaz da viret ar reiziou-ze pere a renk da gaout kemend iez a zo, pe skrivet pe gomzet. »

« Lekeomp eta hor spered d'ho deski ha d'ho heulia evit miret na gouezo hor iez kaer enn disme-gans pe enn dismantr. Kalz a dal da vad ar vro-ma derc'hel d'ar Brezonek ; rak striz eo ar skoulm a ere etre-z-ho iez eur bobl, ann demps euz he spered, he c'hisiou, hu vuezeged hag he feiz. »

(Breuriez ar feiz, kenta leorik.) »

(TROUDE et MILIN 1857 : 117–120)

sur le soin apporté à n'employer, autant que possible, que des mots appartenant à la langue bretonne et à suivre, pour l'orthographe, une méthode rationnelle et arrêtée. » []*

« Telle est celle que M. LE GONIDEC, d'accord avec les plus anciens et les meilleurs écrivains bretons, a remise en usage et fait définitivement prévaloir. »

« Nous croyons que nos pieux laboureurs eux-mêmes apprécient très-bien l'élégance et la pureté du langage. Dans quelques années, grâce à la multiplicité des écoles, tous, ou du moins le plus grand nombre, entendront la langue française. Mais ce sera la langue savante qu'ils parleront aux habitants des villes ou aux personnes d'une condition supérieure ; entre eux, et dans leurs rapports de tous les moments, le breton demeurera le langage usuel, auquel ils s'attacheront de plus en plus s'il est purgé de tout alliage, si, dans ses productions, il substitue aux errements capricieux de chaque [*] écrivain, les règles fixées par la pratique et l'assentiment des plus doctes. L'instruction qu'ils auront puisée dans les écoles les rendra plus sévères sur l'observation de ces règles nécessaires à toute langue écrite ou articulée. »

« Appliquons-nous donc à les connaître et à les observer pour prévenir le mépris ou la décadence de notre précieux idiôme, car sa conservation importe au bien de ce pays. Il y a une intime connexion entre le langage d'un peuple et son caractère, ses habitudes, ses mœurs et ses croyances. »

Breuriez ar feiz, livre premier.

(texte bilingue)

p. 119

p. 119

p. 120

p. 120

9 1799–1800 : Tanguy Le Jeune, *Le rudiment du Finistère*

Remarque : *Nous ne reprenons ici qu'un paragraphe de l'« Avis, ou Instruction aux Maîtres & Maîtresses d'École Rurale » (Avis, pe Instruction d'ar Maistri ha Maistresed scol divar ar meas) (LE JEUNE 1799–1800 : v-xi), celui qui a trait à la langue. Le reste concerne l'enseignement du français.*

L'ensemble de l'Avis est rédigé sur deux colonnes parallèles, en français et breton, à la manière des colloques. Pour une meilleure confrontation des deux colonnes, nous avons ajouté des alinéa.

« Est-il besoin d'avertir que les règles contenues dans cet ouvrage sont établies sur le bon usage ? toutes les règles qu'il contient se réduisent à indiquer sur chaque espèce de mots la manière dont on s'exprime & orthographe en bon français.

On n'y trouvera qu'un seul changement dans les termes de la grammaire ; c'est qu'au lieu du mot substantif que les enfans n'entendent point, j'ai toujours employé celui du nom, dont le sens est clair.

Du reste j'ai respecté le langage reçu :

(quant au breton qui est sans règle fixe, & si stérile, l'on prie chaque maître & maîtresse d'école de l'aider, chacun suivant l'usage de son canton, Léon, Quimper, Tréguier, &c. ; c'est pourquoi on a préféré de mettre certains mots sans ôter les lettres ni la terminaison qu'on emploie en français, quand la pron-[]onciation & particulièrement le sens le permet, sur-tout les termes de la grammaire, parce qu'ils sont des mots consacrés pour le français qu'on veut faire fleurir & diminuer la variété du breton, ce qu'on verra par la façon de l'orthographe, pour faciliter aux commençans la lecture & l'étude de la langue française qui souvent n'est différente du breton que par la prononciation, parce que plusieurs mots français sont devenus bretons par l'usage qu'on en fait, ce que l'expérience prouvera).*

J'ai choisi les exemples les plus courts, afin de ne point partager l'attention de l'enfant, & de fixer ses yeux & son esprit uniquement sur le mot qui est l'objet de la règle. »

(ibid. : IX–X)

Hac e a so isom da avertissa penaos ar regle-nou contenet ebars en ouvraich-mâ a so etablisset var an usaich vad ? tout ar reglenou pere a gontien, en em reduis da indiqua var peb espeç eus a c'heriou, ar manier eus a pini en em exprimeur hac e c'hortographieur e gallec mad.

Ne veso cavet ennâ nemet ur cheinchamant seul ebars en termeniou eus ar grammaire ; bes eo eleac'h ar guer substantif pini ar vugale ne ententont quet, me am eus ato implijet an hini eus an ano, eus a pini ar sans a so sclear.

Orest me am eus respetet al langaich recevet :

(evit ar pes a sel ouc'h ar bresonec pini a so eb reglen fix, ha quer steril, e pedeur peb maistr ha maistres scol d'ê sicour peb-unan herves an usaich eus e canton, Leon, Quimper, Treguier, &c. ; perac eus preferet laquât certain gueriou eb lamet [*] al liserennou nac an terminaison pere a impligreur e gallec, pa permet ar prononciation ha particulieramant ar sans, sur-tout an termeniou eus ar grammair, abalamour m'int gueriou consacret evit ar gallec pini a selleur da ober fleurissa ha diminui ar variete eus ar bresonec, ar pes a veso guelet dre ar façon d'ê orthographia, evit facilita d'ar gommançantet al lectur hac ar studi eus al langaich gallec pini alies ne quet differant dious ar bresonec nemet dre ar prononciation, rac meur a c'her galleg a so deut bresonec dre an usaich pini a rear eus aneso, ar pes a prouvo an experianç).

Me am eus choiset an exemplou ar re verrâ, evit non pas partagi an attention eus ar buguel, ha da fixa e zaoulagad hac e speret unquamant var ar guer pini a so an objet eus ar reglen.

(texte bilingue)

10 1814 : Le manuscrit de Brezal

Remarque : Nous présentons l'histoire de ce manuscrit en 3.3.5.3. Nous avons pris pour point de départ la transcription de l'ouvrage donnée par André CROGUENNEC sur son site internet⁹⁷, que nous avons complétée par la consultation du manuscrit, conservé à la bibliothèque universitaire de Rennes 1 sous la cote Msc. 191. CROGUENNEC a modernisé la présentation de l'ouvrage, en ajoutant accents, majuscules, en complétant les indications dialectologiques abrégées dans le manuscrit, etc. La version qu'il donne est plus agréable pour une lecture actuelle, mais nous avons préféré nous rapprocher le plus possible du texte manuscrit.

cf. p. 86

La pagination semble avoir été ajoutée par les bibliothécaires de Rennes 1, inscrite au crayon rouge toutes les doubles pages : pour cette raison, nous ajoutons "g" et "d", pour "gauche" et "droite", dans la pagination.

La couverture porte le titre « VIVAT », et semble contenir des palimpsestes. La page 1 présente un portrait de l'auteur dessiné au crayon, et la page 2, le nom « COTINIAUX Jean Marie ». À son verso, on trouve un registre de noms, qui a dû servir comme feuille de papier pour l'ouvrage. La page 3 est celle du titre :

« Dictionnaire
français-Celtique et celtique-français
des arts et ou metiers
Le Cultivateur expert.
A l'usage des cultivateurs et les priseurs.

Par J.M LETHOMAN Bacheleier-es-lettres
Officier de la garde nationale-active.

[Au dessus : Commencé] au chateau de Bresal commune de plouñiverter canton de Landividiau Département du finistère, le 13 avril [le mot avril est raturé] 1814 sortant de garnison de brest. »

« Retiré au fond de la campagne, loin du fracas des villes, je me suis occupé à faire un petit recueil des noms de tous les objets substantifs qui composent un ménage et surtout de la campagne. J'ai donné à ce recueil le nom de dictionnaire, comme j'y ai placé tous les mots par ordre alphabétique en suivant le modèle du dictionnaire Français-Latin de M. LALLEMANT. J'ai placé à la tête de cet ouvrage qui est en quelque sorte double; [mot barré] le dictionnaire français-celtique ou breton et ensuite le dictionnaire Celtique-français.

On y trouve les noms de tous les ustanciles du ménage et des instruments du labourage divisés dans leurs parties. Ainsi, si vous [*] voulez, par exemple, connaître toutes les parties qui composent une charrette, une charrue, &c. cherchez charrette, &c. Enfin tous les objets qui ont des parties, je les ai divisé autant que possible en donnant à ces parties mêmes les noms qu'on leur donne le plus généralement. Mais, comme les noms ne sont [en dessous : "pas"] les mêmes [au dessus : "partout"], ni parmi les français ni parmi les bretons, surtout pour ce qui regarde l'agriculture, après avoir feuilleté plusieurs dictionnaire et lu tout ce que j'ai pu me procurer de partages, d'inventaires et de prisages, je me suis adressé à des [mot barré, au dessus : "hommes"] expérimentés et très connaisseurs dans leur état, dont je voulois connaître les noms des outils. Après avoir ainsi recueilli le plus que j'ai pu de ["<m>" barré, sûrement pour "mots"] noms, surtout dans le pays de Léon que j'ai parcouru à plusieurs [*] reprises pendant toute une année que j'y ai demeuré, je me suis encore adressé à des notaires, à des priseurs et à un avocat célèbre, tant pour le français que pour le breton. J'ai pris des notes, à Re?? ?⁹⁸, sur deux [mot barré] prisages de moulin, trois prisages de pressoir et sur un procès-verbal d'une maison, et le tout en détail. A Château-Laudrin ["un meunier" est barré], j'ai pris encore des notes sur le procès-verbal fait des moulins de la ville par un notaire très célèbre dans le pays. J'ai ainsi réuni les différents noms que l'on donne, dans ces divers [mot barré sûrement "pays"] cantons pour les quels je veux rendre ["utile" est barré] cet ouvrage utile à tous les [mot barré] ustancils d'un ménage.

p. 5G

p. 5D

La différence des idiomes que l'on parle d'une manière différante dans presque toutes les communes mêmes de la [*] Bas-bretagne et la liaison que les bas-bretons ont avec les hauts-bretons qui ne parlent

p. 6G

97. <http://andre.croguennec.pagesperso-orange.fr/dicobrezal.htm>

98. Nous lisons <Rennac>, <Rennec>, ou <Rennou>, sans certitude.

plus que français, embarrassent très souvent les personnes mêmes instruites qui se trouvent à changer de canton pour des affaires. En outre, chaque nôtairé ayant ses expressions particulières qui très souvent ne sont ni françaises ni bretonnes, il se présente encore d'autres difficultés non moins gênantes que les premières. Mais je laisse à chacun de les aplanir, en s'appliquant du mieux qu'il pourra à connoître l'une et l'autre de ces deux langues.

Je me suis proposé, [*quelques mots barrés, nous conjecturons* : « si non d'apla de faire disparaître »] par ce petit ouvrage, si non de faire disparaître les difficultés qu'apporte la différence des idiômes, du moins de donner du secours à ceux qui s'y trouveroient embarrassés. [*]

p. 6D

Cependant comme la différence de ces idiômes consiste [*"exclusivement" est barré*] en partie dans la terminaison des mots et la prononciation de trois lettres, je dois en [*début de mot barré*] dire quelque chose en passant.

La terminaison des noms singuliers qui se termine en [*"en" semble réécrit sur "â"*] Léon en eur (barneur) se termine en Tréguier, en St-Brieuc et en bas-Cornouaille, en er (barner). En la haute Cornouaille et en Vannes, en our (barnour).

Tous les noms pour ainsi dire qui ont le singulier terminé en r ont leur pluriel en yen (bareuryen[]).

Les noms terminés en ou en Léon, en Cron. bas se terminent en o en Tr., en S.^t-B. [*"et" est barré*] en au dans la haute Corn. et en éü dans Vannes. Expls : L., b.Corn. parcqou, S.^tB Trég parcqo h Corn. parcqau V. parcqéü.

L'<U> se prononce en Leon presque partout comme en français et en Treguier, il [*] se prononce toujours en ou quand il est précédé d'un <g> [*barré : expl. güerc'hes*] ou d'un <a>. Exemples : güerc'hes, ave1 Léon) se prononcent à Treg. comme s'il y avait gouërc'hes, aouêl.

p. 7G

H. La lettre <h>, précédée d'un <c> et d'un apostrophe, s'aspire doublement (marc'h, moc'h) et doit se prononcer ck qu'elle remplace.

<G> se prononce aussi fortement que <K> et le remplace presque toujours dans cet ouvrage ([*"galite" est barré*] genta, autrefois kenta). J'écris toujours le <g> sans qu'il soit suivi d'un <u>.

L'accent [*"grave" est barré "circonflexe" plus haut*] se met sur les <â> et les <ê>. Exemples : amâ, gentâ, ên douar, ên eê. L'accent circonflexe sur <ñ> cette lettre ne se prononce qu'à demi. Exemples : amañ, iñgal, iñtañv.

L'accent grave sur un <e> fait baisser la voix en le prononçant (madélès[]). [*]

p. 7D

La lettre <é> avec un accent aigu doit être prononcée d'une manière claire (me garré). »

11 1821 : Jean-François Le Gonidec

Remarque : *Après l'« Avertissement » et les « Observations » se trouvent un « TABLEAU des Celticismes, ou Physionomie de la Langue Celto-Bretonne » (pp. XIV–XXI), qui contient des locutions et tournures syntaxiques, accompagnées d'une traduction globale en français, et d'une traduction mot-à-mot pour montrer la particularité de la syntaxe bretonne, un « TABLEAU de quelques Substantifs Celto-Bretons du genre masculin, qui sont du genre féminin en Français », et un « TABLEAU de quelques Substantifs Celto-Bretons du genre féminin, qui sont du genre masculin en Français » (p. XXII), les « NOMS des Mois » et les « NOMS des Jours de la Semaine » (p. XXIII), qui d'ailleurs commencent étonnamment par di- : Disûl, Dilûn, etc.*

11.1 Avertissement

« Si, pour quelques esprits prévenus, ennemis prononcés de toutes recherches, la langue Celto-Bretonne n'est qu'un jargon grossier, elle offrira toujours aux véritables savans une abondante moisson d'observations curieuses, soit par son caractère d'antiquité qui respire dans toute son organisation, soit par la solidité de cette organisation qui a résisté aux coups redoublés du temps, des migrations, des peuples et des dévastations des conquérans.

A ceux qui nient l'identité de la langue des Celtes et des Gaulois, il suffira de répondre par cette première phrase des Commentaires de CÉSAR (Guerre des Gaules). *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur.* « Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, et la troisième par ceux qui se nomment Celtes dans leur propre langue, et que nous appelons Gaulois dans la nôtre. »

Quelques mal-intentionnés contestent à la langue Bretonne son droit de légitimité comme fille de la langue Celtique. Pour moi, sans entrer dans une discussion à ce sujet, je me contenterai d'avoir établi les titres qu'elle a conservés. Je laisse à de plus instruits que moi le soin de les débrouiller.

On ne se permettra pas ici d'assigner à la langue Celto-Bretonne, telle qu'elle se parle aujourd'hui, un rang d'antériorité par rapport aux langues mortes, à l'Hébreu, au Grec, au Latin. Rien ne serait plus facile cependant que de démontrer que, possédant un assez grand nombre de termes analogues pour la forme et pour le sens, dont souvent les racines appartiennent [*] à la langue Celto-Bretonne, celle-ci ne doit pas le céder pour l'ancienneté aux autres langues citées plus haut. Mais si l'on s'abstient de lui donner une origine aussi reculée, on ne taira pas du moins son droit d'aînesse sur toutes les langues vivantes de l'Europe. Si des personnes instruites avaient pu se laisser prévenir contre la langue Celto-Bretonne, pour n'en avoir pas connu l'organisation, je me flatte qu'après en avoir lu avec attention la Grammaire, après en avoir parcouru le Dictionnaire, elles reconnaîtront dans ce prétendu jargon, une langue aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes et vivantes, et elles renonceront, de bonne foi, à leur injuste prévention.

p. VI

Si l'on demande à quels caractères on peut reconnaître la, haute antiquité de la langue Celto-Bretonne, je répondrai, en rappelant un principe assez généralement reçu sur cette matière : « *que les mots dans lesquels il entre le moins d'éléments, doivent être regardés comme les plus près de leur source* ». Or, dans son origine, cette Langue était toute monosyllabique : ses mots composés ne sont formés que de deux, de trois, ou au plus de quatre syllabes. Combien d'ailleurs pourrait-on citer de Langues qui, comme celle-ci, ne reconnaissent ni leur origine, ni la langue-mère dont elles descendent ?

Comme dans l'Hébreu, comme dans le Grec, on reconnaît quatre dialectes dans le Celto-Breton. Ces dialectes se distinguent ; particulièrement par la désinence de quelques mots, entr'autres des pluriels des noms et des infinitifs des verbes : la racine, et le corps du mot restent toujours les mêmes.

La langue Celto-Bretonne a peu de mots pour exprimer des idées abstraites et métaphysiques. On ne doit pas s'attendre à trouver dans le Dictionnaire, des termes pour désigner des objets appartenant à des arts nouvellement découverts.

On a imprimé sur cette Langue un assez grand nombre d'ouvrages. Sans parler de quelques Vocabulaires incomplets qui ont paru jusqu'à ce jour, je citerai comme les plus importants, les [*] Dictionnaires de Jean DAVIES, du P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN et de Dom LE PELLETIER.

p. VII

DAVIES a calqué son orthographe sur l'orthographe anglaise, ce qui contribue à masquer ou à dénaturer la plupart des racines de la Langue. Son affection pour les lettres doubles ou pour les lettres étrangères, rend presque toujours le Celto-Breton méconnaissable dans son Dictionnaire.

Dans le Dictionnaire du P. GRÉGOIRE, chaque article commençant par le mot Français, cet ouvrage ne peut être utile que pour traduire le Français en Breton. D'ailleurs, en adoptant plusieurs idées de

DAVIES, l'auteur y a joint beaucoup d'erreurs, qu'il pouvait d'autant moins éviter, qu'il avoue lui-même que son Breton naturel, celui qu'il avait appris dans son enfance, était fort mauvais, et peu intelligible hors de son canton.

Dom LE PELLETIER n'a pas partagé toutes les erreurs de DAVIES et du P. GRÉGOIRE ; son orthographe est plus naturelle, et son Dictionnaire se distingue par la critique la mieux raisonnée. Malheureusement, il n'a donné qu'environ la vingtième partie des mots de la Langue. Sans cela, et malgré quelques petites inconséquences, cet ouvrage pourrait être considéré comme un chef-d'œuvre d'érudition. Si cet auteur avait étendu ses recherches et ses observations sur tous les mots de la Langue, je me dispenserais aujourd'hui d'offrir au public un nouveau Dictionnaire Celto-Breton.

Malgré ce que je viens de dire, je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait que LE PELLETIER. Outre que je suis loin de posséder ses connaissances, je ne me suis pas trouvé dans une situation aussi avantageuse que lui, pour donner à mon travail tous les développemens dont il était susceptible. Je n'ai pu y consacrer que les momens que me laissaient libres les occupations d'une place administrative. Mais ce dont je puis me flatter, c'est de présenter un Dictionnaire aussi complet qu'il m'a été possible de le composer. Je puis dire que j'ai apporté dans la confection de cet ouvrage le même zèle que dans ma Grammaire, [*] et je le soumetts au jugement du public, avec l'intime confiance de n'avoir rien omis pour mériter son suffrage.

p. VIII

On sera peut-être étonné d'apprendre qu'aucun des lexicographes cités plus haut n'a indiqué le genre des mots. J'ai voulu suppléer à cette omission ; mais je dois prévenir que, faute de secours et de guide (depuis 17 ans, j'ai quitté la Bretagne), je me suis vu forcé plusieurs fois d'indiquer les genres par simple analogie.

Ne connaissant pas de type commun auquel on puisse comparer les diverses prononciations, et devant en adopter un, j'ai cru devoir préférer l'alphabet le plus rapproché de la prononciation française ; mais comme aucun des mots Celto-Bretons n'a de sons muets, ses radicaux et leurs composés ne se trouveront pas défigurés par les irrégularités de l'orthographe française.

On sera bien aise de trouver ici un petit Tableau de la prononciation des lettres de l'alphabet Celto-Breton, d'après la Grammaire. En examinant avec soin les observations qui l'accompagnent, on se convaincra qu'il est facile de lire et de prononcer tous les mots de cette Langue, à l'exception de quelques termes qui se présentent avec une articulation gutturale ou nazale, absolument étrangère à la Langue française, et qu'aucune explication ne saurait indiquer d'une manière précise. »

LE GONIDEC 1821 : V-VIII

11.2 Observations sur les lettres

11.2.1 De la Prononciation des Voyelles

« Les cinq voyelles <a>, <e>, <i>, <o>, <u> ont, en général, le même son que dans le Français. Il faut seulement remarquer que les quatre voyelles <a>, <i>, <o> et <u> ont quelquefois un son plus ouvert et plus allongé, et alors elles sont surmontées d'un accent circonflexe. <Tâd>, père. <Tî>, maison, <Kôlô>, paille. <Dû>, noir.

L'<e> a aussi deux sons différens. Toutes les fois qu'il portera [*] un accent aigu, on le prononcera comme dans les mots Français, *Été*, *vérité*, etc. <Gwélé>, lit. <Pér>, poire. Lorsqu'il n'aura point d'accent, on le prononcera comme dans les mots *cher*, *avec*, *bergère*. <Penn>, tête. <Ster>, rivière. Cette lettre n'est jamais muette.

p. IX

L'<w> est toujours suivi d'une autre voyelle, dont il ne saurait être séparé dans la prononciation. Il a le même son que dans les mots anglais, *war*, *was*, *water*. <Gwâd>, sang. <Gwir>, vrai. »

ibid. : VIII-IX

11.2.2 De la Prononciation des Consonnes

« , se prononce comme en Français.

<K>, se prononce, devant <a>, <o>, <u>, comme en Français <C>, dans les mots *cadeau*, *cocher*, *culotte*; et devant <e>, <i>, comme en Français <QU>, dans les mots *quérir*, *quittance*. <Kamm>, boîteux. <Koll>, perte. <Kurun>, tonnerre. <Kést>, corbeille. <Ki>, chien.

<D>, se prononce comme en Français.

<F>, se prononce comme en Français.

<G>, se prononce comme en Français, devant <a>, <o>, <u>; et, devant <e>, <i>, comme en Français <GU>, dans les mots *guérir*, *guider*. En un mot, la lettre <g> se fait toujours sentir fortement devant toutes les voyelles. <Gâk>, bègue. <Gôz>, taupe. <Gultan>, pincette. <Gér>, mot. <Gîz>, mode.

<H>, ne se prononce pas : cette consonne ne sert, comme dans les mots Français *herbe, hiver, homme*, etc., qu'à conserver l'étymologie. <Hent>, chemin. <Higen>, hameçon. <Holl>, tout.

<CH>, se prononce comme en Français. Cette articulation est toute moderne dans la langue Celto-Bretonne, et on ne l'emploie que par un relâchement dans la prononciation.

<C'H>, a une articulation particulière que nul signe ne peut représenter. Cette lettre s'aspire fortement et se prononce du go-[*]sier : elle a la même valeur que l'aspiration des Allemands dans les mots *nacht, noch*, etc. <C'Houéac'h>, six. <Roc'h>, roc.

p. X

<J>, se prononce comme en Français. Ce que j'ai dit du <ch> sans apostrophe peut s'appliquer au <j> : cette articulation est toute moderne dans la langue Celto-Bretonne.

<L>, se prononce ordinairement comme en Français. Cependant, lorsqu'il est souligné d'un trait [*NdA : Pour éviter la dépense d'une fonte spéciale, j'ai pensé pouvoir suppléer au manque de ce caractère, par un simple changement de lettre facile à reconnaître ; c'est-à-dire, en mettant un <L> romain à un mot italique, et un <l> italique à un mot romain. <Pil>, quenille, <Pûl>, abondant.*], il doit se mouiller et se prononcer comme les deux <LL>, dans les mots Français *taille, treille, quille*, etc.

<M>, se prononce comme en Français.

<N>, se prononce ordinairement comme en Français. Cependant, lorsque cette lettre sera surmontée d'un signe de cette façon, <ñ>, elle devra se mouiller, et on la prononcera comme <GN>, dans les mots Français *gagner, dignité*, etc. <Kãñ>, charogne, <Piña>, monter. Lorsqu'elle sera surmontée d'un simple trait [*NdA : Même observation que pour l'<L> mouillé. <Koant>, joli. Hén, lui. <Kément>, autant. <Intanv>, veuf. <Kaon>, deuil. <Kûn>, doux.*], on lui donnera le son nasal devant quelque voyelle qu'elle se trouve placée.

<P>, se prononce comme en Français.

<R>, se prononce comme en Français.

<S>, se prononce comme en Français, dans les mots *salut, sel, sire, messe, passion*, etc. ; mais cette lettre ne se double jamais en Celto-Breton, et elle ne prend, en aucune circonstance, le son du <z>, même entre deux voyelles. <Samm>, charge. <Sell>, regard. <Siblen>, cordeau. <Meser>, berger, <Bisier>, des bâtons.

<T>, se prononce comme en Français. [*]

<V>, se prononce comme en Français.

<Z>, se prononce comme en Français.

À moins d'un avertissement contraire, on devra prononcer toutes les lettres. »

p. XI

LE GONIDEC 1821 : IX–XI

11.2.3 Des Lettres mobiles, dites muables ou sujettes à permutation

« Il y a régulièrement sept lettres muables, qui sont : , <K>, <D>, <G>, <M>, <P>, <T>. Ces lettres se changent ordinairement de fortes en faibles, pour la douceur de la prononciation, et particulièrement pour distinguer le féminin du masculin. Quelquefois la lettre faible se change en forte, pour empêcher qu'on ne confonde la signification de deux mots qui se présentent avec le même son. Le se change en v ; le <K> en g ou en c'h ; le <D> en z ; le <G> en c'h ; l'<M> en v ; le <P> en b ; le <T> en d.

Bâz. bâton, ar vâz, le bâton. Kî, chien, ar c'hî, le chien. Kazek, jument, ar gazez, la jument. Déou, droite, a zéou, à droite. Gâd, lièvre, ar c'hâd, le lièvre. Mamm, mère, ar vamm, la mère. Péden, prière, ar bédén, la prière. Turzunel, tourterelle, ann durzunel, la tourterelle.

On pourrait être surpris de trouver en tête d'un article un mot écrit par une lettre forte, par exemple par un <k>, et de le voir par un <g> dans l'exemple, etc. Lorsqu'un mot se termine par une des consonnes muables, j'ai toujours écrit le mot avec la lettre faible, quand l'euphonie l'a exigé. C'est ainsi que le mot <abek>, lorsqu'il est isolé ou suivi d'une consonne doit se terminer par un <k> ; mais ce <k> se change en g, dans la prononciation, lorsque le mot suivant commence par une voyelle, un h non aspiré ou un g ; et alors je l'écris <abeg>. »

ibid. : XI

11.2.4 [Autres]

Remarque : Cette dernière section est séparée des autres par une ligne droite, c'est nous qui lui donnons ce titre.

« Il était intéressant de trouver sous la main une moisson d'exemples ; aussi n'est-il presque aucun article qui, s'il en est susceptible, n'offre un grand nombre de phrases, sur-tout dans les mots qui renferment plus d'une acception. [*]

p. XII

J'ai donné quelquefois plus d'un exemple d'une même acception, soit parce que, dans un nom, le pluriel se trouvait irrégulier, soit parce que, dans un verbe, le participe sortait de la règle générale de la formation des temps.

J'ai fait en sorte de motiver l'ordre et le rang que j'ai donné à chacun des mots d'une différente acception, dont les nuances, au premier coup-d'œil, paraissent si peu marquées.

Lorsque deux mots tout-à-fait différens de forme offrent le même sens, j'ai cru devoir en faire deux articles, et en donner une définition à part, quoiqu'il n'existe souvent qu'une faible nuance entre l'une et l'autre explication. Je ne m'en suis dispensé que dans le cas où la différence ne venait que d'un léger changement dans la prononciation. Alors, je me suis contenté de renvoyer au mot qui m'a semblé le plus correct.

Lorsqu'un mot appartient plus particulièrement à un dialecte qu'à un autre, c'est-à-dire, à tout autre qu'à celui de Léon, que j'ai suivi de préférence, j'ai eu soin d'en faire la remarque.

Toutes les fois que l'origine d'un mot m'a semblé douteuse, je l'ai fait précéder d'un astérisque et d'un point interrogatif.

J'ai donné place dans mon Dictionnaire à quelques mots qui, quoique absolument étrangers à la langue Celto-Bretonne, sont devenus d'un usage si habituel, qu'ils en font partie en quelque façon ; tels sont ceux qui tiennent au culte, comme *abostol*, *aviel*, etc. les noms des planètes, comme *sûl*, *lûn*, etc. J'ai eu soin de désigner ces mots par un simple astérisque.

Je me flatte que le critique le plus sévère ne refusera pas quelque utilité à mon travail ; et il conviendra avec moi, en examinant mon plan, que je n'ai ni copié, ni imité aucun des dictionnaires Bretons qui ont précédé le mien.

Persuadé que rien n'est plus important pour les savans, amateurs des Langues, que de pouvoir en consulter les traits caractéristiques, j'ai réuni en un Tableau un certain nombre de Celticismes, avec leur traduction et leur sens littéral. [*]

J'y ai joint [ég]alement deux autres petits Tableaux, l'un de quelques noms du genre masculin, qui sont du genre féminin en Français ; et l'autre, de noms du genre féminin, qui sont du genre masculin en Français.

Enfin, j'ai cru faire plaisir aux savans, en terminant cette introduction par deux petits Tableaux renfermant les noms des mois et ceux des jours de la semaine. Le peuple Breton est peut-être le seul qui ait conservé dans sa Langue, aux sept jours de la semaine, sans distinction et sans altération, les noms qui leur ont été imposés dans les temps les plus reculés, en l'honneur des sept astres reconnus longtemps comme les seules planètes de notre système.

Je me plais à avouer tout ce que je dois, pour la décomposition des mots de la langue Celto-Bretonne, aux conseils d'un ami, M.^r Éloi JOHANNEAU. Je le prie de recevoir ici ce faible témoignage de ma reconnaissance. Ce savant philologue, né et élevé dans une des provinces du centre de la France, par des parens tout-à-fait étrangers à la Bretagne, n'a jamais lui-même mis le pied dans cette province. Cependant, au moyen de la comparaison des autres Langues connues, il est venu à bout de se rendre raison de l'organisation de la langue Celto-Bretonne, et je suis très-persuadé qu'il n'existe pas un Breton qui soit dans le cas de la décomposer comme lui. »

LE GONIDEC 1821 : XI–XIII

11.3 1847 : le dictionnaire français-breton Le Gonidec, édition posthume par La Villemarqué

Remarque : *Cet ouvrage n'est pas la réédition du dictionnaire breton-français de 1821, mais bien l'édition posthume de la version français-breton, par son disciple, Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.*

Après l'Avertissement reproduit ici se trouve un long Essai sur l'histoire de la langue bretonne (LE GONIDEC 1847 : v–lvi), de LA VILLEMARQUÉ, qui n'a pas été reproduit ici en raison de sa longueur, bien qu'il soit pertinent pour notre propos. Nous avons dû nous contenter d'en donner un plan schématique, et d'extraits dans le corps de la thèse. L'Essai n'est cependant pas si difficile à trouver que d'autres documents reproduits ici, car Bernard TANGUY en a donné une belle édition annotée au tome 2 de de son ouvrage Aux origines du nationalisme breton (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847), auquel nous renvoyons.

Après l'essai se trouvent d'autres éléments de paratexte non reproduits : deux petits textes nommés « De la prononciation du breton » et « Des signes et accents employés dans ce diction-

naire » (p. LXVII), qui présentent l'orthographe de LE GONIDEC, et la liste des abréviations ainsi qu'un errata (p. LXVIII).

11.3.1 Avertissement

« Si l'ouvrage que nous publions aujourd'hui était moins impatientement attendu et d'un auteur moins illustre, nous le recommanderions peut-être aux suffrages du public, mais le nom de LE GONIDEC est pour lui le meilleur éloge. On sait déjà, par les juges les plus compétents, qu'aucun Dictionnaire français-breton n'en approche pour l'exactitude, l'ordre, la méthode et l'utilité qu'on en peut tirer, et que l'auteur fait loi dans la langue bretonne, comme le Dictionnaire de l'Académie fait autorité dans la langue française. [*]

p. II

Aux personnes, aujourd'hui nombreuses en Bretagne, qui désirent écrire et parler purement leur idiome national, qui l'apprécient et qui l'honorent, il offrira chaque mot de cet idiome, avec sa définition exacte, ses différentes acceptions, son orthographe naturelle et des exemples.

À ceux qui voudront apprendre le breton, il fera trouver, à côté l'un de l'autre, les mots correspondants de la langue qu'ils savent et de celle dont la connaissance leur serait utile ou agréable, avec la prononciation figurée au moyen de signes simples bien convenus et d'accents indiquant la valeur des sons aussi exactement qu'elle est indiquée dans les Dictionnaires latins ou les *Gradus ad Parnassum*. L'ouvrage eût beaucoup gagné sans doute à être publié par l'auteur lui-même, qui devait l'augmenter d'un grand nombre de mots, et l'enrichir d'une préface ; mais la mort a prévenu LE GONIDEC, et plutôt que de laisser son œuvre incomplète, un de ses amis et de ses élèves, M. Th HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, dont l'éloge serait ici moins inconvenant que superflu, a bien voulu se charger d'ajouter les mots omis, qui sont distingués du travail original par les initiales de son nom. De plus, il y a joint, sous forme d'introduction, un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, et a pris la peine de surveiller l'impression de l'ouvrage entier et d'en revoir les épreuves.

Quel que soit le soin qu'on y ait apporté, nous ne pouvons nous flatter de n'avoir laissé passer aucune faute : elles sont pour ainsi dire inévitables dans un ouvrage de cette nature et d'une aussi grande étendue ; un *errata* corrigera les plus graves, et nous prions le lecteur de vouloir bien corriger les autres. Mais ce que nous osons affirmer, c'est que nous n'avons rien négligé pour mériter les suffrages des Bretons, en leur présentant une édition digne d'eux, digne de notre langue et du savant philologue auquel nous avons voulu, nous aussi, élever un monument. »

LE GONIDEC 1847 : I-II

11.3.2 Essai sur l'histoire de la langue bretonne

Remarque : Voir en 7.6 pour une présentation de l'essai. Ce plan reprend la pagination de l'édition critique de Bernard TANGUY, plus facile d'accès que le dictionnaire de 1847, et dont les notes fournissent des informations importantes. Il n'est pas détaillé et vise seulement à donner des repères pour la recherche d'informations. Les vides dans la pagination correspondent à des remarques qui n'entrent pas dans l'unité thématique d'une rubrique. Les citations à l'ouvrage sont faites principalement en 7.6, 8.3.1, et 12.5.3. Se reporter à l'entrée de la bibliographie (HERSART DE LA VILLEMARQUÉ 1847) pour connaître les pages exactes.

cf. p. 286

p.	
9–10	introduction : une langue bretonne non française mais celtique
10–26	1^{re} époque (de l'Antiquité au v^e siècle)
12–17	Antiquité de la langue :
12–14	- rapprochements entre expressions « <i>gauloises</i> » des textes antiques et mots bretons
14–16	- noms de lieux
16–17	- noms de personnes
17–25	Proximité des "langues celtiques" :
17–20	- grammaire (déterminants, mutations)
20–21	- lexique
22–25	- grammaire à nouveau
26–43	2^e époque (du v^e au xii^e)
26–30	situation historique de la langue
30–31	liste des documents de l'époque
32–36	orthographe
37	romanisation du lexique
39–41	grammaire
42–43	chants et poésie
43–54	3^e époque (du xii^e au xvi^e)
44–49	situation historique
49–50	liste des ouvrages
50–51	orthographe
54–104	4^e époque
54–61	situation historique avant la Révolution
61–64	biographie apologétique de dom Michel LE NOBLETZ
64–69	biographie apologétique de Julien MAUNOIR
69–70	présentation des dictionnaires de l'époque : MAUNOIR, GRÉGOIRE, LE PELLETIER
70–78	situation historique après la Révolution
79–82	liste des ouvrages
83–91	Orthographe :
83	- notation des mutations
83–85	- critique de celle de MAUNOIR
85–87	- critique de celle de GRÉGOIRE
87–90	- LE PELLETIER : des améliorations, mais incomplètes
90–91	- LE GONIDEC : orthographe parfaite
92–97	Lexique :
92–93	- critique de KERAMPUIL
94–95	- critique de MAUNOIR et GRÉGOIRE
95–97	- épuration raisonnée par LE GONIDEC
100–101	grammaire
105–108	conclusion : résumé et renaissance bretonne

11.4 1850 : L'Avant-Propos de La Villemarqué

« QUAND une honorable confiance voulut bien me charger de remédier aux lacunes que la mort a empêché LE GONIDEC de combler dans ses œuvres philologiques, et de surveiller l'exécution matérielle du monument dont ce volume forme la seconde partie, je crus devoir en couronner le fronton, si j'ose l'appeler ainsi, par un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*. Imprimé et publié peu après le premier volume, comme il devait l'être, celui-ci n'eût pas eu besoin d'introduction : l'*Essai* qui précède le Dictionnaire français-breton avait été composé dans le but de les ouvrir tous les deux ; mais la révolution de Février en ayant retardé la mise au jour jusqu'à ce moment, a rendu nécessaires quelques nouvelles observations préliminaires et il me semble à propos de résumer brièvement les points principaux que j'ai touchés dans le préambule de l'autre Dictionnaire. Ces points qui, d'après les meilleurs juges en pareille matière, seraient désormais prouvés, les voici :

La langue bretonne représente, sous plusieurs rapports essentiels, l'ancienne langue celtique, dont elle a conservé en partie le Vocabulaire et la Grammaire, et doit être regardée, avec l'idiome national des Bretons-Gallois et celui que parlent les Gaëls d'Irlande et d'Écosse, comme un débris plus ou moins altéré du celtique [*NdA : D'après une découverte récente et de la plus grande importance de M. Jacob GRIMM, le gaël-irlandais serait le dialecte qui a le mieux conservé l'empreinte primitive. L'illustre philologue allemand a trouvé, grâce à ce dialecte, le sens de trois vers cités par Marcellus BURDIGALENSIS, écrivain du IV^e siècle, comme appartenant à la langue rustique des environs de Bordeaux, et qui sont du pur irlandais. (Voyez son Mémoire intitulé UBER MARCELLES BRDIGALENSIS, gelesen in der Akademie der Wissenschaften, 28 Juin 1847 p. 27. —Berlin, 1849.)*].

Ce débris recueilli et protégé en Armorique, y a eu son époque brillante du V^e au XII^e siècle, période où le breton était la langue usuelle des chefs nationaux et de leurs cours.

Déclinant avec la nationalité bretonne, du XII^e au XV^e siècle, il a eu sa première période de décadence, durant laquelle, altéré et modifié par l'influence croissante du français, puis banni de la Haute-Bretagne, il n'a plus été en usage que dans les évêchés de Vannes, de Tréguier, de Quimper et de Léon. [*]

p. VIII

De la fin du XV^e siècle au milieu du XVII^e, a continué sa décadence ; c'est alors que, cessant graduellement d'être parlé en Basse-Bretagne par les classes supérieures, dans leurs rapports entre elles, méprisé des habitants des villes, proscrit même, et relégué dans les campagnes, il est resté la langue exclusive du peuple.

Mais, au XVII^e siècle, ayant excité l'intérêt des érudits, il a tendu à reprendre, dans l'estime des philologues, un rang qu'il n'aurait jamais dû perdre, et a commencé d'être l'objet d'études sérieuses de leur part.

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'érudition, c'est la science, le vrai talent et la critique réunis qui se sont emparé de lui pour l'étudier à fond et cette heureuse révolution est l'ouvrage de LE GONIDEC.

En prenant la plume pour écrire sa Grammaire et son Dictionnaire breton-français, il n'eût point la prétention d'apprendre leur langue à ses compatriotes ; il voulut déraciner complètement le préjugé qui faisait regarder la langue bretonne comme un jargon barbare indigne de fixer l'attention d'une critique éclairée ; il voulut prouver qu'elle est aussi régulière, aussi méthodique que la plupart des autres langues mortes ou vivantes, et soumettre ses titres à l'examen des hommes instruits. Ce but honorable et patriotique, il l'a facilement atteint : tous les amis de la vérité, ceux même d'un jugement difficile, n'ont pas hésité à le reconnaître.

Quant aux Bretons qui parlent leur langue et à qui l'usage habituel suffit sans doute, comme l'a dit LE GONIDEC, il a sans le chercher, exercé sur eux une salutaire influence ; grâce à lui, le breton est généralement parlé plus purement qu'il ne l'était des personnes d'une condition supérieure. Il est surtout écrit avec plus d'uniformité, de méthode, de correction, d'élégance par les auteurs et cultivé avec plus de soin qu'à aucune autre époque.

Tel a été le double résultat des travaux de LE GONIDEC, tels sont ses titres à l'estime des philologues et à la reconnaissance de ses compatriotes. Je les ai déjà fait valoir et avec de plus longs développements dans l'Introduction du Dictionnaire français-breton, mais on ne blâmera pas le disciple d'insister sur les mérites du maître.

Il me reste à dire un mot de la méthode qu'il a suivie en rédigeant la Grammaire dont cette édition est la troisième, et le Dictionnaire qui paraît aujourd'hui pour la seconde fois.

Le plan de sa Grammaire est d'une heureuse simplicité : l'Introduction expose les principes de prononciation, les règles de permutation des consonnes, le moyen de distinguer les genres, que personne, avant lui, n'avait indiqués. [*]

p. IX

Le premier livre traite des parties du discours et les analyse.

L'autre est consacré à leur construction et à des exercices grammaticaux.

Les règles de permutation que donne l'auteur sont réduites à des formules simples, nettes et justes. Celles de la syntaxe sont bien déduites et clairement exprimées : elles s'enchaînent les unes aux autres, et

sont rangées dans un ordre parfait. Si une critique peu familiarisée avec la langue bretonne, quoiqu'éclairée d'ailleurs et bienveillante, a trouvé que l'auteur aurait pu simplifier son livre en généralisant davantage et ramenant à la règle ce qui n'en est que l'application ou l'exemple, les hommes les plus versés dans cet idiome et qui savent quels milliers de modifications subit, selon les localités, la pensée dans la bouche des Bretons, trouvent au contraire qu'il a saisi avec une grande sagacité les lois générales et partout adoptées de la langue bretonne et admirent avec quelle largeur de coup d'œil il a embrassé, avec quelle méthode il a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières ; de telle sorte que, laissant bien loin derrière lui les grammairiens qui l'ont précédé, il devance même pour longtemps ceux qui le suivront. Ce que j'ai, pour ma part, cru devoir ajouter à sa Grammaire, est comparativement peu de chose ; les lois grammaticales oubliées par lui et recueillies par ses disciples, sont en petit nombre et sans importance notable.

Plus nombreuses étaient les lacunes qu'offrait son Dictionnaire breton-français ; mais la tâche de les combler m'a été rendue plus facile, grâce à un supplément manuscrit assez considérable mis, d'après ses dernières volontés, à ma disposition.

Ce livre est un répertoire des mots de la langue bretonne, telle qu'elle se révèle dans les auteurs anciens et modernes et telle que la parlent aujourd'hui les paysans armoricains : on les y trouve rangés par ordre alphabétique avec leur véritable orthographe à la fois nationale et logique, qui peint pour ainsi dire aux yeux la manière de les prononcer ; avec le genre qui leur convient, avec leurs différentes significations, leurs acceptions différentes, une riche moisson d'explications et d'exemples, et souvent des remarques très-judicieuses.

Le dialecte qu'il y a suivi plus particulièrement, comme dans sa Grammaire, est le dialecte de Léon, qui est pour les Bretons ce qu'était l'attique pour les Grecs, c'est-à-dire, la langue littéraire et commune, entendue dans toute la Basse-Bretagne, à la différence des dialectes de Vannes, de Cornouaille et de Tréguier, moins aisément compris hors [*] de leurs limites. Toutefois, lorsqu'un mot usité en Léon n'est pas celui qui exprime la même idée ailleurs, il donne son équivalent d'après les autres dialectes : pareillement, lorsqu'ils offrent une expression qui manque en Léon, il la leur emprunte en indiquant auquel elle appartient en propre.

p. X

Moins enthousiaste et plus solidement instruit que les lexicographes qui l'ont précédé, dont tous les Dictionnaires, à l'exception d'un seul, sont des compilations indigestes et sans critique, contenant autant de mots étrangers que de mots bretons, il a soigneusement exclu tous ceux qui ont des équivalents dans la langue bretonne et qui corrompent et surchargent le vocabulaire de cette langue, loin de lui être d'aucune utilité. Quant à certains mots étrangers d'un usage habituel qui ont malheureusement pris depuis longtemps la place d'indigènes désormais incompris, qui suppléent une disette réelle ou que le génie breton a modifiés de manière à se les approprier, il n'a pas cru devoir les bannir. Seulement, il les a marqués d'un astérisque pour qu'on ne les emploie qu'avec discernement.

Il avait même poussé le scrupule, dans une première édition de ce Dictionnaire jusqu'à noter d'un astérisque à la fois et d'un point d'interrogation tous ceux dont l'origine lui semblait douteuse ; et il avait ainsi dénoncé à la critique, comme suspects, une foule de mots aussi bretons que ceux qu'il ne marquait d'aucun signe. Sur l'observation qu'on lui fit qu'un grand nombre sont de véritables racines celtiques, avec des terminaisons essentiellement bretonnes, qu'ils représentent les idées et les objets les plus usuels, qu'ils appartiennent à la classe de ceux qu'en général aucun peuple n'emprunte, qu'on les retrouve d'ailleurs souvent dans les dialectes celtiques de Galles, d'Écosse et d'Irlande, et qu'ils ont par conséquent une origine nationale, il se proposa de supprimer le signe de doute qu'il leur avait joint. J'ai donc supprimé ce signe dans cette édition.

En revanche, toutes les fois qu'une expression bretonne est commune aux dialectes de la même famille, parlés dans l'île de Bretagne, ou qu'elle existe seulement en breton et dans l'un d'eux, j'ai tâché de l'indiquer. Les degrés de parenté du breton avec le gallois, et avec le gaël, soit écossais soit irlandais, auront par là même été constatés, et un des objets capitaux de la présente édition est de les mettre en évidence.

Afin d'y parvenir j'ai eu recours aux Dictionnaires les plus complets de ces trois derniers dialectes, et particulièrement à ceux de DAVIES et [*] d'OWEN, pour le pays de Galles, d'O'BRIEN, pour l'Irlande, de l'*Highland society of Scotland*, pour l'Écosse.

p. XI

Quant aux sources où j'ai puisé les mots bretons que j'ai ajoutés à l'œuvre de LE GONIDEC, quoique je les aie déjà mentionnées dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, j'indiquerai parmi les principales :

[*liste des ouvrages utilisés*] [*]

p. XII

Enfin, sans pousser plus loin cette nomenclature :

Le *Barzaz-Breiz*, chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés par l'auteur de cet Avant-propos ; Paris, 1839, 1840, 1845, 1846.

Forcé de suivre le plan du Dictionnaire breton-français de LE GONIDEC, je n'ai guère cité mes

autorités qu'exceptionnellement comme lui, et encore me suis-je borné à indiquer deux des plus anciens : le Vocabulaire breton du IX^e siècle et le Dictionnaire manuscrit de 1464.

Du reste, le but principal de mes additions n'étant pas seulement de compléter, autant que possible, l'inventaire des mots de la langue bretonne, mais encore de faciliter l'intelligence des vieux auteurs il m'était moins indispensable d'indiquer à chaque article les sources auxquelles j'ai puisé.

Ai-je besoin d'ajouter qu'il n'est pas un seul des mots qui enrichissent la présente édition dont je ne puisse justifier l'accueil et l'emploi, et donner des exemples tirés de l'usage ou d'auteurs bretons ?

Mais personne n'a jamais songé à critiquer l'Académie française d'avoir fait ce qu'elle voulait faire en composant le Dictionnaire classique de France, savoir : une œuvre philosophique et pratique, au lieu d'un Dictionnaire historique ; et sans doute nul homme éclairé ne blâmera l'auteur du Dictionnaire classique des Bretons et son humble continuateur d'avoir suivi l'exemple de l'Académie française.

Si cependant ce livre était l'objet d'un blâme à ce sujet, il ne pourrait guères venir que de ces critiques dont se plaignait un lexicographe du dernier siècle, *qui s'imaginent posséder entièrement la langue bretonne, parce qu'ils la savent bien de la manière qu'on la parle chez eux, ou tout au plus, à cinq ou six lieues de l'endroit de leur naissance*, déclarant étrangers au breton les mots inusités dans leur localité.

Il est permis, on en conviendra, d'en appeler à des juges moins exclusifs.

Leur approbation serait pour celui qui écrit ces lignes la plus douce récompense des quatre années qu'il a passées à combler les lacunes et à corriger les épreuves typographiques d'une œuvre à laquelle son auteur a consacré plus de trente ans d'une vie employée à servir son pays. »

LE GONIDEC 1850 : VII-XII

11.5 1860 : la réédition par Amable Emmanuel Troude

11.5.1 D'ar re a lenno al leorik-man

Remarque : *Cette introduction est signée : « Am. TROUDE, ar c'horonal gwechall » (le colonel autrefois).*

« Doare skriva ann Aotrou AR GONIDEC, o veza ne d-eo ket c'hoaz anavezet gant ann holl, me gred e vezo mad diskouez [*] e pe zoare e tleer lavaret al lizerennou hervez doare skriva ann den gwiziek-ze.

p. VI

Gwezit eta ez eo arabad lavaret <g> evel pa vije <j>. Setu aman evit diskouez : <digeri>, ouvrir, a dle beza lavaret evel pa vije skrivet <dig-heri> ; < eget>, evel pa vije <eg-het>.

Arabad eo ive lavaret ann <s> evel <z>. Ann Aotrou AR GONIDEC a zo boaz da skriva <Evesaat>, faire attention, hag e tleer lavaret **Eve**ssaat.

Al lizerenn <w> a vez lavaret a-wechou evel <ou>, a-wechou all evel <u> pe <o>, hervez doare ma lavarer e pep bro e Breiz ; rak hiniennou zo hag a lavar **Gouerc'hez**, vierge ; re all a lavar **Guerc'hez** ha **Goerc'hez**. Dre-ze e weler ne heller ket skriva [*] evel ma karfe pep-hini. A-walc'h eo sounjal e kement-se evit her gwelet sklear.

p. VII

Al lizerenn <k> a espern <c> ha <q>, ne oufe den her nac'h, rak ne heller skriva <Kerkent>, aussitôt, <Belek>, prêtre, nemet enn diou zoare-man : <Qerqent>, <Beleq> pe <Belec>. Piou ne oar oc'hpenn ema abaoue pell amzer al lizerenn <k> er brezounek. — He gwelet a reer enn hanoiou ar manerioù hag e re ann dudchentil goz. — Ar re ne fell ket d'ezho lakaat al lizeren <k> enn ho skrijou, a lavar : « *al lizeren-ze a zo divalo* ». Ha fors zo d'e-omp-ni pe hi a zo kaer, pe hi a zo divalo, pa'z eo gwir ez eo tra hon re goz, ha, gwella zo, pa'z eo gwir ez eo hervez ar reiz hag ar skiant vad! [*]

p. VIII

El levr-man hag ar re all a zo bet skrivet gant ann Aotrou AR GONIDEC, al lizerennou <l> ha <n> pa vezont skrivet <^l>, <ñ>, pe <ñ>, evel ma weler er gerioù <Pu^l>, abondant, <Miñoun>, ami, <Amañ>, ici, a dle beza lavaret evel pa vijent skrivet : <Puill>, <Mignoun>. Er ger <Amañ>, al lizeren <n> a dle beza lavaret evel ma'z eo er gerioù gallek **Diamant**, **Amant**.

Arabad eo d'o-hoc'h beza souezet mar lennit el levr-man hag e meur a re all, mar lennit **kemerout**, **dastumi**, **astenna**, **nija**, ha re all evel-se, e leac'h **kemeret**, **dastum**, **astenn**, **nijal** ; rak n'euz ket pell e veze lavaret e Breiz : **kemerout**, **dastumi**, **astenna**, **nija**. Hirio ann deiz e lavarer evel-se c'hoaz e meur a leac'h zo. [*]

p. IX

Setu aze petra eo doare skriva ann Aotrou AR GONIDEC, hag evit gwir ne d-eo ket diez lavaret evel-t-han. Tud gwiziek er brezounek oc'h anaout ez oa ann doare-ze ar wella, ho deuz he heuliet a bell zo. »

LE GONIDEC 1860 : V-IX

11.5.2 Lakit evez.

T. — « Al lizeren-ze war-lerc'h eur ger, a zo evit diskouez ez eo bet lekeat ar ger-ze gant ann Aotrou TROUDE.

V.m. — A-wechou all al lizerennou-ze a vezo kavet war-lerc'h eur ger, evit diskouez ez eo eur ger eus ann amzer goz.

P.a. — Kement ger a vezo war he lerc'h ann diou lizeren-ze a zo ivez eur ger euz ann amzer goz, hag ar geriou all goude, a zo hervez ar c'hiz prezek hirio.

Vann. — Da lavaret eo *iez Gwened*.

Trég. — Da lavaret eo *iez Treger*.

Corn. — Da lavaret eo *iez Kerne*. »

LE GONIDEC 1860 : x

11.6 1919 : la réédition par Frañsez Vallée

Remarque : *Frañsez VALLÉE fait rééditer le dictionnaire de LE GONIDEC en 1919, en y apportant des modifications et ajouts. La préface qu'il en donne est en fait une version abrégée de celle qu'il donnera dans son propre dictionnaire, en 1931. La seule différence entre les deux est que cette préface reproduit l'article de Georges DOTTIN seulement mentionné dans la préface de 1931.*

cf. p. 1125

Nous ne reproduisons donc pas la préface de VALLÉE ici car la version de 1931 est plus complète, les passages communs se ressemblant mot pour mot. Nous nous contentons de reproduire l'article de Georges DOTTIN cité par VALLÉE. Il est donné comme ayant été publié dans L'union agricole et maritime, revue de Quimperlé, le 10/02/1917, puis reproduit dans La Pensée Bretonne et Le Breton de Paris.

« Lorsque, après la guerre, la vie provinciale reprendra, l'enseignement de la langue bretonne sera une des questions posées et, espérons-le, enfin résolues.

Ce n'est pas que le développement industriel, commercial et agricole, soit lié à sa langue ; on pourra exploiter des mines, multiplier les communications, augmenter le rende-[*]ment, sans que la linguistique y soit intéressée sinon dans la mesure où elle facilitera l'organisation économique en pays bretonnant. Mais les préoccupations matérielles n'ont jamais en notre pays dominé exclusivement, et il reste encore quelque place pour l'idéalisme. Il y a, de plus, un fait dont il est impossible de ne pas tenir compte : l'attachement du Breton à sa langue aussi bien qu'à ses coutumes et à ses croyances.

p. XVI

La langue bretonne est en France le seul reste d'une famille de langues qui a été répandue d'un bout à l'autre de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'au Pont-Euxin, et qui a même passé dans une partie de l'Asie Mineure. Du Gaulois de France nous trouvons à peine quelques traces en français. En dehors de France, les pays de Galles, d'Écosse, d'Irlande, ont seuls gardé leurs vieilles langues celtiques. Le souci de garder nos traditions nationales et de conserver pieusement ceux d'entre les legs du passé qui ne sont pas un obstacle à la civilisation moderne est, à lui seul, une raison suffisante pour justifier les efforts accomplis depuis une vingtaine d'années en faveur de l'enseignement du breton. Mais il ne s'agit pas seulement de respect traditionnel, il s'agit aussi du développement intellectuel de la Basse-Bretagne.

Rien n'est plus profitable que l'usage de deux langues : c'est ainsi qu'on apprend à ne pas se payer de mots et à pénétrer jusqu'au fond des idées, à condition toutefois que l'usage n'en soit pas machinal et que la comparaison plus ou moins consciente des deux langues éveille l'attention et la réflexion de celui qui les parle. Plus les deux langues parlées sont différentes, plus cette comparaison sera profitable. La comparaison du français et de la langue d'oc, qui sont l'une et l'autre issues du latin, est bien moins profitable que la comparaison du français et du celtique. Nous avons la chance en Basse-Bretagne de posséder cet incomparable instrument de développement qu'est la possession de deux langues. Et ce n'est pas seulement, comme ailleurs, l'acquisition limitée à quelques privilégiés, de telle ou telle langue étrangère apprise à [*] grand renfort de leçons, mais l'usage à côté de la langue commune de la France, d'une langue nationale parlée dès le berceau. Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-breton peut tirer de cette situation privilégiée.

p. XVII

Mais, dira-t-on, puisque le breton se parle et se conserve, à quoi bon l'enseigner ? C'est que, si on ne l'enseigne pas, de jour en jour il se rapprochera davantage du français et son génie propre disparaîtra,

comme il a disparu depuis longtemps des Catéchismes et Vies des saints, rédigés en une langue qui n'est ni le breton ni le français. [*Frañsez VALLÉE : Il y a lieu de faire quelque réserve en faveur de l'excellente Buhez ar Zent de M. l'abbé PERROT. Le mouvement littéraire, dont Sa Grandeur Mgr DAVID fut le principal promoteur, n'est pas sans avoir produit des livres religieux bretons recommandables.*] Ne pas l'enseigner équivaut donc à peu près à le supprimer. C'est ce qu'on a compris depuis longtemps en Angleterre, où le gouvernement favorise l'enseignement du gallois et de l'irlandais à tous les degrés. En France le breton n'est admis officiellement que dans l'Enseignement supérieur : au Collège de France, à l'École Pratique des Hautes Études, à la Faculté de Lettres de Rennes ; il devrait être admis aussi dans l'Enseignement secondaire et dans l'Enseignement primaire pour que les Bretons n'eussent rien à envier aux Gallois et aux Irlandais. Les professeurs seraient faciles à former puisqu'il existe à l'Université de Rennes des diplômes spéciaux pour les langues celtiques. Le plus pressé serait peut-être que l'enseignement du breton fût organisé dans les écoles normales primaires des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan ; là on pourrait montrer aux futurs instituteurs comment ils peuvent utiliser le breton pour apprendre le français ; la méthode directe, la seule officiellement reconnue, ne laisse pas de donner bien des mécomptes, quand elle ne se limite pas à quelques notions usuelles et quand il faut pénétrer dans [*] le domaine de la syntaxe ; on ne peut éliminer du langage les bretonismes que par une comparaison réfléchie des nuances du français et du breton. D'autre part, le vocabulaire français est pauvre en termes précis concernant les choses de la campagne, herbes, plantes, animaux, actions et observations journalières, tandis que dans le vocabulaire breton ces termes abondent ; en essayant d'observer le breton dans le français, on réduit donc, en quelque sorte, la capacité intellectuelle des bretonnants. Sans exagérer non plus la portée de cet axiome : un peuple qui change de langue change d'âme, il n'est pas moins vrai que du jour où le moule traditionnel de la pensée bretonne serait brisé, cette pensée, pour se plier à de nouveaux modes d'expression, devrait subir quelques déformations. Et, dans le travail de résurrection de toutes les forces de la nation que suscitera l'après-guerre, les forces qui ont leur point de départ au plus profond de notre race, les idées et les nuance d'expression qui à travers les siècles nous ont conservé tout ce qui peut subsister en nous de l'âme des anciens Celtes, seront, je crois, parmi celle qu'il ne faudra pas laisser sans emploi. L'intérêt seul de la France l'exigerait. Mais il subsistera aussi, sans doute, le sentiment de reconnaissance envers ceux qui furent parmi les plus vaillants défenseurs du pays, les soldats et les marins bretonnants du Trégor, de la Cornouaille et de Broweroch, et le désir d'accorder enfin, à la langue méconnue, les légitimes réparations. »

p. XVIII

12 1842–1886 : Amable Emmanuel Troude

Remarque : *La première édition du dictionnaire de TROUDE date de 1842. L'ouvrage en connut plusieurs : seconde en 1869 et une troisième en 1886. C'est celle-ci que nous reproduisons ici. La page de titre contient le dicton si répandu : « Ar Brezounek hag ar Feiz ; A zo breur ha c'hoar e Breiz. » (Le breton et la foi ; Sont frère et sœur en Bretagne). On peut aussi y lire : « Un Dictionnaire n'est jamais fini. Avis aux travailleurs. » De même, l'insigne qui orne la page de titre contient la devise : « Feiz ha lealded » (foi et loyauté). La première édition contient une page de dédicace après celle du titre : « à la mémoire de J.F.M.M.A. LE GONIDEC. »*

Parmi les différents textes ou "tableaux" qui précèdent le dictionnaire, on notera avec intérêt la présence d'un « tableau des expressions communes à la langue bretonne et à d'autres langues » (pp. XXII–XXV), qui se contente de donner une liste et ne propose pas d'explication quant aux raisons de ces ressemblances ; suivi d'une liste des « mots bretons francisés en Bretagne et dans quelques provinces de la France » (pp. XXVI–XXVIII), qui décrit ce que l'on nommera plus tard les "bretonnismes"

12.1 1842 : la première édition

Remarque : *Nous ne reprenons ici que les éléments de la première édition qui ne se trouvent pas dans les suivantes. Pour les éléments communs, nous reprenons ceux de la troisième édition, qui a été complétée. On y trouve (pp. LXIV–LXV), parmi les « notes diverses », une section étonnante nommée « De quelques règles grammaticales communes aux langues Celtique et Arabe ». Enfin, au tout début du dictionnaire, les remarques suivantes :*

« J'ai toujours donné l'Infinitif tel qu'il se trouve dans les textes de M. LE GONIDEC, c'est-à-dire l'Infinitif régulier. Voir le tableau qui termine le Supplément à la Grammaire.

J'ai dû aussi ramener à l'orthographe de cet auteur les exemples que j'ai puisés dans divers ouvrages. »

TROUDE 1842 : 1

12.1.1 Note de l'éditeur

« Élève de M. LE GONIDEC, dont il a suivi les leçons pendant plusieurs années, l'Auteur a adopté, comme lui, le dialecte de Léon et s'est attaché à conserver dans toute sa pureté son orthographe philosophique.

Quelques instants avant sa mort, M. LE GONIDEC a légué à M. TROUDE le soin d'achever sa traduction de l'Imitation de JÉSUS-CHRIST et de corriger les épreuves de la Bible.

M. LE GONIDEC avait tellement senti le besoin de faire une seconde édition de sa Grammaire, qu'il se proposait de s'en occuper aussitôt après l'impression d'un ouvrage que la mort ne lui a pas permis de terminer. Dans ce dessein, il avait prié M. TROUDE, ainsi que toutes les personnes qui s'occupaient de la langue celto-bretonne, de lui communiquer leurs remarques.

Aujourd'hui que l'on n'a plus l'espoir de voir paraître cet ouvrage, M. TROUDE a cru devoir insérer dans son Dictionnaire un *Supplément à la Grammaire* de cet auteur.

[On trouve, en bas de page, une note, mais l'appel du note dans le corps du texte est introuvable dans l'ouvrage que nous avons consulté. La voici : « Une seconde édition de cette Grammaire a paru en 1838, mais il n'y est pas fait mention des observations consignées au Supplément ».]

On y trouvera en outre :

1°. Une notice sur la prononciation.

2°. Un tableau des celticismes que M. LE GONIDEC n'a pas rapportés. [*]

3°. Une liste des noms de pays et villes, et leur signification.

4°. Un tableau des noms de baptême par ordre alphabétique.

5°. Un tableau des mots communs au celto-breton et à d'autres langues.

6°. Un tableau des mots celto-bretons qui ont été francisés en Bretagne et dans quelques provinces.

Dans le cours du Dictionnaire il a donné les exemples qui lui ont paru nécessaires pour faire distinguer les diverses acceptions d'un mot.

Souvent il a indiqué le singulier et le pluriel des noms, lorsqu'ils sont précédés de l'article et qu'ils s'écartent des règles générales données par M. LE GONIDEC. D'autres fois, par la seule raison que des

mots étaient d'un usage très-fréquent, il a donné le singulier et le pluriel avec l'article, bien qu'ils fussent formés régulièrement. »

TROUDE 1842 : VII–VIII

12.1.2 Tableau des verbes dont l'infinitif a varié par suite d'abus

« M. LE GONIDEC emploie de préférence l'infinitif régulier, mais on peut dire que l'autre est plus usité dans le langage. »

ibid. : LVI

Remarque : *Suit un tableau où l'auteur oppose les « infinitifs réguliers », c'est-à-dire leur reconstitution par LE GONIDEC sur la base d'analogies supprimant les phénomènes d'allomorphisme, et les « infinitifs irréguliers », formes allomorphes dans l'usage. Pour ceux commençant par la lettre <A>, on a ainsi : *alana / alanat, ambrouga / ambroug, ambrouk, amouka / amouk, ansavout / ansav, ansao, aotréa / aotren, ara* [noté "non usité"]/ *arat, astenna / astenn, antella / antell.**

12.2 1886 : la troisième édition

12.2.1 Avis de l'éditeur

« L'auteur a adopté le dialecte de Léon et s'est attaché à conserver, dans toute sa pureté, l'orthographe raisonnée de LE GONIDEC.

Le premier Dictionnaire de M. le colonel TROUDE (1842) avait été rédigé au point de vue scientifique, pour faire suite au Dictionnaire celto-breton et français de LE GONIDEC (1821). Ce but ayant été atteint, M. TROUDE présente aujourd'hui une troisième édition de son *Dictionnaire français-breton* 1842, entièrement composé d'expressions en usage, de mots pris dans la langue parlée. Dans ce Dictionnaire on trouvera de nombreux exemples aux diverses acceptations [*sic*] des mots, et aussi la prononciation des mots quand elle peut paraître douteuse. Dans le cours du Dictionnaire, et pour l'usage des commençants, la prononciation sera indiquée entre parenthèses, à tous les mots principaux. Il y sera aussi fait mention des expressions appartenant aux autres dialectes de la Bretagne :

On a inséré en tête du Dictionnaire :

1° Une notice sur la prononciation ;

2° Quelques règles grammaticales omises par LE GONIDEC ;

3° Quelques remarques sur des espèces de mots particuliers à la langue bretonne ;

4° Un tableau des noms de pays, villes et rivières principales ;

5° Un tableau des noms de baptême ;

6° Un tableau des mots communs au breton et à d'autres langues ; [*]

7° Un tableau des mots bretons qui ont été francisés en Bretagne et dans d'autres provinces ;

8° Les délimitations des divers dialectes de la Bretagne, d'après une carte manuscrite de M. HAMONNIC, employé des Postes à Brest.

Comme recueil d'expressions choisies, nous citerons les Nouvelles conversations en français et en breton (*Divizou gallek ha brezounek*), ouvrage composé par MM. TROUDE et MILIN, et imprimé, sans noms d'auteurs, à Saint-Brieuc, chez M. PRUD'HOMME (1857). Nous citerons aussi les Colloques français et breton, ou nouveau Vocabulaire, 6^e édition, ouvrage imprimé chez MM. LEFOURNIER, libraires à Brest (1862) ; de même que l'ouvrage intitulé JEZUS-KRIST, *skouer ar gristenien*, ou Imitation de JÉSUS-CHRIST, traduite en breton par les auteurs ci-dessus.

Enfin nous renverrons les écrivains bretons aux conseils et exemples donnés dans ce Dictionnaire aux mots : Adjectif, Avoir, Collectif, Comment, Comparatif, Dialecte, Elision, Euphonie, Exclamation, Faire (verbe auxiliaire), Futur, Injures, Interrogation, Jeu, Lequel, Licences, Mode (terme de grammaire), Muable (lettre), Narration, Nom, Notice sur la prononciation, Participe, Pluriel, Prénom, Prétérit, Préposition, Pronom, Qualificatif, Que, Qui, Savoir, Semaine, Style, Substantif, Superlatif, Trait-d'union, Verbe, Vers (terme de poésie).

Au moment de terminer l'impression du Dictionnaire, au mois de Janvier 1885, la mort est venue frapper le Colonel TROUDE.

Le travail manuscrit était complètement terminé, et M. MILIN, ancien agent-comptable de la Marine, voulut bien se charger de la révision des dernières feuilles de l'ouvrage.

Plusieurs fois déjà collaborateur de l'Auteur, M. MILIN a rempli sa mission avec le plus grand savoir et le plus grand zèle.

La troisième édition du Dictionnaire constituera ainsi une œuvre excessivement complète. »

TROUDE 1886 : III–IV

12.2.2 Notice sur la prononciation

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ce long texte (pp. VII–XI), qui consiste essentiellement en une défense argumentée de l'orthographe de LE GONIDEC (1821) contre d'autres. De même, ce texte est suivi d'un « supplément à la grammaire de LE GONIDEC », de 3 pages, que nous ne reprenons pas. Parmi les descriptions techniques de la Notice concernant les manières de lire chaque caractère, retenons uniquement deux passages :*

Le premier se situe entre les §§ 8 et 9, après la démonstration concernant l'usage du graphème <s> :

« Gardons à chaque langue ses particularités et n'arguons pas des difficultés que cela présente aux paresseux.

Comme on le voit encore une fois, LE GONIDEC n'a pas agi par caprice ni par amour pour les innovations ; ce qui l'a guidé, c'est le génie de la langue. »

ibid. : x

Le second constitue les dernières remarques à propos du <w> :

« Le <W> ne se place jamais devant les voyelles o, u. En adoptant cette lettre, LE GONIDEC est entré dans la seule voie qu'il fût possible de suivre pour uniformiser l'orthographe dans une langue où, suivant le dialecte, le même mot se prononce de plusieurs manières différentes. Ainsi : <gwin>, vin ; <gwerc'hez>, vierge, se prononce en Tréguier *gouin*, *gouerc'hez*, tandis que dans les autres dialectes on prononce *guin*, *guerc'hez*. Mais c'est surtout au point de vue de laisser voir le radical que LE GONIDEC a employé <W> après la lettre <G>, laquelle disparaît ou se modifie quand elle est précédée de l'article ou de certaines particules. C'est ainsi que LE GONIDEC écrit <gwin>, vin ; <leun a win>, plein de vin ; tandis que d'autres écrivent <guin> et <leun a vin>. Il faut avouer qu'il n'est pas facile de trouver le radical *guin* dans cette dernière phrase. Le mot <win> au contraire met de suite sur la trace du radical *gwin*.

Qu'on y réfléchisse bien et l'on sentira qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il existe un caractère particulier dans une langue qui, *seule au monde*, possède des règles de permutations de lettres que cela même est très-utile en soi au point de vue important du *radical*.

Quelques personnes disent, au sujet du <W>, qu'il n'est pas rationnel d'écrire de la même manière <me a welo> (*velo*), je verrai, et <me a welo> (*ouelo*), je pleurerai. Pauvre raison ! Quelle est la langue qui n'a pas de ces inconvénients ? En français on écrit de la même manière <Content>, adjectif, et <Content>, 3^e personne du pluriel de l'indicatif du verbe *Contenir*. Le sens de la phrase redresse ce qui peut sembler un inconvénient au premier aperçu. Voyez *Pleurer*.

A en juger par les écrits qui ont paru jusqu'à présent, surtout depuis quelques années, on peut dire qu'un très-grand nombre d'auteurs ont adopté l'orthographe de LE GONIDEC. Il en est aussi qui, se trouvant trop âgés pour commencer à modifier leur orthographe, proclament celle de LE GONIDEC comme la plus rationnelle. »

ibid. : XI

12.2.3 Quelques remarques sur des espèces de mots particuliers à la langue bretonne

Remarque : *La première édition (1842) inclut, dans ces "remarques", un passage concernant les pluriels dits "collectifs" en breton (iwin par opposition à iwinenn et iwinennoù, kaol par opposition à kaolenn, et éventuellement kaolennoù, etc.). Au contraire, le point sur la désignation des animaux au singulier par l'emploi de penn- s'y trouve, parmi d'autres, à la section « tableau de quelques celticismes que M. LE GONIDEC n'a pas rapportés ».*

« Le français renferme quelques mots tels que : Quenouille, quenouillée; cuillère, cuillerée; bateau, batelée, etc., qui désignent, les uns, des ustensiles, des vases, des mesures de capacité; les autres, les quantités de liquide, de solide nécessaires pour remplir ces objets. D'autres fois le même mot sert dans les deux sens : Bouteille, muid, boisseau, hectolitre, désignent à la fois le contenant et le contenu. Le breton est plus riche que cela. Il forme toujours la deuxième espèce de mots avec la première en ajoutant *ad* et parfois *iad*. De plus il conserve toujours au dérivé le même genre qu'au radical ou racine; ce qui n'a pas toujours lieu en français. Ainsi : *Bag*, bateau, donne *bagad*, batelée; *boezell*, boisseau, donne *boezellad*, plein un boisseau; *korn*, pipe, donne *kornad*, plein une pipe; *leur*, aire à blé, donne *leuriad*, plein l'aire, etc. — Ces deux espèces de mots étant, comme on le voit, fort distinctes, il faut se garder de les confondre dans l'emploi. voici quelques exemples à ce sujet :

Voici mon lit, *setu aze va gwele*. Ils étaient deux dans le même lit, *daou e oant enn eur gwelead*. Ma pipe est cassée, *torret eo bet va c'horn*. Donnez-moi une pipe de tabac, ou du tabac [*] pour remplir ma pipe, *roit d'in eur c'hornad butun*. Donnez-lui un sou, *roit eur gwenned d'ezhañ*. Donnez-lui pour un sou de pain, *roit d'ezhañ eur gwennegad bara*. La boîte est pourrie, *brein eo ar voestl*. Il a mangé tout le sucre qui était dans la boîte, *debret en deuz ar voestlad sukr*. Balayez l'aire, *skubit al leur*. Mettez du blé sur toute l'aire, *astennit al leuriad*. Le trou est grand, *braz eo ann toull*. Un trou rempli de pierres, *eunn toullad mein*. Quelques-unes de ces expressions sont des finesses de langage extrêmement remarquables. Voyez les observations faites au mot Substantif.

Nous parlerons aussi d'une autre espèce de mots qui n'a, que je sache, rien d'analogue dans les autres langues. Cette espèce de mots se rattache presque exclusivement aux animaux, non pas à tous, mais à un assez grand nombre, et plus particulièrement aux animaux domestiques. Ainsi on dit : *Eur penn saout*, une bête à cornes, vache, bœuf; *eur penn kezek*, un cheval; *eur penn deñved*, une brebis; *eur penn ier*, une poule. Ces locutions traduites au mot à mot signifient *une tête des bestiaux, une tête des chevaux, une tête des brebis*. Toutefois je ferai observer que cette sorte de locution n'est pas de rigueur; mais elle peut être employée avantageusement dans le style relevé. Elle n'est de rigueur que pour le mot *penn moc'h*, ou, *penmoc'h*, cochon, pourceau.

En dehors des animaux domestiques on l'emploie entr'autres dans les cas suivants : *Eur penn kaol*, un chou; *eur penn eok*, un saumon. Voyez ce qui est dit à ce sujet au mot *Animal*. »

TROUDE 1886 : XV–XVI

p. XVI

12.2.4 Délimitation des quatre dialectes de la langue bretonne d'après une carte manuscrite de M. Hamonnig, employé des postes à Brest (1863)

Remarque : *Ce passage contient les listes de communes qui délimitent chacun des « dialectes ». Nous en retenons une note finale :*

« Note relative aux Dialectes

Dans le cours du Dictionnaire, il ne m'a pas toujours été possible d'indiquer *positivement* à quel dialecte appartenait tel ou tel mot. C'est un mal que je déplore parce que petit à petit il amène la confusion des dialectes. Mais les émigrants d'une province apportent parfois des expressions qui plaisent et prennent racine là où ils vont habiter. D'autres fois les expressions des confins d'un dialecte passent dans un dialecte voisin, s'y fixent et pénètrent très-avant dans le pays. Ce mal doit aussi être attribué en grande partie aux poètes et rimeurs qui prennent dans tous les dialectes pour avoir une rime à leur convenance, ou une mesure dont ils ont besoin. Voyez ce qui est dit à ce sujet au mot *Vers*, *terme de poésie*. »

ibid. : XXX

12.2.5 Auteurs consultés

Remarque : *Outre la liste des auteurs, on trouve aussi une remarque intéressante :*

« Ceux des auteurs dont l'orthographe s'écarte de celle de LE GONIDEC, me pardonneront, j'espère, d'avoir modifié leur manière d'écrire; mais j'ai dû tout ramener aux principes de LE GONIDEC. On comprendra facilement que c'est au point de vue de l'acception des mots, et non au point de vue de l'orthographe que les auteurs sont cités. »

ibid. : XXXII

13 1858–1865 : Joseph-Marie Toullec, *manuel breton-français*

Remarque : *Ce manuel bilingue a connu trois éditions : 1858, 1862, et 1865. C'est à la dernière que nous avons eu accès. Nous ne savons donc pas si les éditions précédentes contiennent ou non le même texte.*

Le texte se présente en deux colonnes : « Kelennadurez » et « Avertissement » se faisant face, comme si l'une était la traduction de l'autre. Pourtant, on constate que les deux colonnes ne possèdent pas le même contenu. Nous analysons ce décalage dans la thèse. Pour cette raison, nous traduisons ici nous-mêmes la colonne de gauche et reproduisons à part le texte français de celle de droite.

cf. p. 575

13.1 Kelennadurez

« Gwelet a rer var ar meaz, e ker, kalz krennbaotred, tud iaouank, o kuitaat skoliou ar c'heriou, kerkouls hag skoliou ar vourc'hadennou, pere goude beza choumet pevar, pemp pe c'houeac vloaz er skôl ne gomprenont peuz netra euz ar pez a lennont e gallek ; ne dint ket gwest da ober an distera lizer, an essa billet, ne ouzont ket memez dre pe benn o c'houmans, a dre ze dic'halloud dho esplika da re-all. Deski a reont ar pez a c'hallek a renkont gouzout evit ober ho c'hoariou, evit goulenn ho ezommou, mez dibaot a vech e c'houzont avoalac'h evit ober ho c'hriuidiou (affaires). Bras e ve abaff ho c'herend pa lakeont e tre daouarn ho pugale pere a gredont desket mad, eur skrit, euz lizer-ferm pe eur c'hountrat all benag pehini o [*] deuz poan o len, dibaot a vech e c'hellont rei da gomprenn ar pez a glasker gout diout-ho.

p. VI

Kement-se ne falvez na dre lezireguez na diwezieguez ar mestr e-tre daouarn pehini e vent laket, na dre lezireguez ar vugale, mez dre ma vank levriou doared mad evit deski ar gallek da Vreiziad.

Kavout a rer eun niver levriou skrivet evit ar skoliou gallek, mez ne gaver ket a veac'h unan gred evit ar skoliou brezounek a gallek.

Ar gwelet euz eunn dra kenn enkreuz a c'hallac'har kaloun pep Breziad pehini a garfe gwelet an deskadurez o reen enn e vro ; beza e ar pez [] va ali da ober eun eil mouladurez euz al levr-man, pehini, peguen dister benag e, a raio, a gredan, kalz plijadur dam c'henbroiz.*

p. VII

Kaout a rer, evit gwir, e touez ar vugale divar ar meaz paotred spereded mad o lenn ar gallek kouls a pep den, o skriva an orthograv, o c'hober kounchou dre vemor, mez ne gomprenont ket nemeur a dra euz ar pez a lennont pe a skrivont ; pa falvez dezo poeza eun nebeud sac'hadou hed ne ouzont ket dre pe benn koumans ho c'hacul evit gout pegument a dhe da reseo pe da rei ; kals anezo no deuz bet morse eur metr e tre ho daouarn, a dre ze diweziek var ar muzulach. Da betra mad goud a skriva ar gallek ma ne woesser na petra a lenner na pe-[] tra skriver ? Penaus esplika da re-all ar pez ne ouzer ket hon*

p. VIII

On voit à la campagne, en ville, beaucoup de jeunes garçons, de jeunes gens, quittant les écoles des villes, tout autant que les écoles des bourgs, lesquels après être restés quatre, cinq, ou six ans à l'école, ne comprennent presque rien de ce qu'ils lisent en français ; ils ne sont pas capables de faire la plus simple des lettres, le billet le plus facile, ils ne savent même pas par quel bout le commencer, et par conséquent ils sont incapables de l'expliquer aux autres. Ils apprennent la part de français qu'ils doivent connaître pour faire leurs jeux, pour demander ce dont ils ont besoin, mais il est rare qu'ils en sachent assez pour faire leurs affaires. L'étonnement des parents est grand lorsqu'ils mettent entre les mains de leurs enfants qu'ils croient bien instruits, un écrit, une lettre [*de bail ?*] ou un autre contrat quelconque qu'ils ont du mal à lire, il est rare qu'ils puissent faire comprendre ce qui leur est demandé.

Tout cela n'arrive ni par la paresse ou l'ignorance du maître entre les mains duquel ils sont mis, ni par la paresse des enfants, mais parce qu'il manque des livres bien faits pour apprendre le français à des Bretons.

On trouve un nombre de livres écrits pour les écoles françaises, mais on n'en trouve même pas un fait pour les écoles bretonnes et françaises.

La vue d'une chose aussi inquiétante attriste le cœur de chaque Breton qui aimerait voir l'instruction régner dans son pays ; c'est ce qui m'incite à faire une seconde édition de ce livre, lequel, quelque insignifiant qu'il soit, donnera, je le crois, beaucoup de plaisir à mes compatriotes.

On trouve, il est vrai, parmi les enfants de la campagne des garçons dotés d'un bon esprit lisant le français comme quiconque, écrivant l'*orthograv*, faisant des comptes de mémoire, mais ils ne comprennent pas vraiment ce qu'ils lisent ou écrivent ; lorsqu'il leur arrive de peser des sacs de blé ils ne savent pas par quel bout commencer leur calcul pour savoir combien il faut recevoir ou donner ; beaucoup d'entre eux n'ont jamais eu un *mètre* entre les mains, et par conséquent sont incapables de mesurer. À quoi bon savoir écrire le français si l'on ne sait ni ce que l'on lit ni ce que l'on écrit ? Comment expliquer

unan ? Red eo, evit beza desket, gout lenn a skriva mad ar gallek, mez ken red eo ivez e goumpren.

Ar pez a vank eta en darn vrasa euz skoliou departamanchoù ar Finister, Costez-an-Nord hag ar Morbihan, eo eur levr gant pehini e c'helfet deski e gallek ar gueriou brezounek, a deski goude o strolla, da lavarad e, enn hem zervichout anezo evit prezek a skriva. Setu ar pez e meuz klasket da ober er levr-man, e peleac'h e kafet en darn kentan ar gueriou brezounek a gallek, hag hen eil eun niver bras a gounchoù brezounek e pere e kaver ar gueriou a zo e gallek hag e brezounek en darn kenta, a pere a zo gred evit beza troed e gallek. []*

p. IX

Gant ar levr-man, eur buguel ma hen eus eun tamik spered, a c'hello, e tri pe pevar bloaz, deski ar pez a c'hallek a zo talvoudus da bep reizad da c'hout.

Moulet e dreist pep-tra evit ar skolaerien, hag e c'hell talvoud kalz dan dud divar ar meaz, dreist-holl da re a ve bet er skol, rag kaout a raint bepred a var-han ar pez a ankounac'haint goude e d'ho dilezet ar skol, a dan holl dud o deuz da ober ivantoriou, guerezidiguezou, estimasionou, etajou, etc., evel an noterien, ar greferien, an hurcherien, a kalz re-all. »

(TOULLEC 1865 : v–ix)

aux autres ce que l'on ne sait pas soi-même ? Il faut, pour être instruit, savoir lire et écrire correctement le français, mais il est aussi nécessaire de le comprendre.

Ce qu'il manque dans la plupart des écoles des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, c'est un livre par lequel on pourrait apprendre en français les mots bretons, et apprendre ensuite à les regrouper, c'est-à-dire, s'en servir pour parler et pour écrire. Voilà ce que j'ai tenté de faire dans ce livre, où l'on trouvera en premier lieu des mots bretons et français, et en second lieu un grand nombre de comptes bretons dans lesquels on trouve les mots en français et en breton dans la première partie, ces derniers étant fait pour être traduits en français.

Avec ce livre, un enfant, s'il a un peu d'esprit, pourra, en trois ou quatre ans, apprendre la part de français qu'il est profitable à chaque campagnard de connaître.

Il est édité avant tout pour les instituteurs, et il peut beaucoup servir aux personnes de la campagne, surtout à celle qui ont été à l'école, car elles y trouveront ce qu'elles auront oublié après avoir arrêté l'école, ainsi qu'à tous ceux qui ont à faire des inventaires, ventes, estimations, étages, etc., comme les notaires, les greffiers, les huissiers, et beaucoup d'autres.

(trad : cf. remarque.)

13.2 Avertissement

« On voit, dans la Bretagne bretonnante, et notamment dans le Finistère, des élèves de la campagne écrivant passablement l'orthographe, connaissant l'accord de l'adjectif du verbe et du participe, possédant les règles de la syntaxe, l'analyse, voire les remarques particulières, sans en comprendre à peine quelques mots et qui travaillent comme de véritables automates. Ils sortent des écoles la mémoire surchargée d'une foule de mots, de phrases banales qu'ils ont appris par cœur, par goût pour le travail ou par crainte de la punition, et qu'ils oublient aussitôt qu'ils cessent de les répéter. Ces jeunes gens sont cependant convaincus qu'ils sont *instruits* jusqu'à ce que la mise en pratique de leurs prétendues connaissances vient [*] les désillusionner. Ainsi lorsqu'il leur s'agit de parler ou d'écrire il n'est pas rare de les entendre dire : « *Je ne sais pas ce qu'on appelle ceci ou cela en français.* »

p. VI

Qu'on leur dise d'écrire la moindre lettre, le plus simple billet, un mémoire, ou qu'ils aient à en faire eux-mêmes, ils avouent ou dissimulent leur ignorance, et s'adressent à d'autres qui souvent sont dans le même cas. Il est peu de campagnards qui, après plusieurs années d'école, soient à même d'exprimer leurs pensées par écrit, ni de faire le moindre compte avec la plume. À quoi bon de savoir qu'un participe varie et qu'un autre est invariable, qu'un verbe est pronominal essentiel ou accidentel, lorsqu'on ignore le nom des aliments et des boissons dont on fait usage, des instruments dont on se sert ? À quoi bon d'avoir fait des *règles de trois doubles, inverses, des règles de société composées*, des [*] *règles de fausse position*, etc. lorsqu'on ne peut peser quelques sacs de grain et en faire le compte, mesurer une pièce de toile et en déterminer le prix ?

p. VII

L'instruction primaire élémentaire doit être pratique, dégagée de toute théorie abstraite et établie sur une base solide : or, quelle est cette base pour le Breton ? La connaissance des mots de sa langue en français, d'abord appris isolément, puis réunis pour s'en servir dans la conversation et pour écrire.

On objectera peut-être qu'un enfant ne peut apprendre à lui seul les mots bretons en français, s'il ne sait préalablement lire le breton et cette lecture est défendue dans les écoles. Cela est en partie vrai : mais on ne peut défendre la lecture bretonne dans aucune école rurale, sans défendre la lecture du catéchisme breton.

Que les parents envoient [*] leurs enfants à l'école à l'âge de 10 ou 11 ans : si ces enfants sont intelligents, ils devront savoir lire le français après cinq ou six mois d'école ; qu'on leur mette alors un

p. VIII

catéchisme breton entre les mains, et qu'ils fassent catéchisme aux élèves qui ne savent pas encore lire, au bout d'une année, et sans que l'instituteur se soit nullement occupé de l'enseignement de cette lecture, ces élèves sauront aussi bien lire le breton que le français, et sans nuire en quoi que ce soit à aucune des matières mentionnées au programme.

L'instituteur devra remettre le livre entre les mains du catéchiste une quinzaine de jours avant de le faire moniteur, afin de l'habituer aux demandes et aux réponses, car les premières leçons seront plutôt faites par cœur que lues.

Aussitôt que l'élève saura lire le breton, le maître devra [*] lui faire apprendre une leçon par jour de ce manuel.

Avant qu'il ait acquis assez de connaissances po[u/r] pouvoir commencer la solution des problèmes de la deuxième partie, c'est-à-dire l'accord de l'adjectif et du verbe, l'élève devra connaître assez bien les mots qui composent ces problèmes de manière à n'avoir besoin de recourir au m[an]uel que le moins possible, car la recherche trop fréquente des mots exigerait beaucoup de temps.

Dans la traduction de ces problèmes, l'élève apprend les trois connaissances indispensables : 1° l'orthographe, surtout l'orthographe usuelle ; 2° à comprendre ce qu'il lit tant en breton qu'en français ; 3° à exprimer ses pensées et à les écrire.

Un élève, guidé avec intelligence, peut, au moyen de ces exercices, en trois ou quatre années, se familiariser suffisamment avec le français pour n'avoir pas à rougir en le parlant. »

TOULLEC 1865 : v-ix

13.3 [Prononciation]

Remarque : *Cette partie se trouve après le texte en deux colonnes parallèles. Elle n'a pas de titre, c'est nous qui le donnons.*

« Comme le Breton varie pour ainsi dire de commune en commune, j'ai souvent répété le même mot en tâchant de l'écrire de la manière qu'on le prononce dans les différentes localités.

Les Synonymes, tant en breton qu'en français, sont placés devant des accolades.

Le <G> se prononce comme <GU> quelle que soit la voyelle devant laquelle il se trouve.

Le <S> se prononce toujours comme <C> ou <Ç> ou comme <SS>.

Le <K> se prononce comme <Q> et comme <C> devant les voyelles a, o, u.

Le <W> se prononce comme <OU>.

L'<E> se prononce comme s'il était surmonté d'un accent aigu. »

ibid. : x

13.4 Première partie

13.4.1 Chapitre premier : Relijion

(suit encore une liste sur « Ar brassa Goueliou » / « Les principales Fêtes ».)

p.1

<i>Doüe</i>	Dieu
<i>Ar C'hrouer</i>	Le Créateur
<i>Jesus-Christ</i>	Jésus-Christ
<i>Ar Salver</i>	Le Sauveur
<i>Ar Redemptour</i>	Le Rédempteur
<i>Ar Messi</i>	Le Messie
<i>Donediguez ar Salver</i>	La venue du Messi [<i>sic</i>]
<i>Ar Speret-Santel</i>	Le Saint-Esprit
<i>Ar Verc'hez</i>	La Vierge
<i>Eun eal</i>	Un ange
<i>An eal-mad</i>	L'ange-gardien
<i>Eun arc'heal</i>	Un archange
<i>Eur seraphin</i>	Un séraphin
<i>Eur cherubin</i>	Un chérubin
<i>Eur patriarch</i>	Un patriarche
<i>Eun abostol</i>	Un apôtre
<i>Eur mirakl</i>	Un miracle
<i>Eur burzud</i>	Un prodige
<i>An Aviel</i>	L'Évangile
<i>Ar c'hartekis</i>	Le catéchisme
<i>Ar Skritur-Sacr</i>	La Sainte-Écriture

p.2

<i>Eur prophet</i>	Un prophète
<i>Eur verc'hez</i>	Une vierge
<i>Eur Sant</i>	Un saint
<i>Eur merzer</i>	Un martyr
<i>Eur verzerez</i>	Une martyre
<i>Ar verzerenti</i>	Le martyr
<i>Eur lean</i>	Un ermite
<i>Eur falz-doue</i>	Un faux-dieu
<i>Eur falz-doueez</i>	Une fausse-déesse
<i>Ar Barados</i>	La Paradis.
<i>An Ifern</i>	L'Enfer
<i>Ar Plucator</i>	Le Purgatoire
<i>An diaoul</i>	Le diable
<i>Eur beden</i>	Une prière
<i>Eun oferen</i>	Une messe
<i>An oferen-bred</i>	La grand'messe
<i>An oferen-vintin</i>	La messe matinale
<i>Ar prôn</i>	Le prône
<i>Ar zermon</i>	Le sermon
<i>Ar gousperou</i>	Les vêpres
<i>Ar rozera</i>	Le rosaire
<i>Ar chapelet</i>	Le chapelet
<i>Eun offrans</i>	Une offrande
<i>Eur sacramant</i>	Un sacrement
<i>Ar vadiziant</i>	Le baptême
<i>Ar gonfirmasion</i>	La confirmation
<i>Sakramant an ôter</i>	L'eucharistie
<i>Ar binijen</i>	La pénitence
<i>An urz</i>	L'ordre
<i>An nouën</i>	L'extrême-onction
<i>Ar briedelez</i>	Le mariage
<i>Ar pec'hed</i>	Le péché
<i>An ourgouil</i>	L'orgueil
<i>An avaris</i>	L'avarice

p.3

<i>Al luksur</i>	La luxure
<i>An avis</i>	L'envie
<i>Ar goler</i>	La colère
<i>An diegui</i>	La paresse
<i>Ar gourmandis</i>	La gourmandise
<i>Ar pec'hed originel</i>	Le péché originel
<i>Ar pec'hed aktuel</i>	Le péché actuel
<i>Ar pec'hed marvel</i>	Le péché mortel
<i>Ar pec'hed veniel</i>	Le péché véniel
<i>Ar vertus</i>	La vertu
<i>Ar vertuziou theologal</i>	Les vertus théologiques
<i>Ar feiz</i>	La foi
<i>An esperans</i>	L'espérance
<i>Ar garantez</i>	La charité
<i>Eun akt</i>	Un acte
<i>" a feiz</i>	" de foi
<i>" a esperans</i>	" d'espérance
<i>" a garantez</i>	" de charité
<i>" a adoration</i>	" d'adoration
<i>" a gontrision</i>	" de contrition
<i>Eur gourc'hemen</i>	Un commandement
<i>Gourc'hemennou Doue</i>	Les commandements de Dieu
<i>Gourc'hemennou an Ilis</i>	Les commandements de l'Église
<i>Eur myster</i>	Un mystère
<i>Myster an Dreindet</i>	Le mystère de la Trinité
<i>Myster an Incarnasion</i>	Le mystère de l'Incarnation
<i>Myster ar Redempcion</i>	Le mystère de la Rédemption
<i>Symbolen an Ebestel</i>	Le symbole des Apôtres
<i>Iûn</i>	Jeûne
<i>Eur brosession</i>	Une procession
<i>Eun dez</i>	Un dais
<i>Eur groas</i>	Un croix
<i>Eur baniel</i>	Une bannière

p.4

<i>Relegou</i>	Des reliques
<i>Eur c'hris</i> t	Un Christ
<i>Eur grusi</i> fi	Un crucifix
<i>Imaj ar Verc'</i> hez	La statue de la Vierge
<i>Eun ezansou</i> ër	Un encensoir
<i>Ezans</i>	De l'encens
<i>Oleo sak</i> r	Du saint-chrême
<i>Eun ô</i> ter	Un autel
<i>Eun tabernak</i> l	Un tabernacle
<i>Eur c'hustod</i>	Un ciboire
<i>Eun hosti</i> v	Une hostie
<i>Eur c'hal</i> ir	Un calice
<i>Eur c'houlaouen-go</i> ar	Un cierge
<i>Eur c'hloc'h</i>	Une cloche
<i>Eur pinsin</i>	Un bénitier
<i>Eur spar</i> f	Un goupillon
<i>Eur zoutanen</i>	Une soutane
<i>Eur surpiliz</i>	Un surplis
<i>Eur stô</i> l	Une étole
<i>Eur gamp</i> s	Une aube
<i>Eur châ</i> p	Une chape
<i>Eur c'hasul</i>	Une chasuble
<i>Eur c'hrez-reû</i> n	Un cilice
<i>Eur lissen-g</i> ar	Un suaire
<i>Eur lissen</i>	Un linceul
<i>Eur varskaon</i>	Un catafalque
<i>Eun enterramant</i>	Un enterrement
<i>Eur mortuach</i>	Un décès
<i>Eur archet</i>	Un cercueil
<i>Sinou glas</i>	Les glas
<i>Ar beden-zul</i>	La prière commune
<i>Eur pap</i>	Un pape
<i>Eur c'hardinal</i>	Un cardinal
<i>Eun arc'heskop</i>	Un archevêque

p.5

<i>Eun eskop</i>	Un évêque
<i>Eur persoun</i> (kanton)	Un curé
<i>Eur persoun</i> (parrez)	Un recteur, un desservant
<i>Eur vikel</i>	Un vicaire
<i>Eur pastour</i>	Un pasteur
<i>Eun abat</i>	Un abbé
<i>Eur c'haner</i> (ilis)	Un chantre
<i>Eur c'haner</i>	un chanteur
<i>Eur sakrist</i>	Un sacristain
<i>Eur c'hloc'her</i>	un bedeau
<i>Eur fablik</i>	Un marguillier
<i>Eur c'hurist</i>	Un choriste
<i>Eul leanez</i>	Une religieuse
<i>Eur manac'h</i>	Un moine
<i>Eur prezegour</i>	Un prédicateur
<i>Eur missiouner</i>	Un missionnaire

13.4.2 Table des chapitres

Remarque : *Le chapitre sur les animaux domestiques contient de longues listes concernant les « Visou reputus » ("Vices rédhibitoires") et les « Visou nind ket reputus » ("Vices non rédhibitoires") en fonction de chaque famille d'animaux domestiques.*

I.	<i>Relijion</i>	Relijion[<i>sic</i>]	1
II.	<i>Magadurez</i>	Aliments	6
III.	<i>Evach</i>	Breuvages	9
IV.	<i>Euz ar greun</i>	Des céréales	11
V.	<i>Euz al legumach</i>	Des Légumes	12
VI.	<i>Euz ar Ieod hag eun darn vras a Louzier</i>	Des Herbes et des Plantes médicinales en général	14
VII.	<i>Euz ar Frouez</i>	Des Fruits	17
VIII.	<i>Diankachou eun Ti</i>	Ustensiles de Ménage	18
IX.	<i>Benvizi labour</i>	Instrumentes aratoires	26
X.	<i>Anevalet don</i>	Animaux domestiques	30
XI.	<i>Anevalet gouez</i>	Animaux sauvages	35
XII.	<i>Laboused</i>	Oiseaux	37
XIII.	<i>Magnez, amprevaned, preved, loaned bili- mus, etc.</i>	Vermine, insectes, reptiles, etc.	40
XIV.	<i>Eus eur pesk benak</i>	De quelques poissons	42
XV.	<i>Eus an douarou</i>	Des terres	44
XVI.	<i>Euz ar gwez</i>	Des arbres	49
XVII.	<i>Gwiskamanchou, dillad, etc.</i>	Habilllements, vêtements, etc.	52
XVIII.	<i>Euz ar metal</i>	Des métaux	56
XIX.	<i>Klenvejou, ampechamanchou</i>	Maladies, Infirmités	57
XX.	<i>Lojamanchou</i>	Bâtiments, Édifices	60
XXI.	<i>Renk an amzer</i>	Division du temps	66
XXII.	<i>Eus ar bed holl</i>	De l'Univers	68
XXIII.	<i>Eus an noabl</i>	De l'atmosphère	71
XXIV.	<i>Titrou, kaliteou, micheriou</i>	Titres, dignités, professions	72
XXV.	<i>Kerentach</i>	Parenté	80
XXVI.	<i>Les-hanoiou</i>	Prénoms	83
XXVII.	<i>Muzuliou koz</i>	Anciennes mesures	85
XXVIII.	<i>Gueriou dishenvel</i>	Mots divers	88
XXIX.	Adjectifs		98
XXX.	Mots invariables		103
XXXI.	Des adjectifs déterminatifs et du pronom		106
XXXII.	Verbes		113

14 1872 : Vincent Roudaut, le *Supplément*

Remarque : *Cet ouvrage est tout à fait particulier en son genre. Le « Supplément aux dictionnaires bretons » (V. ROUDAUT 1872) constitue un petit dictionnaire de 38 pages (pp. 71–109). Il est précédé d’une introduction « aux amis des traditions » (pp. v–viii) ainsi que d’une « étude récréative et sérieuse » de 69 pages (pp. 1–69), portant sur les domaines suivants : « histoire, physiologie linguistique, vocabulaire, etc. ». En raison de la longueur de cette « étude », elle ne pourra être reproduite ici, et devra plus tard faire l’objet d’une analyse spécifique. Nous nous contenterons ici de reproduire la table des matières, et nous en donnons par ailleurs un résumé dans le corps de la thèse.*

cf. p. 303

Aux amis des traditions	v
I — La langue bretonne a-t-elle des principes fixes, d’orthographe et de syntaxe	1
II — Aperçu historique	2
III — Aperçu historique (suite)	4
IV — Les vieilles langues de l’Occident	5
v — La vieille langue des Gaules	6
VI — Le dialecte Armoricaïn	9
VII — Le dialecte Armoricaïn (suite)	11
VIII — Variété des dialectes	13
IX — L’uniformité d’orthographe	16
X — Quelques données sur l’alphabet	18
XI — Funestes empiètements de la prononciation sur l’orthographe	19
XII — (Suite) quelques exemples	21
XIII — Conclusions pratiques, relativement à l’orthographe	23
XIV — Abus du signe de l’aspiration — Encore l’analogie des langues	27
XV — Analogie des langues (suite)	31
XVI — Autres indications sur l’orthographe	32
XVII — Dernières conclusions sur l’orthographe	34
XVIII — Influence fâcheuse des écrivains français	37
XIX — (Suite) Origine de la langue française	41
XX — Caractère plutôt logique que trivial et grossier de la langue bretonne	45
XXI — Essence organique de la langue bretonne	48
XXII — Encore sur l’essence organique de la langue bretonne	53
XXIII — Autres particularités caractéristiques de la langue bretonne	57
XXIV — Étude comparée du français et du breton	61
XXV — Suite de cet aperçu comparatif	64
XXVI — Quelques exemples	66
Dictionnaire breton	71

15 1890 : Jean Moal, le *Supplément*

Remarque : *En 1890, Jean MOAL, « Aumônier à Brest » publie un « Supplément lexicogrammatical au Dictionnaire Pratique Français-Breton du colonel A. TROUDE » (MOAL 1890). La page de titre mentionne certaines phrases déjà présentes sur celui de TROUDE : « Ar BREZOUNEK hag ar FEIZ ; A zo BREUR ha C'HOAR e Breiz » (le Breton et la Foi ; sont Frère et Sœur en Bretagne), ainsi que « Un Dictionnaire n'est jamais fini ; Avis aux Travailleurs ! », lui-même précédé d'un « Un Dictionnaire sans exemple est un squelette. ». On lit aussi « Propriété de l'Auteur ».*

Plusieurs sections introduisent l'ouvrage ; après le Prologue et la Lettre d'approbation que nous reproduisons, se trouvent également :

- *la liste des « signes & abréviations » (p. 9),*
- *celle des « mots dits : populaires, français-familiers, ou anciens » (pp. 10–11),*
- *la « Table des noms de Baptême » (pp. 12–18),*
- *la « Table des Paroisses du diocèse de Quimper et de Léon (en français et en breton) » (pp. 19–27), suivie de 12 « Remarque[s] » concernant les noms de lieux (pp. 28–30),*
- *une liste des « Proverbes & Adages contenus dans ce supplément » (pp. 31–42), qui contient quelques perles (il s'agit d'une sélection de quelques adages qui nous semblent représentatifs du contexte idéologique) :*
 - *« Le pauvre qui s'enrichit s'expose grandement à la perte. (Ar paour, dre ma pinvidika ; Gant ann Diaoul buhan ez a.) »,*
 - *« Le Juif-Errant ne cessera d'être fugitif, toute sa vie. (Ar Boudedeo a vale hag a valeo ; e keit ha ma chomo beo.) »,*
 - *« Les jeunes gens oisifs, s'abandonnent au mal. (Tud iaouank a vez dibreder, En em daolo da oall-ober (L.) — da wall-ober (T.)) »,*
 - *« Le vieux chemin, est celui qui vous conduira le plus sûrement. (Ann hent koz a gas difazi, Ann hini a ia dre-z-han d'he di.) »,*
 - *« La compagnie des loups est préférable à celle des mécréants. (Gwelloc'h eo beva gant ar bleiz, Eget darempredi tud difeiz.) »,*
 - *« La souffrance donne la sagesse (la prudence), et le travail pénible, donne la fortune. (Red eo gouzanv da gaout skiant, Labourat tenn (C) da c'hounit arc'hant.) »,*
 - *« Le pain le mieux goûté, est celui que l'on gagne à la sueur de son front. (Ar guella bara a zibri ; A vez gounezet o c'houezi.) »,*
 - *« Travaille de ton mieux, mon ami, (pendant que tu le pourras) dans ta vieillesse tu te reposeras. (Labour, mignoun, endra c'helli, Pa vezi koz ec'h ehani.) »,*
 - *« Avec des richesses et des honneurs, de saint on devient diable. (Ar madou braz, ann henoriou ; Euz a zent a ra diaoulou.) »,*
 - *« Femme qui travaille à son ménage, n'est guère l'objet des cancans. (Greg hag a labour enn he zi, Ne vez nemeur hano anezhi.) » ;*
- *Un « Errata du Dictionnaire Français et Breton de M^F TROUDE (Édition de 1869.) » (pp. 43–47)*
- *Une « Introduction » (pp. 49–96), qui contient des principes de grammaire. Nous en présenterons quelques extraits.*

15.1 Prologue

« Cher Confrère, et Ami Lecteur,

Le *Brezounek* est une langue ancienne et admirable. Il faut, à tout prix, la maintenir, l'épurer, la glorifier. Cette tâche incombe surtout au Clergé breton ; ce doit être pour lui un devoir de religion. Conserver la langue de nos pères, c'est en conserver les mœurs patriarcales, les sentiments religieux, l'indépendance de caractère, en un mot, tout ce qui a fait la Bretagne grande et belle dans le passé.

Ar Brezounek hag ar Feiz
A zo Breur ha C'hoar e Breiz.

Telle était la devise qu'on lisait en tête de ce journal breton — *Feiz ha Breiz* — qui, après une longue carrière si brillamment fournie, a malheureusement cessé de paraître.

C'est la devise que MM. TROUDE et MILIN ont placée en tête de leur Dictionnaire pratique Français-Breton, dont je présente au public, et surtout au jeune Clergé breton, un complément ou un supplément lexico-grammatical. (Car un Dictionnaire n'est jamais fini). Il a été [*] fait conformément aux données de l'érudit et regretté M. ROUDAUT, Curé de Ploudiry, qui a fixé plusieurs règles de construction, ou de tournure celtique, dans un ouvrage assez connu des philologues bretons.

p. 4

Monsieur ROUDAUT, tout le monde le sait, a beaucoup travaillé pour faciliter aux hommes de cœur et de bonne volonté, l'étude si intéressante, et moins ardue qu'on se l'imagine, de notre idiome national. Il avait compris qu'il n'y a peut-être pas de langue ayant des beautés plus réelles, des termes plus énergiques, pour rendre les diverses passions de l'âme, les diverses harmonies de la Création. Il a beaucoup fait, dis-je, pour vulgariser cette étude dans nos campagnes où la langue de nos aïeux est encore trop méconnue, malgré les nombreux travaux publiés par plusieurs de nos savants compatriotes de Tréguier, de Cornouailles et de Léon, dans le but si louable de la régénérer.

Hélas ! rien de parfait ne sort de la main de l'homme !

Cette œuvre m'a coûté de longues veilles ; mais ces veilles, j'en serais bien récompensé si je pouvais atteindre le but que je me suis proposé, celui de faciliter la traduction du français en breton. C'est un travail dont on reconnaît, chaque jour, de plus en plus, les avantages pour tous, et la nécessité pour plusieurs.

C'est dans *l'usage* que j'ai pris toutes mes règles et tous mes exemples. J'ai adopté l'orthographe de TROUDE et MILIN, [*NdA : La forme orthographique suivie par ces deux Auteurs, est la forme Grecque, plus usitée, sinon plus rationnelle, parce qu'elle facilite la lecture du Breton, à ceux qui ont l'habitude de lire du Français. Pour qu'on fasse prévaloir l'une des deux formes, Grecque ou Latine, il serait à souhaiter qu'on fondât une Académie bretonne. Je me contenterai d'ajouter que le Génie de l'Idiome breton est plus important à connaître que sa forme orthographique.*] en [*] écrivant comme on prononce. Ces exemples je les ai multipliés le plus possible, en les accompagnant, suivant le cas, de quelques explications logiques et grammaticales.

p. 5

Je me suis principalement occupé d'éviter le *Purisme*. À cet effet j'ai employé les termes nécessaires, usités ou importés, sans trop cependant en surcharger notre langue. J'ai donc négligé les périphrases, pour rendre, autant que possible, le style concis et coulant. Le génie de l'idiome l'exige. La grande difficulté pour le traducteur breton, est, il me semble, de bien rendre dans le style concret, propre au breton, les idées abstraites du français. C'est pourquoi j'ai produit de nombreuses citations dans mon introduction qui est, en quelque sorte, la synthèse de toutes mes études, recherches et observations.

Je sais bien que d'autres auraient mieux fait que moi ; mais des circonstances particulières m'ont amené à une étude approfondie de notre *Brezounek*. Né en Léon et placé par la Providence, pendant vingt-quatre ans, sur les confins du Tréguier et de la Cornouailles, j'ai pu, dans mes relations avec les habitants de la campagne, me pénétrer de la pureté, de la richesse et de l'originalité de l'idiome que parlent si naturellement les gens peu ou point au courant des tournures recherchées ou métaphysiques du français.

Monsieur A. TROUDE, colonel en retraite, l'heureux disciple du savant lexicologue LE GONIDEC, avoue que son dictionnaire pratique Français-Breton a été le fruit de 40 années de labeur opiniâtre et d'étude continue. Le modeste supplément de ce long et ingénieux travail, aura coûté à son auteur 7 années de sérieuses recherches et d'études comparatives, malgré les investigations heureuses de ses devanciers. [*]

p. 6

Puisse-t-il, dans des limites restreintes, obtenir le même accueil que MM. TROUDE, MILIN, ROUDAUT et Gabriel MORVAN⁹⁹ ont su obtenir depuis longtemps, de la part de leurs compatriotes et de leurs confrères bretons-bretonnants auxquels je prends, aujourd'hui, la liberté de m'adresser.

Puissent, dès à présent, mes jeunes confrères dans le sacerdoce, comprendre toutes les douceurs renfermées dans une pareille étude, si propre à passionner leur nature ardente et généreuse. N'est-ce pas là le moyen de tromper les ennuis inhérents à une vie solitaire et à un ministère parfois bien ingrat ? N'est-ce pas là, le moyen de rendre plus attrayantes et plus fructueuses les instructions familières que les prêtres doivent donner aux populations confiées à leurs soins ?

Le jeune clergé se sentira de plus en plus encouragé dans cette voie par les succès des nombreux prédicateurs et missionnaires bretons dont les noms se trouvent sur toutes les lèvres, succès dus en grande partie à leur connaissance de la belle langue qu'ils employaient.

Cher Confrère, il faut faire les plus grands efforts pour opposer une digue à l'empiètement du français sur le breton ! En effet, que feraient un jour les prédicateurs, dans nos campagnes, si dans leurs prônes ou

99. Surtout connu en tant que directeur de la revue *Feiz ha Breiz*, et traducteur breton de *Lizeriou Breuriez ar Feiz*.

sermons ils n'avaient que des auditeurs ne connaissant plus leur *Brezounek*, et ne devant peut-être jamais que bégayer un mauvais français ?? »

MOAL 1890 : 3–6

15.2 Approbation des Évêchés

Remarque : *Cette lettre est donnée sans titre, c'est nous qui la nommons "Approbation".*

« ÉVÊCHÉ DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 12 Août 1889

Cher Monsieur l'Aumônier

Le Travail que vous avez entrepris dans le but de conserver la pureté de la Langue Bretonne et d'en faciliter l'étude, peut rendre un grand service au Clergé et aux Fidèles des diocèses bretons.

Aussi Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon me charge de vous écrire qu'il encourage et bénit vos efforts.

Je suis heureux de vous adresser ce témoignage de la part de sa Grandeur.

Agréer, cher Monsieur l'Aumônier,
l'expression de mes sentiments
très affectueux et très dévoués,
SERRÉ,
Vicaire Général. »
ibid. : 7

15.3 Introduction

Remarque : *Elle est divisée en 3 chapitres :*

- 1 « De l'euphonie, ou des lettres muables, en breton » (pp. 49–65),
- 2 « De quelques Celticismes et règles de Construction » (pp. 65–87) ; *On relèvera quelques remarques concernant l'orthographe aux §§. 4, 5, 6, 7, 8, 9, (cf. aussi 21–22), 24, 98 sur les emprunts § 15, 65.*
- 3 « Additions » (pp. 88–96). *On y notera simplement, à titre d'anecdote, une bien curieuse étymologie (p. 92) :*
« 19. — Le Louvre est un splendide palais ; cependant son nom vient du Celtique *lou* (V.) — *louf* (m.), — *loufadenn* (f.), *louadenn* (L.), c.-à-d. : corruption, puanteur, et par extension vesse, fluctuosité par bas (d'où vient le verbe *loufat* — *louadi* T. L.) Ce mot *lou* (V.) a fait *louvr* (V.) — *lour* (L. C. T.), lépreux. Il y a eu jadis, une léproserie, en cet endroit. »

Elle se termine par une traduction du Sacrifice d'ABRAHAM sur la base d'une syntaxe bretonne avec un mot-à-mot en français (pp. 94–96). Cette traduction est commentée ainsi :
« Une page d'Hébreu littéralement traduite en Breton pour montrer l'intime connexion du génie Celtique et du génie Sémitique. » (p. 94). *L'ensemble se clôture sur la phrase : « Gant ar BREZOUNEK eo deuet ar FEIZ ; Gant ar GALLEK ez ai euz a VREIZ (Furnez ar Geiz, par M. MILIN). (Avec le Breton est venue la Foi ; Avec le Français elle quittera la Bretagne.) ».*

15.3.1 [Paragraphe concernant l'orthographe]

« 4. — Quoique l'<s> en breton, sonne toujours deux <s>, en français, d'après LE GONIDEC, il serait bon, dit le chanoine G^{el} MORVAN, de conserver quelque temps encore, du moins, deux <s> en breton : Ex : <Casset>, envoyé; <Cossoc'h>, plus vieux; <Cosseat>, devenu vieux, vieilli. En le faisant, on aura pour excuse de faciliter la lecture du breton aux gens de la campagne.

5. — Quoique LE GONIDEC remplace toujours le <c> français par un <k>, M. G^{el} MORVAN, dit que pratiquement on ne doit mettre le <k> que dans quatre circonstances : 1° devant <e> ou <i> : <kezec>, chevaux; <ki>, chien; <kiez>, chienne. En ce cas la chose est absolument nécessaire, puisque l'idiome breton n'a pas de <Q.> — 2° Dans les mots dérivés d'un autre terme où il faut employer le <k>, ou qui servent à former un mot qui demande le <k> : <Deskadurez>, instruction, parce qu'il dérive du verbe *deski*, apprendre, qui demande le <k>. Il doit être de même des verbes *lakaat*, mettre; *renka*, arranger, comme dans les mots *frank*, large, *iaouank*, jeune, parce que le <k> est nécessaire dans leurs dérivés *lakeat*, mis; <renket>, arrangé; <frankeat>, élargi; <iaouankeat>, rajeuni. — 3° Devant <ui>, dans les mots <kuit>, quitte; <kuitaat>; s'en aller, et devant <aou>, dans le verbe <kaout>, trouver. — 4° Au lieu de <ch>, dans les mots <kristen>, <almanak>, <Nabukodonozor>, on emploie la lettre <k>, au lieu du <c>.

6. — Quant au double <v> (<w>), employé par LE GONIDEC, à la place de <ue>, <ui>, <ou>, je le crois propre au dialecte de Tréguier. Il serait donc bon d'imiter M. MORVAN, et de mettre un simple <v>, avec <e>, <u>, <i>. On pourrait peut-être l'employer quelquefois, comme dans les mots <gwez>, arbres, au lieu de <guez>, et <gwiriou>, droits, au lieu de <guiriou>, pour éviter les équivoques; Ex : <muioc'h a vez>, plus d'arbres, (<muioc'h a vez>, signifierait aussi, plus de honte); <muioc'h a wiriou>, plus de droits.

7. — À la place de <w>, il vaut mieux mettre <ou>, <ue>, <i>, selon les mots qui arrivent; Ex. <gulelet>, voir; <coueza>, tomber; <aoualc'h>, assez; <ar virionez>, la vérité. Cela facilitera la lecture du breton à ceux qui n'en connaissent pas bien l'orthographe, ou la structure. De même, on écrira <goel> (f.), voile, et non pas <gwuell> (<guel>), qui veut dire vue; car <gw> devant <e>, se prononce *gu*.

8. — L'<h> étymologique n'offre aucune utilité. D'ailleurs, l'étymologie est une raison fort douteuse. Aucun *h* aspiré, en français, ne vient d'un *h* aspiré, en latin. Et si l'on a rétabli artificiellement le signe <h>, dans beaucoup de mots français, d'autres bons vieux mots, et en grand nombre, y ont échappé; <iil a>, de *habet* (en latin); <on>, de *homo* (homme); <encore>, de *hanc horam* (cette heure, à l'accusatif.) Au contraire, nous disons *haut*, en latin *altus*, ici l'<h> étymologique est cependant réel, comme on dit en breton *hano*, nom (en gallois *enw*; en irlandais, *ainn*; en grec, *onoma*.) Il n'y a point de raison théorique, mais une raison pratique d'écrire ce <h>; elle existe dans la prononciation. Dans certains mots, comme <hirr>, long; <hano>, nom, l'*h* est aspiré, du moins en Tréguier et dans une grande partie de la Cornouailles. Donc LE GONIDEC affirme, à tort, que l'<h> est toujours muet, en breton. — Plusieurs écrivains breton croient devoir conserver l'<h>, en breton, quand ils le trouvent dans un mot latin correspondant; Ex : <histor>, histoire (*historia*); — <henor>, honneur (*honor*); mais cette règle n'est point sûre, comme nous venons de l'expliquer.

9. — Au lieu d'employer un <h>, au commencement des mots <hon euz>, nous avons; <hoc'h euz>, vous avez; <ho deuz>, ils ont, il serait plus logique de dire : <on euz>; <oc'h euz>; <o deuz>, pour le pluriel; car on écrit, pour le singulier, <em euz>, j'ai, <es peuz>, tu as, <en deuz>, il a, <e deuz>, elle a. Ces mots <hon>, <hoc'h>, <ho>, qu'on met ici avant le verbe *kaout*, avoir, ne sont pas de vrais pronoms; car s'ils le sont, il faut mettre <h> au singulier, comme au pluriel : <hem euz>, <hes peuz>, <hen deuz>, <he deuz>, ce qu'on n'admettra pas facilement. »

MOAL 1890 : 65-67

15.3.2 [Paragraphe concernant les "mots importés"]

« 15. — Dans les expressions introduites par le Christianisme, (et qui sont toujours latines ou françaises), comme dans la plupart des termes scientifiques, il faut employer, en breton, la consonnance française ou latine, en supprimant les lettres inutiles. C'est ce qu'on appelle des mots importés, dont il ne faut pas cependant, trop surcharger la langue; voy. le n^o 65. »

ibid. : 68

« 65. — Les termes de religion, de science, ainsi que les mots modernes, sont des mots nécessaires, en breton; Ex : Confession, *kovesion*; dispense *dispans*; Absolution, *absolvenn*; Cuirassier *kulasour*; les votes, *ar votadek*; socialistes, *sosialisted*. Election des députés, *eleksion ann Deputeed*; la

chimie, **ar chimi** ; la physique, **ar fuzik** ; l'analyse, **ann analiz** ; l'arithmétique, **ann arimitik** [*sic*], etc. Cependant on ne doit faire ces sortes d'emprunt qu'avec discrétion, pour ne pas surcharger la langue bretonne de mots étrangers. Ordinairement on pourra remplacer ces expressions par une périphrase ; Voy. le N^o 15. »

MOAL 1890 : 79

16 1895 : Henri du Rusquec

Remarque : *L'auteur publie en 1883 un premier « Dictionnaire français-breton » qui ne possède aucun paratexte (RUSQUEC 1883). Dans le dictionnaire breton-français de 1895 (RUSQUEC 1895), on trouve la préface suivante :*

« Je disais en plaisantant, il y a quelques années, à une dame de mes amies, qui feuilletait un dictionnaire, qu'il était dangereux de lire dans ces sortes de livres ; en effet, ces compilations, par le fait même de leur usage et de leur but, renferment la nomenclature générale de tous les mots connus d'un même idiome, et donnent, sans en rien dissimuler, le sens et la signification ; une telle œuvre a néanmoins trouvé grâce près du public, et personne n'hésite à la mettre entre les mains de nos femmes et de nos enfants ; il est vrai que la lecture en est tellement aride, qu'elle ne tente guère les lecteurs que pour y puiser des renseignements utiles. En entreprenant cette tâche qui m'a demandé quelques années d'un travail fréquemment interrompu, je n'ai pas eu l'intention de faire une œuvre de grand mérite, je m'estimerai fort heureux, si ce document peut être utile aux générations qui vont nous succéder.

Rien n'est stable en ce monde, les langues ont un passé dont il importe de se souvenir, un présent qu'il faut constater, et un avenir que l'on doit prévoir. L'idiome breton a un passé qui se perd dans la nuit des temps, puisque, d'après le dire de tous nos savants, il a une origine celtique ; nous trouvons, en effet, répandus sur la surface presque générale de l'Europe, même en Asie et en Afrique, des mots qui ont des rapports singuliers avec la langue bretonne, que nous parlons encore dans la presqu'île armoricaine. Je ne veux en citer que quelques exemples. Déjà notre savant compatriote, M. Th. Hersart de LA VILLEMARQUÉ, en a reproduit dans ses *Essais sur l'Histoire de la langue bretonne*, une nomenclature assez considérable, indiquant les rapports des mots gaulois anciens, avec ceux actuels du gaël écossais, de l'irlandais, du breton du pays de Galles, et enfin du bas-breton ; nous trouvons, en effet, dans les noms des rivières, des montagnes d'une grande partie de l'Europe, une signification galloise ou bretonne, par exemple les Alpes pennines, gallois alb blanc, breton penn tête ; parcourant les montagnes de la Savoie, je demandai le nom d'une commune, voisine du lac du Bourget, c'est un terrain sablonneux d'une longueur de trois kilomètres sur un de large, quelle fût ma surprise, quand j'appris que cette commune s'appelait Tresserve, où je retrouvai facilement les mots bretons trez sable, éro, erv, sillon ; les sommets du Cantal, ne viennent-ils pas des mots bretons, kan blanc, tal front ; dans les noms de fleuve, l'Adour, l'Estramadure, le Douro, [*] nous trouvons le mot breton dour eau. Le mot breton goaz cours d'eau, se rencontre dans la Guadiana, le Guadalquivir, Paris, Lutetia, la ville marécageuse, de louc'h marais. Nous avons encore une preuve de cette généralisation du celtique, dans les mots français douaire, douairière ; comparez le breton douar terre ; nous rencontrons la même expression dans le douar des Arabes. Les dieux sont aussi représentés dans cette nomenclature, pour Morphée, le ministre du sommeil, nous retrouvons dans le breton, le verbe morfila endormir, divorfila réveiller ; Titan le surnom du soleil, où nous trouvons les mots bretons, ti maison, tan feu. Il semblerait que notre idiome breton soit appelé à disparaître, la langue française se répandant de plus en plus dans nos campagnes, il n'en est rien cependant ; depuis plusieurs siècles il est resté stationnaire, comme l'indique l'étymologie d'un nom de village situé dans les environs de Saint-Brieuc. Ce village s'appelle Kertugall, il est placé sur le versant d'un vallon ; à l'ouest de ce mouvement de terrain, le breton se parle encore, à l'est on parle français, or ker en breton veut dire village, tu côté, gall France.

p. II

Nous devons aussi constater de nos jours, une certaine amélioration dans l'usage du breton, depuis une vingtaine d'années. Le clergé, en chaire, s'étudie davantage à le parler avec plus de pureté, sans se servir des locutions anciennes, aujourd'hui hors d'usage, il évite, autant que possible, néanmoins, d'employer les moyens dont usaient les anciens membres du clergé, qui se disposaient, par l'emploi de barbarismes franco-bretons, à transformer notre langue en véritable patois. Qui l'aurait cru, le suffrage universel, aussi, a contribué à vulgariser notre langue, des journaux sont imprimés et lus par une masse considérable des habitants des campagnes, à l'approche des élections, les professions de foi des candidats sont traduites en breton ; en effet, il existe encore beaucoup de personnes de notre génération actuelle, qui ne savent que lire le breton et qui sentent la nécessité d'être éclairées par des traductions pour se rendre bien compte de la situation et voter avec connaissance de cause.

L'instruction va se répandre de plus en plus dans les masses populaires, et l'on aurait grand tort de s'en plaindre. Mais faut-il en conclure, que par ce fait, la langue bretonne va disparaître ? qui nous dit qu'il ne se présentera pas quelque fait nouveau, qui fera encore ressentir la nécessité d'en conserver l'usage ? Quoi qu'il advienne, cette langue sera toujours, pour les savants, d'une utilité incontestable pour recueillir des documents, qu'ils n'obtiendraient pas sans son concours. D'après les renseignements historiques que nous possédons, l'on doit conclure, en retrouvant des origines celtiques à un nombre considérable de noms de notre vieille Europe, qu'à une certaine époque, deux courants humains, sortis

des sommets de l'Himalaya, se sont répandus sur notre globe terrestre, les uns se dirigeant vers l'est, parlant le sanscrit, et les autres vers l'ouest, parlant le celte. En 1836, des hommes convaincus de cette vérité et aimant passionnément leur pays, ont fait revivre [*] nos souvenirs bretons, ils ont fait parler les anciens Bardes, recueilli les chansons populaires, et ont appelé, en un mot, l'attention générale sur notre sol de granite, recouvert de chênes. La Bretagne devint à la mode ; ces hommes, qui rendaient un si grand service à leur pays, s'appelaient LA VILLEMARQUÉ, COURCY, BRIZEUX, Émile SOUVESTRE, LUZEL, ROPARTZ, RENAN, et tant d'autres qui vivent encore. Maintenant que leur voix a été entendue, que des chaires de langue celtique existent à Paris, Londres, Berlin et autres lieux, on leur répète qu'ils ont fait fausse route, en attribuant à notre langue une origine exclusivement celtique, mais nous autres bretons, nous devons nous rappeler qu'ils ont réveillé nos instincts de nationalité, qu'ils ont attiré l'attention sur des faits généralement ignorés, et d'une importance scientifique incontestable, et si ces hommes se sont trompés, s'ils ont fait notre Bretagne trop belle, s'ils n'ont point vu ses rides, est-ce que l'on voit jamais les rides de sa mère, non, non, on les embrasse.

p. III

La tâche du lexicographe consiste à recueillir tous les mots employés dans une langue, et à les rassembler dans un même vocabulaire. J'insiste plus que mes prédécesseurs sur les étymologies, il n'y a rien d'infailible dans cette manière de procéder, et je dois m'attendre à bien des critiques ; néanmoins, grâce aux documents scientifiques récents, cette étude n'est pas aussi hypothétique que jadis, les travaux de ZEUSS, EBEL, d'ARBOIS DE JUBAINVILLE et LOTH, ont facilité cette tâche, ainsi que les ouvrages plus anciens de LE GONIDEC, de LA VILLEMARQUÉ, et TROUDE ; un simple recueil de mots, est peu instructif, il nous était nécessaire de donner en même temps les sens différents dans lesquels ils sont employés. Les progrès incessants des sciences et des arts, nous ont obligé à accepter dans cette étude bien des mots d'origine française. Si la langue bretonne a la prétention, bien fondée à notre sens, d'être ancienne, elle ne peut échapper aux transformations qui se font, par le fait de la diffusion des idiomes ; en ce qui concerne l'orthographe et les règles grammaticales, j'ai dû me conformer aux préceptes de LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ. Quoique leur <K> soit déjà moins employé qu'autrefois, plusieurs modifications ont eu lieu suivant les époques, à ce sujet, ainsi les écritures de 1500 portent <quer> au lieu de <ker>, depuis la lettre <Q> a été abandonnée et remplacée par le <K>. Tout incomplet qu'il peut être, car un dictionnaire n'est jamais fini, notre livre appartient désormais à la critique. En accomplissant cette œuvre, nous avons voulu démontrer l'importance que nous devons avoir à conserver notre langue et à ne pas répudier l'héritage qui nous a été légué par nos ancêtres bretons. »

17 1899–1900 : Jean-Marie Apprioual (frère Constantius), les *Kenteliou Brezounek*

17.1 1899 : Kenteliou Brezounek da drei e gallek

Remarque : *Cet ouvrage est le « livre de l'élève ». Il contient, sur une centaine de pages, des listes de mots, expressions, ou phrases, en breton, que les enfants devront traduire en français. Les rubriques sont rangées selon le type d'exercice à faire effectuer aux élèves. On trouve un lexique final pp. 201–206, qui contient les mots ayant été marqués par une étoile au fil de l'ouvrage. Il contient essentiellement un lexique éloigné du français, des termes abstraits, avec leur traduction en français.*

Le paratexte introductif n'est pas paginé, il commence sur une page de droite, et continue sur une page de gauche, ce pourquoi nous avons noté par "G" le changement de page.

« BUGALE,

Evid-hoc'h, dreist-holl, bugale diwar ar meaz, em euz skrivet al *Levrik*-man.

Diouc'htu avad e livirinn d'e-hoc'h penaoz va menoz n'eo ket klask deski da hini ac'hanoc'h ar *Brezounek*, rak hen desket hoc'h euz a vihanik; mes fellout a ra d'in tenna talvoudegez euz ar *Brezounek* a ouzoc'h kaozeal ker brao, evid deski d'e-hoc'h gwelloc'h ha buhanoc'h ar *Gallek*.

Gouzout a rann e vezit kaset d'ar skol evit deski lenn, skriva, niveri, ha dreist-holl evid studia ar *Gallek*. Ho kerent a oar mad penaos, enn deiz a hirio, muioc'h eget gwechall, an hini a zo dianaoudek war ar *Gallek* a zo ive gwall ziez d'ezhan ober e *afferiou* he-unan, *prena*, *gwerza*, hag en em glevout gand ar re na ouzont ket a *Vrezounek*. Eun dra vad, eun dra gaer ha talvouduz eo eta d'e-hoc'h gouzout ar *Gallek*.

Mez penaoz e hellot-hu deski ar gwella hag ar buhana ar *Gallek*? Daoust ha n'eo ket o *kompren* mad an holl geriou *gallek* a glevit, a lennit pe a skrivit dreist-holl, eo e talc'hot ar muia sonj anezho.

Ar pezh a *gomprenneur* mad a joum enn hor spered, hag ar pezh ne *gomprenneur* ket a ia trumm gand an avel. [*]

Mad, evit ma *komprenot* gwelloc'h al labour ho pezo da skriva er skol eo em euz lakeat moulla evid'hoc'h al *Levrik* *brezounek*-man. Troit e *Gallek*, an eil goude eben, an diou c'hant kentel a zo el *Levrik*-man hag e gwirionez, e welot hoc'h-unan, pegen talvouduz eo al labour-ze evit deski mad ar *Gallek*.

Marteze e kavot el *Levrik*, kalz geriou *brezounek* dishevel diouc'h *brezounek* ho pro, ha karter pe al leac'h e pehini e choumit, mez kazi an holl geriou diez-se a welot heuliet euz eur steredennik (*) evit rei d'e-hoc'h da anaout e kavot anezho e fin al *Levrik* ha troet zoken e *Gallek*. »

APPRIOUAL 1899 :

p. G

17.2 1900 : Kenteliou Brezounek troet e gallek

Remarque : *Cet ouvrage est le livre du maître. Après le paratexte se trouve un chapitre « Labour skol » ("travail scolaire") pour chaque mois, où des mots, des expressions, ou des phrases, sont présentées en français et en breton sur deux colonnes. Il s'agit du corrigé aux devoirs de traduction, les élèves n'ayant que le texte breton et devant le traduire en français.*

Cet Avant-Propos est suivi d'un Avis sur la manière de faire usage des leçons (kenteliou) du cours élémentaire (pp. IX–X), que nous ne reproduisons pas ici.

« Pendant longtemps on nous avait dit tant de mal de notre *langue bretonne* que plusieurs avaient fini par en rougir. Il a fallu qu'on vienne, en ces derniers temps, nous révéler des biens que nous ne soupçonnions pas, et nous apprendre à conserver un trésor dont nous n'étions pas assez jaloux.

La science a suffisamment prouvé que la *langue bretonne* a le droit de figurer sans honte à côté des autres langues d'origine aryenne. Personne aujourd'hui n'a le droit d'ignorer qu'elle est notre héritage le plus précieux, et que le jour où elle mourrait, chaque *Breton* aurait perdu la plus grande richesse de son cher *Arvor*.

Le Congrès provincial, réuni à Saint-Brieuc, il y a quelques années, l'avait bien compris; et c'est pourquoi il émit à l'unanimité le vœu suivant : « *Que l'enseignement à l'école primaire se fasse non plus par la proscription brutale de la langue bretonne, mais à l'aide d'une méthode rationnelle qui conduise progressivement les enfants, par des exercices raisonnés, de la connaissance du breton à celle du français* ».

C'est pour répondre à ce vœu, plusieurs fois exprimé par des Bretons de foi et de talent, distingués par leur savoir autant que par leur attachement au pays natal, que nous avons publié d'abord le petit Manuel sous ce titre : **Kenteliou Brezounek da drei e gallek**. « Cours élémentaire d'enseignement du français par le breton, dédié aux élèves des écoles primaires [»]; puis ce deuxième volume destiné à faciliter la tâche du maître.

La méthode que nous proposons paraît très rationnelle, puisqu'elle se sert de ce que l'enfant sait déjà pour lui faire comprendre ce qu'il [*] ne sait pas encore; elle explique les mots d'une langue qui est encore inconnue pour lui, par les mots connus d'une langue qui lui est familière. Elle consiste à greffer, pour ainsi dire, et doucement la *langue* de la France sur la *langue* de la Bretagne, au lieu de supprimer violemment le *breton* sans aucun profit pour le *français*.

p. VI

En parlant breton à l'enfant qui vient à l'école, on le traite en être intelligent; il ne se perd plus dans le chaos, et ce doit être pour lui une perpétuelle jouissance de passer du connu à l'inconnu.

Vous l'interrogez dans sa propre langue : « *Tel objet, comment l'appelle-t-on chez vous ?* » L'écolier répond; et s'il avait oublié le mot ou le nom, le maître le lui rappelle, et lui indique aussitôt l'expression française correspondante.

Avantages de ce procédé : l'enfant aura appris un mot français, un mot dont il a entendu la prononciation exacte, un mot dont il connaît maintenant la valeur, etc.

Et par cette méthode il acquiert même une connaissance mieux raisonnée de sa langue maternelle. Quel mal y a-t-il donc à ce que l'écolier sache bien deux langues au lieu d'une, quand cet exercice loin de retarder ses progrès et de charger sa mémoire, le fait arriver, au contraire, beaucoup plus sûrement et plus vite à la connaissance d'un français bien plus correct ?

Du reste, cette méthode que je préconise est la même qui a été exposée à la Sorbonne, aux applaudissements de toutes les sociétés savantes, par le Frère SAVINIEN, des Ecoles Chrétiennes, instituteur congréganiste en Provence.

Son mémoire, qui traite de *l'utilisation des idiomes locaux pour mieux apprendre le français*, a été couronné par l'Académie française. Cette méthode lui paraissait bonne; il l'a mise en pratique en Provence, et il a obtenu un succès complet.

Ce que le Frère SAVINIEN faisait en Provence, le Frère MAXWEL le pratiquait aussi en Irlande, et dans ce pays gaélique, il a complètement transformé l'enseignement primaire.

En terminant, écoutons le témoignage désintéressé, et la prière que nous adresse un universitaire dont personne ne peut contester ni la science éminente, ni la connaissance approfondie qu'il a de notre pays. « *Au nom de la Bretagne, nous dit-il, pour le profit intellectuel des enfants, pour leur inculquer une connaissance plus approfondie et mieux raisonnée du français, ô vous qui êtes plus libres que [*] nous, rejetez enfin des méthodes qui ne sont pas faites pour vous; osez faire ce qu'ont fait vos frères en Irlande, en Ecosse, en Galles, et réussissez comme eux...* »

p. VII

(Extrait en partie de la *Conférence de M. BULÉON, au Congrès de Landerneau, 1896*).

Monsieur le Chanoine ROSPARS, Rédacteur de la Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon, écrivait à la date du 13 octobre 1899 :

« **La langue bretonne à l'École.** — Nous avons parlé, à diverses reprises, des travaux du Frère CONSTANTIUS, Directeur de l'école chrétienne de Landivisiau, et de sa Méthode d'enseignement du Français par le Breton[.] *L'enseignement, dans nos écoles primaires, est actuellement basé sur l'exclusion absolue du breton : l'enfant qui arrive, ne sachant pas un mot de français, doit apprendre cette langue de vive force. Or, au lieu d'user ainsi l'effort des enfants sur des mots qu'ils ne comprennent qu'imparfaitement, n'est-il pas plus rationnel [sic] de procéder du connu à l'inconnu, d'ouvrir peu à peu leur esprit en les faisant passer graduellement, par des exercices raisonnés et au moyen du breton qu'ils savent, à la connaissance du français qu'ils doivent apprendre ?*

*C'est ce que le frère CONSTANTIUS a pratiqué avec succès, pendant de longues années, et que pourront faire facilement, désormais, nos instituteurs et nos institutrices, grâce au livre que le bon religieux, encouragé par les hommes les plus compétents et pour répondre à de nombreuses demandes, vient de publier, sous ce titre : **Kenteliou Brezounek da drei e gallek**. Ce n'est encore que le livre de l'élève, tout en breton. Le livre du maître (breton-français) est sous presse.*

Le cours élémentaire que nous annonçons contient 200 thèmes bretons à traduire en français; on y a résumé les mots les plus usuels classés par catégories, des exercices variés sur le genre, le nombre; puis sur les adjectifs, les pronoms, les verbes, dont plus de 700 sont conjugués en tout ou en partie. Enfin les 200 exercices sont suivis d'un Lexique donnant la signification des mots les plus difficiles et les moins connus en diverses localités. []*

p. VIII

Nous recommandons à nos lecteurs ce livre, dont (on peut le dire ici sans hyperbole) le besoin se faisait vivement sentir. Il est appelé à rendre de grands services dans nos écoles, non point — on ne saurait trop le redire — en enseignant le breton aux enfants, mais en les aidant à apprendre plus vite et mieux le français.

Ajoutons que le livre du maître sera en même temps, une excellente méthode pour apprendre le breton par le moyen du français, comblant ainsi une lacune que des correspondants de la Semaine Religieuse ont souvent signalée en la déplorant. » »

APPRIOUAL 1900 : v–viii

17.3 1899 : Abrégé de la méthode de Landivisiau

Remarque : *L'ouvrage rédigé par CONSTANTIUS lui-même ressemble plutôt à un corrigé des exercices de traduction, celui-ci, imprimé par un « Comité de préservation du breton armoricain », présente des exercices à destination des maîtres. Chaque chapitre (sauf le 4^e, consacré aux pronoms) possède ainsi une petite introduction, que nous reproduisons, ainsi que le dernier passage concernant le vocabulaire de la grammaire en breton, et la conclusion. Nous n'avons pas reproduit les commentaires en cours de chapitre.*

17.3.1 Introduction

« Les comptes-rendus de l'Association Bretonne mentionnent les brillants succès obtenus aux derniers concours par les écoles de Plougastel-Daoulas (religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve) et de Landivisiau (frères du bienheureux LASALLE). Non seulement les compositions présentées par ces deux écoles se distinguaient par des qualités remarquables de forme, mais le fond attestait de la part des élèves un travail de réflexion personnelle et originale que l'on ne trouvait pas ailleurs au même degré.

Ces résultats étaient dus à l'emploi judicieux de la méthode d'enseignement du français par le breton que le frère CONSTANTIUS, le distingué directeur de l'école de Landivisiau, emploie depuis plus de vingt-cinq ans et qui lui a valu les plus hautes récompenses à diverses expositions.

Cette méthode développée par le cher frère dans une série d'exercices habilement gradués, a obtenu au Congrès de Vannes des éloges mérités de la part de l'Association Bretonne. L'insertion dans les mémoires de la société fut décidée à titre de récompense pour l'auteur, et surtout à titre de stimulant et de guide pour ses collègues de l'enseignement primaire.

L'étendue de ce remarquable travail ne nous a pas permis de le repro-[*]duire in-extenso. Nous en donnons ci-après un résumé très fidèle accompagné d'indications qui suffiront amplement pour l'intelligence de la méthode.

Nous avons suivi pour le texte breton l'orthographe de M. ERNAULT qui est adoptée officiellement pour les travaux de notre comité; de cette façon le manuel du frère CONSTANTIUS se rattachera à l'abécédaire que M. ERNAULT vient de faire paraître dans le même système orthographique, ainsi qu'aux leçons de grammaire bretonne du cours de Saint-Charles et à la grammaire complète que prépare M. ERNAULT.

Le dialecte suivi est celui de Léon, mais nous avons noté entre parenthèses, dans un certain nombre d'exercices, quelques variantes de Tréguier et de Cornouailles qui aideront les maîtres à transcrire dans ces deux dialectes. »

COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 1–2

17.3.2 1^o Substantifs, articles et prépositions usuelles

« Les premières leçons doivent être, avant tout, des leçons de mots. Pour apprendre les mots français que l'enfant ignore le maître aura recours aux mots bretons que l'enfant connaît. Il s'appliquera à faire dresser à l'enfant de petites listes de mots usuels bretons, et lui en donnera la traduction en français. Le frère CONSTANTIUS regarde comme très important de laisser à l'enfant une certaine initiative dans la rédaction de ces listes de mots usuels : par là au lieu d'un simple exercice de mémoire, on lui fait faire un travail original qui met en jeu ses facultés, excite sa curiosité et l'intéresse par avance à la traduction en français que le maître doit lui donner. Il apprend d'autant plus volontiers et s'assimile d'autant mieux cette traduction qu'elle lui apparaît comme le complément, le couronnement de son travail personnel. »

ibid. : 2

17.3.3 2° Complément du Nom

« La méthode du frère CONSTANTIUS insiste assez longuement [*] sur les compléments du nom ; en breton deux constructions répondent à la construction française avec *de*. Dans la première on n'exprime pas la préposition et l'on supprime l'article devant le nom déterminé par le complément ; dans la seconde on exprime et la préposition et l'article. La méthode met ces deux constructions en regard de la construction française dans une série d'exercices que nous avons condensés dans les tableaux suivants. Les maîtres pourront prendre dans ces tableaux la matière d'exercices qu'ils devront avoir soin de graduer en passant du simple au composé, du plus connu à l'inconnu ou au moins connu. »

p. 7

COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 6–7

17.3.4 3° Adjectifs

« Nous retrouvons ici les mêmes difficultés que pour l'article, savoir : 1° la règle française d'accord en genre et en nombre avec le substantif. (À la règle d'accord correspond en breton la règle de la mutation de l'initiale du qualificatif après les substantifs féminins singuliers et masculins pluriels de personnes) ; 2° la non-correspondance des genres en breton et en français.

Comme dans l'exercice sur l'article et le substantif, on a mis en italique dans les exemples qui suivent les mutations bretonnes et les terminaisons françaises indicatrices du genre.

EXEMPLES :

1° Règle d'accord.

Ar zouben *d*omm, la soupe chaude ; eur gaerel *v*ihan, une petite belette ; eur bal *v*erglet, une pelle rouillée ; ar vag *v*raz, [*] la grande barque ; eun draonien *c'h*laz, une vallée verte ; ar groaz *v*inniget, la croix bénie ; ar *c'hoz* zu, la taupe noire ; eur foennok *c'h*leb, une prairie mouillée ; ar vugale *v*ihan, les petits enfants, ar veleien *v*ad, les bons prêtres.

p. 15

Exemples plus difficiles.

Ar vamm *v*ad, la bonne mère ; al lezen *g*risten, la doctrine chrétienne ; eul lez-vamm *g*riz, une belle-mère cruelle ; eur gorden *d*eo, une grosse corde ; eun darvoeden *v*leudek, une darte farineuse ; ar skeuden *v*rao, la belle statue ; eun dersien *v*osennuz, une fièvre pestilentielle ; an danvadez *w*enn, la brebis blanche ; ar goummoulen *d*eval, la nuée sombre.

2° Genres différents en breton et en français.

Eur wezen (f.) *v*raz, un grand arbre (m.) ; eur wezen *g*leuz, un arbre creux ; an amzer (f.) *d*eval, le temps sombre (m.) ; an amzer (f.) *v*rao, le beau temps (m.) ; eun avel (f.) *g*re, un vent fort (m.) ; eur gontel (f.) *v*ihan, un petit couteau (m.) ; ar vegin (f.) *v*ruzunet, le soufflet (m.) brisé ; ar forn (f.) *v*outin, le four banal (m.) ; eur voualc'h (f.) *z*u, un merle noir (m.) ; ar mean (m.) *k*alet, la pierre (f.) dure ; an ti (m.) *k*aer, la belle maison (f.) ; an dent (m. pl.) *l*emm, les dents pointues (f. pl.) ; an dour (m.) *f*resk, l'eau (f.) fraîche ; eur *c'h*arr (m.) *t*orret, une charrette (f.) brisée ; eun alar (m.) [NdA : "*alar*" masculin en léon est féminin en trég.] *t*orret, une charrue (f.) brisée.

Le frère CONSTANTIUS consacre une vingtaine de leçons à l'étude de l'adjectif ; ne pouvant les donner in-extenso, nous les résumons dans une série de tableaux. On remarquera que la difficulté est moindre pour les noms de personnes, puisque les genres se correspondent en breton et en français, les noms d'hommes étant masculins et les noms de femmes féminins. On devra donc, pour graduer les exercices, commencer de préférence par des noms de personnes, puis on passera aux noms d'animaux, puis aux noms de choses. Le cher frère CONSTANTIUS introduit dans les exercices sur les adjectifs qualificatifs, les adjectifs démonstratifs *ce*, *cette*, *cet*, *ces*, etc., les [*] adjectifs possessifs, et les premiers adjectifs numériques, de façon à les faire apprendre sans avoir recours à des exercices spéciaux que les maîtres pourraient d'ailleurs imaginer facilement s'ils y trouvaient quelque avantage [NdA : ces exercices spéciaux sont surtout utiles pour les comparatifs et superlatifs et leurs compléments].

p. 16

Un moyen de rendre ces exercices plus intéressants sans en accroître la difficulté, c'est d'introduire la troisième personne (singulier ou pluriel), du verbe être (*a zo* en breton), entre le nom et l'adjectif. EXEMPLE : an *tad a zo koz*, le père est vieux ; 'ar *mab a zo yaouank*, le fils est jeune ; an *avalou a zo dare (daro)*, les pommes sont mures, etc. »

17.3.5 5° Verbes

« La principale difficulté que rencontrent les Bretons dans l'étude du verbe français vient de la grande richesse de la conjugaison bretonne vis-à-vis de l'extrême pauvreté de la conjugaison française. Les enfants sont toujours tentés de chercher aux formes bretonnes des équivalents qui n'existent pas en français, ce qui les amène à faire des celticismes tels que « *dire je fais* » (conjugaison bretonne avec "ober") ou bien « *nous dit que* » (conjugaison bretonne impersonnelle). Aussi le frère CONSTANTIUS fait-il conjuguer les verbes français alternativement avec leurs correspondants bretons au personnel, à l'impersonnel et avec "ober". C'est le seul moyen de faire bien sentir qu'une forme française unique peut traduire plusieurs formes bretonnes. De plus, pour donner plus de variété aux exercices et les rendre en même temps plus profitables, la méthode joint aux différentes personnes un attribut ou un complément soit direct soit indirect. Tout en leur apprenant des mots nouveaux, ce moyen a l'avantage d'entretenir l'attention des enfants et de les empêcher de faire de la conjugaison un exercice de perroquet.

On remarquera aussi le titre-explication en breton et en français par lequel le maître concrétise le nom abstrait du temps que les élèves ont généralement beaucoup de peine à comprendre. (Voir plus loin la conjugaison des verbes terminés en **er** et en **ir**, etc.)

Nous avons reproduit in-extenso les leçons relatives aux verbes à cause de leur importance. Elles sont en dialecte de Léon ; pour la transcription en cornouaillais et en trécorois, les maîtres pourront s'aider de la grammaire de M. ERNAULT et du cours de grammaire de Saint-Charles. »

COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 31

17.3.6 Terminologie bretonne pour les explications

« Pour appliquer la Méthode d'enseignement du français par le breton, le maître devra, cela va sans dire, donner des explications en breton. Pour cela, il est nécessaire qu'il connaisse les noms bretons des principaux termes de grammaire, sous peine d'être obligé de recourir à un charabia mixte à la fois grotesque et inintelligible.

Nous rappelons aux maîtres qu'ils trouveront une nomenclature grammaticale suffisante pour l'enseignement de la lecture dans le livre « *Kroaz-Doue* » de notre savant compatriote, M. ERNAULT. Ce petit livre forme le complément obligé du *Manuel* ; en effet, si c'est déjà un tort que d'enseigner en Bretagne la grammaire française en affectant de se passer du breton, c'est une erreur autrement grave que de condamner de pauvres enfants à ânonner, pendant des mois, des tableaux et des méthodes de lecture dans une langue qu'ils ne comprennent pas.

M. ERNAULT a bien voulu nous aider à compléter la nomenclature de *Kroaz-Doue*, à l'aide des matériaux que nous a fournis le cher frère CONSTANTIUS, et de ceux que nous avons puisés nous-mêmes dans les écrits du Père GRÉGOIRE, de MM. DE LA VILLEMARQUÉ, KERSALÉ, etc. »

ibid. : 128

17.3.7 Conclusion

« En s'inspirant des exemples et des observations qui précèdent, les maîtres arriveront facilement à donner en breton toutes les explications qu'ils jugeront utiles. Le point important dans ces explications c'est de ne jamais se départir de la méthode de comparaison : on devra toujours rapprocher de la règle française, la règle correspondante de la grammaire bretonne, de façon à ce que l'élève ait toujours un point d'appui dans ce qu'il connaît pour passer à ce qu'il ignore.

Dans cet exposé de la méthode du Frère CONSTANTIUS, nous avons suivi l'orthographe de M. ERNAULT. Nous la conseillons comme la plus scientifique, mais il est bien entendu que nous ne prétendons nullement l'imposer ; l'important c'est que les maîtres respectent suffisamment l'étymologie et sachent distinguer les formes grammaticales : nous leur ferons néanmoins observer qu'ils y arriveront plus sûrement en nous prenant pour guides qu'en suivant leur propre initiative.

Les hommes intelligents de tous les partis sont aujourd'hui d'accord pour condamner l'odieux système de la proscription du breton dans l'Enseignement. Voici ce que disait récemment, à ce sujet, M. GUIEYSSE, député du Morbihan :

« *Les instituteurs n'ont pas toujours su le parti qu'ils pouvaient tirer d'une langue adaptée à l'esprit de la population, et dans laquelle les enfants avaient commencé à penser. Ils ont cherché à la proscrire : MIEUX VAUDRAIT L'ENSEIGNER RATIONNELLEMENT, quand cela est possible... Il y a toujours un avantage réel à posséder deux langues ; et les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités natives, de leur originalité d'esprit, si leur langue natale venait à disparaître.* »

(Extrait du discours prononcé à Rennes, devant un public d’instituteurs, par M. GUIEYSSE, député du Morbihan, comme président du Congrès de la Ligue de l’Enseignement primaire (1898). Ce discours a été adressé par M. l’Inspecteur d’Académie à toutes les écoles communales du Morbihan). [*]

p. 138

Plus modestes que M. le président du Congrès de la Ligue de l’Enseignement primaire, nous demandons, non pas que le breton soit enseigné à l’école, mais que le français soit appris à l’aide du breton. Puisse cette publication que nous leur présentons aider les maîtres à renoncer sur ce point aux errements funestes du passé et à entrer dans la voie que leur ouvre si brillamment le distingué directeur de l’école de Landivisiau. »

COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899 : 137–138

18 1900 : Victor Henry, *Lexique Étymologique*

Remarque : Cette « introduction » est précédée d'un texte relatant l'histoire de ce dictionnaire : les différentes refontes, les péripéties liées à l'édition et l'impression, les remerciements, etc. Nous ne reproduisons pas ce texte, qui n'a pas de titre.

L'introduction est divisée en 6 parties. La seconde d'entre elles (pp. XIII–XVIII) consiste en une longue classification des différents groupes de langues issues de "l'indo-européen" : 1. « indo-iranien », 2. « arménien », 3. « hellénique », 4. « illyrique », 5. « italique », 6. « celtique », 7. « germanique », 8. « letto-slave ou balto-slave ». Contrairement aux 5 autres parties, nous ne la reproduisons donc pas en entier, mais seulement les §§ 5 & 6 (pp. 15–XVI).

18.1 i.

« La première et indispensable condition, pour faire usage d'un dictionnaire étymologique, si modeste soit-il, c'est de se rendre un compte exact de la nature de la science étymologique en elle-même : elle ne consiste point à rapprocher au hasard *deux mots* qui se ressemblent dans deux langues *plus ou moins différentes*, mais à préciser, s'il se peut, les rapports nettement saisissables entre *tous les mots* d'un ensemble de langues qu'on a reconnues avec certitude pour être *apparentées entre elles*.

Supposons qu'un mot breton soit absolument identique à un mot japonais de même signification : ce sera une circonstance fortuite à peine digne de remarque, jusqu'au jour où l'on pourrait démontrer ou soupçonner que ce mot eût été, par exemple, rapporté du Japon par quelque matelot breton et naturalisé tel quel en Bretagne ; et, alors même, la constatation de cette identité demeurerait une curiosité isolée, presque sans intérêt, puisqu'il n'existe par ailleurs aucun lien historique ni linguistique entre la Bretagne et le Japon.

Entre deux langues, apparentées ou non, qu'unissent depuis des siècles des relations continues de voisinage et de commerce, la question se posera autrement : si un mot breton ressemble à un mot français de même sens, il n'est pas probable a priori que ce soit pur hasard ; et l'on se demandera, dès lors, si le breton l'a emprunté au français, ou le français au breton, et vers quelle époque ce transport s'est effectué. Mais, de plus, comme le breton et le français sont incontestablement, en dehors de leurs longues relations historiques, [*] deux langues linguistiquement apparentées, la ressemblance, même lointaine, même insaisissable à tout autre œil que celui du linguiste, de deux synonymes ou quasi-synonymes de ces deux langues, fera surgir un nouveau problème, le plus intéressant à coup sûr, mais aussi le plus ardu, de l'étymologie : il se peut qu'aucune des langues n'ait rien emprunté à l'autre, que le mot breton soit authentiquement celtique, le mot français authentiquement latin, et que leur ressemblance extérieure tienne, non pas à l'union historique constatée de la Bretagne et de la France, mais à l'apparentation préhistorique du celtique et du latin.

p. XII

Pour s'en assurer, il faudra évidemment restituer le mot breton sous sa forme celtique, le mot français sous sa forme latine, c'est-à-dire tous deux sous la forme qu'ils affectaient il y a au moins deux mille ans. À cette date, le latin nous est connu, mais non pas le celtique, dont les plus anciens documents remontent bien moins haut. L'élément essentiel de la comparaison nous ferait donc défaut, si une légitime induction n'y suppléait : par rapprochement de toutes les formes celtiques actuellement vivantes ou littérairement constatées, nous pouvons espérer *remonter* à la forme préceltique commune d'où elles sont issues ; par le rapprochement de toutes les autres langues connues pour appartenir à la même famille que le celtique — sanscrit, grec, latin, etc. — nous pouvons espérer reconstituer, dans sa physionomie générale, la langue primitive et inconnue qui leur a donné naissance, et dès lors, telle forme de cette langue étant donnée, *redescendre* de celle-ci à la forme celtique qui en a procédé. C'est ce double travail d'induction ascendante et descendante qui constitue l'essence de toute étymologie sûre d'elle-même. Mais aussi, à ce prix, atteint-elle des résultats insoupçonnés de la masse des esprits même les plus cultivés : un homme intelligent et lettré peut amuser sa fantaisie à mille rapprochements extérieurs, dont à peine vingt ou trente tiendront debout ; quand l'étymologiste est parvenu, *en ramenant deux mots à une forme pré-historique commune*, à en affirmer l'identité primitive, ce n'est plus d'ingénieux jeux d'esprit qu'il s'agit, mais de certitude scientifique [*] aussi rigoureuse qu'il s'en puisse rencontrer en dehors des mathématiques.

p. XIII

Il va de soi, d'autre part, qu'une semblable affirmation n'est possible que sous le bénéfice de l'observation constante des rapports relevés entre les diverses langues qui en font l'objet : il faut savoir qu'à telle voyelle grecque répond invariablement telle voyelle germanique, qu'à telle consonne latine ou celtique se superpose sans exception telle paire de consonnes sanscrites ; il faut, en un mot, connaître

et appliquer partout les *lois phonétiques*, et demeurer persuadé qu'une étymologie qui les viole peut être vraie à la rigueur et par hasard, mais que, pour vraisemblable qu'elle lui apparaisse, l'étymologiste soucieux de vérité scientifique n'a pas le droit même de la mentionner, sans l'accompagner d'un "peut-être" ou chercher à découvrir les raisons historiques ou psychologiques d'une pareille monstruosité.

La phonétique celtique est fixée dans ses grandes lignes, et la phonétique indo-européenne l'est parfois jusqu'à l'infime détail : c'en est assez pour légitimer provisoirement un essai d'étymologie du breton. Mais ni l'une ni l'autre ne sauraient entrer dans le plan de cette rapide introduction, qu'il n'eût même pas valu la peine d'écrire, — tant sont élémentaires les notions qu'elle contient, — si le présent ouvrage avait la moindre prétention de rien apprendre à qui que ce fût. Mais, comme il n'est bon qu'à stimuler quelques curiosités ou à rafraîchir quelques souvenirs, il a paru nécessaire qu'il se suffise en quelque sorte à lui-même, dans la mesure au moins de ce qu'ont droit d'en exiger les rares amateurs qui daigneront le consulter. »

V. HENRY 1900 : XI–XIII

18.2 ii.

« Le breton actuel est une langue celtique, — c'est-à-dire qu'il est apparenté, de fort loin déjà, au gaulois disparu depuis quinze siècles, — de plus loin encore au latin et aux langues modernes qui en descendent, — de très loin enfin, à toutes les autres langues de l'Europe, qui, à la seule exception du basque, du hongrois, du turc et du finnois, rentrent dans la grande famille linguistique [*] désignée conventionnellement sous le nom de famille *indo-européenne* ou *indogermanique*, et, par suite, procèdent toutes aussi d'une langue unique, vieille au moins de quarante siècles, en partie restitué par simple conjecture, et conventionnellement dénommée "indo-européen commun".

p. XIV

La souche indo-européenne s'est scindée en un grand nombre de rameaux, dont huit seulement ont subsisté jusqu'à nous, soit par tradition littéraire, soit sous forme d'idiomes encore actuellement vivants : *indo-éranien*, *arménien*, *hellénique*, *illyrique*, *italique*, *celtique*, *germanique* et *letto-slave*.

[description des groupes *indo-éranien*, *arménien*, *hellénique*, *illyrique*] [*]

p. XV

5. Le groupe italique embrasse le *latin*, l'*ombrien*, l'*osque* et plusieurs autres langues anciennes, à peine connues, de la Péninsule. Le latin, dont le premier document authentique peut remonter 5^e siècle avant notre ère, et dont la littérature considérable nous est parvenue en assez bon état, nous offre seul une documentation complète de cette branche de l'indogermanisme, d'importance d'ailleurs moindre en principe ; car le latin est de l'indo-européen beaucoup moins bien conservé que le grec, le sanscrit ou même le germanique. Mais, s'il recule au troisième plan pour la comparaison générale, il est au contraire, à trois points de vue, d'importance absolument primordiale pour le celtisant. [*]

p. XVI

- a) De tous les rameaux entre lesquels s'est divisé l'indo-européen commun, il n'en est pas qui montrent à beaucoup près entre eux autant d'affinité que l'italique et le celtique. Tout semble indiquer que Celtes et Latins ont dû cohabiter encore, ou tout au moins voisiner, à une époque relativement tardive, où toutes les autres unités ethniques s'étaient déjà depuis longtemps séparées, en sorte que, s'ils est prématuré ou excessif de parler à la lettre d'une sous-unité italo-celte, il doit être permis de se servir de cette expression pour classer les formes qu'ont en commun les Italiotes et les Celtes et qu'eux seuls possèdent, par exemple ce curieux *r* impersonnel bien connu en latin (*legit-ur* "on lit"), qui survit jusque dans le breton usuel de notre temps (*kar-eur*, "on aime").
- b) Les Celtes de la Grande-Bretagne, seuls ancêtres de tous les Celtes actuels, furent soumis par les Romains ou civilisés par la culture latine. C'est en latin aussi qu'ils reçurent la prédication du christianisme. Leurs langues se sont donc mélangées, à diverses époques, de nombreux emprunts au latin, qu'il importe de reconnaître, — on verra tout à l'heure à quels indices, — d'isoler du fonds celtique, et même, si faire se peut, de dater approximativement.
- c) Le latin, enfin, a une postérité très vivace de langues médiévales et modernes (*romanes*), qui toutes, sauf le rhétique et le roumain, se sont trouvées en contact fréquent avec les idiomes celtiques : nouvelle source d'emprunts, cette fois réciproques, mais beaucoup plus rares dans un sens que dans l'autre. Donc, à partir du VII^e siècle environ, où cessent les emprunts au latin, commence la période des emprunts au roman, qui se prolonge jusqu'à nos jours. Il va sans dire, au surplus, que l'observation ci-dessus ne s'applique à aucun couple celto-roman autant qu'au breton et au français, contigus durant tout le moyen âge et politiquement unis depuis plus de quatre siècles.

6. Le rameau celtique se subdivise en *celtique continental* (gaulois) et *celtique insulaire*, et celui-ci, à son tour, en *gâdélique* (ou gaélique) et *brittonique*. On le réservera ici pour un plus ample développement. [*]

p. XVII

[description des groupes germanique et letto-slave ou balto-slave] [*] »

p. XVIII

V. HENRY 1900 : XIII-XVIII

18.3 iii.

« Revenons donc au groupe celtique, et d'abord envisageons-le dans son ensemble. Une particularité qui lui est exclusivement propre le distingue de tous les autres : dès avant qu'il ne se fût scindé en dialectes, le **p** primitif de l'indo-européen, conservé partout ailleurs, y avait disparu sans laisser de trace. En d'autres termes, soit un mot grec, latin, sanscrit, contenant un **p** initial ou intérieur : cette consonne y manquera dans tous les dialectes celtiques ; au latin **porcus** l'irlandais répond par **orc**, et le breton par **leûn** au latin **plenus**. Ainsi nous sommes sûrs que ces deux mots sont vraiment celtiques, n'ont pas été tirés du latin. Et, d'autre part, si le latin et le celtique, le français et le breton nous offrent, par exemple, un couple de synonymes qui contiennent dans l'une et l'autre langue la consonne **p**, nous pouvons affirmer avec certitude que le mot celtique est un emprunt. On en verra maint exemple.

Un autre critérium, non moins absolu, sépare, dans le celtique lui-même, le groupe iro-gaélique du groupe brittonique. Soit un mot indo-européen contenant la consonne que l'on désigne conventionnel-lement par **q**, à laquelle le sanscrit et le letto-slave répondent par **k**, le grec par π ou τ suivant le voisinage, le latin toujours par **qu**, le gotique par **hw**, etc. : en irlandais, ce mot contiendra un **k** (écrit <c>), et en breton un **p**, dont la genèse est naturellement postérieure à la chute totale et générale du **p** primitif [NdA : *Il se peut donc fort bien qu'un mot cymrique ou breton contenant un p soit d'origine celtique ; mais c'est à condition que la forme indo-européenne dont il descend contienne, non un p, mais un q. Au contraire, aucun mot iro-gaélique contenant un p ne saurait être celtique.*] : ainsi, le nom de nombre qui est en latin **quinque** est en irlandais **cóic**, et **pemp** en breton. Si donc nous trouvons en gaélique et en brittonique deux mots synonymes contenant dans l'une et l'autre langue un **k**, nous parierons à coup sûr que le brittonique a emprunté le mot au gaélique ; et la réciproque sera vraie de deux synonymes qui contiendront un **p** dans les deux langues.

p. XIX

Ceci n'est qu'un exemple, mais frappant dans sa simplicité et sa rigueur, des mille ressources dont dispose la science pour reconstituer la préhistoire du langage.

Le celtique continental (gaulois) partage naturellement la première de ces particularités avec tout le groupe celtique. Il partage la seconde avec le rameau brittonique : "cinq" s'y disait **pempe**. Ce n'est pas leur seul trait commun : l'**s** initial primitif, qui persiste en gaélique, devient **h** en brittonique ; or il reste **s** en gaulois [NdA : *Voir notamment, au lexique, les mots hē-, hēgar, hen, heñt, etc.*] ; mais, à l'époque gauloise, il était encore **s** en brittonique. On ne saurait cependant rattacher le gaulois à l'une plutôt qu'à l'autre division. Il forme une catégorie à lui seul, ainsi qu'on doit l'attendre, au surplus, de sa situation géographique. »

ibid. : XVIII-XIX

18.4 iv.

« Cela posé, on esquissera à grands traits l'histoire de chacune des unités qui composent le groupe celtique.

1. Le celtique continental fut la langue de la Gaule jusque vers le II^e siècle de notre ère ; mais la conquête romaine lui porta un coup mortel, il disparut avec une rapidité qui ne laisse pas de surprendre l'historien contraint de la constater. De quelque façon qu'on s'en [*] rende compte, le fait demeure irréfragable : au IV^e siècle [NdA : *Dans la France du nord, du moins dans les campagnes reculées, le gaulois paraît s'être maintenu jusqu'au VI^e et même par delà.*], toute la Gaule — y compris l'Armorique — parlait latin. Celle-ci s'est "receltisée" par immigration, ainsi qu'on va le voir. Prendre les Bretons actuels pour les continuateurs immédiats des Gaulois Armoricains, est une des pires erreurs qui faussent encore dans certains esprits la conception du celtisme.

p. XX

La précoce extinction du gaulois, jointe à la circonstance qu'il ne possédait point de littérature écrite, — la tradition druidique étant purement orale, — suffit à justifier la rareté des vestiges qu'il a laissés : une trentaine d'inscriptions qui ne sont pas toutes comprises, quelques mots épars dans les auteurs anciens, des noms propres et des appellations géographiques [NdA : *Encore ne nous sont-ils parvenus, pour la plupart, que sous une forme entièrement latinisée. Voir l'index gaulois à la fin du volume.*], c'est tout ce qu'il en subsiste. En fait, nous ne connaissons pas le gaulois et ne le connaissons jamais ; nous nous le figurons seulement, avec quelque vraisemblance, d'après ces rares documents et le témoignage de ses congénères plus heureux qui lui ont survécu.

2. L'Irlande, en effet, et la Grande-Bretagne septentrionale (Écosse) ne subirent pas la conquête romaine, et le celtique gâdélique s'y maintint, obscurément du reste, jusqu'au jour où la prédication chrétienne le vint réveiller et où il émerge dès lors dans l'histoire [*NdA* : *Toutefois il existe quelques inscriptions gâdéliques, dites ogamiques, qui remontent au paganisme et aux premiers siècles de notre ère ; mais c'est une mince ressource.*].
- a) De ce jour (VIII^e siècle) apparaît, avec sa riche littérature, sacrée ou profane, le gaélique d'Irlande, qu'on appelle plus usuellement *irlandais* tout court. Il se nomme *vieil-irlandais* jusqu'au XI^e siècle, *moyen-irlandais* jusqu'au XVI^e, *irlandais moderne*, enfin, de nos jours, où il est réduit à presque rien par la concurrence de l'anglais [*NdA* : *On prononcera : les voyelles et diphtongues telles qu'elles sont écrites, mais longues les voyelles accentuées ; <c>, comme <k>, devant toute voyelle ; <ch>, comme en allemand ; puis, si l'on veut, — car la prononciation s'est modifiée d'âge en âge, — <dh> et <gh> comme <y> du mot yeux, <th> comme <h>, <bh> comme <v>, et <mh> comme un v nasal pareil à celui du breton *hanv*, *leniv*, etc.]. [*]*
- b) Le gaélique d'Écosse, usuellement *gaélique* tout court, se défend mieux, dans les âpres régions qui lui font une sorte de citadelle ; mais les sources en sont bien moins anciennes et moins sûres, et d'ailleurs il ne diffère pas assez de l'irlandais pour qu'on invoque son autorité autrement qu'à titre accessoire et supplémentaire [*NdA* : *On prononcera : longues, les voyelles marquées d'un accent grave ; <é> et <ô>, longs et fermés ; les diphtongues très fuyantes ; <ea>, <ei> et <eu> à peine diphtongués ; le reste, comme en irlandais.*].
- c) Le *manx* ou gaélique de l'île de Man doit à sa situation insulaire quelques particularités, d'assez médiocre intérêt quant à l'ensemble du celtique.
3. À la différence des Gâdels, qui ne connurent pas la conquête romaine et vécurent, longtemps aussi, indépendants de la conquête anglaise, — ce qui leur permit de constituer dans leur triple contrée une vaste unité territoriale, — les *Brittons* subirent les premiers assauts de l'une et de l'autre, et la seconde les morcela en trois tronçons, dont deux survivent jusqu'à présent, de très inégale importance.

Les Celtes qui peuplaient le sud et le centre de la Grande-Bretagne se désignaient eux-mêmes sous le terme commun de *Brittones* [*NdA* : *Dans le nord de l'île (Écosse actuelle), les Pictes, restés toujours insoumis, parlaient un celtique que le critérium du p fait rattacher de plus près au brittonique qu'au gâdélique ; mais on ne possède de ce dialecte que quelques noms propres.*]. Soumis par CÉSAR comme les Gaulois, mais plus fidèles à leur passé, ils gardèrent leur langue sous la domination romaine, moins forte, d'ailleurs, et plus éphémère dans l'île que sur le continent. La fondation de l'heptarchie anglo-saxonne (V^e siècle) les absorba ou les dispersa. La langue des vainqueurs prévalut partout, sauf dans quelques régions montagneuses ou maritimes, où la conquête pénétra peu ou plus tardivement, et où les Celtes demeurèrent maîtres de leurs destinées.

- a) La principale de ces forteresses celtiques fut le rude pays de [*] Galles. Les Celtes qui s'y réfugièrent se nomment eux-mêmes *Cymmry* "les compatriotes" [*NdA* : *Voir au lexique le mot brô.*] : d'où le nom de *cymrique* ou gallois que porte leur langue, dont la difficulté ne doit point être mesurée aux complications de son orthographe [*NdA* : *Voici les règles essentielles de prononciation : <u>, intermédiaire entre <u> et <i> français ; <y>, de même, après <w>, ou dans un monosyllabe, ou en syllabe finale, mais en toute autre position comme <e> muet faisant syllabe ; <w> devant voyelle, comme <w> anglais, mais entre consonnes comme <ou> français ; <c>, comme <k>, en toute position ; <ff> comme <f>, et <f> comme v bilabial ; <th> et <dd>, respectivement comme <th> anglais dur et doux ; les consonnes suivies d'<h>, sans sonorité ; <ll> est presque indéfinissable.*]. On y distinguera chronologiquement : le vieux-cymrique, qui se confond avec le vieux-breton ; celui du moyen-âge, représenté surtout par le recueil de contes dit *Mabinogion* "les Jeunesses" (XII^e siècle) ; et le gallois actuel, très vivace encore, qui ne cède que bien lentement devant la prépondérance de la langue anglaise.
- b) La longue et étroite presqu'île à laquelle sa population valut, comme à la Cornouaille française, le nom de Cornwall, ouvrit au celtique un autre asile. Il y vécut, sous le nom de *cornique*, jusqu'au siècle dernier [*NdA* : *On prononcera le cornique à peu près tel qu'il est écrit, — si l'on peut, car certains mots sont d'aspect assez rébarbatif ; mais cela n'a guère d'importance. — Le <dh> est un <th> anglais doux. — Voir au lexique le mot Kerné.*]. Sa maigre littérature, exclusivement biblique, ne remonte pas au delà du XV^e siècle ; mais il est connu sous sa forme moyenne, par un vocabulaire du XIII^e, qui paraît être la copie d'un original plus ancien. Antérieurement, le vieux-cornique se confond avec le vieux-breton.

- c) Même avant la conquête saxonne, des émigrants bretons passèrent la Manche et s'établirent sur le littoral peu peuplé qui faisait face au leur ; plus tard, les Celtes, refoulés vers la mer, affluèrent en plus grand nombre : ainsi s'accomplit la colonisation qui valut à la vieille Armorique son nom actuel de Bretagne, et maintient à l'extrémité occidentale de la France un dialecte celtique, exactement "breton armoricain", usuellement *breton* tout court. Sa division chronologique comporte trois stades : vieux-breton, depuis le VIII^e siècle [*NdA : Les mots antérieurs sont tous latinisés.*], ancêtre commun du cymrique, du cornique et du breton, [*] sans aucune littérature, et se réduisant à une liste de cinq cents mots relevés çà et là dans des gloses de manuscrits latins ; moyen-breton, dont la littérature religieuse part seulement du XIV^e siècle ; et breton moderne, demeuré la langue rurale d'un département français et de la moitié de deux autres. — Géographiquement, le breton se divise en quatre dialectes : *trégorrois* (Tréguier), *léonais* (Saint-Pol de Léon), *cornouaillais* (Quimper) et *vannetais*. Ceux qui parlent l'un quelconque des trois premiers se comprennent entre eux ; mais le breton de Vannes en diffère très notablement. »

p. XXIII

V. HENRY 1900 : xix-xxiii

18.5 v.

« On vient de voir que le cymrique, le cornique et le breton, séparés depuis le V^e siècle, sont restés à peu près identiques, ou du moins sans différence appréciable pour nous, jusque vers le X^e. Depuis lors, ils ont divergé, mais moins qu'on ne serait tenté de le supposer de prime abord : les relations ont été assez suivies d'un bord à l'autre de la Manche ; la terre conquise par le Saxon exécuté est demeurée pour le Breton le pays des souvenirs patriotiques et religieux, d'où partent et où se rendent en pèlerinage la plupart des saints qui catéchisent l'Armorique. Ce n'est guère qu'à partir de la fin du moyen âge, que les deux nations, après leur divorce religieux, se voient définitivement emportées, l'une dans l'orbite de la France, l'autre dans celle de l'Angleterre. Il en résulte qu'aujourd'hui encore les idiomes brittoniques se ressemblent beaucoup : non pas, comme on se l'est imaginé, qu'un Breton et un Gallois puissent d'emblée converser ensemble sans préparation — tant s'en faut ; — mais en ce sens que, abstraction faite des lois phonétiques propres à chacune des trois langues, il serait difficile de signaler dans l'une d'elles une tendance générale ou un fait de structure linguistique qui ne fût point partagé presque à un égal degré par les deux autres. Leur évolution a été parallèle, et leurs divergences phonétiques mêmes n'affectent guère que le vocalisme.

Cependant, s'il importait absolument d'assigner au breton un caractère spécial qui l'isolât dans une certaine mesure de ses congé-[*]nères, on pourrait peut-être le trouver dans l'extrême fréquence de la métathèse consonnantique. La métathèse se rencontre dans toutes les langues, et de préférence dans les moins cultivées : elle n'a manqué, ni au cymrique, ni surtout, semble-t-il, au cornique ; mais en breton elle foisonne. Dès les premières pages du lexique, on trouvera des formes telles que *alan* pour **ana(z)l*, *añsaô* pour **azanv*, *beulké* pour **beuglé*, etc., qui témoignent en faveur d'une sorte d'instabilité consonnantique et de fréquentes "fautes de langage" dans un parler populaire dialectalement morcelé sans qu'aucune littérature centrale intervient pour le fixer ; et les nombreux doublets du type *gvesklé* et *gloesker* "grenouille", *gwestl* et *gloestr* "gage", etc., paraissent bien relever du même principe. On les retrouvera en leur lieu.

p. XXIV

Accessoirement, on notera en breton une forte tendance à l'introduction de nasales parasites, surtout dans les mots récents et empruntés, tels que *ampart*, *beñtonik*, *diñs*, *puñs*, *bouñta*, *tonka*, et tant d'autres. Dans bien des cas, comme dans ce dernier, il a pu y avoir confusion de deux quasi-homonymes. Mais la généralité de la tendance doit s'expliquer par une cause plus générale, à savoir la chute phonétique de la nasale dans les mots où elle était étymologique : l'existence de doublets dialectaux du type de *kreñv* et *kréff* "fort", *klañv* et *klaff* "malade", etc., a dû entraîner, par voie de conséquence presque nécessaire, l'insertion fautive de la nasale préconsonnantique dans bien des mots qui ne la comportaient pas et qui, n'étant pas indigènes, se défendaient mal contre cette altération.

À part ces traits, le breton ne se distingue du cornique et du cymrique que par une particularité tout extrinsèque : l'énorme appoint de mots français qu'il a accueillis et naturalisés, avant peut-être et surtout depuis le double mariage d'ANNE DE BRETAGNE. Le comble en ce genre est atteint, de nos jours, par ce qu'on pourrait nommer "le breton politicien", langue de journalisme et de profession de foi où, sauf les copules, les désinences grammaticales et de loin en loin quelques mots de la langue usuelle, pas un élément ne relève plus [*] du celtique. Il est superflu de dire qu'un dictionnaire étymologique n'a point à connaître de ces nécessaires mais déplorables néologismes. On ne rencontrera au lexique que les emprunts au français sur lesquels une personne connaissant les deux langues sans en connaître exactement l'histoire serait excusable d'hésiter un instant. »

p. XXV

18.6 vi.

« Il serait évidemment excessif de tirer d'un travail aussi parcellaire une conclusion quelconque quant à l'ensemble de l'étymologie celtique. Il est pourtant une remarque qui s'impose : en feuilletant, soit ce lexique brittonique, soit son aîné de quatre ans et sa contrepartie gâdélique, le dictionnaire de M. MACBAIN, on sera frappé de la fréquence de la mention « *Étymologie inconnue* ». Ce n'est pas que proportionnellement peut-être elle revienne beaucoup plus souvent que dans un vocabulaire sanscrit, grec, ou surtout latin, dont l'auteur eût religieusement noté ses incertitudes et ses repentirs. Toute étymologie laisse nécessairement un semblable résidu. Lorsqu'il n'est pas imputable à l'imperfection de nos connaissances et de nos moyens d'investigation, il relève d'une circonstance aussi aisée à présumer que difficile à vérifier : le domaine conquis par chacune des peuplades indo-européennes était occupé avant elle par des tribus de race différente ; les Grecs, par exemple, avaient gardé le souvenir de semblables devanciers sous le nom de Pélasges ; et, comme ces autochtones furent partout asservis, nulle part en tout cas complètement anéantis, il est à supposer que quelques mots de leur langue survivent à notre insu dans le langage indo-européen de leurs vainqueurs. Mais ce qui semble exceptionnel dans le celtisme, c'est que, parmi ces mots qui demeurent en l'air, qui ne s'expliquent, ni par l'indo-européen, ni par un emprunt au latin ou au français, à l'anglo-saxon ou à l'anglais, il y en ait beaucoup de fort usuels, qui devaient appartenir à la vie de tous les jours ; — car les mots de ce genre sont généralement indigènes dans chaque langue ; — c'est que des mots comme *beüré* "matin", *bloaz* "année", *kôz* "vieux", *sellout* "voir", n'aient point du tout de répondant en dehors du celtique, que d'autres comme *kenn* "peau" n'en aient qu'au prix [*] d'un effort de conjecture plus ou moins plausible, qu'enfin le répondant, s'il se rencontre à coup sûr, n'existe que dans un seul des autres domaines de l'indogermanisme, ce qui interdit d'affirmer qu'il ait vraiment appartenu à l'indo-européen commun. Il est donc à supposer que les Celtes, au moins les Celtes insulaires, se sont trouvés, à un moment donné, dans leur marche d'immigration ou de conquête, en contact avec une nation plus homogène et plus dense que celles qu'ont rencontrées sur leur route les autres envahisseurs de l'Europe, ou bien encore avec une race qui était à peu près leur égale en civilisation [NdA : Selon M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE le domaine conquis par les Celtes continentaux l'a été sur les Ligures, population indo-européenne. Cette donnée importante ne nous permet pas néanmoins d'identifier les vocables non-celtiques égarés dans le celtique ; car nous ne savons presque rien de la langue des Ligures ; moins encore, de celle des Ibères, que les Ligures avaient supplantés ; et enfin, nous ignorons à quelles peuplades primitives ont eu affaire les Celtes insulaires en envahissant la Grande-Bretagne.], qu'ils en ont triomphé et l'ont absorbée, mais non sans y laisser quelque chose de la pureté de leur propre langue, et qu'enfin le celtique commun fut un mélange, à doses fort inégales, mais pourtant encore reconnaissables, des dialectes de ces vainqueurs préhistoriques et de ces vaincus désormais effacés. En un mot, et toutes proportions gardées, bien entendu, la langue de ceux-ci aurait survécu à l'invasion celte comme le latin à la conquête des barbares [NdA : Bien d'autres considérations entrent ici en ligne de compte, et mon excellent confrère M. DUVAN m'en confirmait une tout récemment. Seuls de tous les Indo-Européens, tous les Celtes ont la numération vigésimale (br. *daou-ugent* = 40). Cette particularité leur est commune avec les Français, seuls de tous les peuples romans (*quatre-vingts*, *six-vingts*, les *Quinze-Vingts*) ; et les Français sont aussi les seuls qui habitent un domaine jadis exclusivement celte. Il est donc impossible de ne pas songer à des occupants préhistoriques, non indo-européens, qui, comme aujourd'hui encore les Eskimos par exemple, comptaient par les dix doigts des mains, puis par ceux des pieds, puis recommençaient, et qui auraient légué leur système aux Celtes envahisseurs.]. Mais c'en est assez sur un secret que le passé nous garde et gardera toujours. La science n'a que faire d'hypothèses qu'elle ne sera jamais en mesure de confirmer ni de réfuter. »

p. XXVI

ibid. : XXV–XXVI

18.7 Instruction pour l'usage du lexique

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ici les explications techniques concernant certains symboles, ni la liste des abréviations.*

« L'orthographe — alors même qu'une autre eût été légèrement plus correcte, — et l'ordre alphabétique suivis dans ce lexique sont exactement, pour faciliter la recherche, ceux des dictionnaires de LE GONIDEC, LA VILLEMARQUÉ et TROUDE, à savoir : a b k d e f g h ch c'h i j l m n o p r s t u v w z.

Il faut joindre les caractères <lj> = l mouillé, <n̄> = ñ espagnol (<gn> français) et <ñ> = n nasalisant la voyelle précédente. Mais le signe diacritique qui accompagne la consonne ne modifie pas son rang alphabétique.

Les autorités lexicographiques et étymologiques sont citées en abréviation. On reconnaîtra aisément les noms suivants : d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BEZZENBERGER, DOTTIN, ERNAULT, GODEFROY, HATZFELD, LE GONIDEC, LE PELLETIER, MACBAIN, THURNEYSSEN. Ceux de MM. ASCOLI, DUVEAU, LOTH, MEILLET, RHÛS, Antoine THOMAS, Whitley STOKES, WINDISCH, ZIMMER, et autres, figurent en toutes lettres.

Les majuscules entre parenthèses (C., L., T., V.) désignent les quatre dialectes du breton moderne [NdA : *Il est impossible de confondre la dernière avec l'abréviation « V. = voir », qui généralement n'est pas entre parenthèses et, en tout cas, est toujours suivie d'un complément.*].

L'astérisque désigne une forme qui n'est nulle part historiquement ou littérairement attestée, mais seulement restituée par conjecture ou induction linguistique, comme le sont, par exemple, toutes les formes indo-européennes, et toutes les formes dites "celtiques" (ou préceltiques), c'est-à-dire appartenant au celtique commun et préhistorique, antérieur à la scission en gaulois, gâdélisque et brittonique. [*]

[suivent l'explication de quelques signes et abréviations] »

p. XXVIII

V. HENRY 1900 : xxvii–xxix

19 1908 : Erwan Ar Moal, *Pipi Gonto*

Remarque : *Pipi Gonto est un recueil de contes populaires du Trégor, rédigé par Erwan AR MOAL. Sa première édition date de 1902. La seconde s'ouvre sur une présentation de l'accord orthographique de 1907/1908, et de quelques commentaires, raison pour laquelle il est repris ici. Le paratexte introductif de la troisième édition, en 1925, n'est pas sans intérêt non plus. Ce discours a servi de source d'inspiration à plusieurs, dont Martial MÉNARD, qui me l'a signalé, et que je remercie ici.*

19.1 1908 : La deuxième édition

19.1.1 Un accord entre écrivains bretons

Remarque : *Les noms des signataires de l'accord ont été indexés dans la mesure où il était possible de les reconnaître. En cas de doute, nous ajoutons une note de bas de page. Les informations biographiques proviennent en grande partie du Geriadur ar skrivagnerien ha yezhourien vrezhonek (RAOUL 1992).*

« Des amis zélés du breton, habitués à l'écrire dans *Feiz ha Breiz*, *Kroaz ar Vretoned* et ailleurs, étaient depuis longtemps frappés des inconvénients et des dangers que présente, pour la cause qui leur est chère, l'état d'incertitude, d'incohérence et d'anarchie où se trouve trop souvent cette langue sous la plume de divers auteurs. S'étant réunis deux fois à Saint-Brieuc, ils ont mis cordialement en commun leurs expériences pratiques avec leurs études et idées personnelles à ce sujet, et après des discussions approfondies où chaque point de vue a été librement exposé et examiné loyalement, ils se sont entendus sur tous les points visés.

Voici un résumé sommaire de ces résolutions avec quelques-unes des raisons qui les appuient :

1. **But à atteindre.** — Unification du breton écrit, opération qui, pour être rationnelle, doit être modérée et progressive, mais accomplie avec conscience et décision.
2. **Moyens.** — Pour le *fond*, sacrifice nécessaire des particularités trop spéciales de chaque breton parlé qui seraient inutiles ou nuisibles au succès de l'œuvre commune ; pour la *forme*, préférence donnée à ce qui est le plus simple, le plus répandu, ou le plus justifiable par l'histoire de la langue, suivant les cas.

C'est ainsi qu'ont procédé dernièrement les Bretons de Vannes : par là leur dialecte, le plus divisé de tous et le plus réfractaire à une discipline raisonnable, a reçu une tenue correcte et une élégance [*] régulière qui doivent servir de modèles aux trois autres, les seuls dont nous nous occupions ici.

3. — Exemples d'application de ces principes à la première question qui se présente en grammaire : *La notation orthographique :*

- i. — La lettre <h> représente une aspiration qui tend à disparaître dans la prononciation du Léon et, au contraire, à s'exagérer en c'h dans le Tréguier. La langue littéraire doit se garder des deux excès inverses, évitant les innovations <ir>, <ent> ou <c'hir>, <c'hent> pour garder la vraie forme ancienne <hir> long, <hent> chemin, restée aussi en vannetais et en gallois. Sur ce point le grammairien léonais LE GONIDEC a suivi avec raison la tradition.

Il a eu tort, au contraire, de ne pas continuer à distinguer les adjectifs possessifs <e> son (à lui), <o> leur, de <he> son (à elle), <ho>, votre, comme le font encore les Vannetais.

- ii. — La lettre <w> représente ou consonne, son conservé en Tréguier, mais dont les Léonais ont fait u devant e et i après g ou k, et v au commencement d'un mot : <Gwerc'hez>, <ar Werc'hez> se prononcent en Léon gue-, ar ve-. LE GONIDEC, malgré son attachement à son dialecte, avait tenu à ce <w>, non sans raison, car cela simplifie beaucoup la règle des mutations. — Devant un a <w> garde sa prononciation : Léon et Trég. gwaz, ruisseau, ar waz, le ruisseau, tandis qu'on dit avec une autre forme de l'article an oan, l'agneau, avec le son vocalique correspondant. Il y a donc une raison pour ne pas écrire <ar oaz>, <goaz>.

La solidarité des dialectes se manifeste ici dans la convention suivante : ou voyelle devant e, i ne s'écrit pas <w> quand il est commun à tous les Bretons. Si le Léonais fait un sacrifice en écrivant <gwelet> voir, <me a wel> je vois, ce qu'il prononce guelet, me a vel, le Trécorois en fait un en sens contraire en notant <gouelet> pleuré, <me a ouel> je pleure ; mais ce

sont des sacrifices avantageux au bien commun : on [*] distingue ainsi, par exemple, <gwez> arbres, de <gouez> sauvage, etc.

p. III

iii. — LE GONIDEC n'a pas été logique, en renonçant à l'ancien <y>, qui est la consonne de i, comme w est celle de ou. Rien n'empêche d'y revenir, surtout quand il y a intérêt à distinguer deux prononciations possibles, comme ya oui en une syllabe ou ia en deux syllabes. On peut admettre provisoirement les deux notations, tout en recommandant <y> comme meilleur en beaucoup de cas, par exemple au commencement des mots.

iv. — Les signes adoptés par LE GONIDEC pour gn doux et l mouillé sont si peu pratiques, que ses élèves mêmes ne l'ont pas suivi sur ce point. — Pour gn la notation française suffit. — Pour l mouillé, le français est complètement en défaut, puisqu'il ne distingue pas graphiquement <jonquille> de <tranquille>, etc. Le mieux est donc de revenir au signe <ilh>, dont le P. GRÉGOIRE s'est servi très régulièrement et qui fait aussi un bon usage en provençal.

v. — La variation des consonnes finales n'est point, comme les mutations initiales, un procédé essentiel de la grammaire, soumis à des lois rigoureuses. Pour arriver à une certaine unité dans chaque mot, et aussi à un complet accord des écrivains en une matière où l'uniformité est désirable et facile, il n'y a qu'à suivre le procédé des Vannetais, qui consiste à consulter la dérivation tout en favorisant les consonnes fortes en dehors des substantifs. On sait que la forte est obligatoire dans les comparatifs et superlatifs : kaletoc'h, kaleta justifient le choix de <kalet> dur au positif, sans tenir compte des cas où le t est adouci en d par l'initiale du mot suivant. Inversement on généralisera dans l'écriture le <d> de <mad> le bien, qui parfois est renforcé en t dans la prononciation, mais qui se montre seul dans le pluriel madou, etc.

Ceci permet des distinctions comme <mad> le bien, <mat> bon (adj.), bien (adv.); <galleg> le français, <gallek> français (adj.); <galloud> le pouvoir, <gallout> pou-[*] voir (verbe), etc. Dans les cas comme <strak>, <pesk>, il n'y a pas à adoucir la finale, puisque l'adoucissement n'a lieu dans aucun dérivé.

p. IV

Le <z> final anciennement dur, qui répond à h vannetais et à th gallois, doit être maintenu dans toutes les espèces de mots : <koz>, <skriz>, <briz>, <skuiz>, <reiz>, <feaz>, <poaz>, <noaz>, <piz>, <c'hoaz>, <biskoaz>, <eleiz>, etc..., mais <iskis>, <lies>, <alies>, ces derniers ayant un ancien s, resté en vannetais. <Treuz> et <kalz> peuvent garder le <z>, étant considérés comme proprement des noms. Au contraire on peut préférer le <t> comme dans <ebet>, locution devenue une sorte d'adjectif.

Parmi les formes verbales, prennent la douce : 1° La 2^e pers. sing. de l'indic. présent : <karez> tu aimes (mais <kares> tu aimais, <karfes> tu aimerais, etc.); 2° Les passifs indéfinis en d : <kared> on aimait, <edod> on était, etc.

Les prépositions suivant nécessairement la prononciation quand elles se combinent dans les expressions composées comme <raktal>, <ragenep>, le même principe s'applique aux autres cas : <eneb ar bed>, <enep kant>. Mais s'il y a doute ou divergence, la forte est préférable.

Ont signé cette entente partielle, en attendant de pouvoir faire mieux :

M. l'abbé LE CLERC et tous les élèves du cours de breton de Guingamp ; M. l'abbé LÉON¹⁰⁰ et tous les membres de l'Académie Bretonne du Grand Séminaire de Quimper.

MM. les abbés CAER, recteur de Gouézec, PERROT, PÉRON¹⁰¹, MARTIN¹⁰², FALHON, PRIGENT¹⁰³, LANCHÈS, HÉRY (Barz Mene-Bre), DURAND (Person Tredrez), LE BESCONT (Ar mignon), GOASDOUÉ, GUILLOU, recteur.

MM. ERNAULT, LE MOAL, BOSCHER (Ar Yeodet), CORFEC, VALLÉE, Klaoda LE PRAT, LE BRAS (Dirlem), COROLLER (Gweltas), CAUREL (Evnig-Arvor), EVEN, Louis LE MOAL (Laouik), Louis MORICE (Pen-Dero), René LE ROUX, Paris. [*]

p. V

100. Il est possible qu'il s'agisse d'Henri Yves Joseph LÉON (1897–1944). Né à Paimpol, il envoya sa pièce de théâtre *Sorserez Lanleff* à Erwan AR MOAL en 1928.

101. On peut hésiter en Michel PÉRON (1845–1930) et François PÉRON (1878–1931), tous deux collaborateurs de *Feiz ha Breiz*.

102. On peut hésiter entre Jean-Baptiste MARTIN (1878–1931) et Pierre MARTIN (1868–1935), avec une plus forte chance qu'il s'agisse du premier, qui a collaboré à *Feiz ha Breiz* et à la *Vie des Saints* de Y.-V. PERROT, alors que le second, ayant vécu entre le Vannetais et la Cornouaille, semblait moins concerné par le projet.

103. On peut hésiter entre Jean-Louis PRIGENT (1878–1962) et Yves Marie PRIGENT, avec une plus forte chance qu'il s'agisse du premier, le second aurait eu 20 ans au moment de l'entente de 1907, et faisait son service militaire entre 1908 et 1912.

Le dialecte de ce livre est celui de Tréguier ; mais l'auteur qui est un des signataires du *Projet d'entente en vue de l'unification de la langue écrite*, tout en suivant son dialecte, s'est inspiré des règles formulées plus haut, notamment sur les points suivants :

- 1° Préférence donnée, *en prose*, au pluriel en <ou> sur le pluriel en <o>, moins ancien, moins régulier, et dont l'usage est restreint au seul Trécorois.
- 2° Préférence donnée, *dans la mesure du possible*, aux formes régulières des verbes **am eus** et **beza** sur les formes abusives propres au Trécorois parlé : Telles les formes personnelles **meump**, **devoant**, etc. pour **hon eus**, **o devoa** de **am eus** ; l'emploi exclusif, dans les propositions affirmatives, de **zo** au lieu de **eus** pour traduire "il y a" ; la confusion des formes d'habitude de **beza** avec les conditionnels, etc. . .
- 3° Emploi régulier des prépositions **eus**, **ouz**, **diouz** au lieu de **deus** dans lequel le Trécorois parlé a une tendance à les confondre.
- 4° Indication des élisions propres aux Tréguier par des apostrophes qui, marquant la place des lettres élidées, permettent de remonter aux formes complètes et régulières et facilitent la lecture du texte aux lecteurs non trécorois.

Nous espérons que le nouveau livre de DIR-NA-DOR pourra servir de complément utile à l'excellente Grammaire bretonne de M. l'abbé LE CLERC pour le Trécorois écrit. Pour se familiariser avec l'écriture du Léonais, nous recommandons spécialement les livres de Klaoda LE PRAT, et les articles des signataires de *l'Entente dans Feiz ha Breiz*. »

AR MOAL 1908 : I-V

19.1.2 Kentskrid

Remarque : *Cette préface est signée d'Erwan AR MOAL, et datée : « Kervabrouz, 27 a viz meurz 1908 ».*

« Eul levrig marc'had mat, skrivet en yez Treger, herve an doare skrivan divizet a-neve, setu petra am oa c'hoant d'ober en eur dastum en eun dornad ar marvailhou-man.

Ar pezh a zo ar muian ezom en hon mesk-ni, Bretoned, eo kustumi lenn Brezoneg, pep-hini e hini da gentan, Tregeriz, brezoneg Treger, Leoniz, brezoneg Leon, Gwenediz, brezoneg Gwened.

Ezom hon deus, pep-hini eus e du, da hadober anaoudegez gant ar Brezoneg skrivet ha gant stumm ar giriou. Bean 'omp eun tam evel eun dall ha na anave e vam nemet diouz he mouez. Mes p'eo gwir n'omp ket dall, a drugare Doue, daoust ha ne ve ket mat d'imp deski anaout ive hon yez diouz he stumm ?

Setu eno perak e teuer, hep sellet piz ouz an danve, da voutan bepred levriou neve, evit had-kustumi daoulagad an dud ouz ar yez.

Eur gelenadurez vat bennak a paker ive el levr gant ar brezoneg, d'al lenner d'he dizolo, ha setu gret daou dol gant unan.

Evurus meurbed e vin mar gallan tizout ober an daou dol-ze. »

ibid. : VI

19.1.3 Citations diverses

Remarque : *Ces courts passages, visiblement issus d'une correspondance, sont présentés juste après le Kentskrid, aux pp. VI-VII de l'ouvrage. Nous ajoutons des lignes entre chacune pour mieux les distinguer.*

Kerfot, le 16 Janvier 1908

« Depuis mes premiers essais, — il y a quelque trente ans, dans *Feiz ha Breiz* — je ne cesse de demander un accord entre les écrivains bretons. Ainsi je signe bien volontiers [*] l'entente en question ; je me trouverai d'ailleurs en excellente compagnie.

Bien à vous,

Eug. HÉRY »

Lannion, le 17 Février 1908.

« Il est bien entendu que j'adhère de tout cœur à l'*entente cordiale* formée entre les écrivains bretons en vue de l'unification du breton écrit. Pour le bon renom de notre langue et la facilité pour l'étranger surtout, de l'étudier avec fruit, il est nécessaire d'avoir des règles simples, basées sur l'origine des mots et la logique, auxquelles se conformeront tous les écrivains qui ont à cœur l'avenir de la Bretagne. Mon concours vous est assuré, sous toutes ses formes, ainsi que mon entière soumission.

À vous de cœur,

Joseph THOZ,
curé »

Runan, le 7 Mars 1908.

« Le projet que vous méditez de donner plus d'uniformité et de concordance à notre idiome écrit trouvera, j'en suis convaincu, faveur et crédit près de tout bretonnant vraiment digne de ce nom.

Trop longtemps le caprice et la fantaisie ont été nos maîtres, et grand est le service que vous nous rendez en vous faisant le champion de l'entente et de l'union.

On s'accorde dire que notre chère langue bretonne est une pierre précieuse encore enveloppée dans sa gangue.

Qui l'en fera sortir méritera bien de notre petite patrie !

J'ai là sur ma table de travail un lot d'ouvrages bretons parus à différentes époques. Quelle inégalité, quelle disparité d'orthographe entre ces diverses publications ! Ne doit-on pas à ces divergences le peu d'engouement et d'enthousiasme que témoignent les gens du peuple pour nos livres et nos périodiques ?

.....
.....

Collaborateurs ou lecteurs de *Kroaz ar Vretoned*, nous sentions tous la nécessité d'une règle et d'un barème orthographiques ; aussi, je puis prédire à votre projet d'union le plus cordial accueil. [*]

Grâce à vous, nous allons enfin sortir de l'anarchie littéraire ; soyez-en remercié !!

Veillez agréer, etc.....

Gabriel LEFEBVRE,
recteur de Runan »

Bourbriac, le 9 Mars 1908.

« J'ai lu avec attention et avec le plus vif intérêt votre essai sur l'unification de l'orthographe bretonne. Comment ne pas adhérer pleinement à ce louable projet ? Je souscris même sans aucune réserve à vos judicieuses observations.

Agréez, etc...

Y. OLLIVIER,
chan. hon., curé-doyen. »

Plijidi, 10 meurz 1908.

« Vad a ra d'in e ver krog d'en em glevet 'vit reizan, gwellikan ma c'haller, an doare da skrivan hon yez karet.

Petra rin eta nemet meuli ac'hanoc'h ha laret ec'h on a-du ganac'h a greiz kalon.

J. JOUANNO. »

19.2 1925 : La troisième édition

19.2.1 Eur gir a-raok

« N'am bije ket sonjet admoula PIPI GONTO, nemet e zo deut mignoned d'am fedi ha d'ober int o-unan kement a oa red. O zrugarekât a ran evit ar boan hag al labour o deus kemeret, gant ar zonj lakât etre daouarn Tregeriz eun tamm brezoneg diouz o doare.

Al levriou brezonek a zo distank en hon zouez ; al lennerien ive. Perak ? Ar c'hiziou hag ar menozioù gwirion a dec'h pell, argaset gant pep seurt dibennaj ; ha gant-se, ar menoz-man ken gwir ha ken reiz :

Eur Vro hon deus hag eo Breiz
Eur Yez hag eo ar Brezoneg

e spered pep Breizad o c'haved hirie sanket da vad ?

Digare ouspenn, eme darn, da voula ha da embann levriou e brezoneg. Asanti a ran gante ; en doare-ze eo e renker, sur, rei da entent ez eus eur Vreiz hag enni gwir Vretoned : eur Vreiz, pegwir ec'h embanner he yez ; — gwir Vretoned, pegwir en em gav tud da lakât amzer hag arc'hant da gas da benn al labour-ze.

Eur c'houlz a deuio, marvad, hag ar Vretoned, mar fell d'ê derc'hel da vean tud, en em daolo a-neve da garet o Bro, [*] en em stago outi evel an ilheoenn ouz fust an dervenn, rak ne valeer ket pell hep eur feiz hag eur vro.

p. II

PIPI GONTO her goar hag hen lâro.

Ne c'houlennan evitan nemet an digemer en doa bet, breman zo pemp blâ war-nugent ; n'eo ket hepken e Treger avad, met ive e Leon hag e Kerne.

Red eo, dre forz levriou brezonek, embannet e pep rannyez, lakât da c'hoarveout kement-man : ma lenno pep-hini ac'hanomp rann-yez egile, ha ma savo ac'hane, a damm da damm, ar yezh *skrivet*, an hevelep hini dre-holl, ar Brezoneg.

Ha mar plij d'ec'h an holl venozioù-se, e plijo d'ec'h PIPI GONTO, rak en e zac'h emaint kuzet, dindan e varvailhou. »

AR MOAL 1925 : I-II

20 1914 : Taldir Jaffrennou

Remarque : *Cette phrase se trouve à la fin de l'ouvrage, après la mention des dictionnaires ayant servi de référence. Pour comprendre ce qu'elle veut dire, on remarque que l'entrée **Physique** donne **Fuzik**, en conformité avec la graphie grecque, plutôt que **fizik**, qui renverrait à la bretonnisation de la prononciation française.*

« Les mots abstraits nouveaux ont été forgés logiquement d'après la signification littérale des termes français, en grec ou en latin. »

JAFFRENNOU 1914 : 344

20.1 Le lettres de Meven Mordiern

Remarque : *Si le dictionnaire de JAFFRENNOU est court, comme l'est son paratexte, il a en revanche suscité des réactions un peu plus développées. Nous reproduisons ici des lettres inédites, reproduites dans la thèse de Gwennole LE MENN, écrites par Meven MORDIERN à Louis WEISSE, à propos de ce dictionnaire. LE MENN précise pour introduire ces lettres : « Il faut rappeler que R. LE ROUX [Meven MORDIERN] était un néo-bretonnant, l'un des puristes les plus illustres, qui a peu d'estime pour TALDIR dont les travaux ont souvent été réalisés dans la précipitation. » (LE MENN 1981 : L. 13, P. 55).*

Nous ne reproduisons pas ici les remarques lexicographiques que WEISSE a ajouté en marge des lettres de MORDIERN. Nous ajoutons quelques points pour finir les phrases. Nous rendons les passages que LE MENN soulignés une fois par les italiques, et soulignés deux fois par un soulignement.

20.1.1 28–6–1914

« Cher Monsieur,

On vient de me remettre votre lettre. En ce qui concerne JAFFRENNOU, je vous répondrai que je m'inquiète fort peu de ce qu'il peut me répondre. Je le considère comme un homme néfaste pour la langue qu'il dégrade et avilit à plaisir. Et c'est pour moi un devoir de signaler tout ce que son dictionnaire a de défectueux. Comme tous ses précédents écrits, surtout ses écrits en prose (thèse sur Prosper PROUX, Breiziz 1810–1910, articles d'Ar Vro et d'Ar Bobl) son Geriadur trahit : 1° une méconnaissance volontaire ou involontaire (suivant les cas) du génie de la langue bretonne ; -2° un parti-pris de *franciser à outrance* la langue de son vocabulaire ; -3° un parti-pris de négliger tout ou presque tout ce qui a été fait jusqu'ici pour la culture et le perfectionnement du breton ; -4° une incapacité presque absolue de distinguer les formes altérées des formes correctes, les termes familiers, populaires et bas des termes élevés ; -5° une ignorance *vraiment scandaleuse* des ressources de mots et d'expressions qu'offre le breton moderne dans ses dialectes et sous-dialectes ; 6° une négligence dans la composition et un sans-gêne dans le maniement de la langue qui ont été rarement égalés jusqu'ici [GLM : *mot au-dessus de la ligne : même*] dans les publications bretonnantes qui pourtant ne brillent généralement pas par le soin et l'esprit scientifique ; -7° un manque de travail à peu près complet [GLM : *en note de bas de la page : 1* « Je n'ai jamais pu le faire travailler, » *me disait M. LOTH encore en février dernier.*]

Dans mon article je donne des centaines d'exemples qui montrent le bien-fondé de ces accusations.

Non, ce n'est pas une imprudence de critiquer le geriadur. *Mais c'en serait une de le laisser passer dans le silence ou en faisant l'éloge comme ont cru devoir le faire A. LE BRAZ et LAOTROU.* Les Bretonnants d'aujourd'hui ont à moitié désappris leur langue ; ils ne savent à fond (quand ils le savent !!) que le dialecte plus ou moins incomplet, altéré et mutilé en usage dans leur paroisse ou leur canton[.] Or ce n'est pas dans le geriadur qu'ils pourront se familiariser avec les ressources de leur langue qu'ils ignorent ; au lieu de mots bretons et celtiques, celui ci ne leur offrira que des kyrielles de mots *gallek dislivet*, du vrai "charabia" comme dit M. LOTH. Et c'est l'avis de LOTH, d'ERNAULT et de VALLÉE que le geriadur fera beaucoup de mal.

Quant aux emprunts du gallois, il faut suivre les avis d'ERNAULT et de VALLÉE qui connaissent à fond les deux langues. *Il faut éviter d'emprunter au gallois des mots qui existent déjà en breton, soit en breton moderne, soit en moyen-breton.* C'est ce qu'a fait JAFFRENNOU qui donne dans son Geriadur

un mot **enebster** "contre-sens" (gallois)/.] Or le gallois **ystyr** "sense" existe en trécorois sous la forme authentiquement bretonne de **ster**.

Avant donc d'emprunter des néologismes au gallois il est prudent de faire l'inventaire exact :

- 1° des ressources de mots et d'expressions qu'offrent les divers dialectes et sous-dialectes du breton moderne, *ressources beaucoup plus grandes et plus étendues que vous ne l'imaginez* ;
- 2° des ressources de mots et d'expressions qu'offre le moyen-breton, ressources également très grandes (M. LOTH, dans un entretien que j'ai eu avec lui en février, évaluait à plus de 800 les termes du moyen-breton dont la langue littéraire actuelle pourrait faire son profit) ;
- 3° de tout ce qui a été fait au siècle dernier et pendant la première décennie de ce siècle-ci pour combler les lacunes du breton moderne [*GLM : au dessus de la ligne : et beaucoup a été fait.*] autrement dit il faudrait dresser la liste [*GLM : ajouté au dessus de la ligne : complète*] des néologismes forgés par LA VILLEMARQUÉ, MILIN, COMBEAU, DURAND, HENRY, POMPÉRY, BOURGEOIS, VALLÉE.

Voici qlq observations sur les mots que vous m'envoyez :

bloaveziadur. Nous avons déjà **deiziadur** "calendrier"

meuswerz. Nous avons **buhezegez**, **skiant ar vuhezegez**

Leurlen. le mot **pallenn** a ce sens.

Kenlevenez. le mot existe. Voyez LE GONIDEC

Kengorf. Dans K. ar V. on se sert de **breuriez-labour**, pl. **breurieziou-labour**

Diwalliad. LE GONIDEC donne **ragwel** "prévoyance" et **ragwelout** "prévoir"

Ewadiad. Le breton a trois mots pour circoncision : **amdrouc'h** (am = vieux celtique ambi "autour de"), **trodrouc'h**, **emwad**.

Meudoc. "ermite" [*GLM : au-dessus de la ligne : (goazdoue est synonyme)*] Le mot doit exister en moyen-breton sous la forme **maodoc**. Le moyen-breton **mao** "serviteur" vit encore dans le dérivé féminin **maouez** qui a pris le sens de "femme".

Pour la Providence, on trouve dans LE GONIDEC, addition de LA VILLEMARQUÉ, **Renadur Doue**

A propos du mot **dourvarc'h** "hippopotame" dont vous m'avez parlé, il y a eu mercredi huit jours, je viens de le retrouver dans la *Revue Celtique*, II, p. 343, **dyfrfarch**. C'est donc un mot gallois, et c'est là probablement que Ch. LE GUENN l'a pris.

Bien cordialement

R. LE ROUX

Addition.

Steredenouel. Nous avons déjà **gouel ar Steren**, **gouel ar rouane** pour "Epiphanie."

Je suis bien fâché de vous priver si vite des *Remarques* de VALLÉE. Gardez-les jusqu'à Dimanche si vous ne les avez pas terminées. Je ne pense pas que *Brittia* paraisse de si tôt. »

LE MENN 1981 : L. 13, PP. 55-56

20.1.2 29-6-1914, 2h. après midi

« Cher Monsieur,

En rentrant chez moi à midi je trouve les *Remarques* de M. VALLÉE. Je vous en remercie ainsi que de la note que vous avez bien voulu y joindre.

Ce que nous reprochons à JAFFRENNOU c'est d'avoir fait un dictionnaire détestable *alors qu'il avait sous la main tous les éléments nécessaires pour en faire un excellent*. Les mots dans l'usage recueillis depuis une dizaine d'années et publiés dans *Feiz ha Breiz*, *Kroaz ar Vretoned*, *Le Fureteur breton*, *les Annales de Bretagne*, *la Revue celtique*, etc. ceux qui ont été catalogués par LE PELLETIER, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, LE GONIDEC, TROUDE et leurs continuateurs, les néologismes rassemblés par LA VILLEMARQUÉ, ceux dont VALLÉE s'est servi dans *K. ar V.* [*GLM : Kroaz ar Vretoned*], tout cela facilite grandement la tâche du lexicographe./] Avec du *travail* et de la *conscience* on aurait pu faire un excellent *Geriadur*./] Au lieu de cela, comment ne pas être indigné, lorsque nous voyons JAFFRENNOU délaissé toutes ces sources d'informations et emprunter à tort et à travers au français ou fabriquer des néologismes devant lesquels on se demande si il est de bonne foi ou s'il veut se moquer de nous ?

Quelques exemples :

Néologismes

LA VILLEMARQUÉ

Geriadur JAFFRENNOU

arc'hanti "banque"	bank
kelc'henva "amphithéâtre"	omis
rannti "appartement"	demeurans
barnezenn-spagn "espagnolette"	omis
kantolor-barrek "candélabre"	omis
kantolor-skourret "lustre"	omis
lunedou-barrek "besicles"	omis
lestr-taner "brulôt"	omis
lestr-ribler "cabotier"	kapoter
paramantour "armateur"	armatour
hobregoner "cuirassier"	kuraser
belc'hlore "baccalauréat"	bachelach
taol-gan "gamme"	gamm
skeul-gan "gamme"	gamm
danevell-gan "récitatif"	omis
taolennet "décorateur"	dekorer
perc'henn-aour "capitaliste"	leveer (rentier)
hirgelc'h "ellipse" (géom.)	elips
gerdrouc'h "ellipse" (gramm.)	elips
trolinenn "calque"	kalk

VALLÉE

solieradur "étage"	estach	
diskouezadeg "exposition"	diskouezidigez (mauvais emploi de suffixe)	
trevadenn "colonie"	koloni	
advroadenn "colonie"		
obererez "fabrication"	fabrikerez	etc etc
oberidigez "fabrication"		
ministrez "ministère"	ministaer	
klandi-red "ambulance"	baleans klanvourien	
lizerennadur "composition" (imprimerie)	kempozadenn	
pouez-mouez "accent"	aksent	

etc

Mots dans l'usage non donnés par le Geriadur.

abretaat "avancer" (abretaat ar gousperou, abretaat a ran an horolach), advot "balottage", advragou "caleçons", amliva "pâlir", amskouer "qui n'est pas d'aplomb", anboulat "arrondir", annezadeg "emménagement", aradurez "terre arable", arc'hantus "qui rapporte de l'argent", argarzi "abhorer", astenn "élasticité", bann "colonne (d'un journal, d'un livre), rampe (d'escalier), bras (de la civière), pousse (d'arbre), aile (de moulin à vent)", kantol "cadre", kevannezus "fréquenté", kila "reculer", dizivoud "hérésie", drouk-kemer "confondre", divi "épuisé", danzen, prienti "préparer", eilgeria "répliquer", gwana "punir", hag all "etc", holenni "cristalliser", fer "lentille" (légume), [GLM : mot barré : *gweren-leski* "verre ardent"], goubener "oreiller", dianneza "déménager", gourdadou "ancêtres", c'houibon "cigogne", chapel-vadez "baptistière", izelegez "humilité", paperenn-arc'hant "mandat-poste", morgaz "pieuvre", plegenn "circonstance", skornen "surface glacée d'un étang, d'une rivière", sellad "considération, condition", serz "escarpé", tra-dibaot "rareté, curiosité (objet)", ti-diskenn (eun hent-houarn) "gare (de chemin de fer)", treutidigez "athrophie" [GLM : le premier <h> barré], tus "trot", tro-vicher "procédé, tour de main", well-waz "en moyenne"

etc etc

Pour plus de détails, je vous renvoie à mon article qui paraîtra dans un des prochains numéros de la *Revue celtique*.

Excusez cette lettre écrite à la hâte et bien cordialement

R. LE ROUX

Voici qlq mots moyen-bretons que l'on pourrait employer dans la langue littéraire moderne : kounnaat "rappeler", karez "blâme", goanak "espérance", rakriz "hypocrisie", gwerin "plèbe", glad "bien, domaine", padel "durable", uvel "humble", enep "visage", kougant "sur, certain", amzervez "durée", pentir "promontoire" (conservé dans les noms de lieux), ledenez "péninsule" [sic] (ibid), died "boisson", korrank

"réunion militaire, montre", **belour** "guerrier" etc etc etc

Votre ami Marcel GROS ne pourrait-il pas entreprendre de nous donner un lexique des termes du moyen-breton utilisables en breton moderne. M. LOTH est tout disposé à aider de ses conseils celui qui [*GLM : mot barré : tenterai*] entreprendrait ce travail. »

LE MENN 1981 : L. 13, PP. 59–62

20.1.3 L'article de Meven Mordiern

Remarque : MORDIERN *publia également un article plus détaillé critiquant le dictionnaire de JAFFRENNOU au sein de la Revue Celtique (MORDIERN 1915–1916). Nous ne pouvons pas reproduire les 36 pages de l'article, mais n'en reprenons que le début et la toute fin, qui manifestent le positionnement général de l'auteur.*

Introduction : « Sous le titre de *Dictionnaire français-breton de poche, Geriadur bihan nevez gallek-ha-brezhonek*, M. François JAFFRENNOU vient de faire paraître à l'Imprimerie du Peuple, à Carhaix ([/ Finistère]), un petit dictionnaire qu'il présente complaisamment dans ses réclames comme le « *Petit Larousse breton* ». La 38^e édition du *Petit Larousse illustré*, abstraction faite des parties consacrées aux locutions latines et étrangères, à l'histoire et à la géographie comprend 1.066 pages. Le « *Larousse breton* » de M. JAFFRENNOU n'en a que 344. Il est vrai que ces 344 pages contiennent, au dire de l'auteur, 25.000 mots. C'est possible. Et je n'ai pas vérifié. Car la question du nombre de mots est tout à fait secondaire. Ce n'est pas tant la quantité qui importe que la qualité. Or celle-ci, je regrette d'avoir à le dire, fait presque totalement défaut.

Le nouvel ouvrage de M. JAFFRENNOU, comme tous ses précédents écrits, surtout ses écrits en prose (thèse sur Prosper PROUX, *Breiziz 1810–1910*, nombreux articles publiés dans *Ar Vro* et *Ar Bobl*) trahit : 1^o une méconnaissance volontaire ou involontaire (suivant les cas) du génie de la langue bretonne ; 2^o un parti pris de franciser à outrance la langue dans son vocabulaire ; 3^o un parti pris de négliger presque tout ce qui a été fait jusqu'ici pour la culture et le perfectionnement du breton ; 4^o une incapacité presque absolue de distinguer les formes altérées des formes correctes, les termes familiers, populaciers et bas des termes élevés ; 5^o une ignorance vrai-[*]ment incroyable des ressources de mots et d'expressions qu'offre le breton moderne dans ses différents dialectes et sous-dialectes ; 6^o une négligence dans la composition et un sans-gêne dans le maniement de la langue qui ont été rarement égalés jusqu'ici, même dans les publications bretonnantes qui pourtant ne brillent généralement pas par le soin et l'esprit scientifique ; 7^o un manque de travail à peu près complet. »

p. 66

ibid. : 65–66

Conclusion : « Le *Dictionnaire français-breton de poche* de M. JAFFRENNOU n'est pas seulement, comme je crois l'avoir démontré dans les pages qui précèdent, un mauvais livre ; c'est aussi à l'égard de la langue bretonne, une mauvaise action. Sauf de rares exceptions, si rares qu'on pourrait facilement les compter sur les doigts de la main, les écrivains bretons modernes, à quelque classe qu'ils appartiennent, savent infiniment mieux le français que leur idiome national. De celui-ci, ils n'ont qu'une connaissance tout à fait superficielle, et ils ne savent à fond (quand ils le savent !) que le dialecte plus ou moins altéré, mutilé et incomplet en usage dans leur paroisse ou leur canton. Or, ce n'est pas dans le *Geriadur* de M. JAFFRENNOU qu'ils trouveront les ressources de mots et d'expressions qui leur manquent et que les autres dialectes pourraient leur fournir. Tel qu'il est, le *Geriadur* n'est propre qu'à achever de leur désapprendre leur langue et qu'à augmenter l'anarchie et la confusion où se trouve celle-ci, faute d'enseignement et de culture. M. JAFFRENNOU ignore volontairement ou involontairement à peu près tout ce qui a été fait pour le breton depuis un siècle. Par là, il combat les efforts, isolés, non-coordonnés, mais réels, de tant et tant de lexicographes, de grammairiens et d'écrivains bretons vers une connaissance plus parfaite du vocabulaire et de la syntaxe, vers plus de pureté et de correction. Bien loin de la panser, il contribue à élargir la plaie de la francisation, de la *déceltisation* pro-[*]gressive de la langue. Pour tout dire en peu de mots, le nouveau dictionnaire est un coup de plus porté à cet arbre ébranché, branlant et à demi-déraciné qu'est le breton moderne. »

p. 101

ibid. : 100–101

20.1.4 La position de Georges Dottin

« Dans le même numéro, p. 65–101, M. René LE ROUX critique minutieusement et sévèrement le *Dictionnaire français-breton* de M. JAFFRENNOU. Je n'ai point la compétence nécessaire pour juger de ces questions de détail, et la discussion ouverte sur la langue littéraire bretonne lors de la soutenance de thèse de M. JAFFRENNOU m'a rendu sur ce point d'une prudence qui touche au scepticisme. Mais, il convient, à mon avis, de considérer en ce cas la difficulté [*] de la tâche du lexicographe, de penser qu'un critique est plus utile lorsqu'il se présente en aide bienveillant plutôt qu'en adversaire déterminé de l'auteur, et de réfléchir que M. JAFFRENNOU, mobilisé sur le front, depuis le commencement de la guerre, est bien empêché de se justifier des reproches qu'on lui a adressés. »

p. 441

DOTTIN 1917 : 440–441

21 1925–1948 : Quelques articles de Roparz Hemon

Remarque : *Les différents textes présentés ici ont été publiés dans les revues Breiz Atao (en 1925), Gwalarn (entre 1927 et 1938), et Al Liamm (en 1948). Ils portent sur un certain nombre de sujets : les ambitions politiques et sociales de Gwalarn pour le manifeste, des dictionnaires qui paraîtront par fascicules, des projets de dictionnaire, le rapport entre breton et gallois, ou la place du vannetais. On trouverait bien sûr dans Gwalarn (et dans d'autres revues) un grand nombre d'autres articles concernant les débats linguistiques étudiés, ou plus particulièrement les dictionnaires, et ils ne peuvent pas tous être reproduits ici. On trouvera de bons points de départ dans les références suivantes : LE MENN 1981 : l. 12, WMFFRE 2007 (en particulier les pp. 33–63), HUPEL 2010.*

Signalons également deux articles, non reproduits ici, nommés « Liorz ar Gwenedeg » ("le jardin du vannetais", HEMON 1939b, HEMON 1939c), où Roparz HEMON présente quelques mots de vannetais qu'il estime d'intérêt pour la langue commune. Le second article est précédé d'une mise en garde par Frañsez VALLÉE à propos de l'intégration de lexique vannetais, en raison de ses particularités phonologiques, qu'il décrit sommairement (VALLÉE 1939).

21.1 1925 : Premier et dernier manifeste de GWALARN en langue française

« Premier et dernier manifeste de GWALARN en langue française

Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique. L'exemple de toutes les nationalités le montre. Et en Bretagne, toutes les organisations qui se sont préoccupées à divers degrés du relèvement du pays l'ont compris.

Breiz Atao qui, dans la mesure du possible, a fait jusqu'ici la plus large part à la langue bretonne, vient de faire pour elle un nouvel effort. Il vient de créer une revue trimestrielle bretonnante, sous forme de supplément : **Gwalarn**, déjà annoncée dans son numéro de janvier dernier.

Il importe de faire clairement connaître ce qu'est **Gwalarn**, quels sont ses buts, et à qui particulièrement il s'adresse.

Gwalarn est avant tout quelque chose de neuf et d'unique : une revue littéraire, destinée à l'élite du public bretonnant, et dont l'ambition n'est rien moins que d'engager la littérature bretonne sur la voie que suit depuis longtemps la littérature de mainte petite nation : la Bohême, la Flandre, la Catalogne entre autres.

C'est dire que l'avènement de **Gwalarn** marquera en Bretagne dans le domaine littéraire ce que l'avènement de **Breiz Atao** a marqué dans le domaine politique : réaction violente et raisonnée de la jeunesse cultivée contre les modes surannées et la fausse paysannerie mises en honneur par le régionalisme, contre le clinquant, les clichés, les fadaises, le plat et naïf propagandisme dont a vécu jusqu'ici ce qu'on veut bien appeler notre littérature.

Pour la première fois une revue bretonnante présentera exclusivement à des lecteurs instruits des articles faits pour eux, susceptibles de les intéresser au même degré qu'une page tirée de n'importe quelle publication d'une capitale européenne, au lieu de contes enfantins et de poésies poussives à l'usage d'illettrés.

Pour la première fois une revue bretonnante fournira des travaux d'une irréprochable tenue littéraire, et fermant la porte aux patois (même décorés du nom de dialectes), adoptera une langue de forme classique, et une orthographe rigoureusement unique, suivant l'exemple des Sketla Segobrani.

Pour la première fois, une revue bretonnante entreprendra méthodiquement de donner, à l'aide d'études et de traductions, une idée à ses lecteurs des littératures celtiques et étrangères, du présent et du passé.

Pour la première fois, une tentative sera faite pour mettre "à la page" la Bretagne, par d'autres moyens que sa destruction.



Gwalarn, de même que **Breiz Atao**, n'entend tromper personne.

Gwalarn est une expérience :

Il s'agit de savoir s'il existe en Bretagne un public assez instruit du breton pour pouvoir comprendre la langue littéraire (aussi distante du langage du paysan breton que la langue de M. FRANCE l'est de celle du paysan français), un public assez éclairée [*sic*] pour suivre une littérature bretonne qui, tout en s'efforçant de puiser sa sève dans le génie de la race, veut être d'esprit européen, s'inspirant des méthodes littéraires européennes d'aujourd'hui, tant dans l'expression que dans la pensée.

Il s'agit de savoir s'il existe en Bretagne un public assez dégagé du provincialisme que son éducation française lui avait assigné — assez intelligent et d'esprit assez moderne pour soutenir une revue, dont maint article, par sa nouveauté même, pourra au premier abord surprendre, scandaliser peut-être, et, ce qui serait plus grave, déconcerter de bonnes volontés.

Nous répétons ce que nous avons dit tant de fois : le sort de notre littérature, auquel est lié celui de notre langue, et par suite, celui de notre nationalité, est entre les mains de l'élite.

D'elle dépendra le succès de **Gwalarn**.



Il existe bon nombre de personnes qui se sont jusqu'à présent écartées du mouvement bretonnant, parce qu'elles lui reprochaient, à côté de sa veulerie politique, sa nullité culturelle.

Nous souhaitons que le premier exemplaire de **Gwalarn** leur tombe entre les mains (au besoin nous y aiderons), afin qu'elles s'aperçoivent que le moment est venu pour elles de changer d'attitude.

Le but de **Gwalarn** n'est pas d'élever de petits piédestaux à de petits talents, mais de déclencher [*sic*] un mouvement général dans l'élite bretonnante. L'indifférence de cette élite à l'égard de **Gwalarn**, si elle se déclarait et s'affirmait, nous dicterait notre conduite : nous arrêterions sa publication et consacrerions à nos affaires personnelles le temps que jusqu'à présent nous avons cru devoir réserver à la culture de notre idiome national.

Notre programme est vaste. Faire vivoter un obscur petit bulletin pendant dix ou vingt ans ne nous tente pas. Nous voulons essayer de faire quelques chose [*sic*] avec notre langue. S'il s'avère que l'aventure est impossible, nous nous retournerons vers des œuvres moins décevantes.



Les colonnes de **Gwalarn** sont ouvertes à toutes les plumes, sans distinction de parti. L'adhésion à **Gwalarn** n'implique pas l'adhésion au nationalisme breton. La littérature peut être mise au service de la politique, mais elle n'en dépend pas essentiellement. Il y aura place dans notre revue littéraire pour l'idée bretonne ; il y aura place pour un art libre vis-à-vis de toute doctrine. Nous concevons qu'on puisse s'attacher au breton par pur patriotisme. Nous concevons aussi qu'on puisse le faire par pur sentiment esthétique.

Un franc groupement de toutes les valeurs bretonnantes, actuellement dispersées, sans conscience de ce qu'elles représentent, doivent et peuvent, au-dessus de toute étiquette politique, est donc possible sur le terrain de **Gwalarn**.

Nous croyons qu'il peut se faire, qu'il doit se faire. Nous croyons qu'il se fera.

Les succès qui encouragent notre action politique nous permettent d'augurer favorablement de notre tentative littéraire. Qu'on nous fasse donc la plus large confiance. C'est tout ce que nous demandons. »

HEMON et MORDREL 1925 :

21.2 1927 : Roparz Hemon, *Danvez evit kentskrid eur geriadur*

Remarque : *Ce « Matériau pour la préface d'un dictionnaire » est paru dans le numéro 10 de la revue Gwalarn, datant de l'été 1927. Il n'a servi de préface à aucun des dictionnaires imprimés par Roparz HEMON, comme il s'en explique lui-même (nous traduisons) : « J'aurais peur d'effrayer de bonnes gens, qui ne demandent aux livres qu'ils achètent que ce qu'ils y cherchent. J'ai fait ces articles pour les lecteurs de "Gwalarn" uniquement, en attendant que les autres soient aussi capables de comprendre. ».*

« Ne vo staget ar pennadou-man ouz geriadur ebet. Ne vint ket staget ouz ar geriadur a embannin er bloaz-man. Aon am befe da sponta tud vat, na c'houlennont digand al levriou a brenont nemet ar pezh glaskont enno. Ar pennadou-man am eus savet evit lennerien "Gwalarn" nemetken, o c'hortoz ma vo barrek ar re all ivez da gompren.



Ne vo ket ar geriadur-man eul labour a ouiziegez. Eun dastumad geriou hepken, kutuilhet ganin :

- 1 En oberou krouerien ar brezoneg lennegel.
- 2 En oberou va c'henlabourerien.
- 3 Em oberou-me.

Geriou a anavezan : eun dibab. Hag ar geriou-se, lakaet evel m'o anavezan. Evel m'int deut beteg ennoun, adaozet ha stummet gand ar re ma ran anezo va mistri, adaozet pe stummet ganin, pe gant va c'heneiled. [*]

p. 4



Ne rin em labour meneg ebet eus doareou lavar ar bobl. Ne rin em labour meneg ebet eus ar yezoniezh. Diwar-benn yez ar bobl em eus displeget va c'hredenn meur a wech. Breman, a-zivoud ar yezoniezh.



Em armel-levriou em eus eun darn vras, ar pep pouezusa eus labouriou ar yezoniezh e tachenn ar brezhoneg. N'em eus ket studiet al levriou-se penn-da-benn, na lennet zoken, nag a-boan digoret lod anezo. O frenet em eus, evel ma prener a bep seurt traou en eun ti, n'int mat nemet da leunia eun dra bennak a ve goull a-hend-all. Kennerzet oun pa skrivan e skeud al levriou-se; kennerzet oun ivez o welout pemp kador en-dro d'in; daoust na implijan peurliesha nemet eur gador ha tri pe bevar levr hepken.

Kement-se da ziskleria mat, — daoust pegen diouziek ez oun, — e ouzon da vihana petra o deus graet hor yezourien. Da ziskleria mat ivez na ran ket fae war ar ouiziegez. Biken ne rin fae warni : doujans vras am eus ouz holl strivadou ar spered.

Eun dra, — hag aman oun dishenvel diouz ar pep brasa eus an dud, — a rankan anzav koulskoude. Ouz an holl levriou-se, ranket kichen-ha-kichen dirazoun, e sellan e-giz ma seller a bell ouz eur bagad derved : n'eus hini evet, evidoun, kalz gwelloc'h eget egile. Furchal a ran en o zouez : an hini ma kavan ennan ar pez a glaskan eo ar gwella evid eur pennadig-amzer. Ma lavar unan an dra-man-dra, hag egile ar c'hontrol, ne glaskan ket gouzout gant pehini eman ar gwir; hogen dibab a ran dioustu, hervez va [*] c'hoant. Ma plij d'in ali KERMARKER, pe ali GREGOR, ne ran forz ebet eus ali LOTH pe ERNAULT. Berr ha berr, estreget talvoudegeziou yezoniel a glaskan el labouriou-se.

p. 5



Ne gredan ket ez eo hor gouiziegez breman kalz dreist hini LA TOUR D'AUVERGNE ha LE BRIGANT. Hag abaoe pell, startoc'h e teu bemdez va c'hredenn. Eun deiz e tiskouezin dre ar munud penaos ha perak. Evit breman, eur gredenn n'eo ken. Ne c'houlennan digant den degemer ar gredenn-se. Gwir pe fals, n'en deus kement-se netra d'ober gand ar pez a zeu da heul.



Ra gemero brorenourien ali digand an istor, netra gwelloc'h meur a wech. Ra gemero skrivagnerien ha saverien eur yez lennegel ali digand ar yezoniezh, netra gwelloc'h a-wechou. Lakaat an istor da ren ar brorenerezh ne ve nemet follentezh. Lakaat ar yezoniezh da ren amzer-da-zont eur yez a ve follentezh ivez.

Ar follentezh-se, avat, eo follentezh meur a zen en hon amzer. Hag ar c'hammed kenta da savetei eur yez peuz varo eo diskar, n'eo ket feiz dall an dud e talvoudegez ar yezoniezh, hogen ar feiz o deus e madoberou ar yezoniezh e buhez ar yez. Yezoniel eo kudenn ar vuhez-se, hep mar ebet : hogen, kevredigezhel, kelennerzhel, kenedel eo ivez. N'eo ket eur gudenn evid ar yezoniour hepken, hogen eur gudenn ivez d'ar politiker, ar c'helenner, ar skrivagner, ha re all c'hoaz marteze. Da veza dirouestlet war eun dro hervez reolennoù ar yezoniezh, ar bolitikouriezh, ar gelenneriezh hag ar gened. [*]

p. 6



Ha setu : evid ar yezoniezh breman, renet gand ar gredenn (pe an dreuzkredenn) e "lezennou" holl henvel hervez al lec'h hag an amzer, evid ar yezoniezh breman, harpet war Beurrageozidigezh an Darvoudou (hag o lez youl ha faltazi mab den a gostez), — e c'hall tonkadur ar yezou beza diouganet! A zo gwasoc'h, e tle aozerien eur yez lennegel plega da "lezennou" ar yezoniezh, — "lezennou" n'int peurliesha nemet goulakaduriou pe sorc'hennou gouizieien; — ha goude ma vefent gwir "lezennou", petra e vefent en diwez nemet "lezennou yezoniel" : diglok ha re enk o diazez e sell eus buhez ar yez ?



Studia eo eun dra. Eun eil tra eo kroui.

Ar studieren a gav lezenn, — a zo mat pe fall evid o studi.

Evid ar grouerien, avat, re striz e vez lezennou ar studieren. Peogwir ez eo ledanoc'h bed ar c'hrouer eget bed ar studier.

N'eo ket gand ar viskoulenn ma tesk ar valafenn nijal.



Penna ali a rôer d'imp eo kemer yez ar bobl da stur, ha kemm ar yez-se nebeuta ma c'hellomp. War zigarez na dleer ket kamma kreskidigez-natur ar yezou.

Setu ali ar viskoulenn.

N'eo ket digand eur bobl, avat, damesaet ha dizesk, ma 'z imp da c'houlenn petra 'zo mat pe fall da lavarout, na gant gouizieien kennebeut, n'int netra [*] ouspenn beza gouiziek ha berrwel. Yez ar bobl a zegemeromp. N'eo ket d'en em chala gant lezennou yez ar bobl. Rak hervez al lezennou-se ez eo barnet ar brezoneg ha Breiz da vervel.

Setu lavar ar valafenn.

p. 7



En aner e lavarer d'in : risklus eo kement-se. O klask an Holl, ar pezh hoc'h eus a c'hellit koll.

Respont : ar pezh am eus n'eo netra d'in heb an Holl.



Tud a vo klevet c'hoaz : « *Ne reer ket, emezo, gand eur yez kement a garer* ». A zo gwir a-walc'h, evid ar re n'o deus nemet binviou fall, pe na ouzont ket penaos en em gemer. An dud-se eo a gred ivez n'heller ket sevel skraberien-oabl en tu-man d'ar mor Atlantel, e-keit ha ma kreskont, hervez, drezo o-unan war zouar ar Stadou-Unanet.



War aodou geuniek ha didud Florida o deus savet Amerikaned hanvlec'hiou : kêriou, paleziou, liorziou-meur e-kreiz eur gouelec'h. War eun dachenn peuz digenvez e sav hizio Canberra. Sed an douaroniez hag an espernouriez gwall nec'het.

E-kreiz strouezou emaoomp o tresa liorz ar brezoneg, hervez hon ezommou hag ivez, hervez hor plijadur. Hag ar yezoniezh ?

Ra chomo gant he nec'hamant. [*]

p. 8



Hor yez vrezonek breman, hor yez vrezonek nevez-flamm, hor yez vrezonek hanter c'hraet, a zo frouez hol labour kenkoulz ha frouez leziregez hon tadou. Ha lorc'h a zo ennomp, — ennoun da vihana, — o welout pegen kalonek, speredek, skiantek, gredus, aketus emeur breman oc'h ober war-dro ar yez-se. Ha daoust pebez doujans am eus ouz ar geriou mat dastumet diwar c'henou flaerius eur vutunerez koz aet e bugaleaj, tridal a ran gant levenez o lenn e liziri tud yaouank lemm a spered, o deus staget da zeski ar brezoneg abaoe eur miz marteze, **pellskridenn**, **pellizer**, **lizer-dre-'n-orjal**, ha traou all, a c'hellfe lakaat tud 'zo da c'hoarzin, hag o tiskouez evelato ez eo c'hoarvezet e Breiz eur burzud bras, — n'o deus mui ezomm Breiziz da gaout ali henez hag aotre henhont da vont war-raok. N'hon eus ket gortozet ARZUR ; ha deut eo davedomp. »

21.3 1928 : *Prinsézig en deur*

Remarque : *Ce texte est le compte-rendu d'un ouvrage, traduit en breton KLT par Youenn DREZEN et Roparz HEMON, et en vannetais par Loeiz HERRIEU. Il semble avoir eu une position importante aux yeux de Roparz HEMON, qui s'y référerait régulièrement pour exprimer sa position à propos du vannetais et de l'unification de la langue. On remarquera en effet que le livre chroniqué est à peine mentionné dans l'article.*

« PRINSEZIG EN DEUR, saùet ha skedennet get G. Th. ROTMAN, troeit get Y. DREZEN ha R. HEMON, lakeit de Loeiz HERRIEU é brehoneg Guéned, embannet gant *Gwalarn*, "Livreu er Vugalé", Brest. — Pris : 5 lur.

Setu ar c'hammed kenta graet gant *Gwalarn* en e levriou-pobl, war-du unvanidigez hon diou yez lennegel, gant skoazell hon c'henvreur L. HERRIEU, trugarez d'ezañ. Klasket e oa bet betek-hen, a gredan, da unvani an diou yez, kendeuzi o doare-skriva. Lavarout a reomp : an dra-se eo a dleer ober d'an diwezata. Lezomp pep yez gant he doare-skriva d'ezi hec'h-unan. Digalonekaat an dud n'eo ket, beza atao o kemma neuz ar geriou. Arabat mont da lakaat strafuilh adarre en eun dra a zo diazezet mat. En amzer-mañ, dreist-holl, ma vezer a-zevri o sevel levriou-skol, levriou-gouiziegezh, geriaduriou, h.a., ne vefe ket brao c'hoari ha koll amzer evel gwechall gant an doare-skriva. [*]

p. 99

Greomp an unvaniezh tamm-ha-tamm, avat, dre gemer e pep yez lennegel geriou ha troiou-lavar eben, ar re dalvoudusa dreist-holl, ken na zeuint da veza an hevelep yez gwisket e daou zoare disheñvel. Neuze, trec'het e vo marteze eun doare-skriva gant egile, marteze e vo kavet mat o c'hendeuzi, marteze e vo ijinet un doare-skriva nevez. Petra 'vern, gant ma vo saveteet ar Brezoneg, war an dachenn a zalc'h hizio, hag a rank derc'hel bepred.

D'hor mignoned a gav abeg ennomp, — o veza, emezo, ma ranker laza ar gwenedeg. — e respontomp : tud a zo bet e bro-Wened, bodet en-dro da "Zihunamb", hag o deus graet evit hor yez eul labour founnus ha kaer. Emañ ar brezoneg e Bro-Wened, evel er rannvroioù all, en argoll. N'eo ket freuza parkeier paotred "Dihunamb" a rankomp, hogen, buana ma c'hellomp, o skoazella da vedi an eost o deus hadet, labourat a-gevret ganto, ha n'eo ket a-enep d'ezo.

"Prinsézig en Deur" n'eo ket, moarvat, al levr diweza a vo moulet gant *Gwalarn*, hervez doare-skriva Gwened. Dournskrid eul levr all hon eus, savet gant eur Vreizadezh kalonek, a zo mall ganimp embann. Hag a vo embannet, gant youl an Aotrou Doue. . . ha Gwenediz. »

HEMON 1928c : 98–99

21.4 1930 : Notenn diwar-benn levezon ar c'hembraeg war ar brezhoneg

21.4.1 Kevrenn i : ar geriou

I

« Ar brezoneg lennegel, evel ma oar pep unan, a zo ennañ geriou na vezont ket implijet, na zoken anavezet, gant an dud dizek. Bez' e c'heller ranna ar geriou lennegel-se e daou rummad :

1. Geriou amprestet.
2. Geriou stummet.

II

Ar geriou amprestet o-unan a c'hell beza rannet e tri rummad :

1. Geriou amprestet diouz ar brezoneg (brezoneg koz hag eilyezou). [*]
2. Geriou amprestet diouz ar c'hembraeg.
3. Geriou amprestet diouz ar yezou all.

p. 18

III

Amañ e komzin eus ar geriou amprestet diouz ar c'hembraeg.

Ha da genta, penaos int deuet e brezoneg ?

Diwar an amzer m'eo deus staget ar ouizieien da studia hor yez, douget int bet da bleustri ivez war ar brezoneg tramor. GREGOR A ROSTREN a veneg, e-touez al levriou a deus graet ganto da sevel e C'heriadur Gwallek-Brezonek (1732), Yezadur Kembraek (1621) ha Geriadur Kembraek-Latin (1632) an Dr. John DAVIES, hag eul levr all. AR GONIDEG, evel ouzer, a dremenas eur pennad-amzer e Breiz-Veur,

gant Kembreiz, en o zouez CARNHUANAWG, a genlabouras gantañ da drei ar Vibl e brezoneg (Sellout "Gwalarn", niv. 13, p. 26 : Eñvorennoù Beaj F. VALLÉE).

KERMARKER, a reas kement da unani an diou Vreiz, a zeskas ivez ar c'hembraeg. E gwirionez, heñ eo a lakaas ar c'henta geriou kembraek da dremen en hor yez. "Barzaz Breiz" (1838) a gaver ennañ geriou na oant biskoaz gwelet e brezoneg, geriou, evel ma lavar en e gentskrid, « *a zo bet miret gant Brezoned Kembre, hag a zo, pe aet e-maez a c'hiz hizio en Arvorig, pe implijet gant eur ster disheñvel* ». Savet en deus zoken eur roll eus ar geriou-se, ar re « *o deus tennet ar muia e evez* ». [*]

p. 19

Darn eus geriou kembraek "Barzaz Breiz" a dremenas er yez lennegel diwezatoc'h, dreist-holl p'o c'haver e Geriadur AR GONIDEG, adwelet ha kresket gant KERMARKER.

En hor c'hantved-ni eo, avat, o deus geriou kembraeg 'zo lakaet o zreid en hor yez. Abaoe 1900, an darn vrasan eus hor skrivagnerien o deus desket ar c'hembraeg, kalz pe nebeut, hag hen diskouezet o deus eun tammig en o skridou.

N'em eus ket klasket amañ sevel eur roll klok eus ar geriou kembraek skignet en oberou hor skrivagnerien. Eul labour hir e vefe, hag, e c'hellomp lavarout, eul labour aner. Netra nemet evit "Barzaz Breiz", e c'houlennfe eur studi a ziforc'h. Ha ma klaskfed staga ar geriou amprestet a-dreuz gant tud, d'ezo muioc'h a faltazi eget a ampartiz (Sellit, da skouer, ar varzoneg moulet e levit an Ao. E. BERTHOU, « *Lemenik* »), — ne vefe echu morse.

Ne lakaan amañ eta nemet ar geriou dastumet em « *Geriadurig-Dourn Brezonek-Gallek* », — da lavarout eo, ar geriou ma c'heller sellout outo evel brezonekaet. Kalz anezho a gaver en « *Notennou diwar-benn ar Gelted Koz* » hag e « *Sketla Segobrani* ».

IV

Bez' ez eus, da genta, geriou kembraek-rik, na gaver neblec'h e brezoneg Breiz-Vihan, a-raok an deiz m'int bet amprestet. Eur stumm brezonek a zo bet roet d'an darn vuia anezo : [*]

p. 20

aberz k. aberth.

alarc'h k. alarch. — furmet eo bet al liester elerc'h diwar skouer k. elyrch, eleirch

awen k. awen.

barzoneg k. barddoneg.

kantrev k. cantref.

keheder k. cyhydedd. — keñveria gant b. kedez.

delwenn k. delw. — e k. e talv delw kement ha skeudenn, delwenn; an dibab -enn a ziskouez beza bet lakaet da vrezonekaat ar ger.

dirwest k. dirwest.

dirwestour k. dirwestwr.

drouiz k. derwydd.

eistezvod k. eisteddfod. — skrivet alies evel e k.

englyn k. englyn. — aes e vefe bet brezhonekaat ar ger dre skriva <englen>.

gorsez k. gorsedd. — skrivet peurliesia evel e k., ar ger-se a vefe anezañ e b., er stumm goursez, a dalvezfe kement ha "dale, gorregez".

gramadeg k. gramadeg.

gramadegour k. gramadegwr.

hud k. hud.

Iwerzon k. Iwerddon.

Manao k. Manaw.

maronad k. marwnad.

ner k. nêr.

tredan k. trydan. [*]

p. 21

V

En eil rummad e lakaan geriou brezonek, amprestet diouz ar brezoneg koz pe an eilyezou, hag a zo bet degemeret koulskoude, d'am menoz, o veza ma kaver anezo e kembraeg :

abrant k. amrant.

aer (emgann) k. aer.

anal k. anadl.

arc'henad k. archenad.

arc'hi k. erchi.

armerz k. amerth.

arz (loen) k. arth.

aven (stêr) k. afon.
 braouac'h k. brawychu (braouarc'hi).
 buz k. budd.
 kad k. cad.
 kadour k. cadwr.
 karc'har k. carchar.
 kaval k. ceffyl.
 ken (kroc'hen) k. cen.
 keuz (fourmaj) k. caws.
 kevrin k. cyfrin.
 klod k. clod.
 kon, koun (liester ki) k. cwn.
 kor k. côr.
 died k. diod.
 digevanez k. digyfanedd (?).
 faou (toull eul loen gouez) k. ffau.
 goskor k. gosgordd.
 gwerin k. gwerin. [*]
 hen k. hen.
 hil k. hil.
 hin k. hin.
 hinon k. hinon.
 illur k. eglur.
 izil k. eiddil.
 liver k. llyffethair.
 lun (stumm, furn) k. llun.
 medeler k. medelwr.
 mez (dour-mel) k. medd.
 mezeg k. meddys.
 mil (loen) k. mil.
 Preden k. Prydain.

Aes eo kompren ne c'hell ket beza klok ar roll-mañ.

p. 22

VI

En eun trede rummad e lakaan gerioù kevrennek stummet gant gerioù brezoneg anavezet-mat, pe c'herioù brezonekaet, hogen hevelebekaet diouz ar c'hembraeg :

aerva k. aerfa.
 ambroug-kañv keñveria gant k. cynhebrwng.
 ano-kadarn k. enw cadarn.
 aourafal k. eurafal.
 aourgi k. eurg (?).
 azeuldi k. addoldy.
 berrwel k. byrwel.
 brezelgar keñveria k. rhyfelgar.
 brogar k. keñveria gwladgar. [*]
 brogarour keñveria k. gwladgarwr.
 kadlann k. cadlan.
 kammgamer k. camgymeryd.
 Enezvor k. Ynysfor.
 glanvaen k. gleinfaen.
 gouezvil k. gwylltfil.
 gouezvildi k. gwylltfildy.
 greunvaen k. graeanfaen.
 gwadsec'hedik k. gwaedsychedig (?). — n'em eus kavet e k. roud ebet eus ar ger-se, a c'hellfe beza stummet diwar skouer ar saozneg **blood-thirsty**.
 gwenva k. gwynfa.
 gwezboell k. gwyddbwyll.
 hirgelc'h k. hirgylch.
 losgaberz k. llogaberth.

p. 23

mentoniez k. meintoniaeth.
 morvil k. morfil.
 nerzveur k. nerthfawr.
 rakvarn k. rhagfarn.
 rakverb k. rhagferf.
 ragano k. rhagenw.
 suraval k. surafal (?).
 teuzlestr k. tawddlestr.
 trovan k. trofan.

VII

Kalz eus ar geriou-se a zo deveret diouto geriou all, pe lakaet int bet da ober geriou kevrennek, hervez reolennoù ar stumma-geriou e brezoneg. [*]

p. 24

Ne c'hellfed ket, avat, tremen hep menegi, e-kichen ar geriou amprestet, levezon ar stumma-geriou e kembraeg war ar stumma-geriou e brezoneg lennegel. Ma reomp hizio kement a implij eus hor rakgeriou, hon dilostgeriou, ma stummomp ken lies a c'heriou kevrennek hervez an urz doareer-doaread (Sellout « *Reizskrivadur ar Brezoneg* », p. 17), ez eo marteze diwar skouer ar c'hembraeg, kement ha hini ar brezoneg koz ha brezoneg ar werin. »

HEMON 1930b : 17–24

21.4.2 Kevrenn ii : an doare-skriva

« E daou boent e c'heller merzout hep arvar levezon ar c'hembraeg war hon doare-skriva :

1. Implij ar <w> hag ar <gw>, degaset gant AR GONIDEG.

2. Implij ar strollad-lizerennou <gwr> e derou geriou 'zo (<gwrez>, <gwriat>, h.a.), degaset, ma ne fazian ket, gant F. VALLÉE. »

ibid. : 24

21.4.3 Kevrenn iii : ar c'hevreadur

« Diaes eo spisa pe levezon en deus bet ar c'hembraeg war kevreadur hor yez. Ne zere ket komz amañ eus troidigezhioù ABEOZEN, graet diouz ar c'hembraeg-krenn, ma'z eo bet miret enno troiou-lavar kembraek a-ratoz. Ar goulenn eo : ha tremenet eo an troiou-lavar-se en oberou hor skrivagnerien ? [*]

p. 25

Respont a ran n'int ket, nemet marteze e lavarennou frammet gant an ano-verb, evel « *hag heñ mont...*, *ha neuze kemer...*, *h.a.* » (a gaver ivez stank-ha-stank e skrivagnerien-bobl evel MILIN). Ne din ket pelloc'h eget lavarout e c'hell skouer ar c'hembraeg hon dougen da strisaat hor frazennoù, evel ma welomp e skridou F. VALLÉE, dreist-holl e "Sketla Segobrani". »

ibid. : 24–25

21.4.4 Dastumadennou

« Nebeud, e gwirionez, he deus kemeret hor yez diouz yez hor breudeur tramor. A-walc'h eo an nebeud-se, avat, da ziskouez hon eus klasket en em skora warno, — klasket hepken, rak setu amañ ar pezh a rankan dastum diwar ar studiadenn-mañ :

A wir zarempredou etre Breiz ha Kembre n'eus ket bet. Breizad ebet, a gredan, n'en deus desket a-zevri-kaer ar c'hembraeg, betek dont a-benn da sellout doun e lennegezh, en istor hag en ene ar vro all. Ar pep pouezusa eus an nebeud hon eus amprestet, — eur bagadig geriou, — a zo deuet, anat eo, eus ar geriaduriou kentoc'h eget eus labour beo ar spered, o tont dre hir aked hag hir voaz da zegemer doareou-displega estren.

N'eus nemet abaoe krouidigez « *Gwalarn* » e 1925 m'hon eus staget da skigna, gant poell hag urz vat, eun anaoudegezh resis eus lennegezh ha sevenadurezh Kembre e-touez ar Vrezoned, trugarez dresit-holl da ABEOZEN. Evit skigna anaoudegezh [*] ar yez, n'eus bet betek-henn netra nemet eul levrig gant F. VALLÉE, « *Gerioù Kembraek ha Brezhonek* », — hag ar [c'h]enteliou graet gant "Kelc'h Keltiek" Paris.

p. 26

Hag en em astenn a raio levezon ar c'hembraeg war ar brezoneg en amzer-da-zont ?

N'eus mann a ro d'hen kredi. Kant vloaz 'zo, e oa ar brezoneg eur yez fraost hag ar c'hembraeg eur yez a sevenadur. Hizio eo deuet ar brezoneg da veza sevenaet d'e dro. Hag e meur a geñver, evel war

dachenn ar ouiziegez, emañ dreist d'ar c'hembraeg. Kant vloaz 'zo en dije gallet ar c'hembraeg talvezout d'imp da skouer e pep giz. Hizio n'hon eus ken ezomm a skouer.

Darempredou strisoc'h a stago marteze an diou vro en amzer-da-zont. Hogen tremenet da vat eo an amzer ma vije bet aes lakaat an eil yez da zisliva war eben. Pep unan diouz e du o deus kresket an daou skour bras tarzet eus kef an henvreonzeg, ha n'int ket evit tostaat kalz nemeur. »

HEMON 1930b : 25–26

21.5 1931 : *Peurunvani*

« Eur wech ar mare e vez klevet n'eo ket unvanet c'hoazh a-walc'h ar brezoneg unvan. Ha gwir eo, e meur a geñver. Hen lavaret hon eus ouspenn eur wech. A zo gwelloc'h, klasket hon eus penaos peurunvani, evit startaat al labour bras diazezet gant eur rummad skrivagnerein, Frañsez VALLÉE en o fenn.

Evit startaat, a lavaran, ha n'eo ket evit distruj.



O komz eur ar beurunvanidigez-se, — da lavarout spisoc'h, o komz eus an doare da dostaat ar brezoneg unvan ouz yez lennegel Gwened, — setu ar pezh a skriven e niverenn-choañv *Gwalarn* 1928 :
[Citation de l'article de 1928 (HEMON 1928c)] [*]

cf. p. 1105
p. 6



Ar pezh a skriven e 1928 a zo chomet gwir e 1931. Gant eur c'hemm, avat. Abaoe an amzer-se, kresket en deus c'hoaz bagad ar geriou gwenedek implijet e brezoneg unvan ; Eun tammig hepken, evit gwir. Eu[n] tammig bihan, ma karer. Hogen eun tammig atao. Ha pa lavaren, e derou ar bloaz-mañ, « *teir rannyez dreist-holl* (en oberidigez ar brezoneg lennegel) *a zo bet medet enno : hini Leon, hini Dreger, hini Wened* », ne oa ket hep gwir abeg.



Lennomp koulskoude eur skrid gwenedek bennak. Nag a c'heriou c'hoaz ha n'int ket bet degemeret er yez unvan ! Geriou brezonek, evelato, geriou mat, geriou gwelloc'h a-wechou eget ar re boazet en hanternoz, — Treger pe Leon, — geriou hag a ra diouer d'ar yez, eur vleunvegad founnus a gened hag a binvidigez. Keuz a zeu d'imp neuze, o veiza pegen dister eo ar pezh hon eus kemeret e-kichen ar pezh a zilezomp. Hag e sav raktal eur menoz d'hor spered : perak ne vez ket gwelloc'h [*] anavezet e-touez ar vrezonegerien rannyez Wened ? perak ne dremen ket buanoc'h geriou Gwened e yez an holl ?

p. 7



Ar respont, evel atao war dachenn ar brezoneg eo : diouiziegez ha lez-ober. Rak ne dalvez da netra lavarout : mat eo kemer geriou Gwened. Ne dalvez da netra dreist-holl tamall hemañ pe henhont. Ar pezh a dalv eo studia ar gwenedeg a-zevri-kaer, ha goude, e imbouda war gef ar yez unvan a-zevri-kaeroc'h c'hoaz. Keit ha n'o devo ket kemeret tud an emzao lennegel al labour-se etre o daouarn ; keit ha na vo ket bet bleniet an alar *gant ar youl da zisoc'h* ; keit ha na vo ket bet, berr-ha-berr, *sevenet eun dra bennak*, aner e vo lavarout, aner e vo breutaat. Koulz e vezo sutal.



Abaoe bloaveziou m'omp bet trechalet gant ar gudenn-se, n'hon eus ket kollet hon amzer. War-bouez burutella levriou, kelaouennou ha geriaduriou Gwened, savet hon eus roll ar geriou gwenedek, a dle, d['] hor menoz, dont da veza anavezet hag implijet dre-holl. Eur roll hir eo. Ober a raio danvez niverenn *Gwalarn* ar miz a zeu, dindan an ano a : *Teñzor ar Gwenedeg*. Bez' ez eus endeo, evit gwir, geriaduriou klok ha graet-mat eus rannyez Wened. Hogen skrivet int en eur yez estren, ha ne rannont ket splann ar geriou boazet e Breiz-Izel a-bez diouz ar geriou gwenedek a-ziforc'h. [*]

p. 8



Eur wech embannet ar skrid-se, ne vo ket echu hor poan. Ret e vo d'imp, tamm-ha-tamm, lakaat ar geriou dibabet evel-se da dalvezout. Ne vo ket graet en eun taol. Kemer a raio meur a vloaz. Tud a vo kavet adarre da herzel pe da c'hoapaat. Adarre e vo lavaret gant ar yezoniourien ez eomp « *a-enep displegadur naturel ar yez* ». Hag adarre e vo dizoloet en diwez e oa ar wirionez ganimp-ni.



Rak bez' ez omp sturierien vat, sturierien fur ha lemm o sell. An dra hon eus gounezet, — reizidigez an doare-skriva ha diazez eul lennegezh vras, — an dra-se a fell d'imp mirout, o teurel a-gostez kement skoilh a sav. En abeg da se omp kreñv.

Merzout a reomp, avat, hor gwanderiou ivez. Gouzout a reomp ar pezh a zo bresk en hol labour. Ha striva a reomp, gant hon holl c'halloud, da stanka an toullou, hep diskar ar pezh a zo start ha padus. »

HEMON 1931c : 5–8

21.6 1934 : *Peurunvanidigez ar Yez*

21.6.1 — i —

« Souezus pegen alies e ranker lavarout an hevelep tra. Darn eus va lennerien a c'houlenn adarre diganin va ali a-zivout peurunvanidigez ar brezoneg. An ali-se, avat, am eus roet diou wech. Kavet e vo war an niverenn 16 (Goañv 1928) em pennadif diwar-benn embannidigez « *Prinsezig an Dour* » e gwenedeg, ha war an niverenn 33 (Eost 1931) em pennad anvet « *Peurunvani* ».

Mat e vo eta advoula al linennoù da heul, n'eus netra da gemma enno :

[*Citation de l'article de 1928 (HEMON 1928c)*] »

cf. p. 1105

HEMON 1934e : 35–36

[*]

p. 36

21.6.2 — ii —

« Setu ma tamaller d'in bremañ beza chomet hep embann al labour bet grataet ganin daou vloaz hanter 'zo, hag a vije bet « *Teñzor ar Gwenedeg* » e ano. Al labour-se, evel meur a hini all, a zo manet em armel, peogwir em eus kavet abaoe traou talvoudusoc'h, hag ivez bourrusoc'h, da voula. Embannet e vo marteze, pe c'hoaz marteze kemmesket gant eul labour all, pa vo deut e dro ha pa vo barroc'h kef ar gelaouenn. »

ibid. : 36

21.6.3 — iii —

« Hizio, n'em eus tra ebet d'ober nemet poueza eur wech muioc'h war diou wirionez na vez ket evesaet mat outo gant an holl.

An hini genta : n'eo ket rannyez Wened hepken a zo da furchal, ma karer lakaat da dremen er yez unvan hon holl binvidigeziou.

Hag an eil : e-kichen al labour pinvidikaat, ez eus ivez al labour paouraat, — eul labour displijus, sebezus, a laka tud a anavezan da zispour-[*]bella o daoulagad seul wech ma kreder e venegi dirazo. »

p. 37

ibid. : 36–37

21.6.4 — iv —

« Ne glevan morse kouerien a vro Leon o kaozeal hep merzout pegen stank e teu ganto geriou ha troiou-lavar dianav-krenn e brezoneg unvan. « *Teñzor al Leoneg* » a vefe kement moarvat ha « *Teñzor ar Gwenedeg* ». Ha pet gwech tevoc'h c'hoaz « *Teñzor an Tregerieg* », ha « *Teñzor ar C'herneveg* » dreist-holl. Binniget ra vo an dud yaouank a ya, o c'harnedig atao en o godell, da redek ar maeziou, o tastum lavarou ar bobl, — gant ma ouezint diwezatoc'h poelladi a-walc'h d'o c'hempenn ha d'o burutella a zoare. Binniget ra vo ivez ar skrivagnerien a oar deski ar yez lennek hep ankounac'haat trefodachig o c'horn-bro, o lakaat mouez eun tad-koz, pe eur voereb, pe eun amezeg da skiltra marteze da viken e skouarn ar Vrezoned. »

ibid. : 37

21.6.5 — v —

« Ha neuoac'h, kaer a zo brabañsal gant kened ha pinvidigez ar brezoneg, ret eo beza skiantek hag anzav ez eo eur yez eur benveg da genta-holl, ne vern petra a vo graet ganti da c'houde. Tud ouizieq ha poellek-kenañ o deus graet goap, p'em eus skrivet e vefe mat dibab ar geriou reta, ar geriou anavezeta, hag ober, keit ha ma c'heller, ganto hepken, er skridou ha n'int ket oberou lennegezh. Eun doare eo koulskoude da beurunvani : klask beza intentet gant an holl, oc'h implij geriou an holl, kuit a c'heriou rouez pe rannyezhel. Prederiet war [*] se neb a garo. Ha ma kav iskis klevout ac'hanoun o lavarout ez eo ret pinvidikaat ha paouaraat war eun dro, d'ezañ da soñjal ez eus meur a hent ha meur a wenodenn e Breiz, ha meur a galon da ranna ha da laouenaat a-raok m'en em gavimp holl e Gwenna ar Gelted vat. »

p. 38

HEMON 1934e : 37–38

21.6.6 — vi —

« Digarez a c'houlenann digant ar re a zo skuiz gant an tabutou aner hag ar sorc'hennou koz. An trede gwech eo d'in diskleria va soñj diwar-benn ar gudenn-mañ e seiz vloaz. Poent eo bremañ tevel hag adkregi gant ur gwir labour. »

ibid. : 38

21.7 1936 : "Gwalarn" hag ar gwenedeg

« Mat eo eur wech an amzer dastum en eun nebeut geriou ar pez a vez graet gant "*Gwalarn*" war dachenn pe dachenn. Adlavarout a raimp amañ traou 'zo hon eus lavaret alies. Ret eo koulskoude, rak douget-tre e vez an dud da ankounac'haat. »

HEMON 1936 : 46

21.7.1 Kudenn ar gwenedeg

« Eur rannyez a zo aet disheñvel-kenañ diouz ar rannyezou all, da heul darvoudou istor Breiz. En doare m'o deus brezonegerien Leon, Kerne, ha Treger, diouz eun tu, ha brezonegerien Wened diouz an tu all, poan a-walc'h oc'h en em intent kenetrezo.

Ha setu : betek bremañ, pa skriver brezoneg, e skriver disheñvel, hervez ma klasker beza komprenet, pe gant tud Leon, Kerne ha Treger, pe gant tud Wened. »

ibid. : 46

21.7.2 "Gwalarn" o voula eul levr gwenedek

« Ar c'hiz-se a zo bet heuliet eur wech gant "*Gwalarn*". Al levr « *Prinsezig an Dour* » a zo bet embannet e rannyez Wened dindan an ano « *Prinsézig en Deur* ».

Oc'h ober an dra-se e felle d'imp diskouez e labourem evit ar vro a-bez. Graet e oa al levr evit bugale. D'ar mare-se e oa kalz nebeutoc'h a vistri eget bremañ o teski ar yez er skoliou. Ha follentez rik e [*] vije bet soñjal lakaat tud Wened da lenn estreget skridou aes-meurbet d'ezo da gompren.

p. 47

N'hon eus ket kendalc'het en hent-se evelato. Sklaer e teuas d'imp dioustu n'hellemp ket e Brest ober labour talvoudus e gwenedeg, hag e oa gwelloc'h lezel Gwenediz d'ober al labour o-unan. Ouspenn se, deut e oamp da veiza e oa en hor c'hefridi "peurunvani" kentoc'h. »

ibid. : 46–47

21.7.3 Peurunvani

« Abaoe pell 'zo, met muioc'h c'hoaz e-kerz an dek pe daouzek vloavezh tremenet, ez eo deut anat d'an holl Vreiziz a skiant n'hellomp ket kenderc'hel da gaout daou zoare brezoneg skrivet da viken. Ar yez kelennet er skoliou, ar yez implijet er reolennoù, en darempredou-kenwerz, a rank beza unvan. Ra gendalc'ho barzed ha romantourien da skriva er rannyez a garont : an dra-se a sell outo o-unan. Ma ne gavont ket a lennerien, gwaz a se! Eur bobl vihan evel hon hini, avat, a zo diaes-bras d'ezi kaout diou yez skrivet evit ar pemdez. »

ibid. : 47

21.7.4 Kudenn an doare-skriva

« An holl a zo ali betek-hen. An tabut brasa a sav a-zivout an doare-skriva.

Da gaout eur yez unvan, kenta tra d'ober, a gav da galz tud, eo ijina eun doare-skriva nevez, eun dra bennak etre doareou-skriva an diou yez.

Bez' e vo enor "*Gwalarn*" en amzer-da-zont, a gredomp, a gredomp start, a gredomp startoc'h-starta, beza, n'eo ket diluziet, met trouc'het ar gudenn-se, krenn ha krak, dre lavarout :

Harz! staga ganti dre an doare-skriva eo lakaat [*] ar c'harr dirak ar c'hezeg [*NdA* : *Hep komz eus ar veskerien a zo o fal diskar al labour bras boulc'het daou c'hant vloaz 'zo gant GREGOR, ha kendalc'het gant GONIDEG, ERNAULT ha VALLÉE, bez'z ez eus tud a zo uhel-meurbet o menoz pa glaskont tostaat doare-skriva ar yez unvan ouz doare-distaga Gwenediz. Ra bardonint d'in ma lavaran ez int heñvel ouz eun den en dije prenet eur c'harr-dre-dan koz, torret ha fallaozet e pep giz, hag a zisklerje d'e vignoned* : « Emaoun o vont d'ober eun adliva d'ezañ, da genta holl, ha mont a raio flour goude se ».

p. 48

Torret ha fallaozet e pep giz emañ ar brezoneg. Dre an diabarz e ranker e adaoza da genta. Hag e rank al labour-se beza graet gant micherourien akuit.]. N'eus forz piou a c'hell aoza eun doare-skriva nevez, aesoc'h, war a gredo, evit an holl. N'eus ezomm ebet evit se beza studiet doun ar brezoneg ha skiant ar yezou. (Gwelloc'h zoken beza diouizieq : ne weler ket ar skoilh). Hogen da heul n'eus nemet trubuilh, strafuilh, diemgleo ha dismantr da eosti.

Unan a zaou : kemer reizskrivadur an eil yez, pe remer reizskrivadur eben. Da neb a oar eun tammig istor ar yezou, ha dreist-holl istor kelenneraz ar yezou, n'eus burzud ebet, hervez lavar F. VALLÉE, da c'hortoz diouz eur c'hemm en doare-skriva. M'hon eus dibabet ar reizskrivadur deveret diouz hini AR GONIDEG, ez eo peogwir e kav d'imp ez eo, well-waz, an aesa hag ar gwella. Ha ma aliomp hizio da Wenediz kemer an doare-skriva ivez *hep an distera kemm*, n'eo ket dre zismegañs outo pe o rannyez, hogen peogwir e kav d'imp ez eo fura ha speredeka tra a c'hellfont ober. »

HEMON 1936 : 47–48

21.7.5 Studi ar gwenedeg

« Gwir hent ar beurunvanidigez a zo hir ha kalet. Goulenn a ra labour padus, preder start hag eur youl dibleg. N'eo ket souezus eta ne gaver ket tud e-leiz dare d'e bleustri.

A-raok pep tra e ranker studia gant evez ar brezoneg, ar brezoneg koz koulz hag ar rannyezou a vremañ. Ar gwenedeg a dle beza studiet pisoc'h c'hoaz marteze eget ar rannyezou all. Hep ar studi-se ne vo graet netra a dalvoudegez.

Merket en deus "*Gwalarn*" penaos ober : mont ma c'heller, e bro-Wened, da zeski diwar c'henou [*] an dud ; da vihana, lenn ha lenn diehan ar skridou savet gant skrivagnerien Wened en o rannyez ; arabat ober fae ivez war ar yezaduriou hag ar geriaduriou gwenedek.

p. 49

Evit aesaat al labour, embannet hon eus « *Teñzor ar Gwenedeg* », ennañ eur roll geriou talvoudus ; hag en hor « *Geriadurig an Troiou-Lavar* », e roomp frazennou stank tennet diouz lennegez Wened. Eul labour all a vo moulet ken abred ha ma c'hellimp.

Menegomp ivez penaos, el levrig « *Alc'houez ar Brezoneg Eeun* », hon eus taolet pled da lakaat geriou komprenet e Breiz a-bez, e bro-Wened evel e lec'h all. Nao gwech war zek omp deut a-benn d'hen ober. »

ibid. : 48–49

21.7.6 Ober gant geriou ha troiou-lavar gwenedek

« War-lerc'h ar studi, an eil pazenn eo an ober gant geriou ha troiou-lavar gwenedek, bep tro ma kresker evel-se galloud, pinvidigez pe kened ar brezoneg.

Amañ, muioc'h c'hoaz eget a-raok, e tleer beza eveziek. Dibab ar geriou, ar ster hag ar stumm da rei d'ezo, a zo gwall gizidik. Beza gouizieq n'eo ket a-walc'h. Ret eo ouspenn kaout eun doare skiant a zo rouez-meurbet : gouzout dres pe c'her a zo dereat hag a c'hell mont en eur frazenn degemeradus d'al lenner.

Setu perak ez eomp goustad. Tamm-ha-tamm evelato, e welomp geriou Gwened oc'h en em sila e brezoneg an holl. Oc'h en em sila ken mat, ma 'z eus tud hag a ra ganto hep gouzout a belec'h int deut. Ezomm ebet da lavarout ez eo skrivagnerien [*] Wened o-unan, en deiz m'o devo kemeret an doare-skriva boutin, a c'hello difraea kalz ar c'hemmesk-se. »

p. 50

ibid. : 49–50

21.7.7 Hep kounnar ha tabut

« Labour "Gwalarn" evit ar gwenedeg a zo bet graet, evel ma tle beza, hep kounnar na tabut. En aner eo o deus enebourien ar yez klasket hor brouda hag hon isa a-enep hemañ pe henhont, an dra-mañ pe an dra-hont. Keuz hon eus, gwir eo, o veza n'omp ket bet komprenet ha skoazellet atao evel m'hor bije dellezet. Nebeut a dra eo avat. Grataet hon eus da Wenediz stourm ken na vo roet d'o rannyez al lec'h a zo dleet d'ezi er brezoneg unvan, ha derc'hel a reomp d'hor ger. »

HEMON 1936 : 50

21.8 1938 : Présentation des dictionnaires bilingues

Remarque : *Ces deux articles sont l'un après l'autre, dans la rubrique « Notennoù » de la revue.*

21.8.1 Embannaduriou nevez

« Dizale e vo kroget gant ar moula diou oberenn : da genta, eur « *Geriadurig Gallek-Brezonek* » (da lakaat e-keñver hag « *Geriadurig Brezonek-Gallek* » embannet e 1928) ; d'an eil eur « *Geriadur Bras Brezonek-Gallek* ». Embannet e vo an daou labour-se gant « *Gwalarn* », e stumm niverennou « *Gwalarn* », hag evit hor c'houmananterien hepken. Da lavarout eo, ne vint ket lakaet e gwerz ; eur wech moulet, ne dalvezo ket ar boan o c'hask el levridou, na zoken e ti « *Gwalarn* ».

D'ar re o deus c'hoant kaout an diou oberenn-se eta koumananti d'hor c'helaouenn. An hini genta a zalc'ho, a gredomp, peder niverenn (strollet, gwir-heñvel, e diou levrenn). An eil a zalc'ho meur a niverenn, ha ne vo embannet nemet tamm-ha-tamm. »

HEMON 1938e : 99

21.8.2 Ar geriadurig gallek-brezonek

« Ouspenn unan, moarvat, e-touez hor c'houmananterien, o lenn emañ war-nes embann eur « *Geriadur Gallek-Brezonek* », a lavaro : prenet em eus Geriadur Bras F. VALLÉE ; n'em eus ezomm ebet bremañ eus unan bihanoc'h.

Eur fazi eo, a gredan.

Geriadur Bras F. VALLÉE, hag heñ talvoudus-dreist, kalz talvoudusoc'h eget ma vo hor geriadurig-ni, a zo fall e-keñver eun dra : ne ro ket start a-walc'h geriou ar yez unvan gant o doare-skriva resis ; re a [*] furmou trefoet ha rannyezhel a zo ennañ, evit ar brezoneger boutin, da vihana.

Pennorin ar barrad-follentez a zo kroget e Breiz abaoe daou pe dri bloaz, peurunvani ar reizskrivadur, a dleer klask en embannidigez ar Geriadur Bras, siouaz (dre fazi Emil ERNAULT, Doue d'e bardono, ha n'eo ket dre fazi F. VALLÉE na R. AR ROUZ). N'eo ket gwarizi tudou 'zo ouzimp, na kennebeut pennadou bugelel « *Dihunamb* » a-zivout ar « *brezoneg beo* » hag ar « *brezoneg kador* » a zo kiriek d'eun darn vras eus hor c'henvroiz beza bet trelatet keid-all o spered. Gwelout eur yez damhennek [*il faut sûrement lire <damlennek>*] e-lec'h eur yez lennek-rik e Geriadur hor yezoniour brasa a zo bet eur gerseenn da veur a hini : ac'hano ar c'hoant da beurlufra ha da beurgompeza.

Hor geriadurig a roio geriou ar yez unvan, spis ha fraez. Bez' e vo d'an neb a venno skriva reiz eur stur hag eur skoazell. Dastum a raio, en eun daolenn verr, ar pez hon eus graet evit ar brezoneg, ar pez na vo ket aes hol lakaat da ziskregiñ dioutañ. »

ibid. : 99–100

21.8.3 Ar geriadur brezonek-gallek

« Klemmou a zo bet pell 'zo pa na gaver ket a c'heriadur brezonek-gallek klok a-walc'h da lenn kement tra a vouler bremañ. Hor geriadur, hag heñ diglok, a roio da vihana ar pep muia eus ar geriou hag an troiou-lavar implijet e "Gwalarn", hag ivez kalz a re all tennet diouz "Kroaz ar Vretoned", "Feiz ha Breiz", "Breiz", hag all, hep menegi meur a dra pennaouet amañ hag ahont. N'eus ket da gredi e teufe er maez al levrenn genta kent 1939.

Evel ar « *Geriadurig Gallek-Brezonek* » e vo ar [*] « *Geriadur Bras Brezonek-Gallek* », ouspenn eur benveg-studi, eur benveg-brezel er stourm evit ar reizskrivadur unvan digemm. »

p. 101

ibid. : 100–101

p. 100

21.9 1938 : les débats orthographiques

21.9.1 Ar Yez Unvan en arvar

Remarque : *Cet article est suivi d'un autre intitulé « Ar stourm evit ar Yez Unvan » (HEMON 1938b) qui contient les signatures et quelques commentaires d'auteurs s'étant opposés aux changements proposés par la commission de Lorient.*

i « Fellout a rae d'in tevel war gudenn ar yez unvan. E-pad eur pennad e oa chomet sioul an dizunvanerien, c'hoant d'ezo « *peurunvani* ». Kredi a rae d'in o doa gwelet o fazi en diwez. N'o deus ket, avat. Eun dlead eo eta komz adarre.

Eun dlead, a lavaran. Marteze ez eus e-mesk an dud-se hini pe hini hag a venn a-raok pep tra diskar labour hor yezourien ha lakaat strafuilh er vro. Hep mar koulskoude ez eus re all hag a gred ober vad d'ar yez. Stankoc'h int zoken eget ar re genta. Ret kemer poan eur wech c'hoaz da zigeri d'ezo o daoulagad. Fiziañs am eus ne vo ket poan gollet. »

HEMON 1938c : 89

ii « Diwar meur a abeg e nac'homp kemma an distera tra e doare-skriva ar yez unvan. Setu amañ tri eus ar re bouezusa :

1. An eurvad hon eus bet e Breiz da gaout eur rummad yezourien a zoare : GREGOR A ROSTREN, AR GONIDEG, ERNAULT, VALLÉE. Tud ampart int bet, gouziek-bras hervez gouzিয়েgez o amzer. Tud fur ouspenn. Stummet o deus, tamm-ha-tamm, ar reizskrivadur a vremañ. Eur benveg mat o deus roet d'ar skrivagnerien, d'ar gelennerien, da gement hini a skriv ar yez. Arabat e vefe gwaret ha kammet ar benveg-se gant tud diampart. [*]

2. Eur strollad a zo bet fiziet emañ, gant peurreizerien an doare-skriva o-unan, ERNAULT ha VALLÉE, evezia an doare-skriva-se : Breuriez-Veur ar Brezoneg. Eun nebeut tud, bodet e lec'h pe lec'h, n'o deus ket ar gwir da lezenna. Lakaat o c'hlemm, m'o deus, dirak ar Vreuriez-Veur, ne lavaran ket. Follentez-rik e vefe d'ar skrivagnerien, d'ar gelennerien, d'an embannerien plega d'ezo. Rak ma plegomp hizio dirak bodad An Oriant, perak ne blegimp ket warc'hoaz dirak eur bodad all, ha goude warc'hoaz dirak eur bodad all adarre ?

3. Evit pez a sell ouz "Gwalarn", dibab a rejomp doare-skriva ar Vreuriez-Veur en eur sevel hor c'helaouenn e 1925. N'eo ket dre ma oa harpet war teir rannyez dreist-holl. Dibabet hor bije kenkoulz eun doare-skriva harpet war rannyez Leon hepken, pe war rannyez Treger hepken, pe war rannyez Kerne hepken, pe war rannyez Wened hepken. Ezomm hor boa eur reizskrivadur graet, echu, prest da dalvezout. Ezomm hor boa beza dieubet da vat diouz an aoza-diazoza eun doare-skriva. Nerz-kalon a-walc'h hon eus bet, e 1925, da zegemer eur yez unvan, unan hepken, da redia pep kenlabourer d'ober ganti, evit sevel eun aridennad oberou ken talvoudus hizio ha dec'h, ken talvoudus warc'hoaz ha hizio. Pa zeuer da c'houlenn diganimp, e 1938, dilezel ar reolenn dir he deus graet berz ha braster hor c'helaouenn, n'hon eus nemet eur respont : nann ! »

ibid. : 89–90

iii « Kement a lavar emvoderien An Oriant d'en em zifenn n'eo nemet touelladur, kaer o deus kredi ar c'hontrol : [*]

1. Gant o doare-skriva kemmet, ne zegasont ket ar peoc'h. Anat eo.

2. Ma teufent a-benn eus o zaol, ne vefe ket lakaet eun termen da dabut ar reizskrivadur. Gouzout a reomp ez eus tud, kerkent degemeret kemmadennou An Oriant, prest da ginnig kemmadennou all : da skouer, argas diouz ar brezoneg an "euzadennou gall", <ou>, <eu>, <gn>, <ch>, hag an <i> dirak <lh>.

3. Kaer o devez embann ne gemmfent nemet eun nebeut geriou hepken, bez' ez eus, e-mesk ar geriou-se, darn implijet ken alies ma vefe an advoula eul levr, pe an adaoza eun dournskrid, eur bec'h eus ar re wasa.

4. Diaes eo an doare-skriva faltaziet ganto : diaes da ziazeza, diaes da zeski, diaes ha hir da skriva, diaes ha koustus da voula.

5. E-lec'h peurechui oberenn hor yezourien veur (he n'he deus tamm ezomm ebet da veza peurechuet, klok ma'z eo), ne ra divizou Oriantiez nemet rouestla ha distresa anezi.

6. An holl boan foranet da gemma hon doare-skriva a vefe dispignet gwelloc'h o tibuna diou gudenn all : diskouez da vistri-skol Bro-Wened penaos ober en o skoliou gant ar reizskrivadur unvan ; diskouez

p. 90

p. 91

da skrivagnerien Bro-Wened (hervez ar skouer a rois e "Teñzor ar Gwenedeg") penaos ober gant ar reizskrivadur unvan hep koll gerioù ha troiou-lavar c'houek o c'horn-bro. »

HEMON 1938c : 90–91

iv « Ma ne gompren ket Oriantiz kement-se, gwaz a se d'ezo. Gwaz a se d'ar brezoneg ivez marteze. Bez' e [*] c'hell paka meur a daol fall diganto. Ne vern. Trec'het e vint. »

p. 92

Atao e vo e Breiz skrivagnerien o vont eeun gant an hent. Tud a-walc'h o deus touet chom feal d'ar yez unvan da lakaat fiziañs en holl Vrezoned a skiant vat. Ne vo ket lazet c'hoaz ar brezoneg, na gant ar fallagriez a zivavaez, na gant an diampartiz a ziabarz. »

ibid. : 91–92

21.9.2 Kredenn "Gwalarn" e-keñver kudenn an doare-skriva

« 1. Doare-skriva ar brezoneg a zo bet diazezet gant tud ouiziek, bet studiet ganto ar yez a-hed o buhez.

2. Heulia a ra dre vras doare-distaga Leoniz. Hogen Leoniz o deus miret, gwelloc'h eget ar re all, doare-distaga an hen vrezoneg. Eun dlead eo da Wenediz anavezout an dra-se, evel ma'z eo eun dlead da Leoniz anzav e rankont dilezel kement a zo trefot ha gallekaet en o rannyez da gemer kement a zo yac'h ha keltiek-rik er rannyezou all.

3. Klask kemm an doare-skriva, da dostaat ouz doare-distaga Gwenediz, a zo eta displeberi ha digeltiekaat ar yez. Arabat hen ober, zoken war zigarez aesaat studi ar brezoneg unvan e Bro-Wened.

4. Ouspenn se, eur c'holl amzer e vefe. Labour a-walc'h a zo dirazomp war bep dachenn. N'hellomp ket forana eurvezioù priziüs o c'hoari gant lizerennou.

5. Eur c'holl arc'hant e vefe ivez. Levriou, bet moulet diwar galz a vizou, a yafe eun darn vras eus o zalvoudegez da get en eun taol. Koustusoc'h eget diagent e vefe moula levriou nevez.

6. Eur skouer fall e vefe : eur wech kemmet eun draig bennak en doare-skriva, e vefe kavet abeg ennañ [*] adarre, ha klasket kemm atao hag atao. Ret d'ar Vrezoned deski gwaska war o froudennou ha plega d'eur reolenn, ma vennont adsevel o bro.

p. 6

7. Eun taol-dislealded e vefe, e-keñver ar re o deus desket, gant kalz a drubuilh peurliesha, lenn ha skriva o yez, redia anezo da zeski eun doare-skriva nevez.

8. Eun taol-diskianterez e vefe dilezel eur reizadur start evit eur bern brizreolennou diredis hag arvarus.

9. Eun taol-dismegañs e vefe, e-keñver ar re o deus lakaet kement o foan, hag aberzet kement da gempenn d'imp eur yez unvan.

10. Bez' e rank doare-skriva ar brezoneg chom evel m'emañ e-pad eur c'hantved da vihana. »

HEMON 1938d : 5–6

21.10 1939 : Eur yez hepken

« Meur a zoare a zo d'ober vad d'ar brezoneg. Ha meulet e tle beza ar re a laka o foan da harpa, da zifenn, da vruda hor yez, n'eus forz penaos e reont.

Kement-se ne vir ket ouzin da lavarout sklaer hag uhel ez eus eur reolenn da lakaat dreist pep reolenn all en hor stourm : komz ha skriva brezoneg hepken pa c'heller.

Amzer a zo bet, a-boan ma krede eur skrivagner embann eul levr en hor yezh hep moula ar skrid gallek e-kichen. Tremenet eo an amzer-se. Oberou hor gwella skrivagnerien a vremañ a ginniger d'al lenner hep troidigez. Gwerzet, lennet ha studiet e vezont gwelloc'h a se, d'am menoz.

Ne vez ket, siouaz, evel-se war bep tachenn. Re a dud c'hoaz en hor mesk, — e-mesk gwir vugale ar vro, — a chom tuet da ober gant ar galleg hep an distera ezomm.

Nec'het e vezan alies o kaout digant koumananterien goz *Gwalarn* lizerou skrivet e galleg. Perak ? Ha kavout a ra d'ezo n'oun ket gouest da gompren brezoneg ? Hag aon o deus da skriva brezoneg fall ? Kant gwech gwelloc'h koulskoude eul lizer brezoneg treut eget eul lizer e galleg flour. [*]

p. 17

Eur skouer eo hepken. Meur a skouer all a c'hellfen da rein. Diskouez a reont n'o deus ket kalz ac'hanomp komprenet ez eo hor pal kaout e Breiz eur yez, hag eur yez hepken : ar brezoneg. Ma ne fell ket d'imp ober gant ar yez-se en traou bras evel en traou bihan, kollet omp, ha kollet eo hor poan.

Tamallet eo bet d'in an dispriz am eus taolet atao war al levriou gallek, war ar pennadou-skrid gallek diwar-benn Breiz. Tamallet eo bet d'in beza kloua e-keñver labour kazetennou breizek savet en diou yez.

Oberourien al levriou, ar pennadou-se, renerien ar c'hazetennoù-se a ra o gwella, a lavaront. Petra fell d'eoc'h? emezo : diou yez a gomzer e Breiz ; ret d'imp kemer an traou evel m'emaint.

Respont a ran :

Ar vrasa doujañs a zougan da oberourien levriou gallek, da renerien kazetennoù diouyezek a glask adsevel o bro. Met da genta holl, kredi a ran e c'hellfent hep re a boan ober o labour e brezoneg. Ha d'an eil, diskar a reont diouz eun tu peza savont diouz an tu all. Bep tro ma skriver e galleg, eun trec'h muioc'h eo evit ar galleg. Bep tro ma lakaer brezoneg ha galleg kichen-ha-kichen, ar galleg eo a c'hounez ; rak a-du gantañ emañ leziregez al lenner. Eur fazi bras eo rei degemer d'eur yez a ginnig mouga hon hini. E-keñver ar galleg, n'anavezan nemet eur ger-stur : brezoneg. »

HEMON 1939a : 15–16

21.11 1948 : Geriadur Breizh

Remarque : *Nous ajoutons cet article, paru dans la revue Al Liamm en 1948. Roparz HEMON y évoque le projet d'un dictionnaire encyclopédique populaire en breton. Celui-ci n'aboutira pas. Il est signé : « Roparz HEMON. Dulenn, 6 a viz Genver 1948 » (Dublin, 6 janvier 1948).*

« Gwechall, a lavarer, o deus ar Vrezhonek labouret re pep hini diouzh e du, hep en em harpañ kenetrezo. Hag alies o tabutal.

Kement-se n'eo ket gwir penn-da-benn. Oberoù 'zo evel *Barzhaz Breizh*, evel *Kroaz ar Vretoned*, evel *Gwalarn* a zo bet savet diwar genlabour meur a hini. Ha petra eo hor strolladoù, nemet frouezh kenharp un nebeut tud, kalz tud a-wechoù ?

Ar spered a genharp a dle, avat, mont c'hoazh war gresk en amzer-mañ. Rak diaesoc'h-diaesañ e teu d'un den e-unan kas da benn oberoù a zoare, ken mesket e teu ar bed da vezañ, ken niverus ar skiantoù da studia a-raok seveniñ tra pe dra.

*
* *

Soñjet em eus abaoe pell 'zo en ul labour a vefe talvoudus d'ar Vro, hag a vefe savet gant un niver bras a vrezhonegerein, a-stroll. Al labour-se, dre c'hras Doue, a c'hellan kregiñ gantañ, ha fellout a ra din gouestlañ darn eus va amzer dezhañ diouzhtu.

Ezhomm bras hon eus ul levr a vefe dastumet ennañ kement tra a bouez a sell ouzh hor Bro hag hor Pobl. Aozet e vefe, evit bezañ aesoc'h da skrivañ, hag aesoc'h da implij, e stumm ur geriadur, pep pennad o tont dindan un talbenn, hag an talbennoù renket hervez al lizherennoù.

Geriadur Breizh ne vo ket ur geriadur eus ar Yezh. A dra sur, ne vefe ket fall kaout ur geriadur brezhonek, o tisklêriañ ster pep ger e brezhoneg. Savet e vo, marteze dizale, met hor menoz bremañ a zo disheñvel.

*
* *

Abaoe ugent vloaz ez eus muioc'h-mui a vrezhonegerein desket. Pep unan anezho en deus graet studioù a-ziforc'h, a zo ampart war ur vicher, a c'hell reiñ alioù war un danvez dianav peurliesañ d'ar re all. Hemañ a zo istorour, henhont douarour, henezh moraer, un all tisavour, un all arzour, h.a. h.a. ; ne gontan ket ar yezhourien : bez' ez eus anezho diouzh an druilh. Pep unan a c'hell, pep unan a dle kenlabourat. Ret e vo hepken plegañ d'un nebeut reolennoù. [*]

p. 8

*
* *

Dreist-holl, *Geriadur Breizh*, ar mouladur kentañ anezhañ, a dleo ober ul levr, a vent moarvat gant *Geriadur Bras VALLÉE*, pe *Yezhadur Bras KERVELLA*, o vont eus A da Z. Ur fazi, hag ur mell fazi, e vefe moulañ danvez al lizherenn A, ha chom a-sav goude se. Pep pennad a ranko eta beza berr a-walc’h.

Neuze, daoust ma ranker ober mat, arabat klask ober re vat en un taol. E mouladur kentañ *Geriadur Breizh* e vo toullou, anat eo. Pennadoù ’zo, gouzout a reomp, a vo dispar. Pennadoù ’zo, gouzout a reomp ivez, a vo dister. Kalz traoù a ranko bezañ reizhet, adkempennet er mouladurioù da heul. Gwelloc’h ul levr hanter vat eget netra.

*
* *

Evit ar Bobl e vo graet *Geriadur Breizh*, evit ar milion bennak a dud a oar Brezhoneg. Ne dleo ket an danvez nag ar yezh bezañ re uhel. Pep tra a dleo bezañ diskleriet splann ha resis. Ar yezh a dleo bezañ aes, an tostañ ma c’hellor d’ar Brezhoneg Eeun.

*
* *

Dastum, berr-ha-berr, kement tra a rank ur Breizhad gouzout diwar-benn e Vro, reiñ un diazez d’hor sevenadur broadel a hiziv, setu aze pal *Geriadur Breizh*. Sevel anezhañ a vo kefridi vras *Kelc’h Gwalarn*, nevez krouet. Neb en deus c’hoant ober e lod, e stumm pe stumm, skrivet din ar c’hentañ gwellañ. »

HEMON 1948 : 7–8

22 1927 : Émile Ernault, *Geriadurig brezonek-gallek*

Remarque : *Le paratexte de l'ouvrage n'apparaît pas dans sa réédition par Emgleo Breiz en 1984. Nous reproduisons donc celui de l'édition originale. L'auteur est présenté sous les titres de « Professeur honoraire à la Faculté de Lettres de Poitiers », « Barz ar Goued », et « Président de l'Académie Bretonne », et la page de titre contient la « Devise de l'Académie bretonne » : « War-rôk bepred, a-stroll; Gant reiz, 'vit mad an holl. » ("Progrès constant, avec union et méthode, pour le bien de tous."). Il contient aussi un erratum aux pp. 683–685.*

22.1 [Dédicace]

Remarque : *Ce passage n'a pas de titre, et se situe avant la page 1. La partie bretonne est signée B.A.G. (pour « Barz ar Goued », le barde du Gouët, rivière qui passe par Saint-Brieuc), et la française, E.E..*

« Al leor-mañ a zo kinniget
 Gant keuz hag anaoudegez-vat
 En éñvor d'eur gwir Gernevad :
 Ivonig PIKARD, dén desket
 Bet kentelier e Sant-Brieg.
 A labouras tenn ha poellek
 'Vit Breuriez-veur ar brezoneg.
 Tenera soniou a gane
 Gant melkoni ha levene,
 'Vit e vroïg a garante ;
 Gant levene ha melkoni,
 Ken 'oa e glevout eun dudi !
 Hogen tarzet galv skiltr an arm,
 E delenn 'eure eur wall-c'harm,
 E vamvro veur pa ganmeulas,
 Ha he mibien, moraerien Vreiz
 A lammas el lazadeg vras
 Da ziwall ar Flamanked keiz
 Aloubet, gwasket nep reiz ;
 Eur vez ru war dal pep kristen !
 Pebez enor, Breiziz Diksmund,
 Paotred dêr divarvet ho prud,
 Beza bet RONARC'H en ho penn,
 Da zanevellour AR GOFFIG, Ha da varz PIKARD
 Ivonig ! »

(ERNAULT 1927 :)

Ce livre est dédié, avec regret et reconnaissance, à la mémoire d'un vrai Cornouaillais, Yvonic PICARD, un savant, professeur à Saint-Brieuc, qui prit part avec un zèle éclairé aux travaux de l'Académie bretonne.

Quelles douces chansons il chantait, pleines de mélancolie et de joie, pour son petit pays aimé ; pleines de joie et de mélancolie, si bien que c'était un charme de l'entendre !

Mais quand eut retenti l'appel éclatant de l'airain, sa harpe rendit un son terrible ; il célébra la grande patrie, et ses fils, les marins de Bretagne, qui s'élançèrent dans l'immense tuerie pour défendre les pauvres Flamands, envahis et opprimés sans aucun droit ; honte sanglante sur tout front chrétien !

Quel honneur à vous, Bretons de Dixmude, gars intrépides à la gloire immortelle, d'avoir eu RONARC'H comme chef, pour historien LE GOFFIC, et pour barde Yvonic PICARD¹⁰⁴ !

(texte bilingue)

22.2 Préface

22.2.1 i

« 1. Les deux *Vocabulaires*, français-breton et breton-français, que LE GONIDEC avait achevés vers 1829, ont été publiés chez PRUD'HOMME en 1860, par TROUDE, avec quelques additions signées de son initiale ; l'un a 242 pages, l'autre 144. Mon cher ancien élève M. Fr. VALLÉE, le grand ami et fin connaisseur du breton, a donné du premier, en 1919, une « nouvelle édition mise à jour et considérablement augmentée », de 596 pages, sans compter la préface ; il s'est contenté, naturellement, de signaler ainsi en bloc ses libres remaniements. L'œuvre renouvelée, à laquelle je m'honore d'avoir collaboré, a rendu de grands services, et en rendra encore davantage, dans une prochaine refonte qui se prépare.

104. Dixmude est une ville de Belgique située sur l'Yser, qui fut l'objet d'une bataille importante en 1914. La "brigade RONARC'H" des fusiliers marins parviendra, avec l'aide des Belges, à tenir la ville contre la progression des Allemands, et à protéger ainsi Dunkerque. Charles LE GOFFIC en fit un texte en 1915, qui reçut le prix LASSERRE.

2. En attendant, à ceux qu'intéresse le celtique armoricain, ce beau fleuron de la couronne linguistique et littéraire de notre pays, j'offre ce *Vocabulaire breton-français*, qui doit beaucoup à la contre-partie dont je viens de parler, et par lequel mes aimables confrères de l'Académie bretonne ont bien voulu inaugurer leur *Bibliothèque* choisie. Pour le rendre plus digne d'un tel honneur, j'y aurais ajouté volontiers bien des pages ; mais il faut savoir se borner, et observer la distinction classique des genres : en son temps viendra le *Dictionnaire*, qui est l'œuvre académique par excellence, après d'autres travaux préparatoires à ce grand ouvrage.

3. Le *Vocabulaire breton-français* de LE GONIDEC prête à diverses critiques : j'en exposerai quelques-unes, non pour le vain plaisir de prendre en défaut un auteur si laborieux et méritant, mais afin de [*] montrer pourquoi je ne le l'ai pas toujours suivi, et de donner l'exemple de ces rectifications solidement établies, que tout chercheur sérieux admet, sollicite même pour son œuvre, dans l'intérêt de la science, et du bon renom de ses propres idées [NdA : *On peut voir quelques considérations sur le rôle scientifique de LE GONIDEC dans mon Glossaire moyen-breton, 2^e édit., Paris, 1895-1896, p. XXV-XXVI, et mes Notes d'étymologie bretonne, II, n^o 74, § 11 (Saint-Brieuc, 1903, p. 143 ; Annales de Bretagne, XVII, 556), etc.*].

p. II

4. "Ambil" (on verra plus loin la question d'orthographe) est expliqué : « *adj. Qui est le premier, qui est à la tête.* » Mais si, d'après cela, on appelle *ambilh* l'élève qui est à la tête de sa classe, on fera rire... ceux qui comprendront. Car le mot ne s'applique qu'au premier *cheval de l'attelage*, et il est du dialecte de Tréguier (en Léon *blein, bleiner*). Pour ne pas induire en erreur malgré la plus entière bonne foi, il faut qu'un témoignage soit précis, exact et complet en son genre. Quand il s'agit d'un nom, par exemple, il est essentiel d'indiquer s'il est masculin ou féminin, ou s'il s'emploie seulement dans des locutions laissant la chose indécise ; quel est son pluriel, etc.

5. L'omission du dialecte est plus fâcheuse encore pour *añkoé* lulette, *gurlaz* lézard, *mailhok* menton, *bailhok* id. et baquet, *cuvier*, parce qu'il s'agit du vannetais, dont la physionomie est si spéciale. Dans son autre *Vocabulaire*, LE GONIDEC traduit "lulette" *hugen* et *añkoé* ; "lézard" *glazard* et *gurlaz*, sans mention dialectale ; "menton" *elgez* et *chik*, TROUDE ajoute : « *groñch f. Vann. gailhok, mailhok, m.* ». *Glazard* manque au *Vocabulaire breton-français*, qui donne sans indication de dialecte les trois mots de TROUDE, le second corrigé en *bailhok*. Le *Dictionnaire breton-français* de LE GONIDEC (Angoulême, 1821, 2^e éd. St-Brieuc, 1850) donne *ambilh* très bien expliqué, comme *trécerois*, *groñch* cornouaillais, *añkoé*, *bailhok*, *mailhok* vannetais ; de même *gurlaz*, qu'il rend par « *lézard vert* », comme *glazard*. Dans son *Dictionnaire français-breton*, St-Brieuc, 1847, *glazard* [*] et *gurlaz*, sans distinction de dialecte, traduisent "lézard" ; c'est le vrai sens.

p. III

Ces limitations dialectales n'ont qu'une valeur relative ; les Cornouaillais disent *chik* (et *chink*), les Trécerois *groñch*, etc. Les parlers bretons ne peuvent rester absolument étrangers les uns aux autres, comme le constate TROUDE, *Nouveau Dictionnaire pratique français et breton*, Brest, 1869, p. xxx ; il a grand tort de le regretter et d'en faire grief aux poètes, qui mêlent les langages de divers cantons ; — le chantre d'ULYSSE en fit autant !

Rappelons, à ce propos, la déclaration (non signée) de l'illustre écrivain H. DE LA VILLEMARQUÉ, dans la *Nouvelle Grammaire... d'après la méthode de LE GONIDEC*, St-Brieuc, 1847, pp. 60, 61, sur les licences poétiques :

« *On peut mêler discrètement ensemble deux ou trois dialectes très voisins. Ainsi, il est loisible, si l'on écrit dans le dialecte celtique* [NdA : Lire probablement *classique* : comparez p. v : "Né dans le pays de Léon, où l'on parle le breton classique, LE GONIDEC y chercha les règles de notre langue à la source même."] *de Léon, d'emprunter des mots et des formes à ceux de la Basse-Cornouaille et du Bas-Tréguier ; et si l'on emploie le dialecte de Vannes, de faire des emprunts à ceux de la Haute-Cornouaille et du Haut-Tréguier, qui s'en rapprochent ; mais il n'est point permis de mélanger dans une même pièce les idiomes trop éloignés de Vannes et de Léon.* »

Ce passage montre bien l'état caractéristique de la langue bretonne : non pas unité, mais union dans la variété. Cette grave question ne peut être approfondie ici ; notons seulement que, comme dans les autres dialectes, il y a des subdivisions en haut et en bas Léon, haut et bas Vannes ; ce dernier est bien moins éloigné que l'autre des trois dialectes concordants.

6. Voici un cas plus grave : « *Anō ou hanō, adv. Là. En ce lieu-là* » ; car ce mot n'existe pas. LE GONIDEC ne l'a pas mis dans l'autre *Vocabulaire*, à l'article *Lâ*. On voit par son *Dictionnaire breton-français* [*] qu'il l'a extrait de *ac'hanō* de là, en l'assimilant à *ênō* là (qui aurait dû figurer au *Vocabulaire français-breton*, avec sa nuance distincte de *aze*, voir p. 535).

p. IV

Il est difficile à un lexicographe de ne pas faire d'étymologies, et j'aurais mauvaise grâce à l'en blâmer. Mais il doit éviter que ses opinions, plus ou moins plausibles, sur l'origine des mots, influent sur son exposé de leur état actuel, soit pour la forme, soit pour le sens [NdA : *C'est ce qui est trop souvent arrivé*

à Dom Louis LE PELLETIER, dans son *laborieux et intéressant Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris 1752.]. En tant que dictionnariste, il n'est pas un juge, mais un simple "greffier de l'usage". À lui de voir s'il possède, par ailleurs, les qualités différentes qui font le linguiste ou le littérateur, et s'il a l'occasion de les exercer utilement.

En fait, *ac'hano* et *eno* n'ont de commun que le pronom final -o; le van. *a-énou* a combiné le premier élément de *a-c'hano* avec le mot en -o; en gallois ou breton d'Angeterre *o hono* de lui; *yno* à; *odd(i) yno* de là.

7. « *Amouka*, v. a. et n. Différer, Retarder, Remettre à un autre temps. — P.a. *Amouk*. (T). » Cette abréviation P.a. indique des infinitifs sans désinence que LE GONIDEC regardait, souvent à tort, comme employés *par abus*, c'est-à-dire par néologisme; car un pur grammairien ne dit pas: « *Tout nouveau, tout beau* »; au contraire! Le fait est qu'aucune des deux formes n'existe; la seconde seule est attestée, mais pour le moyen breton (XV^e-XVI^e siècle) où elle est plutôt un nom, dans l'expression *hep amouc* sans retard. Le P. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, dans son *Dictionnaire français-celtique* (Rennes 1732), donne comme suranné *amoucq*, différer, avec un participe *amoucquet*, dont LE GONIDEC a tiré la conjugaison de ce verbe; mais il est probable que c'était **amouguet* (prononcé -get), comme *douguet* porté, à côté de *douc* il porte; *amouka* reviendrait à **douka* pour *dougen*.

L'autorité du P. GRÉGOIRE en pareille matière est fort récusable: il a forgé, sur l'ancien infinitif *doen* [*] (qu'il écrivait <doën>) un participe *doët* qui est un pur et simple barbarisme.

p. V

8. La question des vieux mots cités par lui est traitée tout au long, *Glossaire moyen-breton* XI-XXIV. On y verra comment, entre autres méprises, il a donné au sens de "besace", en omettant de le noter comme ancien, le mot *ezef*, qu'il prenait au *Catholicon* du XV^e siècle, où le vénérable fondateur de la lexicographie bretonne, Jehan LAGADEUC, prêtre trécorois de Plougonven, avait traduit *ezeff* en français *besague* (c'est-à-dire *besaiguë*), en latin *bipennis*, *bisacuta*. C'est le moderne *eze doloire*, instrument du tonnelier, qui a perdu régulièrement la finale, comme *clezeff* épée est devenu *kleze*, et qui déjà pouvait perdre une consonne initiale, car il existe encore une variante mieux conservée *neze*, de **nezeff*, qui répond au gallois *neddyf*, comme l'a vu Dom LE PELLETIER (*Notes d'étymologie* N^o 73.)

Sur cette trompeuse assurance, LE GONIDEC donne dans ses deux Vocabulaires *ézeff* m pl. *iou* bissac, besace; il l'emploie en ce sens dans deux exemples de son *Dictionnaire français-breton*, et dans les deux éditions de sa traduction du Nouveau Testament (S. MATHIEU, X, 10; S. MARC, VI, 8; S. LUC, X, 4; XXII, 35, 36). *non omni verbo credas*, dit l'Écriture (*Écclésiastique*, XIX, 16); le lexicographe doit méditer ce passage des *Proverbes* XIV, 15: *Innocens credit omni verbo: astutus considerat gressus suos*. « *L'imprudent croit à toute parole; l'homme habile prend garde à ses pas* » *An dén diboell a gred da bep gér; an dén fur a zell oc'h e gammejou*.

Mieux avisé que pour *amouk(a)*, LE GONIDEC déclare, au *Dictionnaire breton-français*, qu'il ne connaît *ézeff* que par le P. GRÉGOIRE. Cela fournit un indice pour constater l'erreur.

9. Il en est de même pour « *Diskuda*, v.a. Couper une haie », où le P. GRÉGOIRE avait copié aveuglément (sans le citer) une faute d'impression du P. MAUNOIR, comme le prouvent l'ordre alphabétique et le simple bon sens. Il s'agit de *disquaea* "défaire une haie", [*] contraire de *quaea* "faire un haie". Cette méprise en a amené une foule d'autres, comme on peut voir *Revue Celtique* XXVII, 56, etc. Il faut lire *Diskaéa*, et reporter ce mot à la suite de « *Diskaé*, Qui n'est pas entouré d'une haie ».

p. VI

10. Voici enfin un cas où LE GONIDEC s'est trompé pour son propre compte, à propos d'un mot qui figure dans son *Vocabulaire français-breton* seulement et dans ses deux dictionnaires (avec un cortège de dérivés fantastiques): *teilh* m. framboise. Cela vient du P. MAUNOIR, qui porte *frambois*, vieux mot français resté en gallo ou haut-breton, et qui veut dire "fumier", sens connu de *teil(h)*; voir *Gloss.* XVII, XVIII. Ici encore LE GONIDEC dit ne connaître ce mot que par le P. MAUNOIR.

Jusque dans ses erreurs, il a donc montré, en même temps qu'un certain manque d'esprit critique, une louable bonne foi, qui lui fait mettre le remède à côté du mal. De plus savants esprits n'ont pas toujours l'idée de cette sage précaution; et l'on pourra signaler bien des assertions fausses sur la langue bretonne, qui ne sont pas accompagnées d'un pareil correctif.

11. Ainsi dans un ouvrage que l'Institut a couronné avec raison, et où il est doctement parlé *de omni lingua scibili et quibusdam aliis*: « *Études prégrammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques*, par Albert CUNY, professeur de Bordeaux », Paris 1924, on voit p. 57, le breton *roaz* racine, invoqué comme un fait à considérer dans l'histoire du latin *radix*; ce que l'auteur répète dans les *Mélanges linguistiques offerts à M. J. VENDRYES*, Paris 1925, p. 136. Avant de prouver quoi que ce soit, ce *roaz* aurait besoin d'être prouvé lui-même. Quelque imparfait que soit chaque dictionnaire breton, ils sont assez exacts, dans leur ensemble, pour qu'on n'y corrige pas d'office *gwrizienn*, *gr(ou)i(zi)enn* en *roaz*, sans dire pourquoi.

12. Je pourrais ajouter plus d'une rectification de ce genre; je dirai seulement que, à la page 180 des [*] mêmes *Mélanges* offerts au savant secrétaire de la *Revue Celtique*, M. GRAMMONT¹⁰⁵ admet à tort

p. VII

comme prouvée la dissimilation de la particule de réciprocité **enem**, en l'expliquant par le moyen breton **emem**. Les deux premières syllabes sont radicalement distinctes : voir *Revue Celtique* VIII 36–46 ; 82, 83 ; *Glossaire* 206, 207, 209, 210 ; *Le Mirouer de la Mort*, v. 749 ; PEDERSEN, *Vergleichende Grammatik de keltischen Sprachen*, Göttingen 1909–1913, II 297, etc. Pour établir l'existence d'une loi phonétique ou d'un mot, en breton comme ailleurs, la spéculation théorique peut servir ; mais rien ne vaut un exemple certain.

13. On a les défauts de ses qualités : un dogmatisme méthodique et rigide a son bon et son mauvais côté. Celui de LE GONIDEC a rendu d'éminents services à la langue bretonne, en la disciplinant, et en fixant définitivement les règles essentielles de son orthographe. »

ERNAULT 1927 : I–VII

22.2.2 ii

« 14. Le breton s'écrivit d'abord à la mode latine : <u> et <v> étaient indifféremment ou voyelle et w consonne (de *outil* et de *oui*) ; <i> et <j>, de même, i voyelle et y consonne (de *idole* ry *yole*) ; <c>, <g>, <s>, <t> sonnaient toujours comme dans *car*, *gare*, *sac*, *tac*. Pour les sons étrangers à la langue des Romains, au lieu de créer d'autres lettres, on surchargea d'emplois nouveaux les anciens caractères, ou on les combina ensemble de diverses façons : ainsi <u> et sa variante <v> prirent le son de u dans *dur*, sans perdre celui de ou dans *doux*, <ch> représenta la gutturale spirante de l'allemand *ach*, <th> la spirante dentale de l'anglais *thief*, etc.

Le gallois a encore cet emploi unique de <c>, <g>, <s>, <t> durs, de <ch> et de <th> ; son <u> répond à l'u français. Son <i> est à la fois i et y ; il fait de même cumuler au double <v> les fonctions de w consonne et de ou voyelle. Le breton a, comme lui, conservé de cette première éducation littéraire la prononciation régulière d'une [*] simple consonne finale : ainsi <bras> "grand" (en gall. gros) se lit comme le latin *cras*, ce qui répond en français à *grasse* et non à *gras*.

p. VIII

15. Aux inconvénients qui résultaient naturellement de cette adaptation imparfaite d'un alphabet fait pour une langue toute différente, s'ajouta une influence grammaticale indirecte. Tout mot latin gardant intacte son articulation initiale, on tendit à laisser de même intactes en breton des consonnes radicales qui changent suivant les mots qui précèdent : on écrivait toujours <ci> chien, comme en latin <canis>, quoique le mot variât comme aujourd'hui dans "votre, ton, mon chien" : *ho ki, da gi, ma c'hi*.

16. Ensuite vint l'influence du français, qui fit distinguer <ou> de <u>, et qui amena ou appuya l'expression de certaines nuances, comme <eu>. Mais elle produisit aussi nombre de confusions, doubles emplois et complications inutiles ; <ci> chien devint <qui> ou <quy> ; <coc> eut pour concurrents <coq> et <quoc> ; <ober> faire s'écrivit aussi <auber>, etc.

Des sons nouveaux, dont le gallois normal est resté exempt, comme j de *Jean*, ch de *chant*, l et n mouillés de *bail*, *bagne* et les voyelles nasales de *blanc*, *brin*, *blond*, *brun*, etc., aucun ne reçut un signe propre : on suivit plus ou moins machinalement les graphies, souvent incohérentes, du français. Aussi la prononciation du moyen breton nous serait-elle fort peu connue si nous n'avions le témoignage de sa versification, qui faisait un grand usage de la rime, et qui rimait suivant la raison, c'est-à-dire pour l'oreille et non pour l'œil [*Nda* : Cf. *ma brochure* : L'ancien vers breton, *Paris 1912*, p. 8–10.].

17. Une intéressante tentative eut lieu, vers la fin du XVI^e siècle, pour rendre plus claire l'écriture du breton, par l'emploi des signes orthographiques accessoires (accents, tréma, trait d'union, apostrophe), empruntés du reste au français [*Nda* : *Elle fait l'objet de mon article des Miscellanea* a Kuno MEYER : Les nouveaux signes orthographiques dans le breton du *Mirouer*.] [*]

p. IX

Un autre progrès important, et spécialement breton, fut accompli au commencement du XVII^e, par l'addition de l'apostrophe pour distinguer le <ch> cheltique de *flac'h*, béquille, du <ch> français de *flach*, bouger.

18. Puis vint le P. MAUNOIR, dont l'heureuse initiative, au milieu du XVII^e siècle, fit écrire les mutations, et distinguer par un accent les voyelles nasales.

D. LE PELLETIER déclara ensuite l'emploi des <k> pour <q(u)>, et de <w>, signe germanique dont les anciens Bretons avaient fait grand usage, et qui était resté en gallois.

On doit au P. GRÉGOIRE une notation plus exacte des sons nasaux, et l'adoption du signe méridional <(i)lh> pour l mouillé.

Enfin LE GONIDEC vint, qui supprima le <c> simple, reprit au vieux breton l'emploi des <g> et <s> durs, et fit d'autres innovations ; son système a été discuté et remis au point par l'*Emgleo* ou Entente des

105. Émile ERNAULT connut une vive polémique avec Maurice GRAMMONT. Ce dernier compara ERNAULT à un dresseur de poux savants travaillant dans les cirques (*Revue des langues romanes*, nov.–déc. 1906, pp. 547–548). ERNAULT répondra à ces critiques dans une petite brochure (ERNAULT 1907).

Écrivains bretons, en 1908. On peut voir ce document important, avec le nom de nombreux signataires, dans *La langue bretonne en 40 leçons*, de Fr. VALLÉE, 3^e édition, Saint-Brieuc, 1912, p. 207–211 ; il a été reproduit seul par ailleurs à plusieurs reprises. Nous avons eu, dans les remarques en tête de chaque lettre du présent ouvrage, l'occasion de rappeler ses principales dispositions, qui ont subi avec succès l'épreuve d'un fréquent usage.

L'Académie bretonne ne pouvait manquer de rester fidèle à cette véritable charte de notre chère langue. Elle aura, du reste, l'occasion de revenir sur ce sujet, à propos surtout du dialecte de Vannes, qui n'est touché qu'indirectement par cette Entente, à laquelle il a fourni un excellent modèle et de précieux exemples. »

ERNAULT 1927 : VII–IX

22.2.3 iii

Remarque : *Nos recherches n'ont pour l'instant pas permis d'identifier M. LOUET, son nom n'est donc pas indexé.*

« 19. Le plan de ce Vocabulaire ne comportait, malheureusement, qu'un petit nombre de références. Je ne puis que reconnaître de façon générale les obligations que j'ai, pour leurs renseignements et avis divers, surtout à mes excellents confrères MM. VALLÉE, René LE ROUX et LE MOAL . Les notes sur le breton [*] d'Ouessant sont dues à Dom MALGORN (*Annales de Bretagne* XXV) ; sur celui de Cap-Sizun, à une obligeante communication de M. Daniel BERNARD ; sur le léonais et le cornouaillais, à M. Loeiz LE FLOC'H, au regretté Y. PICARD, à d'autres correspondants parfois anonymes de *Kroaz ar Vretoned*, à des remarques manuscrites laissées par G. MILIN ; sur le dialecte de Vannes, souvent à M. l'abbé P. LE GOFF, dans l'instructif *Supplément* à mon *Dictionnaire vannetais* qu'il a publié chez LAFOLYE en 1919, et qui a fourni à M. LOTH l'occasion de savantes études dans la *Revue Celtique*. Je remercie bien cordialement aussi mes chers confrères M. le Chanoine UGUEN, M. l'abbé JÉZÉGOU, MM. LOUET et CAUREL, de leurs remarques critiques, que je n'ai pu utiliser comme je l'aurais désiré. Que cela ne les empêche pas de continuer à me critiquer ainsi : du reste, je serai reconnaissant à tout lecteur compétent qui voudra bien me signaler quelques défauts et lacunes dans cet ouvrage. Suivant le mot de TROUDE : « *Un dictionnaire n'est jamais fini. Avis aux travailleurs.* »

p. X

War-rôk bepred, 'vit mad an holl! » (ibid. : IX–X)

23 1930 : Roparz Hemon, *Geriadurig esperantek-brezhonek*

Remarque : *Ce petit dictionnaire est d'abord paru par série entre les nn.^o 13 et 24 de la revue Gwalarn, avant d'être édité au sein des cahiers de la Levraoueg Keltiek etrevroadel (Bibliothèque celtique internationale). Il est le second de ces cahiers, le premier étant une « Enklask diwar-benn stad ar brezoneg e 1928 » (enquête sur l'état du breton en 1928), traduit en espéranto. Le dictionnaire est précédé d'une courte grammaire de l'espéranto.*

*Comme très souvent chez HEMON, le paratexte du dictionnaire en lui-même est très sobre, et c'est plutôt dans les revues militantes bretonnes qu'il faut aller chercher une présentation explicite des convictions de l'auteur. Aussi avons-nous également reproduit un article de Gwalarn plus explicite quant à rôle de l'espéranto. On verra en 14.5.3.2 quelques autres citations à propos de l'espéranto dans Gwalarn. LE MENN note dans sa thèse d'autres numéros où l'espéranto est mentionné, nous n'en avons reproduit que ceux qui avaient un intérêt pour notre orientation*¹⁰⁶.

cf. p. 869

23.1 Kentskrid

« Er geriadurig-mañ e kavor ar pep-reta eus ar gwrizenienn a dalv da ziazez d'ar yez esperantek. Dre o harp, ha dre harp ar yezadur berr moulet e penn al levrig, e vo aes dont a-benn da gompren pep skrid boutin savet er yez-se.

Al levrig-mañ a zo graet evit tud desket. N'hon eus ket lakaet ennañ geriou e-giz **telefono**, **statistiko**, **dinamika**, h.a., a vo meizet ganto dioustu.

N'hon eus ket lakaet kennebeut gwrizenienn dibaot, geriou micherel, anoioù loened ha louzeier nebeut implijet, h.a. Evit ar re o devo c'hoant da vont dounoc'h e studi ar yez etrevroadel e vo atao ar geriaduriou klok savet en esperanteg penn-da-benn. »

HEMON 1930a : 4

23.2 1931 : Adyezou

« Hor pal n'eo ket hepken mirout ar brezoneg hag hor sevenadur keltiek. Hor pal eo astenn, gwellaat ha skigna ar yez hag ar sevenadur-se. Hor pal eo argas ha distruja kement enebour o deus. Hag e-touez an enebourien-se, ar re wasa, da lavarout eo, ar galleg hag ar sevendaour gall.

Argasomp ar galleg. Lazomp-heñ mar gellomp. An doare gwella d'e laza eo e lezel a gostez : beva, keit ha ma c'hellomp, evel ma ne vefe ket anezañ.



Gouzout a ran e rankomp c'hoaz e Breiz ober gant ar galleg. Eur pennad-skrid am eus savet gwechall a-zivout se. Gouzout a ran, avat, e reomp gantañ diou wech, dek gwech, kant gwech mioc'h eget ma vefe ret.

Disfiziañs am eus ouz pep Breizad a vourr o komz pe o skriva e yez hon amezeien. Disfiziañs am eus ouz pep kelaouenn vreizat embannet e galleg, ha na glask ket muioc'h-mui kreski lod ar brezoneg. Kaer am eus ober, ar gwella skrid, awenet gant ar gwella spered breizat, hogen savet e galleg, ne c'hellan sellout outañ nemet gant heug ha dismegañs. [*]

p. 32



Bras eo koulskoude hoaladur ar galleg. Seul vrasoc'h ma n'eo ket hepken yez Vro-C'hall, hogen eur yez anavezet ha lennet dre ar bed-holl. Tud a gavit, e-touez ar Vrezoned vreizeka zoken, hag a gred d'ezo ne c'hellomp ket tremen hep ar yez-se. Ne vern penaos, emezo, e rankomp kaout eun adyez, e-kichen hor yezig vihan, hag eun eurvad eo d'imp kaout ar galleg, evel m'eo eun eurvad d'ar Gelted tra-mor kaout yez ar Saozon.



106. LE MENN 1981 : 15–17. Il mentionne les articles suivants : n^o 13 (1928), p. 82 ; n^o 14 (1931), pp. 82–83 ; n^o 27 (1931), pp. 31–33 ; n^o 101–102 (1937), p. 102 ; n^o 103 (1937), pp. 63–64.

Eun amzer a zo bet, e gwirionez, ma c'helled soñjal evel-se. Eun amzer a zo bet ma c'helled kredi edo teir yez o vont da sevel a-us d'ar yezou all : ar saozneg, ar galleg, an alamaneg. An amzer-se n'eo mui. D'an esperanteg emañ an amzer-da-zont. An esperanteg en deus trouc'het ar gudenn. Peurechuet en deus diskar hollveliez ar yezou bras.



Tamallet eo bet d'in, tamallet-c'houero, « *koll va amzer* » o c'hoari gant an esperanteg. Kalz tud a zo bet souezet ha feuket o welout er gelaouenn-mañ, « *skrivet e brezhoneg penn-da-benn* », pennadou-skrid er yez iskis-se, hag a zisplij d'ezo en eun doare bennak, na c'hellont ket dsikleria ez resis. Souezetoc'h ha feuketoc'h c'hoaz marteze e vefent, ma oufent ez eo ar brezoneg hag an esperanteg em spered hogos an hevelep tra, pe da [*] vihana daou dra na dleont ket beza rannet, an eil o c'hervel egile, an eil o klokaat egile, an eil hep nemeur a ster nag a dalvoudegez, evidomp Breiziz, hep egile. Oc'h ober o-daou a-gevret ar Benveg a beurzishualidigez a rank hor broadelez stumma d'ezi hec'h-unan, e-keñver Breiz, e-keñver ar sevenadur gall enebour, e-keñver ar bed-holl en diwez.

p. 33



O lavarout se, e lezan kalz eus va c'henvroiz en a-dreñv, tud a zo c'hoaz o veva e spered en eur mare ma veze dasorc'hi eur yez vihan eur barr-follentez, ha kroui eur yez hollvedel eur sorc'henn. N'eus ket e Breiz tri c'hant den o kredi e dasorc'hidigez ar brezoneg, a welomp dirak hon daoulagad. N'eus ket ugent marteze o kredi e trec'h an esperanteg, a welomp dirak hon daoulagad. Hogen an amzer a dremen, hag evel ma skrive d'in eur Saoz, goude lenn va fennad diweza en Nord-Okcidento : « *la potenco de la vero estas granda* », ar wirionez a zo bras he galloud. »

24 1931 : Frañsez Vallée

Remarque : *Frañsez VALLÉE a publié son Grand Dictionnaire français-breton en 1931. Prenant en compte des critiques qui lui avaient été faites, il publie en 1948 un Supplément à son premier dictionnaire. Nous nous sommes ici reposés sur la seconde édition, faite en 1980, par l'Association bretonne de culture qui reproduit les deux ouvrages et leur paratexte, l'un après l'autre, sans les fusionner.*

L'auteur cite ici un article de Georges DOTTIN, qu'il avait reproduit dans la préface donnée en 1919 à la réédition du vocabulaire de LE GONIDEC. Il n'est donc pas inutile de s'y référer, en complément.

cf. p. 1055

24.1 Avertissement des éditeurs

Remarque : *Cet Avertissement s'ouvre sur une liste des dictionnaires déjà existants, que nous ne reproduisons pas.*

« [...] De tous les dictionnaires proprement dits, il ne reste à notre connaissance, actuellement en librairie que, d'une part le *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes*, par E. ERNAULT, et son *Supplément* par l'abbé LE GOFF, et d'autre part les deux *Vocabulaires breton-français* d'E. ERNAULT et de Roparz HEMON, qui permettent la lecture des textes, soit dialectaux, soit en langue littéraire, du breton contemporain.

Mais les étudiants, les écrivains bretons et tous ceux qui sont soucieux de travailler et d'écrire une langue de culture moderne, qui ne soit dans aucun domaine une langue mineure, n'ont plus, depuis plusieurs années, de dictionnaire pratique à leur disposition. Le *Vocabulaire Français-Breton*, de LE GONIDEC, publié par M. François VALLÉE en 1920, était, dans les limites qui furent imposées à l'auteur, demeuré notoirement incomplet. Une réédition du même ouvrage, par suite des mêmes contraintes matérielles, n'aurait pu que perpétuer le même défaut. Voilà pourquoi M. VALLÉE s'est décidé à faire œuvre nouvelle, à donner au public breton non plus un vocabulaire, mais un dictionnaire abondant qui mette, dans la mesure du possible, à la disposition du travailleur, les richesses dialectales du breton actuel, qui lui propose, toutes les fois [*] qu'il a paru nécessaire, pour les idées et les choses nouvelles, des mots nouveaux, mais formés le plus souvent à partir d'éléments bretons.

p. XIV

Le présent ouvrage a été rédigé avec la sûreté de documentation et le soin qui ont établi la réputation de M. François VALLÉE parmi les celtisants. Véritable "somme" de la terminologie bretonne, avec ses exemples abondants, sa présentation logique et claire, sa capitale introduction sur les préfixes, les suffixes et les lois de la dérivation, il constitue l'instrument de travail qui, jusqu'à ce jour, faisait cruellement défaut aux bretonnants. Nous pensons donc que bon accueil sera réservé à ce *Dictionnaire*, depuis si longtemps attendu et réclamé.

S'il présente quelques imperfections inévitables, qu'on veuille bien se souvenir qu'un dictionnaire n'est jamais fini et qu'il appartient aux travailleurs qui viendront de faire œuvre meilleure pour la Bretagne et pour sa langue. »

VALLÉE 1931 : XIII–XIV

24.2 Introduction

Remarque : *L'éditeur avait raison, dans son Avertissement, de mentionner la « capitale introduction sur les préfixes, les suffixes et les lois de la dérivation » : elle a en effet servi de point de départ à tout le courant néologiste, qui se servira, tant dans la liste des affixes proposés, que dans les règles de morphologie lexicale, pour composer de nouveaux termes. Pourtant, nous ne la reproduisons pas en entier, pour deux raisons, d'une part, parce qu'elle est très longue (26 pages grandes et denses), d'autre part car elle contient essentiellement des considérations grammaticales. Nous devons nous contenter ici,*

d'une part, *de son plan,*

d'autre part, *de la liste des affixes relevée le long du texte (les suffixes sont présentés dans la section correspondant à chaque catégorie grammaticale, les préfixes ont leur section propre), sans leur explication sémantique ou morphologique,*

enfin, de quelques extraits.

Cet aperçu est insuffisant car il importe de prendre en compte que :

d'une part, les affixes peuvent se combiner entre eux,

d'autre part, l'auteur mentionne des phénomènes comme le nom verbal qui permettent aussi de désigner des idées abstraites,

enfin, la liste des affixes ne rend compte que des procédés de dérivation et non de ceux de composition (association de deux lexèmes) dont l'auteur fait aussi fortement usage.

Par ailleurs, elle est suivie d'une page d'explication sur les signes (p. XLIII), et une autre sur les abréviations (p. XLIV). Nous ne la reproduisons pas, mais relevons la phrase suivante : « Il n'y a pas dans le Dictionnaire d'indications spéciales pour les néologismes qui se reconnaîtront facilement à première vue. » (VALLÉE 1931 : XLIII).

24.2.1 Plan et suffixes

Remarque : Pour tous les affixes, les formes séparées par un slash (*kan-* / *kann-*) sont les formes allomorphes. Les formes répétées (*ar-*, *ar-*; *kan-*, *kan-*) sont des homophones.

Substantif.....	XV	-ou, -ed, -ien, -i, -er, -enn, -eg, -ad, -vez, -er, -our, -iad, -der, -ded, -elez, -egez, -oni, -iez, -(i)ach / -(i)aj, -edigez / -idigez, -adur, -adurez, -lec'h, -va, -lann
Adjectif.....	XX	-el, -ek, -et, -adek, -us, -er, -idik, -aüs,
Verbes.....	XXIII	-a, -(h)a renforçant, -aat, -eta / -ata, -ella, -ellat, -ikat, -igellat,
Prépositions.....	XXVI	
Syntaxe.....	XXVII	
Préfixes.....	XXVIII	
Note complémentaire sur les suffixes.....	XL	-an, -az, -ell, -gar, -héñvel, -leun, -oneg

24.2.2 Préfixes

ab-, ad- / as- / at- / az-, am-, an-, ar-, ar-, arall-, ari- / ale- / hele- / heli-, arc'h-, bann-, be- / bi-, berr-, bes-, besk-, bihan-, biz-, blas-, bon-, bouk-, bras-, briz-, brous-, bu-, buan-, kab-, kalet-, kamm-, kan- / kann-, kan-, karr-, ken-, ken- / ke- / kem-, ken- / kel- / ker-, kent-, ket-, keur- / ker-, kev- / kef-, kil-, kin-, ko- / kou- / kon-, kor-, kor- / kour-, korn-, koum-, koz-, krak-, krenn-, kroaz-, kroug-, dam- / dem-, daou-, darn-, das- / daz-, de-, di- / dis-, dian-, dibenn-, dindan-, diou-, dister-, dour-, dour-, dourn-, dreist-, drouk-, e- / eh- / ec'h- / es- / ez-, eil-, el- / il-, em-, en-, enep- / eneb-, er-, etre- / entre-, eün- / eeun, fall-, fals-, gaol-, gar-, gar-, glan-, glas-, gobr- / gopr-, gou-, gouez-, gour-, gourfen-, groz-, gwall-, gwen-, gwenn-, gwir-, hanter-, hañv-, he-, hen-, hir-, holl-, is-, jil- / chil- / jir-, lastez-, led-, lies-, len-, maez-, mal-, mall-, mamm-, mar- / mor-, men-, mes-, meur- / mer-, mil-, min-, mor-, mor-, mous- / mus-, nonn-, ne-, nes-, nevez-, ol-, pe-, pell-, pemp-, pen-, peur- / per- / par-, peus- / peuz-, pevar-, pevare-, pig-, pil-, pimp-, pounner-, rak- / rag-, rann-, raz-, re-, reiz-, ren-, res-, roll-, skañv-, skil-, seiz-, si-, si-, soub-, soul-, sounn-, spis-, stan-, stlabez-, tad-, taol-, tar- / dar-, tarv- / tar-, teir-, tenn-, teuz-, tomm-, tor-, toull-, tre-, trede-, treuz- / tres-, tri-, tro-, uhel-, un- / unan-, vil-

24.2.3 Extraits

Remarque : *Les deux premiers extraits sont les passages où l'auteur insiste le plus sur ce qu'il considère comme une différence d'état d'esprit entre breton et français. La multiplication des exemples montrera aussi les raisons de ne pas recopier l'introduction en entier, malgré l'influence historique qu'elle exercera par la suite.*

La dérivation « [après un passage sur les suffixes des adjectifs]

Comme on le voit, les dérivations sont loin de coïncider dans les deux langues. Aussi est-il très important de bien distinguer les sens du français, notamment pour les adjectifs qui prêtent surtout aux confusions : — "invisible" 1° comme corps microscopique, *dihewel* (non facile à voir), 2° comme le côté opposé de la lune, *disgwel* (hors de vue, qu'on ne voit pas sans que, pour cela, il soit invisible par nature), 3° comme un esprit, *diwelus* (qu'on ne peut absolument pas voir, invisible par nature) [*NdA* : *Nous recommandons de lire les adjectifs en -able, -ible négatifs, réunis à la lettre I du Dictionnaire*]; — "populeux", peuplé *poblek*, *poblet-stank*. Ce serait commettre un contre-sens que de traduire "populeux" par *poblus*; le sens de *poblus* est "qui amène du peuple" (voir plus haut) : *foar boblus* foire qui amène du peuple; *ar brezel a zo bet poblus d'ar c'hêriou*, *diboblus d'ar maeziou* la guerre a augmenté la population des villes et diminué celle des campagnes.

[*les exemples se multiplient avec : "populaire", "aqueux", "attentif", puis la distinction -us / -aüs.*] »

VALLÉE 1931 : XXII

Les prépositions « [...] À la différence du français dont le système des prépositions est pauvre et relâché [*NdA* : *Un exemple des contre-sens auxquels peut conduire sur ce point en breton l'imitation du français c'est l'emploi de da après les verbes qui signifient "nuire" ou "enlever" : noazout da, laerez da (au lieu de noazout ouz, laerez digant). Da, ainsi employé en breton après un verbe, comme le datif en latin (petivi veniam patri meo), veut dire "pour, à l'avantage de".*] le système des prépositions bretonnes est riche et précis, et leur rôle est des plus importants (voir "La Langue bretonne en 40 leçons", chap. Emploi des Prépositions, "Conseils de l'Académie bretonne aux Écrivains bretons", II, p. 6). Le Dictionnaire donne entre parenthèses, à la suite des substantifs, des adjectifs et des verbes, les prépositions que l'on devra employer devant leurs compléments, toutes les fois que cette indication a paru utile. Toutefois nous recommandons de se référer toujours au sens, un même mot pouvant se construire avec différentes prépositions suivant le sens et le dictionnaire n'indiquant nécessairement que les emplois principaux. Voici un exemple des diverses prépositions dont on devrait se servir, suivant le sens, après le mot *laerez* "voler, dérober" : (le chat a dérobé la viande) *de (de dessus) l'étagère a-ziwar al lañsed*; (il s'est dérobé) *de (hors de) la salle eus ar sal*; (le cheval a dérobé du foin) *de (arraché de) la meule diouz ar bern*; il a dérobé son argent *à (d'avec) cet homme digand an dén-ze*.

On notera la distinction des deux séries de prépositions : avec di- préfixé et sans di-. Cette distinction, méconnue de plus en plus dans les parlers populaires, répond à d'importantes différences de sens : *stag* ouz attaché à, *distag* diouz détaché de; *tost* ouz près de, *pell* diouz loin de; *trei* ouz Doue se tourner vers Dieu, venir à Dieu, *diouz* Doue (se détourner, s'éloigner) de Dieu; *war an daol* (cet objet est) sur la table; *diwar an daol* (prendre) de sur...; *war nij* (l'oiseau est) au vol, volant; *diwar nij* (l'oiseau vient, chasse, etc.) en volant; *war yun* (être) à jeun *diwar yun*, *diwar evach* (tomber malade, etc.) par suite de (littéralement "de sur") jeûne, boisson. On dira de même *kemer skouer diwar u.b.* prendre modèle "de sur" qqn. Même distinction pour *gant* et *digant* : *beza gant* être avec, *kemer*, *kaout digant u.b.* avoir, recevoir de (d'avec) qqn. [...] »

VALLÉE 1931 : XXVI

Fin de la préface « [...] La préface de ma réédition d'un Vocabulaire de LE GONIDEC à laquelle j'ai emprunté, en les développant, les considérations qui précèdent insistait, en terminant, sur la différence des deux langues : « *Appartenant à des familles de langues distinctes, quoique de même origine : famille latine, famille celtique, le français et le breton représentent des façons de penser très différentes. On peut dire que presque jamais les mots correspondants n'y sont de valeurs identiques...* »

L'étudiant s'en rend compte surtout quand il aborde l'étude des verbes et celle des prépositions. Le verbe breton, sur lequel une importante thèse de doctorat est en préparation [NdA : Par M. Pierre LE ROUX, professeur de celtique à la Faculté des Lettres de Rennes.], présente des particularités de structure et des nuances d'expression bien spéciales et les prépositions, en breton comme en anglais, servent à rendre des idées accessoires que le français doit exprimer à l'aide de verbes et de substantifs distincts. Nous avons vu, d'autre part, comment les dérivés ne coïncident qu'exceptionnellement. Je faisais observer, en tête du Vocabulaire, que même des mots qui sont parfaitement équivalents à l'état isolé cessent de l'être en construction : « *Kaer et Amzer correspondent bien isolément à "beau" et "temps", mais dans la proposition constituée kaer eo an amzer, chacun de ces mots, du fait de la construction expressive bretonne appuyée par la forme du verbe, prend un relief que les correspondants français ne sauraient trouver dans la proposition française. Et ceci n'est pas l'exception, mais la règle, étant données la nature et l'orientation générale des deux syntaxes.* » Dans un éloquent plaidoyer — qui ne fut malheureusement pas entendu — en faveur de l'enseignement bilingue, le regretté Doyen de la Faculté de Lettres de Rennes, G. DOTTIN, insistait avec raison sur les avantages que présenterait pour la formation intellectuelle dans nos écoles et collèges la comparaison de langues aussi différentes.

Les personnes qui seront appelées à se servir de ce Dictionnaire devront ne point perdre de vue ces observations. Ne pas consulter les listes de mots d'une façon mécanique, dans l'idée que, vis-à-vis du mot français, on trouvera l'expression bretonne adéquate. Un effort de réflexion sera toujours nécessaire. Qu'on ait surtout bien présente à l'esprit la valeur des préfixes et des principaux suffixes et l'emploi des diverses prépositions. Pour cela étudier au préalable et consulter souvent cette introduction.

[*Suivent des remerciements à Meven MORDIERN*] »

ibid. : XXXIX

24.3 1934 : une revue dans *Gwalarn*

« Nebeut a dud, a gredan, a zo barrek da veiza pegement a labour hag a amzer a zo aet da sevel ar pikol geriadur-mañ, a gaver dastumet ennañ frouez holl studiou ha strivadennou ar brezonegour brasa a zo bet biskoaz, hep menegi re e zaou genlabourer, an Aotrounez E. ERNAULT ha R. LE ROUX.

Ar geriadur-mañ a zo dreist da gement geriadur moulet a-raok, n'eo ket hepken dre m'eo kalz brasoc'h ha klokoc'h egeto hogen ivez dre m'eo diazezet war eun anaoudegez piz eus reolennoù ar yez lennek kenkoulz hag eus rannyezou ar bobl.

Den ne gar ha n'anavez brezoneg ar bobl gwelloc'h eget an Ao. VALLÉE. Den avat ne oar gwelloc'h egetañ e vurutella da ranna an ed diouz an dreog, an aour diouz ar pri, ar pez a zo talvoudus evit amzer da zont ar yez diouz ar pez a zo noazus. Setu perak e kaver amañ, e-kichen eur bern geriou nevez furmet abaoe m'eo deut ar brezon[e]g da veza eur yez lennegel, ar pep priziusa eus ar geriou koz, geriou an dud vunut o deus miret beo ar yez dilezet gant ar vourc'hizien.

An tamall brasa a ran da c'heriadur an Ao. VALLÉE eo hemañ : roet e vez meur a furm evit an [*] hevelep ger, ar pez a vije mat en eul labour graet evit ar ouizieien, hogen a zo fall-kenañ en eul labour graet evit an holl. Ar geriou rannyezal dreist-holl a dlefe beza skrivet er stumm a rankont kemer er yez unvan. Gwelout a ran gant levnevez ez eo bet roet al lec'h a enor da rannyez Wened : perak avat implij evit ar rannyez-se eun doare-skriva eus an amzer kent AR GONIDEG, o lakaat <u> e-lec'h <w>, <h> e-lec'h <c'h>, ha traou all ken iskis-se ?

p. 38

Tud 'zo a gavo uhel priz al levr, em amzer-mañ dreist-holl. Ha koulskoude, marc'had-mat eo evit ar pezh a dalv. Kalz keroc'h e vije bet c'hoaz m'oa dije goulnnet an oberourien eur gopr evit o foan. Breiz avat a zo marteze an diweza bro eus an douar ma kaver tud enni da labourat evit netra, evit gwasoc'h alies eget netra.

Evit kaout ar Geriadur Bras Gallek-Brezonek, skriva da « *Imprimerie Commerciale de Bretagne* », 7, rue des Francs-Bourgeois, Roazon (C.C. 16.613, Rennes). Priz dre ar post : 75 lur war baper boutin, 170 lur war baper kaer. Al levr a c'hell beza keinet, evit 20, 25 pe 35 lur ouspenn, hervez an doare keinadur a zibaber. »

HEMON 1934b : 37-38

24.4 1948 : supplément

24.4.1 Introduction

Remarque : *Cette introduction est suivie d'une courte remarque de l'éditeur qui explique le décalage entre la date de ce texte (1942) et celle de l'édition du dictionnaire (1948) par un ralentissement dû à la guerre, puis la destruction d'une première version lors du bombardement de Rennes. Nous ne le reproduisons pas.*

« Ce Supplément est incomplet et superficiel. Le temps et les moyens me manquent pour faire mieux. Tel quel il répondra dans une certaine mesure aux deux critiques qui ont été faites à mon "Grand Dictionnaire" : de n'avoir pas suffisamment utilisé les sources populaires, et de négliger le vannetais.

On verra que presque tous les exemples ont été empruntés à des écrivains populaires dialectaux : Goulven MORVAN, premier directeur de *Feiz ha Breiz*, LE MOAL, YEODET-BOCHER, MAB LOEIZ, l'abbé CLISSON, etc., collaborateurs de *Kroaz ar Vretoned* et de *Breiz*. L'abréviation "Torn." est pour *Tornaod*, titre d'un livre de l'abbé CLISSON, "Marc'heger ar Gergoad" est le titre d'un conte de Yeun AR GO, écrivain cornouaillais. Les mots et exemples vannetais sont dûs surtout aux collaborateurs de *Dihunamb* : HERRIEU, HENEU, Medig en EVEL (*Ar Bont er Velin*). Il a été fait un large emploi du folklore : dictons et proverbes, croyances populaires. M. l'abbé Yann-Vari PERROT a fourni de précieux renseignements pour le Léon.

Dans les transcriptions du vannetais la spirante gutturale a reçu sa notation régulière <c'h>, et le signe <ñ> s'applique seulement aux voyelles nasales normales, celles qui proviennent d'un m ou d'un b anciens, ou encore du français. Pour le twang, nasalisation populaire abusive (*gañnet* pour *gânet*), l'exemple du français et de l'anglais a paru bon à suivre. Les Français du Midi et les Américains anglicisants usent largement du twang, mais le français et l'anglais écrits écartent avec raison, en ne la notant pas, cette altération vulgaire et envahissante.

Quand cela paraît utile pour les rapprochements avec la langue unifiée on indique par une parenthèse certaines altérations du vannetais : métathèses populaires comme *revé*, *berpet* pour *herve(z)*, *bepred*; suppression d'une consonne : *jabein*, *kouivein*, *loagein* pour *jablein*, *kouivrein*, *loakrein*; é pour eu; *skéd* pour *skeud*, *éver* pour *euver* (gallois *ofer*), etc.

Les écrivains unifiés, qui seraient tentés d'emprunter au vannetais des infinitifs devront observer : 1°) que les verbes en *-ein*, altération de *-iñ* (qui est surtout une terminaison de verbes neutres), ont absorbé les verbes, surtout actifs, en *-añ*; 2°) que les thèmes en *-a* (exemple *gwellaat*), en *o* (*roi*, *rei*), en *-e* (*dleout*), sont confondus par leur participe commune en *-eit*; 3°) que les formes spéciales des verbes en *-(h)a* tendent à envahir la conjugaison ordinaire.

Étant données les divergences profondes de sa phonétique et de sa grammaire, les emprunts au vannetais doivent être faits avec circonspection et après étude sérieuse. [*]

À propos des expressions et dictons populaires, j'ai fait avec le gallois quelques rapprochements qui pourront présenter un certain intérêt pour la comparaison des deux langues et pour l'étude du folklore celtique.

La disposition typographique et les abréviations principales sont les mêmes que dans le Grand Dictionnaire.

Je tiens à remercier tous les amis qui m'ont aidé à faire ce travail. »

VALLÉE 1948 : v-vi

24.4.2 Grammaire française et grammaire bretonne

« Dès les premiers pas dans l'étude du breton on aperçoit entre la grammaire bretonne et la grammaire française de grandes divergences qui tiennent surtout à l'origine et à la nature différente des deux langues : le breton langue celtique, et le français langue néo-latine. Ces divergences apparaissent plus nettement lorsque l'on passe de la théorie à la pratique, de l'énoncé abstrait de la grammaire à la réalisation du langage parlé.

La grammaire nous présente pour l'adjectif possessif en français les formes : **son, sa, ses, leur**, etc., auxquelles correspondent en breton les formes **e, he, ec'h, o**. Mais nous devons observer que la perception des rapports entre les choses tient une large place dans notre pensée, et que, d'autre part, la classe des mots qui expriment ces rapports, la classe des prépositions, est déficiente en français. Dès lors, le français va être amené fatalement à faire abus du possessif qui lui permet de masquer, sous un vague rapport de possession, des rapports variés que son système de prépositions incomplet et imprécis exprimerait difficilement. Le cas du breton est bien différent, puisqu'il dispose d'un système de prépositions riche et précis. Pour lui, point n'est besoin de recourir au possessif.

Supposons, par exemple, un francisant et un bretonnant en face d'une maison dont ils font en même temps, l'un et l'autre, la description. Celle de francisant sera émaillée de perpétuels **son, sa, ses** : "**sa** belle apparence... **sa** grille... **son** toit... **son** jardin... **sa** porte... **ses** appartements... **sa** cave...". Dans la description du bretonnant, au lieu du possessif passe-partout, des prépositions variées vont marquer les rapports de la maison avec son entourage et ses différentes parties : "**an** neuz kaer **anezan**... **ar** porrastell **dirazan**... **al** liorz endro **d'ezan**... **an** nor **outan**... **ar** c'hambrou **ennan**... **ar** c'hao **dindannan**... **an** dōen **warnan**... **an** digemer mat **digantan**...".

On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Les grammaires française et bretonne ne coïncident pas et les divergences que l'on rencontre à chaque instant dans les applications sont très importantes. Il est indispensable d'étudier ces divergences d'une façon approfondie et de développer en nous la compréhension de la grammaire bretonne vécue. Cette grammaire exige une étude spéciale et pénétrante, en raison de la structure propre à chacune des deux langues : le breton, langue celtique, et le français, langue néo-latine. Je me propose, au cours d'une revue très sommaire de la grammaire, de donner les principales classes de mots et des exemples de ces divergences.

1. ARTICLE

L'article breton **an, ar, al** ne coïncide pas pour l'emploi avec l'article français **le, la, les**. Voici un exemple. On ne met pas l'article en breton [*] devant les noms de sens général, surtout les noms de lieux et les noms de temps suivis de noms qui en précisent le sens : **Bro Spagn, Enez Vreiz, Menez Bre, ster Aon, Ker Bariz, miz Mae, sizun Bask**. Les mots correspondants français sont joints par "de" qui n'a pas ici le sens d'une véritable préposition marquant les rapports de provenance.

2. SUBSTANTIF

Dans son excellent livre de grammaire générale : *Le Langage*, M. J. VENDRYES pose la question suivante : Comment faut-il écrire : <confiture de groseille>, sans <s>, ou <confiture de groseilles>, avec <s>? Cette hésitation, nous explique-t-il, vient de ce que le français ne possède pas de terme spécial pour la désignation du collectif. Le breton non seulement possède cette désignation, mais il suit pour cela la marche de l'esprit dans l'acquisition des notions collectives et singulatives. Vis-à-vis d'objets en collection nous percevons d'abord la collectivité; ce n'est qu'ensuite que nous formons l'idée de l'unité. En breton, dans ce cas, le mot primitif est un collectif : **stered**, et le mot qui exprimera l'unité en sera formé à l'aide du suffixe singulatif **-enn** : **steredenn**.

3. ADJECTIF QUALIFICATIF

Le français possède les trois degrés classiques de l'adjectif : positif, comparatif, superlatif. À ces trois degrés, qu'on pourrait appeler les degrés intellectuels, le breton ajoute un degré de sensibilité d'une grande puissance d'expression, un degré affectif : l'exclamatif : **Gwasat planedenn eo va hini**.

4. DÉMONSTRATIF

Le français n'a aucune forme spéciale pour le suppléant de nom correspondant au breton **hini re**, dont l'emploi est très étendu.

5. POSSESSIF

Un trait propre au breton c'est l'emploi de l'adjectif possessif comme pronom personnel régime direct des verbes. J'ai noté dans le premier article l'emploi restreint en breton du possessif de la 3^e personne. Voici un autre exemple : le français se sert du possessif dans les propositions indéterminées sans qu'il y ait de possesseur exprimé : **il faut faire son devoir**. Le breton, dans ce cas, possède une forme qui répond à l'indétermination : **red eo ober an dlead an unan**.

6. PRONOM PERSONNEL

Les divergences apparaissent surtout dans la formation des pronoms régimes.

1° Le breton emploie comme pronom personnels régimes directs ses adjectifs possessifs ;

2° Il utilise pour les régimes indirects des formations très spéciales. Ce sont des mots composés des diverses prépositions et d'un suffixe pronominal qui indique la personne, le genre et le nombre : pour moi, pour lui, pour elle, pour eux : *evidoun, evitan, eviti, evito*. [*]

p. IX

7. ADJECTIF INTERROGATIF

La question : *Quel nom a cet enfant ?* est rendue ainsi en breton : *pe ano eo ar bugel-se ?* En réalité, *pe ano* constitue un mot composé comme *petra*, qui se comporte comme un attribut avec *eo* copule, et le sujet. Noter que ces qualificatifs composés de *pe* peuvent être pris substantivement : *eur peano, eur peden*, un "quel nom", un "quel homme", un "je ne sais qui".

8. ADJECTIFS ET PRONOM INDÉFINIS

Les divergences pour cette classe de mots sont très nombreuses. Le breton exprime à l'aide de mots spéciaux des nuances qui échappent au français et, de plus, forme pour cette partie de la grammaire beaucoup de celticismes. Je donne seulement l'exemple d'emplois divers du français "autre" rendu par des mots différents de *all* qui répond, en grammaire, au mot français :

autre (au loin) : *hont* : *en tu-hont d'ar mor, en tu-hont da ze* ;

autre (*alter*) : *eil, egile, eben* ;

autre (chose, personne) que : *estr eget*.

Il n'y a pas autre chose : *n'eus (tra) ken*. D'un côté et de l'autre : *kichen-ha-kichen, en eur gichen*. D'un bout à l'autre : *penn da benn*. Une chose ou l'autre : *tra pe dra*. (Aller) d'un côté ou de l'autre : *tu pe du*. L'un après l'autre : *lerc'h war lerc'h, lerc'h ouz lerc'h*. Près l'un de l'autre : *tu ha tu*. On peut prendre cet objet par l'un ou l'autre bout : *n'eus penn diouz penn d'an dra-ze*, etc.

9. VERBE

On est arrêté dès qu'on aborde le verbe par les particules verbales, qui n'ont pas d'équivalent en français. Puis vient le verbe *bout, bezan* : les formes d'habitude n'ont pas d'équivalent. Pour *eo* et *eman*, nous conseillons de lire dans le volume de M. VENDRYES, *Le Langage*, le passage où l'auteur traite du verbe copule, simple lien entre l'attribut et le sujet, et du verbe attributif qui comporte l'attribution d'une idée. Dans *mater est dolorosa* on a le verbe copule ; dans *stat mater dolorosa*, le verbe attributif avec attribution de l'idée de situation. En breton, dans *tomm eo an amzer*, *eo* est une simple copule ; dans *emoun amañ, edo o skrivvan, emoun et edo* sont des verbes attributifs avec attribution de l'idée de lieu et de temps. En français, on trouve dans la conjugaison du verbe "être" des formes copules (venant de *esse*) et des formes attributives (venant de *stare*). Mais ces dernières formes ont perdu toute valeur attributive.

10. ADVERBE

Le français marque le passage de l'adjectif à l'adverbe à l'aide du suffixe *-ment*. En breton et en gallois on recourt aux particules *ez* (Leon), *en* (Tregor), *yn* (gallois). Noter que le passage de la préposition à l'adverbe est indiqué en gallois par le suffixe *od, odd*. Ce suffixe *od* existe dans certains parlers du Leon où il a été signalé par *Feiz ha Breiz*. [*]

p. X

11. PRÉPOSITION

C'est dans cette classe de mots que se trouve peut-être la plus grande divergence entre le français et le breton. Du côté français, système de prépositions déficient et imprécis que la langue utilise peu et manie souvent d'une façon inexacte. Du côté breton, système riche et précis et très large utilisation. Je renvoie pour les précisions à mon livre « *La langue bretonne en 40 leçons* ».

12. CONJONCTION

Le français confond dans l'écriture "si" conditionnel et "si" dubitatif (*je ne sais si*). Le breton les distingue : *ma, mar*, conditionnels ; *ha*, dubitatif.

13. CONSTRUCTION DES PHRASES

La proposition simple qui se construit en français : sujet, verbe, attribut, se construit en breton : attribut, verbe, sujet. La neige est blanche, *gwenn eo an erc'h*. Ce n'est pas une inversion. Le breton suit la marche de la pensée, qui va de la perception par les sens, exprimée par l'attribut (*gwenn* dans notre exemple), à la notion exprimée par le sujet (*an erc'h*). Sur la formation du jugement on pourra consulter « *La psychologie du raisonnement* » par BINET et FÉRÉ, de la collection philosophie dirigée par la *Revue philosophique* de Th. RIBOT.

À côté de cette construction que l'on pourrait appeler *psychologique*, on trouve en breton la construction *celtique*, le verbe en tête, et la construction *expressive* qui met en relief le mot dominant. Ces trois constructions constituent la charpente de la syntaxe bretonne. La construction qui place le sujet en tête (*an erc'h a zo gwenn*) ne correspond qu'en apparence au français. C'est en réalité une construction expressive qui s'appuie sur le sujet. Expressives sont aussi la construction avec *ober* qui s'appuie sur

le verbe, et la construction avec l'attributif **emoun**, **edoun**, qui met en relief l'idée de situation : **emoun**, **eman**, ou de moment : **edo o skrivan**.

Je pense que ces notes auront donné une idée de la divergence profonde entre le breton et le français. La structure propre du breton tient à ce que l'on pourrait appeler son exactitude psychologique dans l'expression de la pensée, et surtout à sa forte originalité celtique. Après la guerre de 1914, un éminent professeur de notre Université de Rennes, Georges DOTTIN, lançait un appel en faveur du breton. La France, disait-il, doit avant tout se préoccuper de préserver ses valeurs spirituelles. Or le breton est une de ces valeurs. En terminant ces lignes, je renouvelle l'appel de DOTTIN. La langue bretonne, par sa puissante personnalité celtique, est une valeur spirituelle, une valeur humaine de premier ordre. Pour la Bretagne, pour la France, pour l'humanité, préservons la langue bretonne. »

VALLÉE 1948 : VII-X

24.4.3 Notes additionnelles sur le verbe breton

Remarque : *De ces considérations de grammaire, nous ne recopions que le cinquième et dernier paragraphe, qui a pour titre « a zo et eo. — les deux mentalités ».*

« Un francisant et un bretonnant ont à traduire en breton la phrase suivante : **le vieil homme là-bas est mon père**. Le francisant, dont l'intelligence est formée à "l'ordre logique", va voir dans le premier substantif le sujet et il emploiera dans sa traduction **a zo** qui convient lorsque le sujet est en tête. Le bretonnant dans ses jugements suit la marche naturelle de la pensée qui va de l'impression des sens (attribut) à la notion (sujet) : **gwenn eo ar paper**. En conséquence il voit dans le premier substantif l'attribut et dans le second (toujours déterminé dans ces sortes de phrases) le véritable sujet. Il traduira donc, comme faire se doit, avec **eo** copule et non **a zo** : **an den koz-hont eo va zad**. Soumettons notre petit thème à un Gallois, celtisant comme le Breton ; il traduira exactement comme celui-ci avec **yw** (**eo**) copule, le premier substantif attribut, et le second substantif déterminé sujet : **yr hen wr acw yw fy nhad**.

On voit ici la différence entre la mentalité néo-latine du français, formée par la logique scolastique (comme le disait M. GILSON dans son discours de réception à l'Académie française), et la mentalité du breton foncièrement psychologique. »

ibid. : XIII

25 1934 : Célestin Lainé, *Mentoniez*

Remarque : *Nous avons trouvé un petit livret de 16 pages qui ne comporte ni titre, ni nom d'auteur, ni date, ni éditeur. Après quelques recherches, il s'agit d'un supplément (LAINÉ 1934b) à l'ouvrage de géométrie que Célestin LAINÉ fit paraître en breton (LAINÉ 1934a).*

On trouvait certes des vocabulaires spécialisés, tels que VALLÉE les avait élaborés, mais la géométrie de Célestin LAINÉ peut être considérée comme le premier ouvrage paru en breton sur un domaine vraiment spécialisé, elle inaugure à ce titre les futures actions du groupe SADED, et les publications de Preder. L'ouvrage fut publié sous le pseudonyme KERJEAN. On consultera les quelques pages qu'y a consacré Sébastien CARNEY dans sa récente thèse : CARNEY 2014 : 408–411¹⁰⁷.

cf. p. 816

25.1 Le paratexte du livret de vocabulaire

Nous reproduisons les deux premières sections du livret, « Adskrid ha geriadur », la première est un paratexte introductif, et la seconde une explication des racines utilisées. Le livret se termine sur le « Roll brezonek-galleg ar geriou implijet » (liste breton-français des mots utilisés, pp. 3–9), et le « Roll gallek-brezonek ar geriou implijet » (liste français-breton, pp. 9–16).

25.1.1 1)

« Setu c'hoaz eur ger nevez bennak. Arabat lavarout ez int krouaduriou faltazi diroll ar Ouizieien. Rak ar geriou-mañ n'int ket bet ijinet e-maez an implij ha dre-se ez int geriou poblel gwirion.

Kenta gwech m'en deus bet eur brezoneger ezomm da zisplega en e yez kavadennoù ar ventoniez en deus en em gavet gant traou ha menozioù na oa ano ebet d'ezo. Pep gwech ma 'n em gave gant eun dra dizano betek-hen en deus badezet anezañ hervez e ezommou ; n'en deus ket "krouet" eur ger en a-raok, nen deus ket ijinet eur ger pa ne oa ket ezomm anezañ, hag ezomm evit e implija dioustu.

Setu trawalc'h evit aesaat o spered d'an dud a fell d'ezo eur brezoneg poblel, eur brezoneg evit ar Vrezonegerien ha savet ganto.

Met arabat kredi ez int bet savet ne vern penaos :

Koulz ha pep skiant — nemet ar skiant-vat gwall alies — ez eo ar ventoniez tra an dud ouziek. Ra vezo e peoc'h spered ar Ouizieien, rak an hini en deus skrivet kement-mañ a zo boaziet a-walc'h ouz ar skiant en deus displeget ; hag e c'heller lavarout zoken ez eo skiantekoc'h bremañ roll-geriou brezonek ar ventoniez eget an hini gallek.

Hag an hini en deus skrivet kement-mañ a zo eur Breizad.

Mennet en deus e vefe a-zere gant spered e yez ar geriou o dije an enor da gemerout perz ennañ. Ouspenn-se e oar ez eo an disentidigez, mamm d'an dizurz ha d'ar wanded, si gwasan an dud a ouenn geltiek. Mennet en deus rei skouer ar sentidigez d'an hini dellezeka. Setu perak en deus kinniget pep nevezinti da Roparz HEMON, ha n'eus ket unan eus ar geriou nevez-mañ a vefe bet embannet hep beza bet digantañ eun destenn a ouenn vat. Ra vezo seder eta ar re a fell d'ezo eur brezoneg keltiek, eur brezoneg na vefe ket eur vez e glevout d'ar Vrezoneg bet hag a raio lorc'h ar Vrezoneg da zont. »

LAINÉ 1934b : 1

25.1.2 2)

« Pep gwech ma c'hellemp ober gant geriou koz, — da lavarout eo geriou implijet a-benn neuze, — hon eus graet ganto. Da skouer :

107. L'ouvrage, publié par *Gwalarn* en tant que maison d'édition, est également mentionné dans la revue du même nom. Nous avons consulté les références bibliographiques données par CARNEY. Un premier article de géométrie, intitulé « *Eur Pennad Mentoniez* », et portant sur les triangles, est publié dans *Gwalarn* n° 17 (1929), pp. 87–91, (il est attribué à LAINÉ dans l'index du n°131) : nous ne le reproduisons pas. Voir aussi *Breiz Atao* n° 212 (1934), p. 3.

linenn (ligne) **tu** (côté) **led** (largeur) **stur** (direction) **kreiz** (milieu) **beg** (sommet) **korn** (angle) **karrezenn** (carré) **hirgarrezenn** (rectangle) **kelc'h** (circonférence) **skin** (rayon) **kant** (cercle) **hirgelc'h** (ellipse) **talbenn** (face) h.a.

Evit an traou na oa ano ebet d'ezo ez eo bet graet gant ano perz penna an dra da rei eun ano d'ezañ. Da skouer : **eeun-enn** (droite) **kompez-enn** (plan) **kroumm-enn** (courbe) **serz-enn** (perpendiculaire) **beskell-enn** (oblique) **ken-stur-ienn** (parallèle) **treuz-enn** (sécante) **spin-enn** (tangente) **kreiz-er** (médiante, diamètre) **beg-er** (diagonale) **trôad** (périmètre) **en-kelc'h** (cercle inscrit) **gorre-enn** (surface) h.a.

-ENN a zo anezañ gourfenger anioiu an traou dibenn pe glok : **eeunenn** (droite) **serzenn** (perpendiculaire) **kroummenn** (courbe) **spinenn** (tangente) **treuzenn** (sécante) **kensturienn** (parallèle) **daouhanterenn** (bissectrice) **kompezenn** (plan) **gorreenn** (surface) **tolzenn** (volume) h.a.

-ER a zo anezañ gourfenger anioiu an traou a zo eun hed d'ezo : **eeuner** (segment de droite) **serzer** (hauteur de triangle) **kroumm** (arc de courbe) **treuzer** (corde) **beger** (diagonale) **treizer** (médiante, diamètre) h.a.

-AD a ao anezañ gourfenger an "diabarz" ha "muzul an diabraz-se" : **kornad** (champ — d'un angle — et ouverture de ce champ) **skinad** (longueur d'un rayon — d'un cercle —) **trôad** (périmètre — d'une ligne —) **gorread** (aire — d'une surface) **tolzennad** (capacité — d'un volume —) **serzerad** (sinus — d'un angle) **spinerad** (tangente — d'un angle —) h.a.

SERZ- a zo anezañ elfenn-c'her ar **serzerelez** (perpendicularité) : **korn serz** (angle droit) **tric'horn serzkornek** (triangle rectangle) **serzkreizenn** (orthocentre) **serzenn** (perpendiculaire, normale) **serzer** (hauteur) **serzerad** (sinus).

BESKELL- a zo anezañ elfenn-c'her ar **veskellerelez** (obliquité) : **beskellenn** (oblique) **beskeller** (segment d'oblique) **beskellgarrezenn** (losange).

KEN- a zo anezañ rakger anioiu an traou a ya a-gevret : **kensturienn** (parallèle) **kenskeudennek** (symétrique) **kern kenereet** (angles correspondants) **kelc'hiou kengreizennek** (cercles concentriques) h.a. [*]

ENEB- a zo anezañ rakger anioiu an traou a zo a-enep an eil d'egile : **kern enebek** (angles opposés) **kern enebereet** (angles alternes) h.a.

EN- hag EZ- a zo anezo rakgeriou an traou a zo ebarz pe emaez : **enkelc'h** (cercle inscrit) **ezkelc'h** (cercle circonscrit) hag all. »

LAINÉ 1934b : 2-3

25.2 Les articles de presse

Remarque : *Les deux premiers constituent une présentation par Roparz HEMON de l'ouvrage de LAINÉ. Le troisième est la courte restitution d'un courrier adressé à la revue. Le quatrième est rédigé par LAINÉ après une concertation avec Roparz HEMON.*

25.2.1 1934 : "Mentoniez", dans *Gwalarn*

« Mar deo gwir e pouez an darvoudou speredel muioc'h eget an darvoudou politikel e buhez eur bobl, eun darvoud bras a zo c'hoarvezet en istor Breiz e miz du 1934. Er miz-se eo bet embannet eul levr hag a ro kement a lañs hag a sked d'hor yez vroadel ma kredan e vo eñvoret da viken gant hor gourvibien, evel Geriaduriou AR GONIDEG ha "*Barzaz Breiz*" KERMARKER. Eun oberenn a lennegezh n'eo ket. Ouz ar re-se omp boazet : bep bloaz e kresk hon teñzorig tamm-ha-tamm evit dudi an holl en hon touez. An oberenn a zo bet peurvoulet er miz tremen a zo eul labour a ouiziegezh, distag-krenn diouz al lennegezh : "Mentoniez" C.L. KERJEAN. Hag aze emañ an nevezinti.

Diaes e vo d'ar re n'o deus ket c'hoaz al levr kompren al levnezh hag al lorc'h a zo ennoun pa gomzan anezañ. Ar re all, ar re o deus e lennet hag e studiet a-benn bremañ, n'o devo ket a boan en enep da gompren : rak sur oun ez eus enno levnezh ha lorc'h kemend-all. Lavarout a rin hepken an dra-mañ : ma chome c'hoaz da arvari ha gouest e oa ar brezoneg da dalvezout da yez ouziziezh, aet eo pep arvar kuit. Hag evit se hon eus da drugarekaat eur Breizad, en deus poaniet ha prederiet e-pad bloaveziou da rei d'imp eul labour frammet ken start ha ren resis [*] ma rankor e gemer hiviziken da skouer ha da ziazez d'an holl labouriou kenseurt : eun dachenn ec'hon dispar a zo digoret d'hor yez, hag eur rummad nevez a Vrezoned a c'hello beza gounezet d'ar menoz broadel.

Neb a wel an oberenn-mañ a van saouzanet hag a c'houlenn dioustu penaos e c'heller rei eul levr ken bras, moulet ken brao war baper kaer evit 12 lur hepken. Heñvel eo ar respont atao : labour ha largentez

Breiziz o deus touet savetei o bro daoust da leziregez ha krinder ar Vrezoned all. Eun nerz burzudus a zo ouspenn en oberenn C.L. KERJEAN. Kement hini en deus bet da labourat warni a zo bet evel teoget ganti. Gwelet em eus ar voulerien o lakaat o holl boan da sevel eul levr difazi, lorc'h enno da zegas ganto d'ar gêr eur skouerenn eus o labour.

Evit ma c'hello ar "Ventoniez" beza skignet dre ar vro a-bez ez eo bet lakaet ken izel ar priz. Mar hor bije kontet evel an embannerien all, da 45 lur e vije aet da vihana. Eul levr eo da veza prenet, n'eo ket da veza beziet e korn eun armel, hogen da veza diskouezet d'an holl, da veza roet da gement hini a c'hell ober e vad dioutañ.

Ouspenn a zo : evit embann hep dale labouriou gouziek all, e kankomp kaout skoazell. Ne c'houlennomp ket an aluzen. Goulenn a reomp digant pep Breizad emskiantek prena levr kenta ar rummad. Ne gollint netra, pell ac'hano, ha d'imp e roint kalon da genderc'hel gant hon ero. »

HEMON 1934d : 55–56

25.2.2 1934 : Mentoniez, dans *Breiz Atao*

Remarque : *Cet article est paru dans la revue Breiz Atao, dont Gwalarn avait été au départ un supplément. Il est signé "D.K." : pour Sébastien CARNEY, il s'agit de François KERVELLA* ¹⁰⁸ (CARNEY 2014 : 409).

« C.L. Kerjean : *Mentoniez (Géométrie)*, 1 volume de 152 + 16 pages, illustré, sur alfa. Éditions de *Gwalarn*. B.P. 75, Brest, 1934. Prix franco : 12 francs.

Un beau livre dont la parution est un grand événement.

Breiz Atao signalait brièvement dans son dernier numéro la parution de ce livre. Il convient d'y revenir pour donner à l'ouvrage la place qu'il mérite.

Un manuel de géométrie ! Chose bien ordinaire et bien banale dans toute autre langue que le breton. Pourquoi un tel ouvrage dans une langue qui est exclue de toutes les écoles ? Pourquoi un tel manuel pour les quelques dizaines de lecteurs qui seront capables d'en tirer profit ?

C'est qu'avant tout ce livre est un acte de foi en l'avenir de la langue bretonne. Peu importe qu'il n'y ait pour le moment que quelques personnes à s'intéresser à la géométrie en breton. On ne vise pas ici à l'étude de cette science, on vise à montrer que le breton pourra servir, le moment venu à enseigner toutes les branches du savoir humain.

Cet ouvrage n'est en effet que le premier de toute une série de volumes, le premier d'une collection destinée à recevoir, à mesure qu'il se trouvera des intellectuels bretons pour les écrire, des précis de toutes les sciences principales, et dont R. HEMON définissait le but dans le numéro de *Gwalarn* de janvier 1934. En tout une cinquantaine de volume.

Remarquons une sûre évolution dans l'emploi de la langue bretonne. Il ne s'agissait d'abord que de contes et de fables — et le stade a longtemps duré. Puis on a cru le breton capable d'avoir une haute littérature — et c'est là l'œuvre maîtresse de *Gwalarn*. Enfin on a voulu qu'elle puisse servir à exprimer tous les sentiments humains, de quelque nature soient-ils. Le breton, langue des pauvres, devient rapidement langue d'enseignement et langue de science.

On peut même dire que le vocabulaire de la géométrie est actuellement plus scientifique en breton qu'en français. C'est résumer ce livre, œuvre faite avec soin et pour l'avenir. Non pas que tout soit parfait, uni dans ce livre. L'auteur ne l'a pas voulu. Tout la bonne volonté ne peut remplacer l'usage. Et il n'y a pas encore une tradition des études de la géométrie en langue bretonne.

Il me reste peu de place pour parler du livre lui-même, qui fait grand honneur aux éditeurs. Disons qu'il est imprimé sur beau papier alfa très solide et que le supplément, contenant un lexique des termes employés n'est pas directement broché dans le volume, mais contenu dans une chemise rempliée.

Et un prix extraordinairement bas. Dépêchez-vous donc de vous le procurer. Plus il en sortira, plus tôt nous aurons le plaisir d'avoir un deuxième volume dans cette collection. »

François KERVELLA 1934 : 3

108. Ce François KERVELLA ne doit pas être confondu avec son éponyme Frañsez KERVELLA surtout connu pour sa grammaire. Le premier (1906–1986), imprimeur, était principalement un collaborateur de *Breiz Atao*, et il prit pour pseudonyme principal "KERNU" pour se différencier du second. Ce dernier, géologue, (1913–1992) collabora également à *Breiz Atao* (dans la rubrique "War hent ar menez", sur le chemin de la montagne), mais aussi à *Feiz ha Breiz*, *Gwalarn*, *Al Liamm*, *Hor Yezh*, etc., et prit comme pseudonyme principal Kenan KONGAR (voir RAOUL 1992 : 171–172). Bien que "D.K." ne figure pas parmi les pseudonymes recensés de ces deux auteurs par Lukian RAOUL, nous pouvons penser qu'il s'agit du premier. Dans l'index et la bibliographie, nous les différencions en nommant "François" le premier, et "Frañsez" le second, qui écrit en breton.

25.2.3 1934 : *Mentoniez* (géométrie), dans *Breiz*

« Kalz a levriou a dalvoudegez, evit ar pezh a sell ar yez, a zo deut eus stern "Gwalarn".

Setu aman, evel pa lavarfen, an hini skouer : eur "géométrie" e brezoneg. Gant gerioù koz ha gerioù nevez, gant gerioù anavezet ha re dizanvez, an oberour, evel eur masoner e vein dindan e zorn, en deus en em gemeret ouz eul labour penn, unan eus ar startan re. E levr a verk eur pal ha n'eman ket pell diouz an hini da dizout. Eur wech gonezet ar brezoneg, betek ober gantan yez ar "géométrie", e c'heller lavaret e vo gallet ober gantan yez kement skiant a zo. Peadra da lakat laouen pep brezoneg a galon.

- Graet zo eur **Géométrie** e brezoneg! Pebez kelou! Vit an neb a oar petra eo eur "géométrie" ha pelec'h en em gav ar brezoneg!

Neuze 'ta, tôleit he deus ar yez koz he c'hroc'henn kantvloaveziek. Graet he deus he c'hresk en dro-man! ...

Lavaret a reer penôs ar pôtr koz LAFONTAINE, gwechall, digouezet gantan lakat e zorn war skridou ar profed BARUCH, o c'hasas ken estlammus, ma ne dave beg ebet ken diwar o fenn, ha ma c'houlenne digant an holl : « *N'hoc'h eus ket lennet BARUCH* ¹⁰⁹ ? »

Ne c'houlennin ket diganeoc'h : « *Ha n'ec'h eus ket lennet al levr "Mentoniez" [?]* » Met goulenn a rafen, avat : « *Ha n'ec'h eus ket prenet al levr "Mentoniez" ?...* » Me gred eo eul levr hag eo dleet da bep Breizad kaout en e bres, na pa ve ken nemet da serri o genou d'ar re a lavar : « *Ar brezoneg n'eo mat nemet da c'hoari domino ha da gaout ar saout da vêz* » ; — na pa ve ken nemet evit diskouez, — o lakat e vanfe arc'hoaz emzao ar yez war e gemend all, — evit diskouez eta betek pelec'h en do bet tizet e c'halloud.

Bet hon doa dija pep seurt Oberou all, e yez lennegel, a zorn pep seurt skrivagnerien : eno, avat, n'eo ket ouz ar yez hepken e oa da sellet... hag ar menozioù displeget ne vezent ket, bep gwech, diouz doare an holl ; aman, n'eus nemet ar yez noaz-pilh, evel eut gourenner oc'h êsa e nerz, krog ouz krog gant ar yezou all : « *Betek oc'h aet, emezi, me yelo ivez!* » Ha setu perak ne vo Breizad ebet, o karout en e galon yez milvloaveziek e vamm-vro, deut d'imp eus aochou pellan an istor, evel war houlennou eur mor divent, n'eus Breizad ebet eta ha na lavaro, gant stad : « *Mat an tól! Diougan kaer a zo ganit, yez koz!* »

*
* *

A ! me oar awalc'h kement-man ne dosta tamm ebet Yann ouz e gazeg ; met eur gazeg en deus Yann, ha, tamm ha tamm, an eil a dostao d'egile.

Hir hent a zo d'ober ? O ya ! Klevit aman ; digoromp al levr, forz e pe bajenn : p. 76 : « **Adwirienn.** — *Kreizserzennou tuiou pep tric'horn a gej en eur poent a zo kreizenn ar c'helc'h a dremen dre e dri beg.* » (Corollaire : Les perpendiculaires au milieu des côtés d'un triangle se rencontrent en un point qui est le centre du cercle qui passe par les trois angles).

.....
Benn pegoulz e vo kavet seurt levr etre daouarn bugale hon skolioù ??

Gwelet a raen, en deioù-man, eul levr all nevez savet, — e galleg avat, — diwarbenn ar pep brasan eus skianchou an natur, evit krennarded 10, 11, 12 vloa — hag en em c'houlennen : « *Daoust ha ma vije bet skrivet e brezoneg ? ...* » Ac'hanta, skol ebet n'he dije hen prenet !

Ha koulskoude, al levr **Mentoniez**, koulz hag an **Notennou diwarbenn ar Gelted koz** (ABHERVE), koulz hag **Istor ar Bed** (Meven MORDIERN) n'int ket moulet evit chom da rei testenî, e louedadur eul levr di, eo ken pinvidik, ken iskuit, ken gwevn ar brezoneg ha pep yez all ! Impli a rank beza graet gante... eun dro bennak !

Met ret e oa o c'haout skrivet, da gentan, ha heman ive ne oa ket eun dister a labour...

Kas a reomp hon gourc'hemennou c'houeka d'an oberour, C.L. KERJEAN, ha d'an embanner, Ropars HEMON. »

AR MOAL 1934 : 1

109. Il s'agit du *Livre de BARUCH*, écrit par BARUCH BEN NERIA, classé parmi les "petits prophètes" de la Bible. L'anecdote fait référence à la lecture enthousiasmée de l'ouvrage par Jean de LA FONTAINE.

25.2.4 1935 : Ar "Ventoniez"

« Tamm-ha-tamm e vez skignet al levr "*Mentoniez*", hag e skriver d'imp a bep tu da ober meuleudi d'al labour. Brasa souez ar brenerien eo kaout, e-lec'h eul levrig a netra, ur pikol levr moulet dispar war baper kaer, ennañ e-leiz a skeudennou treset-brao.

« *Aesoc'h, ha fraesoc'h eget e galleg* », eme eul lenner, « *e teu traou ar ventoniez e brezoneg. Petra a c'hortozer da lakaat al levr-se er skoliou ?* »

Ne ouzomp ket peur e vo kenteliet ar skiantou d'hor bugale en o yez. Pez a ouzomp avat eo e rankomp kenderc'hel gant ar rummad levriou-se, digoret ken mat gant ar "*Ventoniez*". An oberour, C.L. KERJEAN, a skriv d'imp emañ o labourat war kendalc'h e levr. Ouspenn se, setu dornskrid eur « *Strilhouriez* » o tegouezout ganimp. Hag ar vrud a zeu betek ennomp e vije tud o poania da sevel oberennou a skiant all.

Kement-se a dle lakaat lorc'h er vrezonegerien. Gwaz a se da dud ar rummad koz ha n'int ket evit kompren talvoudegez seurt labouriou, ha d'ar c'hallegerien a chom sabatuet ganto. N'eo ket evit ar re-se e labouromp. Evit ar re yaouank eo, evit Breiz a vo, ha nann evit Breiz a zo na Breiz a zo bet. Ne [*] reomp forz eus ar rebechou (nemet graet e vefent gant tud doujus, gouizieh hag ampart). Touet hon eus adsevel hor yez hag hor bro, ha kemer a reomp an hent eeun evit hen ober. »

p. 50

HEMON 1935a : 49–50

25.2.5 1935 : Atao diwar-benn ar "VENTONIEZ"

« Eul lenner mestr-skol a skriv d'imp :

« *El lizer-mañ e kavot priz ho levr Mentoniez degouezet ganin en deizioù tremenet. Emaoun krog d'e studia hag e choman souezet o welout pegen kaer e teu ganin. Meuleudi d'an Ao. KERJEAN, da veza savet eul labour ken kaer, ha ken talvoudus evit ar Brezoneg! Meuleudi da Walarn da veza moulet al levr-se!* » »

ANONYME 1935 : 54

25.2.6 1935 : Diwar-benn "Mentoniez" ha Yez ar Skiantou

« Goude beza en em glevet gant an Ao. Roparz HEMON ha war-lerc'h evezhiadennou an Ao. VALLEE, ez eo bet divizet :

1. ar gourfennger -ER, graet gantañ da verka "eur pennad eus... ", a vezo kemmet e -ELL.

Da skouer : serzer a yelo da serzell, h.a.

2. ar gourfennger -ERELEZ, staget ouz eun ano-gwan a vezo lamet ha lakaet en e lec'h -DED ha -DER. Da skouer serzerelez a yelo da serzded (perz dre vras), serzder (perz [dre] striz).

3. padelez a vezo graet anezi amzervez.

enepvennadenn a vezo graet anezi eilpennadenn.

enebek a vezo graet anezañ beg-ouz-beg, pe hilgroaz (ger kinniget gant an Ao. R. DELAPORTE).

Ar geriou all kinniget gant an Ao. VALLEE ha tennet eus ar yez voutin, eus al latin, eus ar gresianeg, ne vezint ket degemeret. Gallek int peurliesha, pe stummet diouz ar galleg. Hag e reont eil ober gant geriou all resisoc'h pe geltiekoc'h.

A-hend-all e vezo kemmet :

reiz an anoioù daousturieg ha tristurieg, graet anezo gwregel e-doug al levr, hag a zo eur fazi.

boull (galleg : "boule") a vezo graet anezi pellenn. [*]

beskell (galleg : "béquille") a vezo graet anezañ stou.

kenvuzuliek a vezo graet anezañ kenbetvedennek.

digenvuzul a vezo graet anezañ digenbetvedenn.

Setu amañ roll ar geriou a vo kemmet eta :

a-veskell war	stouet war
beger	begell
beskellek	stouek
beskeller	stouell
beskellerez	stouegez
beskellgarrezenn	stougarrezenn
boull	pellenn
kenserzerad	kenserzellad
kenspinerad	kenspinellad
kenvuzuliek	benbetvedennek

p. 54

kreizer	kreizell
krenner	krennell
kroummer	kroummell
daouhanterer	daouhanterell
daousturieg, gg.	daousturieg, g.
digenvuzul	digenbetvedenn
eeuner	eeunell
enebek	beg-ouz-beg pe hilgroaz
enepvennadenn	eilpennadenn
padelez	amzervez
serzer	serzell
serzerad	serzellad[*]
serzerelez	serzded, serzder
spiner	spinell
spinerad	spinellad
treuzer	treuzell
tristurieg, gg.	tristurieg, g.

p. 55

Da gredi eo na gemmo ken kalz roll ar geriou.

Hogen an arnodenn a zo bet "Mentoniez" a zeu diou gentel war he lerc'h :

1. Kement arnodenn war eun dachenn dic'hounid d'ar brezoneg betek bremañ a rank beza barnet ha reizet gant eun doare Gorsez ar yez, enni pemp pe c'houec'h den d'ar muia ; da skouer e lakaan anoiou an AoAo. VALLEE ha Roparz HEMON.

An aozer a zifenko e oberenn dirak ar C'horsez ha barnadenn houmañ a vezo graet en ano ar Vroad vreizek, da lavarout eo e vo hollc'halloudus hag hep galvadenn.

En hent-se ne vo ket dilezet ar yez da faltazi pep unan, ha ne vo ket ret war-lerc'h ober kemmou a laka an dud da veza strafuilhet.

A drugarez Doue, embann seurt oberennou a goust ker ha n'eus nemet eur C'hevredad e-giz hini "Gwalarn" a c'hell hen ober ; ne raio ket evit eun dournskrid na vefe ket aotreet gant ar C'horsez.

2. Bez' ez eus eun urz er Skiantou : Niveroniez — Mentoniez — Kornoniez (pe Tric'hornoniez) — Bedoniez — Danvezoniez pe Strilhouriez (pe Dourennioniez) — Bevoniez — h.a.

Ne c'hell ket beza savet unan, nemet dre bennadou, na vefe ket diazezet da vat ar re en he raog.

E "Mentoniez" em eus ranket ober gant geriou [*] eus an Niveroniez, ha neuze kroui unan bennak anezo. Hogen ar geriou-mañ, ha n'int ket bet krouet a-ratoz evit an Niveroniez a zo bet ganet *fall*. Gwell a se m'o deus perz pa vo savet eun Niveroniez. Ar re n'o devo ket a vo da gemma, ha se a zo fall.

En hevelep doare, kement den desket a oar na c'heller ober Finvoniez hep na vefe diazezet mat al lizeroniez, ar ventoniez hag an niveroniez.

Ha ne c'heller ket komz eus Bedoniez na Danvezoniez na vefe diazezet mat ar Jedoniez en o raog.

Rak se e ranker heulia urz ar roll.

Eun den oberiat da gregi gant an Niveroniez ! »

p. 56

26 1935 : Roparz Hemon, *Alc'houez ar Brezoneg Eeun*

Remarque : *Le lexique « alc'hwez ar brezoneg eeun » ("la clé du breton simple") fut publié en 1935, dans le n^o 83 de Gwalarn. Il fut précédé de quelques articles d'annonce, que nous reproduisons, et puis commenté par quelques autres articles après sa publication. Voir p. 837.*

26.1 Goulennou hon amzer e-keñver ar yez

« 1. Deski eur yez, kelenn eur yez, a zo traou gwall ziaes. Setu perak ne vez graet netra vat war an dachenn-se alies. Goude bloaveziou labour kalet e teu eun den a-benn da lenn eur yez esstren, a-wechou da gomz ha da skriva anezi. An darn vuia eus an dud n'eont ket ken pell. Koll kalon a reont buan, hag al labour o deus graet, ar pezh o deus desket, ne dalv d'ezo da netra.

An dra-se a c'hoarvez evit ar brezoneg koulz hag evit ar yezou all. An dud desket en hor bro ne ouzont alies nemet galleg. Ar brezoneg a rankont deski e-giz eur yez estren. Darn a glask hen ober. Nebeut a deu a-benn. War 50 den a bren eul levr da zeski brezoneg, a-boan ma'z eus unan a zesk.

Setu amañ eta ar goulenn kenta : penaos aesaat d'an 49 den-se studi ar yez, en doare da virout outo da goll kalon, ha d'o lakaat gouest da lenn, komz ha skriva brezoneg e berr amzer hag hep poan ?

2. Ken pouezus ha goulenn an dud desket eo goulenn ar vugale.

Bugale Vreiz-Izel, pa deuont d'ar skol, a [*] gomz rannyezou brezonek disheñvel-bras a-wechou an eil diouz eben. Ret eo d'ezo deski lenn ha skriva eur yez unvan, an hevelep hini dre-holl. Ha ret eo d'ezo deski buan, rak bihan eo lec'h ar brezoneg er skoliou, — brao c'hoaz pa vez degemeret er skol.

Ha setu amañ an eil goulenn : penaos ober evit ma c'hello ar bugel, gant eun eur pe eun hanter eur a vrezoneg bep sizun, gouzout lenn ha skriva brezoneg gwelloc'h hag aesoc'h eget galleg ?

3. An trede goulenn a zo stag ouz an eil. Goulenn ar vistri-skol eo hemañ.

Kaer a zo lavarout, « *ra vo kelennet brezoneg er skoliou* », n'eo ket an dra-se a roio d'imp kelennerien. Ar vistri-skol, an darn vuia anezo, ne ouzont na lenn na skriva o yez. Evel ar vugale, ne ouzont nemet komz eur rannyez. Ha pa vefe gourc'hemennet kelenn brezoneg en holl skoliou warc'hoaz, ne vefe ket kavet tri dousen a gelennerien ampart.

Penaos neuze ober evit ma c'hello ar mestr-skol, goude eur sizun pe ziu, kelenn ar yez unvan d'ar vugale ?

4. Hag en diwez ez eus goulenn ar bobl a-bez, pobl ar vrezonegerien a lenn pe a glask lenn he yez.

Penaos ober evit rei d'ar bobl-se levriou ha kazetennou, savet e brezoneg reiz ha yac'h, ha koulskoude aes da lenn ? [*NdA : Ar pennad-mañ, evel ar re a vo embannet da heul, a zo bet skrivet penn-da-benn e "Brezoneg Eeun".*] »

p. 44

HEMON 1935d : 43–44

26.2 Penaos eeuna ar yez

« Da aesaat studi eur yez, n'eus nemet eun doare ober : eeuna anezi. Seul eeunoc'h e vo ar brezoneg, seul aesoc'h e vo e lenn, e skriva hag e gomz.

Eeuna ar yez, evelkent, a zo buan lavaret. N'eo ket ken buan graet.

Bez' e c'hell eun den, a dra sur, ma fell d'ezañ beza komprenet gant an holl, dibab geriou boutin, ha sevel frazennoù sklaer ha berr. Met ar pezh a c'hoarvez neuze, — skoueriou eus an dra-se hon eus bet e GWALARN, — a zo disheñvel-tre diouz ar pezh a zo bet klasket ober. Souezus penaos eur ger boutin, eur ger aes, diouz soñj eur skrivagner, a zo eur ger divoutin, eur ger diaes, diouz soñj eur skrivagner all. An den a glask eeuna e yez ne c'hell ket mont pell en hent-se peulies. Ha ma c'houlenner perak, setu amañ ar respont : peogwir e kemer an hent fall, hent e faltazi, e-lec'h an hent mat, hent ar ouiziegezh hag ar studi.

A-benn eeuna eur yez, e ranker da genta gouzout petra eo eur yez ha penaos ez eo graet. Ret eo dreist-holl studia eun darn nebeut anavezet eus ar yezoniezh, an darn a sell ouz ar reolennoù hag ar gerioù, nann evito o-unan, met e-keñver o zalvoudegezh evit ar vuhez pemdeziek. [*]

Mat e vo lavarout eur ger amañ diwar-benn ar skiant-se, dianav-krenn e Breiz, a gredan.

Er bloaveziou diweza-mañ, tud karget da gelenn yezou estren, o welout pegen dister e oa betek neuze frouez o c'helennerezh, a deuas en o soñj studia piz perak e chome bugale-skol c'houec'h ha seiz vloaz a-wechou o studia yezou hep beza gouest da lenn anezo, nebeutoc'h c'hoaz d'o skriva ha d'o c'homz. Al labour-se a voe graet dreist-holl gant kelennerien ar broioù e dalc'h Bro-Saoz hag e Bro-Japan. Ar respont a voe souezus : ar vugale ne zeskont ket, peogwir ne oar ket ar gelennerien o-unan petra a zo talvoudus deski d'ezo, ha petra ne dalv ket ar boan beza desket.

p. 50

Ac'hano ar skiant nevez. Betek bremañ, n'eus bet studiet e gwirionez nemet ar gerioù kemeret hini dre hini. Studi ar gerioù o tont an eil diouz egile, studi ar frazennoù hag ar reolennoù a chom da ober. N'eus forz, bez' e c'hellomp e Breiz ober hor mad eus labourioù evel re THORNDIKE, WEST, HORN, FAUCETT hag Itsu MAKI, hep ankounac'haat OGDEN, krouer ar "*Basic English*".

Displega kavadennoù an dud-se a vije re hir. Disheñvel-tre int ouspenn, rak n'o deus ket holl labouret war an hevelep tachenn na gant an hevelep pal. Setu amañ, berr-ha-berr, e-keñver ar gerioù, petra a c'heller lavarout :

Eur yez a zo enni eun niver bras-bras a c'herioù (en tu-hont da 500.000 e saozneg). Ar re a gomz hag ar re a skriv ar yez n'anavezont nemet darn eus ar gerioù-se, ha ne reont nemet gant eun darn vihanoc'h c'hoaz anezo. Lavarout pet ger a zo anavezet gant eun den a zo diaes-tre. Tud 'zo a anavez kalz, tud 'zo [*] a anavez nebeut. Lavaromp 10.000, lavaromp 20.000, lavaromp 50.000. N'eus forz. Pez a zo a bouez eo kement-mañ :

N'eus nemet eun niver dister e-mesk ar gerioù-se hag a zo ret e gwirionez d'an den da lavarout ar pez en deus da lavarout. Ar gerioù all a c'heller peurliesha tremen hepzo.

OGDEN a lavar, — hag a zo gwelloc'h, a ziskouez, — e c'heller komz ha skriva saozneg gant 850 ger hepken. Hep mont keit-se, emañ ali ar re o deus studiet ar goulenn e c'heller, e n'eus forz pe yez, gant eun 2.000 ger bennak displega 99 dre gant eus ar pez a zo da zisplega er vuhez pemdeziek.

Pere eo an 2.000 ger-se? Aze emañ an dalc'h. N'int ket atao ar re a greder. Ar ouizieien a zo bet ano anezo a-us, hag o deus tremenet bloavezioù ha bloavezioù o sevel "roll ar gerioù reta", a lavar d'imp ez eo eun dra eus an diesa. Diskouezet o deus pegen fall e oa er c'heñver-ser an darn vuia eus al levrioù da zeski yezou, hag i o rei eur bern gerioù didalvoud, hag o lezel er-maez eur bern gerioù talvoudus. Me va-unan, souezet-krenn oun bet o kavout pegen dievez eo bet graet roll-gerioù levrioù-deski-brezoneg 'zo; unan dreist-holl, brudet koulskoude, levr-deski rannyez Treger an Ao. L. LE CLERC, a zo eur wir skouer eus ar pez na dlefed ket ober.

Kenta tra da ober eta, da aoza ar "*Brezoneg eeun*", oa dibab 2.000 ger pe war-dro, hag o zibab mat. Buan e teuis da welout e c'helle an hanter anezo beza stummet aes-tre diouz an hanter all, evel "**ranna**" diouz "**rann**", ha "**gouiziegez**" diouz "**gouizieh**". A-walc'h e voe kemer 1.000 ger neuze.

Ouz ar 1.000 ger-se e stagis gerioù bihan, evel "**me**, [*****] **te**, **na**..." hag eun nebeut anoioù divoutin, evel "**Breiz**, **Gall**, **Saoz**...". Betek dont d'an niver a 1.047 en holl.

Da zibab ar gerioù-se e ris evel-hen :

1. Eur roll kenta a savis, oc'h en em harpa war labourioù ar ouizieien am eus roet o anoioù.

2. Al labourioù-se a oa graet evelkent evit ar saozneg, ha reizet e tleent beza evit ar brezoneg. Ouspenn ma 'z eo disheñvel-tre an diou yez, ar vrezonegerien n'o deus ket an hevelep doareoù hag ar saoznegerien. Da skouer, gerioù evel "**koef**, **krampouez**, **lann**", eus an talvoudusa en hor yez, eur wech troet e saozneg, n'int ket e-mesk ar "gerioù reta", pell ac'hano. Bez' ez eus ivez e brezoneg ar rannyezou. Keit ha dibab 1.000 ger, koulz dibab, pa c'heller, gerioù komprenet e pep korn-bro. An harp brasa am eus kavet eo ar studi am eus graet eus troioù-lavar ar bobl. Displega a rin perak diwezatoc'h. Sevel a ris eta eun eil roll, hag a dalveze kalz muioc'h eget ar roll kenta.

3. Ne oa ket a-walc'h koulskoude. Ma tle ar "*Brezoneg Eeun*" dont da veza eur benveg-labour, e ranker gouzout da vat petra a dalv a-raok goulenn digant an dud ober gantañ. Setu perak em eus graet meur a daol-esa, skrivet evidoun va-unan meur a bennad e "*Brezoneg Eeun*", diwar-benn traoù a bep seurt. En doare-se oun deut da beurreizha ar roll tamm-ha-tamm, « *peurreiza* » a lavaran, rak ne gredan ket e vefe kalz a dra da gemma ennañ bremañ. »

HEMON 1935g : 49–52

26.3 Alc'houez ar brezoneg eeun

Remarque : *C'est le n° 83 de Gwalarn en entier qui contient le vocabulaire nommé « Alc'houez ar brezoneg eeun » ("la clé du breton simple"). Celui-ci est présenté d'abord par ordre thématique (HEMON 1935e : 7–62), ensuite par ordre alphabétique (pp. 63–78).*

L'ouvrage s'ouvre sur une table des matières, quelques abréviations et indications, que nous ne reproduisons pas. Nous ne reprenons que la remarque introduisant le « Roll-gerioù », soit la liste alphabétique. L'ensemble est suivi d'un article intitulé « Penaos lenn eur skrid brezonek » (pp. 79–84) : ce texte explique que certains termes du Brezoneg Eeun peuvent ne pas être reconnus directement s'ils sont soumis à des mutations consonantiques initiales, ou s'il leur a été ajouté des préfixes ou suffixes. Dans la liste des suffixes qu'il donne, on remarque que Roparz HEMON ne distingue pas entre eux les phénomènes qui relèvent de la flexion et de la dérivation morphologiques, d'où une impression de liste hétéroclite.

p. 51

p. 52

« Geriou ar "*Brezoneg Eeun*" a zo moulet e lizerennou teo. Ar geriou moulet e lizerennou moan a zo geriou o tont eus ar re-se, pe neuze geriou damheñvel ouz geriou gallek. Eur ger lakaet etre krochedou a zo gwrizienn eur verb. An niverennou a verk pelec'h kavout ar ger en darn genta.

Diwallit : Setu amañ penaos e vez renket al lizerennou e brezoneg : a, b, k, d, e, f, g, h, ch, c'h, i, y, j, l, m, n, o, p, r, s, t, u, v, w, z. »

HEMON 1935e : 63

26.4 Ar "brezoneg eeun", diazez yez an holl

« C'hoant c'hoarzin am eus bet en deiz all, pa voe degaset d'in eun nebeut follennou paper, merket warno holl c'heriou ar Brezoneg Eeun, dres evel m'o c'haver moulet e pajennou diweza an Alc'houez.

E-kichenn pep ger e oa skrivet ar stumm anezañ e yez Wened, hag ar stumm anezañ en eur yez ha n'eo na brezoneg an holl, na brezoneg Gwened, nemet eur brezoneg etre daou, hag a dle beza yez an holl diwar bremañ, — da vihana, war a lavar eun nebeut tud en em vodet en Oriant nevez 'zo.

Ar follennou paper-se a voe lakaet dindan va daoulagad da ziskouez d'in pegen tost oa brezoneg Oriantiz (an ano-se a roan d'ezo amañ) ouz brezoneg an holl : heñvel, koulz lavaret, war-bouez eun nebeudig geriou.

Ha setu amañ perak oun bet dare da c'hoarzin : ma oa nebeut a gemm, ne oa ket souezus, rak DIBABET E VOE AN DARN VUIA EUS GERIOU AR "BREZONEG EEUN" A-RATOZ E-MESK AR GERIOU ANAVEZET GANT AR BOBL, HA D'EZO AN HEVELEP STUMM, PE DOST, E PEP KORN A VREIZ.

N'em eus ket tremenet bloaveziou o sevel roll-geriou ar Brezoneg Eeun hep muzulia gant evez talvoudegez pep ger e-keñver meur a dra : ar ster, ar stumm, ar geriou hag an troiou-lavar a c'helle tarza diouto, hag all. Disablant-krenn e choman pa damaller tra pe [*] dra d'ar Brezoneg Eeun ; gouzout a ran n'o deus ket an damallerien peurliesia pouezet pemp munutenn en o spered traou am eus pouezet-me em spered a zeiz da zeiz, hag a sizun da sizun, e-pad hir amzer. Fellout a rae d'in, er c'henta penn, lakaat eun DIAZÉZ start da studi ar brezoneg aes hag eeun evit AN HOLL.

Setu diskouezet splann eta, gant tud An Oriant o-unan, ez oun aet betek ar pal. Kemma eun dra bennak e doare-skriva ar Brezoneg Eeun ? Perak ? Eeun a-walc'h eo evel-se. Lakaat mesk ne vije ken.

Aes-tre gwelout penaos ober : ma'z eus c'hoant e vije eur yez hepken evit an holl, deski en holl skoliou Breiz, re Wened koulz hag ar re all, da genta, ar Brezoneg Eeun. Ober gant geriou ar Brezoneg Eeun, da genta, el levriou da zeski lenn, el lennaduriou, er c'henteliou a bep seurt.

Goude, tamm-ha-tamm, mont pelloc'h gant furnez. Labour skañv, evit gwir. Ezomm ebet da ijina doareou-skriva nevez, na rajent nemet pounneraat samm an holl. »

HEMON 1938a : 5-6

26.5 Penaos eo bet savet roll-geriou ar "Brezoneg Eeun"

Remarque : *Cet article a été republié dans la revue "Ar Bed Keltiek" ("Le Monde Celtique"), que dirigeait Roparz HEMON après son exil à Dublin, dans le numéro de mars 1961, accompagné d'une note : « Arabat disoñjal un dra na lavarer ket er pennad-mañ : gerioù "Diazez ar Brezhoneg" a zo bet dibabet dreist-holl e-mesk ar gerioù komprenet e pep korn eus Breiz-Izel » ("Il ne faut pas oublier quelque chose qui n'est pas dit dans cet article : les "mots de base" du breton ont été sélectionnés principalement parmi les mots compris dans tous les coins de la Basse-Bretagne"). Il se trouve donc aussi dans le recueil Ar bed dre ar brezhoneg ("le monde par le breton", HEMON 1994).*

« Eur goulenn hag a zo bet graet alies eo hemañ : pet ger a zo ret evit lavarout kement a rank beza lavaret ?

Darn a zo tuet da respont dioustu : ar muia, ar gwella. Hag hep arvar ebet e vo kavet re all da respont : an nebeuta, ar gwella.

Met an daou respont-se, drez o-unan, ne dalvezont netra, ken disheñvel ha ma 'z eo ezommou an dud.

Ar skrivagner a fell d'ezañ liva kement pleg a zo en ene a ranko peurliesia ober gant geriou niverus. An naturour a ranko kaout eur bern anoioù da rei d'ar plant pe d'al loened. An tad, er c'hontrol, da gomz gant e vugale vihan, a c'hello tremen gant eun nebeut geriou boutin ; pe an ofiser da gomz ouz e soudarded.

Ret eta ober ar goulenn en eun doare strisoc'h : pet ger a zo a-walc'h d'eun den, n'eus forz pehini, da lavarout ar pep brasa eus ar pezh a rank lavarout bemdez ?

Ar respont amañ ne c'hell ket beza roet dioustu. Ne c'hell beza diazezet nemet war ar studi hag ar skiant.

1° Ar studi :

Ar menoz kenta a sav d'ar spered eo klask gouzout pere e-mesk holl c'heriou eur yez a vez graet ganto an alies. Penaos gouzout ? N'eus nemet eun doare : [*] kemer skridou, ar muia ma c'heller, ha konta. Eul labour hir ha diblijus, evit gwir, a zo bet kavet tud evit hen ober koulskoude.

p. 32

Graet eo bet evit ar saozneg, an alamaneg, ar galleg, ha yezou all c'hoaz. N'eo ket bet graet evit ar brezoneg, hen anzav a rankan. Perak ? Ne oa ket ezomm. Ar c'hontou graet o deus diskouezet e oa tostik-tost ar geriou o tiskouez an hevelep traou a zeu da genta en holl yezou.

(A dra sur ez eus disheñvelderiou, aes da gompren, hervez kustumou ar poblou a gomz ar yezou-se. Da gredi eo, da skouer, e tle ar ger "kañval" [NdA : *kañval*, *chameau*] dont alies-tre en arabeg, met nebeutoc'h alies e yez an Eskimoed. Lavaret ez eo bet e "Gwalarn" (niverenn 81, p. 52) ez eus e brezoneg geriou boutin-tre, evel "koef", "krampouez", hag a zo divoutin a-walc'h eur wech troet e yezou all.

cf. p. 1139

Berr-ha-berr, da anaout peseurt geriou a gaver an alies a en hor yez, n'eus bet nemet en em harpa war labouriou graet evit ar yezou estren).

2° Ar skiant :

Met piou a oar hag ez eo ar geriou o tont an alies a zo ivez ar re dalvoudusa ?

Konta pegen alies e teu eur ger en eur yez a zo mat da renka ar geriou dre vras. N'eo ket a-walc'h da ziskouez dres talvoudegez pep ger er yez-se.

Da skouer, sklaer eo e tle ano eur miz beza ken talvoudus hag ano eur miz all. Ar roll graet evit ar saozneg a ziskouez daoust da se ez eus anioiu miziu a reer gant aliesoc'h eget anioiu miziu all. [*]

p. 33

A-wechou, eur ger n'eo ket koulz e renk ha ma tlefe beza, peogwir ez eus eur ger all, d'ezañ an hevelep ster. E galleg, da skouer, "espérance" a ra gaou ouz "espoir". E brezoneg, "goueled" a rafe gaou ouz "strad".

Ret eta lakaat eun tammig ar skiant-vat da vont en-dro pa glasker sevel roll ar geriou talvoudusa. Kement-se a zo bet graet. Hag amañ c'hoaz n'hon eus graet evit ar brezoneg nemet hervez skouer ar pezh a oa bet graet evit ar yezou all.

3° Met n'eo ket echu.

Eur wech renket ar geriou hervez o zalvoudegez, e ranker gouzout pet kemer. Aet emeur eun tammig war-raok. Met n'eo ket kavet c'hoaz ar respont d'ar goulenn.

Eun dra hepken a roio ar respont : ar skiant-prenet. War-bouez ober hag ober gant ar geriou talvoudusa da sevel labouriou a bep seurt, e teuer da c'houzout n'eus nemet eun 2.000 anezo a zo ret e gwirionez. Ha war an 2.000-se, ez eus an hanter o tont eus an hanter all, en doare ma'z eo a-walc'h anaout eur 1.000 ger bennak da lavarout tost kement tra a c'hell beza lavaret, sklaer ha difazi.

Eus ar geriou diniver (rak diniver int e pep yez) d'ar geriou boutin ; eus ar geriou boutin d'ar geriou talvoudus ; eus ar geriou talvoudus d'ar geriou ret ; setu penaos, war-bouez sila, e kaver roll-geriou ar "yez eeun". Ha setu penaos, goude hir amzer, e voe dastumet danvez al labour embannet evit ar wech kenta e niverenn Here 1935 ar gazetenn "Gwalarn", "Alc'houez ar Brezoneg Eeun", stur ha diazezet eun araokadenn nevez er stourm evit astennidigez yez hor bro. »

27 1935 : Roparz Hemon, *Teñzor ar Gwenedeg*

Remarque : *L'ouvrage Teñzor ar Gwenedeg ("Le Trésor du Vannetais") fut annoncé et publié dans le cadre des suppléments à la revue Gwalarn. Nous reproduisons d'abord l'article l'annonçant, dans le n° 75 de la revue, puis la préface du supplément.*

Voir aussi à ce sujet les articles de Gwalarn dont nous avons reproduit une sélection, et notamment à partie du compte-rendu de Priñsezig en deur, et les articles suivants consacrés au rapport qu'entretient la revue (ou plutôt HEMON) avec le vannetais.

cf. p. 1101

cf. p. 1105

27.1 1935 : *Teñzor ar Gwenedeg*

« Setu aze ano ar genta oberenn embannet e rummad LIESSKRIVADURIOU GWALARN. Re ziwaezet eo bremañ evit he rakprena. Hogen n'eo ket re ziwezet evit komz diwar he fenn.

E-touez ar c'hudennou ken stank hon eus da zirouestla e-keñver ar yez, ez eus kudenn ar beurunvanidigez. Unan eus ar re ziaesa eo. N'eo ket avat unan eus ar re benna. Ar yez unvan, evel m'emañ, a c'hell mat-tre beza kelennet en holl skoliou Breiz-Izel, eviti da veza tostoc'h eun tammig ouz brezoneg an hanternoz eget ouz brezoneg ar c'hreisteiz. Anzavet e vez kement-se gant ar re speredeka a-touez Kerneviz ha Gwenediz.

Arabat d'imp koulskoude ankounac'haat ez eo war ar rannyezhou ez eo diazezet ar yez unvan. Ha pec'hed e vefe lezel a-gostez pinvidigeziou ar brezonegou-parrez. Reolenn-stur GWALARN a-viskoaz a zo bet chom an tosta ma c'hell ouz ar bobl, gant ma vo graet hep mastari ar yez.

Rannyez Wened a zo, e tiegez hor rannyezou, evel ar bugel muia-karet : doujet e vez gant an holl, meulet gant an holl. Amañ avat emañ ar si : ne gav ket d'in e vez studiet ar gwenedeg kement ha ma tellez beza.

Gwir eo ez eus digareziou. Doare-skriva ar gwenedeg a zo iskis-meurbet ha diaes-tre da lenn, dreist-holl evit ar bobl. Seurt traou ne dlefent ket herzel ac'hanomp koulskoude. Seul vuioe'h ma 'z int aes-kenañ da reiza.

« *Teñzor ar Gwenedeg* » eta a zo bet savet da skoazella ar re a venn mont dounoc'h e studi ar rannyez vrao-se. Ha muioc'h da ziskouez d'hor skri-[*]vagnerien penaos e c'hell pinvidikaat ar yez unvan. Nebeut a dra eo. N'eo ket gant eul levrig hepken e vo peurc'hraet eul labour a c'houlennou meur a vloavez da veza kaset da benn. Eun dra bennak eo evelkent, gwelloc'h atao eget netra. »

p. 54

HEMON 1935h : 53–54

27.2 Le supplément

Remarque : *Ce Kentskrid est issu d'un supplément à Gwalarn, tiré dans le cadre des liesskrivaduriou Gwalarn. Étant donné le peu d'abonnés qu'avait la revue à l'époque et son statut de supplément, il est aujourd'hui très rare. La préface est suivie d'une courte liste des abréviations, non reproduite ici. La pagination semble double, puisque l'on trouve, en haut à gauche de la feuille, les mentions « Follenn 1 », « Follenn 2 », et en haut à droite, « Gw.0 », « Gw.1 ».*

« Pep araokadenn en emzao ar yez a rank beza diazezet war ar studi, hag a rank ouspenn beza graet gant urz ha furnez. Strivet hon eus abaoe krouidigez GWALARN da implijout geriou ha troiou-lavar a vro Wened, peogwir e tle ar gwenedeg, evel pep rannyez all, kaout e lec'h en aozidigez ar yez unvan.

Diaes e oa koulskoude. Nebeut eus hol lennerien o deus bet amzer da vont down e studi ar rannyezou, ha kalz eus geriou Gwened a zo evito evel geriou estren. Hevelep tra a lavarinn eus an darn vuia eus hor skrivagnerien. Ret e oa eta, a-raok mont pelloc'h, embann eur roll eus pinvidigeziou brasa ar gwenedeg, a vije evel eur sichenn d'ar brezoneg peurunvanet.

Da sevel ar roll-mañ ez eus bet da zirouestla meur a gudenn. Da genta e oa ret gouzout peseurt geriou dibab. Anat eo e oa ar geriou rannyezal hepken. Gwall stank ez int avat, ha dreist-holl gwall gemmesket, darn en o zouez keltiek, dar romanek, an darn vuia dianav-krenn o orin hag o c'herentiez. Pa seller piz, ouspenn, tenn e vefe kavout eur ger gwenedek-rik. Unan n'anavezer nemet en eur barrez pe ziou ; unan all en enep a glever ivez e Kerne, pe e Treger, pe zoken e korn pe gorn a vro Leon ; unan all c'hoaz a zo deut eus rannyezik varo Baz-Gwenrann, pe meneget eo hepken en eur geriadur koz. Pa ranken dibab, e-lec'h heulia ar reolenn strizh, dibabet em eus ar geriou talvoudusa d'ar yez lennegel,

d'am meno : geriou gouest d'he finvidikaat hep he distresa, gouest da astenn he galloud hep he stroba, gouest da veza eur skor hep beza eur samm.

Eur wech dibabet ar geriou, e sav ur gudenn all : e pe stumm o lakaat da dremen ?

Ne gredan ket ez eus amañ kenebeut eur reolenn striz da heulia. Kemer ar geriou er stumm o deus er rannyez a zo mat alies. Neuze e vezont merzet dioustu gant ar re a ra ganto bemdez. Ha n'int ket diaesoc'h da zeskiñ evit ar re all. Bez' e rankont evelato beza dreset da glota, n'eo ket hepken gant doare-skriva, hogen ivez gant doare-distaga ar yez voutin. Meur a wech ouspenn ez eo ar ger dibabet kar da geriou all implijet er genyez, ha talvoudus eo tostaat ar ger nevez d'ar stummou anavezet. Pa n'eo ket talvoudusoc'h o disranna, en enep, evel ma rejod pell 'zo evit BUGUL ha BUGEL, evel m'em eus graet evit BURC'HUD ha BURZUD, ha kant ger all marteze. [*]

M'em bije klasket amañ sevel eul labour a ouiziegez, graet em bije evel ma ra, — pe ma tlefe ober, — ar yezourien : roet em bije ar pez a ouien, ha tavet war ar pez na ouien ket.

Eul labour da dalvezout dioustu d'ar yez lennegel, avat, eo hemañ. Da vlenia eo graet, nann da heñcha-diheñcha. E gwenedeg, evel e pep rannyez, ez eus geriou n'anavezer, nag o stumm nag o ster gwirion, anoiou-kadarn hep liester na reiz, verbou hep displegadur. A bep tu em eus klasket sklerijenn. Pa n'em eus ket kavet, dibabet em eus. Spi am eus em eus dibabet mat.

Ha setu amañ TEÑZOR AR GWENEDEG. N'eo ket klok. Geriou am eus taolet er-maez a-ratoz, evel da skouer an darn vuia eus an anoiou plant ha loened, — pe n'em eus ket o c'havet. Implij bras am eus graet eus labouriou gouiziek an aotrounez ERNAULT, AR GO, GWILHEVIG, BULEON, hag all hag eus ar skridou gwenedek. Neb a fell d'ezañ anaout mat yez Wened, ra bleustro a-zevri-kaer, n'eo ket war va labour hepken, hogen ivez, ha muioc'h, war ar skridoù-se. N'em eus ket kaset da benn va mennad kenta : lakaat skoueriou e-kichen pep ger [*NdA : Eun darn vras eus ar skoueriou-se a vo kavet e GERIADURIG GALLEK-BREZONEK AN TROIOU-LAVAR POBLEL.*]. Evel m'emañ, talvezout a raio TEÑZOR AR GWENEDEG, a gredan, d'hor skrivagnerien, — ha pa ne vefe nemet da ziskouez d'ezo pegen pinvidik eo hor yez ha pegen ec'hon eo c'hoaz an dachenn da neb a venn labourat. »

p. 1

28 1935 : Roparz Hemon, *Geriadurig an troioù-lavar poblel*

Remarque : *Ce dictionnaire ayant paru parmi les suppléments de Gwalarn, sa première présentation se trouvait dans la revue elle-même. Nous reproduisons donc l'article qui l'annonce. Il est suivi d'une courte note concernant l'organisation des pages, que nous ne reproduisons pas.*

L'ouvrage a par la suite été tiré à part. Les deux préfaces données ici ont été reprises à partir de la troisième édition, par Hor Yezh, en 1990. Fait significatif, l'orthographe de Roparz HEMON a été retranscrite en peurunvan (il ne pouvait évidemment pas écrire en 1935 selon un système adopté en 1941). Les historiens de la langue préféreront consulter une édition originale de la première édition pour avoir la graphie de l'époque. Pour notre part, nous trouvons que cette réécriture en peurunvan est particulièrement significative en elle-même pour notre étude.

28.1 Présentation dans *Gwalarn*

« Da heul « *Teñzor ar Gwenedeg* » ez embannomp e rummad LIESSKRIVADURIOU GWALARN, eur « *Geriadurig gallek-brezonek an troioù-lavar poblel* », savet gant Roparz HEMON.

Par ar « *Geriadurig* »-se eo rei d'an dud o deus c'hoant da skriva e brezoneg troioù-lavar, na vezont ket kavet peurliesha er geriaduriou all. Anaout gerioù eur yez a zo mat. Beza gouest da genstrolla ar gerioù a zo gwelloc'h. Hag evit o c'henstrolla, n'eo ket a-walc'h studia reolennou ar yezadur. Bez' e ranker ouspenn anaout eur bern troioù-lavar, a ro d'ar yez he doare d'ezhi hec'h-unan.

Brezoned an amzer mañ, o deus tremenet holl bloaveziou hir er skolioù gallek, hag a rank ober gant ar galleg bemdez, a zo techet da drei troioù-lavar gallek ger evit ger, e-lec'h mont d'an troioù-lavar brezonek rik. Gwir eo kement-se, n'eo ket hepken evit ar re o deus desket ar yez vroadel el levriou, hogen ivez (ha muioc'h zoken alies) evit ar re a gomz anezi adalek o bugaleaj. Lennit pennadou 'zo e kelaouennou brezonek graet evit ar bobl, ha mantret e viot o welout penaos e vez saotret hor yez dre levezon ar galleg, gerioù ha troioù-lavar kemend-all.

Goude an aotrou VALLÉE, an hini en deus labouret ar muia evit pellaat ar brezoneg skrivet diouz skouer [*] ar galleg, ha tostaat anezañ ouz ar yez wella komzet gant ar bobl, — an hini en deus gouestlet eun darn vras eus e amzer o studia, o vurutella doareou-lavar ar werin, — eo deut GWALARN, abaoe ma voe krouet, da zifenn ar brezoneg ouz ar gallekadur, gallekadur ar gerioù, gallekadur ar frazennou.

Ne vo kavet er "Geriadurig" nemet troioù-lavar "gwirion". Kutuilhet int bet, e pad meur a vloaz, e skridou savet gant hor gwella skrivagnerien-bobl e pep rannyez, ha roet int dres evel m'int bet kavet (nemet reizet eo bet an doare-skriva). Ret eo gouzout an dra-se evit kompren ne deo ket klok an oberenn-mañ, ha ne vo peurgloket biken, ha pa vefe kresket diou wech, dek gwech, pe mil gwech. Eur gwall labour eo sevel eur geriadur boutin, ennañ gerioù nemetken. Hogen sevel eur geriadur troioù-lavar a zo koulz ha klask niveri pep takenn a zo er mor. Setu perak ez eo ken rouez seurt geriaduriou.

Kredi a reomp evelato ne vo ket bet graet an taol-arnod-se en aner. Klaouestre ne gavor ket ennañ meur a wech ar pezh a glasker. Ar pezh a gavor da vihana a vo talvoudus da zaskori d'hor yez eun tamm eus he liou hag eus he nerz.

Derou ar « *Geriadurig* » a vo kaset d'ar rakprenerien hep mar e-kerz miz c'houevrer. Mall eo eta rakprena ma karer beza e poent. »

HEMON 1935c : 54–55

28.2 1935 : Kentskrid

« Brezhonegerien desket hon amzer a zo, evit an darn vuiañ, gallegerien a spered. Ur c'halz anezho a zo bet ar galleg yezh o c'havell. Holl gwitibunan o deus tremenet bloavezhioù hir e skolioù gallek. Galleg a glevent bemdez, galleg a lennont bemdez, galleg a rankont kaozeal ha skrivañ bemdez.

N'eo ket ur souezh eta e vefe mastaret o brezhoneg gant ar galleg.

Gant an troioù-lavar dreist-holl emañ ar c'hleñved oc'h ober e reuz. Lakaat ur ger brezhonek "lennegel"-rik e-lec'h ur ger gallek a zo aes a-walc'h ha ne c'houlenn ket kalz a boan. N'eus forzh piv a c'hell deskiñ lakaat youl e-lec'h bolontez, meizañ e-lec'h kompren, ha milgin e-lec'h mañch.

Pa ranker treiñ ur frazenn, avat, ez eo ur c'hoari all.

Bremañ, ma vefe da zibab etre ar gerioù hag an troioù-lavar, ar gerioù eo a zibabfen, peogwir ez eo int, da'm meno, a zo dougerien ha mirerien glanded ha keltelezh ar yezh. Mont a ran amañ, me 'oar a-enep ar yezhoniourien hag a-enep an dud diniver a gred kement tra a lavaront. Evit ar re-se — darn anezho da vihanañ —, ar gerioù a zo nebeut a dra, gant ma vo miret stumm ha kevreadur ar yezh.

Grit gant gerioù gallek, emezo, ne vern, gant ma vo brezhonek tro ar frazenn. Ur fazi bras eo ma'z eus. Keltiekoc'h ha bravoc'h e chom ar c'hembraeg lennegel, gant e c'heriadur digailhar pe dost, evitañ da vezañ gwall saoznekaet e stumm hiziv, eget ar brezhoneg leun a c'herioù gallek komzet gant ar bobl, evitañ da vezañ miret e frazennadur kozh alies.

Brasoc'h fazi c'hoazh, avat, e vefe ober fae war an troioù-lavar kaer, sasun ha kreñv, a zeu gant ar vrezhonegerien diwar ar maez, hag a gavomp ken fonnus e skridoù hor skrivagnerien o deus graet gant yezh ar bobl. Amañ eo [sic] al louzoù a-enep gallekadur ar yezh lennegel, ha pell 'zo [*] en deus hor mestr Frañsez VALLÉE diskouezet dimp ar skouer war an dachenn-mañ evel war veur a hini all.

p. 6

Al labour hon eus savet amañ n'eo ket ul labour dioutañ e-unan e gwirionez, hogen ur stagadenn kentoc'h d'e oberenn vras, ar *Geriadur Gallek-Brezhonek*, a zo bet dastumet ennañ, ouzhpenn gerioù, un eost puilh a lavarennoù, medet a-gleiz hag a-zehou war ar maez.

An troioù-lavar a vo kavet amañ, an holl gwitibunan, a zo bet kutuilhet e skridoù hor skrivagnerien bobl, adal re ar c'hantved diwezhañ, INIZAN, MILIN, hag all, betek re hon amzer. Tennet int bet diwar levrioù koulz ha diwar kelaouennoù, hogos holl diwar oberoù savet e komz-plaen. Troet int bet e galleg ha renket hervez ar ger gallek pouezusañ (d'hor meno) a oa enno. Un doare-ober hennezh fall a-walc'h e feur pe feur marteze : ha koulskoude an hini talvoudekañ hag aezetañ d'ar studier a-vremañ.

Da implij al labour-mañ e vo ret gouzout un tammig brezhoneg. Ret e vo ouzhpenn derc'hel koun n'eus koulz lavaret tro-lavar brezhonek ebet a c'hell beza troet resis e galleg hep koll pe c'hounit un dra bennak. Ret e vo dreist-holl kompren n'eo ket ul labour klok nag echu : d'al lenner speredek ha gredus da lakaat pajennoù gwenn etre e bajennoù, dezhañ da zuañ dre ma studio hol lennegezh, — da c'hortoz m'en devo bet an oberour amzer da astenn e oberenn.

Ur ger c'hoazh : ar skouerioù dastumet amañ a zo tennet diwar skridoù savet e pep rannyezh. An doare-skrivañ hepken a zo bet unvanet. A-ratozh eo hon eus burutellet an holl rannyezhoù : ul lavarenn vat a zo mat evit an holl, pe eus Eusa e vefe, pe eus Sine.

Notenn a-bouez : Da heul ar skouerioù tennet eus skridoù gwenedek e lakaomp an arouez [*]. Kement-se n'eo ket lavarout ez eo dianav an dro-lavar en tu-hont da Vro-Wened. »

HEMON 1935b : 5–6

28.3 1962 : Kenskrud d'an eil embannadur

« Seizh vloaz warn-ugent a zo tremenet abaoe embannidigezh ar *Geriadurig*-mañ e 1935. Rummadoù deskerien nevez a zo deuet, hag o deus kement ezhomm anezhañ ha rummadoù ar re a zeske en amzer-se.

Etre 1935 ha 1962 ez eus c'hoarvezet meur a dra en istor hor yezh, an darvoud pennañ hep mar peurunvanidigezh an doare-skrivañ e 1941. Hogen perunvaniñ an doare-skrivañ n'eo ket a-walc'h : implij a ranker ober eus pinvidigezhioù an holl rannyezhoù. Setu perak, e 1935 endeo, e voe lakaet kement a droioù-lavar el labour-man, tennet eus oberoù skrivagnerien Bro-Wened.

Ar Geriadurig-mañ, a lavaran c'hoazh ur wech, a zo diglok. N'eo ket bet klokaet evelato, rak ur vammenn binvidik a droioù-lavar a zo bremañ da lakaat en e gichen : *Geriadur Istorel ar Brezhoneg*, a vez embannet tamm-ha-tamm, e stumm kaieroù kant pajenn, gant ar gelc'hgelaouenn *Preder*.

Erbediñ a ran da gement hini a venn skrivañ en hor yezh studi aketus ar *Geriadur Istorel*, ennañ skouerioù stank eus implij ar gerioù, e-barzh frazennoù ha troioù-lavar, gant hor gwellañ skrivagnerien eus pep korn a Vreizh er c'hantvedoù tremenet koulz hag er c'hantved-mañ.

Erbediñ a ran ivez lenn dibaouez. Kelaouennoù ha levrioù a-walc'h a gaver bremañ da bourchas danvez-lenn e-pad meur a eurvezh bep sizhun. Lennit muiañ ma c'hellit, lennit skridoù kozh, ha lennit skridoù nevez. E-giz-se, a zeiz da zeiz, e teuot a-benn da wiskañ ho menozioù e brezhoneg, ha ne vo mui ho skridoù un doare troidigezh diwar ur yezh all. »

ibid. : 7

29 1943 : Roperzh Ar Mason, *Le vannetais unifié*

Remarque : *Il s'agit d'une brochure de 24 pages publiée par "Skridoù Breizh". Nous en publions ici l'introduction et en donnons ailleurs un résumé.*

cf. p. 99

« La réforme orthographique de Juillet 1941 a permis d'unifier la langue bretonne écrite. Désormais :

- 1° Tous les mots identiques dans les divers dialectes s'écrivent de la même façon. Ainsi <gwenn> (blanc) qu'on écrivait tantôt <gwenn>, tantôt <guen>.
- 2° Les mots différents sont écrits suivant les mêmes lois et peuvent être rassemblés dans de mêmes dictionnaires, pour la plus grande richesse de la langue. Ainsi gouest et duac'h (capable), gloev et rouez (rare).
- 3° Les particularités phonétiques principales sont figurées dans l'écriture et la même graphie convient à plusieurs prononciations distinctes. Ainsi <kuzh> se prononce tantôt kuz, tantôt kuc'h, <tadoù> se prononce tantôt tadou, tantôt tadaw, parfois tado.

La langue écrite est donc susceptible d'être comprise par tous et constitue dès maintenant un faisceau de dialectes, unis par le lien d'une orthographe commune. Ce lien permettra aux [*] écrivains de l'avenir de totaliser les trésors des dialectes et d'atténuer les divergences actuelles.

p. 6

L'originalité du dialecte de Vannes est particulièrement forte. En renonçant à l'écriture phonétique qui lui était traditionnelle, le vannetais a fait à la communauté le sacrifice le plus lourd, d'autant plus que sa littérature est riche et qu'elle devra être rééditée. Une étude particulière s'impose donc pour faciliter aux Vannetais l'adoption de l'orthographe unifiée et aussi pour faciliter aux autres Bretons l'assimilation de la littérature vannetaise.

Le présent opuscule se propose, dans ce but, de dresser un tableau aussi simple et clair que possible des particularités essentielles au dialecte de Vannes. Il doit servir d'annexe à la Grammaire bretonne de Roparz HEMON. On ne manquera pas de remarquer le faible nombre de licences poétiques nécessaires à l'intégration de la poésie vannetaise au trésor commun, telles qu'elles sont étudiées au chapitre III.

Puisse ce travail contribuer à rendre cher à tous les cœurs bretons l'unification de notre langue. »

AR MASON 1943 : 5–6

30 1945 : Jean Le Scao

Remarque : *Cet ouvrage est un manuscrit inédit. Nous l'avons trouvé sur le site des Archives de l'évêché de Quimper. Il s'ouvre sur une grammaire de 27 pages. Nous n'en reproduisons que le tout début. Avant le passage reproduit se trouve une dédicace de l'auteur au Séminaire de Quimper, ainsi qu'un « Alphabet breton = Lizérénnou ». Sa particularité est de proposer une barre au-dessus de la voyelle nasalisée (<ā>, <ē>, <ō>, <ū>) (l'auteur doit donc distinguer /ē/ et /œ/), et le tilde pour une diphtongue (<ō̃>), « pron. "oou", à apprendre par l'usage ».*

30.1 i

« J'ai composé ici à la Martinique, sans le secours d'aucun livre, ce "*Dictionnaire Français-Breton Cornouaillais*".

Pourquoi ? Parce que j'ai constaté lors de mes rentrées en France que tous les livres bretons sont écrits en "*Léonard*". Mais ce dialecte n'est compris qu'à moitié dans la Cornouaille et le Tréguier. Quand j'étais au catéchisme, je me rappelle encore pas mal de ces phrases que je récitais en perroquet sans y rien comprendre ! Qu'on édite donc des livres en dialecte cornouaillais pour la Cornouaille !

Ma charge d'aumônier d'un petit noviciat de Religieuses me laissant pas mal de temps libre, l'idée m'est venue d'en profiter et d'aider par ce dictionnaire surtout les prêtres de Cornouaille et de Tréguier. Ils pourront y trouver aide pour leurs catéchismes et leurs sermons. »

LE SCAO 1945 : 3

30.2 ii

« Mon alphabet spécial est nécessaire. Sans lui *impossible* d'écrire certains mots. Ainsi,

1°) sans <ā>, lu an, comment écrire : <Bānal>, genet ; <nāōn>, faim ?

2°) sans <ō>, comment écrire : <Gōnit>, gain ; <Dōa>, apprivoiser ?

3°) sans <ō̃>, comment écrire : <Brō̃>, pays ; <Kō̃zni>, vieillesse ?

4°) sans <ē>, comment écrire : <Lēnt>, timide ; <Lēva>, pleurer ?

5°) sans <ū>, comment écrire : <Rūss>, crins ; <Iūn>, lagune ?

N.B. — Au sujet de l'étymologie des *noms propres* il faut entendre parler les vrais Bretons de la campagne, car la façon dont plusieurs sont écrits et prononcés par les citadins est *barbare*[un "s" barré] : Ex.

1°) On écrit <Landrévarzec> Les paysans disent Lanvarzec

2°) On écrit <Penmarc'h> et lit Pinmar Les paysans disent Penn-marc'h

3°) On écrit <Carhaix> Les paysans disent Ker-ahès

4°) On écrit <Quéménéven>, et lit Quéménévin Les paysans disent Kemēnvēn, d'où il est est [*sic*] facile de conclure : Part d'Even

5°) On écrit <Quimper> Les paysans disent Kèper

6°) On écrit <Locronan> Les paysans disent Locorn D'où l'étymologie Loc corn, c-a-d le lieu de la corne. Souvenir du fait que KÉBAN cassa la corne du bœuf en cet endroit.

On a tort de franciser les noms propres. Au moins nous, *Bretons*, prononçons-les convenablement c-a-d en Vrai breton. »

ibid. : 3-4

30.3 iii

« En Breton il n'y a pas de lettre muette. Toutes les lettres doivent être prononcées. »

ibid. : 4

31 1963 : Roparz Hemon *Ur geriadur broadel*

Remarque : *Ce dictionnaire n'a jamais été publié. Il est paru par petit-à-petit, dans la revue Ar Bed Keltiek, entre 1963 et 1971. Il couvrira à peu près un tiers de l'alphabet, allant de la lettre <L> à l'entrée Teiresker. Ce qui tient de préface au dictionnaire est un article publié dans le n° 53 de la revue Ar Bed Keltiek, en Mai 1963. L'équipe qui préparait le dictionnaire d'An Here avait pris la peine de compiler les différentes pages pour reconstituer cette ébauche de dictionnaire.*

« N'eo ket ar geriadurioù a vank e Brezhoneg. Hor geriadurioù avat a zo bet holl geriadurioù divyezhek : brezhoneg-galleg pe galleg-brezhoneg (gwechall e veze lakaet latin war ar marc'had).

Ret e vefe koulskoude, ret-mat zoken, kaout unan e *Brezhoneg hepken*.

Ur yezh a zo ur framm evit menozioù mab-den. Ur framm, da lavarout eo, un aozadur ma teu d'en em renkañ ennañ kement meizad a c'hell dont en e spered, hervez un urzh pe urzh. Framm ur yezh a zo disheñvel diouzh framm an holl yezhoù all.

Sevel ur geriadur divyezhek a zo klask lakaat daou framm disheñvel da genglotañ. Ha kaer a zo ober, ne genglont ket. A-wechoù, gwir eo, e kaver en ur yezh ur ger a c'holo war-bouez nebeut sterva ur ger en ur yezh all. Peurliesañ ne gaver ket. Muic'h a zo. Ur geriadur a zo ur benveg-labour da gement hini a lenn pe a skriv. Rediañ an neb a lenn pe a skriv Brezhoneg da dremen atav dre ar galleg a zo strobellañ e spered. Ha n'eo ket mantrus soñjal e rankomp, bep tro ma fell dimp, da zisplegañ hor menozioù, ober gant ar ger a ziflip evit ar maez diouzh hon eñvor, pe zoken ur ger nevez dimp, goulenn skoazell digant ar galleg? Ha d'an hini a lenn, ha n'eo ket hegasus rankout bepred klask troidigezh c'hallek kement ger na gompren ket?

Ur geriadur brezhonek a zle bezañ brezhonek.

Sevel seurt geriadur a zo diaes. N'eo ket bet diaesoc'h avat eget sevel ur geriadur gallek gallek, saoznek saoznek, alamanek alamanek. Pezh a ra Gallaoued, Saozon, Alamaned evit o yezh e c'hellomp-ni ober evit hon hini, n'eo ket 'ta?

Hor *GERIADUR BROADEL* — n'eus ket a anv gwelloc'h da reiñ dezhañ, — a vo ennañ an holl c'herioù da implij, n'eo ket hepken e buhez ar pemdez hag er skridoù lennegel, hogen ivez da implij e pep kevrenn eus speredelezh hag oberiantiz mab-den war dreuzoù an 21-vet kantved : prederouriezh, skiantouriezh, lezennouriezh, melestradurezh, politikouriezh, kenwerzh, ijinerezh, micherouriezh, h.a.

Ar c'hentañ embannadur ne vo ket bras-bras marteze : lakaomp ul levr etre 300 pe 400 pajenn, ennañ ar pep retañ, da vezañ kresket goude.

Kinnig a c'hellfed aozan ur strollad-labour, un doare Akademiezh, evit sevel ar *GERIADUR BROADEL*. Skiant a-walc'h am eus prenet, siwazh- e-doug ouzhpenn 40 vloaz ma labouran en "Emsav ar Brezhoneg", evit gouzout eo tonket da seurt kinnigoù menel a-istribilh. Un oberour a dalv muuioc'h efet kant lavarour. Setu perak e kavan mat reiñ ar skouer va-unan. Embann a ran ur raktres eus gerioù al lizherenn L. Perak al lizherenn L? O vezañ ma'z eus dija va *GERIADUR ISTOREL*, a dapo a-benn fin ar bloaz-mañ al lizherenn F pe G, ha na dapo L nemet war-dro ar bloaz 1966, gant gras Doue (hag an dornskrid o vont endeo koulskoude betek Z).

Ret kompren n'eo nemet ur raktres, ur brouilhed, da vezañ reizhet ha klokaet diwezhatoc'h. »

32 1966–1974 : Jules Gros, le *Trésor du Breton Parlé*

Remarque : *Nous avons expliqué en 3.5.2.3 pour quelles raisons nous avons souhaité intégrer la totalité du Trésor de Jules GROS au sein de ce corpus, et non simplement le second tome, le seul à être un dictionnaire. Nous avons cherché tous les paratextes qui se sont ajoutés au fil des éditions successives, qu'ils soient de l'auteur ou de Daniel GIRAUDON, que l'on peut considérer comme son disciple, et qui a d'ailleurs publié un "quatrième tome" à partir des notes laissées par GROS.*

cf. p. 104

32.1 Première partie

32.1.1 Préface

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ici la liste des abréviations, les remarques sur les accents, ni les « remarques préliminaires sur quelques particularités du Trégorrois parlé » qui sont essentiellement morpho-syntaxiques. À partir de la 3^e édition (1996), la première partie est précédée d'un long témoignage en breton (pp. 9–21) nommé « Michela AN ALAN », au sujet de la grand-mère et la jeunesse de l'auteur. Bien qu'intéressant, ce témoignage ne sera pas reproduit ici.*

« Le véritable auteur de cet ouvrage, c'est le Peuple breton, c'est le vaillant peuple de marins et de paysans qui a réussi ce miracle de conserver sa vieille langue celtique, vingt siècles durant, face aux puissantes civilisations de Rome et de la France.

Dans cet affrontement, le brittonique de nos ancêtres a, certes, laissé des plumes ; mais l'essentiel a été préservé. Si le vocabulaire a subi les atteintes du latin et du français, les formes grammaticales, la syntaxe et les tournures particulières au celtique sont encore bien vivantes et très proches du système ancien, comme le prouve la comparaison du breton avec ses frères, le gallois et le cornique, dont il s'est séparé aux V^e et VI^e siècles et même avec ses cousins gaéliques d'Irlande et d'Écosse.

On sait que les dépositaires de la tradition, les détenteurs du génie de la langue, sont les paysans et les marins qui en font un usage quotidien. C'est leur leçon que j'ai enregistré ici à l'intention des étudiants de la langue bretonne et avec le souci d'intéresser les Bretons aux richesses et aux beautés de leur idiome national.

Mon premier but a été de sauver de l'oubli, en les fixant par écrit, les expressions populaires imagées si jolies, si amusantes, si évocatrices, qui ont tendance à se perdre avec la disparition des personnes âgées qui les avaient apprises au siècle dernier et que les jeunes oublient, car leur pensée, façonnée par un enseignement exclusivement [*] français, leur suggère naturellement une forme d'expression calquée sur les français.

p. 2

J'ai tâché de montrer dans cet ouvrage, par de nombreux exemples pris sur le vif, comment le peuple breton sait exprimer les diverses nuances de sa pensée, ses sentiments et ses volontés, comment il donne de la vie et de la saveur à son langage par l'emploi des figures et des tournures affectives.

Ceci est donc une introduction à la stylistique bretonne qui jusqu'ici n'avait guère été étudiée.

J'insiste sur le fait que le texte breton ne doit rien à la littérature écrite. Il ne contient pas une seule phrase, un seul mot, qui n'aient été prononcés devant moi par des bretonnants de naissance dans leurs conversations quotidiennes. Mes informateurs sont ou ont été les habitants de la commune de Trédrez, dans le canton de Plestin-les-Grèves, dans les Côtes du Nord, donc située dans la partie occidentale du Pays de Tréguier, au bord de la route de Lannion à Morlaix. Comme on le sait, Saint Yves, notre grand saint national, le patron des avocats, y fut recteur de 1284 à 1292.

Cette commune, qui comptait 1 376 habitants avant 1914 et 881 au recensement de 1962, comprend une partie terrienne, Trédrez même, peuplée de cultivateurs, et une partie maritime, Locquémeau, agglomération de pêcheurs dotée d'un petit port sur la Manche, naguère très actif, mais actuellement en pleine décadence depuis la disparition de la sardine. Cette dualité a engendré dans le langage une grande richesse de tournures expressives.

Le sous-dialecte de Trédrez est un fort bon représentant du trégorrois ; mais, désirant donner de ce dialecte l'image la plus complète possible, j'ai également consigné ici un certain nombre d'expressions recueillies [*] dans d'autres communes, telles que Saint-Michel-en-Grèves, Ploumillau et Ploulec'h (contiguës à Trédrez et ayant le même parler), Servel, Langoat et Ploumagoar. Dans ces derniers cas j'indique l'origine des exemples donnés.

p. 3

Ma prospection a duré 50 ans, de 1912 à 1962.

Toutes les phrases recueillies sont reproduites textuellement. Je n'y ai pas changé un seul mot, même lorsque la phrase bretonne contenait des termes français et cela, par respect pour la vérité. Je laisse à l'écrivain le soin de rétablir, dans la langue écrite, le vocable celtique qui s'est trouvé supplanté.

Toutefois, comme mon but était de fournir aux étudiants et aux écrivains des matériaux directement utilisables dans leurs études ou leurs travaux, je ne pouvais écrire les mots bretons tels qu'on les prononce à Trédrez d'une façon quelquefois trop dialectale et même en les estropiant sans vergogne.

J'ai donc adopté la forme la plus répandue ou la plus rationnelle chaque fois que le mot est commun au K.L.T.

Les mots trégorrois que j'ai écrits tels quels sont ceux qui n'existent que dans le Trégor ou qui s'emploient dans la majeure partie de la Bretagne comme, par exemple, *evid* (au lieu de *eget*, limité au Léon) et *ma* au lieu de *va*) [*sic*].

Dans la traduction française j'ai surtout cherché à rendre le contenu affectif de la phrase bretonne en me servant, lorsqu'il le fallait, de termes familiers ou populaires. D'autre part, pour permettre [*] à l'étudiant de suivre la marche de la pensée bretonne, je donne le mot-à-mot lorsqu'il diffère notablement du français puis, entre parenthèses, l'équivalent en français correct.

De toute façon le sens donné aux locutions est celui que le peuple leur donne actuellement dans le pays de Tréguier.

Si l'on constate parfois une différence avec les significations données par certains dictionnaires, cela tient soit à un usage divergent dans un autre dialecte, soit à un archaïsme perpétué par des compilateurs qui l'ont reproduit sans le vérifier dans la langue parlée d'aujourd'hui.

Enfin j'ai simplifié la théorie le plus possible, jugeant qu'une grande abondance d'exemples est plus instructive que de longues dissertations.

[*Suivent des remerciements*] »

p. 4

GROS 1966 : 1–4

32.1.2 Introduction : Le breton parlé et le breton écrit

« Comme dans la plupart des pays civilisés, il existe en Bretagne deux langues : la langue *parlée*, transmise oralement à travers les siècles par les parents à leurs enfants et la langue *écrite*, ou littéraire, telle qu'on la trouve dans les livres, les chansons, les cantiques, les pièces de théâtre, etc. . .

Le breton parlé, la langue employée quotidiennement par les cultivateurs, les marins, les artisans, est une langue vivante, en continuelle évolution, qui a conservé intact l'esprit des ancêtres. Ce breton parlé que l'on divise en quatre dialectes (ceux du Léon, du Trégor-Goélo, de Cornouailles et de Vannes) se subdivise en de nombreux sous-dialectes. On pourrait presque dire, avec un peu d'exagération, que chaque commune possède son langage particulier, en ce sens qu'elle a plusieurs mots ou expressions différents de ceux des communes voisines et qui constituent pour ses habitants un véritable certificat d'origine.

Il faut noter que ces différences dialectales n'empêchent pas un pêcheur de Locquémeau de comprendre un pêcheur de Douarnenez. Des quatre dialectes cités plus haut, seul celui de Vannes est presque incompréhensible pour les trois autres en raison notamment de la différence d'accent tonique.

Le *breton écrit* ou littéraire présente un caractère qui manque au breton parlé : c'est le souci d'unification et d'imitation du dialecte de Léon qui est considéré comme le meilleur, car il a conservé les formes les plus pures, les plus amples, les plus semblables à celles du moyen-breton. Actuellement l'unification de la langue écrite tend à se faire par un compromis entre le léonais et les autres dialectes en [*] prenant dans chacun d'eux les particularités les plus propres à enrichir la langue littéraire tout en la rendant plus compréhensible à l'ensemble du peuple breton. C'est dire que le breton écrit, comme toutes les langues classiques, est artificiel et très différent du breton parlé.

Ce qui accentue encore ce caractère, c'est le but esthétique, didactique, scientifique que se propose en général la langue écrite. Ce but exige des moyens d'expression spéciaux et notamment l'emploi d'un grand nombre de mots nouveaux, abstraits ou techniques. De là résultent aussi le purisme, le souci de la correction grammaticale, des convenances, du terme exact et précis, de l'élégance du style, de l'ordonnement du discours, qu'on ne trouve pas dans la langue parlée.

Chez nous, la langue littéraire n'est pas encore complètement au point, bien que de nombreux auteurs travaillent avec compétence et acharnement à son élaboration. On a encore l'impression d'un divorce entre le breton écrit et le breton parlé, le premier présentant souvent une raideur, une complication et malheureusement aussi une syntaxe défectueuse qui choquent les bretonnants de naissance. Je souhaite que le présent ouvrage contribue pour sa modeste part à introduire dans le breton littéraire le naturel, la simplicité, l'aisance et la syntaxe traditionnelle qui lui font parfois défaut.

p. 20

Le breton parlé est une langue populaire, étant parlé uniquement par le peuple et n'ayant presque pas subi d'influence littéraire pour la simple raison que la masse du peuple breton ne reçoit pas l'instruction dans sa langue : il ne sait ni la lire ni l'écrire.

Les restes, bien rares, d'influence littéraire qu'on trouvait encore il y a 50 ans dans le breton parlé provenaient du catéchisme enseigné en breton, des cantiques [*] bretons, des vieilles chansons (gwerziou et soniou) que les femmes chantaient pendant leur travail, en tricotant, en filant la laine ou le lin, en gardant les vaches et, dans une moindre mesure, des conte qu'on disait aux veillées d'hiver.

p. 21

Les chants dont quelques uns étaient imprimés sur feuilles volantes se propageaient le plus souvent de bouche à oreille et constituaient une véritable littérature orale. Ils ont eu le mérite de conserver vivants dans la mémoire du peuple un grand nombre de mots abstraits, de mots du Léon, d'archaïsmes qui de cette façon restaient compris même s'ils n'étaient plus employés dans la langue courante.

Mais la guerre de 1914–1918, avec ses innombrables deuils, avec les changements profonds qu'elle a provoqués dans la vie bretonne, a porté un coup fatal à l'engouement du peuple pour la chanson nationale. Et aujourd'hui, en dépit de nombreux livres et périodiques qui s'efforcent de rendre la vie aux mots tombés en désuétude, ces mots n'ont pas encore réussi à reprendre racine dans la masse, justement parce que le peuple ne lit pas sa langue.

Donc le breton parlé est une langue populaire et présente généralement les mêmes caractères que toutes les autres langues populaires :

1° - il préfère les termes concrets aux termes abstraits dont il connaît pourtant un bon nombre mais que la rapidité de l'élocution ne lui donne pas le temps de peser et de choisir.

2° - il est subjectif et affectif, car s'il exprime à l'occasion des idées et des jugements objectifs, il exprime surtout les sentiments, les émotions, les besoins, les désirs du sujet parlant.

3° - il a une forte tendance à exagérer l'expression de ses pensées. [*]

p. 22

4° - il est énergique, catégorique et franc, plutôt que courtois, il appelle un chat un chat.

5° - il est négligent, imprécis, capricieux et volontiers gaulois [NdA : *Cet ouvrage devant être mis entre toutes les mains, j'en ai banni les termes licencieux sans tomber toutefois dans un puritanisme ridicule. La langue bretonne est à cet égard plus tolérante que le français et je n'ai pas hésité à admettre certains mots triviaux quand ils sont employés sans intention obscène.*], familier, simple et bon enfant, mais il adore le jeu verbal, la plaisanterie, la moquerie, le dénigrement. »

GROS 1966 : 19–22

32.1.3 2010 : Daniel Giraudon

Remarque : *Le Trésor est réédité en 2010 par Emgleo Breiz. À cette occasion, un nouveau texte d'introduction, par Daniel GIRAUDON, ouvre le livre, s'ajoutant aux précédents. Il s'intitule : « Ar brezoneg, yez ar bobl, Le breton, la langue du peuple ».*

« Le Trégor, peut-être plus qu'aucun autre terroir de Bretagne bretonnante, a vu naître et vivre sur son sol des personnages pour qui la culture bretonne a été l'objet d'une grande préoccupation. Il suffit pour s'en persuader de nommer François-Marie LUZEL, Anatole LE BRAZ, Charles LE GOFFIC, Narcisse QUELLIEN, Guillaume RICOU, Guillaume LE COAT, François VALLÉE, Erwan BERTHOU, Yves LE MOAL, Maodez GLANNDOUR, Añjela DUVAL, tout en sachant qu'il ne s'agit là que des plus en vue. Ceux qui ont suivi leurs traces sont également nombreux sur ce même terroir.

À tous ceux-là, il faut ajouter un autre dont on a moins parlé, c'est Jules GROS. Et pourtant le travail qu'il a accompli au cours de sa longue vie est inestimable pour tous les passionnés de langue bretonne. Né dix ans avant le siècle dernier, Jules GROS fut élevé dans la petite commune trégorroise de Trédrez par une grand-mère qui ne connaissait pas un traître mot de français. C'est en prêtant attention au parler de cette femme, née sous Louis PHILIPPE, qu'il prit conscience de l'importance du bilinguisme et qu'il constata l'appauvrissement du breton des jeunes locuteurs sous l'influence grandissante du français.

Homme de conviction, il projeta alors de sauvegarder ce patrimoine à une époque où le breton était encore la langue quotidienne des marins et des paysans de son entourage. Il avait à peine vingt ans qu'il apprenait à Londres la sténo anglaise pour l'adapter ensuite à la langue bretonne et noter instantanément le répertoire de chansons traditionnelles de sa grand-mère. C'est aussi à ce moment-là qu'il entreprit de recueillir toutes les expressions imagées, toutes les tournures originales bretonnes qu'il entendait autour de lui.

Il allait alors montrer une soif de connaissance sans relâche, une passion extraordinaire pour les langues notamment et en premier lieu pour celle du pays. Au cours de divers séjours et voyages, il apprit ainsi plus d'une dizaine d'idiomes étrangers. En première ligne, à Verdun pendant la [*] guerre de 14, il

p. 10

dut à ses compétences linguistiques d'être affecté sur les bases arrières. Plus tard, travaillant à Paris, chaque retour en Bretagne pour les vacances était prétexte à de nouvelles moissons, des notes prises sur le vif qu'il accumulait et recopiait au propre sur des fiches. C'est ainsi qu'à la fin des années 60, il publia un premier ouvrage sous le titre ; *Le Trésor du breton parlé*. Ce volume contient des milliers de phrases illustrant le langage figuré qui avait été l'objet de ses préoccupations. Il porte en particulier sur la comparaison, les métaphores et autres figures de style. De nombreuses pages sont aussi consacrées aux prépositions dont l'emploi est si caractéristique en breton. C'est là que réside, entre autres, le génie de la langue.

Infatigable, Jules GROS n'allait pas s'arrêter là. Deux autres volumes paraissaient peu de temps après dont un *Dictionnaire des expressions figurées* et une étude sur *Le style populaire* toujours basée sur une floraison de phrases, on pourrait dire de paroles, tirées directement de la bouche des gens du pays. À cent ans, ayant perdu la vue, il faisait encore noter des mots que des visiteurs prononçaient devant lui et me confiait des notes éparpillées pour ajouter un quatrième volume à sa collection.

Ce qui fait l'intérêt des ouvrages de Jules GROS, c'est l'analyse fine qu'il fait de l'usage des mots, c'est l'abondance des exemples qui les placent dans des contextes différents et qui par conséquent permettent de les utiliser à bon escient du moins sur le secteur concerné. C'est là le propre d'une langue populaire ; elle n'est pas unique, elle est multiple, bouillonnante, créative, pleine de saveur, libre de tout contrôle ou carcan d'une académie étouffante. C'est l'outil indispensable pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'être élevés en milieu bretonnant ou qui n'ont pas aujourd'hui l'occasion d'entendre parler breton dans leur environnement.

Pendant une vingtaine d'années, j'eus la grande chance de lui rendre des visites hebdomadaires et de profiter ainsi de son grand savoir en matière de traditions populaires. C'est lui qui a guidé mes premières recherches parmi le peuple de Basse-Bretagne. La connaissance de ses ouvrages entraînera sans doute encore plusieurs générations à la poursuite du trésor du breton parlé. »

GIRAUDON 2010 : 9–10

32.2 1970 : Deuxième partie

Remarque : *Nous ne reproduisons pas ici le passage intitulé « Notions de Prononciation Bretonne (Trégorroise) », néanmoins il contient, à la sous-section, "orthographe", la phrase suivante, intéressante pour notre propos : « Tous les mots présentés ont été recueillis dans le Pays de Tréguier, mais sont présentés ici sous la forme commune au KLT (Cornouaille, Léon et Trégor) suivant l'Orthographe Universitaire » (GROS 1970 : 9)*

32.2.1 Avant-propos

« La préface de la première Partie du *Trésor du Breton Parlé*, consacrée à la formation du *Langage Figuré*, a déjà exposé le but de l'ouvrage, l'esprit dans lequel il a été conçu ainsi que la source de ses matériaux. Je prie donc le lecteur de vouloir bien s'y reporter.

Je rappelle brièvement que toutes les phrases contenues dans ce livre sont tirées du breton encore parlé dans les campagnes du Trégor. Elles ont été recueillies par moi-même, entre 1912 et 1968, de la bouche des paysans et des marins de la commune de Trédrez-Locquémeau, à douze kilomètres au S.O. de Lannion (Côtes-du-Nord) et incidemment dans quelques autres communes trégorroises.

Le présent dictionnaire constitue de ce fait un document authentique. Il ne prétend toutefois se substituer à aucun autre ; mais, par son abondante phraséologie et ses explications détaillées, il complètera *[sic]* utilement ceux qui existent déjà.

Ce répertoire contient la plupart des mots trégorrois qui possèdent un ou plusieurs sens figurés. Ceux-ci sont illustrés par de nombreuses phrases prises sur le vif dans la langue parlée et touchant à tous les sujets de la vie quotidienne.

La multiplicité des exemples, que d'aucuns trouveront lourde et inutile, est voulue. J'ai pensé avant tout aux autodidactes, étudiants, professeurs ou écrivains, dont la langue maternelle n'était pas le breton ou qui l'ont plus ou moins oubliée. Ils n'ont souvent que les livres pour satisfaire leur désir d'apprendre à fond le parler traditionnel de leurs ancêtres.

C'est pourquoi j'ai tenu à présenter un inventaire aussi complet que possible des emplois dont chaque mot est susceptible, afin que le lecteur ait le maximum de chances d'y trouver, en dehors du sens propre et objectif des vocables, tous les sens figurés et toutes les nuances affectives qu'ils sont capables d'exprimer.

On y trouvera aussi quelques mots qui n'ont actuellement que leur sens propre, mais dont l'emploi, offrant quelques particularités, méritait d'être précisé par des exemples pratiques.

Dans la traduction du texte breton, je donne souvent le mot à mot, afin de mettre à nu le mécanisme de la pensée bretonne puis, entre parenthèses, la signification en français correct. De nom-[*]breux mots bretons n'ont pas d'équivalent exact en français et, pour serrer le sens d'aussi près que possible, j'ai dû recourir dans certains cas à des périphrases et à des commentaires explicatifs.

Parfois aussi la tournure familière, où l'élément affectif prédomine, n'a pu être traduite avec précision que par une expression française populaire.

Les Prépositions, dont le rôle dans la formation des celticisms est capital, ont été étudiées en détail dans le premier volume et ne figurent pas dans le présent lexique.

Je termine en exprimant le vœu que ce dictionnaire, hélas incomplet, incite d'autres chercheurs à explorer, dans tous les dialectes, le filon pratiquement inépuisable du breton parlé. Il recèle encore de nombreux trésors. »

p. 6

GROS 1970 : 5–6

32.2.2 1993 : Andreo ar Merser

« Kentskrid

Gouzoud a ra an oll vrezonegerien — da vihanha ar re a oar lenn ha skriva — pegen pinvidig eo oberenn Jules GROS : *Le Trésor du Breton Parlé*. Siwaz, gand an deskadurez a zo bet on-hini ganeom oll er skoliou, ez eo deuet ar galleg da veza ar yez a vez stummet ganti on doareou-soñjal. Neuze, evid adkavoud reou ar brezoneg, e vez red dim furchal e-barz ar skridou hag ar geriaduriou bet savet a-raok 1914; gand tud a oa e gwirionez ar brezoneg ar yez nemeti a vage o spered dezo.

Ne roin nemed eur skwer. Penaoz lavared "vous" er frazenn "quand la crampe vous saisit"? Meur a zoare a zo. Gand Jules GROS e vez lavaret « *pa vez krog ar hlaz en izili an den.* » Pehini, e-touez ar vrezonegerien emskianteg, a lavarfe war-eeun eur seurt tra?

Penaoz kavoud êz a an doare-lavar-ze e geriadur Jules GROS, p'ema brezoneg-galleg? Red e vefe furchal ha furchal e-pad eurvezioù. Setu perag em-oa kinniget da Jules GROS lakaad e heriadur en tu galleg-brezoneg.

Tu a vefe bet da lakaad evel geriou orin nemet ar re a glot rik gand re orin ar geriadur brezoneg-galleg. Med ken pinvidig e vez ar skweriou m'am-eus soñjet e vefe mad implijoud anezo evid geriou all. Setu perag e vo kavet vous gand ar skouer roet uheloh (ha meur a hini all).

Spi am-eus e vo ar geriadur-mañ, oberenn dispar Jules GROS, eur skoazell dreist evid an oll vrezonegerien kar-o-yez. »

GROS 1993 : 3

32.2.3 2010 : Emgleo Breiz

Remarque : *Suite à une réédition de l'ouvrage en 2010, la maison d'édition Emgleo Breiz ajoute deux texte en introduction, l'un nommé « le point de vue de l'éditeur », l'autre « avertissement ». Elle ajoute également un texte nommé « comment utiliser ce livre » qui mentionne que les ouvrages de la maison d'édition sont également consultables en version numérique pour ceux qui possèdent une version papier.*

Le point de vue de l'éditeur : « Le Trésor du breton parlé de Jules GROS est un ouvrage absolument incontournable dans le domaine de la langue bretonne.

L'histoire de Jules GROS lui-même est singulière. Il est né en 1890 à Paris, où avaient émigré ses parents et où ils travaillaient. Mais c'est par sa grand-mère maternelle, Michela AN ALAN (1833–1921), qu'il est élevé à Trédrez-Locquémeau, près de Lannion dans le Trégor. Il retourne à Paris à l'âge de 12 ans et suit sa scolarité au lycée Turgot : il y étudie l'anglais et l'espagnol. Il fréquente le groupement "La Bretagne" et fait la connaissance du barde vannetais Paul DIVERRÈS. Il suit des cours de breton et apprend quelques rudiments de gallois et de gaélique. En 1908, il part travailler en Angleterre, puis en Allemagne. Au retour du service militaire qu'il effectue en 1911 à Belfort, il suit pendant un an les cours du Professeur Pierre LE ROUX, l'auteur du premier Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne, à l'Université de Rennes.

Pendant son service, Jules GROS revient à Trédrez pour ses permissions : c'est à ce moment-là qu'il commence à retranscrire les gwerziou que chantait sa grand-mère. Puis il entreprend de noter dans des carnets les mots et expressions utilisés au quotidien par les bretonnants de son entourage : il faut dire qu'à ce moment-là, le breton est d'usage général partout en Basse-Bretagne. Sa prospection, dit-il, a duré 56 ans, jusqu'en 1968!

De 1914 à 1918, il prend part à la première guerre mondiale, qu'il raconte dans « *Deg devez e Verdun* » (Dix jours à Verdun). Il cherche ensuite du travail en Bretagne et c'est en région parisienne qu'il finit par en trouver, chez un courtier — où il est embauché comme traducteur. En 1920, il épouse la fille de son ancien instituteur, M. BASILE. Il poursuit ses collectages à chaque fois qu'il revient au pays, puis après 1945, lorsqu'il s'installe définitivement dans son village de Locquémeau. Une fois à la retraite, il entreprend de classer ses notes. En 1965, il publie le premier volume de son Trésor du breton parlé : trois autres volumes suivront.

Jules GROS est décédé en 1992, à l'âge de 103 ans.

Le double intérêt majeur de ses ouvrages est qu'ils représentent un travail d'une ampleur inégalée et qu'ils sont la transcription unique d'un [*] état de la langue telle que la parlaient usuellement les bretonnants de la première moitié du XX^e siècle et même ceux qui étaient nés, comme sa grand-mère et comme lui, au XIX^e siècle.

p. 8

Jules GROS n'a pas été seulement un lexicographe, il a aussi été un stylisticien. Il s'est intéressé au vocabulaire, mais aussi aux formes grammaticales, à la syntaxe et aux tournures particulières qui étaient encore, selon sa propre expression, « *bien vivantes et très proches du système ancien.* » Les dépositaires de la tradition, les détenteurs du génie de la langue étaient à ses yeux les paysans et les marins. C'est leur pratique qu'il s'est appliqué à observer et à noter pendant plusieurs dizaines d'années avec le souci explicite de témoigner pour les nouvelles générations de langue bretonne et de les intéresser. Son extraordinaire intuition a été de mettre la langue et l'oralité par écrit : il ne disposait pas de magnétophone, mais il avait ses carnets. Et cela, il ne l'a pas fait gratuitement : son but était ouvertement de « *fournir aux étudiants et aux écrivains des matériaux directement utilisables dans leurs études ou leurs travaux.* »

Le travail de Jules GROS sur la langue bretonne est sans équivalent pour une période qui s'étend sur les deux premiers tiers du XX^e siècle. Il est évident que la manière dont il a présenté le résultat de ses collectages est également fonction des connaissances de l'époque et des siennes propres au moment où il a rédigé ses ouvrages. D'autre part, on formulerait sans doute aujourd'hui différemment certaines traductions qu'il propose pour les expressions qu'il a recueillies. En breton comme en français, certaines formulations ou certains termes de vocabulaire ne sont plus forcément très usités. Mais tous ceux qui aujourd'hui se préoccupent d'une expression de qualité en langue bretonne font référence au Trésor du breton parlé. Depuis la parution de son premier livre, Jules GROS joue le rôle d'homme-ressource pour tous les bretonnants qui le veulent bien, non seulement les spécialistes, qu'ils soient enseignants ou écrivains ou qu'ils travaillent dans les médias, mais aussi les étudiants, les jeunes et tous ceux qui choisissent d'apprendre ou de réapprendre le breton. Pour tous, le "Dictionnaire breton-français des expressions figurées" et les autres travaux de Jules GROS apparaissent comme des ouvrages passionnants et dont on a l'utilité au quotidien.

L'objectif de cette nouvelle édition est de valoriser le Trésor du breton parlé comme un véritable classique de la langue bretonne et comme un outil indispensable à tous ceux qui veulent s'exprimer en breton avec naturel, justesse et précision, à l'oral comme à l'écrit.

Jules GROS n'aurait peut-être pas écarquillé les yeux en apprenant la mise en ligne de ses livres sous un format électronique. N'est-ce pas là finalement un nouveau moyen de transmettre le breton au XXI^e siècle et de répondre aux besoins de formation des nouveaux locuteurs ? »

GROS 2010 : 7–8

Avertissement « Ce dictionnaire est à juste titre considéré comme une référence. C'est un corpus authentique de breton parlé trégorrois que Jules GROS a collecté et retranscrit : il n'a altéré aucun des propos recueillis auprès d'une population rurale et maritime exclusivement bretonnante.

On ne s'étonnera donc pas de trouver ici les usages typiques du trégorrois : emploi de la particule "a" au lieu de "e", finale des infinitifs en "añ", conditionnel en "ve" etc. Jules GROS a rédigé dans une écriture proche de l'orthographe universitaire, mais plusieurs différences apparaissent : les consonnes finales en liaison ("*tregond lur*", "<bet e oaz e Koatredrez>"), le tréma en cas de diphtongue ("*roët*", "<friäd>") etc. Il justifiait ces choix par la volonté de guider autant que possible la bonne prononciation du breton. Pour plus de précisions sur ce point, se reporter aux indications fournies par Jules GROS lui-même dans le tome 1 du Trésor du breton parlé, "Le langage figuré". (Réédition prévue en novembre 2010). Par ailleurs, le langage parlé suppose des contractions, élisions, figures de style et autres raccourcis

visant à communiquer vite et à impressionner l'interlocuteur. De nombreux bretonnants actuels ont appris, ou perfectionné leurs connaissances, à travers cours et méthodes. Ils découvriront ici des phrases peu académiques, qu'ils trouveront peut-être fautives selon certaines règles établies : la langue écrite se démarque sur bien des points du breton parlé authentique. Mais une langue vivante est d'abord une langue parlée, différente de l'écrit, mais pas incompatible avec lui. Le but de l'auteur est que nous fassions en sorte de l'imiter sans retenue à l'oral et de l'adapter intelligemment à l'écrit. »

GROS 2010 : 9

32.3 Troisième partie

32.3.1 Préface

« En écrivant le *Trésor du Breton Parlé* j'ai visé un double but :

1°) - Ayant constaté dès 1912 la supériorité du breton de ma grand'mère, née en 1833, et des autres personnes âgées — et, comme elle, illettrées — de Trédrez (Cotes-du-Nord) sur le breton des livres, des chansons, des cantiques, farci de mots français, j'ai pris la résolution de noter sur-le-champ toutes les phrases bretonnes prononcées devant moi par des bretonnants de naissance n'ayant jamais, ou presque jamais, quitté leur commune natale. Cela, en vue d'enseigner à ceux qui ambitionnaient d'écrire en breton les expressions et les tournures traditionnelles propres à exprimer leurs pensées et leurs sentiments avec précision sans avoir à copier de modèles étrangers.

La masse des matériaux que j'ai ainsi recueillie à la source sur une période de soixante deux ans m'a déjà permis de publier deux volumes : *Le langage Figuré* et le *Dictionnaire Breton-Français des Expressions Figurées*, auxquels élèves et professeurs ont bien voulu réserver le plus chaleureux accueil.

2°) - Comme il n'existait encore aucun livre de Stylistique bretonne, j'ai tenté de tirer de mes notes, non pas un traité savant, mais une esquisse de stylistique très simple mettant à la portée des étudiants les principes essentiels de cette science, dont le langage figuré ne constitue qu'une partie.

Cet essai qui fait l'objet du présent volume expose donc les procédés d'expression qu'utilise encore le peuple breton en ce 20^{ème} siècle, pour traduire en paroles ce qui se passe dans son esprit et dans son cœur.

Si je n'hésite pas à donner le breton parlé en exemple, c'est en raison de l'excellence de sa syntaxe et de sa richesse en tournures originales, spirituelles et pittoresques. Sur le plan grammatical et stylistique, il doit en vérité constituer la base solide de la langue écrite. [*]

Je ne prétends point pour autant que le breton parlé actuel soit absolument parfait. S'il possède les qualités, il a aussi les défauts de toutes les langues populaires. Il tend toujours au moindre effort, il répugne à l'abstraction et montre un goût trop prononcé pour la redondance et l'exagération. Son vocabulaire, francisé d'une façon déplorable, surtout depuis la guerre de 1939–1945, exige une sérieuse régénération.

C'est au lexicographe et aux écrivains qu'il appartient de purifier et d'enrichir le vocabulaire traditionnel de façon judicieuse, avec tact et discernement, en respectant le génie de la langue et après avoir inventorié toutes nos ressources dialectales. Il reste encore là une ample récolte à faire.

En échange de quoi, la langue populaire apportera à la langue littéraire les qualités qui parfois lui manquent : le naturel, la simplicité, la souplesse et l'énergie, sans oublier... la correction grammaticale!

La partie stylistique est suivie d'un chapitre consacré à l'humour breton, cet humour bon enfant, franc et souvent gaulois, qui tient une si grande place dans la conversation familière.

3°) - Enfin, cet ouvrage m'aurait paru incomplet si j'avais omis d'extraire de mes tablettes et de rapporter ici quelques échos de la vie d'autrefois en Bretagne, restés gravés dans le subconscient populaire, traditions, croyances, littérature orale — domestique, si je puis m'exprimer ainsi — en un mot, ce qui remplaçait dans nos foyers avant 1914 la presse, la radio, la télévision si répandues aujourd'hui.

Je pense que ces réminiscences intéresseront tous ceux qui aiment la Bretagne et qui considèrent le passé comme une école d'expérience. Et pourquoi dédaigner l'expérience séculaire de nos pères? Ils nous ont laissé le plus bel héritage : l'amour du pays natal et de la liberté, le courage au travail qui est la condition de tout succès, une langue admirable de constitution et d'énergie qui ne le cède à nulle autre comme interprète fidèle de l'âme, de l'esprit et du cœur. »

GROS 1974 : 5–6

32.3.2 Orthographe

Remarque : Cette remarque concernant l'orthographe disparaît à partir de la seconde édition en 1984.

« Les deux premières parties de cet ouvrage ont été écrites suivant l'Orthographe Universitaire.

Mais en 1973, les partisans respectifs des deux orthographe les plus employées jusque là se sont entendus, si non sur un système entièrement unifié, du moins sur un certain nombre de principes, tels que : le <C'H> final (au lieu de <H>), la finale <MP> (au lieu de <M>) à la 1ère personne du pluriel des verbes et des prépositions conjuguées, la nasalisation de la terminaison infinitive <añ>, <iñ>, l'emploi, comme en Vannetais, de <un>, <ur>, (au lieu de <eun>, <eur>, <eul>), etc.

J'ai donc tenu, pour contribuer à l'unification de la langue, à suivre dans le présent volume les règles adoptées jusqu'ici par la commission d'entente. »

GROS 1974 : 7

32.4 Le "quatrième volume"

Remarque : Jules GROS avait continué à amasser quelques notes dans le désordre. En 1989, Daniel GIRAUDON en donne une première publication chez Skol Vreizh, et il la réédite en 2014 chez Yoran Embanner. L'ensemble est parfois présenté comme un "quatrième volume" du Trésor. Les deux préfaces, de 1989 et 2014, ont quelques phrases en commun, mais nous les reproduisons toutes les deux car elles diffèrent sensiblement.

32.4.1 1989

« Tous ceux qui s'intéressent à la langue bretonne connaissent l'œuvre de Jules GROS. Elle représente plus de mille pages d'expressions populaires recueillies en *Trégor* depuis le début du siècle. Aujourd'hui, le linguiste trégorrois vole allègrement vers ses cent ans et, n'était-ce un affaiblissement de la vue, il ne manquerait pas d'ajouter encore quelques locutions précieuses au *Trésor du breton parlé*. Des notes éparses et substantielles restaient qui n'avaient pu tenir place dans ses trois précédents ouvrages. Elles viennent d'être rassemblées dans ce nouveau volume.

Durant tout le parcours de sa longue vie, Jules GROS a nourri une véritable passion pour les langues vivantes. Il compte une quinzaine d'idiomes à son actif, des plus connus comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien, aux moins courants comme le russe, l'arabe ou le polonais. Mai c'est à la langue du pays, le *brezhoneg*, la langue de son cœur, qu'il a consacré le plus clair de son temps.

Très tôt pour lui, la langue bretonne comporte une résonance particulière. Sur le plan affectif, se détourner d'elle c'est se couper de ses racines, c'est cesser de communiquer, notamment avec celle qu'il aime tant, sa grand-mère, Michela AN ALAN (1833–1921) qui ne sait pas un mot de français et qui va devenir, pour cette raison, sa meilleure source. Il se souviendra longtemps du jour où, de retour à Trédrez après avoir passé un moment à Paris avec ses parents, il avait quelque peu oublié la langue du pays et s'était adressé en français à sa *mamm-gozh*. Naturellement elle n'avait pu lui répondre. Tous deux avaient fondu en larmes. Jules s'était juré ce jour-là qu'il ferait tout pour préserver la langue de ses ancêtres.

La fréquentation des lettrés bretons va l'entraîner plus loin. C'est d'abord, le recteur du village, l'abbé DURAND, qui l'initie à la langue littéraire en lui prêtant livres et journaux bretons. Par la suite, adolescent, et de nouveau dans la capitale, il fait connaissance du libraire Maurice LE DAULT qui l'aiguille vers la société *La Bretagne*, dirigée par l'abbé CAMENEN, un jésuite originaire du Vannetais bretonnant qui, ayant effectué des missions au pays de Galles et en Irlande, lui donne ses premières leçons de gallois et d'irlandais. C'est [*] au sein de la même association qu'il rencontre Yves BERTHOU, Eugène LE CLERC, (son frère était prêtre, auteur d'une grammaire trégorroise et de plusieurs récits en breton), le docteur Pol DIVERRÈS, qui deviendra bibliothécaire de l'université d'Aberyswyth... Plus tard, à Rennes, il suit les cours de Pierre LE ROUX, l'auteur de l'*Atlas linguistique de Basse-Bretagne*, et ceux d'Anatole LE BRAZ, en compagnie de Francis GOURVIL. Sous leur influence, il se lance dans l'étude approfondie du breton.

Au cours de l'été 1911, il entame une collecte qu'il n'interrompra jamais. À l'écoute des marins et paysans de sa commune natale, il note sur le vif, au vol, *diwar ar grib*, toutes les tournures imagées, toutes les phrases qui lui semblent originales. Pour aller plus vite, il adapte au breton la sténo anglaise apprise lors d'un séjour à Londres. Sa grand-mère est, bien entendu, sa principale informatrice. Surpris au départ mais jamais hostile, son entourage s'habitue à le voir, carnet et crayon en main, griffonner à la hâte les paroles qu'il vient d'entendre. Certains s'en amusent même et s'exclament avec un brin de fierté : « *Jul, amañ, a zo vont da gas tout kaoziou Trédrez da Paris!* » Notre Jules va emporter toutes les histoires de Trédrez à Paris!

Au fil des années, sans relâche, il consigne avec patience un trésor d'expressions imagées qu'il livre bientôt à tous ceux qui aiment la langue bretonne. Une cécité partielle met, hélas, un terme à ses

recherches. Il eût été dommage de laisser faner dans un coin, les dernières fleurs cueillies par Jules GROS sur les lèvres du peuple. C'est pourquoi je lui ai proposé de l'aider à rassembler ses notes dans ce quatrième volume du *Trésor du breton parlé*. Comme dans les précédents volumes, on trouvera tout ce qui fait la richesse populaire de la langue bretonne : tournures originales, spirituelles et pittoresques, métaphores, proverbes et dictons, croyances anciennes, traditions, toutes ces phrases révélatrices de la mentalité d'un terroir. Cet ouvrage, qui sans nul doute s'adresse à un large public, vient couronner une longue amitié de plus de vingt ans au cours de laquelle j'ai pu apprécier les incomparables témoignages d'un vénérable centenaire.

Reprenant les termes du dictionnaire, deuxième volume de la collection, nous formulerons le souhait que cette nouvelle moisson *incite d'autres chercheurs à explorer, dans tous les dialectes, le filon pratiquement inépuisable du breton parlé, il recèle encore de nombreux trésors.* »

GROS 1989 : 7–8

32.4.2 2014

« Tous ceux qui s'intéressent à la langue bretonne connaissent l'œuvre de Jules GROS. Elle représente plus de mille pages d'expressions populaires recueillies en Trégor depuis le début du XX^e siècle. Au cours de sa longue vie, Jules GROS a nourri une véritable passion pour les langues vivantes. Il comptait une dizaine d'idiomes à son actif, des plus connus comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien, aux moins courants comme le russe, l'arabe ou le polonais. Mais c'est à la langue du pays, le *brezhoneg*, la langue de son cœur, qu'il consacra le plus clair de son temps.

Très tôt pour lui, la langue bretonne comporte une résonance particulière. Sur le plan affectif, se détourner d'elle, c'est se couper de ses racines, c'est cesser de communiquer notamment avec celle qu'il aime tant, sa grand-mère, Michela AN ALAN (1833–1921) qui ne sait pas un mot de français et qui, pour cette raison, va devenir sa meilleure source. Dès 1911, il entame une collecte qu'il n'interrompra jamais. À l'écoute des marins et des paysans de sa commune, il note sur le vif, au vol, *diwar ar grib*, toutes les tournures imagées, toutes les phrases qui lui semblent originales. Au fil des années, sans relâche, il consigne avec patience un trésor d'expressions imagées qu'il livre bientôt à tous ceux qui aiment la langue bretonne. Une cécité partielle met, hélas, un terme à ses recherches. [*]

J'avais fait sa connaissance en 1970 à l'occasion de la sortie de son dictionnaire des expressions figurées. Ce fut le début d'une longue amitié qui dura plus de vingt ans lors de visites hebdomadaires. Il eût été dommage de laisser faner dans un coin, les dernières fleurs cueillies par Jules GROS sur les lèvres du peuple. Il me confie alors le soin d'ordonner, de retranscrire et de traduire en français diverses notes éparses écrites à la hâte sur des morceaux de papier de toutes sortes, amassés dans une grande caisse en carton. C'est ce qui constitue la matière de ce quatrième tome du *Trésor du breton parlé*. Comme dans les précédents volumes, on trouvera tout ce qui fait la richesse de la langue bretonne populaire : tournures originales, spirituelles et pittoresques, métaphores, proverbes et dictons, croyances anciennes, traditions, toutes ces phrases révélatrices de la mentalité d'un terroir.

Comme Anatole LE BRAZ, Jules GROS savait combien la mémoire de Bretons est inépuisable, plus on l'explore plus on désespère d'en toucher le fond. C'est lui et cet autre maître, Jean-Michel GUILCHER, qui attirèrent mon attention sur l'omniprésence de la rime dans les milieux populaires de Basse-Bretagne. Passionné comme eux de recherche de terrain dans la mémoire des anciens, ils m'encouragèrent à me lancer sur cette piste. En publiant de mon côté quatre volumes du *Trésor du breton rimé*, j'ai eu grand plaisir à poursuivre l'œuvre d'un homme qui m'a tant apporté dans ce domaine enrichissant de la culture bretonne. »

GIRAUDON 2014 : 7–8

33 1973 : Christian Joseph Guyonvarc'h, *Dictionnaire étymologique*

Remarque : *Nous ne pouvons pas reproduire ici la totalité de l'introduction de ce dictionnaire, car elle fait 52 pages, grandes et compactes. Nous devons nous contenter de la préface qu'en donne Jean GAGNEPAIN, et d'un résumé rapide du contenu de cette introduction. Les positions de GUYONVARC'H seront néanmoins représentées dans ce corpus, puisqu'il préface l'Initiation au breton familier et argotique ainsi que le livre Tammoù gwaskin, de Jean-Yves PLOURIN.*

cf. p. 448

cf. p. 1244

cf. p. 1281

33.1 La Préface de Jean Gagnepain

« C'est une lourde entreprise que celle de Chr. GUYONVARC'H. Philologue averti, longtemps tourné vers le gaélique et, partant, mieux placé que quiconque pour asseoir les comparaisons nécessaires à son projet, il n'ignore rien non plus du gallois et joint à son incontestable érudition un courage à ce point exemplaire qu'il a voulu doter d'emblée et à lui seul le breton de ce qui, pour l'irlandais, équivaldrait en gros à la fois aux *Contributions* et au *Lexique* inachevé de VENDRYES. Depuis les importants travaux de J.L. FLEURIOT sur les *Gloses* et la *Grammaire du Vieux-Breton*, nul ouvrage ne me semble aller plus authentiquement dans le sens de la réhabilitation brillamment amorcée du brittonique armoricain. Non certes qu'il eût manqué de devanciers ; l'auteur ne leur fait nul emprunt qu'il ne cite. Mais il rompt délibérément avec un état d'esprit qui, culpabilisant, en somme, le breton d'avoir plus nettement affirmé des traits, communs pourtant à l'ensemble des idiomes apparentés, fait qu'il est par les uns d'autant plus ardemment — et imprudemment — défendu que tenu par les autres pour scientifiquement négligeable.

Pour n'avoir point connu, en effet, mésaventure égale à celle du gaulois, les langues celtiques qui ont persisté ont ceci de particulier qu'elles ont toujours vécu, au sein des sociétés qui les parlaient, en symbiose avec d'autres, qu'un domaine plus vaste assurait politiquement et économiquement d'un prestige auquel elles ne pouvaient prétendre. C'est assez dire que l'adultère, pour pasticher BRASSENS, y atteint son point culminant et que l'imbrication résiste à toutes les catharsis. Le constater n'est point nier leur importance culturelle, c'est seulement reconnaître ce qui fait sociolinguistiquement leur intérêt et, mieux, leur spécificité. Le temps n'est plus, heureusement, de ces archéologues qui, pour l'enceinte de SERVIUS, eussent donné les Termini. Rome n'est rien d'autre, en vérité, que la suite de ses remplois. Il en va de même du breton.

Et puisqu'un idiome se définit, en fait, par l'ensemble de ses relations et que les parents, au demeurant, ne sont pas toujours les meilleurs amis, on comprend à quel point l'unique préoccupation de la genèse put égarer Victor HENRY. Tel astronome de la fable et avec beaucoup d'autres — ERNAULT mis à part — en son temps, à la collecte des données il préférerait la conjecture et chercher vainement dans le ciel du sanskrit l'explication qu'en observant mieux les dialectes il eût pu trouver à ses pieds. Ce n'est [*] pas un hasard si son *Lexique*, outre les erreurs qu'il contient, est en proportion si restreint. Ce *Gotha* fatalement se montrait dédaigneux à l'égard d'un bâtard que d'innombrables croisements avaient tant et si bien désolidarisé de la famille qu'à en juger seulement par le vocabulaire ou douterait, pour un peu, de sa celticité. On entendra rarement plus qu'ici parler d'analogie, voire d'étymologie populaire. Si le ridicule, en bref, n'a point tué l'objet décrit, il ne pouvait laisser de voir condamner tôt ou tard la méthode du descripteur.

p. 8

C'est chose faite désormais et l'énormité du *corpus* patiemment recueilli par Chr. GUYONVARC'H, à l'ébahissement d'un premier éditeur, fait d'ores et déjà matériellement contraste avec la modeste du volume antérieurement nommé. Pour la première fois on dispose d'un répertoire quasi-systématique de tout ce qui, notamment depuis le XIV^e siècle, s'est écrit ou presque en breton. Le texte éclipe largement ici l'astérisque. Nul privilège n'y distingue l'indigène de l'emprunté. À telle enseigne — et ce n'est pas le moindre de ses paradoxes — que les romanistes, dans ce travail, ont curieusement à glaner autant ou davantage que les celtisants. Les avatars du mot *bragez* sont à cet égard exemplaires et il est à peine exagéré de dire qu'à l'avenir l'historien du français ne saurait sans dommage ignorer la source que, bon gré mal gré constituent, de son point de vue, les œuvres des "Bas-Bretons" ! De l'indo-européen dont on a trop parlé, l'intérêt se trouvait, en un mot, reporté sur l'écheveau des parlers vivants qu'il s'agissait de démêler. Les articles qu'il m'a soumis m'ont progressivement convaincu qu'en la matière l'auteur était orfèvre et qu'enfin se trouvaient par ses soins assemblés les éléments soigneusement critiqués d'une grammaire historique dont l'importance ne le céderait en rien à celle du gallois.

On risque peu en gageant qu'un tel ouvrage fera date : s'il doit être à beaucoup possible, en effet, de chicaner sur les détails, je doute qu'avant longtemps il se trouve en un seul assez de compétence et de foi pour espérer le remplacer. »

33.2 L'Avant-propos de Léon Fleuriot

Remarque : *Ce court Avant-Propos se trouve au début du second cahier, celui où commence le dictionnaire proprement dit, puisque le premier est consacré à la longue introduction de GUYONVARC'H.*

« Il reste bien peu à dire, après M. GAGNEPAIN, du monumental ouvrage de Christian GUYONVARC'H.

Il faut souligner encore la somme énorme de travail qu'il représente car à notre époque les grands dictionnaires sont presque toujours des œuvres collectives. Il faut un certain courage et une belle érudition pour s'attaquer seul à ces travaux d'HERCULE.

Notre époque voit éclore d'innombrables ouvrages théoriques qui enseignent aux spécialistes et aux philologues la meilleure façon d'organiser leur travail. Comme de tels ouvrages de doctrine se contredisent très souvent, ils laissent les malheureux philologues plus souvent pantois que renseignés. Parfois même ils découragent d'entreprendre.

C'est dire que l'ouvrage de Christian GUYONVARC'H, patiente collection de faits, va à contre-courant de quelques modes actuelles. Quand ces modes auront changé on n'en comprendra que mieux le mérite des rassembleurs et l'on continuera à utiliser leurs travaux, très souvent pour les critiquer. Mais la critique est le sort commun de tout travail et elle prouve au moins que l'on a trouvé des lecteurs.

Quelques-uns estimeront peut-être que, dans la matière de ce dictionnaire, la part faite aux innombrables emprunts du breton au français est trop grande. *Mais la langue est ce qu'elle est* et il faut corriger les pourcentages absolus par ce que l'on appelle pompeusement de nos jours les "indices de fréquence". Dans le breton usuel, à l'époque du moyen-breton comme encore de nos jours, les termes les plus courants sont en majorité d'origine celtique alors que beaucoup d'emprunts au français n'ont eu qu'un usage restreint ou éphémère.

Ce n'est pas la lecture d'un dictionnaire qui permet de mesurer, et de comparer, les importances relatives d'un terme comme **penn** ou **war** et d'un emprunt au français comme **legad** "légat" ou **manouñier** "chaudronnier". Les deux premiers mots sont au moins mille fois plus employés que les seconds : romanisé dans son vocabulaire, le breton est, dans ses [*] structures, beaucoup moins roman que pourrait le croire un lecteur peu averti. Le fait ne dispense pas d'examiner *tout* le vocabulaire.

Il semble en outre qu'un fait très important a passé jusqu'ici inaperçu : une très forte proportion des emprunts les plus anciens du breton au roman sont eux-mêmes d'origine celtique et j'ai eu ailleurs ou j'aurai l'occasion de parler de ce trait. Les mots **bragoù**, **bigrian**, **broust**, **sae**, **tach**, **brug**, **kamps**, **lans**, **tamoes**, **mignoun**, pour ne citer que ceux-là, sont en réalité d'origine celtique : C'est un argument de poids en faveur de la survivance de parlers gaulois (qui présentaient déjà des palatalisations assez nombreuses) dans la région où le breton s'est implanté.

Le présent dictionnaire va faire repartir la recherche dans bien des domaines. À côté des certitudes qu'il dégage, il fera renaître des discussions et des hypothèses. Il sera une cause de progrès. C'est la meilleure récompense que l'auteur attend de ses efforts. »

ibid. : L. 2, 1-2

34 1974–1983 : Loeiz Andouard, *Brezhoneg ar mor*

Remarque : *Cette étude sur le breton de la mer a d'abord paru dans la revue Hor Yezh, en 1974, accompagnée d'une première introduction (ANDOUARD 1973). Elle a ensuite été éditée sous la forme d'un livre en 1984, avec une seconde introduction (ANDOUARD 1983). Nous reproduisons ici les deux textes.*

34.1 1974 : Ali d'al lennerien

Remarque : *L'étude s'ouvre sur une préface en breton et une autre en français, qui sont dans les grandes lignes équivalentes, aussi les avons-nous présentées en face à face.*

L'auteur signe cette préface « L.A. », il la situe ainsi : « Jenev (Helvetia) - Frec'hel (Breizh-Uhel), 1971–1972. » en breton, « Genève - Pléhérel 1971–1972 ».

« Bremañ m'eo deuet ar c'hiz gant an dud da vont war an aod e-pad an hañv e weler muioc'h-mui a baotred hag a verc'hed yaouank ha zoken, a dud en o oad, o kemer dudi er merdeñ ken eo goloet ar mor a-wechoù, e lec'hioù 'zo, a ouelioù gwenn o plegañ dindand an avel. Savet ez eus bet skolioù a-ratozh evito hag e vez graet "écoles de voile" anezho e galleg. E brezhoneg e reer "skolioù-mor" anezho. E Breizh ez eus kalz diouto.

O c'houzout ez on-me bet war vor gwechall, tud 'zo o deus goulennet ouzhin dija penaos e veze lavaret e brezhoneg an dra-mañ-dra o tennañ d'ar mor ha d'ar bigi. Peurliesañ ez eo eus an dud-se paotred yaouank ha na ouzont ket mat brezhoneg c'hoazh. Savet em eus evito, eta, rolladoù gerioù diskempenn a-walc'h hag a oa pell, evel just, da glotañ gant o ezhommoù.

Soñjet em eus sevel ul labour hiroc'h ha kempennoc'h a vefe atav prest da zic'hoantañ an dud-se a zo stank a-benn bremañ hag a zeuio da vezañ niverusoc'h c'hoazh en amzer da zont.

Kroget em eus eta da zastum e-barzh ur c'haier ar gerioù o tennañ d'ar mor ha d'ar bigi a gaven em lennadennoù. Dalc'het em eus d'hen ober dreist-holl e-pad ar goañv 1971–1972 p'edon klañv en Helvetia.

Al labour am eus savet a zo eta ul labour eeun graet evit deskidi ha tonket da vezañ implijet gant "merdeidi an hañv". Setu perak em eus roet dezhañ stumm ur geriadurig gallek-brezhonek a vo kavet ennañ ar pep retañ da c'houzout diwar-benn ar mor, doareoù an amzer, ar bigi hag ar merdeñ. N'em eus, evel just, ijinet na savet ger ebet. An holl c'herioù a vo kavet ennañ — ur pemzek kant bennak — a zo bet implijet dija. O c'hutuilhet em eus er skridoù a lennis d'ar mare-se, pe dre zegouezh pe a-ratozh-kaer abalamour ma ouien em bije kavet enno un eost puilh, evel e "Bilzig", da skouer, a zo, er c'heñver-se,

À plusieurs reprises, au cours des dernières années, des étudiants en breton s'intéressant à la mer et à la navigation m'ont interrogé sur le vocabulaire maritime de notre langue. J'ai répondu à leur demande dans la mesure où je le pouvais, mais, chaque fois, d'une manière insuffisante.

Les écoles de voile, notamment, se multipliant sur nos côtes et le nombre de leurs élèves étant appelé à augmenter considérablement, j'ai pensé qu'il y avait lieu de tenir à la disposition de ceux d'entr'eux préoccupés de se servir de leur langue nationale dans toutes les circonstances de leur vie, et notamment, dans leurs activités maritimes, un travail plus complet et répondant davantage à leurs besoins.

Au cours de l'hiver 1971–1972, étant malade et en Suisse, je me suis attaché à recueillir systématiquement les mots concernant la mer, les bateaux, le temps, etc. . . que je rencontrais dans mes lectures. C'est ce travail que je livre aujourd'hui au public.

Il est évidemment — et pour plusieurs raisons dont le lieu où il a été composé — limité et l'auteur est le premier à se rendre compte de ses insuffisances. Son premier mérite, cependant, est d'exister et d'offrir à nos futurs navigateurs bretonnants, et aux autres, un choix d'environ 1 500 mots susceptibles de répondre à l'essentiel de leurs besoins. Son second mérite est de leur indiquer comment beaucoup d'entr'eux doivent être employés et de leur offrir, en conséquence, des exemples empruntés à nos meilleurs auteurs bretonnants. Je souligne, à ce propos, que je me suis gardé de rien inventer, mon

ur gwir deñzor. A-hend-all, ul levr eus ar pijusañ eo da lenn ivez. Ar gerioù meneget e "Brezhoneg ar Mor" ne vint ket, peurlïesañ, kavet o-unan met e-barzh frazennoù o tiskouez penaos e rankont bezañ implijet.

p. 5

Anat eo e ranko al labour-mañ bezañ roet un astenn dezhañ, pe, zoken, meur a hini. Evidon, dalc'het em eus da zastum gerioù [*] hag un eil geridurig a zo war ar stern ganin dija.

Un dra vat e vefe ivez embann, an abretañ ar gwellañ, un dibab lennadennoù o tiskouez penaos e tleer displegañ traoù ar mor e brezhoneg hag ul levrig-dorn gouestlet d'ar merdeñ a-hed an aod.

Spî am eus e c'hello al labour-se bezañ kaset da benn gant an amzer ha gant skoazell va c'henvroiz, ar re anezho, da nebeutañ, a gav, eveldon-me, ez eo a-bouez bras evidomp, Bretoned, pep tra o tennañ d'ar mor. Gant skoazell Doue ivez, "le cunamh Dé", evel ma lavar ar Ouezeled. »

(ANDOUARD 1973 : 4–5)

travail s'étant limité à rassembler des mots qui tous ont déjà été employés par le peuple bretonnant.

Il est évident que le travail devra être poursuivi et amélioré et toutes les critiques et observations seront les bienvenues. Dès maintenant un second vocabulaire est en préparation ainsi qu'un recueil de lectures maritimes. Enfin, il devrait être complété et couronné par un traité pratique de navigation côtière. [*]

p. 7

Espérons qu'avec le temps, et l'aide de ceux de mes compatriotes bretonnants s'intéressant à la mer, ce programme pourra être exécuté.

(ANDOUARD 1973 : 6–7)

34.2 1983 : Nouvelle préface

Remarque : Ces deux préfaces, dont les paragraphes se correspondent également, sont suivies par une liste des abréviations, non reproduite ici. Par ailleurs, plusieurs illustrations ayant trait à la vie maritime agrémentent l'ouvrage.

« Displeget em eus dija penaos em boa savet Brezhoneg ar Mor a zo bet embannet gant Pêr DENEZ en e gelaouenn *Hor Yezh* (niv. 95). Moulet e miz Mezheven 1973 ez eo diviet abaoe meur a vloaz. Diskouez a ra kement-se an ezhomm a oa eus va geriadurig ne gaved ennañ nemet ar gerioù boutinañ a ra ganto ar moraer pa fell dezhañ brezhonegañ. N'ouzon ket, avat, gant piv ha penaos eo bet implijet. Karet em dije dreist-holl en dije talvezet da sevel ur skol-vor a vije bet ar brezhoneg ar yezh anezhi ken evit he darempredoù diabarzh ha ken evit he darempredoù diavaez. Me 'gav din e tleomp kement-se, d'an nebeutañ, d'an holl verdeidi, brezhoneg ganto, o deus bevet en hon raok ha redet-diredet ar morioù e-pad kantvedoù ha kantvedoù.

Daoust pe zaoust, ne oa ket bet deuet er-maez eus ar wask m'am eus gwelet pezh a vanke ennañ. Damruziañ a ris gant ar vezh, zoken, pa verzis em boa ankounac'haet *Sterenn, Steredenn an Norzh* a voe hag a zo bepred ken talvoudus d'ar voraerien. Labouret em eus, a-ziwar neuze d'e glokaat, kalonekaet ma oan gant brezhonegerien a-zoare evel an ijinour meur DYEUVRE, Roparz HEMON — Doue d'e bardono —, Paol KALVEZ, Bernez AN NAIL ha Pêr GWEGEN o doa komprenet ar vad a c'helle ober.

N'eo ket bet aes bepred rak ez on chomet feal d'ar reolenn-stur bet dibabet ganin a-ziwar an derou : dastum hepken gerioù bet implijet dija. Re a resped

J'ai expliqué précédemment dans quelles conditions j'avais été amené à composer *Brezhoneg ar Mor* que Pêr DENEZ a publié dans la revue *Hor Yezh* (n° 95). Le fait que ce numéro, paru en juin 1973, se trouve épuisé depuis plusieurs années montre que ce modeste vocabulaire de termes les plus usuels qu'un navigateur est appelé à employer quant il s'exprime en breton répondait à un besoin. Je ne sais, cependant, quel usage en a été fait et j'aurais surtout voulu qu'il favorisât la constitution d'une "école de voile" dont la langue officielle et pratique eût été le breton. Il me semble que nous devons bien cela à tous les navigateurs bretonnants qui ont connu les mers au cours des siècles.

Quoi qu'il en soit, à peine paru, je me suis aperçu de son insuffisance et des lacunes qu'il contenait. J'ai presque rougi de honte quand je m'aperçus qu'un terme aussi usuel et utile qu'*étoile polaire* n'y figurait pas. De sorte que mon souci, dès lors, a été de le compléter, encouragé d'ailleurs par des bretonnants de qualité comme l'ingénieur Général DYEUVRE, Roparz HEMON, disparu depuis, Paol KALVEZ, Bernez AN NAIL et Pêr GWEGEN qui en avaient compris l'intérêt.

Cela n'a pas toujours été facile car je suis resté fidèle à la méthode que j'avais choisie dès le début : recueillir seulement des mots ayant été employés.

p. 4

a vagan d'ar brezhoneg a bleustran warnañ abaoe m'on arru krennard evit sevel "gerioù nevez" pa gave din ne oa ket anezho. Rak eno emañ an dalc'h. Ar brezhoneg, abaoe kantvedoù, yezh merdeidi an donvor ha pesketaerien taer ha barrek war o micher, en deus bet, a-dra sur, gerioù micher a-vern n'o deus lezet, ar braz anezho, roud ebet. Ar studiennoù nevez-savet, diwar-benn se, hen diskouez anat. N'am eus dastumet, enta, nemet gerioù a ouien bezañ bet implijet dija dre m'em boa kejet outo e-kerz va lennadennoù. Daoust n'eo ket al lennegezh vrezhonek pinvidik-mor, dreist-holl evit pezh a denn d'ar mor, pinvidik a-walc'h eo memes tra evit [] ma n'hellfen ket fougasañ da vezañ pennaouet pep tra.*

Er bloavezhioù diwezhañ ez eo aet kalz war-raok studi brezhoneg ar mor. Gwelet hon eus o tont ermaez heul-ouzh-heul tezenn Alan GWENNOG BERR — Doue d'e bardono — war anvioù ar pesked, studi micherioù hor pesketaerezh dastumet e div levrenn gaer-meurbet, dindan an anv Ar Vag, gant ur stroladig klaskerien aketus, Geriadur Brezhoneg Douarnenez gant Pêr DENEZ, e brezhoneg hag e galleg, a zo bet embannet a-benn bremañ div levrenn anezhañ hag, erfin, Pesketourien Douarnenez, komzoù bet dastumet gant Gwendal DENEZ a-ziwar c'hennou mestrourien, micherourien ha micherourezed, hag int oc'h ober danvez niverenn 127–128–129 Hor Yezh, en holl 173 a bajennadennoù bras e brezhoneg penn-da-benn.

O vezañ ma fell din sevel ul levr aes d'ober gantañ n'am eus ket bet tennet eus ar studiadennoù a-us an holl frouezh a zo enno. Kalz a chom da gutuilh c'hoazh war doareoù-micher aet da gozh bremañ ma n'en deus mui ar c'heriaoueg anezho nemet, 'm eus aon, un dalvoudegezh istorel. Muzuliañ a reomp gwelloc'h, avat, ar c'holl bet graet gant ar berzhoneg pa 'z eo aet da get kumunderioù moraerien oc'h ober gantañ evel hini Islandiz bro Ouelo a rae c'hoazh gant ar brezhoneg e derou ar c'hantved-mañ war vourzh o goueletennoù kougoulek.

Damechuet em boa va labour pa c'hoarvezas din kavout en ur stal-levrioù e Sant-Brieg Embannadurioù ar Pen-Duick, ha, dreist-holl ur Geriadur Mor a ziskoueze bezañ kentelius bras. Tost da gant pajenn hag ur yoc'h skeudennoù a zo ennañ, hag, ouzhpenn, kalzik a c'herioù saoznek. Savet eo bet gant un tisavour yaouank, sot gant ar mor hag ar bigi, B. ROSSELOT e anv. Lenn a ris e levr gant dudi hag e verzis war an taol e ranken lakaat em studiadenn gerioù 'zo a zo ennañ rak e vezont implijet bemdez-Doue war vourzh ar bigi-bale. Soñjal a ris da gentañ treiñ al levr-se e brezhoneg penn-da-benn. Nemet ne c'hellfen ket mui derc'hel d'ar reolennstur. Ret e vije bet din sevel gerioù nevez, pezh a ris evit un tri-ugent bennak anezho amprestet ganin da c'heriadur ROSSELOT. Kavet e vint e Brezhoneg

J'ai, en effet, trop de respect pour la langue bretonne, que je pratique depuis mon adolescence, pour me croire autorisé à fabriquer des mots quand ils me semblaient ne pas exister. Toute la question est là. Le breton, langue depuis des siècles de navigateurs de haute-mer, de pêcheurs intrépides et expérimentés, a disposé des termes techniques dont, malheureusement, beaucoup n'ont laissé aucune trace. Les études récentes sur le sujet nous en apportent la preuve. Je m'en suis donc tenu aux mots que je savais avoir été plus ou moins employés pour les avoir rencontrés dans mes lectures. Bien que la littérature bretonne ne soit pas très riche, surtout en [*] livres "maritimes", elle l'est suffisamment pour que je ne puisse prétendre avoir épuisé le sujet.

Cependant, au cours des dernières années, l'étude du breton maritime a fait de très grands progrès. Successivement ont paru la thèse d'Alan GWENNOG BERR sur les noms de poissons, l'étude remarquable des techniques de la pêche bretonne qui a fait l'objet de deux magnifiques volumes publiés sous le nom *Ar Vag* par une équipe de chercheurs compétents, le *Geriadur Brezhoneg Douarnenez* de Pêr DENEZ, en breton et en français, dont deux volumes sont actuellement parus et, enfin, le *Pesketourien Douarnenez*, propos recueillis en breton auprès de patrons, de marins, d'ouvriers et d'ouvrières d'usines, et rassemblés par Gwendal DENEZ dans le numéro 127–128–129 de la revue *Hor Yezh* soit en tout 173 pages grand format.

Mon but étant essentiellement pratique, mon vocabulaire étant donc limité dans son volume, je n'ai exploité cette masse de documents que très partiellement. Il reste encore beaucoup à glaner sur les méthodes techniques aujourd'hui dépassées et dont le vocabulaire ne présente, actuellement, le plus souvent qu'un caractère historique. Cependant, nous mesurons mieux de ce fait les pertes immenses qu'a enregistrées la langue bretonne en laissant s'éteindre, dans l'indifférence, des communautés de marins bretonnants comme celle des Islandais du Goëlo qui s'exprimaient encore en breton au début du siècle sur leurs goélettes à hunier.

J'en étais là de mon étude sur le breton maritime lorsque, l'été dernier, je suis tombé par hasard à Saint-Brieuc sur les *Éditions du Pen-Duick* et, en particulier, sur un *Vocabulaire Maritime* de près de cent pages, abondamment illustré et comportant aussi beaucoup de termes anglais, dû à un jeune architecte, Bernard ROSSELOT, passionné de navigation et de bateaux. J'ai lu son ouvrage avec grand intérêt et je me suis aperçu que si je voulais faire œuvre vraiment pratique il me fallait inclure dans mon propre ouvrage un certain nombre de termes qui figurent dans le sien et qui sont aujourd'hui d'usage courant dans la navigation de plaisance. Mon ambition a été, au début, de traduire l'ouvrage entier mais là il n'était plus question de m'en tenir à ma méthode. Il aurait fallu innover et c'est ce que

p. 8

p. 5

ar Mor *nemet e vezo aes o anavezout rak merket ez int en o raol gant ur steredennig. Graet em eus, avat, al labour-se gant evezh evel m'hen diskouzo ar skouer-mañ : ar galleg cockpit, amprestet digemm d'ar saozneg, a zo bet troet ganin gant ar brezhoneg tilher a verke al lec'h m'en em zalc'he ar metrouer ennañ hag heñ war ar vaol, er bigi-sardin gwechall (s.o. Ar Vag, p.XXIX). Rak-se n'am eus ijinet netra, roet em eus buhez en-dro d'ur ger [*] a oa o vont da goll. Graet eo bet kemend-all en holl yezhoù ar bed ha ne welan ket perak ne vije ket graet heñvel e brezhoneg.*

An eil embannadur-mañ eus Brezhoneg ar Mor a zo disheñvel diouzh an hini kentañ dre e vent hogos daougementet, dre ar skeudennoù a ray anezhañ ul levr plijusoc'h da furchal ennañ ha dre m'am eus meneget orin ar gerioù n'edont ket en embannadur kentañ.

Ha bremañ, da echuiñ, e fell din ober un het. Ar brezhoneg, a-drugarez Doue, a zo c'hoazh ur yezh vev. Ne c'hello, avat, chom bev, er vro a zo hec'h hini a-viskoazh — hag e lec'hioù all ivez — nemet hag e vefe implijet bemdez gant a bep seurt rummadoù tud. Setu perak e hetañ [sic] a-greiz kalon e vo talvoudus va studiaden d'an dud-a-vor a rank chom niverus e Breizh ha peurgetket da baotred ha merc'hed ar bigi-bale hag int niverusoc'h-niverusañ. Hetiñ a ran erfin ma vo savet, tu bennak e Breizh-Izel, ur skol-vor oc'h ober gant ar brezhoneg, dezhi da stummañ ez reizh merdeidi an amzer-da-zont. »

(ANDOUARD 1983 : 3–5)

j'ai fait pour un certain nombre de termes — une soixantaine environ qui sont tous précédés d'un astérisque. Je l'ai fait avec prudence et mesure et je n'en donnerai ici qu'un exemple : le "français" cockpit, emprunté sans changement à l'anglais, m'a semblé pouvoir être traduit par le breton tilher qui désignait la place du patron tenant la barre dans les [*] bateaux sardiniers du début du siècle (voir "Ar Vag" p.XXIX).

p. 9

Je signale, enfin, que cette deuxième édition est différente de la première par son volume presque doublé, par ses illustrations qui en feront un ouvrage plus agréable à consulter et par les références qui accompagnent les mots ne figurant pas dans la première édition.

La langue bretonne, grâce à Dieu, est encore aujourd'hui une langue vivante et elle ne pourra le rester que si elle est EMPLOYÉE par des communautés d'hommes et de femmes appartenant à toutes les catégories de la société. C'est pourquoi je souhaite ardemment que cette étude serve aux hommes de mer que la Bretagne se doit de conserver en grand nombre et, particulièrement, aux plaisanciers dont le nombre s'accroît sans cesse et qui devraient bien créer, quelque part en Basse-Bretagne, une école de voile bretonnante — ou plusieurs — pour la formation des navigateurs de l'avenir.

(ANDOUARD 1983 : 7–9)

35 1975 : Jean Le Dû & Yves Le Berre, *dictionnaire pratique français-breton*

Remarque : *Le texte de présentation a pour titre :* « Observation préliminaire à l'intention [sic] des utilisateurs de ce dictionnaire ».

« À la page 26 de l'Introduction de son « *Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne* », Christian-J. GUYONVARCH, Maître-Assistant à l'Université de Haute-Bretagne, à Rennes, décrit la lexicographie bretonne comme un paysage de « *jungle et de tourbières* » et dresse la liste des fauves qu'on y rencontre :

« *mots fantômes, mots estropiés, mots importés, et déclarés indigènes, erreurs de graphie, de dérivation, de sens, de genre; faux-sens, contre-sens, non-sens; fausses origines, fausses attributions, fabrication par analogie ou par étymologie populaire.* » GUYONVARCH 1973 : 26

La grande sévérité d'un tel jugement, porté globalement sur la vingtaine d'ouvrages qui, depuis quatre siècles, ont tenté de rendre compte du vocabulaire breton, peut étonner, ou même choquer.

Un dictionnaire jouit généralement d'un double prestige : celui de la chose imprimée, dont l'autorité prend parfois le pas sur la réalité ("c'est vrai, puisque c'est écrit!"); celui de l'unique objet scientifique — ou réputé tel — manipulé par toutes les mains depuis l'accession du peuple tout entier à la lecture et à l'écriture. Que de paysans et que d'ouvriers, avides de connaissances scientifiques, ont usé les soirées de leur vie à lire passionnément, voire à tenter d'apprendre par cœur "LE" dictionnaire, récipient bien délimité, exhaustif, rassurant et anonyme du savoir universel. »

LE DÛ et LE BERRE 1975 : 7

35.1 Comment se font les dictionnaires...

« Mais, pour qui regarde un dictionnaire de plus près, tout s'inverse, et l'on est frappé par la fluidité des limites, par les lacunes, les hésitations, et avant tout par les marques profondes et nombreuses que la personnalité de l'auteur a laissées sur l'œuvre. [*]

En effet, de nombreuses contraintes, externes et internes, s'exercent sur le lexicographe. Et de sa façon de négocier avec ces forces peuvent résulter un jardin, ... ou une jungle.

La contrainte économique — externe — oblige l'auteur à limiter les dimensions de son œuvre en fonction des possibilités financières du public qu'il désire atteindre, et en fonction des lois du marché du livre. Sauf situation tout à fait exceptionnelle, donc (commande officielle, assortie d'une grosse subvention; contrat avec un géant de l'édition décidé à faire les frais de l'opération; certitude de vendre des dizaines de milliers d'exemplaires très vite...) il faut renoncer dès le début, à supposer que ce soit possible, à recenser tous les mots d'une langue. Il faut choisir ce que l'on va garder et ce qu'on rejettera. Et ce n'est pas une mince affaire.

La contrainte idéologique — interne — intervient à ce stade. On croit souvent qu'une langue est une chose donnée (ou reçue) et qu'il n'y a pas deux façons d'en relever le vocabulaire. Il suffirait de réunir un corpus suffisamment riche et varié, d'en répertorier le lexique, de le classer et de donner pour chaque mot une traduction ou une définition, assortie d'exemples.

En fait, chacun de nous a une opinion sur la langue. On peut adopter, en gros, deux attitudes. Ou bien on considère que la langue est ce qu'elle est, et l'on admet dans un dictionnaire (français, par exemple), les mots "engueuler" et "parking"; ou bien on considère que la langue est une réalité précieuse et fragile, qu'il est du devoir du lexicographe de protéger, de soigner, et l'on rejettera le premier de ces mots, en le qualifiant de "vulgaire", et le second, en le nommant "étranger". »

ibid. : 7-8

35.2 La langue, moyen de communication

« Ces deux termes, "engueuler" et "parking" sont pourtant fort usités en français, nul ne le niera. Quelle raison pourrait donc pousser le lexicographe à les exclure de son dictionnaire? [*]

En fait, l'une des principales fonctions de la langue est de permettre la communication. Mais, comme il n'existe pas de langue universelle, chaque mot ne vaut que pour un groupe donné. De plus, à l'intérieur de chacun de ces groupes, les individus appartenant à telle ou telle classe ou couche sociales, ne l'utilisent pas tout à fait de la même façon. Or, comme d'une part chacun est tenté de privilégier ce qu'il pense lui appartenir au détriment de ce qui est à autrui, et comme d'autre part, les auteurs de dictionnaires

p. 8

p. 9

appartiennent plutôt à la bourgeoisie (même "intellectuelle" ou "petite") qu'à la paysannerie ou au monde ouvrier, ils verront d'un mauvais œil tout mot venu d'un pays étranger (surtout si celui-ci leur apparaît comme menaçant leur propre pays) ou d'une catégorie qui leur semble inférieure à la leur propre, selon leur conception de la hiérarchie sociale.

Quand un auteur de roman fait dire à un petit garçon de La Courneuve : « *mon père m'a gourmandé* », il fait un choix idéologique. Au nom de l'idée qu'il se fait de la langue française, il écrit une phrase que son personnage, s'il existait, ne pourrait pas prononcer, puisqu'il ignorerait très certainement le mot "gourmander". Il fait une erreur de "niveau de langage".

Quand il fait dire à un automobiliste : « *je laisse ma voiture sur le parc de stationnement* », il adopte une attitude qu'on peut qualifier de "puriste". Il refuse un mot d'origine étrangère, mais d'usage courant, au nom de sa fierté "nationale". »

LE DÛ et LE BERRE 1975 : 8–9

35.3 Le cas de la langue bretonne

« Dans le cas de la langue bretonne, la situation est encore plus complexe. Elle n'est pas en effet (ou elle n'est plus) le moyen de communication unique, ni même essentiel, en Bretagne, ni même en Basse-Bretagne. Depuis bien longtemps, les aristocrates, les bourgeois (d'ailleurs relativement peu nombreux jusqu'au début de ce siècle) et les citadins, sans en avoir toujours perdu la connaissance, n'en ont du moins fait usage que dans leurs rapports avec les subordonnés, les clients ou la famille rurale. [*]

p. 10

Or, comme les lexicographes bretons sont eux aussi en général d'origine aristocratique ou bourgeoise, non seulement les contraintes idéologiques s'exercent sur eux de la même façon qu'elles s'exercent sur leurs collègues, mais, en plus, leur distance à la langue parlée est bien plus grande. Aussi n'ont-ils souvent qu'une conscience confuse des rapports de niveaux de langue, très différents en breton.

En effet, la langue de référence, pour le français, l'anglais ou les autres langues "de grande culture", est celle des couches instruites de la population. Les mots spécifiques du langage populaire sont jugés, par référence sociale, de niveau inférieur. Ils sont donc, soit absents des dictionnaires, soit flanqués des mentions "vulgaire" ou "familier".

En breton, il existe aussi une langue littéraire, mais de plus en plus pénétrée par la syntaxe française et souvent truffée de mots fabriqués par les lexicographes-grammairiens à partir de vieilles racines celtiques, sur le modèle des néologismes français tirés, eux, du grec ancien et du latin. Cela donne "pellgomzer" pour "téléphone" et "stlejerez" pour "tracteur", qui ne sont pas ou peu compris des masses bretonnantes. Celles-ci préfèrent, dans l'usage, les emprunts au français moderne, plus ou moins assimilés phonétiquement et morphologiquement : "telefon", "trakteur".

La langue de référence que nous avons choisie pour base de notre travail est donc logiquement celle des paysans et des pêcheurs, sans ignorer pour autant l'existence d'un niveau de langue "distingué", qui s'utilise en présence du notaire, du médecin ou du prêtre. Ainsi, le malade dira-t-il "stôta" (pisser) en général, mais réservera le mot "stroaza" (uriner) à la conversation qui se tiendra en présence du médecin.

Le choix, comme référence, de la langue littéraire, nous aurait amenés à refaire bon nombre des erreurs que dénoncent aussi bien Christian-J GUYONVARCH dans l'introduction de l'ouvrage cité ci-dessus, qu'A. LE BERRE, dans sa thèse consacrée aux ichtyonymes bretons (tome 3, chapitre 19, page 90 sq.), et, en définitive à appauvrir arbitrairement le breton d'usage courant, "tel qu'il se parle". [*]

p. 11

C'est ainsi que les mots : atelier, chantier, fabrique, laboratoire, manufacture, usine, sont tous traduits, dans le dictionnaire français-breton de F. VALLÉE, par "labouradeg", alors qu'ils désignent des lieux de production de dimensions et d'époques fort diverses, et que le langage populaire, quand il a besoin de les distinguer, n'hésite pas à les emprunter au français, imitant en cela l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol, etc... qui ne passent pas pour des langues abâtardies ou impures (exemple, pour "fabrique" : *fabrick, Fabriek, fabrika, fabrica*, etc...)

Il nous faut enfin prévenir l'étudiant contre les dangers que présentent les seuls dictionnaires répandus dans le commerce ces trente dernières années, et qui ne donnent aucun exemple précisant l'usage ou l'emploi de divers mots. Ainsi, "kar", pluriel "kerent", donné pour seule traduction du mot français "parent" peut-il induire en erreur, "ma herent" désignant l'ensemble de "mes parents" au sens large (oncles, tantes, cousins, cousines, etc...), "ma zud" désignant uniquement mon père et ma mère. »

ibid. : 9–11

35.4 Sélection des mots français et bretons

« Le présent dictionnaire tente dès lors de décrire le lexique de la langue bretonne usuelle, parlée de nos jours par une population restée rurale dans sa majorité. Comme beaucoup de parlars populaires,

le breton est pratiqué actuellement certes par certains éléments de la classe moyenne (les professions libérales, par exemple, encore que ce ne soit que dans leurs rapports professionnels avec les autres bretonnants), certaines fractions de la classe ouvrière (par exemple celles qui sont d'origine rurale récente, ou implantées dans les petites villes), mais surtout par une population essentiellement rurale, comprenant des paysans, des marins, des artisans et des petits commerçants.

Si on excepte les écrits religieux, qui ont pu affecter le parler des locuteurs les plus âgés, la littérature et, de manière générale, la langue écrite, n'ont exercé sur l'évolution du breton qu'une influence négligeable. Le breton n'a évolué que sous l'action de facteurs économi-[*]ques qu'aucune norme officielle n'est venue contrarier. L'entreprise récente de normalisation de la langue, œuvre d'érudits ne disposant d'aucun pouvoir politique pour imposer leurs vues, est restée, par la force des choses, ignorée de la masse des bretonnants.

p. 12

Cet état de fait nous a conduits à présenter une sélection de mots usités ou du moins compris, à notre connaissance, sur le territoire le plus vaste possible. Les dictionnaires qui ont paru jusqu'ici se fondent surtout sur les parlers périphériques du Léon et du Vannetais. C'est pourquoi nous avons procédé, en matière de vocabulaire, sur la base des mêmes principes que nous avons retenus pour notre méthode audio-visuelle de breton, en nous efforçant de nous appuyer sur les parlers de la zone qui sépare ces deux régions, ayant pour centre géographique Carhaix.

Mis à part des tentatives récentes, d'ailleurs de faible diffusion, la langue bretonne, pour des raisons d'ordre sociologique et historique, n'a pas été à l'époque moderne un outil intellectuel et scientifique. L'instruction des enfants à l'école, tout aussi regrettable que cela puisse paraître, se fait uniquement en français, ainsi que l'accès aux carrières administratives et aux emplois qualifiés. C'est pourquoi, parmi les mots savants et techniques, nous n'avons retenu que ceux qui sont réellement utilisés en breton.

Nous avons en général écarté les néologismes : "la poste" sera notée : "ar post", "une prise de courant" : "eur brizenn", selon l'usage de la langue commune. Les rares néologismes que l'on pourra rencontrer, par exemple "lennegéz" pour "littérature", sont conservés en raison de leur relative ancienneté et de leur fréquence dans la langue écrite.

Le vocabulaire breton est très spécialisé dans les domaines concernant la civilisation rurale qu'il véhicule ; il l'est moins dans certaines branches, en particulier dans les termes désignant certains aspects de la vie intellectuelle, caractéristiques d'une civilisation urbaine : là où le français oppose : vieux, ancien, antique, vétuste, ex-, le breton se sert du seul mot "koz". Par contre, les verbes désignant les différents bruits sont au moins aussi précis en breton qu'en fran-[*]çais (ceci, pour rendre justice, en passant, à la "richesse du breton" fréquemment invoquée pour justifier, semble-t-il, la lutte menée en sa faveur, comme si toutes les langues n'étaient pas également dignes d'intérêt...).

p. 13

Cependant, dans les domaines où un mot, même très spécialisé, est bien connu de la majorité des bretonnants, nous avons cru devoir le relever. Par exemple, nous avons donné l'équivalent breton de "pain azyme", et divers mots désignant une "brèche".

Les noms des objets, des plantes, des animaux qui n'existent pas en Bretagne, ne figurent ici que dans la mesure où ils sont connus et utilisés. Les hasards de l'histoire font que, si l'éléphant fait partie de l'univers linguistique du bretonnant, l'o[p]ossum en est excl[u]. Les termes exotiques passent de façon continue avec les notions qu'ils désignent, du français au breton, en s'adaptant à la longue à la structure de la langue.

Par exemple, le tupi "petyma" (tabac) est devenu le portugais "petum", d'où le français "petun", qui a donné le breton "butun". Le latin "praecox" ou "praecoxus" désignant une pêche précoce est passé par l'intermédiaire du grec à l'arabe, où il a désigné l'abricot "al-barquq", qui est lui-même devenu le catalan abercoc. D'où le vieux français aubercotz, en français moderne abricot, qui est devenu le breton abrikoenn.

Cette longue histoire cosmopolite de deux mots parmi tant d'autres, dont on peut se demander quelle langue peut revendiquer la paternité, démontre la vanité qu'il y aurait à chasser du breton les mots "étrangers", au risque de forger une langue aseptisée et sans histoire, n'ayant que des rapports lointains avec le breton réel.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons visé ni la spécialisation, ni l'exhaustivité, retenant donc de préférence le vocabulaire courant. Notre dictionnaire se veut donc, d'une certaine façon, un dictionnaire du breton fondamental. Nous nous sommes efforcés de fournir des articles intensifs, en multipliant les exemples et en rappelant des mots liés entre eux par l'usage. »

LE DÛ et LE BERRE 1975 : 11-13

35.5 Les sources

« Sur le plan méthodologique (sémantique et lexicologie), nous avons tiré profit des ouvrages de

J. et C. DUBOIS. — *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. — Paris : Larousse, 1971.

Lexicologie et lexicographie françaises et romanes, orientations et exigences actuelles : Actes du colloque de Strasbourg, 12–16 novembre 1957. — Paris : CNRS, 1961.

G. MATORÉ. — *Histoire des dictionnaires français*. — Paris : Larousse, 1968.

H. MITTERAND. — *Les mots français*. — Paris : PUF, 1963. — (Coll. Que sais-je?)

ainsi que des revues comme les *Cahiers de lexicologie* (Paris : Larousse ; Didier).

Comme base de travail, nous avons pris le Robert en 7 volumes. Pour retenir les mots qu'il nous semblait utile de traduire, nous nous sommes appuyés sur les ouvrages suivants :

- le dictionnaire fondamental de la langue française de GOUGENHEIM ;
- Le dictionnaire du vocabulaire essentiel de MATORÉ ;
- Le Larousse des débutants ;
- Le "diccionari bàsic francès-català", de Lluís CREIXELL (Centre Universitaire de Perpignan, 1974) ;
- Le dictionnaire français-russe des mots les plus employés de la langue française, de V.S. ZETLIN (Moscou : Ed. de l'Encyclopédie soviétique, 1969).

Nous avons, bien sûr, consulté les dictionnaires français-breton (et éventuellement breton-français) existants, et en particulier ceux de LE GONIDEC, TROUDE, du RUSQUEC, ERNAULT, et, plus près de nous, le "Trésor du breton parlé" de J. GROS.

Nous avons aussi tenu compte, dans une large mesure, des avis de bretonnants de diverses régions. Si un terme ancien semblait n'être plus compris, ou si une traduction existante prêtait à rire, nous les avons délibérément écartés. Par contre, nous n'avons pas hésité à introduire des mots de la langue parlée très répandus, mais généralement bannis des textes imprimés, comme "chavira" ("renverser", "culbuter"), etc. . . , notre propos n'étant pas, répétons-le, la recherche d'un état idéalement pur de la langue. »

p. 15

LE DÛ et LE BERRE 1975 : 14–15

35.6 Destination du dictionnaire

« Ce dictionnaire n'est pas un manuel d'initiation à la langue, mais s'adresse à des personnes ayant déjà une certaine connaissance des structures de base. Il peut aussi rendre de grands services aux bretonnants actifs et passifs, et, de manière générale, à tous ceux qui étudient la langue bretonne (élèves des cours de breton, étudiants, . . .), et à ceux qui l'écrivent. En effet, s'agissant d'un dictionnaire de la langue bretonne usuelle, nous l'avons aussi conçu, contrairement aux autres dictionnaires ou lexiques bretons édités depuis longtemps, comme un dictionnaire pratique, faisant une large place aux exemples et aux expressions idiomatiques.

Nous insistons sur le fait que cet ouvrage n'est pas destiné à permettre de "tout dire" en breton, mais que sa principale fonction est de faciliter la communication — orale ou écrite — avec la population bretonnante. Ceux qui cherchent davantage une langue "épurée" trouveront facilement ailleurs des ouvrages correspondant à leurs désirs. »

ibid. : 15

35.7 Utilisation du dictionnaire

« Quand le mot français recherché ne figure pas dans le dictionnaire, on se reportera aux mots de la même famille.

En effet, à un mot français, correspond souvent un verbe breton ou un adjectif. Dans le dictionnaire de TROUDE, on trouve fréquemment des remarques à ce sujet. Ainsi, à l'article "apparition", on lit : « *diskouezidigez, f. : gwelidigez, f. Ces substantifs doivent être évités autant que possible.* »

On ne s'étonnera donc pas, de l'absence, dans ce dictionnaire, du mot "traite", et on se reportera au mot "traire". "La traite est terminée" se dira : "goroed eo bed ar zaout" (= on a trait les vaches). [*]

p. 16

De nombreux renvois devraient d'ailleurs faciliter la recherche.

Dans le cas où le français, qui n'aime pas les répétitions, a développé un grand nombre de synonymes et de mots approchés, le breton, ressemblant en cela à une langue comme l'anglais, se sert souvent d'un seul et même mot. Il faudra alors que l'utilisateur se reporte à un équivalent simple comme "regarder", pour "considérer". Ici aussi, nous nous sommes efforcés d'aider le lecteur par des renvois.

Il convient de noter, pour finir, que ce dictionnaire n'est pas étymologique, qu'il ne s'agit pas d'une encyclopédie ni, à plus forte raison, d'une grammaire.

Par contre, le dictionnaire est un tant soit peu analogique : dans certains cas, nous n'avons pas hésité à faire état de termes ou d'expressions qui se rapportent en quelque manière à un autre terme ou à une autre expression, soit en breton, soit en français. En outre, les synonymes sont fréquemment indiqués. »

35.8 Présentation

35.8.1 Orthographe

« Nous avons transcrit les mots selon les principes de l'Orthographe Universitaire de la langue bretonne (1954), en raison de sa simplicité et de son adéquation à la langue parlée. Pour des raisons d'ordre pédagogique nous avons légèrement étendu l'application de certains de ses principes : la négation sera transcrite <ked> au lieu de ket ; les adverbes ou prépositions tels que e-kreiz, e-barz, a-uz, etc... seront transcrits simplement <kreiz>, <barz>, <uz>, pour tenir compte davantage des usages de la langue parlée.

Les mots contenant un z "doux" (tombé presque partout en dehors du Léon), seront donnés sous les deux formes ex. : "cou" : "gouzoug, goug" ; "arbre" : "gwezenn, gweenn". Pour éviter de rompre avec la tradition écrite, seules les formes en "<z>" sont données dans les exemples. [*]

Les formes périphériques qui ne figurent pas dans le corps de l'ouvrage feront l'objet d'un supplément. »

ibid. : 16–17

p. 17

35.8.2 Rédaction des articles

« Les articles sont présentés, bien entendu, dans l'ordre alphabétique du français. Pour chaque terme, nous présentons une ou plusieurs traductions, suivant ses différentes acceptions, qui sont alors précisées. Dans un certain nombre de ces cependant, nous n'avons pas jugé possible de donner un strict équivalent breton à tel terme français : nous avons fourni alors un ou plusieurs exemples incluant le terme donné dans les cas d'utilisation les plus fréquents.

Chaque mot français est donc suivi du ou des mots bretons correspondants, avec indication du genre et du nombre. La plupart des traductions sont suivies d'exemples. Très souvent, pour un article donné, et au sein d'une même série d'exemples, nous avons inclus les termes qui sont liés par l'usage courant au mot traduit, ceci pour une plus grande rapidité de consultation du dictionnaire et pour éviter certaines erreurs par méconnaissance du "génie de la langue". Ainsi, à l'article "pain", on trouvera successivement : acheter du pain, manger du pain, couper, beurrer, etc...

Sous la mention "divers", se trouvent en fin d'article, les tournures idiomatiques ou les emplois particuliers.

Les exemples cités, cependant, ne sont pas des "citations d'auteurs". Ils ont été retenus en raison de leur intérêt ou de leur fréquence. »

ibid. : 17

35.8.3 Abréviations et signes utilisés

Remarque : *Nous ne reproduisons pas cette section, mais il faut néanmoins remarquer la précision suivante, en note de bas de page :*

« En complément aux observations générales contenues dans cette introduction, il nous paraît utile de rappeler la définition de ces termes que nous avons pris en compte :

archaïque : caractère d'un mot ou d'une expression ancien, qui n'est plus en usage.

désuet : caractère d'un mot ou d'une expression dont on a pratiquement cessé de faire usage.

livresque : qui vient des livres, qui est purement littéraire.

L'application de ces définitions à certains mots du breton est normalement justifiée par la nécessité pour l'étudiant de bien distinguer, comme nous l'avons déjà indiqué, les "niveaux de langage". »

ibid. : 18

35.9 Conclusion et remerciements

Remarque : *Nous ne reproduisons pas les remerciements.*

« Nous pensons que, tel qu'il est, ce di[c]tionnaire devrait répondre à l'attente de nombreux utilisateurs, et nous formulons l'espoir que son caractère pratique séduira d'autant plus ces derniers qu'aucun dictionnaire de cette conception n'est actuellement disponible.

Bien entendu, nous sommes parfaitement conscients des limites, voire des insuffisances de notre travail. Mais nous savons pouvoir compter sur nos lecteurs pour qu'ils nous fassent part de leurs observations : elles nous seront particulièrement précieuses, lors de la mise au point de l'édition complète du dictionnaire. [...] »

LE DÛ et LE BERRE 1975 : 19

35.10 1981 : un compte rendu critique dans la thèse de Gwennole Le Menn

Remarque : *On le sait, Gwennole LE MENN est l'auteur d'un des travaux historiques les plus importants concernant l'histoire des dictionnaires, même s'il n'a pas traité tous ceux qui se trouvent ici. Sa thèse (LE MENN 1981) est une source abondante de renseignements factuels, concernant notamment la dimension philologique et éditoriale entourant les dictionnaires étudiés.*

Alors qu'il parvient généralement assez bien, dans la présentation des dictionnaires anciens, à se garder de jugements de valeur personnels (si l'on excepte le fait qu'il mesure souvent une certaine "qualité de la langue" dans un dictionnaire en fonction du petit pourcentage de mots ressemblant à des termes français), on constate un positionnement nettement plus personnel lorsqu'il en vient à traiter le dictionnaire de LE DÛ & LE BERRE, ce qui détonne dans le caractère habituellement très factuel de sa présentation.

LE MENN commence (*ibid.* : l. 13, pp. 67–68) par comparer le nombre d'entrées prévisibles de l'ouvrage (qui paraît, rappelons-le, par fascicules, il a atteint l'entrée *cygne* au moment du compte-rendu, et ne dépassera jamais *paquerette* après l'arrêt de la revue *Studi*) à celui des dictionnaires français-breton et breton-français d'HEMON, pour déduire que les ouvrages d'HEMON contiennent plus d'entrée que celui de LE DÛ & LE BERRE, puis il présente un compte-rendu critique par Frañsez KERVELLA relevant des "erreurs" dans le dictionnaire (Frañsez KERVELLA 1976).

35.10.1 Les buts des auteurs. Quelques réflexions

Remarque : *Dans les extraits de la préface cités, les coupures (notées "[...] ") et commentaires introduits par [GLM :] sont de Gwennole LE MENN.*

« Il est impossible de donner la préface en entier, comme il est difficile de critiquer le "dictionnaire pratique", ce dernier ayant été confectionné selon des critères nouveaux. On peut cependant donner quelques extraits de la préface et faire quelques remarques. [*]

« Le présent dictionnaire tente dès lors de décrire le lexique de la langue bretonne usuelle, parlée de nos jours par une population restée rurale dans sa majorité.

[...]

[...] parmi les mots savants et techniques, nous n'avons retenu que ceux qui sont réellement utilisés en breton. [GLM : comprenez utilisés par la population rurale]

Nous avons en général écarté les néologismes : "la poste" sera notée : "ar post", "une prise de courant" : "eur brizenn", selon l'usage de la langue commune. Les rares néologismes que l'on pourra rencontrer, par exemple "lennegez" pour "littérature", sont conservés en raison de leur relative ancienneté et de leur fréquence dans la langue écrite. [GLM : je ne vois pas quel néologisme a été proposé pour la poste. On trouve post ou ti-post, burev-post dans tous les dictionnaires. Le mot "prise" est un de ces mots qui manquent dans des dictionnaire comme celui de Roparz HEMON. Yeun AR GOW utilisait le terme lugenn. On trouve également le mot tapenn dans la langue parlée par les bretonnants instruits.]

p. 69
cf. p. 1166

[...]
 [...] dans les domaines où un mot, même très spécialisé, est bien connu de la majorité des bretonnants, nous avons cru devoir le relever. Par exemple, nous avons donné l'équivalent breton de "*pain azyne*", et divers mots désignant une "*brèche*". [GLM : il est impossible de savoir si un mot est "*bien connu de la majorité des bretonnants*" sans faire des enquêtes systématiques. Le "sentiment" que l'on peut avoir de la compréhension général[e] d'un mot à partir de quelques expériences ne peut être retenu comme critère scientifique.]

[...]
 Notre dictionnaire se veut donc, d'une certaine façon, un dictionnaire du breton fondamental. » LE DÛ et LE BERRE 1975 : 11-13

Cette dernière citation mérite d'être étudiée. On sait que dans la plupart des langues des études statistiques ont permis de donner la fréquence d'utilisation de tel ou tel terme, afin de mettre en évidence les mots les plus utilisés. Ces calculs ont été faits à partir de la langue parlée et de la langue écrite. Le fait que le "dictionnaire pratique" ne veut prendre en compte que le parler de la seule population rurale, et laisser de côté et le breton parlé par les personnes cultivées, et le breton écrit, aboutit à un inventaire qui ne peut être celui du « *breton fondamental* ». Les auteurs semblent considérer qu'il n'y a de bon breton que le « *breton populaire* ». On peut se demander si ce breton "populaire" suffit à ces deux Universitaires dans leurs échanges quotidiens — et même dans leur vie familiale (en supposant que le breton soit la langue de leurs familles).

Les auteurs ont pris comme base de travail le *Robert* en 7 volumes. Pour retenir les mots qui leur semblait utile de traduire, ils se sont appuyés sur cinq ouvrages : le dictionnaire fondamental de la langue française de GOUGENHEIM ; le dictionnaire du vocabulaire essentiel de MATORÉ ; le Larousse des débutants ; le "*diccionaire bàsic francès-català*" de Lluís CREIXELL et le dictionnaire français-russe des mots les plus employés de V.S. ZETLIN. Ils ajoutent : « *Nous avons, bien sûr, consulté les dictionnaires français-breton (et éventuel-[*]lement breton-français) existants, et en particulier ceux de LE GONIDEC, TROUDE, du RUSQUEC, ERNAULT, et, plus près de nous, le "Trésor du breton parlé" de J. GROS.* »

p. 70

L'oubli des deux plus importants dictionnaires français-breton est significatif : F. VALLÉE et R. HEMON sont des inconnus ! Le dictionnaire de du RUSQUEC par contre est signalé comme étant une source utilisée...

« *Si un terme ancien semblait n'être plus compris, ou si une traduction existante prêtait à rire, nous les avons délibérément écartés* » (p. 14)

« *notre propos n'étant pas, répétons-le, la recherche d'un état idéalement pur de la langue* » (p. 15)

En résumé, les auteurs ont voulu faire un inventaire du breton parlé. La région privilégiée étant la zone qui sépare le Léon et le Vannetais, ayant pour centre géographique Carhaix (p. 12).

Laissons de côté l'aspect arbitraire du choix de cette région, ce qui rejette une bonne partie des parlers "populaires", pour se demander sur quels travaux scientifiques le choix des termes et des expressions a été fait. Il est probable que les auteurs ont consigné plus ou moins les parlers qu'ils connaissent.

L'idée d'écarter les néologismes aurait dû amener les auteurs à utiliser toutes les ressources du breton parlé. Le choix d'une région privilégiée (sur quels critères ?), d'une classe sociale (rurale), ont empêché les auteurs à puiser dans les richesses du breton parlé, d'autant plus qu'ils avaient le souci de présenter des mots « *bien connus de la majorité des bretonnants* ». Le résultat est **une pauvreté du vocabulaire présenté**.

Le gros défaut du dictionnaire de R. HEMON est sa sécheresse. Il n'y a pas d'exemples. Le "dictionnaire pratique" en présente de très nombreux, et c'est là un intérêt de l'ouvrage. Mais on peut se demander si les auteurs ne sont pas tombés dans l'excès inverse :

Le mot *chat* occupe 54 lignes. Là où R. HEMON donne simplement « *chat kazh 16* » (le nombre 16 renvoyant à un type de pluriel), on trouve dans le "dictionnaire pratique" « "*kaz*" m. "*kizier*" », accompagné de très nombreux exemples comme : un petit (grand) chat, un gros chat, un chat maigre, un jeune (vieux) chat, un joli petit chat, un chat sauvage (domestique), un chat noir (blanc), un chat gris (roux), etc. Dans tous ces exemples *chat* est traduit par *kaz*, de même que dans les 34 phrases qui suivent (du type : le chat mange, le chat boit... ou la fourrure du chat, la queue du chat, le dos du chat... etc.).

En réalité, il y a là beaucoup de "remplissage". On pourrait trouver bien d'autres exemples et doubler ainsi la longueur de l'article sans y ajouter grand chose. Il aurait été plus intéressant, me semble-t-il, de donner les dérivés *kazhez*, *kazhig*, ou le composé *targazh*. [*]

p. 71

On retrouve évidemment le même type d'exemples sous "*chien*" : grand / petit / gros / jeune / vieux / sauvage / enragé / méchant / doux / blanc / noir / jaune / roux, etc. Pourquoi ne pas donner : chien maigre, joli petit chien, etc. ?

Ce dictionnaire « s'adresse à des personnes ayant déjà une certaine connaissance des structures de base. Il peut aussi rendre de grands services aux bretonnants actifs et passifs [...] » (p. 15).

On peut se demander s'il est utile, pour ces utilisateurs, de donner la traduction de un petit / grand chat, un grand / petit chien, un grand / petit cheval puisque dans tous les cas on ajoute bras ou bihan au substantif (par contre on aurait pu pour "petit" mentionner l'utilisation de *kazhig*, *kiig*, *marc'hig*).

Les auteurs ayant décidé d'écartier les mots "littéraires" et de ne retenir que les mots "populaires", sont gênés dans beaucoup de cas, et sont obligés d'avoir recours à des "à peu près" (par exemple pour bagage on donne "traou"!), ou à des termes français du type *chambraêrenn* "chambre à air".

Certaines distinctions me laissent rêveur. Cuisine est traduit par *kegin* si celle-ci est située dans les « restaurants, châteaux, etc. », et par *kuizin* dans les « maisons récentes »...

Il y a d'autres exemples où le mot breton traditionnel est écarté au profit d'un emprunt au français plus ou moins récent. "Ceinture" par exemple est traduit par *senturen*, le mot *gouriz* n'étant cité qu'accompagné du qualificatif « désuet » (= dont on a pratiquement cessé de faire usage. Voir p. 18).

Bien des traductions sont critiquables : *an daou blankenn zo an eil war egile* est proposé pour "les deux planches se chevauchent", alors que la phrase bretonne signifie "les deux planches sont l'une sur l'autre", et non "se couvrent partiellement". R. HEMON donne *damc'holoñ*. On pourrait également traduire "*an daou blankenn zo damlakaet an eil war egile*", ou "*lakaet tamm pe damm an eil war egile*", ou "*un tamm an eil war egile*", selon le contexte.

Traduire "le cordon ombilical" par "*kordenn ar gwir*" me semble faire une part bien large à une expression intéressante mais peu usitée alors que le mot *begel* est bien connu : *klomañ, lasañ, troc'hañ ar begel*.

Tout n'est cependant pas critiquable dans ce dictionnaire. On y trouve de nombreux bretonnismes, des distinctions de sens qui manquent souvent dans la plupart des dictionnaires. Mais il faut regretter que ce travail, qui veut s'éloigner des dictionnaires "littéraires", n'ait pas cru devoir accepter les termes les plus usités de la langue écrite. Un dictionnaire ne peut s'appuyer uniquement sur les parlers. Le parti pris évident des auteurs vis-à-vis du breton écrit les amène à rejeter des termes nécessaires. On ne trouve pas dans le dictionnaire [*] de mots comme "adjectif", "adverbe", peut-être parce qu'ils ne sont pas utilisés par la "classe rurale". Mais peut-on proposer un dictionnaire qui aura plus de 900 pages sans ces mots que l'on apprend dès l'école primaire.

p. 72

Traduire *auto* par *oto* et omettre *karr-tan*, qui est un mot connu, s'explique mal quand on accepte *karr-nij* pour avion (en le qualifiant certes de désuet) à côté de *avion*. Si les auteurs voulaient donner une image du parler des paysans, qui les empêchait de donner des néologismes en mettant entre parenthèses (néol.) ?

Le rejet des néologismes, qui peut amener les lexicographes à mieux utiliser les richesses des expressions bretonnes, aboutit, lorsqu'il devient trop systématique, à enfermer la langue dans le ghetto du parler de telle ou telle classe, ici la classe rurale de la région ayant pour centre géographique Carhaix.

Et pourquoi privilégier un mot plutôt qu'un autre ? Pourquoi traduire *chanvre* par le seul mot *kanab*, et oublier le vannetais *koarc'h*. Il est vrai que le pays vannetais n'est pas dans cette région privilégiée dont les contours ne nous sont pas donnés ?

Il aurait été également plus intéressant que les auteurs abrègent certains articles et en rédigent d'autres. En ne regardant que les mots commençant par BA- donnés dans "*Le Français fondamental*" (Institut de recherche et de documentation pédagogique), je relève que le "dictionnaire pratique" ne donne pas les termes *baaignoire*, *ballon*, *bananier*, *banlieu* et *barrage*.

Le nombre de pages du dictionnaire est trompeur. Mettre sur 4 lignes « un bout de bois : *eun tamm koad*. / un bout de pain : *eun tamm bara*. / un bout de papier *eun tamm paper*. / un bout de gâteau : *eun tamm gwastell*. » est une perte de place. Il suffisait d'écrire : "un bout (de bois, pierre, papier, gâteau...) *eun tamm* (*koad*, etc.)".

De même, au bord de la mer, de la rivière, etc. occupe 5 lignes, et "au bord" est traduit chaque fois par *war vord*. Pourquoi ne pas marquer "au bord (de la mer, la rivière, l'eau, la table, la route...) : *war vord* (*ar mor*, *ar ster*, etc.)".

L'ouvrage utilise l'orthographe dite "universitaire" en lui apportant quelques modifications. Mais cela n'explique pas, me semble-t-il, la graphie <ginou-gamm> pour "anchois", alors que "bouche" est traduit par <genou>. Pourquoi <ar broiou arab> (p. 34), mais <eur marh arap> (p. 188) ? »

35.10.2 Comparaison avec le dictionnaire fr.-br. de R. Hemon (1978)

Remarque : *Après avoir remarqué que la comparaison n'est pas facile en raison des « buts différents des deux ouvrages », Gwennole LE MENN présente un tableau, où il met en face-à-face les entrées des deux dictionnaires commençant par <BA->. Nous retenons son commentaire.*

« On voit ici que sur les 15 mots du dictionnaire pratique, il y a 5 renvois à d'autres mots (dont 2 partiels). Le renvoi de bain à se baigner ne permet pas de traduire une phrase comme "bébé a pris son bain". De plus mont da neuial signifie plutôt "aller nager" qu'"aller se baigner". Le mot traou pour "bagage" est bien trop imprécis. L'expression neuial ar c'hezeg est intéressante et curieuse, mais probablement d'emploi rare. On ne voit pas pourquoi pour bai on donne la forme la plus évoluée en tête : yell, qui n'est qu'une prononciation plus récente et non générale de gell. »

LE MENN 1981 : L. 13, P. 73

35.10.3 Résumé

Remarque : *Ce passage est encadré dans la thèse de l'auteur.*

« Le "dictionnaire pratique", voulant se baser sur la seule langue parlée par la population rurale non instruite dans sa langue, résidant dans le "centre" de la Bretagne, donne de nombreuses expressions intéressantes, mais ne peut répondre aux besoins des bretonnants utilisant leur langue dans le monde moderne, pas plus qu'à ceux des élèves des cours de breton qui veulent accéder à une langue qui puissent *[sic]* leur permettre de s'adapter aux différents parlers, et également de lire les ouvrages en breton. Il pourra être consulté, mais ne sera pas le "dictionnaire pratique", ni le dictionnaire du breton fondamental, ouvrages dont nous avons toujours besoin. »

ibid. : L. 13, P. 73

36 1975 : Fañch Morvannou, la méthode *Assimil*

Remarque : *Dans la mesure où ce manuel constitue un moment important dans le débat concernant les orthographes, et où il représente aussi une tentative intéressante d'appliquer l'approche que nous nommerons "continuiste" à un manuel d'enseignement, nous l'avons reproduite ici, dans son édition de 1975. Le paratexte de l'Initiation, parue en 1978, n'est pas aussi instructif, il n'a pas été reproduit.*

cf. p. 100

36.1 Comment apprendre le breton sans peine

« Le breton est, dit-on, une langue antique et vénérable. Les Celtes qui se répandirent dans presque toute l'Europe et qui établirent des colonies jusqu'au cœur de l'Asie Mineure, en Galatie, parlaient une langue, le celtique, dont le breton de Bretagne et le gallois du Pays de Galles sont, entre autres, issus.

Vous désirez apprendre le breton. C'est donc que vous êtes motivé, puissamment motivé même sans doute. Ces motivations vont constituer le moteur le plus puissant pour vous aider à persévérer dans votre décision. Il paraît que c'est une infirmité de ne pas connaître l'anglais ou le russe de nos jours. D'autres, vous-même sans doute, ressentent comme un manque, comme une frustration, difficilement tolérable, le fait de ne pas savoir le breton. Vous avez envie d'apprendre le breton comme on a envie d'une belle poire, ou d'une belle orange. Cette faim, cet appétit vous aideront à ne pas renoncer, à ne pas vous décourager, quand bien même l'écorce pourrait vous paraître parfois diablement amère. Soyez régulier, assidu. Consacrez deux fois dix minutes par jour à l'étude de votre **Assimil** breton. Vous verrez ! Mais attention ! Cette régularité est la clé du succès. [*]

p. VI

La langue bretonne est unie, mais non point uniforme, elle connaît des inflexions dues aux différents terroirs. Bref, le breton s'est trouvé ramifié en dialectes, et même en parlers. Cette dialectalisation a mis les bretonnants dans une situation qui n'a rien d'alarmant. Si l'on désire vraiment communiquer en breton, l'expérience montre que cela est possible entre locuteurs de n'importe quel dialecte. Chacun tend, en s'exprimant, à réduire les différences quand elles pourraient constituer un obstacle pour son interlocuteur. En somme, les bretonnants d'aujourd'hui — dont vous irez sous peu grossir le nombre — restituent spontanément à la langue dans laquelle ils parlent le caractère qui fut le sien, sans doute, avant que diverses circonstances historiques ou géographiques ne viennent la dialectaliser.

Nous tiendrons compte, dans notre méthode, de l'existence de dialectes, dans une mesure raisonnable. Pour autant, nous n'écrirons le breton que d'une seule façon : en effet, les différences dialectales ne sauraient affecter l'écriture de la langue. Il existe cependant des **doublets** et des **synonymes** qu'il convient de ne pas confiner à tel ou tel dialecte, ni même à la langue "savante". Nous vous les proposerons donc, et nous vous inviterons à les apprendre comme faisant partie intimement de la langue dans son ensemble. En outre, dans la rubrique **prononciation**, nous proposerons des variantes de prononciation : elles ne peuvent être ignorées de ceux qui désirent établir le contact avec les bretonnants, mais, pour autant, ces variantes ne constituent pas des prononciations vicieuses de [*] la langue bretonne. Aucun dialecte ne sera privilégié, ni non plus, espérons-le, sacrifié, encore que les traditions orthographiques aient fait la part belle au dialecte du Léon et au sous-dialecte du Haut-Vannetais, et encore que le dialecte vannetais dans son ensemble ait été, jusqu'à présent insuffisamment intégré dans la langue écrite unique.

p. VII

Nous vous proposerons donc un breton moyen, standard : si vous prononcez convenablement, si vous vous conformez aux règles de la phonétique bretonne telles que vous les découvrirez progressivement, si vous exploitez astucieusement le registre des doublets et des synonymes, vous serez en mesure de vous faire comprendre. En outre, si vous le souhaitez, vous pourrez accentuer les caractéristiques de tel ou tel parler, pour peu que vous souhaitiez vous "enraciner" davantage dans tel ou tel terroir, soit que vous ayez décidé de vous y fixer, soit que vous-même (ou vos parents) en soyez originaire. Vous aurez à cœur, néanmoins, de ne pas vous enfermer dans un parler aux traits trop fortement marqués, au point que l'intercompréhension s'en trouverait compromise. Le breton n'est ni enseigné à l'école [*NdA : La place misérable qu'il y tient lui est chichement mesurée*] ni régenté par une Académie. C'est à la fois une bonne chose et un inconvénient ; le breton n'a rien de monotone ; chaque "paroisse" a ses inflexions bien à elle ; néanmoins l'avenir de la langue est lié à une standardisation minimum, et de plus en plus de personnes habitant les villes ou bien la Haute-Bretagne apprennent la langue, alors qu'autour [*] d'elles on ne la parle guère. En effet, le breton n'a été parlé, dans ces derniers siècles, qu'à l'ouest d'une ligne Vannes-Saint-Brieuc, grosso modo. Cependant la langue bretonne est le patrimoine de tous les Bretons, même de ceux dont les parents et les grands-parents ne la connaissaient pas ou ne le [*sic*] connaissaient plus.

p. VIII

Les quatre ou cinq premières leçons accorderont aux problèmes de prononciation une place essentielle. Vous aurez à cœur d'adopter, dès le début, une prononciation du breton qui soit juste. En dépit des dialectes, en dépit même des différences dans l'accentuation, le breton est profondément homogène. Vous aurez à cœur de déjouer les pièges de l'écriture, les mêmes lettres, les mêmes syllabes transcrivant, pour le français et le breton, des sons sensiblement différents. Il en est, du reste, de même pour toutes les langues. Nous attachons un grand prix à ce que, par cette méthode ASSIMIL, vous appreniez et vous parliez un breton authentique. **Standard, mais authentique.** Or l'authenticité de la langue bretonne dépend au moins autant de sa phonétique que de son vocabulaire : ce dernier, soit à la suite d'emprunts directs, soit à la suite d'emprunts remontant au latin, n'est pas entièrement étranger à celui du français [NdA : *Mais le breton a beaucoup moins emprunté au français que l'anglais. Ont également emprunté au français — à une époque où les Cours de l'Europe en subissaient la fascination —, le russe, le grec moderne, l'allemand même, et bien d'autres langues, mais parfois, et cela est vrai aussi pour le breton, les mots empruntés ont un sens différent dans la langue emprunteuse. Quoi qu'il en soit, les langues empruntent entre elles et il n'y a pas de comptabilité chagrine à établir de cet état de choses. En breton, les emprunts en mots "disponibles" sont nombreux, mais dans un texte ou une conversation, les mots de grande fréquence sont bien bretons ; et la grammaire est d'un génie bien distinct non seulement de celui du français, mais aussi de celui des autres langues européennes.*]. Il n'y a pas à [*] concevoir de dépit de cette situation de fait : le français et le portugais, ou l'espagnol, ou le roumain ont entre eux un vocabulaire d'origine commune bien plus considérable. Du reste, l'originalité de la langue bretonne repose essentiellement sur son système syntaxique radicalement différent de celui du français ou des langues romanes en général. Si vous aimez le dépaysement en matière linguistique, vous allez être servi ; vous en rencontrerez des celticisms !

p. IX

Vous serez considérablement aidé si vous pouvez écouter les disques ou les cassettes : les textes bretons de notre méthode sont dits par des bretonnants dont le breton est la langue maternelle et, quoique issus des zones dialectales les plus opposées, ils ont eu à cœur de ne pas accentuer les différences. Tous, sans éliminer, pour autant les inflexions de leurs terroirs respectifs, vous proposent un breton à la fois standard et authentique.

Votre effort sera continu plutôt que par à coups. À raison de deux fois dix minutes par jour pendant trois mois, vous profiterez plus qu'en travaillant deux heures d'affilée tous les quinze jours. N'hésitez pas à revenir en arrière aussi souvent que vous en éprouverez le besoin. Ces révisions spontanées dont vous prenez l'initiative sont les plus profitables. »

MORVANNOU 1975 : v-ix

36.2 Encore quelques mots

Remarque : *Nous n'avons transcrit que le passage correspondant à la graphie interdialectale, et non les propos plus généraux de phonétique.*

« Les lettres <C> et <X> n'existent pas dans l'alphabet breton. <CH> est considéré comme une seule lettre et se prononce comme en français. Des plus [sic], l'alphabet breton comporte une "lettre" qui n'existe pas en français : <C'H> — donnons immédiatement quelques exemples :

C'HOARI : jouer

UR PLAC'H : une fille

UR PLAC'H ALL : une autre fille

comment prononcer cette "lettre" ? Dans C'HOARI, on la prononce à peu près comme la jota espagnole de *juez* par exemple, mais le caractère guttural est moins net.

Dans UR PLAC'H (suivi d'un point, d'un arrêt, c'est-à-dire en finale absolue), le <c'h> se prononce à peu près comme le <ch> allemand de *bach* (ruisseau), par exemple, ou comme la jota espagnole de *reloj*. Mais dans la séquence UR PLAC'H ALL, où le <c'h> se trouve en fait entre voyelles, ce <c'h> se prononce comme un — h — fortement expiré, mais plus rien du guttural (ne pas "râcler" le fond de la gorge!). Il y a donc une opposition entre les deux types de <c'h> : l'un, en finale absolue, est ressenti comme "dur", l'autre, en liaison entre voyelles, est ressenti comme "doux". Ce dernier est comparable au h aspiré que l'on entend, en anglais ou en allemand, dans des mots comme *Hand, House, Hans*... Dans notre transcription phonétique de ce <c'h>, nous adopterons la graphie <H> pour [*] marquer le c'h "doux" et la graphie <HH> pour marquer c'h "dur".

p. XI

Nous transcrivons donc :

C'HOARI : [HH oari] [NdA : *Mais la prononciation [Hoâri] existe aussi*]

UR PLAC'H : [eur plaHH]

UR PLAC'H ALL : [eur plaH all] [...] »

36.3 Note sur l'orthographe du breton

« L'orthographe du breton a quelque peu varié au cours des siècles ; c'est le cas de la plupart des langues qui ont été écrites. Consultez, si vous l'avez à votre disposition, **Le Néerlandais sans peine**, collection ASSIMIL, édition 1973 ; vous trouverez, entre les pages 25 et 26, un intercalaire faisant état des travaux d'une commission mixte belgo-néerlandaise qui, depuis 1935, s'est attelée à la réforme de l'orthographe de la langue néerlandaise.

Jusqu'à ces derniers temps, deux orthographes étaient utilisées pour écrire le breton. Depuis quatre ans, une commission mixte, comprenant des utilisateurs de l'une et l'autre orthographe, travaille à l'unification de l'orthographe du breton. Des solutions sont en vue, des points d'accords sont proposés. Nous en tenons compte ici.

Mais la commission n'a pas achevé ses travaux. Certains points n'ont pas encore été examinés. Nous avons donc dû trancher et même innover. La présente orthographe se trouvera peut-être "dépassée" sur quelques points particuliers, pour peu que la commission suggère des conclusions différentes de celles auxquelles nous nous sommes arrêtés. [*]

p. XV

Nous avons admis les conventions suivantes :

- a) Tout <-s-> entre deux voyelles est prononcé partout et a le même son que le <-s-> du français rose. Ainsi <rosenn> sera prononcé [ro:zen']
- b) Tout <-s-> terminant un mot est prononcé partout. Si le mot suivant commence par une voyelle, ce <-s> est prononcé comme celui qui se trouve entre voyelles à l'intérieur d'un mot. <Bras eo an ti> sera prononcé [bras éo ân'ti:]. Si le mot terminé par un <-s> est en finale absolue (en fin de phrase, ou devant un arrêt), le <-s> est alors dur. <An ti zo bras> se prononce partout [ân' ti: zo bra:s']
- c) Tout <z> entre deux voyelles n'est prononcé qu'en Léon, c'est-à-dire, en fin de compte, sur un domaine relativement limité, et, de plus, excentré. Ainsi <asezet> se prononce [azé:zët'] en Léon seulement. Ailleurs il se prononce [azé:ët'] ou [azé:t'].
- d) Tout <-z-> terminant un mot n'est prononcé qu'en Léon. Ainsi, dans les mots <newez>, <gwirionez>, le <-z> final ne se prononce qu'en Léon.
- e) Le <-z> en finale absolue, lorsqu'il est prononcé, c'est-à-dire en Léon, est dur. <Bras eo an ti newez> se prononce en Léon [bra:z éo ân ti né:vès']. (Hors du Léon) [né:vé] ou [né oué]. [*]
- f) Le <s> dur que l'on entend dans les mots français salut, rosse, sera écrit <s-> au début des mots, <-ss-> entre deux voyelles, et <-ss> à la finale : <sul, sifel, kasset, assambles, plassenn, tass>. Au début des mots, ce <s-> peut se prononcer comme un <-s-> doux selon les parlers : <ar sul> est prononcé [ar su:l] ou [ar zu:l].
- g) Certains <z> prononcés partout ont été maintenus à l'intérieur des mots entre deux voyelles, pour ne pas perturber la flexion des verbes par exemple. Dans l'exemple que voici : <me a vez laouen dalc'hmat>, le <-z> de <vez> ne se prononce qu'en Léon, mais à l'imparfait : <me a veze>, il se prononce partout. Dans des cas de ce genre, pour montrer qu'il convient de prononcer ce <-z-> même hors du Léon, il sera transcrit en PETITE MAJUSCULE.
- h) On rencontrera de même entre deux voyelles des <-s-> à prononcer -ss- et encore des <-z-> prononcés partout. Le plus souvent, ce sera pour faire apparaître qu'il s'agit d'un mot composé. Ces <-s-> et ces <-z-> seront également transcrits en PETITES MAJUSCULES. Ainsi, <peSort>, <diZale>, <diZour>. À chaque cas d'espèce, nous fournirons les explications nécessaires.

p. XVI

Et puis il y a le <ZH>, n'est-ce pas ? C'est un signe qui n'a rien d'inquiétant. Il figure, entre autres, dans le fameux sigle BZH que l'on a vu fleurir sur les voitures en Bretagne et hors de Bretagne. Ce sigle est l'abréviation de BREIZH, qui est le nom breton de la Bretagne. Ce <ZH>, [*] toute considération autre que scientifique mise à part, représente, dans le mot BREIZH, un ancien T ; ce mot s'est d'abord dit BREIT (d'où doivent dériver les mots français Breton, Bretagne), puis BREITH (son du <th> anglais de "thing"). Il en va de même dans le mot signifiant langue bretonne et qui est BREZHONEG, anciennement BRETONEG, puis BRETHONEG. Ensuite, l'évolution a été différente selon les dialectes : le TH est devenu Z, sauf en Vannetais, où il est devenu H expiré. La graphie <BREZHONEG> synthétise les deux prononciations possibles de ce mot [brézô:nëk'] et [breHô:nëk'], tout comme la graphie <ASEZET> permet de prononcer [azé:zët'], [azé:ët'] ou [azé:t']. Elle dispense, de ce fait, de multiplier les textes en les écrivant en dialectes (<brezoneg>, <brehoneg>), puisqu'elle représente la graphie interdialectale unique d'une

p. XVII

langue unifiée. Le <ZH> que l'on rencontre dans des mots comme <BREIZH>, <BREZHONEG>, <KAZH> (chat), <BAZH> (bâton, canne), <BARZH> (poète), <MORZHOL> (marteau), signale que, dans ces mots, il n'y a que deux prononciations possibles, celle avec Z ou celle avec H; il n'y a pas de troisième possibilité. En principe. En fait, le signe <ZH> ne recouvre pas qu'un ancien T, comme dans <BREZHONEG>, ou qu'un ancien D précédé de R, comme dans <BARZH>. Il y a des cas où, en présence d'un <ZH>, ce ne sont pas deux possibilités seulement qui existent, mais trois : a) prononciation Z b) prononciation H, c) absence de toute articulation. <KRAMPOUEZH> (des crêpes) se prononce soit avec Z soit avec H, mais le dérivé <KRAMPOUEZHENN> (crêpe), peut se prononcer soit [krâmpouézén'], soit [*] [krâmpouéHén'], soit [krampouén']. L'usage et l'expérience vous apprendront, en fonction de votre "environnement linguistique", comment moduler votre propre prononciation. Si vous désirez donner à votre breton une coloration vannetaise, vous choisirez donc dans les mots à <ZH> la prononciation H. Nous fournirons, chemin faisant, toutes les explications voulues à ce sujet, par exemple : kzh, bzh [ka.HH]. [ba:HH].

p. XVIII

Si vous pouvez écouter les disques ou les cassettes, vous constaterez que, par moment, tel récitant prononce, dans les mots comportant un <ZH>, le H précisément : il s'agit donc d'un bretonnant Vannetais, et son breton reflète les inflexions de son terroir. Vous pourrez en faire autant si vous le souhaitez.

De toutes façons, il faudra constamment déjouer les pièges de l'écriture. Priorité au breton parlé, celui que vous livrent les disques ou la conversation des bretonnants. Toute orthographe résulte d'une convention et elle ne représente qu'approximativement la prononciation, à plus forte raison ne représente-t-elle qu'imparfaitement toutes les prononciations existantes du breton, dont aucune n'est, objectivement et scientifiquement, inférieure par rapport aux autres. L'orthographe d'une langue est — ou devrait être — amendable. Comparée à celle du français ou à celle de l'anglais, l'orthographe du breton est simple. L'existence de doublets, de synonymes n'est pas un signe de laisser-aller, de confusion ou d'arbitraire : elle atteste simplement que la rigueur scientifique ne [*] se confond pas avec la rigidité ni avec la pesanteur ou l'étroitesse académiques. Toute orthographe est, encore une fois, conventionnelle et elle devrait être le résultat harmonieux d'un compromis entre :

p. XIX

- une transcription phonétique moyenne des différents parlers,
- l'héritage de la tradition dialectale écrite, à intégrer progressivement dans une forme écrite unique,
- les nécessités de la pratique pédagogique, laquelle requiert de moins en moins le recours systématique à l'écrit.

37 1978 : Erwan Ar Menga, *Deskomp esperanteg*

Remarque : *Ce dictionnaire est paru dans trois suppléments à la revue Hor Yezh. Le n° 118* présente une grammaire de l'esperanto (ainsi que ce paratexte introductif, sans titre, de Pêr DENEZ), le n° 118**, un dictionnaire esperanto-breton, et le 118***, un dictionnaire breton-esperanto.*

« Gant HOR YEZH e vo embannet ur rummad levrioù da zeskiñ esperanteg : setu amañ an hini kentañ, savet gant Erwan AR MENGA. Ra vo, amañ, trugarekaet.

Roparz HEMON, an den en deus graet kement evit Breizh hag evit an emsav, a zo bet displeget gantañ, bremañ ez eus tost da 50 vloaz, talvoudegezh an esperanteg evit ar Vretoned : ha, paotr an ober evel m'eo bet atav, en deus Roparz HEMON savet ur yezhadur esperanteg vihan hag ur geriadur bihan evit ar vrezhonegerien. En esperanteg en deus lakaet ivez danvez e enklask war stad ar brezhoneg e 1930 : *Esploro pri la ituuacio de la Bretona Lingvo*.

Desket em eus esperanteg war-dro 1940, evel va c'heneil Merwen RUNPAOT, a welen alies d'ar mare-se, hag a-drugarez d'ar yezh etrevroadel em eus graet anaoudegezh gant lennegezhioù na gomzer ket alies diwar o fenn. Prestet e voe din, gant Roparz HEMON, un dastumadennig eus *Literatura Mondo*, ar gazetenn embannet e bro-Hungari gant ar arzour a zo e anv Kolomano KALOCZAY, ha diwar an esperanteg e c'hoarvezas din treiñ un nebeudig traoù e brezhoneg. Lod a zo bet embannet. Lod all a vo embannet c'hoazh. Me 'soñj din e kompreno an emsav, un deiz bennak, pebezh frankiz a zegas an esperanteg d'ar vuhez sevenadurel.

Setu amañ eta al levrig kentañ en ur rummad a vo, spi am eus, hir. Eman Merwen RUNPAOT o prientiñ ul labour klokoc'h. Da c'hortoz, e vo bet digoret an hent gant dornlevr Erwan AR MENGA. A-drugarez dezhañ e c'hell ar Vrezhonegerien ober anaoudegezh — ma fell dezho! — gant ur vuhez etrevroadel [*] disheñvel diouzh an hini a vez brudet gant kazetennoù ar C'hallaoued.

A-drugarez dezhañ e c'hellint, ivez, lakaat klevout mouezh Breizh vrogar dreist d'ar bevennoù merket gant ar galleg.

Ha n'eo ket un dister a c'hounid e vo kement-se. »

AR MENGA 1978 : 3–4

38 1980–1985 : Pêr Denez, *Geriadur brezhoneg Douarnenez*

Remarque : *Le premier long texte d'introduction n'a pas de titre. Il est suivi par des « Notennoù diwar-benn ar foneteg » / « Notes de phonétique », puis par un court paragraphe nommé « Penaos eo savet ar geriadur » / « Comment se présente le dictionnaire », que nous ne reproduisons pas. Pour comprendre la solution graphique empruntée par l'auteur, on constate en lisant le dictionnaire que : les entrées sont données en peurunvan puis en API, les transcriptions des conversations sont données dans un compromis, sur une base de peurunvan, mais accueillant quelques particularités locales.*

L'ouvrage a été publié en plusieurs cahiers thématiques successifs, nous ne reproduisons pas leur paratexte, en effet : le cahier 2 (1981) renvoie à la préface du premier, le cahier 3 (1984) en donne un rapide résumé, le cahier 4 (1985) ajoute des remerciements.

« *Gant al levr-mañ e kroger da embann ur geriadur eus yezh Douarnenez, eur bet o labourat warnañ abaoe 1965, pe war-dro. Diazezet eo war divizoù on bet o sonenrollañ gant tud o doa amzer a-walc'h, ha madelezh a-walc'h, evit chom da gomz ganin.*

Pa glasker kinnig da lennerien testennoù datumet er yezh komzet e sav, anat eo, meur a gudenn. Ha graet e vo penn-da-benn gant ar skritur fonetek, da skouer ? Skianteloc'h e seblantfe bezañ, bez' e c'hellfed e-giz-se merkañ traoù na vezont ket arouziet gant ar skritur boutin, daoust ma ranker forzh penaos sistematekaat ; pet den avat a c'hellfe lenn aes, ha tennañ gounid eus ar seurt skrid ? A-hend-all ober gant ar yezh unvan, da lavarout eo yezh an holl, evit treuzskrivañ an enrolladurioù, a vefe bet distumma yezh Douarnenez, n'eo ket hepken en he geriadur, met ivez en he yezhadur — da skouer e yezhadur ar c'hemmadurioù hag ar rannoùigoù-verb. An dibab a zo bet graet eo hemañ : degemer arouezioù-skritur ar yezh unvan hag, en treuzskrivadur, chom an tostañ ar gwellañ ouzh yezh Douarnenez. Evel-se ez eus spi da gaout e c'hello muioc'h a dud tennañ implij eus al labour, hep ma vefe difesonet yezh ar vro. Un dreuzskrivadenn fonetek a zo bet roet evit pep ger, hag un droidigezh e galleg evit pep tra. []*

p. 6

En un doare feal am eus klasket lakaat war baper ar pezh a zo bet dastumet. Kement tra a zo el levr-mañ (war-bouez ur gerig pe zaou) a zo bet sonenrollet war vandennoù magnetek. Pennlizherennoù a ro da c'houzout piv a zo bet o komz. Setu amañ, hervez urzh al lizherenneg, anvioù an dud hegarat ha madelezhus na vije ket bet tu, hepto, da saveteiñ an tammig-se eus gouiziegezh ar bobl : [suit la liste des personnes interrogées, nom d'usage et initiales, éventuellement des remarques sur l'absence d'enregistreur, puis les remerciements.]

Danvez al levr-mañ, adwelet abaoe, a zo bet lakaet e-barzh un Dezenn a Drede Kelc'h e 1968. Ennañ e vo kavet gerioù o tennañ d'ar Pesked ha d'al Laboused. E penn kentañ ar bloaz a zeu e teuio ul levr all er-maez, ennañ geriaoueg ar Mor, an Avel hag an Amzer, ar Greiamant hag ar Fardaj. [] »*

p. 7

Ce volume est le premier d'une série consacrée au parler de Douarnenez — l'ensemble formera un dictionnaire basé sur l'analyse d'enregistrements fait au mangétophone, à partir de 1965 environ, près de personnes qui ont accepté, avec bienveillance, de me consacrer un peu de leur temps.

Un problème essentiel se pose lorsque l'on entend livrer à la lecture des textes enregistrés : doit-on proposer des transcriptions en orthographe phonétique ? Il semblerait plus scientifique de le faire, il serait alors possible de marquer des variables que l'écriture ordinaire ignore, encore que l'on ne puisse échapper à une systématisation, c'est-à-dire à l'arbitrarité : mais à combien de personnes un tel texte serait-il accessible ? D'un autre côté, transcrire simplement en Breton moyen commun serait occulter une partie, non seulement du vocabulaire mais aussi de la grammaire, du parler de Douarnenez, ainsi la grammaire des mutations et de la particule verbale. On a donc choisi d'adopter les symboles du Breton écrit commun tout en restant aussi près que possible du parler de Douarnenez : on espère qu'ainsi ce travail se révélera utile et intéressant pour un plus grand nombre de personnes. Une transcription phonétique a été donnée pour chaque mot, et il y a pour chaque item une traduction en français. [*]

p. 8

J'ai tenté de rapporter fidèlement ce qui a été enregistré. Tout ce qui se trouve dans cet ouvrage, à l'exception de un ou deux mots, existe sur bande magnétique. Le locuteur est identifié par des initiales. Voici la liste alphabétique des personnes qui m'ont aimablement permis, pour ce volume, de travailler avec elles et sans lesquelles je n'aurais pu sauver ce peu de chose de la culture populaire : [liste]

Ces documents, revus depuis, ont été inclus en 1968 dans une thèse de Doctorat de Troisième Cycle. Ils contiennent un vocabulaire sur les Poissons et les Oiseaux. Un second volume, à paraître au début de la prochaine année, traitera de Vents, Temps et Marée, de Grément et Accastillage.

(DENEZ 1980 : 5–10)

(texte bilingue)

39 1980–1983 : *Imbourc’h*, Geriadur ar brezhoneg arnevez

39.1 1980, le *Geriadur arnevez* breton-français

Remarque : *Ce dictionnaire est publié comme un supplément à la revue Imbourc’h. Il s’agit du numéro 126–127. La préface et la postface (imprimée matériellement avant le dictionnaire, mais chronologiquement après son impression) sont de Youenn OLIER. Ces deux textes sont suivis par :*

- « Alc’hwez ar "geriadur arnevez" » (*la clé du Geriadur arnevez*), sous-titré « bongerioù nevez deuet er yezh » (*racines nouvellement entrées dans la langue*) (pp. IX–XIV),
- « Da ouzhpennañ », ajout correspondant à un oubli (p. XV)
- *La liste des abréviations* (p. XV), celle des abréviations concernant les pays mentionnés (*en nombre restreint, dont la sélection serait à interpréter : Grande-Bretagne, France, États-Unis, URSS, Yougoslavie*)
- une « Notenn » mentionnant :

« *Gant an arouez -*- hon eus merket ar bongerioù a denn d’ar c’hembraeg, hep resizañ hag amprestet int bet war-eeun na nevez zo pe get.* »

(IMBOURC’H 1980 : XVI)

Nous avons marqué les racines relevant du gallois par le symbole -*-, sans préciser s’ils ont ou non été empruntés directement ni récemment.

(*Nous traduisons*)

À la fin de l’ouvrage se trouve également un errata nommé « Atodenn » (pp. 375–405).

39.1.1 Ger a-raok

« Abaoe pell e c’houlenne lennerion IMBOURC’H e ve embannet ur geriadur eus ar yezh arnevez. E 1973 endeo hor boa moulet unan diwar-benn armerzh ha kevredigezh. Mammenn ar geriadur-se a oa ur roll bet aozet gant Bernez AN NAY a genlaboure gant ar gelaouenn d’ar mare-se hag a oa bet pennaouet evit ar pep brasañ, evel ma verzis a-c’houdevezh, e-barzh geriaouegi PREDER hag EMSAV, nemet en devoa staget hor c’henlabourer outañ ur roll-gerioù gallek o tennañ d’an hevelep danvez ha na ouie troidigezh ebet dezho e brezhoneg. D’ar c’houlz-se ivez em boa klasket, a-gevret gant izili all eus SKOL AN EMSAV, fardañ gerioù brezhonek o klotañ gant an termenoù gallek-se.

A-c’houdevezh e verzjomp e oa bet ijinet endeo gant SADED hag EMSAV troidigezhioù all eus ar gerioù brezhonek edomp o klask un doare brezhonek dezho hogen ne oa ket neuze etre hon daouarn an dafarou bet prientet diwar ar c’hentelioù aozet gant SADED pe ar pennadoù embannet a-barzh EMSAV (pe, da-vihanañ n’hor oa ket bet kalon da lenn anezho). Setu, ar roll embannet gant IMBOURC’H e 1973 a oa diglok-tre e-keñver ar c’hementad a c’herioù a oa bet krouet hag implijet gant SADED ha moarvat un toullad a fazioù a oa en em silet ennañ.

E 1975 e voe embannet gant IMBOURC’H oberenn Jil EWAN : EN DONVOR DA VREIZH. Degemeret e voe an oberenn-mañ gant lennerion IMBOURC’H un tammig evel ur spontailh en abeg d’an nevezc’herioù stank a gaved enni. Da c’houde hor boe tu da embann skridoù all savet gant ar skrivagner-mañ e "brezhoneg arnevez".

Eveljust e voe tamallet da Jil EWAN fardañ gerioù [*] digomprenus a-raotzh evit merzheriañ ar paour-kaezh lenner brezhoneg ordinal ha nad a ket e c’heriadur e-giz ma ouzet, kalz en tu-hont da 1 000 pe 1 500 ger (hag eñ gouest a-hend-all da gompren 25 000 ger gallek bennak). Bezet pe vezed n’eo ket Jil EWAN a oa da damall, forzh penaos, rak al lod muiañ eus e c’heriadur a oa hini SADED-EMSAV, evel ma verzis adarre da c’houde oc’h ensellout e c’herioù.

Pa voe anv enta a adembann geriadur 1973 a oa diviet abaoe pellzo e soñjjomp e oa koulz deomp distreiñ da vammenn ar yezh arnevez, da lavarout, da SADED ha da EMSAV o-unan. Dres, embannet e oa bet gant PREDER rolloù-gerioù brezhonek-gallek ha gallek-brezhonek e stumm korrfighennoù (prest bepred da ziflipout a dre bizied ar re a embreg anezho ; sur, ar re a zo deuet a-benn da gargañ fichennaouegi ganto a verit ur vedalenn !)

Ma ! stagañ a rejomp koulskoude gant an trevell-se. Un emsaverez kalonek a grogas en ur re sizailhoù hag a droc’has holl fichenoù ar geriadur gwitibunan (embannet e vezent e stumm kaieroù) ; emsaverion all ken kalonek all a renkas anezho hervez urzh al lizherenneg. Lakaet e voe ivez war fichenoù un dornad gerioù all bet arveret gant ar skrivagner Jil EWAN ha kenlabourerion all eus IMBOURC’H (ur roll diglok, moarvat, rak n’he deus IMBOURC’H biskoazh graet he renabl eus ar gerioù arbennik implijet gant he c’henskriverion) ; ar re-mañ a vo kavet dreist-holl e dibenn ar geriadur-mañ. Setu aze enta danvez an oberenn-mañ.

Bez' ez eo aozet ar geriadur arnevez a embannomp enta dreist-holl diwar labourioù ar stroll-studi SADED-EMSAV. N'em eus graet nemet ur reizhadenn bennak bep an amzer (dreist-holl pa hañvale din ne oa ket mat implij an anv-gwan). N'em eus ket kredet avat e talvez ar boan ober un diforc'h etre ar gerioù fardet gant SADED-EMSAV hag an nebeudig a zo bet [*] dañzeet gant kenlabourerion IMBOURC'H o-unan. N'em eus douget barnadenn ebet diwar o fenn kennebeut ; diaes e vije bet din, forzh penaos, o vezañ ma n'em eus ket kemeret perzh e kenskriverezh ar stroll a zo bet kiriek da aozidigezh ar geriadur. Pezh a c'heller gwiriañ hepken eo o deus heuliet ar re-mañ pennaenn ar c'heltiekaat a zo bet hini Frañsez VALLÉE ha Meven MORDIERN, nemet o deus en em harpet ar wech-mañ war al labourioù nevez kaset da benn diwar-benn an hen vrezhoneg abaoe ugent vloaz bennak e-lec'h kemer da batrom ar c'hembraeg war-eeun evet ma oa bet ar c'hiz e-touez lennerion ar rummadoù kent ; evel-se o deus degaset er yezh ar ger "galen" m'em boa-me graet gantañ dindan e zoare kembraek "gelen" adal 1946 (ha "kravez", na petra, e-lec'h "krevez" evit relijion). Daoust da se e chom gant ar yezh arnevez un tamm liv kembraek a-wechoù, pezh n'eo ket souezhus pa ouzer ne oa kemm ebet koulz lavaret etre an hen vrezhoneg hag an hen gembraeg.

p. v

Eveljust, an darn-vuiañ ac'hanomp n'o devo ket tro da implijout an termenoù hag an troiennoù a vo kavet er geriadur-mañ (e-barzh IMBOURC'H hec'h-unan ne vez arveret nemet ur 15% bennak eus ar re-mañ d'ar muiañ.) Embannet hon eus an holl koulskoude evit reiñ un alberzh eus emdroadur ar yezh ouizieq abaoe ugent vloaz bennak. Moarvat n'eo ket asur dazont ar yezh-se ; n'eo ket asuroc'h eget hini ar yezh poblek ; hogen d'ar re a garfe skrivañ en ur brezhoneg diorreet ez eo ret da gentañ studiañ an hini a zo bet krouet gant SADED-EMSAV.

Hiniennoù a fellfe dezho a-walc'h e ve savet un doare Akademiezh evit reoliñ diorreadur ar yezh. Da hetin e vefe eveljust, gant ma vefe ali an holl danvez izili diwar-benn un nebeud pennvonioù. Forzh penaos n'eo ket stank a-walc'h c'hoazh ar skridoù embannet er yezh arnevez-se evit diogeliñ un dazont bennak d'ar gerioù a zo bodet er geriadur-mañ. Pa [*] vo krog ar yezh-se d'en em skignañ en holl gelaouennoù brezhonek, marteze e talvezo ar boan sevel un Akademiezh evit reoliñ an implij anezhi ; hogen n'omp ket erru er poent-se c'hoazh.

p. VI

Kement-se ne dalv ket ez on a-du gant kement ger pe droienn a zo embannet amañ da-heul. Hogen d'ur reolenn e ranker derc'hel da gentañ : hini stabilded ar yezh. Rak-se n'on ket tentet da wellaat bepred ar gerioù a zo implijet abaoe ur pennad amezr. Ar youl da wellaat dalc'hmat a zo bet kiriek da dabut drastus ar skritur en deus degaset dizurzh er yezh ha ken gwazh e c'hellfe bezañ heuliadoù un adreizh peurbadus eus ar geriadur.

Ne gredan ket kennebeut, evit an holl abegoù am eus displeget uheloc'h, e ve deuet ar mare da embann ur geriadur bras eus ar brezhoneg. Re zistank eo hol lennegezh, re zibaot hor skrivagnerion, re verrbad zoken albac'hennoù ar re-mañ (petra a chomo eus prederouriezhoù zo a-benn ugent vloaz bennak?) evit ma c'hallfe ur seurt mennad kaout un dalvoudegezh bennak.

Un dra a zo sur hepken : ar pep pouezusañ n'eo ket moulañ geriadurioù ha geriaouegi, daoust maz eo ret-mat henn ober, hogen embann skridoù hag oberennoù stank-ouzh-stank ma vo implijet enno ar yezh arnevez emeur o krouiñ er mare-mañ.

** ** *

Soñjet hor boa da gentañ stagañ ouzh ar pajennoù-mañ ur roll eus ar rakgerioù hag ar gourfenngerioù a zo arveret er geriadur-mañ. Kement-se avat en dije degaset ac'hanomp da sevel ur studiadenn diwar-benn ar yezh arnevez hec'h-unan, ha n'hor boa ket amzer da gas an trevell-se da benn. Pediñ a reomp al lenner enta da studiañ ar pennadoù a zo gouestlet d'an [*] danvez-se e-barzh Geriadur Bras VALLÉE pe yezhadurioù Roparz HEMON ha Frañsez KERVELLA. Ret eo notañ koulskoude e ra aozerion ar c'heriadurezh arnevez un implij stank eus darn anezho ha na vezent ket arveret nemeur er yezh voutin betek hiziv : -an e-lec'h -di¹¹⁰, nemet o reiñ ur ster nac'hañ kreñvoc'h (anveliour e-lec'h diveliour a gaved er yezh a-gent) Un nebeud rakgerioù all o deus graet berzh ivez er yezh arnevez : -gourzh o talvezout -enep ; -dar o reiñ ur ster krevaat ; -das o talvezout an darnaouiñ pe an arreadiñ ; -led gant ur ster damheñvel ouzh -dam pe -hanter h.a.

p. VII

Evit pezh a zo eus ar gourfenngerioù ez eo ret kounañ an diforc'h pouezus etre -ek hag -el¹¹¹ (loenek o lavarout "a denn d'al loen" ha loenek o kaout da ster "a sell ouzh al loen").

Gouzout a reer e klot ar gourfennger -adur gant ar galleg -ation, dezhañ ster an oberiañ nemet e ranker kounañ ez eo gourel ar gerioù savet diwar -adur, tra maz eo benel ar gerioù gallek en -ation, lakaomp ; merkañ a ra -adur an oberiañ o vont en-dro ha da ziforc'hañ ez eo diouzh ar gourfennger

110. Dans tout ce passage, l'auteur met le trait d'union avant le morphème, laissant penser qu'il s'agit de suffixes, mais ce sont bien des préfixes dont il s'agit : lire donc an-, di- préfixes, etc. pour les suivants.

111. Ici il s'agit bien de suffixes.

-adenn a ziskouez disoc’h an oberiañ kaset da benn, hag ivez diouzh -erezh a veneg ur pleustrerezh; evel-se hor bo "mouladur" ul levr, hogen komzet e vo eus ur moulerezh, gourel, a zo arz ar moulañ, hag eus moulerezh benel, a verk ar stal ma vouler.

Un nebeut gourfenngerioù nevez a zo bet degaset er yezh arnevez (-roez, da skouer) hogen distank a-walc’h ez int. Notomp koulskoude ez eus bet implijet unan evel -elded e-tal -elezh diwar an anvioù-gwan en -el.

Evit echuiñ : ret eo teurel evezh mat, forzh penaos, ne c’heller ket treuzplaka implij an anvioù-kadarn hag an anvioù-gwan e brezhoneg diwar arver ar galleg. Aes e vo d’al lenner merzout o studiañ ar geriadur-mañ e ra ar brezhoneg kalz aliesoc’h gant un anv-verb e degouezhioù maz implij ar galleg an anv-gwan pe an anv-kadarn. »

IMBOURC’H 1980 : III–VII

39.1.2 Goude-skrid

« Kroget hon eus da skeiñ plakennoù ar geriadur-mañ e miz Eost 1979 hag echuet eo bet al labour e miz Eost 1980. Er c’heit-se hon eus kemmet skriverez evit kemer an hini ma reomp ganti abaoe miz Here 1979. Er penn-kentañ e felle deomp ivez adskriñ ar fichennoù dre evel ma oant, o virout ul linenn evit pep fichenn. Ranket hon eus kemm doare a-benn ur pennad rak re vras e vije bet al levrenn-mañ a zo tev a-walc’h evel-se. Dre m’hon eus tastonet e-pad ur mare oc’h aozañ ar geriadur-mañ n’eo ket koulz doare an embannadur-mañ ha m’hor bije karet e ve. A-hend-all, chom a ra diglok moarvat rak n’hon eus ket gallet dastum kalz fichennoù er-maez eus re EMSAV-SADED. N’hon eus ket dalc’het kont kennebeut eus ar gerioù bet goveliet gwechall gant VALLÉE (ha na ouzomp ket zoken hag implijet int bet biskoazh). Da vihanañ, gerioù SADED-EMSAV a zo bet arveret, ha darn anezho a zo deuet er yezh da vat, war a seblant. Evit ar re all, war var emaint da vervel moarvat, evel re VALLÉE, ma ne vez ket embannet hep dale oberennoù pe gelaouennoù a roio tro d’o implijout (pe adsavet ur skol a seurt gant hini SADED : ar gwellañ tu e vefe da rei buhez d’ar geriadur a voulomp amañ).

E 1973 hor boa embannet ur gerva gallek-brezhonek. A-walc’h eo merzout ment al levr-mañ evit kompren perak n’eus ket bet tu d’ober kement-all ar wech-mañ. Emeur o paouez advoulañ GERIADUR BRAS VALLÉE. Talvoudus ha diziouerus e chom an oberenn-se hogen o follenata ar geriadur-mañ e vo komprenet aes pegen diglok e van ivez en deiz a hiziv. Anat eo ez eo labour VALLÉE da adober penn-da-benn. Siwazh, ne ouzomp ket c’hoazh peseurt den (pe peseurt stroll-studi) a vo barrek da gas da benn hevelep trevell.

Anat eo ez eus ezhomm a genlabour etre an emsaverion a boagn war dachenn ar c’heriadurezh vrezhonek. Betek hiziv, ret eo anzav, n’eus ket bet kalz a genobererezh. »

ibid. : VIII

39.2 1983 : le Geriadur arnevez français-breton

Remarque : *Ce dictionnaire, comme le précédent, est un supplément à la revue Imbourc’h : c’est son numéro 163/2. Avant le « Raklavar » reproduit se trouve, p. II, un « Kemenn », qui mentionne les aléas de l’impression, les délais de l’édition de la revue, et demande aux lecteurs de renouveler leur abonnement. Nous ne le reproduisons pas. La préface reproduite ici est de Youenn OLIER.*

39.2.1 Raklavar

« Embannet e oa bet al lodenn brezhonek ha gallek eus ar geriadur-mañ tri bloaz zo, — de lavarout eo e dibenn ar bloaz 1980. Deuet e oa er-maez e stumm ul levrenn a ouzhpenn 400 pajenn, a oa bet diaes koublañ ar skouerennoù anezhi.

Ar wech-mañ, dres, evit parrat ouzh hevelep diaester, hon eus diwallet da vihanaat niver ar pajennoù, dre voulañ war zaou vann, gant un easouenn strisoc’h eget an hini hor boa implijet neuze; evel-se, spi hon eus, e vo aesoc’h embreger al levr-mañ.

Dre vras e vo adkavet er geriadur-mañ an termennoù a zo bet troet e galleg diwar ar brezhoneg er geriadur kentañ. Dav eo lavarout koulskoude n’omp ket loc’het diouzh al lodenn brezhonek ha gallek embannet ganeomp evit aozañ al levrenn-mañ. Graet hon eus hor mad eus ur fichennaoueg bet fardet gant ur c’houmananter da bPREDER, hep gwiriekat bepred ha klok e oa pe get ar fichennaoueg-se. A

c'hell bezañ enta e vankfe termenoù zo dre ma rae diouer pe dre ma oa kollet fichenoù zo. Gant aozer ar fichennaoueg avat ez eus bet atodet un toullad fichenoù all, diwar gerioù bet arveret er gelaouenn IMBOURC'H. Staget hon eus ouzhpenn, a-ziforc'h, ur c'heriaoueg a sonerezh savet gant Pêrig HERBERT; an danvez eus ar c'heriaoueg-se hon eus tennet eus ur studiadenn embannet gant ar gelaouenn HOR YEZH un nebeut bloavezhioù zo; n'eo ket peurglok avat : lezet hon eus a-gostez, da [*] skouer, un deskivadur eus ar "violon" a oa stag ouzh ar studiadenn, dre ma vanke deomp troidigezh an termenoù a glote gant an dresadenn moulet e korf ar skrid.

p. IV

Bezef pe vezef, adarre, geriadur SADED-EMSAV eo a ya d'ober ar pep brasañ eus an oberenn-mañ, daoust maz eo c'hoarvezef ganin reizhañ troiennoù ha gerioù zo, — e-barzh geriaoueg ar sonerezh zoken (tri pe bevar zermen hepken avat, hep degas bepred em reizhadennoù ar c'hempoell a vije bet ret : da skouer, "gwentallaz" a rankje bezañ bet lakaet de glotañ gant "gwentelloù"). Hogen un dafar eo a gaver er geriadur-mañ, ha darn eus an termenoù meneget el levr-mañ n'int bet implijet biskoazh e-barzh skrid ebef (merket eo ar seurt gerioù gant ur sterennig a-wechoù).

Kalvezef eo, dreist-holl, ar rolloù gerioù a zo moulet amañ da heul. Se a ziskleir perak ne vez troef peurluviañ nemef ur ster arbennik-tre eus ur ger gallek bennak. C'hoarvezef eo ganin reiñ, hervez VALLÉE, un droidigezh da sterioù boutin termenoù zo. E gwirionez e vefe geriadur VALLÉE, koulz hag hini Roparz HEMON, da adober penn-da-benn; a-raok avat e vefe fur gortoz ma vefe embannet geriaouegoù ispisial zo, hag ivez geriadur gallek ha brezhonek nevez AR GLEV a resiza meur a droidigezh roet gant VALLÉE; neuze avat e vefe tu da glenkañ, er geriadur meur darn, da vihanañ, eus an termenoù a zo embannet el levr-mañ; darn, a lavaran, rak en em c'houlenn a ran ha talvezout a ra ar boan lastrif ur geriadur gant termenoù ha n'o deus kavet bod e-barzh testenn ebef. Kalz eus ar gerioù a gaver amañ, da skouer, n'o deus chañs ebef da badout nemef advoulet e vefe, da vihanañ, ar skridoù m'o deus en em ziskouezet enno ur wech (dre luc'hastaolif, da vihanañ, e vefe tu da advoulañ EMSAV, lakaomp). En degouezh-se zoken n'on ket a-du evit mirout troiennoù a yelo war goshaat ken prim, emi-[*] [chañs], hag ar c'healiadoù a eztaolont.

p. V

Evel m'em eus bet tro da lavarout endeo, ar walenn a ra he reuz er yezh arnevez eo an distabiled hag an "disklaered". Anzav a ran moarvat e ranker a-wechoù gwellaat pe gemm un droienn c'hoveliet fall. Met meur a wech em eus merzet e oa bet erlec'hiet termenoù nevez disklaer ouzh termenoù kozh a oa anat o ster d'an holl, da vihanañ. Sur-mat, n'eus ket tu da amprestañ a-vras digant ar galleg — lezanvet zoken "yezh etrevroadel" — hep kas da hesk galloud-krouif ar yezh (kv. ar c'houblad "ekonomiezh" hag "ekonomikel" — a zeu en-dro aliesik er skridoù er mare-mañ — ha na dalvezont netra resis e brezhoneg, ha n'eus tu ebef da denañ ur ger deveret bennak diouto... nemef e vefe "*ekonomour", "ekonomiezhour" pe... "ekonomikour", da skouer!) Hogen o tiwall zoken diouzh ar gerioù gallek e c'helljed evelkent bezañ eeunaet lod gerioù brezhonek eus ar yezh arnevez hag a chom pounner ha teñval a-wechoù, seul vui maz eo diezhomm, tro pe dro, ar gerioù nevez krouet; soñjet al lennerion e c'heller diwar vremañ treiñ gant c'hwec'h ger brezhonek ar ger gallek "éternel" : peurbadus, peurbadel, diamzerel, treamzerel, tragouezef ha... trafad! Eveljust e c'heller reiñ ur ster a-ziforc'h da bep ger, nemef war var e vo ar studier dalc'hmat da vezañ beuzet dindan ken founnus pinvidigezh a yezh!

Padal e chom ar geriadur-mañ diglok-meurbef, ha se a zo aes da gompren. N'em eus ket klenket ennañ — e-touez re all — ar gerioù a feizoniezh reterel a vez arveret er gelaouennig HOL LEVENEZ *Hol Levenez*, an abeg pennañ o vezañ ma oa lizherennaouet an darn vrasañ eus ar geriadur paz eo degouezhet ar skridoù-se betek ennomp. Hogen marteze hor bo tro d'o studiañ — a-gevret gant re all — en un niverenn arbennik [*] eus ar gelaouenn, evel ma raimp evit geriaouegi arbennik all. »

p. VI

IMBOURC'H 1983 : III-VI

39.3 Divankadurioù

« Un toullad mankoù hag ankounac'haennoù a zo en em silet er geriadur-mañ, ha gant an trubuilh hon eus bet o rankout adober un darn eus al levr n'omp ket bet evit c'hwennat ar skrid e-giz m'hor bize karet, seul vui maz omp hon-unan-penn evit ar poent oc'h ober war-dro lizherennaouadur ha mouladur ar gelaouenn.

Diwar dremen e notimp hepken e c'hellfed ouzhpennañ un nebeut gerioù da dreiñ "nécessité", da skouer : "retted" ("la nécessité"), "retder" ("une nécessité"), "rediegezh" (caractère nécessaire, obligatoire). Heñvel : "nécessaire" a c'hell bezañ troet, evel just, gant ret pet rediek diouzh ar ster "obligatoire".

Gerioù all a c'heller reiñ evit treiñ : "abus" hag "abusif" : "kammvoaz", "kamarver" h.a. Ha "kammvoaziek" h.a. Hogen anat a-walc'h ne c'heller ket reiñ dalc'hmat un droidigezh "kalvezef" eus ar gerioù. Un droienn a seurt gant houmañ : "Il est abusif de dire..." a rank bezañ troet well-wazh gant ur bomm-lavar a seurt gant : "Mont re bell ganti eo lavarout...". Ar pezh a vank, siwazh,

d’an danvez brezhonegerion ez eo un... anaoudegezh vat eus ar galleg. Diaes eo d’ur galleger — rak holl omp gallegerion hag eus ar galleg e loc’homp evit skrivañ e brezhoneg, — kavout an droienn dik da dreiñ ur gomzenn c’hallek bennak pa ne oar ket resis petra a soñj e galleg!

Ankounac’haet eo bet ar ger "kerrin" evit treiñ "sacrement" ("sakramant" er yezh hengounel). TRIBU a vank ivez; da dreiñ eo dre "meuriad"; e-lec’h "TRIBU" e ranker lenn "TRIBUNAL". "Droitier" diouzh ar ster politikel a vefe "dehouad" ha "droitiste" "dehouelour". Dre fazi eo bet lakaet "monedone" war-lerc’h "itération" : "arreadur" a ranker lenn. »

40 1983 : Guy Étienne, *Geriadur ar bredelfennerezh*

40.1 Kentskrid

« « Un doare da ziskouez erez ouzh ar bredelfennerezh eo goapaat e yezh. A dra sur, ne blij ket d'ar vredelfennerion gwelout an arver a-dreuz pe dreist-goñvor, o kuzhat ar mesk en devezout, a vez graet eus an termenou kalvezel. Koulskoude, evel pep micher ha pep diskiblezh, e rank ar bredelfennerezh kaout e c'herioù dezhañ. Hentenn imbourc'h ha mezegañ, arlakadenn arc'hwelerezh reol ha kleñvedel ar benvegad bred, penaos e rafe evit dezrevell e zizoloadennoù hag e vezadurioù nevez hep mont d'an nevezc'herioù ? Muioc'h zo : eus pep dizoloadenn a ouezoniezh e c'haller lavarout e c'hoarvez, n'eo ket hervez ar skiant-voutin, hogen en desped pe a-enep dezhi. Gwarzh ar bredelfennerezh eo nebeutoc'h bezañ roet lec'h d'ar revelezh eget bezañ degaset an eriunellañ dieouez en arlakadenn eus arc'hwelerezh bred an den en e grog ouzh ar bed hag outañ e-unan ; n'eus er yezh voutin ger ebet evit arouezañ luniadoù ha finvennoù bred dianav d'ar skiant-voutin ; dav eo bet enta ijinañ gerioù a zo o niver — etre daou ha tri c'hant — diouzh rikted lenn an testennoù ha dezverkoù kalvezegezh an termenou » [Note : Daniel LAGACHE, in *Vocabulaire de la psychanalyse, Paris 1967, Préface, p. 5.*]

An deroù-mañ eus ar c'hentskrid d'ar *Vocabulaire* a zere a-walc'h ivez ouzh hon geriadur brezhonek. Gant seizhkementiñ sifrenn an termenou nevez evelato : rak n'eo ket geriaoueg ar bredelfennerezh hepken a oa da sevel, na zoken hini ar [*] vredoniezh klasel, hogen termeneg-diazez skiantoù an den hag ar gevredigezh ha betek an troiennoù-benveg boutin da lavar ar gouzout hag an devezout. Ne vo ket souezh enta gant neb a oar istor ar yezh. Lakaet er-maez oberoù Meven MORDIERN en eil palevarzh eus ar c'hantved hag an testennoù embannet gant *Preder, SADED* hag *Emsav* en trede — ar c'hevatal d'ur c'hwec'h-ugent levrenn-c'hodell, teusket roudouz e-skoaz ar c'hantmiliadoù levrioù a dalvezas da bont d'ar preder er yezhoù all — n'eus ket a lizheradur kefredourion e brezhoneg.

Ne zisplegimp ket amañ an doare ma'z eo bet diazezet yezh *Geriadur ar Bredelfennerezh*. E lec'h all e vo skrivet istor ar brezhoneg arnevez, da c'hortoz an oberenn a rankor embann abred pe ziwezhat : an dornlevr sturyezhouriezh. A-walc'h e vo menegiñ an div bennaenn a vlegn diorreadur ar yezh resis evel m'o deus bleniet aozadur al labour-mañ.

Pennaenn ar plegañ d'ar stlenn : Gant skorted ar yezh lennegel e ranke ar skrivagnerion lezel an tri c'hard eus ar stlenn e toull an nor. Hag int gallegerion, a-vec'h ma kavent e brezhoneg ur ger pe un droienn e-lec'h ma kinnige ar galleg dek ger ha dek troienn da ziforc'hiñ arvezioù ar meizañ hag arlivioù an eztaol. Ken ma chomas ar brezhoneg lennegel gaonac'h en dachenn gefredel, endra c'hane testennoù, barzhonegoù dreist-holl, a zellez bezañ ledet dre ar yezhoù all. Pezh a venn ar brezhoneg arnevez eo moarvat kevezañ ouzh ar galleg evit a sell paoted ar steradoù, met kentañ-penn bezañ govell an armoù ret da dalañ gant berzh ouzh an ezhommoù a forzh pe dachenn eus ar vuhez ma savint hiziv ha goude. Er c'heñver-se e talvez *Geriadur ar Bredelfennerezh* da amprouenn. Ur skouer hepken : dirak an alamaneg *Agieren, Aktion, Handlung, Tat, Wirkung*, e kaver e galleg : *acte, acting, action*, hag e brezhoneg lennegel : *ober* hep-mui ; evit diraet resisted yezh FREUD, evit plegañ d'ar stlenn hep kilañ, hon eus c'hwiliet teñzorioù ar brezhoneg ha [*] kemeret warnomp degas ouzhpenn : *gread, gwered, gwezh, niñv, real, h.a.*

Pennaenn ar varregezh uc'hek : Anezhi amplegad d'ar bennaenn gentañ, kempouezadur d'an destrizh lakaet ganti. Frankiz d'ar yezh da euvriñ kement a gar e-lec'h ma kar. Anat eo n'o deus ket ar skrivagnerion vrezhon heuliet atav ur seurt sturienn. Pe strivañ a raent d'ober o mad eus ar gerioù intentet gant tud o c'horn-bro, d'ar muiañ gant tud holl gornioù ar vro. Pe em gantañ er yezh lennegel, oc'h astenn gwechoù 'zo o geriaoueg betek degemer furmoù eus ar c'hrenn- pe an henvrezhoneg. An destrizh ganto oa hini bevennoù o yezh. Ar brezhoneg arnevez, kuit a bep henvoaz lec'hel, proviñsel pe vrodael, a ziskoach en e gondon ur vengleuz ramzel ha digorvo. D'e zavez e kemer n'eo ket hepken gerioù an teod-yezhoù, al lennegezh pe an henskridoù, hogen *kedrannoù* : an elfennoù aet dre ar c'hantvedoù d'ober ar gerioù a anavezomp a rank talvezout da grouiñ ar gerioù hon eus ezhomm. Da skouer, tra ma kondaone ar yezhadurourion lennegel d'ar breinar an darn vuiañ eus ar rakgerioù, ouzh o diskleriañ "ankounac'haet er yezh vremañ" hag oc'h anaout d'ur re hepken ar gwir da vezañ "bev" [NdA : F. KERVELLA, *Yezhadur bras ar brezhoneg, La Baule, 1947, p. 458, hh. Direizh e ve ankouaat ar yezhadurour na souble ket da voem an dismantrou : François VALLÉE a stagas ken abred ha deroù ar c'hantved da zaskoriñ e binvidigezhioù d'ar brezhoneg. Damkaniezh kentañ ar yezhouriezh arnevez eo e zigoradur d'ar Grand Dictionnaire du Breton (Rennes, 1931, pp. XV-XLI)], ar yezhourion arnevez o deus freuzet an dispartii ha daskoret o chañsoù d'an holl rakgerioù bezant er yezh abaoe an amzerioù koshañ. Aze c'hoazh, lavar ar bredelfennerezh zo aet da vaezienn-arnodiñ. Meizad freudek ar *Besetzung*, da skouer, hon eus arouezet dre *annodiñ* (<an(n)-+dod-), hep kevatal pa ouzomp er yezhoù keltiek all, kenneuz koulskoude d'ar brezhoneg *annezañ* (<an(n)-+hez-). Pe, meizad ken digent all, en *Einverleibung* hon eus kenderc'hiet *gougorfañ* (<gou-+korf-), dalc'het war ar rakger *gou-* an arster diwanet outañ en arnevez-vrezhoneg*

p. VI

p. VII

gougevaniñ, a oa en egin endeo en henvrezhoneg **gúcobret**, **gudalg-** [NdA : *Skouer o tiskouez a-hend-all ne vez nepred a nevezc'heriañ hep nevezsteriañ e mod pe vod evit ar c'hedrannoù.*].

An div bennaenn-mañ, hag un nebeut re all a c'hallfed menegiñ, ne reont ket alc'houez ar sturyezhañ. Ar c'hramadeg anezhañ int kentoc'h, hep [*] bezañ muioc'h gwarant da ampartiz ar yezhour eget ma'z eo gramadeg ar yezh da ijin ar barzh. Merkañ a reont dreist-holl an dibab a zo e durc'hadurioù ar brezhoneg arnevez. Skrivagnerion *Gwalarn*, en o amkan luskañ ul lennegezh, a reas eus ar brezhoneg ur yezh kenedek, dic'houest er-maez eus al lennegezh. Diorreerion ar brezhoneg arnevez a c'houlenn kent pep tra digantañ bezañ yezh o labour kefredel. An aked o deveze an diaraogerion da gempenn ar gerioù e-barzh ar frazenn a rankont kemer da gempenn ar c'hedrannoù e-barzh ar ger. Ur skourr nevez en arz al lavar, mar karer. Kentoc'h, an distro d'un diskiblezh ken kozh hag ar yezhoù, andon ar yezhoù, ken hirlabourus bepred ha ken tenn ha micher ar skrivagner. »

p. VIII

ÉTIENNE 1983 : v–VIII

[*Suivent un passage concernant les rapports entre l'élaboration de la psychanalyse et la biographie de FREUD, et un autre concernant quelques éléments techniques propres à la rédaction du dictionnaire.*]

40.2 Préface

« Un dictionnaire de psychanalyse en breton ? Le projet demande lui-même analyse ! Pourquoi persister à cultiver une langue pratiquement éteinte, ne bénéficiant pas, nous dit-on, de la moindre condition historique, sociale, économique pour assurer son avenir ? Nous avouons n'en rien savoir. Aucun des arguments avancés par les défenseurs de la langue bretonne ne résiste à l'examen. Ce serait pur volontarisme. Qui donc a parlé de "l'amour de la langue" ? En tout cas, immanquablement depuis deux siècles, le même mouvement pulsionnel suscite à chaque génération sa frange de lévites du breton.

L'histoire du breton ressemble à celle des autres idiomes qui ont raté le train de l'histoire et depuis l'ère des révolutions affirment — parfois réalisent — leur égalité avec les langues privilégiées. En Bretagne, depuis le début du XIX^e siècle, une école de lettrés et de semi-lettrés groupés en associations et en académies œuvre à unifier et à purifier les parlers des illettrés, vestiges de la langue riche et raffinée du Haut Moyen Âge. De leurs efforts a résulté au second quart du XX^e siècle une authentique littérature. Cependant, la langue littéraire, en dépit de ses qualités esthétiques, restait impropre à la production intellectuelle. Permettre de beaux poèmes ne rend pas nécessairement apte aux exercices de la pensée. Cette constatation fut au départ de l'entreprise [*] lancée dans les années cinquante pour mettre sur pied une langue moderne. L'objectif de ses promoteurs fut d'abord d'amener le breton à rivaliser avec le français pour la densité lexicale. Leur véritable ambition est que, devenant son propre moule, la langue soit à même d'affronter tous les besoins à mesure de leur apparition. Autrement dit, son tissu n'est plus seulement considéré comme constitué d'unités lexicales — de mots pour faire des phrases — mais d'unités sémiotiques — de "formants", radicaux et affixes, pour faire des mots. Sous la syntaxe "externe" s'est codifiée une "syntaxe interne". L'art du dire comprend — réintègre — la néologie. Remarquons que toutes les langues modernes en sont là, et le breton, par son exceptionnelle richesse en unités sémiotiques, se prête admirablement à cette nouvelle forme de croissance.

p. XIV

À cet égard, le *Dictionnaire de Psychanalyse* a fourni un champ d'application singulier. Nous n'en voulons pour exemple que ceci. En regard de l'allemand **Agieren**, **Aktion**, **Handlung**, **Tat**, **Wirkung**, le français propose : **acte**, **acting**, **action**, et le breton littéraire, en tout et pour tout : **ober**. Pour atteindre à la précision de la langue de FREUD, nous avons pu, en explorant les mines immenses et inexploitées des radicaux bretons, introduire en outre : **gread**, **gwered**, **gwezh**, **niñv**, **real**, autant de bases lexicales permettant de mettre en lumière tel aspect notionnel ou telle nuance expressive.

[*Suit un passage concernant quelques éléments techniques propres à la rédaction du dictionnaire.*] »

ibid. : XIII–XIV

40.3 2000 : une critique dans *Brud Nevez*

Remarque : *Nous reproduisons ici un article à propos du dictionnaire de psychanalyse, qui questionne le choix terminologique de faire reposer la traduction de **psychanalyse** sur des racines "celtiques" plutôt qu'internationales. Il a été publié par Jean-Michel LE BOT dans la revue *Brud Nevez*.*

« Ma n'ouzoh ket penaoz e vez lavaret pe e hellfe beza lavaret "psychanalyse" e brezoneg, n'ho-peus nemed teuler eur zell war eul leor embannet eun nebeud bloaveziou 'zo dija gant "Kreizenn Imbourc'h Sturyezhonezh". « *Geriadur ar bredelfennerezh e peder yezh : galleg, alamaneg, saozneg, brezhoneg* » : setu aze an titl roet d'al leor-ze gand an oberour, Guy ÉTIENNE.

Eur skwer vad eo, neketa, ar ger "bredelfennerezh" euz ar pezh a anver brezoneg "arnevez", pe brezoneg "chimik" evel ma lavar eun nebeud tud 'zo dija.

O klask petra ema eta ijinourien ar yez "arnevez"-se? O klask rei da houzoud da Europeaniz — ha d'ar bed oll — e vefe ar brezoneg eur yez en he fart he-unan e-touez ar yezou indo-europeaneg?

Gouzoud a reer ervad eo bet savet ar ger "psychanalyse" gant an Alaman FREUD diwar ar gresianeg koz, ha n'eo ket bet nehet ar bsikanalourien hag ar yezoniourien dre bevar horn Bro Europa evid digemer ar ger-ze en o yez. E Bro-Rusia e vez lavaret psihoanaliz, e Bro-Italia psicanálisi, e Bro-Saoz psychanalyse, e Bro-Spagn psicoanálisis, e Bro-Bortugal psicanálise, e Bro-Sweden psykoanalys, e Bro-Norvegia hag e Bro-Danmark psykoanalyse, e Bro-Finland psykoanalyttikko, e gresianeg a-vremañ psykhanalysis, e Bro-Durkia psikanaliz, en hebraeg psikanaliz... Red eo mond er-mêz deuz Europa evit kavoud e japaneg an dro-lavar seishin bunseki.

Daoust hag eñ ne vefe nemed ar Vretoned ha ne vefent ket aotreet d'ober implij euz ar yezioù etrebroadel, pa vrezonegont?

Gwelom eta, neuze, euz a beleh eo deut ar ger "bredelfennerezh".

Ijinet eo bet diwar ar ger "bred" — a dalvez kement ha "psyché" — bet dizoloet, sammet en ano-leh "Combrit", ar ger "brit" o talvezoud kement hag ar gerioù galleh "désir" pe "volonté". Diwar ar ger "bred" staget outañ eur ger êsoh da gompren "elfenn" ("élément" e brezoneg a-vremañ) hag an dibenn ger "èrêz" pe "erezh" d'echui, eo deut a-benn G. ÉTIENNE da lakaad war-wel eur ger hag a zoug testeni euz "pinvidigez" ar brezoneg en amzer wechall hag en amzer vremañ.

G. ÉTIENNE a gav dezañ, moarvad, eo gwelloc'h brezoneg ar ger "bredelfennerezh" evid ar ger "psikanaliz", deut deuz ar gresianeg. Eur ger keltieg penn-da-benn eo ar ger, neketa? Eur ger keltieg eo ar ger-ze, neketa?

Med, daoust hag-eñ e-neus c'hoant Guy ÉTIENNE d'ober eur "glanidigez yezoniell" bennag? Biskoaz kemend-all! Troi a ra en e vez, sur a-walh, ar brudeta e-touez ar bsikanalourien euz Bro-Hall, Jacques LACAN. Rag eñ, just a-walh, a skrive : « *el lavar (el langach) or hannad (or mesaj) a zeu deuz an Hini-all* » (Skridou J. LACAN, Paris, Moulladurioù Le Seuil, 1966, p. 9). Da lavared eo : ne vez gand peb den nemed ar gerioù e-neus bet klevet gand ar re all, ar gerioù a vez implijet gand ar re-all. Ar vugale, da skwer, ne vez ganto ger ebed en tu all d'ar re o-deus klevet gand o zud, pe gand o helennerien. Hag ar poblou, dre braz, a implij gerioù o-deus desket gand poblou all : tous ar gerioù galleg, da skwer, a zeu deuz al latin, pe deuz ar gresianeg, pe deuz yezou all, hag eun nebeud all c'hoaz deuz ar galianeg...

Eüruzamant n'eo ket Guy ÉTIENNE eun "integrist" pe eun "anterinour" penn-da-benn. Implijet e-neus ar ger "névrose" (neuroz), ar ger "neurasthénie" (neurasteniezh), ar ger "psychose" (psikoz), ar ger "paranoïa" (paranoïa), ar ger "schizophrénie" (skizofreniezh), hag eur bern gerioù all hag a zeu deuz ar gresianeg koz, evel ar ger "psychanalyse"...

Perag, neuze, n'e-neus ket implijet Guy ÉTIENNE ar ger "psychanalyse" evel toud ar bsikanalourien all en Europa? Neuze e-nefe skrivet, koulskoude, eur "Geriadur ar bsikanaliz" pe hag e-nefe eun titl brezoneg heb mar ebed.

Petra a zoñj lennerien *Brud Nevez* deuz ar gudenn-ze, kudenn ar gerioù etrebroadel? »

41 1984–1994 (?) : Rita Williams et les dictionnaires gallois

41.1 Le *Geiriadur Cymraeg-Llydaweg*

Remarque : *Nous avons trouvé un dictionnaire gallois-breton de Rita WILLIAMS (Geiriadur Cymraeg-Llydaweg / Geriadur Kembraeg-Brezhoneg) dont l'édition ne comporte aucune date, mais nous avons quelques raisons de penser qu'il daterait de 1994.*

cf. p. 79

Le paratexte est court, mais nous relevons simplement ces deux passages :

« Re a c'herioù gallek a zo bet lakaet e-barzh 'm eus aon, peadra da lakaat tud 'zo da vezañ dipitet, ma ne vint ket feuket. D'an dud-mañ ha d'al lennerien d'am zigareziñ a c'hrad vat. Graet em eus kement-se en abeg ma'z eus Kembreiz ha n'int ket barrek war ar galleg ha kavet e vez lod eus ar gerioù en oberennoù lennegel a-bouez.

Fiziañs am eus e vo talvoudus ar geriadur-mañ evit ma c'hellfe Breizhiz ha Kembreiz mont e darempred dre o yezhoù keltiek. »

R. WILLIAMS 1994 : VI

41.2 Le *Geriadur bach Llydaweg-Cymraeg*

Remarque : *Cet ouvrage a été publié en Bretagne chez Mouladurioù Hor Yezh (R. WILLIAMS 1984), en au Pays de Galles chez Canolfan Astudiaethau Cymreig a Cheltaidd (R. WILLIAMS 1990). Nous prenons comme support la version galloise. Il s'ouvre sur un Rhagair en gallois (pp. III–IV), puis deux introductions, nommés tous deux « Ur gerig a-raok », l'un par Pêr DENEZ (p. V), l'autre par l'auteure Rita WILLIAMS (p. VI), suivis d'une liste des abréviations, p. VII. Nous ne reproduisons que les deux textes en breton.*

41.2.1 Le *gerig a-raok* de Pêr Denez

« Ar bravañ arouez eus an darempredoù nevez etre Breizh ha Kembre er maread modernañ eo hemañ : gant ur C'hembread, Jenkins JONES, e voe savet evit Breizh he c'han broadel kentañ — Gro Gozh ma Zadoù — diwar ton ha son *Hen Wlad fy Nhadau*, ganet diwar delenn ha spered daou vengleuzier. Ne oa ket aze un afer gouizieien, hendraouerien pe skolveuridi : war dachenn bleustrek ar vuhez pemdeziek an hini en em adkave Breizhiz ha Kembreiz.

Marteze ez eus bet goude-se, eus an eil tu hag egile, un tamm disouezhañ : hag, en-gwir, muioc'h a Vretoned a voe, e-pad pell, o teskiñ kembraeg, yezh o zremened meur, gouez dezho, eget na voe a Gembreiz o teskiñ brezhoneg : gant Kembre e oa teñzor an henskridoù ha ne veze ket kavet gwall-dalvoudus tremen amzer gant yezhoù na oa ket ur bern paperioù en o sanailhoù : skrid e oa ar yezh, a-raok bezañ lavar.

Kemm a zo bet : bremañ ez eo en em lakaet Kembreiz da studiañ brezhoneg, a-zevri a c'hellfen lavarout. Levrioù a vez embannet da zeskiñ hor yezh. Troidigezhioù a vez graet. Kentelioù a vez aozet. Me 'gav din e c'hellan menegiñ amañ, e-touez ar re o deus toullet un hent evit ar brezhoneg e Kembre, Arzel EVEN, Doue d'e bardono, hag J.E. CAERWYN WILLIAMS, a awenas hag a zeskas meur a Gembread ha Kembredez yaouank. Unan anezho, Rita WILLIAMS, anavezet-mat e Breizh, a ginnig deomp hiziv, war-lerc'h nouspet labour all, ar c'hentañ geriadur brezhonek / kembraek a vent vat : ur benveg a zoare e vo da dostaat muioc'h c'hoazh hon div vro an eil ouzh eben.

Trugarez da Rita WILLIAMS evit al labour kaer he deus graet hag evit bezañ fiziet e Mouladurioù Hor Yezh ar garg d'ober un embannadur anezhañ e Breizh. Dezhi, ha da g-Canolfan Uwchefrydiau a Cheltaidd Aberystwyth e lavaromp, evit o madelezh, Bennozh-Doue. »

ibid. : v

41.2.2 Le *gerig a-raok* de Rita Williams

Remarque : *Ce texte est daté de 1982.*

« Aozet eo bet ar geriadurig-mañ evit reiñ lañs d'an darempredoù etre Bro-Gembre ha Breizh. Savet eo bet ivez evit va studierien e Skol-Veur Aberystwyth. Ur vezh e oa d'an div vro, ken tost an eil ouzh

eben, ober gant yezh o gwaskerien bewech ma klaskent en em gompren gwelloc'h, hag en em dostaat an eil ouzh eben.

Diaesterioù zo en em savet war va hent avat. Kalzig gerioù ne vezont ket implijet er yezh komzet ha ne vezont ket komprenet gant ar Vrezhonegerien a vez lennet e levrioù zo. Klasket ez eus bet amañ, gwellañ ma'z eus bet gallet, delc'her d'ur c'hompouez etre ar yezh komzet ha yezh al levrioù-se. Gout a ouzon, ivez, gwelloc'h eget n'eus forzh piv, eo diglok. Ur bern gerioù anavezet koulz hag ar re dianav ne vezont ket kavet, anat eo. N'eo ar geriadurig-mañ nemet an diverrañ eus ur geriadur brasoc'h a zo da zont er-maez diwezatoc'h. Mat e vije dastum ur strollad tud evit kas al labour-se da benn !

Tri den am eus da drugarekaat, memestra, hag int studierien — a zo bet kalonekaüs, na petra 'ta — Morwenna JENKIN da vezañ lennet ur skouerenn evit sellout pizh ma oa bet reizhet gant ar c'homputer an traoù bet difaziët ganin ; ha dreist-holl Andrew HAWKE da vezañ graet pep tra evit ma vije lakaet al labour en empenn (pe e kof!) ar mekanik souezhus-se, ken dianav din, ha da vezañ kempennet gant evezh ha pasianted, al labour evit an embann ; ha Padrig FAVEREAU da vezañ lennet ar geriadurig gant aked. Panevet dezhañ e vije fazioù e-leizh, hep mar na marteze.

Me an hini eo a zo kiriek ma chomo c'hoazh a faziù. Evit ar re-se, hag evit ar mankoù, e c'houlennan pardon digant al lennerien hag o fediñ a ran da gas din o remerkoù.

Fiziañs am eus e vo talvoudus memestra da Vreizhiz koulz ha da Gembreiz a fell dezho klask deskiñ yezh o c'hendirvi. Kinnig a ran va zammig labour da gement hini a zo en e galon karantez ouzh an div yezh hag an div vro. Graet zo bet ganin dija ur geriadurig Kembraeg-Brezhoneg. Salv ma teuio hennezh er-maez hepdale. »

R. WILLIAMS 1990 : VI

42 1986 : Raymond Delaporte, dictionnaire breton-anglais

Remarque : *L'auteur a d'abord publié un petit dictionnaire breton-anglais en 1979, auquel nous n'avons pas eu accès. Néanmoins, il a été réédité par la suite en 1986, 1990, et 1995, et nous reprenons donc le paratexte de l'édition de 1995. Le dictionnaire de 1986, plus étoffé, est paru en plusieurs volumes (DELAPORTE 1986). Raymond DELAPORTE étant décédé en 1992, il n'a pas vu la fin de sa publication.*

Après les passages reproduits suivent une table des conjugaisons (pp. XIX–XVIII), une bibliographie (pp. XXIX–XXXII), et une liste des abréviations (pp. XXXIII–XXXVII).

Les dictionnaires "élémentaires", dans leurs éditions de 1990 et 1995, reprenant en version abrégée le matériau de celui-ci, nous n'en reproduisons que de courts passages qui marquent un changement par rapport à l'édition complète de 1986.

42.1 Foreword

« The first instalment of a Breton-English Dictionary is the continuation of our efforts to provide English speakers with a means of getting a first hand knowledge of the Breton language without having recourse to books in French. Such publications are also imperative in order to establish Breton as a language in its own rights, instead of being regarded as a mere regional dialect within the linguistic field of French. The deeper knowledge of our language gained from this Dictionary will lead students to discover the close relationship between Breton and the other Celtique languages, in spite of the French influence to which the former was submitted for centuries.

In order to help the reader to get a better grasp of Breton morphology and syntax, and of its way of expressing or stressing shades of meanings, numerous examples are given for practically every word; often translations make it easier to understand phrasings different from those in English.

The first Breton course through the medium of English was published by *Cork University Press* in 1977, while this author was lecturing in Breton at the Faculty of Celtic Studies, University College, Cork : it was an English adaptation of the well known OMNIVOX handbook "*brezhoneg buan hag aes*" by Pêr DENEZ, professor at the University of Upper Brittany, Rennes. A reprint of this handbook was issued in 1980. Then *Cork University Press* published, in 1979, my "*Elementary Breton-English Dictionary*". Through all these years a close collaboration existed between Pêr DENEZ and myself in order to promote a better understanding of the Breton language abroad. It is encouraging to see the progress made in this field, particularly in Wales, where several books and dictionaries have recently been published for the study or teaching of Breton : among these, Zonia BOWEN's "*Llydaweg i'r Cymro*", Llyfrau'r Faner, 1977, Rhisiart HINCKS' "*Geriadurig Kembraeg-Brezhoneg*", Ober 1981, and Rita WILLIAMS' "*Cyflyno'r Llydaweg*", [*] Gwasg Prifysgol Cymru, Daerdydd 1981, "*Geriadur Brezhonek-Kembraek*", a short Breton-Welsh Dictionary, published in Brittany (Mouladurioù Hor Yezh) with a preface by Pêr DENEZ. Another good news : "*A Grammar of Modern Breton*" is soon going to be published by J. Ian PRESS (see *Al Liamm*, niv. 228, p. 53).

p. VIII

Everyone who has at heart the future of the Breton language should be grateful to Pêr DENEZ for his unceasing work and his devotion to Brittany ; so it is all the easier for me to thank him warmly for the help he is giving me in dealing with the publication of this lengthy work.

I must at the same time express my deepest gratitude to my old friend Frañsez KERVELLA, the Breton writer and learned author of "*Yezhadur Bras ar Brezhoneg*" for the constant assistance he has given me in the planning of this Dictionary as well as in going over the manuscript, as it progressed, to bring to my notice the many omissions and errors he contained ; he has always been ready to help me with his advice and to put at my disposal his profound knowledge of spoken and literary Breton. Without him I could not have carried out such a difficult undertaking. His son, Divy, must also be thanked for his efficient setting of the text for the printers.

I should also like to thank Mrs Charlez GAONAC'H (GILBRIDE) who gave me very valuable advice for many tricky English translations. The errors remaining after such excellent advisers are entirely mine.

I could not end these acknowledgements without mentioning those dear to my heart : I wish to thank affectionately my daughter Anna (Mrs John WAEGTER), born in Ireland and brought up in Breton, who has so frequently corrected my English grammar (!) and my long-suffering wife Madalen who has so often willingly accepted loneliness while her husband was too deeply engaged in this work !

It is hoped that the sacrifices offered so generously by all concerned will not be in vain and that they will have helped to foster Celtic Studies and to brighten the image of Brittany into the English-speaking

world. »

DELAPORTE 1986 : VII–VIII

42.2 Publisher's preface

Remarque : *Cette préface est de Pêr DENEZ.*

« I am sure Remon DELAPORTE, as a student in Angers and Rennes or as a young lawyer in his father's firm in Kastellin, never imagined that he would end up teaching Breton, through the medium of English, or work on Breton-English dictionaries : indeed, anybody predicting such a change in his life — change of country, change of job, change of language — would have been considered as completely out of his, or her, senses by him. But, this was his fate, however. Despite his love for his country he had to leave it or I should say because of this love, he had to leave his job, his home, his books and friends, and settle in a land where the two languages, the national one and the official one, were hardly known to him. Yet now he has edited a first-class Breton-English dictionary. And his daughter, whom he refers to in his foreword, is fluent, not only in Breton of course, her mother tongue, but also in English and French ; and she has, like all children having attended Irish schools, a fair knowledge of Irish. Such a strength of love and dedication shows up that anywhere in the world the devoted Breton can do something for his country. And Remon DELAPORTE is most certainly a dedicated Breton.

Remon DELAPORTE pertains to that generation whose members are becoming more and more scarce : a generation born and bred among a population whose everyday tongue was Breton. R. DELAPORTE spent his childhood in a countryside market-town where everybody spoke "the language". It came as a great shock to him, much later on, when, after a forced exile of a dozen years, he discovered, on returning home, that Breton had been forced out of the streets and confined to the secrecy of the home, from which today television is surreptitiously eradicating it. Whatever the fate and fortunes of Breton, Remon DELAPORTE has got the irreplaceable feeling for the language of one who has grown up in a Breton-speaking area, who has devoted most of his time to the study of Breton, and who is well-educated and well-read as well.

Out of sheer necessity, because he needed it for teaching, Remon [*] DELAPORTE translated "*Brezhoneg Buan hag Aes*" into English, and produced a small Dictionary, mainly for the benefit of his students at Cork University ; the "*Cork University Press*" published both these books. I think I pushed him into this work a little. The books were a success — I mean they sold out, of course by the hundred, not by the thousand, and were reprinted. But this was incentive enough for us to start publishing a real Dictionary, i.e. a large, comprehensive collection of thousands of words, fully illustrated by examples and excerpts from popular usage and from the best authors. This work offered by R. DELAPORTE, and on which he has been working for years, no one who knows him will doubt it, is precise, reliable, well-documented and faithful. He is indeed very conscientious about details. His Breton-English Dictionary — there is unfortunately no all-Breton Dictionary yet : it will be a must for the students of Breton anywhere.

p. x

I cannot say that Breton publishers are poor, because publishing in Breton has always been a non-commercial and a non-profit-making venture — but they are unable to invest large sums of money at one time in their books : that is why this Dictionary will come out in instalments, the first of these includes only the letters A and B. But if Ker-Iz was destroyed in a night, Paris — as they say — was not built in a day : and neither can a Breton Dictionary be. But built is [*sic*] will be : stone by stone and book by book, and other instalments will follow.

I also trust that Remon DELAPORTE will soon complete — Breton publishers if penniless are pitiless — his scholarly publication of QUIQUER's "Kollokoù" and — more important by far — the writing of his long awaited memoirs.

Brittany will be grateful to him. »

ibid. : IX–X

42.3 Introduction

Remarque : *Cette introduction explique en anglais quelques points nécessaires à la consultation du dictionnaire (mutations, rédaction des entrées, etc.). Nous ne reprenons que les sections « A. Orthographe » (à mettre en rapport avec la remarque de Pêr DENEZ dans le dictionnaire élémentaire de 1990, plus bas) et « B. Alphabet ». On notera, pp. XV–XVI, une longue liste des suffixes.*

42.3.1 A. Orthography

« The words are spelt according to the unified orthography adopted on the 8th July 1941. In very rare instances, as in the case of some words having the ending in <-v>, it has been thought useful to mention the alternate form in <-o>, used in some books (e.g. <jav/jao>), especially when two pronunciations are current. Moreover, in the five or six cases where <-v> (1941) represents <-ou> (KLT) and <û> (V), we have followed the orthography <-w> used in the works of the poet and philosopher Maodez GLANNDOUR : <bliw>, <liw>, <piw>, <riw>. [...] »

DELAPORTE 1986 : XI

42.3.2 B. Alphabet

« Words will be found in the order of the Breton alphabet as it appears in Roparz HEMON's latest Breton-French Dictionaries [*NdA : In older dictionaries the order of the alphabet was : A, B, K, D, E, F, G, H, CH, C'H, I, Y, J, L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, W, Z.*] :

A, B, CH, C'H, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, W, Y, Z.

This order is practically the same as that of English and other European [*] languages, except that <CH> and <C'H> take the place of <C> and that <Q> and <X> do not appear. However, <C>, <Q> and <X> may be found in Breton textes whenever foreign proper names are recorded. <CH> is pronounced like the English <sh> in shoe and <C'H> like <ch> in Irish, Welsh or German and <j> in Spanish. »

p. XII

ibid. : XI–XII

42.4 Rakskrid

Remarque : *Ce Rakskrid contient essentiellement des remarques sur la grammaire de l'anglais, à l'usage des locuteurs du breton. Nous n'en reproduisons donc que le début et la fin.*

« Ur geriadur brezhoneg-saozneg a c'heller, evel just, ober gantañ e daou zoare, hervez ma seller outañ eus tu pe du : Bez' e c'hell bezañ talvoudus d'ar saoznegerien goubet da vont donnoc'h e studi ar brezhoneg ; ha, war un dro, e c'hell bezañ ur benveg a-bouez evit ar vrezhonegerien c'hoant dezho tizhout un anaoudegezh klokoc'h eus ar saozneg hep tremen dre al levrioù gallek.

[...] [*]

Fiziañs hon eus ne vo ket didalvoud al levr-mañ d'ar re a ray gantañ evit gwellaat o saozneg. Evit ar Vretoned nevez desket o yezh ganto e c'hell kaout un dalvoudegezh all ouzhpenn, peogwir e kavint er geriadur, n'eo ket hepken troidigezhioù saoznek eus pep ger, met alies gerioù brezhonek all kenster, a-gevret gant skouerioù eus an doare gwellañ da implij anezho hervez skridoù ar skrivagnerien akuit, desket brezhoneg ganto war varlenn o mamm : salv ma teuy ar studierien en hent-se da garout muioc'h o yezh ha da welout splannoc'h he finvidigezh hag he c'haerder dispar.

Ne vern penaos, un dra vat a zigaso an oberenn-mañ d'e heul : aesaat an darempredoù etre Breizh hag ar broioù estren. Seveniñ a ray evel-se unan eus mennadoù Roparz HEMON hag En devoa kement a c'hoant da welout Breizh hag ar brezhoneg o tigeriñ bras o frinistri war ar bed. »

ibid. : XVII–XVIII

p. XVIII

42.5 1990

Remarque : *Ce passage est une remarque de l'éditeur de Mouladurioù Hor Yezh (on peut conjecturer sans grand risque qu'il s'agit de Pêr DENEZ) justifiant d'une modification orthographique par rapport à l'usage qui était celui de Raymond DELAPORTE.*

« En e zornskrid eus ar geriadurig-mañ en deus heuliet ar oberour [*sic*] doare-skrivañ peurunvan 1941, nemet war ur poent hepken : e-lec'h skrivañ gant an dibenn <-iv> gerioù evel **piv**, **riv**, **div**, **liv**, **bliw**, oc'h heuliañ strizh reolennoù 1941, e skrive anezho, evel ma rae Maodez GLANNDOUR, <piw>, <riw>, <diw>, <liw>, <bliw>. Kavet ez eus bet d'an embanner ne oa ket fur ober kement-se el levr-mañ. War e c'houlenn en deus asantet an oberour e vefe kemmet e destenn war ar poent-se, daoust ma ne blij ket kaer ar c'hemm-se dezhañ. »

DELAPORTE 1990 : VIII

42.6 1995

« Fiziañs am eus ne vo ket didalvoud al levr-mañ d'ar re a ray gantañ evit deskiñ saozneg. Un dra, da vihannañ, a c'hello ober : sikour seveniñ unan eus alioù pouezusañ Roparz HEMON pa lavare e oa ret da Vreizh ha d'ar brezhoneg digeriñ bras o frenistri war ar bed. Re alies betek-henn e chome an estrenien techet da ober eus ar brezhoneg un doare yezh rannvroel stag ouzh ur sevenadur gall ha na c'helle bezañ tizhet nemet dre hent ar galleg. Ne vo ket bras, a dra sur, levezon ar geriadurig-mañ war ar poent-se ha ne ray nemet kornzigeriñ dor pe brenestr d'ar bed diavaez. »

DELAPORTE 1995 : 9

43 1986 : Garnier

Remarque : *Bien que ce dictionnaire soit une œuvre collective, la préface est signée de Pierre-Jakez HÉLIAS.*

« En 1499 paraissant un dictionnaire en trois langues, breton, français et latin, dont l'auteur était un certain Jehan LAGADEUC. Cet incunable, connu sous le nom de *Catholicon* et composé à l'intention des « *petits clercs pauvres de Bretagne* », allait susciter, au cours des siècles, de nombreux travaux de lexicographie qui vont du simple recueil de vocabulaire dialectal ou spécialisé au dictionnaire digne de ce nom en passant par le glossaire savant. Il va sans dire que les auteurs ne pouvaient viser, outre les clercs, qu'un public restreint de bretonnants cultivés et d'érudits celtisant. D'autre part, et c'est là le sort commun de ce genre d'ouvrages qui sont toujours à reprendre sur nouveaux frais, ils étaient assez vite périmés en raison de l'évolution de la langue et particulièrement de son lexique actif. Et cette évolution, du fait de l'absence de règles strictes, était encore plus rapide pour le breton que pour le français de plus en plus étroitement codifié. L'édition de suppléments ne suffisait pas à suivre le train de la langue parlée ni à la mise de ses inventions tandis que les préoccupations personnelles des auteurs restreignaient considérablement la portée de leurs travaux.

Il n'en reste pas moins que les uns et les autres ont fixé des témoignages précieux sur une langue presque exclusivement parlée et dont les caractères essentiels ont perduré, d'un siècle à l'autre, jusqu'à nos jours. On doit ajouter à cela que l'existence même de cette lignée d'ouvrages constitue bien la preuve que le breton armoricain est une langue à part entière et d'une spécificité telle que les plus éminents linguistes ne manquent pas d'y recourir avec le plus grand profit. On sait, d'ailleurs, qu'elle a fait — et continue à faire — non seulement en France, mais à l'étranger, l'objet d'études savantes sur le domaine celtique qui n'ont rien à envier à celles que suscitent les langues de plus grande extension et de plus haut statut. Il n'est, pour s'en convaincre, que de s'en référer aux œuvres de grands celtisants d'hier et d'aujourd'hui.

C'est de l'état actuel du breton que cherche à rendre compte le présent ouvrage. L'intérêt porté à la langue s'est notoirement accru depuis quelques décennies — et singulièrement depuis quelques années — dans des proportions que l'on n'aurait pas osé imaginer au début du siècle. Les raisons en sont fort complexes et ce n'est pas ici le lieu de les examiner. On ne saurait cependant passer sous [*] silence l'impact des émissions en langue bretonne à la radio et à la télévision, son accession, si timide et si réticente soit-elle, à tous les degrés de l'enseignement, le nombre de jeunes gens qui l'étudient dans les universités alors qu'avant la dernière guerre on pouvait les compter à Rennes sur les doigts d'une seule main. Ce sont là quelques-uns des éléments qui ont eu raison du complexe d'infériorité trop longtemps nourri par les bretonnants de naissance et soigneusement entretenu par les pouvoirs publics. C'était hier.

p. 6

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le nombre de pratiquants du breton est encore important dans l'ancienne génération et même dans celle qui se trouve dans la force de l'âge, encore que celle-ci éprouve de plus en plus de mal à communiquer quotidiennement. Mais cette difficulté même l'incite à rechercher une connaissance plus précieuse de cette langue dont la marque imprègne tout le paysage géographique et humain de la Bretagne armoricaine. Quant à la jeunesse, elle est d'autant plus vivement motivée qu'elle estime avoir été privée d'une part précieuse de son héritage et qu'elle brûle de la reconquérir. Et de plus en plus nombreux sont ceux qui, n'ayant pas le moindre bretonnant dans leur arbre généalogique, n'en subissent pas moins l'attrait de la seule langue celtique parlée sur le continent. Pour ceux-là, si l'on nous permet de sacrifier à la mode langagière actuelle, le breton est un *plus* et un *autrement*.

Certes, il y a d'excellents cours de breton dont certains par correspondance, il y a des méthodes d'apprentissage aussi affinées que pour les autres langues. Reste que le livre indispensable est toujours le dictionnaire. Or, il n'y a guère de disponible en librairie que le français-breton de François VALLÉE. Sans vouloir discuter le moindre de ses mérites, qui sont grands, il faut noter qu'il date déjà d'un demi-siècle et que le monde est allé très vite depuis, y compris sur la langue des bretonnants. D'autre part, il nous faut regretter amèrement l'absence d'un dictionnaire breton-français qui aurait dû lui servir de complément indispensable. Grave lacune que ne sauraient combler quelques lexiques élémentaires, fort utiles assurément, mais d'une insuffisance notoire dès qu'il s'agit d'aller plus loin que les rudiments, d'introduire au fonctionnement réel de la langue et de faire accéder à l'intelligence de certains textes écrits où les termes du vocabulaire sont employés dans tous les sens qu'ils peuvent assumer sans poser de problème à un locuteur moyen. Or, ce sont là des buts qui nous semblent aujourd'hui primordiaux.

Toutes ces considérations n'ont pas manqué d'être présentes à l'esprit des auteurs du double dictionnaire qui est proposé ici. Sa visée est plus large que celle des précédents parce que le public concerné s'est lui-même élargi. L'accession au français de la totalité des jeunes générations bretonnes, les études secondaires, techniques et supérieures qu'elles poursuivent généralement leur inspirent le [*] désir bien

p. 7

naturel de disposer d'un vocabulaire équivalent dans les deux langues afin de pouvoir exprimer en breton toutes les idées et les situations pour lesquelles le français leur offre tous les termes appropriés. C'est pourquoi les auteurs ont voulu combler certaines lacunes, particulièrement en ce qui concerne les mots abstraits et les vocabulaires techniques ou technologiques nouveaux. Les anciennes générations savaient les créer à mesure, mais l'usage de plus en plus répandu du français a fait décliner cette créativité. Cependant, il est encore possible, avec du temps et de la patience à l'écoute des bretonnants, d'entendre surgir sur leurs lèvres des désignations pour des notions nouvelles et des objets nouveaux qu'un sens inné de la langue leur fait trouver spontanément et qui ne doivent rien à ces décoctions artificielles de racines. Dans la plupart des cas, il s'agit de formules concrètes qui se passent parfaitement de définitions ou d'un recours particulier au maître-verbe dont les potentialités significatives sont très fortes en breton. Quant aux quelques inventions nouvelles qui résistent à une dénomination bretonne, le problème est le même que pour toutes les autres langues. La solution aussi.

Mais le souci majeur de l'équipe rédactionnelle a été de multiplier les exemples sous forme de phrases ou d'expressions typiques de l'esprit breton et qui n'apparaissent pas comme des décalques du français. Le breton a de merveilleuses trouvailles qui n'ont rien de commun avec la langue de DESCARTES et les ressources de sa syntaxe sont d'une étonnante variété. Les plus anciens bretonnants de naissance reconnaîtront ici leurs tournures originales et familières sans préjudice de formulations caractéristiques d'autres dialectes et que les auteurs ont tenu à relever, auditeurs et interlocuteurs attentifs qu'ils sont depuis des décennies, dans les parlers populaires armoricains.

Car il faut préciser qu'aucun exemple cité par eux n'est tiré d'une œuvre littéraire, encore que les bons écrivains en aient fait souvent leur profit. Tous proviennent de cet usage oral dont Jules GROS a entrepris une admirable recension dans les trois tomes actuellement parus de son "Trésor du breton parlé". Les auteurs eux-mêmes ont recueilli un grand nombre de traits originaux de la bouche des pratiquants sur toute l'aire linguistique, ils les ont notés sur fiches et ils ne se font pas faute de les utiliser dans la conversation de tous les jours en concurrence avec ceux qui leur appartiennent en propre, bretonnants qu'ils sont tous et en communication permanente avec les usagers du breton sans distinction de catégorie.

Au demeurant, la richesse du vocabulaire armoricain est telle qu'ils ont dû procéder à des choix difficiles pour rester dans les limites de l'ouvrage. Les règles de ce choix ont toujours été l'actualisation et l'efficacité. Il s'agissait de ne garder que les mots [*] en service ou susceptibles de servir. L'évolution des sociétés paysannes depuis le début du siècle, par exemple, a rendu caducs certains pans du lexique. Ce vocabulaire périmé n'a plus de place dans l'économie d'un ouvrage qui se veut actuel. Il suffit qu'il ait été recensé dans les glossaires précédents auxquels peuvent se reporter les chercheurs. Ici, il aurait encombré sans bénéfice aucun. Il lui fallait laisser la place au matériel linguistique en activité, non seulement dans la parole de nos jours, mais dans l'écriture moderne.

Car il apparaît qu'il n'y a jamais eu autant d'essais, dans tous les genres d'expression écrite, pour doter le breton d'une littérature de qualité, capable de faire entrer l'inspiration armoricaine, pour la juste part qu'elle peut revendiquer, dans le concert des cultures du monde. Et de la parole à la plume, quoi que l'on fasse, l'un des meilleurs chemins est encore un dictionnaire à la mesure de l'honnête homme du temps qui court. »

p. 8

44 1987 : Loeiz Andouard, *Geriadur Iwerzhoneg-Brezhoneg*

Remarque : *La deuxième et troisième préface sont écrites en breton et en gaélique irlandais. Nous ne reproduisons que la partie bretonne. S'il y a trois préfaces pour un petit dictionnaire, c'est parce que Loeiz ANDOUARD, son auteur, est décédé avant la publication de l'ouvrage. La première préface est donc de Pêr DENEZ et vante les mérites de son auteur, la troisième est de Éamon Ó CÍOSÁIN, à qui furent confiés les cahiers d'ANDOUARD après son décès pour que celui-ci corrige l'ouvrage : il l'a finalement complété. ANDOUARD est donc l'auteur de la deuxième préface.*

L'ouvrage contient également une liste des abréviations (p. XIII), ainsi qu'une dédicace à plusieurs personnes, parmi lesquelles figurent Roparz HEMON et KERLANN.

44.1 A-raok lenn

Remarque : *Cette première préface est de Pêr DENEZ.*

« Dek vloaz war-lerc'h ar brezel, ar brezel-bed kentañ, hag a voe ken drastus evit broad Vreizh, e oa an emsav breizhat oc'h adsevel — marteze e vefe tu da lavarout : o sevel da vat. Ijinek ha fiziek a-walc'h e oa an emsaverien yaouank evit lodennañ kenetrezo tachenn-labour an azginivelezh : politikerezh gant ar re-mañ, sevenadur gant ar re-hont. Stourm ar skolioù diouzh un tu, stourm dre nerzh diouzh an tu all. Adc'hounit al lennegezh kozh kollet a oa d'ober : Fañch ELIES ABEOZEN a voe karget da dreiñ e brezhoneg ar Mabinogion. Skoulmañ darempredoù gant ar broioù bihan all, keltiek pe get. Ha meur a dra all c'hoazh.

Er mare-hont, e Breizh oc'h adsevel, e veze sellet ouzh Iwerzhon evel ouzh ur vro-skouer. Perak e souezher? Ar vro gentañ e kornog Europa eo bet Iwerzhon o c'hounit he frankiz, zoken mar doa un damfrankiz hepken, diwar goust brasañ impalaeriezh ar bed — an impalaeriezh hag he doa, evel ma kane KIPLING, livet kartenn vras ar bed — an impalaeriezh a oa o paouez trec'hiñ, gant skoazell an U.S.A. anat eo, war galloudoù Kreizeuropa. Ha, ne oa ket ganto, gant Iwerzhoniz emsavet, evel gant ar stourmerien a vremañ, skoazell o tont a-vern, arc'hant, armoù, tud, diouzh an diavaez : nemet e vije bet, hag en un doare dister a-walc'h e-keñver an ezhommoù, diouzh o breudeur en Amerika. Dre ar galonegezh, ar feiz, ar youl, an emaberzh o doa trec'het. Ken-se ez eas emsaverien 'zo da welout a-dostoc'h ar re o doa lakaet impalaeriezh Breizh-Veur da blegañ. Lod ne rejont nemet tremen : gant fiziañs ha gouiziegezh e teujont en-dro avat. Unan a chomas du-hont da vevañ : diwezhatoc'h, e mare an enkadenn veur, e voe [*] talvoudus e sikour. Lod all c'hoazh a zeskas ar yezh : peogwir n'heller ket anavezout ur vro da vat anez gouzout he yezh. Unan eus ar re-se e voe Loeiz ANDOUARD. Deskiñ iwerzhoneg a reas. Met ne viras ket e anaoudegezh evitañ e-unan : pennadoù ha troidigezhioù a embannas. Ha ken tost e oa chomet e galon ouzh Iwerzhon ma sinas e oberennoù kentañ gant an anv a oa bet roet dezhañ du-hont : FARNACHANAVAN — da lavarout eo **fear na seanbhan** "paotr ar merc'hed kozh" — troet ma veze, a-benn deskiñ ar yezh, da zaremprediñ ar merc'hed kozh o luduañ e korn o zan taouarc'h. Un den sioul, troet d'ar studi, e oa Loeiz ANDOUARD, gwir eo. Un den tavedek, a gare selaou muioc'h eget komz. Un den start en e venozioù. Ha, kalz diwezhatoc'h, pa zeuas ivez en-dro da vevañ war e leve da Vreizh-Uhel, e teuas en-dro d'ar yezh a gare kement : troidigezhioù diwar an iwerzhoneg a reas hag, ouzh o ober, e tastumas danvez ar geriadur iwerzhonek-brezhonek emaoamp hiziv oc'h embann.

Gant e aotre e rois e gaieroù da adwelout da Éamon Ó CÍOSÁIN, an Iwerzhonad anavezet-mat e Breizh, a zo bet meur a vloaz o kelenn e yezh, dre ar brezhoneg alies, e Skol-Veur Breizh-Uhel, e Roazhon, hag a zo ken barrek, pe dost, war ar brezhoneg ha ma'z eo war e yezh e-unan. N'eo ket adwelout al labour hepken a reas Éamon Ó CÍOSÁIN : e glokaat, e spisaat, e vrasaat, ken e taougementas an oberenn a-benn ar fin. Ken-se 'ta ez eo reizh e vefe embannet ar geriadur dindan an daou anv.

Hir amzer eo bet kaieroù Loeiz ANDOUARD o veajiñ etre Breizh hag Iwerzhon. Ha ne wela ket hor mignon e levr echu, ha moulet. Met talvezout a raio e labour da zerc'hel bev eñvor, hag anv, an den kadarn m'eo bet ; ha da dostaat an div vro — Breizh hag Iwerzhon — evel ma oa youl e spered ha c'hoant e galon. »

ANDOUARD et Ó CÍOSÁIN 1987 : A-B

44.2 Kentskrid / Réamrhá

« Abaoe pell em eus kroget da zeskiñ gouezeleg Iwerzhon hag abaoe pell em eus bet soñjet sevel ur geriadur Iwerzhonek.

Gant unan e krogis a-raok ar brezel hag Oscar MAC CARTHA UILEAS — Doue d'e bardono! — a asantas va skoazellañ, dreist-holl evit an distagadur, n'ouzon ket pegeit e vefemp aet gant an hent-se, rak ur gwall labour e vez bepred sevel ur geriadur, pa zeuas ar brezel da derriñ va lañs.

Bloaz pe zaou a-raok ar brezel, Roparz HEMON, diouzh e du, a c'houlenas ouzhin treiñ e gouezeleg e c'heriadurig *Brezhoneg eeun*. E venoz a oa gwelout anezhañ lakaet e kement yezh keltiek a zo. Evel-se hor bije bet ur geriadur bihan keltiek c'hwec'hyezhek. Bez' e ris va zamm labour nemet ne zeuas ket da vat kenebeut abalamour d'ar brezel rak, e-keit-se, e oa bet cheñchet doare-skrivañ ar gouezeleg en Iwerzhon hag e vije bet va labour da adober penn-da-benn.

A-hend-all, goude ar brezel, dedennet gant oberiantizoù all, e chomis un ugent vloaz bennak hep digeriñ levr iwerzhonek ebet, ha n'eo nemet pa welis, dre zegouezh, n'em boa ket disoñjet pezh am boa desket gwechall e ris va menoz adkregiñ gant ar gouezeleg, pezh a ris ha n'em eus ket ehanet d'ober abaoe, met en un doare dizingal a-walc'h [*NdA : Danevellet em eus penaos on deuet d'an iwerzhoneg en Hor Yezh, Nnn. 89/91 (p. 93-100). (Ur pennad diwar-benn L. ANDOUARD zo bet embannet e Comhar, Genver 1986).*]. Lenn a ris kalz a-ziwar neuze, ar gelaouenn vat *Inniu* dreist-holl m'on bet koumanatet dezhi e-pad 14 vloaz. Boas e vezen neuze da gemer notennoù a-ziwar va lennadennoù rak kavout a raen plijusc'h an doare-se da labourat eget furchal er geriadurioù.

Seizh pe eizh vloaz zo e teuas un nizez din da c'houlenn ouzhin deskiñ brezhoneg dezhi, eviti da dremen he bachelou-[*]riezh hag ez eo e-pad ma rae he foelladennoù e krogis da zastum ha da renkañ va notennoù en ur c'haier ken na voe echuet ganin, daou pe dri bloaz goude, ar geriadur a felle din sevel keid-all oa.

p. II

Daoust m'eo bet savet dreist-holl a-ziwar va notennoù, e rankan anzav em eus graet kalz gant *Learner's Irish-English Dictionary* [*NdA : Comhlacht Oideachas na hÉireann Tta (new edition), 131 b., war-dro 9.000 ger e-barzh.*] am boa prenet e Dulenn e 1970. Heuliet em eus anezhañ, dreist-holl evit urzh ha doare-skriva ar gerioù iwerzhonek.

N'em eus ket lakaet em geriadur n'eus forzh peseurt gerioù. Kavet e vo ennañ, da skouer, an holl gerioù a gavere *Teach Yourself Irish* gant Myles DILON ha Donncha Ó CRÓINÍN [*NdA : The english University Press Ltd, 1961. An distagadur bet roet ennañ zo hini rannyezh Corca Dhuibhne.*] ha *Búntus Cainte* [*NdA : Oifig an tSoláthair, 3 levr a zo hag enno ez eus implijet ur 1.500 ger bennak tennet eus an iwerzhoneg komzet.*]. Amprestet em eus ivez a-ziwar an hini kentañ distagadur ur mil ger bennak.

Pesketaet em eus gerioù ivez e levrioù bet embannet evit skolioù Iwerzhon evel *Geataí an Eolais* (VI^{vet} levr) bet roet din gant Seán STAFFORD, e Galliv, e 1963, pe *An Tóirse*, gant Máiréad NÍ GHRÁDA.

En ur ger berr, n'eo ket ur geriadur "bras" nag ul labour skiantel-rik e felle din ober 'met unan a vefe kavet ennañ gerioù eeunañ ar yezh hag ar re a gaver an aliesañ, ar re dalouvdusañ ivez pa glasker lenn ha kompren ar c'helaouennoù pe al levrioù skrivet e gouezeleg mat, evit an holl, evel ar re, ken niverus all en Iwerzhon, a zispieg ar vuhez en inizi ar c'hornôg hag am eus-me darempredet kalz.

Evel m'emañ, ez eus ouzhpenn 6.000 ger em geriadur, hag evit an anvioù-kadarn e vo kavet peurliesañ en o c'hichen an dro-c'henel hag al liester hag aliezik bommoù ha doareoù-lavar da ziskouez penaos e vez implijet. Memes tra evit ar verboù a zo diskouezet dindan stumm an anv-verb evel m'eo ar c'hiz e brezhoneg.

Kaset em boa ma labour da benn pa voe embannet en Iwerzhon, gant skoazell ar gouarnamant, ar *Foclóir Gaeilge-Béarla* dindan renerezh Niall Ó DÓNAILL [*NdA : 1.309 fajenn a zo ennañ ha, moarvat, un 50.000 ger bennak. Keinet eo ha gwerzhet marc'had-mat : Irl £ 5 pa'z eo deuet er-maez e 1977.*]. Un druez eo ne zeuas ket ar pikol geriadur-se abretoc'h er-maez eus ar wask [*] rak, hep mar, em bije graet kalz gantañ. Er c'hontrol da hini DINNEEN [*NdA : Foclóir Gaedhilge agus Béarla, Irish Texts Society, Dulenn 1927, 1.314 p. ennañ. Moulet bihan, e veze diaes ober gantañ.*] ez eo moulet fraez ha sklaer ken ma'z eo ur blijadur furchal ennañ.

p. III

Un den on-me, a gred e vez ar gwell enebour ar mad ha, daoust ma klaskan labourat eus va gwellañ, ne gav ket din e ranker chom pelloc'h eget ne deo dereat gant ul labour bennak hag e ranker d'ur poent bennak, lakaat un termen dezhañ, panevet se ne dafed ket war-raok. Brezhonegerien zo a zo o klask studiañ yezhoù keltiek all, er skolioù-meur pe er-maez anezho [*NdA : Ober en deus digoret ur skol iwerzhoneg hag embannet ul levrig-deskiñ.*]. Poent eo reiñ dezho ar binvioù o deus ezhomm evit se. »

ANDOUARD et Ó CIOSÁIN 1987 : I-III

44.3 Eil kentskrid / Réamhrá le Éamon Ó Ciosáin

Remarque : Cette préface par Éamon Ó CIOSÁIN est suivie d'une note mentionnant le fait qu'un nouveau dictionnaire irlandais venait de paraître au moment de l'impression de celui-ci et n'a donc pas été utilisé. Nous ne la reproduisons pas.

« Soñj Loeiz ANDOUARD a oa sevel ur geriadur iwerzhoneg-brezhoneg evit ar vrezhonegerien a vije o studial an iwerzhoneg. Goulennet en deus diganin difaziañ an dornskrid ar buanañ ma c'hellfen. Tremenet em eus kalz a amzer oc'h ober al labour-se, ha goulenn a rin digant e vignoned digareziñ ac'hanon. Ne oan ket bet pell o tifaziañ al levr, 'vat, pa'm eus soñjet e oa ret lakaat traoù ouzhpenn evit ma c'hellfe an iwerzhonegerien implij anezhañ evit deskiñ brezhoneg. Setu perak em eus lakaet gerioù brezhoneg hag a vez kavet alies a-walc'h, tapet diwar ar pezh am eus klevet ha lennet, ha tennet eus geriadurioù ERNAULT ha VALLÉE ha levr Jules GROS.

Heuliet em eus geriadur berr Ó DÓNAILL (Gharrfhoclóir Gaeilge-Béarla) evit klokaat ar roll gerioù gouezeleg. Graet em eus kement-se gant ar spi e kreskfe an darempredoù etre ar ouezelegerien hag ar vrezhonegerien. Siwazh, ar Vretoned a oar kalz muioc'h diwar-benn Iwerzhon hag he sevenadur evit ma ouzomp-ni diwar-benn danvez Breizh. Loeiz — Doue d'e bardono — en doa c'hoant e teufe e c'heriadur da vezañ ur pont etre an div bobl, ha tremenet em eus amzer o klokaat anezhañ evit ma vije efedusoc'h al levr evit kement-se.

Evel ma lavar Loeiz, ar gwell zo enebour ar mad. Ma'm bije bet amzer em bije lakaet kalz muioc'h a vrezhoneg komzet el levr. Spi am eus e lakao pep hini gerioù ouzhpenn ha moarvat e soñjo an dud e troioù-lavar a glot penn-da-benn gant an troioù-lavar gouezeleg.

Lakaet hon eus, Loeiz ha me, gerioù ouzhpenn goude lod eus ar gerioù iwerzhoneg, met arabat soñjal ez eo klok ar rolloù gerioù kenster-se. [*]

Lakaet e vez * goude ar gerioù gwregel ha niver troadur an anvioù a zo bet lakaet evit lod eus ar gerioù iwerzhoneg. Ret eo lavarout ivez ne vez ket graet gant an amzer dremenet "a ris, a reas" h.a. ken nemet el lennegezh.

Trugarekaat a ran ar re o deus desket brezhoneg din : Herle ha Pêr DENEZ, Yann-Fañch KEMENER, Fulup AUDINET, ha tud all e Skol-Veur Roazon hag e kreiz Breizh, ha Divy [sic] KERVELLA hag en deus bet kalz a basianted pa oa o prientiñ an destenn voulet. »

45 1991–1997 : Rhisiart Hincks, le dictionnaire gallois-breton

Remarque : *Nous connaissons deux éditions de ce dictionnaire (HINCKS 1991, HINCKS 1997). Leur paratexte semble ne différer que par le début du Kentskrid (p. VII). Nous reproduisons donc d'abord à partir de l'édition de 1991, puis le début qui en diffère dans celle de 1997. Nous reprenons également l'introduction de la section consacrée à l'orthographe du gallois, qui recontextualise la situation historique avant la présentation technique de la graphie. Les remerciements (p. IV) aussi sont complétés dans la seconde édition, mais nous ne les reproduisons pas. Le paratexte introductif contient donc :*

- *épigraphe et remerciements (pp. III–IV),*
- *une introduction en gallois, « at y cymru » (pp. V–VI), non reproduite ici,*
- *le kentskrid que nous reproduisons,*
- *un passage concernant la prononciation et la graphie du gallois (« an distagadur hag an doare-skriwañ », pp. XIII–XXIII), dont nous ne retiendrons que le début,*
- *des explications concernant les mutations en gallois (pp. XXIV–XXX), non reproduits ici,*
- *des tableaux de conjugaison des verbes (pp. XXI–LXI), non reproduits,*
- *une bibliographie (pp. LXII–LXIII) et une explication des abréviations (pp. LXIV–LXV), non reproduits.*

La pagination de ces éléments est la même dans l'édition de 1997.

45.1 *Kentskrid* 1991

« E 1979 (adembannet e 1981) e voe embannet ur geriadurig kembraeg-brezhoneg evit ar re a heulie kentelioù kembraeg *Skol Ober*. Bremañ eo bet stoufet un nebeud eus an toulloù a oa ken anat er c'heriaoueg-se, ha daoust ma chom diglok ar roll-gerioù marteze e sikouro skolidi *Ober* ha brezhonegerien all c'hoant ganto d'ober gwelloc'h anaoudegezh gant hor yezh. Gant amzer em eus spi e c'hellor klokaat an oberenn-mañ hag he reizhañ diouzh ret.

Meur a liamm zo bet etre geriadurourien hag helennerien Kembre ha Breizh a-hed ar c'hantvedoù ha kaout fiziañs a c'heller e kendalc'ho al liammoù da greñvaat etre hon div vro. E Breizh e voe dedennet gouizieien veur evel PEZRON (1639–1709), LE PELLETIER (1663–1733), GREGOR ROSTREN (c. 1670/5–1750), AR GONIDEG (1775–1838) ha KERVARKER (1818–1895) gant ar c'hembraeg. E Kembre ivez ez eus bet un toullad lenneien dedennet gant ar brezhoneg. E roll-gerioù William LLŶN (1534/5–1580), da skwer, e kaver ar gerioù *awenad* "avenad", *cyffniden* "kevnidenn" *chwiben* (reizhet da "<chwibon>" gant geriadurourien diwezhatoc'h), ha *gwerbl* "mezenn" (kentoc'h eget "gwerbl"), a seblant bezañ bet amprestet pe gantañ, pe gant unan all, diwar ar brezhoneg. En e *Dictionarium Duplex* (1632) ar geriadurour John DAVIES (c. 1567–1644) a venegas ivez un toullad mat a c'herioù brezhonek, dreist-holl reoù a gave dezhañ e oant heñvel pe zamheñvel ouzh gerioù kembraek, ha *canhwyllyr* "kantolor" hag *awen* "aven" (javed) a seblant bezañ bet ijinet gantañ diwar skouer ar brezhoneg, moarvat evit pinvidikaat geriaoueg ar c'hembraeg. Moses WILLIAMS (1685–1742) eo a [*] droas geriadur an Tad MANER (1606–1683) e saozneg evit *Archæologia Britannica* (1707), pennañ oberenn an helenneg meur Edward LHUYD (pe LLWYD) (1660–1709), ar C'hembread kentañ, deomp da c'houzout, en deus graet un dro e Breizh evit studiañ ar yezh. En triwerc'hvet kantved e voe studiet e bennoberenn gant tost an holl yezhourien a gare ar c'hembraeg ha drezi, ha dre c'heriadur Thomas RICHARDS (c. 1710–1790) (ennañ gerioù brezhonek an *Dictionarium Duplex* hag eus an *Archæologia Britannica*), e teuas al lennegour ha yezhour Iolo MORGANWG (Edward WILLIAMS, 1747–1826) da zeskiñ un tamm brezhoneg. En e skrid diembann "Testenioù d'o studiañ er barnskrid war ar c'hembraeg" (*Heads of subjects to be considered in the Critical Essay en ye Welsh Language*), savet gantañ war-dro 1770–1775, e tisleugas Iolo e felle dezhañ ober gant ar c'herneveureg hag ar brezhoneg evit sevel ur yezh keltiek a vefe pinvidik hag unan. Evel ar C'hresianed, emezañ, e tlee ar Gembreiz dibab « *pep tra gaer ha splann e kembraeg Gwynedd, Powys ha pep korn eus ar C'hreisteiz ha n'eo ket se hepken, met ivez meur a dra gaer e yezhoù Kernev-Veur ha Breizh-Vihan hag o entr-sollañ en ur yezh barzhiek pe helennek* » [NdA : « paham na allen ninnau'r Cymru wneuthur yr un peth sef dewis yr hyn sydd hardd a godidog o gymraeg Gwynedd Powys a phob rhan o ddeheubarth ag nid hynny yn unig eithr Llawer peth hardd yn ieithoedd Cerniw a Brydain ffrainc a'u cydgorphori yn un laith Brydyddol neu ysgolheigaidd. » *Meneget e WILLIAMS, G.J., Iolo MORGANWG, Caerdydd, 1956, p. 246. Hervez Iolo eo komzoù Edward GAMAGE ar re-mañ, hogen krediñ a reer ez eo Iolo o savas e gwirionez.*]. Ha Iolo da lakaat en e c'heriaouegoù amprestadennoù diwar ar brezhoneg,

evel **bros** (brozh) a dalveze, emezañ, « *gwisik, brozh-dindan, brozh* », **casoni** "kasoni", **ffresg** "fresk" ha **gad** "gad" [*NdA* : *Id.* Iolo MORGANWG a Chywyddau'r Ychwaneguad, *Llundain, 1926, p. 105 ha 134.*]. Gerioù all ijinet diwar skouer ar brezhoneg a weler e geriadurioù William OWEN-PUGHE (pe William OWEN) (1759–1835), da skouer **clopn** "klopenn", **cornicell** "kornigell" (*Vanellus vanellus*) ha **ffwyn** "foenn". PUGHE eo ivez a glaskas lakaat e genvroiz da skrivañ <z> kentoc'h eget <dd> evit ar son [ð].

N'on ket evit ober meneg eus an holl vonedone etre Breizh ha Kembre en naontekvet kantved rak stank a-walc'h eo bet an darempredoù-se. E-touez an oberennoù nebeut anavezet a voe savet gant Kembreiz diwar-[*]benn ar brezhoneg ez eus un droidigezh saoznek diwar yezhadur ar GONIDEG, graet gant William PROBERT (1790–1870), a oa genidik eus Llanbedr Castell-paen e Powys hag a voe pastor gant Undedourien e Bro-Saoz [*NdA* : *Dornskrid Levraoueg Vroadel Kembre, llawysgrif ychwanegol, 51-B.*] hag ur geriadur brezhoneg-saozneg diazezet war hini LE PELLETIER, graet gant Hugh ROBERTS (1841–1916) eus Treffynnon e Clwyd. Hugh ROBERTS a oa aet da visioner protestant e Breizh, hogen e c'heriadur, siwazh, n'a nemet betek ar ger **bouc'hal** ha manet eo diembann, evel yezhadur PROBERT [*NdA* : *Dornskrid Levraoueg Vroadel Kembre, 5372D ha 5373E.*] En ugentved kantved eo deuet al liammoù etre Breizh ha Kembre da vezañ kreñvoc'h c'hoazh hag hiziv e c'heller bezañ sur ez eus muioc'h a Gembreiz eget biskoazh gouest da gomz brezhoneg ha muioc'h a Vreizhiz barrek war ar c'hembraek ivez.

Ar geriadur-mañ n'eo ket dispar, gouzout a ran, ha marteze e vo rebechet din ez eo glanoc'h geriaoueg ar brezhoneg ennañ eget geriaoueg ar c'hembraeg, hogen fellet en deus din sevel ul levrig a skoazellfe brezhonegerien da gompren yezh pemdeziek ar Gembreiz koulz hag ar yezh eeun (*Cymraeg Byw*) hag ar yezh lennegel hengounel, ha daoust ma'z eo displijus klevet tud, zoken a-wechoù kelennerien war ar c'hembraek er Skol-Veur, oc'h ober gant gerioù saozneg evel **off** pe **so** ez eo ret da vihanañ kompren ar gerioù-se evit meizañ ar pezh a lavaront. Alies ez eo an amprestadennoù diwar ar saozneg e-touez ar gerioù implijetañ er yezh pemdeziek rak an holl, en deiz a hiziv, o deus ezhomm komz eus ur **beiro** (boulbluenn) pe eus ur **switsh** (afell-dredan) pe eus un **tabled** (kached). Ret eo kompren ivez e roer un tammig nebeutoc'h a bouez e Kembre war virout ar yezh da zegemer gerioù estren evel-se eget na reer e Breizh e-keñver ar brezhoneg. Barzhed ar Grennamzer, gwir eo, a glaske mirout glanded ar yezh, ha da vare an Dasorc'hidigezh ivez e klaske gouizieien Kembre pinvidikaat ar c'hembraeg dre ijinañ gerioù nevez. Fellout a rae da William SALESBURY (c. 1520–1584?), da skwer, saveteiñ ar yezh dre e sevenaat hag e c'hланаат ken na vefe doujet koulz gant tud ar vro ha gant helenneien broioù all. D'e veno e oa dija ar [*] c'herneveureg hag ar brezhoneg yezhoù « *leun a gomzou trefoet ha tost kollet da vat* » [*NdA* : « ... Britaneg Kernyw yn yr ynys hon, a Brytannaeg brytaniet Llydaw yn y tur kwnt tra mor, yn llawn llediaeth ag ar ddivankoll hayachen. » *Kentskrid William SALESBURY da Y Diarhebion Camberaec (Ar C'hrennlavarioù Kembraek), Dornskrid Levraoueg Vroadel Kembre 643D, meneget gant HUGUES, Garfield H., Rhagymadroddion 1547–1659, Caerdydd, 1967, xi.*]. En triwerc'hvet kantved hag en naontekvet kantved e kendalc'hed da sevel gerioù nevez evit klokaat geriaoueg ar c'hembraeg gant yezhourien evel John WALTERS (1712–1797), Iolo MORGANWG, William OWEN-PUGHE, ha CAERFALLWCH (Thomas EDWARDS, 1779–1858). Evel PEZRON e krede PUGHE e oa chomet digemm yezh ar Gelted abaoe an Henamzer hag e c'helled dielfennañ gerioù keltiek evit dizoloiñ o elfennoù unsilabennek orin. Dre adurzhiañ an elfennoù-se e c'helled ivez sevel gerioù nevez, evel **amgueddfa** "mirdi", **darlith** "prezegenn", **diddorol** "dedennus", **ffaith** "fed" (diazezet war ar ger **effaith** a voe amprestet gant Gruffydd ROBERT er c'hwezket kantved diwar ar ger latin **effectus**), ha **ffrwydro** "tarzhañ". Ar re-mañ a zo e-touez ar gerioù ijinet o deus gounezet o flas er yezh.

PUGHE, avat, ne rae ket van eus frazennadur naturel na troioù-lavar ar c'hembraeg hag e strivas ivez da gemm an doare-skrivañ hengounel evit ma klotfe gwelloc'h gant e vennozhoù diwar-benn ar c'herdarzhadurezh. Dindan e levezon e teuas skrivagenerien an naontekvet kantved da ober alies gant ur c'hembraeg amparfal ha dinaturel a veze mui-oc'h-mui disprizet a-benn eil hanter ar c'hantved, dreist-holl gant John MORRIS-JONES (1864–1919), gramadegour pennañ ar c'hembraeg. Gantañ e voe adsavet ha resisaet an doare-skrivañ hengounel hag e poueze, n'eo ket war glander geriaoueg ar yezh, met war glander e ereadurezh. D'e veno e oa gwelloc'h ober gant gerioù evel **stesion** "porzh-houarn", **het** "tog" ha **piano** "piano", amprestet diwar ar saozneg, eget lakaat en o flas **gorsaf**, **diddosben** ha **perdoneg** na oant ket anavezet gant ar bobl. Ne felle ket dezhañ e skrivfed ur yezh treut met e skrivfed en un doare hengounel ha reizh — gerioù ijinet e oa **diddosben** ha **perdoneg** ha daoust ma oa **gorsaf** ur ger kozh e oa nevez-flamm ar ster "porzh-houarn" a oa bet roet dezhañ. [*]

A-benn hiziv ne reer tamm ebet gant **diddosben** na **perdoneg**, daoust ma'z eo chomet **gorsaf** kichen-ha-kichen gant **stesion**. Ar c'hilstourm a-enep PUGHE hag e ziskibien e Kembre hag ar c'hilstourm a-enep ar "brezhoneg beleg" e Breizh, neuze, a zo e-touez an abegoù evit an diforc'h etre emzalc'h ar Gembreiz hag ar Vreizhiz ouzh ar c'hlanyezhegezh. Daoust da se e talc'her da sevel gerioù nevez e kembraeg ha dre ma reer ganto er skolioù, er skingomz hag er skinwel, lod anezho, evel **allwedell** "touchennaoueg", **cyfrifiadur** "urzhiaer", **teathrebu** "pellgehentiñ" ha **trosleisio** "treiñ yezh ur film", zo deuet da

p. IX

p. X

p. XI

veza anavezet hag implijet alies a-walc'h.

Dindan levezon ar skolioù, ar skingomz hag ar skinwel, hag ivez dre ma'z eus bet kement a gemm poblañsouriezhel e Kembre en eil hanterenn an ugentved kantved emañ ar rannyezhoù tamm-ha-tamm o vont war ziskar. Ne gomzer mui eus ar rannyezhoù evel ur skoilh war hent an unvaniezh evel ma raed a-wechoù en hanterenn gentañ ar c'hantved-mañ ha nebeut-tre a ziaester o deus re ar C'hreisteiz da gompren re an Hanternoz (pa fell dezho en em gompren da vihanañ). Er geriadur-mañ hon eus merket (K.) hag (H.) e-kichen gerioù a zo anavezet dreist-holl pe er C'hreisteiz pe en Hanternoz, hogen ret eo diwall a vezañ touellet gant an arouezioù-se — anat eo ez eus ouzhpenn div rannyezh e Kembre ha ne verk al lizherennoù-se nemet dre vras e pelec'h e vez klevet ar gerioù. Luziet-tre eo lodennadur ar gerioù rannyezhel ha da c'houzout hiroc'h diwar o fenn e c'heller lenn *Cymraeg, Cymrâg, Cymrêg* (Caerdydd, 1989) gant Beth THOMAS ha Peter Wyn THOMAS. Kemeromp ar ger *llefrith*, da skouer, a implijer en Hanternoz evit "laezh" pa lavarer *llaeth* er C'hreisteiz. Ar ger *llaeth* en Hanternoz a dalvez "laezh-ribot" pe "laezh fresk n'eo ket bet digoavenet = laezh livrizh". Er C'hreisteiz (hag an Hanternoz) e lavarer *llaeth enwyn* evit "laezh-ribot" hag e reter Morgannwg e reer gant *llefrith* evit "laezh fresk n'eo ket bet digoavenaet = laezh-livrizh" ha *llaeth* evit "laezh digoavenaet" (ar c'hontrol diouzh implij an Hanternoz). E Dyfed e klevet ivez *llaeth llefrith* evit "laezh fresk n'eo ket digoavenaet" (d.l.a. "laezh-livrizh, laezh-dous") pe evit "laezh digoavenaet", hervez ar c'horn-bro. [*]

p. XII

Klevet e vez darn eus ar gerioù merket (K.) pe (H.) en o c'hichen dre ar C'hreisteiz pe an Hanternoz a-bezh (ha bevonn ar rannadur-se alies a-walc'h er vro etre Aberystwyth ha Tywyn), met reoù all ne vezont klevet nemet e kornioù-bro zo. Ar ger *dôr*, da skouer, zo ur ger lennegel evit an darn vrasañ eus an dud met ober a reer gantañ c'hoazh evit "dor al liorz, draf" en Arfon, *gwlyborwch / gliborwch* "glebor" ne vez klevet nemet e bro Abertifi e Dyfed, *gwala* "gwalc'h" e Morgannwg ha *myrion* "merien" e reter Morgannwg. Dre vras ez eo stummoù an Hanternoz a vez implijet er yezh lennegel, *allan* "er-maez", da skouer, kentoc'h eget (i)mas, *deffro* "dihuniñ" kentoc'h eget *dihuno* hag (i) *fynd* kentoc'h eget (i) *lan* "e nec'h"? Pennañ troerien ar Bibl a oa eus an Hanternoz hag int eo o deus dibabet ober gant ar stummoù-se er Bibl, en deus bet kement a levezon war hor yezh skrivet. Un nebeud stummoù a glevet dreist-holl er C'hreisteiz a vez graet ganto ivez er yezh lennegel, da skouer *gyda* "gant (asambles gant u.b.)" kentoc'h eget *efo* pe *hefo*, ha *nawr* pe *yn awr* "bremañ" kentoc'h eget *rwan*. »

HINCKS 1991 : VII-XII

45.2 An distagadur hag an doare-skrivañ

« En naontekvet kantved e voe tabutet kement diwar-benn doare-skrivañ ar c'hembraeg ken na oa deuet tost pep skrivagner da ober gant e zoare-skrivañ dezhañ e-unan. E degad diwezhañ ar c'hantved e klaskjod lakaat ar Gembreiz d'en em glevout ha da zirouestlañ ar c'hudennoù a oa deuet d'o disrannañ.

Kement-se a zeue da vezañ pouezusoc'h-pouezusañ dre ma veze graet muioc'h-mui gant ar yezh er skolioù d'ar mare-se, hag e 1893 e voe embannet neuze *Welsh Orthography*, ennañ un displegadur war doare-skrivañ ar yezh. Ur poellgor eo a savas *Welsh Orthography* hogen John MORRIS-JONES eo a oa sekretour ar poellgor-se hag eñ eo an hini a zeuas a-benn da lakaat e genvroiz da zilezel da vat an doareoù-skrivañ froudennek o doa graet kement a verzh betek neuze. Anat eo, er penn gentañ, ne voe degemeret ar reolennoù nevez nemet gant un nebeud skrivagenrien met diwezhatoc'h, ha dreist-holl goude ma voe reizhet geriadur SPURRELL gant BODVAN ANWYL e 1916 ha lakaet en doare-skrivañ nevez, e oant deuet da vezañ gwelet mat gant an holl dud pe dost. Evel-se en deus bet ar c'hembraeg un doare-skrivañ unvan diazezet war an hini hengounel ha n'eo ket war mennozhioù fazius. E 1928 e voe embannet *Orgraff yr Iaith Gymraeg* hag an oberenn-se (klokaet hag adwelet un tammig e 1987) zo chomet diazez doare-skrivañ ar yezh.

[Le texte se poursuit sur une présentation de l'orthographe du gallois.] »

ibid. : XII

45.3 Début du *Kentsrid* de 1997

« En adembannadur-mañ eus ar geriadur embannet da gentañ e 1991 n'eus ket bet gallet astenn roll ar gerioù, met dleet e oa da nebeutañ reizhañ un nebeut evezhiadennoù graet ganin er c'henskrid orin. Eno e ris meneg eus ur c'heriaoueg gant William LLŶN (1534/5–1580), un destenn embannet gant J.C. MORRICE e *Barddoniaeth William LLŶN a'i Eirlyfr gyda Nodiadau* (Bangor, 1909). Evit gwir, ar gerioù brezhonek ha kerneveurek er c'heriaoueg-se ne voent ket lakaet gant William LLŶN, ouzhpennet e voent gant an hendraour Lewis MORRIS (1701–1765) pa voe eilskrivet an dornskrid gantañ.

Gwir eo ez eus bet meur a liamm etre helennerien Kembre ha Breizh a-hed ar c'hantvedoù, ha dres evel ma voe dedennet gouizieien veur e-giz PEZRON (1639–1706), AR PELLETER (1663–1733), GREGOR ROSTREN (c. 1670/5–1750), AR GONIDEG (1775–1838), KERVARKER (1817–1895) ha VALLÉE (1860–1949) gant ar c'hembraeg, e Bro-Gembre e oa Kembreiz a gave dezho e talvez e ar boan studiañ ar brezhoneg evit mad yezh o bro dezho. Gant ar yezhadurour Gruffydd ROBERT (kent 1532– goude 1598), hag eñ en harlu e Milano, e voe amprestet ar ger **alsolfen** (absolven) diwar ar brezhoneg, ha gant ar geriadurour ha yezhadurour John DAVIES (1567–1644) e voe krouet ar ger **canhwyllyr** ("kantolloer") diwar skouer ar ger brezhonek kavet gantañ er c'h*Catholicon*.

E dibenn ar seitekved kantved en em roas Thomas JONES (1648–1713) da eilskrivañ lod eus ar gerioù brezhonek meneget gant DAVIES en e *Dictionarium Duplex* (1632) ha d'o c'hinnig evet gerioù kembraek en e c'heriadur-eñ, *Y Gymraeg yn ei disgleirdeb* (1688). Awenet gant ar c'hlanyezhouriezh hag o krediñ « *ne zeree ket gwelloc'h d'ar Gembreiz amprestañ gerioù diwar ar saozneg eget d'ar Saozon marmouzañ ar C'hallaoued* » [NdA : « ... er nad oedd reittiach i'r Cymrŷ fentyccio geriau o'r Saesnaeg, nag oedd i'r season sic fyned yn Eppauod i'r ffraingeig-wŷr... ». *Meneget en HINCKS, Rhisiart*, Geriau Llydaweg a fabwysiadwyd gan y Geiriadurwyr Thomas JONES, Iolo MORGANWG, William OWEN PUGHE ac eraill, *Aberystwyth, 1993, p. 6.*] e lakae JONES etre sonnelloù an amprestadennoù anat diwar ar saozneg a zisplije dezhañ. C'hwennat ar yezh ne oa ket trawalc'h evelato, ha dre ma krede e oa Kembreiz eus ar Vreizhiz e kave e oa reizh-kenañ menegiñ gerioù brezhonek e doare-skrivañ ar c'hembraeg hep displegañ o orin d'al lennerien. E-touez an amprestadennoù e kaver awen (aven), caluedd (kalvez), ceginwr (keginer), clugar (klujar), cudon (kudon), cyffniden (kevnidenn), dibr (dibr), gad (gad), glastennen (glasten(n)enn / glastannenn), gwengolo (gwengolo), gwerbl (gwerbl), gwerthidigaeth (gwerzhidigezh), ien (yen), pilig (pillig), rhedyneg (radeneg) ha toc (tok).

Da heul Thomas JONES e teuas Iolo MORGANWG (Edward WILLIAMS, 1747–1826) da welet ar brezhoneg evel ur vengleuz a c'hallje pourvezañ danvez evit pinvidikaat ar c'hembraeg lennegel. A-benn neuze, evel-just, e oa tu d'ar Gembreiz kavout gerioù brezhonek en *Archæologia Britannica* (1707), mestr-oberenn Edward LHUYD (1660–1709), kenkoulz hag en *Dictionarium Duplex* hag e geriadur Thomas RICHARDS (c. 1710–1790), ma oa bet eilskrivet ar gerioù meneget gant DAVIES.

[*Passage commun à la préface de 1991*]

En e skrid diembann "Testenioù d'o studiañ er barnskrid war ar c'hembraeg" (*Heads of subjects to be considered in the Critical Essay en ye Welsh Language*), savet gantañ war-dro 1770–1775, e tisplegas Iolo e felle dezhañ ober gant ar c'herneveureg hag ar brezhoneg evit sevel ur yezh keltiek a vefe pinvidik hag unan. Evel ar C'hresianed, emezañ, e tlee ar Gembreiz dibab « *pep tra gaer ha splann e kembraeg Gwynedd, Powys ha pep korn eus ar C'hreisteiz ha n'eo ket se hepken, met ivez meur a dra gaer e yezhoù Kernev-Veur ha Breizh-Vihan hag o entrasollañ en ur yezh barzhiek pe helennek* » [NdA : « Paham na allen ninnau'r Cymru wneuthur yr un peth sef dewis yr hyn sydd hardd a godidog o gymraeg Gwynedd Powys a phob rhan o ddeheubarth ag nid hynny yn unig eithr Llawer peth hardd yn ieithoedd Cerniw a Brydain ffrainc a'u cydgorphori yn un laith Brydyddol neu ysgolheigaidd. » *Meneget e WILLIAMS, G.J.*, Iolo MORGANWG, *Caerdydd, 1956, p. 246. Hervez Iolo eo komzoù Edward GAMAGE ar re-mañ, hogen krediñ a reer ez eo Iolo o savas e gwirionez.*].

[*Fin du passage commun*]

Ha Iolo ha sevel gerioù kembraek nevez en ur heuliañ ar brezhoneg, en o zouez anefal (aneval), argant (argant), bros (brozh), caleden (kaledenn), calonwst (kalonad), cawan (kaouenn), clugo (klujañ), coff (kof), corelwi (koroll), ffresg (fresk), ffwyn (foenn), gwyddogaeth (gouiziegezh), mesberen (mesberen), nigiaiw (nijal) ha sawrai (saourea). A zo kaeroc'h, ober a rae gant hiniennoù anezho e testennoù pe e bommoù savet gantañ ha kinniget evel labour skrivagnerien all. Ar poz kenganezet « *a chasoni a drygioni a drwg anian* » (ha kasoni, ha drougiezh ha drouganien) enni an amprestadenn casoni (kasoni) a laka d'ar barzh Ieuan RUDD, da skouer.

Hag eñ mennet da sevel brasañ geriadur ar c'hembraeg, e oa prest-mat William OWEN PUGHE (1759–1835) da zegemer ar gerioù nevez pourvezet dezhañ gant Thomas JONES, Iolo MORGANWG ha n'eus forzh piv all. A-wechoù e kemme gerioù brezhonek pe o zalvoudegezh, ma klotjent gwelloc'h gant e vennozhioù e-keñver ar c'herdarzhadurezh. Dre ma voe implijet e c'heriadur (1803) gant geriadurourien diwezhatoc'h e teuas un dornadig eus ar gerioù brezhonek-se, da skouer clugiar (klujar), cuddan (kudon), ien (yen), corelwi (koroll) ha dilafar (dilavar), da gavout lec'h e geriadurioù an ugentved kantved. E giwrionez, ne c'haller ket lavaret ez eus deuet hini ebet anezho da wriziennañ er yezh, daoust ma vez graet c'hoazh a-wechoù gant ar ger souezhus cedw (sezo, "<cezo>" e doare-skrivañ ar c'hrennvrezhoneg), komprenet evel ceddu gant DAVIES hag evel ceddf gant Iolo, ha distummet da reiñ cedw en oberenn PUGHE.

[*La suite de la préface est commune à celle de 1991, à partir de « N'on ket evit ober meneg... ».*]

46 1992 : Francis Favereau, *Dictionnaire du Breton Contemporain*

Remarque : *L'ouvrage s'ouvre sur des remerciements (pp. III-IV). Après les passages reproduits se trouvent : une présentation de l'API (p. XIII), et une liste de abréviations (pp. XIV-XV).*

Entre le breton-français et le français breton se trouvent un « tableau des correspondances entre graphies », une table des conjugaisons (verbes et prépositions), et une explication concernant les mutations.

46.1 Présentation du dictionnaire

« Ce dictionnaire est l'aboutissement d'un long travail de près de vingt ans, à la fois personnel dans sa forme et collectif dans sa réalisation. J'ai soutenu, en effet, fin 1984, sous la direction du regretté professeur Léon FLEURIOT, une thèse de doctorat d'État dont le titre résume le sujet : « *Langue quotidienne, langue technique et langue littéraire dans le parler et la tradition orale de Poullaouen* ». C'est déjà la synthèse d'une notable collecte, fruit d'un commerce de plus de dix ans avec les bretonnants de Poullaouen et du Poher, puisque j'enseignais le breton au lycée de Carhaix (où j'étais initialement professeur agrégé d'anglais, depuis 1971).

Mon propos était alors de tenter de cerner ce breton vivant et populaire, de faire le tour autant que possible d'un parler riche et réputé insaisissable, comme d'autres l'avaient fait et continuaient de le faire à leur façon, différence mais magistrale (je pense à J. GROS en Trégor, ou à P.J. HÉLIAS en Pays Bigouden...). Mon ambition était plus prosaïque, et mon projet plus limité : photographier un usage authentique, qu'on savait déjà menacé à moyen terme, d'autant que je ne retrouvais guère cette verve dans les dictionnaires, manuels, et autres ouvrages existants, héritiers certes d'une longue tradition lexicographique bretonne (pensons au *Catholicon* de la fin du xv^e — édité en 1499 — sans compter les gloses éparses du Haut Moyen-Age), mais où la norme écrite l'emportait par trop sur l'usage, au point que les néo-bretonnants manquaient de tout repère, et que l'on en arrive parfois à ignorer, voire à nier, cet usage spontané qui est et doit rester la règle de tout linguiste, fût-il breton !

Ce travail universitaire, en grande partie lexical donc, totalisait quelque 10 000 termes, plus ou moins usuels, dont j'avais noté la ou les prononciations (en fonction du tempo...), et pour lesquels j'avais relevé de nombreux exemples d'emploi. Le tout m'avait demandé au moins trois mille heures de travail, et je pensais bien en rester là en cette fin 1984.

Or voilà que deux responsables d'AR FALZ-SKOL VREIZH venaient me solliciter et me demander, avec insistance, d'établir à partir de ce travail, qu'ils estimaient novateur, un dictionnaire qui serait rédigé, comme ma thèse l'était, en interdialectal, graphie officielle de SKOL VREIZH depuis environ dix ans.

Je m'attelai donc à la tâche, par amitié pour eux. Un élargissement du domaine de recherche s'imposait. J'estimais avoir ratissé suffisamment le Poher (avec l'aide d'anciens amis et voisins que j'ai remerciés ci-dessus), au breton intermédiaire entre les grands "dialectes" et carrefour interdialectal par excellence, qui me fournirait le noyau central de ce répertoire lexical. J'entrepris d'y intégrer au mieux et au maximum la plupart des autres thèses, mémoires, monographies et lexiques divers, publiés ou disponibles, surtout depuis une vingtaine d'années où le breton a davantage droit de cité à l'Université (Rennes, puis Brest...). Ce faisant, ce sont environ dix mille termes supplémentaires qui s'ajoutaient à mon ensemble, du breton parlé essentiellement, glané à travers toute la Basse-Bretagne, de Bréhec à la point du Raz et des environs de Vannes à Ouessant. C'est là que je bénéficiai du précieux concours de tant d'amis, camarades, collègues et étudiants, que j'ai remerciés en début d'ouvrage.

Je disposais alors d'une vingtaine de milliers de vocables, certes souvent connus, mais certains méconnus, et dont l'usage comme la prononciation seraient attestés. Il ne s'agissait nullement d'exclure le breton littéraire, ou plutôt livresque, du champ de recherche, ni du dictionnaire, pourvu qu'il soit, si j'ose dire, à sa place qui, pour moi, est la seconde, derrière le parler vivant qui doit occuper la première. Je commençai alors à compléter mon corpus en prospectant, aussi systématiquement que possible, les dictionnaires existants, puis en lisant (ou plutôt relisant) nombre d'ouvrages marquants en langue bretonne de diverses périodes, mais surtout des xix^e et xx^e siècles, où la production écrite est, de loin, la plus abondante et la moins prospectée, alors que la langue ancienne (écrite) a été assez bien répertoriée.

Je suivais dans le même temps les diverses entreprises ou tentatives de néologie et de normalisation de terminologie (sous l'égide de DIWAN, A.G.H.- AN HERE, SKOL UHEL AR VRO... sans compter les publications de SADED que j'ai eu fréquenté), n'écartant par principe aucun apport, de bon aloi

du moins. Toutefois, je me suis abstenu d'intégrer trop de néologie, le néologisme étant, sans doute, la maladie infantile du bretonnantisme, laquelle sévit même assez tard dans l'âge adulte ! Je n'en ai donc usé qu'à dose homéopathique. J'ai préféré attendre que ces nouveautés fussent consacrées par un certain usage (à défaut d'un usage certain), ce qui est loin d'être toujours le cas. Je me suis également interdit toute création intempestive de termes, pratique fréquente chez nos lexicographes (VALLÉE, HEMON...), certes pour la "bonne cause" (suppléer un manque), mais pas toujours à bon escient. J'ai quand-même largement utilisé la dérivation, naturelle en breton, m'efforçant de garder intelligibilité minimum et lisibilité, si possible ; en revanche j'ai eu recours quasi-systématiquement à des procédés de traduction et de stylistique bien connus, comme la nominalisation des infinitifs (en noms verbaux abstraits), l'adjectivation des substantifs et l'adverbialisation des adjectifs, car cela correspond véritablement au génie de la langue bretonne et du celtique, comme le prouvent les mêmes tendances du gallois, moins porté, tout comme l'anglais, à cette abstraction ou à cette nominalisation hypertrophiée et généralisée qui sont des formes linguistiques du "mal français".

Cet ensemble d'apports livresques a doublé mon capital initial issu du terrain (ou des terroirs), soit plus de 40 000 termes, auxquels s'ajoutent, pour une langue polymorphe ou multiforme comme le breton, des milliers de variantes (issues de dialectes, et même d'idiolectes !). Ce sont donc près de 50 000 entrées qu'offre ce dictionnaire dans sa partie bretonne, soit autant ou plus que celui de R. HEMON (beaucoup de mots livresques, et forgés ou naturalisés par ses soins), et plusieurs fois plus que le GARNIER (une douzaine de mille), davantage même que la partie galloise du *Geiriadur Mawr* (à peine 30 000 mots gallois), quoique légèrement moins que le français du PETIT ROBERT.

C'est donc dans le même esprit que j'ai abordé la partie français-breton, hiérarchisant les apports autant que faire se peut, en donnant la priorité au breton authentique et en utilisant les marques d'usage qui renseignent sur les niveaux ou registres de langue (surtout géographiques et dialectaux en breton, mais également fonction de la fréquence ou de la rareté de l'emploi, parfois marques de familiarité, voire de vulgarité ou, au contraire, d'un caractère livresque). J'ai ainsi l'impression d'avoir acclimaté et intégré au mieux les acquis récents de la lexicologie, tout en les adaptant au caractère propre de notre cher breton de Bretagne, langue celte millénaire, en partie romanisée dans son vocabulaire, mais à la structure intacte et au style original que l'on sait.

Je n'ai pas eu pour obsession de tout traduire, tous les termes du français officiel, s'entend (soit les 50 000 [*] entrées ou plus du LAROUSSE ou du PETIT ROBERT). Je me suis contenté de l'existant : termes français dont on trouve un ou plusieurs équivalents bretons (au vu des multiples doublets et autres synonymes), ou pour lesquels on peut proposer une traduction valable, soit en tout 30 000 termes français traduits, c'est-à-dire dix fois le lexique du Français moyen (ne parle-t-on pas de 3 000 mots, voire 1 000 mots élémentaires, et de quelques centaines pour le "parler jeune", selon HAGÈGE). Ces 35 000 unités de traduction, c'est non seulement le français courant, usuel, mais aussi littéraire et bien au delà, à l'exclusion (exclusion forcée, mais peut-être provisoire) de termes très techniques, voire "pointus" (terminologies médicale, scientifique, technologique...), lesquels peuvent, ou hélas doivent, attendre. Ce qui, en l'occurrence, marque bien la force et les handicaps de la langue bretonne, langue minorisée et mise à mal depuis des lustres, laissée en friche par l'État, après avoir été longtemps combattue, durant la période cruciale de scolarisation généralisée du XX^e siècle, puis de mondialisation des connaissances de cette fin de siècle.

À titre de comparaison (avec nos 35 000 entrées, côté français-breton), le dictionnaire de R. HEMON en contenait 20 000, comme le GARNIER, et le *Geiriadur Mawr* environ 25 000 côté anglais-gallois, plus quelques addenda récents. Au total, ici, ce sont donc entre 80 et 90 000 entrées, et sûrement plus de 100 000 unités de traduction (composés compris) qu'offre notre dictionnaire, avec plus de 10 000 000 de signes. Et il ne m'aura pas fallu moins de 10 000 heures de recherches et de transcription pour en venir à bout, sans compter trois années de traitement par ordinateur à la charge des trois permanents de SKOL VREIZH.

Les mots internationaux allant de soi n'ont pas toujours été répétés côté breton : à quoi bon vouloir "intégrer" *wigwam*, *paella*, *rap & tag*, *intifada* ou *perestroïka*... ? Le breton est et doit rester ouvert aux "étrangers" sous leurs couleurs !

Quant aux termes, de plus en plus nombreux, que le breton emprunte spontanément au français, et par delà le français à une *lingua franca* européenne, voire mondiale, je les ai indiqués par *id.* (*idem*), car ils échappent, pour l'instant, à la norme écrite, et leur normalisation reste une question... ouverte, qui ne dépend pas de ma décision.

J'ai introduit la prononciation selon l'API (Alphabet Phonétique International, cf. plus loin), ainsi que des références étymologiques, dans la partie breton-français, selon l'état actuel de nos connaissances. Les exemples d'emploi, que j'ai entendus, ou relevés chez les meilleurs auteurs, se trouvent surtout dans cette partie, même si je ne les ai pas exclus de la partie français-breton, lorsqu'ils apportent de la clarté

à la traduction proposée. Il n'était pas envisageable de multiplier les références (auteurs, ouvrages, pages, voire lignes!), ce qui n'est pas d'usage dans les dictionnaires généralistes, et je ne l'ai pas fait. D'autres dictionnaires historiques (comme celui de R. HEMON) ou classiques (comme celui de R. LE GLÉAU, en cours d'édition), le proposent, et j'y renvoie le lecteur intéressé par la source écrite.

Concernant le délicat problème de la graphie, j'avais opté au départ pour l'orthographe interdialectale, par choix raisonné (c'était la mieux adaptée au parler de Carhaix, entre autres) et par le fait même qu'AR FALZ-SKOL VREIZH, tenants de cette graphie, m'avaient commandité l'ouvrage, à une époque où elle était d'un usage assez répandu. La situation a évolué, plutôt en sa défaveur. On m'a proposé de l'éditer ailleurs, dans une graphie "majoritaire". Or AR FALZ, comme SKOL VREIZH, acceptent les différentes graphies, conformément aux règles en vigueur (au bac, au CAPES, etc...) et à un état de fait qui est marqué par l'utilisation de ces trois graphies dans les universités et les écoles (publiques, DIWAN, privées). Nous avons donc décidé, en cours d'édition, dans un esprit d'ouverture, d'intégrer à l'ouvrage les deux autres graphies, dites unifiées (de 1941) et universitaires (de 1953), la première tendant à prendre le dessus, malgré de piètres qualités pédagogiques. Il n'a cependant pas été matériellement possible de les présenter sur un pied d'égalité absolue. C'est dommage, et on ne peut que le regretter. On ne manquera d'ailleurs pas de le souligner. Le seul inconvénient de cette disparité concerne la recherche d'un terme côté breton, par ordre alphabétique, ou l'alternance <S> / <Z> et <V> / <W> décale certains termes selon la graphie. C'est également le cas en français pour les termes à l'orthographe variable (quelques 3 500 mots, ex. <bale> / <balle>...). Il sera possible de passer par la graphie français-breton (cet ouvrage n'étant pas, en tout état de cause, un dictionnaire unilingue), ou de consulter le tableau des équivalences entre graphies, au dénominateur commun beaucoup plus important qu'on ne l'imagine souvent.

Il reste que ces différentes graphies, couchées côte-à-côte (comme l'avaient fait VALLÉE, ERNAULT et tant d'autres précédemment) montrent les atouts et les faiblesses du breton armoricain, marqué, comme l'a souligné F. MORVANNOU, par l'exaspération de la différence, constante historique qui remonte au vieux breton et au celtique, et trait inaltérable du vrai parler, donc de tout "parler vrai". Les divergences orthographiques ne départent donc guère dans un ensemble très "celtique", très peu cartésien, même si elles sont somme toute minimales, voire dérisoires au dire de certains, prêts pourtant à mourir ou à laisser mourir pour un <Z(H)> — avec ou sans <H> — ou même un <V> final qui ne saurait alors redoubler sans trahir! On ne sait d'ailleurs plus très bien au nom de quelle fidélité à un père (?) fondateur, ou quel patriotisme de chapelle. Mais il est plus aisé de brocarder les crispations risibles d'une certaine Académie que les rigidités certaines des "chapelles" bretonnes.

L'unification des graphies a pourtant été effectivement à portée de main dans les années soixante-dix, et les solutions préconisées avaient l'avantage d'avoir été discutées pendant des années. J'ai la chance d'avoir assisté à ces séances carhaisiennes précisément, sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire.

L'idée d'emglew/-v^x, -o^o..., chère à mon maître Léon FLEURIOT (qui était de ces pourparlers) reviendrait-elle que le traitement informatique utilisé pour éditer ce dictionnaire nous permettrait assurément de nous adapter rapidement à tout progrès vers une nouvelle entente. Espérons-la. Mais est-ce bien raisonnable d'y songer, tout simplement!

En attendant, respectons les différences, le droit breton "à la différence" déjà prôné par l'adage carhaisien — « *red eo da bep-heni chom 'vel 've'* » — en espérant tout de même que les tenants de telle ou telle norme ne m'en voudront pas exagérément d'avoir ainsi procédé à une captation, toute amicale, de leur bien propre à des fins exclusives de tolérance. »

FAVEREAU 1992 : v-vi

46.2 Conseils pour l'utilisation du dictionnaire

« Les variantes dialectales, nombreuses en breton, figurent en entrées dans la partie breton-français, dans la mesure du possible :

ex. BALAN, -EG gw. BANAL, -EG.

Les différentes graphies n'ont pu, toutefois, pour des raisons matérielles, et pour la lisibilité de l'ensemble, d'ailleurs, être introduites systématiquement par ordre alphabétique, sauf exceptions :

ex. <AWEL>... gw. <AWEL>...

Elles apparaissent dans les entrées, lorsque divergence il y a, dans l'ordre suivant :

ex. PASSAad/-S^{-xo}/-at^x

soit

1. (etrerannyezhel) <PASSAad>
2. (peurunvan) <PASAat^x>
3. (skolveurieg) <PASAad^o> (& <pasâd>)

ou BREWUS/-V^{-xo}/-Z^o

soit

1. (etrerannyezhel) <BREWUS>, <-VUS>
2. (peurunvan) <BREVUS>
3. (skolveurieg) <BREVUZ>

...

Il suffira, en cas de doute, de se reporter au tableau ci-dessous qui donne les principales correspondances et divergences orthographiques, ou bien encore de consulter la partie français-breton qui fournira immédiatement la graphie souhaitée (et même les graphies concernées), toujours dans le même ordre : interdialectal / unifié / universitaire (c'est l'ordre alphabétique des dénominations, en breton comme en français) :

ex. MEZW / MEZV^x / MEZO^o ... (entrée breton-français) ou IVRE MEZW/-V^x, -O^o ... (entrée français-breton)

Les trois points suggèrent d'autres graphies possibles : le vannetais traditionnel <meù>, mais également telle variante K.L.T. <meo>, sans compter des formes excentrées comme le haut-vannetais <miaù> (P. LE GOFF) ou le léonais <meho> (cf. ALBB), toutes formes qui se retrouveront dans les diverses notations phonétiques ; il n'est pas indifférent de noter que la dualité <DERW> (& <DERV>) / <DERO>, par exemple, correspond à des faits géolinguistiques, variations diachroniques ayant abouti à des aires distinctes : [dɛrɥ] KT (& [dɛrv-f] évoluant en [dɛr'] à l'Est, comme [dɛrɥ] en Vannetais) à côté d'une prononciation [dɛ:ro] KL à l'Ouest de la Basse-Bretagne. Diversité bien enracinée donc !

Certaines constantes ont été omises pour éviter des redondances et éclaircir la présentation :

- * <C'H> sera, par définition, <H> en orthographe universitaire (comme en vannetais traditionnel), sauf parfois à l'initiale devant <W> (soit <C'HW->) et [w] noté <O> (soit <C'HO->), ou devant les marques du comparatif et du superlatif, ex. <sec'hoh>, <sec'ha> (à côté du vb. <seha(ñ)>...). Noter que le *Garnier* a généralisé l'usage du <C'H> à l'initiale des mots, contrairement à d'autres ouvrages dans cette graphie.
- * <ZH> se dédoublera, par principe en orthographe universitaire, entre <Z> en K.L.T. et <H> en Vannetais (avec de rares interférences, qui seront notées) ;
- * <OU> s'écrira <OU> en universitaire K.L.T., mais <-EÛ> dans sa variante vannetais (comme en ancien K.L.T. et en vannetais traditionnel), conformément à la prononciation
- * <-añ>, <-iñ> (désinences de l'infinitif) se noteront <-a>, <-i> en universitaire (comme en K.L.T. ... et en gallois), sauf à vouloir marquer la prononciation du Trégor-Goëlo, ce qui est autorisé, et <-ein> en variante vannetaise, mais <-o> sera toujours non nasal ; de même pour le superlatif <-Añ/-A> (sauf trégorrois et vannetais : <-Añ>) ; mais les dérivés de <-MAÑ> seront toujours orthographiés ainsi (malgré l'ancien K.L.T. <-ma>, figé dans <trema>...).

D'autres divergences apparaîtront systématiquement, notamment les finales en position de neutralisation :

- * ex. <KALED/-T^x ad.> (mais <KALED> m. en unifié également).

Ce sera aussi le cas de <-SS-/-S^{xo}> & <-S-/-Z^{xo}>, ou en finale :

- * ex. <KASS/-S^{xo}> : <LAS^{xo}> (mais <KAS/-Z^o> se trouve par ailleurs...) !

Ou encore <W/-V>... , <W> à l'emploi plus intermittent :

- * ex. <KAWELL/-V-> (T kawell, W kaue11, ailleurs kavell KL ou ka'e11 K...).[*]

<DI-ZALC'H> (qui signifie toujours [-z-] en interdialectal) ne se retrouve pas en unifié (qui écrit <DIZALC'H>) ou en universitaire (qui a <DIZALH>), et ainsi de suite...

Les composés suivent le terme générique, sous la même entrée, l'usage du tiret n'étant pas aussi figé en breton qu'en français (mais plutôt irrégulier comme en anglais) :

- * ex. <KI-DOUR>, <MESTR-SKOL>, <DEN-DOUE>...

Ce qui n'est pas le cas, bien sûr, des formations anciennes du type DOURGI, noté après DOUR... , ou des dérivés à suffixes comme le verbe KIañ venant à la suite de KI...

Les termes français employés tels quels en breton, et parfois mentionnés dans la partie français-breton (mais souvent sous-entendus : *id.* ou *idem*), termes exotiques ou internationaux, n'ont pas été repris dans la partie breton-français, dans la mesure où leur graphie et leur prononciation restent les mêmes, sauf à être parfois intégrés phonétiquement et morphologiquement, ou à subir une évolution sémantique (du type "faux-ami"). Répétons-le : que le breton reste ouvert au monde à l'instar de l'anglo-saxon, plutôt que de singer l'académisme d'outre-Couesnon qui est une autre forme du jacobinisme séculaire !

Assimilation, envahissement... la question de l'intégration (de ces termes allogènes) en breton n'est pas chose aisée. Le purisme celtique, issu du XIX^e siècle (et lié au nationalisme, voire à la celtomanie), a longtemps jeté l'opprobre sur ce « *jargon mixte* » (dixit LA VILLEMARQUÉ), pourtant authentiquement populaire et fort ancien, comme l'attestent les dictionnaires du XVIII^e ou beaucoup de la production

écrite du début du XIX^e et, au-delà, jusqu'en moyen-breton... Le breton littéraire s'est bâti sur ce rejet, assez injuste. Or l'usage n'a jamais suivi la norme édictée par des écrivains inconnus hors de leurs cercles restreints, d'autant que le breton était jusqu'il n'y a guère exclu de l'école de la République et même de la vie publique officielle.

Des centaines, que dis-je, des milliers de termes s'emploient donc en breton parlé, et ceci depuis des décennies, voire des siècles, mais ne s'écrivent jamais, et gare à qui leur prêtera sa plume. Ce sont justement les mots notés "*idem*" ici.

Certains emprunts s'emploieront tels quels : "**e Brest 'oan bet 'weled un 'urologue'**...". D'autres seront bretonnés (surtout au pluriel, ou dans le cas des verbes) : "**jeneralisted int**"... Reste que leur normalisation est problématique, et que, si leur intégration est souhaitable, elle pose souvent problème : faut-il suivre l'usage populaire (ex. "**spes(s)ialisted, an as(s)os(s)ias(s)ion**" ...), relayée par les médias (radio, télévision, à l'exclusion des revues qui s'en tiennent à la norme littéraire, sans beaucoup de nuances), ou suivre les règles strictes édictées par R. HEMON (cf. HOR YEZH n° 12, 1957 et sa revue A.B.K.) pour bretonner les mots internationaux ?

J'ai préféré poser la question plutôt que de tenter d'y apporter une réponse individuelle, sujette à caution, et risquant surtout d'ouvrir la voie à la polémique. »

FAVEREAU 1992 : VII–VIII

46.3 Notes grammaticales

Remarque : *Nous ne reproduisons pas tous les points des « Notes grammaticales » (« groupe du nom », « groupe du verbe », « syntaxe » précédant le « niveaux et registres de langue » ici reproduit « marques dialectales » qui le suit et qui donne la liste des abréviations désignant les différents lieux).*

46.3.1 Niveaux et registres de langue

« * L'usage breton, si différent du français et des langues officielles en général, est indiqué au mieux, par quelques marques d'usage, au demeurant approximatives, car subjectives en dernière analyse :

fam. : familier ou d'usage surtout oral. . . ;

loc. : employé localement seulement (cf. prononciation) :

popul. : populairement, soit peu usité par écrit. . . ;

usu. : usuellement, très couramment (dans un ou plusieurs parlers) ;

vulg. : vulgairement, d'un emploi délicat (limité à certaines personnes ou certaines situations).

* Nous avons, enfin, fait usage de SIGNES DISTINCTIFS, dans la partie breton-français, pour distinguer la fréquence d'emploi de tel ou tel mot, du moins dans une large zone, l'usage du Centre-Bretagne, du Centre-Ouest plus exactement, Poher et Haute-Cornouaille, étant l'indicateur utilisé (à partir de ma thèse), sans ignorer d'autres usages périphériques dans diverses régions, en Léon, en Vannetais, en Basse-Cornouaille ou en Trégor-Goëlo :

+ : mot connu, bien attesté ici ou là,

– : mot moins connu ou peu connu (à mon avis),

" " : néologisme, & parf. formes abusives.

Les mots non marqués (la majorité) représentent du breton moins courant, moins spontané, et dont, soit plus rare, ou plus recherché, soit littéraire, voire livresque, ou bien ancien, ou encore des dérivés compréhensibles, mais peu usités.

Il va de soi que cette dernière catégorie est susceptible de renfermer des termes + ou – car il est bien difficile d'embrasser la totalité des usages dialectaux qui existent ou ont pu exister, chez un demi-million de bretonnants, ensemble (d'usages) qui tend vers l'infini ! C'est donc à titre indicatif, et dans une optique pédagogique, que je me suis hasardé à faire ces distinctions souvent ténues, en partant de l'usage du Poher, mais aussi du breton spontané qu'offrent radio et télévision, sans compter plus de vingt ans de contacts avec de nombreux bretonnants. Vos indications futures m'aideront à améliorer tout cela, et à réparer certaines erreurs, pour ainsi dire inévitables !

* Dans la partie français-breton, nous offrons des traductions en MAJUSCULES et d'autres en **minuscules**. Les premières, les MAJUSCULES suggèrent un vocabulaire usité, ou à défaut, ici recommandé,

alors que les **minuscules** marquent un emploi moins assuré, ou moins approprié (voire rare ou tout à fait livresque. . .) que nous incluons cependant soit faute de mieux, soit afin de ne pas exclure tel ou tel vocable, fût-il discuté ou même discutable.

Dans cette même partie, la notation *idem* dénote généralement un emprunt avéré, spontané, selon le modèle traditionnel (ex. français **-ion** = breton **-ion** en K.L.T., etc. . .), ou encore de ces emprunts tels quels qui trahissent un fait de civilisation (ex. "**dessert**"), ou telle formule de civilité (cf. P.J. HELIAS) . . .

La variante *ℰ id.* est, elle, moins affirmative, puisqu'elle ne traduit ici (à titre indicatif, et dans un but pédagogique) qu'un probable recours à ce terme par un bretonnant de base dans tel ou tel contexte particulier, du fait de [*] son actuelle situation de bilingue français-breton (situation nouvelle par rapport au siècle dernier, ou même au début de ce siècle, et, bilinguisme certes à sens unique, qu'on qualifie alors parfois de diglossie!). C'est le cas de nombreux mots en "**-isme**" (bretonnés en **-ism** [-izm]).

On doit cependant à la vérité d'ajouter que ces *id.*, outre leur rôle de "cailloux blancs" pour orienter les petits poucets néo-bretonnants, ou autres d'ailleurs, montrent la voie à de possibles (et qui sait? . . . souhaitables) emprunts en breton écrit, lequel retrouverait ainsi une veine fort ancienne tout en entrant vraiment et définitivement dans une modernité marquée par la mondialisation des terminologies, au prix d'une normalisation quelconque, qui reste encore à préciser. . . Voilà, en attendant, le sens de ces sympathiques (mais, pour certains, je le crains, bien antipathiques) *idem.* »

FAVEREAU 1992 : X-XI

p. XI

46.3.2 Prononciation et phonétique

Remarque : *Nous ne transcrivons que la toute première phrase de cette section, le reste consiste en remarques de phonétique diatopique.*

« La prononciation proposée, les prononciations devrais-je dire, sont les plus authentiques et les moins "normalisées" possible; c'est le cas des 10 000 mots que j'ai relevés dans le breton du Poher et de quelques 10 000 autres glanés ailleurs (dont un bon millier de formes attestées par l'ALBB). [...] »

ibid. : XI

46.4 1999 : le *Geriadur krenn*

Remarque : *Outre les rééditions du dictionnaire de FAVEREAU, des versions raccourcies sont aussi éditées. On trouve ainsi le Geriadur krenn (dictionnaire de taille moyenne) en 1999, et le Geriadurig (petit dictionnaire) en 2001. Parmi les changements notables, on constate le passage à la graphie peurunvan exclusivement, alors que la version précédente notait les 3 graphies, tout en mettant l'etreerannyezhel en première place. Il ne s'agit pas forcément d'une préférence de l'auteur : le passage au peurunvan était la condition pour pouvoir obtenir les subventions nécessaires à l'édition.*

La préface est écrite dans les deux langues, mais les différents paragraphes ne se recoupent pas avec exactitude. Nous n'avons pas repris les paragraphes écrits uniquement en français, qui mentionnent l'existence d'une version CD-ROM du dictionnaire, donnant accès à la prononciation.

« *Krenn eo ar geriadur-man, sed etre bras ha bihan, e-kreiz 'tre ment an doare kentan, da c'hortoz ken a vo embannet unan kresket, ha ment unan bihannaet hag a c'hallfe dont e-maez tro pe dro.*

Krenn zo bet graet da heman endeo : krennet diwar egile, gant sikour tud all, a-benn eeunan e stumm e-skeud rein ur skritur hepken, ar "peurunvan", evel ma oa bet goulennet gant darn.

Kavet e vez warnan brezhoneg kreiz ar vro, an hini a oa c'hoant ganeomp ha implijañ, pa vez komprennet gant kalz brezhonegerien, ha peogwir emañ pelloc'h e-barzh preder ar re a labour war ar c'he-lenn, koulz ha gant ar media. . .

Ce dictionnaire usuel est une version abrégée, allégée, du *Dictionnaire du breton contemporain*, de Francis FAVEREAU. Nous avons voulu en simplifier l'utilisation : moins de mots rares, de prononciations excentrées, d'exemples. . . Enfin, nous nous en sommes tenus à l'orthographe unifiée — *peurunvan* — comme on a pu nous le réclamer.

On y retrouvera donc un breton "usuel", celui du Centre-Bretagne, cette partie de la Haute-Cornouaille que l'on nomme le Poher, carrefour interdialectal que nous avons choisi pour ses vertus, comme semblent le faire désormais ceux qui

Ma oa ar geriadur kentañ (ar Favereau) "geriadur ar studier, ar c'helenner pe ar c'hazetennner", salv ma teuy hemañ krenn da vout hini ar skoliad pe an deskard, kement hini a venn — hag a c'hell, na petra! — deskiñ brezhoneg propiñ ma vo gallet, en ur chom an tostañ ar gwellañ ouzh pezh eo c'hoazh ar brezhoneg a-feson. »

(FAVEREAU 1999 : 7)

œuvrent pour la pédagogie du breton (TES, lycée DIWAN) ou les médias en breton.

Souhaitons que le *Dictionnaire usuel — Ar geriadur krenn*, devienne le dictionnaire de l'élève comme de tout apprenant, ces milliers de personnes de tous âges qui veulent se réapproprier le breton au plus près de la langue authentique.

(la page est bilingue)

46.5 2001 : le *Geriadurig*

Remarque : *Le paratexte introductif de ce dictionnaire contient aussi : la liste des autres écrits de l'auteur, des remerciements, la présentation de l'API, le tableau des abréviations et des marques dialectales, non reproduits.*

« *Ur pezh mell labour-ki en deus kaset Francis FAVEREAU betek penn. Tri geriadur zo bet savet diwar al labour-se. En o zouesk emañ ar geriadur-mañ, kompakt an tamm anezhañ hag ennañ 30 000 ger evit pep lodenn.*

Danvez 'zo e-barzh neuze ! An danvez-se a denn d'an daou c'heriadur all. Savet eo bet labour Francis FAVEREAU diwar brezhoneg Kreiz-Breizh. Ha kresket goude gant meur a boz kaset ha pourchaset dezhañ gant kamaraded, mignoned ha kenlabouerien. Lakaet en deus ivez ur bern gerioù nevez a vez graet ganto er vuhez a-vremañ, an teknikoù, ar media, ar skolioù, ar micherioù talvoudus an holl anezhe evit gallout lavaret kement tra er bed nevez pe er bed da zont. Ar fonetik ivez a sikouro kalz an hini a zesk da anavezout gwelloc'h an doareoù da "zistripañ" brezhoneg bro-mañ-bro. »

(FAVEREAU 2001a : 7)

Le travail monumental de Francis FAVEREAU sur la langue bretonne se décline aujourd'hui en plusieurs dictionnaires bilingues dont celui-ci, le petit dernier, qui contient environ 30 000 termes pour chaque partie.

Nous avons donc affaire à un véritable dictionnaire du breton contemporain compact et complet, allant bien au-delà du lexique ou du dictionnaire abrégé. On y retrouve les traits des précédents dictionnaires de Francis FAVEREAU : c'est-à-dire une langue populaire glanée en Centre-Bretagne et complétée d'informations recueillies auprès d'amis et de collègues universitaires excellents connaisseurs des variantes locales du breton. Il n'a pas omis d'enrichir ce breton, langue des campagnes, des termes techniques, néologismes, vocabulaire de la vie d'aujourd'hui, employés dans les médias, l'école, la vie professionnelle et destinés à ancrer la langue bretonne dans le présent. Enfin, la phonétique permettra de découvrir la richesse des prononciations du breton, prononciations qui donnent une couleur si particulière aux différents pays de Basse-Bretagne.

(La page est bilingue)

46.5.1 L'orthographe du dictionnaire

« Plusieurs types d'orthographe du breton sont en usage aujourd'hui pour des raisons historiques et politiques. Il n'existe pas d'Académie pour normaliser et cela laisse toute liberté aux différentes écoles.

Trois orthographe principales se détachent aujourd'hui : l'interdialectale (*etrerannyezhel*), l'universitaire (*skolveurieg*) et l'orthographe surunifiée (*peurunvan*).

L'orthographe *peurunvan*, utilisée dans ce dictionnaire est pratiquée, entre autres, par les écoles DIWAN et l'enseignement bilingue. Ce n'est pas une écriture cherchant à se rapprocher de la phonétique. Elle fait référence à une pratique historique du breton et intègre des différences dialectales. »

ibid. : 7

47 1993–1994 : Mouladurioù Hor Yezh, le *Dictionnaire élémentaire*

Remarque : *Cet ouvrage a connu une première édition en 1993, puis une réédition augmentée en 1994. Il s'agit d'un petit dictionnaire de poche, à la fois breton-français et français-breton. Il s'est ainsi très bien vendu et a connu diverses réimpressions à partir de l'édition 1994, au moins les suivantes : 1996, 1997, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006. L'édition consultée est celle de 2006. Les passages reproduits ici proviennent non pas de l'Avant-propos, pp. 7–8, mais de l'encart central, entre les deux dictionnaires, contenant quelques points de grammaire.*

47.1 La prononciation

« Nous proposons une prononciation qui se veut la plus standard possible. Elle est transcrite selon les normes de l'Association Phonétique Internationale (I.P.A.). Nous nous sommes limités à une seule proposition de prononciation. Elle correspond à la plus courante et la plus généralement admise, conforme à la tradition et à l'étymologie. Nous avons privilégié les prononciations les plus larges et les plus soignées. »

KADORED, DESBORDES et D. KERVELLA 1994 : 213

47.1.1 Note sur les variantes de prononciation

« Comme l'anglais ou l'allemand, le breton ne recherche pas la rigidité d'une expression phonique stéréotypée. Des variantes sont possible selon les régions et les locuteurs.

- Les marques *-añ*, *-iñ* des infinitifs et la parque *-añ* des superlatifs peuvent être dénasalisées,
- Les finales *-añv*, *-eñv*, *-oñv* peuvent se réduire à [ã:], [ê:] et [õ:],
- <ae> et <ao> peuvent se prononcer [aɛ] et [aw],
- Dans le domaine vannetais, <zh> et <sh> correspondent à [ʀ],
- <-où> peut se prononcer [ow],
- localement <a> et <e> devant une consonne en position finale non accentuée peuvent être neutralisées en [ɐ] et [ə],
- Les <h> initiaux sont normalement muets,
- Plusieurs <z> en finale, après une voyelle, et en milieu de mots, entre voyelles, sont muets hors du Léon.

Toutefois, même muets, le <h> et le <z> font subir leur influence dans les liaisons et les mutations.

La langue parlée a tendance à réduire le nombre de consonnes en finales, ainsi <-nt> peut se réduire à [n], <-mp> à [m], <-nk> à [ŋ], <-str> à [st], <-tr> à [t]. Dans le corps de ce dictionnaire nous avons privilégié la prononciation soignée. »

ibid. : 215

47.2 Principaux préfixes, principaux suffixes

Remarque : *Aux pp. 220–224, l'encart central contient deux tableaux. Celui des préfixes note, avec des explications : ad-, am-, an-, ar-, as-, az-, dam-, de-, di-, etre-, gou-, gour-, gwall-, he-, is-, ken-, lies-, mar-, mous-, peur-, peuz-, rak-, treuz-, un-, et celui des suffixes contient -ad, -adeg, -adenn, -adur, -adurezh, -an, -ded, -der, -edigezh, -eg, -egezh, -ek, -el, -elezh, -ell, -enn, -entez, -er, -ez, -erezh, -idigezh, -idik, -iezh, -ig, -ik, -iz, -iz (il s'agit d'un homophone du premier), -oni, -oniezh, -oniour, -our, -us, -ted, -ter, -vet, -vezh. L'ensemble est suivi de la remarque suivante :*

« Dans un dictionnaire élémentaire comme celui-ci il n'est pas possible d'indiquer en entrée (surtout dans la partie breton-français) toutes les [*] formes possibles qu'on peut trouver dans une même famille de mots.

Par exemple : à partir de *lazh* (*fait de tuer, meurtre*), on peut former :

lazhañ : v. tuer (quelqu'un), abattre (un animal) ; *nom verbal* action de tuer, d'abattre ; *lazhadeg* : tuerie, carnage, massacre, meurtres en série ; *lazhadegañ* : massacrer ; *lazhadenn* un meurtre (isolé), un

abattage (d'animal) (concret); **lazhadur** : l'action de tuer et son résultat; **lazher** : tueur; **lazherez** : tueuse; **lazherezh** : le concept de tuer, le crime d'homicide, la technique de l'abattage; **lazhidigezh** : la mise à mort (de); **lazhti** (**lazh** + **ti**) : abattoir; **lazhus** : tuant, qui peut tuer, **lazhusted**, **lazhuster** : le pouvoir, la faculté de tuer.

Par le jeu des préfixes de nombreuses nouvelles séries peuvent apparaître :

adlazhañ : retuer, tuer de nouveau (**adlazhadeg**, etc.).

damlazhañ : tuer à moitié.

drouklazhañ : assassiner (**drouklazher**, etc.).

gwall-lazhañ : tuer d'une façon horrible.

peurlazhañ : achever, tuer jusqu'au dernier.

peuzlazhañ : tuer presque complètement.

Etc. »

48 1993–2000 : Gérard Cornillet, *dictionnaire breton-allemand*

Remarque : *Ce dictionnaire est d'abord paru en 1993, puis il a été augmenté en 2000 de manière à aller dans les deux sens (breton-allemand, allemand-breton). Le Kentskrid de 2000 contient simplement la phrase suivante, ajoutée à la fin du texte : « Trugarez c'hoazh da Robert PELLEN, a zo kelenner war an alamaneg e Skolaj Diwan Roparz HEMON er Releg-Kerhuon. Tannet em eus splet eus e evezhiadennoù talvoudus evit an eil embannadur-mañ. » (CORNILLET 2000 : 13).*

Le paratexte de cet ouvrage contient également les éléments suivants, non reproduits :

- *Un Vortwort en allemand (pp. 7–8),*
- *Une rapide présentation du breton, portant sur son orthographe, sa grammaire, et comportant une liste de préfixes et suffixes (pp. 9–14),*
- *Une page d'« Evezhiadennoù » (Remarques) concernant des ajouts faits dans le dictionnaire sur la grammaire de l'allemand (p. 15),*
- *Une liste des abréviations (pp. 17–18),*
- *Un tableau des conjugaisons (pp. 19–26), incluant les désinences des prépositions.*

Le côté allemand-breton de l'édition 2000 contient aussi une préface (p. 447), mais nous ne la reproduisons pas car elle ne porte que sur la présentation par l'auteur de sa méthode de travail, et des remerciements. On y trouve également une autre liste d'abréviations (pp. 451–457).

« Setu evit ar wech kentañ ur geriadur brezhoneg-alamaneg ha na vo ket nemet ur roll-gerioù hep muioc'h a spisadurioù eget un droidigezh sec'h ha trudik eus gerioù zo. Tremen poent e oa d'hor soñj ober ur seurt labour er mare ma vo klasket sevel — pe kentoc'h adsevel — Europa war diazezoù nevez : re an doujañs evit dibarderioù sevenadurioù disheñvel ha kenglotaus war un dro.

Tremen poent e oa e gwirionez heuliañ roudoù ar marc'heg alaman eus dibenn ar 15^{vet} kantved, an aotrou Arnold von HARFF, ha kinnig d'ar c'hermanegerien da gentañ un alc'hwez da zigeriñ kev burzhudus ur sevenadur kuzhet ha na vez anavezet gant an darn vuiañ anezho nemet dre ar gwiskamantoù pe dre ar sonerezh da geñver ur "festival" bennak dizoloet e-kerzh un hañvezh tremenet e Breizh-Izel. Mes na zisoñjomp ket evelkent ez eus pell zo dija gouzien ha studierien er broioù alamanek hag a bleustr war studioù ar yezh, al lennegezh hag ar sevenadur brezhonek. Spi hon eus e kavint gant ar geriadur-mañ ur benveg dereat da vont larkoc'h gant o studioù ; salv ma vezint awenet gant al labour-mañ da sevel d'o zro unan all a vefe ledanoc'h, klokoc'h. . .

Ne vo ket evel dres an hevelep alc'hwez a ginnigomp amañ d'ar vrezhonegerien a anavez endeo mat a-walc'h hor sevenadur genidik, koulz lavaret. Mes dre m'emaint o teskiñ ur sevenadur nevez, ur yezh all a c'hell hañvalout dezho bezañ pell-pell diouzh o re, ez eo pouezus reiñ dezho an tu d'hen ober hep tremen dre ur yezh all (ar galleg) hag o lezel da zizoleiñ o-unan ha dre o yezh-int pegen nes eo a-wechoù spered an div yezh-se. Un toulladig troioù-lavar hag hon eus strewet a-ratozh-kaer amañ hag ahont war ar pajennoù da heul a ziskouezo dezho splann a-walc'h da'm soñj pegen gwir eo ar santad-se en deus va sebezet ivez pa oan o sevel al labour-mañ. Gwelet e vo e-giz-se kerentiezh "hanternoz" hor yezhoù, ha spi am eus ne vo ket mui goude-se sellet nemet ouzh ar saozneg pa vez anv eus keñveriañ fedoù ar yezh. Arabat ankounac'haat ez eo bet savet al labourioù kentañ a dalvoudegezh vras diwar-benn ar brezhoneg en alamaneg, ouzhpenn kant hanter-kant vloaz zo.

O vezañ ma'm eus soñjet ez anavez mat a-walc'h ar vrezhonegerien a raio implij eus ar geriadur-mañ hor yezh hag arliv ar ger-mañ-ger, ne vo ket kavet amañ displegadur na termenadur ar gerioù brezhonek e brezhoneg. Gant-se n'hon eus graet nemet heuliañ skouer geriadurioù zo, re embannet gant an ti-embann alaman brudet Langenscheidt da skouer. Bezet pe vezet e kavo ar vrezhonegerien trawalc'h a levrioù (geriadurioù pe yezhadurioù [*] diwar-benn o yezh) mar o deus c'hoant da wiriañ tra pe dra e-keñver ar yezh.

p. 6

Ar geriadur-mañ ne c'hell ket serriñ evel-dres ger a zo er brezhoneg. Penaos hon eus graet an dibab neuze ? Pep geriadurour a glask e awen el labourioù graet gant reoù all araozañ ; e-giz-se hon eus savet ar geriadur-mañ war batrom an *Elementary Breton-English Dictionary* gant Raymond DELAPORTE. Implijet hon eus ivez ar geriadurioù brezhoneg-galleg ha galleg-brezhoneg brudet evel hini Roparz HEMON — kerkoulz hag ar *Geriadur Istorel* — ; an hini bet embannet gant an ti-embann gall Garnier ; *Dictionnaire classique français-breton* Reun AR GLEV ha labourioù ken talvoudus Jul GROS *Trésor du Breton parlé* ; Loeiz ANDOUARD *Brezhoneg ar mor* ; Pêr DENEZ *Geriadur brezhoneg Douarnenez* ; Pêr TREPOZ, *Enquête sur le vocabulaire de la ferme*, ha studiadennoù all c'hoazh. Savet eo roll ar gerioù dibabet war labour an Here : e sell da ober ar c'hentañ geriadur hollvrezhonek en doa renabilet skipailh an ti-embann-se ur roll,

warnañ ur 15 000 bennak a c'herioù urzhiet ha dibabet hervez o stankter. Ar gerioù a gaver e-barzh ar geriadur-mañ a zo neuze ar gerioù implijet an aliesañ koulz er yezh komzet hag er skridoù a-vremañ. Gant harp ar rakgerioù hag an dilostgerioù e vo tro neuze da glokaat an termenadurioù n'hon eus ket strollet amañ.

Salv ma vo ar geriadur-mañ ur skoazell a dalvoudegezh evit kement brezhoneger a fell dezho donaat o anaoudegezh eus an alamaneg hep bezañ rediet da dremen dre ar galleg!

Ha trugarez vras da Jakez KONAN en deus adwelet va labour hag en deus graet din kalz evezhiadennoù talvoudus! »

49 1995 : An Here, Première édition

49.1 *Rakskrid*

« Ma'z eus seurt levrioù n'eur ket berr ganto eo ar geriadurioù. Klokaet gant ar geriaouegoù, ar rolloù-gerioù a gaver er c'helaouennoù gouziek. N'eus ket da glemm, anat eo. Keuz zo da gaout zoken na vent ket bet niverusoc'h : enno e kaver un teñzor, pe gentoc'h ul lodenn eus un teñzor zo aet alies da get. Un dra all a ziskouezont ivez : an dudi a gave tud zo en hor yezh, ar garantez a ziskouezent evit hor yezh. Ha n'eo ket dister dra e ve bet skoazellet gant Breudoù Breizh — en o amzer — an embann geriadurioù.

An holl c'heriadurioù-se avat a oa atav divyezhek, brezhoneg ha galleg, nemet ar c'h-*Catholicon* kozh, a lakae latin ouzhpenn. Evit piv e oant graet 'ta ? N'eo ket evit ar vrezhonegerien dre vras, hag o deus bevet e-pad kantvedoù hep gouzout galleg. E 1930 e oa, diouzh an enklask graet hant Roparz HEMON, 1 200 000 den oc'h ober gant ar brezhoneg en o buhez pemdez ha, daoust d'ar skol, divarrek a-walc'h d'ober gant ar yezh all. Ha ne oa geriadur ebet evito.

Setu perak e verk ar geriadur-mañ ur maen-bonn en istor hor yezh. Bez' ez eo un oberenn vroadel war tachenn ar c'heriadurezh gant ur yezh-hiziv a vezo yezh-warc'hoazh.

Boulc'het e oa bet al labour gant an digorer-hentoù m'eo bet Roparz HEMON pa embanne ar mennozh ha pa stage war un dro gant an ober, o kregiñ da voullañ, e 1963, e C'heriadur Broadel war "Ar Bed Keltiek". Labourioù all a dalvoudegezh zo bet graet, a vez graet, gant kevredadoù brezhonegerien, o tennañ d'ar yezh teknikel avat. Hiziv eo geriadur ar yezh diazez, geriadur an 10 000 [ger] implijetañ a embanner : da lavaret eo ur geriadur evit ar re a ra gant o yezh — ar re en studi, ar re en skriv, ar re en komz. Geriadur ar brezhoneg dre ar brezhoneg evit ar vrezhonegerien.

N'eo ket bet ul labour aes. Pa saver ur geriadur divyezhek, ez eus re all a c'heller keñveriañ ganto, en em harpañ warno. Heñvel dra c'hoazh pa saver, e brezhoneg, evel m'eur krog d'e ober, geriadurioù kembraek, iwerzhonek, saoznek, alamanek. Ar wezh-mañ ne oa patrom ebet. Ret e oa empennañ pep tra adal an diaz. Graet eo bet. Ha graet mat.

Skrivañ a raen uheloc'hik e oa bet skoret gwerso hor geriadurioù gant Breudoù Breizh. Gwall ziaes e vefe bet kas da vat ar geriadur-mañ mar ne vije ket deuet skoazell dezhañ, ha skoazell a-zoare digant meur a guzul hag a aozadur, a vo kavet o anvioù war pajennoù kentañ al levr, gant hon testeni a anaoudegezh-vat. Ur mare nevez zo bremañ o tigeriñ evit hor yezh en darempredoù gant tud zo, hag aozadurioù zo, e karg. Un dra a bouez eo, hag un dra ret.

Un tu gounit all zo c'hoazh d'al levr-mañ : a-stroll ez eo bet savet, gant ur bagad tud varrek, emouestlet, emroüs, na vo ket graet fouge gant o anvioù. Trec'h an unvaniezh hag ar c'henlabour eo bet ivez eta.

Evit kement a abegoù mat, penaos ne vefe ket sellet outañ evel ur maen-miltir en istor hor yezh ? Ha kent-se 'ta en istor hor bro. »

AN HERE 1995 : VI

49.2 *Digoradur, Introduction*

49.2.1 I. Ur geriadur hollvrezhonek

« Ne c'hall ket an dud a ra gant yezh pe yezh kaout krog e gwirionez war ar bed zo en-dro dezho dre ar yezh-se ma ne vez ket ur geriadur unyezhek en o c'herz. Re vat e oar ar vrezhonegerien pegement en deus graet un hevelep benveg diouer dezho betek-henn.

N'eo ket manet an holl hep ober tra a-raok bremañ evit bastañ d'an ezhomm-se e Breizh, koulskoude, rak adalek ar bloavezh 1963 e stagas Roparz HEMON da embann tamm-ha-tamm ur geriadur unyezhek, e anv ar « *Geriadur Broadel* », war ar gelaouenn « *Ar Bed Keltiek* ». D'an hevelep koulz e krogas tud ar strollad K.I.S.-S.A.D.E.D. da embann kaieroù anvet « *Dafar evit ar Geriadur Broadel* ».

Bez' e rankas Roparz HEMON paouez a embann pajennadoù eus ar « *Geriadur Broadel* » er bloavezh 1971 ha chom a reas an oberenn-se diechu.

Ne oa geriadur brezhoneg unyezhek ebet pa voe anv gant tud Diwan da zigeriñ ur skolaj evit kendalc'her gant ar gelennadurezh vrezhonek a veze roet er skolioù kentañ derez betek neuze. Ret e oa pourchas d'ar skolidi a oa skoliataet e brezhoneg un hevelep oberenn, eta, evit ma c'halljent ober o studi evel ma oa dleet.

Setu perak e tivizas an dud a oa e karg eus Embannadurioù An Here sevel ur geriadur hollvrezhonek a dalvezfe da gentañ-penn evit skolidi Skolaj Diwan met ivez evit an holl vrezhonegerien dre ma implijer an hevelep doareoù skridaozañ war ar geriadurioù zo graet evit ar grennarded ha war ar re zo boaziet gant an dud deuet.

Lakaet e voe da bal sevel un oberenn a rofe tu d'ar vrezhonegerien da c'heriañ en o yezh ar c'healiou pennañ zo ezhomm anezho evit bevañ e brezhoneg er bed a vremañ. Abalamour d'an dra-se e voe divizet displegañ war ar geriadur-se ster — pe sterioù — 10 000 termen, anezho an elfennoù stankañ, pouezusañ ha speltusañ eus geriaoueg hor yezh. »

AN HERE 1995 : VII

49.2.2 II. An dibaboù yezh a zo bet lakaet da dalvezout evit sevel ar geriadur

« Pal ar geriadur-mañ eo taolenniñ termenoù ar genyezh a vremañ, da lavaret eo lakaat war ziskouez, evit pe hini eus e benngerioù, an elfennoù gwellañ ha reishañ a gaver diwar e benn er yezh komzet hag e skridoù an XIX^{vet} hag an XX^{vet} kantved.

Setu perak e reer nebeut-tre a zave d'ar rannyezhoù e diabarzh pennadoù an oberenn-mañ. Ne gaver ar meneg "Rannyezh" (rannyezhel) war ar geridaur nemet pa vez ret ober gantañ, evit abegoù geriadurezh hepken.

N'eus ket graet kalz a anv eus ar sterioù pe eus an troiennoù na gaver roud anezho nemet e stadoù koshoc'h eus ar brezhoneg. N'eo bet meneget an hevelep sterioù pe droiennoù e pennad pe bennad nemet pa dennont da ezhommoù geriañ na c'haller ket bastañ dezho a-hend-all en hor yezh.

Lezet eo bet ivez a-gostez an troiennoù a hañval bezañ levezonet gant ar galleg nemet ne vefe netra all a rofe tu da c'heriañ tra pe dra e brezhoneg.

Dre ma pledomp en oberenn-mañ gant un niver bihan a-walc'h a c'herioù hon eus gallet ober gant termenoù ha gant sterioù zo diazezet mat er yezh evit sevel ar braz eus an termenadurioù ha displegañ ar peurvasañ eus an troiennoù hag eus an troioù-lavar zo er geriadur. [*]

p. VIII

Ranket hon eus ober meur a wezh gant nevezc'herioù koulskoude ha sevel un nebeud termenoù zoken. Er c'heñver-se hon eus dibabet implijout da gentañ-penn termenoù zo bet arveret e stadoù koshoc'h eus hor yezh pe zo bet amprestet digant yezhoù keltiek all — digant ar c'hembraek dreist-holl — pe c'hoazh gerioù zo savet diwar elfennoù brezhonek pe geltiek dre vras. N'hon eus graet gant termenoù amprestet digant yezhoù all ha bet azasaet o stumm diouzh doareoù ar brezhoneg nemet pa n'hon eus kavet diskoulm mat ebet a-hend-all. Evit a sell ouzh al lodenn-se eus hol labour hon eus graet hor mad eus an trevell zo bet kaset da benn gant tud ar strollad K.I.S.-S.A.D.E.D., eus ar gervaoù bet savet ganto dreist-holl.

War tachenn yezhadur hag ereadur ar brezhoneg hon eus tennet splet eus ar patromoù zo erbedet — pe meneget — er yezhadurioù, e « *Yezhadur bras ar Brezhoneg* », e « *Yezhadur berr ar brezhoneg* » hag er « *Syntaxe du breton moderne* » dreist-holl.

[*suivent quelques justifications concernant des choix de graphie de certains morphèmes grammaticaux.*]

Klotañ a ra an dibaboù reizhskrivañ-se gant ar pezh a gaver war "Yezhadur berr ar brezhoneg", Roparz HEMON. [...]

Savet eo bet pennadoù ar geriadur diouzh reolennoù ar reizhskrivadur peurunvan, evel m'eo boaziet hiziv an deiz. Degaset ez eus un nebeud kemmoù e-keñver ar pezh a gaver war an "Nouveau dictionnaire breton-français" (embannadur ar bloavezh 1993), anezho reizhadennoù a bouez abalamour da zistagadur pe da c'herdarzh ar gerioù. N'eus lakaet da dalvezout er geriadur-mañ nemet kemmoù zo bet degemeret er peurvasañ eus ar skridoù a vez embannet e peurunvan en deiz a hiziv. Bewezh ma'z eus degaset ur stumm nevez, evit a sell ouzh ar reizhskrivadur, eo bet meneget ken ar stumm a gaver war an "Nouveau dictionnaire breton-français", ken ar stumm reizhet, unan anezho o vezañ pennger leun hag egile adpennger. [...]

Dibabet ez eus menegiñ an termenoù zo nevez-amprestet digant ar yezhoù all evel ma [*] vezont skrivet er yezh orin. Setu perak e vo kavet ur rann a denn d'al lizherenn <c> er geriadur-mañ, enni penngerioù evel *cow-boy*, da skouer. [...]

p. IX

ibid. : VII–VIII

49.2.3 III. An dibaboù a denn d'an distagadurioù

« Pal ar geriadur eo taolenniñ elfennoù diazez ar genyezh ha n'eo ket reiñ da c'houzout petra eo doareoù ar brezhoneg a vez komzet e lec'h pe lec'h.

Setu perak ez eus dibabet sevel ur reizhiad distagadurioù a c'hallfe talvezout evit ar genyezh ha reiñ un distagadur hepken evit pep pennger, war-bouez un nebeud gerioù a vez implijet stank hag a vez distaget e doareoù disheñvel an eil diouzh egile ha war-bouez termenoù a vefe diaes lakaat un distagadur hepken a-geñver ganto dre ma'z eus un diaester bennak a denn dezho.

Evit sevel ur seurt reizhiad distagadurioù e ranker delc'her kont eus meur a elfenn : an distagadurioù zo boaziet bremañ, istor ar gerioù, ar soniadoù hag ar reizhskrivadur a reer gantañ.

Bez' ez eus meur a zoare da lec'hiañ an taol-mouezh e brezhoneg ha ret e oa dibab unan anezho : graet ez eus amañ gant al lec'hiadur zo boaziet en hanter gwalarnañ eus Breizh-Izel, da lavaret eo gant un taol-mouezh a sko war eil silabenn diwezhañ ar braz eus ar gerioù.

Ne vez ket atav tu da zalc'her kont heñvel eus an holl elfennoù-se war un dro : setu perak ez eus distagadurioù zo bet dibabet kentoc'h abalamour d'ar yezh komzet a vremañ, lod all muioc'h en abeg da istor ar brezhoneg ha darn all c'hoazh kentoc'h dre benn d'ar reizhskrivadur.

Gant an distagadur a vo kavet gant al lennerien goude pep pennger e c'hallint distagañ an termen-se en un doare reizh (n'eo ket evit kelo-se n'eus ket doareoù reizh all da zistagañ ar gerioù a gaver en oberenn-mañ, evel-just). »

AN HERE 1995 : IX

49.2.4 IV. Ar palioù a denn d'ar c'heriaduriez

Remarque : *Nous ne reproduisons pas cette section qui mentionne les particularités méthodologiques d'un dictionnaire par rapport à une grammaire ou à une encyclopédie.*

49.2.5 V. Diazezoù an treuzskrivañ distagadurioù

Remarque : *Cette section présente et justifie les conventions de la transcription phonétique des entrées. Nous ne la retranscrivons pas entièrement, car elle contient essentiellement des discussions techniques de phonétique et de transcription en API. Nous sélectionnons uniquement les passages où est questionné le choix de transcrire une prononciation parmi la diversité de celles qui existent, en mentionnant néanmoins les titres des passages non sélectionnés pour faciliter la comparaison avec l'ouvrage écrit, et donner une vue d'ensemble du plan de l'introduction.*

Doaroù hollek an treuzskrivañ *[Ce passage contient les principes généraux de la transcription.]*

An dibaboù zo bet graet e-keñver doareoù ar yezh komzet « Studiet eo bet kartennoù an ALLB *[sic]*¹¹² hag al labourioù zo bet savet diwar-benn distagadur ar brezhoneg zo boaziet el lec'h-mañ-lec'h ha strivet ez eus evit delc'her kont eus holl rannyezhoù ar brezhoneg e kement ha ma 'z eus bet tu.

Ouzhpenn lec'hiadur an taol-mouezh, zo bet anv anezhañ uheloc'h, ez eus ranket ober dibaboù e-keñver an distagadurioù zo boaziet e lec'h pe lec'h. Klasket ez eus reiñ an distagadur a implijer ar muiañ bewezh ma'z eus gallet ober evel-se. [...]

Setu amañ un nebeud skouerioù eus an dibaboù zo bet graet.

Dibabet ez eus aroueziiñ ar skrivad <ae> gant [ɛ] peurliesañ. Treuzskrivet eo bet laezh evel-henn : [lɛ:s].

Evit a sell ouzh an daouad goell / gwell e kaver an distagadurioù-mañ er peder rannyezh eur boazet da ziforc'hiñ an eil diouzh eben :

Kernev : [g^uɛl:] / [g^qɛl:]

Leon : [gu:ɛl] / [g^oɛl:]

Treger : [g^uɛl:] / [g^uɛl:]

Gwened : [g^uɛl:] / [dʒɛl:]

E teir rannyezh diwar peder ez eneber an daou dermen-se. Soñjet hon eus e oa pouezus lakaat an enebadur-se a-wel ha dibabet hon eus ober gant an treuzskrivadurioù-mañ : goell : [g^uɛl:] ; gwell : [g^qɛl:]

Ret eo bet ober un dibab ivez evit a sell ouzh ar gerioù zo bet amprestet nevez zo digant ar galleg. Taolmouezhiet e vez ar peurliesañ anezho war o silabenn diwezhañ gant tud ar bobl tra ma sko an taol-mouezh zo bet dibabet evit an oberenn-mañ war silabenn eil diwezhañ ar bras eus ar gerioù. [...]

112. Atlas Linguistique de Basse-Bretagne, LE ROUX 1924–1963.

Dre ma ne oa ket amzer a-walc'h evit studiañ ar gudenn-se dre ar munud ez eus goulennet digant un nebeud brezhonegerien a-vihanik eus ar bobl penaos e vez distaget ar gerioù-se ganto. Dibabet ez eus bet lakaat an taol-mouezh war eil silabenn diwezhañ an termenou-se bewezh m'int bet taolmouezhiet evel-se gant unan eus an dud zo bet aterset, da vihanañ. Lakaet eo bet an taol-mouezh war silabenn diwezhañ ar gerioù zo bet distaget evel-se gant an holl dud zo bet goulennataet. [...]

Er gerioù unsillabennek e vez distaget ar vogalennoù hir a-walc'h dirak [x] e rannyezhoù zo ha berr a-walc'h er rannyezhoù all. N'eus ket tu da enebiañ, er genyehz, an daou genstrollad **vogalenn hir + [x]** ha **vogalenn verr + [x:]** an eil diouzh egile. Setu perak ez eus graet gant an heuliad **vogalenn hanter hir + [x']** evit aroueziañ an degouezh-se. »

AN HERE 1995 : XI

An dibaboù zo bet graet e-keñver gerdarzh ar gerioù : [*Considérations phonétiques.*]

An dibaboù zo bet graet abalamour da reizhskrivadur ar gerioù. « Diaes eo dibab distagadurioù a vefe re bell diouzh reizhskrivadur ar gerioù, dreist-holl pa ouzer e vo implijet ar geriadur-mañ gant skolidi. Setu perak ez eus dibabet ober gant ['na°s] evit treuzskrivañ distagadur **naoz** kentoc'h eget menegiñ an distagadurioù ['naw:es] pe ['na:vez] a glot gwelloc'h gant gerdarzh ar ger-se. [...] »

ibid. : XII

An dibaboù zo beet graet e-keñver niver an treuzskrivadurioù : « Hervez ar reolenn zo bet dibabet, n'eus lakaet nemet un distagadur a-geñver gant ar peurliesañ eus ar penngerioù.

Evit tizhout ar pal-se ez eus divizet chom hep lakaat peurliesañ meur a zistagadur a-geñver gant an deveradoù pe ar c'henstrolladoù zo savet diwar un termen zo ur pennger eus ar geriadur. N'eus lakaet meur a zistagadur da heul un deverad pe ur c'henstrollad savet diwar ur pennger nemet pa oa ur fed yezh dibar, ur gudenn a denne d'an deverañ pe d'ar c'henstrollañ-se e-unan.

N'emañ ket elfenn diazez, "gwrizienn", pep kerentiad stumm a gaver er geriadur e-touez ar penngerioù anezhañ hag a-wezhioù en em gaver gant meur a dermen zo a live an eil gant egile evit a sell ouzh an deverañ. N'emañ ket **Iwerzhon** war hor penngeriaoueg dre ma'z eo un anv divoutin ha padal e kaver **iwerrhonad**, **iwerrhoneg**, ha **iwerrhonek**, nepell an eil diouzh egile, en oberenn. En un hevelep degouezh ez eus lakaet meur a zistagadur da heul an elfenn gentañ, mar bez ret, ha n'eus meneget nemet unan a-geñver gant ar re all. »

ibid. : XII

An dibaboù a denn d'an arouezennoù [*Suivent ici plusieurs considérations concernant la transcription phonétique de cas particuliers, voyelles, consonnes. Bien que nous ne retranscrivions pas le passage, il est à remarquer que les auteurs mentionnent utiliser les parenthèses <()> et la barre oblique </> pour retranscrire certains termes connaissant deux prononciations majeures.*]

49.3 La polémique Canard / Ménard

Remarque : *En Avril 2000, un article du Canard Enchaîné mentionne quelques exemples du dictionnaire An Here de 1995, ainsi que le passé de certains de ses contributeurs. Martial MÉNARD publie un "droit de réponse". Nous reproduisons ces deux articles.*

49.3.1 L'article du Canard Enchaîné

« **Quand la République subventionne un dictionnaire breton et anti-français**

Cet ouvrage rend hommage à d'anciens nazis qui restent des références culturelles pour beaucoup de nationalistes bretons

Light de ses 1232 pages, le "*Geriadur brezhoneg*", dictionnaire tout en breton publié en 1995 par les éditions *An Here* (près de Brest), a tout du "pavé" qui fait autorité. Il est disponible en bibliothèque, à l'université, dans des associations ou dans les collèges et lycées bilingues *Diwan*. Un ouvrage de référence qui doit pourtant être feuilleté avec des pincettes. Car ce dico cache un petit abécédaire du nationalisme

breton, tendance dure. Et, plus gênant, la référence à certaines figures du mouvement breton qui furent des collaborateurs notoires de l'Allemagne nazie.

Voici quelques perles que le lecteur bretonnant pourra débusquer. Page 122, le verbe "être" (exister) est illustré ainsi : « *La Bretagne n'existera pleinement que lorsque le français sera détruit en Bretagne.* ». Ce message clair est suivi d'une affirmation tout aussi définitive : « *Dieu existe.* » À apprendre par cœur ? Page 254, le mot "libération" appelle cette seule illustration : « *Nous commençons le combat pour la libération de notre pays* ». Page 282, à propos du mot "libre" : « *Lutter pour la Bretagne libre.* »

Pour bien assimiler le sens de l'adverbe "entre", page 384, un seul credo : « *Il vous faut choisir entre la Bretagne et la France* ». Un autre exemple ? Page 434, une image simple pour parler des "Français" : « *Lutter contre les Français.* »...

S'agit-il de l'œuvre de quelques excités ? Certes, les éditions *An Here* sont animées par Martial MÉNARD, un ancien activiste du Front de libération de la Bretagne. Mais le dictionnaire revendique fièrement la présence de cinquante contributeurs, et se place « *sous le parrainage scientifique de Pêr DENEZ* », professeur émérite de l'université de Rennes 2, président du conseil scientifique de l'Institut culturel de Bretagne, vice-président du Conseil culturel...

L'antisémitisme au biniou

L'ouvrage recèle également des références idéologiques peu reluisantes. En page de garde, on apprend qu'il est « *proposé à la mémoire de Roparz HEMON* ». Mort en exil en 1978 à Dublin, ce linguiste est certes le plus prolifique des écrivains bretons contemporains. Sa mémoire est d'ailleurs toujours régulièrement honorée : colloques, rééditions luxueuses... Un prix littéraire, un centre culturel à Guingamp et même le premier collège *Diwan*, c'est-à-dire bilingue, depuis 1989, portent son nom. Ce "grand homme" fut cependant un authentique collaborateur des nazis.

Dès les années 30, Roparz HEMON exalte la « *race bretonne* », « *ce petit peuple nordique* ». Dans sa revue "Arvor", créée avec l'aval des censures allemandes et pétainistes, il vilipendera ensuite « *la poignée d'enjuivés qui croient si naïvement pouvoir encore nous gouverner* » (20 avril 1941) ou les « *temps où feu Marianne livrait notre pays à ses juifs* » (26 juillet 1942).

Nommé, en juillet 1941, responsable des émissions en langue bretonne de Radio-Rennes, il devient un salarié direct de la *Propagandastaffel* allemande. Ce passé glorieux a conduit récemment plusieurs associations à demander à la municipalité de Guingamp de débaptiser le centre culturel...

Celtitude à la mode SS

Mais le dictionnaire réserve une autre surprise. Parmi les treize principaux rédacteurs mentionnés, on trouve le nom d'Alan HEUSAFF. Décédé en novembre dernier en Irlande, ce "lexicographe" a lui aussi un parcours des plus édifiants. Paramilitaire breton de choc dès 1938, HEUSAFF devient, de 1943 à 1945, l'un des trois chefs de la "Bezen Perrot", une unité bretonne relevant directement des SS à Rennes.

Regroupant environ 70 hommes, cette troupe est chargée par les nazis de basses besognes contre les maquis. Durant sa fuite vers l'Allemagne en août 1944, la "Bezen Perrot" se signale à Troyes par l'exécution sommaire de résistants sortis de leur geôle...

Cinquante ans plus tard, HEUSAFF témoigne d'une certaine constance dans ses idées. En mai 1995, dans la revue en breton "Al Liamm", il écrit, à propos de l'ampleur des persécutions subies par les Juifs : « *On a publié des chiffres effrayants. Les gens qui cherchent à vérifier sont jugés et contraints de se taire comme s'ils étaient tous des néonazis.* » Et à propos des "enquêtes" menées par le révisionniste FAURISSON, il les qualifie de « *méticuleuses et honnêtes* ». Voilà encore une remarquable référence scientifique.

S'il ne s'agissait que du délire de quelques militants nationalistes attardés, ce dictionnaire d'*An Here* ne mériterait guère d'attention. Mais les collectivités locales et institutions publiques ne sont manifestement pas très regardantes sur le contenu et les références de l'ouvrage. Sur un budget total d'un peu plus de 5,3 millions de francs, cette grande œuvre a bénéficié de 4,9 millions de subventions publiques. Parmi les principaux donateurs, entre 1987 et 1994, le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne, la CEE, l'Institut Culturel de Bretagne, le Centre National des Lettres, le Conseil Général des Côtes-d'Armor... Actuellement, une seconde édition du dictionnaire est en chantier.

En comptant à nouveau sur le vil argent de l'occupant français ?

Jérôme CANARD »

CANARD 2000 :

49.3.2 Le droit de réponse de Martial Ménard

Remarque : *Alors que l'article du Canard Enchaîné sera repris ou cité dans plusieurs revues (notamment Marianne) et fera l'objet d'une polémique en Bretagne, ce droit de réponse de*

Martial MÉNARD ne sera, à notre connaissance pas publié dans les grands journaux nationaux.

« Droit de réponse »

Votre article du 26 avril 2000 *Quand la République subventionne un dictionnaire breton et anti-français*, signé du pseudonyme Jérôme CANARD m'amène à vous apporter les précisions suivantes :

Cet ouvrage de référence paru le 14 avril 1995 a demandé le travail de 13 salariés pendant 7 ans ; certes, un dictionnaire est un ouvrage didactique et non pas politique et en tout état de cause, il n'est pas censé contenir de propos idéologiques ou subversifs. Ce n'était pas notre propos en en préparant l'édition et les 6 exemples relevés – qui sont des citations, comme cela se fait dans tous les dictionnaires – seront changés dans la prochaine édition.

Je n'avais pas pour but, en assurant la co-direction de ce dictionnaire, de faire de politique "subliminale", encore moins d'amener ses utilisateurs à revêtir l'uniforme de l'Anti-France chère à Super DUPONT ! J'ai pour habitude d'exprimer démocratiquement et de signer mes opinions politiques dans l'hebdomadaire *Bretagne Info*, dont je suis le directeur de publication, lequel hebdomadaire, je vous le rappelle, fut le premier à révéler la main-mise d'un membre du bureau du Front National, M. Fernand LE RACHINEL sur l'imprimerie briochine *les Presses Bretonnes* et qui y imprimait le titre *Révision*, torchon révisionniste trop connu. Nous avons gagné le procès en diffamation qui nous fut intenté (audience du 26 juin 1997, tribunal correctionnel de Saint-Brieuc). Votre collaborateur le savait-il ?

Cela devrait suffire à prouver, si besoin était, que je n'ai jamais été un extrémiste de droite et que je ne le serai jamais ; mes opinions sont de l'autre côté de l'échiquier politique, ce qui est parfaitement connu dans les milieux culturels et politiques bretons. Les quelques 200 titres que les éditions *An Here* ont fait paraître, que ce soit en langue bretonne ou française, vous en convaincrez si vous voulez vous donner la peine de les lire.

Pour ce qui est des citations que l'on trouve dans les dictionnaires, je vous suggère de consulter les dictionnaires français CÉLINE, Marcel AYMÉ et autres grands "résistants" y sont cités bien souvent, et les phrases que les lexicographes français leur ont empruntées pour illustrer leurs définitions sont autrement plus orientées que les 6 exemples (sur bien des milliers) piochés dans le "*Geriadur Brezhoneg*". Parmi ces citations, je vous livre celle-ci : « *croyez pas que j'exagère... si je vous dis que demain la France sera toute jaune par les seuls effets des mariages [...] que le sang des blancs est dominé, que les blancs peuvent aller tous s'atteler, très vite, leur dernière chance... pousse-pousse ou mourir de faim... allez pas dire que j'exagère* ». Vous trouverez cette perle nauséabonde dans l'édition 1991 du *Grand Robert*, à l'article "*jaune*" vol. 5, p. 798, colonne b ; elle est de CÉLINE, c'est une citation... Toujours dans le même ouvrage, on parle de « *race abâtardie* », ce n'est pas là une citation d'auteur mais un exemple donné par le rédacteur de l'article, vol. 1, p. 12, colonne a, article "*abâtardi*". Vous trouverez beaucoup d'autres références du même tonneau, voire pires.

Mon intention n'est pas de mettre en cause le *Grand Robert*, pas plus que les autres dictionnaires français. Mais je ne comprends pas qu'il y ait deux poids, deux mesures, un pour le seul dictionnaire monolingue breton, et un autre pour les ouvrages français de même nature. Bien sûr, votre sourcilieux collaborateur s'est bien gardé de mentionner d'autres exemples qui sont à l'opposé de ceux pointés de son doigt vengeur, comme celui-ci : « *La France a été envahie par les Allemands en 1940* » (p. 35), ou celui-là : « *Les Juifs ont été persécutés de tous temps* » (p. 1199) ; à l'évidence, ces exemples l'ont dérangé dans sa volonté de dénigrer notre travail.

Jérôme CANARD s'en prend également à la dédicace de l'ouvrage à Roparz HEMON, celui-ci ayant été, selon lui, « *un authentique collaborateur des nazis* ». Ceci fait actuellement l'objet d'un débat en Bretagne, et je ne sache pas que Jérôme CANARD soit un spécialiste de la question... S'il est vrai que le devoir de mémoire doit être mené aussi bien en Bretagne qu'ailleurs en France, attendons que les travaux des historiens soient menés à terme avant de salir la mémoire des hommes concernés ; Roparz HEMON fut le premier à se lancer dans la lexicographie monolingue bretonne, et c'est à ce titre que le dictionnaire lui est dédié. Je me permets de vous rappeler que l'un de vos anciens éditorialistes aujourd'hui décédé, Morvan LEBESQUE, auteur de *Comment peut-on être Breton / Essais sur la démocratie française* (Seuil, 1970 - toujours réédité), admirait le travail de Roparz HEMON, ainsi qu'il l'a dit dans son ouvrage.

Pour ce qui est d'Alan HEUSAFF, il participa bénévolement à l'élaboration du dictionnaire en rédigeant plusieurs articles (aucun de ceux qu'incrimine votre collaborateur). Les propos qu'il tint sur FAURISSON dans la revue *Al Liamm* furent publiés en mai 1995, après la publication du dictionnaire, je ne pouvais donc avoir connaissance de ceux-ci. C'est en raison de sa parfaite maîtrise du breton littéraire et populaire qu'il lui fut demandé de travailler à la rédaction de certains articles du dictionnaire, et non pas, bien évidemment, en raison de son attitude pendant la dernière guerre.

Nous vivons depuis quelques temps en Bretagne un réel maccarthysme anti-breton. Tout individu qui défend la langue bretonne se voit automatiquement soupçonné par les jacobins intégristes d'être d'extrême-

droite, anti-républicain, etc. On nous jette à la face les mots "repli identitaire" et "communautarisme" alors qu'il s'agit pour nous de respect des minorités, du droit à la différence.

Je déplore que votre journal intègre cette chasse aux sorcières par une prise de position insultante pour tous ceux qui ont contribué à ce travail. Par ailleurs les subventions que nous avons reçues attestent de la qualité scientifique de l'ouvrage, et les collectivités territoriales bretonnes qui les ont allouées trouvent leurs ressources dans l'impôt versé par les Bretons.

Mon but, en continuant mon travail, est de donner à la langue bretonne les outils linguistiques dont elle a besoin pour vivre. Ce n'est pas un crime, que je sache.

Martial MÉNARD,

Directeur des Éditions An Here

Kemper, le 2 mai 2000 »

50 1995 : Martial Ménard, *Alc'hwez bras ar baradoz vihan*

50.1 Gerioù a-douez gerioù...

Remarque : *Cette préface est de Pêr DENEZ.*

« N'eus ket pell e c'hoarveze din lenn un tamm brav a randonerezh diwar-benn « *une langue neutre* ». Souezh ganin : petra eo ? Gwellañ tra zo d'ober p'en em c'houlenner petra a dalvez ur poz gallek bennak eo treiñ, pe klask treiñ anezhañ e brezhoneg. Neuze *ur yezh neptu ? nepreizh ? neprev ? nepliv ?* Kement-se ne davlez mann. N'eus yezh ebet a c'hellfed lavarout diwar he fenn e ve pe neptu, pe nepreizh, pe nepliv, pe nep-n'ouzon-ket-petra. Bepred e vez ur yezh o kinnig, ouzhpenn ur ster, sklaer pe zisklaer, anaoudegezh diwar-benn an den a zo o skrivañ pe o komz, diwar-benn ar gevredigezh m'emañ o vevañ enni, diwar-benn e istor dezhañ pe hec'h istor dezhi, diwar-benn al lec'h a ro d'ar yezh — amañ ar brezhoneg — er gevredigezh-se, en amzer-vremañ, hag en amzer-da-zont, ha meur a dra all c'hoazh. Zoken e levrioù ken dinoaz, a c'hellfed soñjal, ken digudenn, a c'hellfed lavarout, ha dornlevrioù pe c'heriadurioù.

Da skouer e kemerin un hentenn a zo bet brud bras ganti en hec'h amzer : Hentenn ar Frer KONSTANSIUS¹¹³. « *A ! Ma vije bet graet diouzh alioù ar Frer KONSTANSIUS !* » Ha graet diouto, da gentañ-holl, e skol ar frered, koulz ha diskouez d'ar re all an hent reizh. Bez' emañ ganin al levrig « *Kenteliou brezounek da drei e galleg* », embannet e Kemper e 1899. Ret eo lavarout ez eo kinniget an hentenn evel un doare — evel ar mod aesañ ha poellekañ — da zeskiñ AR yezh all d'ar vrezhonegerien vihan : troet e vefen da grediñ e oa aze un doare korn-troiek, e-tal ur galloud bouzar ouzh pep galv, da silañ brezhoneg er skolioù. Gouzout a reer : bouzar da vat e oa ar galloud, ha barrekoc'h c'hoazh.

Mont a ra ar c'hentelioù war-raok a-hed kammed gant red ar mizioù skol. Evit ar miz kentañ, miz Here, ez eus ugent kentel, start al labour eta, hag ar c'hentañ kentel e kaver, anat eo, ar gerioù retañ, gouez d'ar Frer KONSTANSIUS. Kregiñ a ra roll-gerioù ar gentel unan-se gant Doue — ha war-lerc'h Doue an Tad, Doue ar Mab, ha Doue ar Spered-Santel, evit echuiñ war un notenn a c'hoanag gant eur merzer hag eur verzerez, ingal ar chañsoù d'an daou rumm dud, en ur dremen evel-just dre an aelez hag o arc'hael, a ve oc'h ambroug ar verzherien d'ar baradoz.

Hanter-kant vloaz war-lerc'h — ne dremen ket an amzer e Breizh ken buan hag e lec'h all — ez eus un heklev eus ar sklaerañ gant an Ao.Ao. SEITÉ ha STEPHAN en o levr « *Yezh hon Tadoù* », 1949. Ar gentel gentañ a zo diwar-benn ar skol evel ma tere, hag ar ger kentañ er roll-gerioù eo Doue. Ar pedervet kentel a [*] zo diwar-benn Gouel an Anaon hag aze e reer anaoudegezh gant Doue, ur wech ouzhpenn, gant ar baradoz, ar purgator, an ifern evit ar re fall, an tremenvan, an arched — un dibab a ginniger etre arched ha serch — hag anat eo, gant an anaon. E fin al levr ez eus evit ar vugale ur pennad da dreiñ diazezet war ar c'heriaoueg-se. Ne vo kavet ar grasoù nemet en eizhvet kentel, met kavet e vint. Hag ar gentel diwar-benn « *ar yec'hed* », kentel 18, o kregiñ gant ar ger kakouz, a raio meneg eus krign-bev, droug-skevent, skop-gwad hag a echuo gant an tremenvan, ur wech muioc'h, ar maro hag ar mortuaj. Diskar-amzer ha goañv a zo oc'h hilligañ un awen du a rank ar vugale kaout yec'hed da zerc'hel penn outi. An daou goulz-amzer all, a c'hellfe reiñ an tu da zegas un disterig a heol, a dommder hag a levnez er c'hentelioù, a zo lezet a-gostez. Levr brudet an Ao. VALLÉE « *La langue bretonne en 40 leçons* », a zo muioc'h prederiet gant kudennoù an douar-mañ eget gant levnezioù ar baradoz. Roparz HEMON, en e « *g-Cours Élémentaire* » ken brudet all, a laka an desker e kelc'hiad-buhez ur paotrig eus kêr. Soñj am eus, rak gant al levr-se em eus graet dindan renerezh Marc'harid GOURLAOUEN, e oa en e levr ar ger bragoù-dindan, dianav d'ar vrezhonegerien hengounel na oa ganto nemet rochedoù o fatennoù hir-sebezus, hiroc'h a-dreñv eget a-raok, evel ma ouzer, pe na ouzer ket marteze. Ne oa avat, ma 'm eus soñj mat, ger ebet evit ar pezh dilhad a zouge ar merc'hed e laez o c'horf-bras war o feultrin pe o stomok mar kavit dereatoc'h ar ger : gant piv 'ta eo bet ijinet ar ger brennidenn, bezet « *Lou* » pe « *Cœur croisé* » diouzh ho faltazi, ur ger, evel an dra, brav hag aes da zistagañ ? « *Brezhoneg buan hag aes* » a zo ennañ ar gerioù a raen ganto er vuhez pemdeziek : pellgomz, skinwel, saverez, yenez, krazerez-tredan, keflusker, karr-boutin, troer-pladennoù hag evel-just traktour : karr-arsaill ar gouerien er bloavezhioù kozh-hont. Tammoù eeun-tre eus hor yezh pemdeziek hiziv. Gant geriadur An Here, ar geriadur hollvrezhonek, an hini eo e splujer da vat e brezhoneg an XXI^{añ} kantved. Aet eo ar re yaouank war-raok gant o skeudenroller war-lerc'h sonenroller va c'hrennoad, alies — siwazh evit o c'hleved — ez eus ganto ur selaouell war o fenn p'emaint o vale e kêr, pe zoken o varc'hegañ o mob, kantennoùigoù a ouïont klenkañ en o ziretennoù ha resis e rank bezañ o geriaoueg evit pezh a sell ouzh

p. 6

113. Il s'agit de la *méthode de Landivisiau*, ayant également pour titre « *enseignement du français par le breton* » (COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN 1899, APPRIOUAL 1900), par le frère KONSTANSIUS (1842–1906), de son vrai nom Jean-Marie APPRIOUAL. Cf. p. 580.

ar **sammgiri**, ar **sammorelloù** hag an nouspet doare karr all a zo, tremenet eo amzer ar **charabankoù**, nemet e vefe evit an douristed. Ur c'hoari, ar sevel-gerioù-se? N'eo ket. Diouzh al lec'h a fell deoc'h reiñ d'ho yezh er gevredigezh ez eo. Mar fell deoc'h e ve ar brezhoneg yezh ho pugale-vihan, goude bezañ bet hini ho tadoù-kozh, e rankit keitañ anezhañ ouzh ezhommoù ar bed warc'hoazh.

Arouezius-tre eo ar seurt levrioù dre ar gerioù a ginnigont en o listennoù. Ken arouezius all ez int dre ar gerioù na ginnigont ket. Ur wech ouzhpenn e rin dave d'an Ao.Ao. SEITÉ ha STÉPHAN en o geriadurig : zoken en 20^{vet} embannadur « *adwelet ha kresket* » (Emgleo Breiz, 1986), ne gaver ket seurt gerioù ha **kaoc'h**, **kac'hat**, **kalc'h**, **bronn**, h.a., gerioù a zo koulskoude un ezhomm bras diouto. A zegas d'am soñj ar pezh a gonte din Youenn DREZEN, e oa bet tri den o tigoumantantiñ diouzh Gwalarn peogwir e oa bet kaoz eus bronnoù ur plac'h, bet graet ur flouradennig bennak dezho, en e zanevell « *An dour en-dro d'an inizi* ». "Onestoc'h", ma c'heller lavarout, eo bet Roparz HEMON en e c'heriadur peogwir ne gil ket dirak deveradurezh ar ger **gast** : **gastaouer**, **gastaouiñ** ha **gastaouerezh** a zo listennet feal gantañ. Er pevare moulladur en deus lakaet zoken ar ger **fouzhañ**. Pezh na gaver ket e SÉITÉ-STEPHAN — zoken kresket — , ha da be vad e vefe bet lakaet, peogwir n'eus meneg ebet ganto nag eus **kalc'h**, nag eus **forzh**. [*]

p. 7

Ur bern mojennoù a zo bet diwar-benn ar brezhoneg. Hag a zo c'hoazh. Kollet em eus, dre chañs evit va yec'hed, ar pleg da fuloriñ. Rak aes a-walc'h e yafen en araj ruz gant mojenn « *ar yezh kozh* » da skouer. Mard eo un doare da ziskouez karantez, mat pell zo, met daoust ha ne vefe ket gwelloc'h neuze ober meneg eus "hor yezh yaouank"? Muioc'h a garantez a vefe c'hoazh! Pezh na zeuer ket a-benn da gompren eo perak e vefe brezhoneg 1995 koshoc'h — pe yaouankoc'h! — eget galleg 1995. Peogwir n'eus ket tu da verkañ devezh ganedigezh ebet da yezh ebet, nemet e vefe pell war-lerc'h ha diwar faltazi naet. Met eus ur vojenn all emañ : ur yezh c'hlan, santel — koulz lavaret sakr — eo ar brezhoneg, pur ha divlam, n'eo ket bet morse kousiet gant gerioù lous na kredennoù direol, ha dreist-holl enep-ilizek. Ne lavarint ket e ve dizonest an dud a vojenn evel-se, tamm ebet. Marteze un tamm eeunik, met se zo un afer all. Pa veze tud ken dereat hag int, noterien, noblañsoù, beleien ha kelennerien ar vro — bravoc'h c'hoazh kelennerien arallvro ha dreist-holl kelennerien a Vro-C'hall, dezho anvioù brav ha titloù pompadus — o tastum e-touez « *tud ar bobl* » ar gwerzioù, sonioù, kontadennoù, rimadelloù hag all, hag a oa o feadra sevenadurel, ne vije ket aet ar re-se, an « *tud ar bobl* »-se hag a oa mui pe vui dindan galloud danvezel pe speredel an dastumerien, da ganañ pe da gontañ istorioù skoemp, chañsonioù dizoujañs, da ober gant geriaoueg ar bec'herien ha ar pec'herezed paour ma oant holl, ma'z omp holl, tamm pe damm. Fur e oa ret bezañ — pe lakaat da grediñ bezañ — a-benn bevañ. Evit kelc'hiadoù enkoc'h a dud, gant mignoned un disterig lavagnon da nebeutañ, ha mignonezed troet war ar bourd hag ar fars, e oa miret ar c'haozioù dieub, ar sonioù diresped hag ar rimadelloù diskorleu.

Ar yezh kuzh-se, dianav d'hor geriadurourien, rak zoken en o « *c'h-kryptadia* » ne dizhent nemet an diwar-c'horre anezhi, a oa diouti memes tra. Hiziv — mat pe fall? — e vezer un tamm brav dieupoc'h gant ar gerioù — gant ar gerioù da nebeutañ. Ha dilec'hiet eo bet an harzoù etre an dereat, an amzere hag an dizereat. Lavaroù a vije bet kavet euzhus un hanter-kantved pe ur c'hantved zo — e brezhoneg! — ne vije ket kavet enno, gant meur a hini, peadra da spontañ, na zoken da sebeziñ : ken marteze, ha c'hoazh, da c'hoarzin. Deuet eo furcherien An Here a-benn da doullañ hent en douaroù-se ken pell berzet, ha da zigeriñ deomp an dachenn.

Pezh a ginniger deomp hiziv dindan un anv ken barzhonius a zle bezañ sellet evel ul labour a skiant — ul labour diazezet war skiantoù mab-den ha merc'h-den o c'heriaduriñ en o frankiz abaoe m'o deus tañvaet an aval eus gwezenn an Droug hag ar Mad ha ma klaskont hep skuizhañ anaout an eil diouzh egile. Gwa an neb a yafe d'ar pajennadoù-mañ gant divergontiz pe gwashoc'h, gadaliez. Gerioù a zo gerioù, ha n'eus enno, evel ma lavare Alice, ken nemet ar pezh a garer lakaat e-barzh.

Lakait 'ta goanag ar vuhez e paradoz vihan ar gerioù. »

MÉNARD 1995 : 5-7

50.2 Ur ger bennaket diwar-benn ar geriadur-mañ...

« Pell amzer o deus bet ar Vretoned anv a vezañ pennoù doaniet, kalonadoù melkoni ha hiraezh dezho da zougen, kaozioù glac'haret leizh o genoù, pleget ingal o fenn dindan an tonkadur garv hag all... Gwashañ zo, deuet eo ar brud-se eus hor barzhed gwezhall, na welent ar vro hag an dud nemet war ur skramm stignet ganto o-unan, ma tremene warnañ o Breizhad skouer bragoù-bras ha botoù-koad, o tibunañ Pater hag Ave par ma c'helle... »

Gant-se enta, e oa dleet d'ar Breizhad mat bezañ tremen sirius ha rannañ kaozioù war e barfeted, kaozioù — anat deoc'h — na c'helle bezañ enno ger ebet o tont a-zindan ar gouriz... Ha gwir eo ivez ez eus bet hag ez eus c'hoazh Bretoned evel-se, er broioù zo bet kreñv damani an Iliz enno, evel e Leon hag e Gwened-Uhel, div vro ma voe kreñv ivez levezon an eureier deol... Ken gwir all eo avat ez eus bet ivez

tud vagol na oant ket chalet gant ar reolennoù buhez strizh erbedet groñs gant an dud a Iliz, hogen ral a-walc'h eo e kredent dispakañ o bagoliri a-glev hag a-wel d'an holl. . .

Gant an arabad a ren war traoù ar rev, n'eo ket bet aezet dimp mont da vediñ e parkeier an ebatoù. . . Ar gerioù a denn d'ar revelezh — ar gerioù kras da vihanañ — ne vezont klevet nemet ral a wezh, hag e kompagnunezh pitaouerien peurliesañ. Heñveldra avat evit ar gerioù a denn d'ar gwilioudiñ : ne vezent distaget nemet e ved sur ne oa skouarn estren war-dro, na peurgent skouarn bugel.

Evelato, deuet omp a-benn da rastellat un toullad brav a c'herioù, a droiennoù, a grennlavarioù saourus a-walc'h. Traoù zo avat n'omp ket deuet a-benn da ziskoachañ ; tra d'ober, da skouer evit gouzout petra a vez graet eus ar merc'hed a vourr a-gevret, estreget ar ger **sodomenn** roet gant GREGOR a Rostrenn hag a zo, anat an dra, ur ger lennegel, deuet dimp moarvat dre hanterouriezh ar veleion. Tra all : mar kaver e brezhoneg forzhig gerioù ha troiennoù kras evit ober anv eus ar "fouzañ boas" hag eus ur geizoù bennaket all, ez eo aner klask penaos e lavarar **feuille de rose**, **cravate de notaire** ha lipousezhioù all a-seurt-se, nebeutoc'h c'hoazh e vo graet anv en hor yezh eus an dihentadurioù revel hag a zo traoù diouzh stuzegezh ar c'hêrioù. . . Yezh ar maezioù n'eo ket yezh ar c'hêrioù, e yezh ebet. . . Ha mar befe ezhomma da dreiñ ar galleg **soupeur** e rankfed moarvat e dreiñ war-eeun gant **souber** pe **soubenner**. . . Arabat krediñ, evit kelo-se, ez eo ar Vretoned bleuped ha bleupezed dic'houzvez a bep tra, rak gouzout a ra [*] paotred ha merc'hed ar vro-mañ **lipat ar billig** kerkoulz ha **chukañ brokennoù** pe **kignat bizhier** ha meur a dra all bourrus c'hoazh. . .

p. 10

Er skridoù ne gaver kalz a dra hag ar skrid kozh nemetañ a oufemp bezañ geriennoù skoemp en e ser *Amourousted un den kozh*, — anezhañ ur pezh-c'hoari krennvrezhonek bet e-kerz Dom PELLETER, — na chom anezhañ nemet ur frazennoù bennaket, frazennoù n'en devoa ket AR PELLETER bet ur c'hompren splann anezho, eürus dimp. *Canaouennou graet gant eur C'hernevod*, Prosper PROUX eo an eil skrid a c'heller diskoachañ ennañ un droienn skoemp bennaket. En un nebeut pezhioù-c'hoari e kejer c'hoazh ur wezh pe wezh ouzh gerioù a denn d'ar rev, evel e-barzh *Loeiz Eunius*, da skouer. . . Skrivagnerion hon amzer ne gredjont ket nemeur degas ar gaoz war an dachenn-se, nemet ur Jarl PRIEL pe ur Youenn DREZEN benak e ve. . . An eureier deol, pa reont anv eus ar c'hwec'hvet gourc'hemenn, o deus roet dimp ivez un nebeudig gerioù, koulz hag ar sarmonioù, a oa enno kaozioù skeudennek tostoc'h da gompren an dud.

N'omp ket bet ar re gentañ o c'heriaoua war an dachenn lipous-mañ. Émile ERNAULT ne zouje tamm lakaat en e studiadennoù gerioù a denn d'ar rev ha d'ar c'haoc'h muioc'h c'hoazh ! N'o zroe ket war an hevelep live yezh avat : er « *Revue Celtique* » e troe **bombelenn** gant **penis equinus** hag e « *Kryptadia* » gant **verge des chevaux**. . . Un hir a studiadennoù a embannas en un nebeud eus niverennoù ar rollenn guzh-se he anv Kryptadia. Ar braz eus ar gerioù ha troiennoù zo e-barzh zo tennet eus geriadurioù (GReg. PELL. L'Arm.) hag eus tro-war-dro Trevereg, a oa bro e wreg.

Ar geriadur-mañ zo bet roet dezhañ un anv zo blaz ar fent gantañ. Arabat e ve kredi avat, ne gaver ennañ nemet traoù skoemp. Dastumet hon eus ivez ar gerioù a dalvez d'an dud da gaozeal eus "an traoù-se" war ul live yezh eleveziek, kenetrezo pe gant ar vezeion.

Ar pezh a ya d'ober ar geriadur-mañ zo bet renket hervez an urzh lizherennek. Kudenn ebet enta evit a sell ouzh ar gerioù. An troiennoù ha krennlavarioù avat a vo kavet en holl c'herioù pennañ zo enno, dre ma tegasont sklêrijenn war draoù all.

Danvez ar geriadur zo daou orin dezhañ : ar yezh komzet hag ar yezh skrivet. Evit ar yezh komzet hon eus lakaet al lec'h hag ar bloaziad m'hon eus klevet ar ger pe an droienn, resisañ m'hon eus gelllet. An traoù hor boa dastumet e penn kentañ hol labour ne oant ket bet dastumet en un doare ken resis, setu perak ne vo gwelet a-wezhioù nemet anv ur vro e-lec'h anv ur barrez, ha hep bloaziad. Kalz a dud o deus kaset traoù dimp, bet klevet ganto en o bro pe amañ-hag ahont ; trugarez dezho holl a lavaromp amañ ; emichañs ne vo ket bet distreset na treuzkomprenet ar pezh o deus roet dimp evit hor skoazellañ. Evit ar yezh skrivet hon eus lakaet barradur ha pajenn al levr m'eo bet pennaouet an danvez ganimp, en doare ma c'hello neb a gar mont da wiriañ mar fell dezhañ. Listenn ar berradurioù, a denn d'an oberennoù pe da draoù all, a vo kavet e dibenn ar geriadur-mañ.

Ar pennadoù zo aozet evel pennadoù *Geriadur Istorel ar Brezhoneg* Roparz HEMON. An holl skouerioù — war-bouez ar skouerioù krennvrezhonek hag ar skouerioù tennet eus levr an Tad Maner — zo roet

en doare-skrivañ peurunvan, ne vern eus pe levr e vent bet tennet. Graet hon eus ivez gant an hevelep berra-[*]durioù evit an hevelep oberennoù ha gant berradurioù all bet arveret en hor raok, evel e Geriadur Klasel Reun AR GLEV. Ar berradurioù all zo diwar hon dorn. Er pennadoù end-eeun e vo kavet ar pezh hon eus dastumet tre-ha-tre evel m’eo bet klevet pe lennet ganimp, pe evel m’int bet kaset dimp : n’eus enno tra diwar hon dorn. En eneb, kement zo lakaet stouet en notennoù zo bet savet ganimp evit displegañ pe geñveriañ tra pe dra ouzh ar pezh a lavarer en ur c’horn all eus ar vro pe en ur yezh all. En notennoù avat, e vo kavet ivez traoù bet displeget gant tud all en o oberennoù : an traoù-se zo skrivet gant lizherennoù sonn.

p. 11

Boulc’het e oa bet al labour-mañ e dibenn ar bloavezhioù ’70, pa oa c’hoazh eus ar gelaouenn Yod-Kerc’h, rak — speredoù direvil ma oamp — plijadur hor beze o farsal hag o fentigellat war an dachenn-se, nemet ez oa berr hor geriaoueg warni ! Tudual HUON eo an hini kentañ bet o pennaouiñ. Fiziout a reas e eost kentañ ennomp pa voemp serret e *boestoù o republik*, goar a-walc’h hor boe enno da labourat ! Setu e kredomp bremañ kinnig d’ar Vretoned ul lodenn eus o hêrezh yezhel, a vije aet ul lodenn vat anezhañ e puñs an ankoun. . .

Morvat e van kalz a draoù da rastellat war an dachenn-se, daoust d’ar 15 vloaz labour zo aet ganimp da sevel al labour-mañ : n’eus ket a labour beurlat ha peurechu. . . Ha poent e oa lakaat al levr-mañ er moull, kement a c’hortoz zo warnañ, mar rankomp krediñ mouezh an dud ! Evelato, mar anavez hini pe hini eus al lennerion gerioù pe droiennoù all, e vimp laouen ouzh o degemer evit un adembannadur. . . »

MÉNARD 1995 : 9–11

51 1996 : Jil Ewan, *Lexique complémentaire*

51.1 Raklavar d'ar gerva da heul

Remarque : *Cette préface est de Youenn OLIER. Différents passages suivants (« Objectifs », « Présentation », « Précautions d'emploi ») sont signées sous le pseudonyme MARC'H-KLEUR, bien qu'il ne soit pas très clair si c'est seulement « Précautions d'emploi » ou les textes précédents également. « Contexture de l'ouvrage » est de Jil EWAN, l'auteur du dictionnaire, suivi d'un paragraphe de remerciements à son ami MARC'H-KLEUR, non reproduit ici. Après le dictionnaire en lui-même, on trouve une « Grille de cotation », sous-titrée « Méthode analytique d'appréciation des termes », signée par les deux pseudonymes de MARC'H-KLEUR et TALORK, puis un « Dianskrid » (Postface), de Youenn OLIER.*

« Trugarekaat a reomp Jil EWAN evit al labour evit al labour en deus kaset da benn o sevel ar geriadur-mañ

Anat eo ned eo c'hoazh an oberenn-mañ nemet ur vengleuz ma c'hello pep unan dilenn diouti ar maen en devo ezhomm anezhañ, dezhañ, diouzh ret, d'e venañ d'e lufrañ, d'e gempenn e pep doare, war-wel an adeilad a fello dezhañ lakaat en e blomm.

Meur a c'heriadur arbennik a zo bet aozet er bloavezhioù diwezhañ-mañ o tenna peurveuiñ da c'hennadoù arbennik-tre eus ar ouezoniezh, en o zouez *Preder*, hag int o tiazerc'hel ar gwir, an armerzh, pe ar bredelfennerezh da skouer. Tro hon eus-ni bet ivez, endeo, e 1981 hag e 1983, da voulañ geriadurioù arnevez, brezhonek-gallek (a zo diviet a-benn bremañ) ha gallek-brezhonek (un nebeut skouerennoù a chom da werzhañ). Moarvat, a-benn un nebeut bloavezhioù, e vo dav kendeuziñ en un oberenn hepken an holl c'heriadurioù arbennik (boutin, avat, er yezhoù all an termennoù bet troet enno, — se a ranker kounañ atav), hag a vo bet goveliet abaoe un tregont vloaz bennak, o terc'hel kont ar wech-se, avat, eus an implij a vo bet graet anezho en oberennoù hag er c'helaouennoù ma vo pleustret enno war amrizh tachennoù ar skiant hag ar ouiziegezh.

Anat eo n'emañ ket dazont ar yezh arnevez er geriaouegi hag er geriadurioù hepken, hogen, dreist-holl, en testennoù ma vint bet lakaet en arver enno. Skridoù eo a zo da grouiñ ha da embann, hag e sell dezho hepken emañ ar geriadurioù da vezañ fardet. An arver hepken enta a ro dezho peurbadout. Dre an arver hepken, lavaromp se bepred en-dro, e vo kaouganet hag ateged an arnodoù a vo bet sevenet da azasaat hor yezh ouzh arvezioù liesseurt ar sevenadur arnevez. »

EWAN 1996 : VI

51.2 Objectif

« Généralement le linguiste considérera une langue dans l'état où elle se trouve. La situation de la langue bretonne est celle des "terminal speakers". Selon une étude de Loeiz LAURENT publiée par OCTANT nn.º 56-57, plus des $\frac{2}{3}$ des bretonnants ont dépassé la soixantaine et il n'est que d'écouter les rares émissions faisant intervenir l'un de ces locuteurs pour constater la créolisation due à la pression de la langue dominante. **Il est donc nécessaire pour le militant de dépasser l'aspect exclusivement linguistique et d'envisager la langue telle qu'elle devra être pour survivre en tant que langue d'émancipation culturelles du peuple dont elle marque l'identité.**

Ce lexique est élaboré à partir des travaux de Jil EWAN qui propose une **ADAPTATION DE LA LANGUE BRETONNE AU MONDE MODERNE EN ACCROISSANT SES CARACTÉRISTIQUES CELTIQUES**. Son but est de contribuer à l'élaboration d'un **OUTIL DE RECONSTITUTION DE L'ÂME COLLECTIVE DES BRETONS** prisonniers d'un système qui les canalise vers des valeurs antinomiques à leur culture originelle. Cette **acculturation** est perçue comme la cause première de leur incapacité à s'opposer efficacement à l'effondrement économique, écologique, moral et spirituel lié à la négation de leur Nation véritable et à l'impossibilité de bâtir une **DIALECTIQUE SPÉCIFIQUE** libérée des connotations de la langue imposée.

Les travaux de Jil EWAN s'inscrivent dans la trajectoire de S.A.D.E.D. lui-même continuateur du sillon entamé par LE GONIDEC et poursuivi par F. VALLÉE et R. HEMON. L'ambition de Jil EWAN se limitant à apporter un **complément aux travaux de ses prédécesseurs**, le lexique s'évertuera à éliminer les redondances avec le **dictionnaire classique Français-Breton de R. LE GLÉAU** édité par la revue **AL LIAMM**.

La critique des mots de ce lexique est souhaitée si elle est accompagnée de termes de substitution qualitativement meilleurs que ceux proposés par Jil EWAN. [*]

La qualité d'un mot pourra être appréciée à partir des critères hiérarchisés suivants : [Nda : Voir à ce sujet la grille de cotation en annexe.]

- a) **Nécessité** : — pour combler l'absence de mots
 - pour éliminer un emprunt agressif envers la langue bretonne (créolisme "breton")
 - pour amener une plus grande précision
- b) **Racine celtique**
- c) **Facilité de dérivation**
- d) **Mémorisation aisée** »

EWAN 1996 : vii–viii

51.3 Présentation

« Se limiter au seul créneau de la complémentarité induit une conception particulière de ce lexique, à savoir que le mot français n'est pas suivi de toutes ses correspondances de termes ou d'expressions mais de précisions ou nouveautés (néologismes ou mots réactivés).

Le **mot d'entrée en français** est avant tout **l'adresse permettant au lecteur de retrouver une information** en corrélation avec ce mot, ou simplement une information suggérée par celui-ci, et non systématiquement sa correspondance exacte ou exhaustive en breton.

Le signe "α" est utilisé comme **séparateur** entre le segment (mot ou expression) français et le segment breton correspondant. Lorsqu'il y a équivalence de signification entre le mot français d'entrée et le segment breton, ce dernier le suivra immédiatement. Dans le cas contraire, il est donné un complément d'information suffisant pour retrouver le sens du segment breton sans toutefois chercher à le définir comme cela se pratique dans un dictionnaire.

Il en résulte que **la signification du segment breton est indiquée en français immédiatement avant, et seulement avant, le "α" qui le précède** et que le couple de segments ainsi constitués ne fait pas appel aux autres couples de l'environnement quant à l'interprétation de son contenu. [*]

p. IX

Exemple 1 :

DATER αdater de... , remonter à... αSEVEL DA... α

Ici SEVEL DA... correspond à "*exister depuis une certaine époque*" à l'exclusion de toutes autres significations telles que "*mettre la date*" ou "*être démodé*" pourtant induites par le mot d'entrée "DATER".

Exemple 2

DÉCISIF αTONKUS α

Jil EWAN ayant considéré que TONKUS couvrait le sens du mot français DÉCISIF, aucune autre précision n'est venue s'intercaler entre l'entrée et le mot breton.

Les **virgules** comprises entre deux "α" sont utilisées comme **séparateurs de synonymes** ou de termes voisins. Voir les exemples 1 et 3.

Les **parenthèses** enferment des suffixes, voire des mots complets, et sont à interpréter comme dans une mise en facteur commun.

Exemple 3

DISTORSION αTORRGAMM(adenn°, adur*) α

doit se lire

DISTORSION αTORRGAMMADENN°, TORRGAMMADUR* α

Les signes (°) et (*) indiquent que le **mot qui précède est un substantif du genre féminin pour (°) et du genre masculin pour (*)** ou indifféremment féminin et masculin si les deux signes sont associés (°*). [*]

p. X

Les caractères en **italiques** sont réservés aux informations qui ne sont pas directement traduites dans l'autre segment du couple :

Exemple 4 :

α*le perçu* αMERZHED* α

L'article écrit en italique dans le segment français n'a pas été reproduit dans le segment breton. »

ibid. : VIII–X

51.4 Abréviations utilisées

Remarque : *Non reproduit ici.*

51.5 Précaution d'emploi

« Jil EWAN déconseille formellement au débutant dans l'étude du breton de se servir du vocabulaire qu'il propose, sans avoir au préalable maîtrisé le vocabulaire de la langue basique. Les cours de Roparz HEMON, de Pêr DENEZ ou de Mark KERRAIN constituent la première marche incontournable dans l'acquisition de la langue et le dictionnaire de Roparz HEMON, périodiquement réédité par AL LIAMM, correspond au breton basique précité.

La connaissance d'une ou plusieurs formes dialectales du breton, toute aussi intéressante qu'elle puisse être au niveau de l'histoire de la langue, ne dispense pas de cette contrainte, ces parlers ne présentant aucun intérêt dans le cadre strict de l'objectif précédemment défini si ce n'est par l'apport de quelques mots dont la précision pourrait constituer un enrichissement de la langue unifiée.

Le breton basique étant assimilé, l'emploi des termes de ce vocabulaire sera justifié s'il **satisfait au critère de nécessité** tel que nous l'avons décrit au début de cet avant-propos. [*]

Ainsi, pour illustrer cette nécessité, nous supposons à titre d'exemple, que le mot "ressources" figure dans deux phrases à traduire en breton, soit :

a) *"Les gens dont les ressources sont maigres".*

An dud berrek ar peuri ganto

An dud treut an arc'hant ganto

Le mot "ressources" tel qu'il figure dans ce lexique est à proscrire dans la traduction de cette première phrase où les tournures en breton basique sont suffisantes voire même actuellement exclusives de tout [e] autre forme d'expression.

b) *"Les pays dont les ressources sont insuffisantes".*

Ar broioù skort o anavioù ganto.

Pour cette deuxième phrase, l'utilisation du terme "anavioù", proposé par Jil EWAN pour traduire : ressources, moyens potentiels, est judicieuse si on veut **exprimer exactement, et uniquement ce concept** pour lequel les mots "pinvidigezhioù" ou "danvezioù", antérieurement proposés, ne reflètent que partiellement la notion de "ressources" qui peuvent être aussi bien minéralogiques qu'intellectuelles. Si par contre une plus grande polysémie reste compatible on pourra utiliser le mot "barregezhioù" qui figure également dans le GERIADUR AN ARMERZH de Yann-Baol AN NOALLEG édité par *Preder* et qui est pris en compte (validé) par le GERIADUR BREZHONEG de AN HERE. La méthode analytique d'appréciation des termes sous forme de grille de cotation en annexe, se voudrait être un outil [*NdA : Encore faut-il avoir suffisamment d'informations sur l'étymologie des mots.*], pour effectuer, par exemple, ce type de choix : anavioù ou barregezhioù.

En conclusion nous préconisons **d'élaborer le discours à partir d'un vocabulaire celtique mais aussi simple et usuel que le permet le niveau de spécialisation ou d'approfondissement de l'objet auquel il se rapporte.** »

EWAN 1996 : X-XI

51.6 Contexture de l'ouvrage

« La langue développée ayant été très influencée depuis les années 60 par un apport brittonique du Pays de Galles et du Breton du Haut Moyen Âge, grâce aux efforts du Professeur FLEURIOT et de SADED, un fonds lexicographique nouveau qu'on peut appeler FLEURIOT-SADED a servi en majeure partie à nourrir cet ouvrage. Ceci explique l'emploi fréquent de l'abréviation Kbg (langue galloise) dans les annotations figurant au bas des pages. Je pense que, ce faisant, le présent travail ne sera pas superflu, mais contribuera à la promotion d'une idée chère précisément au Pr. FLEURIOT et qui doit faire son chemin à travers la linguistique : la création d'une banque de mots semblable à celle des langues scandinaves et dont l'objectif sera triple : tout d'abord cela va sans dire, une plus grande concordance lexicographique mais également un assainissement et un perfectionnement certains au niveau de nos langues respectives. Il est toutefois précisé que nombre de termes ont été recueillis, non seulement dans le périodique PREDER, avec ses DAFAR, LAVAR et autres AREIZH, mais également dans l'ancienne revue EMSAV et dans l'actuelle publication connue sous le nom d'IMBOURC'H. De ce fait, certains mots gallois qui ont servi à la composition de ces termes ici répertoriés ne figurent pas dans les annotations précitées, étant considérés comme déjà connus des lecteurs les plus au fait du breton moderne.

Les mots sont laissés à l'analyse du lecteur qui est supposé détenir une maîtrise suffisante de la langue développée. Tel est le cas pour les termes que j'ai forgés moi-même, encore qu'ils ne soient pas nécessairement les plus inabordables. Enfin d'autres mots parfois difficiles proviennent de lexiques déjà publiés de longue date. Il est précisé que cet ouvrage n'est pas un dictionnaire à la manière du "GERIADUR BREZHONEG" de AN HERE, lequel se devait d'éviter autant que possible de créer, mais

qu'il a au contraire pour mission de [*] proposer des termes nouveaux, notamment lorsque, du point de vue pédagogique, ils sont plus clairs que d'autres, même utilisés ; [j]e pense par exemple à un terme comme "teleskop" qui ici retrouvera tout naturellement la forme que lui avait donné VALLÉE, à savoir "pellseller". Contrairement au dictionnaire, le lexique ambitionne de faire progresser la langue en la "décréolisant".

Qu'on s'en tienne donc strictement au conseil déjà formulé (& Précaution d'emploi) afin d'éviter toute méprise concernant cet ouvrage. Il est certain que bon nombre des termes ici répertoriés présenteront des difficultés pour la génération actuelle qui, malheureusement, baigne dans le bouillon d'une francophonie exclusive. Il est donc recommandé de chercher d'abord à se pénétrer de la substance d'une nouvelle brittophonie rompant avec un passé avéré si honteusement inférieur et par là même si maléfique pour notre langue au niveau de l'expression intellectuelle et didactique la plus élémentaire. Aussi beaucoup reste-t-il encore à faire. Et ce modeste lexique ne concerne que la partie la plus rudimentaire du domaine culturel général, tant il est vrai que dans le domaine strictement scientifique et spécialisé nous sommes encore au désert. »

EWAN 1996 : XII–XIII

51.7 Grille de cotation

Remarque : *Le texte est présenté sur les pages de gauche, les tableaux sur celles de droite. Pour plus de lisibilité, nous avons regroupé le texte d'une part, les tableaux d'autres part : d'où d'apparentes inversions dans l'ordre des pages.*

« MÉTHODE ANALYTIQUE D'APPRÉCIATION DES TERMES

BUT

Apprécier, à fin de comparaison, les néologismes, mots réactivés ou emprunts, en fonction de critères cotés et hiérarchisés.

LIMITE DU BUT

Fournir, dans le cadre d'une nécessité de choix, un élément de décision sans prétendre à l'automatisme de cette décision.

MÉTHODE

Trier selon la série des critères [NdA : Des précisions concernant ces critères sont apportés si nécessaire au chapitre "INTERPRÉTATION DES TERMES DE LA GRILLE".] choisis et attribuer le nombre de points correspondant aux tests positifs.

A - NÉCESSITÉ 30%

	1- PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUSE	18	points
OU	2- LITTÉRAIRE	14	"
OU	3- AUTRES	12	"

B - ÉTYMOLOGIE 30%

	1- CELTIQUE	18	points
OU	2- LATINE / GERMANIQUE / SCANDINAVE	6	"
OU	3- VIEUX FRANÇAIS	3	"

[*]

C - SÉMANTIQUE 20%

	1- ADÉQUATION ENTRE LE DÉTERMINÉ (idée) ET LE DÉTERMINANT (mot)	6	points
ET / OU	2- APPRÉHENSION DU LEXÈME (mot) DE PAR SES SÈMES (composants)	6	"

D - MORPHOLOGIE SYNTAXIQUE 10%

	1- ORDRE DES SÈMES DANS LE LEXÈME ET DÉRIVATION INDUITE	6	points
--	--	---	--------

E - AUTRES CRITÈRES 10%

1- MOT COURT ET HARMONIE PHONÉTIQUE 6 points

F - PHONOLOGIE HISTORIQUE -20%**NON CONFORMITÉ À L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES VOCALIQUES ET CONSONANTIQUES**

1 - NON ENTÉRINÉE PAR L'USAGE -12 points
 OU 2 - ENTÉRINÉE PAR L'USAGE -6 "

INTERPRÉTATION DES TERMES DE LA GRILLE**A - NÉCESSITÉ**

pour combler une ABSENCE, pour amener une PRÉCISION, pour se SUBSTITUER À UN EMPRUNT DÉVALORISANT ("créolisme") en trouvant son application dans un ou plusieurs des domaines mentionnés.

B - ÉTYMOLOGIE

Pour les mots composés la cotation est répartie au prorata de chaque sème.

B1 - CELTIQUE

On considérera bien évidemment comme celtiques les mots provenant du brittonique et du gaélique ancien, voire du celtique continental [NdA : *Les mots connus à ce jour (1994) sont répertoriés dans l'ouvrage de Pierre-Yves LAMBERT : "LA LANGUE GAULOISE" paru en Avril 1944 aux Éditions ERRANCE.*], mais également les mots issus des langues actuelles qui en découlent ; particulièrement le gallois sous réserve qu'ils ne soient pas un emprunt visible au français [NdA : *Notre démarche ne se justifie pas par la recherche d'une pureté originelle quelconque étrangère à nos préoccupations mais par la volonté de lutter contre l'ethnocide dont la langue française est un vecteur efficace.*].

C - SÉMANTIQUE

C2 - APPRÉHENSION DU LEXÈME (mot) DE PAR SES SÈMES (composants)

Cette facilité de compréhension est à évaluer en faisant abstraction de toutes connaissances autres que celle du breton. [*]

p. 318

F - PHONOLOGIE HISTORIQUE**Attention : la cotation intervient négativement**

On considérera uniquement l'évolution phonologique des sèmes d'étymologie brittonique-bretonne mais **si une compréhension inter celtique subsiste ce paramètre ne sera pas pris en compte.** [NdA : *Ce qui revient à dire que nous considérons que cette compréhension inter celtique prime sur la phonologie historique.*]

Pour les mots composés la cotation est répartie au prorata de chaque sème.

La conjonction de l'importance fondamentale de la phonologie historique avec la difficulté d'appréciation de la conformité (dans cette grille c'est la non-conformité qui est sanctionnée) renvoie impérativement à l'étude des ouvrages suivants :

Léon FLEURIOT	"Dictionnaire des gloses en Vieux-Breton"
	"Le Vieux-Breton éléments d'une grammaire"
Kenneth JACKSON	"Language and history in Early Britain"
	"A historical phonology of Breton"
Roparz HEMON	"A historical morphology and syntax of Breton"
Goulven PENNAOD	"Dornlevr Krennvrezhoneg"
Christian GUYONVARC'H	"Dictionnaire étymologique du breton ancien et moderne"

[La référence au dictionnaire de GUYONVARC'H est annotée : « À notre connaissance ce dernier dictionnaire n'est pas publié dans sa totalité : il est pourtant l'outil adéquat qui nous fait cruellement défaut. » *Il faut croire que les auteurs n'en ont pas lu l'introduction, diamétralement à l'opposé de leur démarche.* »]

cf. p. 1159
 cf. p. 448

EWAN 1996 : 315–318

51.8 Dianskrid

« Goude adlenn labour Jil EWAN e kavan mat atodiñ un nebeut addisplegoù.

Va mennoz e oa, da gentañ enklozañ er gerva-mañ termenoù all bet arveret er yezh endo evit klotañ ouzh troiennoù gallek 'zo, a-benn ma c'hellje arverer an dornlevr-mañ keñveriañ ha dilenn ar pep gwellañ,

d'e soñj, a-douez kement goveliadenn a vije bet kinniget dezhañ, *ad experimentum*, war-wel an arnoderezh, 'keta. Siwazh, n'em eus ket kavet an tu da gas da benn an devez-se, na kennebeut, an hini am boa maget e deroù da silañ er rolloù-mañ doareoù brezhonek ijinet ganin-me evit keviezhañ chemedenoù gallek 'zo pennaouet e skridoù gallek orin darn eus va c'henlabourerion. Setu, ne gaver er gerva-mañ enta nemet troiennoù bet implijet pe fardet gant Jil EWAN e-unan e sell d'ar gerva-mañ end-eeun.

Un evezhiadenn bennak a garfen ouzhpennañ evelato.

Anat eo, — ha rak-se e laka an aozer danvez-arverer ar gerva-mañ war ziwall, — n'eo ket dav atav treuzplakañ un termen brezhonek war-chorre un termen gallek. Kemeromp, da skouer, al lavarenn-mañ : "Nous connaissons tous la grandeur de cet homme..." Sklaer eo ez eus lec'h amañ da dreñ evel-henn : "Holl e ouzomp pegen meur e oa an den-se..." Moarvat e c'hellfed ivez arverañ ar ger difetis "meurded", hogen disheñvel e vefe neuze ar ster e brezhoneg, — an anv "meurded" oc'h ober dave da zoareoù ar veurded pe d'an abegoù anezhi.

Ar re o deus desket latin gwechall a oar, [*] moarvat, ne c'heller ket talvezout mat un destenn er yezh-se hep pellaat diouzh ar galleg end-eeun, war-bouez dezrannañ pizh ster resis ar skrid a zo da geviezhañ. Rak, setu an dalc'h, ha se am eus lavaret meur a wech : n'eo ket gouest kalz brezhonegerion da dalvezout mat un destenn c'hallek... peogwir ne vezont ket fraezh, meur a wech, ster resis an troiennoù gallek o devez da dreñ, pezh o degas da arverañ, e brezhoneg, gerioù difetis, ha n'eus ket ezhomm anezho meur a wech. Ar stadadenn-mañ am boa graet e deroù SADED, pa harpen brezhonegerion nevez desket ar yezh lennek ganto da lakaat e brezhoneg testennoù gallek a live uhel a-walc'h.

p. 322

Bezot pe vezot, ne c'heller ket tennañ korvo eus ar gerva-mañ hep bezañ arroutet da vat war ar galleg, peogwir ez eo kemeret ar yezh-se, el labour-mañ, da yezh-daveiñ.

A-hend-all, e-giz m'em eus displeget meur a wech, n'eo ket ouzh ar gervaoù, geriaouegi ha geriadurioù ez eo stag dazont ar brezhoneg arnevez, hogen, kentoc'h, dre vras, ouzh diorreadur ur gevredigezh vrezhonek klok, — un uhelal na na [*sic*] reomp nemet kregiñ da zenesaat outañ. Arabat ankounac'haat e kensell kalz troiennoù gallek bet troet er gerva-mañ ouzh buhez ar gevredigezh c'hall hec'h-unan (evit pezh a zo eus ar wiraouriezh, lakaomp). Da vihanañ, e tlefe an termennoù bet goveliat ha kinniget gant an amrizh geraozerion a bled gant ar sturyezhañ brezhonek bezañ lakaet en arver e-barzh kelaouennoù arbennik (ar seurt-se ne ra ket diouer, diwar vremañ, e kembraeg hag en iwerzhoneg). Dre ar skridoù hepken e vo resisaet, a nebeudou, arsterioù ar gerioù kerentiet. Lakaomp, ar rumm-gerioù o klotañ gant keal ar bri da zougen da unan, e galleg : "craindre, vénérer, révéler, redouter, h.a." a c'hell bezañ talvezot, a-getep, dre : [*] "doujañ", "revilañ", "azoueziñ", "dougen bri da", "kehelañ", "koleziñ", "parc'hañ", "ergrenañ".

p. 323

Er verb "doujañ", da skouer, emañ entalet un adsoñj a "aon" (alese an implij eus ar verb-se da zegas un islavarenn a seurt gant : "doujañ ma..."), un arster, er c'hontrol, ha na gaver ket er verb "azaoueziñ", a dalv "dougen bri", "estlammiñ" ha "karout". D'ar verb "kehelañ" avat, ez eo ret gouarn e implij relijiel : doujañs e-keñver ar sent ; "parc'hañ", degaset eus ar c'hembraeg, a zo da arverañ e sigur un den bev, — da skouer e sigur ur "Parc'hedig" ("Révérend"), evel ma lavarer e kembraeg dres ; d'ober e vefe gant ar verb-se e sigur ar re a enorer, en o buhez, evit ar c'hefridi er gevredigezh, pe evit talvezout troiennoù gallek e-giz "respecter la loi", h.a. ; (ha dav eo gouzout, ouzhpenn, e klot ster ar ger "amparc'h" — a c'hellfed amprestañ ivez diouzh ar c'hembraeg — gant "dismegañs" hepmuiken ; ar verb "kolezañ", deuet ivez eus ar c'hembraeg, a ra dave d'ar "pietas" latin ; erfin, roet e vo d'ar c'hoveliadenn diwar elfennoù brezhonek, "ergrenañ", ar ster eus "redouter"[]).

Bezot pe vezot, anat eo ne vo digemmet ha stabilaet arsterioù an holl dermennoù-mañ nemet dre un arver stank en amzer-da-zont, pe — evit pezh a zo eus ar gerioù "henvoazel", — dre ur pleustradur ingal eus testennoù hengounel ha klasek ar brezhoneg, re an naontekvet kantved, peurgent, lakaomp. A-hend-all e vo degaset droukvesk er yezh lennek, ha mont a raio da get an holl c'herioù nevez — arnevez — a vo bet klasket degas enni, hep ezel roud ebet war o lerc'h. Arabat e vefe, dreist-holl, d'an danvez-skrivagner arverañ an holl dermennoù arnevez-se n'eus forzh penaos, an eil evit egile, hep derc'hel kont eus an arsterioù diforc'h a reizhabeg an implij anezho.

Moarvat e kavo hini pe hini abeg er [*] gerioù kinniget er renabl-mañ, dre ma vint bet, d'e soñj, aozet fall, faziak e stumm pe stumm, pe diheson. Adarre e lavarin enta ne zibenn ket tonkad, berzh-mat pe zroukverzh, un nevezc'her diouzh e zilested yezhoniell, ha n'eo ket anat, peurvuiañ, d'an navez-arvererion, hogen diouzh an ezhommegezh anezhañ, hervez ma c'hell goleiñ, klok pe get, sterva un termen bennak er yezh-daveiñ a zo anavezot gant an nevez-vrezhoneger. Un nebeut gerioù ijinet gant Maodez GLANNDOUR, evel "speredel" evit "spirituel" — hemañ un eildresadenn, nemetken, diwar an adanv gallek, — ne oant ket mat, ha, — war va meno, — abeg a c'hellfed kavout ivez en adanvioù "fetis" ha "difetis" degaset bepred gant Maodez GLANNDOUR a-raok ar brezel evit klotañ ouzh "concret" hag "abstrait" (gerioù gallek tennet eus al latin, nemet kempennet fall er yezh-se end-eeun). Padal, e soñj din ez eo an termennoù "fetis" ha "difetis" da virout en hor yezh, — n'eo ket hepken dre maz int bet implijet stank,

p. 324

gant ar ster a zo bet roet dezho e skridoù ar skrivagner-mañ ha meur a hini all war e lerc'h, hogen dre ma kaver enno ur c'hevenebadur anat a zo talvoudus e par ar brederouriezh, — hag ivez dre ma tevoudfe an erlec'hiadur anezho un distabilded dihetus er yezh.

Ec'hon-meurbet eo, avat, tachenoù ar ouezoniezh, ar galvezoniezh, hag ar vuhez arnevez, ha dre se ez eo divent ivez maezienn ar c'hrouiñ-gerioù dirak neb a fell dezhañ kas da benn an ervenn boulc'het gant F. VALLÉE, Meven MORDIERN, "Gwalarn" ha "SADED", ha diorren ar yezh a-ziwar he mammenn geltiek. »

52 1996 : Alan Heusaff, *geriaoueg Sant-Ivi*

Remarque : *L'auteur, Alan HEUSAFF, est mentionné dans la polémique du Canard Enchaîné en raison de son passé collaborationniste.* cf. p. 1218

52.1 Raklavar

« Setu kaset da benn ul labour boulc'het ganin war-dro 1941. Soñj am eus bezañ aet er bloaz-se gant KERLANN da welout Yeun AR GOW, hag a anaveze mat rannyezh e gornad eus Kernev, evit burutellañ gantañ ur rollad gerioù eus Sant-Ivi na gaven ket merket e Geriadurig Brezhonek-Galleg [*sic*] ERNAULT, nag e geriadur bras VALLÉE, da skouer *skoaneg*, *skoudallañ*, *modesi(ñ)*, pe anvioù-plant evel *troadur*, *"ial"*, *flaerierez*. Tamm-ha-tamm e tastumis ivez gerioù anavezet mat gant ur ster disheñvel, evel *kanastell*. Diwezhatoc'h e tivizis ober ur studiadenn ar c'hloka ma c'hallfen eus geriaoueg Sant-Ivi hag e krogas *Hor Yezh* d'hec'h embann.

Kenkent [*sic*] ha 1956, en niverenn 10 eus rummad kozh ar gelc'h-gelaouenn, ez eus pemp pajennad bennak gouestlet da c'herioù o teraouiñ gant <K>, hag ur c'hendalc'h e oant d'ur pennad embannet en un niverenn all. Adalek an niverenn 36 eus ar rummad nevez (4e trimiziad 1962) e voe kroget da embann pennadoù o plediñ, en urzh al lizherenneg, gant an holl c'herioù implijet, din da c'houzout, er barrez. Sammet ma oan gant emelloù all, ez eas al labour-se war zifonnaat goude an niverenn 50-51 (1966). Hag ar studiadenn gant Gwennole ar MENN en HY 56-57 a lakaas anat din em boa ezhomm da wiriekaat traoù 'zo a-raok kenderc'hel. Dont a eras c'hoazh pemp pennad er-maez, an div niverenn 87-88 ha 89-90-91 eus HY en eñvor da Arzel EVEN o vezañ roet lusk d'an daou ziwezhañ (1973). Er pennadoù embannet betek an niv.67 em boa lakaet ar gerioù disklêriet en urzh al lizherenneg A, B, K, D ... H, CH, C'H, I, Y degemeret gant R. HEMON ha F. KERVELLA e-pad ar brezel. En embannadur-mañ avat eo kinniget an traoù hervez an urzh etrevroadel bet degemeret gant R. HEMON en e c'heriadurioù adalek 1964. [*]

p. 10

Abaoe 1973 ne oa bet embannet netra ken, hogen ken alies hag em eus bet tu em eus bet skrivet da wiriekaat ha graet e veze gant ar ger-mañ-r ger, ha peseurt ster oa ez resis da hemañ-hen. Se am eus graet o kenskrivañ pe o tivizout gant un toulladig tud. Da gentañ e venegan ma breur Jerom (JH en destenn), ganet e 1913 hag en deus bevet e Sant-Ivi atav koulz lavaret; ma c'hoar Denise (DH), ganet e 1925 hag he gwaz Konrantin KORNEG (KK) kenoad pe dost ganti, genidik eus Sant-Evarzeg ha gouest da lenn brezhoneg mat a-walc'h. Ar re-se o deus respontet da lod eus ma goulennoù dre skrid met aesoc'h eo bet kaout disklêriadurioù diganto dre gomz. O vevañ en ur fabourz eus Kemper abaoe 1945 n'o deus ket DH ha KK pleustret kalz ar brezhoneg diwar neuze 'm eus aon, ne vezont ket a-se ken asur ha ken anaoudek ha JH. A-hend-all em eus bet darempred, dreist-holl dre skrid, e-pad bloavezhioù diwezhañ gant an AO. Emil BLEUZEN (EB) hag an dim Aline GLEONNEC (AG). An eil zo bet desavet divyezhek, a soñj din, hag a zo bet o vevañ en darn vrasañ eus an amzer er-maez eus Breizh met gouzout a ra mat-tre brezhoneg, lennegel hag all. Eben zo eus ur remziad yaouankoc'h egedomp, bez' eo bet o vevañ pell amzer en estrenvro ivez hag evit d'he zud bout brezhonegerien a-vihanik n'he deus-hi desket hor yezh nemet pa voe e barr an oad; abaoe un nebeut bloavezhioù koulskoude emañ-hi oc'h enrollañ divizoù gant brezhonegerien gozh eus ar barrez ha roet he deus din disklêriadurioù hag evezhiadennoù puilh diwar-benn ar gerioù a c'houlennet hec'h ali diwar o fouez; e-touez ar re o deus he skoazellet hi hec'h-unan e venegin René BOURHIS (RB) ha Jeanne CADIOU (JC), war-dro en oad ganin, o chom an eil e La-Haut hag eben e Korbidou, tost da 2 km diouzh Toullgoad e-lec'h ez on bet desavet. Daveañ a ran d'an ditourerien-se pa zegasont gerioù ha troiennoù na anavezen ket pe pa vez diforc'h o meizadoù anezho diouzh ma re. Gant ma zad ha dreist-holl gant ma mamm eo koulskoude em eus-me desket ar pep brasañ a-bell eus brezhoneg Sant-Ivi.

D'ar mare ma'm boa kroget da gas pennadoù da Arzel EVEN ha c'hoazh er bloavezhioù '60 e soñjen moarvat ne oa ket kemmet hon isrannyezh en heverk e-keñver ar pezh am boa "buhesaet" anezhi, d.l.e. ma skiant-prenañ anezhi a-raok 1944. Em evezhiadennoù e raen eta gant an amzer-vremañ. Da skouer a-zivout **Bleiz** : « *ur bleiz a reer eus [*] un den ne ra ket e bask ur wech ar bloaz da vihanañ* » (na bleustr ket ar relijion gristen); a-zivout **Blioust** : « *er vilin e vez dispartiet... ar plusk diouzh ar bleud...* »; e-lec'h all : « *e vez lavaret* », « *e vez kavet* », h.a.

p. 11

Respontoù AG d'am goulennoù o deus diskouezet din na anaveze ket he zitourerien meur a c'her hag am eus bet klevet alies pe hep arvar, da skouer *latous*, *lavr*, *lazier*, *melkoni*, an *ezhec'h*, *ogenn*, /newer/ (neizheur), /prezen/, *padal*, [noe:] (neuz?). Hag an enrolladurioù he deus kaset din a laka anat ivez ez eo aet ar yezh kalz war zisleberañ neket hepken e-keñver geriadur met e-keñver distagadur ivez : hogozik an holl anvioù-verb a glever [i] pe [ø] en dibenn anezho bremañ : ['a:ri], [la'burri],

[ˈma:gi], [ˈkɛxi] (kerc'hat), [saˈva:rɛ], ho poa distaget [öˈpö:] evel en amzer-da-zont ho po; [no] o talvout, gant unan eus an ditourerien, evit an daou anv-gwan-perc'hennañ o hag hon (ret lakaat dezhe [dɛ:] ha deomp [döm] da heul an anv-kadarn evit o diforc'h), n'oun dare pet tamm hag a veze klevet [ˌnapeˈtäm]; ar verboù en -aat, distaget-mat gwechall [a:t] zo bremañ [a:dɛ]; h.a. Ne gav ket din koulskoude e vez distreset an distagadur gant an darn vrasañ kement ha ma vez graet gant an hini a lavar : [mɛ zöˈliwa], me zo dleour, [dɔwˈla:gu] daoulagad; [minˈbrɛn], a-benn bremañ; [diˈgädn], gant aon; [diˈlu], dilhad; [kumun], koumoul. Arouezius eo eus diasurded ar yezherien a-vremañ a-dra-sur pa lavar un titourer skoasilli, gwespedenn, skoulm-lagadenn, hejañ an dienn tra ma'z eo eus beskilli, gwenaenn, skoulm-dall, meska an dienn e fell dezhañ komz, diouzh tro.

Gerioù 'zo, dreist-holl evel ma verk AG ar re o tennañ da zoareoù-labourat na vezont ket mui pleustret abaoe kreiz ar c'hantved, zo bet ankouaet pe a zistro a-wechoù goude imbroudiñ. AG a skriv he doa enrollet un diviz gant un den kozh diwar-benn al labour gwechall war ar maez hag e konte henezh e oa deut da vezañ aesoc'h, diokoc'h, [diˈhökɔx] pa oa deut mekanikoù. P'he doa echuet ha lakaet ar gasedenn da dreñ en-dor ec'h estlammas an den : « [diˈhökɔx] 'm eus la'ret ? Setu ru poz n'am boa ket graet gantañ abaoe 30 vloaz da vihanañ ! » Deut e oa gantañ dre greiz an diviz, hep gouzout dezhañ koulz lavaret. Ma vije bet boulenet outañ, er-maez a bep kendestenn, petra 'siniñ [ˈdihök], n'en dije ket gouezet moarvat. Gant an disteroc'h-disterañ [*] ma 'z eo aet plas ar yezh e buhez pemdeziek an dud o deus holl ankouaet, darn anezho gerioù 'zo, re all gerioù all. N'en doa ket soñj JH (pe klevet biskoazh marteze anv) eus neventi, sklipar(d), randijet, met spisaet en deus din ster sklanker, pistigañ, gourailhoù... Ha digant KK/DH, EB, AG em eus, me ivez, desket gerioù ha troioù-lavar n'am boa ket bet klevet pe taolet evezh outo.

p. 12

A-benn ar fin ar gwellañ am eus kavet ober eo dezrevellañ ar pezh a anavezan ma-unan eus stad ar c'heriaoueg evel ma oa war-dro 1940–44. Mat eo din spisaat ne veze komzet nemet brezhoneg en hon ti, ha graet gant an holl war ar maez e Sant Ivi betek 1944[.] Lakaet em eus evezhiadennoù pa vez alioù kontrol; ha ma kavan abeg da vout diasur e vo ur pik-gouennata da heul ar ger pe an disklêriadur anezhañ. Met dezrevellañ a ran ar pezh am eus desket abaoe digant ar genvroiz-se. 'M eus aon e chom kalz traoù all dianav c'hoazh hag a zo o vont da goll, siwazh. Bep tro ma'z on aet da Vreizh er bloavezhioù diwezhañ em eus desket gant JH pe DH gerioù dianav din a-raok, evel margigenn. Ha c'hoazh un nebeut devezhioù kent din bezañ peurgempennet an destenn he deus roet AG louanoù din da anaout. Un nebeut gerioù dastumet ganin zo deurus-dreist d'am soñj dre m'o deus miret ur ster aet da goll e lec'h all, evel krez, brallañ, pe dre ma tennont kalz da c'herioù kembraek kenster, evel kregañ (e c'houzoug) ha kronniañ (an dour). Re all am eus keñveriet gant ar c'hembraeg dre ma kaver temrenoù peuzheñvel ennañ ivez : *deur*, *dialloù* / *dielloù*, *rek na mann*, *kreuc'h* / *kreoc'h*... Da ouiziekok'h egedon war dachenn ar yezhoniezh da welout petra 'dalvez an tebouezadurioù-se. E-keñver ar yezhadur, n'eus bet graet nemet un nebeut evezhiadennoù, n'eus bet studiet ganin nemet arvezioù 'zo eus displegadur ar verboù da skouer.

Evit ar skouerioù kinniget da skeudenniñ implij ar gerioù eo ret lavarout n'eus ket anezho bommoù-lavar klevet ganin evel ma kaver e *Trésor du Breton Parlé* J. GROS. Er penn kentañ marteze n'em eus ket taolet evezh a-walc'h da ober hepken gant gerioù / stummoù "sant-iviek", da skouer dindan *bannañ* e tlefe bezañ *Bannet en deus 'vazh 'ba' wenn...* e-lec'h ... *en deus ur vazh er wezenn*, met diouzh ar pezh a zo displeget e-ser pep hini eus ar gerioù-se e vo gouezet pehini eo ar ger pe ar stumm diles e Sant-Ivi. Ma vije bet merket distagadur pep [*] bomm en e bezh e vije bet gwelloc'h met hiraet e vije bet diezhomm an oberenn.

p. 13

Kavet e vo em roll gerioù a orin gallek, evel *aterset*, *eferet*, *malprepos*, *parfet*. Kalz a re all am bije gallet merkañ, hag o dije skeudennet klokoc'h stad ar yezh komzet evel ma oa 50–60 vloaz 'zo! Darn anezho zo disheñvel a-walc'h o ster diouzh hini ar gerioù gallek kevata, da skouer : *arpanti* (=lab), *bavetenn* [baˈvetɛn], implijet evel ak.g. (< *bavette*) : seurt krubuilh a lakaer d'ur babig (evit na ve ket saotret e zilhad gant e voued), *bil* [bil] 'rez ket *bil* !, *bloñ* ['blöː] (< *blond*) : kariad ar plac'h-mañ-r plac'h (he *bloñ* eo henezh), *grabuchad* [graˈbyfat] gg. (< *grabuge*); kefestad, *journal*, *kanik* [ˈkänik] g., ls. *kaniked* (< *cane*) : houad(ez), *kar* (= rak, stagell), *konesañs* [kõnɛˈsã:s] (< *connaissance*) : mignonez ar paotr-mañ-r paotr, *kouilhoniñ* (kenster gant "couillonner"), *kourt* (= porzh-c'hoari), *kujenn* = *kegin*, *souetiñ* (= hetiñ), *soursenn* (= eienenn). Soñjet em eus e oa didalvoud-krenn merkañ traoù evel *justamant*, *jalouzi*, *oto*, *bomboñ*, *parplu* (= *disglavier*), *james*, *chagrin*, *chaosonoù*, *razetoù* (< *rasettes*), *sertenamant* [serˈnãm] (daoust ma'z eo bet brezhonekaet un tammig ar re emañ ar pouez-mouezh war o silabenn eildiwezhañ (islinennet)), hag all. (Hiziv ne vefe fin ebet anezho gant anvioù gallek an niverioù hag al livioù, an holl ardivinkoù ha doareoù-bevañ arnevez, hag all.) Al labour-mañ evit-se zo mennet da skoazellañ brezhonegerien an amzer-da-zont, da anaout doareoù unan eus hor rannyezhoù ha dreist-holl da binvidikaat hor yezh voutin gant gerioù ha troiennoù dianav betek-hen hag adsterioù da reoù anavezet endeo. Ne dalvez ket d'am meno mirout

jalouzi p'hon eus gerioù brav evel oaz ha gwarizi, bomboñ p'hon eus madig, gallegachoù p'hon eus trawalc'h a droioù-lavar hengounel ma n'eo ket keltiek. En abeg da se eo ivez em eus lakaet ar gerioù a bleden dezho hag ar skouerioù en doare-skrivañ peurunvan. Pell diouzhin ar youl da virout un trefoedach "terminal speakers"!

Dre vras, eta, em eus lakaet ar pennerioù en doare-skrivañ implijet en *Nouveau Dictionnaire Breton-Français* (R. HEMON, 1970) ha nann en doare a glotfe an tostañ ouzh o distagadur e Sant-Ivi. Da skouer <borniañ> e-lec'h <bornañ>, <maleürus> e-lec'h <malevruch>.

[*Suit une présentation des conventions graphiques pour la phonétique, à partir de l'API.*] »

HEUSAFF 1996 : 9–13

52.1.1 Evezhiadennoù all diwar-benn an distagadur

« Ken kreñv ha ma'z eo du-mañ ar pouez-mouezh ne vez ket klevet mat pe tamm ebet vogalennoù pe zoken silabennoù diouez-mouezh e meur a c'her. Hervez fraezhder ha pervezhded an hini a gomz, pe lec'h ar ger er frazenn, e vezont spis pe dispis. Meur a hini a zistag [ba:r] evit bara, [gqël] evit gwelout / gwelet (AG a lavar n'eus ket eus an dibenn -out), [bã] evit banne, [barln] evit barlenn. A-wechoù e klever [xwa:] e-lec'h [xwa:s], [wa:x] e-lec'h [a'wa'l_ax], [vi] e-lec'h [vit] (evit). Merket em eus stummoù klokañ an distagadur, ha lezet a-gostez meur a zistresadenn, evel [bek] pa zistager alies (hag aliesoc'h e divizoù brezhonegerien a-vihanik, a gav din) ['betek]. Tu a vefe da arguziñ koulskoude diwar-benn an dibab am eus graet evit aroueziañ vogalennoù dibouez-mouezh (e dibenn ar gerioù dreist-holl), evel evit -añ (dibenn [*] anv-verb), -enn (unanderenn da sk.), -er (dilostger-ober). An [v] zo un a dispis, tost da [e] marteze (AG a skriv <e> met ne gav ket din ez eo ken serr); evit meur a verb n'on ket sur hag ez eo [v] pe [i], a-wechoù ne glever dibenn ebet, da sk. [qqël]. [œ] zo pezhnevel ouzh [ə], implijet em eus hemañ e silabennoù dibouez-mouezh ha hennezh er reoù pouezmouezhiet. Diouzh an distagadur e gerioù deveret eo em eus divizet ober e degouezhioù ma ne oa ket spis ar vogalenn : pa lavarer [fa'dënu] em eus lakaet ['fa:dën] e-lec'h ['fa:dən]; diouzh [pë'na:du] eo ['pënat] e-lec'h ['pënət] pe ['pënət]. Gouzout a ran e c'haller fiziañ en ur ober evel-se, rak n'eo ket atav e chom digemm ar soniad o tremen eus ur ger da unan all deveret dioutañ : paotr [po:t], hogen paotred ['pötret] ['pötër], da sk. Gant ardivinkoù e vefe bet tu 50 vloaz zo da c'houzout resisoc'h. Bremañ ne vefe ket mui moarvat.

p. 18

Talvoudegezh-diazez en deus an distagadur e pep yezh. Treuzpadout a ra goude ma vez bet paourat ar geriadur hengounel gant alouberezh ur yezh estren, goude ma vez displeberet ar yezhadur ha ma vez ehanet komz ur yezh zoken. Gwall greñv eo levezon ar galleg war doare ar vrezhonegerien a-vremañ da gomz brezhoneg. N'oufed ket pouezañ re en hor skolioù hag en araezioù-pellskignañ war an doareoù henvoazel da zistagañ. Ne gav ket din evit-se ez eus ezhomm da geenn un distagadur peurunvan, da bep korn-bro eo derc'hel d'e zoareoù dibar er feur ma ne lakaio ket skoilhoù d'an darempredoù etre an holl vrezhonegerien. Bez' e rankomp eeunaat ar brezhoneg a vez kelennet evit e varrekaat da herzel ouzh ar galleg, hogen ur c'holl bras, ur paouraat, e vo ma vez kollet an diforc'hoù-rannyezh. Evel ma lavare ur mignon alaman din, an tudonier ha prederour Friedrich HIELSCHER, ar rannyezhoù eo an douar-bev ma kresk diwarnañ ar yezh uhel. »

ibid. : 17–18

52.1.2 Stagadenn d'ar rakskrid

Remarque : *Dans cet ajout à sa préface, l'auteur mentionne qu'il a pris connaissance de la thèse de Gary GERMAN à propos du breton de Saint-Yvi, mais seulement lorsque la publication de son dictionnaire était déjà avancée. Il constate des différences marquées, notamment dans les prononciations présentées, et tente d'en rendre compte. Nous passons sur les comparaisons techniques concernant les conventions de notation, et sélectionnons un passage instructif quant à sa valeur dialectologique, suivi d'un autre où l'auteur rend compte de la différence d'approche entre Gary GERMAN et lui-même à propos de la francisation perçue du parler breton. Après ce passage cité se trouvent les remerciements de l'auteur, non reproduits.*

Après le dictionnaire (pp. 331–333) se trouve une liste des « gerioù ha troiennoù marilhet gant Gary D. GERMAN ha n'am eus ket bet klevet e Sant-Ivi » (mots et expressions enregistrés par Gary GERMAN et que je n'ai pas entendus à Saint-Ivy)

« [...] »

Anat din koulskoude, ur wezh ouzhpenn, ez eus diforc'hoù niverus en doareoù-distagañ hervez an dud, o orin, o lec'h-anez er barrez, h.a. Titourerien GG (dreist-holl 5 den kozh kar-tost dezhañ) zo eus Keroñsal, 2 km eus Sant-Ivi war hent Kemper, o zud-int a oa eus Eliant en hanternoz da Sant-Ivi. Ma mamm-me a oa eus Menez-Tropik, 1km er c'hreisteiz da vourc'h Sant-Ivi; ma zad a voe desavet e Sant-Ivi; o-daou o deus bevet er gevrenn gevred pe su eus ar barrez. A-dra-sur n'emañ ket pell an div dachennad-se an eil diouzh eben! Evezhiet e vez evit-se gant GG, evel ma voe en e raok gant F. FALC'HUN ha K. JACKSON, emañ parrez Sant-Ivi war ar vevenn etre tachennadoù rannyezhel diforc'het gant isoglossenoù disheñvel ha doareoù-distagañ disheñvel. Se a c'hall disklêriañ diforc'hoù zo etrezomp. [*]

p. 20

Me 'soñj koulskoude e teu diforc'hoù all diwar disleberidigezh ar yezh e doareoù disheñvel hervez an hiniennoù abaoe m'emañ o vont buan war ziskar e-touez ar bobl. GG a verk distresadurioù-distagadur ebel /'brö:rdéd/ (= breudeur), /ka'bri:fèt/ (= krabisañ, krabisat), /pen'vijël/ (= benveg), /'xulmu/ (= ar c'houmoul); lizadurioù er stummadouriezh evel /benn ve hâ'nôm ba na'fêrn/ (= a-benn e vezomp en oferenn), /né la'réfä hânôm/ (= ni a lavarfe), /'pésä pra :/ (= petra — marteze e oa /'pésä 'tra :/?); astennadurioù-ster evel /badü'éll/ (= badouellañ, troet *assommer*), /trèn/ (= trenk, troet *amer*), /us'pènn/ (*plus loin*).

Spisaat a ran ne ra ket GG gant ur ger barn-talvoud evel "disleberidigezh", marilhet en deus pezh en deus klevet. Pezh am eus graet eo marilhañ evit un darn vat pezh a gounaan pe a gounaen goude 10, 20, 40 vloaz koulz ha pezh am eus adklevet abaoe ma'z on bet distroet da Vreizh (1967...).

Spi am eus e vo deuet-mat gant Gary GERMAN an daveoù a ran d'e labour e korf ma studiadenn koulz hag ar roll eus gerioù ha troiennoù meneget gantañ ha dianav din o implij e Sant-Ivi betek-hen. Diskouez a reont ez eus, evel ma lavaren a-us, traoù all ha n'int ket bet dastumet da deskaouiñ c'hoazh e brezhoneg Sant-Ivi. Salv ma vo graet en nebeut bloavezhioù da zont.

[*Suivent les remerciements*] »

53 1998, 2001 : Alan Monfort, *Gerioù evit komz bemdez*

Remarque : *Cet ouvrage a connu une première édition en 1998, et une seconde en 2001. L'édition de 1998 a pour paratexte une page nommée « Au lecteur », et qui contient essentiellement des remarques concernant les abréviations et les conventions graphiques, aussi n'est-elle pas reproduite ici (elle se trouve aussi dans la seconde édition, à la suite de cette préface).*

La préface ici présentée est par conséquent celle de la seconde édition. Elle est de Gwenhael AR MENTEG. Le texte est bilingue, mais la version française euphémise certaines formules vives en breton.

« *Neb a geñverio an daou embann eus GERIOÙ a vo anat dezhañ an enraog graet gant an aozer.*

Alan MONFORT a ziskouez penaos e c'haller mont eus sonerezh Breizh da yezh Vreizh. Gwechall e veze un troc'h etre ar sonerion ha "tud ar yezh"; bremañ e vez mui ouzh mui a dud yaouank o kregiñ gant ar sonerezh ha mennet da zeskiñ ar yezh.

Gwechall edo 10% eus an dud o chom e kêr hag ar pel all war ar maez, bremañ avat eo ar gin a stader. Gwechall e oa ur yezh kouerion eus ar brezhoneg — pinvidik meur da neuze. Bremañ enta ez eus ezhomm eus ur yezh a gêr — ken pinvidik all. Ur yezh diouzh ar bed ma vevomp, ur yezh arnevez, a vennomp implij. Ur yezh gant gerioù resis, ur yezh vev.

*Skrivet en deus Alan MONFORT [NdA : *Hor C'hannadig, kelaouenn Kelc'h sevenadurel Gwened, mae 1999, niv. 36*] : « Mirout ar brezhoneg a venn an dud met peseurt brezhoneg o deus c'hoant da gaout, ur yezh pe un esperanteg breizhat ? Piv a fell dezhañ studiañ e-kerz tri pe bevar bloavezh evit deskiñ ur yezh leun chouk gant amprestoù gallek pe "etre-vroadel", ur yezh na dalv da netra nemet da eztaoliñ e hevelepted ? ».*

Pa glasker ur ger en ur geriadur e kaver kant troidigezh... pe netra. Setu eo bet komprenet gant an aozer e vanke un dafar evel Le mot et l'idée e brezhoneg. Gant GERIOÙ e c'haller komz ur brezhoneg boutin gant gerioù ar yezh pemdeziek. « A-benn berr pe verr amzer ez ay ar yezh war buraat pe ez ay da goll » [NdA : (I.m.)].

Sioul en e gorn, bep ma'z ae war-raok, Alan MONFORT a ziazeze danvez GERIOÙ evitañ e unan, hag eñ deskard c'hoazh. Setu deuet da soñj dezhañ lakaat an deskarded all da c'hounit korvo eus e labour. Kammedoù bras 'm eus eñ gwelet oc'h ober dre gempenn, gwellaat, ha reishaat diouzh an dro, ar maladur kentañ.

Intañvez Loeiz HERRIEU a lavare : « Ar re-se zo Bretoned Gallaoued, ni zo Bretoned Kelted ». Komprenit ez eo ar « Vretoned Gallaoued » ar re oc'h ober gant gerioù gallek, pe seurtanvet « etre-vroadel » — ar « brezhoneg bastard » a gazeze ma mamm-gozh —, hag ar « Vretoned Kelted » ar re « o deus c'hoant ma ve tennet eus loazioù ar yezh an danvez evit sevel nevezc'herioù » [NdA : (I.m.)], eleze ar re tuet gant ur brezhoneg brezhonek, ur

À qui comparera les deux éditions de GERIOÙ, l'avancée faite par l'auteur sera évidente.

Alan MONFORT montre comment on peut aller de la musique bretonne à la langue bretonne. Autrefois il y avait une cassure entre les sonneurs et les "gens de la langue"; maintenant il y a de plus en plus de jeunes gens qui commencent par la musique et qui veulent apprendre la langue.

Autrefois 10% des gens habitaient en ville et les autres à la campagne, aujourd'hui on constate l'inverse. Autrefois le breton était une langue d'agriculteurs — alors très riche. Mais maintenant il y a besoin d'une langue citadine — tout aussi riche. Une langue du monde dans lequel nous vivons, une langue moderne que nous voulons utiliser. Une langue aux mots précis, une langue vivante.

*Alan MONFORT a écrit : « Les gens veulent conserver le breton mais quel breton veulent-ils avoir, une langue ou un espéranto breton ? Qui veut étudier pendant trois ou quatre ans pour apprendre une langue surchargée d'emprunts français ou "internationaux", une langue qui ne sert à rien si ce n'est à exprimer son identité ? » [NdA : (*Hor C'hannadig, revue du Centre Culturel de Vannes, mai 1999, n° 36*)].*

*Quand on cherche un mot dans un dictionnaire on trouve cent traductions... ou rien du tout. L'auteur a compris qu'il manquait un outil comme *Le mot et l'idée* en breton. Avec GERIOÙ on peut parler un breton usuel avec des mots de tous les jours. « À plus ou moins long terme, la langue s'épurera ou disparaîtra » [NdA : ID.].*

Tranquillement dans son coin, tout en progressant, Alan MONFORT établissait la base de la matière de GERIOÙ pour lui-même, alors qu'il était encore un débutant. L'idée lui est venue de faire profiter les autres débutants de son travail. Je l'ai vu faire de grands progrès en arrangeant, améliorant et corrigeant, selon le cas, la première mouture.

La veuve de Loeiz HERRIEU disait : « Ceux-là sont des Bretons Français, nous nous sommes des Bretons Celtes ». Comprenez que les « Bretons Français » sont ceux qui utilisent des mots français, ou surnommés « internationaux » — le « breton abâtardisé » disait ma grand-mère —, et les « Bretons Celtes » ceux qui « ont envie que soit tirée des ressources de la langue la matière pour construire des néologismes » [NdA : ID.], c'est-à-dire ceux qui

brezhoneg nad eo ket ur sabir.

Emañ an holl yezhoù oc'h emdreññ, ha hevel gant ar brezhoneg. E bagad Gwened 'm eus anavezet an oberour ha test on bet eus e lamm war raok. Labour [] un deskard (pebezh labour avat!) o klask ober e seizh gwellañ evit brezhonegerion ar pemdez.*

Komprenet en deus ervat ar pezh o doa ezhomm an deskerion : ul levr, ha n'eo ket ur geriadur, o reiñ dezhe ar « GERIOÙ evit komz bemdez ». »

(MONFORT 2001 : 3–5)

sont du côté de la langue bretonne bretonne, un breton qui ne soit pas un sabir. [*]

Toutes les langues évoluent, et il en est de même pour le breton. J'ai connu l'auteur dans le bagad de Vannes et j'ai été témoin de son bond an avant. Le travail d'un débutant (mais quel travail!) cherchant à faire de son mieux pour les bretonnants qui parlent tous les jours.

Il a parfaitement compris ce dont avaient besoin les apprentis : un livre, et non pas un dictionnaire, leur donnant les « *Mots pour parler le breton tous les jours* ».

(texte bilingue)

54 1999 : Ernault / Le Menn : *Glossaire cryptologique breton*

Remarque : *Nous ne reproduisons ici que le début de la préface, contenant quelques considérations linguistiques à propos de ce type de lexique. La suite est consacrée à l'histoire de la revue Κρυπταδία et de ses contributeurs, notamment Henri GAIDOZ et Eugène ROLLAND.*

54.1 Un peu d'histoire...

54.1.1 un ouvrage rare... le travail d'Émile Ernault

« Il y a bien des années, à l'époque où je parcourais la Bretagne à vélo, il m'est arrivé plusieurs fois d'aller à Landévennec travailler à la bibliothèque bretonne, qui se trouvait alors dans une maison particulière à l'entrée de l'ancienne abbaye. J'y étais accueilli par le Père Grégoire, toujours aimable et souriant, dont la conversation intéressante et plaisant était teintée de beaucoup d'humour. Une fois — considérant que j'étais assez vieux! — il me montra une revue que je ne connaissais pas. Il s'agissait de Κρυπταδία (Recueil de documents pour servir à l'étude des Traditions populaires) où se trouvait un *Glossaire cryptologique du breton*. Et j'ai passé des heures à recopier en entier ce *Glossaire* (les photocopies étaient inconnues à cette époque!). Les articles de cette revue ne sont pas signés, mais on peut avec certitude attribuer la partie bretonne à Émile ERNAULT. »

LE MENN 1999 : 7

54.1.2 Des notes précieuses, celles du Dr. Dujardin

« Muni de cette précieuse copie, j'ai cherché à compléter le travail d'ERNAULT qui était inconnu des bretonnants — du moins, je le croyais. C'est ainsi que j'ai eu, parmi mes informateurs, le Dr DUJARDIN qui a bien voulu me confier un cahier où il [*] consignait les mots et expressions qu'il entendait dans son cabinet de médecin, à Saint-Renan (Léon). J'ai recopié ce cahier. Le Dr. DUJARDIN connaissait la revue Κρυπταδία qu'il voulait compléter avec les richesses de la langue populaire, considérant que le travail d'ERNAULT était trop basé sur la production écrite. C'est ainsi qu'il écrit : « *Nous ferons observer que le travail de ERNAULT est purement livresque. L'auteur n'est pas un usager quotidien de la langue bretonne et nous avons dû rectifier certains mots, expressions ou phrases incorrectes* ». Ces reproches sont exagérés comme on pourra le vérifier : ERNAULT a également recueilli beaucoup de mots et d'expressions dans le Trégor. »

p. 8

ibid. : 7–8

54.1.3 Le vocabulaire de Pêr Denez

« Il est peut-être difficile aujourd'hui de mesurer la densité du silence qui entourait tout ce qui avait trait à l'érotisme, la scatologie, etc. Lorsqu'on relit, par exemple, la nouvelle de Youenn DREZEN, *An dour en-dro d'an inizi*, et que l'on sait qu'elle avait scandalisé une partie du public bretonnant à l'époque de sa parution (1932), on ne peut que sourire. De même pour *Itron Varia Garmez*. C'est cette difficulté de parler de ces sujets tabous qui poussa Pêr DENEZ à compléter son étude sur le breton de Douarnenez [NdA : DENEZ (*Pêr*), « Rannyezh Douarnenez », *Al Liamm*, 1952 n° 31 p. 48–59, n° 32–33 p. 131–136, n° 34 p. 43–51.], par un livret ronéotypé, d'une vingtaine de pages, intitulé : *Rannyezh Douarnenez - Stagdenn 1. (Gerioù)* (s.l.n.d.) [NdA : *À ma connaissance, il n'y a jamais eu de "Stagdenn 2"*]. L'auteur explique qu'il a inclus dans ce supplément « *gerioù n'am eus ket kredet reiñ da embann war Al Liamm dre ma vije bet feuket tud zo ganto, gerioù koulskoude hag a zellez koulz hag ar re all, marteze muioc'h eget ar re all bezañ dastumet* ». [Nous traduisons : « Des mots que je n'ai pas osé publier dans *Al Liamm* car certains en auraient été offensés, des mots qui pourtant méritent autant que les autres, peut-être plus que les autres, d'être collectés. »] »

ibid. : 8

54.1.4 Mon travail de collecte

« J'ai voulu compléter les études d'E. ERNAULT, de L. DUJARDIN et de P. DENEZ. J'ai interrogé et obtenu de précieux renseignements auprès de personnes très diverses, paysans ou écrivains, soit oralement,

soit par écrit. C'est ainsi que j'ai pu enrichir le dossier par les contributions de KERLANN, Jules GROS, Yeun AR GOW (avec l'aide de Gwenael MAZE), ABSULIO, mon père Hervé LE MENN, et bien d'autres, dont je conserve les lettres ou manuscrits, dont beaucoup sont datés des années 1964, 1965, etc. Il y a plus de 30 ans!

De plus, j'avais alors commencé à dépouiller les dictionnaires bretons. À cette époque, je dévorais les livres en breton, et je rédigeais beaucoup de fiches. Je relevais en particulier tout ce qui avait trait au domaine "interdit" (ainsi que les noms et l'usage des plantes). »

LE MENN 1999 : 9

54.1.5 L'ouvrage de Martial Ménard

« Lorsque j'ai appris que Martial MÉNARD préparait un dictionnaire "érotique" breton, je lui ai donné la possibilité de consulter la totalité du gros dossier [NdA : Je n'ai utilisé qu'une toute petite partie de ce dossier pour faire un article sur le mot *begel* "nombril" (Hor Yezh 1969 nn.° 60-61 p. 23-42; sur ce sujet voir aussi Hor Yezh 1972 nn.° 76-77 p. 8-9).] que j'avais constitué, d'où il a pu extraire ce qui l'intéressait. Par la suite je lui ai adressé ce que je trouvais, en particulier dans les ouvrages qu'il ne pouvait pas consulter (bibliothèques privées et autres) [NdA : Parmi les ouvrages qu'il n'a pas consulté et dont je lui ai donné des extraits on peut citer : *Cs* (Canticou Spirituel...) MANER 1646, *NPLA* (Notennoù ar FLOC'H, ms.), *VALLtreg* (Geriadur tregeriek VALLÉE, ms), et. — sans parler de *KARL*, *NLOK*, ...]. Il a également utilisé un travail, que je n'ai pas vu et dont je ne connais pas l'importance, rédigé (vers 1970 ?) par Tudual HUON. Le grand intérêt du *Geriahudur* de MÉNARD, en plus des exemples tirés des [*] livres — dont une partie se trouve déjà dans *Κρυπταδία* —, est l'apport important, et combien précieux, des matériaux amassés lors des enquêtes qu'a faites l'auteur, ainsi que de l'ensemble des mots et expressions que d'autres [NdA : Je regrette que ces informateurs ne soient pas nommés] ont recueillis et dont il a pu disposer. »

p. 10

ibid. : 9-10

54.2 De l'utilité d'une réédition de *Κρυπταδία*

« Est-il nécessaire de rééditer le *Glossaire cryptologique* d'Émile ERNAULT après la parution de l'important ouvrage de Martial MÉNARD ? Je pense que oui pour les raisons suivantes :

1. - L'*Alc'hwez bras* renvoie souvent à *Κρυπταδία*, or l'ouvrage est des plus rares. Il faut savoir que le tirage des 12 tomes était très faible : de 135 à 210 exemplaires ! 2. - Martial MÉNARD, pour uniformiser la présentation de son ouvrage, a modernisé la graphie des exemples, généralement donnés sous leur forme dialectale par ERNAULT, et a souvent omis à dessein ce qui ne faisait pas l'objet de son travail, en particulier les renseignements concernant l'étymologie, les rapprochements avec les littératures française, latine, grecque, anglaise... , etc. 3. - L'auteur de l'*Alc'hwez* n'a retenu que les termes "érotiques", l'objet même de son ouvrage, laissant de côté l'ensemble des termes scatologiques qui sont très nombreux dans le travail d'E. ERNAULT. »

ibid. : 10

54.3 Les dictionnaires... déstructurent

« On sait que le principe même des dictionnaires est de présenter un inventaire des mots, éléments constitutifs de la langue. Pour illustrer l'usage de ceux-ci, on donne souvent des exemples, les plus courts possibles, et trop souvent inventés pour les besoins de la cause. Lorsqu'on extrait les exemples des textes, il est souvent difficile de savoir jusqu'à quel point il faut réduire les phrases. Le lecteur peut être trompé par les exemples tirés de leur contexte. Les dictionnaires peuvent également isoler des mots qui existent les uns par rapport aux autres. Prenons un exemple : MÉNARD cite sous « *Mari ... vulve* » et sous « *muzelleg ... vulve* » un surnom « *Sizun (lesanv) Mari-Vuzellog* ». Ailleurs sous « *Yann ... pénis* » et sous « *sonn ... Jean le raide (surnom du pénis)* » il donne « *Sizun : Yann sonn : al lost* ». Tout ceci est correct, mais ces deux surnoms étaient liés pour ABSULIO, natif de Sizun, qui me les avait communiqués. »

ibid. : 11

54.4 Les niveaux de langue...

« L'étude des domaines érotiques, scatologiques, montrent [*sic*] qu'il existe là, probablement plus qu'ailleurs, des niveaux de langue bien différenciés. Un dictionnaire doit normalement indiquer à quel registre appartient tel ou tel terme : langage châtié, langage familier, langage grossier, langage obscène, etc. tout en sachant que le contexte est souvent très important car il peut donner un sens secondaire à un terme neutre.

Ceci apparaît par exemple dans de nombreuses devinettes "équivoques". Quand on demande à quelqu'un : « *Un ibil kig en un toull kig, pa ya kuit e ra flip* » (une cheville de chair dans un trou de chair, quand il s'en va il fait "flip"), on le met dans une position délicate, alors que la réponse est (faussement) innocente : « *Ul leue o tenañ e vamm* » (un veau tétant sa mère).

Yeun AR GOW m'avait affirmé que le vocabulaire utilisé par les hommes n'était pas exactement celui des femmes, les [*] premiers ayant un langage généralement plus grossier. Tout le monde connaît le parler des casernes! Malheureusement je ne sais pas si l'on a étudié le langage des femmes. Et il est significatif que la microtoponymie des campagnes ne comprend pratiquement pas de termes grossiers, alors que la toponymie nautique, la mer étant le domaine des hommes, est souvent fort évocative.

De même en cas de maladie, il convient d'utiliser un langage plus retenu. On évitera d'utiliser les mots **kaoc'h** "merde", **staot** "urine" pour une personne malade. On dira plutôt **fank** "boue, fange", **dour** "eau". Voir en français l'usage des mots "selles", "urine"...

Ceci s'observe même pour les animaux et l'on utilisera le terme de **fank** pour une vache malade, au lieu de l'habituel **kaoc'h-saout**. »

p. 12

55 2000 : *Imbourc'h*, lexique complémentaire

Remarque : *Le texte introductif a pour titre Quoi? Et pourquoi?. Nous utilisons ici une version du lexique complémentaire, datant de 2000, qui a été déposée sur internet sur un site rattaché à Imbourc'h (<http://kannadig.pagesperso-orange.fr/geriadurimbouch.doc>). C'est ainsi que la pagination correspond aux pages du fichier au format .doc.*

55.1 Présentation générale et contexte

« Il se trouve des gens que rebute l'utilisation de dictionnaires quand il s'agit de la langue bretonne. « *Ne gompreno ket toud an dud* » est le prétexte invoqué : ce livre ne les concerne donc pas plus que les autres dictionnaires déjà publiés.

Ce lexique est seulement complémentaire d'où sa conception particulière : chaque mot d'entrée n'est pas obligatoirement suivi de toutes les significations de son champ sémantique surtout quand le mot préexiste dans les dictionnaires fondamentaux de la langue bretonne. Autrement dit, il est indispensable de posséder d'autres dictionnaires. Ce "capital lexical" devra évoluer en fonction des objectifs de l'utilisateur.

Le dictionnaire breton-français de Roparz HEMON est un minimum indispensable mais suffisant pour **la seule lecture** des publications d'AL LIAMM et de quelques autres revues. Ce "capital lexical" minimal est insuffisant si on veut y adjoindre la lecture de la revue IMBOURC'H et les ouvrages du même éditeur. **Ce manque justifie à lui seul le lexique complémentaire que nous présentons.** Il est en grande partie constitué des mots que les collaborateurs d'IMBOURC'H, et son directeur et proluxe écrivain Youenn OLIER, ont utilisés depuis un demi siècle pour témoigner de leur temps. La perception bretonne et chrétienne est la spécificité de cette revue qui reste du plus grand intérêt pour tout Breton quelles que soient ses options confessionnelles.

D'autres dictionnaires s'imposent pour la personne qui, ne se limitant pas à la seule lecture, voudra **s'exprimer dans une langue bretonne** qui ne soit pas le vulgaire sabir recueilli et transmis de-ci de-là par les médias dont les animateurs semblent obnubilés par les limites de [*] compréhension qu'ils fixent arbitrairement à Monsieur TOULEMONDE (*Aotrou TOUDEUNDUD*) qui pourtant sait généralement bien se servir de dictionnaires français et/ou anglais d'autant plus qu'il a compris que ce genre d'ouvrages constituent d'excellents outils pour progresser dans toute langue. Dans cette optique nous recommanderons :

Dictionnaire Classique français-breton de René LE GLÉAU édité (10 vol.) par AL LIAMM

Geriadur hollvrezhoneg de Martial MÉNARD édité par AN HERE

En ce début de millénaire et dans un monde où le progrès technologique bouleverse, à une vitesse accélérée, notre champ lexical, toute langue, si elle ne suit pas cette évolution, ne peut que disparaître : la valeur de la culture, que par ailleurs elle véhicule, intervenant peu dans le processus de pérennisation. Heureusement pour le breton, le directeur des Editions PREDER : Guy ÉTIENNE et ses collaborateurs de haut niveau de compétence mettent à la disposition des brittophones plus d'une demi-douzaine de dictionnaires spécialisés par discipline. *An Aotrou TOUDEUNDUD* aura le choix de rester, soit le rétro baragouinant son sabir en conformité à l'image qui est faite de lui avec une arrière-pensée politique évidente, soit de puiser dans ces dictionnaires les mots techniques et autres qui tombent journallement dans le langage courant ou qui correspondent à ses activités professionnelles. Voici, et ce n'est pas exhaustif, ce qu'en ce mois de Janvier 2000 les Editions PREDER, proposent aux néo-bretonnants :

Geriadur an armerzh de Yann-Baol AN NOALLEG **Geriadur ar stlenneg** de Guy ÉTIENNE

Geriadur ar bredelfennerezh de Guy ÉTIENNE **Geriadur ar gorfadurezh** de Guy ÉTIENNE

A ces dictionnaires il faut ajouter des ouvrages dont l'apport lexical est considérable par le fait même du sujet traité en breton tels :

Jedoniezh I de Yann-Baol AN NOALLEG

Steuñv ar jederezh de Jakez COSQUER, Maryse LE FUR, Yann-Baol AN NOALLEG

Kembraeg evit ar Vrezhoneg d'Yvan GUEHENNEC

Il faut faire connaître ces publications pour les raisons déjà mentionnées mais aussi parce qu'elles posent le problème de redondances possibles avec le lexique complémentaire qui, pour une même signification, peut comporter des termes différents de ceux des dictionnaires cités de PREDER. Dans ce cas le choix du terme à réemployer revient à l'utilisateur et nous n'avons aucun a priori général pour l'aider dans sa décision ; tout au plus lui indiquerons-nous les raisons qui nous ont guidés lors des emprunts à une autre langue. »

55.2 Les emprunts au français et la profusion des mots proposés

« Les emprunts judicieux et limités de mots ne déstabilisent pas une langue qui les intègre. Cette pratique est courante et généralement linguistiquement correcte. Cette remarque pourrait s'appliquer au breton en ce qui concerne les emprunts au français si cette langue n'avait pas été le vecteur d'un impérialisme qui a pratiquement éliminé les autres langues du territoire sous juridiction de l'Etat français. C'est en particulier le cas pour le breton qui a été pratiquement éradiqué. La proportion des bretonnants "naturels" de moins de vingt ans n'atteint pas 1% en Basse Bretagne en 1998. Autrement dit seuls les néo-bretonnants volontaristes vont faire vivre la langue si des motivations suffisantes les y incitent.

Un sentimentalisme ou une inclination passéiste peut conduire à signer une pétition ou à processionner en faveur de DIWAN (ce qui n'est pas négatif) mais sera rarement l'aiguillon assez puissant pour accomplir l'effort de l'étude poussée jusqu'à la maîtrise d'un breton évolué : une révolution en nous-mêmes pour y vaincre l'insidieuse emprise de "Big Brother". La France n'étant pas un pays soumis à une dictature primaire ; cette emprise s'exercera par des mots qui occultent toute vérité, non pas par l'énoncé systématique de contrevérités, mais le plus souvent par la pratique de l'amalgame. En bref disons que les mots sont à *Aotrou TOUDEUNDUD* ce que les ficelles sont au pantin. **Les mots lient (Voir OGMIA - OGMIOS) aussi faut-il en être maître pour ne pas être lié.** Dans la langue emprunteuse le mot emprunté risque de se charger des mêmes connotations, éventuellement indésirables, que dans la langue source.

Illustrons notre propos à partir de mot breton GOUENN qui traduit par RACE avec le sens que nous connaissons aujourd'hui à ce mot français permettra au premier universitaire venu, servile et bien payé, de cataloguer Añjela DUVAL parmi les nazis les plus abjects sous prétexte qu'elle à employé à de multiples reprises le mot "gouenn" dans ses magnifiques poèmes. On peut admettre qu'avant le sieur GOBINEAU, cet illustre diplomate français qui publia aux Editions de la Pléiade un ouvrage sur l'inégalité des races, le mot breton "gouenn" pouvait se traduire par "race" lorsque ce mot avait pour connotation principale celle que l'on trouve dans la phrase suivante : *JÉSUS était de la race de DAVID*. Après GOBINEAU, et les scientifiques mesureurs de tour de crâne, on voit apparaître dans le champ sémantique du mot "race" une notion de critères sélectifs de l'appartenance et de critères rédhitoires tels qu'on les trouve chez les éleveurs d'animaux. Si vous n'avez jamais rencontré de chien boxer blanc c'est parce que ceux qui naissent avec cette couleur sont systématiquement éliminés à leur naissance. Bien qu'ils puissent être de bonne race au sens premier du terme, ils ne le sont pas au sens second, post-GOBINEAU. Employer le même mot pour exprimer des concepts aussi différents, c'est à dire en faire l'amalgame, le deuxième ayant été, en outre, chargé par l'histoire d'un paroxysme d'horreur, relèverait de la confusion mentale s'il n'y avait pas derrière cette démarche un impérialisme machiavélique. Pour dissocier ce genre d'amalgame il faut :

- soit, en utilisant le français, définir continuellement les mots en complexifiant l'explication. Des militants bretons se sont usés, en pure perte, à cette tâche.
- soit utiliser une autre langue et si c'est le breton il devra être suffisamment riche en **mots spécifiques à la langue** pour interdire toute interprétation autre que celle choisie initialement.

La profusion des mots proposés par ce lexique peut se justifier par cette préoccupation. Pour l'exemple choisi on pourra garder le mot "gouenn" dans le sens très honorable employé par Añjela DUVAL et les mots "tras" ou "hil" dans les autres cas. Le lecteur trouvera une bonne vingtaine de mots dérivés du radical [*] "hil" et en particulier une très judicieuse distinction entre deux types de racismes exprimés par "hilouriezh-amsunañ" et "hilouriezh-dispellañ. Le fait que l'on puisse s'opposer à l'un de ces racismes, et en même temps pratiquer intensément l'autre, est la preuve qu'aucun de ces deux termes n'est superfétatoire. Un grand nombre de mots disponibles est un éventail de choix qui ne doit pas conduire à une utilisation abusive sachant qu'il faut toujours proportionner les moyens (les mots) à mettre en œuvre aux résultats à obtenir (l'expression claire d'une pensée). Il est évident que les mots génériques sont à préférer quand ils satisfont à la précision requise dans l'expression. Le recours irréflecti ou systématique aux mots de ce lexique revient à déverser, dans son assiette, la totalité de la poivrière sous prétexte qu'elle se trouve à disposition. »

56 2000 : Jean-Yves Plourin, *Initiation au breton familial et argotique*

56.1 Préface

« La langue bretonne est ainsi faite que, lorsqu'on veut l'apprendre ou la décrire, on ne sait trop par où il faut commencer. Langue médiévale égarée dans les temps contemporains, elle échappe aux normes et aux descriptions les plus conventionnelles. En trois-quarts de siècle d'existence, nous avons toujours connu cette difficulté : le bon breton, celui que tout le monde comprend, ce n'est jamais le vôtre, c'est parfois celui du voisin, quelquefois celui de votre interlocuteur, mais c'est toujours celui de quelqu'un d'autre. La perfection est rare et le *barzh difazier*, le "barde correcteur" ne manque jamais d'apparaître au fond de la salle pour corriger vos fautes sans prendre la peine de corriger les siennes.

Nous nous souvenons de ces étudiants bretonnants qui, il y a de cela bientôt trente ans, nous apprenaient des locutions ou des mots de leur dialecte au hasard d'une conversation ou d'un cours. Et nous avons appris ainsi sur le tas, en complément de l'érudition universitaire, à la fois la variété et l'archaïsme des dialectes opposés à la monotonie et à la pauvreté formelle du breton dit "unifié", langue qui ne se parle nulle part, hormis dans une Bretagne qui, comme la République, sera une et indivisible. Mais le breton n'est pas encore devenu cette langue unique et sans dialecte, autrement dit ce sabir partout identique, sans âme et dépourvu de toute originalité, de Brest à Vitré et de Saint-Malo à Nantes ou Clisson, pratiqué par quelques érudits du dimanche soir. De toute façon, la purification linguistique est proche parente de la purification ethnique. En son genre elle est même pire. Quand elle commence on ne peut pas savoir où elle s'arrêtera.

Bien loin de la dyspepsie linguistique et de cette sécheresse débilante, le travail de M. PLOURIN nous replonge dans la vérité [*] crue de la langue vivante, saisie sur le vif, sans autre technicité que celle de la notation exacte. Et ce ne sont pas tant les mots que les locutions ou les expressions, les images verbales, les raccourcis saisissants qu'il faut retenir. C'est du breton de tous les jours pour les moments les plus variés ou les plus simples de la vie. Mais c'est tellement vivant et, surtout tellement différent de ce qu'on trouve dans les manuels d'apprentissage, Assimil excepté, dû à la plume alerte de F. MORVANNOU.

M. PLOURIN travaille dans la droite ligne de J. LOTH, et surtout d'Émile ERNAULT. Mais si J. LOTH a terminé sa carrière au Collège de France, ERNAULT, peut-être trop breton, a achevé son temps universitaire en enseignant le grec à Poitiers. Heureusement pour nous, M. PLOURIN n'aura pas cette malchance : immergé en pleine Bretagne bretonnante, là où le breton est encore une langue vivante de plein exercice, il nous en restitue la saveur inimitable et la pleine richesse. C'est cette langue-là qui est vraie, et c'est celle qu'il faut apprendre ou imiter. Il n'y en a pas d'autre qui soit digne d'être apprise. C'est ici l'occasion de rappeler la très belle définition de GOETHE : « Des Volkes Seele lebt in seiner Sprache » « *l'âme du peuple vit dans sa langue* ». Il ne faut surtout pas l'oublier, même si cette langue est empreinte d'une certaine brutalité ou d'une brusquerie qui n'est pas celle des enfants de chœur.

Nous avons écrit jadis, à propos de quelques copies de CAPES, que tout étudiant de breton, quel *[sic]* que soit son origine, devrait obligatoirement s'enraciner dans un dialecte. On pouvait encore prétendre que les moyens de cet enracinement manquaient ou étaient très limités. Grâce à M. PLOURIN et à son irremplaçable travail de collecte lexicographique et argotique, on n'a plus désormais aucun prétexte pour le refuser. Nous avons là, dans ce livre, l'âme du peuple de Bretagne, à pleines phrases et à pleines pages. On ne refuse pas une telle profusion, une telle plénitude de vie. Le breton de M. PLOURIN est vrai : il ne sent ni le formol ni le vinaigre. Pour un peu on croirait entendre des paysans du Moyen Âge. Et cela vaut tous les cantiques du paradis. »

GUYONVARCH 2000 : 5-6

56.2 Introduction

Remarque : *Nous avons enlevé, dans cette introduction, toutes les descriptions techniques concernant les procédés de composition d'usages appartenant à la langue « familière », « argotique », ou « figurée », que l'auteur identifie.*

56.2.1 Des niveaux de langue et de leur usage

« Nous avons été assez choqué, il y a quelques années, au cours du "pot" qui suivait une soutenance de D.E.A., d'entendre un membre éminent de l'*Emsav* (personne estimable par ailleurs pour son œuvre

littéraire) affirmer que les locuteurs naturels du breton, les *native-speakers* des dialectes, ne pouvaient connaître qu'un niveau de langue, le niveau relâché et populaire. une telle affirmation est, nous semble-t-il, à la fois méprisante et linguistiquement discutable. Tout langage populaire, même un "patois" [NdA : Terme éminemment "parisien" et condescendant. Sans équivalent dans la plupart des langues européennes, ce terme à d'ailleurs été emprunté tel quel par certaines d'entre elles.], connaît nécessairement des variations et fluctuations d'ordre stylistique. Les dictons, proverbes, chansons... sont déjà souvent des œuvres, ou des mises en œuvre d'une envie esthétique. Pour ce qui est du breton, la langue de l'Église (du catéchisme, des cantiques, de la prédication) a, de plus, tenu pendant longtemps le rôle de langue haute.

S'il est vrai que le *Petit Robert* (éd. 1973, p. 1153) donne une définition passablement ambiguë, voire discriminatoire, du niveau de langue [NdA : « Niveaux de langue : caractère stylistique d'une langue (littéraire, familial, vulgaire) d'après le niveau social, culturel de ceux qui la parlent. » *C'est presque de la prédestination linguistique !*], on peut trouver ailleurs des explications plus satisfaisantes, par exemple dans le *Dictionnaire de Linguistique* de Larousse. [NdA : Écrit par J. DUBOIS et al. ; notre édition est celle de 1973.]. On y lit : « Les locuteurs peuvent employer plusieurs niveaux différents selon les milieux dans lesquels ils se trouvent... L'utilisation d'un niveau de langue déterminé est donc lié à la contrôlabilité ou à la non-contrôlabilité des performances et aux intentions du locuteur, à son "vouloir-paraitre" ».

Dans ce même dictionnaire, à l'article "contrôlabilité", on note avec grand intérêt qu'elle « varie avec les sujets parlants... les milieux cultivés ont, sauf exceptions, moins de possibilités dans ce domaine. »[*]

p. 8

Nous mettrons donc le peu d'intérêt (c'est une litote) d'une grande partie du mouvement littéraire et cultivé breton (en gros, ce qu'il est convenu d'appeler l'*Emsav*) pour la langue populaire au compte de cette incapacité quasi-génétique.

Heureusement, il y a eu Jules GROS et son *Trésor du Breton Parlé*, et d'assez nombreuses descriptions récentes de parlars locaux (dont notre thèse de Doctorat d'État), pour rétablir un peu l'équilibre.

Faut-il maintenant attribuer à la prétendue disparition des complexes bretons, le fait que des membres de l'*Emsav* se soient penchés, ces temps derniers, sur des registres négligés (à tous les sens du terme) de la langue bretonne ?

Nous avons ainsi de Martial MÉNARD : *Alc'hwez bras ar baradoz vihan, pe, Geriahudur ar brezhoneg* (An Here, 1995), qui est un « dictionnaire érotique breton », selon les termes de Gwennole LE MENN, dans l'introduction (p. 9) de sa réédition du *Glossaire cryptologique* d'Émile ERNAULT [NdA : Glossaire cryptologique breton (*expressions érotiques, scatologiques, etc.*) d'É. ERNAULT, par Gwennole LE MENN (éd. Skol, 1999). Ces textes ont paru dans plusieurs livraisons de la revue *Kryptadia*, de 1883 à 1911.].

Nous disposons désormais de deux ouvrages consacrés à un registre très familial, voire vulgaire. Celui de Gwennole LE MENN fait-il double usage avec le premier ? Gwennole LE MENN lui-même estime que non (p. 10 de son « Introduction »), pour plusieurs raisons selon lui :

- L'*Alc'hwez bras* renvoie souvent à *Kryptadia*, or ce dernier est très difficile à trouver,
- L'*Alc'hwez* ne retient que les termes « érotiques », faisant l'impasse sur le vocabulaire scatologique.
- M. MÉNARD a « modernisé la graphie des exemples » [NdA : Traduisons à l'intention du "néophyte" : il a présenté les dits exemples en orthographe dite "peurunvan", la seule admise et admissible pour les descendants de l'école gwalarniste. Cette remontrance ne manque pas de piquant, puisque Gwennole LE MENN pratique lui aussi (*Emsav oblige*) la transposition en "peurunvan". Il faut avoir de bons yeux pour déchiffrer le texte originel, en caractères minuscules au bas des pages. Mais c'est mieux que rien !], et généralement laissé de côté l'étymologie et autres rapprochements linguistiques.

Nous pouvons de même soutenir que le présent travail ne fait pas concurrence aux précédents :

1. À la différence de M. MÉNARD et de Gwennole LE MENN, nous ne donnons que des *termes et expressions que nous avons entendus, auprès de personnes qui ont eu, comme nous-même, le breton traditionnel comme langue maternelle*. De notre point de vue, la réédition de textes anciens ou rares a certes son intérêt, [*] mais l'apprenti bretonnant, ou le simple curieux, peuvent trouver utile de savoir ce qui se dit toujours, en cette fin de XX^e siècle.

p. 9

2. Par ailleurs (et sur ce point la lecture du *Glossaire Cryptologique* n'a fait que nous renforcer dans notre opinion), il n'y a pas vraiment de vocabulaire érotique ou scatologique spécifiques en breton. Ou, si l'on veut, une bonne partie du lexique peut prendre un sens scabreux, il suffit pour cela d'avoir la tournure d'esprit et la tournure de phrase adéquates [NdA : Un seul exemple : la devinette citée à l'entrée *Reorek* (*Glossaire*, p. 72-73), à laquelle, semble-t-il, É. ERNAULT aurait donné une interprétation leste se trouve chez J. GROS (*in Le Style Populaire*, 1976, p. 329), et paraît bien innocente.]. C'est dire que ce registre ressortit au langage figuré dans son ensemble, et à ses différents procédés.

Le domaine érotico-scatologique ayant trouvé ses hérauts, nous nous contenterons (à part quelques exceptions, pour confirmer la règle) de rester dans le discours familial, humoristique, volontiers argotique.

Ce qui nous semble être un niveau de langue plus prisé par l'ensemble des bretonnants, plus utilisable par l'étudiant, plus convenable pour nous aussi, et... en grande partie encore à explorer, et surtout à analyser (ce que nous tenterons de commencer, dans les pages suivantes). Pour ce qui est de l'argot, nous ne reprendrons pas davantage les seuls argots qui aient eu droit de cité jusqu'ici dans les milieux lettrés : la *langaj chon* des tailleurs et brodeurs bigoudens, le *tunodo* des métiers du bâtiment autour de La Roche-Derrien (côte trégoroise).

Par contre, étant donné qu'ils font souvent appel aux mêmes procédés que l'argot ou le langage familial, nous avons inclus des onomatopées, des termes du langage enfantin, ou du langage à l'adresse des animaux.

Répétons-le : nos sources sont exclusivement orales. Elles ont constitué le corpus de notre thèse [NdA : « Description phonologique et morphologique comparée des parlers bretons de Langonnet (56) et de Saint-Servais (22) », 1982.] et ont fourni la matière d'un autre ouvrage, à paraître bientôt (chez le même éditeur que ce livre) [NdA : Tammoù Gwaskin : collecte lexicale en Bretagne Centrale, environ 400 p. (à paraître)]. C'est donc, pour une fois, la Bretagne Centrale qui est à l'honneur, celle qui, autour de Carhaix, a depuis longtemps créé une sorte de *koïné* bretonne [NdA : *Revoir certains chapitres de F. FALC'HUN, Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne, 1981.*]. Il est dommage, qu'aux hasards de l'histoire, les langues littéraires se soient basées sur le bas-léonais d'une part, et sur le haut-vannetais de l'autre, pendant près de deux siècles. Il nous arrivera pourtant souvent de signaler des convergences avec le léonais précisément (par exemple celui de TROUDE), le trégorrois (J. GROS) et le vannetais (relevé par É. ERNAULT), pour ne citer que quelques grands noms [NdA : *Voir la bibliographie et la liste des abréviations, pour plus de précisions.*].[*] »

p. 10

PLOURIN 2000 : 7-9

56.2.2 Procédés de formation de la langue familière et argotique

Remarque : *Après ce passage suivent des analyses et exemples concernant différents phénomènes : le passage du sens propre au sens figuré (on retiendra malgré tout cette phrase intéressante : « En gros, malgré tout, ce modeste ouvrage n'ayant pas de prétentions scientifiques excessives, on considérera familial et figuré comme deux termes quasi-synonymes. Et donc, les termes qui n'ont pas de sens propre sont plus ou moins argotiques. » (ibid. : 11)), un marquage phonologique / phonétique de ce passage, les variations de genre pour un même mot, l'ajout de certains phonèmes qui rendent familier certains termes, des modifications phonologiques associées à des phénomènes d'anathème religieux.*

« « Les clivages (entre niveaux de langues) peuvent être seulement d'ordre lexical (argot et langue courante, vocabulaire technique et langue courante) ou d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical (langue cultivée et langue populaire, langue courante et patois). » [NdA : Dictionnaire de Linguistique, Larousse, op. cit., p. 337.]

Il nous semble aussi que, la plupart du temps, aucune différence formelle n'existe entre un mot pris dans son sens courant (sens propre) et le sens familial (figuré ou technique). Nous traiterons d'abord de ce premier cas, le plus général. Puis nous aborderons les différents types de transformations phonétiques que le breton fait subir à certains domaines du lexique, pour glisser vers des sens particuliers. Ces transformations plus ou moins conscientes sont de bons indicateurs de ce qui a été appelé plus haut le « degré de contrôlabilité » des énoncés par le locuteur lui-même. Ce travail est, à notre connaissance, une nouveauté en linguistique bretonne. Les techniques en question sont pourtant à inclure dans le champ d'étude de l'énonciation, au même titre que la deixis proprement dite (gestuelle et verbale), même, et surtout, si elles sont plus subtiles, marquant le sujet parlant comme utilisateur actif et discriminant de sa langue.

Intérêt supplémentaire, ces procédés nous semblent établis de longue date dans la langue, on en trouve des traces dans certains écrits. Mais qui, entre GRÉGOIRE DE ROSTRENEN en 1732 [NdA : *Parution du Dictionnaire François-Celtique ou François-Breton, chez J. VATAR, à Rennes. La rédaction de l'ouvrage prit douze ans à GRÉGOIRE, et il aurait passé trente ans à l'étude de la langue, recueillant partout en Basse-Bretagne, mots et tournures.*] et Jules GROS en 1970 [NdA : *Parution du Dictionnaire breton-français des expressions figurées, aux Presses Bretonnes, Saint-Brieuc. C'est le II^e tome de la "Trilogie" intitulée Le Trésor du Breton Parlé — Éléments de stylistique Trégorroise. Le Tome I (1966) est consacré au « langage figuré », le tome III au « Style Populaire ». Dans l'avant-propos du deuxième tome, J. GROS « rappelle que toutes les phrases contenues dans ce livre ont été recueillies, entre 1912 et 1968, de la bouche des paysans et des marins de la commune de Trédrez-Locquémeau [...] et incidemment*

dans quelques autres communes trégorroises. »/], s'est réellement soucié de l'étude, de la défense et de l'illustration du breton parlé? On aurait pourtant dû trouver là les prolégomènes, raisonnables et profitables, à toute ambition littéraire éventuelle. »

PLOURIN 2000 : 10

56.2.3 Conclusion

« Il est possible que certains (peu au fait des phénomènes phonétiques et linguistiques, et plus préoccupés de dogme que de réalité pour s'y intéresser) mettent toutes ces variantes au compte de "déformations" qu'une langue bretonne antique et pure aurait subies dans les parlers et "patois". D'aucuns y verront le breton à son stade final, celui des « (pre-) terminal speakers » selon les termes de L. FLEURIOT [*NdA* : Dictionnaire du vieux-breton, 2^e partie; C. EVANS et L. FLEURIOT, Toronto, 1985, p. 6 de l'introduction.], notre regretté directeur de thèse, avec lequel, pour une fois nous ne serons pas d'accord.

À notre avis, ces déviations voulues par rapport à la norme sont souvent des variantes anciennes, des "lois" orales établies de longue date.

Il serait intéressant de faire un dépouillement systématique du dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, mais un peu long. Néanmoins, à l'article "amitié" il donne la phrase « aoun am-eus ne véz muy a vignounyaich egued a vignounaich ken-èntrezo », qu'il traduit : « ils ont trop d'amitié l'un pour l'autre, parlant d'un garçon et d'une fille » Ce faisant, il distingue :

mignounaich, amitié (soit : mignonaj),
de mignounyaich, amitié douteuse (= mignognaj).

On peut déduire que -gn- est déjà (1732) clairement pour lui une marque péjorative. À l'article "malpropreté", il fournit hudurnyaich et hudurnaich, sans indiquer cependant de nuance entre les deux. [*NdA* : Cela rappelle les variantes actuelles : Lornaj et Lorgnaj. On ne sait trop lequel est le plus sale !]

Pour traduire "ruminer" nous trouvons chez GRÉGOIRE :

Dazqiriat, Dazqiliat et dascreignat, qui reflète notre doublet :

daski(ri)ad / taski(ri)ad, sens propre, ≠ taskagnad, sens figuré *ruminer* (des idées)[*]

D'ailleurs, GRÉGOIRE connaît, sans les distinguer par un signe particulier (ce n'est pas l'époque) le sens familial de nombreux termes, que les lexicographes ultérieurs oublieront :

mérat, tâtonner par sensualité [*NdA* : Qui rappelle le dicton (Callac) : Ur c'hi meret zo hanter vaget ; Ur c'hazh meret zo hanter lazet. Un chien qu'on caresse beaucoup est à moitié nourri ; Un chat qu'on caresse beaucoup est à moitié tué.],

autant que : malaxer, pétrir (sens propre)

ëñvori (var) un dra (bennac), *ruminer quelque chose*, alors que le *Dictionnaire du Breton Contemporain* (p. 223) s'en tient au seul sens propre : mémoriser, (se) remémorer.

L'ancienneté de ces procédés ressort aussi des correspondances frappantes avec le gallois (variation de genre, s- préfixé).

Ce qui complique un peu le tableau, c'est que les formes originelles ont parfois disparu, au moins de l'usage courant (qui emploie aujourd'hui igromañs?).

*
* *

On pourra s'étonner, à la lecture des pages qui suivent, de la quantité impressionnante de vocables qui existent pour dire : un coup, un gnon, une torgnole... ainsi que pour décrire les différents stades de l'ébriété, ou pour parler des "qualités" des voisins et des connaissances [*NdA* : *CF. J. GROS in* « Le style populaire », op.cit., donne douze pages serrées (à partir de p. 19) sous le titre "Plaies et bosses".]. L'image romantique du Breton paisible, timide, et rêveur, ne passe pas la rampe. La violence, verbale ou physique, sous-tend un bon pan du lexique. Cette espèce de hargne dans le comportement est peut-être l'écho ou l'exutoire d'une autre violence : la dureté du travail quotidien pour survivre dans un pays longtemps surpeuplé et dont les ressources n'étaient pas si considérables. D'où, aussi, l'abondance de mots et de tournures pour dire : bosser, en mettre un coup, se démener...

Enfin, le vocabulaire enfantin et les mots affectueux que l'on adresse aux tout petits (même devenus grands) ne manquent pas non plus, et constituent une sorte de tendre mélodie en contrepoint du grondement rugueux des jurons, quolibets et menaces. »

ibid. : 20-21

57 2001 : An Here, Seconde édition

Remarque : *Le texte reproduit ici, de Martial MÉNARD, occupe les pages XI à XXII du dictionnaire. Celui-ci contient en outre le paratexte suivant :*

- *Les remerciements aux organismes l'ayant subventionné (p. VII),*
- *Le noms des membres de l'équipe de rédaction (p. VIII), et du "Conseil Scientifique" (p. IX),*
- *Le tableau de l'API (pp. XXV–XXVI),*
- *Des explications concernant la manière de lire les articles (pp. XXVII–XXXII),*
- *Les tableaux de conjugaison des verbes (pp. XXXIII–XLIV), et les flexions des prépositions (pp. XLV–XLVII),*
- *La liste des abréviations (pp. XLIX–LXI)*

Après le dictionnaire se trouvent :

- *Une sélection d'expressions et proverbes (pp. 1379–1394),*
- *La liste des noms en breton des communes de Bretagne (pp. 1395–1425),*
- *Les noms en breton d'autres lieux (pp. 1427–1436)*

57.1 Kement ha digeriñ

« • Graet eo ar geriadur hollvrezhonek-mañ evit an holl re a laka o fiziañs en amzer da zont ar brezhoneg hag a ra o gwir-wellañ evit ma c'hallio hor yezh kendelc'her da gaout he flas e-touez holl yezhoù ar bed. Ha hi benveg lavar pobl ar Vretoned, ned eo ket hepken dreistbevañ he deus d'ober, ned eo ket enta chom en he stad — lavar karet hor re gozh karet — met bez' e rank, mar fell dimp ma chomo bev, bezañ yezh krouiñ hag eztaoliñ hag a-se emdreiñ diouzh ezhomm. Bez' e rank bezañ ar yezh a eztaol kement a c'han, kement a furm, kement a grou e spered nep brezhoneger a venn ober gant e yezh er bed a-vremañ.

• Ned eo ket ober hanter soñj dibab ar brezhoneg da yezh e vuhez, yezh e eskemmoù, yezh e zarem-predoù, yezh desevel e vugale, yezh e breder, yezh e labour... An dibab-se o deus graet brezhonegerien emskiantek hon amzer hag enno eo e soñjer kentañ-penn oc'h embann ar geriadur-mañ. Int-i eo o deus ar brasañ ezhomm anezhañ, hag int-i eo a denno ar brasañ splet anezhañ.

• Hogen, graet eo ivez ar geriadur-mañ evit an holl re a blij ar brezhoneg dezho, pe e vent Bretoned pe ne vent : n'eus ket anezhañ ur benveg emserriñ warnomp, ur benveg sellet ouzh ar bed eo, hogen sellet ouzh ar bed a-bezh en hor yezh-ni. »

AN HERE 2001 : XI

57.2 Un tamm istor

57.2.1 Ar c'hentañ geriadur hollvrezhonek

« • E miz Ebrel 1995 an hini e teuas er-maez ar c'hentañ geriadur hollvrezhonek er-maez [*sic*]. 10350 pennger ennañ. "Pennger" a reer e yezh ar c'heriadurezh eus ar ger, an termen a bleder gantañ, a dermener. Ne c'halle hor geriadur kentañ plediñ nemet gant kalonenn greiz ar brezhoneg, eleze gant ar gerioù stankañ — en o zouez ar re zo boutin d'an holl vrezhonegoù — hag ivez un toullad re all, divoutinoc'h a-dra-sur, hogen ret-holl evit termeniñ ha displegañ ar gerioù diazez.

• Dibabet e voe ar galonenn c'heriaoueg-se gant 17 listennad c'herioù a oa nebeutoc'h eget 10 000 ger e pep hini anezho ; al listennadoù-se a oa anezho geriadurioù diazez, geriaouegoù an hentenoù deskiñ brezhoneg, hag un nebeud traoù all. War-dro ur 15 000 ger bennak a voe eostet gant an hentenn-se : kalz en tu all d'an ezhomm. O reiñ 17 poent d'ar gerioù a gaved en holl listennoù, 16 d'ar re na gaved nemet e 16 listenn ha kendelc'her evel-se e rojomp un niver resis a boentoù d'an holl c'herioù, hag ar re o devoe an nebeutañ a voe dilezet. Evel-se ez eas er-maez ar gerioù rouesañ, arbennikañ, rannyezheleañ, pa ne oa ket o lec'h er raktres a felle deomp kas da benn... Degaset e voe al listennad da 9 000 ger. Gouzout a ouimp he defe yezh an termenadurioù degaset drezi he-unan un nebeud kantadoù a dermenoù na oant ket el listenn diazez, hag a rankje bezañ termenet d'o zro, ar pezh hon degasje d'an 10 000 ger hor boa ezhomm evit skoulmañ ganti. Ouzhpennañ a rejomp — diwar ziviz — un toullad penn-gerioù a denn d'ar bed ha d'ar vuhez a vremañ, kuit d'ar geriadur da gaout blaz ar c'hozh bete re. »

ibid. : XI

57.2.2 An eil geriadur hollvrezhonek

« • Mennozh an eil geriadur hollvrezhonek a zeuas dimp kent ma vefe peurechuet an hini kentañ, anat ma oa dimp ne oa ster ebet d'ur geriadur ennañ 10 000 termen, mar ne vefe ket heuliet gant unan all brasoc'h. Kerkoulz all eo lavaret diouzhtu n'eo an eil geriadur-mañ 20 000 termen nemet un eil pazenn en ur reizhiad geriadurioù unyezhek a bourvezo d'hon holl ezhommoù geriadurel, ken evit an oadourien — a ranko kaout geriadurioù c'hoazh brasoc'h, evel a gaver er yezhoù all — ken evit re yaouank ar skolioù o deus ezhomm da gaout geriadurioù azas ouzh holl zerezioù ar gelennadurezh.

• N'emaomp ket c'hoazh — ha paot a faot — evel geriadurioù unyezhek ar yezhoù all, boas da adembann o geriadurioù bep bloaz pe bep eil bloaz ouzh o nevesaat, da lavaret eo, o tennañ anezho ar gerioù pe ar sterioù aet da gozh, ret dezho lezel o flas da c'herioù nevez deuet er yezh, pe e vent amprestoù pe e vent krouadennoù, pe c'hoazh gerioù poblek n'o doa ket bet gwir da dronañ e pajennoù "ar geriadur" betek-henn... Nann, n'emañ ket c'hoazh ar c'heriadurezh hollvrezhonek er par-se, ha ne vo ket, ken n'hor bo tizhet embann ur geriadur a vo ennañ lakaomp un 40 000 ger bennak o c'holeiñ tachennoù ar vuhez pemdez, an istor, an douaroniezh, ar jedoniezh, ar gimiezh, ar fizik, ar sport, an natur, ar c'heginerezh, ar sonerezh, al liorzherezh, al loenoniezh, al louzawouriezh, ar politikerezh, ar greanterezh, ar gounezerezh, ar pesketaerezh, an armerzh, ar mediaoù, ar vezegiezh, ar stlenneg, h.a., e berr, kement tachenn zo en deus perzh lavar mab-den enni.

• Kemmoù zo en eil geriadur-mañ p'er c'heñverier gant an hini kentañ. An hini anatañ-holl : n'eus mui tamm skeudenn ebet er marzoù. O zennet hon eus a-benn gounit ichoù. Bepred gant an hevelep preder hon eus lamet kuit ur bern menegoù yezhadurel eus korf ar pennadoù. Dalc'het hon eus da lod anezho e kement ha ma tegasont sklêrijenn war ar ster pe war an implij eus ur ger pe un droienn bennak, met ur geriadur ned eo ket ur yezhadur ; n'en deus da bal nemet sklêrijennañ al lenner war ster ar gerioù ha war an doare mat ha reizh d'ober ganto. Evel-se en em gav ivez skañvaet a galz kinnigadur ar pennadoù.

• Ur c'hemm all evit a sell ouzh ur c'halz eus ar pennadoù a oa er geriadur kentañ : adwelet int bet, klokaet gant sterioù ouzhpenn ha skouerioù d'o skeudennaouiñ ; ha reizhet int bet diouzh an dro. Ar c'hrennlavarioù a dalveze da skouerioù en embannadur kentañ zo bet kaset e dibenn ar geriadur war-bouez ur re bennak zo dalc'het e-korf ar pennadoù, pa ne gavemp ket skouerioù a-walc'h evit skeudennaouiñ an termenadurioù.

• Evel er geriadur kentañ, e kavor e dibenn ar geriadur roll kumunioù Breizh ha roll an anvioù divoutin o tennañ d'an douaroniezh.

• Setu, evel m'emañ bremañ, e c'haller kontañ er geriadur-mañ 21 300 a benngerioù ; 46 250 a dermenadurioù ha 72 400 a skouerioù a ranker ouzhpennañ dezho 21 300 a droioù-lavar hag a droiennoù a bep seurt. »

AN HERE 2001 : XII

57.3 Dibab ar penngerioù

57.3.1 Penngerioù nevez an eil geriadur

« • An 10 000 pennger bennak zo bet degaset ouzhpenn en embannadur-mañ n'int ket bet dibabet evel re ar geriadur kentañ. Ar peurvrasañ anezho hon eus dibabet dre dachennoù, o lakaat evezh da chom hep kemer re a dermenoù war un dachenn ha re nebeut [*] war unan all. Kalz anezho zo gerioù o dije aezet-kaer gallet kavout o flas er geriadur kentañ... Lod termenoù all zo anezho deveradoù — pe c'hoazh kenstrolladoù strizh pe laosk — diwar gerioù a oa er geriadur kentañ.

• Ur 10 000 pennger bennak n'eus ket anezho penngerioù nevez gwirion er geriadur : en embannadur kentañ o c'haved ivez, nemet edont e-korf pennadoù all brasoc'h, evel ma kaved **a-benn kefridi** e pennad **a-benn** pe **bleiz-bouzel** e pennad **bleiz** pe c'hoazh **beg-e-dog** e pennad **beg**. Graet hon eus war o zro a-ziforc'h en dro-mañ, o skañvaat evel-se pennadoù hir ar geriadur kentañ hag o reiñ an tu d'o c'havout aesoc'h a-se en eil embannadur-mañ.

• E-touez ar penngerioù n'eus ket anezho termenoù nevez e ranker kontañ ivez an unanderennoù zo bet dispartiet diouzh ar furm stroll. Kontañ a ranker c'hoazh an termenoù a denn d'an endalc'herioù : aet eo o endalc'had da bennger. »

p. XIII

ibid. : XII–XIII

57.3.2 Ar c'herentiadoù penngerioù zo er geriadur-mañ

Ar graoñenn voutin « • Ar graoñenn voutin a reer amañ eus ar yezh diazez : an termenoù anavezet en holl rannyezhoù, an termenoù anavezet gant an holl re a ra eus ar brezhoneg yezh o femdez. Er geriadur-kentañ o c'haved dija evit ul lodenn vras anezho. »

AN HERE 2001 : XIII

Ar yezh arnevez « • Evit a sell ouzh ar yezh arnevez hon eus tennet splot eus meur a vammenn. Meur a zek vloaz zo abaoe ma pleustrer war tachenn ar yezh arnevez : holl anavezet eo labourioù KIS (Kreizenn Imbourc'h Sturvezhoniezh), a gendalc'h gant al labour a voe boulc'het gant SADED (Strollad An Deskadurezh Eil Derez) er bloavezhioù '60. Meur a c'heriadur arbennik zo bet embannet da-heul an imbours'hioù renet er rummad LAVAR ha kalzik a c'herioù o deus graet o zoull er brezhoneg a gomzer hag a skriver hiziv an deiz, kement ha ken bihan ma vefe gwall nec'het meur a hini pa rankje tremen hepto.

• Abaoe un nebeud bloavezhioù ez eo krog ivez OFIS AR BREZHONEG (hag e skourr TERMBRET, a bled gant an dermenadurezh) da bourchas gerioù d'ar strollegezhioù lec'hel ha d'an embregerezhioù a fell dezho brezhonekaat o endro, ha neket hepken war tachenn al lec'hanvadurezh eo e weler disoc'h o strivoù, met ivez war hini ar vuhez foran. En o labourioù ivez hon eus puñset dizamant.

• Ar skoliata e brezhoneg ivez — a-drugarez da aozadurioù evel DIWAN, DIHUN ha DIV YEZH — en deus degaset e lod a nevezc'herioù war tachenn ar c'helenn ha war dachennoù all. Hor mad hon eus graet anezho ivez. »

ibid. : XIII

Ar gerioù etrebroadel « • Pa reer anv eus ar yezh arnevez, n'eur ket evit tremen hep ober anv eus an termenoù etrebroadel, ken stank an arver anezho hiziv an deiz en holl yezhoù bras ar bed : o flas o deus kavet en oberenn-mañ evel-just : n'oufe ket ar brezhoneg kaout un emzalc'h disheñvel diouzh ar yezhoù all, bezañ ma rank, eñ ivez, kenkoulz hag ar yezhoù all, [*] krouiñ diwar e anvez. Setu e kavor er geriadur-mañ termenoù evel *atom*, *bazalt*, *dekatlon*, *gamet*, *genetik*, *glukid*, *imago*, *juraseg*, *kafein*, *kameskop*, *kampionad*, *leukemiezh*, *mikroskop*, *mozoleon*, *neuroz*, *optik*, *paranoia*, *proton*, *psikoz*, *skleroz*, *stratosfer*, *tektonik*, *ultimatom*, ... C'hoarvezout a ra ivez en em gaver gant ur ger brezhoneg hag ur ger etrebroadel evit an hevelep tra : a-wezhioù hon eus roet bod d'an daou stumm, o sevel peurvuiañ ar pennad dave gant ar ger brezhoneg : setu en em gaver gant daouad a-seurt gant : *dazloc'her* / *reaktor*; *belloniezh* / *strategiezh*; *tristurieg* / *trapez*; *mezeg* / *medisin*; *maodiern* / *ministr*; *luc'honiezh* / *optik*... Istor da zont ar brezhoneg — hini ar vrezhonegerien enta — a zibabo hag unan eus an daou c'her a drec'ho war egile pe hag an daou a genvevo o toullañ pep hini un hent disheñvelik.

p. XIV

• An amprestañ gerioù ne sell ket hepken ar yezh arnevez : amprestañ a reer ivez war an dachenn sevenadurel. P'o deus dibabet ar c'heriadurourien c'hallek reiñ bod d'ar gerioù brezhoneg *binioù*, *bagad* ha *fest-noz* o deus o degemeret en o stumm brezhonek, hep teuler muioc'h a bled ouzh an doare-skrivañ, ha fin dre eno. Ret eo menegiñ evelkent e roont ar furmoù lies en -où evit an amprestadennoù nevesañ... Ha pa zeuy war o soñj amprestañ *kig-ha-farz* e raint heñvel : lu e vije treiñ hevelep gerioù. Heñvel o deus graet evit ur bern gerioù o tont eus yezhoù all. Heñvel hon eus-ni graet ivez. Evel-se hon eus roet bod d'un toullad brav a c'herioù estren evel *corrida*, *hacienda*, *sangria* (e spagnoleg), *fenneg*, *hachich*, *harem*, *kalif*, *kouskous*, *muezzin* (en arabeg); *judo*, *kamikaze*, *karate*, *kimono*, *sake*, *samourai*, *sumo*, *zen* (e japaneg), *ghetto*, *macaroni*, *pizza*, *spaghetti* (en italianeg), *basket-ball*, *chewing-gum*, *cow-boy*, *hamburger*, *hot-dog*, *kilt*, *match* (e saozneg), *kibboutz*, *rabin* (en hebraeg) ha gerioù all o tont eus yezhoù all evel *goulach*, *iglou*, *jazz*, *kaiak*, *mousaka*, *rafia*, *rokoko*, *safari*, *saga*, *samba*, *sari*, *tabou*, *vodka*... En ur geriadur brasoc'h e vo ret reiñ c'hoazh muioc'h a lec'h d'ar seurt gerioù, hag e c'hellimp degemer *baraka*, *datcha*, *knout*, *lord*, *samovar*, *sombrero*, *souk*, *talmud*, *yoga*... Arabat ankounac'haat e kaver ar gerioù-se e skridoù brezhoneg : bezomp soñj en eñvorennoù Jarl PRIEL, e lizheroù niverus an Tadoù misionerien embannet e meur a gelaouenn, en eñvorennoù beaj Loeiz AR C'HLERG (Kloareg ar Wern)... Menegomp, diwar vont, en doa Meven MORDIERN deveret ar verb *knoutañ* (skeiñ gant ur c'hnout) diwar ar ger rusianeg *knout* !

• Evit a sell ouzh reizhskrivadur hevelep gerioù hon eus divizet — evit ar yezhoù a skriver gant al lizherenneg latin — lezel o skritur orin evit ar re nevesañ deuet e brezhoneg (evel *macaroni*, lod anezho avat a glot o skritur gant hini ar brezhoneg, evel *sangria*). Ar re goshañ deuet en hor yezh zo bet gwisket e brezhoneg penn-da-benn, seul aesoc'h a-se ma klot o skritur orin gant hon hini (evel *toreador*) pe o distagadur (evel *gwano*).

- Lizherenneg latin pe get, dalc'het hon eus kont ivez eus istor ar gerioù en deus amprestet ar brezhoneg : evel-se e skriver ar ger hebraeg **rabin** gant ur <-b-> hepken ha reiñ dezhañ ar furm lies **rabined**, rak e gavout a reer skrivet evel-se abaoe 1732. En eneb, **kibboutz** a vir e zaou <-b-> hag e furm lies **kibboutzim** : implijet eo bet ar ger e brezhoneg evit ar wezh kentañ e 1954.

- Pa seller ouzh ar pezh a ra yezhoù all gant ar seurt gerioù e weler n'eus reolenn resis na strizh ebet war an dachenn-se ; peurvuiañ zoken, e vez meur a zoare da skrivañ an hevelep ger. »

AN HERE 2001 : XIII–XIV

Ar rannyezhoù « • Ned eo ket pal ar geriadur-mañ bezañ geriadur rannyezhoù ar brezhoneg : ne ro ket da c'houzout d'an henn-mañ-henn e teu ger-mañ-ger eus al lec'h-mañ-lec'h. Kement-[*]mañ ne rafe nemet kendaoliñ da vruzunadur rannyezhel ar brezhoneg, re dechet ma vez kalz a dud d'ober gant rannyezhiig o c'horn-bro, e-lec'h kas ar brezhoneg d'ar bed hag ar bed d'ar brezhoneg.

p. XV

- Evit kelo, ned eo ket kennebeut all ur geriadur a daol fae ha dispriz war ar rannyezhoù : en holl anezho e kaver gerioù talvoudus, enno-holl e kaver ivez troioù-lavar eus an dibab, eus ar c'hwekañ, un andon evit hor skrivagnerien hag evidomp-holl : andon ar yezh vev.

- O reiñ bod d'ar pinvidigezhioù a gaver en holl vrezhonegoù-se e tennomp d'ober ul labour unvaniñ – ned eo ket divlazañ na dislivañ – hogen sevel ar genyezh, tre evel m'er c'hoantae Erwan ar Moal, mestr brezhoneger mar boe : « *Ret eo, dre forzh levrioù brezhoneg, lakaat da c'hoarvezout kement-mañ : ma lenno pep hini ac'hanomp rannyezh egile, ha ma savo ac'hane, a damm da damm, ar yezh skrivet, an hevelep hini dre-holl, ar Brezhoneg* » (rakskrud trede embannadur *Pipi Gonto*, 1925)

- Hogen, n'eur ket evit rannañ evel-se ar brezhoneg etre rannyezhoù bevnet-resis : n'eus moger ebet o lakaat disparti etrezo. N'eo mui, pell ac'hano, anaoudegezh ar brezhoneg e-touez an dud ar pezh eo bet, hag ur ger a seller outañ evel ger rannyezhel en hon amzer a oa anavezet gwezhall war un dachenn kalz ledanoc'h (plog, da skouer, a seller outañ evel ger gwenedeg ; anavezet eo bet e Treger hag anavezet eo c'hoazh a-blasoù ; heñveldra evit **jourdoul** a lakaer ger gwenedeg : evit GREGOR ROSTRENN e oa anavezet e Gorre-Leon). Ret eo kontañ ivez e kaver lod eus ar gerioù-se er yezhoù keltiek all!...

- Evelato, kavout a reor er geriadur termenou na vez graet ganto nemet en ur c'horn pe gorn eus ar brezhonegva. Da skouer evit Treger : **andraf**, **c'hwistañ**, **flugez**, **fraoñval**, **gwerouz**, **youst...** Evit Leon : **amzivin**, **ardremez**, **banv**, **dabord**, **kondre**, **kurust...** Evit Kernev : **deltu**, **lugañ**, **mav**, **mazaouiñ**, **sa**, **sichant**, **startijenn**, **tekenn...** Ha kalz a re all, rak ar gerioù-se, evito da vezañ rannyezhel, o deus graet o zoull er yezh lennek mil bell zo.

Evit a sell ouzh rannyezh Gwened, ez eus bet dalc'het kont eus ar stummoù zo dibar d'ar rannyezh-se, e kement ma'z int bet degemeret gant reizhskrivadur ar brezhoneg peurunvan : bout evit **bezañ** hag ar stummoù verbel 'm **bout**, 'z **pout...** En daou zoare-divizout ez eus bet graet gant <-h-> ha <-z-> e-lec'h <-f-> ha <-j->. En tu-hont da gement-mañ e kaver en oberenn-mañ tost da 500 pennger gwenedeg, evel **a-beban**, **âr**, **braouac'h**, **breliñsat**, **dijabliñ**, **doazh**, **frigat**, **jourdoul**, **lizidant**, **men**, **mouezhiñ**, **neoazh**, **oberat**, **onglenn**, **plog**, **razh**, **tazoù...** Da lavaret eo ne vezont implijet — er yezh komzet — nemet e Bro-Wened pe d'an hirañ war an harzoù anezhi. Estreget ar gerioù o-unan ez eus dalc'het kont ivez eus ar sterioù disheñvel a c'hall kaout ur ger ; da skouer e pennad ar ger **onest**, e kavor ar ster diazez, met ivez ar ster **naet** zo dezhañ e gwenedeg : sed e kaver miliadoù a skouerioù tennet diouzh gwellañ oberennoù skrivagnerien Bro-Wened. »

ibid. : XIV–XV

57.4 Peseurt doare geriadur ?

57.4.1 Geriadur yezh ha geriadur-holloueziadur

Remarque : *Ce passage traite de la différence entre un dictionnaire et une encyclopédie, pour mentionner que l'ouvrage en question est du premier type.*

57.4.2 Ar skouerioù

« • Kelaouiñ a reer implijerien ar geriadurioù yezh o reiñ un termenadur pe veur a hini d'ar ger, diouzh an niver a sterioù zo dezhañ. Mard eo hollret an termenadur da gompren ster ur ger, ne vez ket atav trawalc'h gantañ : evit klokaat an termenadur e tegaser ur skouer pe skouerioù.

- Ar geriadurioù yezh a saver er yezhoù all a denn o skouerioù eus oberennoù o gwellañ skrivagnerien, eus ar yezh a vez graet ganti e mediaoù hon amzer (kelaouennoù, rollennoù, skingomz, pellwel...) hag

eus meur a vammenn all. An holl stlennadoù-se a vez dastumet ha renket gant tud a vicher abaoe pell. Hollbouezus eo dastum hag urzhiañ ar skouerioù yezh, rak warno an hini e vez diazezet termenadurioù ar gerioù.

- Ne c'haller ket lavaret ez omp dibourvez a-grenn e brezhoneg eus un hevelep materi : kement-se a vefe teuler dismegañs war an holl c'heriadurourien o deus labourer en hor raok. Hag an holl a oar pegen niverus eo ar geriadurioù a bled gant ar brezhoneg... Er geriadurioù-se e kaver peurliesañ troidigezhioù ar ger-mañ-ger en ur yezh all (e galleg peurliesañ). Lod anezho a ro ur skouer bennak eus implij ar ger, met peurliesañ, siwazh, e ranker tremen gant an droidigezh ha fin dre eno. Ar yezhadurioù a gaver skouerioù pouezus enno ivez, dreist-holl evit a sell ouzh ar gerioù binvioù : an adverboù, ar raganvioù, an araoennoù...

- Dre chañs e savas Roparz HEMON e bikol oberenn GERIADUR ISTOREL AR BREZHONEG : ennañ e voe bodet, evit ar wezh kentañ, meur a skouer eus implij ar gerioù. Gwir eo dreist-holl an dra-se evit lizherennoù al lodenn gentañ eus e c'heriadur, rak divizet en doa dastum skouerioù al levrioù hepken, ha chom hep tennañ tra diouzh ar geriadurioù, hag echuiñ a reas e c'heriadur istorel oc'h implijout muioc'h ar geriadurioù eget ar skridoù : ar pezh a ra d'en oberenn bezañ digempouez un tamm. Oberenn vras René LE GLÉAU zo ivez ur vammenn vras a skouerioù, tennet koulz lavaret holl diouzh ar skridoù. Implijet eo bet an daou vell oberenn-se, met kaer oa, atav omp bet berrek evit a sell ouzh ar skouerioù. Ur geriadur all en deus roet ivez kalz a lec'h d'ar skouerioù dastumet : geriadur brezhoneg-saozneg Remon AR PORZH nemet, siwazh dimp, mont a reas an aozer diganimp kent dezhañ bezañ peurechuet e labour ; gallet hon eus memes tra korvoi e fichenoù diembann. Ur vammenn skouerioù all hon eus gallet implijout : ul labour pennaouiñ gerioù ha skouerioù el levrioù a renan ent personel abaoe ur pemzek vloaz bennak.

- Evit a sell ouzh ar yezh komzet n'omp ket pinvidik-mor, met n'omp ket dibourvez kennebeut all : un toullad labourioù siriuz zo bet kaset da-benn gant un nebeut tud evelkent. Kalz anezho zo bet embannet er rollenn yezhoniezh HOR YEZH. Labourioù [*] Jules GROS war yezh Treger a oar an holl pegen prizius ha pegen pinvidik ez int. Dastumad gerioù bro ar stêr Aon gant Yeun AR GOW, labourioù Pêr DENEZ war yezh pesketaerien Douarnenez, labourioù Humphrey Lloyd HUMPHREYS war brezhoneg Botoha, labourioù Francis FAVEREAU hag Alberzh TREVIDIG war yezh ar Poc'hêr ha re all c'hoazh. Hor mad hon eus tennet eus o labourioù : trugarez dezho c'hoazh da vezañ roet aotre dimp d'ober gant disoc'h o enklaskoù. »

p. XVII

AN HERE 2001 : XVI–XVII

57.4.3 Mammenn ar skouerioù

Remarque : *Ce passage donne la liste de tous les auteurs d'où viennent les exemples, ainsi qu'une liste indicative de revues.*

57.4.4 Roll ar geriadurioù hon eus implijet

Remarque : *Liste des dictionnaires précédents utilisés dans celui-ci : LAGADEUC 1499, CHÂLONS 1723, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN 1732, CILLART DE KERAMPOUL 1744, LE PELLETIER 1752, LE GONIDEC 1821 et rééditions, V. ROUDAUT 1872, TROUDE 1842 (édition 1869), TROUDE 1886 (édition de 1876), MOAL 1890, ERNAULT 1927, VALLÉE 1931, VALLÉE 1948, ERNAULT 1913, HEMON 1979–1998, Frañsez KERVELLA 1962, ÉTIENNE 1999 (édition 1960–1963), M. HERRIEU 1981, DELAPORTE 1986, LE GLÉAU 1983–1994, ÉTIENNE 1983, FAVEREAU 1992, Y.-B. AN NOALLEG 1995, ÉTIENNE 1995, ÉTIENNE et LE MOAL 2000, et des manuscrits non publiés : celui attribué à Guillaume ROUSSEL, CHÂLONS 1723, LE PELLETIER 1716, plus un dictionnaire non publié de Frañsez KERVELLA et un matériau amassé par Martial MÉNARD.*

57.4.5 Roll ar yezhadurioù hon eus implijet

[Liste des grammaires utilisées.]

57.5 Kement ha klozañ

« •Setu enta eil geriadur hollvrezhonek istor hor yezh prest da vont da gavout e implijerien, e lennerien. Frouezh ul labour kaset da-benn gant ul laz skridaozañ eo, pep hini o vurutellañ labour egile, goude bezañ kiet war e hini. Termenadur ur ger a ya a-wezhioù eurvezhiadoù enklask a-raok e sevel, pa ranker mont da wiriañ meur a dra e-barzh levrioù pe studiadennoù n'int ket atav aes da gavout. Ha c'hoazh, ur wezh graet an dibab goude hir argrediñ ha termañ ken hir all, n'eur ket diarvar bezañ graet an dibab gwellañ : un dra zo diarvar evelkent, ne ve ket bet graet an hini fallañ. Unan eus perzhioù mat ar c'henlabour.

•Sevel ur geriadur ned eo ket hepken ober enklaskoù geriadurezh ha frammañ ar pennadoù : o ebarzhiñ a ranker en urzhiataer goude-se, ha kement-mañ zo un trevell a c'houlenn ar brasañ aket, ar brasañ evezh, ken kemplezh all ha ma'z eo framm ur pennad geriadur. Hollbouezus eo an trevell-mañ : ken pouezus ha ma'z eo amzerus, ken pouezus ha ma c'hall beza arabadus ha skuizhus ivez, arabat e vefe ankounac'haat.

•Bez' e lavaremp e penn kentañ ar pennad kinnig-mañ ez eo graet — kentañ-pennn — ar geriadur-mañ evit ar re a ra gant ar brezhoneg war o femdez. Ouzhpennañ ha resisaat a ranker : graet eo ivez evit ar re zo krog-mat da zeskiñ brezhoneg. Gantañ e pakint krog war-eeun er yezh a fell dezho gouzout, hep bezañ touellet gant hantererezh ur yezh all. Gantañ ha drezañ e teuint da adkavout an holl re o deus graet o mad eus ar geriadur hollvrezhonek kentañ : graent holl o mad eus an eil embannadur-mañ. Evit brasañ mad ar brezhoneg. »

AN HERE 2001 : XVIII

57.6 Diazezoù an treuzskrivañ distagadurioù

Remarque : *Cette section ne fait plus partie de l'introduction précédente. Elle contient les principes suivis en matière de notation phonétique. Elle reprend en partie les propos de l'édition de 1995. L'ensemble relevant surtout de considérations techniques sur la transcription, nous ne donnons que quelques extraits qui nous semblent significatifs.*

57.6.1 Doareoù hollek an treuzskrivañ

« a. Evit mad an holl lennerien, pe e vefent nevezvrezhonegerien pe ne vefent ket, ez eo lakaet er geriadur-mañ distagadurioù ar penngerioù. Daoust ma'z eus meur a zoare reizh da zistagañ ar brezhoneg, ez eus klasket reiñ un distagadur hepken evit pep pennger, un distagadur diazezet war reolennoù a dalvez evit an holl seurtoù brezhoneg komzet pe evit un darn vras anezho. Un harp e vo an distagadurioù-se emichañs evit an holl dud zo o teskiñ brezhoneg. Evit ar re a oar mat ar yezh e c'hall bezañ ur sikour ivez, p'en em gavint gant gerioù zo dianav dezho.

En embannadur-mañ eo bet adwelet distagadurioù an holl c'herioù a gaved e geriadur hollvrezhonek kentañ An Here ha reizhet int bet diouzh an dro. Un nebeud kemmoù zo bet degaset ivez en doare da dreuzskrivañ ar soniadoù, evel m'en displeger pelloc'h. En oberenn-mañ en em gaver neuze gant doareoù treuzskrivañ zo tostoc'h d'ar pezh eur boas da gavout en oberennoù all, geriadurioù pe hentennoù deskiñ.

[La suite présente le détail des choix de transcription. Au sein de celles-ci :] »

ibid. : XIX

« e. Skeiñ a ra an taol-mouezh war silabenn eil diwezhañ ar braz eus ar gerioù er brezhoneg a gomzer e gwalarn ar vro. An taol-mouezh-se an hini zo bet dibabet evit an oberenn-mañ. [...] »

ibid. : XX

57.6.2 An dibaboù zo bet graet e-keñver doareoù ar yezh komzet

[Ce passage est similaire à l'introduction de 1995. On note simplement la disparition de l'« ALLB » dans la première phrase, qui devient : « Studiet eo bet al labourioù zo bet savet diwar-benn distagadur ar brezhoneg ha strivet ez eus evit delc'her kont eus holl rannyezhoù ar brezhoneg e kement ha ma'z eus bet tu. »]

cf. p. 1217

57.6.3 An dibaboù zo bet graet e-keñver gerdarzh ar gerioù*[Considérations phonétiques]***57.6.4 An dibaboù zo bet graet abalamour da reizhskrivadur ar gerioù***[Ce passage est aussi le même que dans l'édition de 1995, on note simplement une simplification dans la transcription phonétique : la version sélectionné devient ['naws], celles écartées, ['naw:es] et ['na:ves].]***57.6.5 An dibaboù zo bre graet e-keñver niver an treuzskrivadurioù***[Version abrégée du même passage en 1995.]***57.6.6 An dibaboù a denn d'an arouezennoù***[Présentation des symboles utilisés pour la transcription phonétique.]***57.7 An arouezennoù soniadel zo boaziet er geriadur**

Remarque : *Présentation plus détaillée des caractères de l'API. Retenons seulement deux remarques :*

« [...] Distaget e vez ar <c'h> zo e gerioù evel **alc'hwez**, **arc'hant**, **ac'hann**, **moc'hañ** pe **pec'hed** e doareoù disheñvel hervez al lec'h hag ar remziadoù. Klevet e vez [x], [χ], [ɣ], [h], [fi] (pe c'hoazh [j] e gerioù evel **merc'her**.) An distagadur *[sic]* [x] a glever aliezik goude [l] ha [r]. En degouezhioù all, etre vogalennoù, e tistager [ɣ], [x], ha dreist-holl [h] pe [fi].

Dibabet ez eus treuzskrivañ [x] ar <c'h> a zeu war-lerc'h un <l> pe un <r>. An hini a gaver etre vogalennoù zo bet treuzskrivet gant [ɣ]. En doare-se e talc'her kont eus ar gerdarzh hag e c'haller lakaat an daouad [x] / [ɣ] a-geñver gant an daouadoù kensonennoù all, divouez / mouezhiet ([t] / [d] h.a.)[.] Mat eo d'al lennerien, avat, gouzout e reer alies gant [h] evit distagañ ar <c'h> zo etre vogalennoù er brezhoneg komzet.

Distaget e vez an <r> zo e gerioù evel **ran**, **beradenn**, **park** pe **gwir** e doareoù disheñvel hervez al lec'h hag ar remziadoù. Klevet e vez [r], [ɹ], [R] ha [ʁ]. An distagadur henvoazel [r] a glever alies a-walc'h c'hoazh e Leon hag e Treger dreist-holl ma'z eo an distagadur boas. E lec'h all e tistager [R] ha, dreist-holl, [ʁ]. Bez' eo an daou zistagadur-se ivez zo boaziet gant ar remziadoù yaouank pe etre.

En oberenn-mañ eo bet treuzskrivet an <r> gant [r], evel ma'z eur boas d'ober en treuzskrivadurioù brezhonek. Mat e vefe d'al lennerien delc'her soñj e reer gant meur a zoare "r" e gwirionez. »

58 2002 : Jean Marot, *dictionnaire multilingue des mathématiques*

Remarque : *Au sein du paratexte précédant le dictionnaire se trouve un « bref aperçu de l'histoire des mathématiques » (pp. 11–14) que nous ne reproduisons pas ici. On retiendra simplement la phrase de conclusion, après avoir retracé une histoire des mathématiques qui en montre le caractère international : « Peut-on dans ce contexte imaginer un vocabulaire mathématique breton en rupture avec celui des langues de longue tradition scientifique? » (MAROT 2002 : 14).*

Après le dictionnaire, l'ouvrage contient un important paratexte, à l'usage des mathématiciens, que nous laissons ici de côté :

- « Notadurioù ha simboloù » (*notations et symboles*, pp. 301–306),
- « An 3 600 degelenn gentañ eus π » (*les 3 600 premières décimales de π* , p. 307),
- « Roll an 855 niver prim bihannoc'h eged 6620 » (*la liste des 855 nombre premiers plus petits que 6620*, p. 308),
- « Karrezoù, kuboù, gwriziennoù karrez, gwriziennoù kubeg, inversoù, digomposadurioù primar » (*carrés, cubes, racines carrées, racines cubiques, inverses, décompositions primaires* p. 309),
- « Tric'horn PASCAL » (*le triangle de PASCAL*) et « Talvoudoù-gwirded ar jedadur proposadennel » (*les valeurs de vérité du calcul propositionnel*) (p. 310),
- « Relassionou metreg en un tric'horn » (*Relations métriques dans un triangle*) et « Trigonometriezh elfennel » (*trigonométrie élémentaire*) (p. 311),
- « Trigonometriezh gelc'heg » (*Trigonométrie circulaire*) et « Trigonometriezh hiperboleg » (*trigonométrie hyperbolique*) (p. 312),
- « Deverennoù » (*dérivées*) et « Primitivoù » (*primitives*) (p. 313),
- « Poligonoù reolieg » (*polygones réguliers*) et « Poliedroù reolieg » (*polyèdres réguliers*) (p. 314),
- « Diorroadennoù e seriennoù » (*développements en séries*, p. 315),
- « Klassifiadur ar matematikoù », *la classification mathématique de l'AMS* (p. 317),
- *La liste des médailles FIELDS* (p. 318),
- *La liste des mathématiciens mentionnés dans le dictionnaire* (pp. 319–323),
- *Le vocabulaire français-breton* (pp. 325–352),
- *Une bibliographie sur les mathématiques* (pp. 353–357).

58.1 Préface

Remarque : *Ce texte est de Philippe CARBONNE, « Professeur à l'Université de Toulouse III Le Mirail, Ancien Président de l'Institut d'Estudis Occitans ».*

« Un ancien ministre de l'Éducation Nationale déclarait le 6 mai 2001 sur les antennes de France 3 « qu'il n'était pas possible » d'apprendre les mathématiques dans une langue « régionale » (adjectif qui ne veut rien dire en lui-même : il faut comprendre qu'il s'agit du basque, du breton, de l'occitan, etc). Quelques jours plus tard (19 mai 2001), interviewé par *La République des Pyrénées*, il en rajoutait une couche en disant : « On a besoin d'informaticiens qui parlent anglais et on forme des bergers qui parlent occitan ».

Nous ne commenterons pas ces propos qui sont l'écho (naïf? nous ne le pensons pas) d'idées reçues et posent un faux débat. Rappelons cependant que l'occitan a été langue scientifique dès la fin du Moyen-Âge. Au 14^e siècle, par des traductions de textes latins et de textes arabes andalous. Citons-en deux : la *Nomotia* d'Henri de MONDEVILLE, chirurgien des rois PHILIPPE IV LE BEL et LOUIS X LE HUTIN ; la *Chirurugie* d'ALBUCASSIS (mort à Cordoue en 1013). Le second a été traduit à la demande du comte GASTON II DE FOIX pour la bibliothèque de son fils, le futur GASTON III, célèbre sous le nom de Gaston FÉBUS. Dans le but d'atteindre un public ne maîtrisant pas ou mal le latin (notamment des marchands qui financent le travail), le siècle suivant verra naître des textes mathématiques directement écrits en occitan, et aussi en catalan, italien, espagnol et français. Citons-en encore deux :

- le traité de Pamiers (texte anonyme, écrit vers 1430, encore inédit) qui contient le premier exemple connu d'acceptation d'un nombre négatif comme solution d'un problème (« 10 et $\frac{3}{4}$ moins que le néant », écrit l'auteur en occitan).
- la *Compedion de l'Abaco* de F. PELLO, écrit à Nice vers 1460, premier texte imprimé en occitan (à Turin en 1492).

Ces textes scientifiques des 14^e et 15^e siècles ont, en langue occitane, un vocabulaire scientifique constitué, limité bien sûr aux notions connues en ce temps.

Changeons d'époque. Vous me pardonnerez de prendre mon cas personnel pour illustrer mon propos. J'ai enseigné les mathématiques (surtout) et l'occitan (un peu) à l'Université. Je n'ai pas fait de cours de mathématiques en occitan. Mais autour de 1980, j'ai rédigé des sujets d'examen avec le texte en français et en occitan des deux côtés de la feuille. J'ai obtenu quelques (rares mais excellentes) copies en *lenga nostra*. J'ai interrogé deux fois à l'oral (licence de mathématiques pures en 1972 ; statistiques pour psychologues dix ans plus tard) en occitan. J'ai souvent tenu mes brouillons de recherche (géométrie algébrique) dans la même langue. À travers ces expériences, très ponctuelles il est vrai, j'en arrive à penser que :

- potentiellement tout est possible en ce domaine sans obstacle linguistique majeur ;
- il faut distinguer la découverte et l'appropriation d'une notion mathématique de l'expression dans telle ou telle langue d'un concept déjà connu et compris.

Un mathématicien confirmé occitanophone peut parler dans sa langue sans préparation et sans difficulté de ses recherches ou de tout autre sujet qu'il connaît suffisamment. De temps en temps se posera une question de choix lexical. Un exemple pour être concret. Les géomètres savent ce qu'est la **dimension de plongement**. Au concept de **plonger**, se rattachent au moins deux idées différentes :

- celle de mouvement vers le bas, la tête la première : plonger dans le vide, plonger dans une piscine. L'occitan dit **cabussar**.
- celle de tremper dans un liquide ; il est bien connu depuis ARCHIMÈDE que « *Tout corps plongé dans un liquide reçoit une poussée. . .* ». Ici, le verbe occitan est **salsar**.

Pour nous, aucune de ces deux notions ne rend bien l'idée contenue dans celle de **dimension de plongement**. En tout cas, aucun dérivé de **cabussar** ou de **salsar** ne peut convenir ici. La solution est ailleurs, dans la vision "concrète" des choses, vraisemblablement suggérée aussi par le choix déjà connu, fait par les langues germaniques. En allemand, en anglais, l'idée retenue est celle d'**encastrement** : **Einbettung**, **embedding**. L'occitan peut dire **encastrament**. [*]

p. 6

Disons enfin que si le catalan, langue sœur de l'occitan, est langue "régionale" à Perpignan, la même langue est à Barcelone utilisée dans tous les domaines et en particulier en mathématiques, de la maternelle à l'université, y compris dans des rencontres entre chercheurs.

Aujourd'hui, comme hier et plus que hier, peut-être, une langue n'a d'avenir que si elle peut dire naturellement, sans blocages ni complexes, tout ce que l'homme veut exprimer, que cela relève de sa sensibilité ou de son intelligence, que cela touche aux relations sociales, à la formation et l'activité professionnelle, à la création artistique, à la recherche, etc.

Les mathématiques jouent un rôle important dans notre société, souvent insoupçonné. Jean MAROT fait donc œuvre utile, indispensable même, avec son dictionnaire multilingue axé sur le vocabulaire breton des mathématiques. Son premier mérite est de proposer une norme, indispensable dans tous les domaines scientifiques. Elle n'interdit pas quelques doublets qui doivent demeurer rares, très rares sous peine de cacophonie, de perte d'énergie et même de blocage de l'activité intellectuelle. D'un strict point de vue linguistique, cette norme peut être choisie de bien des façons. Mais d'autres facteurs interviennent surtout pour la formation des jeunes esprits :

- les préoccupations pédagogiques dans un contexte que l'on ne peut ignorer,
- la nécessaire ouverture internationale. Les bibliothèques regorgent d'ouvrages mathématiques dans bien des langues. Les échanges entre individus sont vitaux.

Cela impose certains choix. En 1894, David HILBERT a baptisé du nom de **Ring** la structure dégagée un peu plus tôt par Leopold KRONECKER. Depuis, toutes les langues du monde ont repris et traduit ce mot. Jean MAROT fait le bon choix en prenant **anell** en breton. Ceci pousse aussi à privilégier un vocabulaire souvent international à base de racines grecques et latines. Ceci peut se faire avec souplesse. L'allemand dit **Korollar** et **Lemma**, mais garde **Satz** (phrase) pour **théorème**. Il dit aussi **Definition**, **Dimension**, mais garde **Auflösung** pour **résolution**. Que ceux qui craignent de voir leur langue, le breton en l'occurrence, noyée sous un flot senti comme étranger ou artificiel, se rassurent. Une tendance forte est de réutiliser en mathématiques des mots concrets, de chaque jour, avec des sens nouveaux (et précis), mots qui font d'une certaine façon image. J'ai cité **anneau**. Il y en a beaucoup d'autres et de plus en plus. Ceux-là sont bretons à 100%.

Les mathématiques sont trop souvent présentées comme une science venue de nulle part et achevée.

Or elles ont une histoire riche d'enseignements, histoire qui se fait chaque jour. L'ouvrage que vous avez entre les mains prend en compte cette dimension.

Jean MAROT a fait un travail énorme, gigantesque. Il l'a fait avec prudence et réalisme pédagogique mais aussi avec audace et courage. Il en fallait pour envisager puis réaliser un tel ouvrage. Il l'a surtout fait avec amour, celui des mathématiques et celui de la langue bretonne, nullement incompatibles ni même concurrentes (n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ?) mais au contraire s'enrichissant mutuellement. Il a prouvé que breton et mathématiques donnaient un mariage d'amour et de raison, un mariage fécond. Il l'a fait aussi avec l'amour des élèves ; Qu'il en soit triplement remercié ! L'Occitan que je suis est un peu jaloux de la Bretagne. »

MAROT 2002 : 5–6

58.2 Introduction

« Pourquoi un dictionnaire multilingue de mathématiques ?

Depuis une vingtaine d'années, l'enseignement des mathématiques se fait en breton dans bon nombre d'écoles bilingues. Quand on ouvre un livre d'enseignement, on rencontre par exemple bien souvent les mots *dasparzhus*, *diñs*, *jedoniezh*, *kelc'hdro*, *kenstrollus*, *kenstur*, *kensturiieg*, *kensturdaleg*, *kranenn*, *liestal*, *mentoniezh*, *niveroniezh*, *pevarzal*, *pikern*, *skoulmad*, *treuskis*, *treusvegell*, *tristuriieg*, *troellenn*, pour désigner respectivement distributif, cube, mathématique, orbite, associatif, parallèle, parallélogramme, parallélépipède, cylindre, polyèdre, géométrie, arithmétique, tétraèdre, cône, problème, diamètre, diagonale, trapèze, spirale, mots dont les racines sont adoptées par l'ensemble des langues de grande tradition scientifique que sont le français, l'anglais, l'allemand et le russe. Tout cela laisse très perplexe le mathématicien, qui ne reconnaît plus son univers. Il ne perçoit pas l'intérêt en mathématiques d'un vocabulaire si différent de celui des autres langues, et surtout il se pose la question de l'efficacité d'un tel vocabulaire à un niveau supérieur. Sans doute cette situation est-elle due au fait que la majeure partie du vocabulaire scientifique breton d'aujourd'hui a été élaborée dans l'urgence et sans le temps d'une réflexion globale. Mais une langue d'enseignement ne s'improvise pas, surtout dans le domaine scientifique. Le but du présent dictionnaire est d'amorcer une réflexion globale dans le domaine des mathématiques, et aussi de proposer un vocabulaire qui ne soit pas en rupture avec celui des autres langues. Faisons d'abord un petit retour en arrière.

L'essentiel du vocabulaire scientifique de la langue bretonne date du 20^e siècle. Les dictionnaires antérieurs à 1925 ne contiennent guère plus d'une dizaine de mots mathématiques : *arismetik*, *geometri*, *matematic*, *logic*, *probleum*, *silogism*, *tricoignec* dans le *Catholicon* de Jehan LAGADEUC (1499) ; *arguamand*, *arismetiq*, *logicqa*, *ar matematicquoù*, *tric'horn* dans le dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732). Les mots *arismetik*, *geometri* ont disparu du dictionnaire de LE GONIDEC (1847) au profit des expressions *gouiziegez e kenver an niveroù*, *skiant ar vent / skiant ar muzulioù* et les mathématiques sont devenues *jed*, *nivererezh* ; on y trouve en outre les mots *tric'horn*, *zero* et *keit-ha-keit = parallèle*. C'est seulement à la fin des années 1920 et au début des années 1930 qu'on assiste à un début de création de vocabulaire mathématique. C'est à cette époque qu'apparaissent pour la première fois dans le vocabulaire breton les mots *jedoniezh*, *niveroniezh*, *mentoniezh* en lieu et place des mots génériques *matematik*, *arismetik*, *geometri*. Citons à ce sujet l'article *Eur pennad Mentoniezh* attribué à Célestin LAINÉ KERJEAN, paru chez Gwalarn en 1934. En 1950 le vocabulaire mathématique comportait à peine deux cent mots. Souvent inapproprié, particulièrement en géométrie, il nous semble devoir être réexaminé aujourd'hui dans un cadre global.

Créer du vocabulaire pour l'enseignement primaire ou pour le collège ne pose pas vraiment de problème. Car, à ce niveau, le vocabulaire est assez réduit et les notions introduites sont encore bien concrètes. La difficulté apparaît dès le lycée, où le vocabulaire explose littéralement et où l'on commence à introduire des notions de plus en plus abstraites ; au-delà, n'en parlons pas. Mais proposer du vocabulaire mathématique pour un niveau donné n'a guère de sens. [*] Car, par exemple, certains mots du Primaire seront utilisés constamment par la suite (*addition*, *somme*, *différence*, *produit*, *carré*, *rectangle*, *perpendiculaire*, *parallèle*, etc.). Il convient donc de bien les choisir dès le départ pour être sûr que ces mots puissent convenir plus tard, car un mot retenu doit l'être de manière définitive. En outre, on peut utiliser à l'occasion à un niveau donné, des mots qui seront introduits et définis beaucoup plus tard. En résumé, la réflexion ne peut qu'être globale. Et c'est en général la prise en compte de cette globalité qui permettra de faire les bons choix initiaux.

Créer du vocabulaire mathématique breton est un problème difficile ; et, si l'on s'engage dans cette voie, il convient de le faire avec beaucoup de rigueur dans le choix des mots. Nous devons être conscients que le breton n'est pas capable aujourd'hui de tout dire en mathématiques, et d'aller aussi loin qu'on veut. Car, pour cela, il faudrait d'abord disposer d'une langue savante ; et celle-ci reste à créer en breton. Ceci

ne peut se faire que progressivement, au fur et à mesure du développement de l'enseignement bilingue et des formations correspondantes : c'est une question de temps.

Après vingt ans de création de vocabulaire tous azimuts, le moment est venu de faire le point. Il s'agit de proposer un vocabulaire basique, accompagné d'une réflexion approfondie sur le choix des mots et sur l'orientation prise. Ceci afin de bien asseoir la langue mathématique aujourd'hui, pour pouvoir éventuellement aller plus loin demain. Faire le point, c'est aussi faire le tri parmi les très nombreuses propositions qui ont été faites ; en clair, c'est ne retenir que celles qui ont un avenir en mathématiques. Pour cela, il faut argumenter, donner les définitions des mots et préciser leurs domaines d'emploi : ce que seul un dictionnaire permet de faire. Il ne faut pas aller trop vite non plus, car la langue doit pouvoir intégrer et assimiler tous ces nouveaux mots en même temps que les notions qu'ils recouvrent : c'est une question de temps. Il est sans doute préférable aujourd'hui de disposer d'une base réduite et cohérente de mots définitifs, choisis de façon qu'on puisse la prolonger demain, plutôt que d'une liste pléthorique, qu'il faudra sans doute modifier plus tard. Il convient enfin d'éviter les trop nombreux doublets (deux mots bretons pour un seul mot français), le choix du mot étant laissé à l'appréciation de chacun ; sinon, on risque vite de ne plus se comprendre. On peut bien sûr en conserver un tout petit nombre. Mais, pour les notions fondamentales, un double vocabulaire est inconcevable en mathématiques. Si on veut aller de l'avant et faire des mathématiques de qualité, il est temps aujourd'hui de délaisser un vocabulaire inapproprié. Il est temps de choisir clairement entre *matematik* et *jedoniezh*, entre *aritetik* et *niveroniezh*, entre *geometriezh* et *mentoniezh*, entre *analis* et *dezrann / dielfennadur*, entre *diametr* et *treuskiz*, entre *diagonalenn* et *treusvegell*, entre *problem* et *kudenn / skoulmad*, entre *zero* et *mann*, etc.

Le présent dictionnaire couvre les contenus mathématiques enseignés depuis l'école primaire jusqu'à l'entrée de l'Université. On y a incorporé aussi des rudiments d'astronomie et de mécanique, domaines traditionnellement abordés en mathématiques. Le contenu privilégie donc les mathématiques enseignées, en fait les mathématiques pures par rapport aux mathématiques appliquées. Une place importante est faite à la géométrie élémentaire, à l'arithmétique élémentaire, et à l'analyse réelle élémentaire. Mais figurent aussi en bonne place l'algèbre, la logique, la théorie naïve des ensembles (naïve, c'est-à-dire non formalisée), la combinatoire, la topologie, le calcul différentiel et intégral, la géométrie algébrique, la géométrie différentielle, l'analyse numérique, les probabilités et les statistiques, etc. Enfin, un soin particulier a été apporté aux mots du raisonnement, sans lesquels il n'y a pas de mathématiques. Nous avons estimé nécessaire de prendre en considération le vocabulaire mathématique universitaire pour pouvoir choisir correctement les mots de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement secondaire. Mais cela ne signifie pas qu'on soit capable d'enseigner les mathématiques en breton à ce niveau, loin de là. Car disposer d'un vocabulaire, c'est une chose. Enseigner avec ce vocabulaire, c'est une tout autre affaire : entre les deux, il y a l'appropriation et la maîtrise des notions correspondant à ce vocabulaire.

Les mathématiques ont une longue histoire, qui se confond presque avec celle de l'Humanité, car elles sont à l'origine des progrès techniques. C'est pour cette raison que ce dictionnaire donne, toutes proportions gardées bien sûr, une place importante à l'aspect culturel et historique. Il pose [*] des jalons : mention de plus de 400 mathématiciens avec leur spécialité et leurs travaux, historique des grands problèmes (quadrature du cercle par exemple), paternité des théorèmes importants avec datation quand c'est possible, mathématiques contemporaines. On imagine aussi assez mal un vocabulaire mathématique coupé de celui des langues de grande tradition scientifique. C'est pourquoi il nous semble clair que la création de vocabulaire mathématique breton ne peut se faire qu'en privilégiant les racines internationales, c'est-à-dire en s'appuyant sur le français, l'anglais, l'allemand et le russe. Toute autre voie nous apparaît comme une voie de repli, ne pouvant que conduire à l'impasse dans le domaine scientifique. Plus loin, nous reviendrons longuement sur ce point.

Ce dictionnaire est d'abord un dictionnaire de mathématiques, en ce sens qu'on y trouve les définitions essentielles, l'énoncé de nombreux théorèmes et de nombreuses conjectures, résolues ou non, ainsi que les axiomes des théories et des structures de base (ensemble, groupe, anneau, corps, espace vectoriel, espace affine, espace topologique, géométrie métrique, mesure, etc). Il donne le vocabulaire en situation d'emploi dans un texte mathématique, se différenciant en cela d'un simple lexique. Il recense les mots-clés et les expressions-types, si déroutantes parfois, des mathématiques, couvrant l'essentiel des besoins de l'enseignement primaire et secondaire. Enfin, chaque entrée en breton est suivie de son équivalent français et, presque toujours, des équivalents anglais, allemand, russe : ceci recouvre l'ensemble des langues romanes, germaniques et slaves. Le français et l'anglais ont été privilégiés, car ces deux langues sont la base de la langue mathématique d'aujourd'hui, dont les racines sont pour l'essentiel d'origine gréco-latine. Le plus souvent, nous indiquons ces racines avec une datation approximative. On précise en outre les divers domaines d'emploi de chaque mot (algèbre, logique, géométrie, analyse, probabilités, etc). Enfin, les choix sont faits de manière ouverte, c'est-à-dire de façon à permettre une création ultérieure sans remettre en cause les choix antérieurs.

Les articles de ce dictionnaire sont bilingues breton/français, essentiellement pour deux raisons. La première, pour rendre le dictionnaire accessible au plus grand nombre. La seconde, parce que le breton n'a pas encore acquis son autonomie dans le domaine de la langue mathématique ; et il s'en faut de beaucoup puisque nous n'en sommes aujourd'hui qu'au stade de traduction d'ouvrages français en breton. D'ailleurs, dans un premier temps, il est fondamental de s'appuyer sur une langue de longue tradition scientifique et de mettre en regard le texte mathématique breton et le même texte en français ou en anglais. Ce passage est obligé, si on veut que l'entreprise ait quelque chance de réussir. À ce sujet, il paraît également souhaitable, dans le cadre d'un bilinguisme bien pensé, de donner aux élèves des classes bilingues les correspondants français des mots importants, car ils en auront besoin. Et ceci ne peut être fait que dans le cours de mathématiques, car des justifications mathématiques seront souvent nécessaires pour cela. En fait, le véritable enjeu aujourd'hui est la bonne insertion, dans le domaine scientifique, des élèves et des collégiens qui quitteront l'enseignement bilingue pour poursuivre leurs études dans le système traditionnel ; et surtout des lycéens, après le baccalauréat scientifique.

Un peu plus de 400 mathématiciens sont cités avec une courte bibliographie sur chacun d'entre eux. Ils se répartissent suivant les nationalités : France (102), Allemagne (60), Angleterre (38), Italie (35), civilisation grecque (30), Russie (21), Amérique (19), civilisation arabe (10), Hongrie (10), Pologne (9), Suisse (8), Inde (7), Écosse (7), Belgique (6), Chine (6), Japon (6), Autriche (4), Irlande (4), Norvège (4), Hollande (3), Suède (3), Ukraine (3), Danemark (2), Pays de Galles (2), Pays baltes (1), Canada (1), Finlande (1), Israël (1), Tchécoslovaquie (1).

Ce dictionnaire n'a aucune prétention à l'exhaustivité, car ce n'est pas son objectif. Il comporte à peine plus de 2 000 entrées, si on excepte la mention des noms de mathématiciens et celle de divers symboles. C'est sans doute assez peu, mais c'est un choix délibéré. Car nous nous sommes volontairement limité à un vocabulaire basique et à des propositions que nous estimons quasi-définitives, sinon définitives. Aller au-delà et proposer des choix, dont on n'est pas très sûr aujourd'hui, ne nous a pas semblé raisonnable. Car le risque est grand d'être amené plus tard à faire quelques changements ; et ceci n'est pas bon au point de vue pédagogique. Notre ambition est de créer un environnement mathématique en stabilisant les mots fondamentaux, conditions qui [*] nous semblent nécessaires pour pouvoir faire des mathématiques de qualité.

p. 10

Enfin, comme il n'est pas d'ouvrage mathématique sans références, on trouvera une bibliographie abondante en français et en anglais, et moindre en allemand ; nous y avons ajout deux sites Internet. Cela ne donne même pas un aperçu de l'immensité de la littérature mathématique d'aujourd'hui, mais a au moins le mérite de rappeler qu'en ce domaine il convient d'avoir beaucoup d'humilité et de modestie. Une bibliographie est nécessaire aussi pour des raisons pédagogiques. On imagine mal en effet un enseignement de mathématiques, coupé de toute cette richesse qu'on ne trouve que dans les autres langues.

Cet ouvrage, fruit d'une réflexion s'étendant sur plus de dix ans, donne le regard critique d'un universitaire sur l'enseignement de sa discipline en breton, regard libre aussi. Il intéressera en premier lieu les enseignants et futurs enseignants de la filière bilingue, primaire et secondaire. En second lieu, les parents d'élèves et les lycéens. Enfin, par l'importance accordée à la réflexion et à l'argumentation, par la méthode utilisée qui prend en compte les acquis historiques et l'environnement des grandes langues scientifiques d'aujourd'hui, il déborde largement du cadre de l'enseignement et de celui des mathématiques. De ce fait, il intéressera tout scientifique, et aussi tout public cultivé curieux de sciences et / ou de langue bretonne. Les mathématiques ne font-elles pas partie de la culture de l'honnête homme, soucieux un tant soit peu d'ouverture sur le monde scientifique ? »

MAROT 2002 : 7–10

58.3 Quel vocabulaire breton pour les mathématiques ?

« Nous avons déjà noté la grande pauvreté du breton, dans le domaine du vocabulaire scientifique. On peut, bien sûr, donner un statut scientifique à un certain nombre de mots de la langue courante, mots attestés par leur présence dans un dictionnaire, ceci sans changer leur sens. On peut aussi, en utilisant toutes les ressources de la langue bretonne et en particulier la dérivation, en construire d'autres à partir de racines attestées. Nous le ferons largement, notamment dans le domaine de l'arithmétique et de la géométrie élémentaires. C'est ainsi qu'on retiendra *eeunenn* = droite, *kreisenn* = centre, *krommenn* = courbe, *poent* = point, *niver* = nombre, *somm* = somme, *produ* = produit, *digor* = ouvert, *heulienn* = suite, etc. Mais cela fait tout au plus quelques centaines de mots, alors qu'il en faut de un à deux milliers dans un premier temps. On ne peut donc pas éviter une création importante de vocabulaire spécifique. Mais sur quelles bases ?

Pour y voir plus clair, il est nécessaire de se rappeler que le vocabulaire mathématique s'est constitué et se constitue encore de nos jours sur des bases gréco-latines, et que toute la création de mots se fait

dans le sens d'une compréhension interlangue de plus en plus grande. Pouvons-nous, s'agissant de la langue bretonne, rester en dehors de cette évolution ? Nous ne le pensons pas, sauf à se marginaliser et à conduire dans l'impasse les jeunes qui commenceront à apprendre les mathématiques en breton. Aujourd'hui, il s'agit avant tout de créer un vocabulaire d'enseignement. Pour cela, deux voies s'offrent à nous. La première est basée sur l'emploi équilibré de racines interlangues et de racines celtiques, la seconde sur l'emploi exclusif de racines celtiques. Personne n'imagine en mathématiques un vocabulaire celtique, replié sur lui-même, en rupture avec celui des langues de référence. Les mathématiques ont atteint aujourd'hui un stade de développement tel que l'acquisition de notions de base se fera d'abord à partir du vocabulaire des langues de longue tradition scientifique que sont le français et l'anglais, et non à partir du vocabulaire breton. Tout mathématicien sait par expérience que, dans un texte mathématique, l'obstacle à la compréhension est souvent le vocabulaire : de grâce, ne créons pas de difficultés supplémentaires à ce niveau. S'ils veulent réussir en mathématiques, les élèves auront absolument besoin au cours de leurs études de consulter des ouvrages mathématiques écrits dans d'autres langues que le breton, en fait en français et en anglais ; et dans ces langues, ils n'auront que l'embarras du choix. Mais, pour cela, il faut leur donner les clés de lecture, c'est-à-dire des racines interlangues, et ceci dès l'enseignement primaire. Ajoutons qu'un vocabulaire scientifique celtique fermé sur lui-même, que personne ne comprendra d'emblée, n'a aucun intérêt pour l'étude des sciences : ce sera plutôt un handicap qu'une aide. Ajoutons enfin que l'adoption de racines étrangères, loin de changer la langue comme on l'entend dire parfois, participe bien au contraire à son enrichissement.

En fait une science peut se comparer à une plante. Pour qu'elle puisse s'épanouir, il ne faut le couper ni de ses racines ni de son environnement. Dans ce travail de création, il convient donc d'avoir une double perspective. Tenir compte de l'environnement et du contexte actuel des langues scientifiques dans le monde d'aujourd'hui. Tenir compte aussi de l'histoire, c'est-à-dire de l'évolution des sciences au cours des temps et de l'état actuel de leur développement. Les mathématiques ont une très longue histoire (près de 4000 ans) qui se confond presque avec celle de l'Humanité, car elles sont à l'origine des progrès techniques : à ce titre, elles font partie du patrimoine culturel de tous les peuples. Le travail de création qui est entrepris ne peut se faire qu'en respectant ce patrimoine, et ceux qui l'ont créé : il doit être enraciné dans l'histoire. Il est inimaginable de faire table rase du passé, en éliminant des mots multimillénaires qui ont traversé toute l'histoire et ont participé à sa création. D'ailleurs, quel enseignant de mathématiques accepterait dans son enseignement un vocabulaire coupé de ses racines historiques et de son environnement ?

Voici quelques principes d'élaboration d'un vocabulaire mathématique.

Bien différencier la langue mathématique de la langue littéraire et surtout de la langue courante. Des mots savants, des mots au contenu abstrait et même très abstrait sont nécessaires. La différenciation langue savante / langue courante doit pouvoir être immédiatement perçue par les élèves de par la présence de ces mots : c'est important pour des raisons pédagogiques. Et, si on utilise un mot de langue courante, l'image évoquée par ce mot doit correspondre au mieux à la [*] notion mathématique (**lassenn** = **lacet**, **hent** = **chemin**, etc.). Mais on ne peut pas donner par simple décision un sens abstrait à des mots uniquement utilisés dans des situations concrètes : une extension de sens ne se décrète pas. C'est ainsi que des mots, comme **bevenn**, **anvevenn**, ne peuvent vraiment pas être retenus pour désigner respectivement **limite**, **infini**.

p. 16

En mathématiques, un même mot a souvent plusieurs sens selon son domaine d'utilisation. Pas d'inflation ni de dispersion de vocabulaire : adoptons aussi un seul mot breton, tout en ayant présent à l'esprit tous ses sens. Ceci signifie que, lorsqu'on crée un mot pour l'enseignement primaire, il faut se poser la question de savoir s'il conviendra pour le collège, le lycée et même au-delà. Car le mot doit être choisi de manière définitive. Ce serait une erreur pédagogique que d'être conduit à le changer plus tard, au collège par exemple, s'il ne convient pas. Cet argument est essentiel pour le choix des mots comme **diametr**, **diagonalenn**, par exemple.

Dans toute langue, il existe une hiérarchie des mots : la langue mathématique n'échappe pas à cette situation. Cet ordre est basé sur le niveau d'utilisation, l'importance du contenu, le degré d'abstraction des concepts introduits. Il définit un ordre ascendant, allant du plus concret au plus abstrait. C'est le mot **Mathématique** qui est au sommet de toute hiérarchie : tout en bas, on rencontrera des mots comme **point**, **droite**, **nombre**, etc. Au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des mots, ceux-ci ont un contenu de plus en plus étendu et de plus en plus abstrait. Comme dans toute langue, c'est aux niveaux les plus élevés qu'on doit rencontrer des racines interlangues : **matematikoù**, **nalis**, **aritmestik**, **geometriezh**, **topologiezh**, etc. Le vocabulaire breton, en général assez concret, a davantage sa place aux premiers niveaux (**poent**, **eeunenn**, **niver**, etc.) et dans le vocabulaire non mathématique accompagnant le discours mathématique, sans oublier les situations où il n'existe pas de racine commune aux langues de référence (**beskadur** = **troncature**, **kisadur** = **rebroussement**, **liw** = **couleur**, **niver mignonel**

= nombre amiable, poues = poids, etc.).

Cette hiérarchie des mots implique une hiérarchie des choix. L'élaboration d'un vocabulaire mathématique peut se comparer à la construction d'un édifice : on commence par les fondations et la structure qui seront définitives. Le plus important aujourd'hui est de choisir une fois pour toutes les mots fondamentaux du discours mathématique. On peut bien sûr hésiter sur le choix d'un tout petit nombre d'autres mots, qui ne sont pas vraiment du domaine mathématique, ou dont le domaine d'emploi en mathématiques est très restreint (comme *maligorn PASCAL* = *limaçon de PASCAL*). Leur choix n'affectera en rien celui des mots basiques.

Quelles racines doivent être interlangues ?¹¹⁴

Les mots classifiants, c'est-à-dire ceux des grands domaines et sous-domaines des mathématiques : mathématiques, algèbre, géométrie, arithmétique, analyse, combinatoire, topologie, logique, probabilités, statistiques, mécanique, etc.

Les mots historiques qui plongent au fond de l'histoire des mathématiques et qui ont été repris par toutes les langues : théorème, hypothèse, hypoténuse, parallèle, diagonale, diamètre, etc.

Les noms des fonctions : sinus, cosinus, sécante, cosécante, tangente, cotangente, exponentielle, logarithme, etc., car il faut penser aux symboles correspondants qui doivent être internationaux et penser aussi à l'utilisation des calculatrices.

Les noms des courbes et des surfaces : ellipse, hyperbole, parabole, cardioïde, conchoïde, cycloïde, strophoïde, lemniscate, ellipsoïde, cône, conoïde, caténoïde, cyclide, hélicoïde, etc.

Les mots techniques : algorithmes, anallagmatique, brachystochrone, cogrédient, difféomorphisme, holonomie, monodromie, sesquilinéaire, symplectique, etc.

Les mots au fort contenu abstrait, repris dans toutes les langues et n'existant pas en breton.

D'ailleurs cette orientation sera, le plus souvent, la seule qui permette une création ultérieure. Avant de choisir le mot *infini*, il faut penser à la série *fini, infini, cofini, profini, quasi-fini, transfini*. Avant de choisir le mot *magique*, il faut penser à la série *magique, bimagique, semi-magique, panmagique*. On s'apercevra alors vite que, dans ces deux cas, la solution ne peut pas être une racine celtique. De manière générale, plutôt que de créer un mot celtique artificiel que personne ne comprendra ni ne reconnaîtra d'emblée, il est de loin préférable de choisir une racine interlangue, surtout si elle est commune au français, à l'anglais et à l'allemand. Très souvent, — mais pas tout le temps non plus —, il suffira qu'elle soit commune au français et à l'anglais qui, ne l'oublions pas, sont les bases de la langue scientifique d'aujourd'hui. N'en doutons pas : c'est la seule voie possible, la réussite des études de mathématiques en breton pour le plus grand nombre est à ce prix. »

MAROT 2002 : 15–16

58.4 Méthodologie d'emprunt

« Il s'agit ici d'édicter des règles simples et raisonnables d'emprunts de mots et de s'y tenir rigoureusement. C'est l'objet de ce qui suit, et de l'argumentaire de choix qu'on trouvera à la page 21. »

ibid. : 17

58.4.1 Comment intégrer les racines ou les mots interlangues ?

« Qui dit langue scientifique dit langue facile d'emploi, langue qui ne bride pas la pensée, et donc des mots précis, clairs et simples de conception. La simplicité est une condition nécessaire de la clarté. Une langue dont les mots sont démesurément longs est inefficace ; aussi est-il souhaitable de privilégier les mots courts. En particulier, pas de suffixes *-el*, *-eg*, inutiles, car c'est souvent cela qui rend un mot incompréhensible. Pourquoi prendre par exemple *paralleg*, comme on le trouve parfois, pour traduire l'adjectif *parallèle*, alors que le mot *parallel* est amplement suffisant ? Le suffixe *-eg* n'ajoute rien au niveau du sens ; au contraire il complique les choses au niveau des dérivations. Le choix *paralleg* conduit aux dérivations *parallélisme* = *parallelegezh*, (une) *parallèle* = *parallegenn* ; le choix *parallel* conduit aux dérivations *parallegded*, *parallegenn*, ce qui nous semble quand même mieux.

114. Ici nous modifions la présentation originale du texte pour présenter ce passage sous la forme d'une liste.

De même il est préférable de retenir, dans toutes les situations, seulement le mot *karrez* = carré, adjectif et substantif, plutôt que la série *karrez*, *karrezenn*, *karezeg*, *karrezad*.

La méthode la plus courante d'emprunt est celle d'un adjectif, d'un substantif ou d'un radical verbal tel quel (simplicité oblige), les suffixations se faisant ensuite naturellement dans la langue. Deux exemples :

- i) *normal* = normal, *normalenn* = normale, *normalded* = normalité, *normalisañ* = normaliser, *normaliser* = normalisateur,
- ii) *diagonal* = diagonal, *diagonalenn* = diagonale, *diagonalisañ* = diagonaliser, *diagonal-isadur* = diagonalisation, *diagonalisadus* = diagonalisable.

Quelquefois aussi, on empruntera le substantif et l'adjectif correspondant en *-al*, lorsqu'ils sont tous deux dans les quatre langues de référence. Ainsi, *diametr* et *diametral*, *norm* et *normal*, *spess* et *spessial*, *polinom* et *polinomial*, *spektr* et *spektral*.

Nous avons adopté tels quels quelques mots latins, couramment utilisés en mathématiques : *a fortiori*, *a priori*, *a posteriori*, *continuum*, *dextrorsum*, *extremum* / *extrema*, *folium*, *bifolium*, *trifolium*, *maximum* / *maxima*, *minimum* / *minima*, *modus ponens*, *modus tollens*, *optimum*, *senesborsum*, et un seul mot allemand : *nullstellensatz*. Nous ne muterons pas ces mots. Enfin, nous proposons de bien différencier les noms des planètes de ceux des jours correspondants de la semaine (*Mars* / *meurzh*, etc.), comme cela se fait dans toutes les langues. »

MAROT 2002 : 17

58.4.2 Les noms de personne.

« En ce qui concerne les noms de mathématicien, nous avons suivi l'usage mathématique français qui est aussi l'usage anglais, mis à part les noms grecs. On respecte la graphie du nom de la personne dans son pays d'origine ; pour les mathématiciens arabes, russes, chinois, hindous ou japonais, on reprend la graphie en usage dans la littérature mathématique contemporaine. Ainsi *ALEXANDROV*, *AL-KHWARIZMI*, *BOLYAI*, *CARDAN*, *COXETER*, *HILBERT*, *POINCARÉ*, *QUÉTELET*, *TAGAKI*, *TYCHONOV*, *YANG HUI*, *YONEDA* etc. D'autre part, il nous a semblé artificiel et, disons-le, sans grand intérêt de bretonner ou de retranscrire en breton les noms des mathématiciens grecs. On a donc retenu *ARCHIMÈDE*, *EUCLIDE*, *EUDOXE*, *MÉNÈCHME*, *MÉNÉLAOS*, *PTOLÉMÉE*, *PYTHAGORE*, *THALÈS*, *THÉÉTÈTE*, etc. Par contre, les adjectifs correspondants sont intégrés dans la langue. Ainsi, *arkimedian* = archimédien, *euklidian* = euclidien, *pitagorissian*, *arguesian* = argusien, *boolean* = booléen, *borelian* = borélien, *kartesian* = cartésien. Ceci nous a conduit à adopter les entrées <Q>, <X>, lettres qui de toute façon figureront à l'intérieur de certains noms de personnes. Ajoutons que les lettres <Q>, <X>, <x> sont des symboles mathématiques universels, qu'on ne peut qu'adopter en breton. »

ibid. : 17

58.4.3 Quels préfixes choisir ?

« Nous adoptons tous les préfixes, à condition qu'ils appartiennent aux quatre langues de référence (français, anglais, allemand, russe). Il n'est pas possible de s'en sortir clairement autrement. Donc, les emprunts interlangues sont, toujours ou presque, globaux c'est-à-dire préfixes compris. Récapitulons :

Préfixes multiplicatifs : *ato-*, *deka-*, *dessi-*, *egza-*, *giga-*, *hekto-*, *kilo-*, *mega-*, *mikro-*, *mili-*, *nano-*, *peta-*, *piko-*, *santi-*, *tera-* (*dessilitr*, *kilometr*, *dekagramm*, etc.). [*]

Autres préfixes : *anti-*, *aoto-*, *bi-*, *dia-*, *ekwi-*, *epi-*, *etre-*, *hiper-*, *hipo-*, *holo-*, *homeo-*, *homo-*, *inter-*, *iso-*, *hanter-*, *is-*, *kasi-*, *ke-*, *ken-*, *ko-*, *kontra-*, *kwadr-*, *lies-*, *meta-*, *mono-*, *multi-*, *okta-*, *okto-*, *orto-*, *para-*, *peri-*, *poli-*, *pre-*, *pro-*, *rag-*, *pseudo-*, *semi-*, *toto-*, *trañs-*, *ultra-*, *uni-*, *us-*.

Exemples : *antisimetreg*, *aotomorfism*, *bidual*, *diagonalenn*, *ekwipotant*, *epimorfism*, *hiperbolenn*, *hiposikloïdenn*, *holonomiezh*, *homeomorfism*, *isometreg*, *hanter-serr*, *is-group*, *kasi-kompakt*, *kekostezeg*, *kengalc'hieg*, *konormal*, *kontragrediant*, *kwadrateg*, *liesadur*, *metamatematik*, *monomorfism*, *multiplèt*, *oktaedr*, *ortogonalded*, *parabolenn*, *perimetr*, *polinomial*, *profinet*, *projekti-vel*, *ragurzh*, *pseudo-sferenn*, *semi-konverjant*, *totologiezh*, *trañsandant*, *ultrafiltr*, *ultrasfereg*, *universel*, *uskorf*.

Donnons quelques commentaires. En mathématiques, le préfixe *anti-* ne contient pas vraiment l'idée d'opposition, ou alors de manière bien lointaine, ou même pas du tout. Le meilleur exemple de cette situation est celui d'une matrice carrée ou d'une relation binaire, qui peuvent être à la fois antisymétriques et symétriques. C'est la raison qui nous a fait retenir *anti-* plutôt que *eneb-*, comme dans les langues

de référence d'ailleurs. Nous avons retenu **aoto** = **auto** pour le différencier du préfixe **oto-**, qu'on rencontre en médecine par exemple avec un autre sens, conforté en cela par les mots **aotramant**, **aotre**. Comment rendre en breton le préfixe **équi-**? L'emprunt global suggère **ekwi-**, retenu par toutes les langues de référence : **ekwipotant**, **ekwipotañsiel**, **ekwivalant**. Le choix du préfixe **ke-**, devant une racine celtique, semble naturel si on a présent à l'esprit le mot attesté **keheder** = **équateur** : ainsi **kekostezeg** = **équilatéral**. Ceci de préférence à **kehid-** / **keit-**, qui contient une notion de longueur ou de temps, notions ne figurant pas dans le préfixes **équi-**. Deux préfixes sont nécessaires pour rendre les préfixes **demi-** / **semi-**, ne serait-ce, par exemple, que pour pouvoir différencier **demi-distance** (= la moitié d'une distance), et **semi-distance** (= vérifiant une partie des propriétés d'une distance). Tout se fera naturellement, **hanter-** devant une racine celtique, et **semi-** dans le cas d'un emprunt global. De même, le préfixe **co-** se rendra par **ko-** dans le cas d'un emprunt global : **konormal**, **kovektor**, **kovariant**, etc ; et par **ken-** devant une racine celtique. Les deux préfixes **multi-** / **poly-** seront rendus par les trois préfixes **multi-** / **poli-** / **lies-** : ainsi **liesadur** = **multiplication**, **polinom** = **polynôme**. Le préfixe **multi-**, attesté en moyen-breton (**multipliaff**), est indispensable pour les emprunts globaux **multinomial**, **multiplét**, mots appartenant aux quatre langues de référence. Ce préfixe est également nécessaire si on veut différencier clairement les mots **multinomial** et **polynomial** : il existe une nuance assez fine entre ces deux préfixes ici, l'un étant relatif au nombre de termes, et l'autre ayant plutôt trait au nombre de variables. »

MAROT 2002 : 17–18

58.4.4 Les suffixes

« Si l'on tient compte du point précédent, la marque bretonne des mots empruntés ne peut désormais se rendre que par les suffixes. Nous n'innovons guère en ce domaine, ajoutant seulement deux ou trois suffixes interlangues aux suffixes existants.

- i) Le suffixe **-ad** a été utilisé avec beaucoup de parcimonie, en fait seulement pour les mots dont le sens comporte une notion de contenu, comme c'est le cas pour **teskad** = **ensemble** par exemple. Dans de nombreuses situations, ce suffixe ne contribue pas à clarifier les choses, bien au contraire. Ainsi, le mot **somme** ne comporte aucune idée de contenu, puisqu'une somme c'est le résultat d'une opération (l'addition) : en breton il vaut mieux le rendre par **somm** que par **sommad**. Même remarque pour le mot **suite**, qui désigne une application et non un ensemble. L'utilisation du mot **heuliad** induira une confusion entre une suite et l'ensemble de ses termes. Or il est nécessaire de bien différencier ces deux notions, la première correspondant à un infini potentiel et la seconde à un infini actuel. C'est pourquoi, il est préférable de choisir **heulienn** pour traduire le mot **suite**.
- ii) Les suffixes **-adenn** / **-adur**, correspondant au français et à l'anglais **-tion**, n'ont été employés qu'après un radical verbal emprunté ou préexistant dans la langue : **kombinañ** = **combiner**, **kombinadur** = **combinaison**, **korrelañ** = **correler**, **korreladur** = **corrélation**, **trañslatiñ** = **translater**, **trañslatadenn** = **translation**.
- iii) le suffixe **-adenn** / **-enn** a été réservé, entre autres, aux applications. Ainsi **heulienn** = **suite**, **serienn** = **série**, **trañsformadenn** = **transformation**, **trañslatadenn** = **translation**, **trañsposadenn** = **transposition**, **permutadenn** = **permutation**.
- iv) Le suffixe **-adus**, correspondant au français et à l'anglais **-able**, a été utilisé de préférence à **-abl**. Car, dans le cas d'un emprunt, de nombreux adjectifs comme **inversadus** = **inversible**, **orientadus** [*] = **orientable** s'intégreront certainement mieux dans la langue que **inversabl**, **orientabl**, par exemple!
- v) Adoption du suffixe : **-an** pour les adjectifs dérivés de noms de personnes, comme en anglais et, d'une manière très voisine, en français : **abelian**, **euklidian**, **hamiltonian**.
- vi) Adoption des suffixes : **-añs**, **-ant**, **-amant**, suffixes très vivants en breton qui existent aussi en français, anglais et allemand. Ainsi : **determinant**, **diskriminant**, **klokamant**, **kongruañs**, **diferañs**.
- vii) Comment rendre le suffixe interlangue **-aire** / **-ar** / **-är** / **-jar** (nyj) ? Pour les emprunts, on choisit le suffixe **-ar**, sans doute préférable à **-arel** / **-arenn**. Ainsi : **binar** = **binaire**, **korollar** = **corollaire**, **linear** = **linéaire**, **skalar** = **scalaire**. Sinon, on utilise les suffixes : **-el** / **-(i)eg**. Ainsi **klokamant** = **complément**, **klokamantel** = **complémentaire**, **kelc'h** = **cercle**, **kelc'hieg** = **circulaire**. Mais, il peut y avoir parfois des hésitations. Doit-on prendre **pollel** = **polaire** construit à partir de **pol**, ou au contraire choisir l'emprunt interlangue **polar** = **polaire** / **polar** / **polar** / **poljarnyj** ? Ce qui milite en faveur de la seconde solution, ce sont

les choix incontournables de *polarisañ* = polariser, *polarisadur* = polarisation, mots si importants des mathématiques contemporaines.

- viii) Le suffixes *-ik* a été retenu dans les cas suivants. Bien sûr pour de nombreux substantifs : *matematik*, *aritetik*, *lojik*, *algoritmik*, *grafik*, *geodesik*, *karakteristik*, *kostik*... qui donneront naturellement des adjectifs en *-ik* / *-ikel*. Ainsi *matematikel*, *aritetikel*, *lojik*, *algitmik*, *grafikel*, *jeodesikel*, *karakteristikel*, *kostik*, ... La langue bretonne comporte quelques adjectifs en *-ik*, de préférence à *-eg*, pour les rares adjectifs ne correspondant à aucun substantif. Ainsi, *-adik*, *diadik*, *triadik*, *p-adik*, *radikal-adik*, *ortik*, *simplektik*, *sporadik*, *stokastik*. À côté de quelques adjectifs en *-eg*, on a dû aussi adopter des substantifs en *-ik(enn)*. Ainsi *metrik* (une métrique sur un ensemble) à côté de *metreg* (système métrique), *konikenn* (une conique) à côté de *koneg* (conique), *kubikenn* (une cubique) à côté de *kubeg* (cubique).
- ix) Adoption du suffixe interlangue : *-ism* = *-ism[e]* / *-ism* / *-ismus* / *-ism*, essentiellement dans les composés du mot *morfism*. Ainsi : *isomorfism*, *automorfism*.
- x) Le suffixe *-iss* a été généralement retenu pour les substantifs en *-ice* / *-isse* qui ne sont pas des dérivations verbales. Dans ce dernier cas, on a évidemment adopté *-eres*. Ainsi, *absiss* = abscisse, *matriss* = matrice, *engehenteres* = génératrice, *diskweleres* = indicatrice.
- xi) Adoption de suffixe interlangue : *-ivel* = *-if* / *-ive* / *-iv* / *-ivnyj* et de son dérivé : *-ivelezh* = *-ivité* / *-ivity* / *-ivität* / *-ivnost*. Ainsi : *relativel* = relatif, *relativelezh* = relativité, *positivel* = positif, *komutativel* = commutatif, *komutativelezh* = commutativité.
- xii) Adoption du suffixe interlangue *-oïd(enn)* = *-oïde* / *-oid* / *-oid(e)* / *-oid(a)*. Ainsi, *elipsoïd*, *matroïd*, *kardioïdenn*, *sikloïdenn*. Comme en français, allemand, et russe, nous avons retenu un suffixe masculin *-oïd* (correspondant généralement au nom des surfaces et solides en français), et un suffixe féminin *-oïdenn* (correspondant généralement au nom des courbes en français).
- xiii) Le suffixe *-(s)ion* a été retenu, dans le cas des emprunts sans verbe préexistant : *fonskion*, *fraksion*, *bijeksion*, *injeksion*, *kondission*, *relassion*, *seksion*. Cela permet ensuite de construire de nouvelles dérivations : *kondissioniñ* = conditionner, *kondissionamant* = conditionnement (d'une matrice ou d'un système linéaire), *problem kondissionet mat* = problème bien conditionné.
- xiv) Le problème de la substantivation. Depuis une vingtaine d'années, on voit de plus en plus apparaître, dans le discours mathématique, des adjectifs utilisés comme substantifs. Là où on disait un nombre entier, un nombre rationnel, un ensemble ouvert, un ensemble fermé, un ensemble compact, ... , on dit maintenant un entier, un rationnel, un réel, un ouvert, un fermé, un compact, ... Il nous semble clair qu'on doit faire de même en breton. Soit à partir du suffixe *-enn*, comme dans *solud* / *soludenn*, *kromm* / *kromenn*, *gorre* / *gorreenn*, soit en décidant que l'adjectif est aussi substantif, comme dans un *anterin* = un entier. Enfin, pour les participes passés qui sont pris comme substantifs, on a utilisé les dérivations *-ed* / *-enn*, à partir du radical verbal. Ainsi *arrondi* = *rontaed*, *fermé* = *serred*, *complété* = *klokaed*, *développée* = *diorroenn*, *donnée* = *roenn*. Mais là, nous n'innovons pas. »

MAROT 2002 : 18–19

58.4.5 Les adjectifs

« Pour des raisons de clarté, nous utiliserons assez peu en mathématiques la construction où un complément de nom fait fonction d'adjectif. Lorsque nous le ferons, ce sera dans des situations assez concrètes, et nous relierons toujours les deux substantifs par un tiret : *sektor-kelc'h* = secteur circulaire, *koefissiant ankl un euenenn* = coefficient angulaire d'une droite, *ahel-kreis ur [*] gweour* = axe central d'un torseur. La suppression du tiret dans les deux derniers exemples pose problème, et conduit à une ambiguïté du moins en théorie, ce qui doit être évité. D'ailleurs une telle construction nous semble difficilement généralisable dans une langue scientifique pour deux raisons. La première est qu'un vocabulaire scientifique doit comporter de nombreux adjectifs à cause des dérivations et préfixations : conférer la suite *règle* / *régulier* / *irrégulier* / *birégulier* / *trirégulier* / *n-régulier* / *régulariser* / *régularisation* / *régularisable*. La seconde est que très souvent en mathématiques l'adjectif a pris un sens extensif par rapport au substantif dont il est issu et de ce fait ne peut guère être remplacé par ce dernier. Le meilleur exemple en est celui de *cercle* / *circulaire*.

On pourra dire secteur circulaire = sektor-kelc'h, mais certainement pas courbe circulaire = krommenn-gelc'h, pas plus que groupe circulaire = group-kelc'h. On ne pourra que dire courbe circulaire = krommenn gelc'hieg, groupe circulaire = group kelc'hig. Une courbe circulaire est une courbe projective plane passant, comme tout cercle, par les points cycliques. »

MAROT 2002 : 19–20

58.4.6 Les noms de fonctions

« Nous ne pouvons, bien sûr, que reprendre les noms en usage dans les langues de référence : logarithm = logarithme, eksponañsiel = exponentielle, sinus = sinus, kosinus = cosinus, tañjant = tangente, kotañjant = cotangente, sekant = sécante, kosekant = cosécante, ark sinus = arc sinus, ark kosinus = arc cosinus, ark tañjant = arc tangente, ark kotañjant = arc cotangente, argumans sinus = argument sinus, argumant kosinus = argument cosinus, argumant tañjant = argument tangente, argumant kotañjant = argument cotangente. De même diferañsiel = différentielle, faktorel = factorielle, fonksionel = fonctionnelle, form linear = forme linéaire. »

ibid. : 20

58.4.7 Si = mar, si... ne pas = mar... ket

« Toujours dans un souci de clarté et de rigueur, nous avons choisi en mathématiques de bien différencier ma de mar ; et donc d'affecter mar au si... alors mathématique, même au négatif. On dira donc mard eo gwir / mar n'eo ket gwir. »

ibid. : 20

58.4.8 Les mutations

« Nous sommes persuadé que, pour des raisons de clarté et de compréhension immédiate du vocabulaire, une langue scientifique s'accommodera assez mal d'un excès de mutations. Nous nous garderons bien d'innover dans ce domaine si sensible : nous nous contenterons seulement de nous conformer à certains usages que voici. Après un substantif féminin, pas de mutation de l'adjectif s'il est suivi d'un adverbe ou d'un complément. Après un substantif féminin, pas de mutation d'adjectifs en cascade : en clair, le second adjectif ne mute pas. Enfin, pour quelques mots rares et de nombreux mots empruntés, substantifs ou adjectifs, on écrira souvent la consonne mutée, suivie d'un tiret et du mot non muté : c'est une pratique courante pour les noms propres. Ainsi <dre d-trañsitivelezh> = par transitivité, <heulienn g-koñverjant>, etc. Nous indiquerons de même : <krommenn (g)welch> = courbe gauche. »

ibid. : 20

58.5 Justification des choix importants

Remarque : *Il s'agit d'un très long texte (pp. 21–48), où l'auteur fournit ses raisons pour sélectionner tel ou tel terme, au sujet de 128 notions ou (plus généralement) groupes de notions. L'ensemble ne peut pas être reproduit ici dans son intégralité.*

59 2003 : Albert Deshayes, *Dictionnaire étymologique du breton*

Remarque : *Le paratexte de ce dictionnaire est très long et ne peut être reproduit dans son intégralité. Nous repreneons ainsi :*

- la totalité de son Avertissement (pp. 7–8),
- des extraits choisis dans le texte intitulé « Histoire et évolution de la langue bretonne » (pp. 9–17). Nous avons généralement enlevé les passages concernant le détail de chacune des évolutions en phonétique historique, et mis en avant ceux qui se rapportent à l'origine du breton, ou bien témoignant d'une prise de position dans les débats que nous étudions,
- Des extraits choisis dans le texte intitulé « Réflexions graphiques » (pp. 18–29), sélectionnés en fonction des mêmes critères,
- De même pour le texte intitulé « Les sources : des dictionnaires » (pp. 31–35),
- Nous n'avons pas reproduit la liste des Préfixes (pp. 36–38) ni celle des Suffixes (pp. 39–42),
- Nous repreneons un court passage de la section intitulée « Comment bien comprendre le dictionnaire » (p. 43).
- Nous ne reproduisons pas la liste des abréviations (p. 43).

Albert DESHAYES a la fâcheuse manie de ne fournir que très rarement la référence de ses citations, qu'il s'agisse de cet ouvrage ou d'autres qu'il a pu écrire (sans compter les guillemets non refermés qui nous obligent à en deviner les limites exactes). Nous n'avons pas fait le travail consistant à retrouver les références qu'il n'a pas données. Dans tout le texte, nous normalisons la graphie du nom de "Roparz HEMON", parfois noté <Ropars>, et toujours <HÉMON> avec un accent, par DESHAYES.

59.1 Avertissement

« Le breton se compose de quatre dialectes, le léonais, le cornouaillais, le trégorrois et le vannetais, qui se ramifient eux-mêmes en sous-dialectes puis en parlers locaux. Durant le renouveau culturel breton des années 1970, des cours du soir ou par correspondance choisirent l'enseignement d'un breton standard, pour amener les néo-bretonnants à une meilleure intercompréhension et pour lutter contre une trop forte dialectalisation. Depuis quelques années, son enseignement s'est développé dans tous les sens, le plus souvent par militantisme, pour sauver une langue en voie d'extinction, sans pour cela réfléchir au devenir de la langue.

Le vocabulaire a été apuré de tous ses emprunts au français moderne, enrichi de mots créés, dits "chimiques", inconnus des bretonnants de naissance, mais la syntaxe, truffée de gallicismes, s'est considérablement appauvrie et souffre de littéralisation, et la prononciation est devenue trop linéaire, calquée sur le français. Certains n'hésitent pas à qualifier ce nouveau breton de cinquième dialecte ou breton littéraire. La sauvegarde du breton devait-elle passer par ce *trefoedaj* qui ne serait que du *brezhoneg beleg* adapté ? Y a-t-il un bon et un mauvais breton ?

On a pu entendre les bretonnants de naissance répéter à l'envi qu'ils ne parlaient pas le bon breton et qu'ils ne connaissaient pas le breton littéraire. Malgré eux, ils avouaient parler un breton populaire, emprunt de nombreux mots français. Mais où se situe le bon breton ? Est-ce ce breton contemporain dont les mots sont tous bretons et la construction de la phrase française ?, qui a perdu les tournures de langue qui en faisaient une langue imagée, qui a repris à son compte les fautes de langue du breton populaire en enseignant *Bez 'zo* au lieu de *Bez' ez eus*, et qui truffe le pluriel des substantifs dont la lettre finale est *-d* ou *-t* de *joù* et de *choù* ? Parler ou enseigner le breton doit passer par une certaine rigueur si l'on veut en faire une langue moderne et ouverte à tous les changements et à toutes les mutations actuelles. Cette rigueur doit s'appliquer à accorder la plus grande importance à la prononciation et au respect des liaisons, tant entre consonne et voyelle, qu'entre consonnes (phénomène du sandhi, bien mis à mal depuis quelques décennies).

Depuis 1723, date de publication du dictionnaire de Pierre de CHÂLONS, où l'on pouvait lire que « *le meilleur breton pour moy c'est celui dont j'ay besoin* », les prises de position n'ont pas manqué pour montrer ou démontrer la supériorité du dialecte (voire du sous-dialecte) employé par son auteur sur les

trois autres. On note surtout l'unanimité (ou presque) des "vannetisants" contre l'hégémonie du dialecte léonais et le mépris affiché envers le vannetais. En 1895, le curé de Camors, l'abbé LAVENOT, s'insurgeait contre « maître LE GONIDEC [qui] se plaît décidément à défigurer les mots du dialecte de Vannes ». En 1906, l'abbé Pierre LE GOFF observe que l'union des quatre dialectes ne peut se faire qu'aux dépens des Vannetais, auxquels on demande beaucoup de sacrifices.

L'isolement dans lequel on maintient ce dialecte est reconnu en 1923 par René LE ROUX (de son nom de plume, Meven MORDIERN) : « *Le vannetais ne constitue pas, à proprement parler, un dialecte mais plutôt une langue secondaire, inférieure dans son ensemble.* » Le vannetais LE DIBERDER n'hésitera pas à écrire dans un numéro de la revue *Breiz Atao* (1924), que « *le choix d'une seule langue littéraire bretonne est une urgente nécessité, et que chacun doit réduire la part de son dialecte dans ses écrits, et tendre vers un breton correct qui ne sera plus le breton d'ici et là, mais le bon breton de Bretagne, simplement* » et que « *la base de cette langue littéraire doit évidemment être le léonard classique* ». Un tel raisonnement amène Loeiz HERRIEU, en 1932, à se demander si « *toute la science, toute la sagesse ne sont pas localisée dans un seul coin de Bretagne* ».

L'orthographe du breton, en perpétuelle mutation, surtout depuis le début du XIX^e époque où LE GONIDEC propose de nouveaux codes de graphie, basés [*] sur son dialecte léonais, s'est brusquement figée depuis 1941 en hommage à une personne, Roparz HEMON. La graphie, mise au point cette année-là, concédait quelques points aux tenants du vannetais qui, en retour, acceptaient de renoncer à leur orthographe. Cette orthographe, devenue "nationale", présente malgré tout de nombreuses imperfections, des à peu près, un parti pris certain et des néologismes douteux. Appliquée aveuglément, elle refuse toute novation ou discussion. Elle est devenue la graphie majoritaire, relayée par les institutions qui la diffusent.

De 1971 à 1974, une commission s'est réunie à vingt-cinq reprises pour tenter de jeter les bases d'une graphie ouverte à tous les dialectes, d'unifier les diverses prononciations autour d'un mot unique ou standard, compréhensible de tous à partir de quelques codes simples. Au lieu d'arriver à un consensus, c'est-à-dire à une graphie commune, ces réunions aboutirent à la naissance d'une troisième orthographe, dite interdialectale, qui prenait enfin en compte le vannetais, malgré de nouvelles concessions de sa part. Les deux autres graphies, le "peurunvan" né de l'accord de 1941, et l'universitaire, mis au point en 1951, campèrent sur leurs positions. C'était le point de départ de vaines querelles de chapelles, alors que la défense du breton aurait dû mobiliser les militants dans d'autres directions.

Les travaux que je propose ici m'ont conduit à reconsidérer la graphie de quelques mots d'après leurs prononciations, leur origine, leur filiation. J'ai été amené à utiliser entre autre le <w>, graphème celtique d'emploi très fréquent jusqu'à la réunion de la Bretagne à la France sous la forme <u>; l'étude des graphies du breton montre que la langue, tant orale qu'écrite, s'est peu à peu francisée sous l'Ancien Régime par l'apparition de nouveaux phonèmes et donc de nouveaux graphèmes au niveau de la transcription. On se doit d'accepter cependant le <-ss->, rejeté par le seul fait qu'il fasse "français" : on le rencontre surtout dans des mots empruntés au français mais ce graphème était en usage en gaulois, en latin, en vieux breton (cf. *issid*, c'est). On remarquera aussi que le graphème <-z-> ne procède, en vannetais, que de l'adoucissement d'un -d après lénition et que le phonème [z] résulte de l'adoucissement d'un -s- intervocalique ou associé à une consonne liquide; enfin, dans les mots où ce <-z-> figure, il est toujours prononcé [h] après une consonne liquide ou dans le groupe <zh>.

Je tiens à remercier tout particulièrement Yann CELTON qui a mis à ma disposition tous les dictionnaires bretons anciens publiés, depuis le *Catholicon* de 1499 jusqu'à ceux du XIX^e siècle finissant.

Ce dictionnaire vient combler un manque; jusque-là, on avait travaillé sur des bases incertaines, faisant référence le plus souvent au gallois. De nombreux travaux avaient été menés à la fin du XIX^e siècle par Émile ERNAULT, sur le moyen breton, et Joseph LOTH, sur l'origine du breton; mais c'est l'étude des gloses en breton par Léon FLEURIOT qui a permis de progresser dans une meilleure connaissance de la langue. On ne peut pas non plus passer sous silence les recherches d'Albert BOCHÉ sur la prononciation, sur le système de quantité de voyelles et leur relation avec les consonnes ainsi que sur le système complexe des liaisons en breton.

Puisse ce dictionnaire ouvrir d'autres perspectives sur un breton vivant et accessible à tous, un breton vrai sans références idéologiques. »

DESHAYES 2003 : 7-8

59.2 Histoire et évolution de la langue bretonne

« Langue celtique par ses origines, le breton en a conservé un certain nombre de termes, la syntaxe, ainsi qu'un système de mutations consonantiques. Au fil des siècles, son lexique s'est enrichi de termes : certains empruntés au latin lors de l'occupation romaine de la Bretagne insulaire, d'autres au roman durant le bas Moyen Âge à compter de l'administration du duché par des princes français, au latin

médiéval dit aussi "latin d'église", au moyen français à partir de la réunion de la Bretagne au royaume de France et enfin au français moderne, langue véhiculaire de l'État par le biais de ses administrations, emprunts favorisés par le fait de son non-enseignement. [...] »

DESHAYES 2003 : 9

59.2.1 Le breton moderne

« On le fait généralement démarrer vers le milieu du XVII^e siècle. Il devient surtout une langue exclusivement orale. Le français évince le latin des actes paroissiaux ; les prêtres ne sont plus lettrés en breton dans leur grande majorité et transcrivent les noms de famille et les noms de village sous leur forme orale. Le breton, cependant, résiste à la pénétration du français, la haute Bretagne constituant comme une sorte de rempart linguistique entre les deux langues. Les emprunts au français persistent, relayés en cela par l'Église comme en témoignent les divers ouvrages de piété rédigés dans une langue mêlée d'un grand nombre de termes français à peine bretonnés. La langue parlée par le peuple, telle qu'on la connaît à travers divers documents, était, en fait, bien plus correcte et plus pure. Le XVIII^e siècle, dans sa première moitié, apparaît, en Bretagne, comme le siècle des dictionnaires ; on en compte pas moins de quatre en 1723 et 1752. La Révolution qui, sous l'impulsion de l'abbé GRÉGOIRE, cherche à éradiquer les autres langues de France, aura cependant recours au bilinguisme pour faire connaître la Constitution, les lois et décrets, les proclamations, les instructions, parfois les nouvelles. Mais la langue employée reste truffée de termes français.

Le XIX^e siècle se passionnera pour les langues celtiques à travers le *Barzaz Breiz*, mais ce mouvement restera avant tout littéraire, même si la collecte effectuée par le comte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ a permis de sauver un grand nombre de chants bretons et suscité bien des vocations. C'est au cours de ce siècle également que le grammairien LE GONIDEC (1775–1838) proposera une normalisation de la grammaire et de l'orthographe du breton et jettera les bases d'une langue littéraire unifiée. Voici le commentaire qu'en fait Roparz HEMON : « LE GONIDEC, dans ses dictionnaires, part du principe qu'il faut purifier le breton, ce qui dans son esprit signifie y supprimer tous les mots qui ressemblent trop à des mots du français moderne. S'il en admet quelques-uns, c'est qu'il ne peut faire autrement. Les mots français qui, de jour en jour, envahissent le breton parlé sont, à son avis, non seulement inutiles, mais encore nuisibles, puisqu'ils usurpent la place de mots authentiquement bretons, qu'ils menacent de faire tomber dans l'oubli. Si l'on ne met pas une digue à cette invasion, la langue risque de prendre l'allure d'un patois français. Il faut donc élaguer sans pitié. Si le mal est déjà fait, c'est-à-dire si le mot breton a disparu, il faut le retrouver et le remettre en circulation. S'il s'agit de quelque notion ou de quelque invention moderne, plutôt que de recourir à un emprunt français, on créera un néologisme. Telle est la doctrine de LE GONIDEC, telle sera celle de TROUDE, bien que ce dernier répugne aux néologismes. . . C'est la doctrine du purisme intégral. »

« Le caractère individualiste et le manque de formation scientifique de bon nombre d'auteurs, l'absence d'un puissant mouvement culturel et d'un enseignement de la langue ont retardé jusqu'à la fin du XIX^e siècle l'adoption généralisée des principes de LE GONIDEC », tempérera Armand KRAVEL, l'un de ces principes étant l'usage du <k> pour rendre le phonème [k], que l'on rencontrait presque uniquement dans les noms de lieux (et aussi de famille) en *Ker-*. La fin du siècle sera marquée par les travaux des celtisants comme Émile ERNAULT et Joseph LOTH mais aussi par la naissance d'un mouvement régionaliste autour d'Anatole LE BRAZ et de François JAFFRENOU.

Il faut admettre que la production de ces lettrés ne parvient à toucher qu'une faible partie de la population rurale dont le breton est la langue quotidienne, sinon le seul moyen d'expression. Les éditions en langue bretonne ne reçoivent d'ailleurs généralement qu'une diffusion très limitée, quasi confidentielle. Les auteurs et les associations ne tentent pas d'effort spécial et durable pour intéresser le peuple bretonnant à la lecture d'œuvres écrites dans sa langue, encore moins pour tenter une expérience quelconque d'éducation par le breton. L'école, quand elle devient obligatoire pour tous, ignore systématiquement l'usage de la langue bretonne et s'attache à faire abandonner le breton par la jeunesse. Ce n'est donc pas elle qui encouragera la vulgarisation des œuvres d'auteurs bretonnants et l'éclosion de vocations d'écrivains.

Pourtant, par deux voies différentes, la population rurale de basse Bretagne est mise en contact avec des textes bretons imprimés. D'une part, les publications religieuses en langue bretonne : cantiques, catéchisme, livres de piété, font l'objet de tirages sans cesse répétés. [*] D'autre part, les chansons bretonnes sur feuilles volantes connaissent une vogue extraordinaire. De même, le théâtre populaire continue, jusque vers les années 1860, à réunir des foules considérables, surtout en pays trégorrois, pour des spectacles entièrement en langue bretonne. Le niveau artistique comme la qualité de la langue employée demandent à être jugés avec indulgence, mais les pièces jouées n'en constituaient pas moins une nourriture intellectuelle qui faisait les délices de toute une population, faite à son goût.

Le passé simple, courant en vieux et moyen breton, tend, une fois encore sous l'influence du français, à ne plus être employé dans la langue orale. Le système pronominal s'est profondément modifié, sauf en vannetais où l'usage s'est perpétué. Jusque-là, on usait de l'adjectif possessif placé devant le verbe comme pronom personnel complément ; dorénavant, ce sont des formes conjuguées de la préposition *a*, *de*, que l'on utilise. »

DESHAYES 2003 : 14–15

59.2.2 Le breton, langue contemporaine

« [La section commence sur une contextualisation de la situation sociale de la pratique du breton.] [...] Au niveau de la langue, le breton, moyen de communication uniquement populaire, est combattu de toutes parts et marginalisé. Par manque de mots appropriés, il ne peut trouver sa place dans un monde en voie d'industrialisation. François VALLÉE, auteur d'un dictionnaire publié en 1931, aidé de son ancien professeur Émile ERNAULT, tente d'en enrichir le lexique par la création de nouveaux termes ou par l'emprunt au gallois mais, « *des vocables courants en sont écartés de parti pris, car ils ont tort de trop sentir le français [tels] **kompren** et **intent** pour "comprendre"* », note Roparz HEMON. « *En revanche, continue-t-il, le dictionnaire pullule de mots populaires recueillis dans tous les dialectes, de mots trouvés dans des dictionnaires antérieurs et découverts dans des textes anciens, ainsi que de néologismes. Utilisant la faculté remarquable du breton à créer des mots composés, sa grande richesse en préfixes et en suffixes, VALLÉE traduit par des néologismes les termes techniques, scientifiques, philosophiques, etc.* »

Il apparaissait donc urgent aux lettrés d'enrichir la langue bretonne si l'on voulait éviter sa marginalisation, en faire une langue capable de rendre les changements d'une société en perpétuelle évolution et d'en assurer la survie dans un monde qui s'anglicisait de plus en plus. Effort louable, certes, mais qui ne trouva d'impact que dans le monde des lettrés, le peuple continuant à puiser dans le vocabulaire français et à en bretonniser les emprunts. Pour les puristes, la langue bretonne était en voie d'appauvrissement. Deux langues semblent dès lors cohabiter, une langue populaire, batardisée, et une langue que l'on entend qualifier de "littéraire", inconnue du peuple bretonnant de naissance.

Dans la première moitié de ce XX^e siècle Roparz HEMON, lance une "école" littéraire bretonne et une revue, *Gwalarn*. Dans son livre, *Eur Breizad oc'h adkavoud Breiz*, il « *développe son programme, un programme révolutionnaire* », selon les termes mêmes de Fañch MORVANNOU, pour la réappropriation du breton par une jeunesse cultivée et nationaliste. Il y déclare, entre autres, que « *le breton pour nous, c'est la liberté ; le français, l'esclavage* », par réaction à un nationalisme français qui, depuis la Révolution, s'attachait à « *consacrer au plus tôt dans une république une et indivisible l'usage unique et invariable de la langue de la liberté* ». Sous sa houlette, ses disciples forgent avec acharnement un nombre impressionnant de néologismes ou remettent en circuit les mots anciens oubliés pour "couvrir" les nombreux besoins de la technologie moderne. Tanguy MALMANCHE, dans sa préface de *Salaün ar Foll*, pièce écrite en 1936, exprime un avis différent : « *Ce n'est un secret pour personne que le breton, en tant que langue savante, souffre d'une grave anémie de vocabulaire* ».

À ce réquisitoire, Fañch MORVANNOU rétorquait que « *depuis, on est bien obligé de reconnaître que la langue [*] parlée par le peuple souffre d'une contamination abusive par le français, au niveau du vocabulaire, à laquelle la langue écrite doit résister, puisque les termes que le peuple emprunte au français existent en breton et sont compris.* » Déjà, en 1947, Roparz HEMON avait réagi à cette tentative de Tanguy MALMANCHE de recourir à des « *termes français, même avec bonheur, même dans un but esthétique, tentative [qui] semble être de la pure excentricité et [qui] n'est pas suivie* ». « *On peut penser, écrivait-il, que LE GONIDEC, VALLÉE et ses disciples sont allés trop loin. On doit reconnaître pourtant qu'ils ont choisi la bonne voie, la seule capable de relever le prestige du breton, aux yeux de l'élite et du peuple, et par suite d'assurer l'avenir de la langue.* »

Morvan LEBESQUE réagit, lui aussi, à cette polémique sur la modernisation de la langue et exprime son accord avec l'action menée par Roparz HEMON et ses disciples. Voici ce qu'il écrit aux pages 181–182 de son livre *Comment peut-on être breton ?*, au chapitre "Le réveil breton" : « *L'œuvre de Roparz HEMON frappe d'étonnement : Gwalarn a fait du breton une langue moderne. Et sa méthode fut, une fois de plus, un pari contre le sentiment général. Jusqu'alors, les défenseurs du breton se soumettaient tous, sauf VALLÉE, au parler populaire pris pour règle intangible : d'où saveur de la langue, mais persistance du tribalisme... Gwalarn prétendit au contraire qu'une langue réclamait une part de confection : il constitua une sorte de laboratoire du breton auquel travaillèrent ses auteurs. Leur premier effort se porte sur l'unification, c'est-à-dire, pratiquement, le choix entre les deux principaux parlers bretons dont les différences, d'ailleurs, n'empêchaient nullement la compréhension mutuelle, le KLT (Cornouaille, Léon, Trégor) et le vannetais. Ils choisirent le KLT et de là, entreprirent la modernisation de la langue. Il ne fallait à aucun prix tomber dans l'erreur du français savant : les gwalarnistes écoutèrent donc*

passionnément la langue populaire, mais sans révérence superstitieuse : attentif à ses trouvailles, ils ne craignirent pas de la redresser, de la recomposer, d'inventer des termes ; et ce, en telle symbiose avec son esprit que les mots leur revinrent, adoptés couramment. »

« En optant pour un breton unifié immédiatement reconnu par le parler, l'aboutissant, Gwalarn en tira une langue d'usage contemporain, capable de tout exprimer grâce à ses mots composés inconnus du français, inventant ses néologismes par jaillissement d'images au lieu de les chercher, comme lui, dans l'anglais ou les langues mortes. »

Dans un texte dactylographié en breton et resté inédit, le professeur Léon FLEURIOT apportait à son tour son point de vue, s'en prenant aux forgers de néologismes. J'en donne ici la traduction : *« Quand nous étudions la situation des langues celtiques anciennes, ce n'est pas pour visiter un musée. Nous y trouvons des racines communes, identiques. D'ailleurs, dans le monde d'aujourd'hui, on offre des rencontres et des relations plus fréquentes et plus étroites aux jeunes des pays celtiques. »*

« Le plus souvent, les gens se montrent surpris en remarquant combien les langues se sont éloignées de leurs racines en peu de siècles. La brèche s'est fortement ouverte, sous l'influence d'une langue majoritaire voisine, l'anglais ou le français. Le manque d'enseignement, surtout en Bretagne, donna toute liberté aux forces séparatistes. Il faut reconnaître aussi que des gens pleins de bonne volonté en sont aussi responsables. Ces gens, si profond que soit leur amour pour la langue, ont rectifié, forgé, créé des mots en nombre considérable, sans tenir compte de la langue des générations précédentes. Ailleurs, quand on veut renforcer et enrichir une langue en perdition, on consulte les archives qui renferment des traces de temps plus rayonnants. L'importance des mots anciens demeure et demeurera. Ils sont communs aux langues "sœurs" ; souvent courts, ils admettent un sens large et se sont conservés dans les noms de personnes ou de lieux. Il ne faut pas "améliorer" une langue sans jeter un œil par-dessus les murs, ceux du temps présent, ceux d'une langue minoritaire, encore affaiblie si on la regarde comme une île. Quand le besoin d'un mot se fait sentir, cherchons d'abord s'il n'existe pas dans la langue ancienne, ensuite s'il n'y a rien de semblable en gallois ou en cornique. »

« À l'heure actuelle, beaucoup de gens pratiquent bien deux ou trois langues celtiques ; il devient donc possible d'étudier sérieusement le problème, de faire honneur à l'histoire au lieu de gaspiller autant de force au problème mineur de l'orthographe, habits extérieurs de la langue. On ne peut être lâche et détaché sur l'histoire de la langue et sévère et rigoureux sur des futilités... »

La langue bretonne ressortira de ces années troubles à jamais marquée par les aspects négatifs du nationalisme. L'objectif de Roparz HEMON était de créer une langue intellectuelle, que d'aucuns disent "littéraire", et en faire le véhicule de la communication d'une élite intellectuelle.

[...] »

DESHAYES 2003 : 15–16

59.2.3 Le breton, quel devenir ?

« Pierre-Jakez HÉLIAS, quelques années avant sa disparition, résumait par une phrase — *« Le breton, moins on le parle, plus on en parle »* — le phénomène du renouveau de la matière de Bretagne. Il serait difficile de ne pas abonder dans son sens. Le siècle passé a foisonné d'écrits en tout genre, de romans, d'études variées ; il a vu se publier six dictionnaires ou lexiques ; il a aussi assisté à la naissance de trois nouvelles orthographe.

L'une, baptisée surunifiée, adoptée le 8 juillet 1941, cherchait à harmoniser l'orthographe adoptée en 1907 à l'initiative d'Émile ERNAULT et de François VALLÉE, dite KLT (*Kernew, Leon, Treger*, du nom des anciens évêchés où se parlaient ces dialectes), avec celle du dialecte vannetais ; fut ainsi proposée, entre autres, la notation par <zh> des mots graphiés avec <th> en vieux breton, par <v> à la place du <o(u)> cornouaillais et du <û> vannetais (phonèmes qui s'entendaient [v] en dérivation[]), et par <ñ>, la finale des verbes. Force est de constater que le dialecte vannetais faisait largement les frais de cette opération.

La seconde orthographe, dite universitaire, forgée dix ans plus tard est basée sur une écriture simplifiée du breton, hors dialecte vannetais. Elle a également vécu les querelles des diverses composantes du Mouvement breton sur la mise en œuvre d'une orthographe interdialectale par laquelle on cherchait à inclure pleinement le dialecte vannetais, branche délaissée de la langue, et à admettre au niveau de l'écriture les emprunts au français. Par purisme, par rejet des <ss> et du <-s-> intervocalique jugés trop français, du <-w-> auquel notre éducation française est peu accoutumée, cette nouvelle orthographe reste d'un emploi restreint. Comment peut-on assurer que le mot *plass* est breton tout en niant son origine française ?

La pratique de la langue reste fortement minoritaire malgré les nombreuses volontés à lutter contre son agonie : ouverture des écoles Diwan, puis des classes bilingues sujettes d'une part aux autorisations académiques et d'autre part à un manque criant de professeurs volontaires ou qualifiés, manifestations

culturelles diverses cherchant à assurer sa survie ou à motiver les indifférents, inscriptions bilingues sur les panneaux routiers ou sur les édifices publics, parfois contestées de l'extérieur par d'éventuels opposants ou de l'intérieur par désaccord sur les termes employés, rejet plus global d'une certaine uniformisation.

La langue enseignée aux néo-bretonnants, fortement léonisée dans sa prononciation et dans son lexique, reste pour beaucoup de mauvaise qualité. À l'unification par l'écriture de 1941, on se devait aussi d'adjoindre une prononciation unique, faisant fi de toutes les variations dialectales. La nécessité de créer une nouvelle langue s'imposait donc, de forger un "breton" compris par le plus grand nombre de lettrés et de laisser le peuple à ses dialectes. Cette prononciation arbitraire porte le nom de *roazoneg* suite à la proposition d'Alan AL LOUARN (revue *Arvor*, n° 162, 27 février 1944), c'est-à-dire de "rennais", du fait qu'il était diffusé, durant la Seconde Guerre mondiale, sur les ondes de Radio-Rennes-Bretagne (ou Radio-Roazon-Breizh en breton). Et c'est cette prononciation qui s'enseigne encore aujourd'hui ! Trop puriste, elle fait la part belle aux néologismes ou à des termes désuets mais rejette certains termes empruntés au français, pourtant d'un emploi vivant en breton. La syntaxe bretonne s'est fortement affaiblie ; elle est trop souvent calquée sur le français au détriment d'un breton authentique, emprunt de tournures de langue, c'est-à-dire des idiotismes qui en font la richesse. Enfin, et c'est le principal reproche que l'on entend, l'accent tonique n'est plus ou presque pas marqué et l'intonation, intimement liée à l'accentuation, a pratiquement disparu ; la musique de la phrase, trop linéaire, rappelle celle du français, l'une des rares langues à ne pas être accentuée.

On entend çà et là certains s'élever contre ce qu'ils dénomment, avec tristesse, "néo-breton" ou "novlangue", une nouvelle langue coupée de ses racines populaires et qui semble être, hélas !, le devenir du breton. »

DESHAYES 2003 : 17

59.3 Réflexions graphiques

Remarque : *Nous sélectionnons ici uniquement le passage introductif aux Réflexions. Par la suite, l'auteur examine tour-à-tour plusieurs choix graphiques, à partir d'une réflexion reposant surtout sur l'étymologie, mais également sur la comparaison aux autres langues "celtiques", les dérivations morphologiques, ou la dialectologie. Nous ne reprendrons que deux exemples de ces analyses sur l'orthographe, ceux où l'auteur nous semble émettre le plus distinctement un jugement de valeur.*

« Dans une note dactylographiée et rédigée en breton qu'il m'avait remise, le professeur Léon FLEURIOT expose ses réflexions pour la sauvegarde de la langue bretonne, fustige ceux qui ont « corrigé, forgé et créé un grand nombre de mots nouveaux sans tenir compte de la parenté du breton avec d'autres langues "sœurs", alors que cela se fait partout quand on veut conforter et enrichir une langue en péril ».

Tout mot, dans quelque langue que ce soit, s'explique par divers critères. Il a son histoire, une vie linguistique que l'on peut suivre en étudiant son évolution, une origine qui lui donne son sens initial, une prononciation, voire plusieurs, suite à dialectalisation, et enfin une graphie qui lui assure une place dans le monde de l'écrit. Cette graphie ne peut se définir par la seule prononciation, en laissant pour compte les trois autres critères, auxquels on ajoutera un cinquième. La notation de la consonne finale d'un mot dépend, dans toutes les langues, de la prise en compte de ses dérivés. Le breton présente cette particularité de prononcer dure cette consonne en finale absolue mais douce en liaison. Ce n'est donc que par la dérivation qu'il est possible de la définir. Ne pas tenir compte de tous ces paramètres, c'est se contenter de l'à peu près, c'est conduire à diverses erreurs qu'elles soient étymologiques ou graphiques, c'est oublier que la linguistique est une science rigoureuse. Se dispenser de l'un ou de l'autre de ces critères, c'est faire fi du génie de la langue, c'est aussi « gaspiller tant de forces aux querelles orthographiques » disait encore cette note de Léon FLEURIOT.

Celtique par ses origines, le breton est tributaire, par le volume de ses emprunts, tant de l'ancien français que du moyen ou du français moderne. Ce constat doit se traduire par deux types de graphie au niveau de l'écriture de la langue, chacune devant prendre en compte les spécificités de la langue d'emprunt, tel les <-ss->, mais dans le respect de ses propres graphèmes. L'écriture d'une langue ne peut se faire sur des critères idéologiques ou arbitraires ; on ne peut pas à la fois emprunter des mots et rejeter les graphèmes entrant dans la graphie de ces mots.

L'étude rigoureuse de l'orthographe du breton fait apparaître l'usage de divers codes au niveau de la transcription d'un même phonème, révèle l'ignorance de phénomènes linguistiques tels la provection ou le renforcement de la consonne douce en liaison avec une consonne sonore, encore appelé sandhi.

[Suit une présentation rapide des orthographes successives.] »

59.3.1 Le graphème <j>

« Il est issu en breton soit d'emprunts au français comme *jardin*, *jentil*, *joentr*, etc., mais aussi de la romanisation du groupe *-di-* dans des mots comme *kejañ*, d'un ancien **cediaff*, *stlejañ* de *stlediaff*, etc. La langue populaire a fait évoluer, à partir du XVIII^e siècle, le groupe *-doù* dans les pluriels de noms terminés en *-ad*, comme *prad*, ou dans les dérivés en *-(i)ad* en *joù*, mais aussi au niveau de *lardez* devenu *larjez*. Ce sont ces formes qui sont malgré tout enseignées aux néo-bretonnants; on ne peut à la fois exiger l'emploi de mots "bien bretons" et libéraliser cet emploi. On assiste à un appauvrissement de la langue par le recours à tous ces *-joù* (et ces *-choù*) perceptibles au sein des phrases dans une conversation en breton. »

ibid. : 21

59.3.2 <-s-> ou <-ss->

« C'est à LE GONIDEC que l'on doit l'abandon de <-ss-> pour noter les mots empruntés au français, mais aussi les mots issus par dérivation ou composition. Jusque-là, les précédents lexicographes en avaient fait usage ou avaient cherché à traduire au mieux ce nouveau phonème inconnu du breton par des associations consonantiques comme <-cc>, <-çc>, <-cç>, <-çz>. Il attribuait donc au <s> une valeur [s] constante quelle que soit sa place dans le mot, et pour noter le *s* doux, il adoptait le <z> sans faire de distinction entre le *z* léonais de *gwez* par exemple et ce *s* doux.

Si la graphie interdialectale respecte l'emprunt — le phonème [s] y suit toujours une voyelle brève —, les graphies surunifiée et universitaire réfutent le graphème français <-ss->. Ainsi voisinent, par exemple, <klass> et <klas>, <tass> et <tas> et leurs dérivés *plassenn* et *plasenn* [*sic*] *tassad* et *tasad* sous prétexte que ce graphème n'est pas breton. Mais est-il uniquement français? Et les mots, même bretonnés, n'en restent pas moins des emprunts au français! Les graphies <glas>, bleu; vert, et <e glas>, sa classe, ne tiennent pas compte de la quantité de la voyelle *a*. Bien qu'ayant la même graphie, les deux termes *glas* n'ont pas la même prononciation, le premier d'origine celtique, dit [glas], diffère du second d'origine française, *classe*, et prononcé [glas]. Le respect de l'origine linguistique de chacun des deux mots passe par celui de leur graphie. Accepter ces <-ss->, ce n'est point déroger à l'esprit de la langue d'une part, et reconnaître l'origine du mot, d'autre part.

Le redoublement du <-s-> se retrouve, toujours dans la graphie interdialectale, dans des termes d'origine celtique, tel <aless>. Nous verrons ci-dessous que celui-ci est un composé de *a-lech-se*; bien que la spirante vélaire ait chuté, la prononciation [-s-] par *s* dur s'est maintenue. On note encore <-ss-> dans le comparatif de supériorité des qualificatifs, tel *bras* qui devient <brassoc'h> après adjonction du suffixe *-oc'h*. Ce suffixe est dit "renforçant" ou "durcissant" car il vient renforcer la finale des qualificatifs terminés par une consonne douce comme *b*, *d*, *g* ou [s] en *p*, *t*, *k* ou [s]. »

ibid. : 23

59.3.3 Quel terme pour dire ?

Remarque : *Bien que la présentation graphique de l'ouvrage donne ce passage comme une sous-section à l'intérieur des Réflexions graphiques, il aurait été plus pertinent de la présenter à part, car on perçoit que l'auteur n'y parle plus d'orthographe, mais de sémantique, lexicque, et étymologie.*

« Par ignorance de son emploi passé ou par purisme, afin de ne pas utiliser des termes trop proches du français, le néo-breton a détourné de leur sens initial un certain nombre de mots dont voici quelques-uns.

Anniversaire

Dans la civilisation bretonne ancienne, il n'était pas coutume de fêter l'anniversaire d'un proche ou d'un ami d'une formule rappelant le français "*bon anniversaire*". On usait d'un *kalz a vloavezhioù all* entre autres. Actuellement, on entend invariablement *deiz-ha-bloaz* pour rendre cet événement. À l'article *anniversaire*, GRÉGOIRE DE ROSTRENEN commente ainsi le mot : « *service qu'on fait tous les ans pour un mort* », qu'il traduit par *servich dez ha bloaz evit un dèn maro*. User de *deiz-ha-bloaz* pour fêter un anniversaire semble donc inapproprié. Ce jour est un événement heureux

et non un service, c'est-à-dire une messe que l'on faisait dire pour le disparu, un an jour pour jour après sa mort ! Pourquoi ne pas dire **pennbloaz** qui serait calqué sur le gallois **penblwydd** ?

Boulangier

Ce terme est au français ce que **bouloñjer** est au breton **baraer**. On entend et on lit régulièrement ce dernier pour parler du "boulangier". Le dire provient d'une méconnaissance évidente des pratiques anciennes. À la campagne, jadis, le pain ne se cuisait ni à la maison ni dans un commerce. Chaque paysan était tenu d'apporter sa farine au four banal ou au four du seigneur (ou du sieur). Son pain cuit, il s'en retournait chez lui. Par contre, les autres paroissiens se procuraient le pain auprès du panetier, celui qui était chargé de sa distribution, c'est-à-dire en breton **baraer**. Si en français, boulangier a fini par désigner le fabricant et le marchand de pain, le breton a emprunté le terme sous la forme **bouloñjer**. Celui-ci fabriquait alors que le **baraer** vendait. De nos jours, on pourrait donner un sens spécifique à chacun d'eux : **bouloñjer** à celui qui pétrit, cuit et vend son pain et **baraer** à celui qui ne fait que vendre donc à celui qui tient un dépôt de pain.

Bulletin

Qu'il soit communal, paroissial ou associatif, le breton contemporain n'use plus que de **kannadig** au grand dam des anciens et des bretonnants de naissance. Ce terme ne s'appliquait qu'au bulletin édité par la paroisse et avait donc une connotation religieuse.

Fête

Hormis dans les termes composés **fest-noz** ou **fest-deiz**, la langue actuelle recourt au terme **gouel** : **Gouel ar brezhoneg**, Fête du breton, **Gouelioù meur Kerne**, Festival de Cornouaille, etc. Que nous enseignent les dictionnaires anciens et la langue populaire ? Jehan LAGADEUC donne **gouel** ou **fest**, "feste ou solennité" ; GRÉGOIRE DE ROSTRENEN définit **gouel** par "solemnité en l'honneur de Dieu et de quelque saint", alors qu'il ne donne à **fest** que le sens de "festin", tout comme Dom LE PELLETIER, qui ajoute [*] "banquet, grand repas". Roparz HEMON note bien la différence entre **gouel**, "fête" à connotation religieuse, et **fest**, "fête, pompe, événement heureux" à sens profane.

p. 28

Il apparaît donc impropre de rendre par **gouel** une fête à caractère profane. Jadis, toute fête était d'origine religieuse et si l'on dansait, c'était à l'occasion des fêtes de la paroisse au désespoir du clergé local. Dans le cas d'une manifestation festive profane, on usait de **fest**. Comme le remarque le colonel TROUDE, sous **fest**, il s'agit d'un "pardon de campagne où il y a des danses", tels que **fest al leur nevez**, fête de l'aire neuve, ou **festoù-nos**, fêtes de nuit, des fêtes qui ne devaient donc rien au clergé local. En ce début de siècle, on conviendra que les **festoù** ont pris le pas sur les **gouelioù**. Gardons donc à **gouel** son sens initial, comme dans **Gouel Erwan**, et usons de **fest** pour toute manifestation profane : ainsi, on devrait dire **Fest ar brezhoneg**, **Festoù meur Kernew**, ...

Forgeron

Ce terme, ou plus anciennement **faber**, s'appliquait à l'origine à celui qui forgeait les métaux, donc les armes et les outils. Le vieux breton usait du mot **gob** devenu **goff** par lénition de la finale en moyen breton, puis **gov** en breton moderne. Jehan LAGADEUC rend **goff** par "feure ou ferron" et applique donc le terme tant au "forgeron" qu'au "maréchal-ferrant". GRÉGOIRE DE ROSTRENEN réserve **go** au vannetais mais donne **marichal** pour les autres dialectes. Par contre, Dom LE PELLETIER lui donne les deux acceptions. Le terme **gov** va tomber en désuétude au profit de **marichal** dès le moment où le forgeron de campagne exercera surtout le métier de maréchal-ferrant.

Jardin

De nos jours, ce terme tend à s'appliquer autant à un jardin potager que d'agrément, ceci par réduction de langage. Désigner l'un et l'autre par le seul breton **liorz** sous prétexte que **jardin**, même altéré en **jardrin**, rappelle l'emprunt au français, est par trop réducteur. Le premier procédé du vieux breton ***lubgorth** par le moyen de **luorz** ; à la fin du XV^e siècle déjà, celui-ci avait donné **liorz**, synonyme de **courtillag** "courtil, jardin" selon Jehan LAGADEUC. Le terme vieux breton est un composé de **lub**, légume, et de **gorth**, enclos, donc "potager". Au XVIII^e siècle, ce terme avait vu son sens évoluer car GRÉGOIRE DE ROSTRENEN se doit alors de préciser **jardin al lousou** pour "jardin potager" et **jardin ar bocquedou** pour "jardin à fleurs".

De son côté, Dom LE PELLETIER lui concède la définition de "courtil, petit enclos près d'une maison champêtre, où l'on ferme quelques herbages... Ce petit clos est ordinairement tout le jardin des villageois". Ce lieu, situé près de la maison de ferme, servait à son époque — en attestent les noms de parcelles relevés dans les aveux, minus et dénombremments — à recevoir qui le tas de foin, **liors foen**, qui le tas de paille **liors plous**, qui les ruches, **liors mel**, ou à être mis en culture de légumes mais aussi

de céréales, etc. L'emprunt au français **jardin** est déjà effectif à la fin du XV^e siècle, le terme **liorz** n'ayant plus qu'un rapport lointain avec le vieux breton ***lubgorth**. Rendons au moderne **liorz** son sens ancien de "potager" et faisons de **jardin** un "jardin d'agrément", usages qui enrichiraient la langue bretonne comme l'ont déjà fait, et depuis bien longtemps, les anciens.

Mais hélas ! que penser du néologisme **liorz-ilis** pour désigner un "enclos paroissial", c'est-à-dire le territoire situé autour de l'église et ceint d'un muret de pierres et qui servit jadis de lieu de sépulture ? Voilà nos ancêtres comparés à des légumes ! Un terme à présent inusité s'appliquait à l'enclos délimitant un lieu sacré, un lieu consacré à un saint, c'est le mot **lann**, si fréquent en toponymie au sein premier de "lieu", puis de "lieu consacré" à un saint car, dans l'usage, il est presque toujours suivi d'un nom de saint. En gallois, son sens a évolué en "église". Pour désigner un enclos paroissial, pourquoi ne pas redonner vis à ce terme tombé en désuétude depuis le XI^e siècle ?

Zéro

Élément neutre, il ne modifie pas la valeur du nombre auquel on l'ajoute ou le soustrait. Comme nombre, il est le cardinal d'un ensemble vide ; comme chiffre, il sert à montrer qu'un élément de l'ensemble est vide : on est donc amené à représenter rien par quelque chose. Dans le cas d'un nombre que l'on épelle, d'un numéro téléphonique que l'on donne, rendre le zéro par "rien" revient à nier l'élément absent et donc à ne pas le représenter. C'est pourtant ce qui se passe en breton. Pour rendre ces diverses notions, le breton enseigné ou parlé a préféré le mot **mann**, rien, à l'emprunt **zero** comme chiffre ou nombre, sous prétexte de son origine française ! Épeler son numéro de téléphone en énonçant **mann** incite à ne rien faire alors que l'on doit composer ou écrire zéro.

Le mot **zero** est donné comme breton par François VALLÉE dans son dictionnaire de 1931 ; le coranique et le gallois l'ont pris à l'anglais. D'origine vénitienne (**zefiro**), il procède comme le français "**chiffre**" de l'arabe **sifr**, qui servait à rendre la notion de vide ou d'absence. »

DESHAYES 2003 : 27–28

59.3.4 Quelques phénomènes linguistiques

« La graphie d'un mot ne s'improvise donc pas, mais doit se baser sur divers critères, son origine, son évolution linguistique, sa prononciation et principalement la quantité de la voyelle précédant la consonne finale dans les mots monosyllabiques, son rapport avec d'autres langues proches, et, au niveau de la notation de la consonne finale, la prise en compte de ses dérivés. On ne peut s'appuyer sur des principes arbitraires qui posent que la consonne finale d'un substantif soit douce à cause de sa forme dérivée au pluriel et celle d'un adjectif qualificatif dure. Si bien que ce qualificatif ou le participe passé adoucissent cette consonne lorsqu'ils sont employés comme substantifs.

Cette notation présente chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN a été reprise par Émile ERNAULT et les "gwalamistes" puis appliquée par la graphie surunifiée sans tenir compte de la quantité de voyelle : la graphie <mat>, bon, suppose une prononciation [mat] identique au français **mat** mais [ma:d-] dans ses dérivés. Si <bras> s'écrit avec <-s> au niveau de l'adjectif, pourquoi change-t-il de prononciation lorsqu'il est substantivé au niveau du nom de personne, et passe de [bra:s] à [bras] ? On remarquera que, chez LE GONIDEC, la finale de l'adjectif est régulièrement notée par une consonne douce.

La quantité d'une voyelle ou sa longueur, c'est-à-dire prononcée brève ou longue, est fonction de sa place dans le mot. L'accent se porte généralement en KLT sur l'avant-dernière syllabe et en vannetais sur la dernière. Dans un mot constitué d'une seule syllabe, c'est la consonne finale qui régit la longueur de la voyelle : elle est brève lorsqu'elle est suivie d'une consonne sonore comme **ch**, **f**, **k**, **p**, **ss**, **t** ; elle est longue devant une consonne sourde, soit **b**, **d**, **g**, **j**, **s**, **v**. La nature de la consonne finale est confortée par des mots dérivés. Ainsi, on se doit d'écrire <mad> avec <-d> final, car la voyelle est longue [ma:d-t] d'une part et, qu'en dérivation, on obtient des mots comme **madow**, **madeg**, **madedzh**, etc. ; par contre, on écrira <tok>, chapeau (le -o- est bref) mais <tog>, faitage (le -o- est long).

On désigne par provection, le phénomène linguistique qui règle la prononciation de consonnes qui se juxtaposent, soit par la création d'un mot composé soit par la place des mots dans la phrase. La consonne initiale d'un mot se durcit sous l'influence de la consonne finale du mot qu'[i] le précède. La liaison de deux consonnes douces est une consonne dure ; si une consonne douce rencontre une consonne dure, elle devient elle-même dure ou s'efface et subit la syncope.

Ainsi les mots **ed**, blé, et **du**, noir, servent à former le composé **ed-du**, blé noir, que l'on prononce [e:ty] ; dans le verbe **ragprenañ**, le -g de **rag-** se durcit en -k devant le **p-** de **prenañ** le membre de phrase **mad-tre** se prononce [ma:tre] et non pas [mat-tre]. Ce phénomène, connu encore sous le nom de sandhi, a disparu du breton littéraire et n'est plus enseigné alors qu'il e fait naturellement chez un bretonnant de naissance. On remarquera de même la pauvreté des liaisons entre la consonne finale et la

consonne initiale du mot qui suit : on ne doit pas dire [mateo] pour mad eo (<mat eo> en peurunvan) mais [mar:de(w)]. »

DESHAYES 2003 : 29

59.3.5 [Conclusion]

Remarque : *Ce passage constitue les derniers alinéas du long texte nommé « Quelques réflexions graphiques ». Il est donné directement à la suite des précédents concernant le sandhi, c'est donc nous qui l'isolons et lui donnons le titre "Conclusion", car son propos est un bilan de l'ensemble des remarques graphiques, et non la continuité des remarques sur la longueur, l'opposition sourde / sonore, ou le sandhi, traités dans la sous-section « Quelques phénomènes linguistiques ».*

« J'ai tenu à appliquer tous les points que j'ai développés ci-dessus au sein du dictionnaire étymologique. Je ne pouvais certifier l'origine d'un mot, rappeler son histoire, affirmer sa parenté sans prendre en compte les avancées graphiques définies. Le breton contemporain se veut la réunion de mots d'origine celtique, empruntés au latin, à l'ancien français, au moyen français et au français moderne. Mais il est aussi l'entente de quatre dialectes qui ont évolué différemment au niveau de quelques phonèmes. On ne peut guère parler de breton surunifié si l'on ne prend pas en compte toutes ces données.

Nous avons cherché à montrer, et même à prouver, le rôle important joué par les voyelles mais aussi par les consonnes liquides, l, m, n et r sur les autres consonnes en général, et tout particulièrement sur s et z. On aura remarqué que le s s'adoucit en [z] au niveau des quatre dialectes tant en position intervocalique qu'après une liquide et que le z, qu'il soit issu du vieux breton th ou de la lénition d'un d brittonique, subit généralement l'aspiration en vannetais et dans certaines zones du dialecte cornouaillais. »

ibid. : 29

59.4 Les sources : les dictionnaires

Remarque : *Ce texte est une présentation historique de certains dictionnaires bretons ayant servi de source à l'auteur. Nous n'en retenons que les deux passages où l'auteur se positionne explicitement à l'égard d'une démarche lexicographique concurrente. C'est nous qui ajoutons les titres.*

59.4.1 [Les dictionnaires de Roparz Hemon]

« Dès 1928, Roparz HEMON publie un *Dictionnaire français-breton* de quelque 15 000 mots qui, peu à peu, va s'étoffer de néologismes et atteindre plus du double dans sa dernière édition. Cherchant à élever le breton au rang de langue majeure et à en faire une langue unifiée, il rejette les formes dialectales. Cet ouvrage ne mérite cependant pas l'appellation de dictionnaire, ce n'est qu'un simple lexique mettant en correspondance un mot breton et son correspondant français, non sans préciser la nature du mot et le suffixe pluriel des noms communs.

L'œuvre majeure de Roparz HEMON demeure son *Geriadur Istorel ar brezhoneg* — Dictionnaire historique du breton —, commencé en 1958 et achevé en 1979. Ce travail titanesque, qui prendra quelque vingt ans de la vie de son auteur, aura nécessité la lecture de nombreux ouvrages du moyen breton au breton contemporain et l'illustration de chaque mot lexical par les attestations relevées au fil des pages. Ce dictionnaire pêche cependant par l'absence de référence aux mots contenus dans les dictionnaires de ses prédécesseurs, hormis les quatre exemplaires du *Catholicon*. L'auteur s'en explique dans la préface de la première édition : « *Le dictionnaire est basé sur des textes. Il ne s'appuie sur aucun dictionnaire existant, à l'exception du Catholicon, vocabulaire de la fin du XV^e siècle.* » Et un peu plus loin, il justifie son choix de ne pas fournir d'exemples dialectaux dans leur orthographe originale à partir du milieu du XVII^e siècle, car ils auraient été « *incompréhensibles à la plupart des lecteurs du dictionnaire* ».

Revu et augmenté par la revue *Preder* dans sa seconde édition, il présente des exemples tirés des dictionnaires de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, CILLART DE KERAMPOUL, LE GONIDEC et le colonel TROUDE, mais le lecteur n'y trouvera aucune mention de mots tirés du *Nomenclator*, des dictionnaires du père MAUNOIR, de Pierre de CHÂLONS ou encore des dictionnaires d'Émile ERNAULT. Très incomplet

jusqu'à la lettre F, le *Geriadur istorel* omet de signaler les variantes d'un même mot, elles sont ignorées ou non reconnues : les verbes vannetais qui dont leur désinence en *-iñ* principalement sont remplacés par leur équivalent non vannetais en *-añ*, le suffixe *-our* est codifié en *-er*. De nombreux mots n'ont pas d'entrée alors qu'ils figurent dans le dictionnaire de François VALLÉE. L'uniformisation de la langue chère à l'auteur se traduit donc par l'emploi systématique de la désinence *-añ* même si les exemples fournis en présentent une autre, par la "dévannetisation" d'un mot en le plaçant sous son équivalent dans les trois autres dialectes. Malgré ces remarques, le *Geriadur istorel* reste un ouvrage monumental pour la connaissance de l'histoire interne du breton. »

DESHAYES 2003 : 34

59.4.2 [Bilan sur les néologismes]

« On note l'apparition de nombreux mots nouveaux au fil des dictionnaire, mots oubliés dans les parutions antérieures ou volontairement rejetés par purisme linguistique, mots créés dans le but d'adapter la langue à l'évolution du vocabulaire ou plus simplement à celle du monde. La création de mots nouveaux a eu ses champions en la personne de LE GONIDEC, VALLÉE et autres disciples. Sont-ils allés trop loin ? Roparz HEMON se le demandait en 1941 dans une plaquette intitulée *La langue bretonne et ses combats*, mais tout en ajoutant : « *On doit reconnaître pourtant qu'ils ont choisi la bonne voie, la seule capable de relever le prestige du breton, aux yeux de l'élite et du peuple, et par suite d'assurer l'avenir de la langue.* » Mais ces créations ont-elles trouvé un écho dans la pratique journalière de la langue ? Devenu de nos jours une langue de lettrés par l'emploi de mots "chimiques", le breton s'est coupé de sa base populaire et il n'est pas rare d'entendre un bretonnant de naissance dire qu'il ne parle pas le bon breton. »

ibid. : 35

59.5 Pour bien comprendre le dictionnaire

Remarque : *La présentation de ce passage laisse à penser qu'il ferait partie de la section consacrée aux suffixes, mais la lecture de son contenu montre que ce n'est pas le cas. Nous le présentons donc comme une rubrique à part. Nous n'en présentons ici qu'un extrait, le reste consiste en indications techniques.*

« [...] »

Certains mots présentent une graphie différente de celle(s) en usage dans l'une ou l'autre des trois graphies : des renvois ramènent à la graphie utilisée. Si j'ai été amené à proposer une autre graphie, c'est pour rester en accord avec l'étymologie du mot, avec ses prononciations dialectales, et non par rapport à celle d'un seul dialecte devenu prédominant. Le breton est la langue de tout un peuple et non d'une minorité agissante.

[...] »

ibid. : 43

60 2003 : Divi Kervella, *Geriaoueg luc'hajoù ar brezhoneg*

Remarque : *Ce vocabulaire possède deux introductions : une en breton et une en français. Celle en breton est plus longue, et contient des références bibliographiques que nous ne reproduisons pas ici. Certains paragraphes des deux introductions se correspondent mutuellement : dans ce cas nous les présentons en regard l'un de l'autre (l'auteur ne s'étant pas traduit de manière entièrement littérale, nous ne synchronisons pas les phrases une par une). Lorsqu'il n'y a pas de correspondance entre les deux introductions, nous les présentons à part.*

« Pell a oa em boa c'hoant d'ober un dornlevr par da hemañ. Tregont vloaz zo dija em boa savet ur c'heriaoueg tunodo-brezhoneg evidon ma-unan, ha lakaet e Deiziataer 1977 Skol an Emsav kollokoù (berr-berr-berr) langaj-chon — tunodo — brezhoneg.

O c'hortoz edon gant mall gwelet o tont er-maez geriadur al luc'hajoù brezhonek gant Yann-Vark AR C'HOG, pa lavar an aozer en deus studiet 25 luc'haj disheñvel, ha dastumet kantadoù a c'herioù, ha spisaet ha reizhet ster meur a hini all bet dastumet en a-raok.

Dek vloaz war-lerc'h n'eo ket deuet al labour-se er-maez c'hoazh, siwazh. Da c'hortoz gwell eta, e kinnigan d'al lennerien ur renabl eus ar gerioù luc'haj a gaver strewet amañ-ahont — e skridoù diaes-bras da gavout alies —, pa n'o c'haver ket er geriadurioù war-bouez ur geriennoù bennak, pa'z eus ur 1,500 troidigezh bennak er roll-mañ koulskoude.

(D. KERVELLA 2003 : 5)

Le vocabulaire argotique breton a été pour ainsi dire complètement ignoré jusqu'à nos jours par les différents dictionnaires bretons. Un chercheur, Jean-Marc LECOCQ, a répertorié et étudié quelque 25 argots bretons différents. Malheureusement, son Dictionnaire des argots bretons, annoncé en 1992, n'a pas encore vu le jour.

C'est pourquoi nous présentons ici plus modestement le vocabulaire connu de six argots différents ainsi que de quelques mots tirés du vocabulaire particulier des johnnies qui allaient vendre leurs oignons en Grande-Bretagne. Cet ouvrage n'a pas de prétention scientifique, mais mets [*sic*] à la disposition du public plus de 1 500 mots et expressions, ouvrant enfin ce pan de la lexicographie aux utilisateurs de la langue bretonne.

(D. KERVELLA 2003 : 15)

60.1 Petra eo al luc'haj ?

« Displeget eo bet mat kement-se gant Arzel EVEN :

« Ul luc'haj a zo ur "rannyezh kevredigezhel", pe, evit bezañ resisoc'h, ur stumm yezh implijet gant tud ur vicher pe ur rummad eus ur gevredigezh. Er c'hontrol d'ur rannyezh, n'eus netra ennañ ispisial e-keñver soniadoù, stummoù nag ereadurezh ; er geriadur hepken emañ e zibarderioù : gerioù-micher, gerioù boutin distummet a-ratozh, bommoù ha skeudennadurioù fentus, [*] gerioù a bep seurt orin (a gaver alies e luc'hajoù yezhoù all). »

Pal kentañ ul luc'haj a zo bezañ ur yezh kuzh, evit chom hep beza komprenet gant an dud n'int ket eus ar metoù. Setu perak e vezent implijet dreist-holl gant al laeron pe tud micherioù zo en em gav mesket gant tud all (klaskerien-vara, trafikerien a bep seurt — evel an drafikerien loened —, micherourien rediet da vont a di da di evel ar gemenerien, ar bilhaouerien, ar saverien tiez...). An eil pal a zo kevredigezhel, diskouez emeur kendere, emeur eus ar "memes bed".

(ibid. : 5–6)

Il s'agit du breton argotique *au sens strict*, c'est-à-dire d'un langage particulier utilisé par différents corps de métiers pour ne pas se faire comprendre des milieux où ils se retrouvaient pour leur travail : par exemple les ouvriers du bâtiment, les tailleurs, les marchands ambulants, chiffonniers... ainsi que les marginaux, comme les vagabonds et les voleurs.

(ibid. : 15)

60.2 Al luc'hajoù brezhonek

« *Kavet e vo amañ ar gerioù anavezet eus al luc'hajoù-mañ :*

1 al LANGAJ-CHON, *luc'haj kemenerien ha sa-verien tiez Pont 'n Abad, anavezet dreist-holl gant skridoù Youenn DREZEN ;*

2 al LANGAJ-KEMENER, *luc'haj ar gemenerien eus kreiz Bro-Wened, bet dastumet gant Pier hag Herri AR GOV, ha studiet gant Emil ERNAULT dreist-holl ;*

3 an TUNODO, *luc'haj pilhaouerien, stoupaerien ha toerien kêr ar Roc'h-Derrien, an hini bet studiet ar muiañ a-bell, gant Narsis KELIEN, Emil ERNAULT hag Ernest AR BARZHIG. Kavet e vez en oberennoù Alan AN DIUZET hag Ernest AR BARZHIG end-eeun ;*

4 YEZH AR JONIGED. *Gwerzherien eus Leon dreist-holl a yae da Vreizh-Veur da werzhañ ognon. Dilennet hon eus un nebeud gerioù hepken dre ma kav dimp ez int arouezius eus yezh ispisial tud ur vicher, ha dre ma'z eus ul live luc'haj ganto, evel bag-dor "revr", diwar ar saozneg back-do [o] r "dor a-dreñv" ;*

5 LANG-KOUTER ha LUGAJ-KOUTER, *yezh kemenerien Eliant evit ar c'hentañ, ha reoù Plozevet evit an eil. Kar-tost an eil d'egile hervez Yann-Vark AR C'HOG ; [*]*

6 LANGAJ-CHON *ar Forest-Fouenant, hini ar vañsonerien. Er roll-mañ n'hon eus meneget nemet ar gerioù a oa disheñvel diouzh re langaj-chon Pont 'n Abad dre ma'z int kar-tost o-daou.*

7 ar PROJUR, *luc'haj toerien Montroulez. Tost a-walc'h d'an tunodo. »*

(D. KERVELLA 2003 : 6–7)

Dans ce vocabulaire sont recensés les vocables connus du

1 LANGAJ-CHON, l'argot des tailleurs et des ouvriers du bâtiment de Pont l'Abbé, ce vocabulaire est surtout connu par les ouvrages de l'écrivain Youenn DREZEN (1899–1972) ;

2 LANGAJ-KEMENER, l'argot des tailleurs du centre du pays vannetais ;

3 TUNODO, l'argot des chiffonniers, étoupiers et couvreurs de la Roche-Derrien, qui est, de loin, celui qui a été le plus étudié ;

4 parler des JOHNNIES. Nous n'avons sélectionné que certains mots qui étaient représentatifs, à notre avis, d'un niveau argotique de langage.

5 LANG-KOUTER et LUGAJ-KOUTER, utilisés par les tailleurs d'Elliant pour le premier, et par ceux de Plozevet pour le second. Ils sont très proches l'un de l'autre.

6 LANGAJ-CHON de la Forest-Fouenant, utilisé par les maçons. Très proche du Langaj-chon de Pont l'Abbé. Nous n'avons signalé que les mots qui différaient de ce dernier.

7 PROJUR, argot des couvreurs de Morlaix. Assez proche du Tunodo.

Les curieux pourront retrouver les diverses [*] références dans l'introduction en langue bretonne.

(D. KERVELLA 2003 : 16–17)

60.3 Geriaoueg al luc'hajoù brezhonek

« Evit un darn e teu al luc'hajoù brezhonek diwar ul luc'haj hollek ledet gant ar glaskerien-vara a veze o foetañ bro, evel ma lavar GREGOR ROSTRENENN e 1732 en e c'heriadur : « *argot*, langage des gueux, *luc'haj* ». Termenoù all a gaver ivez gant an aotrou CILLARD DE KERAMPOUL [*sic*] (XVIII^{vet} kantved) ; gregaj ha krañvaj, da lavaret eo yezh ar grañved, ger all evit korkerien, klaskerien-o-boued. . .

Kavout a reer evel-se meur a c'her heñvel e luc'hajoù gwall bell an eil diouzh egile a-wechoù (**rufin**, **rufan** evit "tan" da skouer). Kavet e vez aspadenoù eus ger pe c'her e brezhoneg pemdez-tre lec'h-mañ-lec'h, evel **miñson**, a zo unan eus gerioù diazez an tunodo ("fall, drouk, klañv, c'hwitet. . ." hag ivez "mab, bugel, paotr"), hag a gaver ivez e bro Leon gant an dalvoudegezh "kozh kañfart".

Gerioù a zeu diwar ur graoñenn a gaver en ur bern luc'hajoù eus kornaoueg Europa. **Lañs** da skouer hag a gaver er braz eus al luc'hajoù brezhonek renablet amañ a zo ivez ar ger e luc'haj gallek. Bras eo plas ar galleg, luc'haj pe get, met kavout a reer ivez gerioù deuet eus ar saozneg (**boutrig**, **flech**, **korn**, **millik**, **lov**, **water**. . .). Ar ger **bilhez**, "plac'h yaouank", kentoc'h eget diwar ar galleg "fille", a selbant dont kentoc'h eus yezhoù latinek ar su (ur rannyezh italianek marteze, **keñveriañ** **bellezza** "koantenn" e korseg). Darn a zeu eus yezh ar Romed, evel **rup**. [*]

A-hend-all e vez boaz al luc'hajoù d'ober gant gerioù aet er-maez a implij : da skouer **dargudiñ** evit "kousket", **c'hwilañ** evit "labourat", **kalc'h**. . . p'eo dianav ar ger diwezhañ-mañ implijet e tunodo e brezhoneg bro ar Roc'h bremañ. Kemeret e vez ivez gerioù er brezhonegoù all, **diaz** evit "traoñ", **brank** evit "gwenneg" (keñveriañ gant ar gwenedeg **blank**). Amprestet e vez gerioù digant yezh ar vugale, **mañig** "pok", **boubou** "buoc'h" ; ha lesanvioù a bep seurt evit al loened : **Alanig**, **Olier**, **Katoù**, **Kolaz**. . . ; an

tunodo a seblant plijout dezhañ al lesanvioù evit ar "boudoù" heñvelaet ouzh tud (Doue, diaoul, ankoù... betek an avel, hag an heol...), pe c'hoazh reoù varzhoniell alies-mat evel **marc'h glas** evit ar mor, **heol ar bleiz** evit al loar... Al lesanvioù-se avat, o c'haver aes e-maez eus bed al luc'hajoù. Savet e vez ivez doareoù hervez ijin ar brezhoneg evit gerioù a orin estren evel **c'hwezherez** evit "**soufletez**" — Fañch VALLÉE ha TermBret n'o deus ijinet netra!

A bep seurt skeudennoù fentus a vez ivez, evel **italian** evit "rom" (an evaj), dre m'emañ kêr Rom en Italia.

Distummet e vez gerioù : **kriminal** evit "siminal", **peked** evit "pesked" (diwar un distagadur bugel koulz ha distagadur lec'hel an anv-gwan-verb **peget**)... Ha gerioù all a vez cheñchet o ster dezho : **holen** zo "sukr", **aotrou** zo ur "porc'hell", **kelien** zo "tud", **kranked** zo "martoloded"... Eilpennoù ster a zo stank evel **batimañchoù** evit "botoù-koad", p'eo "botez-koad" un tamm kozh vag evit ar vartoloded... Pe graet gant gerioù kar o ster met kalz gwashoc'h : **beogal** evit "krial", "gouelañ", "miaoual"... **skrignal** ha **skrognañ** evit "c'hoarzin", ha "troidigezhioù" gwall glasket : evel **freoz-rup** evit "karotez"; diazezet war un dezrann KAC'H + AOTROU eus ur stumm "karotoù".

Ne vez ket aes digejañ bepred ar pezh a zo [*] yezh-pemdez-tre — ha zoken yezh dizoare pe c'hros — diouzh al luc'hajoù, pa gevezont war ar memes tachenn a-wezhioù, amprestoù o tont eus an eil tu hag eus egile. Ur ger brezhoneg kozh evel **gwamm**, **gwammel**, hag a gaver c'hoazh e brezhoneg, a zo ur seurt lesanv disprizus evit "maouez". Anavezet eo e meur a luc'haj gant an dalvoudegezh "maouez, gwreg", ha meneget e oa gant Geriadur GREGOR ROSTRENN (1732) e oa ur ger luc'haj. Ledet e seblant bezañ ivez dre Vreizh **kerc'h-manac'h** evit "pebr", ur seurt lesanv eo moarvat. Er rann-mañ hon eus ivez ar pezh a denn d'an traoù skoemp, da ezhommoù skarzhañ ar c'horf (troazhañ, difankañ), ha d'an darempredoù korf.

Ar blijadur a zo da c'hoari gant ar yezh ivez, anat eo. Den ne oar perak e vije bet ret kuzhat talvoudegezh gerioù evel "**kazeg-koad**" pe "**gwiñver**" a gaver e tunodo.

Ledan e vez sterva ar gerioù luc'haj. Ar gendestenn eo a ra ar c'hompren. Ar verb **tunodiñ**, da skouer, a dalvez kement ha "komz", "kaozeal", "kanañ", "selaou", "klevet", "reiñ o mouezh da glevet" evit al loened... Ur ger a zo a-walc'h evit "c'hoar", "mignonez", "serc'h", "merc'h", "plac'h yaouank", evel m'eo gant ar galleg **frangine** ivez.

N'eus netra dibar e yezhadur al luc'hajoù, ha reolennoù ar brezhoneg eo a dalvez evit a sell ouzh al liester, ar c'hemmadurioù (**krank** "martolod" a ra **ar granked** el liester dre ma'z int tud, ha n'eo ket **ar c'hranked** a zo loened)... Menegomp koulskoude ar stummoù evel **ma jez**, **da jez**, **e jez** e tunodo... (ha **ma ji... he ji... e langaj-kemener**), re-bar d'ar galleg **mézigue**, **tézigue**... (skouer : foaret eo **charruo gour** e **jez gant o jezoù**, aet eo e wetur gante). »

D. KERVELLA 2003 : 7–9

60.4 Penaos eo kinniget ar c'heriaoueg-mañ

« Gwisket eo bet ar gerioù gant liv ar peurun-[*]van, ma c'hallint talvezout aes d'an dud. Ur gwiskad gwall skañv eo evelkent p'hon eus miret stummoù evel <lañch> ha <lañs>, <fariñ> ha <foariñ>, <ma ji> ha <ma jez>, daoust m'eo tremen anat emañ ar memes orin ganto. Ar sifr a zeu da heul a ro orin al luc'haj (gwelet ar roll pajenn 18). Roet hon eus talvoudegezh ar gerioù e brezhoneg, gant un dalvoudegezh eeun ha neptu kement ha m'hon eus gallet, pe neuze an droidigezh vrezhonek bet roet gant ar re o doa dastumet ar gerioù. Meur a wech ivez hon eus kinniget un droidigezh c'hallek, a c'hellje marteze diskouez al live yezh a c'hallje bezañ *bremañ* gant ar ger luc'haj brezhonek — arabat krediñ e vije dre ret an droidigezh spisañ ha gwellañ eus ar ger orin avat.

An eil lodenn a zo anezhi ur c'heriaoueg brezhoneg-luc'haj. Evit an implij e vo mat mont da wiriañ an traoù eus tu al luc'hajoù-brezhoneg da welet sklaeroc'h sterva pep ger. »

ibid. : 9–10

60.5 Pal al levr-mañ

« Graet eo bet al levr-mañ da gentañ evit ma c'hello talvezout. Ezhomm 'zo eus al live yezh-se e brezhoneg a-vremañ, paneveken evit treiñ skridoù pe filmoù diwar yezhoù all, pe reiñ un tammig liv d'e yezh etre mignoned... ha deskiñ petra eo al liveoù yezh a zo anezho e brezhoneg, ar pezh a vez ankouaet re alies hiziv an deiz.

Toc'hor eo al luc'hajoù hiziv an deiz e Breizh ? Marteze. Daoust da se ez eus gerioù luc'haj hag a zo en em ledet e-touez ar bobl hag aet er yezh unvan. Piv n'anavez ket **paotred Mari Robin**, **eontr-kordenn**...

p. 9

p. 10

evit lavaret "archerien, poliserien"? Piv n'en deus ket dalc'het soñj, ha graet tro-pe-dro, gant frei ha charinkañ ur fistolenn goude bezañ lennet oberoù Youenn DREZEN?

Arabat bezañ touellet, er pezh a anver "français argotique" bremañ n'eus ket kalz a dra [*] "boble" ennañ er penn kentañ, ledet m'eo bet dreist-holl gant al lennegezh, ar filmoù, ar skinwel... Hag eno ivez e ra he reuz ideologiezh ar renad jakobinour pa n'eus nemet "parlure" Pariz a-gement he deus bet droed da vezañ ledet dre-holl (daoust ma'z eus kalz a reoù all — hini Lyon da skouer a oa pinvidik-kenañ), ha hini ar bannlevioù hiziv an deiz... reoù tro-dro Pariz hepken, anat deoc'h.

D'ar gomzerien, d'ar skrivagnerien d'ober o mad eus ar pezh a zo amañ. En ur veizañ gwevded sterva ar gerioù, en ur denañ splet eus doareoù ober 'zo evel an implij ledan e tunodo eus ar ger stouf-toull gourdajenn ("tra") evit sevel gerioù a bep seurt; war skouer gourdajenn da grañchat (miñson) evit "fuzuilh", e c'haller soñjal — petra 'virje? — e * gourdajenn da dunikañ evit "pellgomzer", * gourdajenn da lugnañ evit "skinweler", * gourdajenn da lugneratiñ ar beoz evit "gevellunedoù" pe "pellsellerez" ha me 'oar-me...

Deoc'h da c'hoari bremañ, petra 'lavaran? d'ho chi da joardiñ... »

D. KERVELLA 2003 : 10–11

p. 11

60.6 Passages de l'introduction française

Remarque : *Ces deux passages en français ne correspondent pas à d'autres de l'introduction bretonne (les références à GRÉGOIRE DE ROSTRENEN dans l'introduction bretonne servent à d'autres propos). C'est nous qui ajoutons les titres.*

60.6.1 [La preuve de l'unilinguisme breton]

« Il ne faut pas comprendre l'argot comme relevant du vocabulaire trivial, ni même du domaine familier, même s'il peut y avoir interpénétration. Quoi qu'il en soit, les différents argots bretons montrent la verve, et le pouvoir de création de la langue bretonne puisque les argots [*] sont, par essence, des parlers "artificiels", créés sur le tas pour répondre à un besoin — ne pas se faire comprendre de son entourage —, doublé d'un sentiment "identitaire", parler réservé à un corps de métier ou à une caste sociale.

Comme dans tous les argots européens, on trouve des termes ayant subi des changements de sens ou de formes, des archaïsmes, des vocables burlesques, des images, des emprunts (à l'anglais ou au français par exemple), etc. On notera d'ailleurs une nette tendance à faire des emprunts au français, ce qui montre bien combien la basse Bretagne était unilingue au début du XX^e siècle. »

ibid. : 15–16

p. 16

60.6.2 [Une origine commune]

« Dans notre vocabulaire, nous avons été désireux de marquer l'origine de chaque mot par un système de petits chiffres. Pourtant, malgré leurs différences, ces argots ont un air de famille, de nombreux mots se retrouvant ici et là. Ils doivent remonter en partie à un argot commun qui est signalé dans les anciens dictionnaires et qui était celui des gueux et des vagabonds : « *argot*, langage des gueux, *luc'haj* » (dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, 1732), d'où également la présence de certains mots bretons dialectaux qui, récoltés aux [*sic*] cours des pérégrinations, ont servi à enrichir tel ou tel argot local là [où] ils n'étaient pas compris. »

ibid. : 17

61 2005 : Jean-Yves Plourin, *Tammou Gwaskin*

Remarque : Outre la Préface, de Christian Joseph GUYONVARCH, que nous reproduisons ici, et dont la teneur est particulièrement significative eu égard à notre angle de recherche, l'ouvrage s'ouvre sur un « Avant-propos » de Jean-Yves PLOURIN (pp. 13–15), une liste des abréviations (p. 16), une bibliographie (pp. 17–18), ainsi qu'une longue introduction (pp. 19–50) contenant des « points de phonologie et de grammaire ». Nous ne reproduisons pas cette dernière dont les considérations linguistiques sont surtout d'ordre technique, mais il faut y relever deux phénomènes intéressants :

- au tout début de cette introduction, l'auteur s'oppose à un découpage dialectologique en 4 dialectes, et considère qu'il y en a seulement 2, qu'il nomme "NO" pour nord-ouest et "SE" pour sud-est. Il s'en explique par renvoi à sa thèse, et donne les limites de ces deux dialectes.
- le dernier point traité par la grammaire est celui de l'accord en genre. L'auteur remarque que, dans les constructions comprenant des termes comme *pezh*, *mell*, *tamm*, *bannac'h*, qui correspondraient aux expressions françaises "un morceau de ...", "un coup de ...", l'accord se fait non avec les compléments de nom antéposés mais avec le noyau du syntagme (transposé en français, cela donnerait : "une morceau de pâtisserie", "une verre de limonade", etc.). Il remarque alors : « Pour conclure cette introduction, il nous faut dire que nous trouvons le dernier point que nous venons de traiter joliment symbolique de ce qui caractérise toujours, à notre humble avis, le breton parlé des meilleurs locuteurs, c'est-à-dire logique et rigueur, ou, si l'on veut, un certain classicisme formel. » (PLOURIN 2005 : 50)

61.1 Préface

« Nous avons gardé, vrillée dans notre mémoire depuis 1976, cette phrase incorrecte et atroce, entendue dans la bouche d'une étudiante néo-bretonnante pratiquant le *roazhoneg* de la section de Celtique de l'Université de Rennes 2 : *ma ne gompren ket ac'hanomp ar beizanted, n'o deus nemet da zeskin* « si les paysans ne nous comprennent pas, ils n'ont qu'à apprendre ». Ou bien, c'est dans un manuel d'enseignement du breton utilisé très couramment le gallicisme intolérable *emeur erru*, « on est arrivé ». C'est du même genre que *kemerit an nor, evet em eus ur voutailh* ou *resevet em eus un taol-pellgomz* [NdA : *Kemerit an nor* soit « prenez la porte » mais qui s'entend en breton au sens littéral ! Il eut fallu dire pour avoir l'équivalent exact du français « prenez la porte », « sortez ! » : *Kit er maez !* Même chose pour *evet em eus ur voutailh* « j'ai avalé une bouteille », qui ne fait pas la distinction, comme en français, entre le contenant — la bouteille (*boutailh*, *ar voutailh*) — et le contenu — (*ar voutailhad*), ce qu'il y a dans la bouteille — le breton étant sur ce point plus précis que le français (cf. l'Assimil, version de Fañch MORVANNOU). *Resevet em eus un taol-pellgomz* est du même registre : « recevoir un coup de téléphone », mais, tel que c'est écrit en breton, le coup de téléphone, il est reçu sur la tête !]. Le florilège de ces perles d'inculture bretonne et pseudo-lettrée pourrait être d'une longueur démesurée. On pourrait en rire ou en sourire si ce n'était tout l'avenir du breton qui est en jeu.

Nous avons souvent déploré de n'avoir pu continuer l'édition de notre *Dictionnaire étymologique du breton* parce que ce travail, qui nous intéressait, nous a valu tant d'avanies et d'affronts que, de guerre lasse, nous avons renoncé : on ne peut pas, seul, se battre contre une multitude d'adversaires armés de toutes les certitudes que procurent à la fois l'ignorance et la sottise, ces deux qualités cardinales des doctrinaires de tout acabit à toutes les époques de l'humanité.

Nous avons dit aussi un jour — il y a de cela une bonne vingtaine d'années — que le breton disparaîtrait à l'état de langue inconnue ou au moins de langue dont ni le vocabulaire ni les locutions n'ont été complètement répertoriés. Grâce au travail de Jean-Yves PLOURIN, cela ne [*] sera plus jamais tout à fait vrai. Enfin du breton vivant ou plutôt du breton pris sur le vif. Le lecteur mesurera surtout ici toute la distance qui sépare la langue littéraire dite "unifiée", avec tout ce qu'elle comporte d'artificiel, de la langue populaire encore vivante.

Car si, dans toutes les langues, au moins celles de l'Europe, il survient un moment où, la politique ou la religion aidant, un principe unificateur impose la formation ou la prédominance d'une certaine forme de langue, de la Bible de LUTHER au *Common Prayer Book* traduit en gallois, il faut et il suffit que ce principe unificateur n'aille pas contre la langue populaire et ne prétende pas l'éliminer de la vie

quotidienne, sans quoi la réforme est artificielle et mort-née, condamnée à la consommation. Que ce soit en France, en Allemagne ou en Angleterre, la langue littéraire s'est toujours plus ou moins nourrie des vocabulaires populaires, voire des argots. Elle a fait le tri et elle a affiné, mais cela a été, de tout temps, sa source vivante.

La langue bretonne a toujours joué de malchance avec ses "réformateurs" depuis le XVII^e siècle. MAUNOIR n'a jamais considéré le breton que comme une langue d'apostolat et sa "réforme" orthographique a ouvert la boîte de Pandore des dialectes. Dom LE PELLETIER a été un très honnête lexicographe mais, au début du XVIII^e siècle, il n'avait rien d'un linguiste, à cent coudées au-dessous d'un Edward LHUYD. C'était encore le temps des celtomanes qui croyaient à la parenté du breton et de l'hébreu. Quant à GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, il a très souvent, dans son dictionnaire français-breton, recopié sans discernement des termes moyen-bretons sortis de l'usage depuis des siècles. La même tendance se retrouve chez LE GONIDEC qui ne mérite le titre de premier législateur du breton que parce qu'il n'y a vraiment eu personne d'autre, dans la première moitié du XIX^e siècle, pour remplir cette fonction qui, en l'occurrence, n'a rien d'académique et n'a en rien empêché le pullulement des graphies dialectales du triste *brezhoneg beleg*. LE GONIDEC a, [*] en fait, continué au début du XIX^e siècle la politique linguistique de ses prédécesseurs qui, depuis MAUNOIR, ont consacré la rupture du breton littéraire dit KLT et du dialecte de Vannes qui s'est constitué en littérature indépendante. On ne peut pas dire que cette politique-là ait été un chef-d'œuvre d'intelligence et de perspicacité. Et nous ne dirons rien de LA VILLEMARQUÉ, cela vaut mieux.

p. 9

Mais il y a pire dans le destin du breton. Ce n'est pas encore tellement le vide universitaire qui est catastrophique, c'est l'absence de vocations celtisantes : l'Université française n'a jamais beaucoup cru à la légitime nécessité d'études celtiques sérieuses. Elle ne les a jamais favorisées, se méfiant des indigènes au moins autant que les Anglais se méfiaient des Irlandais et, en presque un siècle, *grosso modo* de 1870 à 1939, seuls deux noms brillent au firmament très provincial des études bretonnes, Joseph LOTH et Émile ERNAULT. Et encore LOTH a plus souvent étudié le moyen-gallois, cependant qu'ERNAULT passait fréquemment son temps à corriger ce qu'écrivait LOTH. Mais LOTH a terminé sa carrière au Collège de France et ERNAULT, suspect d'être trop breton, terminait son temps de carrière en enseignant le grec à Poitiers. Ni l'un ni l'autre n'ont eu le temps, ou les moyens, de promouvoir une littérature qui sorte de la grisaille quotidienne.

Entretiens, en 1925, naissait *Gwalarn* et, enfin, une littérature que l'on peut qualifier de "moderne" s'efforçait d'échapper aux biniuseries et aux poésies de patronage. Vaste et ample programme mais dans lequel, hélas, le politique l'emportait sur le scientifique. On a voulu tout faire, tout créer en même temps : une langue littéraire, une langue scientifique, une langue d'administration, une langue d'État. Tant pis pour Yann GOUER, le paysan breton qui, ne comprenant rien à ces subtilités ambitieuses, persistait à parler son dialecte natal en toute simplicité. On avait décrété d'un trait de plume que ce breton-là ne valait rien : trop de tournures dialectales, trop de mots français. Les gens de [*] lettres néo-bretonnants, ne doutant de rien et surtout pas d'eux-mêmes, ont entrepris l'épuration brutale de la langue et la création d'un immense vocabulaire moderne : dès le *Grand dictionnaire français-breton* de François VALLÉE, pourtant bon bretonnant et bon lexicographe, se multiplient les mots techniques qui attendront vainement, pendant des décennies, qu'un locuteur de bonne volonté daigne les employer. Certains sont carrément inutilisables parce qu'entachés de barbarisme ou d'inexactitude. Que penser et que dire, par exemple, d'un *hobregon* "cuirasse" dans lequel, à la suite de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, on n'a pas compris, ou oublié, que le *g* est doux et qu'il s'agit d'une graphie moyen-bretonne du vieux-français *haubergeron*? Ou bien, dans un autre genre, de *c'hwengl* "sarclou" qui est un singulier fabriqué à partir d'un faux pluriel moyen-breton *huenglou*?

p. 10

Dans un autre genre encore, par ignorance linguistique, on a inventé *amglopenn* "péricrâne", croyant que *am-* vient de **ambi-*. Mais **ambi-* a donné *em* en breton et *am-* est une variante de *an-* négatif *amglopenn* ne veut dire que "non-crâne". Pitié pour le vocabulaire professionnel des futurs étudiants en médecine bretonnante! On ignore encore et toujours que le français "fête" ne se traduit en breton par *gouel* que dans le cas d'une fête religieuse. Le mot usuel pour la fête profane est *fest*. *Gouel ar Brezhoneg* est une monstruosité lexicographique. Les dictionnaires contemporains, en particulier le *Dictionnaire breton-français* de Roparz HEMON, fourmillent de curiosité de ce genre qui, parce qu'elles sont imprimées, finissent par passer dans l'usage. Le breton ainsi considéré n'a pratiquement jamais eu de moyen terme, d'équilibre entre une langue littéraire abstraite et le dialecte d'expression concrète dont elle est la fausse image, le reflet déformé. Le jargon d'un côté et le patois de l'autre. Mais dans l'absolu des choses, c'est le patois, autrement dit le dialecte, qui a toujours raison si ce n'est qu'il meurt étouffé par la prédominance écrasante du français dans la vie publique. [*]

p. 11

La conséquence a été que, pendant les trois quarts de siècle qui commencent en 1925 pour se terminer avec l'an 2000, on peut compter sur les doigts d'une main les bons écrivains de l'envergure de Jakez RIOU,

Youenn DREZENN [*sic*] ou G. BERTHOU-KERVERZHIOÙ, c'est-à-dire ceux qui savaient leur langue et avaient quelque chose à dire, un message à faire passer. Les autres ne sont certes pas tous méprisables mais, le public étant ce qu'il est, c'est-à-dire très restreint, le tri du bon et du mauvais ou du médiocre ne se fait pas. Cela nous vaut des écrits impossibles, qu'on ne peut pas lire sans un dictionnaire, quand il ne faut pas un autre dictionnaire pour comprendre le dictionnaire. Da là vient cette langue raide et pauvre, incorrecte et barbare, francisée à outrance dans sa syntaxe, et dont tous les bretonnants se moquent, avec juste raison. Et en plus cette langue est morne et triste, dépourvue de tout humour, incapable de la plus anodine plaisanterie. S'il n'y a pas de langue populaire la littérature n'est qu'un songe creux, des mots vides de sens, des phrases sans avenir.

On se doute que, dans ces conditions, le travail de Jean-Yves PLOURIN soit à la fois un véritable trésor lexical, un bain de jouvence et un salutaire exercice de recherche de la vérité qui rejoint l'excellente méthode *Assimil* de Fañch MORVANNOU. Ce n'est ni du rêve ni de l'utopie : c'est une tranche de vie empruntée à une réalité bretonne quotidienne qui n'a rien de mièvre ou de compassé. Il devra être le livre de chevet de quiconque, pour une raison ou pour une autre, considère le breton encore comme une langue vivante et non comme une momie empaillée. Ce n'est pas le premier du genre. Il y a déjà eu *Le trésor du breton parlé* de Jules GROS et, plus avant dans le temps, tout ce qui a été collecté par des chercheurs de bonne volonté, de TROUDE à l'abbé MOAL, sans oublier les innombrables notices lexicographiques et étymologiques d'Émile ERNAULT dans la *Revue celtique* et ailleurs. Mais ce que M. PLOURIN nous propose et nous enseigne ici, par sa nouveauté, sa vigueur, son originalité [*] et son authenticité, vaut largement et dépasse même en intérêt les *Kryptadia* jadis publiés par ERNAULT. La leçon sera peut-être difficile à comprendre et encore plus difficile à admettre. Mais la plupart de ceux qui croient bien savoir le breton et prétendent nous l'enseigner ont ici tout à apprendre. Tant pis pour eux s'ils ne le comprennent pas. La postérité les jugera et elle sera impitoyable, puisque elle les condamnera à l'enfer du silence ou à celui du charabia. »

p. 12

62 2007 : Turiaw Ar Menteg, *Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred*

Remarque : *L'ouvrage contient deux textes introductifs, l'un en breton (« Prederiadennoù e-sigur ar "gwenedeg" »), l'autre en français (« Réflexions au sujet du "vannetais" »). Ils correspondent l'un à l'autre, nous les avons donc retranscrits en face-à-face. L'auteur a visiblement écrit son original en breton, avant de le traduire en français, comme on le perçoit à quelques indices. Il est mentionné qu'ils ont été publiés dans la revue Hor C'hannadig, niv. 10, c'hwevrer 1996 — 12 05 1997*

Cette double préface est suivie des rubriques suivantes :

Quelques abréviations et symboles phonétiques (p. 11),

Une liste des diacritiques (pp. 17–18) : *il s'agit d'accents marquant la prononciation du vannetais, qui peuvent être enlevés pour retrouver la graphie peurunvan,*

Abréviations (p. 18)

Prononciation du haut-vannetais (pp. 19–24)

Nous ne reproduisons les références bibliographiques mentionnées par l'auteur que lorsqu'elles suivent une citation, et seulement dans la partie bretonne pour éviter les doublons. L'auteur a une graphie en API qui lui est toute personnelle pour certains caractères, nous avons retranscrit du mieux que nous pouvions, à partir de nos hypothèses, en API standard, en mentionnant les incertitudes à leur première occurrence.

« Na pa'z on bet a-hed ma buhez o labourat evit ar yezh unvan hag arnevez, durc'haet d'an dazoned, e c'heller bout balpet ouzh ma gwelout o kinnig aman ur geriadur gwenedeg, na pa vefe "peurunvan".

Evit ma studierion, kentañ razh, 'm eus eñ savet ha dezhe en en kinnigan — o c'houbeziañ ma turc'haint d'ar yezh unvan dre zegas enni ar pezh a zo e gwir wirionez "tenzor ar gwenedeg". War dreuzoù an 21^e kantvezad emeur; dre ar bed a-bezh e weler ar rannyezhoù o fatañ, ha n'oufe ket bout a hend all e Breizh. Tro 'm eus bet da lavarout ne gredan ket e dazoned ar rannyezhoù; keneve se ne gredfen ket e dazoned ar brezhoneg. Skouerioù a c'hellfed da gavout gant an islandeg — komzet gant "ur c'hard million a dud" — "glanañ" yezh a vefe kavet, savet ma vez enni a zeiz da zeiz gerioù skiantel hag arnevez diwar yezh ar sagaoù. Pe neuze gant an hebraeg arnevez, en deus korvoet ar yuzevegoù a gement seurt a zo oc'h ober anezhañ ur yezh europat, termenoù enni diforc'h diouzh an arabeg hag o tiwall eus ar gerioù saozneg pe sañset etrevroadel [NdA : Ken na gaver ur ger evit "kleub" zoken!].

*Lies e soñj d'an dud ez eo ar chuchuiñ a ra ar gwenedeg. Meur a unan a gav dezhañ ivez e sav da gozh ar rannyezh. Padal, ned eo ket ken eeun-se an traoù. E reter ar brezhonegva e c'heller klevout ken ha ken : /tʃer/ ha /ker/ (**kêr**), /tʃən/ ha /kən/ (**ken**)¹¹⁵, /tʃəmer/ ha /kəmer/ (**kemer**), /aʃkel/ ha /aʃel/ (**askell**), /kuʃkɛD/ ha /kuskɛD/*

Puisque j'ai œuvré toute ma vie pour la langue unifiée et moderne, orientée vers l'avenir, on peut être étonné de me voir offrir ici un *dictionnaire de vannetais*, même s'il est en "unifié".

Je l'ai composé, tout d'abord, pour mes étudiants, et c'est à eux que je le dédie — avec l'espérance qu'ils se tourneront vers la langue unifiée en lui apportant ce qui fait en toute vérité le "trésor du vannetais". Nous voici au seuil du 21^e siècle; le monde entier assiste à la disparition des dialectes, et il ne saurait en être différemment en Bretagne. J'ai eu l'occasion de dire que je ne crois pas en l'avenir des dialectes; sinon, je ne croirais pas en l'avenir du breton. On pourrait trouver des exemples avec l'islandais — parlé par "un quart de million d'habitants" — la langue la plus "pure" qui se puisse trouver, où l'on forme journallement des mots scientifiques et modernes d'après la langue des *sagas*. Ou alors avec l'hébreu moderne, qui a su utiliser les yiddish de toutes sortes en faisant une langue européenne dont les termes diffèrent de l'arabe, et éviter les mots anglais ou censés internationaux [NdA : *Tant et si bien que l'on trouve un mot même pour "clob" !*].

On pense souvent que ce qui fait le vannetais c'est le fait de *chuinte*. Certains croient même qu'il s'agit d'un phénomène ancien dans le dialecte. Cependant, les choses ne sont pas si simples. À l'est de la zone bretonnante, on peut entendre aussi bien /tʃer/ que /ker/ (**kêr**), /tʃən/ que /kən/ (**ken**), /tʃəmer/ que /kəmer/

115. L'auteur produit un genre de δ en italique, vu le mot transcrit nous déduisons le ϵ . Il en va de même pour **kemer**.

(*kousket*)¹¹⁶... Ha betek e kreiz Breizh, e c'hoarvez seurt staonekadur, war goazhañ betek bout /k'/ (*k* gleb) hepken — hag e Leon zoken.

A-c'houde kant vlez, e veneger *peder rannyezh* d'ar brezhoneg; evit lavarout ar wirionez, ned eo ket rannyezhoù a verker hogen an doareoù a veze da bep eskopti da skriv ar yezh diwar stummoù pep unan [NdA : « Les subdivisions traditionnelles en cornouaillais, léonard, trégorrois et vannetais correspondent en fait essentiellement aux divisions ecclésiastiques et féodales de la Basse Bretagne, mais elles sont difficiles à justifier linguistiquement. » (Henriette WALTER, *L'aventure des langues en Occident*, R. LAFFONT 1994, p. 77).].

Adal derou ar seitekvet kantved e oad deraouet da skrivañ rannyezh eskopti Gwened en un doare dibar. An doare-skriv-man zo padet betek Emglev '41, soliet war lavar kostez Gwened, hevelep m'z eo bet soliet ar yezh unvan war lavar Goueled Leon. Savet evel-se ur meni "rannyezh lennegel", ur yezh kloer kentoc'h — na pa raed "brezhoneg beleg" anezhi — gant strivadoù o pellaat diouzh an unded : ar brezhoneg krenn *piuizic*, /piwiðig/¹¹⁷, a skrived <pinuik>; goude ma tistager /piuig/ el lod [*] brasañ ag ar rannvro (L. *pinvidik*); degemeret <luhern>, pa lavarer /lwarn/ e korn-bro Gwened evel e-maez a vro Wened. D'ar c'houlz-se e oa tost da vat diazezet ar rannyezhoù evel breman, ken na gavas da Juluan MANER e oa ret kemm an doare-skrivañ krennvrezhonek (e tro 1650). Ha degemeret skrivadoù al leoneg o pellaat diouzh an unded, <neizheur>, pa vez <neizhour> (/nihur/) er vro-man evel er grennyezh ha betek e Leon : *ejen*, *kelien*, *merien*, e-skoaz ar stummoù kozh miret ganimp : *ejon*, *kelion*, *merion*.

Da goulz an henvrezhoneg, kaer da Léon FLEURIOT aters ar spisc'herioù en devoa dastumet, ne welas ken met ur ger a c'hellfe bout "rannyezhel" : *izelvarr*, un anv all d'an "*uhelvarr*" [NdA : D'ar blantenn-mañ o talvezout da zramm pennañ gant ar Gelted, ned eus chomet nemet ul lesanv; keñveriañ Kb. *uchelwydd* (Br. **uhelwez*), iw. *uileicéadh* (br. **(h)ollyac'had*, **hollyec'hed*).], bet klevet e Sarzhav er c'hantved diwezhañ.

Gant an dornskridoù krennvrezhonek deuet betek ennomp, ne weler tamm rannyezh ebet. Ne lavarer ket ne oa ket a rannyezhoù hogen, da heul ar geltiegourieon evel Kenneth JACKSON ha Léon FLEURIOT, e c'hellet diskleriañ edo peuzunvan ar yezh.

En daouzekvet kantved moarvat, e teraouas ar

(*kemer*), /aşkel/ que /aşel/ (*askell*), /kuşked/ que /kusked/ (*kousket*)... Une telle palatalisation se retrouve jusqu'au centre Bretagne, s'atténuant jusqu'à devenir /k'/ (r mouillé) sans plus — et en Léon.

Depuis cent ans, on mentionne quatre dialectes du breton; en vérité, ce n'est pas des dialectes que l'on fait état, mais des manières différentes qu'utilisait chaque évêché pour écrire la langue à partir des formes particulières de chacun.

Le dialecte de l'évêché de Vannes avait commencé dès le début du dix-septième siècle à s'écrire d'une manière particulière. Cette orthographe a subsisté jusqu'à l'*Accord de '41*, basée sur le parler des environs de Vannes, de même que la langue unifiée a été basée sur le parler du bas Léon. On a ainsi créé une sorte de "dialecte littéraire", une langue de clercs plutôt — on en parlait comme du "brezhoneg beleg" (breton de prêtre) — ayant des graphies s'éloignant de l'unité : le moyen-breton *piuizic*, /piwiðig/, s'écrivait <pinuik> bien que l'on prononçât /piuig/ dans la majeure partie de la province (L. *pinvidik*); on a pris "<luhern>" bien que l'on dise /lwarn/ dans la région de Vannes comme hors du pays de Vannes. À cette époque, les dialectes étaient pour ainsi dire formés comme maintenant, tant que Julien MAUNOIR pensa qu'il était nécessaire de modifier l'orthographe du moyen-breton (vers 1650). Et on utilisa des graphies léonaises qui s'éloignaient de l'unité : <neizheur>, tandis que <neizhour> (/nihur/) subsiste en ce pays comme en breton moyen, et même encore en L.; *ejen*, *kelien*, *merien*, en regard des formes anciennes conservées chez nous : *ejon*, *kelion*, *merion*.[*]

À l'époque du vieux-breton, Léon FLEURIOT a eu beau interroger les gloses qu'il avait recueillies, il ne put trouver qu'un terme qui pourrait être "dialectal" : *izelvarr*, autre nom pour *uhelvarr*, "gui", encore en usage à Sarzeau il y a un siècle.

Les manuscrits moyen-breton qui nous sont parvenus ne manifestent aucun dialecte. Nous ne disons pas qu'il n'y avait pas de dialecte mais, à la suite de celtisants comme Kenneth JACKSON et Léon FLEURIOT, nous pouvons affirmer que la langue était presque uniforme.

L'accent passa sur l'avant dernière-syllabe, sans

116. Nous reproduisons le <D>, mais il n'existe pas en API. Nous ne savons pas à quel caractère ou quelle articulation pensait ici l'auteur.

117. Nous remplaçons un ð de l'auteur par ð̃, en supposant que c'était ce qu'il voulait produire.

*pouez sevel war an eil mouezhiadenn diwezhañ e brezhoneg. Aman e ve ret komz, neket a beder rannyezh evel ma voazer ober diwar skouer an eskoptioù kozh, hogen a deir rannyezh, na pand eo chomet wellwazh ar pouez war ar vouezhiadenn diwezhañ e reter bro Wened — gwell e ve komz moarvat ag ul lusk o sevel diwar an hini gentañ war an hini diwezhañ —, tra ma tenn da vezañ war an hini gentañ e kreiz ar vro (etre Pempoull ha Plouaza betek Kemperle-Banaleg ha darn eus Gwened izel) [NdA : Bep un tammig e kemmas ar pouez ; e Gwened izel ne c'hoarvezas nemet diwezhat tre ; el lodenn "leonek" — Leon ha takadoù dindan levezon Leon — ne vez ket atav war ar vouezhiadenn diwezhañ, hervez al lec'hioù.]. Ha gant ur pouez-mouezh disheñvel, ez eo anat e tiforc'has ar rannyezhoù ; bezet da skouer : *avalou* : L. /a'valu/¹¹⁸, K. /a(v)low/, G. /avə'ləq/¹¹⁹ ; krBr. *aznavout*, L. /a'naud/ /ana've(z)uɔD/, K. /ān'veuɔD/, G. /a-nawid/.*

Arabat krediñ neoazh e ve rannyezhoù troc'het krenn etreze ; koulz gant ar brezhoneg evel gant ar yezhoù all e tiforc'h tamm ha tamm ar yezh, a barrez da barrez, gant un unded bennak en-dro d'al lec'hioù ma veze foarioù. Bevennoù ar "gwenedeg" a gej er reter gant bevennoù ar brezhonegva ; er gornog hag en norz avat, ez eo diaes komz eus ur vevenn, pa'z eo gwir e kemm ar yezh bep un tamm kent treiñ da "dregerieg" pe da "gerneveg". E rannyezh Leon, ar pellañ eus Gorre ar Vro, e vez an nebeutañ a levezon romaneg — ne gomzan ket a levezon c'hallek ; seul ma tostaer ouzh ar vevenn reter, seul heverkoc'h e vez levezon ar gallaoueg [NdA : E Sant-Yann-Brevelle, da skouer, e klever gerioù dianav e lec'h arall, evel /parəλ/, heñveldra]. An [] eskemm etre ar romaneg hag ar brezhoneg zo ar c'hreñvañ pa vez an teodyezhoù kichen ha kichen [NdA : Da skouer, reter ar gwenedeg en deus kollet e c'her evit teuregenn, tarlaskenn, degemeret gant ar gallaoueg dindant ar stumm tarague, hag an termen gallaouek zo tremenet e gwenedeg uhel : boskard.].*

Diwar dibenn an dugelezh, dre ziouer a gelenn, a lennegezh, dre ziouer a veli, a c'halloud politikel, dre an troc'h etre an eskoptioù na oant ket ken unanet etreze, hogen unanet... eus Paris, e tro ar rannyezhoù da baotaat. Betek neuze e veze unvan ar yezh skrivet, daoust d'an diforc'hioù a c'helle bout er yezh komzet.

Ar gerioù gant -zr /ðr/ a oa unvan da goulz ar c'hrennvrezhoneg zo emdroet en un doare disheñvel, neket hervez ar rannyezhoù, met hervez al lec'hioù : diwar ar c'hrennvrezhoneg nazr, arazr, kazrell ; lozn ; knoù (skouer.), ez eus e leoneg naer, araer, karell ; loen ; kraou, e gwenedeg naer, araer, karell ; lon ; knoù /kənəq/ ; e parre-

doute au douzième siècle. C'est ici qu'il convient de faire état, non de quatre dialectes, comme on est accoutumé de faire à l'exemple des anciens évêchés, mais de trois dialectes, l'accent étant resté en gros sur la dernière syllabe à l'est du pays de Vannes — encore qu'il serait préférable de parler d'un mouvement de la première sur la dernière —, tandis qu'il affecte la première au centre du pays (entre Paimpol et Plouha jusqu'à Quimperlé-Bannalec et pour partie au bas vannetais) [NdA : *Ce n'est que peu à peu que l'accent changea ; et très tardivement en bas Vannetais ; dans la partie "léonaise" — Léon et les régions sous influence du Léon —, il ne se trouve pas toujours sur la dernière syllabe, selon les lieux.*]. La différence d'accent rend évidente la distinction entre les dialectes ; à titre d'exemple *avalou* : L. /a'valu/, centre /a(v)low/, G. /avə'ləq/ krBr. *aznavout*, L. /a'naud/ /ana've(z)uɔD/, K. /ān'veuɔD/, G. /a.naqɛD/¹²⁰.

Il ne faut cependant pas croire qu'il puisse y avoir des dialectes absolument séparés : en breton comme dans les autres langues, la différence s'établit insensiblement, de paroisse en paroisse, les lieux de foire créant une certaine unité. Les limites du "vannetais" se confondent avec celles du pays bretonnant, à l'est ; pour l'ouest et le nord, il est difficile de parler de limite, tant il est vrai que la langue se modifie peu à peu jusqu'à devenir "trégoroise" ou "cornouaillaise". C'est en léonais, le plus éloigné du haut pays, que l'on trouve le moins d'influence romane — je ne parle pas d'influence française ; plus on approche de la limite est, plus l'influence du gallo se fait sentir [NdA : *À Saint-Jean-Brévalay, par exemple, on entend des mots inconnus ailleurs, tels que /parəλ/, "pareil".*]. Les échanges entre le roman et le breton sont les plus forts là où les parlers sont en proximité [NdA : *Le vannetais oriental, par exemple, a perdu le terme correspondant à teuregenn, tarlaskenn, repris par le gallo, sous la forme tarague, tandis que le mot gallo était reçu en haut vannetais : boskard.*].

Dès la fin de la duché [sic], par manque d'enseignement, de littérature, par manque d'autorité, de pouvoir politique, par la coupure entre les évêchés dont l'union ne se faisait plus entre eux, mais... à partir de Paris, les dialectes se multiplient.

Les mots en -zr, /ðr/, qui étaient uniformes à l'époque du breton moyen, ont évolué de manière différente, non selon les dialectes, mais selon les lieux : le moyen-breton nazr, arazr, kazrell ; lozn ; knoù (skouer.) est devenu en léonais naer, araer, karell ; loen ; kraou, en vannetais naer, araer, karell ; lon ; knoù /kənəq/, ([) serpent,

118. L'auteur met, à notre avis, un α pour le a.

119. L'auteur écrit sûrement μ pour η.

120. Ici l'auteur ne donne pas, pour le vannetais, la même forme que dans sa préface en breton.

zioù 'zo dre ar brezhonegva e kaver stummoù diforc'h diwar ar c'hrennvrezhoneg **banazl** : /bənl banɛl balan baelan, bəlan... /; diwar *eloed > *oeled ez eo diwanet **oaled**, distaget e kement stumm zo holl : /oeleɔ oaled aoleɔ oleɔ eoleɔ qileɔ iqleɔ yleɔ/...

Bout zo ur soniad en deus talvezet da ziazez an diforc'h etre ar gwenedeg hag ar rannyezhoù arall : an henvrezhoneg <th> /θ/ > krennvrezhoneg <z> /σ/¹²¹ > "gwenedeg" <h> /x/ adal dibenn ar c'hwezekvet kantved en eskobiezh Wened, hogen en dia-vaez ivez [NdA : E Treger a-bezh hag en ul lodenn eus Kernev, ar ger **koazhañ** a vez distaget /koaxã/. Betek e Leon ez eo **lazhañ** /laxa/ (goude ma oa /ladam/ en hBr. ; keñveriañ **gorto-** aet da **gortoz-** e L.) ha **Roazhon** a zistager /roehon/ e bro Weloù.]. Ret eo spizañ ouzhpenn ez eus gerioù ma oa un /ð/ a zo troet da /x/¹²². Hag amañ e ranker pouezañ war mennad Emglev' : ne oa ket kel gante a adsevel an **th** kozh, hogen a unaniñ an doare-skrivañ "etreeskoptiel" KLT gant hini eskopti Gwened; kement rak-se e vez <dezhi> gant <-zh-> evel <Roazhon> hag a hent all <elgez> gant <-z> pa rankje bout gant <-zh> mar bije adsavet an <-th> kozh.

Da goulz ar c'hrennvrezhoneg ha betek diwezhatoc'h, e veze <-oe-> er gerioù ma kaver <-oa-> breman er yezh unvan (evel <koad> / <koed>). An <-oe->-man zo manet e bro Wened hag er-maez a vro Wened, evel er vro vigoudenn. Na pa'z eo troet da <-o->, nend eus ket graet e gwenedeg betek en ul lodenn a Gernev pe a Dreger (**kadoer** / **kador**; **toemm** / **tomm**); **nadoez** / **nadoz** (BrT. /nadoe/).

Henekoc'h ez eo chomet ar gwenedeg — en e lodenn reter a-wael — eget ar rannyezhoù all. A bouez eo gout e lavarar **mouiar** evel e kembraeg **mwyar**, pa'z eo troet da **mouar** a hent arall; ar -v- kozh zo bet miret e gerioù evel **gouver**, **diouver**, **argouvrou**, **kouezhet** e lec'h all. Stummoù kozh a gaver ivez, a ve re hir sevel ur roll anezhe : **lies** zo bet adstummet en **alies** e-maez a vro Wened; **a-barzh** zo aet da **e-barzh** e leoneg...

A-fet soniadouriezh neoazh ez eo bet kemmet a-vas dremm ar gwenedeg gant serradur ar sonennoù : **menez** — kounañ "rue du Mené", e Gwened — zo deuet da **vout** /mãne/, abred er-walc'h. Diwezhatoc'h ez eo aet an e da /i/, ha betek an i da [*] /əj/ e douar Alrae pergen. An iotagezh en deus aloubet korn-bro Gwened, ken na lavarar eno /amunjən/ (**amanenn**), /ovərjən/ (**oferenn**)... An elsonennoù gant /ow/ zo aet da /w/ (**yaouank**, distaget /jɥãg/ **lies**; **maouez** deuet da /mwez/).

charrue, belette, animal, noix); selon les paroisses du domaine bretonnant on trouve des formes différentes à partir du moyen-breton **banazl**, "genêt" : /bənl banɛl balan baelan, bəlan... /; d'un ancien *eloed > *oeled [*] est sorti **oaled**, prononcé de toutes les manières possibles : /oeleɔ oaled aoleɔ oleɔ eoleɔ qileɔ iqleɔ yleɔ/... ..

Il y a une consonne qui a servi à établir la différence entre le vannetais et les autres dialectes : c'est le vieux breton <th> /θ/ > moyen breton <z> /σ/ > "vannetais" <h> /x/, dès la fin du seizième siècle, mais même au-delà de ce pays [NdA : Dans tout le Trégor et dans une partie de la Cornouaille, le verbe **koazhañ** se prononce /koaxã/. Et même en Léon, **lazhañ** est /laxa/ (bien qu'il fût /ladam/ en vBr. ; comparer **gorto-** devenu **gortoz-** en L.) et **Roazhon** se prononce /roehon/ en Goëlo.]. Il convient de préciser que d'anciens /ð/ sont devenus /x/¹²³.

À l'époque du breton moyen et même postérieurement, les mots contenant présentement -oa- dans la langue unifiée étaient en -oe- (tel **koad**; **koed**, "bois"). Cet -oe- s'est maintenu en pays vannetais et même ailleurs, comme en pays bigouden. Il est parfois devenu -o-, sauf en vannetais, mais également dans certaines parties de la Cornouaille ou du Trégor : (**kadoer** / **kador**; **nadoez** / **nadoz**; **toemm** / **tomm**).

Le vannetais est demeuré plus archaïque — dans sa partie orientale au moins — que les autres dialectes. Il est important de savoir que l'on dit **mouiar**, "mûres", comme en gallois **mwyar**, alors que ce mot est devenu **mouar** ailleurs; l'ancien -v- s'est maintenu dans des mots comme **gouver**, "ruisseau", **diouver**, "manque", **argouvrou** "dot", alors qu'il a disparu ailleurs. On trouve également des formes anciennes : **lies** a été refait en **alies** hors du pays de Vannes; **a-barzh** est devenu **e-barzh** en Léon...

Sur le plan phonétique cependant, le visage du vannetais a été amplement modifié par la fermeture des voyelles : **menez**, "montagne" — se rappeler la "rue du Mené", à Vannes — est devenu assez tôt /mãne/. Plus tard, le e est devenu /i/, et le i s'est même transformé en /əj/ au pays d'Auray. L'iotacisme a envahi la région de Vannes, tant que l'on y prononce /amunjən/ (**amanenn**), /ovərjən/ (**oferenn**)... Les triptongues en /ow/ se sont amuies en /w/ (**yaouank**, prononcé souvent /jɥãg/;

121. Nous avons retranscrit la notation de l'auteur sans avoir pu deviner à quel symbole de l'API il fait correspondre ce σ. Il doit s'agir d'une fricative voisée, mais dont le point d'articulation demeure incertain.

122. Il y a visiblement ici un mauvais appel de note dans le texte de l'auteur.

123. *Idem* dans le texte français.

Er c'hantved diwezhañ e veze c'hoazh an *-d* dibenn pe etresonnenoù; kouezhet eo breman, pa ned eo ket troet da /r/; an anadenn a spurmantet endeo en eitekvet kantved en-dro da gêr Wened a gaver dre vras e reter an eskopti (*ma zad*, distaget /mæza:/ en Alrae, *ludu*, distaget /lœry/ e Gwened; *goude*, distaget /guri/ en Alrae).

Kent monet pelloc'h e ve ret diskouez ivez penaos ez eo emdroet al leoneg en un doare disheñvel : meur a c'her en *-ez* zo aet da *-eiz*, hag int chomet /e/ e gwenedeg evel e Treger ha Kernev : *kreisteiz*, *deiz*, *feiz*... Ar gerioù gant *gul-* zo aet da leoneg *gl-* : L. *glizh*, G. /glɪx glɛx/, *gleb* /gwlib gluib glyb/... (Kb. *gwliθ*, *gwlyb*). Kemmesket eo bet an dibennoù gant *-ma* ha *-man*; e bro Wened ez eo bet miret, evel er grennvezh, *breman*, *aman* hag *ema*.

Evel ma oar an holl, ez eo aotreet al liester en *-ion* er yezh unvan, boutin ma'z eo d'ar c'hembraeg, d'ar c'herneveg ha... d'ar gwenedeg. E-maez a vro Wened avat e tenn da /jøn/ ma ned eo ket /jæn/, ac'hann ar skrivad "unvan" (?) <*-ien*>!

Gwashoc'h eo an emdroadur oc'h amsaviñ ar raganvioù-gour renadenn gant an araogenn *a* displeget, emledet tamm ha tamm, adal dibenn ar c'hezekvet kantved, ken na reer gant un araogenn all — evel *diouzh* pe araogadennoù "nevez" — e-lec'h an araogenn gozh *a*. Ret eo merkañ e raed c'hoazh gant ar raganvioù-gour ivez betek nevez 'zo hag o c'havout a reer c'hoazh e troiennoù skornet hag er sonennoù. Gant ar yezh lennegel e oa bet lakaet ar raganvioù-gour da reol. Breman avat e vez o paotaat a-nevez er skridoù an doare nevez a lavaren, o ponneraat ar frazenn hag o tizrannañ da vat diouzh ar "gwenedeg". Hag aman ema moarvat gwashañ skoilh d'ar c'hengompren; e-maez a vro Wened ez intenter ket an araogenn *a* displeget er stumm-man. Pa ziviz ur gwenedour "klevet 'm eus ac'hanoc'h", ez eo dezhañ kement ha "I heard of you", d'ar re all : "I heard you". N'eus nemet e gwenedeg ma'z eo chomet bev bividik an droienn geltiek!

An /h/ a glevet c'hoazh gant ar re gozh e kornad Gwened — evel e Breizh a-bezh gwezhall —, betek e-kreiz ar gerioù (*dehou*, /dihəu/), a ziskouez monet da get; an /r/ a veze ruilhet dre holl a vez erlec'hiet outañ an *r* riklet evel e Gl. (ur gensonenn all e wirionez!) dreist-holl gant an nevezvrezhonegerion.

Ar c'hemmadurioù, dezhe un arbenn soniadurel

maouez, devenu /mwez/¹²⁴ [j]).

Au siècle dernier, le *-d* final ou intervocalique subsistait encore; il est actuellement tombé, quand il n'est pas devenu /r/; ce phénomène que l'on pourrait déjà remarquer au dix-huitième siècle autour de la ville de Vannes, s'est largement répandu dans l'est de l'évêché (*ma zad*, prononcé /mæ za:/ à Auray; *ludu*, prononcé /lœry/ à Vannes; *goude*, prononcé /guri/ à Auray).

Avant de poursuivre, il convient d'indiquer également que le léonais s'est transformé de son côté différemment : certains termes en *-ez* sont devenus *-eiz*, alors qu'ils sont restés /e/ en vannetais : *kreisteiz*, *deiz*, *feiz*... Les mots en *gul-* sont devenus *gl-* en léonais : L. *glizh*, G. /glɪx glɛx/, *gleb*, G. /gwlib gluib glyb/¹²⁵... (gallois : *gwliθ*, *gwlyb*). Les finales en *-ma* et *-mam* ont été confondues; le vannetais a conservé les fores du moyen-breton : *breman*, *aman* et *ema*.

Ainsi que chacun le sait, les pluriels en *-ion* sont autorisés dans la langue unifiée; ils sont communs au gallois, au cornique et... au vannetais. En dehors du pays de Vannes, ils tendent à être prononcés /jøn/ quand ce n'est pas /jæn/, d'où la graphie "unifiée" *-ien*!

Pire est l'évolution qui consiste à remplacer les pronoms personnels compléments par la préposition *a* conjuguée, qui s'est étendue peu à peu, dès la fin du seizième siècle, à tel point qu'une autre préposition doit être utilisée — telle que *diouzh* ou de "nouvelles" prépositions — en place de l'ancienne préposition *a*. Il convient de remarquer que les pronoms personnels étaient encore employés récemment et on peut encore les trouver dans des tournures gelées. La langue littéraire avait fait la norme des pronoms personnels. On assiste actuellement à un regain dans les écrits de cette manière nouvelle, qui alourdit la phrase et fonde la séparation avec le "vannetais". C'est certainement ce qui nuit le plus à l'intercompréhension; hors du pays de Vannes, on comprend les pronoms personnels compléments, alors qu'en Vannes on ne comprend [*] pas la préposition *a* conjuguée. Lorsqu'un vannetais déclare : *klevet 'm eus ac'hanoc'h*, cela signifie pour lui "I heard of you", pour les autres : "I heard you". La tournure celtique ne s'est maintenue qu'en vannetais!

Le /h/ qui s'entendait encore chez les anciens dans la région de Vannes — comme dans toute la Bretagne autrefois —, même à l'intérieur des mots (*dehou*, /dəhəu/¹²⁶), a tendance à disparaître; le /r/, qui était régulièrement roulé, a été remplacé par ur *[sic]* *r* glissé comme en français (c'est une autre consonne en vérité!) surtout par les néobretonnants.

Les mutations, dont la cause phonétique re-

124. La transcription du texte français proposant un <Z> majuscule qui n'existe pas en API, nous retranscrivons à partir de celle du texte breton, qui quant à elle n'en propose pas, avec un <z>.

125. Ici aussi, la transcription diffère entre les textes français et breton (pour le deuxième mot).

126. Ici non plus la transcription n'est pas la même dans les deux textes.

p. 9

o sevel d'an hengeltieg, anezhe un anadenn voutin d'an holl yezhoù keltiek, a denn a bell 'zo da goazhañ e gwenedeg, ha betek e-maez a vro Wened. A. GWILHEVIG ha P. AR GO a verke en o yezhadur ne veze blotaet ken war-lerc'h an anvioù benel unan nemet pevar adanv. Evit an anvioù tud gourel lies, e lavarent e vez graet « ordinairement » ; e reizh ouzh displeberadur reter bro Wened a vremen ema neuze anv bagad Gwened : « ar [] Melinerion » ; <peherion gaih> a c'helle bezañ skrivet er seitekvet kantved, breman avat e vo klevet /pehəriõn ke^{ax}/. Ne vern pelec'h e ve ar ger da gemmadenniñ, ne gemmer ket ken g- : /urgoløqen/ evit ur c'houlouenn (a-gent : /yroløqen/, skrivet : <ur holeuen>) ; ken na denn ur ger evel gad da vout gourel. War-lerc'h gerioù evel re, e veze ur gemmadenn gwezhall : <er ré glan> [ar re glañv]. Padal, war-lerc'h gwir pe gwall e vez dalc'hamat er skridoù gwenedeg. . . Betek ar verb bout a denn da chom digemm : /dəbʊd/ evit bout. Ha petra da soñjal eus ar c'hemmadurioù a bep seurt war-lerc'h tri, pevar hag ha an eil gour (c'hwezhet, bloaet pe lezet digemm) ? War ar vevenn reter (Damgan, Sant-Yann-Breuelle, Bazh Gwenrann), e veze digemm ur bern gerioù : /ərbro/ evit ar vro, /ybre/ evit ho prec'h, hag all. Un digeltiekadur eo ar c'holl kemmadennoù [NdA : Ned eo ket al lec'h da vont dre ar munud. E kontrol d'ar pezh a glaske prouñ R. LE GLÉAU, *Syntaxe du breton moderne*, pp. 57–66 pergen, an digemmanñ skrivet a ziskouez ul laoskentez, bout ma vez en hevelep degouezh kemadennoù ivez. Gwechall ne veze ket skrivet bep tro ar c'hemmadurioù.]*

C'hoazh ma'z eo chomet kempouez a-walc'h ar reizhiad en diavaez eus reter bro Wened, e klever pelloc'h eget e bro Wened anvioù renadenn hep kemmadenn enne ; en holl skridoù a-ziavaez da reoù Wened e c'heller lenn : kador brezeg, kador gofes, hogen e Gwened ne veze ket ken. A-gozh neoazh e veze dre an holl yezhoù keltiek, gant an dister ma'z eo an diforc'h etre pennanv hag adanv. El lesanvennoù en o c'haver bepred : hBr. Botgarth zo Bo[d]c'harzh, ha Bohal, nepell eus Gwened, zo moarvat evit ur Bo[d]c'hal bennak.

Evit an adanvioù war-lerc'h anvioù tud, e talvez c'hoazh da skouer al leanvennoù : Bodeven Vihan (Mendon) zo atav /borqəjn vəjã/, evel ma kaver Guegon Va(t) en hBr. ha kemmadurioù eus ar seurt zo reizh e kembraeg hag en iwerzhoneg, breman koulz ha gwezhall.

Heñvel dra zo c'hoarvezet e reter ar rannvro, ma'z eo bet adsavet an adverboù hep o c'hemmadenn

monte au vieux-celtique et qui sont un phénomène commun à toutes les langues celtiques, tendent à s'amenuiser depuis longtemps en vannetais, et même hors du pays de Vannes. A. GUILLEVIC et P. AR GO indiquaient déjà dans leur grammaire que l'adoucissement ne se faisait après les mots féminins que dans quatre adjectifs. En ce qui concerne les noms de personne masculins pluriels, ils précisaient que la mutation s'y faisait « ordinairement » ; le nom du bagad de Vannes, "ar melinerion" se trouve donc en accord avec la déformation que connaît actuellement le vannetais oriental ; on pouvait encore écrire <peherion gaih> au dix-septième siècle, alors qu'on entend aujourd'hui /pehərjõ ke^{ax}/. Quelle que soit la position du terme mutable, le g- se maintient : /yrgoløqen/ pour ur c'houlouenn (autrefois : /uroløqen/, écrit <ur holeuen>) ; de sorte qu'un terme comme gad, lièvre, tend à devenir masculin. Autrefois, la mutation se faisait après des mots comme re : "er ré glan" "les malades". Après gwir ou gwall cependant, elle se fait toujours dans les écrits en vannetais. . . Même le verbe bout tend à subir l'absence de mutation : /dəbʊd/ pour da vout. Et que penser des mutations de toutes sortes après tri, pevar, et ha à la deuxième personne (par spiration, par affaiblissement ou absence de mutation) ? Sur la limite orientale (Damgan, Saint-Jean-Brévelay, Batz-Guérande), nombre de mots ne subissaient plus de mutations : /ərbro/ pour ar vro, /ybre/ pour ho prec'h, hag all [sic]. La perte des mutations est une déceltisation [NdA : Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail. Contrairement à ce que voulait prouver R. LE GLÉAU, *Syntaxe du breton moderne*, pp. 57–66 surtout, les formes écrites non-mutées manifestent un relâchement, puisqu'on trouve dans les mêmes cas des formes mutées. Les mutations n'étaient pas toujours écrites autrefois.]

Si le système est resté assez équilibré hors de la partie orientale du vannetais, il arrive que l'on entende au-delà du pays de Vannes des compléments de nom sans mutation ; tous les écrits hors ceux de Vannes donnaient : kador brezeg, kador gofes, mais en Vannes, la mutation ne se faisait plus. Anciennement, elle apparaissait dans toutes les langues celtiques, la distinction entre substantif et adjectif étant peu importante. Dans les toponymes, elle subsiste encore : vBr. Botgarth est Bod[d]c'harzh Bohars (près de Brest), et Bohal, non loin de Vannes, pourrait être pour Bo[d]c'hal — "Bod (ur) Gal", la résidence d'un Gal quelconque.

En ce qui concerne les adjectifs après les noms de personne, les exemples de la toponymie valent encore : Bodeven Vihan (Mendon) est toujours /borqəjn vəjã/, de même qu'on l'on [sic] trouve Guegon Vat(t) en vBr. et des mutations de ce type sont normales en gallois et en irlandais, actuellement comme à date ancienne.

L'est de la province a connu un phénomène semblable, dans le cas des adverbes, dont la mutation

skornet : *bep* ha *bepred* distroet da *pep* (krKb. *bob*), *pepred*; *bennak* (hBr. *pennac*, krKb. *pynhac*, Kb. *bynnag*) — *daoust d'ar skrivad* — a vez /pənaɡ/ d'al liesañ. *Diforc'het ez eu ur gwenedeg bete* (evit *betez*) *diouzh ul leoneg feteiz* (krBr. *vetez*).

Na d'ar yezh bout unvan betek dibenn ar c'h-rennvrezhoneg, e veze enni avat diforc'hioù o sevel da gozh. Furmoù disheñvel a c'helle kenvezañ, evel an tadoù d'ar gerioù *blez* /ble/ (ne gaver nemet /bleð/ en henvrezhoneg) e-kichen *bloaz* (krBr. *bloez*), diwar troioù displegañ ar ger-mañ e keltieg. E gwenedeg ez eus miret araogennoù evel *âr* (Kb. *ar*) ha *get* (hKb. *cyt*, *gyt*) e-kichen *war* (Kn. *war*) ha *gant* [*] (Kb. *gan*, Kn. *gans*). Meur a dra a denn d'an hen- ha d'ar rakkembraeg e gwenedeg (goude ma'z int alies evel e krennvrezhoneg), evel arver an *adverb* *ema*, aet da *verb* e leoneg [NdA : Kollet ar furmoù *edoñ*, *edout*, *edi*... *gant* ar yezh (na revezont nemet en enez Sun) ez eus savet un or nevez e BrL. : *emaon*, *emaout*... , degemeret er yezh lennegel, hogen dizanav a hent all. *Edi* hag *edint* a c'heller klevout c'hoazh e BrG. : *evel m'edi*, *evel m'edint* /ɛlmɛj ɛlmɛint/.]; en *Alrae*, da skouer e klevet : *ema ret din* ha *neket ret eo din* — hag en eskemm *pand en* ha *neket p'emañ*, ha *dalc'hat nend eo ket*, *nend int ket*, en nac'hañ. E gwenedeg ez eus miret ar furmoù trede gour en *-oñ* hag en *-e*, eil ha trede gour lies ar verb *-amp* hag en *-ant*. En isrannyezh *Alrae* ez eus chomet dibennoù ar c'hentañ hag eil gour evit araogennoù 'zo en *-an* hag en *-at* evel e kembraeg. Arabat avat lakaat da ziforc'h an anvioù verb *monet* ha *donet*, bout m'o c'haver e *Treger ivez* da skouer ha ma kenvev *mont* ha *dont* en o c'hichen e kostez *Gwened*.

En henvrezhoneg e oa tri dibenn anv verb, ken-deuzet en *-iñ* /ɛjn/ e gwenedeg. E leoneg ez eus kollet an dibenn *-oñ* a glevet e *Gwened izel* ha pell c'hoazh e *Kernev* [NdA : E Groe hag e lec'h all e klevet c'hoazh an dibenn *-oñ* e-kichen *-iñ*, *gant* un diforc'h ster.]. E bro *Wened*, dre vras, e vez lies meur a bennanor d'ur verb : *kan*, *kanal*, *kaniñ* (L. *kanañ*); *skriv*, *skrivñ* (L. *skrivañ*); *chom*, *chemel* (L. *chom*) — *gant* un arliv.

Moarvat e ve traoù da ziviz a-zivout ar c'heriaoueg ivez. Sur a-walc'h ez eus gerioù na gaver ket e lec'h all, c'hoazh ma n'heller ket bout diogel war se, evel *razh*, "hol" [NdA : Paour *razh*, disheñvel *razh*, zo anav en diavaez a vro *Wened*.], *naren*, "neket", *marse* e-skoaz da *marteze* a glevet c'hoazh e bro *Weloù*, *arre* e-kichen *adarre* a vez boutin ivez e bro *Dreger*. Ne lakfen ket se avat da berzh dibar d'ar "gwenedeg", bout ma'z eus e pep lec'h ur ger *bennak* na revez ket e lec'h all, ha ma ranker e dibenn an ugentvet kantved o lakaat er genyezh diwar skouer F. VALLÉE, R. HEMON hag o arlerc'hidi, da adober eus ar brezhoneg ur yezh pinvidik, *gant* gerioù ar bed a vremen, *gouest* da

est figée, qui ont été refaits : *bep* et *bepred* sont redevenus *pep* (mGa. *bob*) ; *pepred* ; *bennak* (vBr. *pennac*, mGa. *pynhac*, Ga. *bynnag*) — en dépit de la graphie [*] — est /pənaɡ/ le pus souvent. On a différencié un vannetais *bete* (pour *betez*) et un léonais *feteiz* (mBr. *vetez*), "aujourd'hui (dans l'avenir)".

Bien que la langue fût uniforme jusqu'à la fin du breton moyen, elle connaissait des différences anciennes. Des formes diverses pouvaient coexister, comme les ancêtres des mots *blez* /ble/ (on ne trouve que /bleð/ en vieux-breton) à côté de *bloaz* (mBr. *bloez*), dérivés des cas de ce terme en celtique. Le vannetais a conservé des prépositions comme *âr* (Ga. *ar*) et *get* (vGa. *cyt*, *gyt*) à côté de *war* (Co. *war*) et *gant* (Ga. *gan*, Co. *gans*). Le vannetais dérive en plusieurs points du vieux- et pré-gallois, tel l'emploi du verbe *ema*, différent de ce qu'il est en léonais ; à Auray on peut entendre, par exemple : *ema ret din* et non *ret eo din* — et, au contraire, *pand eo* et non *p'emañ*, et toujours *nend eo ket*, *nend int ket*, au négatif. Le vannetais a conservé les formes des troisièmes personnes en *-oñ* et *-e*, les deuxième et troisième personnes des verbes en *-amp* et *-ant*. Le sous-dialecte d'Auray connaît encore les finales des première et deuxième personnes en *-an* et *-at*, comme en gallois. On ne peut considérer comme des différences les substantifs verbaux *monet* et *donet*, qui existent également en Trégor par exemple, et qui coexistent auprès de *mont* et *dont* dans la région de Vannes.

Le vieux breton connaissait trois finales de noms verbaux, confondus en *-iñ* /ɛjn/ en vannetais. Le léonais a perdu la finale *-oñ* qui s'entend en bas vannetais et plus loin en Cornouaille [NdA : À *Grox* et ailleurs la finale *-oñ* s'entend encore à côté de *-iñ*, avec variante de sens.]. Le vannetais utilise également plusieurs infinitifs verbaux : *kan*, *kanal*, *kaniñ* (L. *kanañ*) ; *skriv*, *skrivñ* (L. *skrivañ*) ; *chom*, *chemel* (L. *chom*) — avec nuances de sens

Il y aurait sûrement des choses à dire aussi au sujet du vocabulaire. Il existe, certes, des termes qui ne s'emploient pas ailleurs, bien qu'il soit difficile d'en être certain, comme *razh* "tout", *naren* "non pas", *marse* "peut-être", au lieu de *marteze*, qui s'entend également en Goëlo, *arre*, à côté de *adarre*, qui est commun en Trégor également. Je ne placerai pas cependant ceci comme typique du "vannetais", car il existe partout quelques mots que l'on ne retrouve pas ailleurs, et qu'en cette fin de vingtième siècle ils ont leur place dans la langue commune, comme l'ont fait F. VALLÉE et R. HEMON et leurs successeurs, afin que le breton soit à nouveau une langue riche de mots du monde ac-

geveziñ ouzh ar yezhoù all.

Ma! tamm ha tamm ez eo difaganet hon rannyezh, evel ar re all. Padal, dre an dismantrou e c'heller adkavout he ferzhioù dibar. Breman e vez lies ar brezhoneg komzet ur meni "sabir" o veskiñ galleg ha brezhoneg — « vrai eo! », eme ur voereb din. Adal ma 'z eo deuet tud ar maezioù da vezañ divyezherion, ez eo bet lies kollet hevelep perzhioù, ken na lavare ma mamm he unan (1906–1996) e oa aet « bastard » ar brezhoneg gant ar re yaouank. Ha pa zegouezhe ganti restañ bommoù he zad (ganet e 1857) [NdA : Frazennoù soliet war ar ger pouezusañ, lakaet da zigentañ; ha gerioù "glanoc'h" zoken a-seurt gant forc'higell /fortsel/, fourchet gant ar re yaouank, berrloeroù /berluræq/, pa glever bremañ /šošetæq/...], e weled pegen gwel e c'helle bezañ — c'hoazh ma veze pivizikoc'h, glanoc'h ha reishoc'h ar yezh gant ma mamm he unan eget gant ar remzioù war he lerc'h [NdA : Desket ma oa bet dezhe jediñ e galleg, e troe an dud : « 2 ha 2 a ra 4 » — ha me ma-unan o lavarout evel ma'm boa desket, ken na zae ma mamm d'am difazi « nend int ket e c'hober ». Divat e oa ar brezhoneg da jediñ dre skrid. Ur parkad istr a oa meret gant ma zud-kozh ha bep blez e ranked ober ar c'hontoù. E galleg e jede ma mamm hag un hanter eur vat he doa ezhomm evit dont a-benn ag un div bajennad bennak a sifroù; e brezhoneg ha dre he soñj e rae ma mamm gozh ha bec'h ma oa lennet ar sifroù dezhi ma tivize a-benn an disoc'hoù. Ma! diwar-lerc'h ar brezel 14 ez eo deuet ar mod gallek da zistilh kant c'hwec'h ha tregont (136) e-lec'h c'hwezek ha c'hwec'h-ugent... Ha bremañ ne glever nemet sañ trañsisis!]. Gouzout a reer ez eus e gwenedeg tri doare da lavarout "an holl" : holl an [] dud [NdA : En Alrae /wol/, an h- o vout troet da /w/ evel /wulɛn/ evit houlen]. razzh an dud /raxəndyD/, bloc'h an dud; ma! breman ez eo tout an dud a glever d'al liesañ. Ha c'hoazh dre ar bed a-bezh, pa glever breman partout pe dre tout ar bed. Nag ur c'holl!*

Aman e vo kavet neuze un dastumad gerioù, ur renabl, a rannyezhoù ar gevred. Diwar geriadur E. ERNAULT 'm eus graet ma zamm labour, en ur lakaat a-barzh gerioù a oa genin a-viskoazh e'm sac'h pe dastumet a-gleiz hag e-zehou. Ha c'hoazh ne vo ket klok geriadur ar "gwenedeg"! Neb a oar traoù a c'hello o lakaat ouzhpenn.

Da Wenediz neuze da strivañ da adperzhiañ ur yezh reizh ha pivizik evel m'edo gant hon tadoù kozh, o terc'hel da framm dibar ar yezh muiget d'an distagadoù ha d'an ereadoù laosk. »

tuel, capable d'entrer en compétition avec les autres langues.

Ma! [NdA : Il faudrait une phrase pour rendre en français l'exclamatif breton ma "!" On pourrait le rendre en anglais par well] c'est peu à peu que notre dialecte, comme les autres, s'est détérioré. Parmi les ruines, il est cependant possible de retrouver sa spécificité. Le breton parlé ressemble actuellement à un "sabir" mêlant français et breton — « vrai eo! », disait une de mes tantes. Dès le moment où la diglossie s'est établie dans nos campagnes, la langue a souvent perdu ses qualités propres, de telle sorte que ma mère (1906–1996) pouvait dire que le breton des jeunes était devenu « bastard ». Lorsqu'elle répétait des paroles de son père (né en 1857) [NdA : Des phrases basées sur le terme le plus important, placé en tête de phrase; et même des mots plus "purs" tels que forc'higell /fortsel/, fourchet disent les jeunes, berrloeroù /berluræu/, "chaussettes", tandis que maintenant on entend /šošetæu/...], on pouvait remarquer sa meilleure qualité — encore que la langue de ma mère fût plus riche, plus pure et plus juste que celles des générations suivantes [NdA : Ayant appris à calculer en français, les gens traduisaient « 2 ha 2 a ra 4 » — et moi-même le faisant tel que je l'avais appris, Maman me reprenait en disant : « nend int ket e c'hober » [ils ne sont pas en train de faire]. La langue bretonne ne convenait pas pour calculer par écrit. Mes grands-parents avaient la gérance d'un parc à huîtres et tous les ans il fallait en faire les comptes. Maman comptait en français et il lui fallait une bonne demi-heure pour venir à bout de quelque deux pages de chiffres; ma grand-mère le faisait en breton et mentalement et à peine les chiffres lui étaient-ils annoncés qu'elle en donnait les résultats. Ma! après la guerre de 14, la mode française est venue d'énoncer kant c'hwec'h ha tregont (136) au lieu de c'hwezek ha c'hwec'h-ugent. Actuellement, on entend : sañ trañsisis!]. On [] n'ignore pas qu'en vannetais il existe trois manières de rendre "tout / tous" : holl an dud, razzh an dud, bloc'h an dud, "tout le monde"; ma! c'est maintenant tout an dud que l'on entend le plus souvent. Et encore : dre ar bed a-bezh, alors que maintenant on entendra partout ou dre tout ar bed. Quelle perte!*

C'est donc un recueil de mots, un inventaire, des dialectes du sud-est que l'on trouvera ici. J'ai commencé mon travail à partir du dictionnaire d'E. ERNAULT, en y incorporant les mots que j'avais "en poche" de tout temps ou recueillis ici ou là. Malgré tout, le dictionnaire du "vannetais" restera incomplet! Ceux qui connaissent d'autres choses pourront les ajouter.

Il appartient donc aux Vannetais de s'efforcer à reconquérir une langue juste et riche, telle qu'elle était au temps de nos grands-parents, en maintenant la structure spécifique de la langue plus que les

(AR MENTEG 2007 : 5–11)

articulations et les syntagmes relâchés.

(AR MENTEG 2007 : 12–17)

63 2009 : Andreo Ar Merser

Remarque : *Cet ouvrage contient plusieurs éléments, outre le double dictionnaire :*

Avant le dictionnaire breton-français : — *L'alphabet du breton (p. 9)*

— *Les mutations consonantiques (p. 9)*

— *Abréviations utilisées dans ce dictionnaire (pp. 11–12)*

— *Comment utiliser ce dictionnaire (p. 13)*

Entre les deux dictionnaires : *un « Petit traité de prononciation du breton » (pp. 443–491) et un « Abrégé de grammaire bretonne » (pp. 493–595)*

Après le dictionnaire français-breton : *une liste des prénoms bretons (pp. 1217–1218), deux listes des noms de lieux (pp. 1219–1250), dans le sens breton-français et français-breton.*

Nous ne citerons ici que trois extraits du « Petit traité de prononciation du breton », pertinents pour notre propos :

— *Le premier ouvre le « Petit traité »,*

— *le second, titré « La langue standard », est la dernière sous-section de la section « Les dialectes et la langue écrite ».*

— *le troisième, titré « Les voyelles <é>, et <è> », est la seconde sous-section de la section « Les règles communes de prononciation ».*

63.1 Petit traité de prononciation du breton

« Le breton, comme toutes les langues du monde, connaît de multiples variétés. Le breton que l'on parle aujourd'hui est sûrement différent de celui que l'on parlait au début du XX^e siècle : c'est ce que les sociolinguistes appellent la variation diachronique.

Il est une autre variation qui concerne la géographie : les langues ne se parlent pas partout de la même manière, et c'est ce qu'on considère comme des régiolectes ou dialectes. De la même manière que le français du Québec ou celui des pays africains diffère de celui de France, le breton est sujet à variation : on ne parle pas le même breton en pays bigouden et dans le Trégor, dans le Léon et dans le Vannetais.

Il existe dans toutes les langues un environnement linguistique qui est constitué par la famille et les voisins immédiats. Pour comprendre les gens de plus en plus éloignés, il faut, soit avoir l'opportunité de les fréquenter, soit étudier leurs façons spécifiques de prononcer, soit encore aller à l'école, où l'on enseigne une langue standard, celle-ci étant en général le fruit de l'histoire.

Ainsi pour l'anglais, dont les dialectes sont innombrables, c'est la traduction de la Bible qui a servi de base initialement pour la langue de l'école : c'est la langue standard qui, dans chaque pays anglophone, est généralement utilisée en littérature, à la radio et à la télévision (même si bien d'autres variantes se lisent et s'entendent). Pour l'allemand, c'est la traduction de la Bible par LUTHER qui est à l'origine de la langue écrite. Pour l'italien, l'initiateur est DANTE.

Dans le cas du breton, celui de la région très commerçante de Morlaix s'est répandu dans une grande partie de la Basse-Bretagne jusqu'au début du XIX^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où NAPOLÉON 1^{ER} décide de mettre en place le blocus continental. Le Premier Empire a alors ruiné le port de Morlaix. Mais comme le Léon a fourni pendant tout le XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle un grand nombre de prêtres, c'est le dialecte léonard qui l'a emporté comme langue de référence ou langue standard : c'était la langue de la prédication et en même temps celle de l'écrit : pratiquement tous les livres étaient publiés dans ce dialecte. Le même phénomène s'est produit en vannetais : les livres, rédigés pour l'essentiel par des prêtres, étaient en Haut-Vannetais.

Au début du XX^e siècle, des écrivains ont voulu rapprocher les dialectes de Léon, du Trégor et de Cornouaille, qui ont le même accent tonique. Il s'en est suivi la création d'une forme de langue "standard", également considérée comme le breton "littéraire". Ce breton est désigné par les initiales KLT : K pour "Kerne" (le cornouaillais), L pour "Leon" [*] (le léonais) et T pour "Treger" (le trégorrois). Ce KLT s'est imposé peu à peu dans l'édition. Mais comme le breton n'était pas enseigné à l'école, ceux dont ce n'était pas la langue première ou la langue maternelle et qui l'étudiaient comme deuxième langue sur la base de la langue écrite, l'apprenaient parfois avec une prononciation défectueuse.

Comme on va le voir, le breton du Vannetais diffère sensiblement de celui des trois autres zones que recouvre le KLT. Des tentatives ont eu lieu vers 1936 pour lier orthographiquement le vannetais

au KLT, mais elles ont échoué. Elles ont été reprises sous l'Occupation et ont donné naissance en 1941 à ce qu'on appelle l'orthographe "peurunvan" (surunifiée). Mais cette orthographe admet elle-même aujourd'hui des variantes, en particulier pour le vannetais, et n'a pas conduit à un breton standard, aisément compréhensible de tous.

Dans les années qui ont suivi la Libération, Emgleo Breiz a proposé un système orthographique simple, qui permettrait aux nouveaux bretonnants d'éviter la plupart des fautes de prononciation, en particulier celles dues aux liaisons. C'est l'origine de l'orthographe universitaire, toujours en vigueur et largement utilisée dans l'édition : elle présente l'intérêt majeur, pour les nouveaux apprenants comme pour tous ceux qui veulent étudier, lire et parler le breton, de leur faciliter l'acquisition d'une prononciation correcte. »

AR MERSER 2009 : 457–458

63.1.1 La langue standard

« La langue "standard", tant parlée qu'écrite, est en fait du Léonais légèrement modifié (suppression du *ea*, du *ou* devant *m*, *n*, *r*). Seul le Vannetais préserve ses caractéristiques, tant en ce qui concerne la prononciation que l'écriture. La réforme de 1954, qui créa l'orthographe universitaire, a considérablement rapproché l'orthographe du KLT de celle du vannetais. C'est le cas en particulier en ce qui concerne le son qui était autrefois noté <c'h> en KLT et <h> en vannetais : il a été aligné sur cette dernière graphie, beaucoup plus proche de la réalité.

Les principales différences de prononciation apparaissent dans certains textes écrits, en fonction de l'origine dialectale de l'auteur : <a> à côté de <añ> par exemple. On obtient ainsi une langue écrite très souple, respectueuse de la variation et des dialectes, tout en restant compréhensible pour tous les lecteurs.

La langue standard n'est en fait parlée que par ceux qui ont appris à lire et à écrire le breton. C'est cette forme de breton qui dans l'ensemble est enseignée dans les écoles, les cours du soir ou les stages. La majorité des bretonnants de naissance, qui sont désormais pratiquement tous des personnes âgées, n'utilisent que des prononciations locales (ce que les chercheurs ont proposé d'appeler le "badume", c'est-à-dire le breton de chez nous). On note cependant une certaine influence des programmes en breton diffusés par les médias audio-visuels, radio et télévision. »

ibid. : 463

63.1.2 Les voyelles <é>, et <è>

« On a pris la mauvaise habitude de ne pas mettre d'accent aigu ou grave en breton, et dans les deux cas d'écrire <e>. Comme à l'heure actuelle un grand nombre de jeunes passent, non pas de la prononciation à l'orthographe, mais font la démarche inverse, cette absence d'accents, par suite de l'influence du français, provoque des prononciations incorrectes.

En effet, en français, tous les monosyllabes dont la consonne finale est prononcée, et ceci quelle que soit l'orthographe, sont prononcés è : père, guerre, ver, vair. En breton, c'est en général le système inverse. »

ibid. : 464

64 2010 : Tugdual Kalvez, *Geriadur ar brederouriezh*

Remarque : *Ce texte d'introduction se nomme « kinnigadur ». L'auteur utilise plusieurs fois des notes de bas de page se situant en toute fin de paragraphe, et constituant un paragraphe entier. Pour plus de lisibilité, nous les avons écrites après le paragraphe en question, tout en mentionnant qu'il s'agit de notes. Les termes suivis d'une étoile (*) sont les mots considérés comme difficiles par l'auteur, dont il a donné les traductions en fin de kinnigadur. Les voici :*

arlakadenn ar genvelerezh hollekaet	théorie de la relativité généralisée
arouezioù-deskoni	symboles initiatiques
berzhelouriezh	pragmatisme
beziadelezh kemplezh	la réalité complexe
bredkleñvedouriezh	psychopathologie
bredoniezh arnodiañ	psychologie expérimentale
breutadegoù	discussions
dael	débat
darvennus	exigeant
desevenaduret	accultéré [<i>sic</i>]
distresañ	déformer, altérer
doareenn genlakadurel	caractère synthétique
gerdrevaat	verbalisme
gourzhintentaduster	hermétisme
kenglot	adéquat
reizhiadek	systématique
stadegouriezh	statistique
troadelloù	périphrase, circonlocution

« Ul labour start, poanias, dalc'hus, darvennus* eo sevel ur geriadur hag unan prederouriezh gwashoc'h c'hoazh. Kompren a ran santimant Dom LE PELLETIER pa glozas, d'an 20 a viz Eost 1716, e *Dictionnaire de la langue bretonne*, en ur skrivañ : « *Dibenn. Plijusañ ger an oberenn a-bezh* ».

Ya, poaniet e vez e seurt labour [*NdA : Bez' ez eus e Montroulez ur skol anvet « Skol ar Boan-Benn »... a c'hellfe bezañ anv hini ar brederouriezh.*]; poaniet 'm eus atav war ma studiaden, gwech gant ar galleg, gwech gant ar brezhoneg, a-wechoù gant an daou ha gwechoù all, dre chañs, gant hini ebet, hervez ar gerioù. Gwech a vez 'm eus arvaret dont a-benn eus ar c'hudennoù. Da bep hini da lavarout ha tizhet 'm eus ar pal pe ket. Atav, disammet on ha gallout a ra dont ar barnadennoù. Graet 'm eus ma seizh gwellañ, d'ar re ampartañ da wellaat anezhi.

N'eo ket ul levr da lenn evit ar blijadur, met ur benveg-labour, savet da gentañ holl evit skoazellañ al liseidi a brient ar vachelouriezh.

Gallout a raio ivez, marteze, servij d'an dud desket a vank gerioù zo dezho, a-wechoù, evit displegañ o mennozhioù, ha lod anezho o deus lavaret din e oant o c'hortoz e embannadur gant hiraezh. Spi am eus e kavint ennañ ar magadur a glaskont e touesk an 2 841 ger displeget, da lâret eo ouzhpenn teir gwech muioc'h eget ur geriadur galleg graet a-ratozh-kaer evit danvez bachelourien (890 ger). Kavet e vo 4 954 ger er c'heriaoueg brezhoneg-galleg, lec'h m'a n'eo ket bet laket an holl c'herioù boutin meneget el lodenn gentañ.

Abaoc'h bloavezhioù, pa ne oa skolaj "Diwan" ebet c'hoazh, e soñjen e vefe mat sevel ur geriadur prederouriezh a-benn m'o defe skolidi klas an termen [*NdA : Dezho e vank c'hoazh un dornlevr ha troidigezhioù eus an oberennoù pennañ, e-touesk ar re aesañ...*] ur seurt benveg etre o daouarn, met ne soñjen ket hen ober ma-unan-penn. O welout ne gaven ket ar genlabourerien a gasken [*sic*] em eus divizet mont betek penn memes tra. »

KALVEZ 2010 : 5

64.1 Divyezhegezh

« Ur geriadur savet da gentañ evit liseidi a-vremañ a zle derc'hel kont eus ar fed ma 'z int divyezhek, e-giz ar vrezhonegerien all, hag an aliesañ ampartoc'h e galleg eget e brezhoneg, diwar bouez mont en-dro ar gevredigezh : er vuhez pemdeziek, er skinwel, er skingomz, er melestradur, en Iliz, gant lod brasañ eus ar skolioù, h.a., e vez graet gant ar galleg. Dav eo ober diouzh stad ha live an dud.

[NdA : Hervez ur sonadenn kedveno (sondage d'opinion) e vefe 20% eus ar Vreizhizeliz a ouïfe komz brezhoneg, met pet outo a oar lenn ha skrivañ ? Ha pet zo desket a-walc'h evit prederiañ en hor yezh ? Merzet 'm eus o doa emsaverien zo (lod anezho desket mat e brezhoneg) diasterioù [sic] oc'h implij geriadur hollbrezhoneg an Here, deur da gompren resis an arlivioù etre lies talvoudegezh ur ger. Er c'hontrol, ne vez ket aes atav ober gant geriadur galleg-brezhoneg Reun AR GLEV — hag eñv eus ar c'hentañ koulskoude ivez — pa glasker implijoù ur ger brezhoneg bennak. Mat 'vefe sevel, evit respont d'an ezhommoù kontrol-se, ur c'heriaoueg galleg-brezhoneg o klotañ gant geriadur an Here hag unan all brezhoneg-galleg diouzh hini AR GLEV]

Setu perak em eus termenet ar gerioù e galleg, gant berzhelouriezh*. Ouzhpenn-se, al liseidi n'o deus ket an aotre c'hoazh da sevel o studiadenn e brezhoneg en arnodenn. Ret eo dezho, en abeg da-se, gouzout ar gerioù en div yezh. Erfin, kudenn diazez, penaos termeniñ gerioù gant gerioù da dermeniñ pe zoken da grouiñ ? Ur c'helc'h-bac'h eo...

An alamaneg, ar galleg, ar saozneg, an italianeg hag an holl yezhoù-Stad o deus bet kantvedoù evit sevel o geriaoueg, ha c'hoazh gerioù zo n'int ket stabilaet mat. Arabat deomp krediñ e c'hellimp adaptout hon dale en un tennad, hep mont pazenn ha pazenn, evit ober ul labour talvoudus. Buanoc'h e yaimp koulskoude eget ar pobloù meneget, rak o enklaskoù a servijo deomp ha graet o deus dija er geriadur-mañ. Hemañ n'eo ket bet savet evit ma chomfe war stajerenn ul levraoueg, met evit bezañ implijet. Krediñ a ran e vo prederourien a savo oberennoù e brezhoneg en amzer da zont. Plaenaat an hent evito hon eus d'ober. Muioc'h e vo klasket ober gant ar yezh prederouriezhel muioc'h e c'hellimp gwellaet anezhi, rak splannoc'h e teuo da vezañ ster ar gerioù, ha fonnusoc'h e c'hellimp sevel ur geriadur hollbrezhoneg, pa vo stabilaet ar mennozhioù hag ar gerioù da zisklêriañ anezho.

[NdA : War follenn kinnig rakprenañ Lavar 12 e lenner : « Ne oufed sevel ar geriadur [prederouriezh] diawelet nemet diwar destennoù brezhonek. Un hent n'eus ken : da gentañ reiñ digor d'ar brederourion e rezh troidigezhioù hag addisplegoù — 'pezh a ra Preder abaoe 42 vloaz ; d'an eil, dastum gervaoù diwar frouezh al lankad kentañ — 'pezh en deus Lavar staget d'ober warlene dre embann "Gerva prederouriezh Lavar 12" ; an trede lankad a vo pleuskañ danvez krañ [transformer la matière brute] ar gervaoù ur wech m'o devo graet tro ar brederourion bennañ ha tennañ diouto ur geriadur. » N'em eus ket kemeret an hent « nemetañ », rak 1) ar brederourien a vicher a anav ster ar gerioù implijet gant ar brederourien hag er geriadurioù prederouriezh gwerzhet er staloù-levrioù e vez kavet anezho ; 2) mallus eo reiñ d'al liseidi ur benveg dereat a c'hello bezañ implijet ganto... Gant ma vo gwellaet gant an holl re a bleo gant ar gudenn-se.] »

KALVEZ 2010 : 6

64.2 Tachenn ar brederouriezh

« Ouzhpenn geriaoueg strizh ar brederouriezh e vo kavet amañ gerioù a denn da implijoù boutinoc'h a-wechoù [NdA : Ne zisoñjan ket on bet maget a-vihanik gant brezhoneg ma familh ha ma bro. Arabat enebiñ brezhoneg ar bobl ouzh hini an dud desket ; arabat argas, mes unaniñ er c'hontrol, ouzhpennañ, liammañ. Skarzhañ zo paouraat, unaniñ zo pinvidikaat. Gouzout a reomp holl ne vefe ket ken eus ar brezhoneg hiriv an deiz ma ne vefe ket bet douget gant ar bobl betek hor c'hantved, zoken ma ne chom ken nemet war-dro 250 000 brezhoneger...] ha, ledanoc'h, d'ar skiantoù : douenoniezh, psikologiezh, sokiologiezh, etimologiezh, antropologiezh, pedagogiezh, politikerezh, met ivez jedoniezh, fizik, kimiezh, bevoniezh, h.a. Ar filosofiezh, end-eeun, a gemer harp war ar gouzoud, hag ar ouiziadurezh a vez degaset gant ar skiantoù. N'eus ket tu da zispartiañ anezhi diouto, daoust ma ne labouront ket gant an hevelep hentennoù na war ar memes tachennoù rik ; klask a reont tizhout an hevelep pal : ar wironez.

Ar skiantoù o deus o lec'h e stummadur ar brederourien. Da gentañ, evel-just, ez eus eus danvezioù diazez ar filozofiezh : al logik, ar vuhezoniezh hag an dreistnaturouriezh. War-lerc'h e teu skiantoù mab-den, ar sokiologiezh ha, dreist-holl, ar psikologiezh : n'eo ket ar vredoniezh dre vras hepken, met ivez ar vredoniezh* arnodin, gant stadegouriezh*, hag ar vredkleñvedouriezh*. Heuliet 'm eus ouzhpenn ar c'hentelioù diwar-benn bredoniezh ar vugale hag ar grennarded, ar pezh en deus servijet din pa'z on bet laket da bsikopedagogour e Skol-Vistri Gwened. Evit klokaat ma stummadur em boa tremenet an arnodenn yezhoniezh dre vras ha, pa'z eo bet krouet, an aotreegezh brezhoneg. Erfin, skrid-danevell ar vestroniezh prederouriezh e brezhoneg am eus kinniget evel studiadenn rakprientiñ al levri-mañ.

[NdA : Fellout a ra din trugarekaat Herve AR BIHAN ha Gwendal DENEZ da vezañ harpet ma intrudu hag evit o c'halonekadurioù da gendrec'hel gant ma enklaskoù. Tennet o deus da greñvaat ma dezo.] »

ibid. : 7

64.3 Prederouriezh ha kelenouriezh

« Bet on bet kelenner prederouriezh e-pad 32 vloaz, kelenner psikopedagogiezh e-pad 12 vloaz ha kelenner brezhoneg en Deskadurezh Stad e-pad 30 vloaz, ouzhpenn ar c'hentelioù noz am eus roet e-pad 16 vloaz.

[NdA : *Lod eus ar studierien bet stummet ganin o deus kemeret ma flas war-lerc'h.*]

Komprenet e vo n'eo ket bet savet ar studiadenn-mañ etre mogerioù ma burev, met diwar skiant-prenet, diwar ar stummadur rekis, dael* ha kenlabour gant kelennerien all, ha bloavezhioù breutadegoù* gant rummadoù liseidi.

Damant en deus ar prederour da vezañ resis ha sklaer, neuze, dre ret, da zisplegañ e vennozhioù, da lâret eo damant ar gelenouriezh. « *Kudenn ar bedagogiezh, a skriv R. HUBERT, eo kudenn kreiz pep prederiata prederouriezhel diwar-benn mab-den* ». Rak « *Pep prederouriezh a denn da vezañ peurglozet en ur bedagogiezh* » (J. LEIFF & G. RUSTIN). [*]

Ar prederour a zle en em reiñ d'ar gelenouriezh evit servij ar wirionez, rak un danvez diaes eo, a c'houll e vefe studiet ar c'hudennoù hervez kresk an diaesterioù, a-benn chom hep digalonekaat an deskarded.

Evit an hevelep abeg, evit ma vefent aes da implij, evit ma vefent intentet mat, ar gerioù nevez a rank bezañ ar c'homprenadusañ a c'hell bout, en ur vezañ ar resisañ posupl. A-hend-all e teufent da vezañ arouezioù-deskoni*, ar pezh n'en defe keñver ebet gant ar brederouriezh.

[NdA : *laoskomp ar yezh digomprenadus d'ar skarennoù ha d'ar c'hevredigezhioù kuzh, rak al lavar zo graet da gentañ holl evit mont e darempred gant ar re all.*]

Peurbatrom an displegañ n'eo ket lavarout mennozhioù eeun en un doare luziet, met lakat da gompren traoù rouestlet en un doare sklaer. EINSTEIN a zisplege fraezh arlakadenn* ar geñverelezh hollekaet gant tri c'hant ger saozneg. Disklêriañ luzierezh ar bed eo lakat anezhañ da intent. Lod a seblant kiañ d'ober ar c'hontrol [NdA : *N'eo ket nevez. MOLIÈRE, er XVII^{vet} kantved, a rae goap dija ouzh medisined ha prederourien fall eus e amzer a guzhe o diouiziegezh gant ur preder disklaer ha rouestlet. N'eo ket ar gerioù diaes a ra ar brederouriezh, met ar mennozhioù don. Met bez' ez eus ivez prederourien ampart a ra gant ur c'heriaoueg teknikel-tre, dihetus (rebutant), pa ne vez ket ezoterek, evel HEGEL, HEIDEGGER pe HUSSERL. Er c'hontrol, PASCAL, BERKELEY, BERGSON a ra gant ur yezh kempenn, met tost a-walc'h ouzh ar yezh lizheradurel, spisoc'h koulskoude. War evezh a ranker chom, neoazh, rak gallout a reomp bezañ touellet gant ur prezeg a seblant eeun (da skwer e pennadoù ALAIN) ha ne vez ket aes atav da intent e zonder. An deskad prederour d'an nebeutañ en do difiz war un dro diouzh ar yezh boutin hag ouzh ar prezeg gregachek (langage abscon, jargon)]. En un oberenn e-giz houmañ, d'an nebeutañ, e chom stag aked ar gelenouriezh ouzh preder ar filozofer a striv da zisplegañ ar veziadelezh* kemplezh en doare aesañ a c'hell bezañ, hep he distresañ*. »*

p. 8

KALVEZ 2010 : 7–8

64.4 Pennaennoù

« Prederouriañ zo un doare ispisial da soñjal, a c'houll groñs bezañ desket hag, en abeg da se, an oberennoù prederouriezhel zo brudet evit bezañ digomprenadus. Gwir eo eo ret strivañ evit intent anezho, met evit ul levr skiant eo heñvel. Ur c'heriaoueg resis zo ret er skiantoù hag e prederouriezh evit en em zizober diouzh ar gerdrevaat*, met arabat en em leuskel da vont evit-se d'ar gourzhintentaduster*. Ouzhpenn-se, reizhiadek* ha poellel eo an dispieg, ar pezh n'eo ket an destenn lizheradurel ha nebeutoc'h c'hoazh ar prezeg boutin.

An diouer a c'heriaoueg kenglot* a redi d'ober gant ar "brezhoneg beleg" a ziskouez he dienez (da skwer : « *An ene fervant pe exerciçou ha praticou spirituel evit ar pedennou* »), pe gant troadelloù*, ar pezh n'eo ket direnkus er yezh pemdeziek (an aliesañ, ne denn ket da vras) pe, zoken, er yezh lizheradurel (treiñ tro-dro d'ur mennozh evit lakaat da santout un aergelc'h, da skwer), pe c'hoazh e prezegennoù ar veleien o tisplegañ mennozhioù uhel an Aviel d'an holl. N'eo ket heñvel er skiantoù [*] hag er brederouriezh a glask tizhout ar wirionez war ar bed. Amañ emamp e live uhelañ ar yezh. En danvezioù-se e tleomp implij gerioù resis, sevel frazennoù sklaer, arlivañ e brezeg, betek pismigañ a-wechoù, a-benn tostaat ar muiañ ma c'heller ouzh ar wirionez. Bez' vo atav a-walc'h a c'herioù ledan o ster da sevel skridoù lizheradurel; e prederouriezh, avat, ne vez biskoazh re a c'herioù resis. Kenavo d'ar vrumenn romantel. Evit se ne zle ket ar prezeg bezañ start dre ret, disklaer nebeutoc'h c'hoazh.

Abalamour m'eo diaes a-walc'h — dre natur — ar brederouriezh, e kavimp abeg da labourat da simplaat ar c'heriaoueg ar muiañ m'eo posupl, hep plegañ avat war resister ar gerioù. Diouzh ar spered-se em eus divizet ober da gentañ holl gant ar brezhoneg a-vremañ. Pa ne oa ket tu, klask er c'hrennvrezhoneg pe en henvrezhoneg zoken. Ma chomen boud gant an hentoù-se, klask er yezhoù keltiek all, ar c'herneveg

p. 9

hag ar c'hembraeg dreist-holl [NdA : *Klasket 'm eus chom war "linenn-gribenn" (ligne de crête) ar sevel gerioù, etre islonk ar gourzhintentaduster (hermétisme) pe ar prezeg-deskoni (discours initiatique) eus un tu, hag hini an dïresister eus an tu all. Na dibaberezh (élitisme) na lezober (laisser-aller, négligence). Digomprenadus e vez testennoù zo dre forzh "strebottiñ" (trébucher) ouzh ar gerioù...]. Evit ar skiantoù, a-wechoù evit ar brederouriezh ivez, brezhonekaat gerioù etrebroadel; ar re-se zo, an liesañ, a orin gresianeg pe latin. Kavet e vo e-giz-se ur ger etrebroadel e-kichen unan brezhoneg. Bez' ez eus bet atav eus an amprestiñ a binvidika ar yezh pa vank ur ger bennak enni ha diaes da grouiñ unan da zisklêriañ ur mennozh ispisial... [NdA : *Hervez Jozef LOTH e vefe 700 ger deuet eus al latin e brezhoneg, met 3000 ger a orin keltiek e galleg, hervez Jean-Marie RICOLFIS (Dictionnaire des mots français d'origine celtique, Cercle Lugos, 1995)]. Koulskoude, arabat mont re bell war an hent-se, dreist-holl ma vefe degemeret gerioù eus ur yezh estren nemetken, a-hend-all e vefemp aloubet gant ur sevenadur all hag e vefemp prestik desevenaduret*... Gwechoù zo ne zegas netra degemer gerioù etrebroadel pa vez peadra dija er yezh war an dachenn zo anv anezhi.**

[NdA : *da skwer, "geografiezh" pe "geometriezh", n'eo ket aes d'ober ganto goude ar ger-mell (ar c'heografiezh, ar c'heometriezh) ha pa'z eus dija eus "douaroniezh" ha "mentoniezh" testeniet-mat.]*

Degemer gerioù etrebroadel ne zivec'h ket diouzh sevel gerioù nevez en hor yezh, dreist-holl ma 'z int deuet gwelloc'h, resisoc'h, splannoc'h, heñvelsterioù aes da gaout en hevelep frazenn a-wechoù; ouzhpenn n'o deus ket an daou c'her ar memes ster rik (sl. Prederouriezh ha filozofiezh, da skwer) : arlivoù a ziforc'h anezho. Gortozet e vez digant ur yezh vev ne vefe ket gaonac'h, met er c'hontrol a rofe "krouadurioù" nevez d'ar re a gar anezhi, dindan boan a varv : oberennoù a bep seurt, met ivez gerioù ha troioù-lavar. Ezhomm hon eus da envel benvegoù nevez ha da zisklêriañ mennozhioù na oant ket bet displeget betek-henn. En ur ober kement-se, n'hon eus ket da sevel ur yezh nevez, nemet un nebeut gerioù nevez, pe implijoù nevez eus ar gerioù kozh, pe c'hoazh lakat urzh er yezh voutin [NdA : *Al labour-se 'm eus graet un tamm amañ (sk. Evit diforc'hañ proverbe, dicton, maxime, adage, aphorisme, sentence) a vefe d'ober war dachennoù all (sk. Al lec'hioù-labour : usine, atelier, laboratoire, officine, fabrique, manufacture, chantier, ouvroir)...], resisaat gerioù zo, hag astenn [*] he ijin war dachennoù a bep seurt da zifraostañ, an holl liveoù yezh o vont d'ober ar yezh kinniget d'ar vrezhonegerien a-vremañ ha da zont.*

p. 10

A-bouez eo ivez ober gant gerioù brezhoneg rik, rak ma klask ar prederour poellaat ar soñjoù, d'ur mod zo e vez broadelaet anezho gant ar yezh ha diwar-se e teu displegoù nevez. Al lavar a ya d'ober korf ar mennozhioù; diouzh ar gerioù implijet ne lavarer ket rik an hevelep mennozh [NdA : *Da skwer, ar Stad n'eo ket ar Vroad. Ober e-giz ar C'hallaoued gant "Stad-Vroad" zo un doare da glask katreizhañ (justifier, légitimer) o istor ha touellañ ar pobloù bihan bet aloubet ha gwasket ganto.]. Dre se, frouezhusted ar brederouriezh alaman a seblant stag ouzh gwevneded ha doareenn* genlakadurel ar yezh. Perzhioù ar brezhoneg int ivez, a c'hellfe aotreañ diorroadur ar brederouriezh brezhoneg, ma teuomp a-benn da lakat da greskiñ niver ar vrezhonegerien er gevredigezh ha da reiñ lañs d'ar studioù prederouriezhel en hor yezh [NdA : *Diouzh ar fed ma 'z eus, da skwer, daou c'her en alamaneg (Geltung ha Wert) evit "talvoud" e seblant bezañ bet douget ar brederourien da ziorren damkan an talvoudoù (théorie des valeurs). E brezhoneg : pinvidigezh ar verb "bezañ", e resister hag e gemplezhegezh; daou ster "gwir" (vrai, ag., ha droit, a.k.) a zle degas displegoù frouezhus... Ar galleg "faute" a dalvez war un dro fazi ha pec'hed; diwar ar mesk-se e c'heller kompren kazi sakradur o doare-skrivañ gant ar C'hallaoued...].**

Ar galleg zo techet da zifetisaat an traoù fetis, ken n'ouzomp ket ken resis eus petra 'vez kaoz a-wechoù; da skwer : "la" science, "la" femme, forum "du" livre, h.a. Ar brezhoneg, er c'hontrol, a vez sklaeroc'h gant an hevelep gerioù : ar skiantoù, ar maouezed, foar al levrioù... Aesoc'h neuze d'ober gant hor yezh alies a-walc'h [NdA : *Splannoc'h eo, da skwer, brezeloniezh eget "polémologie", degouezhus eget "stochastique" pe c'hoazh speredoniezh eget "noologie"... Siwazh, ne vez ket atav e-giz-se ha lod eus ar gerioù zo ken "barbar" e brezhoneg ken e galleg, siwazh...] ha gwelout splannoc'h natur an traoù, promesa eostoù frouezhus en amzer da zont. »*

KALVEZ 2010 : 8–10

64.5 Ur geriadur evit ar xxi^{añ} kantved

« N'em befe ket gallet sevel ar geriadur-mañ hep ar studiadennoù bet kaset da benn gant kement enklasker zo bet araozon. Da gentañ holl Emil ERNOD, Frañsez VALLÉE ha Roparz HEMON tadoù hol lignez, hag anelloù niverus chadenn an holl re o deus stourmet evit ar brezhoneg. Graet 'm eus ma gounid eus kement geriadur a vez kavet da brenañ. N'em eus graet fae war kinnigoù an eil pe egile, hep heuliañ anezho atav, avat, met o prizañ pep kinnig gant skiant-varn. Evit abegoù a bep seurt em eus kemeret un hent all a-wechoù :

- fazi dielfennañ ar ger galleg da dreiñ [NdA : "*paramésie*" n'eo ket graet gant *par + amésie* (= *ledankounac'h*) met gant *para + mnésie*, da vezañ troet : *ledkounañ a.vb.*]
- kemmesk daou ster; [*] [NdA : *Elfennañ* (*analyser, décomposer*) n'eo ket *rannañ* (*diviser*). E kimiezh e vez adkavet an elfennoù a ya d'ober an danvez elfennet anezhañ, hag an elfennoù-se n'int ket heñvel (sk. Ar soud *NaOH = Na sodiom + O oksigen + H hidrogen*). Rannañ e niveroniezh eo ober rannoù ken bras an eil hag eben. Rannañ e vadoù etre e vugale eo reiñ kement da bep hini anezho; reiñ muioc'h d'an henañ, da skouer, e vefe direizh e-keñver ar vuhezoniezh. Ken direizh all eo implij *dezrannañ* e lec'h *elfennañ* e-keñver ar reizhpoelloniezh.]
- implij ur ger a orin keltiek e plas unan a zeu eus al latin pe eus ar gresianeg, met na glot ket gant ar mennozh da dreiñ; [NdA : *Stad a dalvez "État"* (pol.). N'eo ket *riéz* kevatal dezhañ, savet diwar *ri* a dalvez roue. Dereout a ra, avat, evit treiñ "*souverain*" (ag.) ha "*souveraineté*" (a.k.). — Hag ivez, ober gant *guerinelezh* evit *demokratiezh* eo lakaat er maez eus ar politikerezh ar renkadoù uhelañ, *guerin* o talvezout "*commun peuple*", "*plèbe*" (R.H.). Ar ger a c'hell klotañ gant ar pezh a veze anvet "*démocratie populaire*" en U.R.S.S. Ha Stadoù reter Europa, ket gant ar pezh a fell deomp lavarout. A-hend-all e tegasfomp forc'hellegezh (*ambigüité*) ha kemmesk er yezh.]
- kemm ster ur ger testeniekaet-mat; [NdA : *Deur = "ennui", "tracas", "peine", "travail"* (R.H.), a dalvez « trubuilh, trechal, poan-spered » evit Alan HEUSAFF. Nac'het 'm eus lakat anezhañ da dalvezout : « intérêt (fait d'importer, de concerner) » (Imb.), pa 'z eus gerioù all o deus ar ster-se, ha pa vez graet gantañ e Kerne-Izel : « Deur 'm eus bet gant ar re-se, 'at! ».]
- "diboultrennañ" ur ger kozh-Noe da gemer plas ur ger a-vremañ; [NdA : Perak dasorc'hiñ *areg* evit "*discours*" ha krouiñ *aregel* evit "*discursif*" (<h.Br. **arek* = komz, lavar; *areger* = prezegenner, hz. L. FLEURIOT) pa 'z eus eus *prezeg*, *prezegenn* ha *prezegel* ?]
- amprestiñ ur ger kembraeg pa 'z eus unan ken resis e brezhoneg; [NdA : Petra a zegas amprestiñ *haen* Kb., d'ober *haenad* = troc'had, pa 'z eus *gwelead* ouzhpenn a dalvez "*couche*", "*gisement*" (R.H.), + "*strate*" (FAVEREAU) ?]
- nac'hañ ober gant ur ger zo ha krouiñ unan all a zegas amsteriegezh er gerioù all; [NdA : An anv-kadarn "*personne*" a vez lavaret *den* pe *person* (ha fall e vefe hemañ peogwir e teu eus al latin ?). Krouiñ *hiniden* = "*personne*", hag *hiniad* = "*individu*", e-kichen *hinienn* = "*individu*" zo abaoe pell er yezh, ne c'hell nemet degas strafouilh e spered an dud.]
- reizh disheñvel ur ger; [NdA : Ar ger *kur* = "*traitement*" (psi.) zo bet laket gourel ganin, evit diforc'hañ anezhañ diouzh *kur* gwr. = "*exploit*", "*haut fait*" (R.H.), ha diwar implij ar bobl : « aet eo d'ober ur c'hur d'ar Bourboule ».] ...

Ne fell ket din degemer gerioù n'anavezer ket sklaer o sterioù — hag a orin brezhoneg e vefent —, na nevezsteriañ anezho kennebeut, evel-just. Ne blij ket din krouiñ gerioù diezhomm ha lakat, dre-se, distabilder er yezh, rak pep ger a "vount" war ar re all evit ober e lec'h. . .

Dav eo deomp gouzout labourat evit hon amzer, degas ar benvegou a vank deomp evit ma yafe ar brezhoneg war-raok er bed a-vremañ ha, diwar-se, ober al liamm etre dec'h ha warc'hoazh.

Pa oa goueliet 500^{vet} deiz-ha-bloaz embannadur [NdA : *Echu e oa an dornskrid d'ar 16 a viz Eost 1464, pevar bloaz goude krouidigezh Skol-Veur Naoned. Ar c'hentañ ti-moulañ zo bet savet e Breizh, e 1484, e Brehan-Loudiec, ha Per TREPOS d'en em c'houlenn ha ne vefe ket bet ur mouladur eus ar C'hatolikon a-raok 1499. . .*] kentañ ar C'hatolikon, d'ar 5 a viz du 1999, e kreiz ma labour ma oan, em eus ma laosket da soñjal e oan o sevel "Katolikon ar brederouriezh". Soñjal diuvel! Naouez ez eus heñvelerioù etre levr Jehan LAGADEUC ha ma hini. Ar c'hentañ geriadur prederouriezh eo homañ, a ro orin [*] latin pe gresianeg ar gerioù galleg, divyezhek eo d'an nebutañ, gant ar gerioù kevatal en alamaneg, saozneg hag italianeg. An danvez — ar brederouriezh — a denn d'an hollvedelezh [NdA : An titl Catholicon ne oa ket bet dibabet gant Jehan LAGADEUC (*eñ en doa choazet "Dictionnaire"*), met gant an embanner Jehan KALVEZ. Ar ger a gaver, avat, en e rakskrid, o venegiñ levr Johannes JANUENSIS pe Jehan JENOA (*Jehan de GÈNES*), hag er geriadur e-unan pajenn 33. Evit kaout droad da gemer an titl-se, e tlee pal al levr bezañ an hollvedelezh ha, resisaat a ra, « vault autant à dire catholicon comme commun ou universel, car toutz termes y sont trouvez communs à toutes sciences ».]. Graet eo evit skoazell al liseidi a-vremañ (beuzet e mor ar galleg) da brederiañ pe zoken prederouriañ e brezhoneg, pa glaske ar C'hatolikon sikour ar Vretoned yaouank [NdA : *Lavarout a ra en e rakskrid latin* : « Savet 'm eus an oberennig-mañ evit talvouduster kloer baour Breizh pe c'hoazh ar re diskol e latin ».] (a vrezhonege a-vihanik hag en un en-dro brezhoneger) da zeskiñ al latin hag ar galleg, tregont vloaz a-raok ma kollfe Breizh he frankiz a glask pobl Breizh tapout en-dro tamm-ha-tamm en hon amzer. Gwelet e vez ez eus ivez diforc'hioù anat. . .

Gant uvelder eo e kinnigan ar geriadur-mañ ha chom a ran digor d'ar c'hinnigoù, o c'houzout n'eus oberenn ebet disi. Houmañ n'eo nemet un anell ouzhpenn da hiraat chadenn hir ar brezhoneg dre ar c'hantvedoù. Ra vo ken hir en dazont hag eo bet en amzer tremenet ! »

65 2011 : Herri Ar Borgn, *Brezhoneg ar Skorv*

65.1 Le breton familier du Scorff

« Pourquoi ce petit lexique avec ses quelque 800 mots-racines français, ses 3 000 phrases bretonnes traduites et ses quelque 700 expressions ? Phrases et expressions cueillies le long du Scorff depuis Mellionec (22), Langoëlan jusqu'à Caudan-Lanester, en passant par les cantons de Guéméné, Plouay et Pont-Scorff, soit le Bas-Vannetais, auprès de 95 personnes.

C'est d'abord à mes yeux **un Outil** pour les nouveaux bretonnants : ces phrases ou expressions seront immédiatement comprises des bretonnants de naissance, facilitant ainsi le dialogue intergénérationnel. Je ne suis qu'un **auditeur**, montrant le mot dans son ou dans ses emplois concrets, montrant la langue parlée.

Auditeur mais aussi **lecteur** : j'ai tenu à honorer, quand le mot le permet, trois écrivains qui ont contribué à illustrer le breton bas-vannetais : le Ségliannais Guillam AR BORGN, le Kernasklédénois Job JAFFRÉ et le Caudanais - Lanesterien Loeiz HERRIEU. Tous trois, réédités en ces trente dernières années, restent compagnons de route des bretonnants, au travers des fêtes de familles, des *filaj*, des *Kan ar Bobl*, ...

En second lieu, je vise à ce que **les bretonnants de naissance** ou de longue date mesurent qu'ils **peuvent lire le breton unifié** appris aujourd'hui dans les écoles.

Tout étant traduit, ils verront que lire du breton unifié n'est **pas mission impossible** !

Il s'agit simplement d'un "prêt à l'emploi", d'un facilitateur de l'échange apprenants-pratiquants, d'un outil d'immersion pour être reconnu de la source à l'embouchure du Scorff.

Cela implique, pour ne pas rester vœu pieux :

- **chez les apprenants** : un plaisir à lire, découvrir trouvailles et humour du génie populaire, et l'audace d'aller aux gens avec leurs cours, leurs cahiers, ce modeste outil. . .
- **chez les bretonnants** : une infinie estime et patience envers les jeunes et moins jeunes qui n'ont pas eu la chance de baigner dans un environnement bretonnant.

Trois **précisions** : 1 — Le Scorff n'est pas une île : les phrases d'ici peuvent se retrouver ailleurs. . . 2

— En citant les mots d'ici, il m'arrive de citer des mots d'ailleurs, très bretons eux aussi, et que les médias nous apportent. 3 — Je laisse entrevoir quelques points de syntaxe ou de grammaire et, éventuellement, ce que je perçois comme "philosophie" derrière les phrases : la place ou la non-place du "je", le rapport homme-nature, la relativité de [*] l'homme dans l'univers ou dans une nature qui souvent le commande. Réflexions qui ne sont pas un traité de philo, mais qui montrent, derrière la phrase, une vision du monde, une « *weltanschauung* » [*sic*] comme disent les philosophes allemands.

une conviction : n'étant ni Joseph LOTH ni Jules GROS, je laisse à d'autres le soin d'apprécier la phrase pourlette, la syntaxe, l'humour. . . Par contre, ce travail n'est qu'un **début** : les Bretons résistants de la langue restent suffisamment nombreux le long du Scorff, comme ils ont été résistants de la liberté à la dernière guerre ; d'autres mains et d'autres oreilles poursuivront, écouteront, écriront pour que nous ayons une œuvre comparable à celle de Jules GROS pour les Trégorrois. Sachant que Jules GROS a environ 1 800 mots-racines bretons, il suffit de deux ou trois autres personnes qui "dastument" et poursuivent la cueillette. . . Il se murmure que d'aucuns ont déjà commencé.

Et les saumons sussurent « *mais c'est sûr, ça va suivre !* »

A-raok, merc'hed ha paotred ar Skorv ! »

p. 4

66 2012 : Martial Ménard

Remarque : *Ce texte d'introduction a pour titre « Un nouveau dictionnaire français-breton ». Parmi les autres éléments de paratexte, on trouve :*

- *Les remerciements (pp. 17–18), sont nommés, parmi beaucoup d'autres : Divi KERVELLA, Guy ÉTIENNE, Yann-Baol AN NOALLEG, Gwennole LE MENN et Pêr DENEZ.*
- *la liste des « abréviations grammaticales et de niveaux de langue » (pp. 19–20), et celle des « abréviations de noms de domaines » (pp. 21–23)*

Après le dictionnaire, on trouve :

- *Le tableau de conjugaison des verbes (pp. 1425–1439)*
- *La liste des noms géographiques de Bretagne (pp. 1441–1465) et internationaux (1457–1463)*

66.1 Un peu d'histoire

« La lexicographie bretonne, pour qui en observe ou en retrace l'histoire, laisse voir un nombre d'ouvrages assez impressionnant, sans parler des travaux qui n'ont pu être menés à bien ou sont restés sous forme de manuscrits. Hormis les spécialistes, peu de gens savent que le premier dictionnaire breton, le *Catholicon* de Jehan LAGADEUC, nous est connu par sa première impression de 1499, ce qui le classe parmi les incunables, ces rares ouvrages qui furent imprimés avant 1500 (pour mémoire, le manuscrit date de 1464 ; ouvrage trilingue — breton, français, latin — il s'adressait au public intellectuel de l'époque : les clercs). Le dit *Catholicon*, outre le fait d'être le premier dictionnaire breton, est également le premier ouvrage lexicographique où apparaît la langue française ; c'est aussi probablement le premier dictionnaire trilingue au monde, peu de temps après l'invention de l'imprimerie. C'est dire si la langue bretonne fait partie du monde lexicographique depuis longtemps. . .

Sans s'attarder sur la suite des ouvrages du genre, il n'est pas inutile de citer les grands prédécesseurs des XVII^e et XVIII^e siècles : le Père MAUNOIR (1651), GRÉGOIRE DE ROSTRENE (1732), L'ARMEYRIE (1744), Dom LE PELLETIER (1752) nous ont laissé chacun des ouvrages qui sont autant de bornes linguistiques dans l'histoire de la langue bretonne.

Dès 1821, Jean François Marie LE GONIDEC jeta les bases d'une lexicographie bretonne moderne dans un dictionnaire breton-français qui sera suivi de plusieurs rééditions revues et augmentées, dont une par LA VILLEMARQUÉ. Quelques-uns lui ont reproché un purisme excessif, mais il y avait beaucoup à faire et le surnom qui lui fut donné, *Reizher ar brezhoneg* (le réformateur de la langue bretonne), est tout à son honneur.

Au XX^e siècle, les noms de François VALLÉE et Roparz HEMON sont incontournables. [*]

p. 10

Longtemps, trop longtemps même, le grand dictionnaire français-breton de François VALLÉE fut le seul ouvrage généraliste à la disposition de ceux qui, ayant appris le breton, voulaient aller plus loin dans sa connaissance et surtout disposer d'un ouvrage qui ne fasse pas seulement l'inventaire de l'existant, mais propose un vocabulaire adapté à son époque. Édité en 1931, suivi d'un supplément en 1948, il fut réédité tel quel en 1980. Effectuée près de cinquante ans après sa parution, cette réédition à l'identique montre à quel point la langue bretonne était alors dépourvue d'un dictionnaire français-breton de référence pour ce qui concerne le monde moderne. Il fut même un temps question de le rééditer une seconde fois, en en modernisant l'orthographe. . . Une étude fit ressortir que ce projet, pour réalisable qu'il fût, n'aurait su répondre aux besoins des brittophones du XXI^e siècle : les nouvelles technologies ont engendré une foule de nouveaux termes qui ne pouvaient pas — et pour cause — faire partie de la nomenclature du VALLÉE.

C'est ainsi que je fus amené à réfléchir à un projet lexicographique français-breton entièrement nouveau. Il ne pouvait s'agir pour moi que d'un ouvrage clairement et résolument ancré dans l'esprit novateur qui fut celui de François VALLÉE dans l'élaboration de son dictionnaire. »

MÉNARD 2012 : 9–10

66.2 Le nouveau dictionnaire

« On a coutume de dire qu'un dictionnaire est le reflet d'une langue à un moment donné de son histoire. Cela est vrai des dictionnaires monolingues. Un dictionnaire bilingue comme celui-ci s'adosse sur une langue source — le français — pour restituer au plus près l'information dans une langue cible — le breton.

L'Histoire n'a pas donné la même chance à toutes les langues. Certaines se sont imposées aux autres à la suite de conquêtes, parfois avec violence. . . Elles se sont enrichies avec le temps, leur vocabulaire a évolué au fur et à mesure de l'évolution de la société et des relations internationales ; on leur donne le nom de langues dominantes, de langues de grande diffusion. . . C'est le cas du français.

D'autres, comme le breton, font partie des langues auxquelles les vicissitudes de l'Histoire n'ont pas permis de se développer de la même manière. Pour n'avoir pas eu de destin national, elles sont restées à la traîne, aux marges de l'Histoire. Elles vivent dans une quasi-exclusion de la vie publique, n'ont que peu d'accès aux médias, sont peu enseignées voire pas du tout, et encore plus rarement langues d'enseignement. Au gré des modes, elles se voient donner le nom de langues dominées, langues minoritaires, petites langues ou, pour donner dans l'euphémisme de bon ton, de langues de moindre diffusion. . . Elles ont été le plus souvent combattues par les autorités et se sont trouvées marginalisées, reléguées aux métiers traditionnels et confinées dans l'enceinte familiale. Le temps faisant son œuvre, l'émiettement dialectal s'est fait jour. Cet état de langue fait l'enchantement des amateurs de langues "naturelles, authentiques" ; il leur permet de faire des études phonologiques intéressantes, certes, mais qui ne servent en rien l'avenir des langues en question. Leurs besoins sont tout autres car elles se battent au [*] quotidien pour leur survie : si l'on souhaite œuvrer en faveur de la langue bretonne, il faut la confronter sans cesse à la vitalité langagière du monde moderne.

p. 11

Le fonds naturel de la langue bretonne répond toujours parfaitement aux besoins de traduction simples, comme dans les niveaux de langue familiers et populaires. Je précise que ces deux termes n'ont pour moi rien de rabaissant ni de péjoratif. . . Ce fonds doit être exploité dans toute son étendue pour répondre aux termes français de même nature. Certains termes de ce même fonds ont parfois acquis un statut abstrait (*kudenn*, problème ; *disoc'h*, résultat, etc.). Pour autant, cela est loin, bien loin, très loin même de suffire.

Les dictionnaires bretons les plus récents, dans leur partie bilingue français-breton, ont préféré laisser le terrain de la modernité en friche et s'en tenir au fonds ancien, comme si le monde était figé. Ils ont sciemment ignoré les travaux de néologie menés depuis près d'un demi-siècle.

Les lexicographes ne peuvent fuir leur responsabilité et laisser au bon vouloir d'un avenir, dont on se demande pourquoi il serait plus bienveillant que les époques passées ou actuelles, la charge de créer les termes adaptés aux besoins du monde technique et de la pensée moderne. En quoi y aurait-il plus de compétences à répondre à ces besoins dans un hypothétique "plus tard" ?

Toute attitude qui exclut la néologie et l'adaptation des termes internationaux de l'avenir de la langue bretonne la cantonne de facto au passé, la réduit à la portion congrue, lui interdit le vocabulaire nécessaire à dire le monde d'aujourd'hui, ce qui revient à la condamner à disparaître d'elle-même.

C'est donc sans complexe que ce dictionnaire revendique sa place parmi les outils de reconquête des droits linguistiques de la langue bretonne. Je ne l'ai pas conçu dans un esprit muséographique, en considérant le breton comme objet d'étude, mais dans le seul but de doter ceux qui veulent apprendre cette langue, et l'employer dans tous les domaines, d'un outil qui réponde véritablement à leurs besoins. »

MÉNARD 2012 : 10–11

66.3 Origines et bases du nouveau dictionnaire

« 1979. Les éditions Preder entreprennent la réédition sous forme imprimée du *Geriadur istorel ar brezhoneg* (Dictionnaire historique du breton) de Roparz HEMON. Une première version avait vu le jour sous forme de fascicules ronéotés. Le docteur Guy ÉTIENNE, directeur des éditions Preder, avait demandé à Roparz HEMON s'il disposait d'éléments complémentaires susceptibles d'enrichir cette réédition. La réponse de l'auteur — vieillissant et malade — fut très claire : « *Ce n'est pas seulement compléter qu'il conviendrait de faire, mais pratiquement tout reprendre. (...) Reprendre de la lettre A et en faire un tapuscrit pour l'imprimeur serait le mieux. Mais ceci prendrait des années et je n'ai ni la force ni la santé* ». Ces phrases rapportées par l'éditeur dans une note explicative qui précède la préface de la seconde édition sont extraites de deux courriers, l'un de janvier 1976, l'autre d'août 1977, moins d'un an avant la disparition de Roparz HEMON en juin 1978. Je les rapporte à mon tour car ce sont elles qui m'ont mis [*] le pied à l'étrier lexicographique et qui sont en quelque sorte à l'origine du présent dictionnaire.

p. 12

1980. Je viens de lire la préface de la réédition du *Dictionnaire historique*, dont les deux phrases précédemment citées, et j'ai pour moi deux choses dont ne disposait plus Roparz HEMON : la santé et le temps. La santé d'un homme à l'aube de ses 30 ans et le temps dont dispose un prisonnier politique breton, la Cour de sûreté de l'État m'ayant gratifié d'une latitude temporelle dont j'ignore alors l'étendue¹²⁷.

127. Martial MÉNARD était alors membre du F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne) et avait été condamné

J'occupe mon temps à la lecture d'ouvrages en breton, ayant pu obtenir l'autorisation de faire entrer ma petite bibliothèque dans l'univers carcéral. Je relève et note à la suite des phrases et des tournures qui me permettent d'améliorer ma connaissance de la langue bretonne. Assez rapidement, j'en viens à rédiger mes notes sur des fiches et à leur donner la forme référencée que Roparz HEMON avait adoptée dans son dictionnaire historique. Ce qui m'a permis d'acquérir une bonne connaissance de l'histoire de l'édition en langue bretonne, de la langue de nos écrivains et subséquemment une formation de lexicographe breton que j'ai mise en pratique dès ma sortie. Ne disposant pas des clefs de la liberté, je m'étais approprié celles du savoir...

Quelque trente ans plus tard, le matériau ainsi amassé et classé représente plus de 10 000 pages, que je continue d'enrichir au quotidien, réalisant ainsi le souhait de Roparz HEMON de voir refondre son ouvrage. Dans le domaine lexicographique, ces recherches ont notamment nourri les deux éditions (1995 et 2001) du dictionnaire monolingue breton que j'ai codirigé et publié aux éditions An Here.

Tout en menant ce travail de collectage à partir du breton, j'en ai extrait, chaque fois que cela me semblait utile, ce qui correspondait exactement à une donnée linguistique française : locution, proverbe, dicton, expression proverbiale, etc. Uniquement, pensais-je pour mes propres besoins de traduction. Mais c'est ce qui a fini par constituer la base du présent dictionnaire.

Lorsque je pris la décision de transformer ce travail personnel en dictionnaire, je me suis nécessairement appuyé sur les ouvrages français de référence afin d'établir une nomenclature la plus cohérente possible.

Il est clair qu'il m'aurait été tout à fait impossible de le réaliser à partir de mes seuls travaux de collectage livresque ou de terrain. Je me suis donc servi de tous les travaux qui ont été effectués sur la langue bretonne, sans en rejeter aucun, de la plus humble liste de mots recueillis par un amateur jusqu'aux thèses universitaires, en passant par les travaux de néologie les plus récents.

Je me suis également appuyé sur les dictionnaires français-breton précédents. La lecture et l'étude des ouvrages lexicographiques anciens et modernes constituent un exercice obligatoire pour qui s'est donné le but de rédiger à son tour un tel ouvrage. On y apprend la méthode de chacun, ce qui permet d'établir la sienne, prenant largement chez les uns, picorant chez les autres. Il n'y a là ni copie ni plagiat, c'est même la loi du genre ; elle n'est d'ailleurs pas sans inconvénients, car c'est ainsi que se transmettent les erreurs que l'on retrouve d'un dictionnaire à l'autre, tant que personne ne les débusque. »

MÉNARD 2012 : 11–12

66.4 La nomenclature

« La nomenclature de ce dictionnaire comprend 48 611 entrées dans la partie lexicographique proprement dite. On peut y rajouter les deux annexes toponymiques comprenant l'une 1 956 noms de Bretagne (pays, départements et communes), l'autre 549 noms de pays, états et capitales soit un total de 51 116 entrées.

La nomenclature lexicographique a été établie, je l'ai déjà dit, à partir des principaux dictionnaires de langue française actuels. Je l'ai néanmoins enrichie de quelques autres apports :

— Un certain nombre de termes de langue française sont couramment utilisés en Bretagne et souvent absents des dictionnaires français, comme les termes professionnels qui ont trait à la pêche : **ligneur**, **caseyeur**, **fileyeur**, **coquillard** ou les verbes correspondants comme **caseyer**, etc. Ce sont des termes courants que chacun peut rencontrer dans la presse quotidienne. D'autres sont des termes qui ont trait à l'histoire de Bretagne, au droit breton ou à la culture bretonne ou celtique, tel **caqueux**, **troménie**, **quévaise**, **arthurien**, **vannetisme**, **pagus**, **convenant**, **carnyx**, etc. Ces termes ont bien entendu trouvé leur place ici.

— Les dictionnaires bretons donnent parfois des termes accompagnés d'une définition peu précise comme : *pièce d'un moulin*, *pièce d'un métier à tisser*, etc. Cela tient tout simplement à ce que les auteurs des dictionnaires en question en ignoraient le nom français. J'en ai parfois retrouvé le correspondant français exact et l'ai inclus dans la nomenclature, non pas qu'ils soient d'une grande utilité de nos jours, mais leur sens en est désormais clair et disponible. Quant à ladite utilité, il faut rester prudent : un terme peut avoir disparu du langage courant et demeurer dans le monde professionnel : telle ou telle pièce d'un ancien métier à tisser peut être toujours présente dans les machines modernes et avoir gardé son nom.

— On trouvera également quelques termes français qui sembleront désuets... Ce n'est pas par goût particulier du passé, mais j'ai pensé aux traducteurs, ainsi qu'aux auteurs qui peuvent avoir besoin de situer historiquement leurs écrits. »

ibid. : 13

à 7 ans de prison en décembre 1980 pour des attentats. Il fut finalement amnistié après l'élection présidentielle de 1981 (NICOLAS 1982 : 297).

66.5 Les articles

« Chaque article est composé au minimum de l'entrée française et de sa traduction bretonne, qui peut comporter un seul terme ou plusieurs. La traduction est souvent suivie d'une ou de plusieurs phrases qui l'exemplifient. Ces phrases sont généralement tirées de dictionnaires français ou d'autres ouvrages quand elles me semblaient intéressantes. Elles sont parfois la traduction de phrases bretonnes que j'ai relevées dans des ouvrages ou sur le terrain ; dans ce cas, j'ai toujours veillé à ce que les phrases en question soient du français correct et non du breton traduit en français et redonné en breton. . . Je donne également la traduction des diverses locutions adverbiales, verbales, adjectivales, nominales, etc. Certains dictionnaires — c'est parfois le cas du VALLÉE — donnent à la suite d'un terme breton les autres sens que celui-ci peut avoir. Je [*] ne les ai pas suivis sur ce terrain, me cantonnant à la stricte relation langue française / langue bretonne.

p. 14

J'ai voulu illustrer les entrées par beaucoup d'exemples. Il fut un temps où, chez les bons locuteurs du moins, la possession natale de la langue dictait l'usage. Les lexicographes d'alors ressentaient moins le besoin d'exemplifier les termes qu'ils proposaient à l'usager du dictionnaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans une langue comme le breton où les prépositions sont d'une grande importance, il est utile de préciser laquelle employer avec tel ou tel verbe. De même pour l'emploi de l'adjectif, j'ai le plus souvent possible donné une indication d'emploi devant les différentes formes de celui-ci ; et j'ai bien entendu apporté des exemples où l'adjectif français ne se traduit pas par un adjectif breton.

Dans le registre de la langue populaire, j'ai également veillé à donner les correspondants bretons des expressions figurées et comparatives françaises, de même qu'aux proverbes et dictions (sans entrer dans une classification fine de ces deux derniers genres, qui relèvent de la parémiologie). Toujours dans le registre populaire, la pudibonderie a longtemps bridé la plume des lexicographes bretons. . . Je me suis attaché à donner tous les sens du terme français, quel que soit le niveau de langue : populaire, grossier, familier, argotique, enfantin, péjoratif, humoristique, trivial, etc., sans exclusive aucune.

Chaque article traite de tous les domaines dans lesquels le mot-vedette est employé. On trouvera en début d'ouvrage une liste complète de toutes les abréviations utilisées.

Certains termes français de sens identiques sont des dérivés du même radical (cf. *jonchaie*, *joncheraie*, *jonchère* < *jonc*) ; je les ai rassemblés sous la même entrée. De même pour les termes français qui admettent plusieurs graphies (cf. *pagaille*, *pagaye*, *pagaïe*).

Les dictionnaires français séparent quelquefois une même entrée en deux, parfois pour éviter une recherche fastidieuse dans un article désespérément long ou pour d'autres raisons. Je n'ai pas observé qu'une règle précise régissait la chose. Aussi ai-je fait mon propre choix dans ce domaine avec pour seul but de faciliter ses recherches au lecteur.

Les noms de plantes et d'animaux sont suivis de leur appellation binominale (genre et espèce) ; ils ne sont suivis que de leur nom de genre et de l'extension *sp.* quand les espèces sont très nombreuses. Ils ne sont suivis d'aucune appellation scientifique lorsqu'ils représentent une appellation vernaculaire ambiguë désignant plusieurs taxons.

Les termes scientifiques reçoivent le plus souvent deux traductions : un terme issu du fonds breton et son correspondant international, de même que les dérivés qui en sont issus. C'est parfois le seul terme breton qu'on trouvera et parfois aussi le seul terme international. [*]

p. 15

En terminant cette présentation du nouveau dictionnaire bilingue français-breton je mets un point final à de longues années de recherche et d'élaboration. Je mesure mieux que quiconque les imperfections de mon travail et, si je devais le refaire, nul doute que le résultat serait différent. Mais les différences n'affecteraient que la forme, comme par exemple l'organisation interne des articles. Peut-être tout cela sera-t-il revu dans une future refonte de l'ouvrage.

Avec ses défauts et ses qualités, j'ose croire qu'il rendra de grands services à tous ceux pour qui la langue bretonne compte.

Pour être un travail sérieux, la lexicographie n'exclut pas l'humour : il me revient en mémoire le bon mot de Dom LE PELLETIER qui, mettant la dernière main au manuscrit de son dictionnaire breton-français de 1716, écrivit après le mot *fin* : « *Le plus agréable mot de tout l'ouvrage* ». »

67 2012 : Jean Le Dû, *Le Trégorrois à Plougrescant*

Remarque : Outre la Préface et la Présentation reproduites, le dictionnaire contient :

- un texte nommé « Plougrescant », qui retrace l'histoire de la commune et l'évolution de sa situation linguistique (pp. 21–26),
- un autre nommé « lecture du dictionnaire » (pp. 27–36), où l'auteur explique notamment ses choix de transcription phonétique. Nous ne la retranscrivons pas car l'auteur ne prétend pas la faire valoir pour d'autres usages que ce dictionnaire, et n'en retiendrons que :
 - la référence à Jules GROS (p. 27),
 - « Dans ce travail descriptif, il n'était pas question de rejeter tel ou tel mot sous prétexte de sa ressemblance au français : seuls ont été exclus les emprunts occasionnels qui n'ont pas d'existence permanente dans le parler au dire des locuteurs eux-mêmes. » (LE DÛ 2012 : 28),
 - « J'ai cherché à rendre compte le plus fidèlement possible de la prononciation en créant une graphie spécifique : une forme normalisée aurait inévitablement masqué certains traits. » (*ibid.* : 28).
- un « aperçu grammatical » (pp. 37–107).

67.1 Préface

« Ce dictionnaire du breton de Plougrescant ne manque pas d'originalité, c'est le moins qu'on puisse dire, au sein de la longue tradition lexicographique bretonne, mais aussi française, car il y a une forte interdépendance entre la lexicographie des langues de France et celle du français. Le premier dictionnaire qui ait été imprimé en France fut le *Catholicon* de Jehan LAGADEUC, publié à Tréguier en 1499. Ce qui rend ce dictionnaire remarquable, ce n'est pas seulement l'impression, car il avait d'abord circulé sous forme manuscrite, mais surtout sa conception. Il n'inaugurait pas, bien sur, la description lexicale, ayant eu de nombreux prédécesseurs manuscrits — et son titre fait référence à la *Summa grammaticalis quæ vocatur Catholicon*, de Johannes BALBI — mais il se distinguait radicalement de ceux-ci. Jusqu'alors la lexicographie pratiquée en France ne s'intéressait essentiellement qu'à la description de la langue savante, le latin. Les recueils de gloses, pratiqués depuis la période latine, avaient donné naissance dès le XVIII^e siècle à des lexiques généraux rangés alphabétiquement dans des manuscrits bilingues qui fournissaient la traduction des lexèmes latins dans une langue vernaculaire, le français ou l'occitan. L'innovation du *Catholicon* réside dans le choix du vernaculaire pour les entrées du dictionnaire, le breton, mais aussi dans son trilinguisme, puisque les mots bretons sont successivement traduits en français et en latin. De la sorte, le *Catholicon* se situe à la charnière du Moyen Âge et des temps modernes. Tout en poursuivant la tradition lexicographique médiévale qui était au service du latin, il accorde au français une place équivalente, qui deviendra exclusive chez ses successeurs. Les dictionnaires des langues et parlers de France s'inscriront désormais dans un cadre purement français, qui les modèlera de manières variées. Avec [*] l'époque moderne, la référence au latin deviendra une exclusivité du français et seul le français, à partir de 1680, développera une tradition continue de dictionnaires monolingues, tandis que la lexicographie des autres langues de France restera presque exclusivement bilingue, en face à face avec le seul français.

Il y a des différences notables entre la lexicographie des parlers et dialectes du français et celle de autres langues de France, mais elles se fondent sur les rapports variables qu'elles entretiennent avec la langue de référence. Les dictionnaires de parlers d'oïl, qui décrivent donc les variétés régionales et locales du français qu'on appelle couramment des patois, sont apparus assez tardivement, à partir du XVIII^e siècle, mais on en a composé, de cette époque jusqu'à aujourd'hui, plusieurs centaines d'exemplaires. L'espace couvert par chacun d'eux varie de la province au département, à l'arrondissement, au canton, au village et jusqu'au hameau de quelques dizaines d'habitants. Certaines zones sont même couvertes par des lexiques concurrents. Leur importance et leur qualité sont très variables. Ils se limitent parfois une courte liste de mots en usage dans une commune, tandis que certains, plus rares, ont eu besoin de plusieurs volumes pour recenser leurs collectes. Quelques-uns appliquent une parfaite technique lexicographique, mais le plus souvent l'amateurisme règne en ce domaine. Ce qui est le plus remarquable, c'est le nombre considérable des sources dont on dispose sur les variétés spatiales du français : il n'y a pas de département pour lequel on ne dispose pas au moins d'un lexique et nombre de départements en possèdent une dizaine. Une autre de leurs caractéristiques, c'est que la nomenclature de ces lexiques et dictionnaires est totalement

différentielle, c'est-à-dire qu'elle est exclusivement sélectionnée en fonction des différences observées par les auteurs entre l'usage local et le français de référence, tel que le décrivent les dictionnaires du français. Comme les dictionnaires du français ont un rôle tout autant prescriptif que descriptif, puisque leur est dévolue la tâche, depuis qu'ils existent, de diffuser la connaissance de la "bonne langue", cela n'est pas sans conséquences pour qui les prend pour référence. Ces dictionnaires ont tendance, même encore aujourd'hui, à reléguer, voire [*] omettre ce qui ne relève pas du bel usage, les termes trop familiers, populaires, grossiers ou argotiques du français, qui sont souvent pris pour des dialectalismes par les lexicographes amateurs de variétés régionalisées. La lexicographie dialectale du français n'enregistre que ce qui, dans l'usage local, n'appartient pas, au jugement des auteurs, à la langue normée, du point de vue de la forme, du sens ou des constructions. Tout ce qui est commun entre l'usage local et l'usage général n'a pas à y être traité.

p. 9

La lexicographie des autres langues de France a une tout autre pratique. Si l'on prend l'exemple de l'occitan, la lexicographie occitane commence au XVII^e siècle mais elle est beaucoup moins prolifique que celle des variétés d'oïl. Il existe des dictionnaires des variétés régionales de l'occitan, mais relativement moins nombreux et beaucoup plus fréquemment inscrits dans un cadre régional que local : les descriptions centrées sur le parler d'une communauté aussi restreinte que celle d'un village sont restées rares avant l'époque récente et en dehors des travaux universitaires. En fait ce qui a surtout été prisé, c'est une lexicographie d'ambition totalisante. Alors que la lexicographie du domaine d'oïl juxtapose une myriade de recueils particularistes à des dictionnaires de l'usage commun, la lexicographie occitane favorise des dictionnaires globaux et attrape-tout qui tentent d'amalgamer tous les usages dans un cadre commun. L'essentiel est de transformer le dictionnaire en Trésor regroupant le plus possible d'entrées et chacune de celles-ci mise aux normes retenues. Les deux traditions, l'oïlique et l'occitane, se rejoignent en bannissant de leurs nomenclatures le lexique du français, dans un même souci de distinction, mais pour des raisons différentes. Les uns souhaitent seulement mettre en lumière les particularismes de l'usage de leur petite patrie, tandis que les autres veulent attribuer à leur langue un statut comparable à celui du français. En fait aucune des deux traditions lexicographiques ne se donne un objectif purement linguistique. Elles cherchent à mettre en lumière, voire à magnifier, ce qui, aux yeux des auteurs, mérite de connaître une position moins modeste que celle que lui accordent leurs contemporains. Les lexicographes ont rarement estimé que leur tâche se limitait à simplement décrire le lexique d'une langue ; il leur faut aussi l'illustrer, c'est-à-dire lui donner le lustre [*] qu'il mérite : cela ne se fait pas sans flatter un tant soit peu le portrait ou, en plus moderne, retoucher la photographie.

p. 10

Ce rapide panorama permet de voir que ce dictionnaire du breton de Plougrescant vient prendre une place originale au sein de la lexicographie des langues de France. Comme ses prédécesseurs, c'est un dictionnaire bilingue dont le français est l'une des cibles. Voilà une constante multiséculaire qu'il partage avec toute la tradition. Mais, pour le reste, les traits spécifiques abondent. Ainsi les deux langues qui en sont l'objet ne sont pas décrites comme des codes fixes et normalisés. Les lemmes bretons sont doubles, avec une entrée, empruntée à la tradition lexicographique du breton, qui est suivie de la forme de son correspondant local, dans une notation qui décrit précisément la prononciation, même si elle n'utilise pas l'un des alphabets phonétiques reconnus. On a là une procédure simple qui relie les habitudes de lecture et la description la plus exacte possible, sans recourir aux normalisations d'écriture. Le français est celui que l'école enseigne à tous les enfants depuis au moins le XIX^e siècle, mais viennent s'insérer parmi les entrées français ou bien dans le corps des articles tout un ensemble de mots, de sens et de locutions caractéristiques du français de Bretagne ou du français local. Ce sont des substantifs comme **arpon**, **cour**, **crèche**, **épart**, **far**, **faucillon**, **grève**, **pain-beurre**, **perré**, **rouable**, des verbes comme **bretonner**, **encadrer**, des locutions nominales comme **bottes de neige**, verbales comme **arriver grand**, **avoir avec quelqu'un**, **avoir du bruit avec quelqu'un**, **entendre avec quelqu'un**, **être autour de**, **faire du bruit à quelqu'un**, **faire un tour blanc**, **tirer les pommes de terre**, prépositives comme **ensemble que**, etc. La description des usages lexicaux du français est loin d'être achevée.

Consacré au lexique de l'usage langagier d'une commune, ce dictionnaire ne place pas sa description dans un cadre préexistant pour déterminer ce qui mériterait d'être enregistré et ce qui devrait en être exclu. Tous les lexèmes qui ont été entendus à plusieurs reprises dans des conversations en breton entre des locuteurs de la commune ont vocation à y être enregistrés. Par rapport aux dictionnaires courants le nombre de francismes est frappant. Ce ne sont plus seulement les archaïsmes empruntés au français médiéval ou les régionalismes trans-[*]mis par le gallo, et dont l'origine ne se laisse pas reconnaître, qui sont intégrés à la description. Celle-ci ne cache plus les emprunts décelables au premier coup d'œil. L'avantage d'une description sans exclusive, c'est de mettre en évidence des connexions intéressantes auxquelles on ne songeait pas a priori. Le français de Plougrescant atteste ainsi la locution **faire une partie de blague** "bavarder" qui par le canal du français de la marine vraisemblablement, s'est implantée aussi dans le français de Saint-Pierre et Miquelon, où l'on emploie également la locution

p. 11

mettre son nom "s'inscrire ; candidater" qui est l'équivalent exact du breton *lakad i ãnó*, et où le verbe *décaler* "maigrir" correspond exactement à l'adjectif breton *dékaled* "amaigri". Le verbe *kabalī* "faire une campagne électorale [en payant à boire dans les débuts]" est une extension à partir du sens "intriguer, comploter" du français, mais qui n'a de correspondants exacts dans la lexicographie française que le verbe *cabaler* "chercher à obtenir des suffrages en faveur d'un candidat ou d'une cause, faire de la propagande à domicile, de la propagande politique" des français d'Amérique du nord, au Québec, en Acadie et en Louisiane ou le verbe *cabaler* "payer à boire aux électeurs pour se faire nommer" des Suisses romands. Ces correspondances de part et d'autre de l'Atlantique et avec les extrémités de la Francophonie révèlent des échanges de long parcours et de longue date en même temps que les insuffisances de la lexicographie historique qui reste muette sur ce point.

À l'inverse, la nomenclature n'est pas fallacieusement enrichie par des néologismes artificiels, qui sont la tentation permanente des lexicographes des langues de France, ni par des articles postiches pour des constituants de locutions qui n'ont plus aucune autonomie, dont abusent les dictionnaire du français, qui n'hésitent pas à faire des article *fur* n.m. "taux" pour introduire au *fur et à mesure* ou *chile / chili* n.m. "piment fort" censé justifier *chili (con carne)*. Par exemple, la locution phrastique *war na taļ na baļ* "elle n'a pas de mesure" est rangée sous une entrée *baill baļ* n., qui n'a pas à être définie ni davantage caractérisée grammaticalement, et qui pourrait difficilement l'être, parce que le mot n'entre plus dans l'usage de la locution que pour la rime avec *taill* qui, lui, peut être défini précisément, parce qu'il a une [*] existence en dehors de la locution. Semblablement, l'usage réel est précisément délimité : *levenez* n'est attribué qu'à la langue ecclésiastique et *micherour* seulement aux chansons, etc. Et le dictionnaire se révèle un moyen de classement commode des nombreux syntagmes, locutions, énoncés figés, comme devinettes ou proverbes, où se condense l'usage langagier le moins arrangé et le plus riche d'une communauté linguistique vivante et qui représentent l'apport déterminant de la lexicographie.

p. 12

Ce dictionnaire nous présente donc une description sincère et authentique du lexique réellement usité, dressée le plus correctement possible par un témoin attentif et fidèle. Mais l'exactitude de son rapport n'implique pas de sa part un froid détachement. C'est aussi un travail personnel, où l'auteur laisse affleurer discrètement les souvenirs familiaux et où il a concentré, par l'intermédiaire de son vocabulaire, la mémoire des activités, des pratiques et de l'expression d'une communauté rurale et maritime à laquelle il reste visiblement attaché.

Aujourd'hui comme hier, la lexicographie ne se pratique pas avec indifférence pour son objet, et l'attachement à la vérité est la preuve la plus parlante de l'intérêt qu'on lui porte. »

CHAUVEAU 2012 : 7–12

67.2 Présentation

Remarque : *Nous reprenons ici le texte du tome « breton-français », dans la mesure où le texte de présentation du tome « français-breton » n'est qu'une version abrégée de celui-ci. Par ailleurs, nous avons mis en bas de page une longue citation par l'auteur d'un de ses écrits antérieurs.*

67.2.1 Histoire du présent ouvrage

« La finalité de nombreux dictionnaires bretons parus jusqu'ici a d'abord été, avec le *Catholicon* (1499) d'accompagner les bretonnants dans leur apprentissage du français et du latin. Ils ont ensuite été destinés aux prêtres afin de leur permettre de mieux rédiger leurs sermons et, plus largement, de mieux exercer leur ministère auprès des masses bretonnantes. Au XIX^e et surtout au XX^e siècle un courant savant a commencé à cultiver la langue bretonne pour elle-même, soit pour l'avancement de la science, soit dans un but de purification et d'unification débouchant sur un projet national.

Mon travail est d'une autre nature. Ayant quitté la Bretagne en 1946, à l'âge de huit ans, mes séjours à Plougrescant ont dès lors été épisodiques. L'éloignement m'a fait prendre conscience, à chacun de mes retours, de la fragilité d'une société paysanne en pleine mutation, et donc de celle de la langue qui en était le véhicule. Ma famille avait beau m'affirmer que savoir le breton était aussi naturel que de respirer, que les Bretons ont toujours parlé leur langue et le feraient toujours, je me rendais compte, à chaque séjour, de la place croissante que prenait le français dans les rapports quotidiens. Sans doute par nostalgie du pays de l'enfance, j'ai très tôt décidé de ne parler que le breton à mes parents, qui en ont été fort surpris mais s'en sont vite accommodés ! J'ai commencé à noter à ma façon les mots et expressions que je glanais au cours de mes conversations. Dès le début de mes études universitaires à Rennes j'ai

assidûment fréquenté la section de celtique, et quand j'ai dû choisir un sujet de doctorat je me suis tout naturellement tourné, comme beaucoup de chercheurs à l'époque, vers la description scientifique de mon parler, m'inscrivant dans un courant structuraliste influencé par les travaux d'André MARTINET. Le recueil que je présente [*] ici représente le matériau de ce travail que je n'ai pas cessé depuis d'enrichir et de transformer. Il se veut avant tout un témoignage sur le lexique tel que je l'ai recueilli en tout premier lieu auprès de ma mère Anne-Marie MAGUET (1910–2010) — dite *Mai Maguer* [NdA : *Certains des cinq enfants de Pierre MAGUET s'appelaient officiellement MAGUET, d'autres MAGUER.*] — de ma grand-mère maternelle Marie-Louise LE BASTARD (1875–1958) — dite *Mai Louiz Bastad* ou *Mai Lou*, de ma famille de Plougrescant, des voisins et amis de la commune. Ce breton est en réalité celui du canton de Tréguier : mon grand-père maternel venait de Camlez et ma grand-mère maternelle de Plouguiel, tous deux établis à Plougrescant. Mes grands-parents paternels étaient originaires de Prat, qu'ils avaient quitté vers 1910 pour s'établir dans une petite ferme à Buguëlès, en Penvénan, localité maritime distante d'environ 20 km de leur terroir d'origine. Paradoxalement, ces petits fermiers misérables vivaient dans le manoir de Guernotier (*Guèrnoter*) ! Ce côté de la famille, même une de mes tantes née à Buguëlès, a continué à parler comme dans sa paroisse d'origine, avec des particularités qui la démarquaient des personnes du cru. On se moquait gentiment de mon père qui prononçait *dêrw* au lieu de *dêró* 'chêne' et utilisait un certain nombre de mots ou d'expressions qui trahissaient son origine "exogène". . .

p. 16

Ce que je décris ici est un *badume*¹²⁸, mot forgé par Yves LE BERRE et moi-même pour nommer cette forme de langue sans écriture propre, [*] transmise oralement de génération en génération, et ne se définissant que par contraste avec les parlers des autres. Quand des bretonnants de paroisses différentes parlent en breton, ils constatent très vite de subtiles nuances qu'ils soulignent en remarquant, par exemples s'ils sont du centre Bretagne : *ba dum' vé lared* 'chez moi on dit' (à Plougrescant : *dumã vé laad*). Aucun mot n'existe en français pour désigner cette réalité : *langue* est trop large, *dialecte* a trop de sens variés, *patois* est péjoratif. . . Je décris donc le breton de Plougrescant par rapport au français et non par rapport à une norme quelconque du breton. Dans la partie breton / français, j'ai choisi pour des raisons pratiques de faire précéder chaque entrée d'une forme plus ou moins standardisée pour faciliter la consultation du dictionnaire aux bretonnants d'autres régions. Il n'est aucunement question de purisme dans ce choix ; peu d'allusions sont faites à l'origine des mots, sauf dans les cas où l'assimilation de l'emprunt n'est pas totale. Cette langue s'est construite au cours des siècles par échanges et assimilations continues de termes latins, romans et enfin français qui en font justement la richesse et reflètent l'histoire du pays : il est parfaitement indifférent aux locuteurs que *ôrme*l 'ormeau' soit d'origine normande ou que *stur* 'gouvernail' soit venu des Flandres. . . »

p. 17

LE DÛ 2012 : 15–17

128. NdA : Voir pour ce mot l'article « *Badume, standard, norme* » écrit en collaboration avec Yves LE BERRE dans *La Bretagne Linguistique* 10 ; 1996, 7–25.

« *Le badume a comme principal caractère d'être un parler familier, identitaire, qui, selon ses locuteurs, ne s'enseigne pas, mais s'acquiert naturellement, par imprégnation, comme l'air qu'on respire. D'où l'amusement, parfois l'agacement et toujours la gêne des locuteurs du breton hérité quand des apprentis-bretonnants s'adressent à eux en breton. On les félicitera bien sûr de leurs efforts. « Toi, tu parles mieux que nous », mais on ne les encouragera guère à aller plus loin. Si l'on est réticent à utiliser le badume devant des étrangers, ça n'est pas en raison d'un quelconque complexe d'infériorité, mais c'est parce qu'il y a des choses qui ne se disent que dans un cadre intime et pas en public, ce cadre intime se réduisant de plus en plus, en raison des bouleversements linguistiques de ces dernières décennies, au voisinage, à la maisonnée, voire à une partie de la classe d'âge.*

Le badume s'inscrit entièrement dans l'oralité, ce qui explique la réticence de ses locuteurs à tout apprentissage de l'écriture. Comme le prestige est du côté de l'écrit, ses usagers font cependant mine d'admirer ceux qui s'essaient à transcrire le badume, c'est-à-dire vont contre la normalité, en commentant : « Le breton, c'est dur à écrire ! ».

*Des règles strictes existent dans le badume, qui se sont établies en opposition avec ce que disent les voisins : eux, ils disent *oaran ked* (pour 'je ne sais pas'), mais ici on dit *n'ouzon ked*. On corrige les enfants — quel type de fautes peuvent-ils faire en fait ? —, non pour se conformer à un idéal externe, mais pour respecter un consensus local. N'en est-il pas de même pour l'habillement, la pratique religieuse, voire la façon de cuire les pommes de terre ? [...].*

Dans la mesure où la société est stable, le badume évolue peu, et reste même très conservateur. On persiste à compter en réaux, livres et écus quand le franc les a remplacés depuis longtemps. Mais tout bouleversement social se reflètera rapidement dans le badume. Ainsi en est-il de la disparition quasi totale dans les mémoires du vocabulaire des métiers tombés en désuétude : instruments aratoires, outils du charron, techniques du sabotier. . . Le badume est lié à une société paysanne qui est de nos jours en phase d'extinction finale. »

67.2.2 Travaux antérieurs

« Le parler de Plougrescant a déjà fait l'objet de deux articles du celtisant Kenneth JACKSON, professeur à l'Université d'Edimbourg, que j'ai guidé lors de son séjour à Plougrescant pendant les vacances de Pâques 1958, alors que j'étais étudiants en propédeutique à l'Université de Rennes :

JACKSON, K.H. 1960, The Phonology of the Breton Dialect of Plougrescant, *Études Celtiques* 9, 1960, pp. 327–404.

JACKSON, K.H. 1972, The regular and iregular Verbs at Plougrescant, in PILCH, H. (éd.), *Indo-Celtica. Gedächtnisschrift für Alf SOMMERFELT*, Munich, Hueber. [*]

J'ai moi-même écrit sur le sujet du verbe (1990), The semantics of the simple tenses of the verb at Plougrescant, in *Celtic Language, Celtic Culture, Festschrift for Eric HAMP*, Van Nuys, California, 336–341.

Ma thèse inédite de doctorat d'État (1978), *Le parler breton de la presqu'île de Plougrescant (Côtes-du-Nord)*, (Brest, 4 volumes) est une description phonétique et morphologique du parler. Elle s'appuie principalement sur les pratiques linguistiques de personnes nées avant la Première Guerre mondiale. Les remarques d'ordre diachronique sont faites en fonction du parler de cette classe d'âge, soit qu'elles concernent l'usage des gens de la génération précédente, nées au XIX^e siècle— au parler plus archaïque à bien des égards, soit qu'elles donnent des indications sur l'évolution observée au sein des générations suivantes.

Le professeur JACKSON, qui écrivait à l'époque son monumental *A Historical Phonology of Breton* (Dublin, 1967) s'intéressait surtout à l'histoire de la langue. Son point de vue phonétique l'a conduit à décrire de façon minutieuse les variations contextuelles des phonèmes. En y regardant de plus près, je constate qu'il a parfois mal interprété certains sons, et qu'il n'a pas toujours bien analysé le système phonologique du parler : il est vrai qu'il n'a passé que deux semaines sur place (« *I spent some time at the village of Plougrescant* »), et qu'il n'a rencontré que très peu de locuteurs — en fait ma grand-mère, au cours d'un seul entretien, et moi-même le reste du temps, ce qui explique qu'il n'ait pas entendu certaines prononciations pourtant répandues, sinon dominantes, comme celle du [r] rétroflexe semblable à celui du sud-ouest de l'Angleterre ou de l'anglais américain. Si j'étais entièrement disponible et passionné par le sujet, et bien que je n'aie jamais cessé d'entendre parler le breton dans ma famille, je n'étais pas le meilleur informateur, étant donné qu'à cette époque — j'avais 20 ans — j'avais vécu à Dieppe de l'âge de 8 ans à celui de 19 ans... Mais ce fut pour moi une expérience marquante et enrichissante. Il avait établi une liste de mots dont il souhaitait connaître la réalisation, ce qui l'a entraîné à me demander d'en prononcer certains qui m'étaient inconnus, comme *amezeg* 'voisin' ou *mell* 'grand'... procédé qui n'avait pas manqué de me surprendre. [*]

Il n'est sans doute pas fréquent que l'informateur se fasse à son tour descripteur. La comparaison entre les deux études pourrait alimenter une réflexion sur la linguistique de terrain, sur les différences d'approches et de résultats entre deux descriptions, dont l'une, élaborée dans l'urgence, est faite en peu de temps par un savant extérieur au milieu dont il étudie la langue, tandis que l'autre est faite de l'intérieur et sur la longue durée. Les données des atlas linguistiques sont elles aussi relevées dans l'urgence, ce qui entraîne inévitablement certaines approximations, palliées il est vrai par les enregistrements : tout travail de collecte est soumis à l'erreur humaine, et l'humilité n'est sans doute pas la moindre qualité qu'on puisse attendre d'un linguiste de terrain. »

LE DÛ 2012 : 17–19

67.2.3 Les dictionnaires et lexiques en breton

Remarque : *Ce passage contient une liste de la plupart des dictionnaires élaborés en breton jusqu'aux années 1990, les plus récents étant trop nombreux pour être tous mentionnés. Pour deux ouvrages en particulier, l'auteur ne se contente pas d'une mention mais propose une remarque. Nous ne retranscrivons donc que ces deux remarques.*

« [...] le *Dictionnaire français-breton* (Saint-Brieuc, 1847) et le *Dictionnaire breton-français* (1850, Saint-Brieuc) de LE GONIDEC augmentés par LA VILLEMARQUÉ avec l'ambition d'en faire l'équivalent du dictionnaire de l'Académie française : il y a introduit un grand nombre de néologismes, ouvrant la voie à des successeurs qui poursuivront dans ce sens parfois avec [*] excès... »

ibid. : 19–20

« Avec le *Vocabulaire français-breton* de LE GONIDEC réédité (Saint-Brieuc, 1919) et « *considérablement augmenté* », et surtout avec le *Grand dictionnaire français-breton* (Rennes, 1933), VALLÉE peut

p. 18

p. 19

p. 20

être considéré comme le véritable père du néo-breton : c'est lui qui répand l'idée de la « *souplesse* » du breton, qui présente cette langue comme susceptible de créer des néologismes à l'aide de préfixes et de suffixes à l'instar de l'espéranto, dont les principes pourraient avoir influencé son point de vue. On lui doit la création de monstres comme *fifñvskeudenndi*, litt. 'maison de l'ombre mouvante' pour 'cinéma' »

LE DÛ 2012 : 20

68 2014 : Vallée / Kernaoudour, *Dictionnaire du breton du Trégor-Goëlo et de Haute Cornouaille*

Remarque : Ce Dictionnaire, édité en 2014 par Herve SEBILLE KERNAUDOUR à partir des manuscrits de collectage et de correspondance de Frañsez VALLÉE, s'ouvre sur le paratexte suivant :

- les Remerciements aux souscripteurs (pp. 11–12)
- un Avant-Propos de Riwanon KERVELLA (pp. 13–14) : nous ne le reproduisons pas car il consiste essentiellement en une présentation biographique de VALLÉE,
- la Préface de Martial MÉNARD, ici reproduite,
- une Digoradur (Introduction), par l'éditeur, Herve SEBILLE KERNAUDOUR (pp. 19–50). Elle porte essentiellement sur des considérations philologiques concernant le travail à partir des manuscrits de l'auteur, la vérification des sources, les informateurs, les abréviations de l'auteur, les conventions de présentation, et une bibliographie.
- Diverses illustrations concernant VALLÉE, son manuscrit, ses informateurs, etc.

« On dit parfois de certains qu'ils ont voué leur vie au breton. C'est là leur rendre hommage et reconnaître le mérite de leur travail. Ils sont d'ailleurs assez nombreux ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont consacré leur temps et leurs compétences à la défense et à la promotion de la langue bretonne. Les paroles s'envolent dit-on, et les écrits restent, longtemps après que leurs auteurs nous aient quittés : le fruit de leur travail continue de parler pour eux. L'importante production lexicographique qui jalonne l'histoire de la langue bretonne en est une preuve éclatante.

Assurément, François VALLÉE fait partie de ceux-là... Au point qu'il fut surnommé *Tad ar brezhoneg* (le père de la langue bretonne) et, plus affectueusement encore, *tata VALLÉE* (papa VALLÉE). Mais François VALLÉE fit bien plus que vouer sa vie à la langue bretonne : il voua la langue bretonne à la vie, ce qui pour cette dernière était bien la meilleure des choses qui puisse lui arriver.

Le grand œuvre de François VALLÉE est sans conteste le *Grand dictionnaire français-breton* qu'il élaborait avec l'aide d'Émile ERNAULT et Meven MORDIERN. François VALLÉE ne se contenta pas de faire un inventaire général des termes bretons existants (ce qu'il a fait bien entendu, c'est même le plus complet de son temps), son dictionnaire propose également une quantité de néologismes qui permet à qui le souhaite de s'exprimer dans tous les domaines de la pensée moderne et du quotidien technologique de son époque. Grâce à sa connaissance intime des ressources internes de la langue bretonne, il spécialisa le sens de certains suffixes, et c'est bien grâce à ses travaux que l'on distingue aujourd'hui — entre autres — les adjectifs en *-ek* et en *-el* et, conséquemment, les termes qui en dérivent en *-egezh* et en *-elezh*... De même pour les préfixes *gou-* et *gour-*, que leur proximité phonétique faisait confondre dans la langue parlée, alors qu'ils sont par nature de sens opposé. Ces distinctions sont extrêmement précieuses pour l'enrichissement et la précision du breton d'aujourd'hui. C'est en tout ceci que le *Grand dictionnaire* de François VALLÉE fut un ouvrage novateur.

La sortie d'un tel ouvrage en 1931 ne fut pas du goût de tout le monde. Les tenants de la langue naturelle ne supportaient pas qu'on touchât à l'idiome de grand-père : à quoi cela servait-il de pouvoir dire *assemblée constituante* ou *prémonitoire* en breton ?! On lui reprochait donc d'avoir fait la part trop belle aux néologismes, d'avoir commis un crime de lèse langue populaire. C'est tout simplement ignorer — consciemment ou non — qu'une langue qui ne crée pas est une langue qui meurt. Car c'est ainsi que sont les langues, une association subtile de termes naturels et de mots savants, les premiers formant le fond même de la langue, les seconds répondant aux besoins de l'époque... ou de la mode.

François VALLÉE ne répondit jamais à aucune de ces attaques, la polémique lui était parfaitement étrangère. Il savait que seul le travail réalisé importe, et que, tout compte fait, il constitue la meilleure des réponses. En 1948, il publie un supplément au *Grand dictionnaire*, dans lequel il corrige quelques articles, en rajoute d'autres et en complète beaucoup grâce à un continuel travail de collectage et de création.

François VALLÉE vivait par et pour la langue bretonne. Il n'était pas le rat de bibliothèque qu'on a voulu faire croire. Ayant fait dès 1900 l'acquisition d'un des tous premiers enregistreurs à rouleaux de cire, il parcourut le pays bretonnant, questionnant et enregistrant, couchant par écrit le fruit de ses enquêtes. Il entretint une correspondance avec une foule de gens qui constituaient un véritable réseau de collecteurs, au point qu'on peut parler d'une entreprise de collectage collectif. Outre ce travail de terrain, il éprouva également toutes les publications qui usaient d'un breton populaire et furent lues pendant des dizaines d'années, tel *Le Courrier du Finistère*, *Ar Bobl*, *Feiz ha Breiz*, *Dihunamb*, etc.

Il regroupa l'ensemble de ce travail en un important manuscrit de trois gros volumes reliés sous le titre de *Dictionnaire du breton de Tréguier*, mais on y trouve également des termes du Goëlo et de haute Cornouaille, ainsi que beaucoup d'autres tirés de ses diverses lectures. Presque tous sont illustrés de phrases, de locutions, de proverbes, d'expressions figurées, de tout ce qui constitue la veine populaire d'une langue.

Le contenu de cet énorme travail — plus de 3 000 pages ! — n'était connu que de quelques spécialistes des études bretonnes, notamment par les articles de Gwennole LE MENN qui le citait souvent sous l'abréviation VALL.Treg.ms (= VALLÉE Tréguier manuscrit) dans des articles de philologie ou d'étymologie bretonne.

Gwennole LE MENN aurait voulu assumer lui-même l'édition de cette mine lexicographique dans le cadre de la *Bibliothèque bretonne* des éditions Skol. Mais, pris par d'autres travaux — notamment l'édition du supplément au dictionnaire vannetais d'Émile ERNAULT —, il confia à Herve SEBILLE KERNAUDOUR, spécialiste reconnu du dialecte trégorrois, la direction scientifique de ce projet au sein de la confédération *Kuzul ar brezhoneg*.

La retranscription d'un manuscrit établi sur plusieurs dizaines d'années est un travail de longue haleine. Ceux qui se sont déjà adonnés à ce genre de tâche savent combien elle est ingrate avant d'être peut-être gratifiante... Les multiples et changeantes abréviations, l'écriture qui change aussi, les ratures et les oublis constituent autant de pièges qui jalonnent le texte et qu'il faut savoir déjouer.

C'est donc suite à un long, patient et méticuleux travail d'édition dans tous les sens du terme que le contenu de ce précieux manuscrit est désormais à la disposition de tous. Soyons certains qu'il fera le bonheur des chercheurs tout comme celui des amoureux de la langue bretonne. »

VALLÉE 2014 : 15

69 Bribes

Remarque : *Nous regroupons ici quelques courts passages de paratextes de dictionnaires que nous n'avons pas jugé utile de reproduire en entier, et pour lesquels il ne nous semblait pas utile de proposer une section d'annexe à part entière.*

69.1 1912 : Loeiz Herriou, *Le Breton Usuel*

Remarque : *Outre la courte préface reproduite ici, la page de titre comporte les annotations suivantes : « Le Breton Usuel (dialecte de Vannes) | Grammaire - Vocabulaires - Conversations | Par Loeiz HERRIEU, barde | Édition de *Dihunamb*, Lorient | Prix : 2 Fr.50 », et, au dessus du titre, « Indispensable aux Touristes, Commerçants, Hommes d'affaire, etc. », et la p. 4 une dédicace à André MELLAC.*

La partie Vocabulaires est introduite par une courte remarque concernant le genre des mots. On peut penser que les rubriques de vocabulaire ne sont absolument pas placées par ordre de priorité, puisque la première, « le Ciel » (en Néan), s'ouvre sur les entrées suivantes (L. HERRIEU 1912 : 95) : L'air (en ér), L'atmosphère (en èbr), Le ciel (en néan), Clair de lune (loér gann gaer), La clarté (er sklerdér), Une comète (ur stiren lostek), l'Occident (er huh-héaol).

« Le dialecte de Vannes possède, maintenant, grammaire, exercices et vocabulaires dûs à la science et au patriotisme de MM. les abbés GUILLEVIC et LE GOFF. Il ne lui manquait plus qu'un Manuel de conversations, complément indispensable de toute série classique.

Il existe bien d'anciens manuels, mais ils sont épuisés ou peu pratiques. De plus, leur orthographe n'est plus en concordance avec les règles nouvelles admises.

L'utilité d'un livre nouveau et pratique, conçu sur le plan des manuels modernes qui existent pour les autres langues se faisait sentir. Nous l'offrons aujourd'hui à ceux qui étudient le breton, à ceux que leurs affaires, leur métier ou simplement leurs goûts mettent journellement dans l'obligation de se servir du breton ou incitent à s'en servir.

Nous serons heureux si ce livre rend quelque service à nos concitoyens et contribue à faire aimer davantage notre langue nationale. »

L. HERRIEU 1912 : 5

69.1.1 1934 : la deuxième édition

Remarque : *La seconde édition porte une page de titre similaire à la première, avec pour ajout la mention « 2^e édition complétée ». Le contenu et l'ordre des rubriques thématiques de vocabulaire sont modifiés, ainsi que les conversations.*

« Le succès de la première édition du *Breton Usuel*, épuisée en deux années, m'encourage à donner de cet ouvrage une nouvelle édition qui m'est réclamée depuis longtemps.

Je remercie les personnes qui ont bien voulu me signaler les imperfections et les lacunes de mon premier travail : leurs remarques et conseils me permettront de donner aujourd'hui une édition revue soigneusement et complétée.

Puisse cette nouvelle édition recevoir du public le même sympathique accueil que la première et contribuer, à son tour, à faire connaître et aimer davantage notre langue nationale. »

L. HERRIEU 1934b : 7

69.2 1928 : Roparz Hemon, *Geriadurig-dourn brezonek-gallek*

Remarque : *Cet ouvrage, publié dans la collection "levraoueg Gwalarn" ("la bibliothèque de Gwalarn"), contient également quelques principes de base de la langue bretonne (7-9), une liste des abréviations (p. 10), de tableaux de conjugaison (pp. 363-371), et quelques encarts de présentation ou de publicité concernant Gwalarn et Kornog (pp. 374-382).*

69.2.1 Kentskrid / Préface

« *Geriadur ar brezoneg lennegel evel ma vez skrivet hizio eo al labour-mañ. Ennañ e vo kavet, ouspenn ar geriou pemdeziek, an darn vuia eus ar geriou nevez implijet gant ar skrivagnerien hag an dud lennek. Diwar skridou eo bet savet, — da genta, oberou an AoAo. R. LE ROUX ha VALLÉE, dreist-holl Sketla Segobrani ; da c'houde, embannaduriou strollad skrivagnerien Gwalarn. [*]*

Klasket eo bet aesaat al labour d'al lennerien e pep doare. Fellout a rae d'imp ober eur benveg-labour talvoudus d'an deskerien, eur benveg-enklask d'ar vrezonegerien.

N'eo let ar geriadur-mañ eul labour a ouiziegez, hogen eul labour a youl-galon. Eur savadur ouspenn e vo en azginivelez souezus Breiz. Ar ret a zigarezo ar siou anezañ. »

(HEMON 1928b : 5-6)

Cet ouvrage est un dictionnaire du breton littéraire tel qu'il s'écrit aujourd'hui. Il contient, outre le vocabulaire usuel, la plupart des néologismes dont se servent les écrivains et les gens cultivés. Il a été établi à partir de textes, — ces textes étant principalement les ouvrages de MM. LE ROUX et VALLÉE, notamment les **Sketla Segobrani**, ensuite les publications du groupe d'écrivains de **Gwalarn**. [*]

On a cherché à faciliter la tâche aux lecteurs de toutes les manières possibles. On a voulu réaliser un instrument efficace de travail pour ceux qui apprennent, une base de référence pour ceux qui connaissent le breton.

Ce dictionnaire n'est pas une œuvre de science, mais une œuvre de volonté, un monument de plus dans l'étonnante renaissance de la Bretagne. La nécessité urgente où l'o était de le faire paraître en excusera les imperfections.

(texte bilingue)

69.2.2 Supplément

« L'enrichissement presque journalier de la langue bretonne dans de nombreux domaines, — technique, scientifique, artistique, philosophique, etc. . . — nous obligent [*sic*] à publier ce supplément, composé en

majeure partie des termes ayant fait leur apparition dans des textes publiés dans les premiers mois de l'année 1928, après que le manuscrit du dictionnaire eût été confié à l'imprimeur. Nous y avons joint un certain nombre de termes qui avaient échappé par mégarde lors de la première composition. Certains mots qui figurent déjà au dictionnaire, mais dont la définition n'était pas complète, ont été marqués d'une astérisque. »

HEMON 1928b : 353

69.3 1958, 1978 : Roparz Hemon, *Geriadur istorel ar brezhoneg*

Remarque : Voir en 3.3.5.1 la présentation de l'histoire rédactionnelle et éditoriale de cet ouvrage, et quelques raisons de ne pas l'intégrer au corpus malgré son importance. Nous donnerons la référence et la pagination de l'édition de Preder (HEMON 1979–1998), qui sera plus facile à retrouver pour le lecteur d'aujourd'hui, et a fortiori, de demain, que celle du Dafar (HEMON 1958).

cf. p. 83

69.3.1 *Pal ha stern ar geriadur*, But et cadre du dictionnaire

« *Pal ar Geriadur eo reiñ pep ger eus ar yezh, gant skouerioù tennet diouzh ar skridoù, en doare da ziskouez ar stummoù hag ar furmoù, ar sterioù, hag an implijoù pennañ anezho.*

Ken ec'hon eo ar pal-se, ne c'hell ket bezañ tizhet gant un den hepken, na zoken gant ur bagad tud o labourat a-gevret.

Ha pa vefe tizhet, embann ur seurt geriadur a vefe hogos dic'hallus. Ret eo eta prederiañ ervat evit dibab hag embann da gentañ-holl, ar pep retañ, ar pep talvoudekañ hepken. »

(HEMON 1979–1998 : 5)

L'objectif du Dictionnaire est de donner chaque mot de la langue, avec des exemples tirés des écrits, de manière à en montrer les types et les formes¹²⁹, les sens, et les utilisations principales.

Cet objectif est si vaste, qu'il ne peut être atteint par une personne seule, ni même par un groupe de personnes travaillant ensemble.

Et quand bien même il serait atteint, publier un tel dictionnaire serait quasiment impossible. Il faut par conséquent réfléchir pour sélectionner et éditer en premier lieu, seulement le plus nécessaire, ce qui a le plus de valeur.

(nous traduisons)

69.3.2 *Ur melezour eus ar yezh*, un miroir de la langue

« *Ur Geriadur Istorel a dle bezañ ur melezour eus ar yezh. Ne deo ket graet da verkañ pezh a zo "reizh". Ur furm pe ur stumm, ur ster pe un implij a zo bet. Marteze n'en deus ket bet asant PELLETIER, GONIDEG, pe VALLÉE. Ne vern. Marteze n'en devo ket asant chaseourien "euzhadennou" hon amzer. Bernout a ra nebeutoc'h c'hoazh.*

Amañ emañ an diforc'h bras etre ar Geriadur istorel ha geriadurioù graet da heñchañ. E broioù 'zo, Bro-C'hall da skouer, eo bet ar c'hiz dastumer geriadurioù pezh a zo "ar boaz", da lavarout eo boaz ar skrivagnerien wellañ — pe ar re brudet da vezañ ar re wellañ. Ar skrivagnerien-se, anat eo, ne implijont ket ar gerioù evel ar re all; hag ouzhpenn, techet e vez an dastumerien da blaouiañ war gement ger pe implij rouez hag iskis a c'hellont dizoleiñ. O "Geriadur ar boaz" a zo kentoc'h ur "Geriadur an divoaz". »

Un Dictionnaire Historique doit être un miroir de la langue. Il n'est pas fait pour marquer ce qui est "correct". Un type ou une forme¹³⁰, un sens ou un usage ont existé. Peut-être qu'ils n'ont pas eu l'assentiment de Louis LE PELLETIER, Jean-François LE GONIDEC, ou Frañsez VALLÉE. Il n'importe. Peut-être qu'il n'aura pas l'assentiment des chasseurs de "monstruosités" de notre époque. Cela importe encore moins.

C'est ici que se situe la grande différence entre le Dictionnaire historique et les dictionnaires faits pour prescrire. Dans certains pays, la France par exemple, il a été à la mode de recueillir dans les dictionnaires ce qui relève de "l'usage", c'est à dire l'usage des meilleurs auteurs — ou ceux réputés être les meilleurs. Ces auteurs, c'est évident, n'utilisent pas les mots comme les autres; et, de plus, les collectionneurs ont tendance à se jeter sur tel mot ou usage rare et singulier qu'ils peuvent trouver. Leur "dictionnaire de l'usage" est plutôt un "Dictionnaire

129. Par « *stummoù* » et « *furmoù* », HEMON distingue entre, **d'une part**, les différentes graphies (on peut imaginer aussi, prononciations) d'"un même mot" dans les différents ouvrages, **d'autre part**, les variantes allomorphes, ce que nous rendons ici par "types" et "formes".

130. Sur "furm" et "stumm", cf. la note 129.

(HEMON 1979–1998 : 10)

du non-usage".
(nous traduisons)**69.3.3 [Les mots français]**

« *Ar gerioù amprestet diouzh ar galleg, zoken gerioù ar "brezhoneg beleg", a zo talvoudus-bras alies e-keñver studi ar soniadouriezh, studi ar sevenadur, studi ar galleg hag ar rannyezhoù gallek. Ar re dalvoudusañ anezho a zo bet dastumet ganin. Ar re all ne vint ket er Geriadur, atav dre ziouer a lec'h hag a amzer.*

(ibid. : 13)

Les mots empruntés au français, y compris les mots du "breton de curé", sont d'une grande valeur par rapport à l'étude de la prononciation, l'étude de la culture, l'étude du français et des dialectes français. J'ai recueilli les plus importants. Les autres ne seront pas dans le Dictionnaire, toujours par manque de place et de temps.

(nous traduisons)

69.3.4 [Conclusion] :

Remarque : *Nous reproduisons ce passage de la conclusion, intéressant pour nous car polémique, mais difficile à utiliser car on ne sait pas vraiment qui est visé.*

« *Ezhomm hon eus da gaout labourioù a oui-ziegezh diazezet war studi dielloù ar yezh. Re a sorc'hennoù savet diwar faltazi a zo bet kemeret gant Bretoned hegreidik evit yezhoniezh er bloavezhioù-mañ. Ur sell ouzh ar Geriadur Istorel a vo a-walc'h evit diskar ar sorc'hennoù-se. Diskouez a ra an darvoudoù evel m'emaint, pa c'heller o diskouez, — ha pa ne c'heller ket, ne ziskouez netra, ha ne faltazi netra.*

(ibid. : 14)

Nous avons besoin d'avoir des travaux savants reposant sur l'étude des documents de la langue. Trop de balivernes issues de la fantaisie ont été prises par des Bretons naïfs pour de la linguistique dans les dernières années. Un regard sur le Dictionnaire Historique sera suffisant pour détruire ces balivernes. Il montre les événements comme ils sont, quand on peut les montrer, — et quand on ne peut pas, il ne montre rien, il n'imagine rien.

(nous traduisons)

69.4 1970 : Roparz Hemon, *Geriadur gallek-brezhonek*

« *Amañ e kavor gerioù boazetañ ar galleg troet e brezhoneg. Klasket em eus skoazellañ dreist-holl ar studierion, bugale ar skolioù, ha dre vras kement hini a zesk ar yezh.* »

(HEMON 1970 : 5)

On trouvera ici les termes les plus usuels du français traduits en breton. J'ai voulu surtout être utile aux étudiants, aux élèves des écoles, et en général à tous ceux qui apprennent la langue.

(texte bilingue)

69.5 1995 : les 1000 premiers mots en breton

Remarque : *Ce dictionnaire graphique (qui présente de grandes planches de dessins, et les mots bretons dans les marges), destiné aux enfants, est une traduction en breton à partir d'un ouvrage original d'Heather AMERY et Stephen CARTWRIGHT, qui fut plus tard modernisée par Nicole IRVING et Andy GRIFFIN. C'est Lukian KERGOAT qui se chargea de l'adaptation au breton. Une première édition fut donnée en 1991, et l'ouvrage fut plusieurs fois réédité en raison de son succès. Nous nous sommes reposés sur une édition de 1995. La fin de l'ouvrage contient quelques rudiments de grammaire, de phonétique, et l'index de tous les mots présentés.*

69.5.1 À propos de cette édition revue et corrigée

« Cette édition, dans une forme renouvelée, donne une nouvelle jeunesse à un livre très populaire. Les illustrations ont été retravaillées dans le sens d'une plus grande clarté et d'une meilleure précision. De nouveaux dessins sont proposés, toujours sous la plume de Stephen CARTWRIGHT. Il importait de remettre au goût du jour une publication dont l'édition originale date de 1979. Certains instruments sont devenus obsolètes ; certaines activités ont été délaissées et remplacées par d'autres. L'ouvrage est réactualisé afin de prendre en compte de nouveaux objets qui ont fait leur apparition ces dernières années. Il reflète les nouveaux comportements et activités de la vie quotidienne. »

69.5.2 Avant-propos

Remarque : *Nous ne reproduisons que le début de cet avant-propos.*

« Ce livre a d'abord été conçu pour les enfants. Il leur propose des scènes de la vie quotidienne sous forme de planches illustrées aux détails souvent cocasses. Ces tableaux servent de support à l'acquisition d'un vocabulaire breton de plus de 1000 mots ainsi regroupés par thèmes.

Les termes proposés correspondent au lexique fondamental de la vie moderne. Dans le choix des vocables nous nous sommes efforcés de ne proposer qu'un seul mot par figurine présentée en marge de la planche. Quand des synonymes existent, le mot choisi est celui le plus couramment usité. Des doublets ont cependant été retenus lorsque deux termes sont d'usage égal ou lorsqu'il y a concurrence entre un terme populaire et un terme littéraire. Ce dernier vient, dans ce cas, en deuxième position. [...] »

ibid. : 3

69.6 2002 : H.J. Gouélian, *Vocabulaire du breton d'aujourd'hui*

Remarque : *Nous n'avons pu trouver aucune information au sujet de l'auteur de ce « Vocabulaire du breton d'aujourd'hui ». Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un pseudonyme.*

« Ce livre n'est pas un dictionnaire. Son objectif est double : présenter un choix lexical étendu du breton d'aujourd'hui, qui couvre les domaines les plus divers des activités humaines et du monde contemporain ; montrer que le breton, loin de se cantonner à l'aire à battre, sait s'adapter aux situations nouvelles engendrées par le progrès, les techniques et les inventions nouvelles. Une langue qui veut survivre, en effet, doit pouvoir s'exprimer sur tous les sujets qui intéressent ses locuteurs ; aucun domaine ne doit rester en friche : c'est ce qu'ont compris les chercheurs et les savants qui, vaillamment, œuvrent dans des commissions de terminologie pour que les bretonnants ne soient jamais pris au dépourvu. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail considérable qu'ils accomplissent. »

GOUÉLIAN 2002 : 5

69.7 2006 : Yann-Baol An Noalleg, *Geriadur ar Fizik*

« Geriadur ar Fizik a gemer e lec'h e steudad ar geriadurioù arbennikaet embannet gant Preder. Splann an devez : kendaoliñ da eskoridigezh ur vuhez kefredel e brezhoneg, dre ziorren ur yezh resis a vo ur benveg eus ar c'hentañ war bep tachenn eus ar vuhez. Un dra heverk kenan ha digunvez eo gwelout ur yezh evel hon hini o kreskiñ tamm ha tamm, o c'hounit domani war-lerc'h domani eus ar preder, hep nemeur a skoazell... E gwir, n'eus hent treuz ebet. Ne zeuy ar brezhoneg da vezañ ur yezh a sevenadur en-dro, ken nemet mar bez un araez dreist d'ar re all e pep keñver war hent an diorren. »

(Y.-B. AN NOALLEG 2006 : -1)

Le *Dictionnaire de la Physique* prend sa place dans la suite des dictionnaires spécialisés publiés par Preder. L'objectif est clair : contribuer à l'émergence d'une vie intellectuelle en breton, par le développement d'une langue précise qui sera un outil de premier ordre en chaque domaine de la vie. C'est quelque chose de très marquant et déconcertant que de voir une langue comme la notre grandir petit à petit, en gagnant domaine après domaine de la pensée, sans plus de soutien... En vérité, il n'y a aucun chemin de traverse. Le breton ne redeviendra une langue de culture, que s'il a un potentiel au-delà des autres dans toutes les dimensions sur la route menant au développement.

(nous traduisons)

69.8 2008 : Le *Supplément au Dictionnaire vannetais* d'Ernault

« Dans la partie encadrée, donc celle consacrée au Supplément inédit, on trouvera, entre crochets carrés, des mots écrits en **caractères gras**. Il s'agit de propositions pour la langue littéraire.

Il ne s'agit pas d'une normalisation des mots vannetais recueillis par ERNAULT, mais des formes adoptées par Roparz HEMON dans son Dictionnaire historique.

Prenons un exemple : admettons qu'ERNAULT cite le verbe **kanein** "chanter", on pourrait normaliser ce mot en l'écrivant <kaniñ>. Nous l'écrirons <kanañ>, forme donnée par le *Dictionnaire historique*, où

l'on pourra trouver, dans l'article **kanañ**, des exemples de **kanañ**, **kaniñ**, **kano**, **kana**... car le breton peut utiliser différentes terminaisons pour marquer l'infinif.

Les choix de Roparz HEMON peuvent parfois être critiqués, mais son *Dictionnaire historique* reste la différence. Et il a un autre avantage : il est clair. »

ERNAULT 2008 : 45

69.9 2015 : Christian Fagon & Yann Riou, *Trésors du breton de l'Île de Sein*

Remarque : *Cet ouvrage contient les paratextes suivants : une Préface de Gary MANCHEC-GERMAN (pp. 5–8), une Introduction de Yann RIOU (pp. 9–16), un texte nommé « À propos de nos informateurs » (p. 17), un « Pennad-digeriñ » (littéralement : "article d'ouverture") de Christian FAGON (pp. 19–23), et une liste des abréviations (pp. 25–26). Nous en retenons juste un extrait.*

« *Lod a lavaro : perak mont da rastellat brezhoneg ar bobl, a-walc'h hon eus gant hol levrioù, ar radio, an tele pe internet. Arabat ankounac'haat an dud, se ! Al levrioù a chomo, re wir eo (nemet e vefe plantet tan enno), an dud ne chomint ket pell da ruzañ, mont a reont kuit, an eil war-lerc'h egile hag ur wech aet diwar an douar eo diaes deskiñ un dra bennak diganto.*

Ar pezh a lavaran eo hon eus ezhomm deus kement ger, kement tro-lavar evit pinvidikaat hor yezh, evit reiñ un tamm plas dezhi, evit displegañ muioc'h ar pezh zo e goueled hor c'halon. Abaoe pell, ya, abagoa piall e lavaran : ar skolaerien ne vezont ket kavet er skolioù hepken, tro-dro deomp e vezont kavet, an holl re o deus bevet gant ar brezhoneg hag a gendalc'h d'en ober a c'hell deskiñ bernioù traoù deomp ha d'ar re yaouankoc'h. N'eus nemet mont etrezek enno, estreget ar yezh a brechont o deus traoù da gontañ war o buhez, o skiant-prenet, un doare all da welet ar bed.

Gwir eo, ar yezh, war an Enez e 2015 n'eo nemet ur skeudenn deus ar pezh e oa gwechall, soñjit 'ta e 1935 e oa trizek kant den o chom war an tamm douar-se, bremañ n'eus ket kant den o paseal ar goañv, ar re all a chom da c'hoañviñ war an douar bras. Hag an enezourien n'int ket holl brezhonegerien anezho. Hiniennoù a lavar ne chom mui nemet bruzunoù, mes pebezh brujunoù ! Pepe breuchanou, keda ! Dastumomp anezho ! Hag ouzhpenn deskiñ hag arc'hañ e reoc'h plijadur d'ar vrezhonegerien en ur vont e darempred ganto. »

(FAGON et RIOU 2015 : 21)

Certains diront : pourquoi aller ratisser le breton du peuple, nous avons assez avec nos livres, la radio, la télé ou internet. Il ne faut pas oublier les personnes ! Les livres resteront, c'est trop vrai (à moins qu'ils ne soient brûlés), les gens ne resteront pas longtemps, ils s'en iront, l'un après l'autre et une fois qu'ils auront quitté la Terre, il sera difficile d'apprendre quelque chose de leur part.

Ce que je dis est que nous avons besoin de chaque mot, chaque expression pour enrichir notre langue, pour lui donner un peu de place, pour expliquer davantage ce qu'il y a au fond de notre cœur. Je le dis depuis longtemps, oui, *abagoa piall* : les enseignants ne se trouvent pas seulement dans les écoles, on les trouve partout autour de nous, tous ceux qui ont vécu avec le breton et qui continuent de le faire peuvent nous enseigner beaucoup de choses, ainsi qu'aux plus jeunes. Il n'y a qu'à aller dans leur direction, en plus de la langue qu'ils *prêchent*, ils ont des choses à raconter sur leur vie, leur expérience, une autre manière de voir le monde.

Il est vrai, la langue, sur l'Île en 2015 n'est plus qu'une image de ce qu'elle était autrefois, pensez donc, en 1935 il y avait treize cent personnes à habiter sur ce morceau de terre, maintenant il n'y en a pas cent à passer l'hiver, les autres restant hiberner sur le continent. Et les îliens ne sont pas tous bretonnants. Certains disent qu'il ne reste plus que des miettes, mais quelles miettes ! *Pepe breuchanou, keda !* Ramassons-les ! Et en plus de l'apprentissage et de la demande, vous ferez plaisir aux bretonnants en allant à leur rencontre.

(nous traduisons)

Table des matières

Sommaire	iii
Préambule : je n'ai jamais parlé le bon breton	v
Introduction	xi
I Cadre théorique et protocole méthodologique	1
1 De la langue aux discours d'identification	3
1.1 La notion de langue et ses présupposés	4
1.1.1 Une notion difficile à définir	4
1.1.1.1 Le présupposé de l'immanence du linguistique	6
1.1.1.2 Le présupposé de l'homogénéité	7
Abandonner les catégories qui circonscrivent des "groupes"?	9
Les conditions historiques de production d'un discours critique :	10
1.1.2 Les conditions de constitution et d'institution de la langue	11
1.2 Vers les discours sur la langue	13
1.2.1 Un retournement de perspective	13
1.2.2 Un instrument politique efficace	14
1.2.3 Les catégories pour décrire les propos sur la langue	15
1.2.4 La langue : objet ou prétexte?	18
1.2.4.1 Précaution sur un fonctionnalisme du discours	21
1.3 Les processus	22
1.3.1 Reprises	22
1.3.2 De négociation en retournement	22
1.3.3 Identification / différenciation	23
1.3.4 Valorisation / dévalorisation	24
1.3.4.1 Accrochage à un <i>topos</i>	24
1.3.5 Conversion	25
1.4 Des discours spécifiques : les polémiques de savants-militants	27
1.4.1 L'analyse des polémiques	27
1.4.1.1 La polémique : connivence tacite ou incompréhension radicale?	27
Deux lectures opposées :	28
Les <i>topoi</i> : une troisième voie?	28
1.4.1.2 Les processus de constitution des camps	30
Dichotomisation et polarisation :	30
La séparation des canaux de communication	31
1.4.2 Le champ des intellectuels militant pour le breton	32
1.4.2.1 Des discours savants	33
La présentation de soi :	33
1.4.2.2 Le champ du militantisme breton	34
Sur la revendication d'une reconnaissance :	34

	Nuances :	36
	Application au breton :	37
	La notion de "processus paradoxal" :	38
2	Discours des origines	40
2.1	À l'origine de l'origine : le processus d'origination	42
2.1.1	Les présupposés de la quête d'une "origine"	42
2.1.1.1	Essentialisme, continuisme et téléologie	43
	Téléologie :	43
	Continuisme :	43
	Essentialisme :	44
2.1.1.2	Perfection originelle et dénaturation historique	45
	La pureté originelle :	45
	Une conception négative du changement et de l'échange :	46
	Des objets préexistant à leurs interférences :	47
	L'influence de la religion :	47
	L'évolution comme perversion ?	47
2.1.1.3	Vérité du départ et fausseté des résultats historiques	48
	Remonter à la source ?	48
	Une vérité ?	49
2.1.2	Une généalogie de la "généalogie des langues"	50
2.2	De l'origine à l'origination	52
2.2.1	Origination et archéonymie	53
2.2.2	Formalisation des configurations ethno- et archéonymiques	55
3	Justification des choix de corpus	56
3.1	La langue des dictionnaires	56
3.1.1	Ce que produit socialement un dictionnaire	59
3.1.2	Le dictionnaire : un enjeu de pouvoir	59
3.2	Le paratexte	60
3.2.1	Définition, distinctions, sélections	61
3.2.1.1	Sélections dans le périphrase	61
3.2.1.2	Sélections dans l'épithète	63
3.2.1.3	"Préface" et autres noms	64
3.2.2	Fonctions de l'instance préfacielle	64
3.2.2.1	Prendre en compte la rhétorique commerciale	66
3.3	Breve présentation et classification des dictionnaires choisis	67
3.3.1	La période des ouvrages religieux	68
3.3.2	Les ouvrages du XIX ^e siècle	70
3.3.3	Les dictionnaires français-breton et breton-français des XX ^e et XXI ^e siècles	72
	3.3.3.1 La tendance "refondatrice"	72
	3.3.3.2 La tendance "continuiste"	76
3.3.4	Vers d'autres langues	79
3.3.5	Les ouvrages spécialisés	81
	3.3.5.1 Les dictionnaires étymologiques	81
	Les ouvrages de langue ancienne :	83
	Le cas particulier du <i>Geriadur istorel</i> d'HEMON :	83
	3.3.5.2 Les études de parlers locaux	84
	3.3.5.3 Les vocabulaires spécialisés	86
	3.3.5.4 Le cas des dictionnaires de <i>Preder</i>	90
	3.3.5.5 Les dictionnaires pour enfants ou pour débutants	91
3.3.6	Le monolingue breton	92
3.4	Les ouvrages non intégrés dans le corpus	92

3.4.1	Les dictionnaires perdus	93
3.4.2	Paratexte absent ou seulement technique et pratique	94
3.4.3	Manuscrits et documents de travail non consultés	96
3.4.4	Les ouvrages annoncés	97
3.4.5	Les ouvrages sur internet	98
3.5	Quelques ouvrages ajoutés au corpus	99
3.5.1	Les textes relatifs aux orthographes	99
3.5.2	À la marge des dictionnaires	100
3.5.2.1	Les "colloques", vocabulaires, et conversations	100
3.5.2.2	Les manuels	103
3.5.2.3	Les études lexico-stylistiques	104
3.5.2.4	Quelques autres textes d'intérêt à mentionner	105

II La quête des origines 108

4 L'émergence du discours celtomane 111

4.1	La désignation des peuples armoricains dans l'Antiquité	112
4.1.1	La protohistoire armoricaine	113
4.1.1.1	L'apparition de la "Bretagne" et des "Bretons" sur ce territoire	115
4.1.2	L'archéologie armoricaine	116
4.1.2.1	Avant les Celtes : déjà des circulations et échanges	116
4.1.2.2	Une présence "celtique" en Armorique?	117
	La poterie :	117
	Les pratiques culturelles :	118
	La monnaie :	118
	L'architecture :	118
4.1.2.3	Une attribution rétrospective	118
4.2	L'époque des origines troyennes : BRUTUS et CONAN MERIADEC	119
4.2.1	De l'ethnogénèse biblique à la revendication troyenne	120
4.2.2	Une opposition aux Francs renforçant la revendication romaniste	120
4.2.3	CONAN MERIADEC et la fondation de l'Armorique	121
4.2.3.1	La concurrence des ancêtres troyens	121
4.2.4	La langue bretonne décrite comme issue du grec	123
4.3	Réapparition des Gaulois à la Renaissance	123
4.3.1	L'articulation biblique des originations	123
4.3.2	Une origination française dans un contexte de rivalités	124
4.3.2.1	Envers l'Italie	124
4.3.2.2	Envers l'Allemagne	124
	La fonction politique de l'archéonyme "Franc" :	124
	Renouveau conflictuel à la Renaissance :	125
	L'apparition des Celtes :	126
	Différenciation ou identification?	127
4.3.3	Les effets de ces renouvellements sur l'histoire bretonne	128
4.3.3.1	Bertrand d'ARGENTRÉ : l'invocation des Gaulois pour se distinguer des Français	128
	L'évolution du rapport à la France :	128
	Les Bretons, des Gaulois continentaux :	129
	La caution du comparatisme linguistique :	130
4.3.3.2	CONAN MERIADEC au centre de conflits politiques	131
	La "mouvance de Bretagne" :	131
	L'intérêt des ROHAN :	132
4.4	La celtomanie : les Celtes, ancêtres primitifs	132

4.4.1	Julien MAUNOIR : la langue bretonne produite directement de Dieu . . .	133
4.4.1.1	Valoriser l'ancien par le divin	133
4.4.1.2	Les Celtes dans le récit biblique	134
4.4.1.3	Le breton, resté langue fixe	136
4.4.1.4	Une démonstration à visée prosélyte	137
4.4.2	L'essor de la celtomanie	138
4.4.2.1	Paul PEZRON et la théorie des syllabes	140
	Les descendants de NOÉ parlaient breton :	140
	Une étymologie des syllabes :	140
4.4.3	GRÉGOIRE et l'application des thèses de PEZRON	141
4.4.3.1	L'influence revendiquée de Paul PEZRON	142
4.4.3.2	Des accrochages acrobatiques	144
4.4.3.3	Un peuple de géants conquérants	147
4.4.3.4	La dimension linguistique de cette construction historique . . .	148
4.4.3.5	La revalorisation du breton	149
4.4.4	Claude CILLART DE KERAMPOUL	150
4.4.4.1	L'ancienneté pour valoriser le breton de Vannes	150
4.4.4.2	Un argument pour la reconnaissance institutionnelle du breton .	151
4.4.5	Les alphabets celtiques	153
5	Louis Le Pelletier : de l'étymologie à la morale	158
5.1	Contextualisation de la rédaction et de l'édition	159
5.2	Une théorie de la méthode étymologique	161
5.2.1	Pour l'intégration du breton dans les étymologies classiques	161
5.2.2	Des présupposés historiques	162
5.2.3	Une méthode comparatiste appliquée au breton	163
5.3	La tendance hébraïque de la celtomanie bretonne	164
5.3.1	La critique des thèses de PEZRON	164
5.3.1.1	L'étymologie de "Titans"	165
5.3.1.2	Des Géants nés de la Terre?	166
5.3.1.3	La théorie des syllabes	167
5.3.1.4	Les emprunts aux Barbares	167
5.3.1.5	Le langage des enfants	168
5.3.1.6	La rhétorique de PEZRON	168
5.3.1.7	PEZRON ou GRÉGOIRE?	169
5.3.2	Le rapprochement avec l'hébreu	170
	le 30 septembre 1719 :	170
	Le 14 octobre 1725 :	171
	Le 10 janvier 1726 :	171
	Le 12 juin 1726 :	171
	Le 9 septembre 1728 :	172
	Bilan :	172
5.3.2.1	Dans quel sens allaient les étymologies?	172
5.3.2.2	La réponse des dictionnaires	173
5.3.2.3	Un exemple de changement, le barbare affamé	175
5.3.2.4	La mention des réticences	176
5.3.2.5	Conclusion	179
5.4	Une théorie du déclin	180
5.4.1	Le déclin dans les toponymes	183
5.5	Une réinterprétation du mythe de Babel	183
5.5.1	L'interprétation rationaliste	184
5.5.1.1	Le souci terminologique	184
5.5.1.2	L'événement de Babel	185

5.5.1.3	De Babel aux Bretons	186
5.5.1.4	Bilan sur le rapport du breton et de l'hébreu	188
5.5.2	L'interprétation morale	189
5.5.2.1	Une allégorie de l'ambition	190
5.5.2.2	Un retournement axiologique de la simplicité rurale	190
5.5.2.3	Un conservatisme politique ?	191
5.6	Une étymologie des noms propres	192
5.7	Revalorisation du breton ou des Bretons ?	195
5.8	Une postérité par l'intermédiaire de Charles TAILLANDIER	196
5.8.1	Un LE PELLETIER continué	197
5.8.1.1	Une quête des origines	197
5.8.1.2	Une démarche patrimoniale	198
5.8.1.3	L'antiquité des Celtes et des Bretons	198
5.8.1.4	Une réorientation de l'étymologie	199
5.8.1.5	Un purisme linguistique	199
5.8.2	Un LE PELLETIER gomarisé	202
5.8.3	Un LE PELLETIER germanisé	204
5.8.3.1	La place des auteurs allemands chez les celtomanes	204
5.8.3.2	La reconfiguration allemande de TAILLANDIER	205
5.8.3.3	L'archéonyme phrygien	205
5.8.3.4	Le celto-phrygien ancêtre de l'allemand	206
5.8.3.5	La comparaison breton-allemand	206
5.8.4	Un récit détaillé des "altérations"	208
5.8.4.1	Les mélanges de proximité	208
5.8.4.2	La conquête romaine	208
5.8.4.3	La diffusion du christianisme	209
5.8.4.4	La tradition orale des druides	209
5.8.4.5	L'invasion des Francs	210
6	Les Celtes dans le discours conservateur	212
6.1	La personnification des valeurs politiques	213
6.1.1	L'élève ou le "vrai breton" : intelligence, simplicité, caractère	213
6.1.1.1	Intelligent mais désintéressé	213
6.1.1.2	Simplicité	214
6.1.1.3	Caractère	214
6.1.2	Le maître, fonctionnaire étranger et ignorant	215
6.1.2.1	La figure du fonctionnaire ?	215
6.1.2.2	Venu de l'extérieur	215
6.1.2.3	Ignorant	216
6.1.3	Le gentilhomme, attaché aux apparences	216
6.1.4	Le grand-père, sagesse de la tradition	217
6.1.5	Les personnages secondaires	219
6.1.5.1	Les marins et la mode	219
6.1.5.2	Une servante vulgaire ?	220
6.1.5.3	Le "breton de curé" et sa réception	221
6.1.5.4	Une mère d'aussi peu d'esprit que le maître ?	222
6.1.6	Le parallélisme des filiations	223
6.2	La caractérisation du français	224
6.2.1	La langue de la noblesse	224
6.2.2	La langue de l'ambition	225
6.2.3	La langue de la nouveauté	226
6.2.4	La langue de la complexité inutile	227
6.3	L'historiographie implicite du <i>quatrième dialogue</i>	228

6.3.1	Les Celtes et la filiation gomarite	229
6.3.2	La valorisation du breton de Vannes	230
6.3.3	Le déclin par le mélange	231
6.3.3.1	Le rôle de l'écriture	231
6.3.3.2	La continuité politique des « <i>dominations</i> » ?	233
6.3.4	L'habile retournement des originations	234
6.4	Un conservatisme généralisé	235
6.4.1	Respecter la hiérarchie	237
6.4.2	Le bonheur est dans la pieuse frugalité	239
6.4.2.1	Ataraxie et théodicée	239
	Le devoir :	239
6.4.2.2	« <i>Les richesses empêchent souvent d'être heureux</i> »	240
6.4.2.3	La pauvreté n'est pas un malheur	240
6.4.2.4	Travail, divertissement, et vertu	241
6.4.2.5	La ville, lieu des perversions	241
6.4.3	La vraie piété est humilité	242
6.4.4	Rester chez soi et reprendre la ferme	243
6.4.4.1	On ne retire rien de bon des voyages	244
6.4.4.2	Paris, ville de tous les vices	245
6.4.4.3	Le "luxe" répand ses ravages dans les campagnes	245
6.4.4.4	Tout se perd, rien ne va plus	246
6.4.5	Ne pas chercher à sortir de sa condition	247
6.5	Synthèse sur le discours celtomane	248
6.5.1	Reprise	248
6.5.2	Le discours celtomane	249
6.5.2.1	Postulats	249
6.5.2.2	Fonctions	251
	L'accrochage au <i>topos</i> biblique :	251
	Un retournement de la valeur "passé" :	251
	Valorisation du passé ou conservatisme ?	252
7	Le celtisme différentiel	254
7.1	Du panceltisme au celtisme différentiel : quelques figures de la transition	255
7.1.1	Les facéties de Jacques LE BRIGANT	257
7.1.2	La paronomasie de LA TOUR D'Auvergne	258
7.1.2.1	Les Bretons, héritiers des Dieux grecs	258
7.1.2.2	Une étymologie par comparaison au breton	258
7.1.2.3	Une valorisation du paysan authentique breton	259
7.1.3	Jean-François LE GONIDEC : entre le panceltisme et l'Académie Celtique	260
7.1.3.1	Une volonté de revalorisation du breton	260
7.1.3.2	La critique des ouvrages précédents	262
7.1.3.3	Un ensemble d'identifications	263
7.1.3.4	Comparatisme et précautions sur les origines	264
7.1.3.5	Une reprise prudente des proclamations d'antériorité	266
7.1.3.6	La caractérisation d'un "esprit celtique"	267
	L'orthographe :	268
	Les Celticismes ou « <i>Physionomie de la Langue Celto-Bretonne</i> » :	269
7.1.3.7	Les marques de la fixité dans les noms des mois et des jours	269
7.2	Les Gaulois au cœur d'un nouveau débat politique en France	272
7.2.0.1	Formalisation de la transition	274
7.3	Un contexte européen d'intérêt pour les "antiquités nationales"	275
7.3.1	L'influence d'OSSIAN	275
7.4	La réaction de différenciation bretonne	276

7.4.1	L'Académie Celtique	277
7.4.1.1	Un début de transition	277
7.4.1.2	Un échec qui ne doit pas décourager	277
7.4.2	Une réaction à la philologie romane	278
7.4.3	L'Association bretonne, organe de l'affirmation celtique	279
7.5	À la recherche des antiquités bretonnes	280
7.5.1	Les chansons et traditions populaires	280
7.5.1.1	Le <i>Barzaz Breiz</i> , une véritable fondation nationale	281
	La filiation ossianique :	281
	La fonction du <i>Barzaz Breiz</i> :	282
	Sa mobilisation historique :	283
7.5.2	L'investissement celtique des mégalithes	284
7.5.3	L'essor du druidisme	285
7.6	<i>l'Essai sur l'histoire de la langue bretonne</i>	286
7.6.1	Les Celtes au service de la différence	287
7.6.2	Une histoire d'assauts et de résistances	288
7.6.3	Le traitement des lexicographes	291
7.6.3.1	Le <i>Catholicon</i> , un instrument de la propagation du français ?	292
7.6.3.2	Les autres dictionnaires bretons, outils de la préservation linguistique	292
7.6.4	La grammaire, essence de la langue	293
7.6.5	Les chants rebelles	295
7.6.5.1	Les « <i>colonnes de l'existence sociale</i> »	296
7.6.5.2	Les chants indépendantistes	296
7.6.5.3	Les chants religieux	297
7.6.5.4	Les chants conservateurs du XIX ^e siècle	298
7.6.6	Le Léon : territoire plus protecteur donc mieux préservé	299
7.7	Les conflits d'originations bretonnes	300
7.7.1	Le débat entre "bretonistes" et "antiquaires romanistes" en 1857	300
7.7.2	Le Congrès explosif de 1867	301
7.7.3	Des conséquences plus larges	302
7.8	Vincent ROUDAUT : un hérétique du celtisme différentiel	303
7.8.1	Présentation	304
7.8.2	Un regard décalé	304
7.8.3	Babel pour court-circuiter les filiations linguistiques	305
7.8.4	La prise en compte des relations breton-français	306
7.8.5	Orthographe et histoire de la langue	306
7.8.6	Syntaxe et stylistique contre lexicologie et étymologie	307
7.9	La postérité de la démarche différentielle	308
7.9.1	L'ethnisation des différences	308
7.9.1.1	L'exacerbation des antagonismes	310
7.9.1.2	L'entremêlement des caractérisations	311
7.9.1.3	Un appel à la receltisation de la Bretagne	312
7.9.1.4	Des Celtes aux Aryens, il n'y a plus qu'un pas	313
7.9.2	La caractérisation d'un "esprit breton"	314
7.9.2.1	L'influence des histoires locales	315
7.9.2.2	Une démonstration dans la langue	317
8	Celtes atlantiques et interceltisme	319
8.1	Les proximités linguistiques des celtomanes	320
8.1.1	Les premiers rapprochements dans les dictionnaires	321
8.1.2	Louis LE PELLETIER : les derniers vestiges du celtique ancien	323
8.1.2.1	Des identifications à large échelle	323

8.1.2.2	Des échanges pour fuir les conquérants	324
	Un repli commun dans les territoires inaccessibles :	324
	Des circulations et des échanges :	325
8.1.2.3	« <i>De bons restes</i> »	325
8.1.2.4	Deux dialectes de l'ancien celtique	325
	Application à la méthode étymologique :	327
8.1.3	Charles TAILLANDIER : prolongation et diffusion	328
8.1.3.1	Une diffusion dans les comparaisons	328
	Une langue venue de l'Orient :	329
	Une langue proche de l'allemand :	329
	Les insulaires parmi d'autres :	329
8.1.3.2	Conquêtes, isolements, et circulations	330
	La mention des "Belges" :	330
	La majoration du rôle des conquêtes :	332
	La minoration du rôle des circulations :	333
8.1.3.3	Aussi proches de l'origine	334
8.1.3.4	Une comparaison des littératures	334
8.2	Dans l'émergence des nationalismes	336
8.2.1	Le contexte historico-politique	337
8.2.2	L'adoption du nom "Celtés"	337
8.2.2.1	L'apport d'Edward LHUYD	338
8.2.2.2	"Celtés" ou "Gaulois" ?	338
8.2.2.3	Formalisation	339
8.2.2.4	La différenciation envers les Anglais	339
8.2.2.5	Une ethnicisation progressive	340
8.2.3	Les rapprochements lexicaux du côté gallois	342
8.2.3.1	Des appropriations galloises de termes bretons	342
8.2.3.2	Quelle interprétation de ces appropriations ?	344
8.2.4	La fraternisation druidique	345
8.2.4.1	Le mariage du glaive : une tradition inventée	346
8.2.4.2	La consécration d'un "esprit celtique"	347
8.2.4.3	Une discipline patriotique	348
	La langue, élément de la discipline :	349
8.2.4.4	La valorisation de la race	350
8.2.4.5	Contradictions ?	350
8.3	LA VILLEMARQUÉ ou la création de la proximité britto-galloise	352
8.3.1	L'unité originelle dans l'histoire de LA VILLEMARQUÉ	353
8.3.1.1	Le « <i>fait curieux</i> » de l'intercompréhension celtique	353
8.3.1.2	Un idiome primitif à reconstruire	354
8.3.1.3	Des échanges stoppés par les invasions étrangères	355
8.3.2	Le renforcement de la proximité linguistique par l'apport lexical gallois	355
8.3.3	La réécriture interceltique d'une chanson traditionnelle	357
8.3.4	Charles de GAULLE, successeur de la promotion interceltique	358
8.3.4.1	La conservation du « <i>caractère celtique</i> »	358
8.3.4.2	L'élaboration d'une langue commune	359
8.3.4.3	Le projet de colonie celtique	360
8.4	Les évolutions de l'interceltisme	361
8.4.1	Un ralliement politique des "minorités"	362
8.4.1.1	L'exemple irlandais et la convergence des luttes	362
8.4.1.2	Deux interceltismes en conflit	364
8.4.1.3	Interceltisme contre internationalisme ?	364
8.4.1.4	Dans la Guerre et l'après-Guerre	365

8.4.2	La folklorisation des pratiques culturelles	366
8.4.2.1	La musique celtique	366
	L'importation d'instruments :	367
	Les orchestres celtiques :	367
	Les rassemblements interceltiques :	368
	La théorisation d'une "musique celtique" :	368
8.5	Les Celtes dans la brume	370
8.5.1	Quelle langue pour les relations interceltiques?	370
8.5.2	Des questions de délimitations	371
8.5.2.1	La Cornouailles?	371
8.5.2.2	La Galice?	372
	Un rapprochement visant surtout la distinction :	372
	Les négociations du critère de la langue :	372
	L'absence de langue celtique renforçant la proximité politique :	373
	L'oppression par une culture nationale : un destin de tous les Celtes?	374
	Une étymologie bien opportune :	375
	Le recours aux stéréotypes nationaux :	375
	Un christianisme devenu gage de celticité?	375
8.5.2.3	Asturien, Australien, Basque, Berbère, etc.?	376
8.6	Un retour à l'ethnonyme	377
9	Disciplines et circulations	380
9.1	Autant de Celtes que de disciplines?	380
9.1.1	Les Celtes de la proto-histoire, au Nord de Marseille	382
9.1.1.1	Des populations au Nord de Marseille	382
9.1.1.2	Le remplacement des "Celtes" par les "Gaulois"	385
9.1.2	Les Celtes de l'archéologie, en Europe centrale	387
9.1.2.1	Évolution des théories archéologiques sur les Celtes	388
9.1.2.2	Questions de méthode en histoire	390
9.1.2.3	Une archéologie nourrie des sciences sociales	391
9.1.3	Les Celtes atlantiques	392
9.1.3.1	La conception commune	393
9.1.3.2	Ses présupposés	394
9.1.3.3	Une autre proposition pour l'histoire insulaire	395
	Les usages anciens : homogénéité ou hétérogénéité?	396
	Des usages partagés : migration de masse ou circulations culturelles?	396
	L'influence romaine : une diffusion homogène ou différenciée?	396
	Le nationalisme : une donnée originelle ou une émergence progressive?	397
9.1.4	Plus on est de Celtes,	398
9.2	Articulations et justifications entre les disciplines	399
9.2.1	Une tentative d'articulation : l'argument de la migration de masse	399
9.2.2	La circularité des justifications	401
9.2.2.1	Les circularités internes à la linguistique	402
9.2.2.2	Les circularités entre les disciplines	403
9.2.3	Un anachronisme des identifications	404
9.2.3.1	Une homogénéisation politique progressive	405
9.2.3.2	Une simplification quelle que soit l'époque	405
9.2.3.3	Une appartenance liée au territoire?	406
9.2.3.4	Prendre au sérieux l'hétérogénéité des vestiges	406
9.2.3.5	La nostalgie d'une homogénéité perdue	407
9.3	L'histoire des langues dans un héritage d'évidences	410
9.3.1	Une origine unique	412
9.3.2	L'adéquation langue = peuple	412

9.3.3	La métaphore biologique	413
9.3.3.1	La naturalisation des relations sociales	413
9.3.3.2	Les mises en gardes de SAUSSURE	414
	La continuité linguistique :	415
	La séparation du linguistique et du biologique :	415
	Les causes du changement linguistique :	415
	Des ondes contre les arbres	417
	Tant que l'on ne se coupe pas du social :	419
10	Diachronies bretonnes contemporaines	422
10.1	Victor HENRY ou le comparatisme sélectif	424
10.1.1	Une théorie de la méthode	424
10.1.1.1	Comparaison n'est pas raison	424
10.1.1.2	Descendre et remonter	425
10.1.1.3	Une induction sans données empiriques	426
10.1.1.4	Reconstruire la langue primitive	427
10.1.1.5	Des classifications présupposées ?	428
10.1.2	La classification des langues	429
10.1.2.1	Des langues procédant toutes « <i>d'une langue unique</i> » : l'indo-européen	430
10.1.2.2	Le celtique, rameau de la famille indo-européenne	430
	L'unité originaire au sein de la famille celtique :	431
10.1.2.3	Une séparation causée par l'envahisseur	431
10.1.2.4	Les migrations de masse	432
10.1.2.5	L'hypothèse d'un substrat proto-celtique	433
10.1.3	La contribution à une caractérisation différentielle	436
10.1.3.1	Le « <i>caractère spécial</i> » du breton	436
10.1.3.2	Le rejet des mélanges	437
10.2	Gwennole LE MENN ou l'histoire nostalgique de la langue	439
10.2.1	Entre l'historien et le nostalgique	440
10.2.2	Les identifications et originations	441
10.3	François FALC'HUN ou la provocation gauloise	444
10.3.1	La reprise des débats d'origination du XIX ^e siècle	445
10.3.2	Les conséquences sur les identifications	445
10.3.3	FALC'HUN et LA VILLEMARQUÉ	446
10.4	Christian Joseph GUYONVARCH ou l'histoire judiciaire du breton	448
10.4.1	Prendre en compte l'apport du français ?	449
10.4.1.1	Jean GAGNEPAIN, la captation dans une théorie de la symbiose	450
10.4.1.2	Léon FLEURIOT, une tentative de justification ?	452
10.4.1.3	Les réceptions de l'ouvrage	453
10.4.2	Une langue écrite dénaturée par le français ?	454
10.4.2.1	Une histoire des défigurations linguistiques	454
	Le <i>Catholicon</i> :	455
	Guillaume QUIQUER :	456
	La littérature religieuse :	457
	Une critique généralisée de l'influence française :	458
10.4.2.2	Une explication par la situation sociale	459
	Une hiérarchie des langues :	460
	Une positionnement par rapport aux prédécesseurs :	461
	Des scripteurs francophones :	461
	Les ouvrages d'un bilinguisme à sens unique :	462
	L'opposition oral / écrit :	463
	« <i>L'expression sincère de langue bretonne</i> » :	464

10.4.3	Enfin le vrai breton	465
10.4.3.1	La caractérisation d'une opposition	465
10.4.3.2	Le breton savant influencé par le français	467
10.4.3.3	Quel rapport à la norme ?	469
10.4.3.4	Le breton "populaire" et "authentique"	471
	Un rapport patrimonial :	472
	L'esprit du peuple :	473
	Les trois vies de la langue :	474
	Un appel à apprendre :	475
10.5	Albert DESHAYES ou le fixisme linguistique	477
10.5.1	Une histoire de la langue au sein d'un positionnement polémique	477
10.5.1.1	Une caractérisation ambivalente de l'opposition	478
10.5.1.2	La revendication d'une approche scientifique et nuancée	479
10.5.1.3	Une axiologisation progressive au fil des époques	480
10.5.1.4	Un retour aux sources du celtisme	480
	Les incertitudes du discours indirect :	481
	Les ingrédients traditionnels d'une origination :	481
	Les celtistes, des inventeurs ?	482
10.5.1.5	La construction de l' <i>ethos</i> scientifique	483
	Dans la notation des finales :	484
	Le digramme <-ss-> :	486
10.5.2	Le raisonnement fixiste	487
10.5.3	Le fixisme appliqué au breton	489
10.5.3.1	Des significations qui ne pourront pas évoluer ?	492
10.5.3.2	Un positionnement polémique	493
10.5.3.3	Création et ancienneté : des valeurs relatives	494
10.5.3.4	Autres exemples de fixisme linguistique	495
	La galerie des horreurs de GUYONVARG'H :	495
	L'orthographe : influence ou déformation ?	496
	Le rôle diachronique de l'analogie :	497
	Les présupposés d'une analyse en termes de "faute" :	498
	Autres figures du fixisme :	499
10.6	Bilan : une linguistique diachronique au service de la différenciation	501

III Des conflits de légitimation 503

11 Un cadre de colinguisme religieux 506

11.1	Quelles notions pour rendre compte de la porosité du breton ?	507
11.1.1	Examen critique de quelques notions usuelles	508
11.1.1.1	" <i>Brezhoneg beleg</i> "	508
11.1.1.2	"Diglossie"	508
11.1.1.3	"Créole" et comparaison coloniale	510
11.1.1.4	"Sabir"	512
	Le sabir, langue de la démagogie ?	512
	Le sabir, langue unifiée ?	513
	Le sabir, langue des faux Bretons ?	514
	Le sabir, langue détériorée ?	514
11.1.2	Présentation de notions retenues	515
11.1.2.1	Le "colinguisme"	516
	Définition :	516
	Application :	517
11.1.2.2	Interlangue	518

	Définition :	518
	Application :	518
	11.1.2.3 Une fréquentation de longue date	520
11.2	Des dictionnaires de didactique entre langues	523
11.2.1	Apprendre le latin par le breton.	524
11.2.2	... Ou apprendre le breton	526
11.2.2.1	Chez Julien MAUNOIR	526
11.2.2.2	Chez Pierre de CHÂLONS	529
11.2.2.3	Chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN	529
11.2.3	Des ouvrages commandés par le clergé	531
11.3	La mixité du lexique : signe d'ignorance ou de nouveauté ?	533
11.3.1	Certains termes non-proches du français étaient connus	533
11.3.2	Mais alors pourquoi n'étaient-ils pas utilisés ?	535
11.3.2.1	La conscience des pratiques nouvelles	536
11.3.2.2	L'anticipation d'une censure non-bretonnante ?	537
11.3.3	Aurait-il existé des termes bretons pour toutes les notions religieuses ?	537
11.3.4	Une pratique non exceptionnelle	538
11.4	Les colloques et conversations	541
11.4.1	Le <i>Colloque</i> de Guillaume QUIQUER (1626)	541
11.4.1.1	Mise en page et syntaxe	543
11.4.2	Paul de PLOESQUELLEC (1717)	544
11.4.3	La version de Vannes (vers 1790–1800)	545
11.5	L'empreinte de la religion	547
11.5.1	Le prosélytisme, objectif principal	547
11.5.2	Le voile de la pudeur religieuse	549
11.5.2.1	Un cadre plus large de pudibonderie et de censure	551
11.5.2.2	La caractérisation rétrospective d'une absence	551
11.6	Le traitement de la diversité dialectale	556
11.6.1	Le relativisme pragmatique du colinguisme	557
11.6.1.1	GRÉGOIRE le descripteur méthodique	559
11.6.1.2	Une conscience du continuum linguistique	560
11.6.2	Des questions de hiérarchisation	561
11.6.2.1	MAUNOIR et le classicisme du Léon	561
11.6.2.2	Entre l'esthétique et l'historique	562
11.6.2.3	GRÉGOIRE et la valse des critères	563
11.6.2.4	Des raisons pratiques ?	564
11.6.2.5	CILLART : un purisme sans différenciation	565
	Le breton de Vannes, plus proche de l'origine :	565
	Le breton de Vannes à l'origine du français :	567
11.7	La postérité du colinguisme	570
11.7.1	Le breton comme vecteur didactique dans les manuels du XIX ^e siècle	571
11.7.1.1	Le <i>Rudiment du Finistère</i> : la « langue stérile » au service du « bon usage »	572
11.7.1.2	Le <i>Manuel breton-français</i> : un rapport à deux visages	575
	Des solutions divergentes : en breton.	576
	... et en français :	577
	Les raisons d'une fausse traduction :	578
	Le breton de TOULLEC :	579
11.7.1.3	La méthode de Landivisiau ou l'« enseignement du français par le breton »	580
	« Du connu à l'inconnu » :	581
	Une méthode centrée sur l'apprentissage du français :	584

Des effets collatéraux sur le breton :	585
La réappropriation militante :	586
Du colinguisme au bilinguisme :	589
11.7.2 Jean MOAL : continuité et transition du colinguisme dans le contexte militant	591
11.7.2.1 L'approbation de l'évêché	592
11.7.2.2 L'adresse au clergé	593
11.7.2.3 La reprise des anciens rapports à la langue	594
11.7.2.4 Un positionnement à l'opposé du purisme	595
11.7.3 Ou s'arrête le colinguisme ?	596
12 Politisation et modernisme au xix^e siècle	599
12.1 La langue prise <i>pour elle-même</i>	601
12.1.1 Un rapport patrimonial à la langue	601
12.1.2 La critique des ouvrages précédents	603
12.1.3 Une explication sociale des mélanges linguistiques	608
12.1.3.1 La théorisation d'une inégalité des langues	608
12.1.3.2 La responsabilité des religieux	610
12.1.3.3 Des importations corruptrices	611
12.2 L'investissement politique des langues après la Révolution	615
12.2.1 Égalité et homogénéité	617
12.2.1.1 Diversité des langues, diversité des peuples ?	618
12.2.1.2 République et moralité	618
12.2.2 Participation politique et communauté linguistique	620
12.2.3 Éducation et manipulation	622
12.2.4 Les régions rebelles	624
12.2.5 Traduction ou enseignement ?	626
12.2.5.1 Une réticence à la traduction s'expliquant par la caractérisation des langues	627
12.3 La réaction bretonniste	629
12.3.1 Langue bretonne et maintien des structures sociales traditionnelles	632
12.3.1.1 La figure de l'instituteur dans les <i>Nouvelles conversations</i> :	635
D'une domination à l'autre :	636
De l'émancipation au jugement de classe :	637
De la ferveur religieuse à la ferveur républicaine :	638
12.3.1.2 Les « <i>Proverbes & Adages</i> » de la morale conservatrice	638
12.3.2 « <i>Ar brezhoneg hag ar feiz...</i> »	640
12.3.2.1 Les formules de l'association	641
12.3.2.2 L'instruction religieuse	642
Le maintien d'une association :	644
12.3.3 La "moralité", clef de voûte des associations	645
12.3.4 La revendication moderniste	646
12.3.4.1 Formalisation des conversions discursives	647
12.3.4.2 Exemples de valorisations bipolaires	649
12.3.5 La construction d'une désuétude : le colloque dans les <i>Nouvelles conversations</i>	652
12.4 Ordre et unité	656
12.4.1 La rationalité de la langue	656
12.4.1.1 Restituer la logique originelle dévoyée	657
12.4.1.2 "Ordre", "règle", "loi" : entre le rationnel et le relationnel	660
12.4.2 Établir une norme linguistique	661
12.4.2.1 Un génie commun contre un esprit de particularisme	662
12.4.2.2 La quête de l'autorité	664
Le recherche d'une figure unifiance avant LE GONIDEC :	665

Les parallélismes avec l'Académie :	667
12.4.2.3 Le choix de l'usage du Léon	670
Pareil à l'attique et au toscan :	670
La forme la plus éloignée du français :	670
La forme de l'intercompréhension :	671
L'apparition du statut de "forme dialectale" :	673
De la marginalisation à la préservation :	675
12.5 Le purisme linguistique	679
12.5.1 Précaution terminologique	680
12.5.1.1 Difficultés des notions d'"emprunt" et de "néologisme"	680
Des originations présumées :	680
Adaptations et connotations :	681
Ce que révèlent ces catégorisations :	681
12.5.1.2 Proposition : la notion d'"appropriation"	682
12.5.1.3 Circulation lexicale et construction morphologique	683
12.5.2 La conciliation entre authenticité et modernité	685
12.5.3 Le français décrit comme "langue étrangère"	687
12.5.3.1 Les mots de l'ennemi	688
Une volonté de détruire le breton :	688
La morale linguistique :	689
La République dans la continuité des persécutions :	689
12.5.3.2 Les astérisques de la résistance à l'envahisseur	691
12.5.3.3 Regrouper pour écarter	694
12.5.4 Le " <i>brezhoneg beleg</i> " : apparition d'une catégorie	695
12.5.4.1 Vrai et faux breton	697
12.5.4.2 Langue de l'ignorance	698
Qu'est-ce qui était ignoré ?	699
Ignorance et négligence :	700
12.5.4.3 Langue de la complicité avec l'opresseur	701
Une francisation contre l'idiome du peuple :	702
Qui était visé par le catéchisme de KERAMPUIL ?	703
La redéfinition des antagonismes :	705
12.5.4.4 Le français cause de fragmentation	706
13 Transition et polarisation	711
13.1 Les conditions de l'abandon	712
13.1.1 La disparition des cadres de pratique du breton	713
13.1.1.1 La fin des terroirs	714
Les innovations techniques :	714
Les réorganisations économiques :	714
L'exode rural :	715
Les conséquences linguistiques :	716
13.1.1.2 Le déclin des pratiques religieuses	716
Le remplacement concomitant :	717
La désolidarisation :	717
13.1.2 Le développement d'une modernité française	718
13.1.2.1 La diffusion des médias en français	718
La presse écrite :	718
La radio :	719
La télévision :	720
13.1.2.2 Des échanges à l'échelle nationale	721
Débats sur la mobilité rurale :	721
La conscription et la guerre	723

	Le tourisme :	723
	Les moyens de transport :	723
	Mobilité interne et intercompréhension :	724
13.1.2.3	Les transitions linguistiques	725
13.1.3	Les langues dans les clivages sociaux	725
13.1.3.1	L'opposition des milieux professionnels	726
13.1.3.2	L'opposition ville / bourg / campagne	726
13.1.3.3	Les acquis féminins se font en français	727
13.1.3.4	L'opposition générationnelle	728
13.1.3.5	Vocabulaire de l'artisanat et des technologies	728
13.1.3.6	Selon les contextes de pratique	728
13.1.3.7	Un ensemble d'associations	729
13.2	La réappropriation militante	729
13.2.1	Le rapport à la langue	730
13.2.1.1	Une reprise volontaire et revendicative	730
13.2.1.2	Un rapport savant à la langue	733
	Des milieux intellectuels :	733
	Un milieu souvent urbain :	734
	Une langue apprise après une scolarisation :	734
	Une langue d'écriture et de militantisme :	735
13.2.2	Des apprenants militants aux apprenants scolarisés	737
13.2.2.1	La rupture nationaliste	737
13.2.2.2	Un militantisme culturel après la Guerre	738
13.2.2.3	Une valorisation institutionnelle et économique	740
13.2.3	La formation de nouveaux locuteurs	741
13.3	Vers une incompréhension réciproque	743
13.3.1	Une incompréhension linguistique	744
13.3.1.1	Parler avec les anciens après les cours ?	744
13.3.1.2	La compréhension des médias	746
13.3.1.3	L'appréhension des échanges et l'entre-soi	747
13.3.2	Une incompréhension des démarches	748
13.3.2.1	À quoi bon aller apprendre le breton ?	748
13.3.2.2	Breton correct et incorrect	749
13.3.2.3	Rapport militant et rapport instrumental à la langue	750
13.4	Nommer les locuteurs et descripteurs du breton	752
13.4.1	Les classifications en usage	753
13.4.1.1	De naissance / par immersion / par enseignement	754
13.4.1.2	Vieux bretonnants / semi-bretonnants / néo-bretonnants	754
13.4.1.3	Continuité-reproduction / changement-transformation / instru- mentalisation	755
13.4.1.4	Une simple question d'âge ?	756
13.4.1.5	Une diglossie enchâssée ?	756
	Une reconduction des présupposés d'homogénéité :	756
	Consensus et conflit :	757
	Les limites d'un parallélisme :	758
13.4.1.6	"Néo-bretonnants" et "locuteurs natifs"	759
13.4.2	Singularités et classifications	761
13.4.3	Profils de locuteurs et profils de descripteurs	764
13.4.3.1	Proposition de répartition des profils idéaltypiques de locuteurs "bretonnant" / "bretonnantiste" :	767 768
	"bretonnant" / "brittophone" :	769
	"bretonnantiste" / "brittophone" :	771

13.4.3.2	Proposition de répartition des profils idéaltypiques des positions défendues	772
13.4.3.3	L'articulation entre locuteurs et descripteurs	773
14	Le discours fondateur	778
14.1	Redéfinir la figure du locuteur-type	779
14.1.1	Se détourner du traditionalisme	780
14.1.1.1	« <i>vous vous abaissez en cherchant à prendre cet accent patoisant</i> »	781
14.1.1.2	Renouveler les cadres d'évaluation	782
14.1.2	Un nouveau projet pour la langue bretonne	783
14.1.2.1	Tout est à réinventer	784
14.1.3	Un élitisme assumé	785
14.1.3.1	Égaler les grandes cultures occidentales	786
14.1.3.2	Le peuple de la littérature	788
14.1.3.3	Le réquisit culturel des dictionnaires	790
14.1.3.4	Des "locutions populaires" à trouver... dans les livres	791
14.1.3.5	Un rapport ambivalent	792
14.2	Le breton, langue moderne	793
14.2.1	Vivre avec son temps	796
14.2.2	Des dictionnaires dépassés	800
14.2.3	Des dictionnaires passésistes	800
14.3	Élargir les domaines d'usage	804
14.3.1	Dépasser "l'usage"	805
14.3.1.1	Des pratiques à décrire ou à créer ?	805
14.3.1.2	Un dictionnaire usuel, agression contre le renouveau linguistique ?	808
14.3.1.3	Conserver ou utiliser ?	812
14.3.2	Dépasser la création littéraire	814
14.3.2.1	De la révolution esthétique à la révolution technique	815
14.3.2.2	Cartographier les domaines à conquérir	816
	La géométrie :	817
	L'anthropologie :	818
	La psychanalyse :	820
	La philosophie :	822
	Etc. :	824
14.3.3	Pour quels usages ?	825
14.3.3.1	Des inventions ?	825
14.3.3.2	Lexique et syntaxe	827
14.3.3.3	Des termes incompréhensibles ?	828
14.3.3.4	Qui utilise les mots des dictionnaires ?	830
14.4	Produire la langue unifiée	830
14.4.1	L'union fait la force	831
14.4.1.1	Suivre une autorité	832
14.4.1.2	Un développement rationnel	833
14.4.1.3	L'argument de la stabilité	835
14.4.2	Établir un plus petit dénominateur commun	836
14.4.2.1	Le <i>brezoneg eeun</i>	837
14.4.2.2	Le noyau commun du breton	838
14.4.3	Une seule prononciation	840
14.4.3.1	Une graphie commune, jusqu'ou ?	842
14.4.4	Oui aux dialectes... tant qu'ils contribuent à la langue commune	845
14.4.4.1	<i>Teñzor ar gwenedeg</i>	846
14.4.4.2	Fondre le local dans le commun	848
14.4.4.3	Le vannetais conservateur d'une originalité perdue	850

14.5	Affirmer la distinction envers le français	853
14.5.1	La reprise des originations celtiques	854
14.5.2	Historiographie conflictualiste et théorie du déclin	857
14.5.2.1	Les circulations décrites comme dominations	857
	La Bretagne, une colonie?	858
	La prononciation traditionnelle face à l'invasion étrangère :	859
	Le bon raciste et le mauvais raciste?	859
14.5.2.2	Les appropriations décrites comme dégradations	861
14.5.2.3	Une expression vraiment bretonne, signe de résistance envers l'envahisseur	864
14.5.3	Les dictionnaires, outils de lutte pour contourner le français	867
14.5.3.1	Les dictionnaires monolingues pour cultiver son esprit propre	868
14.5.3.2	L'espéranto pour s'ouvrir au monde sans l'intermédiaire français :	869
14.5.3.3	Les dictionnaires de langues étrangères dans le même mouvement	871
	Le gallois :	872
	L'anglais :	872
	L'allemand :	873
14.5.3.4	Craindre les foudres du purisme breton?	874
14.6	Au-delà du lexique	875
14.6.1	La dérivation morphologique et le jeu des affixes	876
14.6.2	La grammaire et l'esprit de la langue	878
14.6.2.1	l'« <i>exactitude psychologique</i> » et la « <i>forte originalité celtique</i> » chez VALLÉE	878
	Les prépositions :	879
	Les adjectifs :	879
	Les verbes :	880
	La syntaxe :	880
14.6.2.2	Fonder une logique bretonne	881
15	Le discours continuiste	884
15.1	Un attachement local	885
15.1.1	Le témoignage d'un cadre de vie	885
15.1.2	Les paroles d'un lieu et d'une personne	887
15.1.2.1	Contextualiser les lieux de collecte	888
15.1.2.2	Saisir la parole volante	889
15.1.2.3	Du badume à la convergence	889
15.1.3	La diversité dialectale comme richesse	891
15.1.3.1	Forme unifiée forme lénifiée?	892
15.1.3.2	Quelle représentation orthographique pour les usages locaux?	893
15.1.3.3	Le breton de centre-Bretagne, conciliation des variétés?	894
15.2	Au nom du peuple	896
15.2.1	La valorisation par l'usage	898
15.2.1.1	L'authentification par la pratique orale	898
15.2.1.2	La langue des conversations quotidiennes	900
15.2.1.3	L'argument du nombre	902
15.2.1.4	L'apparition de la catégorie "livresque"	904
15.2.1.5	Du côté des petits	906
15.2.1.6	Dénoncer une sélection "bourgeoise" et "idéologique"	908
15.2.2	Les attributs de la parole	911
15.2.2.1	L'humour, métaphores, et esprit	913
15.2.3	Où est l'influence française?	914
15.2.3.1	Accueillir les appropriations du français...	915
15.2.3.2	... mais maintenir la frontière	916

	Le déplacement du critère d'évaluation :	917
	Une socialisation française déplorée :	920
	Le choc des esprits :	921
15.3	Les ambivalences des valorisations temporelles	922
15.3.1	Des critères concurrents d'authenticité	922
15.3.1.1	"Authentique" : une valeur omniprésente	923
15.3.1.2	Anticiper une visée corrective	924
15.3.1.3	Le terroir comme sanctuaire	925
15.3.1.4	La langue littéraire vue comme victime d'une dégradation	926
15.3.1.5	Artificiel, chimique, etc.	928
15.3.2	Entre réactivation et patrimonialisation	929
15.3.2.1	La patrimonialisation linguistique : une muséification ?	930
15.3.2.2	Comment réutiliser sans recontextualiser ?	931
15.3.2.3	Qui de l'œuf et de la poule ?	932
15.3.2.4	Un moyen de renouer la transmission	934
15.3.3	Le modernisme du discours "continuiste"	936
15.3.3.1	La créativité comme modernité des anciens	936
15.3.3.2	L'internationalisme comme modernisme	938
	L'international, du français acceptable ?	938
	Une modernité traditionnelle :	938
	De la France au monde :	939
15.3.3.3	Jean MAROT, le point de vue d'un mathématicien	939
	Un positionnement décalé :	940
	Un débat recentré :	941
	Une histoire commune :	942
	Ouverture et fermeture :	943
Conclusion		946
Annexes		956
1	1499 : Jehan LAGADEUC, le <i>Catholicon</i>	960
1.1	Préface	960
1.2	1867 : la réédition de René-François LE MEN	961
1.2.1	La longue note sur LA VILLEMARQUÉ	963
2	1659 : Julien MAUNOIR, le <i>Sacré Collège de Jésus</i>	964
2.1	Mandement de Monseigneur l'Illustriß. & Reuerendissime Euesque & Comte de Cornouaille.	964
2.2	De l'excellence de la Langue Armorique.	964
2.3	Advertissement au lecteur	967
2.4	Aux Missionnaires, Recteurs, et autres personnes zelées de la doctrine de Iesus-Christ	967
2.5	De L'Escriture et Prononciation de la Langue Armorique	967
2.5.1	De l'Escriture	968
2.5.2	De la façon de lire et prononcer le Breton	968
3	1716 : Louis LE PELLETIER	969
3.1	Préface	969
3.2	De l'étymologie	977
3.3	Traité des Lettres et de leur Changement	983
3.3.1	L'inscription de Saint-Michel-en-Grève	986
3.4	La correspondance LE PELLETIER - MONTFAUCON	987
3.4.1	le 30 septembre 1719	987
3.4.2	Le 13 mars 1720	988
3.4.3	Le 14 octobre 1725	989

	3.4.4	Le 10 janvier 1726	989
	3.4.5	Le 12 juin 1726	989
	3.4.6	Le 9 septembre 1728	990
	3.4.7	Le 14 mai 1729 à Dom Hyacinthe MORICE	990
	3.4.8	Le 14 novembre 1731 à MONTFAUCON	990
	3.5	1725–1728 : Le manuscrit de Lesquiffiou	990
4	1723	: Pierre de CHÂLONS	994
	4.1	Avertissement	994
5	1732	: GRÉGOIRE DE ROSTRENEN	995
	5.1	Épître à NOSSEIGNEURS des États de Bretagne	995
	5.2	Préface	996
	5.3	EXPLICATION, des accens dont on a marqué les mots de ce dictionnaire	1001
	5.4	EXPLICATION, des abreviations qui se trouvent dans ce dictionnaire . .	1001
	5.5	LISTE de la plupart des Auteurs, des Livres, ou Manuscrits, dont je me suis servi pour composer ce Dictionnaire	1002
	5.6	Alphabet des Bretons	1002
	5.7	Permissions et Approbations	1004
	5.7.1	Facultas R. A. P. Generalis	1004
	5.7.2	Permission du Tres R. P. Provincial	1005
	5.7.3	Approbation des Théologiens de l'Ordre	1005
	5.7.4	Approbation de Monsieur Conan	1005
	5.7.5	Privilege du Roy.	1006
	5.8	Une réédition "corrigée" en 1834	1006
6	1744	: Claude CILLART DE KERAMPOUL	1008
	6.1	A Monseigneur de la Brisse	1008
	6.2	Préface	1008
	6.3	PROJET D'UNE RE'FORME RAISONNABLE A L'ORTOGRAFE FRANÇOISE.	1010
7	1752	: Charles TAILLANDIER / Louis LE PELLETIER	1011
	7.1	Aux États de Bretagne	1011
	7.2	Préface	1011
	7.3	Liste des mots Allemands analogues au Bas-Breton, qui n'ont pu être insérés dans le corps de l'Ouvrage	1017
	7.4	Traité de la valeur & du changement des lettres	1017
	7.4.1	Un exemple de comparaison : la lettre M	1017
	7.4.2	Remarques choisies sur les lettres	1018
	7.5	Remarques sur les dialectes	1021
	7.6	Approbation	1022
	7.7	Le compte-rendu du <i>Journal de Trévoux</i>	1022
	7.8	~1820 : COËTANLEM	1024
8	1626–1915	: Les <i>vocabulaires, colloques, et conversations</i>	1027
	8.1	1626 : Le colloque de QUIQUER	1027
	8.1.1	Av lecteur / dan lenner	1027
	8.1.2	La table de ce livre / Tavlenn an Levri-man	1029
	8.2	1717 : Le <i>Vocabulaire nouveau</i> de Paul de PLOESQUELLEC	1030
	8.2.1	L'imprimeur au lecteur / <i>An imprimer d'al lenner</i>	1030
	8.2.2	Un autre AVIS	1031
	8.3	~1790 : La version de Vannes	1032
	8.3.1	Les références à Claude CILLART DE KERAMPOUL	1032
	8.3.2	Avertissement	1032
	8.3.3	Quatrième dialogue, entre un Précepteur et son Ecolier	1034
	8.4	1857 : TROUDE & MILIN	1038

	8.4.1	Introduction	1039
	8.4.2	Avis au lecteur sur la manière de prononcer le breton	1041
	8.4.3	Trede diviz ha tregont / Trente-troisième dialogue	1041
9		1799–1800 : Tanguy LE JEUNE, <i>Le rudiment du Finistère</i>	1043
10		1814 : Le manuscrit de Brezal	1044
11		1821 : Jean-François LE GONIDEC	1046
	11.1	Avertissement	1046
	11.2	Observations sur les lettres	1047
	11.2.1	De la Prononciation des Voyelles	1047
	11.2.2	De la Prononciation des Consonnes	1047
	11.2.3	Des Lettres mobiles, dites muables ou sujettes à permutation	1048
	11.2.4	[Autres]	1048
	11.3	1847 : le dictionnaire français-breton LE GONIDEC, édition posthume par LA VILLEMARQUÉ	1049
	11.3.1	Avertissement	1050
	11.3.2	Essai sur l'histoire de la langue bretonne	1050
	11.4	1850 : L'Avant-Propos de LA VILLEMARQUÉ	1052
	11.5	1860 : la réédition par Amable Emmanuel TROUDE	1054
	11.5.1	D'ar re a lenno al leorik-man	1054
	11.5.2	Lakit evez.	1055
	11.6	1919 : la réédition par Frañsez VALLÉE	1055
12		1842–1886 : Amable Emmanuel TROUDE	1057
	12.1	1842 : la première édition	1057
	12.1.1	Note de l'éditeur	1057
	12.1.2	Tableau des verbes dont l'infinitif a varié par suite d'abus	1058
	12.2	1886 : la troisième édition	1058
	12.2.1	Avis de l'éditeur	1058
	12.2.2	Notice sur la prononciation	1059
	12.2.3	Quelques remarques sur des espèces de mots particuliers à la langue bretonne	1059
	12.2.4	Délimitation des quatre dialectes de la langue bretonne d'après une carte manuscrite de M. HAMONNIC, employé des postes à Brest (1863)	1060
	12.2.5	Auteurs consultés	1060
13		1858–1865 : Joseph-Marie TOULLEC, <i>manuel breton-français</i>	1061
	13.1	Keleñnadurez	1061
	13.2	Avertissement	1062
	13.3	[Prononciation]	1063
	13.4	Première partie	1063
	13.4.1	Chapitre premier : Relijion	1063
	13.4.2	Table des chapitres	1069
14		1872 : Vincent ROUDAUT, le <i>Supplément</i>	1070
15		1890 : Jean MOAL, le <i>Supplément</i>	1071
	15.1	Prologue	1071
	15.2	Approbation des Évêchés	1073
	15.3	Introduction	1073
	15.3.1	[Paragraphe concernant l'orthographe]	1074
	15.3.2	[Paragraphe concernant les "mots importés"]	1074
16		1895 : Henri du RUSQUEC	1076
17		1899–1900 : Jean-Marie APPRIOUAL (frère CONSTANTIUS), les <i>Kenteliou Brezounek</i>	1078
	17.1	1899 : Kenteliou Brezounek da drei e gallek	1078
	17.2	1900 : Kenteliou Brezounek troet e gallek	1078

17.3	1899 : Abrégé de la méthode de Landivisiau	1080
17.3.1	Introduction	1080
17.3.2	1° Substantifs, articles et prépositions usuelles	1080
17.3.3	2° Complément du Nom	1081
17.3.4	3° Adjectifs	1081
17.3.5	5° Verbes	1082
17.3.6	Terminologie bretonne pour les explications	1082
17.3.7	Conclusion	1082
18	1900 : Victor HENRY, <i>Lexique Étymologique</i>	1084
18.1	I.	1084
18.2	II.	1085
18.3	III.	1086
18.4	IV.	1086
18.5	V.	1088
18.6	VI.	1089
18.7	Instruction pour l'usage du lexique	1089
19	1908 : Erwan AR MOAL, <i>Pipi Gonto</i>	1091
19.1	1908 : La deuxième édition	1091
19.1.1	Un accord entre écrivains bretons	1091
19.1.2	Kentskrid	1093
19.1.3	Citations diverses	1093
19.2	1925 : La troisième édition	1095
19.2.1	Eur gir a-raok	1095
20	1914 : Taldir JAFFRENOU	1096
20.1	Le lettres de Meven MORDIERN	1096
20.1.1	28–6–1914	1096
20.1.2	29–6–1914, 2h. après midi	1097
20.1.3	L'article de Meven MORDIERN	1099
	Introduction :	1099
	Conclusion :	1099
20.1.4	La position de Georges DOTIN	1100
21	1925–1948 : Quelques articles de Roparz HEMON	1101
21.1	1925 : <i>Premier et dernier manifeste de GWALARN en langue française</i>	1101
21.2	1927 : Roparz HEMON, <i>Danvez evit kentskrid eur geriadur</i>	1102
21.3	1928 : <i>Prinsézig en deur</i>	1105
21.4	1930 : Notenn diwar-benn levezon ar c'hembraeg war ar brezhoneg	1105
21.4.1	Kevrenn I : ar geriou	1105
21.4.2	Kevrenn II : an doare-skriva	1108
21.4.3	Kevrenn III : ar c'hevreadur	1108
21.4.4	Dastumadennou	1108
21.5	1931 : <i>Peurunvani</i>	1109
21.6	1934 : <i>Peurunvanidigez ar Yez</i>	1110
21.6.1	— I —	1110
21.6.2	— II —	1110
21.6.3	— III —	1110
21.6.4	— IV —	1110
21.6.5	— V —	1111
21.6.6	— VI —	1111
21.7	1936 : "Gwalarn" hag ar gwenedeg	1111
21.7.1	Kudenn ar gwenedeg	1111
21.7.2	"Gwalarn" o voula eul levr gwenedek	1111
21.7.3	Peurunvani	1111

	21.7.4	Kudenn an doare-skriva	1112
	21.7.5	Studi ar gwenedeg	1112
	21.7.6	Ober gant geriou ha troiou-lavar gwenedek	1112
	21.7.7	Hep kounnar ha tabut	1113
21.8		1938 : Présentation des dictionnaires bilingues	1113
	21.8.1	Embannadurioù nevez	1113
	21.8.2	Ar geriadurig gallek-brezonek	1113
	21.8.3	Ar geriadur brezonek-gallek	1113
21.9		1938 : les débats orthographiques	1114
	21.9.1	Ar Yez Unvan en arvar	1114
		I	1114
		II	1114
		III	1114
		IV	1115
	21.9.2	Kredenn "Gwalarn" e-keñver kudenn an doare-skriva	1115
21.10		1939 : Eur yez hepken	1115
21.11		1948 : Geriadur Breizh	1116
22		1927 : Émile ERNAULT, <i>Geriadurig brezonek-gallek</i>	1118
	22.1	[Dédicace]	1118
	22.2	Préface	1118
	22.2.1	I	1118
	22.2.2	II	1121
	22.2.3	III	1122
23		1930 : Roparz HEMON, <i>Geriadurig esperantek-brezhonek</i>	1123
	23.1	Kentskrid	1123
	23.2	1931 : Adyezou	1123
24		1931 : Frañsez VALLÉE	1125
	24.1	Avertissement des éditeurs	1125
	24.2	Introduction	1125
	24.2.1	Plan et suffixes	1126
	24.2.2	Préfixes	1127
	24.2.3	Extraits	1127
		La dérivation	1127
		Les prépositions	1127
		Fin de la préface	1128
	24.3	1934 : une revue dans <i>Gwalarn</i>	1128
	24.4	1948 : supplément	1129
	24.4.1	Introduction	1129
	24.4.2	Grammaire française et grammaire bretonne	1130
	24.4.3	Notes additionnelles sur le verbe breton	1132
25		1934 : Célestin LAINÉ, <i>Mentoniez</i>	1133
	25.1	Le paratexte du livret de vocabulaire	1133
	25.1.1	1)	1133
	25.1.2	2)	1133
	25.2	Les articles de presse	1134
	25.2.1	1934 : "Mentoniez", dans <i>Gwalarn</i>	1134
	25.2.2	1934 : <i>Mentoniez</i> , dans <i>Breiz Atao</i>	1135
	25.2.3	1934 : <i>Mentoniez</i> (géométrie), dans <i>Breiz</i>	1136
	25.2.4	1935 : Ar "Ventoniez"	1137
	25.2.5	1935 : Atao diwar-benn ar "VENTONIEZ"	1137
	25.2.6	1935 : Diwar-benn "Mentoniez" ha Yez ar Skiantou	1137
26		1935 : Roparz HEMON, <i>Alc'houez ar Brezoneg Eeun</i>	1139

26.1	Goulennou hon amzer e-keñver ar yez	1139
26.2	Penaos eeuna ar yez	1139
26.3	Alc'houez ar brezoneg eeun	1140
26.4	Ar "brezoneg eeun", diazez yez an holl	1141
26.5	Penaos eo bet savet roll-geriou ar "Brezoneg Eeun"	1141
27	1935 : Roparz HEMON, <i>Teñzor ar Gwenedeg</i>	1143
27.1	1935 : <i>Teñzor ar Gwenedeg</i>	1143
27.2	Le supplément	1143
28	1935 : Roparz HEMON, <i>Geriadurig an troioù-lavar poblel</i>	1145
28.1	Présentation dans <i>Gwalarn</i>	1145
28.2	1935 : Kentskrid	1145
28.3	1962 : Kentskrid d'an eil embannadur	1146
29	1943 : Roperzh AR MASON, <i>Le vannetais unifié</i>	1147
30	1945 : Jean LE SCAO	1148
30.1	i	1148
30.2	ii	1148
30.3	iii	1148
31	1963 : Roparz HEMON <i>Ur geriadur broadel</i>	1149
32	1966–1974 : Jules GROS, le <i>Trésor du Breton Parlé</i>	1150
32.1	Première partie	1150
32.1.1	Préface	1150
32.1.2	Introduction : Le breton parlé et le breton écrit	1151
32.1.3	2010 : Daniel GIRAUDON	1152
32.2	1970 : Deuxième partie	1153
32.2.1	Avant-propos	1153
32.2.2	1993 : Andreo ar Merser	1154
32.2.3	2010 : Emgleo Breiz	1154
	Le point de vue de l'éditeur :	1154
	Avertissement	1155
32.3	Troisième partie	1156
32.3.1	Préface	1156
32.3.2	Orthographe	1156
32.4	Le "quatrième volume"	1157
32.4.1	1989	1157
32.4.2	2014	1158
33	1973 : Christian Joseph GUYONVARC'H, <i>Dictionnaire étymologique</i>	1159
33.1	La <i>Préface</i> de Jean GAGNEPAIN	1159
33.2	L' <i>Avant-propos</i> de Léon FLEURIOT	1160
34	1974–1983 : Loeiz ANDOUARD, <i>Brezhoneg ar mor</i>	1161
34.1	1974 : Ali d'al lennerien	1161
34.2	1983 : Nouvelle préface	1162
35	1975 : Jean LE DÛ & Yves LE BERRE, <i>dictionnaire pratique français-breton</i>	1165
35.1	Comment se font les dictionnaires...	1165
35.2	La langue, moyen de communication	1165
35.3	Le cas de la langue bretonne	1166
35.4	Sélection des mots français et bretons	1166
35.5	Les sources	1167
35.6	Destination du dictionnaire	1168
35.7	Utilisation du dictionnaire	1168
35.8	Présentation	1169
35.8.1	Orthographe	1169
35.8.2	Rédaction des articles	1169

	35.8.3	Abréviations et signes utilisés	1169
	35.9	Conclusion et remerciements	1170
	35.10	1981 : un compte rendu critique dans la thèse de Gwennole LE MENN	1170
	35.10.1	Les buts des auteurs. Quelques réflexions	1170
	35.10.2	Comparaison avec le dictionnaire fr.-br. de R. HEMON (1978)	1173
	35.10.3	Résumé	1173
36		1975 : Fañch MORVANNOU, la méthode <i>Assimil</i>	1174
	36.1	Comment apprendre le breton sans peine	1174
	36.2	Encore quelques mots	1175
	36.3	Note sur l'orthographe du breton	1176
37		1978 : Erwan AR MENGA, <i>Deskomp esperanteg</i>	1178
38		1980–1985 : Pêr DENEZ, <i>Geriadur brezhoneg Douarnenez</i>	1179
39		1980–1983 : <i>Imbourc'h</i> , <i>Geriadur ar brezhoneg arnevez</i>	1181
	39.1	1980, le <i>Geriadur arnevez</i> breton-français	1181
	39.1.1	Ger a-raok	1181
	39.1.2	Goude-skrid	1183
	39.2	1983 : le <i>Geriadur arnevez</i> français-breton	1183
	39.2.1	Raklavar	1183
	39.3	Divankadurioù	1184
40		1983 : Guy ÉTIENNE, <i>Geriadur ar bredelfennerezh</i>	1186
	40.1	Kentskrid	1186
	40.2	Préface	1187
	40.3	2000 : une critique dans <i>Brud Nevez</i>	1187
41		1984–1994 (?) : Rita WILLIAMS et les dictionnaires gallois	1189
	41.1	Le <i>Geiriadur Cymraeg-Llydaweg</i>	1189
	41.2	Le <i>Geriadur bach Llydaweg-Cymraeg</i>	1189
	41.2.1	Le <i>gerig a-raok</i> de Pêr DENEZ	1189
	41.2.2	Le <i>gerig a-raok</i> de Rita WILLIAMS	1189
42		1986 : Raymond DELAPORTE, dictionnaire breton-anglais	1191
	42.1	Foreword	1191
	42.2	Publisher's preface	1192
	42.3	Introduction	1192
	42.3.1	A. Orthography	1193
	42.3.2	B. Alphabet	1193
	42.4	Rakskrid	1193
	42.5	1990	1193
	42.6	1995	1194
43		1986 : Garnier	1195
44		1987 : Loeiz ANDOUARD, <i>Geriadur Iwerzhoneg-Brezhoneg</i>	1197
	44.1	A-raok lenn	1197
	44.2	Kentskrid / Réamrhá	1197
	44.3	Eil kentskrid / Réamrhá le Éamon Ó CIOSÁIN	1198
45		1991–1997 : Rhisiart HINCKS, le dictionnaire gallois-breton	1200
	45.1	<i>Kentskrid</i> 1991	1200
	45.2	An distagadur hag an doare-skrivañ	1202
	45.3	Début du <i>Kentsrid</i> de 1997	1202
46		1992 : Francis FAVEREAU, <i>Dictionnaire du Breton Contemporain</i>	1204
	46.1	Présentation du dictionnaire	1204
	46.2	Conseils pour l'utilisation du dictionnaire	1206
	46.3	Notes grammaticales	1208
	46.3.1	Niveaux et registres de langue	1208
	46.3.2	Prononciation et phonétique	1209

46.4	1999 : le <i>Geriadur krenn</i>	1209
46.5	2001 : le <i>Geriadurig</i>	1210
46.5.1	L'orthographe du dictionnaire	1210
47	1993–1994 : Le Dictionnaire élémentaire	1211
47.1	La prononciation	1211
47.1.1	Note sur les variantes de prononciation	1211
47.2	Principaux préfixes, principaux suffixes	1211
48	1993–2000 : Gérard CORNILLET, <i>dictionnaire breton-allemand</i>	1213
49	1995 : <i>An Here</i> , Première édition	1215
49.1	<i>Rakskrid</i>	1215
49.2	<i>Digoradur</i> , Introduction	1215
49.2.1	I. Ur geriadur hollvrezhonek	1215
49.2.2	II. An dibaboù yezh a zo bet lakaet da dalvezout evit sevel ar geriadur	1216
49.2.3	III. An dibaboù a denn d'an distagadurioù	1216
49.2.4	IV. Ar palioù a denn d'ar c'heriaduriez	1217
49.2.5	V. Diazezoù an treuzskrivañ distagadurioù	1217
	Doaroù hollek an treuzskrivañ	1217
	An dibaboù zo bet graet e-keñver doareoù ar yezh komzet	1217
	An dibaboù zo bet graet e-keñver gerdarzh ar gerioù :	1218
	An dibaboù zo bet graet abalamour da reizhskrivadur ar gerioù.	1218
	An dibaboù zo beet graet e-keñver niver an treuzskrivadurioù :	1218
	An dibaboù a denn d'an arouezennoù	1218
49.3	La polémique Canard / Ménard	1218
49.3.1	L'article du Canard Enchaîné	1218
49.3.2	Le droit de réponse de Martial Ménard	1219
50	1995 : Martial MÉNARD, <i>Alc'hwez bras ar baradoz vihan</i>	1222
50.1	Gerioù a-douez gerioù.	1222
50.2	Ur ger bennaket diwar-benn ar geriadur-mañ.	1223
51	1996 : Jil EWAN, <i>Lexique complémentaire</i>	1226
51.1	Raklavar d'ar gerva da heul	1226
51.2	Objectif	1226
51.3	Présentation	1227
51.4	Abréviations utilisées	1227
51.5	Précaution d'emploi	1228
51.6	Contexture de l'ouvrage	1228
51.7	Grille de cotation	1229
51.8	Dianskrid	1230
52	1996 : Alan HEUSAFF, <i>geriaoueg Sant-Ivi</i>	1233
52.1	Raklavar	1233
52.1.1	Evezhiadennoù all diwar-benn an distagadur	1235
52.1.2	Stagadenn d'ar rakskrid	1235
53	1998, 2001 : Alan MONFORT, <i>Gerioù evit komz bemdez</i>	1237
54	1999 : ERNAULT / LE MENN : <i>Glossaire cryptologique breton</i>	1239
54.1	Un peu d'histoire.	1239
54.1.1	un ouvrage rare. . . le travail d'Émile ERNAULT	1239
54.1.2	Des notes précieuses, celles du Dr. DUJARDIN	1239
54.1.3	Le vocabulaire de Pêr DENEZ	1239
54.1.4	Mon travail de collecte	1239
54.1.5	L'ouvrage de Martial MÉNARD	1240
54.2	De l'utilité d'une réédition de Κρυπταδία	1240
54.3	Les dictionnaires. . . déstructurent	1240

54.4	Les niveaux de langue...	1241
55	2000 : <i>Imbourc'h</i> , lexique complémentaire	1242
55.1	Présentation générale et contexte	1242
55.2	Les emprunts au français et la profusion des mots proposés	1243
56	2000 : Jean-Yves PLOURIN, <i>Initiation au breton familier et argotique</i>	1244
56.1	Préface	1244
56.2	Introduction	1244
56.2.1	Des niveaux de langue et de leur usage	1244
56.2.2	Procédés de formation de la langue familière et argotique	1246
56.2.3	Conclusion	1247
57	2001 : <i>An Here</i> , Seconde édition	1248
57.1	Kement ha digeriñ	1248
57.2	Un tamm istor	1248
57.2.1	Ar c'hentañ geriadur hollvrezhonek	1248
57.2.2	An eil geriadur hollvrezhonek	1249
57.3	Dibab ar penngerioù	1249
57.3.1	Penngerioù nevez an eil geriadur	1249
57.3.2	Ar c'herentiadoù penngerioù zo er geriadur-mañ	1250
	Ar graoñenn voutin	1250
	Ar yezh arnevez	1250
	Ar gerioù etrebroadel	1250
	Ar rannyezhoù	1251
57.4	Peseurt doare geriadur ?	1251
57.4.1	Geriadur yezh ha geriadur-holloueziadur	1251
57.4.2	Ar skouerioù	1251
57.4.3	Mammenn ar skouerioù	1252
57.4.4	Roll ar geriadurioù hon eus implijet	1252
57.4.5	Roll ar yezhadurioù hon eus implijet	1252
57.5	Kement ha klozañ	1253
57.6	Diazezoù an treuzskrivañ distagadurioù	1253
57.6.1	Doareoù hollek an treuzskrivañ	1253
57.6.2	An dibaboù zo bet graet e-keñver doareoù ar yezh komzet	1253
57.6.3	An dibaboù zo bet graet e-keñver gerdarzh ar gerioù	1254
57.6.4	An dibaboù zo bet graet abalamour da reizhskrivadur ar gerioù	1254
57.6.5	An dibaboù zo bre graet e-keñver niver an treuzskrivadurioù	1254
57.6.6	An dibaboù a denn d'an arouezennoù	1254
57.7	An arouezennoù soniadel zo boaziet er geriadur	1254
58	2002 : Jean MAROT, <i>dictionnaire multilingue des mathématiques</i>	1255
58.1	Préface	1255
58.2	Introduction	1257
58.3	Quel vocabulaire breton pour les mathématiques ?	1259
58.4	Méthodologie d'emprunt	1261
58.4.1	Comment intégrer les racines ou les mots interlangues ?	1261
58.4.2	Les noms de personne.	1262
58.4.3	Quels préfixes choisir ?	1262
58.4.4	Les suffixes	1263
58.4.5	Les adjectifs	1264
58.4.6	Les noms de fonctions	1265
58.4.7	Si = mar, si... ne pas = mar... ket	1265
58.4.8	Les mutations	1265
58.5	Justification des choix importants	1265
59	2003 : Albert DESHAYES, <i>Dictionnaire étymologique du breton</i>	1266

59.1	Avertissement	1266
59.2	Histoire et évolution de la langue bretonne	1267
59.2.1	Le breton moderne	1268
59.2.2	Le breton, langue contemporaine	1269
59.2.3	Le breton, quel devenir?	1270
59.3	Réflexions graphiques	1271
59.3.1	Le graphème <j>	1272
59.3.2	<-s-> ou <-ss->	1272
59.3.3	Quel terme pour dire?	1272
59.3.4	Quelques phénomènes linguistiques	1274
59.3.5	[Conclusion]	1275
59.4	Les sources : les dictionnaires	1275
59.4.1	[Les dictionnaires de Roparz HEMON]	1275
59.4.2	[Bilan sur les néologismes]	1276
59.5	Pour bien comprendre le dictionnaire	1276
60	2003 : Divi KERVELLA, <i>Geriaoueg luc'hajoù ar brezhoneg</i>	1277
60.1	Petra eo al luc'haj?	1277
60.2	Al luc'hajoù brezhonek	1278
60.3	Geriaoueg al luc'hajoù brezhonek	1278
60.4	Penaos eo kinniget ar c'heriaoueg-mañ	1279
60.5	Pal al levr-mañ	1279
60.6	Passages de l'introduction française	1280
60.6.1	[La preuve de l'unilinguisme breton]	1280
60.6.2	[Une origine commune]	1280
61	2005 : Jean-Yves PLOURIN, <i>Tammoù Gwaskin</i>	1281
61.1	Préface	1281
62	2007 : Turiaw AR MENTEG, <i>Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred</i>	1284
63	2009 : Andreo AR MERSER	1293
63.1	Petit traité de prononciation du breton	1293
63.1.1	La langue standard	1294
63.1.2	Les voyelles <é>, et <è>	1294
64	2010 : Tugdual KALVEZ, <i>Geriadur ar brederouriezh</i>	1295
64.1	Divyezhegezh	1295
64.2	Tachenn ar brederouriezh	1296
64.3	Prederouriezh ha kelenouriezh	1297
64.4	Pennaennoù	1297
64.5	Ur geriadur evit ar XXI ^{añ} kantved	1298
65	2011 : Herri AR BORGN, <i>Brezhoneg ar Skorv</i>	1301
65.1	Le breton familial du Scorff	1301
66	2012 : Martial MÉNARD	1302
66.1	Un peu d'histoire	1302
66.2	Le nouveau dictionnaire	1302
66.3	Origines et bases du nouveau dictionnaire	1303
66.4	La nomenclature	1304
66.5	Les articles	1305
67	2012 : Jean LE DÛ, <i>Le Trégorrois à Plougrescant</i>	1306
67.1	Préface	1306
67.2	Présentation	1308
67.2.1	Histoire du présent ouvrage	1308
67.2.2	Travaux antérieurs	1310
67.2.3	Les dictionnaires et lexiques en breton	1310

68	2014 : VALLÉE / KERNAUDOUR, <i>Dictionnaire du breton du Trégor-Goëlo et de Haute Cornouaille</i>	1311
69	Bribes	1312
69.1	1912 : Loeiz HERRIEU, <i>Le Breton Usuel</i>	1312
69.1.1	1934 : la deuxième édition	1313
69.2	1928 : Roparz HEMON, <i>Geriadurig-dourn brezonek-gallek</i>	1313
69.2.1	Kentskrid / Préface	1313
69.2.2	Supplément	1313
69.3	1958, 1978 : Roparz HEMON, <i>Geriadur istorel ar brezhoneg</i>	1314
69.3.1	<i>Pal ha stern ar geriadur</i> , But et cadre du dictionnaire	1314
69.3.2	<i>Ur melezour eus ar yezh</i> , un miroir de la langue	1314
69.3.3	[Les mots français]	1315
69.3.4	[Conclusion] :	1315
69.4	1970 : Roparz HEMON, <i>Geriadur gallek-brezhonek</i>	1315
69.5	1995 : les 1000 premiers mots en breton	1315
69.5.1	À propos de cette édition revue et corrigée	1315
69.5.2	Avant-propos	1316
69.6	2002 : H.J. GOUÉLIAN, <i>Vocabulaire du breton d'aujourd'hui</i>	1316
69.7	2006 : Yann-Baol AN NOALLEG, <i>Geriadur ar Fizik</i>	1316
69.8	2008 : Le <i>Supplément</i> au <i>Dictionnaire vannetais</i> d'ERNAULT	1316
69.9	2015 : Christian FAGON & Yann RIOU, <i>Trésors du breton de l'Île de Sein</i>	1317

Table des Matières	1318
Bibliographie	1346
Noms de personnes	1377
Index général	1388
Index des archéonymes	1393
Formes lexicales citées	1395

Bibliographie

- ABALAIN, Hervé (1995). *Histoire de la langue bretonne*. Gisserot.
- (2001). *Dictons, maximes et proverbes bretons*. Gisserot (cf. p. 88).
- ABDERVI (1928). « Diwar-benn ar yez lenneguel ». In : *Breiz* 84 (Kerdu 1928).
- ABEOZEN (1941). *Geriadurig brezonek krenn*. revue *Sterenn*, tomes 10–11, novembre-décembre 1941 (cf. p. 83, 684).
- ADAM, Catherine (2015). « Bilinguisme scolaire breton-français du jeune enfant : les représentations parentales et leurs influences ». doctorat. Université de Brest (cf. p. 752).
- ADKINS, Madeleine (2013). « Will the real Breton please stand up? Language revitalization and the problem of authentic language ». In : *International Journal of the Sociology of Language* 223 (sept. 2013), p. 55–70 (cf. p. 15, 17, 743, 952).
- AL LIAMM (2014). *Nouveau Dictionnaire. Breton / Français ; Français / Breton*. Al Liamm (cf. p. 96).
- ALTHUSSER, Louis (1970). « Idéologie et appareils idéologiques d'État. (Notes pour une recherche) ». In : *Positions (1964–1975)*. Les Éditions sociales, 1976, p. 67–125. D'abord paru dans *La Pensée*, n° 151, juin 1970 (cf. p. 17).
- AMERY, Heather, Stephen CARTWRIGHT et Lukian KERGOAT (1995). *les 1000 premiers mots en breton*. Skol an Emsav (cf. p. 92, 1316).
- AMOSSY, Ruth (2010). *La présentation de soi. ethos et identité verbale*. Presses Universitaires de France (cf. p. 9, 34).
- (2012). *L'argumentation dans le discours*. Armand Colin (cf. p. 18, 29).
- (2014). *Apologie de la polémique*. Presses Universitaires de France (cf. p. 29–32).
- AMOSSY, Ruth et Anne HERSCHBERG PIERROT (2014). *Stéréotypes et clichés*. Armand Colin (cf. p. 22, 24, 29, 30, 375, 822, 880).
- AN DU, Klaoda (1991). *Histoire d'un interdit. Le breton à l'école*. Hor Yezh. mémoire de maîtrise à Rennes 2 en 1990 (cf. p. 571).
- AN HABASK, Padrig (2015). *Geriadur brezhoneg-euskareg. euskara-bretoiera hiztegia*. Al Lanv (cf. p. 80, 871).
- AN HERE (1984). *Kentañ Geriadur Eflamm ha Riwanon*. An Here (cf. p. 91).
- (1995). *Geriadur Brezhoneg. gant skouerioù ha troiennoù*. Sous la dir. de Jean-Yves LAGADEG et Martial MÉNARD. Sous la dir. de Pêr DENEZ. An Here (cf. p. 62, 92, 554, 838–841, 857, 865, 866, 869, 1215–1218).
- (2001). *Geriadur Brezhoneg An Here*. Sous la dir. de Pêr DENEZ. An Here (cf. p. 63, 92, 497, 795, 796, 799, 817, 837–841, 850, 855–857, 866, 869, 1248–1254).
- AN NOALLEG, Yann-Baol (1995). *Geriadur an Armerzh, ar c'henwerzh hag an arc'hant*. Preder (cf. p. 90, 824, 1252).
- (2002). *Jedoniezh 6vet*. Preder (cf. p. 881).
- (2003). *Geriadur ar Jedoniezh*. Preder (cf. p. 90, 91, 824).
- (2006). *Geriadur ar Fizik*. Preder (cf. p. 90, 91, 822, 824, 1316).
- (2008). *Geriadur ar Gimiezh*. Preder (cf. p. 91, 824).
- AN NOALLEG, Yann-Baol et Chantal AN NOALLEG (2011). *Geriadur ar Geginouriezh*. Preder (cf. p. 91, 824).
- ANDERSON, Benedict (1983). *Imagined communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Verso (cf. p. 42).

- ANDOUARD, Loeiz (1973). « Brezhoneg ar mor ». In : *Hor Yezh* 95 (juil. 1973), p. 3–51 (cf. p. 63, 87, 790, 792, 825, 1161, 1162).
- (1983). *Brezhoneg ar mor*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 87, 539, 790, 826, 827, 1161, 1164).
- ANDOUARD, Loeiz et Éamon Ó CÍOSÁIN (1987). *Geriadur Iwerzhoneg-Brezhoneg gant lavarennoù. Foclóir gaeilge-briotáinis le samplaí*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 79, 364, 855, 871, 1197–1199).
- ANGENOT, Marc (1982). *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Payot.
- ANONYME (1754). « Dictionnaire de la langue Bretonne, où l'on voit son Antiquité, son affinité avec les anciennes Langues ; l'explication de plusieurs passages de l'Écriture-Sainte & des Auteurs profanes, avec l'étymologie de plusieurs mots des autres Langues. » In : *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts* (mai 1754). Sous la dir. d'Hugues Daniel CHAUBERT et Antoine-Claude BRIASSON, p. 1059–1067 (cf. p. 158, 192, 196, 201, 209, 252, 332, 335, 336, 631, 1023).
- (1790). *Vocabulaire nouveau ou dialogues français et bretons. ouvrage très-utile à ceux qui sont curieux d'apprendre l'un ou l'autre de ces deux langues*. Vannes : J.-M. GALLES (cf. p. 103, 191, 213–234, 236–248, 311, 513, 546, 568, 642, 1034, 1038).
- (1845). « Un mot sur la réformation de la langue bretonne ». In : *Revue de l'Armorique* (5 déc. 1845).
- (1935). « Atao diwar-benn ar "VENTONIEZ" ». In : *Gwalarn* 77 (avr. 1935), p. 54 (cf. p. 818, 1137).
- (1973). « Doare-skrivañ ». In : *Hor Yezh* 89–91.
- (1975). « Doare-skrivañ ». In : *Hor Yezh* 100.
- (1997a). « Dihelloù ». In : *Hor Yezh* 210.
- (1997b). « Dihelloù : emglev KLTG ». In : *Hor Yezh* 211.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1995). *Théorie des topoï*. Kimé (cf. p. 29).
- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT (1983). *L'argumentation dans la langue*. Mardaga (cf. p. 29).
- APPRIOUAL, Jean-Marie (1899). *Kenteliou brezounek da drei e gallek. cours élémentaire. livre de l'élève. Par le frère CONSTANTIUS des Écoles Chrésiennes*. Quimper : Ar. de Kerangal (cf. p. 104, 539, 540, 580, 583, 584, 642, 1078).
- (1900). *Kenteliou Brezounek troet e gallek. enseignement du français par le breton. cours élémentaire. partie du Maître. par le frère CONSTANTIUS des écoles chrétiennes*. Vannes : Lafolye & fils (cf. p. 51, 104, 571, 580–583, 585, 586, 589, 642, 1080, 1222).
- AR BORG, Herri (2011). *Brezhoneg ar Skorv. Trésors parlés du val de Scorff*. Skol Vreizh (cf. p. 86, 887, 934, 1301).
- AR C'HALAN, Reun (1996a). « Gwalvedigezh keltiek Meven Mordiern ». In : *Al Liamm* 294 (Genver-C'hwevrer 1996).
- (1996b). « Selladoù ouzh buhez an emsav. Lizhiri Frañsez Vallée : 1916–1939 ». In : *Al Liamm* 296–267 (Mae-Eost 1996).
- AR FALZ (1937). « M. ROSSET et l'Enseignement du breton ». In : *Ar Falz* 7 (Juin 1937).
- AR FLOC'H, Loeiz (1936). « Diwar-benn « Geriadurig an Troiou-Lavar » ». In : *Gwalarn* 86 (Genver 1936).
- AR GAG, Yvon (1997). « KEAV, 50 bloavezh a stourm ». In : *Al Liamm* (sept.–oct. 1997) (cf. p. 742).
- AR GOW, Yeun (1942). « Ar Gador dabutal ». In : *SAV* 23 (Nevez-Amzer 1942).
- (2000). *Geriaoueg ha notennoù yezh*. Sous la dir. d'Herve AR BIHAN et Divi KERVELLA (cf. p. 96).
- AR MASON, Roperzh (1943). *Le vannetais unifié*. Skridoù Breizh (cf. p. 99, 845, 1147).
- AR MENGA, Erwan (1978). deskomp esperanteg. In : 118*, 118**, 118*** (cf. p. 63, 79, 871, 1178).

- AR MENTEG, Turiaw (2007). *Dastumad gerioù a rannyezhoù ar Gevred. Dictionnaire vannetais breton-français*. Hiziv An Deiz (cf. p. xviii, 75, 78, 86, 514, 515, 838, 841, 851–853, 856, 882, 888, 938, 1292).
- AR MERSER, Andreo (1978). « Lizheroù ». In : *Hor Yezh* 119.
- (1980). « Les graphies du breton ». In : *Ar Helenner* 15 (cf. p. 844).
- (1990). *Les orthographes du breton*. Brud Nevez (cf. p. 100, 739).
- (1999). *Les orthographes du breton*. 4^e éd. Brud Nevez — Emgleo Breiz (cf. p. 100).
- (2009). *Ar geriadur. Dictionnaire Breton-Français Français-Breton*. Emgleo Breiz (cf. p. 77, 100, 451, 1294).
- AR MOAL, Erwan (1908). *Pipi Gonto. Marvailhou neve*. 2^e éd. Saint-Guillaume, Saint-Brieuc (cf. p. 99, 842, 1093).
- (1925). *Pipi Gonto*. 3^e éd. Le Goaziou (cf. p. 99, 843, 1095).
- (1934). « Mentoniez ». In : *Breiz* 384 (2 déc. 1934), p. 1 (cf. p. 818, 826, 1136).
- ARCAINI, Enrico et Bernard PY (1984). *Interlingua. Aspetti teorici e implicazioni didattiche*. Rome : Istituto della Enciclopedia italiana fondata da G. TRECANI (cf. p. 518).
- AUSTIN, John Langshaw (1962). *How to do Things with Words*. trad. fr. Seuil et nombreuses rééditions depuis 1970 sous le titre « *Quand dire, c'est faire* » (cf. p. 16).
- BACHELARD, Gaston (1938). *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Vrin (cf. p. 682).
- BAGGIONI, Daniel, Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU et Irmela NEU-ALTENHEIMER (1987). « Névrose diglossique et choix graphique. "ç" en catalan, "k" en créole de la Réunion ». In : *Lengas* 22, p. 33–57.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1929). *le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Minuit 1977. Selon les approches historiques, l'ouvrage est également parfois attribué à V.N. VOLOCHINOV, qui l'a d'abord publié sous son nom (cf. p. 7, 9, 22).
- BALCOU, Jean (2001). « Le celtisme de La Tour d'Auvergne ». In : *Bulletin de l'Association Bretonne*, p. 303–312 (cf. p. 258).
- BALIBAR, Renée (1993). *Le Colinguisme*. PUF Que sais-je ? (Cf. p. 516).
- BARBEROUSSE, Anouk, Max KISTLER et Pascal LUDWIG (2000). *La philosophie des sciences au XX^e siècle*. Flammarion. Coll. Champs Université (cf. p. 426).
- BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand (1794). *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes*. 27 jan. 1794. 8 pluviôse an II (cf. p. 617, 618, 621–627, 633, 637, 648, 679).
- BARIOU, Robert (1974). « Dépeuplement, exode, dépopulation en Bretagne centrale ». In : *Norvès* 84 (oct.–déc. 1974), p. 527–539 (cf. p. 716).
- BARRÉ, Ronan (2007). *Les langues celtiques, entre survivance populaire et renouveau élitiste ?* Presses Universitaires de Rennes (cf. p. 743).
- BAUDRILLART, Henri (1885). *Les populations agricoles de la France. Normandie et Bretagne. Passé et présent. Mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres. Fermage et métayage. Ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation*. Hachette.
- BELLAY, Joachim du (1549). *La Deffense et illustration de la langue françoise*.
- BEREST, Eugène (1987). « Les voyageurs français en Bretagne ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. Champion-Slatkine, p. 211–218.
- BERGER, Suzanne (1975). *Les Paysans contre la politique*. Seuil (cf. p. 644).
- BERGÈRE, Marc (2006). « Les usages politiques de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne. histoire, mémoire et identité régionale ». In : *Concurrence des passés*. Sous la dir. de Maryline CRIVELLO, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT. Presses Universitaires de Provence, p. 102–110. URL : <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/BERGERE.pdf> (visité le 26/03/2015).

- BERTHO, Catherine (1980). « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype ». In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 35 (nov. 1980), p. 45–62 (cf. p. 128, 212, 254, 278, 729, 764).
- BERTHOU, Yves (1927). « Qu'est-ce que le Gorsedd ». In : *Le Consortium breton* 6 (juil. 1927) (cf. p. 346–351).
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST, éd. (1989). *Gwalarn. histoire d'un mouvement littéraire*. 24 jan.–31 mar. 1989. Catalogue d'exposition (cf. p. 315, 731, 733, 734, 739, 787, 795, 796, 869).
- BLANCHARD, Nelly (2003). *Un agent du Reich à la rencontre des militants bretons : Leo Weisgerber*. Brud Nevez — Emgleo Breiz (cf. p. 844).
- (2006). *Barzaz Breiz, une fiction pour s'inventer*. Presses Universitaires de Rennes. thèse (cf. p. 281, 282).
- (2009). « Dialectologie et standardisation linguistique. centres et marges économiques et culturels en Bretagne ». In : *La résistance des marges. Exploration, transfert, et revitalisation des traditions populaires des francophonies d'Europe et d'Amérique*. (15–18 août 2007). Sous la dir. de Jean-Pierre PICHETTE, p. 45–61.
- BLANCHET, Philippe (2005). « Minorations, minorisations, minorités. Essai de théorisation d'un processus complexe ». In : *Minorations, minorisations, minorités*. Sous la dir. de Dominique HUCK et Philippe BLANCHET. Presses Universitaires de Rennes, p. 17–50 (cf. p. 9).
- BOCHÉ, Albert (1973). « Des dialectes à la langue écrite ». In : *Skol Vreizh* 31 et suivants.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard.
- BOSSUAT, André (1958). « Les origines troyennes. leur rôle dans la littérature historique du xv^e siècle ». In : *Annales de Normandie* 8 (cf. p. 122).
- BOUËSSEL DU BOURG, Yann (1984). « Une forte et passionnante personnalité du premier Emsav, Louis-Napoléon Le Roux (1890–1944) ». In : *Dalc'homp Soñj* 7 (Nevez Amzer 1984), p. 24 (cf. p. 363).
- (1985). « Loeiz ANDOUARD, 1904–1985 ». In : *Dalc'homp Soñj* 13 (sept. 1985), p. 29–30 (cf. p. 826).
- BOURDÉ, Guy et Hervé MARTIN (1983). *Les écoles historiques*. réed. Seuil 1997 (cf. p. 126, 130, 158, 170, 315).
- BOURDIEU, Pierre (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Minuit (cf. p. 36).
- (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Seuil. réédition augmentée de *Ce que parler veut dire*, 1982 (cf. p. 4, 8, 9, 13, 17, 28, 36, 76, 473, 509, 542, 605, 697, 786, 897).
- BOUTAN, Pierre (2003). « Apprendre le français par le provençal : l'échec du frère SAVINIAN ». In : *Tréma* 22 (1^{er} sept. 2003), p. 6–28. URL : <https://trema.revues.org/1519> (cf. p. 580, 582).
- BREIZ ATAÛ (1920). « La langue nationale de bretons ». In : *Breiz Atao* 9–10 (21–22) (Gwengolo-Here 1920) (cf. p. 831).
- (1922). « Doctrines d'action Bretonne ». In : *Breiz Atao* 10–11 (Here-Du 1922) (cf. p. 311).
- (1924). « Refaire une élite intellectuelle bretonnante ». In : *Breiz Atao* 1–2 (61–62) (Genver-C'hwevrer 1924) (cf. p. 786).
- BRENN, A. (1930). « Ar Maro evit Breiz — Notenn ». In : *Gwalarn* 22 (Hanv 1930) (cf. p. 761).
- (1932). « Raklavar ». In : *Gwalarn* 46 (Gwengolo 1932) (cf. p. 761).
- BROCA, Paul (1873). « La race celtique ancienne et moderne ». In : *Revue d'Anthropologie* 2, p. 577–628 (cf. p. 381).
- BRODRICK, James (1962). *Saint Peter CANISIUS*. Loyola University Press (cf. p. 703).
- BROUDIC, Fañch (1995). *La pratique du breton de l'ancien régime à nos jours*. Presses Universitaires de Rennes (cf. p. 358, 408, 409, 571, 609, 615, 644, 691, 712–717, 723, 724, 726–729, 742, 754, 768).
- (1997). *À la recherche de la frontière. La limite linguistique entre Haute et Basse Bretagne*. Ar Skol Vrezoneg. seconde édition (cf. p. 500).

- BROUDIC, Fañch (1999). *Histoire de la langue bretonne*. Ouest-France.
- (2007a). « « Il est interdit de cracher par terre et de parler breton » ». In : *Le breton, une langue en questions*. Emgleo Breiz, p. 89–110 (cf. p. 797).
- (2007b). « La perception de la variation diatopique au fil du temps ». In : *Le breton, une langue en questions*. Emgleo Breiz, p. 17–37 (cf. p. 284, 556, 723).
- (2009). *Parler breton au XXI^e siècle*. Emgleo Breiz (cf. p. 727, 769, 771).
- BRUBAKER, Rogers (2006). *Ethnicity without groups*. Harvard University Press (cf. p. 10, 35).
- BRUNAU, Jean-Louis (2014). *Les Celtes, histoire d'un mythe*. Belin (cf. p. xi, 52, 119, 124, 126, 127, 139, 257, 275–277, 284, 285, 309, 314, 337, 340, 341, 380–390, 393, 398, 402, 403, 411, 412, 414, 420).
- BUBEN, Vladimir (1935). *L'influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne*. Droz (cf. p. 496).
- BUCHANAN, George (1582). *Rerum Scotticarum historia*. Alexander Arburthnet (cf. p. 324, 338).
- CALO LOURIDO, Francisco (1996). « Les inventeurs d'une Galice celte ». In : *ArMen* 79 (sept. 1996), p. 20–29 (cf. p. 372).
- CALVET, Louis-Jean (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. réed. Hachette 1999, coll. Pluriel (cf. p. 412).
- (2004). *Essais de linguistique. la langue est-elle une invention des linguistes ?* Plon (cf. p. 4, 15, 382, 414).
- CALVEZ, Ronan (2000). *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*. Pressus Universitaires de Rennes (cf. p. 500, 720, 893).
- (2001a). « 1941 : le breton, langue d'État ». In : *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*. Sous la dir. de Christian BOUGEARD. CRBC-UBO, 15–17 nov. 2001, p. 207–221.
- (2001b). « De l'Occupation à la Libération. le breton, passage au symbolique ». In : *Lengas. Revue de sociolinguistique* 50, p. 121–133.
- (2003a). « Une histoire littéraire du breton ». In : *Encyclopédie Bonneton*. Bonneton, p. 160–167.
- (2003b). « Une histoire sociolinguistique du breton ». In : *Encyclopédie Bonneton*. Bonneton, p. 144–159.
- (2005). « Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique ». In : *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe (1830–1930)*. Sous la dir. de Carmen Alén GARABATO. L'Harmattan.
- (2009). « Qu'est-ce que le breton ? La question de la langue ». In : *11 questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*. Skol Vreizh, p. 311–330.
- CAMBRY, Jacques (1794). *Voyage dans le Finistère* (cf. p. 345).
- CAMBY, Philippe (1994). *Proverbes et dictons des Bretons*. éditions du Félin (cf. p. 88).
- CANARD, Jérôme (2000). « Quand la République subventionne un dictionnaire breton et anti-français ». In : *Le Canard Enchaîné* (26 avr. 2000) (cf. p. 63, 92, 841, 857, 1219).
- CANUT, Cécile (1998). « Pour une analyse des productions épilinguistiques ». In : *Cahiers de praxématique* 31, p. 69–90 (cf. p. 18).
- (2000). « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues. la mise en discours "épilinguistique" ». In : *Langage et société* 93, p. 71–97 (cf. p. 11, 18).
- (2007). *Une langue sans qualité*. Lambert-Lucas (cf. p. 4, 8, 435, 511, 680).
- (2008). *Le spectre identitaire*. Lambert-Lucas (cf. p. 4).
- CANUT, Cécile, Diiana BODOUROVA et Elina CAROLI (2009). *Langues à l'encan. Une nouvelle Europe des langues ?* Michel Houdiard (cf. p. 4).
- CANUT, Cécile et Alexandre DUCHÊNE, éd. (2011). *Langage et société* 136 (juin 2011) : *Appropriation politique et économique des langues* (cf. p. 740, 743, 770).
- CARNEY, Sébastien (2014). « Les promesses des la Bretagne. MORDREL, DELAPORTE, LAINÉ, FOUÉRÉ : génération de l'apocalypse et mystique nationale (1901–1948) ». doctorat. Uni-

- versité de Bretagne Occidentale, 24 nov. 2014 (cf. p. xii, 79, 87, 805, 818, 832, 843, 1133, 1135).
- CARNEY, Sébastien (2015). *Breiz Atao !* MORDREL, DELAPORTE, LAINÉ, FOUÉRÉ : *une mystique nationale*. Presses Universitaires de Rennes.
- CARR, Edward Hallet (1996). *Qu'est-ce que l'histoire ?* 10/18. conférences prononcées à Cambridge, Janvier-Mars 1961 (cf. p. 409).
- CATACH, Nina (1973). « Que faut-il entendre par système graphique du français ? » In : *Langue française* 20, p. 30–44. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1973_num_20_1_5652 (cf. p. xii).
- (1978). *L'orthographe*. P.U.F. Que sais-je ? rééd. jusqu'à 2011, qui est l'édition utilisée pour la pagination (cf. p. xii).
- (1986). *L'orthographe française. traité théorique et pratique*. Nathan (cf. p. xii).
- CERTEAU, Michel de, Dominique JULIA et Jacques REVEL (1975). *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*. nrf Gallimard (cf. p. 254, 277, 280, 615, 616).
- CHALMERS, Alan (1976). *Qu'est-ce que la science ?* trad. La Découverte 1987 (cf. p. 426).
- CHÂLONS, Pierre de (1723). *Dictionnaire Breton-François*. Jacques de HEUQUEVILLE (cf. p. 69, 96, 506, 524, 529, 557, 558, 565, 660, 696, 699, 765, 994, 1252).
- CHANET, Jean-François (1996). *L'École républicaine et les petites patries*. Aubier (cf. p. 571).
- CHAPALAIN, Bernard (2010). *Geriadur ar brezhoneg komzet (Goueloù, Treger ha Kerne-Uhel)*. *Dictionnaire du breton parlé (Goëlo, Trégor et Haute-Cornouaille)* (cf. p. 76, 85).
- CHARTIER-LE FLOCH, Erwan (2010). « La construction de l'interceltisme en Bretagne, de origines à nos jours. Mise en perspective historique et idéologique ». doctorat. Rennes 2, 23 sept. 2010 (cf. p. 310–313, 358, 359, 361, 362, 371, 372, 374, 376, 738).
- (2013). *Histoire de l'Interceltisme en Bretagne*. Coop Breizh. édition d'une thèse soutenue en 2010 à Rennes (cf. p. xi, 127, 129, 132, 140, 257, 258, 276, 277, 279, 281, 284, 285, 301–303, 309, 310, 313, 319, 337, 351, 352, 358–372, 376, 377, 444, 642, 765).
- CHAUDENSON, Robert (1997). « Sabir ». In : *Sociolinguistique. Concepts de base*. Sous la dir. de Marie-Louise MOREAU. Mardaga, p. 257 (cf. p. 512).
- CHAUFFIN, Fanny (2015). « Diwan, pédagogie et créativité. approche critique des relations entre pédagogie, créativité et revitalisation de la langue bretonne dans les écoles associatives immersives Diwan ». doctorat. Rennes 2 (cf. p. 937).
- CHAUVEAU, Jean-Pierre (2012). « Préface ». In : *Le Trégorrois à Plougrescant*. Emgleo Breiz (cf. p. 887, 888, 894, 900, 916, 923, 928, 1308).
- CHÉNIER, Jean-Félix (2003). « Charles TAYLOR et l'abandon de la survivance ». In : *Globe : revue internationale d'études québécoises* 6.2, p. 147–173 (cf. p. 35).
- CHEREL, Gab et Alan AR BERR (2004). *Geriadur ar Verdeadurezh. E div yezh : galleg, brezhoneg*. Preder (cf. p. 90, 824).
- CHEVAL, Jean-Jacques (1997). *Les radios en France. Histoire, état et enjeux*. Apogée (cf. p. 719).
- CILLART DE KERAMPOUL, Claude (1744). *Dictionnaire François-Breton ou François-Celtique du dialecte de Vannes, enrichi de thèmes, Dans lequel on trouvera les Gernes du François & du Breton ; les Infinitifs, les Participes - Passifs, les Présents de l'Indicatif, suivant la première façon de conjuguer ; & une Orthographe facile, tant pour l'écriture, que pour la prononciation*. La Compagnie de Leyde (cf. p. xviii, 70, 150–153, 230, 252, 256, 537, 566, 568, 569, 595, 603, 1008–1010, 1032, 1252).
- CITRON, Suzanne (1987). *Le Mythe National. L'histoire de France en question*. Les Éditions Ouvrières (cf. p. 42).
- CLÉRIVET, Marc (2013). *Danse traditionnelle en Haute-Bretagne*. Dastum / Presses Universitaires de Rennes. issu d'une thèse soutenue en 2010 (cf. p. 366).
- COËTANLEM, Pierre-Joseph de (1820). « Préface de l'auteur Des Remarques » (cf. p. 179, 532, 607, 632, 1026).

- COMITÉ DE PRÉSERVATION DU BRETON ARMORICAIN (1899). *Abrégé de la Méthode de Landivisiau pour Apprendre le Français à l'aide du Breton*. Saint-Brieuc : Prud'homme (cf. p. 104, 571, 581, 587–590, 880, 1080–1083, 1222).
- COMMISSION HISTOIRE DE SKOL VREIZH (1980). *Histoire de la Bretagne et des pays Celtiques*. T. 4 : 1789 à 1914. 5 t. Skol Vreizh (cf. p. 724).
- (1983). *Histoire de la Bretagne et des pays Celtiques*. T. 5 : De 1914 à nos jours. 5 t. Skol Vreizh.
- CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE (2015). « J'apprends le breton. koad ». In : *Bretagne ensemble* 27 (février 2015), p. 21.
- CORNILLET, Gérard (1993). *Geriadur brezhoneg-alamaneg. Bretonisch-deutsches Wörterbuch*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 80, 871, 873, 1214).
- (2000). *Geriadur brezhoneg-alamaneg hag alamaneg-brezhoneg. Bretonisch-deutsches und deutsch-bretonisches wörterbuch*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 80, 871, 1213).
- COROLLER-DANIO, Jeanne (1922). *Histoire de Notre Bretagne*. réed. Elor 1997. illustrations de Jeanne MALIVEL (cf. p. 315, 316, 439).
- CORONADO, Fernando (2003). « Utopies bretonnes en Patagonie ». In : *ArMen* 137 (nov. 2003) (cf. p. 361).
- COSTA, James (2010a). « Des derniers locuteurs aux néo-locuteurs. Revitalisation linguistique en Europe ». In : *Faits de langue* 35–36, p. 205–223.
- (2010b). « Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies. Une approche critique des mouvements de revitalisation en Provence et en Écosse ». thèse. Grenoble (cf. p. 420, 743, 954).
- COSTA, James, Patricia LAMBERT et Cyrille TRIMAILLE (2012). « Idéologies, représentations et différenciations sociolinguistiques. quelques notions en question ». In : *Carnet d'Atelier de Sociolinguistique* (cf. p. 16).
- COSTAOUEC, Denis (2002). *Quel avenir pour le breton populaire ? Enquête à La Forêt-Fouesnant*. Brud Nevez.
- COUMERT, Magali (2016a). « Brittoniques, peuples ». In : *Les Barbares*. Sous la dir. de Bruno DUMÉZIL. Presses Universitaires de France, p. 341–345.
- (2016b). « La Germanie de TACITE, œuvre et redécouverte ». In : *Les Barbares*. Sous la dir. de Bruno DUMÉZIL. Presses Universitaires de France, p. 648–655 (cf. p. 125).
- COURSON, Aurélien de (1840). *Essai sur l'histoire, la langue, et les institutions de Bretagne armoricaine*. Le Normant (cf. p. 646).
- (1842). « De l'éducation populaire et de l'instruction publique en France ». In : *Revue de l'Armorique* (15 oct. 1842) (cf. p. 646).
- CROIX, Alain (1999). « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France. Position de thèse ». In : *Histoire et Sociétés Rurales* 11 (premier trimestre 1999), p. 109–146 (cf. p. 722).
- CULIOLI, Antoine (1968). « La linguistique : de l'empirique au formel ». In : *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Ophrys 1990, p. 9–46 (cf. p. 18).
- DARTIGUENAVE, Jean-Yves, Jean-Michel LE BOT et Jean-François GARNIER (2012). « Repenser le lien social : de Georg SIMMEL à Jean GAGNEPAIN et à la sociologie clinique ». In : *Pensée plurielle*, p. 51–60 (cf. p. 11).
- DAVIES, John (1632). *Antiquæ Linguae Britannicæ Nun vulgò dictæ Cambro-Britannicæ A Suis Cymraecae vel Cambricae, Ab aliis Wallicæ, et Linguae Latinæ, Dictionarium Duplex. Prius, Britannico-Latinum, Plurimis venerandæ antiquitatis Britannicæ monumentis respersum. Posterius, Latino-Britannicum. Accesserunt Adagia Britannica, & plura & emendatiora quàm antehàc edita*. R. YOUNG, Londres (cf. p. 70, 139, 150, 154, 342, 685, 950, 969).
- DELANOY, Arnaud (1995). *Geriadurig etimologel ar brezoneg*. T. 1. Emgleo Breiz, Ar Skol Vrezoneg (cf. p. 82, 501).
- DELAPORTE, Raymond (1974). « Diwar-benn an doare-skrivañ ». In : *Hor Yezh* 94, p. 44–49.

- DELAPORTE, Raymond (1986). *Geriadur brezhoneg-saozneg gant skouerioù. Breton-english dictionary with examples*. 1 t. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 79, 871, 873, 1191–1193, 1252).
- (1989). « Perak ha penaos e voe divizet peurunvaniñ doare skrivañ ar brezhoneg e 1941 ». In : *Al Liamm* 257 (Du-Kerzu 1989).
- (1990). *Elementary english-breton dictionary. Geriadurig saozneg-brezhoneg*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 79, 871, 1193).
- (1995). *Geriadur divyezhek brezhoneg-saozneg. english breton bilingual dictionary*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 79, 871, 873, 1194).
- DELAPORTE, Raymond et Yeun AR GOW (1939). « Ar stourm evit ar yez unvan ». In : *Gwalarn* 125 (Ebrél 1939).
- DÉLOYE, Yves (1994). « La nation entre identité et altérité ». In : *L'identité politique*. Sous la dir. de Jacques CHEVALLIER. PUF, p. 281–293.
- (2007). *Sociologie historique du politique*. La Découverte, coll. Repères.
- DENEZ, Pêr (1958). « Ar wirionez diwar-benn an doare-skrivañ ». In : *Hor Yezh* 3.
- (1975). « Hag adarre. An doareoù-skrivañ ! » In : *Hor Yezh* 99.
- (1980). *Geriadur brezhoneg douarnenez. 1. Pesked, 2. Laboused*. T. 1. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 78, 85, 841, 888, 1180).
- (1992). « Préface ». In : LAINÉ, Noël. *Le droit à la parole*. Terre de Brume, p. 9–11 (cf. p. 760, 803).
- DENIEL, Alain (1976). *Le mouvement breton*. Maspéro.
- DESHAYES, Albert (2003). *Dictionnaire étymologique du breton*. Chasse-Marée (cf. p. 82, 424, 477–481, 483, 484, 486, 491, 493, 494, 497, 684, 892, 903, 906–909, 918, 919, 923, 926, 929, 1267–1272, 1274–1276).
- (2013). *Histoire de la langue bretonne. évolution de la graphie*. Label LN (cf. p. 82, 481, 486, 845).
- DIECKHOFF, Alain (1996). « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel ». In : *L'année sociologique* 46.1.
- DOROSZEWSKI, Witold (1969). « Quelques remarques sur les rapports de la sociologie et de la linguistique. Émile DURKHEIM et Ferdinand de SAUSSURE ». In : *Essais sur le langage*. Minuit (cf. p. 5, 6, 417).
- DOTTIN, Georges (1917). « Compte-Rendu ». In : *Annales de Bretagne* xxxii, p. 440 (cf. p. 1100).
- DREZEN, Youen (1938). « Jakez Riou ». In : *Gwalarn* 110–111 (jan. 1938) (cf. p. 731).
- DROIXHE, Daniel (2007). *Souvenirs de Babel. La reconstruction de l'histoire des langues de la Renaissance aux Lumières*. Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. URL : <http://www.arllfb.be/ebibliotheque/livres/babel/babel.pdf> (cf. p. 51, 139, 161).
- DUBOIS, Claude-Gilbert (1972). *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste avec l'édition inédite d'un traité de Guillaume POSTEL : « De ce qui est premier pour reformer le monde. »* Vrin (cf. p. 124).
- DUBOIS, Jean (1971). *Introduction à la lexicographie. les dictionnaires*. Larousse (cf. p. 57).
- DUCHÊNE, Alexandre et Monica HELLER, éd. (2007). *Discourses of endangerment*. Continuum (cf. p. 420, 740, 743).
- DUJARDIN, Louis (1949). *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775–1838*. Brest : Imprimerie Commerciale et Administrative (cf. p. 281, 282, 642).
- DULONG, Renaud (1975). *La question bretonne*. Armand Colin.
- DUPÂQUIER, Jacques (2002). « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale ». In : *Histoire et Sociétés Rurales* 18 : *La mobilité : une notion à définir et à relativiser*, p. 121–135 (cf. p. 722).
- ELÉGOËT, Fañch (1972). « La domination linguistique en Bretagne. Essai d'approche à partir d'une enquête au Grouannec en Plouguerneau ». mémoire de maîtrise. Paris X Nanterre.
- (1977). « Langue stygmate ». In : *Ar Falz* 18.

- ELÉGOËT, Fañch (1990). « Identité négative, dépayssation et intégration nationale ». In : *Revue archéologique de l'Ouest* supplément n.2.
- ÉLOY, Jean-Michel (1997). *La constitution du picard. une approche de la notion de langue*. Peeters (cf. p. 4).
- EPRON, Aurélie (2008). « Histoire du gouren (XIX^e- XXI^e siècles). L'invention de la lutte bretonne ». Doctorat. Rennes 2 (cf. p. 368).
- ERNAULT, Émile (1877). *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne. la langue bretonne devant la science*. Saint-Brieuc : Francisque GUYON. mémoire présenté à la réunion des Sociétés savantes de France en avril 1877 au nom de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord (cf. p. 381, 664, 677, 690).
- (1881). *De la méthode à suivre dans l'Étude Philologique du Breton*. Saint-Brieuc : L. PRUD'HOMME. extrait des Mémoires de l'Association Bretonne (cf. p. 664).
- (1887). *Dictionnaire étymologique du moyen-breton*. Société des Bibliophiles Bretons (cf. p. 83).
- (1904). *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes*. Lafolye Frères (cf. p. 94, 847).
- (1907). *Défense de mes ouvrages contre M. GRAMMONT*. Poitiers : J. LÉVRIER, 2^e édition (cf. p. 1121).
- (1925). *Adresse de l'Académie bretonne à l'Académie basque*. Livret reproduisant un article initialement publié dans *Revista Internacional de los Estudios Vascos*, 16.2. Contient une réponse de Georges LACOMBE (cf. p. 669, 677).
- (1927). *Geriadurig brezoneg-galleg*. Prud'homme (cf. p. 94, 1118, 1121, 1122, 1252).
- (2008). *Supplément inédit à son dictionnaire vannetais*. Sous la dir. de Gwennole LE MENN. Skol (cf. p. 94, 833, 1317).
- ESNAULT, Gaston (1913). *Danvez Geriadur. Matériaux pour compléter les dictionnaires bretons* (cf. p. 95, 1252).
- ÉTIENNE, Guy (1983). *Geriadur ar Bredelfennerezh. e peder yezh : galleg, alamaneg, saozneg, brezhoneg*. Preder / Kreizenn Imbourc'h Sturyezhoniezh (cf. p. xvii, 63, 90, 775, 788, 815, 821, 824, 877, 932, 939, 1187, 1252).
- (1992). « Trois cas de figure de la néologie ». In : *Lavar* 08 (cf. p. 684).
- (1995). *Geriadur ar Stlenneg. e teir yezh : galleg, saozneg, brezhoneg*. Preder (cf. p. 90, 824, 1252).
- (1999). *Geriadur ar Gorfadurezh. hervez an destladur etrevroadel P.N.A. ; e teir yezh : galleg, latin, brezhoneg ; gant alc'hwezioù divyezhek latin-brezhonek, brezhonek-latin*. Preder (cf. p. 90, 824, 1252).
- (2004a). « Arguzenn DESCARTES : "Cogito, ergo sum" ». In : *Lavar* 16, p. 306–322 (cf. p. 821).
- (2004b). « E-sigur un nebeut termenoù heidegerek ». In : *Lavar* 16, p. 98–138 (cf. p. 821).
- (2007). *Geriadur ar Vezekniezh*. T. 1. Preder (cf. p. 91, 824).
- ÉTIENNE, Guy et Pascal LE MOAL (2000). *Geriadur ar Mediaoù. Fiñveier, Video ; e teir yezh : galleg, saozneg, brezhoneg*. Preder (cf. p. 90, 824, 1252).
- ÉVEILLARD, Jean-Yves (2013). *L'armorique antique. Aremorica antiqua*. Skol Vreizh (cf. p. 112–115, 119).
- EVEN, Arzel (1975). « Notennoù diwar-benn « BARZHAZ » KERVEZIOU ». In : *Hor Yezh* 100 (Eil trimiziad 1975).
- EVENO, Patrick (2012). *Histoire de la presse française. de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*. Flammarion (cf. p. 718).
- EWAN, Jil (1996). *Lexique complémentaire Français-Breton. Propositions de Jil EWAN*. Imbourc'h (cf. p. xviii, 74, 510–512, 790, 791, 807, 827, 828, 830, 835, 849, 854, 858, 1226–1230, 1232).
- EWAN, Jil, MARC'H-KLEUR et Youenn OLIER (2000). « Lexique complémentaire. français-breton ». URL : <http://kannadig.pagesperso-orange.fr/geriadurimbouch.doc> (cf. p. xviii, 74, 513, 791, 803, 804, 807, 859–861, 1242, 1243).
- FAGON, Christian et Yann RIOU (2015). *Trésors du breton de l'Île de Sein. bredoneg ar gear, on teuzeur*. An Alarc'h (cf. p. 76, 86, 887, 935, 1317).

- FALC'HUN, François (1951). *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*. La nation en question. réed. Union Générale d'Éditions 1981. D'abord publié en 1951 puis 1963 chez PUF sous le titre *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (cf. p. 7, 444, 447, 894, 953).
- (1953). « Autour de l'orthographe. Positions et propositions ». In : *Annales de Bretagne*, p. 48–77 (cf. p. 739).
- (1955). *L'orthographe universitaire de la langue bretonne*. Emgleo Breiz (cf. p. 739).
- (1962a). « Le breton, forme moderne du gaulois ». In : *Annales de Bretagne* LXIX.4 (déc. 1962) (cf. p. 444, 953).
- (1962b). « Une controverse sur les origines de la langue bretonne ». In : *Cahiers de l'Iroise* (oct.–déc. 1962) (cf. p. 444, 953).
- (1964). « Arrières-plans du *Barzaz Breiz* ». In : *Actes du Sixième Congrès National*. Sous la dir. de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE COMPARÉE. Didier, p. 132–142 (cf. p. 447).
- (1970). « Arrière-plans du *Barzaz Breiz* ». In : *Noms de lieux celtiques*. Éditions Armoricales, p. 139–146 (cf. p. 447).
- (1977). Préface. In : TANGUY, Bernard. *Aux origines du nationalisme breton*. Union Générale d'Édition (cf. p. 445–447).
- (1981). « Note sur l'orthographe ». In : MEDAR, Tad. *An Tri Aotrou*. Sobredim.
- FAVEREAU, Francis (1991a). « Quatre générations de bretonnants ». In : *La Bretagne Linguistique* 7 (cf. p. 729, 754, 768).
- éd. (1991b). *Skol Vreizh, collection bleue* (20 1991) : *Littérature et écrivains bretonnants depuis 1945*.
- (1992). *Dictionnaire du breton contemporain*. Skol Vreizh (cf. p. 57, 77, 86, 497, 615, 888, 894, 902, 903, 905, 916, 922, 923, 932, 938, 939, 1206, 1208, 1209, 1252).
- (1993). *Bretagne contemporaine. Langue, Culture, Identité*. Skol Vreizh.
- (1994a). « Entretien ». In : *Ar Falz* 82–83.
- (1994b). « Langue bretonne, nation française, République jacobine et perspective européenne ». In : *Revue internationale d'éducation de Sèvres* 3, p. 75–84. URL : <http://ries.revues.org/4231> (visité le 02/10/2015) (cf. p. 615, 630).
- (1999). *Geriadur krenn ar brezhoneg a-vremañ. brezhoneg-galleg, galleg-brezhoneg ; dictionnaire usuel du breton contemporain ; bilingue*. Skol Vreizh (cf. p. 77, 895, 923, 1210).
- (2001a). *Lennegezh ar brezhoneg en XX^{vet} kantved*. T. 1 : *An "Emzao" kentañ. 1900-1918*. 3 t. Skol Vreizh. L'auteur a publié simultanément une version française de chaque tome sous le titre *Anthologie de la littérature de langue bretonne au XX^e siècle*, chez le même éditeur (cf. p. 1210).
- (2001b). *Geriadurig ar brezhoneg a-vremañ. brezhoneg / galleg, galleg / brezhoneg ; dictionnaire compact du breton contemporain ; bilingue*. Skol Vreizh (cf. p. 77).
- (2002). « Les orthographes du breton ». In : *Codification des langues de France*. Sous la dir. de Dominique CAUBET, Salem CHAKER et Jean SIBILLE. L'Harmattan, p. 111–122.
- (2003). *Lennegezh ar brezhoneg en XX^{vet} kantved*. T. 2 : *Breiz Atao hag ar re all el lennegezh. 1919/1944*. 3 t. Skol Vreizh.
- (2005). *Breizh a-vremañ*. Skol Vreizh. version bretonne et réédition de *Bretagne Contemporaine*, Skol Vreizh, 1993.
- (2006). *Babel et baragouin. Le breton dans la mondialisation*. Skol Vreizh.
- (2008). *Lennegezh ar brezhoneg en XX^{vet} kantved*. T. 3 : *Al lennegezh a "spered broadel" : Al liamm Tír na n'Óg ; Hervez spered ar "batrioted" : Brud ha Brud Nevez. 1945/1968*. 3 t. Skol Vreizh.
- FERGUSON, Charles (1959). « Diglossia ». In : *Word* 15, p. 325–340. cité avec la pagination de sa reproduction dans *Language and Social context*, publié par Pier Paolo GIGLIOLI, 1972, Penguin Books (cf. p. 509, 516, 757, 954).
- FISHMAN, Joshua (1967). « Bilingualism With and Without Diglossia ; Diglossia With and Without Bilingualism ». In : *Journal of Social Issues* xxiii.2 (cf. p. 509, 516, 757, 954).

- FLEURIOT, Léon (1964). *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*. Klincksieck (cf. p. 83, 440).
- (1973). « (titre inconnu) ». In : *Bretagne Information et Action* 18 (juin-juil. 1973) (cf. p. 318).
- (1982a). « Les langues de Bretagne. Aperçu sur l'histoire du breton ». In : *La Bretagne*. Sous la dir. d'Yann BREKILIEN (cf. p. 408).
- (1982b). *Les origines de la Bretagne*. Payot (cf. p. 442, 444, 445, 953).
- (1983). « Les réformes du breton ». In : *Language reform — La réforme des langues — Sprachreform*. Sous la dir. d'István FODOR et Claude HAGÈGE. T. 2. Hamburg, p. 27–47.
- (2000). « Les sources littéraires non bretonnes sur les migrations bretonnes et la date de celles-ci ». In : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 107, p. 7–13.
- FLEURIOT, Léon et Claude EVANS (1985). *A dictionary of old breton. Dictionnaire du vieux-breton*. Toronto : Prepcorp (cf. p. 83).
- FOUCAULT, Michel (1969). *L'archéologie du savoir*. Gallimard (cf. p. 20).
- (1971a). *L'Ordre du discours*. Gallimard (cf. p. 16).
- (1971b). « Nietzsche, la généalogie, l'histoire. Hommage à Jean Hyppolite ». In : *Dits et écrits*. T. II. Presses Universitaires de France, p. 145–172 (cf. p. 40, 42, 43, 45, 48, 50).
- (1976). « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France*. Sous la dir. d'Alessandro FONTANA et Mauro BERTANI. EHESS / Gallimard / Seuil 1994 (cf. p. 125, 272, 414).
- (1984). *Sept propos sur le septième ange*. Fata Morgana. Texte écrit en 1970 et qui parut d'abord comme préface de *La grammaire logique* de BRISSET, republiée aux éditions Tchou. (Cf. p. 259).
- FOUTOUILLEG, Naïg (1975). « Nenn Janni ». In : *Brud* 49 (Nevez-Amzer 1975), p. 112–115.
- FRÉVILLE, Henri (1985). *Archives secrètes de la Bretagne. 1940–1944*. Ouest-France.
- GAGNEPAIN, Jean (1972). « Problèmes de symbiose en celtique ». In : *Études celtiques* xiii.1, p. 213–219 (cf. p. 54, 451, 453, 520–523, 949).
- (1994). *Leçons d'introduction à la théorie de la médiation*. Peeters (collection Anthropologiques) (cf. p. 5, 313, 387, 520, 684).
- GAILLARD, Isabelle (2006). « De l'étragne lucarne à la télévision. Histoire d'une banalisation (1949–1984) ». In : *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 91 (2006/3 2006), p. 9–23 (cf. p. 720, 721).
- GAL, Susan et Judith IRVINE (1995). « The boundaries of languages and disciplines ». In : *Social Research* 62.4, p. 967–1001 (cf. p. 24, 558, 668, 758, 952).
- GARCIA Ofelian and Wei, Li (2014). *Translanguaging. Language, Bilingualism and Education*. Palgrave Macmillan (cf. p. 868).
- GARNIER (1986). *Dictionnaire breton*. Sous la dir. de Pierre-Jakez HÉLIAS (cf. p. 76, 77, 97, 105, 899, 913, 928, 931, 937, 1196).
- GAULLE, Charles de (1865). « Les Celtes au XX^e siècle. Appel aux représentants actuels de la race celtique ». In : *Revue de Bretagne et de Vendée* (deuxième semestre 1865) (cf. p. 358, 359).
- GENDRY, Mickaël (2016). *de l'Armorique à la Bretagne*. 7 écrit (cf. p. 116).
- GENETTE, Gérard (1981). *Palimpsestes*. Seuil (cf. p. 61).
- (1987). *Seuils*. Seuil (cf. p. 61, 65, 196, 286, 452).
- GERVEN, Yann (1978). « Un nebeud notennoù diwar-benn GWALARN ». In : *Ar Falz* 26 (oct. 1978).
- (1990). « Un notenn gand Yann Gerven ». In : *Al Liamm* 263 (Du-Kerzu 1990).
- (2002). *Eus ar brezhoneg beleg d'ar brezhonegoù lennegel*. URL : http://www.oocities.org/yann_gerven/pennadou2.html (visité le 17/06/2015) (cf. p. 106, 461).
- (2003). « Herezh ar brezhoneg beleg ha penaos en em zizober dioutañ ». In : *Al Liamm* 338 (Mezheven 2003), p. 56–68 (cf. p. 106).
- GINOT, Émile (1916). « Les révélations d'un filigrane ». In : *Annales de Bretagne* 31.4, p. 529–530 (cf. p. 93).

- GIOT, Pierre-Roland (1999). « La Genèse des mythes autour du fait de l'arrivée des bretons en Armorique ». In : *Bretagne et peuples d'Europe. Mélanges en l'honneur de Pêr DENEZ*. Sous la dir. d'Herve LE BIHAN. Hor Yezh / Presses Universitaires de Rennes - Klask, p. 283–307 (cf. p. 111, 114–116).
- GIRAUDON, Daniel (2010). « Ar brezoneg, yez ar bobl ; Le breton, la langue du peuple ». In : GROS, Jules. *Le Trésor du breton parlé*. Skol Vreiz, p. 9–10 (cf. p. 76, 889, 899, 914, 930, 931, 1153).
- (2014). *Supplément au dictionnaire breton-français*. Yoran Embanner (cf. p. 76, 104, 914, 1158).
- GOFFMAN, Erving (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Minuit (cf. p. 33).
- (1975). *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*. Minuit (cf. p. 190, 252, 260).
- (1987). *Façons de parler*. Minuit (cf. p. 9, 17).
- GOODY, Jack (1979). *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Minuit (cf. p. xii, 496, 736, 827).
- GORSEDD DE BRETAGNE (1909). *Gorsedd Barzed Gourenez Breiz-Izel ; Reizadur a Ziabarz*. Carhaix : Ar Bobl (cf. p. 346–350).
- GOUBERT, Pierre, éd. (1970). *Annales de Démographie historique : Migrations* (cf. p. 722).
- GOUÉLIAN, H.J. (2002). *Vocabulaire du breton d'aujourd'hui*. Gisserot coll. Les Universels (cf. p. 796, 798, 1316).
- GOURVIL, Fañch (1960). *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815–1895) et le « Barzaz Breiz » (1839-1845-1867)*. Oberthur. Issu d'une thèse soutenue en 1959 à Rennes. (Cf. p. 281, 282).
- GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732). *Dictionnaire François-Celtique ou François-Breton nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le François en Celtique, ou en langage Breton, pour Prêcher, Catechier, & Confesser, selon les differes Dialectes de chaque Diocese ; utile, & curieux pour s'instruire à fond de la Langue Bretonne, & pour trouver l'éthymologie de plusieurs mots François & Bretons, de noms propres de Villes, & de Maisons*. Julien VATAR (cf. p. 69, 132, 141–149, 154, 162, 203, 256, 268, 321, 322, 524, 530, 531, 557, 559–561, 564, 565, 662, 699, 996, 1001, 1002, 1004, 1005, 1252).
- (1738). *Grammaire Française-Celtique ou Française-Bretonne qui contient Tout ce qui est nécessaire pour apprendre par les Regles la Langue Celtique, ou Bretonne*. Julien VATAR (cf. p. 146, 162, 549, 550, 607).
- (1834). *Dictionnaire Français-Celtique ou Français-Breton. Nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le français en celtique, ou en langage breton, pour prêcher, catéchiser et confesser, selon les différents dialectes de chaque diocèse ; utile et curieux pour s'instruire à fond de la langue bretonne, et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots français et bretons, de noms propres de villes et de maisons, etc.* Benjamin JOLLIVET (cf. p. 70, 666, 673, 1007).
- GRÉGOIRE, Henri (1794). *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. devant la Convention Nationale (cf. p. 617–619, 621, 623, 624, 626, 627, 631, 633, 637, 656, 676).
- GROS, Jules (1966). *Le Trésor du Breton Parlé*. T. 1. Le langage figuré. Emgleo Breiz (cf. p. 76, 88, 104, 888, 889, 893, 896, 899, 911, 913, 920, 925, 928, 1151, 1152).
- (1970). *Le Trésor du Breton Parlé*. T. 2. Dictionnaire Breton-Français des expressions figurées. Les Presses Bretonnes (cf. p. xviii, 76, 88, 104, 105, 886, 911, 923, 1153, 1154).
- (1974). *Le Trésor du Breton parlé*. T. 3. Le style populaire. Barr-Heol (cf. p. 76, 88, 104, 878, 887, 911, 914, 925, 1156, 1157).
- (1989). *Le Trésor du Breton Parlé*. Sous la dir. de Daniel GIRAUDON. Skol Vreizh, Imprim (cf. p. 76, 104, 886, 914, 1158).
- (1993). *Dictionnaire français-breton des expressions figurées*. Sous la dir. d'Andreo AR MERSER. 2 t. Emgleo Breiz - Brud Nevez. C'est l'éditeur qui a réorganisé le travail initial de Jules GROS de manière à en extraire un dictionnaire français-breton. (Cf. p. 76, 105, 921, 1154).

- GROS, Jules (2010). *Le Trésor du Breton Parlé*. T. 2. Dictionnaire breton-français des expressions figurées (cf. p. 76, 887, 906, 911, 923, 924, 1155, 1156).
- GUÉGUEN, Josette (2006). « Le fantôme de l'immersion linguistique en breton ». doctorat. Université de Brest.
- GUILCHER, Jean-Michel (1963). *La tradition populaire de danse en basse-bretagne*. réed. Coop Breizh 2007 (cf. p. 366, 369).
- GUILHAUMOU, Jacques (2004). « Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive ». In : *Texto!* URL : http://www.revue-texto.net/Inedits/Guilhaumou_AD.html (cf. p. 20).
- (2007). « L'analyse de discours du côté de l'histoire ». In : *Langage et société* 2007/3.121–122, p. 177–187 (cf. p. 19, 26).
- GUILLEVIC, Augustin et Pierre LE GOFF (1907). *Vocabulaire Breton-Français et Français-Breton. Dialecte de Vannes*. Lafolye Frères (cf. p. 94).
- GUILLOREL, Eva et Donatien LAURENT (2007). « Chanson politique et histoire. le combat de Saint-Cast et les Anglais sur les côtes de Bretagne au XVIII^e siècle ». In : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 114–4, p. 167–184. URL : <https://abpo.revues.org/475> (cf. p. 357).
- GUILLOU, Anne (1990). *Les femmes, la terre, l'argent. Guiclan en Léon*. Beltan (cf. p. 727).
- (2007). *Pour en finir avec le matriarcat breton*. Skol Vreizh (cf. p. 727).
- GUILLOUX, Gabriel-Louis (1984). *Grand dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes*. Hor Yezh (cf. p. 96).
- GUIN, Yannick (1982). *Histoire de la Bretagne de 1789 à nos jours. Contribution à la critique de l'idéologie nationaliste*. Maspéro (cf. p. 7, 191, 225, 283, 313, 314, 318, 439, 510, 630, 632–634, 642, 644, 714, 715, 723, 725, 727, 738, 832, 954).
- GUIOMAR, Jean-Yves (1987). *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*. Éditions Régionales de l'Ouest (cf. p. 283).
- (1992a). « La Révolution Française et les origines celtiques de la France ». In : *Annales historiques de la Révolution française* 287, p. 63–85 (cf. p. 273).
- (1992b). « Le Barzaz Breiz de Th. h. de LA VILLEMARQUÉ ». In : *Les lieux de mémoire*. Sous la dir. de Pierre NORA. Gallimard, p. 526–565 (cf. p. 42, 281).
- GUMPERZ, John (1989). *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Minuit (cf. p. 9).
- GUYONVARCH, Christian Joseph (1973). *Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne. Origine et histoire des mots*. OGAM-Celticum (cf. p. xviii, 57, 63, 82, 97, 448, 449, 451, 452, 521, 684, 1160, 1165).
- (1975). « introduction ». In : LAGADEUC, Jehan. *Catholicon. dictionnaire breton-latin-français du XV^e siècle*. OGAM-tradition celtique (cf. p. 69, 408, 455).
- (1984). *Aux origines du breton. Le glossaire vannetais du Chevalier Arnold von Harff voyageur allemand du XV^e siècle*. OGAM-Celticum (cf. p. 408).
- (1987). « Du moyen breton au breton moderne : langue et littérature ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 1. 3 t. Champion-Slatkine, p. 193–230 (cf. p. 82, 101, 448, 449, 454–465, 469, 470, 473, 474, 481, 495, 547, 653).
- (2000). « Préface ». In : PLOURIN, Jean-Yves. *Initiation au breton familier et argotique*. Armeline, p. 5–6 (cf. p. v, 82, 465, 469, 471–475, 513, 892, 893, 903, 913, 924, 926, 1244).
- (2005). « Préface ». In : PLOURIN, Jean-Yves. *Tammoù Gwaskin*. Armeline, p. 7–12 (cf. p. 82, 453, 466, 467, 469, 470, 472–475, 495, 893, 907, 908, 914, 923, 927, 928, 930, 931, 1283).
- GWALARN (1928a). *Ar simbol*.
- (1928b). *L'instruction du peuple breton par le breton et l'œuvre de "Gwalarn"* (cf. p. 786).
- (1936). « Keleier diweza. Peurunvani ». In : *Gwalarn* 94 (Gwengolo 1936), p. 63.
- (1938). « Notennou. Ar stourm evit ar yez unvan ». In : *Gwalarn* 119–120 (Here-Du 1938), p. 72.

- GWALARN (1941). « Peurunvanidigez ar Vrezoneg ». In : *Gwalarn* 138–139 (Gouere-Eost 1941), p. 67–68.
- HABERMAS, Jürgen (2003). « De la tolérance religieuse aux droits culturels ». In : *Cités* 13, p. 151–170 (cf. p. 35).
- HAMON, Kristian (2001). *Les nationalistes bretons sous l'occupation*. An Here (cf. p. 832).
- HARTOG, François (2002). *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*. Seuil (cf. p. 40).
- (2010). « Historicité / régimes d'historicité ». In : *Historiographies, concepts et débats*. T. 2. Gallimard, p. 766–771 (cf. p. 40).
- HÉLIAS, Pierre-Jakez (1972). « Préface ». In : *Skol Louarn Veig Trebern*. Al Liamm.
- (1975). *Le Cheval d'Orgueil*. Plon (cf. p. 716).
- (1978). *Lettres de Bretagne*. Galilée.
- HELLER, Monica (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Didier (cf. p. 740, 770).
- HEMON, Roparz (1924). « Lennegez ». In : *Breiz Atao* (mar. 1924). cité dans le recueil *Eur breizad oc'h adkavout Breiz*, édition de 1972 (cf. p. 783, 784).
- (1927a). « An amzer hag al lennegezh ». In : *Gwalarn*. cité dans le recueil *Eur breizad oc'h adkavout Breiz*, édition de 1972 (cf. p. 785).
- (1927b). *An Aotroù Bimbochet e Breizh*. Gwalarn (cf. p. 788, 789).
- (1927c). « Ar Ger Bev ». In : *Breiz Atao* (avr. 1927). cité dans le recueil *Eur breizad oc'h adkavout Breiz*, édition de 1972 (cf. p. 736, 781, 782, 793).
- (1927d). « Danvez evit Kentskrid eur Geriadur ». In : *Gwalarn* 10 (Hañv 1927) (cf. p. 74, 422, 513, 780, 785, 794, 796, 905, 1104).
- (1927e). « « Gwalarn » e Breiz ». In : *Gwalarn* 9 (Nevez-Amzer 1927).
- (1927f). « Liziri d'an neb a garo ». In : *Breiz Atao* 1 (Here 1927).
- (1928a). « Buhez ha Lennegez ». In : *Gwalarn* 13 (mar. 1928), p. 82 (cf. p. 870).
- (1928b). *Geriadurig-dourn brezonek-gallek*. Moulerez. collection "levraoueg *Gwalarn*", n.9 (cf. p. 73, 785, 790, 794, 1313, 1314).
- (1928c). « Prinsezig en deur ». In : *Gwalarn* 16 (déc. 1928) (cf. p. 843, 846, 1105, 1109, 1110).
- (1928d). « Studi ar yezoniezh ». In : *Gwalarn* 15 (sept. 1928), p. 59–63 (cf. p. 785).
- (1929a). « Evit kenlabour speredel tud desket Breiz ». In : *Gwalarn* 17 (Nevez-Amzer 1929) (cf. p. 786).
- (1929b). « Réflexions sur la littérature ». In : *Kornog* 2/3 (C'houevrer 1929) (cf. p. 782).
- (1930a). *Geriadurig esperanteg-brezonek. esperanto-bretona vortareto*. Gwalarn, levraoueg keltiek etrevroadel (cf. p. 790, 1123).
- (1930b). « Notenn diwar-benn levezon ar c'hembraeg war ar brezoneg ». In : *Gwalarn* 23 (oct. 1930), p. 17–26 (cf. p. 342, 378, 684, 685, 855, 1108, 1109).
- (1931a). « Adyezou ». In : *Gwalarn* 27 (fév. 1931), p. 31–33 (cf. p. 870, 871, 1124).
- (1931b). *Eur breizad oc'h adkavout Breiz*. Moulerez 4. D'abord paru sous forme d'articles séparés dans la revue *Gwalarn*, puis regroupé par Al Liamm en 1972. Version traduite par Michel Treguer chez Yoran Embanner en 2005 (cf. p. 780).
- (1931c). « Peurunvani ». In : *Gwalarn* 33 (Eost 1931), p. 5–8 (cf. p. 843, 845, 846, 1110).
- (1932). « Levriou nevez ». In : *Gwalarn* 42 (Mae 1932).
- (1933a). « Barzed Yaouank Breiz ». In : *Kannadig Gwalarn* 7 (Ebrel 1933).
- (1933b). « Penaos deski lenn brezoneg ». In : *Kannadig Gwalarn* 8 (Mae 1933).
- (1934a). « An den hag ar yez ». In : *Gwalarn* 70 (sept. 1934), p. 35–38 (cf. p. 797, 818).
- (1934b). « Geriadur Gallek-Brezonek F. VALLÉE ». In : *Gwalarn* 62 (jan. 1934), p. 37–38 (cf. p. 844, 1129).
- (1934c). « Hanter-kant Levr hon eus ezomm anezo ». In : *Gwalarn* 62 (jan. 1934), p. 31–36 (cf. p. 782, 799, 816, 817, 833).
- (1934d). « "Mentoniez" ». In : *Gwalarn* 73 (déc. 1934), p. 55–56 (cf. p. 513, 806, 818, 1135).
- (1934e). « Peurunvanidigez ar Yez ». In : *Gwalarn* 63 (C'houevrer 1934), p. 35–38 (cf. p. 838, 843, 845, 1110, 1111).

- HEMON, Roparz (1935a). « Ar "Ventoniez" ». In : *Gwalarn* 75 (C'hwevrer 1935), p. 49–50 (cf. p. 778, 818, 1137).
- (1935b). *Geriadurig gallek-brezhonek an troioù-lavar poblet. Petit dictionnaire français-breton des expressions populaires.* réed. Hor Yezh 1990 (cf. p. 791, 863, 921, 1146).
- (1935c). « Geriadurig gallek-brezonek an troioù-lavar poblet ». In : *Gwalarn* 75 (C'hwevrer 1935), p. 54–56 (cf. p. 791, 846, 862, 1145).
- (1935d). « Goulennou hon amzer e-keñver ar yez ». In : *Gwalarn* 80 (juil. 1935), p. 43–44 (cf. p. 837, 1139).
- éd. (1935e). *Gwalarn* 83 (oct. 1935) : *Alc'houez ar brezoneg eeun* (cf. p. 837, 877, 1140, 1141).
- (1935f). « Notennou ». In : *Gwalarn* 85 (Kerzu 1935), p. 44.
- (1935g). « Penaos eeuna ar yez ». In : *Gwalarn* 81 (août 1935), p. 49–52 (cf. p. 835, 837, 877, 903, 1140).
- (1935h). « Teñzor ar Gwenedeg ». In : *Gwalarn* 75 (C'hwevrer 1935), p. 53–54 (cf. p. 847, 1143).
- (1935i). *Teñzor ar gwenedeg.* *Gwalarn* (cf. p. 75, 76, 106, 785, 838, 843, 846, 847, 888, 1144).
- (1935j). « Yann Sohier ». In : *Gwalarn* 80 (Gouere 1935).
- (1936). « "Gwalarn" hag ar gwenedeg ». In : *Gwalarn* 92 (Gouere 1936), p. 46–50 (cf. p. 837, 843, 848, 1111–1113).
- (1937a). « Ar wezenn forc'hek ». In : *Gwalarn* 106–107 (Gwengolo-Here 1937), p. 106.
- (1937b). « Notennou. Kendalc'h esperantegerien vreiz ». In : *Gwalarn* 103 (juin 1937), p. 63–64 (cf. p. 870).
- (1938a). « Ar "Brezoneg eeun" , diazez yez an holl ». In : *Gwalarn* 117 (août 1938), p. 5–6 (cf. p. 837, 843, 1141).
- (1938b). « Ar stourm evit ar Yez Unvan ». In : *Gwalarn* 115–116 (Mezeven-Gouere 1938), p. 92–94 (cf. p. 843, 1114).
- (1938c). « Ar Yez Unvan en Arvar ». In : *Gwalarn* 115–116 (Mezeven-Gouere 1938), p. 89–92 (cf. p. 833, 835, 843, 1114, 1115).
- (1938d). « Kredenn "Gwalarn" e-keñver kudenn an doare-skriva ». In : *Gwalarn* 119–120 (Here-Du 1938), p. 5–6 (cf. p. 833, 835, 843, 864, 1115).
- (1938e). « Notennou ». In : *Gwalarn* 112–113 (Meurzh-Ebrel 1938), p. 99–101 (cf. p. 66, 843, 844, 877, 1113).
- (1938f). « Penaos eo bet savet roll-geriou ar "brezoneg eeun" ». In : *Gwalarn* 118 (sept. 1938), p. 31–33 (cf. p. 837, 903, 1142).
- (1939a). « Eur yez hepken ». In : *Gwalarn* 122 (Genver 1939), p. 16–17 (cf. p. 867, 1116).
- (1939b). « Liorz ar Gwenedeg ». In : *Gwalarn* 122 (Genver 1939), p. 9–13 (cf. p. 1101).
- (1939c). « "Liorz ar Gwenedeg" ». In : *Gwalarn* 125 (Ebrel 1939), p. 17–19 (cf. p. 1101).
- (1941). « N'omp ket bugale ». In : *Arvor* 37 (14 sept. 1941).
- (1943). « Burzhud an 8 a viz Gouere ». In : *Arvor* 130 (11 juil. 1943).
- (1948). « Geriadur Breizh ». In : *Al Liamm* (meurzh-ebrel 1948), p. 7–8 (cf. p. 1117).
- (1950). « 1925–1950–1975 ». In : *Al Liamm* 10 (Gwengolo — Here 1950).
- (1951). « tri oadvezh ar brezhoneg ». In : *Al Liamm* 26, p. 36–41 (cf. p. 861).
- (1952). « Roperzh Ar Mason hag hor yezh ». In : *Al Liamm* 31 (Meurzh-Ebrel 1952).
- (1957a). « Brezhoneg unvan er skolioù ». In : *Ar Bed Keltiek* (Mae 1957).
- (1957b). « Gerioù etrevroadel ». In : *Hor Yezh* 12 (Kentañ trimiziad 1957).
- (1958). *Contribution à un Dictionnaire historique du breton.* *Al Liamm* (cf. p. 83, 1314).
- (1963). « Ur Geriadur Broadel ». In : *Ar Bed Keltiek* 53 (mai 1963), p. 81 (cf. p. xviii, 92, 838, 868, 1149).
- (1964). « Ur yezh c'hlan ». In : *Ar Bed Keltiek* 64 (Ebrel 1964).
- (1970). *Dictionnaire français / breton, nouvelle édition.* *Al Liamm* (cf. p. 73, 1315).
- (1975). « « Gwalarn »... ha goude ». In : *Al Liamm* 170 (Mae-Mezheven 1975).

- HEMON, Roparz (1979). *Geriadur Istorel ar Brezhoneg*. 4 t. Preder (cf. p. 57, 84, 91, 497, 684, 785, 833, 1252, 1314, 1315).
- (1994). *Ar bed dre ar brezhoneg*. Sous la dir. de Pêr DENEZ. Hor Yezh. recueil d'articles d'Ar Bed Keltiek (cf. p. 1141).
- (2005). *Un Breton redécouvrant la Bretagne*. Yoran Embanner. traduit par Michel TREGUER (cf. p. 736, 780–785, 793).
- (n.d.). *Lettre à Marc'harid Gourlaouen*. Archives de la Bibliothèque Municipale de Brest.
- HEMON, Roparz et Ronan HUON (2005). *Dictionnaire Français / Breton ; Breton / Français*. Al Liamm (cf. p. 95).
- HEMON, Roparz et Olier MORDREL (1925). « Premier et dernier manifeste de Gwalarn en langue française ». In : *Breiz Atao* 74 (cf. p. 780, 783, 786, 787, 832, 1102).
- HENRY, Iann-Willou (1849). Préface. In : *Skrituriou Sakr. Genes pe levr ar C'heneleiz*. Guffanti-Breton.
- HENRY, Victor (1900). *Lexique étymologique des termes les plus usuels de breton moderne*. PLIHON & HERVÉ (cf. p. 82, 423–428, 430–434, 436, 438, 439, 450, 1085, 1086, 1088–1090).
- HERRIEU, Loeiz (1912). *Le Breton Usuel (dialecte de Vannes). Grammaire - Vocabulaires - Conversations*. Lorient : Dihunamb (cf. p. 102, 1027, 1312, 1313).
- (1922). « Emgleu ar skriùagnerion ». In : *Dihunamb* 132 (Gourhelen 1922).
- (1932). « Hag unañnet e vo skritur er brehoneg pé ne vo ket ? » In : *Dihunamb* 255 (Guenholon 1932).
- (1934a). « Hoah « sotoniou » èl ma lar ». In : *Dihunamb* 272 (Huavrér 1934).
- (1934b). *Le Breton Usuel (dialecte de Vannes). Grammaire - Vocabulaires - Conversations*. Lorient : Dihunamb (cf. p. 102, 591, 1027, 1313).
- (1938). « Skritur er brehoneg ». In : *Dihunamb* 328 (Henoal 1938).
- (1943). « Skritur er brehoneg ». In : *Dihunamb* 379 (Genver-Huevrer-Meurh 1943), p. 13.
- (1997). « Diell, Lizher gant Loeiz Herrieu da Baotr Juluen 1933 ». In : *Hor Yezh* 212.
- HERRIEU, Meriadeg (1981). *Dictionnaire français-breton vannetais*. Bleun-Brug (cf. p. 96, 1252).
- (1999). *Dictionnaire français-breton vannetais*. Emgleo Breiz (cf. p. 96).
- (2011). *Dictionnaire vannetais. Breton-Français, Français-Breton*. Emgleo Breiz (cf. p. 96).
- HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore (1842). « L'avenir de la langue bretonne ». In : *Revue de l'Armorique* (15 sept. 1842) (cf. p. 645).
- (1844). « Revue de la poésie bretonne contemporaine ». In : *Revue de l'Armorique* (15 oct. 1844).
- (1847). « Essai sur l'histoire de la langue bretonne ». In : TANGUY, Bernard. *Aux origines du nationalisme breton*. T. 2. Union Générale d'Édition, 1977 (cf. p. 62, 71, 278, 283, 286–301, 353–357, 359, 407, 433, 438, 446, 520, 537, 539, 547, 561, 570, 599, 632, 634, 641, 643, 650, 651, 660, 662, 667, 670, 671, 674, 685, 687–689, 691, 694, 697, 699, 701–703, 705, 706, 896, 1041, 1049, 1050).
- (1869). « Le colonel Troude ». In : *Revue de Bretagne et de Vendée* (XXV 1869).
- HEUSAFF, Alan (1996). *Geriaoueg Sant-Ivi. Kernev-Izel*. Hor Yezh (cf. p. 78, 79, 85, 841, 851, 859, 864, 888, 1235, 1236).
- HEWITT, Steve (1977a). « Al lagenn o skediñ pe Nouvelles de la Brousse ». In : *Ar Falz* 19 (avril-juin 1977), p. 29–42.
- (1977b). « The degree of acceptability of modern literary Breton to native Breton speakers ». Diploma of Linguistics dissertation. Cambridge (cf. p. 743, 746, 760, 845).
- (1987). « Réflexions et propositions sur l'orthographe du breton ». In : *La Bretagne Linguistique* 3 (cf. p. 845).
- HINCKS, Rhisiart (1991). *Geriadur kembraeg-brezhoneg. Geiriadur cymraeg-llydaweg*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 80, 342, 685, 871, 874, 1200, 1202).
- (1993). *Geiriau llydaweg a fabwysiadwyd gan y geiriaduwyr Thomas JONES, Iolo MORGANWG, William OWEN PUGHE ac eraill*. Abertstwyth : Prifysgol Cymru (cf. p. 80, 343).

- HINCKS, Rhisiart (1997). *Geriadur kembraeg-brezhoneg. Geiriadur cymraeg-llydaweg*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 80, 342, 871, 1200, 1203).
- HOBSBAWM, Eric et Terence RANGER (1983). *The Invention of Tradition*. Cambridge University Press. traduction française chez Amsterdam, 2006 (cf. p. 42, 49, 275, 282, 341, 344, 346, 366).
- HONNETH, Axel (1992). *La lutte pour la reconnaissance*. trad. fr. Gallimard Folio 2013 (cf. p. 35).
- (2013a). « Le monde déchiré des formes symboliques. Pierre BOURDIEU et la sociologie de la culture ». In : *Ce que social veut dire*. Gallimard, p. 208–238 (cf. p. 35, 36).
- (2013b). « Liquéfactions du social. À propos de la théorie sociale de Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT ». In : *Ce que social veut dire*. Gallimard, p. 239–273.
- (2013c). *Un monde de déchirements*. La Découverte (cf. p. 38).
- HOR YEZH (1964). « Ali a-bouez d'hor c'henlabourerion ». In : *Hor Yezh* 40.
- HORNSBY, Michael (2005). « Neo-breton and questions of authenticity ». In : *Estudios de Sociolingüística* (6(2) 2005), p. 191–218 (cf. p. 743).
- (2008). « The MacDonaldisation of the Breton Linguistic Landscape ». In : *Journal of Multilingual and Multicultural Development* (29(2) 2008), p. 127–138 (cf. p. 743).
- (2009). « The appearance of neo-speakers : Breton and Gaelic perspectives ». In : *Lublin Studies in Celtic Linguistics* (6 2009) : *Perspectives on Celtic Languages*. Sous la dir. de Maria BLOCH-TROJNAR, p. 199–294 (cf. p. 743).
- HORNSBY, Michael et Gilles QUENTEL (2013). « Contested varieties and competing authenticities : neologisms in revitalized Breton ». In : *International Journal of the Sociology of Language* 223 (sept. 2013), p. 71–86 (cf. p. 15, 743).
- HORNSBY, Michael et Dick VIGERS, éd. (2013). *International Journal of the Sociology of Language* 2013.223 (sept. 2013) : *Breton : the Postvernacular challenge* (cf. p. 743).
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie, éd. (2002). *L'imaginaire linguistique*. L'Harmattan (cf. p. 15, 562).
- HUME, David (1748). *Enquête sur l'entendement humain*. D'abord intitulé *Essais philosophiques sur l'entendement humain*, change de nom en 1758 (cf. p. 426).
- HUPEL, Erwan (2010). « Gwalarn, Histoire d'un mouvement littéraire en Bretagne ». doctorat. Rennes 2 (cf. p. xii, 311, 312, 362, 548, 719, 731, 732, 735, 738, 739, 742, 761, 762, 766, 782, 785, 786, 788, 789, 795, 831, 840, 843, 844, 869, 1101).
- (2014). « Une tectonique des normes ? à la recherche d'un nouveau paradigme linguistique par les rencontres intergénérationnelles ». In : *Standardisation et vitalité des langues de France*. Sous la dir. de Jean-Michel ELOY. L'Harmattan, p. 197–213 (cf. p. 711, 749, 935).
- ILLICH, Ivan et Barry SANDERS (1998). *ABC, l'alphabétisation de l'esprit populaire*. La Découverte.
- IMBOURC'H, éd. (1973). *Geriadur armerzh ha kevredigezh* 39 (mar.–avr. 1973) (cf. p. 74).
- (1980). *Geriadur ar brezhoneg arnevez*. Imbourc'h, sept. 1980 (cf. p. 74, 790, 800, 829, 830, 833, 836, 855, 1181, 1183).
- (1983). *Geriadur arnevez gallek-brezhonek*. Imbourc'h (cf. p. 74, 800, 806, 827, 830, 835, 877, 910, 934, 938, 1184, 1185).
- INSEE, éd. (1990). *Les dossiers d'Octant* 24 (mar. 1990) : *Propos sur la langue bretonne*. Sous la dir. de Loeiz LAURENT et Maryvonne DAGNET (cf. p. 3, 725–729, 745–747, 749).
- IRVINE, Judith (2001). « "Style" as distinctiveness. the culture and ideology of linguistic differentiation ». In : *Style and sociolinguistic variation*. Sous la dir. de Penelope ECKERT et John R. RICKFORD. Cambridge University Press, p. 21–43 (cf. p. 24, 558, 668, 758, 952).
- IRVINE, Judith et Susan GAL (2000). « Language ideology and linguistic differentiation ». In : *Regimes of languages. Ideologies, politics and identities*. Sous la dir. de Paul V. KROSKRITY, p. 35–83 (cf. p. 24, 558, 668, 758, 952).
- JACKSON, Kenneth Hurlstone (1961). « Linguistic geography and the history of the Breton language ». In : *Zeitschrift für Celtische Philologie* 28, p. 272–293 (cf. p. 444, 953).

- JACKSON, Kenneth Hurlstone (1967). « Appendix ». In : *A historical phonology of breton*. Dublin Institute for Advanced Studies, p. 825–834 (cf. p. 444, 953).
- JAFFE, Alexandra, Jannis ANDROUTSOPOULOS, Mark SEBBA et Sally JOHNSON, éd. (2012). *Orthography as Social Action. Scripts, Spelling, Identity and Power*. De Gruyter Mouton (cf. p. xii).
- JAFFRE, Job (1987). « Ag ar brezhoneg unanet d'ar brezhoneg unvan ». In : *Hor Yezh* 170.
- JAFFRENOU, Taldir (1914). *Dictionnaire français-breton de poche comprenant 25 000 mots. Giriadur Gallek ha Brezonek*. Moullerez ar bobl (cf. p. 64, 72, 95, 808, 1096).
- (1929). « Les "Galegos" d'Espagne ». In : *An Oaled* (premier trimestre 1929) (cf. p. 372, 374).
- (1935). « Genèse de la campagne en faveur de l'enseignement du breton ». In : *An Oaled. Le Foyer Breton* 52 (deuxième trimestre 1935), p. 151–163 (cf. p. 571, 586, 587).
- (1943). *Rapport de M. Taldir Jaffrennou sur l'orthographe du breton au Comité Consultatif de Bretagne près la Préfecture Régionale*. rapport. Comité Consultatif de Bretagne.
- JAKEZ, Fulub (1996). *Diccionario Básico Español-Bretón. Geriadur Diazez Brezhoneg-Spagnoleg*. Skol Uhel ar Vro (cf. p. 80, 98, 871).
- JAKOBSON, Roman (1952). « Le langage commun des linguistes et des anthropologues ». In : *Essais de linguistique générale*. Sous la dir. de Roman JAKOBSON. Minuit 1963, p. 25–42 (cf. p. 8).
- (1956). « Deux aspects du langage et deux types d'aphasies ». In : *Essais de linguistique générale*. Sous la dir. de Roman JAKOBSON. Minuit 1963, p. 43–67.
- JAMES, Simon (1999). *The Atlantic Celts. Ancient people or modern invention?* British Museum Press (cf. p. ix, xi, 10, 120, 284, 337, 338, 340–342, 370, 382, 388, 389, 391–398, 400, 403, 405–407).
- JARNOUX, Philippe (2006). « Migrants et migrations dans les villes bretonnes sous l'Ancien régime ». In : *Le monde en Bretagne et la Bretagne dans le monde. voyages, échanges et migrations*. Sous la dir. d'Elsa CARRILLO-BLOUIN. CRBC (cf. p. 722).
- JESTIN, R (1936). « Brezoneg glan ». In : *Gwalarn* 95 (Here 1936).
- JODELET, Denise (1989). « Représentations sociales : un domaine en extension ». In : *Les Représentations sociales*. Sous la dir. de Denise JODELET, p. 31–61 (cf. p. 15).
- JONES, Mari C. (1998). *Language Obsolescence and Revitalization*. Clarendon Press.
- JOUËT, Philippe et Kilian DELORME (2007). *Atlas historique des pays et terroirs de Bretagne*. Skol Vreizh.
- JOUIN, Beatris (1983). *Premier vocabulaire breton*. Ouest-France (cf. p. 91).
- KADORED, Iwan, Yann DESBORDES et Divi KERVELLA (1994). *Dictionnaire élémentaire breton-français, français-breton*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 75, 840, 877, 1211, 1212).
- KALIFA, Dominique (2010). « Représentations et pratiques ». In : *Historiographies, concepts et débats*. T. 2. Gallimard, p. 877–882 (cf. p. 16).
- KALVEZ, Tugdual (2010). *Geriadur ar brederouriezh*. TIR (cf. p. 88, 539, 540, 776, 790, 799, 822–824, 829, 835, 855, 856, 861, 862, 1295–1298, 1300).
- KERAMPUIL, Gilles de (1576). *Catechism hac instruction egvit an catholicqvet. Meurbet Necesser en Amser presant, Eguit quelen, ha discquifu an Iaouancdet : Quétafu cimposet en Latin, Gant M.P. CANISIUS Doctor en Theology, ves à societé an hanuà Jesus. Goudé ez eux vn abreget ves an pez a dléer principalafu da lauaret en prosn an offeren dan tut lic. Troet bremman quentafu à Latin en Brezonec, Gant Gilled Kanpuil, persson en Cledgué pochær, hac autro à Bigodou*. Paris : Jacques KERUER, La Licorne (cf. p. 539, 540, 702, 704).
- KERGOAT, Lukian (1999). « Une Bretagne en quête d'identité. la relation à la langue ». In : *Bretagne et peuples d'Europe. Mélanges en l'honneur de Pêr DENEZ*. Sous la dir. d'Herve LE BIHAN. Hor Yezh / Presses Universitaires de Rennes - Klask, p. 415–426 (cf. p. 754, 768).
- (2010). « An "S.D.E.G." ? pennad kentañ ». In : *Al Liamm* 382 (oct. 2010), p. 66–76 (cf. p. 743).
- (2011). « An "S.D.E.G." ? eil pennad ». In : *Al Liamm* 384 (jan. 2011), p. 54–64 (cf. p. 743).

- KERGOAT, Lukian (2012). « Terminologie bretonne : rétrospective, débats et enjeux ». In : *Revue électronique de l'Institut Catalan de Recherche en Sciences Sociales* 5 (mai 2012) : *Langues et enseignement*. URL : <http://recerc.casa-paisos-catalans.eu/wp-content/uploads/2012/05/frakergoatarticle.pdf> (cf. p. 861, 938).
- KERHERVÉ, Jean (1987). « La naissance de l'histoire en Bretagne ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 1. 3 t. Champion-Slatkine, p. 245–271 (cf. p. 128, 129, 291).
- KERVAREC, Henri (1908). « La Tour d'Auvergne grammairien ». In : *Annales de Bretagne* 24.2, p. 186–190 (cf. p. 258, 259).
- KERVELLA, Divi (2003). *Geriaoueg luc'hajoù ar brezhoneg. Vocabulaire argotique breton*. An Alarc'h (cf. p. 76, 88, 792, 813, 814, 838, 936, 937, 1277–1280).
- KERVELLA, François (1934). « Mentoniez ». In : *Breiz Atao* 212 (2 déc. 1934), p. 3 (cf. p. 805, 815, 818, 1135).
- KERVELLA, Frañsez (1942). « Kudennou distaga ». In : *Gwalarn* 150–151 (Gouere-Eost 1942), p. 409–417.
- (1962). « Evezhiadennoù war c'heriadur Roparz HEMON ». In : *Skol* 19–20 (déc. 1962) : *levrenn gentañ* (cf. p. 95, 1252).
- (1963). « Evezhiadennoù war c'heriadur Roparz HEMON ». In : *Skol* 22–23 (déc. 1963) : *eil levrenn* (cf. p. 95).
- (1970). « Diwar-benn implij al lizherennoù e skritur ar brezhoneg ». In : *Hor Yezh* 63.
- (1976). « Dictionnaire pratique français-breton ». In : *Al Liamm* 175 (meurzh-ebrel 1976), p. 159–160 (cf. p. 1170).
- KERVELLA, Frañsez et Iwan KADORED (1984). *Geriadur bihan brezhonek-gallek. Dictionnaire élémentaire breton-français*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 75).
- KERVOAS, L. (1975). « Ar skritur ». In : *Pobl Vreiz*, p. 8–10.
- KERVIRAN, Sophie (2006). « Le patrimoine comme passion identitaire en Bretagne : inauguration et destruction du monument de l'union de la Bretagne à la France (Rennes, 1911 et 1932) ». In : *Culture & Musées* 8.1, p. 91–113. URL : http://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2006_num_8_1_1406 (cf. p. 738).
- KERYELL, Gaëla (1998). « La communauté des locuteurs citoyens et la communauté des locuteurs parents. Nationalisme « politique » et nationalisme « culturel » ». In : *La Bretagne Linguistique* 12.
- KLOSS, Heinz (1967). « "Abstand Languages" and "Ausbau Languages" ». In : *Anthropological Linguistics* 9.7 (oct. 1967), p. 29–41. URL : <http://www.jstor.org/stable/30029461> (cf. p. 673).
- KOSELLECK, Reinhart (1990). *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*. Éditions de l'EHESS (cf. p. 40, 395).
- (1997). *L'expérience de l'histoire*. Gallimard / Seuil, coll. Hautes Études (cf. p. 40).
- KROAZ AR VRETONED (1911). « Emgleo ar skrivagnerien ». In : *Kroaz ar Vretoned* (24 sept. 1911).
- KROCH, Anthony et Cathy SMALL (1978). « Grammatical Ideology and Its Effect on Speech ». In : *Linguistic Variation. Models and Methods*. Sous la dir. de David SANKOFF, p. 45–55.
- KROSKRITY, Paul V. (2009). « Language Ideologies ». In : *A Companion to Linguistic Anthropology*. Sous la dir. d'Alessandro DURANTI. Blackwell (cf. p. 15).
- KRUTA, Venceslas (2012). *Les Celtes*. PUF Que sais-je ? (Cf. p. 118).
- KUHN, Thomas (1962). *La Structure des révolutions scientifiques*. trad. Flammarion 1983 (cf. p. 435).
- LA BORDERIE, Arthur de (1876). « Procès-Verbaux ». In : *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne* (cf. p. 283).
- LA TOUR D'AUVERGNE-CORRET, Théophile-Malo (1792). *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe puisées dans leur vraie source*. Quillau. réédité en 1796, 1801, puis par Jean BALCOU chez Slatkine en 1980 (cf. p. 257–259, 272).

- LA VILLEMARQUÉ, Pierre de (1926). *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*. Champion.
- LABOV, William (1972). « The social stratification of (r) in New York City Department Stores ». In : *Sociolinguistic Patterns*, p. 43–54. Article traduit et augmenté dans *Sociolinguistique* paru en français en 1976 aux éditions de Minuit. (Cf. p. 36).
- LABOV, William (1976). *Sociolinguistique*. Minuit.
- LACLAU, Ernesto et Chantal MOUFFE (1985). *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*. trad. Les Solitaires Intempestifs 2009.
- LAGADEC, Jehan (1499). *Catholicon*. Sous la dir. de Jehan CALVEZ. Tréguier (cf. p. xvii, 292, 408, 455, 524, 1252).
- (1867). *Catholicon*. Sous la dir. de René-François LE MEN. Corformat. Cette utilisation est établie d'après celle d'Auffret de QUOETQUEVERAN, et disponible sur *Gallica*. (Cf. p. 69, 276, 281, 302, 303, 962, 963).
- LAGRÉE, Michel (1987). « La Bretagne et la religion ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 3. Champion-Slatkine, p. 149–171 (cf. p. 719).
- LAGROYE, Jacques (1997). *Sociologie politique*. 3^e édition, Presses de Science Po et Dalloz (cf. p. 12).
- LAHIRE, Bernard (1993). *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l' « échec scolaire » à l'école primaire*. Presses Universitaires de Lyon (cf. p. ix, xii, 589, 632, 658, 735, 736, 772, 790, 911).
- (2008). *La raison scolaire. École et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*. Presses Universitaires de Rennes.
- (2011). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Fayard Pluriel.
- LAINÉ, Célestin (1934a). *Mentoniez*. Gwalarn. sous le pseudonyme "KERJEAN" (cf. p. 87, 805, 932, 1133).
- (1934b). *Mentoniez. Adskrid ha Geriadur* (cf. p. 87, 818, 826, 832, 854, 1133, 1134).
- (1935). « Diwar-benn "Mentoniez" ha Yez ar Skiantou ». In : *Gwalarn* 80 (juil. 1935), p. 53–56 (cf. p. 818, 833–835, 865, 1138).
- LANGLEIZ, Xavier (1933). « "An den hag ar yez" ». In : *Gwalarn* 75 (fév. 1933), p. 50–51 (cf. p. 818).
- (1934). « Asant ha diasant ». In : *Gwalarn* 73 (déc. 1934), p. 58–59 (cf. p. 818, 897).
- (1936). *KLTG Invitation Emglew brezhonegerien à la réunion du 28 décembre 1936*.
- (1939). « Emgleo KLTG ». In : *Ar C'horn-Boud* 1 (Genver 1939).
- LAURENT, Donatien (1989). *Aux sources du Barzaz Breiz : la mémoire d'un peuple*. ArMen. Édition d'une thèse soutenue en 1974 (cf. p. 281, 692).
- LAURENT, Loeiz (1994). « La connaissance du breton ». In : *Octant* 56–57 (mar. 1994), p. 6–12 (cf. p. 510, 754, 768).
- LE BERRE, Yves (1993). « Langue et littérature bretonnes depuis la Révolution : une acculturation paradoxale ». In : *Lengas* 34 (cf. p. 734).
- (1998). *La littérature de langue bretonne. Livres et Brochures entre 1790 et 1918*. 3 t. Emgleo Breiz, Ar skol vrezoneg (cf. p. ix, 556).
- LE BIHAN, Hervé (2006). « Écrire la langue bretonne, la normativisation pour la normalisation ».
- LE BOT, Jean-Michel (2000). « Penaoz e vez lavaret "psychanalyse" e brezoneg? Diwar-benn ar "bredelfenerezh" ». In : *Brud Nevez* 221, p. 81–83 (cf. p. 63, 928, 939, 1188).
- (2010). *Le lien social et la personne. Pour une sociologie clinique*. Pressus Universitaires de Rennes.
- LE BOULANGER, Jean-Michel (2012). « Réflexions sur les appartenances identitaires ». In : *Le celtisme et l'interceltisme aujourd'hui*. (11–12 oct. 2010). Sous la dir. d'Yann BÉVANT et Gwendal DENIS. TIR, p. 95–114 (cf. p. 404).
- LE BRIGANT, Jacques (1779). *Éléments de la langue des Celto-gomérîtes ou Bretons. introduction à cette langue et par elle à celle de tous les peuples connus*. Lorenz et Schouler (cf. p. 256, 257).

- LE BRIS, Daniel (2006). « Kollok gallek-brezhonek Edward LHUYD (deroù an XVIII^{vet} kantved) ». In : *Hor Yezh* (juin 2006), p. 11–26 (cf. p. 102, 1027).
- (2009). « Les études linguistiques d'Edward LHUYD en Bretagne en 1701 ». In : *La Bretagne Linguistique* 14, p. 175–193 (cf. p. 93, 139, 343).
- LE COADIC, Ronan (1998). *L'Identité bretonne*. Presses Universitaires de Rennes - Terre de Brume (cf. p. 316).
- LE DAVAY, Yann (2011). « La langue bretonne disparaît : Adieux ! » master. Rennes 2 (cf. p. v, 729, 744).
- LE DÛ, Jean (1997). « Le breton au XX^e siècle. renaissance ou création ? » In : *Zeitschrift für celtische philologie* 49–50, p. 414–431.
- (2003). « Un voisin envahissant. le français dans la langue bretonne ». In : *Regards étonnés, de l'expression de l'altérité à la construction de l'identité. Mélanges offerts au professeur Gaël MILIN*. Les amis de Gaël MILIN, p. 503–512.
- (2012). *Le trégorrois à Plougrescant*. 2 t. Emgleo Breiz (cf. p. xviii, 63, 77, 86, 887–890, 894, 915, 928, 930, 1306, 1309–1311).
- LE DÛ, Jean et Yves LE BERRE, éd. (1975). *Studi* (4 1975) : *Dictionnaire pratique français-breton* (cf. p. xviii, 33, 58, 62, 63, 76, 449, 775, 812, 836, 888, 894, 901, 904, 906, 909–911, 915, 1165–1171).
- éd. (1980). *Studi* 1 (15 juin 1980) : *Textes vannetais choisis dans "Dihunamb". Présentation et cartes* (cf. p. 644, 719, 733, 762, 843).
- (1985). *Proverbes et dictons de Basse-Bretagne*. Armeline (cf. p. 88).
- (1995). « Parité et disparité. sphère publique et sphère privée de la parole ». In : *La Bretagne Linguistique* 10 (cf. p. 728).
- (1996). « Badume, Standard, Norme ». In : *La Bretagne Linguistique*. Actes du colloque tenu à Brest du 2 au 4 juin 1994 (cf. p. 673, 890, 930).
- (1997). « Ce que nomme "breton" ». In : *Les enjeux de la nomination des langues*. Sous la dir. d'Andrée TABOURET-KELLER. Peeters (cf. p. 54).
- LE DUIGOU, Jean (1957). « Une lettre de M. Roparz HEMON ». In : *Le Courrier de Léon* 566 (19 jan. 1957).
- LE GALLO, Yves (1972). « Un recteur sous la III^e République ». In : *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* (cf. p. 630).
- (1987). « Basse-Bretagne et Bas-Bretons ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 2. Champion-Slatkine, p. 143–175 (cf. p. 724).
- LE GLÉAU, René (1983). *Dictionnaire classique français-breton*. 10 t. Al Liamm (cf. p. 96, 1252).
- LE GOAZIOU, Adolphe (1950). *La longue vie de deux "Colloques François et Bretons" (1626–1915)*. Lib. LE GOAZIOU. D'abord paru dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* en 1949, nn. 3 (pp. 190–201) – 4 (pp. 287–296) – 5 (pp. 376–388). (Cf. p. 101–103, 538, 541, 572).
- LE GOFF, Pierre (1924). *Petite histoire littéraire du dialecte breton de Vannes*. Galles (cf. p. 101, 226).
- LE GONIDEC, Jean-François (1807). *Grammaire Celto-Bretonne. contenant les principes de l'orthographe, de la prononciation, de la construction des mots et des phrases, selon le génie de la langue celto-bretonne, dédiée à l'Académie Celtique de France*. Paris : P.N. ROUGERON (cf. p. 263, 271, 662, 670).
- (1809). « Tableau des mots celto-bretons analogues au grec ; Tableau des mots celto-bretons analogues à l'allemand ; Observations générales sur les Vocabulaires suivants ». In : *Mémoires de l'Académie Celtique* XII.4, p. 434–446 (cf. p. 264, 265).
- (1821). *Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français*. François TRÉMEAU et C^e, Angoulême (cf. p. 71, 260–263, 266–271, 355, 570, 649, 657, 659, 674, 679, 691, 695, 800, 1047–1049, 1252).
- (1838). *Grammaire Celto-Bretonne. Nouvelle édition*. H. DELLOYE (cf. p. 263, 264, 269, 282, 632, 646, 649, 658, 660, 662, 670, 672, 678, 686, 700, 706, 896).

- LE GONIDEC, Jean-François (1847). *Dictionnaire Français-Breton. enrichi d'additions et d'un Essai sur l'Histoire de la Langue Bretonne, par Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ*. Prud'homme, Saint-Brieuc (cf. p. 71, 284, 286, 344, 352, 355, 660, 667, 808, 1041, 1049, 1050).
- (1850). *Dictionnaire Breton-Français. précédé de sa grammaire bretonne, et enrichi d'un avant-propos, d'additions et des mots gallois et gaëls correspondants au breton, par Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ*. Prud'homme, Saint-Brieuc (cf. p. 71, 284, 344, 356, 649, 659, 661–663, 668, 670, 672, 674, 692, 694, 808, 1054).
- (1860). *Vocabulaire Breton-Français. Leorik a zo enn-han ann darn-vuia euz ar geriou brezonnek ha gallek pe vocabulaire breton-français de M. LE GONIDEC revu par M. TROUDE, colonel en retraite*. Prud'homme, Saint-Brieuc (cf. p. 71, 584, 659, 675, 1054, 1055).
- (1919). *Vocabulaire Français-Breton*. Sous la dir. de Frañsez VALLÉE. Prud'homme (cf. p. 71, 72, 590, 687, 800, 1056).
- LE GUYADER, Alain (1978). *Contributions à la critique de l'idéologie nationale*. La nation en question. Union Générale d'Éditions. rassemblement de textes d'abord publiés dans la revue « la taupe bretonne ».
- (2003). « Ethnie, ethnique, ethnicité. notes sceptiques sur des notions problématiques ». In : *Panoramiques*.
- LE HENOG, Louis (2003). *Proverbes et dictons bretons, Basse et Haute Bretagne*. Ouest-France (cf. p. 88, 813).
- LE JEUNE, Tanguy (1799). *Rudiment du Finistere, Composé en français & mis en breton, pour apprendre facilement, & en peu de temps, à parler, à lire & à écrire correctement, comme un Grammairien. Rudimant eus ar Finister, Composit e galleg ha laqueat e bresonec, evit desqui facilamant hac e nebeut amser, da barlant, da lenn ha da scriva correctamant, evel ur Grammairien*. Malassis (cf. p. 103, 538, 571–573, 575, 1043).
- LE LAY, Jakeza (2015). *Le Parnasse breton. un modèle de revendication identitaire en Europe*. L'Harmattan.
- LE MENN, Gwennole (1981). « Contribution à l'étude des dictionnaires bretons ». thèse de doctorat. Rennes. sous la direction de Léon Fleuriot, édité en 15 cahiers (cf. p. 33, 58, 61, 64, 68–70, 83, 93–95, 97, 101, 103, 139, 158, 160, 164, 166, 169, 171, 172, 175, 179, 183, 185, 186, 190, 194, 199, 203–206, 209, 292, 304–306, 325, 335, 423, 439, 440, 453, 519, 541, 549–551, 562, 566, 605, 609, 611–614, 809, 811, 812, 855, 888, 895, 901, 903, 905, 912, 987–990, 993, 1008, 1012, 1015, 1022, 1096, 1097, 1099, 1101, 1123, 1170, 1172, 1173).
- (1999). *Glossaire cryptologique breton*. Skol. Repose sur les articles d'Émile ERNAULT publiés dans *Kryptadia*, augmenté de compléments divers par l'auteur. (Cf. p. 87, 552, 897, 904, 936, 1239–1241).
- LE NEVEZ, Adam (2006). « Language diversity and linguistic identity in Brittany : a critical analysis of the changing practice of Breton ». PhD. University of technology, Sydney (cf. p. 743).
- (2013). « The social practice of Breton : an epistemological challenge ». In : *International Journal of the Sociology of Language* 223 (sept. 2013), p. 87–102 (cf. p. 743).
- LE PELLETIER, Louis (1716). « Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne, ou l'on Voit sn antiquité, son affinité avec les autres Langues, tant anciennes que modernes : Et quantité d'Endrtois de l'Écriture Sainte et des Auteurs profanes expliquez plus clairement, qu'ils ne le sont ailleurs, avec les Etymologies de plusieurs mots des autres Langues. » Manuscrit conservé à la bibliothèque des Champs Libres, qui l'a numérisé (cf. p. 57, 59, 69, 140, 146, 154, 156, 157, 161, 162, 165–169, 171, 173–176, 178, 181, 182, 184, 186, 189, 190, 193–195, 205, 209, 255, 258, 268, 323–329, 332, 390, 461, 519, 532, 550, 559, 560, 602–605, 607–610, 612–614, 663, 699, 977, 983, 986, 1252).
- (1752). *Dictionnaire de la Langue Bretonne, où l'on voit son antiquité, son affinité avec les anciennes langues, l'explication de plusieurs passages de l'Écriture Sainte, et des auteurs profanes, avec l'étymologie de plusieurs mots des autres langues*. Sous la dir. de Charles

- TAILLANDIER. Delaguette, François (cf. p. 69, 154, 157, 163, 164, 168, 175, 176, 196–200, 203, 206–211, 218, 229, 252, 256, 292, 324, 327–335, 551, 562, 603, 606, 614, 1011, 1016–1018, 1022, 1023, 1252).
- LE PENNEC, Christophe (2011). « La Société Polymathique et la naissance de collections archéologiques en Morbihan ». In : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. URL : <https://abpo.revues.org/2055> (cf. p. 278).
- LE POITTEVIN, Rémy (1974). « Après l'attentat de Trédudon, la vie changée pour un million de Bretons ». In : *Télé 7 jours* (23 fév.–16 mar. 1974) (cf. p. 721).
- LE ROUX, Pierre (1924–1963). *Atlas Linguistique de Basse-Bretagne*. 6 t. Plihon-Hommay. URL : <http://sbahuaud.free.fr/ALBB/> (visité le 02/02/2015) (cf. p. 408, 556, 840, 894, 1217).
- LE ROUZIC, Suzanne (1991). « Une mutation linguistique en trois étapes ». In : *La Bretagne Linguistique* 5, p. 103–109.
- LE RUYET, Jean-Claude (2009). « Komz, liamm ha norm ». doctorat. Rennes 2 (cf. p. 106, 496, 845).
- (2012). *Bien prononcer le breton d'aujourd'hui. Les liaisons*. Skol Vreizh (cf. p. 106, 496, 845).
- LE SCAO, Jean (1945). « Dictionnaire Français-Breton Cornouaillais » (cf. p. xviii, 70, 597, 1148).
- LE SQUÈRE, Roselyne (2009). « Culture régionale et développement économique. Le panorama breton ». In : *Langues régionales, cultures et développement. Études de cas en Alsace, Bretagne et Provence*. L'Harmattan, p. 209–232 (cf. p. 740).
- LE STUM, Philippe (1998). *Le néo-druidisme en Bretagne. 1890–1914. Origine, naissance et développement*. Ouest-France (cf. p. 285, 345–352, 738, 926).
- LE THOMAS, J.-M. (1814). « Dictionnaire français-celtique et celtique-français des arts et métiers ou "Le Cultivateur expert" à l'usage des cultivateurs et priseurs ». Ce dictionnaire, dit "manuscrit de Brezal" aurait été offert à Frañsez VALLÉE, qui en a repris des éléments pour le sien. Le manuscrit est gardé à la Bibliothèque Universitaire de Rennes 1 (cf. p. 87, 532, 1045).
- LEBESQUE, Morvan (1970). *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*. Seuil (cf. p. 797).
- LECERF, Yannick (2014). *La Bretagne préhistorique. Les peuplements, des origines à la conquête romaine*. Skol Vreizh (cf. p. 112, 116–119, 401).
- LEDUC, Jean (2010). « Déterminisme, téléologie ». In : *Historiographies, concepts et débats*. T. 2. Gallimard, p. 711–719 (cf. p. 310).
- LEHRER, Keith (1986). « The coherence theory of knowledge ». In : *Philosophical Topics* 14, p. 5–25. Présenté et traduit en français dans *Philosophie de la connaissance*, Vrin, 2005, p. 111–141 (cf. p. 953).
- LEVISALLES, Natalie (1996). « Un Breton dans l'entre-deux langues. Jean LE DÛ ». In : *Libération* (25 juin 1996) (cf. p. 929).
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1952). *Race et Histoire*. folio 1997 (cf. p. 383).
- LEVY, Michel (1978). « Le dépeuplement rural ». In : *Population et sociétés* 116 (sept. 1978). Sous la dir. d'INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (cf. p. 716).
- L'HOURE, Ronan (1998). « Le changement de langue en Basse-Bretagne. pour une approche centrée sur le sujet parlant ». In : *La Bretagne Linguistique* 11.
- LHUYD, Edward (1707). *Archæologia Britannica*. The Theater for the Author (cf. p. 139, 320, 338, 343).
- LINHART, Robert (1978). *L'Établi*. Minuit (cf. p. 759).
- LORMIER, Dominique (2004). *Histoire de la presse en France*. De Vecchi (cf. p. 718).
- LOSSEC, Hervé (2010). *Les bretonnismes*. 2 t. Skol Vreizh (cf. p. 468, 949).
- (2014). *Insultes, jurons, et autres amabilités bretonnes*. Ouest-France (cf. p. 88).
- LOTH, Joseph (1883). *L'émigration bretonne en Armorique du v^e au VII^e siècle de notre ère*. rééd Champion-Slatkine 1980. Thèse de doctorat éditée chez E. BARAISE (cf. p. 445, 953).

- LOTH, Joseph (1890). *Chrestomathie bretonne*. Émile Bouillon (cf. p. 407).
- LOUARN, Alan (1944). « Ur Brezhoneg nevez : ar « Roazhoneg » ». In : *Arvor* 162 (C'hwevrer 1944) (cf. p. 500).
- MADEC, Annick (2011). « Le cas des bretons de Paris. Presse, sciences sociales et politique : la construction d'une catégorie ». In : *Ethnologie française* 41, p. 333–341. URL : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2011-2-page-333.htm> (cf. p. 716).
- MADEG, Mikael (2009). *Fin din skriva e brezoneg ?* Emgleo Breiz (cf. p. ix).
- MAINGUENEAU, Dominique (1983). *Sémantique de la polémique*. L'Âge d'Homme (cf. p. 25, 26, 28).
- (2011). « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours ». In : *Langage et société* 2011/1.135, p. 87–99 (cf. p. 20).
- (2014). *Discours et analyse du discours*. Armand Colin (cf. p. 18, 441).
- MAKONI, Sinfree et Alastair PENNYCOOK (2006). *Disinventing and reconstituting languages*. Multilingual matters (cf. p. 4).
- MARCHAL, Morvan (1919). « Le Celtisme et l'Âme Bretonne ». In : *Breiz Atao* 10 (Here 1919) (cf. p. 310, 311).
- MARIGO, Claude-Guillaume (1756). *Imitation hor salver Jesus-Christ. lequeet e brezonec gant ur Belec eus a Escopti Querne*. Quimper : seconde édition, Marin BLOT, 1774 (cf. p. 105, 533–536, 548, 551).
- MAROT, Jean (2002). *Dictionnaire multilingue des mathématiques*. Skol Vreizh (cf. p. xviii, 61, 78, 87, 776, 884, 928, 933, 939–943, 1255, 1257, 1259, 1261–1265).
- MATHAN, Anne de, éd. (2008). Jacques CAMBRY. *Un Breton des Lumières au service de la construction nationale (1749–1807)*. C.R.B.C., déc. 2008. Actes du colloque de Quimperlé, 11-12 octobre 2007 (cf. p. 345).
- MAUNOIR, Julien (1659). *Sacré College de Jésus. divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue Armorique les leçons Chretiennes avec les 3 clefs pour y entrer, un Dictionnaire, une Grammaire & Syntaxe en même langue*. Jean HARDOUYN. version numérisée par la BNF, disponible sur <http://gallica.bnf.fr> (cf. p. xvii, 46, 69, 134–138, 198, 255, 321, 331, 343, 524, 526–528, 531, 537, 561, 895, 964, 966–968).
- (1996). *Dictionnaires français-breton et breton-français*. Sous la dir. de Gwennole LE MENN. 2 t. Skol (cf. p. 69).
- MAZEAS, Goulven (1916). « Eul lizer a bouez diwar-benn ar brezoneg ». In : *Kroaz ar Vretoned* 168 (21 mai 1916).
- MCDONALD, Maryon (1989). *We are not French! language, culture and identity in Brittany*. Routledge.
- MÉNARD, Martial (1995). *Alc'hwez bras ar baradoz vihan. Geriahudur ar Brezhoneg*. An Here (cf. p. 87, 552–556, 642, 798, 803, 936, 1223, 1225).
- (1997). *Expressions populaires bretonnes*. Coop Breizh (cf. p. 88, 813).
- (2006). *Petit dico des plus belles injures bretonnes*. Coop Breizh (cf. p. 88).
- (2007). *Petit florège des expressions bretonnes*. Coop Breizh (cf. p. 88, 813).
- (2008). *Petit dico de la piste en Bretagne*. Coop Breizh (cf. p. 88).
- (2010). *Mon premier dictionnaire Breton-Français*. Beluga. illustrations, Christophe LAZÉ (cf. p. 92).
- (2012). *Dictionnaire français-breton*. Palantines (cf. p. 76, 408, 444, 511, 707, 800, 801, 813, 856, 857, 933, 1302–1305).
- MENDRAS, Henri (1967). *La fin des paysans*. SEDEIS. réédition Babel 1992 (cf. p. 714).
- MESCHONNIC, Henri (1997). *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Hachette Pluriel (cf. p. 4, 414).
- éd. (2000). *Et le génie des langues ?* Presses Universitaires de Vincennes (cf. p. 4).
- MEYER, Jean (1987). « Recherches bretonnes : XVI^e–XVIII^e siècles ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 1. 3 t. Champion-Slatkine, p. 273–281 (cf. p. 97, 128, 132, 158).

- MILLET, Christian et Daniel SANNIER (2013). *Le paysan breton en sa demeure. Trégor finistérien*. Skol Vreizh.
- MINOIS, Georges (1992). *Nouvelle histoire de la Bretagne*. Fayard.
- MOAL, Jean (1890). *Supplément lexico-grammatical au Dictionnaire Pratique Français-Breton du Colonel A. TROUDE (édition 1869) en dialecte de Léon*. Desmoulin (cf. p. 51, 57, 71, 592–595, 639, 641, 668, 709, 1071, 1073–1075, 1252).
- MONFORT, Alan (1998). *Gerioù evit komz bemdez*. auteur (cf. p. 75, 790).
- (2001). *Gerioù evit komz bemdez*. Hiziv an Deiz, 2e éd. (cf. p. 75, 514, 790, 796, 866, 938, 1238).
- MONNIER, Jean-Jacques (2007). *Résistance et conscience bretonne. 1940–1945, L'hermine contre la croix gammée*. Yoran Embanner.
- MORDIERN, Meven (1915). « Notes et remarques concernant le "Petit Larousse Breton" ». In : *Revue Celtique* 36, p. 65–101 (cf. p. 809, 811, 1099).
- (1922). « À propos du breton littéraire ». In : *Buhez Breiz* 18 (Juin 1922).
- (1935). « Eveziadennou diwar-benn ar Yez ». In : *Gwalarn* 77 (avr. 1935), p. 49–53 (cf. p. 785, 819, 820).
- (1936). « Prederiadennou diwar-benn ar yezou hag ar brezoneg. levrenn 6 ». In : *Gwalarn* 88 (Meurzh 1936) (cf. p. 785).
- (1964). « Talar an Hoc'h ». In : *Preder Kaier* 57 (Meurzh 1964) (cf. p. 785, 795).
- MORDREL, Olier (1923a). « les Avantages du panceltisme ». In : *Breiz Atao* 52 (avr. 1923) (cf. p. 312).
- (1923b). « Pour sauver la race, remplaçons l'immigré français par l'immigré de Grande-Bretagne ». In : *Breiz Atao* 58–59–60 (oct.–déc. 1923) (cf. p. 313).
- (1936). « Le Collège bardique des Gaules ». In : *Stur* (oct. 1936–jan. 1937) (cf. p. 311, 313).
- (1964). « Diwar-benn un nebeud gerioù ». In : *Hor Yezh* 43.
- (1968). « Pour une nouvelle politique linguistique. manifeste de "Tir Nevez" ». In : *La Bretagne Réelle - Celtia* 2.
- (1973). *Breiz Atao*. Moreau (cf. p. 313, 314, 832).
- MORGAN, Prys (1983). « From a Death to a View : the Hunt for the Welsh Past in the Romantic Period ». In : *The Invention of Tradition*. Sous la dir. d'Eric HOBBSAWM et Terence RANGER. Cambridge University Press, Canto, p. 43–100 (cf. p. 337).
- MORGAN, Sylvia (1979). « Roparz Hemon and the breton cultural movement in the twentieth century ». Doctorat. Oxford.
- MORGANT, Armel (2005). *Bagad. Vers une nouvelle tradition*. Coop Breizh (cf. p. 367, 368).
- MORGANWG, Iolo (1848). *Iolo Manuscripts : A Selection of Ancient Welsh Manuscripts, in Prose and Verse, from the collection made by the late Edward Williams, Iolo Morganwg ; for the Purpose of forming a continuation of the Myfyrian Archæology ; and Subsequently Proposed as Materials for a New History of Wales*. Llandoverly. Le nom administratif de l'auteur est Edward WILLIAMS (cf. p. 275, 285, 337).
- MORVAN, Françoise (1999). *François-Marie Luzel. Enquête sur une expérience de colection folklorique en Bretagne au XIX^e siècle*. Presses Universitaires de Rennes - Terre de Brumes (cf. p. 709).
- (2002). *Le monde comme si. Nationalisme et dérive identitaire en Bretagne*. Actes Sud (cf. p. x).
- MORVAN, Malo (2015). « La *skrivadeg*, une communion en paradoxes ». In : *Glottopol* 26 (juil. 2015) : *La dictée, une pratique sociale emblématique*. URL : http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_26/gpl26_01morvan.pdf (cf. p. 673, 750).
- (2016). « Ensemble dans la sentience, seuls dans la sentence ». In : *Tétralogiques* 21 (mar. 2016) : *Existe-t-il un seuil de l'humain ?* URL : <http://www.ressources.univ-rennes2.fr/ciaphs/tetralogiques/spip.php?article33> (cf. p. 23).
- MORVANNOU, Fañch (1975). *Le breton sans peine*. Assimil (cf. p. 68, 845, 891, 918, 923, 1175–1177).

- MORVANNOU, Fañch (1980). *Le breton, la jeunesse d'une vieille langue*. Presses Populaires de Bretagne.
- (1987a). « Autour de l'auteur bretonnant J. KERRIEN. le trio de Fontarabie ». In : *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*. CRBC.
- (1987b). « La littérature en langue bretonne au XX^e siècle. Du début du siècle au second après-guerre : les hommes et les œuvres ». In : *Histoire Littéraire Et Culturelle De La Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 3. 3 t. Champion-Slatkine.
- (2010). « Préface ». In : PENTECOUTEAU, Hugues. *Devenir bretonnant*. Presses universitaires de Rennes, p. 11–20 (cf. p. 768).
- (2011). *Julien Maunoir, missionnaire en Bretagne*. 2 t. auteur (cf. p. 138, 526, 548).
- MOSCOVICI, Serge (1961). *La psychanalyse, son image et son public*. Presses Universitaires de France (cf. p. 15).
- MOUFFE, Chantal (2000). *The Democratic Paradox*. Verso.
- MOUSSEAU, Jacques (1991). « La télévision et son public ». In : *Communication et langages* 87, p. 40–69 (cf. p. 720).
- MOUTON, Jacques-Yves (2009). « Al Liamm (1945-1980) : contribution à la construction identitaire des néo-bretonnants d'après-guerre ». Doctorat. Université de Brest.
- NANNI, Giovanni (1498). *Antiquitatum variarum volumina XVIII*. Rome (cf. p. 123, 135, 151, 185).
- NAONED, Aldrig a (1951). « Ar brezhoneg o vont da goll gant ar werin. Perak? Prederiadennoù hag evezhiadennoù ». In : *Al Liamm*.
- NÉMO, Aimée (1978). « Va breur, p'edomp yaouank ha koshoc'h ». Trad. par Ivona MARZIN. In : *Al Liamm* 190 (Gwengolo-Here 1978), p. 320–337.
- NICOLAS, Michel (1982). *Histoire du mouvement breton*. Syros (cf. p. 738, 1304).
- (1986). *Le séparatisme en Bretagne*. Beltan.
- (2012). *Breizh, la Bretagne revendiquée. Des années 1980 à nos jours*. Skol Vreizh.
- OLENDER, Maurice (1989). *Les langues du Paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*. Seuil. réédition augmentée en 2002 (cf. p. 51, 52, 151, 170, 207, 258, 309, 398, 411).
- OLIER, Youenn (1974–1975). *Istor hol lennegezh, skol Walarn*. 2 t. Imbourc'h.
- OLIVEAU-STATIUS, Sophie (2006). « Pourquoi "la langue" n'existe-t-elle plus ? » In : *Le Télémaque* 30, p. 27–42 (cf. p. 4).
- OLLIVIER, Joseph (1942). *Catalogue bibliographique de la Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*. Le Goaziou.
- OLSON, David R. (1994). *L'univers de l'écrit. comment la culture écrite donne forme à la pensée*. trad. Retz 1998.
- PAUGAM, Serge (1986). « Déclassement, marginalité et résistance au stigmatisme en milieu social breton ». In : *Anthropologie et sociétés* 10.2, p. 23–36.
- PÊCHEUX, Michel et Françoise GADET (1981). *La langue introuvable*. Maspero (cf. p. 4).
- PELLOUTIER, Simon (1740). *Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains*. Isaac Beauregard (cf. p. 140, 205).
- PEMPOULL, J (1941). « Ag ar brehoneg unanet d'ar brezoneg unvan ». In : *L'Heure Bretonne* 54 (19 juil. 1941).
- PENDARAN (1941). « La Question Vannetaise ». In : *Arvor* 6 (9 fév. 1941).
- PENTECOUTEAU, Hugues (2002). *Devenir Bretonnant. Découvertes, apprentissages et réappropriations d'une langue*. Presses Universitaires de Rennes (cf. p. 37, 315–317, 414, 499, 725, 728, 731–735, 744, 745, 747–751, 755, 771, 775, 777, 779).
- PERROT, Jacques (1863). *Manuel à l'usage des élèves des écoles primaires de la campagne. Livre du Maître*. LEFOURNIER, Brest. SALAÛN, Quimper. troisième édition (cf. p. 104).
- (1865). *Manuel à l'usage des élèves des écoles primaires de la campagne. Livre de l'élève*. LEFOURNIER, Brest. SALAÛN, Quimper. troisième édition (cf. p. 104).
- PERROT, Yann-Vari (1935). *Lettre à Frañsez Vallée*. Archives, fonds Roparz Hemon. Bibliothèque Nationale du Pays de Galles, 4 mar. 1935.

- PEZRON, Paul (1703). *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes appelez autrement Gaulois*. Prosper Marchand et Gabriel Martin (cf. p. 140, 141, 143, 255, 338).
- PICHARD, Jean-Pierre (2012). « Le Festival Interceltique de Lorient (FIL) et l'interceltisme, culture et économie ». In : *Le celtisme et l'interceltisme aujourd'hui*. (11–12 oct. 2010). Sous la dir. d'Yann BÉVANT et Gwendal DENIS. TIR, p. 167–177 (cf. p. 319, 377).
- PIETTE, Jean (1964). « Ha krediñ a rin ober un nebeud evezhiadennoù ? » In : *Hor Yezh* 43.
— (1973). *French loanwords in middle breton*. University of Wales Press.
- PLOESQUELLEC, Paul de (1717). *Vocabulaire nouveau ou colloque françois et breton, Ouvrage très-utile à ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux Langues*. Quimper : Y.J.L. DERRIEN (cf. p. 101, 103, 538, 545, 1031).
- PLOURIN, Jean-Yves (1998). « La grammaire bretonne à l'épreuve des dialectes ». In : *La Bretagne Linguistique* 13.
— (2000). *Initiation au breton familier et argotique*. Armeline (cf. p. 77, 88, 105, 465, 513, 888, 895, 897, 899, 906, 936, 1246, 1247).
— (2005). *Tammou Gwaskin. Au cœur du breton légitime*. Armeline (cf. p. 77, 88, 465, 827, 888, 1281).
- POBL VREIZH, éd. (1975). *Geriaoueg Diasez brezhoneg-galleg. Lexique de base breton-français* (cf. p. 67, 68).
- PONDAVEN, Pêr (2009). *Geriadur an Arvor*. An Alarc'h (cf. p. 76, 85).
- POPPER, Karl Raimund (1934). *La logique de la découverte scientifique*. trad. Payot 1974 (cf. p. 267, 404, 434).
- POUPINOT, Yann (1961). *Les bretons à l'heure de l'Europe*. Nouvelles Éditions Latines (cf. p. 734).
- POUSSOU, Jean-Pierre (2002). « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois ». In : *Histoire, économie et société 2002–1 : Religion et culture dans les sociétés et les états européens de 1800 à 1914*, p. 97–108 (cf. p. 409, 722).
- PROST, Francis (2010). « Archéologie ». In : *Historiographies, concepts et débats*. T. 1. Gallimard, p. 54–67 (cf. p. 389).
- PRUDENT, Lambert-Félix (2003). « Les nouveaux défis de la standardisation. Comment écrire les langages littéraires et scientifiques en créole martiniquais ? » In : *Glottopol* 2 (juil. 2003), p. 9–28.
- PUYAU, Jean-Marie (1989). « Le concept de langue et le discours régionaliste. le cas du béarnais et du gascon ». In : *Langues en Béarn*. Presses Universitaires du Mirail (cf. p. 486).
- QUEMADA, Bernard (1968). *Les dictionnaires du français moderne (1539–1863). Études sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Didier (cf. p. 57).
- QUENTEL, Jean-Claude (2007). *Les fondements des sciences humaines*. érès (cf. p. 11).
- QUÉRÉ, Louis (1978). *Jeux interdits à la frontière*. Anthropos.
— (1982). « Changer de langue et changer la langue ». In : *Pluriel* 31.
— (1982–1983). « La question bretonne dans le domaine d'objet des sciences sociales ». In : *Pluriel* 32–33.
- QUIQUER, Guillaume (1626). *Dictionnaire et colloque françois et breton. Traduit de François en Breton, Par G. QUIQUER, de Roscoff, Liure nécessaire tant aux François que Bretons, se frequentans, & qui n'ont pas l'intelligence des deux Langues*. Morlaix : Georges ALLIENNE (cf. p. 101, 103, 456, 542–544, 1029, 1030).
— (1633). *Nomenclator*. Sous la dir. de Gwennole LE MENN. réed. Skol, 2000 (cf. p. 94, 456, 541).
- RABATEL, Alain (2013). « L'engagement du chercheur, entre "éthique d'objectivité" et "éthique de subjectivité" ». In : *Argumentation et Analyse du Discours* (15 oct. 2013). URL : <http://aad.revues.org/1526> (cf. p. 15).
- RAMONET, Mickaël (2010). « La démographie bretonne depuis deux siècles ». In : *Octant Analyse* 9 (oct. 2010). Sous la dir. d'INSEE BRETAGNE (cf. p. 715, 716).
- RANCIÈRE, Jacques (1987). *Le maître ignorant*. Fayard (cf. p. 541).

- RAOUL, Lukian (1992). *Geriadur ar skrivagnerien ha yezhourien vrezhonek. aet da anaon a-raok miz Meurzh 1992*. Al Liamm (cf. p. 89, 575, 635, 1091, 1135).
- RAPHAËL, Freddy (1988). « Revendication identitaire d'une minorité et ambiguïté du culte des racines ». In : *Éthnologie française* 18.2 (Avril-Juin 1988), p. 137–147.
- RENAN, Ernest (1854). « La poésie des races celtiques ». In : *Revue des Deux Mondes* 190 (février 1854), p. 473–506. URL : <http://www.revuedesdeuxmondes.fr/archive/article.php?code=64953> (visité le 18/02/2015) (cf. p. 309).
- REY, Alain (1977). *Le lexique : image et modèle. du dictionnaire à la lexicologie*. Armand Colin (cf. p. 57).
- RIGNOL, Loïc (2002). « Augustin Thierry et la politique de l'histoire. Genèse et principes d'un système de pensée ». In : *Revue d'histoire du XIX^e siècle* 25, p. 87–100. URL : <https://rh19.revues.org/423>.
- RIO, Joseph (2000). *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*. Ouest-France (cf. p. xi, 111, 112, 119–124, 127, 129–132, 139, 140, 170, 205, 251, 252, 257–259, 273, 276, 277, 281, 284).
- RIVALAIN, Yann (2003). « Carlos NUÑEZ, un pont entre Bretagne et Galice ». In : *ArMen* 135 (juin–juil. 2003) (cf. p. 376).
- (2012). « Les jumelages : l'interceltisme à visage humain ». In : *Le celtisme et l'interceltisme aujourd'hui*. (11–12 oct. 2010). Sous la dir. d'Yann BÉVANT et Gwendal DENIS. TIR, p. 179–193 (cf. p. 362).
- ROBIN, Jean-Dominique (2002). « L'enseignement (des mathématiques) en breton est-il une gageure ? » In : *Klask*. Presses Universitaires de Rennes (cf. p. 944).
- ROHAN-CHABOT, Béatrice de (1983). *Geriadur klotennoù*. Imbourc'h 163/1, 31 juil. 1983 (cf. p. 74).
- ROSENAL, Paul-André (1999). *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*. EHESS (cf. p. 722).
- ROTTET, Kevin J. (2014). « Neology, Competing Authenticities, and the Lexicography of Regional Languages : The Case of Breton ». In : *Dictionaries : Journal of the Dictionary Society of North America* 35, p. 208–247 (cf. p. 60).
- ROUDAUT, Fañch (1987). « La littérature religieuse en breton ». In : *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*. Sous la dir. de Jean BALCOU et Yves LE GALLO. T. 1. 3 t. Champion-Slatkine, p. 231–243 (cf. p. 538, 551).
- ROUDAUT, Vincent (1872). *Supplément aux dictionnaires bretons. Étude récréative et sérieuse. Histoire, physiologie linguistique, orthographe, vocabulaire, etc.* Desmoulin (cf. p. xviii, 62, 70, 188, 304, 1070, 1252).
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1781). *Essai sur l'origine des langues*. Genève. nombreuses rééditions ultérieures (cf. p. 563).
- ROZMOAL, Lan (1995). *Plougastell, torret e ziouaskell ! Le Plougastell tel qu'on le parle*. Emgleo Breiz (cf. p. 85).
- RUHLEN, Merritt (1994). *L'origine des langues*. Folio Gallimard 2007 (cf. p. 50, 168).
- RUSQUEC, Henri du (1883). *Dictionnaire français-breton*. A. Chevalier, Morlaix (cf. p. 72, 94, 1076).
- (1895). *Nouveau Dictionnaire pratique et étymologique du dialecte de Léon avec les variantes diverses, dans les dialectes de Vannes, Tréguier et Cornouailles*. Ernest Leroux, Paris (cf. p. 72, 94, 272, 635, 686, 1076, 1077).
- SADED (2010). *Gramadeg ar Verb*. Preder (cf. p. 91, 882).
- SAÏD, Edward (1980). *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Seuil (cf. p. 329).
- SAINCLIVIER, Jacqueline (1989). *La Bretagne de 1939 à nos jours*. Ouest-France.
- SALAÛN, Jakez (1986). « Hag eo Roparz Hemon eun Doue ? » In : *Brud Nevez* 96 (Even-Gouere 1986), p. 60–67.
- SAUMADE, Frédéric (1996). « Race régionale, identité nationale ». In : *Terrain* 27, p. 101–114.

- SAUNDERS, Tim (1989). *Geriadur Arnevez Kernaouek-brezhonek*. Imbourc'h 237/1, 15 oct. 1989 (cf. p. 74, 80, 871).
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*. Sous la dir. de Charles BAILLY et Albert SÉCHEHAYE. réed. Payot (cf. p. 5, 6, 15, 167, 387, 415–419, 485, 488, 489, 496–498, 560, 693).
- (2002). *Écrits de linguistique générale*. Sous la dir. de Simon BOUQUET et Rudolf ENGLER. NRF Gallimard (cf. p. 414, 418).
- SAUVAGE, Monique et Isabelle VEYRAT-MASSON (2012). *Histoire de la télévision française. de 1935 à nos jours*. Nouveau Monde (cf. p. 720).
- SÉBILLOT, Paul (1886). « La langue bretonne. Limite et statistique ». In : *Revue d'ethnographie* v.2 (jan. 1886), p. 1–29 (cf. p. 500).
- SÉITÉ, Visant et Laurent STÉPHAN (1956). *Lexique breton-français, français-breton. Geriadur Brezoneg-Galleg ha Galleg-Brezoneg*. Emgleo Breiz. l'ouvrage a connu sa 29^e édition en 2011 (cf. p. 96, 552, 554).
- SÉRIOT, Patrick (2010). *Les langues ne sont pas des choses. Discours sur la langue et souffrance identitaire en Europe centrale et orientale*. Petra (cf. p. 4).
- SHIEFFELIN, Bambi B., Kathryn A. WOOLARD et Paul V. KROSKRITY, éd. (1998). *Language Ideologies. Practice and Theory*. Oxford University Press (cf. p. 15).
- SILVERSTEIN, Michael (1979). « Language structure and Linguistic Ideology ». In : *The Elements. A Parasession on Linguistic Units and Levels*. Sous la dir. de Paul R. CLYNE, William F. HANCKS et Carol L. HOFBAUER. Chicago linguistic society, p. 193–247 (cf. p. 15).
- SILVERSTEIN, Michael et Greg URBAN (1996). *Natural Histories of Discourse*. The University of Chicago Press (cf. p. 765).
- SIMMEL, Georg (1903). « Pont et porte ». In : *La tragédie de la culture et autres essais*. Payot Rivages 1993, p. 161–168 (cf. p. 11, 418).
- SIMON, G. (1990). « l'enseignement en breton des matières scientifiques. Des milliers de mots à créer ». In : *Le Télégramme* (27 déc. 1990).
- SIMON, Jean-François et Laurent LE GALL (2012). « La Bretagne par intérêt ». In : *Ethnologie française* 42.2012/4, p. 771–786. URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ETHN_124_0771 (cf. p. 316, 378, 740).
- SIOUFFI, Gilles (2010). *Le "génie de la langue française". Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*. Champion.
- STERVINO, Sandrine et Sébastien LÊ (2009). « Une méthodologie pour analyser les groupements localisés d'entreprises. Le cas de l'association "Produit en Bretagne" ». In : *Langues régionales, cultures et développement. Études de cas en Alsace, Bretagne et Provence*. Sous la dir. de Dominique HUCK et René KAHN. L'Harmattan, p. 165–190 (cf. p. 741).
- STIVELL, Alan (2012). « Depuis l'enfance, une vie interceltique ». In : *Le celtisme et l'interceltisme aujourd'hui*. (11–12 oct. 2010). Sous la dir. d'Yann BÉVANT et Gwendal DENIS. TIR, p. 217–226 (cf. p. 368).
- TABOURET-KELLER, Andrée (1979). « Origine et simplicité : des langues créoles au langage des enfants ». In : *Enfance* 3–4, p. 269–292 (cf. p. 54, 414).
- (1989). « À l'inverse de la clarté, l'obscurité des langages hybrides ». In : *Revue de l'Institut de sociologie* 1–2, p. 19–29. actes du Colloque de l'Institut des Hautes Études de Belgique, 18–19 mai 1988 : Le concept de clarté dans les langues et particulièrement en français, (cf. p. 54, 414).
- éd. (1997). *Le nom des langues. Les enjeux de nomination des langues*. Peeters.
- (1999). « Le nom des langues, un ambassadeur aveugle, ignorant de ses missions ». In : *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est* 26, p. 88–93.
- TANGUY, Bernard (1977). *Aux origines du nationalisme breton*. 2 t. Union Générale d'Édition (cf. p. xi, 124, 126, 127, 136, 139, 141, 143, 205, 254, 257, 258, 273, 275, 277–284, 300, 301, 303, 309, 310, 352, 355, 358, 642, 645, 646, 665, 682, 689, 693, 694, 705).

- TAYLOR, Charles (1992). *La politique de Reconnaissance*. Trad. Champs Flammarion 1994 (cf. p. 34).
- TERMBRET (1996). *Geriaoueg al levraouegoù. Vocabulaire des bibliothèques*. Skol Uhel ar Vro (cf. p. 89).
- THIESSE, Anne-Marie (1997). *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours pédagogique*. Maison des sciences de l'homme (cf. p. 571).
- (1999). *La Création des Identités Nationales. Europe, XIX^e- XX^e siècle*. Seuil (cf. p. 42).
- TI EMBANN AR SKOLIOÙ (2006). *Geriadurig ma c'hlas*. Ti Embann ar Skolioù (cf. p. 92).
- TIMM, Lenora A. (1980). « Bilingualism, diglossia and language shift in Brittany ». In : *international journal of the sociology of language* 25, p. 29–41 (cf. p. 728).
- (1983). « The shifting linguistic frontier in Brittany ». In : *Essays in honor of Charles F. HOCKETT*. Sous la dir. d'A. MAKKAI et V.B. MAKKAI, p. 443–457. issu d'une conférence d'abord donnée en 1976 (cf. p. 500).
- (1985). « Breton Mutations : Literary vs. Vernacular Usages ». In : *Word* 35, p. 95–107 (cf. p. 743).
- (2000). « Language Ideologies in Brittany, with Implications for Breton Language Maintenance and Pedagogy ». In : *6th Annual Conference of the North American Association for Celtic Language Teachers*. Sous la dir. de Richard F.E. SUTCLIFFE et Gearóid Ó NÉILL. North American Association for Celtic Language Teachers, p. 147–153 (cf. p. 15).
- (2001). « Transforming Breton : A Case Study in Multiply Conflicting Language Ideologies ». In : *Texas Linguistic Forum. Proceedings from the Eighth Annual Symposium about Language and Society — Austin* (20 avr. 2001–22 avr. 2011), p. 447–461 (cf. p. 15, 743).
- (2003). « Breton at a Crossroads : Looking Back, Moving Forward ». In : *e-Keltoi* 2 (20 juin 2003) : *Cultural Survival*, p. 25–61 (cf. p. 743).
- (2009). « Language, culture and identity in Brittany ». In : *The Celtic languages*. Routledge, p. 712–752.
- TOULLEC, Joseph-Marie (1865). *Manuel breton-français classé par ordre de matières ; à l'usage des écoles primaires ; rendant facile et rapide l'étude du Français ; suivi ; d'une série de problèmes pour préparer les élèves à la version et leur faire comprendre le calcul*. Mme ROGER, Morlaix (cf. p. 104, 552, 557, 571, 575–579, 1062, 1063).
- TRÉPOS, Jean-Yves (1998). « Diglossie et patrimoine. construction d'un outil d'analyse ». In : *La Mémoire du sociologue* 2.
- TRÉPOS, Pierre (1964). « Le Catholicon de Jehan LAGADEUC. Pour son cinquième centenaire ». In : *Annales de Bretagne* 71.4, p. 501–552 (cf. p. 69, 292, 524, 525, 605, 699, 960, 961).
- (1982). *Enquêtes sur le Vocabulaire breton de la ferme*. Brud Nevez (cf. p. 96).
- TREVOR-ROPER, Hugh (1983). « The Invention of Tradition : The Highland Tradition of Scotland ». In : *The Invention of Tradition*. Sous la dir. d'Eric HOBSEBORN et Terence RANGER. Cambridge University Press. traduction française chez Amsterdam, 2006 (cf. p. 337, 341).
- TROUDE, Amable Emmanuel (1842). *Dictionnaire français et celto-breton*. Lefournier, Brest (cf. p. 57, 272, 592, 641, 659, 661, 662, 675, 1057, 1058, 1252).
- (1886). *Nouveau dictionnaire pratique Français & Breton du Dialecte de Léon avec les acceptions dans les dialectes de Vannes, de Tréguier et de la Cornouaille Bretonne et la prononciation des mots quand elle peut paraître douteuse*. 3^e. Lefournier, Brest (cf. p. 661, 663, 675, 878, 1038, 1059, 1060, 1252).
- TROUDE, Amable Emmanuel et Gabriel MILIN (1857). *Nouvelles conversations en breton et en français. Divizou brezonek ha gallek*. Prud'homme, Saint-Brieuc (cf. p. 101, 520, 543, 635, 636, 638, 642, 643, 648, 653–655, 672, 697, 698, 706, 708, 1040–1042).
- TRUDEAU, Danielle (1992). *Les inventeurs du bon usage*. Minuit.
- TYMEN, Yves, éd. (1990). *Roparz Hemon 1900–1978*. Dalc'homp soñj (cf. p. 315).
- URIEN, Jean-Yves (1988). « de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans ». In : *Tétralogiques*, p. 31–63 (cf. p. 876).

- URIEN, Jean-Yves (1989). *La trame d'une langue, le breton. Présentation d'une théorie de la syntaxe et application*. Mouladurioù Hor Yezh, deuxième édition (cf. p. 681, 876).
- VALLÉE, Frañsez (1921). « Note sur la langue bretonne ». In : *Breiz Atao* 8/32 (Eost 1921) (cf. p. 312).
- (1931). *Grand dictionnaire français-breton. avec le concours de E. ERNAULT et R. LE ROUX*. Éditions de l'Imprimerie Commerciale de Bretagne (cf. p. 61, 72, 736, 781, 791, 800, 834, 877, 879, 910, 1125–1128, 1252).
- (1936a). « Conseils aux Écrivains ». In : *L'Anneau Celtique* 8 (oct. 1936).
- (1936b). *Mots français et bretons classés d'après le sens. Gériou gallek ha brezonek reizet dioc'h ar ster*. Armorica (cf. p. 95, 824).
- (1939). « Diwar-benn "Liorz ar Gwenedeg" ». In : *Gwalarn* 125 (Ebreil 1939), p. 16 (cf. p. 1101).
- (1948). *Supplément au Grand dictionnaire français-breton*. Skridoù Breizh (cf. p. 73, 317, 791, 844, 879–881, 897, 1129, 1132, 1252).
- (1980). *Grand dictionnaire français-breton, suivi du "supplément"*. Association bretonne de culture (cf. p. 73).
- (2014). *Dictionnaire du breton du Trégor-Goëlo et de haute Cornouaille*. Sous la dir. d'Herve SEBILLE KERNAUDOUR. Kuzul ar Brezhoneg (cf. p. 78, 86, 799, 802, 844, 878, 897, 1312).
- VETTER, Eva (1999). *Plus de breton ? Conflit linguistique en Bretagne rurale*. Al Liamm (cf. p. 743).
- WAGENER, Albin (2015). *L'échec culturel. Vie et mort d'un concept en sciences sociales*. Peter Lang (cf. p. 9, 35).
- WEBER, Eugen (1983). *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870–1914*. Fayard. réédition Fayard 2011 (cf. p. 714).
- WEBER, Max (1904). *Essais sur la théorie de la science*. Sous la dir. de Julien FREUND. réed. Pocket 1992 (cf. p. 763).
- (1922). *Économie et société*. Réédition Plon Pocket Agora, 1995 (cf. p. 763).
- WEINREICH, Uriel (1953). *Languages in contact. Findings and Problems*. Linguistic Circle of New-York (cf. p. 467, 518).
- WEISGERBER, Leo (1970). « Une déclaration du Prof. Weisgerber sur la réforme orthographique de 1941 ». In : *La Nation Bretonne* 5 (1^{er} avr. 1970) (cf. p. 844).
- WILLIAMS, Cen (1994). « Arfarniad o Ddulliau Dysgu ac Addysgu yng Nghyd-destun Addysg Uwchradd Ddwyeithog ». PhD. Université de Bangor, pays de Galles (cf. p. 868).
- WILLIAMS, Rita (1984). *Geriadur brezhonek kembraek*. Mouladurioù Hor Yezh (cf. p. 79, 871, 1189).
- (1990). *Geiriadur Bach Llydaweg-Cymraeg*. Canolfan Astudiaethau Cymreig a Cheltaidd, Aberystwyth (cf. p. 79, 80, 854, 855, 871, 872, 1189, 1190).
- (1994). *Geiriadur Cymraeg-Llydaweg, Geriadur Kembraeg-Brezhoneg*. Canolfan Astudiaethau Cymreig a Cheltaidd, Aberystwyth. date incertaine (cf. p. 80, 871, 872, 874, 1189).
- WMFFRE, Iwan (2004). « Learners, Native Speakers and the Authenticity of Language ». In : *Communicating Cultures*. Sous la dir. d'Ullrich KOCKEL et Máiréad NÍ CRAITH. European Studies in Culture and Policy. LIT Verlag, p. 149–175 (cf. p. 420, 743, 760).
- (2007). *Breton orthographies and dialects. the twentieth century orthography war in Brittany*. 2 t. Peter Lang (cf. p. xii, 67, 739, 785, 842–845, 1101).
- WOOLARD, Kathryn A. (1992). « Language Ideology. Issues and Approaches ». In : *Pragmatics*, p. 235–249 (cf. p. 15).
- WYNANTS, Bernadette (1997). *L'orthographe, une norme sociale*. Mardaga (cf. p. xii).
- YAGUELLO, Marina (1984). *Les fous du langage. des langues imaginaires et de leurs inventeurs*. Seuil (cf. p. 141, 168, 256, 259, 329, 360, 436, 516, 797).
- (1988). *Catalogue des idées reçues sur la langue*. Seuil Points (cf. p. 4).

Noms de personnes

Les particules (DE, VON, ...) n'ont pas été prises en compte dans le classement alphabétique : ainsi, l'entrée pour "DE SAUSSURE" se trouve à "SAUSSURE", y compris les formes amalgamées (comme DU). Les articles (LE), faisant partie du nom de famille, ont été prise en compte.

Nous avons généralement privilégié les noms que les auteurs se sont donnés eux-mêmes dans les écrits étudiés, et proposé un système de renvoi pour d'autres noms (pseudonymes ou patronymes administratifs).

Pour éviter de surcharger cet index par les auteurs dont les ouvrages sont souvent cités, nous avons séparés la mention des *personnes* et celle des *ouvrages*. On trouve dans cet index uniquement les personnes dont le nom est écrit quelque part dans la thèse. Dans la bibliographie, on trouve après la mention de chaque ouvrage cité, les pages où il l'est. Si l'on cherche un auteur, il peut donc être utile de regarder à la fois dans cet index et dans les entrées correspondant à ses différents ouvrages au sein de la bibliographie.

- AB GWILYM, Dafydd, 285
ABALAN, *voir* GROS, Jules
ABEOZEN, 83, 285, 733, 735, 789, 1108, 1197
ABHERVE, *voir* VALLÉE, Frañsez
ABRAHAM, 51, 146, 595, 997, 1073
ABSULIO, 1240
ADAM, 51, 151, 170, 258
ADKINS, Madeleine, 17
AÉTIUS, 115
AL LOUARN, Alan, 500, 892, 1271
AL-KHWARIZMI, 1262
ALAIN, 120, 1297
ALAMANIUS, 120
ALBUCASSIS, 1255
ALEXANDRE, 995
ALEXANDROV, Pavel Sergeevitch, 1262
ALIX DE THOUARS, 444
ALTHUSSER, Louis, 17, 908
AMBIGAT, 384
AMERY, Heather, 1315
AMOSSY, Ruth, 9, 22, 29–31, 33, 762
AN ALAN, Michela, 885, 886, 1150, 1154, 1157, 1158
AN DIUZET, Alan, 1278
AN DU, Klaoda, 571
AN HABASK, Padrig, 80, 871
AN NAIL, Bernez, 1162, 1181
AN NOALLEG, Yann-Baol, 74, 90, 91, 821, 828, 1228, 1242, 1302, 1316
ANASTASE DE NANTES, 93
ANDERSON, Floyd Douglas, 31
ANDOUARD, Loeiz, 63, 79, 87, 363, 539, 790, 792, 825–827, 855, 871, 902, 932, 1161, 1197–1199, 1213
ANNE DE BRETAGNE, 290, 438, 443, 733, 738, 1088
ANSCOMBRE, Jean-Claude, 29
ANTONIN, 114
APOLLINAIRE, Guillaume, 523
APOLLON, 382
APPRIOUAL, Jean-Marie, 51, 104, 539, 552, 580–589, 591, 642, 1078, 1080–1082, 1222
AR BALP, Sebastian, 733
AR BARZHIG, Ernest, 1278
AR BERR, Alan, 90
AR BIHAN, Herve, 96, 1296
AR BIHAN, Pêr, 739
AR BORGN, Guillam, 1301
AR BORGN, Herri, 86, 887, 934, 1301
AR BRAZ, Dan, 376
AR C'HLERG, Loeiz, 1250
AR GOW, Yeun, 96, 1129, 1170, 1233, 1240, 1241, 1252
AR MASON, Roperzh, 99, 845, 1147
AR MELINER, Loeiza, 514, 866, 1237
AR MENGA, Erwan, 63, 871, 1178
AR MENTEG, Gwenhael, 75, 512, 514, 796, 866, 892, 938, 1237
AR MENTEG, Turiaw, 75, 78, 86, 97, 512, 514, 841, 850–853, 856, 861, 866, 882, 892, 893, 938, 1284
AR MERSER, Andreo, 77, 100, 105, 451, 844, 920, 1293
AR MOAL, Erwan, 75, 99, 826, 842, 845, 850, 1091–1093, 1122, 1129, 1152
AR ROUZ, David, 81
ARACIL, Lluís Vicent, 509
ARBOIS DE JUBAINVILLE, Henri d', 97, 281, 434, 439, 1077, 1089, 1090
ARCHIMÈDE, 1256, 1262
ARGENTRÉ, Bertrand d', 123, 128–132, 136, 204, 248, 278, 966, 1001
ARIOVISTE, 965
ARISTOTE, 383
ARMENON, 120
ARMERYE, *voir* CILLART DE KERAMPOUL, Claude
ARMSTRONG, Robert Archibald, 356
ARTÉMIDORE, 384
ARTHUR, 130, 131, 291, 302, 347, 351, 794, 963, 1104
ASCOLI, Graziadio Isaia, 439, 1090
ASKENEZ, 205, 323, 971
saint ATHANASE, 170
AUBÉRY, Antoine, 127
AUBREY, John, 285
AUDINET, Fulup, 1199
AUGUSTE, 558
AUGUSTE, Philippe, 122, 444
AUGUSTIN DE CARHAIX, 1005
AUGUSTIN DE QUIMPERLÉ, 530, 1004, 1005
AUGUSTIN DU PAZ, 1001
saint AUGUSTIN, 46, 135, 144, 535, 549, 964, 996
AURÉLIEN, 451
AUROUX, Sylvain, 658
AUSTIN, John Langshaw, 16
AVIENUS, 114
AYMÉ, Marcel, 1220
BACHELARD, Gaston, 521, 681

- BACH, Jean-Sébastien, 410
 BAILLY, Charles, 418
 BAKHTINE, Mikhaïl, 5, 7, 418
 BALBI, Jean, 68, 524, 525, 960, 961, 1299, 1306
 BALCOU, Jean, 258, 259
 BALIBAR, Renée, 516, 517, 547, 838
 BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, 615
 BARBUSSE, Henri, 792
 BARDUS LE JEUNE, 124
 BARDUS, 124
 BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, xv, 102, 254, 443, 616–618, 620–627, 630, 632, 636, 637, 645, 946, 950, 952
 BARUCH BEN NERIA, 1136
 BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, 550
 BAXTER, William, 205, 329, 330, 335, 1012, 1015
 BEBELIUS, Julius, 285
 BÉCASSINE, 245, 715
 BELLAY, Joachim du, 880
 BERGSON, Henri, 1297
 BERKELEY, George, 1297
 BERLAIMONT, Noël de, 101
 BERNARD, Daniel, 1122
 BERTHOU, Guilhom, *voir* KERVERZIOU
 BERTHOU, Yves, 285, 346, 350, 351, 1106, 1152, 1157
 BERTHO, François, 69, 529, 557, 994
 BERTRAND, Alexandre, 388
 BEZZENBERGER, Adalbert, 439, 1090
 BIGNON, Jean-Paul, 532, 969, 996, 1008
 BIHANNIG, L., 315
 VIHAN, Gwillhou, 720
 BINET, Alfred, 881, 1131
 BINFORD, Lewis R., 389
 BINFORD, Sally R., 389
 BIRCKMANN, Jean, 141
 BIRÉ, Pierre, 139
 BIZEUL, Louis-Jacques-Marie, 301
 BLANCHET, Philippe, 9
 BLEUZEN, Emil, 1233
 BLOT, Marin, 534
 BLUMENBACH, Johann Friedrich, 309, 398, 818
 BOCCACE, 561
 BOCHART, Samuel, 174, 178, 193, 205, 532, 969, 973, 981, 983, 1012
 BOCHER, Auguste, 1092, 1129
 BOCHÉ, Albert, 106, 1267
 BODIN, Jean, 126, 131
 BODVAN ANWYL, John, 1202
 BOILEAU DESPRÉAUX, Nicolas, 1024
 BOIS DE LA VILLERABEL, André du, 586
 BOLYAI, Farkas Wolfgang, 1262
 BOPP, Franz, 421
 BOSSUAT, André, 122
 BOS, Jean-Baptiste du, 273
 BOUËSSEL DU BOURG, Yann, 734, 787
 BOUCHART, Alain, 122, 128, 1001
 BOUDOT, Jean, 1022
 BOUDOT, Pierre-Jean, 551, 592, 1022
 BOULAINVILLIERS, Henri de, xviii, 272, 273, 414, 951
 BOURDIEU, Pierre, 4, 13, 29, 35, 36, 473, 509, 542, 897
 BOURGEOIS, Alfred, 587, 1097
 BOURHIS, René, 1233
 BOWEN, Zonia, 1191
 BOXHORN, Marcus Zuerius von, 126, 139, 146, 161, 165, 174, 205, 335, 390, 973, 1015
 BOYER, Henri, 509
 BRÉBEL, Eugène, 87
 BRASSENS, Georges, 451, 1159
 BRÉAL, Michel, 582
 BRENNUS, 323, 966, 972
 BRENN, A., *voir* HEMON, Roparz
 BRIANT, Denis, 532, 969
 BRIASSON, Antoine-Claude, 1022
 BRIENT, Denis, 301
 BRIET, Philippe, 136, 966
 BRISSET, Jean-Pierre, 142, 259
 BRITANNUS, 130
 BRITTO, 120
 BRIZEUX, Auguste, 88, 282, 299, 616, 632, 634, 643, 649, 655, 660, 1040, 1077
 BROCA, Paul, 7, 381, 398
 BROGLIE, Albert de, 575
 BROUDIC, Fañch, 33, 36, 571, 615, 691, 712, 727, 769, 770, 797
 BRUNAUX, Jean-Louis, 52, 116, 285, 382–384, 390, 391, 393, 402, 420
 BRUNELLIÈRE, Charles, 738
 BRUTUS, xviii, 53, 109, 112, 119–122, 128–132, 170, 248
 BUBEN, Vladimir, 496
 BUCHANAN, George, 324, 338
 BULÉON, Jérôme, 586, 1079, 1144
 BULLET, Jean-Baptiste, 67, 146
 BURDIGALENSIS, Marcellus, 1052
 BURMAN, Pieter, 194, 973
 BUTLER, Judith, 487
 BUXTORF, Johannes, 519, 977, 1020
 BYTHNER, Victorin, 1019
 CÉSAIRE, Aimé, 511
 CADIOU, Jeanne, 1233
 CAERFALLWCH, 1201
 CAERWYN WILLIAMS, John Ellis, 1189
 CAER, Guy, 1092
 CALAN, Joseph de, 357
 CALLET, Charles, 141
 CALLIMAQUE, 145, 166, 167, 203, 982, 988, 996, 997
 CALO LOURIDO, Francisco, 372
 CALVET, Louis-Jean, 4, 15, 414, 489
 CALVEZ, Jehan, 68, 550, 960, 961
 CAMBRY, Jacques, 277, 281, 345, 387
 CAMDEN, William, 126, 136–138, 162, 167, 193, 256, 320, 321, 325, 327, 334, 335, 966, 973, 974, 980, 1013, 1014, 1018
 CANARD, Jérôme, 63, 92, 857, 1219, 1220
 CANISIUS, Pierre, 539, 702, 703
 CANUT, Cécile, 4
 CARBONNE, Philippe, 939, 1255
 CARDAN, Jérôme, 1262
 CARNEY, Sébastien, 87, 832, 1133, 1135
 CARNHUANAWG, 1106
 CARR, Edward Hallet, 408
 CARTWRIGHT, Stephen, 1315
 CASAUBON, Isaac, 173, 980
 CASIMIR DE QUINTIN, 1005
 CATACH, Nina, xii, 306, 485
 CATIHERNUS, 115
 CAUREL, François, 1092, 1122
 CAYLUS, Anne-Claude de, 284
 CÉLINE, Louis-Ferdinand, 792, 1220
 CELTES, 124, 130
 CELTINE, 130
 CELTON, Yann, 1267
 CERTEAU, Michel de, 20, 280
 CÉSAR, Jules, 112–114, 117, 119, 123, 135–137, 148, 154, 208, 209, 255, 256, 258, 263, 284, 285, 321, 322, 330–332, 334, 338, 381, 384, 385, 389, 390, 965, 972, 983, 997, 999, 1012, 1013, 1046, 1087
 CHÂLONS, Pierre de, 69, 96, 202, 320, 335, 506, 519, 524, 526, 529, 532, 557, 558, 565, 660, 695, 699, 994, 1002, 1266, 1275
 CHAM, 123, 135, 144, 964
 CHARENÇAY, Hyacinthe de, 358
 CHARLES LE SIMPLE, 132
 CHARLES VIII, 290, 738
 CHARTIER-LE FLOCH, Erwan, 302, 319, 352, 359, 361, 370, 372, 376, 765
 CHATEAUBRIAND, François-René de, 119

- CHAUBERT, Hugues Daniel, 1022
 CHAUFFIN, Fanny, 937
 CHAUVEAU, Jean-Pierre, 78, 887, 888, 894, 915
 CHEREL, Gab, 90
 CHEVALIER, Pierre-Marie-François, 315
 CHEVEAU, Loig, 81
 CHILDEBERT PREMIER, 325, 974
 CICÉRON, 965, 973, 980, 982
 CILLART DE KERAMPOUL, Claude, 18, 51, 69, 70, 133, 150–154, 164, 180, 199, 202, 205, 227, 228, 230, 231, 249, 251, 252, 256, 261, 262, 320, 335, 504, 506, 519, 529, 531, 532, 537, 557, 565–569, 595, 601, 603, 604, 671, 696, 994, 1008, 1032, 1275, 1278, 1302
 CLARKE, David Leonard, 389
 CLÉMENT XI, 549
 CLISSON, Julien, 1129
 CLOVIS, 122, 127, 131
 CLUVIER, Philippe, 139, 161, 174, 193, 205, 264, 323, 329, 331, 971, 972, 981, 1011
 COËTANLEM, Pierre-Joseph de, 179
 COATQUEVERAN, Auffret, 68, 960, 962
 COCHEVELOU, Alan, *voir* STIVELL, Alan
 COCHEVELOU, Georges, 367, 368
 COËTANLEM, Pierre-Joseph de, 68, 161, 178, 196, 532, 606, 632, 1024
 COLUMELLE, 979
 COMBEAU, Yves Louis Marie, 1097
 COMBES, Émile, 580, 634, 644
 COMERUS, 124
 COMTE, Auguste, 76
 CONAN MERIADEC, 54, 109, 119, 121–123, 129, 131, 132, 248, 278, 279
 CONDILLAC, Étienne Bonnot de, 626, 656, 880
 CONSTANCE DE LYON, 115
 CONSTANTIN, 121
 CONSTANTIUS, *voir* APPRIOUAL, Jean-Marie
 saint CORENTIN, 964
 CORFEC, Guillaume Marie, 1092
 CORNILLET, Gérard, 80, 99, 871, 873, 1213
 COROLLER-DANIO, Jeanne, 315
 COROLLER, Eugène, 1092
 CORRE, Jehan, 68
 COSQUER, Jakez, 1242
 COSTA, James, 954
 COTINIAUX, Jean-Marie, 1044
 COUMERT, Magali, 125, 953
 COURCY, Alfred de, 665, 1077
 COURCY, Henry de, 665, 1077
 COURSON, Aurélien de, 48, 254, 255, 264, 272, 279, 283, 297, 300, 301, 303, 318, 362, 407, 445, 634, 646, 647, 953
 COXETER, Harold Scott McDonald, 1262
 CREIXELL, Lluís, 1168, 1171
 CRESTON, René-Yves, 732
 CRÉBUS, 118
 CREZ, Jean, 961
 CROGUENNEC, André, 87, 1044
 CROIX, Alain, 722
 CUNY, Albert, 1120
 DAGNET, Maryvonne, 724, 725, 729
 DANIELLOU, Soazig, 735
 DANIEL, Pierre, 136, 966
 DANTE, 561, 1293
 DASCAL, Marcelo, 31
 DAVIES, John, 51, 70, 71, 79, 133, 139, 141, 149–151, 154, 157, 163–166, 174, 179, 193, 194, 200, 202, 205, 249, 262, 268, 269, 320, 322, 324, 327, 328, 334, 335, 342, 343, 356, 532, 567, 595, 602, 855, 872, 950, 961, 969, 973, 975, 983, 985, 986, 1002, 1015, 1017–1021, 1046, 1047, 1053, 1105, 1200, 1203
 DAVIES, Jphn, 139
 DEBAUVAIS, Frañsez, 364, 832
 DÉCHELETTE, Joseph, 388
 DEFFERRE, Gaston, 740
 DEHN, Wolfgang, 314, 389
 DEIXONNE, Maurice, 740
 DELANOY, Arnaud, 82, 501
 DELAPORTE, Raymond, 79, 871, 872, 1137, 1191–1193, 1213, 1252
 DELOOF, Jan, 81
 DENEZ, Gwendal, 1163, 1296
 DENEZ, Pêr, 72, 75, 79, 85, 87, 106, 363, 552–556, 581, 642, 739, 740, 760, 790, 797, 798, 802, 803, 841, 854, 855, 871, 872, 893, 927, 1162, 1163, 1178, 1179, 1189, 1191–1193, 1197, 1199, 1213, 1219, 1222, 1228, 1239, 1252, 1302
 DENIS D'HALICARNASSE, 148, 998
 DENYS LE PÉRIÉGÈTE, 114
 DERRIEN, Yves Jean Louis, 103
 DESBORDES, Yann, 75
 DESCARTES, René, 360, 816, 821, 883
 DESHAYES, Albert, 82, 424, 477–487, 489, 492–495, 501, 682, 845, 892, 903, 906, 908, 915, 918, 919, 926, 1266
 DESPROGES, Pierre, 56
 DEWAELE, Bruno, 12
 DILLON, Myles, 1198
 DINNEEN, Patrick S., 1198
 DIODORE DE SICILE, 126
 DION CASSIUS, 113
 DIONYSOS, 114
 DIR-NA-DOR, *voir* AR MOAL, Erwan
 DIVERRÈS, Paul, 1154, 1157
 DIVICACOS, 965
 DORGÈRES, Henri, 634
 DOROSZEWSKI, Witold, 6, 417
 DOTIN, Georges, 71, 439, 590, 686, 687, 811, 881, 1055, 1090, 1100, 1125, 1128, 1132
 DREZEN, Youenn, 106, 468, 552, 719, 731, 733, 761, 789, 814, 843, 1105, 1223, 1224, 1239, 1278, 1280, 1283
 DRUIDES, 124
 DU CANGE, 158, 455, 602, 1016
 DU GUESCLIN, Bertrand, 303, 963
 DUBOIS, Claude, 1168
 DUBOIS, Jean, 897, 1168, 1245
 DUBOR, Georges de, 329
 DUCROT, Oswald, 29
 DUHAMEL, Maurice, 364
 DUJARDIN, Louis, 897, 904, 1239
 DUPÂQUIER, Jacques, 721, 722
 DUPIN, Charles, 646
 DURAND, Alain, 283, 299, 1097
 DURAND, Yves Marie Gabriel, 1092
 DURKHEIM, Émile, 6
 DUVAL, Añjela, 733, 761, 860, 861, 1152, 1243
 DUVAN, Louis, 434, 882, 1089
 DUVEAU, Louis, 439, 1090
 DYÈVRE, Henri, 1162
 EBEL, Hermann Wilhelm, 1077
 EDMONT, Edmond, 418
 EDWARDS, Thomas, *voir* CAERFALLWCH
 EDWARDS, William Frédéric, 309, 398, 818
 EIDIOL, 316
 EINSTEIN, Albert, 1297
 ELÉGOET, Fañch, 727
 ÉLIEN, 983
 ELIES, Fañch, *voir* ABOZEN
 ÉLOY, Jean-Michel, 4
 EMILIO, Paolo, 123, 126, 139, 390
 ÉNÉE, 54, 119, 120, 951
 ENNIUS, Quintus, 676, 998
 ÉPHREM LE SYRIEN, 146, 997
 ER MASON, Roperz, *voir* AR MASON, Roperzh
 ÉRASME, 978, 979
 ERISPOË, 500
 ERNAULT, Émile, 72, 83, 87, 93, 94, 97, 285, 305, 381, 439, 450, 464, 495, 552, 556, 587, 588, 664, 669, 676, 677, 690,

- 691, 808, 809, 833, 842, 844, 847, 851, 895, 897, 904, 923, 930, 1080, 1082, 1090, 1092, 1096, 1103, 1112–1114, 1118, 1121, 1125, 1128, 1144, 1159, 1168, 1171, 1199, 1206, 1224, 1233, 1239, 1240, 1244–1246, 1267–1270, 1274, 1275, 1278, 1282, 1283, 1291, 1298, 1311, 1312, 1316
- ESNAULT, Gaston, 95
- ESTIENNE, Robert, 519, 977
- ÉTIENNE, Guy, 63, 74, 90, 91, 684, 775, 788, 804, 815, 820, 821, 877, 928, 939, 1186, 1188, 1242, 1302, 1303
- EUCLIDE, 1262
- EUDOXE, 1262
- EUSTATHE D'ANTIOCHE, 145, 203, 996, 1011
- EVANS, Claude, 83, 1247
- ÉVEILLARD, Jean-Yves, 113, 115, 119
- EVEN, Arzel, 739, 1189, 1233, 1277
- EVEN, François-Marie, 1092
- ÈVE, 51, 170, 258
- EVORA, Cesaria, 375
- EWAN, Jil, 74, 510–513, 790, 791, 803, 806, 828, 849, 854, 858, 859, 1181, 1226–1228, 1230, 1231
- FAGON, Christian, 86, 887, 934, 1317
- FALC'HUN, François, 6, 99, 281, 420, 423, 433, 444–448, 501, 554, 556, 739, 785, 840, 845, 850, 894, 895, 927, 948, 1236, 1246
- FARNACHANAVAN, *voir* ANDOUARD, Loeiz
- FAUCETT, Lawrence, 834, 837, 1140
- FAURISSON, Robert, 841, 1219, 1220
- FAUST, Jean, 961
- FAVEREAU, Francis, v, 57, 77, 78, 97, 98, 105, 106, 304, 685, 887, 893, 895, 901–903, 905, 916, 921, 927, 931, 938, 1204, 1209, 1210, 1252, 1299
- FAVEREAU, Padrig, 1190
- FAVÉ, Antoine, 306
- FÉBUS, Gaston, 1255
- FÉRÉ, Charles, 881, 1131
- FERGUSON, Charles, 418, 509, 757
- FESTUS GRAMMATICUS, 998
- FEUTREN, Jean, 69
- FIRMICUS, Julius, 147, 997
- FISHMAN, Joshua, 757
- FLEURIOT, Léon, 82, 83, 119, 317, 408, 440, 442, 445, 447, 450, 452, 453, 480–485, 494, 851, 924, 1159, 1160, 1204, 1206, 1228, 1230, 1247, 1267, 1270, 1271, 1285, 1299
- FLOC'HLAY, Danièle, 740
- FOUCAULT, Michel, 19, 42–45, 47–49, 252
- FOUCQUET, Robin, 961
- FOUÉRÉ, Yann, 715
- FRANÇOIS-MARIE DE SAINT MALO, 530, 531, 996
- FRANCE, Anatole, 786, 1102
- FRANCION, *voir* FRANCUS
- FRANÇOIS 1^{ER}, 290
- FRANCUS, 53, 119–122, 124, 125, 132
- FREGE, Gottlob, 360
- FRÉRET, Nicolas, 127
- FRESNE, Charles du, *voir* DU CANGE
- FREUD, Sigmund, 413, 820, 821, 1186–1188
- FURETIÈRE, Antoine, 166, 550, 568, 988, 1009
- GADET, Françoise, 4
- GAGNEPAIN, Jean, 5, 82, 313, 448, 450–453, 458, 462, 516, 520–523, 684, 949, 1159, 1160
- GAIDOZ, Henri, 358, 439, 552, 1239
- GALATÉE, 124
- GALATES, 124
- GALBRUN, Yvette, 78
- GALLÉE, 488
- GALLES, Jean-Baptiste-Marc-Joseph, 103, 458
- GALLES, Jean-Marie, 103
- GAL, Susan, 24, 558
- GAMAGE, Edward, 1200, 1203
- GARCIA I VENTURA, Nuria, 81
- GASTON II DE FOIX, 1255
- GASTON III, *voir* FEBUS, Gaston
- GAULLE, Charles de, 301, 305, 358–361, 371, 432
- GENDRY, Mickaël, 116, 953
- GENES, Jean de, *voir* BALBI, Jean
- GENETTE, Gérard, 61, 64, 65, 196, 286, 451
- GENGIS KHAN, 817
- saint GERMAIN, 115
- GERMAN, Gary, *voir* MANCHEC-GERMAN, Gary
- GERVEN, Yann, 90, 106, 294, 461, 845
- GESSNER, Conrad, 136, 257, 966
- GIBSON, William, 371
- GILBRIDE, Winifred, 1191
- GILDAS, 120, 1018
- GILLIÉRON, Jules, 418
- GILSON, Étienne, 880, 1132
- GINOT, Émile, 93
- GIOT, Pierre-Roland, 111, 114, 115
- GIRAUDON, Daniel, 88, 104, 105, 469, 886, 887, 889, 899, 906, 911, 924, 930, 931, 1150, 1152, 1157
- GISCARD D'ESTAING, Valérie, 740
- GLANNDOUR, Maodez, 845, 1152, 1193, 1231
- GLENMOR, 733, 739
- GLEONNEC, Aline, 1233
- GOAR, 115
- GOASDOUÉ, Yves-Marie, 1092
- GOBINEAU, Arthur de, 47, 860, 1243
- GODEFROY, Frédéric, 439, 1090
- GOETHE, Johann Wolfgang von, 473, 926, 1244
- GOFFMAN, Erving, 33
- GOLDZIHNER, Ignaz, 258
- GOMER, 42, 140, 145, 151, 170, 184, 197, 202–204, 228, 229, 249, 256, 258, 321, 328–330, 422, 996, 998, 1011, 1035
- GOODY, Jack, 496, 736
- GOROPIUS BECANUS, Johannes, 131
- GOUÉLIAN, H.J., 798, 1316
- GOUGENHEIM, Georges, 1168, 1171
- GOURCUFF, Auguste de, 665
- GOURLAOUEN, Marc'harid, 797, 1222
- GOURVIL, Fañch, 160, 196, 281, 285, 990, 1157
- GRÉGOIRE, Henri, 659
- GRAMMONT, Maurice, 1120, 1121
- GRAVERAN, Joseph-Marie, 634, 642, 1041
- GRAZAC, André, 97
- GRÉGOIRE DE ROSTRENE, 17, 62, 70, 93, 94, 132, 133, 139–149, 154, 161, 162, 164, 165, 167, 169, 174, 179, 183, 184, 192, 200, 202–205, 208, 209, 228, 231, 249, 250, 256, 259, 261–263, 266, 268, 269, 287, 292, 320–322, 335, 342, 411, 456, 470, 490, 491, 495, 499, 506, 519, 524, 526, 529, 531, 533, 548–550, 557, 559, 560, 563–565, 588, 604, 606, 607, 657, 662–667, 698, 699, 706, 850, 902, 906, 964, 971, 975, 992, 995, 1006, 1007, 1015, 1021, 1024–1026, 1046, 1047, 1082, 1092, 1097, 1103, 1105, 1112, 1114, 1120, 1121, 1200, 1203, 1224, 1246, 1247, 1251, 1257, 1272–1275, 1278–1280, 1282, 1302
- GRÉGOIRE, Henri, xv, 254, 443, 615–624, 626–628, 633, 636, 637, 646, 656, 676, 845, 848, 946, 950, 952, 1268

- GREIMAS, Algirdas Julien, 54
 GRIFFIN, Andy, 1315
 GRIMM, Jacob, 1052
 GROS, Jules, 72, 76, 77, 85, 86, 104, 105, 285, 304, 436, 469, 878, 885–889, 893, 895, 896, 899, 905, 906, 911, 913, 920, 921, 924–926, 929–931, 952, 1150, 1152–1155, 1157, 1158, 1168, 1171, 1196, 1199, 1204, 1213, 1234, 1240, 1245–1247, 1252, 1283, 1301, 1306
 GROS, Marcel, 1099
 GROTIUS, 1018
 GUEGUEN, Tanguy, 497
 GUEHENNEC, Yvan, 1242
 GUENEBALD, Jean, 285
 GUICHARD, Olivier, 740
 GUEYSSE, Paul, 587, 589, 590, 1082, 1083
 GUILCHER, Jean-Michel, 366, 1158
 GUILHAUMOU, Jacques, 20
 GUILLÔME, Joachim, 843
 GUILLET DE SAINT-GEORGES, Georges, 612
 GUILLETIERE, *voir* GUILLET DE SAINT-GEORGE, Georges
 GUILLEVIC, Augustin, 94, 843, 1144, 1289, 1312
 GUILLOME, Joachim, 102
 GUILLOUX, Gabriel-Louis, 96
 GUILLOU, Jean-Marie, 1092
 GUINCLAN, 281, 977, 991, 1002
 GUIN, Yannick, 7, 191, 282, 439, 632, 727
 GUIOMAR, Jean-Yves, 283, 953
 GUIZOT, François, 724
 GUYONVARCH, Christian
 Joseph, 57, 63, 69, 77, 82, 97, 101, 105, 408, 423, 448–478, 481, 495, 496, 501, 512–514, 521, 547, 574, 653, 682, 892, 893, 903, 907, 908, 910, 913, 915, 919, 924, 926, 930, 931, 1159, 1160, 1165, 1166, 1230, 1281
 GWEGEN, Pêr, 1162
 GWENC'HLAN, 302, 963
 GWENNOG BERR, Alan, 1163
 saint GWENOLÉ, 193, 325, 550, 972, 974, 977, 991, 1016, 1023
 GWINGLAFF, *voir* GUINCLAN
 HAGÈGE, Claude, 901, 1205
 HALLÉGUEN, Eugène, 301, 302, 445
 HAMON, René Anselme, 724
 HAMP, Eric, 1310
 HANNIBAL, 119
 HARFF, Arnold von, 408, 499, 1213
 HARINQUIN, Robert, 93, 605, 611, 976, 993, 1002
 HARTOG, François, 40
 HATZFELD, Adolphe, 439, 1090
 HAWKE, Andrew, 1190
 HÉCATÉE D'ABDÈRE, 382
 HÉCATÉE DE MILET, 383
 HEGEL, Georg Wilhelm
 Friedrich, 1297
 HEIDEGGER, Martin, 821, 1297
 HÉLIAS, Pierre-Jakez, 76, 97, 105, 304, 720, 768, 899, 905, 913, 931, 936–938, 1195, 1204, 1209, 1270
 HEMON, Roparz, 23, 57, 58, 63, 66, 67, 72, 73, 75, 76, 78, 79, 83–86, 91, 92, 95, 100, 106, 315, 367, 371, 378, 456, 481, 490, 495, 522, 553, 614, 676, 685, 717, 720, 726, 731–736, 739, 742, 761, 762, 775, 780–790, 792, 794, 797, 799, 800, 802, 805, 808, 812, 815, 816, 818, 826, 832–841, 843–850, 852, 855, 861–863, 865, 867–871, 873, 875–877, 893, 894, 899, 903, 905, 906, 908, 912, 916, 921, 922, 1101, 1102, 1105, 1116, 1123, 1125, 1133–1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1162, 1170–1172, 1178, 1182, 1184, 1193, 1194, 1197, 1198, 1205, 1206, 1208, 1213, 1215, 1216, 1219, 1220, 1222–1224, 1226, 1228, 1230, 1233, 1235, 1242, 1252, 1266–1270, 1273, 1275, 1276, 1282, 1290, 1298, 1302–1304, 1313–1317
 HENGIST, 315, 316
 HÉNO, Jean-Marie, 1129
 HENRI DE GUISE, 290, 291
 HENRI DE NAVARRE, *voir* HENRI IV
 HENRI DE PENTHIÈVRE, 444
 HENRI III, 129, 290
 HENRI IV, 290, 291
 HENRY VIII, 394
 HENRY, Jean-Guillaume, 283, 299, 1097
 HENRY, Victor, 82, 402, 403, 422–424, 426–438, 450, 451, 476, 477, 501, 508, 521, 881, 902, 1084, 1159
 HERBERT, Pêrig, 1184
 HERCULE, 124, 130
 HERDER, Johann Gottfried von, 51
 HERMOGÈNE, 488
 HÉRODOTE, 383, 384, 999
 HERRIEU, Loeiz, 61, 96, 102, 285, 514, 761, 762, 839, 843, 845, 846, 866, 897, 1105, 1129, 1237, 1267, 1301, 1312
 HERRIEU, Meriadeg, 96
 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, 19, 41, 48, 62, 69, 71, 200, 222, 254, 256, 257, 260, 264, 270, 272, 275, 276, 278, 279, 281–284, 286–293, 295–303, 305, 309, 320, 342–344, 352–359, 370, 385, 402, 403, 407, 432, 433, 439, 443, 445–447, 456, 470, 511, 526, 537, 547, 560, 561, 570, 588, 590, 591, 596, 616, 629, 633, 641–644, 649–651, 655, 659, 660, 662–666, 668, 670, 671, 674, 682, 685, 687–689, 691–695, 699, 701, 702, 704, 705, 709, 734, 808, 809, 840, 857, 863, 895, 897, 948, 952, 961–963, 1040, 1041, 1049, 1050, 1076, 1077, 1082, 1089, 1097, 1103, 1106, 1119, 1134, 1200, 1203, 1207, 1268, 1282, 1302, 1310
 HERSCHBERG PIERROT, Anne, 29
 HÉRY, Eugène, 1092, 1093
 HÉSIODE, 999
 HESSITIO, 120
 HÉSYCHIOS, 979
 HEUQUEVILLE, Jacques de, 1002
 HEUSAFF, Alan, 79, 86, 841, 851, 859, 864, 893, 1219, 1220, 1233, 1299
 HEUSAFF, Denise, 1233
 HEWITT, Steve, 760, 845, 885
 HIELSCHER, Friedrich, 1235
 HILBERT, David, 1256, 1262
 HINCKS, Rhisiart, 80, 81, 342–344, 685, 871, 874, 950, 1191, 1200
 HOBBSAWM, Eric, 49, 346
 HOMÈRE, 276
 HOMÈRE, 999
 HONNETH, Axel, 35–38
 HORACE, 180, 558, 676, 692, 970
 HORNIIUS, Georgius, 974
 HORN, Ernest, 834, 837, 1140
 HOTMAN DE LA TOUR, François, 126, 136, 138, 193, 966, 973
 HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie, 15
 HUBERT, Henri, 388, 390
 HUBERT, René, 1297
 HUCHET, Christophe, 93, 1002
 HUET, Pierre-Daniel, 136, 176, 178, 180, 531, 966, 969, 973, 981
 HUGO, Victor, 141
 HUGUES, Garfield Hopkins, 1201
 HUMBOLDT, Wilhelm von, 821
 HUME, David, 426
 HUMPHREYS, Humphrey Lloyd, 1252
 HUON, Ronan, 95, 739
 HUON, Tudual, 1225, 1240
 HUPEL, Erwan, 362, 548, 735, 738, 762, 786, 788, 789, 935

- HUSSERL, Edmund, 821, 1297
 HYDACE, 115
 INIZAN, Lan, 632, 791, 1146
 INNOCENT III, 170
 IRVINE, Judith, 24, 558
 IRVING, Nicole, 1315
 ISAÏE, 147, 997
 ISIDORE DE SEVILLE, 145, 203, 216–218, 229, 996, 998, 1011, 1035
 JACKSON, Kenneth Hurlstone, 447, 521, 851, 890, 1230, 1236, 1285, 1310
 JACOLET, François, 304
 JACOTOT, Joseph, 218, 541
 JACQUET, Tomaz, 98
 JACQ, Yann-Fañch, 937
 JAFFRENNOU, François, *voir* JAFFRENNOU, Taldir
 JAFFRENNOU, Gildas, 367
 JAFFRENNOU, Taldir, 24, 64, 72, 95, 285, 351, 362, 364, 370, 374–377, 586, 738, 808–811, 855, 913, 1096, 1097, 1099, 1100, 1268
 JAFFRÉ, Job, 1301
 JÄGER, Andreas, 139
 JAKEZ, Fulub, 80, 81, 871
 JAKOBSON, Roman, 8, 168
 JAMES, Evan, 808
 JAMES, James, 808
 JAMES, Simon, ix, 10, 14, 52, 112, 116, 117, 370, 382, 391–396, 400, 405, 406
 JANUENSIS, *voir* BALBI, Jean
 JAPHET, 42, 120, 123, 124, 135, 140, 144, 145, 151, 184, 202, 203, 228, 229, 249, 256, 258, 321, 328, 329, 964, 965, 996, 998, 1011, 1035
 JARL, Yann Eozen, 733
 JAURÈS, Jean, 832
 saint JEAN CHRYSOSTOME, 170
 saint JEAN, 972
 JÉGOUZO, Louis-Marie, 94, 843
 JENKIN, Morwenna, 1190
 saint JERÔME, 135, 144, 203, 964, 978, 996, 1011
 JESTIN, Remon, 762
 JÉZÉGOU, Christophe, 1122
 JOHANNEAU, Éloi, 96, 277, 387, 1049
 JOHNSON, Samuel, 667
 JOLLIVET, Benjamin, 70, 664–667, 673, 835, 902, 1006
 JONES, Jenkins, 1189
 JONES, Thomas, 342, 1203
 JOSÈPHE, Flavius, 145, 203, 216–218, 996, 999, 1011, 1035
 JOSEPH D'AUDIERNE, 550
 JOUANNO, Julien, 1094
 JUDITH, 147, 997
 JULIA, Dominique, 280
 JULIEN, Camille, 388
 JUNIUS, Adrian, 94, 541
 KADORED, Iwan, 75
 KALEDVOLC'H, *voir* BERTHOU, Yves
 KALLOC'H, Yann-Bêr, 285
 KALOCZAY, Kolomano, 1178
 KALVEZ, Jehan, 1299
 KALVEZ, Paol, 1162
 KALVEZ, Tugdual, 106, 539, 790, 799, 822–825, 827, 829, 845, 854, 859–862, 868, 879, 902, 913, 1295
 KEATING, Geoffrey, 457
 KEMENER, Yann-Fañch, 1199
 KERAMPUIL, Gilles de, 539, 702–705, 902, 1051
 KRAVEL, Armand, 739, 1268
 KERBIRIOU, Louis, 315
 KERENVEYER, Pascal de, 154
 KERGOAT, Lukian, 89, 90, 92, 98, 753–755, 927, 938, 1315
 KERHERVÉ, Jean, 291
 KERJEAN, *voir* LAINÉ, Célestin
 KERLANN, 739, 1197, 1233, 1240
 KERNALEGENN, Yann-Kêl, 554
 KERNU, *voir* KERVELLA, François
 KERRAIN, Mark, 790, 1228
 KERRIEN, Jakez, 106, 731
 KERSALÉ, Jean-Charles, 588, 1082
 KERVAREC, Henri, 259
 KERVELLA, Divi, 88, 96, 792, 813, 814, 936, 937, 1191, 1199, 1277, 1302
 KERVELLA, Frañsez, 75, 95, 733, 1117, 1135, 1170, 1182, 1186, 1191, 1233, 1252
 KERVELLA, François, 1135
 KERVELLA, Riwanon, 1311
 KERVERZIOU, 468, 733, 1283
 KIMMIG, Wolfgang, 314, 389
 KING, Andrew, 31
 KIPLING, Rudyard, 363, 1197
 KLOAREG, Gwion, 794
 KLOSS, Heinz, 673
 KONAN, Jakez, 1214
 KONGAR, Kenan, *voir* KERVELLA, Frañsez
 KONSTANSIUS, *voir* APPRIOUAL, Jean-Marie, 1222
 KORNEG, Konrantin, 1233
 KOSELLECK, Reinhart, 40
 KOSSINA, Gustaf, 389
 KROC'HEN, Jakez, 720
 KRONECKER, Leopold, 1256
 KRUTA, Venceslas, 116, 382, 389
 L'A***, *voir* CILLART DE KERAMPOUL, Claude
 L'ESTOURBEILLON, Régis de, 586, 737
 L'ESTANG DU RUSQUEC, Henri de, *voir* RUSQUEC, Henri du
 LA BORDERIE, Arthur de, 254, 255, 264, 272, 279, 283, 300, 301, 318, 362, 445, 463, 737, 953
 LA FONTAINE, Jean de, 1136
 LA RAMÉE, Pierre de, 126, 136, 138, 966
 LA TOUR
 D'Auvergne-Corret, Théophile-Malo, 251, 256–259, 263, 272, 277, 278, 284, 364, 390, 422, 1103
 LA TOUR, François de, 704
 LA VILLEMARQUÉ, *voir* HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore
 LABOV, William, 36, 555, 752
 LACAN, Jacques, 1188
 LACOMBE, Georges, 669
 LACTANCE, 997
 LAËNNEC, René, 646, 672, 700, 701, 706, 826
 LAFONT, Robert, 509
 LAGACHE, Daniel, 1186
 LAGADEUC, Jehan, 62, 68, 249, 291, 292, 302, 335, 342, 490–492, 506, 524, 525, 561, 605, 699, 809, 960, 962, 963, 1002, 1120, 1195, 1257, 1273, 1299, 1302, 1306
 LAGROYE, Jacques, 12
 LAHIRE, Bernard, 632, 735, 736
 LAINÉ, Célestin, 87, 364, 775, 805, 815, 817, 818, 825, 826, 832–834, 841, 854, 865, 1133–1137, 1257
 LAISIS, Jacques, 4
 LALLEMAND, Alfred, 301
 LALLEMANT, Richard-Gontran, 1044
 LAMARTINE, Alphonse de, xviii, 282, 346
 LAMBERT, Pierre-Yves, 1230
 LANCHÈS, François, 1092
 LANGLEIZ, Xavier, 106, 732, 733, 818
 LATIMIER, Andrev, 739
 LAURENT, Donatien, 281, 357, 692
 LAURENT, Loeiz, 510, 753–755, 807, 1226
 LAVALLÉE, Joseph, 277
 LAVANANT, André, 751, 771
 LAVENOT, Pierre-Marie, 1267
 LAVISSE, Ernest, 315, 439
 LE BASTARD, Marie-Louise, 888, 1309
 LE BAUD, Pierre, 122, 128, 291, 1001
 LE BERRE, Alain, 910, 1166
 LE BERRE, Yves, ix, 4, 33, 58, 63, 76, 449, 556, 673, 723, 733, 836, 890, 894, 900, 901, 903, 904, 906, 909, 911, 912, 915, 920, 927, 929, 930, 1165,

- 1170, 1309
 LE BESCONT, Pierre Marie, 1092
 LE BIHAN, Christian, 554
 LE BOT, Jean-Michel, 63, 520, 928, 939, 1187
 LE BOULANGER, Jean-Michel, 404
 LE BRAS, Joseph Pierre Marie, 1092
 LE BRAZ, Anatole, 737, 1096, 1152, 1157, 1158, 1268
 LE BRIGANT, Jacques, 256–258, 277, 278, 422, 1103
 LE BRIS, Charles, 101, 538, 548, 551, 573, 700, 701
 LE BRIS, Daniel, 93, 102, 1027
 LE CLERC, Eugène, 1157
 LE CLERC, Louis, 1092, 1093, 1140
 LE COADIC, Ronan, 316
 LE COAT, Guillaume, 1152
 LE COENT, Césaire, 1129
 LE DAULT, Maurice, 1157
 LE DAVAY, Yann, v
 LE DIBERDER, Yves, 738, 795, 1267
 LE DRIAN, Jean-Yves, 740
 LE DÛ, Jean, 4, 33, 58, 63, 76, 77, 86, 105, 305, 449, 673, 723, 733, 836, 840, 885, 887–890, 894, 900, 901, 903, 904, 906, 909, 911, 912, 915, 920, 927–930, 1165, 1170, 1306
 LE FLOC'H, Loeiz, 1122
 LE FUR, Maryse, 1242
 LE FUSTEC, Jean, 285, 346, 362, 926
 LE GALLOIS, Antoine-Paul, 301
 LE GARREC, Yvon, 992
 LE GLÉAU, René, vi, 96, 1184, 1206, 1213, 1225, 1226, 1242, 1252, 1289, 1296
 LE GOAZIOU, Adolphe, 101–103, 544
 LE GOFFIC, Charles, 285, 362, 367, 737, 1118, 1152
 LE GOFF, Pierre, 94, 101, 226, 843, 1122, 1125, 1144, 1207, 1267, 1289, 1312
 LE GONIDEC, Jean-François, 17, 62, 70–72, 84, 101, 139, 141, 200, 204, 212, 256, 257, 260–272, 277, 282, 284, 286, 291–293, 295, 299, 302–308, 318, 336, 342–344, 352, 355, 356, 360, 402, 439, 454, 456, 464, 470, 495, 506, 552, 561, 569, 570, 584, 590–592, 595, 596, 600, 614, 615, 628, 631, 632, 642, 649, 650, 656–668, 670–672, 674, 675, 678, 682, 686, 687, 691, 692, 694, 695, 699, 700, 706, 708, 709, 781, 800, 808, 832, 833, 840, 848, 875, 878, 894, 896, 897, 902, 906, 927, 945, 947, 961, 1040–1042, 1046, 1050–1055, 1057–1060, 1072, 1074, 1077, 1089–1092, 1097, 1105, 1108, 1112, 1114, 1118–1121, 1125, 1128, 1134, 1168, 1171, 1200, 1201, 1203, 1226, 1257, 1267–1269, 1272, 1274–1276, 1282, 1302, 1310, 1314
 LE GOURRIEREC, Pol, 739
 LE GOURVENNEC, Alexis, 362
 LE GRAND, Albert, 1001
 LE HENOG, Louis, 813
 LE JEUNE, Tanguy, 103, 538, 572–574, 576, 580, 591, 1043
 LE JOUBIOUX, Jean-Marie, 646, 843
 LE MENN, Gwennole, 33, 58, 61, 64, 67, 69, 76, 78, 83, 87, 92–95, 97, 103, 159, 160, 166, 169, 170, 175, 179, 186, 203, 204, 304, 305, 327, 423, 439–443, 453, 508, 541, 550, 552, 562, 809, 811, 812, 833, 837, 888, 895, 897, 901, 903–905, 911, 912, 936, 961, 969, 987–990, 1022, 1096, 1123, 1170, 1173, 1233, 1245, 1302, 1312
 LE MENN, Hervé, 367, 1240
 LE MEN, René-François, 69, 276, 281, 302, 303, 709, 809, 961
 LE MERCIER D'ERM, Camille, 738
 LE MOAL, Louis, 1092
 LE MOAL, Pascal, 90
 LE MOAL, Yves, *voir* AR MOAL, Erwan
 LE NOBLET, Michel, 283, 290–292, 297–299, 526, 537, 547, 594, 689, 698, 705, 1051
 LE PAGE, Dominique, 346
 LE PELLETIER, Louis, 17, 18, 23, 37, 48, 51, 57, 59, 61–64, 68, 69, 71, 84, 93, 97, 109, 139, 140, 146, 151, 153, 154, 158–170, 172–192, 194–205, 208–211, 217–219, 225, 228, 229, 231, 232, 235, 243, 249–252, 255, 256, 258, 259, 261–263, 266–269, 287, 292, 293, 295, 319, 320, 323–335, 342, 353, 356, 359, 378, 390, 401, 403, 411, 416, 424, 439, 454, 460, 461, 465, 473, 504, 506, 507, 513, 519, 531, 533, 549–551, 557, 559, 560, 562, 563, 569, 592, 593, 595, 599, 601–614, 619, 623, 630, 633, 645, 647, 657, 663, 667, 688–690, 692, 695, 696, 699, 702, 706, 726, 731, 751, 793, 861, 872, 926, 946, 952, 961, 968, 969, 983, 987–990, 992, 1011, 1015–1017, 1022–1026, 1046, 1047, 1090, 1097, 1120, 1121, 1200, 1201, 1203, 1224, 1273, 1282, 1295, 1302, 1305, 1314
 LE PENVEN, Jeff, 367
 LE PIPEC, Erwan, 60
 LE PRAT, Klaoda, 1092, 1093
 LE RACHINEL, Fernand, 1220
 LE ROUX, Louis-Napoléon, 363
 LE ROUX, Pierre, 785, 840, 1128, 1154, 1157
 LE ROUX, René, *voir* MORDIERN, Meven
 LE RUDULIER, Job, 81
 LE RUYET, Jean-Claude, 106, 496, 845
 LE SCAO, Jean, 68, 70, 507, 571, 597, 1148
 LE THOMAS, J.-M., 87
 LEBESQUE, Morvan, 364, 797, 1220, 1269
 LECERF, Yannick, 116–119, 401
 LECOCQ, Jean-Marc, 97, 1277, 1278
 LÉDAN, Alexandre, 457
 LEDESMA, Diego de, 497
 LEFÈBVRE, Jean, 285
 LEFÈBVRE, Gabriel, 842, 1094
 LEIBNIZ, Gottfried Wilhelm, 139, 239, 241, 360, 627, 628, 883
 LEIFF, Joseph, 1297
 LEMAIRE DE BELGES, Jean, 124
 LEMENIK, *voir* LE FUSTEC, Jean
 LEMIERE, Pascal-Louis, 381
 LÉNINE, Vladimir Ilitch, 922
 LÉON, Henri, 1092
 LETHOMAN, J.-M., 87, 1044
 LÉVI-STRAUSS, Claude, 558
 LEZ-BREIZ, 302, 963
 LEZERNAN, Treveur, 81
 LÊ, Sébastien, 741
 LHERMITE, Joseph, 580, 582, 1079
 LHUYD, Edward, 102, 139, 142, 319, 338, 343, 397, 470, 950, 952, 1027, 1200, 1203, 1282
 LITTRÉ, Émile, 454
 LLÛN, William, 343, 344, 403, 1200, 1202
 LWYD, Humphrey, 142
 LOBINEAU, Guy-Alexis, 122, 127, 131, 132, 142, 158, 301, 532, 969, 977, 1001
 LONGO, 124
 LOSSEC, Hervé, 468, 949
 LOTH, Joseph, 69, 96, 407, 439, 445–447, 463, 737, 785, 809, 1077, 1090, 1096, 1097, 1099, 1103, 1122, 1244, 1267, 1268, 1282, 1298, 1301

- LOUET, René du, 526, 592, 964
 LOUIS IX, 122
 LOUIS X LE HUTIN, 1255
 LOUIS XII, 290
 LOUIS XIV, 127, 654, 655, 1040
 LOUIS-PHILIPPE, 1152
 LOVOCATUS, 115
 LOZAC'H, Gurvan, 98
 LUCRÈCE, 685
 saint LUC, 1120
 LUTHER, Martin, 470, 703, 1281, 1293
 LUZEL, François-Marie, 281, 464, 709, 1077, 1152
 MABILLON, Jean, 158, 170, 532, 969, 985
 MAC CARTHA UILEAS, Oscar, 1198
 MAC-PHERSON, James, 281, 282
 MACPHERSON, James, 119, 275, 276, 281, 282, 337
 MACBAIN, Alexander, 434, 439, 1089, 1090
 MACCKAY, George, 377
 MADEC, Annick, 716
 MADEG, Mikael, ix, 845
 saint MAGLOIRE, 325, 333, 974, 992, 1014
 MAGOGUS, 124
 MAGUET, Anne-Marie, 888, 1309
 MAGUET, Pierre, 888, 1309
 MAGUS, 124
 MAHÉ, Joseph, 263, 284
 MAINGUENEAU, Dominique, 20, 25, 26, 29, 683
 MAKI, Itsu, 834, 837, 1140
 MALASSIS, Romain, 103, 1027
 MALGORN, Jean-Louis, 1122
 MALINOWSKI, Bronislaw, 818
 MALIVEL, Jeanne, 315, 732
 MALMANCHE, Tanguy, 738, 1269
 MANCHEC-GERMAN, Gary, 864, 1235, 1236, 1317
 MANSUETUS, 115
 MARC'H-KLEUR, 510-513, 790, 803, 807, 827, 828, 849, 858, 859, 1226
 MARCELLESI, Jean-Baptiste, 891
 MARCHAL, Morvan, 285, 310, 311, 364
 MARCHAND, Prosper, 142, 999
 MARCIEN D'HÉRACLÉE, 114
 saint MARC, 1120
 MARIGO, Claude-Guillaume, 105, 304, 306, 428, 534, 536, 537, 539, 540, 544, 548, 551, 604, 611, 628, 693, 699, 700, 702, 705, 717
 MARION, Jean, 101, 212, 226, 458, 545, 1032
 MAROT, Jean, 61, 78, 88, 89, 519, 932, 933, 939-944, 1255-1257
 MARR, Nicolas, 426, 436, 797
 MARTIANAY, Jean, 1016
 MARTINET, André, 1309
 MARTIN, 211
 MARTIN, Gabriël, 142, 999
 MARTIN, Jacques, 140
 MARTIN, Jean-Baptiste, 1092
 MARTIN, Pierre, 1092
 MARTRAY, Joseph, 714
 MASSON, Émile, 738
 saint MATHIEU, 1120
 MATORÉ, Georges, 1168, 1171
 saint MATTHIEU, 976
 MAUDET DE PENHOÛËT, Armand, 284
 MAUGER, Claude, 102, 1027
 MAUNOIR, Julien, 17, 18, 46, 62, 69, 133-138, 141, 149, 153-156, 163, 179, 197, 202, 204, 249, 255, 261, 287, 291, 292, 295, 297-299, 304, 306, 320, 321, 331, 335, 343, 428, 456, 458, 464, 469, 470, 473, 506, 519, 524, 526, 528, 531, 533, 547, 548, 550, 561, 594, 597, 603, 605, 606, 610, 612, 647, 650, 657, 670, 678, 695, 698, 699, 893, 895, 964, 969, 983, 984, 991, 1002, 1019, 1024, 1025, 1027, 1051, 1120, 1121, 1200, 1240, 1275, 1282, 1285, 1302
 MAUSS, Marcel, 818
 MAXIME, *voir* MAXIMUS, Magnus
 MAXIMUS, Magnus, 121, 279
 MAXWELL, Richard Anthony, 581, 586, 1079
 MAZEAS, Goulven, 364
 MAZE, Gwenael, 1240
 MEAVENN, 789
 MEDUS, 124
 MÉGEVAND, Denise, 367
 MEILLET, Antoine, 402, 439, 1090
 MELLAC, André, 1312
 MÉNAGE, Gilles, 161, 162, 166, 170, 172, 174, 979, 983, 987, 988
 MÉNARD, Martial, 63, 72, 76, 78, 86, 87, 91, 92, 99, 408, 511, 522, 552, 555, 581, 615, 707, 795, 797, 800-802, 813, 817, 837-841, 849, 850, 856-858, 865, 866, 869, 877, 933, 936, 938, 1091, 1218-1222, 1240, 1242, 1245, 1248, 1252, 1302, 1303, 1311
 MÉNÈCHME, 1262
 MÉNÉLAOS, 1262
 MERCIER, Désiré-Joseph, 824
 MERDRIGNAC, Bernard, 953
 MÉRIMÉE, Prosper, 281, 284
 MERLIN, 281
 MÉROBAUDE, 115
 MERULA, Paul, 135, 136, 145, 148, 203, 965, 966, 973, 996, 998
 MESCHONNIC, Henri, 4
 MEYER, Jean, 97
 MEYER, Kuno, 439, 1121
 MÉZERAY, François Eudes de, 127
 MILIN, Gabriel, 71, 93, 94, 101-103, 272, 520, 571, 593, 616, 635, 636, 638, 641-643, 652, 654, 655, 668, 672, 697, 698, 702, 707, 791, 1027, 1038, 1058, 1059, 1072, 1073, 1097, 1108, 1122, 1146
 MIORCEC DE KERDANET, Daniel Louis Olivier, 263
 MIORCEC DE KERDANET, Daniel Nicolas, 263
 MITTERAND, Henri, 1168
 MOAL, Jean, 51, 57, 71, 272, 304, 570, 581, 591-596, 598, 616, 638-641, 668, 709, 930, 1071, 1283
 MOHRT, Michel, 733
 MOÏSE, 145, 321, 998
 MOKAER, Pêr, 285, 364, 669
 MOLIÈRE, 1297
 MONDEVILLE, Henri de, 1255
 MONFORT, Alan, 75, 514, 790, 796, 866, 938, 1237
 MONJARRET, Polig, 362, 368
 MONMOUTH, Geoffroy de, 120, 121
 MONTAUT, René, *voir* LHERMITE, Joseph
 MONTFAUCON, Bernard de, 23, 64, 97, 158, 160, 165, 170, 172, 175-178, 180, 185, 187, 188, 194, 196, 202, 203, 208, 249, 256, 987-990
 MORDIERN, Meven, 64, 66, 72, 95, 100, 762, 785, 787, 788, 795, 808-811, 818, 819, 825, 826, 842, 844, 855, 861, 897, 1092, 1096-1100, 1113, 1122, 1128, 1136, 1182, 1186, 1232, 1250, 1267, 1311, 1313
 MORDREL, Olier, 312, 313, 364, 365, 733, 780, 831, 832, 841
 MORGANT, Armel, 367
 MORGANWG, Iolo, 282, 285, 337, 343, 344, 352, 403, 1200, 1201, 1203
 MORICE, Louis, 1092
 MORICE, Pierre-Hyacinthe, 122, 131, 132, 158, 160, 183, 301, 606, 987, 990
 MORIN, Edgar, 9
 MORRICE, James Cornelius, 1202
 MORRIS-JONES, John, 80, 343, 874, 1201, 1202
 MORRIS, Lewis, 343, 344, 403,

- 1202
MORVANNOU, Fañch, 68, 100,
104, 467, 768, 845, 890, 891,
913, 917, 918, 927, 930, 1174,
1206, 1244, 1269, 1281, 1283
MORVAN, 733
MORVAN, Gabriel, 592, 1072,
1074
MORVAN, Goulven, 1129
MOURADOVA, Anna, 106
MÜLLER, Friedrich Max, 51,
258
MÜNSTER, Sebastian, 519, 977
MUSSOLINI, Benito, 634
NAHOR, 146, 997
NANNI, Giovanni, 123, 135, 151,
185, 202, 249, 250
NAPOLÉON 1^{ER}, 283, 1293
NAUMAQUE, 977
NEGUE, 120
NENNIUS, 120
NÍ GHRÁDA, Máiréad, 1198
NIETZSCHE, Friedrich, 42, 43,
45
NINYOLES, Rafael, 509
NODIER, Charles, 141, 168
NOÉ, 41, 42, 48, 120, 123, 124,
135, 137, 139, 140, 144, 145,
151, 163, 164, 170, 184, 185,
202, 226, 228, 229, 249, 250,
266, 276, 321, 328, 329, 411,
412, 535, 567, 964, 966, 996,
1035
NOGUÈS, Kristen, 367
NOMINOË, 279, 291, 303, 963
NORMANT, Jean-Marie, 104
NORMA, 509
Ó CIOSÁIN, Éamon, 79, 1197,
1198
Ó CRÓINÍN, Donncha, 1198
Ó DÓNAILL, Niall, 1198, 1199
O'BRIEN, John, 356, 1053
O'DONNELLY, Terence Joseph,
141
OGDEN, Charles Kay, 834, 837,
1140
OILLO, Fulup, 106
OLENDER, Maurice, 47, 51, 207,
208, 258
OLIER, Youenn, 74, 106, 512,
790, 803, 820, 827, 830, 833,
835, 855, 859, 877, 879, 910,
934, 1181, 1183, 1226, 1242
OLLIVIER, Yves, 586, 1094
ORIGÈNE, 170
OROSE, 113, 115
ORWELL, Georges, 821, 859, 919
OSSIAN, 119, 275, 276, 281, 283,
285, 337, 356
OSTER, Gwenn, 81
OZANAM, Frédéric, 671
PAGNINO, Santes, 519, 977
PALADIN, Guillaume, 126, 127,
204
PAOLI, Pascal, 624
PARIS, Gaston, 415
PARKER, Charlie, vii
PASCAL, Blaise, 241, 667, 940,
1255, 1261, 1297
PASSAVANT, Jean, 160, 172, 179,
323, 532, 969
saint PAUL, 241
PAUSANIAS, 137, 385, 966, 972,
999
PEARSE, Patrick, 363
PÊCHEUX, Michel, 4, 20
PEDERSEN, Holger, 521, 1121
PEIRESC, *voir* FABRI,
Nicolas-Claude
PELLEN, Robert, 1213
PELLOS, Frances, 1256
PELLOUTIER, Simon, 140, 205
PENC'HOATDIC, Claudius de,
964
PENNAOD, Goulven, 91, 1230
PENTECOUTEAU, Hugues, 37,
316, 317, 414, 731-734, 744,
745, 747, 753, 755, 771
PÉRON, François, 1092
PÉRON, Michel, 1092
PERROT, Jacques, 104, 1056
PERROT, Yann-Vari, 842, 1092,
1129
PERU, Fañch, 106
PÉTRARQUE, 561
PEUTINGER, 114
PEZRON, Paul, 6, 131, 133,
139-146, 148, 149, 158, 161,
164-170, 179, 180, 184, 192,
193, 197, 202-205, 249, 251,
255, 257-259, 263, 266, 328,
338, 343, 416, 567, 607, 978,
982, 983, 988, 999, 1002,
1024, 1026, 1200, 1201, 1203
PHILIPPE II, *voir* AUGUSTE,
Philippe
PHILIPPE IV LE BEL, 1255
PHILIPPE-EMMANUEL DE
LORRAINE, 290
PICARD, Jean, 131
PICARD, Yvonic, 1118, 1122
PICHARD, Jean-Pierre, 376
PICHON, Joseph, 715
PICTET, Adolphe, 51, 398
PIERRE DE DREUX, 443, 444
PILCH, Herbert, 1310
PIRIOU, Yann-Bêr, 797
PITRE-CHEVALIER, *voir*
CHEVALIER,
Pierre-Marie-François
PIVOT, Bernard, 673
PLATON, 148, 162, 167, 199,
218, 383, 414, 488, 980, 982,
983, 998, 999, 1012
PLINE L'ANCIEN, 114
PLOESQUELLEC, Paul de,
101-103, 538, 541, 544-547,
573, 1027, 1030
PLOTIN, 134
PLOURIN, Jean-Yves, 77, 82,
105, 304, 448, 453, 465, 469,
471-475, 888, 893, 895,
897-899, 906, 913, 923, 926,
930, 936, 1159, 1244, 1281,
1283
PLUTARQUE, 972
POINCARÉ, Jules-Henri, 1262
POMPÉRY, Théophile, 1097
POMPONIIUS MELA, 114, 137,
966
PONDAL, Eduardo, 372
PONDAVEN, Pêr, 85
PONTANUS, Isaac, 973
POPPER, Karl Raimund, 434
POSEIDONIOS D'APAMÉE, 384,
390, 999
POSTEL, Guillaume, 124, 126,
131
POSTUMIANUS, 211
POULPIQUET DE BRESKANVEL,
Jean-Marie-Dominique de,
642
POUSSOU, Jean-Pierre, 721, 722
PRESS, Ian, 1191
PRIEL, Jarl, 1224, 1250
PRIGENT, Jean-Louis, 1092
PRIGENT, Yves Marie, 1092
PRIMAT, 122
PROBERT, William, 1201
PROCOPE DE CÉSARÉE, 115
PROPP, Vladimir, 54
PROUX, Prosper, 1096, 1099,
1224
PRUD'HOMME, Ludovic, 103,
638, 642, 1038, 1040, 1058,
1118
PTOLÉMÉE, 114, 1262
PUGHE, 343, 352, 356, 1053,
1201, 1203
PUYAU, Jean-Marie, 486
PYTHAGORE, 1262
QUELLIEN, Narcisse, 1152, 1278
QUENEAU, Raymond, 792
QUETELET, Adolphe, 1262
QUILLEVERÉ, Yvon, 68, 139,
342, 561
QUILLEVERE, Yvon, 68
QUINTILIEN, 692
QUIQUER, Guillaume, 94,
100-103, 456, 457, 541, 542,
544, 545, 547, 591, 1002,
1027, 1192
QUOETQUEVERAN, Auffret de,
voir COATQUEVERAN, Auffret
RADCLIFFE-BROWN, Alfred, 818
RAGUIDEAU, Julien, 93
RAISON DU CLEUZIYOU, Alain,
586
RAMUS, *voir* LA RAMÉE, Pierre
de
RANCIÈRE, Jacques, 218
RANGER, Terence, 49, 346
RAOUL, Lukian, 89, 1135
RAPHAËL, Freddy, 9

- RAWLS, John, 34
 RAYNOUARD, François, 278, 300
 RENAN, Ernest, 51, 275, 309, 1077
 RENAUDOT, Eusèbe, 1016
 RENAULT, Anaig, 106
 RENAULT, Jacques, 964
 REVEL, Jacques, 280
 RHENANUS, Beatus, 126, 127, 131, 136, 138, 204, 966, 973
 RHÛS, John, 439, 1090
 RIBOT, Théodule, 881, 1131
 RICHARDS, Thomas, 343, 1200, 1203
 RICHELET, César-Pierre, 550
 RICHELIEU, Armand Jean du Plessis de, 668
 RICOLFIS, Jean-Marie, 1298
 RICOU, Guillaume, 1152
 RIGORD, 122
 RIOU, Jakez, 106, 468, 719, 731, 733, 761, 789, 1282
 RIOU, Yann, 86, 887, 934, 1317
 RIO, Joseph, 112, 121
 RISCO, Vicente, 372, 374
 RIVAROL, Antoine de, 880
 ROBERTS, Hugh, 97, 161, 196, 1201
 ROBERT, Gruffydd, 342, 1201, 1203
 ROBIN, Georges, 733
 ROBIN, Jean-Dominique, 944
 ROHAN, Jean II de, 122
 ROLLAND, Eugène, 1239
 ROLLIN, Charles, 575
 ROLLON, 132
 ROMANUS, 120
 RONARC'H, Pierre-Alexis, 1118
 ROPARS, Loeiz, 366
 ROPARTZ, Guy, 1077
 ROPERZ, Euzen, 960, 961
 ROPERZ, Yves, *voir* ROPERZ, Euzen
 ROSENAL, Paul-André, 722
 ROSPARS, Laurent, 583, 585, 1079
 ROSSELOT, Bernard, 826, 1163
 ROTMAN, Gerrit Theodoor, 843, 1105
 ROUDAUT, Fañch, 551
 ROUDAUT, Vincent, 62, 70, 188, 294, 303–307, 592, 594, 639, 709, 1070, 1072
 ROUSSEAU, Jean-Jacques, 563, 613
 ROUSSEL, Guillaume, 93, 139, 169, 550, 559, 604, 971, 977, 991, 1018, 1019, 1252
 ROY, Pêr, 733
 ROZMOAL, Lan, 85
 RUDD, Ieuan, 343, 403, 1203
 RUHLEN, Merritt, 50, 168
 RUNPAOT, Merwen, 1178
 RUSQUEC, Henri du, 72, 94, 272, 456, 635, 686, 709, 1076, 1168, 1171
 RUSTIN, Georges, 1297
 RUTILIUS NAMATIUS, 115
 SABOURAUD, Olivier, 684
 SALESBURY, William, 335, 342, 1015, 1201
 SALISBURI, Guillaume de, 335, 1014
 SALOMON, 500
 SAMOTES, 124
 SAPIR, Edward, 821
 SARO, 124
 SAUNDERS, Tim, 80, 871
 SAUSSURE, Ferdinand de, 5, 6, 11, 15, 167, 398, 414–420, 488, 495–498, 522, 523, 560, 693, 803
 SAUVÉ, Louis-Ferdinand, 88
 SAVARY, Alain, 740, 741
 SCALIGER, Joseph Juste, 131, 161, 162, 194, 334, 973, 980, 1014
 SCHLEICHER, August, 414
 SCHMIDT, Johannes, 419
 SCOTT, Walter, 337
 SEARLE, John, 16
 SEBILLE KERNAUDOUR, Herve, 78, 86, 1311, 1312
 SÉBILLOT, Paul, 500
 SÉCHEHAYE, Albert, 418
 SÉITÉ, Visant, 96, 552–554, 556, 742, 838, 1222, 1223
 SEM, 123, 135, 144, 258, 964, 996
 SENGHOR, Léopold Sédar, 511
 SÉRIOT, Patrick, 4
 SERRÉ, Alphonse, 593, 1073
 SERVAT, Gilles, 369
 SERVIUS, 137, 147, 451, 966, 997, 1159
 SÉVERE, Sulpice, 210, 211, 263, 974, 1014
 SIDOINE APOLLINAIRE, 115
 SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, 273
 SILVERSTEIN, Michael, 18
 SIMMEL, Georg, 11, 418, 419
 SIMONDE DE SISMONDI, Jean Charles Léonard, 279
 SOHIER, Yann, 364, 739
 SOMMERFELT, Alf, 1310
 SOUVESTRE, Émile, 278, 616, 634, 1077
 SPINOZA, Baruch, 184
 SPURRELL, William, 1202
 STAFFORD, Seán, 1198
 STENDHAL, 310
 STÉPHAN, Laurent, 96, 552–554, 556, 1222, 1223
 STERN, Ludwig Christian, 439
 STERVINO, Sandrine, 741
 STIVELL, Alan, 367, 368, 739
 STOKES, Whitley, 439, 1090
 STRABON, 114, 126, 136, 147, 263, 264, 321, 322, 331, 384, 386, 389, 965, 966, 972, 997–999, 1013
 STRAUSS, Anselm, 732
 SÜSSMILCH, Jean-Pierre, 205–207, 329, 1012
 TABOURET-KELLER, Andrée, 54
 TACITE, xviii, 125, 204, 256, 286, 334, 951, 1013
 TAGAKI, Teiji, 1262
 TAILLANDIER, Charles, 23, 69, 97, 131, 132, 140, 146, 154, 158, 160, 164, 179, 180, 184, 196–211, 217–219, 225, 228, 229, 231, 235, 243, 252, 256, 263, 264, 287, 292, 319, 320, 327–335, 338, 354, 359, 519, 551, 602, 603, 606, 607, 613, 614, 619, 630, 969, 1011, 1015, 1017, 1023–1025
 TAILLEPIED, Noël, 285
 TALDIR, *voir* JAFFRENNOU, Taldir
 TALIESIN, 641
 TALORK, 1226
 TANGUY, Bernard, 62, 71, 281, 282, 286–288, 290, 309, 310, 353, 355, 357, 635, 682, 689, 693, 694, 705, 953, 1049, 1050
 TARDE, Gabriel de, 6, 417, 419
 TARSKI, Alfred, 18
 TAYLOR, Charles, 34, 35
 saint TENENAN, 138, 966
 TERTULLIEN, 997
 THALÈS, 1262
 THÉÉTÈTE, 1262
 THÉODOSE, 121
 THERA, 146, 997
 THIERRY, Amédée, 309, 398, 414, 818
 THIERRY, Augustin, 209, 234, 303, 309, 341, 360, 398, 414, 818
 THOMASSIN, Louis, 161, 978, 979
 THOMAS, Antoine, 439, 1090
 THOMAS, Beth, 1202
 THOMAS, Guillaume, 69, 528
 THOMAS, Guy, 98
 THOMAS, Peter Wyn, 1202
 THOREL, Yann Varc'h, 91
 THORNDIKE, Edward, 834, 837, 1140
 THOZ, Joseph, 842, 1094
 THURNEYSEN, Rudolf, 439, 521, 1090
 TIMM, Lenora, 500, 728
 TITE-LIVE, 384
 TITUS, 1016, 1023
 TOLAND, John, 285
 TOULLEC, Joseph-Marie, 104, 507, 552, 557, 575, 576, 578–581, 584, 585, 591, 1061
 TRAINÉAU-DUROZOY, Anne-Sophie, 94
 TRAVERS, Fulup, 81

- TREGUER, Michel, 780, 781, 785
 TRÉPOS, Pierre, 68, 69, 96, 524,
 720, 960, 961, 1213, 1299
 TREVIDIG, Albert, 1252
 TROGOFF, Nicolas de, 93
 TROGUE POMPÉE, 383
 TROUBETZKOÏ, Nikolaï, 420
 TROUDE, Amable Emmanuel,
 57, 61, 71, 101–103, 272, 304,
 456, 520, 571, 584, 592, 593,
 616, 635, 636, 638, 641–643,
 652, 654, 655, 659, 661, 663,
 666, 668, 672, 674–676,
 697–699, 702, 707, 709, 878,
 895, 930, 1027, 1038, 1040,
 1054, 1055, 1057, 1058, 1071,
 1072, 1077, 1089, 1097, 1118,
 1119, 1122, 1168, 1171, 1246,
 1268, 1273, 1275, 1283
 TUFFIN DE LA ROUËRIE,
 Armand, 279
 TYCHONOV, Andreï
 Nikolaïevitch, 1262
 UGUEN, François, 838
 UGUEN, Jean-Marie, 1122
 ULYSSE, 1119
 URIEN, Jean-Yves, 681
 VALLÉE, Frañsez, 61, 62, 66, 67,
 71, 72, 75, 78, 84, 86, 87, 91,
 200, 304, 305, 311, 312, 315,
 317, 342, 343, 362, 370, 371,
 436, 456, 491, 495, 553, 554,
 586, 587, 590, 614, 644, 666,
 686, 728, 737, 742, 756, 775,
 787, 791, 800, 802, 808–810,
 812, 815, 816, 818, 819, 824,
 830, 833, 839, 842, 844, 852,
 858, 861, 862, 865, 875–881,
 897, 899, 906, 907, 910–913,
 922, 927, 928, 942, 1055,
 1056, 1092, 1096, 1097, 1101,
 1106, 1108, 1109, 1112–1114,
 1117, 1118, 1122, 1125, 1128,
 1133, 1136–1138, 1145, 1146,
 1152, 1166, 1171, 1182–1184,
 1186, 1195, 1199, 1203, 1205,
 1206, 1222, 1226, 1229, 1232,
 1233, 1240, 1269, 1270, 1274,
 1276, 1279, 1282, 1290, 1298,
 1302, 1310–1314
 VALLÉRIE, Erwan, 797
 VARGAS, Dora, 81
 VARRON, 162, 170, 172, 174,
 193, 199, 218, 972, 973, 980,
 987, 998, 1012
 VATAR, Julien, 1246
 VENDRYES, Joseph, 521, 785,
 1120, 1130, 1131, 1159
 VERDEYEN, René, 101
 VERTOT, René Aubert de, 127,
 132
 VERTUS, Armand de, 141
 VIGNIER, Nicolas, 129
 VIRGILE, 120, 193, 676, 972, 973
 VITERBE, Annius de, *voir*
 NANNI, Giovanni
 VITRUVÉ, 979
 VIVÈS, Jean-Louis, 549
 VOLOCHINOV, Valentin, 5, 7,
 418
 VOLTAIRE, 205, 257, 273, 458
 VOSSIUS, Gérard, 161, 163, 193,
 194, 972, 973, 977, 979, 981,
 983
 WACHTER, Johann Georg,
 205–207, 1012
 WALTERS, John, 1201
 WALTER, Henriette, 1285
 WEBB, John, 329
 WEBER, Max, 753, 763
 WEISGERBER, Leo, 100, 720,
 844, 893
 WEISSE, Louis, 809, 1096
 WEST, Michael, 834, 837, 1140
 WHORF, Benjamin Lee, 821
 WILLIAMS, Edward, *voir*
 MORGANWG, Iolo
 WILLIAMS, Moses, 343, 1200
 WILLIAMS, Rita, 79, 80, 854,
 855, 871, 872, 874, 1189, 1191
 WINDISCH, Ernst, 439, 1090
 WMFFRE, Iwan, 760, 842, 845
 WORSÆ, Jens Jacob Asmussen,
 284
 YAGUELLO, Marina, 4, 141, 516
 YANG HUI, 1262
 YANN IV, *voir* JEAN IV DE
 BRETAGNE
 YONEDA, Nobuo, 1262
 saint YVY, 966
 ZAMENHOF, Ludwig Lejzer, 875
 ZEUSS, Johann Kaspar, 1077
 ZIMMER, Heinrich, 439, 1090
 ZOSIME, 115
 GREGOIRE DE ROSTRENNEN,
 Grégoire de Rostrenen, 202,
 217

Index général

- Aber*, 32
Abstand, 673
Abwehr, 365
Académie Bretonne, 669, 677, 833
Académie Celtique, 119, 277, 278, 280, 658, 666
Académie Française, 150, 629, 667, 668, 833
Accademia della Crusca, 562, 667, 670
accent, 683, 917
actant, 31
Adsav, 340
affixes, 72, 90, 200, 683, 790, 802, 816, 820, 875, 877, 878
Agence Économique de Bretagne, 741
Al Lanv, 32, 64, 765, 871
Al Liamm, 32, 64, 83, 95, 96, 106, 315, 739, 765, 826, 1101, 1116, 1135, 1219, 1220, 1226, 1242
allographe (préface), 160, 196, 286, 451, 458, 532
allomorphisme, 57, 659, 1126
alternation, 732
amuïssement, vi, 194, 306
An Alarc'h, 76
An Here, 32, 62, 92, 553–555, 795, 817, 841, 849, 855, 868, 903, 1204, 1218, 1219, 1221, 1304
An Oaled, 64, 364, 742, 808
anachronisme, 44
analogie, 497
anaphore, 876, 886, 912
Ancien Testament, 519, 642, 977
Annales de Bretagne, 1097
Annales de la Propagation de la Foi, 556
Annales de Saint-Bertin, 115
Annales royales, 115
antarchéonyme, 54, 55, 273, 274, 288, 330, 332, 339, 340, 951
antethnonyme, 55, 125, 254, 288, 311, 312, 339, 683
antiquaires romanistes, 301
AOD (Ancient Order of Druids), 285
aphérèse, 259
apocope, vi, 487, 859, 894
appropriation, 262, 401, 488, 527, 682, 917
appropriation diachronique, 685
appropriation lexicale directe, 684
appropriation par dérivation, 684
Ar Bed Keltiek, 64, 92, 739, 838, 868, 916, 1141, 1149, 1208, 1215
Ar Bobl, 64, 808, 1096, 1099, 1312
Ar Falz, 32, 64, 90, 739, 893, 1204, 1206
Ar Skol dre Lizer, 32
Ar Vag, 1163
Ar Vro, 64, 808, 1096, 1099
Ar Vuhez Kristen, 64, 717
arbitraire du signe, 488
archéonyme, 53–55, 102, 109–111, 114, 119, 125, 133, 139, 151, 154, 176, 185, 201, 205, 206, 248, 249, 253–255, 260, 274, 276, 301, 302, 308–310, 314, 318–320, 323, 329, 330, 336, 338–340, 352, 378, 387, 423, 445, 514, 951
argot, 502
Armor, 826
Armor Magazine, 554
artificiel (breton), v, xvi, 26, 30, 261, 359, 464, 472–474, 479, 483, 505, 512, 648, 681, 771, 803, 804, 825, 884, 892, 898, 899, 928–930, 937, 939, 942, 944, 949, 1151, 1196, 1256, 1261, 1262, 1280, 1281, 1308
Arvor, 64, 892, 1219
Arvorig FM, 720
Assimil, 68, 100, 591, 845, 890, 917
assimilationnisme dialectal, 779, 848, 850
Association Bretonne, 255, 279, 281, 300, 586, 664, 738
Association des Bleus de Bretagne, 738
astérisque, 902
attique, 895
attitudes linguistiques, 15
attributive (phrase), 880
Ausbau, 673
autographe (préface), 196
B.A.S. (bodadeg ar sonerion), 367, 368
Babel (tour de), 48, 144, 174, 183, 305, 517, 549, 996
badume, 4, 723, 889, 890, 927, 930, 1294, 1309
bagadoù, 119, 366
bagaudes, 115
Barzaz Breiz, 275, 277, 279, 281–285, 292, 295–299, 302, 303, 309, 320, 344, 353, 357, 358, 369, 403, 447, 633, 642, 643, 664, 709, 961, 1106, 1116
Basic English, 837, 1140
Bazhvalan, 935
BERTEAUX (loi), 723
Bezen Perrot, 1219
bilinguisme, 516
Bleun-Brug, 32, 64, 554
Breiz, 64, 818, 826, 842, 1113, 1129
Breiz Atao, 64, 87, 310, 312, 362–365, 735, 738, 762, 780, 787, 805, 815, 818, 831, 832, 1101, 1133, 1135, 1267
Breiz Dishual, 64
Bremañ, 64, 719
bretonistes, 300
bretonnantistes, 768, 771–773
bretonnants, 768, 769, 771–773
bretonnismes, 468
Breuziezh Breiz, 352, 358, 642
Breuziezh Veur ar Brezoneg, 669, 833, 1114
Brezhoneg 21, 98
brezhoneg beleg, x, 87, 102, 105, 106, 148, 180, 200, 220–222, 233, 234, 267, 271, 294, 438, 457, 470, 478, 508, 515, 520, 536, 538, 540, 544, 548, 552, 554, 556, 595, 610, 629, 635, 653, 695–697, 702, 705, 785, 803, 809, 823, 829, 918, 919, 947, 949, 1282, 1285, 1315
brezoneg eem, 75, 762, 834, 836–839, 843, 845, 855, 877, 903, 1140, 1141, 1198
British and foreign Bible Society, 642

- Brittany Ferries*, 362, 368
Brittia, 64, 738, 795, 1097
 brittonique, 388
 brittophones, 769, 771, 772
Bro gozh ma zadoù, 285
Brud, 32, 64
Brud Nevez, 32, 63, 64, 94, 928, 939, 1187, 1188
Brug, 64, 738
Buez ar Zent, 548
Buhez Breiz, 64, 364, 669, 816
- calque syntaxique, 294, 307, 467, 518, 538, 541, 544, 573, 683, 917, 927
 Capétiens, 444
 Cartulaire de Redon, 407
 catalane (sociolinguistique), 509, 691, 757, 927
Catholicon, 68, 1257
 CELIB (Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons), 714
Celta, 64
Celtia, 362
 celtisme différentiel, xiv, 254, 256, 257, 270, 274, 277, 282, 284, 286, 287, 300, 303, 306, 317, 318, 567
 celtomanie, 111, 133
 cercles celtiques, 366
 Charte culturelle bretonne, 740
 chicane, 102, 236, 612, 613, 623
 chimique (breton), v, xvi, 478, 500, 505, 681, 884, 892, 898, 907, 918, 928, 929, 944, 949, 1266, 1276
 Chouans, 630, 633, 641
 chronolecte, 8
 circularité externe, 402, 429
 circularité interne, 402, 428
 CISSEY (loi), 723
civitas, 112, 113, 116, 248, 384, 404, 406
 Club des Trente, 715
code-switching, 8
 colinguisme, 70, 462, 504, 507, 515–518, 547, 557, 574, 626, 751, 838, 946, 949
 CoManaging, 741
 COMBES (circulaire), 634, 644
Comhar, 1198
Common Prayer Book, 470, 1281
Compedion de l'Abaco, 1256
 composition, 200, 684, 815, 818, 877, 878, 912, 1126
 Concile des Trente, 547
 Confédération Paysanne, 487
 connotation, 487
 Conseil Culturel de Bretagne, 740
 continuisme, 44
 continuistes, 773
- continuum linguistique, 7, 15, 418, 560, 566, 675
cookie-cutter, 10, 413
 Cosmographie du Ravennate, 115
 Courrier du Finistère, 644
 créole, 412
 créole, 8, 507, 510–512, 515, 858, 954
 créolisation, 510–512
 créolisme, 511, 512
- Dazont ar brezhoneg*, 106
 déduction, 426
 DEFFERRE (loi), 740
 déictique, 876, 886
 DEIXONNE (loi), 740
 déni, 873
 dénotation, 487
 départements, 290
 dérivation, 72, 75, 90, 200, 262, 485, 681, 684, 790, 815, 818, 877, 912, 1126
 dérivation impropre, 477, 683
 descriptive (linguistique), 489, 562
 déterminants, 684
 diachronie, 477, 488
 diachronique (variation), 8, 56, 410, 418
 diacritique, 497
 dialecte, 502, 954
 diaphasique (variation), 8, 56, 410, 418
 diastratique (variation), 8, 56, 410, 418, 757
 diatopique (variation), 8, 56, 410, 418, 556, 668, 723
 dichotomisation, 31, 762, 763
 didactique, 582
 diglossie, 8, 210, 418, 507–510, 515, 516, 743, 852, 954
 diglossie enchâssée, 509, 756, 758, 759, 770, 954
 digramme, 483
Dihun, 590, 741, 756, 1250
Dihunamb, 64, 644, 719, 762, 897, 1105, 1129, 1312
Div Yezh, 590, 741, 756, 1250
Divskouarn, 742, 759
Diwan, v, vii, viii, 89, 590, 691, 741, 751, 756, 824, 845, 860, 862, 937, 938, 1204, 1215, 1218, 1219, 1250
DO (Druid Order), 285
dolmen, 387
 domaine congéable, 632
doxa, 21, 40
 druides, 210, 232, 276, 334, 345, 1036
 durcissement, 495, 496
- effet BUBEN, 496
Eisteddfod, 285, 337, 346, 352, 358, 362, 367, 370, 371
- Embregerezhioù Breizh evit ar Brezhoneg*, 751
Emgleo Breiz, 32, 94, 554, 1118, 1154, 1294
Emglev an tiegezhioù, 645, 820
 emprunt, 488, 518, 680–684, 917, 954
Emsav (revue), 64, 790, 830, 934, 1181, 1184, 1186, 1228
Emsav (revue), 91, 820
emsav, viii, 737, 738
emzao, premier, 363, 738, 756
 épenthèse, 167, 194, 259, 306
 épitexte, 61, 63
 épitexte privé, 64
 éponyme, 53
 espéranto celtique, 359, 371
 espace d'expérience, 40
 espace de vie, 722
 espéranto, 360, 786, 790, 866, 867, 869–872, 875, 943
 esprit de clocher, 11, 418, 435, 517, 523, 664
 essentialisme, 44
 États de Bretagne, 197
 ethnonyme, 53, 55, 248, 250, 336, 378, 381, 391, 406
ethos, 9, 33, 61, 71, 78, 142, 144, 196, 484, 486, 761, 804, 907, 939, 940
etrerannyezhel, 67, 100, 483, 845, 890, 893, 927
 étymologie populaire, 449, 451, 495, 497, 523, 682, 684, 915, 1159, 1165
- F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne), 720, 734, 1303
 F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), 487, 714
 F.R.B. (Fédération Régionaliste de Bretagne), 738
 Fédération Socialiste Bretonne, 738
falc'huneg, 446
 falsifiabilité, 267, 404, 434
 faux amis, 683
Feiz ha Breiz, 64, 592, 593, 641, 644, 717, 719, 733, 842, 1072, 1091–1093, 1097, 1113, 1129, 1131, 1135, 1312
fest-noz, 366
 Festival Interceltique de Lorient, 367, 368, 376
 Le Figaro (journal), 315
 Figaro (journal), 12
 finalisme, 43
 fixisme linguistique, 49, 477, 489
 flexion, 485, 681, 877
folklore, 280
 force d'intercourse, 11, 418, 419, 435, 517, 523

- Forces Nouvelles, 717
 formation discursive, 20
 France Bleu Armorique, 720
- gabelle, 633
Gaelic League, 337
galleg saout, 728
 gallo, 502
 gallomanie, 124
Galv, 64
Geiriadur Mawr, 1205
Geriadur Breizh, 1116, 1117
 germanistes (origines françaises), 272
 glossolalies, 516
 glossologie, 5, 684
 goïdelique, 388
 gommage, 24
Gorsed, 285, 348, 349, 351, 364, 369, 737, 808, 832, 833, 926
Gorsedd, 285, 315, 337, 346, 347, 350, 351
Gouel Broadel ar Brezhoneg, 733
gouren, 368
 grammatisation, 658
 grande Réformation, 132
Great Britain, 339
 GUICHARD (décret), 740
Gwalarn, 63, 64, 66, 73, 74, 84, 85, 95, 362, 363, 548, 552, 644, 719, 731, 733–735, 738, 739, 742, 761, 762, 765, 780, 783, 785–788, 791, 794, 799, 804, 814–816, 818, 826, 831–833, 837–839, 842, 843, 845–847, 862, 865, 867, 869, 897, 907, 1101, 1102, 1105, 1111–1113, 1115, 1116, 1123, 1133, 1135, 1136, 1138–1140, 1142, 1143, 1145, 1187, 1257, 1269, 1282, 1313
gwenn-ha-du, 285, 364
- Hallstatt, 116, 117, 381, 382, 388, 393, 399
 l'Héritage des Celtes, 369, 376
Herkunft, 45
 L'Hermine, 64
 L'Heure Bretonne, 64
Heuryou brezonec ha latin, 548
Highland society of Scotland, 356, 1053
Highlanders, 341
 histoire contrefactuelle, 395
Historia Brittonum, 120
Hol Levenez, 1184
 homoarchéonyme, 55, 125, 207, 274, 302, 314, 329, 330, 339, 340, 725, 951
 homoethnonyme, 55, 125, 207, 254, 274, 683
 homophonie, 1126
Hor C'hannadig, 1284
- Hor Yezh*, 32, 63, 64, 79, 87, 95, 571, 765, 824, 861, 916, 1135, 1145, 1161–1163, 1178, 1198, 1208, 1240
 horizon d'attente, 40
hybris, 19, 189, 219
 hypercorrection, 15, 36
hyperdiversity, 724
 hyperethnonyme, 336, 341, 378
 hyperonyme, 331
 hyponyme, 331
- I.C.B. (Institut Culturel de Bretagne), 669, 740
 I.D.B.E. (Institut de Documentation Bretonne et Européenne), 68
I.R.A., 365
 iconisation, 24
 idéal-type, 753, 763, 764
 idéologie, 17, 954
 idéologies linguistiques, 15
 idéologies linguistiques, 743
 idiolecte, 8
 ido, 360
 imaginaire linguistique, 15, 562
Imbourc'h, 32, 63, 64, 74, 80, 90, 510, 512, 514, 553, 645, 790, 791, 794, 800, 803, 806, 807, 820, 823, 826–828, 830, 833, 839, 858, 859, 861, 871, 877, 892, 907, 910, 911, 919, 932, 938, 1181, 1228, 1242
 indo-européen, 51, 170, 354, 398, 402, 412, 425, 430, 685
 induction, 426
Inniu, 1198
 insécurité linguistique, viii, 15, 608, 717, 747, 907
 INSEE, 724, 725, 754
 Institut de Locarn, 715
 interférence linguistique, 518
 interlangue, 504, 507, 515, 518, 547, 581, 595, 746, 946, 949
International Journal of the Sociology of Language, 759
 invention des traditions, 275
 isoglosse, 7, 15, 418, 560, 850
 italo-celtique, 388
 itinéraire d'ANTONIN, 114
- JAC (Jeunesse Agricole Catholique), 717
 jargon, 892
 Jeunes Forces Rurales, 717
johnnies, 813, 1278
 Journal de Trévoux, voir Trévoux, journal de
- K.A.V. (Kenvreuz ar Viniaouerien)*, 367
Kan ar Bobl, 367, 368
kan ha diskan, 368
Kannad, 64, 717
Kannad Sant-Frañsez, 64, 717
- Kannadig Gwalarn*, 762
KEAV (Kamp Etrekeltiek ar Vrezhonegerion), 742
Keit Vimp Bev, 742
Kelc'h Gwalarn, 1117
Keloio Prezegerez ar Fe, 556, 644
Kendael, 443
Kendalc'h, 368
Kened, 64, 739
Kenvreuz ar Brezoneg, 669
kenyevzh, 838–840, 846, 850
Kêr Vreizh, 826
Kervarker, vi
KIS, 90, 850, 865, 1216, 1250
Klaskerien ha treizherien soñjoù, 935
KLT, 842, 843
koinè, 561, 612, 895, 1246
Kornog, 64, 1313
Kroaz ar Vretoned, 64, 644, 842, 1091, 1094, 1097, 1113, 1116, 1122, 1129
Kryptadia, 87, 923, 930, 1224, 1245, 1283
Kuzul ar Brezhoneg, 32
- La Bretagne (revue), 64
 La Bretagne Fédérale (revue), 64, 364
 La Bretagne Linguistique, 32
 La Dépêche de l'Ouest et du Finistère, 718, 719
La Guerre des Gaules, 113, 123, 135, 209, 255, 263, 286, 331, 384, 385, 390
 La Pensée Bretonne, 64
 La Résistance, 808
 La Tène, 116, 117, 381, 382, 388, 393, 398–400
 LAKANAL (loi), 615
lang-kouter, 813, 1278
langaj-chon, 813, 1246, 1278
langaj-kemener, 813, 1278
language death, 420, 743, 954
language endangerment, 743, 954
language revitalization, 420, 743, 954
Lavar, 32, 64, 91, 794, 821, 881, 1228, 1250, 1296
 Le Canard Enchaîné, 63, 92, 615, 841, 857, 1218, 1219
 Le Courrier du Finistère, 64, 719, 1312
Le Fureteur breton, 1097
 Le Lycée Armoricaïn (Revue), 278, 283
 Le Peuple Breton, 68
 Le Télégramme, 718, 719
lenga nostra, 1256
 lexème, 90, 683, 684
 lexème, 848
 Libération (journal), 929
 Ligue, 290

- Ligue du Nord, 398
 Ligue Fédéraliste de Bretagne, 364
Lihereu Brediah ar Fe, 556
Lihereu Breuriah ar Fé, 644
likès, 609, 726
lingua franca, 512
Literatura Mondo, 1178
 livresque, 904, 905
Lizériou Breûriez ar Feiz, 634
Lizeri Breuriez ar Feiz, 634
Lizeriou Breuriez ar Feiz, 556, 644, 1072
Lizerou Breuriez ar Feiz, 642
Liziri Breuriez ar Feiz, 64, 717
loanword, 521
 logogramme, xii, 306
lugaj-kouter, 813, 1278
 lutte pour la reconnaissance, 35
- M.O.B. (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne), 715
 Mémoires de l'Académie Celtique, 264
Mabinogion, 1087
 Made in Breizh, 740
 Manau, 369
 Marianne (revue), 1219
 marque Bretagne, 741
 Massalia, 382, 383
 mégalithes, 116, 270, 277, 280, 284, 285, 381, 387, 388
menhir, 387
 métathèse, 194, 436, 495, 496, 864
 métissage, 680
Meurgorf, 99
 micro-mobilité, 409, 722
 minoration, 9
 minorisation, 9
Mont Haemus, 285
 morphème lié, 684
 morphème libre, 684
 morphème, 72, 820, 821, 848, 875, 876, 912, 916, 928
 morphogramme, xii, 306
 morphogramme grammatical, 497
Mouladurioù Hor Yezh, 32, 79, 838, 840, 871, 877, 1193
 mouvance de Bretagne, 129
- Néolithique, 116
 nasalisation, vi
 natifs (locuteurs), 743, 759, 760, 899, 954
native speakers, 897, 899, 1245
natural speakers, 760
near-dialectalization, 673
 néo-breton, 473, 681, 919, 949
 néo-bretonnants, 736, 743, 754, 759, 760, 803, 892, 899, 905, 907, 918, 927, 939, 954
 néo-bretonnants, 759
- néo-locuteurs, 681, 743, 747, 759, 760, 899, 954
 néologisme, 262, 680–685, 689, 954
New Archaeology, 389
Nidiad, 64, 443
Nomotia, 1255
Nord-Okcidento, 869
 norme, 673
 Noroît, 788
 Notice des dignités, 114
 Notice des Gaules, 114
Nouveau Testament, 642
 novlangue, 821, 859, 919, 949
- O.P.L.B. - O.P.A.B. (Office public de la langue bretonne), 12, 89, 99, 500, 669, 740, 836
 objectivation, 12, 59
 L'Océan, 304
Ofis ar brezhoneg, 12, 669, 740, 741, 757, 769, 836, 1250
OGAM-Celticum, 63, 452
 oghamique (alphabet), 154
oppidum, 116, 118, 389
 origination, 53
 Ouest-Éclair, 718, 832
 Ouest-France, 718, 751
 Ouest-Journal, 718
Oulpan, 591
- P.A.B. (Parti Autonomiste Breton), 364
 P.A.C. (Politique Agricole Commune), 714
 P.C.F. (Parti Communiste Français), 911
 P.N.B. (Parti National Breton), 364, 738, 872
 P.N.R.B. (Parti National Révolutionnaire Breton), 364
 Padanie, 398
 paléo-bretonnants, 760, 803
Panceltia, 363
 panceltisme, xiv, 111, 132, 133, 312
 paradigme, 435, 693
 paradoxe de l'observateur, 555
 paratexte, 60, 61
 parler en langues, 516
 paronomasie, 259
 paronymie, 53, 120, 259
 Patagonie (colonie), 360
 patois, 502, 892
 patronyme, 53, 248, 250
 pédagogie, 582
 Pentecôte (miracle de la), 516
 performatif, 376, 466, 692, 901
 performativité, xiii, 16, 41, 59, 509, 517, 762
 péritexte, 61, 63
peurunvan, 32, 77, 94, 100, 106, 444, 739, 740, 750, 775, 813, 838, 841–845, 890, 893–895, 927, 1145
- peurunvan nevesaet*, 106, 845
 phonogramme, xii, 409
 pidgin, 11, 512
 Plantagenêts, 443, 444
 plurilinguisme, 516
 plurisystème, 485
Pobl Vreizh, 67, 68
 polarisation, 31, 762, 763
 polynomie, 891
 polysémie, 474, 661, 822, 828, 876, 910
pouellgor, 926
Preder, vi, 32, 63, 74, 78, 83, 84, 90, 91, 97, 99, 360, 443, 684, 775, 787, 790, 794, 804, 815, 820, 821, 823, 824, 827, 828, 839, 850, 859, 868, 877, 878, 881, 882, 932, 1133, 1186, 1226, 1228, 1242, 1296, 1303, 1314, 1316
 préfixation, 200
 préfixe, 876
 prépositions, 436, 879
 prescriptive (linguistique), 489, 562
 pro-bretonnants, 772
 processus paradoxal, 38
 Produit en Bretagne, 715, 741, 751
projur, 813, 1278
 proto-histoire, 380, 381
 providentialisme, 43
- queer, 487
- Radio Armorique, 720
 Radio Bretagne, 720
Radio bro-Gwened, 720
 Radio France Armorique, 720
Radio Kerne, 720
Radio Kreiz Breizh, 720
 Radio Quimerc'h, 720
 Radio Rennes Bretagne, 720, 892
 raison des effets, 667, 835
 réappropriation, 685
 reconnaissance, 34
 recteur, 70
 récursivité fractale, 558
 récursivité fractale, 668, 758, 952
 refondateurs, 773
 régime d'historicité, 40
 régime d'origination, 260
Reizher ar brezhoneg, 1302
 Rennes-PTT, 720
 représentation, 954
 représentations sociales, 15
 resémantisation, 49, 312, 487, 512, 681, 683, 684, 690, 954
Revista Internacional de los Estudios Vascos, 669
 Revue Celtique, 439, 808, 930, 1097, 1098, 1224, 1283
Revue Celtique, 1120–1122

- Revue de Bretagne, 278
 Revue de l'Armorique, 646
 Revue de l'Ouest, 278
roazhoneg, 467, 472, 500, 892, 927, 1271, 1281
 romanistes (origines françaises), 273
- sabir, 11, 512–515, 852, 892, 919, 949, 954
SADED, 32, 90, 91, 728, 775, 790, 799, 820, 830, 850, 865, 882, 1133, 1181, 1183, 1186, 1204, 1216, 1226, 1228, 1231, 1232, 1250
 Saint-Maur (congrégation de), 128, 158, 164, 170, 506, 531, 533, 1015, 1016, 1023
 Sainte Union Catholique, 290
sandhi, vi, 106, 912, 918, 1266, 1274
 sanskrit, 272
sanskrit, 51, 170, 354, 398
Sao Breiz, 365
Sav, 64
 SAVARY (circulaire), 740, 741
 scriptural-scolaire (rapport), ix, 589, 632, 658, 730, 735, 736, 742, 759, 765, 771, 772, 790, 793, 814, 827, 886, 898, 911, 912, 925
 Seconde Guerre Mondiale, 389
Seiz Breur, 315
 Semaine Religieuse, 583, 585, 1079, 1080
 signifié, 683
 signifiant, 683
 singulatif, 927
Sinn Féin, 363
Sketla Segobrani, 787, 1101, 1106, 1108, 1313
 ΣKLIANT (revue), 91, 820
Skol, 69, 94, 95
Skol an emsav, 742
Skol dre lizer, 742
Skol Ober, 32, 79, 826
Skol Uhel ar Vro, 1204
Skol Vreiz, 32, 64, 893
- Skol Vreizh*, 90, 1204, 1206
skolveurieg, 32, 100, 106, 446, 554, 739, 844, 845, 890, 893, 927
skrivadeg, 673, 749
 Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, 381
 Société Polymathique du Morbihan, 278, 284
 Société Royale des Antiquaires de France, 277
 sociolecte, 8
 sociolinguistique critique, 770
Spered ar Vro, 64, 738
 standard, 673
Sterenn, 64, 83, 826
 stéréotypisation, 880, 914
 Stonehenge, 117
Studi, 63, 76, 1170
Studi hag Ober, 64, 826
Stur, 64, 832
 stylistique, 77, 88, 105, 294, 307, 308, 436, 448, 466, 467, 897, 911, 912, 914, 917, 922, 925, 944, 1150, 1156, 1205, 1245, 1246
 substrat linguistique, 416
 suffixation, 200
 suffixe, 876, 927
 suprasegmental, 827
 symbiose, 949
 symbole, 571
symposion, 383
 synchronie, 477, 488
 syncope, vi, 859, 894
 synonymie, 876
- Tír na n'Óg*, 64, 739
 Témoignage Chrétien, 717
 table de PEUTINGER, 114
 technolecte, 8, 185
 Télé-Bretagne, 720
 téléologie, 43
TermBret, 89, 824, 1250, 1279
terminal speakers, 807, 851, 924, 1226, 1235, 1247
TermOfis, 99
- TES (Ti-Embann ar Skolioù)*, 90, 92, 740
topos, 14, 21, 22, 29, 109, 112, 130, 134, 136, 141, 235, 308, 318, 466, 483, 494, 500, 504, 510, 638, 642, 657, 690, 792, 920
 Trévoux (journal de), 63, 191, 196, 332, 335, 630, 1022
translanguaging, 868
trefoedach, 478, 780–782, 793, 851, 892, 918, 949
triskell, 364, 732
tunodo, 813, 814, 1246, 1278
 TV Breizh, 721
 twang, 1129
- U.D.B. (Union Démocratique Bretonne), 68, 366
 U.R.B. (Union Régionaliste Bretonne), 351, 644, 737, 808
UAOD (United Ancient Order of Druids), 285
 UBAPAR, 742
 UNESCO, 366
Unigenitus, 549
 l'Union, 724
 Union sacrée, 831, 832
Ursprache, 45
 usage, 697
- Vatican II, 717
 véhicularisation, 420, 512, 723, 894
 Verdun (Journal de), 569, 603, 1008
 Vix, 383
 volapük, 360
- War-du ar pal*, 64
- Ya!* (revue), 64
Ya! (revue), 719
Ya d'ar brezhoneg, 741
Yod-Kerc'h, 937, 1225
Yoran Embanner, 81, 871
- Zeitschrift für celtische Philologie*, 439

Index des archéonymes

Nous n'avons pas consigné ici les occurrences de "Celtés" (sans précision) et "Gaulois" : leur omniprésence rendait leur indexation lourde et inutilisable.

Nous ne mentionnons que les termes renvoyant à des ethnonymes, et non à des glossonymes ou toponymes ; et seulement ceux utilisés en tant que noms, précédés d'un déterminant, et non ceux employés comme adjectifs.

La diversité des orthographes et dénominations utilisées correspondant elle-même déjà à un phénomène de réappropriation déterminant les évolutions diachroniques de la langue, nous avons respecté la diversité des formes employées, y compris lorsqu'elle multipliait les rubriques. À chaque lecteur de déployer son propre jeu d'identifications / différenciations pour déterminer quand il s'agira de "variantes" d'un "même" archéonyme, ou de deux archéonymes différents.

Cet index peut également contenir des occurrences correspondant à des noms qui n'étaient pas encore utilisés comme archéonymes, mais comme ethnonymes à une époque antique, et qui n'ont été mobilisés comme archéonymes que plus tard.

- Aborigènes, 199, 330, 1012
ALAIN, 120
Alains, 115, 372
ALAMANUS, 120
Ambarres, 384
Ambianes, 118
Ambibariens, 114
Ambiliates, 113
Angevins, 289
Anglo-Normands, 289, 394
Anglois, 966
Aquitains, 211, 263
Arabes, 167, 983
Arméniens, 167, 983
ARMENON, 120
Armoricains, 113, 114, 135, 146, 250, 404, 996, 1014
Arvernes, 118, 119, 384
Aryens, 51, 207, 208, 314, 398
Assyriens, 167, 983
Aulerques, 384
- Barbares, 120, 121, 146, 148, 162, 167, 168, 175, 176, 250, 386, 998, 1014
BARDUS, 124
BARDUS LE JEUNE, 124
Belges, 114, 263, 330–332, 338, 965, 972, 1013, 1046
Bituriges, 384
Britani, 393
BRITANNUS, 130
Britons, 339, 340, 396
BRITTO, 120
Brittons, 388, 1087
BRUTUS, 53, 109, 112, 119–122, 128–132, 170, 248
- Caldéens, 167, 983
Calètes, 114
CAM, 996
Carnutes, 384
CELTES, 124, 130
Celtés atlantiques, 309, 337, 341, 387, 392–395
- Celtés continentaux, 433, 434, 445, 446
Celtés insulaires, 119, 301, 302, 429, 433, 434, 445
Celtibères, 386, 394
CELTINE, 130
Celtoligures, 386
CHAM, 123, 135, 144, 964
Cimbres, 309
Comariens, 146, 997
COMER, 185
COMERUS, 124
CONAN MERIADEC, 54, 109, 121–123, 129, 131, 132, 248, 278, 279
Coriosolites, 113–115, 248, 404, 406
Cymbres, 146, 250
Cymbres wallés, 144, 996
Cymris, 309
- Daces, 386, 390
Diablintes, 113
DRUIDES, 124
- Éduens, 119, 384
Égyptiens, 167, 983
ÉNÉE, 120, 951
ÉNÉE, 54, 119, 120
Éthiopiens, 167, 983
Étrusques, 170, 383, 987
- FRANCION, 53, 119, 121, 122
Francs, 115, 116, 120–128, 130, 147, 148, 204, 210, 231, 234, 248, 252, 254, 272–275, 288, 289, 308, 314, 315, 322, 324, 332, 355, 407, 414, 446, 998, 1014, 1036
FRANCUS, 53, 119–122, 124, 125, 132
- Gaëls, 309, 360
GALATÉE, 124
- Galates, 146, 203, 250, 256, 384–386, 394, 1011
GALATES, 124
Galli, 375
Gallois, 126
Galls, 309
Gamarites, 146, 997
Géants, 146, 147, 250
Germaines, 125–128, 130, 133, 204, 205, 208, 273, 314, 317, 365, 389, 415, 419, 435, 1012
Gètes, 386
Goidels, 388
Goidels, 309
Gomariens, 140, 145, 146, 148, 149, 185, 203, 250, 256, 996, 998, 1011
Gomarites, 140, 146, 185, 249, 250, 320, 997
GOMER, 42, 140, 145, 151, 170, 184, 197, 202–204, 228, 229, 249, 256, 258, 321, 328–330, 422, 996, 998, 1011, 1035
Goths, 115
Grecs, 120, 133, 141, 143, 144, 146, 148, 153, 162, 163, 167, 168, 173, 175, 176, 198, 203, 209, 219, 230, 258, 263, 265, 266, 271, 276, 282, 380, 382–387, 396, 434, 489, 967, 977–980, 982, 983, 985, 986, 997–999, 1003, 1004, 1011, 1013, 1015, 1017–1020, 1053, 1089
- Hébreux, 145, 150, 167, 172, 176, 211, 258, 271, 276, 282, 309, 973, 980, 983, 998, 1019
HERCULE, 130
HESITIO, 120
Hyperboréens, 382
- Ibères, 384, 386, 390
Illyriens, 386
Indo-Européens, 51, 309, 420, 434, 435, 882, 1089

- Indo-Germains, 51, 314, 389
 Italiotes, 431
 Italiques, 390
- JAPHET, 42, 120, 123, 124, 135, 140, 144, 145, 149, 151, 184, 202, 203, 228, 229, 249, 256, 258, 321, 328, 329, 964, 965, 996, 998, 1011, 1035
- Kymris, 309, 360
- Latins, 143, 144, 148, 153, 162, 163, 165–168, 175, 176, 193, 194, 198, 199, 230, 254, 263, 310, 316, 317, 330, 351, 430, 972, 973, 978–980, 982, 990, 997–999, 1001, 1003, 1004, 1010, 1012, 1015, 1018, 1020, 1085
- Lémovices, 114
 Lexoviens, 113, 114
 Ligures, 384, 386, 388, 434
 LONGO, 124
 Lydiens, 118
- MAGOGUS, 124
 MAGUS, 124
 Manceaux, 289
 MEDUS, 124
 Ménapes, 113
 Morins, 113
- Namnètes, 113, 114, 118, 248, 404
 NEGUE, 120
 Normands, 288, 289, 299, 344, 355, 397, 407, 440–442, 974, 976, 1003
- Ombriens, 199, 330, 390, 1012
 Osismes, 113, 114, 118, 248, 404, 445
 Osques, 162, 168, 170, 194, 199, 324, 330, 973, 980, 987, 1012
 Ostimniens, 114
- Parisii, 118
 Parthes, 146
 Pélasges, 434, 1089
 Persans, 167, 983
 Phéniciens, 142, 146, 167, 176, 206, 250, 320, 329, 983, 999, 1012
 Phocéens, 382, 383
 Phrygiens, 146, 206–208, 211, 250, 320, 329, 330, 1012
 Picéniens, 390
 Pictes, 325, 394, 397, 973, 1087
 Poitevins, 289
 Proto-Celtes, 314, 389
- Redones, 115, 404
 Redons, 114
 Riedones, 113, 118, 248
 Romains, 119, 121, 123, 124, 128, 130, 133, 135, 136, 144, 147, 148, 168, 173, 175, 176, 193, 194, 199, 208–210, 231, 234, 258, 266, 270, 271, 274, 276, 279, 283, 289, 291, 301, 302, 308, 314, 322, 330–333, 380, 381, 385, 390, 392, 396, 406, 435, 437, 446, 965, 972, 973, 980, 983, 990, 992, 997, 998, 1013–1015, 1018, 1020, 1036, 1085, 1121
- ROMANUS, 120
- Sabins, 162, 168, 170, 199, 330, 980, 987, 1012
 Saces, 140, 146, 250, 997
 Samnites, 114, 170, 987
 SAMOTES, 124
 Saques, 140, 146, 250, 997
 SARO, 124
 Saxons, 121, 148, 324, 965, 966, 974, 998, 1014
 Scots, 338, 394, 397
 Scythes, 126, 139, 140, 142, 146, 250, 258, 320, 386, 390, 972
 Ségobriges, 383
 SEM, 123, 135, 144, 258, 964, 996
 Sémites, 51, 207
 Slaves, 419
 Suèves, 372, 965
 Syriens, 146, 167, 176, 250, 983
- Thraces, 386, 390, 983
 Titans, 140, 143, 144, 146–148, 165–167, 250, 255, 258, 320, 982, 988, 997
 Troyens, 54, 119–124, 127, 128, 273
 Tusques, 162, 168, 980
- Unelles, 114
- Vénètes, 113–115, 117, 118, 248, 264, 390, 404, 445
 Vikings, 394, 397
- Wallons, 146, 250

Formes lexicales citées

Nous donnons ici les formes lexicales discutées dans les textes étudiés (il y en a un peu plus de 4000), en respectant à chaque fois la forme où elles ont été écrites par les auteurs : d'où la possibilité de plusieurs entrées pour un même mot, qui aura été écrit différemment selon les époques ou les choix des auteurs.

Nous y avons introduit les mots bretons, et quelques autres lorsque les auteurs les identifient au breton par un rapprochement étymologique : cela concerne principalement le gallois.

Les formes marquées par une mutation consonantique initiale apparaissent au lieu de leur radical non muté. Exemple : **ar vag** est rangé à l'entrée **bag**. Pour quelques locutions ou bribes de phrases cependant (ex. **d'ho chi da joardiñ** ou **dre ar bed a-bezh**), au sein desquels il serait arbitraire d'isoler un radical qu'on considérerait plus important que le reste, nous rangeons la locution simplement selon l'ordre de ses lettres.

Il n'est pas tout à fait exclu que cet index présente quelques formes homographes, mais lexicalement différentes, qui auront été assimilées l'une à l'autre par le moteur d'indexation (**xindy**).

En accord avec la transcription en usage, les formes notées **x-** désignent un préfixe, **-x** un suffixe, **-x-** un morphème affixé dans des relations de dérivation.

a, 856, 918, 924, 1155, 1269, 1288	absolvenn, 342, 595, 1074	-aff, 1021	alternus, 89
-a, 975, 999, 1126, 1129	aç, 1003	Aff, 1003	Alusen, 207, 1017
a-barzh, 1287	ac-, 144, 997	Affeilh, 1003	Alusun, 207, 1017
a-beban, 850, 1251	accaparamant, 457	afron, 682	aluzen, 264-266
a-benn, 1249	-ach, 1126	agreabl, 455	Aluzen, 264, 265
a-benn kefridi, 1249	ac'hann, 1254	ahel-kreis, 1264	-am, 1021
à dlye diff, 457	ac'hanô, 1119	Aher, 207, 1017	am-, 1097
a fortiori, 1262	ac'hano, 1120	-ai, 975	am bez, 937
a-lech-se, 1272	ac'hanoc'h, 1288	-aic, 1003	am euz, 937, 1093
a posteriori, 1262	acquedus, 535	-aich, 1003	am euz, 588
a priori, 1262	Actor, 962	-aign, 975	am-, 495, 496, 876, 1127, 1211, 1282
à quement, 457	-AD, 1134	Aiou, 264	amâ, 1045
a reas, 1199	-ad, 878, 1060, 1126, 1211, 1263, 1272	aksent, 810, 1098	Amaill, 962
a ris, 1199	ad-, 876, 878, 1127, 1211	Eun akt, 1066	Amal, 962
a-us, 258	adam, 258	a adoration, 1066	aman, 1288
a-uz, 1169	adarre, 852, 1290	a esperans, 1066	amañ, 1045
a-ziwar, 1127	-adeg, 1211	a feiz, 1066	amanenn, 1287
a zo, 880, 1081, 1132	-adep, 1126	a garantez, 1066	-amant, 1263
a-c'hano, 1120	-adenn, 1183, 1211, 1263	a gontrision, 1066	-amb, 221, 1038
a-énou, 1120	-adik, 1264	Aktor, 962	ambi-, 1097
a-veskell war, 1137	adlazañ, 877, 1212	al, 1130	Ambil, 1119
-aat, 1126, 1234	adlzhadeg, 877, 1212	-al, 999, 1262	ambilh, 1119
ab-, 144, 876, 997, 1127	-adur, 1126, 1182, 1211, 1263	alan, 436, 1088	ambolismal, 455
abagoa piall, 934, 1317	-adurez, 1126	alana, 659, 1058	ambrog, 659, 1058
Abaisset, 962	-adurezh, 1211	alanat, 659, 1058	ambroug-kañv, 1107
Abat, 207, 1017	-adus, 1263	alar, 1081	ambrouga, 659, 1058
Eun abat, 1068	adversite, 534, 693	alarc'h, 684, 1106	ambrouk, 659, 1058
abelian, 1263	advot, 810, 1098	alc'hwez, 1254	amdrouc'h, 1097
Abevlac'h, 962	advragou, 810, 1098	ale-, 876, 1127	amezeg, 890, 1310
aberz, 1106	advroadenn, 810, 1098	algoritmik, 1264	amglopenn, 495, 1282
aberzh, 684	Ael, 207, 1017	algoritmikel, 1264	Amleal, xviii
Abeuffrelech, 962	an aelez, 1222	alies, 1287	AMLEAL, 82, 453
Abezet, 962	aeoc'h, 534	alkan-où, 89	amliva, 810, 1098
abezi, 962	Acoc'h, 534	all, 1131	hep amouc, 1120
-abl, 1263	aer, 1106	-all, 975	amoucq, 1120
abostol, 691, 1049	Aër, 207, 1017	allotropek, 89	amoucquet, 1120
Eun abostol, 1064	aerva, 1107	allotropiezh-où, 89	*amouguet, 1120
abrant, 1106	Aez, 264	almanak-où, 89	amouk, 659, 1058
abretaat, 810, 1098	Aezr, 207, 1017	Alouer, 962	Amouk, 1120
abrikoenn, 901, 914, 1167		alsolfen, 342, 1203	amouk(a), 1120
absiss, 1264		alternañ, 89	amouka, 659, 1058, 1120
		alternadenn-où, 89	Amouka, 1120
		alternator-ien, 89	
		alterniñ, 89	

- amour propr, 534, 693
 Amour propr, 534
 -amp, 1290
 amparc'h, 1231
 ampart, 1088
 ampreuanet, 968
 amskouer, 810, 1098
 Amzer, 1128
 amzer da zont, 882
 amzer dremenet, 882
 amzer vremañ, 882
 amzerioù, 882
 amzervez, 1098, 1137, 1138
 amzivin, 850, 1251
 an, 1130
 -añ, 924, 1129, 1155, 1211, 1235, 1276
 -añ, 999
 -an, 1126, 1211, 1263, 1290
 An, 976, 1018, 1019, 1022
 an-, 1182
 an den, 921, 1154
 an den koz-hont eo va zad, 880, 1132
 an dlead an unan, 1130
 <an(n)-+dod-, 1186
 an dra ze, 456
 an eil war egile, 1172
 an erc'h a zo gwenn, 881, 1131
 an holl, 853, 1291
 an lauaret langaigou man, 457
 an-, 495, 876, 1127, 1182, 1211, 1282
 Ana, 144, 997
 Anaf, 265
 anal, 1106
 *ana(z)l, 436, 1088
 analis, 884, 1258, 1260
 ann analiz, 595, 1075
 an anaon, 1222
 Anaout, 264
 anavioù, 828, 1228
 anboulat, 810, 1098
 Anden, 962
 Andeu, 962
 andraf, 850, 1251
 anduret, 703
 anefal, 343, 1203
 anell, 1256
 Anéual, 968
 aneval, 343
 anezan, 879, 1130
 Anfab, 1018
 Anfad, 1018
 aniverser, 493
 ank, 682, 693
 anken, 264
 Añken, 265
 Anken, 207, 1017
 Ankenia, 207, 1017
 ańkoé, 1119
 Anmad, 1018
 <an(n)-+hez-, 1186
 annaic, 1003
 Annaiein, 567, 1010
 annezañ, 1186
 annezadeg, 810, 1098
 annodiñ, 1186
 ano, 1043
 Anó, 1119
 ano-kadarn, 1107
 -añs, 1263
 ańsaó, 436, 1088
 ansao, 659, 1058
 ansav, 659, 1058
 ansavout, 659, 1058
 -ant, 1263, 1290
 antell, 659, 1058
 antella, 659, 1058
 un anterin, 1264
 anti-, 942, 1262
 antisimetreg, 1262
 antreprenet, 703
 antropoloji, 819
 -añv, 1211
 anveliour, 1182
 anvevenn, 1260
 Aot, 264
 aoto, 1263
 aoto-, 942, 1262
 aotomorfism, 1262, 1264
 aotramant, 1263
 aotre, 1263
 aotréa, 659, 1058
 aotren, 659, 1058
 aotrou, 1279
 Aotrou, 976
 aouël, 1045
 aourafal, 1107
 aourgi, 1107
 Ap, 193, 972
 Aprek, 962
 Apreka, 962
 ar, 912, 1004, 1130, 1290
 -ar, 1263
 àr, 850, 1251, 1290
 Ar, 976, 1022
 ar-, 876, 1126, 1127, 1211
 ar-wèrchés, 976
 ar-werc'hés Vari, 976
 ar-werc'hés Vari, 976
 ara, 659, 1058
 aradurez, 810, 1098
 araer, 1286
 arall-, 876, 1127
 araogen, 589
 arar, 137
 Arar, 966
 Araris, 966
 arat, 659, 1058
 arazr, 1286
 Arc'h, 265
 arc'h a alianç, 534, 535
 arc'h-, 876, 1127
 arc'hael, 1222
 arc'hanti, 810, 1098
 arc'hantus, 810, 1098
 Eun arc'heal, 1064
 arc'henad, 1106
 Eun arc'hoskop, 1067
 arc'hi, 1106
 arc'hant, 1254
 Archantiek, 962
 arched, 1222
 an arched, 1222
 Arched, 207, 1017
 Archet, 207, 1017
 Eur archet, 1067
 ardremez, 850, 1251
 areg, 1299
 aregel, 1299
 areger, 1299
 *arek, 1299
 -arel, 1263
 -arenn, 1263
 argad, 264
 Argadi, 207, 265, 1017
 argant, 343, 1203
 Argantier, 962
 Argarz, 207, 1017
 argarzi, 810, 1098
 argemmvac'hek, vi
 argouvrou, 1287
 arguamand, 1257
 arguesian, 1262
 argumans sinus, 1265
 argumant kosinus, 1265
 argumant kotañjant, 1265
 Aot, 264
 argumant tañjant, 1265
 Arguz, 962
 ari-, 876, 1127
 ann arimitik, 595, 1075
 arimetic, 1257
 arimeticq, 1257
 arismetik, 1257
 aritmetik, 884, 1258, 1260, 1264
 aritmetikel, 1264
 ark kosinus, 1265
 ark kotañjant, 1265
 ark sinus, 1265
 ark tañjant, 1265
 arkimedian, 1262
 arlakadenn ar genvelerezh hollekaet, 1295
 armatour, 810, 1098
 Armel, 207, 1017
 armerz, 1106
 armor, 137, 321, 966
 arouezioù-deskoni, 1295
 arpanti, 1234
 arre, 852, 1290
 arreadur, 1185
 Arrés, 207, 1017
 arz, 1106
 as-, 876, 1127, 1211
 Ask, 1020
 askell, 1284
 Askell, 207, 1017, 1020
 assinaff, 455
 assosiassion, 916, 1208
 astenn, 659, 810, 1054, 1058, 1098
 astenna, 659, 1054, 1058
 at, 882
 -at, 999, 1290
 at-, 876, 1127
 -ata, 1126
 aterset, 1234
 ato-, 942, 1262
 atom, 855, 1250
 atorioù, 882
 attaich evit un dra, 534
 Attaich evit un dra, 534
 -au, 1000, 1045
 augmenter, 703
 -aüs, 1126, 1127
 Autraou, 976
 Autro, 1021
 Autrou, 1021
 aval, 264, 937
 Aval, 265
 avaloù, 1286
 avalou, 137, 321, 966
 An avaris, 1065
 Avarl, 207, 1017
 avel, 1045
 Avel, 264
 aven, 343, 685, 1107
 avenad, 343
 aviel, 691, 1049
 An Aviel, 1064
 avioñ, 1172
 An avis, 1066
 avron, 682, 693
 awen, 343, 685, 1106, 1200, 1203
 awenad, 343, 1200
 -az, 1126
 az-, 876, 1127, 1211
 Azé, 567, 1010
 Azènn, 567, 1010
 *azanv, 436, 1088
 azaoueziañ, 1231
 aze, 1119
 Azen, 265
 azeuldi, 1107
 aznavout, 1286
 azoueziañ, 1231
 Azrec, 962
 Azrecat, 962
 ba dum' vé lared, 890, 1309
 bachelach, 810, 1098
 Bacheler, 962
 Ar vadiziant, 1065
 badum', 889
 Bag, 1060
 bag-dor, 1278
 bagad, 1060, 1250
 bailhok, 1119
baill bal, 1308
 BALAN, -EG, 1206
 balaneg, 1206
 baleans klanvourien, 810, 1098
 BANAL, -EG, 1206
 banaleg, 1206
 banazil, 1287
 Eur baniel, 1066
 bank, 810, 1098
 bann, 810, 1098
 bann-, 876, 1127
 bannañ, 1234
 bannac'h, 1281
 banne, 1235
 Banne, 975
 Bannec'h, 975, 1021
 Bannez, 1021
 Bano, 1018
 banv, 850, 1251
 bara, xviii, 63, 146, 175, 455, 1235
 Bara, 168, 175, 176, 186, 989
 bara bara, 168
 Bara bara, 176
 Ar Barados, 1065
 barاعر, 490-494, 1273
 baraka, 866, 1250
 Barbaic, 1003
 Barbar, 176
 bareuryen, 1045
 barlenn, 1235

- barnéryen, 1000
 barnèr, 1000
 barner, 1045
 Barner, 613, 976
 barneryon, 1000
 barneur, 1000, 1045
 barneuryen, 1000
 barnezenn-spagn, 810, 1098
 barnour, 1000, 1045
 barnouryan, 1000
 barregezhioù, 828, 1228
 Bartelé, 1018
 Bartelef, 1018
 Bartelem, 1018
 barzoneg, 1106
 basket-ball, 866, 1250
 batimañchoù, 1279
 batimant, vi
 bavetenn, 1234
 baz, 137, 966
 ar vâz, 1048
 Bâz, 1048
 bazalt, 855, 1250
 bazh, 1177
 be-, 876, 1127
 Bea, 975
 beg, 1134, 1249
 beg-e-dog, 1249
 beg-ouz-beg, 1137, 1138
 begel, 1172, 1240
 begell, 1137
 beger, 1134, 1137
beg-er, 1134
 behin, 819
 behinfeskennek, 819
 Bel-en-us, 258
 belc'hlore, 810, 1098
 Belc'hloreour, 962
 Belenus, 258
 Bellec, 613, 976
 belloniezh, 856, 1250
 belour, 1099
 benbetvedennek, 1137
 bennak, 1290
 bennozh Doue deoc'h, 500
 beñtonik, 1088
 beogal, 1279
 bep, 1290
 Bep, 1031
 bepred, 844, 1129, 1290
 beradenn, 1254
 berpet, 844, 1129
 berr-, 876, 1127
 berrek ar peuri, 828, 1228
 berrenebek, 819
 berrloeroù, 853, 1291
 berrwel, 1107
 berzhelouriezh, 1295
 bes-, 876, 1127
 besk-, 876, 1127
 beskadur, 1260
 beskell, 865, 1137
 BESKELL-, 1134
 beskellek, 1137
 beskellenn, 1134
beskell-enn, 1134
 beskeller, 1134, 1137
 ar **veskellerelez**, 1134
 beskellerez, 1137
 beskellgarrezenn, 1134, 1137
 beskilli, 1234
 bete, 1290
 betez, 1290
 bette'n heur à breman, 457
 *beuglé, 436, 1088
 beulké, 436, 1088
 beûré, 434, 1089
 bev-a-reor, 975
 bevenn, 1260
 bez a lavaror, 975
 Bez a reor, 1021
 bez-a-reor, 975
 Bez-a-velor, 975
 Bez' ez eus, 478, 918, 1266
 Bez 'zo, 478, 918, 1266
 beza, 968, 1004, 1093
 Beza, 975
 Beza a reoc'h, 976
 Beza a-reot, 976
 Beza-a-velor, 975
 Beza a vezo, 1021
 Beza-a-vezo, 975
 Beza e reot, 976
 Beza e tepvoc'h, 976
 Beza e vo, 1021
 Beza e zeoc'h, 1022
 Beza e zeot, 976, 1022
 Beza ezeoc'h, 976
 beza gant, 1128
 bezañ, 1251, 1298
 bezan, 1131
 beziadelezh kemplezh, 1295
 *bher, 685
 bi-, 876, 942, 1127, 1262
 Biblian, 962
 Biblianaouer, 962
 bidual, 1262
 bifolium, 1262
 bigrian, 452, 1160
 bihan, 912, 1172
 bihan-, 876, 1127
 bijeksion, 1264
 bijou, 681
 bil, 1234
 bilhez, 1278
 binar, 1263
 binioù, 1250
 biniou, 367
 biniou bras, 367
 biniou kozh, 367
 biz-, 876, 1127
 blank, 1278
 blas-, 876, 1127
 blein, 1119
 bleiner, 1119
 bleiz, 1249
 Bleiz, 1233
 bleiz-bouzel, 1249
 Bleye, 567, 1010
 blez, 1290
 Blioust, 1233
 bliv, 1193
 bloñ, 1234
 bloaveziadur, 1097
 bloaz, 434, 1089, 1290
 bloc'h an dud, 853, 1291
 ar voestlad, 1060
 bloez, 1290
 bob, 1290
 Bod (ur) Gal, 1289
 Bo[d]c'hal, 1289
 Bo[d]c'harzh, 1289
 Bod[d]c'harzh, 1289
 Bodeven Vihan, 1289
 ar voestl, 1060
 Boëta, 976
 boezell, 1060
 boezellad, 1060
 Bohal, 1289
 bolontez, 863, 921, 1145
 bombeleñn, 1224
 bomboñ, 864, 1234, 1235
 bon-, 876, 882, 1127
 bonator, 882
 bongevor, 882
 boñjour, 499, 500
 bonorioù, 882
 bonragor, 882
 boolean, 1262
 borelian, 1262
 boskard, 1286
 Botgarth, 1289
 botoù, vi
 boubou, 1278
 bouc'hal, 97, 161, 1201
 bouk-, 876, 1127
 boull, 865, 1137
 bouloñjer, 490-494, 1273
 Boulevard, 1018
 bouñta, 1088
 Bourdel, vi
 bourdet, 222
 bout, 1131, 1251, 1289
 'm bout, 1251
 'z pout, 1251
 da vout, 1289
 Bout-e-vo, 975
 Bout e vo groiet, 1021
 bout-e-vo-groiet, 975
 Bout e vo gwelet, 975
 bout-e-vo laret, 975
 boutailh, 467, 927, 1281
 ar voutailh, 467, 927, 1281
 ar voutailhad, 467, 927, 1281
 boutrig, 1278
 bragez, 1159
 bragoù, 452, 1160
 bragoù-dindan, 553, 797, 1222
 brallañ, 1234
 brank, 1278
 braouac'h, 850, 1107, 1251
 bras, 912, 962, 1172, 1272
 bras-, 876, 1127
 brassa necesser, 457
 Bratella, 962
 Bratellat, 962
 ho prec'h, 1289
 bred, 684, 685, 1188
 bredelfennerezh, 928, 939, 1188
 bredkleñvedouriezh, 1295
 bredoniezh arnodin, 1295

- BREIT, 1176
 BREITH, 1176
 Breiz, 1140
 BREIZH, 1176
 breliñsat, 850, 1251
 breman, 1288
 Brenasche, 966
 brennidenn, 553, 798, 1222
 Bresk, 324
 bret, 684
 breth, 685
 BRETHONEG, 1176
 BRETONEG, 1176
 Breur, 1031
 vreur, 1031
 breuriez-labour, 1097
 breuriezioù-labour, 1097
 breutadegoù, 1295
 brezelgar, 1107
 brezeloniezh, 823, 1298
 BREZHONEG, 1176
 brit, 684, 1188
 Brix, 324
 briz-, 876, 1127
 ar vro, 1289
 brô, 1087
 Bro C'hall, 375
 Bro-Gweroc, 183, 990
 Bro Spagn, 1130
 Broerec, 183, 990
 brogar, 684, 1107
 brogarour, 1107
 bronn, 552, 1223
 bros, 343, 1201, 1203
 brous-, 876, 1127
 broust, 452, 1160
 brozh, 343
 brug, 452, 1160
 bryd, 684
 bu-, 876, 1127
 buan-, 876, 1127
 Bugaleaich, 1003
 BUGEL, 1144
 BUGUL, 1144
 buhezegez, 1097
 Bulsun an guiader, 962
 Bulzun, 962
 BURC'HUD, 1144
 burev-post, 1170
 BURZUD, 1144
 Eur burzud, 1064
 butun, 901, 1167
 buz, 1107
 bynnag, 1290
 BZH, 1176
 Caë, 193, 972
 Caer-Martin, 1018
 calc'h, 550
 caleden, 343, 1203
 Callad, 1003
 Callouch, 962
 calon, 703
 calonwst, 343, 1203
 caluedd, 343, 1203
 canailles, 457
 canhwyllyr, 342, 1200, 1203
 Caol, 1003
 Caoul, 1003
 carantez, 535, 693
 Caro, 1019
 Carw, 1019

- Cas, 193, 973
Caseus, 193, 973
cash-beleg, 937
casoni, 343, 344, 1201, 1203
Caul, 1003
cawan, 343, 1203
ceddf, 1203
ceddu, 1203
*cediaff, 1272
cedw, 1203
ceginwr, 343, 1203
Ceso, 1019
Cezo, 1019
chadenn, 1003
chagrin, 864, 1234
chambraêrenn, 1172
chaosonou, vi
chaosonou, 864, 1234
Eur châp, 1067
chapel-vadez, 810, 1098
Ar chapelet, 1065
charabank, 1223
charinkañ ur fistolenn, 814, 1280
chavira, 915, 1168
chemel, 1290
Eur cherubin, 1064
chetu, 1003
chewing-gum, 866, 1250
chezenn, v
Chichinion, 558, 994
chik, 1119
chik, 1119
chil-, 876, 1127
chilaou, 781
ar chimi, 595, 1075
chink, 1119
-choù, 478, 918, 1266, 1272
c'hoandt, 1003
c'hoant, 703
c'hoant da zebriñ, vii
c'hoant debriñ, vii
c'hoar, 1003
chom, 1290
chomm, 1003
chosetou, 853, 1291
choucq, 1003
c'houbon, 810, 1098
Chrichénion, 558, 994
Christanienë, 558, 994
Christenez, 975
Christianianë, 558, 994
Christenien, 558, 994
Christenienë, 558, 994
Christenion, 558, 994
c'huez, 1003
chukañ brokennoù, 1224
c'huy, 1003
c'huytell, 1003
Chwe, 1019
c'hwegont, 882
c'hwengl, 495, 497, 498, 1282
c'hwezek ha
c'hwec'h-ugent, 853, 882, 1291
c'hwezek ha
c'hwec'h-ugent, 853, 1291
c'hwezherez, 1279
chwiben, 343, 1200
chwibon, 343
c'hwilañ, 1278
c'hwistañ, 850, 1251
clezeff, 1120
clopn, 343, 1201
clugar, 343, 1203
clugiâr, 1203
clugo, 343, 1203
Cnaif, 193, 972
Cnan, 193, 972
Cnec'h, 1019
Coat-an-faöu, 976
Coateat, 976
Coateet, 976
coff, 343, 1203
Col, 1003
coll, 1003
collidiguez, 1003
Combrit, 685
Compadre, 567, 1010
Compaire, 567, 1010
componction, 534, 535, 693
Componction, 534
Coms, 1031
goms, 1031
Comsaöu, 976
Comseu, 975
Comso, 976
Comsou, 975, 976
conseillafv, 703
consolation divin, 535
consolation humen, 535
Contaff, 962
contemplation, 455
contigu, 455
continu, 455
continuum, 1262
convoitise, 703
Cordannérr, 567, 1010
corelwi, 343, 1203
cornicell, 343, 1201
corrida, 866, 1250
Cos, 193, 973
couchein, 223
couchiein, 221, 223, 1038
couchiet, 215, 220, 223, 1037
couraich, 1003
cow-boy, 866, 1216, 1250
coz, 1004
Crec'h, 1019
Crechenech'h, 975
Crechenion, 975
Credign, 975
cresquer, 703
cresquo, 703
Cridi, 975, 1021
Cristenec'h, 975
Cristenien, 975
Cristenion, 975
cuddan, 1203
cudon, 343, 1203
cusuliafv, 703
cyffniden, 343, 1200, 1203
cyt, 1290
d'ho chi da joardiñ, 814, 1280
débriñ, 1000
da, 1127
Da, 1127
Da-mont, 1018
da prezec Gallec, 457
Da-vont, 1018
bout, 1289
dabord, 850, 1251
Daczon, 962
dael, 1295
Dafni, 1020
dall, 1003
dallénte, 1003
dam-, 876, 878, 1127, 1211
damc'holoiñ, 1172
damlakaet, 1172
damlazhañ, 877, 1212
Damnare, 1020
danevell-gan, 810, 1098
danvezioù, 828, 1228
danzen, 810, 1098
daou, 912
daou gi, 317
daou-, 876, 1127
daou-ugent, 434, 882, 1089
daouhanterell, 1138
daouhanterenn, 1134
daouhanterer, 1138
daousturieg, 1137, 1138
dar-, 1182
dar-, 876, 1127
dargudiñ, 1278
darn-, 876, 1127
darvennus, 1295
das-, 1182
das-, 876, 1127
daszorc'haz, 703
dascreignat, 1247
daski(ri)ad, 1247
daspazhus, 940, 1257
Dasson, 962
dastum, 1054
dastumi, 1054
datcha, 866, 1250
Daüni, 1020
Davni, 1020
daz-, 876, 1127
dazloc'her, 856, 1250
Dazqiliat, 1247
Dazqiriat, 1247
de-, 876, 1127, 1211
deanaich, 1003
Debrign, 975
-DED, 1137
-ded, 1126, 1211
degouezhus, 823, 1298
dehou, 1288
dehouad, 1185
dehouelour, 1185
dêité, 703
deiz, 270, 499, 1288
Deiz-sûl, 270
deiz-ha-bloaz, 490-494, 1272
deziadur, 1097
dek, 882
dek ha pevar-ugent, 881, 882
dek ha tri-ugent, 882
deka-, 942, 1262
dekagramm, 1262
dékaled, 1308
dekatlon, 855, 1250
dekorer, 810, 1098
deltu, 850, 1251
delwenn, 1106
dem-, 876, 1127
demat, 499, 500
demat deoc'h, 499
demeurans, 810, 1098
demokratiezh, 1299
den, 171, 988, 1299
Dèn, 144, 997
den coz, 534
Den coz, 534
denoniez, 819
deomp, 1234
a zéou, 1048
Déou, 1048
depute, 595, 1074
*der, 498
-DER, 1137
-der, 1126, 1211
deraouiñ, 497
dêrô, 889, 1309
derou, 497
*der-ou, 498
dêrw, 889, 1309
desevenaduret, 1295
desinteresset, 534
deski, 1074
dessert, 938, 1209
dessi-, 942, 1262
dessilitr, 1262
determinant, 1263
deur, 1234
Deur, 1299
Deure, 1032
deus, 1093
devoamp, 588
devoant, 1093
dextrorsum, 1262
Eun dez, 1066
dez ha bloaz, 490, 1272
d'ezan, 879, 1130
dezhe, 1234
dezrann, 884, 1258
dezrannañ, 1299
dezraou, 497
di-, 1182
Di-a-nos, 258
di-, vii, 876, 878, 1046, 1127, 1128, 1182, 1211
diñs, 940, 1257
dia-, 942, 1262
diadik, 1264
diagonal, 1262
diagonalisadur, 1262
diagonalenn, 884, 1258, 1260, 1262
diagonalisañ, 1262
diagonalisadus, 1262
dialloù, 1234
diametr, 884, 1258, 1260, 1262
diametral, 1262
diamzerel, 877, 910, 1184
dian-, 876, 1127
Diane, 258
dianneza, 810, 1098
An diaoul, 1065
Diaül, 1020
diaz, 1278
dibaberezh, 829
dibenn-, 876, 1127
diboblus, 1127
dibr, 343, 1203

- dibri, 999
 Dibri, 975
 Dibri a-reoc'h, 976
 Dibri a-reot, 976
 dibriñ, 999
 died, 1098, 1107
 An diegui, 1066
 dielfennadur, 884, 1258
 dielloù, 1234
 diferañs, 1263
 diferañsiel, 1265
 difetis, 1231
 différent, 703
 digand, 1127
 digant, 1128
 digantan, 879, 1130
 digenbetvedenn, 1137, 1138
 digenvuzul, 1137, 1138
 digevanez, 1107
 dign, 534
 digor, 1259
 dihewel, 876, 910, 1127
 dijabliñ, 850, 1251
 dilafar, 1203
 dilost, 588
 dilun, 270
 Dilùn, 1046
 dimerc'her, 270
 dimeurs, 270
 dimizy, 1004
 dimizyou, 1004
 Dindan évor, 269
 dindan-, 876, 1127
 dindannan, 879, 1130
 diñs, 1088
 diorroenn, 1264
 diou-, 876, 1127
 diougan, 703
 diouver, 1287
 diouz, 1093, 1127
 diouz Doue, 1128
 diouzh, 856, 1288
 dirazan, 879, 1130
 direzded, 588
 dirwest, 1106
 dirwestour, 1106
 dis-, 876, 878, 1127
 disglavier, 864, 1234
 disgwel, 876, 910, 1127
 dishaval, 703
 Diskaéa, 1120
 Diskaé, 1120
 Diskar-amzer, 1222
 Diski, 1019
 diskouezadeg, 810, 1098
 diskouezidigez, 810, 1098, 1168
 diskriminant, 1263
 Diskuda, 1120
 diskweleres, 1264
 disleberidigezh, 864, 1236
 dismegañs, 1231
 disoc'h, 1303
 dispans, 595, 1074
 disquaea, 1120
 disquit ar-pezh, 457
 Dissaffar, 1019
 dissipet, 534
 Dissipet, 534
 distag diouz, 1128
 distagañ, 798
 dister-, 876, 1127
- distresañ, 1295
 disul, 270
 Disùl, 270, 1046
 div, 1193
 diveliour, 1182
 divi, 810, 1098
 divin, 534
 Consolation divin, 534
 Divin, 534
 divorfila, 1076
 Divrédein, 567, 1010
 diwall, vii
 diwall ouzh, vii
 Diwalliad, 1097
 diwar an daol, 1128
 diwar evach, 1128
 diwar nij, 1128
 diwar yun, 1128
 diwelus, 877, 910, 1127
 diz-, 878
 dizivoud, 810, 1098
 dizoloiñ, vii
 dleout, 1129
 -doù, 1272
 doareenn genlakadurel, 1295
 doazh, 850, 1251
 doen, 1120
 doët, 1120
 Doh ein, 567, 1010
 Doh onn, 567, 1010
 dolmen, 284
 Dòm, 1018
 Doma, 1018
 Dôn, 1018
 Donediguez ar Salver, 1064
 donet, 1290
 Dônh, 1018
 Donha, 1018
 dont, 1290
 Donva, 1018
 An dor, 1019
 An-nor, 1019
 douar, 272, 1076
 douaroniezh, 855, 1298
 douc, 1120
 douçz, 1003
 douçzoh, 1003
 Doue, 1064, 1222
 Doue an Tad, 1222
 Doue ar Mab, 1222
 Doue ar Spered-Santel, 1222
 douéléz, 703
 dougen, 1120
 dougen bri da, 1231
 douguet, 1120
 doujañ, 1231
 doujañ ma... , 1231
 *douka, 1120
 dour, 455, 1076, 1241
 DOUR, 1207
 dour don, 137
 dour-, 876, 1127
 Dourdonne, 966
 DOURGI, 1207
 dourn-, 876, 1127
 dourvarc'h, 1097
 Dôva, 1018
 dre ar bed a-bezh, 853, 1291
 dre tout ar bed, 853, 1291
 Credign, 1021
- Dreis, 324
 dreist-, 876, 1127
 Drix, 324
 droug, 240
 droug-, 878
 droug-skevent, 1222
 drouiz, 1106
 drouk-, 876, 1127
 drouk-kemer, 810, 1098
 drouklazhañ, 877, 1212
 drouklazher, 877, 1212
 droulanç, 534
 druzfeskennek, 819
 du, 818, 1274
 du-mañ, 889
 duac'h, 1147
 dugroc'hennek, 818, 819
 dumã vé laad, 890, 1309
 dyfrfarch, 1097
- e, 879, 924, 1130, 1155
 -e, 1129, 1290
 -e-, 975
 e-barzh, 1287
 e dat, 968
 E dat, 1018
 E-galon, 1018
 E-g'halon, 1018
 E-halon, 1018
 E zat, 1018
 e-, 876, 1127
 e-barz, 1169
 e-kreiz, 1169
 eñ, 1000
 Eun eal, 1064
 An eal-mad, 1064
 -ear, 1021
 eben, 1131
 en èbr, 1312
 ec'h, 879, 1130
 -ec'h, 975, 1021
 ec'h-, 876, 1127
 eclat, 534
 Eclat, 534
 ed, 1274
 -ed, 1126, 1264
 ed-du, 1274
 edi, 1290
 Edi, 1290
 evel m'edi, 1290
 edifiant, 534
 -edigez, 1126
 -edigezh, 1211
 edint, 1290
 evel m'edint, 1290
 edo, 1131
 edo o skrivan, 881, 1131, 1132
 edoñ, 1290
 edoun, 881, 1132
 edout, 1290
 eeun, 876, 1127
 eeunell, 1138
eeun-enn, 1134
 eeunenn, 1134, 1259, 1260
 eeuner, 1134, 1138
 efa, 999
 efañ, 999
 eferet, 1234
 eff, 1000
 -(i)eg, 1263
- eg, 1126, 1211, 1261, 1264
 égalamant, 653, 698
 eget, 1151
 -egez, 1126
 -egezh, 878, 1211, 1311
 egile, 1131
 eguit, 1003
 egza-, 942, 1262
 eh-, 876, 1127
 -ei, 1021
 eikont, 882
 eil, 1131
 eil-, 876, 882, 1127
 eilator, 882
 eilgeria, 810, 1098
 eilgevor, 882
 eilorioù, 882
 eilpennadenn, 1137, 1138
 eilragor, 882
 -ein, 221, 1038, 1129
 eistezvod, 1106
 -eit, 1129
 Eit, 972
 -eiz, 1288
 ejen, 1285
 ejon, 1285
 -ek, 818, 878, 1126, 1182, 1211, 1311
 ekonomiezh, 1184
 ekonomiezhour, 1184
 ekonomikel, 1184
 ekonomikour, 1184
 *ekonomour, 1184
 eksponañsiel, 1265
 eksponantel, vi
 ekwi-, 942, 1262, 1263
 ekwipotañsiel, 1263
 ekwipotant, 1262, 1263
 ekwivalant, 1263
 -el, 878, 999, 1126, 1182, 1183, 1211, 1261, 1263, 1311
 el-, 876, 1127
 -elded, 1183
 eleksion ann Deputeed, 595, 1074
 elerc'h, 1106
 -elez, 1126
 -elezh, 878, 1183, 1211, 1311
 elfenn, 1188
 elfennañ, 1299
 Elfennañ, 1299
 elgez, 1119
 elips, 810, 1098
 elipsoïd, 1264
 -ELL, 1137
 -ell, 1126, 1211
 -ella, 1126
 -ellat, 1126
 *eloed, 1287
 em-, 495, 1282
 em-, 876, 1127
 ema, 1288, 1290
 ema ret din, 1290
 eman, 881, 1131, 1132
 emaoñ, 1290
 emaut, 1290
 emem, 1121
 emeur erru, 467, 927, 1281
 emoun, 881, 1131, 1132
 emoun amañ, 1131

- emsav, viii
 emwad, 1097
 Emwadiad, 1097
 en, 144, 997, 1131
 -en, 975, 1021
 -en-, 975
 an ên, 968
 EN-, 1134
 ên douar, 1045
 ên eê, 1045
 en eur gichen, 1131
 en tu-hont, 1131
 en-, 876, 1127
 encres, 535
 eneb, 819
 ENEB-, 1134
 eneb-, 876, 1127, 1262
 enebek, 1137, 1138
 kern **enebek**, 1134
 kern **enebreet**, 1134
 enebster, 855, 1097
 enem, 1121
 enep, 1098
 enep-, 1182
 enep-, 876, 1127
 enepvennadenn, 1137, 1138
 Enez Vreiz, 1130
 Enezvor, 1107
 engehenteres, 1264
 englyn, 1106
 enkelc'h, 1134
 -ENN, 1134
 -enn, 927, 1106, 1126, 1130, 1211, 1235, 1263, 1264
 ennan, 879, 1130
 Ennez, 975
 eno, 1120
 ênô, 1119
 -øent, 882
 Eun enterramant, 1067
 -entez, 1211
 entre-, 876, 1127
 -eñv, 1211
 èñvori (var) un dra (bennac), 1247
 eo, 880, 1131, 1132
 eontr-kordenn, 814, 1279
 epi-, 942, 1262
 epimorfism, 1262
 equatis, 193, 972
 Eques, 193, 972
 Equns, 193, 972
 -ER, 1134, 1137
 -er, 1000, 1021, 1045, 1126, 1211, 1235, 1276
 en ér, 1312
 Er, 1022
 Er marc'h, 976
 Er-marc'h, 1022
 er-, 876, 1127
 an erc'h, 881, 1131
 -ERELEZ, 1137
 -eres, 1264
 -èrèz, 1188
 -erezh, 1183, 1188, 1211
 ergreñañ, 1231
 éro, 1076
 erv, 1076
 es-, 876, 1127
 Eun eskop, 1068
 An esperans, 1066
 estach, 810, 1098
 estr eget, 1131
 -et, 999, 1126
 -eta, 1126
 etre-, 876, 942, 1127, 1211, 1262
 -éü, 1000, 1045
 -eu, 975, 1021
 euklidian, 1262, 1263
 eun tamm, 1172
 eün-, 876, 1127
 Eüo, 975, 1021
 -eur, 1000, 1045
 eur c'hi, 317
 eus, 1093, 1127
 euver, 844, 1129
 eva, 258, 999
 Eva, 975, 976, 1021
 Evañ, 258
 eveiñ, 1000
 éver, 844, 1129
 evet em eus ur voutailh, 467, 927, 1281
 eveziant, 535
 evid, 1151
 evidoun, 1131
 Evign, 975, 1021
 evit, 1235
 evitan, 1131
 eviti, 1131
 evito, 1131
 Evo, 975, 1021
 exilet, 534
 Exilet, 534
 expia e bec'hejou, 534
 extrema, 1262
 extremum, 1262
 ez, 1131
 -ez, 975, 1021, 1211, 1288
 EZ-, 1134
 ez-, 876, 1127
 Ezans, 1067
 Eun ezansouër, 1067
 eze, 1120
 ezef, 1120
 ézef, 1120
 ezeff, 1120
 an ezhec'h, 1233
 ezkelc'h, 1134
 Eur fablik, 1068
 fabrikerez, 810, 1098
 facil, 703
 faktorel, 1265
 fall-, 876, 1127
 fals, 457
 fals-, 876, 1127
 Eur falz-doue, 1065
 Eur falz-doueez, 1065
 fank, 1241
 faou, 1107
 Fau, 144, 997
 Fauën, 144, 997
 fazy, 1004
 fazyou, 1004
 feiz, 1288
 Ar feiz, 1066
 fenneg, 866, 1250
 -fent, 882
 fer, 810, 1098
 fessek, 937
 fest, 490, 492-495, 1273, 1282
 fest al leur nevez, 490, 1273
 Fest ar brezhoneg, 490, 1273
 fest-deiz, 490, 1273
 fest-noz, 490, 1250, 1273
 Festoù meur Kernew, 490, 1273
 festoù, 490, 1273
 festoù-nos, 490, 1273
 feteiz, 1290
 fetis, 1231
 feultrin, 1222
 fezach, 937
 ffreag, 343, 1201, 1203
 ffwyn, 343, 1201, 1203
 fiñv, 927
 fiñvskeudenndi, 927, 928, 1311
 Fichéd-é deu ærr, 567, 1010
 Firshin, 1018
 fizik, 1096
 flac'h, 1121
 flaerierez, 1233
 flastra, 976
 flech, 1278
 flugez, 850, 1251
 foar boblus, 1127
 foaret eo charruo gourte jez gant o jezoù, 1279
 foenn, 343
 folium, 1262
 foll, 1003
 follénte, 1003
 fonksion, 1264
 fonksionel, 1265
 -font, 882
 forc'higell, 853, 1291
 form linear, 1265
 forzh, 554, 1223
 Foulcan, 193, 972
 fourchet, 853, 1291
 fourmaj, 762
 fouzhañ, 553, 1223
 fraksion, 1264
 Francesaic, 1003
 frank, 1074
 fraoñval, 850, 1251
 frei, 814, 1280
 freoz-rup, 1279
 fresk, 343
 frigat, 850, 1251
 furm, 84, 1314
 furmoù, 57
 Furné, 975
 Furnè, 1021
 Furnez, 975, 1021
 ar fuzik, 595, 1075
 Fuzik, 1096
 g-, 1289
 gad, 343, 1201, 1203, 1289
 ar c'hâd, 1048
 Gád, 1048
 gailhok, 1119
 Gal, 1289
 galen, 1182
 galite, 1045
 Gall, 1140
 gall, 375, 1076
 gallaoued, 375
 galleg, 375
 Gallego, 375
 gallout, 703
 galvemp, 703
 gamet, 855, 1250
 gamm, 810, 1098
 gan, 1290
 gânet, 1129
 gañnet, 1129
 gans, 1290
 gant, 1128, 1290
 gaol-, 876, 1127
 -gar, 684, 1126
 gar-, 876, 1127
 gast, 553, 1223
 gastaouer, 553, 1223
 gastaouerezh, 553, 1223
 gastaouiñ, 553, 1223
 gelen, 1182
 gell, 1173
 genetik, 855, 1250
 gentâ, 1045
 genta, 1045
 geodesik, 1264
 geografiezh, 855, 1298
 geometri, 1257
 geometriezh, 855, 884, 1258, 1260, 1298
 gerdrevaat, 1295
 gerdrouc'h, 810, 1098
 geriadur, 819
 get, 1290
 gevellunedoù, 814, 1280
 ghetto, 866, 1250
 Ghilcam, 1019
 giga-, 942, 1262
 Gilcam, 1019
 gl-, 1288
 glac'har, 535, 693
 glad, 1098
 glan-, 876, 1127
 glanvaen, 1107
 glas, 1272
 glas-, 876, 1127
 glastannenn, 343
 glasten(n)enn, 343
 glastennen, 343, 1203
 glazard, 1119
 Glazard, 1119
 gleb, 1288
 glizh, 1288
 gloesker, 436, 1088
 gloestr, 436, 1088
 gloev, 1147
 glukid, 855, 1250
 -gn-, 1247
 go, 490, 1273
 Goa, 975
 goañ, 1000
 goaç, 1003
 goañv, 1222
 goaçz, 1003
 goaçzoh, 1003
 goaff, 1000
 Goâi, 975
 ar goân, 968
 goanak, 1098
 goarizy, 1004
 goarizyou, 1004
 goarneryan, 1000
 Gôasca, 1021

- Goasca, 976
 Gôascân, 1021
 Goâscân, 976
 goasqa, 999
 goasqañ, 999
 goasqeiñ, 999, 1000
 goasqeiñ, 999
 goasqo, 999
 Goayen, 975
 goaz, 1076
 Goaz, 975
 goazdoue, 1097
 Goazi, 975
 Goazien, 975
 gob, 490, 1273
 gobr, 703
 gobr-, 876, 1127
 goel, 490, 1273
 goell, 1217
 goff, 490, 1003, 1273
 golo, vii
 -gont, 881
 gorod, 876, 1127
 gorod eo bed ar zaout, 1168
 gorre, 1264
 gorread, 1134
 gorreenn, 1134, 1264
gorre-enn, 1134
 gorsez, 1106
 gorth, 491, 1273
 gorto-, 1287
 gortoz-, 1287
 goskor, 1107
 <gou-+korf-, 1186
 gou-, 876, 878, 1127, 1186, 1211, 1311
 gouarnèr, 1000
 gouarnéryen, 1000
 gouarneryon, 1000
 gouarneur, 1000
 gouarneuryen, 1000
 gouarnour, 1000
 goubener, 810, 1098
 goude, 1288
 gouel, 490, 492-496, 1273, 1282
 Gouel ar brezhoneg, 490, 1273
 gouel ar rouane, 1097
 gouel ar Steren, 1097
 Gouel Erwan, 490, 1273
 *goueled, 1142
 gouelioù, 490, 1273
 Gouelioù meur Kerne, 490, 1273
 gouenn, 860, 861, 1243
 GOUENN, 860, 1243
 gouerc'hez, 1059
 gouerc'hes, 1045
 gouest, 1147
 gouez-, 876, 1127
 gouezvil, 1107
 gouezvildi, 1107
 goug, 1169
 gougevaniñ, 1187
 gougorfañ, 1186
 gouilhelm, 1003
 gouin, 1059
 gouiziegez, 1140
 gouiziegez e kenver an niveroù, 1257
 gouiziegezh, 343
 gouiziek, 1140
 goulach, 866, 1250
 Eur c'houlouen-goar, 1067
 ur c'houlouenn, 1289
 gour, 171, 962, 988
 gour-, 876, 878, 1127, 1211, 1311
 gourèn, 968
 gourailhoù, 1234
 Eur gourc'hemen, 1066
 Gourc'hemennou an Ilis, 1066
 Gourc'hemennou Doue, 1066
 gourdadou, 810, 1098
 gourdajenn, 814, 1280
 *gourdajenn da dunikañ, 814, 1280
 gourdajenn da grañchat (miñson), 814, 1280
 *gourdajenn da lugnañ, 814, 1280
 *gourdajenn da lugneratiñ ar beoz, 814, 1280
 gourez, 171, 988
 gourfen-, 876, 1127
 gouriz, 904, 905, 1172
 Ar gourmandis, 1066
 gouïarnouryan, 1000
 goursez, 1106
 gourzh-, 1182
 gourzhintentaduster, 829, 1295
 Ar gousperou, 1065
 gouver, 1287
 gouzavet, 703
 gouzoug, 1169
 gov, 490, 491, 493, 494, 1273
 grabuchad, 1234
 c'hraç, 1031
 Graç, 1031
 Grach, 265
 grafik, 1264
 grafikel, 1264
 gramadeg, 1106
 gramadegour, 1106
 ar grasoù, 1222
 gread, 821, 1186, 1187
 Great, 976
 gregaj, 1278
 greunvaen, 1107
 grignel, 457
 Groah-Doar, 567, 1010
 groñç, 1003
 groñch, 1119
 gr(ou)i(zi)enn, 1120
 group kelc'hig, 1265
 group-kelc'h, 1265
 groz-, 876, 1127
 guïad, 1003
 guïber, 1003
 guïcq, 1003
 guïn, 1003
 guïniz, 1003
 guïsqua, 1003
 guëa, 1003
 guënn, 1003
 guënnecq, 1003
 guërc'h, 1003
 guërz, 1003
 guès, 968
 gúcobret, 1187
 gudalg-, 1187
 Guegon Va(t), 1289
 Guegon Vat(t), 1289
 guell, 1003
 guenên, 968
 guenel, 1003
 guer, 1003
 guerc'hdet, 703
 guerc'hez, 1059
 güerc'hes, 1045
 gueryou, 1003
 Guéaud, 1003
 Guilleu, 567, 1010
 guin, 455, 1059
 guinidic, 703
 guinivelez, 1003
 guirionnez, 968
 guiz, 1003
 gurlaz, 1119
 gwadsec'hedik, 1107
 Gwalarn, 788
 gwall, 1289
 gwall-, 876, 1127, 1211
 gwall-lazhañ, 877, 1212
 gwamm, 1279
 gwammel, 1279
 gwana, 810, 1098
 gwano, 1250
 gwarizi, 864, 1235
 Gwasat planedenn, 880, 1130
 gwaz, 1091
 ur Weach, 976
 gweenn, 1169
 gwele, 1060
 gwelead, 1060, 1299
 gweledigez, 1168
 gwelet, 1235
 Gwelet-a-reor, 975
 gwelet-e-rehemp, 975
 gwell, 1217
 gwellaat, 1129
 gwelout, 1235
 Gwen, 193, 972
 gwen-, 876, 1127
 gwenaenn, 1234
 Gwenan, 317
 Gwenanenn, 317
 Gwenet, 183, 990
 gwengolo, 343, 1203
 gwenn, 881, 1131
 Gwenn, 258, 259
 gwenn eo an erc'h, 880, 1131
 gwenn eo ar paper, 880, 1132
 gwenn-, 876, 1127
 gwennegad, 1060
 gwennek, 1060
 gwentallaz, 1184
 gwentelloù, 1184
 gwenva, 1107
 gweour, 1264
 gwerbl, 343, 1200, 1203
 Ar ourc'hès, 1021
 ar Verc'hès, 1004
 ur. oüerc'hès, 1004
 Ar verc'hès vari, 1021
 Ar werc'hès vari, 1021
 Ar Verc'hez, 1064
 Eur verc'hez, 1065
 gwered, 821, 1186, 1187
 gweren-leski, 810, 1098
 ur. uërhiés, 1004
 gwerin, 1098, 1107, 1299
 gwerinelezh, 1299
 gwerouz, 850, 1251
 gwerthidigaeth, 343, 1203
 gwerzhidigezh, 343
 gwesklé, 436, 1088
 gwespedenn, 1234
 gwestl, 436, 1088
 gwez, 1272
 gwezboell, 1107
 gwezenn, 1169
 gwezh, 821, 1186, 1187
 gwiñver, 1279
 gwin, 1059
 gwir, 1254, 1289, 1298
 gwir-, 876, 1127
 Gwirioné, 975, 1021
 Gwirionez, 975, 1021
 gwl-, 1288
 gwllith, 1288
 gwlyb, 1288
 gwrizienn, 1120
 gwyddogaeth, 343, 1203
 gyt, 1290
 hé-, 1086
 hégar, 1086
 Huidér, 567, 1010
 ha, 1131, 1289
 -(h)a, 1126, 1129
 ha neuze kemer, 1108
 ha recoumpanset mat, 457
 hañ, 1000
 hañv-, 876, 1127
 habasq, 703
 hac à pep dle all oll, 457
 hac en, 456
 hachich, 866, 1250
 hacienda, 866, 1250
 Hael, 207, 1017
 haen, 1299
 haenad, 1299
 haff, 1000
 hag all, 810, 1098
 hag heñ mont, 1108
 haich, 1003
 hamburger, 866, 1250
 hamiltonian, 1263
 an hân, 968
 hanaff, 1003
 hano, 1074
 hanô, 1119
 an hano kadarn, 588
 hanter-, 876, 878, 942, 1127, 1262, 1263
 hanter-kant, 882
 hanter-serr, 1262
 hañv, 1087
 harem, 866, 1250
 he, 879, 1130
 he-, 876, 1127, 1211
 heñveldra, 1286
 Heenn-teu, 567, 1010
 Heinchau, 567, 1010
 hejañ an dienn, 1234
 hektor-, 942, 1262
 hele-, 876, 1127
 heli-, 876, 1127
 hen, 1086, 1107
 Héñ, 1048

- hen-, 876, 1127
 Henbon, 183, 990
 Hene pont, 183, 990
 Hennec'h, 975
 hent, 1260
 heñt, 1086
 hent-houarn, 810, 1098
 -héñvel, 1126
 héol, 354
 heol ar bleiz, 1279
 herve(z), 844, 1129
 hèül, 354
 heuliad, 1263
 heulienn, 1259, 1263
 heuzoù, vi
 hia, 985
 hil, 860, 861, 1107, 1243
 hilgroaz, 1137, 1138
 hilouriezh-amsunañ, 860, 861, 1243
 hilouriezh-dispellañ, 860, 861, 1243
 hin, 1107
 hini, 1130
 hiniad, 1299
 hiniden, 1299
 hinienn, 1299
 hinon, 1107
 hiper-, 942, 1262
 hiperbolenn, 1262
 hipo-, 942, 1262
 hiposikloïdenn, 1262
 hir-, 876, 1127
 hirbennegez, 819
 hirbennek, 819
 hirgarrezenn, 1134
 hirgelc'h, 810, 1098, 1107, 1134
 hissa, 1041
 hiziv, 781
 ho po, 1234
 ho poa, 1234
 hobregon, 462, 495, 496, 1282
 hobregoneged, 495
 hobregoner, 810, 1098
 holen, 1279
 holenni, 810, 1098
 holl, 852, 1290
 holl an dud, 853, 1291
 holl-, 876, 1127
 *(h)ollyac'had, 1285
 *hollyec'hed, 1285
 holo-, 942, 1262
 holonomiezh, 1262
 homeo-, 942, 1262
 homeomorfism, 1262
 homo-, 942, 1262
 hon, 1234
 hon eus, 1093
 hont, 1131
 Eun hostiv, 1067
 hot-dog, 866, 1250
 houarn, 684
 houenn, 1291
 Hounec'h, 975
 hud, 1106
 hudurnaich, 1247
 hudurnyaich, 1247
 huenglou, 495, 497, 1282
 hugen, 1119
 humen, 534
- i, 975, 999, 1126
 I e lar, 567, 1010
 I e yo deitt, 567, 1010
 -iñ, 999
 -(i)ach, 1126
 -iach, 1126
 -(i)ad, 1272
 -iad, 1126
 iad, 1060
 -(i)aj, 1126
 ial, 1233
 iaouank, 1074
 icho, 781
 -idigez, 1126
 -idigezh, 1211
 -idik, 1126, 1211
 ien, 343, 1203
 -ien, 962, 975, 1021, 1126, 1288
 -iez, 1126
 -iezh, 1211
 An Ifern, 1065
 an ifern, 1222
 -ig, 1211
 -igellat, 1126
 Ighiss, 986
 iglou, 866, 1250
 -ign, 975, 1021
 igromañs, 1247
 lia trugairé Doué, 567, 1010
 lia, mar-plige-guëtt-Doué, 567, 1010
 -ik, 1211, 1264
 -ikat, 1126
 -ikel, 1264
 -ik(enn), 1264
 il-, 876, 1127
 illur, 1107
 imago, 855, 1250
 Imaj ar Verc'hez, 1067
 immeñs, 937
 impi, 534
 -iñ, 1129, 1211, 1276, 1290
 inclination, 534
 Ind a lar, 567, 1010
 infinit, 534
 iñgal, 1045
 injeksion, 1264
 inquiet, 534
 inquietud, 534, 535
 instituihv, 703
 instruction, 961
 Int a ouai deitt, 567, 1010
 intérieur, 703
 iñtañv, 1045
 intellijanç, 534
 intent, 1269
 inter-, 942, 1262
 intifada, 938, 1205
 inversabl, 1263
 inversadus, 1263
 invoquemp, 703
 -ïon, 938, 1209
 -ion, 938, 975, 1021, 1209, 1288
 -iou, 1120
 ïou, 144, 997
 Ioud, 168, 171, 983, 988
 is-, 876, 942, 1127, 1211, 1262
- is-group, 1262
 -ism, 939, 1209, 1264
 iso-, 942, 1262
 isometreg, 1262
 isomorfism, 1264
 -iss, 1264
 italian, 1279
 Iûn, 1066
 -ivel, 1264
 -ivelezh, 1264
 ivin, 1059
 ivinenn, 1059
 ivinnoù, 1059
 Iwerzhon, 1218
 iwerzhonad, 1218
 iwerzhoneg, 1218
 iwerzhonek, 1218
 Iwerzon, 1106
 -iz, 1211
 izelegez, 810, 1098
 izelvarr, 1285
 izil, 1107
- jabein, 844, 1129
 jablein, 844, 1129
 jalouzi, 864, 1234, 1235
 james, 681, 864, 1234
 Jaquëtte, 567, 1010
 jardin, 491-494, 1272-1274
 ar jardin, 81
 jardin al lousou, 491, 1273
 jardin ar bocquedou, 491, 1273
 jardrin, 491, 1273
 jazz, 866, 1250
 jed, 1257
 jedoniez, 1257
 jedoniezh, 884, 940, 1257, 1258
 jeneralisted, 916, 1208
 -jent, 882
 gentil, 1272
 jeodesikel, 1264
 da jez, 1279
 e jez, 1279
 ma jez, 1279
 Jezekel, 978
 he ji . . . , 1279
 ma ji, 1279
 jiiñjambrenn, v
 Jikel, 978
 jil-, 876, 1127
 Jiquëtte, 567, 1010
 jir-, 876, 1127
 jo, 937
 -joù, 478, 918, 1266, 1272
 joentr, 1272
 -jont, 882
 jourdoul, 850, 1251
 journal, 1234
 ar journal, 494
 Judicael, 978
 judo, 866, 1250
 Juel, 978
 Juhel, 978
 juraseg, 855, 1250
 justamant, 864, 1234
 Juzekel, 978
- ka'ell, 1207
 kaùell, 1207
 kab-, 876, 1127
- kabalï, 1308
 kac'hat, 552, 1223
 kad, 1107
 kadlann, 1107
 kadoer, 1287
 kador, 1287
 kador brezeg, 1289
 kador gofes, 1289
 kadour, 1107
 Kaë, 193, 972
 Kær, 1003
 Kaer, 1128
 kaer eo an amzer, 1128
 Kaer-Martin, 1018
 kafein, 855, 1250
 Kai, 193, 972
 kaiak, 866, 1250
 kakouz, 1222
 kcal'h, 552, 554, 1223, 1278
 kaledenn, 343
 kalet-, 876, 1127
 kaleta, 1092
 kaletoc'h, 1092
 kalif, 866, 1250
 Eur c'halir, 1067
 kalk, 810, 1098
 kalonad, 343
 Kalour, 962
 kalvez, 343
 kalz a vloavezhioù all, 490, 1272
 kameskop, 855, 1250
 kamikaze, 866, 1250
 Kamm, 265
 kamm-, 876, 1127
 kammarver, 1184
 kammgamer, 1107
 kammvoaz, 1184
 kammvoaziek, 1184
 kampionad, 855, 1250
 kamps, 452, 1160
 Eur gamps, 1067
 kan, 1076, 1290
 kan-, 876, 1126, 1127
 kanañ, v, 1290, 1317
 kanab, 895, 1172
 kanal, 1290, 1317
 kanastell, 1233
 kaneïñ, v
 kanein, 1316
 Eur c'haner, 1068
 Eur c'haner (*ilis*), 1068
 kaneu, v
 kaniñ, v, 1290, 1317
 kanik, 1234
 kaniked, 1234
 kann-, 876, 1126, 1127
 kannadig, 490, 492-494, 1273
 kano, v, 1317
 kant, 1134
 kant c'hwec'h ha tregont, 853, 882, 1291
 kantennoùigoù, 553, 798, 1222
 kantol, 810, 1098
 kantolor, 342
 kantolor-barrek, 810, 1098
 kantolor-skourret, 810, 1098
 kantrev, 1106
 kañval, 1142

- kaoc'h, 552, 1223, 1241
 kaoc'h-saout, 1241
 kaol, 1059
 kaolenn, 1059
 kaolennoù, 1059
 kaouenn, 343
 kaout, 1074
 kaout digant, 1128
 kapoter, 810, 1098
 kar, 910, 1166, 1234
 kar-eur, 431, 1085
 karakteristik, 1264
 karakteristikel, 1264
 Ar garantez, 1066
 karate, 866, 1250
 karc'har, 1107
 Eur c'hardinal, 1067
 kardioidenn, 1264
 karell, 1286
 karez, 1098
 karezeg, 1262
 karout, 684
 karr, 684
 karr-, 876, 1127
 karr-boutin, 553, 798, 1222
 karr-nij, 1172
 karr-tan, 684, 1172
 karrez, 1262
 karrezad, 1262
 karrezenn, 1134, 1262
 Ar c'hartekis, 1064
 kartesian, 1262
 kasi-, 942, 1262
 kasi-kompakt, 1262
 kasoni, 343
 Eur c'hasul, 1067
 kaval, 1107
 kavell, 1207
 kawell, 1207
 kaz, 912, 1171
 kazeg-koad, 1279
 ar gazez, 1048
 Kazek, 1048
 ar gazetenn, 494
 kazh, 912, 1171, 1177
 ar c'hazh bihan, 912
 kazhez, 912, 1171
 kazhig, 912, 1171, 1172
 kazrell, 1286
 ke-, 876, 942, 1127, 1262, 1263
 keal, 962
 Kealour, 962
 An ghear, 1022
 an-ghear, 976
 keda, 935, 1317
 kedez, 1106
 keF-, 876, 1127
 keflusker, 553, 798, 1222
 kefridi, 579
 kegin, 888, 1172, 1234
 keginer, 343
 keheder, 1106, 1263
 kehelañ, 1231
 kehid-, 1263
 keit-, 1263
 keit-ha-keit, 1257
 kejañ, 1272
 kejañ gant, vii
 kejañ ouzh, vii
 kekostezeg, 1262, 1263
 kel-, 876, 1127
 kelaouenn, 494
 kelc'h, 1134, 1263
 en-**kelc'h**, 1134
 Kelc'h, 265
 kelc'hdro, 940, 1257
 kelc'henva, 810, 1098
 kelc'hieg, 1263
 kelien, 1279, 1285
 kelion, 1285
 kem-, 876, 1127
 Kemener, 1021
 Kemeneur, 1021
 Kemēnvēn, 1148
 kemer, 781, 1284
 kemer, 1128
 kemer skouer diwar u.b., 1128
 kemeret, 1054
 kemerit an nor, 467, 927, 1281
 kemerout, 1054
 kempozadenn, 810, 1098
 ken, 1107, 1284
 KEN-, 1134
 Ker-an toer, 183, 990
 ken-, 838, 876, 942, 1127, 1211, 1262, 1263
 kenbetvedenn, 865
 kenbetvedennek, 1137
 kern **kenereet**, 1134
 kengalc'hieg, 1262
 kenglot, 1295
 Kengorf, 1097
 kelc'hiou
 kengreizennek, 1134
 Kenlevez, 1097
 kenn, 434, 1089
 Kenpar, 183, 990
 kenserzellad, 1137
 kenserzerad, 1137
 kenskeudennek, 1134
 kenspinellad, 1137
 kenspinerad, 1137
 kenstrollus, 940, 1257
 kenstur, 940, 1257
 kensturdaleg, 940, 1257
 kensturie, 940, 1257
 kensturienn, 1134
 ken-**stur**-ienn, 1134
 kent-, 876, 1127
 kenta, 1045
 kenvuzul, 865
 kenvuzuliek, 1137
 kenyezh, 517, 838-840, 850
 Kèper, 1148
 ker, 1076
 kêr, 1284
 Ker, 265
 Ker-, 1268
 Ker-ahès, 1148
 Kêr-an-belec, 976
 Ker an Belec, 1022
 Kêr-an-ghevel, 976
 Ker an ghevel, 1022
 Ker an Riou, 1022
 Kêr-an-viou, 976
 Ker Bariz, 1130
 Ker-versin, 1018
 ker-, 876, 1127
 kerc'h-manac'h, 1279
 kerent, 910, 1166
 ma herent, 910, 1166
 Kerné, 1087
 kerrin, 1185
 Kertugall, 1076
 Kést, 265
 ket, 1169
 Ket, 1019
 ket-, 876, 1127
 keur-, 876, 1127
 keuz, 762, 1107
 kev, 882
 kev-, 876, 1127
 kevannezes, 810, 1098
 kevnidenn, 343
 kevorioù, 882
 kevrin, 1107
 kezek kigned, 664
 kezekegned, 664
 kezekenned, 664
 ki, 912, 1107
 ar c'hi, 1048
 ar c'hi, 912
 da gi, 1121
 daou gi, 912
 ho ki, 1121
 Kî, 1048
 KI, 1207
 Ki, 1019
 ma c'hi, 1121
 KIañ, 1207
 kibboutz, 866, 1250, 1251
 kibboutzim, 1251
 kichen-ha-kichen, 1131
 kig-ha-farz, 1250
 kignat bizhier, 1224
 kiig, 912, 1172
 Kil-cam, 1019
 kil-, 876, 1127
 kila, 810, 1098
 kilo-, 942, 1262
 kilometr, 1262
 kilt, 866, 1250
 kimono, 866, 1250
 kin-, 876, 1127
 kisadur, 1260
 Kit er maez!, 467, 927, 1281
 kizier, 912, 1171
 ar re glañv, 1289
 er ré glan, 1289
 klaff, 1088
 klañv, 1088
 klanvdi-red, 810, 1098
 kleub, 852, 1284
 kleuzeur, 762
 kleze, 1120
 Eur c'hloc'h, 1067
 Eur c'hloc'her, 1068
 klod, 1107
 klokaed, 1264
 klokamant, 1263
 klokamantel, 1263
 klomañ, 1172
 klopenn, 343
 klujañ, 343
 klujar, 343
 knoù, 1286
 knout, 866, 1250
 knoutañ, 1250
 ko-, 876, 942, 1127, 1262, 1263
 koad, 1287
 koarc'h, 895, 1172
 koazhañ, 1287
 koed, 1287
 koef, 1140, 1142
 koefissiant ankl, 1264
 koet, 354
 kof, 343
 kofignonou, vi
 koilt, 354
 koit, 354
 Ar goler, 1066
 kolezañ, 1231
 koleziñ, 1231
 koloni, 810, 1098
 kombinañ, 1263
 kombinadur, 1263
 komiser, 681
 komite, 681
 kompezenn, 1134
kompez-enn, 1134
 kompren, 863, 921, 1145, 1269
 komutativel, 1264
 komutativelezh, 1264
 kon, 1107
 kon-, 876, 1127
 kondission, 1264
 kondissionamant, 1264
 problem kondissionet mat, 1264
 kondissioniñ, 1264
 kondre, 850, 1251
 koneg, 1264
 konesañs, 1234
 Ar gonfirmasion, 1065
 kongruañs, 1263
 konikenn, 1264
 konormal, 1262, 1263
 kontra-, 942, 1262
 kontragrediant, 1262
 kor, 1107
 kor-, 876, 1127
 kordenn ar gwir, 1172
 korn, 1060, 1134, 1278
 va c'horn, 1060
 korn-, 876, 1127
 kornad, 1060, 1134
 eur c'hornad, 1060
 kornigell, 343
 koroll, 343
 korollar, 1263
 korrank, 1098
 korrelañ, 1263
 korreladur, 1263
 kosekant, 1265
 kosinus, 1265
 kostik, 1264
 kotañjant, 1265
 kou-, 876, 1127
 kougant, 1098
 kouilhoniñ, 1234
 kouivein, 844, 1129
 kouivrein, 844, 1129
 koum-, 876, 1127
 koumer, 781
 koun, 1107
 kounnaat, 1098
 kour-, 876, 1127
 kourt, 1234
 kousket, 1285
 kouskous, 866, 1250
 kovariant, 1263
 kovektor, 1263
 kovesion, 595, 1074
 koz, 900, 1167
 kôz, 434, 1089
 koz-, 876, 1127
 krañvaj, 1278

- krak-, 876, 1127
 krampouez, 1140, 1142
 kranenn, 940, 1257
 krank, 1279
 kranked, 1279
 ar c'hranked, 1279
 ar granked, 1279
 kraoù, 1286
 kravez, 1182
 krazerez-tredan, 553,
 798, 1222
 kréff, 1088
 kregañ (e c'houzoug),
 1234
 kreisenn, 1259
 kreisteiz, 1288
 kreiz, 1134
 kreizell, 1138
 kreizer, 1138
kreiz-er, 1134
 krenn-, 876, 1127
 krennell, 1138
 krenner, 1138
 kreñv, 1088
 kreoc'h, 1234
 kreuc'h, 1234
 krevez, 1182
 krez, 1234
 Eur c'hrez-reñn, 1067
 krign-bev, 1222
 kriminal, 1279
 Eur c'hris, 1067
 ho c'hrididiou, 579
 Eur groas, 1066
 kroaz-, 876, 1127
 kroc'hen, 818
 kromenn, 1264
 kromm, 1264
 krommenn, 1259
 krommenn gelc'hieg,
 1265
 krommenn-gelc'h, 1265
 kronniañ (an dour),
 1234
 Ar C'hrouer, 1064
 kroug-, 876, 1127
 kroummell, 1138
 kroummenn, 1134
kroumm-enn, 1134
 kroummen, 1134, 1138
 Eur grusif, 1067
 kubeg, 1264
 kubikenn, 1264
 kuc'h, 1147
 kudenn, 884, 1258,
 1303
 kudon, 343
 er huh-héaol, 1312
 kuizin, 888, 914, 1172
 kujenn, 1234
 kulasour, 595, 1074
 kur, 1299
 kuraser, 810, 1098
 Eur c'hurist, 1068
 kurust, 850, 1251
 Kurvi, 1018
 Kurw, 1018
 Eur c'hustod, 1067
 kuz, 1147
 kwadr-, 942, 1262
 kwadrateg, 1262
 Kwe, 1019

 lès, 968
 labouradeg, 910, 1166

 laerez, 1127
 laerez da, 1127
 laerez digant, 1127
 laezh, 1217
 Al-laezr, 1019
 Lakaad évez, 269
 lakaat, 1074
 lakad i ãnó, 1308
 lakaet tamm pe damm,
 1172
 lakeat, 976, 1074
 Lakeet, 976
 lamp, 762
 Lamp, 1019
 Landiuy, 966
 lann, 491, 493, 1140,
 1274
 -lann, 1126
 lans, 452, 1160
 Lañs, 1278
 Lanvarzec, 1148
 lardez, 1272
 laret e rehemp, 975
 larign-e-rehemp, 975
 larjez, 1272
 Larwm, 1019
 lasañ, 1172
 lassenn, 1260
 lastez-, 876, 1127
 latous, 1233
 Lattwm, 1019
 an lavaret, 544
 lavaret-a-reor, 975
 lavr, 1233
 lazh, 877, 1211
 lazhañ, 877, 1211, 1287
 lazhadeg, 877, 1211
 lazhadegañ, 877, 1211
 lazhadenn, 877, 1211
 lazhadur, 877, 1212
 lazher, 877, 1212
 lazherez, 877, 1212
 lazherezh, 877, 1212
 lazhidigezh, 877, 1212
 lazhti, 877, 1212
 lazhus, 877, 1212
 lazhusted, 877, 1212
 lazhuster, 877, 1212
 lazig, 1233
 leûn, 1086
 Eur lean, 1065
 Léanes, 137
 Leanés, 966
 Eul leanez, 1068
 -lec'h, 1126
 led, 1134
 led-, 1182
 led-, 876, 1127
 ledanenebek, 819
 ledankounac'h, 1299
 ledenez, 1098
 ledkounañ, 1299
 Lefain, 1019
 legad, 452, 1160
 len-, 876, 1127
 Lenés, 966
 lenn, 550
 Lenn, 550
 lennegez, 900, 1167,
 1170
 leñv, 1087
 lerc'h ouz lerc'h, 1131
 lerc'h war lerc'h, 1131
 Lesk, 1020
 lestr-ribler, 810, 1098

 lestr-taner, 810, 1098
 leukemiezh, 855, 1250
 -leun, 1126
 leur, 1060
 leuriad, 1060
 Leurlen, 1097
 leveer, 810, 1098
 levenez, 888, 1308
 foar al levrioù, 823,
 1298
 lezober, 829
 lies, 1287
 lies-, 876, 1127
 lies-, 942, 1211, 1262,
 1263
 liesadur, 1262, 1263
 liestal, 940, 1257
 Lifrai, 1019
 linear, 1263
 linenn, 1134
 linenn-gribenn, 829
 liors foen, 491, 1273
 liors mel, 491, 1273
 liors plous, 491, 1273
 liorz, 491, 1273, 1274
 liorz, 491-494, 1273,
 1274
 liorz-ilis, 491, 492,
 1274
 lipat ar billig, 1224
 Eur lissen, 1067
 Eur lissen-gar, 1067
 liv, 1193
 liver, 1107
 liw, 1260
 lizer-dre-'n-orjal, 794,
 1104
 lizerennadur, 810, 1098
 lizerjederez, 834
 lizeroniezh, 834
 lizidant, 850, 1251
 loér gann gaer, 1312
 loagein, 844, 1129
 loakrein, 844, 1129
 Loc corn, 1148
 Locorn, 1148
 loen, 1286
 loenek, 1182
 loenel, 1182
 logaritm, 1265
 logicqa, 1257
 lojik, 1264
 lon, 1286
 lord, 866, 1250
 Lornaj, 1247
 Lornaj, 1247
 losgaberz, 1107
 lou, 1073
 louañ, 220
 louadenn, 1073
 louadi, 1073
 louamb, 221, 1038
 louamb Doué, 220-222,
 1038
 louanoù, 1234
 louc'h, 1076
 loue, 220
 louein, 220, 221, 223,
 1038
 Louer, 962
 louf, 1073
 loufañ, 220
 loufadenn, 1073
 loufat, 1073

 louvr, 1073
 lov, 1278
 lovr, 1073
 lozn, 1286
 lub, 491, 1273
 *lubgorth, 491, 1273,
 1274
 luc'honiezh, 856, 1250
 ludu, 1288
 lugañ, 850, 1251
 lugenn, 1170
 Luhèrne, 567, 1010
 Al luksur, 1066
 lun, 270, 1107
 lûn, 691, 1049
 lunedou-barrek, 810,
 1098
 luorz, 491, 1273
 lux, 245

 mêlein, 223
 ma, 1131, 1151, 1265
 -ma, 1288
 ma!, 515, 852, 1291
 Ma mam, 1018
 ma ne gompren ket
 ac'hanomp ar
 beizanted, n'ô deus
 nemet da zeskin,
 467, 927, 1281
 Ma-vam, 1018
 ma Zat, 968
 mañig, 1278
 Ar-mab, 1018
 Ar-vab, 1018
 Mab, 193, 972, 1018
 Mab-al-lagad, 171, 988
 macaroni, 866, 1250
 Machata, 1021
 Mad, 1018
 mad eo, 1275
 mad-tre, 1274
 madélès, 1045
 madeg, 1274
 madelezh, 1274
 Madeu, 975, 1021
 madig, 864, 1235
 madou, 1092
 Madou, 975, 1021
 madow, 1274
 Mael, 564
 Maen, 1021
 maez-, 876, 1127
 magazin, 457
 maguerés, 968
 mailhok, 1119
 mal-, 876, 1127
 malheur, 240
 maligorn PASCAL, 1261
 mall-, 876, 1127
 malprepos, 1234
 Ar-vam, 1019
 Mam, 1031
 vam, 1031
 ar vamm, 1048
 Mamm, 265, 1048
 mamm-, 876, 1127
 mammaic, 1003
 -man, 1288
 Mân, 535
 mân, 534
 Man, 144, 997
 Eur manac'h, 1068
 Manao, 1106
 mañch, 863, 921, 1145

- mann, 491–494, 884,
 1258, 1274
 Mano, 1018
 manouëier, 452, 1160
 mao, 1097
 maodiern, 856, 1250
 maodoc, 1097
 maoués, 968
 maouez, 1097, 1287,
 1288
 ar maouezed, 823, 1298
 map, 455, 962
 Map, 193, 972
 mar, 1131, 1265
 mar n'eo ket gwir,
 1265
 mar-, 876, 1127, 1211
 marc'h, 137, 684, 966,
 1000, 1045
 An marc'h, 1022
 An-marc'h, 976
 Marc'h, 193, 255, 972
 marc'h glas, 1279
 marc'h-houarn, 684
 Marc'hadourec'h, 975
 Marc'hadourez, 975
 Marc'hantall, 975
 Marc'hata, 975
 Marc'hawr, 193, 972
 marc'hig, 912, 1172
 Marchatall, 1021
 Marcus, 193, 972
 mard eo gwir, 1265
 margigenn, 1234
 Mari, 1240
 Mari-Vuzellog, 1240
 marichal, 490, 491, 493,
 494, 1273
 Maridun, 1018
 ar maro, 1222
 Maro, 1019
 maronad, 1106
 Mars, 193, 972, 1262
 marse, 852, 1290
 Marsilha, vi
 Eur varskaon, 1067
 Marsoll, 193, 972
 Martautt, 567, 1010
 marteze, 852, 1290
 Marw, 1019
 mat, 499
 match, 866, 1250
 matematic, 1257
 ar matematicquoù,
 1257
 matematik, 884, 1257,
 1258, 1264
 matematikel, 1264
 matematikoù, 1260
 maternel, 703
 matris, 1264
 matroïd, 1264
 mav, 850, 1251
 maxima, 1262
 maximum, 1262
 mazaouiñ, 850, 1251
 me, 1140
 me à esneu beza paet,
 457
 Me a lavar, 975
 Me a raio, 975
 Me a welei, 1021
 Me a welo, 975, 1021
 me gar, 317
 me garré, 1045
 me gav mat, 317
 me lauaroff, 456
 me lavai, 975
 me rai, 975
 me velai, 975
 Meal, 564
 Mean, 1021
 medeler, 1107
 medisin, 856, 1250
 mega-, 942, 1262
 Mein, 183, 990
 meizañ, 863, 921, 1145
 meleñ, 999
 meleign, 999
 mêlein, 223, 1038
 melended he bleo, 818
 melenvlevek, 819
 ar melinerion, 1289
 melkoni, 1233
 mell, 890, 1281, 1310
 ar mell amstriz, 588
 Mam, 168, 983
 mem voa, 456
 men, 850, 1251
 men-, 876, 1127
 menez, 1287
 Menez Bre, 1130
 menhir, 284, 681
 Menn Dein-Matt, 567,
 1010
 mentoniez, 1108, 1257
 mentoniez, 855, 884,
 940, 1257, 1258,
 1298
 mer-, 876, 1127
 merç, 144, 997
 mérat, 1247
 merc'her, 270, 1254
 merch, 455
 merien, 1285
 merion, 1285
 mersi, 500
 Eur merzer, 1065
 eur merzer, 1222
 Ar verzerenti, 1065
 Eur verzerez, 1065
 eur verzerez, 1222
 MERZHED*, 1227
 mes-, 876, 1127
 mesberen, 343, 1203
 meska an dienn, 1234
 Ar Messi, 1064
 *met, 498
 meta-, 942, 1262
 metamatematik, 1262
 metaou, 497
 metou, 497
 *met-ou, 498
 eur *metr*, 579
 metreg, 1264
 metrik, 1264
 Meudoc, 1097
 meuleñ, 999, 1000
 meuleign, 999
 meuli, 999
 meuliñ, 999
 meulo, 999
 meump, 588, 669, 1093
 meur-, 876, 1127
 meurded, 1231
 meuriad, 1185
 meurs, 270
 Meurs, 193, 972
 meurzh, 1262
 meuswerz, 1097
 mez, 1107
 mezeg, 856, 1107, 1250
 miñson, 1278
 mibilyaich, 1003
 micherour, 888, 1308
 mignognaj, 1247
 mignonaj, 1247
 mignoun, 452, 1160
 mignounaich, 1247
 mignounyaich, 1247
 mikro-, 942, 1262
 mikroskop, 855, 1250
 mil, 1107
 mil-, 876, 1127
 milgin, 863, 921, 1145
 mili-, 942, 1262
 millik, 1278
 min-, 876, 1127
 minima, 1262
 minimum, 1262
 ministraer, 810, 1098
 ministr, 856, 1250
 ministrerez, 810, 1098
 Eur mirakl, 1064
 Eur missiouner, 1068
 miz Mae, 1130
 moamp, 669
 moc'h, 664, 878, 1004,
 1045
 'moc'h, 664
 moc'hañ, 1254
 modesi(ñ), 1233
 modus ponens, 1262
 modus tollens, 1262
 mogued, 1004
 Mon, 144, 997
 monedone, 1185
 monet, 1290
 Monet a reoc'h, 1022
 Monet a-reoc'h, 976
 Monet a reot, 1022
 Monet a-reot, 976
 mono-, 942, 1262
 monomorfism, 1262
 mont, 1290
 mont da neuial, 1173
 Mont re bell ganti,
 1184
 mor, 1004
 ar mor, 137
 mor-, 876, 1127
 morfila, 272, 1076
 morfism, 1264
 morgaz, 810, 1098
 Morsoll, 193, 972
 Eur mortuach, 1067
 ar mortuaj, 1222
 morvil, 1108
 mouar, 1287
 mouezhiñ, 850, 1251
 mouiar, 1287
 mouladur, 1183
 moulerezh, 1183
 Moulvard, 1018
 mous-, 876, 1127, 1211
 mousaka, 866, 1250
 moustachoù, vi
 mozoleon, 855, 1250
 muezzin, 866, 1250
 multi-, 942, 1262, 1263
 multinomial, 1263
 multiplet, 1262, 1263
 multipliaff, 1263
 multipliet, 703
 multiplio, 703
 mus-, 876, 1127
 muzelleg, 1240
 mwyar, 1287
 Eur myster, 1066
 Myster an Dreindet,
 1066
 Myster an Incarnasion,
 1066
 Myster ar Redempcion,
 1066
 ñ, 1000
 n'eus (tra) ken, 1131
 n'eus penn diouz penn,
 1131
 n'oun dare pet tamm,
 1234
 n'ouzon ked, 1309
 na, 1140
 nadoez, 1287
 nadoz, 1287
 naer, 1286
 naet, 1251
 nano-, 942, 1262
 naogont, 881, 882
 naoz, 1218
 naren, 852, 1290
 nasche, 137, 966
 nascor, 137, 966
 nav, 881
 nazr, 1286
 ne-, 876, 1127
 néam, 354
 en Néan, 1312
 en néan, 1312
 néan, 354
 neant, 534
 nec'h, 535
 nécessaire, 653, 698
 neddyf, 1120
 neket, 852, 1290
 nend eo ket, 1290
 nend int ket, 1290
 nend int ket e c'hober,
 1291
 nenv, 354
 neoazh, 850, 1251
 Nep-doûn, 193, 972
 ner, 1106
 nerzveur, 1108
 nes-, 876, 1127
 neuial ar c'hezeg, 1173
 neurasteniezh, 1188
 neuroz, 855, 1188, 1250
 nev, 354
 neventi, 1234
 nevez-, 876, 878, 1127
 neze, 1120
 *nezeff, 1120
 Ni velai, 975
 niñv, 821, 1186, 1187
 nigiauw, 343, 1203
 nija, 1054
 nijal, 343, 1054
 niver, 1259, 1260
 niver mignonel, 1260
 nivererez, 1257
 niveroniez, 1257
 niveroniez, 884, 940,
 1257, 1258
 noazout da, 1127
 noazout ouz, 1127
 noblançou, 457
 nonn-, 876, 1127
 Nonpass, 567, 1010

- norm, 1262
normal, 1262
normalded, 1262
normalenn, 1262
normalisañ, 1262
normaliser, 1262
An nouën, 1065
nullstellensatz, 1262
- o, 879, 1130, 1234
-O, 975
-o, 999, 1000, 1021, 1045, 1120
O, 975
o + infinitif, 106, 294
o devoa, 1093
o hono, 1120
oaled, 1287
an oan, 1091
oaran ked, 1309
oaz, 864, 1235
ober, 820, 821, 881, 1082, 1131, 1186, 1187
Ober a rehemp, 1021
Ober a-reoc'h, 976
Ober a reor, 1021
ober-e-rehemp, 975
oberaöu, 976
oberat, 850, 1251
obererez, 810, 1098
oberidigez, 810, 1098
obero, 976
oberou, 976
objet, 534
-oc'h, 1272
od, 1131
-od, 1131
odd, 1131
odd(i) yno, 1120
*oeled, 1287
ofer, 844, 1129
Eun oferen, 1065
An oferen-bred, 1065
An oferen-vintin, 1065
oferenn, 1287
ofern, 265, 266
Eun offrans, 1065
ogenn, 1233
-oid, 1264
-oid(enn), 1264
-oidenn, 1264
okta-, 942, 1262
oktaedr, 1262
okto-, 942, 1262
ol-, 876, 1127
Oleo sakr, 1067
-oñ, 1290
-on, 975, 1021
onction, 534
-oneg, 1126
onest, 1251
onglenn, 850, 1251
-oni, 1211
-oniezh, 1211
-oniour, 1211
-oni, 1126
-Øont, 882
-oñv, 1211
optik, 855, 856, 1250
optimum, 1262
-or, 882
Ordinateurenn, v
orientadus, 1263
orientabl, 1263
- orioù, 882
òrmel, 915, 1309
an *orthograv*, 579
ortik, 1264
orto-, 942, 1262
ortogonalded, 1262
Eun ôter, 1067
oto, 864, 1172, 1234
-où, 1250
-ou, 497, 975, 1000, 1021, 1045, 1126
-ou-, 975
ouelo, 1059
Ounez, 975
our, 144, 997, 1000
-our, 962, 1000, 1045, 1126, 1211, 1276
An ourgouil, 1065
-out, 999, 1235
outan, 879, 1130
ouz, 1093
ouz hu beth, 456
Oz-dont, 1019
oz eus-hu, 456
Oz-tont, 1019
ozach, 455
- Owo, 976
p'emañ, 1290
p-, 194
p-adik, 1264
pès, 968
Pab, 168, 983
padal, 1233
padel, 1098
padelez, 1137, 1138
paella, 938, 1205
paich, 1003
pallenn, 1097
pand en, 1290
pand eo, 1290
paol, 1003
paotr, 1235
paotred, 1235
paotred Mari Robin, 814, 1279
paoul, 1003
Eur pap, 1067
Pap, 168, 983
papaic, 1003
paperenn-arc'hant, 810, 1098
par-, 876, 1127
para-, 942, 1262
parabolenn, 1262
ar baradoz, 1222
paralelleg, 1261
paralellegenn, 1261
paralel, 1261
parallded, 1261
parallelegezh, 1261
paralelenn, 1261
paramantour, 810, 1098
paranoia, 855, 1188, 1250
an-parc, 976
parc'hañ, 1231
Parc'hedig, 1231
parco, 976
parcou, 976
parcqéü, 1000, 1045
parcqau, 1000, 1045
parcqo, 1000, 1045
parcqou, 1000, 1045
- parfet, 1234
park, 1254
parplu, 864, 1234
partout, 853, 1291
Pask, 986, 1020
passion dereglet, 534
passionou, 534
Passionou, 534
Eur pastour, 1068
Eur patriarch, 1064
paul, 1003
paysant, 457
Pazann, 567, 1010
ar bazen geferata, 588
pe, 194, 1131
Pe, 194, 973
pe à ves hiny soum, 457
pe ano, 1131
Pe-hini, 194, 973
pe-, 876, 1127
eur peano, 1131
peb, 1031
Ar pec'hed, 1065
Ar pec'hed aktuel, 1066
Ar pec'hed marvel, 1066
Ar pec'hed originel, 1066
Ar pec'hed veniel, 1066
pec'her, 1000
Pec'herien, 975, 1021
pec'heryen, 1000
pec'heur, 1000
pec'heuryen, 1000
pec'hour, 1000
Pec'hourien, 975
Pec'hourion, 975, 1021
pec'hed, 1254
pecheryon, 1000
ar béden, 1048
Eur beden, 1065
eur peden, 1131
Péden, 1048
Ar beden-zul, 1067
Pedron, 978
pegen meur, 1231
peget, 1279
pehini, 106, 294, 307, 580, 695
pehiny so deoch, 457
pehouryan, 1000
peked, 1279
Pell, 258
pell diouz, 1128
pell en a-us, 259
pell-, 876, 1127
pellenn, 865, 1137
pellgomz, 553, 798, 1222
pellgomzer, 814, 909, 910, 1166, 1280
pellizer, 794, 1104
pellseller, 858, 1229
pellsellerez, 814, 1280
pellskridenn, 794, 1104
pemoc'h, 878
pemont, 882
pemp, 1086
pemp-, 876, 1127
pempe, 1086
Pen-an-c'hôat, 976
pen-, 876, 1127
penblwydd, 490, 1273
- penbroc'h, 137, 321, 966
penmoc'h, 1060
penn, 452, 878, 1076, 1160
penn da benn, 1131
eur penn deñved, 1060
eur penn eok, 1060
eur penn ier, 1060
Eur penn kaol, 1060
eur penn kezek, 1060
Penn-marc'h, 1148
penn moc'h, 1060
Eur penn saout, 1060
penn-, 1059
penn-moc'h, 878
pennac, 1290
pennbloaz, 490, 493, 494, 1273
pennblwydd, 493
pentir, 1098
pep, 1290
Pepe breuchanou, 935, 1317
pepred, 1290
per-, 876, 1127
perc'henn-aour, 810, 1098
pere, 106, 294, 544, 580, 695
perestroika, 938, 1205
pergont, 882
peri-, 942, 1262
perimetr, 1262
permutadenn, 1263
Periodic, 567, 1010
Perr, 978
Perron, 978
person, 1299
Berson, 1031
ferson, 1031
Eur persoun (*kanton*), 1068
Eur persoun (*parrez*), 1068
pet, 194
Pet ?, 194, 973
peta-, 942, 1262
petra, 1131
Petronius, 978
Petrus, 978
Peuc'herien, 1021
feultrin, 798
peulvan, 284
peur-, 876, 878, 1127, 1211
peurbadel, 877, 910, 1184
peurbadus, 877, 910, 1184
peurlazhañ, 877, 1212
peus-, 876, 1127
peuz-, 876, 1127, 1211
peuzlazhañ, 877, 1212
pevar, 1289
pevar-, 876, 1127
pevar-ugent, 882
pevarzal, 940
pevare-, 876, 1127
pevarzal, 1257
Pez, 194, 973
Pez-von, 978
pezh, 1281
Pezr, 978
Pezre, 194, 973

- Pezron, 978
 Pezwar, 194
 Pezwar, 194, 973
 pienn, 550
 pig-, 876, 1127
 pikern, 940, 1257
 piko-, 942, 1262
 pil-, 876, 1127
 pilig, 343, 1203
 pilla, 457
 pillig, 343
 pimp-, 876, 1127
 Ar binijen, 1065
 Eur pinsin, 1067
 pinvidigez, 1188
 pinvidigezhioù, 828, 1228
 pinvidik, 1285
 piou, 194
 Piou ?, 194, 973
 pistigañ, 1234
 pitagorissian, 1262
 pitoyabl, 703
 piuzic, 1285
 piv, 1193
 pivizik, 1291
 pivizikoc'h, 1291
 pizza, 866, 1250
 plach, 455
 plaengernegez, 819
 plaengernek, 819
 plasenn, 1272
 plass, 1270
 plassenn, 1272
 plegenn, 810, 1098
 plog, 850, 1251
 Plou-tiri, 165
 Ploudiri, 165
 Ar Plucator, 1065
 poblek, 1127
 poblel, 106, 791
 poblet-stank, 1127
 poblus, 1127
 poent, 1259, 1260
 pol, 1003, 1263
 polar, 1263
 polarisañ, 1264
 polarisadur, 1264
 polel, 1263
 poli-, 942, 1262, 1263
 polinom, 1262, 1263
 polinomial, 1262
 positifel, 1264
 post, 1170
 ar post, 900, 1167, 1170
 Pouazh, 83
 poues, 1261
 pouez-mouez, 810, 1098
 Poull-can, 193, 972
 poumner-, 876, 1127
 prad, 1272
 pradéu, 1000
 prajéu, 1000
 prajau, 1000
 prajo, 1000
 prajou, 1000
 pre-, 942, 1262
 Preden, 1107
 pren, 137, 966
 prenañ, 1274
 pres, 961
 prezeg, 1299
 prezeg-deskoni, 829
 prezegel, 1299
 prezegenn, 1299
 Eur prezegour, 1068
 pried, 1031
 Bried, 1031
 fried, 1031
 Ar briedelez, 1065
 prienti, 810, 1098
 privet, 534
 prix, 703
 eur brizenn, 900, 1167, 1170
 pro-, 942, 1262
 problem, 884, 1258
 probleem, 1257
 produ, 1259
 profinit, 1262
 projektivel, 1262
 promessa, 703
 Ar prôn, 1065
 Eur prophet, 1065
 Eur brosession, 1066
 protector, 534
 protegi, 534
 proton, 855, 1250
 pseudo-, 942, 1262
 pseudo-sferenn, 1262
 psikanaliz, 1188
 psikoz, 855, 1188, 1250
 puissançz, 703
 puñs, 1088
 ar purgator, 1222
 pynhac, 1290
 qilh, 1003
 quélen, 703
 Quéré, 567, 1010
 quaea, 1120
 Que, 1019
 queirc'h, 966
 quemeret, 703
 querc'h, 137, 966
 Qui, 1019
 Quies, 1019
 ra vezzen bet, 1004
 Ra vezzés bet, 1004
 Ra vezzo bet, 1004
 rabin, 866, 1250, 1251
 rabined, 1251
 radeneg, 343
 radikal-adik, 1264
 ar radio, 728
 raemp, 975
 Raemp, 1021
 rafia, 866, 1250
 rag, 882
 rag-, 876, 942, 1127, 1262, 1274
 ragano, 1108
 eur raghano gour, 588
 ar raghano renet, 589
 ragorioù, 882
 ragprenañ, 1274
 ragurz, 1262
 ragwel, 1097
 ragwelout, 1097
 rak-, 876, 1127, 1211
 rakkarvanek, 819
 rakkavarnegez, 819
 rakriz, 1098
 rakvarn, 1108
 rakverb, 1108
 ran, 1254
 randijet, 1234
 rann, 1140
 rann-, 876, 1127
 ranna, 1140
 rannañ, 1299
 rannik, 588
 rannti, 810, 1098
 Raözon, 183, 990
 rap, 938, 1205
 raz-, 876, 1127
 razetoù, 864, 1234
 razh, 850, 852, 1251, 1290
 disheñvel razh, 852, 1290
 Paour razh, 852, 1290
 razh an dud, 853, 1291
 re, 1130, 1289
 re-, 876, 1127
 reaktor, 856, 1250
 real, 821, 1186, 1187
 recuëilli, 534
 Red, 193, 972
 redec, 137, 966
 Ar Redemptour, 1064
 rediegezh, 1184
 rediek, 1184
 Ref, 265, 266
 rei, 1129
 Rei péoc'h, 269
 reiff, 265
 reiz-, 876, 1127
 reizhiadek, 1295
 rek na mann, 1234
 relachi, 534
 relassion, 1264
 relatifel, 1264
 relativelezh, 1264
 Relegou, 1067
 remvan, 1018
 Remvan, 1018
 ren-, 876, 1127
 Renadur Doue, 1097
 Renaic, 1003
 renka, 1074
 réo, 265, 266
 Reorek, 1245
 repugnanc, 534
 res-, 876, 1127
 resevet em eus un taol-pellgomz, 467, 927, 1281
 resina, 534
 Resk, 1020
 ressuscitaz, 703
 ret, 1184
 Ret, 193, 972
 ret eo din, 1290
 retted, 1184
 retder, 1184
 retiraf, 703
 rév, 265, 266
 révadur, 265, 266
 revé, 844, 1129
 révi, 265, 266
 revilañ, 1231
 revolt, 457
 révuz, 265, 266
 `rez ket bil, 1234
 Rheda, 193, 972
 rhedyneg, 343, 1203
 Rhodanus, 966
 ri, 1299
 riez, 1299
 riou, 265, 266
 riv, 1193
 riva, 265, 266
 rividik, 265
 roaz, 1120
 Roazhon, 1287
 Roazon, 183, 990
 roenn, 1264
 -roez, 1183
 roi, 1129
 rokoko, 866, 1250
 roll-, 876, 1127
 rontaed, 1264
 Ar rozera, 1065
 rouez, 1147
 rufan, 1278
 rufin, 1278
 rup, 1278
 s-, 1247
 sa, 850, 1251
 Eur sacramant, 1065
 sae, 452, 1160
 safari, 866, 1250
 Saffar, 1019
 saga, 866, 1250
 sake, 866, 1250
 sakramant, 1185
 Sakramant an ôter, 1065
 Eur sakrist, 1068
 Ar Salver, 1064
 samba, 866, 1250
 sammgiri, 553, 798, 1223
 sammorelloù, 553, 798, 1223
 samourai, 866, 1250
 samovar, 866, 1250
 sañ trañsis, 853, 882, 1291
 sangria, 866, 1250
 sansualite, 534
 Sansualite, 534
 sansuel, 534
 Eur Sant, 1065
 Sant-Versin, 1018
 Santés Ven, 193
 Santés-Ven, 972
 santi-, 942, 1262
 saourea, 343
 Saoz, 1140
 sari, 866, 1250
 saverez, 553, 798, 1222
 sawrai, 343, 1203
 sco CÆSAR, 966
 Scoeid-é dihue ærr, 567, 1010
 seikont, 882
 seiun, 975
 seiz-, 876, 1127
 Seizun, 975
 sekant, 1265
 seksion, 1264
 sektor-kelc'h, 1264, 1265
 selaou, 781
 selaouell, 553, 798, 1222
 selled, 810, 1098
 sellout, 434, 1089
 semi-, 942, 1262, 1263
 semi-konverjant, 1262
 senesborsum, 1262
 senturenn, 904, 905, 914, 1172
 Seoün, 972

- Eur seraphin, 1064
 serch, 1222
 serienn, 1263
 serred, 1264
 sertenamant, 864, 1234
 serz, 810, 1098
 korn **serz**, 1134
 SERZ-, 1134
 serzded, 1137, 1138
 serzder, 1137, 1138
 serzell, 1137, 1138
 serzellad, 1138
 serzenn, 1134
serz-enn, 1134
 serzer, 1134, 1137,
 1138
 serzerad, 1134, 1138
 serzerelez, 1134, 1137,
 1138
 tric'horn **serzkornek**,
 1134
 serzkreizenn, 1134
 Seso, 1019
 SEVEL DA... , 1227
 sex differant, 534
 Sex differant, 534
 si-, 876, 1127
 SiAMPL, 1020
 SiAMPLER, 1020
 sichant, 850, 1251
 sikloïdenn, 1264
 silogism, 1257
 simplektik, 1264
 Sinou glas, 1067
 sinus, 1265
 -(s)ion, 1264
 siun, 975
 sizun Bask, 1130
 skalar, 1263
 skañv-, 876, 1127
 skéd, 844, 1129
 skeud, 844, 927, 1129
 skeudenn, 927, 1106
 skeudenroller, 553, 798,
 1222
 skeul an doarea, 588
 skeul-gan, 810, 1098
 skiant ar muzulioù,
 1257
 skiant ar vent, 1257
 skiant ar vuhezeg, 1097
 skiant vat, 818
 ar skiantoù, 823, 1298
 skil-, 876, 1127
 skin, 1134
 skinad, 1134
 skinwel, 553, 798, 1222
 ar skinwel, 680
 skinweler, 814, 1280
 skizofreniezh, 1188
 sklanker, 1234
 er sklerdér, 1312
 skleroz, 855, 1250
 sklipar(d), 1234
 skoaneg, 1233
 skoasilli, 1234
 skolioù-mor, 1161
 skop-gwad, 1222
 skornen, 810, 1098
 skort, 828, 1228
 skoudallañ, 1233
 skoulm-dall, 1234
 skoulm-lagadenn, 1234
 skoulmad, 884, 940,
 1257, 1258
 skrignal, 1279
 Ar Skritur-Sacr, 1064
 skriv, 1290
 skrivañ, 1290
 ar skrivañ, 307
 skriviñ, 1290
 skrognañ, 1279
 sodomenn, 1224
 soillse, 354
 sol, 270
 Sol, 258
 solieradur, 810, 1098
 solud, 1264
 soludenn, 1264
 sombrero, 866, 1250
 somm, 1259, 1263
 sommad, 1263
 sonenroller, 798, 1222
 sonn, 1240
 socialisted, 595, 1074
 soub-, 876, 1127
 soubenner, 1224
 souben, 1224
 souetiñ, 1234
 soufletez, 1279
 souk, 866, 1250
 soul-, 876, 1127
 sounn-, 876, 1127
 soursenn, 1234
 spaghetti, 866, 1250
 Eur sparf, 1067
 spektr, 1262
 spektral, 1262
 speredel, 1231
 speredoniezh, 823,
 1298
 Ar Speret-Santel, 1064
 spess, 1262
 spessial, 1262
 spes(s)ialisted, 916,
 1208
 spinell, 1138
 spinellad, 1138
 spinenn, 1134
spin-enn, 1134
 spiner, 1138
 spinerad, 1134, 1138
 spis-, 876, 1127
 sporadik, 1264
 squignet, 703
 squyçzoh, 1003
 stôta, 910, 1166
 Stad, 1299
 Stad-Vroad, 822, 1298
 stadegouriezh, 1295
 stag ouz, 1128
 stan-, 876, 1127
 staot, 1241
 Starda, 976
 startijenn, 850, 1251
 ster, 855, 1097
 ster Aon, 1130
 stered, 1130
 steredenn, 1130
 Steredenn an Norzh,
 1162
 Steredenouel, 1097
 Sterenn, 1162
 ur stiren lostek, 1312
 stlabez-, 876, 1127
 stlediaff, 1272
 stlejañ, 553, 1272
 stlejer, 553
 ar stlejer, 680
 stlejerez, 909, 910,
 1166
 stokastik, 1264
 Eur stôl, 1067
 stomok, 798, 1222
 stou, 865, 1137
 stouegez, 1137
 stouek, 1137
 stouell, 1137
 stouet war, 1137
 stougarrezenn, 1137
 strad, 1142
 strategiezh, 856, 1250
 stratosfer, 855, 1250
 strebotiñ, 829
 strihein, 550
 Stris, 550
 Strisa, 550
 striza, 550
 Striza, 550
 strizañ, 550
 stroaza, 910, 1166
 stumm, 84, 1314
 stummoù, 57
 stur, 915, 1134, 1309
 substantif, 1043
 suffisant, 534
 sùl, 691, 1049
 Sul, 258
 sumo, 866, 1250
 suraval, 1108
 Eur surpiliz, 1067
 suscita, 457
 Symbolen an Ebestel,
 1066
 tañjant, 1265
 Eun tabernakl, 1067
 tablenn, v
 tabou, 866, 1250
 tach, 452, 1160
 tad, 144, 997, 1031
 Dad, 1031
 ma zad, 1288
 zad, 1031
 tad-, 876, 1127
 tadaw, 1147
 tado, 1147
 tadou, 1147
 tadtaic, 1003
 tag, 938, 1205
 tailh, 1003
 taill, 1308
 tal, 1076
 talbenn, 1134
 talmud, 866, 1250
 talvoud, 1298
 tamm, 1281
 un tamm, 258
 tamoës, 452, 1160
 tan, 165, 171, 258, 684,
 988, 1076
 Tân, 165
 Tan, 165, 982
 taol, 1003
 taol-, 876, 1127
 taol-gan, 810, 1098
 taolenn, 810, 1098
 taoul, 1003
 tapenn, 1170
 tar-, 876, 1127
 targazh, 912, 1171
 tarlaskenn, 1286
 tarv-, 876, 1127
 tasad, 1272
 taskagnad, 1247
 taski(ri)ad, 1247
 tassad, 1272
 tat, 144, 997
 An tat, 1019
 Tat, 168, 193, 972, 983
 taul, 1003
 tazoù, 850, 1251
 te, 1140
 Te velai, 975
 Teaut, 1018
 -ted, 1211
 teil(h), 1120
 teilh, 1120
 teir-, 876, 1127
 teiresker, 868
 Teiresker, 92, 838, 1149
 tekenn, 850, 1251
 tektonik, 855, 1250
 an tele, 680, 728, 802
 telefon, 909, 910, 914,
 1166
 teleskop, 858, 1229
 temporel, 534, 535
 tenn, 703
 tenn-, 876, 1127
 -ter, 1211
 tera-, 942, 1262
 teskad, 1263
 teuregenn, 1286
 teuregenn, 1286
 teut, 144, 997
 teuz-, 876, 1127
 teuzlestr, 1108
 ti, 165, 258, 927, 1076
 Ti, 258, 317
 Ti-tan, 165, 258
 ti-diskenn, 810, 1098
 ti-post, 1170
 tilher, 826, 1164
 tir, 140, 165, 192
 tîr, 354
 Tir, 165, 166, 982, 988
 Tiri, 165
 tiriad, 140
 tit, 140, 165, 982
 Tit, 144, 165, 982, 997
 tit-an, 144, 997
 tit-dèn, 144, 997
 titèn, 144, 997
 Titan, 140, 143, 146,
 272
 titan, 165
 Titan, 165, 258, 982,
 1076
 Titans, 164, 165
 Tnaöun, 1019
 toc, 343, 1203
 toemm, 1287
 tok, 343
 tol, 1003
 tolzenn, 1134
 tolzennad, 1134
 tomm, 1287
 tomm eo an amzer,
 1131
 tomm-, 876, 1127
 toñka, 1088
 TONKUS, 1227
 topologiezh, 1260
 tor-, 876, 1127
 toreador, 1250
 TORRGAMMADENN°,
 1227

- TORRGAMM(adenn°, adur*), 1227
 TORRGAMMADUR*, 1227
 torridigez, 703
 tost ouz, 1128
 toto-, 942, 1262
 totologiezh, 1262
 tougnfrik, 819
 toull, 1060
 Toull, 193, 972
 toull-, 876, 1127
 toullad, 1060
 Tour-an maën, 183, 990
 tout, 313
 tout an dud, 853, 1291
 tra pe dra, 1131
 tra-dibaot, 810, 1098
 trañs-, 942, 1262
 trañsandant, 1262
 trañsformadenn, 1263
 trañslatadenn, 1263
 trañslatiñ, 1263
 trañsposadenn, 1263
 trafad, 877, 910, 1184
 tragouezel, 877, 910, 1184
 trakteur, 909, 910, 914, 1166
 an trakteur, 680, 728, 802
 traktour, 553, 680, 798, 1222
 transgression, 703
 traou, 1172, 1173
 Traoùn, 1019
 trapez, 856, 1250
 tras, 860, 861, 1243
 tre-, 876, 1127
 treamzerel, 877, 910, 1184
 tredan, 1106
 trede-, 876, 1127
 trefoedach, 781
 trefoedaj, 478
 tregont, 881, 882
 trei ouz Doue, 1128
 treizer, 1134
 an tremenvan, 1222
 tres-, 876, 1127
 treuskis, 940, 1257
 treuskiz, 884, 1258
- treusvegell, 884, 940, 1257, 1258
 treut an arc'hant, 828, 1228
 treutidigez, 810, 1098
 treuz-, 876, 1127, 1211
 treuzell, 1138
 treuzenn, 1134
treuz-enn, 1134
 treuzer, 1134, 1138
 trevadenn, 810, 1098
 trez, 1076
 tri, 137, 317, 966, 1289
 tri a gezeg, 317
 tri c'hi, 317
 Tri c'hi, 317
 tri-, 876, 1127
 tri-ugent, 882
 triadik, 1264
 tribar, 966
 tric'horn, 1257
 tricoignec, 1257
 trifolium, 1262
 tristurie, 856, 940, 1137, 1138, 1250, 1257
 tro-, 876, 1127
 tro-vicher, 810, 1098
trôad, 1134
 trôad, 1134
 troadelloù, 1295
 troadur, 1233
 troc'hañ ar begel, 1172
 trodrouc'h, 1097
 troellenn, 940, 1257
 trôellvlevek, 819
 troer-pladennoù, 553, 798, 1222
 trolinenn, 810, 1098
 trovan, 1108
 trubuil, 534, 693
 trugar, 499
 trugarézus, 703
 trugarez, 499, 500
 tu, 1076, 1134
 tu ha tu, 1131
 tu pe du, 1131
 tu-guin, 1003
 tud, 144, 997
 ma zud, 910, 1166
 tunodiñ, 1279
 Turzunel, 1048
 ann durzunel, 1048
- tus, 810, 1098
 Twll, 193, 972
 ty, 455
- uchelwydd, 1285
 ugent, 882
 uhel-, 876, 1127
 uhelvarr, 1285
 *uhelwez, 1285
 uileicéadh, 1285
 ultimatom, 855, 1250
 ultra-, 942, 1262
 ultrafiltr, 1262
 ultrasfereg, 1262
 un tamm an eil war egile, 1172
 un-, 876, 1127, 1211
 unan-, 876, 1127
 uni-, 942, 1262
 universel, 1262
 ur, 144, 997, 1004
 Ur, 144, 997
 ur Verc'hès, 1004
 urologue, 916, 1208
 An urz, 1065
 -us, 1126, 1127, 1211
 us-, 942, 1262
 uskorf, 1262
 uvel, 1098
- va, 1151
 -va, 1126
 Va-vam, 1018
 vam, 1031
 -ve, 924, 1155
 velo, 1059
 Ven, 258
 Vénus, 258
 eur verb ober-gouzanv, 589
 Ar vertus, 1066
 Ar vertuziou theolgal, 1066
 -vet, 1211
 vetez, 1290
 -vez, 1126
 -vezh, 1211
 vigilanç, 534
 vigilant, 534, 535
 Eur vikel, 1068
 vil-, 876, 1127
 virginitez, 703
 Vocabulær, 546, 1032
- vodka, 866, 1250
 ar votadek, 595, 1074
 Voullcan, 193, 972
 vrai, 515, 852, 1291
- war, 452, 1160, 1290
 war an daol, 1128
 war barlenn e vamm, 899
 war na tañ na bañ, 1308
 war nij, 1128
 war vord, 1172
 war yun, 1128
 warnan, 879, 1130
 water, 1278
 well-waz, 810, 1098
 wigwam, 938, 1205
- ya, 1092
 Ya disquiff à ra, 457
 -yan, 1000
 Yann, 1240
 Yann sonn, 1240
 yaouank, 1287
 yell, 1173
 yen, 343
 -yen, 1045
 yen, 1000
 yenez, 553, 798, 1222
 yn, 1131
 yno, 1120
 yoga, 866, 1250
 -yon, 1000
 youl, 863, 921, 1145
 youst, 850, 1251
 yr hen wr acw yw fy nhad, 880, 1132
 yvonaic, 1003
 yw, 880, 1132
- z, 1021
 zêl ardant, 534
 zen, 866, 1250
 Ar zerman, 1065
 zero, 491, 493, 494, 884, 1257, 1258, 1274
 zo, 1093
 -zolo-, vii
 Zouav, 83
 Eur zoutanen, 1067

Résumé (français) :

Si l'on connaît les dictionnaires comme lieu des définitions, ils en fournissent une que l'on ne perçoit pas toujours : celle de la *langue* elle-même. Au sein de l'hétérogène et du mouvant des usages linguistiques quotidiens, ceux-ci en circonscrivent et délimitent un certain nombre, qui se verront alors consacrés, dotés d'une certaine officialité. Les critères de sélection par lesquels les éléments lexicaux sont retenus ou écartés dépendent, entre autres contraintes, des convictions de leurs auteurs concernant les usages linguistiques qu'ils considèrent comme plus représentatifs de la langue que d'autres. Souvent conscients tant du pouvoir social de tels ouvrages que de la sélection qu'ils impliquent, leurs auteurs s'en justifient parfois dans des paratextes introductifs où sont alors explicités leurs convictions linguistiques.

Les discours que l'on y trouve peuvent se fonder sur des définitions, associations d'idées, et valorisations que les auteurs peuvent tenir pour acquis, ou au contraire les détourner, subvertir, contester ; quoiqu'il en soit, ils tentent souvent de *fonder* performativement une définition de la langue que la liste lexicale mettra ensuite en pratique. Dans certains contextes de conflictualité politique où la définition de la langue ne va pas de soi, les préfaces de dictionnaires peuvent alors devenir de véritables arènes où s'affronteront des définitions concurrentes de la langue que chacun tentera de faire reconnaître.

En travaillant sur un corpus constitué des paratextes de dictionnaires bretons publiés de 1499 à 2015, nous analysons l'évolution des discours sur la langue en fonction des situations historiques, sociales, et politiques, où se trouvent les auteurs. Nous mettons l'accent en particulier sur différents processus discursifs, notamment ceux d'*identification* et de *différenciation*, par lesquels les auteurs délimitent les frontières entre les pairs et les autres, ainsi que ceux d'*origination*, par lesquels ils ancrent leur situation actuelle au sein de continuités et ruptures perpétuellement redessinées.

Nous abordons ainsi en particulier la manière dont la définition des "Celtes" a évolué en fonction des différents contextes discursifs : désignant d'abord, dans le discours *celtomane*, une langue mère de toutes les autres dont la bretonne était la seule forme restée pure, l'usage du terme s'orientera progressivement vers une fonction *distinctive* envers leurs voisins français, ceci en accord avec l'émergence d'un cadre de pensée nationaliste. C'est à la même période, vers le XIX^e siècle, qu'apparaîtra l'*interceltisme*, comme thèse d'un cousinage ethnique entre les populations de certains territoires en petite et Grande-Bretagne. Nous étudions la manière dont ce discours, né de nécessités de différenciation politique, se transfère dans les catégorisations savantes, véhiculant en même temps son lot de concepts et méthodes implicites concernant la définition de la langue.

Par ailleurs, les changements sociaux survenant au XX^e siècle en Bretagne auront également pour conséquence un progressif clivage entre différents profils de locuteurs : à ceux pratiquant la langue dans un contexte surtout oral, pratique, et quotidien, dont le nombre diminue, se substituent progressivement des locuteurs l'apprenant dans une démarche volontariste et militante, à partir d'un rapport scriptural-scolaire à la langue. Cette cohabitation de locuteurs ayant appris et pratiquant la langue dans des situations différentes aura mettra en concurrence les définitions de la langue. Si les différents courants auront en commun une volonté de distinction envers le français héritée du discours différentialiste ayant émergé au XIX^e siècle, chacun investira la nécessité de s'en distinguer dans des dimensions différentes de la langue, cohérentes par rapport à leurs modes de socialisation linguistique. La valeur de l'"authentique" sera alors mobilisée dans ces débats concurrentiels pour tenter de légitimer les pratiques des uns contre celles des autres.

Title : Définir la "langue bretonne". Discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons

Abstract : Dictionaries are often seen as the place of the definitions, but very often the most important definition they give is not seen : the one concerning the *language* itself. Thus, while making their work, the authors have to make a selection of the words which will be retained and those which will not be taken in account. These choices rely on broader stances, related to their own convictions about what is "correct" language and what is not. The authors' convictions are themselves influenced by the socio-historical context in which the dictionary is written, but they also shape the further definitions of the language, given the reliability granted to those kind of books.

This work aims to seek the way in which the definition of breton language is given in the paratext (forewords, introductions, prefaces, postfaces) of breton dictionaries published between 1499 and 2015. In particular, we focus on some discursive processes such as *identifications*, *differentiations*, and *originations*, which are used by the authors in order to reconfigure the language's definition. A particular importance is given to the evolving use made of "Celts" in those definitions, and to the conflictuality in which they are set.

Mots-clés (français) : dictionnaires, paratexte, identifications, originations, analyse de discours, Celtes, langue bretonne.

Keywords : dictionaries, paratext, identifications, originations, discourse analysis, Celts, breton language.